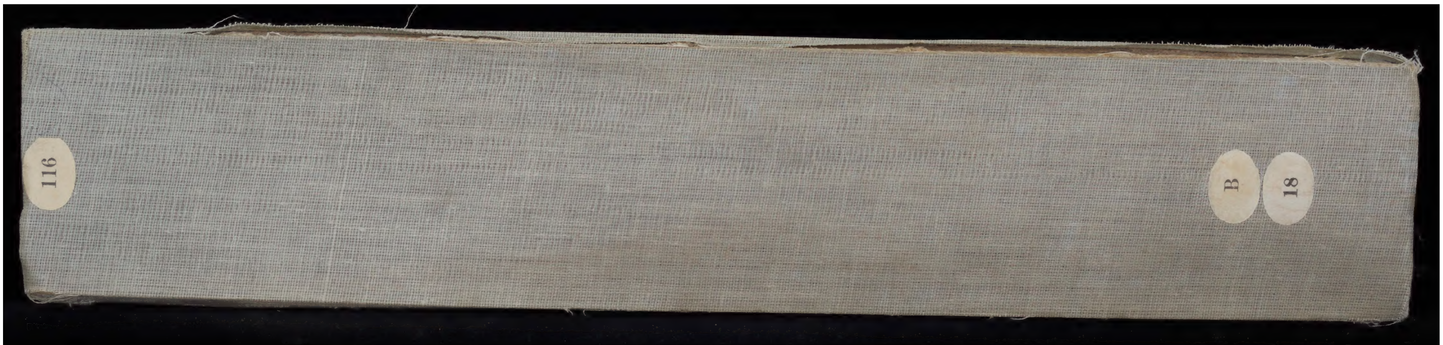
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

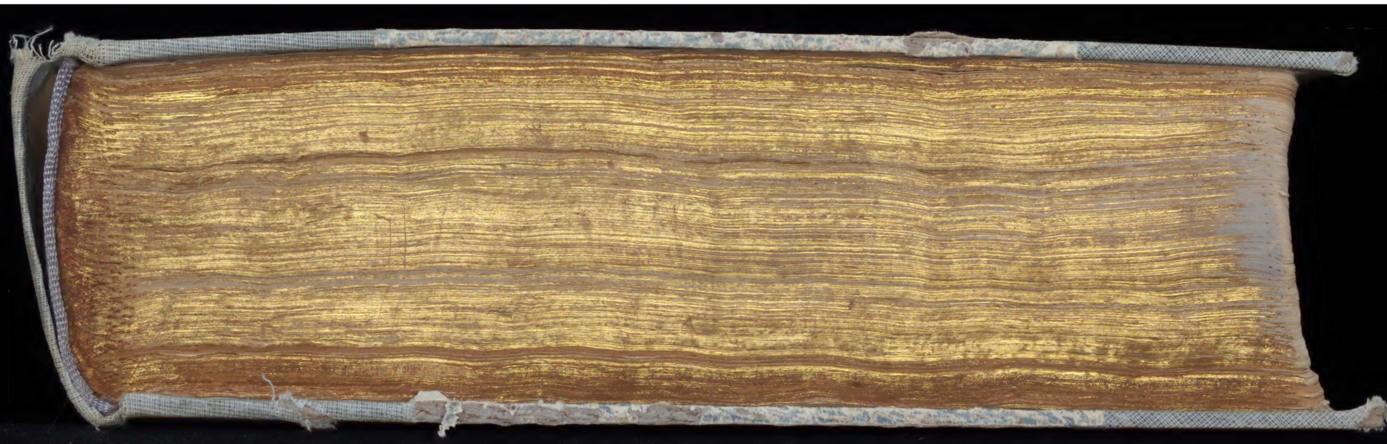


Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

270 B 15



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

KONINKL.
BIBLIOTHEEK
TE'S HAGE.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAU
DE

SCHEMA GENEALOGICUM NASSAVIO-ARAUSIO-SOLMENSE,

immortali honori ac perenni memoriæ
SERENISSIMÆ LUDOVICÆ
SERENISS. FRIDERICI WILHELMI,
ELECTORIS BRANDENBURG. &c. &c. &c.
CONJUGI DESIDERATISSIMÆ, BEATISSIMÆ,
illuſtrisſimis illis familiis prognatæ,
SACRUM.

NAſſavienſem gentem, cui ante ſesquiſeculum Arauſionenſis dignitas accesſit, ex omnibus Germaniæ facile antiquisſimam eſſe, usq; adeo certum eſt, ut vel à NASUA, Suevorum jam ante Chriſtum natum Duce, cujus Julius Cæſar comment. I. de B. G. meminit, eam præſtantisſimi & hiſtoriarum ſcientisſimi ſcriptores arcesſere nulli dubitaverint. Cæterùm quum illuſtris hæc proſapia exinde ducta multis vicibus hiulca occurrat, (ea ſiquidem primorum temporum ſimplicitas erat, ut vivendo & benè faciendo ſat contenti, poſteritatis ſuæ memoriam vix curarent, ſuarumq; virtutum exempla dare, quàm ſcribere mallent.) lubet impræſentiarum ejus principium ſtatuere in Adolpho, Comitis titulô primitus inſigni, indeq; ad noſtram uſq; Beatisſ. LUDOVICAM deſcendere.

1. Adolphus, *qui & Gelriæ Præfectus, primus Naſſoviæ Comes A. C. 682. creatus, obiit anno 703. Uxor ei fuit* Clodunda, *Weibrechti Saxoniæ D. filia.*
2. Didericus, *fil. qui & Haſſiæ Præfectus, ob. 718. Ux.* Gertrudis *Engelberti Altorfii C. f. è qua*
3. Otho, *fil. Haſſ. Præf. ob. 737. Ux.* Immeltrandis, *Goſſelini Ardoniæ D. f.*
4. Joannes, *fil. Haſſ. Præf. ob. 748. Ux.* Oda, *Hannoniæ C.*
5. Georgius, *fil. Haſſ. Præf. cui, ſine ſobole defuncto, ſucceſſit*
6. Walramus, *ſeu* Walravius, *Lauribergii Toparcha, cujus Majoribus jam à Severo Imp. A. C. 210. per Sponſale pactum, Naſſaviæ Comitatus adjudicatus perhibetur in vetuſto monimento, apud Joh. Orlers in ſua Geneal. f. 11. Præfuit annos 16. uxorem habuit* Helenam, *Joannis Ardoniæ D. f.*

7. Diedericus. *fil. præfuit ann. 18.*
8. Henricus, *fil. præf. ann. 18.*
9. Joannes, *fil. præf. ann. 23.*
10. Walramus, *fil. præf. 34.*
11. Walramus, *fil. præf. 30.*
12. Joannes *fil. præf. ann. 14.*
13. Warmundus, *fil.*
14. Walramus, *frater, præf. an. 12.*
15. Fridericus, *fil. præf. 16.*
16. Everardus, *fil. præf. 20.*
17. Everardus, *fil. cognomentô* Potens & Magnificus, *præf. 25. ann.*
18. Philippus, *fil. cum ux.* Catharina, *Hanoviæ C. arcem Solmenſem ſtruxit, & fil.* Othonem *primum Comitem Solmenſem inſtituit.*
19. Fridericus, *frater, præf. 19. ann.*
20. Arnoldus, *frater, præf. 37. ann.*
21. Fridericus *fil. præf. 15. ann.*
22. Warmundus, *frat. præf. 18. ann.*

23. Joannes, *fil.*
24. Wernerus. 25. Philippus.
26. Otho.

27. Diedericus, *præf. 31. ann.*
28. Everardus. 29. Joannes, *præf. 15. ann.*
30. Georgius. 32. Otho, *de quo fol. ſeq.*
31. Adolphus.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

32. *Otto, ab Henrico I. Imp. contra Hungaros Dux exercitûs conſtituitur. Victor inde re…*
interfuit, ob. 972. Noriberg. eſepultus. *Ux.* Magdalena, *VValravii Sponheimenſis Com.…*

Henricus, *Mogunt. Canon.* 33. Walravius, *ſ.* Walramus, *præfuit annos 48. Ottoni I. Imp. p… milita…*

34. Walramus, *præſ. 48. ob. 1068.* *Ux. N. Arnſteinii C.*

35. Robertus, *præſ. cum fratre 42. annos. ob. 1110.* Arnoldus.

36. Walramus, *Conrado III. Imp. militavit. ob. 1156.*

Otho, *ob. 1107. Ex ux.* (1) Adheida, … *Gelriæ Comes; & ex* (2) Sofia, *Wic…* GELRIO-ZUTPHANIENS. … *per annos amplius 300. tenrunt, Egmondanam, & Burgun… fami…*

37. Henricus, *ob. 1199. Noribergæ cum Majoribus ſepultus.* *Ux.* Agneta, *Stromberg. Burggr.*

38. Otto, *ob 1213 in arce Naſsau, ibiq; ſepultus.* Maria, *nub. N. Manderſcheidæ C ob. 1225.*

39. Henricus, dives, *ob. 1254. Poſt quem facta terrarum diviſione unus regnare ceſſavit.*

Robe… | Ri… | C…

Walramus, *actionibus paternis cum fratre diviſis retinuit IDSTEIN, WISBAD, WEILBURG, arce Naſſoviâ cum territorio manente communi. ob. 1289.* *Ux.* Adelheida, *Cattimelibori C.*

Diethierus, *93. Archiepiſc. Trevir. ob. 1307.*

Adolphus *IMPERATOR, ab Alberto Auſtr. æmulo, ad Spiram acie victus occ. 1298. 2. Jul.* *Ux.* Imagina, *Limburg. C.*

Mechtildis, *nub. Rudolfo Hasburg. Imp.*

Walra… Anna, … *Burggr…*

Rupertus, *Ux* Judita, *Wenceslai Boh. R. f.*

Gerlacus, *ob. 1361.* *Ux.* Agnes *Conradi Haſs. Landgr. f.*

Walramus, *Ux.* Machtildis *Palat. C.*

Adolfus.

Mechtildis, *nub. Rudolfo I. Electori Palat.*

Philipp… *in Miſn…*

Adolphus, *ob. 1…* *Ux.* J…

Gerlacus, *82. Archi-Epiſ. Mogunt. ob. 1371.*

Adolfus, *ob. 1370. ux.* Anna, *Norib. Burggravia.*

Joannes, *ob. 1371, Ux.* Joanna, *Joannis ult. Saræpontani f. & hæres. hinc Stirps in Weilburg & SARBRUCK, quæ mox in quinto gradu defecit.*

Joannes, *ob. 14…* *Ux.* M…

Engelb…

† Joannes *Cab…nenſis, Aurant… Princeps.*

Adolphus, *84. Archi-Epiſc. Mog ob. 1388.*

Joannes, *86. Archi-Epiſc. Mog. ob. 1419.*

Gerlacus, *ob. 1393. ux.* Berta, *Weſterberg. C.*

Joanna, *nub. Henrico Waldeccæ C.*

Hen… *ux* (1) F… (2) Clau…

Philibertus *ob. 1530. hæred…* Renat… *hæred…*

Adolfus, *ob. 1426.* *ux.* Margareta, *Bernhardi Badens. March. f.*
Hujus poſteros vide apud Rittershuſiū, Reuſnerum, Orlers, Henninges.

ſcribit Renatū, *ſoror…*

𝔄.

Wilhelmus, *Princeps AURANTIÆ, &c. Belgii fœd. Gubernator, n. 1533. 14. Apr. occ. à ſicario 1580. Jul. pater 13. liberorum ex 4. uxoribus.* (1) Anna, *Maximiliani Egmond. C. f.* (2) Anna, *Mauritii Electoris Sax. f.* (3) Charlotta, *Ludovici Burbon. Monpenſ. D. f.* (4) Ludovica, *Caſp. Colignii, Galliæ Thalaſſchæ f.*

Ex (1) Philippus Wilhelmus, *n. 1554. ob. 1618.*

Ex (2) Mauritius, *Belgii fœd. Gubernator, n. 1567. 13. Nov. ob. 1625. 13. April.*

Ex (3) Ludovica Juliana, *n. 1576. nub. Friderico IV. Elect. Palat. ob. 1644.*

Ex (4) …ricus F… *Belgii … n. 158… ob. 1647 Mart. … SOLMSIS C.*

Wilelmus, *Belg. fœd. Gub. n 1626. 27. Maji. ob. 1650. 6 Novemb.* *Ux.* Maria, *Caroli I. Britann. R. f.*

Wilelmus Henricus, *poſthumus n. 1650. 14. Nov.*

LUDOVICA, naſc. 1627. 27. Nov. ob. 1667. 18 Jun. nubit 1646. 7. Dec.

Henr… Emi… *n. 16… Oct. … 48. …elmo … Naſſ. Pr.*

FRIDERICO WILHELMO, Elect. … Inde…

DOMINO NOSTRO CLEMENTISSIMO; quo…

Wilelmus Henricus *n. 11. Maji 1648. ob 20. Oct. 1649.*

CAROLUS ÆMILIUS, n. 6. Febr. 1655.

Fridericus, *n. 1. Jul. 1657. Regiomonti.*

H…cus … *n…Nov. 166… … Nov. …*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAU
DE

Victor inde redux primo Germaniæ haſtiludio ſeu torneamento, Magdeburgi annô 935. inſtituto,
imenſis Com. filia.

ip. p... militavit, ob. 1020. Ux. Chuno, Torſellani Burggr. f. — Lucia, nub. Hildebrando Sainæ C.

(1) Adheida, Wichardi III. ultimi Gelriæ Præfecti f. beneficiô Henrici IV. Imp. annô 1079. primus
(2) Sofia, Wichmanni Zutphaniæ C. filia, Zutphaniæ Comes renunciatus. hinc ſtirps NASSOVIO-
NIENS. Poſteri terras utriusq; Comitatûs (annô 1339. à Ludov. Bav. Imp. in Ducatus erectas)
oo. tenrunt, usq; ad Reinoldum IV. quô ſine prole defunctô 1423. iſtæ terræ ad Juliacenſem,
rgundum familias tranſiere.

Robertus, cum Friderico I. Imp. in terram S. profectus ob. Tyri.

Richarda, nub. Gerardo III. Naſſovio-Gelrio-Zutfan. C. ob. 1231.

RG, ... i C. — Otto, retinuit DILLENBERG, BEILSTEIN, SIGEN, HERBORN, ob. 1292. Ux. Agneta Solmenſis C. — Eliſabeta, nub. Godefrido Eppenſtein C.

..., nub. ... sburg. — Walramus, Ux. Anna, Friderici I. Burggr. Nor. f. — Henricus, ob. 1323. Ux. Adelheida, Arenb. C. — Gerhard. ab Eppenſt. 78. Archiepiſc. Mog. Adolphū Imperatorem creavit.

Otho, ob. 1369 Ex ux. Adelheida VIANDÆ C. — Henricus, in Beilſtein.

Philippus belli Dux in Miſnia, occ. 1309.

Joannes, ob. 1400. Ux. Margareta, Engelberti Marcæ C. f.

...s, ob. ... Ux. Jutta, Gerardi Dietz. C. f. — Engelbertus, ob. 1442. Ex ux. Joanna, BREDÆ &c. Dominus.

..., ob. 14... Ux. Maria, Joannis, Lonæ & Heinsbergæ C. f. — Henricus. — Eliſabeta. — Maria. — Otto. — Margareta.

Engelbertus, ob 1504. — Joannes ob. 1516. Ux. Eliſabeta, Henrici Landgr. Haſs. & Annæ, Cattimeliboci C. f. — Anna. — Adriana.

...es Cab... urant...

Henricus, dives, n. 1483. 12. Jā. ob. 1538. 14. Sept. ux (1) Franciſca, Jacobi Sabaudi, Romandii C. f. (2) Claudia, † Joannis Cabilon. Araus. Princ. f. — Wilhelm⁹ Senior & dives, n. 1484. 10. Apr. ob. 1559. Ux (2) Juliana, Bothonis Stolberg. C. f. mater 12. liberorum, inter quos — Maria, nub. Jodoco Schauēburg.

...tus — ... hæred... ..., ſoror — Renatus, n. 1518. occ. 1544. in Landris. obſid. hæredem ſtatuit Wilhelmum patruelem. — Wilhelmus, vid. A. — Joannes, n. 1535. 22. Nov. ob. 1606. 8. Oct. è 3. uxorib⁹ 21. liberorum pater, è quib.

Joañes Ludovicus n. 1590. ob. 1653. — Erneſtus Caſimir⁹ n. 1573. ob. 1632. — Georgius. n. 1562. ob. 1623. pater 16. liber. — Joannes n. 1561. ob. 1623. pater è 2. uxor. 23. liberorum, è quibus — Wilh. Ludovicus n. 1560. ob. 1620.

...rio 15...o. Jul. ...uritii ...toris ...Thal...chaf.

Mauriti⁹ Henricus — Wilelm⁹ Frideric⁹ n. 1613. 7. Aug. obit infelici caſu 1664. 31. Octobr. ux. Henrietta Æmilia Arauſ.

Ex (4) ...ricus Fridericus, ... n. 1584. 28 Febr. ob. 1647 Mart. Ux. Amelia SOLMSIS C.

Joh. Mauritius, Americanus cognomentô, n. 1604. 17. Jun. Cliviæ Ducatûs Pro-Princeps.

Henr. Æmilia, n. 16... Oct. nub. 48. ...elmo Frid. Naſſ. Pr. — Henrietta Catharina, n. 1637. nub. 1659. Joh. Georgio Anhald. Pr. — Maria nub. 66. Ludovico Henr. Palat. Simmern.

...lect. ...ndeburg.
...IMO; quo

...H...cus & Amelia, ...nov. 1664. obb. mox, ... Nov. hæc 22. Jan. — Ludovicus, n. 8. Jul. 1666. Cliviæ.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

STEMMA SOLMENSE,

idq; Sereniſſ. noſtræ Defunctæ maternum.

SOlmenſes Comites ſuam Naſſovienſibus originem debere, dum Philippus, horum octavus decimus, Solmenſem arcem condidiſſe, ac filium Othonem, hujusq; progeniem, Solmenſes Comites inſtituiſſe, in ſuperiori genealogia indicabatur, nemini non apparet. Hinc in Othone iſto præſentis proſapiæ initium meritò nobis figendum foret. Verùm juſtiori minusq; interruptâ ſerie nunc deſtituti, paginæ etiam anguſtiâ conſtricti, à Philippo, qui circa A. C. 1179. claruit, ordiemur, exinde generis filum rurſus usq; ad Beatiſſ. noſtram LUDOVICAM *producturi.*

Philippus. *Solmenſis Comes, interfuit ludis Martialibus, undecimùm Coloniæ Agripp. A. C. 1179. celebratis. Hujus filius*

Henricus, *floruit circa A. C. 1220. Uxor ei fuit* Agnes, *Comes à Sayn.*

Marquardus. *Ux. N. de Neyß.* — Henricus, *A. C. 1255. Ux.* Eliſabetha, *Joannis Sponheim. C. f.*

Henricus. *Ux.* Adelheid, *Weſterb. C.* — Joannes, *ob 1378.* — Philippus. *emit anno 1350. Königsbergam.*

Bernardus, *ob. 1380. Ux.* Juſtina *Lipp. C.* — Joannes, Spring ins Leben *cognominatus, ob. 1410.*

Otto, *ob. 1400. Ux.* Agnes, *Falcoſtein. & Munzeberg. C.* — Joannes *ob. 1410. ſine prole, Succeſſores Bernardum & Joannem, Ottonis filios, relinquens.*

Bernardus *in BRAUNFELS, ob. 1459. Ux.* Eliſabetha, *Iſeburg. C.* — Joannes *in LICH & LAUBACH, ob. 1457. Ux.* Eliſabetha Catharina, *L. B. de Cronenberg.*

Otto, *n. 1426. ob. 1504. Ex* Anna, *Joannis Naſſov. in Wisbadenſ. pater 10. liberorum, è quib.* — Cuno. *ob 1477. Ux.* Walpurgis, *Joannis Wild- & Rheingravii f.*

Bernhardus, *n. 1468. ob. 1547. Ex* Margareta *Wilelmi III. Henneberg. Pr. f. pater 12. lib.* — Joannes *ob. Alexandriæ Ægypti 1483.* — Philippus *ob. 1544. Ux.* Adriana, *Philippi Hanov. C. f.*

Philippus *n. 1494. ob. 1544. Ux.* Anna, *Ottonis Tecklenburg. C. f.* — Poſteros in præſentem usq; diem accuratè delineavit Clariſſ. Ritterſhuſius.

Conradus, *ob 1592. Ex* Eliſabetha, *Wilelmi Naſſov. in Dillenberg f. pater 12 liberorum, è quib.*

Joannes Albertus *in BRAUNFELS, n. 1563. ob. 1623. Ex* Eliſabetha *C. in Sayn & Witgenſt. pater 10. liber. è quib.* — Reinardus *in HUNGEN.* — Wilelmus *in GREIFFENSTEIN.* De quibus horumq; filiis rurſum Ritterſhuſius.

Urſula *n. 1594. 24. Nov. nupta* Chriſtophoro, *Burggrab. à Dhona.* — Amelia *n. 1602. 31. Aug. nupta 1625.* Henrico Friderico, *Arauſion. Pr.* — Ludovica Chriſtina, *n. 1606. 13. Oct. nupta* Joanni Wolfhardo *L. B. à Brederode.*

LUDOVICA, conjux FRIDERICI VVILHELMI, Domini noſtri Clementiſſimi, quem Deus vivum, ſalvum, ſoſpitem, Suis, Nobis, Orbi Chriſtiano, multos annos præſtet ac omnigenâ felicitate beet! Ita omni, quâ par eſt, devotione & ſubjectione precatur, q. ad vivet, precaturus

Martinus Silveſter Grabe, Thuringus,
Theol. Licent. ejusdemq; Prof. P. & Bibliothecarius.

REGIOMONTI BORUSSORUM, Typis FRIDERICI REUSNERI, 1657.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
DES PRINCES ET PRINCIPAVTÉ
D'ORANGE.

Diviſé en quatre Parties

Selon les quatre Races qui y ont regné

Souverainement depuis l'an 793.

COMMENÇANT A

GVILLAVME AV CORNET

Premier Prince d'Orange.

JVSQUES A

FREDERICH HENRY DE NASSAV

à preſent Regnant.

Illuſtré de ſes Genealogies & enrichi de pluſieurs belles Antiquités avec leurs Tailles douces.



A LA HAYE.

De l'Imprimerie de THEODORE MAIRE.

M. DC. XXXIX.

Avec Privilege de Meſſieurs les Eſtats Generaux des Provinces Vnies, Pour dix Ans.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

AU SERENNISSIME,

TRES-PVISSANT
ET
TRES-VICTORIEVX PRINCE

FREDERICH-HENRY

Par la grace de Dieu PRINCE D'ORANGE, Comte de Naſſau, Catzenelleboghen, Vianden, Dietz, Lingen, Mœurs, Tonnerre, Pont-Yevre, Charny, Bueren, Leerdam, &c. Marquis de la Vere & de Fleſſingues. Seigneur & Baron de Breda, de la Ville de Grave & Pays de Cuyck, Dieſt, Grimberghes, Herſtal, Cranendonck, VVarneſton, Harlay, Noſeroy, Argueil, Chaſteau-belin, Chaſteau-guyon, Orbe, Grignon, Mont-faucon, Rougemont, Rollencourt, les Baux, S. Vyt, Daesbourg, Polanen, VVillemſtadt, Niervaert, Yſelſteyn, S.Maertenſdijcq, Geertruydenberchg, Chaſteau-Renard, les hautes & baſſes Swalues, Naelduycq, Graveſande, &c. Vicomte hereditaire d'Anvers & de Beſançon, &c. Marechal hereditaire d'Hollande. Gouverneur, Admiral & General des Provinces-Vnies des Pays-bas.

MONSEIGNEVR

La vaillance qui vous eſt autant naturelle que la lumiere au Soleil & la chaleur au feu, vous a juſtement acquis les tiltres de Conquerant *&*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

de Forceur de Villes. *Ceſte Reyne des vertus n'eſt pas la ſeule qui accompagne le Chariot Triomphal de voſtre gloire. La moderation, bien que qualité mal-accordante avec les grandeurs du monde, y tient des premiers rangs. Les faits autant admirables qu'inimitables de* Voſtre Alteſſe *en publient la renommée par tout, & ceſte Hiſtoire comme le plus ſolemnel Regiſtre de vos belliqueuſes actions, en certifie la verité aux ſiecles à venir. Elle vous repreſente la Naiſſance & l'Origine de voſtre Eſtat Souverain, la ſucceſſion naturelle de trente ſix Princes dans quatre grandes Maiſons, par une ſuite continuée de plus de huict ſiecles portée juſques à vous, avec la deſcription de leurs vies & de leurs geſtes. Et ſi* Voſtre Alteſſe *y deigne jetter les yeux, elle y verra des teſmoignages authentiques de l'ancienneté d'iceluy, des marques non communes de ſa Souveraineté, à l'eſpreuve de toutes les attaintes de la haine & de la violence. Pluſieurs grands Princes y paroiſſent avec les qualités d'une grandeur Royale; & la Majeſté Imperiale qui a reluy parmy ceux de voſtre nom & de voſtre ſang, n'y refuſe rien au merite de pluſieurs de vos Illuſtres Devanciers. Les plus impetueux fleuves cedent à leur courage, les Royaumes & les Provinces à la valeur de leurs armes, Rome meſme l'Emperiere de l'Univers indomptable par tant de ſiecles ſe voit ſubjuguée par leur vertu guerriere; & ceſte ſourcilleuſe Puiſſance*

d'Eſpaigne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

d'Eſpaigne contrainte de s'humilier devant eux. Voſtre Alteſſe *y trouvera auſsi la gloire que ſa valeur luy donne, & tout le monde y recognoiſtra, que comme Dieu vous a donné de vaincre vos Ennemis, vous ne cedés à aucun Prince du monde, en merite, en honneur, en vaillance.*

IOSEPH DE LA PISE.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Advertiſſement.

DAns un meſme champ le bœuf court à l'herbe, le chien au lievre, la cicogne au ſerpent. Dans un meſme livre divers Lecteurs cerchent diverſes choſes ; & comme une meſme viande ne nourrit pas une ſeule partie du corps, un livre ne doibt pas eſtre pour un ſeul, il faut qu'il ſerve à tous & pour tous. L'homme de paix & de guerre y doibt trouver dequoi contenter ſon appetit ; & l'un deſirant des diſcours d'Eſtat, l'autre des combats & des Batailles, la vraie hiſtoire ne les doibt priver de ce qui eſt de leur profeſſion & inclination. Celle-cy en donnera autant qu'il faudra & aux uns & aux autres ; & remarquable par circonſtances, memorable par divers evenements, toute heriſſée d'actions de valeur & de prudence, je veux croire que le Lecteur en agréera la matiere & le ſujet.

Elle a eſté produite en forme de *Tableau*, parce que d'un traict d'œil elle faict voir comme en un racourci tout ce qui eſt comprins en pluſieurs volumes, & qui ſe peut trouver des plus excellentes actions de nos Princes, eſparces en divers autheurs de diverſes langues. La France & l'Italie y rencontrent en peu de mots quelques-unes de leurs fortunes plus memorables : l'Allemagne y a quelque part : le Pays-bas en fait la meilleure partie : mais Orange, ſes Princes, leurs vies & leurs morts,

(b) ſont

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſont les principaux objects qui m'ont convié à parler des autres.

De tout cela j'en faicts quatre Parties, qui toutes commencent par une Genealogie expoſée par Eloges, de tous ceux qui ont eſté du ſang des grandes & illuſtres Maiſons, qui ont dominé ſur l'Eſtat d'Orange.

La Premiere en fait voir la naiſſance Souveraine, donne des partages, des grandes ruines, des ſimultés, des diviſions domeſtiques qui en retrenchent des principaux membres & tiennent le Chef diviſé.

La Seconde promet en ſon berceau plus d'ordre & de grandeur, reunit ce qui ſe trouvoit encores diſpercé & par une ſage prevoyance pourvoit à l'advenir: Mais la force Eſtrangere fait voir tant d'uſurpations, tant d'obligations forcées, tant de beaux Pays & de beaux droicts eſvanouis, qu'on n'en peut que remarquer les cauſes & regreter les pertes.

La Troiſieſme non moins traverſée, l'eſtablit ſur un fondement plus ſolide, & par guerres, prinſes, reprinſes, accords & traités, reacquiert enfin par voyes de Paix ce qui lui avoit eſté ravi par la violence d'une guerre pretextée.

La Quatrieſme, ami Lecteur, te donnera plus de ſaveur, pour y eſtre les actions plus ſuivies, plus curieu-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

curieuſement recerchées & plus heureuſement exprimées, le temps & la memoire recente aiants ſuppléé aux manquements inévitables aux premieres.

Les Antiquités en taille douce deſcrites briefvement ſelon leur naifueté & uſage, occupent les bords du *Tableau* & ſervent de lumiere pour penetrer dans l'Edifice.

Les remarques que tu vois aux marges y ont eſté miſes par rencontre, ſans eſtude, & ſans autre deſſeing que de te donner une facile expoſition de tout le texte & une briefue idée de ce qui y eſt couché de plus memorable.

Mais comme les Eſprits ne ſe plaiſent à toute ſorte d'eſcrits, ſemblables aux Baumes qui ne paiſſent en toute ſorte de climats; Iè ne doubte point qu'il n'y en ait pluſieuts qui requerront en ceſt ouvrage une ſuite plus continuée, un diſcours mieux tiſſu, & une plus grande proportion entre les premieres Parties & la derniere: Mais à ceux-là, la repoſte eſt prompte. Qu'ils ſçachent, que j'ai donné au Public ce que j'ay eu & ce que j'ay peu; en cela moins blaſmable que pluſieurs autres, d'avoir monſtré le chemin de faire mieux.

Les memoires m'ont plutoſt defailli; que je n'ai failli aux memoires. Et nonobſtant la pœ-

 nible

pœnible & curieuſe recerche qui en a eſté faite par feu Mr. I*acques DelaPize* mon Pere Secretaire de nos Princes en leur Eſtat & Principauté durant plus de ſoixante ans, deſquelles il á ſupporté le faix & les frais, & celles que j'ai recueillies moi-meſmes de divers endroicts avec extreme peine & deſpence; j'advoue qu'il m'en eut fallu beaucoup d'avantage, pour me ſatiſfaire en des occaſions dont je n'ai peu retirer la verité que par le poil. La derniere ruine d'Orange de l'année 1562. en laquelle la plus part des documents de l'Eſtat & des deux premieres Maiſons d'Orange & de Baux furent cendroiés, m'a empeſché d'en dire tout ce que d'autres avant moi euſſent bien peu; content neantmoins en ce qu'aprés une extraordinaire viſite de tous les Archifs voiſins, j'ai peu marquer les traces & les veſtiges de leur nom & de leur domination.

Pour le langage, je ne me ſuis pleu ni au fleuri, ni au meſuré: j'ai choiſi le net & concis entrecoupé de points & de virgules, laiſſant aux Panegyrics l'elegance & la trainée compoſée & compaſſée de mots triés par un long loiſir.

Il y a quelques pieces qui ne ſont de ma façon differentiées par la forme des caracteres:

la pom-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

la pompe funebre de Philibert empruntée d'un autheur Bourguignon pour la plus part ; je me ſuis tenu à ſes termes ni ayant rien contribué du mien que quelque agencement.

En tout on n'y remarquera ni flateries impudentes ni meſdiſances affectées. L'Hiſtoire y trouvera ſa pureté ; les actions vicieuſes s'y fairont diſcerner ; les vertueuſes ſeront portées au plus haut Epicicle de leur gloire : les louanges que nos Princes y recepvront ſeront de leurs actions & non de mes paroles, de leur Hiſtoire & non de moi : Eſtant ce la vraye façon de loüer quand on donne lieu au blaſme lors qu'il en eſt lieu.

Ie me ſuis expreſſement attaché aux choſes prochaines qui les ont regardés directement ou obliquement ; j'ai paſſé plus legerement les eſloignées ; les premieres rellevées par deſſeing ; les autres par occaſion.

Si j'ai hurté quelque eſcueil, ç'a eſtê en ſuivant les cartes qu'on m'a donnê, tout par inadvertance, rien par malice. Ie ſerai obligê à ceux qui s'en plaindront, s'ils me donnent moien de ſatiſfaire à leur plainte ; ſinon qu'ils accuſent leur Apocagine ſans la publier.

Ie n'ai eu comme pluſieurs autres un corps d'hiſtoire, duquel je n'euſſe qu'à rellever les manquements. Ie traite un deſſeing oublié & non

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

jamais entreprins, dreſsé la plus part à deux cents lieües de chés moi, les reins trouſsés, le baſton à la main, croiſé par mes eſgaux, deſtourné par les intereſſés, & dont la premiere eſpreuve d'un premiere crayon d'une premiere main, ne ſçauroit jamais eſtre ſans defauts.

I'ai à diverſes-fois demandé des Commiſſaires pour les chaſtier; nul n'i a rien voulu toucher; je ſuis preſt de ſouffrir encor cenſure de qui que ce ſoit, pourveu qu'il ne ſoit ni Eſclave ni Ignorant, ni de la façon de ces Eſprits qui ſemblables à certains poiſſons de mer vont touſiours contre le courant des eaux douces, & dont le ſçavoir reſſemble à ceſt arbre *Alaternus*, dont parle Pline, qui ne porte ne fruict ne graine.

Ce n'eſt pas ſans peril à l'Hiſtorien, dit Tacite, qui traicte l'Hiſtoire de ſon temps. I'ay eſté obligé d'ainſi le faire par le project de mon deſſeing, & pour la decoration de mon *Tableau*. I'en acquerrai des malveillances; c'eſt tout un. Ie ſuis ſatiſfaict en moi-meſme d'avoir plus teu que je n'ai ſçeu, & de n'avoir dit que ce que je ne pouvois pas taire. La memoire des morts, l'honneur des vivants a eſté eſpargné en toutes les occaſions dont le blaſme eut eſté ſans inſtruction à la poſterité. Auſſi n'ai-je eſtimé neceſſaire qu'elle fut informée de tout &

qu'elle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

qu'elle ſçeut plus de nous que nous n'en avons apprins du paſſé. Celuy-là n'enſeigne pas bien qui enſeigne tout: & c'eſt ainſi que les Grecs ont clos du ſecret les miſteres de leurs ſacrifices.

Accepte donc pour excuſes, cher Lecteur, les penibles difficultês de dreſſer une honnorable peincture de tant de pieces deſioinctes, briſées d'un baſtiment à demi ruiné, enterré dans ſes maſures, caché dans les triſtes reliques de ſes ruines. Conſidere combien le defaut de memoires, la diverſité de tant de ſuccés & d'opinions m'a empeſché de te contenter; & reçois, je te prie, la promeſſe que je fais, de te donner une ſeconde Edition, laquelle avec un Tableau plus parfaict des actions victorieuſes de noſtre grand Prince, autant que Dieu le me permettra, portera l'eſponge ſur tout ce qui ne ſera ici de bien. L'ours ne façonne pas ſes petits tout à la fois: il les leche, & les rend avec le temps des animaux parfaits & perfectionnés en tous leurs membres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

A L'Autheur

SVR SON TABLEAV

DE L'HISTOIRE D'ORANGE.

D'*Alexandre les lauriers verts*
Que le fort bras de ſa vaillance
Avoit plantés dans l'Univers,
Rangé ſous ſon obeïſſance,
Seroient comme morts deſeuillés;
Si ſes faicts par eſcrit n'euſſent eſté couchés.

L'oubli couvre dans le tombeau
La gloire des plus grands Monarques,
Qui relluiroit comme un flambeau
En deſpit du fuſeau des Parques,
S'ils euſſent marié les arts
De Minerve, aux ſanglants exercices de Mars.

DelaPize *tu nous produits*
Dans le Tableau *de ton Hiſtoire*
Les doux & agreables fruicts
Que peut produire la memoire
Des plus beaux & rares Eſprits.
Qui de meſme que toy vivent par leurs eſcrits.

La mort faiſoit baigner les yeux
D'Orange *de maux aſſiegée*
Dans l'eau du fleuve Stigieux
Où elle s'en alloit plongée;
Tes veilles font que deſormais
Elle ſoit miſe au jour & ne meure jamais.

B. Aymard, Advocat au Parlement d'Orange.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Au meſme

IDEE DE SON TABLEAV
de l'Hiſtoire d'Orange.

ORange eſtoit enſevelie
Sous les cendres de ſon malheur,
Toute ſa gloire & ſa grandeur
S'en alloit eſtre aneantie.
Les Gots l'effroy de ſa nation
Par l'excés de leur Ambition
Avoient martellé ſes murailles
Pour donner aux ſiecles à venir
Sur le point de leurs funerailles
Des marques de leur ſouvenir.

Par tout paroiſſoiét des maſures,
Des traces des vieux baſtiments,
Et rien que les ſeuls fondements
Faiſoient remarquer leurs figures:
Quand *DelaPize* en ſó Tableau
A marqué d'un parfaict pinceau
Le ſubject, le plan & uſages
De ces grands deſſeings ſuperflus
Qui n'ont laiſſé que les Images
D'avoir eſté & n'eſtre plus.

Mais ce n'eſt que le ſeul ombrage
De ceſt ouvrage ſingulier,
Qui a tout de particulier
Et rien qui ne ſoit en uſage:
L'Hiſtoire en forme le deſſein
Et reçoit dans ſon chaſte ſein
Les noms, les faicts & les loüages,
La Nobleſſe & l'authorité,
De trente-ſix Princes d'Oranges
Donnés à la poſterité.

D'iceux les Races memorables
En puiſſance & en pieté,
Richeſſes & antiquité,
En ſót quatre Angles hónorables:
Et chacune en leur ſaiſon,
Orange, les Baux, & Chalon
Donnent ſon rang à la vaillance
De Naſſau ce ſang Genereux,
Qui protege de ſa puiſſance
Et rend ſon Eſtat bien-heureux.

Ainſi l'ordre eſt tout admirable,
Le travail en eſt nompareil,
Le temps n'a rien veu de pareil,
De plus curieux & plus loüable:
Et ſi tant de vieux documents
Des hommes morts & des vivants
N'en verifioient la memoire,
L'excellence & la rareté
Aſſeureroient que ceſte Hiſtoire
En auroit beaucoup inventé.

D. M. F. D. L.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Au meſme
SVR SON TABLEAV
DE L'HISTOIRE D'ORANGE.

Tant de valeureux faicts tant de belles conqueſtes
Des Grecs & des Romains,
N'euſſent peu éviter l'effort & les tempeſtes
Des deſtins inhumains.
On n'en parleroit plus, toute leur renommée
Et tout ce grand orgueil
Qui paroiſſoit en eux, aprés quelques années
Eut ſubi le cercueil.
Si, comme en un lieu ſeur, leur nom dedans l'Hiſtoire
N'eut trouvé du ſupport,
Et ſi leurs Eſcrivains n'euſſent mis leur memoire
Hors des rigueurs du ſort
Les exploicts de Cæſar, de Cyrus, d'Alexandre
Seroient deſia peris,
Si les Hiſtoriens pour les nous faire entendre
Ne les euſſent deſcrits.
Le temps n'eſpargne rien: Par l'ordre de Nature
Tout tend vers le treſpas
Le temps diſſipe, perd, & change d'heure en heure
Les choſes d'icy bas.
Ce grand nom Orangeois craint ſur la terre & l'onde
Pouvoit à l'advenir
Subir ces dures loix dont le reſte du monde
Ne ſe peut garentir:
Mais par tes ſoins LaPiſe *& par ta docte plume*
Il ſe met à couvert
Des injures du ſort, du temps qui tout conſume
Qui tout ruine & tout pert.

Ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ce Tableau enrichi de coleurs immortelles
Le tire du tombeau,
Luy donne un eſclat & une forme telle
Qu'il en paroit plus beau.
C'eſt là où par des traicts tirés de bonne grace
Tu monſtres tout à nu
Tant d'actions de valeur qu'on a de race en race
En tes Princes cognu.
C'eſt là où du paſsé rappellant la memoire
Tu fais clairement voir
Quelle eſt & quelle fut de tes Princes la gloire
Le luſtre & le pouvoir.
Là tu fais voir des Roys, des Electeurs d'Empire
Avec des Empereurs.
Là d'un ſtil hardi tu te plais à deſcrire
Leurs faicts & leur valeur.
Là ce grand FREDERICH, *du Tyran d'Iberie*
Et l'effroy & le fleau
Verra depeinct au vif tout le train de ſa vie
Soubs un tiltre nouveau.
Là de ſes Devanciers remarquant la proüeſſe
Et la rare vertu
Il verra qu'à luy ſeul le nom de ſon ALTESSE
Eſtoit juſtement deu.

P. MENSE Provençal
D. E. M.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Fe

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.
De l'eſtat & Principauté d'Orange:
où eſt traité

De ſon climat, ſituation, confrons, beauté & ammenité de la campagne, danrees, ſondation, origine, & ancienneté de la ville d'Orange, Antiquités d'icelle, Parlement, Conciles, Eveſché & Univerſité.

AVANT-PROPOS SVR TOVS LES TRAITES.

LA naiſſance de ceſte ſouveraineté eſt glorieuſe, ſa conſervation memorable, ſa ſubſiſtance miraculeuſe, la valeur de nos Princes là acquiſe à la pointe de l'eſpée, leur prudence la conſervée, & leur grandeur la maintenüe. Mais la gloire, la prudence, & la grandeur de celuy qui regne maintenant ſur nous, la ſi fermement eſtablie ſur ſon plain, & la fait ſubſiſter avec tant d'advantages, que nous pouvons dire d'elle, ce que les anciens Grecs diſoint jadis de la ville d'Athenes; qu'elle eſtoit eſtimée de tout le monde, pour l'abondance de ſes richeſſes, pour la multitude de ſes citoyens, & pour la magnificence de ſes baſtiments; mais qu'elle l'eſtoit encor plus pour la reputation des Phocions, des Miltiades, des Themiſtocles, & de tant de grands hommes, qui y avoint commandé & gouverné. Ainſi ceſte Principauté, quoy que tres conſiderable en elle meſme, ayant autrefois donné la Loy au Comté d'Avignon, iceluy rendu tributaire de ſes gouverneurs, fortifiée des prerogatives, qui la rendent recommandable par deſſus pluſieurs autres eſtats, la faiſant aller de pair avec les plus amples ſeigneuries;

Athenæ ſuæ celebritatem non minus ſummis viris quam ſcriptoribus debent. Saluſt.

La reputation de Themiſtocles accrut beaucoup plus celle des Atheniens en la journé de Salamine que non pas les grandes forces qu'ils y avoint. *Herod. lib. 8.*

porte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

porte bien plus haut le nom de ſa grandeur ſouveraine, depuis le temps qu'elle a eſté poſſedée, de tant de grands Princes, qui de la renommée de leurs armes ont embaumé tout le monde, & fait bondir la reputation volante de leur gloire, par toute l'eſtendue de l'univers, ne plus ne moins que fleſches empennées d'Orient en Occident.

Lors que le Roy Henry III. venoit de Pologne pour aller recueillir la couronne de France, avant que s'approcher des terres de la Principauté, il envoya demander paſſage pour luy & pour ſon armée au ſeigneur de Barchon Gouverneur, avec tel ordre que pas un des ſoldatz n'emporta aucune choſe, ayant eſtabli des gens, ſur toutes les limites de l'eſtat, pour le diſtinguer: mais le voiſinage ne fut pas eſpargné.

C'eſt l'arche de Noé, qui à courageuſement deſpriſé, tous les flots ondoyans, de tant de deluges de ſang, qui ont couvert toute la ſurface de l'Europe. C'eſt cet Eſquif flotant, qui à vogué ſeurement, parmy les orages & les tempeſtes de la France, tandis que les deux plus grandes navires de la Chreſtienté, s'eſtoint randues à deux doigts de leur naufrage. C'eſt vne autre Palmyra, qui à ſubſiſté, par my l'entre-heurt des armes des deux plus puiſſans Princes Chreſtiens; mais plus glorieuſe, de s'eſtre heureuſement rellevée, de tant de ſanglantes guerres, ruines, & ſaccagements, qui l'avoint malheureuſement embarraſſée, parmy la querelle, des autres Provinces; & s'eſtre conſervée dans le rempart inexpugnable d'vne ſouveraineté abſolue, ſous l'vnique authorité de ſon Prince.

Pluſieurs grands Eſtats ont eſté diſſipés, & les formes de leurs gouvernements dutout eſteintes. Depuis les temps, que la Principauté d'Orange eſt ſouveraine, elle à veu le commancement, le progrés, & la fin, de pluſieurs Royaumes, qui ſont comprins dans les Eſpagnes, ancienement regis par autant de Roys; elle les void maintenant tous reduits ſous le pouvoir d'vn ſeul Monarque. La Provence avoit ſon Roy, le Dauphiné ſon Prince, le Languedoc, & Auignon leur Comte & leur ſeigneur; mais les trois premiers, vivent ſous les loix de France, & le quatrieſme porte le nom de patrimoine de S. Pierre. Et bien que ceſt Eſtat, ayt reſſenti les eſclats des foudres, de tant de guerres que la Iuſtice de Dieu à lancé du ciel, pour la punition de l'ingratitude des hommes; & que ſa ſouveraineté ſoit demeurée pour vn temps cachée ſous les cendres de ſes ruines; elle n'a pas pourtant eſté perdue; elle à eſté attainte, mais non pas eſteinte; apprimée, non opprimée; combatue, mais non jamais abatue: La bonté du Tout-Puiſſant la touſiours tenue gravée cõme vne nouvelle Sion ſur la paume de ſa main. Elle l'a mainte-fois retirée de la rigueur de la tyrannie, de livrée de l'oppreſſion de ſes adverſaires, cherie, aymée & heureuſement reduite ſous la domination de ſes Princes legitimes.

D'entre tant de maſſacres, qui ſe firent en France de ceux de la religion Reformée, celuy d'Orange à eſté le ſeul chaſtié de punition exemplaire.

Ceux qui ſont entendus aux ſciences occultes diſent, que le Dieu Mars, à eſté infœlice en la fondation d'Orange; d'ou tant de guerres & de ruines; le malheur deſquelles eſt reparé, par le profit de la meſnagerie, qui y eſt grand, ſur lequel preſide Saturne qui fut fœlice en ſa fondation.

Mais pour faire voir le climat ſalutaire, ſous lequel nous vivons; la temperature, & la ſerenité de l'air, que nous reſpirons; la vaſte & delicieuſe campagne, qui nous enuironne; tant de beaux fruits, qui y croiſſent; & tant de riches danrées, qui s'y recueillent abondamment: Pour eſtaler en ce diſcours, ces eminents tiltres de cité metro-politaine, & tres-opulente, ſous les Romains; qui ſont meritoirement aſſignés à Orange ville capitale de l'eſtat: pour renouveller ces curieuſes remarques des antiquités Romaines, qu'on y void encor rellevées, en des baſtimens ſi ſuperbes, & ſi magnifiques; avec ce grand & ample circuit des vielles murailles, qui deſignent la grandeur de la ville ancienne: & pour la faire voir honnorée d'vn ſiege de Parlement, & de la tenue de deux celebres Conciles, des chaires d'Eveſché, & d'Vniverſité ſous les Princes Chreſtiens; Il fault enrichir la bordure de ce tableau, par la delineation d'autant de vives remarques, avant qu'entreprendre la repreſentation de toutes ces riches figures; qui paroiſtront en leur lieu, par la deſduite, des actions memorables de tant de grands Princes, qui l'ont poſſedée depuis pluſieurs ſiecles, en tiltre de ſouveraineté, qui ſe continue heureuſement, au tige de ceſte grande maiſon de Naſſau, ſoubz le regne de noſtre victorieux Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Du Climat, Situation, confronts, beautè & ammenitè de la campagne, & des danrèes qui ſe recueillent en l'eſtat d'Orange.

Degré de la ſituatiõ de la Principauté.

Son Climat.

Frequence de vẽts.

CEt Eſtat eſt poſé ſous le quarante troiſieſme degré & demi de l'eſlevation du Pole en latitude, & ainſi approchant le milieu de noſtre Zone temperée. Son climat eſt beau par excellence. L'air de ceſte contrée eſt fort temperé. Les pluyes y tombent favorablement. Les ſaiſons ſemblent ſe vouloir accommoder, à la cuillete de tant de beaux fruits. Les vapeurs, & les exalaiſons malignes, couſtumieres de s'eſlever de la terre, ſelon la diverſité de leurs cauſes, ne ſe peuvent longuement arreſter, parmi l'eſtendue de ce Climat, en eſtans deſchaſsées par la frequente impetuoſité du vent de Nort; mais non ſans cauſer aucune fois des dommages aux bleds, vignes, & autres fruits de la campagne. Operations ordinaires de la Divine providence, qui pour le bien des hommes tire d'une meſme cauſe divers effects contraires.

Arauſiorum colonia latitudine 44. Gerar. d. Mercator in annot. in Ptolem.

Sõ eſtendue.

Ses villes.

Il eſtoit anciennement d'aſsés grande eſtendue comprenant ſous ſoy beaucoup de villes & de villages, du Comté Venaiſcin, de la Provence & du Dauphiné: Mais ou par ſucceſſion des ſiecles, ou par la malice des temps, ou bien par le malheur des guerres eſtrangeres, qui en tenoint eſloignés ſes Princes; tout l'Eſtat à eſté reduit à la ville d'Orange, qui porte le nom de Principauté & de capitale du Pays; celles de Courthezon, Jonquieres, & Gigondas, cloſes de murailles; avec pluſieurs autres bourgs, villages, chaſteaux, & fiefs, tant du Prince que des Seigneurs & Gentils-hommes, vaſsaux, dependans de la ſouveraineté d'Orange.

Aſſiete & confronts generaux.

Son aſſiete eſt aux extremités, qui joignent les quatre provinces voiſines, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, & le Comté d'Avignon.

Confronts particulieres.

Il à en ſon orient, les terres de Malauſcene, celles de Baumes, celles de Sarrians, & celles de Camaret. En ſon occident la riviere du Rhoſne, la baronnie de Lers, & Caderouce: en ſon midy Chaſteau-neuf Calcernier, & Bedarrides: en ſon Septemtrion, la baronnie de Serignan, Piolens, & Mornas.

Son terroir.

Le terroir eſt ample, au regard des villes, qui y ſont ſituées, & du peuple qui les habite; ſa longueur d'orient en occident eſt depuis Malauſcene juſques au Rhoſne, & juſques à la baronnie de Lers; ſa largeur du midy au ſeptemtrion, eſt depuis Bedarrides, juſques à la baronnie de Serignan.

Beauté de la campagne.

Le pays eſt plain & uni, la campagne belle & delicieuſe; compartie par tant de maiſons champeſtres, & belles metairies, que dans le ſeul terroir d'Orange, y en à plus de cinq cents en nombre toutes habitées; compaſsée d'une infinité de jardinages, vergers, clos, préeries, & terres cõplantées d'une multitude d'arbres de toute eſpece; arrosée d'vn grand nombre de ruiſseaux, ſources, & fontaines; & ce qui rend ceſte plaine tres belle, eſt qu'on la voit bornée de montagnes, qui l'entourent de tous coſtés en forme ronde; elles ſont eſloignées les unes de deux heures de chemin, autres de trois, juſques à quatre, cinq, & ſix, touſiours en veue de la plaine; & toutefois elles reſsemblent eſgalement diſtantes, & jointes enſemble, comme ſi la nature les y avoit poſées, pour ſervir de Mur & de rempart, à la conſervation de ceſte belle, & riche plaine, ce qui me fairoit volontiers dire, que c'eſt la terre de Promiſſion, la Canaam de l'Europe, l'Edem, le Paradis terreſtre ſi curieuſement recerché par tant d'eſcrivains.

Mais autant que la demeure de ce pays eſt agreable, & delicieuſe, au-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

tant ſon terroir eſt riche, & fecond, en pluſieurs danrées; le froment, le vin, la ſoye, & le ſaffran, outre tant d'autres, s'y recueillent en ſi grande quantité que la moindre ſuffiroit pour beaucoup plus de peuple, qu'il n'y en à en toute la Principauté, & toutesfois elles excellent en beauté & bonté les autres fruits des contrées circonvoiſines; & ce qui eſt remarquable, cet Eſtat n'emprumpte rien de ſes voiſins, de tout ce qui eſt neceſſaire à l'uſage de la vie humaine, ſoit pour la nourriture & parure du corps, ſoit pour fournir à tant d'autres neceſſités des familles. Il faut parler en particulier de la ville d'Orange, & commencer par ſon origine, pour paſſer à la conſideration des autres choſes remarquables.

Danrées qui s'y recueillent.

Ἀραυσίων. *Ptolom. Geograp. l.2.* Ἀραυσίων. *Strabo. Geog. l.4.* *Arauſio. Plin. l.3. c.4.* *Auraſica. Marcian. in Comment. Caſ.* *Arauſica. Concil. Gall.* *Arauſia. Belcar. in Comm. Ball.*

De la fondation origine, & ancienneté de la ville d'Orange, ou eſt parlé de S. Eutrope.

Les noms ſont les images des choſes. Ils n'ont eſté introduits à autre fin, que pour repreſenter la nature de ce à quoy ils ſont appropriés. Ceſte ville à eſté diverſement nommée par divers autheurs. Des Grecs *Arauſion*, ou bien *Araiſion* de la terminaiſon du nom de ceſte colonie Grecque, dont elle fut peuplée en ſon premier commancement. Des Latins *Arauſio, Auraſica, Arauſica, Arauſia, Auraica, Aurengia.* Des François *Orange, Aurange, & Orenge.* Le commun & le plus uſité eſt *Orange* par nous employé au frontiſpice de ce Tableau, & dans tout le cours de noſtre hiſtoire. Noms que la commune opinion fait deriver, ou de ce mot *Aura* c'eſt à dire *vent*, en langage du pays *Aure*, à cauſe de la frequente impetuoſité des vents, qui y regnent: ou bien du mot *Orage* en oſtant la lettre n, comme pour repreſenter les diviſions, orages, & partialités, aux quelles ceſte contrée eſt naturellement aſſuietie. Quelque uns tirent ce mot *Orenge,* d'une figure ironique, dautant qu'il ne s'y peut eſlever aucuns Orengers, pour la violéce des meſmes vents: ne pouvans ces beaux, & odoriferans arbres prendre accroiſſement, que dans le calme des pays plus doux, à l'abri des vents, & de la tempeſte.

Ethimologie du nom d'Orange.

Dans le terroir d'Orange ne croit point d'Orengers.

a Marſeille fut fondée par les Phoceens en l'année 3442 de la creation du monde, 218 de la fondation de Rome, & 500 ou environ avant Ieſus Chriſt.

b *A Phocaa Aſiaticus populus Harpali inclementiam vitans Cyri Regis Præfecti Italiam navigio petiit, cujus pars in Lucania Veliam, alia condidit in Viennenſi Maſſiliam. Dein ſequutis ætatibus oppida aucta virium copia inſtituere non pauca, ſed declinanda varietas ſæpe ſatietati conjuncta. Amm. Marcel. lib. 15. cap. 23. Herodot. Clio. Pomp. Trog. l. 43.*

a La fondation de ceſte ville eſt ſi ancienne, que pluſieurs n'ont pas fait difficulté, de la rapporter entre les plus celebres de la Gaule Narbonnoiſe. Quelques uns ont dit, qu'elle fut fondée avec les villes de Marſeille, Nice, Thurin, Avignon, & Lion, par ceſte grande Colonie des Grecs, qui paſſa à Marſeille, ſous l'enfance de la republique Romaine, & pendant le regne de Tarquin Roy des Romains, pour eſtablir leur demeure en ce pays, & faire retentir le los de leur renommée, parmy les nations eſtrangeres.

Fondatió de la ville d'Orange.

b Les autres eſtiment que les Phoceens voyant leur ville aſſiegee par les Perſes, ſous la conduite d'Harpalus leur general, qui avec le balay ardent de la cruauté ſe promenoit fierement par toute l'eſtendue de la Grece, mirent ſoudain la voile au veut, & prindrent retraite à Marſeille. Les autres diſent que leur pays natal trop eſtroit pour contenir un ſi grand peuple, les obligea de cercher paſture ailleurs par la navigation, ſi qu'ilz vindrent ſurgir és environs de l'embouchure du Rhoſne, & en ſuite y attirerent tout le peuple de Phoces ſous la conduite de *Simos, & de Protis.* Que pour s'inſinuer plus doucement en ceſte poſseſsion, ils recercherent d'amitié un Roy voiſin nommé Nannus, lequel les reçeut humainemét, & d'arrivée s'eſtans rencótrés dans le banquet nuptial de ſa fille nommée *Gypte* auquel ils furent conviés, ceſte Princeſse qui debuoit verſer de l'eau ſur les mains de celuy qu'elle eſliroit pour mary (ſuivant la couſtume du pays) ſe tourna devers *Protis* l'un des chefs Grecs & luy en verſa. & que *Protis* par ceſte ineſperée faveur devenu gendre du Roy, obtint en don le lieu ou il fit baſtir une ville qu'il nomma Marſeille. Tous les peuples des environs leur envians ce bien, tachent d'eſtouffer par armes ceſte proſperité naiſsante. Mais la valeur des Grecs ſe faiſant voye par tout, ils ne les peurent empecher d'eſtendre leurs coudees & de reduire ſous leur obeiſſance le pays circonvoiſin ou ils envoyerent des Colonies. Par ce moyen là vie

c *Hec autem Colonia* Φωκαίεων *erat. Strabo Geograph. l.4.* Et peu apres il met entre les villes de la Gaule Narbonnoiſe. Αὐενιὼν, Ἀραυσίων, Ταρκ... *Ptolomeus Geograph. Loc. cit.* l'appelle Ἀραυσίων & la met au nombre des cités des Canarois.

d *Charavarin* eſt un mot Provençal qui veut autant à dire que joye avec grand bruit derivé du mot Grec Χαρὰ qui ſignifie auſſi joye.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

vie de nos premiers habitans commança de ſe rendre plus humaine, la civilité de ces nouveaux hoſtes les apprivoiſe peu à peu, ils en apprenent la façon de cultiver les champs, & de baſtir des villes, & au lieu qu'ils n'eſtoint paravant regis que par violence ils ſe ſouſmettent à un gouvernement politique adreſſé par bonnes loix. Bref noſtre Orange & les principales villes de Lion en bas commancerent deſlors à jetter leur premiere fondation.

c Ce qui eſt confirmé principalement, tant par la terminaiſon de ces villes la en *ion*, du nom de ceſte Colonie, comme *Lion*, *Avenion*, & *Orange*, qui pour lors ſe nommoit *Araiſion:* que par la grande recommandation, en laquelle la Laugue Greque eſtoit pour lors, en ces contrées, & particulierement en la ville de Marſeille, ou accouroint gens de tous coſtés, pour l'apprendre; *d* & par la convenance de ceſte laugue là, avec la vulguaire de ce païs, meſmes en l'idiome, & en pluſieurs mots, qui ſont encor parmy nous en uſage.

Julius Cæſar parle d'Orange.

e Julius Cæſar, qui pour les merveilles de ſes royales actions, & les incomparables exploicts de ſa valeur, à eſté le plus capable de ſon temps, pour deſcrire les commentaires de ſa vie; qui à precedé de pluſieurs années, l'advenement du Sauveur du mondo: a bien voulu laiſſér à la memoire de la poſterité, l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de ceſte ville; lors qu'ayant aprins la revolte des Gaulois, il vint à Narbonne, mit garniſons en Provence, Avignon, Orãge, & Thoulouſe; qui ſe conſerverent en toute integrité, ſous l'Empire d'un ſi grand Prince, apres avoir ſouffert les pilleries, & invaſions de *e* Vercingentorix chef de ceſte grande revolte. *f.*

La religiõ Chreſtienne eſt preſchée à Orange peu apres l'aſcenſiõ de Chriſt.

Mais pour un teſmoignage plus particulier de la faveur du Ciel envers nos Peres: Dieu voulut qu'au premier commencement de la propagation de l'Evangile, la religion Chreſtienne fut preſchée à Orange, par S. Eutrope natif d'Egipte, l'un des ſeptante diſciples des Apoſtres. Ce fut lors qu'apres l'aſcention de Jeſus Chriſt, & la reception du S. Eſprit, deſirans de publier la foy par toute la terre; ils l'envoyerent aux Gaules avec S. Trophime (duquel l'Eſcriture ſainčte rẽd teſmoignage)* qui s'arreſta en Arles, & celuy cy a Orãge; ou aprés avoir jetté les fondements d'une Egliſe, il mourut; & ſon corps fut enſeveli, ſur la montagne dans la ville ancienne, au lieu ou quelque temps aprés, fut edifié un temple, à l'honneur de ce ſainct, *g* maintenant changé en un baſtion de la Vignaſſe.

Vie ſommaire de S. Eutrope.

* Act. des ch. 20. & 21. verſ. 29.

Il eſtoit preſent à la Cene de Jeſus Chriſt, dit ſa legende. Sur le poteau du portal de ce tẽple, devant ſa demolition, eſtoint gravés ces mots *Gaudentius & Palladius fratri innocentiſſimo fecere.* Il y avoit auſſi certaine hiſtoire relevée en marbre. Le corps de S. Eutrope eſtoit enſeveli ſous les degrés de l'entrée, cela n'eſtoit revelé qu'a certaines perſonnes; nous le verrons en ſon temps, ſervir de ſubject d'un foible reſſentiment aux reformés, qui le conſacreront à l'ardeur des flammes avec les autres reliques, qui eſtoint gardées en la grande Egliſe d'Orange; lors que toutes choſes furent peſle-meſlées dans le labirinthe inextricable de la confuſion de ces premiers troubles, tant deſcriés par la France.

h Quelques uns ont dit, que S. Eutrope eſtoit fils d'un Roy de Bourgogne, & qu'il fut enſeveli à Orange. Il s'en fault raporter à la foy des autheurs plus veritables.

Plinius fait mention d'Orange.

i Mais encor le dire de Pline ſecond, en ſon hiſtoire naturelle du monde; qu'il à eſcripte du temps de l'Empereur Tite Veſpaſian, eſt bien plus exprés en noſtre faveur; Lors que deſcrivant la Gaule Narbonnoiſe, & y comprenant les pays du Dauphiné, Languedoc, & Provence, il fait mention d'Orange en ces termes. *k Quant aux colonies & cités metropolitaines, vivantes ſelon le droict eſcript des Romains, qui ſont avant en pays; il y à Arles ou habitent les ſoldats de la ſixieſme Legion, Beſiers qui eſt peuplée des ſoldats de la ſeptieſme Legion, a Orange ceux de la ſeconde Legion vindrent habiter.*

e *Qua re nũciata Cæſar omnibus Conciliis antevertendum exiſtimavit, ut Narbonem proficiſceretur: eo cum veniſſet: timentes confirmat: præſidia in Rutenis provincialibus: Artomicis* (qui ſont ceux d'Orange) *Teloſatibus: circumq; Narbonem, quæ loca erant hoſtibus finitima conſtituit. Iul. Cæſ. comment. lib. 7. cap. 3.*

e *Vercingentorix bellũ inferri, Allobrogibus jubet: altera ex parte Gaballos, proximosque pagos Arvernorum in helvios: item Rutenos, Cadurcoſque ad fines Volgarum, Armicorumque* (des Orangeois) *de populandos mittit.*

f A l'indice fait par Raymond Marcian, ſur les Commẽtaires de Iulius Cæſar, eſt eſcrit ce qui s'enſuit. *Armici populi, vel Artomici extra Celtas, Holgas: & Aquitanos citra Rodanum fluvium, finitimi Volcis, non longe à Gaballis, Avernis & Helviis, Rutenis, Maſſilienſibus, & Cadurcis: hos conjectura eſt fuiſſe Artomicorum populos, quorum civitas eſt Epiſcopalis, & Provinciæ Vienenſis, in finibus Galliæ, Provinciæ Romanorum, quos Auraſicenſes dicimus, ubi Principatus eſt Francorum Regi non ſubditus.*

g Duquel j'ay veu autrefois celebrer la feſte, avec feux de joye; en appareil magnifique, ſur ceſte Egliſe là le 27 de May. Auquel jour on liſoit auſſi ſa Legende.

h Cæſar Noſtredamus en ſon hiſt. de Provenc. 1. part.

i *In Mediterraneo Colonia, Arelate Sextanorum, Blitteræ Septumanorum, Arauſio Secundanorum. Plin. ſecund. l. 3. c. 4.*

k Ce ſont les termes du Pinet en ſa verſion Françoiſe.

Vrbium quas habet, opulentiſſimæ ſunt Vaſio Vocuntiorum, Vienna Allobrogum, Avenio Canarum, Arecomicorum Nemauſus, Toloſa Tectoſagū. Secundanorum Arauſio, Sextanorum Arelate, Septumanorum Blitere. Pompon. Mel. de ſit. orb. lib. 2. cap. 5.

Le tiltre que Pomponius Mela luy attribue, n'eſt pas moins ancien, que plain d'honneur, & de gloire; lors qu'il la qualifie du nom de Cité tres-opulente, avec les plus celebres de toute la Gaule Narbonoiſe. Et Conſtantin fils de Cōſtantin le grand, l'honnora de ſa demeure pour quelque temps à ſon paſſage, lors que ſon Pere l'envoya, pour l'adminiſtration des Gaules Transalpines, y ayant fait une belle & magnifique entrée; en memoire de laquelle, les habitans ont conſervé juſques à ce jourdhuy une honnorable relique d'une Colomne, on ſont gravés ces mots, *Conſtantino pio nobili, Cæſaris Conſtantini pii filio.*

Mais quand le teſmoignage de tant de grands perſonnages nous defaudroit; ces beaux & ſomptueux monuments des antiquités Romaines, qui ſemblent avoir voulu combatre le temps, par leur durée; pour conſacrer à l'eternité, la grandeur de leur triomphe: l'excellence de la ſtructure de ce grand Arc Triomphal, & la dignité du ſujet, qui le fit eriger: les uſages du Theatre ou Cirque, & l'admirable forme de ce baſtiment, qui à eſté la premiere inventée; meſmes avant les Amphitheatres, qu'on voit és autres villes de l'Europe, ſont des vrais arguments & des teſmoins irreprochables, de l'ancienneté de la ville d'Orange, en ſon commencement & en ſon origine, en ſa grandeur & en ſa magnificence. Ce qui nous apparoiſtra plus clairement, par la deſcription generalle, & particuliere d'icelles.

Plan des Murs antiqs de la ville d'Orange.

On ne ſçait l'autheur des Murs antiqs.

LE nom de celuy qui à baſti les Murs antiqs, de ceſte celebre ville, eſt demeuré enſeveli, dans ſes frequentes ruines. Les tenebres d'une ſi ſombre antiquité, en ont deſrobé la cognoiſſance, & ne me permetent d'en parler qu'a taſtons. Mais tant de ſiecles paſsés, deſpuis ſa premiere fondation, n'ont peu entierement effacer tous ces viſibles teſmoignages, de la grandeur ancienne de ſes Murs, ny les traces & veſtiges honnorables qu'elle en à laiſsé à la poſterité.

Leur circuit eſt viſible.

Son circuit eſtoit d'environ un' heure & demy de chemin, & embraſſoit toute la montagne du Chaſteau, juſques à la Draperie, qui s'eſtend prés d'une mouſquetade, par de là, la vignaſse du coſté du midy; comprenant la fontaine de *lavacrum* qui eſt ſous l'angle regardant, le couchant. Avant la derniere fortification du Chaſteau, qui fut faite en l'année 1622. & 23. en ce meſme endroit de la Draperie, paroiſſoit un grand & large foſsé tiré en droicte ligne du levant au couchant, avec les vielles Murailles à demy entieres, & leurs tours rondes à la Grecque de cinquante en cinquante pas, en aucuns endroits elles eſtoyent de plus de quinze pieds de haut, & preſque en deffence; pluſieurs qui les ont veues comme moy, me cautionneront de ceſte verité; és meſmes années 1622. & 23. elles furent applanies & les foſsés comblés du terrain des pieces & des fonds qui l'aboutiſsoyent, lequel en fut oſté juſques à la roche, pour empecher que l'ennemy ne s'y peut couvrir en cas de ſiege.

Les murailles de la ville de Platées au rapport de Thucidide eſtoyent compoſées de meſme façon.

De là ces Murailles deſcendoyent du coſté d'Orient, le long du pendant de la montagne, ou ſe voyent encor par tout leurs Maſures & leurs vieux foſsés; & paſsans aſsés proche de la Chapelle S. Lazare le vieux, laiſsoint une porte à l'endroit du deſtour du grand chemin, tirant de la porte de pourtoules à Courtheſon: la elles ſe voyent d'envirō douze pieds d'hauteur avec la forme de leurs tours plus ruinées que la muraille; puis continuans en long du mydi au ſeptemtrion, cernent une terre aſsés grande du coſté du levant, & paſſent le long de la Meyne appellée en cet endroit le Pertuis; vont juſques au pont qui porte le nom de la Tourraque, & ſe perdent dans le foſsé du baſtion, qui fait l'angle la proche appellé de la Tourraque; au fonds duquel paroiſsent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

roiſſent encor les fondements, quand les eaux ſont baſſes ou claires. De la elles continuent ſous le baſtion juſques à la vielle porte Marinenque, le long des Murs modernes, dans le foſſé de la Meyne ou les veſtiges ſe font voir en maints endroits; puis ſortans des foſsés de la nouvelle ville, paſſent devant la porte du Pont-neuf, & traverſans le grãd chemin qui va de la ville aux Capucins continuent dans les prèeries qui ſont à main gauche du chemin, & vont circuir le jardin du Prevoſt, d'ou elles ſe rendent proche de l'Arc Triomphal qu'elles embraſſent. A coſté d'iceluy & tirant au couchant traverſent le grand chemin de Lyon, dans lequel paroit encor la forme d'une porte de ville avec ſes pieds droits, laquelle j'ay veue autrefois couverte de ſa voulte, & ornée de pluſieurs creneaux de façon & eſtoffe ancienne. De la ceſte Muraille decline un peu à gauchè, tirant au couchant & embraſſant l'Egliſe S. Pierre, tourne au midy, puis s'en va le long du ruiſſeau du Merderic, au quartier de fontaines appellées des *Gaux* en langage du pays. La y avoit une autre porte: les pieds droits en ont eſté emportés depuis peu de temps. Elles continuent juſques à la fontaine de la Rays, paroiſſans d'environ dix ou douze pieds d'hauteur, avec leurs tours. De la ces Murs ſe perdans dans la riviere de la Meyne, s'approchent un peu de la nouvelle ville; puis ayant paſsé dans les prés qui avoiſinent le Pont de la Boucquerie (la ou je les ay veus autrefois de plus de huict pieds d'hauteur, & d'où ils ont eſté arrachés depuis peu d'années, pour la commodité des proprietaires des fonds, dans leſquels ils eſtoint ſcitués;) paroiſſent le long du chemin de ladite boucquerie à la Porte S. Martin, puis ſe vont rendre dans le grand chemin, qui va de la ville aux Arenes, ou eſtoit une porte de la ville Vielle, laquelle j'ay veue aſſes entiere, ayant ſa vouſſure & ſes pieds droits faits de tres groſſes pierres qui furẽt proffitées és années 1622. & 23. pour la conſtruction des baſtions de la nouvelle ville. Ayans traversé ce chemin, elles continuent leur cerne le long de la terre de Montclux, paroiſſans aſsés hautes avec leurs tours rondes & leurs larges foſsés, juſqu'aux bains antiqs; à coſté deſquels & dans le grand chemin d'Orange en Avignon, y avoit une porte, laquelle j'ay auſſi veue, de ſemblable forme que l'autre, baſtie de pareille eſtoffe, les maſures de laquelle paroiſſent encor. De la ces vieux Murs montoyent, par le pendant de la montagne du chaſteau, du quartier du couchant, droit à la Draperie, à laquelle elles s'alloyent joindre juſtement ſur le coin, qui eſt proche la fontaine de *lavacrum*, d'ou nous avons commencé ce circuit. Ceſte fontaine ſe trouvoit au dedans des vieux Murs, & à laiſsé par tradition au commun peuple une creance abuſive de quelque proprieté imaginee, d'ayder aux femmes à concevoir, ſi elles s'en baignent & en boivent en la ſaiſon & au temps qu'il faut: acauſe dequoy le menu peuple au lieu de *lavacrum*, l'appelle ordinairement par abuſion de mot d'un nom obſcene qui s'y rencontre en mangeant la lettre R.

Eſtoffe du vieux Mur.

L'Eſtoffe de ce vieux Mur eſt composé de meſme pierre, avec mortier plus dur que roche, embellie dedans & dehors de pierre de face de demy pied en carrè, celle des tours eſt de ſemblable conſtruction.

Traces des maiſons.

Tout autour dans ce circuit, ſur la montagne & aux pendants d'icelle, d'un coſte & d'autre, s'y voyent encor par tout les fondements des maiſons autrefois habitées. Nous avons remarqué cinq portes en ces murailles, deſquelles j'en ay veu quatre aſſes entieres, qui ont eſté ruinees de noſtre temps.

Ces vielles maſures teſmoignent haut & clair, que les ruines & les devaſtations y ont eſté grandes & frequentes, la memoire en eſt preſque enterrée avec elles. Le temps ne ſe trouve preciſement marqué de toutes. Vercingentorix chef des Gaulois rebelles, fut un des premiers qui la pilla & ſaccagea, apres qu'elle eut ſubi le joug de la domination des Romains, ſecourus & deslivrés en ſuyte par les armes de Julius Cæſar, comme il à eſté dit. Guillaume aux Cornets ſon premier Prince, la delivra de la ſervitude & opreſſion des Barbares Sarrazins, qui s'en eſtoyent emparés; apres qu'ils eurent ſans doubte

Ruynes en divers temps de la ville d'Orange.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

doubte exercé ſur icelle toutes les hoſtilites, par eux practiquées contre les villes de conqueſte. Mais la memoire de nos perés nous a laiſsé par une Luche tradition, que ces ſuperbes Murs furent abatus par la furie des Gots, nation deſcendue du ſeptentrion en nombre innombrable, laquelle vint fondre comme un grand & eſpais nuage en ces contrées, d'ou elle s'eſpandit apres par toute l'Italie qu'elle occupa durant long temps. Si bien que cette tempeſte s'eſtant eſcartée, la ville ouverte & exposée à chacun; Tiburge premiere du nom Princeſſe d'Orange, fut celle la qui la fit rebaſtir; & edifier ſes Murailles en la forme qu'on les voit, beaucoup diminuées de leur ancienne grandeur. Perte aucunement reparée en ſuyte, par la conſtruction de trois grands Fauxbourgs, à S. Florens ou eſt maintenant le Convent des Capucins, à l'Arc Triomphal, & à S. Pierre, depuis ruinés par les mauvais temps, & par les malheurs des guerres. La derniere ruyne arriva en l'année 1562. par le ſac & bruſlement de la ville, & par le ſang de ſes habitans, mais les Murailles ayans eſté en partie demolies, furent apres reparées & réedifiées, ſans avoir en rien diminué de leur pourpris.

Plan

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland

Fold Out
FRONT PAGE

ProQuest

diadeis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland



Fold Out
BACK PAGE

ProQuest

diadeis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland

Fold Out
FRONT PAGE

ProQuest

diadeis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

KB Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland

Fold Out
BACK PAGE

ProQuest

diadeis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Plan de la nouvelle Ville & Chaſteau d'Orange.

Son Aſſiete. L'Aſſiete de ceſte ville ne cede en beauté à aucune autre de l'Europe; elle eſt aſſize dans la plaine, au pied d'une petite montagne, qu'elle à dos en ſon midy. Son territoire eſt tres-grand, à droite & à gauche derriere elle, Son terroir. comme ſur petits tertres ſont ſitués les plus legers fonds, propres à produire les plus excellens vins de la contrée, appellés par excellence vins de Coudoulet, derivé du nom de caillou dont la terre eſt couverte en ce quartier là. Le reſte du quartier eſt en garrigues & bruieres ſervans à la nourriture du menu beſtail qui rend des laines fort fines: ce qui en eſt desfriché ſe convertit utilement à la nourriture des meuriers, la feüille deſquels eſt employée à l'eſlevation des vers à ſoye. Et comme ce quartier là ſe rancontre naturelement plus ſec que les autres de la plaine; la nature la pourveu d'un bel eſtang, Ses vins & ſa ſoye. qui nourrit quantité de poiſſons, Canars, & autres oiſeaux aquatiques: outre qu'il n'a faute de tres bonnes eaux, par le moyen des puits, qui y ſont, & de pluſieurs ſources qui y jaliſſent en maints endroits.

Sa plaine. Au devant de ſes Murs, on voit l'eſtendue d'une belle & grande plaine, ſans interruption de vouſures ou coſtaus, bornée toutefois par les montagnes des eſtats voiſins, comme il à eſté dit: ſemblable à un grand jardin ou à un beau verger, à cauſe du grand nombre d'arbres qui l'embeliſſent; contenant grand nombre de metairies.

Ses Bleds. Lors que la cuillete eſt mediocre, elle donne du Bled à ſes habitans, beaucoup plus qu'il n'en faut pour leur nouurriture: fait regorger leurs cuves de vin, pour en diſtribuer aux eſtrangers: Son Saffran. produit le Saffran en abondance, qu'ils debitent aux peuples ſeptemtrionaux: & nourrit de tres gros Meuriers blancs, pour les vers à ſoye, qui leur revienent à grande utilité: les arbres fruitiers y donnent pluſieurs ſortes de fruits ſavoureux; & les claires & limpides ſources, de pluſieurs belles fontaines y jaliſſent par tout.

Ses rivieres. Le Rhoſne. Ceſte grande & celebre riviere du Rhoſne, moville ce beau terroir, du coſté d'occident, à une lieüe loin. (d'ou on pourroit facilement deriver un canal, juſques à la ville, pour la commodité du commerce, & de la debite de tant de danrées; deſſein autrefois reſollu, mais depuis abandonné, par le malheur des troubles.) Egues. La riviere d'Egues le traverſe d'un coſté; puis ſe va desgorger dans le Rhoſne, en ce meſme endroit, vers le port de Balthezard. La Meine. La riviere de la Meine, formée la plus part, des eaux des fontaines, qui ſe raſſemblent dans la plaine du coſté d'orient paſſe le long de ſes murailles, rampliſſant ſes foſés; & faiſant moudre quantité de moulins de toute ſorte; ſervant auſſi à l'arrouſage des champs, & à d'autres utilités publiques & particulieres.

Corps de la ville. Ses Rues. Le corps de la ville eſt beaucoup diminué de ſon ancienne grandeur, ſes rues n'ont pas la beauté n'y de celles d'Italie, n'y de celles d'Hollande: à cauſe des frequentes ruines, qui y ſont ſurvenues, apres leſquelles les habitans ne rebaſtiſſoient, que pour la neceſſité, & non pour le delice. Comme ces vieux Romains qui reparoyent haſtivement les ruines de leur ville, apres l'invaſion des Gaulois. Mais ſi eſt elle des mieux peuplées, & des plus riches du païs, grandement accreüe en baſtimens & en belles maiſons; depuis que nos Princes y ont reſtabli leur authorité.

Tit. Liv. decad. 1. lib. 5. in fin. parlãt de Rome apres l'invaſiõ des Gaulois dit que: *Feſtinatio curam exemit vicos dirigendi, dum omiſſo ſui alienique diſcrimine in vacuo ædificant, quod fit ut forma urbis ſit occupatæ magis quam diviſæ ſimilis.*

Eſtofe & forme de ſes Murs. Ses nouveaux Murs ſont baſtis, à la forme de ceux des villes de l'Empire, (nom qui comprend toutes celles, qui ſont deça le Rhoſne: les autres qui ſont de là la riviere, du coſté de Languedoc, ſurnommées du nom de Royaume) avec leurs tours à la mode du temps & du païs. Elles ont un terre-plein derrier en forme de rempart; & devant des fauces brayes, communement appellées *Barrions*, tous crenelés, rendans la façade de la ville, de plus belle re- Ses fortifications. preſentation. Elle fut fortifiée es années 1622. & 23. de cinq grands baſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

tions, commandés en cavalier par le Chaſteau, qui la couvre de coſté du midy : avec leurs foſsés, remplis de l'eau de la riviere, leurs contr'ſcarpes, & leurs doubles foſsés.

Son Chaſteau.

Le Chaſteau commande la Ville de tous coſtés, & eſt aſſis, ſur la croupe de la montagne, d'ou l'on deſcend par une porte, qui eſt au pied d'icelle. Il eſt composé de trois parties principales, qui ſont comme trois grands retranchemens, l'un devant l'autre : le Donion, la Courtine, & la Vignaſſe : & tous les trois enſemble, environnés, d'unze baſtions, avec leurs lignes de l'un à l'autre.

Composé de trois parties principales.

De trois coſtés, d'orient, d'occident, & du ſeptemtrion, la montagne eſt en precipice, la roche taillée, & les baſtions atachés contre icelle, qui leur ſert de fondement & d'appui, les eſpaulant en derriere ; randent le lieu du tout imprenable, de ces trois endroits ; & inacceſſible, ſinon par la montée de la ville.

De la Vignaſſe.

Reſte le ſeul quartier du midy, qui y donne accés. Là ſe preſente en teſte, le premier retrenchement de la Vignaſſe, eſpaulé de trois baſtions, qui ſe defendent l'un l'autre à port du piſtolet ; avec un foſsé tres large à fonds de cuve, crusé dans la roche vive ; avec ſes contr'ſcarpes en devant, qui aboutiſſent à une eſplanade, que la nature y à faite, en forme de contr'ſcarpe, alant en pente deſnuée du terrain, qui en à eſté emporté, n'y reſtant plus rien que la roche vive, qui ne permet de s'y couvrir. Dans la grande eſplanade de la Vignaſſe, qui ſeroit capable, de contenir dix mil hommes en bataille; n'y a que les loges & hutes des ſoldats de la garde, tout le reſte eſt vuide & net de terre, juſqu'a la roche; d'ou elle a eſte oſtée, pour remplir les baſtions, & rendre le lieu plus fort. Là y avoit anciennement avânt que le lieu fut fortifié une grande vigne appartenant au Prince appellée *vignaſſe*, qui ſignifie grande vigne en langage du païs : nom qu'elle a retenu depuis qu'elle commença d'eſtre convertie en fortereſſe. Or ce premier retrenchement à en tout cinq baſtions pour ſa defenſe.

De la Courtine.

La Courtine ſuit aprés, ſeparée de ceſte eſplanade par une contr'ſcarpe, endoſsée d'une forte muraille & d'un beau parapet, & par un tres large & profond foſsé, à fonds de cuve, crusé dans la roche vive, defendu par deux baſtions, liés par une tres bonne courtine, (un pont de bois avec ſes ponts levis traverſant le foſsé, pour entrer & ſortir dans la Vignaſſe) avec leurs remparts, ſur leſquels le canon roule à plaiſir. Dans ceſte Courtine ſont ordonnés l'hotelerie pour le divertiſſement des ſoldats, quand ils veulent caoüiner enſemble; divers logemens pour les moindres officiers de la garniſon; & des loges pour le reſte des ſoldats. Ceſte eſpace eſt aſsés capable. La ils montent ordinairement en garde, & trois diverſes portes y aboutiſſent, par ou on va à la Ville, à la Vignaſſe, au Donion toutes fortifiées de leurs doubles ponts levis & trelis devant & derriere.

Les autres quatre baſtions embraſſent le reſte de la Courtine, & tout le corps du Donjon, avec lequel ils s'uniſſent du coſté de la ville en dehors d'iceluy, par le moyen des Lignes tirées de l'un à l'autre. Baſtions d'une eſmerveillable hauteur, & eſpeſſeur ; & telle, que le plus gros, qui enviſage le levant du coſté de Pourtoules nommé *Creve-cœur*, à ſeze canes de hauteur, qui font nonante ſix pieds François, & ſept canes d'eſpeſseur par le bas en maſſif de baſtiment, qui valent quarante deux pieds : leſquels je fus curieux de meſurer moy meſme quand on les baſtiſsoit, outre la roche qui l'eſpaule en derrier, juſques prés de la cime. Tous les autres baſtions, lignes, & courtines baſtis auſſi de tres-bonne etofe, avec murailles d'une eſpeſseur extraordinaire. Celuy qui touche la montée de la Ville, a englouti dans ſon ventre des vielles murailles, qu'on appelloit le vieux Chaſteau baſti à l'antique, de ſemblable etofe que les baſtimens des Aqueducs, le haut duquel ſe treuve encor tout pavé & traversé de ces murailles, que chacun à veu.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Du Donjon.

Le Donjon commande tous ces baſtions, mais principalement ces quatre cy, ſur leſquels il eſt eſlevé quoy que attachés contre par le bas. Il eſt neantmoins ſeparé de la Courtine, des coſtés du Midy & de l'Occidẽt par un grand & large foſsé crusé dans la roche, à fonds de cuve, avec ſes defenſes; ayant ſur un de ſes coins une groſse tour, d'un baſtiment maſſif, qui les flanque de deux coſtés, commandant le reſte de la Courtine, & defendant les trois ſus nommées portes.

Forme de ſon baſtiment.

Il eſt baſti en forme carrée conſtant de quatre corps de logis; celuy d'Orient baſti à l'antique, à eſté ſans doubte le logemẽt de ſes premiers maiſtres, ſous les maiſons d'Orange, & des Baux. Les autres trois baſtis à la moderne, & plus magnifiquement, avec groſses pierres de taille & murailles tres eſpeſses, en foncées bien avant dans la roche, ſont attribués à la ſumptuoſité de Jean de Chalon 1 du nom Prince d'Orange. Nous le verrons bruſler avec la ville en la ruine de l'an 1562. reparer & fortifier en ſuite à tres gros frais avec une magnificence Royale par le Prince Maurice en l'eſtat qu'il eſt à preſent.

De l'eau, En ſes foſſés, En ſes Ciſternes. En ſon puits de merveilleuſe profondeur.

Si ce Chaſteau eſt une des fortes places de la Chreſtienté en de hors, il n'eſt pas moins aſsorti en dedans, par nature & par art pour ſa conſervation. L'eau l'un des elemens le plus neceſsaire à l'entretien de la vie, n'y peut jamais defaillir. Les foſsés n'en ſont gueres entierement denués; les Ciſternes en ſont touſiours abondamment pourveues. Mais ce grand & admirable puis d'une ſource perenne & ineſpuiſable eſt ſur toutes choſes â priſer. On le voit ſous un couvert dans la baſse-court du Donjon, ou il à eſté creusé à pointe de marteau, dans la roche vive avec une peine & depenſe incroyable; pour penetrer toute ceſte grande cõcavité, dans la roche, & y fouiller l'eau, dãs les entrailles de la terre. Sa profondeur eſt de plus de cent braſses. Car y jetant une pierre, on à loiſir de prononcer l'oraiſon Dominicale, ſans ſe trop haſter, avant qu'y voir rire l'eau, & y ouir bruire le coup. Sa forme eſt ronde, & peut avoir environ trois canes en diametre dans le rocher. L'eau en eſt tres bonne & naturelle, chaude en hyver, freſche en eſté. Vn homme ſeul en tire commodement, & en grande quantité à la fois, avec un tour de jolie invention.

Sa garniſon ſes armes, ſes munitiõs.

La place eſt munie en tout temps d'une bonne garniſon, de canon, d'armes, & de munition à ſuffiſance. De ſa conſervation depend viſiblement celle de tout l'eſtat, l'authorité du Prince, la paix, le repos, & la tranquillité des ſubjects.

Son logement. Ses Magaſins. Ses offices. Son arcenal a Canon. Aux autres armes.

Si la fortification de ce Chaſteau eſt parfaite, le logement en eſt tres beau grand, & commode. Le Donjon à tout ſon bas de caves creusées dans la roche vive & baſties en voulte de pierre de taille. La ſont les magaſins des munitions. La voit on les fours, les moulins, les offices, & tout ce qui depend de leurs commodités. Sur l'autre eſtage à réz de baſſecourt on voit dans des ſales baſſes, les canons de toute ſorte rangés à part ſur les roües, avec tout l'attelage & pluſieurs inſtrumens de guerre les autres grandes ſales deſtinées pour les bois, tant de charpante, que â bruller, & pour les autres plus groſſieres proviſions. Il y à un arcenal de toute ſorte d'armes à ſuffiſance, picques, mouſquets, avec leurs aſſortimens, armes à cru, & autres menus inſtrumens de guerre, rangés en tres bel ordre à la Hollandoiſe. Les bleds, les farines, & les autres proviſions de bouche ont leurs magaſins â part.

Il y a un logement Royal pour le Gouverneur & pour toute ſa famille. Le Lieutenant, l'Enſeigne, & le Commiſſaire des munitions, ſont auſſi chacun d'eux tres bien logés â part, avec leur famille. Et quand le Prince, s'y rencontreroit, il y en demeureroit encor ſuffiſamment pour tous les autres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Agreable ſejour digne d'un Prince, qui voudroit choiſir le repos, dans ſes vieux ans, pour ſe delaſſer des penibles affaires du monde! ſon aſpect eſt beau par excellence. Il deſcouvre durant plus de trois lieües de long ceſte belle riviere du Rhoſne, & s'eſtend ſur toute ceſte grande plaine eſmaillée d'un grand païſage borné de montagnes tout autour. Mais ſur toutes ſe repreſante du coſté d'Orient, à huict lieües loin, ceſte belle & haute montagne de Mont-ventoux, quaſi en forme d'une grande Pyramide, eſtendant ſes deux grands bras à droite & à gauche, d'un conſpect admirable. La veüe en eſt ſi belle & ſi grande, qu'en mettant la teſte à la feneſtre, on peut voir & deſcouvrir en meſme temps ſept provinces, le Languedoc, le Vivarais, l'Auvergne, le Dauphiné, la Provence, le Comté Venaiſcin & la Principauté d'Orange. Et ſa veue.

Des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Des Antiquités en general.

HAUTE & ſourcilleuſe grandeur des Romains, qui avec les progrés & accroiſſements de leurs aages ont eſlevé leur empire à un eminent feſte de gloire, par deſſus tous les autres de la terre, le rendant la merveille du monde & le monde des merveilles! Ils ont planté les bornes de leur domination aux quatre grandes portes de l'Univers, & leur ſeigneurie s'eſt eſtendue ſur les mers & ſur les terres, qui ſont eſclairées de la lumiere du ſoleil. Le nombre des Legions qu'ils tenoint ſur pied, & la multitude des flotes des navires qui eſtoint continuellement à leur ſolde, pour maintenir le monde en paix, & la paix au monde, ſeroint capables d'eſtonner autant de mondes. Les richeſſes qu'ils avoint emporté des deſpovilles de tant de nations, eſtoint ineſtimables en leur nombre & en leur valeur, comme s'ils les euſſent voulu combler toutes enſemble, pour en faire un grand tas & vn monceau d'admiration. Les ſuperbes baſtimens, qu'ils ont fait eriger pour ſimbole de leur magnificence, ſembloint menacer les nues de leur hauteur, maiſtriſer la nature par la rareté de leurs ourages, & les ans par leur durée. Leur force les à randus la terreur, & l'effroy des nations. Leur pouvoir n'a eſté borné que par leur volonté. Ils ont vaincu tout ce qu'ils ont jugé digne de leurs triomphes, & laiſſé le reſte paiſible plutoſt par meſpris & par conſideration que par impuiſſance de leurs armes. Tant de grands hommes ſortis de leurs riches parvis, ſont des flambans luminaires, qui ont paru dans le Firmament de la vertu, pour eſclairer de la lueur de leurs belles actions tous les habitans de la terre: Ce ſont les grands publicateurs de la Majeſté de leur nom; les teſmoins irreprochables de la hauteſſe de leur gloire; & les trompetes reſonantes, qui fairont à jamais retantir le bruit de la puiſſance de leur empire.

La Grandeur Romaine à paru.

En ſes armées.

En ſes Richeſſes.

En ſes baſtimens.

En ſa force.

En grands perſonnages doués de vertu.

Mais d'entre tous ces grands advantages, qui ont ſi heureuſement ſecondé les vœux de ceſte nation puiſſante & belliqueuſe, en des entrepriſes ſi diverſes, ſi haultes, & ſi perilleuſes; on ne ſcauroit faire monſtre que de deux, leſquels bien qu'ils ſe ſoint rancontrés en meſme temps, & qu'ils ayent ſemblé vouloir entrer en eſcot pour eſlever juſqu'au ciel la grandeur de ceſt Empire, & l'immortaliſer en ſa durée; ſont neantmoins encor en eſtre parmy nous, ſubſiſtent malgré les ans, comme s'ils debuoint durer auſſi long temps, que les ſiecles qui meſurent l'æage du monde doibuent rouler le cercle des années.

Il ne reſte au jourd-huy que deux marques de la grandeur Romaine.

Ces deux la ſont les ouvrages des baſtimens des Romains, & la vertu qui les guidoit & guindoit aux actions les plus relevées. La rareté, la ſomptuoſité, & la magnificence de ceux la, publient ouvertement la grandeur des ouvriers qui les ont erigées: l'eſclat de celle cy; les rend encor viſibles aux yeux des belles ames embraſées du feu de leur imitation, qui ne ſe peut eſteindre en elles, non plus que le ſainct & ſacré feu qui eſtoit anciennement dans le temple des Veſtales.

Les vieux baſtiméts.

Leur vertu paroit touſiours en ſon plain & toute entiere, elle a ſon eſtendue, ſon long, & ſon large, par tout ou le nom Romain ſe peut eſtendre; leurs baſtimens ne ſe peuvent voir qu'en partie, auſſi leurs antiquités ne ſe peuvent rancontrer par tout comme leur vertu, eſtans reſtraintes, dans les lieux, qui en ont eſté honorés: mais auſſi ont ils ceſte prerogative, par deſſus les autres moyens de la grandeur Romaine, que de les avoir ſurmontés en durée. Car ou ſont maintenant les bornes ſi lointaines de leur Empire? elles ne paroiſſent plus. Ou les garniſons de ceſte formiliere de ſoldats, qui tenoint en haleine toutes les nations du monde? elles ne ſont plus. Ou ces montagnes d'or? Ou ces grandes finances, qui ſembloint ineſpuiſables? elles ont ſoulé & tari: telement que de ces cinq principales marques, il n'y en à pas

Et la vertu.

Romana urbs imperat toti terræ, qua quidem inacceſſa non ſit, habitaturq; ab hominibus; ſed & toti mari imperat, non ſolum huic intra columnas herculeas, ſed ipſi oceano, quacumq; eſt navigabilis; primaq; & ſola ab omnis ævi memoria terminos ſibi potentiæ fecit, Orientem & occaſum. Dionyſius Halicarnaß. Antiquit. Rom. lib. 1.

Ego inter Imperia & magnitudines, quas Deus a condito orbe eſſe voluit, eminere cenceo & primas ferre hanc Romanam. hoc è finibus, copiis, opibus, operibus, denique, viris, & virtutibus. Lip. de Magnit. Rom. lib. 1. cap. 2. in princ.

Orbem jam totum victor Romanus habebat. Qua mare, qua terra, qua ſidus currit utrumque. Petronius.

Gentium in toto orbe præſtantiſſima una omni virtute non dubie Romana extitit. Plin. 2. lib. 7. cap. 40.

Pline lib. 36. nat. hiſt, c. 15. appelle des miracles les baſtiméts des Romains en ces mots; *Ad urbis noſtra miracula tranſire convenit.*

Quidquid opportunum aut dignum vinci, videbatur vicit. Cetera non tam non potuit quam contempſit & Iudicio reliquit. Lip. de Mag. Rom. lib. 1. cap. 3.

Termini fineſq; Imperii ſub Auguſto erãt ab Oriente Euphrates; à Meridie Nili Catarractæ, & deſerta Africæ, & mons Atlas; ab Occidẽte Oceanus; à Septemtrione Danubius, & Rhenus. Lipſ. de Magnit. Rom. cap. 3.

Sub Auguſto & Tiberio 25 legiones fuerunt ut colligitur ex Dione & Tacito. An.

Concipere ſummam vereor, ſed ſupra centum quinquaginta milliones fuiſſe, animo hoc ſentio, & ore etiã promo. Lipſ. de magn. Rom. cap. 3.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

une aprés la vertu, qui aye plus contribué a la memoire de la puiſſance incomparable, de ceſte grande Monarchie Romaine, que ces belles antiquités, qui paroiſsent encor en l'excellence de la ſtructure de tant de grands & ſuperbes baſtimens.

L'Europe plus qu'aucun' autre partie du monde, les Gaules plus qu'aucune des provinces de l'Europe, la Narbonnoiſe plus qu'aucune partie des Gaules, & Orange comme Jadis l'une des plus belles & plus floriſsantes villes de la Gaule Narbõnoiſe, en produit & fait voir entre quelques autres trois en nõbre: Le Theatre ou Cirque, l'Arc Triomphal, & le grand Aqueduc, qui ſont tres remarquables en trois choſes: Ils ſont excellens en la dignité du ſujet de leur erection, memorables en leur antiquité, ſuperbes & curieuſes en leur ſtructure & en tant de rares ſingularités qui y ſont repreſentées.

Trois antiquités entre autres remarquables à Orange.

Mais c'eſt merveille qu'entre tant d'ecrivains anciens & modernes, qui ſe ſont curieuſemẽt addonnés à la recerche des antiquités de l'Europe, & qui ſemblent avoir voulu fouiller juſques parmy les eſpines, & les ronces des vielles maſures, traces & veſtiges des anciens baſtimens, pas un d'iceux, du moins qui ſoit parvenu encor à noſtre cognoiſsance, n'ayt deigné de s'attacher a une particuliere deſcription de celles d'Orange, quoy que leur renom s'eſtende bien loin, & qu'elles ſoyent des premieres & plus remarquables de toute l'Europe.

Perſonne n'a encor deſcript particulierement les Antiquités d'Orange que j'aye veu.

Lipſe qui à fait un livre des Antiquités ou il n'oublie pas celles de Niſmes à obmis celles d'Orange: non qu'il les ignorat; mais en haine comme il y a apparence du Prince d'Orange, qui avoit prins les armes pour la liberté des pays bas contre le Roy d'Eſpagne, duquel il eſtoit devenu penſionnaire & hiſtoriographe.

Ceſte ville autant feconde en beaux eſprits, mais eſgalement ſubtils & curieux qu'aucune autre de pareille grandeur; en a nourri & eſlevé pluſieurs, qui euſsent peu rendre ce devoir à leur patrie, & s'exempter eux meſmes du juſte reproche, que nous faiſons à leur memoire, & nous delivrer pareillement du blaſme que nous encourrions meritoirement par noſtre ingrate nonchalance, ſi nous laiſſions couler noſtre aage ſans eriger à l'honneur de noſtre commune mere, le meſme honneur duquel nous jouïſsons par ſon benefice; ne plus ne moins qu'Attalus legua par ſon teſtament au peuple Romain les provinces d'Aſie, que le meſme peuple luy avoit paravant tranſportées par donation.

Pour ſubvenir donc à ces manquemens, & relever le deſsein des eſtrangers, qui traitans les autres antiquités des villes circonvoiſines, quoy que moins conſiderables, ont teu ſciamment celles d'Orange, croyans de les enſevelir, dans uñ eternel oubli, par leur ſilence: Affin de rendre ce ſervice à mon Prince, à ma patrie, & donner ce contentement à mon eſprit, de n'avoir touſiours demeuré oiſif & inutile parmy ceux qui ont acquis quelque nom, ayant l'honneur d'eſtre nay d'un pere, qui s'eſt plus acquis la bienveillance de ces maiſtres, par la fidelité & utilité de ſes ſervices, que par la grace & faveur de ſes amis. I'ay entreprins la deſcription & repreſentation de ces Antiquités, par le rapport & eſclairciſsemẽt des ſujets & cauſes qui les firent eriger, des temps de leur erection, & des formes qu'elles avoyent jadis, & ont encor à preſent, avec la declaration veritable & particuliere de toutes les ſingularités, qui ſe remarquent au Theatre ou Cirque, en l'Arc Triomphal, aüx Arenes, aux Aqueducs aux Bains antiqs, & au Chemin Romain, antiquités remarquables à Orange. Les planches icy repreſentées en leur naturel, ſi elles ſont conferées avec l'original par les plus curieux & moins credules fairont foy de ceſte verité, quant aux trois principales, le Cirque, l'Arc triomphal, & les Aqueducs. Les deux autres ayant eſté de ma memoire ingratement abbatues & deſmolies à fleur de terre, par l'avarice de ceux qui ont voulu profiter de la pierre, je les ay fait redreſser ſur l'aerain conformement à l'idée que ma memoire m'a peu fournir quant aux Bains. Et quant aux Arenes les ayant veües autrefois d'environ douze pieds d'hauteur, & ayant fait fouiller dans la terre la naiſsance des arcs & des portes, elle à donné jugement & cognoiſsance de la forme qu'elles ont eu anciennement, laquelle j'ay

Motifs de l'autheur pour la deſcription des Antiquités.

fait

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

fait rapporter à celle qui eſt cy deſſous repreſentee. Le Chemin le ſera par le diſcours.

C'eſtoyent des lieux dreſsés & deſtinés pour les delices, & pour le contentement du peuple. Les Romains eſtoyent trop bons politiques, pour n'en practiquer dextrement l'uſage, envers ceux de leur nouvelle conqueſte. C'eſt un grand ſecret à qui veut empieter le commendement ſouverain ſur un peuple que de le plonger dans le luxe, affin d'y noyer en ſuyte tout doucement ſa liberté. Il faut eviter le rencontre de l'adverſité en ces occaſions, car elle ne ſert le plus ſouvent que d'une pierre affiloire pour donner le tranchant à la vertu; & le populaire accouſtumé peu a peu à ſe repaiſtre de ceſte viande delicate de la volupté, rejete en ſuite le haut gouſt de l'honneur & de ſa premiere vertu guerriere. Ainſi Cyrus par le ſage conſeil de Crœſus, retrancha aux Lydiens l'uſage des armes & des chevaux. Ainſi Ariſtodemus voulant maintenir l'auctorité ſouveraine qu'il s'eſtoit acquiſe ſur ſes concitoyens, leur defendit de donner autre eſlevation à leurs enfans juſques à l'aage de vingt ans, que celle qu'on avoit accouſtumé de donner aux filles. Ainſi l'enormité des vices de Neron ne le peut faire abhorrer apres ſa mort, parmy un peuple accouſtumé de vivre dans les divertiſſemens des jeux circenſes. Ainſi ce brutal populaire porta toutes ſes inclinations ſous le joug d'Otho, pour la ſeule eſperance qu'il avoit de continuer à vivre, ſous le commandement d'un Prince, qui ſe declaroit deſia auſſi bien imitateur de ſon luxe, que ſucceſſeur de ſon Empire. Ainſi l'Empereur Commene par voluptueux allechemens gagna le cœur des Scythes.

Interdicito illis ne arma bellica, aſſideant jubetoque infra tunicam pallium geſtare, induere item cothurnos ad hæc impera ut liberos citharam pulſare, pſallere, cauponari doceant. Herodot. Clio. cap. 55.

Dionyſ. Halicarn. Roman. antiquit. lib. 7.

Poſt Neronis mortem apud plebem ſordidam & Circo & Theatris ſuetam ſummum erat Neronis deſiderium, eoq; pronior in Othonem favor ut imitatione luxus Neroni ſimilem. Tacit. 1. Hiſt.

Nicetas Choniat. 1. Ann.

Plinius lib. 34. cap. 7. Hiſt. nat. loquitur de Theatro illo admirando Scauri. Hiſce verbis M. Scaurus fecit in Ædilitate ſua opus omnium maximum quæ unquam fuere humana manu facta, Theatrum hoc fuit.

Du Theatre, ou Cirque appellé Cire.

On ne peut ſcavoir l'auteur du Cire.

LA premiere & plus conſiderable de toutes ces belles antiquités, dont les Romains ont voulu jadis honorer noſtre tres ancienne ville d'Orange, eſt le Theatre ou Cirque poſé dans la nouvelle ville, & au pied de la montagne ſur laquelle eſt aſſis le Chaſteau. Le nom de l'auteur de ce rare edifice, & le temps de ſa conſtruction & edification, demeurent cachés & incognus: bien que veritablement il ſurpaſſe toutes les autres en antiquité de temps, & en integrité & ſumptuoſité de baſtiment, & qu'il ſoit reputé, par tous ceux qui le voyent, un des plus beaux, & plus ſuperbes pans de muraille, qui ſoit en toute l'Europe, le merite duquel ſe rendra plus recommandable, par la difference qu'il faut faire en paſſant entre les Theatres, les Cirques, & les Amphitheatres.

Les differences entre les Theatres Cirques & Amphitheatres.

Celle que les anciens ont eſtabli, entre ces trois ſortes de lieux publics deſtinés aux ſpectacles: Les fait encor diſtinguer parmy nous en leur origine, en la diverſité des exercices, qui s'y faiſoyent, & en la forme de leur conſtruction.

Theatre.

Car les Grecs d'entre toutes les nations du monde, les Atheniens d'entre tous les peuples de la Grece, & les laboureurs des champs d'entre tous les autres hommes d'Athenes, ont commencé l'uſage des Theatres par la celebration des feſtes ſolemneles à l'honneur des faux Dieu en la campagne, parmy les plus eſpeces forets, & quelque fois dans les bourgs & villages. Ceſte couſtume fut toſt aprés introduite par les Atheniens juſques dans les villes, & de la par toute la Grece, qui en tranſporta l'uſage aux Romains, lequel ils eſpendirent aprés par toutes les provinces de leur empire. Ils appellerent le lieu de l'aſſemblée Theatre, du verbe grec qui ſignifie voir, d'autãt que ceux qui venoyent de loin y pouvoyent regarder ſans empechement tous les exercices qui s'y faiſoint, & ſignifioit lors toute ſorte de lieux deſtinés aux exercices publics, n'eſtans encor en uſage le Cirque & Amphitheatre, depuis le Theatre fut retraint par les Romains à la ſimple ſignification d'un edifice fait en forme d'un demi-cirque ou demi-rond, qui contenoit

Cum agricultores feriatis diebus ſacra diverſis numinibus per lucos vicoſq; celebrarent, Athenienſes primum agreſte principium in urbanum ſpectaculũ collegerunt, Theatrum græco vocabulo viſorium nominantes, quod eminus aſtantibus turba conveniens ſine aliquo impedimento videatur. Caſſiod. Variar. lib. 4. Epiſt. 51. Lib. 5 epiſt. 42. Strabo lib. 17. Geograph.

Θεᾶσθαι aut θεωρεῖν hoc eſt videre. Unde Theatrum quaſi viſorium aut ſpectaculum.

Theatrum eſt locus in quo Deorum immortalium diebus feſtis ludos ſpectabant ſedentes cum conjugibus. Roſ. antiq. lib. 5. cap. 4. Cum theatrũ quod eſt hemiſphærium græce dicatur, Amphitheatrũ quaſi in unum juncta duo viſoria rectè conſtat eſſe nominatum. Caſſiod. variar. lib. 5. epiſt. 42.

Ut circences ludi in circo, ita Scenici in Theatro agebãtur. Ib.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

noit pluſieurs eſchafaux & ſcenes, & eſtoit principalement deſtiné pour le combat des hommes; là ou les Amphi-Theatres eſtoyent dreſsés pour les venations & combats des beſtes farouches, & eſtoyent faits en forme ronde de deux Theatres joints enſemble. *a* Leur uſage n'eſt pas ſi ancien que celuy des Theatres, comme il à eſté generalement touché cy deſſus.

Amphi-theatre.

b Le Cirque eſtoit un lieu entouré de muraille, ſervant pour les courſes des chevaux & des chariots, pour la repreſentation des batailles navales & naumachies, pour les combats des hommes les uns contre les autres, & ſemblables uſages. De la vient que le mot de *c Cirque* ſe derive de *circuit* que les Latins appellent, *circuitus*. *d* Et parce qu'au commencement avant l'invention des Cirques, les jeux avoyent accouſtumé de ſe faire en champ clos entre pluſieurs eſpées, ou bien dans une iſle pour arreſter la fuite des combatans, (comme il ſe practique au jourdhuy en pluſieurs combats, qui ſe font ou ſur un pont fermé des deux extremités, ou bien entre quatre piques, lors que les Athlethes ſont poſsedés d'une haine mortelle, ou d'un extreme deſir de vengeance.) *e* Ils furent appellés jeux *circenſes* comme qui diroit *circum enſes* entre des eſpées. Et du depuis noſtre Cirque par abuſion de mot à eſté intitulé du nom de *Cire*; & ſon uſage randu commun & indifferent avec ceux des Theatres, & Amphitheatres, ſervans pour toute ſorte de jeux, combats, & exerciſes.

Cirque.

f Le corps de ce baſtiment eſt aſſis au pied de la montagne du Chaſteau, compoſé de trois principales parties; la grande muraille qui ferme le demy rond du coſté du ſeptemtrion en droite ligne; les deux grands corps de logis, qui ſont des coſtés d'Orient & d'Occident à chaſque bout, de forme carrée; & le demy-rond qui s'uniſſant contre le pied, de la montagne regardant le midy, ſe va joindre avec la muraille, & fait une cloſture en forme de demy-lune. *g*

Le cirque compoſé de trois parties.

h Ceſte grande muraille du levant au couchant, regarde le ſeptemtrion en face, & eſt baſtie, depuis le pied juſqu'à la cime, de groſses & grandes pierres de taille griſes, ſans qu'on y puiſſe cognoiſtre aucun ciment. Sa hauteur eſt de dixhuict canes d'Orange, qui revienent à cent huict pieds François: ſa longeur eſt, de cinquante quatre canes, qui revienent à trois cents pieds François.

Le bas de la meſme muraille eſt compoſé d'arcs en forme de grandes portes; entre leſquels celuy du milieu eſt le plus grand, l'eſgalité & la proportion ayant eſte ſi eſgalement obſervée en tous les autres, avec leurs ſoubaſſemens, pilaſtres, chapiteaux, friſes, corniches que c'eſt edifice eſt du tout ſuperbe & admirable. Ils ont eſté fermés, par ſucceſſion de temps, pour la commodité de ceux, qui s'en ſont ſervis à autres uſages (comme il eſt aisé de remarquer par la difference du baſtiment vieux d'avec le nouveau). *i* Ces arcs ont eſté ainſi ordonnés & diſposés pour le paſsage des hommes & des beſtes deſtinés au combat, & pour la commodité du peuple qui avoit l'entrée & la ſortie du Theatre libre, par toutes les advenues ou il ſe rencontroit.

Il y à dix neuf arcs au bas de la grande muraille.

a Veſpaſian commença le premier Amphiteatre de pierre à Rome, lequel ſon fils Tite acheva, n'eſtans faits paravant que de bois. *Suetonius in Veſpaſian. Caſſiod. variar. lib. 5. epiſt. 42.*

b Caſſiodor. lib. 3. var. epiſt. 51.

c Dictus eſt Circus quod in circuitu ſpectaculis ædificatis, ludi ibi fierent, & quod illi circum metas ferretur pompa, & equi currerent. Alii à Circe venefica ſolis filia nomen habere volunt. Tertull. lib. ſing. de ſpectac. Peritiores cenſent ideo Circum vocitatum, quod circum metas ferretur pompa, hoc eſt Deorum imagines. Ovid. lib. 3. amor. eleg. 2. Denique quod circum ſpectaculis ædificaretur dictũ vult Marc. Varro. lib. 4. de Ling. Latin. ὅπου μάλιςα τὸ πλῆθος συνελθὸν ἐκκλησιάζει. *Herodian. lib. 2. Hiſt. Circus locus erat publicus in quo populus ludos ſpectans conſidebat. Mediaq; in valle Theatri Circus erat. Virg. lib. 5. Æneid.*

d Ludi primum in Inſula Tiberina exhibiti ſunt nullo ad id conſtituto loco, ſed ab altera parte Tiberis pro meta erat, ab altera enſes ponebantur. Servius. In 3. Georg. & 3. Æneid. Virg.

e Circenſes quaſi circum-enſes dicuntur: propterea quod apud antiquitatem rudem, quæ nec dum ſpectacula in ornatum deduxerat fabricarum inter enſes & flumina locis virentibus agerentur. Caſſiod. variar. lib. 3. epiſt. 51.

f Noſtre Theatre eſt proprement *Theatrum venatorium, quod & Amphitheatrum dictum eſt ex eo, quod ſedes undique in orbem habeat, ſine ulla ſcena. Dio Caſſius lib. 43.*

Statilius Taurus in campo martio Theatrum quoddam venatorium, Lapideum, & ſtruxit & dedicavit. Dio. lib. 51. c'eſtoit en l'année 625. de la fondation de Rome.

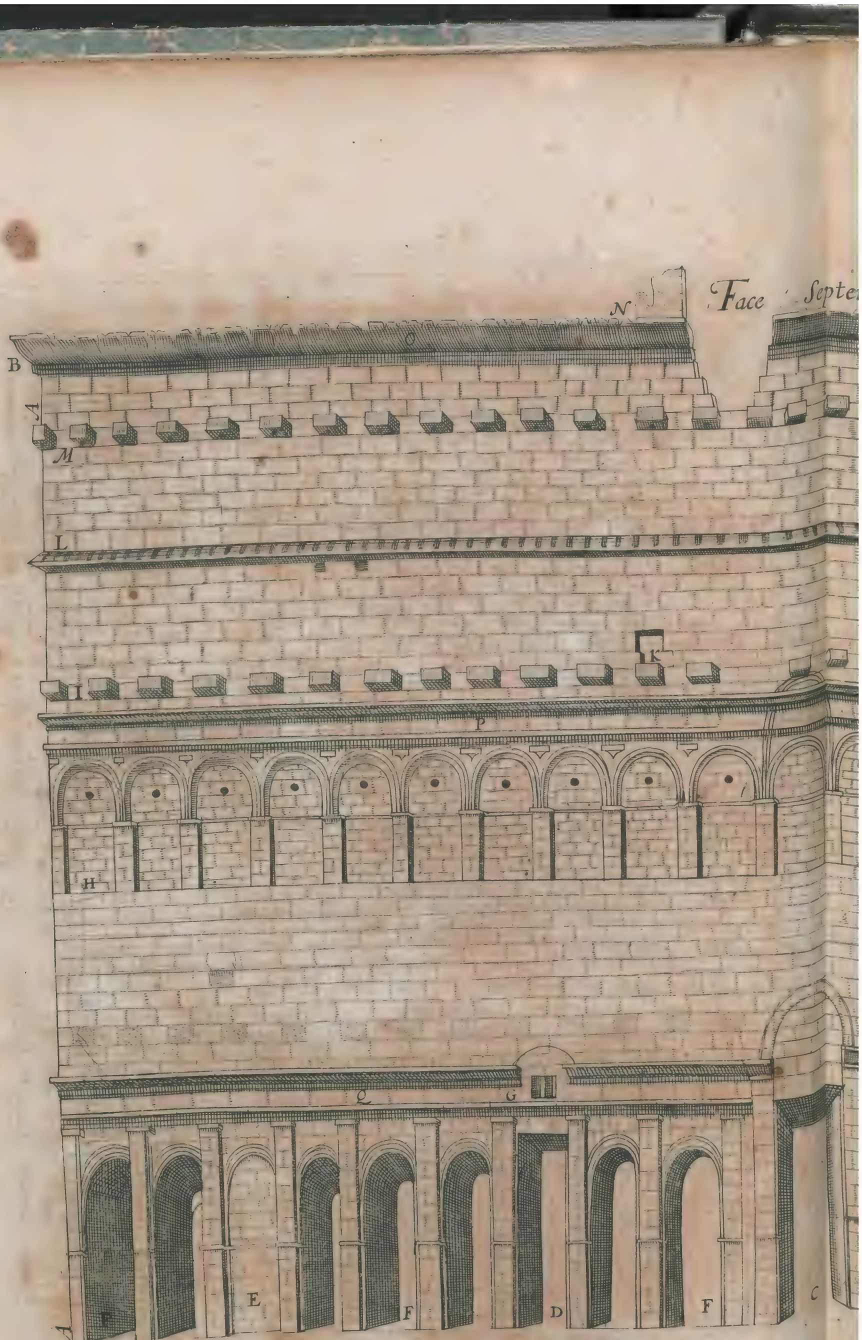
g Erat autem Theatrum in modum Emicicli, cujus ab utroq; cornu ſcenæ erant cum ſingulis aris, quarum una Bacchi, altera ejus Dei erat in cujus honorem ludi fiebant. Suet.

h On peut dire de ce Theatre ce que le Roy Theodoric diſoit de celuy de Rome *Montes facilius cedere putarentur, quam ſoliditas illa quateretur: quando & moles ipſa ſic tota de cautibus fuit, ut præter artem additam, & ipſa quoq; naturalis eſſe crederetur; hæc potuiſſemus fortè negligere, ſi nos contigiſſet talia non videre. Caveas illas ſaxis pendentibus abſidatas, ita juncturis abſconditis in formas pulcherrimas conveniſſe, ut cryptas magis excelſi montis crederes, quàm aliquid fabricatum eſſe judicares. Caſſiod. variar. lib. 4. epiſt. 51.*

Aditus complures & ſpatioſos oportet diſponere, ut cum populus dimittitur de ſpectaculis ne comprimatur, ſed habeat ex omnibus locis exitus ſeparatos ſine impeditione. Val. Max.

C'eſtoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



DESIGNATION DES

de la Face Septemtrional du

A. Hauteur de cent & huict pieds.

B. Largeur de trois cents & vingt-quatre pieds.

C. Grande Porte au milieu de la Muraille.

D. Petites Portes eſgalement diſtantes de la grande.

E. Arcs fermés.

F. Arcs ouverts & en nombre de quatorze.

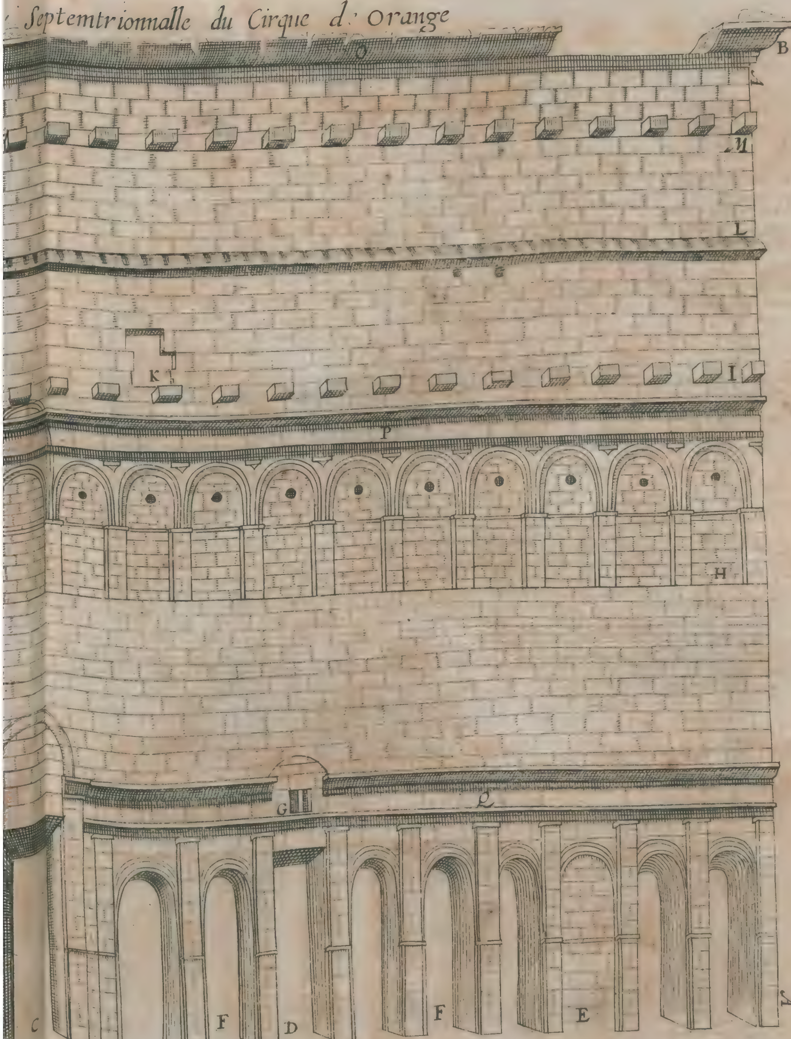
G. Larmiers pour donner jour aux

H. Arcs ſuperieurs fermés & perſ chacun.

I. Grandes pierres quarrées, ava percées à jour.

K. Ouvertures à la muraille.

Septemtrionnalle du Cirque d' Orange



DES SINGVLARITES

rionalle du Cirque d'Orange.

er jouraux membres d'entre-deux.
més & perſés en voulſure d'un trou

arrées, avancées hors d'œuvre &

aille.

L. Bande traverſant la muraille, entrecouppée à jour.
M. Pierres ſemblables à celles de lettre I.
N. Garite de conſtruction moderne.
O. Grande corniche au haut de la muraille.
P. Corniche, Friſe & Architrave des Arcs du milieu.
Q. Corniche, Friſe & Architrave des Arcs inferieurs.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

C'eſtoit auſſi un moyen, de courir plus promptement aux armes, en cas de ſurprinſe de ville, ou de quelque embuche ſecrete, qui ſe machinent principalement lors que le peuple ſe treuve en des aſſemblées publiques, ſans ordre, n'y moyen de reſiſtence.

Et au haut des grands pierres avancées hors d'œuvre & percées.

Contre la face de la muraille, & au haut d'icelle, on y void des grandes pierres avancées à double rang, vis à vis les unes des autres, toutes percées au milieu, en fabrique de Theatre; pour y ficher les perches, ou bigues, auxquelles on attachoit les tentes, faites ou de fin lin, ou d'eſcarlate, ou d'autres exquiſes eſtofes; pour garentir le peuple, du haſle du ſoleil, & le laiſser jouir mieux à l'aiſe, du plaiſir des ſpectacles, & des autres exercices qui s'y faiſoyent.

Les Anciens Romains ne portoyent point la teſte couverte, ſi non quand ils eſtoyent aux Theatres, ou à la guerre, ou en chemin, ou en la celebration de ſacrifices. Aux Theatres ils mettoient une côverture ſur la teſte qu'ils appelloyent *umbellam* qui eſt propremēt ce que nous appellons *pare-ſol.* L'uſage duquel à eſté retenu par les Italiens & depuis introduit en France, par ſucceſſion de temps. *Neve quis ſpectantium à ſole infeſtaretur, vela ſuper eos ſerica extendit. Val. Max. C. Plin. lib. 19. cap. 1. ad finem. Sueton. in calig. cap. 26.*

Dans

Dans le demy-rond, qui eſt derriere, & entre la grande muraille & la montagne, y à beaucoup de choſes conſiderables. *a* On y voit un parquet relevé contre la muraille, regardant le midy, couvert en voulte; *b* avec un grand ſiege de pierre, fait en forme de chaire qui eſtoit la place des Conſuls ou des Preteurs, apres des Empereurs, ou de leurs Lieutenans & Magiſtrats, qui y adſiſtoyent, pour voir les exercices, & en les authoriſans de leur preſence deſtourner beaucoup d'inconveniens, qui autrement s'y fuſſent peu gliſſer. A dextre & à feneſtre du parquet, contre la meſme muraille; s'y voyent des colomnes, avec leurs chapiteaux, & une corniche de marbre noir & blanc richement taillée. Le lieu eminent ou ils ſont poſés, & la richeſſe de l'ouvrage ſont des marques infaillibles de la dignité de ces places ainſi deſtinées pour les ſieges des perſonnes plus conſiderables.

Dans le demy-rōd on y voit un parquet releve.

Des colomnes. Vne corniche de marbre.

a Les Romains appelloyent ceſte place. *Podium.*

b *Scenæ & Podio proximum ſubſellium* [illegible] *fuit &* [illegible] *ſecundum &* [illegible] *quibus conſiſtit orcheſtra* [illegible] *Caſaubonus in Auguſt.* [illegible]

Les deux corps de logis, qu'on voit à chaſque bout de la muraille; eſtoyent les receptacles, dans leſquels on enfermoit les beſtes ſauvages, & les hommes *c* qui eſtoyent condemnés aux beſtes; d'ou ils eſtoyent aprés tirés, pour entrer au combat, & par ceſte eſpece de mort cruelle donner du paſſe temps au peuple: ce qui ſe faiſoit principalement, lors qu'on ſe preparoit, à quelque expedition de guerre, *d* pour accouſtumer les ſoldats aux armes, au combat, & au ſang.

Deux corps de logis.

c Les iuriſconſultes les appellent *Damnati ad beſtias, aut in arenam, unde arenarij.*

d *Vt iuventus cædium, ſanguinis, & vulnerum aſpectu aſſueſcere in bello minus ita timeret. Roſin. antiq. lib. 5. cap. 5.*

Le demy rond baſti d'une muraille eſt poſé contre la roche de la montagne, taillée en ceſte forme la. *e* Au pied d'iceluy ſe remarquent des degrés, pour les ſieges des ſpectateurs ſur des voultes, ou crotes baſses, *f* s'eſlargiſſans en haut les unes ſur les autres. Ces degrés ſervoyent pour toute ſorte de perſonnes, mais les plus eminens pour les Chevaliers & Patrices. La plus grande partie de ces voultes ſont encor en leur entier, ſervans aujourdhuy à pluſieurs uſages. *g*

Des degrés ſur les voultes.

e *Subſellium eſt ſedes ſive lignea ſive lapidea* Κύκλῳ θεάτρου, *in orbem extenſa. Caſaubonus in Aug. Suet.*

f *Ne quis importune ſedendo, alteri moleſtus foret, ſedilia cancellis erant ſeparata. Roſin. lib. 5. cap. 4.*

Les exercices & combats, qui ſe faiſoyent au Cirque, eſtoyent divers. Ceux qui ſe faiſoyent dans l'entour d'iceluy, eſtoyent à pied: S'il eſtoyent queſtion de combatre à cheval, ou ſur des chariots, ou de courre la lice, *h* ceſte grande place, & ample par terre, qui eſt au devant de la grande muraille, eſtoit deſtinée à ces uſages; au milieu de laquelle y avoit un prix pour animer les coureurs à la courſe.

Diverſité des exercices qui ſe faiſoyēt au cirque.

g *Sub circo in cellis antriſve ſubterraneis habitant quæ corpore facerent queſtum mulieres. ex Iuven.*

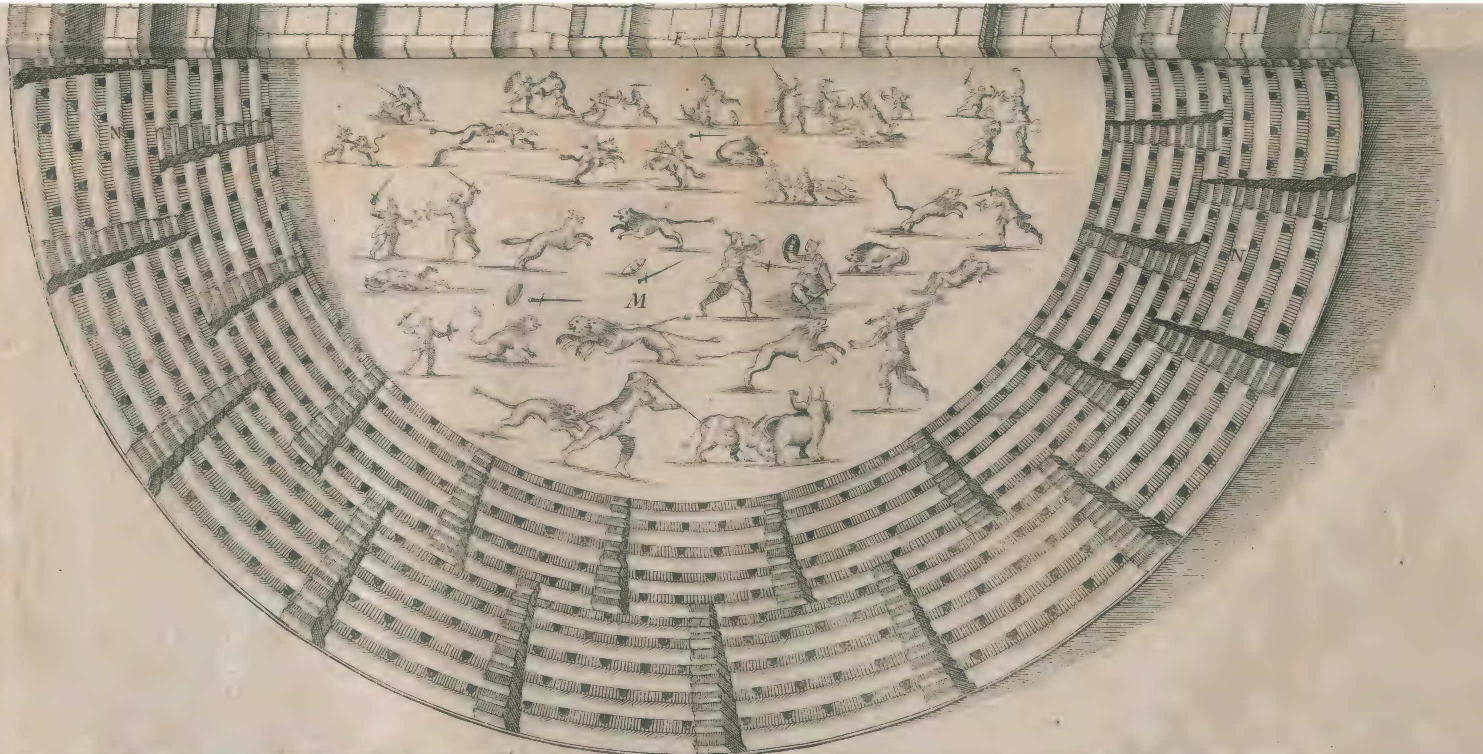
Et comme pour la commodité des combats & exercices, qui ſe faiſoyent, dans le Cirque, y à encor de chaſque bout les corps de logis qui ſervoyent de receptacle aux beſtes farouches, & aux hommes deſtinés aux beſtes; de meſme hors du Cirque & au bout de la grande muraille, du coſté du couchant: on y voit une vielle tour ou Portique de pareille eſtofe que celle du Cirque baſtie à la Dorique, qui eſtoit les Carceres d'ou partoyent les chevaux & les chariots, pour entrer en lice, ou pour deſcendre au combat. Il y à apparence que la Mete ayt eſté de l'autre coſté vis à vis des Carceres, laquelle eſt perie par l'injure du temps. Cét là où eſt maintenant l'Egliſe des Cordeliers.

Carceres & leur uſage.

h *Stadium locus erat curſoribus deſtinatus. Suet. in vit. Domit.*

De

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



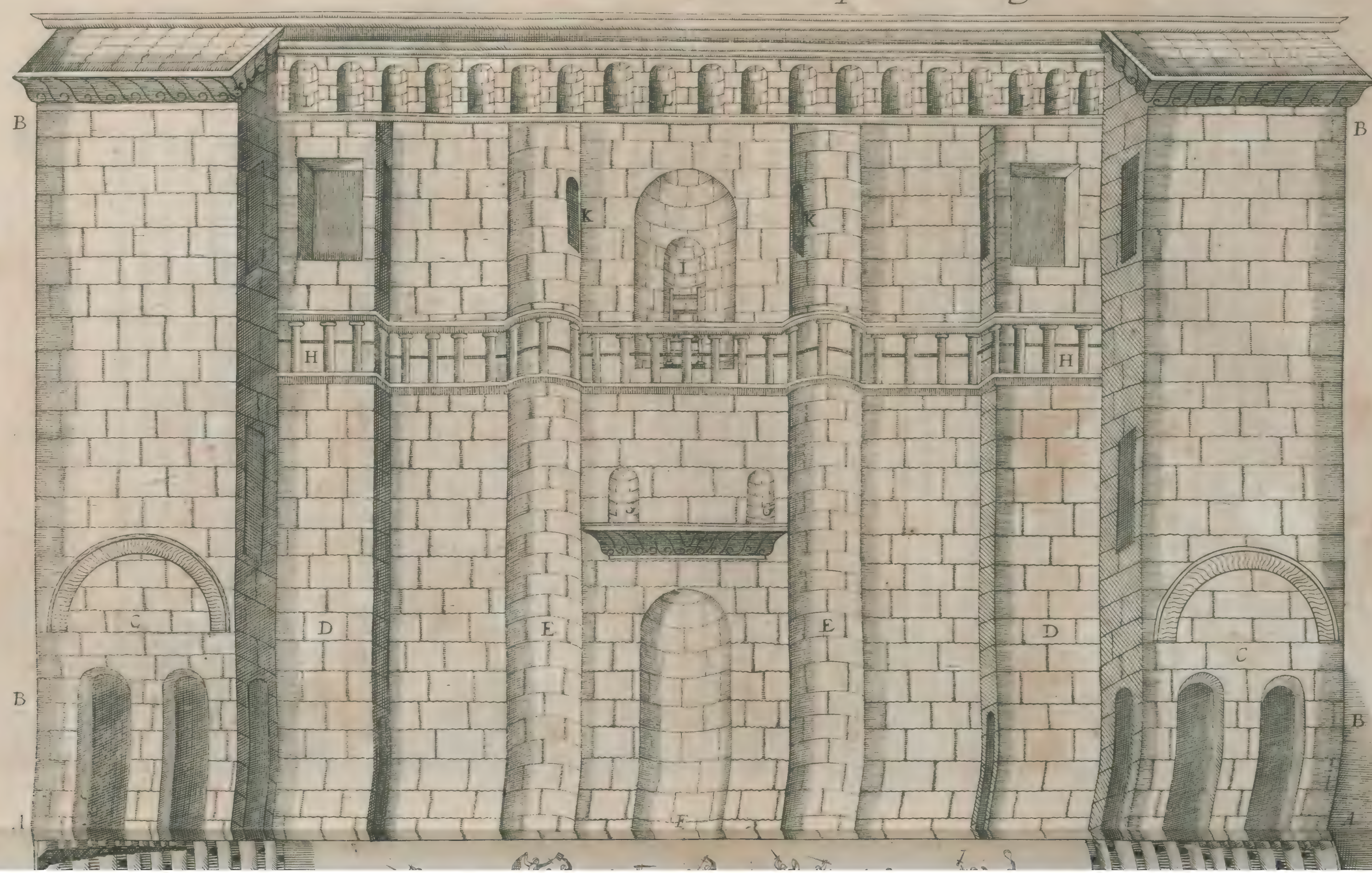
A. Largeur de 324 pieds.
B. Hauteur de 108 pieds.
C. Grands corps de logis à chasque bout de la muraille
D. Quarré dans lequel ſont les degrés des corps de logis
E. Deux petits corps de logis [illegible] rond et hors d'œuure.

F. Grande niche.
G. Deux petites niches ſeruãts à mettre les statues des faux Dieux appuyées ſur vne corniche hors doeuure.
H. Galerie d'un corps de logis à l'autre ornée anciennemẽt de colomnes de marbre noir et blanc.

I. Le Podium ou la chaire du Preteur.
K. Deux niches ſeruants à mettre des Idoles.
L. Dix et neuf niches ſeruants auſsy à mettre les Idoles de leurs faux Dieux.

M. Demy rond ſeruant pour les combats y repreſantés
N. Degrés en demy rond et en montant, ſeruants de ſiege aux ſpectateurs, tous voutés et ouverts par des petites portes pour y enfermer les beſtes et les hommes deſtinez aux ſpectacles.

Face Meridionale du Cirque d'Orange.



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

De l'Arc Triomphal, ou Tour de l'Arc.

Il ne faut que voir cét Arc pour juger du ſubject de ſon erection.

TOus ceux qui conſiderent attentivement les particulieres remarques, qui ſont relevées, ſur ce grand Arc Triomphal, enclos dans l'enceinte des vielles murailles, & diſtant d'environ cinq cents pas de la nouvelle ville d'Orange; jugent bien que ce rare edifice fut ſolemnellement erigé à l'honneur de la memoire de ce grand Capitaine Romain, & troiſieſme fondateur de ſa patrie Cajus Marius; pour repreſenter le triomphe des trois batailles memorables, qu'il avoit gaignées ſur les Ambrons, Theutons, & Cimbres; par leſquelles il deſtourna miraculeuſement ce grand orage, ceſte dangereuſe tourmente, ceſte tempeſte de guerre, qui s'aloit eſpendre par toute l'Italie.

Deſduite du ſujet de l'erection de l'Arc Triomphal, par le rapport ſommaire de la guerre des Cimbres. Et de l'evenement d'icelle.

Ces nations Barbares ſorties des extremes parties du ſeptemtrion, en nombre de plus de trois cents mille combatans, outre une plus grande multitude de femmes & d'enfans; alloyent cerchans des terres ſuffiſantes, pour leur ſouſtien & nourriture, & des villes pour leur habitation: ils avoyent apprins que les Gaulois ayans quitté les païs de leur naiſſance, s'eſtoyent emparés de la meilleure partie de l'Italie, qu'ils avoyent conqueſtée ſur les Toſcans. A leur imitation ils deliberent de dreſſer leur chemin à Rome, & reſolvent de ne s'arreſter, qu'ils n'euſſent premierement ſaccagé & ruiné de fonds en comble toute l'Italie; qui commençoit à branler ſous la peſanteur de leurs armes, par la perte de trois puiſſantes armées Romaines, qu'ils avoyent combatues, rompues & defaites. *Plutar. in vit. Mar.*

Mœurs & naturel des Cimbres Ambrons & Theutons.

Ils eſtoyent (dit l'hiſtoire) *ſi courageux & ſi hardis, que rien ne pouvoit durer devant eux, tant ils faiſoyent de grands efforts de leurs mains. Ils combatoyent ſi violemment, & ſi ſoudainement, qu'ils ſembloyent un feu foudroyant tout par ou ils paſſoyent, ne treuvans plus perſonne, qui leur oſat faire reſiſtance, ains raclans & emmenans tout ce qu'ils treuvoyent en leur chemin. Leurs viſages eſtoyent hideux à voir, & la voix de leur cri tout different des autres hommes. Leur parole eſtoit merveilleuſement eſtrange, & beſtiale: la façon de leurs armes, & la maniere de les manier du tout inuſitée. Ils hurloyent à hauts cris, qui n'eſtoyent point ſemblables aux ſouſpirs & gemiſſements des hommes, mais plutoſt aux hurlemens des beſtes ſauvages; de maniere que le mugiſſement d'une ſi grande multitude d'hommes beſtiaux, faiſoit retentir les montagnes d'alenviron où ils eſtoyent, & le canal de la riviere, au moyen de quoy toute la plaine, qui eſtoit entre deux, reſonnoit d'un fremiſſement horrible & eſpouventable.*

Ce ſont les propres termes de Plutarque de la verſion d'Amyot.

Marius eſt declaré Conſul pour les combatre.

Voila donc ceſte grande Republique Romaine, toute panchante ſur le branle de ſa fortune, & au conte-fait de ſa perte: La voila miſerablement agitée de l'aprehention, d'une preſque inevitable ruine; Quand Cajus Marius accourant à la delivrance de ſa patrie, expoſe courageuſement ſa perſonne au milieu de l'impetuoſité de ces flots, comme la derniere ancre pour la garentir d'un ſi cruel naufrage; paroiſſant contre ceſte grande puiſſance, ne plus ne moins qu'un promontoire hautement avancé dans la mer, qui meſpriſe les vents, rompt les vagues, & ſe joüe des ondes & de la tempeſte.

Et continué en ſon Conſulat juſques à la ſeptieſme fois.

Et comme il eſt neceſſaire que les loix cedent à l'utilité publique, principalement aux occaſions importantes; il eſt eſleu Conſul, pour la ſeconde fois; par une extraordinaire continuation en ceſte charge, du commun conſentement de tout le peuple, (qui n'avoit accouſtumé d'y admettre ceux qui en eſtoyent ſortis, que certaines années ne fuſſent expirées;) ayant depuis eſté continué juſques au ſixieſme Conſulat, pendant la durée de ceſte guerre. En ceſte qualité la charge de l'armée Romaine luy eſt commiſe; avec laquelle il part en diligence,

 l'ague-

l'aguerriſsant en chemin, à la peine, à la fatigue, aux courſes, aux longues traites, au port des armes plus peſantes, & en toute ſorte d'exerciſes militaires.

Il aſſied ſon camp le long du Rhoſne.

Ainſi eſtant parvenu juſques deça les Alpes, il plante ſon camp le long de la riviere du Rhoſne, qu'il pourveut de toute ſorte de vivres, & de munitions de guerre: & attendant les ennemis qui s'approchoyent, fit tirer une grande & profonde trenchée, dedans laquelle il deſtourna partie de la riviere; tant pour ſe fortifier, que pour faciliter l'abord des navires qui apportoyent les proviſions au camp; lequel paravant eſtoit difficile & dangereux. Ce canal s'appella depuis *La foſſe Mariane:* Il paſſe au devant de la ville de S. Gilles en Languedoc; & ce grand retrenchement, qui contient plus de vingt cinq lieües de circuit, s'appelle au jourdhuy *La Camargues* du nom de *Cajus Marius*, ou, *Campus Marius*, les termes ayans eſté corrompus par l'uſage des temps.

Au lieu qui s'appelle aujourdhuy la Camargues.

Les Barbares ſe diviſent en trois armées.

Toute ceſte grande multitude de Barbares, ſe diviſe en trois armées; les Cimbres tirent du coſté des hautes Allemagnes, en intention de forcer Catulus compagnon de Marius en ſon quatrieſme Conſulat; qui les attendoit ſur les paſſages des montagnes: Les Ambrons & Theutons, qui faiſoyent les autres deux, prenent la route de l'Italie, le long du Rhoſne, pour affronter l'armée de Marius, laquelle ils rencontrent, & luy preſentent la bataille, par des menaces & braveries inſuportables. Les Romains dilayent de combatre. Les Barbares paſſent outre le long du camp des Romains, leur criant en termes de mocquerie, s'ils vouloyent eſcrire à leurs femmes, qu'ils leurs porteroyent bien toſt de leurs nouvelles; ſi que ceſte grande armée ayant employé ſix jours entiers à ſon paſſage; Marius commence à lever ſon camp, les ſuit tout belement en queüe juſques auprés de la ville d'Aix en Provence, ou il ſe prepare pour les combatre.

Les Cimbres en prenent une & tirent aux hautes Allemagnes.

Les Ambrons & Theutons les autres deux & prenent la route de l'Italie.

C'eſtoit l'advertiſſement qu'il avoit receu d'une femme Siriene nommée Marthe Pithoneſſe, laquelle il croyoit avoir l'eſprit de prophetie, quoy que veritablement elle fut une ſorciere, qui luy avoit predit par Oracle des faux Dieux, que le lieu & le téps eſtoyent propres pour obtenir la victoire. Ceſte Marthe avoit eſté envoyée à Marius par ſa femme, pour luy predire le ſuccés des batailles. Il la faiſoit conduire quant & ſoy dans une litiere; avec grand honneur & reverence, & ſe conduiſoit en ſes ſacrifices, ſelon qu'elle luy preſcrivoit; la ou elle meſme ſe treuvoit ſomptueuſement parée d'une robe de pourpre, fermée avec des boucles; & durant le ſacrifice, elle tenoit en ſa main une lance envelopée de banderoles, de feſtons, & de chapeaux de fleurs.

Preſentent la bataille à Marius.

Qui ſe prepare pour les combatre proche d'Aix.

Florus de geſt. Roman. l.3.c.3.

Marius ayant logé ſon camp en un lieu fort d'aſſiete, mais eſloigné de la commodité de l'eau; donna occaſion de murmure à quelques uns des ſiens, auxquels il reſpondit (en leur montrant une riviere, qui couroit le long du camp des ennemis;) qu'il en faloit aller là boire, qui fut meſlée avec le ſang des Barbares.

Selon l'advis de Marthe Syrienne.

Il donne bataille aux Ambrons.

La deſſus les valets en ayans neceſſité ſe liguent enſemble par groſſes bandes, & prenans des cruches d'une main, & des armes de l'autre, pour en aller querir par la permiſſion de Marius; ils ſe reſolvent de combatre les Barbares s'ils les vouloyent empecher. De fait ils ne s'apperçoivent que les voila chargés des ennemis de tous coſtés. Les ſoldats Romains voyans leurs vales envelopés d'un danger ſi eminant; ſe jettent incontinant ſur leurs armes, pour les en delivrer. D'autre coſté les Ambrons, qui avoyent traverſé la riviere, pour demener les mains, n'eſtans encor rengés en bataille ſont ſi rudement chargés par les Romains, qu'ils tournent incontinant le dos; & s'entrepouſſans les uns les autres dans la riviere, la font rougir de leur ſang, & remplir de carnage le cours d'icelle; le reſte des Ambrons furent menés batans juſques dans leur camp, où les femmes rendans le dernier effort, firent des

preuves

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

preuves d'un maſle courage, frapant les pourſuivans comme ennemis & les fuyans comme traitres; auxquels reprochans leur couardiſe & leur lacheté, trouſſans leurs robes en haut leur preſentoyent leur nature, diſans; Si vous aves peur entrés dans les lieux, d'ou vous eſtes ſortis, qui vous ſerviront de retraicte.

Et un jour aprés aux Theutons.

Ceſte premiere bataille gaignée ſur les Ambrons, ſans qu'on ayt peu ſçavoir le nombre de ceux qui y furent tués; durant la nuict & le jour ſuivant les armes demeurent en ſurceance de part & d'autre. Pandant ce temps Marius fortifie ſon camp, & dreſſe une embuſcade de trois mil hommes, ſous la charge de Marcellus: pour donner en queüe, lors qu'il ſeroit attaché au combat contre les Theutons, qui n'avoyent point combatu comme les autres.

Qui ſont entierement defaits.

Le lendemain au point du jour Marius leur preſente la bataille. Ceux la brullans d'impatience & de collere le vont aſſaillir juſques ſur le coſtau, ou il avoit rangé ſon armée. Les Romains arreſtent court ceſte furieuſe ſaillie des Theutons, & les font reculer juſques en la campagne; où deſlors qu'ils commencent de ſe rallier, voicy venir Marcellus à point nommé, qui les charge en queüe, met les derniers en piece, les autres tournent viſage de main en main: Ils ſont chargés par devant & par derriere. La bataille branle en deſarroy: Ils fuyent à val-deroute. Les Romains les pourſuivent ſans reſiſtance, les taillent en piece, en tuent un ſi grand nombre, que depuis les Maſſiliens fermerent leurs vignes des hayes faites des oſſemens des morts. Aucuns diſent, qu'en ceſte ſeconde bataille il y eut cent mille morts ou priſonniers; autres qu'en la premiere & ſeconde, il en demeura deux cents mille des Barbares ſur la place, & qu'il fut emmené huitante mille priſonniers avec leur Roy Theutobocchus, qui eſtant d'une taille & repreſentation merveilleuſement haute, ſervit d'un notable ſpectacle au triomphe de Marius.

Plutarch. in vit. Mar. Marius in quarto conſulatu collegam habuit Q. Luctatium Catulum. cùm Cimbris itaq; conflixit. & duobus prœliis CC. millia hoſtiū cecidit, LXXX millia cepit & ducem. Eorum Teutobodum. Eutrop. Hiſt. Rom. lib. 5. C. Vell. pater. hiſt. l. 2. Certè rex ipſe Theutobocchus quaternos ſenoſq; equos tranſilire ſolitus, vix unum cùm fugeret aſcendit, proximóque in ſaltu comprehenſus, inſigne ſpectaculū fuit, quippe vir proceritatis, eximiæ ſuper Tropæa ipſa eminebat. Florus de geſt. Rom. l. 3. cap. 3. Aurel. Victor de vir. illuſt. in C. Mar. Eutrop. hiſt. Rom. l. 5.

Marius livre bataille aux Cimbres.

La troiſieſme bataille fut livrée à la plaine de Verſelles en Italie, au quatrieſme Conſulat de Marius, qui eut lors pour compagnon Catulus Luctatius, ou tous deux ſe treuverent avec leurs armées. Celle de Marius eſtoit compoſée de trente deux mille hommes, & celle de Catulus de vingt deux mille & trois cents. Ils ſe joignirent pour combatre les Cimbres qui eſtoyent rangés en bataille carrée, occupans en chaſque ſens prés de deux lieües de pays: grande & effroyable multitude d'hommes!

Diſcours de leurs armes, de leurs mœurs.

Leur gendarmerie (dit Plutarque) *compoſée de quinze mille chevaux marchoit devant en ſuperbe equipage. Ils avoyent ſur leurs teſtes des armets faits en forme de gueules de beſtes ſauvages, & des muffles eſtranges; ſur leſquels ils portoyent des grands & hauts pennaches, ſemblables à des aiſles, qui les faiſoyent paroiſtre encor plus grands qu'ils n'eſtoyent. Leurs corps eſtoyent couverts de cuiraſſes de fer, & portoyent devãt eux des grandes targues blanches. Leurs armes offenſives eſtoyent deux javelots, qu'ils d'ardoyent de loing; puis venans aux coups de main, ils avoyent des grandes & peſantes eſpées, deſquelles ils combatoyent de prés.*

En la vie de C. Marius de la verſion d'Amyot.

Et du Combat.

La reſolution des Cimbres eſtoit d'enfermer les Romains, entre leur cavalerie & leur infanterie. Ceux cy s'apperçoivent de leur ruſe: un ſoldat Romain les voyant tourner à main droite, ſe print à crier que l'ennemy fuyoit; tous les autres courent aprés. La meſſée eſt grande, pleine de ſang, d'horreur, de meurtre, & de pouſſiere, qui fit perdre les deux armées de veüe l'une à l'autre. La plus grande partie des Barbares eſt taillée en pieces ſur le champ. Les autres ſont pourſuivis & defaits à la fuite. Ceux qui eſchappent la fureur des Romains cuidans ſe ſauver dans leur camp, ſont repouſſés par leurs femmes, qui maſſacrent indifferemment tous les fuyards, tantoſt leurs peres, puis leurs marys & leurs freres: Les autres tranſportées de deſeſpoir eſtranglent de leurs mains leurs propres enfans, qu'ils jettent cruellement parmy les pieds des chevaux & les roües des chariots, qui les eſcraſent: &

 apres

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

apres ſe tuent, & s'eſtranglent elles meſmes. Pluſieurs faute d'arbres pour ſe pendre, attachent des cordes aux jambes des chevaux, ou ils font des lacs courans, qu'ils mettent à leurs cols, puis les provoquent aux ſauts & à la courſe, avec des aiguillons par derriere, pour eſtre fracaſsées en pieces, à coups de pieds affin de mourir miſerablement. Une femme fut treuvée qui s'eſtoit pendue au bout du timon d'un chariot, & avoit attaché deux petits enfans en ſes deux talons qui y pendoyent par le col. Ceux qui ne peurent treuver la mort parmy le deſeſpoir, furent faits priſonniers, en nombre de ſoixante mille. Le carnage fut ſi grand, qu'il y en eut cent quarante mille, qui demeurerent ſur la place.

Diſpute pour le Triomphe entre les chefs.

Il y eut grand debat & contention entre les chefs, qui d'eux triompheroit de ces grandes & ſignalées victoires. Catulus avoit ſouſtenu le principal effort des ennemis, en ceſte derniere bataille; mais il eſtoit accompagné de Marius. Marius les avoit defaits és deux premieres mais tout ſeul, & ſans l'adſiſtance de Catulus: qui plus eſt Marius avoit rangé la bataille, diſpoſé les pointes de l'armée & ordonné de toutes choſes, telement qu'il rapporta la gloire de ce grand fait d'armes; & ayant eſté deliberé par le Senat qu'il triompheroit ſeul, il fut nommé troiſieſme fondateur de la ville de Rome: mais par courthoiſie il voulut que Catulus participat eſgalement avec luy à ce triomphe.

Il eſt decerné à Marius.

Gratifié & loüé du peuple.

Voila donc maintenant la republique Romaine à l'abri de ces grandes tempeſtes, qui l'avoyent menacée d'une totale ruine: La valeur de ces deux Conſuls Romains, mais la prudence & l'experience de Marius, furent les ſages pilotes, qui les ayans fait paſſer à travers tant de flots impetueux, les conduiſirent à ce port d'aſſeurance. Le peuple ne peut point treuver d'aſſés digne recompenſe pour ſalarier un ſi grand ſervice. Il leur avoit donné des grandes ſommes de deniers avec toutes les deſpoüilles des ennemis, qui ſe montoyent a des threſors ineſtimables. L'honneur de leurs charges, quoy que annuelles, & la continuation de Marius juſques au ſixieſme Conſulat, & depuis au ſeptieſme, leur donnoit des grandes prerogatives, & les faiſoit paroiſtre de beaucoup pardeſſus le reſte. a Ils eſtoyent entrés dans la ville de Rome montés ſur des grands Chars triomphans, avec toute ſorte de pompe & de magnificence. Les captifs avoyent eſté menés devant eux en grand nombre, Theutobocchus meſme Roy des Theutons avoit eſté conduit, lié de chaines avec les Princes & les plus grands ſeigneurs de ces armées ennemies. Le peuple avoit chanté tout autour d'eux les peans de victoire, & fait retentir une multitude innombrable de voix favorablement eſclatées. Tout cela n'eſt pas aſsés pour gratifier leurs merites. Il ne fait que paſſer en un moment, & eſtant paſſé ne revient plus. b On fait eriger en memoire de ce triomphe, un triomphe plus durable, qui apres avoir combatu tant d'années triomphe aujourdhuy de plus de dixſept ſiecles.

Qui luy fait eriger un Triomphe.

A Orange.

L'an de la creation du monde 3850. de la fondation de Rome 650. & 112. avant Ieſus Chriſt.

C'eſt ce grand Arc Triomphal, duquel il faut parler que le peuple Romain fit edifier à l'honneur de ces deux grands Capitaines & Conſuls Romains, Cajus Marius, & Catulus Luctatius; pour la repreſentation de ces trois memorables victoires, en trois ſanglantes batailles, ſur trois grandes & puiſſantes armées, des Ambrons, des Theutons, & des Cimbres.

Et pourquoy.

Il fut erigé à Orange, comme en une Cité Metropolitaine & des plus grandes, & plus renommées de toute la Gaule Narbonnoiſe; jaçoit que les batailles n'y ayent point eſté gaignées, mais aſſés loing de la; les deux premieres à Aix, diſtant de quinze lieües d'Orange, & la troiſieſme à la plaine de Verſelles en Italie: ſans qu'il ſe faille arreſter à l'opinion de quelques uns, qui voudroyent dire que ce Triomphe à eſté erigé à Orange, pour quelque autre victoire, que Marius y pourroit avoir obtenu, ou bien pour y avoir defait une partie de ces Barbares.

Il eſt

a *Imperator triumphali habitu ornatus, armillis ſumptis, laurea redimitus, & ramum dextra tenens, triumphans currum conſcendebat, tum per portam triumphalem vehebatur. Præcedebant Tubicines canentes modos triumphales. Poſt hos ducebantur boves mactandi in ſacrificiis, vittis ſertiſque redimiti, & aliquando auratis cornibus. Illis ſuccedebat ſpecioſa oſtentatio ſpoliorum & manubiarum, quæ ſingulari arte compoſita partim plauſtris vehebantur, partim geſtabantur ab adoleſcentibus ornatis, ferebantur & tituli victarum gentium, cum imaginibus devictarum urbium. Succedebant inde qui ex hoſtibus capti erant duces vincti cathenis, ac tunc demum ipſe Imperator.* Zonaras lib. 2. Plin. lib. 9. cap. 36. & lib. 8. cap. 48.

b *Inter pompæ triumphalis ornamenta numerabantur arcus, qui veluti victoriæ perpetuum monumentum hoſtes ſuos loquebantur.* Thom. Dempſter. in Roſin. antiquit. *Arcus olim honoris virtutiſq; cauſa erecti ſunt iis, qui externis gentibus domitis ſingulares victorias patriæ pepererant.* Georg. Fabric. in ſua Roma cap. 15.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Appellé la Tour de l'Arc.

Il eſt vulgairement appellé *la Tour de l'Arc*; diſtant environ cinq cents pas de la ville, & toutesfois joignant les vielles murailles comme il à eſté generalement touché cy deſſus.

Son aſſiete.

A la voir de vingt pas, il ſemble qu'elle ayt eſté aſize ſur une petite mote de terre; mais en la conſiderant de prés, on juge facilement que ceſte terre y à eſté portée depuis ſon erection. Ce qui eſt d'autant plus croyable, que les Princes y avoyent autrefois une belle maiſon, & depuis un fort; comme il ſe verra au progrés de l'hiſtoire, & comme il eſt aiſé de cognoiſtre par l'inſpe-ction des maſures. La forme qu'elle a à preſent eſt un peu differente de l'ancienne, eſtant aiſé de diſtinguer le vieux baſtiment du nouveau. Il ſe remarque qu'elle à eſté reveſtue par le bas des coſtés d'Orient, d'Occident, & du Septemtrion, d'une muraille de pierre de taille qui paroit huit pieds ſur terre faite en forme de talus. Du coſté du midy y à une autre muraille qui a d'hauteur environ vingt quatre pieds François, & trente de longueur; qui couure en face deux arcs de la tour, aſçavoir celuy du milieu, & celuy du couchant: & eſt ſeparée de la tour d'haut en bas d'environ cinq pieds ſauf du couchant, ou elle s'y joint. Les flancs qui ſont en ceſte muraille, & ſon baſtiment denotent, qu'elle à eſté faite pour la forteresſe; comme auſſi tout ce qui paroit depuis peu plus du milieu de la tour juſques à la cime; fait cognoiſtre qu'il à eſté baſti long temps apres l'ancien edifice, ou pour la conſervation des antiquités, ou pour la fortification du lieu. Ce qui apert clairement, tant par la diverſité des flancs, pour y bracquer des canons, mouſquets, & autres armes à feu, qui n'eſtoyent en uſage du temps des Romains; que par la matiere du baſtiment.

Baſtiment nouveau qui y paroit.

Depuis le milieu en haut.

Il faut voir ceſte magnifique tour deſpovillée, de tout ce qu'on y pourroit avoir adjouſté de nouveau; qui n'eſt rien au regard des rares antiquités qui y paroiſſent. La hauteur qu'elle à maintenant à un rapport vray-ſemblable à celle qu'elle avoit anciennement, ſelon qu'on peut juger par la proportion de l'edifice, elle eſt de quinze canes que ſont nonante pieds François.

Et le vieux.

Ceſte Tour eſt ſouſtenue ſur trois Arcs, (qui s'appuyent ſur quatre murailles, baſties de gros quartiers de pierre de taile,) ouvers du midy au ſeptemtrion. *a* Celuy du milieu eſt le plus grand, & le plus haut; & les autres deux des extremités ſont eſgalement plus petits. Il faut conſiderer les quatre faces à part & puis voir ce qu'il y a au dedans de remarquable.

Souſtenu par trois arcs de conſtruction Romaine.

Face Orientale.

La face Orientale repreſente. Les captifs.

Sur la face Orientale & au bas d'icelle; joignant la muraille faite en talus, & entre les colomnes; *b* on y voit des perſonnages relevés, qui ont la forme des captifs & priſonniers, qu'on avoit de couſtume de mener en triomphe, ayans les mains atachées derriere le dos. Ces priſonniers ſont poſés deux à deux, entre les diſtances eſgales des quatre colomnes. Au deſſus de chaſque couple de ces priſonniers, au milieu d'iceux, entre les diſtances des colomnes; paroiſſent des grands trophées d'armes gaignées ſur les captifs. Là voit on pluſieurs ſortes d'armes à l'ancienne, eſcuz, eſpées, long-bois, picques, javelots, armes à cru. *c* Au haut des trophées d'armes, & ſur ceux des deux extremités ſe voyent en chacune la figure d'un pourceau, qui eſt la marque des aliances & des confederations qui ſe faiſoyent en ce temps là, parmy les Nations.

Les Trophées d'armes.

Les pourceaux.

Au deſſus encor de ces pourceaux comme auſſi au haut des trophées du milieu; ſe voyent les figures de l'Oriflamme des Romains qu'ils appelloyent *Labarum*, ou cornete du Prince; laquelle on portoit ordinairement aux expeditions militaires, lors que l'Empereur ou le general d'armée marchoit en bataille.

Le Labarum.

a *Arcuum forma primum erat ſex in circularis, poſtea quadrata, ita ut in medio ampla eſſet porta fornicata, & ex ejus utroq; latere aliæ portæ minores additæ Georg. Fabric. in ſua Rom. cap. 15. Eſt enim arcus triumphalis, veluti perpetuò patens porta. Leo Albert. lib. 8. de re ædific. cap. 6.*

Les trophées eſtoyent des principaux ornemens aux Arcs des Triõphes. *Iuven. ſat. 10.*

b *Trophea erant corpora trunca cum ſpoliis, ſic enim Georgius Fabricius in ſua Roma de trophæis Marij ſcribit. Inter templa ſancti Euſebij, & ſancti Iuliani in Eſquilino moles Lateritia in qua bina Trophea ex marmore. Sunt autem trunca corpora cum ſpoliis quorum alterum thorace ſquamoſo indutum cum ornamẽtis militaribus & clypeis ante ſe habens juvenem captivum, brachiis ad tergum revinctis, & undique alatas victorias, alterum armis militaribus ornatum inter quæ clypei inæqualiter rotundi galea operta cum criſtis clauſa. In eodem ineſt forma chlamydis & alia quædam quæ marmore detrito & corrupto cognoſci ſatis non poſſunt. Locus ille hodie Cimbricum vocatur quia de cimbris à Caio Mario Trophea illa ſunt erecta.*

c *Quatuor principalia ſigna in caſtris habebant Romani, lupi, minotauri, equi & Apri. Apri namque quod confecto bello inter quos pax fieret cæſa porca fœdus ſolerent firmare à quo qui reſiliret non aliter ac porca lapidibus crudeliter obruta necaretur. Valturius de re militari lib. 10. Plin. l. 10. c. 4.*

Guil. du Choul en ſa caſtramẽtation des Romains.

Ceſte enſeigne eſt fort particulierement deſcrite par Lipſe, *lib. 4. de milit. Rom. Dialog. 5.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

bataille. C'eſtoit une enſeigne de couleur de pourpre, enrichie d'une frange d'or, & de pluſieurs pierres precieuſes; laquelle eſtoit attachée, par le milieu au bout d'une haſte ou d'une demy picque; ayant des gros cordons de ſoye avec des houpes pendans aux deux coſtés; elles reſembloyent aux bannieres qu'on porte ordinairement aux proceſſions ſolemnelles: ceux qui portoyent ceſte enſeigne s'appelloyent *Labariferi* ou porte Enſeignes du *Labarum*; & eſtoyent choiſis d'entre les plus forts, genereux, & hardis de toute l'armée, d'autant qu'ils ſervoyent de guide & d'ordonnance à tous les autres.

Les eſcrimeurs & gladiateurs.

Au deſſus de ces colomnes & chapiteaux; paroit une Friſe dans laquelle ſont repreſentés des Gladiateurs & Eſcrimeurs à outrance; combatans un à un, en diverſes poſtures; les uns en forme de vaincueurs, les autres de vaincus; les autres qui rendent encor du combat, les autres qui ſont du tout renverſés & abatus. C'eſt ſans doubte la figure des captifs de ces grandes victoires, que les Romains avoyent accouſtumé de faire combatre les uns contre les autres, pour donner du plaiſir & dú paſſe temps au peuple.

Virgil. lib. 5. aneid. homer. penult. Iliad.

Vn Phoebus.

Au deſſus de ces Eſcrimens à ontrance, vis â vis des colomnes du milieu; paroit une face environnée de rayons, & de pluſieurs eſtoiles, comme de quelque Dieu des payens; reſemblant proprement à la medaille ou antique, deſcripte par Guillaume du Choul en ſon livre de la religion des anciens payens. C'eſt ſans doubte le ſimulachre du Soleil tant honnoré des Romains: ou il à eſté là relevé, pour repreſenter leurs triomphantes victoires, qui ſont montées juſques au ciel & ont reſplendi par tout le monde.

Guillaume du Choul de la rel. des anc. pay.

Deux cornes d'abondance. Deux Sirenes.

Aux coſtés de ceſte face; s'y voyent deux Cornes d'Abondance; & au deſſus un Timpan; les extremités duquel ſouſtienent deux Sirenes, poſées ſur les carres de Phœbus, ſervans avec ce qui eſt au deſſus d'enrichiſſement à la face Orientale de ceſte Tour.

Face

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

DESIGNATION

des ſingularités de la Face Orientalle.

A. Hauteur de nonante pieds.

B. Profondeur de vingt-quatre pieds en bas, de dixhuict ſur le milieu & de quatorze en haut.

C. Talus moderne fait pour ſouſtenir la Tour.

D. Captifs & priſonniers de guerre releyés en boſſe.

E. Trophées d'armes.

F. Quatre Colomnes rayonnées & à la Corinthienne.

G. Eſcrimeurs à outrance.

H. Cornes d'abondance.

I. Simulachre de Phœbus.

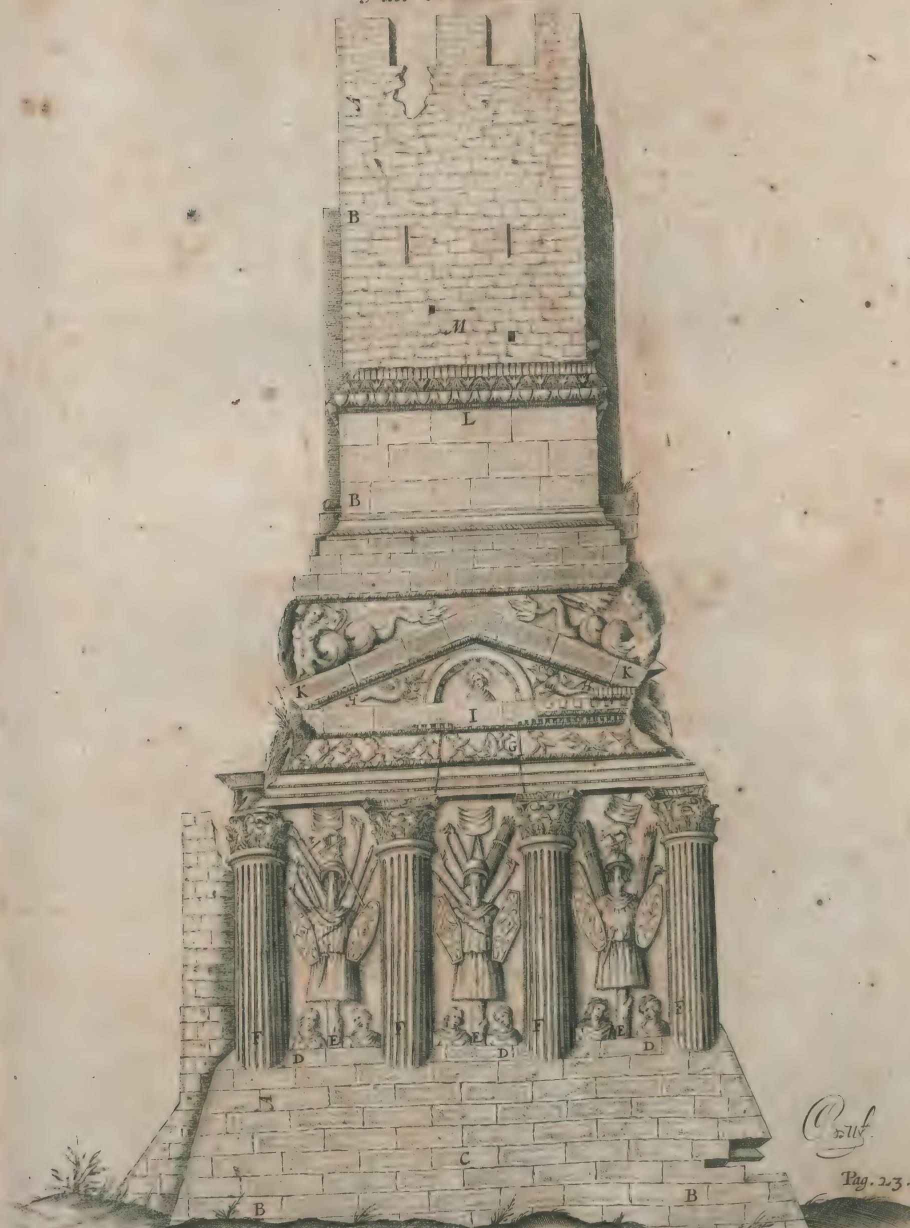
K. Sireines.

L. Corniche de ville repreſentation.

M. Baſtiment moderne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Face Orientalle



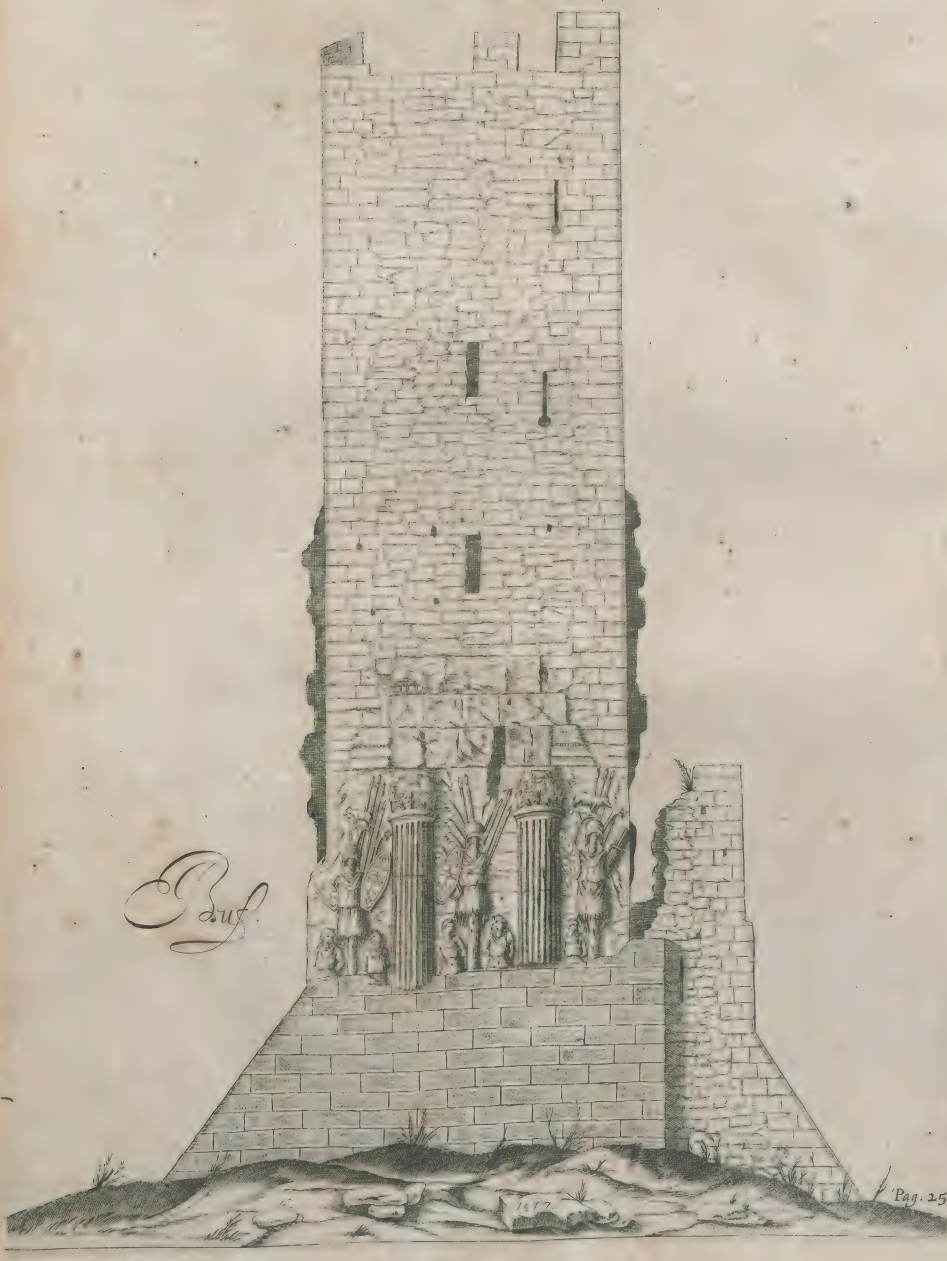
Pag. 23.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Face occidentale



Pag. 25.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Face Occidentale.

La face Occidentale repreſente les meſmes choſes que l'Orientale.

LA face Occidentale repreſente des ſemblables captifs avec des trophées entre deux colomnes, de meſme etofe que celles de la face Orientale. Sur le coin du coſté gauche de ceſte face y defaut la figure d'un des captifs. Sur quoy eſt remarquable, qu'il y à environ quarante ans q'une groſse pierre qui eſtoit audit coin tomba, ſur laquelle eſtoit eſcrit *Theutobocchus*; au rapport de pluſieurs dignes de foy qui m'ont atteſté l'avoir veüe & leüe. C'eſtoit donc la figure du Roy des Theutons, lequel ayant eſté fait priſonnier de Marius, en une de ces grandes batailles, fut mené en triomphe dans Rome avec les autres priſonniers, comme il à eſté remarqué cy deſſus.

Feu M. Jacques de la Pize mon Pere m'a affirmé l'avoir veue & y avoir leu le nom.

Non tantum nomina ducum triumphantium his arcubus inſcripta, ſed & hoſtium devictorũ gens, geſta, habitus, & ſpolia inſculpebantur, veluti manſurum tropheum, quod patet ex Claudiano. lib. 3. de Laude ſtilicorum.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Face Meridionale.

Vt ſupra Claudian. lib. 3. de Laud. ſtilicor.

Arma Romanorum offenſiva erant haſtæ, pilum, phalarica, ſemiphalarica, ſoli ferrea geſa, lancea, Spari, Rumigeſtri falces, tragulæ, framea, meſanculæ, catejæ, romphea, Scorpius, Scibones, Sicilices, veruta, enſes, ſica, machera, ſpatæ, lingulæ, pugiones, climaculæ. Aul. Gell. lib. 10. noct. atticar. cap. 25.

In adverſo ſcuto uniuſcujuſq; militis, litteris erat nomen adſcriptum, addito ex qua eſſet cohorte quave centuria. Vegetius de re milit. lib. 2. cap. 18.

Lipſius de milit. Rom. lib. 3. Diolog. 2. de ſcuto accuratè diſcerit. Eod. lib. Dialog. 4. habes pilum deſcriptum. Dialog. 5. de galea loquitur.

Singularités de la face Meridionale.

La face Meridionale, contient pluſieurs ſingularités remarquables: car outre les enrichiſsemens, qui y paroiſſent en ſes colomnes, chapiteaux, friſes, corniches, architraves, pour l'ornement des arcs & de toute la façade; on y voit au deſſus du petit arc, proche d'Orient pluſieurs armes de toutes eſpece, entaſsées les unes ſur les autres, eſcus, eſpées, longbois, javelots en faiſſeaux & autrement, beliers, armêts, & parmy iceux la figure de deux pourceaux ou ſangliers. Sur aucuns de ces eſcus ſe liſent des mots gravés, meſme ſur un d'iceux eſt eſcrit *Mario*, & ſur d'autres *Dacudo*, & quelques autres noms non liſables. Sur l'autre petit arc ſont auſſi repreſentés quelques eſcus & armes, enſemble la figure d'un pourceau.

Pluſieurs armes entaſſées.

Au deſſus de ces armes, dans la friſe, qui traverſe la façade, & vis à vis du petit arc, ſe voyent encor d'autres gladiateurs, & eſcrimeurs à outrance, ſemblables à ceux de la face Orientale.

Les gladiateurs.

Sur le milieu de ceſte face, & au deſſus du grand arc, ſe voit le Timpan qui ſert à l'embeliſſement de l'ouvrage; & ſur ſa naiſſance, de chaſque coſté, mais ſur tout de celuy qui avoiſine l'Orient, paroiſſent des pieces de navires rompues, des mats ſeparés, cordages, ancres, & autres inſtrumens de Marine; & ſur tout la figure du Trident de Neptune, vray ſimbole de ceſte grandeur Romaine, qui s'eſt eſtendue, auſſi bien ſur les mers, que ſur les terres.

Toute ſorte d'inſtruments de Marine.

Le trident de Neptune.

Plus haut encor, & vis à vis de ſe petit arc qui approche l'Orient; eſt relevée ſur pierre, la teſte d'une femme montrant les bras & eſpaules, comme paroiſſante hors d'une feneſtre; ayant la teſte appuyée ſur ſon bras & main droite, & tenant le doigt à l'oreille. C'eſt l'effigie de Marthe Siriene Pithoneſſe, qui conduiſoit Marius en ſes ſacrifices, & luy prophetiſoit les choſes à venir. Quelques hiſtoriens ont dit, que tandis qu'elle tenoit le doigt à l'oreille, Marius obtenoit infalliblement la victoire ſur ſes ennemis, & les batailles luy ſuccedoyent favorablement.

Marthe Siriene Pithoneſſe.

Plutar. in vita Marij.

A coſté d'icelle, & dans une feneſtre joignant; ſe voit un homme relevé à cheval armé de toutes pieces à l'ancienne, qu'on tient communement eſtre l'effigie de Marius.

Vn homme à cheval armé.

En ſuite de ceſte feneſtre, & vis à vis & au deſſus du grand arc; ſe voit la meſlée furieuſe d'une bataille, relevée ſur groſſes pierres blanches, bien jointes, & unies, richement & artiſtement eſlabourées. Là paroiſſent naïfuement des hommes combatans à pied & à cheval; les uns vainqueurs, les autres vaincus, & rendans encor du combat; autres qui ſont morts, qui ont les membres coupés: on y voit des hommes renverſés ſous les chevaux, & des chevaux courans comme eſchapés de la bataille; C'eſt la repreſentation d'une de ces memorables batailles, gaignées ſur les Barbares par ce grand Capitaine.

Vne bataille.

Face

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

DESIGNATION

des ſingularités de la Face Meridionale.

A. Hauteur de nonante pieds.

B. Largeur de quarante pieds.

C. Grand Arc Triomphal.

D. Petits Arcx Triomphaux.

E. Talus moderne pour ſouſtenir la Tour.

F. Friſe du grand Arc Triomphal repreſentée en particulier cy aprés.

G. Quatre Colomnes à la Corinthienne.

H. Tas & monceau de diverſes armes & enſeignes.

I. Friſe où ſont repreſentés des Eſcrimeurs à outrance.

K. Timpan.

L. Monceau de diverſes armes & pieces briſées de marine.

M. Bataille terreſtre repreſentée au naturel.

N. La Marthe Syrienne.

O. Baſtiment de conſtruction moderne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Pag. 26

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

DESIGNATION

des ſingularités de la Face Septemtrionale.

A. Hauteur de nonante pieds.

B. Largeur de quarante pieds.

C. Grand Arc Triomphal.

D. Petits Arcx Triomphaux à coſté du grand.

E. Talus moderne pour ſouſtenir la Tour.

F. Colomnes à la Corinthienne avec leurs Chapiteaux repreſentés cy aprés.

G. Tas d'armes offenſives & deffenſives avec des enſeignes de guerre.

H. Monceau de diverſes armes marines.

I. Bataille repreſentée au naturel.

K. Enſeignes & marques de la Religion des anciens Romains.

L. Feneſtre dans laquelle ſe voit un homme à cheval armé de toutes pieces.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

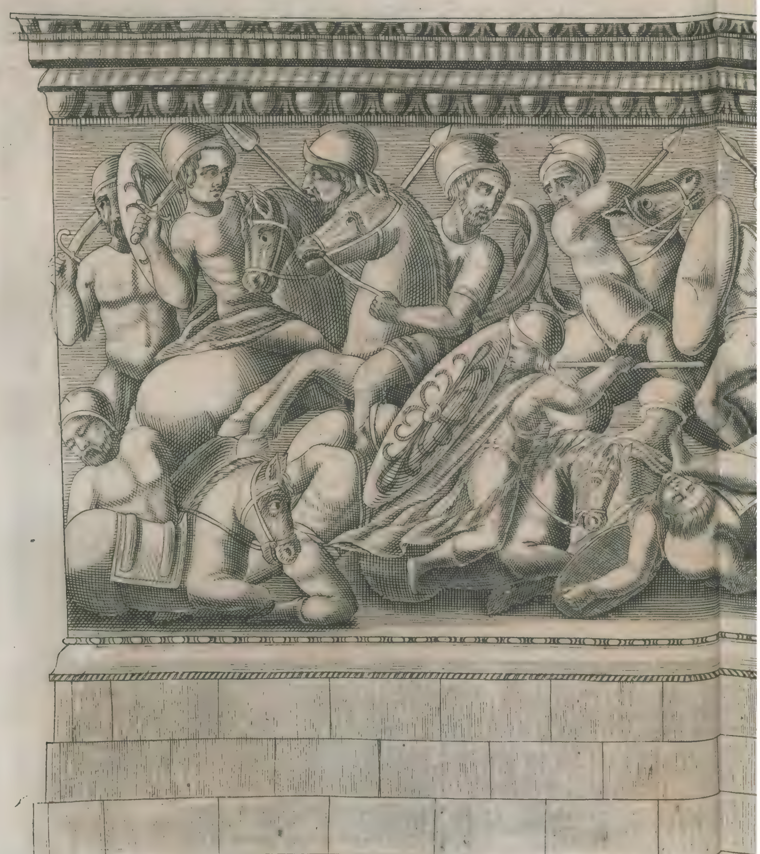
Face Septemtrionale



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

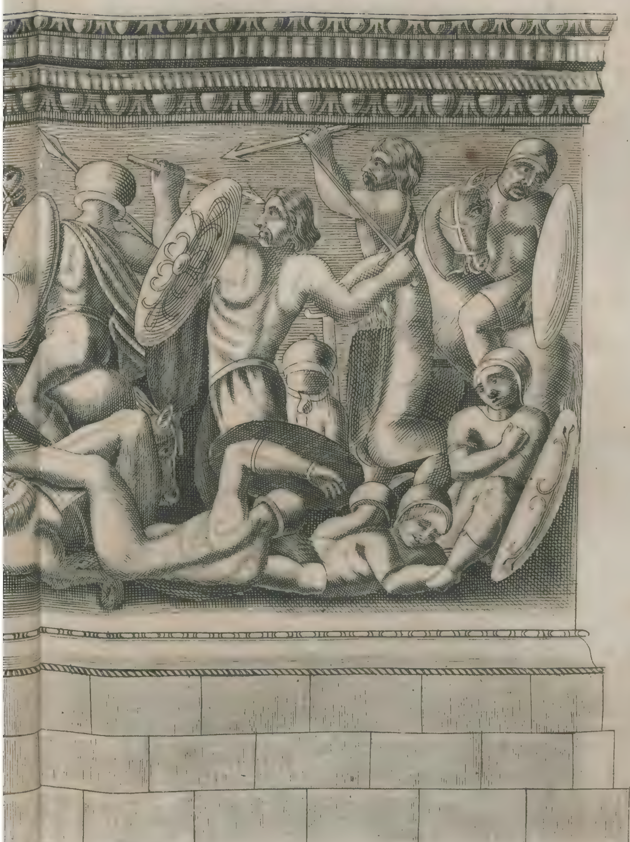
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Bataille gaignee par C. Marius contre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



s contre les Ambrons et Then ons   *J Baugin. f.*

Pag. 27. Second

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

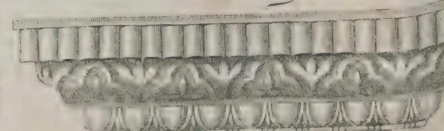
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Cornicße du grand arc soustenant son Timpan.



EB.uf

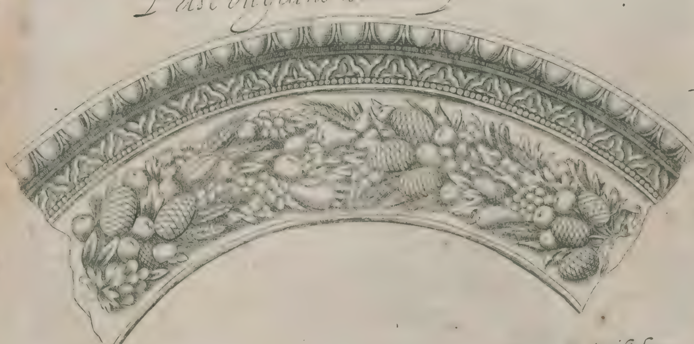
Cornicße estant dessus le timpan de Boon



Chapiteau des Colomnes



Frise du grand arc trionphal



Pag. 28. troiſieſme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Face Septemtrionale.

La face Septem-trionale repreſente les meſmes choſes que la meridio-nale.

La face Septemtrionale eſt la plus riche, & la plus entiere. Semblables embeliſſemens s'y voyent qu'à celle du midy.

Claudian. lib. 3. de Laude Stilicor. ut ſupra.

Sur les deux petits arcs y ſont relevés; peſle-meſle à grand tas toute ſorte d'armes à l'antique, avec la repreſentation des pourceaux figure des aliances que les Romains contractoyent comme à eſte rapporté cy deſſus.

Des armes entaſſées.

Des inſtruments de marine.

Et au deſſus de chaſque coſté, apres les Corniches, Friſes, & Architraves; ſont repreſentés toute ſorte d'inſtrumens de marine, meſmes des navires briſées, mats, cordages, ancres & autres choſes propres à la navigation. Le Trident de Neptune y eſt auſſi relevé en trois endroits.

Le trident de Neptune.

Guilhaume du Choul les deſcript de meſme en ſon livre de la religion des anciens Romains.

Plus haut encor & vis à vis du petit arc qui approche l'Orient; ſont repreſentées au naturel, les figures des enſeignes de la religion des anciens Romains. *L'aſpergille*, qu'on tenoit dans les benetiers qui eſtoyent poſés à l'entrée des temples, ſervans à jeter l'eau Luſtrale ſur les preſtres, ou ſur le peuple, lòrs qu'il y entroit pour le ſacrifice. Le *Perſericule*, qui eſtoit un vaſe ſervant à tenir le vin, pour le verſer ſur la teſte de la victime, reſſemblant à une eiguiere commune. Le *Diſque*, qui eſtoit un grand plat ou baſſin, où on mettoit les inteſtins de la victime offerte és ſacrifices. Le *Cimpule* ſervant au Preſtre, ou au Sacrificateur pour *liber* ou pour gouſter le vin, avant que le verſer ſur la teſte de la victime, reſſemblant à une coupe vulgairement appellée *Gandole*. Le *Litue*, ou baſton Augural fait en forme de croſſe; qu'on tenoit devant le Sacrificateur, quand il faiſoit l'office.

Les enſeignes de la religion des anciens Romains.

Vn homme à cheval, armé de toutes pieces.

A coſté de ces enſeignes, & dans une grande feneſtre; on voit l'effigie d'un homme à cheval, fort entiere, armé de toute piece à l'antique, & vis à vis de l'autre qui eſt, ſur la face meridionale. L'opinion commune eſt que c'eſt la figure de Catulus compagnon de Marius.

Vne bataille.

Joignant ceſte feneſtre juſtement au deſſus du timpan du grand arc; eſt auſſi repreſentée une autre grande & furieuſe bataille avec les effigies des vainqueurs & des vaincus, des chevaux courans, & eſchappés, d'autres abatus, des gens combatans à cheval l'eſpée à la main, d'autres avec la lance, des hommes morts & eſtendus. Bref diverſes poſtures d'une terrible & ſanglante meſlée d'hommes & des chevaux.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Le dedans de la Tour.

Le dedans de ceſte Tour, depuis le pied juſqu'au ſommet; eſt compoſé de voultes de pierre de taille, richement & artiſtement travaillées & eſlabourées, de tout ce qui eſt requis en une parfaite architecture. Mais ſur tout la voulte du grand arc eſt ſomptueuſement enrichie, en forme d'une multitude de roſes, toutes differentes, & d'ouvrages ſi exquis & ſi admirables, que tous ceux qui la conſiderent jugent bien que noſtre aage n'en ſçauroit produire de ſi excellens. *Compoſition du dedans de la Tour.* *Voulte du grand arc.*

La voulte du petit arc du coſté du couchant, eſt auſſi fort artiſtement elabourée, de roſes toutes differentes entrelaſsées de bordures exquiſes. *Du petit arc du coſté du couchant.*

La voulte de l'autre petit arc du coſté du levant, eſt baſtie de tres groſses pierres ſans artifice, mais appuyée ſur groſses colomnes de pierre blanche ſuperbement taillées en beaux ouvrages. *Du petit arc du coſté du levant.*

Au deſsus de tous les arcs y à diverſes chambres voultées juſques à cinq eſtages les unes ſur les autres; & en chaſque eſtage diverſes chambres: les voultes deſquelles ſont auſſi trauvaillées en forme de roſes ouvrées artiſtement. *Chambres hauts.*

Les murailles des chambres ſouſtenans les voultes, ſont ornées de diverſes colomnes, & architectures tres belles, à peu prés de meſme façon & etofe, que celles des arcs, mais beaucoup plus entieres; avec les meſmes enrichiſsemens juſques à la cime de la tour; laquelle demeure ouverte & expoſée à l'injure du temps; qui la voit journelement diminuer, par l'avarice de ceux qui ſous la licence de leur autorité, en ont oſé arracher de noſtre temps les grandes pierres qui la couvroyent, pour en paver leurs maiſons. Elle reclame le ſecours de quelque main plus puiſsante & plus curieuſe pour l'entretenir.

Quid non ſolvas ô Senectus, quæ tam robuſta quaſſaſti. Caſſiodor. l. 4. ep. 51.

Propoſiti quidem noſtri eſt, nona conſtruere, ſed amplius vetuſta ſervare, quia non minorem laudem de inventis, quàm de rebus poſſumus acquirere cuſtoditis D. Theoderici Regis.

C'eſt tout ce qui ſe peut dire ſur la memorable antiquité de ce grand Arc Triomphal, je n'advance aucune choſe, qui ne s'y voye à l'œuil. Ceux qui ſont ſur les lieux pourront ſuffiſamment averer tout ce que j'en ay dit, & ils verront que je n'eſpargne en rien la verité. Pluſieurs eſprits curieux vienent de bien loing pour voir les raretés de ce Triomphe, & les ayant veües les admirent. Pour gratifier les peines de leur loüable curioſité, je les ay fait tirer en taille douce, pour eſtre expoſées à toute heure à leurs yeux, & à ceux du public.

Des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Naiſſance de Vouſte du petit arc



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Naiſſance dela Vouſte du grand arc





Pag. 28. Premier.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Voute des Arcz à cosle du grand auec sa Corniche



Vo



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Voute du grand Arc ſouſtenue par ſa Corniche



Pag. 28. Second

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Des Arenes.

Rapport des Arenes aux Amphitheatres.

L'Auteur de cét edifice eſt demeuré incognu à la poſterité. La forme, l'etofe, & l'uſage demonſtrent, que ſon ancienneté n'eſt moindre, que celle des Amphitheatres; puis que ſemblables exerciſes ſe faiſoyent aux uns & aux autres. Mais les plus ſolemnels eſtoyent practiqués dans les Amphitheatres, le lieu eſtant plus celebre, plus grand, & plus capable de contenir à l'aiſe, & ſans incommodité un grand peuple; bien que la pluſpart des anciens auteurs, ayent le plus ſouvent indifferemment uſé de leurs noms, pour ſignifier l'un & l'autre.

D'ou le nom d'Arene.

a Le ſablon & l'arene qu'on avoit lors accouſtumé d'eſpardre emmy la cour, ſur le pavé ou ſolage d'icelle, pour empecher que les combatans ne vinſent à s'endommager lors qu'ils cheoyent en terre; a donné le nom *d'Arene* à cét edifice, & la rendu particulier à celuy cy; bien qu'au paravant il ne fut proprement donné qu'au vuide ou place des Amphitheatres, à cauſe de l'arene qui y eſtoit parſemée; ou bien nos majeurs ont voulu appeller celuy cy *Arene*, plus proprement que ceux de Niſmes en Languedoc, & ceux d'Arles en Provence, ne nomment les beaux & ſomptueux Amphitheatres, qu'ils ont encor fort entiers dans le pourpris de leurs murs; & notamment celuy de Niſmes du nom *d'Arenes*, bien qu'ils ſoyent des vrais & parfaits Amphitheatres, à cauſe de leur forme ronde, & des ſieges qu'on y voit tout autour ſervans jadis aux ſpectateurs.

La forme de celles cy en ovale.

b La forme de celuy cy, qui eſt en Ovale, & le defaut des ſieges en dedans luy a donné le nom particulier *d'Arenes*, ou bien là on ainſi appellé pour le diſtinguer de noſtre grand & magnifique Cirque. Car bien qu'on appelloit improprement les Theatres, Cirques, & Amphitheatres, *Arenes*, à cauſe du ſablon qu'on y ſemoit, & des ſplectacles auxquels ces lieux publics eſtoyent employés; la diverſité de leurs formes, & la conſtruction de leurs baſtimens les à differentiés de nom. Un Cirque ou Theatre eſt fait en forme demy-ronde, comme le noſtre; un Amphitheatre en forme ronde, de deux Theatres joints enſemble, comme ceux d'Arles & de Niſmes; les *Arenes* eſtans plus ſimplement edifiées & avec moins de ſomptuoſité, le plus ſouvent en ovale, & ſans ſieges pour les ſpectateurs, ains ſeulement avec des portes en de-hors comme celuy cy, ſont plus proprement nommes de ce nom: *c* bien que aucuns Amphitheatres ayent eſté faits auſſi en forme d'ovale ou de bar-long, mais rarement.

Et en quoy different d'avec les Theatres Cirques, & Amphitheatres.

d Le dedans & la capacité de ce lieu, eſtoit donc deſtiné au combat des hommes, les uns contre les autres; ou bien des hommes contre les beſtes; ou bien des beſtes farouches de diverſes, ou ſemblables eſpeces les unes contre les autres. *e* La s'exerçoyent les gladiateurs, & eſcrimeurs à outrance; tantoſt pour faire preuve de leur valeur & dexterité, qui n'avoit pour but que la gloire, & l'honneur d'avoir bien combatu; tantoſt pour la deffence de leur vie, ne ſe propoſans q'une fin luctueuſe, & ſanglante. La auſſi deſcendoyent les captifs & priſonniers de guerre, pour ſentre-tuer & ſe deſtruire les uns les autres. *f* Ceux qui eſtoyent deſtinés au combat ſe nommoyent *commis*; & ceſte commiſſion eſtoit faite en eſcrivant les noms des combatans, comme dans des billets, leſquels on jetoit apres dans une urne deſtinée à cella, pour monſtrer qu'ils eſtoyent voués à la mort; & de la les Preteurs les ayant retirés, ceux qui s'y rencontroyent eſcrits eſtoyent obligés de deſcendre dans ces lieux là. *g* Les combats s'y faiſoyent ou à coups de poing, ou à coups de baſton, ou à coups d'eſpée, ou bien avec la lance & le javelot, ou bien avec autres armes qui lors eſtoyent en uſage. *h* La auſſi les luteurs faiſoyent preuve de la force de leurs corps, & les ſauteurs de leur adreſſe & agilité à s'eſlancer.

Leur uſage.

Pour les gladiateurs.

Et autres combats ſanglants.

a *Ejus area dicebatur cavea, & arena, quod arena ſpargeretur ut certantes ſine offenſione caderent. Suet.*

b *Neq; omnino diſſimilis Amphitheatri forma erat, ut quæ ovum appelletur à Tito Calphur. Stic. eglog. 7. ut annot. Turneb. lib. 7. adverſ. cap. 6.*

c *Amphitheatra circulari integra forma conſtruebantur aut ovali & oblonga. Suet. Caſſiodor. var. lib. 5. epiſt. 42.*

d *Lipſius Saturnal. lib. 1. & 2. fusè de his gladiatoribus diſſerit. In his locis gladiatorii ludi & concluſarum ferarum venationes exibebantur. Suet.*

e *Huc ſpectat & gladiatura, cum gladiatores variis modis dimicabant interim pro gloria, interim pro vita idq; ſpectante populo Virg. lib. 5. æneid. homer. penult. Iliad.*

f *In hiſce ludis ſive Amphitheatralibus, ſive circenſibus certaturi, dicebantur committi, fiebatque hæc commiſſio nominibus certantium in urnam injectis, atq; inde à pretore eductis. Donat. ad lib. 5. Æneid. Virg. Q. Symm. li. 10. epiſt. 22.*

g *Pugnabantur commiſſi cum pugnis ceſtibus, gladiis, fuſtibus, haſtis, pilis, ſimilibuſq; armis. Virg. lib. 5. Æneid. Homer. pen. Iliad.*

h *Huc quoq; refertur lucta, ſaltatio in æquo campo. Hieron. Mercurial. Medic. patav. in 2. & 3. lib. art. Gymnaſtic.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Pour donner du plaiſir au peuple.

Tous ces combats & ſpectacles ſe faiſoyent devant tout le peuple; ou pour luy donner du plaiſir & du contentement; ou bien affin que leurs jeunes hommes, qui en eſtoyent auſſi ſpectateurs s'accouſtumaſſent au meurtre, au ſang, au carnage, & à voir d'un œuil ſec ſans horreur, les corps humains entre-ouverts de playes, ſe tantoüiller dans leur ſang meſlé de pouſſiere. Les ſaturnalles ſepaſſoyent ordinairement en ces exercices, qui leur eſtoyent tres agreables & qui feurent en peu de temps diſtribués par toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Vt juventus cædium, ſanguinis & vulnerum aſpectu aſſueſcere in bello minus ita timeret. Roſin. Antiq. lib. 5. cap. 5.

Aſſiete de ces Arenes.

Ces Arenes ſont aſſizes, hors les murailles de la vielle & nouvelle ville, peu diſtantes de la vielle, & d'environ quatre cents pas de la nouvelle, du coſté du couchant, & de la porte S. Martin.

De l'eſtat auquel on les voit.

Je les ay veües autrefois, ayans leurs murailles preſque tout autour, de la hauteur de plus de douze pieds en aucuns endroits, en d'autres moins, avec les formes ou naiſſances des portes en nombre de vingt quatre. Elles ont eſté depuis peu abatues & quaſi razées à fleur de terre. Les fondements paroiſſent tout autour, avec les ouvertures des portes, & la forme de l'ovale relevé en dehors par la terre laquelle vray-ſemblablement à eſté tirée du dedans; pour rendre le lieu plus commode, & mieux expoſé à la veüe des ſpectateurs, qui regardoyent d'en-haut tout autour.

Id autem ſpectaculi genus erat, quod omni frequentia atq; omni genere hominum celebratur quo multitudo maximè delectatur. Cic. orat. pro Sextio.

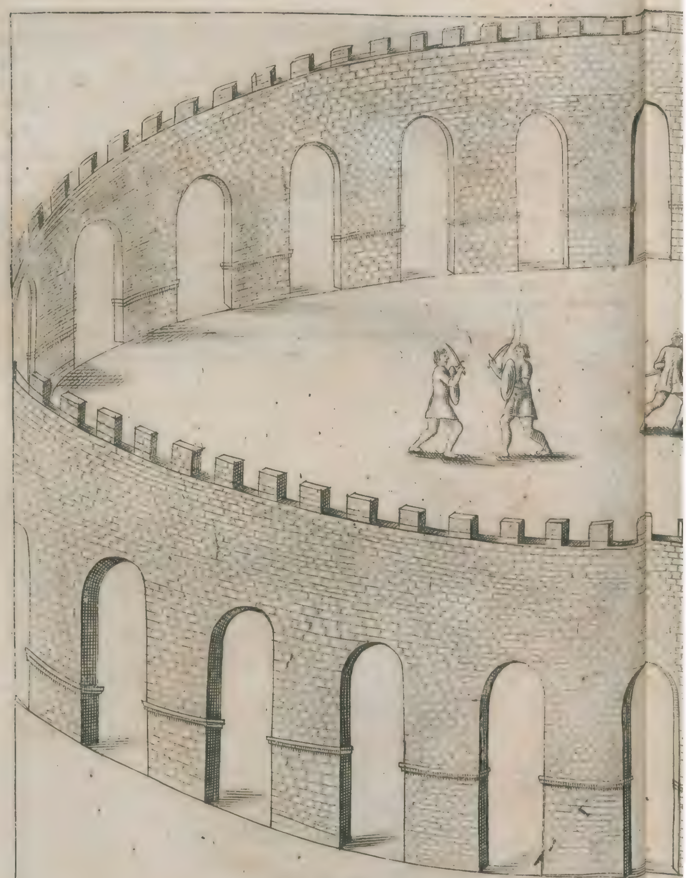
De l'eſtofe de leur baſtiment.

L'eſtofe du baſtiment eſtoit compoſée de pierre, & d'un ciment tres dur; ayant en face dedans & dehors des petites pierres griſes, taillées en carré d'environ demy pied chacune, de conſtruction pareille à celles des Aqueducts, des Bains antiqs, & des vielles murailles de la ville.

Des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Les Arenes d' Orange de conſtructio[n]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



ruction Romaine

Pag. 29.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Des Aque-ducts.

Origine des Aqueducs dans Rome.

L'Antiquité nous enſeigne, que l'uſage des Aque-ducts s'eſtoit rendu familier, parmy les Romains, & meſmes dans les villes plus celebres des provinces de leur conqueſte. Durant pluſieurs ſiecles, apres la fondation de la ville de Rome, le peuple s'en paſſa aiſément; ne ſe ſervant lors que des eaux provenantes de la riviere du Tibre, des puis, & des fontaines qui eſtoyent dans la ville: mais à meſure que ceſte ville la vint à ſe rendre ſuperbe, & d'une merueilleuſe grandeur, les eaux ordinaires ne pouvans ſuffire à tant de peuple; on commença d'y en faire fluer des eſtrangeres de toutes parts, par le moyen des Aque-ducts, avec telle abondance, que preſque chaſque maiſon ſe vit arroſée d'une fontaine, pour ſon uſage particulier.

In tribus magnificentiſſimis Romæ, & è quibus maximè apparent illius imperij opes pono Aquaductus, viarum munitiones, & cloacarum ſtructuras. Dionyſ. Hallicarn. antiquit. Rom. lib. 3.

Sujet de l'erection de celuy d'Orange.

Orange l'une des plus floriſſantes villes de la Gaule Narbonnoiſe, honorée de la demeure de la ſeconde Legion Romaine, conſtant ſelon la commune opinion de ſix cents chevaux & de ſix mil hommes de pied, tres chere & importante au peuple Romain, tant pour ſa grandeur, que pour ſa ſituation, tres propre à tenir en devoir le pays circonvoiſin; lors riche, ſomptueuſe & habitée d'un grand peuple, pour ne rien obmettre de tout ce qui pouvoit rendre une cité magnifique, & recommandable, fut auſſi honnorée de ce grand Aqueduc, admirable en ſa hauteur, & encor plus en ſa longueur, le conſiderant depuis le lieu ou il commence, juſques au lieu ou il finit.

Vegetius dit que la legion Romaine côſtoit de ſept cents vingt ſix hommes de cheval, & de ſix mil hommes de pied, & quelle ne pouvoir eſtre de moindre nombre, mais bien de plus grand. *lib. 2. de re militari cap. 6.*

Temps de ſon edification incertain.

Le temps de ſon edification ne peut eſtre preciſement defini. Aucuns rapportent que l'uſage des Aqueducs commença dans Rome, ſoubs le regne d'Ancus Martius, autres diſent que les premiers furent conſtruits, quatre cents quarante un an apres la fondation de la ville.

Plin. lib. 31. cap. 3.

Id factum primo anno urbis CCCCXLI *cùm Appius Claudius cenſor, qui hoc quoque bonum invenit. Iuſt. Lipſ. de magnit. Rom. lib. 3. c. 11.*

Il y a apparence, que ce peuple guerrier, ayant aſſuieti ſous ſa domination les Gaules Tranſalpines, & cognoiſſant l'importance de ceſte ville cy, pour detant mieux conſerver les affections des hommes de nouvelle conqueſte, d'ailleurs aſsés adonnés à vie delicieuſe, ſelon la douceur de leur climat, & la delicateſse des fruicts provenans de leur terre; ne tarda pas à y faire conſtruire & edifier ces beaux Aqueducs.

Eſtofe du baſtimét.

L'eſtofe du baſtiment eſt preſque ſemblable; mais la forme de la conſtruction eſt bien differente; ſelon les endroicts ou on le voit. Il le faut prendre de ſa ſource.

Commẽçant à Malauſſene.

Dans le terroir de Malauſſene, petite ville du Comté d'Avignon, diſtante de quatre lieües d'Orange, que ſont ſix heures de chemin, & au pied d'une montagne proche d'icelle; ſort une fontaine appellée de *Grouſel* de tres belle ſource; ſi abondante qu'elle fait moudre pluſieurs moulins; ſi agreable & delicieuſe, que le Pape Clement cinquieſme (pendant le ſciſme de l'Egliſe, qui contraignit les Papes d'eſtablir un ſiege en Avignon durant ſeptante ans: Innocent troiſieſme l'ayant eue paravant, avec le Comté Venaiſcin de la confiſcation de Raymond Comte de Tholoſe accusé d'hereſie) alleché par la beauté de lieu, y fit baſtir un palais, là où il demeura le reſte de ſes jours. La beauté & la grandeur de ceſte ſource la, avoyent convié long temps devant nos Romains de la conduire en la ville d'Orange. Pour cét effect, ils firent, conſtruire un Aque-duc, lequel commenceant à la ſource de la fontaine juſques dans leur ville, & faiſant pluſieurs tours & côtours à cauſe du rencontre des montagnes, continuoit par ſix lieües de ce pays, que ſont neuf heures de chemin, pour ſe rendre dans la ville. Les vielles maſures de cét Aque-duc ſe treuvent, en divers endroits, & de lieu en lieu, depuis Malauſsene juſques à Orange. Et pour plus grande preuve, en nos jours meſme dans le terroir de Malauſene, & ailleurs parmy les murailles d'iceluy, on à

La fontaine de Grouſel.

L'Aqueduc d'Orange avoit ſix lieües de long.

Aqua autem ducebatur aut forma ſtructili, aut plomb is fiſtulis, aut canalibus ligneis, aut fictilibus tubis. Palladius Æmilian. Taur. lib. 9. rei Ruſt. cap. 31.

treuvé

treuvé des tuyeaux de plomb, de brique, & de ciment, par où vray-ſemblablement ceſte eau la couloit.

Cét Aqueduc paſsoit ſoubs le lit de la riviere d'Ouveſe; ou bien ſur un pont, qui y pouvoit avoir eſté baſti; & de là entré dans le terroir de Camaret, ou les traces d'iceluy ſe voyent en maints endroits, à plus d'une heure de chemin d'Orange, s'approche; & parvenu au terroir de la ville, s'y fait voir en pluſieurs parts le long d'un beau vignoble; d'où les proprietaires des fonds, ſont encor journelement occupés, à en arracher les fondemens, pour le meliorement de leurs terres. De là il continue avec quelque interruption, juſques au grand chemin titant au convent des Capucins: Puis s'arreſtant à un angle, qui avoiſine la tour appellée de Gabet, au quartier de la Canalete, ſe continue de droit fil, par une muraille baſtie en droite ligne, de quinze cents pas de longueur, douze pieds d'hauteur, & cinq d'eſpeſſeur, tirant du levant au couchant, juſques au coſté de l'Arc Triomphal, qui eſt la face Orientale. Là il ſe perd juſques dedans la nouvelle ville, pres la rue de l'hoſpital, laquelle à eſté traversée par un pan, de cét Aque-duc, juſques à l'année mil ſix cents vingt neuf, qu'il fut abatu pour l'embeliſsement de la ville; eſtant paravant appuyé en cét endroit là ſur une colomne de vielle ſtructure, ſouſtenant un arc fait de tres groſses pierres, qui le portoit. De là il tire droit vers la montagne du Chaſteau, paroiſsant en pluſieurs endroits en la forme qu'il eſt repreſenté ſur la planche: notamment en la maiſon du College du Prince; puis en la Face Orientale du nouveau Temple des Reformés, ou il à eſté effacé en partie en l'année mil ſix cents trente quatre, pour eſtre adapté à l'uſage d'iceluy. De là il ſe fait voir d'une ſemblable ſuite, le long des maiſons joignantes, tirant du Septemtrion au Midy: & finalement proche de la montagne du Chaſteau il paroit embraſsant la montagne à demy, depuis la premiere porte d'embas, juſques derriere le Cirque; & de la paſse outre juſques à l'autre bout d'iceluy, s'allant unir avec la muraille qui forme le demy-rond. D'autre part on void des veſtiges hors la ville au quartier de Tourres, le long de la montagne, qui eſt le couchant du Chaſteau, de meſme etofe: ce qui eſt une marque probable, que l'Acque-duc embraſsoit auſſi ceſte partie la, depuis la porte baſſe du Chaſteau, juſques à la Tour Ronde, par les raiſons qui ſeront deſduites cy apres.

Traverſoit le lit de la riviere d'Ouveze.

Ou les veſtiges d'iceluy, ſe ſont voir.

Il paroit environ quinze cents pas par une muraille de droit fil.

Et encor dans la ville, mais plus haut.

En l'Academie & College, au nouveau temple,

Es maiſons joignantes,

Long de la montagne du Chaſteau,

Et au quartier de Tourres.

Or ſur l'autre longue muraille de quinze cents pas, qui eſt hors la ville; on voit encor les marques du canal par où couloit l'eau de la fontaine, artiſtement fait, avec ciment composé de tuiles pilés meſlés avec du gravois de riviere, d'un demy pied deſpeſſeur, deux pieds de largeur, avec la bordure de meſme etofe. Et en cét endroit le canal eſtoit deſcouvert à la forme des anciens Aque-ducs de Rome. Tout le corps de muraille de l'Aque-duc, eſt baſti de pierre & de mortier plus dur que roche vive; & la ſurface d'icelle d'un coſté & d'autre depuis le bas juſques au haut, proprement reveſtue de petite pierre de taille d'un demy pied en chaſque carre.

Canal ſur lequel paſſoit l'eau.

Etofe du baſtimēt.

La forme des Aqueducs qui ſont dans la ville, eſt bien differente de celle de dehors, & en l'etofe du baſtiment & en la plus part de la pierre, & en la hauteur. La hauteur de celuy de dehors, eſt juſte & raiſonnable, venant de ſi loin. Le grand du dedans de la ville eſt de huict canes de haut. Ils ne pouvoyent eſtre ne plus ne moins hauts ſans grāde incommodité; en dehors s'accommodant à la cloſture des champs, qu'il joignoit; & en dedans à la juſte proportion de la hauteur des maiſons, qu'il avoiſinoit.

Differen-ce de l'Aqueduct de la ville, d'avec celuy du dehors.

Hauteur de celuy du dehors.

La planche repreſente celuy de la ville comme il eſt maintenant. Et les arcs qui ſont en haut & en bas diſtingués par leurs pilaſtres, chapiteaux, corniches, friſes, architraves, & unis par enſemble d'une meſme liaiſon & etofe ſans ouverture, teſmoignent que cela à eſté ainſi fait, pour l'enrichiſsement de l'ouvrage. Les chapiteaux, corniches & la ligne du milieu conſtruicts de quartiers de pierre d'une groſseur immenſe, de meſme coleur & durté que

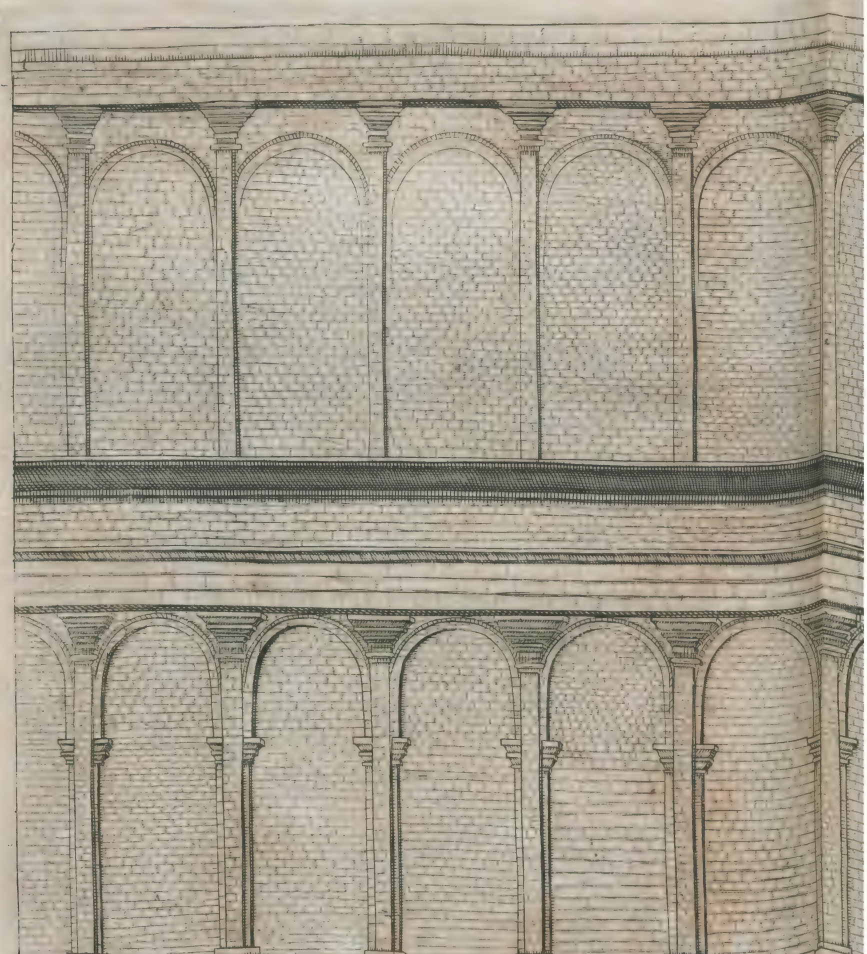
Et de celuy du dedans.

La forme de la conſtruction.

celle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Forme du grand Aqueduc qu'on Voit . encor en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



ncor en pluſieurs endroietz dans la ville d'Orange :: ℱ : Pag. 31.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

celle du Cirque, font voir qu'elle à eſté tirée d'une meſme carriere. Le reſte du baſtiment eſt fait de petite pierre en la ſurface, comme celles de l'Aqueduc du dehors.

Son canal.

A la cime & au plus haut de la muraille, ſe voit la Forme ou le Canal qui conduiſoit l'eau, creusé dans des groſſes & grandes pierres, ſemblables aux autres: èn aucuns endroits la pierre meſme ſervoit de Canal, & en d'autres on y avoit formé des Canaux de plomb en dedans ce qui à eſte bien averé en la conſtruction du nouveau temple, par l'abbatis d'une partie de ceſt Aqueduc. Or les anciens compoſoyent les Formes & les Canaux de leurs Aqueducs, ou avec du ciment & gravois, comme celuy de l'Aqueduc du dehors, ou dans la pierre, ou avec du plomb comme celuy cy, ou dans du bois creuſé, ou bien avec brique & terre cuite.

Tubi autem ceu iſti canales ap; ellantur formæ à Caſſiodoro lib.7.epiſt.6.

Vt ſupra ex æmil. Tauro lib. 9. rei ruſt. cap.4. & ex Caſſiod. Ibid. citat. loc.

In formis autem Romanis utrumq; præcipuum eſt, ut fabrica ſit mirabilis, & aquarum ſalubritas ſingularis &c. Caſſiod. var. lib.7.c.6.

Uſage de l'eau de l'Aqueduct.

Ce grand Aque-duc alloit ainſi traverſant ceſte grande & celebre cité, pour rendre & deſgorger ſon eau, en certain lieu & reſervoir public derrier le Cire; laquelle eſtoit aprés diſtribuée en divers endroits, par l'ordre de celuy qui en avoit la charge, & l'autorité; ou dans les bains publics, ou dans les bains des maiſons privées, ou pour ſervir aux autres uſages qui eſtoyent ordonnés. Mais il n'eſt pas croyable, que nos habitans d'alors achetaſſent l'uſage de ces eaux à prix d'argent, ou qu'ils payaſſent certain tribut au public pour s'en ſervir, comme il ſe pratiquoit lors dans Rome & ailleurs: car tout autour de la ville meſme dans le pourpris des vielles murailles, on voit de tres balles ſources & fontaines. C'eſtoit donc plutoſt un teſmoignage de leur magnificence, pour avoir de l'eau de fontaine batue venant de loing plus propre & ſalutaire à s'y baigner que pour quelque autre neceſſité publique & particuliere.

Aqueductus, aquæ in caſtella primum, ex illis in loca deſtinatæ effluebant, & hæ ipſæ non in alium uſum quam in balnearum aut fullonicorum dabantur à Caſtellariis certa menſura diſtributa. eratq; vectigali ſtatuta merces quæ in publicum penderetur. Ius dandæ vendendæq; aquæ Cenſorum fuit quoties in republica erant, cum non erant ædilium curulium. Plin. lib. 31. cap.6.

Autres petits Aqueducts & leur uſage.

Mais c'eſt choſe remarquable que ce grand Aqueduc n'eſtoit pas ſeul dans la ville: car à coſté d'iceluy y en avoit de plus petits, faits & conſtruicts de grands quartiers de pierre, ſemblables à celles de l'autre, avec des corniches tout du long, ſur lequel derivoit quelque tuyeau de ces eaux pour le ſervice des particuliers, mais plus vrayſemblablement pour les bains, deſquels y en à encor pluſieurs en diverſes maiſons de la ville. L'auteur donne cecy pour choſe veritable, puis qu'il à un de ces petits Aqueducs dans ſa propre maiſon, de ſemblable etofe & conſtruction, montant depuis le pied & fonds d'une cave juſques au ſecond eſtage d'icelle, & tirant en longueur quarante huict pieds François. Depuis peu de temps il en à fait rompre la corniche à grand peine, en ayant fait tirer des quartiers de pierre d'une groſſeur immenſe. Il n'eſt eſloigné que de ſeze pas du grand Aqueduc.

Frontinus parlant de Aqueducts les appelle *magnitudinis Romani Imperii præcipua indicia lib.2. de Aqueductib.*

Aqueductus præſertim qui per arcus fiebat aliis altior erat, ſive depreſſior. Plin. Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Des bains antiqs ou Tour Ronde.

LA grandeur Romaine eſtoit montée à ſi haut point, qu'aprés avoir ſubjugué les plus bellicueuſes nations du monde, jugeant bien, qu'il n'y avoit plus rien ſous le Soleil, digne du rencontre de la puiſſance de ſes armes; elle commença deſlors de ſequeſtrer ceſte vertu guerriere, pour jouir mieux à laiſe des fruiɛts de ſes victoires, & conqueſtes, & ne ſe foucia plus que de vivre dans les delices du repos & de l'oiſiueté.

Vſage des Bains.

Rien ne leur eſtoit ſi agreable que l'uſage des bains. Il eſt vray qu'au commencement, ils n'en uſoyent que pour la neceſſité, affin de tenir leurs corps dans une neteté bienſeante, & rejeter la ſaleté & ſordicie qui s'y atachoit lors plus facilement, à cauſe de la cherté & rareté de la toile, qui ne leur permetoit de ſe changer ſi ſouvent, que les ſueurs excitées de leurs corps par la chaleur du climat, l'euſſent bien requis. * Ainſi donc ils y entroyent ordinairement avant le ſouper, ou au retour de la promenade, ou quand ils avoyent fait exercice, ou bien quand ils revenoyent du travail, en ſomme lors que la neceſſité les y obligeoit.

Cum apud Romanos Lini uſus eſſet rarior, ſudorem, ſordeſq; corporibus ſæpius abluere neceſſe habebãt, uſitato more ante cenam balneis utebantur: Item poſt ambulationes, exercitationes, operas ſæpe neceſſitatis cauſa, non raro voluptatis. Sola & parietes unguentis illinebantur. Idque non ſolum potentiores factitarunt, ſed in privato quoque homine, ac demum in ſervo Plinius notavit & Seneca aquam argenteis Epiſtomiis fundi in plebeis fiſtulis, & in libertinorum balneis gemmas calcari indignatur. Georgius Fabric. in ſua Roma. Seneca lib. 2. epiſt. 2.

** Artemidorus ſcripſit Balneum nihil aliud ſuo ævo fuiſſe quàm tranſitum ad cœnam.*

Mais par trait de temps ils changerent leur legitime uſage, à un tel abus & debordement, qu'ils ne s'en ſervoyent plus que pour aſſouvir leurs voluptés. Avant qu'entrer dedans, ils faiſoyent oindre avec des precieux onguens les pavés & les murailles d'iceux. Ces excés meſmes ſe rendirent ſi frequens parmy les moindres, juſques aux ſerfs & aux eſclaves, que Seneque de ſon temps ſe courrouçoit contre telle profuſion, & de ce que gens de peu fouloyent de leurs pieds les pierres precieuſes, deſquelles pluſieurs Bains eſtoyent pavés.

Sujet de leur Ereɛtion à Orange.

Orange eſtoit lors trop bonne ville, pour ne ſe reſſentir de tels delices. Elle avoit eſté honnorée des long temps, de la demeure des Romains, & du Gouverneur General des Gaules, leurs deſcendans eſtoyent donc d'humeur, de complexion, & d'affeɛtion Romaine: Et comme par le droit, que ceux cy avoyent de commander aux vieux habitans, qui n'eſtoyent paravant que gens agreſtes & barbares, ils les euſſent ja naturaliſés & rendus polis par la converſation d'une vie plus civile & plus humaine; l'uſage des Bains fut aiſement introduit parmy ce peuple. Ils en firent donc conſtruire des publics & des particuliers.

Des Bains publics.

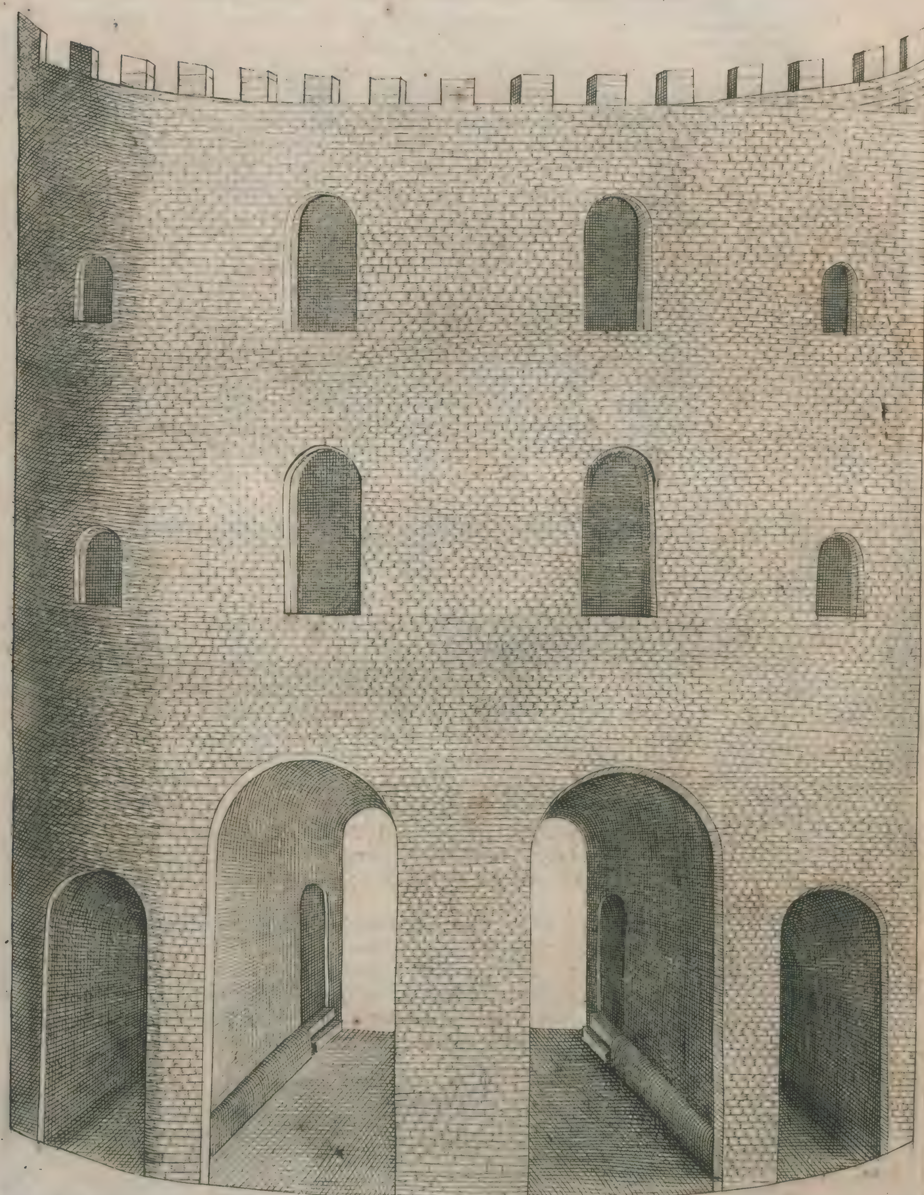
Les publics eſtoyent dans ceſte groſſe Tour ronde icy repreſentée, à peu prés en la forme que chacun la veüe depuis peu d'années, hors des creneaux de la cime; & en laquelle elle a demeuré, juſques en l'année mil ſix cents vingt un, qu'on en abatit la plus grande partie, pour prendre la pierre; & depuis journelement on a continué d'y fouiller juſques au fondement, non ſans reproche à la memoire de ceux qui l'ont fait, & de ceux qui l'ont ſouffert.

Et de la forme de leur baſtiment.

Ceſte Tour eſtoit poſée hors la nouvelle ville du coſté du couchant, diſtant environ deux cents cinquante pas d'icelle, au pied de la montagne du Chaſteau, joignant les murailles de la ville ancienne, & ayant à ſon coſté du midy la vielle porte de la ville, dont la vouſſure faite de groſſe pierre a eſté abatue, & emportée depuis peu de temps. Elle eſtoit ſouſtenue ſur des grands arcs ouverts du ſeptemtrion au midy y en ayant deux de chaſque coſté, baſtis de groſſe pierre de taille, & plus bas à droite & à gauche, on y voyoit des longues crotes voutées de menue pierre avec les lieux on eſtoyent les Bains. Les veſtiges des vieux baſtimens qui l'avoiſinent paroiſſans encor en pluſieurs endroits, le long de la montagne tirant vers la ville, teſmoignent probablement que par la le grand Aqueduc alloit deſgorger une partie de ſes eaux dans ces Bains, où y avoit des reſer-

voirs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



La Maiſonou Tour rhonde autrementd Les Thermes Baings antics d'Orange Pag. 34.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

voirs deſtinés pour les contenir, & au deſſous des canaux ſoutterrains, pour donner vuidange à celles qui eſtoyent ſales & inutiles.

Thermis & aquaductibus adjuncta erant caſtella, in quibus aqua conſervabatur, & ſubjuncti canales per quos caduca aut inutilis effluebat. Georg. Fabric. in ſua Rom.

Convertis en un Palais de nos Princes.

Sous la premiere & ſeconde race de nos Princes, ceſte Tour la avoit eſté convertie en une maiſon leur appartenant, comme il ſe juſtifie par des partages faits entre eux, lors qu'ils poſſedoyent leur Principauté en pariage: mais le ſeziesme de juin mil deux cents & dix tout ce qui avoit eſté baſti deſſus de nouvelle conſtruction tomba de ſoy meſme, & elle fut laiſſée à peu pres en la forme qu'elle eſt icy repreſentée.

Des Bains particuliers.

En divers endroits de la ville, & dans les baſſes caves ſe treuvent encor des Bains entiers. Il y en a un derriere la maiſon de ville dans la maiſon d'un conroyeur qui à eſté veu par l'auteur avec admiration, ſa crote ſi entiere, avec ſon pavé de marbre de diverſes coleurs ajancé à la Moſaique, & ſi bien uni par liaiſons toutes diſſemblables; que le proprietaire qui lors y tenoit ſon vin, l'aſſeura que comme un jour par meſgarde, la bonde de ſa cuve ou il le faiſoit cuver ſe fut ouverte, & que le vin ſe fut eſpanché dedans, il le recueillit ſans autre perte, que de celuy qui demeura en la teinture des murailles & du pavé. Il y a auſſi pres de ce lieu la des traces des vieux baſtimens de meſme etofe que les petits Aqueducs, & on voit que le grand Aqueduc n'en eſtoit pas diſtant de vingt pas, toutes preuves certaines & indubitables que ce lieu la eſtoit anciennement des Bains.

Du Grand Chemin Romain, qui ſe voit dans le terroir d'Orange.

La ville d'Orange eſtoit remplie de pluſieurs teſmoignages de la magnificence Romaine. Les Theatres, les Triomphes, les Bains, & les Arenes, y ſont relevés comme marques de ſa grandeur; mais qui n'avoyent eu pour fin principale, que le plaiſir & le contentement de ſes citoyens. Elle ſe peut auſſi glorifier de ces ouvrages, deſquels un auteur moderne à dit, que l'utilité combat avec la magnificence, & la neceſſité avec la grandeur de l'entreprinſe & de la depenſe. Tels ont eſté les Aqueducs, & les Grands Chemins Romains; l'un deſquels à ja paru en ſon rang, & l'autre ſe preſente pour eſtre conſideré, par le rapport de ſes premiers auteurs, de l'uſage, de la fin principale d'iceux, & par la deſignation particuliere de celuy qui traverſe le terroir d'Orange d'un bout à autre, pour ſçavoir d'ou il commençoit & où il aboutiſſoit, & par qui vray-ſemblablement il à eſté fait.

Les Carthaginois ont commencé à paver les Chemins.

Les Carthaginois ont eſté les premiers, qui ſe ſont rendus curieux de l'alignement, & du pavement des grands chemins; y employans diverſes matieres propres à ce faire: d'entre leſquels l'uſage à eſté porté aux Romains, qui ſe ſont piqués ſi avant au jeu, qu'ils n'ont eſpargné aucune depenſe, pour les rendre celebres & commodes, à voiturer dans Rome, tout ce qui eſtoit neceſſaire pour la nourriture, & entretenement d'un ſi grand peuple, & pour autres uſages.

Primum Pœni dicuntur lapidibus vias ſtraviſſe, poſtea Romani per omnem pene orbem diſpoſuerũt, propter rectitudinem itinerum, & ne plebs eſſet otioſa. Iſidor. lib. 15. orig. cap. ult.

Et en ont donné l'uſage aux Romains.

Sous l'enfance de la republique Romaine, l'Italie n'a ſceu que c'eſtoit de paver les Grands Chemins. L'uſage n'y a eſté introduit que cent quatre vingt ans ou environ apres l'expulſion des Roys. La charge en eſtoit donnée aux plus apparens Magiſtrats; les Lacedemoniens ne decernoyent cét honneur, qu'à leurs propres Roys. La France ne recognoit au jourdhuy en telles matieres, que le grãd Voyer immediatemẽt eſtabli de la main du Roy. Julius Cæſar & apres luy Auguſte ne meſpriſerẽt pas ceſte dignité, ayans accepté la charge de Commiſſaire des Grands Chemins: bien qu'elle fut plus particulierement affectée

Qui en donnerent la charge à divers Magiſtrats.

Tunc autem ipſe viarum quæ ſunt circa Romam curator conſtitutus. Dion. lib. 54. & Plut. in vit. Iul. Ceſar.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

affectée aux Cenceurs, deſquels le pouvoir s'eſtendoit ſur les rues & ſur les chemins, comme auſſi aux Conſuls & aux Tribuns du peuple, qui avoyent la cognoiſſance des Grands Chemins, en ayant fait faire pluſieurs ſelon la neceſſité publique: telle à eſté ceſte grande & celebre voye Appienne, qui s'eſtend de Rome à Capoüe adreſsée par Appius Claudius, lors qu'il eſtoit Cenceur. telle la Flaminiene, qui fut faite par Flaminius. Et tels Officiers cognoiſſoyent du fait des chemins, qui eſtoyent és environs de Rome, & dans l'Italie. Car quant aux autres des Provinces de l'Empire, ils dependoyent de l'intendance des Gouverneurs Provinciaux ou des Preſidens, qui eſtoyent Preteurs ou Conſuls, Propreteurs ou Pro-conſuls; ou de leurs Legats & Lieutenans, du nombre deſquels eſt ce Grand Chemin Romain qu'on voit à Orange.

Per Appium Claudium cenſorem via facta, quæ ipſius nomine nuncupatur. Caſſiod. in chronic. Qui & viam Appiam à porta Capena uſque ad urbem Capuam muniendam curavit. Iul. front. lib. 1. de Aquaduct.

Qui les diſtinguerent.

En Provinciaux.

Les Grands Chemins Provinciaux prenoyent leur commencement en la ville de Rome: d'où ils ſe dilatoyent par tout és environs d'icelle, juſques aux extremités de l'Empire, ne plus ne moins que lignes tirées du centre à la circonference. C'eſtoyent comme les rues du monde univerſel, changé en une grande ville, ou bien une ville changée en un monde entier. Par le benefice de ces Grands Chemins comme par canaux toute ſorte de biens affluoyent dans Rome. Les regions les plus lointaines ne pouvoyent rien produire, n'y l'art excogiter rien de nouveau, n'y de rare, qui n'y fut incontinent tranſporté. C'eſtoit là le magaſin de toute la terre. Par ce moyen toutes les forces de ce puiſſant Empire eſtoyent unies en un inſtant. L'Empereur comme chef donnoit ſes commendemens, juſques aux plus extremes parties d'iceluy, avec une celerité incroyable: & retiroit l'obeiſſance de toutes les provinces de ſon Empire, comme de ſes membres dependans de luy par un intereſt inſeparable. Les armes eſtoyent tranſportées d'un bout du monde à l'autre parmy l'aſpreté des ſaiſons d'une extreme viteſſe. Un auteur de noſtre temps à dit elegamment & doctement ſur ce ſujet que *tels chemins s'eſtendoyent depuis les extremités Occidentales de l'Europe & de l'Affrique juſques ſur la riviere d'Euphrate, & aux parties Orientales de l'Aſie Majeur. Et que de l'une de ces extremités à l'autre, il y à vingt, ou vingt cinq grands chemins, chacun de quinze, à ſeze cents lieües d'eſtendue, continués par des ponts ſur des rivieres, ou par des mers ſe reſpondans de rivage en rivage, pour en aboutir les pieces à travers les Mers, les conduire de l'Orient en Occident, à travers les monts & les valées, les vaſtes campagnes, les marais tremblans, les meſurer par miliaires, & marquer chacun d'iceux par colomnes qui en deſignoyent le terme & le nombre, juſques aux extremités inhabitables de la terre.* Mais auſſi ils avoyent pour but de donner de l'occupation aux peuples de leur conqueſte, par des travaux immenſes, pour les deſtourner des pensées de rebellion & de ſouſlevemẽt: & auſſi pour tenir leurs Legionaires en travail & en exerciſe cõtinuel, afin qu'ils ſe maintinſent plus robuſtes, & plus adroits au maniement des armes. En ſomme la dreſſe de tous ces grands & magnifiques chemins n'eſt pas l'ouvrage d'un Roy ſeul, c'eſt un chef d'œuvre de pluſieurs Empereurs durant pluſieurs ſiecles, auxquels ils ont employé tous leurs ſoldats legionaires, leurs armées entieres, & la puiſſance de tous les peuples de toute la terre habitale qui leur obeiſſoyent, de l'Europe, de l'Aſie, de l'Affrique.

Qui commencoyés dans Rome & ſe dilatoyent de là dans les Provinces de l'Empire.

Et l'utilité qui en revenoit.

Par leur longueur.

Nicolas Bergier. Ce qu'on peut auſſi remarquer dans la charte de Pentinger faicte ſur l'itineraire d'Antonin.

Deſſein principal des Romains en ces grands ouvrages.

Summum vere non Regis magni, ſed complurium Imperatorũ atq; Principum opus Hieronym. Surita. in comment, itinera. Anton.

Les ſept merueilles du monde ont donné de l'admiration à l'antiquité Greque, qui les à veües preſque toutes: le ſeul recit ravit nos ſens la Statue de Jupiter Olimpien, le Temple de Diane, le Sepulchre de Mauzole, les Murs de Babilone, le Coloſſe de Rhodes, la Tour de Pharos, & les Pyramides d'Egipte ne peuvẽt pas attaindre toutes enſemble à une partie de ces ouvrages merueilleux, plus dignes de la fabrique des Geants & des Demons, que des hommes communs. Entrepriſe de laquelle le ſeul empire Romain eſtoit capable, & en laquelle il à fait voir l'extremité de ſa puiſſance; jamais l'eſprit

Qui ſurmontent de beaucoup toutes les merueilles du monde.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

l'eſprit humain n'a conceu, n'y la main achevé rien de ſi grand. L'argeant & la finance qui y à eſté employée durant pluſieurs ſiecles ne peut eſtre nombrée.

Principaux auteurs d'iceux.

Les Gaules plus qu'aucune des Provinces de l'Empire, en ont eſté illuſtrées, à cauſe de leur ſituation tres propre à unir & diviſer les forces & la puiſſance des autres. Auguſte à eſté celuy qui à prins plus à cœur ces ouvrages, qu'aucun de tous ſes devanciers, & ſucceſſeurs. * Tel à eſté le chemin, que les Romains firent dreſſer au temps de la derniere guerre Punique; pour voyager des Eſpagnes par les monts Pyrenées, à travers la Gaule Aquitanique, & Narbonnoiſe, juſques aux Alpes, qu'il fit paver à tres grands frais. Telle à eſté la voye Domitiene, qui porte le nom de ſon auteur, laquelle traverſoit la Provence & le Dauphine, *a* en memoire eternelle de la victoire que ce grand Capitaine obtint contre les peuples de ceſte contrée, laquelle Auguſte fit auſſi emparer par le ſoin de ſes Lieutenans. *b* Tel à eſté ce penible chemin qu'il fit creuſer luy meſme dans les Alpes, pour faciliter le paſſage dans les Gaules, & pour domter les nations barbares qui y habitoyent moleſtans les armées Romaines, brigandans les paſſagers. Et par un ſi grand travail ayant fait violence à la nature, froiſſé les plus ſuperbes rochers qui s'y oppoſoyent, & biaiſé lors que la neceſſité l'y obligeoit: *c* les ayant penetrés il tira deux Grands Chemins le plus long & le plus large pour les chariots à travers la Tarentaiſe en Savoye, & l'autre plus eſtroit & plus court pour les beſtes à dos ſeulement, par les monts Appennins, leſquelles voyes ſe vienent en ſuite reſioindre aupres de Lion.

Agrippa gendre d'Auguſte comblé des faveurs de ſon beau pere le premier des Princes de ſa Cour, fut celuy auquel les ouvrages des grands chemins des Gaules eſcheurent en partage. Il en affectionna tellement le travail qu'elles s'en virent en peu de temps remplies d'un bout à l'autre. *d* Ceſte belle ville de Lion à cauſe de l'opportunité de ſon aſſiete poſée ſur deux grandes rivieres, ayant veu abou tir juſques à elle ceux la qu'Auguſte avoit adreſſés de l'Italie à travers les Alpes, fut comme le centre d'ou il deriva pluſieurs grands & celebres Chemins juſques aux extremités des provinces Gauloiſes. Il en fit faire quatre entre autres tres remarquables. Le premier paſſoit à travers les montagnes d'Auvergne, & s'en alloit juſques au fonds de la Guienne. Le ſecond s'eſtendoit le long du Rhein juſques à l'Ocean ſeptemtrional. Le troiſieſme traverſoit la Bourgogne, la Champagne, la Picardie juſques à l'Ocean Occidental au port de Boulogne. Le quatrieſme ſe rendoit dans le territoire de Narbonne & juſques au rivage de Marſeille.

Et de celuy qui ſe voit à Orange.

Par les traces qui paroiſſent encor en divers lieux.

Ceux qui ont voyagé de Lion à Marſeille, & qui ont tenu le grand chemin, bien qu'ils ne ſoyent pas verſés en ces matieres, jugeront aiſément ſi tant ſoit peu ils y jetent les yeux qu'il y à du labeur extraordinaire & en l'alignement & en l'etofe d'iceluy en pluſieurs endroits. Le plus apparent commence à ſe faire diſcerner du commun dés la ſortie du Faux-bourg de Lion appellé l'Aiguilletiere juſques à la premiere poſte. Il ſe demonſtre un peu mieux par delà le peage de Rouſſillon, juſques pres de S. Valier; mais encor plus apparemment entre Thein & Valence par un long eſpace, paroiſſant en droite ligne, comme par une chauſſée eminente & relevée ſur les deux coſtés: les creux ou la terre à eſté prinſe pour les ſur-hauſſer ſe voyans tout le long d'iceluy d'un eſpace à l'autre, enſemble le gravois meſlé parmy, qui rend le chemin ſec en tout temps, n'ayant peu encor ſuccomber ſous le trepis de plus de ſeze ſiecles fait juger cét ouvragre d'une magnificence Romaine. On le voit en ſuite etofé de la ſorte durant un long trait entre Valence & Livron mais plus pres de Valence. Apres il ſe fait voir par ſuites interrompues en quelques endroits, juſques au Montelimart, & de la à Boulene laiſſant le Rhoſne à main droite. Puis il ſe perd juſques à Vchaux village de la

 Baronnie

* *Polyb. hiſt. lib. 3.*

a Domitius Ænobarbus la fit faire l'an 629. de la fondation de Rome. M. Plautius Hypſeus & M. Fluvius Flaccus eſtãs Conſuls. Cicer. l'appelle *viam Domitiam in orat. pro M. Fonteſo.* Ces peuples eſtoyent appellés Allobroges.

b *Auguſtus enim Cæſar ad latronum delendas incidias magnum quantum licuit viarum apparatum appoſuit. Non enim propter vaſtiſſima petrarũ ingentium præcipitia ubique naturam violare fas fuerat, cum hinc quidem ſupra vias imminerẽt hinc autem irruerent. Strab. l. 4. Geograph.*

c *Vbi vero ex Italia ſupra conſcenderis via in exteriorẽ Galliam, & ad ſeptentriones eſt per Salaſſos: ducit Lugdunum: ea vero bifariam eſt: altera quidẽ prolixior plauſtro permeabilis per Centrones: altera vero recta, & anguſta, compendiariaque per Appenninum. Ib.*

d *Ceterum Lugdunum in medio inſtar arcis ſitum eſt, cum ibi amnes confluant, & partibus omnibus propinquum ſit: Ea propter Agrippa hoc ex loco partitus eſt vias: unam quæ per Cemmenos montes uſque ad Antones & Aquitaniam: aliam ad Rhenum: tertiam ad Oceanum & Belloacos & Ambianos: quarta ducit in aquã Narbonenſem, littuſq; Maſſilienſe. Strab. l. 4. Geograph.*

Phocæenſium vero ædificium eſt Maſſilia petroſo in loco ſita, cui quidem portus ſubjacet: ſaxum videlicet in Theatri forma ad Auguſtum ſpectans. Strab. Ib.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Baronnie de Serignan au Comté d'Auignon. Là il reprend ſon cours plus ſuperbement en droite ligne, & par le ſeptemtrion entre dans le terroir d'Orange: De l'extremité duquel il continue ſon fil le long d'un beau vignoble, dans le quartier appellé *Saunier* pres la riviere d'Egues, là où il ſe perd juſques à l'Arc Triomphal de Marius proche de la ville: laquelle ayant outrepaſſée du coſté de S. Martin, le long de la montagne du Chaſteau, tirant au midy, il recommence à ſe monſtrer par de là les vignes de *la Croſe*, dans le quartier *de Feuillet*, là où on le voit relevé à la ligne en la forme ſuſdite, de façon & etofe Romaine, les lieux bas d'où le terrain à eſté porté en haut paroiſſans viſiblement d'un coſté & d'autre. De là il ſuit droit juſques au quartier communement appellé *Enfer*, puis paſſant à travers des cotaux ſablonneux ſurnommés le *mont-rouge* s'en va le long de l'aiſle du *bois de S. Paul*, & ayant paſſé un petit pont, ſe jete dans le chemin appellé du *bois Domini* duquel il prend le nom, tirant touſiours au midy tout le long de la terre de *Maucoil*; laquelle il confronte du coſté d'orient, la ſeparant du terroir de la ville d'Orange. De là il entre dans le valon prochain, & n'eſt plus veu dans la Principauté. Tellement qu'il y a grande apparence, que ce ſoit le meſme Chemin, qui alloit anciennement de Lion à Marſeille, ainſi conſtruit & rehauſſé par Agrippa, lequel nous pouvons affirmer en eſtre l'auteur.

Et dans le terroir d'Orange.

La Carte itineraire de Peutinger remarque trois Grands Chemins Romains, prenans leur ſource & origine de la ville d'Orange, ou bien paſſans par là: l'un deſquels va traverſer le Rhoſne au deſſus d'Avignon tirant au couchant, l'autre prend la route du Septemtrion, & le troiſieſme d'Orient. Il y a apparence qu'eſtant la plus importante ville du pays, & logeant ches ſoy les ſoldats Legionaires, ces voyes Romaines la tenoyent en plus grande conſideration, facilitans grandement le ſecours qu'elle pouvoit donner au pays circonvoiſin, & en retirer mutuelement au beſoin ſelon les occurrences.

D'ou ſortoyent trois grands chemins Romains.

De l'Eveſché d'Orange.

SI Orange Payene à eſté rendue celebre par ſes Triomphes, par ſes Theatres, par ſes Aqueducs, par ſes Legions. Orange Chreſtienne n'a pas eſté moins illuſtrée par ſes Eveſques, par ſes Conciles, par ſon Parlement, par ſon Univerſité. Il faut parler de chacun à part, ſelon la date des temps vraye orniere de noſtre route.

Orange remarquable en beaucoup de choſes.

La ſucceſſion de nos Eveſques n'eſt icy employée, que pour une verité hiſtorique du rang que ceſte ville à touſiours tenu entre les principales & les plus celebres de ce pays; & pour un notable teſmoignage de l'honneur & advantage qu'elle à eu des premieres à recevoir la foy Chreſtienne. Si ces Prelats ont rendu des actions dignes d'eſtre appendues dans le Temple de Memoire, comme ils ont fait, de leur zéele, pieté, & merite, elles ſeront relevées ſans paſſion avec la forme ancienne de leurs elections, & les autres choſes remarquables de leur vie dans le progrés de l'hiſtoire ſous le regne de nos Princes.

Deſſein de l'auteur pour traicter la ſucceſſion des Eveſques.

Des Conciles tenus à Orange.

Concilium primum Arauſicanum habitum fuit in Eccleſia Iuſtinianenſi ſub die vj. Idus Novemb. Cyro Conſ. anno Chriſt. 441. Valent. iiij. Auguſti xvij. Leonis 1. Papæ 11. Conſ. ant. Gall.

LE premier Concile compoſé de dix ſept Eveſques y fut tenu ſoubs le Pape Leon I. au temps de l'Empereur Valentinian l'an du ſalut quatre cents quarante ou environ. Là où furent traitées diverſes matieres, principalement touchant la diſcipline Eccleſiaſtique, dont les Canons ſont couchés au volume des Conciles.

Premier Concile tenu à Orange.

Le ſecond

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Second Concile.

Le ſecond y fut convoqué ſous le Pape Felix IV, au temps d'Atalaric Roy d'Italie, & de Childebert Roy de France, l'an du ſalut cinq cents vingt neuf, par Liberius l'un des huit Gouverneurs des Gaules, pour la dedicace d'une Baſilique ou d'un temple, qu'il y avoit fait edifier. Il fut composé de huit Gouverneurs, & de quatorze Eveſques. Liberius qui faiſoit ſa reſidence à Orange y fut preſent. Et parce que Pelagius ce fumant tiſon d'Enfer, traverſant ce pays à ſon paſſage d'Italie en Angleterre, avoit grandement troublé la tranquillité des Egliſes des Gaules, par le contagieux vent de ſes hereſies, cela obligea le Concile d'arreſter & de publier ces celebres Canons qui ſont auſſi rapportés dans les volumes des Conciles, touchant la grace qui nous à eſté conferée par JESUS CHRIST, contre le franc arbitre & le merite des œuures. Tous le ſouſcriuirent & depuis le Pape Boniface II. le confirma.

Ce Liberius ſe qualifioit *Petrus Marcellinus, Felix Liberius V.C. & illuſtris Præfectus Prætorij Galliarum atque Patricius. Ibid.*

Habitum fuit hoc Concilium anno Chriſti 529. v. Novemb. Iul. Decio Iuniore V. C. Conſ. Felicis iiij. Papæ iij. Atalarici Italiæ Regis iij. Childeberti Regis Franciæ xviij. Ibid.

Le troiſieſme beaucoup moindre que les deux premiers y fut convoqué contre la Secte des Albigeois par l'autorité de Romain Cardinal Diacre Legat du Pape Honorius en l'année 1229. qui s'y trouva avec les Eveſques d'Italie qui l'accompagnoyent.

M. Catel en ſon hiſt. de Tholoſe liv. 2.

De l'Vniverſité d'Orange.

Pourquoy l'Univerſité fut eſtablie à Orange.

LE deſir de reparer les pertes, que les frequentes guerres avoyent apporté; la pureté & la ſalubrité de l'air de ceſte contrée; la belle & agreable ſituation de ceſte ville; la facilité de faire inſtruire & eſlever leur jeuneſſe chés eux avec plus de commodité & d'eſpargne; & le moyen d'y attirer les eſtrangers: obligerent nos devanciers à ne rien obmetre de leur pouvoir, pour y faire eriger l'Univerſité, en laquelle les trois facultés de Theologie, Iuriſprudence & Medecine fuſſent publiquement enſeignées, & en ſuite les honneurs du doctorat conferés. L'honneſte emulation de quelques villes du pays, qui en eſtoient illuſtrées, ne leur permettoit pas de negliger vn tant honnorable advantage, qui ſembloit ſe preſenter à eux par la deſolation qui s'avançoit ſur celle de Montpellier, à cauſe de ceſte effrenée mutinerie qui y eſtoit ſurvenüe, dans la fureur de laquelle les habitans avoiét coupé la gorge à plus de quatre vingts officiers Royaux de leur ville: Ainſi de la ruine de celle là ils pourpécent de baſtir celle cy. Advãtage qui a eſté en eſtime en tous aages, parmy les plus eſloignées nations de l'Univers. L'Orient les à cognues, & la Judée meſme en a eſté ornée & embellie, au temps de la republique d'Iſrael ſous le gonvernement des juges. L'Egipte à eu ſa *Sais*, & ſon *Heliopole* avec ſes Sacrificateurs deſtinés pour enſeigner. L'antiquité remarque que les anciens Philoſophes y accouroyent de toutes parts, pour y apprendre; Homere, Solon, Thales, Platon, & une infinité d'autres. Et les ſacrés cayers rendent teſmoignage du grand ſçavoir de Moyſe, diſant qu'il avoit eſté inſtruit en toute la ſcience des Egiptiens. Ceſte celebre ville d'Alexandrie, digne eſcole de l'honneur & de la vertu, vray ſeminaire des ſciences, auxquelles le Grand Alexandre l'avoit deſtinée dés ſa fondation, eſtoit excellente parmy toutes les autres de ſon temps. Jule Cæſar, s'y eſtant rendu apres la defaite de Pompée, en admiroit la beauté & alloit ovir diſcourir les Philoſophes dans les Academies. Les Indiens meſmes avoyent leurs *Brachmanes*, & les Iapons leurs *Bouſiens*, qui enſeignoyent publiquement, en ayans retenu les noms juſques à ce jourdhuy. Que dirons nous de ceſte celebre cité d'Athenes meritoirement appellée le temple du ſçavoir, laquelle à eſté en ſon temps autant excellente entre les autres de la Grece, que la prunele de l'œuil l'eſt au corps, humain, ou bien la raiſon à l'ame? & de Carthage emulatrice de Rome? ou bien de Rome meſme ceſte maiſtreſſe-ville du monde, leſquelles ſe ſont jadis rendues auſſi floriſſantes és ſciences & és bonnes lettres que redoutables en armes? & de Marſeille noſtre voiſine mere des ſciences la plus ancienne de toutes

In loco Academiis deſtinato temperata & ſalutaris ſit aëris conſtitutio, amœnus ſitus, aquis, fontibus, ſylvis & campis undique arridens. Ioann. Botero lib. 2. de orig. urb.

Sous le regne de Charles 5. Roy de France invent. de Serr.

Et de quels noms & parmy quels peuples elle à eſté honnorée en tous aages.

Elle s'appelloit *Cariat Sépher, id eſt Civitas Litterarum*, ou bien *Dabir* Joſué chap. 15. & 21.

Vrbem circonveniens mirabatur pulchritudinem & ſtans inter plebem Philoſophos audiebat App. 2. Civil.

Litteræ ac facundia, & hic civilis ordo diſciplinæ velut templũ Athenas habent Iuſt.

Quod pupilla in oculo, in anima mens ſive ratio, hoc in Græcia Athenæ. Phil. Iud.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

toutes les Gaules. Ce loüable deſir excite auſſi nos Orangeois, d'en pourſuivre les proviſions neceſſaires, leſquelles ils obtindrent le vingt ſeptieſme de May mil trois cents ſoix ante cinq. Date remarquable de la fondation de noſtre Univerſité.

Date de ſon eſtabliſſement à Orange.

Elle eſt composée d'un Chancelier qui en eſt le chef, la charge duquel eſt perpetuelle, reſidant touſiours en la perſonne de l'Eveſque d'Orange comme un appendice & annexe de ſa dignité: d'un Recteur & ceſte charge eſtoit anciennement ambulatoire, premierement conferée chacun an, par les ſuffrages de tout le corps de l'Univerſité, (ce qui à eſté obſervé de noſtre temps) puis par reglement & ſtatut d'icelle, elle eſtoit annuellement decernée à chaſque membre ſelon l'ordre de ſa reception; mais finalement interrompue en nos jours par les pourſuites du Prevoſt des Chanoines de l'Egliſe Cathedrale d'Orange, qui en à fait annexer la charge à ſon benefice, l'ayant rendue perpetuelle en ſa perſonne: d'un Acteur c'eſt à dire Procureur de l'Univerſité: d'un Treſorier ou diſtributeur des droicts d'icelle: & d'un Bedeau qui fait auſſi la function de Scribe ou de Secretaire de l'Univerſité. Et ces trois charges cy ſont annuelles, dependentes de la nomination de la companie, composée de tous les Docteurs és trois Facultés reſidans à Orange, gradués dans l'Univerſité, ou aggregés en icelle: qui ont auſſi le droit de conferer le bonnet au chois de celuy qui ſe preſente, & de faire comme on dit la charge de *Tarrin*.

Et de qu'elles perſonnes composée d'un Chãcelier.

D'un Recteur.

D'un Acteur.

D'un Treſorier.

D'un Bedeau.

Le Chancelier à le pouvoir de convoquer l'Univerſité quand bon luy ſemble, & en cas d'empechement celuy qui le ſuit en rang, qui auſſi modere la companie, oyt les propoſitions, recueil les ſuffrages, prononce les deliberations, adſiſte & le Recteur avec luy, à l'examen particulier de celuy qui ſe preſente; de la portée duquel il fait rapport à l'Univerſité; laquelle delibere ſur iceluy, de l'admettre aux points, ou de le rejeter. En ſuite donne les points adſiſté du Recteur en preſence de tous, ſur l'ouverture des livres; eſtant loiſible à celuy qui veut eſtre promeu on à ſon *Tarrin* de choiſir telle Loy, & tel Canon qu'il voudra (& ainſi des autres facultés) de ceux qui ſe preſentent; & de tourner tant ſeulement deux feuillets, l'un en avant, l'autre en arriere, pour en faire choix, & les rendre aprés dans vingt quatre heures. Il à le droict de faire marcher devant ſoy le Bedeau, portant la maſſe d'argeant de l'Univerſité, en allant & revenant à l'aſſemblée. Il donne l'heure pour la reddition des points, aprés laquelle l'examen rigoureux, & les diſputes achevées ayant recueilli tous les billets, il prononce au nouveau Docteur ſa promotion, & le tiltre d'honneur qui luy à eſté adjugé ſelon ſa capacité. (Et en cas d'inſuffiſance ſa rejection) reçoit de luy le ferment ſur le formulaire qu'il luy exibe preſté à genoux par le Docteur. En abſence du Chancelier, le premier & le plus ancien de l'Univerſité remplit ſa place, fors en l'expedition des lettres, qui ſont touſiours deſpechées ſous le nom du Chancelier Eveſque, & ſignées de luy ou du plus ancien en abſence, lequel prend auſſi tous les emolumens.

Le pouvoir & la charge de Chancelier dans l'Univerſité.

Et en la promotion des Docteurs.

Le Recteur, qui eſt la ſeconde dignité de l'Univerſité, & en ſon abſence le plus ancien à auſſi le droict de convoquer l'aſſemblée, d'adſiſter à l'examen particulier de celuy qui ſe preſente, luy donner l'un des points en la forme ſuſdite; faire marcher devant ſoy le Bedeau de l'Univerſité portant la maſſe, allant & revenant à l'aſſemblée. Mais auſſi par la couſtume, aprés l'action il doit luy meſme reconduire le nouveau gradué dans ſa maiſon, faiſant marcher devant ſoy le Bedeau avec ſa maſſe, lequel il ſuit ſeul en robe longue bonnet carré en teſte orné d'un floc de ſoye verte & rouge, ſi es droicts; & tout rouge ſi en Medecine (les Theologiens n'en uſent point). Puis vient le gradué ayant ſa robe ceinte, ſon bonnet carré en teſte avec un floc ſemblable de ſoye, & à main droite d'iceluy ſon *Tarrin*, qui eſt un des Docteurs de l'Univerſité. aprés marchent les Officiers du Prince, les Conſuls avec leurs

Du Recteur dans l'Univerſité & au doctorat.

Et apres l'action au convoy d'honneur du Docteur.

chaperons

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

chaperons d'eſcarlate, tous les Docteurs de l'Univerſité ſelon leur rang, & pluſieurs autres parens & amis du nouveau Docteur, qui l'accompagnent. Ce convoy d'honneur eſt rempli de joye & d'alaigreſſe par les violons & autres inſtrumens de muſique qui precedent. Les feſtins, les bals, les ſerenades, & autres reioyſſances ſont pratiquées le plus ſouvent apres.

Plainte de l'Univerſité.

Les eſtrangers qui liront cecy, demanderont ſi noſtre Univerſité eſt richement dotée, & s'enquerront du nombre des Docteurs Regens, qui y enſeignent. La poſterité accuſera noſtre laſcheté, & ingrate nonchalance au bien de noſtre commune patrie; doublement reprochables, de rejeter un ſi grand advantage duquel nous ne voulons jouir qu'à demy, bien que acquis par grand labeur à la diligence de nos devanciers, la poſſeſſion duquel nous refuſons, apprehendans journelement le bien qu'elle nous apporte, & nous rendans viſiblement indignes d'en continuer la joviſſance, dignes d'en encourir la perte.

Sublatis ſtudiorum pretiis, etiam ſtudia pereunt. Tacit. 11. Annal.

Et tres humble requeſte à Son Alteſſe.

Les lettres ſont une des principales parties d'un Prince.

Icy ces trois Facultés comme trois belles Deeſſes reclament à genoux, de la liberalité de noſtre grand Frederich, quelque moyen de ſe garentir de blaſme & de meſpris parmy les etrangers. Iamais ſolde ou pention n'a eſté mieux employée, qu'elle le ſeroit à la ſubſiſtence de leur honneur, dans la ville capitale de ſon Eſtat ſouverain. Les plus grands Princes ſe ſont autant rendus recommendables, par les faveurs, & par les graces, qu'ils ont departi aux lettres, & aux ſciences, que par leurs faits Heroiques. Le tiltre de reſtaurateur des lettres donné au Grand Roy François, ne cede en rien à celuy de Grand, qu'il acquit par la valeur de ſes armes. Alexandre jeta des l'armes ſur le tombeau d'Achille ne croyant pas de pouvoir rencontrer aucun ſi habile eſcrivain qu'Homere pour publier les merueilles de ſa vie: tant il eſtimoit les hommes lettrés. L'Univerſité de Paris eſt appellée par tiltre d'honneur la fille aynée de ſes Roys. Ainſi l'eſt celle d'Orange de ſon Prince; & la ſera encor à meilleur tiltre, des qu'il luy aura pleu la doter competemment. Monſeigneur, elle ſera contente de peu, pour treuver des eſpoux ſortables à ſa condition, qui expoſeront leur ſçavoir en public. Il ne faudra ſortir de voſtre Cité, pour en trier & choiſir de tres capables d'entre vos ſubjects, qui ne cederont en eſprit n'y en ſuffiſance aux eſtrangers. Monſieur le Comte Ludovic voſtre Oncle qui n'eſtoit que Regent pendant la vie de voſtre Pere, à immortaliſé ſa memoire dans voſtre eſtat, par la fondation de l'Academie. Et vous immortaliſerés voſtre regne en benedictions ſur voſtre peuple, par le ſouſtien de voſtre Univerſité; comme vous l'avés rendu admirable à tout le monde par la merueille de vos faits.

Iean de Serres en la vie de Franc. 1.

Q. Curt. in vit. Alexand.

Elle fut fondée avec celle de Pavie par Charle Magne. Iean de Ser. en la v. de Charlem.

Ea ſpiritum & ſanguinẽ ſub te recipiant. Plin. Panegyr.

Ita temporibus tuis dicendis, non deerunt decora ingenia. Tacit. 1. Ann.

L'Empereur Theodoſe eſtablit une Academie à Bologne, & reſtablit en ſon premier eſtat celle de Rome par les Docteurs & les Pentions qu'il contribua; action qui à le plus rẽdu ſon regne recommandable à la poſterité.

Du Parlement d'Orange.

Dignité & utilité des Parlemens.

CE que l'ame eſt au corps, la raiſon à l'homme, le gouvernail au navire, & la clarté au ſoleil: cela meſme eſt la magiſtrature ſouveraine & perpetuelle dans un Eſtat. C'eſt l'eſprit qui l'anime, l'intelligence qui l'adreſſe, le timon qui le conduit, & la lumiere qui l'eſclaire. Par elle les bons ſont maintenus, & les meſchans punis & chaſtiés. C'eſt la vraye tutrice des loix, l'ennemie jurée de la tyrannie, la colomne, l'appui, & le fondement de l'Eſtat. Par ſa ſubſiſtance la paix eſt conſervée, la juſtice maintenue, l'uſurpation abatue, la violence bannie, fleuron plus Auguſte de la couronne d'un Prince, cher gage de ſon autorité, ſacré depoſt de valeur ineſtimable: les gardiens duquel peuvent à juſte tiltre eſtre appellés les Dieux tutelaires de l'Eſtat, & accepter le nom de favoris du ſouverain.

Iuſtinian bien que peu ſçavant ayma tellemẽt les gens doctes qu'il les fit participans de ſes plus grandes faveurs.

Homere meſme appelle les Roys par tilter d'honneur miniſtres & diſpenſateurs de la juſtice.

Pourquoy eſtablis par les Princes.

Ils en ont eſté honnorés ſelon les lieux & les temps: la neceſſité de leurs charges, à eſté recognue en tous les Eſtats bien policés; & eſt receue aujourdhuy parmy tous les Europeens. Les Roys & les Princes, ou ceux qui ont

Ainſi les Conducteurs d'Iſraël auxquels ſuccederẽt le Roys furent appellés Iuges.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ont le ſouverain commandement, ſont ordonnés de Dieu pour adminiſtrer Juſtice à leurs ſubjects: C'eſt là le principal ſujet de la commiſſion qu'ils ont impetrée de la Cour Celeſte, qui les rend comptables devant Dieu des fautes qui s'y commettent. Mais ou pour ſe redimer de peine & d'importunité, ou pour rejeter ſur autruy les haines & les rancunes des meſcontentemens, qui ont accouſtumé de ſuivre les jugements; ou bien par une ſcrupuleuſe conſideration qu'ils ont eu, de ne s'entremettre eux meſmes de la deciſion des differens & des affaires de leurs ſubjects, parmy leſquelles les leurs eſtoyent le plus ſouvent meſlées; ils s'en ſont deſchargés durant certain temps en partie ſur autruy, puis par ſucceſſion en ont laiſſé le ſoin & la charge entiere à ceux qu'ils y ont eſtablis; leur communiquant le plus illuſtre rayon de leur autorité, qui conſiſte en l'adminiſtration de la Juſtice ſouveraine.

Can. Regum eſt, 23. q. 5.

Hac unâ, reges olim, ſunt fine creati: dicere jus populis, injuſtáq; tollere facta. Heſiod. Theog.

Fruendæ Iuſtitiæ cauſâ olim benè moratos reges conſtitutos fuiſſe dicit Cice. 11. de offic. Vt eſſent qui ſummos cum infimis pari Iure retinerent. Ibid.

Nec unius mentem eſſe tantæ molis capacem Tacit. 1. Ann.

Quoniam gratioſiſſima ſunt præmia, pœnæ contra odioſiſſimæ, ipſum omnia præmia tribuere convenit; Magiſtratus, inquam, imperia, ſacerdotia, curationes, munera, beneficia, reſtitutiones; pœnam verò irrogare nemini, ſed earum impoſitionem magiſtratibus integerrimis ac prudentiſſimis committere. Bodin. lib. 4. de hiſt. cap. 6.

a Sous les deux premieres races, nos Princes ayant preſque touſiours fait reſidence dans leur Eſtat ſouverain, randoyent eux meſmes Juſtice à leurs ſubjects, adſiſtés de leur Conſeil: & en cas d'abſence ou d'empechement y commettoyent des perſonnes propres; Premierement à temps & ſelon l'importance des affaires, puis ils en donnerent les charges à perpetuité. Les procés commençans à multiplier, par l'introduction de la chicane, qui ſe gliſſa de l'Italie en ces contrées: l'avarice & la depravation des meurs, ont eſté les flammeches qui les ont nourris & entretenus.

Qui doivent eux meſmes rendre Iuſtice à leurs ſubjects.

Guillaume de Chalon VIII du nom, attiré en Bourgongne (pays des Principales places & ſeigneuries de ſa maiſon) pour y donner ordre à ſes affaires, & pour pacifier les differens de tres grande importance, qu'il y avoit avec ſes freres; voulant d'ailleurs gratifier ſes ſubjects avant ſon deſpart, & illuſtrer l'Eſtat ſouverain de ſes anceſtres de la plus eſſentiele marque de ſa grandeur y eſtablit un Parlement pour leur adminiſtrer la Iuſtice ſouveraine.

Guille VIII. fut celuy qui l'eſtablit à Orange en l'année 1471.

a Auguſte rendoit luy meſme Juſtice à ſes ſubjects. *Suet. in Aug. c.* 33. Tibere en fit de meſme duquel Tacite dit que *Iudiciis adſidebat in cornu tribunalis. Annal. lib.* 2. Claudius, Veſpaſian, Trajan l'imiterent en cela.

Loys IX, Roy de France avoit auſſi accouſtumé de rendre Iuſtice à ſes ſubjects, le plus ſouvent, ſous un arbre dans ſon bois de Vincenes. Iean de Serr. Hiſt. de Franc.

Ce que la Chambre Imperiale eſt en Allemagne: la Rote à Rome: la Iuſtice en Aragon: le Senat à Milan: le Conſeil, à Naples: cela meſme eſt le Parlement dans la Principauté d'Orange, erigé par ce Prince à l'imitation de celuy que Loys XI. encor Dauphin de France, avoit n'agueres eſtabli dans ſon pays du Dauphiné, & des autres qui avoyent eſté crées de temps en temps par les Roys de France preſque en toutes les Provinces de leur Royaume *b*: ainſi appellé du mot de parler, parce qu'ils y eſcoutent parler ceux qui plaident pardevant eux, & qu'ils n'y donnent les voix & les ſuffrages qu'en parlant, & bien ſouvent apres avoir longuement parlé & conteſté enſemble.

Pour le meſme uſage.

Ceſte venerable compagnie revient en accroiſſement de grandeur au Prince: en honneur à tout l'Eſtat: à utilité aux ſubjects; & a ſoulagement au peuple. *c* Et qu'elle plus grande commodité que d'avoir la Iuſtice ſouveraine à ſa porte? ſans eſtre contraints de l'aller mendier à cent lieües de là comme en France; ou il ne faut qu'un procés affectionné pour ruiner une maiſon, ou comme en Avignon, d'où les ſubjects ſont obligés de courir à trois cents lieües loing juſques à Rome, pour l'obtenir en dernier reſſort, là où elle ſe rēd immortelle. Il y treuve auſſi des cōſervateurs nais de ſes libertés & privileges.

b La Roche de l'Orig. des Parlement. liu. 1. ch. 4.

c Parũ enim eſt jura in civitate eſſe, niſi ſint magiſtratus qui ea reddere poſſint. Cuiat.

Le ſujet m'obligeoit de repreſenter icy les autres particularités de ſon eſtabliſſement, mais la ſuite des temps à laquelle je me ſuis attaché, ne me permetant de les anticiper ſur pluſieurs ſiecles me fait renvoyer le lecteur à la vie de Guillaume VIII.

Des Gouverneurs d'Orange.

Et ſi elle prevaut à celle du Parlemēt.

L'Ordre vouloit qu'il fut parlé des Gouverneurs avant que de la Cour de Parlement, & ſemble que cette autotité la prevaille à celle cy. Diverſes conſiderations militent: Pour les Gouverneurs; les armes qui font reſider entre ſes mains toute la force de l'Eſtat, accompagnées du luſtre, que luy

Virtus militaris præſtat cæteris omnibus. Cic. pro mur.

Raiſons pour le Gouverneur.

luy donne ceſte qualité de Lieutenant General du Prince, & leur ſejour ordinaire dans ceſte belle cage, qui commande & gourmande tout le reſte. Adjoutés y le droict Canon, qui prevaut maintenant au droict Civil, comme la puiſſance du Pape dans Rome à celle de l'Empereur. Et de plus le maniement & la conduite de l'Eſtat, duquel les autres choſes doivent dependre, comme l'acceſſoire du principal.

Patria, libertas, cives latent in tutela, ac præſidio bellicæ virtutis. Ibid.

Pour le Parlemét.

Pour le Parlement: La diſtribution de la Juſtice ſouveraine du Prince, le plus illuſtre fleuron de ſa couronne, le plus cher gage de ſon autorité, le ſacré depoſt qu'il tient immediatement de Dieu, & qu'il communique immediatement à ce corps; la puiſſance de vie & de mort ſur tous ſes ſubjects, & la diſpoſition abſolue & ſouveraine de tous leurs biens ainſi que bon leur ſemble; l'image parlante de ceſte legitime autorité qui à la force de faire ployer une grande multitude d'hommes ſous la volonté d'un ſeul, qui n'eſt autre que celle du Prince; la Faculté que ceſte companie s'attribue de declarer la legitime ſucceſſion de nos Princes en leur advenement; *a* L'exemple de preſque tous les Parlemens de France, parmy leſquels, les premiers Preſidens prenent le devant & la main droite pardeſſus les Gouverneurs & Lieutenans generaux par tout ou la Cour ſe treuve en corps, eſtant ja paſsée en uſage & receue comme pour Loy en cét Eſtat, par une obſervance practiquée de noſtre temps juſques au jourdhuy dans le Palais, *b* contraire à celle du Parlement du Dauphiné, dans lequel meſme ſur les hauts ſieges des Audiances, le Gouverneur & Lieutenant general eſt aſſis au deſſus du premier Preſident, lequel il precede par tout. Ce n'eſt à moy à determiner ceſte queſtion, n'y d'en dire mon ſentiment. Les hommes ne ſe doivent meſler d'aſſigner leur rang aux Dieux. Traiter dans l'hiſtoire une matiere devant ou aprés n'accroit & ne diminue point les dignités. Elle n'a eſgard qu'a la date des temps, principale dreſſiere d'un diſcours hiſtorique, & le plus aſſeuré fil qu'il faut touſiours tenir, pour ſortir aisément du Dedale de tant de divers ſujets & evenemens. ils en ſçauront bien uſer, comme ils ont touſiours fait par prudence: mon ſubject principal m'a porté à parler du Parlement. Ie ne parle icy des Gouverneurs que par occaſion & en paſſant. Le precedant traité eſtoit ja ſous la preſſe, lors qu'il m'eſt venu en volonté d'y adjouter cetuycy.

Conſiliari eorum quæ inter homines diviniſſimum eſt Ariſt. Rhet.

In legibus ſalus civitatis ſita Ariſt. Rhet. 1. cap. 3.

Omnis vitæ noſtræ, famæ ac fortunarum ſalus in arbitrio Iudicis ſita eſt. Boter. lib. 2. de orig. urb.

Divinitas quædam videtur hæc dignitas Lip. in polit.

Difficile eſt hominis in hominem imperium. Ib.

Quantæ molis ab uno capite tot capita coërceri & univerſam illam multitudinem leniter redigi ſub commune quoddam obedientiæ jugum. Id.

a La Roch. des Parlem. *Lib. 2. ſect. 13.*

b *Id. lib. 1. cap. 11. ſect. 2.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.

INTRODVCTION
SVR LES QVATRE PARTIES.

Eſſay de l'auteur ſur la velocité du temps.

LE temps entraine toutes choſes quant & ſoy d'une force & celerité incomparable. Il ne rebourſe jamais le chemin de ſa cource, pour recommencer la carriere qu'il à finie. Il fuit touſiours avant, ſans attendre la neceſſité de ceux qui l'attendent, n'y donner aucun arreſt à la prompte velocité du chariot volant, ſur lequel il eſt emporté, par l'impetuoſité des chevaux qui l'entrainent. La veüe de tous ceux qui le regardent, ſe perd en la conſideration de ſa legereté plus viſte qu'un cheval eſchapé de la main de ſon maiſtre. C'eſt un fleuve qui ne peut demeurer coy ſans pourſuivre le fil de ſon cours, duquel les ondes s'entrepouſſent les unes les autres, les premieres ſe perdans par le ſubit rencontre de celles qui les ſuivent. C'eſt un glouton inſatiable, qui devore le feu, le fer, & les pierres les plus dures, ne s'entretenant que de la ruine & de la deſtruction de toutes choſes. C'eſt une faux roide & tranchante, qui coupe, qui abat, qui moiſſoune tout ce qui ſe preſente devant elle, ſans que l'honneur & la renommée des plus belles actions de la vie, ſe puiſſent garentir de l'invaſion de ceſte rigoureuſe Loy de l'oubliance.

Cuncta trahit ſecum vertitq; volubile tempus. Cornel. Gall.

Et celer amiſſis labitur annus equis. Ovid. 1. *amor.* 8.

Et fugiunt freno non remorante dies. Id. vj. Faſt.

Nulla res majus tempore robur habet. Id. 3. *Pont.* 8.

Et fugit interea, fugit irreparabile tempus. Virg. 3. *Georg.*

Le temps n'eſt autre choſe que le cours ordinaire du ſoleil, qui ne s'areſte jamais, figuré par les poetes ſous la perſonne de Phebus, qui fait ſa courſe mōté ſur ſon chariot. Ovid. *metamor.*

Labitur occultè fallitq; volatilis ætas.

Et ſur la briefueté de la vie.

Et ce qui retranche d'avantage le ſouvenir des choſes memorables, provient principalement de la briefueté de la vie humaine, preſque reduite à un demy ſiecle, & de tant de changemens, & generations, qui s'entreſuivent les unes apres les autres, par une ſucceſſion continuelle preſque innombra-

Sicut unda undam perpetuo propellit. Ita dies diem trudit. Roter. in fim. Eunt anni more fluentis aquæ, nec quæ præteriit curſu revocabitur unda. Nec quæ præteriit hora redire poteſt. Ovid. 3. *art. Ipſa quoq; aſſiduo labuntur tempora motu. Non ſecus ac flumen, neq; enim conſiſtere flumen. Nec levius hora poteſt, ſed & unda impellitur unda, Vrgetq; eadem veniens urgetq; priorem.* Ovid. 3. *Metamorph. Tempus edax rerum tuque invidioſaque vetuſtas omnia deſtruitis* Ovid. 15. *Metamorph. Tabida conſumit ferrum lapideſq; vetuſtas. Id.* 3. *pont.* 3. Saturne eſt figuré par les Poetes tenant une faux en main pour repreſenter le temps qui fauche tout. *Tempus omnes res, preclaras delet. Dionyſ. Halicar. lib.* 7. ὁ Βίος βραχὺς ἡ δὲ τέχνη μακρή. *Ars longa, vita vero brevis. hipocr.* 1. *Aphoriſ.*

ble,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ble,qui ne peut conſerver à la memoire de la poſterité ce qui s'eſt paſſé de remarquable en cinq ou ſix ſiecles; là où ancienement la vie d'un ſeul eſtoit ſuffiſante de tenir regiſtre de toutes choſes, & en laiſſer une certaine cognoiſſance aux deſcendans par l'inſtruction qu'ils pouvoyent donner de leur propre bouche, de tout ce qu'ils avoyent veu & oui pendant le temps de huict ou neuf cents ans qu'ils avoyent veſcu.

Les flateurs ſont ſemblables à ceſte fontaine de Dodone qui eſteint une torche allumée & allume celle qui eſt eſteinte. *Plin. hiſt. nat. lib.* 2.

Moins prejudiciable en l'hiſtoire que la flaterie.

Mais encor la corruption de ce dernier ſiecle,qui s'attache ſi aiſément aux choſes les plus pures, juſques à infecter la vertu par la hantiſe du vice; cette contagion ſi dangereuſe, qui ſe laiſſe couler dans la plume de tant d'eſcrivains, qui leur fait dire le bien mal & le mal bien, ſous l'eſperance d'un gain deshoneſte, ou l'apprehention de quelque danger; le deſir de ceux qui par la flaterie de leurs eſcrits veulent plairre à tous ne deſplairre à aucun, eſt beaucoup plus prejudiciable à l'hiſtoire, que le premier inconvenient, qui retranche tout à fait la cognoiſſance des choſes paſſées, s'ils ne recourent au benefice de la plume. Mieux vaut ſe taire que de mal parler. Il n'y a point de peſte plus dangereuſe en l'hiſtoire, que la crainte & la flaterie.

L'Empereur Sigiſmond les appelloit des chiens mordans & donna un ſouflet à un courtiſan qui le flatoit. *Æneas Sylvius.*

Et la crainte.

Qui la corrompent entierement.

Auſſi deſlors qu'elle eſt remplie de l'une de ces deux paſſions, & que l'on veut combatre la verité par le ſouſtien du menſonge; s'il y a quelque choſe de bon en elle, cela eſt incontinent infecté, par l'attouchement de ce venin; comme par l'approche, de certaines pierres de Lycie, qui corrompent tout ce qui les touche. Elle n'eſt plus appellée l'image de la verité, qui repreſente les choſes en leur naturel; mais reſſemble proprement au Soleil, qui fait paroiſtre l'ombre ſelon le lieu ou il ſe treuve, au matin & au ſoir fort longue, & à midy elle ne paroit preſque point.

Plin. in hiſt. nat. Hiſtoria eſt imago veritatis. Eſt autem imago ea abſolutiſſima, quæ rem, neque majorem, neq; minorem reddit: non ut umbræ in ortu & occaſu ſolis longiſſimæ, in meridie prope nullæ vives. Lib. 2. *de cauſ. corrup. art.*

Qualités du vray hiſtorien.

Mais pour eſtre vray hiſtorien, il la faut traiter ſelon ſa ſimplicité naturelle & ſans paſſion; pour luy donner hardiment ces grorieux tiltres de teſmoin des temps, lumiere de la verité, vie de la memoire, maitreſſe de la vie, meſſagere du paſſé, qui condamne ſouverainement les defauts des grands Princes, comme elle magnifie leurs plus grandes vertus, qui les ont guindés au plus haut epicicle de gloire, pour les conſerver inviolablement comme un riche heritage à la poſterité.

Veritas pluribus modis infracta, primùm, inſcitiâ reip. ut alienæ: mox libidine aſſentandi, aut rurſus odio adverſus dominantes. Tacit. 1. *hiſt.*

Hiſtoria eſt teſtis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magiſtra vitæ, nuncia vetuſtatis. Cic. lib. 2. *de orat. ad quint. frat.*

Cuſtos illuſtrium virorum virtutis, teſtis malorum ſceleris, benefica in omne humanum genus. Diod. Sic. 1. *Biblioth.*

Deſſein de l'auteur en la diſpoſition des parties de ce livre.

Ce ſont les qualités eſſentieles à cét ouvrage & les conditions inſeparables, ſous leſquelles j'ay entreprins la delineation de toutes les figures, qui ſont comprinſes dans les quatre angles du tableau de ceſte hiſtoire, ſelon les qnatre races des Princes, qui y ont regné ſouverainement, celle d'Orange, celle de Baux, celle de Chalon, & celle de Naſſau. Et comme la verité de ce que j'ay deſia dit en ces avant traités ſe peut averer ſuffiſamment, par la veüe de tous ceux qui voudront contenter leur curioſité, n'ayant preſque rien touché, que ce qui ſe voit à preſent ſur le lieu: auſſi ce que je diray du paſſé, ſe pourra verifier par le teſmoignage de ceux qui l'ont dit devant moy: par la creance de pluſieurs, qui n'ont beſoin de caution: par la probabilité vrayſemblable, qui en reſultera. Si je dis quelque choſe du mien, ou à loüange ou à blaſme, je ne le fonderay que ſur des actes. Ie ne ſuis ni flateur ni menteur.

CATA-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

CATALOGVE DES PRINCES D'ORANGE

SELON L'ORDRE ET LE TEMPS QV'ILS ONT REGNE DEPVIS GVILLAVME AV CORNET IVSQVES A FREDERICH HENRY DE NASSAV A PRESENT HEVREVSEMENT REGNANT.

Orange.

1 Guillaume I. Prince d'Orange.
2 Herimbrue Princeſſe.
3 Vgon.
4 Rorgon.
5 Alatais Princeſſe.
6 Rambaud I.
7 Boſon.
8 Geralt Adhemar.
9 Rambaud II.
10 Tiburge mariée à Guillaume II.
11 Guillaume III.
12 Rambaud III.
13 Guillaume IV.
14 Tibour mariée à Rambaud Guiran.
15 Rambaud IV.

Les Baux.

16 Bertrand I.
17 Guillaume V.
18 Guillaume VI.
19 Raymond I.
20 Guillaume VII.
21 Raymond II.
22 Bertrand II.
23 Raymond III.
24 Bertrand III.
25 Raymond IV.
26 Raymond V.

Chalon.

27 Iean I.
28 Louis.
29 Guillaume VIII.
30 Iean II.
31 Philibert.

Naſſau.

32 René.
33 Guillaume IX.
34 Philippe Guillaume.
35 Maurice.
36 Frederich Henry.

CRONO-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

CRONOLOGIE PARTICVLIERE
DES
PRINCES D'ORANGE
SVRNOMMES D'ORANGE.

PREMIERE RACE.

Commençant à l'année 793. & finiſſant à l'année 1185.

793 GVILLAVME AV CORNET Regna XIII ans, eut de deux femmes GVNEBONDE & GVITBVRGE trois fils BERNARD qui luy ſucceda en la Comté de Toloſe, GVITERE & GOTSELIN, qui moururent en enfance & une fille qui luy ſucceda en la principauté d'Orange, elle fut appellée

806 HERIMBRVE mariée à un Seigneur de Provence, qui print les armes & le ſur nom d'Orange, & tint la principauté XXXIII ans.

839 VGON et RORGON leur ſuccederent en la principauté on ne ſçait s'ils eurent des enfans; ils Regnerent XLI an en pariage auxquels ſucceda

880 ALATAIS qui regna XX & luy ſucceda

910 RAMBAVD I. ſon fils qui Regna IV ans & eut pour ſucceſſeur

914 BOSON, duquel on ne peut preciſement marquer le temps de ſon regne ni ſçavoir quels ont eſté ſes ſucceſſeurs juſques à

1086 GERALT ADHEMAR, qui Regna X ans auquel ſucceda

1096 RAMBAVD II, qui tint la principauté XIX ans & eut une fille unique.

1115 TIBVRGE mariée à GVILLAVME II, qui eſtoit vrayſemblablement un des deſcendans d'VGON & Regna XXXV ans.

1150 GVILLAVME III leur fils, leur ſucceda en la moitié de la principauté & Regna XXIV ans avec ſon frere
RAMBAVD III, qui ſucceda à l'autre moitié & mourut ſans enfans.

1174 GVILLAVME IV ſucceda à ſon Pere GVILLAVME III, & Regna III ans enſemblement avec ſa ſœur
TIBOVR, laquelle mourut ſans enfans.

1177 RAMBAVD IV ſucceda à ſon Pere GVILLAVME IV, mourut ſans enfans & Regna VIII ans.

Ainſi ceſte premiere Race à Regné à Orange trois cents nonante deux ans.

TABLEAV

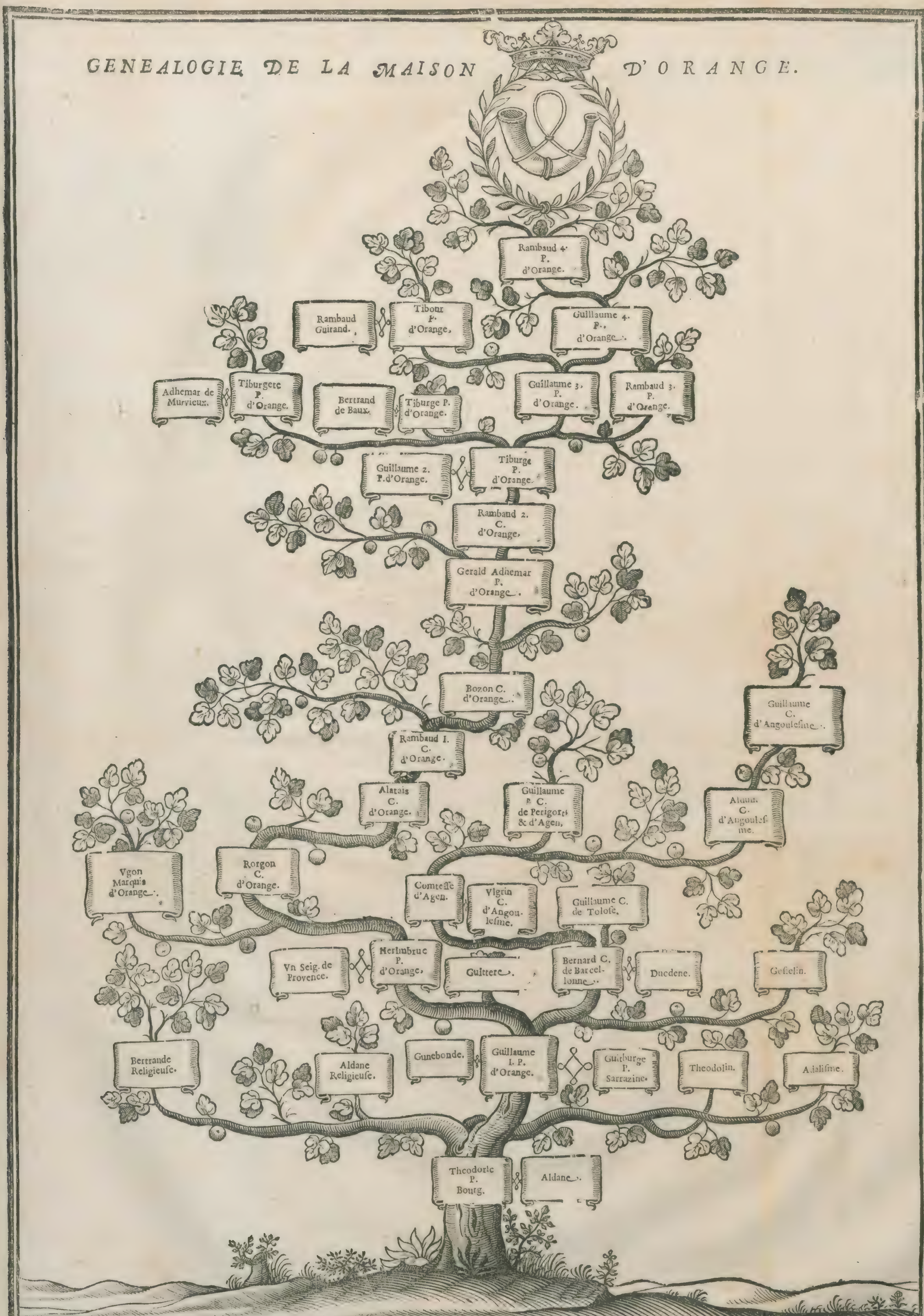
GENEALOGIE DE LA MAIS



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

GENEALOGIE DE LA MAISON D'ORANGE.



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.

Premiere partie

Contenant la premiere Race des Princes d'Orange ſurnommés d'Orange avec leur Genealogie.

GVILLAVME AV CORNET
I. DV NOM ET I. PRINCE D'ORANGE.
I. Regne.

Effects de la providence de Dieu.

ON ne doit pas rapporter au ſort, n'y au hazard d'une inconſtante fortune, la fondation des Eſtats & des Principautés. *a* Dieu en eſt le fondateur & le maiſtre architecte. *b* Il ceint & deſceint le baudrier des Roys & des Princes, comme bon luy ſemble. Les plus anciennes Monarchies ont eſté conſtruites de ſa main, & reduites en monceaux de pierre, quand le temps de leur deſolation eſt arrivé. Les plus floriſſans Eſtats ont eſté bouleversés, au ſeul bruit de ſon tonnerre. *c* Les villes ont trebuché au ſon des trompetes embouchées. Le Soleil a arreſté ſa cource en Gabaon, pour favoriſer les armes de ſon peuple, lors qu'il la voulu introduire dans la terre promiſe. C'eſt luy qui à jadis ſuggeré des ſonges & des viſions effroyables aux Roys, quand il à voulu debriſer leur ſceptres & les faire voler en eſclats. C'eſt luy qui a dechaſsé d'entre les hommes le premier Monarque du monde pour eſtablir ſa demeure parmy les beſtes, juſques à ce qu'il eut recognu le ſouverain qui domine ſur les Empires, & les donne à ceux que bon luy ſemble. C'eſt luy qui avec une main miraculeuſe a eſcrit ſur la paroy la condemnation d'un grand Roy & la diſſipation de ſon Royaume, qui eſleve les plus humbles, & abaiſſe les plus eſlevés, qui fait ce qu'il luy plait tant en l'armée des cieux, que parmy les habitans de la terre.

De ſa puiſſance.

a *Regna & Reges à Deo dantur. Regna à Deo & Reges tolluntur. Lipſ. in monit. & exemp. polit.*

b Daniel chap. 2. & 4.

Vnus eſt regnator omnium Deus. Tacit. v. Hiſt.

c Ioſué chap. 6. & 10.

Daniel 2.

Id. 4.

Id. 5.

Job. 9.

Les

La Republique Romaine depuis ſa naiſſance, juſques au temps d'Auguſte à duré ſept cents ans, depuis Auguſte elle à touſiours decliné, en ſorte qu'on ne voit plus aujourdhuy qu'une image de ceſte ancienne grãdeur qui faiſoit ployer le col à toutes les nations du mõde. *Ex Flor. in prolog.*

De ſon ire envers les Romains.

Les Romains avoyent des long temps pillé & ſaccagé tout l'Univers. Dieu faiſoit avancer ſur eux â grand pas le temps de retribution. L'Orient ne peut plus regir, n'y tenir en devoir ces belles parties Occidentales. Elles ſont livrées comme en proye, â la diſcretion de divers peuples & nations. Chaſque oiſeau veut arracher une plume de ceſte Corneille. Les Chreſtiens & les infideles à qui pis donnent bourrade à ceſte Aigle, ja naurée à mort, pour en emporter chair ou plume. Les Sarraſins (nation barbare & infidele) ſortis de l'Afrique, comme un debordement des grandes eaux, avoyent ja inondé toutes les Eſpagnes: & ce deluge ayant coulé deça les Pirenées, s'eſtoit eſpendu en Guienne, en Languedoc, & en Provence: ſur le point de ſubmerger toutes les Gaules, ſi Dieu n'en eut miraculeuſement arreſté le cours.

Et les Chreſtiés.

Les Romains au commencemẽt auoyent diverſes enſeignes militaires l'Aigle, le Minotaure, le Loup, le Cheval, le Sanglier, leſquels Marius en ſon ſeptieſme Conſulat retrencha & ne retint pour la conduicte de l'armée que l'aigle, oyſeau de proye & porte foudre, pour repreſenter qu'il n'y avoit rien que la force Romaine ne ravit comme l'aigle & ne rompit comme le foudre. *Veget. de re milit.*

De ſon amour envers Charlemagne.

Il ſuſcita Charlemagne, pour recueillir les principales pieces, du grand & univerſel debris de ceſte puiſſante Monarchie Romaine: le fortifiant de tres propres inſtrumens, pour le ſouſtien & pour la conſervation du nom Chreſtien. Ce fut le premier Prince qui taſcha de raviver la ſplendeur de ce grand corps d'Eſtat en Occident; ou il ſe fit declarer Empereur, ſe vendicant en vertu de ceſte moitié, tous les droits & préeminences de l'Empire Romain.

Qui ſe fait declarér Empereur d'Occident.

a Avant la venue de ce Monarque, pluſieurs nations s'eſtoyent valeureuſement ſouſtraites de la domination Romaine, leſquelles ſe ſont maintenues en leur liberté juſques à ce jourdhuy. *b* Maintes ſeigneuries ont commencé de poindre en l'apparition de ce nouveau Soleil; eſtans depuis demeurées inviolables en leurs franchiſes. *c* D'autres ont prins leur cõmencement pluſieurs ſiecles apres. Ainſi entre les parties du monde, noſtre Europe ſe treuve aujourdhuy la plus bigarrée, en la diverſité de ſes eſtats ſouverains, bien que diſtincts & ſeparés par diverſes formes de gouvernemens, Monarchiques, Democratiques, & Ariſtocratiques.

Par le moyen de la naiſſance qu'il donne à pluſieurs eſtats de l'Europe.

a Telle eſt la Republique de Veniſe.

b Telle eſt la principauté d'Orange.

c Tel le Royaume d'Arles, qui a fini, tels ſont l'Empire du grãd Turc, les Royaumes de Naples & de Sicile, de Hongrie, Telle eſt la Duché de Lorraine, de Savoye, de Toſcane, de Mantone, la Republique de Gennes, & autres.

A la principauté d'Orange, par le don qu'il en fait à Guillaume au Cornet.

La Principauté d'Orange, par une favorable providence du Ciel, ſe voit colloquée en l'Eſtat moyen de ces trois termes: ayant prins ſa naiſſance avec l'Empire d'Occident, par la valeur de Guillaume au Cornet Prince de Bourgogne, *d* qui en deſchaſſa les Sarrazins, & l'accepta en don remuneratoire de Charlemagne, pour recompence de ſes victoires. Poſant donc la premiere pierre du fondament de cet Eſtat; je ne m'arreſteray pas à la polir & embellir. Ie la mettray en œuvre, brute & ſans façon: me contentant qu'elle ſoit ferme & ſtable, pour ſouſtenir l'edifice de ce baſtiment, contre les attaintes & ſecouſſes de l'envie & de l'emulation de ceux, qui n'en eſtans pas informés, extravaguent en leurs diſcours, en parlent comme de choſes chimeriques, aimans mieux prononcer un jugement precipité, qui n'a pour motif que la paſſion, & le deſir de complairre, que non pas de s'en informer à fonds, pour en parler ſolidement & veritablement. Les autres s'imaginent, que ceſte Principauté ſoit deſcendue en un inſtant des nues, ou qu'elle ayt eſté formée en une nuit, comme un potiron. Les non paſſionnés & intereſsés ne peuvent croire, que ce premier Prince ayt exploité des faits ſi memorables, aymans mieux les rapporter à un recit fabuleux ou aux inventions de quelque vieux Roman, qu'a une verité hiſtorique; pour la crainte qu'ils ont de ſe flater en leurs propres advantages; ou pour un excés de modeſtie naturelle qui leur fait moins croire d'eux, que de ce qui eſt en eux. Tout ce que nous en dirons, ne ſera fondé, que ſur le rapport de ceux qui en ont parlé devant. Les auteurs, les manuſcripts, la tradition receue probablement au recit des choſes humaines, les teſmoignages qui ſubſiſtent encor parmy les pierres & les monumens, l'argument des choſes ſemblables autrefois advenues, de la verité deſquelles il n'eſt permis de doubter, me ſerviront de garans envers les incredules, dans une ſi ſombre antiquité: vrais phares de ma route parmy les nuages de l'ignorance d'un ſiecle tenebreux. Et au fonds la creance en eſt laiſsée libre à chacun.

Contre ceux qui en parlent autrement & ſans en eſtre informés.

d Eſtienne de Luſignan en ſon Hiſt. de Cypre & Noguiés en ſon Hiſt. de Tholoſ. aſſeurent que Guillaume au Cornet à eſté Prince de Bourgogne.

Par

Extractiõ de Guillaume, ſa naiſſance environ l'année. 752.

Par le conſentement de pluſieurs eſcrivains, *a* Guillaume eſtoit fils de Theodoric Prince de Bourgogne & de Aldane, naſquit ſous le regne de Pepin 22 Roy de France, fut nourri & eſlevé en la Cour de Charlemagne, *b* & ſurnommé au Cornet, d'autant qu'il portoit un Cornet ſur ſon eſcu, comme il eſt repreſenté ſur le grand autel de ſon Abbaye, lequel dure encor au jourdhuy dans les armes de nos Princes. La nobleſſe de ſon ſang & la vertu qui accompagnoit ce genereux Prince en toutes ſes actions porterent l'Empereur à l'honnorer de l'eſpée de Conneſtable de France, *c* & en ſuite de ces quatre grandes dignités de *d* Duc d'Aquitaine, de Provence, de Comte de Toloſe, & de Gouverneur du Languedoc. Il rencontra beaucoup de difficultés en ſon eſtabliſſement dans ces Provinces. *e* Le Duché de Guienne eſtoit poſſedé par Alderic, & le Comté de Toloſe par Torſin. Le premier fut banni du Royaume par l'Empereur & le ſecond *f* expulsé ignominieuſement de ſa Comté. Ce changement pouvoit changer le cœur des peuples accouſtumés de vivre ſous leur domination, & les Gaſcons aſsés impatiens eſtoyent diſposés à un ſouſlevement, ſi la prudence de Guillaume n'y eut pourveu, changeant cette collere en flegme au grand advantage de ſes Eſtats, de l'Empereur, & de la foy Chreſtienne.

789.

Ses tiltres & dignités.

Pacifie les troubles eſleves en Guienne.

Cependant les *g* Sarrazins qui muguetoyent des long temps ce beau & fertile pays du Languedoc, ſe cuidans prevaloir de ces meſcontentemens populaires, s'y jetent à main armée, portent le flambeau de la guerre par tout, brullent les faux-bourgs de ceſte belle & ancienne ville de Narbonne, ſe preſentent devant Carcaſſonne, deſolent les lieux ou ils paſſent, laiſſans par tout des triſtes enſeignes de leur barbare cruauté. Guillaume pouſsé des eſlans d'un genereux deſir de gloire de ſe ſignaler dans ſes grandes & nouvelles charges, qui attiroyent ſur luy les yeux de tout le monde, ramaſſe bruſquement tout ce qu'il peut des forces de la Province & d'ailleurs, ſelon que la preſſante neceſſité & l'opportunité d'un tel affaire le requeroit, marche au rencontre de l'ennemi accompagné de pluſieurs Comtes & ſeigneurs François, juſques à la riviere d'Olivier nommée en langage du pays *Bere*, paſſant à Ville-ſalſe prés de la ville de Sijan à trois lieues de Narbonne. Là il fait alte, pour renger ſon armée en bataille. Le Sarrazin eſlevé d'une certaine eſperance de victoire, par le grand nombre de ſes hommes, pouſſe les ſiens pour attirer les noſtres au combat, qui les recueillent avec beaucoup d'ardeur, comme pour une tant juſte querelle du nom Chreſtien. Le gros ſuit de part & d'autre, la meſlée eſt grande, pleine de ſang & de meurtre: mais la vertu cedant au nombre, la victoire demeura à l'infidele, Dieu voulant chaſtier les Chreſtiens par ce coup de foüet, non pour les perdre, mais pour les humilier, affin de les relever plus haut en ſuite, *h* & leur faire cognoiſtre qu'il les pouvoit vaincre & defaire au meſme lieu ou peu auparavant il leur avoit donné une ſignalée victoire ſur les meſmes nations. Il y demeura grand nombre de Chreſtiens. *Guillaume* (dit l'original) *ſe porta fort vaillamment, & combatit fort courageuſement; mais voyant qu'il ne pouvoit plus retenir ſes ſoldats, il fut contraint de ſe retirer*: Dieu le reſervant pour le fleau des infideles, *i* avec lequel il les deſchaſſera entierement. Auſſi l'homme n'eſt pas delivré au jour de la bataille, par l'adreſſe de ſon cheval, ni par la force de ſon bras, mais par la puiſſance du grand moderateur des armées.

Se prepare pour combatre les Sarazins entrés dans le Languedoc.

Leur livre bataille.

En laquelle il eſt vaincu.

Les Sarazins aprés une tant ſignalée victoire reprindrent le chemin de leurs tanieres, par delà les Pirenées, pour en ſortir peu de temps aprés, à deſſein de venir faire une nouvelle invaſion en France. Ils avoyent ja occupé preſque toute la Guienne, le Languedoc & la Provence, quand Charlemagne eſtablit Guillaume chef d'une puiſſante armée pour les aller repouſſer. Il aſſemble ſes forces des pays de Bourgogne, Guienne, Languedoc

a Selon le MS. de ſa vie qui eſt aux archifs de l'abbaye S. Guillaume en Languedoc, conforme à ſa legende qu'on ſouloit lire publiquement à Orange le 28 de May jour de ſa mort.

b Il ne ſe faut pas arreſter à l'opinion de Nicolas Gilles en ſa chronique ni au Roman de ſa vie, qui tienẽt qu'il à eſté ſurnommé au court-nez d'autãt qu'il avoit eu le bout du nez coupé en un combat qu'il eut contre Corſolt Sarrazin.

c Le MS. de ſa vie dit qu'il le fit Conſul & *Camerarius*. c'eſt à dire Chambelan qui eſtoit alors la premiere dignité du Royaume, ainſi que rapporte Nitard en la vie de Louys le Debonn. & lequel mot de *Camerarius* il eſt à preſuppoſer avoir eſté prins pour Conneſtable & approprié à l'uſage de ce temps par Paradin en ſon Hiſt. de Bourg. Belleforeſt au ch. 2. de ſes chroniq. & Rubis au chap. 19. liu. 3. de l'hiſt. de Lyon.

d Ce ſont les tiltres que luy donne le MS. de ſa vie & qui ſont expliqués pour celuy de Gouverneur par M. Catel en ſon Hiſt. de Tholoſ.

e C'eſt l'opinion d'Aymon le moyne.

f Le cõtinuateur d'Aymon le moyne & l'aut. de la vie de Louys le debonn.

g Selon un MS. de la vie du Roy Louys le Debonn. qui ſe trouve dans les archifs de l'abbaye de Moiſſac.

h Charles Martel les avoit paravant vaincus au meſme endroit.

i Le Roy n'eſt point ſauvé par une groſſe armée, & l'homme puiſſant n'eſchappe point par ſa grande force. Le cheval ne ſauve point, & ne delivre point par la grandeur de ſa force. Pſeaum. 33. verſ. 16. 17.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Cette deffaite des Sarraſins eſt marquée dans le MS. de ſa vie.

Et auſſi par *Petrus Venetus lib. 5. cap. 6. Cathalog. Sanct.* en ces mots: *Cum autem Sarraceni partes Aquitaniæ invaſiſſet, à Carolo cum exercitu miſſus eos viriliter debellavit magnaq; illis inflicta ſtrage eoſdem à Septimaniæ invaſione potenter dejecit.*

793

Il leur livre derechef bataille en laquelle il les defait entierement.

Languedoc & Provence les joint avec celles de France, adreſſe ſon chemin par le Languedoc, les en deſniche, enſemble de la Guienne & de toutes les places qu'ils y occupoyent, en emporte pluſieurs ſur eux de vive force, les combat, les rompt, les desfait, & prend priſonnier leur Roy Abdemelec en une fiere & ſanglante bataille. Le lieu ou elle fut donnée, ny les particularités de ceſte memorable desfaite, ne ſont pas preciſement cotés par les eſcrivains. Les tenebres de l'ignorance nonchalante d'un ſiecle ſi tenebreux, ne nous en ayans laiſsé que la generalité, bien que autoriſée du conſentement de pluſieurs, & d'une probabilité aſſeurée. Il pourſuit la pointe de ſes armes, paſſe la riviere du Rhoſne, prend ſon chemin droit à Orange, de laquelle Theobard l'un des Roys Sarraſins s'eſtoit emparé, il l'aſſiege l'attaque, l'emporte, & par la reduction de ceſte importante ville, ſe rend maiſtre de tout le pays, & delivre les Chreſtiens de la ſervitude & oppreſſion de ces Barbares. L'empereur voulant recompencer un tant notable ſervice du fruit de ſes victoires, luy donne la ville d'Orange & le pays qu'il avoit conqueſté des environs, en proprieté de fonds, avec toute juriſdiction; & à ces grandes dignités que ſa vertu luy avoit paravant acquiſes, il adjouſte maintenant celle de Prince d'Orange pour en jouir comme de pays de conqueſte avec toute autorité ſouveraine. Ce fut en l'année ſept cents nonante trois. date remarquable de la naiſſance de ceſte principauté.

Prend la ville d'Orange.

Le MS. de ſa vie fait mention de ceſte donation. comme auſſi le Sanctorale MS. qui eſt dans le cõvent des Peres de S. Dominique de Tholoſe. *Petrus de Natalibus Epiſcop. Equilinus lib. 5. c. 17. Ordericus Vitalis in Hiſt. Eccleſiaſt.*

Qui luy eſt donnée avec le pays circonvoiſin par Charlemagne.

Par une ſi notable deconfiture, il ſembloit que cette mandite ſemence de Sarraſins fut du tout eſteinte & extirpée en France: ce qui obligea Guillaume de pendre ſes armes au croc, & de ſe retirer dans ſa maiſon. Mais ces mauvaiſes plantes ayans gouté la ſaveur de la bonne terre, y avoyent jeté de ſi fortes racines, qu'elles recommencerent bien toſt à s'y raviver & reprendre accroiſſement: comme ſe l'eſlougnement de Guillaume eſtoit la cauſe mouvante des armes Sarraſines. Ainſi donc ſous la conduite d'un de leurs Roys nommé *Iſore* de forme & ſtature Gigantale ils revienent en France, penetrent juſques dans le cœur du Royaume & ſe preſentent devant Paris.

Cecy eſt tiré d'un MS. de la vie de Guillaume eſcrit en vers & en vieux Gaulois.

Louys le debonnaire y eſtoit lors, qui pour conjurer cette tempeſte appelle Guillaume à ſon ſecours; lequel deſireux de ſignaler encor ſa valeur au ſervice de la France, & à la deffence du nom Chreſtien y avole avec une incroyable celerité. Le Sarraſin tenoit Paris ſerré de prés; & leur Roy de force prodigieuſe eſtoit encor eſlevé par une outrecuidance du tout extraordinaire, de l'advantage qu'il avoit r'emporté ſur pluſieurs ſeigneurs Chreſtiens, qui s'eſtoyent voulus eſſayer contre luy. Ce Prince deſireux de relever la gloire des armes Chreſtiennes, entre en duel avec ceſt infidele le tue de ſa main, & par la mort du chef les bandes payenes prenent l'eſpouvente, & ſe retirent. Guillaume auſſi aprés avoir rendu graces à Dieu ſur le champ d'une tant ſignalée victoire, & donné la chaſſe à l'ennemi, reprend le chemin de ſon retour.

Guillaume va à Paris.

Nicolas Gilles, en ſa chronique & Paradin en ſon Hiſt. de Bourg.

Et combat le geant Iſore.

Cette hiſtoire ſemble fabuleuſe, parce qu'elle eſt de tout point merveilleuſe: mais ce n'eſt pas le premier Geant, duquel la fierté à eſté humiliée. On ne peut doubter qu'il n'y en ayt eu en tous aages qui ont affligé la terre & moleſté le geure humain, & meſme qui ſe ſont portés à choſes impies contre le Ciel. Tels ont eſté ces Geants hommes remplis de violence, leſquels principalement, attirerent du ciel le catacliſme univerſel dans le premier aage du monde. Tels les autres qui par une outrecuidance ambitieuſe, ſe cuidans garentir de l'invaſion d'un ſecond deluge, par la conſtruction de la tour de Babel, voulans attaindre au Ciel, attirerent par la confuſion des langes confuſion ſur eux & ſur leur fole entrepriſe. Et celuy qui jadis donna le cœur & la force à un David ſorti d'entre les cabanes des bergers, pour d'un ſeul coup de fonde humilier la fierté & la puiſſance Gigantale du grand Goliat appellé l'Eſpée des Philiſtins, qui alloit bravant les bandes d'Iſrael? a il eu moins de pouvoir en ce temps de ſuſciter un ſeigneur doüé de courage & de vaillance extra-

Qu'il y à eu des Geants en toute téps.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

extraordinaire, pour abatre de ſa main l'inſolence de ce Geant Iſorẽ, qui bravoit & meurtriſſoit avec une tant inſuportable audace les bandes Chreſtiennes ? La terre à porté en tout temps de tels hommes de taille & ſtature monſtrueuſe en grandeur de corps : nous avons veu le triomphe de Marius accompagné du Geant Teutobocchus mené captif ; l'hiſtoire payenne eſt remplie de tels exemples, & la terre des Patagons de tels hommes, auprés deſquels les autres de l'ordinaire ne reſſemblent que des nains.

Plut. in Sertor. Philoſtrat. Diod. Sic. lib. 4. & 5. Plin. in Hiſt. nat. Solin.

Et le tombeau d'Iſore ſe voit encor à Paris.

Mais encor pour un teſmoignage plus exprés, le ſepulchre de ce Geant Iſore tué par S. Guillaume à eſté veu de pluſieurs dans les faux-bourgs de Paris au Monaſtere S. Germain des Prés, chappelle de S. Pierre, ayant vingt pieds de long outre la teſte. *a* Et pluſieurs auteurs approuvés parlent de ce combat, & de la victoire de Guillaume ſur le Geant, aprés qu'il eut terraſſé pluſieurs grand Barons du Royaume.

Nos vidimus ſepulchrum Iſoreti in ſuburbio Pariſienſi viginti pedes in longum habens, præter cervicem & caput, quem Sanctus Guillelmus peremit. Ce ſont les mots de Gervais Tilleberien rapportés par Jaques du Bruel au liu. 2. de ſes antiquit. de Paris.

Guillaume eterniſa ſa memoire par pluſieurs autres grandes actions, de valeur, de prudence, de magnanimité. Les hiſtoriens n'en parlent qu'en paſſant, blaſmables en ce point de n'avoir deſcrit plus particulierement les faits & geſtes d'un des plus grands hommes de ſon temps, qui à merité d'eſtre appellé l'eſpée des Chreſtiens comme il portoit celle de Conneſtable de France, premier & plus ancien Royaume de la Chreſtienté.

a Gilibert corroſet en la vie de Charlem.

Guillaume penſe à la ſolitude.

b Ainſi aprés avoir roulé toute ſa vie parmy les armes, & paſſé le plus beau de ſes jours dans les penibles exerciſes de la guerre ; il ne pence deſormais qu'a la retraite & à donner la paix à ſon ame par celle qu'il procure à ſon corps, en le ſequeſtrant des pencées du monde, qui ne ſont que mouches importunes qui empechent le ſacrifice d'Abraam. Il avoit ja commencé à gouſter la vie ſolitaire, & jugeant bien que les pencées ſpirituelles ſont touſjours traversées par l'occupation des affaires du ſiecle ; l'inclination qu'il avoit de quitter du tout celles cy, pour embraſſer celles la, ne l'obligea pas de faire un grand effort pour ſe vaincre ſoy meſme ayant dompté facilement ſes propres affections pour les deſtacher des vanités du monde. Il fait baſtir un beau & grand Monaſtere dans le dioceſe de Loudeve en une vallée, de la quelle le monaſtere à prins le nom, lequel il dota de notables rentes & l'enrichit de riches joyaux, & de precieux ornemens. Le lieu de ſa retraite preparé, il retourne à la Cour, fait entendre ſa reſolution à l'Empereur, prend congé de luy, s'en revient en Languedoc, paſſe à Briude, quitte ſes armes ſur l'autel de l'Egliſe devant le tombeau de S. Iulien, leſquelles y ſont conſervées juſques à ce jourdhuy, & particulierement ſon eſcu, ſur lequel paroit un grand Cornet ; pourſuit ſon chemin, ſe rend dans le dioceſe de Loudeve, offre à l'Egliſe pluſieurs chapes & robes de ſoye de fort grand prix, dont les eſtoffes avoyent eſté apportées de Barbarie, fait ſon vœu dans ce monaſtere le jour de la feſte S. Pierre & S. Paul ; *c* paſſe de l'action à la contemplation, de la guerre temporelle à la guerre ſpirituelle, d'un des plus grands Capitaines de ſon aage, il devient un des plus ſaints religieux de ſon ſiecle. Il quitte le monde & ſe rend moine de l'ordre de S. Benoit : *d* ordre qui à donné à l'Egliſe Romaine 24 Papes, 200 Cardinaux, 600 Archeveſques, & 4000 Eveſques. Ainſi Auguſte, ainſi Tibere, ainſi Diocletian & Maximian, laſſés des affaires du monde cercherent le repos dans la ſolitude. Ainſi l'Empereur Charles V dans le ſiecle paſſé, aprés tant de guerres qui avoyent tenu en rumeur toute l'Europe, ne peut trouver repos n'y contentement que dans la douceur d'une vie privée : Ainſi Guillaume Duc d'Aquitaine choiſit une religion bien eſtroite pour faire ſa penitence ; Ainſi Guillaume ſeigneur de Montpelier aprés s'eſtre ſignalé par armes finit ſes jours religieux ; Ainſi Guillaume I. du nom Comte d'Arles ſe rendit moine.

Fonde une abbaye le 14 Decemb. 804.

Et s'y rẽd moyne le 29 Iuin 806.

b Cecy eſt ſelon le MS. de ſa vie qui ſe trouve dans les ſuſdits archifs conforme à tous les auteurs qui en ont parlé.

L'Acte de ſa fondation ſe trouve encor dans ce monaſtere au commencement duquel Guillaume ſe dit par la grace de Dieu Comte & par lequel il donne beaucoup de terres & ſeigneuries circonvoiſinnes audit monaſtere qu'il poſſedoit ſur la riviere d'Eraut & dans le dioceſe de Loudeve & Albigeois ce qui fait voir clairement qu'il faloit qu'il fut Comte de tout ce pays & qu'il le poſſedat en ſouveraineté. Dans cet acte il nomme auſſi tous ces parents.

c Sçavoir & contempler eſt la principale action de la vertu.

d *Ama neſciri & pro nihilo reputari D. Bernard.*

Le baume coule au fonds de l'eau s'il n'eſt point falſifié, le ſoleil diminue ſon ombre à meſure qu'il s'eſleve ſur noſtre Zenith, & n'en rend point lors qu'il frape à plomb ſur noſtre teſte. Un cœur touché de la grace de Dieu eſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

en terre ce que le ſoleil eſt dans le ciel, plus les honneurs l'eſlevent moins eſt il ſujet aux ombres de la vanité du monde. Ce Prince paſſa le reſte de ſes jours dãs ce monaſtere en grãde humilité, exerça toutes les charges plus baſſes, que les religieux de cet ordre ont accouſtumé ſous l'obeiſſance de l'Abbé ſon ſuperieur, ſe donna tout entier à la contemplation, veſquit en ſainteté de vie, fit pluſieurs miracles avant ſa mort, & fut canonisé. Il mourut le 28 de May, mais l'an de ſon decés n'eſt pas coté preciſement. Son corps fut enſeveli dans ce monaſtere, qui cõmença aprés ſon decés d'eſtre appellé du nõ de S. Guillen le deſert, en memoire de ſa ſaincte vie, *a* & pour eſtre le lieu ſitué dans les montagnes & comme dans un deſert. On y voit une bulle fort ancienne du Pape Alexãdre le qualifiant ſainct. Et Louys le debonnaire n'eſtant encor que Roy d'Aquitaine en conſideration de Guillaume, fait une donation à ce monaſtere, *b* en laquelle il rẽd un honnorable teſmoignage de luy *diſant, qu'il avoit eſté autrefois Comte en la Cour de Charles Auguſte ſon pere, mais que pour l'amour de Dieu, choiſiſſant une meilleure vie, il voulut eſtre pauvre, refuſant les plus grandes charges de la Cour, & lequel il aymoit fort à cauſe de ſa grande fidelité.*

Meurt environ l'année 808.

Dans ce monaſtere il y à encor un vieux manuſcript qui cõtient le recit de pluſieurs miracles que Guillaume à fait durant ſa vie. & deſquels parle *Petrus de Natalibus lib. 5. cap. 17.*

a Ce Monaſtere eſt Enclos dans le dioceſe de Lodeve en Languedoc & s'appelle *Monaſterium Gellonenſe* du nom de la vallée en laquelle il a eſte baſti qui s'appelle *Gellonenſis.*

b Ceſte donation ſe voit encor dans les archifs dudit monaſtere & eſt datée de l'année 808. on peut remarquer par icelle. que Guillaume eſtoit deſia mort & que c'eſtoit peu de temps aprés qu'il s'y fut retiré.

Il à eſté dit que Guillaume fut fils de Theodoric & d'Aldane. Il eut auſſi deux femmes l'une apres l'autre, Gunebunde, & Guitburge ou Guibor Princeſſe Sarrazine, laquelle il print en la prinſe d'Orange & l'ayant rendue Chreſtienne l'eſpouſa; d'icelles il eut trois fils Bernard, Guytere, Gotſelin, & une fille Herimbrue: ſes freres furent Theodolin & Adaliſme; ſes ſeurs Aldana, & Bertrande qui ſe rendirent religieuſes à ſon imitation: Bernard luy ſucceda en la Comté de Toloſe & Vicomté de Narbonne; ſes autres fils moururent ſans enfans. Il donna la Principauté d'Orange & ſes dependances en conſtitution de dot à Herimbrue ſa fille unique. Il faut voir par quel moyen Guillaume eſtoit Vicomte de Narbonne, & marquer en paſſant quelque choſe de ſes Aſcendans & deſcendans en droite ligne maſculine.

Quels ont eſté ſes aſcendans & deſcendans.

Eloge d'Aymeri Vicomte de Narbonne.

Les auteurs qui traitent de la vie de Guillaume ſont de deux opinions; ceux qui ſont mis au jour partagent entierement ſon extraction avec les manuſcripts: Nicolas Gilles, Paradin, Philomene luy donnent pour pere Aymeri, pour mere Ermengarde, & pour ayeul paternel Arnaud de Bellande. Les manuſcripts de ſa vie qui ſe treuvent dans les archifs de ſon Abbaye, & dans le convent de S. Dominique de Toloſe, ſont conformes à ce qu'en dit *Ordericus Vitalis* en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, *Petrus Venetus* en ſon *Cathalog. Sanctorum*, & à ce qui a eſté rapporté cy deſſus: & s'accordent tous aux principales actions de ſa vie. Il y à apparence qu'ils ne different qu'aux noms, & que pour Theodoric ils ayent forgé le nom d'Aymeri, ou bien pour Aymeri celuy de Theodoric. On ne treuve rien des actions de Theodoric; Pluſieurs hiſtoriens remarquent & relevent celles d'Aymeri: voicy ce qui s'en lit.

Arnaud de Bellande Alleman de nation & frere de Geraud de Vienne, aprés avoir vigoureuſement adſiſté Charlemagne, en cette grande bataille en laquelle il tua Aygoland, & en ce memorable ſiege de Pampelonne, mourut dans un grand aage, laiſſant un fils nommé Aymeri qui ſe reſſentit avantageuſement des faveurs de Charlemagne, & s'employa ſi valeureuſement à la prinſe de Narbonne, que l'Empereur en recognoiſſance de ce ſervice luy en fit don de la troiſieſme partie; & en ſuite pour ſe l'acquerir du tout, du gouvernement de Beziers, Agde, Maguelonne, Uſés, Niſmes, Arles, Avignon, Orange, Lion, Carcaſſonne, Toloſe, Rodés, Cahors, Colieure, Gironde, Barcelonne, ayant usé de ces termes en ſa gratification; *Vous ſerés Duc de*

Tulpin. in geſt. Carol. magn.

Philomena in geſt. Carol. magn.

Nicolas Gilles en ſa chron. de France.

Actions de Arnaud de Bellande ſon ayeul paternel. d'Aymeri ſon pere.

Narbonne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Narbonne & Comte de Toloſe. Une ancienne Chronique de foix manuſcripte en parle plus probablement, diſant qu'il conquit les Comtés de Toloſe, de Carcaſſonne, de Beſiers, & de Barcellonne, & que de luy ſont deſcendus les Comtes de Toloſe, de Carcaſſonne, & de Foix. Guillaume au Cornet fut un de ſes fils, & Bernard un des fils de Guillaume au Cornet, qui luy ſucceda en tous ſes biens horſmis en la Principauté d'Orange.

Ceſte chronique eſt au pouvoir de M. Catel qui la cote en ſes memoir. du Languedoc.

Eloge de Bernard Comte de Barcellonne & de Toloſe.

De Bernard ſon fils.

BErnard print à femme Duodene ſeur d'Aribert en l'année 824, eluda les mauvais deſſeins d'Aizo, qui avoit fait rebeller la plus part des ſeigneurs de la frontiere d'Eſpagne en 826, fut crée Comte de Barcelonne par le Roy Louys le Debonnaire en 827: ſa vertu luy acquit le tiltre de Chambelan ſeconde autorité du Royaume; ſa fidelité la charge de l'eſlevation de Charles fils du Roy du ſecond lict; ſon credit & ſon pouvoir, la gloire d'avoir delivré ſon Roy des pieges qui luy eſtoyent tendus par ſes denaturés enfans. Il eut à ſouſtenir le choc de toute la maiſon Royale bandée à ſa ruine; à ſouffrir la fureur de la calomnie qui l'accuſoit de ſoüiller la couche du Roy; à reparer les defiances qu'il avoit conceves contre luy, & l'impreſſion qu'on avoit fait dans l'eſprit de Pepin Roy d'Aquitaine pour le porter à le perdre. Il receut des coups de l'infortune comme il avoit eſté accueilli de la felicité. Ses ennemis & les enfans du Roy triompherent de la facilité de leur pere, & de l'autorité qu'il luy avoit donnée. Sa retraite en Languedoc mit en rage ceux qui croyoient de le tenir, & luy en ſeureté. Ce qui luy conſerva la vie, luy donna du deſplaiſir: & ce qui le mit à ſauveté, fit crever les yeux à ſon beau frere Aribert, & bannir de Royaume ſon couſin Odon. La creance qu'il acquit pres de Pepin Roy d'Aquitaine, diminua celle qu'il avoit ja des long temps poſſedée pres de l'Empereur; & l'opinion qu'on eut qu'il meſnageoit entierement l'humeur de ce Prince, augmenta celle de l'Empereur qu'il n'eut auſſi trempé dans ſes infidelités. L'envie & la meſdiſance luy preſta ceſte charité envers l'Empereur, & acquit en eſchange une vie honteuſe à un ſeigneur de la Cour, qui l'avoit controuvée: il le fait appeller en düel pour terminer ceſte accuſation par la mort de l'un ou de l'autre; mais ayant refuſé le combat, Bernard fut remis en creance, l'accuſateur reduit à honte, & l'Empereur en volonté de le priver de tous les grades & honneurs qu'il tenoit de luy. *a* Ce qu'il n'avoit peu faire durant la vie de Berenguier, qui luy occupoit depuis plus de trente ans la Comté de Toleſe, il le fit aprés ſa mort; ſe remit en poſſeſſion de ceſté Comté, & l'Empereur le mit en celle de Duc du Languedoc. Autant que le pere le favoriſa, autant les enfans le perſecuterent. L'inimitié qui ne les avoit jamais peu laiſſer d'accord enſemble, les accorda en ce ſeul point contre luy; & ce qui eſt le plus aſſeuré & le moins infaillible le trompa, par une deſloyauté eſtrange. Charles le Chauve luy avoit donné ſa parole & ſa foy pour ſa ſeureté; à meſure que Bernard employe ſes ſoins pour terminer les differens que Charles avoit avec Pepin ſon frere, Charles ne pence qu'aux moyens de le perdre; *b* il s'eſchape à ſoy meſme, le ſurprend, lors que l'autre y pence le moins, & d'un coup porté de ſa propre main luy oſte la vie, contre la foy donnée, partie tant importante à la ſeureté d'un Prince. De Duodene Bernard eut deux fils, *c* Guillaume, & un autre duquel on ne ſçait le nom; & une fille de laquelle auſſi le nom eſt ignoré, qui fut mariée à Vlgrin Comte de Perigort, & d'Angouleſme, à laquelle fut donnée la Comté d'Agen en conſtitution de dot.

Selon le Manuel de Duodéne dedié à ſon fils Guillaume qui ſe trouve manuſcript.

Platina in vit. Pontif. Adelmus Benedictus in annal. Ludovici.

Nam Bernardum catenus Hiſpaniæ partium & limitum Comitem, Cameræ ſuæ præfecit. Continuat. *Aymon.*

Bernardum Ducem Septimaniæ in ſupplementum ſibi aſſumens Camerarium conſtituit, Carolumq; ei commendavit ac ſecundum à ſe imperio præfecit. Nitard. in hiſt.

Cecy arriva en l'année 832. ainſi qu'eſcrivent les Annalites de Louis le Debonn.

a Il fut reintegré en la Comté de Toloſe apres la mort de Bereguier qui arriva en l'année 838. & le Roy aſſemblé avec ſon Parlement à Stranac dans le Lionhois luy donna le tiltre de Duc du Languedoc en la meſme année. Continuat. d'Aymon liu. 5. ch. 27.

b En l'année 844. *Carolus Bernardum Barcinocenſem Ducem incautum, & nihil mali ab eo ſuſpicantem occidit.* aux Annales ſans auteur que M. Pitou à fait imprimer.

c Ainſi qu'il ſe remarque dans le Manuel de ladite Duodene ſus coté.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge de Guillaume Comte de Toloſe.

Ainſi que remarque le Manuel de Duodene ſa mere ſus coté.

De Guillaume fils de Bernard, fils de Guillaume au Cornet.

GVillaume naquit à Aix la Chapelle le 27 de Novemb. 827, fut eſlevé en la Cour de l'Empereur Louys le Debonnaire, & en l'aage de dix-neuf ans laiſsé à la mercy de ceux qui avoyent avancé les jours de ſon pere. Sa ſageſſe dans le bouillon de cét aage le retira de ce peril; & l'infortune de ſon pere des mains de ceux qui le vouloyent traiter auſſi inhumainement que luy. Son juſte reſſentiment le pouſſa à venger ſa mort, ſon courage luy fit prendre les armes, & le deſeſpoir le parti d'Abderamen Roy des Arabes. Si ſon pouvoir eut ſecondé ſa volonté, il eſtoit pour mettre la France en deſordre, le Languedoc en proye, & celuy qui avoit eu la vie de ſon pere dans le cercueil. Dieu arreſta le cours de ſes deſſeins, mais non pas celuy de ſes vengeances ſur tous les François qu'il pouvoit attraper. La Comté de Barcelonne luy fut uſurpée par Iamfredus, celle de Toloſe par le Roy Charles le Chauve. Enfin aprés avoir remué ciel & terre pour avoir ſa raiſon contre un grand Roy, d'un fait tant extraordinaire; il ſe vit expolié de tous ſes biens, ſans laiſſer autre memoire à la poſterité que celle de ſon juſte reſſentiment, & de n'avoir laiſsé aucune poſterité.

Cecy ſe remarque dans une lettre eſcrite par Euloge Preſtre d'Eſpagne à Wileſinde Eveſque de Pampelonne.

H E R I M B R V E

PRINCESSE D'ORANGE

II. Regne.

Principes nullam majorem gloriam putant quam aut fundare novas civitates, vel ab aliis conditas in nomen ſuum ſub quadam amplificatione transferre. Veget. de re milit. in prolog. lib. 4.

FVT fille de Guillaume au Cornet, mariée à un ſeigneur 806.
de Provence, & eut en conſtitution de dot la Principauté d'Orange. Le nom de ſon mary à eſté incognu, & ceux de ſes enfans, incertains. La preſomption luy donne Vgon & Rorgon pour fils comme la verité pour ſucceſſeurs, & le ſurnom d'Orange à ceſte premiere race. On ne peut determiner le temps de ſon regne, ni celuy de ſa vie. Il ne ſe trouve rien de ſa mort, ni des premices du regne des ſuivans.

VGON MARQVIS D'ORANGE, RORGON COMTE D'ORANGE,

III. Regne.

M. Catel en ſon hiſt. des Comtes de Toloſe. Liu. 4. au com.

Vſage des tiltres, de Marquis & de Comte.

LEs tiltres de Duc, de Comte, & de Marquis ont eſté prins par les anciens François aſſes indifferemment; ils n'avoyent pas plus d'autorité n'y de ſplendeur l'un que l'autre; la qualité de Marquis n'eſtoit moindre que celle de Comte n'y celle de Comte que celle de Marquis: Vgon bien que l'aiſné de Rorgon retient celle de Marquis & n'envie pas celle de Comte à ſon frere. L'eſtendue de leur Iuriſdiction eſtoit beaucoup plus grande

Eſtendue du reſſort de la Principauté.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

grande qu'elle n'eſt aujourdhuy & comprenoit, une multitude de villes & de villages qui en ſont à preſent eclipsés, Donzere, Boulene, la Palud, Baumes, Viſan, Barbaras, Camaret, & tout le pays qui s'eſtend depuis la riviere de *Robieu*, pres du Montelimart juſques au pont de Sorgues, eſtoyent de leur reſſort. On ne peut ſçavoir au vray quels ont eſté leurs aſcendans & deſcendans, ni de quel ſtoc ou maiſon ils ſont venus. Il y a apparence qu'ils ont eſté petits fils de Guillaume au Cornet, & qu'ils ſont iſſus d'Herimbrue ſa fille, mariée à ce ſeigneur de Provence; & cela ſe verifie par la convenence du nom, & des armes de leur maiſon.

(Extractió d'Vgon & de Rorgon. Qui conſervent le Iuſpatronat.)

839. Ils maintindrent vigoureuſement durant leur vie le droict de Iuſpatronat, appartenant à nos Princes: Authoriſerent de leur preſence & de leur conſentement l'election qui fut faite par le Clergé & par le peuple d'un Eveſque d'Orange nommé LAUDON au lieu & place de BONIFACE decedé.

(Laudon Eveſque & aprés luy Boniface.)

(I'ay veu l'acte de ceſte election en Latin, de l'année 839. comme auſſi celuy des ſuivantes.)

Dix ou douze ans aprés PONS ſe rencontra Eveſque, appellé à la prelature par la nomination & proclamation du peuple & des Chanoines, en la
850. meſme forme que ſon devancier.

(Pons.)

GEMARD ſucceda à ce PONS à la charge Epiſcopale, & luy fut don-
855. née la place en laquelle le palais Epiſcopal fut baſti.

(Gemard.)

BONIFACE fut fait Eveſque aprés le decés de GEMARD auquel ſuc-
860. ceda un autre GEMARD, qui ſe treuva au Concile convoqué par l'Empereur Charles le Chauve à la maiſon Royale de Mantale, dans le dioceze de Vienne en Dauphiné, avec pluſieurs autres Eveſques pour proceder à l'Ele-
879. ction d'un Roy de Bourgogne, de la perſonne d'un Prince nommé Boſon, qui fut eſlevé à la Royauté par leurs ſuffrages, & eſt recencé au catalogue des Eveſques premier en rang que Ratphridus lors Eveſque d'Avignon. Ces choſes ſe paſſerent ſous ce Regne.

(Boniface. Gemard.)

A L A T A I S
COMTESSE D'ORANGE
IV. Regne.

(Actions de la vie d'Alatais.)

(*Seneca de Ira. lib. 1. cap. 16.*)

LA colere qui n'eſt propre qu'aux femmes & aux enfans & qui ne tient rien de la generoſité ſignala le regne de ceſte Princeſſe par ces effects. Rambaud ſon fils luy avoit fait
880. quelque deſplaiſir, elle fit donation à S. Florens lors Eveſque d'Orange de l'Egliſe, Cimetiere, Bourg de la Claſtre, (qui commença deſlors de prendre le nom de ce S. perſonnage) & de pluſieurs terres contigues, & ſeigneuries, enſemble du palais ancien qui eſtoit devant la grande Egliſe Noſtre Dame.

(Prejudiciables à ſon fils.)

(*Numa Pompilius & Ancus Martius. Tit. Liu. lib. 1.*)

900. Elle veſquit & mourut en ceſte volonté, attachée continuellement entre l'oratoire & l'autel comme ces premiers Roys des Romains; fut enſevelie dans l'Egliſe S. Florens, & ſon nom gravé ſur ſon tombeau en ceſte ſignification. *Le unzieſme d'Octobre Alatais Comteſſe d'Orange ſeur de S. Florens deceda.* Elle ſe dit ſeur de S. Florens plutoſt par devotion que par parentage ou affinité. Il faut voir l'origine de S. Florens, ſa fortune, & ſa fin, pour ſatisfaire à la curioſité de nos Orangeois parmy leſquels ſon nom eſt memorable.

(Sa mort & ſon tombeau.)

(Il y avoit ces mots gravés en pierre. *Quarto Idus Octob. obiit Alatais Auraſica Comitiſſa ſoror ſancti Florentij.*)

(Vie de S. Florens.)

C'eſtoit un perſonnage natif de Tours ſur Loire, de moyenne extraction, bien vivant, ſervant & craignant Dieu. Il alla à Rome viſiter les Saincts lieux, puis revenant en France faiſoit par tout des choſes admirables. Il paſſa

(Sa vie eſtoit contenue dans ſa Legende qu'on ſou-)

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

joir lire tous les ans le 17 Octob. avant les troubles de l'an 1560. laquelle fut brullée en la ruine d'Orange.

a Veniſe, à Milan, & à Plaiſance, ou les habitans conſacrerent à l'honneur de ſa memoire une Egliſe à douze mille de la ville à preſent nommée *Florenſole*; la Corſegue & pluſieurs autres regions, n'oublierent pas d'eriger des monumens à la ſainćteté de ſa vie. Il vint à Cavaillon ville du Comtat, & de là à Orange ou il fut arreſté, & l'Egliſe ſe treuvant lors deſpourveue de paſteur, le Clergé & le peuple ſuivant leurs formes ordinaires l'eſleurent & l'inſtalerent Eveſque d'Orange. Il vaqua ſi dignement & ſi ſoigneuſement à ſa charge, que dans peu de temps l'Egliſe fut remiſe en ſon ancien ordre, la devotion paravant quaſi eſteinte fut rallumée, & aprés ſa mort il fut canonisé & enſeveli dans ſon Egliſe de la Claſtre, qui à retenu ſon nom juſques à l'année mil ſix cents quatorze, que le Prince Philippes Guillaume y fonda un convent de Capucins.

RAMBAVD I. DV NOM

COMTE D'ORANGE

v. Regne.

Plin. lib. 7. cap. 46.

FVT fils d'Alatais & ſon ſucceſſeur en la Comté d'Orange, on peut dire de ce Prince, ce que l'oracle diſoit d'Aglaus Pſophidius qu'il eſtoit heureux pour n'eſtre jamais ſorti du clos de ſa maiſon. Son regne fut court & malheureux. La ville fut frapée de peſte & de guerre qui entraina tres grande mortalité, 910.
la campagne demeura inculte, le commerce interrompu, la religion bannie, & l'Eveſché unie à celle de S. Paul Trois Chaſteaux juſques au temps du Prince Geralt Adhemar qui la fit deſunir durant ſon regne. C'eſt ce qu'on peut ſçavoir de celuy cy. On ne ſçait s'il à eu des enfans. Boſon luy ſucceda.

Regne court & malheureux.

Union de l'Eveſché à celle de S. Pol.

BOSON

COMTE D'ORANGE

vi. Regne.

L'Vnion de l'Eveſché d'Orange avec celle de S. Paul, ne retrencha point au Clergé & au peuple, la faculté qu'ils avo- 914.
yent d'eſlire les Eveſques. EBRAUM qui avoit le benefice, devenu malade & ayant demandé d'eſtre deſchargé. BOSON fait convoquer le Clergé & le peuple pardevant ſoy, & par leur nomination, donne à ceſt Eveſque un coadjuteur nommé PONCE lequel il fait inſtaler ſolemnelement en ſa charge, dans l'egliſe S. Florens par le bail de la Croſſe, qu'Ebraum luy mit en main. C'eſt la ſeule action de la vie de ce Prince, parvenue juſques à nous, les autres ont eſté enſevelies, avec la memoire de ce qui c'eſt paſsé en cet eſtat.

Election de Ponce pour Eveſque.

GERALT ADHEMAR

PRINCE D'ORANGE

VII. Regne.

1086. Deſunion de l'Eveſché d'avec celle de S. Paul.

VN Prince ne doibt pas eſtre moins jaloux de conſerver les advantages, qui luy ont eſté acquis par ſes devanciers, que deſireux de reavoir ceux qu'il a perdus par leur nonchalance. Il eſt de ſon autorité comme de la ſtatue de Phidias, on n'en peut arracher la moindre piece, qu'on ne la deſtruiſe. L'Eveſché une des principales dignités de la ville capitale de cet Eſtat, en avoit eſté eclipſée, ſous le regne de Rambaud I. & unie à celle de S. Paul. Ce Prince en pourſuit & obtient maintenant la deſunion. L'Eveſque d'Albe commis par le Pape Gregoire VII pour ordonner de ce fait, avec l'advis de l'Archeveſque d'Arles & de l'Eveſque de Viviers, aſſemblés au Pont de Sorgues à trois heures d'Orange, en preſence du Prince, accompagné du Clergé & du peuple, en prononca ſolemnelement la ſentence, & la meſme le Prince devant toute l'aſſemblée proceda avec le Clergé & ſes ſubjects, à l'election de GUILLAUME prieur de S. Ruf qui fut proclamé Eveſque d'Orange, & depuis confirmé par Hugues Archeveſque de Lion Legat en France, & ſacré par l'Archeveſque de Narbonne & l'Eveſque de Maguelonne, & encor depuis confirmé par la Bule du Pape Victor III. par laquelle pluſieurs places furent deſunies de ceſte Eveſché. Tulette, S. Cicille, S. André de Noveſtier, les Egliſes S. Coſme & S. Damian de Gigondas furent jointes à l'Eveſché de Carpentras, & celle de Barbaras à l'Eveſché d'Avignon; toutes leſquelles eſtoyent paravant de l'Eveſché d'Orange. Il regna environ dix ans.

Election de Guillaume Eveſque.

Demembrement de pluſieurs places de l'Eveſché.

RAMBAVD II. DV NOM

COMTE D'ORANGE

VIII. Regne.

1096. Action de pieté de ce Prince.

SVcceda à Geralt Adhemar & reprint l'ancien tiltre de Comte. La pieté & la valeur parties ſi conſiderables en la perſonne d'un Prince; ont rendu ſon nom memorable à la poſterité, par ceſte grande & univerſele croiſade des Chreſtiens qui fut lors faite ſous Godefroy de Bouillon, & à laquelle ce Prince com-
1097. me l'un des plus riches & plus puiſſans du pays ſe joignit. Il ne pouvoit plus legitimement contribuer ſes biens & ſa vie que pour le ſouſtien de la cauſe de celuy qui la luy avoit donnée & qui eſt la voye, la verité, & la vie: l'Eveſque d'Orange l'accompagna en ceſte ſaincte guerre entreprinſe pour ces juſtes occaſions.

Du haillan en la vie de Philipp. 1. liu. 7.

S. Iean 14. 6.

Deſia

Deduite du ſujet de la guerre ſaincte.

Caliphe en langue Chaldaique ſignifie ſucceſſeur, parce qu'ils ſuccedoyent les uns aux autres.

Deſia le Mahumetan avoit rendu tributaires la plus grande partie des Provinces Orientales, & l'Affrique meſme ample & ſpacieuſe ne batoit plus que d'une aiſle, ſous la peſanteur des armes du Caliphe d'Egipte. Le Turc avoit jetté les fondemens d'un Empire puiſſant & redoutable; & deſia les pauvres Chreſtiens demeurés en Jeruſalem & aux environs de ces contrées comme des ſainctes reliques de la perſecution ancienne, n'eſtoyent plus que la proye & le butin de tant de Barbares, qui faiſoyent arriver la calamité & la deſolation à grands monceaux ſur leurs ruines; quand le grand Dieu du Ciel commença à deſployer la force de ſon bras en leur faveur, & les voulant mettre à couvert pour un temps, mit au cœur du Pape Urbain II. de convoquer un Concile à Clermont en Auvergne, ou il ſe treuva en perçonne avec grand nombre des plus grands Princes de la Chreſtienté, qui conclurent tous d'un commun accord de ſe liguer enſemble, & de joindre leurs forces pour la conqueſte de la terre ſaincte, & pour la delivrance du nom Chreſtien.

Godefroy de Bouillon Duc de Lorraine, fut fait chef de ceſte ſaincte Guerre. Chacun y accouroit & contribuoit à l'envi. Pluſieurs grands Princes & ſeigneurs ſe contentoyent d'y envoyer hommes & argent. Rambaud n'y eſpargna ſes biens, ſa vie, n'y celle de ſes ſubjects. Aucuns ont creu que le nombre de l'armée eſtoit de ſix cent mil hommes, autres de trois cent mil, & les derniers de cent mil ſeulement. Ils furent appellés croiſats, parce que le Pape fit le ſigne de la croix ſur tous ceux qui conclurent le voyage, & ordonna à tous ceux qui iroyent à ceſte guerre, de prendre ſur l'eſpaule droite une croix de drap rouge, diſant que c'eſtoit la marque & l'enſeigne de JESUS CHRIST. 1097

De l'armement.

Iean de Serres en ſon hiſt. de Franc.

Avec ceſte grande puiſſance, ils prenent leur chemin vers l'Orient, par mer, & par terre: ils y firent des grands & merueilleux progrés, mais la fin ne ſucceda pas au commencement. Car aprés avoir conqueſté la ville de Ieruſalem, & la plus grande partie de la terre ſaincte, toute l'Armenie, & les plus belles villes de la Sirie, l'ivroye de la diviſion ayant eſté ſemée inſenſiblement parmy les Princes Chreſtiens, cauſa la perte de tant de belles conqueſtes, entraina grand nombre d'hommes dans le tombeau; & l'ambition les fit autant reculler comme ils s'eſtoyent avancés lors qu'ils n'avoyent autre but que la pieté & le zeele de la religion. Rambaud participa aux heurs & malheurs de ceſte guerre, y finit ſes jours pour rendre le meſme debuoir à ſa religion que ces preſtres de Hieruſalem à la leur, ne preferant point le ſalut de ſa vie à l'honneur de ſon Dieu. GUILLAUME Eveſque qui l'avoit accompagné en cet infortuné voyage l'accompagna auſſi à la mort.

De ſes victoires.

Et de l'evenement d'icelle.

Mort de Rambaud.

Et de Guillaume Eveſque.

Hominum animi in plus habendi cupiditatem & injuſtitiam prolabentes, bellis & tumultibus omnia miſcent, atque hinc interitus, multæq; gentium interneciones eveniunt innumereque aliæ calamitates oriuntur. Agatho. lib. 1.

Difficiliùs eſt in poteſtatibus temperare, qui per ambitionem ſeſe probros ſimulare. Saluſt.

Omnia proſpere eveniunt colentibus Deos, adverſa ſpernantibus. Liu. decad. 1. lib. 5.

Religione vita conſtat. Plin. lib. 14. Nat. Hiſt. Joſephe liu. 1. de la guerre des Juifs dit que les preſtres de Hieruſalem continuerent le ſervice tant que le ſiege dura & que quand les ſoldats de pompée entrerent ils ſe laiſſerent tuer pres de l'autel; en enſeignement à tous qu'on ne doibt jamais preferer le ſalut de la vie à celuy de la religion.

TIBVR-

TIBVRGE I. DV NOM

PRINCESSE D'ORANGE

Mariée A

GVILLAVME D'ORANGE

II. DV NOM

ix. Regne.

Edification des nouveaux murs d'Orange.

TIBVRGE fille & heritiere de Rambaud II fut mariée â Guillaume d'Orange, qui eſtoit vray-ſemblablement un des deſcendans d'Vgon fils de Herimbrue, fille de Guillaume au Cornet comme il a eſté veu cy deſſus. De ce mariage luy naſquirent deux fils Guillaume & Rambaud, & deux filles Tiburge, & Tiburgette. On croit par tradition que ceſte Princeſſe à fait baſtir les murailles de la ville d'Orange, en l'eſtat qu'elles ſont maintenant aprés la deſcente des Gots en Provence; qui ruinerent ceſte ville, & qui en abatirent les vieux murs apres avoir ravagé le païs & deſolé tant d'autres villes leſquelles non plus que celle cy, ne ſont jamais depuis peu monter à ce premier degré de gloire, qui les avoit rendues ſi celebres.

Peu de temps avant, la derniere ruine d'Orange de 1562 c'eſtoit un diſcours familier au peuple que de dire en leur langage Diou gar de mau la Princeſſe Tiburge qu'a fach baſti les muraillous d'Ourenge. Dieu garde de mal la Princeſſe Tiburge qui à fait baſtir les murailles d'Orenge.

Election de Beranger pour Eveſque.

1115 La chaire Epiſcopale qui ſe treuvoit lors vacante par le decés de Guillaume, fut remplie de BERENGER religieux de S. Ruf; eſleu par le Clergé & par le peuple, & aprés conſacré par pluſieurs Eveſques des environs. Il impoſa à ſes chanoines la regle de S. Auguſtin, qu'ils ont gardée juſques à l'année mil ſix cents quinze, qu'ils furent ſecularisés par le Pape Paul cinquieſme. Il inſtitua auſſi le formulaire de la reception des Chanoines qui eſt gardé juſqu'au jourdhuy, & donna pendant le voyage qu'il fit à Rome tous les revenus de ſon Eveſché pour la conſtruction de l'Egliſe Cathedrale. De là il fut envoyé Legat en Jeruſalem, par le Pape Paſcal II, pour cognoiſtre de l'entreprinſe d'Arnom Archidiacre de Jeruſalem qui avoit uſurpé la dignité Pontificale; il s'en acquita dignement, & vint mourir à Orange.

De Gemard, & de Bernard.

1150 GEMARD luy ſucceda en ſa charge par l'election des Chanoines: & à celuy cy BERNARD qui adſiſta au teſtament de Tiburge l'an unze cents cinquante.

Teſtamẽt & mort de Tiburge.

Ceſte Princeſſe fut la premiere qui diviſa ceſte Principauté & qui du corps de ceſt Eſtat en fit pluſieurs membres qui ſe reduiſirent en ſuite à des atomes, qui ne ſe pouvoyent plus conſolider; ſi Dieu par un ſoing ſpecial n'eut veillé ſogneuſement à ſa conſervation pour le produire comme un chef d'œuvre de ſes mains aux ſiecles à venir. Elle partagea eſgalement ſes deux fils de ſa Principauté d'Orange & de la plus part de ſes autres terres & ſeigneuries. Tiburge ſa fille aynée fut richement mariée à Bertrand de Baux (qui fut Prince d'Orange, duquel ſont deſcendus tous les Princes de la maiſon de Baux) & Tiburgete ſa puiſnée à Adhemar de Murvieux, laquelle eut en dot Cauſans & Montmirail ſous le fief de ſes freres, outre quelques autres advantages. Elle regna environ trente cinq ans fut enſevelie dans l'Egliſe S. Florens, & ſon tombeau eſlevé ſur pieds à eſté veu avant la demolition de ceſte Egliſe.

Feu M. Iaques de la Piſe mon Pere m'a affirmé l'avoir veu ſouvent.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

GVILLAVME III. DV NOM

ET

RAMBAVD III. DV NOM

FRERES PRINCES D'ORANGE

x. Regne.

GVILLAVME III ayné de la maiſon, eut en partage la moitie d'Orange, Serignan, Camaret, Bagnols, Pierre Late, Soleau, les Chaſtelenies de Viſan, les domaines de S. Romans, Faucon, toutes les terres aſſizés en l'Eveſché de Gap, & la troiſieſme partie des ſeigneuries qui ſont ſituées dans l'Eveſché de Nice & pluſieurs autres. Il eut un fils nommé Guillaume, & une fille appellée Tibour qui luy ſuccederenr eſgallement. 1150. Partage de Guillaume.

Rambaud III ſut partagé de l'autre moitié d'Orange avec les ſeigneuries de Courthezon, Ionguieres, Gigondas, S. André, Tulete, S. Marcelin, S. Veran de Baumes, toutes les terres aſſizés *a* en la val de Bueire, dans les Eveſchés d'Apt & de Ciſteron, la terre de Montoulieu, & la troiſieſme partie des ſeigneuries ſituées dans les Eveſchés de Nice, & d'Vzés, outre pluſieurs autres terres. Et de Rambaud. Il mourut ſans enfans à Courthezon, fut exemple d'une haine implacable envers ſon ayné; qu'il continua meſme en la perſonne, de ſes enfans, & de ſes nepueus; En inimitié avec ſon frere. *b* & preuve qu'un corps ne ſe peut jamais regir par deux teſtes ni un temple par deux Dieux, ſans troubler la paix & la concorde qui eſt rare entre les freres. Il appella à la ſucceſſion de ſes biens Bertrand de Baux ſon beau frere, & ſes fils Guillaume, Bertrand, & Hugues de Baux, & voulut que ſes niepces fuſſent dotées en argent. Ceux cy eurent la moitié d'Orange & toutes les terres aſſizes deça le Rhoſne. Adhemar de Murvieux ſon autre beaufrere eut les terres & ſeigneuries aſſizes de là le Rhoſne: ſon teſtament fut publié pardevant PIERRE Eveſque d'Orange qui ſucceda à BERNARD. Pierre Eveſque.

a Depuis ce temps la tous les villages de la Val de Bueire dont la pluſpart dependent du Comtat jouiſſent de pluſieurs privileges particuliers meſme de l'exemption du peage d'Orange.

b *Vnum imperii corpus, unius animo regendum videtur, ſicuti ab uno Gubernatore una navis. Tacit. 1. Ann.*

Pacis intereſt, omnem poteſtatem ad unum conferri. Tacit. 1. hiſt.

Fratrum concordia rara.

Marcellus voulant dedier un temple à l'honneur & à la vertu, les ſacrificateurs s'y oppoſerent & luy dirent que deux Dieux ne pouvoyent eſtre contenus dans un meſme temple.

GVILLAVME IV. DV NOM

PRINCE D'ORANGE

ET

TIBOVR SA SEVR PRINCESSE

XI. Regne.

ILs ſuccedent à la moitié de la Principauté d'Orange par eſgales portions & poſſedent la ſouveraineté en pariage avec Bertrand de Baux mary de Tiburge leur tante.

Guillaume eut un fils nommé Rambaud.

Tibour eſpouſa Rambaud Guiran duquel n'ayant point eu d'enfans, elle Mariage de Tibour.

fit pis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

fit pis que ſon oncle Rambaud donna le quart qu'elle avoit ſur Orange à l'hoſpital S. Jean de Jeruſalem à l'excluſion de tous ceux de ſon ſang. Contre la teneur des actes authentiques qui prohiboyent une telle alienation.

Lors que les Chreſtiens ſe feurent rendus maiſtres de Hieruſalem ils inſtituerent trois ordres ſçavoir les Hoſpitaliers de S. Iean, les Templiers & ceux qui ſe faiſoient appeller Teutons. Les Hoſpitaliers de S. Iean furẽt les premiers qui y firent baſtir un hoſpital pour recevoir les pelerins malades auquel y avoit une chapelle ſous l'invocation de S. Jean. Le vœu des Templiers eſtoit de deffendre les pelerins qui venoyent en Hieruſalem. Et celuy des Teutons de recevoir les pelerins ſoubs l'invocatiõ de la vierge.

Cecy n'eſt qu'un eſchantillon du dixieſme regne, qu'il faut reprendre ſous la vie de Bertrand de Baux, qui à regné avec eux; pour diſtinguer ceſte hiſtoire en ſes parties, ſelon les maiſons qui ont tenu ceſte Principauté.

Mort de Guillaume.

Guillanme meurt avant ſa ſeur Tibour, apres avoir regné environ trois ans. Elle ſurvivra auſſi Bertrand de Baux, pour continuer ſon regne avec Guillaume de Baux fils de Bertrand, & avec Rambaud ſon Nepueu qui ſuit, & accomplir le terme de unze années ou environ qu'elle à regné.

RAMBAVD IV. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XII. Regne.

1177

Regne de Rambaud.

CE Prince ne fait qu'une parcelle de l'unzieſme Regne. Il ſucceda à la part de Guillaume IV, & Regna premierement avec Bertrand de Baux, & avec Tibour ſous le regne precedant. Il continue avec Tibour & Guillaume de Baux V du Nom, fils de Bertrand, mais non ſans differens, deſquels ils convindrent, comme il ſe verra en ſuite.

Il fut de meſme humeur que Tibour s'ayda à diſſoudre cet Eſtat en pluſieurs pieces pour le faire s'il eut peu eſvanouir des mains de ceux de ſa maiſon, & tranſporta par donation à l'Hoſpital S. Iean de Ieruſalem, la part & portion qu'il avoit à Orange, conſiſtant en un quart de la ville, laquelle ils adjouſterent à l'autre quart qu'ils avoyent, & ainſi ils s'en virent ſeigneurs pour la moitié, au prejudice & au detriment des conventions qui la prohiboient; elle cauſa neanmoins beaucoup de troubles & de diviſions à ſa maiſon qui reiallirent ſur ſes ſucceſſeurs & ſe changerent en un pretexte es mains de leurs ennemis pour les contredire. Mais en ſon temps elle reviendra toute entiere aux legitimes ſucceſſeurs. Ce Prince ne tint la Principauté que huit ans pour finir ſa vie avec ceſte premiere Race. Les temps des Regnes ſont marqués par le ſeigneur qui s'eſt reſervé une ſouveraine autorité ſur les maiſons ſouveraines de la terre.

En une alienation injuſte faicte parmy les Romains, le peuple en empechoit la publication & le fruict comme il ſe voit au 12 liu. des Ann. de Tacite.

CRONO-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

CRONOLOGIE PARTICVLIERE

DES

PRINCES D'ORANGE

SVRNOMMÉS DE BAVX.

SECONDE RACE.

Commençant à l'année 1173. & finiſſant à l'année 1393.

1173 BERTRAND I du nom qui fut heritier de RAMBAVD III, eut trois fils de TIBVRGE D'ORANGE, deſquels (aprés avoir regné x ans) ſon aiſné luy ſucceda en la principauté & fut

1183 GVILLAVME V du nom qui Regna XL ans, eut de deux femmes, ELOY & ERMENGARDE deux fils qui furent Princes aprés luy aſçavoir.

1225 GVILLAVME VI du nom & RAYMOND I du nom freres, deſquels l'aiſné aprés avoir tenu la Principauté XIV ans, laiſſa ſa portion à ſon fils.

1239 GVILLAVME VII du nom qui continua de Regner avec RAYMOND I ſon oncle l'eſpace de IX ans, & eut pour ſucceſſeur

1248 RAYMOND II du nom ſon frere, qui continua de Regner avec RAYMOND I ſon oncle durant XXIV ans, eut deux fils qui luy ſuccederent en la Principauté

1272 BERTRAND II du nom & RAYMOND III du nom freres, qui continuerent auſſi de Regner avec RAYMOND I leur grand oncle l'eſpace de x ans & avec BERTRAND III XI ans.

1282 BERTRAND III fut fils de RAYMOND I, & ſeul Prince d'Orange, par la ceſſion que luy fit de ſa portion BERTRAND II, qui avoit acquis celle de RAYMOND III; il regna XXXIV ans, eut pour fils & ſucceſſeur.

1314 RAYMOND IV du nom, qui Regna XXV ans, & luy ſucceda ſon fils.

1340 RAYMOND V du nom, qui tint la Principauté LIII ans, & ne laiſſa qu'une fille unique MARIE mariée à JEAN DE CHALON.

Ainſi ceſte ſeconde Race à tenu la principauté deux cents vingt ans.

TABLEAV

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

GENEALOGIE DE LA





Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAU
DE L'HISTOIRE
DES PRINCES
ET
PRINCIPAUTÉ
D'ORANGE.
Seconde partie

Contenant la ſeconde Race des Princes d'Orange, ſurnommés de Baux, *avec leur Genealogie.*

BERTRAND I. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
Continuation du XI. Regne.

1173. IL enta ceſte Souveraineté dans ſa famille, devint un arbre plantureux eſpandant ſes fruicts & ſes branches au long & au large, donna des aliances aux plus grandes Maiſons de la Chreſtienté pour y faire grefer une abondante poſterité, arbora la grandeur de la ſienne au milieu des Provinces voiſines, jetta les fondements d'une dignité Royale en ſes deſcendans, de laquelle ils furent inveſtus & rendus joüiſſans en leur âages: Les ſiens annexerent par mariages à leurs maiſons les droicts de pluſieurs Provinces Souveraines, firent priſer leur vertu aux Empereurs & aux plus grands Roys, employerent leur valeur aux expeditions militaires & mirent leur merite au plus haut point où la gloire & l'honneur peuvent eſlever des grands courages. Et ſi le temps ennemi juré des plus belles actions, l'ignorance ou la deffaillance des ſiecles paſſés n'euſſent effacé la memoire de la plus part d'icelles, ces Princes m'auroient fourni pluſieurs vives colleurs, pour mieux illuminer le ſecond

 angle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

angle de ce Tableau, & donné plus de matiere à ma pleume de s'eſgayer en la deſcription de leurs geſtes. 1173.

Où Bertrand a cõmencé,

Il a eſté le premier de ce nom & le premier de ceſte Race qui a regné dans Orange. Sa vie eſt compriſe avec celle de Guillaume IV. & de Tibour. Il les faut rapporter l'un avec l'autre, & reprendre ce qui a eſté dit ſous les precedentes, pour ſçavoir par quels degrés ce Prince eſt monté à la Souveraineté d'Orange.

& par quels moyens & degrés.

Il a eſté veu que Tiburge premiere eut quatre enfans, deux fils Guillaume & Rambaud, & deux filles Tiburge mariée à ce Prince, & Tiburgete à Adhemar de Murvieux : Que par ſon teſtament elle dota ſes filles des terres y ſpecifiées ; Qu'elle laiſſa la moitié de ſa Principauté d'Orange à Guillaume, & l'autre moitié à Rambaud ; Que Guillaume laiſſa fils & fille, & à iceux la part qu'il avoit à Orange ; Que Rambaud venant à deceder ſans enfans laiſſa ſa moitié avec la plus part des villes & des villages de la Principauté qui en dependoyent à Bertrand de Baux ſon beau frere, & à ſes fils Guillaume, Bertrand & Hugues, les legitimes ſucceſſeurs. Ce ſont les moyens qui appellerent ce Prince d'Orange à la ſucceſſion, il faut voir ſon extraction Paternele & Maternele.

Son extractiõ paternelle.

Il eſtoit fils de Raymond Prince de Baux & d'Eſtiennete Comteſſe heritiere de Provence.

Raymond eſtoit fils de Guillaume-Hugues Prince de Baux.

Guillaume-Hugues bien que le premier duquel on puiſſe tirer une ſucceſſion immediate de Pere en fils, ſi eſt il certain qu'il a tiré ſon origine en la ſorte que le raporte un vieux Manuſcript, cautionné de pluſieurs preuves qui ſubſiſtent encores aujourd'huy.

Feu mon Pere le cotte en ſes memoires pour l'avoir veu dans les archifs des Princes d'Orange au Chaſteau S. Anne en la franche Cõté de Bourgogne.

Rapportée au temps de la naiſſance de Ieſus-Chriſt.

Et des trois Roys qui l'alerent adorer.

Et à Melchior l'un d'iceux.

Neguz en langue Ethiopienne; veut dire Roy.

Balthazard ſtoc de Baux.

Venu en Provence.

Y baſtit un Chaſteau de ſon nom.

Ce manuſcript contient : Que les Princes de Baux ſont deſcendus de l'un des trois Roys, qui allerent en Bethlehem ſous la guide favorable de l'eſtoile, pour y adorer le Sauveur du monde ; Que pour marque de cét honneur ils portoyẽt en leurs armes, de gueules, l'eſtoile à ſeize rayons d'argent : (laquelle paroit encor en pluſieurs lieux de l'Eſtat d'Orãge, meſme dans le Chaſteau de Courthezon,) Qu'ils vindrent des Indes à Acre en Grece au temps qu'elle fleuriſſoit, y fonderent un beau chaſteau Royal, & y poſerent la Couronne de Melchior l'un de ces Roys ; Qu'aprés ils firent pluſieurs mariages entre les Grecs & entre les Latins : Qu'en l'année 388. regnant Theodoze I. Empereur d'Orient, il y avoit és Indes un puiſſant Prince de Baux, nommé Balthazard Roy de Tarſe ſous le Prete-Jean ou Grand Neguz d'Ethiopie, qui abandonna ſa terre, & print avec ſoy ſa femme & ſes enfans, ſon threſor & ſon equipage, & ſe retira devers l'Empereur : Qu'en ce temps là Theodoſe ayant paſſé la mer pour ſe rendre à Lion, mena avec ſoy ce Prince de Baux juſques en Provence, où il le laiſſa : Que la douceur & la bonté du pays le convierent d'y habiter, & pour aſſeurer ſa femme & ſes enfans, d'y faire baſtir un fort Chaſteau ſur une haute roche taillée de tous coſtés en precipices à trois heures de la ville d'Arles, lequel il appella de ſon nom de Baux, qu'il a retenu juſques à ce jourd'huy, ayant eſté demoli aprés ces derniers mouvemens de France de l'année 1632 : Que de ce Prince Balthezard eſt deſcendue la famille de Baux eſpendue çà & là par diverſes branches en Provence & en Italie, d'où ſont ſortis pluſieurs Comtes d'Avelin, de Monteſcaggio, d'Eſquilace, de Leccio, de Solet, de Campanie, Ducs d'Andrie, d'Urſin, Princes de Tarente, & Empereurs titulaires de Conſtantinople.

La Genealogie Maternele de Bertrand eſt telle.

Je l'ay recouverte de Provence.

Genealogie Maternelle de Bertrand.

Boſon Comte des Ardennes ayãt eſpouzé Eſmengarde ſœur de Charles le Chauve Roy de Frãce, receut en contemplatiõ de ce mariage la ville d'Arles & le pays de Provẽce environ l'ã 877. aprés avoir eſté demembrés du Royaume de Bourgogne duquel ils dependoyẽt. Ce Charles eſleu Empereur erigea Arles

Arles & la Provence en Royaume & les infeoda à Boſon, pere de Louis qui luy ſucceda.

Hugues fils de Lotaire Roy de Lorraine s'empara du Royaume d'Arles, & Charles Conſtantin ſe ſaiſit du Comté de Vienne aprés la mort de Louis qui fut fait Empereur l'an 891.

Raoul Roy de Bourgogne receut en don de Hugues le Royaume d'Arles & de Provence, aprés qu'il eut eſté appellé à l'Empire & au Royaume d'Italie en l'an 926.

Boſon fils de Raoul fut inveſtu par ſon Pere du Royaume d'Arles & de Provence environ l'an 927, eſpouſa Berthe niepce de Hugues Roy d'Italie, & print poſſeſſion de la Provence en tiltre de Comté l'an 943.

Guillaume ſon fils luy ſucceda & eſpouſa Blanche, ſeur de Geoffroy dit Griſe-gonnele Duc d'Anjou, de laquelle il eut Guillaume; & Conſtantine mariée à Robert fils de France.

Guillaume luy ſucceda, & vivoit lors que l'Empereur Henry III s'empara du Royaume d'Arles à cauſe de la donation que Raoul luy avoit faite du Royaume de Bourgogne, c'eſtoit environ l'an 1039.

Odo ſucceda à ſon pere & mourut en l'an 1090.

Gilbert fils de Odo luy ſucceda & eſpouſa Tiburge fille du Comte de Rhodés, delaquelle il eut deux filles Faydide mariée à Ildefons Comte de Toloſe, & Douce qui eſpouſa Berenger fils de Raymond Comte de Barcelonne.

Anciene eſtendue de la Provence.

Partagée entre Faydide.

Et Douce.

Ces deux filles partagerent en l'année 1125 la Comté de Provence qui eſtoit alors de grãde eſtendue, bornée des fleuves du Rhoſne, & de Liſere, des Alpes, & de la mer Mediterranée. A Faydide & au Comte de Toloſe parvint tout ce qui eſt enclos entre Liſere, le Rhoſne, la Durence & les Alpes, avec les villes de Beaucaire, & de Valabregues, enſemble la moitié des villes d'Avignon, Caumont, le Tor, & le pont de Sorgues. A Douce & à Berenger ſon mary eſcheut en partage, tout ce qui eſt environné des Alpes, de la Durence, du Rhoſne & de la mer Mediterranée avec l'autre moitié de ſes villes. Douce eut trois fils de Berenger; Raymond Berenger Comte de Barcelonne qui eſpouſa Petronille heritiere d'Aragon, Gilbert qui eut la Comté de Provence par le teſtament du Pere, & Raymond Berenger ſon troiſieſme fils, qui fut partagé d'autres terres.

A laquelle ſuccede Gilbert pere

D'Eſtiennete femme de Raymond de Baux

Qui s'empare de la Provence.

Gilbert eſpouſa Françoiſe, delaquelle il n'eut qu'une fille appellée Stephanelle, ou Eſtienne, ou Eſtiennete (elle ſera nommée touſiours cy aprés Eſtiennete) laquelle fut mariée à Raymond de Baux ſeigneur du Bourg-neuf d'Arles, Prince des terres appellées Bauſſenques, qui comprenent cent villes ou villages. De ce mariage naſquirent quatre fils; Huges, Guillaume, Bertrand qui eſpouſa Tiburge d'Orange, & Gilbert.

Ceſar Noſtredamus en ſon hiſt. de Provence n'en met que 79. diſant que ce Prince de Baux ſe plaiſoit aux nombre de 7. & de 9. leſquels il ne voulut outrepaſſer par une vielle ſuperſtition & obſervance tenue d'ancienneté de ſes peres, qui croyoient tels nombres pleins de quelques miſteres & ſecrets incognus.

Eſtiennete aprés la mort de ſon pere ſurvenue en l'an 1140 s'empara de la Comté de Provence & en print le tiltre, adſiſtée de Raymond de Baux ſon mary, de ſes enfans, de la ville d'Arles, de la plus part des autres villes, de pluſieurs Barons, Seigneurs, & Gentilshommes du pays; & prevoyant bien que pour s'y maintenir contre ſes ennemis il faudroit prendre les armes, pour joindre à ſon parti les loix Imperiales avec la force, elle obtient de l'Empereur Conrad II confirmation & infeodation en tant que de beſoin, de toutes les terres & ſeigneuries delaiſſées par ſes pere & mere, avec pouvoir ſpecial de fair batre monoye au coing de leur figure par tout la Provence.

Les patentes dont l'original eſt aux Archifs du Prince ſont du 10 Aouſt 1146. ſeelées au ſeel d'or Imperial.

D'autré coſté Raymond Berenger le vieux Comte de Barcelonne, oncle & tuteur du jeune Berenger, qui ſe pretendoit Comte de Provence, par la mort de Gilbert ſon oncle decedé ſans maſles, embraſſe la querelle de ſon nepueu. Toute la Provence ſe voit en armes diviſée en deux partis l'un de Baux, l'autre de Barcelonne. La nobleſſe, les villes, les familles meſmes, comme par deux eſtranges factions ſont bandées à la ruine les unes des au-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

tres. Pour contre carre à l'infeodation d'Eſtiennete, ce tuteur exige au nom de ſon pupil, les hommages & ſermens de fidelité de la plus part des Prelats, Barons, & Gentilshommes, & ainſi le fait declarer Comte de Provence. Meurtres, homicides, voleries, ſacs de villes, rapines, violements, & tout ce qu'on peut excogiter de violence dans une guerre civile, furent exercés en celle cy. Les forces qui balançoyent quaſi eſgalement entre ces deux maiſons, mirent les armes en ſurceance, par une treſue de cinq ans, la fin de laquelle fut le commencement de la paix, qui fut conclue en la ville d'Arles, peu aprés la mort de Raymond de Baux mary d'Eſtiennete, qui ne tarda pas de ſuivre le viel Berenger dans le cercueil. Ceſte paix donna gain de cauſe à Berenger, la Provence luy fut adjugée, Eſtiennete & ſes enfans contraints de prendre loy du plus fort, luy font hommage de leurs terres Bauſſenques, leſquelles ils tenoyent paravant en ſouveraineté particulierement la ville de Berre & le Chaſteau de Merargues. Elle eſt du premier Septembre unze cents cinquante.

Suivie de treſue. Et de paix.

Advantageuſe à Berenger.

Dommageable à ceux de Baux.

Les terres que ceſte puiſſante maiſon de Baux poſſedoit ſont celles cy. Le Bourgneuf d'Arles, le Chaſteau de Baux, la ville de Berre, l'Iſle de S. Geneys ou le Martegue, Ferrieres, Jonquieres, S. Myttre, Iſtres, Chaſteauneuf, les Pennes, Myremas, S. Amans ou S. Chamas, Allanſon, Aguilhes, S. Paul de Durance, Vallenſolle, Meyrargues, Vynon, Viltrolle, La Phare, Rouzignac, Puy Ricard, le Bauſſet, Morieres, Malauſſene ou Malmuſane, Caſtillon, Cereſte, Bourg de la Cieutat, Aubaigne, S. Marcel, la Cadiere, le Caſtellet, Roquefort, Gardane, Gemenes, Rogue-vayre, Auryol, Daulphin, Myſon, l'Eſcalle, Montfort, Vollonne, S. Donnat, Vergons, Tortonne, Baſtide des Jourdans, Caſtelnou, Theonés, Mont-paon, Marignane, Gygnac, Caſtelnau ſus Vollonne, Clumanc, Lambruſque, S. Honnoré de Clumenc, Angles, les Baumettes, Agoult, Cabrieres, Gaudichard, Pertuys, Villelaure, Sederon, S. Remy, Pelliſſane, Mallauſſene, S. Jean de Sales, Tres Emynes, Geuſon terroir de Pertuys, Trans, Cerdoles, Redane, la ville des trois tours ou la ville d'Aix, Mornas, Montdragon, Vyon, Vynſobre, l'Abbaye S. Gervais, Artigne, Aulps, S. Julien & Suſe.

Les terres Bauſſengues.

Miſeram pacem vel bello benè mutari. Tacit. Ann. lib. 3.

Tous les habitans de ces villes & places depuis ce temps la, ont joui & jouiſſent encor de pluſieurs privileges particuliers. Sont francs de peage, leide, & autre vectigal, & couchés à part dans les ſtatuts de Provence; auſſi en eſtoyent elles entierement ſeparées & n'avoyent rien de commun enſemble, & les Princes de Baux par la teneur de leurs privileges Imperiaux, ne recognoiſſoyent avant l'accord immediatement pardeſſus eux autre que l'Empereur.

Et leurs privileges.

Raymond de Baux eſtoit mort comme nous avons dit, & Eſtiennete tenoit le pied dans la foſſe. Cette paix eſtoit trop honteuſe pour eſtre de durée: Hugues & Bertrand ſes ainés (celuy cy fut depuis Prince d'Orange) Princes genereux & magnanimes ne la pouvoyent digerer, ny ſe voir reduits avec leurs freres en un coing de la Provence, & leur maiſon eſcornée d'une ſi belle terre qui avoit eſté tenue & poſſedée par leur pere & mere. Ils avançoyent que le traité n'avoit peu eſtre fait à leur prejudice & de leurs freres, directement contraire aux termes de la donation faite par les Empereurs à Gilbert & à Tiburge ſes ayeuls, & aux privileges qu'ils leur avoyent accordés en ſuite, qu'eux & leurs freres lors mineurs avoyent eſté ſeduits & violentés, & leur Mere Eſtiennete forcée d'y donner leur conſentement. D'ailleurs ils obtindrent dix ans aprés de l'Empereur Friderich premier Confirmation & Infeodation, de tous leurs biens paternels & maternels, telle qu'elle avoit eſté cy devant accordée par l'Empereur Conrad, des acquiſitions legitimes qu'ils avoyent faites depuis le decés de leur pere & ayeul, & de toutes les terres paravant tenues par le Comte Gerebert & ſa femme Françoiſe pere & mere d'Eſtiennete. Ainſi avec tous ces droicts, fortifiés de leur courage, de la puiſſance de leur maiſon, & de leurs alliés, ils ſe mettent en eſtat de traverſer les affaires

Renouvellement de guerre.

Par les Princes de Baux.

Les motifs.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

affaires de Berenger leur competiteur, refuſant de luy rendre les hommages, dont ils eſtoyent requis ſuivant le traicté.

Contre-carrée par Berenger.

Berenger de ſon coſté ramaſſe ſes forces pour les y contraindre, & pour s'appuyer d'une haute alliance eſpouze Rixende Reyne d'Eſpagne, niepce de l'Empereur Friderich I, qui ſe rencontrant à Thurin fut viſité par ces Princes & leur different pacifié au grand advantage de Berenger mary de ſa niepce, & au detriment de ces Princes de Baux. Alphons fils de Berenger aprés la mort de ſon Pere traita en ceſte ſorte avec Hugues.

Pacifiée par l'Empereur.

1177. *Premierement s'il ſurvenoit debat ou querelle entre les hommes du Comte de Provence, & ceux du Prince de Baux, ils s'entremetroyent de leur paix & accord.*

Articles du Traité.

Que le Comte n'entreprendroit aucune choſe ſur les hommes du Prince, n'y le Prince contre les Vaſſaux, & ſubjects du Comte.

Que n'y l'un n'y l'autre ne pourroyent impoſer aucune levée, adempre, taille, ou tolte ſur leurs hommes & ſubjects reſpectivement ſans le bon plaiſir & conſentement du ſeigneur. Et où il adviendroit diſſention ou debat parmy eux, ils en demeureroyent à la cognoiſſance de certains chevaliers & Gentil-hommes du pays amis communs & ſerviteurs affectionnés des deux partis, & pour l'obſervation furent donnés oſtages de part & d'autre. Cét accord eſt de l'année unze cents ſeptant ſept.

Mal gardés.

Raymond de Baux fils de Hugues ſuccede à ſon mal talent contre Ildefons Comte de Provence, prend les armes contre luy, ſe retire à Marſeille de laquelle ſon Pere eſtoit Vicomte, d'où il moleſta & ravagea le pays à main armée, courant juſques aux portes d'Aix avec horrible degat, juſques à ce qu'il fut fait priſonnier du Comte, & en ſuite relaxé avec rançon par l'entremiſe de ſes amis, & la paix renoüée entre ces deux grandes maiſons. Ildefons pour l'enter en plus forte mortaiſe, donna aux Princes de Baux les ſeigneuries de Morieres & de Malmuſane, & confirma tout ce que Baraille femme de Hugues avoit en la Cité de Marſeille & au Bourg-neuf d'Arles, & ces Princes ſe promirent & jurerent amitié reciproque les uns aux autres. Guillaume de Baux fils de Bertrand Prince d'Orange nepueu de Hugues y eſtoit preſent. Raymond de Baux Vicomte de Marſeille & Alazacie ſa femme donnerent à l'Egliſe Noſtre Dame de Sede tout ce qu'ils avoyent dans l'Eveſché de Marſeille, & en eſchange les Chanoines les receurent frere & ſeur les declarans participans de leurs ſuffrages & oraiſons.

Reconfirmés.

Par preſans du Comte à ceux de Baux.

Diviſion entre les freres de Baux.

La guerre eſtrangere aſſoupie au deſadvantage de ceſte maiſon, les diviſions commencerent entre les freres.

1178. Procés.

Voicy la deciſion d'un procés fort remarquable par la matiere, par les parties plaidantes, par la qualité du juge, & par le jugement qui s'en enſuivit au profit de ce Prince. Hugues fils ayné de Raymond de Baux, & de la Comteſſe Eſtiennette venant à deceder, inſtitue ſon heritier Raymond ſon fils, à la charge que s'il mouroit ſans enfans legitimes, il laiſſeroit l'heritage à Bertrand ſon frere. Raymond au prejudice de ceſte ſubſtitution, par ſon teſtament du ſeptieſme Septembre mil cent ſeptante, outre une grande multitude de Legats à divers particuliers, qui abſorboyent le plus beau de ſon heritage; donne tous les revenus de ſes biens durant vingt années pour veſtir cinquante pauvres & en nourrir mille, & laiſſe la liberté de paſturage par toutes ſes terres à toutes maiſons religieuſes ſans rien payer. Bertrand qui voit que la teneur de ce teſtament combat ouvertement la ſubſtitution à laquelle il eſtoit appellé, ſe preſente pardevant l'Empereur Frideric I dit Barbe-Rouſſe qui eſtoit lors en la ville d'Arles, luy fait remonſtrance de ſon droit & de la Juſtice de ſa cauſe. L'Empereur ſeant en ſon lict de Juſtice fait venir pardevant ſoy les teſmoins du teſtament de Hugues enſemble Raymond ſon fils, & iceux ouis en perſonne confirme ſur le champ, le teſtament de Hugues & la ſubſtitution apposée au profit de Bertrand, en fait jurer ſolemnelement l'obſervation à Raymond & à ſes legataires, & du tout expedier ſes lettres du dernier Juillet 1178; & en outre luy confirme & à ſes freres le pouvoir & la

Terminé par l'Empereur. En Arles.

Faveurs de l'Empereur en Provence.

Ces privileges ſont dans les Archifs de ſon Alteſſe en Hollande.

la faculté de marcher à enſeignes deſployées depuis les monts des Alpes juſ-
ques à la riviere du Rhoſne, & depuis la riviere de Liſere juſques à la mer Me-
diterranée : il confirma encor les declarations & ceſſions de toutes les pre-
rogatives de ſouveraineté, qui avoyent eſté paravant faites par ſe devanciers
Empereurs aux predeceſſeurs de Bertrand, auquel il donna le tiltre & la qua-
lité de Prince pour luy & pour les ſiens, & la Couronne de Souveraineté
que ſes Predeceſſeurs avoyent portée comme Comtes luy fut ſolemnele-
ment impoſée comme à Prince. *Qualité & Couronne de Prince.*

La mort qui ne luy fit jamais peur, ne l'oſa jamais attaquer qu'en trahiſon : *Sa mort.*
& la mesfiance mere de la ſeureté, qu'il eſtimoit indigne d'un bon cœur, ne
luy put faire apprehender ce qu'on doit touſiours craindre de ſon ennemi.
Raymond V. Comte de Toloſe, qui beoit des long temps aprés la conqueſte
de la Provence, & qui avoit touſiours eſté vigoureuſement cõtrecarré par ce
Prince, & par ceux de ſa maiſon en ſon deſſein, ſe reſout d'avoir ſa vie par une
perfidie d'autant plus eſtrange qu'elle eſt pretextée de bonne foy. Il eſtoit en
paix avec l'Aragonnois duquel Bertrand eſtoit parent & partiſan. Ce Prince
aſſeuré ſur la foy publique, & ſur le ſeau du traité, marche auſſi franchement
ſans armes ſur la terre du Comte que ſur la ſienne. Il eſt eſpié en tel eſtat un
jour de Paſques, & proditoirement aſſaſſiné par les gens de celuy qui croyoit 1183.
comme Vitellius que le corps d'un ennemi fut de bonne odeur en toute ſai-
ſon. Ceſte mort ne demeura pas impunie. Ildefons Roy d'Aragon intereſsé *Vengés par le Roy d'Aragon.*
en la perte de ſon parent par un tant horrible attentat, & d'ailleurs memoratif
de la delivrance qu'il avoit obtenue par les armes de ce Prince dans le Cha-
ſteau d'Alberon lors qu'il y eſtoit aſſiegé par le Comte de Toloſe, & de l'op-
portun ſecours que luy & ceux de ſa maiſon luy avoyent donné, durant tou-
tes les guerres qu'il avoit eues à deſmeler avec le Toloſã, part de la main avec
telle impetuoſité, que le foudre qui ſort de la nue, ſe jette à main armée dans
le pays du Comte, pourſuit les meurtriers par effuſion de ſang, fracaſſe tout
ce qu'il rencontre, pille, brulle, ſaccage par tout où il paſſe, ſans eſpargner le
ſang innocent pour ſacrifier à la vengeance.

Optimè olere occiſum hoſtem, & meliùs civem dicebat Vitellius. Suet. c.10.

Prince genereux & magnanime au ſouſtien de la grandeur de ſa maiſon,
tres loüable de n'en avoir jamais voulu demordre, n'y relaſcher au preju-
dice d'icelle, ains d'avoir employé toutes ſes forces au commun bien de ſes
freres ; cecy luy ſervira de planche pour faire monter ſes ſucceſſeurs à le
Royauté.

Il à eſté dit qu'il laiſſa trois fils Guillaume, Bertrand, & Hugues. Il donna
ſa part d'Orange & des ſeigneuries qui en dependoyent à Guillaume, & par-
tagea de ſes autres biens Bertrand & Hugues ſes autres fils.

GVILLAVME V. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
ROY D'ARLES

Continuation du XII. Regne.

IL à eſte dit au dernier regne de la partie precedente, qui eſt 1183.
aſſigné à Rambaud IV, que Guillaume V poſſeda la Prin-
cipauté avec Rambaud & Tibour, laquelle avoit paravant
commencé avec Guillaume IV ſon frere, & que ce regne la
n'eſtant qu'une parcelle de l'unzieſme, la deſduite des choſes eſtoit renvoyée
ſous la vie de ce Prince. Il en faut donc dire ce qu'on en peut ſçavoir.

Ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ce Prince pour premices de ſa vie s'eſtant fait agreger en la confrerie des Chanoines, & ayant receu l'Egliſe d'Orange ſous ſa protection & ſauve garde, commence de ſe tiltrer PAR LA GRACE DE DIEV PRINCE D'ORANGE, qui eſt une tres haute & Auguſte marque *a* de grandeur unique en partage aux ſeuls Roys de France a dit un Auteur moderne. *b* Dans ſon ſeel paroiſſoit le Prince à cheval armé à creu l'eſpée nue en la main droite & en la gauche un eſcu couvert d'un grand Cornet, & ſur le revers du ſeel ſe voyoit un grãd Cornet, preuve de leur puiſſance ſouveraine qu'ils ne relevent que de Dieu & de leur eſpée. Mais il faut reprendre en paſſant la ſucceſſion de nos Eveſques.

Et autres marques de ſouveraineté.

a Du Cheſne aux Antiq. des vill. de France liu. 5. ch. 8. mal informé des fondemẽts de ceſte ſouveraineté.

b I'ay pluſieurs ſeaux en plomb de ceſte façon. I'en ay d'autres qui ont ſur le revers une eſtoile de gueules à ſeze rayons d'argeant.

Succeſſion des Eveſques.

c Il à eſté veu que Bernard fut Eveſque ſucceſſeur de Gerard; qu'a Bernard ſucceda Pierre, qui adſiſta à la publication du teſtament de Rambaud III. A Pierre ſucceda Arnoul, lequel ſe ſentant attaint de lepre, receut un coadjuteur par mandement du Pape (ne voulant donner affliction à l'affligé) qui tint la chaire en ſa place, & Arnoul fit baſtir une maiſon aux champs dans ſon dioceſe entre Mornas & Montdragon à deux heures d'Orange, & y paſſa le reſte de ſes jours ayant retenu la dignité de ſa charge, ce lieu la a eſté changé en un hermitage & porte le nom de S. Loup. Le Pape en fit un decret qui à eſté inſeré dans les decretales.

c *Epiſcopo qui propter morbum incurabilem paſtorale officium exercere non poteſt, dandus eſt coadjutor. Nec afflicto afficiio eſt addeda, imo potius ipſius miſeria miſerendum. In cap. ex parte ext. de Cler. ægrot. vel debil.*

1208. Quatre ans aprés l'Egliſe Cathedrale d'Orange achevée, la conſecration en fut faite par les Eveſques d'Orange, de Toloſe, & de S. Paul, à ce commis par l'Archeveſque d'Arles metropolitain d'Orange. Elle fut dediée à l'honneur de Noſtre Dame & à tous les Saincts & Sainctes de Paradis. *d* Le Prince la receut avec ſes dependences ſous ſa protection, mais il fut contraint toſt aprés d'y renoncer.

Conſecration de Egliſe d'Orange.

d *Quia & in civitate Auraſica & in iis omnibus quæ ad ipſam civitatem pertinent habemus & exercemus plenariam poteſtatem*, & un peu aprés *& eandem eccleſiam Iure patronatus & ratione dominii quod in præfata civitate habemus.* Ce ſont les propres termes des patẽtes. Dont j'ay un extraict tiré ſur l'original.

Car le Pape Innocent III ayant deſpouillé Raymond Comte Toloſe VI du nom de tous ſes Eſtats, par ceſte grande croiſade qu'il fit publier contre luy, en haine des Albigeois qu'il protegeoit. Le Legat Milon chef des bannieres croiſées, *e* fait comparoiſtre pardevant ſoy ce pauvre Comte dans l'Egliſe de S. Gilles en Languedoc; puis l'ayant fait mettre teſte & pieds nuds en chemiſe il luy fuſtigea luy meſmes les eſpaules avec des verges. Ce Prince proche parent du Comte, qui avoit prins part à ſes interets & l'a-
1210. voit adſiſté en ſes guerres, fut traité avec plus de douceur. Le Legat retira, de luy promeſſe, de ne s'entremeler deſormais de l'election des Eveſques n'y des autres Eccleſiaſtiques: & le contraignit de ceder à l'Egliſe pluſieurs autres beaux droicts & preheminences. Guillaume proteſta depuis de l'avoir fait par le mandement du Legat du ſiege Apoſtolic. Mais ayant eſté exigée par contrainte, le judicieux lecteur jugera, ſi elle peut valoir au prejudice de ſes ſucceſſeurs.

Le Comte Raymond de Toloſe eſt fuſtigé

Et le Prince d'Orange cõtraint de quitter des beaux droicts à l'Egliſe.

e Le nombre des Croiſés eſtoit de cinq cents mille appellés *Pelerins*; & par derriſion *Burdinarij* comme porteurs de Bourdons propres aux Pelerins M. Catel en ſon Hiſt. des Comtes de Toloſe liu. 2. chap. 6. Cæſar Noſtredam. en ſon Hiſt. de Provence.

L'Empereur Frederich II. qui cheriſſoit ce Prince pour ſa valeur & pour les autres vertus qui reluiſoyent en luy, luy fit oublier ce deſplaiſir, par le teſmoignage qu'il luy donna de l'eſtime particuliere qu'il en faiſoit. Son devancier luy en avoit frayé le chemin par les conceſſions de tant de beaux privileges au pere de ce Prince: pour ſurencherir à tous ces bienfaits en la perſonne du fils, il luy donne à luy & aux ſiens le Royaume d'Arles & de Vienne: comprenant le Dauphiné, la Comté de Provence, de Forcalquier, *f* & autres grandes terres. Luy en fait expedier ſes lettres de Mets en Lorraine
1214. au ſeel d'or Imperial le 13 de Januier mil deux cents quatorze, & le troiſieſme de ſon Empire. Date remarquable de la naiſſance de la dignité Royale en la maiſon de nos Princes, qui fut continuée à quelques uns des ſucceſſeurs comme nous verrons en ſuite.

Il eſt crée Roy d'Arles par l'Empereur.

f La Patente eſt dans les Archifs de Provence. Cæſar Noſtredam. adjouſte que l'Empereur donna auſſi à ce Prince la Couronne Imperiale, avec promeſſe de le Couronner.

Cette grande dignité n'empecha pas que ce Prince du naturel des autres Princes, & qui ne pouvoit ſouffrir des cõpagnons, non plus que Romulus un frere qui luy diſputat ſon autorité, ne fut en perpetuel eſtrif avec ſes parens & avec

En eſtrif avec ſes proches.

Romulus Remum fratrem interficit, ut ſolus Imperio potiretur. Tit. Liu. decad. 1. lib. 1.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Arduum ſemper eodem loci potentiam & concordiam eſſe. Tacit. 4. Ann.

Antiquæ ſunt fratrum diſcordiæ & inſotiabile regnum. Tac. annal. lib. 13.

Cleomenes exactis Ephoris ad ſe Spartanæ urbis Imperium traxit. Plut. in Cleomene.

Et ceux de S. Iean.

Et pourquoy.

avec les hoſpitaliers de S. Jean, qui vouloyent poſſeder la Juriſdiction d'Orange en pariage avec luy, au prejudice des traités anciens de ſes devanciers qui en prohibeoyent la ſeparation. Il en fait comme Cleomenes des Ephores de Lacedemone, accorde avec eux & par l'entremiſe de l'Empereur ſe met en repos, & jouit ſeul de ce beau fleuron, qu'il n'avoit auparavant poſſe- 1215.
dé qu'en pariage.

Incendie à Courthezon.

Ces grandes proſperités n'eſtoyent pas pour continuer à touſiours. Il faloit qu'il reſſentit du deſplaiſir en la perte de ce qui luy fut oſté de la main de Dieu. La ville de Courthezon fut brullée par deux fois d'un incendie general, & Orange avec ſa campagne inondée, par un desbordement extraordinaire de la riviere d'Egues, qui abatit pluſieurs maiſons & edifices. Et quelques années aprés le fauxbourg S. Pierre d'Orange fut ruiné de fonds en comble, par une abondance d'eau qui y fondit inopinement, les maiſons abatues & renverſées, hommes, femmes, enfans, & tout ce qui avoit ame vivante eſcraſé ou noyé.

Rauine d'eaux à Orange.

Enfans de Guillaume.

Il eut deux fils Guillaume d'Eloy, & Raymond d'Ermengarde, qui furent 1225.
tous deux ſes heritiers, & luy ſuccederent en la Principauté d'Orange, au Royaume d'Arles, & en tous ſes autres biens.

Prince doué de grandes qualités puis que nous le voyons illuſtré de ſi grands honneurs, bien que en partie deubs à ſon ſang; eſtimé des plus grands Roys; craint & redouté de ſes eſgaux; & qui a ſans doubte rendu ſa vie recommendable par pluſieurs belles actions, ſi la Loy de l'oubli ne les eut ſupprimées à la poſterité. Il fut amateur de la poeſie Provençale, lors beaucoup priſée parmy les Princes, à laquelle ils ſe divertiſſoyent par forme de recreation; cherit & gratifia de ſes faveurs pluſieurs excellens poetes de ce temps.

Ses Collateraux.

Bertrand frere puiſné de ce Prince eut deux fils Raymond qui mourut ſans enfans, & Hugues qui eſpouſa Iſoarde fille de Raymond de Baux ſeigneur de Courthezon en l'année 1268, de laquelle il eut un fils Agond de Baux ſeigneur de Brantouls, qui eut auſſi un fils Bertrand de Baux, qui eſpouſa Catherine de Baux fille de Bertrand ſeigneur de Courthezon, de laquelle il eut trois fils Agaron, Hugues, & Barral. Agaron de Baux eſpouſa Catherine Artaude d'Avignon, & fit ſon teſtament en l'annee mil trois cents qnarante. Il eut quatre fils Bertrand, Raymond, Dragonnet, & Amelin, & deux filles Agathe & Cecille. Bertrand eſpouſa Catherine de Baux, fille d'autre Bertrand ſeigneur de Courthezon, qui fit divorſe & mourut ſans enfans, ce fut la derniere Dame de Courthezon qui faira parler de ſoy cy aprés. Amelin ou Ayme eſpouſa Iſabeau d'Averés & fut Senechal de Beaucaire & de Niſmes ſeigneur de Caromb & de la Roche, fit teſtament en l'année 1374. Hugues frere d'Agaron fut ſeigneur de Baux, & eut un fils Raymond de Baux, qui eſpouſa Jeanne Rogiere fille de Raymond Viſcomte de Turene, & fit ſon teſtament l'an mil trois cents ſeptante ſept. Il n'eut qu'une fille Elix des Baux qui eſpouſa en premieres nopces Odo de Villars & en ſecondes nopces Conrad Comte de Fribourg & mourut ſans enfans. Le Prince Louis de Chalon accorda en ſon temps pour ſa ſucceſſion avec le Duc d'Andrie. Barral de Baux frere d'Agaron & d'Hugues qui fut employé en la guerre de Naples, eut une fille Cecile mariée à Raymond Guillaume de Budos, duquel mariage eſt ſorti Bertrand de Budos, & de luy la maiſon des ſeigneurs de Portes.

Hugues de Baux frere de Guillaume V. Prince, eut un fils nommé Guillaume qui fut Chanoine en l'Egliſe d'Orange le 13 de May mil deux cents vingt neuf. I'ay fait ceſte digreſſion en paſſant pour ſçavoir que devindrent les collateraux de Guillaume. Il fault maintenant reprendre la droite ligne de ſes deſcendens.

GVIL-

GVILLAVME VI. DV NOM

E T

RAYMOND I. DV NOM

PRINCES D'ORANGE

ROYS D'ARLES.

XIII. Regne.

Mariage des Princes.

Leur regne.

GVILLAVME eſpouſa Precieuſe, & Raymond Malberionne fille d'Iſoard d'Aix ſeigneur de Chaſtillon, & de Dragonnette. Ces Princes ne finiront pas enſemble leur regne comme ils le commancent. Raymond ſurvivra ſon ayné, pour continuer de regner avec ſes nepueux, Guillaume VII. & Raymond II. & ſes petits nepueus, Bertrand II. & Raymond III.

1225. Le droict qui avoit eſté remis aux Eccleſiaſtiques par Guillaume V. n'e-
ſtoit pas ſuffiſant de les contenter, ils vouloyent avoir leurs coudées Franches
& ſe ſouſtraire du tout de la domination de ces Princes; ils n'eſpargnerent pas
1229. les prieres de l'Empereur pour y parvenir, lequel voyant leur conſtante ge-
nerofité à n'en rien demordre, l'Eveſque & tous les Eccleſiaſtiques ſe renge-
rent au debuoir & leur paſſerent recognoiſſance comme à leurs Princes
Souverains. Cecy arriva quelques années aprés que la ville d'Avignon miſe
en interdit par le Pape, aſſiegée & emportée par le Roy Louis VIII, ſes
murailles & grand nombre de maiſons abatues pour avoir eſté le receptacle
de Albigeois pretendus Heretiques, le Pape s'en empara & de tout le Comté
Venaiſcin.

Rangent au debuoir les Eccleſiaſtiques.

Se maintienent en la Royauté.

Ces Princes conſerverent le tiltre & la poſſeſſion du Royaume d'Arles
contre les traverſes qui leur eſtoyent données par le Comte de Provence leur
vaſſal, & pour regner paiſiblement dans le cœur de leurs peuples comme
1231. dans celuy de leurs Eſtats, ils gratifierent ceux de leur ville d'Orange de la
diminution du droict de lods qu'ils luy payoient au ſixieſme denier, & le re-
duiſirent au douzieſme. Raymond receut en augmentation du dot de ſa
femme les Seigneuries de Condourcés, Teiſieres, Aubres, Venteirol, Nou-
veiſan, Rocheblaue, Peire-rouſſe, Chaſtillon, Revel, Mavenſac, Vreſcamets &
ſa Valée, Bolc avec le Collet de Glandevés, le Chaſteau de Borne, de Gru-
novaſſi, Criſiers, Bonneval, les terres de Belveſer, Peiré & tous les droicts
du Chaſteau de Vaudromme, & pluſieurs autres terres qui ſe ſont eſclipsées,
outre une notable ſomme d'argent.

Liberalitate qui utūntur benevolentiam ſibi conciliant. Cic. 11. de finib.

Cives ſiquidem omnes fovendi ſunt, ſed Romani aliquid plus merentur. Caſſiod. variar. lib. 11. ep. 5.

Gratifient les Orangeois des lods.

Terres dotales.

1239. Guillaume vint à mourir aprés avoir diſposé de ſes biens en faveur de ſes
enfans Guillaume, Bertrand, Hugues, & Raymond, & d'une fille Precieuſe.
Il laiſſa ſa part de la Principauté & de ſes autres terres à Guillaume ſon fils ay-
né, & rendit legataires ſes autres enfans: Bertrand ſon puiſné habita en Italie où
ſa race dure encor & d'iceluy ſont deſcendus les Ducs d'Andrie, les Ducs
d'Urſin, & les Princes de Tarente: Hugues fut grand Senechal du Royaume
de Sicile, & Raymond fut Prince d'Orange aprés la mort de ſon frere.

Mort & teſtament de Guillaume: ſes enfans.

RAYMOND I. DV NOM
ET
GVILLAVME VII. DV NOM
PRINCES D'ORANGE ROYS D'ARLES.
Premiere continuation du XIII. Regne.

ILs vivoyent au temps que le Pape Innocent IV. paſſa par 1239.
Orange, s'enfuyant d'Italie pourſuivi de l'Empereur Fride- 1243.
rich II. d'où il ſe rendit à Lion, y tint le Concile, excommunia
l'Empereur, & ordonna que les Cardinaux ſeroyent deſormais 1245.
veſtus de rouge, revenons à Orange.
1246.

Quæ enim res alia furores civiles peperit quàm nimia felicitas. Flor. l. 3. c. 12.

Ses citoyens glorieux d'une ſuite de felicités qui leur arrivoyent journe-
lement de la preſence de leurs Princes, ne ſe peuvent plus contenir dans les 1247.
bornes du debuoir l'aiſe leur crevoit les yeux, il faut qu'il eſclate. Ils monopolent clandeſtinement, & entreprenent publiquement contre leurs ſacrées perſonnes & contre leur Eſtat, juſques à paſſer aux violences publiques & à les aſſieger dans leur palais. Ce n'eſt pas d'aujourdhuy que les ſubjects levent le talon contre leur ſouverain, mais cecy doit bien eſtre un perpetuel exemples à la poſterité pour les retenir dans le devoir & eviter de ſi honteux reproches. Pleut à Dieu que tous en euſſent bien fait leur profit. Il faut voir ce qui ſe paſſa aprés ceſte rebellion, au pardon & en l'abolition que les Princes en donnerent, puis que les particularités de ceſte mauvaiſe action demeurent incognues.

Rebellion des Orangeois.

Vulgus ingenio mobili, ſeditioſum atq; diſcordioſum, cupidum novarum rerum, quieti & otio adverſum. Salluſt. Iugurth.

Qui vult amari languidâ regnet manu. Senec. Tragic.

Non à multitudine incompoſita atq; infelici ratio exigenda. Appian.

Modicis remediis primi motus conſedere. Tacit. 14. Ann.

Ce ſont les termes de l'Abolition.

Ces Princes qui ſçavoyent bien qu'il eſt impoſſible d'appaiſer à coups de baſton un populas effarouché; & que pour prevenir l'accroiſſement de ce feu de rebellion il le faloit eſtouffer en ſa naiſſance; par l'entremiſe du grand Prieur de S. Gilles, abolirent les offences *que la ville & les Scindics avoyent commis contre eux, à l'occaſion des congregations, aſſemblées avec armes & ſans armes, publiquement ou occultement, en general ou en particulier, machinations ou conſeil qu'ils avoyent tenu de parole ou de fait contre leurs perſonnes & ſeigneurie, remetans en leur amour l'univerſité (ainſi qualifioint ils alors la commuuauté) & tous les particuliers d'icelle comme bons loyaux & fideles ſubjects, auxquels ils donnerent le baiſer en la perſonne des Scindics, en ſigne de paix & de reconciliation.*

Et l'abolition.

Et leſdicts Scindics & chacune perſonne de l'univerſité eſtans aſſemblés, demanderent pardon aux Princes des conventions, aliances, & autres choſes qu'ils avoyent faites pour les offencer, leur preſterent ſerment de fidelité, les genoux ployés devant l'hoſtie posée devant eux, jurans de par Dieu tout puiſſant, Pere, Fils & S. Eſprit & la Benoiſte Marie d'eſtre bons & fidelles aux dits Princes, de maintenir & deffendre leurs perſonnes, droicts & Juriſdiction. Et la meſme Amic *Eveſque d'Orange leur donna abſolution, cecy fut fait le premier de Juin* 1247.

Suivie du pardon.

Ce ſont les termes du ſerment.

Le jour ſuivant tous les citoyens d'Orange s'eſtans derechef aſſemblés en corps de ville, jurerent & promirent par ſerment ſolemnel, que deſormais ils ne fairoyent aliance avec Cités, Chaſteaux, Chaſtelenies, Princes, Barons, & autres ſeigneurs, ſans le conſentement de leurs Princes, ſous la peine des loix, & d'eſtre deſietés de la Cité d'Orange & ſon terroir. ſans y pouvoir reentrer que par grace & conſentement de leurs Princes.

Et articles d'iceluy.

Que tous les habitans maſles puberes de dix en dix ans fairoyent ſerment de fidelité auxdicts Princes.

Que nul n'auroit les clefs de la ville, & fauxbourgs, que celuy ou ceux à qui les Princes ou leurs Bailes les voudroyent commettre.

Qu'ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Qu'ils ne ſeroyent miſes & poſées chaiſnes ou barrieres dans la Cité & fauxbourgs, ſans le conſentement des Princes ; & celles que leſdicts citoyens y avoyent fait mettre ou poſer ſeroyent oſtées dans huict jours, & appartiendroyent auxdicts Princes.

Que leſdicts citoyens deſtruiroyent & ruineroyent tout ce qu'ils avoyent edifié au vieux mur de l'Egliſe S. Eutrope, enſemble toute la pierre, garites, camps, foſsés, & autres cloſtures, qui avoyent eſté faites à cauſe deſdictes diſcentions, & que à jamais leſdicts citoyens ne fairoyent aucune cloſture ou muraille dans la Cité ou dehors contre ledict Chaſteau, ni aucun ouvrage ou edifice avec lequel l'entrée ou iſſue d'iceluy fut empechée, alterée ou faite difficile, & generalement qu'il ne ſeroit faite aucune cloſture pour deffendre la Cité ou fauxbourgs, ni aucunes maiſons ou Egliſes munies de deffences ſans le conſentement de ſes Princes. Le miel qui coule de ſoy meſme ſans eſtre preſsé eſt eſtimé le meilleur, ceſte recognoiſſance volontaire des ſubjects fut de plus grande ſatisfaction à ſes Princes. *Plin. lib. 11. c. 1.*

Il y eut fort peu d'amitié entre ces Princes: leur malentendu procedoit de la communion des biens, & celle cy de la pairerie de leur Principauté. Peu s'en falut qu'ils ne vinſent aux mains : Guillaume fut telement preoccupé de colere, que s'il eut peu demembrer ſa portion de celle de ſes freres il l'eut fait volontiers : La nature de ceſte Souveraineté l'en empecha ; & il chargea ſes autres biens de tant de legats, qu'ils furent quaſi inutiles à ſes ſucceſſeurs.

Mort de Guillaume. Guillaume eut à peine loiſir de convoler en mariage avec Galburge fille de Bertrand de Meolion, qu'il luy falut penſer à la ſeparation. Il mourut
1248. toſt aprés ſans enfans ; Laiſſa ſa ſucceſſion à Raymond II. Seigneur de Suze ſon frere ; & favoriſa de beaucoup d'avantages la maiſon des Templiers de Provence, pour leſquels ſes ſucceſſeurs traiterent.

RAYMOND I. DV NOM.

CONTINVE DE REGNER AVEC

RAYMOND II. DV NOM

PRINCES D'ORANGE ROYS D'ARLES.

Seconde continuation du XIII. Regne.

1248. RAYMOND I. ſage & prudent Prince pour avoir tant plus de moyen de donner la loy aux Templiers, ſe ſaiſit incontinent de tout l'heritage, la moitié duquel il remit à Raymond ſon nepueu frere du defunt. Roncelin de Fos maiſtre de la maiſon des Templiers de Provence fit des grandes inſtances pour recouvrer ce qui luy avoit eſté legué : Il y eut des grands differens entre eux leſquels ſe terminerent à l'advantage des Princes en l'année 1264. auſquels de Fos remit toutes ſes pretentions pour trente huict ſommées de terre aut terroir de Camaret & de Ionquieres qui luy furent données, reſervée la Souveraineté par le Prince Raymond, avec cinq mille ſols Viennois : Et ce outre unze mille ſolz Viennois que le Prince Raymond II. luy donna. Auſſi n'en eut il peu avoir autre choſe ; ils n'avoyent garde de retomber dans les meſme inconveniens que leurs predeceſſeurs.

Prudentia ſola prai: & ducit ad recte faciendum. Plat.

Honeſta ab deterioribus, utilia ab noxiis diſcernit. Tacit. 4. Annal.

Plures aliorum eventis docentur. Tac. l. 4. Annal.

1257. Il ne fit pas moins valoir ſon autorité envers les Chanoines d'Orange, qui s'eſtoyent emancipés de faire pluſieurs acquiſitions ſans ſa permiſſion dans Serignan & Camaret, dont il eſtoit Seigneur Majeur tant de ſon chef que comme ayant ſuccedé au Comte de Toloſe : car les ayant fait unir à ſon domaine enfin par l'entremiſe d'Amic Eveſque d'Orange il leur en rembourça le prix.

 Mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Mais à peine furent ils ſortis de ce mauvais pas; qu'ils ſe virent relancés 1257.
dans un autre plus facheux, & plus important, où ils laiſſerent du poil. La ville d'Arles capitale de leur Royaume leur eſtoit occupée depuis l'année mille deux cents trente neuf, par Raymond Berenger Comte de Provence & de Forcalquier: Ils hanniſſoyent apres le recouvrement d'icelle, & n'avoyent forces baſtantes pour la retirer des mains d'un ſi puiſſant Prince, appuyé de celles d'Aragon & de Caſtille. D'ailleurs ils n'en pouvoyent facilement retirer les debuoirs de vaſſelage, auſquels le Comte leur eſtoit obligé, comme aux vrais & legitimes Roys, en vertu de la donation de l'Empereur, aux droicts duquel ils avoyent ſuccedé. Ainſi Charles Duc d'Anjou frere de Louis IX. dit S. Louis Roy de France, qui avoit eſpousé Beatrix fille de ce Raymond Berenger Comte de Provence, deſcendu en intention de ſe rendre jouiſſant de ces terres données en dot à ſa femme, ſe rend à Orange, prie les Princes de le vouloir adſiſter en la conqueſte qu'il meditoit de faire, & de s'accommoder avec luy pour les droicts qu'ils avoyent ſur les Royaumes d'Arles & de Vienne. Ils traiterent longuement enſemble: la choſe eſtoit importante. Il agiſſoit d'un Royaume, qui comprenoit ſous ſoy tout ce qui eſt enclos depuis Lion juſques à Marſeille, & depuis le Rhoſne juſques à Milan.

Difficultés.

Prieres de Charles d'Anjou de luy quitter le Royaume d'Arles.

Divers mouvemens travailloyent les penſées de nos Princes. D'un coſté le droict de ſucceſſion de la Comté de Provence en pleine proprieté leur appartenoit, du chef de la Comteſſe Eſtiennete: Car Raymond I. lequel principalement intervint au traité, eſtoit fils de Guillaume V. fils de Bertrand I. du nom & premier Prince de la maiſon de Baux, fils de Raymond de Baux mary d'Eſtiennete, fille unique & heritiere de Gelibert Comte de Provence & de Françoiſe: & ſouſtenoit que les Berengers n'en eſtoyent que les uſurpateurs, n'y ayans autre droict que celuy que la force leur avoit donné, pour en expolier Eſtiennete & ſes enfans; leſquelles n'y avoyent porté leur conſentement que par contrainte; force qui avoit fait une facile impreſſion dans la foibleſſe d'une femme, (ſexe naturellement ſuſceptible) & dans la minorité de ſes enfans. Qu'ils avoyent touſiours teſmoigné & les leurs de pere en fils une contradiction continuée, ayans prins les armes en divers temps, pour ſe reſtablir dans la poſſeſſion de leur patrimoine: mais que rien ne les en avoit empechés, qu'une plus grande puiſſance que la leur. Qu'eſtant cette terre la un fief ſouverain de l'Empire, elle ne pouvoit avoir eſté alienée par ſes devanciers à leur prejudice: & où telle alienation auroit lieu, qu'ils y poſſedoyent encor un tres ample domaine de plus de cent villes ou villages conſiſtans aux terres Bauſſenques & autres ſeigneuries, la plus part illuſtrées de diverſes marques de ſouveraineté, en la bienſeance de la Principauté d'Orange, avec leſquelles le tiltre & la qualité de Roys ſur un grand pays, leur donnoit le droict de commander à ceux qui avoyent voulu empieter l'autorité ſur eux, & ſur ceux de leur maiſon: & leur tenoyent en tout temps la porte ouverte pour réentrer dans ce bel heritage. Que tel droict de ſang & de ſucceſſion, avoit eſté confirmé au profit de ſes devanciers, par diverſes declarations des Empereurs Conrad II. Frederich I. & Frederich II. lequel deplus avoit fait donation à Guillaume V. leur Pere & ayeul du Royaume d'Arles & de Vienne, ſous lequel cette terre eſtoit comprinſe. Dignité Royale, laquelle leur ayant eſté tranſmiſe par iceluy, il ſembloit qu'ils ne la peuſſent jamais honnorablement quitter qu'avec la vie, moins au prejudice de leurs ſucceſſeurs, en faveur deſquels la donation avoit eſté eſtendue par l'Empereur.

Motifs qui les en diſſuadoyent.

D'autre coſté ils ſe voyoient environnés de puiſſans Princes, la plus part relevans de leur Couronne; avec leſquels ils jugeoient bien qu'ils auroyent touſiours quelque fusée à deſvuider, n'attendans rien que l'opportunité de ſecouer le joug dans ce desbordement du declin de l'Empire; & ceux qui ne

Et qui les y perſuadoyent.

les

les recognoiſſoyent pas, n'eſtans moindre en puiſſance, & ne ſe croyans pas de moins illuſtre maiſon, jaloux de ceſte Royauté, ſeroyent portés d'humeur à les traverſer ſous main, & au moindre rencontre uniroyent leurs armes & leur puiſſance contre la leur. Que Charles fils & frere d'un Roy de France, qui eſtoit à ſa porte, fortifié de la puiſſance d'un ſi grand Royaume, auroit la teſte plus forte pour ſouſtenir une ſi peſante Couronne : auquel ils prevoyoient bien qu'ils ſeroyent contraints toſt ou tard de complairre.

Ceux cy le portent au traité.

Sous reſerves & conditions.

Ils donnent à la neceſſité de leurs affaires, ce dont il ne sembloit pas que le temps les peut apparemment diſpancer : ſe laiſſent emporter à un traité, par lequel ils cedent & remettent à Charles la Couronne & tout le droict qu'ils avoyent ſur le Royaume d'Arles & de Vienne ; ſe reſervant les libertés, franchiſes, prerogatives, droicts, & ſeigneuries, qui avoyent eſté concedés par les Empereurs & Roys des Romains à leurs predeceſſeurs, dont ils avoyent joui par toute l'eſtendue de ce Royaume, enſemble leurs domaines patrimoniaux. Ces privileges entre autres leur donnoyent la faculté de faire batre monoye à Trinquetaille les Arles, qui eut cours par toute l'eſtendue de ce Royaume ſans contredit, & de pouvoir marcher en armes tambour battant, enſeignes deſployées, depuis la mer Mediterranée juſques à la riviere de Liſere, & depuis les Alpes juſques au Rhoſne. Ils luy promettent auſſi de l'adſiſter de leurs forces en ceſte guerre. Charles de ſa part leur promet de les conſerver & les leurs, en tous leurs privileges, ſans permetre qu'il leur ſoit donné aucun trouble n'y empechemẽt : il s'oblige auſſi par le meſme traité d'acquerir la part de la Iuriſdiction, & tous autres droicts, que les Commandeurs S. Iean de Ieruſalem avoyent & pretendoyent en la ville d'Orange, aprés qu'il ſera couronné & aura prins poſſeſſion de ce Royaume, pour les bailler & remettre à ces Princes, affin de les tenir & poſſeder comme le reſte de leur Principauté en toute Iuriſdiction ſouveraine. Ainſi ceſte Royauté ſubſiſta quarante trois ans dans la maiſon de nos Princes. Ainſi s'en deſpartirent ils en faveur de Charles, qui la leur demandoit l'eſpée à la main, & qui la vouloit avoir par teſtament ou par codicil. Ainſi la belete veut manger la chauve-ſouris, ſoit pource qu'elle eſt rat, ſoit pource qu'elle eſt oiſeau.

Et promeſſe de Charles.

Notés.

Accomplie par nos Princes.

Pour accomplir le reſte, de leur promeſſe, ils jettent en campagne deux de leurs fils nommés Bertrands, accompagnés d'un autre Bertrand frere de Raymond II, & de pluſieurs autres de leur ſang avec des forces pour adſiſter Charles. Ils s'employent heureuſement pour ſes affaires, non ſeulement en la conqueſte de la Provence, & de toutes les places qu'il gaigna en Piemont & en Italie, mais auſſi tout le long de ſon voyage de Naples, laiſſans par tout des marques honnorables de leur valeur. Le Roy Charles s'acquita mal de ſa promeſſe, Charles II. ſon fils y ſatisfit en partie quoy que long temps aprés. Les deux fils des Princes s'en retournerent à Orange, où leurs peres
1265. jouiſſoyent de l'ombre de la paix. L'autre Bertrand demeura prés du Roy de l'amitié duquel il fut favoriſé, en voicy un teſmoignage.

Et non par Charles.

Bertrand de Baux ſuit Charles en Italie.

Partage le Treſor de Mainfroy à Naples.

Eſt fait Comte d'Avelin.

Le Roy s'eſtant rendu maiſtre de la ville de Naples & ayant treuvé le treſor du Roy Mainfroy dans le fort appellé *Capuana*, il le fit porter ſur des tapiſſeries au milieu d'une ſalle, en preſence ſeulement de la Reyne ſa femme & de Bertrand de Baux avec des balances pour le partager, & commanda à Bertrand d'en faire le partage. Bertrand reſpondit qu'il n'eſtoit beſoin de balances pour cela, puis montant ſur le monceau du treſor, en fit la diſtribution avec les pieds en trois parties, diſant que l'une ſeroit pour le Roy, l'autre pour la Reyne, & l'autre pour les ſeigneurs & gentilshommes. Ainſi fut fait, & Bertrand crée par le Roy Comte d'Avelin. Il eſt bon de voir en paſſant l'occaſion de ceſte guerre de Naples.

Motif de la guerre de Naples & de Sicile.

Le Pape Urbain IV eſtoit en mauvais meſnage avec Mainfroy Roy de Naples & de Sicile, qui avoit prins les armes contre luy. Pour venir plus facilement à chef de ſon ennemi, & pour intereſſer la France dans ſon parti, il Guicchard, en ſon Hiſt. d'Ital.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

envoye lettres de donation de ces Royaumes, à Charles Duc d'Anjou frere du Roy S. Loys, qui l'accepte, & pour ne perdre temps, dreſſe incontinant une grande armée par mer & par terre, part de Marſeille avec trente galeres, envoye ſon armée de terre ſoubs la conduite de Guido de Montfort; arrivé à l'embouchure du Tybre va à Rome où il eſt honorablement receu par le Pape Clement IV ſucceſſeur d'Urbain, creé Senateur de Rome, & couronné luy & Beatrix ſa femme Roys de Naples & de Sicile, avec inveſtiture pour eux & leurs hoirs maſles & femeles, à condition de payer quarante huict mil ducats chacun an à l'Egliſe, & de n'accepter l'Empire ny leurs ſucceſſeurs bien qu'ils y fuſſent appellés, mais dans dix ou douze ans les veſpres Siciliens fairont perdre la graine des François en Sicile. Il faut dire quelque choſe de la ſucceſſion des Eveſques.

Par Charles.

Sa deſcente & ſes progrés.

Guillaume qui conſacra l'Egliſe Cathedrale ſous le Prince Guillaume V. en l'annee 1208. ſucceda à Arnoul le ladre ſous le meſme Prince: à Guillaume ſucceda Amic, qui veſquit ſous les Princes Guilhaume VI. & Guilhaume VII. à Amic ſucceda Pierre, & aprés luy les Chanoines d'Orange capitulairement aſſemblés le premier de May eſleurent en ſon lieu frere Jaucelin de l'ordre des freres Mineurs, qui fut confirmé & conſacré par l'Archeveſque d'Arles.

Succeſſiõ de nos Eveſques.

Le Prince Raymond Nepueu mourut en ceſte meſme année, & laiſſa de ſa femme Bigne deux fils, Bertrand & Raymond, & deux filles Iſoarde mariée à Hugues de Baux & Rixende, qui fut Nonain au monaſtere du Bouſquet.

Mort du Prince Raymõd. Ses enfans.

RAIMOND I. DV NOM
CONTINVE DE REGNER AVEC
BERTRAND II. DV NOM
ET
RAIMOND III. DV NOM
PRINCES D'ORANGE.

Troiſieſme continuation du XIII. Regne.

Bertrand II. fils ayné du defunt Prince Raymond II, eſpouſa en premieres nopces Iſoarde fille de Amic de Corban, durant la vie de ſon pere, fut Prince d'Orange avec Raymond III. ſon jeune frere, & Raymond I. ſon grand oncle. Il exigea les hômages de ſes vaſſaux & avec ſon frere, ceda au Comte d'Avelin leur Parent qui eſtoit en Italie pluſieurs beaux droicts & Seigneuries qu'ils avoyent en Sardagne. Il accorda auſſi avec ſon frere, qui luy remit la portion qu'il avoit ſur Orange & ſur les principales places de la Principauté. 1272.

Mariage de Bertrand II. Qui accorde avec ſes parens touchant ſes terres.

Ce Comte d'Avelin eſtoit lors à Orange parmy les ſiens revenu d'Italie comblé de contentement; mais la nouvelle des veſpres Siciliennes luy fit incontinant reprendre ſon retour, pour ſe rendre auprés de la perçonne du Roy Charles. 1280.

Et le Côte d'Avelin qui part pour l'Italie.

L'inſo-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1282\. L'inſolence des François qui y commandoient (dit l'hiſtoire,) fut le motif de ce meſcontentement populaire & notamment en Sicile. Pierre Roy d'Aragon, l'un des plus habiles Princes de ſon temps, qui avoit eſpousé la fille de Mainfroy, expolié de ſes Royaumes profite le meſcontentement des Siciliens, & les practique ſi dextrement, qu'une meſme nuict & une meſme heure virent la mort de tous les François qui eſtoient en Sicile, villes & villages, tout eſt maſſacré; l'homme, la femme, le jeune, le vieux, tout regorge en ſang, la fureur populaire n'eſpargnant rien du ſang François.

Motif d'icelles. — *Et leurs ſanglants effects.*

Ceſte playe des François ſaigna long temps aprés. Pierre d'Aragon ſe rend maiſtre de la Sicile par ce moyen tant extraordinaire, & ſe fit couronner Roy dans la ville de Palerme. Charles banda toutes ſes forces & celles de ſes amis pour en avoir raiſon. Il luy fait la guerre, par mer & par terre. Charles le boiteux ſon fils Prince de Salerne donne bataille navalle, à l'Admiral d'Aragon, ſa flotte eſt desfaite le Prince priſonnier mené en Sicile, & de là en Catalogne où il demeura trois ans entiers.

Qui ſaignent lóg temps

Cependant le pere continue la guerre avec une grande reſolution, mais la mort prevint la plus part de ſes deſſeins. Philippe III. Roy de France ſon Nepueu prend ceſte cauſe en main, & ambraſſe la querelle du defunt avec beaucoup plus d'ardeur qu'auparavant. Il envoye à Naples Robert Comte d'Artois, beau fils de Charles le boiteux priſonnier pour prendre la tutele de ſes enfans, & la regence du Royaume pendant la priſon du Pere.

Par la guerre,

D'autre coſté le Pape Martin IV. lance & redouble les foudres de ſon excommunication contre le Roy d'Aragon. Charles eſt delivré de priſon, Philippes Roy de France dreſſe une grande armée par terre, avec laquelle il l'attaque du coſté de l'Aragon. Le Regent de Naples arme de ſon coſté, equipe grand nombre de galeres, en envoye cinquante ſous la charge de Raymond de Baux Comte d'Avelin fils de Bertrand, lequel en peu de jours prend *Catavia* qu'il fortifie, mais renvoyant les galeres à Naples, pour aller querir le reſte de l'armée, elles ſont desfaites par l'admiral d'Aragon, de ſorte que ne pouvant le Comte d'Avelin recouvrer ſecours, il eſt contraint de rendre aux Aragonois la ville de *Catavia*, & de ſe retirer à Naples.

Et par les foudres du Vatican.

Tout le fruit de ceſte guerre fut en fin reduit à la mort des quatre principales parties. Charles Roy de Sicile mourut premierement à Naples; puis Pierre Roy d'Aragon à ville Franche. Dans deux mois Philippes Roy de France les ſuivit à Perpignan; & toſt aprés le Pape Martin IV. à Rome; & ce qui eſt plus memorable tous quatre quitterent le monde en une meſme année. Le Comte d'Avelin s'arreſta à Naples où il continua ſa demeure, & de luy ſont iſſues pluſieurs grandes & illuſtres familles, qui ſe ſont eſpendues en divers endroits de l'Italie.

Terminés par morts de grands.

Les anciens ont mis l'année 3562. de la creation du monde au nombres de plus remarquables parce qu'en icelle mourut Darius Roy de Perſe, la ville d'Athenes fut priſe par les Lacedomoniens, Denys tyran de Syracuſe fut chaſsé. Herodote.

Environ ce temps là mourut à Orange JAUCELIN Eveſque: auquel ſucceda GUILLAUME, & a celuy cy trois ans aprés un autre GUILLAUME, eſleu par le Chapitre, & conſacré par ſon Metropolitain.

Succeſſió des Eveſques.

Raymond le vieux le ſuivit aprés avoir veſcu quatre vingts ans, & regné cinquante ſept avec cinq autres Princes ſucceſſivement, aage que ſes devanciers Princes n'ont jamais attainct auſſi eſt il des plus grands; la vie n'eſtant plus ſi longue comme au temps des Patriarches. Prince ſage & adviſé mais timide & craintif, qui pour ne s'engager dans une guerre avec un plus puiſſant, luy quitta ce beau droict qui le mettoit au nombre des Roys, pour ne laiſſer à ſes ſucceſſeurs que ceſte deffence contre une telle alienation; qu'elle ne pouvoit avoir eſté faite à leur prejudice. Il laiſſa tous ſes biens à Bertrand ſon fils III du nom, qu'il avoit eu de Malberionne d'Aix, ſon fils ayné Guillaume l'ayant predecedé.

Mort de Raymond le vieux.

BER-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

BERTRAND II. DV NOM
CONTINVE DE REGNER AVEC
BERTRAND III. DV NOM
PRINCES D'ORANGE.
XIV. Regne.

eliùs beneficiis Imperium cuſtoditur quàm armis. Senec. de brev. vit.

Confirment les libertés.

LEs Princes ne peuvent entrer par une meilleure porte en
leur regne, que par l'amour & la bienveillance de leurs 1282.
ſujects. Bertrand II. & Bertrand III. à leur advenement
confirment & augmentent les privileges & libertés d'O- 1283.
range; reçoivent les hommages & ſerments de fidellité de
leurs vaſſaux. Pierrelate, Taulignan, Serignan, Camaret, 1284.
Jonquieres, Cauſans, Montmirail, Suzette, Chaſteau-neuf de Rodortier, 1285.
Montbriſon, Montagut, Noveiſan, Maſtinhas, Lumians, Barbaras lés Tu-
lette, S. Ferriol & Corcham recognoiſſent la ſuperiorité des Princes. Ber- 1286.
trand III. adjouſte à ſon Domaine la terre de Viſan pour une ſomme de 1288.
deniers, & pour ſe mettre en repos de tous coſtés baille en eſchange à Ber-
trand II. la ſeigneurie de Courthezon, & cetuycy luy remet en contrechange
la portion qu'il avoit à Orange, luy promet d'hõmager Courthezon de ſa ſou-
veraineté, & s'obligent tous deux mutuellement de n'aliener leurs terres & 1289.
ſeigneuries à autres qu'à ceux de leur ſang. Par ce moyen Bertrand III. ſe fit
ſeul Prince d'Orange hors de ce que l'hoſpital S. Jean y tenoit encor: avant
ſa mort il s'en vit maiſtre abſolu, ſeul & pour le tout ſans campagnon. Le
Chapitre des Egliſes de Die & de Valence relevoit de luy, la Baronnie d'Aix,
& la ſeigneurie de Condourcés. Ils tranſigent enſemble que ces terres la ne
pourront jamais eſtre ſeparées de la Principauté de part ne d'autre; & deſlors 1293.
le Prince s'obligea par declaration ſolemnelle de ne faire jamais aucun par-
tage de ſa Principauté entre ſes enfans, de la laiſſer toute entiere à un ſeul qui
ne la puiſſe diviſer, & pour loy fondamentale & perpetuelle à l'advenir qu'il
n'y pourra avoir deſormais en meſme temps qu'un ſeul ſouverain Prince d'O-
range. Cecy fut fait le douzieſme de Mars 1293. date remarquable en la-
quelle l'Eveſque luy fit auſſi hommage pour tout ſon temporel, comme à
Prince Souverain.

S'accommodent de leurs terres.

Bertrand II. eſt ſeigneur de Courthezon.

Union de la Baronnie d'Aix à la Principauté.

Εἷς κοίρανος ἔστω εἷς Βασιλεῦς. Herus unicus eſto, unicus & princeps. Homer. Iliad. B.

Hommage de l'Eveſque.

Quant à Bertrand ſeigneur de Courthezon, des qu'il eut pourveu à ſa mai- 1300.
ſon, il s'en alla à Rome pour viſiter les S. Lieux, & de là en pelerinage au
S. Sepulchre avec vingt compagnons. Il perdit la vie en ce pœnible voya-
ge, laiſſa de ſa femme Iſoarde ſept fils, Raymond qui fut ſon heritier univer-
ſel, Bertrand, Boſſelin, Guillaume, Barral, Hugues, Amiellet: deux ſe voue-
rent à l'Egliſe, Boſſelin fut moine à Cluni, & Guillaume Chevalier de S. Jean
de Jeruſalem, les autres furent legataires. Il n'eut qu'une fille appellée Ma-
bille, qui fut religieuſe.

Voyage du ſeigneur de Courthezon en levant.

Qui y meurt.

Ses enfãs.

En ceſte année la le Pape Clement V. tranſporta la Cour Romaine en
Avignon, & pluſieurs Cardinaux firent leur reſidence à Orange, comme il ſe 1305.
voit encor es maiſons qu'ils y firent baſtir où paroiſſent leurs armes.

La Cour Romaine en Avignon.

Bertrand

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Mariage de Bertrand III. & ſes enfans.

Bertrand III. avoit eſpouſé durant la vie de ſon pere, Helionos fille de Henry Comte de Geneve. De ce mariage luy naquirent trois fils, Guillaume, qui fut fait Chevalier en l'année 1308. par Charles II. Duc d'Anjou Roy de Sicille & Comte de Provence, Raymond, Henry; & ſix filles, Iſabeau mariée au ſeigneur de Simiane, Beatrix au ſeigneur Guillaume de Randon, Eſtiennette à Hugues Adhemar ſeigneur de la Garde, Marguerite, Catherine, & Tiburge mariée à Giraud Amic ſeigneur du Thor. Guillaume ſon aiſné eſpouſa Tibour de Baux, fille du Seigneur de S. Martin, de laquelle il eut deux fils Bertrand & Guillaume, & une fille Tiburgete. Et eſtoit ſon heritier & ſucceſſeur preſomptif tant par la nature de ceſte Souveraineté que par ſes conventions matrimoniales; mais ayant predecedé ſon Pere, Raymond ſon puiſné print ſa place, vint à la ſucceſſion, pour laquelle il accorda avec ſes nepveus moyenant pluſieurs terres & ſeigneuries dans le Dauphiné & Comté Venaiſcin, ce qui cauſa des differens entre les deſcendans qui ne peurent bien eſtre accoiſés que par le defaut de ceſte ligne. Henry cadet de ſes fils
1314. fut Chanoine à Autun & rendu legataire. Ce Prince eſleut ſepulture dans l'Egliſe des Cordeliers d'Orange.

RAYMOND IV. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
xv. Regne.

1314. Mariage de Raymond.

RAymond eſpouſa Anne de Vienne, fille de Guido Dauphin de Viennois, & de Beatrix de Baux, fille de Raymond de Baux Comte d'Avelin, qui a tant fait parler de ſoy aux guerres d'Italie, ſurvenues aprés les veſpres Sicilienes. Il receut les
1315. Reçoit les hommages.
hommages de pluſieurs de ſes Vaſſaux, mais la ſuite fut entrelaſſée de quelques difficultés ſuſcitées par Tibour ſa belle ſœur, mere & tutereſſe des enfans de Guillaume de Baux ſon frere, pour le refus qu'elle faiſoit d'hommager ſes terres de luy, comme elle y eſtoit obligée. Par
1317. Pacifie avec ſes nepveus
l'entremiſe du Pape Jean XXII. qui tenoit ſon ſiege en Avignon l'accord fut fait, par lequel il fut dit que les nepveux du Prince luy fairoyent hommage lige, des Chaſteaux de Guiſans, Guimiane, & S.Ferriol, & de leurs droicts & appartenances, enſemble de toutes les terres qu'ils poſſedoyent dans le Comté de Venaiſcin; ce qu'ils firent.

& accorde pour la ſucceſſion du Dauphiné.

Cet affaire fut ſuivi d'un autre plus important, auquel ce Prince ſe porta fort lachement, pour la conſervation de ſon intereſt & de ſes ſucceſſeurs à jamais. La cauſe valoit biẽ le diſputer, car eſtant bien cõſervée elle hauſſoit de pluſieurs coudées la grandeur de ſa maiſon. Humbert Dauphin de Viennois Prince Souverain du Dauphiné eut trois fils, Guido, Jean, & Henry Eveſque de Mets. Il marie Guido ſon aiſné avec Beatrix de Baux, fille de Raymond de Baux Comte d'Avelin, & en contemplation du mariage luy donne & aux ſiens aprés luy le pays du Dauphiné. Guido ne laiſſe qu'une fille unique Anne de Vienne, mariée à Raymond IV. Prince d'Orange. Guido meurt; Anne ſa fille Princeſſe d'Orange eſtoit appellée à la ſucceſſion de Dauphiné, tant par droit commun qu'en vertu des paches du mariage de ſes Pere & Mere, ſi Jean ſon oncle frere de Guido ne l'en eut empechée. Il eſtoit puiſſant en amis, en forces, en intelligences, les principales fortereſſes ployoyent à ſa devotion, & tout le païs ſous ſon commandement. Que pouvoit faire ce Prince contre une tant puiſſante & injuſte occupation? certes il ne ſçait à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

quel ſainct ſe voüer, ni de quel bois faire fleſche. Il avoit beaucoup de droict, peu de forces, point d'amis, l'un & l'autre neceſſaires pour ſouſtenir le premier, qui ſe treuve touſiours au deſſous des armes en tels rencontres. En ces foibleſſes tout luy defaut pour la reſiſtance, le cœur, la conduite, le jugement. La crainte prend poſſeſſion de ſes volontés, ſon oncle de ſon bien. Et comme ſi elle les tenoit attachées, le fait conſentir luy & ſa femme à luy quitter tous les droicts qu'ils avoyent és Chaſteaux de Viſan, Mirebel, Nions, Montbriſon, Vinſobres, Baronnie de Montalban, Meolion ancien domaine des Dauphins, & generalement ſur tout le pays du Dauphiné avec tous autres droicts de ſucceſſion *ab inteſtat*, ſauf le fief ſur la moitié de Montbriſon: & moyenant ce le nouveau Dauphin, promet de payer au Prince & à la Princeſſe dix mille livres petite monoye, y comprins quatre mille aſſignées en dot à Anne; & qu'en cas de reſtitution le Prince n'y ſeroit tenu que pour ſept mille; les autres trois mille reſtantes eſtant pour le prix du Chaſteau de Viſan.

Avec Iean ſon oncle.

1317. A peu de choſe.

Un abiſme ſemond l'autre, un malheur n'arrive jamais ſeul, & comme ſi ce Prince eut bandé tous ſes eſprits à la ruine de ſa maiſon; ceſte grande, & irreparable perte, fut ſuivie deux ans aprés d'une reſolution autant inconſiderement precipitée, comme l'iſſue en fut dommageable à luy & aux ſiens. Il paſſe promeſſe à l'Eveſque de Valence & de Die, de luy vendre dans huict ans la Baronnie de Chaſtillon avec ſes dependances, Treſchenus, Valurne, Mahenſac, Crehetz, Revel, Suberoche, Savane, Baſtide, Fons, pour le prix de quinze mille livre Viennoiſes payables à divers particuliers en divers termes; à faute dequoy le Prince n'eſt tenu à l'obſervation de ſa promeſſe, qui pour toute precaution proteſte ne vouloir rien faire au prejudice des conventions paſſées entre feu ſon Pere, Malberionne ſon ayeule, & le Chapitre de Die, par leſquelles ceſte terre eſt rendue à jamais inſeparable de la Principauté d'Orange, prend ce terme de huict ans pour entendre ſi le Chapitre y voudra ou pourra conſentir, fait mettre toutes ces places entre les mains de l'Eveſque & s'oblige de ne les pouvoir vendre à autre pendant ledict temps. Les ſucceſſeurs de cet Eveſque ont touſiours depuis poſſedé ceſte belle terre, juſques en nos jours qu'ils l'ont alienée en faveur du ſeigneur de Gouvernet, quoy que ſans tiltre & inalienable. Les devanciers de S. A. en ont pourſuivi la revendication à diverſes reprinſes. Le procés en eſt encor pendant.

1319. Autre mauvais meſnage de Raymond touchant la Baronnie de Chaſtillon.

Delivrée pour rien à l'Eveſque de Valence & de Die.

Il faut revoir l'eſtat de la maiſon de Bertrand de Baux ſeigneur de Courthezon, que nous avons laiſſé mort au voyage de la terre ſaincte. Bertrand puiſné de ſes fils receut des honnorables recompences, pour les ſervices qu'il avoit rendus à Robert Roy de Sicile dans les guerres d'Italie. Charles premier né de Robert luy fit donation de pluſieurs rentes perpetuelles qu'il aſſigna dans le Royaume; & comme il faiſoit eſtat de ſervir tous les grands Princes de la Chreſtienté qui l'employoient, Catherine Imperatrice de Conſtantinople Princeſſe de Tarente, & Robert Deſpote de Romanie Prince d'Achaie & de Tarente, l'honnorerent des plus grandes charges & dignités de leurs eſtats, & des moyens pour les ſouſtenir. Ils le creérent Mareſchal & Vicaire general de la Principauté d'Achaie, Comté de Cephalonie & Neopante, outre des groſſes pentions à luy & aux ſiens. Raymond ſeigneur de Courthezon ſon frere ayné, fut en bisbil avec le Prince, qui ſe termina par l'hommage qu'il luy fit de ceſte terre. Il eut deux femmes Sibille, & Conſtance de Montoulieu, & de ceſte cy Bertrand ſon heritier, aprés qu'il eut eſpouſé Marguerite de Roanas durant la vie de ſon pere.

Seigneurs de Courthezon.

1327. Leur employ.

1337. En diverſes charges En Grece.

Hommagét Courthezon du Prince.

Bertrand eut une fille unique Catherine, qu'il maria avec Bertrand de Baux, fils d'Agaron de Baux Chevalier ſeigneur de Brantouls. Ce mariage finira ſans lignée, & Catherine lairra la ſeigneurie de Courthezon à Raymond V. qui ſera en ſon rang Prince d'Orange.

Leurs deſcendans.

Ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1340. Mort du Prince. Qui prohibe de nouveau la diviſion de la Principauté. Ses enfans

Ces choſes ſe paſſerent ſous la vie de ce Prince, qui aprés avoir coulé ſes jours en paix dans ſa maiſon, mourut à Orange, & fut enſeveli dans l'Egliſe des Cordeliers au tombeau de ſes peres, ayant donné pour ſon ame tous les fruicts des peages du Rhoſne & de Jonquieres durant dix ans, enſemble tous ſes meubles, & de nouveau par une ſage precaution prohibé la diviſion de la Principauté. Il laiſſa de Anne de Vienne ſa femme ſix fils, Raymond, qui luy ſucceda à la Principauté d'Orange, Guillaume, Guigonnet qui moururent tous deux ſans enfans, Bertrandet qui fut ſeigneur de Gigondas, Guido, & Johannet leſquels auſſi n'eurent point d'enfans: & trois filles Elionos qui fut nonain à S. André, Tiburgete à Noſtre Dame de Saluſſes, & Annette qui deceda ſans enfans & donna tous ſes biens à ſon frere ayné.

RAYMOND V. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XVI. Regne.

1340. Raymond prend poſſeſſion de ſon Eſtat.

CE Prince de meſme nom que ſon Pere fut creé Chevalier par le Roy de Sicille, & ſucceda à ceſte Principauté & à tous ſes autres biens avec ces deux clauſes: Que Anne de Vienne ſa mere joüiroit de tous les fruicts d'iceux & de la Regence de l'Eſtat, & qu'il eſpouſeroit Conſtance fille du Vicomte de Talart, ſuivant l'accord paſſé entre ſon Pere & le Vicomte. Sa mere luy remit toſt aprés l'adminiſtration, & il accomplit l'autre, qui ne luy enfanta qu'eſpines & difficultés au lieu de lignée, pour le faire aprés convoler à un ſecond mariage plus advantageux.

Eloge de ſa vie.

Il veſquit longuement auſſi fut il le dernier Prince d'Orange de ceſte Maiſon de Baux, fut Prince depuis l'an mille trois cents quarante juſques en l'an mille trois cents nonante trois, & ainſi durant cinquante trois ans.

Son premier mariage.

A ſon advenement à la Principauté, il eſpouſa Conſtance de Talart dotée d'une notable ſomme de deniers, receut pluſieurs hommages & pacifia beau coup de differens, qu'il avoit pour raiſon de ſes autres Terres & Seigneuries mais avant que paſſer outre il faut achever ce qui reſte des Seigneurs de Courthezon.

1342. Diſcours du ſeigneur de Courthezon.

Bertrand de Baux ſeigneur de Courthezon fut fait Chevalier, & aprés Seneſchal & Capitaine general pour Robert Roy de Jeruſalem & de Sicile, en Piedmont & en toutes ſes Terres de Lombardie. En ceſte qualité il paſſa accord avec Thomas Marquis de Sallaſſes ſur le voiſinage de ſes Terres avec celles du Roy: par lequel Thomas ſe rend Vaſſal du Roy pour ſon Marquiſat, & luy en fait hommage & ſerment de fidelité, pardevant Bertrand repreſentant ſa perſonne.

1347. Ses Charges.

Il ſe comporta ſi dignement en toutes ſes Charges, que Jeanne Reyne de Sicile Comteſſe de Provence, luy donna en proprieté la ſeigneurie de Cornillon & le bailliage de la Valdoſte aujourd'huy erigé en Duché en recõpence de ſes

1348. Catherine ſa fille unique.

ſervices. Les plus remarquables actions de ce ſeigneur ont eſté enſevelies dans l'oubliance. Il avoit marié ſa fille unique avant qu'entreprendre la guerre. Il luy laiſſa tous ſes biens aprés ſa mort, & Catherine aprés avoir recuilli l'heritage de ſes pere & mere, entra en ſi mauvais meſnage avec ſon mary, qu'il ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

fut jamais au pouvoir d'aucun de les remettre enſemble. Le Pape meſme Clement VII. qui tenoit ſon Siege en Avignon s'en meſla fort avant & les exhorta par l'Archeveſque d'Aix, de ſacrifier tous leurs differents ſur l'autel de la concorde, pour en faire une victime ſans fiel de colere & de diviſion, ny pour cela; il n'y eſpargne pas ſes bulles monitoires : encor moins; ils ſe ſeparent tout à fait. Bertrand de Baux demeure dans ſa maiſon, Catherine le quite, & ſe retire dans ſon Chaſteau de Courthezon.

Quand les anciens ſacrifioyent pour la concorde conjugale, ils oſtoyent le fiel de leurs hoſtes.

Hargneuſe.

Se ſepare de ſon mary.

Il luy eſtoit bien malaiſé de vivre en paix avec les autres, puis qu'elle ne pouvoit demeurer d'accord avec ſon mary. Son humeur rioteuſe fut propre à nourrir les debats qui avoient ſi longuement duré entre les Princes d'Orange & les ſeigneurs de Courthezon, à cauſe de la Juriſdiction de la ville. On avoit juſques icy diſputé de parolles, on vient à la force. La Regente mere de ce jeune Prince deſpeche des gens en armes, pour reduire le Chaſteau de Courthezon ſous ſa main; & ſes gens par voye d'hoſtilité pillent & ravagent les champs, rompent les moulins & commettent pluſieurs deſordres. Ils fuſſent aiſément parvenus au bout de leurs deſſeins : mais le Comte de l'Iſle moyena la paix entre eux ſous ces conditions.

Il y a des perſonnes de tel naturel, qu'ils ne peuvent demeurer en repos ni laiſſer en paix les autres. *Thucid. lib. 1.*

Et entre en guerre avec la Regente d'Orange.

Terminée ſous ces articles.

Premierement que ledict Raymond Prince recevroit ladicte Catherine Dame de Courthezon à hommage, inveſtiture, & ſerment de fidelité, à la forme de ſes predeceſſeurs.

Que les parties demeureront en paix & toutes choſes paſſées ſeront abolies.

Et quant à la Juriſdiction il en fut ordonné comme s'enſuit. *Sur le fait des appellations : que la premiere qui ſera interjectée des Officiers Ordinaires de Courthezon appartiendra à ladicte Dame, à ſon Lieutenant ou à tel qu'il luy plairra de commettre : & l'autre appellation qui ſera aprés interjectée de ladicte Dame ou de ſon Lieutenant, ſera immediatement devoluë pardevant le Prince ou ſa Cour, en ſorte toutefois que s'il s'agit d'appel de ſentence interlocutoire, le Prince ou ſa Cour fairont ſeulement droict ſur l'appellation interjectée ſans prendre cognoiſſance du principal, qu'ils renvoyeront à ladicte Dame, ou à ſon Lieutenant General, ou à autre repreſentant ſa perſonne.*

Sur les querelles & recours du deffaut de Iuſtice par negligence, les habitans de Courthezon ne pourront s'adreſſer au Prince ou à ſa Cour, ſi non en cas que le Baillif ou juge de ladicte Dame, & à leur deffaut elle ou ſon Lieutenant negligent de pourvoir aux parties, auquel cas ledict Prince ou ſa Cour pourront mander à ladicte Dame ou à ſes Officiers d'adminiſtrer Iuſtice, & à faute de ce pourront prendre toute cognoiſſance de cauſe, appellée ladicte ou ſon Lieutenant ou autre de ſes Officiers, pour dire les cauſes de negligence, s'ils cuident que la matiere leur tonche, & eſtre admis en icelles comme de raiſon.

Sur le different de la forme ou Stil, qui ſera practiqué par le Prince ou ſa Cour en eſcrivant à ladicte Dame ou à ſes Officiers, ils pourront uſer de ces mots. Nous vous mandons & commandons comme Seigneur Souverain tant dudict lieu que de toute la Principauté.

Dominus princeps ceu ejus Curia tanquam Dominus Superior ſemper poteſt ſcribendo Dominæ Curthedonis ſeu Officiariis ſuis, prædictis verbis uti: præcipimus & mandamus. Ce ſont les propres termes du traité.

Et quant aux Officiers de Courthezon, s'ils vienent à delinquer, la punition en appartiendra à ladicte Dame ſi non qu'ils delinquent contre

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

les officiers du Prince ou autrement en quelque choſe qui les concerne, auquel cas la punition appartiendra au Prince ou à ſa Cour.

Et par ſa mort qui reunit ſa terre au Domaine.

Elle ne deſiſta pour ceſte paix de rendre contre le Prince tous les effects d'une mauvaiſe volonté juſques à ſa mort, qui reunit ceſte ville dans le Domaine de nos Princes, où elle à touſiours eſté depuis.

1349. Liberalité des Orangeois envers leur Prince

La probité de ce Prince luy avoit entierement acquis l'affection de ſes ſubjects. Ils luy en rendirent en ceſte ſaiſon un teſmoignage ſingulier luy remettant en pur don la Juriſdiction ſur ſa ville, laquelle il leur avoit vendue durant neuf ans pour une notable ſomme d'argent, qu'il employa à la reſtitution du dot de ſa femme, outre des beaux preſens qu'ils luy firent aprés qu'il eut eſté fait Chevalier. Ils ne pouvoyent vivre ſans eſtre eſclairés de ce ſoleil, ni ſe ſeparer de ſa Juriſdiction ſans eſtre exposés aux tempeſtes qui commenceront bien toſt de troubler le repos de ceſt eſtat.

Quales in rep. principes ſunt, tales reliquos ſolere eſſe cives. Cic. in epiſt.

1355. Et leur bonne correſpõdance.

Ce temps calamiteux obligeoit le Prince & ſes ſubjects à une mutuelle correſpondance d'amour & de fidelité. La France eſtoit lors travaillée de grandes guerres ſoubs le regne du Roy Jean, qui fut mené Priſonnier en Angleterre, aprés ceſte ſanglante journée de Poitiers. Par deliberation du conſeil ordinaire des ſept cartiers il fut conclu de mettre en deffence les fauxbourgs d'Orange.

1357. Pendant les guerres.

1359. Second mariage de Raymond Avec Jeanne de Geneve.

Cependant le Prince eſpouze en ſecondes nopces, Jeanne fille d'Amé Comte de Geneve, & de Machtilde de Bologne. Amé avoit eu cinq filz de ſa femme, Aymond, Amedée, Robert, Jean, Pierre, & cinq filles, Jeanne, Joland, Marie, Blanche, Annette, & Catherine.

Robert fut Cardinal dit de Geneve, aprés Pape ſous le nom de Clement VII. & tint ſon ſiege en Avignon. Jeanne fut mariée avec le Prince d'Orange, Joland au vicomte de Narbonne, Marie à Philippe fils du Prince d'Achaje, Blanche à Hugues de Chalon ſeigneur d'Harlay, tous moururent ſans enfans, ſurvivant Jeanne Princeſſe d'Orange qui fut appellée à la ſucceſſion du Comté de Geneve en vertu du codicil de ſon pere en l'année mil trois cents ſoixante ſept. Telement que de ce mariage il provint trois advantages au Prince il fit aliance avec une grande maiſon, fut beau frere d'un Pape ſien voiſin, & pardeſſus tout cela, il avoit la ſucceſſion d'un tres bel heritage, ſi la force de ces ennemis n'eut prevalu à ſon bon droict. La naiſſance de Marie de Baux ſa fille unique, luy acquerra une nouvelle aliance avec ceſte riche & illuſtre maiſon de Chalon en laquelle il entera la Principauté.

Et Comté de Geneve.

1360. Preparatifs des Orãgeois pour la guerre.

Or tandis que le Prince recueillit les premieres fruicts de ſon mariage, ſes ſubjects veillent ſoigneuſement à la ſeureté de ſa ville. Ils n'eſpargnent rien pour ſa fortification ſelon l'uſage du temps, & l'aguerriment ancien, ſe pourvoyent d'artillerie & de munitions de guerre, conſtituent des Capitaines ſur la garde, & n'oublient rien de tout ce qu'ils jugent propre à leur deffence.

1361. Les lieux ſaincts ne ſont pas eſpargnés. L'Egliſe des Jacobins qui joignoit les murailles de la ville en dehors, à coſté la porte S. Martin eſt raſée à fleur de terre, & depuis changée au lieu où elle eſt à preſent par la liberalité du Prince. Ainſi le bruit de la guerre tonnant de tous coſtés ne les eſtonne point.

Et du Prince.

Le Prince qui deſiroit d'augmenter ſa gloire par la conſervation de ſes ſubjects s'en alla à ſon Chaſteau de Baux place lors tres forte en Provence pour l'aſſeurer & laiſſa ſon frere Bertrand pour la deffence de ſon Eſtat, l'ayant contenté d'un nouvel appennage pour lequel il reunit à ſon Domaine Montbriſon & Noveiſan, & tous enſemble ſe mettent en debuoir de reſiſter aux gens de guerre qui menaçoyent Orange de ſac & de pillage.

Veſtra ſi quidem ſalus noſtra gloria eſt. D. Theodor. Reg.

Don des ſubjects.

Pour les poids & balences.

Parmy toutes ces difficultés le conſeil de la ville accorde une ſomme d'argent au Prince à ſon retour de Provence, moyenant laquelle il fit declaration & reglement ſur les poids & balances, pour la punition de ceux qui en tiendroyent des fauces. Quelque temps aprés il leur accorda auſſi le conſulat

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pour une ſomme d'argent, en la forme qu'il eſt à preſent adminiſtré, n'y ayant au paravant que quelques Scindics crées à l'appetit du viguier de Prince. Et pour le Conſulat.

Il y à eu de tout temps des familles malheureuſes à leur patrie, & des Princes à leurs Eſtats. Les Romains ont marqué la Gracchienne pour eſtre ruineuſe à leur republique, & le nom de Cajus pour leur avoir eſté touſiours un preſage aſſeuré de quelque ſiniſtre evenement, en la perſonne des Empereurs qui l'ont porté. Cet Eſtat a touſiours reſſenti de l'affoibliſſement en la domination de ſes Raymonds, & du malheur annexé à leurs perſonnes. Raymond I. & Raymond II. ont quitté la Couronne d'Arles à un eſtranger. Raymond IV. à laiſsé eſchaper la ſucceſſion d'une grande Province ſouveraine. Raymond V. laiſſe maintenant perdre celle du Comté de Geneve, demembre la ſouveraineté, qui luy avoit eſté laiſsée inalienable par ſes devanciers, & vend à fort vil prix la ville de Tulette membre conſiderable de cet Eſtat, au prieur de S. Saturnin de Port. Le corps de Guiot de Baux ſon frere mort en Eſpagne, fut porté à Orange pour y eſtre inhumé. Demembrement de Tulette.

La facilité qu'il apportoit à ceder du ſien, où il rencontroit tant ſoit peu de reſiſtence, luy donna de la difficulté à garder ce qui luy reſtoit. Chacun le pinçoit de quelque coſté, & luy emportoit quelque piece. Le Chaſteau de Lers ſur le Rhoſne, qui d'Ancieneté appartenoit à ſa maiſon, luy eſtoit occupé ſans qu'il en peut avoir la reſtitution. Cela l'oblige de venir à la force & de dreſſer une armée pour s'en rendre maiſtre. La deſſus le Pape Innocent VI. ſeant en Avignon, ſe rend entremeteur de ce different, & ordonne à l'Archeveſque de Vienne, par la bouche du Cardinal d'Oſtia d'en faire remettre le Chaſteau entre ſes mains. Sous le reglement qui en fut fait le Prince en paſſe compromis avec le ſeigneur de Bompierre lieutenant de Charles Dauphin de France, qui ne ſortit apres aucun effect. Il aymoit les lettres & les gens doctes, vertu recommandable en un Prince ; profita avec ſoing l'occaſion opportune qui ſe preſenta & eſtablit l'Univerſité dans ſa ville d'Orange, ſur la nouvelle du desbris de celle de Montpellier, que les habitans avoyent eſté condemnés de perdre, avec les autres advantages de leur Cité, pour l'expiation de la mort de plus de quatre vingts Officiers Royaux maſſacrés en une ſedition populaire. 1362. Motifs de guerre pour Lers. Et compromis ſans effect. 1365. 27 May. Fondation de l'Univerſité d'Orange.

Cependant la guerre continuoit à l'entour d'Orange, les Companies Bretonnes couroyent le Comté d'Avignon, la ville fit edifier des barrions ou fauſſes brayes tout autour des murailles en la forme qu'on les voit. Olivier de Gueſclin (depuis Conneſtable de France) conduiſant des troupes en Languedoc, avoit formé des entreprinſes ſur la ville. Mais il receut commandement du Duc d'Anjou de ne rien attenter. Il eſt notable que pour payer la garniſon, la ville emprumta quelque ſomme d'argent à raiſon de quarante huict pour cent, qu'on diſoit lors eſtre petit profit. 1374. Bruits de guerres. 1376.

Un Capitaine Breton Rolland de nom & de fait, faiſoit des rodomontades contre le Prince, ſe jactant fierement de le tenir avant paſques *par le bec ou Cornette de ſon chaperon, pour conter avec luy, & ſe payer des grandes ſommes qu'il luy devoit*; il fut conſeillé de ne ſortir qu'avec bonne eſcorte; la fortification de la ville continue, & quelque temps aprés il s'en alla en Avignon pour le mariage de ſa fille. Contre le Prince.

Alors Robert Cardinal dit de Geneve ſon beau frere, fut eſleu Pape à fondi ſous le nom de Clement VII. par les Cardinaux qui avoyent declarée nulle l'election d'Urbain VI. la guerre s'alluma par toute l'Italie. La bataille fut donnée entre les Papes. Urbain demeura victorieux: Clement fut contraint de ſe retirer à Naples, mais n'y pouvant eſtre en aſſeurance, il paſſa en Provence avec la Reyne Ieanne & ſes Cardinaux ſur trois Galeres, & delà en Avignon où il tint ſa Cour, ayant eſté appreuvé pour vray & legitime Pape, par les Roys de France, d'Aragon & autres Princes de la Chreſtienté, meſmes par le Parlement de Paris où la cauſe fut examinée. 1378. Schiſme en l'Egliſe, & bataille entre deux Papes. Clement ſe retire en Avignon.

Eſtant

1379. Où la Reyne Ieanne adopte le Duc d'Anjou. S'en retourne à Naples

Eſtant en Avignon la Reyne Jeanne adopte pour ſon fils Louis II. Duc d'Anjou, fils de Jean Roy de France, & du conſentement du Pape luy fait donation aprés ſa mort des Royaumes de Naples & de Sicile. Delà elle retourne à Naples, où quelque temps aprés ſe voyant ſur le point d'eſtre aſſaillie par Charles de Duras, elle preſſe inſtamment le Duc d'Anjou de la ſecourir, qui ſe met en debvoir de ce faire, paſſe par Orange conduiſant ſon Armée en Italie, où il rend des grands & ſignalés teſmoignages de la bonne volonté de noſtre Prince à l'endroit de ceſte Reyne, avec promeſſe de grandes recompences à l'advenir, meſmes de luy procurer envers elle le don de la Comté de Solet & de la Baronnie de Campanie, avec toutes les autres terres que feu Raymond de Baux Comte de Solet Baron de Campanie oncle du Prince, tenoit au temps de ſon decés ſous la Juriſdiction de la Reyne.

1381. où Charles de Duras la fait pendre.

Mais Charles de Duras fut plus diligent que Louis d'Anjou. Car devant que celuy cy eut moyen de conduire le ſecours à la Reyne Jeanne, il ſe jette dans l'Italie, ſe fait couronner Roy de Naples & de Sicile par l'Anti-Pape Urbain, ſe rend maiſtre de la ville de Naples, & de la perſonne de la Reyne Jeanne, laquelle il fait pendre en la meſme place où elle avoit fait pendre André ſon premier mary frere du Roy d'Hongrie, & fait trancher la teſte à Marie ſœur de la Reyne. Par ces malheurs noſtre Prince ſe void fruſtré de l'effect de tant de belles promeſſes, & le Duc d'Anjou perd la vie à la pourſuite de ces Royaumes, qui demeurerent entre les mains de ſon competiteur.

1382. Mariage de Marie de Baux avec Iean de Chalon conclu.

Cependant le mariage de Marie fille unique du Prince, qui ſe traictoit avec Jean de Chalon, fils de Louis de Chalon ſeigneur d'Harlay & de Dame Marguerite de Vienne, fille de Philippes de Vienne ſeigneur de Pimont, fut finalement conclu en Avignon, en preſence du Pape, au contentement des parties. Et parce que Marie ſe trouvoit trop jeune la conſommation en fut differée, & deſlors le Prince retint Jean de Chalon auprés de ſa perſonne & le fit ſon Lieutenant general en toutes ſes terres.

1386. Conditions du mariage.

Quatre ans aprés le mariage fut redigé par eſcript, & le Prince laiſſa à ſa fille la Principauté d'Orange & tous ſes autres biens, ſauf les fruicts honneurs & dignitez, & quelques places qu'il ſe reſerva durant ſa vie, ſans que la Principauté peut à jamais eſtre diviſée par ſes ſucceſſeurs.

1388.

Aprés la conſommation du mariage, il eſtendit ſa bonne volonté en la perſonne de Jean de Chalon ſon gendre, par la libre joüiſſance qu'il luy en laiſſa & aux enfans qui proviendront de ce mariage, ſuivant la proximité du ſang. La fertilité de Marie luy donna des grands Princes pour ſucceſſeurs qui ſe fairont cognoiſtre en la partie ſuivante.

Hômage de Crochams

Le ſeigneur de Crochams hommagea ſa Terre de ce Prince, laquelle il avoit auparavant hommagée des Princes Bertrand II. & Bertrand III.

Different entre les Chanoines & les Carmes. Pour une ſepulture.

Il arriva lors un cas notable à Orange, les Carmes religieux avoient enſeveli dans leur Egliſe une femme du quartier de Pourtoules, ſans qu'elle y eut eſleu ſepulture : les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale advertis, pretendans que ceſte lippée leur appartenoit, forment inſtance contre eux pardevant le Vicaire & l'Official de l'Eveſque, lequel parties oüies, ordonne que la femme ſeroit deſenſevelie & portée au cimitiere de l'Egliſe Cathedrale, comme il fut executé avec eſtonnement d'un chacun.

1392. Eſchange de Suze avec Môtreal.

Peu aprés Raymond de Baux Chevalier, bailla en eſchange à Hugues de Saluſſes, qui avoit eſpouſé Marguerite de Baux, le Chaſteau de Suze avec ſa Baronnie reſſort & mandement; (elle a eſté depuis erigée en Comté) & Hugues rendit à Raymond en contreeſchange le Chaſteau de Mont-real, avec promeſſe de le faire ratifier à ſa femme & à ſes enfans. Le Pape Clement VII. donna

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

donna huict mille florins qu'il avoit à prendre ſur le Chaſteau de Suze pour mieux cimenter ceſt eſchange.

Le dixieſme jour du ſecond mois de l'année ſuivante, fut le juſte point de la vie de Raymond V. Prince d'Orange, qui deceda en Avignon, d'où il fut porté en ſa ville d'Orange & enſeveli en l'Egliſe des Cordeliers, dans le tombeau de ſes peres : laiſſant Marie ſa fille unique Princeſſe d'Orange, & heritiere de toutes ſes Terres & Seigneuries, avec Jean de Chalon ſon gendre, qui deſlors commença de ſe porter comme Prince. 1393.

Mort du Prince en Avignon.

En ſa mort finirent tous les Princes d'Orange de la maiſon de Baux, Seconde Race qui a poſſedé la Prlncipauté, & qui fait la cloſture de la ſeconde partie de ceſte œuvre.

Dernier des Banx.

CRONO-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.

Troiſieſme partie

Contenant la troiſieſme Race des Princes d'Orange, ſurnommés de Chalon, avec leur Genealogie.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

CRONOLOGIE PARTICVLIERE

DES

PRINCES D'ORANGE

SVRNOMMÉS DE CHALON.

TROISIESME RACE.

Commençant à l'année 1393. *&* *finiſſant à l'année* 1530.

1393 JEAN DE CHALON. I. du nom fut Prince d'Orange par le maiiage qu'il contracta avec MARIE DE BAVX, de laquelle il eut trois fils : ſon aiſné luy ſucceda en la Principauté apres qu'il eut regné XXV ans & fut nommé

1418 LOVIS qui tint la Principauté XLIV ans, eut un fils de ſa premier femme qui luy ſucceda, & rendit ſes autres enfans du ſecond lict legataires.

1462 GVILLAVME VIII. du nom & fut Prince XII ans, eut un fils unique qui luy ſucceda en tous ſes biens.

1475 JEAN II. du nom qui Regna XVI ans III mois & VI jours, ſon fils unique luy ſucceda.

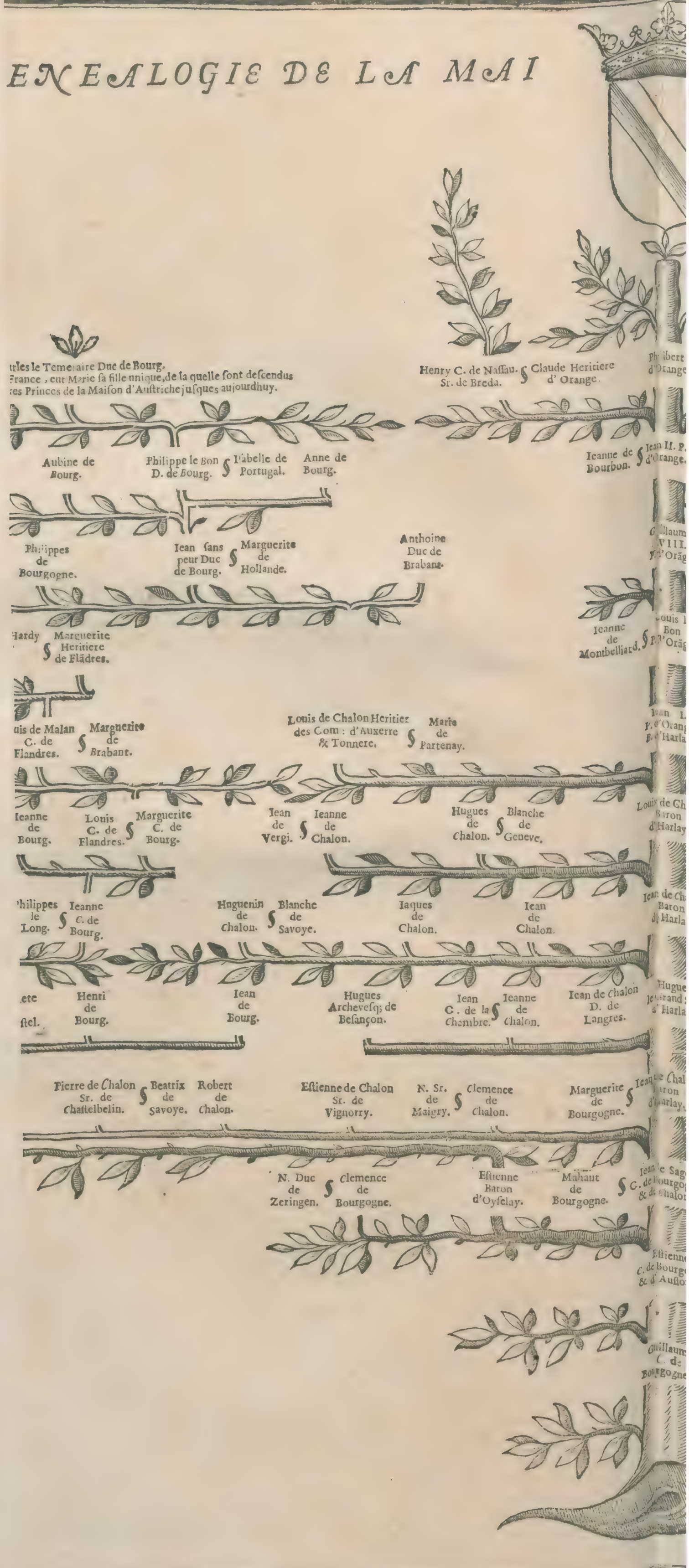
1502 PHILIBERT qui tint la Principauté XXVIII ans X mois XII jours. En luy finirent tous les Princes de la maiſon de Chalon. Il inſtitua ſon heritier univerſel RENE DE NASSAV fils de ſa ſeur.

Ainſi ceſte troiſieſme Race à tenu la Principauté cent trente ſept ans.

TABLEAV

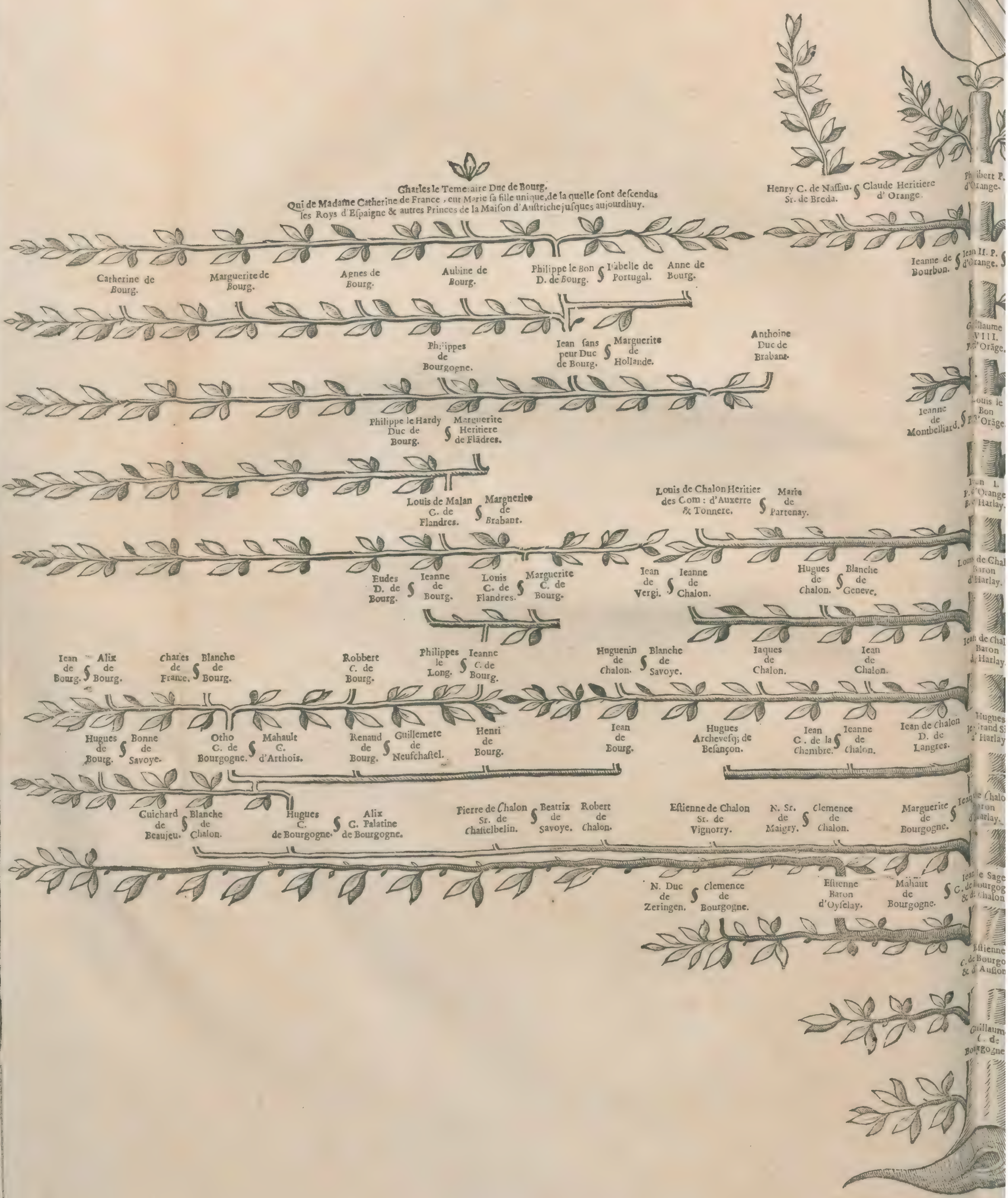
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ENEALOGIE DE LA MAI

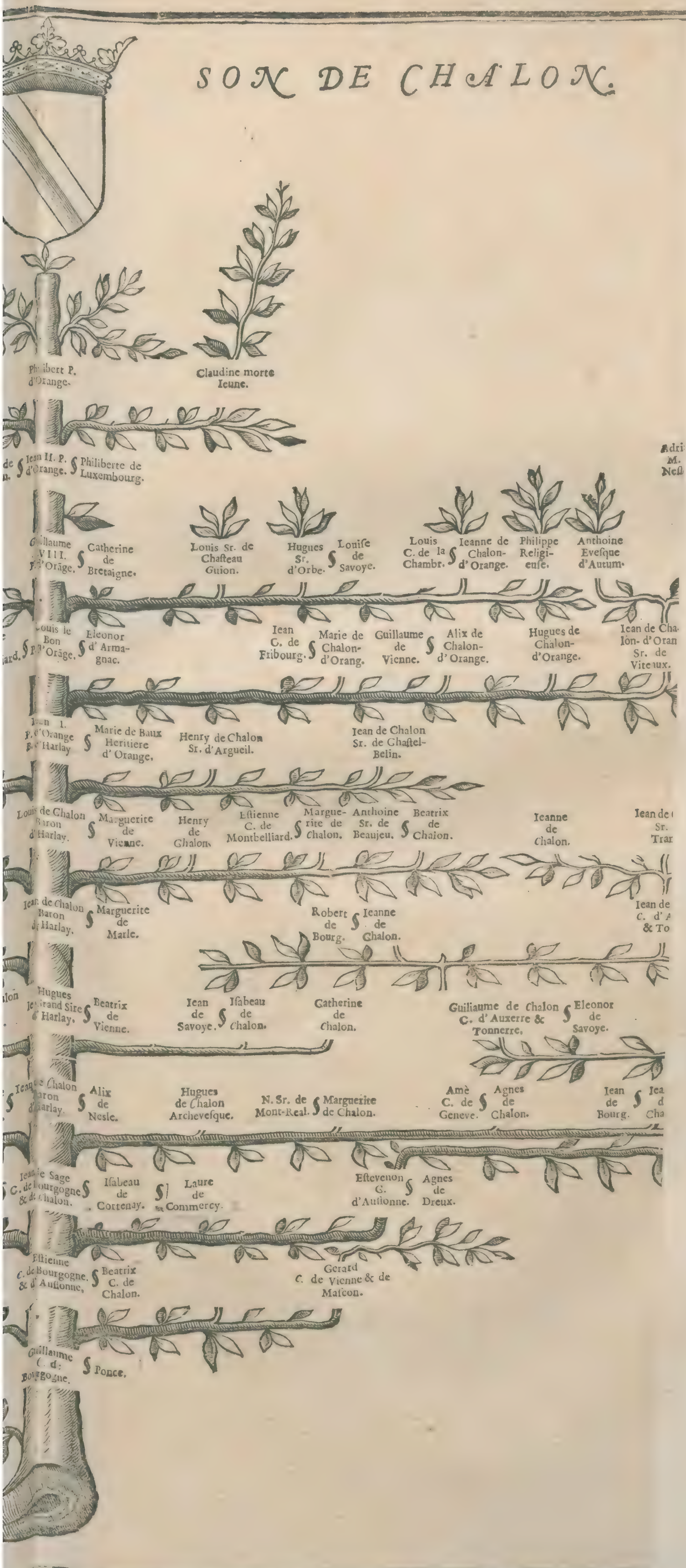


Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

GENEALOGIE DE LA MAI



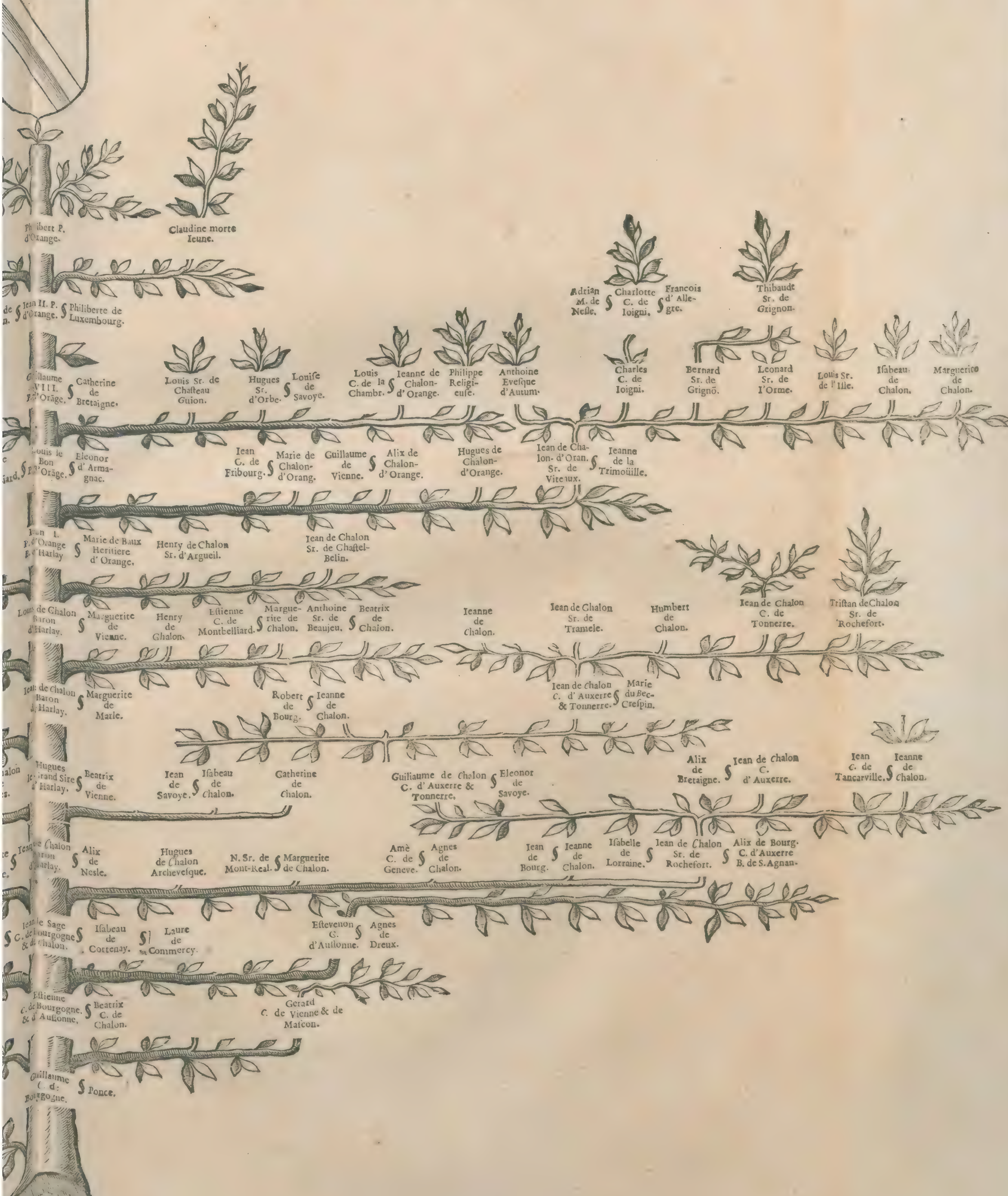
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

SON DE CHALON.



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.

Troiſieſme partie

Contenant la troiſieſme Race des Princes d'Orange, ſurnommés de Chalon, *avec leur Genealogie.*

IEAN I. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XVII. Regne.

1393. PLus les fleuves s'eſloignent de leur ſource plus ils s'accroiſſent & ſe fortifient. Ce qui n'eſtoit au commencement qu'un ruiſſeau, devient en fin une riviere, qui s'augmente par la longueur de ſon cours, & s'accroit par le flus des eaux qui s'y deſgorgent. La maiſon d'Orange a donné la naiſſance à cet Eſtat, celle de Baux là fortifié de puiſſantes aliances, celle de Chalon le fait maintenant paroiſtre avec plus de grandeur, & conſolide en un les pieces non encor unies de ces trois grands heritages. Le Soleil fait douze maiſons en trois cens ſoixante cinq jours : cet Eſtat n'en à fait que deux en preſque deux fois autant d'années. S'il à demeuré long temps à s'eſtablir il en durera d'avantage : s'il s'eſt eſlevé parmi les vents & les tempeſtes, il n'en ſera que plus ſtable : & ſi nous devons juger de l'avenir par le paſsé, & de ſa durée par ſon eſtabliſſement, elle ſera auſſi longue que ce grand aſtre continuera de l'eſclairer de ſa lumiere.

Omnium rerum principia parva ſunt ſed ſuis progreſſionibus augentur. Cic. 5 de fin.

Mariage de Iean I.

Jean de Chalon I. du nom a eſté le premier Prince d'Orange de ceſte riche maiſon, par le mariage qu'il contracta avec Marie de Baux, fille unique & heritiere de Raymond de Baux Prince d'Orange, & de Jeanne de Geneve ſeur du Pape Clement VII, qui l'honnora de ſa preſence dans le palais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

d'Avignon, aprés avoir diſpensé les mariés, qui eſtoyent parens au quatrieſme degré de conſanguinité. Nous le verrons particulierement en ſa vie dés que nous aurons ſatisfait à noſtre projet, qui eſt de monſtrer la grandeur de l'origine de ceſte maiſon, par la genealogie des devanciers de ce Prince & par les eloges de leurs vies.

Jean de Chalon Prince d'Orange eſtoit fils de Louis de Chalon Baron d'Harlay, & de Marguerite de Vienne, fille de Philippes de Vienne ſeigneur de Pimont & de Huguette d'Antigni Dame de S. Croix & de S. Laurens de la Roche. Et ſa genealogie.

Louis de Chalon eſtoit fils de Jean de Chalon Baron d'Harlay, & de Marguerite de Marle Dame de Craon.

Jean de Chalon eſtoit fils de Hugues de Chalon dit le Grand, Sire d'Harlay, & dé Beatrix de Vienne fille unique de Guido Dauphin de Viennois.

Hugues de Chalon eſtoit fils de Iean de Chalon dit Brichemel Baron d'Harlay, & de Dame Marguerite de Bourgogne, fille de Hugues IV. Duc de Bourgogne & de Agnés de Bourbon.

Jean de Chalon eſtoit fils d'autre Jean de Chalon Comte de Bourgogne, ſeigneur de Salins dit l'Ancien ou le ſage, & de Lore de Commerci ſa troiſieſme femme.

Jean de Chalon Comte de Bourgogne eſtoit fils d'Eſtienne de Chalon, Comte de Bourgogne, de Chalon, & de Maſcon, & de Beatrix Comteſſe de Chalon, fille unique de Guillaume ſurnommé l'Allemand, Comte de Chalon & de Maſcon.

Eſtienne de Chalon eſt la tige & le plus haut degré juſques où nous pouvons monter avec aſſeurance, au delà duquel les hiſtoriens n'avancent rien de certain. Il faut parler de chacun à part, & retrogradant commencer par celuy cy comme par le premier & pere commun de tous les autres, duquel nos Princes de ceſte maiſon ſont deſcendus en droite ligne maſculine.

Eloge d'Eſtienne de Chalon Comte de Bourgogne de Chalon & de Maſcon.

Paradin aux ann. de Bourg. Golut aux Mem. de la Franche com. And. du Cheſne en ſon hiſt. de Bourg.

L'Opinion commune le fait fils de Gerard Comte de Vienne, de Bourgogne, de Chalon, & de Maſcon; comme la verité le luy donne pour ſucceſſeur. Il ſucceda à ſes querelles comme à ſes terres, continua & finit la guerre contre Otho Duc de Meranie, que Gerard avoit commencée par la ſuggeſtion de Jeanne ſa femme, ſeur de Beatrix mariée à ce Duc de Meranie, filles & heritieres par eſgales portions d'Otho II. Comte de Bourgogne, fils de Frederich I. dit Barbe-rouſſe Empereur, & de Beatrix, fille & heritiere de Raynaud Comte de Bourgogne. Cette guerre qui ne fut allumée que pour le partage de la Bourgogne entre ces deux ſeurs, ne ſe peut eſteindre que par la mort de Gerard mary de Jeanne, & par l'accord qui s'en enſuivit quelque temps aprés avec Eſtienne. Les hiſtoriens parlent diverſement des termes de cet accord. Golut le couche au deſadvantage d'Eſtienne, & dit qu'il ne luy reſta que le tiltre de Vaſſal du Meranien Comte de Bourgogne; Paradin au contraire. Tous deux ſe ſont meſcontés, le Meranien ne fut point Vaſſal d'Eſtienne, ny Eſtienne du Meranien, ſinon pour quelques terres particulieres enclavées dans la Juriſdiction de l'un & de l'autre. Cela eſt verifié par le partage des enfans de Jean, fils d'Eſtienne duquel nous parlons. Cet accord ne fut pas long, ils eſtoyent trop puiſſans voiſins pour demeurer long temps en repos. Le voiſinage de Sparte ruina les Meſſeniens, & celuy de ces deux Princes ralluma la guerre avec plus d'ardeur qu'auparavant. Eſtienne eſtoit favoriſé des forces du Duc de Bourgogne, & le Duc de Meranie

Fait la guerre à Otho Duc de Meranie.

Qui finit par la paix

Les Meſſeniens furent ruinés par le voiſinage de Sparte. Pauſan.

Interrompue par la guerre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Meranie de celles du Comte de Champagne : ils livrent une bataille en laquelle on tient que le Meranien fut vaincu ; aprés ils ſont derechef accordés par l'entremiſe des Cardinaux Jean Eveſque de Preneſte, & Otho Eveſque de S. Ange Legats en France pour le Pape Gregoire IX. cōtre les Albigeois. Cette paix fut la fin de la guerre entre ces deux Princes : Eſtienne ſe retira à Auſſonne en l'année mil deux cents vingt neuf, donna aux habitans la mairrie de la ville qu'ils ont conſervée juſques à ce jourdhuy, & eſpouſa en premieres nopces Beatrix, heritiere de Guillaume dit l'Allemand Comte de Chalon & de Maſcon, & d'Alexandre fille d'Otho III. Duc de Bourgogne. Par ce mariage il devint Comte de Chalon & de Maſcon, pere de trois fils Eſteveuon, Iean, & Eſtienne, & d'une fille Clemence mariée au Duc de Zeringen. Il faut voir d'où eſt venu ce Guillaume dit l'Allemand, puis que c'eſt de luy que nos Princes ont tiré le ſurnom de Chalon.

Et derechef accordée.

Son mariage.

Le premier Comte de Maſcon fut Alberic de Narbonne, qui eſpouſa la fille de Laculphi Vicomte, & aprés la mort de Bernom Eveſque de Maſcon ſe fit Comte. Letalde ſon fils luy ſucceda : à Letalde Alberic ſon fils ; à Alberic Guillaume ; à Guillaume Otho ; à Otho Geoffroy ; à Geoffroy Guido ; à Guido Guillaume fils de Raymond, fils de Otho ; à Guillaume Eſtienne ; à Eſtienne Guillaume, qui ſe qualifioit par la grace de Dieu Comte de Chalon. Reprenons la vie d'Eſtienne, qui eſpouſa en ſecondes nopces Anne de laquelle il n'eut point d'enfans.

Genealogie de Guillaume dit l'Alleman.

Second mariage d'Eſtienne.

Il adſiſta l'Empereur Frederich Barberouſſe contre le Turc, en l'année mil cent huictante ; participa aux victoires qu'il gaigna en Thrace contre les Grecs, & en Iconie contre les Turcs ; fut preſent au ſiege d'Acre entreprins par Frederich II. Empereur, où apres avoir exploité des grandes actions y finit ſes jours avec grand nombre d'autres Princes & Eveſques, par la maladie qui ſe gliſſa dans le camp.

Adſiſte l'Empereur contre le Turc.

Meurt.

Eſtevenon ſon fils ayné luy ſucceda en la Comté ou Vicomté d'Auſſonne, & mourut ſans enfans.

Ses enfās.

Jean ſon puiſné fut Comte de Chalon, & de luy ſont deſcendus les Comtes de Bourgogne, d'Auxerre & Barons d'Harlay, comme il ſe verra cy aprés.

Eſtienne ſon dernier fut ſeigneur & Baron d'Oyſelay en l'année mil deux cents trente ſept, & de luy ſont deſcendus tous les Barons d'Oiſelay.

Eloge de Iean de Chalon Comte de Bourgogne, Auſſonne, Maſcon, Chalon, Seigneur de Salins dit l'Ancien ou le Sage.

Pourquoy dit le ſage.

FVt fils d'Eſtienne Comte de Bourgogne & de Beatrix Comteſſe de Chalon, ſurnommé l'Ancien ou le Sage, parce qu'il avoit ſoin de cōſerver ſes ſubjects en paix, reconcilier leurs querelles, & entretenir en amitié ſes enfans. Ses armes eſtoient la bande d'or pleine en champ de gueules, comme elle eſt encor aujourdhuy eſcartelée dans celles de nos Princes en qualité de Barons d'Harlay.

De ſa premiere femme il à eu tous les enfans ſuyvans.

De Mahaut ſa premiere femme, fille de Eudes III. Duc de Bourgogne & de Elix de Vergi, il eut trois fils, Hugues duquel ſont deſcendus les Comtes de Bourgogne juſques à preſent : qui portoit en ſes armes l'Aigle d'argent en champ de gueules ; qui eſpouſa Alix de Meranje Comteſſe Palatine de Bourgogne, heritiere de Otho IV. & de Beatrix, fille de Otho II, duquel il à eſté parlé ; & qui eut de ce mariage ſept fils, Otho qui fuſt Comte Palatin de Bourgogne, Hugues qui eſpouſa Bonne de Savoye, fille d'Amé IV. Comte de Savoye, & veſue de Jean Dauphin de Viennois ; Eſtienne, Renaud qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

eſpouſa Gilette ou Guillemmete Comteſſe de Montbelliard; Guy; Henry; Jean: & cinq filles Alix Comteſſe de Kibourg; Guiette Comteſſe de Maurienne; Agnes Comteſſe de Vienne; Polite mariée à Aymard de Poitiers Comte de Valence, laquelle eut en dot la ſeigneurie de S. Vallier; & Eliſabeth mariée au Comte de Fribourg.

Otho porta le lion d'or en champ d'aſur billeté d'or, eſpouſa Mahaut fille de Robert Comte d'Artois en 1291, de laquelle il eut deux fils, Robert & Eſtienne qui moururent ſans enfans; & trois filles, Jeanne Comteſſe Palatine de Bourgogne & d'Artois mariée à Philippe de France Comte de Poictiers, qui fut Roy de France ſurnommé le long: Blanche qui eſpouſa Charles de France, qui fut Roy de France ſurnommé le Bel: & Alix mariée à Jean, fils de Robert II. Duc de Bourgogne.

Jeanne eut de Philippes Roy de France Jeanne & Marguerite. Jeanne mariée à Eudes Duc de Bourgogne, de laquelle il eut Philippes, marié à Jeanne Comteſſe de Boulogne, duquel mariage naquit Philippes ſurnommé l'Enfant, aprés le decés duquel Jean Roy de France, fils de Jeanne, fille de Robert Duc de Bourgogne, eut la Duché de Bourgogne & Vicomté d'Auſſonne: Marguerite mariée à Louis Comte de Flandres & de Nevers, ſurnommé de Crecy, de laquelle il eut les Comtés de Bourgogne & d'Artois, & Louis ſurnommé de Malan; qui eut de Marguerite, fille de Jean Duc de Brabant, Marguerite mariée à Philippes le Hardy quatrieſme fils de Jean Roy de France, duquel elle eut trois fils; Jean, Anthoine Duc de Brabant, & Philippes.

Jean ſurnommé ſans peur, marié à Marguerite, fille de Albert Comte de Hollande, de Hainaud, & de Zeelande, de laquelle il eut un fils, & quatre filles; Philippes; Catherine; Marguerite; Agnes; Aubine; & Anne.

Philippes ſurnommé le bon, eut de D. Iſabella, fille de Jean Roy de Portugal; Charles, qui eſpouſa en premieres nopces M. Catherine de France, fille du Roy Charles VII, de laquelle il n'eut point d'enfans, & en ſecondes Iſabeau de Bourbon de laquelle il eut Marie, mariée a l'Empereur Maximilian d'Auſtriche, de laquelle il eut Philippes & Marguerite.

Philippes eut de D. Joanna Reyne des Eſpagnes; Charles, Fernand, Eleonor, Marie, & Eliſabeth.

Charles V. Empereur des Romains, eut de D. Iſabella fille d'Emanuel Roy de Portugal; Philippes II. Roy d'Eſpagne, Marie, & Jeanne Royne de Portugal.

Philippes II. eut quatre femmes, Marie fille de Jean Roy de Portugal de laquelle il eut Dom Carles, que le pere fit mourir: Marie Reyne d'Angleterre de laquelle il n'eut point d'enfans: M. Iſabeau de France fille du Roy Henry II; de laquelle il eut D. Iſabella Clara Eugenia, mariée à Albert Archiduc d'Auſtriche, & D. Caterina Franceſca mariée à Charles Emanuel Duc de Savoye, dont il eut pluſieurs enfans: & Anne d'Auſtriche; de laquelle il eut Dom Fernardo & Dom Diego decedés en enfance; & Dom Philippes III. Roy des Eſpagnes. Ce ſont les deſcendans de Jean de Chalon dit le Sage, & de ſa premiere femme.

Sa ſeconde femme fut Iſabeau de Cortenay, fille de Robert de Cortenay Prince du ſang de France, de laquelle il eut quatre fils, Jean de Chalon Sr. de Rochefort dit la Cailete-Bieu; Pierre de Chalon dit le Bouvier, qui apres avoir eſpousé Beatrix de Savoye, fille d'Amé III. Comte de Savoye mourut ſans enfans; Eſtienne de Chalon dit le Sourd, ſeigneur de Vignorri, duquel ſon deſcendus les ſeigneurs de S. Diſier & Vignorri; Robert de Chalon; & deux filles, Mahault & Clemence mariée au Sr. de Maigry. Sa ſeconde femme & les enfans qu'il en eut.

Jean de Chalon Sr. de Rochefort eſpouſa en premieres nopces Iſabelle, fille de Frederich Duc de Lorraine, & en ſecondes Beatrix relaiſſée de Eudes Comte de Nevers, fils ayné de Duc du Bourgogne; par le moyen de laquelle il fut fait Comte d'Auxerre, ſeigneur de Tormis, Baron de S. Ag-

nan

nan & Monteiay, & de cetuy y ſont deſcendus les Chalonnois d'Auxerre & de France. Il eut deux fils Jean, & Guillaume, & une fille Jeanne mariée à Jean de Melun Comte de Tancarville.

Jean fut Comte d'Auxerre, eſpouſa Alix fille de Hugues Duc de Bretagne; de laquelle n'ayant point eu d'enfans, il fit ſon heritier & donna la Comté d'Auxerre a Guillaume ſon cadet.

Guillaume eſpouſa Eleonor de Savoye, de laquelle il eut Jean de Chalon Comte d'Auxerre, & porta en ſes armes le flamel de Jean ſon ayné, & une mitre de Pape à trois couronnes d'or, avec un troupeau de plumes noires.

Jean de Chalon eſpouſa en premieres nopces Marguerite de Beaujeu; & en ſecondes Alix de Bourgogne, fille de Raynaud Comte de Montbelliard; de celle cy il n'eut point d'enfans: de la premiere il eut quatre fils, Jean de Chalon, qui vendit la Comte d'Auxerre à Charles V. Roy de France, pour le prix de trente un mil francs d'or, qui l'annexa à ſa couronne; Humbert, Triſtan ſeigneur de Chaſteau-belin & de Rochefort; & Jean ſeigneur de Tramele: & ſix filles, Iſabeau, Jeanne mariée à Thybaud ſeigneur de Neuſchaſtel, Marguerite mariée à Jean de Savoye Sire de Vaulx, Beatrix mariée au ſeigneur de Villars, Henriette mariée à Hugues de Vienne ſeigneur de Paigni, & Louiſe qui eut un fils Jean qui vivoit en l'an 1379. Ce Jean de Chalon pere ſeela ſa valeur par ſa mort en la ſanglante bataille de Crecy gaignée par Edouard III Roy d'Angleterre contre Philippes de Valois Roy de France, qui ſervit de tombeau à plus de trente mille François, & à plus de quinze cents ſeigneurs ou gentilshommes de marque, outre les plus grands Princes de l'armée, le Roy Philippes eſchapé miraculeuſement de la bataille. L'ayné de ſes fils Jean de Chalon ſe ſignala auſſi en ceſte memorable bataille, qui fut donnée entre Jean de Montfort & Charles de Blois, pour la querelle du Duché de Bretagne, celuy la favoriſé par l'Anglois, & celuy cy ſouſtenu des forces de France, ou le Comte de Montfort victorieux, Charles de Blois tué, ce ſeigneur y fut fait priſonnier nauré à mort avec les principaux de l'armée.

Sa troiſieſme femme & enfans qu'il à eus de ce dernier lict.

La troiſieſme femme de Jean de Chalon ſurnommé le Sage, fut Laure de Commercy fille de Simon, de laquelle naſquirent deux fils, Jean de Chalon dit Brichemel Baron d'Arlay; Hugues Archeveſque de Beſançon: & trois filles, Marguerite mariée au ſeigneur de Montreal, Agnes à Amé Comte de Geneve, & Jeanne à Jean Comte de Tonnerre, fils de Robert Comte de Bourgogne, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Paſſe eſchange de la Côté de Chaló.

Il avoit eu la Comté de Chalon de l'heritage de Beatrix ſa mere; il en paſſa eſchange avec Hugues Duc de Bourgogne, & de tout ce qu'il avoit outre la riviere de Saone, du coſté de Royaume de France, de la Comté d'Auſſonne des fiefs qui en dependent, & de toutes les terres qu'il avoit eues de Mahaut ſa premiere femme, aſſizes auſſi outre la Saone: pour leſquelles Hugues luy bailla en contreſchange, toutes les terres qu'il avoit eues de Jauſſerand ſeigneur de Brancion, Dracon, & tous les autres Chaſteaux, villes & revenus, fiefs & ſeigneuries de Villanfans, & Ornans avec leurs dependences, tout ce qui touchoit Gaucher de Commercy & ſes hoirs, le fief de Cleyes & tous les droicts qu'il avoit au fief de Chauſſine. Mahaut premiere femme de ce Jean le Sage, Eſtienne ſon pere, Agnes ſeconde femme d'Eſtienne, & Hugon fils de ce Iean approuverent & ratifierent cet eſchange paſsé en l'année 1237. Trois ans aprés il achepta toute la terre & baronnie de Salins tant en fiefs qu'en autre droicts.

Et aſſuietit les puiſnés à ſon aiſné.

Pour entretenir ſes enfans en concorde, & prevenir les ambitieux deſſeins de ſes puiſnés: il leur retrancha toute eſgalité, les aſſuietit à l'ayné, auquel il donna la ſouveraineté de la Comté de Bourgogne & le tiltre de Comte, reſervant celuy de Chalon à ſes autres enfans, n'ayant pas meſmes eſpargné ſa troiſieſme femme Laure de Commercy pour autoriſer ſon ayné, laquelle il fit de-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

il fit declarer femme Lige de ſon fils pour les places de Montmajons, Chalamont, Bouzaille, Noſeroy, le Val de Mieges, & pour tout ce qu'elle poſſedoit dans la Franche Comté.

Eloge de Iean de Chalon dit Brichemel, Baron d'Harlay.

IL fut le premier qui print le tiltre de Baron d'Harlay; eſpouſa Marguerite, fille de Hugues IV, Duc de Bourgogne & de Agnés fille d'Archambaud de Bourbon, delaquelle il eut trois fils, Hugues Baron d'Harlay, Jean Eveſque & Duc de Langres, Hugues Archeveſque de Beſançon: & trois filles, Iſabeau mariée à Louis de Savoye Sire de Vaulx, qui n'eut point d'enfans, Catherine, & Jeanne mariée à Iean Comte de la Chambre, fils de Iean, fils de Pierre & de Agnés de Savoye, delaquelle il eut Vrbain Comte de la Chambre, pere de Gaſpard. *Son mariage. Ses enfans.*

Il fut honnoré de grandes charges. Adolphe de Naſſau Empereur l'Inſtitua Vicaire & Adminiſtrateur general de l'Empire en la province de Voſcan, avec pouvoir de regir les biens & droicts de l'Empire, impoſer bans & amendes, interpoſer decrets, reſtituer en entier, recevoir les hommages des Vaſſaux, reduire au domaine de l'empire toutes alienations illicites, & faire tout ce que l'Empereur pourroit luy meſme faire. Les patentes ſont du 10 Septembre 1294. Il joignit à ſes faveurs celle de ſon alliance qu'il traita avec luy, pour reſiſter à tant & de ſi puiſſans ennemis qu'il avoit en teſte. Aliance d'Eſtat mais preſage aſſeuré de l'aliance de ſang qui adviendra en ſon temps entre ces deux grandes maiſons de Naſſau & de Chalon. *Ses dignités & hōneurs.* *Sō alliance avec Adolphe empereur.*

Il preſta hommage de la ſeigneurie d'Argueil à Mahault Comteſſe de Bourgogne; & peu aprés à Philippes, fils de Philippes Roy de France, & de Ieanne heritiere de la Comté de Bourgogne, de toutes les terres qu'il y poſſedoit, excepté le Chaſteau S. Anne, lequel il declare ne relever point du Comte de Bourgogne. *Son hommage pour ſes terres de Bourgogne.*

Eloge de Hugues de Chalon dit le Grand Sire d'Harlay.

SEul des enfans de Iean de Chalon qui laiſſa lignée. Il eſpouſa Beatrix de Vienne, fille unique & heritiere de Guido Dauphin de Viennois, de laquelle il eut quatre fils, Iean qui luy ſucceda, Huguenin, Iacques, & Iean: fut ſi deſireux de la conſervation de la grandeur de ſa maiſon, que pour ne la diviſer, il ordonna par ſon teſtament de l'année 1322. que tous ſes autres enfans ſeroient clergs durant la vie de Iean ſon fils ayné. Par ce mariage la ſucceſſion du Dauphiné fut ouverte à ſes deſcendans. *Son mariage. Ses enfans.*

Eloge de Iean de Chalon Baron d'Harlay.

IL eſpouſa Marguerite de Marle Dame de Craon, delaquelle il eut trois fils, Louis qui luy ſucceda; Hugues qui eut à femme Blanche fille d'Amé Comte de Geneve, mort ſans enfans; Henry: & trois filles Marguerite mariée à Eſtienne Comte de Montbelliad; Beatrix au ſeigneur de Beaujeu; & Ieanne à Iean de Vergi ſeigneur de Champlite & de Fouvans: declara la guerre à Eudes Duc de Bourgogne, qui le moleſtoit en la jouiſſance des droicts de Salins appartenans d'ancieneté à ſa maiſon, ſe ligua avec les ſeigneurs de Faucoigne, de Montfaucon, le Marquis de Bade, Thibaud de Neufchaſtel, & pluſieurs autres ſiens partiſans, & l'envoya deſier par un *Son mariage Et ſes enfans.* *Declare la guerre au Duc de Bourgogne.*

homme

homme d'Egliſe en preſence du Roy de France beaufrere du Duc, avec lequel il eſtoit à Beaune : ſurprend Salins & Pontarlier ſujets de ſon reſſentiment, les conſacre à la fureur des flammes ; aſſiege Choys, le force dans quarante jours ; prend & brulle Argueil ; pourſuit la pointe de ſa victoire, aſſiege Pimorain, & ſe rend maiſtre de Beſançon. Le Duc de ſon coſté ſe met en campagne pour arreſter le torrent de ces proſperités, aſſiege & prend Chauſſine, qui ſe rend cinq ſemaines aprés avoir ſouſtenir un furieux aſſaut, reprend Salins, deſmolit en partie Chaſteau-guion, & aſſiege Beſançon devant lequel la paix fut faite par l'entremiſe de l'Archeveſque de Beſançon de l'autorité du Roy Philippes.

Pacifiée devãt Beſançon.

Jean de Chalon eſtoit appellé ailleurs pour un affaire plus important. La ſucceſſion du Dauphiné luy appartenoit du chef de Beatrix de Vienne ſa memere, fille unique & heritiere de Guido Dauphin de Viennois : mais il en faloit apprehender la poſſeſſion & ſaiſine. Il avoit en teſte Humbert ſon couſin germain, qui avoit des long temps nourri des grandes habitudes dans le pays, & jetté les fondemens de ſon uſurpation pendant l'abſence de Jean. Les meilleures places eſtoient ſans doubte à la devotion d'Humbert, & les principaux de la province dans ſon parti. Jean d'autre coſté ſe voyoit comme eſtranger dans ſon pays maternel, eſloigné de ſes forces & de ſes amis, ſans credit, n'ayant pas une ſeule place dans ſon obeiſſance ny aucun qui le recognut : ſi que environné de foibleſſe de toutes parts, en ſi miſerable eſtat qu'un pauvre Prince expolié de ſes biens maternels. il fut contraint de ſouffrir l'uſurpation de Humbert, qui s'en empara à la faveur de tous ces grands avantages, & d'accorder avec luy pour la ſucceſſion de ce bel heritage comme nous verrons en ſuite.

Jean accorde pour la ſucceſſion du Dauphine.

Ainſi donc Humbert devenu maiſtre du pays impoſe telle loy qu'il veut au legitime heritier, & cõme pour ſe mocquer de luy, luy fait donatiõ des Chaſteaux d'Orpierre & de Treſcleux dãs le dioceſe de Gap, en recõpence (dit il) de ſes ſervices, terre ſituée dãs un pays affreux de mõtagnes, où l'on voit lever le ſoleil deux fois le jour, juſques aujourdhuy poſſedée par nos Princes en tiltre de Barõnie de 1200 livres de rente. ceſte donation eſt de l'année 1334.

A fort vil prix.

Mais par un excés d'indigne traitement de Humbert envers Beatrix de Vienne ſa Tante, il ſe ſaiſit du Chaſteau de Cornillon en Griſgevaudan donné à Beatrix par Guido ſon pere durant ſa vie ; & en apparence luy trãſporte la Bonne-Ville, avec les Chaſteaux Chaſtellenies & mandement de Selanche & les emolumens du ſel des rentes & inueſtimens de toute la terre de Fouſſigni, comme pour recompence de Cornillon, s'en reſervant toutefois la ſeigneurie durant ſa vie. Mais en effect en s'emparant de Cornillon, il vouloit eſtablir ſon domaine dans le meilleur & plus revenable fonds de tout le pays du Dauphiné. Il luy en fait expedier ſes lettres adreſſantes aux Chaſtelains, avec ordre de les remettre aprés ſon decés à Jean de Chalon fils & heritier de Beatrix de Vienne : Mais pour neant, ces lettres ne furent jamais executées, ni ces places remiſes. Ainſi ſe mocquoit il de ſes parens aprés une tant injuſte uſurpation de leur biens ; & non content de leur detenir une belle & grande province, il leur ravit un petit domaine à peine equipollent à l'appanage d'un cadet de maiſon d'un gentilhomme. Mais Dieu juſte vengeur de l'uſurpation ne tarda pas de l'en chaſtier, le privant de lignée, & luy oſtant la volonté de le poſſeder, comme pour peine & punition publique, mais treſjuſte, laquelle il ſe voulut impoſer ſoy meſme, pour la rendre plus exemplaire. Eſcoutons l'oracle diſant que, *celuy qui ſeme perverſité, moiſſonnera le tourment*. Et que *ceſt l'Eternel qui reduit les Princes à rien, & qui fait eſtre les gouverneurs de la terre comme choſe de neant. Ils ne ſeront point plantés, ils ne ſeront point ſemés, leur tronc ne jettera point deracine en terre, voire meſme il ſoufflera deſſus eux, & ils ſecheront & le tourbillon les emportera comme l'eſteule. O Dieu! que tes jugemens ſont incomprehenſibles, & tes voyes imperſcrutables!*

Avec Hũbert uſurpateur.

Puni de la main de Dieu.

Job chap.4. v.8.
Proverb. chap.22. v.8.
Eſai. chap. 4. v. 23. 24.
S. Paul aux Rom. chap.11. v.23.

Car trois ans aprés le voila outré d'ennuy & de triſteſſe de la perte d'un ſien fils unique, qu'il laiſſa miſerablement perdre par ſa faute. La creance commune laiſsée chés nous par tradition de pere en fils eſt, que ce Prince mi gnardant ce ſien enfant en une haute feneſtre, le laiſſa choir en bas par un tel coup, qu'il luy rompit le col & luy eſcarbouilla la teſte. Cet accident bien que ſurvenu par meſgarde, & l'aſpect d'un tel ſpectable horrible à ſes yeux luy fraperent ſi avant l'eſprit, que deſlors ne pouvant plus vivre il ſe reſolut de quitter le monde, & d'eſpouſer un cloiſtre. Ainſi il remet & tranſporte le païs du Dauphiné à Philippes de Valois Roy de France, l'affectant particulierement en appanage à Jean fils ayné de Philippes, & à tous les premiers nais de France à l'advenir, ſans ſe reſerver que quelque petite adminiſtration & penſion pour ſon entretenement durant ſa vie. Aprés il fut fait, Patriarche d'Alexandrie, à la charge de ne bouger d'un cloiſtre de Paris, où il paſſa le reſte de ſes jours, ayant changé ſa couronne de Prince à celle d'un Moine ſans eſtime, preſque ſans nom, & ſans autre reputation que de s'eſtre veu mocqué de tout le monde. Juſte loger du traitement qu'il avoit fait à ceux de ſon ſang, de les avoir tant injuſtement privés de ce que le droit & la nature leur avoit acquis. En ſa perſonne & en celle de ſon fils unique.

Jean fils ayné de France pour ſe tant mieux affermir en la poſſeſſion de ſon nouvel heritage, & comme pour ſatisfaire aux promeſſes de ſon auteur, fait delivrer ceſte place & terre de Selanche à Jean de Chalon, comme au fils unique & heritier preſomptif de Beatrix de Vienne, & en fait expedier ſes lettres adreſſantes aux Chaſtelain de Chaſtillon en Fouſſigni. Jean de France paſſe un autre accord pour la ſucceſſion du Dauphiné.

Beatrix de Vienne vivoit encor chargée d'ans & d'ennuis, & Jean de Chalon ſon fils ſeigneur courageux au poſſible, mais trop foible pour en tirer raiſon, maſchoit ſon frain, ſe voyant en teſte un ſi puiſſant competiteur, ſaiſi des gages qu'il tenoit eſtroitement ſerrés avec une main de fer. Ce premier Dauphin de France n'avoit garde de lacher prinſe, ny de laiſſer eſchaper un tel mourceau. Que fait il donc ? conſiderant qu'il n'y avoit point de plus legitime pretendant ſur ſon nouvel acquet, que Beatrix de Vienne, & aprés elle Jean de Chalon ſon fils; pour conjurer en avance les troubles qui ſurvindrent en ſuite à ſes ſucceſſeurs en leur temps, & pour ſe munir de quelque plauſible & apparente raiſon, qui ſecondat ſa force (principal fondement du droit des Princes) ſçachant bien que le droit eſt ſouvent malade mais qu'il ne meurt jamais; ſe reſout de mettre une cheville à ce trou, & de bailler un os à ronger à ceſte pauvre Princeſſe, tiré du propre corps de ſon eſtat. Il luy aſſigne trois mille livres de rente en Dauphiné, à ſçavoir deux mil à elle & aux ſiens, & mil durant ſa vie tant ſeulement: & moyenant ce elle ſe deſpart de ceſte ſucceſſion. C'eſtoit faire bon marché. La leſion eſtoit bien plus qu'enormiſſime. Encor ayma elle mieux cela que rien du tout, quoy que mal obſervé de tout point, comme nous verrons en ſuite. La partie n'eſtoit pas eſgale, & quel moyen de contreluiter la puiſſance d'un Roy de France? Ainſi les patentes en ſont expediées à Beatrix ſous le nom & autorité de Jean fils ayné de France, datées du mois de Juin, de l'année mil trois cents quarante quatre, ſous ces termes. Avec Beatrix de Vienne.

Que comme certain accord & convenences fuſſent eſté faictes entre le Roy Philippes ſon pere pour ſes enfans d'une part; & ſon couſin Humbert Dauphin de Viennois, ſur la ſucceſſion de ſon Dauphiné & de ſes autres terres: & depuis ledit Dauphin l'eut ſupplié que à ſa Belle tante Beatrix de Vienne Dame d'Harlay, en conſideration de ce qu'elle eſtoit prochaine de ſon lignage, & qu'elle s'eſtoit touſiours bien portée pour le profit & honneur En ces propres termes.

honneur du Dauphiné, & affin qu'elle ne fit, ne peut faire au temps à venir aucune demande à cauſe de ſucceſſion; au cas que ledit Dauphiné & les autres terres viendroiēt à l'un des enfans dudit ſieur Roy ou des ſiens, luy voulut faire aucune grace: par quoy ledit ſieur Fils & Lieutenant de Roy en contemplation, dudict Dauphin, & pour conſideration deſdites choſes, donne à ladicte Beatrix pour elle & ſes ſucceſſeurs, mille livres de terre à tournois, qui ſeront aſſignées deſlors en bons lieux convenables au Royaume de France, & ce mil livres de terre a vie, & aſſigner en autres lieux, tant qu'elle vivra & en cas que la ſucceſſion dudict Dauphiné & des autres terres, par le decés dudict Dauphin ou autres occaſions auroit lieu pour l'un deſdits enfans, ladite Dame auroit outre ce mille livres de terre à heritage, & ainſi à donc auroit deux mille à heritage, que lors luy ſeront aſſignées au Dauphiné, au plus prés de la terre qu'elle y avoit à toute Iuriſdiction & les autres mille livres à vie & aſſeurer au Royaume ou au Dauphiné, & parmi ce ladicte Dame pour elle & ſes ſucceſſeurs, quittera le Roys ſes enfans, ou celuy qui ſera Dauphin, de tout le droict, action, ou demande, ou reclamation, qu'elle peut ou pourroit avoir, demander, ou reclamer au Dauphiné, & en toutes les autres terres dudict Dauphin, tant de par pere, comme de par mere, ou pour quelconque autre chouſe que ce ſoit, pour le temps paſsé ou pour le temps à venir, cedera & transporte-ra tout le droict, action, ou reclamation, qu'elle peut ou pourroit avoir audict Dauphiné & terres, par quelconque maniere que ce ſoit, par telle maniere qu'elle ne puiſſe rien demander d'ors en avant audict Dauphiné, ni es dites terres à celuy qui Dauphin ſera, & prometra & jurera aux ſaincts Euangiles, tenir & garder audict cas, toutes les convenences faictes entre ledict Roy, pour ſes enfans ou ceux dudict Iean & luy d'une part, & ledict Dauphin d'autre: ſelon que plus à plain eſtoit contenu es dites lettres deſdites convenences, ſeellées de ſon ſeel & celuy dudict Dauphin: & qu'elle ne conſentira, ne dorra ayde ne conſeil à aucun autre, qui vueille faire ne venir au contraire; & qu'elle n'a faict ne faira cauſe pourquoy ceste preſente remiſſion & quitance ne puiſſe & doiue avoir ſon plenier effect. Et ou cas ou ledict Dauphin n'auroit des enfans engendrés de ſon propre corps en loyal mariage, pourquoy ladicte ſucceſſion du Dauphiné & des autres terres ne vint a l'un deſdits enfans, promet à ladicte Beatrix de luy rendre toutes les lettres & Chartres qu'elle luy avoit ottroiées ſur leſdites choſes, & l'en quitteroit & recouvreroit leſdites terres, & rentes accordées, tant à heritage, que a vie, ſans toutefois demander & recouvrer les fruicts, que entre deux elle aura leués. Les lettres ſont ſeellées du grand ſeel pendant en lacs de ſoye incarnat & verd. Elles furent confirmées dix ans apres par patantes du Roy Philippes.

Et peu aprés avec Jean de Chalon ſon fils.

Jean de France n'eſtoit encor ſatisfait en ſoy meſme bien que Beatrix eût ainſi condeſcendu à toutes ſes volontés. que fait il donc? pour mieux cimenter ſon droit, & pour le rendre plus apparemment plauſible, apres le decés de Beatrix il attire Jean de Chalon ſon fils à un traité confirmatoire des precedens, dont voicy les articles de mot à mot:

Ieans aiſné fils dou Roy de France, Duc de Normandie & de Guienne, Comte de Poictou, d'Anjou & dou Maine, & Humbert Dauphin de Viennois faiſons ſçavoir à tous preſens & à venir, que comme noſtre treſcher couſin Iean de Chalon Sires d'Harlay & de Cuyſel, nous eut faict pluſieurs requeſtes & demandes à cauſe de la ſucceſſion de noſtre tres chere couſine feu Beatrix de Viennois Dame d'Harlay, ſa mere que Dieu abſolve & Tante de nous Dauphin deſſuſdict.

Et premierement, que deux mille livres de terre ly fuſent aſſiſes au Dauphiné, ſelon ce que faire ſe debuoit par les convenences faites au cas que le Dauphiné vint à nous Duc ou à aucun de nos enfans.

Item, que on payat audict ſeigneur d'Harlay, douze mil florins promis par nouſdit Dauphin, à noſtredite Tante.

Item, que le Chaſteau de Chaſtillon, & la ville de Cluſes & les Chaſteaux de Luillins & de Mont-Forchier en la baronnie de Fouſſigni, que données eſtoient à ladicte Dame d'Harlay, ſur certaines convenences contenues es inſtruments faictes ſur ce: c'eſt a ſçavoir que ſe il advenoit, que ladite Dame mouruſt, & nous dit Dauphin ſurvivant ou nos enfans deſcendus de loyal mariage, ledict Chaſtel debuoit retourner a nous ou nos hoirs, eſtions tenus de paier aux hoirs de ladite Dame juſques à la ſomme de ſix mille ſix cents florins d'or, & au cas que nouſdit Dauphin mouruſſions ſans hoirs de noſtre propre corps aprés ladicte Dame, lors leſdits Chaſteaux & Ville debuoient retourner aux hoirs & ſucceſſeurs de nouſdit Dauphin, puiſſions ravoir ladicte ville de Cluſes en donnant autre ville en la terre de ſouſſigni de la valeur de trois cents florins, par telle maniere que parmi ce aucune innovation ne ſut mye faicte des dits douze mille florins ne es aſſignations deubes comme dit eſt.

Item que pour les chaſteaux de Luillins & de MontForchier, que ne peuſſions garantir à ladite Dame & pour huict mille trois cents florins que nouſdit Dauphin avons donné en fié à ladite Dame, & en hommage lige le Chaſtel de Salanches avec le mandement & mere & mixte Impere ſur teles convenences & conditions que ſe ladite Dame ſurvivant nous Dauphin deſſuſdict ou nos enfans comme dit eſt, ledict Chaſtel devoit retourner à nous ou à noſdits enfans, auquel cas nous ou nos hoirs devions payer les debtes & legats de ladite Dame juſques à la ſomme de huict mille trois cens florins d'or, & aprés nous dict Dauphin trepaſſé de ce ſiecle ſans hoirs de noſtre propre corps, ledict Chaſtel avec les choſes deſſuſdites devoient retourner aux hoirs de ladite Dame, & en icelluy cas les Chaſtellains dudict lieu devoient jurer, que aprés le decés de nous Dauphin deſſuſdict, ils randroient leſdits Chaſteaux de Chaſtillon & de Sallanches, aux hoirs de ladite Dame, & audit cas ladite Dame avoit quitté & renoncé à la donation à ly faicte des Chaſteaux de Luillins & de Montforchier.

Item que pour ce que ledict ſeigneur d'Harlay quittat tout le droit qu'il avoit en Dauphiné, nous Dauphin deſſuſdit ly euſſions promis mil florins

florins d'or de rente à perpetuité & que il le fit gratieuſement pour leſdits mille florins, nous ottroyames qu'il eut mil livres de bons Viennois de an-nuelle & perpetuelle valeur, & aſſigner là où il ſe pourroit plus pres faire dou chaſtel d'Orpierre & de Treſclus, au cas toutesfois que auiendroit que nous defaillißions de ce ſiecle, ſans hoirs engendrés de noſtre propre corps. Si comme ces choſes ſont plus plainement contenues en certaines let-tres deſquelles il nous à faict foy.

Item que nous Dauphin deſſusdit ly eſtions tenus pour noſtre hoſt fait devant Mirabel, pour les gages de ſes gendarmes ſans rien conter pour l'eſtat de ſa perſonne, deux mille cinquante deux livres douze ſols quatres derniers, Compté le florin pour vingt ſols & pour chevaux perdus audit hoſt ſept cens ſoixante dix neuf florins quatre Gros tournois.

Accordé eſt entre nous Duc, Dauphin, & ſeigneur d'Harlay, deſ-ſuſdit ſus, & pour les choſes deſſuſdites en la maniere que ſenſuit.

Premierement que pour cauſe deſdites deux milles livres de terré que nous Duc deſſuſdit devions bailler comme dit eſt; nous Duc & Dauphin deſſuſdit baillons & delivrons audict ſeigneur d'Harlay des maintenant, le Chaſtel ville & appartenences d'Auberriue, enſemble mere mixte Im-pere & Iuriſdiction, & luy prometons à parfaire au plus prés dudict Chaſtel au moins de dommage pour ledict Dauphin que on pourra, juſques à la valeur de deux mille livres de terre, à telle monnoye & telle valeur commc les deux mille livres de terre deſſuſdites, en la maniere & forme qu'il eſt contenu es dites lettres ſur ce faites, & au cas où ces deux mil li-vres de terre ne pourroint eſtre aſſizes audict lieu d'Auberrive, nous vou-lons & prometons que aſſizes luy ſoient au plus pres dudit lieu, juſques à la valeur deſdites deux mille livres de terre que on debuoit aſſoir par la maniere que deſſus eſt dit.

Item que nous Dauphin deſſuſdict devons bailler audit ſeigneur d'Har-lay, en & pour eſchange dou Chaſtel d'Orpierre & de Treſclus & de la terre appartenant auſdits Chaſteaux & avec ce pour les fortereſſes d'i-ceux Chaſteaux & de la baronnie, juſques à la vallue deſdits Chaſteaux & baronnie, autre terre du Royaume de France au plus pres de l'iſle ſoubs Mont-real, au moings de dommage que faire ſe pourra pour le Roy, de la terre de quatre mille florins dor de rente que nous devons avoir au Royaume pour cauſe des convenences faites entre nous Duc & Dauphin deſſuſdit.

Item que les autres mil livres de terrè à Viennois, que doibuent eſtre aſſizes audit ſeigneur d'Harlay aprés le decés de nous Dauphin deſſuſdit; ly ſoient aſſizes ſelon la forme & maniere contenue es lettres faites ſur ce: & pour cauſe des terres deſſuſdites, ledit ſeigneur d'Harlay eſt tenu de faire fie & hommage lige à Charles fils de nous Duc deſſuſdit qui Dau-phin ſera, & luy ayder & ſes hoirs & ſucceſſeurs qui ſeront Dauphins, & auſſi leſdicts Dauphins ſes hoirs & ſes ſucceſſeurs ou dit Dauphiné ayder ledit ſeigneur d'Harlay ſes hoirs & ſucceſſeurs ſelon les convenences &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

hommage jadis fait entre nous Dauphin & ſeigneur d'Harlay deſſuſdit.

Item eſt accordé que ſus & de la ſomme deüe audit ſeigneur d'Harlay pour les cauſes deſſuſdites, qui montent environ vingt neuf mille ſept cents trente & un florins unze gros & demy, ſatisfaction ſera faite en la maniere que ſenſuit. Premierement que deſmaintenant ly ſeront payés dix mil florins de bon or & de bon poids & le demeurant de ladite ſomme ly ſera payé à trois termes: c'eſt à ſçavoir de la S. Michel en un an que courira mil trois cents cinquante ſept florins; & les autres ſept mille florins à la Sainct Michel prochain enſuivant l'an revolu, & le remanant de ladite ſomme a l'autre S. Michel aprés. Leſquels payemẽts ſe fairont par la main des Executeurs de nous Dauphin deſſuſdit en la maniere deſſuſdite: toutesfois eſt il deſpuis accordé expreſſement entre nous Dauphin & ſeigneur d'Harlay deſſuſdits, que pour ce que nouſdit Dauphin eſtions obligé de payer les debtes legs & clamours de ladite Dame juſques a la ſomme de ſix mille ſix cents florins d'une part, & juſqu'à la ſomme de huict mille trois cents florins d'autre part: les ſommes doibuent eſtre converties en debtes, legs, & clamours deſſuſdits, & ſe dedans ladite feſte de la S. Michel courant l'an mil trois cents cinquante, ou dedans les autres termes des payements, aucuns creanciers legataires ou autres à qui en fut tenus à cauſe des clamours lais des Legats de ladicte Dame ou Dauphiné, venoient pardevant leſdits Executeurs de nous Dauphin deſſuſdit, iceux Executeurs ranvoyeront leſdits demandeurs pardevant ledict ſeigneur d'Harlay, requis ſuffiſamment & ſommés n'avoit dedans ladicte feſte de la S. Michel, ou dedans les autres termes deſdits payements payé ou accordé avec eux comme dit eſt, ou montré cauſe raiſonnable pourquoy il ne fut tenu, leſdits Executeurs a eux premierement faits foy deſdits debtes pour leſdits creanciers ou legataires; leur payeront ce que deub leur ſera, leſquelles debtes ainſi payées ſeront rebatues deſdites ſommes.

Item eſt accordé & par convenences expreſſes, que toutesfois que ce nous Duc ou a noſtredit fil Dauphin de Vienne ou ſes hoirs & ſucceſſeurs ou Dauphiné plairroit; nous puiſſons ravoir ledict Chaſtel d'Auberrive en aſſignant ſuffiſamment audit ſeigneur d'Harlay ou ſucceſſeurs, Chaſtel & les deux mille livres de terre autre part ou Dauphiné ou au Royaume, ſelon la teneur de ſes lettres faites ſur les convenences.

Et nous Duc en nom de nous & de noſtre fils, & nous Dauphin deſſuſdit pour nous nos hoirs & ſucceſſeurs, prometons en bonne foy a tenir & garder fermement les choſes deſſuſdites & non faire ne venir ou conſentir au contraire, & que nous fairons & ſignerons à tout effect que noſtre dict fils Charles pour luy & ſes hoirs & ſucceſſeurs ou Dauphiné prometra & jurera leſdites convenences tenir & garder audict ſeigneur d'Harlay pour luy ſes hoirs & ſucceſſeurs.

Et nous ſeigneur d'Harlay pour nous nos hoirs & ſucceſſeurs parmi les choſes deſſuſdites, nous tenons pour contens, de tout le droit & action que nous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

nous pouvons demander avoir & reclamer ou Dauphiné, a cauſe de ladite ſucceſſion de noſtredite Dame & mere, ou pour nous, par quelconque autre cauſe; & quittons monſieur le Duc, monſieur le Dauphin, & Charles monſieur Dauphin de Viennois deſſuſdict, & leurs hoirs, & ſucceſſeurs, ou temps avenir, cedons & delaiſſons, & prometons & jurons aux Euangilles touchées corporellement non venir, ne faire, venir, ou conſentir au contraire. Et pour ce que ce ſoit choſe ferme & ſtable perpetuellement a touſiours nous Duc, & Dauphin, & nous Sires d'Harlay deſſuſdits, avons faict mettre nos ſeaux en ces preſentes lettres Données *a Lyon ſur le Rhoſne l'an de grace mil trois cents quarante neuf, au mois de Iuillet dixeſme jour dudit mois.*

Par monſeigneur le Duc en ſon conſeil, preſent le Comte d'Armagnac, le ſeigneur de Revel, vous & pluſieurs autres. ſigné *Savigni.*

Et pour monſieur le Dauphin, preſens meſſieurs l'Archeveſque de Lyon, l'Eveſque de Grenoble, le chancelier, François de Revel, & Gigon Coſtan Chevalier. ſigné *H. P.*

Et pour monſieur de Chalon, preſens monſieur Thibaut de Crys, monſieur Ponicart de Touraiſe Chevalliers; & maiſtre Iean du Bois & pluſieurs autres. ſigné *Daniſy.*

En execution de ces traictés, Humbert Dauphin qui s'eſtoit encor reſervé quelque adminiſtration dans le Dauphiné, donne mandement & commiſſion à certaines Chevaliers, *de livrer à Jean de Chalon le Chaſteau d'Auberrive, avec ſes dependences pour le ſatisfaire des deux mille livre de rente, & ou Auberrive ne les vaudroit, aſſigner le ſurplus aux lieux pour proches.* Mais pour tout le bon marché que Iean de Chalon fit de ceſte belle & grande Province, ni luy ni ſes ſucceſſeurs n'ont jamais peu jouir plainement & parfaictement de l'effect de ce traité, ſi qu'il en eſt encor deub huict cens livres de rente de la valeur de ce temps là.

Eloge de Louis de Chalon Baron d'Harlay.

Pere de Jean I. Son mariage.

C'Eſt celuy qui enta ſa race en la maiſon de nos Princes, ſes armes eſtoyent de gueules à l'Aigle dor. Il eſpouſa en 1352. Marguerite de Vienne fille de Philippe du Vienne ſeigneur de Pimont & de Huguette d'Antigni Dame de S. Croix & de S. Laurens de la Roche, laquelle luy apporta les places de S. Laurens, S. Agnes, Cuyſeau, Beau-repaire, Genigne, l'Eſtoile, la moitié de Lonſ-le-ſaunier & pluſieurs autres. La celebration de la feſte de Bretigni entre les François & les Anglois, occupa ſa valeur par ceſte action. Les gens de guerre qui par l'inconſideration de leurs chefs avoyent eſté congediés tous à la fois, aprés l'eſlargiſſement du Roy Jean des priſons d'Angleterre, ſe voyans en troupe de ſeze à dix huict mille, & voulans tenter le hazard des armes pour retirer payement de leurs ſoldes, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne furent les Theatres où ils exercerent leurs ravages & pilleries, & ja arrivés à Maſcon, prenoyent le chemin de Lion pour y ordonner (diſoyent ils) du negoce: Quand Louis de Chalon, les Comtes de Tongri, de Tancarville, de Salle-bruche, de Forets, & pluſieurs autres ſeigneurs de marque ligués enſemble, ſous la conduite de Jaques de Bourbon pour eſcarter ces *tard-venus* (ainſi s'appelloyent ils) furent deffaits à Briguais par ces maraus, Jaques de Bourbon bleſſé à mort, la plus part des

Ses actiós aprés la paix de Bretigni Contre les tard venus.

Qui le prenent priſonnier.

des ſeigneurs tués ſur le champ, Louis de Chalon & le ſeigneur de Beaujeu priſonniers, l'armée rompue, ces canailles maiſtres de la campagne, & tout le pays reduit à la ſimple deffence des villes & des places fortes.

Se ſaiſiſſent du pont S. Eſprit.

Ils pouſſent outre le bonheur de leurs armes, deſcendent le long du Rhoſne, & pour s'y fortifier d'un lieu de retraite, s'emparent du Pont S. Eſprit ville de grande opportunité pour le paſſage de Languedoc, & eſliſent un chef qu'ils nomment *ami de Dieu & ennemi de tout le monde.* Le Pape qui tenoit ſon ſiege en Avignon alarmé de tel voiſinage, & dela viſite qu'ils vouloyent faire ches luy, publie une croiſade & pour ſolde pluſieurs milliõs de pardons à tous ceux qui ſe rengeroyent ſous la banniere du Cardinal d'Arras, qui ramaſſoit ſes forces à Carpentras pour les arreſter; mais voyant que perſonne ne veut faire la guerre à ſi bon marché, il employe la dexterité du Marquis de Montferrat, qui ayant contenté leur premiere faim de ſoixante mille florins qu'il leur fit gouſter, s'en ſervit utilement en la guerre qu'il avoit contre le Duc de Milan.

Font peur au Pape. — Qui les contente avec argent.

Cet exemple porta coup contre le Pape, Regnaud de Canole dit *l'Archipreſtre* aprés avoir couru la Bourgogne, le Lionnois, & l'Auvergne, ſe preſenta devant Avignon & en tira quarante mil eſcus pour ſoldoyer ſon armée, qui alla continuer ſes pilleries dans l'Orleanois, en Poitou & ailleurs. Louis de Chalon ſorti de priſon avec rançon print les armes pour Philippes de France Duc de Bourgogne, frere du Roy Charles V. en la guerre de Normandie contre le Roy de Navarre, & peu aprés en Bourgogne contre le Comte de Montbeliard qui s'y eſtoit jetté à main armée adſiſté des forces Allemandes.

Louis de Chalon ſort de priſon fait la guerre en Normandie & en Bourgoigne.

De Marguerite de Vienne ſa femme il eut quatre fils Louis, Jean, Henry, & autre Jean.

Sa femme & ſes enfans.

Louis fut Comte d'Auxerre & de Tonnerre & ſeigneur de S. Agnan, eſpouſa Marie de Partenay de laquelle il eut quatre fils, Louis, Jean, Guillaume, Hugues: & deux filles Jeanne & Marguerite. Les fils recueillirent la ſucceſſion de leur Pere & Mere, & furent tous l'un apres l'autre Comtes de Tonnerre, & ſeigneurs de S. Agnan, & moururent ſans enfans. Jeanne leur ſucceda en leurs Comtés & Seigneuries, & toſt apres les tranſporta à Louis de Chalon Prince d'Orange comme nous verrons en ſuite.

Louis Comte d'Auxerre.

Jean puiſné des fils de noſtre Louis, fut le premier Prince d'Orange de ceſte maiſon duquel nous alons parler.

Jean Prince d'Orange.

Henry ſeigneur d'Argueil deceda pour la deffence du nom Chreſtien en la guerre contre le Turc le 2. de Septembre 1379. ayant inſtitué ſon heritier Jean de Chalon ſon frere.

Henry ſeigneur d'Argueil.

Jean Cadet de ſes freres fut ſeigneur de Chaſtel-belin.

Jean ſeigneur de Chaſtel-belin.

CONTINVATION DE LA VIE DE JEAN I. DV NOM PRINCE D'ORANGE.

1393. Fait ſon entrée à Orange.

Aprés la mort de Raymond de Baux ſon beaupere, il recuillit la Principauté d'Orange, & tous les biens de Marie de Baux ſa femme, avec laquelle il fit ſon entrée en ſa ville d'Orange magnifiquement receu comme Prince ſouverain: puis confirma ſes privileges & libertés & des autres villes du païs, accepta les hommages & ſermens de fidelité de ſes Vaſſaux, & obtint permiſſion de Marie Reyne de Jeruſalem Comteſſe de Provence, mere & adminiſtrereſſe du Roy Louis, de rachepter pluſieurs places & terres eclipſées de ſa maiſon en Provence.

Les lettres ſont du 14 Januier 1394.

1394. Marie Louis ſon fils

Non legiones, non claſſes proinde firma imperii munimenta, quam numerum liberorũ. Tacit. hiſt. l. 5.

Il ne pouvoit mieux aſſeurer ſon Eſtat, qu'en s'aſſeurant d'un legitime ſucceſſeur. Il avoit eu de Marie de Baux un fils nommé Louis. Il le Maria en l'aage de dix ans avec Jeanne de Montbelliard ſa couſine germaine, fille de Henry Comte de Montbelliard, fils d'Eſtienne de Montbelliard & de Mar- 1397.

guerite

guerite de Chalon, ſeur de Louis de Chalon Baron d'Harlay pere de ce Prince.

Et fait pluſieurs acquiſitions.

Ces deux maiſons de Baux & de Chalon jointes, abondoyent en terres & en finances, & faiſoyent tous les jours de nouveaux acquets, reuniſſant à leur Domaine ce qui en avoit eſté aliené. Hugues de Saluſſes ſeigneur de Suſe-
1401. Rouſſe, mary de Marguerite de Baux, leur remit les Chaſteaux de Curnier, Montbriſon, & Mont-real: & le Pape Benoit dit de la Lune ſeant en Avignon
1405. accorda à la Communauté d'Orange, la ſubvention des biens Eccleſiaſtiques pour les reparations du pont de la Riviere d'Egues, & des murailles de la ville.

1406. Le bien qui arrive non attendu donne plus de pointe & de contentement.

La Comté de neufchaſtel le recognoit pour ſouverain.

Le Conſeil & la Communauté de la ville de Neufchaſtel pour eux & leurs ſucceſſeurs, le recognurent ſouverain de la Comté de Neufchaſtel, avec promeſſe que ſi Conrad lors Comte de Neufchaſtel mouroit ſans hoirs de ſon corps, ils le recepuroyent pour Comte & ſeigneur Juriſdictionel. Le premier acte de ſouveraineté qu'il y exerça fut envers le Comte. Le Prince voulut avoir le denombrement & adveu de ceſte terre & comme le Comte dilayoit d'y ſatisfaire, il la fait ſaiſir & regir ſous ſa main ſouveraine. Le Comte offrit ſes debuoirs, & deſlors le Prince luy accorda main levée. Ceſte ſouveraineté appartient à nos Princes depuis Jean de Chalon dit Brichemel, qui vivoit en l'année mil deux cents huictante huict, auquel temps Rollin ſeigneur de Neufchaſtel reſigna es mains de Rodolphe Roy des Romains, les Chaſteau, Villes, & appartenences de Neufchaſtel, ſe mouvans du fief de l'Empire; & aprés l'Empereur à la requeſte de Rollin, le bailla à Jean de Chalon dit Brichemel; & enſuite il y eut pluſieurs reprinſes de fief des Comtes aux ſeigneurs d'Harlay; ſes ſucceſſeurs Princes d'Orange ont joui longuement de ceſte ſouveraineté leur appartenant en qualité de Barons d'Harlay. Le malheur des guerres fomentées des diviſions domeſtiques l'ont diſtraite de leur maiſon, l'ayant fait paſſer à celle de Longueville qui la poſſede à preſent.

Traicte avec le Comte de Savoye. Pour les terres de ſelanche & Fouſſigni.

Il à eſté dit que Humbert Dauphin de Viennois, tranſporta à Beatrix de Vienne ſa tante, ayeule de ce Prince, les places de Chaſtillon & de Selanche & autres de Fouſſigni, en eſchange du Chaſteau de Cournillon en Griſivaudan appartenant à Beatrix. Elle ne s'en prevalut pas; le Dauphin en retint la jouiſſance, & aprés le Comte de Savoye s'en empara comme ſouverain: mais finalement par le traité paſsé avec Marie de Bourgogne femme d'Amé Comte de Savoye, le Prince en accorda ſous ces conditions: *que le Comte luy bailleroit les Chaſteau Ville & Chaſtellenie de Monteils en Chablais avec ſes dependences ſauf la ſouveraineté, pour en faire hommage au Comte: & moyenant ce le Prince le quitta des terres de Fouſſigni, rentes & arrerages du paſſé. Demeurant toutefois au Prince & à Marie de Baux ſa femme, ſaufue la querelle du Comté de Geneve, de laquelle le Comte leur fairoit raiſon ſommairement & de plain, tant de ce qu'il en tenoit, comme des autres qui en tenoyent, & mettra l'ordonnance par luy autrefois ſur ce faite à execution ſelon raiſon.* De fait le droict l'appelloit à la ſucceſſion de ceſte Comté. Car il à eſté dit que Raymond de Baux V. du nom eſpouſa en ſecondes nopces Jeanne de Geneve, fille d'Amé Comte de Geneve, qui laiſſa pluſieurs autres fils & filles tous decedés ſans enfans, horſmis Jeanne mere de Marie de Baux maintenant Princeſſe d'Orange. Qui ne voit donc que la ſucceſſion de ceſte Comté luy appartenoit par toute ſorte de raiſon? & que le droict n'en ayt eſté tranſmis à ſes ſucceſſeurs juſque à ce jourdhuy.

Ce ſont les termes de la tranſaction du 23 Auril 1406.

Par lequel il ſe reſerve la ſucceſſion du Comté de Geneve.

Les grandes factions des maiſons d'Orleans & de Bourgogne, ſous le regne de Charles VI. Roy de France, embarquerent Jean de Chalon & ceux de ſa maiſon dans leurs querelles, & ne s'y paſſa rien de memorable où ils ne prinſent part.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Aprés que Jean Duc de Bourgogne eut fait meurtrir le Duc d'Orleans, 1407. & qu'il ſe fut retiré dans ſes pays à ſauveté, il entreprint d'adſiſter Jean de Baniere Eveſque de Liege ſon parent, & de le reintegrer en la poſſeſſion de ſon Eveſché, de laquelle il avoit eſté expolié par ſes ſubjects, pour ne s'eſtre voulu attacher à une reſidence actuelle dans ſon Egliſe comme ils deſiroyent: & bien qu'il l'eut ſervie dixhuict ans en qualité d'Eveſque, ſi l'avoyent ils pourveue d'un autre en ſa place. Pluſieurs Princes & grands ſeigneurs accoururent à ceſte guerre. Le Duc s'y achemina avec une grande armée, accompagné de Jean de Chalon Prince d'Orange. Le different fut vuidé au ſort d'une ſanglante bataille en laquelle vingt-huict mille Liegeois demeurerent ſur la place, le nouveau Eveſque & ſon Pere leurs conducteurs contés entre les morts; la victoire demeura aux Bourguignons avec perte de ſix cents hommes ſeulement, & le Prince comme tenant un des premiers rangs en l'armée fut participant de la gloire de ceſte victoire, advenue le vingt-troiſieſme de Septembre mil quatre cents & ſept. Jean de Baviere fut remis en ſon ſiege ſous des articles ſanglans, qui contregnirent les Liegeois d'expier leur faute generale au prix de la vie des principaux de leurs citoyens, auxquels l'Eveſque n'ayant jamais voulu pardonner pour toutes les ſupplications qu'on luy ſceut faire, il fut ſurnommé *Jean ſans pitié*.

Aſſiſte à la guerre de Liege.

Jean François le Petit en ſon hiſtoire des pays bas en nombre quarante mille.

Fauſtine eſcrivant à Marcus à fin qe'il fit punir une rebellion. Luy marquoit ces mots. *Vide quid agas de Avidio Caſſio & de ejus conſciis. Noli parcere hominibus, qui tibi non pepercerunt, & nec mihi nec filiis noſtris parcerent ſi viviſſent. Vulgat. Gall. in Avid. Caſſ.*

La guerre du Liege achevée, les Pariſiens ſe voyans abandonnés par le 1408. Roy, qui s'eſtoit retiré à Tours avec ceux de la faction d'Orleans; ſupplient le Duc de Bourgogne de les venir adſiſter de ſa preſence. Il s'y prepare avec beaucoup de reſolution & d'appareil, fait ligue avec Anthoine & Philippes ſes freres, noſtre Prince y eſt compris, les Comtes de Hainaud, de Namur, l'Eveſque de Liege, & pluſieurs autres qui jurent tous enſemble de faire la guerre contre tous ceux qui la voudroyent, ſauf contre le Roy de France & ſes enfans. Ainſi le Duc de Bourgogne s'en va à Paris accompagné de quatre mille Chevaux & de vingt mil hommes de pied; ſon arrivée apporta la paix, qui fut faite en la ville de Chartres, où le Roy ſe treuva avec tous les Princes, comme ſi la diſcorde eut vomi toute ſa colere en un coin du Royaume. Pendant que la paix ſe traitoit, le Duc fit un voyage en Flandres, d'où il revint accompagné de ſix cents chevaux, deſquels les cent eſtoyent Princes ou ſeigneurs. Le Prince d'Orange eſt recencé entre les principaux avec les Ducs de Brabant, & de Neuers, les Comtes de Hainaut, de Namur, de S. Paul, de Saluſſes, & pluſieurs autres. Ceſte paix ne fut pas capable d'amolir les cœurs que ceſte Meduſe avoit endurcis en rochers. Il eſtoyent ſi enflés de deſpits, de vengeances, & d'inimitiés irreconciliables, que ces deux grands partis n'avoyent pour but que la ruine l'un de l'autre. Le Prince fut embarqué en toutes ces guerres & diſcentions civiles, mais il arriva touſiours à bon port; & tandis qu'il donne de l'occupation à la valeur de ſes armes, Bertrand Geofroy Gouverneur de ſa Principauté y travailloit utilement pour ſes affaires, ayant reuni pluſieurs beaux droicts au domaine & receu les hommages de pluſieurs vaſſaux.

Fait ligue avec le Duc de Bourg.

Qui va à Paris.

Retourne en Flandres & delà à Paris accompagné de noſtre Prince.

Peu aprés le mariage de Louis d'Anjou, fils de Louis Roy de Sicile, fut 1410. conclu avec Catherine de Bourgogne, fille de Jean Duc de Bourgogne. Ceſte Princeſſe fut conduite par Jean de Chalon Prince d'Orange, & autres grands ſeigneurs, honnorablement receus par la Reyne mere de Louis. Mariage qui ne vint pas à conſommation à cauſe des diviſions qui couvoyent encor ſous les cendres de la diſſimulation entre les maiſons d'Orleans & de Bourgogne, leſquelles rallumerent tantoſt la guerre. L'année ſuivante fit voir 1411. des grands troubles, des horribles maſſacres, les rues & les maiſons de Paris teintes en ſang. Les Orleanois mettēt en campagne une grande armée de ſept mille chevaux & de ſeze mil hommes de pied, commādés par les Ducs d'Orleans, de Bourbon, & de Berri, les Cōtes de Vertus, d'Armagnac, d'Alençon, Dampmar-

Qui conduict Catherine de Bourgogne à Louis ſon promis.

Armée des Orleanois cōtre le Bourguignon.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Dampmartin, de Vienne, Louis de Chalon Comte de Tonnerre parent du Prince, qui tenoit le parti Orleanois avec Jean & Hugues de Chalon ſes freres; mais noſtre Prince demeuroit touſiours ferme dans le parti du Bourguignon.

Et du Bourguignon contre les Orleanois

Le Duc de Bourgogne pour contrecarre aſſembla ſon armée de ſeze mil hommes, auxquels furent joints trois cents Lances & mille Archers Anglois, & aſſiegea Laon qu'il print, Montdidier, & autres places. Le Duc d'Orleans eſtoit lors à Chaulny avec le Duc de Bourbon, les Comtes de Tonnerre, de Vienne, & pluſieurs autres ſeigneurs de marque. La mutinerie excitée par l'inſolence des Flamands dans le camp du Bourguignon, contraignit le Duc de ſe retirer lors qu'il s'aſſeuroit de la victoire. Malheur qui en attira deux autres: il fut chargé en queüe perdit beaucoup de gens, & pour comble les Flamands arrivés au païs, mirent en pieces les patentes de leur Duc ordonnant une impoſition ſur les bleds, raſerent la maiſon où elle s'exigeoit & travaillerent par banniſſemens & inſolences populaires tous ceux qui en avoyent donné les mouvemens.

Qui eſt deffait.

Ceſte retraite favorable aux Orleanois leur permit de s'approcher de Paris, & de mander leurs herauts pour y eſtre introduits; le Duc de Neuers frere du Duc de Bourgogne, qui avoit eſté empeché par les Orleanois de ſe joindre à ſon frere, & qui s'eſtoit retiré à Paris, adſiſté de noſtre Prince, du Comte de S. Paul Gouverneur de Paris & du Chancelier de France, empecha que les herauts n'y fuſſent admis attendans le ſecours du Duc ſon frere. Noſtre Prince ſe jette dans S. Denis avec trois cens hommes d'armes ſeulement, & aſſiegé de pres par les force ennemies, aprés avoir rendu toutes les preuves d'un grand courage & longuement parlementé, finalement il fut contraint de preſter ſerment de ne ſe meſler de ceſte guerre de ſix mois, & les Orleanois luy promirent qu'il ne ſeroit faite aucune violence à la ville. Ainſi la valeur eſt ſouvent contrainte de ceder au nombre, & la reſiſtence des aſſaillis à la puiſſante opiniaſtreté des aſſaillans.

Noſtre Prince. Eſt aſſiegé dans S. Denis & contrainct de capituler

Cependant ceux cy ſe ſentans foibles, pour reſiſter aux forces du Roy & du Duc de Bourgogne, & d'ailleurs foudroyés par les excommunications du Pape Vrbain V. juſqu'à prohibition d'enſevelir en terre ſainte les ſoldats qui mourroyent en ceſte guerre pour leur party, mendient le ſecours de l'Anglois, ramaſſent leurs forces, attaquent & ſon attaqués en divers endroits. Le Roy d'Angleterre les renforce d'un ſecours de quatre mille Anglois & de huict cents lances ſous la conduite du Duc de Clarence ſon ſecond fils & du Comte d'Yorc ſon frere.

Eſt fait Lieutenãt General au Duché & Comté de Bourg. & Charolois

Le Duc de Bourgogne eſtablit noſtre Prince ſon Lieutenant general en ſes pays des Duché, Comté de Bourgogne & Charolois, avec pouvoir de reſiſter aux Orleanois qui ja faiſoyent la guerre dans ſon gouvernement de Charolois. Cela ne l'empeche pas de veiller au bien de ſon Eſtat; il deſiroit avec paſſion de remettre ſa ville d'Orange en ſon premier luſtre, & s'il eut peu en ſon ancienne grandeur. Il n'eſpargne rien pour y parvenir, fait expedier des patentes par leſquelles il donne immunité de ſubſides pour quatre années à tous ceux qui y voudroyent venir habiter. Moyen d'autant plus juſte en un Prince qu'il ne vouloit imiter les moyens injuſtes des autres Princes.

1412. Donne immunité de ſubſides à ceux qui voudroyent venir habiter à Orange.

Theſee pour remplir ſa ville d'Athenes y donna l'entrée & la vie à un tas de malfaicteurs & malvivans. Romulus en fit autãt pour peupler Rome. Et en nos jours le Duc de Florence à ouvert la porte de Ligourne à toute ſorte de meurtres de voleries de Brigandages pour peupler ceſte nouvelle ville.

Tandis que le Prince occupe ſa valeur en Bourgogne, le Roy de Sicile & le ſeigneur de Craon ſe jettent dans le pays d'Anjou, pour contrecarrer le Comte d'Alençon qui y faiſoit la guerre pour les Orleanois. Ils prenent ſur luy Domfront, puis avec le Conneſtable de S. Paul aſſiegent S. Remy au plain. Les Orleanois le voulant ſecourir ſont repouſsés, batus & la place priſe. Ainſi les affaires du Bourguignon alloyent bien par tout, mais ſur tout en Languedoc par la diligence du Prince qui aſſujetit preſque toute la Province à la devotion de ſon party. Mais aprés le ſiege du Bourg,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

la paix fut faite entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne,& les choſes remiſes en leur premier eſtat ſous l'obeiſſance du Roy de France. Ceſte année fit voir la mort de Pierre Eveſque d'Orange enſeveli dans l'Egliſe Cathedrale en la Chapelle S. Vincens, l'election d'Amos Martin infermier pour Vicaire general pendant la vacance du ſiege,& l'election de George de Grano pour Eveſque en ſa place.

George de Grano Eveſque d'Orange.

Renouvellement de guerre entre les Orleanois & Bourgoignons.

Le renouvellement des vielles querelles de ces deux factions, interrompirent derechef la paix de la France, & donnerent de l'exercice à la vertu de ce Prince qui ſe treuva par tout. L'une & l'autre n'avoit manque de pretextes pour autoriſer la Juſtice de ſes armes de quelque plauſible apparence. Le Duc de Bourgogne eſtoit poſſedé de grand reſſentiment contre Louis de Chalon Comte de Tonnerre, Hugues & Jean de Chalon ſes freres, ou pource qu'ils avoyent couru la Bourgogne, ou bien pour eſtre accuſés d'avoir voulu attenter contre la perſonne de Duc. Mais le dernier fut un faux pretexte qui ne tomba jamais dans l'ame de ces ſeigneurs. Le Duc d'Orleans faiſoit auſſi haut ſonner pluſieurs plaintes de ſa part, ſi que la guerre ſe ralluma & le Duc de
Bourgogne qui eſtoit allé dreſſer une armée dans ſes païs revenu en France ſe 1414.
preſenta devant Paris : d'où le Roy, le Dauphin, les Orleanois ſortis, pourſuivirent le Duc, prindrent Compiegne, Soiſſons, & autres places, aucuns diſent que le Prince y fut fait priſonnier & qu'il paya quarente mille florins d'or pour ſa rançon : enfin la paix fut encor traitée au ſiege d'Arras, & noſtre Prince print quelque repos dans la ceſſation de ſes armes.

Un vieux memoire que j'ay veu ſans nom.

En laquelle le Prince eſt prins priſonnier.

A la mort des grands ſeigneurs on ſouloit faire un feſtin public ou l'ondepartoit egalemẽt des viandes au peuple. Senec. epiſt.73.

Le Duc de Bourgogne chaſtie les Chalons rebelles.

Le Duc de Bourgogne qui vouloit Chaſtier la rebellion de Jean, Hugues, & Louis de Chalon qui avoyent adſiſté l'Orleanois, congedia la plus part de ſon armée, & avec le reſte arrivé en Bourgogne, inveſtit la ville de Tonnerre qui appartenoit à Jean, l'emporta avec peu d'effort, raza la fortereſſe peu devant abandonnée par les ſeigneurs de Chalon, & pourſuivant ſa pointe ſe rendit maiſtre de Chaſteau-belin (place treſforte) dont il fit preſent à ſon fils, qui deſlors en print le tiltre de ſeigneur, l'adjouſtant à celuy de Comte de Charolois. Cette place & les autres furent depuis reſtituées à la maiſon de Chalon, & la confiſcation caſſée. Il y avoit plus de paſſion que de Juſtice, car tout le paſſé avoit eſté aboli par le dernier traité de paix entre les Orleanois & les Bourguignons : il faut revoir nos voiſins d'Orange attendant les nouveaux exploicts du Prince.

Les Payens n'avoyent rien tant en horreur que de ſouiller par une mauvaiſe foy les tables ſacrées.

Ainſi appelloyent ils les feſtins & banquets. Il y eut un Capouan, qui ſe voulant venger d'un affront, que luy avoit fait Anibal, ſe reſolut de le tuer eſtant à table. Il deſcouvre ce deſſein à ſon pere, qui en eut telle horreur, qu'il luy dit, qu'il recep uroit plutoſt la mort, que de permetre une ſi ſale action *Meipſum ferire corpus meum opponentem pro corpore Annibalis ſuſtinebis.* *Liu.D.3.lib.3.*

Sævum atq; atrrox inter pocula atq; epulas, ubi libare diis dapes, ubi bene precari mos eſſet, mactatam victimam humanam eſſe, & cruore mẽſam reſperſam. Liu.D.4. lib.9.cap.43.

Et le Pape la mort de ſon neveu en Avignon.

Voicy un accident fort memorable qui ſurvint en la ville d'Avignon. Pierre de la Lune Antipape, ſurnommé Benoit XIII y tenoit ſon ſiege & avoit un nepueu qui vagabondoit nuitamment par la ville. On le tue un ſoir au milieu de la rue : ſi ce fut par meſgarde ou autrement on ne ſcait. Le Pape en conçoit un ſi grand deſpit, qu'il recerche toute ſorte de moyen pour s'en venger. Il s'en imagine un qui reuſſit ſelon ſon deſir, & fait preparer un banquet ſolemnel dans une des grandes ſales de ſon palais, auquel il convie tous les plus apparens de la ville ; Banquet à la façon des anciens qui ne ſe faiſoit que pour la mort, & à la mort des grands ſeigneurs. Comme chacun eſtoit attentif à faire bonne chere, le Pape ſort de la ſalle comme pour quelque indiſpoſition, ayant commandé que perſonne ne bougeat. Des qu'il en eut mis le pied dehors, un grand feu s'eſleve ſoudainement de tous coſtés, qui bouleverſe le plancher de la ſalle, renverſe les tables, accravante tous ces miſerables conviés peſle-meſle parmy les ruines : tout ce qui ſe treuva deſſus juſques au toit paſſa par la meſme rigueur de ceſte deſolation. Au bruit de ce vacarme les habitans ſe ſouſlevent contre le Pape, pour tirer raiſon d'un fait tant extraordinaire, le blocquent & l'aſſiegent dans ſon palais ; mais par la vigilente dexterité de quelques ſiens domeſtiques, il ſort deſguiſé par une fauſſe porte & ſe retire au Chaſteau d'Oppede là où paroiſſent encor ſes armes, de là il s'en alla en Eſpagne & y termina ſes jours. La ſalle rend encor teſmoignage de cette ſale action. Ie l'ay veüe & le conte m'en à eſté fait là meſme, elle eſt au bout de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

de la ſalle de Jesus & s'appelle juſques aujourdhy *la ſalle brullée* ſervant maintenant de jeu de paume. Ainſi les Banquets ont eſté le plus ſouvent les lieux propres à l'execution des grands deſſeins. Ainſi les Centaures choiſirent le Banquet pour y noyer dans le vin la vie de Perſee & de tous les ſiens.

Succeſſion des Eveſques d'Orange.

Peu de temps aprés George de Grano Eveſque d'Orange mourut, & Bertrand de Tarascon fut eſleu en ſa place, lequel auſſi mort en la ville de l'Iſle au Comté de Veniſſe; Raymond Gras luy ſucceda, ayant eſté eſleu, par les ſuffrages des Chanoines capitulairement aſſemblés, lequel envoya ſupplier le Prince de luy donner ſon contentement & approbation comme il fit eſtant lors parmy les armes.

L'Empereur Sigiſmond paſſe par Orange

L'Empereur Sigiſmond avoit n'agueres paſsé à Orange, où il fut magnifiquement receu & avec tout l'appareil deub à un ſi grand Prince, en France & par tout receu comme le ſouverain. Des qu'il ſe fut rendu à la ville de Conſtance pour la tenue du Concile univerſel, il confirma le peage des marchan-

1415.

diſes ſur le Rhoſne ſemblable à celuy de Lers, ſuivant l'enqueſte ſolemnelle qui en avoit eſté faite à Orange, verifiant l'ottroy de l'Empereur Charles IV. ſon devancier, & fit ſemondre le Prince de ſe treuver au Concile, le Chapitre d'Orange y ayant envoyé un procureur pour y comparoiſtre de leur part.

Et fait ſemondre le Prince de ſe treuver à Conſtance.

L'autorité de ce Concile relança derechef noſtre Prince dans la guerre pour le parti du Bourguignon, lequel il avoit declaré Gouverneur & adminiſtrateur du Royaume de France comme Prince du ſang, & le Comte d'Arma-

1417.

gnac inhabile à ceſte Charge. Principal motif du renouvellement de ceſte malheureuſe guerre civile de France, qui y r'appella le Duc de Bourgogne ſuivi d'une armée de vingt mille chevaux, avec laquelle il s'alla preſenter devant Laigny: Et manda ſuplier le Roy de le recepuoir à Paris, & à ſon refus ſe retira en Brabant vers ſes nepueus Jean & Philippes, fils du Duc Anthoine de Brabant ſon frere, d'où il revint peu aprés en France avec ſon armée groſſie

Renouvellement de guerre en France.

Ou le Duc de Bourgogne mene une grande armée.

juſques à ſoixante mil hommes la plus part gens à cheval, avec laquelle il força toutes les villes depuis Amiens juſques à Paris & fit pluſieurs autres grands & ſignalés exploicts. L'armée eſtoit conduite par Philippes fils du Duc de Brabant, Louis de Chalon fils de noſtre Prince, Jean de Vergi Mareſchal de Bourgogne, Anthoine de Vergi Comte de Dampmartin, les Sieurs de Salins

Cependãt que noſtre Prince cõqueſte le pays le long du Rhoſne.

de la Trimouille & autres; tandis que le Prince conduiſoit une autre armée en Languedoc, pour diviſer les forces des Armagnacs, avec laquelle il aſſuietit les principales places à la devotion de ſon parti, & pouſſa ſi avant le bonheur de ſes armes qu'il ſe rendit maiſtre de tout le Lionnois & Viennois, ſi que tout luy obeit le long du Rhoſne depuis Lion juſques en Avignon excepté Beaucaire & Villeneufue les Avignon. Ie me ſerois volontiers eſgayé d'en appiecer les particularités à ſa vie, ſi je les euſſe peu recouvrer, ou que les eſcrivains de ce temps la les euſſent relevées. Ce que j'en rapporte ne ſont que traces des fragmens des hiſtoriens François, qui n'en ont parlé qu'a deſdain & en haine du parti Bourguignon tant odieux à la France, que ce Prince avoit touſiours ſuivi. Ce ſeul regret me demeure d'eſtre contraint le plus ſouvent de repreſenter des vies diſproportionnées au recit des choſes, & de donner un trop long bras à un petit corps. I'ay eſté ſi mal ſervi de memoires eſtrangeres, & rencontré tant de traverſes en la publication de ceſte œuvre, que ceux qui eſtoyent le plus obligés en conſcience de m'y ayder n'ont eſpargné aucun artifice pour me faire deſmouvoir de ceſte entreprinſe.

Mort de Marie de Baux.

Le Prince pourſuivoit ſes conqueſtes tandis que Marie ſa femme derniere Princeſſe d'Orange de la maiſon de Baux mourut en Bourgogne. Ses obſeques furent celebrées à Orange dans l'Egliſe des Cordeliers, les Scindics de la ville d'Orange y viſiterent le Prince qui y eſtoit accouru, pour s'en condouloir. Il en partit toſt aprés pour aller treuver le Duc de Bourgogne qui avoit à ſa devotion le Roy & les Pariſiens, & pour n'en revenir jamais.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Il y joua le dernier acte de ſa vie. Le Roy l'avoit pourveu par patentes de l'Office de Grand Chambellan de France, aprés le decés de Philippes de Bourgogne Comte de Neuers tué en la journée d'Azincourt qui le poſſedoit. Le Duc de Bourbon adverti que ce Prince pourſuivoit ſa reception ſe rend oppoſant. La cauſe plaidée en Parlement le dix ſeptieſme d'Octob. mil quatre cents dixhuict, le Prince fut receu & inſtalé & le Duc de Bourbon debouté de ſes cauſes d'oppoſition. Mais il ne ſurvequit pas longuement ceſte nouvelle dignité. Car en la meſme année il fut frappé de peſte à Paris dont il mourut avec plus de quatre vingt mille perſonnes, aprés cet horrible maſſacre des Armagnacs.

Suivie de la Reception de grand chambellan de France pour ce Prince.

1418.

17. Oct.

Et peu aprés de ſa mort.

Il laiſſa de ſa femme trois fils Louis ſon ayné, qui luy ſucceda en la Principauté; Jean qui fut partagé des ſeigneuries de Viteaux, Chevanes, & l'Orme; Hugues qui deceda ſans enfans: & deux filles, Alix mariée à Guillaume de Vienne, & Marie à Jean Comte de Fribourg.

Ses enfãs.

Prince des plus illuſtres de ceſte maiſon qui à ſeigneurié vingt cinq ans ſur ſon Eſtat, ſans y avoir fait grand ſejour, occupé à des tres grandes affaires: doublemẽt loüable d'avoir touſiours perſeveré avec une conſtance inesbranlable dans le parti du Duc de Bourgogne (duquel il eſtoit lige, pour toutes ſes belles ſeigneuries aſſiſes en la Franche Comté) pendant ces longues & calamiteuſes factions, & de s'eſtre ſignalé en valeur par la conqueſte de preſque tout le Languedoc, & d'autres Provinces à ſon parti.

Ses actiõs guerrieres.

L O V I S   L E   B O N

P R I N C E   D'O R A N G E

XVIII. Regne.

LA vie de ce Prince à eſté confite en travaux, & ſes mains occupées à la guerre. Il a eu à combatre ſes propres ennemis, pour repouſſer leurs animoſités rengregées contre luy, en haine d'un Prince pour lequel il eut touſiours l'eſpée à la main. Son courage ne treuvant rien d'impoſſible l'engagea dans des conqueſtes, leſquelles ayans reuſſi au commencement, il n'en peut apprehender les fruicts que du bout des doigts, luy ayans eſchapé lors qu'il en pençoit eſtre jouiſſant & paiſible poſſeſſeur; & le bonheur de la cauſe generale de ſon parti, luy ayant fait gouſter quelque amendement des ſienes particulieres, lors qu'elles vindrent à changer de face, ne le fit pas ſeulement decliner de ce qu'il avoit avancé, mais entraina la perte & la ruine de tant de belles terres qu'il poſſedoit dans les provinces voiſines de ſon eſtat, leſquelles ont depuis eſté forcloſes de ſa maiſon. Sa Principauté n'en fut pas exempte, elle fut en continuel exerciſe, Orange ſurprinſe & emportée par ſes ennemis, mais reprinſe par la vaillante fidelité de ſes ſubjects, & en ſuite affermie à ſes ſucceſſeurs par la prudẽce de ſon Prince. Sa vie fut recouſſe par une protection ſpeciale du Ciel, d'une infinité de perils où il l'expoſoit journelement dans les combats. Mais ſur tout la delivrance qu'il obtint au milieu des profondes eaux eſt du tout miraculeuſe, les ayant ſurmontées & comme contraintes de ceder à ſa vaillance, pour luy faire terminer ſes jours dans un lict de paix au milieu des ſiens. Prince des plus genereux, qui pour avoir eſté grand guerrier & vaillant au poſſible, ne laiſſa pas de meriter le ſurnom de bon aprés ſa mort, pour les teſmoignages de douceur & de debonnaireté qu'il avoit donnés durant ſa vie.

Deos fortioribus adeſſe. Tacit. 4. Hiſt.

Il avoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Préd poſſeſſion de ſa Principauté.

Il avoit ja long temps demeuré avec Jeanne de Montbeliard ſa premiere femme, quand il print poſſeſſion de ſa Principauté d'Orange, appellé par les dernieres volontés de ſes pere & mere, & par la condition apposée par ſon ayeul maternel en leur mariage en faveur de leurs enfans, confirmant l'ordre naturel & legitime de la ſucceſſion.

Louis entre au parti du Bourguignon

1418. Il commença de prendre les armes ſur le degel de la vie de Charles VI. Roy de France, pendant les grandes factions de Jean Duc de Bourgogne, ſouſtenu de la Reyne Iſabeau, & de l'autorité du phrenetique, contre le Dauphin de France duquel ils avoient juré la ruine, pour ne ſe vouloir accommoder à leur volonté en la conduite & au maniement des affaires du Royaume. Sa vertu le fit cognoiſtre aprés la mort du Duc de Bourgogne, tué par le cōmandement du Dauphin & en la preſence d'iceluy, ne s'eſtant peu autrement deſpetrer de ſon adverſaire, lors que Philippes le Bon entreprint de venger la mort du Duc ſon pere. Sa valeur le fit admirer, par les victoires qu'il rapporta ſur ſes ennemis, & par les memorables conqueſtes, qu'il fit en ces provinces voiſines, durant ces mauvais temps. Et demeura touſiours attaché aux intereſts du Duc; duquel il eſtoit lige à cauſe de ſes terres & ſeigneuries de Bourgogne: en effect ſes plus conſiderables revenus eſtoiēt conſtitués ſous la main du Bourguignō: ainſi deux puiſſantes raiſons l'obligerent à ce parti, le devoir & la neceſſité.

pour deux conſiderations.

Reçoit pentiō de la Reyne.

Pour premices de ſon merite, la Reyne Iſabeau qui s'eſtoit faite declarer Regente en France, pendant la notoire foibleſſe du Roy ſon mary; luy aſſigne une honnorable pention, attendant que le temps fit naiſtre quelque occaſion digne de ſa vertu & de ſa condition: Et toſt aprés le Roy luy donne le commandement de ſix cents hommes d'armes & de trois cents hommes de traict, pour la defence & ſeureté des pays de Guyenne, de Languedoc, & d'Auvergne, avec la charge de Gouverneur de Seure, S. Pierre le Mouſtier, Maſconnois, & marches des environs. Il s'y comporta ſi dignement & ſi vertueuſement, que les trois Eſtats des villes & des païs où il commandoit, firent une declaration ſolemnelle du bien & de l'advantage qui leur revenoit du gouvernement de ce Prince. Il les ſçavoit meſnager ſelon leur naturel, & par une adreſſe ſinguliere s'eſtoit acquis ceſte partie tant neceſſaire au commandement, de cognoiſtre les meurs & les humeurs.

Le commendement pour la ſeureté de Guienne, Languedoc & Auvergne

Et en ſuite le gouvernement du Languedoc

Cela obligea le Roy, la Reyne Regente, & le Duc de Bourgogne de luy donner le gouvernement du Languedoc, avec des forces pour y traverſer les affaires du Dauphin, & de ſes partiſans: il s'y porta avec tant de celerité & de bonheur, qu'il en reduiſit les principales villes ſous l'obeiſſance du Bourguignon. La prinſe du Pont S. Eſprit, de Niſmes, d'Aiguemortes, & de tant d'autres places tres-fortes & importantes, bref de tout le bas de Languedoc juſques à Beſiers fors du Chaſteau de Peſanas, de la Tour de Villeneufve lés Avignon, & du Chaſteau d'Eigaliers prés d'Uzés, furent les exercices militaires de la vigoureuſe jeuneſſe de ce Prince.

Noſcenda populi quæ regere vis natura eſt, quiq; eam callet prudens dicitur. Tacit. lib. 4.

Qu'il conqueſte preſque tout

Le Dauphin menace ſon Eſtat

Il adjoutoit tous les jours de nouvelles conqueſtes à ſes victoires, tandis que ſes ennemis deſiroient avec paſſion de triomphe de ſon Eſtat. Le Dauphin meſme piqué au vif d'un juſte reſſentiment, juroit hautement la ruine d'Orāge, & ſe vantoit d'y vouloir aſſiſter: il faiſoit couler des troupes en Languedoc contre le Prince ſous la conduite de ſes partiſans. Cela oblige nos Orangeois de veiller ſoigneuſement à la ſeureté de leur ville, & à pouvoir à ce qu'ils ne peuſſent eſtre pris par famine ni forcés par aſſaut. La garde y eſt renforcée, chacun s'y porte à l'envi pour le ſouſtien de l'authorité de leur bon Prince. Ils forment un conſeil de guerre; ſe pourvoyent d'artillerie, les lieux foibles ſont fortifiés, tandis qu'ils tirent promeſſe de l'Archeveſque de Reims au nom du Dauphin, qu'il ne ſera fait tort n'y dommage à la Principauté. Ils ne negligent rien pourtant, & donnent advis au Prince de ſe tenir ſur ſes gardes, contre la gendarmerie Delphinale qui avoit couché à Carpentras pour paſſer le Rhoſne a deſſein de le ſurprendre.

Debbeſi havere cura di non poter eſſer preſo per fame, è di non eſſer forzato per aſſalti. Machiav. lib. 7. dell'arte della guer.

Debbono gli aſsediati uſare più diligenza nelle guardie quando il nemico ſi è diſcoſtato que quando egliè propinquo. Machia. lib. 7. dell'arte della guer.

Et puis promet ne faire rien contre iceluy.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1419.

18 Ianvie le Roy de Sicile paſſe à Orãge avec une armée ſans foule.

Au commencement de l'année ſuivante Louis d'Anjou Roy de Sicile & Comte de Provence, paſſe à Orãge;la ville le reçoit avec beaucoup d'honneur. Il conduiſoit une Armée à Naples,avec laquelle il traverſa la Principauté ſans aucune foule. Les gens de guerre n'eſtoient introduits dans la ville qu'à petites troupes & pour y acheter les choſes neceſſaires. Le Sicilien donne des aſſignations au Prince pour ſon degrevement des arrerages qui luy eſtoyent deubs pour les avances qu'il avoit faites en la guerre de Languedoc;mais tout cela luy eſt inutile ayant eſté contraint de le mettre ſur les coffres & d'en porter la fole enchere.

Le Prince fait Trefve avec le Comte de Foix.

Auſſi fit il la Trefve avec le Comte de Foix Lieutenant pour le Roy en Languedoc & Duché de Guienne partiſan du Dauphin, en vertu de laquelle le Prince luy remet les places de Montfrin & de Vallabregues. Il donnoit permiſſion à ceux de S. Eſprit & d'Aramon de tirer des bleds d'Orange, mais la commune en empeche la ſortie,ſous pretexte que leur ville n'avoit pas eſté comprinſe dans la Trefve non plus qu'Avignon & Caderouce. Ce n'eſtoit pas un commandement abſolu du Prince, & le bien de ſon ſervice & du public ne vouloient pas que la Ville fut deſpourveue de vivres & de proviſions en un temps ſi dangereux & calamiteux.

Mort du Duc de Bourgogne.

Car voila les nouvelles de la mort de Jean Duc de Bourgogne, (meurtri comme nous avons dit par le commandement de Dauphin, en la ville de Montereau-faut-yonne, ſous pretexte de parlementer avec luy) qui donne l'alarme à toute la France enaigriſſant les courages des partis & des partiſans. Le Duc Philippes ſon fils outré d'une juſte colere de retirer vengeance de la mort de ſon pere, ſi inhumainement maſſacré contre la foy publique, aſſiſté du pauvre Roy frenetique qui eſtoit à tout faire pour luy, ſe ſert de ſon autorité pour aſſouvir ſa paſſion, à la perte, deſolation & ruine entiere de la France: Et tandis qu'il ramaſſe des troupes de toutes parts pour faire la guerre au Dauphin, il moyenne que le Roy ne puiſſe parler que de la bouche de ſes partiſans, qui ſont auprés de ſa perſonne,& qui ont le ſouverain commendement des affaires. 1420.

Prejudiciable au Dauphine

Louis eſtoit entre les principaux de ceux la, outré de voir la ruine & la diſſipation du premier Royaume de la Chreſtienté. Toutefois le ſervice de Duc Philippes l'obligea de ſe treuver en ceſte incenſée & effrenée concluſion de Troyes en Champagne, où le Roy exheredant le Dauphin ſon legitime ſucceſſeur, tranſportoit la Couronne à Henry V. Roy d'Angleterre, comme mari de Catherine de France ſa fille; en haine du meurtre du Duc Jean de Bourgogne. Le Roy d'Angleterre entra dans Paris avec le Duc de Bourgogne, où il fut honnoré comme Souverain, fit faire le procés au Dauphin, qui fut declaré incapable de la ſucceſſion de la Couronne,& banni du Royaume avec tous les autres,qui avoient participé au meurtre du Duc Jean. Peu aprés noſtre Prince retourna en Languedoc pour continuer la guerre, mais ſes progrés furent arreſtés par la venue du Dauphin, qui aſſiegea & print ſur luy les villes de Niſmes, du Pont S. Eſprit,& Aiguemortes où il fit maſſacrer la garniſon des Bourguignons,qu'il y avoit eſtablie.

On monſtre encor à Aigueſmortes une grande cuve de pierre, où l'on ſaloit les Bourguignons, leſquels on a depuis ſurnommés *ſalés*.

qui cõtrecarre les armes du Prince en Languedoc.

Menace d'aſſieger Orange.

En quelle poſture eſtoient lors nos Orangeois? Ils avoient beaucoup d'occaſion de redouter, ce qui ſe fait le plus apprehender en la guerre. Ils ne devoient rien tant craindre qu'une ſurprinſe ou une trahiſon. Ils eſtoient environnés d'ennemis de tous coſtés, qui avoient d'autant plus d'envie de ſe ſaiſir de cette place, qu'elle leur eſtoit une eſpine à leur pied, & d'une grande commodité pour tenir tout le pays circonvoiſin à leur devotion. Le Dauphin eſtoit au S. Eſprit à quatre lieüs d'Orange faiſant mine d'y tourner la teſte de ſon armée, mais il avoit une autre fuſée à devuider. Nos citoyens veillent à leur conſervation,trois portes de la ville ſont murées, les cloches de S. Jean, S. Pierre, & S. Martin ſont miſes ſur les tours, les maiſons joignans les murailles ſont percées pour faire les rondes. Ils diſpoſent par tout des guetes

Eumenes Roy d'une partie de l'Aſie haranguant devant le Senat Romain mettoit au rang de ſes plus guerrieres actions, celle d'avoir ſouſtenu un ſiege. *Et quod miſerrimum eſt in bello obſidionem paſſus ſum.* Liv. D.4 lib.7.c.53.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

guẽtes à pied & à cheval pour deſcouvrir le deſſein des ennemis, jettent une forte garniſon dans la ville, & font une extreme diligence de ſe bien garder.

1421.

Entreprinſe ſur Orange.

De Lere & de Vauvert conduiſans ſept on huit cents hommes des troupes du Dauphin, avoient pratiqué quelques traiſtres dans la ville pour la ſurprendre; ils ſe preſentent devant la porte de Langes avec coings & barres de fer; ils avoient une groſſe & longue piece de bois, ſouſtenue par dix hommes ſur cinq cordes, propre pour enfoncer (c'eſtoit une eſpece de Belier) ils tachẽt de faire un grand effort contre le portail avec cet engin de guerre; mais ils ne peurent ouvrir que la portele. La rumeur eſtoit ja grande par la ville, & tous nos citoyens accourus promptement aux armes, s'eſtoient mis en eſtat de reſiſtence; cette porte eſt rudement aſſaillie; mais mieux deffendue: une grelle de fleſches aſſenent les uns & les autres: un ſeul de nos citoyens y perdit la vie: pluſieurs des ennemis y furent tués; & pluſieurs bleſſés de part & d'autre: mais plus grand nombre des aſſaillans contrains de ſe retirer comme ces vieux Gaulois, avec cette honte de n'avoir rien gaigné que des coups, & ce deſplaiſir d'avoit failli en ce qui leur ſembloit infaillible.

A la honte des entreprenãs.

Ammiã Marcellin faiſant mentiõ de certains peuples, qui faiſoient la guerre à l'Empereur Conſtantius, dit qu'eſtans informés qu'une des principales villes de la Gaule Belgique eſtoit mal gardée & par des ſoldats, qui n'eſtoient gueres bien armés, ils entreprindrent de la forcer par ſurprinſe, mais que apres avoir veu une reſiſtence fort opiniaſtrée ils ſe retirerẽt avec une extreme honte & deſplaiſir. *Abiere Barbari triſtes, inaniter ſtulteque cogitaſſe civitatis obſidium muſſitantes.* Liv. D. 16. cap. 4.

Les Orangeois ſe fortifient

Aprés cette miraculeuſe delivrance, le conſeil de la ville delibere d'en donner advis au Prince pour avoir prõpt ſecours, & tandis qu'il fait diligemment travailler à la fortification du chaſteau, de la ville, & du faux bourg S. Florens, il pourvoit la ville de vivres & de toute ſorte de munitions de guerre & de bouche, fait bruſler le fourrage & tout ce qui pourroit accommoder l'ennemy, dreſſer des eſcluſes es environs pour inonder la campagne, des canonnieres ſur les murailles, achever les faucesbrayes, couvrir d'une trẽchée le chemin de la ville au faux bourg pour la communication, & fait mettre en deffence les portes d'iceluy.

Si debbono fare due coſe, providere ſe, & torre commoditá al nemico di valerſi delle coſe del tuo paeſe. Però gli ſtrami, il beſtiame, il frumẽto che tu non poi ricevere in caſa, ſi dee corrompere. Machiav. lib. 7. dell'arte della guerra.

Et le Prince va en Bourgogne

Le Prince ayant ordonné de tout ce qui eſtoit neceſſaire à la conſervation d'Orange, & de tous ſes autres Eſtats & Gouvernemens, ſe rend promptemẽt aupres de M. Marguerite de Bavieres Ducheſſe douairiere de Bourgogne, qui l'avoit prié de l'aller adſiſter en tant deſpineuſes difficultés dont elle eſtoit travaillée en la conduite de ſes pays. Là Sigiſmond Empereur luy envoye lettres patentes, par leſquelles il le creoit Vicaire general de l'Empire. Louis s'en voulut excuſer à l'Empereur. L'Empereur luy commende de l'accepter ſans refus ni delay. Admirable modeſtie de ce Prince! il avoit ſi bien apprins de ſe cognoiſtre, qu'il ne vouloit pas croire de luy tout ce qui eſtoit en luy; ainſi il accepta la charge.

Où il eſt creé Vicaire generale de l'Empire.

Nomen patris patriæ Tiberius à populo ſæpius ingeſtũ repudiavit. cuncta mortalium incerta, quantoq; plus adeptus foret, tanto ſe magis in lubrico dictans. Tacit. Ann. lib. 1. c. 72.

Quanto ſuperiores ſumus, tanto nos geramus ſubmiſſius, & perſpiciamus rerum humanarum imbecillitatẽ varietatemque fortunæ. Bellend. de trib. lumin. Rom. cap. 7.

1422.

Il cõduict une eſcorde de 6000 chevaux au Duc de Bourg.

Quelque temps aprés la Ducheſſe deſirant de voir le Duc Philippes ſon fils, qui eſtoit en ſes pays de Flandres, le mande prier de ſe rendre pres d'elle, & pour aſſeurer ſa perſonne, luy deſpeche une eſcorte de ſix mille chevaux commandés par le Prince. Le Duc ſe met en chemin, paſſe par Paris où il eſt magnifiquement receu, *va communiquer avec le Roy d'Angleterre qui tenoit le ſiege devant Meaux en Brie, mais avant que le Duc arrivat à Meaux, le Prince d'Orange print congé de luy, ne voulant aller pardevers le Roy d'Angleterre afin qu'il ne fut requis par luy de faire ſerment de le ſervir, ce qu'il ne vouloit faire en façon du monde: comme il avoit fait un peu auparavant au ſeigneur de S. George, quand il fut pardevers les Roy, pour la delivrance de ſon neveu le ſeigneur de Chaſteau Villain.* Ce bon Prince s'ennuyoit de la proſperité de l'ancien ennemi de la France, & ſe facheoit au dernier point, que la paſſion du Duc de Bourgogne, l'obligeat de faire la guerre pour l'advantage de l'Anglois, qui ſeul ſe prevaloit de l'heureux ſuccés de ſes armes.

Et ne veut ſervir l'Anglois.

Paradin en ſes annal. de Bourg.

Le Roy d'Angleterre mourut alors, laiſſant un ſien enfant de ſeze mois ſucceſſeur de ſes couronnes & de ſes querelles, & le Roy Charles VI. le ſuivit toſt aprés, laiſſant auſſi la couronne de France à desbatre entre le Dauphin ſon fils, & l'Anglois, le Bourguignon renouvelle avec les tuteurs de celuy cy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

luy cy la meſme ligue qu'il avoit faite avec le Pere. Tous les deux ſont couronnés Roys de France par leurs partiſans : la guerre ſe renflamme avec plus d'ardeur & de fureur que jamais, & ſembloit que rien ne la deut eſteindre qu'un embraſemẽt general qui conſumat les deux partis. Nos Orangeois menacés de conflagratiõ par les troupes ennemies qui paſſoient. renforcent leur garniſon, abatent la maiſon Epiſcopale du Faux-bourg S. Pierre, & demoliſſent à fleur de terre tous les edifices qui pouvoient favoriſer quelque ſurprinſe du coſté de la porte de la ville qui demeuroit ouverte.

Les Orangeois continuẽt à ſe fortifier

Deſlors donc le Dauphin eſt Roy de France ſous le nom de Charles 1423.
VII. Un gentil-homme venant de la cour, decouvre une entreprinſe qui y avoit eſté formée de ſurprendre Orange. D'autre part on eut advis qu'un Petric Capitaine de parti contraire, deſcendoit par l'Auvergne avec des grandes troupes, & ſe jactoit ouvertement de venir à Orange. On deſpeche en diligence vers le Prince (lors employé à ceſte œuvre importante de la paix & de la reunion dn Roy & du Duc de Bourgogne) il les aſſeure de ſa bonne volonté, & leur commande *de faire bonne garde, tãdis qu'il travailleroit envers le Roy de Frãce pour leur ſeureté.* Ce nonobſtant la frayeur fut ſi grãde parmy nos citoyens qu'ils ſe mirent en devoir d'aſſeurer les os & les reliques de S. Eutrope.

Deſcouvrent une entreprinſe contre eux

Parmy ces bruits & alarmes Jeanne II Reine de Naples Comteſſe de Provence demande ſecours à nos Orãgeois, contre les Cathelans qui luy faiſoient la guerre. Les noſtres luy remonſtrent le danger eminent, auquel leur ville ſe voit reduite par les practiques de leurs ennemis, le beſoin qu'ils avoient de leurs hommes & de leurs moyens pour leur propre conſervation, & pour toute reſponce que l'Eſtat n'eſtoit point obligé de la ſecourir, la ſupplians de
les en excuſer. Et deux ans aprés Joland d'Aragon, mere de Louys III. Roy 1425.
de Jeruſalem & de Sicile Comte de Provence, paſſa par Orange honorablement receue & gratifiée de pluſieurs preſens. La mort de Louys Deſtrilles Gouverneur, de la Principauté ſuivit aprés, auquel le Prince ſubrogea Eſtienne Geofroy gentilhomme de Courthezon fils de Bertrand cy devant Gouverneur, qui fit lire & publier ſes lettres dans le conſeil de la ville, où il fut receu & jura les libertés : & les villes de Courthezon, Jonquieres, & Gigondas s'accorderent avec la ville d'Orange pour les contributions de la guerre, tandis que le Prince procure une neutralité à tout ſon Eſtat. Le Pape demeuroit de la partie, & ſe meſloit bien avant dans les querelles des François & des Anglois. Pluſieurs troupes de gens de guerre pour le Pape & contre luy traverſoient la Principauté. L'Eſtat demeuroit en cette neutralité, donnant vivres & paſſage indifferemment à tous; Geoffroy le Maigre dit *Bouſſicquaut*, ennemi mortel du Pape vint loger dans ſa Principauté avec ſes troupes; le Pape s'en plaint, nos Orangeois luy reſpondent que l'Eſtat vit en telle neutralité qu'il ne veut deſobliger ny l'un ny l'autre party. Quelque
temps aprés Bouſſicquaut logé à Courthezon en part ſur la minuit, fait une 1426.
cource ſur le Comté Venaiſcin, prend & emmene tout ce qu'il rencontre, gens & beſtail. Le Pape redouble ſes plaintes, mais il ny eut point d'autre remede que la patience. Il faut retourner en Flandres pour y revoir le Prince.

Et refuſent ſecours à la Reyne Jeanne

Et de ſe réger avec le Pape

La mer des hiſtoires l'appelle Jean le Maigre.

Un notable different l'y appella. Jaqueline Comteſſe de Hainaut, Hollande, Zeelande ayant eſpousé le Duc de Brabant couſin germain & Inthime amy du Duc de Bourgogne, laſsée de ſa compagnie ſe porte à le repudier, pour eſpouſer le Duc de Cloceſtre Anglois qui l'emmena en Angleterre, d'où il la conduiſit quelque temps aprés en ſes pays bas avec une eſcorte de cinq mil hommes, pour y faire la guerre contre le Duc de Brabant. Le Duc de Bourgogne prend part aux interets de ſon couſin, & luy envoye une belle armée ſous la conduite de noſtre Louys, qui ſe treuve plus fort que le Duc de Cloceſtre. Cetuy cy s'en reva en Angleterre pour renforcer ſes troupes d'une nouvelle levée, laiſſant ſa Jacqueline en Hainaut. Le Prince meſnage dextrement l'abſence de l'ennemi,

Le Prince fait la guerre en Flandres

Contre le Duc de Cloceſtre.

ſe jette

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

malheur des guerres, elle eſt demeurée hors de la maiſon de nos Princes juſques au jourdhuy, poſſedée par les ſeigneurs de Caderouſſe. C'eſt accord eſt du 22. de Feburier 1430.

Interrompue par la guerre qu'il fait en Dauphiné.

En effect des qu'il fut de retour du pays bas, il ſe vit bien avant dans la guerre pour ſes affaires particulieres, contre le Roy Charles VII, qui luy detenoit & occupoit pluſieurs terres en Dauphiné. Le Prince demandoit l'aſſiete de quelques rentes & les arrerages qui luy eſtoient deubs, en vertu des traités cy devant intervenus entre les Dauphins predeceſſeurs du Roy & Beatrix de Vienne ſa devanciere, de laquelle il avoit droict & cauſe : il demãdoit auſſi la reſtitution des terres de Theys, Pierre, Dommene, & Falavier, du Comté de Genevois, à luy appartenans comme Succeſſeur de Jeanne de Geneve ſon ayeulle, & encor les fruicts de la Baronnie d'Ancedune; demandes claires & legitimes fondées ſur precedens accords & tranſactions favorables aux predeceſſeurs du Roy, au regard des grandes pretentions de la maiſon du Prince, les devanciers duquel s'eſtoient deſpartis de la ſucceſſion de tout le Dauphiné, pour une poignée de mouches. Ainſi le Roy Charles veut avoir l'un & l'autre, ainſi le Lion devore la portion qu'il avoit laiſsée au Renard.

Il ny à guerre plus juſte & plus legitime que pour ravoir ce qui nous eſt uſurpé, que nous avons demandé & qui ne nous a pas eſté rendu. Le Prince rebuté de ſa demande, a recours aux armes, pour emporter par la force, ce qu'on luy detient par uſurpation : l'effect ſeconde ſon deſſein; il ſe met en campagne avec tout ce qu'il peut oportunement recueillir que de ſes ſubjects, que de ſes amis; ſe jette en Dauphiné emporte villes, places, & Chaſteaux, combat & desfaict ſes ennemis en divers endroicts. Si qu'en peu de temps il ſe voit maiſtre, non ſeulement des places qui luy appartenoyent, mais encor d'une infinité d'autres, Anthon, Colombiers, S. Romans, Puſignan S. Auban, ſont deſignées pour marques de ſa valeur.

Pacifiée par l'accord qui ſuivit Avec le Comte de Cominge

Mathieu de Foix Comte de Cominge gouverneur du Dauphiné, ſe met au commencement en devoir de repouſſer la force par la force, mais ſe ſentant trop foible pour arreſter le cours des armes du Prince, il recourt à la douceur, & pour coudre la peau du renard à celle du lion; l'attire à un traité d'accord ſous des conditions raiſonnables, pour le ſurprendre & en venir plus facilement à bout aprés l'avoir fait deſarmer. Le Prince y procede franchement & eſt bien aiſe que une bonne paix & honnorable le remette dans la tranquilité qu'il avoit perdue par ceſte guerre : declare que jouyſſant des places, ſubjets de ſon reſſentiment il l'acceptera volontiers. Deputés ſont nommés de part & d'autre, qui jugent les demandes du Prince legitimes : & comme telles luy adjugent les places dont eſt queſtion en preſtant les foy & hommage au Roy, ſelon la qualité d'icelles. Voicy le traicté :

Omni deſiderabilis debet eſſe tranquillitas : in qua & populi proficiunt, & utilitas gentium cuſtoditur. Theodor. Rex Anaſt. Imperat.

Le 16. Aouſt. 1428. En ces termes.

Ce ſont les choſes adviſées par forme de traicté et accord entre monſeigneur le Gouverneur et les gens du conſeil du Roy noſtre ſire Dauphin de Viennois; aſſiſtans avec eux aucuns de plus grands Barons et Nobles du Dauphiné d'une part, et meſſieurs Guillaume de Saulieu ſeigneur de Mont-flour et le ſeigneur de l'Aubeſpin pour la partie de Monſeigneur le Prince d'Orange, à ce par luy commis et deputés d'autre.

Premierement que ledict Prince faiſant deubement les foy et hommage en ſa perſonne audit Gouverneur, ſon Lieutenant ou audit Conſeil du Dauphiné, pour et au nom du Roy noſtre ſeigneur et Dauphin, deſquels foy et hommage il eſt tenu à cauſe de ſes predeceſſeurs, pour les terres aſſiſes audict Dauphiné *et ailleurs : l'on faira audit Prince ou à ſes commis et deputés le ſupplement qu'il ſera treuvé eſtre à faire de deux mille livres tour-*

nois de rente qui ſe doibuent aſſigner ſur Auberrive & autres lieux plus prochains ; par commiſſaires à ce deputes par le Roy ou ſondit Gouverneur, prouveu toutesfois que s'il apparoit ou temps advenir par le regiſtre de la chambre des contes à Paris ou autrement, que de ce eut eſte ſatisfait aux predeceſſeurs dudit Prince, ou qu'ils euſſent eſté contentés de ce, que ledict ſupplement ſoit nul & de nule valeur. 1428.

Item en eſperance des ſervices notables que pourra faire ledit Prince au Roy noſtre ſire, & pour le droict qu'il dit avoir es terres de Teys, Pierre Dommene, & falavier, l'on eſt d'accord que faiſant ledit Prince les foy & hommage tels que leſdites terres luy ſoient baillées & deſlivrées ou à ſes commis & deputés.

Item encor que ledit Prince en ſa perſonne ne pourroit faire pour le preſent leſdits foy & hommage, l'on eſt d'accord que par procureur ayant pouvoir ſuffiſant & ſpecial mandement à ce, ſelon la forme de la procuration adviſee par ledict conſeil baillee auſdits gens du Prince, leſdits foy & hommage ſoient faits & receus; parmi ce que dedans la S. Iean Baptiſte prochainement venant ledit Prince face leſdits foy & hommage en perſonne; audict Roy noſtre ſire Dauphin ou à ſoudit gouverneur Lieutenant ou Conſeil, ou autres à ce commis & deputés. & quand eſt du faict d'Auſoyne, la verité eſt que pour le debat des parties la choſe à eſte miſe en la main du ſeigneur comme il eſt accouſtumé de faire & raiſon le veut & en eſt procés ſur ce meu à Grenoble auquel eſt comparu le procureur dudit Prince; face ledit procureur la pourſuite & l'on luy faira l'abregement qui ſera à faire par raiſon, car mon dict ſeigneur le Dauphin ne prend pas la choſe à luy appartenant ſauf les droicts d'inveſtiture & entant qu'il touche le procureur de mondit ſeigneur le Dauphin; l'on eſt d'accord d'en leuer la main & oſter tout empechement: & pour tout dire mondit ſeigneur le Dauphin ni ſes gens n'en leveront ou oncques rien.

Item pour aucune reparation des places priſes ceſt aſſavoir d'Anthon Colombier & S. Romans, les gens dudit Prince fairont ouverture deſdites places, en donnant entrée à ceux que mondit ſieur le Gouverneur ſon Lieutenant ou leſdits gens du Conſeil y voudront commettre & envoyer, pour y mettre les bannieres de mondit ſeigneur le Dauphin en ſigne de ſouveraineté, & quand leſdit commis y auront eſte deux trois ou quatre jours s'en departiront leſdit commis en y laiſſant leſdites bannieres.

Item que ledit Prince faira incontinant vuider toutes gens d'armes & de traict eſtant eſdites places, excepté ceux que ſeront neceſſaires pour la garde deſdites trois places d'Anthon, Colombier, & S. Romans, en laiſſant le regime & gouvernement d'icelles es mains d'aucuns notables gentilshommes, ſans ſoubçon, & agreables a mondit ſeigneur le Dauphin, qui paiſiblement exercera l'office de Chaſtelain, & ſera obeiſſant au Roy Dauphin, & à ſa juſtice comme à ſouverain, & gardera leſdites places telement que inconveniant ou dommage n'en advienne audict ſeigneur Dauphin ne à ſes pays, & ledit Prince le prometra ſon ſeelé ſur ce, &

aussi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Prend Jaqueline priſonniere & par ce moyen

ſe jette dans le pays, tout obeit à la force de ſes armes. Le peuple eſt contraint de remettre Jacqueline au pouvoir de Duc de Bourgogne, lequel l'ayant honorablement receue, la remet entre les mains du Prince, qui la conduit de Mons à Gand en tres belle compagnie, pour y demeurer attendant que le Pape eut decidé la queſtion de ſon mariage, pardevant lequel elle eſtoit pendente.

Mais Jacqueline ne pouvant patienter dans cette belle priſon, ſe ſauve traveſtie en homme à cheval, prend le chemin d'Anvers, & ſe retire en ſon pays d'Hollande: où aprés avoir reſiſté quelque temps, & le Pape donné ſentence en faveur du Duc de Brabant, elle eſt contrainte de ceder à la force du Duc de Bourgogne, qui luy fait ſubir telles conditions qu'il voulut: s'eſtant fait declarer ſon heritier en tous ſes pays, aprés la mort de Duc de Brabant legitime mary de Jacqueline, lequel luy laiſſa auſſi toutes ſes terres, & peu aprés la Comté de Namur luy parvint par achapt: telement qu'en une meſme saiſon, le Duc de Bourgogne vit ſes Eſtats accreus de cinq belles Provinces Brabant, Hollande, Zeelande, Hainaut, & Namur; mais il devoit la plus grande partie de ſes heritages à la vigilance de noſtre Prince, & au bonheur de ſes armies. La ville d'Orange le manda feliciter en Bourgogne pour la proſperité de ce voyage de Flandres.

Rend le Duc de Bourgogne heritier de ſes eſtats.

1427. Il leur accorda la foire de S. Eutrope avec trois jours de franchiſe & meſme privilege que celle de S. Barthelemy. Il changea auſſi au jeudy le jour de marché du ſemmedy. ſes patentes ne furent executées que vingt cinq ans aprés.

1428. Ces deux foires ont eſté depuis affranchies de trois autres jours par le benefice du Prince Philippe Guillaume de Naſſau, qui en a adjouſté une troiſieſme au jour de la S. Luc avec ſemblables Franchiſes.

Il gratifie Orange de la franchiſe d'une autre foire.

Louis avoit des grands droicts, ſur pluſieurs belles terres en Provence & au Comté d'Avignon, en vertu des ſubſtitutions apposées dans les teſtaments de ſes devanciers maternels, advenues en ſa perſonne, Louys III Roy de Jeruſalem & de Sicile eſtoit lors Comte de Provence, le Prince luy faict preſenter ſes remonſtrances contenans les denombrements de ces terres & ſeigneuries, avec les moyens juſtificatifs de ſa demande, les chaſteaux & baronnies de Baux, & ſes dependences avec pluſieurs autres places en eſtoient les legitimes ſujets. Car Elix de Baux Comteſſe d'Avelin, par ſon dernier teſtament inſtitua ſon heritier Guillaume Duc d'Andrie, auquel elle ſubſtitua Jean Anthoine Prince de Tarente, & aprés luy Gabriel leur frere, & ſi tous decedent ſans enfans leur ſubſtitue Louys de Chalon Prince d'Orange, le Duc d'Andrie ſe treuvant en Italie ne peut recueillir l'heritage d'Elix: Incontinant aprés ſa mort, toutes ces terres ſont reduites ſous la main du Roy, Comte par droict d'Aubeine; Louys de Chalon envoye ſes Ambaſſadeurs au Duc d'Andrie pour luy faire entendre ſes droicts: & parce qu'il eſtoit appellé au dernier degré de la ſubſtitution, en accorde avec le Duc & avec ſes freres ſuſtitités premier que luy. Par ceſt accord ils luy *cedent quittent & remettent, tous les droicts qui leur pouvoient appartenir ſur leſdites places, & generallement ſur tous les autres biens de l'heritage de ladite Elix, moyenant certaine ſomme de deniers, la retention de quelques debtes dudit heritage, & la Comté de Turene.* Le Roy Comte par ſes patentes mande au gouverneur & au conſeil de Provence, *qu'ayant veu certaines informations par eux mandees ſur la cauſe de la reduction qu'ils avoient faite pour le different d'entre le Sieur de la Roche & le Duc d'Andrie, & pour le Commis pretendu contre les dites parties (ce qui ne pourroit prejudicier au Prince) que s'il leur appert des teſtamens, mentionnés en ladite remonſtrance & qu'il n'y ait autre contrediſant, d'adjuger au Prince d'Orange leſdits Chaſteaux Baronnies & fortereſſes, le mettre en poſſeſſion, & luy faire juſtice ſommairement & de plain ſans forme ne figure de procés.* Les patentes ſont du ſixieſme de Septembre mil quatre cents vingt neuf: mais le Prince ne peut jamais jouir de ces places à cauſe des continuelles guerres, & depuis elles ont eſt regies ſous la

Obtient lettres de reintegrãde pour raiſon de l'heritage d'Elix de Baux.

En accorde avec le Duc d'Andrie.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

main du Roy, & le ſont encor à preſent; nos Princes ont ſuccedé à ces beaux droicts.

Les Baronnies de Brantouls & de Pleſian, places de l'heritage d'Elix de Baux dans le Comté de Venaiſcin, eſtoient de meſme nature que celles de Provence: le Prince s'en treuva ſaiſi aprés la mort de ceſte Dame, par l'engagement qu'elle luy en avoit faict, pour certaine ſomme; le Duc d'Andrie heritier d'Elix met le Prince en qualité pour les retirer, le Prince eſt maintenu en la poſſeſſion juſques à entier payement de ſon deub, le Duc ſe rend appellant de la ſentance du Recteur qui ne voulut admettre l'appel, mais depuis le Prince accorda avec ce Duc pour toute la ſucceſſion de l'heritage d'Elix lequel comme nous venons devoir fuſt acquis au Prince & ce different terminé. Droicts du Prince ſur Brantouls & Pleſian.

Philippe de Lenis Comte de Villar Seigneur de la Roche, tire en cauſe tant le Prince que le Duc pardevant le Recteur, demandant pluſieurs places de l'heritage d'Elix & entre autres celles de Brantouls & de Pleſian, avec leurs appartenences: fondé ſur certaine donation imaginaire, qu'il diſoit luy avoir eſté verbalement faicte par Elix, & pourſuit avec tant d'inſtance que la poſſeſſion luy eſt adjugée, nonobſtant toutes choſes advancées au contraire par le Prince, qui ſe rendit appellant du Recteur qui ne voulut admettre l'appel.

Ceſte manifeſte injuſtice obligea le Prince de ſe maintenir de ſoy meſme en la poſſeſſion de Brantouls, comme il faict juſques au neufieſme de May de l'année mil quatre cents cinquante, que le Pape Nicollas le condemne de vuider en faveur du Comte de Villar, fortiffiant ſon ordonnance d'un monitoire contre le Prince, par lequel il luy commande bien expreſſement d'obeir, & en cas de refus prononce excommunication & malediction contre luy, met en interdit ſa perſonne & ſes biens, & exhorte le Roy René, Louys Dauphin de Viennois, & autres Princes de luy courir ſus. Ainſi le Prince fut expolié de la Baronnie de Brantouls, & ſes ſucceſſeurs privés de la jouiſſance de ceſte terre: quelque temps aprés le Pape recognoiſſant la juſtice de la cauſe du Prince, luy donna ſes lettres de reintegrande en vertu deſquelles il fit appeller les tenanciers: les guerres ſurvindrent toſt aprés, qui ne luy donnerent loiſir de continuer ceſte pourſuite.

Cependant le ſoin qu'il raporta pour la conſervation de la ſeigneurie du Thor place tres belle audit Comté, n'eſt pas moindre que pour les autres, & le ſuccés n'en ſera pas plus heureux. Giraud Amic Sieur du Thor avoit eſpouſé Tiburge de Baux, fille de Bertrand III. par ſon teſtament du unzieſme de May, il inſtitue ſon heritier Giraud ſon fils, & à cetuycy mourant ſans enfans, ſubſtitue Giraudet ſon petit fils, & ſes enfans maſles; & à leur defaut ſubſtitue autre Giraud ſeigneur de Rochefort ſon frere, apres tous leſquels il appelle en dernier lieu Raymond V du nom Prince d'Orange, nepueu de ſa femme, & ayeul maternel de Louys heritier de tous ſes droicts. Giraudet, petit fils de Giraud tranſporta la ſeigneurie du Thor à Ozias Aubert, auquel il donna Peironete ſa fille, en luy recognoiſſant ſon dot ſur ceſte place: ce qu'il fait & aprés Aubert l'aliena en faveur d'Elix de Baux Comteſſe d'Avelin, des biens de laquelle noſtre Louys demeure heritier par les moyens que nous avons touché; telement que ceſte terre luy eſt acquiſe tant par la ſucceſſion d'Elix, que par le teſtament de Giraud Amic: il entra deſlors en poſſeſſion d'icelle. & de tous les autres biens de ceſt heritage; Peironete luy demande ſon dot ou la place ſelon la condemnation qu'elle en avoit obtenue en Cour de Rome contre Elix de Baux. Louis ſe pare de la ſubſtitutiõ dudict Raymond ſon ayeul maternel par droit de repreſentation; Ozias Aubert ne l'ayant peu hypothequer au prejudice de ceſte ſubſtitution: mais en fin monant certaine ſomme de deniers ceſte place avec ces apartenences demeure au Prince, qui en jouit juſqu'a ce qu'ayant eſté contrainct de la quitter dans le malheur Sur le Thor.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1428. auſſi promettra d'eſtre à droict en la cour ſouveraine de mondit ſeigneur le Dauphin ſi aucuns ſur ce luy veulent aucunes choſes demander.

Item que ledit Prince incontinant faira vuider tous gendarmes & de traict que ſoubs ombre & de par luy ſont venus & entrés audict Dauphiné : & ſera tenu de rendre les autres places par luy ou ſes gens occupées audit Dauphiné, comme Puſignan, & S. Auban, & avecques ce faira delivrer franchement & quitement les priſonniers prins par ſeſdits gens audit Dauphiné ſauve la deſpence raiſonnable de leur bouche. Ceſt aſſavoir meſſire Iean de mirabel, Iean de Valenciennes, Pierre Paſcal, & autres dedans le quinzieſme jour du mois de Semptembre prochainement venant ; & ſi aucun desbat ou diſcord ſurvenoit à cauſe de ladite deſpence de bouche fairont la taxation d'icelle le Bailly de Viennois & de la Tour, & le Chaſtelain qui ſera commis & ordonné à Anthon, ou Colombier, ou Falanier laquelle tiendra à chacune des parties.

Item ledit Prince baillera lettres ſeelées de ſon ſéel de garder & accomplir les choſes deſſuſdites, & autres ſeurtés qui ſeront adviſées.

Item que en faiſant & accompliſſant les choſes deſſuſdites ledit Roy noſtre ſire Dauphin ſera & demeurera quitte envers ledit Prince & ſes ſucceſſeurs & tous autres qui auront cauſe de luy, des arreirages deſpens & interets, & toutes autres cauſes que ledit Prince pourroit pretendre pour occaſion des choſes deſſuſdites & toutes autres cauſes & occaſions quelconques : & pareillement ledit Prince ſes gens & officiers demeureront quittes à cauſe des choſes quelconques advenues le temps paſſé ; ſans que le Roy Dauphin ou ſes officiers ores ne pour le temps advenir en puiſſent faire aucune pourſuite ou demande. Et pour avoir et obtenir l'abolition et remiſſion des commis et autres choſes demandées par les gens du Prince, on faira diligence devers le Roy d'avoir par effect lettres ſuffiſans et vallables audit cas dedans le quinzieſme jour du mois d'Octobre prochainemant venant, leſquelles lettres ſeront baillées es mains du Chaſtelain d'Auberrive ou de ſon Lieutenant.

Item prometra mondit ſieur le Prince que les places qu'il tient en foy & hõmage de mondit ſeigneur le Dauphin d'anciẽneté, et auſſi les autres qu'on luy deſlivre de nouveau et autres deſſus nõmées, il ne mettra ne baillera es mains de quelconque perſonne que ce ſoit, pour faire guerre ne porter dõmage audit Roy noſtre Sire Dauphin, ni à ſes pays terres ſeigneuries et ſubjects.

Item que faits leſdits foy et hommage dequoy eſt parlé es deux premiers articles, ledit Gouverneur et Conſeil ſont d'accord de bailler et deſlivrer audit Prince ou à ſes gens pour l'aſſignation demandée entant qu'elle ſera deue, c'eſt a ſavoir de la ſomme de ſept cents vingt cinq livres, qui valent a dix et ſept ſols le Dauphin Dauphinal, huict cents cinquante deux florins Dalphinaux et ſeze ſols tournois ; en ſur les lieux des Villes Chaſtel et mandement de Mirabel, Villes Chaſtel et mandement d'Arpaon, qui jadis fut de meſſire Guillaume de Baux aſſis en Baronnies, enſemble le peage de S. Rambert pres d'Auberrive, et auſſi ſur les grands

gabeles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Gabelles & peages qui ſont accouſtumées eſtre levées en la ville de Ro- 1428.
mans, & le tout ſur leſdites gabelles ſauves & reſervées les conditions
faites de pouvoir aſſigner ladite terre ailleurs contenues es lettres ancien-
nes ſur ce faites: & pour la ſeurté de ce qui ſera aſſigne ſur leſdits peages
et gabelles, ſera appellé au bail & delivrance d'icelles le Chaſtellain d'Au-
berrive ou ſon lieutenãt pour ledict Prince: et prometra jurera et s'oblige-
ra le fermier deſdits peages & gabelles, de paier la ſomme qui ſera aſſignée
ſur icelles gabelles aux termes accouſtumés, audit Chaſtelain ou à ſon lieu-
tenant pour & au nom dudit Prince.

Item que leſdicts gens du Prince prometront auſdits Gouverneur &
Conſeil, d'apporter à Grenoble la ratification dudit Prince ſoubs ſon ſée-
lé, des chapitres cy deſſus accordés & promis pour & au nom dudit Prin-
ce dedans le quinzieſme jour de Septembre prochain venant, en la forme
à eux baillée par ledit Gouverneur & Conſeil: ſauf & reſervé au regard
des chapitres faiſant mention des hommages la feauté deube à mon ſei-
gneur le Duc de Bourgogne & autresfois receues par les predeceſſeurs
dudit Prince; & auſſi ſauf et reſerve le droict appartenant à monſeigneur
l'Eveſque de Grenoble et à ſon Egliſe ſur le Chaſtel et terre de Dommene,
et avecques ce ſans prejudice des droicts que pretend le Marquis de Salu-
ces avoir et luy appartenir es Chaſteaux terres places et ſeigneuries d'An-
thon, Colombier, et S. Roman.

En execution de ce traité: les ſeigneurs de Mont-fleur & de l'Aubeſpin 24. Juil-
procureurs du Prince, firent en ſon nom hommage & ſerment de fidelité au let.
Roy; pardevant le Comte de Comminge Gouverneur du Dauphiné, de Obſervé
toutes ſes terres du Dauphiné, tant de celles qu'il poſſedoit auparavant, que de la part du Prince.
de celles qui luy ſont adjugées par le traicté: Ces terres la ſont la Baronnie
d'Orpierre & Chaſteau de Treſcleux qui en depéd, les Chaſteaux ville & mã-
dement d'Auberrive, les Chaſteaux de Curnyer, Montbriſon, & pairerye de
Noveyſan; la Baronnie d'Ancedune avec ſes appartenences, le Chaſteau de
Montreal, avec la baſtide de Mareſony: la pairerye de ſaincte Iale & Roche-
brune, la pairerye de la baſtide d'Eſpanon, la baſtide de Valence, les Cha-
ſteaux de Pierre, terre de Teys, & Dommene, les Chaſteaux & mandement
de Falavier avec leurs droicts & appartenences: les procureurs du Prince fi-
rent hommage & ſerment de fidelité debout les maints joinctes entre celles
du Gouverneur. Et le Roy Charles donna une autentique abolition au Prin- 26. Sep.
ce & à tous les ſiens, de tout ce qu'ils pouvoient avoir exploicté durant les
guerres & les diviſions, qui avoient eu cours eu France ſoubs le Regne de
ſon pere, & depuis ſon advenement à la Royauté, particulierement pour les
prinſes des places d'Anthon, Colombier, & S. Romans, & ratifia le ſuſdit
traicté.

Le Prince de ſon coſté ne croyant pas de pouvoir mieux aſſeurer ſes affai-
res que ſur la foy d'un Roy de France & des gens de ſon Conſeil, ſatisfaict
franchement & de bonne foy à touts les autres points & articles, deſarme en-
tierement, congedie ſes troupes, deſempare toutes les places & chaſteaux Et mal par
qu'il tenoit dans le Dauphiné, hormis ces trois Anthon, Colombier, & le Roy.
S. Romans, qui luy ſont reſervées par le traité pour y tenir garniſon neceſſai-
re ſous l'obeiſſance du Roy: ſans penſer que bien ſouvent la guerre eſt enne-
lopée des pretextes d'une paix trompeuſe.

Et

1429. Et defait à peine l'année ſe paſſe que le Prince ſe voit fruſtré de ſes eſperances; le Comte de Cominges avoit traité au nom du Roy; la foy, & la parole du Roy & de ſon Conſeil du Dauphiné y eſtoit engagée, mais Rodolphe de Gaucourt qui luy ſucceda au gouvernement, ne voulut point ſucceder au traité de ſon devãcier ſi utile au vaincu & ſi glorieux au victorieux. Le Conſeil deſapreuve ce qu'il à fait ſoy meſme, ſe couvrant de la neceſſité du temps, qui les à obligés de traiter deſavantageuſement pour le ſervice du Roy, *auquel cas il leur eſtoit* (diſoit il) *permis rompre leur foy & parole pour deſarmer les ennemis de leur maiſtre*, maxime mauvaiſe & dangereuſe qui n'a pour fondement que la perfidie & qui ne peut ſubſiſter qu'au branſle de la trahiſon. Auſſi la foy eſt le fondement de la ſocieté humaine qui s'eſtend juſques aux ennemis, auxquels il la faut garder inviolablement, elle ne ſe peut jamais rompre qu'au prejudice du droict des gens ſacro-ſainct entre toutes nations, elle doibt eſtre plus ferme en un Prince qu'un oracle, plus ſtable que le trepied d'Apollo. Ceſte rupture eſt du tout inexcuſable de quel fard qu'on la veuille plaſtrer.

Perfidos numquam cauſa deficiet, cur pacto non ſtent. Liu. l. 9.

Pacem & concordiam victis utilia: victoribus tantum pulchra eſſe. D. Sabini ad Vitell. Tacit. hiſt. lib. 3.

Sanctiſſimum humani pectoris bonum eſt fides. Senec. epiſt. 89.

In capitolio vicinam Iovis opt. max. Romani eſſe voluerunt. Cato Cenſorius.

De Perfidioſum & nefarium eſt, fidem frangere qua continet vitam. Cic. pro Q. Roſcio Com.

1430. Qui luy fait faire la guerre par Gaucourt

Le Prince aprés avoir ſatisfait au traité de bonne foy & ſans aucune arriere penſée, deſireux de donner quelque relache à ſe travaux, & de ſe delaſſer aprés tant de penibles difficultés qui avoient tenu ſa vie dans un continuel exercice, s'eſtoit retiré en ſes terres de Bourgogne, ne craignant rien d'ennemi. Il avoit ſeulement laiſſé ces trois places Anthon, Colombier, & S. Romans avec quelque garniſon conformement au traité. Gaucourt aſſiſté d'Imbert de Grolée Senechal de Lyon, & de Rodorigue de Vilandras, ſe met aux champs avec une troupe de quinze à ſeze cents combatans, avec leſquels ſans prẽdre halaine il aſſiege, bloque & emporte le Chaſteau de Colombier qui ſe rend à luy, & fait voir qu'il ne faut jamais eſtablir une paix abſolue entre les vainqueurs & les vaincus.

Qui reprend Colombiers

In victores victoſq; numquam ſolida fides coaleſcit. Tacit. Hiſt. lib. 2.

Surprend le Prince

Louis adverti de ceſte infraction de foy & du ſiege de la place non de la prinſe, ramaſſe promptement douze cents hommes que de ſes ſubjects que de ſes amis plus proches, en reſolution de deffendre ſes places & de leur donner quelque ſecours: Gaucourt ayant advis de ſa venue, & du chemin par où il devoit paſſer, aprés s'eſtre aſſeuré de la place, part avec ſa troupe en intention de le combatre avec advantage, du temps, du lieu, & des forces, preſages infaillibles d'une victoire aſſeurée.

Et le deffait.

Les evenemens des batailles ſont journaliers, tantoſt à gain tantoſt à perte. comme le Prince alloit d'Anthon à Colombier, il prend le chemin d'un bois par où il ne pouvoit faire paſſer ſes gens qu'a la file ſans ordre principale force d'une armée, il eſtoit à la ſortie du bois quand Gaucourt le vint charger, devant que ſes gens euſſent le temps de ſe rallier pour ſe ranger en bataille. La furie eſt grande en ce premier rencontre, quelques gentilshommes Bourguignons ſe mettẽt à pied pour ſouſtenir le choc des ennemis, tandis que le reſte ſe rangeoit en bataille; mais ils ſont rompus & deffaicts devant que les autres ſe ſoient mis en eſtat de reſiſtance, le deſordre eſt grand parmi les troupes du Prince, tout fuit à vaude-route, trois cents demeurent ſur la place, environ ſix vingts ſont arreſtés priſonniers, le Prince fait devoir de Capitaine & de ſoldat pour ſe deſueloper des ennemis, qui le preſſent & pourſuivent de tous coſtés, il picque juſques au fleuve du Rhoſne, l'un des plus roides & impetueux de l'Europe; les ennemis le ſuivent à toute bride. Ce genereux Prince ne voulant tomber entre les mains de ceux qui luy avoient fauſſé la foy, monté ſur un grand courſier qu'il cognoſſoit puiſſant & hardy la lance à la main armé de toutes pieces, pouſſe courageuſement ſon cheval d'une haute rive dans le fleuve, lequel il traverſa à la nage juſqu'a l'autre bord, où il rendit ſon maiſtre à ſauveté au conſpect de ſes ennemis; hardieſſe incomparable de ce Prince, trait admirable, mais hors d'imitation, que

Sauvé miraculeuſement de la bataille.

Αδηλα τὰ τ̃ πολέμων. Incerta ſunt res bellica. Thucid. l. b. 2.

Fortuna belli ſemper ancipiti in loco eſt. Senec. Theb.

Quemadmodum munitiones reddit firmiores forma ſive figura, quàm materies: ſic exercitum potius juſta aciei diſpoſitio ac ordo quàm multitudo aliave, quæ in exercitu viſuntur. Boter. de polit. illuſt. lib. 9. c. 6.

Arma aperta palàm vites: fraus & dolus occulta eoq; inevitabilia. Tacit. 2. Hiſt.

Hoſtem adverſum, homini ſtrenuo opprimere haud difficile eſt: occulta pericula neque facere, neque vitare, bonis in promptu eſt. Salluſt. ad Cæ

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Tanta eſt virtutis gratia ut frequenter etiam hoſtem delectet. Egeſip. lib. 5.

Contempta res eſt homo, niſi ſupra humana ſe exercuerit. Sen. nat. queſt. in pref. 1.

Maxima quæque ambigua ſunt, dum alii quoquomodo audita pro compertis habent, alii vera in contrarium vertunt, & gliſcit utrumq; poſteritate. Tacit. 2. Ann.

que de ce ſeul exemple. Auſſi ce n'eſt rien d'un grand courage s'il ne s'eſpreuve à travers les perils & les difficultés. Toute la troupe des ennemis s'arreſta ſur le bord, d'où ils le regardoient avec plaiſir & eſtonnement. Le bonheur de la victoire demeura à Gaucourt & à Rodorigue de Vilandras, qui avoient tout l'avantage de leur coſté, & l'honneur de ceſte ſignalée action à noſtre Prince qui à rendu ſa memoire à jamais recõmandable à la poſterité, & ſa delivrance non moins miraculeuſe que celle d'Alexandre en la ville des Oxidraques, ou de Julius Cæſar à travers les profondes eaux. Ceſte action genereuſe pour eſtre hors d'imitation à fait chanceler pluſieurs hiſtoriens en la verité de ce rencontre, & leur à fait changer ce qu'ils croyoient douteux en des fauſſetés verifiées. Il fit nourrir long temps ce cheval avec un ſoing extraordinaire en ſa ville de Lonſ-le-ſaunier en Bourgogne, où il ſe retira pour prendre quelque haleine & ſe relever de tant de grandes ſecouſſes. Le Duc de Bourgogne ayant prins Chamont en Charrolois, & le fils de ce Rodorigue qui ſe treuva dedans, il le fit pendre en haine du pere qui avoit cauſé ceſte deffaite.

1430. Traverſe le Rhoſne à cheval & armé.

Iniquiſſima bellorum conditio hæc eſt: proſpera omnes ſibi vendicant; adverſa uni imputantur. Tacit. in Agric.

Cependant le Prince redime de perte tous ceux qui l'ont aſſiſté en ce rencontre, qui luy couſta plus de cent mil eſcus: le ſieur de Montioye toucha une ſomme notable pour tous les dommages qu'il avoit ſoufferts avec ſes adherens en la journée d'Anthon; pluſieurs autres furent traités eſgalement par la bonté de Louys, fort rare & extraordinaire aux Princes qui s'attribuent couſtumierement tout le proffit des conqueſtes, rejettans ſur les moindres les pertes & iſſues des mauvais rencontres.

Redime de perte ceux qui l'avoient ſervi en ceſte guerre.

L'inventaire de Serres en la vie de Charles VII parle avec paſſion de ce rencontre d'armes & ſe trompe en la cauſe d'iceluy, au nombre des gens, & que le cheval fut nourri long temps à Orange: car Gaucourt qui s'en rendit maiſtre en ſuite l'eut fait emmener: noſtre texte eſt tiré des actes & des manuſcripts.

Auſſi ceſte guerre n'avoit point d'autre ſujet que la querelle particuliere du Prince, touché d'un genereux reſſentiment contre ceux qui en rompant le traité avoient violé la foy publique, pour le deſpouiller des places qu'il poſſedoit ſoubs des tiltres ſi legitimes & raiſonnables. Ce n'eſtoit pas le rendre entremeteur de la conqueſte du Dauphiné pour la partager avec les Ducs de Bourgogne & de Savoye; ce n'eſtoit pas un deſſein formé d'une guerre volontaire, pour envahir tout le pays; ce n'eſtoit pas encor combatre avec advantage une moindre troupe obligée à ſa deffence par la neceſſité, au dire du Haillan, de Paradin, & de Serres; puis que ce Prince ne pençoit rien moins qu'a la guerre, lors qu'il ſe vit contrainct de prendre les armes à ſes propres frais & deſpens, pour ſecourir les places qu'on luy enlevoit hoſtilement, au prejudice d'un accord ſi ſolemnel; & puis qu'il à recompencé de ſon propre les pertes de ſes amis qui l'aſſiſterent. Sa valeur, ſa generoſité, ſon hardieſſe incomparable rendoient tout croyable en luy; comme la ſubtilité de l'eſprit, l'amour du vice, & le luxe, en Alcibiades: & c'eſt ce principalement qui ayant donné de l'eſtonnement à fait porter les pencées & les eſcrits de ces hiſtoriens à des choſes croyables mais controuvées.

Contre ce qu'en diſent les hiſtoriens François.

In Albiciade vigor ingenii, & vitiorum amor & morum luxuria omnia credibilia faciebant. Iuſt. 5.

Ceſte malheureuſe journée entraina la perte de toutes les autres places que le Prince tenoit en Dauphiné. Anthon, Falauier, Curnier, Condources, Ancedune, & S. Romans. Gaucourt accompagné du Marquis de Saluſſes, du ſeigneur de Grignan, du Viſcomte de Talard, du Balif de Lyon, de Rodorigue de Vilandras & de leurs troupes: pourſuit chaudement ſa victoire, & pour arres ſans perdre temps ſe vient preſenter devant Orange, qu'il aſſiege en divers endroits, à S. Eutrope, à S. Pierre, aux baumes de Tourres, aux Arenes, attaque le Bourg de S. Florens qu'il emporté par eſcalade, & quelques jours aprés le Chaſteau & la Ville par compoſition. Courthezon, Ioncquieres, & autres places de la Principauté ſuivirent l'infortune d'Orange, & ſe rendirent tributaires de ſes paſſions comme de ſes armes.

Gaucourd prend toutes les places du Prince en Dauphiné Et ſa Principauté.

Vn principe nuouo in una città ò provincia prezada lui debbe fare ogni coſa nuoua. Machiau de diſcorſi l. 1. c. 26.

Ainſi Gaucourt portant ſes armes victorieuſes par tout, prend poſſeſſion d'Orange, mais non pas du cœur des habitans: y exerce tous actes de conqueſte, jure les libertés & privileges de la ville, inſtitue nouveaux Officiers par toute la Principauté, donne le gouvernement du Chaſteau & de la Ville avec une bonne garniſon à Guillaume baſtard de Valence, qui reſigna la garde du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1430. Chaſteau à Philippes baſtard de Poictiers, mais ils n'en furent pas long temps les maiſtres.

Repriſe par la fidelité de ſes ſubjects.

Ce bon Prince qui vivoit avec ſes ſubjects cõme un pere avec ſes enfans, regnoit paiſiblement dans leurs cœurs qui s'eſtoient cõſervés tous entiers à ſon ſervice & inviolables en l'obeiſſance naturelle qu'ils luy debuoient: il ſe ſert à propos de ceſte fidelité, eſcrit ſecretement à quelques uns de ſes plus confidens ſerviteurs, leur fait entendre ſa bonne volonté pour leur delivrance; les lettres eſcrites & ſignées de ſa propre main eſchauferent merueilleuſement le courage des habitans, qui aſſeurés de ſon ſecours ſe reſolvent de le reſtablir en ſa premiere autorité, & d'obeir à ſes commandemens au peril de leur vie. Les principaux inſtrumens de ceſte ſignalée action furẽt Raymond de Cliat, Barthelemy Ebrard, Pierre des Vignes, Guillaume Bouſquet, Raimond & Pierre de S. Martin Freres, Pierre Reboul, Pons Rolland, & pluſieurs autres fideles cytoyens qui formerent l'entrepiinſe dans Avignon.

Ita cum civibus tuis quaſi parens cum liberis vivas. Plin. Paneg.

21. Aouſt.

C'eſtoit le vingt unieſme d'Aouſt mil quatre cents trente environ l'heure de veſpres, quand ces genereuſes ames eſpoinçonnées d'un ardent deſir de voir encor reluire parmy eux la ſacrée perſonne de leur ſouverain, ſe jettent courageuſement ſur tous ceux qu'ils rencontrent de la garniſon du Chaſteau, les deſarment, empriſonnent les uns, dechaſſent les autres; puis de meſme boutée avolẽt en foule au chaſteau ſuivis d'une multitude de peuple accouru en armes en une tant loüable action, y montent par eſcalade, s'eſlancent dedans, ſaiſiſſent, pillent, ravagẽt tout ce qu'ils rencontrent, deſarmẽt les gardes, emportent leur bagage, leurs armes, leurs chevaux qu'ils emmenent avec les priſonniers: cela meſme du gouverneur n'eſt pas eſpargné, qui pour en avoir raiſon ſe jetta avec ſon frere, & tout ce qu'il peut ramaſſer des ſiens, dans le Bourg S. Florens, d'où ils firent mille maux contre ceux de la ville juſques au quinzieſme Decembre ſuivant.

Moleſtés par les baſtards de Valence & de Poictiers.

Aprés ceſte favorable delivrance du ciel, nos citoyens environnés de grands ennemis de tous coſtés, preparent les moyens de leur deffence, ordonnent un conſeil de guerre, doublent la garde, & prenent reſolution de ne rendre les priſonniers qu'ils avoient, juſques à la fin de la guerre, leſquels ils font garder ſeurement, avec leurs armes & bagages. Toutes choſes ſont appreuvées par un conſeil general, le gouvernement donné à Eſtienne Geofroy ſous le bon plaiſir & autorité du Prince, qui le confirma & continua en ſa charge, concluſion prinſe d'employer les revenus du Prince pour la ſolde des gens de guerre attendant quelque accommodement; les habitans contribuent à l'enui pour une tant juſte querelle de la conſervation de leur liberté, & du ſouſtien de la legitime autorité de leur bon Prince. Les Eccleſiaſtiques meſme par approbation & conſentement de l'official ſe ſeignerent en ceſte religieuſe occurrence, & pour contrecarre l'ennemy qui s'eſtoit fortifié dans le Bourg de S. Florens continuoit de moleſter la ville.

L'Archeveſque de Narbonne, Guillaume Archidiacre de Laon Camerier du Pape nouvellement pourveu de l'Eveſché d'Orange, & les Conſuls d'Avignon accourent au buit de ce tintamarre, pour l'appaiſer, & pour ſe rendre entremeteurs de quelque paix entre le Gouverneur du Dauphiné & la ville d'Orange. Ils font pluſieurs allées & venues pour neant, propoſent un expedient qui accepté d'abord par ceux d'Orange, demeura ſans execution à ſçavoir *que la ville ſeroit remiſe entre les mains du Camerier du Pape, pour la rendre de plain droict au Gouverneur du Dauphiné, ou au Prince, à celuy des deux qui ſeroit le plus fort en campaigne dans quatre mois prochains, & qu'elle fairoit quelques preſents aux moyeneurs de l'accord pour leurs frais.*

Et contraincts de ſe ſouſmettre à la protection du Roy de Sicile.

Ce ſecond porta plus de coup par l'adreſſe d'aucuns. Le Roy de Sicile moyennant quelque ſomme d'argent prend la ville & l'Eſtat ſous ſa protection & ſauve garde, y envoye ſes commiſſaires, qui l'ayans receue en ſon nom promirent & jurerent ſolemnelement de la rendre au Prince, à ſa premiere requi-

requiſition. Mais les baſtards de Valence & de Poitiers ne ceſſoient pourtant de moleſter la ville hoſtilement avec la garniſon qu'il avoient à S. Florens. 1430.

Et à arbitres pour terminer leurs differés avec les baſtards

En ceſte ſorte.

En fin les differens ſont remis à arbitres. Louis de Boliers Vicomte de Relhane, & Jean Loüet preſident de Paris ſont accordés de part & d'autre, & s'aſſemblent en Avignon en preſence des principales parties, Eſtienne Geoffroy gouverneur, les Scindics de la ville d'une part, & les baſtards d'autre, declarent *que les priſonniers, armes, & bagages & autres choſes prinſes & eulevées le jour que ceux d'Orange avoient ſaiſi la Ville & le Chaſteau, & deſchaßé la garniſon n'eſtoient de bonne prinſe, & y eſcheoit deſlivrance & ſatisfaction : que ceux qui avoient eſte prins priſonniers par le baſtard de Poictiers, deſpuis le jour que la ville eſtoit en la protection du Roy de Sicile, debuoient eſtre rendus : que ledict baſtard payeroit ſes crediteurs à Orange, & ce moyenant ſeroit paix entre la ville & leſdits baſtards : que s'il ſurvenoit quelque queſtion ou doute nouveau entre eux, ils ne procederoient par guerre, mais ſe retireroient aux arbitres pour en avoir la deciſion.*

Le Commiſſaire deputé pour l'execution de ceſte ſentence y fait tout debuoir; les baſtards demandent avec preſſe & inſtance la taxation des chevaux qu'on leur avoit eulevés, les commis pour ce faire dilayent, s'excuſans ſur la venüe du Gouverneur du Dauphiné qu'ils attendent pour luy faire ſçavoir l'eſtat des affaires; les baſtards impatiens recommencent la guerre & ravagent comme devant. Mais ce dernier orage fut finalement appaisé par la prudence de Charles ſeigneur de Fouchade, & de Guillaume de Baux qui ſe rendirent compoſiteurs de tous les differens.

Gaucourt moleſte Orange par garniſons voiſines.

Ceſte tourmente appaisée, un autre vent contraire s'eſleve. Gaucourt gouverneur du Dauphiné n'eſtoit encor ſatisfaict de l'eſcorne qui luy avoit eſté faicte par nos Orangeois. Il moleſtoit extremement la ville par des garniſons logées tout autour, pour les faire retirer elle eſt contrainte de luy donner une ſomme conſiderable en la ſaiſon.

Suze par rançons

Et comme ſi ceſte ville eſtoit aux encheres de ſes voiſins, Louys de la Baume ſeigneur de Suze fait entendre aux habitans *qu'il avoit fourny aux gens du Dauphiné des ſommes pour Orange, & que pour ſon rembourcement le ſeigneur de Gaucourt luy avoit remis les rançons deues par les priſonniers de guerre detenus au Bourg de la Claſtre, prie le Gouverneur d'Orange de luy faire payer les rançons, & à faute de ce menace de faire du dommage & des deſpens à la ville :* ſur quoy il fut reſollu de luy faire porter une partie des rançons qui ſe treuverent en depoſt.

Coup ſur coup les incommodités nous arrivent de toutes parts. Pour ſubvenir promptement à tant de grands frais de guerre, la ville fut contrainte d'engager à un orfeure d'Avignon les reliques de S. Eutrope enchaſſées en argent : le terme du payement expiré, l'orpheure mande aux Scindics de ſe mettre en devoir de les racheter, autrement qu'il les alloit fondre. Il y falut donc pourvoir.

Et les autres villes de la Principauté par repreſailles.

Encor ce n'eſt pas tout. Lors que nos Orangeois ſecouerent le joug de l'eſtranger par ceſte ſignalée execution, les autres places de la Principauté eſtoient demeurées ſous la domination des officiers, que Gaucourt y avoit eſtablis. Ils eſtoient tãt animés contre Orange, que pour tous ces derniers accords de pacification, & ſans avoir eſgard aux contributions qu'elle payoit, ils ottroyoient ſans difficulté repreſailles contre ſes habitans, & les appellations en matiere de procés, n'eſtoient point devolues à Orange, ſe retenans le ſouverain jugement de toutes choſes.

27 Dec. Le Pape enjambe ſur l'autorité du Prince.

Le Pape meſme ſe prevaloit de nos diviſions & peſchoit en eau trouble, ayant de ſon autorité fait inſtaler & mettre en poſſeſſion de la chaire Epiſcopale Guillaume Archidiacre de Laon ſon Chapelain & Auditeur du palais Apoſtolic de Rome, au prejudice des droicts de nos Princes, de l'obſervance ancienne de l'Egliſe, & des privileges du Chapitre d'Orange.

Toutes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1430. *Qui ſe confie en la fidelité de ſes ſubjećts.*

Toutes ces traverſes, ces foules, ces dommages n'eſtoient elles pas capables d'esbranler la conſtance de nos Orangeois, pour leur faire embraſſer un plus advantageux parti? l'eau ſalée affine le bois de cedre: leur zéele & leur affection au ſervice de leur Prince s'eſchaufe & s'anime davantage dans le conflit de ces grandes difficultés. auſſi la fidelité du ſubjećt au ſouverain n'eſclate jamais plus avantageuſement que dans les traverſes d'une infortune: comme la pierre Amiantos jettée dans le feu en ſort avec plus de blancheur & d'eſclat.

Id firmiſſimum imperium quò obedientes gaudent: diſoit Camillus Haranguant au Senat. Liu. D. I.

Leur procure leur repos

Le Prince bien que eſloigné d'Orange en eſt adverti à point nommé. Ce que ſon courage & ſa hardieſſe luy avoient fait perdre il le recouvre maintenant par ſon adreſſe, & pour prendre ſon temps vray periode des ſages, il meſnage dextrement ſon credit, envers le Duc de Bourgogne qui eſtoit armé pour l'Anglois contre la France. Charles Roy de France ne deſiroit rien tant que d'attirer à ſoy le Bourguignon, pour luy faire quitter l'alliance de l'Anglois ſon capital ennemi. On luy fait entendre qu'il ne ſçauroit treuver un inſtrument plus propre pour y porter le Duc, que Louis de Chalon Prince d'Orange. Il le fait aſſeurer ſous main de ſa bonne volonté. Le Prince prend l'occaſion au poil, luy deſpeche ſes Ambaſſadeurs pour traiter ſa paix, & aprés y avole en perſonne. Le Roy luy accorde la reſtitution de toutes ſes terres du Dauphiné, & luy promet de s'employer envers le Roy de Sicile pour le faire reintegrer en ſa Principauté de laquelle il avoit prins la protećtion. Le Prince luy promet de prendre les armes pour ſon ſervice contre l'Anglois, & de ſe rendre entremeteur de paix entre luy & le Bourguignon. Voicy les articles & conditions du traićté.

Principum virtutibus res attolluntur, eorumq; vitiis peſſundantur. Aurel. Vićt.

Par l'accord qu'il paſſe avec le Roy

1432. 22. Juin. *En ces propres termes.*

Charles par la grace de Dieu Roy de France à toutes ceux qui ces preſentes lettres verront ſalut. Comme noſtre tres cher et feal couſin Louys de Chalon Prince d'Orange et ſeigneur d'Harlay, puis certain temps en ça ayt envoyé vers nous ſes gens et ſpeciaux meſſagers, et aprés y ſoit venu et eſt de preſent en ſa perſonne, pour nous requerir et demander la reſtitution et delivrance, des terres fiefs et ſeigneuries eſtans en noſtre pays du Dauphiné, que n'agueres paravant aucunes choſes par luy faićtes et entreprinſes contre nous et noſtredit pays il tenoit et poſſedoit en icelluy; leſquelles pour cauſe et allocation deſdites choſes advenues, tenons et ſont en noſtre main comme à nous confiſquées et acquiſes: en nous humblement ſuppliant et requerant que leſdites terres et ſeigneuries il nous plaiſe luy rendre et reſtituer pour enjouir comme paravant et abolir leſdites choſes advenues, en nous offrant faire les ſervices foy et hommage et ſerment de fidelité deſdites terres et fiefs, et autres choſes contenues et declarées en certains articles deſquels la teneur ſenſuit.

Articles faićts accordés et paſſés entre le Roy d'une part, et monſieur Louis de Chalon Prince d'Orange d'autre: ſur certaines Supplications et Requeſtes faites et baillées au Roy Dauphin par les Ambaiſſeurs dudit monſieur Louis et par luy aprés en ſa perſonne.

Premierement affin que le Roy ſoit plus enclin de faire delivrance audit monſieur Louys des Chaſteaux, Villes, terres, et ſeigneuries, rentes et revenus, et autres choſes par leſdits Ambaiſſeurs & aprés par luy demandées. Iceluy monſieur Louys ſe determinera pour le Roy & le ſervira

 contre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

contre les Anglois au nombre de trois cents hommes d'armes & trois cents 1432.
hommes de traict à ſes deſpens, & ſouldés pour trois mois entiers : & ſeront au lieu & au temps ou termes pour entrer au dit ſervice à ſix ſepmains de ſemonce ou donnatiõ : & commencera ledit ſervice au jour qu'il aura fait ſes monſtres dehors le Duché de Bourgogne, au dit pays de Dauphiné, au lieu plus prochain dudit Duché, ou dudit pays du Dauphiné, & plus convenable pour le Roy ; ſans prejudice des fidelités ſoy & hommage qu'il doibt à monſieur de Bourgogne.

Item & avecques ce, s'employera le dit monſieur Louys, de ſa puiſſance bien & loyaument, & faira ſon loyal deuoir devers ſes parens amis & aliés, qui s'employeront ſemblablement ſans fraude et malengin au bien du traité de la paix et accord du Roy et de monſieur de Bourgogne & que moyennant la bonne diligence que le dit monſieur Louys ſes parens amis et aliés fairont en la matiere ; il ſera trouvé bonne paix et accord au plaiſir Dieu entre le Roy, et mondit Sieur de Bourgogne.

Item pour clairement monſtrer audit monſieur Louys le bon vouloir que le Roy à touſiours eu & encores a de luy faire plaiſir & de le attraire à ſon ſervice, iceluy monſieur Louys faira preſentement foy & hommage lige & ſerment de fidelité au Roy Dauphin deſdites terres & fieſs, ſelon la nature d'iceux fieſs à la maniere que les ont fait ſes predeceſſeurs, & ſemblablement que tient on que elles ſoient des appartenances deſdits fieſs. & toutes leſdites terres villes, fieſs, chaſteaux, & ſeigneuries, & la revenue d'icelles eſtans en la main du Roy, luy ſeront rendues, les aura en ſa main & eu jouira comme paravant les choſes advenues, & au gouvernement & à la garde d'icelles mettra gens agreables au Roy.

Item ledict monſieur Louys baillera ſon ſeellé au Roy, par lequel il prometra, jurera, & ſe obligera de ſoy determiner pour le Roy, & que le ſervira contre les Anglois au nombre de gens, & pour tant de temps, ſans prejudice des fidelles ſoy & hommage qu'il doibt à monſieur de Bourgogne; ainſi & en la maniere qu'il eſt contenu au premier article, & que deſdites terres chaſteaux & ſeigneuries, ne ſera fait ou porté mal ou dommage au Roy ne à ſon dit pays du Dauphiné.

Item ledit monſieur Louys quelque delivrance que le Roy luy face deſdites chaſteaux terres ſeigneuries, s'il advenoit que entre le Roy & monſieur de Bourgogne ne s'y trouvaſt bonne paix, & iceluy monſieur de Bourgogne fit guerre au Roy Dauphin en ſon Dauphiné, iceluy monſieur Louys s'employera de fait à la deffence dudit pays du Dauphiné, ou rendra & baillera au Roy Dauphin ou à ſon gouverneur dudit Dauphiné ou à ſes autres officiers d'iceluy Dauphiné toutes leſdites villes, chaſteaux, terres & ſeigneuries, & en prendra & levera le Roy, les revenus à ſon proffit, & ce entent ſeulement durant ceſte preſente guerre, qui eſt entre le Roy, & mondit Sieur de Bourgogne, & en tout autre cas s'employera en la deffence dudict pays, & ſervira le Roy ſelon la nature deſdits fieſs,

& ſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

& ſe il faiſoit guerre ou ſervoit qui que ce fut contre iceluy dit pays du Dauphiné, il confiſquera leſdits fiefs & ſeigneuries.

Item au regard de l'aſſiete de huict cents cinquante deux florins Dauphinaux de rente que demande ledit monſieur Louys luy eſtre faicte, le Roy mandera preſentement a ſonGouverneur de ſon dit Dauphiné, que ladite aſſiete ſe face ſi faite n'en avoit eſté le temps paſsé ou autre cauſe ny avoit que pour leſdites choſes advenues.

Item leſdits fidelité & hommage faicts, et ledict ſeelé baillé ledit monſieur Louys ſes adherens, et qui ont tenu ſon party en aboliſſant toutes les choſes faictes et advenues au temps paſsé demeurẽt quittes envers le Roy, et en ſa bonne grace et bienveillance, et leur ſeront reſtitués leurs biens immeubles en l'eſtat que ſont, et demourront ſeurement et paiſiblement ainſi que faiſoient paravant au pays du Dauphiné et autres pays du Roy, et par tout ailleurs ou bon leur ſemblera, ſans ce que pour les choſes advenues et paſsées, faites par ledit monſieur Louys et ſes adherens à l'encontre du Roy, on leur en puiſſe aucune choſe demander: & auſſi ledit monſieur Louys, ne pourra aucune choſe demander à ceux qui ont eſté pour le Roy, en ceſte partie, ſoint du Royaume ou ailleurs, non comprins en ce ceux qui ont eſte ou ſont priſonniers en la guerre d'iceluy monſieur Louys, au regard de leurs rançons ou finances.

Item & pour ce que ledit monſieur Louys ſe plaint du jugement, qui a eſté aſſis contre luy pour les terres d'Anthon Colombier & S. Romans, diſant que on luy à faict tort au regard du Marquis de Saluſſes; il pourſuivra ſon fait par ſupplication en forme de droict, & s'il a aucun ſuſpition raiſonnable ou que de droict ſoit à recevoir ſur aucun ou aucuns du conſeil du Dauphiné, iceux ſeront mis hors du jugement & luy ſeront donnés en lieu d'eux, autres commiſſaires non ſuſpects du parlement, & autres leſquels joincts avecque ceux dudit conſeil du Dauphiné luy fairont juſtice, & durant le procés demourront leſdites places & ſeront gouvernés ſous la main du Roy.

Item le Roy eſcrira & priera en toute faveur au Roy de Sicile à ſon gouverneur & conſeil de Provence, de faire rendre au dit monſieur Louys la cité d'Orange & ſes appartenences eſtans en la main dudict Roy Louys, au temps que le Roy luy rendra ſes autres places & terres, tant celles que ſont de ſon fiefs que autres.

Sçavoir faiſons que nous leſdits articles accordés, promis, ratifiés, confirmés, & jurés par noſtre dit couſin le Prince, ayans agreables en tout leur contenu: iceux tenons, greons, ratifions, & approuvons, promettant en bonne foy, & en parole de Roy les tenir & faire tenir en termes, & accomplir de point en point de noſtre part, en la forme & maniere que cy deſſus ſont eſcrits, & de n'en faire aller ne venir au contraire. En teſmoing de ce nous avons fait mettre noſtre ſeél à ces preſentes. Donné à Loches le vingt deuzieſme jour de juin l'an de grace mil quatre cents trente deux, & de noſtre regne le dixieſme. par le Roy, en ſon Conſeil,

ſeil, auquel vous les Eveſques de Sens & de Beauvois, le Comte de Vendoſme, les ſieurs d'Ellebret, & de la Trimoille, Criſtoffle de Harecourt, le Sire de Treves, & pluſieurs autres eſtiés preſens.

Ceſte ratification du Roy fut bien toſt ſuivie de celle du Prince, qui deslors ſe declara contre l'Anglois, & moyenna heureuſement la paix, qui fut publiée entre le Roy & le Duc de Bourgogne, ſous des conditions advantageuſes au Duc, mais qui reſtablirent les affaires du Roy en France, & donnerent finalement la chaſſe à ſes ennemis par les communes armes Françoiſes & Bourguignonnes. Noſtre Prince fit un grand ſervice a la France; le Roy pourveut à l'execution du traité qu'il luy avoit accordé: les terres du Prince en Dauphiné luy furent rendues; il en fit hommage & obtint abolition de toutes choſes: mais il ne peut recouvrer les places dependentes du Comté de Geneve occupées par le ſieur du Dunois contre lequel il avoit procés qui eſt encor pendant pour raiſon d'icelles. Lors Amedee Duc de Savoye maria ſon fils avec Anne fille de Luſignan Roy de Cypre (d'où les Ducs de Savoye, tirent le tiltre de Roys de Cypre) le mariage fut honnoré de la preſence du Duc de Bourgogne, du Prince d'Orange, & du Comte de Nevers; cela ſoit dit en paſſant.

1432. Executé par le Roy. Et par le Prince

1433.

Il ne reſtoit donc plus au Prince que de retirer ſa principauté des mains du Roy de Sicile, qui l'avoit prinſe en ſa protection pendant les dernieres guerres. Il ſe preſente une occaſion fort ſignalée en laquelle le Prince rend une notable teſmoignage de ſa bonté. René d'Anjou Duc de Bar fils de Louys II. Roy de Sicile Comte de Provence, ayant eſté fait priſonnier de guerre par Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont frere de Charles I. Duc de Lorraine, en ceſte memorable bataille de Villemont, pour la querelle du Duché de Lorraine, fut mis entre les mains du Duc de Bourgogne, qui le conſigna dans le fort chaſteau de Bracon ſur ſalins, *là ce pauvre Prince* (dit l'hiſtoire) *experimenté en l'art de peinture peignoit de ſa propre main des oublies d'or, ſignifiant par la, que les ſiens, qui ne faiſoient pas grande diligence pour le delivrer, l'avoient du tout oublié.* En cette extremité il recourt à la bõté de noſtre Louis, & le prie de luy preſter une ſomme d'argent pour pourvoir à ſa rançon. Le Prince luy preſte volontairement & reellement la ſomme de quinze mille francs monoye blanche lors en uſage. Le Duc oblige au Prince ſa foy, ſon honneur, & la caution de ſept grands ſeigneurs, pour aſſeurance de la reſtitution, & luy promet de le reintegrer en la plaine poſſeſſion & jouiſſance de ſa ville & Principauté d'Orange, entre lors & la feſte de la nativité prochain venant. Ces ſeigneurs la eſtoient Evrard de Chaſtelet, Guillaume de Dompmartin, Simond de S. Menge, Ferrier de Savigni Mareſchal de Bar & de Lorraine, Ferry de Perroye Balif de Nancy Chevalier, Jean de Ligneville, & Henry Haze Eſcuyers.

1436. Qui retire ſa principauté des mains du Roy de Sicile

Du Halian en la vie de Charles 7.

Pour qui uze mille francs.

Le Roy de Sicile ne tenoit la Principauté que comme gardien & depoſitaire, pendant les guerres de nos Orangeois contre les baſtards de Valence & de Poitiers; ainſi que nous venons de voir. D'ailleurs il eſtoit obligé d'accomplir la promeſſe faite par ſes predeceſſeurs aux devanciers du Prince, qui eſtoit de luy remettre la part & portion qu'ils avoient acquiſe des Commandeurs S. Jean de Jeruſalem. Car ça eſté une des conditions ſous leſquelles Raymond I. & Raymond II. remirent le Royaume d'Arles à Charles d'Anjou frere de Louis IX Roy de France, à laquelle ſes ſucceſſeurs n'avoient encor deigné ſatisfaire. Et les devanciers de Louis n'avoient peu valablement faire l'alienation de cette moitié en faveur des Commandeurs, puis qu'elle eſtoit contraire aux conventions precedentes paſsées entre les Princes, portant qu'elle ne pourroit ſortir hors du ſang en tout ny en partie, comme il à eſté veu cy deſſus. Ainſi donc René en vertu de ces accords preſsé de la raiſon, & de ſa propre conſcience conſent à cette reintegrande.

Le ter-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Le terme expiré, le Prince ſe reintegra de ſoy meſme, ſuivant les propres
conditions de l'acte au grand contentement de tous ſes ſubjects, qui n'eſti-
moient pareille felicité au monde, que de pouvoir vivre ſous l'obeiſſance de
1437. Marie ſon fils aiſné leur naturel, legitime, & ſouverain Prince. Il Maria Guillaume de Chalon
ſon fils ayné & de Jeanne de Montbeliart ſa premiere femme, avec Cathe-
rine de Bretagne, fille de Richard, fils du Duc de Bretagne Comte d'Eſtam-
pes, & de Marguerite d'Orleans. Mariage qui ſervit de nœu à l'amitié qui
avoit eſté ſi eſtroitement contractée, entre le Prince, & Artus fils du Duc de
Bretagne oncle de cette Princeſſe. Ils avoient eſté compagnons d'armes d'où
eſtoit née cette alliance & confederation qui ne pouvoit eſtre confirmée
Et vient à Orange d'en ſeau plus authentique. Aprés il vint à Orange viſita ſes ſubjects, ordon-
na des affaires de ſon Eſtat, regla ſes officiers à la couſtume ancienne, reſta-
blit ſa juſtice ſouveraine, & la commit au Gouverneur ou Regent de la
Principauté pour juger de toutes cauſes en dernier reſſort, avec l'adſiſtance
de trois Conſeillers, & de quelques aſſeſſeurs ſçavans en droict, & expe-
rimentés aux affaires de juſtice, ou d'autre nombre ſuffiſant ſelon l'exigence
des cas.
1438. Acquiert pluſieurs places voiſinnes Il ne deſiroit rien tant que de s'agrandir en places & en ſeigneuries es en-
virons de ſon Eſtat, & de reunir à ſes domaines, ce que les malheurs des
guerres en avoient alliené. Il acquiert par eſchange de Albarom de Laudun
dit de Baux, la Baronnie de Lers, & le reachept de la Baronnie de Serignan
avec ſes dependences pour une ſomme de deniers. La ſeule jouiſſance du
Chaſteau de Lers place tres forte, ſcituée ſur un haut rocher eſlevé au mi-
lieu du Rhoſne luy manquoit. Il tache par tout moyen de s'en rendre mai-
ſtre: le Capitaine qui y commandoit ne le veut recognoiſtre: Il avoit une
chevance à Orange, Guillaume de Chalon ſeigneur d'Argueil fils ayné du
Prince, la fait ſaiſir de l'autorité de ſon pere. Le Capitaine pour en avoir ſa
raiſon prend priſonniers des habitans d'Orange, & des gens du ſeigneur d'Ar-
gueil, advertit Orange de ſa prinſe, & publie qu'il ne la veut lacher; que ſa
chevance ne luy ſoit rendue avec caution. La ville en donne advis au Prin- Ceſte terre eſt tenue par la maiſon de Ventadour.
ce, qui n'y peut remedier, s'eſtant retiré à Noſeroy pour y couler ſes der-
niers jours avec quelque douceur & tranquillité. Ainſi l'affaire eſt demeu-
rée en tels termes juſques aujourdhuy. Quelque temps aprés il achepta du
Pape Nicolas V. la ville de Caromb, embelie d'un ſuperbe Chaſteau dans
le Comté d'Avignon, belle, riche, & agreable terre, maintenant poſſedée
par la Comteſſe de Mont-reuel, qui la tient de la maiſon de Sault.
Canal d'Egues changé En ce temps la, le canal de la riviere d'Egues, qui prenoit ſon cours par le
quartier des Arenes dans le terroir de Caderouce, fut changé au lieu où il eſt
à preſent, les murailles de la ville abatues vis à vis du grand cimetiere re-
1441. Murailles de la ville rebaſties dreſsées en la forme qu'on les voit, & l'horloge de la maiſon de ville achevé.
Et bien à point, nos Orangeois eſtoient obligés de veiller à la conſervation
de leur ville contre les gens de guerre qui paſſoient, les uns conduits par
Bouciquaut les autres apellés Routiers par Salezard, qui avoient paſsé le
1443. Et fortifiées pour crainte de la Guerre voiſinne. Rhoſne au Poiſin. (c'eſtoient des troupes deſcēdues d'Aragon en Armagnac
ſervans le Comte de Cominge, pour une querelle particuliere du Comte de
Foix & de Cominge contre le Roy, leſquelles faiſoient chemin buſquans
fortune, departis de ceſte querelle en faveur du Roy, aux quelles il avoit
donné paſſage) Le Legat du Pape qui eſtoit lors en Avignon divertit ce nua-
ge qui alloit fondre ſur ſon pays, par une autre pluye d'or plus douce. Eſtien-
ne Geofroy Gouverneur perſuade les habitans d'Orange d'entrer en ligue
avec les Provinces voiſines de Languedoc, Provence, Dauphiné, & Com-
té Veneſcin contre ces gens la; le Legat meſme le demandoit inſtamment,
mais la ville & les autres places de la Principauté prefererent la neutralité à
une guerre, ſe contentans de faire bonne garde.
Le Prince eſtoit lors en Bourgogne en ſon Chaſteau de Nozeroy ayant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Le Prince ſe remarie.

Guillaume ſon fils fait une levée pour l'Italie.

eſpousé en ſecondes nopces Eleonor d'Armagnac, auquel mariage intervin- 1446.
drent le Pape Felix V. Amé VIII. Duc de Savoye, & Louis Duc de Sa-
voye ſon fils. Guillaume de Chalon ſeigneur d'Argueil fils de ce Prince, fut
employé par Charles Duc d'Orleans oncle de ſa femme, pour la conduite
d'une armée de Bourguignons levés dans ſes pays pour la conqueſte du Du-
ché de Milan devolue à Charles par la mort du dernier Duc : mais ſes victoi-
res ſe terminerent par la conqueſte de la Comté d'Aſt, le defaut d'argent
l'ayant contraint de ramener ſes forces, & de laiſſer le reſte du Duché au
pouvoir de la maiſon Sforceſque.

Eveſques d'Orange.

La chaire Epiſcopale d'Orange eſtoit lors tenue par un nommé Aɴ- 1454.
ᴛʜᴏɪɴᴇ, auquel un autre appellé Jᴇᴀɴ ſucceda.

Il fut apres Roy de France ſous le nõ de Louis XI.

Diſplicent regnantibus civilia filiorum ingenia. Tacit. 2. Ann.

Louis XI Dauphin ſe retire vers le Prince

Qui l'acc̃opagne

Et le traite tres bien.

Louis avoit conduit ſa femme à Orange pour luy faire gouſter la demeure
de ceſt agreable ſeiour. Louis Dauphin de Viennois ſe promenoit en Dau- 1456.
phiné, comme pour ſe divertir ; mais en effect fuyant la preſence de Roy ſon
pere pour ceſte jalouſie du ſouverain commandement, qui n'eſpargne pas
meſme le ſang entre ſi proches, ſous pretexte de viſite s'eſtoit allé jetter entre
les bras du Prince, accompagné de Jean de Leſcun baſtard du Comte
d'Armagnac, qui eſtoient ſes principaux Conſeillers. Nouvelles vindrent 1460.
au Dauphin des approches des forces de Roy pour le ſaiſir, Orange eſt toute
enclavée dans les terres de France, pour ne s'y treuver engagé, il en part ſe-
cretement accompagné du Prince & de Leſcun ſuivis de leurs troupes, tra-
verſe une partie du Dauphiné, receu dans des maiſons favorables des gen-
tilshommes trescontens & honnorés d'esberger un tel hoſte, qu'ils regar-
doient ja comme le ſoleil levant de la France, ſe gliſſe en Savoye, delà en
la Franche Comté, honnorablement traité par le Prince en ſa maiſon de No-
zeroy, d'où il l'accompagna en Brabant, chés le Duc de Bourgogne qui le
recueillit avec grand honneur.

Ses enfans du ſecond lict

De ce ſecond mariage avec Eleonor d'Armagnac luy naſquirent deux fils ;
Louis ſeigneur de Chaſteau-guion, qui fut fait Chevalier du Toiſon d'or en
la guerre du bien public contre le Roy de France Louis XI, & puis tué en
la bataille de Grançon contre les Suiſſes, & Hugues ſeigneur d'Orbe, Mare-
ſchal du Duché de Lorraine, qui eſpouſa Louiſe de Savoye fille aynée d'Amé
Duc de Savoye & de Joland de France, laquelle ſe rendit religieuſe à Orbe,
aprés la mort de ſon mari ; & deux filles, Ieanne mariée à Louis Comte de
la Chambre, & Philippe Religieuſe à S. Clerg à Orbe. Tous ceux cy furenr 1462.
advantageuſement appannagés par le teſtament du pere, les maſles de plu-
ſieurs belles terres & ſeigneuries, & les filles des notables ſommes. Guil-
laume ſeigneur d'Argueil ſon fils ayné, qu'il avoit eu de Ieanne de Montbel-
liart ſa premiere femme fut le mieux partagé, & ja deſigné par ſon mariage
ſon ſucceſſeur en la Principauté d'Orange, & en ſes principales terres & ſei-
gneuries.

Son aage Sa mort.

Il veſquit ſeptante cinq ans. Le lieu de ſa mort m'a eſté incognu. Il y a apparence que ce fut à Nozeroy tres belle maiſon, & l'une de ſes principales demeures, où il s'aggreoit le plus. Il fut marié en premieres nopces en l'aage de dix ans, fait Prince en trente un par la mort de ſon pere, ſe remaria en cinquante neuf, & de tout ce temps la il regna quarante quatre. Qui ne voit donc le juſte calcul de ſes ans ? Prince doué de tres grandes parties propres au commendement meſtier des grands, qu'il avoit heureuſement practiqué au cours de ſa vie, & acquis la reputation d'en eſtre tres capable, puis qu'il en avoit eſté jugé digne par les plus grands Monarques de l'Europe. La pleine confience que tous ces grands Princes de Bourgogne ont eu en luy, & le credit qu'il s'eſtoit acquis envers eux, ſans en avoir jamais abuſé, ains utilement uſé à la reſtauration de la France, ſont des teſmoignages de ſon affection au ſang François, & de ſa fidelité inesbrenlable à ceſte maiſon,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pour laquelle il a fait perte de tant de belles terres & ſeigneuries en ces provinces & ailleurs : ſa douceur envers les peuples de ſon obeiſſance & de ſes gouvernemens, & leur affection reciproque envers luy ; ſa modeſtie à refuſer de tres grandes charges ; ſa magnanimité à ne rien ſouffrir lachement des plus puiſſans que luy ; ſa conſtance à ne deſeſperer jamais dans le plus grand deſeſpoir de ſes affaires ; ſon courage & ſa generoſité à pourſuivre le ſien à la pointe de l'eſpée, lors que les voyes douces luy ont defailli ; ſa debonnaireté à tirer de captivité un Roy priſonnier, qui luy occupoit induement ſon Eſtat ſouverain ; le ſecours tant opportun, & le ſervice ſi affectionné qu'il à contribué à un Dauphin de France, fuyant la preſence de ſon Roy & pere irrité, bien que en ſuite mal recognu à ſon ſucceſſeur ; ſa valeur tant ſignalée en tous les endroits de l'hiſtoire de ſa vie nonobſtant la negligence des eſcrivains de ſon temps, qui ont ſupprimé des notables pieces & des plus ſignalées circonſtances: ſont des teſmoins irreprochables de ſes vertus, qui ont declaré ſon nom tres digne d'eſtre conſacré à la memoire de la poſterité, & qui ſeront à jamais les epitaphes de ſes louanges.

GVILLAVME VIII. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XIX. Regne.

CE regne eſt court & malheureux, nous y verrons un Prince traversé deſtranges difficultes par ſes plus proches, mal traité de ceux pour leſquels il avoit employé & ſes biens & ſa vie, rebuté de ſes propres ſubjects dans ſes plus grandes infortunes, abandonné de ceux qui eſtoient par raiſon obligés à ſa deffence, reduit dans une longue & miſerable priſon contre le droit des gens & la foy publique, laquelle luy ayant arraché par force & par contrainte un eſcarboucle de prix ineſtimable de ſa couronne, le couchera dans le cercueil, ſans laiſſer apres luy autre memoire, que d'avoir diminué la grandeur de ſa maiſon ; mais louable en ce point de n'avoir peu ſurvivre un tel malheur dans lequel ſon honneur eſtoit ſi avant engagé.

Il avoit ja demeuré vingt cinq ans marié avec Catherine de Bretagne, fille de Richard, fils du Duc de Bretagne Comte d'Eſtampes, & de Marguerite d'Orleans, quand il fut appellé à la ſucceſſion de ſon pere. A ſon advenement il occupa ſes armes en Bourgogne, pour la querelle particuliere de ſa
1463. Fait la guerre en Bourgogne maiſon, contre les violentes uſurpations de ſes plus proches : & donna le gouvernement d'Orange, de ſes terres du Dauphiné, & du Comté d'Avignon à Louis de Vienne ſeigneur de Chevreau ſon couſin, qui y eſtablit pour Regent & pour Lieutenant general Anthoine Geaufroy ſeigneur de Malijay. Les traverſes qu'il receut de ſes freres & de ſes plus proches, n'eurent point le pouvoir de le faire deſmordre du voyage de Jeruſalem, qu'il entreprint pour ſatisfaire ſa pieté, au deſavantage de ſa maiſon & de ſes affaires : Il y ſe-
Va en Jeruſalem. journa environ un an, terme aſſes long profité par Marguerite de Chalon couſine germaine de ſon pere, qui s'empara de la Comté de Tonnerre ſous
1464. certaines procedures & ordonnances obtenues par deſfaux contre luy, deſquelles en vertu de lettres Royaux, le Prince fut relevé à ſon retour. Mais le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

procés demeura ſans pourſuite juſques au temps de Jean de Chalon ſon fils, qui n'en peut voir la fin non plus que le pere eſtant encor pendant & indecis.

1468. Se jette dans la guerre du Liege

Ces commencemens eſpineux, qu'il rencontra en Bourgogne le firent reſoudre de s'aller divertir à la guerre. Le Liege fut un theatre ſur lequel il ſignala ſa valeur, & les Liegeois peuple riche, haut à la main, & naturellement felon le ſujet d'une tragedie ſanglante. Ils avoient indignement traité leur Eveſque ſeigneur ſpirituel & temporel, inhumainement maſſacré pluſieurs de ſes Officiers, vilené par une ſale & brutale procedure l'honneur du Duc de Bourgogne, en haine de l'affinité & de l'amitié qui eſtoit entre luy & leur Eveſque: l'appui qu'ils ſe promettoient de la France (qui leur fut ruineux au beſoin) les faiſoit eſchaper à tels excés d'inſolences. Le Duc du Bourgogne couvoit des ſanguinaires vengeances contre ce peuple la, non encor las des rudes baſtonnades qu'il venoit de ſouffrir. Louis XI Roy de France allumette de mutinerie parmy eux, & qui ſouffloit inceſſamment la ſedition dans leurs eſprits, pour embrazer de quelque coſté les affaires de Bourguignon, attiré à Peronne place lors de l'obeiſſance du Bourguignon, ſous pretexte d'une entreveüe, fut contraint d'y faire eſcorte à ſon ennemi, & de s'armer contre ceux qui n'attendoient ſecours d'autre que de luy. Ces deux grands Princes avec leurs forces s'acheminent au Liege. Guillaume de Chalon partiſan du Bourguignon voulut faire la pointe avec l'avantgarde: Il fait les approches dans les faux-bourgs. Une troupe de Liegeois deſeſperés bruſquement ſortie donne ſur ces premiers venus ja en deſordre, comme ſur gens occupés à prendre logement, en tue plus de huit cents, en bleſſe un grand nombre, & entre autres le Prince, vengé en ſuite aprés pluſieurs ſignalés exploits, par la prinſe de la ville emportée d'aſſaut, miſe à feu & à ſang, & expoſée à toutes les vengeances, que l'ire & la victoire ont accouſtumé d'exploiter: ſi que plus de cinquante mille ames y perirent.

Où il eſt bleſſé

Le Prince d'Orange ſe montra homme de vertu, car oncques ne ſe voulut bouger. Philip. de Com.

Et la ville priſe d'Aſſaut.

1469. Se retire à Orange.

Ceſte guerre terminée par une ſi extreme deſolation, & Guillaume gueri de ſa bleſſure, reſolu de ſe delaſſer des fatigues, & de cercher quelque repos dans l'Eſtat ſouverain de ſes anceſtres; prend la route de ce pays avec ſon train, vient prendre poſſeſſion de ſa Principauté, fait ſon entrée à Orange, où il eſt receu avec joye & acclamation du peuple, reçoit les ſermés de fidelité des Scindics du Chapitre, & de tous les ordres de ſon Eſtat comme Prince Souverain, & confirme les privileges, libertés, & louables couſtumes. L'Eveſque d'Orange nommé Jean eſtoit nagueres decedé. Guyot Adhemar Prothonotaire du Pape perſonnage recommendable, par election du Chapitre fut ſubrogé en ſa place: Et aprés cetuy cy Jean Gombert qui fit ſerment de fidelité au Prince lors qu'il voulut prendre poſſeſſion de ſon Eveſché; mais un an aprés il y fut mal traité.

Succeſſió des Eveſques.

Il s'appelloit Jacques.

Infolences du baſtard d'Orange.

Le defunt Prince Louis de Chalon avoit laiſſé un fils naturel ſurnommé le baſtard d'Orange, ſeigneur gentil au poſſible, mais remuant & grand deſpencier. Il avoit receu quelque meſcontentement de l'Eveſque: Il s'eſchape ſi avant que de mettre les mains ſur luy ſans reſpect de ſa dignité. Son inſolence le porte à une impieté plus grande: un jour de grande ſolemnité comme les Preſtres portoient en proceſſion les reliques de S. Eutrope, il ſe jette ſoudainement ſur eux & les emporte par violence, ſans les avoir depuis voulu rendre qu'on ne luy eut fourni de l'argent. Le Pape Sixte IV. en eſcrivit au Prince ſe plaignant des actions extravagantes de ce baſtard.

A Iuſtitia fonte Regia poteſtas orta eſt. Boter. polit. illuſt. lib. 1. cap. 12.

Prima benefaciendi ſubditis eſt, ut juſtitia beneficio cuivis ſua bona defendentur, & conſerventur. Ib.

Eſtabliſſement du Parlemét à Orange.

Le Prince eſtoit lors dans ſon Eſtat, mais les exerciſes de la guerre le privoient le plus ſouvent de ceſte agreable demeure. Hugues de Chalon ſon hargneux frere le moleſtoit journelement par entrepreprinſes & machinations ſecretes, qui le faiſoiét courir en Bourgogne: cela le divertiſſoit du ſoin, qu'il prenoit le plus ſouvent luy meſme d'adminiſtrer juſtice à ſes ſubjects, fin principale de la legitime auctorité: Ainſi il eſtablit un Parlement à Orange, pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1470. pour juger ſouverainement & en dernier reſſort de toutes cauſes civiles & criminelles, non au pied de l'affection du Prince où des plus puiſſans, mais par une eſgale diſtribution de la juſtice adminiſtrée à la mode des Roys de Perſe, & par un commendement auſſi equitable que celuy que ce grand Roy Philippes le Bel donna à ſes Parlemens : à l'imitation de celuy que Louis XI. n'eſtant encor que Dauphin de France avoit peu auparavant crée en Dauphiné. Il fut composé d'un Preſident, de quatre Conſeillers, d'un Advocat general, d'un Procureur Fiſcal, d'un Greffier, & d'un Huiſſier, triés & choiſis non par faveur ou par conſideration d'Eſtat, mais par les ſeuls ſuffrages de leurs merites. Je mettray icy les noms de nos premier Juges, la forme de leur eſtabliſſement, & du premier arreſt qu'ils donnerent.

Les Roys d'Egipte eſtabliſſoiét leurs Magiſtrats en telle ſorte, qu'ils les faiſoient jurer de ne leur obeir point s'ils leur commandoient quelque choſe contre la juſtice. Diod. Sic.

Philippe le Bel Roy de France deffendit à ſes Parlemens de mettre à execution ſes commendements s'ils n'eſtoient conformes à la juſtice. Hiſt. de Franc. par. J. de Serres.

Nihil magis præter decorum Regium eſt, quàm honores & officia magis ex gratia quàm merito eſtimare. Boter. de Polit. lib. 1. 13.

Guillaume Meynier docteur es loix fut Preſident, *Iean Maydo* docteur es decrets Prevoſt de Tournon, *Louis Merles* docteur es loix, *Siffret de plano* docteur es loix, *Eſtienne de Montdragon* homme de robe courte conſeigneur dudit Montdragon, furent eſtablis Conſeillers & collateraux dudit Preſident. *Iean Crotte* docteur es loix Advocat general, *Iean du Bois* docteur en medecine Procureur fiſcal, *Louis Juvini* Greffier, *Terrin Ioſeph* Huiſſier. Outre ceſte compagnie un nomme *Phillibert Brun* fut faict Advocat des pauvres par commiſſion du Prince, en memoire perpetuelle de ſa pieté & juſtice. Par la teneur des proviſions de l'office de Preſident le lecteur jugera de la forme des autres.

Guillaume de Chalon par la grace de Dieu Prince d'Orange, Baron & Seigneur d'Harlay. Sçavoir faiſons à tous: comme ainſi ſoit que puis n'agueres à l'exaltation de juſtice, paix & tranquillité de nos cité & principauté d'Orange, profit & utilité de la choſe publicque, ayans inſtitué et eſtably noſtre Parlement et Cour ſouveraine en noſtredite cité d'Orange; nous à plain confians et informés des ſens, ſcience, loyauté, prud'hommye de noſtre amé et feal conſeiller meſſire Guillaume Maynier Docteur es loix, iceluy avons aujourdhuy crée, inſtitué, ordonné et eſtably, creons, inſtituons, et ordonnons noſtre juge preſident en icelle noſtre cour, pour y preſider et ſeoir, ouir les parties ordinairement et extraordinairement, en toutes cauſes civiles et criminelles, et icelles ouies à cognoiſſance de cauſe pleniere ou ſommaire ainſi que la choſe le requerra, et luy ſemblera eſtre de faire, rendre droict et ſentences, ordonner ſelon droict et raiſon, ainſi que bon luy ſemblera, avec le Conſeil et opinion de nos Conſeillers et aſſiſtans; ſemblablement en ce que touchera le faict du bien public de noſtredict Principauté, eſtablir et ordonner au dedans de noſtredit Cité et dehors ſtatuts, edicts, bannes, et criées y neceſſaires et utiles, pareillement de corriger et punir tous excés et crimes, y pourvoir et obvier par toutes voyes et remedes de juſtice, de impoſer peines ordinaires et extraordinaires, mulctes pecuniaires et autres, les moderer, temperer, et augmenter ſelon raiſon, et generallement de faire tout exploict de juſtice, et ſeſdites ſentences et ordonnances executer, faire garder et entretenir, etiam *par prinſe de perſonnes ſi beſoin eſt, et le cas le requiert, ainſi et par telle maniere que nous meſmes pourrions faire, avec tout mere et mixte impere et juriſdiction. Si mandons et commandons à tous nos juſticiers, officiers et ſubjects, en ce faiſant luy eſtre obeiſſans et diligemment entendants: car ainſi le voulons et nous plaiſt eſtre fait; et iceluy noſtre Preſident voulons*

lons jouir des honneurs proffits & gages accouſtumés, & eſtre mis & deſcrit au livre de la chambre de nos contes, & au roolle de nos officiers à perpetuelle memoire. Donné en noſtredite Cité d'Orange le ſixieſme jour de Feburier l'an de l'incarnation noſtre ſeigneur mil quatre cents ſeptante, 1470.
ſigné Guillaume de Chalon. *& plus bas par le commandement de mondit ſeigneur le Prince* L. Iuvini.

La Cour de Parlement eſtant ainſi erigée, trois jours aprés elle commença de tenir l'audience publique en la grande ſalle du Chaſteau & fortereſſe du Prince, qui deſlors fut deſtinée pour l'adminiſtration de la juſtice. Voicy le ſtyl qui eſtoit lors en uſage.

L'an 1470. prins à l'incarnation & le 9. Feburier dans la Cité d'Orange, & en la grand ſalle du Chaſteau & fortereſſe de mon ſeigneur le Prince, en laquelle ſalle de preſent eſt accouſtumé de tenir la ſouveraine Audience generale dudit ſeigneur Prince, ou ſon Conciſtoire, & Parlement general et ſupreme: fut tenue l'Audience pardevant Guillaume Maynier Docteur es Loix Conſeiller dudit ſieur Prince, Iuge Mage et Preſident de ladite Audience ou Conſiſtoire et Parlement, aſſis en ſa place accouſtumée, et aſſiſté du conſeil et conſentement de nobles reverens et egreges hommes Iean Maydo Docteur es decrets prevoſt de Tournon, Louys de Merles, Siffret de Plano Docteur es loix, et Eſtienne de Mont-dragon conſeigneur dudit Mont-dragon Conſeillers dudit ſeigneur Prince, collateraux dudit ſieur Preſident.

Fut plaidée une qualité par maiſtre Iean Crote Advocat general pour maiſtre Iean du Bois procureur fiſcal dudit ſieur Prince, demandant contre le Prevoſt et Chanoines d'Orange le commis et caducité des biens temporels par eux tenus en la ville d'Orange et ſon terroir, notamment d'un moulin joignant les murailles, par eux acquis de noble Bertrande Pouſonne veſue à feu Odom Dyan expert au droict.

Et au contraire Iulian Bucard Docteur es decrets Chanoine et Prevoſt, et Mendon Reynier bachilier en decret Chanoine d'Orange, pour les Chanoines et Chapitre remontrerent, qu'ils ne tenoient aucuns biens que à juſte tiltre, et par conceſſions et privileges à eux accordés par les ſeigneurs Princes qu'ils exhiberent: ſur quoy fut tant procedé, que ſur les actes et playdés des parties la Cour donna arreſt en la forme ſuivante.

Cunctis viſis tam privilegiis conceſſis per retro Dominos Principes, & confirmatione illuſtriſſimi Domini noſtri Principis, & habita conſideratione quod Eccleſia, paucos habet redditus & poſſeſſiones, Curia ordinavit & ordinat quod Eccleſia & Canonici prædicti remaneant in ea poſſeſſione in qua hactenus fuerunt & ſunt de præſenti: Silentium Procuratori Fiſcali ſuper iis imponente. Signé *Maynery Preſidens.*

Veu les privileges accordés par les devanciers Princes, & la confirmation ottroyée par noſtre tres-illuſtre Seigneur & Prince, & eu eſgard que l'Egliſe n'a pas beaucoup de rentes & de biens, la Cour a ordonné & ordonne que ladite Egliſe & Chanoines demeureront en la poſſeſſion qu'ils ont eſté juſques à preſent impoſant quant à ce ſilẽce au Procureur Fiſcal. *Signé* Maynier Preſident.

Et premier arreſt d'iceluy.

Ceſt

1471. Ceſt arreſt fut publié en la ſalle de l'Audience, en preſence de pluſieurs notables perſonnes.

Le Prince vit en neutralité.

Toute la vie de ce Prince avoit eſté confite en amertumes. Il ne ſçavoit que c'eſtoit d'un bon jour. Le voicy maintenant accueilli d'une affliction qui le porte dans le tombeau. Il vivoit en neutralité parmy les furieuſes guerres de France & de Bourgogne, & tachoit par tous moyens de s'y maintenir. Les terres & les ſeigneuries qu'il poſſedoit dans ces deux Eſtats, & le deſir de conſerver ce precieux joyeau de paix dant ſa Principauté enclavée dans la France, ſembloit l'y convier. Dailleurs il avoit veu & ſentoit les dommages, que l'inclination de ſes devanciers au parti de Bourgogne pardeſſus celuy de France avoit causé à ſa maiſon. Il deſiroit donc d'en reparer les pertes, & ne croyoit aucun moyen plus plauſible, que de ſe retrencher dans l'indifference, ſans pancher plus d'un coſté que d'autre. Mais quel moyen de vivre au milieu de deux ſi puiſſans voiſins, qui s'entremangeoient ſi avidemment, ſans avoir à la longue quelque choſe à deſmeler avec l'un ou l'autre? Il faut qu'un Prince qui veut vivre ainſi ayt de quoy ſubſiſter de ſes propres forces: & de quoy ſe deffendre contre celuy qui le voudra aſſaillir. Autrement il eſt exposé à la mercy de tous les deux, preſt à eſtre devoré par le premier qui luy en voudra: tous les deux tacheront de le deſtruire, pour le rendre inutile à ſon competiteur, ſi un le choque, il eſt ſans ſupport de l'autre coſté. Et au bout il en faut la venir; & ſa moins mauvaiſe condition ſera d'embraſſer l'un ou l'autre aprés pluſieurs ſouffrances. Il ſe porte à pires inconveniens par cette occaſion. Vn malheur luy acquiert la malveillance de l'un & de l'autre parti, & le rend la proye du vainqueur.

Antiochus & les Romains ſe debatoyét à qui auroit de ſon coſté le peuple & la Republique des Acheens. l'Ambaſſadeur d'Antiochus les perſuadoit à neutralité. Quintius celuy des Romains luy tint ce langage. *Quod optimum eſſe dicant, non interponi vos bello, nihil tam vanum, imò tam alienum rebus veſtris eſt. quippe ſine gratia, ſine dignitate premium victoris eritis.* *Liu.D.4.l.5.*

Si tu non ti ſcopri ſarai ſempre preda di chi vince, con piacere & ſatisfattione di colui ch' è ſtato vinto, & non harai ragione ne coſa alcuna che ti difenda, ne che ti receua. Machiau. del princip. cap. 21.

Et acquiert la malveillance du Roy & du Bourguignon.

Jean de Chalon ſon fils brave & vaillant Prince, l'un des favoris du Duc Philippes de Bourgogne, qui avoit ja long temps commandé dans ſes armées, & qui tenoit un des premiers rangs aupres de ſa perſonne (il avoit eſpousé Jeanne de Bourbon Couſine germaine du Duc) ennuyé de ſon propre bonheur, quitte le parti du Duc & ſe declare pour le Roy. Le Duc s'en picque ſi avant, qu'il fait ſaiſir tous les biens de ſon Pere, & demolir la plus part de ſes maiſons aſſiſes en Bourgogne. Ainſi le pauvre pere en grande extremité ne ſçait à quel ſainct ſe vouer. De recourir au Roy, il n'y avoit lieu: car il n'y pouvoit treuver confience: ſa maiſon eſtoit naturellement Bourguignone, & ſes plus grands biens aſſis ſous la main du Bourguignon. D'ailleurs Louis XI. qui n'oublioit facilement les injures, nourriſſoit encor le ſouvenir de la guerre, que le pere du Prince avoit faite en Languedoc & en Dauphiné, & ne ſe reſſouvenoit plus qu'il eut eſté un des principaux inſtrumens, dont Dieu s'eſtoit ſervi pour la reſtauration de la Monarchie Françoiſe, ayant procuré cette importante reconciliation entre le Roy Charles, & le Duc Philippes. Il en ſentira bien toſt les eſclats: Et où treuver reſource en telle & ſi grande perplexité?

Il eſt malvoulu de ſes ſubjects.

Il jette les yeux ſur ſes ſubjects de ſa Principauté, mais il y treuve peu de force & point de bonne volonté. Il veut exiger les cavalcades des habitans, pour aller ſurprendre quelques ſienes places en Bourgogne, à la faveur des intelligences qu'il y avoit: mais il ne rencontre que difficulté par tout, & toutes les Communautés de l'eſtat ſont ſur le point de ſe ſouſlever. Elles eſtoient aigries par les rigueurs de ce nouveau Parlement, duquel ils ne pouvoient ſupporter le joug & l'empire, accouſtumés de vivre auparavant ſous la douceur & la paternelle domination de leurs Princes. Que font ils donc? Ils preſentent des grandes plaintes & doleances au Prince contre ſes Officiers, les accuſans d'injuſtice & de malverſation en leurs charges, de foule & d'oppreſſion ſur ſes ſubjects. Plaintes exposées avec paroles d'arrogance & de meſpris commencement de ſedition parmi un peuple. Ce Prince pour appaiſer un tel mal en ſa naiſſance, fut comme contraint de leur accorder plus qu'il ne debuoit & plus qu'il ne pouvoit bien loin d'en retirer du ſervice. Ce moyen de

Simul iſta mundi conditor poſuit Deus odium atque Regnum. Senec. Theba.

Cavalcade eſt le pouvoir de dreſſer des troupes, & les faire nourrir ſur les habitans de certain lieu.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

defaillant il s'en imagine un autre, qui le deçoit auſſi, & d'un abiſme il ſe precipite en un autre plus grand. 1472.

Par ſecretes negociations il obtient du Duc de Bourgogne non ſeulement promeſſe de main levée de tous ſes biens & ſeigneuries; mais auſſi reſidence aſſeurée en icelles. Reſolu de s'y rendre, il apprehendoit plus les embuches de ſes freres, qui avoient prins ouvertement les armes contre luy, & ne ceſſoient de le grabuger, que de nul autre. Il fait publier un bruit ſourd, qu'il veut paſſer par les montagnes de Savoye; & s'eſtant mis ſecretement en chemin en petit train, prend ſa route par ſes terres du Dauphiné. Philibert de Grollée ſeigneur de Lins Gouverneur de Lion en à le vent, le fait gueter de toutes parts, & ſe met luy meſme en devoir de le rencontrer. Le Prince ne craignant rien d'ennemi, ſuivi de quarante chevaux ſeulement, & d'autant de gens de pied d'entre ſes ſujets du pays, qui s'eſtoient joints à luy la plus part à ſon chemin pour l'accompagner, eſtoit ja bien avant dans le Dauphiné par delà Auberrive ville de ſon patrimoine, ſur le point de paſſer le Rhoſne au port de Loetes; quand de Lins ſe preſente à luy ſur le chemin accompagné de douze chevaux en armes: mais ne pouvant d'abord le recognoiſtre ny ſa troupe, il s'adreſſe à ſon maiſtre d'hoſtel, qui l'en informe ingenuement. Puis va droit au Prince, & le ſaluant luy dit. *Monſieur le Prince? vous ſoyes le bien-venu. Monſieur de Lins?* (dit le Prince) *& vous le bien treuvé. A donc luy dit ledit ſieur de Lins. Où ales vous? Reſpondit le Prince, que le Duc de Bourgogne luy avoit permis d'aller demeurer en ſes terres & places, qu'il avoit en Bourgogne, & qu'il y pouvoit aller demeurer ſeurement, & qu'il portoit deux lettres par leſquelles il apparoiſſoit de ce qu'il diſoit.* De Lins luy demande ſon paſſeport. Le Prince s'excuſe ſur la briefueté du temps, qui ne luy avoit permis d'envoyer devers le Roy, le Duc tenant ſes Eſtats à Dole, où il luy eſtoit neceſſaire de ſe rendre promptement, pour en obtenir la reintegrande qui luy avoit eſté promiſe. La deſſus de Lins l'arreſte priſonnier, colore ſa prinſe ſur le defaut de congé du Roy, en l'autorité duquel il le fait ſeuremenr conduire en ſon chaſteau de Lins & cependant en donne advis à ſa Majeſté.

En fin il obtient permiſſiō du Duc de ſe retirer en Bourgogne Et en chemin.

1473.

Il eſt arreſté priſonnier.

26 Febr.

Le Prince s'aſſeuroit ſur la franchiſe de ſes intentions, qui l'avoient fait tenir neutre dans ſon Eſtat d'Orange, pendant les grandes guerres de France & de Bourgogne, où il s'eſtoit veu expolié de toutes ſes terres de la Franche-Comté, tant de places demolies, tant de maiſons brullées, en haine de ce que ſon fils avoit quitté le parti du Duc, pour embraſſer le ſervice du Roy; ne fait aucune reſiſtence encor qu'il ſe treuvat le plus fort ſur le champ. Il eſperoit de juſtifier bien toſt la cauſe de ſon paſſage, qui n'eſtoit point pour deſervir le Roy, mais pour ſe retirer dans ſes terres, ſans y eſtre pourtant obligé de prendre les armes contre la France, par une belle prerogative ancienne de ſa maiſon, qui l'en diſpence quand il luy plait. Mais tant de conſiderations le ruinerent.

Le Roy en eſt adverti. Il mande à de Lins de le faire bien & ſeurement garder, d'informer de ſa capture, & de le mettre à ſi haute rançon qu'il n'en puiſſe ſortir. Il oit en teſmoignage les domeſtiques du Prince, pour tirer la verité des intentions de leur maiſtre. Mais il n'en peut rien apprendre, qui peut autoriſer cette prinſe. Ce nonobſtant le procés luy eſt fait, il eſt declaré de bonne prinſe, & mis à quarante mil eſcus de rançon: & attendant le payement de la ſomme il fut envoyé par ordre du Roy en la groſſe tour de Bourges, ſous la conduite du Balif de Lion avec une eſcorte de cent hommes d'armes, apres avoir demeuré dix huit mois à Lins.

Declaré de bonne prinſe

Et conduict à la groſſe Tour de Bourges

Il eſtoit donc neceſſaire au Prince de financer cette partie, pour obtenir ſa liberté. Mais ou prendre argent? ſes terres de Bourgogne eſtoient encor occupées par le Duc, & celles du Dauphiné ſaiſies par le Roy avec ſa perſonne. Le Bourguignon ſe formaliſe en apparence, de cette prinſe, & la fait haut ſonner. Il ſe fait ouir qu'il n'eſpargnera pas cent mil eſcus, pour la liberté du Prince

Δεῖ δὴ χρημάτων καὶ ἄνευ τούτων οὐδὲν γίνεται τῶν δεόντων. *Opus ſunt opes & ſine iis nihil fiet quod opus. Demoſt. Olinth. 1.*

Abandonné de tous amis.

Prince d'Orange : mais en effect tant de menaces & de jactances, ne ſont qu'empirer la condition du priſonnier, & le rendre ſuſpect de ce dont on ne l'avoit peu convaincre. Ainſi le Duc retire ſa main au beſoin : tous ſes amis luy defaillent : ſes plus proches continuent leurs animoſités contre luy. Si que ne luy reſtant autre eſperance de reſource qu'en ſa Principauté, il y trouve des volontés ſi froides par les practiques de ſes ennemis, qu'il eſt contraint de ſubir les conditions qu'un grand Roy peut impoſer à un pauvre Prince enlacé dans les pieges d'une miſerable ſervitude.

1475. 9. Juin. Il eſt contrainct de paſſer vente de ſa ſouveraineté au Roy Louis XI.

Ainſi donc obligé par la force & par la neceſſité, il tranſporte ſa Souveraineté à Louis XI. en payement des quarante mille Eſcus de ſa rançon. Le Roy pour aſſaiſſonner une vente ſi inſipide, & la faire avaler plus doucement au priſonnier, la peſle & meſle de cette fauſſe de reſerve *qu'il ſe pourroit intituler par la grace de Dieu Prince d'Orange, luy ſeroit loiſible de faire battre monnoye à ſon coing & armes, & de donner graces remiſſions & pardons à ſes ſubjects, ſinon en crime d'hereſie & de Leze-Majeſté.* Mais ce n'eſtoient que pillules dorées qui ne contenoient qu'amertume au dedans. Auſſi le ſucceſſeur du Prince ſe vit plainement reintegré par le ſucceſſeur du Roy, qui caſſa une telle alienation, comme fainte ſimulée, tortionaire & de tout point deraiſonnable, faite par force & par contrainte, par un priſonnier detenu dans les ceps d'une longue & inſuportable priſon, contre le droict des gens & la foy publique, au prejudice de la Souveraineté de nos Princes, des conventions anciennes paſſées entre eux, & des loix fondamentales de leur Eſtat, qui n'en ſouffrent l'alienation ni la diviſion.

Les couronnes, les ſceptres, & les diademes ſont inalienables & comme choſes ſainctes & ſacrées, elles ne peuvent tomber au commerce des hommes. L. 1. C. *quæ res pign. oblig. non poſſunt. L. fin. C. ne rei doman. vel temp. Razeus de regal. in 17. privil.* C'eſt l'opinion de tous les Docteurs conforme aux loix fondamẽtales de c'eſt eſtat qui en prohibent toute alienation & le declarent pour jamais inalienable & indiviſible.

Qui pretendoit à la Provence.

Chacun penſoit de faire ſes affaires aux deſpens du Prince. Le Roy deſiroit d'enjamber ſur la Provence aprés le decés du Roy René qui en eſtoit encor le maiſtre, au cas qu'il en fit heritier le Duc de Bourgogne, & croyoit de tenir un pied dedans en tenant la Principauté d'Orange. Mais il n'eut beſoin de ce boulevard, car il en ſera heritier dans quelques années par la mort de Charles III. Comte de Provence, nepveu du Roy René. De Lins s'eſtoit fantaſié une notable ſomme d'argent de cette lippée, mais le Roy qui s'eſtoit chargé du payement de la rançon, en s'appropriant cette Souveraineté, la reduiſit à dix mil Eſcus, deſquels il en paya deux mille à de Lins; & pour les huict mille reſtans, il luy aſſigna une terre qui ne valoit pas cent eſcus de rente, laquelle depuis luy fut oſtée par le Roy Charles VIII. qui la reunit au Domaine Royal: ainſi hors les deux mil eſcus, la deſpence de la perſonne du Prince luy neufieſme, & l'entretenement de ſa garde ordinaire qui eſtoit de ſoixante on quatrevingts ſoldats, durant dixhuict mois, avec le reſte de la rançon furent alloüés à Grollée pour neant.

Et qui recognoit mal de Lins de la priſon du Prince.

Il faut faire le meſme jugement de ceſte vente que Seneque lors que parlant des contracts il eſcrit que *ſubeſt tacita exceptio ſi potero, ſi debebo. de benef. l. 4. c. 39.*

Qui aprés une priſon de 18. mois

Ces dures & inſuportables conditions donnerent la liberté à ce pauvre Prince, aprés une miſerable captivité de vingt-huict mois pour rachepter ſa vie; mais elles luy cauſerent toſt aprés la perte de ſa vie pour faire voir ſon ſucceſſeur reintegré aprés ſa mort. Il ſe retira en ſa Principauté chargé d'ennuy & de regret de ſes malheurs paſſés, & mourut dans ſon Chaſteau d'Orange le vingt & ſeptieſme de Septembre mil quatre cents ſeptante cinq dans le quatrieſme mois de ſa liberté. Dieu ne voulut pas qu'il languit en une carriere ſi longue que celle de ſon devancier, il en retrencha beaucoup & le retira en l'àage de cinquante huict ans. Il fut enſeveli devant le grand autel du chœur de l'Egliſe des Cordeliers, ayant laiſſé de ſa femme Catherine de Bretagne Jean de Chalon ſon fils unique.

meurt à Orange. 27. Sep.

Prince de bonnaire & facile, mais qui n'avoit point reculé dans les hazards, malheureux en guerre & en paix, hay de ſes plus proches bien que ſans ſujet, mal recognu du Bourguignon pour lequel il avoit expoſé ſa vie & ſes biens, plus mal traité d'un Roy de France, qui le contraignit par la loy de la force de diſpoſer en ſa faveur de ce qu'il ne pouvoit par celle de la raiſon, & qui ne gouſta jamais de toutes les felicités des Princes, que la premiere ſyllabe fel ou fiel.

L'odio s'acquiſta coſi mediante le buone opere come le triſte. Machiav. del princip. c. 19. *Doce leve eſſe & vanum hoc quod felicitas dicitur, unam illi ſyllabam facillime accedere, quæ autem illa ſyllaba* Fel. Senec

IEAN II. DV NOM

PRINCE D'ORANGE

XX. Regne.

NOus allons voir un des habilles Prince de ſon âage, qui n'a cedé en vaillance à aucun autre de ſon temps, meſlé parmi les plus importantes affaires de la Chreſtienté, ſe deſveloper dextrement des plus eſpineuſes où il fut employé en guerre & en paix. Il eut à faire à Louis XI. Roy de France maiſtre juré en fineſſe, qui l'ayant circonvenu par vaines promeſſes, eut ſujet de s'en repentir, par les deſordres que le juſte reſſentiment de Jean apporta à ſes affaires : leſquelles il reſtaura en ſuite dés qu'il fut réentré dans le parti de France, & par ſa ſoupleſſe & creance envers les peuples de Bourgogne & l'heritiere de Bretagne, deſnoüa en faveur du François, la trame qu'il avoit paravant ourdie dans l'ardeur de ſa collere à l'advantage de l'Auſtrichien. La France, la Bretagne, la Bourgogne, le Liege, & en ſuite l'Italie, Naples, & Milan furent les theatres ſur leſquels il exploita ſes belliqueuſes actions.

Il recueillit l'heritage de ſon Pere merveilleuſement embroüillé de divers affaires. Une partie de ſes terres de Bourgogne magaſin principal de ſes rentes, eſtoient occupées par ſes oncles, & le reſte regi ſous la main du Bourguignon. Ce qu'il avoit en France partie uſurpé par les ſiens, partie detenu par les gens du Roy, depuis la priſon de ſon devancier. Et ſa Principauté d'Orange le plus illuſtre fleuron de ſa Couronne deſpoüillée de ſa ſouveraineté tres-ancienne par la force de la dure priſon de ſon pere. Mais devant qu'il ſorte de quartier, il reparera par ſa prudence & par ſa dexterité les infortunes de ſa Maiſon, ſe verra heritier de ſes oncles, paiſible poſſeſſeur de l'ancien patrimoine de ſes anceſtres, & honnorablement reveſtu de ceſte belle & Auguſte qualité de Souverain, par l'equitable traitement de ce grand & vertueux Roy Louis XII, qui reparera l'uſurpation de Louis XI. & l'obſtinacité de Charles VIII. ſes devanciers. **1475.** Recueillit l'heritage de ſon Pere.

Ce Prince, ſon pere vivant, avoit eſpouſé en premieres nopces Jeanne de Bourbon fille de Charles Duc de Bourbon & de Agnes ſœur de Philippes le Bon Duc de Bourgogne, tous du ſang de France, de laquelle il n'eut aucuns enfans. Par ce mariage il eſtoit allié à Jean Duc de Bourbon & d'Auvergne ſon beau frere, qui eſpouſa Jeanne de France fille aynée de Charles VII. à Charles Cardinal de Bourbon Archeveſque de Lion Primat des Gaules, à Pierre de Bourbon Comte de Clermont mary d'Anne de France fille aynée du Roy Louis XI. à Marguerite femme de Louis de Savoye Comte de Breſſe, & à Louis de Bourbon Archeveſque de Liege tous freres & ſœurs de ſa femme. C'a eſté le premier, non le ſeul de nos Princes, qui a prins femme dans cette Royale maiſon de Bourbon, maintenant heritiere & tenanciere du premier Royaume de la Chreſtienté & de la premiere Couronne du monde, en la perſonne du Roy Louis le Juſte. Guillaume pere de Frederich Henry aujourd'huy regnant heureuſement ſur nous, avoit eſpouzé en troiſieſmes nopces Charlote de Bourbon fille de Louis Duc de Bourbon premier Duc de Mont-pencier : Et Philippes Guillaume ſon Ses alliances.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſon frere ayné, Eleonor de Bourbon premiere Princeſſe de ſang de France, fille de Henry de Bourbon Prince de Condé.

1476. Ses terres en Bretagne.

Il luy eſtoit neceſſaire de commencer par l'accommodement de ſes affaires, pour paroiſtre avec plus de luſtre ſelon le rang que ſa qualité & ſa naiſſance luy donnoient. Il traite avec François Duc de Bretagne, qui pour les droicts de Catherine de Bretagne ſa mere, luy tranſporte les ſeigneuries de l'Eſpine, Gaudin, la Ferté-Milon, Courtenay, & pluſieurs autres, outre une notable ſomme de deniers. Mais à peine avoit il commencé que le Duc Charles de Bourgogne l'appella à la guerre contre les Suiſſes. Car en la bataille de Grançon, il eut le commandement de l'avantgarde composée de dix mille hommes, adſiſté des baſtards de Bourgogne, la bataille eſtoit commandée par le Duc, & l'arriere garde par le fils du Duc de Cleves, le Duc de Juliers, & le Comte d'Iſelſtein. Les Suiſſes apres s'eſtre tenus quelque temps en lieux couverts & reſerrés dans les montagnes en attendant l'armée du Duc, entrent furieuſement au combat avec noſtre Prince & les baſtards de Bourgogne qui les repouſſent vaillamment, & pour les attirer hors des montagnes font ſemblant de reculer: le ſuccés des batailles, qui ne depend humainement que d'un hazard, a eſté ſouvent changé par un rencontre de peu d'apparence. La veüe d'un cheval courant à bride abatue ſans maiſtre à donné jadis à Saladin le gain de la victoire ſur les Chreſtiens. Les Bourguignons qui n'entendoient point ceſte ruſe voyant l'ennemi ſortir de toutes parts, prenent la fuite tout de bon, mettent en route la bataille, & celle cy l'arriere garde: & tandis que le Prince & les autres chefs ſe peinent en vain d'arreſter les fuyards les Suiſſes gagnent le bagage, le champ de bataille leur demeure ſans grande effuſion de ſang n'y d'un coſté ny d'autre. Le Duc y laiſſa tout l'equipage de ſon camp, ſes tentes, ſes chariots, ſon riche Diamant, ſes trois perles tant priſées & renommées par l'univers & beaucoup d'autres richeſſes de prix ineſtimable. Louis de Chalon ſeigneur de Chaſtel-guion oncle du Prince, qui avoit peu auparavant eſté renversé dans le foſsé de Pontarlier en un aſſaut contre les Suiſſes, eſt cotté entre autres ſeigneurs de marque pour avoir perdu la vie en cette bataille, laiſſant ſon heritage à Hugues de Chalon ſon frere.

Conduit l'avant garde en la bataille de Grançon.

Les Chreſtiens eſtoient au ſiege de Ptolomaide, Saladin le vouloit faire lever. Il livre bataille aux Chreſtiens, qui au commencement ayans du bon, furent en fin vaincus par une terreur qui faiſit les ſoldats, voyans courir un cheval à bride abatue d'un gentilhomme qui combatoit à la pointe de l'armée, & qui l'avoit quitté pour demener les mains plus à l'aiſe. Paul. Æmil. l. 6.

Meſcontent du Bourguignon Se retire à Orange.

Le Prince avoit quité le Duc Charles pour avoir favoriſé de Craon en un procés qu'il avoit contre luy. Il s'en vient à Orange, y fait ſon entrée magnifiquement receu par les Eccleſiaſtiques, par la nobleſſe, & par le peuple: Jure les libertés privileges & couſtumes de la ville, & des Eccleſiaſtiques, à la forme de ſes devanciers: tandis que le Bourguignon aſſailli & vaincu par les Suiſſes, perd une ſeconde bataille devant Morat à deux lieües de Berne: & peu apres en la meſme année une troiſieſme avec la vie devant Nanci, vaincu par René Duc de Lorraine.

Succeſſion des Eveſques.

Louis XI. Roy de Francē qui eſtoit lors à Lion, fait ſaiſir la ville d'Avignon pour quelque mal-entendu qu'il avoit avec le Pape Sixte IV. pacifié en ſuite par l'entremiſe du Roy René de Sicile & du Cardinal aux liens. Pierre de Surpraville d'Avignon Profeſſeur es droicts fut appellé à la chaire Epiſcopale d'Orange, ſuivant l'election du Chapitre apres la mort de Jean Gondret qui eſtoit decedé en Auvergne.

Le Prince viſite le Roy à Lion.

Le Prince fut viſiter le Roy à Lion, qui le vit de bon œuil & le careſſa. Il luy declara particulierement la bonne volonté qu'il avoit pour Marie fille & heritiere de Bourgogne & pour la conſervation de ſes Eſtats, comme pour ſa proche parente & filleule, le deſſein qu'il avoit de ſe rendre protecteur des Duché & Comté de Bourgogne, & de luy en donner le gouvernement pour la Princeſſe, attēdant qu'elle eut mis ordre à ſes autres affaires. Louis XI. eſtoit le plus habile Prince de ſon temps. Jean de Chalon ne ſe laiſſoit gueres paſſer

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

maiſtre; mais pour ce coup il y laiſſa du poil. Il croit aux belles paroles du Roy, s'en va en Bourgogne avec une armée Royale conduite par le ſeigneur de Craon Lieutenant pour le Roy. A ſon arrivée tout obeit, la ville de Dijon capitale de la Province, & en ſuite tout le Duché, & une grande partie du Comté ſubiſſent aiſement le joug de la domination Françoiſe; principalement par la creance du Prince, qui en fit faire la deliberation par les Eſtats generaux du pays.

Se renge à ſon parti utilement pour la France.

1477.

Le Roy l'avoit chargé de beaucoup de promeſſes, mais point d'effect. De Craon ſe treuve ſaiſi du Gouvernement & des forces du Roy, ſans apparence de faveur ny pour Marie de Bourgogne ny pour le Prince, auquel meſme il refuſe la reſtitution de ſes propres terres. Noſtre Orangeois demeure il les bras croisés à cette nazarde? au contraire il ne porte ſes pencées qu'au reſſentiment, & cette mocquerie inſouffrable à un bon cœur le fait reſoudre au parti contraire. que fait il donc? il tourne ſes armes contre le Roy; & comme ſi tout le bonheur de cette guerre eſtoit attaché à ſa perſonne, il s'y porta ſi valeureuſement & ſi utilement pour Marie de Bourgogne, (laquelle l'avoit deja crée ſon Gouverneur general avec pouvoir d'engager ſon Domaine de Bourgogne pour les frais de la guerre) que preſque en un inſtant il remit en ſon obeiſſance tout le Comté, & pluſieurs places du Duché. Effects d'un courage meſprisé & deſpité qui ne meditoit que vengeance.

Et meſcognu.

Se remet en celuy de Bourgogne

Au deſadvantage de la France.

La collere du Roy s'enflamme contre le Prince pour ceſte eſcorne. Il ſe reſoult de le moleſter de tous coſtés pour en avoir raiſon. Il commence par les paroles; pour luy gaigner le cœur il l'avoit paravant fait chevalier de ſon ordre, maintenant il le fait à ſon de trompe declarer deſcheu de ceſt honneur. Paſſe aux effects, de Craon le va aſſieger à Gy, Chaſtel-guion le vient ſecourir avec trois mille Allemans & nombre de Bourguignons. Ce Prince adverti que les François ſont en campagne, leur va au rencontre juſques pres le Pont de Magni, & les charge de telle furie, que pres de trois mille demeurerent ſur la place: mais Chaſtel-guion fut arreſté priſonnier, & apres delivré avec rançon. La prinſe duquel fut cauſe que le Prince ne peut ſuivre la pointe de ſa victoire.

Le Roy le declare deſcheu de ſon ordre.

Le fait aſſieger.

Le Prince de fait les François.

La guerre s'allume parmi les grandes froidures de l'hiver ſuivant, avec une infinité de deſordres de part & d'autre, mais principalement du coſté des François. Maximilian d'Auſtriche eſpouſe Marie de Bourgogne (faute à jamais irreparable à la France) de Craon aſſiege Dole & en eſt chaſsé avec grande perte: & comme il ſe retire noſtre Prince le Charge tue & devaliſe pluſieurs des ſiens. Le Gouverneur de Gray ſe ſauve à la faveur de la nuict, apres avoir perdu la plus part de ſes hommes.

Et des aſſiege Dole avec perte des aſſiegeans.

1478.

Ainſi les François entierement chaſsés de la Franche Comté, de Craon eſt deſmis de ſes eſtats de Gouverneur de Bourgogne & de grand Maiſtre de France, Charles d'Amboize pourveu en ſa place de Gouverneur, & Anthoine de Chabane Comte de Dampmartin de l'office de grand Maiſtre. Le Roy de France continuoit ſes animoſités contre le Prince, fait ſaiſir ſa Principauté, qu'il donne à Philippes de Hochebert ſeigneur de Vaudeville Mareſchal de Bourgogne, qui adjouſta le Cornet à ſes armes & l'occupa juſques à ce que le Prince fut remis en la bonne grace du Roy.

Saiſie de la Principauté ſous la main du Roy.

Charles d'Amboiſe pour premices de ſon Gouvernement, releve les affaires des François par le default des forces du Prince, qui perdit les Suiſſes & les Allemans gaignés par l'argent de France, les naturels du pays eſtans d'ailleurs beaucoup diminués, & Chatel-guion ſon oncle s'eſtant jetté dans le parti du François, à la ſortie de ſa priſon. Le Prince en ſes foibleſſes non aſsés fort pour reſiſter, ſe met ſur la deffenſive, & apres avoir pourveu à la ſeureté des places, avole au ſecours de Louis de Bourbon Eveſque de Liege ſon beau frere, qui eſtoit aſſiegé dans ſa ville Epiſcopale par Guillaume de la Marche frere du Sanglier d'Ardenne, qui pourſuivoit par armes l'Eveſché

Declin des troupes du Prince

1479.

Qui va au ſecours de l'Eveſque de Liege ſon beau frere.

pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pour ſon fils ; Il ne peut arriver ſi à temps que la ville ne fut prinſe par la mort de l'Eveſque tué de la main propre de ſon ennemi, auquel il fut vendu en une ſortie. Le Prince regagna pourtant la ville peu aprés & fit publiquement decapiter la Marche en l'autorité de l'Archiduc Maximilian.

Et par la paix

Reantre en la jouiſſance de ſa Principauté.

1482. Cependant la paix fut faite entre les maiſons de France & d'Auſtriche, par la mort de la Princeſſe Marie en l'aage de vingt ſix ans, causée par une cheute de cheval eſtant allée enceinte à la chaſſe. Le Prince entre autres comprins dans le traité qui ſuivit, fut remis en la poſſeſſion & jouiſſance de ſa Principauté, & de ſes autres terres, pluſieurs tableaux & epigrammes diffamatoires relevées en diverſes villes de la France au meſpris de ſon nom abatus & briſés par mandement du Roy Louis XI. en vertu de ſes lettres patentes
1483. adreſſantes à ſes officiers, & pour arres de ſa valeur, il fut fait Lieutenant general en la Conneſtablie de France, pour Jean de Bourbon ſon beau frere.

Rarò ſapienti intervenit fortuna. Senec. 2. in ſap. non cad. injur. 15.

Veut reprimer l'inſolence de Landais mignon du Duc de Bretagne

En ce temps la le Duc de Bretaigne ſon oncle, avoit eſlevé auprés de ſoi un Pierre Landais, qui de pauvre tailheur d'habits eſtoit parvenu a la charge de Trezorier general de Bretaigne, & poſſedoit ſi abſoluement les volontés de ſon maiſtre, que ſon inſolence faiſoit armer à tout propos les principaux ſeigneurs de ſon eſtat, confiſquer leurs corps & leurs biens, & les declarer criminels de leze Majeſté. Aucun ne s'oſoit oppoſer à une telle arrogance, noſtre Prince fils de la ſeur du Duc, qui tenoit le premier rang auprés de ſa perſonne, ne pouvant plus ſupporter une tant extraordinaire audace, delibere

Et ſe ſaiſir de ſa perſonne qui luy eſchape

de ſe ſaiſir de Landais, & avec le Mareſchal de Bretaigne, & quelques Barons du pays armés à couvert, ſe jette dans le chaſteau de Nantes, où il s'enferme pour ne faillir point Landais, qui eſtoit ſorti peu auparavant, pour s'aller jardiner en une ſienne maiſon champeſtre pres de Nantes. Cette ſurprinſe tant inopinée effraye le Duc; un des ſiens du haut du chaſteau donne l'alarme à la ville, criant a plain goſier qu'on force ſon maiſtre: les archers de ſa garde s'eſmeuvent, ſes domeſtiques y avolent, & le peuple en armes accourt en grande foule au bruit de ce vacarme: il eſtoit ja en devoir de fracaſſer les portes du chaſteau avec le canon, quand le Duc ſe preſente ſur les creneaux & par la perſuaſion du Prince, faict entendre qu'on n'a point attenté a ſa perſonne. La chaſſe fut faillie pour ce coup: le Prince ſe rettira avec ſa troupe en Anjou, attendant que la colere du Duc fut appaisée; tandis que Landais, fuyant les embuches d'une autre troupe qui le cerchoit, ſe ſauve avec paine de ſa maiſon où il eſtoit allé, parmi l'embarras des foſsés, & ſeul à pied à la faveur de l'obſcurité de la nuict ſe jette dans un Chaſteau, d'où ſon maiſtre le fait conduire avec aſſeurance auprés de ſa perſonne & lui donne plus de credit que devant.

Et qui le moleſte fort

Sæpe majori fortunæ locum fecit injuria. Sen. ep. 92.

Landais ce ſert accortement de ceſte entreprinſe, qu'il qualifie d'attentat contre la perſonne du Duc: la faict haut ſonner par tout, juſques a conſulter les Univerſités d'Italie ſur la punition d'un tel acte; qui reſpondent ſelon ſon
1484. humeur, & par arreſt fait declarer tous les auteurs criminels de leze Majeſté

Par arreſts

au premier chef, avec confiſcation de corps & de biens. Ceux cy ſe retirent en France, & noſtre Prince adſiſta au ſacre du Roy Charles VIII. qui fut fait a Rheins, d'où il l'accompagna à ſon entrée dans Paris.

Quaſi iſta inter ſe contraria ſint, bona fortuna & mens bona. Sen. ep. 95.

Deux ans ſe paſſent & comme ſi un grand bonheur eſtoit incompatible
1485. avec une bonne conduicte; Landais continue ſes braveries, avec plus d'outrecuidance que jamais, le Prince eſt appellé par la nobleſſe Bretonne pour

Et par armes

retrencher un ſi mauvais arbre. Les armes ſont ſur le point de demener les mains. Cetui la ſe tenant touſiours a l'ombre de l'autorité du Duc leve une grande armée pour aſſieger Encenix, ou eſtoit le Prince & le ſieur de Cominge, leſquels advertis de ceſte entreprinſe preparent des forces & preſentent la bataille à Lãdais, laquelle ne fut point livrée d'autant que toute la nobleſſe ſe joignit avec le Prince. Par l'entremiſe de quelques uns, il eſt dit, que la cõduite & le maniement d'es affaires appartiendra aux plus proches parens du Duc,

du Duc, attendu la foibleſſe de ſon aage, & de ſon jugement; & Landais deſmis de ſon adminiſtration : qui d'abord ſe laiſſant emporter à ſa colere decerne patentes, & en l'autorité de ſon maiſtre, declare tous ces capitulans criminels de leze Majeſté : mais le chancelier refuſant d'y appoſer le ſeel redoubla les peines de ce temeraire.

Sæpe inter fortunam maximam & ultimam nihil intereſt. Sen.6. de benef.33.

Mais en fin il le fait chaſtier

Car deſlors tous ſe reſolvent à ſa ruine, ils deputent des juges pour luy faire ſon procés, qui informent & decrettent prinſe de corps. d'un excés de bonheur à un excés de malheur il ny à qu'un degré. Le peuple de Nantes entendant ce murmure ſe ſouſleve, avole en armes dans le chaſteau, & indigné de tant d'excés de ceſt homme, demande tumultuerement que Landais luy ſoit livré. Le Duc ne ſe pouvant autrement deſpetrer de ce populaſſe importun, le remet entre les mains de la juſtice & deffend ſur la vie qu'il ne luy ſoit faict aucun mal, en ceſt eſtat le procés luy eſt fait & parfait, il eſt pandu & eſtranglé avec quelques uns des ſiens, & la memoire de ſon nom comme celle de ſes faveurs reduicte en cendres. noſtre Prince reentra en l'amitié de ſon oncle, & la nobleſſe obtint une authentique & generalle abolition de toutes choſes.

Ignis amoris regii plurimos in cinere redegit.

Charles VIII. avoit eſté laiſsé en minorité par Louis XI. ſon pere. Le 1486.
Duc d'Orleans qui fuſt aprés Roy de France ſous le nom de Louis XII. n'ayant peu obtenir par douceur la regence du Royaume à recours à la force, & engage dans ſa querelle le Duc de Bretaigne, & par concequent noſtre Prince : qui le meſnagoit paiſiblement, eſtant proche parent de tous les deux. De ce feu s'alluma une guerre, en laquelle le Prince fit auſſi entrer l'Archiduc Maximilian deſormais Roy' des Romains (ſous eſperance de mariage avec Anne de Bretaigne,) qui deſlors le pourveut du gouvernement des Duché & Comté de Bourgogne.

Fait ligue avec le Duc d'Orleans

L'armee du Roy de France avoit ja emporté quelques places en Bretai- 1487.
gne, ſur le point de planter le ſiege devant Renes. le Duc avec ceux de la Ligue conduiſoient une armée de ſix cens Lances, & de ſeze mil hommes de pied que François, que Bretons, pour livrer bataille. la pouſſiere ſouſlevée en l'air par un troupeau de brebis, a fait autrefois quitter le camp à une armée Romaine, & un diſcours fauſſement inventé à eſpouvanté le cœur des ſoldats plus reſolus. Icy l'artifice d'un ſeigneur Breton, qui deplorant la miſere de ſon pais, ſe fait ouir en l'armée, qu'il eſt adverti que les François leurs compagnons d'armes, les vont livrer en bref entre les mains des autres François leurs ennemis : fait ſouſlever la plus part des troupes de la nation, qui quitent le champ & de quatre partie les trois ſe retirent. Ce qui nuiſit au Duc profita beaucoup aux François qui voyans la carriere large & aiſée, chauſſent furieuſement les eſperons au Duc qui ſe ſauve à Maleſtroit, & delà à Vennes laiſſant pour gage ſon bagage, *favoriſé en ſa retraite par le Prince d'Crange, qui de Nantes eſtoit avolé là pour le recourre fort à propos, car ſans ceste ſurvenue il eſtoit aſſiegé & prins.*

Et tache de contrecarrer les armes du Roy en Bretaigne

Trepidamus ſic vertimus terga, quemadmodum illi quos pulvis motus fuſa pecorum exuit caſtris, aut quos aliqua fabula ſine autore ſparſa conterruit. Sen.Ep.13.

Quello che giova al nemico, nuoce à te & quel che giova à te, nuoce al nemico. Machiav. dell' arte della guer. l.7.

L'inventaire de Serres en la vie de Charles VIII.

La guerre de Bretaigne continuoit avec guain & perte de part & d'autre; le Prince ayant fortifié ſes troupes de quelque ſecours d'Allemans & d'Anglois, delibere d'aſſieger Quintin place occupée par les Bretons François, & grandement oportune aux affaires du Duc, laquelle ſe rend au Prince, qui de ce pas va aſſoir ſon camp devant la Chaiſſe chaſteau de la maiſon de Rohan; d'où il eſt conſtraint de le lever par la lacheté de ſes gens, plus crains des hoſtes que des ennemis, & qui ſe desbandoient de jour à autre, ou pour ſe rendre aux François ou pour eſuiter les piquantes froidures de l'hiver. Jl fait acheminer ſon armée a Mont-contour à deſſein de la faire revenir, & de proceder à la punition des coulpables d'une ſi illegitime abſenſe : mais le Duc de Bretaigne eſtoit ſi mal ſervi de ſes ſubjects, que nonobſtant toutes les plus rigoureuſes menaces qui ſe peuvent ordonner en pareil cas, les plus belles entreprinſes du Prince s'en allerent en fumée, par la faute de ceſte desbandade.

Avec peu de fruict & de perte

Hoſpitibus non hoſtibus tantum metuendi. Tacit.3. hiſt.

Ainſi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ainſi ſon courage ayant rancõtré un tel malheur, il employe ſa prudence pour fortifier l'eſtat de ſon oncle, par le mariage d'Anne de Bretaigne fille aynée du Duc avec Maximilian d'Auſtriche, afin de l'engager plus avant dans la querelle.

1488. Cependant le Duc de Bretaigne, ayant eu moyen de redreſſer ſon armée, il la faict marcher à la reprinſe de S. Aubin; noſtre Prince eſtoit un des Principaux chefs, extremement empeſché d'accoiſer les troubles & diviſions, qui continuoiẽt de s'eſlever à tout propos parmi ſes troupes composées de diverſes nations, mais qui n'eſtoient pas pourtant mieux d'accord. Les deux armées Françoiſe & Bretonne, eſtoient ſur le point de choquer, quand tout a coup un bruit ſourd courant parmi les Bretons, que les chefs des François leurs alliés, s'entendoient avec les chefs des François leurs ennemis, refroidit entierement leurs courages & les euſt infailliblement fait debander, s'ils n'euſſent aprehendé l'armée ennemie qui eſtoit proche, *les Duc d'Orleans & Prince d'Orange advertis de ceſte creance eurent toutes les peines du monde de les faire deſmordre, que font ils doncques? pour donner aſſeurance du contraire ils mettent pied a terre & jurent de combatre avec les Bretons & Allemans. Traict plus hardi que conſideré, mais la neceſſité les y portoit afin d'accoiſer ceſte mutinerie militaire qui deſia tendoit a ſedition.* Ainſi la bataille fut livrée, en laquelle les François demeurerent victorieux avec perte de trois mille hommes de leur coſté; mais quinze mil Bretons demeurerent ſur la place, & le Duc d'Orleans & noſtre Prince priſonniers: celuy la par les gens de pied & conduit en poſte a Luzignan, de là à la groſſe tour de Bourges, où il fut detenu long temps: cetuy-cy par un archer François qui le retira d'entre les morts où il s'eſtoit mis pour ſe ſauver plus facilement, ayant deſchiré ſa croix noire pour eſtre meſcognu, recouvra peu aprés ſa liberté par appointement.

Conduit l'armée à S. Aubin

Il n'y a moyẽ plus excellent pour appaiſer les ſeditios militaires que de compoſer ſon armée de ſoldats de differentes natiõs. c'eſt l'opinion de Mac. & de preſque tous les Politiques qui ſe treuve fauſſe en ce rencontre.

Jean de Serres en la vie de Charles VIII.

Où elle eſt desfaite

Et luy pris priſonnier ſort par accord

1489. Le Duc de Bretaigne eſtant mort, & peu aprés Iſabeau l'autre de ces filles; Anne demeura ſeule heritiere & de la Duché & de la querelle de ſon pere, qui l'obliga de condeſcendre plus facilement aux recerches du Roy des Romains: Enguelbert Comte de Naſſau fut chef de l'ambaſſade, & celuy qui l'eſpouſa ſolennellement au nom de Maximilian: noſtre Prince fuſt le principal inſtrument de ce traité, comme parent & grandement accredité de part & d'autre. Le Mareſchal du Roy des Romains & ſon Secretaire luy paſſerent promeſſe authentique au nom de leur maiſtre, de luy faire payer cent mil eſcus d'or pour le merite de ſes ſervices, avec une honnorable pantion. Il receut auſſi en meſme temps l'heritage d'Hugues de Chalon ſon oncle: Mais peu aprés le Roy ſe l'eſtant reconcilié, il deſpeça l'ouvrage qu'il avoit ourdi, & le tiſſut ſi favorablement pour le Roy de France, qu'il s'enſuivit la cõſommatiõ du mariage de Charles avec Anne de Bretaigne, la Lieutenance generalle de Bretaigne au Prince, & une paix de quatre ans entre les Roys de France & des Romains. Le renvoy de Marguerite d'Auſtriche fille de Maximilian, qui avoit eſté mariee à Charles du vivant de ſon pere, y defaillant la ſeule conſommation, & la promeſſe de la reſtitution des Comtés d'Artois & de Bourgogne, qui avoient eſté données en dot à Marguerite, fuſt fait & negotié principalement par l'entremiſe & dexterité de noſtre Prince.

Et traicte le mariage de Anne avec Maximilian

Et puis le fait conſommer avec le Roy de France

L'Eſperance qu'il avoit de recouvrer la ſouveraineté de ſon Eſtat, encor occupée par le Roy Charles, continuant l'uſurpation de Louis XI. ſon pere;
1490. l'obligea ſur toute autre conſideration au changement de ce party, & à rendre ces notables ſervices au Roy & à la France. Il n'y eſpargna non plus ſes moyens pour y parvenir, ayant faict donnation à Eſtienne de Veſc eſlevé de la pouſſiere aux plus grandes faveurs du Roy, de Suzette & de Chaſteauneuf de Rodortier places aſſizes dans ſa principauté, afin de l'avoir favorable en ſa pourſuite. Cependãt le temps coule, & le Roy l'entretient en bonne humeur pour s'en ſervir: il luy donnee commandement de cent lances de ſes ordon-
1491. nances, & peu aprés le faict ſon Lieutenant general des Duche & Comté de Bour-

Pour conſideratiõs

Qui le fait Lieutenãt general en Duché & Comté de Bourgogne

Bourgogne, pour s'oppoſer aux entrepriſes du Roy des Romains. les patentes furent enterinées au parlement de Dijon le 27 Januier, mil quatre cens nonante deux, & le Prince qualifié par le Roy dans icelles, grand & notable perſonnage de ſon ſang & lignage; mais pour tout cela il ne peut recouvrer ſa ſouveraineté des mains du Roy, qui tache de le contenter en donnant libre cours à ſa monnoye par toute les Provinces du Dauphiné & de Provence.

Vice-Prince à Orange

Tandis que le Prince occupoit ſa vertu au ſervice de la France, Eſtienne baſtard de Chalon adminiſtroit les affaires de la Principauté, en qualité de Vice-Prince, & en abſence de M. Jeanne de Bourbon Princeſſe, qui eſtoit pour lors en Bourgogne. La liberté des priſonniers a eſté de tout temps concedee à la dignité des perſonnes repreſentans le ſouverain: les Romains l'obſervoyent religieuſemẽt & ne croyoient pas que l'entrée d'un Prince fut entiere ſi on ne leur donnoit le large. Gneus Piſo s'en piqua fort avant contre les Atheniens qui ne luy defererent pas c'eſt honneur & aujourdhuy en Frãce on ne l'attribue qu'aux Princes & Princeſſes du ſang. Ceſte Dame venãt viſiter ſa Principauté & paſſant par la ville de Valence en Dauphiné, elle demanda les priſonniers à la juſtice du ſeigneur de la ville. Entre autres un Eſtienne Vrezieux apotiquaire de Valence y eſtoit detenu, fauſſement accuſé d'eſtre rogneur de teſtons & de monnoye. La juſtice ne voulant obeir aux commandemens de la Princeſſe qui eſtoit du ſang royal, luy refuſe la delivrance des priſonniers: elle en perſonne avec ſa ſuite, s'en va droit aux portes des priſons, qui ſe treuvant fermées, pour faire valoir ſon autorité commenda de les enfoncer, auſſi toſt dit auſſi toſt fait une multitude des ſiens & de ceux de la ville avec marteaux & maillets les briſent, fracaſſent & font voller en eſclats. Les toicts de la maiſon ne ſont pas eſpargnés, la Princeſſe entrededans avec la troupe, donne le large à tous les priſonniers, & elle meſme daigne de prendre par la main ceſt apotiquaire, & le conduire dehors. les officiers n'en furent pas contens, mais force leur fut de le ſouffrir. En ce temps la le Pape Innocent VIII. mourut à Rome, & le meſme jour le foudre tomba ſur le grand Palais d'Avignon, qui ravagea eſtrangement la tour de Trouillas. L'année ſuivante ceſte Princeſſe mourut ſans enfans & laiſſa ſon heritage au Prince ſon mary.

Gneus Piſo offenſus Athenæ erat, quia Theophilum quemdam areo judicio falſi damnatum precibus ſuis non concederent. Tacit. 2. Ann.

Action de la Princeſſe à Valence

1492. 20. Juillet.

25. Juillet.

Et ſa mort

1493.

A peine l'an du dueil eſt expiré, que le Prince convole à un ſecond mariage avec Philiberte de Luxembourg, fille d'Anthoine de Luxembourg Comte de Brianne & de Rouſſi, & d'Anthoinette de Breſſemont Comteſſe de Charny, mais les guerres d'Italie ne luy permirent pas de jouir longuement des fruicts. Charles VIII. Roy de France luy donna de l'employ pres de ſoy dans ſes armées, & l'honnora des principaux commandemens en la conqueſte du Royaume de Naples. Ce jeune Roy de vingt deux ans pouſsé d'un genereux deſir d'eſtendre plus avant les frontieres de la France, s'eſlance courageuſement dans ceſte glorieuſe entreprinſe, en laquellle dit l'hiſtoire, *Monſeigneur le Prince d'Orange avoit la principale charge de ſon Oſt, & à qui comme grand chef le Roy donnoit grand credit aux affaires de la guerre.* Ceſtoit un vieux routier accompagné de ces trois grandes qualités, de ſage, vaillant, & experimenté chef de guerre. Puis donc qu'il à contribué autant qu'aucun autre à ce tant illuſtre voyage, il en faut dire quelque choſe ſelon la portée de noſtre ſujet.

1494. Second mariage du Prince

Accompagne le Roy en la conqueſte de Naples

Philip de Comm. liv. 8.

Pluſieurs motifs y eſchaufferent le Roy, mais ſes deux favoris Eſtienne de Veſc Senechal de Beaucaire & Preſident des Comtes à Paris, & le General Briſſonnet depuis Cardinal de S. Malo, furent les principales flammeches qui allumerent ſon courage, extraordinairement ſollicités par les Neapolitains, qui s'eſtans ſouſtrais de la domination de Ferdinand Roy d'Aragon, ne deſiroient rien tant que de ſe mettre à l'abri de l'obeiſſance Françoiſe. Et d'ailleurs Ludouic Sforce nouvel uſurpateur de cette belle Duché de Milan, pour ſe main-

Motifs qui obligerent le Roy à cette guerre

1494.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſe maintenir parmy la confuſion de l'Italie & la diviſion des Princes, offre adſiſtance & ſervice au Roy, qui de ſon naturel eſtoit porté à ceſte conqueſte, nonobſtant les grandes difficultés qui s'y oppoſoyent. Il recueillit ſes forces à Lion: d'où il les diſtribua en deux armées, terreſtre & marine. Celle de terre eſtoit composée de cinq mille chevaux, vingt huict mil hommes de pied, & douze cents pieces de Canon avec tout ſon attrait & equipage. Celle de mer eſtoit de dix huict galeres, ſix galions, & neuf groſſes navires: & pour ſolde cent mil francs qu'il print ſur la banque de Genes à raiſon de quarante deux pour cent, douze mil ducats des bagues de Madame de Savoye, qu'il avoit emprumtées pour engager, & autant de celles de la Marquiſe de Montferrat.

Ses forces

Ses victoires & conqueſtes

Avec telles forces le Roy entre en Italie où il treuve peu de reſiſtance, & d'abord ayant rompu les troupes Aragonnoiſes ſans beaucoup de ſang, fait ſon entrée dans Pavie & dans Plaiſance, qui le reçoivent comme leur Roy: de là pouſſant le bonheur de ſes armes, ſe rend maiſtre des principales places de la ſeigneurie de Florence, nonobſtant les practiques de ſes ennemis: paſſe en Romanie, eſt accueilli dans Lucques avec une inſigne alegreſſe: donne ſa premiere liberté à Piſe, paravant opprimée par les Florentins: entre triomphant dans Florence luy & ſon cheval armés, la lance ſur la cuiſſe: & tirant ſon chemin à Rome, paſſe par Sienne, qui pour marque d'obeiſſance luy depend ſes portes des gonds: pluſieurs places du Pape le reçoivent comme Roy: Viterbe ouvre ſes portes; les Urſins ſont contraints de luy donner paſſage par leurs terres, vivres & logemens dans l'Eſtat Eccleſiaſtic avec places d'aſſeurance. Le Roy eſt aux portes de Rome, qui d'abord luy ſont refusées par le Pape: mais plus de vingt braſſes des murailles, qui cheurent à ſon entrée, auſſi triomphante que celle de Florence, ſuivi de toute ſon armée, & quinze braſſes qui cheurent d'elles meſmes des murailles du Chaſteau S. Ange, où le Pape s'eſtoit enfermé pour rendre quelque reſiſtance avec deux volées de Canon, l'en firent maiſtre.

1495. Ferdinand d'Aragon eſtoit mort & Alphonce ſon fils n'oublioit rien pour empecher le Roy à ſon paſſage: mais n'ayant peu ſouſtenir la puiſſance des François, & d'ailleurs apprehendant la revolte de ces peuples, qui eſtoient à la veille de ſe ſouſlever, il fait couronner ſon fils Ferdinand; & avec quelques galeres chargées de proviſions s'enfuit en Sicile, où il veſquit quelque temps en religieux & peu apres mourut, comme il eſtoit ſur le point de ſe jeter dans un cloiſtre. les François pouſſent outre le bonheur de leurs armes, & ne rencontrent aucune place deſpuis Rome juſques à Naples qui les arreſte plus d'un jour. Naples meſme luy porte ſes clefs & le reçoit avec une extraordinaire acclamation publique, les chaſteaux de la ville firent plus grande reſiſtance; mais en moins d'un mois de ſiege ils compoſerent leur reddition: & en ſuite tout l'Eſtat de Naples ſubit aisément le joug de la domination Françoiſe. Le douzieſme jour de May le Roy de France fit ſon entrée triomphante à Naples en habit Imperial, receu en qualité de Roy de France, de Naples, & de Sicile, & Empereur de Conſtantinople, *Ainſi* (dit l'hiſtoire) *ſans deſployer pavillon ſans rompre lance Charles en quatre mois & demy d'un merveilleux cours de proſperité vint, vid, vainquit.* Il faut pourtant donner une grande partie de la gloire de ces heureux ſuccés à la ſage conduite de noſtre Prince, qui avoit le principal commandement en l'armée royale. Inventaire de Serres en la vie de Charles VIII.

Reduites en fin à neant.

Ces grandes victoires pouſſoient bien avant dans l'Orient les deſſeins & pourſuittes du Roy; mais il ny euſt que trop de manquements pour faire decliner ſes affaires. Toute l'armée gorgee de butin ſe baignoit dans le repos, aprés un ſi long & ſi heureux voyage: les plus grandes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

maiſons de Naples qui avoient favoriſé les armées Françoiſes n'eſtoient 1495.
plus recognues ſelon leur rang, & pluſieurs places des Florentins & de l'Egliſe que le Roy avoit promis de reſtituer aprés la conqueſte du Royaume, ſervirent de ſpecieux pretextes d'une ligue, qui fut concluë par le Pape, les Venitiens, le Duc de Milan, & ſecretement par tous les Potentats d'Italie contre le Roy, ou pour l'aſſieger dans Naples, où pour le combatre à ſon paſſage. Mais la prophetie de frere Hierome Savanarola de l'ordre S. Dominique, perçonnage fameux en pieté en ce temps la, & qui par une ame advancée ſur l'advenir, avoit predit & preſché publiquement dans Florence, la venue du Roy, les fruits de ſes armes dans l'Italie, & les glorieux triomphes qu'il devoit rapporter au retour de ſon voyage: fut miraculeuſement accomplie par la memorable bataille que le Roy gagna à Fornoue, laquelle lui ouvrit ſon chemin en France. & peu de temps aprés Ferdinand Roy d'Aragon, s'eſtant rendu maiſtre de la ville, & en ſuitte de tout le Royaume de Naples, fut reſtabli dans la throne royal de ſes ancetres.

Le Prince conſeille au Roy de ne livrer bataille

Le Duc d'Orleans qui pretendoit la Duché de Milan, eſtoit encor maiſtre de Novare ville des dependances, laquelle Ludovic Sforce Uſurpateur du Milanois avoit baillée au Roy en oſtage pour la ſeureté de ſon paſſage. Il y euſt grand debat & contention en l'armée du Roy, ſi elle donneroit bataille ou nom, pour la deſlivrance de ceſte place, qui eſtoit aſſiegée par l'armée de la ligue: *Le Prince d'Orange qui pour le fait de la guerre avoit beaucoup de credit envers le Roy, & tous les autres chefs aimoient mieux terminer le ſiege par appointement que par le hazard des armes.* Il ne s'agiſſoit point de l'intereſt particulier du Roy, qui eſtoit beaucoup plus foible, que l'ennemi, & la conſervation de ſa perſonne plus importante que la place. Ainſi noſtre Prince aſſiſté de quelques autres fut employé par le Roy pour traiter de la reddition de Novare, & par une treſue de huict jours, ayant obtenu la liberté du Duc d'Orleans ſon proche parent (appellé le Roy Louis XII.) qui y eſtoit tres eſtroitement aſſiegé, s'emploia auſſi heureuſement pour le bien de la paix, qui fut faite à Verceil, comme il s'eſtoit porté valeureuſement en guerre. Le Duc d'Orleans intereſſé en ſon propre, paſſionnoit telement une bataille *qu'il en print debat avec le Prince d'Orange juſques a le dementir*, les hiſtoriens ne marquent pas le reſſentiment du Prince ſur une telle inivre; il ſuffit que ſon conſeil prevalut à celuy du Duc d'Orleans ſon oncle, premier Prince du ſang qui s'en va à la couronne.

Inventaire de Serres en la vie de Charles VIII. *Era grande appreſſo a Carlo la ſua autorità per l'ingegno & valore ſuo. Guicch. lib. 2.*

Philipp. de Comin. en la vie de Charles VIII.

Le Duc d'Orleans le dement

Le Roy donc s'eſtant retiré en France & noſtre Prince avec luy pour- 1497.
ſuivant touſiours ſa reintegrande en ſa ſouveraineté d'Orange, ne tarda gueres de meſditer un ſecond voyage en Italie: mais comme il eſtoit ſur le point de repaſſer les monts, la mort luy trancha tous ſes genereux deſſeins, & la ſucceſſion de ce Duc d'Orleans à la couronne de France, facilita la juſte reintegrande de noſtre ſouverain, deue à ſon droict & au merite de tant de ſervices qu'il avoit rendus aux Roys & a la France: d'ailleurs le 1498.
Roy Louis XII. eſtoit amplement informé de tout, il avoit veu & ſceu la priſon du Prince Guillaume, & la contrainte qui avoit causé ceſte pretendue vente. Jean eſtoit ſon proche parent & alié, ſon nepueu, fils de ſon couſin germain, & encor couſin germain de ſa femme: car Catherine de Bretaigne mere de Jean, eſtoit fille de Richard de Bretaigne Comte d'Eſtampes, & de Marguerite d'Orleans, & Marguerite deſcendue du Roy Charles V. en ceſte ſorte. Charles V. euſt de Jeanne de Bourbon ſa femme, Charles qui fut Roy aprés luy, & Louis Duc d'Orleans qui eſpouſa Valentine de Milan, fille de Jean Galeas Viſcomte de Milan, & de Iſabeau de France fille du Roy Jean, & fut meurtry à Paris par le Duc Jean de Bourgogne, laiſſant pluſieurs enfans à ſçavoir Charles Duc d'Orleans, qui fut pere

Son aliãce avec le Roy Louis XII.

Louis XII. ne teſmoigna point de reſſentiment de cette contradiction du Prince ne voulant pas qu'un Roy de France vengeat les Injures faites à un Duc d'Orleans.

pere de ce Roy Louis XII, Philippe d'Orleans Comte de Vertus qui mourut ſans enfans, Jean d'Orleans Comte d'Angouleſme qui fur pere de Charles, pere du Roy François I. Ieanne d'Orleans femme de Iean II. Duc d'Alançon, & Marguerite d'Orleans femme de Richard de Bretaigne Comte d'Eſtampes; deſquels naſquit un fils & trois filles, François dernier Duc de Bretaigne, pere de Anne Ducheſſe de Bretaigne, mariée en premieres nopces au Roy Charles VIII. & en ſecondes à ce Roy Louis XII. Catherine femme de Guillaume Prince d'Orange mere de Jean, & Iſabeau qui mourut en enfance. Qui ne voit donc ceſte proximité de ſang & d'aliance, qui fut ſans doute un ſurcroit qui obligea de plus fort le Roy à la reſtitution de ceſte ſouveraineté en faveur du Prince?

1498. 20. Aouſt. Qui le reintegre en ſa ſouveraineté par patentes.

Car en la meſme année de ſon advenement à la couronne de France, il luy ottroya ſes lettres patentes contenant, *que pour raiſon de certain different meu entre le Roy Louis XI. & Guillaume de Chalon Prince d'Orange, ledict Roy l'auroit faict detenir priſonnier par aucun temps & contrainct de luy faire foy & hommage de ſa Principauté encor qu'elle ne luy fut aucunement ſubjete, ny que jamais hommage en eut eſté fait par autres à luy, ny à ſes predeceſſeurs; caſſé & annulle ledit hommage & remet le Prince & ſa Principauté en l'eſtat qu'ils eſtoient auparavant.* La priſon & la contrainte le rendoit nul de ſoy, & ſon devancier ny pouvoit avoir porté ſon conſentement au prejudice de ſes ſucceſſeurs quand il auroit eſté a ſoy, & qu'il auroit contracté dans une pleine liberté, & icy la meſme lance qui avoit navré avec tant de violence guerit maintenant avec douceur, & le fils ſe voit reſtabli autant glorieuſement que le pere avoit eſté expolié injuſtement.

Ces patentes furent preſentées à Iean Comte de foix & d'Eſtampes Gouverneur du Dauphiné, qui les enterina à Paris, & fit ſur ce expedier ſes lettres.

28. Decemb.

Le Parlement de Grenoble refuſe de proceder à l'enterinement; le Prince obtient lettres de juſſion du Roy au Parlement, chambre des Comptes, & autres officiers Royaux du Dauphiné *de le laiſſer jouir paiſiblement de l'effect des precedentes lettres & de les enteriner ſans contradiction.* Le Procureur general remonſtre *qu'elles eſtoient obreptices, alleguant la vente faite par Guillaume de Chalon Prince d'Orange au Roy Louis XI. le Roy enjoint derechef à la Cour de Parlement, de paſſer outre à l'enterinement nonobſtant ledit empechement dudit Procureur general, & de contraindre iceluy & tous autres à ce faire & conſentir, adjouſtant ſes lettres de cachet à la Cour de Parlement, & à la Chambre des Comptes de Grenoble.*

1499. 7. May.

Enfin ces lettres furent enterinées par la cour le dernier de May 1499. & le Baillif de S. Paul Troiſ-chaſteaux ou ſon Lieutenant deputés Commiſſaires pour l'execution. Le Prince qui eſtoit lors à Lion donna commiſſion bien ample à Philipon Buſquet ſon maiſtre d'hoſtel & Gouverneur de ſa Principauté, à Humbert Mareſchal ſeigneur de Montfort Regent d'icelle, & à Guillaume Maynier cy devant Preſident de prendre en ſon nom poſſeſſion de la ſouveraineté. Ce qui fut fait, & le Vibailly de S. Paul ſe rendit à Orange pour l'execution. Là il convoca les Eccleſiaſtiques, les Vaſſaux, les Conſuls, & les principaux ſubjects de la Principauté. Pour les Eccleſiaſtiques ſe preſenterent Guillaume Peliſſier Prothonotaire, Vicaire, official & Aumoſnier, André Soci, Guillaume Gras, Pierre Picard, Laurens Biſcarel, & Anthoine Colomb Chanoines d'Orange: Pour les Vaſſaux & pour la Nobleſſe Pierre de la Baume ſeigneur de Suze, Guillaume d'Ancedune ſeigneur de Condoulet, Eſtienne de Veſc ſeigneur de Suzete &c. Anthoine Geofroy ſeigneur de Malijay, Honnorat de Bourgueif ſeigneur de Corchans, Jacques de Montdragon ſeigneur de Derboux: Pour Orange Luquin de Rivalba Treſorier & Raymonnet Alibert Scindics de la ville d'Orange: Pour Courthezon Anthoine Caille l'un de leurs Scindics: Pour Jonquieres Jean André le vieux Scindic: Pour Gigondas Amedieu

Roſier, & grand nombre de peuple de toute condition ; à tous leſquels il declara publiquement le ſujet & le contenu de ſa commiſſion. Lors tous enſemble rendirent graces à Dieu de l'heureuſe reintegrande de leur Prince en ſa ſouveraineté, offrans librement & franchement de luy obeir comme à leur ſouverain Prince, & à ſes officiers. Incontinent l'air retentit d'une multitude innombrable de voix d'exultation criantes *vive le Prince* eſclatantes & reiterées. On fit cries & proclamations publiques à ſon de trompe que le Prince eſtoit remis en ſa ſouveraineté, & enjoint à tous ſes ſubjects de luy rendre obeiſſance. Cecy arriva le 22 Aouſt 1499 jour memorable d'une ſi juſte reintegrande. 1499.

Le Vibailif continuoit ſa commiſſion, & apres avoir fait ſommaire apprinſe de l'eſtat, & de la qualité en laquelle eſtoient les armes au deſſus des portes de la Cité avant la ſaiſie de la ſouveraineté faite par le Roy, & entendu que celles du Roy Dauphin y avoient eſté miſes depuis ce temps la, il les fit oſter & tranſporter en l'Egliſe des Cordeliers où elles furent en chaſſees ; & fit eſlever celles du Prince en leur place. 24. Aouſt.

Sur l'execution de cette reintegrande l'Advocat & le Procureur general de Roy au Parlement de Grenoble font interieter deux appellations par leurs ſubſtituts, l'une des procedures du Vibailif de S. Paul, l'autre des officiers du Prince : mais le Roy y pourveut par autres lettres portant mandement au Gouverneur, & au Parlement du Dauphiné, de faire jouir le Prince du contenu es precedentes lettres, & injonction finale aux gens du Roy de ſe deſporter de ces appellations, leur impoſant ſilence perpetuel.

Ces lettres preſentées au Parlement du Dauphiné, il voulut encor entrer en cognoiſſance de cauſe, & regler la matiere à proces ordinaire ſur l'enterinnement d'icelles, ce qui occaſionna le Roy de faire expedier autres patentes, par leſquelles eſt faite narrative *de tout le cōtenu aux precedentes, & en outre des empechemens donnés par ſes Advocat & Procureur Fiſcaux, ſous couleur & pretexte de la confeſſion faite par Guillaume de Chalon dans l'acte de vente d'avoir receu du Roy Louis XI. quarante mille eſcus pour le prix de la ſouveraineté dont les lettres precedentes ne font mention, & que les Fiſcaux nonobſtant tous mandemens s'efforcent de tenir le Prince en proces pardevant la cour de parlement, pour rendre illuſoire, ſes proviſions ; le Roy ordonnant aux gouverneur & à la cour de parlement, que toutes difficultés recours, oppoſitions, appellations, & autres empechemens ceſſans, ils faſſent jouir le Prince de l'effect deſdittes lettres, contrignant leſdits Advocat & Procureur à deſiſter, caſſant toutes appellations, recours, & empechemens, impoſant ſilence & deffendant de s'arreſter aucunement à ladite confeſſion du Prince d'avoir receu leſdit quarante mil eſcus dudit feu Roi Louis XI. de laquelle ſomme le Roy le quite & deſcharge ſuffiſamment.* 1499. Et finalement verifiées par autres lettres patentes.

Et parce que la cour n'avoit pas voulu à pur & à plain enterimer les precedentes lettres à cauſe de toutes ces traverſes & chiquanes ; le Roy paſſant pardeſſus pour un dernier & ſuffiſant remede, ottroye encor au Prince les patentes de la teneur ſuivante, leſquelles j'ay icy incerées au long pour faire voir comme en un, toute la procedure qui fut gardée en une reintegrande ſi juſte & ſi legitime.

Louys par la grace de Dieu Roy de France, Dauphin de Viennois, à nos ames & feaux conſeilleurs les Gouverneurs ou ſon Lieutenant, & gens de noſtre parlemēt ou de nos Comtes au Pays du Dauphiné, ſalut & dilection. Noſtre treſcher & tres aymé nepueu Iean de Chalon Prince d'Orange nous a fait remonſtrer, que des le mois d'Aouſt mil quatre cents nonante huict, luy aurions entierement quité & remis les fief, hommage, & ſub- 1500.

1500. *ſubjection de ſondit Principauté d'Orange, que feu Guillaume de Chalon ſon pere avoit faits & recognus à feu noſtre tres cher ſieur & couſin le Roy Louis XI. de ce nom, (que Dieu abſolve) & ordonné que noſdit nepueu & les ſiens tiendroient & poſſederoient à touſiours ledict Principauté, en tous tels droicts, & en l'eſtat qu'elle eſtoit, & que ſes predeceſſeurs la tenoient avant leſdicts hommage & recognoiſſance. Leſquelles lettres vous avoient eſté preſentées de ſa part: & derechef au mois de Decembre mil quatre cens quatre vingts et dix huict par autres nos lettres vous fut mandé en faire & ſouffrir jouir plainement et paiſiblement noſtredict nepueu, et proceder à l'enterinement deſdits lettres ſelon leur forme: et aprés que noſdictes lettres vous furent preſentées, nos Advocat et Procureur Fiſcaux Dauphinaux ſurce appellés contrarierent et voulurent empecher l'effect et enterinement d'icelles lettres propoſans, que en l'an mil quatre cents ſeptante cinq ledict feu Guillaume de Chalon auroit vendu cedé et tranſporté à noſtredict feu ſieur et couſin le Roy Louis XI, le fief, reſſort et ſouveraineté dudict Principauté, et iceluy mis ſoubs le reſſort et ſouveraineté de noſtredict pays du Dauphiné, et à la cour de noſtredict Parlement, tant pour noſtredict feu ſieur et couſin le Roy Louis comme pour ſes ſucceſſeurs Dauphins, pour et moyenant la ſomme de quarante mil eſcus d'or de Roy, que ledict feu Guillaume de Chalon en eut et confeſſa avoir receu de noſtredict feu couſin le Roy Loys, et dont il le quita: et que en enſuivant ledit vendage noſtredict nepueu le Prince en à fait hommage et foy à noſtredict feu couſin le Roy Louis; et depuis ledit temps iceluy Principauté à longuement eſté en et ſoubs ledit reſſort et ſouveraineté dudict Dauphiné; et que les ſubjects d'iceluy Principauté par appel, ſupplication, et autrement, ont puis ledit temps touſiours recouru à la Cour dudict Parlement Dauphinal comme ſouveraine. Et diſoient auſſi que leſdits hommage et recognoiſſance avoient eſté faits pour la cauſe dudit vendage, et non point pour les queſtions et differens mentionnés en noſdites premieres lettres, obtenues par noſtredit neveu le Prince; et que non ſeulement à nous avoit eſté acquis le droict deſdit hommages, reſſort, et ſouveraineté, mais auſſi à nos ſucceſſeurs Roys Dauphins. Diſoient auſſi noſdits Advocats et Procureur que des choſes par eux propoſées et alleguées n'avions point eſté deubemẽt informés, et que noſtredit neveu avoit de nous ſubrepticement, et obrepticement obtenu noſdits lettres: ſur quoy noſtredit neveu obtint autres nos lettres au mois de May mil quatre cents quatre vingts dix neuf, par leſquelles nonobſtant leſdits articles baillés de la part de noſdit Advocat et Procureur y attachés, vous fut de nous mandé proceder à l'enterinement deſdites lettres, faire jouir comme deſſuſdit noſtredit neveu, et à nosdits Advocat et Procureur ſilence impoſé; et leſquelles nos lettres furent tantoſt aprés par vous enterinées et les executions deubes ſurce faites; neantmoins noſdits Advocat et Procureur Fiſcaux par eux ou leurs ſubſtituts interieterent certaines appellations. Et afin de les faire deporter ayons ottroyé autres nos lettres du ſixieſme jour*

de Decembre audit an quatre vingts dix neuf, par leſquelles vous ayons 1500.
mandé contraindre, & faire contraindre noſdits Advocat et Procureur à eux deporter deſdites appellations, & ſurce leur impoſer ſilence perpetuel, en faiſant jouir noſtredit couſin comme deſſus, icelles appellations & toutes autres nonobſtant. Et depuis icelles lettres ainſi obtenues noſdits Advocat & Procureur voulans empecher l'effect de noſdites lettres, propoſerent derechef qu'ils avoiet interjecté certains recours deſdites lettres enterinement & execution; & que au moyen d'iceux ils ne pouvoient n'y ne debuoient eſtre fruſtrés n'y deboutés de leurs legitimes defences, & que l'octroy de noſdites lettres ne pouvoit eſtre prejudiciable à nos ſucceſ-neurs Roys Dauphins; & par nos autres lettres données à Lion le vingt troiſieſme jour de Mars audit an mil quatre cents quatre vingts & dix neuf, narration faite de nos lettres ſuſdites mētionnées, enſemble deſdites appellations & recours, & auſſi de la confeſſion & cognoiſſance faite par ledit feu Guillaume de Chalon Prince d'Orange, d'avoir receu de noſtredit feu ſieur et couſin le Roy Louys ladite ſomme de quarāte mil eſcus d'or, et des oppoſitions & contrarietés faites par noſdits Advocat et Procureur; & nonobſtant leſquelles choſes vous ayons ordonné & mandé faire ſouffrir, & laiſſer jouir & uſer noſtredit neveu de tout l'effect & contenu en noſdites lettres, et nonobſtant la confeſſion de la reception deſdits quarante mil eſcus pour leſdits fief, hommage, & ſouveraineté, de laquelle ſomme ayons quitté & deſchargé iceluy noſtredit neveu, ſes hoirs ſucceſſeurs & ayans cauſe, & leſquelles noſdites lettres vous ayent eſté preſenttées des le mois d'Aouſt dernier paſſé; toutesfois avés differé de à pur & à plain enteriner noſdites lettres, en declarant que noſtredit neveu jouiroit du cōtenu en icelles lettres, & neantmoins que noſdits Advocat & Procureur ſeroient receus à deſduire & propoſer les cauſes & deffences par eux pretendues, combien que par pluſieurs fois leur ayons & bien expreſſement eſcript & ordonné d'eux deporter, en leur impoſant ſilence perpetuel & les ſuffiſamment deſchargé: mais au moyen deſdites contradictions, recours, & appellations & autrement, noſtredit neveu doubte que ſes heritiers et ayans cauſe, ſoiēt cy aprés troublés et inquietés en noſtredit octroy et effect de noſdites lettres, et de choir en involution de procés, et que à ce moyen noſdites lettres luy ſoient illuſoires et de nul effect, nous requerant ſurce le pourvoir de remede convenable. Pourquoy nous les choſes deſſuſdites conſiderées, biens certains et advertis d'icelles, et de toutes les choſes propoſées par noſdits Advocat et Procureur, en ayant ſingulier regard aux bons et grands ſervices à nous et à nos predeceſſeurs faicts par noſdit neveu le Prince, comme par ledit feu Guillaume de Chalon Prince d'Orange ſon pere, à feu noſtre treſcher ſieur et pere, que Dieu abſolve, tant au voyage qu'il fit pour luy en noſtre Duché de Milan, pour icelle conqueſter et reduire en l'obeiſſance de noſtredit feu ſieur et pere, avec grand nombre de gens de guerre, que ledit feu Prince y cōduit et mena à ſes propres frais, comme auſſi en pluſieurs autres lieux voyages et entrepriſes que noſtredit neveu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1500. *nepueu à faictes, tant pour nos predeceſſeurs Roys Dauphins, eſquels il & ſeſdit predeceſſeurs ont frayé & miſſionné grand ſomme de deniers.* Pour ces cauſes, *& autres, & que auſſi nous a pleu & plait, avons cognu & confeſſé cognoiſſons & confeſſons par ceſtes, avoir eu & receu de noſtredit neveu ladit ſomme de quarante mil eſcus d'or de Roy, de laquelle pour nous & nos ſucceſſeurs Roys* Dauphins *nous tenons contens, bien payés, & entierement ſatisfaicts d'iceluy noſtre neveu, deſquels ſes heritiers, & ayans cauſe en avons à touſiours quicté & quictons. Si vous mandons & expreſſement enioignons derechef & à chacun de vous, ſi comme à luy appartiendra, que en enſuivant nodits lettres, vous faites paiſiblement & perpetuellement jouir & uſer noſtredit neveu, ſeſdits hoirs & ayans cauſe, de noſdit octroy & de tout l'effect & contenu en noſdits lettres cy attachées ſoubs le contreſeel de noſtre Chancelerie, de point en point ſelon leur forme & teneur. Nonobſtant leſdits articles, oppoſitions, appellations, & recours interietés & mis avant par noſdits Advocat & Procureur, auxquels derechef impoſons ſilence perpetuel et ſans ce qu'ils ſoient plus avant admis ou receus à propoſer ou deffendre au contraire; ne que ſoubs couleur deſdits vendage et hommage faits par les ſeu Guillaume de Chalon Prince d'Oranges à noſtredit feu ſieur et couſin le Roy Loys aucune choſe en puiſſe eſtre querellée ny demendée à noſtredit neveu ſes heritiers ou ayans cauſe; ne auſſi deladite ſomme de quarante mil eſcus, de laquelle nous l'en quictons et nous tenons pour bien et entierement ſatisfaicts et contents, et ſans ce que aucune queſtion ou demende ores ne pour l'advenir en puiſſe eſtre faite par nous ou nos ſucceſſeurs Roys Dauphins à noſtredit neueu, ne aux ſiens, en quelque maniere que ce ſoit; en cõtreignant preciſement, et comme de choſe adjugée par Arreſt et Edict perpetuel noſdits Advocat et Proeureur Fiſcaux Dauphinaux et chacun deux, à ceſſer et eux entierement deſporter deſdit recours et appellations faites et interietées, et de toutes leſdit oppoſitions, contradictions, articles et toutes autres choſes propoſées interietées et mis en avant, ou qu'ils voudroient propoſer, ou interieter cy aprés, et dont vous avons deſchargé et deſchargeons à touſiours enſemble noſdit Advocat et Procureur. Car tel eſt noſtre plaiſir, et à noſtre neveu l'avons octroyé, et de nouvel entend que meſtier ſeroit octroyons de noſtre certaine ſcience plaine puiſſance et autorité Royale par ceſdites preſentes, nonobſtant comme deſſus, et quelconques autres ordonnances, reſtrictions, mandements, ou deffences à ce contraires.* Donné *aux Montils les Tours le vingt huictieſme jour de Novembre l'an de grace mil cinq cents et de noſtre regne le troiſieſme. Ainſi ſigné Par le Roy Dauphin* N Hernoet *ſeellées du grand ſeel en cire rouge à ſimple queüe pendant.*

Reſtabliſſement du Parlement à Orange.

Cependant qu'on pourſuivoit l'enterinement de ces lettres à Grenoble, le Prince jouiſſoit de la ſouveraineté de ſon Eſtat depuis les executions du Vibalif de S. Paul. Les Gouverneur, Regent, & Meynier commiſſaires du Prince aſſemblés dans le cloiſtre des Celeſtins d'Avignon, procederent à l'erection

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

l'erection des juges ſouverains, eſtabliſſans de nouveau une Cour de Parlement pour adminiſtrer la Juſtice ſouveraine aux ſubjects, ſous le nom & l'autorité du Prince, à la forme de celle qui avoit eſté erigée par le Prince Guillaume VIII. Meynier reſtabli en ſa charge de Preſident tous les officiers furent mis en poſſeſſion par leſdits commiſſaires, en preſtant ſerment d'exercer fidelement leurs charges ſous le nom & l'autorité ſouveraine du Prince; & de garder les privileges & libertés de la ville, ſuivant la requiſition des Scindics la preſents & adſiſtans avec grand nombre de perçonnes de toutes qualités. Les quatre inſtances du juge ordinaire, des premieres appellations, du Regent, & freſchement de la Cour, furent reduites à trois, celle du Regent retranchée pour le ſoulagement du peuple. Il n'y eut auſſi qu'un greffier pour toutes les inſtances. Le juge d'Appeaux ſera auſſi caſsé en ſon temps par le benefice de nos Princes : deſlors la Cour recommença de donner Audience publique & de prononcer ſes ſouuverains Arrets.

Le Prince eſtoit à Turin employé aux affaires du Roy de France en Italie. Le Roy pour dernier teſmoignage de ſa bonne volonté, l'habilita pour pouvoir acquerir dans la France tous les biens que bon luy ſemblera, les tenir comme ceux qui j'a luy appartenoient & en diſpoſer ne plus ne moins que s'il eſtoit natif & originaire du Royaume. Mais le temps ne luy donna loiſir de vacquer à ces acquiſitions terreſtres, la fin de ſa vie qui s'approchoit l'appellant à la poſſeſſion des biens cœleſtes. Car deux ans aprés, il fut accueilli de la mort & enſeveli à Lonſ-le-Saunier (ancienne place du Domaine de ſa maiſon en la Franche-Comté) aupres de Jeanne de Bourbon ſa premiere femme, où il eſleut ſepulture. Et n'ayant point eu d'enfans de celle la, il laiſſa de Philiberte de Luxembourg ſa ſeconde femme un fils & une fille, Philibert jeune enfant qui fut ſon heritier, & Claude qui fut honnorée d'une notable ſomme pour ſon dot : elle ſera mariée au Comte Henry de Naſſau, & entera la Principauté en ceſte tres illuſtre & tres ancienne maiſon. Claude fut ſubſtituée à Philibert en tout l'heritage ſans detraction à defaut d'enfans naturels & legitimes, & celuy cy à ſa ſeur en ſon dot ſous meſme condition. Jean donna la tutele de ſes enfans à ſa femme la deſchargeant d'inventaire, reddition de Compte, & preſtation de reliquat.

1502. 9. Apr. Mort du Prince. Et quels enfans il à eu.

PHILIBERT
PRINCE D'ORANGE ET DE MELPHE. DVC DE GRAVINE, &c.

XXI. Regne.

LA tendre jeuneſſe de ce Prince relaiſsé par ſon pere dans le berceau aagé ſeulement de trois ſepmaines, fut eſlevée avec un ſoing extraordinaire ſous la ſage conduite de Philiberte de Luxembourg ſa mere & tutereſſe, laquelle adjouſtant une ſoigneuſe education à la bonne ſemence & generoſité que nature avoit empreinte en l'ame de cet enfant, & à la grande reputation de la gloire des actions militaires de ſon pere, le conduira miraculeuſement à travers une infinité de perils, juſques aux plus grandes charges qu'un courage extraordinairement martial peut ambitionner parmi les plus guerrieres entreprinſes, & à un plus haut periode de grandeur qu'aucun de tous ſes devanciers. Lorsqu'une mort precipitée en l'aage de vingt ſept ans &

1502. Succede à la Principauté aagé de trois ſepmaines.

demi,

demi arreſta malheureuſement le cours volant de ſa gloire, au milieu d'une armée Imperiale, avec laquelle il avoit triomphé des plus grandes forces de l'Europe, ſur ce beau & eminent theatre des Italies, qui luy debuoit ſervir de planche pour le faire paſſer à une condition auſſi advantageuſe que celle d'aucun autre Prince Chreſtien de ſa qualité, & pour le rendre un des grands & heureux de la Chreſtienté.

24 Sep. Et eſt eſtabli Gouverneur de Bretagne en l'aage de ſept mois.

Il n'avoit pas encor attaint l'aage de ſept mois, quand il fut appellé par Anne Reine de France & Ducheſſe de Bretagne au gouvernement de Bretagne, avec le don de tous les offices qui vacqueroient, par la conduite de ſes Gouverneurs & Lieutenans. Sa mere confirma à ſon advenement à la Principauté tous les officiers en leurs charges, ceux de la Cour de Parlement, & autres, eſtant lors paiſible en tous ſes biens & ſur tout en ſa ſouveraineté d'Orange.

1505. Philiberte ſa mere chaſſe, les Juifs de la Principauté.

Philiberte ne laiſa couler aucune occaſion pour bien meſnager les affaires de ſon pupil. Les Juifs qui pour peine de leur abominable cruauté, d'avoir crucifié le ſauveur du monde, portent encor ſur le front ceſte juſte ſentence du ciel, qu'ils ſeront eſpars & en opprobre par toutes les nations de la terre, eſtoient enſemencés par les provinces circonvoiſines du Languedoc & de Provence. Les foules & uſures qu'ils practiquoient envers les Chreſtiens en avoient entierement raclé la race parmy nos voiſins. Le meſme ſujet occaſionna nos Orangeois de pourſuivre leur deſchaſſement devers la Princeſſe, laquelle le leur accorda moyenant certaine ſomme de deniers, pour l'advantage qui revenoit au Domaine du Prince de leur demeure; *à la charge qu'aucun de leur ſecte ne pourroit à jamais habiter n'y eſtre receu en la Principauté, ſauf* 17 Ap. *ſi aucun d'eux ſe vouloit reduire à la foy Chreſtienne.* Les patentes furent interinées par la Cour de Parlement, & ceſte generation perverſe entierement exilée de l'Eſtat, excepté ceux qui embraſſerent le Chriſtianiſme.

1508. Le Prince eſt eſlevé en Cour de France. Et habilité par le Roy.

Tandis que le Prince eſtoit eſlevé en Cour de France, le Roy Louis XII. duquel il eſtoit parent l'habilita & le naturaliza par tout ſon Royaume cõme il avoit fait ſon Pere. Il jouiſſoit alors paiſiblement de ſa ſouveraineté, & ſes ſubjects plongés dans un profond repos eſpreuvoient le benefice de la paix ſous la douceur de la domination de la Princeſſe. Les voiſins honnoroient le Prince en la perſonne de ſes Officiers, & la Cour de Parlement de Grenoble qui paravant s'eſtoit voulu attribuer le jugement ſouverain des affaires de ceſt
1509. Eſtat, deferoit beaucoup au Parlement d'Orange, par les termes honnorables qu'il employoit aux lettres Requiſitoires & par la recognoiſſance qu'il faiſoit de ſa ſouveraineté. En voicy quelques exemples.

Magnifico Parlamento Principatus Auraicæ, nobilibuſque et egregiis Viris, Dominis, Regenti, Viguerio et Iudici eiuſdem Civitatis, ceteriſque iuſtitiæ miniſtris ad quos ſpectat et preſentes pervenerint, Gaſto Dux Nemorſi, Comes de Fuxo et Stampis, Gubernator Delphinatus, honoris augmentum cum deſiderio complacendi. viſis &. Requirimus, Rogamus &. 1509. 25 Mars.

Au Magnifique Parlement de la Principauté d'Orange, & aux nobles & meritantes perſonnes, le Regent, Viguier, & Juge de ladite Cité, enſemble à tous autres miniſtres de juſtice qu'il appartiendra & qui ces preſentes verront. Gaſton Duc de Nemours Comte de Foix & d'Eſtampes Gouverneur du Dauphiné, Augmentation d'honneur avec deſir d'y complairre. Ayant veu &. Nous requerons & prions &. 1509. 25 Mars.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Illuſtri Domino Principi Auraicenſi nec non ejus magnifico conſilio Auraicæ reſidenti; ceteriſque judiciariis & officiariis ad quos præſentes pervenerint. Gaſto Nemorſi Dux. & vos igitur memoratos Dominos nobis non ſubditos Delphinali ex parte requirimus, noſtra vero obnixè rogamus quatenus. &. 1509. 3. Novemb.

A illuſtre ſeigneur le Prince d'Orange, & à ſon magnifique conſeil reſidant à Orange, & aux autres juſticiers & officiers qui ces preſentes verront. Gaſton Duc de Nemours. &. Nous requerons donc de la part du Dauphiné vouſdites Meſſieurs & vous prions bien fort de la noſtre ſçavoir eſt. &. 1509. 3. Novemb.

Vobis ſpectabili & egregio Domino Domino Iudici majori ſuperioritatis Auraicę, ſeu veſtri in veſtra abſentia locumtenentis, ceteriſq; officiariis, & juſticiæ miniſtris ad quos præſentes pervenerint præſentandæ. Gaſto Dux Nemorſi. &. quocirca vos & curias veſtras quemlibetque veſtrum Delphinali ex parte atque noſtra in Iuris ſubſidium requirimus & attẽte rogamus. Quatenus ſi placet per litteras & officiarios veſtros adiornari. &. 1512. 23. Ian.

A vous recommandable & egrege Monſieur monſieur le Juge Mage de la ſuperiorité d'Orange ou à voſtre Lieutenant, & autres officiers & miniſtres de Juſtice qui ces preſentes verront. Gaſton Duc de Nemours &. partant nous dela part du Dauphiné & de la noſtre vous requerons & prions inſtamment en ſupplement de Juſtice. Sçavoir eſt qu'il vous plaiſe permettre adjournement en vertu de voſdits lettres & officiers &. 1512. & 23. Janvier.

Illuſtri Domino Principi Auraicenſi eminenti quoque Parlamento & ceteris Dominis Iuſticiariis & Officiariis Principatus Auraicenſis, nec non univerſis & ſingulis aliis ad quos ſpectat, & præſentes pervenerint. Iohannes de Pictavia miles, Marchio de Contenar, Vicecomes Stellæ, Dominus ſancti Valerii, Conciliarius & Cambellanus Regius, Locumtenens generalis Delphinatus, honoris augmentum cum deſiderio complacendi &. vos memoratos Dominos non ſubditos, & juriſdictiones veſtras in juriſ. ſubſidium Dalphinali ex parte requirimus, noſtra vero obnixe rogamus. 1513.

A illuſtre ſeigneur le Prince d'Orange, & au relevé Parlement, & autres ſieurs Juſticiers & Officiers de la Principauté d'Orange, & à tous & un chacun des autres qu'il appartient, & qui ſes preſentes verront. Jean de Poitiers Chevalier, Marquis de Contenar, Viſcomte d'Eſtoille, ſeigneur de S. Vallié, Conſeiller & Chambellan du Roy, Lieutenant general du Dauphiné, Augumentation d'honneur avec deſir d'y compllairre. Nous vous requerons de la part du Dauphiné, & prions bien fort de la noſtre, en ſupplement de Juſtice, vous ſuſdites meſſieurs non ſubjects, enſemble voſtre Juriſdiction. 1513.

Environ

1510. Environ ce temps la PIERRE CARE Eveſque d'Orange deceda. Les
Succeſſiõ Chanoines aſſemblés en chapitre eſleurent en ſa place GUILLAUME PE-
de nos LISSIER Chanoine ſelon le pouvoir du Chapitre. Le Pape eleut de ſa part
Eveſques. un nommé JEAN LE FRANC ouvertement empeché par l'autorité de la Princeſſe de prendre poſſeſſion de l'Eveſché. Il fulmine contre Orange & la met en interdit. Dix huict mois ſe paſſent en allées & venues. La Princeſſe s'y employe pour favoriſer l'eſlection du Chapitre, commande à la Cour de parlement de faire ſequeſtrer les fruicts de l'Eveſché ſous la main ſouveraine du Prince, tandis que ce different dureroit. En eſcript & fait eſcripre au Pape par Marguerite de Parme gouvernante des pays bas, mais finalement Peliſſier jouit de l'Eveſché moyenant certaine ſomme d'argent & une pention de quatre cents ducats d'or qu'il donna à ſon competiteur.

1511. Aprés que le Prince eut receu l'heritage de Thibaut de Chalon ſon couſin,
1515. & que le Roy François I. eut moyenné le mariage du Comte Henry de
Naſſau avec Claude de Chalon ſeur du Ptince nourrie auprés de la Reine, lors
24. Ap. que ce ſeigneur fut en ambaſſade en cour de France de la part de l'Archeduc
Occupation de la ſouveraineté d'Orange par les gens du Roy. Charles d'Auſtriche depuis Empereur, pour preſter hommage des Comtés de Flandres, Artois, & Charolois. Le Roy par un edict general revoqua toutes les alienations faites du domaine de la Couronne de France depuis le trepas du Roy Charles VII. La Cour de Parlement du Dauphiné ennemie de la ſouveraineté de cet Eſtat, & qui s'eſtoit touſiours prevalue de nos malheurs, embraſſe opportunement l'occaſion pour prendre ſes advantages, pretextant
1516. qu'elle eſtoit comprinſe dans l'edict de reunion. Rabot conſeiller en la Cour
En Mars. eſt deputé à Orange pour ceſt effect. Il y avole incontinent & d'abord procede à la reduction de la ſouveraineté au Domaine Royal. Les officiers du Prince s'y oppoſent, proteſtans de l'injure des griefs & d'appeller au Prince & à ſa Cour. Les Conſuls meſmes de la ville qui paravant avoient fait les chevaux eſchapés n'y conſentent point, & requierent delay pour en advertir le Prince. L'Advocat & le Procureur general baillent cedulle appellatoire au commiſſaire, proteſtans des attentats & innovations, lequel nonobſtant tous ces empechements paſſe outre à la reduction de la ſouveraineté ſous la main du Roy de France. Cela enfla telement le cœur des ſubjects d'ailleurs portés
1517. au changement, qu'ils ne rendoient plus aucun reſpect n'y obeiſſance aux officiers du Prince; qui deſlors conceut des moyens de reſſentiment contre le
1518. Roy, & pour premices de ſon merite en l'aage de quinze ans fut pourveu par
17. May. l'Archiducheſſe d'Auſtriche du gouvernement des Comté de Bourgogne & Charolois, du commandement de cinquante homme d'armes, de cent archers à cheval, & d'une honnorable pention. Le Roy remedia neantmoins à la faute de ſes officiers & par ſes lettres patentes, portans caſſation des procedures faites au prejudice de la ſouveraineté, appaiſa en quelque façon le courage irrité de ce jeune Prince.

17. Juil. Les lettres ſont interinées par le Gouverneur du Dauphiné: le Parle-
Qui reintegre le Prince par diverſes lettres patentes. ment refuſe. Le Prince obtient lettres de Juſſion, autre refus de la Cour. Le Roy mande par ſes troiſieſmes lettres *au Gouverneur, à la Cour de Parlement, & à la Chambre des Comtes du Dauphiné, de laiſer jouir le Prince de ſa ſouveraineté comme il faiſoit auparavant leſdits empechemens.* Mais au contraire la Cour par arreſt en veut priver le Prince, ſans luy vouloir adju-
1519. ger autre choſe que les fruicts de ſa Principauté, avec quelque Juriſdi-
2. April. ction; ſurquoy le Roy octroye encor ſes patentes, dont voicy la teneur.

14. Juil. *François par la grace de Dieu Roy de France, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois. A nos amés & feaux les gouverneur, ſon lieutenant, gens de noſtre Court de Parlement, & de nos Comtes*

en noſtre pays du Dauphiné ſalut & dilection. Noſtre tres cher & amé 1519.
Couſin Philibert de Chalon Prince d'Orange nous à fait dire & remontrer, que jaçoit ce que par pluſieurs & reiterées fois, par nos lettres patentes cy attachées ſoubs le contreſeel de noſtre Chancelerie, nous vous ayons par cy devant commandé, ordonné, & enjoinct treſexpreſſement, mettre à pleine & entiere delivrance à noſtredit Couſin ladicte Principauté d'Orange, ſaiſie & miſe en noſtre main, tant à cauſe de la revocation & reunion à noſtre Domaine Dalphinal des choſes alienées d'iceluy par nos predeceſſeurs, tout ainſi que auparavant ladit revocation & reunion. Ce neantmoins en procedant par vous a l'enterinement de noſdites lettres cy attachées cõme dit eſt, ouies les cauſes & raiſons alleguées tant par nos Advocat et Procureur generaux de noſtredit Cour que par noſtredit couſin, avés par voſtre Arreſt & ordonnance dit & declaré, que iceluy noſtredit couſin jouiroit des fruicts, proffits, revenus & emolumens, juriſdiction ordinaire, premieres & ſecondes appellations de ladite Principauté, reſervé à nous le droict des dernieres appellations, reſſorts, ſouverainetés, & hommages, & autres choſes contenues en iceux hommages et contracts, autrefois ſurce faicts et paſſés: & en outre avés ordonné que en ſigne de ſouveraineté nos armes Dalphinales à preſent miſes & apposées es portes de la Cité d'Orange y ſeront et demeureront, qui eſt par ce moyen rendre à noſtredit couſin noſdites lettres illuſoires et de nul effect et valeur, lequel à ceſte cauſe nous à fait ſupplier et requerir luy pourvoir ſur ce de noſtre grace. Pourquoy eſt il que nous les choſes deſſuſdites conſiderées, et les cauſes et raiſons alleguées par noſdits Advocat et Procureur generaux à plein entendues et ayant auſſi eſgard et conſideration au contenu des lettres que noſtredit feu ſeigneur luy octroya, cy ſemblablement attachées, les ſervices qu'il et ſes predeceſſeurs ont faits à nous et à la Couronne de France, et la proximité de lignage dont il nous atteint, et pour autres grandes et raiſonnables cauſes et conſiderations à ce nous mouvans: Avons de noſtre certaine ſcience, grace ſpeciale, plaine puiſſance et autorité Royale et Delphinale par ces preſentes dit, declaré, et ordonné, diſons, declarons, et ordonnons voulons et nous plait par ces preſentes, que noſtredit couſin jouiſſe et uſe entierement de la ſouveraineté en ſondit Principauté d'Orange, tout ainſi par la forme et maniere qu'il faiſoit auparavant ladite mainmiſe, laquelle pour quelque cauſe ou occaſion qu'elle ait eſté faite, nous avons derechef entend que beſoin eſt ou ſeroit levée et oſtée, levons et oſtons à pur et à plain, de noſdites grace et autorité par ceſdites preſentes au profit de noſtredit couſin. Si vous mandons, *et commandons, et tres expreſſement enjoignons par ces meſmes preſentes, et à chacun de vous endroict ſoy et comme à luy appartiendra, que de nos preſente grace, vouloir, declaration, ordonnance, mainleuée, et de tout l'effect et contenu en ceſdites preſentes, vous faites, ſouffrés, et laiſiés iceluy noſtre couſin jouir et uſer plainement et paiſiblement tout ainſi que deſſus eſt dit, ceſſans et faiſans ceſſer tous troubles et empechements au*

contraire.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1519. *Contraire. Car tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant leſdits Arreſt, Ordonnances quelconques, tiltres, & Lettres exhibées, & choſes alleguées par nos Advocat & Procureur generaux en noſtre dite Cour, leſdites revocations & reunions, que ne voulons quant à ce nuire ne prejudicier à iceluy noſtre dit Couſin, & quelconques autres Ordonnances, reſtrictions, mandements, ou deffences à ce contraires.* Donné *à S. Germain en Laye le quatorzieſme jour de Iuillet l'an de grace mil cinq cents dix & neuf, & de noſtre regne le cinquieſme. Ainſi ſigné* François *par le Roy Dauphin* Robertet.

Le Roy manda auſſi ſes lettres cloſes à ſes Advocat & Procureur generaux en ces termes.

De par le Roy Dauphin. *Nos amés & feaux. Pource que noſtre vouloir & intention eſt, que noſtre treſcher & aimé Couſin le Prince d'Orange jouiſſe entierement de ſa Principauté d'Orange en ſouveraineté, tout ainſi qu'il faiſoit auparavant la mainmiſe & apposée ſur icelle à cauſe de la revocation & reunion à noſtre domaine Dalphinal des choſes alienées d'iceluy ou autrement. A ceſte cauſe nous vous mandons, commandons & enjoignons très-expreſſement, que nonobſtant les tiltres & lettres par vous exhibées, & autres choſes par vous alleguées, vous pourſuiviés & conſentiés que en enſuivant nos lettres & declaration que envoyons preſentement & aux gens tenans noſtre Cour de Parlement en Dauphiné, noſtre Couſin jouiſſe & uſe entierement de ſadite Souveraineté; tout ainſi qu'il faiſoit auparavant ladite main-miſe, & n'y faites faute en ſorte que n'ayons occaſion de plus vous en eſcrire.* Donné *à S. Germain en Laye le quatorzieſme jour de Iuillet. Signé* François. *Et au deſſous* Robertet.

1520. Il n'agiſſoit que d'une ſimple reintegrande envers une occupation indue, faite par les Officiers Royaux Dauphinois de ceſte Souveraineté, ſans autre tiltre que de la force; cy devant authoriſée de la volonté du Roy comme du plus Puiſſant, pretextée de la reunion du Domaine Delphinal duquel elle n'a jamais dependu. Mais ces lettres ne furent ſuivies d'aucun effect: la guerre s'alluma entre l'Empereur Charles V. & le Roy François I. Pluſieurs motifs obligerent le Prince de ſe jetter dans le parti de l'Empereur. Il avoit la pluſpart de ſes biens ſous ſa domination: il eſtoit beau frere d'Henry Comte de Naſſau General d'une Armée Imperiale, & grandement accredité auprés de la perſonne de ſon Maiſtre. On luy promet de ce coſté la plus de grandeur, qu'il n'en ſçauroit perdre en quitant le François. D'ailleurs les Eſtats qui luy eſtoient devolus en France par la mort de ſon pere, eſtoient retranchés & preſque du tout aneantis ſans raiſon. Adjoutés y le meſpris pour comble de meſcontentement en une ame genereuſe. Car le Roy eſtant à Fontainebleau commanda à ſon Mareſchal de logis de le faire deſloger, pour faire place à un Ambaſſadeur du Roy de Pologne, ou ſelon aucuns d'un Nonce du Pape. *Ceſte occaſion eſtoit bien legere* (dit Montluc) *mais elle eſt veritable, un bon cœur ſe fache quand on le meſpriſe.* Ainſi du naturel du Limon Aſphaltite qui s'allume quand on le moüille, il abandonna de tout point le ſervice du François, & embraſſa la querelle de l'Empereur, qui deſlors le crea Chevalier de l'ordre du Toiſon d'Or, & l'obligea d'exercer ſes premiers armes avec luy à la repriſe

Suivies de nul effect par le moyen de la guerre cõtre l'Empereur.

Dans le parti duquel le Prince ſe jette.

Habet aculeum contumelia quem pati fortiſſimi non poſſunt. Cic.

Cet ordre a eſté inſtitué par Philippe le Bon Duc de Bourgogne, pour hõnorer ſon mariage avec D. Iſabelle fille de D. Jean Roy de Portugal. *Golut en ſes memo. de Bourg. liv. 10. chap. 63.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Apud Perſas non licebat regi in expeditionem proficiſci niſi prius ſucceſſorem nominaſſet. Herod.l.7

Aſſiſte à la reprinſe de Tournay.

reprinſe de Tournay ſur les François, où il rendit des preuves d'une vertu ex-
traordinaire en un ſi tendre commencement. Mais devant que s'engager
plus avant dans une guerre de ſi longue haleine, il pourveut prudemment à
ſa maiſon, à la mode de ces Roys de Perſe: & ſe mit en eſtat de prendre reſ- 1521.
ſentiment d'une telle injure.

Le Roy fait ſaiſir ſa Principauté

Le Roy extremement indigné contre luy de ce qu'il avoit embraſſé le par-
ti de ſon adverſaire, ce grand & perpetuel Ennemi de la France, luy fait ſai-
ſir tous ſes biens qu'il avoit en France, & notamment ſa Principauté en-
clavée au milieu de trois Provinces, les fruicts de laquelle il donne à Gaſpard
de Coligni ſeigneur de Chaſtillon Mareſchal de France. Jean Valhaut
Preſident au Parlement de Paris s'y achemine par commandement du Roy,
pour la reduire ſous ſa main, met en poſſeſſion les Procureurs du Mareſchal,
qui n'en joüit pas long temps; car il mourut peu aprés conduiſant l'Ar-
mée des François au ravitaillement de Fontarabie. Le Roy continua ſes heri-
tiers en ceſte poſſeſſion indeuë, juſques au traité de Cambray, que le Prince
fut reintegré.

Et l'Empereur le recõpenſe d'autres Terres.

Commãde l'Infanterie Eſpagnole au ſiege de Fõtarabie.

L'Empereur le recompença de la joüiſſance de la Comté de S. Paul, ſei-
gneurie d'Oiſe, & autres terres au pays de Flandres. Et jugeant du Lion par
l'ongle, luy donna le commandement de l'Infanterie en l'armée Eſpaignole,
qu'il manda contre Fontarabie, qui luy avoit eſté emportée par les François,
qui dans un mois gaignerent & perdirent le Royaume de Navarre. Le Prince
blocca & ſerra de ſi prés ceſte ville la, que par un ſiege opiniaſtré preſque d'un
an, il la reduiſit à des miſeres extremes de famine, qui coucherent grand nom-
bre de perſonnes dans le tombeau; mais l'arrivée du Mareſchal de Chabanes
conduiſant une Armée freſche & gaillarde de François, l'obligea de faire deſ-
camper ſes troupes merveilleuſement recreües & haraſſées par les calamités 1522.
d'un ſi long ſiege: toutefois ayant recueilli de nouvelles forces, il y retourna
avec le Conneſtable de Caſtille, tellement que ceſte place quaſi inexpugna- 1523.
ble enfermée de trois endroicts de la mer, de la riviere, & de la montagne, fut Et la préd.
valeureuſement reprinſe ſur les François.

La guerre s'eſchauffoit journelement entre l'Empereur & le Roy de Fran-
ce, mais la reprinſe de Fontarabie avoit beaucoup aſſeuré à l'Empereur les
frontieres de ſes Royaumes des Eſpagnes, du coſté des Pyrenées contre les
François. Les plus grands coups ſe devoient ruer du coſté des Italies, & c'e-
ſtoit là où les plus grands courages devoient paroiſtre parmi les plus puiſſan-
tes forces de la Chreſtienté. Charles Duc de Bourbon Conneſtable de Fran-
ce, ayant prins le parti de l'Empereur, l'avoit perſuadé d'envoyer une Armée
en Provence, comme il fit ſous la conduite du Marquis de Peſcaire, avec la-
quelle eſtant occupé au ſiege de Marſeille, defendue par le Sieur de Brion 1524.
& Rançe de Cere; Hugues de Montcade Eſpagnol Chevalier de Mal-
te & Prieur de Meſſine, devoit aſſiſter l'Armée Imperiale avec nombre

Le Prince eſt arreſté priſonnier par André Dorie,

de galeres, contraint de laiſſer le large à l'Armée navale Françoiſe, com-
mandée par André Dorie Genois. Philibert deliberé de faire reluire ſa valeur
dans ce beau champ de Mars, ſe commet ſur un brigantin pour traverſer la
mer d'Eſpagne en Italie, en intention de joindre Montcade s'il le rencontroit,
mais il ſe trouve bien trompé. Car ayant apperceu une flote de vaiſſeaux, il
donne inopinement dedans & au lieu de Montcade, il ſe voit tout à coup
envelopé de la flote Ennemie. Doria l'ayant arreſté priſonnier, le fait con-
duire au Roy François, qui luy donne la groſſe Tour de Bourges pour priſon,
juſques aprés ſa prinſe devant Pavie, favorable au Prince. 1526.

Et remis en liberté & en ſa Principauté par le traité de Madril.

Ceſt le traicté de Madril ſurnommé du nom de ceſte ville la.

Car le Roy ayant eſté tranſporté en Caſtille & logé à Madril, la fut enfan-
té le memorable traité de la delivrance du Roy, par lequel entre autres choſes
noſtre Prince fut mis en liberté & reintegré en toutes ſes Terres par l'article
XXXII. de la teneur ſuivante.

Item

Et article cy inſeré

Item *que Meſſire Philibert de Chalon Prince d'Orange outre ſa delivrance dont deſſus eſt faite mention, ſoit reſtitué & reintegré en faveur & contemplation de l'Empereur à ſa Principauté d'Orange, pour en jouir en telle authorité & préeminences, & tels droicts & tout ainſi que luy meſme en a joui & poſſedé depuis le trepas de feu monſieur le Prince d'Oranges ſon pere, juſques à l'empeſchement cy mis par ledit Sieur Roy tres-chreſtien avant que ledit Sieur Prince vint au ſervice de l'Empereur. Auſſi ſoint randuées & reſtituées audit Sieur Prince les terres & ſeigneuries d'Orpierre, Treſclus, Mont briſon & la parerie de Noveyſan ſcituées au Dauphiné, ainſi qu'il les tenoit, & poſſedoit avant la guerre. Et quant aux terres, & revenus de Succine & Terſou ſcituées & aſſizes au Duché de Bretagne, il en ſera remis au tel eſtat qu'il eſtoit au commencement de ceste guerre, & luy ſont reſervées & reſtituées toutes ſes actions & droicts, & meſmement des cinquante mil eſcus qu'il pretend ſur leſdites terres & lettres qu'il dit en avoir à ſon profit, pour pourſuivre ſesdits droicts & actions en juſtice, laquelle luy ſera faite et adminiſtrée ſommairemẽt et de plain les tiltres et droicts veus. Et luy ſont encor reſerués et reſtitués ce qu'il tenoit avant la guerre, de la Comté de Ponthieure aſçavoir Lamballe, Monteontour, les ports et havres de Creuon, et autres terres et droicts en dependans, ainſi qu'il poſſedoit avant ladite guerre. Et pareillement que ledit ſeigneur Roy face payer audit ſeigneur Prince tout ce qu'il monſtre eſtre deub à feu monſieur le Prince ſon pere et ſucceſſivement à luy, tant par lettres dudict feu Roy Louis douzieſme, que de la feu Reine Anne de Bretagne ſa compagne.*

1526. Duquel il ne jouit point

Il ne reſtoit plus au Prince que de recueillir les fruicts de ceſte paix en prenant poſſeſſion de ſon Eſtat, & de ſes autres terres & ſeigneuries aſſizes en France; mais ſa fidelité au ſervice de l'Empereur luy faiſant oublier ſes interets l'appelloit ailleurs, & le delay qu'il donna à ſes affaires, l'engagea dans une ſeconde guerre, avant qu'il eut moyen de ſe recognoiſtre & de jouir des advantages de la premiere. l'Empereur luy donne commiſſion d'aller prendre poſſeſſion en ſon nom du Duché de Bourgogne, que le Roy luy avoit promis par le traité de Madril. Le Prince part accompagné du Comte de PontdeVaux grand maiſtre d'hoſtel de l'Empereur, & ſuivi de ſix cents hommes, pour y commander en qualité de Gouverneur, s'y acheminoit en diligence, comme il eut advis par les deputés de l'Empereur (qui eſtoient allés en Cour de France pour rapporter confirmation du traité de Madril) que le Roy ne vouloit lacher la Duché de Bourgogne, offrant en recompence deux milions d'eſcus. Cela l'obligea de rebourſer chemin & d'en porter incontinent les nouvelles à l'Empereur, qui print de la ſujet de reprendre les armes contre le Roy François, lequel de ſon coſté pour luy reſiſter fit ligue offenſive & deffenſive avec le Pape, le Venitiens & le Duc de Milan, qui s'y engagerent volontiers pour contrebalancer la puiſſance de l'Empereur & arreſter le Vol de l'Aigle.

Eſt deputé pour prendre poſſeſſion du Duché de Bourgogne

Que le Roy ne veut lacher.

Cauſe de la guerre.

Le Prince avole dans Milã desguisé.

Philibert ne demeure pas les mains croiſées, parmi ces honnorables occaſions. Toutes les forces de la ligue alloient fondre en ces commencemens ſur le Milanois occupé par l'Empereur, où le Duc de Bourbon s'eſtoit jetté avec les galeres d'Eſpagne, pour commander l'armée Imperiale. Le Prince

ſe trou-

1526.

ſe trouvant engagé dans l'Allemagne, ne ſe pouvoit rendre à ce lieu d'honneur qu'avec beaucoup de peril. Il uſe d'un gentil ſtratageme, & deſguisé en habit de ſimple ſoldat harquebuzier avole dans Milan.

Le Chaſteau eſtoit encor occupé par Franciſque Sforce Duc de Milan l'un des chefs de la ligue contre l'Empereur. Les Imperiaux eſtoient maiſtres de la ville, l'arrivée du Prince & de l'armée des Lanſquenets redoubla leur courage, de telle ſorte que le chaſteau ſe vit bien toſt reduict ſous l'obeiſſance de l'Empereur par la compoſition de Sforce, qui en ſortit armes & bagues ſauves le remettant entre les mains du Duc de Bourbon.

Et ayde beaucoup à la priſe du chaſteau

Peu aprés voila les principales forces de la ligue dans le Milanois, & la ville capitale preſsée du ſiege bien toſt delivrée par la venue de Georges de Fronſpec, qui y emmena quatorze mille Lanſquenetz levés à ſes propres frais & deſpens, avec bon nombre de cavallerie & artillerie pour le ſecours de ſon fils general des Lanſquenets qui eſtoient dans Milan.

Siege de Milan

Levé

Philibert de Chalon encor jeune Prince eſtoit Lieutenant general du Duc de Bourbon. Le Duché de Milan ne pouvoit plus ſouſtenir le fais n'y les frais d'une ſi grande armée. Les Eſpagnols ſe mutinent contre Monſieur de Bourbon faute du payemẽt de leur ſolde qui leur eſtoit deub pour ſix moix d'arrerages, & menacẽt la ville de ſac & de pillage & aprés de ſe retirer. Pour eviter ce malheur, il eſt contraint de faire prendre & ſaiſir la nuict les plus riches Citadins, deſquels il extorque par aſtrapades & autres tourmens une paye de deux mois pour ſes gens de guerre. Ce rude traitement fauſſa ſa foy & le ſerment ſolemnel qu'il leur avoit fait de ne les moleſter jamais pour argent, aprés qu'ils luy eurent accordé d'arrivée trante mille eſcus : & en fut puni devant Rome au premier aſſaut qu'il livra, pour n'avoir rendu à Dieu ce qu'il luy avoit promis : comme nous verrons en ſuite. Ainſi donc il eſt reſollu de faire prendre parti à l'armée & de cercher paſture hors du Milanois.

Le Prince eſt Lieutenant general de M. de Bourbon

Qui fauſſe ſon ſerment

Et en eſt puni.

1527.

Elle tire droit à Plaiſance, qui fut garentie par la dexterité du Marquis de Saluſſes General de l'armée Françoiſe, puis tourne teſte à Florence pour s'en ſervir de curée, mais le Marquis la devança. Le chemin eſt frayé à Rome, elle y accourt avec une incroyable celerité ſans artillerie, ſans bagage, nonobſtant l'incommodité des groſſes pluyes & la diſette des vivres, ſi qu'a peine le Pape en eſt adverti, lors que les Imperiaux commencent à faire leurs approches. Il ne ſçait où recourir pour deſtourner ceſte tempeſte, il convoque le peuple Romain, conjure les plus hardis de prendre les armes pour la deffence de la patrie, & les plus riches de preſter argent pour leur ſolde, mais chacun va lentement en beſougne. Rance de Cere Baron Romain, qui avoit le principal commandement en la ville ſous l'authorité du Pape, y recueillit tumultuairement des troupes mal aguerries, rampara aſsés mincement les Fauxbourgs, & ne voulut permettre la rupture du pont du Tibre pour la conſervation de la ville en cas que l'ennemi emportat les Fauxbourgs & le quartier de là le Tibre. C'eſtoit en l'année mil cinq cents vingt ſept.

Mene l'armée devãt Plaiſance

Delà à Florence

Delà à Rome

Qu'il aſſiege

A bon jour bonne œuvre. Le dimanche matin cinquieſme de May les Imperiaux ſe logent dans une prairie vis à vis de Rome. Le Duc de Bourbon comme aſſeuré du refus envoye un trompete au Pape luy demander paſſage & à ſon armée par la ville pour s'acheminer au Royaume de Naples. Le lendemain matin reſollu de vaincre où de mourir, il s'avance vers les Fauxbourgs de coſté de la montagne & du ſainct Eſprit, & comme ſi le ciel vouloit entrer en partage de ceſte victoire, il s'obſcurſit d'un brouillard ſi eſpais devant le point du jour, qu'il donna loiſir à l'armée de s'approcher en aſſeurance juſques au lieu où fut livré l'aſſaut. Un porte-enſeigne qui avoit la garde d'une ruine de la muraille du Fauxbourg S. Pierre voit paroiſtre une troupe des Imperiaux où eſtoit le Duc de Bourbon traverſant les vignes, pour aller recognoiſtre la place. Il eſt ſi chaudement ſaiſi de la pœur, que cuidant fuir

5 May.

Et emporte par aſſaut.

dans

1527. dans la ville, il paſſe l'enſeigne au poing à travers la ruine & s'en va droit aux ennemis. Le Duc de Bourbon qui eſtoit à la teſte de ſa troupe voyant ceſte enſeigne venir à luy, juge qu'il eſt ſuivi de pluſieurs & que ceſt une ſortie de la ville. Il s'arreſte pour recueillir ſes hommes, deliberé de faire teſte attendant que ſon armée fut rangée en bataille. l'Enſeigne qui avoit marché environ trois cens pas hors la ville, oyant l'alarme au camp des Imperiaux revient à ſoy, rebrourſe chemin devers la ville, & reentre dedans par la meſme, ruine dont il eſtoit ſorti, eſtrange effect de la crainte qui le faiſoit courir dans le peril qu'il croyoit d'eſviter.

Metus tam improbus eſt ut multi rem quã metuunt anticipent. Diogen.

Le Duc de Bourbon cognoit l'eſpouvante de ceſt homme & s'apperçoit de la ruine de la muraille. Il commande ſoudain de donner le ſigne de l'aſſaut, & luy meſme tout le premier y marche impetueuſement l'eſchelle au poing. Il n'eſt pas au pied des murailles, que voila une arquebuzade lachée par ceux du dedans, qui l'aſſenant à travers la cuiſſe le porte par terre, & de ce coup perd ſon ſang & ſa vie. Icy la valeur de noſtre Prince eſt ſecondée de ſa prudence, deux grandes qualités eſgalement neceſſaires à un grand Capitaine, mais qui toutes deux relluiſent glorieuſement en tous les endroits du tableau de ſa vie: il coſtoyoit le Duc quand il tomba; pour en deſrober la cognoiſſance aux ſoldats, qui par la mort de leur chef euſſent receu de l'eſtonnement, il le fait à l'inſtant couvrir d'un manteau, pourſuit chaudement l'aſſaut, & aprés avoir combatu valeureuſement l'eſpace de deux heures, il emporte le Fauxbourg de vive force, fraye l'entrée aux ſiens, qui allechés de l'eſperance d'une aſſeurée victoire donnent la fuite aux Romains, courans en foule vers le chaſteau & laiſſans leurs maiſons, & pluſieurs leurs vies en proye aux victorieux.

Spe victoriæ induti ſunt ut vincerentur. Tacit. 11. Ann.

Le Pape eſtoit lors dans le Vatican attendant le ſuccés du combat, mais deſlors qu'on luy rapporte nouvelles de la prinſe des Fauxbourgs, il chauſſe des aiſles à ſes talons, & ſuivi de pluſieurs Cardinaux & Ambaſſadeurs des Princes Chreſtiens, ſe jette dans le chaſteau S. Ange: où tandis qu'il flotoit dans l'irreſollution de ſon conſeil, qui eſtoit ou de s'arreſter là & faire teſte attendant le ſecours, ou de pourvoir à ſon ſalut par la fuite. Philibert de Chalon animant les ſiens à bien faire par ſon exemple, gagne ſans reſiſtance le quartier qui eſt delà le Tibre, puis d'une meſme boutée entre par le pont de Xiſte en la Cité peſle-meſle avec les Romains, qui ſont menés battans par cy par là, ſi que la ville ſe voit arrouſée en divers endroits du ſang de quatre mille perçonnes du dedans qu'en l'aſſaut qu'en la furie au prix de la vie de mille des Imperiaux. Rance de Cere & Langey qui avoient fait rempart de leurs courages, ſe retirent avec moins de perte dans le chaſteau combatant avec ce qu'ils peurent rancontrer de leurs hommes. Ils garderent long temps le pont d'iceluy mais finalement forcés furent contraints de reentrer, & de ſe voir bloqués par l'opiniaſtrée reſolution du Prince, qui y planta le ſiege pendant le ſacagement de la ville, comme nous verrons en ſuite.

Semper in prelio iis maximum eſt periculum qui maxime timent: audacia pro muro habetur. Catilin. apud Saluſt.

Eſt pillée & ſaccagée

Deſlors qu'ils ſont entrés chacun court en foule au pillage, ſans diſtinction des lieux ny des perçonnes, amis ennemis ſont eſgalement traités, la dignité des prelats eſt foulée aux pieds, les temples, les monaſteres, ſont indifferemment ſaccagés & pillés, les reliques vilipendées & emportées.

Les Prelats mal-traités

Pluſieurs Prelats y furent mal-menés principalement par les Lutheriens Lanſquenets ennemis de la doctrine du Pape, qui pour eſtre d'un naturel timide eſtoyent les plus inſolens dans la victoire. Ils les faiſoient monter ſur des aſnes & ſur des mules, reveſtus de leurs robes & ornements ſacerdotaux, puis avec un inſigne meſpris, clameurs & huées les promenoient par la ville de Rome, d'autres cruellement rançonnés moururent dans les tourmens où peu de jours aprés avoir payé leur rançon.

Germani ſunt pavidi adverſis, inter ſecunda non divini, non humani juris memores. Tacit. 2. Ann.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Tous les palais des Cardinaux furent ſacagés, hormis ceux qui par une immenſe ſomme de deniers racheterent le pillage de leurs biens & des marchands qui s'y eſtoient retirés à ſauveté. Pluſieurs aprés avoir composé avec les Eſpagnols, eſtoient derechef moleſtés par les Lanſquenets, qui par ſacagement entier, qui par nouvelle & reiterée rançon. La Marquiſe de Mantoüe garentit ſon palais de pillage pour cinquante mille ducats, payés par ceux qui s'y eſtoient refugiés avec leurs biens, & Ferrand ſon fils s'en prevalut de dix mille pour ſa part: Le Cardinal de Sienne quoy que grand Imperialiſte receut un traitement bien plus ſevere: Car ayant eſte plumé par les Eſpagnols, il fut telement regraté par les Lanſquenets, que l'ayans prins priſonnier, ils fourragerent ſon palais puis le menerent batant à coups de poing la teſte nue le long des rues, juſques à ce qu'il leur eut promis cinq mille ducats pour ſe racheter de leurs mains. Les Cardinaux de Minerne & de Ponſette furent auſſi rançonnés par les Lanſquenets, aprés avoir eſté promenés en proceſſion par toute la ville de Rome. Les Cardinaux Alemans & Eſpagnols ſe prometoient plus de douceur pour reſpect de la nation, mais ils furent auſſi mal traités que les autres. 1527.

Les femmes & generalemét toutes perſonnes

L'air retentiſſoit de toutes parts des clameurs & lamentations pitoyables de ces miſerables femmes Romaines & religieuſes, que les ſoldats victorieux menoient à grandes troupes pour aſſouvir leur cupidité ſenſuelle. Par tout on n'entendoit que cris, regrets, & plaintes effroyables, de ceux qui eſtoient inhumainement tourmentés où pour rançon, où pour decouvrir ce qu'ils avoient caché. Les reliques des Sainɛts, reliquaires, ſacremens, ornemens d'Egliſe, & autres choſes ſacrées & precieuſes, qui y avoient eſté recueillies de tous les endroits du monde, eſtoient où emportées, ou foulées aux pieds avec toute ſorte de moquerie & de derriſion. Les payſans des terres Colonoiſes des environs ennemis du Pape, vindrent rafler les choſes les plus villes laiſſées par les ſoldats gorgés du butin des plus precieuſes. Bref Rome ſe voit malheureuſement abandonnée à toutes les rigeurs qu'on à de couſtume d'exercer contre une ville de conqueſte deſtinée à perdition & ruine.

Le pillage dura environ deux mois. Il fut tres grand les richeſſes y eſtoient à monceaux. Les choſes rares & precieuſes y abondoient apportées des quatre coings de l'univers. Le Courtiſan & le Marchand eſtoient enflés de la ſuperfluité de leurs moyens; mais la qualité & la quantité de tant de priſonniers, qui ſe devoint rachepter par des tres groſſes rançons, accreurent d'un prix ineſtimable la valeur de ceſte proye.

Le Prince eſt general de toute l'armée.

Or aprés la prinſe de Rome, la mort du Duc de Bourbon ayant eſté divulguée, chacun rappella ſes eſprits pour adviſer à l'election d'un chef en ſa place. Philibert de Chalon Prince d'Orange par un conſentement univerſel print la charge de l'armée, & fut publiquement ſalué general. Il n'eſtoit lors aagé que de vingt quatre ans, mais ſa prudence, ſa dexterité, ſon courage, toutes vertus nées & naturelles en luy, fourniſſoient autant qu'eut peu faire une vielleſſe plus longuement exercitée parmi les armes. Deſlors il aſſiege le Pape dans le Chaſteau S. Ange, où comme il vouloit faire les approches pour la baterie, une arquebuzade l'attaignit ſi rudement en la teſte que ſa vie en periclita. Ceſte bleſſure n'interrompit pas le ſiege; l'armée de la ligue qui favoriſoit le Pape s'avance à grandes journées, & s'approche des environs de Rome, faiſant mine de le vouloir tirer de captivité, mais les longueurs du Duc d'Urbin jetterent toutes choſes en telles confuſions, qu'eſtant inutile pour ce regard elle fut contrainte de pourvoir à ſa retraite.

Militares viri gloriantur vulneribus: læti fluentem meliore caſu ſanguinem oſtentant. Sen. de Divin. provid. 4.

Aſſiege le Pape dans le Chaſteau S. Ange.

Eſt bleſsé d'une arquebuſade.

Le Vice-Roy de Naples viẽt à l'armée

Le Pape deſeſperé de tout ſecours, mande le Vice-Roy de Naples où ſous eſperance d'avoir meilleure compoſition de luy que du Prince, où pour appre-

1527. apprehenſion de ſa vie, qu'il ne vouloit commettre entre les mains des Lanſquenets, & Colonois ſes mortels ennemis. Le Vice-Roy part de Sienne en toute diligence pour ſe rendre à l'armée eſperant d'en eſtre fait general, mais arrivé qu'il fut à Rome cognoiſſant qu'il n'eſtoit point aimé n'y des Lanſquenets ny des Eſpagnols, & que le Prince d'Orange eſtoit ja eſleu Cappitaine general des la mort du Duc de Bourbon, il n'eut hardieſſe d'y arreſter: & reprenant ſon chemin à Naples, ayant eu en rancontre le Marquis du Guaſt, Dom Hugues, & Capitaine Alarçon, par leur advis il rebourſa à Rome. Toutefois parce qu'il n'eſtoit point au gré de l'armée, il fut privé d'authorité tant au fait de la guerre qu'au traité d'accord avec le Pape.

Qui luy refuſe tout commandement

Le Pape fait ſa cõpoſition avec le Prince

Ces vieux guerriers eſtoient merveilleuſement jaloux de la bonne fortune de noſtre Prince, craint, aimé, redouté, cheri, generalement par toutes ces differentes nations de l'armée. Le Pape contraint de recevoir la loy du victorieux fit ſa capitulation avec le Prince de la teneur ſuivante.

16. Juin.

De ceſte teneur.

Que le Tape payeroit à l'armée quatre cents mille ducats, ſçavoir eſt cent mille preſentement, cinquante mille dans vingt jours & deux cent cinquante mille dans deux mois. Qu'il remetroit en la puiſſance de l'Empereur pour les tenir tant que bon luy ſembleroit, le Chaſteau S. Ange, les Rocques d'Oſtie, de Civita Vecchia, de Civita Caſtellane, les cités de Parme, de Plaiſance, & de Modene. Que le Pape demeureroit priſonnier avec les treze Cardinaux qui l'accompagnoient, juſques à ce que les premiers cent cinquante mille ducats fuſſent payés, & qu'aprés ils iroient à Naples où à Cajette, ponr y attendre ce que l'Empereur ordonneroit d'eux. Que pour aſſeurance des deniers, il bailleroit en oſtage les Archeveſques de Siponte & de Piſe, les Eveſques de Piſtoye & de Verone, Iaques Salviati, Simon de Ricaſole, & Laurens frere du Cardinal Rodolphe.

Qui le fait ſoigneuſement garder

La compoſition faite le Prince entra dans le Chaſteau, & donna la garde d'iceluy & du Pape au Capitaine Alarçon, avec ſix cõpagnies de gens de pied moitié Lanſquenets moitié Eſpagnols. Rance de Cere, Langey & autres partiſans de Roy de France, firent leur capitulation à part, par laquelle le Prince leur permit de ſe retirer armes & bagues ſauves.

Et envoye du butin de Rome à ſa mere

Nous avons veu que le pillage de Rome fut de tres grand prix. Philibert comme general de l'armée eut bonne part à ce butin. Il en envoya pluſieurs muléts chargés à Philiberte de Luxembourg ſa mere qui eſtoit lors en la Franche-Comté de Bourgogne. C'eſtoient draps d'or, d'argent, fourrures, vaiſſelle d'argent & autres choſes precieuſes. les muléts eſtans parvenus juſques à la Val-doſte pays de Savoye, furent prins & menés au Duc Charles de Savoye. La Princeſſe le pourſuit pour en avoir la reſtitution, pendant que pluſieurs choſes s'eſgarent, & que le Duc s'accommode d'une partie de la vaiſſelle d'argent. Traité s'en enſuit à Chambery entre le Duc & les Agens de la Princeſſe, par lequel le Duc reſtitue la charge de douze muléts, qu'en vaiſelle d'argent, qu'en draps d'or, d'argent, & autres meubles, & pour cé qui defailloit s'oblige à la ſomme de vingt deux mille eſcus, & à la reſtitution d'une piece de velours dans certain terme, ſous le cautionnement & fidejuſſion des Treſoriers de Savoye. Du depuis le payement fut pourſuivi contre eux à Turin & à Chamberi & les pourſuites declarées nulles. De ſorte que la partie eſt encor deube. Cela ſoit dict en paſſant.

Partie retenu par le Duc

Et partie rendu

Les Chanoines de l'Egliſe Cathe. d'Orãge ont douze Chaſubles de drap d'or, d'argét & de velours à fonds d'or & d'argent, de diverſes coleurs provenues du pillàge leſquelles le Prince Philippe Guillaume à donné à l'Egliſe.

Tandis que le Prince ſejournoit dans Rome, toutes les forces du Royaume de Naples ſous la cõduite du Marquis du Guaſt & de Dom Hugues, y accourent pour ſe joindre à luy, qui ne demordit jamais en rien du ſouverain commandement en l'armée. La licence eſtoit ſi grande parmi les troupes qu'elles n'en vouloient bouger, encor que la peſte extraordinairement enflammée, en cou-

La peſte à l'armée logée dãs Rome.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1527.

en couchat grand nombre dans le ſepulchre. Le Vice-Roy de Naples & le Marquis du Guaſt, qui pourſuivoient leur deſlogement, craignans le tumulte des gens de pied furent contraints de ſe ſauver à la fuite.

La peſte à l'armée logée dãs Rome

Le Pape eſtoit touſiours ſoigneuſement gardé dans le Chaſteau S. Ange, mais en danger de ſa vie pour la violence de la peſte, qui emporta quelques uns de ceux qui ſervoient ſa perçonne. Le Prince le voyant ttavaillé de tant d'amertumes, eſmeu au dedans de la chetifue & miſerable condition du S. Pere, luy permet de deſtiner le Cardinal Alexandre Farneſe pour Legat à l'Empereur, mais cetuycy ayant accepté la legation pour ſortir de priſon refuſa aprés de l'executer. Cependant le Prince eſtoit ſolicité par les Capitaines de l'armée, de faire tranſmarcher le Pape, & ſes treze Cardinaux à Caïette, l'Empereur faché en apparence, mais en effect extremement aiſe de la priſe du Pape, eut bien deſiré de le faire conduire en Eſpagne, n'eut eſté qu'il apprehendoit d'attirer ſur ſoy l'indignation du nom Chreſtien, pour une detention ſi ignominieuſe de celuy qu'il croyoit repreſenter la perſonne de Jeſus Chriſt. En ſomme la nouvelle ligue entre les Rois de France & d'Angleterre contre l'Empereur, prolongea la priſon du Pape & fut cauſe que le Prince ſejourna plus longuement dans Rome avec l'armée Imperiale.

Reduict le Pape en un grand danger. Traité doucemēt par le Prince.

L'incommodité de la peſte eſtoit ſi grande, les forces du Prince telement affoiblies, qu'il ne pouvoit continuer le cours de ſes victoires, avec tant d'eſclat & promptitude qu'il eut deſiré. Les troupes Italienes & Eſpagnoles fuyans la contagion eſtoient eſparces es environs de Rome. Le Prince meſmes en eſtoit parti avec cent cinquante chevaux tant pour ſe garantir de ceſte peſtilence, que pour retenir la ville de Sienne (où il s'eſtoit rendu) dans le parti de l'Empereur, & calmer la ſedition qui y avoit eſté eſlevée par la faction contraire, au prejudice de la vie de Pierre Bourgueſe Citoyen d'authorité, d'un ſien fils, de ſeze ou dixhuict autres, & de pluſieurs maiſons tumultuairement ſaccagées. Mais que pouvoit il exploiter de plus memorable aprés avoir emporté de vive force la ville de Rome jadis capitale du plus puiſſant empire du monde, mere des nations, abregé de toutes les merveilles de l'univers, & ſiege du Pape maintenant priſonnier d'un Prince d'Orange.

Qui va à Sienne.

Il ny à rien qui puiſſe appaiſer pluſtoſt une ſedition que la preſence du Chef & la punition des auteurs. Germanicus eut perdu ſon armée d'Allemagne s'yl n'en eut ainſi usé & s'yl n'eut exposé ſa vie pour maintenir ſon authorité. Tacit. in Annal.

La ſeverité exercée cōtre les oſtages à touſiours produict des effects funeſtes & ſanglans; les Romains pour avoir fait jetter du haut de la roche Tarpeienne en bas ceux des Tarentins, virent leurs Repub. à deux doigts de ſa ruine & la Græce & l'Italie ſouſlevée pour les exterminer. Liv. D. 3. lib. 5.

Il ne reſtoit plus dedans Rome que les Lanſquenets infectés de la contagion. Le Pape les ſatisfait avec beaucoup de difficulté, des premiers cent mille ducats de ſa rançon, qu'en argent contant qu'en aſſignarions. Pour avoir le ſurplus de leur portion, ils n'eſpargnent aucune ſeverité contre les oſtages, les enchaiſnent, employent diverſes ſortes de menaces, & tourmens: puis les conduiſent ignominieuſement au champ de Flore où ils eſlevent un gibet feignans de les y vouloir faire tous executer, ils ne peurent tirer d'une pierre ſang, ni argent pour toutes leurs inhumanités. Aprés ſortis de Rome pour ſe loger au large & prendre du rafrechiſſement és environs, ſaccagent les villes de Terni & de Narni. Spolete s'en exempte en leur donnant vivres & paſſage. (l'Armée de la ligue avoit les bras croisés, *tenant pour une grace* (dit l'hiſtoire) *que les Imperiaux ne paſſoient point outre.*) ſi qu'aprés avoir receu quelque ſolde par la venue du Marquis de Guaſt, ils ſe rerirerent à ſçavoir les Lanſquenetz derechef dans Rome, & les Italiens & Eſpagnolz es villes d alentour. La peſte en avoit bien amoindri le nombre, le Prince n'avoit plus que dix mille pietons en toute l'armée Imperiale.

Les Lanſquenets traitēt mal le Pape en & les oſtages

Cependant voici arriver en Italie Odet de Foix ſeigneur de Lautrec en qualité de Capitaine general de toute la ligue, conduiſant une armée d'environ quarante mille combatans au nom des Roys de France & d'Angleterre, avec laquelle il ſe fait jour pour faciliter ſon chemin à Rome à la delivrance du Pape, & de la pouſſer ſes deſſeins plus avant ſur le Royaume

Lautrec arrive en Italie.

de Na-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1527. *Et fait pluſieurs cõqueſtes.* de Naples. D'arrivée il ſe rend maiſtre d'Alexandrie & du pays d'alentour, Boſco ſe ſouſmet à ſa diſcretion qui fut hõnorable, Gennes retourne à l'obeiſſance des François, Pavie eſt prinſe, bruſlée, & ſaccagée en haine de la prinſe du Roy François au ſiege d'icelle. Le Duc de Ferrare & le Marquis de Mantoüe entrent en la ligue contre l'Empereur, & celuy la acquit pour femme à Hercules ſon fils ayné, Renée fille du Roy Loys XII.

Philibert relache le Pape Philibert de Chalon retourné de Sienne à Rome, prevoyant que l'arrivée de Lautrec avec une ſi grande puiſſance, l'obligeroit de pencer à la defencive & à la conſervation du royaume de Naples, pour ne courir riſque de la perte, de la rançon du Pape & pour appaiſer le ciel ja armé en ſa faveur, ſe reſoult de conſentir à ſa liberté. Il y fut d'ailleurs obligé par deux divers mandemens de l'Empereur. L'accord fut tel. *Adverſa res Religionum admonent. Liu. D. 1. l. 5.*

Sous ces cõditions. *Que le Pape ne fairoit aucune entreprinſe contre l'Empereur, tant pour le regard des affaires de Milan que de celles du Royaume de Naples; qu'il luy accorderoit la croiſade en Eſpagne, & une decime des revenus Eccleſiaſtics en tous ſes Royaumes. Que pour ſeureté de l'obſervance, Oſtie & Civita-Vecchia demeureroient entre les mains de l'Empereur. Qu'il luy conſigneroit Civita-Caſtellane & la Rocque de Furli. Qu'il bailleroit pour hoſtages Hypolite, & Alexandre ſes nepueus, & juſques à leur arrivée les Cardinaux Piſani, Trivulſe & Gaddi. Qu'il payeroit trois cens cinquante mil ducats ſçavoir eſt ſoixante mil comptans aux Landſkenets, & trente cinq mil aux Eſpagnols, dans quinzaine pareille ſomme, le reſte dans trois mois.* Le Pape pour ſortir de priſon eut recours aux remedes qu'il avoit meſpriſés pour n'y point entrer, fit des Cardinaux pour argent la plus part indignes d'un ſi grand honneur.

Qui ſe ſauve de priſon. Toutefois ne pouvant trouver une ſi haute ſomme aux termes prefix, la nuict devant le jour aſſigné pour ſa liberté, treuvant moyen de tromper ſes gardes, il ſort ſecretement du Chaſteau en habit de marchand, & monté ſur un genet d'Eſpagne ſe ſauve au Chaſteau d'Oruiette, ſous l'eſcorte de Louis de Gonſague qui l'attendoit dans la prairie de Rome, encor qu'il fut à la ſolde des Imperiaux, mais les oſtages payerent depuis ſa rançon.

Et prie les armées de ſortir de l'eſtat Eccleſiaſtic. Le Pape ſe ſentant hors de priſon, employe toutes ſe prieres pour obliger les armées de part & d'autre de ſortir hors de l'eſtat Eccleſiaſtique. Lautrec ſe rafrechit dans le Bolonois attendant les dernieres reſolutions ou d'une paix ou d'une continuation d'armes, mais les mutuelles defiances entre l'Empereur & le Roy de France, & en ſuite la priſon des Ambaſſadeurs François & autres confederés en Eſpagne, rallumerent le feu de la guerre avec plus d'ardeur qu'auparavant, adjoutés y ces memorables cartels de defi en combat ſingulier, ſurvenus entre l'Empereur & les Roys de France & d'Angleterre, & les dementis lachés par le Roy François contre l'Empereur.

1528. *Le Prince ſort de Rome.* Le Prince d'Orange voyant la proſperité des armes Françoiſes, part de Rome en intention de ſe jetter à Naples pour gaigner le devant aux ennemis. Sa prudence appaiſa les tumultes & mutineries qui faute de payement s'eſlevoient en ſon armée. Les Urſins & les payſans de leurs terres rengregerent les ſouffrances des Romains, eſtans entrés dans la ville laquelle ils ravagerent durant pluſieurs jours aprés le depart des Imperiaux, & toutefois le Pape fut contraint de faire conter encor quarãte mille ducats aux Landskenets pour les obliger à une plus prompte retraite. Ainſi le Prince ſortit de Rome avec quinze cens chevaux & environ dix mil hommes de pied, tant la peſte en avoit eſcorné le nombre.

Lautrec continue ſes conqueſtes. Ce deſpart obligea Lautrec de prendre le plus long chemin de la Pouille, favorable à la traite du Canon & à la proviſion des vivres, pour ſon acheminement à Naples. le plus court naturellement plus difficille, eut peu doublement l'incommoder ſi le Prince ſe fut opposé à ſon paſſage, en cas qu'il eut prins ceſte route. Parvenu qu'il fut à l'Aquille voila une ſi violente tempeſte de froidure qui s'eſleve que plus de trois cens hommes ſe treuverent morts ſur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſur la place. Mais ceſt echec fut bien toſt reparé par la prinſe de pluſieurs villes de l'Abruſſe ſur l'Empereur.

Et ſe rend à Nocere

En meſme temps que le Prince faiſoit chemin pour luy couper le paſſage, Lautrec ſe va loger à Nocere avec ſon infanterie Françoiſe & les gentilshommes volontaires, aſſignant logis au reſte de l'armée à Foge diſtant de quatre ou cinq mille de Nocere. Le Prince voulãt prendre quelque advantage parmi la diſperſion des forces ennemies, campe à Troye ſur le chemin de leur paſſage. Comme Lautrec ſe void ſerré de prés, il mande ſa gendarmerie qui eſtoit logée à Foge de le venir joindre, de quoy adverti le Prince il ſe met aux champs avec ſa cavallerie pour l'empecher, mais contraint pour ce coup de ceder à la force toutes les troupes de Lautrec ſe joignirent enſemble en un corps d'armée à Nocere.

Favoriſé en tout ſur le Prince

Toutes choſes favoriſoient exterieurement Lautrec par deſſus le Prince, l'advantage d'hommes, de vivres, de la campagne; ſon armée freſche & gaillarde ne faiſoit qu'arriver en Italie, elle eſtoit lors composée de vingt huict mil hommes de combat, Alemans, François, Italiens. Le Prince n'avoit avec luy que dix à douze mille, & encor des reliques de la peſte de Rome. C'eſtoit une grande victoire de temporiſer contre des forces ſi inegales. La ſuite faira voir que les evenements ſont entre les mains du Dieu des batailles, quand il luy plaict de prononcer en faveur du petit nombre contre la plus grande multitude d'une fiere & orgueilleuſe puiſſance.

Qui refuſe la bataille

Lautrec voyant que Philibert ne bougeoit de Troye aſſemble ſon armée en gros, & part de Nocere avec toutes ſes forces pour l'aller combatre. Mais comme noſtre Orangeois en a le vent, il ſort incontinent de ſon camp pour le rencontrer. Deux jours ſe paſſent en furieuſes eſcarmouches de part & d'autre, Lautrec n'avançant que deux lieües par jour, le deuxieſme il vient camper au pied de la montagne où eſtoit le Prince fort proche de Troye. Le lendemain premier ſamedy du Careſme, l'armée Françoiſe preſente la bataille au Prince pour l'attirer hors de ſon fort, mais point de nouvelles. La prudence militaire ne luy permetoit en telle diſparité, de hazarder legeremẽt les forces deſquelles dependoit la conſervation du Royaume de Naples.

Bien que contrainct

Comme Lautrec s'en apperçoit il marche en ordonnance, tournant la teſte de ſon armée & la bouche de ſon artillerie contre le Prince. Il avoit douze Canons, ſix baſtardes & ſix moyenes; ſon armée eſtoit composée de huict mille Allemans ſous le Comte de Vaudemont, trois mille Suiſſes conduits par le Comte de Tendes, trois mille pietons François qui avoient le ſieur de Burie pour Colonel, quatre mille Gaſcons commandés par Pierre de Navarre & le ſieur de Candale, & dix mille Italiens. L'avantgarde la bataille, & l'arriere garde marchoient tout de front y ayant ſeulement diſtance de deux cens pas entre deux bataillons, & ſur les aiſles de chaſque bataillon une troupe de cavallerie pour les ſouſtenir.

Farai al tuo eſſercito pratticare & conoſcere con Piccole Zuffe un nemico nuouo, prima che tu venga alla giornata con quello. Mac. lib. 7. dellarte della Guer.

A eſcarmoucher

Voila l'eſcarmouche qui commence furieuſement. Les Suiſſes baiſent la terre en eſperãce de combatre, toute l'armée Françoiſe crie à plein goſier, *bataille*. Lautrec pointe ſon canon en vain ſur le coſtau d'une montagne, qui tonne contre le Prince, mais ſans l'eſtonner n'y endommager ſon armée. L'eſcarmouche ſe continuoit encor peſle meſle, les parties furent contraintes de ſe retirer avec peu de perte ſous eſperãce d'une bataille generale. L'Eſchec porta ſur trois cens chevaux de l'armée du Prince, partis pour donner ſur les premiers bataillons des ennemis, qui ſe virent entierement rompus & deffaits, leurs enſeignes & guidons perdus.

Avec perte.

Lautrec campe ſur une montagne.

Durant ceſte charge Lautrec pour ne perdre temps, fait monter ſon armée ſur une plate montagne vis à vis de celle du Prince, y ayant un valon aſſes ample entre deux. Là s'y dreſſerent de part & d'autre des belles eſcarmouches, charges, prinſes, recourſes. Les Capitaines de l'armée regretoient en preſence de Lautrec la perte d'une ſi advantageuſe occaſion de n'avoir donné bataille

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1528. bataille le jour precedent. *Je ne pouvoy la donner* (dit il) *ſans perte de beaucoup de gens de bien, mais je les auray la corde au col.* Sa negligence fortifia l'ennemi qu'il meſpriſoit. Il n'avoit pas conté avec Dieu. Auſſi le ſuccés faira bien voir le contraire & que les iſſues des batailles appartienent à l'eternel.

Nihil tutò in hoſte deſpicitur : quem ſpreveris, valentiorem negligentia efficies. Q. Curt. 6.

Avec incommodité.

L'armée Françoiſe ſejourne huict jours durant ſur ceſte montagne, mais voicy un triſte preſage de quelque plus malheureux evenement. Les vents tempeſtent ſi violemment parmi l'eſtendue de lair, que toutes les tentes & pavillons du camp François ſe voyent abatus & renversés: & la rigeur extraordinaire du froid en couche pluſieurs dans le tombeau, tandis que d'autre coſté le Prince leur faiſoit couper les vivres, ou les obligeoit à des groſſes eſcortes pour les conduire en aſſeurance.

Et le Prince ſe reſout à la deffenſive.

Parmi ces entrefaites, le Prince aucunement irreſolu de ce qu'il avoit à faire, aſſemble les principaux Capitaines de l'armée pour avoir leur opinion. Il eſt eſgallement dangereux de faire tout de ſa teſte, & de ne rien faire que par celle d'autruy. Le Marquis du Guaſt eſtoit d'advis de donner bataille, parce qu'il voyoit diminuer tous les jours l'armée Imperiale, & accroiſtre la Françoiſe, meſmes par l'arrivée de treze enſeignes de gens de pied des bandes noires conduites par Horace Baillon, des long temps façonnées en la diſcipline militaire, ſous l'adreſſe de Jean de Medicis, l'un des ſages & valeureux Capitaines de ſon temps: mais le Conſeil d'Alarçon eut plus de poids envers le Prince par ceſte raiſon principale, qu'attendu l'inegalité des forces il valoit mieux s'arreſter à la deffenſive, & pouſſer le temps avec l'eſpaule, que non pas de commettre toutes choſes, au hazard incertain d'une inconſtante fortune.

Niuna coſa è certamente piu neceſſaria nelle deliberatione ardue, niune dell' altra parte piu pericoloſa ch' el demandare conſiglio. Guicch. l. 1.

Difficilmente è vinto colui che ſa conoſcere le forze ſue è quelle del nemico. Mac. lib. 7. dell'art. della guer.

Incommodé par l'artellerie de Lautrec.

Cependant Lautrec change ſon canon, & le loge ſi adventageuſement, que le Prince eſt contraint de faire reantrer ſon armée dans Troye, pour eviter le dommage qu'elle en recepuoit. D'ailleurs il y pourveut avec tant de prudence, qu'ayant fait remparer l'aſſiete de ſon camp contre l'impetuoſité de l'artillerie, pour tenir le large de la campagne au bon temps, il y logeoit ſon armée, & au mauvais temps il la faiſoit reantrer dans la ville.

Se retire de nuit à Naples.

Le Prince bandoit tous ſes eſprits à la conſervation de Naples. Il eſtoit aiſé à l'ennemi de luy gaigner le devant avec une partie de ſon armée, & avec le reſte arreſter les forces du Prince qui eſtoient petites. Philibert en Juge clairement, & comme il ne craignoit rien auſſi ne meſpriſoit il rien. Un ſamedy au ſoir en pleine & obſcure nuict il fait mettre toutes les clochetes des mulets dans les coffres, & ſans ſon de trompete n'y batement de tabours desloge à la ſourdine, prend ſon chemin par les bois droit à Naples faiſant une grande journée juſques à Ariane. Lautrec desbande quelques compagnies de gendarmes & de chevaux legers pour donner ſur la queue, qui n'avancent pas beaucoup, n'ayans deffait que bien peu des plus tardifs & negligens à desloger. La plus part des Capitaines François eſtoient d'advis que Lautrec le ſuivit avec toute ſon armee, eſtimant que la jalouſie de Dom Hugues de Mon-cade Vice Roy de Naples & des principaux ſerviteurs de l'Empereur contre le Prince d'Orange, les eut portés à luy faire viſage de bois à Naples; & la deſſus l'armée Françoiſe eut eu beau jeu à prendre ſes advantages. Lautrec print le contraire parti, s'amuſant à la conqueſte du reſte du Royaume de Naples, tandis que le Prince pourvoit à ſes affaires & ſe munit & fortifiee contre tous evenemens.

Arauſionenſis mortuo Lanoio à Cæſare regno præfectus erat, qui Neapoli incluſus magna conſtantia obſidionem ſuſtinuit. Thuan. Hiſt. lib. 1.

Viri fortis eſt, ut nihil timere, ita nihil contemnere. Liu. 6.

Lautrec campe à la Lioneſſe.

Ainſi donc Lautrec ſe loge à la Lioneſſe ſur le fleuve de l'Offante, d'où il deſpecha Pierre de Navarre contre la ville de Melphe, qu'il inveſtit, la cavonna, l'emporta d'aſſaut, ayant paſsé au fil de l'eſpée ſix à ſept mille perſonnes, dont y en avoit trois mille de gens de guerre, prins priſonnier le Prince de Melphe combatant les armes au poing, ſa femme & ſes enfans qui s'eſtoyent retirés dans le chaſteau. Et noſtre Orangeois avoit campé à la Tribalde à vingt cinq mille de Naples ſur le droict chemin, & à quarante mille de l'Offante;

l'Offante ; où le Vice-Roy de Naples, le Prince de Salerne, & Fabrice Maramaus le vienent joindre avec trois mille hommes de pied, & douze pieces d'artillerie : le Prince continuant touſiours en ſes temporiſemens. 1528.

Et conqueſte preſque tout le royaume

La perte de Melphe entraina la reddition de pluſieurs villes ſous la puiſſance de Lautrec : Barlette, Trani, Aſcoli, & toutes celles d'alentour, hormis Menfredoni reclament le nom François. La Rocque de Venoſe deffendue par deux cens cinquante hommes du Prince, aprés une vigoureuſe reſiſtance eſt contrainte de ſe rendre à diſcretion, ſes capitaines priſonniers, & le reſte congedié ſans armes. D'autre part Lautrec ſe prepare pour le ſiege de Naples, ramaſſe vivres de tous coſtés, & renforce ſon armée d'environ deux mille hommes des troupes Venitienes. Mais la conſtante reſollution de noſtre Prince ne le fit jamais deſeſperer de la bonne fortune qui l'attendoit.

Le Prince deliberé de ne deffendre que Naples & Cajette

Il ſe delibere d'abandonner tout le plat pays, & de retraindre les forces Imperiales à la deffence de Naples & de Cajette, & pour incommoder l'ennemi de vivres ſaccage Nole, & fait conduire à Naples toutes les proviſions qui ſe treuvẽt dans Capoue. Le voila donc logé ſur le mont S. Martin lez Naples, & le jour ſuivant dans la ville ſuivi de dix mille hommes de pied tant Lanſquenets qu'Eſpagnols, & de ſix cents Italiens. La plus part des habitans de Naples & des plus riches s'eſtoient ja retirés aux Iſles circonvoiſines. Lautrec s'approche juſques à l'abaye de l'Acerre à ſept mille de Naples, où il campe durant quatre jours, & reçoit en l'obeiſſance Françoiſe Capoue, Nole, Acerre, Averſe, & toutes les places des environs : marchant ainſi lentement en ce ſiege pour favoriſer la traite des vivres & proviſions neceſſaires à ſon armée ſi grande qu'il y avoit plus de vingt mille chevaux & quatre vingt mille hommes de pied, dont les deux tiers eſtoient inutiles au combat.

Philipin Dorie l'aſſiege par mer

D'autre coſté Philipin Dorie arrive en la plage de Naples avec huict galeres d'André Dorie & deux navires, prend d'abord un navire chargé de grains qui venoit à la ville, deſloge avec ſon artillerie les gens du Prince qui eſtoient logés dans le marais de la Magdelaine proche de Naples, & peu aprés ſaiſit encor deux autres navires chargées auſſi de grains, cauſant ainſi pluſieurs incommodités aux aſſiegés, toutefois il ne pouvoit tenir le port entierement ſerré avec ſi peu de galeres.

Cliſcere famam ipſo ſpatio ſinebat : gnarus modicas vires ſibi, & majora credi de abſentibus. Tacit. Hiſt. l. 2. de Muciano.

Et Lautrec s'avance lentenent

Lautrec marche fort lentement au ſiege de Naples & comme pour donner loiſir à la renommée de ſes belliqueuſes actions de luy marquer les logis de ſon armée, il n'avance ſon chemin que de deux mille, & le 17 d'Auril campe à Canjane diſtant cinq mille de Naples. Le jour meſme quelque nombre de chevaux legers du Prince ſortent de la ville, pillent & emportent ſur le François grande quantité de vivres dont ils eſtoient deſpourveus. tant la diligence à d'advantage ſur la tardiveté, fortifient S. Herme aſſiz ſur le ſommet du mont S. Martin qui commande la ville, & d'où l'ennemi la pouvoit endommager avec le canon, rendant par ce moyen les approches plus difficiles.

Et en fin l'aſſiege

Quelques jours aprés l'armée Françoiſe ſe loge à Caſorie à trois mille de Naples, d'où l'eſcarmouche s'eſchauffe juſqu'au pied des murs de la ville, & le jour ſuivant à un mille & demi, où il fut deffendu d'eſcarmoucher. Enfin le penultieme d'Auril voila le camp planté devant Naples entre le mont S. Martin & Pogge Royal maiſon de plaiſance ſuperbement conſtruite par Alphonſe II. d'Aragon eſtant Duc de Calabre. ſes compagnies s'eſtendoient juſques à demi mille de Naples, Lautrec avoit logé ſa perſonne en la metairie du Duc de Mont-Alte un peu plus avant que Pogge Royal, lieu qui outre ſon aſſiete naturellement forte avoit eſté rendu meilleur par l'induſtrie humaine.

Fait baſtir le fort de Baſque

Le ſiege eſtant ainſi diſpoſé, Lautrec fait baſtir un fort dans le marais de la Magdelaine proche de Naples, ſurnommé le fort de Baſque, parce qu'il fut commis à la garde de deux Capitaines Baſques. Pierre de Navarre en edifie

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1528. edifie auſſi un autre auprés de S. Martin pour arreſter les ſaillies que les aſſiegés euſſent peu faire ſur les chevaux du camp allans à l'abbruvoir. Le Prince ſe met en debuoir de l'empeſcher: les ſiens par une prompte & vigoureuſe ſortie chargent furieuſement les gens de Lautrec : le combat eſt oppiniaſtré de part & d'autre, mais finalement ceux du Prince ſont contraints de ſe retirer dans leurs barrieres, le fort parachevé & commis à la garde du ſeigneur de Burie commandant une troupe Françoiſe, & du Baron de Grantmont qui avoit charge des Gaſcons, d'où il fut ſurnommé le fort de France ou le fort de Gaſcongne. La ville en receut beaucoup de dommage, Burie & Grantmont ne ceſſans de l'harceller par continuelles entreprinſes. Bonnivet jeune & valeureux ſeigneur François y receut une bleſſure qui luy fit ſortir les entrailles du ventre, mais porté à Venouſe il en fut gueri eſtant mort deſpuis de maladie.

Et de Gaſcogne

Le fort de Baſque incommodoit auſſi extremement la ville, les aſſiegés entreprenent d'en deſnicher l'ennemi, mais le ſuccés desfavoriſe leur deſſein. Sept ou huict cents hommes des plus reſollus ſortent nuitamment de la ville pour leur donner une camiſade, ils s'approchent un chacun reveſtu de ſa chemiſe ayant le ventre contre terre. Sur la minuit une des guettes du fort vigilante au poſſible entre-voit quelques blancheur, & l'indique à ſes compagnons. Tous croyent d'abord que ce ſoient moutons couchés là proche, mais un d'entreux ayant la veue plus aigüe que les autres, juge nettement que ce ſont gens de guerre couchés de leur long & reveſtus de chemiſes pour les ſurprendre. Les Capitaines en ſont advertis, & ſans allarme de main en main font paſſer parolle que chacun ſe prepare de recevoir l'ennemi, logent quelques Fauconneaux aux endroits propres pour l'endommager, & montés ſur une plate forme commancent de crier, *Qui va la? qui vive?* les aſſaillans pour toute reſponce pouſſent juſques aux ramparts teſte baiſsée de telle furie, qu'ils grimpent juſques au haut du fort, à bien aſſailli, bien deffendu : ceux du dedans les recueillent avec tant de promptitude, que pas un de ceux qui voulurent monter n'eut peine de s'en retourner. Deux cents cinquante des aſſaillans demeurerent ſur la place, l'un des Capitaines du fort tué & l'autre bleſsé.

Le fort de Baſque eſt aſſailli en vain

Cum obſtinato hoſte obſtinatè pugnandũ. Tit. Lib. lib. 10.

Les aſſiegés ne ceſſent pourtant de moleſter l'ennemi par continuelles ſorties, entreprinſes, courſes. Une troupe s'eſtoit advancée entre le fort de Baſque & la Magdelaine. Horace Baillon Colonel des bandes noires, ainſi appellées de la couleur de leurs enſeignes, en eſtant adverti les y rencontre ſi à propos qu'il les contraint de reprendre la route de Naples, mais la furie du combat porta ſur luy, tué à coups d'hallebarde en la retraite ayant eſté incognu & mal ſuivi des ſiens. Eſchec conſiderable en l'armée Françoiſe. car la perſonne d'un ſage & valeuereux Capitaine eſt d'un prix ineſtimable.

Sorties de Naples

Cæſar appelloit les bandes Françoiſes des Alouetes, à cauſe de leurs morions pointus. Plin. lib. 11. cap. 37.

Lautrec eſtoit encor irreſollu s'il eſſayeroit de forcer la ville de Naples avec l'impetuoſité de l'artillerie & la vertu de ſes hommes, ou bien s'il continueroit le ſiege. Pluſieurs motifs l'obligeoient au premier. Le Prince avec ſa cavalerie legere coupoit ordinairement les vivres à l'armée Françoiſe qui ja commençoit d'eſtre remplie de maladies, procedant de la peſanteur naturelle de l'air du pays & des pluyes continuelles qui avoient travaillé le ſoldat couchant au deſcouvert. La ville ne pouvoit eſtre prinſe par famine, daudant que les galeres de Philippin Dorie, tenant le parti François n'eſtoient baſtantes de blocquer le port. Tous les jours couloient dedans à l'improviſte quelques vaiſſeaux chargés de proviſions. Les galeres Venitienes qui ſe debvoient joindre avec Philippin n'arrivoient point. Et de vingt deux mille ducats que la ſeigneutie debuoit fournir par chacun mois à Lautrec pour les frais de ceſte guerre, elle eſtoit ja en arrerages pour trois mois. L'argent de France eſtoit arreſté deça les monts par la mauvaiſe conduite des Finãciers, & ainſi l'armée Françoiſe ne pouvoit longuement compatir en la campagne, mais Lautrec cognoiſſant la conſtante reſollution de noſtre Orangeois, & la puiſſance de la ville deffendue par neuf ou dix mil vieux ſoldats, dont l'experience avoit dés longs temps façonné les mains à manier les armes, ſe reſoult

Deſſein de Lautrec pour l'affamer

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

opiniaſtrement à l'autre party, & tourne tous ſes eſprits au ſiege de Naples, 1528.
pour le priver de rafrechiſſement de vivres & par mer & par terre, maintenant ſes ſoldats par frequentes eſcarmouches en exercice militaire. D'ailleurs le camp ſe vit renforcé par l'arrivée de cent hommes d'armes du Duc de Ferrare, & de quatre-vingts du Marquis de Mantouë.

Or tandis que le Prince amuſoit l'ennemy par terre, Dom Hugues de Montcade ſe delibere auſſi de l'aſſaillir par mer, mais l'entreprinſe fut plus accompagnée de malheur que de mauvaiſe conduite. Philippin Dorie (comme il a eſté dit) eſtoit auprés de Naples avec huict galeres gardant le golfe de Salerne. Le Vice-roy eſt adverti que les galeres demeuroient le plus ſouvent avec peu de garde pource que les ſoldats d'icelles s'alloient ordinairement promener au camp. Il fait armer ſix galeres, quatre fuſtes, & deux brigantins de mille harquebuziers Eſpagnols choiſis entre les plus vaillans & hardis de toute la nation. Et luy meſme accōpagné du Prince de Salerne, du Marquis du Guaſt, de Gobbe vieux & experimenté Capitaine de Marine, & de la fleur des hommes de cōmandement qui eſtoient dans Naples, ſe commet volontairement à la mercy de ceſt element impitoyable. Lautrec adverti par ſes eſpies en donne promptement advis à Philippin, & par meſme moyen le renforce ſecretement de quatre cents harquebuziers d'eſlite. Le Vice-roy ne ſcachant rien de ce renfort favorable à ſes ennemis, deſmare du port de Naples avec ſa flotte, faiſant ſuivre en queuë vne grande quantité de barqueroles de peſcheurs, pour faire montre d'vn plus grād nombre de navires afin d'eſtonner l'ennemi. Puis ayant cinglé en haute mer, fait voile droit aux galeres Françoiſes ſans les marchander, & pour les attirer au combat pouſſe avant deux galeres avec charge de faire ſemblant de fuyr à meſure qu'elles ſeroient aſſaillies: Philippin ayant eu vent de ce deſſein dés le jour precedant, pour eſluder la ruſe par la ruſe deſbande trois des ſienes en guiſe de fuyardes, afin qu'en circuiſant elles peuſſent avec plus de facilité à la faveur du vent attaquer à dos & en poupe, & ſuivi de cinq autres va au rencontre du Vice-roy. Icy la prevoyance & la diligence de Philippin eſt remarquable: comme il juge que les Eſpagnols le veulent rendre hors de veuë & de mire par la fumée de leur artillerie, il les devance, & pour premices de victoire, du premier coup de canon matraſſe quarante hommes de la Capitaineſſe où eſtoit le Vice-roy, & entre autres tue le Capitaine & pluſieurs officiers, faiſant vn horrible fracas avec le reſte de ſon artillerie. D'autre coſté le canon de la galere du Vice-roy tonnant contre celle de Philippin tue le Capitaine & bleſſe le Patron. Les voila toutes deux aux approches avec vne incroyable animoſité l'vne contre l'autre. Le premier aſſaut furieux au poſſible commance par harquebuzes & autres armes, & tandis qu'elles s'acharnent au combat, trois autres du Vice-roy preſſent 2. Genoiſes & ja avoient l'avantage avec grande effuſion de ſang de part & d'autre: quand les trois premieres Genoiſes qui au commencement avoient fait ſemblant de fuir en pleine mer, tournent ſoudain leur proüe contre les Neapolitaines, choquent en flanc la Capitaineſſe, le Vice-roy y eſt bleſſé au bras; & tandis qu'il anime les ſiens à bien faire, tout couvert de ſang & de pierres, tout flambant des feux artificiels lancés des arbres des galeres ennemies, expire genereuſement au milieu de l'ardeur du combat, ſa galere & vne autre appellée Gobbe miſes en pieces. Cependant le conflit general s'eſchauffe, le canon mugit, les harquebuzades grellent, les picques & long-bois rougiſſent de ſang aux approches, coups donnés, coups rendus, l'air retentit en cris & en bruits effroyables, la mer eſcume des corps & des coups qu'elle reçoit, la furie du combat ſe redouble main à main, pied à pied, & par vn horrible chamaillis fait balançer le bōheur de la victoire du coſté de Philippin. Tous les vaiſſeaux partis de Naples ſont prins, ſubmergés ou bruſlés, hormis 2. galeres Eſpagnoles, leſquelles mi-briſées gaignerent en fuite à toute peine le port de Naples, où le patron de l'vne ayant eſté pendu par cōmandemēt du Prince d'Orange, l'autre pour éviter pareil ſupplice s'alla peu apres rendre aux ennemis. Il y eut grand

Bataille navalle

Gaigné par les François

1528. grand nombre de morts de part & d'autre. Des François les quatre cents envoyés par Lautrec à Philippin furent ou tues ou grandement bleſsés horſmis ſoixante. Des Imperiaux Dom Hugues de Montcade Vice-Roy de Naples, Fieramoſque, pluſieurs gentilshommes & Capitaines de marque, & plus de mille de leurs ſoldats tués furent donnés en proye aux poiſſons. Le Marquis du Guaſt & Aſcagne Colonne virent leur galere preſque à fonds & en feu, la plus part de leurs ſoldats morts, eux bleſsés, & par la ſplendeur de leurs armes dorées dicernés du reſte, furent garentis de la mort & faits priſonniers. Le Prince de Salerne, Camille Colonne, Gobbe, S. Croix, le Riz, Serenon, & pluſieurs autres perſonnages ſignalés ſuivirent leur infortune.

Les Romains n'alloyẽt que forcés aux combats de mer pour eſtre la vertu le plus ſouvẽt au deſſous de la fortune, d'un vent contraire, ou de quelque autre inconvenient & le ſenat ordonna qu'on ne ſe ſerviroit des navires que pour la deffenſive ou pour la garde des coſtes maritimes de l'Italie. Eutrop. l. 7.

Grãde extremité de toutes choſes dãs Naples

Ce rude coup de la fortune ne bleſſa point ſa vertu, & ne le fit point deſeſperer dans ce grand deſeſpoir de ſes affaires. Il voit toute l'eſlite de ſes hommes engouffrés dans les ondes, luy privé de la ſeigneurie de la mer, blocqué de tous coſtés par terre ſans eſperance ni apparence de ſecours d'hommes & de vivres; dans la ville y avoit peu de farines, moins de chair, peu de vin, & point d'argent pour le payement de ſes ſoldats. Les Lanſquenets tumultent par ce defaut, la diſete s'accroit de telle ſorte, que le jour d'aprés la deffaite, il eſt contraint de mettre hors de Naples les bouches inutiles. Pozzuole ſon principal grenier eſt perdu; & la diſtribution faite ne s'en treuve que pour un mois & demi. La peſte eſclairciſſoit de jour en jour le nombre des aſſiegés, principalement par le defaut des Allemans, qui converſoient ſans ſcrupule avec les infectés. Et par un nouveau malheur un brigantin parti de Naples avec lettres à l'Empereur, luy donnant advis de toutes ces extremités, & demandant prompt ſecours pour y pourvoir, qui ſurprins & mené à Lautrec, luy rehauſſe le cœur & luy redouble les eſperances d'une plaine victoire. Stabie, Fondi, S. Germain, & tout le pays d'alentour arborent les enſeignes Françoiſes. Le Prince de Melphe ſe range à ce parti, & toute la Calabre reclame le nom des victorieux.

Calomnie dreſsée cõtre Maramaux

A ces communes pertes cauſées par l'ennemi s'adjouſte encor une nouvelle difficulté inteſtine ſuſcitée parmi les ſiens. *a* Fabrice Maramaux Neapolitain ſage & vaillant Capitaine, avoit fidelemẽt adſiſté le Prince en ſes expeditions militaires, & touſiours demeuré ferme dans le parti de l'Empereur. l'Envie qui ne s'attache qu'à la vertu comme les Cantharides aux plus belles fleurs, jalouſe de ſa valeur & du ſervice que le Prince en retiroit, luy met ſa vie en bute, & au hazard de la rigueur d'une diſcipline militaire. Un Gendarme de la Duché de Benevent contrefaiſant le François avec une croix blanche en ſa caſaque, fait une courſe en la compagnie de quelques autres; & s'eſtant jetté en une embuſcade d'Eſpagnols, eſt prins & mené à Naples, où il accuſe Maramaux de trahiſon, & d'avoir promis de livrer une porte à l'ennemi. Sur ce bruit, chacun forme des prejugés. Le Prince pour plus grande precaution fait ſerrer eſtroitement ce gendarme, & comme cet Empereur Romain, ne veut pas que la ſeule accuſation puiſſe accabler l'innocence. Les Neapolitains qui cognoiſſoient la valeur & la fidelité de Maramaux gentilhomme bien nay, intercedent pour luy envers le Prince; qui pour leur ſatiſfaction & pour la cognoiſſance qu'il avoit de la valeur de ce Capitaine, ordonne comme fit jadis Mavortius, que l'accuſateur ſeroit prealablement appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire, pour voir s'il oſeroit perſiſter en ſa premiere depoſition, avant que Maramaux fut expoſé à la torture. Le calomniateur plus preſsé par le teſmoignage de ſa propre conſcience que par la rigueur du tourment, confeſſe que les ennemis de Maramaux l'avoient induit par argent à luy tramer ceſte fauſſe accuſation: le Prince le condamne d'eſtre mis en quatre quartiers ſuivant la loy du Talion. l'Innocenſe de l'accuſé fut publiée, & luy remis en ſes premieres dignités continua ſes fideles ſervices à l'Empereur, ſous le commandement du Prince: en teſmoignage perpetuel que l'innocence demeure touſiours aſſeurée ſous la main du Dieu vivant.

Adverée par la queſtion

Et punie.

a Delphidius accuſant aigrement Numerius de malverſatiõ en ſa charge de Gouverneur de la Gaule Narbonnoiſe, ſur la negative de l'accusé, s'adreſſant à Julian Empereur. *Ecquis* dit il *florentiſſime Cæſar nocens eſſe poterit uſquã, ſi negare ſuffecerit? Iulianus ex tempore reſpondit. Ecquis innocens eſſe poterit ſi accuſare ſufficiet.* Ammian. Marc. l. 22.

Rufinus ayant cõmis adultere avec la femme de Davus: il la pouſſe à accuſer ſon mary d'avoir deſrobé le drap de pourpre qui eſtoit ſur le tombeau de Diocletian: elle le fait, mais examinée par Mavortius chef de juſtice, il advere la calomnie par la queſtiõ & la condamne avec Rufinus à la mort. Amm. Marcel. lib. 16. c. 12.

Pline dit que les calomniateurs ſont des victimes qu'on doibt ſacrifier au repos public. Et Trajan les avoit en telle horreur qu'il les faiſoit jetter dans un navire ſans voile & ſans cordage.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1528.

L'arbre que les Indiens appellent Triſte, fleurit ſeulement de nuict. C'eſt dans la nuict des affaires embrouilées que la vertu & la valeur produit ſes plus belles actions. Toutes ces preſſantes difficultés ſont autant d'aiguillons pour eſpoinçonner la generoſité de ce grand Prince, qui ſcachant bien que la deffence de Naples luy promettoit le triomphe d'une plaine victoire, ſe reſoult de jouer à quitte où double, de ſe perdre où de la conſerver. Il uſe prudemment de l'occaſion en divers rencontres. L'armée Françoiſe eſtoit en neceſſité d'eau douce, ne ſe ſervant que de ciſternes. Les maladies croiſſoient & en emportoient pluſieurs. La plus part de la cavalerie par faute de fourrage eſtoit diſpercée à Capoue, Averſe, Nole. Le Prince fait batre la campagne à ſes chevaux legers, qui par frequentes ſaillies, courſes, rancontres, ne ceſſent de ravir les proviſions qui aloient à l'armee: & les bandes noirés eſcarmouchans tous les jours juſques au pied des murailles de Naples eſtoient d'abord rudement recueillies par ceux de la muraille, & en la retraite le plus ſouvent galopées par la cavalerie du Prince, qui en eſcornoit le nombre. Mais en fin l'arrivée de l'armee Venitiene au Golphe de Naples composée de vingt deux galeres, oſtant du tout au Prince l'uſage de la mer, & le menaçant d'une prochaine & generale famine, sembloit promettre la victoire au François; ſi le ſouverain arbitre des armes n'en eut autrement ordonné en faveur de noſtre Orangeois.

Solet abrupta ſæpe diſcrimina ſalutis ultima deſperatio propulſare. Marcel. l. 16.

Et ſa prudence à l'occaſion.

Traverſee derechef par les Venitiens.

Car la liberté donnée par le Roy François à Philibert de Chalon, en vertu du traité de Madril, aprés qu'il eut eſté fait priſonnier de guerre ſur la mer par André Dorie le Roy eſtant au ſiege de Pavie, eſt maintenant pretextée par ce Genois pour cauſe legitime de ſon changement de parti. Ce qui arriva de la ſorte. Deſlors que Lautrec fut adverti de ceſte bataille navale gaignée par Philippin Dorie, il manda que les priſonniers fuſſent emmenés en France. Philippin pour y ſatisfaire les commet ſur quelques galeres, qui à leur paſſage devant Gennes ſont arreſtées par André Dorie ſon oncle ſe pleignant contre le Roy: *De n'avoir jamais receu aucune ſatisfaction pour la rançon du Prince d'Orange, ny ſemblablemẽt de la ſolde de ſes galeres, à faute dequoy il ne les pouvoit plus tenir en eſtat: Du tranſport du commerce de la marchãdiſe à Savonne, dont les Genois recevoinet un notable prejudice: De l'uſurpation de Savonne dont la ſuperiorité appartenoit de toute ancienneté aux Genois, & de l'aneantiſſement des anciens privileges & libertés de ceſte ſuperbe ville. Que s'il plaiſoit au Roy luy faire raiſon de tout cela, il moyeneroit envers le peuple, que pour aſſeurance de ſa foy il fourniroit à l'entretenement de douze galeres pour ſon ſervice dont la charge, & la garde ſeroit reſervée au bon plaiſir de ſa majeſté.* Ceſte inſolente & dure procedure du ſerviteur envers le maiſtre enflamma la colere du Roy, irrita le Conſeil de France, qui fût d'advis d'y pourvoir extraordinairement au grand detriment des François & à l'advantage de l'Empereur. Anthoine de la Roche-foucault ſeigneur de Barbezieux y eſt deſpeché en qualité d'Admiral des mers de Levant, avec charge de ſe rendre maiſtre des galeres du Roy, de celles de Dorie, & de ſa propre perçonne s'il en treuvoit le moyen. Dorie en ayant advis ſous main ſe retire ſur ſes galeres pour y eſtre avec plus de ſeureté. La Roche-foucault arrivé à Gennes l'y va treuver. Dorie luy fait entendre qu'il à notice de ſon deſſein, luy met en main les galeres du Roy, quitte ſa ſolde, diſant ouvertement, *qu'il fairoit à ſa volonté des ſienes.* Puis finalement practiqué de tout point par le Marquis du Guaſt & autres priſonniers qu'il avoit retenus, ſe rangea du coſté de l'Empereur, recouvra ſa premiere liberté à Gennes, ſous la protection de ce nouveau maiſtre, qui le receut à ſon ſervice avec douze galeres, ſoixante mille ducats de paye annuelle & pluſieurs autres conditions fort honnorables. Et de la s'enſuivit la retraite de Philippin Dorie avec ſes galeres de devant Naples, le deſpart des Venitienes pour aller à la proviſion des biſcuits en Calabre, un tres-opportun rafrechiſſement à nos aſſiegés ja reduits à la faim, le total aneantiſſement des entreprinſes de Lautrec, la perte de Gennes, du Royaume de Naples, & de

Rellevée par un deſpit d'Andre Dorie

Qui le porte à propoſitions inſolentes envers le Roy

Et à changement de parti

Le forze de gli anverſarii più ſi minuiſcono con la perdita di quelli che ſi fuggono, che di quelli che ſono ammazzati. Mac lib. 7. dell' arte della guer.

Qui reſtaure les affaires du Prince.

l'armée

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1528. l'armée Françoiſe. Et d'autre coſté noſtre Prince voit ſa bonne fortune toute eſtablie & formée, tres digne loyer de ſa conſtance, magnanimité, & tollerance.

Il avoit acquis une grande grace & authorité envers tous ſes ſoldats, & entre tous envers les Alemands plus ſujets à mutineries qu'aucuns des autres, & par la mort de Dom Hugues de Montcade avoit eſté reveſtu de la qualité de vice Roy de Naples. Il approche donc heureuſement la fin qu'il s'eſtoit propoſée, à ſçavoir de chaſſer le ſiege de devant Naples, tres glorieux object de ſes armes, & de deffaire par la famine ceſte belle armée qu'il n'avoit peu combatre par la ſienne, ſans commettre plus au hazard de la fortune qu'à la vertu. Voila ſes gens à la picorée courans par tout ſans contraſte, & emportans les vivres qui alloient au camp deſia en diſette. Les maladies accouſtumées y multiplioient. Le Comte de Vaudemont eſtoit au lict de la mort, & Lautrec en extremité de maladie, nonobſtant toutes ces preſſantes incommoditéz demeuroit opiniaſtrement obſtiné en ce ſiege, ne ceſſant de requerir le Roy ſon Maiſtre de ſecours d'hommes & d'argent.

Par les incommodités des aſſiegeans.

Meglio è vincere il nemico con la fame che col ferro, nella vittoria delquale può molto più la fortuna che la virtù. Machiau dell'arte della guer. lib. 7.

Enfin le voicy paroiſtre ſous la conduite du Prince de Navarre, frere d'Henry Roy de Navarre, mais en ſi petit nombre qu'il ne contoit pas plus de huict cents hommes de pied, & encor la plus part jeunes Gentilshommes volontaires, ſi qu'il eut beſoin d'vne bonne eſcorte pour le conduire en aſſeurance de Nole au camp François. Le Marquis de Saluſſes eſt deſpeché pour ceſt effect avec ſes Lances & une groſſe troupe de Gaſcons, Suiſſes & Lanſquenets, enſemble ces bandes noires tant renommees au combat. Au retour le Prince d'Orange ſorti de Naples en belle compagnie s'oppoſe courageuſement au paſſage du Marquis, charge les Lanciers François de telle furie, qu'il les contraint de tourner bride: En fuyant ils heurtent leur propre Infanterie ſi eſperduement, qu'ils la mettent en deſordre. Le Comte Hugues de Pepoli general des bandes noires depuis la mort de Baillon, eſtant à pied avec quarante harquebuſiers, eſloigné de ſon bataillon de la portée d'vne harquebuzade ſeulement fut arreſté priſonnier. Le Prince preſſa le combat avec vne ſi grande impetuoſité, que ſans le bataillon des bandes noires qui fit extremement bien, la boucherie eut eſté beaucoup plus ſanglante. Plus de cent François y furent tuéz, & autant de priſonniers, entre leſquels s'y rencontrerent pluſieurs gentilshommes de l'armée de mer, qui fraiſchement avoient prins terre, & entre autres le ſieur de Candales nepveu du Marquis de Saluſſes que le Prince laiſſa aller ſur ſa foy eſtant mort toſt apres au camp de ſes bleſſures. Le Comte de Pepoli fut changé pour vn autre. Philibert n'eſpargnoit aucun honneſte traictement à ſes priſonniers, les congediant le plus ſouvent ſans rançon par vne humanité d'autant plus loüable, que practiquée par les plus grands Capitaines. Heureux preſage de la delivrance qui accueillera bien toſt nos aſſiegés.

Bien que ſecourus.

Mais combatus par le Prince.

Avec violence.

Actius Pelignus Pompejanus á Cæſare captus incolumis dimittitur. Cæſar de bel. civ. li. 1.

Colui che Sarà nella guerra più vigilante á oſſervare, i diſſegni del nemico, e più durera fatiga ad eſſercitare il ſuo eſſercito, in minori pericoli incorrerà, & più potrà ſperare della vittoria. Machiau dell'arte della guer. lib. 7

Le Prince pourſuit prudemment ſa pointe, & pour ne perdre ny le temps, ny l'occaſion, par frequentes courſes & ſaillies, pourvoit la ville des choſes neceſſaires, roigne de tous coſtés les vivres au Camp, emporte le bagage & le fourrage des ennemis juſques à leurs fortifications, & prend leurs chevaux à l'abbrevoir, rallumant ſon courage par l'eſperance d'vne prochaine victoire. Ses Lanſquenets ceſſent deſormais de tumultuer, & les autres reputent à honneur & gloire les ſouffrances paſſees. Au contraire, Lautrec voit ſes forces affoiblies & le courage des ſiens abbatu, les choſes neceſſaires luy defaillent, & ſon armée d'aſſiegeante devient aſſiegée, & en danger d'eſtre reduite en fuite ſans les gardes diſpoſees aux paſſages pour retenir les fuyards. La peſte s'eſteint dans la ville & s'enflamme en l'armée. La cavallerie s'eſcarte çà & là pour prendre quelque rafrechiſſement & eviter la contagion. L'Infanterie n'a point de cœur ſe voyant privée du ſouſtien de la cavallerie. Le Comte de Vaudemont, Guiſſi & grand nombre de perſonnages ſignalés ſont giſans

Les affaires du Prince amendent.

Celles de Lautrec empirent.

Par meſaiſes

Et par maladies.

On marque pour derniere deſolatiõ arrivée en l'armée de Maximin qui aſſiegeoit Aquilée ces mots:

Effectum denique eſt ut obſeſſi anguſtias, obſidens ipſe pateretur. Iul: capitol. ſtil. 23.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1528.

giſans dans le tombeau. Le Prince de Navarre, Camille, Trivulſe, & preſque tous les Capitaines, tous les Ambaſſadeurs, Secretaires, gens des Contes malades, ſi qu'à grand peine ſe trouve il en tout le camp vne perſonne ſaine; Et pour plus grand malheur, Lautrec general de l'armée alitté pareillement, ne peut faire la fonction de ſa charge.

à l'advantage de Philibert qui le meſnage dextrement.

Sapere nella guerra conoſcere l'occaſione, & Pigiarla, giova più che niuna altra coſa. Mach. lib. 7. dell'arte della guer.

Philibert proffite diligemmēt tous ces advantages ſe rend maiſtre de la campagne, blocque tellement les avenues qu'il rompt le commerce de l'armée à Capoue qui eſtoit à ſes eſpaules & grandement infectée de maladie. Lautrec aprés avoir reçeu quelque ſoulament de ſa fiebvre eſtoit tombé en recheute. Nos aſſiegés penſent deſormais à conqueſter les places perdues, & pour heureux premices par ordre du Prince eſchellent & ſaccagent Somme y ayant rencontré vne bonne troupe de la cavallerie ennemie de laquelle ils s'accommoderent. Les aſſiegeans reduits à la faim & à la ſoif eſtoient contraints de demeurer dans leur fort pour veiller à leur ſeureté attendant le ſecours.

Mais voicy vn nouveau contrecarre qui redouble leur incommodité. Le Prince cōmande les troupes Eſpagnoles d'aller rompre l'acqueduc de Pogge Royal, & bien qu'il fut rabillé par aprés ſi ne s'en pouvoit on ſervir ſans vn extreme danger. La mer eſtoit elle lors plus favorable aux deſſeins de Lautrec que la terre? certes toutes choſes luy tournoient à contrevent. Les galeres Venetienes, qui eſtoient allées en Calabre pour faire leurs proviſions, eſtoient revenues ſi mal equipées & d'armes & de vivres, qu'elles furent contraintes de laiſſer la garde du port de Naples, pour circuir les marines d'alentour afin de pouvoir vivre du jour la journée. Peu aprés le Prince renvoya les Eſpagnols à Somme qui la pillerent de nouveau, emmenerent le reſte des chevaux que le Comte Guy y avoit mis en garniſon, & au retour aſſaillirent l'eſcorte des vivres conduits par deux cents Lanſquenets, qui ayans gaigné au pied dans deux maiſons, ſe rendirent laſchement ſans reſiſtance.

Ainſi le plus ſouvent ne trouvoit on dequoy manger au camp, les retranchements duquel eſtoient de ſi longue eſtendue que les trop grandes factions conſumoient les gens de pied, Lautrec ne les voulant aucunement reſtraindre pour l'eſperance du ſecours qu'il attendoit de jour à autre. Et bien qu'il ne fut encor du tout relevé de maladie; craignant d'eſtre aſſailli par le Prince, il ne ceſſoit jamais de viſiter ſon camp, pour contenir les gardes en debvoir & maintenir encor quelque ordre en ſon armée. Toutes choſes tendoient journellement au declin. Noſtre Prince avec ſa cavalerie rompt deſormais tout commerce entre le camp & les galeres, harcele les aſſiegeans par continuelles allarmes juſques à deux ou trois fois de nuict, tellement que les gens de Lautrec travaillés par tant de veilles & fatigues n'en pouvoient plus. Et pour comble de malheur en l'armée Françoiſe Lautrec meſmes affaiſé de tant de peines & ennuits eſt couché dans le cercueil la nuict du quinzieſme d'Aouſt mil cinq cents vingthuict. Chef ſage, vaillant, & de grande authorité parmy les gens de guerre, en reputation du plus grand Capitaine qui fut en France, mais d'vn naturel hautain, imperieux, entier en ſes opinions, deſpriſant tout autre conſeil que le ſien, attaché à ſon propre jugement. Le Roy ſon maiſtre fit celebrer ſes obſeques en l'Egliſe Noſtre Dame de Paris avec autant de ſolemnité & de ceremonies que pour vn enfant de France.

Non eſt iniquum fortes viros arma ſumere, & in caſtris pernoctare & pro vallo obligatis ſtare vulneribus ſen. de prov. 5.

Par ſorties frequentes,

Par la mort de Lautrec de maladie.

Son Eloge.

L'armée Françoiſe qui comme un corps ſans teſte ne faiſoit plus que trembloter accepte pour general Michel Anthoine Marquis de Saluſſes, Seigneur autant courageux, aimé, & bien ſuivy des gens de guerre que nul autre. Le Prince pour recognoiſtre la tenue de ce nouveau athlethe, deſpeche en campagne le Comte de Sarny avec mille Eſpagnols, qui ſe rēd maiſtre de la ville, en deſloge trois cents François qui y eſtoient en garniſon; Et quelques jours apres en plus grande ſuite ſurprend la ville de Nole ſur Valere Urſin qui la gardoit. Ceſtuy cy ſe retire au chaſteau & demande ſecours au Marquis de Saluſſes, qui luy envoye deux mille pietons, mais comme ils faiſoient chemin de nuict,

Le Marquis de Saluces ſuccede Eſprouvé par le Prince.

Con le preventioni & con le diverſioni ſi vincevano le guerre Guicch. 1.

Qui ſurprend Nole

Et luy defaict 2. mil hommes.

1528. de nuict, le Prince ſort de Naples, les attaque, les combat, les met en pleine deſconfiture. Rude eſchec qui avança la ruine prochaine des François en Italie.

Auſſi deſlors le deſordre ſe redouble dans leur camp deſnué d'hommes & de vivres, ne s'entretenant que de quelque eſperance de ſecours, non pour prendre Naples ny pour reſiſter en ce lieu la, mais ſeulement pour pouvoir lever le ſiege en quelque aſſeurance. Le Comte de Vaudemont eſtoit mort, le Marquis de Saluſſes, Pierre de Navarre, les Comtes Guy de Rangon, & Hugues de Pepoli frappés de maladie. Maramaux par commandement du Prince, ſuivi de quatre cents hommes ſort de Naples, pour les priver entierement de vivres, mais treuvant Capoue preſque abandonnée il s'en ſaiſit. Les François ſe voyans preſsés de la ſorte, abandonnent auſſi Pozzuole, & changent la garniſon dans Averſe, ville de grande opportunité pour le camp.

Et Pozzuole

Fait lever le ſiege de Naples

Mais le Prince eſtant maiſtre de Capoue & de Nole, ſes ennemis eſtoient blocqués & hors de tout moyen de recouvrer vivres, tellement que pour dernier refuge, le Marquis leve le camp en pleine nuict pour ſe jetter dans Averſe. Noſtre Orangeois ayant l'œuil au guet ſort de Naples, charge l'avantgarde conduite par le Marquis qui ſe retire avec peu de perte ayant ja gaigné chemin: puis d'une meſme impetuoſité pouſſe contre la bataille, la deffait, arreſte priſonnier Pierre de Navarre qui la commandoit: & comme un foudre ſortant de la nue, tout d'une ſuite rompt à plate-couſture l'arriere garde menee par Pomperant, Negrepeliſſe, & Camille Trivulſe, Capitaines des compagnies d'ordonnance, avec perte notable des François, qui furent tués ou priſonniers, & entre iceux pluſieurs ſeigneurs & capitaines de marque: Pierre de Navarre mourut bien toſt à Naples.

Deffait l'armée des aſſiegeans

Les aſſiege dans Averſe

Le Marquis ne fut pas arrivé dans Averſe, que Philibert de Chalon fut à ſes murailles, qui aſſiege ceux qui nagueres l'aſſiegeoient; & pour ne donner temps à ſon ennemi pointe ſon canon contre, qui tonne & l'eſtonne par une longue & furieuſe baterie, ſi que le Marquis attaint d'un eſclat qui luy rompit le genouil, s'entant que ſa playe rengregeoit, reduit à une derniere extremité, pour ſauver ces pauvres relliques de l'armée Françoiſe, fut contraint de prendre loy du victorieux, & de ſe rendre à compoſition, envoyant pour ceſt effect le Comte Guy de Rangon au Prince, qui luy accorda la capitulation ſuivante.

Nihil eſt quod non expugnet pertinax & diligens ac intenta cura. Senec. Epiſt. 51.

Ou ils ſe rendent

30. Aouſt. Sous ces conditiõs.

Premierement eſt accordé que le Marquis de Saluſſes incontinant la preſente capitulation ſignee rendra & mettra es mains du Prince d'Orange, où ceux qui par luy ſeront ordonnés la cité & chaſteau d'Averſe, que pour ceſte heure il occupe & detient au nom du Roy, avec toute l'artillerie, munitions, vivres & autres biens, qui ſont dedans ladite cité et chaſteau.

Item eſt accordé que ledit ſeigneur Marquis comme Lieutenant general du Roy, et le Comte Guy de Rangon demeureront priſonniers dudit ſeigneur Prince avec promeſſe de les bien traiter, juſques à ce qu'ils ſoient en liberté où autrement.

Item eſt accordé que tous les Capitaines et gens de guerre qui ſont en ladite cité tant à cheval qu'a pied, Hommes d'armés, Archers, Chevaux legers tant François qu'Italens, Lanſquenets, Suiſſes, et autres ſoldats de quelque nation qu'ils ſoient eſtans en ladite ville au ſervice du Roy, doibuent laiſſer en la puiſſance dudite Seigneur Prince toutes les enſeignes,

guidons,

guidons, & banderoles, & toutes leurs armes. Et eſt accordé par ledit 1528.
Seigneur Prince, que tous les Capitaines, Lieutenans, enſeignes, guidons, gendarmes, & chevaux legers pourront emmener quand & eux trois montures, comme Courtaux, Rouſſinots, & Mules, ainſi qu'ils verront pour le meilleur, ſçavoir eſt l'un des trois, & chacun Capitaine, Lieutenant ou enſeigne de gens de pied pourront emmener un courtau ou mule.

Item eſt accordé que les gens de guerre Italiens ne feront aucun ſervice de ſix mois prochains venans pour le Roy ny ſes alliés ny autres contre l'Empereur, mais ſe retireront en leurs maiſons, ou bien en autre lieu où bon leur ſemblera. Et les François, Gaſcons, Suiſſes, & autres ſoldats, gens de guerre, Capitaines, enſeignes tant de cheval que de pied eſtans en ladite cité, s'en iront en leurs maiſons, ſans aucunement s'arreſter en quelque lieu que ce ſoit.

Item eſt accordé & ainſi le promet ledit Seigneur Marquis qu'il faira tout ſon effort de faire rendre & mettre entre les mains dudit ſeigneur Prince ou de ſes deputés, toutes les places & villes fortes, tant du pays de Calabre, de l'Abruſſe, qu'autre terre de Labour & de la Pouille: Et auſſi toutes les terres du Royaume de Naples, qui ſe trouveront en la puiſſance du Roy, celle des Venitiens ou autres alliés, & de remettre tout le Royaume en la puiſſance dudit Prince, comme il eſtoit allors que ledit ſeigneur de Lautrec le vint aſſaillir. Et s'entend que tous les capitaines & ſoldats qui ſont aux fortes, places, & provinces jouiront des graces, deſquelles jouiſſent ceux qui ſont dans ladite cité d'Averſe. Auſſi promet ledit Prince audit Marquis, de faire accompagner leſdits capitaines & ſoldats avecques ſeureté & bonne ſauvegarde, ſans leur faire aucune violence ni facherie, juſques aux limites du Royaume & de la en avant ne ſera plus obligé.

Leſquelles capitulations leſdits Prince & Marquis, ont promis & promettent ſur leur foy obſerver & garder, et n'y point contrevenir en maniere que ce ſoit: et en verité de ce ont affermé et ſigné de leurs mains et faict ſeeller du ſeel de leurs armes, faict au camp Imperial devant Averſe le trentieſme d'Aouſt mil cinq cens vingt huict.

Glorieuſe au Prince

Voila ceſte grande & formidable armée des François qui n'agueres menaçoit toute l'Italie de ſac & de ſang maintenant abatue aux pieds de la valeur de noſtre Prince. ainſi le petit nombre triomphe bienſouvent d'une grande multitude, & la vertu l'emporte contre une fiere & redoutable puiſſance, pour exemple tres veritable de ceſte meſme verité, que l'iſſue des batailles & le ſort des combats appartiennent au Dieu des armées.

Qui eſtablirent ſa grandeur

Si ces victoires de noſtre Orangeois furent viſiblement la perte & la ruine entiere de la nation Françoiſe au Royaume de Naples, elles furent auſſi ſans doubte l'eſtabliſſement de la grandeur de l'Empereur par toute l'Italie & de tous ſes ſucceſſeurs juſques à ce jourdhuy. *Toutes les compagnies Françoiſes* (dit l'hiſtoire) *demeurerent deffaites, tous les capitaines que morts que prins ou par fuite ou par ceſt accord.* Et le Marquis de Saluſſes leur general priſonnier porté malade dans une litiere à Naples y mourut toſt aprés avec pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes de ſa ſuite. Le ſiege de Naples couſta la vie à pluſieurs grands perſonnages de part & d'autre, mais principalement du coſté des François,

telement

tellement que de tant de cavallerie à peine cent hommes d'armes furent garantis, & de toute ceſte fourmilliere de pietons environ quatre mille ſe virent exempts des pieges de la mort.

Le Prince eſt traverſé encor

Mais ceſte notable deſconfiture des François n'avoit pas entierement delivré le Prince d'ennemi au Royaume de Naples & ès environs. Pour s'aſſeurer du bonheur de ſes armes, il cimente cette glorieuſe victoire avec ſa prudence & ſa moderation & ainſi donne arreſt au changement de la fortune. Sa valeur ne pouvāt rencontrer pour naturel elemēt que les exercices militaires, ſe vit encor diverſement traversée de pluſieurs difficultés, entreprinſes, rencontres, combats, comme pour monter ſon honneur a un plus haut point & rendre la reputation de ſa gloire plus eſclatante dans le monde. Simon Romain ſe jette en campagne avec des nouvelles forces en faveur des confederés, ſe rend maiſtre de Nano, Oriole, & Amigdalare, places maritimes du coſté de l'Appennin, ſaccage Barlette : & Frederic Caraſe de la part du Duc de Gravine avec mille hommes de pied ſuivi de pluſieurs troupes du pays, qui jointes enſemble faiſoient une petite armée deſole & degaſte tout le plat pays. D'autre coſté les Venitiens tenoient Trani où commandoit pour eux Camille, & Monopoli gardé par Jean Conrad : Le Prince de Melphe & Rance de Cere, s'acheminerent auſſi au Royaume avec des troupes à deſſein de renouveller la guerre en la Pouille, ne ſe propoſans tous pour but que la ruine du Prince, ou du moins de contenir le torrent de ſes victoires dans le Royaume de Naples, juſques au renouveau que toute la ligue ennemie meditoit de remettre ſus une puiſſante armée.

par les partiſans François

Ne harebbe a timere della mutation, e della fortuna, della quala ora proprio ogni volta, che le vittorie non s'aſſicuravano con moderatione & con prudentia, maculare con qualche caſo inopinato la gloria guadagnata. Guicch. lib. 2.

deſquels il fait punir les Principaux

Philibert de Chalon pour eſteindre un tel embraſement en ſa naiſſance, & pour empecher que le feu ne ſautat de ville en ville, de province en province, voulant aſſeurer le repos de tous par la punition de quelques uns, & par la peine de peu donner de la terreur à tous : voyant que la douceur ne ſervoit que d'amorce à la rebellion. Pour affermir le Royaume par les exemples de ſeverité, fait publiquement deſcapiter ſur la place du marché de Naples Frederic Caïetan fils du Duc de Tracette, & Henry Pandon Duc de Boujane nay d'une fille du viel Ferdinand Roy de Naples; quatre autres Neapolitains ſuivirent l'infortune de ceux cy, & pluſieurs de divers endroits du Royaume eſprouverent par derniers ſupplices les rigueurs d'une juſtice exemplaire. Les abſents qui avoient ſuivi le parti François ſouffroient en leurs biens par confiſcations, ſaiſies, & ventes ou compoſition d'iceux pour argent. La ſeverité eſt quelque fois plus ſalutaire au maniement d'un Eſtat que la clemence. Il faut bien ſouvent couper un doigt pour empecher que la grangraine ne s'attache à tout le bras. l'Intemperie d'un corps malade renge bien ſouvent le medecin à la cruauté.

Quædam vi tractanda quo ceteris quies ſit. Tacit. 1. Annal.

Vnius improbi ſupplicio multorum improbitatem coërcere. Cic. 3. in Verr.

Pœna ad paucos metus ad omnes perveniat. Cic.

Salutaris ſeveritas vincit inanē ſpeciem clementiæ. Cic. ad Brut. Epiſt. 2.

Adhibenda eſt reipublica cauſa ſeveritas, ſine qua adminiſtrari civitas nulla poteſt. Cic. 11. de Offic.

Scimus digitum precidi oportere, ſi ob eam rem grangrana non ſit ad brachium ventura. Varro in fragm.

Crudelem medicum intemperans æger facit. Publius.

par grandes conſiderations

Il eſtoit neceſſaire d'employer tous ces remedes pour contenir ces peuples en devoir, & le Royaume en aſſeurance. Car la prinſe de la Matrice au nom du Roy de France avoit fait ſouſlever toute l'Abruzze, & Aquille eſtoit ſur le point de ſuivre leur exemple. D'ailleurs les Venitiens tachoient d'avancer leurs affaires en la Pouille par le ſecours maritime qu'ils deſpecherent à Barlette, lequel toutefois ſe vit combatu par l'orage & par le choc de la tempeſte, qui en engloutit une bonne partie, & le reſte tomba entre les mains des Imperiaux. Mais d'autre part, Aquille ſe declara pour les confederés, par les practiques & menées de l'Eveſque, du Comte de Montoire & de pluſieurs bannis qui s'y eſtoient retirés.

& employe ſes forces pour reprēdre les villes perdues

Pour contrecarre le Prince employe ſes forces au recouurement de ces places, envoye le Marquis du Guaſt avec les gens de pied Eſpagnols pour remettre les villes de la Pouille en l'obeiſſance de l'Empereur, & luy d'autre coſté ſuivi des Lanſquenets marche contre Aquile & la Matrice, places capables de luy faire conſommer ſon armée & de rendre leur prinſe, auſſi memorable que celle de Numance ou de Sagonte : mais à ſes premieres

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

approches, ceux qui avoient la garde d'Aquile, par une inſigne lacheté deſemparent la ville, qui avec tout ſon pays le reçoit triomphant, compoſant ſa reddition à cent mille ducats : outre la Chaſſe d'argent que le Roy de France Louys X. avoit dediée à S. Bernard, laquelle le Prince retint à ſoy: Et fraye le chemin à la Matrice qui à la veue des troupes du Prince, ſe rendit incontinent, la pluſpart des gens de deffence s'eſtans ſauvés lachement par deſſus les murailles, pour preferer leur vie à leur honneur. 1528.

La lacheté à eſté toutiours deteſtee par ceux meſmes qui en ont retiré de l'utilité. Suſac Roy d'Egipte avoit en horreur telles ames, & pour la reprocher à ces ſoldats Syriës qui luy remirent ſans coup fraper la ville de Hieruſalem, il fit dreſſer une Colomne au milieu de leur ville & y peindre des parties honteuſes des femmes. Joſeph. Antiquit.

Ces heureux ſuccés des armes de noſtre Orangeois faiſoient trembler toute l'Italie, tenans les eſprits de ſes ennemis ſuſpendus entre l'admiration & la crainte qu'il ne pouſſat en la Toſcane contre les Florentins. Mais le Prince jugeant bien du ſervice l'Empereur, qui l'obligeoit comme Alexandre de ſe tenir dans le cœur du Royaume, pour plus facilement pourvoir aux neceſſités de la guerre, par tous les endroits d'iceluy, remet ceſte grande expedition à une autre ſaiſon comme nous verrons en ſuite : Car auſſi le pays de Naples n'eſtoit encor entierement à delivre d'ennemi. Dans Barlette eſtoient les Princes de Melphe, & de Stigliane, Rance de Cere, Frederich Caraſe, Simon Romain, Camille Pard, Galeas de Farneſe, Iean Conrard Urſin, pour le parti François. Et les Venitiens avoient dans Trani, Pulignagne, & Monopoli, deux mille hommes de pied & ſix cents chevaux legers. Les François tenoient encor le mont S. Ange, Nade au cartier d'Otrante, & Caſtre, d'où ils faiſoient la guerre à l'Empereur avec les forces du pays, & avec les rebelles. Les advanturiers auſſi qui ne ſuivoient la guerre que pour piller rendoient la condition du pays tout à fait deplorable : ou l'on n'oyoit & ne voyoit de tous coſtés que courſes, pilleries, brullements, rançons : mais à toutes ces difficultés le Prince pourveut prudemment & valeureuſement.

Et à tenir en repos le Royaume de Naples

Cependant la paix ſe traitoit en la ville de Cambray par Marguerite d'Auſtriche tante de l'Empereur, & par la Regente mere du Roy, par laquelle finalement fut conclu entre autres choſes, *que le Roy deſempareroit en faveur de l'Empereur toutes les places qu'il occupoit au Royaume de Naples, & moyeneroit de faire deſſaiſir les Venitiens de tout ce qu'ils tenoient en la Pouille, & là où ils ne le fairoient qu'il ſe declareroit leur ennemi, & ayderoit l'Empereur au recouvrement d'icelles* avec pluſieurs autres conditions extremement honnorables & advantageuſes à l'Empereur, qui en debuoit une partie de l'obligation à la valeur & à la proſperité des armes de noſtre Prince. 1529.

eſt remis en ſa Principauté par le traité de Cambray

L'Eſtat d'Orange eſtoit encor regi & adminiſtré ſous la main du François depuis l'année mille cinq cens vingt & deux, & les fruicts & revenus occupés par la maiſon de Chaſtillon. Le Prince comprins dans le traité de paix, en fut reintegré par l'article vingt & huictieſme de la teneur ſuivante.

& article en ces termes.

Item que ledit ſieur Roy tres-chreſtien, a levé & leve par ledit traité la mainmiſe & tout autre empeſchement de ſa part faict & mis aux Principauté d'Oranges & ſouveraineté d'iceluy, au prouffit de Meſſire Philibert de Chalon Prince dudict Principauté & Vice-Roy de Naples, pour en jouir enſemble des preeminences, ſuperiorités, & ſouverainetés par luy pretendues, ainſi que faiſoit paravant leſdites mainmiſe & empeſchement, nonobſtant iceluy ou quelconques ſentences, exceptions, aultres exploicts & actes de juſtice faits à ce contraires ; leſquels demeurent nuls & de nulle valeur, & tels ſe declarent par ce preſent traité. Et n'entend toutesfois ledit Sieur Roy par le moyen d'iceluy article attribuer audict Prince d'Oranges aultre droict que celuy qu'il avoit au temps de ladite mainmiſe faicte en ladite ſouveraineté, auquel droict ledit Prince demeure, & quant aux aultres affaires dudict Meſſire Philibert de Chalon dont mention eſt faicte audict traicté de Madril, ils ſeront dreſſés formés & accomplis ſelon que audict traicté eſt dict & declaré.

Mais l'Empereur adverti que le Roy dilayoit par trop l'effectuation de ceſt article,

1530. article, fait ſi hautement reſonner ſes plaintes que le Roy ſe voit obligé d'y ſatisfaire. Pource il en fait deſpecher ſes lettres patentes à ſa cour de Parlement, & à ſa Chambre des Contes du Dauphiné: & en ſuite Jean de Falletan Conſeiller & Ambaſſadeur de l'Empereur, s'achemine à Grenoble pour en obtenir l'enterinement qui luy fut accordé, & delà à Orange où il proceda à la reintegrande de Philibert, faiſant oſter les armes du Roy d'au deſſus des portes de la ville, & y faiſant remettre celles du Prince en leur place. Il mit auſſi en poſſeſſion de leurs charges tous les Magiſtrats & Officiers nouvellement creés par la Princeſſe Philiberte comme mere & adminiſtreſſe des biens de ſon fils.

l'Empereur en prend à cœur l'effectuation

Tádis que le Prince eſt à Naples.

Motifs du Pape

& de l'Empereur pour opprimer la liberté des Florentins

Philibert de Chalon ſejournoit en l'Apruſſe au Royaume de Naples, & ſe repoſoit avec l'armée Imperiale, attendant quelque nouveau object digne du rencontre de ſes armes. Le Pape qui eſtoit d'accord avec l'empereur, meditoit une ambitieuſe vengeance contre les Florentins, qui non ſeulement l'avoient traversé durant ſa captivité, mais qui avoient auſſi ſaccagé tous les biens de la maiſon de Medicis, (dont il eſtoit le chef,) eux & leurs amis honteuſement exilés de l'Eſtat de Florence. l'Empereur leur portoit une dent de lait depuis ceſte derniere confederation, en laquelle ils luy avoient fait la guerre de toute leur puiſſance. Voila donc ceſte republique le doigt entre deux pierres, & ces deux Princes bandés à l'oppreſſion de ſa liberté. l'Empereur pour recevoir des mains du Pape la couronne Imperiale, laquelle il n'avoit ſceu obtenir de ſon anteceſſeur Jules, luy accorde le ſecours d'une armée, pour ſous pretexte de reſtablir la maiſon de Medicis en ſon ancienne authorité dans Florence, leur aſſeurer les fondemens de la ſouveraine Principauté, de laquelle elle jouit aujourdhuy avec beaucoup de grandeur en Italie. Le mariage d'Alexandre de Medicis fils de Laurens avec Marguerite fille naturelle de l'Empereur fut le ſeau de ceſte glorieuſe entrepriſe, & cetuycy deſtiné pour premier Duc de Florence & de Toſcane.

avec difficulté

Mais tout cela n'eſtoit encor qu'en imagination: il falloit conqueſter le pays, & que ce genereux peuple ſe vit contraint par la force de ployer le col ſous le joug de l'unique puiſſance d'un ſeul, avant que changer la forme de ſon gouvernement Ariſtocratique. La difficulté eſtoit tres grande, & hors du pouvoir du Pape de la deſvuider.

commiſe au Prince

La vaillance de noſtre Prince qui avoit flagellé toute l'Italie debuoit eſtre la verge qui les dompteroit. l'Empereur qui la cognoiſſoit tres parfaitement, & en reſſentoit les fruicts, luy donne la commiſſion de ceſte guerre: mais helas! funeſte à ce pauvre Prince, qui y perdit la vie aprés avoit ſurmonté les plus grandes difficultés, & lors qu'il eſtoit ſur le point de cueillir le fruict de toutes ſes belles victoires.

qui s'y prepare

Ainſi donc Philibert raſſemble ſes forces à Aquille, avec leſquelles il s'approche de la frontiere du Royaume de Naples. Le Pape l'envoye ſolliciter tres inſtamment de pouſſer outre à ceſte conqueſte. Le Prince ſe rend à Rome pour arreſter avec le Pape du fait & des proviſions de la guerre. Il y eut pluſieurs conteſtations entre eux touchant la deſpence, le traité en cuida eſtre rompu par trois fois: mais finalement il fut arreſté *que le Pape luy bailleroit trente mille ducats comtans, & peu de temps aprés quarante mille autres, outre l'inveſtiture de la ville d'Avignon & du Comté Venaiſcin, qu'il promit à Philibert en cas qu'il ſubjuguat les Florentins, & qu'il en remit la conqueſte à ſa diſpoſition, & de ſa maiſon des Medicis. Le reſte de la deſpence ſeroit ſupportee par l'Empereur.* Le Pape fit delivrer au Prince trois canons & quelques pieces d'artillerie qu'il tira du Chaſteau S. Ange.

Sous ces conditiós accordées avec le Pape

L'armée du Prince eſtoit compoſée des vielles reliques de la guerre, trois mille Lanſquenets, & quatre mil Italiens, outre les troupes Eſpagnoles con-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

conduites par le Marquis du Guaſt qui s'y devoient joindre. Le Pape jugeoit ceſte entreprinſe beaucoup plus facile qu'elle n'eſtoit, eſtimant que les Florentins viendroient plutoſt à ceder à la violence, que non pas à reduire leur patrie dans les termes d'une perte inevitable. Mais combien eſtoit il eſloigné de ſon conte ! l'obſtination des Florentins fut telle qu'ils combatirent leur malheur par leur valeur juſques au dernier point, pour le maintien de leur liberté. Il y eut pluſieurs combats, rencontres, prinſes de villes, & le ſiege de Florence fut tres memorable.

Forces du Prince pour la guerre de Florence

Il n'y a rien qui puiſſe conſerver le tiltre de libre à des hommes qui ſont nays libres que le meſpris de la mort. Diſoit Agis fils d'Archidamus.

La ville d'Iſpelle fut le premier object des armes de noſtre Orangeois dans la Toſcane. Elle eſtoit deffendue par cinq cents hommes de pied & quelque cavallerie, outre les habitants; & Lion Baillon frere baſtard de Malateſte tres renommé capitaine de ce temps là, y commandoit: Le Prince planta ſon camp devant, & comme il voulut faire les approches en perſonne ſuivi d'une troupe de çavallerie pour en recognoiſtre l'aſſiete, il fut ſi rudement ſalué par les aſſiegés, que le ſort porta ſur le premier de ſes capitaines Eſpagnols aſſené d'un coup en la cuiſſe dont il mourut. Il fait pointer ſon canon contre une tour, qui eſtoit hors la ville à coſté des murailles, lequel tonnant de pluſieurs coups eſtonne tellement les aſſiegés, que la ville & les habitans ſe rendent à diſcretion, & les ſoldats à condition d'emporter ſur eux tous les biens qu'ils pourroient, & de ſortir avec leurs eſpees ſeules, ſans pouvoir ſervir de trois mois contre le Pape ou contre l'Empereur. Succés bien eſloigné de l'eſperance que Lion avoit donné à Malateſte de la bien garder.

avec leſquelles il prend Iſpelle à diſcretion

l'Ambition eſt meſſeante à un homme d'eſtat, meſpriſable à ceux qui font profeſſiõ de l'humilité, & honteuſe à un Viellard. Plut

Cependant l'Empereur freſchement arrivé en Italie, quoy que recerché par les Florentins avec toute ſorte de demonſtration d'humilité & de ſubmiſſion, ne ſe peinoit pas beaucoup de faire leur paix avec le Pape; ains ſur le point de recevoir la couronne Imperiale de ſa main, adheroit facilement à ſon ambition deſmeſurée, qui pour eſtre malſeante en la perſonne d'un paſteur & honteuſe en celle d'un Viellard ne tendoit qu'aux extremités & ne ſe pouvoit aſſouvir que par l'oppreſſion de la liberté de ceſte Republique. Ainſi donc la guerre s'allume de plus en plus en la Toſcane; & le Prince, d'Iſpelle prend ſon chemin à Perouſe, où le Marquis du Guaſt avec les gens de pied Eſpagnols le vienent joindre. Malateſte eſtoit dans Perouſe avec trois mil hommes de pied des Florentins. Le Prince le practique de tout point, luy offrant des notables advantages s'il luy cedoit volontairement la place, & luy faiſant voir à l'œuil les dangers inevitables qu'il encouroit, de ſe roidir contre des forces ſi puiſſantes & diſproportionnées aux ſienes. Malateſte communique ceſt affaire aux Florentins qui ne pouvoient goutter la reddition de ceſte ville, mais en fin voyans qu'ils ne pouvoient divertir ſon inclination, ils envoyent ſecretement à Perouſe pour en retirer leurs compagnies. Le Prince avoit deſia blocqué de ſi pres les Peruſiens, qu'elles n'en peurent partir. Cela les obligea d'envoyer leur conſentement aux recerches du Prince, ne butans ſur tout qu'à la conſervation des gens de guerre qui y eſtoient à leur ſolde. La choſe eſtoit plus avancee, & Malateſte ja embarqué avec le Prince; qui ayant paſſé le Tybre au pont S. Jean, & s'eſtant campé apres quelque legere eſcarmouche, conclud finalement l'accord & reçoit Perouſe ſous l'Obeiſſance de ſes armes. Les conditions eſtoient. *Qu'il lairroit à Malateſte la plaine jouiſſance de ſes biens, & la liberté de ſervir les Florentins comme ſoldat, & de retirer de Perouſe à ſauveté toutes leurs compagnies.* Auſſi le Prince ne bougea de deux jours du lieu où il s'eſtoit campé, pour leur donner temps de prendre retraite ſur les terres des Florentins. Elles ſortirent de Perouſe, & avec une incroyable diligence ſe rendirent dans vn jour à Cortone, par le chemin des montagnes tres aſſeuré, mais long, faſcheux, & pœnible en toute ſorte.

& Perouſe par compoſition

Toute

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530.

qui humilia les Florentins à demander treſues refuſee par le Prince qui gagne Cortone

Toute la guerre eſtoitja reduite ſur les terres des Florentins. Ils apprehendent que le bonheur des armes Orangeoiſes ne la pouſſe juſques aux murailles de Florence. Pour en deſtourner les approches, ils deputent Ambaſſadeurs au Pape & à l'Empereur, & requirent le Prince d'vne ſurceance d'armes juſques à leur retour, à deſſein, ou de fortifier leur capitale ville, ou de faire leur paix. Le Prince ſe range au refus, & pour gagner temps s'approche de Cortone deffendue par ſept cents hommes de pied outre les citadins, la bat & donne l'aſſaut à vn des fauxbourgs, d'où il eſt repouſſé; mais au dixſeptieſme jour contrainte de le recognoiſtre victorieux, elle compoſa ſa reddition à vingt mille ducats.

La prinſe de Cortone entraina celle d'Arethze, deſlors abandonnée par la garniſon, pour ne ſe ſentir aſſes forte de faire teſte à la violence des armes du Prince, qui la reçeut en ſon obeïſſance ſoubs l'amende d'vne ſomme d'argent. Il deteſtoit ouvertemẽt la convoitiſe du Pape & l'injuſtice de ſon entreprinſe, declarant neantmoins qu'il n'en pouvoit deſiſter, ſi la famille des Medicis n'eſtoit reſtituée en ſa premiere dignité & grandeur dans Florence. Ainſi reſolu de pourſuivre ſa pointe, il fait reveuë de ſon armée, qui ſe trouva de trois cens hommes d'armes cinq cens chevaux legers, deux mil cinq cens Lanſquenets, *(qui eſtoient* (dit l'hiſtoire) *de tres beaux & braves hommes)* deux mil hommes de pied Eſpagnols, ſix mil Italiens, avec leſquels s'unirent quelques Colonels qui avoient paravant accepté la ſolde des Florentins.

Quod Arauſionenſis ipſe deteſtatus ægreque ſe ad eam expeditionẽ ire, initio apud Cæſarem teſtatus fuerat. Thuan. Hiſtor. lib. 1.

& demande des Canons aux Sienois

Le Prince mal pourveu d'artillerie prie les Sienois de l'en accommoder, leſquels bien que malcontents de la mutation du gouvernement des Florentins, & de l'accroiſſement de la grandeur du Pape, n'oſans ſe ranger au refus luy en font preprarer; mais avec toute la longueur qu'il leur eſt poſſible. Cependant Philibert s'avance juſques à Mont-varche au Valdarne, qui eſt à vingtcinq mille de Florence attendãt l'arrivée de huict canons partis de Siene le jour d'aprés. Ces longueurs des Sienois furent cauſe que le Prince qui s'eſtoit approché avec l'armée juſques à Feguine & à l'Anchiſe, fut contraint d'y ſejourner durant quelques jours, & ce retardement cauſa beaucoup de difficultés à l'entreprinſe.

dont les longueurs à les delivrer

Car les Florentins qui aux nouvelles des approches du Prince, & aux bruits de ſes conqueſtes, s'eſtoient allarmés, & la plus part reſolus de le recepvoir, reprindrent courage: & la fortification de leur ville continuant ſans aucune intermiſſion avec vn tres grand nombre de perſonnes, fut tellement avancée en peu de temps, qu'avant que le Prince peut partir du lieu où il eſtoit, les rempars de la ville furent mis en deffence, les citoyens reſolus de reſiſter, & leur timidité changée en vne valeur extraordinaire.

Font reſoudre les Florentins à ſe bien deffendre

Neceſſitudo timidos fortes facit. Dict. Catilinæ.

& le Prince à les aſſieger.

C'eſtoit le vingtieſme d'Octobre de l'année mil cinq cents vingtneuf, quand noſtre Orangeois ſe preſenta devant Florence en la plaine de Ripoli, qui eſt à deux mille de la ville, avec toutes ſes compagnies & ſon artillerie. Il planta ſon camp tout à l'entour. Il occupoit toutes les colines de Monticy, de Gallo, & de Giramont, voiſines des rampars qui commandent la cité depuis la porte ſainct Miniate, juſques à la porte ſainct George; comme auſſi tout ce qui eſt depuis la porte ſainct Miniate, juſques ſur le chemin de la porte ſainct Nicolas.

forces des Florentins

Florence eſtoit deffendue par huict mille hommes de pied tous gens de faction. La reſolution des Florentins eſtoit auſſi de deffendre les villes de Prato, Piſtoye, Empoli, Piſe, & Livorne, places plus conſiderables de leur Eſtat, où ils avoient logé ſuffiſantes garniſons, & quand aux autres de les garder ſous la foy & inclination de leurs peuples, & ſous la forteresſe de leurs aſſietes, pluſtoſt que de conſtituer la republique en frais immences pour y entretenir des gens de guerre.

& du Prince

Or le Prince ayant ainſi logé ſon armée au large, il reçoit quelques canons des Lucquois, & à force de pionniers s'eſtant remparé ſe prepare

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

de livrer vn aſſaut au baſtion S. Miniate : mais les aſſiegés y pourvoyent dextrement, par la contrebaterie de quatre canons plantés ſur vn cavalier au jardin de S. Miniate. Le bruit de ce ſiege allarma tellement les villes de Colle & de S. Gimignane, qu'elles ſe rendirent incontinent au Prince. Fort à propos : car c'eſtoient places fort opportunes, pour faciliter la traite des vivres qui venoient de Siene au camp. 1530.

Quelques jours aprés les aſſiegés endommageoient l'armée avec vn Sacre qu'ils avoient monté ſur le clocher de S. Miniate. Le Prince pour oſter ceſte eſpine de ſon pied, pointe quatre canons ſur vn baſtion de Giramont qui tonnent en vain contre le clocher & peu d'heures aprés deux ſe crevent. Le lendemain vn autre logé en leur place, la baterie ayant continué juſques environ cent cinquante coups, ſans en pouvoir oſter le Sacre elle ceſſa, & la prinſe de Florence jugée tres difficile moins avec vne ſeule armée, *les factions* (dit l'hiſtoire) *commencerent à proceder lentement, & pluſtoſt avec eſcarmouches, qu'en forme d'aſſaut.*

contrepointees par les aſſiegés

Et de fait le deuxjeſme de Novembre ſuivant, l'eſcarmouche s'eſchauffa grandement de part & d'autre au baſtion S. George, à celuy de S. Nicolas, & ſur le chemin de Rome. Mais par malheur vne couleuvrine plantée ſur Giramont contre les palais des ſeigneurs s'ouvrit du premier coup. Et la cavalerie de Florence ayant couru le Valdipeſe emmena cent chevaux la plus part de ſervice. Et d'autre part quelques troupes Florentines ſorties de Pontadere, butinerent ſoixante chevaux entre les cabanes & la tour de S. Romain. Mais ces petites pertes n'empeſcherent pas en ſa ſaiſon l'expugnation de ceſte belle & auguſte ville.

& par eſcarmouches

L'Empereur eſtoit pour lors à Bologne avec le Pape traictans enſemble des affaires d'Italie; où il reçeut nouvelles que le Grand Seigneur ayāt aſſiegé en perſonne Vienne en Auſtriche avec deux cents vingtcinq mille combatans, avoit eſté contraint par la vaillance de l'Electeur Palatin qui la deffendoit, de reprendre avec perte & honte le chemin de Conſtantinople. Les Florentins luy deſpecherent quatre Ambaſſadeurs chargés de tres humbles inſtances pour le recercher de paix, ou de quelque accommodement, mais il leur refuſa tout à fait audience, fors vne ſeule fois de l'advis du Pape, n'ayant rien reſpondu que par ſes mouvements de tout point contraires aux demandes des Florentins.

& par Ambaſſade à l'Empereur.

Ainſi donc le Pape & l'Empereur ſe reſoluent à la continuation de la guerre de Florence; mais il y avoit plus de difficulté en l'execution qu'ils ne s'eſtoiét imaginés. Pource ils reſoluët d'accepter quelque accord avec les Venitiens, & avec le Duc de Milan, pour retirer les forces qu'ils avoient en Lombardie & les joindre au camp de Florence. Le Prince d'Orange s'achemine auſſi à Bologne pour traiter derechef des frais de la guerre. Le Pape s'obligea de luy payer ſoixante mille ducats par mois, & l'Empereur voulut porter le reſte de la deſpence.

Le Pape & l'Empereur perſiſtent à l'oppreſſion des Florentins.

La paix avec les Venitiens & avec François Sforce Duc de Milan groſſit l'armée du Prince de quatre mille Lanſquenets, deux mille cinq cents Eſpagnols, huict cents Italiés, & plus de trois cents chevaux legers, & de vingtcinq pieces d'artillerie que l'Empereur luy envoya. Les aſſiegés ſe repaiſſoient de ceſte vaine eſperance, qu'ayans moyen de ſe deffendre pluſieurs mois, le Prince ſeroit contraint de deſcamper ou faute d'argent, ou par quelque autre ſiniſtre accident. Mais voicy que deſormais attendant l'arrivée de ce nouveau renfort, il redouble ſes coups harcelant, affligeant ſes ennemis par diverſes entreprinſes.

Et font paix avec les Venetiens & le Milanois

Le Prince leur fait la guerre,

Il deſpeche quinze cents hommes de pied, quatre cents chevaux, & quatre pieces d'artillerie contre Laſtre deffendue par trois compagnies de gens de pied, laquelle ils emportent avant que le ſecours des Florentins y peut arriver; au prix toutefois de deux cents : & en meſme temps Mario Urſin & Iules

prend Laſtre

de Sainćte

1530. de Sainte Croix Capitaines de marque des Florentins eſtans dans le jardin de S. Miniate, furent eſcarbouillés par le canon du Prince.

Les moleſte par le canon. Non ſans revenche des Florentins

Chacun a ſon tour : les aſſiegés s'efforcent d'en prendre quelque revenche. Eſtienne Colonne ſort de la ville en pleine nuict, & ſuivi de mille harquebuſiers & quatre cents tant hallebardes que pertuiſanes tous en corcelet, donne vne camiſade au regiment de Serre Colonne logé és maiſons d'auprés l'Egliſe Saincte Marguerite de Montici, en tue & bleſſe pluſieurs ſans perte d'aucuns des ſiens. Et Pyrre l'vn des Capitaines de l'armée du Prince, eſtant party du bourg S. Pierre pour executer ſur Montopoli place des dependences de Piſe, fut rompu en chemin par la garniſon d'Empoli, qui luy fit pluſieurs des ſiens priſonniers. Et encor Napoleon Urſin ſuivi de cent cinquante chevaux, fut mandé par les Florentins au bourg S. Sepulchre, pour arreſter les courſes d'Alexandre Vitelli qui ravageoit le plat pays.

qui ſont derechef mattés

par la perte de pluſieurs places

Mais voicy vn vent contraire qui s'eſleve. Deſlors que les troupes nouvellement envoyées par l'Empereur eurent paſſé les Alpes, les villes de Piſtoye & de Prato abondonnées par leurs garniſons Florentines ſe rangent ſoubz l'obeïſſance du Prince, & ainſi tout ce qui eſtoit d'ennemi de l'autre coſté de l'Arne eſtant raclé, le Prince ne jugeant pas neceſſaire de faire joindre ces nouvelles troupes aux ſienes, les laiſſe delà l'Arne, leur ayant aſſigné quartier à Peretole proche les murailles de Florence, ſous le commandement du Marquis du Guaſt, ſe reſervant touſiours la ſuperiorité en toutes choſes, comme general des armées & chef de ceſte guerre. Il eſtoit recognu en qualité de Lieutenant & Capitaine general pour l'Empereur de toutes les Italies.

& de Pietre ſainte

qui leur fait rechercher leur paix

refuſée par l'Empereur & par le Pape

Pietreſainte ne tarda gueres de ſe rendre : & en ſuite Philibert faiſant demonſtration de vouloir renouveller la baterie contre les baſtions, & notamment contre celuy de S. George, fit commencer des nouveaux cavaliers & des nouvelles tranchées, leſquelles toutesfois demeurerent ſans beaucoup de fruict. Cependant Malateſte Bailhon qui avoit bonne part au gouvernement de la ville traitoit d'accord avec l'Eveſque de Faenſe deputé du Pape. D'autre part les Florentins ayans envoyé nouveaux Ambaſſadeurs au Pape & à l'Empereur, les virent bien toſt de retour ſans effect, pour n'avoir rien voulu deſmordre de la commiſſion expreſſe qu'ils avoient de ne conſentir au changement de la forme du gouvernement, ny à la diminution du domaine des Florentins : de ſorte que toute eſperance d'appointement leur fut retranchée.

de nouveau affligés par le François qui les abandonne

Le Pape pour les matter d'avantage n'eſpargne aucun artifice prés & loin, remuant ciel & terre pour parvenir à ſon deſſein. Il ſuſcite le Roy François qui leur conſeille de reçepvoir telles conditions qu'ils pourroient ſelon la neceſſité du temps, r'appelle ſon Ambaſſadeur ordinaire reſident à Florence, enſemble les gens de guerre qui eſtoient à luy, ſur le point de faire partir de ſa Cour l'Ambaſſadeur des Florentins, par le conſeil & induction du Chancelier du Prat, qui avoit reçeu tout fraiſchement du Pape un chapeau de Cardinal, & toſt aprés la Legation du Royaume de France pour ſe l'acquerir. Il tache d'attirer l'Empereur à Siene pour favoriſer de plus en plus ceſte entrepriſe, & de là à Rome pour la celebration des ceremonies de ſon couronnement. Ils eſtoient ja ſur le point de ſe mettre en chemin, comme les affaires d'Allemagne y appellerent l'Empereur, lequel devant que partir de Bologne, y reçeut des mains du Pape la couronne Imperiale le jour de S. Mathias, jour fortuné à ce Prince. Il eſtoit nay un tel jour ; le Roy de France avoit eſté fait ſon priſonnier un tel jour : & un tel jour il fut reveſtu des enſeignes & ornements de la dignité Imperiale.

Les Florentins reprenent courage

Toutes ces difficultés r'allument d'avantage le courage des Florentins. Leur ville eſtoit lors deffendue par une tres forte garniſon, conſtant de neuf à dix mil hommes de pied ſoldoyés pour plus de quatorze mille. Cela redou-

bloit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530.

bloit leur affection & leur fidelité à la bien garder. Et pour plus grande confirmation tous les Capitaines aſſemblées en l'Egliſe S. Nicolas jurent ſolemnellement en preſence de Malateſte, de la deffendre juſques à la mort. Cependant le Prince ſe mettant en debvoir d'aſſaillir la ville, fait continuer les tranchées devant le baſtion S. George, où l'eſcarmouche s'attache avec perte des aſſiegeans. D'autre coſté pour ne perdre temps, il dreſſe une baterie contre la tour qui eſt à coſté de ce baſtion vers la porte de Rome, d'où l'armée recepvoit du dommage; mais l'etofe de ce baſtiment fut recognu ſi forte, qu'aprés plusieurs canonades le Prince fit ceſſer la baterie. La ſurceance d'armes par tous les autres endroits de l'Italie, attirant journellement des nouvelles troupes au camp, augmentoit auſſi les ruines & les deſolations du plat pays de Florence.

par la force de leur garniſon

moleſtée par le Prince

Le Prince avoit reçeu la cite de Volterre à compoſition, & faiſoit batre le chaſteau avec deux canons & trois coulevrines Genoiſes. Ceux de Florence y deſpechent cent cinquante chevaux, & cinq enſeignes de gens de pied de ſecours, leſquels ſortis de nuict & deſcouverts traverſans le camp prés du mont Olivet, furent ſuivis & attaqués de quelques gens de cheval, qu'ils repouſſerent avec perte des pourſuivans, & ſe rendirent à ſauveté daus Empoli. François Ferruci tres renommé Capitaine qui y commandoit au nom des Florentins les reçoit fort humainement, & partie de ce ſecours partie d'un bon nombre de gens d'eſlite qu'il y avoit recueilli de toutes parts, forme un gros de cinq cents chevaux & de deux mille pietons, &avec une incroyable celerité avole dans le chaſteau de Volterre, d'où aprés avoir rafreſchi ſa troupe, d'vne meſme boutée attaque la ville, force deux barricades gaigne l'artillerie, & l'a contraint de ſe rendre. Maramaux y acourt avec deux mille cinq cens hommes de pied de la part du Prince & arreſte ceſte impetuoſité ayant campé aux fauxbourgs de Volterre. L'eſçarmouche s'eſchauffa entre eux avec perte de part & d'autre.

entrepréd de nouveau

Philibert n'eſpargne rien pour tirer raiſon de la prinſe de Volterre. En voicy le temps. Ferruci pour avoir trop de confiance en la fortreſſe du chaſteau d'Empoli, & pour ſurprendre Volterre avec plus de forces, avoit affoibli la la garniſon d'Empoli. Le Prince y deſpeche promptement le Marquis du Guaſt ſuivi de quelques troupes, avec leſquelles il campe devant, l'emporte de viſue force avec peu de dommage, & le ſaccage. Ceſte perte affligea plus les Florentins qu'autre qui leur fut avenue durant la guerre, car l'aſſiete d'Empoli leur eſtoit grandement opportune, pour incommoder les aſſiegeãs & pour donner du rafraiſchemẽt aux aſſiegés ja reduits à la faim. Et par ſurcroit de malheur toute eſperance de ſecours leur fut entierement retranchée. Les Roys de France & d'Angleterre joints enſemble recerchoiẽt par tous moyẽs l'amitié du Pape, pour le ſeparer d'avec l'Empereur. Et en ce cas le François eſtoit bien aiſe que le Pape luy eut quelque obligation de la conqueſte de Florence.

Le Prince en prend raiſon par la prinſe d'Empoli.

Le Marquis du Guaſt s'eſtant rendu maiſtre d'Empoli, il eſtoit obligé d'attaquer Volterre. Il ſe preſente devant avec Maramaux faiſans enſemble environ ſix mille hommes de pied. Le canon pointé contre la ville, porte par terre bien quarante braſſes de la muraille, mais comme le liege ſe nourrit mieux quand il eſt deſchargé de ſon eſcorce, ils repareren ſi bien par leur diligence le defaut de leurs murailles, que l'aſſaut ayant eſté furieuſement renouvellé par trois fois, fut quitté par les aſſaillans avec perte de quatre cens hõmes: Depuis la baterie fut changée en un autre endroit, un brave & furieux aſſaut livré, mais ſi valeureuſement ſouſtenu & avec tel dommage des aſſaillans, qu'ils furent contraints de deſcamper.

Les troupes ſont repouſſées de Volterre.

Ceux de Florence ne dormoient pas. Le meſme jour une heure devant l'aube, Eſtienne Colonne & Malateſte reſolus de donner une camiſade aux Lanſquenets du Prince logés & fortifiés dans le monaſtere ſainct Donat,

Camiſa des Florentins

ſortent

1530. ſortent de la ville; ceſtuy-la par la porte de Faeuſe avec trois mille hommes de pied,& ceſtui-cy par la poterne qui meine à Prato ſuivi d'une autre troupe. Colonne les attaque hardiment, gagne leur trenchée & d'abord en couche pluſieurs ſur le carreau. Les aſſaillis ſe rangent ſoudain en bataille & ſe deffendent vaillamment. Colonne craignant le ſecours de ſon ennemy fut contraint de ſe retirer bleſſé en la bouche & au membre vieil, mais indigné contre Malateſte de ce qu'il ne l'avoit point ſuivi.

Reſolutiõ genereuſe des Florentins.

Les vivres diminuoient tous les jours dans Florence; & l'obſtination des aſſiegés augmentoit; toute leur eſperance eſtoit reduite à la venue de Ferruci, qui eſtoit allé de Volterre à Piſe pour y aſſembler le plus de gens de guerre qu'il pourroit, à deſſein d'aller joindre les Florentins qui debvoient ſortir en meſme temps, pour tous enſemble d'une commune main combatre les aſſiegeans,& par ceſt acte d'une derniere extremité jouër à quitte ou double, pour la conſervation ou pour la perte entiere de la patrie. Ferruci ſans apprehenſion du danger,pour exploiter la temerité de ceſte deliberation ſe met en chemin avec ſes troupes. Noſtre Orangeois qui ne laiſſa jamais perdre l'occaſion de bien faire adverti de ce deſſein, ne conſiderant le combat que dans le feu & la fumée de la meſlée ne ſe reſerve par la qualité de chef pour fuir celle de ſoldat, il ſe reſoult de les devancer avec une partie de l'armée, & ſuivi de pluſieurs bandes Italienes de gens de pied marche pour le rencontrer, au grand malheur des uns & des autres. Ferruci avoit prins le chemin de Piſe à coſté de Lucques eſtimant que ce fut le moins dangereux pour ſe rendre à Florence. Il eſtoit proche de Caviniane en la montagne de Piſtoye, quand le Prince l'affronte courageuſement avec ſa troupe, de telle furie & impetuoſité qu'au premier choc, ce pauvre Prince fut malheureuſement tué,faiſant plutoſt devoir de ſoldat que de capitaine. La mort jalouſe de ſa valeur ſe defit de luy par une harquebuzade qui luy fut tirée, pendant qu'il eſtoit attaché au combat avec l'eſpee contre un chevallier Gaſcon, qui s'aydoit d'une maſſue. Ceſte mort ne refroidit par les ſiens pour s'en reſſentir: la colere & la vengeance achevêt ce que leur courage avoit esbauché; ils tuent,maſſacrent, renverſent tout ce qu'ils rencontrent,pas un des ſoldats qui luy tombent entre les mains n'eſchape leur furie, & ne les empeche de parvenir à une entiere victoire. Victoire par trop ſanglãte & funeſte, puis qu'acquiſe à la perte de noſtre Epaminondas, à la perte de la vie d'un ſi grand Prince. Maudite & Fatale! qui ravit à ſon ſiecle ce qu'il y avoit de plus brave & de plus genereux, ſa vertu n'eſtãt encor qu'en l'orient & en l'aube de ſon bien faire,& comme les Arbres qui portent beaucoup de fruict ne ſont pas de durée; ce fut en ſa premier vigueur devant qu'il eut attaint l'aage de 28 ans & demi, le Jeudy 3 Aouſt 1530.

Militibus cupidinem pugnandi convenire, duces providendo, conſultando, cunctatione ſæpius quàm temeritate prodeſſe. D. Antonii apud Tacit. Hiſt lib. 3. ſect. 20.

Qui cauſe la mort au Prince.

Minima ſunt quæ homines emant vita Senec. 5. nat. queſt.

La victoire aux ſiẽs

Epaminondas vainquit en mourant & on diſoit de luy que la victoire l'avoit touſiours accompagné durant ſa vie & aprés ſa mort. Paulus Æmilius in vit. Epamin.

La vie d'un Prince ne ſe doit meſurer par le temps de ſa durée, mais par les actions qu'il à exploitées. *Actu illam metiamur non tempore. Senec. epiſt. 93.*

& la perte de la liberté des Florentins.

Ainſi par la desfaite de ce ſecours Jean Paule de Cere & Ferruci entre autres arreſtés priſonniers. Cetuy cy fut tué par Maramaux en haine de ce qu'au ſiege de Volterre il avoit fait pendre un ſien trompette qu'il luy avoit envoyée. Les Florentins du tout hors d'halaine aprés un ſi long & ſi opiniaſtré ſiege d'unze mois, furent finalement contraints de plier le col ſous le joug de la domination du Pape, voir devant leurs yeux la mort, le banniſſement, & la rellegation de leurs plus affidés cytoyens, & par la perte de leur liberté au changement de la forme de leur gouvernement, authoriſer la Principauté en la famille des Medicis, & recognoiſtre Alexandre de Medicis mary de Marguerite d'Auſtriche fille naturelle de l'Empereur, pour premier Duc de Florence & de Toſcane. Et qui ne voit par tout le cours de ceſte hiſtoire, que la divine providence s'eſt voulu ſervi des armes de Philibert comme d'un tres propre inſtrument pour l'oppreſſion de la liberté Florentine,& pour l'eſlevation de ceſte maiſon à une dignité preſque Royale, qui à produit des femmes, & des meres aux plus grands Roys de la Chreſtienté. Car la conſervation de Naples radreſſa les affaires de l'Empereur en Italie paravant preſque ruinées, chaſſa les François du Royaume, & ayant procuré une

Eodem anno poſt diuturnam obſidionem in qua Arauſionenſis occiſus,& eo occiſo Ferdinandus a Conzaga ſubrogatus eſt, Florentia Cæſari deditur, & ut inter Cæſarem & Pontificem convenerat, Alexander Medicis Nothus Laurentii F. Florentinorum Dux creatur, abutẽte Chriſtianorũ paſtore Principum viribus ut privatæ ambitioni & ſuorum libidini inſerviret. Thuan. Hiſt. lib. 1.

A l'exhaltation de la maiſon des Medicis.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

une paix advantageuſe à l'Empereur ; luy donna moyen d'entreprendre, executer & terminer ceſte guerre en faveur du Pape, avec tant de beaux & ſignalés advantages, par la direction & vaillance de noſtre Orangeois, ſous la conduite du grand Dieu des batailles, beniſſant les fruicts de ſes armes.

J'ay oui ſouvent dire à feu mon pere qu'il avoit apprins d'un ſien ami qui avoit veu & cognu ce Prince qu'il eſtoit de grande ſtature de corps, gros à l'advenant plus fort, robuſte, & adroit aux exercifes de corps qu'autre de ſon temps, ayant terraſsé tous ceux avec leſquels il s'eſtoit voulu eſprouver.

Quanta cujuſq; animo audacia natura aut moribus ineſt, tanta in bello patere ſolet. D. Catilina. Saluſt. Bell. Iugurth.

Nihil tam magnum eſt quod perire non poſſit. Senec. 6. de Benef. 13.

Le Baron d'Harlay à trois cents Vaſſaux dependans de luy, & entre autres le Comte de Neuf-Chaſtel.

Grandeur de ce Prince

En ſa naiſſance

en la vie

en ſa mort

L'Arbouſier perd toutes ſes feuilles horſmis celles des branches les plus eſlevées. La memoire des actions d'un Prince eſt ſouvent enterrée avec luy. Il ny a que les plus grandes & les plus illuſtres qui portent ſa gloire bien avant dans l'advenir, & qui le facent remarquer parmi l'obſcurité de pluſieurs ſiecles. Nous pouvons dire de ce Prince, qu'il à eſte grand en ſa naiſſance, grand en ſa vie, & grand en ſa mort. Sa naiſſance eſt remarquable par la grandeur de ſon origine, qui l'a fait naiſtre de la maiſon ſouveraine d'Orange, outre ce qu'il à eu de commun avec ſes devanciers de meſme nom, d'eſtre iſſu en droite ligne maſculine des Comtes ſouverains de Bourgogne. Les glorieux exploits d'armes qui l'ont accompagné juſqu'au tombeau, rendent teſmoignage de la grandeur des actions de ſa vie : & ſa mort la deu couronner du nom de grand, puis qu'elle a englouti avec ſa vie plus de grandeur que n'avoient poſſedé aucun de tous ſes devanciers. Elle à veu finir en luy toutes ces belles qualités de Vice-Roy de Naples, de Lieutenant & Capitaine general pour l'Empereur de toutes les Italies, Gouverneur de Bourgogne, Prince de Melphe, Duc de Gravine, Comte de Venafre ; leſquelles il avoit adjoutées à celles, que la nature luy avoit données de Prince d'Orange, Comte de Tonnerre, & de Pronthieſure, Chevalier de la Toiſon d'or, Baron & Seigneur d'Harlay, Noſeroy, Chaſtelbelin, & pluſieurs autres qu'il a laiſsées à ſes ſucceſſeurs, comme il les avoit eues de ſesdevanciers. Les ceremonies qui furent tant honnorablement celebrées en ſes obſeques & pompes Funebres, authoriſent de beaucoup la grandeur de ſon nom ; pour le tirer hors de la preſſe des Princes de ſa qualité, & pour le faire paroiſtre en ſa mort avec ceſt honneur d'avoir eſté un des grands Capitaines de ſon temps. Nous avons veu ſa grandeur par le rapport de ſa naiſſance, par les exploits de ſa valeur, par la hauteſſe de ſes qualités : reſte d'en voir les dernieres marques, par la deſduite des particularités de ceſte pompe, qui faira la cloſture de ſon regne, & du troiſieſme Angle de ce Tableau.

Son corps eſt porté au camp aprés ſa mort

Ce Prince ayant rendu l'ame a Dieu, ſon Corps fut porté au Camp dans la tente du Marquis du Guaſt, & dela au convent de la Chartreuſſe qui en eſtoit diſtant environ deux mille : le Marquis qui le conduiſoit le fit paſſer au milieu du Camp rangé en bataille accompagné de pluſieurs capitaines & chevaliers de l'armes.

les Lanſquenets luy vont au rencõtre

En premier lieu il paſſa aſsés prés dés Lanſquenets qui luy allerent au rencontre portans leurs enſeignes ſur leurs colz, la pointe trainante contre terre, les hallebardes, harquebuzes, & piques auſſi renverſees, & s'approchans du Corps ils mettoient & couchoient leſdites enſeignes ſur iceluy, les tambours ayans les cordes relachées & deſtendues ſonnoient fort caſſement, les fiffres jouoient lamentablement, & tous jettoient cris de triſteſſe, c'eſtoit choſe pitoyable à voir & ouir. Il n'y avoit ſi bon cœur qui ne fendit, ni yeux ſi ſecs qui ne fondiſſent en larmes.

Traverſe tout le Camp Repoſe à la Chartreuſſe dela eſt porté à Bologne puis en Bourgogne.

Aprés avoir paſsé les Lanſquenets, il traverſa le Camp des Eſpagnols, & en ſuite celuy des Italiens, allant de bande en bande. Les Colonels & les Capitaines prenoient & portoient le corps, juſques à tant qu'il parvint à ladite Chartreuſſe, ou il repoſa environ quinze jours, & pendant ce temps luy fut fait continuellement le ſervice Divin. De là il fut porté en la Cité de Bologne, ou ſe treuverent la pluspart des Capitaines & Colonels de l'armée, avec grand nombre d'autres ſeigneurs & gentilshommes : la luy fut celebré un fort ſolemnel & devot ſervice. Deſlors qu'il fut en eſtat d'eſtre conduict en Bourgogne, avec ſon train domeſtique, (qui ne fut en rien changé,)

on le

1530. on le logea dans une litiere couverte de velours noir, ſur laquelle paroiſſoit une grande grande croix de ſatin cramoiſi, & en ceſt eſtat accompagné d'une grande ſuite de ſeigneurs & gentilhommes on le mit en chemin. Par toutes les villes où il paſſa & repoſa, en Italie, Lombardie, Piemont & Savoye, les habitans luy allerent au devant en proceſſion, teſmoignans leurs regrets par leurs larmes, & portans des torches armoyées, le poile deſſus ſon Corps. En aucuns lieux il fut honnoré de chapelles ardantes, luminaires & obſeques ſolemnels ne plus nemoins que s'il eut eſté leur ſouverain Prince.

Tres honnoré par tout en chemin

Arrive à S. Claude en Bourgogne ou le dueil commeça

Il arriva en la ville de S. Claude au Comté de Bourgogne le mercredy douzieſme jour du mois d'Octobre, mil cinq cents trente. A ſa venue toutes les boutiques de la ville furent fermées, les Prelats, les Relligieux, les Gentilshommes, les Bourgeois, & le peuple tant de la ville que des autres circonvoiſines luy allerent au devant en proceſſion avec le poile portans chacun des torches ardantes. Là ſe treuverent monſieur Anthoine de Luxembourg, Comte de Ligny, & George monſieur de Luxembourg ſon frere, qui y eſtoient allés pour recevoir le Corps, & porter le dueil. Ils eſtoient accompagnés d'une grande partie des ſeigneurs & gentilhommes du Comté de Bourgogne, & de pluſieurs parens de leur maiſon. Lors que le Corps entra en la ville il pleuvoit extraordinairement, mais cela n'empecha pas que le peuple ne teſmoignat un commun ſentiment de la perte de ce Prince; eſtant eſpandu par toutes les rues, en ſi grande affluence, que la Ceremonie avoit peine à paſſer. On n'oyoit de tous coſtés que cris de triſteſſe, pleurs, regrets, lamentations. Le Corps fut repoſé dans l'Egliſe S. Claude, ou il demeura juſques au Dimanche ſezieſme du mois d'Octobre. l'Egliſe eſtoit tendue de drap noir, armoyé avec les blaſons des armes du feu Prince. Le grand autel haut & bas eſtoit magnifiquement accouſtré de velours noir parſemé de pluſieurs croix blanches, qui relluiſoient par l'eſclat des cierges armoyés, ou ſe voyoient auſſi les relliques gardées en l'Egliſe. Au milieu du Cœur brilloit une chapelle ardante chargée de cierges, & garnie de torches en torchiers tout à l'entour, ſous laquelle, fut mis le Corps du Prince. Les vigiles furent dites & chantées, & tous les jours juſques au Dimanche ſezieſme les offices divins furent celebrés.

extremement regreté

par pleurs & l'armes

& chapelle ardante

Partant de S. Claude le meſme jour, il fut conduit avec proceſſions, & repoſé la nuict ſuivante à Cleruaux; & le lendemain à Orgelét, où luy furent ſemblablement faites proceſſions, chapelle ardante, luminaires, avec le ſervice divin, qui continua ſans ceſſe jour & nuict juſques au Dimanche ſuivant vingt troiſieſme du mois, qu'il fut porté en l'Egliſe Parrochiale appellée S. Deſiré, en la ville de Lonſ-le-ſaunier (ancienne ſeigneurie de ſa maiſon) où il arriva environ quatre heures aprés midy.

conduit à Orgelet honnoré de meſme

puis à Lons-le-ſaunier lieu de ſa ſepulture

Le Cœur de l'Egliſe & tout le long du haut d'iceluy eſtoit tendu de drap noir armoyé avec des cierges ardans, où y avoit des bancs d'vn coſté & d'autre endoſsés, & couverts de noir pour aſſeoir les ſeigneurs du dueil, les Prelats & les autres ſeigneurs qui y eſtoient. Au milieu du Cœur on avoit dreſſé un fort riche Ciel, pour mettre & poſer le Corps ſous iceluy, & tout autour il y avoit des torchiers à mettre torches, la Chaſſe de ſainct Deſiré y paroiſſoit avec pluſieurs autres reliques & cierges armoyés. Au devant de l'Egliſe ſur la maiſtreſſe porte s'y voyoit vn grand blaſon des armes du Prince, qui avoit huict pieds en quarrure tiré ſur toile bordée tout autour de velours noir.

Ordre de la Pompe funebre

Voicy l'ordre qui fut obſervé pour conduire le Corps du Prince en l'Egliſe de ſainct Deſiré. Le jour de Dimanche vingt troiſieſme du mois, environ deux heures aprés midy, les Ambaſſadeurs des Ligues luy allerent au devant juſques prés du college, où ils commencerent d'accompagner meſſieurs Anthoine de Luxembourg, & George Monſieur ſon frere, leſquels de S. Claude avoyent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

avoient continuellement marché en dueil. Le convoy eſtant encor eſloigné d'environ demy lieuë de Lonſ-le-ſaunier, luy allerent au rencontre, Monſieur René de Naſſau Comte de Vianne accompagné des Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roy d'Hongrie, de Madame la Princeſſe Philiberte Doüairiere d'Orange mere du defunt & relaiſſée de Iean de Chalon II. du nom Prince d'Orange, de Monſieur de Savoye, de Monſieur de Freſnes Comte de Gavre, du Vicomte de Martigue, de Madame d'Aix, du Comte de Montbeliard, & des Ambaſſadeurs de pluſieurs autres Princes & Seigneurs. Toſt aprés leur allerent au devant Meſſieurs l'Archeveſque de Beſançon, l'Eveſque de Langres Duc & Pair de France, l'Eveſque de Geneve, les Abbés & Prelats de Baume, de la Charité, de Mont Benoit, de Balerne, du Miroir, & pluſieurs autres tant Conſeilliers que Bourgeois, Marchans, & le reſte du peuple non ſeulement de Lonſ-le-ſaunier, mais de la plus part du Comté de Bourgogne, & d'autre pays. Là chacun fut mis en rang & ordre pour marcher, comme ils firent juſques auprés de la ville, où les Eſchevins attendoient avec vn poile pour mettre ſur le corps du Prince, lors qu'il entreroit dans la ville.

Les clergs & enfans d'eſcole

Premierement marchoient en teſte les Clergs & enfans d'Eſcole, les Croix des Egliſes, les enfans de Cœur, les Religieux chacun en leur ordre, les Prelats en habits Pontificaux, les gens des villes, le Peuple Bourgeois, les Officiers des terres & ſeigneuries du defunt, les Serviteurs des Gentilshommes en dueil, les Preſidens, Baillifs, Secretaires, Treſoriers, Advocats, Serviteurs & autres ſemblables, les Gentilshommes de la maiſon tous en dueil.

les trompetes bannieres & enſeignes

Aprés ſuivoient les Trompettes ayans leurs Bannieres deſployees pendãtes ſur leurs eſpaules, deux Herauts d'armes, puis eſtoient portees la grande Banniere Papale, & celle du peuple Romain, les Bannieres conquiſes en la guerre de Florence, vne enſeigne de chevaux legers, & trente ſept enſeignes de gens de pied, toutes trainantes les pointes en terre: celles qui avoient eſté gaignées à Rome n'y eſtoient pas fors vne ou deux, ny auſſi celles qui avoient eſté gaignées ſur le ſeigneur de Lautrec, leſquelles au nombre d'environ cinq cens eſtoient demeurées derriere.

les pieces d'honneur

Et encor aprés eſtoient portées par des gentilshommes les pieces d'honneur du Prince, comme auſſi ſes Bannieres deſployées qui furent continuellement portées avec luy: à ſçavoir ſon Eſpée, ſa Cote d'armes, ſon ordre de la Toiſon d'or, ſa Couronne & ſon Chapeau Ducal, ſon Sceptre de Vice-roy de Naples, le Cheval d'honneur couvert de velours noir mené en main ayãt deux Herauts devant, la Bãniere de Capitaine general de toutes les Italies armoyée aux armes Imperiales, la Banniere de Vice-roy de Naples armoyée auſſi aux armes Imperiales, le Pennon des meſmes armes, le Guidon à la deviſe de l'Empereur *Plus outre*, ſa Cornette, quatre Pages d'honneur ſuivis du ſecond Eſcuyer, portans, le premier l'Armet monté ſur le Rouſſin du feu Prince, le ſecond les deux grandes Pieces dorées ſur ſes deux eſpaules monté ſur ſon cheval leger, le troiſieſme les Eſperons la molette contre-mont monté ſur ſon cheval d'honneur qui eſtoit Eſpagnol, & le quatrieſme les deux Gantelets monté ſur ſon cheval Turc.

le corps

Aprés tout cela ſuivoit le Corps dans une litiere couverte d'vn grand velours noir, ſur lequel paroiſſoit une croix de ſatin cramoiſi. Elle eſtoit portée par deux mulets couverts de velours noir, ayant chacun au front un blaſon des armes du Prince conduits par deux pages montés deſſus à teſtes nues veſtus de ſayes de velours noir: les quatre coings du velours couvrãt la litiere eſtoiẽt portés par quatre gentilshommes, & le poile haut eſlevé deſſus la litiere, porté par les Eſchevins qui ſe mirent en devoir lors que le corps commença d'approcher la ville. Tout autour de la litiere marchoient vingtquatre Hallebardiers veſtus en dueil en robes courtes portans leurs halebardes la pointe en bas ayant chacun une torche en main. Devant & à leurs aiſles eſtoient portés par des bourgeois les Torches de la ville armoyées aux armes d'icelle.

Aprés

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530\. Aprés le corps ſuivoit Bourgogne Roy d'armes de l'Empereur, puis marchoient Monſieur René de Naſſau, aprés Monſieur Anthoine de Luxembourg, & aprés George Monſieur de Luxembourg, accompagnés des Ambaſſadeurs des Princes & Seigneurs. Avec ceſt ordre le convoy arriva en l'Egliſe de S. Deſiré, où le corps fut mis & repoſe ſous le ciel tendu au cœur: Et ſur iceluy furēt accrochés ſa Cote d'armes & ſon Eſpée. Devāt les pieds du Corps fut dreſsée une table couverte d'un riche drap d'or armoyé aux quatre quarres des blaſons faits en broderie aux armes du Prince, ſur laquelle furent poſés des carreaux de velours cramoiſi, & ſur iceux l'ordre de la Toiſon d'or, la Couronne & le Chapeau Ducal, & au milieu le Sceptre; & aux deux bouts dudit ciel l'Armet, & les grandes Pieces, les Gantelets & les Eſperons. Toutes les bannieres furent poſées es rateliers à ce ordonnés. Les torches ardantes furent auſſi miſes és torchiers à l'entour du Corps, & aux quatre quarres d'iceluy des grands & hauts chandeliers & ſur chacun d'iceux un gros cierge armoyé. Les vigiles furent chantées & aprés le dueil fut conduit en la maiſon avec le meſme ordre. Les miſteres & torches demeurerent en l'Egliſe avec quelque nombre de gētilshommes & les hallebardiers pour veiller & garder le Corps: les Preſtres & Religieux n'en bougerent non plus. Ils celebrerent toute la nuict ſuffrages & oraiſons avec nombre de torches & cierges ardantes. Les ſeigneurs dés le lendemain matin revindrent au meſme ordre en l'Egliſe & de meſme s'en retournerent.

Les Princes & ſeigneurs du dueil. le corps eſt mis en l'Egliſe S. Deſiré pour quelque jours

Cependant on preparoit l'Egliſe des freres Mineurs de l'ordre S. François de Lonſ-le-ſaunier, en laquelle le Corps du Prince debvoit eſtre inhumé. Ils furent auſſi plantés des piliers de bois garnis de Bannieres d'un coſté & d'autre en haye, faiſans un chemin d'environ douze pieds de large pour y faire paſſer la pompe funebre, depuis l'Egliſe S. Deſiré juſques à la porte du cœur de l'Egliſe des freres Mineurs tout le long de la ville & du fauxbourg. les barrieres eſtoient noircies & parées d'un pied à autre garnies de torches armoyées aux armes des ſeigneurs & des villes qui les avoient données.

Pour eſtre porté en celle des freres Mineurs deſtinée à ſa ſepulture. Chemin dreſsé pour le convoy

l'Egliſe des freres Mineurs eſtoit lambourdée par dedans tout autour de groſſes pieces de bois bien cramponnees dans les piliers parés de noir, ſur leſquels y avoit des chandeliers avec des eſcuelles de bois, l'une touchant preſque l'autre, & ſur chacun un cierge, & au deſſous des lambours toute l'Egliſe tant en la nef que au cœur eſtoit tendue & parée de la profondeur, à ſçavoir en la nef de deux largeurs de drap, & au cœur de trois, & en haut d'un velours double de bougran, & en bas à l'endroit du haut des formes & autour d'iceluy d'un autre de velours noir. Sur le velours & ſemblablement ſur le haut du drap de la nef, de trois en trois pieds eſtoient attachés des grands blaſons aux armes du defunt Prince.

Paremens en dueil de l'Egliſe

Le grand autel S. François eſtoit eſlevé en trois degrés, tout couvert haut & bas de velours noir, à une croix de ſatin cramoiſi. La chaſſe de S. Deſiré & pluſieurs autres reliques eſtoient ſur iceluy, eſclairé de huict grands cierges de cire blanche mis en des chandeliers noirs ſur les deux bouts de l'autel haut & bas. Il y avoit encor ſur l'autel un doſſier frangé ſans courtine à queuë pendant, richement travaillé de drap d'or en broderie aux deviſes du Prince. Tous les petits autels de l'Egliſe eſtoient parés de drap noir parſemé de croix de ſatin blanc & ſur chacun deux cierges avec des blaſons armoyés.

du grand autel,

Au milieu du cœur entre les formes y avoit une tres belle chapelle ardante de douze pieds de longueur & plus de ſoixante de hauteur. Elle eſtoit compoſée de cinq eſtages. Dés le bas juſques au premier eſtage il y avoit douze pieds. Le premier, le ſecond, & le tiers eſtage eſtoient de quinze pieds, ſçavoir le premier de ſix, le ſecond de cinq, & le tiers de quatre. Les quatre premiers eſtoient faicts en quarrure montans en amoindriſſant, de ſorte que la plus haute eſtoit ronde en forme de tournelle toute peinte en noir, deſſus laquelle y avoit une couronne dorée, & par deſſus treize grādes croix croiſé es, & à

du milieu de cœur. Chapelle ardante

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

& à chacune croiſette un chandelier & un cierge, celle d'enhaut eſtoit au milieu de la couronne, & entre la couronne & les quatre croiſans y avoit une groſſe pomme dorée. 1530.

Les quatre quarres du premier eſtage d'embas eſtoient faits en pied avec tournelles à creneaux couverts tout autour de velours noir. A la gonthiere d'embas tout autour pendoiēt deux largeurs de velours noir frangé de franges noires par embas. Tous les autres eſtages eſtoient tendus de drap d'or friſé, & de velours noir où eſtoient attachés pluſieurs grands blaſons des armes. A chacun des quatre piliers y avoit des boucles attachées pour mettre les Bannieres des quatre quartiers, & aux quatre coings de la chapelle quatre grands chandeliers, y ayant à chacun un cierge de cire blanche, armoyé de doubles blaſons des quatre quartiers du feu Prince. Contre la chapelle tout à l'entour eſtoient mis & attachés en tableaux & eſcritures pluſieurs epitaphes à l'honneur & à la memoire du Prince.

Les formes du Cœur pour les Seigneurs du dueil, pour les Ambaſſadeurs

Les formes & les ſieges du Cœur pour les ſeigneurs du dueil d'un coſté, à l'oppoſite des Princes & des autres ſeigneurs & gentilshommes eſtoient tous endoſsés & couverts haut & bas & au devant de drap noir. Tout le bas de l'Egliſe eſtoit de meſme.

Il y avoit auſſi un banc avec ſon poulpitre prés du grand autel à l'oppoſite de celuy du dueil, paré de drap noir, pour les Ambaſſadeurs de l'Empereur, de Madame, de Monſieur de Savoye, & du Duc de Lorraine.

Pour les Prelats

Il y avoit un autre banc de l'autre coſté entre le grand autel & le dueil miparti pour les Archeveſque de Bezançon, Eveſques de Langues & de Gevene, & pour l'Ambaſſadeur des Ligues.

La chaire du Prelat officiant

La chaire du Prelat faiſant l'office au carre de l'autel eſtoit richement parée & accouſtrée comme auſſi les bancs qui eſtoient auprés pour les autres Prelats adſiſtans. La chaire du Precheur fut ſemblablement couverte de noir, l'eſtapleau de l'Evangile, & de l'Epiſtre, comme auſſi celuy de ceux qui tenoyent le Cœur, qui eſtoyent ceux de la chapelle du Prince.

Blaſons dés armes en dueil en divers endroits.

Sur la grande porte du Cœur aux deux coſtés, & ſemblablement ſur la grande porte de l'Egliſe, y avoit en chacun des lieux un lambeau d'un velours noir pendant, armoyé d'un grand blaſon, & un grand blaſon de huict pieds en carrure tiré ſur la toile entouré d'un velours noir. Il y en avoit un ſemblable ſur un drap noir contre la porte de l'horloge de la ville, & un autre contre les Halles, & encor un autre ſur la porte de l'Egliſe S. Deſiré.

Diſpoſitiō de l'Egliſe.

Et parce que l'Egliſe des freres Mineurs eſtoit trop petite pour la multitude des gens qui y devoient entrer, on affichea deux rateliers en haut ſur le jubé pour y eſtaler en veuë les Bannieres à ſçavoir du coſté du grand autel celle du feu Prince, & du coſté de la nef les Bannieres conqueſtées : Et au carre du grand autel du coſté à l'oppoſite du dueil fut fiſché un autre ratelier pour y mettre les Bannieres & les pieces d'honneur aprés l'offertoire, & du meſme coſté fut faite une porte pour ſortir les chevaux aprés l'offertoire.

Aſſemblee du dueil pour le convoy.

Le jour de Lundy vingt-quatrieſme du mois d'Octobre aprés diſner le dueil s'aſſembla en l'Egliſe S. Deſiré, d'où il marcha en pompe juſques dans l'Egliſe des freres Mineurs ſelon l'ordre ſuivant.

Les maiſtres des ceremonies.

Les Maiſtres des ceremonies eſtoient les ſeigneurs de Guerres, de Montfarconnet, de la Barre, & Rougier de la Verriere, & pour leur aide Verdelet, Guillaume Bretin, Piquet valet de chambre, & Relin Tornin fourrier du feu Prince.

Les luminaires ſur les barrieres

De l'ordonnance de Monſieur Anthoine Guichon Secretaire du feu Prince, furent miſes & plantées le long des barriere les torches données par les Seigneurs & villes armoyés de leurs armes en nombre de quatre mille outre celles du Prince. Le dueil paſſa entre d'eux comme s'enſuit.

En pre-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530.

Ordre du convoy.

En premier lieu pour faire faire place marchoient les Sergents de quelques ſeigneuries du feu Prince.

Gens d'Egliſe.

Aprés les Clergs des eſcoles avec leurs Regens.

Les Croix ſuivies des Enfans du Cœur.

Les Religieux des Ordres.

Les Chapellains & Chanoines.

Les Chantres de la Chapelle du feu Prince.

Les Prelats en habits Pontificaux.

Le peuple non ſubject.

Le commun peuple & les bourgeois des villes, villages & autres lieux communs & non ſubjects : comme de Pontarlié, Veſoul, Poligny, Arbois, Ray, Dole, & autres.

Les ſubjects du defunt.

Aprés marchoient le peuple & les bourgeois de villes, villages & lieux ſubjects du feu Prince, comme Dompmartin, Chaſteau neuf, Valempolieres, Mont-rond, Revigni, Montagu, Reaumont, Vers, Mirebel, Chaſtillon, Monnet, Montrivel, Chaſtelbelin, Chaſtelguion, Chalamont, Abbane, Sainct-Agnes, Mont-mahou, Argueil, Rochelean, Iouigne, S. Laurens, Chavannes, Montfleur, Varennes, Cuiſeau, Salieres, Bleterans, La Riviere, Lonſ-le-ſaunier, Rogemont, Noſeroy, Montfaucon, Orgelet, Harlay, & pluſieurs autres.

Treze vingts pauvres.

Treze vingts Pauvres veſtus en dueil chaperons en teſte, portans des torches armoyées à doubles blaſons des armes du feu Prince, leſquels parvenus à l'Egliſe ſe fendirent tous en deux rangs, tant dedans ladite nef que dehors, contre les deux coſtés des barrieres, faiſans rue pour le paſſage du reſte du dueil. Et ainſi demeurerent ils tout le long du ſervice.

Serviteurs.

Puis marchoient les Serviteurs des Gentilshommes, & les menus Serviteurs, de la maiſon tous veſtus de robes noires chaperons en teſte.

Maſſiers.

Aprés quatre Maſſiers portans leurs maſſes armoyées aux armes du Prince portans le dueil chaperons en teſte.

Officiers de Iuſtice.

Les Officiers chefs de Iuſtice des terres & ſeigneuries du feu Prince & de Madame, comme Baillifs, Secretaires, Advocats, Capitaines, Chaſtelains, Greffiers, Recepveurs & ſemblables.

Les Trõpetes.

Les Trompettes leurs Bannieres deſployées pendans au col ſur les eſpaules.

Les domeſtiques.

Aprés marchoit le Sieur de Montbarent portant la Cornette du feu Prince.

Les Pages d'honneur chaperons en teſte.

Les Gentilshommes de la maiſon chaperons en teſte.

Aprés les quatre Maiſtres d'Hoſtel, les Sieurs Chalain, Chaukan, Deſguerres, Lavaures.

Le Grand Maiſtre d'Hoſtel le Sieur Ayme d'Arbiers Gouverneur d'Orange.

Le Sieur de Largilla portant le Guidon des couleurs.

Les Pourſuivans d'armes.

Puis deux Pourſuivans d'armes, l'un dudit feu Prince nommé *Noſeroy*, conduiſant les enſeignes conquiſes; l'autre du Duc de Savoye (appellé *bonne nouvelle*) marchant à main ſeneſtre. *Noſeroy* eſtoit reveſtu de ſa cote d'armés chaperon en teſte. *Bonne nouvelle* eſtoit auſſi reveſtu de ſa cote d'armés chaperon ſur l'eſpaule. Chacun deux portoit un rameau verd de Palme en ſigne de victoire.

Les enſeigne conqueſtees.

Aprés ſuivoient trente ſept enſeignes de gens de pied, portées à braſſées par des ſerviteurs court veſtus chaperons en teſte, ſur leurs cols, les queves trainantes en terre.

La Banniere du peuple Romain.

Suivoit auſſi trainante une enſeigne de chevaux legers, & ce outre les cinq cens enſeignes demeurées derriere.

Aprés eſtoit portée la grand Banniere du peuple Romain.

Le Cheval leger.

Aloit en ſuite le Cheval leger du Prince mené en longes par les ſieurs de Mont-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Montrichard & Eſtapés, ſur lequel eſtoit monté un Page portant la Tarquette des couleurs pendue au col devant l'eſpaule feneſtre, bonnet en teſte. 1530.

Puis le Sieur de Vertanbos portant la grande Enſeigne de guerre qu'il avoit touſiours portée du vivant du Prince.

Le Sieur de Cauſans portant le grand Eſtendart.

Deux des gentilshommes du feu Prince les Sieurs Gilles & Marigny, menans en main le cheval bardé ayant un page deſſus portant une bourdenaſſe. Les Chevaux.

Puis marchoient enſemble les Sieurs Arthaud de Fallerans & de Crene, portans l'un le Heaume à grand pennache, & l'autre l'Eſcu de jouſte.

Aprés les Sieurs de Bellegarde & de Saulbie, menans en main le cheval houſsé des couleurs un Page deſſus.

Suivoit le Sieur de Chalon portant le Pennon des plaines armes.

Aprés eſtoient portées toutes les Bannieres des principales ſeigneuries du feu Prince. Les Bannieres.

Le Sieur de Vy portoit la Banniere de la Baronnie de Rougemont qu'eſt d'or à l'Aigle de gueules, pied, jambes, & bec d'azur.

Le Sieur de Falon portoit la Banniere de la Seigneurie de Noſeroy, qu'eſt de gueules la bande d'or, ſur le tout un ſapin de ſinople au pied un Ours, ſa nature rampant le contremont de l'arbre.

Le Sieur d'Arnaut portoit la Banniere d'Orgelet, qu'eſt d'azur à trois eſpis d'or.

Le Sieur de Touraiſe portoit la Banniere de Montfaucon, qu'eſt de gueules bee d'or, endoſsée en un trec de meſme fleur.

Le Sieur de Champeau le jeune portoit la Banniere d'Harlay, qu'eſt de gueules à une bande d'or à l'eſtoille d'azur.

Le Sieur de Maynaut d'Orange portoit la Banniere de la Vicomté de Beſançon, qu'eſt d'or à une aigle de ſable entre deux pilles de gueules.

Le Sieur de Courchan d'Orange portoit la Banniere de la ville d'Orange, qu'eſt d'azur à trois branches d'Oranges avec les pommes d'or, le chef d'or au Cornet d'azur.

Le Sieur de Bare portoit la Banniere de la Comté de Tonnerre, qu'eſt de gueules à la bande d'or.

Le Sieur de Coges portoit la Banniere de la Comté de Charny, qu'eſt de gueules à trois eſcuſſons d'argent deux en chef & un en pointe.

Le Sieur de Mont-richard portoit la Banniere de la Comté de Ponthievre, qu'eſt d'or & d'azur en bande de ſix pieces en chef d'hermines de bordure de gueules.

Le Sieur de Morbec portoit la Banniere de la Principauté de Melphe qu'eſt d'or au Lion d'azur armé & langué de gueules.

Le Sieur de Belchemin portoit la Banniere de la Duché de Gravine, qu'eſt d'argent & de gueules en bande de ſix pieces, en chef d'or & d'argent partie en face ſur l'argent une roſe de gueules.

Le Sieur de Cauſans Regent de la Principauté d'Orange portoit la Banniere de la Principauté d'Orange qu'eſt d'or au Cornet d'azur.

Puis marchoient tous les Chevaliers, Barons, grands Maiſtres, & Ambaſſadeurs. Les Seigneurs & Ambaſſadeurs.

Aprés marchoit le Sieur de la Chapelle Eſlion menant en main le Cheval houſsé des pleines armes, ſur lequel eſtoit monté un Page. Le Cheval houſsé.

Le Sieur de Cicon portant la Banniere de la Comté de Bourgogne qu'eſt d'azur à un Lion billetté d'or.

Le Sieur de Montrichard Eſcuyer portant le Guidon de Capitaine general à la deviſe de l'Empereur, *Plus outre*. Autres Bannieres.

Le Sieur de Sourre portant le grand Eſtandard aux Armes Imperiales.

Le Sieur de Fertans portant le Pennon aux armes de l'Empereur.

Aprés

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530. Aprés ſuivoit le Sieur de Vaux portant la grande Banniere de Capitaine general de toutes les Italies, ſemblablement armoyée aux armes de l'Empereur.

Le Sieur de Vaudray portant la Banniere Papale.

Deux herauts d'armes.

Puis marchoient deux Herauts reveſtus de leurs Cotes d'armes, l'un de l'Empereur à dextre nommé *Luxembourg*, chaperon ſur l'eſpaule; l'autre du Prince à ſeneſtre nommé *Tonnerre* chaperon en teſte, portans chacun en main un rameau verd de palme.

Le grand eſcuyer.

Aprés marchoit le Sieur de Rie grand Eſcuyer, portant l'eſpée dorée en ſa gaine de drap d'or la pointe en haut.

Les pieces d'armes.

Puis marchoient enſemble les ſieurs de Veſcle & de Montfalconet, portans à ſçavoir de Veſcle le Heaume timbré de Cornes de cerf d'or en une couronne, & Montfalconet, l'Eſcu coronel aux pleines armes du feu Prince enrichi de ſa Toiſon d'or: Ceſt Eſcu eſtoit eſcartelé de Chalon & d'Orange, au mitan un petit eſcuſſon de gueules, les autres de Bretagne & ſur le tout un eſcuſſon de Luxembourg.

Un heraut du Prince.

Aprés marchoit un Heraut du feu Prince nommé *Harlay*, reveſtu de ſa Cote d'armes chapperon en, teſte portant en main un rameau verd de palme.

Le cheval d'hõneur.

Puis ſuivoient les Sieurs de Marſonal & Courtailles menans en main le cheval d'honneur couvert de velours.

Deux herauts.

Deux Herauts l'un de madame à dextre nommé *Franche-Comté* le chaperon ſur l'eſpaule, l'autre du feu Prince nommé *Tonthievre* chaperon en teſte portans chacun un rameau verd de palme.

La grand Banniere.

Aprés marchoit le Sieur de Rance portant la grande Banniere des pleines armes du feu Prince.

La cote d'armes.

Ioachin de Chalõ portant ſur une potence la riche Cote d'armes du corps.

Deux herauts.

Aprés ſuivoient deux autres Herauts l'un du Roy d'Hongrie nommé *Auſtriche*, chapperon ſur l'eſpaule qui marchoit à dextre, & l'autre du feu Prince nommé *Charni*, chapperons en teſte portans chacun un rameau verd.

Les pieces d'hõneur.

Alloient en ſuite les ſieurs de Fallerans, de Tinte-ville, & de Montfort, portans ſur des carreaux de velours noir pendant à deux coſtés, frangés tout autour à ſçavoir le ſieur de Fallerans marchant d'un coſté, le collier de l'ordre de la Toiſon d'or, duquel le feu Prince ſe ſouloit orner. Le ſieur de Tinteville au milieu portoit le Sceptre, & le ſieur de Montfort eſtant de l'autre coſté portoit le Coronel ducal fort riche & bien ouvré, garni de tres riches pierreries, & de tres belles perles orientales.

Deux herauts.

Deux Herauts l'un nommé *Salins* marchant au coſté dextre portoit la Cote d'armes de l'Empereur. L'autre nommé Orange, marchant au coſté ſenextre chaperon en teſte, portoit la Cote d'armes du Prince, & chacun vn rameau verd de palme.

Autres Bannieres.

Les ſieurs de Montbardon & de Corlaon, portans la Banniere de Bretagne, & la Banniere de Beaufremont, chaperons en teſte.

Le Corps du Prince en litiere.

Le corps du Prince eſtoit dans une litiere couverte de velours noir, & pardeſſus du velours y avoit une croix rouge de ſatin cramoiſi, & encor pardeſſus la croix, un grand drap d'or noir tier friſé à cordelieres parſemé de roſes & de fleurs, avec une grande croix de velours cramoiſi. Pardeſſus tout cela paroiſſoit la figure du Prince au vif rellevé en boſſe auſſi grand & gros qu'il avoit eſté, ouvrage beau par excellence. Il eſtoit veſtu en habit Ducal de ſatin cramoiſi fourré d'hermines, le pourpoint avec les manipules bandé de larges bandes de drap d'or, la ſurcote & le manteau eſtoient d'or; il portoit un Chapeau Ducal avec la Couronne chargée de perles & pierres precieuſes. Il avoit pendant au col le petit ordre de la Toiſon d'or, & tenoit les mains jointes vers le ciel. La litiere eſtoit portée par deux mulets couverts de velours noir juſques aux paſturons, ayans chacun le chanfrain armoyé d'un Eſcuſſon aux armes du Prince, conduits & chevauchés par deux jeunes pages d'honneur du Prince veſtus de ſayes velours noir teſte nue.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530.

Aux quatre coings de la litiere marchoient meſſieurs les Mareſchal de Bourgongne, de Vergy, de Sombarnon, de Mondy tenans chacun un bout du drap d'or.

Aux quacoings d'icelle quatre Mareſchaux.

Sur le corps en des longs baſtons tous dorés eſtoit porté un riche poile de drap d'or par ſix des principaux de la ville.

Le poile.

Les deux coſtés de la litiere eſtoient environnés de vingtquatre hallebardiers à ſçavoir de chaſque coſté douze marchands deux à deux vis à vis les uns des autres. Ils eſtoient tous veſtus en dueil de robes courtes, chaperons en teſte portans leurs hallebardes la pointe contre bas, & chacun une torche de cire blanche armoyée de doubles eſcuſçons des armes du Prince.

24 Hallebardiers à l'entour.

Les Sieurs de Champeaux & de Creſſia, portans chacun une Banniere eſtoient aux coſtés de la litiere, cetuy cy à la dextre avec la Banniere de Chalon, & cetuy la à ſa ſenextre avec la Banniere de Luxembourg.

Deux Bãnieres.

Suivoit à Cheval Bourgogne Roy d'armés de l'Empereur faiſant ſeparation du Corps & du Dueil. Il eſtoit reveſtu de ſa Cote d'armes Imperiale, & portoit en ſa main une verge blanche, en qualité de Conducteur du Dueil & des Ceremonies.

Le Roy d'armes de l'Empereur a cheval.

Aprés marchoit le grand Dueil à cheval à ſçavoir Monſeigneur René de Naſſau Comte de Viandé, fils unique de Monſeigneur Henry Comte de Naſſau, Marquis de Zenette, grand & premier Chambellã de la maiſon de l'Empereur, Chevalier de l'ordre de la Toiſon d'or, & de feu Madame Claude de Chalon ſeur du defunt Prince. Il eſtoit habillé d'un Manteau & d'un Chaperon reboursé, accompagné de l'Ambaſſadeur de l'Empereur marchant à gauche.

René de Naſſau portant le grãd dueil à cheval.

Suivoient auſſi à Cheval en Dueil Meſſieurs Anthoine de Luxembourg Comte de Ligni, à dextre de l'Ambaſſadeur de Roy d'Hongrie.

George de Luxembourg, à dextre de l'Ambaſſadeur de Madame.

Le Sieur Dalemont Ambaſſadeur de Monſieur le Marquis d'Aſcot, à dextre de l'Ambaſſadeur de Monſieur de Savoye.

Autres ſeigneurs du dueil.

Les Ambaſſadeurs

Le Sieur de S. Paul Ambaſſadeur de Monſieur le Comte de Gaure ſeigneur de Fiennes à dextre de l'Ambaſſadeur du Vicomte de Martigue, accompagné de l'Advoyé des Suiſſes du Canton de Berne.

Aprés marchoient les autres Seigneurs proches parens du defunt, chacun en ſon ordre habillés en Dueil, chaperons ſur leur eſpaules, accompagnés des autres Seigneurs qui n'eſtoient point habillés en Dueil comme des Ambaſſadeurs des autres grands Seigneurs.

Les ſeigneurs parents du defunt.

L'Ambaſſadeur de Madame d'Aix accompagné de l'Advoyé de Fribourg.

Ce lugubre & pitoyable triomphe marchant ainſi lentement en grand ſilence, n'eſtoit iuterrompu que par les pleurs & lamentations des ſpectateurs regretans la perte d'un ſi grand & ſi magnanime Prince.

Deſmarche lugubre du cõvoy.

Tout le convoy funebre eſtant arrivé en l'Egliſe des freres Mineurs, le corps & la figure du Prince furent portés avec grand honneur par des gentilshommes, qui les mirent ſous la chapelle ardante. Le Septre fut poſé ſur le coſté droit du corps, & l'Eſpée ſur le coſté gauche. Les Prelats reveſtus en habits Pontificaux prindrent leurs ſieges, les Bannieres des quatre quartiers furent attachées avec des boucles & des crampons aux quatre pilliers de la chapelle ardante. La grande Banniere aux pleines armes du defunt Prince fut touſiours tenue en chef par un Heraut pendant le ſervice. Toutes les autres bannieres, Eſcus, Heaumes, & armes furent poſées ſur le jubé en des rateliers, les chevaux menés en leurs lieux. Ceux du dueil ſe logerẽt en leurs ſieges & formes. Aux bancs des deux coſtés du grand autel s'aſſirent à ſçavoir du coſté du Dueil, les Archeveſque de Beſançon, Eveſques de Langres & de Geneve, & aprés eux les Ambaſſadeurs des Ligues. De l'autre coſté à l'oppoſite eſtoient aſſis les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roy d'Hõgrie, de Madame, de Mõſieur de Savoye, & de Mr. de Lorraine. Et aux formes de l'autre coſté à l'oppoſite du Dueil eſtoient les Princes, Ambaſſadeurs & Prelats ſeculiers, les

Arrivé en l'Egliſe des freres Mineurs & place avec ſolemnité & ordre.

grands

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530. grands ſeigneurs & gentilshommes, chacun ſelon le rang de ſa qualité.

Les Herauts eſtoient debout à l'entour du corps à ſçavoir au chef aux coſtés, & aux pieds.

Orange eſtoit au chef accompagné de Franchecomté, de Salins, d'Auſtriche, & de Bonne-nouvelle.

Au coſté droict Ponthievre & Charny. Au coſte gauche Harlay & Chaſteau-belin. Au droict des pieds, à ſçavoir du droict eſtoit Tonnerre, & du gauche Luxembourg, & au milieu de Tonnerre & de Luxembourg un peu devant eux eſtoit Noſeroy entre la Chapelle & le grand autel.

Bourgogne eſtoit devant le Dueil.

Celebratiõ des vigilles & retraite du convoy juſqu'au lédemain qu'il reva en l'Egliſe en meſme ordre

Les vigiles furent dites & aprés chacun ſe retira à l'Hoſtel du feu Prince en meſme ordre qu'ils eſtoient allés à l'Egliſe. Excepté le Corps, les Prelats, la Proceſſion, les Bannieres, & les autres miſteres, qui demeurerent en l'Egliſe avec les Hallebardiers pour la garde dudit Corps, enſemble les Herauts du Prince, les Relligieux & gens d'Egliſe.

Le Lendemain mardy ſuivant vingt cinquieſme jours du moys d'Octobre environ huict heures du matin le convoy funebre ſe prepara pour aller au ſervice à l'Egliſe des Freres Mineurs avec meſme ordre que le jour precedent.

Les Pauvres qui avoient porté les Torches, marchoient devant deux à deux & en ſuite tous les ſuſnommés.

Celebration des Meſſes.

Les Meſſes furent dites & celebrées. La premiere par Meſſire Louis de Vers Abbé du Mont-ſainte-Marie & de la Charité. La ſeconde par Meſſire Anthoine de Vienne Abbé de la Ferteye & de Valerne.

Arrivée du dueil, & celebration de la grãd Meſſe.

Alors le dueil arriva en l'Egliſe, & Meſſire Anthoine de Longny Eveſque & Duc de Langres ſecond Pair de France, dit la troiſieſme Meſſe & celebra l'office ayant pour Diacres & Soubsdiacres, les Abbes Dom Marc Cuſſemenet Abbé de Bellevaux, Dom Iean de Tartre Abbé de Croiſſant aſſiſtés de tous les autres Prelats, à ſçavoir de Meſſire Anthoine de Vienne Abbé de la Ferteye & de Valerne, Meſſire Louis de Vers Abbé du Mont-Sainte-Marie & de la Charité, Meſſire Guillaume de Poupet Abbé de Baume & de Goille, de Dom Iean de Mazieres Abbé de Roſieres & de la Grace de Dieu, de Dom Iean Abbé de Billon, de Meſſieurs les Archeveſques de Beſançon & Eveſque de Geneve, qui eſtoient en leurs ſieges.

Chant lugubre.

Les Chantres du feu Prince commancerent de chanter *Introite in requiem*, d'une voix piteuſe & mourante. Le ſervice fut continué juſques à l'offrande, & lors tous les Prelats ſe leverent de leurs ſieges, & s'eſtans parés & ornés de leurs Mitres, Croſſes, & autres Ornemens Pontificaux, ſe mirent tous debout en ordre devant le grand autel.

Ordre pour aller à l'offrande.

Deſlors auſſi tous les gentilshommes ſe dreſſerent par ordre pour reprendre chacun les pieces qu'ils avoient porté le jour precedent, leſquelles leur eſtoient baillées par les Herauts. Ainſi marcherent les gentilshommes pour offrir l'un aprés l'autre, alant devant eux le Roy d'armes Bourgogne, & lors qu'ils paſſoient devant le Corps du Prince ils faiſoient la reverence en baiſſant & enclinant les Bannieres & autres choſes qu'ils portoient. Autant en faiſoient ils devant le dueil, & aprés devant l'autel, & encor devant les Prelats qui faiſoient l'office. Lors que les gentilshommes offroyent les choſes elles eſtoient receues par les officiers d'armes, qui les portoient à un autre raſtelier au carre du grand autel. Et les Chevaux paſſoient en ordre & eſtoient conduits hors l'Egliſe par la porte faite exprés. Aprés que tous les gentilshommes eurent offert chacun ſe remit par ordre à ſon ſiege. Les choſes offertes furent miſes en veue & en parade ſur le cymont ou raſtelier chacune ſelon ſon rang; excepté les quatre Bannieres des quatre quartiers qui demeurerent en leur lieu contre les piliers de la Chapelle ardante, & la Banniere des pleines armes tenue en chef par un officier d'armes juſques aprés le ſervice qu'elles furent oſtées de leur lieu & portées, comme nous verrons cy aprés.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Voicy les choſes qui furent preſentées en offrande. 1530.

Les choſes offertes.

La Cornette, le Guidon, le Cheval leger mené en longes marchant deux Herauts devant, le grand Eſtendart, le Cheval bardé, le Heaume, l'Eſcu de Iouſte, le Cheval houſſé de couleurs, le Pennon, les Bannieres de Rogemont, Nozeroy, Orgelet, Mont-faucon, Harlay, Vicomté de Bezançon, ville d'Orange, Comtés de Tonnerre, de Charny, de Ponthievre, Principauté de Melphe, Duché de Gravine, Principauté d'Orange. Le Cheval d'honneur, le Cheval houſſé, l'Eſpée. Les Bannieres de Bourgogne, de Vice-roy de Naples, de Capitaine general, & la Papale. La Cote d'armes, les Bannieres de Bretagne, de Baufremont, de Chalon, & de Luxembourg. On n'offrit point le poile, l'Eſcu des armes, les Enſeignes conqueſtées, le Sceptre, ny le Coronal:

Aprés cela Monſieur René de Naſſau ſe leva de ſon ſiege & marcha accompagné de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & offrit pour l'ame du defunt Prince or & cire ardant, puis retourna en ſa place, touſiours marchant devant le Roy d'armes Bourgongne, lequel conduiſit à l'offrande tous les autres ſix Seigneurs l'un aprés l'autre portans le grand dueil. Chacun d'eux offrit pour l'ame du Prince un cierge ardant, & une piece d'or. Là eſtoient deux Herauts d'armes tenans en main deux taſſes pleines d'argent qui en preſentoient à tous les Ambaſſadeurs, Seigneurs, Barons, & Gentilshommes qui allerent à l'offrande, laquelle achevée, frere Iean Gauchier gardien du Convent des freres Mineurs de Baune fit un ſermon tres eloquent & magnifia les vertus heroïques du defunt.

Le ſermon achevé la Meſſe fut auſſi dite, & aprés le Corps du Prince fut porté en terre ſous une voulte où il fut mis ſur une belle & grande tombe auprés de celle où git & repoſe Iean de Chalon Prince d'Orange ſon Pere & auprés de luy Ieanne de Bourbon premiere femme de ſondit Pere, y ayant lors encor une autre tombe laiſſée auprés, pour la ſepulture de Madame la Princeſſe Philiberte de Luxembourg mere du defunt, où depuis elle a eſté enſevelie.

Solemnités pour jetter la terre ſur le corps

Aprés le *Libera* dit, la terre fut portée dans un tres riche baſſin d'argent, qu'on preſenta à Monſieur l'Eveſque de Langres, qui le print & jetta la terre ſur le corps du feu Prince. Et lors le Roy d'Armes Bourgogne dit à haute voix.

Les cinq maiſtres d'Hoſtel jettét leurs baſtons rompus en la foſſe

Monſieur le grand Maiſtre, & vous Meſſieurs les Maiſtres d'Hoſtel de feu Monſeigneur le Prince, venés faire voſtre debvoir, apportés vos baſtons, rompés les, & les jettés dans la foſſe.

Incontinent le ſieur d'Arbier gouverneur d'Orange grand maiſtre d'Hoſtel, & les autres quatres maiſtres d'Hoſtel à ſçavoir Chalain, Chaukan, de Guerres, & la Vaures, fondans tous en Larmes s'approcherent de la foſe, rompirent leurs baſtons, & les jetterent dedans.

Alors on voyoit les Princes, Seigneurs, & gens de tous eſtats qui la adſiſtoient pleurer chaudement, & joindre les mains, touchés d'une vive compaſſion d'un ſi piteux ſpectacle.

Le Preſident d'Orange rompt le grand ſeel & l'y jette.

Toſt aprés le Roy d'armes Bourgogne, dit *Monſieur le Preſident d'Orange chef du conſeil de feu tres haut, tres illuſtre, & tres victorieux Prince Meſſire Philibert de Chalon apportés ſon grand ſeel, le briſés & rompés. Ce que le Preſident fit avec coups de marteau, & le jetta dedans.*

puis apres les Bannieres

Ce fait le Roy d'armes dit, *Monſieur de Champeaux apportés la Banniere de Chalon*, aprés dit, *Monſieur de Creſſia apportés la Banniere de Luxembourg.* Puis dit *Monſieur de Montbardon apportés la Banniere de Bretaigne.* Et aprés dit *Monſieur de Corlaon apportés la Banniere de Beaufremont. Monſieur de Vaudray apportés la Banniere aux pleines armes.* Ce qu'ils firent aux quatre quarres de la foſſe tenans les Bannieres droites. Le ſeigneur de Vaudray tenoit la grand Banniere en chef

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1530. en chef au milieu de deux : Et au milieu des autres deux s'eſtant mis le Roy d'armés Bourgogne, il dict par troisfois.

Tres haut, tres illuſtre, & tres victorieux Prince Meſſire Philibert de Chalon par la grace de Dieu Prince d'Orange (& à la fin de la troiſieſme fois adjouta) *eſt mort victorieuſement.* Et à chacune fois chacun de ces gentilshommes abbaiſſoient les Bannieres, & à la troiſieſme fois les laiſſerent coucher en terre, le long de la foſſe.

Les Bannieres tombées le Roy d'armes Bourgogne, print la grand Banniere par la pointe de la Lance, & dict par trois fois ces mots.

Le Prince René relleve les armes de Chalon.

Monſieur René de Naſſau Comte de Viandē de l'authorite & exprés commandement de tres haut & puiſſant Seigneur Meſſire Henry Comte d Naſſau, Marquis de Zenete ſon ſeigneur & pere, relleve & prent le nom & les plaines armes de ceſte tres noble & tres illuſtre maiſon de Chalon, & à chaque fois rellevoit un peu la grand Banniere, & ainſi faiſoient les gentilshommes qui tenoient les autres Bannieres par le gros bout de la Lance, leſquelles à la derniere fois ils rellev erent toutes droites.

Les bannieres eſtant rellevées Bourgogne print la grand Banniere par le gros bout de la Lance la porta devant mon ſeigneur René de Naſſau, auquel il dit à haute voix. *Monſieur l'entendés vous en la ſorte que je l'ay dict & crié?* Et il reſpondit. *Ouy.*

Lors Bourgogne, luy preſenta & bailla la Banniere, laquelle il print & receut. Et la meſme Meſſire Anthoine de la Barre, Seigneur de Bouqueron, Chevalier, Conſeiller, Maiſtre d'Hoſtel de l'Empereur & Gouverneur de mondit Seigneur René la preſent & prés de luy, dit. *Et je comme Procureur ſpecial de ſon ſeigneur & pere, & en vertu du pouvoir à moy ſur ce donné prends & accepte pour luy & en ſon nom leſdits nom & armes.*

Incontinent le Roy d'armés Bourgogne dit à haute voix, *Monſieur René de Chalon Comte de Vianden, de l'authorité & expres commandement que deſſus à prins & rellevé, prent & relleve le nom & pures armes de ceſte tres noble & tres illuſtre maiſon de Chalon.* De quoy mondit Seigneur René & mondit Seigneur de Bouqueron demanderent acte & lettres teſtimoniales aux ſecretaires & notaires qui y eſtoient; lequel leur fut ottroyé de part & d'autre en preſence des Prelats, Ambaſſadeurs, grands Seigneurs, & Barons à ce requis.

Et toſt aprés mondit Seigneur René accompagné des Ambaſſadeurs, (Bourgogne devant luy) marcha contre le grand autel portant la Banniere en ſa main, laquelle il alla mettre & poſer droit au carre contre le grand autel, & s'en retourna à ſon ſiege, là où M. Iean le Moyne Conſeiller en la Cour de Parlement de Dole luy alla faire les congratulations.

Retraite du dueil pour le diſue en quatre ſalles tendue en dueil.

Toutes ces choſes eſtant faites & achevées, le dueil s'en retourna au logis pour diſner avec le meſme ordre qu'il eſtoit allé en l'Egliſe. On avoit preparé quatre grandes ſalles toutes tapiſsées de drap noir, en chacune deſquelles y avoit des grands buffets charges de tres riche & ſomptueuſe vaiſſelle d'argent, la plus part dorée. Toutes les tables furent magnifiquement & ſuperbement dreſsées & couvertes.

En l'une des Salles y avoit ſeulement une grande table là où diſnerent Mon ſeigneur René de Naſſau deſormais Prince d'Orange, les Seigneurs Anthoine & George de Luxembourg & autres Seigneurs portans le grand dueil. Ils eſtoient accompagnés des Archeveſques de Bezançon, Eveſques de Langres, & de Geneve, & du Seigneur de Bouqueron Gouverneur du Prince.

En une autre grande ſalle & au bout d'icelle il y avoit une grande & longue table où furent aſſis aux bancs du coſté de la muraille, & diſnerent enſemble l'Ambaſſadeur de l'Empereur, de Madame, de Lorraine, l'advoyé de Fribourg, l'Ambaſſadeur de Monſieur de Nemours, l'advoyé de Saleurre, Monſieur le Mareſchal de Bourgogne, l'Ambaſſadeur de Monſieur de la Chambre, le Comte de Montrieul, Monſieur de Sombarnon. Et de l'autre coſté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

de la table & à l'oppoſite eſtoient les Ambaſſadeurs du Roy d'Hongrie, de Monſieur de Savoye, l'advoyé de Berne, l'Ambaſſadeur de Monſieur de Guiſe, le deputé de Fribourg, l'Ambaſſadeur de monſieur l'Admiral, du Comte de Montbeliard, Meſſieurs de Bergi, Dautrey, Delićteurs, & de Damp-martin. 1530.

Aux coſtés de la ſalle & tout le long d'icelle y avoit des autres tables où mangerent les Seigneurs & Gentilshommes.

Aux autres ſalles y avoit ſemblablement des tables dreſsées. Les Prelats & gens d'Egliſe mangerent à part. Les gens du conſeil & les officiers de Iuſtice eurent auſſi table à part. Il y eut des tables pour les bourgeois, habitans des villes, & tous autres qui y voulurent manger y furent honnorablement receus.

Tout furẽt receus à manger.

Les Roy d'armes & Herauts qui eſtoient en nombre de treize eurent leurs tables à part & tous furent traités ſomptueuſement & magnifiquement.

A la fin du diſner Bourgogne Roy d'armes accompagné de tous les autres Herauts chacun marchant en ordre ſe preſenta au devant de la table des Ambaſſadeurs, où il prononça à haute voix ces meſmes paroles ainſi couchées à l'original.

Tres hauts, tres illuſtres, Madame la Princeſſe Mercie à vous tres excellens & magnifiques ſeigneurs meſſieurs les Ambaſſadeurs, l'honneur qu'il vous a pleu faire aux obſeques, de tres haut, tres illuſtre, & victorieux Prince meſſire Philibert de Chalon ſon fils. Auſſi madite dame vous fait advertir que la publication du teſtament de mondit feu ſeigneur ſe faira demain heure de douze.

Remerciemẽt ſolemnel à l'iſſue du diſner.

Bourgogne en dit autant au devant des autres tables ſauf qu'il n'uſa point de ces termes *à vous tres excellens & magnifiques*, mais ſeulement *à vous tous meſſieurs &c.* & ce fait chacun ſe retira.

Le lendemain aux halles de Lonſ-le-ſaunier où l'on a de couſtume de tenir les Audiences on prepara un ſiege tendu de drap noir, ſur lequel paroiſſoit un grand blaſon aux armes du feu Prince, avec pluſieurs autres ſieges tout autour accouſtrés auſſi de drap noir. Là ſe trouva le Prince René ſuivi de toute la compagnie du dueil, qui print place aux ſieges chacun ſelon ſon ordre. Meſſieurs Iean le Moyne Conſeiller en la Cour de Parlement de Dole, Quentin le Veaul, Loys Schorre, Guillaume Ongonard Docteurs és droicts Conſeillers de l'Empereur, & auſſi les deux derniers Conſeillers dudit Prince prononcerent des grandes & celebres actions ſur les biens, honneurs, & promeſſes du defunt.

Aſſẽblée aux halles pour la publicatiõ du teſtament.

Diſcours funebres.

Les harangues achevées ſon teſtament fut publiquement ouvert, leu, & publié.

Aprés maiſtre Iean Tirot fit une belle harangue, laquelle achevée ledit Prince René, enſemble ſes Procureurs & ceux de ſon pere accepterent l'hoirie & la ſucceſſion du feu Prince Philibert aux conditions du teſtament.

& acceptation de la ſucceſſion faite par René.

Durant tout le temps des ceremonies tous ceux qui y adſiſterent furent receus, traićtés & bien ſervis, aux deſpens de la maiſon du Prince. Il ne fut rien oublié en ces obſeques de tout ce qui peut appartenir à la magnificence d'une pompe funebre. Auſſi la memoire du paſsé ne nous a rien laiſsé de pareil à la grandeur des ceremonies de ceſte action, en une de ceſte nature pour un Prince de la qualité d'iceluy.

Magnificence de ceſte põpe.

Mais ce ne fut pas tout, car au bout de quarante jours la quarantaine fut faite avec un tres grande & tres celebre pompe.

Renouvellée au bout de la quarantaine.

Là ſe trouverent monſieur le Prince René de Chalon accompagné des ſeigneurs Anthoine de Luxembourg Comte de Ligny, George de Luxembourg ſon frere, du ſieur de Montcouront, des gentilshommes du feu Prince, & de grand nombre de Seigneurs, Barons, & Gentilshommes du Comté de Bourgogne.

Par le Prince & grand nõbre de ſeigneurs.

Le Roy d'armes Bourgogne accompagné de tous les Herauts du feu Prince

Seance du dueil.

1530. Prince dreſſa & prepara les ſieges pour le dueil & pour toute la ſuite.

La Chapelle ardante. La chapelle ardante fut toute chargés de cierges & de blaſons, és quatre quarres de la chapelle furent mis quatre grands chandeliers de neuf pieds de haut là où y avoit des cierges de cire blanche armoyés des blaſons des quatre quartiers. La chapelle eſtoit tendue de drap d'or & de velours noir. A la gonthieré d'ambas & aux pilliers y avoit pluſieurs Epitaphes, & tout à l'entour de la chapelle des torchiers avec des cierges blancs à quatre mouches armoyé à doubles blaſons.

Les pieces d'hôneur, & d'armes. Deſſous la chapelle eſtoit le Veſt repoſant ſur la ſepulture du feu Prince couvert d'un grand & riche drap d'or fait en cordelieres : à travers dudit drap d'or paroiſſoit une grande croix rouge, ſur laquelle eſtoit le chappeau Ducal, le Coronel, le Sceptre, & plus bas la cote d'armes, & au droit des pieds l'armet à la legere qui eſtoit azuré. Au milied de l'armet ſur le haut ſe voyoit une fortune bien faite, & aux quarre quarres du drap d'or quatre blaſons en riche broderie.

Les enſeignes & Bannieres. Les enſeignes du defunt Prince & de ſes ſeigneuries eſtoient attachées au cœur de l'Egliſe fort haut en des boucles. Celle de Rome, la Banniere Papale, & les enſeignes conquiſes furent attachées & rangées en haut à la nef.

Les cierges allumés. Les lambours tout à l'entour de l'Egliſe chargés de cierges furent tous allumés durant le ſervice, comme ceux de la chapelle ardente.

Parement du grand autel. Le grand autel paré comme dit eſt, eſtoit garni de huict grands cierges blancs ſur des chandeliers noires, & chacun des petits autels de deux cierges le tout aux blaſons du feu Prince.

Le dueil à vigilles en ſolemnité. Le Dimanche environ trois heures aprés midy Bourgogne Roy d'armes & tous les autres Herauts avec leurs Cottes d'armes s'aſſemblerent au logis de Monſeigneur le Prince René pour l'accompagner à Vigiles. Il s'y rendit ſuivi de tous les Seigneurs & Gentilshommes, marchans devant luy tous les Herauts deux à deux. Parvenu auprés du tombeau du feu Prince il print l'aſpergille & jetta de l'eau benite ſur le corps comme firent auſſi tous les autres : Et aprés il s'aſſit & tous prindrent place, chacun ſelon ſon rang.

Les Herauts ſe mirent à l'entour du Veſt chacun en ſa place.

Recommandation pitoyable. Les Vigiles dites, la recommandation fut faite fort piteuſement, avant que la compagnie ſe retirat.

Celebration des Meſſes, Offrandes diſcours à la louang du defunt. Toute la cōpagnie deffrayée par le Prince. Epilogue. Le Lundy ſuyvant furent dites & celebrées trois grandes Meſſes. Et quand ce vint à l'offrande, le Prince René alla offrir & aprés luy tous les Seigneurs. Vn Cordelier de l'ordre des pieds deſchaus, par un ſermon tres grave & eloquent à la louange des promeſſes & des victoires du defunt, fit la cloſture de ceſte grande & celebre action. Durant trois jours on fit le ſervice de Meſſes & de Vigiles ; & pendant tout le temps que les ceremonies durerent, toute ceſte nombreuſe compagnie du dueil fut traictée fort ſomptueuſement & magnifiquement, aux deſpens du Prince.

Tous ces grands honneurs, toute ceſte pompe magnifique bien que deuë au merite & à la memoire d'un ſi grand Prince, ſont ils pas aux yeux du lecteur un object de triſteſſe, un ſpectacle de doleur pour en eſpreindre des larmes ? ſujet de la vanité humaine ! miroir pour y contempler au naturel un abregé de toutes les miſeres de ceſte vie ! qui fait maintenant voir livré entre les bras de la mort, celuy qui l'avoit bravée par tant de fois ; abatu de ſon long & giſant ſous la terre, celuy qui par tant de ſignalés exploicts militaires, par tant de belliqueuſes actions, venoit de triompher des plus grandes puiſſances de l'Europe jointes enſemble, vient d'eſtre mené en triomphe par la mort & rendu la proye des vers ! Chetifve & frelle condition de l'homme qui crois d'eſtre eſtabli pour touſiours, & ton ame te va eſtre redemandée en la nuict prochaine ! ô Princes eſcoutés l'oracle ! *Vous eſtes Dieux, & eſtes tous enfans du ſouverain : Toutefois vous mourrés comme hommes, & vous qui eſtes les principaux cherrés comme un autre.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

CRONOLOGIE PARTICVLIERE

DES

PRINCES D'ORANGE

DE LA MAISON DE NASSAV.

QVATRIESME RACE.

Commençant à l'année 1530. & continuant juſques en l'année 1637.

1530 RENE DE NASSAU fils de Henry Comte de Naſſau & de Claude de Chalon ſœur unique de Philibert de Chalon, ſucceda à iceluy en la Principauté d'Orange & en toutes ſes autres Terres.

1544 GVILLAVME DE NASSAV IX du nom fils de Guillaume Oncle Paternel de René ſucceda à iceluy comme plus proche, & laiſſa trois fils qui luy ſuccederent l'un aprés l'autre.

1584 PHILIPPE GVILLAVME qui eſtant mort ſans enfans laiſſa ſa Principauté à ſon frere

1618 MAVRICE qui mourut ſans eſtre marié & la laiſſa avec tous ſes biens à ſon frere unique

1625 FREDERICH-HENRY à preſent heureuſement regnant ſur nous. Veüille le Dieu fort Souverain, Roy des Roys, Prince des Princes, combler ceſte Auguſte Maiſon de toutes les benedictions jadis prononcées en faveur de ſon Peuple bien-aimé, & faire pleuvoir ſur le digne Chef d'icelle la douce roſée de ſes faveurs comme ceſt onguent precieux qui decouloit anciennement juſques aux fimbres de la Robe Sacerdotale. Que les Saincts Anges qui veillent pour la garde des bons Princes ſoient campés à l'entour de luy pour la ſeureté de ſa perſonne. Que ſes Ennemis ſoient humiliés ſous ſes pieds & abbatus par la force de ſon bras. Et que ainſi raſſaſié de grandeur, de gloire, de felicité, nous voyons & admirions bientoſt Monſeigneur le jeune Prince en l'Orient de ſes jours & en l'aube de ſon bien faire, comme un genereux Aiglon ſuivant les traces de la valeur du Pere, guinder ſon vol juſques au ciel de la gloire de ſes Anceſtres. Et que ceſte bienheurée Princeſſe laquelle parmi tant d'autres a eſté jugée la plus digne d'eſtre gardienne & depoſitaire des ſaints amours de ce grand Prince & de faire repoſer dans ſon chaſte ſein ſa penible & triomphante vie, le face devenir Pere de pluſieurs Princes, qui dominent les Nations, & qui ſeigneurient ſur les Peuples.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Philippe Guillaume P. d'Orange. § Eleonor deBour-bon.

Guillaume IX. P. d'Orange C.de Naſſau. § Anne C. de Bure.

Guillaume C.de Naſſ. Dilemb. § VValburge C.d'Eg. Françoiſ de Savoye

ngelbert II. C. de Naſſau Dilébourg. § Limbur Bad

Henry C. de Naſſ. Dilembourg. § N. Com de Sley

Engelbert I. C. de Naſſau Dilemb. § Ieanne de Breda

ean I. C.de Naſſau Dilembourg. § Marguer de la M

Otho II. C. de Naſſau Dilemb. § Adelhei de Vian

Henry I. C. de Naſſau Dilemb. § Adelhei d'Arem

Otho I. C. de Naſſau Dilembourg. § Agnes de Solms.

Henry II. C. de Naſſ. dit le Riche. § Macthil de Naſſ Gueldre

Otho II. C. de Naſſau.

Henry I. C. de Naſſau.

VValrave III. C. de Naſſau.

obert I. Comte de Naſſau.

VValrave II. Comte de Naſſau. § Comte Arnſte

VValrave I. C. de Naſſ. § Chuno.

Otho I. C. de Naſſ. § Magdaleine de Spanheim

Iean I. C. de Naſſau. § Sibille de Sax

Didier I. C. de Naſſau. § Margue de Arn

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland

Fold Out
FRONT PAGE

ProQuest

diadeis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland

Fold Out
BACK PAGE

ProQuest
diadeis



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland

Fold Out

FRONT PAGE

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Koninklijke Bibliotheek
Nationale bibliotheek van Nederland

Fold Out
BACK PAGE

ProQuest
diadeis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.

Quatrieſme partie

Contenant la quatrieſme Race des Princes d'Orange de la maiſon de Naſſau, *avec leur Genealogie.*

RENE SEVL DE CE NOM
PRINCE D'ORANGE

XXII. Regne.

Troubles avenus en la Principauté d'Orange.

APrés ceſte longue & penible carriere de ſept cens trente ſept ans, qui ont couru durant les vies des trois premiers angles de ce tableau : ſous leſquelles on à veu ce pauvre eſtat par tant de fois occupé par l'eſtranger, arraché des maïns de ſes legitimes Princes, & exposé à la diſcretien des uſurpateurs, feroit il pas meshui temps de reprendre haleine? Depuis ceſte terrible & malheureuſe deſcente des Gots en Italie, qui cauſa la ruine & l'abbatis de nos ſuperbes murs anciennes, nous n'avons rencontré que malheurs, eſclandres, ruines ſur iceluy, & toute apparence de perte inevitable. Et quand meſmes nous rabatrons le reſpit que le bonheur & la grandeur de nos Princes a procuré en divers temps à nos anceſtres; il n'y a moins de confuſion que d'ordre, moins de tourmente que de calme, moins de tempeſte que de ſerenité, moins de trouble que de repos. La diſcipation de tant de belles places qui eſtoient membres conſiderables de ceſte ſouveraineté, les partages & les diviſions entre les freres & les ſœurs de ce qui reſtoit, les alienations indeües faites par deſpit contre ceux du ſang qui ne devoient eſtre faites par raiſon, pluſieurs Provinces & Souverainetés eſclipsées de la maiſon

Sous la premiere race.

Sous la ſeconde.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

de nos Princes ſans autre droict que celuy de la bienſeance & de la force: tant de belles terres & ſeigneuries qui leur ſont uſurpées : diverſes rebellions excitées par les mauvais ſubjects, qui de pere en fils ont accommodé leur infidelité au cours du mauvais temps & au pied de leurs affaires : tant de ſaiſies, d'occupations, d'uſurpations, ſeront ils point les termes & la fin des calamités qui ont tant haraſsé nos Princes, & tant affligé leur Eſtat ? Mais il s'en faut beaucoup que ce ne ſoit encor tout fait.

ſous la troiſieſme race

ſous la quatrieſme race

Il faut traverſer prés de cent ans avant que d'eſtre au bout. Nous allons voir des plus frequentes ſaiſies qu'auparavant, des expoliations indeuës ſuſcitées par le malheur des guerres eſtrangeres, dans leſquelles ils ſe ſont treuvés engagés ; & dans les inciviles & brutales guerres de religion de la France, ce pauvre Eſtat envahi par la violence de ſes ennemis, & ſa ville capitale ſouſmiſe à toutes les plus barbares cruautés, que l'Enfer peut concepvoir & enfanter, bruſlée, ſaccagée, ſes pauvres habitans inhumainement maſſacrés à diverſes repriinſes, les Tyranneaux s'emparans de la maiſon du Prince & jouans au boute-hors, pour y exercer chacun à qui pis tout ce qui a eſté practiqué autrefois dans Athenes & dans Siracuſe, & au bout pour monſtrer le bras contre le ſouveraun, ſe bander contre la legitime authorité ; & non contents de leur injuſte uſurpation entreprendre de luy faire la loy, luy porter des affronts ſur la mouſtache, maſſacrer à ſes pieds celuy qu'il tenoit comme dans ſon ſein, faire courir l'eſpée nue parmi les rues, contraindre le Prince par une violente & du tout inſolente felonnie de leur quitter la place, ſortir de ſa maiſon & de ſa ville, juſques à prendre les armes contre luy pour luy faire une guerre ouverte. Ainſi comme ſi nous trempions encor aux peines de nos devanciers, & dans les maux que nous n'avons que trop ſenti, fermons nos yeux à ces deſordres, reprenons vigueur, ramaſſons nos forces, roidiſſons nous contre l'orage & achevons courageuſement avec eux le reſte de ceſte penible courſe, dans les eſpineux diſcours que nous rencontrerons en la deſduite des regnes ſuivans : pour y voir à la fin une ſanglante mais heureuſe Cataſtrophe en la reſtauration de l'Eſtat retiré du bord de ſa perte par la prudence de ſon Prince.

Nous voicy donc parvenus à ceſte quatrieſme race, qui fait le dernier angle du tableau de ceſte hiſtoire parfait en ſon nombre & en ſa forme, puis qu'eſtabli ſur le quartenaire plus ſtable, plus ſolide plus ferme qu'aucun de tous les autres, deſquels il eſt comme la racine & le fondement. Ainſi les Philoſophes renferment toute la nature dans ces quatre termes ſubſtance, quantité, qualité, & mouvement : denombrent quatre degrés en l'eſchelle d'icelle l'eſtre, la veue, le ſentiment, & l'intellect : quatre mouvements le montant, le deſcendant, l'eſtendue & la rondeur. Ainſi les cieux ſont diſtingués en quatre parties, & les elements en quatre, reſpondans aux quatre premieres qualités, & aux quatre humeurs predominantes. Ainſi l'année ſe partage en quatre ſaiſons, l'aër en quatre vents principaux, & le Paradis terreſtre eſt divisé en quatre fleuues. Toutes les ſciences ſont comprinſes ſoubs ce nombre quartenaire, qui contient auſſi tous les nombres en quatre mots, & en ſoy toutes les differences des nombres qui conſiſtent en pair & impair. Les Mathematiques ſont enfermees dans ces quatres, le point, la ligne, le plain, & l'eſpeſſeur. La Phyſique eſt diſtinguee en quatre, la vertu ſeminaire, le mouuement naturel, la forme croiſſante, & le composé. La Metaphyſique reduite dans ces quatre termes, l'eſtre, l'eſſence, la vertu, & l'action. La Philoſophie Morale dans ces quatre vertus, la prudence, la iuſtice, la magnanimité, & la temperance. Toute la Theologie & le fondemẽt du ſalut dans les quatre Evangiles. Et le S. nõ de Dieu en quatre lettres és quatre langues principales. Ainſi le Prophete Ezechiel en ceſte excellente apparitiõ qu'il eut ſur le fleuve de Kebar, vit la reſſemblãce de quatre animaux, chacun deſquels avoit quatre faces & quatre aiſles, en quatre quarres, & quatre Cherubins aux quatre rouës.

nombre quartenaire plus ſolide qu'aucun des autres

Orient, occident, midy & ſeptentrion.

Le feu, l'air, l'eau, la terre.

Chaud, froid, ſec, & humide.

La cholere, le ſãg, la pituite, & la Melancholie.

Le Printemps, l'Eſté, l'Automne & l'Hiver.

Eſt, Oueſt, Sud, Nort.

Aux Hebrieux *Iova*, aux Perſes, *Sire*, aux Grecs *Θεός*, aux Latins *Deus*.

Les Payens paignoient auſſi leur Iupiter avec quater oreilles.

Ainſi Daniel vit monter de la mer quatre animaux, & quatre autres animaux pleins des yeux devant & derriere adſiſtans à l'entour du Throſne de Dieu. Ainſi les tons de la muſique ſe diſtinguent en quatre parties, pour former un agreable accord. Ainſi ce Tableau en quatre angles pour former un corps plus ferme & plus durable. Veuille le ciel que la durée de ceſte quatrieſme maiſon ne ſoit terminée que par la durée du monde, & que les conqueſtes du quatrieſme Prince de ceſte Auguſte famille que l'Eternel a eſlevé ſur nous en domination; ne ſoyent bornées ſur ſes ennemis que par les extremités de la terre habitable.

Le Prince regnant ſe rencôtre le quatrieſme de ſa famille.

I. Prince de la maiſon de Naſſau.

René de Naſſau eſt le premier Prince de ceſte grande Maiſon, qui ſucceda à la Principauté d'Orange, & à tout ce grand heritage de Chalon, duquel il relleva le nom & les armes en la ſolemnelle celebration des obſeques de Philibert. Et bien que par la teneur d'un codicil poſterieur à ſon teſtamẽt, il en eut eſté diſpencé: toutefois durant ſa vie il porta le ſurnom de *Chalon*, tantoſt appellé *René Chalon de Naſſau*, tantoſt *René de Naſſau Chalon*, fort frequemment *René de Chalon* ſeulement, ayant prins les plaines armes de Chalon avec ceſte Deviſe, *Je maintiendray Chalon*: mais ſes ſucceſſeurs interrompirent la ſuite de ce nom adoptif, pour continuer celuy de *Naſſau* naturel & legitime à leur maiſon. Et Guillaume IX. qui luy ſucceda immediatement porta pour Deviſe en ſes armes, *Je maintiendray Naſſau*, laquelle il transfera à ſes ſucceſſeurs.

Sa Deviſe

Son Eloge.

Sa vie eſt courte mais remplie de pluſieurs belles actions dignes de la generoſité de ſon ſang; elle ſera deſcripte en ſon lieu. Il faut ſatisfaire à l'ordre ja eſtabli, voir ſa genealogie, celle de nos autres Princes, & les Eſloges de leurs Devanciers.

Sa Genealogie.

René de Naſſau Chalon Prince d'Orange, eſtoit fils d'Henry Comte de Naſſau, & de Claude de Chalon ſa ſeconde femme, ſœur de Philibert fille de Jean de Chalon II. du nom Prince d'Orange.

Henry Comte de Naſſau eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & d'Anne ſa ſeconde femme, fille & heritiere du Comte de Catzenellebogen.

Jean Comte de Naſſau, eſtoit fils d'autre Jean Comte de Naſſau, & de Marie fille de Jean Comte de Lone & d'Heynsberg.

Jean Comte de Naſſau eſtoit fils d'Engelbert Comte de Naſſau, & de Jeanne fille de Philippe Seigneur de Lecke & de Breda.

Engelbert Comte de Naſſau, eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & de Marguerite fille & heritiere de Engelbert Comte de la Marck & de Cleves.

Jean Comte de Naſſau eſtoit fils d'Otho Comte de Naſſau, & de Adelheyde heritiere du Comté de Vianden.

Otto Comte de Naſſau eſtoit fils d'Henry Comte de Naſſau, & de Adelheyde Comteſſe d'Aremberg.

Henry Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Otho Comte de Naſſau, & de Agnes Comteſſe de Solms.

Otho Comte de Naſſau ayeul de l'Empereur Adolphe, eſtoit fils d'Henry Comte de Naſſau, ſurnommé *le Riche*, & de Machtilde fille de Didier Comte de Naſſau, Gueldres, & Zutphen.

Henry Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Otho Comte de Naſſau, & de la Comteſſe de Warnebourg.

Otto Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Henry Comte de Naſſau, & de Agnés, Marquiſe de Stramberg.

Henry Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Robert Comte de Naſſau.

Robert Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de la Comteſſe de Arnſteyn.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Chuno fille du Marquis de Torſelle, & niepce de l'Empereur Henry III.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Otho Comte de Naſſau, & de Magdelaine fille de Walrave Comte de Sponheyn.

Otho Comte de Naſſau, eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & de Sibylle ſa troiſieſme femme, fille de Louis Comte Palatin de Saxe.

Jean Comte de Naſſau, eſtoit fils de Didier Comte de Naſſau, & de Marguerite Comteſſe de Arnſpourg.

Didier Comte de Naſſau, eſtoit fils de Warmond Comte de Naſſau, & de Sidonie fille de Henry Comte de Swartzenbourg.

Warmond Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Arnoult Comte de Naſſau, & de Leucherde fille d'Otho Comte de Linſelſtein.

Arnoult Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Everard Comte de Naſſau, & de Eilſz fille du Comte de Helffenſtein.

Everard Comte de Naſſau, eſtoit fils de Everard Comte de Naſſau, & de Marguerite fille du Comte de Knechberg.

Everard Comte de Naſſau, eſtoit fils de Frederich Comte de Naſſau, & de Roſine Blanche fils de Lops Duc d'Agabie.

Frederich Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Catherine fille de Louis Comte de Rodenfort.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & de Magdelaine fille du Comte de Swartzenbourg.

Jean Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Agnés fille du Comte de Deckemberg.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Barbare fille du Seigneur de Muntzenberg.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & de Sibylle Comteſſe de Lutzenbourg.

Jean Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Henry Comte de Naſſau, & de Ermengarde fille d'Hiltebrand Comte de Sponheym.

Henry Comte de Naſſau, eſtoit fils de Didier Comte de Naſſau, & de Elizabeth fille du Sieur de Brenbergh.

Didier Comte de Naſſau eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Helene fille de Jean Duc d'Ardenne.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Didier Comte de Naſſau, des predeceſſeurs duquel ne ſe treuve rien d'aſſeuré. Mais la droite ligne depuis Walrave juſques à René, ſe continue clairement de pere en fils ſans interruption. Tout ce qui eſt au deſſus ne ſont que fragments & pieces desjointes d'une venerable antiquité. J'en ay recueilli ſommairement ce qui s'en peut treuver, pour authoriſer d'autant l'ancienneté de ceſte maiſon, monter juſques à ſon origine plus ancienne, & aprés deſcendre à la deſduite de ſa Genealogie, & remarquer en paſſant les choſes plus conſiderables de leur vie.

Fragments de l'ancienneté de la maiſon de Naſſau.

Il ſe lit dans un vieux manuſcript que Julius Cæſar leur donna à eux particulierement ceſte prerogative qu'ils ont poſſedée touſiours depuis.

Il ſe trouve encor de monoye d'or où il y a d'un coſté *Moneta Seigen.* & de l'autre *Ioannes Comes Naſſav.*

LEs curieux loüent les pieces bien entieres, & admirent celles qui ont eſprouvé la dent de la revolution de pluſieurs ſiecles. Une antique n'eſt pas plus eſtimée pour ſa rondeur, ny un fleuve rendu plus celebre par la cognoiſſance de ſa ſource. L'origine de ceſte maiſon a tari à la poſterité par la longueur de ſes ans, & n'a laiſſé à nos yeux que des fragments de ſon antiquité tenebreuſe. Elle a prins le nom de la Comté de Naſſau, ou de Naſſaw, qui eſt aſſize dãs l'Allemaigne ſur l'embouchure du Lane & du Rhein. Sa principale ville eſt Naſſau. Ses Comtes ſont Princes ſouverains & libres, deffenſeurs & protecteurs hereditaires du Rhein. Ils ont le pouvoir de faire battre monnoye d'or, d'argent, & de cuivre.

On

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

On lit dans un manuſcript dreſſé ſur de tres anciennes memoires, par le commandement de Henry Comte de Naſſau pere de René Prince d'Orange; qu'entre autres ſeigneurs Romains qui ſuivirent Iulius Cæſar en la conqueſte des Gaules, il y eut deux freres Comtes de Lebarten, qui pour s'eſtre portés vaillamment en ceſte conqueſte, obtindrent en don de l'Empereur une partie de la Bourgogne aujourdhuy appellée la Franche Comté, (qui deſlors changea ſes armes pour celles de Lebarten, & print le Lion d'or en champ d'azur billeté d'or, qui a eſté porté anciennement par les Comtés de Naſſau & de Lebarten, qui dure encor aujourdhuy en celle de nos Princes:) & tout le pays qui eſt arroſé de la riviere de Lane juſques à l'endroit qu'il ſe va deſgorger dans le Rhein: Là où entre autres maiſons ils baſtirent le chaſteau de Lebarten, auquel ils donnerent leur nom: Et depuis leurs ſucceſſeurs en edifierent un autre ſur ceſte meſme riviere, le nommant Lurembourg, duquel ils prindrent le nom, quittans celuy de Lebarten. Or le pays eſtant ja bien peuplé, advint qu'un Comte de Lurembourg allant à la chaſſe avec une meute de Chiens, rencontra un cerf, qu'il pourſuivit juſques ſur la croupe d'une haute montagne, où il le tua: Et fut ſi content de ſa chaſſe, qu'en memoire perpetuelle il y fit baſtir un bourg, qu'il appella *Naſſau* du mot Allemād *Naſſen auwen* qui ſignifie preds arroſés d'eaux: d'autant que la montagne en eſt environnée de tous coſtés. Iulius Cæſar ne marque rien de ſemblable dans les commentaires de ſa vie.

Il rapporte que les habitans du pays de Treves luy envoyerent une ambaſſade pour ſe plaindre contre ceux de Suabe, diſant que les hommes de cent villages s'eſtoient aſſemblés ſur le bord du Rhein pour le paſſer & courir ſur leur pays, eſtans commandés par deux freres *Nauſa & Cimbreus*. Il en laiſſe le ſentiment libre à chacun, ce ne ſont que traces & veſtiges de ſon ancienneté.

Hec autem eodē tempore Cæſari mandata referebantur, & Legati ab Heduis & Treviris veniebant Hedui queſtum &c. Treviri autem pagos centum Sueuorum ad ripam Rheni conſediſſe, qui Rhenū tranſire conarentur, his preeſſe Nauſam & Cimbreum *fratres. I. Cæſar 1. lib comment. de bell. Gall.*

Un autheur de la genealogie de Naſſau rapporte un autre manuſcript contenant, que en l'an deux cents & dix l'Empereur Severe eſtant en Allemagne, ſuivi entre autres ſeigneurs Romains d'un nommé Theodoſe ſieur de Lopperen; lequel voyant que l'Empereur s'eſtoit arreſté à Mayence commença d'edifier quelques chaſteaux dans le pays de Naſſau. Ceſte entrepriſe obligea le Comte de Naſſau de s'aller plaindre à l'Empereur, qui pour terminer leur different, traita mariage entre ce Theodoſe & la fille unique & heritiere du Comte de Naſſau: mais il ne ſe treuve rien d'aſſeuré touchant ſes ſucceſſeurs, bien que ce meſme autheur y veuille rapporter quelque origine des Comte de Naſſau.

Deſduite de la Genealogie de la maiſon de Naſſau commençant à Adolphe qui eſt le plus haut degré juſques où l'on peut monter, et deſcendant ſucceſſivement de pere en fils juſques aujourdhuy avec les Eloges de leur vie.

Eloge d'Adolphe Comte de Naſſau deffenſeur du pays de Heſſen.

C'Eſt le premier qu'on remarque avoir eu lignée & le plus proche de la ſource de ceſte maiſon: on le fait fils de Didier bien qu'il ne s'en puiſſe rien aſſeurer ni remarquer de certain, mary de Clodonde fille de VVeybrecht Duc de Saxe, & pere de deux fils, VVeybrecht qui fut Comte de Nidde, Didier qui luy ſucceda, & d'une fille mariée à Frederich Comte de VVertemberg. Il commença à regir ſes pays en 682. Fut Comte 21. an, & mourut en 703.

Eloge de Didier Comte de Naſſau deffenſeur du pays de Heſſen.

LA mort de ſon pere l'appella à la ſucceſſion de ſon heritage, & le fit Comte de Naſſau & deffenſeur de Heſſen. Il eſpouſa en premieres nopces Drutte de Quadlinberg morte ſans enfans, & en ſecondes Gertrud fille de Engelbert Comte d'Artolf: elle le fit pere de deux fils, Otto qui fut Comte aprés luy, & Engelbert qui mourut en enfance, & de deux filles, Amilburge marié à Louys Comte de Linzelbourg, & Arregunde à George Comte de VVingenſtein. Il fut Comte quinze ans & mourut en l'année 718.

Eloge d'Otto Comte de Naſſau deffenſeur du pays de Heſſen.

OTto comme ſes devanciers n'a ſignalé ſon nom que par ſon mariage & par ſes enfans. Il eſpouſa Immeltrande fille de Goſſelin Duc d'Ardoine & en eut quatre fils Henry, Goſſelin morts jeunes, Iean ſon ſucceſſeur, Albert Chanoine de Mayence; & une fille Hatmonde mariée à Sigebert Comte de Eberſtein. Il regit ſes pays dixſept ans & delaiſſa le monde en l'année 735.

Eloge de Iean Comte de Naſſau deffenſeur du pays de Heſſen.

QVi n'a auſſi laiſsé autre memoire que de ſes enfans. Il eſpouſa une fille du Comte de Hanaut, de laquelle il eut un fils George, & deux filles, Gertrud & Agnes Religieuſes, tint ſon pays treize ans, puis mourut en l'année 748.

Eloge de George Comte de Naſſau deffenſeur de Heſſen.

HEritier de ſon pere dernier de la branche de Naſſau & de Heſſen, eſpouſa Kongethein fille de Sichard Comte de Linzelbourg, de laquelle il eut une fille Helene qui mourut toſt aprés. Se remaria à Imagine fille d'Erenbrecht de Vonckil morte ſans enfans, & ainſi à faute d'Hoirs, il tranſporta ſes terres à Walrave qui portoit le nom & armes de Naſſau, & puis s'endormit avec ſes peres.

Fin de la Branche de Naſſau & de Heſſen.

Eloge de VValrave Comte de Naſſau ſeigneur de Lauriberg.

VVAlrave fut fils de Didier Comte de Naſſau ſeigneur de Lauriberg: recueillit l'heritage de George decedé ſans enfans, eſpouſa en premieres nopces Helene, fille de Iean Duc d'Ardoine, & eut un fils & ſucceſſeur Didier: & en ſecondes Iſabeau de Iſtharleis laquelle le fit pere de Louiſe mariée à Emich Comte de Catzenellenbogen. On le croit deſcendu de ce Theodoſe ſieur de Lopperen, qui eſtoit à la ſuite de l'Empereur Severe, & qui eſpouſa l'heritiere du Comte de Naſſau, comme il a eſté veu cy deſſus. Il tint ſon pays ſeize ans.

Walrave ſeigneur de Lauriberg ſuccede à la Comté du Naſſau.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge de Didier Comte de Naſſau ſeigneur de Lauriberg.

SA premiere femme fut Catherine fille du Comte de Swartzenbourg, & d'elle ces enfans, Anne, & Catherine decedées au berceau : Sa ſeconde Elizabeth fille du ſeigneur de Brenberg, & d'elle Henry qui luy ſucceda. Il fut Comte dixhuict ans.

Eloge d'Henry Comte de Naſſau.

HEnry fut Comte dixhuict ans, eſpouſa Ermengarde fille de Hiltebrand Comte de Sponheym, & d'elle il eut un fils Iean qui luy ſucceda.

Eloge de Iean Comte de Naſſau.

ESpouſa Sybille fille du Comte de Lutzelbourg, de laquelle il eut quatre fils, Didier qui mourut enfant, Warmund tué en France, Henry accrauanté par une cheute de cheval, Walrave qui luy ſucceda ; & deux filles, Agnes mariée à Sigifred Comte de Haynaut, & Sibylle à Adam Comte de Zutphen, fut Comte vingt-trois ans.

Eloge de VValrave Comte de Naſſau.

origine des Comtes de Hambourg.

MAry de Barbare fille du ſeigneur de Muntzenberg, & pere de cinq fils, Henry, Warmund, & Iean Religieux, Walrave qui luy ſucceda, Arnould qui eſpouſa Demhilde fille du ſeigneur de Hambourg, qui eut un fils Iean qui fit baſtir le chaſteau de Hambourg de Weſteric, & de luy ſont iſſus tous les Comtes de Hambourg & de Weſteric : & de ſix filles, Dorothée mariée à Gontier Comte de Virnebourg, Agnes à Iaques Comte de Arnſpourg, Barbare à Wiprecht Comte de Heilgenberg, Marguerite, Catherine, & Machtilde Religieuſes. Il tint ſa Côté trente quatre ans.

Eloge de VValrave Comte de Naſſau.

WAlrave quatrieſme fils de Walrave & ſon ſucceſſeur fut Comte trente ans, eſpouſa Agnes fille du Comte de Deckenberg, laquelle le fit pere d'Agnes, qui ſe fit Religieuſe & mourut en bas aage, & de Iean ſon ſucceſſeur.

Eloge de Iean Comte de Naſſau.

FIls de Walrave mary de Magdelaine fille du Comte de Swartzenbourg, & pere de ſix fils, Henry, Everhard & Walrave Religieux, Warmond qui luy ſucceda, Didier mary de Ditburge fille du Comte de Sayn, de laquelle il eut Didier qui aprés avoir fiancé la fille du Prince de Valois mourut ſans enfans, Walrave qui ſucceda à ſon frere Warmond : & cinq filles Eliſabeth & Regine mortes dans le berceau, Anne Religieuſe, Magdelaine mariée à Erneſt Comte de Calbe, Sibylle à Louys Comte de Hannaut. Il commanda ſon pays quatorze ans.

Warmond ſucceda à Walrave ſon pere, eſpouſa Sindacille fille d'Andacke ſeigneur de Mondefort, de laquelle n'ayant eu qu'une fille Adolle mariée au Comte de Bemans, il laiſſa ſa Comté à Walrave ſon frere.

Eloge

Eloge de VValrave Comte de Naſſau.

SVcceda à ſon frere, fut Comte aprés luy douze ans, mary de Catherine fille de Louys Comte de Rodenfort & pere de Frederich ſon heritier.

Eloge de Frederich Comte de Naſſau.

REgit ſon pays ſeize ans, eſpouſa Roſine Blanche fille de Lops Duc d'Agabie & d'elle eut cinq fils Bemald tué en France, Iaques en Allemagne, Iean mort au ſervice de l'Empereur, Frederich, Everard qui luy ſucceda,& deux filles Ingere mariée au Comte de Aldenbourg & Roſine à Florens Comte de Mecklembourg. Frederich ſon quatrieſme fils fit le voyage d'Eſpagne,y exploita pluſieurs belliqueuſes actions contre les Maures & en rapporta par le merite de ſa valeur l'ordre de Chevalerie. Il eſpouſa Sigethe fille de WaltereComte de Blians,fit eriger la terre de Sien en Comté & s'y retira pour y finir en repos le reſte de ſes jours. Il eut un fils VValthe qui luy ſucceda & qui a donné l'origine à tous les Comtes de Sien. Origine des Comtes de Sié.

Eloge d'Everard Comte de Naſſau.

EVerard dernier fils de Frederich luy ſucceda en la Comté de Naſſau, la tint aprés luy vingt ans, eſpouſa Marguerite fille du Comte de Knechberg & en eut un fils Everard &une fille Iuliane mariée à Ennon Comte de Baviere & d'Altorf.

Eloge d'Everard Comte de Naſſau.

FVt Comte vingt ans, eſpouſa la Dame d'Eilſz, laquelle luy apporta la Comté de Helfsenſterin & le fit pere de quatre fils, Arnoult, Frederich, Philippe, Iean; & de deux filles Anne mariée à Arnoult Comte de Lutzenbourg & Amelie à Henry Comte de Lutzelſtein.

Iean dernier fils d'Everard luy ſucceda le premier en la Comté, fut Comte huict ans & mourut ſans enfans.

Philippe troiſieſme fils d'Everard ſucceda à ſon frere eſpouſa Catherine fille du Comte de Hanaut, fit baſtir le chaſteau de Solms & inſtitua ſon fils unique Otho Comtes de Solms & de luy ſont deſcẽdus les Comtes de Solms. Origine des Comtes de Solms.

Frederich ſecond fils d'Everard fut Comte de Naſſau aprés Philippe ſon cadet dix & neuf ans, print à femme Mette fille d'Otho Comte de Scheiern, de laquelle il eut trois fils Otho, Frederich, Iean, & cinq filles Mette, Otilie, Dominique, Adelheide & Gertrude: tout leſquels enfans moururent avant qu'ils euſſent attaint l'aage de huict ans.

Eloge d'Arnoult Comte de Naſſau.

ARnoult bien que l'aiſné d'Everard fut le dernier de ſes fils qui luy ſucceda. Il fut Comte trenteſept ans,eſpouſa Leucherde fille d'Otho Comte de Linſelſtein, & d'elle eut cinq fils Didier Eveſque de Salbine, Iean Chanoine à Cologne, Otho qui fut toute ſa vie dans les exercices de la guerre & qui eſpouſa Barbare fille du Palatin de Kernitte laquelle luy apporta la Comté de Mortys & de luy ſont deſcendus les Comtes de Mortys, Frederich & VVarmond qui luy ſuccederent en ſa Comté l'un aprés l'autre:& deux filles Agnes mariée à Albert Comte de Reinfeld & Leukerde à Philippe Comte de Reinecce. Origine des Comtes de Mortys.

Frederich

Frederich ſucceda le premier a ſon pere, fut Comte quinze ans, eſpouſa Diemute de Wertheimbie vefue de Henry Comte de Henneberg & mourut ſans enfans.

Eloge de VVarmond Comte de Naſſau.

REgit ſa Comté dixhuict ans, n'a rien laiſſé à la poſterité non plus que ſes devanciers, que le nom de ſa femme Sidonie fille du Comte de Swartzenbourg, & de ſes enfans Didier & Iean ſes ſucceſſeurs, & Amburge mariée à Rodolphe Comte de Reinfeld.

Eloge de Iean Comte de Naſſau.

SUcceda à ſon pere, eſpouſa Machtilde fille de Werner Comte de Caſtile, & d'elle eut deux fils Werner & Philippes; & une fille Leutburge mariée à Wolmer Comte de Stolbourg.

Werner fut Comte aprés ſon Pere, ſe maria avec Engeltrande fille de Frederich Comte de Werthembi, & d'elle eut un fils Werner, & deux filles Engeltrande & Irmtrande, qui moururent tous au berceau.

Eloge de Philippes Comte de Naſſau.

FUt Comte aprés ſon frere, eſpouſa imagine fille d'Otto Comte de Hanaut, laquelle le fit pere de trois fils, Iean Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Strasbourg, Philippes Vicomte de Kibourg, Otto qui luy ſucceda, & de deux filles Gere & Anne mariée au Landgrave de Heſſen & de Turinge.

Otto ſucceda à ſon pere Philippes, eut trois femmes Jeanne de Luxenbourg, Theodore de Preſſe, & Marguerite fille du Comte de Strasbourg, deſquelles il n'eut aucuns enfans.

Eloge de Didier Comte de Naſſau.

FIls de Warmond, fils d'Arnoul, fut Comte trente un an, & tint la Comté aprés Otto, eſpouſa Marguerite fille du Comte de Arnſpourg & en eut huict fils & cinq filles. Les fils, Iean, Waramond, Frederich & Didier morts au berceau; Otto & Henry Religieux, Everard ſucceſſeur de ſon pere, Iean qui ſucceda à ſon frere Everard: Les filles Adelheide morte en bas aage, Claire, & Barbare Nonains, Anne qui mourut vefue, Marguerite eſpousée à Henry ſeigneur de Lunberg.

Everard fut Comte de Naſſau aprés ſon pere, eſpouſa Marie fille de Iean Duc d'Iſenberg, de laquelle il eut Iean mort en bas aage, Magdelaine mariée à Iean le vieux Comte de Montbeliard, & Marie à Sigiſmond ſeigneur de Lichtenbourg.

Eloge de Iean Comte de Naſſau.

IEan fils de Didier, frere d'Everard, ſucceda à ſon frere à la Comté de Naſſau & à ſes autres terres: fut Comte quinze ans, eſpouſa en premieres nopces Holle de Schauwenbourg, en ſecondes Adelheyde de Polenden deſquelles ils n'eut point d'enfans, & en troiſieſmes Sybille fille de Louis Palatin de Saxe de laquelle il eut neuf fils & huict filles: Les fils Adolphe, Sigiſmond, Philippe, Vlric & Iean morts en enfance; Adolphe & Frederich religieux; George qui luy ſucceda & Otho qui fut auſſi Comte de

Naſſau aprés George ſon frere : Les filles Magdelaine, Anne & Marguerite mortes ſans mary ; Bluſerde & Regine religieuſes ; Fronice mariée à Lurio Comte de Sahrwerd, Agnes à Philippe Comte de Sarbrourg, & Mette à Wolfgang, Comte de Zollern & defenſeur de Sueve.

Eloge de George Comte de Naſſau.

FUt Comte de Naſſau aprés Jean ſon pere, eſpouſa Jeanne fille de Philippes Comte de Banner, & fut pere de Philippe Prieur de Bavre, d'Adolphe qui luy ſucceda & de Jeanne mariée à Jaques Comte de Savoye.

Eloge d'Adolphe Comte de Naſſau.

ESpouſa Iſabelle fille de Henry Comte de S. Paul & d'Iſtharlop, & d'elle eut Iſabeau & Jeanne mortes jeunes ; & Otho qui print à femme Adele Dame de Caſtel, & qui fut tué par meſgarde le propre jour de ſes nopces, d'un coup de Lance par le Comte de Lochſmond proche parent de ſa femme. En cetuy cy finirent les deſcendans de Jean Comte de Naſſau ſon Biſayeul, & ſa Comté fut tranſportée à Otho de Naſſau ſon grand oncle, auquel commencent toutes les Genealogies de Naſſau, & celle qui precede.

Eloge d'Otho Comte de Naſſau, Seigneur de Lopperen, Laverberg, & Sonnenberg.

Icy commence la Genealogie en Charte. Un vieux MS. raporté par la Genealogie de Naſſau luy donne tous ces tiltres portés par pluſieurs Comtes de Naſſau.

OTho fils de Jean, fils d'Everard, fils de Philippes Comte de Naſſau, ſucceda à Adolphe à defaut d'hoirs maſles, eſtant la ſouche de tous les autres deſcrits en ceſte Genealogie. l'Allemagne & la Hongrie furent le Theatre de ſa gloire & de ſes guerrieres actions. En l'année 925. l'Empereur Henry l'Oiſeleur luy donna la generalité d'une grande armée contre les Hongres, & ſa valeur pluſieurs victoires contre eux. La paix de neuf ans que l'Empereur leur ottroya en arreſta le cours, & en fit celebrer la rejouiſſance par un tournoy a Magdebourg, auquel Otho ayant donné des preuves extraordinaires d'une adreſſe ſinguliere, il fut recognu par les adſiſtans non moins accompli es parties louables à un ſeigneur dans la paix qu'es qualités advantageuſes a un grand Capitaine dans la guerre. De Magdelaine ſa femme fille du Comte de Sponheim, il eut Henry Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Mayence, Walrave qui luy ſucceda, Lucie mariée à Hildebrand Comte de Sayn, & Barbare à Goſſelin Duc de Limbourg. Il fut Comte long temps, & mourut en grande vielleſſe à Nurenberg en l'année 972.

Eloge de VValrave Comte de Naſſau.

Voy les hiſtoriés d'Allemagne en la vie de cet Empereur.

SUcceda à ſon pere, regit ſa Comté quarante huict ans, fut honnoré de diverſes charges par l'Empereur Otho le Grand, lequel il accompagna en toutes ſes expeditions militaires. Il fit le voyage de France avec luy. l'Empereur y appaiſa les rebellions ſuſcitées contre le Roy, vainquit les obſtinés en pluſieurs rencontres, & les contraignit de ſe ſouſmettre à l'obeiſſance de leur Prince. De la il le ſuivit en Italie contre Berenger, que l'Empereur chaſſa de ſon Royaume de Lombardie, pour ſon tirannique gouvernement. Puis en Allemagne pour faire la guerre contre Ludolphe ſon fils qu'il contraignit de recognoiſtre ſon devoir avec l'armes. Aprés contre les Eſclavons, Hongres, & Allemans partiſans de Conrad ſon gendre qu'il vainquit en une ſi ſanglante bataille, que preſque toute la Nobleſſe de Hongrie y demeura avec Conrad, & tous les principaux chefs de ſon armée. Ceſt

le ſom-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

C'eſt le ſommaire de ce qui ſe trouve de memorable de la vie de ce Comte, qui mourut en l'année 1020. & fut enſevely à Nurenberg au tombeau de ſon pere dans le Monaſtere ſaincte Catherine : ayant laiſsé de ſa femme Chuno fille du Vicomte de Torſellan, & niepce de l'Empereur Henry III. deux fils; Walrave qui luy ſucceda en la Comté, Otho premier Comte de Gueldres : & deux filles, Adelheyde eſpouſée à Reginhart ſeigneur de Rinckel,& Irmtrande à Iean fils de Frederich Comte de Koninckſtein.

Famille de Naſſau & de Gueldres, faiſant la premiere branche de la Genealogie.

Eloge d'Otho I. du nom Comte de Naſſau, de Gueldres,& de Zutphen, Seigneur de Pont.

OTho fils & frere de Walrave Comte de Naſſau, bien que cadet de ſa maiſon, fut le mieux partagé de la fortune. Adelheyde ſa premiere femme fille unique & heritiere de Wichard deffenſeur de Gueldres, ſeigneur de Pont,& de Marguerite heritiere du Comte de Lone; le fit premier Comte de Gueldres,& de la famille de Naſſau & de Gueldres : Et Sophie ſa ſeconde femme,fille de Wichmann Comte Zutphen, luy remit les riches deſpouilles des Comtés de Zutphen. La Hongrie experimenta ſa valeur, & recognut ſes armes victorieuſes en pluſieurs rencontres : La Boheme reſſentit la force de ſon bras en pluſieurs memorables deffaites : & l'Empereur Henry III. l'advantage de toutes ſes grandes actiõs, qui le rendirent paiſible en Hongrie, & en Boheme, laquelle ſe recognut relever de ſon Empire. Henry pour recompenſe de ſon merite erigea la Gueldres en Comté, en preſence des Electeurs convoqués à Mayence en l'année 1079. Et Otho pour en prendre une ſolemnelle poſſeſſion, changea les trois fleurs de Neſliers de Gueules en champ d'or anciennes armes de Gueldres, au Lyon d'argent en champ d'azur; Armes de la maiſon de Naſſau, que la Gueldres a gardées juſques à ce jourd'huy. De ſes deux femmes il eut deux fils; Gerard de la premiere, & Gerlac de la ſeconde : mourut en l'année 1107. & le 18. de Mars : fut Comte quarante ſix ans, & enterré en grande pompe en l'Egliſe collegiale de Zutphen, qu'il avoit fait baſtir. Gerlac qu'il eut de la Comteſſe de Zutphen luy ſucceda en la Comté de Zutphen, & la poſſeda quelque temps : Eſpouſa Eliſabeth fille du Comte de Saxe; & eſtant mort ſans enfans, laiſſa ſa Comté à ſon frere Gerard par la perſuaſion de ſon pere.

Sic volunt Annales Gelriæ, Aquilius & alij.

Les Hiſtoriens de Gueldres ne ſont pas d'accord touchant ſa mort. Il y en a qui diſent qu'il mourut en la bataille d'Iſſelmonde donnée entre Theodoric Comte de Hollande & Robert Comte de Flandres.

Eloge de Gerard I. du nom Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

LA mort de ſon pere le mit en la poſſeſſion de la Comté de Gueldres; & celle de ſon frere en la poſſeſſion de la Comté de Zutphen. Il commença l'entrée de ſa domination par celle de ſon mariage : eſpouſa en premieres nopces Hadewige fille de Florens le Gros Comte de Hollande & de Zeelande, & de Petronelle fille de Theodoric Duc de Saxe ſœur de l'Empereur Lothaire : laquelle le fit pere de Henry qui luy ſucceda, & de Salome mariée à Henry fils d'Elimar Comte de Altembourg. Et en ſecondes, Ermgarde ſœur du Comte de Namur, de laquelle il eut Adelbert Eveſque de Liege. La pieté touſiours neceſſaire mais tres rare parmy les Grands, partagea les actions de ſa vie. Il fonda l'Abbaye de Bederen dans le pays de Heſſe, entre les rivieres de Hulde & de la Werre; & en ſuite l'Egliſe de

Waſſenbourg, qu'il dota de pluſieurs revenus conſiderables : ſe ligua avec quelques autres Princes du Pays bas contre l'Empereur Henry V. excommunié par le Pape, emporta ſur luy pluſieurs places de ſon Empire, ſecourut Didier Comte de Hollande, luy ayda à venger la mort de Florens ſon pere tué en un combat proche de Tiel par la main propre de Herman Comte de Cuke, regit ſon pays vingtquatre ans, mourut en l'année 1131. & fut enterré avec ſon pere à Zutphen.

Ioannes placentius in catalog. Epic. Leodienſium.

Adelbert fils de Gerard & de ſa ſeconde femme fut eſleu Eveſque de Liege, & inſtalé (ſelon que l'eſtime Paul Merule) Archeveſque de Cologne. Il veſquit en ces grandes dignités quatorze ans, fut eſleu en 1136. & mourut en 1150.

Eloge d'Henry Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

SA debonnaireté le fit ſaluër de tout ſon peuple Comte de Gueldres & de Zutphen, & ſa prudence eſtablit ſa domination. L'oiſiveté neantmoins luy eut eſté meſceante en un temps, auquel toute la Chreſtienté armée contre elle meſme, portoit le glaive au plus profond de ſes entrailles. Il ſuit l'Empereur Frederich Barberouſſe au voyage qu'il fit en Italie; pour aſſeurer la poſſeſſion de la Toſcane à Guelphe à qui il l'avoit donnée; pour chaſtier les Milanois qui les moleſtoient, & pour reprimer la trop grande authorité, que le Pape Adrian empietoit tous les jours ſur l'Empire. Il y fut eſtably par l'Empereur, General d'une grande armée, pour y tenir en debvoir tous ces Princes & tous ces peuples de nouvelle conqueſte, & y ſejourna autant que les affaires de ſon maiſtre le requirét; cependant que luy meſme s'en retourna en Allemagne pour appaiſer les eſmotions ſuſcitées par Henry le Lion Duc de Saxe. Eſtant de retour au Pays bas il expia par œuvres pies les impies qu'il pouvoit avoir commiſes durant ces guerres, fonda un Cloiſtre és environs de Dotecom en Zutphen, qu'il appella *Bethlehem* & le dota de pluſieurs revenus en l'année 1162. Il avoit auparavant eſpouvé Seinarde fille de Godefroy Duc de Bouillon Roy de Hieruſalem, laquelle le fit pere de Gerard qui luy ſucceda, d'Otho qui fut Comte aprés ſon frere Gerard, de Marie mariée au Comte de Lone, de Marguerite à Engelbert Comte de la Mark & de Mons, & d'Agnes à Henry Comte de Namur : & ſeigneur d'une partie de la Veluwe ſituée entre un bras du Rhein, qui mouille les murailles d'Arnhem, & l'Iſle qui ſe va rendre en la mer de Zud. Il fut Comte trente un an, mourut en l'année 1162. & fut enſevely au Monaſtere de *Camp* avec ſa femme.

La Veluwe eſt un pays fertile remply de pluſieurs coſtaux & bois, cofinant & aboutiſſant à la Gueldres.

Eloge de Gerard II. du nom, Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

IL print la meſme route que ſon pere, à qui il ſucceda : accompagna l'Empereur Frederich Barberouſſe en un autre voyage qu'il fit en Italie, pour punir la rebellion des Milanois, & les rendre en exemple à la poſterité d'une patience irritée. Il leur avoit deſia pardonné pluſieurs fois les peines, les fatigues, les deſpenſes qu'ils luy avoient fait ſouffrir : maintenant il les chaſtie une fois pour toutes, aſſiege la ville, la prend par aſſaut, fait paſſer au fil de l'eſpée tout ce qui s'y trouva dedans, perir par feu les maiſons, raſer les murailles juſqu'au fondament, & aprés fait ſemer du ſel par tout. Gerard ſe trouva en ceſte ſanglante expedition, & contribua ſa perſonne & ſes forces à la ruyne de ceſte miſerable ville. Il ſe trouva bien plus empeſché en ſes affaires

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

affaires domeſtiques. Son pere luy avoit laiſſé pour les droicts de ſa mere la Veluwe : l'Eveſque d'Utrecht l'en veut maintenant depoſſeder, employe pour ce faire le glaive ſpirituel & temporel, appelle à ſon ſecours Florens ſon frere Comte de Hollande, & Theodore Comte de Cleves; avec les forces deſquels il emporte toute la Veluwe, & n'en laiſſe que le droict à Gerard; qui en eſchange porte le feu par toutes les terres de ſon Eveſché, bruſle pluſieurs villages, aſſiege pluſieurs jours durant Deventer l'une de ſes principales villes: & eut continué en ſes reſſentimens, ſi l'Empereur Frederich Barberouſſe memoratif des ſervices qu'il luy avoit rendus, deſcendu au Pays bas, ne ſe fut rendu entremetteur de paix entre ces Princes. Il mourut peu aprés en l'année 1180. fut Comte dixhuict ans, & enterré avec ſes peres à Zutphen, & ſelon d'autres à Vaſſenbourg dans le College des Chanoines qu'il avoit fait baſtir; ne laiſſant aucuns enfans de ſes femmes Marguerite fille du Comte de Sponheim; & d'Ide fille de Mathieu & de Marie Comteſſe de Boulogne. Il laiſſa ſes Comtés à ſon frere Otho qui ſuit.

Eloge d'Otho II. du nom Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

LA vertu ne meſure les qualités que par le merite, & n'aſſigne point rang aux aiſnés par deſſus les cadets. Otho ſecond fils d'Henry Comte de Gueldres & de Zutphen ne ceda à ſon frere ny en valeur ny en courage. Pour en donner des preuves, il ſe croiſa avec l'Empereur Frederich Barberouſſe pour la conqueſte de la Terre ſaincte, ſe trouva en la bataille d'Iconic gaignée ſur les Infideles: Et aprés la mort tragique de l'Empereur, qui ſe noya au paſſage de la riviere Selephus en Armenie, fut eſleu chef de l'armée, avec le Duc de Sueve, le Comte de Flandres & autres: Et le ſiege mis devant Ptolomaide, qui n'ayant peu eſtre ſecourue par l'armée innombrable des infideles qui s'y preſenterent, fut contrainte de ſe rendre à l'arrivée de Philippes Roy de France; mais aprés avoir couſté aux Chreſtiens la mort de cinquante Princes, & la diſſipation entiere de leurs forces & de leurs conqueſtes. Otho s'en prevalut de deux bonnes pieces. Il avoit preſté une ſomme d'argent à l'Empereur, pour les frais de ceſte guerre, il en garda les gages, & retint à ſoy les villes d'Emmerik & de Nieumeges, acheva la guerre que ſon frere avoit commencée contre Baldun d'Hollande Eveſque d'Utrecht, pour le recouvrement de la Veluwe; fut ſecouru en icelle des Eveſques de Cologne & de Munſter, du Duc de Brabant, & avec ces forces aſſiegea durant trois ſemaines Deventer, deffendue par huict cents chevaux qui s'y eſtoient enfermés. Il en leva le ſiege pour aller rencontrer ſon ennemy; luy livra bataille, & aux Hollandois au pont de Hayman entre Coudekerk & Alphen, où eſtants morts beaucoup d'hommes d'un coſté & d'autre, la victoire fut partagée, la paix faite par l'Empereur Frederich II. deſcendu au Pays bas pour ceſt effect, & la Veluwe rendue à Otho legitime poſſeſſeur. Il avoit eſpousé Richarde fille de Gerard Comte de Juliers, fut pere de trois fils, Henry, Gerard qui luy ſucceda, Otho: & de deux filles Adelheyde mariée à Guillaume Comte de Hollande & de Zeelande, & Marguerite à Adolphe Comte de la Marck: Regit ſa Comté vingtdeux ans, mourut en l'année 1202. ou ſelon Paul Merule en 1205. & fut enterré dans le Cloiſtre de Zercamp avec ſes peres. Les hiſtoires d'Allemagne en font mention.

Henry ſon ayné porta le teſmoignage de la ſainteté de ſa vie, & fut canoniſé aprés ſa mort. Il avoit eſpousé Adelheyde fille de Theodore VII. du nom Comte de Hollande & de Zeelande, de laquelle il n'eut point d'enfans, & fut inhumé en l'Abbaye de Rhinsbourg.

Otho ſon troiſieſme fut eſleu trentetroiſieſme Eveſque d'Utrecht en 1210. la baſſeſſe de ſon aage luy fut en obſtacle: Il avoit eſté eſleu en l'aage de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

dixhuict ans; contre la teneur du Canon qui veut que ceux qui rempliſſent ces dignités en ayent trente: & deſia eſtoit arrivé à Noorthuyſen pourſuivant ſon voyage de Rome pour en obtenir la diſpence du Pape, quand il fut attaint d'une fiebure, dont il mourut en l'année 1213. ayant adminiſtré trois ans ſon Eveſché au contentement de ſon peuple, repos & tranquillité de ſes ſubjects, qui inhumerent ſon corps dans la grande Egliſe Cathedrale.

Eloge de Gerard III. du nom Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

IL eſpouſa en premieres nopces Marie fille de Robert Comte de Naſſau mort au voyage de la Terre ſaincte: Veſquit dans les tempeſtes de la guerre: Fut aſſailli dans ſon pays par Henry Duc de Brabant alié de Theodoric Eveſque d'Utrecht: & luy pour contrecarre appelle à ſon ſecours Theodoric Comte de Hollande, & avec ces forces marche au rencontre des Brabançons. Le combat fut deſtourné pour ce coup, par l'Empereur Otho qui accoiſa le trouble, aſſiſté d'Adolphe Archeveſque de Cologne. L'accord ne tint qu'autant que ces entremeteurs furent dans le pays: Les injures eſtoient trop freſches pour ne repulluler en bref, peu de temps fit renaiſtre les animoſités. La guerre recommence avec plus de paſſiō que devant. Les Chefs s'affrontent avec leurs armées proche de Huſdam; en laquelle les Gueldrois ayant eſté vaincus, & le Comte contraint de ſouſmettre ſa liberté à la diſcretion de ſon ennemi; il n'en ſortit qu'avec rançon, aprés avoir eſpousé Sophie fille du Brabançon, & ainſi contracté amitié & aliance avec ſon plus grand ennemi. Ce nœud l'engagea deſlors dans l'intereſt de ſon beau pere, & l'obligea de le ſecourir de ſes forces. Il paſſe outre, ſe joint en perſonne avec le Duc; & d'une commune puiſſance attaquent le pays de Liege, brullent & ſaccagent tout ce qu'ils rencontrent; battent juſques aux portes de Liege qu'ils aſſiegent, emportent, & ruinent de fonds en comble. A ſon retour il trouva bien du remue-meſnage dans ſon pays. Quelques ſeigneurs des environs heretiques qu'on appelloit Standingers, couroyent le pays avec des forces. Il les va rencontrer à Breme les combat, les deffait, & les extermine tous juſques a un. Son bonheur finit par ceſte action. Il va au ſecours de l'Eveſque d'Utrecht, aigrement moleſté par Rodolphe Chaſtelain de Kouverden, auquel ayant livré bataille il y fut deffait avec ſes troupes, luy bleſſé & arreſté priſonnier, l'Eveſque cruellement meurtri, & les ſoldats preſque tous noyés dans les marais. Ce fut la cloſture des guerrieres actions de ſa vie. Il employa le reſte de ſes jours à fonder trois Cloiſtres à Ruremonde: le premier pour les Nonains de l'ordre S. Bernard, le ſecond pour les Chartreux, & le troiſieſme pour les Minimes. Il eut deux fils de ſa premiere femme Comteſſe de Naſſau, Otho qui luy ſucceda, & Henry Eveſque de Liege. Fut Comte vingt ans. Mourut en 1229. Enterré à Ruremonde au Cloiſtre des Nonains avec ſes femmes.

Henry ſon ſecond fils inſtalé Eveſque de Liege en faveur de ſon frere Otho, ne fut jamais propre à ceſte profeſſion. Il eut mieux manié l'eſpée que la Croſſe: fit baſtir le Fort de Montfort proche de Ruremonde: couronna Guillaume XVIII. Comte de Hollande, Roy des Romains dans Aix la Chapelle: conſerva ſon Eveſché vingt ſix ans: Et en ayant eſté deſmis par le Pape Gregoire X. au Concile de Lion; il ne voulut obtemperer à ſa Bulle, ſe maintient genereuſement par armes contre trois Eveſques conſecutifs, juſques à la mort, qui luy fut livrée en trahiſon par Theodoric du Prat: Et fut enſevely dans la grande Egliſe de Ruremonde, ayant laiſſé bien que Eveſque ſoixante cinq ſiens enfans pour ſucceſſeurs.

Placent. in Catalog. Epiſc. Lodienſ.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge d'Otho ſurnommé le Boiteux III. du nom, Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

IL eſtoit autant accompli aux qualités dignes d'un brave Prince, que difforme en la proportion & ſymmetrie du corps. Il fut ſurnõmé le Boiteux, mais ſa prudence & ſon jugement à conſerver la paix parmy ſon peuple deſia las & recreu des guerres paſsées couvroiẽt tous ſes deffauts exterieurs. Il eſpouſa en premieres nopces Marguerite fille de Theodoric IV. du nom Comte de Cleves, delaquelle il n'eut point d'enfans: Et en ſecõdes Philippe fille du Comte de S. Paul, de laquelle il eut trois fils & une fille. Il enrichit la Gueldres, l'embelit de pluſieurs beaux edifices, & en eſtendit les frontieres. Pour ſe munir dans la paix contre les mauvais temps de la guerre, il fit clorre de murailles les lieux de Ruremonde, d'Arnhem, de Hardervic, de Bommel, de Goche & de Waninge, & les rempara de foſſes. Il ne portoit ſes penſées qu'à eſtendre les frontieres de ſon pays: Et pour s'accommoder du plus proche, il preſte une ſomme d'argent à Guillaume II. Roy des Romains Comte de Hollande & de Zeelande, & retient en engagement la ville de Nieumegen & le Bethaw (contrée voiſine de Gueldres) qu'il conſerva à ſes ſucceſſeurs. Ses enfans furent Renaud qui luy ſucceda, Henry & Gerard morts en bas aage, Irmgarde mariée à Theodoric VII. du nom Comte de Cleves. Commanda en paix ſes pays quarantedeux ans & fut enterré avec ſes femmes à Gravendal en l'Abbaye des Moynes de Ciſteaux, qu'il avoit fondé, en l'année 1271.

Eloge de Renaud ſurnommé le guerrier I. du nom, Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

LEs actions ſingulieres de valeur, de conduicte, de jugement qu'il exploita durant ſa vie, le couronnerent de ce glorieux ſurnom qui luy fut donné aprés ſa mort. Son premier mariage qui ſembloit luy promettre beaucoup de repos, & la faculté de jouir à l'aiſe de l'heritage de ſon devancier; fut le premier coup d'eſperon qui l'eſveilla de ceſte peſanteur, & luy fit mettre la main à l'eſpée contre celuy qui luy emportoit le preſent, que la fortune luy offroit, & que ſon aliance luy avoit acquis. Il avoit eſpousé en premieres nopces Irmgarde fille unique de Henry Duc de Limbourg veſue de Theodore Comte de Cleves, qui luy apporta le droict & la ſucceſſion de ceſte Duché, apres la mort du Duc ſon pere. Pour ſi maintenir contre Iean I. du nom Duc de Brabant qui y pretendoit, il fit aliance avec Sigifrid Weſterburge Archeveſque de Cologne, Adolphe Comte de Naſſau depuis Empereur, & Henry Comte de Lutzembourg: Et par ſa liberalité ſe rendit maiſtre des fortereſſes de ce nouvel acqueſt & du cœur de ſes ſubiects qui l'y pouvoient faire regner ſeurement. Le Brabançon adverti de ſon eſtabliſſement, ne l'en laiſſa guieres paiſible. Il paſſe la Meuſe, entre dans le Limbourg à main armée, fait marcher devant ſoy la frayeur & le degaſt, aſſiege & prent Limalle principalle forteresſe du pays, livre bataille à Renaud pres du village de Waringe & de Cologne, le deffait à plaſte couſture, toute l'eſlite de ſes hommes & parmy iceux plus de mille Chevalliers demeurent ſur la place, luy priſonnier avec l'Archeveſque de Cologne & Adolphe Comte de Naſſau, laiſſa à ſon ennemi toutes les marques d'une plaine victoire, & finallement

tout

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

tout le droict du Duché de Limbourg pour ſa rançon. De ceſte extremité il ſaute à une autre qui luy fut plus favorable.. L'Eveſque d'Utrecht le troubloit en la Veluwe: il porte le feu par tout ſon pays, attaque & aſſiege Amesfort, le bat & l'emporte d'aſſaut, conſacre tout ce qui ſe trouva dedans à la furie du ſoldat victorieux & à ſa juſte vengeance. Il ne tarda pas de s'en repentir & pour expier cet excés de cruauté, il fait baſtir un Convent de Preſcheurs à Zutphen qu'il dota de pluſieurs grands revenus; obtient de l'Empereur Rodolphe privilege de faire battre monoye à Arnhem, à Ruremonde & à Hardevic: apres la mort de Rodolphe adſiſte au Couronnement du nouveau Empereur Henry VII. paravant Comte de Lutzembourg, qui fut fait à Aix la Chapelle: Puis l'accompagne en ſon voyage d'Italie, ſe trouve en toutes les occaſions d'honneur de guerre & de paix, contribue ſon eſprit & ſes forces pour ayder à l'aſſoupiſſement de ces deux grandes factions des Guelphes & Gibellins, & à ranger ſous l'obeiſſance de l'Empereur la plus part des villes Imperiales qui ne le vouloient pas recognoiſtre. La vie de ce Comte fut bruyante, tempeſtative, malheureuſe, & ſa fin horriblement tragique. A ſon retour qu'il devoit jouir de quelque aiſe il n'eſpouſa qu'une priſon par la malice de ſon deſnaturé fils Renaud, qui le detint durant ſix années c'eſt à dire ſix ſiecles & le contraignit de paſſer ſes derniers ſouſpirs dans les antres d'une dure & miſerable captivité. Il eut de la Ducheſſe de Limboug, Marguerite mariée à Theodoric X. Comte de Cleves: Et de Marguerite ſa ſeconde femme fille de Guido Comte de Flandres vefve d'Alexandre fils du Roy d'Eſcoſſe, trois fils Guido & Philippes morts en enfance, & Renaud qui luy ſucceda: Et deux filles Iſabelle mariée en premieres nopces à Adolphe Comte de Mons & en ſecondes à Frederich le bel Empereur; & Philippe religieuſe au monaſtere de S. Claire à Cologne. Il mourut en l'année 1326. fut Comte cinquante quatre ans en deſduiſant les ſix années de ſa ſervitude comme d'une mort civille, & eſt enſeveli à Gravendal avec ſes femmes.

Eloge de Renaud le Roux ou le Noir II. du nom Duc de Gueldres, Comte de Naſſau & de Zutphen.

SI les commencemens de ſa vie n'euſſent eſté noircis de l'inhumanité exercée contre la perſonne de ſon pere, elle eſtoit en exemple aux plus vaillans & aux plus heureux Capitaines de ſon ſiecle. Le deſir de ſecourir ſes amis appreſsés plus grand que celuy de s'agrandir & de reparer les pertes de ſes devanciers, luy fit embraſſer la guerre à ſon advenement. Et au lieu de mettre quelque ordre aux affaires de ſon domaine embrouillé, il s'engage plus avant à le debiffer, leve une grande armée, marche au ſecours d'Adolphe de la Mark Eveſque de Liege chaſsé & expolié par ſes ſubjects eſpaulés des forces du Duc de Brabant, les rencontre proche du lieu de Haſſelt, leur livre bataille, les deffait & en tue neuf mille ſur la place, outre grand nombre des principaux priſonniers. Ceſte victoire luy arriva le jour S. Gervais 1328. Son cœur genereux touché de quelque ſentiment de pieté, luy fit regreter ceſte grande tuerie & tant de ſang eſpandu; pour en expier le peché il fait baſtir un Convent aupres de Arnhem, qu'il deſtine aux Chartreux & dote de tres grands revenus.

Ad remedium animæ ſuæ, & ad expiandam horribilem ſtragem quam commiſit in Leodienſibus. Ce ſont les mots de l'autheur de la grãde Chronique des Belges.

Il avoit ſouvent oui dire à ſon pere que ſa race ne tiendroit gueres plus long temps le pays de Gueldres, & avoit experimenté ſes propheties en pluſieurs rencontres. Il ne deſiroit pas qu'elle fut accomplie en ſa perſonne, pource il fait recercher à femme Sophie filles de Florens Comte Malines tres riche ſeigneur, laquelle il eſpouſe, & par ce mariage rachepte beau-

beaucoup de ſon Domaine engagé : devient pere de quatre filles & ſucceſſeur de droict mais non de poſſeſſion, de la Comté de Malines par la mort de Florens, qui arriva quelque temps aprés. Il n'en fut pas pourtant entierement ſatisfait. Il n'en avoit point encor eu de ſucceſſeurs, n'y en eſperance d'en avoir, par la mort de ſa femme qui arriva en l'année 1336. & par la guerre qui ſuivit toſt aprés contre les Friſons. Ils avoient moleſté l'Eveſque d'Utrecht. Cetuy cy appelle à ſon ſecours Renaud joint avec luy d'intereſt & de voiſinage, qui de plus declaire la guerre en perſonne aux Friſons; & pour l'execution s'advance vers Vollenho, joint les troupes de l'Eveſque avec lequel il entre dans le pays de Friſe, & d'une commune puiſſance brulent les villages du plat pays, degaſtent la campagne, tuent les hommes, emmenent pluſieurs priſonniers, & rien de tout ce qu'ils rencontrent n'eſchape leurs mains. Les Friſons cuidans eſteindre ces feux volans, s'aſſemblent en armes, & ſous la conduite de la precipitation & de la temerité, deux mauvais guides en la guerre s'advancent à grandes journées pour les combatre; rencontrent noſtre Duc proche de Barleſile, qui leur oppoſant ſes troupes freſches & gaillardes nullement en volonté de lacher prinſe, les combat, les deſconfit, jonche la terre de deux mille morts & les hutes de ſes ſoldats de beaucoup de priſonniers. Tourne teſte dans la Weſtphalie, brulle pluſieurs villages, prend le Fort de Urede, le deſtruit, & s'en retourne triomphant dans ſon pays: eſpouſe en ſecondes nopces Eleonor fille d'Edouard II. Roy d'Angleterre, reçoit en l'année 1339. le tiltre de Duc qui luy fut donné par l'Empereur Louis IV. le rang entre les Ducs, au deſſus de tous les Princes de l'Empire, & les lettres d'erection de ſa Comté de Gueldres en Duché ſouveraine de l'Empire, aux Eſtats tenus à Francfort en preſence d'Edouard ſon beau pere & de tous les Princes Electeurs.

La gloire de tant d'honneurs, de tant de victoires, ne luy firent pas negliger les moyens qu'il avoit de s'agrandir, ny de ravoir les droicts que le Duc de Brabant luy uſurpoit. Pour le premier, il achepta le pays de Keſſel & Kriencкenbeck. Pour le ſecond, il luy print envie de meſurer encor ſon bonheur en ceſte guerre; prend ſur luy Tiel & Heuſdan, en recompenſe de la Comté de Malines qu'il luy occupoit, & eut paſſé plus avant ſi la paix ne l'eut arreſté conclue entre eux par l'entremiſe du Roy de France. Elle fut la fin de ſes travaux & le commencement d'une plus durable qui l'appelloit au Ciel, où il prepara ſon chemin par pluſieurs œuvres pies, fonda un monaſtere de Carmelites à Gueldres, & ſa femme Eleonor deux de Cordeliers l'un à Deventer & l'autre à Hardevic, mourut en l'année 1341, fut Comte dixſept ans & enterré avec ſes femmes à Gravédal au tõbeau de ſes peres. Il eut de ſa premiere femme Comteſſe de Malines quatre filles, Marguerite mariée en premieres nopces à Geofroy Comte de Lone, en ſecondes à Jean Comte de Cleves, en troiſieſmes à Jean Comte de Blois; Marie mariée à Guillaume premier Duc de Juliers, qui en eut Guillaume & Renaud Ducs de Gueldres aprés la mort de ſes oncles; Iſabelle Abbeſſe du Manaſtere baſti par ſon pere; & Machtilde Religieuſe au meſme Monaſtere : & de ſa ſeconde née Reyne d'Angleterre, il en eut Renaud qui luy ſucceda, & Edouard qui ſucceda à ſon frere Renaud.

Cet Epitaphe luy fut dreſsé aprés ſa mort.
Geldria dic florem c[illegible]cidiſſe, tunmque d[illegible]corem,
Iuſtum rectorem, [illegible]
militiaque valor[illegible]
Legis amatorem,
Reinaldum nobil[illegible]
Ac deffenſorem p[illegible]
cunctiſ probiorem.

Eloge de Renaud le Gros III. du nom, Duc de Gueldres, Comte de Naſſau, & de Zutphen, &c.

IL a eſté peſé à la balance & a eſte trouvé leger, pourtant ſon regne ſera tranſporté a une autre nation. Il naquit le jour de S. Gervais en 1324. ſucceda à ſon pere en 1341. commenca de dominer à quinze ans, finit en quarante ſept. Fut Duc vingt huict ans, & mourut en l'année 1371. Il n'avoit eſté

Duc que deux ans, quand il eſpouſa Marie fille de Jean III. Duc de Brabant: & à peine pouvoit il endoſſer le harnois, quand il marcha au ſecours de ſon beau pere contre les Liegeois: Il s'y porta avec une valeur au deſſus de ſon aage, & y exploita des actions avec tant de generoſité, qu'il en rapporta l'ordre de Chevalerie; dont il remercia ſon Dieu, par la fondation d'un Convent de Chartreux proche d'Arnhem.

L'aiſe & l'oiſiveté deux mortelles peſtes des Eſtats, travaillerent ſa vie d'une guerre inteſtine, & animerẽt ſes peuples à tremper leurs mains dans leur propre ſang. Son pays eſtoit extremement riche, (dit l'original) il eſtoit reveſtu des riches deſpouilles de ſes voiſins, ſe glorifioit de la vertu de ſes Princes, faiſoit montre de l'oppulence de ſes villes, & ſe fortifioit de la multitude de ſes habitans. Leur principal avoir eſtoit provenu des guerres paſſées. La paix, de laquelle ils avoiẽt jouy pendant la vielleſſe du pere & la minorité du fils, fut leur ruyne; le repos leur trouble; & la fin de la guerre eſtrangere, le commencement de la civile. Edouard ſon frere en fut le chef, & la Nobleſſe mutinée les autheurs: Elle ſe diviſe en deux partis, l'un pour celuy qui eſtoit Duc; & l'autre pour le frere qui deſiroit l'eſtre. La premiere troupe & la plus legitime fut appellée des *Heckecaniens*, & la ſecõde & la moins juſte des *Bronckhorſteiens*. Sous ces deux malencontreuſes factiõs, les freres ſe font cruellemẽt la guerre: l'un protegé de la volonté libre du pere, qui l'avoit eſtably pour commender: l'autre poſſedé de ſa propre ambition deſmeſurée, qui ne luy permettoit d'obeyr. Ils ſe deſchirẽt eux meſmes leurs propres entrailles: ſe picquent les veines, en exprimẽt leur propre ſang, affoibliſſent leurs corps pour fortifier leurs ennemis. Rien ne les peut faire deſmordre de ceſte rage acharnée, que la deſfaillance de force: car tant qu'il leur reſte des eſprits vitaux, le vaincu ne tend jamais la main au victorieux. Ceſte boucherie dura dix ans, & eut continué d'avantage, ſi l'ayné n'eut eu pitié de ſes ſubjects; & ne fut comme par deſeſpoir, couru au combat contre ſon cadet. Edouard s'eſtoit ſaiſi de Nieumegues, & en faiſoit ſon rendés-vous & ſa retraite; Renaud, de Tiel: où s'eſtans tous deux affrontés; Edouard ſecouru des forces de tous les voiſins, bienaiſes de leur faire rompre la teſte l'un contre l'autre; cõbat ſon frere avec advãtage: Ils s'acharnent tous deux avec une extreme animoſité: la tuerie eſt grande: la victoire demeure à Edouard: Renaud priſonnier eſt rendu le trophée de l'injuſtice de ſon frere; qui pour toute grace luy fait eſpouſer une dure priſon de dix ans, & n'en ſort que par la mort de ceſt inhumain. Renaud ne jouit pas long temps de ceſte liberté. Elle altera ſa ſanté deſia accouſtumée à un air reclus & enfermé, & le coucha dans le cercueil au bout du quatrieſme mois de ſa maladie. Il fut enſeveli dans le Convent qu'il avoit fondé, ſans avoir eu aucuns enfans de ſa femme, enterrée à Bruxelles en celuy des Carmelites. Les querelles pour la Gueldres durerent encor aprés ſa mort; & la ſucceſſion fut debatue entre ſes nepveus: mais en fin adjugée à Guillaume & à Renaud fils de ſa ſœur, mariée au Duc de Iuliers.

Eloge d'Edouard Duc de Gueldres, Comte de Naſſau, & de Zutphen, &c.

LA force & ſon bonheur le firent Duc de Gueldres, & la priſon de ſon frere paiſible en ſa domination. Il entra en icelle par la violence, & en ſortit par la porte de la mort. La guerre luy fut declarée par Wencenlaus Duc de Brabant, en haine d'une action ſi deſnaturée, ſuſcité d'ailleurs par les prieres plaintives de ſa ſeur, qui s'eſtoit retirée ches luy, aprés la priſon de Renaud ſon mary. Le Brabãçon prend ſur luy Bommel, biẽ toſt reprins par Edouard: Entre dans la Gueldres, en emporte un riche butin. Et ja le Gueldrois ſe preparoit de luy rendre l'eſchange, quãd la paix fut faite, les troubles accoiſés, mais non

les

les inquietudes du pauvre Renaud qui continuerent dans ſa priſon. Edouard pourtant ne demord pas de ſon reſſentiment: & ce que la bien ſeance de ceſte nouvelle paix ne luy peut permettre de faire ouvertement contre ſon ennemi, il l'exploicte en ſecourant ſon beau frere le Duc de Juliers, à qui le Barbançon faiſoit la guerre: il y porte ſes richeſſes, ſes forces, ſa perſonne. Wencenlaus eſtoit entré dans le pays de Juliers avec une grande armée composée de François, Flamans, Allemans, faiſant un horrible d'eſgaſt ſans reſiſtence. Noſtre Edouard avec le Duc de Juliers l'affrontent courageuſement prés de Baeſwilde, ils chamaillent long temps ſans ſçavoir de quel coſté pancheroit la victoire. La tuerie eſt grande d'un coſté & d'autre, mais plus des Brabançons, qui prenent la fuite laiſſant leur Duc priſonnier, la plus part de leurs chefs ſur le champ, le Comte de S. Paul entre autres, la mort duquel fut vengee & compensée par celle d'Edouard trois jours aprés la bataille aſſené d'une fleſche le vingtieſme de Septembre 1371. Il avoit fiancé Catherine fille d'Albert Comte de Hollande & de Zéelande, & n'eut pas le temps de l'eſpouſer. Il gouverna dix ans ſon pays, ayant commencé en 1361. & fini en 1371 qui fut l'année de ſa mort, & celle de la liberté de ſon pauvre frere priſonnier & la juſte reintegrande en ſes eſtats comme il a eſté dit. Et en ceux cy finit la branche des Comtes de Naſſau qui furent Ducs de Gueldres; deſormais paſsée en la maiſon de Iuliers, par le moyen de leur ſœur mariée au Duc de Juliers, les enfans de laquelle recuillirent ceſte ſucceſſion comme il a eſté touché cy-deſſus.

Suite de l'Eſtoc des Comtes de Naſſau.

Eloge de VValrave Comte de Naſſau, &c.

IL a eſté dit cy deſſus que Walrave Comte de Naſſau pere de cetuy cy eut deux fils Walrave, & Otho ſon Cadet, qui fut fait Comte de Gueldres par le moyen de ſa premiere femme, la branche duquel à eſté declarée, & vient de finir au precedent ſous les noms & tiltres de Naſſau & de Gueldres. Il faut donc remonter à ce Walrave ſon ayné comme à la ſuite de l'Eſtoc & à la tige de Naſſau pour venir à ſes deſcendans, puis aux diverſes familles & branches qui en ſont iſſues.

Walrave regit ſa Comté quarante huict ans, eut de la Comteſſe d'Arnſtein deux fils, Robert qui luy ſucceda, & Arnoult qui mourut ſans enfans: Il deceda à Nuremberg en Alemagne, où il fut enſevely avec ſes peres.

Eloge de Robert Comte de Naſſau, &c.

IL tint ſa Comté en pariage avec ſon frere quatre ans, & ſeul quarante ſix. Fit rebaſtir le Chaſteau de Naſſau, & aprés l'avoir de beaucoup embeli mourut à Nuremberg, & y fut enterré en l'année 1110. n'ayant laiſsé qu'un fils Walrave ſon ſucceſſeur.

Eloge de VValrave Comte de Naſſau, &c.

SEs geſtes l'ont fait eſtimer le plus grand Capitaine de ſon ſiecle, & n'en demeure que ce teſmoignage à la poſterité. Ses actions ſont comprinſes dans la vie de l'Empereur Conrad III. pour lequel il exploicta heureuſement en Allemagne & ailleurs, & n'en reſte rien de particulier à nos yeux. Il eut deux fils, Henry qui luy ſucceda, & Robert duquel l'Eloge ſuit. Tint ſa Comté quarante ſix ans, mourut en l'année 1156. & fut enſeveli à Nuremberg avec ſes peres, dans le Monaſtere S. Catherine.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge de Robert Comte de Naſſau, &c.

FIls de Walrave & frere de Henry Comte de Naſſau, ſignalé en pieté, valeur, & prudence, guides familieres de ſa vie. Il ſe croiſa avec l'Empereur Frederich Barberouſſe pour la conqueſte de la Terre Saincte, & de la ville de Ieruſalem qui venoit d'eſtre reprinſe par les Sarraſins. Fut en ambaſſade par devers l'Empereur de Conſtantinople accompagné de l'Eveſque de Munſter & de deux cents ſeigneurs, pour obtenir à l'armée paſſage & vivres en payant. Cet Empereur Grec qui eſtoit d'intelligence avec les Sarraſins l'arreſte avec ſa troupe, deſpeche un des grands de ſa Cour à Frederich avec ceſte boutade Grecque. Le tres-ſacré Empereur de Conſtantinople, à toy deffenſeur de la ville de Rome envoye ſa grace ſi tu l'acceptes: & ſi tu la reffuſes il te fait ſçavoir, que la Monarchie des Romains luy appartient, & qu'en ceſte qualité ayant droict de te commander, c'eſt à toy à recognoiſtre ton debvoir, puis qu'il te tient en ſa main enlacé dans les filets de ſa puiſſance. Frederich eſmeu de ceſte Rodemontade luy reſpond genereuſement. Scache celuy que tu nommes tres ſacré Empereur, que j'ay eſté fait Empereur des Romains par l'election des Princes, & que j'ay eſté ſacré par le Pape univerſel de Rome en la dignité Imperiale, que je ſuis du ſang des Empereurs, que pourtant je ne m'attribue point de ſainćteté (comme ce chien arrogant) au contraire je me recognois pauvre pecheur, qui pour l'expiation de mes fautes ay entreprins ce voyage à la deffence du nom Chreſtien, ſouſtenant qu'il n'a droict de me commander, mais que par la grace de Dieu icy & par tout l'Empire Romain me compete la legitime authorité d'ordonner de toutes choſes: Que je faits auſſi peu de conte des filets, dans leſquels il dit m'avoir enlacé que des toiles des araignees, leſquelles je rompray fort facilement: Raporte cela à ton chien, & t'oſte viſte de devant moy; car s'il t'eſchapoit quelque choſe au prejudice de l'honneur de l'Empire Romain, tu porterois la fole-enchere de la vanité de ton maiſtre. Il ne tarda pas, que les deux Empereurs furent reconciliés par pluſieurs alées & venues de part & d'autre & le Comte avec ceux de ſa ſuite eſlargis. Le voyage fut continué par l'Empereur, la bataille d'Iconie gagnée ſur les infideles, la ville de Ptolomaide emportée, & le Comte qui s'y trouva par tout eut part à la gloire & de tous les autres exploicts, y fut accuilli de la mort, comme l'Empereur, & enſeveli à Tyr, n'ayant laiſsé qu'une fille unique mariée à Gerard Comte de Naſſau & de Gueldres.

Eloge de Henry Comte de Naſſau, &c.

QUi ſucceda à Walrave ſon pere & fut honnoré du tiltre de Prince. Qui eſpouſa Agnes fille du Vicomte de Stramberg; & eut de ce mariage Henry mort au ſervice de l'Empereur, Otho ſon ſucceſſeur, Walrave mort en bas aage, Anne mariée à Arnoult fils de Didier Comte de Cleves. Qui mourut à Nurenberg en l'année 1199. apres avoir commandé ſon pays quarante trois ans.

Eloge d'Otho Comte de Naſſau, &c.

IL adjouſta à ces belles terres que ſes devanciers luy avoyent laiſsées en heritage autour de Nuremberg celles de Swabach & Cadelbers: fut doué & reveſtu de prudence & d'equité ſinguliere à bien commander, regreté de ſes ſubjects aprés ſa mort, qui ſurvint au Chaſteau de Naſſau en l'année 1213. aprés avoir regi paiſiblement ſes pays quatorze ans, eſpousé la Comteſſe de Warnebourg, & devenu pere de Henry pui luy ſucceda.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge de Henry ſurnommé le riche, Comte de Naſſau, &c.

EUt tous les biens de ſon devancier, & ſeul des Comtes de Naſſau reunit en ſa perſonne les Comtés de Naſſau, Dillembourg, Beilſtein, Weisbaden, Weilbourg, Idtſtein & leur dependẽces: fut ſurnommé le Riche accauſe de ſes grands richeſſes & de ſa puiſſance en multitude de peuple & en eſtendue de pays juſques par de là le mont Abnobe: Eſpouſa Machtilde fille d'un Comte de Naſſau & de Gueldres; en eut Walrave qui donna le commencement à la Branche de Naſſau & de VVeisbaden; Otho qui fut le premier Comte de Naſſau & de Dillembourg & qui à donné le commencement à la Branche de Naſſau & de Dillembourg; & Eliſabeth eſpousée à Geoffroy Comte d'Epperſtein laquelle le fit pere de Gerard Archeveſque de Mayence & Electeur de l'Empire: Mourut en l'année 1224. Fut Comte quarante un an, & enterré au Chaſteau de Naſſau avec ſon pere.

Famille de Naſſau, VVeisbaden, & Idtſtein, faiſant la ſeconde Branche de la Genealogie.

Eloge de VValrave I. du nom Comte de Naſſau, VVeisbaden, VVeilbourg, Idtſtein, &c.

DOnna le Commencement à la famille de Naſſau & de Weisbaden, partagea avec Otho ſon Cadet l'heritage de Henry le Riche ſon pere; & luy eſcheut pour ſa portion la moitié de la Comté de Naſſau & les Comtés entieres de Weisbaden, Weilbourg, Idtſtein, qu'il joignit aux acquiſitions qu'il fit de toutes les terres, villes & chaſteaux mouillés de la riviere du Lane. L'Empereur Rodolphe le cherit pour la ſolidité de ſon jugement, & le choiſit pour eſtre Chef de ſon Conſeil. Il ſe fit autant eſtimer par ſa teſte que ſes enfans par leurs mains, eſpouſa Adelheide fille de Theodore Comte de Catzenellenbogen, & en eut trois fils & trois filles: Les fils Diether, Adolphe & Walrave; les filles Richarde qui ſe rendit religieuſe avec ſa mere aprés la mort de ſon pere, à Mayence dans le Monaſtere S. Claire où ayãts fini leurs jours, la mere y fut ſolemnellement inhumée par Henry Archeveſque de la ville & Eſlecteur de l'Empire, en preſence de l'Empereur Rodolphe & des pluſieurs Princes de l'Empire: Machtilde eſpousée à Rodolphe de Habsbourg qui fut Empereur; & imagine à Frederich ſeigneur de Lichtenberg.

Diether fils aiſné de Walrave plus enclin à porter le capuchon que la ſalade, ſe rendit de l'ordre des Preſcheurs à Mayence aprés la mort de ſon pere & contre la volonté de ſa mere. Sa pieté qui ne le rendoit pas moins venerable ſous la celule que ſous la cuiraſſe, le fit cognoiſtre au Pape Boniface VIII. & ſa pieté eſlire par iceluy Archeveſque de Treves, & Prince Eſlecteur de l'Empire. Il eut à demener la guerre contre le Chapitre des Chanoines qui ne le vouloiẽt pas recevoir; & à employer l'eſpée là où il n'eut fallu que l'encenſoir. Il les contraignit à l'advouer pour leur ſuperieur & contre leur ſentiment declara la guerre aux Coblenois. Ils ne la luy pardonnerent pas, car des que Clement V. fut eſleu Pape, ils luy preſenterent leur remonſtrance, & le prierent de le deporter de ceſte dignité. Clement le fait citer pour reſpondre, Diether s'y achemine & en chemin meurt de maladie en l'année 1297. aprés avoir eſté ſept ans Archeveſque.

Walrave troiſieſme fils de Walrave & Cadet de l'Empereur Adolphe eſpouſa Anne fille de Fredrich Vicomte de Noriberg, & en eut un fils Philippe

duquel il faut traicter l'Eloge avant que celuy d'Adolphe de Naſſau Empereur, affin de nous tenir dans l'ordre & pourſuyvre puis d'une ſuyte la branche de Weisbaden.

Eloge de Philippes I. du nom, Comte de Naſſau, VVeisbaden, &c.

LE bonheur qui fait meſtier ordinaire de ſeconder la vertu compoſa la plus part de la vie de ce Comte, & eſchauffa ſa vigoureuſe jeuneſſe à courir dans les armes avant le temps; il n'avoit pas encor appris à obeir quand il receut la generalité d'une armée Imperiale pour reduire ſous l'obeiſſance de l'Empereur Adolphe le pays de Meyſſé qui ne le vouloit pas recognoiſtre: Le ſang qui l'avoit fait naiſtre capable de commander ſupplea à ſon aage, & l'exemple de tant d'excellens hommes qu'il avoit eus pour devanciers l'aiguillonnoit à les imiter en c'eſt apprentiſſage. Il entre avec ſon armée dans le pays de Meyſſen, emporte villes, chaſteaux, forteresſes, attaque Friberg capitale par un ſiege de ſeize mois, la contrainct de ſe rendre à diſcretion moderée à la mort de quarante gentilshommes: Et par le commandement de ſon oncle l'Empereur Adolphe favoriſe en tout & par tout Albert Duc de Turinge contre Frederich ſon fils. Il ſe meſloit ſi chaudement à tous rencontres & mettoit ſon courage tellement à tous hazards, qu'il fut arreſté priſonnier à Borne par les Meyſſenois, & contrainct de paſſer des articles par force dans la priſon, qu'il ne voulut pas ratifier lors qu'il fut en liberté: il y eut perſiſté, ſi la deffaicte d'Adolphe, ſa mort, & l'eſlection d'Albert d'Auſtriche ne fut ſurvenue, & ne l'eut forcé de quitter les places qu'il ne pouvoit plus retenir, & d'effectuer de poinct en poinct les articles iniques de ſa capture. Il n'arreſta pas long temps en ce monde aprés la mort de l'Empereur ſon oncle; il avoit couru toutes les guerres avec luy, avoit eſté participant de toutes ſes victoires, maintenant il ſemble que le bonheur l'ayt entierement quitté aprés ceſte mort, & l'ayt voulu faire paſſer par un meſme ſentier de ceſte vie, à une plus heureuſe. Il faiſoit la guerre contre Frederich fils de Albert Duc de Turinge, qui avoit voulu chaſſer ſon pere de ſes terres & de ſa domination: vient avec luy en la bataille, & par un malheur extreme de moins de force que de conduicte eſt entierement desfait, luy tué par la propre main de ſon ennemi, qui croyoit d'exercer une juſte vengeance contre ce brave Comte, fauſſement accuſé d'avoir fait aſſaſſiner peu auparavant Zitmann frere de ce Frederich tué à Leipſic par un incognu. Ceſte mort ſurvint en l'année *1299*.

Eloge d'Adolphe Empereur des Romains, Comte de Naſſau, VVeilbourg, VVeisbaden, Idtſtein, &c.

LA felicité n'eſt pas touſiours en quartier, l'infortune prend ſouvent le haut bout, & la vie de la plus part des Princes eſt bigarrée de bien & de mal. Celle de Cæſar à participé de l'un & de l'autre. Auguſte à eſté contraint pluſieurs fois de la demander à ceux qni euſſent reputé à grande gloire de la tenir de luy. Les Princes quoy que grands ne peuvent eſtre heureux de tout point. Leur vie comme cet arbre Acacia jette des fruicts de deux coleurs mais de differente ſaveur, elle eſt marquée comme les regles de muſique de notes blanches & de notes noires. Adolphe qui avoit eſté eſlevé à l'Empire par ſa propre vertu n'eut pas eu moins de raiſon que ſes devanciers en ceſte grande dignité, d'en attendre du fruict & du contentement en ſa ſaiſon. Mais

Pline parlant d'un arbre Acacia dit qu'il porte des fruicts de deux couleurs blancs & noirs.

comme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

comme il ne parvint à l'Empire que par un monde de travaux,il n'en fut jouiſſant que comme dans un grand navire agité des tempeſtes continuelles, qui le ſubmergerent au milieu des flots entaſsés de la tourmente de ſa vie. Si qu'il peut dire de ſes mauvais jours, ce qu'un grand Roy jadis en complainte parlant des ſiens: qu'ils avoient eſté courts & facheux & ſi n'avoient point attaint l'aage de ſes peres.

Creberrima & triſtia in bonos, læta apud deteriores ſunt. Tacit. Annal.

Il n'en eut pas le courage plus abbatu: Et la generoſité naturelle à ſon ſang ne relacha jamais en luy, pour tous les mauvais coups qu'il eut à ſouffrir de la fortune. Il accourt à Renaud I. du nom Comte de Gueldres & de Naſſau ſon parent, l'adſiſte de ſes armes & de ſa perſonne en 1288. eſt fait priſonnier en ceſte memorable bataille, que le Duc de Brabant gaigna ſur luy; fait barriere de ſon courage dans la priſon; & lors que le Duc comme pour ſe jouer de ſon infortune, luy veut demander; *qui eſtes vous? je ſuis* (dit il) *le Comte de Naſſau.* Et vous *qui eſtes vous?* dit le Comte; *Je ſuis* (reſpond l'autre) *le Duc de Brabant que vous avés injuſtement agredé. Eſt ce vous?* (dit le priſonnier) *je m'en eſtonne: & ſuis bien marry que vous ayés eſchapé le trenchant de mon eſpée. Je l'avois miſe à la main contre vous, & ne deſirois rien tant que de la teindre de voſtre ſang.* Ceſte hardie & guerriere ſalie, qui eut mis en fougue un Prince d'autre humeur, ne fache pas pourtant le Brabançon. Son cœur genereux demeure victorieux ſur ſoy meſme; il eſt touché de courthoiſie envers ce brave priſonnier,& ſi eſpris de ſa hardie liberté, qu'il luy donne congé, & cõtracte une eſtroite amitié avec lui. Adolphe ſuccede en moins d'un an à ſon pere: Eſpouſe imagine fille de Gerlac Comte de Limbourg:regit ſes pays patrimoniaux: eſt fait General d'armée de l'Empereur Rodolphe: Et aprés ſa mort ſon ſucceſſeur a l'Empire par les ſuffrages des Electeurs, librement convoques à Francfort, aux formes ordinaires,le jour de la S. Jean 1292. Son extraction, ſa valeur, ſon courage, & ſes vertus, ſont comme les quatre roues du chariot volant, ſur lequel, triomphant de l'envie de ſes competiteurs, il eſt porté à ceſte grande dignité: ſe rend à Elingen ville Imperiale de Sueve quelque mois aprés ſon election, y convoque toutes les villes & la Nobleſſe du pays, fait alliance avec eux, favoriſe les villes de pluſieurs beaux privileges qui les rendirent riches & puiſſantes. Tous recognoiſſent ſon Empire horſmis le Comte de Wirtemberg, lequel ſe rend retif à ce debvoir par envie & par haines inveterees, qu'il nourriſſoit en ſon cœur. L'Eveſque de Mayence qui l'avoit le plus favoriſé en ſon election, fut celuy qui le provoqua des ſon entrée à la guerre, contre Louis Comte Palatin du Rhein. En haine de la contradiction qu'il y avoit contribué, il luy reffuſe la paix durant ſa vie: Mais aprés ſa mort il fait mourir la vengeance: contracte alliance avec le nouveau Palatin Rodolphe fils du defunt,& luy donne ſa fille Machtilde en mariage: ſignale ſa pieté par la fondation d'un Monaſtere de Nonains de l'ordre de S. Claire nommé Clarendal, qu'il enrichit d'un notable revenu: rendant Imagine ſa femme participante de ſa devotion, Richarde ſa ſœur & Adelheide ſa fille les premieres Nonnains qui le poſſederent & y finirent leurs jours: Domté la rebellion de Colombaire ville de l'Alſace, & apres l'avoir aſſiegée & emportée, l'aſſujettit à ſon debvoir & à l'Empire: ſecourt de ſes forces le Roy d'Angleterre qui l'en avoit requis par ſes Ambaſſadeurs,contre le Comte d'Artois,en faveur du Comte de Flandres,auquel l'Anglois portoit le menton,contre les forces de France qui favoriſoient l'Arteſien. Les troupes engagées contre l'ennemy avant l'arrivée de l'Anglois, ſe voyent deſconfites en nombre de plus de trois mille, auxquelles il en ſubroge des nouvelles. Secourt le Duc Albert de Turingen contre ſes propres fils, pour la querelle du Marquiſat de Meyſſen, que Didier Marquis frere d'Albert avoit donné à ſes nepveux enfans d'Albert,en hayne d'une putain que ſon frere admettoit dans ſa couche,au prejudice de ſa femme legitime: ſe jette dans le pays de Meyſſen à main armée: emporte villes & places avec une grande reſiſtance: y com-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

combatit la faim, la ſoif, les payſans, & s'eſtant retiré dans la capitale, il eſt beaucoup empeſché de ſauver ſa perſonne dans une ſedition populaire, qui luy maſſacra preſque toute ſa garde. Acquiert d'Albert à prix d'argent le pays de Turinge qu'il adjoint à l'Empire, ce deſnaturé pere l'ayant vendu pour en priver ſon propre ſang, c'eſt à dire ſes entrailles. l'Empereur en eſt mal voulu de tous les Princes d'Allemagne. Albert d'Auſtriche fils du defunt prend occaſion pour cauſe de le quereler. Il avoit une dent de laict cõtre luy, & portoit impatiemment qu'il luy eut eſté preferé à l'Empire; d'ailleurs il eſtoit penſionaire des François, pour amuſer par guerre l'Empereur a ce qu'il ne peut favoriſer l'Anglois ſon allié. L'Anglois s'en meſle en faveur d'Albert picqué contre Adolphe de n'avoir eſté ſi opportunement ne ſi puiſſamment ſecouru de luy comme portoient leurs conventions. La plus part des Princes d'Allemagne ſe declarent contre luy: Le Roy de Boheme, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandenbourg, l'Eveſque de Mayence, & pour premices de leur hayne aſſemblés à Mayence, le depoſent de l'Empire cõtre toutes les formes uſitées en ces grandes actions, joignent leurs forces & marchent contre luy. Adolphe s'arme de courage & de reſolution, de perdre ſa vie pour conſerver ſon honneur & pour ſe venger de ſes ennemis. Appelle à ſoy le Comte Palatin ſon gendre & le Duc de Bavieres affectionés à ſon party, s'advãce bien que plus foible contre ſes ennemis en intentiõ de tenter fortune & de les combatre. Albert ſouſtenu de la grãde multitude de ſes hommes luy va au rencõtre, les armées s'affrontent en une grande plaine auprés de Wormes, vienent aux mains avec une extreme opiniaſtreté & s'acharnent par un horrible chamaillis l'une contre l'autre: le ſoleil qui donnoit dans la viſiere d'Adolphe & des ſiens le deſadvantage beaucoup; le combat eſt long & opiniaſtré durant plus de huict heures, la vertu cede au nombre, Adolphe y meurt, tué de la propre main d'Albert lors qu'il vouloit remõter ſur ſon ſecond cheval, au milieu de ceſte fiere & ſanglante bataille parmy les ſiens, peſle-meſle dans le ſang de ſes ennemis, qui gaignerent la victoire; mais non ſur ſon courage qui demeura invincible. Cecy arriva au meſme jour qu'il avoit reçeu la Courõne Imperialle en la ſixieſme année de ſon Empire le ſecond jour de Iuillet 1298. aprés avoir eſté Empereur ſix ans, cinq mois, vingtſept jours, & regi neuf annés ſes Comtés. l'Empereur Henry VII. le fit tirer du Cloiſtre de Roſendal, où il avoit demeuré enterré pendant la vie d'Albert & le fit honorablement enſevelir à Spire dans le tombeau des Empereurs, en preſence de ſa veſue Imagine.

Ils ne pouvoient pas eſlire un autre luy vivant, n'y faire l'election ailleurs qu'à Franckfort. Il ne fut pas auſſi ouy en ceſte aſſẽblée illigitime en laquelle ne ſe trouverent pas tous les Electeurs.

l'Archeveſque de Mayence contemplant ſon corps mort en trouvert de playes ſe print à crier, *Cor validiſſimum obiit.*

Tacite en dit de meſme d'Auguſte & rapporte ces mots: *Multus de Auguſto ſermo, pleriſque vana mirantibus, quod idem dies accepti quondam imperij princeps & vitæ ſupremus. I. Annal.*

Toute la Chreſtienté fut eſmeuë de ceſte mort: Le Pape refuſe de confirmer l'Election d'Albert, & lors qu'il la demanda par ſes Ambaſſadeurs, luy reſpond, *qu'il en eſtoit indigne, ayant trempé ſes mains dans le ſang de ſon ſeigneur,* met l'eſpée au coſté, la Couronne en teſte & s'eſcrie, *C'eſt moy qui ſuis Empereur.* Le Ciel en fut irrité. Tous ceux qui avoient conſpiré contre luy perirent miſerablement. Pluſieurs eſtoufferent en la bataille & y furent tués. l'Eveſque de Mayence mourut de mort ſoudaine ſur ſon ſiege, celuy de Straſbourg tué d'un coup de dague de la main d'un boucher, le Comte de Leyninguen enragé, Albert meſme qui s'inveſtit de la deſpouille d'Adolphe aſſaſiné par ſon neveu Iean d'Auſtriche. Sa deſmeſurée ambition punie aprés ſa mort, demeura enterrée avec ſon corps à Spire joignant celuy d'Adolphe dix ans aprés. Tous les Hiſtoriens convienent en ce point, qu'Adolphe a eſte un Prince incomparable en vaillance & en grandeur de courage. Et la plus part, qu'il a gouverné l'Empire avec grand honneur & louange, moins adonné à ſes intereſts particuliers & à l'advantage des ſiens que nul autre, de n'avoir jamais regardé qu'au merite en la diſtribution des Offices & des dignités, touſiours deſireux d'eſtendre les frontieres de l'Empire par immenſes travaux & infinité de perils, & d'avoir adjoint pluſieurs villes à l'Empire à ſes propres frais. Il eut de ſa femme imagine cinq fils. Henry mort en enfance, Rupert marié

à Iutta

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

â Iutta fille du Roy Boheme, Gerlac qui luy ſucceda en ſes Comtés, Walrave qui eſpouſa Machtilde fille de Louys Comte Palatin & mourut ſans enfans, Adolphe qui naſquit pendant l'Empire de ſon pere ; & trois filles Adelheidë qui fut Nonain avec ſa tante au Monaſtere S. Claire de Mayence, Imagine qui mourut fille, Machtilde qui eſpouſa Rodolphe Comte Palatin du Rhein & Electeur de l'Empire.

Eloge de Rupert Comte de Naſſau, VVeisbaden, VVeilbourg, Idtſtein, &c.

IL perdit ſa liberté lors que ſon pere perdit la vie. Fut fait priſonnier en ceſte ſanglante & malheureuſe bataille livrée à l'Archeveſque de Mayence qui exigea de luy pour ſa rançon pluſieurs terres de ſon patrimoine. Il eſpouſa Iutte fille de Wencelaus VI. Roy de Boheme & de Iutte fille de Rodolphe de Habsbourg Empereur : Ioignit ſes forces avec celle de ſon beau-pere contre Albert d'Auſtriche eſleu Empereur : n'eſpargna rien pour venger ſur celuy-cy le meurtre de ſon pere, ſe meſla ſi avant au premier rencontre d'armes contre luy qu'il y perdit la vie, ſans avoir laiſsé aucuns enfans de ſa femme : fut enterré dans le tombeau des Roys de Boheme, & laiſſa toutes ſes terres à Gerlac ſon frere.

Eloge de Gerlac I. du nom Comte de Naſſau, VVeisbaden, VVeilbourg, Idtſtein, &c.

TRoiſieſme fils d'Adolphe Empereur, ſon ſucceſſeur en toutes ſes terres patrimoniales, mary d'Agnés fille de Conràd Lantgrave de Heſſen. Fut delegué par l'Empereur Louys, Ambaſſadeur vers le Pape Benoiſt & choiſi entre tous les Princes de ſa Cour pour deſtourner par ſa prudence le foudre du Vatican qui menaçoit ſa teſte à la ſuggeſtion des François. l'Empereur ne fut pas trompé au chois qu'il en fit: l'Ambaſſade reuſſit ſelon ſon deſir, & Gerlac par l'adreſſe de ſa prudence eſclaircit entierement le Pape des mauvaiſes impreſſions qu'on luy avoit données cõtre l'Empereur. Eut pluſieurs enfans, Gerlac Prince Electeur & Archeveſque de Mayence duquel l'Eloge ſuit : Adolphe, & Iean qui luy ſuccederent par eſgalles portions commença d'eſtre Comte en l'année 1298. le fut ſoixante trois ans, mourut en 1361. enterré dans le tombeau de ſes peres.

Eloge de Gerlac Prince Electeur de l'Empire, Archeveſque de Mayence, Comte de Naſſau, &c.

L'Archidiaconat qu'il exercea durant quelque temps dans le Chapitre ſouverain de Mayence, fut le degré par où il monta à ceſte haute dignité d'Archeveſque & de premier Electeur Eccleſiaſtique de l'Empire. Henry ſon anteceſſeur en ceſte charge ne le laiſſa jamais paiſible tãt qu'il fut au monde, ne pouvant oublier le tort que le Chapitre luy avoit fait de le depoſer & d'en eſlire un autre en ſa place. Sa mort qui ſurvint en 1354. appaiſa les troubles que ſa vie avoit eſmeus: & Gerlac attira par ſa dexterite les eſlecteurs, à la perſuaſion du Pape & du François, à l'eſlection de Charles IV. fils de Iean Roy de Boheme, à l'excluſion de Louys de Baviere ja eſleu, ennemy de l'un & de l'autre : tint le reſte de ſes jours ſon Eveſché en paix & union, honoré, aymé & reſpecté de tout ſon troupeau qu'il laiſſa en 1372. aprés avoir eſté Eveſque ſeize ans, mort à Schaffenbourg, le jour de S. Scholaſtique, & enterré avec magnifique appareil au Cloiſtre d'Erbach.

L'Eſlection des Archeveſques de Mayence ſe fait avec grãde ſolemnité, par les ſuffrages libres de tous les Chanoines aſſemblés en corps. Aprés l'eſlection. Il eſt conduict à la fortereſſe où il trouve la porte fermée juſques à ce qu'ayant donné le billet de ſon eſlection elle luy eſt ouverte, & luy receu avec acclamatiõ & reſiouiſſance. C'eſt la miſe en poſſeſſion de ceſte grande dignité ſans laquelle l'eſlection eſt revoquable.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge d'Adolphe II. du nom Comte de Naſſau, VVeisbaden, Idtſtein. &c.

PArtagea les terres de Gerlac ſon pere avec Jean ſon Cadet, & par ce moyen devint Comte de Naſſau, Weisbaden, Idtſteyn &c. & ſon frere de Weilbourg & de Sarbrourg qui donna ſa naiſſance à ſa premiere branche de la famille de Naſſau & de Weysbaden, traicté en ſon rang aprés celle-cy: eſpouſa Anne fille de Frederich Vicomte de Noriberg, commanda payſiblement ſon pays durant neuf ans, mourut en l'année 1370. Laiſſa pour enfans Adolphe & Iean, Archeveſque de Mayence l'un aprés l'autre, Gerlac qui luy ſucceda, & Ieanne mariée à Henry Comte de Walderg.

Eloge d'Adolphe Prince Electeur de l'Empire, Archeveſque de Mayence, Comte de Naſſau, &c.

IL avoit eſté deſia eſleu Eveſque d'Spire, quand il fut appellé par l'Election du Chapitre de l'Egliſe de Mayence pour eſtre leur Archeveſque, avec toute ſuperiorité tant au ſpirituel qu'au tẽporel. Le Chapitre y adjouſta ceſte clauſe comme pour deſpiter le Pape Gregoire II. qui ne l'avoit jamais voulu paſſer. De fait il s'en eſmeut & à la pourſuite de l'Empereur Charles IV. contre qui elle batoit auſſi; deſmet ceſt Archeveſque & inſtitue Louys Eveſque de Bamberg frere du Marquis de Meyſſen. Ces inſtitutions & deſtitutions arment tout le Clergé pour le ſouſtien de leurs privileges, qui empeſche de vifve force que celuy qui avoit eſté eſleu par le Pape en print poſſeſſion: l'Archeveſque Adolphe de ſon coſté inſtitué à la forme ordinaire, tache de s'y maintenir à l'ayde de ſes amis, fait ligue avec les Erffordois (peupe alors fort puiſſants habitants Erffords ville capitale de Turinge) & le Comte de Turinge, appelle à ſon ſecours le Duc de Brunſwic, Gerlac Comte de Naſſau ſon frere, le Comte de Ziegenheim, de Valdecck & pluſieurs autres qui paroiſſent incontinent à la teſte de leurs troupes & ſe joignent avec luy; mais par la venue des Marquis de Neyſſen conduiſants une tres puiſſante armée, les Erffordois prenent la fuite à ſon approche, & Adolphe & les autres les ſuivent, ſe voyent aſſiegés dans Erfford par l'armée ennemie, & Adolphe contraint de quitter ſon Archeveſché pendant la vie de ſon Competiteur, qui mourut toſt aprés, & Adolphe reintegré en ſa dignité, eut encor loyſir de la poſſeder durant huict années en paix & en repos. Son tombeau fut arroſé des larmes de ſon peuple, & luy chargé des benedictions de ſon Prince.

Eloge de Iean Prince Electeur de l'Empire, Archeveſque de Mayence, Comte de Naſſau, &c.

SOn Devancier avoit eſté appellé à ceſte dignité par les ſuffrages de ſes Chanoines, s'y eſtoit maintenu contre les intentions du Pape, & ceſtuycy eſtably par le Pape s'y maintient avec pareille vigueur par force & par prudence, contre Godefroy Comte de Linguen eſleu par le Chapitre: Donne ſa voix & ſon vœu à Rupert Comte Palatin du Rhein, qui fut eſleu Empereur à la place de Venceſlaus deſchargé en hayne de ſon mauvais gouvernement: Et aprés Rupert, à Sigiſmond fils de Charles IV. Baſtit à Hoegſt qui luy fut donné par l'Empereur, ceſte magnifique & Royale maiſon que les Eveſques de Mayence y poſſedent juſques aujourd'huy: adſiſte au Concille de Conſtãce convoqué par Sigiſmond ſous le Pape Iean XXIII. rendu celebre par ſa durée qui fut de quatre années, & par la mort de Iean Hus

Il y parut accompagné de quatre cents ſoixante hõmes.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Hus & de Ieroſme de Prague qui y furent bruſlés contre la foy donnée. Il regit ſon Egliſe durant vingt trois ans, mourut en 1419. & fut inhumé à Mayence.

Eloge de Gerlac II. Comte de Naſſau, VVeysbaden, Idtſteyn &c.

SUcceda à ſon pere: eut de Berthe ſa femme fille du Comte de Weſtberg un ſeul fils Adolphe. Regit ſes pays en paix vingt trois ans, puis mourut en 1393.

Eloge d'Adolphe III. Comte de Naſſau, VVeysbaden, Idtſtein &c.

FUt Comte aprés ſon pere, marié à Marguerite fille de Bernard Marquis de Baden, de laquelle il eut deux fils Adolphe & Iean, & deux filles Anne mariée à Everard de Eppenſteyn Baron de Coningſteyn; & Agnes à Conrad Baron de Buchenbach: Et aprés avoir adminiſtré ſes pays trente trois ans mourut en 1426.

Eloge d'Adolphe Prince Electeur de l'Empire, Archeveſque de Mayence, Comte de Naſſau, VVeysbaden, &c.

FUt appellé à ceſte dignité par la Bulle du Pape Pie II. & introduit en la poſſeſſion d'icelle par les armes. Dieterich en eſtoit paravant occupateur, il en avoit eſté dejetté & excommunié par le Pape pour n'avoir payé ſon annate; il avoit auſſi reſpondu à ſes Legats qui luy alloient demander ſubvention contre le Turc, que le Pape recerchoit l'argent non la deffence de la Chreſtienté, il s'eſtoit rendu appellant de la bulle au prochain Concile, & eſtoit accusé de beaucoup de faits qu'il nioit en partie, & ſouſtenoit avoir eſté injuſtement condamné par le Pape contre le droit des gens, & ainſi refuſoit d'obeyr. Il falloit donc decider la queſtion au ſort des armes, Dieterich ſe prepare pour recuillir ſon ennemy, fortifie de gens & de munitions les principales places de ſon Eſtat, implore le ſecours de Frederich Comte Palatin du Rhein, luy delivre pluſieurs places de ſon Archeveſché en engagement pour les advances que l'autre promet faire, & ainſi ſe prepare a la deffenſive contre ſon competiteur. A ce Prince s'adjoint Louys ſurnommé le riche Duc de Baviere. Adolphe pour l'aſſaillir eſtoit ſouſtenu de l'authorité du Pape, de celle de l'Empereur, & adſiſté des forces des Marquis de Brandenbourg & de Bade, de Louys ſurnommé le Noir Duc de Baviere, du Comte de Virtemberg, de l'Eveſque de Mets. Les parties eſtoient poſſedées d'une extreme animoſité l'une contre l'autre. Ils bruſlent & ſaccagent le pays avec un horrible degaſt. Adolphe & ſes alliés entrent dans le Palatinat, & y exercent toutes les hoſtilités qu'un deſir effrené de vengeance leur peut fournir. Dieterich ſe joint avec le Palatin ſon principal amy, & tous deux enſemble vont au rencontre du nouveau Archeveſque ſon competiteur, les forces d'Adolphe eſtoient beaucoup moindres que celles de Dieterich; ceſtuy-cy profite l'advātage & environne ſon ennemy devant, derriere, à dos, en flanc; les troupes de l'autre ne voyant point d'apparēce de ſalut que par la porte du deſeſpoir, aprés avoir exhorté les ſiens à fendre la preſſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

de leurs ennemis au tranchant de leurs eſpées, ſe jettent courageuſement ſur eux, ſont recuillis avec pareille vigueur, chacun fait vaillamment à qui mieux, ils meſlent à toute reſte les uns parmy les autres d'eſtoc & de taille, coups donnés coups rendus, avec une grande boucherie. Mais Dieu prononça en faveur de Dieterich, qui emporta la victoire ſur Adolphe, emmena priſonnier les principaux chefs de ſon armée, & en triompha publiquement à Heidelberg. Elle ne fut pas de durée: car Adolphe pour en avoir raiſon deliberé de porter le coup de mort au cœur de ſon ennemy, forme une entrepriſe ſur Mayence, adverty de la negligence qu'on apportoit à la garde de la ville & que la garniſon s'endormoit le plus ſouvent à la Françoiſe ou bien eſtoit aſſoupie de la fumée de la bonne chere & du vin, prepare des eſchelles pour l'eſcalader du coſté le plus fort, jugeant bien que la garde y ſeroit moindre qu'és autres endroits, ſes gens deſcendent dans les foſsés, grimpent les eſchelles, ſautent ſur la muraille, rencontrent les gardes enſevelies dans un profond ſommeil & leur donnent la vie en gardant le ſilence qu'ils leur impoſent, demeurent maiſtres de ce quartier là, paſſent outre à un autre lequel ils ſurprennent en meſme eſtourdiſſement & luy impoſent meſmes conditions: ainſi aſſeurés d'une partie des murailles, ils filent dans les rues, rompent la porte de la ville la plus prochaine: le bruit ſe fait ouyr aux rondes, l'alarme ſe donne par tout, chacun court aux armes au ſon du beffroy. L'armée d'Adolphe eſt introduite bien avant dans la ville avant que les citoyens ſoient à demy armés. Ils ſont en eſtat à l'extremité, font une vigoureuſe reſiſtence, avec grande incertitude du ſuccés du combat; finalement ceux cy opprimés par le grand nombre des aſſaillans, furent contraints de ſe rendre à condition de vie ſaufve. Elle leur fut gardée, mais ils furent tous à l'inſtant congediés au meſme eſtat qu'ils ſe trouverẽt, & leur fut enjoint de ſortir ſur le champ de la juriſdictiõ de l'Eveſque. Avec le deſordre qu'on ſe peut imaginer en tel tintamarre, chacun fut contraint de ſe retirer en l'eſtat qu'il ſe trouva, aucun n'eut permiſſion de retourner à la maiſon pour prendre congé de ſa femme, de ſes pere & mere, de ſes enfans, de ſes amis, ny pour emporter aucune choſe avec ſoy. Ceux qui eſtoient à demy nuds, couverts des playes du conflit, recreus & haraſsés du combat, furent contraints de s'en aller ſans ayde, ſans ſecours, durant l'obſcurité de la nuict avec toute ſorte de miſeres: ils avoient laiſsé leurs maiſons remplies de tous biens, mais pour eſtre la curée des Soldats; leurs femmes chaſtes & leurs chers enfans, le triſte object de l'inſolence militaire. Par tout retentiſſoit le pitoyable brayemẽt des femmes & des enfans, crians pour leurs maris, pour leurs peres, ou pour l'incertitude de leur vie ou de leur mort. Les pauvres bannis doublement affligés de ſurvivre à leur miſere, ſe repentoient de n'avoir vendu leur peau juſques à la derniere goute de leur ſang. La ville fut entierement ruynée, l'impieté de la guerre ne pardonna à perſonne: Les Eccleſiaſtiques & les Seculiers, les lieux ſacrés & les lieux profanes furent traictés avec pareille indignité. Le bruit de la prinſe ſe fait entendre de la Ville au Chaſteau où eſtoit Deiterich dormant des deux oreilles dans la ſecurité que luy donnoit la recente victoire d'Heidelbergh. Il s'eſveille en ſurſaut & ne ſe ſentant aſſeuré dans ſa forteresse prend l'eſpouvante, pendant la chaleur du conflit de la ville, & ſe retire en grand deſordre avec le Comte de Cathzenellenbogen, en ſuite dechaſsé & banni. Adolphe fut maiſtre de la ville & du benefice, confirmé par le Pape en ſa dignité, laquelle il adminiſtra durant treize années, mais au prix de beaucoup de ſang eſpandu & de plus de deux milions de florins d'or que ceſte guerre couſta à la ville ou à l'Eveſché de Mayence. Il mourut à Echtenfelt, enſeveli au cloiſtre d'Erbach le ſeizieſme de Septembre 1475.

Eloge

Eloge de Iean Comte de Naſſau, VVeyſ-baden, Idtſteyn, &c.

PUiſné des enfans maſles d'Adolphe, luy ſucceda au ſouſtien de ſa maiſon en 1426, eſpouſa Marie fille d'Engelbert Comte de Naſſau & de Dillembourg & de Ieanne de Polanen, engendra deux fils, Adolphe ſon ſucceſſeur, & Philippe qui deceda ſans lignée en 1490. & deux filles Anne mariée à Otho Comte de Solms & Marie à Louys Comte d'Iſembourg. Regit ſes pays cinquante quatre ans, mourut en 1480 & fut enſeveli au tombeau de ſes peres.

Eloge d'Adolphe IV. Comte de Naſſau, VVeysbaden, Idtſteyn &c.

EUt deux femmes: De la premiere Adelheide fille de Volract Comte de Mansfelt, il n'eut point d'enfans: De la ſeconde Marguerite Comteſſe de Hanaut il eut un fils Philippes qui fut ſon heritier & une fille Marguerite qui fut femme de Louys Comte de Naſſau & de Weylbourg. Il fut fait Gouverneur pour l'Empereur Maximilian I. és Duchés de Gueldres & Comté de Zutphen, ſon Conſeiller d'Eſtat & de la Chambre Imperiale. Regit ſes pays patrimoniaux vingtquatre ans & deceda en 1504.

Eloge de Philippes II. Comte de Naſſau, VVeisbaden, Idtſtein &c.

REcueillit l'heritage de ſon pere, eſpouſa Adienne fille de Iean Baron de Bergues ſur l'Eſcaut, en eut trois fils Philippes qui mourut en bas âage ſans lignée; Adolphe qui luy ſucceda; Baltheſard Commandeur de l'ordre Teutonique: Et trois filles Catherine mariée au Comte de Rupolſenac, Marguerite Abbeſſe de Walford, Anne gemele avec ſon frere Balthezard Nonain aupres de ſa ſœur. Quitta la religion Catholique, embraſſa la Proteſtante & mourut en l'année 1520.

Eloge d'Adolphe V. Comte de Naſſau, VVeysbaden, Idtſteyn &c.

NAſquit en l'année 1518, eſpouſa Françoiſe fille du Duc de Luxembourg Comte de Ruſſey relaiſſée du Marquis de Bade, & n'en eut point d'hoir maſle, bien une fille unique Magdelaine mariée à Ioachim Comte de Manderſcheyt; tellement qu'aprés ſa mort l'heritage devolut à ſon Cadet.

Eloge de Balthezard, Comte de Naſſau, VVeysbaden, Idtſteyn &c.

FIls de Philippes, ſucceda à ſon frere à faute d'hoir maſle, quitta la Commanderie de l'ordre Teutonique pour eſtre le ſouſtien de ſa maiſon & pour gouverner ſes terres & ſeigneuries, eſpouſa Marguerite fille de Reynaud Comte de Iſſenbourg en Budinguen, en eut un fils Jean Louys ſon ſucceſſeur, puis mourut en 1568. en la quarantehuictieſme année de ſon aage.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge de Iean-Louys Comte de Naſſau, VVeysbaden, Idtſtein, &c.

NAſquit en 1567. C'eſtoit un Seigneur qui aimoit les lettres & qui s'y adonna dés ſa jeuneſſe. Il paſſa en France pepiniere des bons Eſprits pour y contenter le ſien, & pour le perfectionner en cognoiſſance. Eſtant de retour dans ſes pays il eſpouſa Marie fille de Iean Comte de Naſſau & de Dillembourg, de laquelle il eut deux fils, Iean-Philippe, & Iean-Louys morts en enfance: & quatre filles, Marguerite mariée à Adolphe Comte de Benthem, Anne-Catherine qui eſpouſa Simon Comte de Lippe, Marie-Magdelaine qui fut femme de Wolfgang fils de Henry Comte d'Iſembourg, & Iuliane qui mourut en bas aage. Ses enfans maſles ne luy ayant pas ſuſcité lignée; En luy finit la branche de Weysbaden des Comtes de Naſſau.

Famille de Naſſau & Sarbrourg faiſant une branche de celle de Naſſau & de VVeysbaden, &c.

Eloge de Iean I. du nom Comte de Naſſau, Sarbrourg, VVeilbourg, &c.

IEan Comte de Naſſau, de Sarbrourg &c. fils de Gerlac, fils d'Adolphe Empereur, partagea avec ſon frere aiſné Adolphe les biens de ſon pere & luy eſcheurent les Comtés de Naſſau & de Weilbourg: Il fut le premier de la famille de Naſſau & de Sarbrourg, eſpouſa Jeanne fille unique du Comte de Sarbrourg, laquelle luy apporta ceſte Comté & le fit pere de Philippe qui luy ſucceda, & de Eliſabeth mariée à Henry Lantgrave de Heſſen: fut Comte long temps & mourut en l'année 1371.

Eloge de Philippe Comte de Naſſau, Sarbrourg, VVeilbourg, &c.

ESpouſa en premieres nopces Catherine fille de Frederich Duc de Lorraine, de laquelle il eut Iean qui luy ſucceda en la Comté de Sarbrourg & Marguerite mariée à Gerard Baron de Rodenacher: & en ſeconde Anne fille du Comte de Hohenloo, laquelle le fit pere de Philippe qui luy ſucceda à la Comté de Weilbourg & qui a donné la naiſſance à la famille de Naſſau & de Weilbourg qui ſera traictée à la fin de celle-cy; & Ieanne mariée au Comte de Henneberg: Regit ſa Comté cinquantehuict ans en grande tranquillité & mourut en 1429.

Eloge de Iean II. du nom Comte de Naſſau, de Sarbrourg, &c.

SOn pere luy laiſſa en partage la Comté de Sarbrourg & ainſi continua ſa famille en celle de ſon aiſné. Sa premiere femme fut Ieanne fille & heritiere du Comte de Lueningen & de Henneberg, & d'elle ſes enfans Eliſabeth eſpouſée à Guillaume fils de Gerard Duc de Iuliers, & Ieanne à Iean I. Comte Palatin du Rhein: ſa ſeconde Eliſabeth fille de Louys Comte de Wirtemberg de laquelle il eut Iean-Louys ſon unique ſucceſſeur: Commanda ſes pays quarante trois ans & mourut en l'année 1472.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge de Iean-Louis Comte de Naſſau, Sarbrourg, &c.

POſthume, ſucceda à ſon pere des le jour de ſa naiſſance, parvenu en aage de maturité il eſpouſa Iſabeau fille de Iean I. Comte Palatin du Rhein & aprésla mort de celle-cy, Catherine fille du Comte de Mœurs & de Serwerd. Il eut de ſa premiere, Philippes qui luy ſucceda, qui eſpouſa Apollonie fille du Comte de Dagsberg ſterille & qui mourut en 1554: Adolphe qui fut Comte aprés la mort de ſon frere Philippes & qui n'eut non plus aucuns enfans d'Anne ſa femme fille du Cõte de Mansfeld, eſtant mort en 1559: Odilie eſpouſée à Jean Comte de Sené: Et Jean-Louis Chanoine à Strasbourg: Et de la ſeconde, Catherine mariée à Enich Comte de Lenichens. Ainſi en luy finit la famille de Sarbrourg qui fut unie à celle de Weilbourg, ayant fait ſon heritier Albert Comte de Naſſau & de Welbourg ſon plus proche & predecedé tous ſes enfans, mort en 1545. & en la ſeptante troiſieſme année de ſon aage.

Famille de Naſſau & de VVilbourg faiſant une brancke de celle de Naſſau, & de Sarbrourg.

PHilippes, fils de Philippes, fils de Iean premier de la famille de Sarbrourg, eſt le premier de celle de Weilbourg, par le partage qu'il fit avec Iean ſon frere & par les moyens ja deduits en l'Eloge de Philippe Comte de Naſſau & de Sarbrourg. Il eſpouſa Catherine fille de Emich Comte de Lenichens, mourut en 1493. & predeceda de douze ans.

Iean ſon fils unique qui eſpouſa du vivant de ſon pere Eliſabeth fille de Louys le Pacifique Lantgrave de Heſſen, & en eut un ſeul fils qu'il laiſſa ſous la tutele de ſon pere & l'appella

Louys qui ſucceda à ſon grand pere en toutes ſes terres, eſpouſa Marguerite fille d'Adolphe Comte de Naſſau & de Weisbaden, de laquelle il eut Philippes qui luy ſucceda aprés qu'il eut regi par ſa prudence treize ans ſon pays en paix, eſtant mort en 1523.

Philippes Comte de Naſſau & de Weilbourg eut deux femmes Anne fille d'Albert Comte de Mansfeld, de laquelle il eut Albert ſon ſucceſſeur; & Æmilie fille de Iean Comte de Iſembourg laquelle le fit pere de Philippes qui eſpouſa Erice fille du Comte de Manderſcheid, de laquelle il eut quelques enfans deſquels le nom eſt ignoré; & Ieanne fille de Iean Comte de Naſſau, Catzenellemboguen, Dillembourg, on ne ſçait s'il en eut des enfans: & d'Anne Æmilie eſpousée au Rheingrave Philippes.

Albert fils de Philippes II. Comte de Naſſau & de Weilbourg fut l'unique heritier de ſon pere & de Iean Louys dernier Comte de Naſſau & de Sarbrourg, qui luy remit la Comté de Sarbrourg: il eſpouſa Anne fille de Guillaume Cõte de Naſſau, Vianden, Dillembourg, ſœur de Guillaume IX. Prince d'Orange laquelle le fit pere d'Anne Æmilie eſpouſée à Otho Comte de Solms & de Sonnewald; de Juliane morte en enfance; de Catherine; de Ludovic ſon ſucceſſeur; de George-Philippes & d'Albert qui moururent; de Guillaume qui eſpouſa Erice fille de Philippes Comte de Iſenbourg, de laquelle il eut Anne & Eliſabeth-Iuliane; d'Eliſabeth femme de George Comte de Sené & de Witgeſtein & de Iuliane; d'Anne-Sybille eſpouſée à Pierre-Erneſt Baron de Kriekingen; de Iean Caſimir, qui eut de ſa femme Eliſabeth fille de George Lantgrave de Heſſen Anne-Eleonor; de Magdelaine; d'Anne-Odilie femme de Guillaume Comte de Sené, Witgenſtein &c. & d'Erneſte.

Ludovic

Ludovic Comte de Naſſau, de Weilbourg & de Sarbrourg, ſeul ſucceſſeur de ſon pere eſpouſa: en 1589. Anne-Marie fille de Louys Lantgrave de Heſſen, de laquelle il eut neuf fils & cinq filles; les fils Guillaume Ludovic, Albert-Maurice, George-Adolphe & Erneſt-Caſimir morts ſans enfans, Philippe, Iean, Erneſt-Caſimir, & Otho: Les filles Anne-Sabine Sophie. Æmilie mortes ſans mary, Louyſe-Iuliane, Marie-Eliſabeth, & Dorothée.

Famille de Naſſau & de Dillembourg faiſant la troiſieſme branche de la Genealogie entiere de Naſſau.

Eloge d'Otho I. du nom Comte de Naſſau, Dillembourg, Beylſtein, Siegen, Herborn, &c.

IL a eſté dit en l'Eloge de Henry ſurnommé le Riche Comte de Naſſau, qu'il eut deux fils Walrave & Otho; qu'il leur laiſſa ſes terres par eſgalles portions; que par le partage qui ſe fit aprés ſa mort eſcheut à Walrave le Comté de Weysbaden &c. & la moitié de celle de Naſſau, & à Otho celle de Dillembourg Beilſtein &c. & l'autre moitié de celle de Naſſau. C'eſt ceſtuy-cy qui eſt le premier de la famille de Dillembourg & qui a donné le commencement à ceſte troiſieſme race, qui a eſté de plus longue durée que les autres. Il eſpouſa Agnés fille du Comte de Solms de laquelle il eut trois fils Henry, ſon ſucceſſeur, Iean mort ſans enfans, & Emich decedé & enterré à Nuremberg au Monaſtere S. Catherine en l'année 1342. fut eſtimé tres vaillant en guerre & tres debonnaire à gouverner ſon pays: Il fut Comte trente ſept ans, & mourut à Dillembourg où il fut enterré en l'année 1292.

Eloge de Henry I. du nom Comte de Naſſau, Dillembourg, Beylſtein, &c.

FUt ſucceſſeur de ſon pere & Comte trente un an: il print à femme Adelheyde fille du Comte d'Arenberg, laquelle le fit pere de deux fils Otho & Henry qui luy ſuccederent par eſgalles portions. Fit reparer & embellir le chaſteau de Dillembourg preſque entierement ruiné par le feu, & y mourut en l'année 1333. où il repoſe dans le tombeau de ſes peres.

Famille de Naſſau & de Beylſtein faiſant une branche de celle de Naſſau & de Dillembourg.

HEnry fut le premier pere de ceſte Famille & par le partage qu'il fit avec Otho ſon frere, luy eſcheut la Comté de Beylſtein & une portion de celle de Naſſau: il eſpouſa la Comteſſe de Weſterbourg, de laquelle il eut un fils unique qui luy ſucceda nommé Henry II. du nom Comte de Naſſau & de Beylſtein; mary de la Comteſſe de Lone & pere de Henry III. du nom Comte de Naſſau & de Beylſtein; mary de Marie de Randerod, pere de Iean Comte de Naſſau & de Beylſtein; mary de deux femmes, d'Agnes Comteſſe de Gemen ſterille & de la Comteſſe de Iſenbourg laquelle le fit pere de Henry IV. Comte de Naſſau & de Beylſtein; mary d'Eve fille du Comte de Sené, pere de Iean II. Comte de Naſſau & de Beylſtein; mary de Marie fille du Comte de Solms, pere de deux fils Henry Chevalier de l'Ordre

S. Iean

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

S. Iean de Ieruſalem tuéà Pavie,& Iean III. qui luy ſucceda & fut Comte de Naſſau & de Beylſtein, mary d'une Comteſſe de Naſſau & de Veilbourg ſterile. Ainſi la Comté de Beylſtein retourna dans la famille de Dillembourg d'où elle eſtoit ſortie.

Suite de la Famille de Naſſau & de Dillembourg.

Eloge d'Otho II. du nom Comte de Naſſau, Dillembourg, Vianden &c.

APrés avoir partagé les biens paternels avec ſon frere, il eſpouſa Adelheide fille du Comte de Vianden, laquelle luy apporta le Comté de Vianden, la Baronnie de S. Vyt, & une partie de la Seigneurie de Grimbergues. De ce mariage luy naſquirent trois fils, Henry mort en bas aage & ſans enfans, Iean qui fut heritier, & Otho qui mourut auſſi jeune & ſans lignée: Gouverna ſes pays quarante ſix ans; decedé fut enſeveli à Dillembourg en 1369.

Eloge de Iean I. du nom Comte de Naſſau, Dillembourg, Vianden &c.

PRint à femme Marguerite fille d'Engelbert Cõte de la Marck & de Cleves. Il en eut trois fils Adolphe qui luy ſuceda, Iean qui mourut ſans enfans, & Engelbert qui remplit la place de ſon ayné aprés ſon decés: & une fille Marguerite mariée à Henry Comte de Waldecq. Et aprés avoir regi ſes Comtés trente-un an, mourut & fut enſeveli a Dillembourg en 1400.

Eloge d'Adolphe I. Comte de Naſſau, Dillembourg, Vianden &c.

IL adminiſtra ſes pays patrimoniaux durant vingt ans aprés la mort de ſon Pere; Eſpouſa Iutte fille unique & heritiere de Godefroy Comte de Dietz; n'eut aucun fils de ce mariage, mais ſeulement une fille laquelle il maria à Godefroy Baron de Dipſteyn & de Conigſteyn: Il luy donna en Dot la Comté de Dietz, deceda à Dillembourg en 1420. & y fut enſeveli.

Eloge d'Engelbert I. du nom Comte de Naſſau, Dillembourg, Vianden &c.

REcueillit l'heritage de ſon frere decedé ſans hoirs maſles. Luy ſuſcita lignée, mais non à la forme des Iſraëlites: Car en 1404. il eſpouſa Ieanne fille de Philippes ou de Iean Seigneur de Lecke & de Breda, fils de Iean Seigneur de Polanen, lequel l'avoit acheptée avec ſes dependances en 1351. de Iean Duc de Brabant pour le prix de quarante trois mille pieces d'argent: Et par ce mariage acquit à ſa maiſon ceſte belle Baronnie de Breda, conſtant d'une fameuſe ville & de dix & ſept bons villages; trois fils, & trois filles: Iean qui fut ſucceſſeur; Henry qui eſpouſa en premieres nopces Genieſvre fille du Comte de Beremberg de laquelle il n'eut aucuns enfans, & en ſecondes la fille du Comte de Sleyden, laquelle luy enfanta Otilie mariée à Philippes, fils de Philippes Comte de Catzenellenbogen; Otho qui mourut ſans enfans: Ses filles furent Elizabeth, eſpouſée à Philippes Comte de Hanaw; Marie, à Iean Comte de Naſſau, Weysbaden &c. & Marguerite,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

a Theodorich Comte de Sienne, regit ſes pays vingt-ſix ans, mourut en 1442. dans ſon Chaſteau de Breda, & fut enſeveli en une chapelle du coſté du nort de la grande Egliſe de la ville.

Eloge de Iean II. du nom, Comte de Naſſau, de Vianden, &c. Baron de Breda &c.

IL eſtoit Gouverneur de Brabant pour le Duc Charles de Bourgogne ſurnommé le Temeraire, fut mary de Marie fille de Iean Comte de Loon & de Heynsberg qui luy apporta en dot pluſieurs belles ſeigneuries, gagna par procés la Comté de Heynsberg & la troiſieſme partie de la Duché de Iuliers: Par ſon mariage il devint Pere de deux fils Engelbert, & Iean, auſquels il laiſſa ſon heritage par eſgales portions; & de trois filles, d'Anne qui eſpouſa en premieres nopces Philippes Comte de Catzehellemboguen, & en ſecondes Otho Duc de Brunſwic & de Lenembourg, d'Adriane mariée à Philippes Comte de Hanaw, d'Otilie qui fut la premiere Prieureſſe du Monaſtere fondé par ſa mere dans la terre de Breda, mourut en 1475. dans ſon Chaſteau de Breda inhumé dans le ſepulchre de ſes peres.

Eloge d'Engelbert II. du nom Comte de Naſſau, de Vianden &c. Baron de Breda, S. Vyt, Dudeldorp, Lecke, Dieſt, Sichem, Seellhem. &c. Vicomte d'Anvers &c.

IL naſquit avec l'eſpée & la cape. Toute ſa vie eſt tiſſuë d'actions de prudence, de valeur, de conſtance, de pieté, de debonnaireté. Sa premiere jeuneſſe fut heureuſement employée par Charles le Belliqueux Duc de Bourgogne, en des grandes & eſpineuſes affaires: Sa dexterité par Marie ſa fille unique, de laquelle il traita le mariage avec Maximilian d'Auſtriche, nonobſtant pluſieurs grands empeſchements: Et ſon courage par l'Archeduc Maximilian en la bataille de Guinegaſte contre la Cavalerie Françoiſe, qui avoit ja rompu la Flamende, & eſcarté l'advantgarde de l'Archeduc: Il meſla fort avant, combatit à pied à la teſte de deux cents Gentilshommes, & comme il voit l'ennemy occupé au pillage de l'advantgarde, il pouſſe les ſiens au combat & les animant à bien faire par ſon exemple, le deffait bien que deſia victorieux, en tuë un grand nombre d'eſpars par cy par là, le champ de bataille luy demeure comme pour marque de victoire, autrement diſputable par le nombre des morts preſque eſgal; & une recognoiſſance de l'Archeduc, qui deſlors l'employa dans les plus grandes charges de ſes Eſtats, le crea Gouverneur de Flandres, & Chevalier de l'Ordre du Toiſon d'Or.

Le ſiege de Therouenne par de Cordes au nom du François, fut un nouveau exercice à ſa vertu, & la generalité d'une armée qui luy fut donnée par Maximilian, le prix de ſa valeur. La fortune ne ſeconda pas ſon deſſeing, pour faire lever ce ſiege ſi important. L'ennemy eſtoit trop fort; & l'Archeduc trop mal obeï dans le Pays bas, pour hazarder une bataille. Il ſe reſoult donc à le moleſter, non de vive force, mais par continuelles eſcarmouches & entrepriſes: renforce la ville d'hommes & de vivres: ſe loge dans un fort de ſon party la proche, d'où il roigne tous les jours les hommes & les vivres allans au camp, rameine les trop eſcartés, les fatique par continuelles allarmes, donne eſperance à la ville de prochaine delivrance, par un opportun ravitaillement de bleds portés ſur deux cents chevaux, qu'il y fit entrer de nouveau.

La journée de Bethune gaignée par le François, & perduë par l'Archeduc, triompha

triompha de ſon courage & de ſa liberté, qu'il rachepta pour quatre vingts mille livres de rançon; Et l'inſolence des Brugeois qui ſe ſaiſirent de ſa perſonne dans la chambre meſme de l'Archeduc, de ſa conſtance, fermeté & patience. Il s'en reſſentit en ſon temps, & par ſa prudence chaſtia leur rebellion, vengea l'Archeduc, & vint heureuſement à bout de ces cœurs felons, inflexibles par la douceur, autremẽt incorrigibles qu'auec un bras de fer & une verge de ſang. Pour y parvenir il chãge tous les vieux Officiers de la Flandres, en des nouveaux; & ſous divers pretextes leur arrache l'authorité des mains, & ſinon la volonté au moins le pouvoir de ſeconder une rebellion; Fait publier l'Edict de la diminution des monnoyes à Bruges, laquelle ayant refusé de le recevoir s'en mocque ouvertement, & s'advance vers la peine qui frape deſia à ſa porte. Engelbert fait approcher quinze cents chevaux, & trois mil hommes de pied tous gens d'eſlite; leur commande de ravager la campagne de Bruges, & de harſeler les Brugeois à la ſortie de la ville. Ceux-cy ne ſe ſentans aſsés forts, ſe liguent avec le ſeigneur de Raveſtein & la ville de Gand, & ſçachans qu'Engelbert aſſiegeoit Blankerberg fort leur appartenant, ils en aſſiegent un autre de leur coſté. Engelbert qui eſtoit aux aguets, les y ſurprend, ſe jette ſur eux à l'improviſte, les taille en piece ſans reſiſtance, & n'eſpargne que ceux qui ſe ſauvent à la fuite. La calamité des Brugeois ſe rengrege, la diſette les perd du tout. Raveſtein leur envoye ſecretement de l'Eſcluſe pluſieurs vaiſſeaux chargés de vivres ſous la conduite de Picquavet brave Capitaine. Le Comte en eſt adverti, leur va au rencontre, les combat, les deffait, les bruſle, les met à fonds, pas un n'eſchappe le glaive ou la priſon, d'entre leſquels il fait pendre Picquavet chef de la rebellion & nombre d'autres avec luy, noyer les uns, & mettre les autres à rançon. Ceſte derniere baſtonade fut la fin de la rebellion des Brugeois qui avoit duré quatorze mois, & le commencement de la paix que leur donna le Comte; par laquelle *ils furent contraincts de luy payer cent cinquante mille francs, pour les frais de la guerre, levés ſur les ſeuls habitans, & de luy livrer cinquante ſix de leurs Citoyens tels qu'il nommeroit pour les chaſtier ou pour leur pardonner ainſi qu'il adviſeroit.* Maximilian deſormais Empereur ſe voit paiſible dans le pays par la ſage conduite d'Engelbert; le retire de la guerre pour l'employer aux affaires de la paix, le delegue Ambaſſadeur vers le Roy de France Charles VIII. pour la reſtitution des places du dot de Marguerite d'Auſtriche; mais ayant rencontré le Roy haut d'oreilles à ſes demandes, il s'en retourna ſans rien faire, traita la paix entre l'Archiduc & le Seigneur de Raveſtein, qui s'eſtoit cantonné dans l'Eſcluſe & és environs, paſſa eſchange avec Guillaume Duc de Iulliers des terres de Mille, Gangle, Wchte, pour celles de Dieſt, Sichem, Seelhem, & Vicomté d'Anvers; Eſt fait Gouverneur & Lieutenant general pour Philippes d'Auſtriche deſormais Roy d'Eſpaigne en tout le Pays bas; ſe retira à Breda où il mourut, & fut enſeveli dans le ſuperbe tombeau de ſes Peres le trente-unieſme de May 1494. aprés avoir fait heritier Iean Comte de Naſſau ſon frere unique, ſuivant la promeſſe reciproque qu'ils s'eſtoient faite l'un à l'autre, de ſe laiſſer l'heritage à faute d'hoirs maſles; n'ayant eu aucuns enfans de Limburge ſa femme fille du Marquis de Baden.

Eloge de Iean III. Comte de Naſſau, Catzenellenbogen, Vianden &c.

FUt ſecond fils de Iean Comte de Naſſau & frere d'Engelbert. Son pere luy laiſſa pour partage la Comté de Naſſau, Dillembourg, & pluſieurs autres grandes terres; & ſon frere pour heritage celle de Vianden, la Baronnie

de Breda, de Lecke, S. Vyt, Dieſt, Sichem. Sa premiere femme fut Eliſabeth fille de Henry Lant-grave de Heſſen ſterile : ſa ſeconde, Anne fille & heritiere du Comte de Catzenellenbogen, laquelle luy apporta les Comtés de Catzenellebogen & de Dietz & le fit pere de deux fils, Henry, & Guillaume, qui luy ſuccederent eſgalement : & de deux filles, Eliſabeth mariée à Jean-Frederich Comte de Wede, Rouckel, & Iſembourg; & Marie à George fils d'Otho Comte de Holſace, Schouwenbourg & Sternbourg. Il fit le voyage d'Eſpaigne avec Philippe fils de Maximilian Empereur, devenu Roy d'Eſpaigne; demeura en ſa Cour autant qu'il veſquit, & aprés ſa mort n'eſtant bien veu des Eſpaignols, il s'en retourna au Pays bas & rendit à Maximilian une partie des joyaux de ſon fils Philippes, qu'il avoit recouvrés à grand peine. La fortune aſſembla en luy tout ce qui avoit eſté poſſedé par la famille de Dillembourg; ſa vertu en augmenta la grandeur; & le Ciel pour le favoriſer de tout point rendit ſes enfans, l'un le premier Capitaine de ſon ſiecle, & l'autre le plus excellent homme de ſon temps en ſageſſe, en pieté, en debonnaireté; le combla de jours & de felicité, & aprés luy avoit fait regir ſes pays quarante ans, le retira en l'année 1516. ſon corps inhumé en ſon Chaſteau de Dillembourg.

Eloge de Henry II. ſurnommé le Grand, Comte de Naſſau, Vianden &c. Marquis de Zenette, Baron de Breda, Dieſt, Sichem &c. Vicomte d'Anvers.

HEnry de Naſſau fut fils de Jean Comte de Naſſau & d'Anne fille du Comte de Cathzenellenbogen; ſa premiere femme Françoiſe fille & heretiere de Jacques de Savoye Comte de Vaulx; ſa ſeconde Claude fille de Iean de Chalon II. du nom Prince d'Orange; ſa troiſieſme Mence de Mendoza fille du Duc de Calabre Marquis de Zenette, laquelle luy apporta le Marquiſat de Zenette; ſes enfans René qui ſera Prince d'Orange. Il naſquit le douzieſme Ianvier mil quatre cents huictante trois, ſucceda à ſon pere en mil cinq cents ſeize, mourut en mil cinq cents trente huict, fut Comte quinze ans, veſquit cinquante cinq. Il luy eſcheut en partage les terres aſſiſes en Luxembourg, Brabant, Flandres, Hollande, qui le firent Comte de Vianden, Baron de Breda, Dieſt, Sichem, Vicomte d'Anvers; & ſon merite Chevalier de l'ordre du Toiſon d'or, premier Conſeiller & grand Chambellam de l'Empereur Charles V, Gouverneur de Brabant, & General de pluſieurs grandes armées.

Le Comte Henry de Naſſau fit tant qu'il poſa la Couronne Imperiale ſur la teſte de l'Empereur Charles V. Guillaume IX. Prince d'Orange. en ſon A p.

La maiſon d'Auſtriche doibt à ſa dexterité le principal advancement de ſa grandeur, & Charles V. ſon eſlection à l'Empire, ſa preference au Roy François, & ſa ſubſiſtance dans les penibles commencements de ſon regne. Sa prudence le fit eſlire Ambaſſadeur par l'Empereur, pour faire au Roy François les hommages des Comtés de Flandres, Artois & Charolois; traiter en ſon nom le mariage de Renée ſœur de la Reyne, depuis conſumé avec Herculés d'Eſt Duc de Ferrare; & en rapporta ſa ſeconde femme que le Roy luy fit eſpouſer en recognoiſſance de ſes peines. Sa valeur fut recognuë par Marie Reyne de Hongrie, gouvernante des Pays bas, & employée pour traverſer les affaires des François, en deſgaſtant celles de Robert de la Marck qui eſtoit ſous leur protection. Il chaſtia la temerité de ce Prince, qui avoit oſé defier un Empereur grand en moyens, en hommes, en courage; ſe jetta dans ſon pays à main armée; emporta ſur luy Longnes qu'il raza aprés avoir fait pendre le Capitaine & douze de ſa troupe; ſurprint Muzancourt

court qui luy fut livrée par les habitans, eſpargna le Capitaine, fit pendre vingt de ſes ſoldats, ruina la ville pour expier le forfait de Robert; aſſiegea Iamets qui luy monſtra les dents, deffenduë par Fleuranges & Sanci, leva le camp aprés quatre jours de ſiege, pour prendre par intelligence Fleuranges, qui luy fut livrée par les Allemans avec leurs Capitaines, Sanci qu'il fit demolir, & Boüillon qui fit obtenir à Robert dix-ſepmaines de trefves.

Ces heureux ſuccés luy frayerent le chemin contre un plus puiſſant ennemi. La paix ſe rompt entre l'Empereur & le Roy François, & pour premiere marque Henry ſe preſente devant Mouzon qui luy eſt renduë par la lacheté des Capitaines Mont-mort & Laſſigni; aſſiege Mezieres valeureuſement deffenduë par le Capitaine Bayard, & aprés un mois de ſiege leve le camp, ſe retire en Brabant, de là ſe rend au ſiege de Tournay, & y reçoit par la repriſe de ceſte importante ville ce glorieux tiltre de *Cæſar* le ſeziesme de Decembre 1521.

Flandri diu obſeſſum cum arce Tornacum ditione receperunt, inauguratuſque eſt ibi nomine Cęſaris *Henricus Naſſavius. Hareus in Ann. Brab.*

Les armes demeurent en ſurceance pour quelque temps entre ces deux grands Princes. Henry joüit à l'aiſe du repos, reçoit en la perſonne de ſon fils ceſte grande ſucceſſion de Chalon, ſe remarie pour la troiſieſme fois, fait fortifier le Chaſteau de Breda, y conſtruire ce magnifique Palais qu'on y voit encor aujourd'huy, & enfin pour clorre ſa vie comme il l'avoit commencée, reprend les armes par le commandement de l'Empereur, reçoit la generalité d'une armée de vingt mil hommes de pied & de ſix mil chevaux, choque la frontiere de Picardie en meſme temps que l'Empereur aſſiegeoit Marſeille, ſe fait jour à travers le pillage, le feu, le ſang; prend Bray ſur Somme; s'approche de S. Requier; emporte, pille, ſaccage Guiſe, met au fil de l'eſpée la garniſon, recoit à compoſition celle du Chaſteau, qui ſe rend à luy avec une extreme laſcheté, ſeverement punie par leur Duc; ſe preſente devant Peronne forte d'aſſiete & de courages, foible d'induſtrie, l'aſſiege, la bat furieuſement de trois grandes batteries, ouvre les murailles en divers endroits, fait donner pluſieurs aſſauts, qui touſiours repouſſés avec perte, le firent reſoudre à la retraite, laiſſer la place vuide au ſecours du Roy qui s'approchoit, donner une partie de ſes forces au Comte de Reux pour deffendre Cambray, & ſe retirer avec le reſte dans Arras. Le Ciel luy donna durant ſa vie le nom de Vaillant, & ſes genereuſes actions celuy *de Grand* qui luy demeura aprés ſa mort, ſurvenuë au Chaſteau de Breda le quatorzieſme ſeptembre mil cinq cents trente huict.

Le Duc de Guiſe fit declarer roturiers tous les Gentilshommes qui ſe treuverent dans le Chaſteau.

On voit dans la grande Egliſe de Breda ſon tombeau magnifique.

Eloge de Guillaume Comte de Naſſau, Dietz, Dillembourg &c.

SEcond fils de Iean III. du nom, frere de Henry, mary de deux femmes: de la premiere Walburge fille de Iean Comte d'Egmont, il eut deux filles Elizabeth decedée ſans mary, & Magdaleine eſpouſée à Herman Comte de Nieuwenaer & de Meurs decedée ſans enfans: De la ſeconde Iuliane fille de Otho Comte de Stolbourg & de Coningſteyn veſve du Comte de Hanaut, il eut cinq fils, Guillaume qui fut Prince d'Orange, Iean qui eut la Comté de Naſſau, Louys, Adolphe & Henry, deſquels les Eloge ſuivent; & ſept filles, Marie eſpouſée à Guillaume Comte de Bergues, Anne à Albert Comte de Naſſau & de Sarbrourg, Iſabeau à Conrad Comte de Solms Catherine à Gontier Comte de Swartzenbourg, Iuliane à Albert auſſi Comte de Swartzenbourg, & Magdeleine à Volfgan Comte de Hohenlo. Il naſquit au Chaſteau de Dillembourg le dixieſme d'Apvril 1484; paſſionna ſur toutes choſes l'advancement de la Religion Proteſtante, embraſſa la guerre pour la querelle d'icelle, ſe ligua avec les autres Princes de l'Empire à Smalcalde contre l'Empereur Charles V. qui la voulut opprimer,

On diſoit de ceſte Dame, qu'elle avoit veu avant que mourir, cent [illegible] Comtes ou Comteſſes, deſquels elle eſtoit Mere ayeule ou biſayeule.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

coucha tout pour la deffendre, fit littiere de ſon intereſt particulier, abandonna ſon frere ja engagé dans le party contraire, ſe joignit à ceux avec leſquels il avoit des affaires à deſmeſler, & ſur la difficulté que propoſa le Lant-grave de Heſſen de le recevoir en la ligue, parce qu'il avoit procés avec luy pour le Comté de Catzenellenbogen; Il proteſta devant tous que cela ne l'empecheroit pas de luy ayder en tout ce qu'il pourroit, & de le ſecourir contre tous ceux qui l'attaqueroient pour la querelle de la religion Proteſtante: ce fut la ſeule qu'il eſtablit dans ſes eſtats, retrencha toute autre, & ſon zeele fut gratifié d'une heureuſe poſterité que Dieu luy donna. Il adminiſtra ſes pays trente ſept ans, veſcut ſeptante cinq, & raſſaſié de jours mourut en 1559. en la naiſſance des troubles du Pays bas, où nous allons voir ſon aiſné ſi avant engagé. Giſt au Chaſteau de Dillembourg, dans le tombeau de ſes peres.

Si quæ vis illi fieret ob Evangelii profeſſionem, non ſe defuturum dicebat Sleidam. Com. lib. 9.

Eloge de Iean IV. Comte de Naſſau, Dietz, Dillembourg &c.

CEux qui veulent faire paſſer pour loy l'inimitié ordinaire entre les freres, trouvent en ce Prince un exemple rare & contraire à leurs experiences. Iamais il ne fut meilleur frere, meilleur Prince, ni meilleur Proteſtant. Toute ſa vie eſt partagée en ces trois actions, comme toutes ſes actions en ces trois buts, l'avancement de ſa religion, la grandeur de ſa maiſon, le bien de ſes ſubjects. Ses voyſins honnoroyẽt ſon merite, ſes parens ſa vertu, l'Allemagne ſa pieté. Il naſquit au chaſteau de Dillembourg le vingt-unieſme Novembre 1535, eſpouſa en premier nopces Eliſabeth fille du Land-grave de Luchtenbourg; en ſecondes, Cunigonde-Ieanne fille de Frederich III. Electeur Palatin; & en troiſieſme, Ieanne fille de Louïs Comte de Witgenſtein: la premiere mourut en 1579. & le fit pere de ſix fils & cinq filles, la ſeconde en 1586. & luy laiſſa deux filles, la troiſieſme mourut mere de deux fils & quatre filles. Guillaume IX. Prince d'Orange ſon frere aiſné ſucceſſeur de René Prince d'Orange ſon germain, ceda gratuitement la plus part de ſon patrimoine à ce cher frere, & le rendit participant de ſes terres comme de ſon amitié. Iean luy en rendit l'eſchange au beſoing, le receut à bras ouverts à ſa retraite du Pays bas, luy tendit la main en ceſte extremité, & engagea tout, bien que chargé de groſſe famille, pour luy ayder à tirer raiſon du tort qui luy eſtoit fait. La delivrance du Pays bas ne doibt pas peu à ſon aſſiſtance, ni les fondements de ceſte Republique à la memoire de ſa poſterité. Utrecht eſt comprinſe dans l'union par ſa dexterité; Gueldres a maintenu ſa liberté par ſon gouvernement; & la Hollande a ſouvent recognu l'utilité de ſes cõſeils, cõme les effects de ſon courage & de ſa bonne conduicte. Dieu le combla de ſes graces & benedictions en ſa mort comme il l'avoit touſiours favoriſé de ſon bon eſprit durant ſa vie; le retira dans un lict de paix, au milieu des ſiens, au lieu de ſa naiſſance, aagé de ſeptante un an, le huictieſme Octobre 1606. aprés avoir veu avant que fermer les yeux, quatre vingts & cinq ſiens fils, petits fils & arriere fils: ſes fils furent Guillaume-Ludovic, Iean, George, Philippe, Erneſt-Caſimir, Louïs-Gontier, George-Louïs, Jean-Louïs, deſquels on verra leurs Eloges au progrés de l'hiſtoire; ſes filles, Eliſabeth mariée à Philippes Comte de Naſſau & de Sarbrourg & aprés à Wolfgang-Erneſt Comte de Iſembourg; Iuliane à Adolphe-Henry Comte du Rhein; Marie à Iean-Louis Comte de Naſſau, Weisbaden & Idtſtein; Mechtilde à Guillaume Comte de Mansfeld; Æmilie à Guillaume Comte de Solms; Ieanne-Eliſabeth à Conrad-Romberth Comte de Benthem; Anne-Sibylle, Cunigonde, Anne, Magdelaine, Anne-Æmilie & Iuliane.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eloge de Ludovic Comte de Naſſau, Dietz, Dillembourg &c.

LUdovic de Naſſau troiſieſme fils de Guillaume Comte de Naſſau & de Iuliane fille d'Otho Comte de Stolbourg, vint au monde le vingt-deuxieſme Ianvier 1537. fut inſtruit en la Religion Proteſtante, fit ſon apprentiſſage aux armes ſous le commandement du Prince ſon frere, le ſuivit à la Cour du Roy Philippes II. à Bruxelles, & donna ſon mouvement pour preſenter au Roy une requeſte pour le deſchaſſement des Eſpaignols. Ceſte chaſſe fut marquée par ſes Miniſtres, qui commencerent à le regarder de travers, & luy à exhorter la Nobleſſe de prendre garde à eux & ne ſouffrir l'eſtabliſſement de ceſte engeance eſtrangere, à la depreſſion de leurs privileges & de leurs libertés.

Travaille à attirer le Prince ſon frere dans la Religion, fait approcher Baudoüin celebre en ceſte doctrine pour l'y reſoudre, couvre de ſa protection tous les perſecutés du pays pour la Religion qui recourent à luy; & ne pouvant appaiſer leurs ſouffrances, s'arme de courage & de reſolution, forme l'union de la Nobleſſe, la ſigne le premier & la ſeele de ſon ſerment, paroiſt à la teſte de quatre cents Gentilshommes dans Bruxelles, eſpouvante de ſa veuë & de ſa venuë la Regente, met en rumeur tout le Conſeil & en crainte tous ſes ennemis.

L'arrivée du Duc d'Alve luy fit prendre retraicte avec ſon frere, ſuivre ſa fortune & ſon party; & comme tel ce More Afriquain le declare criminel de leze Majeſté, le condamne à perdre corps & biens, bien que Comte libre de l'Empire, au rang des Princes d'iceluy, & nullement hommager du Roy d'Eſpaigne.

Sa vertu & ſa valeur excitées par ceſte injure accroiſſent ſon reſſentiment, ſes parents en grommelent & le ſecourent de leurs forces. Le Prince avec une grande armée ſe prepare pour ſe jetter en Brabant; Ludovic avec une moindre veut joüer en Friſe aſſiſté de la Nobleſſe du pays: mais tous deux avec beaucoup de bruit & peu de fruict, pour s'eſtre trop haſtés & avoir plus donné aux preſſes des oppreſsés qu'à l'opportunité du temps. Ainſi le jugeoit tres bien le Prince.

Wedde & Damme en Friſe reſſentirent le premier effort de Ludovic & de ſon armée & ſe rendirent; Groeningue trembla aux approches du Comte, qui ſentant la venaiſon des Eſpaignols que le Comte d'Arembergue emmenoit au ſecours, fait ſemblant de reculer pour mieux ſauter, attire ſes ennemis où il vouloit, renge toutes ſes troupes ſous deux enſeignes, qui portoient pour deviſe *Recouvrer ou mourir*: & leur faiſant tout d'un coup viſage de fer, deſtache ſes gens en ordre ſur les Eſpaignols en deſordre, part de la main avec ſon frere Adolphe & toute la Cavalerie, donne de cul & de teſte ſur l'eſcadron Eſpaignol qui venoit à eux les piques baiſsées, le renverſe ſur la Cavalerie, met tout en pieces, le Comte d'Arenbergue leur chef donne du nez en terre, ſeize cents autres luy tiennent compagnie; bref quinze enſeignes d'Allemans & d'Eſpaignols, ſix canons & le champ de bataille furent les trophées de ceſte victoire acheptée au prix de quarante vies, mais d'une entre icelles qui en valoit pluſieurs milliers; le Comte Adolphe emporté de l'ardeur de ſon courage y demeura, & ternit le luſtre de ceſte glorieuſe action en l'affliction tres grande qu'il donna à ſes freres, & ſur tout au Prince qui l'aymoit fort cherement.

Si prompt à vaincre, il ne fut pas negligent à pourſuivre ſa victoire; Groeningue le vit preſque auſſi toſt à ſes portes, qu'elle ſçeut les nouvelles de ceſte deſroute. Le Comte de Megen & beaucoup de nouvelles troupes envoyés

par

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

par le Duc d'Alve s'y enferma, raſeura les eſprits esbranlés, diſſipa les intelligences & voulant faire voir à Ludovic qu'il avoit de quoy ſe deffendre, ſort ſur luy avec impetuoſité, enterre les plus pareſſeux des Allemans & preſsé à la retraicte faiſant le ſoldat & le Capitaine, reçoit une bleſſure qui luy donna la mort pour gueriſon. Ludovic ſerre de plus fort la ville, le Marquis de Centone avec l'Infanterie & le Duc de Brunſwijck avec ſeize cents chevaux ſe preſente pour le ſecourir; il leur offre la bataille; ils la refuſent & ſe contentans d'eſcarmouches, ils y trouvent ſi peu à gaigner, qu'ils reſolüent d'attendre le Duc en perſonne pour les delivrer.

Il approche & le Comte recule, pour ne ſe trouver engagé avec ſept mille au milieu de plus de vingt-cinq mille hommes de pied ou de cheval; Il prent la route d'Embden, & le Duc à ſes talons; ſe retranche proche le village de Geminge, exhorte ſes gens de rompre la digue & de noyer tous ces pourſuivans, prend la paele pour les y induire par ſon exemple: Ils ſe mutinent, demandent argent, refuſent le combat. Les Eſpaignols rompent leur marché, ſe jettent ſur eux, ne les payent que de plomb & de fer, en tuent plus des deux tiers, leur arrachent leur canon, vingt enſeignes de gens de pied, leur munition, leur bagage, & tous enſemble s'adreſſans à Ludovic qui s'eſtoit meſlé genereuſement avec une poignée de Nobleſſe, le contraignent de leur ceder la victoire, & de ſe ſauver à peine dans un batteau juſques à Embden. Ces poltrons luy firent un grand tort par leur mutinerie: Il eſtoit en lieu où s'ils ſe feuſſent voulu tant ſoit peu deffendre, ils pouvoient conſumer les forces ja haraſsées de leurs ennemis; à dos un village bien fourni, aux coſtés un pays qu'ils pouvoient noyer, en teſte une digue qu'ils pouvoient couper, quelle meilleur fortereſſe pour ſe moquer des aſſaillans & pour les faire nager tous armés, tous veſtus, & boire plus que de leur ſaoul. Ce ne fut pas donc la prevoyance du Comte qui le trompa, ni la vigueur de ſes ennemis qui le vainquit; mais bien la laſcheté de ces canailles qui leur donnerent tout gaigné, pour faire tout perdre à eux & à leur maiſtre.

Plutoſt mort que vaincu genereux ſang de Naſſau; ſans s'eſtonner de ce malheur, d'un front touſiours eſgal, il ramaſſe le reſidu de ſes troupes, reçoit la plus part de ſa Cavalerie qui n'avoit point combatu, emmeine tous ceux qui le veulent ſuivre, joint le Prince qui s'avançoit deſia, luy offre le butin de dixhuict batteaux chargés de marchandiſe d'Italie qu'il avoit attrappés ſur le Rhein, prend part à tous les malheurs de ceſte guerre, ne laiſſe jamais ſon frere, ſe jette avec luy en France en l'armée du Duc de Deux-Ponts, & des premiers aux ſieges de la Charité & de Poictiers, & des plus heureux en la bataille de Montcontour, où deſnué de toute l'Infanterie, ſur ſes bras toute la Cavalerie Françoiſe, environné de tous coſtés d'ennemis, il monſtra la hure à ceux qui luy mordoyent le talon, & tournant teſte à chaſque pas, chargeant les plus avancés, fit le Lyon au milieu d'une meute de Chiens, ſe deſvelopa ſans perte de leurs mains, & leur donna plus d'envie de regarder ſa conduicte & ſon ordre que de taſter s'il y faiſoit bon mordre.

L'Admiral le receut comme le ſeul moyen qui luy reſtoit encor pour reſtablir ſes affaires; & ſi ſa ſageſſe & ſa prevoyance n'euſſent ſauvé ces reſtes tout eſtoit perdu pour les Proteſtans: Car avec ce peu il fait paroiſtre les Princes hors de la Rochelle, commence le voyage appellé des Princes; Ludovic les ſuit, ſecourt à propos les Reformés Dauphinois; fait lever le ſiege du fort de Montbrum, en chaſſe de Gordes, paſſe le Rhoſne, fait peur au Montelimard & à Ste. Ialle qui eſtoit à Orange, & qui renforça la garniſon de ſa cõpagnie de chevaux legers. Le combat de René-le-Duc fut teſmoing de ſa valeur; la premiere troupe luy fut dõnée & par luy cedée au Prince de Navarre qui voulut eſtre de la partie; il ſe meſla avec luy aux lieux les plus chauds du combat, fit admirer ſon hardieſſe & ſon courrage, & juger à tous ceux qui le virent l'eſpée à la main, qu'il ne cedoit pas la qualité de ſoldat à celle de grand Capitaine.

Le bon-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Le bon heur de ce combat pour les Proteſtans haſta la paix que Roy traicta avec eux,& fit revenir le repos & le calme aprés ce grand orage. Ludovic inſtitué Regent de la Principauté d'Orange par le Prince ſon frere & retiré en Allemagne,employe ce temps pour y regler les affaires & y eſtablir l'authorité du Prince qui en avoit eſté chaſsée par l'uſurpation du Roy; il ſolicite chaudement la reintegrande d'iceluy, y ordonne de meſme main Barchon pour Gouverneur, luy commande la punition du Maſſacre & la rend exemplaire à tous les voiſins; la Police, la Iuſtice, l'Vniverſité y furent auſſi reſtablies par ſon ordre. Il fonda le College pour l'inſtructiõ de la jeuneſſe aux lettres humaines & des revenus pour l'entretien des Docteurs Regents; ſa memoire en eſt encore honnorée en ceſt Eſtat,qui l'appelle ſon Reſtaurateur & qui ne luy doibt pas moins que Rome à Camillus le tiltre de ſecond fondateur de ſa ville capitale.

Le Roy de France qui le haïſſoit comme Proteſtant, recognoiſſoit neantmoins ſon merite & en faiſoit eſtat; il l'envoye prier de le venir voir deſguisé à Limoges pour traicter avec luy, Ludovic s'y rend reveſti en payſant luy quarieſme, le ſuit de là à Fõtaine-bleau, demeure ſix heures enfermé ſeul avec luy dans ſon cabinet, ils traictent longuement enſemble & fait tant par ſa dexterité & par ſes raiſons, qu'il luy fait reſoudre la guerre contre l'Eſpaigne, l'induit de traicter alliance avec ſon frere, & pour arres reçoit deux cents mille eſcus pour les frais de ſon armement.

La prinſe de Mons entreprinſe ſi hardiment & executée avec tant d'heur & de valeur, ſuivit ce traict d'un maiſtre homme, engagea le Roy de plus fort dans ſon party s'il eut voulu joüer bon jeu & luy ouvrit la carrier pour planter la fleur de Lis au milieu du Pays bas.

Ce fut le levain de la liberté des Provinces; & les forces preparées par l'Albanois pour ramener les Zeelandois ſouſlevés, employées pour la reprendre, donnerent du reſpict à ces reſſuſcités, du temps pour ſe munitionner,& des forces pour ſe deffendre.

Les vivres maquerent plutoſt aux aſſiegés & au Comte qui s'y eſtoit enfermé que le courage; rien ne les fit rendre que la faim, & tout combatant contre eux & conjurant à leur ruine; les nouvelles du Maſſacre de Paris, la retraicte de l'armée du Prince, les forces des Eſpaignols retranchés contre eux & contre le ſecours, la mauvaiſe volonté de la Bourgeoiſie; ils ſouſtindrent conſtamment tous ces efforts l'eſpace de ſept mois, le Comte reſiſta à une grande fiebvre qui l'avoit deſnué de forces & de chair, & n'en ſortirent que ſous la foy d'une belle & honorable compoſition ſignee par le Duc & inviolablement obſervée.

La retraicte du Comte fut en Allemagne pour y meſnager un nouveau ſecours, & pour l'amener au Prince bien empeſché dans la Hollande; il y ſejourna plus qu'il n'eut deſiré, employa une partie du temps à ſe gairir & à traicter avec la Royne Catherine pour faire Duc de Brabant le Roy de Pologne; & l'autre, à armer & amener en diligence deux mille Reitres & quarante Enſeignes de Lankenets, ſous la conduite de Criſtophle troiſieſme fils de l'Eſlecteur Palatin & du Comte Henry de Naſſau frere de Ludovic. Ces trois Princes, tous trois braves & de ſang genereux, ne faiſoient qu'une teſte & n'avoient qu'une meſme volonté. Criſtophle cedoit à l'experience de Ludovic, Henry dependoit des ordres de ſon ayné, Ludovic recognoiſſoit le merite & le rang du premier & cheriſſoit le ſecond comme ſon frere & grand inſtrument de ſes deſſeings. Ils font approcher leur armée de Maeſtricht, la logent à coſté d'icelle, ramaſſent ceux que la violence des Eſpaignols chaſſoit à eux, & ayans rencontré les troupes de Sanchio d'Avila qui le vouloient recognoiſtre, les attaquent & les meinent battans juſques ans les portes de Maeſtricht à peu de perte. Ce d'Avila eſtoit un des meilleurs Capitaines Eſpaignols; Dom Louys de Requeſens Lieutenant general pour

le Roy Philippes par la retraite du Duc d'Alve, ayant fait aſſieger Leyden & ſentant approcher ces troupes animées de ces trois Princes, l'avoit faite quiter à d'Avila & luy avoit commandé de les aborder, empeſcher le ſecours des Proteſtans François dont ils menaçoient, rompre leurs deſſeings en tout ce qu'il pourroit, hazarder meſmes une bataille pour leur empeſcher le paſſage de la Meuſe & la conjonction avec le Prince, qui avoit armé tout ce qu'il y avoit dans la Hollande & Zeelande pour les recevoir à bras ouverts. De là donc dependoit à ſon conte ou le ſalut ou la perte du pays pour ſon Roy; auſſi n'eſpargna-il rien pour renforcer d'Avila de nouvelles troupes & des meilleurs ſoldats du pays; fit deſemparer pluſieurs garniſons, affoiblit les autres, luy envoya tout & compoſa ſa Cavalerie de trois mille Chevaux & ſon Infanterie de quarante deux Enſeignes d'Eſpagnols, Vallons & Allemands. Ludovic cependant proffitoit le temps & cachant ſon deſſein par le changement de ſes logis, veut executer une entreprinſe ſur la Citadelle d'Anvers, deſcouverte par le Gouverneur, punie de la mort de deux ſoldats Eſpaignols entrepreneurs; cela failli, il rode autour de Bemel attendant encor la commodité d'un paſſage pour la Meuſe, & ſes Allemands ſe rendent ſi aſſoupis croyans les ennemis plus eſloignés, que d'Avila ſe reſoult de les eſveiller en une camiſade qu'il leur fit donner au point du jour par quatre cents Chevaux & quinze Enſeignes de gens de pied; leſquels ayans expedié la premiere, ſeconde & troiſieſme ſentinelle, attaquent le premier corps de garde, le forcent, s'y logent, & ne ſe retirent qu'au branſle de toute l'armée venant à eux, aprés en avoir amoindri le nombre de quarante morts & ſoixante priſonniers.

Cét affront les rendit plus diligens, & obligea le Comte de ramener ſon camp vers Maeſtricht & là s'y retrancher en attendant le ſecours François. Le défaut des vivres plus que la force de ſes ennemis l'en fit defloger bien toſt, pour donner à manger à ſes troupes dans le village de Valkenbourg aux deſpens du payſan. Là il fut conclu par l'advis de tous les Colonnels de marcher à Bommel, y attendre le Prince pour d'une commune main ſe rendre maiſtres de Tiel, de Nieumegues, s'ouvrir le Rhein & la Wahele juſques en Allemagne: les villages voiſins, Orsbeke, Herle, Demme, Bemel, Lire, Dulp, logent gratis ſes troupes, & les autres qui ne s'en voulurent rachepter par une ſomme d'argent, ſont exposés & leurs Egliſes au feu & au pillage. Waſſembourg luy ſert auſſi de logis chemin faiſant à Bommel; il y paſſa la Rure, ſe rend à Erkelens en Gueldres, & le treizieſme d'Apvril aux Landes de Moquen qu'on appelle Mocker Heyde à deux lieuës de Grave & de Nieumegues, qu'il fait retrancher durant un jour & une nuict. D'Avila le ſuivoit touſiours la Meuſe entre deux, & renforcé des regiments de Hierges, des troupes mutinées de Maeſtricht qu'on avoit attirées par eſperance de la victoire & de quantité de Cavalerie; propoſe de l'attaquer avec ces advantages ſans plus marchander, paſſe la Meuſe, la met à ſon dos, & le quatorzieſme d'Apvril au point du jour fait commencer l'eſcarmouche par quelques Mouſquetaires. Les Lanſquenets de Ludovic ſe mutinent, crient *gelt* à leur ordinaire, & laiſſans prendre beaucoup d'advantage à leurs ennemis, ſe raviſent trop tard à leurs deſpens. Ludovic neantmoins ſelon le temps qu'il eut & qui luy fut donné par l'Eſpaignol, tire de ſes retranchements ſon armée en trois troupes; les mouſquetaires & arquebuſiers conduits par le Comte Henry ſon frere; les picquiers par ſoy-meſme; & la Cavalerie par le Prince Criſtophle. Les mouſquetaires s'attacherent les premiers au combat contre les Eſpaignols qui les eſtoient venus harceler, vindrent aux mains & en faiſoient un grand chamaillis, comme d'Avila pouſſe une partie de ſa Cavalerie pour les ſouſtenir, & en meſme temps fait advancer un bataillon de picquiers, qui rencontre en teſte celuy du Comte Ludovic, combatant de la voix & de la main au premier rang, animant & exhortant les ſiens

à bien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

à bien faire par ſon exemple. Toute l'armée eſtoit deſia aux mains ; la victoire eſgalement penduë, l'air retentiſſoit des coups, la terre rougiſſoit du ſang, les mouſquets & arquebuzes n'y ſervoient plus que du bois, eſpées & picques tout voloit en eſclats, les cris des vivans eſtouffoit les gemiſſements des morts & des bleſsés, les rangs s'eſclairciſſent, & tous eſgalement tresbuchent : comme les mouſquetaires Allemans chargés de plus fort de la Cavalerie ennemie monſtrent le dos & ouvrent les flancs aux picquiers de Ludovic, qui avoient en teſte toute la fleur des Eſpaignols : alors ce bataillon qui avoit ſi bien fait ſe ſentant deſcouvert des coſtés, percé des picquiers, preſsé des mouſquetaires & de beaucoup de Cavalerie, commence auſſi à branſler & eut prins la fuite ſi le Prince Criſtophle ſorti le dernier & qui n'avoit point encor combatu avec la Cavalerie, ne les eut ſoulagés par une charge faite fort à propos ſur celle de l'ennemy, chargée, batuë & pourſuivie ſi avant, que les premiers ayans eu temps de ſe ralier & d'achever de deffaire ce qui reſtoit au Comte Ludovic ; à ſon retour il falut recommencer le combat, avoir affaire à toute l'infanterie reunië ſous leurs enſeignes ; flancquée de pluſieurs pieces de campagne ; renouvellée de nouvelles troupes arrivées pendant le combat ; ſouſtenuë encor de la pluſpart de la Cavalerie qui avoit eſquivé le premier choc. L'ardeur y fut plus grande & les coups plus ſerrés qu'au premier entre-heurt : Icy les deſia victorieux combatoient ceux qu'ils croyoient avoir vaincus & qu'ils avoient veu fuir devant eux, & les fuyards vouloient par la hardieſſe & par ce ſecond effort reparer la lacheté du premier. Ludovic emporté par la foule des fuyards ayant perdu ſon Infanterie, ſa Cavalerie en peine & le Prince Criſtophle meſlé fort avant ; rameine à ſoy le Comte Henry ſon frere avec deux cents bons Chevaux, & ſe voulant perdre ou recouvrer la victoire perduë par ſes Lanſquenets ; donne au plus eſpais des ennemis, ſe perd dans leur nombre, & ja remettoit la victoire en ſon entier, comme le reſte de l'infanterie revenuë de de la chaſſe de la ſienne tourne la bouche du Canon qu'il leur avoit oſtë contre ce peu de chevaux, fait voler teſte & bras en l'air, & par ce dernier coup renverſe tout en deſordre & obtient la victoire débatuë avec tant d'opiniaſtreté durant ſix heures contre des moindre forces, ſurprinſes, mutinées en deſordre, & dont le tiers de l'infanterie & trois cents bons Chevaux eſtoient allés à la picorée ſans avoir veu le combat : les Eſpaignols s'en prevalurent de la mort des trois chefs, dont les corps ne furent point trouvés ; Criſtophle & Henry tués dans la meſlée, Ludovic fort bleſsé & achevé par les payſans l'ayans trouvé couché le long de la Meuſe, occupé à eſtancher le ſang de ſes playes ; de preſque tous les Capitaines, de trois mille homme de pied, de huict cents chevaux, de la prinſe de trente enſeignes de gens de pied ou de cheval. Ainſi finit glorieuſement la vie de ce vaillant ſeigneur qu'il avoit ſi heureuſement commencée pour le ſalut des oppreſsés ; puiſſant inſtrument de la liberté Belgique, grand Zelateur de ſa foy, tres vaillant, tres ſage fils d'un pere tres pie & tres vertueux ; mais mal-heureux en beaucoup des actions de ſa vie & deſplorable en ſa mort, qui le retira du monde en l'aage de 37. ans, n'ayant laiſsé à ſon corps autre monument que celuy de ſa vertu & de ſes guerrieres actions ; ſans leſquelles les pompes des ſepultures ne peuvent perpetuer la memoire des Princes. Triſte exemple des mal-heureuſes iſſuës des deſſeings qui ont moins de force que de conduite.

Eloge d'Adolphe II. Comte de Naſſau, Dietz, Dillembourg.

PRemiére victime du ſang de Naſſau, immolée ſur le ſanglant Theatre de Mars pour la liberté des Provinces unies du Pays bas. Il naſquit à Dillembourg

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Dillembourg le quinzieſme Iulliet 1540. & deſireux d'acquerir de la gloire ou qu'il fut & en quel peril qu'elle ſe rencontrat, ſe vint joindre en Friſe à ſon frere le Comte Ludovic en 1568. ſuivi de beaucoup de Nobleſſe Allemande; Il ſe meſla avec luy en la bataille d'Heiligerlée, donna des premiers dans les principales forces des ennemis, & avec tel courage qu'il apporta de la honte aux ſoldats, de l'admiration aux Capitaines, de l'eſtonnement aux ennemis. Sa mort fut le gain entier de la victoire pour les ſiens, comme ſa vie l'avoit eſté de la premiere desroute des ennemis: l'ardeur du combat & la vigueur de ſa jeuneſſe le porta plus avant qu'il ne devoit à la pourſuite des fuyards; il ſe jette impetueuſement ſur eux retranchés au cloiſtre d'Heiligerlée, & au premier aſſault mal ſecondé de ſa troupe, eſt renversé mort d'une arquebuſade qui receut à la teſte, & qu'il couſta la vie à tous ceux qui s'y treuverent enfermés, en l'aage de vingt-huict ans, en l'orient de ſes eſperances, avec une extreme affliction de tous ſes freres, le vingt-quatrieſme May 1568. Exemple aux Princes qui conduiſent des armées, de donner plus à la fonction de Capitaine qu'à celle d'un hazardeux ſoldat.

Eloge de Henry III. Comte de Naſſau, Dietz, Dillembourg, &c.

LE plus jeune des cinq fils de Guillaume Comte de Naſſau, mais non pas le moins vertueux, les lettres furent les premiers exercices de ſon enfance, & les armes ceux de ſa jeuneſſe. Il maria ſagement ces deux belles inclinations, & par la premiere il apprint à bien & heureuſement commander, dans la ſeconde & à ne rien ignorer de tout ce qui doit eſtre ſceu d'un Prince.

Le Prince ſon frere qui le vouloit touſiours avoir auprés de ſoy en receut les premieres experiences, & jugea de ſa valeur à Queſnoy le Comte en la deffaite de trois cents Chevaux legers & de dix-huict compagnies Allemandes & Eſpaignoles des troupes du Duc d'Alve, de ſa patience à l'entrepriſe de Deventer; de ſa conduite en la desroute de Monts où il mit cinq cents chevaux ennemis ſur le carreau, tout le camp en effroy, & le Duc d'Alve bien en peine d'arreſter les fuyards qui n'euſſent peu eſchaper ſa main s'il eut eſté opportunement ſecondé des ſiens.

Son ſort fut ſemblable à celuy du Comte Ludovic ſon frere, & bien qu'il fut venu au monde quatre ans plus tard que luy, il ne le ſurveſquit pas d'une heure. La desroute des ſiens luy donna la mort, le camp de Mocker-Heide la terre pour le couvrir, & ſes Belligueuſes actions la gloire & le baume de la renommée qui le fait vivre à la poſterité, & qui monſtre aux yeux de l'univers l'epitaphe de ſa triomphante vie.

L'année 1541. le vit naiſtre au Chaſteau de Dillembourg, & 1574. mourir, on ne ſçait où: ſes amys & ſes ennemis ne jouïrent jamais du butin de ſon corps, il ne ſentit point corruption & ne fut point fait la repeuë des vers. On eſtime que s'eſtant retiré avec le Prince Chriſtophle dans une metairie, il y fut tué avec luy & leurs corps redigés en cendre par la furie des ſoldats qui y mirent le feu. Pitoyable exemple de la vie des Princes qui comme hommes ſçavent bien où ils ſe levent, mais non pas où & quand ils ſe doivent coucher.

CONTI-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

CONTINVATION DE LA VIE DE RENE SEVL DE CE NOM PRINCE D'ORANGE.

1530. Préd poſſeſſion de ſa Principauté

CE Prince ayant ſi ſolemnellement recueilli l'heritage de ſon devancier en ceſte magnifique celebration de ſes funerailles, entra en poſſeſſion de la Principauté d'Orange & de la plus part des terres & ſeigneuries qui luy eſtoient devolues par ceſte ſucceſſion. Et comme il eſtoit legitime heritier de tous les biens de ſon predeceſſeur, il ſucceda auſſi à ſes affections, eſpouſant le parti qu'il avoit tenu juſques à la fin de ſa vie. D'ailleurs la haine que le Roy François avoit porté à Philibert, & le mal-talent qu'il couvoit contre le Comte Henry de Naſſau ſon pere, pour la freſche memoire de ceſte rude & ſanglante guerre qu'il avoit faite aux François en la conduite des armées Imperiales dans les pays de Picardie & de Champagne, rejalirent incontinent ſur luy, & ceſte vielle dent de laict Françoiſe ne le laiſſa jamais paiſible en la poſſeſſion de ſa Principauté d'Orange.

La haine du pere rejalit ſouvent ſur la perſonne de l'enfant. Alexandre le grand paya à la ville de Branchides les maux qui avoient eſté faits par iceux à ſes devanciers.

Il eſtoit dans la douzieſme année de ſon aage quand il fut appellé à ceſte ſucceſſion, & le vingtſixieſme termina ſa vie ſur le lict d'honneur parmy les ſanglants exercices des armes : mais ſa jeuneſſe n'arreſta pas les faveurs meritoirement deuës au nom de ſa maiſon, & la generoſité naturelle qui commençoit de paroiſtre aux actions de ce jeune Aiglon obligea Marguerite d'Auſtriche tante de l'Empereur Charles V. & Gouvernante des pays bas, de luy donner le gouvernement de Bourgogne aprés la mort du Prince Philibert ſon oncle.

eſt fait Gouverneur de Bourgogne

Cela eſveilla ſans doubte la jalouſie du Roy François contre luy, le voyant ſi particulierement affecté au ſervice de l'Empereur ſon capital ennemy. D'ailleurs les dures conditions du traicté de Cambray derrogatoires en pluſieurs points à l'honneur & à l'advantage de la France, & l'inobſervation de pluſieurs articles auxquels l'Empereur s'eſtoit obligé envers le Roy comme il pretendoit, en ſomme pluſieurs motifs de nouvelles guerres entre ces deux grands Princes, ne permettans à leurs peuples de repoſer longuement ſoubs l'ombre de ceſte paix freſchement accordée, il falloit auſſi que leurs partiſans reſſentiſſent les eſclats de leurs diviſions.

ſe declare pour l'Empereur.

Un Prince hait touſiours ce qui eſt particulierement affecté à ſon ennemy. Annibal ruina Sagõte pour ceſte ſeule raiſon qu'elle eſtoit amie de ſon ennemy : & les Samnites, les Latins pour eſtre intimes amis des Romains.

1531. 13. Auril. Sa Principauté eſt ſaiſie ſous la main du Roy,

L'uſurpation injuſte de ceſt Eſtat ne verifie que trop ces extremes rigueurs en la perſonne de ce Prince. Car à peine l'année eſt expirée depuis la reintegrande de Philibert en vertu de ce meſme traité de paix, que les officiers Royaux du Dauphiné ſe tranſportent à Orange pour l'enfraindre. Un Preſident du Parlement de Grenoble s'y achemine, qui en vertu de pretendue commiſſion de la cour fait appoſer les armes du Roy de France ſur les portes de la ville, & par ceſte action reduit la ſouveraineté ſous la main du Roy, & le dernier reſſort au Parlement de Grenoble ; nonobſtant les reſmonſtrances, proteſtations, & appellations de Louys de Vincens ſeigneur de Cauſans Regent de la Principauté. Ainſi la ſouveraineté inſeparable de ceſt Eſtat s'en voit eclipſée pour quelque temps, par l'interpoſition de ces brouillards tenebreux des confuſions publiques.

Le Prince n'eſtoit pas ſeulement moleſté du coſté des François : il avoit en teſte Philiberte de Luxembourg Princeſſe Doüariere d'Orange ſon ayeule maternele, qui querelloit ceſt heritage pour pluſieurs pretentions. mais la prudence de ſon conſeil eut bien toſt diſſipé les nuages qui s'eſlevoient ainſi de toutes parts pour obſcurcir la lumiere de ſon droict, par l'accord qu'il paſſa avec ceſte hargneuſe Princeſſe ſur tous leurs differens, en vertu duquel René

eſt moleſté par Philiberte ſon ayeule

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

reentra en la poſſeſſion & jouïſſance de ſa Principauté, les fruicts & revenus 1531. reſervés à Philiberte. Son regent & ſes autres procureurs exigerent les ſerments neceſſaires des officiers & firent tous autres actes de poſſeſſion. Ceſt accord fut celebré en la ville de Gand en Flandres par devant l'Empereur, & en ſuite confirmé par patentes dudit Empereur & du Roy de France du conſentement des parties. Et depuis par autre accord René s'acquit la jouïſſance entiere de l'heritage, moyennant certaines pantions qu'il payoit annuellement à la Princeſſe, laquelle finalement deſpitée pour ne pouvóir jouyr à l'aiſe de tout ce qu'elle deſiroit, quitta la demeure de Noſeroy & autres places de la Franche-Comté, ſe jetta entre les bras de Philippe Chabot Admiral de France mary de M. Françoiſe de Longny tous deux ſes proches parens, & donna à Leonor Chabot leur fils aiſné la Comté de Charny avec ſes dépendences & peu apres tous ſes autres biens à l'Admiral : pluſtoſt à deſſein d'y treuuer du ſupport, pour exercer ſes aigreurs contre ſon enfant, que pour amitié qu'il eut à ſes parens.

Accorde avec elle

qui ſe deſpite en fin

Omnium rerum libertatem imò licentiam deſiderant, diſoit P. Cato des femmes. Liv. D. 4. l. 4.

L'année ſuivante fut ſignalée en ceſte contrée par la prinſe & execution 1532. à mort de pluſieurs brigands & voleurs en nombre de plus de cinquante, par divers ſupplices, rouës, gibets, glaives, à Orange, S. Eſprit, Serignan, & és environs. Lors auſſi Guillaume Pelissier Eveſque d'Orange mourut paiſiblement ayant reſigné ſon Eveſché à Louis Pelissier ſon nepveu. Et un an aprés le Roy François ſuivi de la Reine & de ſes enfans fit ſon entrée en Avignon, d'où il ſe rendit à Marſeille pour s'aboucher avec Jean de Medicis ſous le nom du Pape Clement VII. & de ceſte entreveüe naſquit le mariage 1533. d'Henry II avec Catherine de Medicis Comteſſe de Boulogne niepce du Pape, qui à couſte tant de ſang à la France. Il y eut lors tres grande mortalité de peſte à Orange.

Grandes voleries & executions.

Succeſſiõ des Eveſques.

Peſte à Orange.

Le Prince René & le Comte Henry de Naſſau ſon pere ſuivis d'un grand & magnifique train paſſerent prés d'Orange, en la compagnie de la Reine de France ayans logé à Caderouſſe : d'où ils prindrent le chemin d'Eſpagne ſans venir à Orange pour n'avoir eu temps de faire preparer leur entrée, & à leur retour traverſerent la France & ſe retirerent à leur maiſon de Breda ſans viſiter 1534. non plus la Principauté. Les guerres ſans doubte qui ſe rallumoient lors entre l'Empereur & le Roy haſtoient ainſi leur retraite, & priverent leur plus chere terre de leur veuë & de leur ſejour. En ceſte année fut decapité par juſtice à Orange un crocheteur ſi fort & robuſte qu'il portoit dix quintaux ſur ſon dos.

René avec ſon pere, paſſent prés d'Orange ſans y entrer.

Le feu de la guerre s'enflamma extremement entre l'Empereur & le Roy 1537. de France & noſtre Prince tres ardent au parti de l'Empereur. Le Roy François s'eſtant jetté dans l'Arthois avec une puiſſante armée, avoit freſchément emporté Heſdin place frontiere & de grande opportunité à la Picardie, & aprés avoir diſpercé partie de ſes forces aux garniſons s'eſtoit retiré avec le reſte pour pourvoir à ſes autres affaires du coſté du Piedmont. l'Empereur de ſa part met ſus une armée de trente mil hommes de pied & huict mille chevaux, de laquelle il donne le commandement general au Comte de Bure qui fut aprés ayeul maternel du Prince Philippe Guillaume. René encor jeune Prince eſtoit entre les principaux Chefs, & qui eut bonne part à l'honneur de ſes conqueſtes & de ſes exploits militaires. La ville de ſainct Paul en Arthois occupée par le François fut la premiere place qui reſſentit les violents & ſanglants efforts de ſa puiſſance. Elle fut aſſiegée, canonnée, emportée par aſſaut, pillée, ſaccagée, & miſe à feu & à ſang avec telle furie que plus de quatre mille perſonnes des aſſiegés y perdirent la vie, ſans diſtinction d'aage ny de ſexe, hommes, femmes, enfans tout ce qui fut rencontré paſſa par le fil des eſpées victorieuſes & les deffences unies à rez de chauſſée, pour vanger la mort d'un Heraut de l'Empereur que le Gouver-

Le Prince ſe declare derechef pour l'empereur

ſe treuve en la prinſe de S. Paul contre les François.

1537. Gouverneur de S. Paul avoit fait pendre en haine de ſon maiſtre l'eſtant allé ſommer de ſe rendre. Auſſi le violement du droict des gens ſacro-ſaint entre toutes nations n'a jamais produict que des triſtes & funeſtes effects. Il en print mal aux Ammonites & à Amyntas d'avoir maltraicté ceux de David & de Darius. D'ailleurs la deffence de ceſte place non tenable contre les rudes aſſauts d'une ſi puiſſante armée, aſſuietirent les aſſiegés à une tant horrible & cruelle victoire.

David ruina les Ammonites & deſola entieremẽt le Royaume de Hanon pour avoir fait maltraiter ces gens qu'il luy avoit envoyés. Ioſeph. Antiq. lib. 7. Amyntas Roy de Macedone ayant fait tuer les Herauts de Darius Roy de Perſe qui luy demandoyent le tribut; il perdit tout ſon Royaume par les armes vengereſſes de ſon ennemy & ſon peuple innocent porta la folle enchere de ceſte action. Herodot.

Et a Montrueil & ailleurs — L'armée Imperialle pourſuivant ſa pointe tourne teſte contre Montrueil qui ſe rend par compoſition apres avoir eſté canonné, & de là meſdite de plus grands effets contre Therouenne laquelle elle aſſiege, & deſia par le tonnerre du Canon luy avoit donné l'eſpouvante comme elle fut ſecourue d'un opportun ravitaillement par la diligence du Mareſchal d'Annebault au prix de la vie de pluſieurs François, de la priſon du Mareſchal & des principaux de ſa troupe, qui s'eſtoit avancée pour favoriſer l'entrée du ſecours, par le moyen duquel la ville fut garentie: & en ſuite par une ſuſpenſion d'armes pour trois mois entre la France & les pays bas. ainſi noſtre Prince pendit les armes au croc pour peu de temps.

1538. eſt remis en ſa Principauté — Le renouvellement de la guerre entre l'Empereur & le Roy de France, avoit renouvellé l'uſurpation au milieu de ceſt Eſtat, & maintenant la publication de la trefve y reſtablit la legitime authorité de ſon Prince. Le traicté de Nice en fut le ſeau par l'entremiſe du Pape Paul troiſieſme, en laquelle le Prince n'ayant pas eſté expreſſement comprins; il y eut une capitulation particuliere accordée à part par le meſme entremetteur, en vertu de laquelle le Prince fut derechef reintegré par le Roy François. Les deputés des deux Roys s'aſſemblerent aprés à Compiegne pour tacher de faire terminer ceſte trefve par le commencement d'une bonne paix, & dans ceſte conference ou communication fut arreſté l'article ſuivant.

par le traité de Nice & de Cõpiegne — *Eſt auſſi accordé que la Dame de Vendoſme ſera reſtituée à la jouyſſance de la terre d'Anguien, en reſtituant le Prince d'Orange à la jouyſſance des terres & ſeigneuries, qne ſont eſtées ſaiſies, & detient la Princeſſe d'Orange doüairiere. Eſquelles terres ledit Prince d'Orange ſera reſtitué & reintegré, nonobſtant aucune mainmiſe, arreſt ſucceſſivement fait à la requeſte de ladite Dame doüairiere d'Oranges, ne adjournemens, deffauts, & ſentences; Le Roy en traitant audite trefve, par intervention de noſtre ſainct Pere à declaré nulle & de nulle valeur, & comme telle les a revoqués & revoque en faveur de ladite trefve. Et quant à la reſtitution des autres terres, que ledit Prince d'Oranges demande & requiert & auſſi ſatisfaction & toutes autres actions que peut avoir contre ledit Roy; icelles luy demeurent ſaufves. Et luy ſera adminiſtrée bonne & briefve juſtice ſans delay ou longueur, ſubterfuge.*

eſtrange desbordement d'Egues — Les inondations & desbordements des eaux ſont des preſages & avant coureurs des fleaux du ciel, ou des marques infaillibles de la perverſité des hommes. Ceſte ville en eſt ſouvent affligée par les frequents ravages du cours impetueux de la riviere d'Egues. Mais il n'eſt memoire d'aucun plus extraordinaire que de celuy qui ſurvint le troiſieſme de Septembre environ midy. Car alors il ſe desborda ſi furieuſement qu'il vint heurter contre la ville, ouvrit la porte du Pont-neuf, & entra dedans en telle abondance, que la place du Cire & toutes les rues de la ville eſtoient comme plages de mer. De ceux qui n'avoient point voulu fuir à la montagne du chaſteau pour n'abandonner leurs maiſons craignans le pillage, les uns ſe jettoient dans des tombereaux ſans roues, ou bien dans des cuves à fouler raiſins, pour ſe ſauver avec leurs meubles plus precieux craignans la ruine des edifices; les autres furent continuellement à genoux en prieres ardãtes attendans l'accablement; les autres du haut des tours regardoient la diſpoſition du temps apprehendans un tres grand deluge. Ce n'eſt pas tout, l'eau qui jaliſſoit deſſous la terre à groſ-

ſes ſources dans les caues & maiſons redoubloit l'eſtonnement de ces poures gens,les grandes pierres du pauement des Temples eſtoient ſouſlevées & renversées par la violence de ces eaux ſouſteraines,les murailles des maiſons minees,& les fondements crouloient;le lendemain la ville fuſt vuide d'eaux,mais embourbee d'une coudée de haut par tout. Ceux qui eſtoient emmi les châps dans les moulins & grangeages du terroir contraints de gaigner les couverts, apres y avoir demeuré toute la nuict ſe virent le matin accompagnés & environnes de ſerpens qui s'y eſtoient retirés à ſauueté pour fuir la mort, l'horreur & l'apprehenſion en cuida precipiter aucuns du haut en bas, & jetter les autres en freneſie. Les branches des arbres furent treuvees chargees de counils, lievres, belettes, chiens renards & autres beſtes, ayant comme changé leur nature pour ſe garentir du naufrage. Il fut remarqué en pluſieurs maiſons que l'eau entrant par le trou des ſerrures qui fermoient les portes à double reſſort, pouſſees par la violence les ouvroient auſſi facilement qu'euſſent fait leurs propres clefs. Ce grand amas d'eau vint choquer de telle impetuoſité la montagne du Chaſteau du coſté de Pourtoules, qu'eſtant montée fort haut outre ſon cours naturel, elle s'alla deſcharger comme par contre coup dans l'eſtang d'Aglan. Ce desbordemẽt fut ſi terrible & ſi dommageable que vingt cinq ans apres deſlors qu'il venoit à pleuvoir extraordinairement, tous les habitans eſtoient ſaiſis d'une grande apprehenſion de revoir un pareil ſpectacle, revenons au Prince. 1538.

Parmi toutes les fureurs de la guerre qui ſe renouvellerẽt, le Prince eſpouſa Anne fille d'Anthoine Duc de Lorraine & de Renee de Bourbon, & peu aprés l'Empereur le fit chevalier de la Toiſon d'or & adjouſta au gouvernement de Bourgogne celuy de Hollande, Zelande, & Friſe. Il ne conſigna pas pourtant ſa vertu guerriere entre les bras du repos & de l'oiſiveté à l'ombre de ce mariage. Il avoit l'ame trop genereuſe pout demeurer les bras croisés durãt ces belles occaſions, & ne croire comme Teres qu'il ny a que la guerre qui faſſe remarquer un Prince pour tel qu'il eſt. Le Danois eſtoit joint d'intereſt & d'alliance avec le François & tous deux avoient denoncé la guerre à l'Empereur. Ils l'aſſaillent de divers endroits. Le Duc d'Orleans s'achemine en Luxembourg avec une belle armée ſous la conduite du Duc de Guiſe; & par la prinſe de Damvilliers qu'il emporte & ſaccage, d'Ivoy qu'il aſſiege & reçoit à compoſition, & d'Arlon qui ſe rend à luy, devenu maiſtre de Luxembourg capitale de la Province, & en ſuite de Mommedy, tout le Duché hors Theonville fait joug ſous la domination Françoiſe. D'autre part le Duc de Cleves à la ſuggeſtion des François prend les armes contre l'Empereur, & aſſemble une armée de douze mil hommes de pied & de quinze cents chevaux, de laquelle il donna le commandement au Marechal de Gueldres, que le Duc de Longue-ville parti de France alla joindre avec ſix cents chevaux. Ceſte armée ayant paſſé la Meuſe entre en Brabant, & d'arrivée fait bonne mine ſans y exercer actes d'hoſtilité : puis tout à coup levant le maſque pille, rauage, brulle le plat pays de Campigne ſans contraſte. Elle vouloit occuper en Brabant Marie d'Auſtriche Reyne d'Hongrie ſeur de l'Empereur Gouvernante des Pays bas, pour faire diverſion des forces qui alloient fondre en Luxembourg contre l'Orleanois.

1540. 22. Aouſt. Mariage du Prince qui eſt fait Chevalier & Gouverneur de Bourgogne. Sujet de la guerre de Juliers

1542.

qui attire les forces du Duc en Brabant

Teres pere de Sitalces diſoit que quand il ne faiſoit la guerre, il luy ſembloit qu'il n'y eut point de difference de luy à ſon palefrenier. Plut.

René qui eſtoit aux eſcoutes dans ſon Chaſteau de Breda en â le vent. Il ramaſſe bruſquement tout ce qu'il peut en ſi preſſante opportunité, fait un gros de cinq cents chevaux, & d'environ trois mil hommes de pied tirés des bandes enrollées du pays. Et avec ceſte troupe parti de Breda prend le grand chemin d'Anvers à deſſein de le ſecourir, non de combatre avec des forces ſi inegalles. Les chemins de Breda & de Hooghſtrate à Anvers ſe joignent au village de Breſcot. Noſtre Orangeois & le Mareſchal advertis des deſſeins l'un de l'autre, diſputent à qui s'y rendra le premier pour approcher Anvers.

auxquelles le Prince s'oppoſe

Cum pari contendere anceps eſt: cum ſuperiore furioſum, cum inferiore ſordidum. Senec. 2. de gra. 54.

Le Ma-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1542. Le Mareſchal avoit quatorze mille hommes, mais il fut plus diligent à cette fois que Prince qui n'en avoit que trois mille cinq cents. S'y treuvant donc le premier il ſaiſit Breſcot: Et pour lurrer le Prince range en bataille quatre cents chevaux, prés du grand chemin à la ſortie du village couvert de haliers & de buiſſons d'un coſté & d'autre, loge en embuſcade ſon Infanterie leur commandāt de mettre genoux en terre & de cacher leurs armes derriere eux: Le Prince par le defaut de ſes eſpies n'eſtant pas adverti de la ruſe, s'advance & commande ſon Lieutenant de la cavallerie d'aller rompre ceſte troupe de chevaux qui paroiſſoit, tandis qu'il filoit chemin à ſon pas avec l'Infanterie. La Cavallerie du Prince armée à creu avec lances en bon equipage, met facilement en fuite l'autre qui n'avoit que des piſtoles pour combatre, & la contraint de prendre le large des haliers & de ſe deffendre. Noſtre Orangeois s'advance à l'inſtant avec ſon Infanterie: mais à peine eut il loiſir d'entrer au combat que l'embuſcadé dreſſée ſur pieds l'environne de tous coſtés: le reſte de la Cavallerie du Mareſchal qui eſtoit auſſi aux embuches s'advance & le preſſe avec advantage. Le Prince qui eſtoit attendu avec impatience à Anvers, eſchappa heureuſement de la meſlée à toute peine, ſuivi de ſa Cavallerie & ſe ſauva dans la ville, où il entra le jour de la feſte S. Iaques ſur les ſept heures du ſoir avec peu des ſiens, en ayant laiſſé deux mille ſur le champ la plus part priſonniers. Sa preſence raſerena les eſprits, adoucit les amertumes, & redonna à ceux d'Anvers l'aſſeurance qu'ils ne pouvoient treuver qu'en la viſion de ſa face, puis ayant ſagement pourveu à tout ce qu'il jugea neceſſaire pour la conſervation d'une ville ſi importante, il ſe rendit auprés de la perſonne de la Reyne pour luy donner conte du tout, & ne tarda pas de prendre revanche de eſte eſcorne.

Eſt mis en route.

Il ny a rien qui remette plus le courage au ventre des ſoldats que la preſence du chef. Alexādre eut ſouvent perdu des villes & des batailles s'il n'eut aſſeuré de ſa preſence ce que le grand nombre des ennemis avoit esbranlé. Seleucus s'en fut mal trouvé & Julius Cęſar ne fut pas venu about des Gaules en ſi peu de tẽps. Comme apert dās Plut. Q. Curt. & Comment. de Cęſar.

Il donne ordre à tout ce qu'il y avoit de plus preſſant à pourvoir dans le pays, raſſemble les forces d'iceluy contant vingt quatre mille hommes de pied & quatre mille chevaux: s'advance pour combatre ces pillards, & & donne ſi chaude alarme au Mareſchal, que ſans l'attendre, chauſſant des aiſles aux talons il paſſa la Meuſe prés de Mezieres place de la domination Françoiſe, pour là à couvert de ſes baſtions rafraiſchir ſes troupes haraſſees du chemin & des fatigues que les payſans du pays leur avoient donné. René marchoit ſur ſes pas, & pour profiter l'opportunité de ſon abſence, adverti que le Duc d'Orleans avoit quitté le pays de Luxembourg pour aller joindre le Roy de France qui s'eſtoit approché de luy, fait ſoudain tourner teſte à ſon armee de ce coſté là. Et comme un feu volant ſaute dans le pays de Luxembourg, attaque & reprend toutes les places d'iceluy n'agueres emportées par l'Orleanois. Luxembourg ville capitale du Duché eſpreuve la force de ſes armes: Damvilliers, Arlon, Montmedy, bref tout ce qui avoit recognu le nom François fut valeureuſement recous par la vaillance de ce Prince, & & contraint de reclamer le nom de l'Empereur; horſmis Ivoy qu'il aſſigea en vain, bien deffendu par le Duc de Guiſe Lieutenant pour le Roy de France en ceſte Province. Et toutes ces grandes actions furent heureuſement exploictees dans un mois par le Prince. De là pour rappeller les forces du Duc qui eſtoient allé joindre les François, il s'eſlance comme un foudre dans le pays de Iuliers, porte ſes armes victorieuſes par tout, emporte villes & places ſans reſiſtance. Sittard, Iuliers, Heinſberg, Suſtere furent contraintes de recognoiſtre ſa puiſſance par l'abbatis de leurs fortifications & de leurs murs, & tout le pays de Iuliers de ſouffrir le feu, le ſac, le ſang, en eſchange des cruautés, que le Duc de Cleves avoit n'agueres exercees en Brabant.

Chaſſe ſes ennemis.

Entre un Luxembourg.

Reprend le pays. Fors Ivoy.

Puis Iuliers.

Brulle & ſaccage le pays.

L'hiver approchoit & le Prince s'eſtant retiré avec ſes troupes, le Mareſchal y r'entre avec les ſienes, & en peu de temps recouvre ce qu'il avoit perdu, horſmis la ville de Heinſberg, devant laquelle il plante ſon camp. Le Prince adverti du retour de ſon ennemy r'aſſemble derechef ſoudainement le plus

Reprins par le Mareſchal qui eſt batu par le Prince

 de gens

de gens de guerre qu'il peut & avec ce, les va charger par derriere à l'impro-viſte, taille en pieces la plus part de l'armée ennemie. Le Mareſchal ne perdant pas courage recueillit le deſbris de ce grand naufrage & avec des nouvelles forces s'eſtant jetté dans le pays d'Utrecht, aſſiege la ville d'Amersfort, qui compoſa ſa reddition au prix de ſept mille florins d'or, mais comme le Mareſchal fut dedans non content de ceſte lippée, il ſe prevalut de toute la vaiſſelle d'or & d'argent, bagues & joyaux des femmes qu'il y treuva. René de Naſſau entendant les nouvelles s'achemine à Utrecht avec ces troupes pour reparer ceſte breſche: mais comme le Mareſchal en eſt adverti, il deſloge tout doucement ſans l'oſer attendre & prend le chemin de Gueldres, emmenant quant & ſoy les plus riches bourgeois, & laiſſant trois compagnies de gens de pied en garniſon à Amersfort.

1542. Et ſe jette à Utrecht

D'où il eſt chaſsé par le Prince.

Ateas Roy des Tartares bravant Philippe Roy de Macedone luy diſoit que les Macedoniens combatoyent bien les hommes, mais qu'il avoit des Tartares qui ſçavoyent combatre la faim & la ſoif. Plut.

1543. l'Empereur en collere cõtre le Duc de Cleves. Le Prince s'y rend avec ſes troupes.

l'Empereur deſireux de chaſtier une bonne fois pour toutes la temerité du Duc de Cleves ſe reſoult de faire un grand effort. Pource eſtant de retour d'Allemagne au pays bas avec ſes bandes Italiens & Eſpagnoles, il donne le rendés vous de toutes ſes forces à la ville de Bonne pour y faire une monſtre generale de ſon armée. Là ſe treuverent quatorze mille Allemans, quatre mille Eſpagnols, gens qui comme ces Tartares pouvoient combatre la faim & la ſoif, quatre mille chevaux Allemans & Bourguignons, & ſix cents chevaux legers Italiens & Albanois. Mais par deſſus tout arriva le Prince à la teſte de douze mille hommes de pied & deux mille lances. Avec ceſte grande armée contant trente deux mille hommes de pied & ſix mille ſix cents chevaux, l'Empereur va aſſieger en perſonne Dure jadis ville Imperiale enclavée au milieu du pays de Iuliers, & depuis uſurpée par les Ducs de Cleves. Elle eſtoit tres forte pourveue de gens & de munitions de Guerre, en eſtat de faire une grande reſiſtance. Mais la vigoureuſe reſolution des Imperiaux, ſurmõtant la profondeur & difficulté des foſsés, aprés une grande & terrible batterie qui ouvrit les murailles en pluſieurs endroits ſe fait voye parmy l'horreur du ſang, entre par aſſaut dans la ville, qui fut conſacrée à la furie de l'eſpée vengereſſe & à l'ardeur des flammes devorantes.

aſſiege Dure

emportée & ſaccagée

l'Annale de ceſte priſe eſt cõprinſe en ce diſtique.
DVra InCenſa IaCet, dVra CerVICe rebellis:
QVo rVIt aVgVſti MensIs & ensIs erat.

fait rendre tout le pays de Cleves

& humilie le Duc envers l'Empereur

La prinſe de ceſte ville porta tel coup en faveur des affaires de l'Empereur, que la plus part des autres places de Cleves & de Juliers luy viennent offrir leurs clefs en ſigne d'obeyſſance: Venlo & Ruremonde bien que capables de faire une grande reſiſtance ſuivirent l'exemple des vaincus. Et en ſuite le Duc meſme le fait recercher avec toute ſorte de demonſtration d'humilité & de ſubmiſſion; & par l'entremiſe des Ducs de Brunſwic & de l'Archeveſque de Cologne, s'eſtant allé jetter à ſes pieds, luy offrant toutes les forteresſes de la Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, *Permettéz* (dit il) *tres clement Prince que ma jeuneſſe qui a eſté deceue par les vaines promeſſes des François, treuve encor grace devant vous: La conſtance & la fermeté que je contribueray desormais au ſervice de voſtre Majeſté Imperiale dans un aage plus meur reparera les fautes, auxquelles je me ſuis laiſſé aller par ma jeuneſſe.* Le Chancelier du Duc qui eſtoit à genoux comme luy, prenant la parole, par un brief diſcours accompagné d'une profonde humilité & reverence tacha de l'eſmouvoir à compaſſion & à miſericorde. Declarant franchement que le Duc ſon maiſtre eſtoit preſt de recepvoir de ſa Majeſté telle loy qu'il luy plairoit donner. l'Empereur qui eſtoit aſſis en une chaire compoſoit le maintien de ſa face dans la grave Majeſté bien ſeante à un ſi grand Prince, & convenable à l'action. Et s'eſtant contenté de regarder avec un viſage ſevere & courroucé ceux qui eſtoient humiliés devant luy, ſans leur reſpondre un ſeul mot il ſe dreſſe de ſa chaire, commande au Prince & au Cardinal Granvelle de former les conditions ſous leſquelles il recevoit le Duc à pardon, puis leur tourne le dos & ſe retire. René s'approché du Duc, luy donne la main & le releve. Le Duc eſt remis en grace ſous ces articles que le Prince & le Cardinal luy preſcrivirent.

ceremonie du pardon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1543.

Conditiõs de la paix du Duc de Cleves preſcriptes par le Prince & Granvelle

Qu'il ne s'eſcartera de la religion de l'Egliſe Catholique, & s'il a changé quelque choſe la reſtablira. Qu'il donnera ſa foy à l'Empereur, à Ferdinand & à l'Empire, & renoncera à l aliance de France & de Dannemarck. Quil ne faira aucun traicté auquel l'Empereur, Ferdinand & leurs hoirs, ne ſoient exceptés. Qu'il quittera toute la poſſeſſion du Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, & ſi quelques places refuſent de ſe rendre, il donnera ſecours à l'Empereur. L'Empereur de ſa part luy remettant la Province de Juliers qu'il a n'agueres conqueſtée par armes, deux villes exceptées Heinſberg & Sittard, leſquelles il retient juſques à ce qu'il voye ſa feauté & obeyſſance.

C'eſt une action d'un vrayemẽt victorieux que de preſcrire des loix aux vaincus pour l'eſtabliſſemẽt de la religion. Gelon tyran de Sicille apres avoir defait les Carthaginois les contraignit de paſſer cet article, *qu'ils ne ſacrifieroyent plus leurs enfans à Saturne. Plut.*

à l'advantage de l'Empereur

Ces conditions ordonnées au grand advantage de l'Empereur, la garniſon des Clevois deſempara la ville d'Amersfort qu'elle occupoit & René de Naſſau en print poſſeſſion au nom de ſa Majeſté Imperiale, & en ſuite de toutes les villes & generalement de tout le pays & Duché de Gueldres, puis continua la route des armes parmy les grandes guerres des Pays-bas contre la France, ſe ſignalant touſiours aux plus grandes & importantes occaſions.

leRoy ſaiſit la ſouveraineté en haine du Prince. l'Eſtat moleſté par l'AdmiralChabot

Tant d'heureux ſuccés qui arrivoient journellemẽt à l'Empereur par la diligence & utilité des ſervices de noſtre Prince, n'eſtoient ils point capables de rallumer la haine du Roy François contre luy, & d'empirer ſa condition en ſa Principauté d'Orãge? Le Roy n'oublie riẽ pour y traverſer ſes affaires. Il y envoye derechef un ſien Preſident de Grenoble accompagné de pluſieurs autres officiers Royaux, pour reduire ſous ſa main la ſouveraineté d'Orange, & foule extraordinairement ce pauvre pays par le paſſage de la gendarmerie Françoiſe. D'autre part le Prince & ſes ſubjects ſont moleſtés & grabugés par l'Admiral Chabot, qui pour ſe prevaloir du malheur du temps veut reveiller certaines imaginaires pretentions qu'il dit luy eſtre devoluës, par la mort de M. Philiberte de Luxembourg ayeule maternelle du Prince.

par le Parlement d'Aix

par le Cõte de la Chambre.

Et comme ſi tous nos voiſins debvoient joüer à la pelote de ceſt eſtat, le parlement d'Aix en Provence fulmine auſſi contre luy, ayant en teſte le parlement du Dauphiné, ſi bien qu'ils ſont tous deux en conflit d'une juriſdiction qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre. D'ailleurs Jean Comte de la Chambre ſe preſenta auſſi pour peſcher en eau trouble, & pendant l'abſence du Prince & ſes grandes occupations dans les guerres, uſurpe la jouyſſance de la Principauté. En ſomme ils eſtoient tous comme chiens s'entre-mordans pour rõger ceſt os. Eſtrãges brigues & practiques cõtre ce pauvre eſtat & contre ſon Prince! quelles ſecouſſes! combien d'agitations diverſes! quels esbranlemẽts! quels chãgements! l'Orange ſe nourrit au calme & à l'abri: Mais toy ô Orange tu ne peus jamais eſtre ſans orage! Pour marque du malheur du temps il y eut eclipſe de Soleil à 9 heures du matin, 17 min. du 24 Janvier, qui dura une heure & rendit le temps ſi obſcur que les eſtoiles paroiſſoient cõme en plaine nuict. Louis Pelissier Eveſque d'Orange mourut auſſi pour lors, & Rostang de la Baume frere de Suze fut pourveu en ſa place. Il fit ſon entrée à Orange ſuivi de grand nombre de ſeigneurs & gentilshommes, ayant eſté receu de tous les habitãs & ordres de la ville avec un applaudiſſement general. On n'eſpargna dances, maſquerades, & tous autres esbatements. L'Eveſque tint maiſon ouverte à l'Eveſché & comme il eſtoit oyant le ſermon en l'Egliſe des Carmes, ſa cuiſinne mit le feu à ſes eſcueries & tous generalement, hommes, femmes, enfans quitterent le ſermon, pour courir à l'embraſement.

Eclipſe du Soleil.

Succeſſion des Eveſques.

1544.

Le Prince entre en Picardie avec l'Empereur, qui aſſiege S. Diſier.

Tandis que l'uſurpation eſtoit toute eſtablie & formée dans Orange, & que les eſtrangers y regentoyent à tour de bras, René chef de la gendarmerie des Pays-bas accõpagnoit l'Empereur en la conqueſte de pluſieur places de Picardie & de Champagne ſur les François. Luxembourg fut reprins ſur eux, Commercy ſuivit la victoire, & Ligny en Barrois emporté par aſſaut fraya le chemin à l'Empereur pour aller planter ſon camp devant S. Diſier au grand malheur de noſtre Prince qui y perdit la vie. Le Comte de Sancerre y commãdoit avec la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Orleans dont il eſtoit Lieutenant, quelques autres troupes de Cavallerie, & 2000 hommes

de pied

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1544.

de pied ſoubs la charge de la Lande & du Viſcomte de la Riviere. Ceſte ville eſtoit incapable de ſouſtenir des forces Imperiales, mais la vigilãce des chefs qui eſtoiẽt dedans, fit merveilles à contrecarrer de ſi puiſſans efforts. L'Empereur fait dreſſer 3 grandes & furieuſes bateries en 3 divers endroits, & haraſſe les aſſiegés par pluſieurs incommodités. Ceux-cy repouſſent vigoureuſemẽt pluſieurs rudes & furieux aſſauts avec perte notable des aſſaillãs: Et d'ailleurs ne ceſſent de les moleſter par frequẽtes ſaillies du coſté du Chaſteau. Pour les reſerrer, l'Empereur y envoye noſtre Prince avec 18 enſeignes d'Allemãs & 6 grãdes couleuvrines, qui ſe loge à la Forge vis à vis du Chaſteau prés du põt qui eſt ſur la riviere de Marne, où il dreſſe ſa batterie contre la ville, & avec ce ayant diverti les eaux du foſſé, il reduiſit les aſſiegés à telle neceſſité, qu'il ne leur reſtoit plus que 3 puits à grand peine ſuffiſans pour l'uſage des gens de guerre. Mais cõme le canon continuoit de joüer de part & d'autre, ce vaillant Prince allant viſiter l'Empereur aux tranchées fut griefvement bleſſé d'un eſclat de pierre eſlancé par le coup d'un boulet de canon, dont il mourut un jour aprés 18 Juillet, extrememẽt regreté de toute l'armée, & de l'Empereur qui ne bougea d'auprés de ſon lict juſques à ſa mort. Parmy ſes plus doleureuſes angoiſſes, un Italien Necromantien s'eſtant preſenté à luy pour le guerir en la force & vertu de ſon art, fut vivement rebuté par ce Prince, preferant une mort heureuſe & appreuvée du ciel, à une vie maudite de Dieu, deteſtée des hommes & ſoubſtenuë par des arts magiques & diaboliques. Pieté rare en un jeune Prince, parmy les plus cruels tourments de ſes playes ſanglantes, dont la douleur extreme n'eſpargne pas bien ſouvent le ſalut eternel de l'ame pour chatoüiller le corps au prolongement de la vie. La Lande l'un de chefs de la ville brave & vaillant Capitaine eut en eſchange la teſte emportée en meſme temps, par une vollée de Canon traverſant la breſche de la muraille. En ſuite l'Empereur ſe rendit maiſtre de la ville, aprés avoir accordé aux aſſiegés une tres-belle & honnorable compoſition: & finalement aprés pluſieurs autres exploicts de part & d'autre, en la meſme année la paix fut concluë & arreſtée à Troye en Champagne entre l'Empereur & le Roy de France.

où le Prince eſt tué.

Non eſt res magna vivere, omnes ſervi vivunt, omnia animalia. Magna res eſt honeſtè mori, prudenter, fortiter. Senec. epiſt. 8.

ſa pieté.

ſon Eloge.

Ainſi René Chalon de Naſſau mourut en la vingtſixieſme année de ſon aage, n'ayant eu de ſa femme Anne de Lorraine qu'une fille morte en enfance, & fut enſeveli en la grande Egliſe de ſa ville de Breda dans le ſuperbe tombeau qui luy fut erigé. Prince aymé & cheri de l'Empereur, honnoré des plus grands Capitaines de ſes armées, reſpecté & obey de ſes ſoldats, craint & redouté de ſes ennemis, cheri, touſiours bien ſervi de ſes officiers & ſerviteurs auxquels il legua leurs gages pour toute leur vie, vaillãt, ſage & heureux Chef de guerre; & qui par la conqueſte de pluſieurs Provinces & pays au profit de l'Empereur, dans un ſi bas aage, preſageoit de tres-grandes eſperances de ſa vertu en la force & vigueur de ſes ans; digne certainement de ce ſang martial & genereux de Naſſau. Il fit ſon heritier univerſel & laiſſa par ſa derniere volonté ſa Principauté d'Orange à ſon plus proche le Comte Guillaume de Naſſau, fils ayné de Guillaume Comte de Naſſau ſon Oncle paternel, laquelle auſſi il ne luy pouvoit pas oſter. Le droict de la ſucceſſion la luy donnoit & ceſte derniere volonté ne fit que corroborer l'uſage & la nature de ceſte ſouveraineté qui porte à un inſtant la couronne du mourant ſur la teſte du ſurvivant plus proche, & aux femelles à deffaut des maſles comme il s'eſt pratiqué depuis pluſieurs ſiecles. François Duc de Lorraine & de Bar ſon beau frere, Adolphe Cõte de Holſtein & de Schawenbourg furent choiſis par ce Prince pour les executeurs de ſa volonté & pour faire accomplir les Legats par luy faits à Palamedes ſon fils naturel & à autres de ſon parẽtage. Apres ſa mort on fut aſſeuré de ce qu'on avoit douté durant ſa vie. Il avoit veſcu en Catholique, mourut en Huguenot, & declara expreſſement qu'il ne croyoit point d'eſtre ſauvé *que par l'interceſſion du tres-precieux ſang de noſtre Redempteur & Sauveur Jeſus-Chriſt cõſtitué & ordonné propiciation & reconciliatiõ pour tous croyans en luy.*

Le teſtament eſt daté du camp de l'Empereur à Richemont le 20. Iuin 1544.

GVIL-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

GVILLAVME IX. DV NOM

PRINCE D'ORANGE

XXIII. Regne.

Vivere militare eſt. Senec. ep. 69.

CE Regne eſt long & pœnible, entrecoupé de divers rencontres, deſtrempé en l'amertume de pluſieurs cruelles & ſanglantes guerres. Nous y verrons la perçonne de ce grand Prince comme la bute & le jouet de la fortune, tantoſt ſur le bord & au precipice de ſa ruïne, tantoſt ſur le point de triompher de la plus artificieuſe malice de ſes ennemis. Son Eſtat ſouverain maintenant occupé par les uſurpateurs, puis deſgagé de la main eſtrangere, eſtre finalement le butin & la proye de ſes voyſins, exerceans ſur ſa ville capitale les plus brutales hoſtilités qu'une ville de conqueſte deſtinée à perdition & à ruïne pourroit meriter, par toutes les plus extremes rigueurs du droict des armes. Mais Prince, qui aprés avoir touſiours demeuré ferme en l'aſſiete de ſa conſtante reſolution parmy toutes les rudes attaintes & ſecouſſes de ſa vie, comme un Alcion au milieu des flots & des tempeſtes de l'Occeã, rellevera ſa patrie d'une cheute mortele, ou elle eſtoit miſerablement gemiſſante ſoubs le fais de la tyrannie, lors que Dieu grand gardien & conſervateur des Eſtats, employera ſa valeur & ſa prudence, comme un tres propre inſtrument, pour jetter les fondements de la plus puiſſante republique qui ſoit aujourdhuy au mõde, malgré tous les efforts du plus grand Roy de la terre: pour en fin tragiquement finir ſa vie par la main meurtriere d'un aſſaſin: mais avec c'eſt honnorable memorial à la poſterité, d'avoir ſeelé de ſon ſang le ſalut & la liberté de tant de provinces, & d'avoir laiſſé des tres dignes ſucceſſeurs aprés luy, qui ont ſi valeureuſement executé & heureuſemẽt acquis, par tant de batailles, de victoires & de trophés, que de jeuſnes ſurions, ils ſont devenus des grands arbres couvrants de leur ombre tous ces peuples, Princes qui par l'approbatiõ des autres Princes, ont eſté miritoiremẽt qualifiés les plus grãd capitaines de leur ſiecle.

Sō Eloge.

Sa deviſe eſtoit, *Sevis tranquillus in undis*; faiſant alluſiõ au naturel des Alcions qui repoſent en tranquillité ſur les ondes de la mer.

Præciſæ arbores plurimis ramis repullulãt. Senec. 1. de Clem. 3. Alluſion à la Deviſe du Prince Maurice qui eſtoit. *Tandem fit ſurculus arbor.*

ſa naiſſance

1544.

Guillaume de Naſſau fils aiſné de Guillaume Cõte de Naſſau, & de Iuliane fille du Comte de Stolbourg, naſquit au chaſteau de Dillembourg en Allemagne le seziesme d'Auril mil cinq cents trente trois, & fut appellé à la ſucceſſion de la Principauté d'Orange le dixhuictieſme Iuillet mil cinq cents quarãte quatre. Le Ciel qui l'avoit fait naiſtre grand adjouſta à ſes qualités beaucoup de tiltres; & par l'heritage de René l'inveſtit des riches deſpouilles de ces trois grandes maiſons d'Orange, de Baux, & de Chalon. La maiſon d'Orange ne luy a laiſſé que l'abregé de ce beau preſent qui luy fut fait par Charle magne & des juſtes pretentions ſur pluſieurs belles terres en Languedoc, Comté d'Ales, Baignols, Aramond, Valabregues, & autres ſeigneuries dans l'Eveſché d'Usés: En Dauphiné ſur Pierrelate, Domzere, Soleau, S. Romans, Faulcon, S. Marcelin, S. Veran de Baulmes, Montoulieu, Souveraineté de Tulette & Barbaras, & autres: En Provence ſur pluſieurs ſeigneuries dans les Eveſchés d'Apt, & de Ciſteron: Au Comté Venaiſcin ſur la Palud, Boulene, Baumes, Viſan, Serignan, Camaret & autres de la Val-de-bueire. La maiſon de Baux luy a auſſi beaucoup donné en pretentions, rien en effect; le Royaume d'Arles pour lequel elle traita; la Comté & ſouveraineté de Provence qui luy fut oſtée par les forces d'Arragon; La Baronnnie de Baux, & les terres Bauſſenques comprenans plus de cent villes ou villages, la plus part illuſtrées des marques de ſouveraineté: La Comté & ſouveraineté de Geneve de laquelle elle ne porta que le tiltre, ſans en avoir poſſedé que les reſtes du Duc de Savoye. La Baronnie de Chaſtillon & plus de trente villes & villages

droicts de la maiſon d'Orange.

Il ſe voit encor par des anciennes donations faites par Guillaume au Cornet que non ſeulement la Cõté d'Alés, mais auſſi tout ce qui eſt arrousé de la riviere du Gardon luy appartenoit en tiltre de ſouveraineté.

La ville d'Aix entre autres en eſt une.

dans le Dauphiné, ſont des triſtes reliques de ce qu'elle a eſté, & de ce qu'elle a laiſſé. La maiſon de Chalon a eſté plus heureuſe & a porté plus d'utilité à ſes heritiers : elle leur à donné le droict du Dauphiné, de la Principauté de Melphe, du Duché de Gravine, & du Comté de Venafre en Italie; du Comté & Souveraineté de Neufchaſtel, des Comtés de Tonnerre, de Ponthievre, & de Charny : des Baronnies d'Harlay, de Noſeroy, de Salins, de Pontarlier, de S. Laurens, de Genigne, de l'Eſtoille, de Lons-le-ſaunier, de Rougemont, d'Orgelet, de Mont-Faucon, de Varennes : des Seigneuries d'Argueil, Chaſteau-belin, Chaſteau-Guion, Orbe, Domp martin, Chaſteau-neuf, Valempolieres, Mont-rond, Revigni, Montagu, Reaumont, Vers, Mirebel, Chaſtillon, Mounet, Montrivel, Chalamont, Abbane, Mont-mahou, Roche-Iean, Ionigne, Chauannes, Montfleur, Salieres, Bleterans, La Riviere, Souveraineté de S. Agnès, Vicomté de Beſançon, dans la Franche-Comté de Bourgogne : des Baronnies de S. Agnan, Cuiſeau, Beaurepaire en la Vicomté d'Auxonne : des Seigneuries de l'Eſpine, Gaudin, La Ferté Milon, Courtenay, Montcontour, Lambale, Succine Terfou, des ports, & havres de Crenon, de S. Malo, & de pluſieurs autres grandes terres en la Duché de Bretagne : des Baronnies de Theis, Pierre, Dommene, Anthon, Collombier, S. Romans, Falavier, Ancedune, Auberrive, Cornillon, Selanches, Montreal, Orpierre, Montbriſon, Curnier, Nouveiſan, en Dauphiné : des Baronnies de Brantouls, Pleſian, Caromb, le Thor, dans le Comté Venaiſcin : & de celle de Lers en Languedoc. Terres de tres grande conſideration, mais deſquelles il n'a joui que de la moindre partie. Elles furent données en heritage à René, qui les laiſſa à Guillaume comme il les avoit eues de ſes devanciers, avec ce qu'il poſſedoit deſia de ſon chef, la Comté de Vianden, Vicomté d'Anvers, Baronnies de Breda, Lecke, Diets, Sichem, S. Vit, & grand nombre d'autres; leſquelles ayant adjouſtées aux Comtés de Naſſau, Dillembourg, Catzenellenbogen, Dietz, Lingen, Buren, Leerdam, Marquiſats de la Vere & de Fleſſingues, Baronnies d'Iſelſtein, S. Martensdick, Grouvendonk, Varneſton, Gertruidembergues, & pluſieurs autres qu'il avoit eues de ſon pere, ou de ſes mariages, ou par acquiſition. Il ſe vit preſque en une meſme ſaiſon reveſtu des droicts d'un Royaume, de trois Principautés, d'une Duché, de ſeze Comtés, de deux Marquiſats, de deux Vicomtés, de plus de cinquante Baronnies, & de plus de trois cents ſeigneuries.

droicts de la maiſon de Chalon

La ſeigneurie de Salins à valu autrefois de revenu 40000 ducats cõme j'ay veu par des anciens Comtes.

S. Agnes n'a jamais relevé de perſonne & les Barons d'Harlay y ont touſiours tenu garniſon en temps de guerre & de paix.

Mõtcontour à dix & ſept parroiſſes qui en dependent & Lamballe ſoixante.

du chef de René de Naſſau

Guillaume eſtoit aux eſtudes en Allemagne pour eſtre inſtruit en la religion Proteſtante, que ſon pere avoit ſi conſtamment ſouſtenue contre l'Empereur Charles V. quand il fut appellé à ceſte grande ſucceſſion. Les biens cœleſtes luy firent oublier pour quelque temps les terreſtres; & pour jouir de ce bel heritage, il fut contraint de profeſſer publiquement la religion Catholique. l'Empereur qui avoit cheri ſon devancier l'honnora de diverſes teſmoinages d'une affection particuliere. Il le fit eſlever durant neuf ans en ſa chambre, n'oublia rien pour eſtouffer en luy ceſte premiere ſemence de religion; luy donna des Phenix pour Gouverneurs & Mambourgs qui y tindrent ſoigneuſement la main : Mais ce nonobſtant elle germa ſi avant en l'ame de ceſte jeune plante, qu'il ne fut jamais en leur pouvoir de la retrancher, ni d'empeſcher qu'il ne nourrit des eſtincelles de ce feu divin ſous les cendres de la neceſſité du temps, qui produiſit finalement des grandes & vifves flammes, avec leſquelles il a eſclairé toutes les provinces Belgiques.

Guillaume change de religion

Il faut donner des Phenix pour gouverneurs aux enfans des Princes, comme à Achilles. Plut. Com. il fa. no. les enf.

La jeuneſſe de ce Prince eſlevée avec un ſoin ſi particulier, donnoit des grandes eſperances de vertu en la force & vigueur de ſes ans. l'Empereur cognoiſſoit la portée de ſon jugement des ſon bas aage, & la ſublimité de ſon eſprit le portoit à l'inſtruire des plus grandes affaires, & à l'admettre dans les plus particulieres de ſon cabinet. Il prenoit plaiſir de conferer privement avec luy, & de l'ouïr raiſonner ſur icelles & en donner ſes ſentiments. Lors qu'ils luy revenoient, il luy faiſoit cognoiſtre qu'il les ſuivoit, pour l'eſguillonner

& eſt favoriſé de l'Empereur

Il y a trois parties neceſſaires pour faire un grand hõme le naturel & le ſang, l'education & l'eſlevation, l'uſage ou l'exercice. Plut.

dautant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

dautant mieux à s'y eſtudier. Et ſouvent il arrivoit que donnant audience particuliere aux Ambaſſadeurs des Roys & des Princes & congediant tous les autres, il le retenoit uſant de ces termes *demeurés Prince.*

1544. Recouvre la Principauté par le traité de Troye

Peu de temps aprés ſon advenement il recouvra ſa Principauté, par le benefice du traité de paix de Troye en Champagne, entre l'Empereur Charles V. & le Roy François I. en vertu de ceſt l'article le concernant.

Le Roy Tres-Chreſtien à levé & leve par ce dit traicté, la mainmiſe & tout aultre empeſchement, fait & mis aux Principauté d'Oranges & ſouveraineté d'icelle, au proffit de l'heritier univerſel inſtitué par le teſtament de feu Meſſire René de Chalon Prince d'Orange, heritier immediat du feu Prince Philibert, pour en jouir & uſer enſemble des preéminences, ſuperiorités, & ſouverainetés par luy pretendues, ainſi que ledict Prince Philibert faiſoit auparavant leſdites mainmiſe & empechement, nonobſtant iceux & quelconques ſentences & autres exploicts & actes de Iuſtice faits à ce contraires, leſquels demeurent nuls & de nulle valeur ſe declarent par ce preſent traicté; & n'entend toutefois ledict Sieur Roy par moyen d'iceluy article, attribuer audict heritier aultre droict que celuy que ledict Sieur feu Prince Philibert avoit au temps de ladicte mainmiſe faicte en ladicte ſouveraineté, auquel droict ledict heritier demeure.

Et quant aux aultres affaires dudit heritier concernant les pretentions de ladite maiſon de Chalon, ſeront dreſſés formés & accomplis ſelon & ſuyvant les traictés ſuſdits paſſés entre leurs dites majeſtés & ainſi que deſſus.

1545. & en préd poſſeſſion

L'execution en fut difficile & fut traverſée de beaucoup d'empeſchemens, mais finalement il reentra en la legitime poſſeſſion de ſa Principauté & de ſes terres occupées en Dauphiné, caſſa les vieux Officiers eſtablis par les uſurpateurs, en inſtitua des nouveaux, reſtablit ſa Court de Parlement, & remit l'ancien ordre interrompu par les confuſions precedentes.

la reformation perſecutée és environs

La perſecution contre les Lutheriens commença de s'eſlever en ces quartiers, & en execution d'un Arreſt du Parlement de Provence, les Provençaux & Comtadins s'armerent contre les lieux de Lourmarin, Merindol, & Cabrieres, peuplés d'habitans de ceſte ſecte, qu'ils prindrent, brullerent & abatirent, mettant tout à feu & à ſang, hommes, femmes, & enfans en grand nombre, hormis quelques trois cents qu'ils envoyerent aux galeres.

1547. & à Orange.

La Principauté n'eſtoit pas exempte de telles gens. Un citoyen d'Orange pour avoir mal parlé de la foy Catholique fut condamné à faire amande honnorable teſte pieds nuds, la torche en main dans l'Egliſe noſtre Dame où il fit l'abjuration & puis remis au jeune de quarante jours au pain & à l'eau. Courthezon avoit pluſieurs habitans ſectateurs de ceſte doctrine. Et à S. Cicile lieu du Comté d'Avignon s'y rencontra un relligieux du Dauphiné de l'ordre des Freres Mineurs lequel y precha publiquement, *qu'il n'y avoit point de Purgatoire, que l'eau benite ne profitoit de rien, n'y la confeſſion, ny les offrandes qu'on faiſoit à l'Egliſe*, & autres doctrines reſſentēt le Lutherianiſme. Il en fut puni ſeveremēt, fut mené par toute la ville avec une cheſuble de toile bleue couverte de pluſieurs croix jaunes, puis abjuré dans l'Egliſe Noſtre Dame d'Orange fut condamné à priſon perpetuelle au pain & à l'eau, & le lendemain jour de S. Laurens ramené à Sainte Cicille en meſme habit pour retracter les paroles qu'il y avoit profferées. En ce temps un marchand d'Orange nommé Balthazar de la Rays aagé de plus de ſeptante ans, fut couppé par un Italien qui luy tira de la veſſie une pierre de la groſſeur d'un demy œuf de poulle, operation veritablement excellente, attendu l'infirmité de ſon aage, & qu'il veſquit longuement aprés.

Martin d'Auriers.

Ce Religieux fut condamné par l'Eveſque d'Orāge, S. Cicille eſtāt un lieu dependāt de ſon diocese.

Excellente operation de la main.

Ces punitions particulieres au lieu d'arreſter le cours de ce torrent desbordé, augmenterent la curioſité des Catholiques, pour leur faire regarder dans le hanap de leurs corruptions, & y conſiderer ce qu'ils avoient beu ſi long temps ſans le cognoiſtre. Le ſexe plus credule & naturellement plus variable s'y porta le premier & eut horreur d'avoir creu ce qu'il n'avoit pas cogneu. Gabrielle de Borne Abbeſſe du Monaſtere S. Pierre du Pui d'Orange

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Nulli diu fœmina pondus habet. Propert. lib. 2. Eleg.

eſtant à noſtre Dame des Plans les Montdragon imbue de ceſte creance, ayant recueilli tout le threſor & argent de ce Monaſtere, ſuivie de ſes Religieuſes, & accompagnée de deux Preſtres plia bagage, quitta ſon Monaſtere, & en pleine nuict ſe retira en la ville de Geneve pour y vivre ſelon la reformation. Une autre Religieuſe d'Orange la ſuivit toſt aprés & print la meſme route ſoubs l'eſcorte d'un Preſtre de Montdragon.

Ius & equitas vincula civitatum. Cic. paradox.

Rebellion à Orange.

Le Prince qui à intereſt d'entretenir la paix parmi ſon peuple pour eſtre le lien qui l'attache à ſon authorité, n'eſtoit guiere bien obei dans ſon Eſtat ſouverain. Deſlors que ſa Court de Parlement tint quelques ſeances pour l'adminiſtration de la juſtice, & qu'elle voulut entrer en cognoiſſance de la punition des malfaiteurs, les ſubjects devenus amers par l'alechement de ceux qui les regentoient, forment des parties contre les Magiſtrats & ſans reſpect de leurs charges les baffouët & leur dreſſent des affronts en tous rencontres. Les Conſuls & autres ennemis du Prince comme Tribuns de la fœlonie de ce peuple les eſpauloient. Les Chanoines meſmes & les autres Eccleſiaſtiques de ce temps la, qui devoyent eſtre en exemple de douceur & d'humilité aux aux autres, ne reputoient point cas de conſcience de ſe ſoubſlever contre les officiers du Prince, s'aſſemblans en armes jour & nuict ſous pretexte qu'ils ſe diſoient exempts de leur Iuriſdiction. C'eſtoit plutoſt une ſpelonque de brigands, qu'une ville de police, où la juſtice doibt regenter en tout temps ſous une legitime domination. Leurs yeux nourris dans l'obſcurité du vice ne pouvoyent ſupporter de ſi prés ceſte clarté de la juſtice ſouveraine eſtablie pour diſſiper les brouillards de tant de meſchancetés qui ſe commettoient parmi eux, meurtres, volleries, brigandages. Ils entreprenent donc de l'en deſnicher par ceſte ſale procedure.

Le peuple inconſtãt eſt du naturel de l'amendrier, ſi une chevre le leche il devient amer. Plin. l. 17. c. 24.

fomentée

Remota juſtitia quid ſunt regna niſi magna latrocinia. Auguſt. de Civ. Dei.

La cour avoit ordonné la punition de quatre malfaicteurs, & non encor l'execution. A la barbe du Parlement ceux qui avoient eſté condamnes aux galeres, furent mis en liberté par la malice des rebelles: & quelques uns dans des querelles particulieres furent aſſaſſinés en pleine rue de ſang froid, ſans eſmotion de perſonne ny apparence de pourſuite, tant la juſtice eſtoit vilipendée & foulée aux pieds.

en faveur des meſchants

Deux de ces garnements qui avoiét eſté condemnés aux galeres, vagabondoient ſans ceſſe és environs de la ville avec armes, menaçans les Officiers du Prince. La Court ſe ſaiſit de leurs perſonnes & procede contre eux par Cõmiſſaire. Les Cõſuls & les autres ennemis du Prince meſcontens de ceſte capture, en donnent advis à quelques ſeigneurs du voiſinage qui eſtoient de leur haleine pour les recourre, mais trop tard. La Court pour les prevenir les fit executer avant le jour ſur un ormeau joignant la poterne du Chaſteau. Ils prenent ceſte actiõ ſi à cœur qu'ils mettent toute pierre en œuvre pour en tirer raiſon, appellent à leur ſecours quelques gentilshommes des environs, avec leſquels le meſme jour de l'execution ſur le ſoir heure de veſpres, ils ſe jettent ſi furieuſement ſur les Officiers & ſur ceux qui les avoient aſſiſtéz durant leur ſeance pour faire main forte, qu'ils en eſtendent un ſur le carreau, & en bleſſent trois autres à la mort. Au bruit de ce vacarme le peuple s'attrouppe, les Bourgeois ſe ſouſlevent en armes, la cloche de l'Egliſe noſtre Dame & l'horloge de la ville ſonnent le toc-ſaint & rampliſſent la ville de frayeur. Le Gouverneur, la Court de Parlement, & tous les autres Officiers de Iuſtice, pour eſviter ceſte furie populaire, chauſſent des aiſles aux talons, ſe ſauvent hors de l'Eſtat, qui ça qui la, & demeurent fuitifs juſques au dimanche ſixieſme d'Auril mil cinq cents quarante neuf, laiſſant la ville expoſée à toutes les confuſions des volontés d'un populaire mutin & ſeditieux. Les Couſuls d'Orange firent charrier par tous les carrefours & advenues de la ville grande quantité de caillous à grands tas pour ſervir de deffence à ceux qui ſe treuveroient aſſaillis à l'improviſte, retranchans ainſi à la juſtice toute ſeureté dans ceſte pauvre ville changée deſormais en un brigandage.

d'où une furieuſe ſedition

Sine imperio nec domus ulla, nec civitas, nec gens, nec hominum univerſum genus ſtare, nec rerum natura omnis, nec ipſe mundus poteſt. Cic. 3. de Legib.

Tout

Ex Ioue ſuus Reges. Callimach.

1548. Toutes ces rebellions & animoſités contre le Prince & ſes Officiers ne preſageoient elles point des marques de l'indignation du ciel, & en ſuite des effects de ſes juſtes jugements ? Cité d'Orange ! combien as tu à ſouffrir ? mauvais concitoyens qui par vos crimes & vos iniquités attirés vengeance, ruïne, diſſipation ſur noſtre commune patrie : vous eſprouverés en ſon temps avec uſure les fureurs de la juſtice divine armée contre vous, puis que vous avés folement rejetté celle des hommes authoriſée de ſon ordonnance, pour le ſouſtenement des bons & pour la punition des meſchans. Mais voicy des avant coureurs de ceſte grande deſolation qui ſuivint quatorze ans aprés à Orange & de tant de ſang qui y fut eſpardu. Le Dimanche unzieſme de Novembre mil cinq cents quarante huict les bondes du ciel commencerent à s'ouvrir avec eſclairs & tonnerres ſi eſpouvantables juſques au Ieudy ſuivant, que toutes les rivieres, le Rhoſne, Egues, la Meyne s'eſtant desbordées inonderent entierement noſtre campagne. On ne voyoit par tout que le ſommet des arbres, par tout ne paroiſſoient que des grandes eaux comme une mer, qui renverſerent le pont de la riviere d'Egues. En Avignon, en Provence, tout le long du Rhoſne pluſieurs maiſons & granges furent emportées, grand nombre de perſonnes noyées, Caderouſſe, & Bedarrides, y perdirent beaucoup d'hommes & de richeſſes. Tous les lieux circonvoiſins ſe reſſentirent de ce grand desbordement.

Avant coureurs de la ruine d'Orange.

Inondations.

Tremblements de terre.

Peu auparavant la ville du Montelimart diſtant une journée d'Orange, & les lieux circonvoiſins avoient eſté eſpouvantés par un grand & extraordinaire tremblement de terre renouvellé par quatre ou cinq fois à dix heures de nuict du Mercredy ſeizieſme Ianuier. Tous les habitans ſe levent en grande frayeur. Pluſieurs vont courans çà & là par les rues ; autres ſe retirent arriere de l'esbranlement des maiſons craignans d'eſtre accablés : les autres ſe jettent dans le temple crians miſericorde : les Preſtres avec le *Corpus Domini*, marchent en proceſſion ſolemnelle par la ville, puis environ la minuict celebrent la grand Meſſe. Ceſt esbranlement cauſa la cheute d'une crotte de ſon chaſteau. Il fut reſſenti à Chaſteau-neuf de Rhoſne, & au Chaſteau d'Alan, & l'année ſuivante un jour de Samedy en la meſme ville environ la meſ-
1549. me heure, tellement que les tables, traiteaux, buffets, & tous les meubles des maiſons trembloient, les parois des maiſons ſe fendoient, & les planchers deſemparoient, toutes les cloches de la ville ſonnerent, & la trompette alloit par les rues pour eſveiller le peuple & l'appeller à la proceſſion. Tous crioient à plein goſier miſericorde ! c'eſtoit choſe pitoyable & eſpouventable. Ce tremblement dura plus d'une heure & demy. Et un mois aprés à Orange & és environs tomba ſi grande quantité de grelles, que la terre en eſtoit couverte, ayant gaſté preſque tous les bleds, raiſins & autres fruicts de la campagne. Elle eſgaloit en groſſeur des noix & des noiſettes.

Les philoſophes rapportét les cauſes naturelles de ce tremblement à la ſcituation du lieu proche de la riviere du Rhoſne & à la terre qui eſt caverneuſe & partant plus ſujette aux tremblemens. Il y en à qui eſtiment que tout ce quartier n'en eſt guiere exempt non plus que les iſles de l'Archipelague. Le lieu de Montdragon à deux lieues d'Orange eſt marqué pour eſtre particulierement ſujet à la grelle qui y eſt tombée ſouvent d'une groſſeur deſmeſurée en telle ſorte qu'elle rompoit tous les tuiles des couverts des maiſons.

Rebelliõs des ſubjects.

Cependant nos Orangeois continuoient touſiours en leur rebellion & felonnie. Le cõſeil du Prince qui eſtoit en Bourgogne & à Breda treuva bon de tenter la voye de la rigueur pour les ramener à obeyſſance, & ployer ou rompre le cœur de ſes deſnaturés ſubjects. Pour ceſt effect ils reſolvent de dreſſer une armée, & de demander paſſage au Roy de France pour les gens de guerre qui ſeroient levés dans les terres du Prince en Bourgogne. Ainſi commiſſions ſont decernées aux Capitaines ; Ambaſſadeurs nommés pour s'acheminer en France pour le paſſage ; & pour la conduite & direction de tout ceſt affaire, le Prince donne commiſſion au ſieur de S. Villy maiſtre d'Hoſtel de l'Empereur. Elle portoit en termes exprés *de proceder avec la cour de parlement à la cohertion & punition des outrages, excés, rebellions, ſeditions, commotions, excurſions, populaires, meurtres, graſſations, conſpirations & aſſemblées illicites, perpetrés en ſa ville d'Orange, au prejudice, meſpris, & griefve leſion des anciens droicts & authorité ſouveraine du Prince.* Mais ces deſſeins furent retardés pour pluſieurs grandes conſiderations, & remis à un temps plus propre & plus favorable.

Virtus ac ferocia ſubditorum ingrata imperantibus. Tacit. in Agric.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Les Conſuls & les Rebelles continuerent en leur train plus que devant, il eſt 1549.
de ces rebellions comme des inſectes, elles ne ſe forment que de la corruption du ſiecle, ne ſe peuvent eſteindre qu'avec la douceur. D'autre coſté le renouvellement de la guerre entre l'Empereur & le Roy de France, ayant engagé le Prince dans le party de l'Empereur, le priva entierement de la jouyſſance de ſa Principauté laquelle le Roy mit ſoubs ſa main, & deſlors en paſſa donation en faveur de Marie Reyne d'Eſcoſſe, qui en print poſſeſſion par le ſeigneur de Puiguillon ſon maiſtre d'Hoſtel; comme peu aprés le Comte de la Chambre par un Conſeiller du grand Conſeil de Paris, fortifié de la calamité du temps, & de la deſloyale volonté des mauvais ſubjects.

La rebellio continue à Orange.

Les inſectes de qu'elle faço qu'ils ſoyent meurent aiſement ſi on les oinct avec de l'Huile. C'eſt l'opinion de Pline,

Où eſtoit lors noſtre Prince, parmy tant de diverſes revolutions d'affaires? 1550.
où ſes exercices? & dequoy nourriſſoit-il ceſte premiere jeuneſſe? car il avoit ja attaint l'aage de dixhuict ans. Non de l'imaginaire moüelle des Lions comme Achilles dedans Homere, mais bien de la plus parfaite eſſence de la vertu, à laquelle ceſte belle ame eſtoit naturellement encline. La reputation de ſon merite voloit deſia bien loin: & Maximilian d'Egmont Comte de Bure un des grands Capitaines de ſon temps, qui avoit eu l'honneur de commander en qualité de general pluſieurs grandes armées Imperiales, la cognoiſſoit particulierement: Et comme un jour l'Empereur eſtoit en devis familier avec ce ſeigneur ſur le ſujet de ſes ſervices & ſur la recognoiſſance qu'il luy en vouloit faire: l'Empereur offrit au Comte l'erection de ſa Comté de Bure en Duché. *Quelles rentes y adjouſterés vous, Sire?* (dit le Comte) *vous eſtes aſſés riche*, repart l'Empereur, *mais vous aurés ceſte qualité de Duc. Ie remercie* (dit il) *voſtre Majeſté Imperiale de l'honneur qu'elle me veut faire, j'ayme mieux eſtre riche Comte, que pauvre Duc. Toutesfois ſi vous deſirés de recognoiſtre mes ſervices, je vous demande pour toute recompenſe que voſtre Majeſté Imperiale moyenne le mariage de ma fille unique avec le Prince d'Orange.* l'Empereur s'y employa de ſi bon cœur, que l'affaire reuſſit au contentement du Comte, & le Prince eſpouſa Anne ſa fille unique & heritiere de la maiſon de Launoy, Comteſſe de Bure, de Leerdam & Dame de pluſieurs autres belles terres, les nopces ayant eſté celebrées au chaſteau de Bure le huictieſme de Iuillet mil cinq cents cinquante en l'an dixhuictieſme de l'aage du Prince.

Homere dit que Chiron ne nourrit jamais Achilles que de la moüelle des Lyõs, & attribue ſon courage invincible à ceſte bonne nourriture.

Le Prince eſt recerché

La Comté de Bure eſt un fief ſouverain de l'Empire.

pour ſon premier mariage

Il n'employe pas la premiere année de ſon mariage à en cueillir ſeulement 1552.
les fruicts, comme les nouveaux mariés de la Republique d'Iſrael. Il avoit l'eſprit trop agiſſant, trop eſlevé aux grandes actions, pour ne le repaiſtre que des delices du corps. Du temps de paix il en faiſoit ſes preparatifs pour la guerre comme Philopemen. Il proffite auſſi ce peu de temps de relache pour l'eſclairciſſement de quelques ſienes affaires. Sa maiſon eſt une de celles de l'Europe, qui a des plus grandes pretentions & en plus grand nombre. Ses occupations militaires & ſes divertiſſemens aux affaires du public, luy en a empeſché la recerche & à ſes ſucceſſeurs. Il prend maintenant à cœur un procés, qui eſtoit ſur le bureau depuis cinquante ans, entre les Land-graves de Heſſen & les Comtes de Naſſau, deſquels il eſtoit devenu chef; touchant la Comté de Cathzenellenbogen. l'Empereur de l'advis des Electeurs avoit prononcé en faveur de Guillaume, & luy avoit adjugé ceſte Comté avec les fruicts & les arrerages liquidés à plus de huict cens mil eſcuz: mais par la paix de Paſſaw entre l'Empereur & les Princes d'Allemagne ce jugement fut revoqué & le *Land-grave remis en la poſſeſſion de la Comté, ſauf & reſervés leurs droicts aux parties, & le proces d'eſtre reveu par les Electeurs, & terminé par le jugement des Juges, qui ſeroient nommés de part & d'autre: d'entre leſquels l'Empereur en devoit choiſir ſix qui vuideroient l'affaire dans deux ans.* Ce Prince voulut donner cela à la paix d'Allemagne & au ſervice de l'Empereur, bien que en ſuite mal recognu par ſes ſucceſſeurs. Il en accorda cinq ans aprés avec Philippes Land-grave de Heſſen, par l'entremiſe d'Ottho Henry Comte Palatin, d'Auguſte Duc de Saxe, de Guillaume Duc de Iuliers, & de Chriſtofle Duc de Vin-

Quand quelcun prendra nouvelle femme, il n'ira point à la guerre & ne luy ſera impoſée charge d'affaire quelconque: mais un an durãt il ſera exẽpt en ſa maiſon, & reſiouira ſa femme, laquelle il aura prinſe. Deutero.24.5.

Le Prince le met en avant dans ſon Apologie & le reproche au Roy Philippes qui en recompenſe pourchaſſoit ſa mort.

Traicté du proces de la Cõté de Cathzenellenbogen.

de Vintemberg; Et par l'accord fut dit que *la Comté de Cathzenellenbogen demeuroit au Land-grave à condition de payer ſix cents mil eſcuz au Prince, & de luy remettre la Comté de Dietz, & que chacun d'eux de part & d'autre ſe pourroit tiltrer & qualifier Comte de Cathzenellenbogen & de Dietz.* Ainſi fut fait.

1555. Eſt eſleu General d'une armée Imperiale

l'Empereur ne laiſſa pas long temps en repos la vertu guerriere de ce Prince qu'il jugeoit capable de choſes grandes. Il avoit renouvellé la guerre contre la France; Et le Duc de Savoye qui avoit la generalité de l'armée Imperiale des pays bas, s'eſtant retiré en ſes Eſtats, l'obligeoit d'y ſubroger un autre chef en ſa place. On met ſur les rangs pluſieurs grands & experimentés Capitaines les Comtes de Boſſu, de Lalain, de Roſſeux, d'Egmont, de Meguen, d'Arenberg tres capables de commandement, (& de plus, favoriſés de la Reyne Marie Gouvernante des pays bas, & recommandés par le conſeil,) qui tous avoient par deſſus luy l'aage & l'experience. Le Prince eſtoit abſent lors que ceſte affaire ſe traitoit, nul ne parloit pour luy, rien ne le recommandoit que ſa propre vertu. Et ſembloit que ſa jeuneſſe deut ſervir d'obſtacle à ſa promotion en une charge en laquelle il n'eſt pas loiſible de faillir deux fois. l'Empereur neantmoins qui cognoiſſoit ſon merite, & qui ſçavoit que ſa ſuffiſance ſuppleoit au defaut de ſon aage, le voulut preferer à tous les autres contre la propre inclinatiõ du Prince meſme, ſi qu'il luy donna la generalité de l'armée avec abſolu pouvoir d'y commander. Le Prince ſe rend au camp lequel il fortifie de ſa preſence & des nouvelles forces, qu'il y emmena d'Allemagne. Il s'acquita ſi dignement, & ſi valeureuſement de ceſte grande & importante commiſſion, que l'Empereur en demeura tres-ſatisfait, & ſes haineux contraints de faire joug à ſa vertu. Que fait il donc? dés qu'il eſt arrivé au camp, il juge neceſſaire pour la conſervation des pays de Luxembourg, de Namur, & de Hainaut contre les François, & pour ſerrer de plus prés Mariembourg, de continuer la conſtruction du fort qui avoit eſté commencé entre Mezieres & Mariembourg. Il le fait donc achever en diligence. Les François s'avancent outre leurs frontieres pour le ravitaillement de Mariembourg, n'employans pour la traite d'iceluy que des beſtes à dos. Au retour cuidans ſurprendre la gendarmerie Imperiale campée tout autour de ce nouveau fort, ils furent deſcouverts & l'eſcarmouche s'attacha ſi furieuſement de part & d'autre, qu'ayant duré depuis le midy juſques au ſoir, elle en laiſſa grand nombre ſur la place.

Experimentis optimè creditur. Plin. l. 17.

Lamachus reprenant un jeune capitaine d'avoir failli & comme il luy eut reſpondu qu'il ny retourneroit plus: il n'eſt pas loiſible, dit il, de faillir deux fois en la guerre.

fait baſtir deux forts

l'Empereur adverti qu'il y avoit quelque manquement dans Mariembourg qui le pourroit contraindre de ſe rendre, commanda au Prince de l'aſſieger, lequel en fait demonſtration pour amuſer ſon ennemy: mais comme il voit que l'Admiral de Colligni l'avoit ravitaillée de nouveau, il tourne la teſte de ſon armée vers le chaſteau de Glaion qu'il print par compoſition, & traita la garniſon avec tant de douceur que les vaincus ſe reputerent heureux d'avoir eſté ſurmontés par un ſi grand Prince. De là s'eſtant preſenté devant Mariembourg, il paſſa outre, vint à Rocroy, où le Duc de Nevers avoit laiſsé garniſon, laquelle s'eſtant retirée, le Prince y fit demolir une tour qui y avoit eſté fortifiée. De là il ſe rend à Sorteul, laquelle il prend & fait fortifier le chaſteau à la barbe du Duc de Nevers & de l'Admiral de Coligny excellens chefs de guerre; nonobſtant la furie & l'impetuoſité des François qui employerent toute leur puiſſance pour l'empeſcher, & que la peſte affligeat extremement l'armée du Prince. Ces deux forts furent nommés l'un *Charlemont*, & l'autre *Philippe-ville* des noms de l'Empereur & du Roy Philippes ſon fils. Le Prince aprés ces heureux exploicts pourveut de bonnes & fortes garniſons ces villes nouvellement conſtruites, diſtribua le reſte de l'armée ſur la frontiere pour hiverner, & ſe rendit à Bruxelles comblé de gloire auprés de la perſonne de l'Empereur qui l'y avoit r'appellé pour eſtre preſent en la reſignation, qu'il avoit deſſeigné de faire de ſes Royaumes & Eſtats au Roy Philippes ſon fils. Le Prince avoit deſpencé quinze cens mille livres du ſien en ceſte

aſſiege Mariembourg

prend Glaion

Rocroy

Sorteul,

& ſe retire és pays bas

Humanitate ſumma erga præſidiarios uſus. Thuan. lib. 16.

Le Prince l'advance dans ſon Apologie contre le Roy Philippes II. qui en eſchãge & pour payement l'avoit proſcrit.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

en ceſte guerre de Mariembourg deſquels il ne peut jamais avoir rembourſement. l'Empereur ſe contenta de le payer en careſſes & demonſtration de bien-veillance. 1555.

Car en ceſte ſolemnelle reſignation des pays bas qu'il fit entre les mains du Roy Philippe II. dans la grande ſalle du palais de Bruxelles en preſence de tous les Eſtats des dixſept provinces, il fut remarqué que l'Empereur entrant dedans eſtoit appuyé ſur l'eſpaule du Prince & accoſté du Roy Philippes, teſmoignage certain de l'eſtime qu'il faiſoit de ſon merite, & de la confiance qu'il prenoit en luy. Il luy fit encor ceſt honneur, aprés ceſte celebre action de l'appeller à ſoy & de l'admettre dans ſon cabinet ſeul avec le Roy Philippes, lors qu'il luy diſpenſa les regles & les preceptes de bien regir & conduire ſes Eſtats, comme s'il l'eut voulu rendre aſſerteur de ceſte grande affection que le Pere teſmoignoit au fils, & comme ſurveillant de ſes actions, pour l'en admoneſter en cas qu'il vint à les enfraindre (la ſuite verifiera la prevoyance de l'Empereur) colloque à peu prés ſemblable à celuy des Dieux, dans lequel n'eſt traité que des plus hautes & plus importantes affaires du mõde! honneur & confiance ſi particuliere de laquelle l'Empereur ne jugea digne aucun autre de tant de grands Princes de ſa Cour que le noſtre. Il fit plus: ayant tiré à part le Roy ſon fils, il luy parla de l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de la prudence de ce Prince, luy recommandant l'eſtat qu'il en devoit faire, & de prendre ſes conſeils par deſſus tous autres en ſes plus importantes affaires. l'Empereur qui le cheriſſoit autant qu'il l'eſtimoit, avoit auſſi recommandé au Roy de l'honnorer de ſon ordre du Toiſon d'or, ce qu'il fit dans Anvers au premier chapitre qui fut tenu en ſa preſence. 1556.

Honneurs que luy teſmoigne l'Empereur

Je croy qu'il ne l'exhorta pas moins d'avoir ſoing de ſes ſubjects que Claudius Meherdates qu'il avoit conſtitué Roy ſur les Parthes. *Vt non dominationem & ſervos, ſed rectorem & cives cogitare. Tacit. Ann. lib.* 12.

La vertu de ce Prince qui eſtoit en continuelle action, & ſa valeur qui n'avoit autre object que les armes, portoit bien ſes penſées plus haut que celles d'Ariſtomachus: il reçoit le commandement d'une grande armée qui fut dreſſée dans les pays bas à l'arrivée du Roy Philippes venant d'Angleterre pour agir contre la France. Le Duc de Savoye en avoit la generalité, & le Prince la charge & la principale conduite. Pluſieurs grands ſeigneurs du pays s'y rendirent. Le Prince aſſiegea S. Quentin defendu par le ſieur de Teligny premier mary de ſa derniere femme, & ſur le point du ravitaillement, la bataille livrée aux François fut gagnée ſur eux, en laquelle plus de cinq mille demeurerent ſur la place. Le Conneſtable bleſſé & arreſté priſonnier, avec les Ducs de Montpenſier, de Longueville & plus de quinze ſeigneurs François de marque; la mort du Duc d'Anguien, du Vicomte de Turenne & de pluſieurs autres grands Seigneurs ſignalerent la victoire, laquelle enfanta la prinſe de S. Quentin demeurée en proye au victorieux & expoſée au feu, au ſac, & au ſang: & la priſon de Gaſpard de Colligny grand Admiral de France, qui fut rencontré luy troiſieſme avec un Page allant à la breſche, puis devalé le long d'icelle par une mine, conduit en la tente du Duc de Savoye, & de là à Anvers, où il fut gardé ſix ſepmaines durant avec la fiebvre; de laquelle eſtant ſoulagé, il s'attacha ſi attentivement à la lecture & à la meditation de la ſaincte Eſcriture qu'il en conceut la reformation laquelle il profeſſa en ſuite: finalement il fut eſlargi pour cinquante mille eſcuz de rançon, & le ſieur Dandelot ſon frere ſe ſauva. Le Chaſtelet fut le troiſieſme trophée de ceſte armée victorieuſe, Han, Chauni & toutes les places qui la pouvoient incommoder la ſuivirent. Ceſte belle expedition heureuſement achevée, il eut en meſme temps matiere de triſteſſe & de joye: Anne de Bure ſa premiere femme meurt dans ſon chaſteau de Breda, & la mort de Maximilian de Bourgogne le fit Gouverneur de Hollande, Zeelande, Friſe & Vtrecht. 1557.

Ariſtomachus veſquit en perpetuelle oiſiveté & faineantiſe, employa cinquante huit ans à nourrir des mouſches à miel. Plin. lib. 11. cap. 9.

ſe trouve à la bataille de Sainte Quẽtin

Guillaume avoit eſté choiſi par l'Empereur entre tous les Princes de ſa Cour pour porter la Couronne Imperiale à ſon frere Ferdinand. Il avoit taché de s'en excuſer *pour n'eſtre* (diſoit il) *raiſonnable qu'il oſtat la Couronne de deſſus la teſte*

eſt choiſi pour porter la Couronne Imperialle aux Eſlecteurs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1558. *teſte de ſon maiſtre ; qui y avoit eſté miſe par ſes predeceſſeurs.* Deux ans s'eſtoient paſsés en remiſes. l'Empereur qui en avoit donné le commandement s'eſtoit ja retiré en ſes ſolitudes d'Eſpagne aprés avoir quitté le monde, la trefve qui avoit n'agueres eſté rompue entre les Roys de France & d'Eſpaigne, dont nous venons de voir d'eſtranges effects tenoit encor les eſprits ſuſpendus, & des ſept Electeurs de l'Empire, le Palatin, Treves, & Cologne venoient d'eſtendre le pied & leurs ſucceſſeurs occupés à leurs affaires particulieres n'eurent ſi toſt loiſir de s'aſſembler. Toutesfois le Prince fut finalement obligé de ſe rendre à Francfort en l'aſſemblée des Princes Electeurs, indite pour proceder à l'election d'un nouveau Empereur en l'année mil cinq cens cinquante huict. Là Ferdinand Roy des Romains frere de Charles ſe treuva auſſi. Le Prince y comparut en qualité d'Ambaſſadeur de l'Empereur avec charge & commiſſion expreſſe de remettre l'Empire és mains des Electeurs, & de les prier de vouloir eſtre favorables à la nomination de Ferdinand, pour la ſinguliere affection que Charles luy portoit, l'ayant preferé pour ce regard à ſon propre fils. Le Prince s'acquita ſi dignement de ceſte grande & importante Legation, veritablement digne de la grandeur de ſon Eſprit, que Ferdinand fut eſleu & inauguré Empereur aux cōditions portées par les droicts de l'Empire, ſelon les formes & les ſolemnités ordinaires.

Le Roy d'Eſpagne deſire la paix.

Ce Roy vouloit comme Theopompus non eſlargir le frontieres de ſes Eſtats, mais le rēdre aſſeurées à ſes ſucceſſeurs. Il conſideroit que ſi la guerre augmente les Eſtats, il les affoiblit auſſi & qu'elle en a autant perdu que acquis. Qu'une paix pour deſavātageuſe qu'elle ſoit doit eſtre touſiours preferée à une heureuſe guerre, ainſi l'eſtiment tous les Politiques, Botero & autr.

Toutes ces choſes favoriſoient apparemment la maiſon d'Auſtriche par deſſus celle de France. l'Empire venoit d'y eſtre confirmé d'un frere à l'autre, de main en main (fondement d'une plus longue durée) Philippes Roy d'Eſpaigne avoit à ſa devotion les affections de la Reyne d'Angleterre comme un mary celles de ſa femme, & la recente victoire de S. Quentin luy donnoient des grands advantages, mais tout cela ne peut deſtourner ſes inclinations de la paix, ſoit ou pour eſtre ennuyé de la guerre, ou pource que ſes autres affaires l'appelloient en Eſpaigne. Il s'en ouvre donc au Prince, & luy fait cognoiſtre qu'il veut la paix à quel prix que ce ſoit. Il s'en deſcharge du tout ſur ſa prudence ; & luy teſmoigne qu'il ne luy ſçauroit rendre un plus grand ny plus agreable ſervice que de la procurer.

y employe le Prince

Guillaume bien que grand guerrier eſtoit auſſi touché des penſées de paix ; il avoit l'ame trop bonne pour voir d'un œil ſec tant de miſeres & calamités, qui affligeoient les pays & les peuples de l'obeyſſance de deux grands Roys, qui tenoyent en haleine & en continuel exercice tout le reſte de la Chreſtienté. Il manie dextrement ſa courthoiſie & ſa desbonnaireté naturelle à ſon ſang, tant honnorable parmy les grands, & bien ſeante juſques aux moindres, qui le portoit à viſiter ſouvent le Conneſtable & le Mareſchal de S. André priſonniers de guerre : Et comme pour accommoder ſes diſcours aux ſouhaits de leur liberté, il leur diſoit *qu'il deſiroit la paix entre les deux Roys pour leur particulier contentement & pour le repos des peuples, toutesfois qu'il n'en parloit que de ſoy meſme, & non avec charge du Roy Philippes :* Ces braves priſonniers, qui n'avoient rien de captif que leurs perſonnes, luy firent reſponce *qu'au prix de leur liberté ils voudroient que la Chreſtienté fut rendue jouyſſante de ce tant precieux joyau de paix.* Le Prince dit au Mareſchal, *que s'il vouloit aller en France ſous pretexte de pourvoir à leur rançon, il luy feroit obtenir congé pour deux mois, & que ſon voyage pourroit eſtre le commencement d'un grand bien.* Le Conneſtable qui paſſionnoit ſa liberté, & qui ſçavoit que l'inclination du Roy de France eſtoit portée à la paix, reçeut ceſte ouverture à faveur ; & le voyage du Mareſchal fut reſolu & accordé. Le Prince entretint encor le Mareſchal avant ſon deſpart, & le pria de ſonder les intentions du Roy ſur ce ſujet, & de luy en rapporter la verité à ſon retour. Le Mareſchal en fait rapport au Roy, qui pour ſe tenir ſur le quant & ſoy, & pour n'eſtre le premier à demander la paix dit au Mareſchal, qu'il s'en rapportoit à ce que le Cardinal de Lorraine leur en avoit dit, ne voulant ouïr parler d'aucune nouvelle ouverture ; Et luy commanda de reſpon-

qui le propoſe au Conneſtable & au Mareſchal S. André priſonniers

Les Eſpagnols avoient ſemé peu auparavant un bruit que le Roy mandioit leur paix. Il les voulut faire mentir & ne la fit jamais propoſer le premier.

le Mareſchal le rapporte au Roy.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Les Eſpagnols avoient ſemé peu auparavant un bruit que le Roy mandioit leur paix. Il les voulut faire mentir & ne la fit jamais propoſer le premier.

1558.

reſpondre la meſme choſe toutes les fois qu'on luy parleroit de paix, & de n'en parler qu'en preſence du Conneſtable. Le Mareſchal revenu dans ſa priſon fait recit au Prince des ordres qu'il avoit eus du Roy touchant les propoſitions de la paix. Le Prince manie l'affaire avec tant de ſageſſe, que l'on remet ſur le tapis les propos, que le Cardinal de Lorraine en avoit tenu: Et en ſuite le Conneſtable & le Mareſchal mandés pour en conferer avec les Miniſtres d'Eſpaigne, il n'en reuſſit pour lors autre choſe, qu'un reciproque deſir de paix, & une reſolution de faire une plus grande aſſemblée, qui fut faite en l'Abbaye de Cercamp prés de Cambray ſur les frontieres d'Artois & de Picardie: Là où des deux partis s'eſtans rendus pluſieurs Princes & grands Seigneurs, & le noſtre comme un des principaux de la part du Roy d'Eſpaigne, le traicté ne peut encor eſtre clos, pour la trop freſche memoire des grandes & inveterées haines des deux nations, & pour le decés de l'Empereur aduenu en Eſpaigne le vingtunieſme de Septembre mil cinq cents cinquantehuict: mais principalement pour le refus de la reſtitution des places, & notamment de Calais, que la Reyne Marie d'Angleterre preſſoit inſtamment avant toutes choſes.

Le Prince ſe manie dextremét

on s'aſſemble à Cercamp en vain

1599.

Ainſi la paix qui n'avoit peu eſtre conclue à Cercamp fut arreſtée au Caſteau Cambreſis par les meſmes deputés. Guillaume principal arcboutant d'icelle s'y comporta avec telle prudence pour l'intereſt de ſon parti, qu'elle luy fut autant advantageuſement glorieuſe, que honteuſement dommageable à la France: Laquelle en eſchange de S. Quentin, du Chaſteau de Han, du Chaſtelet, & de Theroüenne, ſe laiſſa aller à la reſtitution de plus de quatre cents places ou ſelon d'autres de cent nonante huict, auxquelles y avoit garde ou garniſon. Les Ducs d'Alve & d'Arſcot, & le Comte d'Egmont y furent auſſi denommés pour ſon parti: mais les conditions du traité ne furent maniées principalement que par la direction & ſage conduite du Prince. Ceſte paix fut ſéelée par les mariages du Roy Philippes avec Elizabeth fille aysnée de France, de Philibert Emanuel Duc de Savoye avec Marguerite ſeur unique du Roy, & de Charles Duc de Lorraine avec Claude de France fille puiſnée du Roy. Noſtre Prince, le Duc d'Alve, l'Amoral d'Egmont, & Wiglius Conſeiller d'Eſtat ſuivis de grand nombre de ſeigneurs & gentilshommes furent envoyés en France de la part du Roy d'Eſpagne pour la jurer, en recevoir un reciproque ferment du Roy, & pour fiancer Madame Elizabeth au nom du Roy Philippes.

Multa quæ natura impedita ſunt conſilio expediuntur. lib. XI

Montluc en ſes Commét. dit que jamais la France ne vit ni ne fit une paix plus honteuſe.

la paix eſt faicte au Chaſteau Cambreſis. honnorable à l'Eſpaigne honteuſe à la France par la direction du Prince

Le nõbre quartenaire eſt le fondement de la foy, & le plus propre pour eſtablir le fermét d'vne paix aſſeurée. Les Pithagoriciens juroient par iceluy & requeroient le ſainct quartenaire en leurs ſermens.

confirmée par mariages

Dans ce traité de paix il y eut un article expres concernant le Prince, par lequel il fut dit que *Guillaume Prince d'Orange, ſeroit remis en ſa Principauté d'Orange ſuivant les precedens traités, comme auſſi en tous ſes biens du Dauphiné, Orpierre, Treſclus, Montbriſon, Curnier, & Pairerie de Nouveiſan: Cuiſeau, Varennes, Beaurepaire en la Vicomte d'Auxonne: & qu'il luy ſeroit fait droict & juſtice, touchant les pretentions ſur Eſtampes, Tonnerre, & Charny, & ſur les quatre Baronnies aſſizes en Dauphiné.* Pendant ſon ſejour en Cour de France le Duc de Savoye y vint pour eſpouſer Madame ſœur du Roy, & en ſon entrée dans Paris il fut honnoré de la compagnie du Prince, du Duc de Brunſwic & de pluſieurs autres grands ſeigneurs du pays bas: le Roy l'eſtant venu recepvoir aux pieds des degrés de Louvre.

le Prince y eſt comprins.

Il sembloit en apparence que ces deux grands Roys ne ſe fuſſent portés à la paix que pour le repos & pour le ſoulagement de leurs peuples: mais ils penſoient bien toute autre choſe. Chacun vouloit extirper les nouvelles ſectes de religion (ainſi appelloient ils la Reformée & la Proteſtante) de leurs Eſtats & des pays de leur obeyſſance, qui s'y eſtoient gliſſées ſous la licence de la guerre, par le voiſinage d'Allemagne mere de nouveauté qui les avoit enfantées; & ſous ce pretexte du zéele de religion ils eſtoient en volonté d'opprimer la liberté publique. Chacun d'eux ſe devoit rendre à une meſme fin bien que par diverſes routes: & en tout cas leur deſſein eſtoit de s'entreaider mutuelle-

d'où naiſſent les guerres civiles de religion

1559.

Reſollue par les Roys de France & d'Eſpagne

bien proffitée par le Prince

qui en dõne les advis par tout

& ſe prepare contre la violence

mutuellement au beſoin & d'y proceder à voye ouverte & par armes. Pour y parvenir plus facilement, tous les grands ſeigneurs de France & des Pays Bas qui en eſtoient attaints avoient eſté deſvoüés à la mort, & comme victimes devoient eſtre immolés au repos public. Ceſte deliberation de ſang avoit eſté arreſtée entre Henry II. Roy de France, la Reyne Catherine ſa femme, & le Duc d'Alve pour Philippes II. Roy d'Eſpagne. Le Prince eſtoit encor en Court de France, mais il ne fut pas du Conſeil. Il eſchapa neantmoins au Roy de le luy declarer un jour eſtant à la chaſſe, croyant que rien des affaires d'Eſpagne ne fut caché à un Prince qu'il voyoit ſi bien fait, ce que le Prince recueillit avec une prudente diſſimulation, faiſant demonſtration au Roy de l'advouer & d'en ſçavoir ce qui en eſtoit. Mais il en fit bien ſon proffit, & l'horreur de ceſte reſollution le toucha ſi avant, qu'il n'eut point de repos qu'il n'eut obtenu ſon congé pour ſon retour és pays bas, meditant à part ſoy les moyens de deſtourner ceſte tempeſte qui aloit enveloper tant d'ames innocentes. Il en advertit tous les ſeigneurs du pays qu'il cognoiſſoit favoriſer ceſte creance, & en fit donner les advis ſous main aux principaux de la France, afin que chacun penſat à ſoy, & qu'il pourveut à ſes affaires. De ſa part il avoit les affections auſſi tendres qu'aucun autre pour ceſte religion. Il le teſmoignera en ſa vie & en ſa mort. Deſlors donc il ſe propoſe de demander le dechaſſement des Eſpagnols qui eſtoient dans les pays bas, principaux inſtrumens de ces violences premeditées, comme un des plus propres moyens pour les arreſter, mouvement plauſible qui fut embraſsé par grands & petits, & premier coup d'eſperon qui fit avancer ce grand ſouſlevement des Provinces unies, comme la ſuite le monſtrera. Voila un teſmoignage de ſon eſprit & de ſon grand jugement, en voicy un de ſa debonnaireté, & de ſa clemence.

Quod poſtea Henricus Guilelmo Naſſavio Arauſionis Principi, cum ad ipſum legatus veniſſet, imprudenter inter venandum aperuit: hoc addito, propoſitum Philippo eſſe, pacatis rebus ſectas in Belgio pullulantes omnino exſtirpare, & arma deinde nobiſcum, ſi poſſet, conjuncta laudabiliori conatu in ſectarios vertere. Thuan. hiſt. lib. 21.

Granda clemence du Prince.

Il eſtoit logé dans Paris en un hoſtel duquel la ſommellierie regardoit une ruelle par des feneſtres baſſes treliſsées de fer. Il avoit un buffet garni de tres belle argenterie, un garnement ayant eſpié la commodité de s'en ſaiſir, s'accommode de longues agraphes avec leſquelles il attiroit à ſoy la vaiſſelle proche du trelis piece à piece, pliant par force celle qui ne pouvoit paſſer par les trous du trelis: & ainſi avoit effleuré ce qui y eſtoit du plus beau. Ceſte meſchanceté incognue mettoit en peine ceux qui avoient la garde de ces meubles, mais finalement le larron apprehendé par la juſtice pour quelque autre meſchanceté confeſſe qu'il avoit auſſi commis ce larcin & eſt condamné de finir ſa vie par une corde. Le jour de l'execution de ce miſerable eſtoit venu, & lors meſme qu'on le conduiſoit au gibet, ce bon Prince accompagnoit le Roy venant de la chaſſe. Il s'apperçeut qu'on menoit un homme à l'execution, & s'eſtant informé d'un paſſant pour quel crime on l'alloit faire mourir, ceſtuy la qui ne le cognoiſſoit point reſpondit, *que c'eſtoit pour avoir deſrobé la vaiſſele d'argent du Prince d'Orange.* A l'inſtant il s'adreſſe au Roy le ſuppliant de luy donner la vie de ce criminel, le Roy la luy accorde. Et incontinent ce Prince picque à toute bride vers ceſt amas de peuple aſſemblé à ce funeſte ſpectacle, & fait ſurceoir l'execution attendant l'arrivée du Roy, & en ſuite le retire des mains du Bourreau: & aprés l'avoir admoneſté d'eſtre plus homme de bien à l'advenir, le fait mettre en pleine franchiſe & liberté. Ceſte action luy fit recouvrer la plus grande partie de ſa vaiſſelle, qu'une rigueur luy eut infailliblement fait perdre.

Il ny a action plus louable en un Prince qne celle de la clemence. *Nullum tamen ex omnibus magis quam Regem aut Principem decet. Senec. 1. de clement.*

Or par le traité de paix du Caſteau Cambreſis & article le concernant, le Prince fut reintegré en la jouyſſance de ſa Principauté, ſouveraineté & dernier reſſort, nonobſtant tous les empeſchements que la malice des mauvais ſubjects s'efforçat d'y apporter. Il deſempara auſſi de ſon coſté la poſſeſſion des terres que le Roy Philippes luy avoit accordées en repreſaille, appartenantes au Duc de Vendoſme, aſſiſes dans le pays bas à ſçavoir la Duché d'Anguien, Chaſtellenie de l'Iſle, ſeigneurie de Dumkercke,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Bourbourg, & Gravelines, pour la Principauté d'Orange : quatre Baronnies en Dauphiné : Cuiſeau, Varennes, Beaurepere en la Vicomté d'Auxonne : Montfort, Vilenes, & Geney en la Duché de Bourgogne. 1559.

Il n'eſt pas au pouvoir des ſubjects de declarer ou de rejeter la ſouveraineté de leur Prince. Les Romains l'eſtimoyent ainſi & M. Terentius parlant à Tibre luy dit, *Tibi ſummum Imperium Dii dedere, nobis obſequii gloria relicta eſt.* Ce qui ſe rapporte au texte de l'Epiſtre Sainct Paul aux Romains lors qu'il leur dit que toute ame ſoit ſubjecte aux puiſſances ſuperieures.

Les ennemis du Prince ne pouvoient regarder d'un œuil ſec le bon ſuccés de ſes affaires. Ils eſtoient nays dans le trouble & deſiroient de vivre dans le tabut: c'eſtoit leur faire ſouffrir beaucoup, que de les tenir en paix: le feu eſtoit leur element, comme celuy de la Salamãdre: & leur viande plus delicieuſe, les diviſions & les eſmotions populaires. Ils ſe liguent enſemble, & pour donner quelque teſte à ce corps difforme & confus, forment la caballe pour cõclurre la convocation des Eſtats de la Principauté, & pour adviſer aux moyens de ne retomber plus ſoubs la dominatiõ de leur Prince. Tout eſtoit faict les Eſtats indits au ſixieſme d'Aouſt, la grande Egliſe noſtre Dame d'Orãge preparée pour l'action, les cheres & les bancs ordonnés pour les ſeances. Les Cõſuls de toutes les villes & villages de la Principauté ſe preſentent pour authoriſer une tant audacieuſe felonie, mais les Vaſſaux & la nobleſſe ne s'y eſtans voulus treuver diſſiperent ce monopole par une tres legitime abſence, & faciliterent les moyens aux Commiſſaires du Prince arrivés depuis peu, de remettre l'ordre interrompu de la juſtice, reſtablir le Parlement, caſſer les Officiers inſtalés par les uſurpateurs, & faire par tout relluire la legitime authorité de leur ſouverain, naturel, & legitime Prince.

Alexandre de la Tour ſon premier eſcuyer, Mathieu jeune Preſident au Parlement d'Orange, Renobart de Meſinay Juge en la Vicomté de Beſançon, & Jean de Virieu Treſorier General.

Eſtamos à tiempo que merecer la coſa, es principal parte para no alcançarla. l'Auth. de la Dian. de Montem.

Le Prince nommé pour eſtre fait Gouverneur general

Guillaume avoit heureuſement achevé ſon ambaſſade en cour de France, & eſtoit de retour au pays bas auprés de la perſonne du Roy Philippes. Il fut mis ſur le bureau pour eſtre fait Gouverneur & Lieutenant general des dix ſept Provinces : mais il en fut recullé par ſa propre vertu, & par la grande creance qu'il avoit dans le pays : leſquelles jointes avec ſes grandes richeſſes le rendoient ſi puiſſant que le Roy d'Eſpagne qui luy en vouloit ſecretement commença de l'ombrager. Ainſi ſon merite luy ſervit d'obſtacle & d'empechement à ce grand honneur, ainſi la fortune eſt couſtumiere de contrecarrer le merite. Et la malice du Cardinal Granvelle qui craignoit ne le pouvoir meſnager à ſon appetit, fut l'allumette de ceſte jalouſie dans l'eſprit du Roy. Ce Cardinal nay de bas lieu s'eſtoit guindé à ceſte dignité & aux bonnes graces du Roy à la faveur de ſon eſprit, homme caut, ruſé, malicieux, plein d'artifices plus qu'autre de ſon temps. Toutefois le Roy d'Eſpagne pour ne le meſcontenter du tout, le partagea des gouvernements de Bourgogne, Hollande, Zeelande & Utrecht, le crea ſon Conſeiller d'Eſtat, Bourggrave d'Anvers, & General de ſes Bandes d'Ordonnance.

empeché par Granvelle

eſt fait Gouverneur de Hollande, Zeelande, & Utrecht & autres charges

Les pays bas eſtoient remplis des troupes Eſpagnoles, bien que commandeés par le Prince & par les Comtes d'Egmont & de Horne ; les privileges du pays que le Roy venoit de jurer ne les y pouvoient ſouffrir, ni les naturels ſupporter l'inſolence de ces Eſtrangers, qui portoient impatiemment de ſe voir contredits en leur imperieux gouvernement. Les Eſtats du pays leur avoient oſté le maniement des finances, & eux meſmes faiſoient faire par leurs propres ſerviteurs les payements de la ſolde des gens de guerre : cela rendit les Eſpagnols outrés de meſcontentement & leur fit dire que c'eſtoit une eſpece de deſobeyſſance aux ſubjects, comme s'ils euſſent voulu impoſer loy au Prince & ne ſe fier à luy en la diſpenſation des deniers. Mais le principal nœud de l'affaire eſtoit autre, & les plus clairs voyans jugeoient bien, que toute ceſte gendarmerie eſtrangere, n'eſtoit diſpoſée dans le pays que pour favoriſer le deſſein deſia arreſté par le Roy & par le Duc d'Alve, d'eſtablir l'Inquiſition d'Eſpagne, opprimer la nouvelle religion, & introduire pluſieurs autres nouveautés, & qu'il n'y pouvoit parvenir qu'en acquerant une pleine & abſolve authorité, ny eſtablir ſa puiſſance que par la force, laquelle conſiſtoit aux gens de guerre. Le Prince eſtoit particulierement informé de tous ces mauvais deſſeins, & comme tres-oculé perçoit bien avant dans l'avenir. Les Eſtats donc preſentent requeſte au Roy pour faire ſortir ces Eſpagnols.

Le Prin-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1559. Le Prince la ſigne, Egmont & Horne auſſi, bien que principaux chefs d'iceux, le Roy l'appointa à contrecœur & promit de les faire partir dans trois mois, mais il ne les en tira qu'un an & demy aprés. Il la leur garda, & des trois, deux la payerent : le troiſieſme luy montra les dents, & cecy fut le levain de ce grand ſouſlement, qui enfanta la liberté du pays.

Ceſte mauvaiſe volonté d'Eſpaigne ſe demonſtroit viſiblement, & de plus, un gentilhomme Eſpagnol affectionné à la Nobleſſe du pays bas ne s'en peut taire : car comme pour aller voir jouër à la paume le Prince avec Egmont & quelques autres ſeigneurs, il ſe fut rendu à eux. *He!* (dit il) *meſſieurs avés vous maintenant du temps pour jouer? ne penſés vous plus à la requeſte que vous avés preſentée?* & quelques autres propos qu'il leur tint ſur ce ſujet. La plus part les receurent comme parolles de railleries : mais le jeu fini, le Prince (tres habile & clair voyant) leur dit, que le gentilhomme n'avoit point dit cela en vain, & pria le Comte d'Egmont qui eſtoit plus familier avec luy, de le voir en particulier, & de tacher de ſonder l'affaire plus avant. Le gentilhomme luy declara, que leur requeſte avoit bien eſté appointé, & que les Eſpagnols s'en iroient, mais qu'il ne leur ſeroit point pardonné : le Roy ayant arreſté en ſon conſeil de chaſtier en ſa ſaiſon les autheurs d'icelle, de quoy il vouloit bien luy donner advis. Le Prince qui avoit eſté principal directeur de la choſe, comme tres raiſonnable & utile au bien du pays, jugeant bien que le principal eſteuf s'adreſſoit à luy, ſe tint deſormais ſur ſes gardes, & ne ſe fia plus aux Eſpagnols; mais l'abſence du Roy qui partit en meſme temps pour Eſpaigne, le fit encor temporiſer.

Perſecution contre la reformation en France.

La religion proteſtante eſtoit alors diverſement perſecutée en divers endroits. Par toute la France y avoit boutique ouverte de meurtre & de carnage. Les buchers allumés par la rigueur des ſanglants placards de l'inquiſition d'Eſpagne, bruſloient furieuſement par tous les pays bas. Et en ceſt Eſtat elle multiplioit abondâment à l'ombre du repos. Elle a commencé des premieres à s'y eſtablir: & de tant d'Egliſes qui ont eſté plantées en Dauphiné & ailleurs, la plus part ont eſté tirées de ceſte pepiniere Orangeoiſe. Au temps de la Princeſſe Philiberte ceſte religion y foyſonnoit, & depuis y cõtinua ſecretement, bien que agitée ſous la croix & la tribulation, ſans que jamais elle en ait peu eſtre entierement bannie. En l'année mil cinq cens cinquante deux il y euſt quatre hommes à Courtheſon empriſonnés, ſoubs pretexte d'y avoir deſrobé les calices & le threſor de l'Egliſe, entre leſquels un de ceſte ville là, fut ſi extraordinairement traicté à la queſtion, qu'au bout de trois jours il en mourut, & en ſuite ſon pere finiſt auſſi ſes jours dans les priſons pour meſme querelle : mais en effect ce mal leur arriva parce qu'ils eſtoient Lutheriens, nullement coulpables d'autre crime.

en la Principauté

Ils furent appellés Vaudois du nom de Pierre Valdo de Lyon, & peu aprés les pauvres de Lyon. Albigeois parce qu'ils jetterent les premieres ſemences de ceſte religion dans l'Eveſché d'Alby en Languedoc. Lutheriens de leur principal reformateur Luther. Et finalement Calviniſtes, de Calvin dernier reformateur.

Trois ans aprés deux jeunes hommes Orangeois Eſcoliers en Avignon convaincus de Lutherianiſme, furent declarés heretiques & condamnés à faire amande honnorable par toutes les Egliſes Collegiales d'Avignon, teſte nue, pieds nuds, en chemiſe, & avec les croix demander pardon à Dieu & abjurer l'hereſie, puis à priſon perpetuelle, & à jeuner trois jours de la ſepmaine au pain & à l'eau. La ſentence fut executée, eux conduits par toutes les Egliſes par les Sergents portants chacun un petit fagot de bois, pour ſigne qu'ils meritoient le feu, & en ſuite conduits au devant de l'Egliſe noſtre Dame de Domps, on les fiſt monter ſur un eſchafaut dreſsé pour ce ſujet. Là au conſpect de tout le peuple un Predicateur fit un preſche contre leur croyance pour les inſtruire. Aprés l'abjuration ils furent ramenés dans le Palais, & logés entre quatre murailles, où ils demeurerent juſques à l'année mil cinq cents ſoixante un, qu'ils furent mis en liberté par l'entremiſe d'Anthoine de Cruſſol Vicomte d'Uſes, ayans depuis fini leur vie en ceſte profeſſion reformée & pour la querelle d'icelle. Ce ſont là les premiers commencemens de la Religion

& en Avignon

Iean Rey.
Pierre Rey.
Michel & Louys Sergents freres.

Proteſtante en ceſt Eſtat, perſecutée & ſouſtenue avec tant d'ardeur & de ferveur au milieu des feux & des flâmes à travers une mer de ſang & de carnage : mais elle ne laiſſoit pas pourtãt d'y eſtre provignée ſecretemẽt, tãt par preches ſoubs habits Eccleſiaſtiques, que par le Colporteurs qui venoient de Geneve. Durant le Careſme Orange fut pourveu par les gens d'Egliſe d'un predicateur Picard, qui declama publiquement dans l'Egliſe Noſtre Dame contre les principaux points de la doctrine du Pape, & le fit avec tant d'effect, qu'il attira preſque tous les Orangeois à la reformation, outre une infinité des lieux circonvoiſins. Ce fut le premier qui eſtablit une forme d'exercice à Orange, reglée puis aprés avec meilleur ordre par le moyen de quelques Miniſtres paſſants, qui prechoyent en cachete & adminiſtroient les Sacraments ſelon la reformation de Geneve, freſchement par George Corneli Miniſtre Bernois baillé en preſt par l'Egliſe de Lourmarin en Provence, où il ne pouvoit vivre en ſeureté, qui dreſſa le Conſiſtoire en ceſte ville, preſcha longuement de nuict de maiſon en maiſon, puis publiquement adminiſtrant les Sacremens & ſolemniſant les mariages.

Qui s'advance à Orãge par moyẽs extraordinaires

Ceſte hardie boutée des Proteſtans oblige de Meſinay Cõmiſſaire du Prince avec la Cour de Parlement, de faire un Edict au nom du Prince, *Interdiſant tous Preſches publics & particuliers, ſans expreſſe licence des Conſeillers reſidans à Orange & du Vicaire de l'Eveſque, à peine de confiſcation de corps & de biens, avec prohibitions & deffences de tous Ports d'armes, retraite d'eſtrangers, bannis, fuitifs, reprouvés & incognus, auxquels eſtoit enjoinct de ſe deſpartir dans trois jours de la Ville & Principauté, à peine de cinq cens livres d'amende & autre arbitraire.* Ceſt Edict interrompit aucunement, mais n'arreſta pas pourtant le cours de la reformation en ces contrées.

Patrios ritus migrare aut violare ubique gentium nefarium habetur. Ariſt. Met. Violatarũ religionum alibi atque alibi diverſa pœna eſt, ubique aliqua. Senec. de benef. 3. c. 8.

Nonobſtant les deffences & edicts

La ville d'Avignon ancien ſiege & patrimoine du Pape authoriſée du Parlement de Provence ſe met à la traverſe, inſulte ſur la reformatiõ de nos Orangeois, employe toute ſa creance pour donner des mauvaiſes impreſſions au Conſeil du Roy, & les accuſe *de reçevoir dans leur ville toutes ſortes de perſonnes diffamées de ſentir mal de la ſaincte foy & religion Chreſtienne, & de ſouffrir volontairement les preſches & conventicules de ceux qui ſont chaſſés du Dauphiné & de la Provence pour crime d'hereſie.*

Quod in religionem divinã committitur, in omnium fertur injuriam. L. 4. C. de hæret.

Artus Prunier Gouverneur de la Principauté d'Orange pour lors en Court de France, oyant toutes ces plaintes & accuſations, s'abouche avec le Duc de Guiſe, (*qui le prie de faire entendre de ſa part au Prince d'Orange, que s'il veut il employera ſon credit envers le Roy, pour luy faire preſter autant de gendarmerie qu'il luy ſera neceſſaire, pour l'extirpation des nouveaux Sectaires de ſon Eſtat & pour y tenir bonne garniſon.*) Et arrivé en ſon gouvernement convoque le conſeil de ville à Orange, luy remonſtre vivement l'importance du fait, & pour remede neceſſaire le conjure de ne ſouffrir plus longuement l'hereſie parmy eux. Le Conſeil proteſte vouloir ſeconder ſes bons mouvements pour l'extirpation de ce crime, rejette les mauvaiſes impreſſiõs ſur les calomnies de leurs ennemis, *& promet de veiller ſoigneuſement pour arreſter par toute ſorte de moyens l'advancement de l'hereſie dedans les terres de la Principauté.* Prunier qui ne ſe fioit gueres en leurs diſcours deſirant de ſe tirer de ceſt embarras, remet ſon gouvernement entre les mains du Viguier & des Conſuls ſous pretexte de faire retraite en Dauphiné, pour l'exercice de ſa charge de Threſorier du pays : mais en effect pour l'apprehenſion qu'il avoit de l'indignation du Duc de Guiſe.

& autres empechemens qui ſont propoſés

Ces plaintes & ces vacarmes contriſtoient merveilleuſement les Proteſtans perſecutés en Provence, qui ne pouvoient avec leur accouſtumée liberté ſe refugier en ceſt aſyle, ſans conſtituer la ville en extreme peril. Ils erroient çà & là comme vagabonds fuyans la perſecution, & la perſecution s'approchoit d'eux. S'ils eſtoient rencontrés dans le Comté d'Avignon, ils tomboiẽt entre les mains des Officiers du Pape qui les expoſoyent aux tourments, aux ſupplices, à cent morts cruelles, eſtimans comme ces vieux Payens que la perte

au prejudice des reformés

Vre, ſeca, ut membrorũ potius aliquod, quam totus corpus intereat. Cic. Phil. 19. Maxime dangereuſe & ſanguinaire alleguée par des payens contre le fils de Dieu.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1560.

Qui leur fait prendre les armes

graviſſimi morſus irritata neceſſitatis. Porc. Latro apud Saluſt. Quid eſt quod contra vim ſine vi fieri poſſit. Cic. lib. 10. Epiſt. 10.

perte d'unmembre fut neceſſaire pour la gueriſon de tout le corps. La patience trop offenſée ſe change en fureur. Le deſeſpoir leur met les armes en main & la hardieſſe au cœur : tellement qu'ils entreprennent ſoubs la conduite de Charles du Pui ſeigneur de Montbrum gentilhomme du Dauphiné fort affectionné à la reformation, de s'emparer de quelque lieu de retraite dans les terres du Pape, pour y pouvoir vivre en aſſeurance de leurs vies, liberté de leurs conſciences, & exercice de leur religion.

& ſaiſir Malauſſene.

Ils jettent les yeux ſur la ville de Malauſſene aſſize és marches du Dauphiné à coſté de la montagne de Montventoux proche de Montbrum lieu de la demeure de ce Seigneur, la ſurprenent ſans coup fraper, entrent doucement au temple, abbatent les Images & les Autels, en leur place y dreſſent l'exercice de leur religion ſelon la reformation de Geneve, & ſe maintienent vaillamment contre les attaques & les forces du Dauphiné & du Comté cõmandées par S. Iale & Rouſſet, qu'ils batirent ſouvent en campagne avec une petite poignée de gens, meſmes au prés de S. André de Ramieres lieu de la Principauté.

Omnes religione moventur. Cic. 5. in Ver.

Nihil eſt tam inimicum quam manifeſta preparatio. Senec. 7. Controv.

Ceſte action pour eſtre la bluete d'un grand feu, alarme tout le pays, & les grandes forces qui accourent de tous coſtés pour ſe ranger ſoubs les enſeignes de Mont-brum & de Mouvans obligent les voiſins de veiller à leur ſeureté. Nos Orangeois font bonne mine, & pour couvrir les aſſiſtances ordinaires qu'ils donnoient à Mont-brum, renforcent la garde du Chaſteau & de la Ville, & font reparer les lieux plus foibles avec tant d'ardeur & de devotion, qu'ils n'y eſpargnent ny les revenus du Prince ny la contribution des Eccleſiaſtiques.

ce qui attire contre eux les Catholiques.

La renommée qui a mille langues fit douter davantage ces beaux ſemblans & les rendit plus ſuſpects. Pour s'ẽ eſclaircir la Motegondrin Lieutenant General pour le Roy de France en Dauphiné, ayant aſſemblé des forces de tous coſtés pour inveſtir Mont-brum dans Malauſſene, arrivé qu'il fut à Boulene (ville du Comtat à trois lieuës d'Orange) où eſtoit le rendés vous de

& la Motte gondrin qui eſcript à Orange

Ce ſont les termes d'une lettre eſcrite par la Mote-gondrin aux Conſuls d'Orange datée de Boulene le 16. Sep. 1560.

ſon armée, ſe plaint aux Conſuls : *Qu'ayant eſté envoyé par commandement de noſtre S. Pere & des deux Majeſtés tres Chreſtienne & Catholique pour chaſtier les rebelles & ſeditieux mal ſentans de la ſaincte foy, il avoit entendu que le principal de leur ſecours & appuy venoit de vous : choſe qui meriteroit grande punition, meſmes vous eſlevans contre ces trois Princes, & donnant (comme l'on m'a dit que faites) ſecours & ayde à ceux qui pour empeſcher le repos public ſe ſont emparés de la ville de Malauſſene : je me ſuis pancé vous envoyer ce porteur, auquel j'ay donné charge de vous dire & remonſtrer quelque choſe de ma part. Ie vous prie le croire afin que je ſcache comment me gouverner contre ceux qui contre la volonté de ces trois grands Princes l'honneur & crainte de Dieu s'eſlevent pour leſdits ſeditieux.*

pour avoir Mouvans

Le porteur eſtoit un gendarme de la Mote gondrin accompagné de quelques autres, qui remonſtre aux Conſuls par ſa creance, *que pour ſe purger des impreſſions qu'on avoit donné contre eux à ſon maiſtre que tout le ſecours de Mont-brum ſortoit d'Orange, ils devoient livrer Mouvans entre ſes mains : Eſtant un vray moyen pour ſe mettre à couvert.* La Mote gondrin eſtoit adverti qu'il eſtoit caché dans Orange. Les Conſeilliers du Parlement, Viguier, & Conſuls font bonne mine, ordonnent une viſite generale par tous les coings & recoings de la ville pour trouver Mouvans, & à cry public ſur grandes peines commandent de reveler tous eſtrangers, Mouvans en eſtoit bien loing : ils euſſent eſté bien marris de le voir en peine. Ils alloient tous ſous diverſes cadances en meſme branle, ayans envoyé leurs deputés à la Mote gondrin pour le ſupplier de les excuſer de ce qu'on leur mettoit ſus, qui leur fit promettre *que deſormais ils ne donneroient aucune ayde, faveur, ny adſiſtance à Montbrum, à ſes adherans, ou à autre de ſa ſecte.* Mais ils ne tarderent pas de s'en diſpencer.

Car trois jours aprés, le ſecours qu'ils mandoient à Mont-brum ayant eſté rencontré par les gens de la Mote gondrin : les priſonniers confeſſerent, que

ceux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ceux d'Orange donnoient journellement adſiſtance à Mont-brum, & rallumerent la collere de la Mote-gondrin, qui leur eſcrivit ces fougues & menaces. 2560.

Conſuls, Conſeillers, Manans & Habitans de la ville d'Orange. Aprés que vous futes hier partis de nous, nous fuſmes advertis du ſecours que vous avés mandé à Mont-brum, lequel fut rencontré par ſix de la Compagnie de ſaincte Ialle qui en tuerent aucuns & en prindrent priſonniers, leſquels priſonniers ſont de voſtre ville, par leſquels nous avons entendu les faveurs que vous faites audit Mont-brum, Mouvans, & autres ſeditieux & rebelles, qui ſe ſont eſlevés avec armes contre noſtre S. Pere, & les deux Majeſtés tres Chreſtienne & Catholique, choſe qui declaire & monſtre aſſés que le mal & poiſon vient de vous. Vous ne fairés faute de nous envoyer demain par tout le jour la ſomme de mille eſcus, pour ayder à ſoldoyer les gens de guerre qui ſont en ce pays ſoubs noſtre charge & conduite, pour le chaſtiement des rebelles. Et ſi vous faites faute de les nous envoyer, ſoyés aſſeurés que nous vous irons voir avec des clefs que nous avons ſuffiſantes pour ouvrir vos portes, voire de plus fortes que les voſtres, & vous chaſtierons comme rebelles des trois Princes ſuſnommés. De façon que vous ſera exemple & à tous vos ſemblables. C'eſt tout ce que je vous veux dire pour ceſte heure, attendant voſtre amandement. A Boulene ce 3. Septemb. 1560. ne faites faute de nous envoyer ladite ſomme par homme exprés là où nous ſerons demain, & avec ce porteur mon Trompete mandés un des voſtres. Voſtre amy la Mote-gondrin.

& depuis pour avoir argét

Le Trompete fut renvoyé ſans argent, & ſans aucun de la part de la ville, accompagné ſeulement d'une lettre pleine d'excuſes & de ſubmiſſion; mais comme le Lyon s'effarrouche par le chant du Coq, cela redoubla le courroux de la Mote-gondrin & luy fit encor vomir ces feux.

recharge de la Mote gondrin

Conſuls, Conſeillers, Manans & Habitans de la ville d'Orange. Le ſervice du Roy me convie à autre endroit, en façon que pour ceſte heure, je ne me puis amuſer au chaſtiement que vous avés merité. Mais ceſte-cy vous ſerve de gage, & arre pour la promeſſe que je vous fais, de advenant telles fautes que vous avés faites, de preſter ayde & faveur aux rebelles & ſeditieux de ſa Saincteté & des deux Majeſtés, faire telle punition de vos perſonnes & biens, qu'il ne ſera jamais que vous ne ſoyés exemple à tous ceux qui voudront entreprendre telle choſe. Partant donnés ordre de vivre ſans vous empeſcher de telles meſchancetés, & à Dieu qui vous doint ſa grace. A Bolene le 5. Septemb. 1560.

In periculum non neceſſarium ſe ſponte obtendere, magna eſt dementia. Procop. lib. 2. Bell. Perſ.

Les Abderites ayant demandé du temps à Hortenſius pour fournir l'emprunt qu'il deſiroit d'eux. Il paſſe outre prend & pille leur ville, & vend les cytoiens à l'inquant. *Liv. Decad. 5. lib. 3.*

C'eſt l'œuvre d'ũ enragé que de ruiner, de deſoler & de deſtruire: c'eſt un effect de douceur, de clemence & de moderation que de conſerver, de pardonner & d'endurer comme un Camille, comme un Metel, cõme un Ariſtide, comme un Socrate, c'eſt avoir du naturel des formis & des mouches que de mordre & remordre. *Plut. de Ira cohib.*

Il eſtoit neceſſaire de prevenir les effects de ces grandes menaces & de divertir le danger qui les talonnoit. Pour la lecture de ceſte lettre furent aſſemblés les Conſeillers du Parlement, le Viguier, les Conſuls, & le Conſeil de la ville, qui reſoluẽt de deputer à la Mote-gondrin. Saunier & Bellujon Conſeillers au Parlement acceptent la charge luy font entendre les legitimes excuſes de la ville, & l'intereſt de Son Excell. en ce qu'il entreprenoit contre ſon Eſtat, ſur lequel il n'avoit aucun droit de commander, ne d'y ordonner des impoſitions, & finalement accordent *que la ville fourniroit à la Mote-gondrin dans certains jours, la ſomme de deux mille eſcus par forme d'emprunt au nom du Roy pour ayder au payement de ſes troupes.* Ils avoient peur qu'il ne leur arrivat comme aux Abderites. Ils font promptement delivrer ceſte ſomme, laquelle deſlors appaiſa le courroux de la Mote-gondrin, & luy fit tourner ſes armes contre Malauſſene deſemparée par Mont-brum & par les ſiens retirés qui ça qui la, puis contre le lieu de Mont-brum qu'il trouva auſſi abandonné, & ne pouvant executer ſur les perſonnes paſſa ſa fureur ſur les murailles du village qu'il fit demanteler, raſa & demolit le chaſteau juſqu'au fondement, pilla, ſaccaga & emporta tout aprés avoir exercé diverſes cruautés cõtre les habitãs, en haine de leur ſeigneur, qui s'eſtoit ſauvé avec ſa femme en habit deſguiſé dans la ville de Geneve en extreme peril, dont il fut miraculeuſemt recous par une protection ſpeciale du ciel qui l'avoit reſervé à plus grandes choſes.

Tandis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1560. Orange repréd haleine

Tandis que la Mote-gondrin bat le Dauphiné perſecutant les Proteſtans, nos Orangeois reprenent haleine de leur juſte apprehenſion, moderans aucunemẽt la garde de leur ville ſans exempter les Eccleſiaſtiques de cõtribution, ce qui rengregea le ſoubſon des Comtadins contre eux, les reputans tous generalemẽt attaints du crime de hereſie: de fait Gabriel Iſnard Conſeiller en la Cour, partit expres d'Avignon & de Carpentras, pour leur faire entendre, *que le Vice-Legat & tous les ſiens eſtoient dans ceſte opiniõ que tous ceux d'Orange adheroiẽt à la ſecte de Mont-brum, qu'ils luy avoient donné ſecours de gens de munitiõs & de l'advis de quitter Malauſſene, qu'ils entretenoient dedans leur ville de la gendarmerie meſme Allemãde, qu'il y avoit quatre cents hommes cachés dãs le Chaſteau*, mais la calomnie averée Iſnard s'en retourna pour faire rapport de ce qu'il avoit veu & oui.

& diſſimule touchant la religion

Vt ad effectum conſiliorum ſuorum veniant, multa ſimulent oportet inviti & diſſimulent cum dolore Cic. Lib. 10. Epiſt.

Nos Orangeois continuoient encor en leur fainte, mais l'interieur eſtoit tout contraire à l'apparence, ceſtoit prudence de diſſimuler attendant une opportunité plus favorable. Ils en donnent coup ſur coup deux ou trois teſmoignages en ce temps ombrageux, tandis qu'ils ne ceſſent de s'aſſembler la nuict pour vacquer à l'exerciſe de leur relligion. Guillaume Raynard grand zelateur de la reformation qui perdra ſa vie pour ceſte querelle au maſſacre d'Orange, accompagné de cinquante hommes de pied armés, ſe preſente à la porte de la ville pour entrer. Les conſuls prenent advis des Conſeillers de la Court, & pendãt qu'ils deliberẽt de ce fait, quelques uns des gens de Raynard ſe gliſſent dedans: les Citadins reſolvent de le faire retirer avec ſa troupe, pour n'accroiſtre la mauvaiſe volonté des voiſins, craignans la fureur de la-Mote-gondrin, qui avoit encor les armes en la main, font deſloger ceux qui eſtoyẽt entrés, & par voix de trompe commandent *à tous eſtrangers retirés à Orange ſans adveu de ſortir de la ville par le jour à peine d'eſtre pendus & eſtranglés, inhibent à tous hoſtes & habitans ds les recevoir & de leur fournir vivres à peine de rebellion.* Cela fut executé, & Raynard ſe retira avec ſa troupe. Ils euſſent eſté bien marris qu'il qu'il leur fut meſarrivé. Les bõs Catholiques de ce temps la les euſſent mis en pieces, ou bien en euſſent adverti leurs voiſins pour les faire tous exterminer.

demande la garde du Chaſteau

Sua cuique optima videtur, ut quæ non ratione ſed affectu dijudicetur à ſingulis. Phil. Iud. ad Lai.

En effect peu aprés les Cõſuls adſiſtés de quelque nombre d'habitans, vont requerir les Conſeillers Saunier & Bellujon, de leur remettre les clefs du chaſteau, pour avoir le ſoing de la garde, comme ils avoiẽt celle de la ville, demandent les deniers du Prince pour y fournir; autrement declarent que *s'ils ne ſont rendus maiſtres du Chaſteau ils ſe deſmettent de la garde de la ville.* Les Magiſtrats la leur accordent, à la charge de ny receller aucuns eſtrangers; mais à quelle fin demãdent ils maintenãt avec tant d'inſtance la garde du Chaſteau, laquelle ils avoyent paravant reffusée avec tant d'opiniaſtrés? ils feignoient de ſe vouloir garentir contre les ſurprinſes des Reformés, qui y pulluloient à merveilles; comme pour s'acquerir la bonne volonté des voiſins: mais leur deſſein eſtoit d'y eſtablir un ſainct aſyle pour la retraite de ceſte religion perſecutée aux quatre coings de la France, notamment en ces Provinces voiſines, ſur tout en Avignon, ou la cruauté ſe promenoit avec le balay ardent de la deſtruction, contre ceux qu'ils appelloient Heretiques, Lutheriens, Huguenots.

qui leur eſt reffusée par le Gouver-

Prunier Gouverneur eſtant lors a Orange s'apperçoit de la ruſe; il retire incontinent les clefs du Chaſteau, des mains d'Henry de Caritat gentilhomme Orangeois & premier Conſul, deſchargeant les Conſuls de la garde. Ils couvrent leur deſſein d'une apparente affection à l'Eſtat: mais ils ne tarderont pas d'eſclater leur creance par tout. Le Gouverneur eſtoit bon Catholique, de la Tour eſcuyer du Prince mandé à Orange pour l'adſiſter le ſecondoit en ſes ſentiments; Iulien, Saunier, Bellujon & Pelet Conſeillers du Parlement, bien que originaires du Contat, avoient ja gouſté la reformation, mais ils batoient encor à froid & à couvert. Bauſſenc Advocat General, la perſecutoit publiquement à cor & à cry, mais en ſon temps il la preſchera avec pareille ardeur & affection. Tous ceux cy aſſemblés; Bauſſenc leur reſmõtre *que depuis trois ou quatre mois en ça pluſieurs eſtrangers & fuitifs de leurs pays*, *s'eſtoient retires à*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Orange, n'y vivans point ſelon la foy Chreſtienne & ancienne, ains à la forme de Geneve, requiert qu'ils ſoient appellés pour eſtre ouys, & enſuite procedé contre eux ſelon la rigueur des Ordonnances. Ils ſont cités en perſonne. Quelques uns comparoiſſent, leſquels ouys ſur les cauſes de leur retraite à Orange *Inhibitions & deffences leur ſont faite de deſormais vivre Catholiquement ſelon la Loy ancienne, & les commandemens de ſaincte mere Egliſe, ſur peine d'amende arbitraire, & d'eſtre punis comme rebelles à juſtice.* Ce ſont les propres termes de l'ordonnance.

Eſtienne Fougaſſe, Jean Jaquenus, Jacques & Anthoine Caſquets, Louis Mermet, & Maret André.

On procede contre eux par juſtice.

Le Ieune, Preſident au Parlement d'Orange deſchargé lors de ſon office, le Prince promeut en ſa place Perrinet Parpaille Docteur ès droicts de la ville d'Avignon, perſonnage doué de ſinguliere probité & ſuffiſance, au commencement grand ennemy de la reformation. Il eſtoit nouvellement revenu de Rome ou il avoit eſté deputé par la ville d'Avignon, & avoit obtenu du Pape confirmation de ſes privileges. De la Tour ſe ſervoit de ſon conſeil aux plus importantes affaires. Ils reſolvent enſemble de convoquer à Orange les Eſtats de la Principauté, pour fortifier leur deſſein d'un general conſentement contre les reformes. Le jour de l'aſſemblée eſt indict au huictieſme de Decembre, ſuivant, à la grande Egliſe de noſtre Dame.

Parpaille eſt fait Preſident.

C'a eſté une couſtume obſervée en tout temps, & en tous peuples que d'authoriſer d'un conſentement general une deliberation où il s'agit de l'intereſt d'un peuple. Cela à eſté touſiours practiqué ainſi en la Republique d'Iſrael, les Grecs les ont ſuivis, & les Romains marché ſur les traces de ceux cy. Il ny a aujourdhuy difference que du pouvoir & du nõ. Car anciennement les Comices du peuple avoyent voix deliberative & aujourdhuy ſeulement propoſitive.

Là ſe treuverent Michel Peliſſier Veſtiere, François Serres Aumoſnier, Iean de Bourguif Ouvrier, Chanoines pour le Clergé: Les ſeigneurs de Caderouſſe, de Cauſans, de Savillan pour la Nobleſſe, les autres appellés ne comparoiſſans: Henry de Caritat, gentilhomme Orangeois, Imbert de Naves, & André Vermale Conſuls d'Orange, Laurens Buſſiere, & Charles Real Conſuls de Courthezon; Iaume Vial, & Gaſpard André Conſuls de Ionquieres; Pons Iaquier, & Pierre Boiſſier pour Gigondas; & Guillaume Amedieu pour violés: avec grand nombre de peuple.

Chacun ayant prins place ſelon ſon rang. Le Preſident remõſtra *que l'aſſemblée avoit eſté convoquée pour remedier aux deſordres des preches publics & particuliers, qu'on celebroit à Orange contre la ſaincte & ancienne Religion. Que aucuns habitans s'eſtoiẽt oubliés juſques la que d'avoir favoriſé Montbrum pour envahir le Cõtat. Que pluſieurs rebelles & ſeditieux deſchaſſés des terres du Roy eſtoient receus à Orange, au grand meſcontentement des Officiers du Pape, & du Roy de France, & au prejudice du ſervice de ſon Excellence, qui n'en pouvoit recevoir que dommage; que de la dependoit la ruine infailible de l'eſtat; conjurant les bons ſubjects d'avoir pitié deux meſmes, & ceux qui ſuivoient teles predicatiõs de s'en departir, & de vivre deſormais en l'ancienne Religion Chreſtienne, ſuivant les conſtitutions de S. Mere Egliſe, & l'intention de ſon Excellence qui eſtoit, que tous ſes ſubjects de ſa Principauté veſquiſſent en la ſplendeur de ceſte religion.*

De la Tour requit *que chacun de tous ceux qui eſtoient preſents à l'aſſemblee eut à declarer, s'il ſçavoit d'où & depar qui eſtoit ſurvenu le deſordre qui avoit eſté à Orãge.* François Serre pour le Clergé, proteſta *que de leur part n'y avoit point eu de deſordre; qu'ils n'avoient ceſſé de faire le ſervice divin en ceſte meſme Egliſe où ils eſtoiẽt pours lors, & qu'ils n'avoient donné aide, faveur, ny adſiſtance aux rebelles, iceux recellés, ou autres profeſſans ſectes contraires à ſaincte mere Egliſe.*

Convocation des Eſtats de la Principauté.

Le ſieur de Caderouſſe pour la Nobleſſe dit de meſme; *& que tant s'en faloit qu'ils vouluſſent favoriſer les ſeditieux qu'ils vouloyent hazarder corps & biens pour les extirper, voire tous predicans choſes contraires à la S. Foy & Religion Chreſtienne,* offrant toute adſiſtance à ſes Officiers.

Simon Roman Advocat pour la ville d'Orãge adſiſté des Conſuls reſmontra, *que ſi quelques troubles eſtoient ſurvenus à Orange pour raiſon de la S. Foy & Religion Chreſtienne, cela n'eſtoit de leur adveu ny conſentement, n'ayans toutefois eſté tels qu'en beaucoup de villes de Provẽce, de Dauphiné, & d'ailleurs. Qu'il n'y avoit aujourd-huy ville ny village en France qui ſe peut dire exempt de tels troubles. Que s'il y avoit eu quelque deſordre à Orãge, cela eſtoit ſi peu de choſe qu'il n'en eſtoit ſurvenu aucun ſcãdale, & que jamais le ſervice divin n'avoit ceſſé. Que ſi aucun des particuliers avoit adſiſté le S. de Montbrum, ils ne vouloient empecher qu'il n'en fut fait juſtice,* offrant toute adſiſtance.

Fran-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1560. François Barry Advocat d'Orange pour Courthezon & Jonquieres, repreſenta *qu'ils ont eſté & ſont obeiſſans à ſon Excellence, n'ont eu aucun trouble, & qu'ils veulent vivre en la vraye & ancienne Religion Chreſtienne.*

Jean Perrat Notaire pour Gigondas dit, *que les habitans dudict lieu ont tousjours veſcu en bons Chreſtiens & Catholiques ſuivant les conſtitutions de mere S. Egliſe.*

Eſtienne Cayrel pour violés dit le meſme.

Deliberation des Eſtats cõtre la Reformation

Lors fut conclu, *de faire cries publiques par toute la Principauté, inhibans à tous ſubjects de donner adſiſtance aux Rebelles du S. Pere & du Roy de France, pour raiſon de la S. Foy & Religion Chreſtienne; de n'endurer aucuns Preſches publics contraires à la Saincte Foy, ny d'adſiſter, preſter ayde, ou faveur, moins ſecourir ces Rebelles d'argent, de vivres, ou de retraite: Finalement de ne rien attenter contraire à la Saincte Foy, ains de vivre Catholiquement, en l'obeiſſance de Saincte Mere Egliſe, & Religion Chreſtienne, ſuivant les commandements d'icelle. Le tout ſur peine de confiſcation de corps & de biens.* Les cries & proclamations en furent incontinent faites.

non executée.

C'eſtoit un medicament hors de ſaiſon, qui ne ſervoit qu'à affoiblir ce pauvre corps deſia bien malade. Il y eut de la difficulté & de l'impoſſibilité en l'execution. Nous l'allons voir des que nous aurons fait la cloſture de ceſte année par un accident autant extraordinaire qu'eſpouvantable. Le jour de la Noël vingtcinquieſme Decembre mil cinq cents ſoixante, à S. Gervais les Baignols en Lãguedoc, une grange ou metairie avec cinquante pas de terroir à l'entour fut engloutie toute entiere dans la terre juſques au toict, par un grand tremblement de terre, aſſeuré preſage de la calamité du temps qui s'approchoit.

Tremblement de terre.

1561. Les choſes deffendues ſont deſirées avec plus de paſſion. Si la liberté eſt naturelle, elle le doibt eſtre principalemẽt au point de la religion, en laquelle plus les conſciences ſont preſsées plus elles s'opiniaſtrẽt. Qui me faira croire, ce que je ne voudray point croire? La force du tourment le me faira bien advouër exterieurement, mais mon ſentiment interieur dementira ma parolle, & mon adveu n'emportera rien ſur ma croyance. [a] *La Religion eſt un debvoir de l'homme à Dieu ſur lequel le bras de la chair n'a point de puiſſance*, a dit un grand Roy ſur l'avant-point de ſa mort. Ces rigoureuſes deliberations des Eſtats ſervent de planche à l'eſtabliſſement de la Reformation. Juſques icy perſonne ne s'eſtoit osé declarer, maintenant chacun leve le maſque, & fait profeſſion ouverte de ſa foy. Pour acheminer les choſes pied à pied & ſans confuſion, les Reformés continuent encor l'exercice de nuict dans des [b] maiſons privées. George Gilles Miniſtre leur preſchoit & adminiſtroit les ſacremens, le nombre croiſſoit de jour en jour à meſure que les Eccleſiaſtiques s'efforçoient de le diminuer.

Liberté de conſcience.

La Reformation augmente par la perſecution

livrée par les Contadins.

Les Contadins arreſtent priſonnier le Conſeiller [c] Pelet habitãt de Camaret lieu de leur Eſtat, qu'ils font conduire en Avignon pour luy faire ſon procés, en qualité de ſubject du Pape; *tant pour crime d'hereſie, que pour conniver les fautes des Eccleſiaſtiques à Orange où il eſtoit Magiſtrat ſouverain.* Quelques Miniſtres & Diacres ſont auſſi empriſonnés en Avignon & à Carpentras. Ceux d'Orange en pourſuivent l'eſlargiſſement à l'amiable, mais n'y pouvans rien advançer ils employent une ruſe, qui cauſa toſt leur delivrance.

Plaiſantes repreſailles des Orangeois

Quelques uns d'entre-eux ligués enſemble & partis ſecretement d'Orange, avoient prés d'Avignon ſur le grand chemin de Carpentras. Là ils rencontrent le Vicaire de l'Eveſque de Carpentras allant en Avignon, pour faire juger pluſieurs procés qu'il portoit, contre des priſonniers prevenus de la Reformation. D'abord ils le ſaiſiſſent bien que proches d'Avignon, luy bandent les yeux & le meinent dans les cavernes de la montagne du Chaſteau d'Orange où ils le detienent en aſſeurance; l'accompagnans tantoſt d'un Chanoine d'Avignon. Ces bonnes gens ne ſçavoient où ils en eſtoient: Les preneurs pour leur donner de l'exercice, les faiſoient monter nuictamment à Cheval, puis les promenans emmy les champs ayans touſiours les yeux

Nam in morbis quoque nil eſt magis periculoſum, quam immatura medicina. Senec. conſol. ad Helv.

Natura contumax eſt humanus animus, & in contrarium atque arduum nitens. Senec. 1. de Clement.

Quis enim imponet mihi neceſſitatem, vel credendi quod nolim, vel quod velim non credendi. Lact. 5. cap. 14.

Les Philoſophes Indiens preſſés par Alexandre en leur conſcience luy dirent hardiment, *corpora de loco in locum transferes, animos non coges quæ nolint facere: aut citius lapides aut lignea vocem emittere. Non eſt Rex aut Imperator qui adigat nos facere ea quæ non decrevimus. Philoſt.*

[a] Henry 3. Roy de France & de Pologne ſur les dernieres parolles de ſa vie.

Purpuræ tuæ cultores aliquot efficies, non Dei. Ex Themiſtij dicto apud Socrat. Ecleſ. hiſt. 3. cap. 21.

Docendo magis quam jubendo, movendo quam minando. Auguſt. epiſt. 65.

[b] La maiſõ de Jean de Colombiers eſtoit principalement deſtinée à cet exercice.

[c] Ce fut le Preſident Parpaille qui en donna l'advis & le moyen.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

bandés leur faiſoient guéer & reguéer pluſieurs fois la riviere de la Meyne, & aprés les ramenoient dans leurs cavernes, ſans leur deſcouvrir le lieu où ils eſtoient. Nos Orangeois eſtoient reſolus de continuer telles repreſailles contre les Contadins, ſi on n'eut capitulé la reſtitution des priſonniers pour la Religion, qui furẽt tous mis en liberté de part & d'autre, horſmis le Cõſeiller Pelet, la priſon duquel ils couvroient d'autres ſpecieux pretextes : Il n'y arreſtera pas longuement. Ni le Vicaire ni le Chanoine ne ſceurent jamais le lieu de leur detention. 1561.

La ville depute au Prince

Periculoſum quoque iſtud, cùm ſcilicet plerumque intra mœnia atque in ſinu urbis ſunt hoſtes. Lipſ. Polit. ex Saluſt.

Ceux d'Orange eſtoient pourtant bien en peine, ennemis dehors, ennemis dedans, ils n'avoient rien du voiſinage qui ne leur fut ennemi, ils le nourriſſoient meſmes dans leurs entrailles, & comme le Pellican donnoient courtoiſement la vie à celuy qui n'oublia rien pour la leur oſter, & pour enterrer leur memoire dans les cendres de leur ville. Le Viguier Chabert & l'un des Conſuls de Langes, furent en vain deputés au Prince ne l'ayant rencontré dans les Pays bas, & bien pour eux : entre autres deſpeches qu'ils portoient, de la Tour les avoit chargés d'une lettre au Prince, par laquelle il l'excitoit à la punition de ceux qui avoient adſiſté Montbrum, diſant *qu'il y en avoit quatre priſonniers, mais qu'on ne pouvoit verifier que le corps de la ville fut coulpable, bien qu'il ne ſe peut legitimement excuſer*; donnoit advis à ſon Excell. *que les deux Deputés eſtoient grandement ſoupçonnés deſdites menées & factions*; inſiſtoit *au dechaſſement de tous eſtrangers venus des lieux ſuſpects comme de Geneve, ou convaincus d'hereſie dans les terres du Pape ou du Roy de France*.

Ainſi en la perſonne de la Tour ſe verifioit le dire d'Homere, *pulchra loquentes, iidem in pectore prava ſtruebant. Homer. Odyſſ. 13.*

& les Officiers.

Iean Travail deputé des Officiers du Prince fut plus heureux que Chabert & Langes, & au nom des Conſuls luy remonſtra par ſes memoires *que la Communauté avoit deputé Chabert & Langes, pour aller devers ſon Excell. luy declarer l'affection qu'ils avoient de demeurer en ſon obeyſſance, & pluſieurs autres choſes pour le bien de ſon Eſtat : mais que n'ayant eu l'honneur de l'avoir rencontré dans ledit pays; Ils luy donnoient derechef tres-humblement advis de ce que leurs voiſins ne ceſſoiẽt de braſſer tous les jours contre eux, meſmes en la perſonne du Conſeiller Pelet qu'ils detenoient priſonnier en Avignon, & des deux mille eſcus dont la ville avoit eſté rançonnée par La-mote-gondrin : ſupplient ſon Excell. de faire reſtablir l'Vniverſité à Orange, & de ne trouver mauvais ce qu'on y faiſoit touchant la Religion : attendu que par toute la France notamment és Provinces voiſinnes la liberté de conſcience eſtoit beaucoup plus grande qu'à Orange*.

Ces mots eſtoient cõprins dans une lettre qu'il preſenta au Prince ſignée par pluſieurs particuliers mais non par les Conſuls.

Retour des deputés

Iamais depuis ceſtuy-cy, aucun Gouverneur n'a quitté le Gouvernement d'Orange que par force.

Il en donna une declaration par eſcript à la Cour pour leur deſcharge.

Travail fut bien toſt de retour. Il apporta deſcharge du Gouvernement à Prunier qui l'avoit ſollicitée, proviſions pour Guillaume de Vincens ſieur de Cauſans, & un Edict *de pardon & abolition à ceux qui avoient prins les armes pour l'adſiſtence de Montbrun, ou autrement excedé au fait de la Religion, à la charge de vivre deſormais Catholiquement*. Toutefois ſa creance eſtoit de faire entendre à la Court *que le Prince vouloit que ſes ſubjects fuſſent entretenus en la meſme liberté de conſcience, qui ſeroit accordée aux ſubjects de la France*.

Convocation de la Cour pour la verification de l'Abolition,

La Cour de Parlement s'aſſembla pour la verification. Tous les Vaſſaux du Prince, les Conſuls des Communautés furent mandés pour y adſiſter. l'Audience fut tenue en la grande ſalle de l'Eveſché, les proviſions de Gouverneur en faveur de Cauſans preſentées par Bauſſenc Advocat General enterinées, luy mis en poſſeſſion. Là meſme fut deliberé par la Cour luy preſent, de convoquer en Conſeil general tous les Habitans, pour leur faire entendre l'Edict d'abolition.

diſcours du Preſident

Ce ſont les termes de ſon diſcours

Il fut aſſemblé dans la grande Egliſe noſtre Dame par devant le Gouverneur & la Court de Parlement. Le Preſident fit un long diſcours ſur la bonne volonté de ſon Excell. envers ſes ſubjects, *qui leur vouloit teſmoigner ſon amitié plus que paternelle en leur pardonnant & aboliſſant leurs fautes. Ce qu'il declaroit aſſés par l'Edict qu'il avoit accordé, portant abolition des aſſiſtances par eux données à Montbrum & des autres excés qu'ils avoient commis contre la Religion. Que c'eſtoit neantmoins à condition qu'ils vivroient deſormais Catholiquement &*

Chreſtien-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1561. *Chreſtiennement (c'eſt à dire ſelon les conſtitutions de l'Egliſe Romaine) ſous le gouvernement du ſieur de Cauſans, & ſous l'obeyſſance des arreſts de la Cour.*

du Gouverneur

Le Gouverneur fit une ſemblable remonſtrance, en termes plus ſommaires adjouſtant *qu'il n'avoit autre deſir que d'exercer ſa charge ſi equitablement que chacun auroit occaſion de s'en contenter.*

de l'Aſſeſſeur

Iean de Langes Conſul & Aſſeſſeur au nom de la ville *loüa la prudence de ſon Excell. en l'eſlection qu'il avoit faite de la perſonne du ſieur de Cauſans, du gouvernement duquel les habitans ſe promettoient toute ſorte de ſoulagement. Remercia le Gouverneur enſemble la Cour des bonnes remonſtrances qu'ils leur avoient faites, notamment ſur l'obeyſſance qu'ils doibvent à leur Prince en laquelle ils veulent mourir. reſmonſtra qu'il y avoit des grands troubles à Orange pour le fait de la Religion ne plus ne moins qu'en France, & que comme là n'eſtoient faites aucunes pourſuites contre ceux qui avoient embraßé la Reformation, ils debvoient eſtre traités avec pareille douceur. Que ſi ceſte requeſte ne leur eſtoit accordée, la ville n'entendoit tenir le ſieur de Cauſans pour Gouverneur, ne luy preſter obeyſſance, leur eſtant ſuſpect comme ennemy de la Reformation.* Pluſieurs habitans advoüerent de Langes, mais auſſi pluſieurs le deſadvoüerent.

C'eſt la ſubſtance du diſcours qu'il fit preſque en ſemblables termes.

repliques

& conteſtations avec felonie.

Le Gouverneur & le Preſident comme mauvais medecins, ne conſiderant pas le danger qu'il y a de purger une maladie par des remedes plus violés que ne requiert la nature du mal, remonſtrent à l'aſſemblée *que le Prince leur avoit accordé ce pardon pourveu qu'ils veſquiſſent Catholiquement*, & font eſchapper la plus part des ſubjects dans une deſobeyſſance. En effect de Langes reſpond *qu'ils ne tiennent point l'Egliſe Romaine pour Egliſe Catholique, qu'ils ne requierent aucun pardon pour ce regard, laiſſant à la liberté d'un chacun d'en uſer.* Ainſi il fut conclu par le Gouverneur & par la Cour, *que depuis que le pardon n'eſtoit point accepté, il ſeroit procedé contre les coulpables.* Il y eut des grandes contentions là deſſus. L'aſſemblée fut rompue, pluſieurs dirent *qu'il falloit recourir au Prince, pour ſçavoir plus amplement ſes intentions.*

Quãto ſia perniciosò l'uſare medicina più potente, che non comporti la natura dell' infirmità, & la compleſione dell' infirmo. Guicch. lib. 1.

Il falloit qu'ils reſpondiſſent auſſi Chreſtiennement que ces ſoldats de Platées à Maximien qui les vouloit faire tous maſſacrer pour ne vouloir adorer les Idoles: *nous n'avons point d'autres armes contre l'Empereur que la patience ni autre rempart que noſtre innocence.*

Traitemens plus doux envers les Reformés,

Cependant les empriſonnements & les ſupplices contre ceux qui eſtoient reputés Lutheriens commencerent à ſe changer en un moins ſevere traictement. Ces Contadins apprehendoient extremement les repreſſailles des Orangeois. Les Officiers du Pape pretextoient des imaginaires meſcontentements contre ceux qui en eſtoient ſoupçonnés, pour ſous quelque apparente raiſon les expulſer de leurs terres, ſans leur en dire la cauſe. C'eſtoit une grande douceur, au regard des gibets qu'on y dreſſoit paravant ſans pitié ne miſericorde: encor ne ſera ce pas la fin. La plus part de ceux qui eſtoient ainſi deſchaſsés ſe retiroient à Orange. Le nombre des Religionaires y multiplioit: On n'y preſchoit plus de nuict, mais de jour és maiſons privées. George Gilles Miniſtre qui y avoit fait venir ſa femme & ſes enfans, y dreſſa publiquement l'ordre Eccleſiaſtique ſelon la Reformation de Geneve.

qui multiplient à Orange

au grand regret des Officiers

Cecy engendra un grand meſcontentement dans l'ame de Cauſans & de Parpaille, qui faira naiſtre en ſuite un Edict ſevere & rigoureux contre les Miniſtres, mais inutile & ſans execution. Ces deux grands arcs-boutans de la Religion Catholique en ceſt Eſtat, donnent advis au Prince de toutes choſes, notamment de ce qui s'eſtoit paſſé en l'aſſemblée du Conſeil general, *que nonobſtant leurs remonſtrances ils continuoient en leurs ſcandales, baptiſans les enfans, beniſſans les mariages, enſeveliſſans les morts, & faiſans preſcher à la mode de Geneve par un Miniſtre qu'ils tenoient à gage, lequel avoit ja corrompu la plus part des habitans de Courthezon & de Ionquieres: atteſtans que la plus grande partie du Conſeil de ville eſtoit infectée de ceſte nouvelle opinion, ja paſſée par contagion juſques aux Conſeillers de la Cour: que les ſectaires en eſtoient grandement encouragés, la juſtice en deſordre & les ſubjects en diviſion. ſupplient ſon Excell. d'y pourvoir.*

qui s'en plaignent au Prince

& l'Advocat general,

l'Advocat general ne ſuivit pas entieremẽt ceſt advis il en eſcrivit au Prince & à ſon Conſeil en ces termes. *L'on eſt pardeça aux troubles accouſtumés: Car*

dernierement fut publié un edict au ſiege de Niſmes donnant permiſſion de s'aſſembler en tous lieux pour faire preſches & prieres, dont ceux d'Orange auroient prins cœur de faire le ſemblable. Ils tienent un Miniſtre qui preſche ordinairement la nuict en des maiſons privées, où ils font les prieres, chantent Pſeaumes en grand nombre de gens, meſmes des principaux. Monſieur le Preſident à voulu proceder contre eux, qui a cuidé exciter du trouble.

& les Conſuls contre les Officiers.

Les Conſuls d'Orange manderent auſſi memoires au Prince & ſe plaignoient *des actions & violents deportements du Preſident, qui venant tout fraiſchement de Rome, eſtoit creature du Pape, Chevalier de ſon ordre, & conſequemment ennemy juré des ſubjects de ſon Excell. notamment de ceux qui avoient quitté la Papauté leſquels il menaçoit d'exterminer.* Voila donc trois advis donnés au Prince en meſme temps ſur un meſme ſujet, mais differens ſelon la paſſion diverſe qui les animoit. Le premier & le dernier contraires & directement opposés l'un à l'autre, celuy du milieu nageoit entre deux eaux. Le Gouverneur & le Preſident bandoient à toute reſte contre la reformation. Les Conſuls là ſouſtenoient à cor & à cry. l'Advocat general accuſoit les uns & les autres ceux là de paſſion, ceux-cy d'une legere inconſideration.

les Officiers redoublent.

Le Gouverneur & le Preſident redoublans leur animoſité deſpechent homme exprés devers le Prince, ſans attendre ſa reſponce ſur leurs advis precedens; luy font entendre *Qu'ils voyent journellement pulluler & accroiſtre à Orange & en toute la Principauté ceux qu'on appelle Huguenots ou Evangeliſtes, abandonnans toutes conſtitutions de l'Egliſe Romaine, laquelle ils affirmoient publiquement ne tenir pour Catholique, faiſans mariages, bapteſmes & ſepultures à la mode de Geneve, menaçans d'y faire la Cene, faiſans preſcher jour & nuict aux Egliſes hors la ville & aux maiſons en gros amas & aſſemblées de gens, avec prieres publiques & faiſans alliances avec les autres qu'ils appellent Egliſes encor qu'elles ſoient reprouvées & defenduës: luy repreſentent que les executions ſont aujourdhuy telles à Thoulouſe, en Dauphiné & ailleurs, qu'elles font ceſſer les troubles & pacifient les querelles, qui au contraire vont croiſſant en ſa ville & Principauté d'Orange, pour eſtre le receptacle de tous les malheurs de la France; Courthezon & Jonquieres faiſant le ſemblable à leur imitation*: Propoſent *à ſon Excell. pour un remede neceſſaire, de faire chaſtier trois ou quatre des factieux & autheurs de ce mal pour ſervir d'exemple, & à ces fins de donner plein pouvoir au Gouverneur & au Preſident, d'aſſembler ſans compagnie de la Cour de Parlement autre nombre de gens non ſuſpects qu'ils jugeroient convenable pour en faire jugement neceſſaire*: Ils adjoutent auſſi pluſieurs plaintes contre ceux de Courthezon la plus part Huguenots. Le Prince donna plus de creance à l'advis du Gouverneur & du Preſident, qu'à ceux de tous les autres enſemble.

Ordres du Prince.

Il leur declara ſes volontés particulieres ſur tous les points de leurs lettres; eſcrivit au Gouverneur *le deſplaiſir qu'il avoit des troubles ſurvenus en ſa Principauté pour le fait de la Religion, preſumant que cela procedoit de la nonobſervation de ſes Edicts & Ordonnances contre ceux qu'on appelloit Miniſtres, Preſcheurs, eſtrangers, bannis & fuitifs; leur mande de les faire publier & obſerver ſelon la rigueur de ſes patentes, eſperant que le chaſtiment de trois ou quatre cauſeroit la ceſſation des troubles; leur ordonna de faire apprehender Jean de Langes aſſeſſeur de la ville comme chef & deffenſeur des ſeditieux & le principal qui s'eſtoit touſiours oppoſé contre ſon authorité Souveraine, dont il avoit proteſté avec grande irreverence au nom de la Ville ſans adveu, & de le faire chaſtier ſelon ſes demerites: Et quand à la diviſion qui eſtoit entre le Preſident & quelques Conſeillers du Parlement & des animoſités que les Conſuls luy portoient, luy commande de les reconſilier:* :Et au Preſidẽt, *que quand à donner pouvoir à vous & au Gouverneur d'aſſembler hors noſtre Cour de Parlement, autres nombre de gens pour en faire jugement ſelon voſtre lettre; ce ſeroit choſe fort mal-ſceante, injurieuſe, & ſcandaleuſe pour les Conſeillers* : Et ſur la diviſion qu'il avoit entendue eſtre entre luy, les Conſeillers & les Conſuls luy commande *de ſe vouloir accom-*

Melius enim eſt, ut pereat unus quàm ut pereat unitas. Auguſt.

moder

1561. *moder avec tous, & tellement conduire les affaires avec les autres ſubjects, que tous en peuſſent avoir contentement.*

Avec ces lettres le Prince manda l'Edict contre les Miniſtres & les Preſcheurs, interdiſant l'exercice de la religion Proteſtante dans ſa Principauté, & la reſidence à ceux qui s'y eſtoient refugiés pour ce ſujet. Mais cela enflamma le zeele des Reformés; & le Prince meſme ſe va engager bien avant dans le Pays bas à la deffence de ceſte Religion, qu'il perſecute maintenant dans ſon Eſtat ſouverain, & rapportera des grandes victoires ſur ſes ennemis. Voicy la forme de ceſt Edict demeuré ſans execution.

Religio & veneratio nulla alia, niſi unius Dei tenenda eſt Lactant. Inſtit. cap. 20.

Et Edict contre les Proteſtãts

GVILLAVME par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Naſſau &c. Comme nous ſommes deuement advertis, que nonobſtant diverſes Ordonnances & Edicts, de-par nous publiés en noſtre Cité & Principauté d'Orange, contre les Precheurs de nouvelles & perverſes doctrines, & autres bannis, fugitifs & gens incognus; aucuns s'appellans Miniſtres, & pluſieurs fugitifs à cauſe de la Religion, aſſemblées, troubles, & eſmotiõs autre part excitées, ſe ſeroient puis nagueres retirés en noſtredicte Cité & Principauté; qui ſe ſeroient advancés, & s'advancent journelement de ſeduire nos ſubjects, & les retraire de la vraye Religion & de l'obeiſſance de noſtre mere S. Egliſe, ſuivant que pluſieurs d'entre eux, & meſmes aucuns de nos ſubjects propres & naturels de noſtredicte Principauté, ſe ſeroient enhardis de faire baptiſer leurs enfans à gens laiz en leurs maiſons privées, de ſe marier ſans Preſtre, & en uſer des autres ſacrements ſelon leur phantaſie, & ſortes reprouvées par noſtre mere S. Egliſe, contrevenant à noſtredicte Ordonnãce, Edicts, & deffences à noſtre grand regret & deſplaiſir. Choſe cauſant une grande diviſion & tendante à la ruine de noſtredicte Cité & Principauté, procedant à l'occaſion que leſdicts Ordonnances & Edicts n'ont eſté executés par nos Officiers, ſi eſtroitemẽt & rigoureuſement que bien convenoit. Pource eſt il *que nous deſirans contenir nos ſubjects en l'obeiſſance de la ſaincte religion, commandement de Dieu, & noſtre mere S. Egliſe, & obvier à la ruine de noſtredicte Cité & Principauté, diviſion, & diſcordes de noſdicts ſubjects, & qu'ils ne ſoient entierement diſtraits de la vraye doctrine de Dieu & de la S. Egliſe, par advis & deliberation de noſtre conſeil, avons de noſtre authorité ſouveraine & pleine puiſſance interdict, probibé, & deffendu, interdiſons, prohibons & deffendons par ceſtes, à tous, de quelque eſtat, ordre, & qualité, qu'ils ſoient, de publiquement ou ſecretement precher, ne endoctriner en noſtredicte Cité, villes & antres lieux de noſtredicte Principauté, ſans expreſſe licence, congé, & conſentement de noſtre Gouverneur, Preſident, & autres gens de noſtre conſeil de Parlement audit Oranges; leſquels avant que d'accorder telle permiſſion, s'enquerront de la doctrine, vie, & conduite des Precheurs: & ſera icelle permiſſion avant que preſcher, communiquee à noſtre Advocat & Procureur General, qui la faira enregiſtrer à la greffe de noſtredicte Court, & ce à peine de confiſcation de corps & de biens. Et ſur la meſme peine avons deffendu & deffendons, que nulli de nos ſubjects ne s'advance, de baptiſer & faire baptiſer ſes enfans en lieux privés, & autre part que*

Eos qui in divinis aliquid innovant odio habe & coerce. quia nova quædam numina hi tales introducentes, multos impellunt ad mutationem rerum. Vnde conjurationes, ſeditiones, conciliabula exiſtunt, res profectò minimè conducibiles Principatui. Mæcen. apud Dion. caſſ. lib. 52. Le Prince non informé de la verité des actions des Proteſtans, vouloit practiquer le meſme, & employer les rigueurs, cõme les chirurgiens le feu pour fouder une playe dangereuſe.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

que en Egliſes, ny uſer des ſaincts ſacrements autrement ou en autre 1561.
lieu, ou avec autres ceremonies qu'on eſt accouſtumé ſelon l'uſance ancienne de l'Egliſe Romaine. Et pource que contre les inhibitions & deffences de noſtredicte Court & au contemnemēt d'icelles, pluſieurs en noſtre dicte cité & villes, ſe ſont advances de faire aſſemblées illicites avec port d'armes; & autres eſtrangers, bānis, fugitifs à cauſe des eſmotiōs ou aſſemblées illicites pour le fait de la religion, y ſe ſont retires; leſquels auroient ou y pourroient ſemer mauvaiſes doctrines, & y faire actes prejudiciables à nous & à noſdictes ſubjects ce que ne voudrions; meſmes noſdite Cité & Principauté d'avoir le nom & tiltre de ſpelonque & retraite de telles gens reprouvés, ſeditieux, & mal conditionés, n'y en ce deſplairre à leurs Princes & ſouverains ſeigneurs. Avons de nouveau par advis que deſſus de noſtredite certaine ſcience & pleine puiſſance interdit & deffendu, interdiſons & deffendons par ceſtes, leſdictes ports d'armes, aſſemblées illicites, & retraits de gens bannis ou fugitifs à cauſe de la religion, eſmotions ou aſſemblées illicites pour icelle, ordonnant & commandant auxdicts eſtrangers bannis ou fugitifs, pour les cauſes ſuſdites deux retirer & deſpartir de noſdicte Cité, villes, & Principauté dedans trois jours aprés la publication de ceſtes, ſur la peine de cinq cents livres, & outre ce eſtre arbitrairement corrigés, ſelon les qualités de leurs perſonnes & delicts. Et ſur la meſme peine avons deffendu & deffendons à tous gens incognus de ſe retraire, & prendre leur demeure en noſtredicte Cité, Villes & autres lieux de noſtre Principauté, ne ſoit qu'ils apportent certification du Magiſtrat de leur derniere reſidence, de leur bonne converſation, vie & conduite, de laquelle y fairont apparoir à noſtre Gouverneur, avant qu'ils pourront prendre leur reſidence en noſtre Principauté. Avons auſſi deffendu & deffendons par ceſtes à tous noſdites ſubjects, de ne s'injurier ne piquer les uns les autres à cauſe de la religion, ou autrement; qu'ils ayent à vivres les uns avec les autres paiſiblement & en union; à peine pour ceux qui ſe treuveront d'avoir pique ou injurie, pour la premiere fois de vingt cinq livres, & pour la deuxieſme fois de cent livres, & d'autre peine arbitraire ſelon l'exigence du cas & qualité de la perſonne: Voullans que ceux qui pour leur pauvreté n'auront le moyen de payer leſdites peines pecuniaires, ſoient corporellement corrigés ſelon l'exigence du cas & leurs meſus & delicts.

Si mandons & ordonnons tres à certes à nos tres chers & feaux les Gouverneur, Preſident, & gens de noſtre Court de Parlement, & à tous nos Vaſſaux, Iuſticiers & Officiers qui ce regardera: de faire publier par ſon de trompe, affiction d'icelles es lieux publiqs noſdits Edicts, Ordonnances, & deffences en noſdites Cité, Villes & Principauté & autres lieux accouſtumés, affin que nulli ne puiſſe pretendre ignorance: d'entretenir, & faire entretenir & obſerver noſdits preſents Edicts, & deffences eſtroitement & ſans diſſimulation quelconque. Car tel eſt noſtre plaiſir. En teſmoing de

ce que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1561. *ce que deſſus avons ſigné ceſtes de noſtre main & fait mettre noſtre ſeel. Donné à noſtre ville de Breda le ſixieſme jour de Iuillet l'an de grace quinze cents ſoixante un. Signé Guillaume de Naſſau. Par Ordonnance de Son Excellence de Pnantz, & ſeelé à double queüe pendant.*

Verification de l'Edict.

Cet Edict arrivé à Orange fut leu, publié, & verifié en Audience la Court ſeante, & aprés par la ville à ſon de trompe, non ſans murmure & agitation. Le Miniſtre Cornelly plus inſtrument de guerre que de paix, de trouble que de repos, s'en porta pour appellant au Privé Conſeil de France, & n'eut pas evité la peine deube à ſa temerité & à ſa fœlonie ſi d'une meſme boutée il ne fut parti d'Orange, & n'eut ainſi chaudement pourveu à ſes affaires. C'eſt Edict donc ne fit que deſſiller les yeux, & eſueiller les eſprits de ceux qui dormoient encore ſous la peſanteur de la foibleſſe de leur chair, ſans arreſter ny meſmes interrompre le courant de la religion Proteſtante.

qui excite les Reformés

le Preſidēt ſe rend du nombre

Le Preſident Parpaille qui paravant avoit employé tous ſes efforts pour la ſapper & ruiner, ſera deſormais un des principaux piliers qui la ſouſtiendra. Il diſputoit ſouvent de la Religion avec les Conſeillers du Parlement ſes collegues, dans les entretiens de la converſation civile. Ainſi eſt il gagné à la Reformation, & le plus grand nombre du Parlement rengé à ce parti, la continuation de l'exerciſe eſt authorisé dans Orange, ſans contrevenir pourtant à l'Edict qui la permettoit au cas qu'ils y apportaſſent leur conſentement. Les preſches ſont continués tantoſt publiquement dans les Egliſes S. Iean, S. Pierre, S. Elorens; tantoſt és maiſons privées, puis aſſiduellement dans l'Egliſe S. Martin: les aſſemblées ſont convoquees à ſon de cloche, & deſormais rendues celebres en nombre de peuple accourans de tous coſtés du voiſinage & d'ailleurs. La Combe paravant de l'ordre des Carmes Miniſtre de l'Egliſe de Romans contraint de la quitter par la perſecution fut ſubrogé à la place de Cornelly.

& preſque tout le Parlement

qui fait preſcher publiquement

au grand eſtonnement du Couverneur.

Veritablement il y avoit icy de quoy s'eſtonner pour le ſieur de Cauſans. Il voyoit la Reformation ouvertement declarée à Orange & ſon party accroiſtre de jour à autre. Le Preſident qui avoit accouſtumé de le ſeconder, & d'eſtre la cauſe mouvante de toutes ſes actions, s'eſtoit declaré maintenan ſectateur de ces nouvelles opinions, il s'en deſcharge à ſon maiſtre & luy marque *que tant s'en faut que la publication de ſon Edict ait apporté amendement aux affaires, qu'au contraire depuis ceux de la Religion ont excedé plus que devant, s'eſtans ſaiſis de l'Egliſe S. Martin, où ils preſchent publiquement tous les jours, & le Preſident Parpaille s'eſt accordé avec les Conſeillers de la Cour, notamment avec le Conſeiller Pelet, qu'il avoit paravant fait ſaiſir, & detenir priſonnier en Avignon.* La ſuite l'eſtonna bien, de plus fort. Tous les freres du Convent des Iacobins convertis à la Reformation par la predication de la parole, ſe rendent aſſidus aux aſſemblées & conſentent qu'on ſe ſaiſiſſe de leur Temple pour y preſcher & pour y loger l'aſſemblée, celuy de S. Martin n'eſtant plus capable de contenir un ſi grand peuple. Nos Proteſtans embraſſent l'occaſion, & pour ne rendre le Soleil teſmoin de leurs violences, s'y eſlancent en pleine nuict, ſe jettent ſur les Images & ſur les Autels, les font voler en pieces, les briſent, les bruſlent. Le corps meſmes eſtimé de S. Bernard gardé en relique (qui rendit une extreme puanteur) ne fut pas eſpargné, non plus que la Cuſtode & le *Corpus Domini* & tout ce qui n'eſtoit de la creance de ces Evangeliques; ſi que l'Egliſe preparée pour le lendemain jour de Dimanche vingt-unieſme de Decembre mil cinq cents ſoixante un, l'aſſemblée convoquée au ſon des cloches, grand nombre de peuple y afflua, tant de la ville que des environs, le Miniſtre y preſchea & aprés la predication adminiſtra la ſaincte Cene. (Ce fut la premiere fois en public) au grand eſtonnement des Catholiques, qui n'avoient jamais veu une telle choſe. Preſque tous les Conſeillers du Parlement, les Officiers ordinai-

les Iacobins ſont convertis

baillent leur Egliſe pour y preſcher.

L'infirmité humaine n'a ny bride ny arreſt, elle panche tantoſt dans la ſuperſtition, tantoſt dans la negligence & le meſpris de la Divinité Plut. in Camill.

ordinaires, les Conſuls, & les plus notables de la ville y adſiſterent, & y participerent.

Natura de gli huomini quando ſi portano da un' eſtremo : nel quale ſono ſtati tenuti violentemente, correre volonteroſamente ſenſa fermarzi nel mezo all' altre eſtremo. Guicch. lib. 2.

Flagitia enim & facinora ſine modo ſunt. Tacit. 3. Ann.

Les Images abbatues par tout

Vne eau retenue par force ſe desbonde avec plus d'impetuoſité. Ceux qui vivent dans la contrainte pour un temps, ſe portent dans l'action avec plus de violence, & ſautent avec moins de retenue aux extremités. Les Catholiques commancent de craindre, & les Proteſtans de s'enhardir. Ceux cy briſent, fracaſent, & font voler en eſclats toutes les ſtatues de quelque divinité de bois & de pierre, de noſtre Dame, des Saincts, des Sainctes qu'ils rencontrent eſlevées és coings & és carré-fourts des rues de la ville. Les Egliſes S. Iean, S. Europe, des Cordeliers, des Nonains furent les objects de leur furie, qui leur fit mettre en pieces, deſchirer, ou bruller toutes les Images, les reliquaires, les croix, les crucifix, les autels, en faire des feux de joye en divers lieux : rien n'eſt laiſſé d'entier par ces abbateurs d'Images, tout paſſe par la meſme rigueur, & l'Egliſe des Cordeliers voit ſa Nef reduite en cendres par le feu qu'ils avoient mis à ſa grande porte, qui s'y print & attacha. Leurs furieuſes actions eſtoient couvertes d'apparens pretextes. Ils diſoient que les Iuifs ches leſquels reſidoit la vraye religion avant la venue de Ieſus Chriſt, n'avoient rien eu tant en horreur que l'Image ou la repreſentation du Dieu vivant & vray qu'ils adoroient; que les Seres peuples d'Aſie bien que payens n'avoient jamais ſouffert qu'on rendit aux figures, l'honneur qui eſtoit deub à la choſe meſme; que les Romains par l'ordonnance de Numa durant plus de cent ſeptante ans n'inrroduiſirent dans leur ville aucune ſtatue, Image, ou Idole; & que les Perſes pour empecher ces cultes avoient deffendu de dreſſer aucun pourtraict ou reſſemblance d'aucune choſe.

& pourquoy

Iudæi nihil magis exhorruerunt quam ſimulachra. Ioſeph. Antiq.

Apud Seres populos lege cautum erat, ne ſimulacra venerarentur. Euſeb.

Les Romains ne ſçavoiét que c'eſtoit d'honnorer les Images, & cela leur fut deffendu par Numa, comme il appert dans Plutarque & Varron.

Perſæ ſtatuas nõ ſtruebant. Herod. & Strab.

ſaiſiſſent la grande Egliſe

Ainſi il n'y avoit plus que la grande Egliſe Noſtre Dame, qui eut eſchapé ceſte premiere furie populaire : encore n'en fut elle pas exempte pour long temps. L'exercice de la religion Proteſtante ſe faiſoit ordinairement dans le Temple des Iacobins. Il eſtoit ja trop petit pour contenir le nombre des auditeurs : cela les fait reſoudre de ſe ſaiſir de la grande Egliſe noſtre Dame pour ſe loger plus au large. Le Sammedy au ſoir du vingtieſme de Decembre une troupe de ſes abbateurs ſe jettent dedans, rompent & briſent tous les autels, brullent les images & ajancent la chaire pour y faire preſcher des le lendemain le miniſtre. Ce qui fut fait.

a leur dõmage

Mais helas! peuple d'Orange! que ces journées te ſeront cher vendues, tu tes peiné d'abbatre les autels & les Images des Egliſes, & tes ennemis prendront plaiſir d'abbatre les hommes de ta cité. Tu es à la veille du plus grand eſclandre qui ſoit jamais ſurvenu à ta ville depuis ſa premiere fondation. L'horreur & la compaſſion me ſaiſiſſent, mes chevenx ſe heriſſent, mon jugement s'affaiſſe, & ma plume ſe rend inutile en ma main, par l'apprehenſion de ta playe. L'innocent ſouffrira pour le coulpable, le jeune, le vieux ſeront eſgalement traictés par la rigueur des armes, mais avec des nouvelles cruautés extraordinairement abominables parmy les plus furieuſes & ſanglantes guerres. Tes femmes & tes filles ſeront violées, tourmentées, & meurtries, tes maiſons ſeront pillées, ſaccagées & brullées, ta ville ſera miſe à feu & à ſang.

taſchent d'aſſeurer les Chanoines

Aprés ce remue meſnage les Chanoines d'Orange s'aſſemblent en chapitre pour conferer ſur ces deſordres & pour y cercher des remedes. Les plus notables Proteſtans ſe rendent à eux leur miniſtre en teſte, & par ſa bouche leur font entendre, que *leur but ne tendoit qu'a la reformation de la Religion, & non à prendre leurs biens, deſquels ils leur laiſſoient plainiere jouiſſance, avec offre d'adſiſtance pour les y maintenir leur recommandant neantmoins la ſubvention des pauvres, & des autres œuvres pies, ſelon qu'ils ſont tenus par leurs propres Canons.* Ils font bonne mine, & feignent de recevoir telle exhortation pour argent content, mais la plus part ſaiſis d'eſpouvente ſe retirent en Avignon, d'où ils tem-

qui ſe retirent dehors

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1561. tempeſtent & font haut ſonner leurs plaintes du deſgat de leurs Egliſes, & pluſieurs en eſcrivent au Prince. Mais où, & à qui s'adreſſent ils?

Inclinations du Prince à la Religiõ

Le Prince dés ſon enfance avoit nourri ceſte ſemence dans le fonds de ſon cœur, laquelle commence deſormais de produire ſes fruicts. Ses actions ne peuvent plus eſtre contraintes ny contraires à ſa creance. Il eſtoit demeuré veuf de ſa premiere femme heritiere de la maiſon de Bure: il penſe à une ſeconde, jette les yeux dans la maiſon de Saxe Proteſtante de religion, communique ſon deſſeing au Cardinal Granvelle (tant celebre en l'Hiſtoire des Pays bas, grand arc boutant des Eſpaignols) en apparence comme pour avoir ſon advis, mais en effect plus pour luy faire approuver la choſe, que pour s'arreſter à ſes ſentiments, luy faiſant cognoiſtre que toutes ſes inclinations y eſtoyent portées. Le Cardinal qui voit le Prince en ceſte humeur, luy reſpond au commencement que l'affaire le regarde, & qu'à luy touche d'y bien pencer: puis le voyant dans ceſte reſolution, il n'eſpargne ſorte de raiſon pour l'en deſmouvoir. Le Prince luy ouvre le bouton, luy declare q'uil y eſt ſi avant engagé q'uil ne ſ'en peut plus retirer, en ayant ia accordé avec le Duc Auguſte de Saxe oncle paternel de la Princeſſe. La deſſus le Cardinal entre en fouge, il tempeſte & s'eſcrie que le Prince luy fait tort, q'uil ne peut ſouffrir qu'il communique avec les heretiques, qu'il converſe familierement avec eux, & q'uil s'adioigne meſme à une femme de ceſte creance. Il reitere ſes plaintes, proteſtant que pour s'acquiter de ſa charge de paſteur en l'Egliſe, il luy en parloit de la ſorte. Le Prince eſt haut d'oreilles à ſes remonſtrances & à ſes cenſures eccleſiaſtiques, paſſe outre à ſon mariage, va en Allemagne, ſe rend à Leipſic ville capitalle de Saxe, en tres bel equipage & en honnorable compagnie, & eſpouſe Anne fille de Maurice ſurnommé le grand Duc & Eſlecteur de Saxe, à la face de l'Egliſe, & en la forme des Proteſtans, en preſence du Roy de Dannemark, de l'Eſlecteur Palatin, & de pluſieurs grands Princes & Seigneurs, qui ſi eſtoient rendus pour honorer ſes nopces, qui furent celebrées en appareil magnifique, avec toute ſorte de reſiouiſſance.

par ſon ſecond mariage

Le Cardinal pratiqua envers le Prince les remonſtrãces employés par Paphnuce, envers l'Eveſque. Maxime, *non patiar inquit venerabil. Epiſcopum cum impuris hæriticis ne verbo quidem communicare. Sozom. lib. 2. l. 24.*

avec Anne de Saxe.

Conſommé à Lipſic,

Le nœud de ce mariage fut la rupture entre le prince & le Cardinal. Ils eſtoient paravant fort familiers amis, mais deſlors il ny eut plus entre eux frequentatiõ ni amitié. Le Cardinal chargeoit le Prince de pluſieurs reproches, de s'eſtre ſequeſtré de l'amitié qui eſtoit entre eux. Le Prince ne peut plus ſupporter l'inſolence du Cardinal, qui de bas lieu s'eſtoit guindé à ceſte grande dignité, à la faveur de ſon cauteleux eſprit; manioit ſeul les affaires à ſon appetit, & en reculoit les grands du pays, leſquels il gourmandoit & baffouoit en toute ſorte. De grande amitié grande haine: mais voicy le principal tiſon de leurs inimitiés reciproques. Philippes Second Roy des Eſpaignes, Prince des Pays Bas, y avoit eſtabli ſur les affaires de la guerre, un Seigneur Allemand Lazare Zuvendius meſcontent du Cardinal, qui vivoit en grande privauté avec le Prince & avec le Comte d'Egmond; & le Prince faiſoit grand eſtat de ſon conſeil. Il prend garde aux ſimultés, qui eſtoient fomentées entre le Prince & le Comte, leur en dit ſes ſentiments à chacun avec liberté, *& ne voyés vous pas* (dit il) *Meßieurs, que vous faites les affaires du Cardinal? qui par vos diviſions & rancunes s'eſtablit ſeul au maniement des affaires, par la depreßion de tous les autres, ſi bien que ſeul il fait tout & nul ne peut rien ſans luy?* Ceſte grande mais libre & ſincere remonſtrance procedant du cœur d'un vray amy, fit raviſer le Prince & le Comte, qui deſlors reunirent leurs affections, ſe rendirent amis enſemble, & communs ennemis du Cardinal. Le Comte ſe laiſſoit emporter à la fougue & impetuoſité de ſes mouvements, & declaquoit ouvertemẽt contre le Cardinal, croyant par trop derogatoire à ſon honneur & indigne de ſa reputatiõ, de ne faire demonſtration de ſon reſſentiment. Il en paya l'amende en ſon temps. La diſſimulation eſt un vice, quãd on ne s'en ſert que pour tromper: mais elle eſt imputée à vertu, pour ſe delivrer d'un ennemy. Le Prince plus froid & plus retenu, & par conſe-

qui cauſe la rupture avec le Cardinal

& remet le Prince avec Egmont.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Prudentem ipſum dicemus ſufficientē eſſe ſibi & patriæ conſultorem. Plat. Alcibiad.

1561.

conſequent plus ſage, gardoit ſes meſcontentements ſur le cœur, & n'en faiſoit jamais rien cognoiſtre que pour le bien de ſes affaires. Il en eut bien ſa raiſon. Eſtranges mais divers effects des diverſes humeurs de deux grands hommes, tous deux ſe propoſans un meſme but de leur conſervation & du ſalut de leur patrie, mais qui prindrent diverſes routes dans un meſme chemin, qui les conduiſirent à fins bien differentes; l'un de malheur par une mort honteuſe, pour avoir trop donné à la bonne opinion de ſoy meſme; l'autre de gloire & d'honneur pour avoir pourveu à ſa ſeureté & à la conſervation de ſa patrie par une louable defiance.

Sapiente diffidentia, non alia res utilior eſt mortalibus. Euripid.

S. Chriſoſt. parlant des Princes, *Nihil æque*, dit il, *venerabiles reddit ac injuriā patientes ferre toleranter apud ſtab. ſermon.* 72.

1562.

Les ſages temporiſemens du Prince parmy ces eſpineuſes difficultés, ne le firent pourtant jamais deſmordre de la generoſité de ſon ſang, & il ne ceda rien de ce qui eſtoit deub à ſa qualité & à la grandeur de ſa maiſon. Il ne pouvoit ſouffrir la trop imperieuſe domination des Eſpagnols, qui ne s'eſtabliſſoient que ſur l'oppreſſion de la liberté Belgique. Les inſolents deportements de Granvelle luy eſtoient ſi à charge, qu'il ne pouvoit plus uſer de contrainte ſur ſoy pour les diſſimuler, & n'eſtoit point d'humeur à s'y ſouſmettre. Il avoit continuellement dans l'eſprit les reſollutions ſanguinaires, qui luy avoient eſté declarees dans le deſduit de la chaſſe par Henry II. Roy de France, & voyoit bien que toutes choſes s'acheminoyent à une fin luctueuſe & tragique contre la reformation & contre les fauteurs d'icelle pour les perdre & exterminer. Le Cardinal Granvelle, & ceux de la faction d'Eſpagne remirent ſur le tapis une vielle propoſition, d'eſtablir une nouvelle Academie dans Douay belle & agreable ville de la Flandres, en laquelle eſt en uſage la langue Françoiſe. Ils diſoient que ceſtoit le vray moyen pour empecher la jeuneſſe de ſortir du pays, qui ſous pretexte d'aller en France pour y apprendre la langue avec les bonnes lettres s'y rendoit facilement ſuſceptible des nouvelles opinions de Religion, & ſouſtenoient qu'il falloit contenir ceſte pepiniere dans le pays, afin qu'elle y fut plus ſoigneuſement cultivée & eſlevée dans l'ancienne Religion. La choſe fut reſoluë & executée au grand regret de l'Academie de Louvain qui n'eſpargna rien pour empecher telle nouveauté. Tout le Brabant s'en eſmeut. Le Prince s'en picque, declarant ouvertement que l'affaire eſtoit trop importante pour avoir eſté deliberée à ſon inſceu, n'eſtimant pas qu'on eut bien fait d'avoir erigé une nouvelle Academie dans une ville de Frontiere telle que Douay, au prejudice & au detriment de celle de Louvain tres celebre & ancienne, il ſe formaliſe auſſi bien avant de la creation des nouveaux Eveſques, de l'introduction des Ieſuites & du Concille de Trente, precurſeurs de l'effroyable Inquiſition d'Eſpagne, qui ja rempliſſoient tous les gibets de ceux qui ſe treuvoient attaints & convaincus de la reformation. La Diete Imperiale eſt indicte à Francfort par l'Empereur Ferdinand pour la creation d'un Roy des Romains (il monſtroit au doigt ſon fils Maximilian.) Le Brabant y depute pour pluſieurs affaires qu'il avoit avec divers Eſtats & Pays de l'Empire, & pour obtenir confirmation d'une Bulle d'or qui leur avoit eſté anciennement accordée par l'Empereur Charles IV. contenant pluſieurs beaux privileges en leur faveur. Leur deputation eſt approuvée par la Gouvernante, qui y envoye de ſa part le Duc d'Arſcot. Le Prince & le Comte d'Egmont y avoient en leur particulier, le Prince de Condé y avoit auſſi ſes deputés. Ceux cy preſentent requeſte à l'Empereur, pour avoir meſme faculté & liberté en la religion que les autres Eſtats & Pays de l'Empire, mais pour neant perſonne ne veut ou n'oſe parler pour eux, & ceſte boutée ne ſervit que pour empirer la condition des reformés du Pays Bas, & rendit leurs pourſuites de tout point ſuſpectes & odieuſes au Roy Philippes, qui n'eſtoit pas en volonté de les contenter, & ne viſoit qu'à l'execution de la reſolution qu'il avoit prinſe avec le Roy de France de les exterminer chacun endroit ſoy.

Il ne peut ſouffrir le Cardinal

L'orgueil des Eſpagnols ne luy a pas porté moins de dommage aux pays bas qu'autrefois à l'armée de Perdiccas (duquel dit Iuſtin.) que la haine de ſon imperieux commandemēt ne le ruina pas moins que les forces d'Antipater auxquelles ſe joignirent meſmes les ſienes. *lib. 13. c. ult.*

ſur l'Academie de Douay.

Ils vouloient practiquer en ce poinct l'ordre de la Rep. d'Iſraël parmy leſquels il n'eſtoit pas permis de converſer avec les eſtrāgers, pour ne recevoir comme par infection leurs Idolatrie.

contredite par le Prince

qui va à la Diete Imperiale demander liberté en la religion.

Cependant les ſimultés pour ceſte querelle croiſſoient journellement à

Bruxelles,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1562.

Ce qui le ſuſpecte aux Eſpagnols

Bruxelles, & les defiances y multiplioient. Le trop abſolu gouvernement du Cardinal eſtoit odieux aux grands, inſupportable aux petis, & ſuſpect à tous. Les importantes affaires n'eſtoient plus traictées ni decidées dans le conſeil. Tout eſtoit renvoyé à une autre fois, c'eſt à dire au gré du Cardinal, qui manioit les volontés de la Gouvernante à ſon appetit, & les tenoit comme en ſerre. Le Prince avoit le cœur du peuple, & ceux de Bruxelles font aſsés cognoiſtre qu'ils n'ont autre garent, ny autre aſſerteur de leur liberté, & qu'ils ne ſe peuvent fier à autre qu'à luy. Tout eſt en deſordre pour la religion: Tout le monde crie: La plus part demandent que le Roy y procede avec cognoiſſance de cauſe, par l'advis des Eſtats de toutes les provinces qui ſoient librement convoqués & aſſemblés. Quelques uns ſouſtienent que ceſte cognoiſſance ne doibt deſpendre que de la Gouvernante & de ſon privé Conſeil. On ne peut plus ſouffrir les rigueurs & les cruautés, qui ſont exercées contre ceux de la nouvelle opinion. Les Comtes de Horne, de Bergues, de Culembourg, & de Brederodes qui avoient eſpousé femmes de ceſte creance, ne s'en peuvent plus taire; ils crient & proteſtent contre ces inhumanités. Horne trempe bien avant dans les practiques du Prince & d'Egmont, bien que en apparence il ne ſe veuille encor declarer contre le Cardinal. Ainſi toutes choſes ſont à la veille d'une rupture.

Ceux entre les mains deſquels reſide l'authorité de l'Eſtat, ne plus ne moins que le Soleil doivent luire eſgalement à tous, & ne favoriſer plus l'un que l'autre: car les inegalités engendrent touſiours des diſſentions, & l'hiſtoire ancienne, remarque que ça eſté un des poincts les plus eſvités par les Republiques. Les faveurs particulieres de Sejanus furent la ruine des principales familles Romaines.

ordre du Prince donné à Orange non ſuivi

Le Prince avoit donné de tres bons ordres à ſa Principauté d'Orange qui ne furent pas ſuivis. On porta les affaires d'une extremité à l'autre. Et La Tour Gentilhomme de la maiſon du Prince, qu'il y avoit envoyé pour eſteindre les troubles de la religion y avoit mis le feu ſi avant que l'Eſtat en fut embraſé, la ville deſolée par feu & par ſang, & tous les pauvres ſubjects d'une & d'autre religion ſouſmis à la mort par des cruautés inouyes.

l'Eveſque demande mainlevee au Prince

qui l'accorde

l'Eveſché d'Orange avoit eſté impetrée du Pape par Philippe de la Chambre frere de Iean Comte de la Chambre. Mais parce qu'il n'avoit obtenu la nomination du Prince, il luy fait ſequeſtrer les fruicts de ſon Eveſché. De la Châbre luy preſente requeſte pour en avoir main-levée, elle luy eſt accordée à la charge *qu'il obtiendra lettres de nomination, faira hommage & ſerment de fidelité és mains du Gouverneur & du Conſeil du Parlement, auxquels eſt donné pouvoir de faire depeſcher lettres de nomination & de reçevoir ledit hommage: qu'il reſidera à Orange la plus part du temps & y faira tout debvoir de bon paſteur & Eveſque.* Aprés avoir obtenu ceſte main-levée il part de ſa maiſon pour aller à Orange. Mais la nouvelle de la devaſtation des Egliſes, & de la miſerable condition à laquelle les Eccleſiaſtiques y eſtoient reduits, l'obligea de ſe retirer en Avignon d'où il fait entendre ſes plaintes & ſes doleances au Prince en ces mots: *Monſeigneur: Ie vous remercie bien humblement de la main levée que m'avés accordée de l'Eveſché d'Orange.* Et peu aprés parlant des Proteſtans: *Et qui pis eſt tels hommes rebelles ſe treuvent ſi desbordés, qu'ils ne veulent permettre que aucuns des Eccleſiaſtiques & vrays Catholiques qui ſont en nombre de plus de trois mille vos ſubjects puiſſent avoir un Preſtre pour ouyr la Meſſe & continuer leur bonne & ſaincte religion.* Aprés adjouſte *avoir pitié des pauvres ſubjects qu'on fait vivre ſans religion, & ſupplie d'eſtre excusé de reſidence à Orange, veu les menaces & executions violentes à ceux du Clergé, meſmes que trois Conſeillers de la Cour, l'Advocat General & les Greffiers avoient fait la Cene.* Demande d'autres *Iuges non contraires à l'Egliſe Romaine.*

C'eſt le droict de *Ius patronat*, qui appartient de toute ancienneté à nos Princes.

plaintes de l'Eveſque

Ce ſont les termes de la lettre qu'il eſcrivit au Prince le 5. Febv. 1562.

& de Cauſans

D'autre part le ſieur de Cauſans Gouverneur venant de Nice où il avoit ſejourné quelque temps, eſtonné à ſon retour de tels changements eſcrivit au Prince: *Que à ſon retour du voyage de Nice il avoit treuvé la Principauté en grande deſolation avec le peuple obeyſſant aux ordonnances de noſtre mere Saincte Egliſe Catholique & Romaine, à cauſe que à Orange, Courthezon, & Jonquieres ne s'eſtoit celebré aucune Meſſe depuis le vingtieſme de Decembre, ceux de la nouvelle ſecte s'eſtans ſaiſis de toutes les Egliſes tant dedans que dehors les villes, faits tous inſults, rompu & bruſlé let Jmages, trainé les crucifix par les rues, ſaccagé tout juſques aux ferre-*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſerve⸗ents, ayant meſmes brullé la plus part du Convent des Cordeliers, & ſupplie tres-humblement Son Excellence d'y pourvoir. 1562.

Cependant que les Catholiques d'Orange ne ceſſent de faire retentir de tous coſtés, la devaſtation des ornements de leurs Egliſes & l'injuſte occupation des Proteſtans. Nos voiſins de Provence ſont aux mains entre eux, pour ne vouloir reçevoir ce tant memorable Edict de Ianvier, par lequel il eſtoit permis aux Proteſtans *Libre exercice de leur religion hors des villes.*

Les Provenceaux mal traiꝉtent les Reformés

Anthoine de Cruſſol Vicomte d'Uzés reçoit commandement du Roy d'y faire reluire ſon authorité. Durant de Pontevés ſeigneur de Flaſſans, frere du Comte de Carces, & premier Conſul de la ville d'Aix, ſiege du Parlement de Provence, y troubloit ouvertement les Proteſtans en la jouyſſance du benefice de l'Edict; & ſe voyant en meſme temps envelopé des menaces & du danger: il ramaſſe bruſquement quinze cents hommes des plus determinés de la Province, qu'il arme pour ſe maintenir contre tous & incontinent ſe jette dans Bariols. Le ſieur de Cruſſol en eſt adverty, deſcend en Avignon, (où il moyenne en paſſant l'eſlargiſſemēt de Louis & Michel Sergents d'Orange, detenus priſonniers durant ſept ans, entre quatre murailles dans le Palais, comme nous avons veu cy deſſus) paſſe en Provence, fait amas de gens de pied & de cheval, employe les cõpagnies de gendarmes du Comte de Tendes, du Prince de Salerne, & du ſieur de Clermont; & avec des forces va attaquer de Flaſſans dans Bariols, qu'il emporte aprés quelque deffence, (tandis que le chef ſe ſauve d'autre coſté par une porte) taille en pieces tout ce qu'il rencontre, plus de mille payent la rebellion ſur le champ, les autres ſont faits priſonniers: d'entre leſquels Entragues & le Viguier de Bariols portent leurs teſtes ſur un Eſchaffaut à Aix, ſuivant la formalité de leur procés, qui leur fut fait par de Fumée & Ponat Conſeillers aux Parlements de Paris & de Grenoble, leſquels par mandement du Roy adſiſtoient Cruſſol en ceſte ſanglante expedition.

ſont repri- més par A. de Cruſſol.

à Bariols

C'eſt ceſte priſe de Bariols, que les Comtadins vengeront tantoſt ſi cruellement ſur Orange.

Sous la faveur de ces advantages exterieurs pour la religion Proteſtante, le pot aux roſes fut deſcouvert, & le Preſident Parpaille qui avoit juſques icy battu à couvert, accusé d'hereſie dans Avignon, *& de former une entreprinſe ſur la ville pour la mettre entre leurs mains*, pour ne dementir la croyance commune ſe ſauva à Orange, ſe declara ouvertement Proteſtant, print les armes pour le ſouſtien d'icelle, & toſt aprés ſuivi de quelques autres fugitifs du Comtat pour meſme querelle, entreprint de prendre le lieu de Chaſteau neuf de Pape par le petard qu'il fit appliquer cõtre la poterle du chaſteau ſans effect. Car n'ayant peu faire ouverture que d'un trou ſon entreprinſe s'en alla en fumée, & luy joindre aux troupes du ſieur de Cruſſol, avec lequel il ſe treuva à l'execution de Bariols; mais il payera bien cher ceſte eſcapade.

Les Proteſtans s'enhardiſſent

Les Payens n'ont pas touſiours obſervé ceſte rigoureuſe loy qui ne permet la ſubſiſtence de pluſieurs religions dans un eſtat. Reges Ægiptij variam & miſcellaneam religionem induxerunt, ſtabiliendo ſceptro, ut ne unquā conſpirare inter ſe omnes poſſent Ægiptii. Diod. Sic. Lib. 2.

Le Prince en eſtant adverti, renvoya de la Tour à Orange pour y porter ſes volontés de tout point conformes aux uſages de France. Chacun y acquieſce avec joye. Les Reformés à leurs Preſches, les Catholiques à leurs Meſſes: ceux là ſe retrenchent dans l'Egliſe des Iacobins, toutes les autres ſont laiſsées libres à ceux-cy. Mais ce feu S. Elme ne preſageoit rien que tempeſte.

Le maſſacre des Reformés fait à Vaſſi par le Duc de Guiſe rõpit ceſt Edict, & remit la France en trouble. La Mote-gondrin par meurtres qu'il exerça ſur quelques hommes & femmes dans le terroir de Valence, attira ſur ſoy l'indignation des Reformés du Dauphiné, & en ſuite la mort, aſſailli dans Valence meſme à l'improviſte par Deſadrets & par Mont-brum fortifiés de leurs troupes. Les principales places du Dauphiné les recognurent: Et Deſadrets eſleu chef du parti proteſtant dans la Province, y rendit ſes armes formidables.

par la mort de la Mote-gōdrin

Ceſte mort tant inopinée & eſtrange de la Mote-gondrin eſtonna les Catholiques, & au contraire hauſſa le menton aux Proteſtans. Pluſieurs de tous coſtés du Languedoc, du Dauphiné, ſe retirent en Avignon & aux autres villes aſſeu-

Populus novarum rerum cupidus pavidusque. Tacit. 15. Ann.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1562.

fait retirer de la Tour

aſſeurées aux Catholiques. De la Tour print telle eſpouvante que ſans autre pretexte il s'y jette dedans. Ceux d'Orange le mandent prier par leurs deputés de s'en revenir ſous telles aſſeurances qu'il voudroit meſmes ſous cautions d'hoſtages ſuffiſans : Il ne voulut prendre confiance d'eux. D'ailleurs le deſchaſſement des Preſtres de Lyon, l'abbatement des Images & des autels des temples, qui avoit vogue parmy les provinces voiſines, & en beaucoup de lieux du Royaume augmentoit de plus fort ſa mesfiance.

& former la ligue Catholique

Deos patrios quos a majoribus acceperunt, colendos ſibi diligenter & retinendos arbitrantur. Cic. v. In verr.

Lors fut faite ligue en ce pays entre Fabrice Serbellonne nepveu du Pape Gouverneur du Comté d'Avignon, Sommerive fils du Comte de Tende, de Sental, les Comtes de Carces, de Suze, & autres Catholiques pour la deffence de leur religion & pour la ruyne & extirpation de leurs contraires. Ils ramaſſent des forces, pourſuivent les Reformés en Provence; qui ſe mettent en debvoir de leur reſiſter, jettent leur furie ſur les Images & ſur les autels qu'ils abbatent par tout où ils en rencontent, combatent leurs ennemis diverſes fois meſmes à Forcalquier, mais en fin cedant à la force, ils ſont contraints de quitter la Provence, & de s'aller joindre avec les Proteſtans des autres Provinces.

de 7 à 8. mil hommes campée à Cavaillon.

qui deſſeignent de ruyner ceux d'Orange.

Ceux de ceſte ligue Catholique ne treuvant rien delà la Durence capable de leur reſiſter, paſſent deçà la riviere, campent à Cavaillon ville du Comté. Toutes leurs troupes ramaſsées faiſoient environ ſept ou huict mil hommes avec quelques pieces d'artillerie. Les chefs concertans enſemble du lieu où ils devoiēt faire jeu avec ceſte armée s'abouchēt avec la Tour en Avignon luy deſcouvrent le fonds de leur deſſein, d'exterminer tous ceux d'Orange ſource de la reformation en ce pays, ennemis jurés du Pape, *deſquels le voiſinage eſtoit grandement ſcandaleux & perilleux au milieu des terres du Comtat de S. S. pour y faire nouveau monde & la repeupler de bons Catholiques, qui fuſſent mieux obeyſſans au Prince & à luy qui eſtoit envoyé de ſa part & plus affectionnés à la religion Romaine.*

Piricoloſa l'Ignoranza, perche non ha nè peſo, nè miſura, nè legge, che la malignità Guicch. lib. 2.

A cela de la Tour n'oſe contredire. Il n'y a rien ſi dangereux en un miniſtre d'eſtat que l'ignorance des affaires de ſon maiſtre, c'eſt une pierre qui le fait choper à chaſque pas, qui n'a pour regle que le bruit ny autre loy pour ſa conduite que la violence; ainſi ceſtuy-cy à l'eſtourdie ſans avoir fondé le fonds des volontés de ſon maiſtre qui commençoit deſia de ſe declarer dans le pays bas pour la reformation, les aſſeure *qu'il ſeroit bien aiſe que la race des Heretiques fut du tout eſteinte en ſes terres, notamment en ſa ville d'Orange de laquelle il avoit inceſſamment tant de rapports faſcheux & dangereux, pourveu toutefois qu'il ne perdit pas ſon authorité ny ſon grade de Prince.* On luy donne parole *qu'il ne ſera attenté que contre les perſonnes, & que la domination & gouvernement demeurera entre ſes mains, pour luy faire ceſte faveur & le remettre en l'anthorité de laquelle il avoit eſté expolié par les Heretiques.* Il fut attiré avec les Chefs par ce leurre, ſe jette dans leur camp en intention d'aſſiſter de ſa preſence ceux qui vouloient entierement racler la memoire d'Orange, & abatre le plus beau fleuron de la Couronne de ſon maiſtre.

qui en ſont advertis & ſe preparent

Nos Orangeois furent incontinent advertis de ceſte ſanguinaire reſolution. Le Preſident Parpaille & ſes Collegues demandent ſecours aux Egliſes voiſines, qui leur deſpechent promptement ſept à huict cens hommes avec promeſſe de renfort ſi l'affaire le requeroit. Cela arreſta le camp de la ligue à Cavaillon. Les ennemis n'avoient garde d'attaquer Orange ainſi deffendue, mais ſi prendront ils leur temps à point nommé pour la ruiner.

ſaiſiſſent le treſor de l'Egliſe

Il falloit faire levée de deniers ſur le peuple pour entretenir la garniſon eſtrangere, ou bien la laiſſer vivre ſur le commun des habitans. Il y eut un troiſieſme moyen plus aiſé mais plus dangereux & moins raiſonnable. Un bruit courut que les Chanoines avoient caché dans terre le threſor de l'Egliſe, les Proteſtans deliberent entre eux d'en employer quelque piece à leur uſage. Ils ſe rendent nuitamment en la cachette, y treuvent une grande ſtatue d'argent de Noſtre Dame creuſe, & le dedans ramply de croix & de calices de

meſme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

meſme eſtoffe, mettent le tout en pieces & l'emportẽt; aprés ſont les eſtonnés rejettent la faute ſur autruy & ſement un bruit par la ville que le threſor de l'Egliſe a eſté deſrobé: mais l'enqueſte exactement faite eux meſmes s'en treuvẽt coulpables; il n'eſt donc plus tẽps de deſguiſer. Il faut lever le maſque. les Cõſuls & les principaux convoquent un conſeil general en la grande Egliſe meſme, en preſence de ceux de la Cour, là il eſt conclu de prendre les chefs de S. Eutrope & S. Florens & les autres pieces d'argenterie qui reſtoient, pour les faire vendre & employer les deniers aux affaires de la ville, puis que tout cela n'eſtoit provenu que de la liberalité de leurs devanciers. P. de Chabert & P. de la Baume ſont deputés pour les aller debiter à Lion & des deniers en achepter des armes pour la deffence du pays. Ils partent d'Orange le 25. de May. 1562.

& le mandent vendre à Lion

Le Preſident qui deſiroit de conferer avec les chefs Proteſtans en Dauphiné & à Lion, pour en apprendre l'eſtat general des affaires, s'embarque avec eux en ce malheureux voyage qui entreinera quant & ſoy la ruyne d'Orange, & la perte de la vie du Preſident. Ils travaillent neantmoins tous heureuſement en ceſte negociation juſques à leur retour. Chabert prend le chemin par terre pour s'en revenir, & Parpaille avec la Baume ſe mettent ſur le Rhoſne avec l'argent provenu des reliques pour gliſſer plus viſte à Orange. Ils arrivent à la ville du Bourg S. Andiol ſur le Rhoſne en Viuareſt à deux lieuës du Pont S. Eſprit. Parpaille eſt recognu, tous deux ſont arreſtés & mis en ſeure garde. L'advis en eſt incontinent porté ça & la, à l'Eveſque de Viviers ennemy capital de Parpaille. La ville d'Avignon en eſt auſſi advertie : on les ſerre fort eſtroittement.

où le Preſident ſe rend

Il avoit fait deſmettre ceſt Eveſque de la charge de Vicelegat d'Avignon au voyage qu'il fit d'Rome.

& eſt arreſté au Bourg à ſon retour

Tout Orange fut eſmeu au bruit de ceſte arreſtation, & par deliberation du conſeil reſolu de mander leurs forces tout à l'entour du bourg deça & dela l'eau, pour faire le gaſt & pour cõtraindre ceux du Bourg à l'eſlargiſſemẽt des priſonniers. Des l'heure les Catholiques d'Orange en donnent advis aux chefs du Camp qui eſtoient à Cavaillon. Ces bonnes gens croyoient que puis que l'ennemy ne bougeoit de là c'eſtoit ſigne qu'il n'eſtoit preſt, ou bien qu'il vouloit prendre chemin ailleurs. Fol & malheureux conſeil! qui vas porter le couſteau à la gorge de tous tes Conſeillers, pour les faire perir miſerablement parmy les funeſtes & ſanglantes deſolations de ceſte pauvre ville.

les forces d'Orange y accourent

Toutes les troupes du camp furent incontinent commandées de deſloger avec le canon. Ils marchent jour & nuict vers Orange, où ils arrivent le Ieudy quatrieſme de Iuin au matin. Les Catholiques de la ville qui eſtoient dehors au Camp donnent l'adreſſe de faire monter le Canon ſur la montagne, dans la terre appellée la vigne du Prince, à preſent la Vignaſſe proche S. Eutrope d'où on pouvoit batre cõtre la Courtine qui couvre le onjon du Chaſteau, y ayãt pour lors des murailles qui ſervoyent de tranchée pour mettre le canon à couvert. Le Camp fut logé au pied de la montagne du coſté de la Tour ronde ou des Bains antics au quartier de Granouillet hors des murailles antiques de la ville. L'artillerie demeura pointée tandis que les aſſiegés eſtoient harcelés par continuelles eſcarmouches. Les cries furent faites en Avignon au ſon du tambour de par Fabrice Serbelon *que la ville d'Orange eſtoit donnée au ſac & au pillage & qu'il eſtoit permis à chacun d'y aller pour faire ſon profit.*

& les forces du Comtat aſſiegent Orange

AVrengIaM DeVaſtaVIt SerbeLo. MDLXII.

Voyla donc nos pauvres Orangeois qui n'attendoient rien moins que le ſiege, malheureuſement enlacés dans les filets de leurs ennemis affamés du ſang & du carnage de leurs perſonnes & de la curée de leurs biens. Bonne mine & pauvre jeu. Ils feignent de ſe mettre en eſtat de reſiſtence attendans en vain les forces qu'ils avoient n'agueres mandées contre le Bourg. Ils s'aſſemblent tous en armes en la place du Cire, mais il ne s'y treuve gens pour garnir la moitié des murailles, & encor la plus grande partie Catholiques, ennemis couverts des Reformés auxquels on en vouloit. Tous ces gens la furent diſtribués par les quartiers de la ville pour deffendre les murailles, &

Omnium maxime miſerabile Claudi obſidione.

mal deffendue

quelques

1562. quelques autres dediés à la deffence de la breche quand le canon joüeroit.

La ville eſt ſommée de capituler.

Cependant les chefs du camp font ſommer la ville de venir à capitulation, & en donnent les aſſeurances. La ville en depute ſix pour aller parlamenter. Ils ſont conduicts ſur la montagne proche la fontaine de *Lavacrum* où eſtoient Fabrice Serbeloune, Sommerive, & DelaTour qui ſe diſoient Commiſſaires reſpectivement du Pape, du Roy, & du Prince: avec leſquels ils diſputent de la capitulation; ils ne peurent obtenir autre choſe, que d'en eſtre à l'arbitre du Sieur de Suze l'un des principaux chefs de l'armèe, qui dit *que tous les eſtrangers qui eſtoient dans la ville, remettroient leurs armes dans la grande Egliſe, dont la clef ſeroit baillèe au Sieur DelaTour, qui y ſeroit receu avec deux compagnies de garniſon, & moyenant ce chacun pourroit vivre ſelon les ordonnances du Prince.* Les deputés s'en retournent dedans, font rapport de ceſte capitulation. Il eſt reſollu *de ne l'accepter, leur eſtant par trop ſuſpect de ſe ſoubſmettre au pouvoir dudit DelaTour ennemi mortel de tous les habitans.*

S'ils euſſent paſſé ceſte capitulatió, le deſſeing eſtoit fait de leur donner une bonne garniſon d'Italiens, pour ruiner la ville, & faire perir tous les miſerables Proteſtans par feu ou par autres ſortes de ſupplices.

On n'eſt d'accord de la capitulation.

Ce refus lacha la bride aux aſſiegeans. Ils courent & ravagent la Campagne, pillent, brullent les granges, les metairies, & exercent mille hoſtilités par tout le plat pays. Le Canon commença de jouer des le lendemain, contre la Courtine du Chaſteau, au coing qui regarde la pente de la montagne du coſté de Pourtoulles, joignant la tour de la Chapelle, ou depuis a eſté fait un baſtion, qui fit ouverture dans ſix vingts coups, d'une breche d'environ ſix pieds de largeur, & huict à dix de hauteur par le dehors de la muraille. La nuict ſuivante ils voulurent mettre les pionniers en beſoigne, pour leur faire tirer une trenchée de terre de la Vignaſſe, afin d'aller à couvert à la breſche: ils trouverent bien toſt la roche vive, qui ne leur permit de l'enfoncer & conduire à perfection.

Le ſecours eſt appellé en vain.

Les forces d'Orange qui s'amuſoient autour du Bourg pour le recouvrement du Preſident Parpaille & de la Baume, furent incontinent adverties de ce ſiege tant par meſſagers, que par le tonnerre du Canon qui ſe fit ouir de douze lieues loin, pour le calme & pour la ſerenité de l'air qui eſtoit grande. Ils s'eſveillent à ce bruit, preparent leur retour pour aller au ſecours d'Orange, & ſe renforcent en chemin de quelques troupes faiſans en tout avec eux douze cents hommes, qui arrivent ſur l'entrée de la nuict à Serignan à une lieuë d'Orange. Là d'abord ils allument des grands feux au plus haut du Chaſteau, lachent quelques mouſquetades pour encourager les aſſiegés & pour les aſſeurer du ſecours, font recognoiſtre le chemin par où le ſecours pourroit paſſer, les eſpies parviennent ſans empechement à Orange, y entrent par la porte du Pont-neuf, & aprés avoir encouragé les habitans s'en retournent ſains & ſaufs à Serignan vers leur troupe.

Eſpouvâte malheureuſe qui arreſte le ſecours.

Comme le ſecours eſtoit ſur le point d'y couler, quelques uns de la ville, qui avant l'arrivée du camp faiſoient des courageux à merveilles, prenent moyen d'en ſortir & de ſe jetter dans Seriguan. Là ils trouvent inopinement les troupes auxquelles ils font rapport *que les forces de l'ennemy eſtoient grandes outre la verité, & le ſiege ſerré de ſi prés que les aſſiegés eſtoient ja hors d'haleine, toute la campagne couverte de gens de guerre, le rencontre deſquels ils avoient evité à grand peine, & que le ſecours n'auroit loiſir d'aller à my-chemin que la ville ne fut prinſe.* Quelques uns de ces poltrons tous tramblotans affirmerent qu'elle eſtoit ja prinſe. La couardiſe n'eſt jamais de miſe parmy les armes, elle a touſiours produict des effects dommageables par tout ou elle s'eſt rencontrée. Ces canailles ne la ſceurent autrement couvrir qu'en mentant: il n'y avoit rien plus aisé que de faire gliſſer le ſecours à Orange, qui autrement devoit courir riſque, pour la conſervation d'une telle place, des plus importantes de tout ce pays, avec laquelle ils euſſent peu morfondre ceſte armée, & mettre en ſueur tout le Comtat, mais Dieu en avoit autrement ordonné.

Quisque pavendo dat vires famæ: nulloque auctore malorum quæ finxere timent. Lucan. lib. 1.

Adſtruit auditis, docilis per inania rerum paſcere rumorem vulgi pavor. Silius.

Cuncta ut ex longinquo aucta, in deterius adferuntur. Tacit. 2. Ann. 1.

Sempre le deliberationi lente ſono nocive Machiau. de diſcorſi. lib. 2.

Les aſſiegés en crainte

Car parmi ces grandes irreſollutions du ſecours, on s'amuſe tant à parler, que le jour commence à poindre. Voila nos miſerables aſſiegés hors d'eſperance de ſalut, tous trancis de crainte pour le danger infallible qui les talon-

Pavidis concilia in incerto ſunt. Tacit. 2. Ann.

talonnoit. Peu de gens eſtoient demeurés à Orange pour la deffendre & peu d'iceux bien reſſollus aux armes. Les uns ſortent & ſe ſauvent par deſſus les murailles, les autres ſe muſſent dans des cachots, mais le feu les en faira bien ſortir. Les plus hardis conſacrent leur vie à la deffence de la breche. 1562.

Ceux qui avoient le commandement en la ville eſtoient, Henry de Caritat Seigneur de Condorces en Dauphiné & Coſte du pays de Provence. Pierre Serre avoit la garde du Chaſteau. Ils remaſſent tout ce qu'ils trouvent pour les adſiſter en une ſi grande extremité d'affaires, mais c'eſtoit ſi peu qu'il ne reſtoit que trois ou quatre en chaſque tour. Il ny à rien que la violence de la neceſſité ne ſurmonte & qu'une reſolution determinée à ſouffrir n'obtiene. La breche eſtoit petite, & encor remparée de fumiers & d'autres embarras que les femmes y avoient porté, d'entre leſquelles il s'en treuva de ſi courageuſes, qu'elles ſe preſentoient à tous perils & dangers, juſques à rompre le pavé des rues qu'elles charrioient aux lieux neceſſaires, pour la deffence des murailles.

donnent quelque ordre pour leur deffence

Μηδὲν τῆς ἀνάγκης βιαιότερον. Neceſſitate nihil violentius. Nicet. in Bald.

Voluntas ad laborem propenſa cuncta vincere ac ſuperare conſueuit. Polien. Strat. Lib. 1.

Mala unde minimè expectabantur erumpunt. Sen Epiſt. 91.

Les malheurs arrivent du coſte qu'ils ſont moins attendus. Les Catholiques qui eſtoient dans la ville voyant ceſte hardie diligence, ſe ſaiſiſſent de la porte du Pontillard fermée d'un trelis de fer qu'ils hauſſent apres avoir rompu la ferrure, & de là, ſortis hors la ville appellent l'ennemi du camp, qui eſtoit planté en ce quartier la proche pour le conduire dans la ville. Ainſi la valeur des Tarentins ne les peut garentir de la trahiſon de leurs concitoyens.

Les Catholiques introduiſent l'ennemy

Les Tarentins apres avoir ſouſtenu le ſiege contre Fabius Maximus Conſul Romain furent enfin ſurpris par la trahiſon de ceux qui eſtoient ordonnés pour leur deffence, la ville fut prinſe bruſlée & ſaccagée, les traiſtres & trahis furent eſgallemēt traictés. *Clamor undique cum ingenti tumultu, unde minimum periculi erat, de induſtria ortus. Alii alios paſſim ſine diſcrimine armatos inermesq́ cædunt pariter. Liv. D. 3. L. 7. ch. 16.*

Ceux qui eſtoient ſur les tours de Tourres & de S. Martin voyans venir les ſoldats ennemis prenent la fuite pour s'aller cacher, les autres entrent dedans par ceſte porte ſans reſiſtence, gagnent incontinent les rues crians *Tue, tue*, & rencontrans quelques hommes en les maſſacrent, diſoient *Pague Bariols*.

Les aſſieges prenēt la fuite

La breſche fut abandonnée au bruit de ceſte grande rumeur. Ceux qui la deffendoient la quittent ſoudain pour ſe ſauver, mais peu eſchaperont la mort, Les uns ſe jettent dans le Chaſteau pour y rendre le dernier effort. Les autres courent eſperdus à la ville cuidant trouver quelque lieu de ſauveté. La plus part ſont inhumainement meurtris par les ſoldats, qui emmy les rues, quī en ſa maiſon apres s'eſtre rançonne de tout ſon bien.

La breſche abandonnée

Ainſi la breche demeura à la diſcretion des aſſaillans ſans qu'ils l'oſaſſent aborder. Un porte enſeigne monte deſſus ſouſlevé par ceux de dehors, s'arreſte aſſés longuement ſans oſer paſſer outre, tandis qu'il eſtoit attentivement regardé par les autres craignans quelque fauce amorce. En fin ne decouvrant perçonne & oyāt les bruits & les clameurs eſpouventables montans de la ville laquelle il ne pouvoit voir pour l'empeſchemēt du Donjon du Chaſteau, il ſe jette dedans, les autres ſuivent à la file, tous prenent la deſcente en la ville avec grands cris, l'un deſquels voulant gagner le plus court ſe precipite du haut en bas & ſe creve, les autres s'eſcartent par toutes les rues de la ville crians *tue, tue*, & avec horribles blaſphemes contre Dieu, maſſacroient tous ceux qu'ils rencontroient diſans touſiours *Pague Bariols*.

A la diſcretiō des aſſiegeans

qui entrēt dedans

Eſtans maiſtres, ils entrent dans les maiſons, tuent tous les hommes qu'ils y treuvent, ſans diſtinction de religion. Il fut gardé eſgalité au pillage. Toutes les maiſons furent indifferemment ſaccagées. Il n'y eut rien qui eſvitat la furie des ſoldats, cela meſme qu'ils ne peurent emporter fut rompu & briſé. Une ſeule maiſon bourgeoiſe fut garentie par aucuns de ſes parens qui eſtoiēt au camp.

& tuent ſans diſtinction

La maiſon de Caritat gentilhomme Orangeois, eſtoit remplie d'un grand nombre de femmes, qui s'y eſtoient retirées avec leurs plus precieux meubles. Les chefs du Camp s'y rendent ſoubs pretexte de la vouloir exempter de pillage, dont meſmes ils avoient donné les aſſeurances, mais ayans faits priſonniers de Caritat, la Rais, & Coſte (leſquels ils firent aprés conduire à Taraſcon) & paſsé leur furie ſur quelques autres qui s'y treuverent, pour ſe prevaloir du riche butin qui y eſtoit, ils firent mettre le feu à un quartier pour en faire

ſaccagent la maiſon de Caritat

deſloger

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1562. deſloger toutes ces femmes, filles, & enfans deſolés, qui furent conduićts en troupe au camp hors la ville. Pluſieurs autres femmes & enfans s'y joignirent, quelques hommes ſe ſauverent parmi la foule. Il y eut des Orangeois ſi aſſeurés que s'eſtans chargés du pillage ils ſe retirerent au Camp, d'où ils eurent moyen de ſe ſauver ſans eſtre recognus. Le Miniſtre Patac qui jeune & ſans barbe avoit eſté habillé en femme recognu par une de ſes jambes qui le rendoit boiteux, fut inhumainement aſſaſſiné dans la maiſon parmy ceſte troupe de femmes. Le frere de Caritat niais de ſa naiſſance receut pareil traitement.

Tuent le miniſtre boiteux

Maſſacrét dans le Chaſteau

Ceux qui s'eſtoient jettés dans le Chaſteau ſe rendirent ſoubs promeſſe de vie ſaufve. Mais deſlors que l'ennemi fut entré, le Capitaine du Donjon avec un ſeul autre furent arreſtés priſonniers & delivrés le meſme jour avec rançon. Iean Travail Notaire qui y eſtoit avec pluſieurs papiers & eſcritures du Prince fut auſſi fait priſonnier, mené en Avignon & detenu un an entier dans le Palais. Tout le reſte des hommes treuvés dans le Chaſteau furent tués & maſſacrés de ſang froit: cent & neuf perçonnes eſgorgées comme moutons dans la cuiſine baſſe, d'ou le ſang ruiſſeloit abondamment par le canal des immondices de la cuiſine. C'eſtoient pauvres montagnards du Dauphiné venus à Orange pour faire les moiſſons à l'accouſtumée, qui furent tous enſevelis en une grande foſſe, à coſté gauche de l'entrée du Chaſteau.

Joſué garda la foy aux Gabaonites quoy que infideles, & ces victorieux la violent à des Chreſtiens. Joſué Chap. 9.

& en la ville Vieillards & pauvres

avec blaſphemes

La furie des ſoldats fut ſi eſtrange qu'elle n'eſpargna aucun aage, ſexe, qualité, ny condition de perçonne. Il y eut des hommes de quatre vingts à cent ans qui perdirent la vie en ceſte ſanglante execution: tous les pauvres qui giſoient malades dans l'hoſpital paſſerent par un meſme traitement, qui n'eſpargna quelques paralitiques attachés des long temps en leurs lićts; ſi quelqu'un s'eſcrioit qu'il eſtoit Catholique, on luy promettoit de le deſpecher ſans le faire languir *pourveu qu'il voulut renier Dieu de bon cœur, pour monſtrer qu'il eſtoit bon Catholique*, que s'il le refuſoit on le faiſoit mourir à petits coups d'eſpée, en languiſſant. Et ha comble d'horreur! Il y en eut qui eurent les levres fendues juſques aux oreilles, puis laiſsés en ce miſerable eſtat. Les autres pendus par le menton au croc des cremalieres ſur le feu, les mains attachés derriere le dos, on les faiſoit mourir à petit feu. Quelques uns precipités du haut des feneſtres & des couverts des maiſons eſtoient reçeus ſur les pointes des eſpées & des hallebardes. Tous les boiteux furent maſſacrés, parce qu'ils avoient apprins que le Miniſtre Patac eſtoit boiteux.

On exerça à Orange toutes les cruautés leſquelles Aurelian eſcrivoit à Baſſus avoir praćtiqué contre les Palmireniens: *non oportet ulterius progredi militum gladios iam ſatis Palmyrenorum cæſum atque occiſum eſt. Mulieribus non pepercimus, infantes occidimus, ſenes jugulavimus, ruſticos interemimus: cui urbem cui terras deinceps relinquemus? Parcendum eſt iis qui remanſerunt. Credimus enim paucos tam multorum ſuppliciis eſſe correćtos. Flav. Vopiſc. in Aurel.*

& horrible mot du guet

Le vray mot du guet eſtoit *je renie Dieu par trois fois.* Ceux qu'on vouloit ſauver eſtoient obligés de porter des pater-noſtres au col; des croix ou des plumes au chapeau, & de renier & blaſphemer Dieu à chaſque mot. Il y eut des Catholiques qui faiſans ſcrupule de jurer, ſe mirent en danger de leur vie, encor qu'ils fuſſent notoirement recognus grands ennemis des Reformés.

& maſſacre des femmes

En divers endroits de la ville pluſieurs femmes & filles furent violées, & aprés conduites au camp où elles n'eſtoient gueres aſſeurées. Quelques femmes enceintes furent harquebuſées, & trois ou quatre fort anciennes mais extrement Catholiques furent maſſacrées ſans compaſſion.

un Preſtre viole une femme.

Et parce que pendant le ſiege furent faites cries publiques en Avignon & par tout le Comtat permettans à chacun d'aller au ſac & au pillage d'Orange, cela y attira beaucoup de gens de rapine mal-vivans qui redoublerent les hoſtilités. Un Preſtre de l'Iſle de Veniſſe fut trouvé violant une femme & luy tenant un poignard à la gorge pource qu'elle ſe deffendoit. Il y eut d'autres avenaires qui ſe payerent des portes, & des vitres des maiſons.

aćtiō deſnaturée d'un mauvais fils envers ſa mere

Parmy ceux la s'y rencontra un garnement qui n'y oſoit paravant habiter, pource qu'ayant batu ſa mere il avoit eſté fait priſonnier ſur le point d'eſtre executé par juſtice, des mains de laquelle il avoit oſté garenti par un ſien amy.

Il s'appelloit Iean Ieune.

Ce deſnaturé doublement ingrat deſlors qu'il fut entré dans la ville, parmy la foule des ſanguinaires ſignala ſa meſchanceté, par deux ou trois actions Diaboliques. Il ſaccage d'abord la maiſon de ce ſien amy grand Catholique, qui luy avoit ſauvé la vie & aprés y met le feu. Il tue & maſſacre tout tant qu'il peut treuver des voiſins de ſa maiſon, mais il fait bien pis. Car ſcachant que ſa mere avoit beaucoup d'argent riere elle, il eſpia le moyen de la contraindre à le luy bailler. De ceſte extremité il ſaute à une pire. Comme ſa mere eſtoit en la compagnie de pluſieurs autres femmes Catholiques, il s'adreſſe à quelques uns de ſes compagnons, auxquels il fit entendre ſon malheureux deſſein, les priant de contraindre ſa mere de rendre la bourſe & luy faire part du butin. Les autres s'en excuzent pour ne la cognoiſtre parmi la troupe des femmes. Il leur dit *regardés bien celle que je vay baiſer c'eſt ma mere, vous ne la pourrés faillir.* Cela fut executé, & ceſte pauvre femme deſpouillee de tout ce qu'elle avoit & ſcavoit par la violence dés torments. Traitre Iudas! devois tu bien ainſi trahir ta mere par un baiſer?

Rançonnemẽts de pluſieurs femmes

Pluſieurs autres femmes eſcartees emmy la ville, furent tourmentees pour deſcouvrir leurs cachetes & leurs ſecrets, quelques unes contraintes de foſſer la terre à belles ongles, pour en tirer ce qu'elles y avoient caché fort proffond, les autres de paſſer des obligations fort exceſſives par devant Notaires & teſmoins, aprés avoir baillé tout leur argent. Il y eut des hommes qui ayans eſté treuvés cachés furent rançonnés par des torments incroyables. Les uns eurent les genitoires arrachés; les autres coupés; quelques uns furent criblés de coups de poignar ſur tous leurs corps, mais aprés avoir tout baillé ils eſtoient en fin aſſaſſinés cruellement. Deux jeunes filles de ſept à huict ans furent arrachées d'entre les mains de leurs meres, emmenées en Provence, mais peu de temps aprés miraculeuſement rendues à leurs parens. Pluſieurs marys pluſieurs enfans ſe virent arrachés d'entre les bras de leurs femmes de leurs meres, puis meurtris en leur Preſence, quelques uns entre leurs bras meſmes ſans miſericorde.

Et d'hommes

Meurtres

Et cruautes horribles

Les corps morts eſtendus nuds le long des rues eſtoient exposés à toute ſorte d'opprobre, de mocquerie, de derriſion. Entre les bras des uns furent mis des pourceaux, qu'on tuoit expreſſement, & les leur faiſoit on embraſſer. On les eſtendoit la pluſpart tous nuds comme s'embraſſens par enſemble les uns les autres: Aux bouches & aux playes des uns on fichoit des Pſeaumes, des Teſtaments Nouveaux ou quelques autres livres des Reformés. Dans les gorges & dans les parties honteuſes de quelques femmes furent fichées des cornes de bœuf, & des gros caillous. Il y eut des ſoldats qui ſe prindrent à crier regardans ces pauvres Cadavers, *vous aves tant aymé ces livres manges en à ceſte heure à voſtre ſaoul. Dites à voſtre Dieu le fort qu'il vous garentiſſe: voſtre Dieu le fort n'a pas eſté aſſes fort à ceſte heure pour vous garentir.* Puis tenans leurs eſpees ſanglantes en haut s'eſcrioient. *Où eſt maintenant voſtre poltron Dieu qui ne vous ayde à ceſte heure.* Ce ſont les propres termes des memoires tres veritables qui m'ont eſté données, rapportées icy ſans blaſpheme.

avec blaſphemes eſpouvantables

brullements

Des que les maiſons eſtoient pillées on y mettoit le feu. Le Chaſteau tres belle maiſon baſtie par Iean de Chalon I. du nom Prince d'Orange flamboya tout le premier par ordre & commandement du Comte de Suze, & en ſuite le Palais de la Iuſtice, le Palais Epiſcopal, la Prevoſté, & plus de trois cents autres ſuivirent l'infortune de celles cy ayant eſté preſque entierement brullées. Bref toute la ville ne paroiſſoit que feu, flamme, fumée.

favoriſés par une grande pluye

C'eſtoit le ſixieſme du mois de Iuin à onze heures de nuict quand le Tout puiſſant commença de gronder horriblement dedans la nue qu'il fit eſclater en groſſe pluye meſlée de foudres, d'eſclairs, de tonnerres eſpouventables: d'où provindrent pluſieurs utilités aux pauvres Orangeois qui avoient miraculeuſement eſchappé le ſac de la ville. Les Soldats diſpersés par les rues & maiſons furent contraints de ſe retirer en leur camp avec grãde frayeur. Grand

nombre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1562. nombre des maiſons furent garenties du feu à la faveur de ceſte grande pluie. Ceux qui eſtoient cachés gaignerent les portes pour ſe retirer à ſauveté. Autres deſcendirent la muraille avec des cordes, pluſieurs deſquels tumberent de fiebvre en chaud mal : car les uns rencontrés par les Soldats en campagne eſtoient rançonnés, puis tués ſur le champ, les autres ſe preſentans aux villages circonvoiſins reçevoient meſme traitement, ou bien pour grãde careſſe eſtoient faicts priſonniers & rançonnés. Quelques uns furent menés en Avignon & executés à mort. Temps malheureux & lamenrable! deſolée & plus que miſerable condition de ces pauvres gens! qui ne pouvoient trouver aſſeurance en aucun lieu; en la ville, aux champs, chés les voiſins, le danger les ſuivoit par tout. Le Pere n'oſoit recognoiſtre ſon enfant, ny l'enfant ſon pere: Les parens & les amis n'oſoient regarder ceux qu'ils euſſent tres volontiers acueillis & careſsés chés eux, par la crainte du ſoupçon. Cela fut cauſe que la campagne ſe vit couverte de pluſieurs corps morts tous nuds expoſées à la voracité des beſtes, ſans que perſonne leur oſat donner ſepulture. Toutefois ceſte grande pluye fut la delivrance de pluſieurs.

Deſolatiõ — Ceux de l'une & de l'autre religion furent quaſi eſgalement traités. Le nombre des Catholiques tués en ceſte ruyne ſurpaſſa celuy des Reformés. Il y eut en tout cent quarante huict chefs de famille meurtris, ſans y comprendre les eſtrangers, les femmes, les enfans, les ſerviteurs, & les moiſſonneurs en grand nombre. Il y eut cent nonante ſix maiſons entierement bruſlées, cent douze en partie, & trente huict granges ou maiſons champeſtres reduites en cendre, le reſte de la ville & des champs laiſsé ſans portes ny feneſtres en ruyne & en deſolation.

Pillage — Les Chefs & les Soldats du camp firent voler leur pillage par chareſtees & beſtes à dos juſqu'au Rhoſne, & de là par baſteaux en Avignon, pluſieurs l'entrenerent par terre en tous les endroits du Comtat & de la Provence, les chemins en eſtoient couverts; le pillage fut de grand prix; la ville eſtoit opulente peuplée de tres riches habitans, bourgeois, marchands, artiſans: les garniers remplis des bleds vieux qui ne s'eſtoient peu debiter à cauſe des troubles, furent preſque tous bruſlés avec les maiſons. La campagne eſtoit couverte des nouveaux preſts à moiſonner qui ſe gaſterent. La ville demeura ſans habitans. Les maiſtres des poſſeſſions diſpercés és autres Provinces ne pouvans vacquer à la recolte, les voiſins du Comtat en firent leur proviſion autant qu'ils voulurent.

Abbatis des murs en partie — Les chefs de l'armée ayant faict deſloger le camp d'Orange, y laiſſerent Hugues de Marſeille pour Capitaine avec nombre de pionniers pour deſmenteler la ville. Ceſtuy-cy exploita partie de ſa commiſſion avec tant de diligence, que dans peu de jours il raza juſqu'à fleur de terre la muraille depuis la porte de Pourtoules en montant ſur le pendant de la montagne juſqu'au chaſteau, renverſa le parepied de toute la muraille où eſtoit la breſche à preſent couverte d'un baſtion, juſques à la tour dite du Rhoſne depuis reveſtue d'un autre baſtion, & de là juſques à la porte de Tourrés, avec deſſein de continuer ceſte demolition. Il ne faut qu'un jour pour deſtruire le labeur de pluſieurs aages: le bois qui demeure long temps à devenir bois, en un moment devient cendre.

Vrbes conſtituit ætas hora diſſoivit: momento fit cinis diu ſylva. Sen. 3 Nat.

Quidquid longa ſeries multis laboribus multa Dei indulgentia ſtruxit, id unus dies ſpargit ac diſſipat. Sen. Epſt. 91.

Piteuſe calamité d'Orange — Voylà la pauvre & miſerable ville d'Orange atterrée ſoubs la calamité de ſon affliction, & malheureuſement enſevelie dans les funeſtes tombeaux de ſes citoyens ſans apparence de reſource. La voylà ſaccagée & conſumée par ſes ennemis triomphans de ſa perte, de laquelle il ſemble qu'elle ne doibve jamais relever. Toutes les furies de l'Enfer ſe ſont armées pour la deſtruire: Le feu, le ſang, le carnage ſont les triſtes evenements de ſes infortunes. Ainſi Orange qui avoit eſté prinſe par Guillaume pour y planter le Chriſtianiſme, eſt maintenant reprinſe ſous Guillaume pour en chaſſer les Chreſtiens. Avignon recueillit les nouvelles du ſac d'Orange avec un indicible contentement qu'il

Conſtantin fils de Manuel Empereur de Conſtantinople & d'Helene vit la priſe & la ruine de la ville enrichie par Conſtantin fils d'Helene.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

teſmoigna par une proceſſion generale, & par des feux de joye publics & particuliers ordonnés à voix de trompe. Si quelqu'un eut manqué de faire feu devant ſa porte, il eut eſté ſoupçonné & en danger. Les autres villes & villages du Comtat ſuivirent ce bel exemple d'Avignon, ſans penſer qu'il leur en pouvoit autant arriver, & que le bras qui nous avoit chaſtié eſtoit encor eſlevé pour les punir. Allons revoir les femmes & enfans d'Orange, qui furent conduits au camp de fabrice durant le ſaccagement de la ville.

Ciaſcuno havea à conſiderare potere, anzi dolere a qualche tempo accadere a ſe. Guicch. lib. 1.

La nuict du ſixjeſme de Iuin ils coucherent au camp exposés à l'incommodité de ceſte grande pluye & du mauvais temps, mais le jour ſuivant rangregea l'affliction de ces miſerables reduits à l'extremité pour l'incertitude d'une ſimple retraite. Il n'y avoit plus moyen de retourner à Orange. Pluſieurs prenoient chemin qui ça qui la : les villages circonvoyſins leur fermoyent les portes. Les couverts des Hoſpitaux leur eſtoient reffusés. Ils ne trouvoient n'y parens ny amis. Pluſieurs femmes & enfans de qualité furent contraints de mendier leur pain & d'experimenter toute ſorte d'incommodités & d'extremités; mais Dieu pourveut miraculeuſement à leur miſere.

Les femmes & enfans au camp

Car la plus part furent conduits à Caderouſſe une lieuë d'Orange, juſques à deux mille perſonnes. Le Prevoſt oncle & tuteur du ſieur de Caderouſſe meu de pitié & de compaſſiõ les reçeut fort favorablement, ſoulagea ces pauvres affligés, & chacun eut moyen de reprendre haleine pour regarder quelle ſeroit l'iſſue de la deſolation d'Orange. Il leur fit departir pluſieurs aumoſnes & adſiſtences charitables, ſans permettre qu'il leur fut fait tort ny deſplaiſir : quelques uns retirerent partie de ce qu'ils avoient caché. La plus part de la troupe paſſerent en Languedoc, recueillis avec une charité incroyable des gens du pays de meſme creance, qui les alloient rencontrer és portes des villes pour les éberger, les citoyens ſe debatans enſemble à qui leur donneroit ſa maiſon : l'hoſpitalité eſt une excellente marque du Chreſtien. Abraham ne croyoit pas de reçevoir autre qu'un homme dedans ſa tante, lors qu'il reçeut un Ange du Ciel, l'Ange meſme du grand conſeil.

Dela à Caderouſſe

Louable charité du ſeigneur du lieu

Adverſa fortuna utētibus non eſt calamitas novo dolore cumulanda. L. 6. de Iur. Dot. l. 14. Divus. de offic. præſ.

& de ceux de Languedoc

Ceſte grande ruyne fut devancée par quelques ſignes & prodiges. Comme le peuple alloit à Cene dans la grande Egliſe Noſtre Dame, un jour de Paſques fort clair & ſerain, l'arc en ciel parut durant long temps en ceſte forme. Il eſtoit couché ſur terre, la voute tiroit au levant & ſes pointes au couchant. De la pointe gauche ſortoit un eſperon viſant au midy, le tout paroiſſoit fort haut en coleur rouge & enflammée, ſurmontant les autres qui s'y meſlent ordinairement. Le meſme jour vis à vis du Pont S. Eſprit ſur le Rhoſne furent veus trois Soleils en meſme inſtant, qui durerent auſſi longuement. Quelques jours aprés trois flambeaux en plein & clair midy ſur la ville, & dans peu d'heures aprés le ciel eſtant fort ſerain, le põt d'Egues au chemin de Lion fut frappé du feu du Ciel chacun y eſtant accouru pour l'eſteindre : l'année precedente dans le chaſteau de Cauſans eſtoit nay du ventre d'une brebis un agneau qui avoit face humaine. Tout cela furent des prognoſtiques du Ciel pour n'eſtre pas moins avanturiers de nos miſeres, & de ceſte deſolation, que la pluye de ſang qui arriva devant la mort de l'Empereur Claudius, & le ſang que l'Idole de Minerve cracha devant la priſe d'Erithrée & d'Ægine ont eſté prins pour preſages de ces malheureux accidens.

Prodiges avant la ruine

Le ſang ruiſſeloit de tous coſtés ſur les Proteſtans. La fureur des ſanguinaires n'eſpargnant aage, ſexe, qualité, ny condition de perſonne. Le jour de Noſtre Dame tant celebré parmy les Catholiques en Avignon, pour les Indulgences qu'on y deſpart en l'Egliſe Noſtre Dame de Domps, doibt eſtre marqué à jamais d'un croyon noir dans nos Ephemerides, par la mort de Meſſire Perrin de Parpaille Chevalier Conſeiller de Son Excell. & Preſident en ſa Cour de Parlement d'Orange. Nous l'avons veu n'agueres arreſté dans le Bourg : maintenant il eſt ignominieuſement decapité dans le grand Palais d'Avignon, ſa teſte & ſon corps exposés ſur un eſchaffaut en la grande place du

Un devin luy avoit dit eſtant à Rome en l'an 1560. qu'il couroit hazard de finir ſa vie ignominieuſement, mais que ſi cela n'arrivoit dans deux ans, il ſe verroit eſlevé en des grands honneurs & dignités.

Executiõ a mort du Preſident Parpaille

Palais

1562. Palais à la veuë du monde. Tout Avignon y accourt pour le voir, qui pour cõtenter ſa curioſité d'un triſte ſpectacle, qui pour aſſouuyr ſa haine & ſa vengeance. Les uns en prenent occaſion de mocquerie & de deriſion, les autres ſont touchés de regret de ſon infortune, & les meilleurs verſent leurs larmes charitables en la mort honteuſe de celuy, qui avoit glorieuſement exposé ſa vie pour le ſervice de leur public. Sa maiſon demolie & razée à fleur de terre, pluſieurs colõnes diffamatoires furent relevées en haine de ſa memoire, & le propre lieu de ſon domicile fleſtri par l'uſage d'une place publique nommé (place Pie juſqu'au jourd'huy du nom du Pape Pie lors regnant.) Ainſi celuy qui n'agueres victorieux des ennemis du public, avoit eſté reçeu avec un general applandiſſement de ſes concitoyens, à l'entour duquel ils avoient fait reſonner les Peans de louanges, eſt maintenant le blanc & la bute de la haine de pluſieurs, qui ne rempliſſent l'air que de voix confuſes de malediction & d'execration contre luy ſur un infame Theatre. Ainſi Manlius fut ingratement precité du Capitole, dans lequel il avoit valheureuſement conſervé la fortune de Rome en ſa plus grande extremité. L'execution de Parpaille ne ſe peut colorer ny comme d'un priſonnier de guerre : car il y avoit paix entre le Pape & le Prince. Ny comme originaire d'Avignon : Il avoit changé de domicile & d'habitation, eſtant devenu chef de la Iuſtice ſouveraine d'un autre Prince. Action donques inhumaine qui viola le droict des gens ſacroſaint entre toutes nations.

Il avoit fait demettre à Rome le Vice-legat de ſa charge, fait reintegrer Avignon en ſes anciens privileges, & obtenu deux foires à la ville.

Courthezon mal-traité

Courthezon qui a touſiours reſſenti les eſclats des troubles d'Orange, ne fut pas exempt des malheurs de ceſte ruyne. Il y avoit dedans une garniſon Proteſtante ſoubs le commandement de Tarrandol Gentilhomme du Dauphiné. En meſme temps que le ſiege eſtoit devant Orange il fut contraint d'ẽ ſortir avec armes & bagage ſuivi de pluſieurs habitans, hommes, femmes, enfans, qui prindrent tous le chemin de Cauſans pour paſſer en Dauphiné. Quelques uns rencontrés en campagne par l'ennemy payerent le peage des autres au prix de leur vie, ceux qui reſterent dans la ville en ſuite pillés & ſaccagés, paſſerent par la meſme fureur. Il eſt temps de voir le ſecours d'Orange qui s'arreſta à Serignan.

Des Adrets en Campagne

Deſlors qu'ils entendent la prinſe de la ville ils deſlogent & ſe retirent en Dauphiné pour reclamer l'ayde du Baron des Adrets, ja eſleu chef des Egliſes du pays, lequel d'une promptitude & celerité incroyable avole au Montelimar, où il ramaſſe en peu de temps des belles troupes à pied & à cheval, auxquelles ſe joignent les douze cents hommes partis de Serignan.

arreſte les Catholiques

Cela arreſta la fouge des chefs de l'armée Catholique, qui enflés de la gloire de ceſte prinſe campent à Piolens, à Mornas, & Montdragon : & faignans vouloir filer chemin en Dauphiné, ſe vantẽt de racler tous les Proteſtans juſques à Lion, aſſeurés à leur conte de ne rencontrer aucune reſiſtance capable de les arreſter, puis qu'ils s'eſtoient rendus maiſtres d'Orange. Mais l'arrivée du Baron des Adrets au Montelimar, les ayant obligés de plier bagage, & de laiſſer garniſon aux places de deffence depuis le Montelimar en bas, & de faire ceſſer la demolition des murailles d'Orange, leur fit changer de langage.

Le feu qui conſume tout, eſt l'Element le plus propre à la generation : du ſaccagement & du bruſlement d'Orange ſe forma une colere de deſpit dans l'ame du Baron des Adrets, qui deſlors le fit reſoudre à la vengence, & d'expier le ſang par le ſang. Pluſieurs places ennemies dés environs reſſentent les eſclats de ſon courroux. Pierre-late ville du bas Dauphiné frontiere du Comtat, & forte d'un chaſteau baſty ſur un rocher qui domine la campagne, eſloigné d'une lieuë d'autres montagnes, fut la premiere qui paya la ſolenchere des cruautés exercées en la prinſe d'Orange. Trois cents hommes des troupes de Suze commandés par Richard de Vaurias y eſtoient en garniſon. Le Baron les aſſiege, les Canonne, fait breſche, entre dans la ville, met au fil de

les maltraite à Pierrelate

Ignis qui omnia conſumit, quædam etiam creat : & quod videri non poteſt ſimile veri ; ſed tamen verum eſt animalia igne generantur. Senec. 5. nat. 6.

Immenſa & improba rerum naturæ portio ignis eſt, & in quo dubium ſit, plura abſumat an pariat. Plin.

fil de l'eſpée tous ceux qu'il treuva en armes. La plus part des aſſiegés avoient 1562.
au chaſteau. Il les pourſuit avec telle promptitude & celerité, qu'il les contraint de recourir ſoudain à compoſition. Mais tandis qu'ils parlamentent, nos Orangeois tous flambans d'appetit de vengeance du ſang de leurs compatriotes freſchement eſpendu, s'eſlancent dedans à corps perdu, paſſent leur furie ſur tout ce qu'ils rencontrent, matraſſent les uns, precipitent les autres, pas un n'eſchappe pour en porter la nouvelle ailleurs, & tuans cryoient à plein goſier *Tague Ourenge*.

La ville du Bourg diſtante d'une heure de chemin prend telle eſpouvante, qu'elle porte ſes clefs, & ſes humbles excuſes au Baron de la prinſe du Preſidét Parpaille & de la Baume, la rejettant ſur certains qui avoient pourveu à leur ſalut par la fuite: Il les condamne aux frais de ceſte expedition, & les reçoit ſoubs promeſſe d'eſtre bons & fideles à l'advenir. *le Bourg ſe rend à luy*

Le pont S. Eſprit clef du Languedoc luy ouvre les portes. Il le charge d'une forte garniſon pour la ſeureté de ſon paſſage. *le pont S. Eſprit.*

Aprés il s'achemine à Boulene deux lieuës de là qu'il inveſtit, bat, & emporte d'aſſaut, paſſe par la fureur des armes toute ceſte garniſon composée la plus part de la compagnie de Bartalaſſe; le ſoldat victorieux cryant touſiours *Tague Ourenge*. La maiſon de Suze par ſa demolition porta la peine du ſevere traictement que ſon maiſtre avoit fait ſouffrir à Orange. *Boulene*

Mais Deſadretz n'en eſt pas encor ſatisfait: car le jour ſuivant il plante ſon camp devant le chaſteau de Suze. Soudain les metairies du ſeigneur du lieu ſont exposées à la diſcretion du ſoldat. On ne voit que ſac, pillerie, bruſlement, par tout le plat pays d'alentour. Paul de Reſchieu Sieur de Mouvans conduiſant des troupes Provençales s'eſtoit joint au Baron: l'artillerie pointée eſtoit ja preſte à tonner quand nouvelles vindrent de la reprinſe de Grenoble par Maugiron Lieutenant de Roy, ſur ceux que le Baron y avoit eſtablis pour commander en ſon abſence; du general detrac des affaires de ſon party depuis Grenoble juſqu'à Valence, & du danger auquel Romans eſtoit reduit par les approches de Maugiron. Cela oblige le Baron de differer ce ſiege à une autre fois, & ayant diſtribué partie de ſes troupes en garniſon à Boulene, & aux autres villes conqueſtées ſoubs la charge de Mont-brum; il part en diligence avec le plus gay de ſon armée, tourne bride à Valence, raſſeure toutes les places esbranlées par l'ennemy, diſſipe par ſa preſence les intelligences qu'il formoit ſur Romans, ſe rend maiſtre de S. Marcelin chemin faiſant, paſſe au tranchant de ſes eſpées victorieuſes trois cents hommes qu'il y treuve des troupes de Maugiron, & comme un torrent qui rompt la chauſſée, comme un foudre qui ſort de la nue: il emporte, il fracaſſe, il ſurmonte tout ce qui ſe veut oppoſer au cours de ſa gloire. Si bien que Maugiron meſmes redoubtant l'heur & la valeur de ſes armes ſe diſpoſe à la retraite, quitte Grenoble ſans dire adieu, & ſuivi de ceux de ſon party ſe ſauve laſchement en Savoye, & de là en Bourgoigne prés du ſeigneur de Tauanes Lieutenant de Roy en la Province: & le Baron accompagné de Mouvans, de Cipieres fils du Comte de Tendes, de Cenas, & ſuivi de ſept à huict cents chevaux & de cinq à ſix mil hommes de pied, reentre victorieux dans Grenoble ſans reſiſtance, reçeu des ſiens avec une incroyable allegreſſe, le pillage & le ſaccagement interdits, & trois jours aprés avole en Foreſt, laiſſant le Conſeiller Ponat pour commander en la ville. *aſſiege Suze* *& va à Grenoble*

Ceſt eſloignement du Baron rappelle en campagne Suze & Fabrice, qui regardoient à couvert ſes beaux exploits ſans contraſte. Suze eſtoit general de l'armée: Il campe prés d'Orange à Granouillet au meſme lieu, d'où n'agueres il avoit aſſiegé la ville. Mont-brum en a le vent, & deliberé de donner deſſus, part de Boulene ſur l'entrée de la nuict, ſuivi de deux mil hommes de pied & de cheval, avec deux pieces de campagne, en intention de les ſurprendre à la Diane, prend ſon chemin du coſté de Chaſteau-Neuf pour l'attaquer par derriere: *Mont-brum attaque Suze*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1562. derriere : mais comme il approcha la montagne du chaſteau qui couvroit le camp, au lieu de tirer droit au quartier de la Tour ronde ou des Bains antics ſelon ſon deſſein, il eſt guidé à l'arc triomphal de Marius, & de là, prés de la ville au pont de la Bouquerie ſur la riviere de la Meine, laquelle il treuve en teſte.

Suivi par Mõtbrum

Là les corps de garde du camp commençent de le deſcouvrir, donnent l'alarme, & ſe deffendent attendant que l'armée fut rangee en bataille ; l'eſcarmouche ſe dreſſe d'un coſté & d'autre, parmi les jardins clos de murailles, qui ſont à l'entour de l'Egliſe S. Pierre. Montbrum recognoiſſant par la faute du guide, qu'il eſtoit impoſſible de donner ſur le camp environné de trois endroits, de la montagne, de la ville, & de la riviere ; & voyant que l'ennemi commançoit à rompre les ponts des Arenes & de Cairadel, fait ſonner la retraite, & chargé de beaucoup de bagage des ennemis qu'ils rencõtra prés l'Arc triomphal notamment de celuy de S. Iale, reprend ſon chemin de Boulene, & reveüe faite ne ſe voit affoibli que de douze ſoldats tués, & de quelques uns bleſsés.

qui le fait retirer

Le camp auſſi des ennemis, eſcorné de quelques uns que morts que bleſsés prend telle eſpouvante, que des le meſme jour chacun ſe retire en ſa taniere, en Avignon, à Caderouſſe, à Sorgues, & aux autres villes d'où ils eſtoient partis. Mais pas un n'y d'un coſté n'y d'autre, ne fit demonſtration de ſe vouloir emparer de noſtre miſerable ville encor enſevelie dans les cendres de ſa ruïne toute freſche. C'eſtoit pluſtot un deſert repaire des beſtes ſauvages que des hommes, dans lequel ne paroiſſoit que deſolatiõ, effroy, diſſipation.

aſſiege & force Mornas

La guerre cruellement allumée par toutes les Provinces de France ne l'eſtoit pas moins en ces cõtrées, on n'y voyoit que meurtres, volleries, ſaccagements. La garniſon de Mornas lieu du Comté d'Avignon ſur le Rhoſne commandée par la Combe, qui avoit promeſſe de la Capitainerie du Chaſteau, place forte & eſlevée ſur une haute roche qui gourmande la ville; commetoit infinies inſolences ſur les paſſagers, deſvaliſant, rançonnant, tuant. Montbrum qui logeoit à Boulene deux lieües de la y avole, plante le ſiege devant, canonne la ville, & l'emporte. Tout ce qui ſe trouve dedans eſtrangers, habitans, ſubirent le traitement des villes prinſes d'aſſaut. Les ſoldats acharnés & remplis d'indignation du ſac d'Orange, grimpent la roche du Chaſteau preſque inacceſſible. La Combe veut parlementer, mais il n'eſt plus temps. Le victorieux s'eſlance dedans, tue les uns, precipite les autres du haut de la roche en bas, qui ſont achevés en la ville; peu eſchapent la mort; on n'oit que ce refrain ſanglãt en la bouche du ſoldat vainqueur *pague Ourenge*. Mais voicy un cas admirable qui ſurvint. Un des ſoldats precipité comme les autres, s'accroche des mains à un figuier ſauvage, ſortãt de la roche à demi ſaut & la s'arreſte. On luy tire en vain de la ville pluſieurs harquebuzades ſans le pouvoir attaindre. Mõtbrum deffend de plus tirer cõtre luy, luy fait tendre des cordes & le fait mettre à ſauveté. La grace qu'il trouva en ce ſeigneur, l'obligea de ſe ranger deſormais à ſon party & de porter les armes le reſte de ſa vie pour la Religion. Mornas incontinẽt demãtelé, la plus part des pauvres cadavers de ceſte boucherie furẽt mis dãs des bateaux portãs des perches, au haut deſquelles eſtoiẽt attachés des eſcriteaux en ces termes, *Fabrice laiſsés paſſer ces marchãds, car ils ont payé le peage à Mornas:* puis duiſãs les bateaux a val & au fil de l'eau, les laiſſoiẽt aller vers Avignõ, ſans qu'il fut au pouvoir de Montbrũ d'arreſter ceſte inſolẽce militaire.

Magnum amoris remedium clementia eſt. Senec.

paravant mal traités par les Lanſquenets

Ils ne furent pas mieux traités par Fuſtemberg Colonel des Lanſquenets qu'il emmenoit au camp de François I. en Avignon, contre l'Empereur Charles V. quand ayans pillé ſon bagage, & reffusé paſſage à ſes gens ; il tourna ſes armes contre eux, entra dedans, coupa la gorge à tous ceux qu'il rencontra, print pluſieurs habitans qu'il fait eſcorcher tous vifs, puis eſtendus & rangés nuds le long de la grand rue les fait tous enſemble enchainer au col avec leurs boyaux les uns les autres, pour nouvelle eſpece d'une ſalle & plus que brutale cruauté. retournons à Montbrum.

ſurprend Montdragon

Il faut battre le fer tandis qu'il eſt chaud aprés avoir dompté Mornas, de meſme boutée, il ſurprend Montdragon, brulle le Chaſteau haut eſlevé ſur la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

montagne, en hayne du ſeigneur fauteur de ſes ennemis; la maiſon de Suze l'un des ſeigneurs du lieu y fut auſſi ruynée en hayne de ſon maiſtre, & la ville demantelée.

Attire Suze à Boulene

Ces notables pertes donnent droit dans la viſiere à Suze, qui pouſsé d'un impetueux deſir de vengeãce contre les Proteſtans, remet ſus ſes troupes, fait une eſcapade contre Boulene, où il eſt ſi bien reçeu par Mont-brum, (qui y eſtoit avec partie de ſes forces, ayãt mandé quelques troupes à Ciſteron pour le ſecours de Mouvans & de Cenas, & le reſte à Vaulrias) qu'il ſe voit cõtraint d'en deſloger, avec perte entre autres d'un Capitaine, & au peril de la vie de Ventabren bleſsé en allant eſcrire de ſa main contre les murailles de Boulene le nom d'une Dame ſa maiſtreſſe; traict plus hardy que conſideré.

à Vaulrias

Ceſte prompte ſaillie de Suze ainſi repouſsée par la valeureuſe reſolutiõ de Montbrum; Suze tourne la teſte de ſon armée contre la ville de Vaulrias au Comté d'Avignon, laquelle il aſſiege, bat, & emporte par compoſition ſur un Capitaine André habitant qui la deffendoit. On dit qu'il ſe ſauva de nuict avec ſa troupe, ayant laiſsé la ville à la diſcretion du victorieux, qui la donna au pillage. Mais il n'en fut pas maiſtre long temps.

Suivi pat Montbrum

Car voila incontinent Montbrum à ſes portes, qui s'eſtant avancé pour le ſecours, ſe prepare maintenant pour le ſiege. Suze ne ſe voulant laiſſer enfermer, campe hors la ville du coſté des Moulins, ſur une coline eſlevée au milieu d'une plaine aſsés grande & capable, commandant en cavalier à la ville, laquelle il avoit à dos, retranché d'un bon foſsé, ſon canon pointé en fond vis à vis de la coline du coſté de la biſe. Montbrum loge ſes troupes ſur un autre petit coſtau du coſté du couchant, plus bas que la coline, deffendu ſeulement des ceps des Vignes, y ayant une petite plaine & un ruiſſeau au milieu des deux armées. Cependant le Baron Deſadrets, qui avoit eſté adverti par Mont-brum, s'y rend avec telle diligence, que devant qu'il fut recognu par l'ennemy il delibere de le choquer de toutes ſes forces. De fait ſes gens d'une courſe impetueuſe ſautent les foſsés, montent la coline de telle roideur que pluſieurs y perdent le ſouffle, & entre autres l'enſeigne d'une compagnie de Suiſſes venus de Lion avec Deſadrets eſtouffa dans ſon harnois. Mais le Baron quitte ceſte pointe, jugeant bien que la fouge trop chaude des ſiens, qui les faiſoit battre des flancs à tout poulmon, ſeroit aiſement attiedie par les ennemis frais, qui les pouvoiẽt attendre de pied coy avec plus grãdes forces. Il prend donc ſa route le long des murailles de la ville, monte le lõg des flancs de la coline, cryant, & faiſant crier à plein goſier, *Victoire*. L'ennemy prend l'eſpouvente ne cuidant plus treuver aucun ſalut qu'en la fuite. Deſadrets & Montbrum les pourſuivent avec un ſi grand chamalis, que prés de deux mille demeurẽt ſur la place. Suze combatit vaillamment de ſa perſonne & y laiſſa ſa ſalade, mais en fin abandõné des ſiens, il fut cõtraint de ſe ſauver à toute bride. Il perdit la plus part de ſon Infanterie, toute ſon artillerie, quelques Gentils-hõmes de marque, & entre autres le chevalier Dolõ enſeigne de Glandages, & de Seps d'Avignõ, outre pluſieurs gentilshõmes François & Italiens matracés. Deſadrets & Montbrum y perdirẽt quelque nõbre d'hõmes: mais toutes les marques d'une entiere victoire hormis la prinſe du chef, leur demeurerẽt.

Les politiques ne s'accordent pas tous en ce point, ſi au joindre de deux armées le cry des ſoldats eſt neceſſaire; les uns tienent, que cela trouble l'ordre & que ceux meſmes qui crient ſe fatiquent & s'eſpouventent par leur propre cry & en devienent plus nõchalans à frapper; ils alleguent pour exemple l'armée de Darius contre Alexandre qui s'amuſa tant à crier qu'elle ne ſongea pas à fraper & fut desfaite: cõme auſſi celle des Ambrõs & Teutons qui abordans les Romains avec grandes crieries furent descõfits entierement. Les autres que les Romains s'en ſont ſervis à tous rencontres, principalement contre des troupes qu'ils avoyẽt deſia vainques & avec leſquelles ils combatoyent en eſperance d'une certaine victoire.

qui joint avec Deſadrets le deffait.

Deſadrets porte la frayeur par tout en Avignon

Deſadrets voyoit ſes troupes haraſsées par tant de fatigues: d'une pierre il fait deux coups en leur donnãt moyẽ de ſe rafreſchir parmy les commodités de la plaine, il tire droit à Tulette deux lieuës de Vaulrias, que nous avõs veuë des dependences d'Orange: nettoye de garniſons Italienes Serignan, Piolenc Caderouſſe, Chaſteau-neuf de Pape, Courthezon, Bedarides, ſe rend maiſtre de la ville & du chaſteau du põt de Sorges, avec tel effroy de ceux d'Avignõ, qu'ils croiẽt de le voir à leurs portes, & ja ſe preparoiẽt pour ſouſtenir le ſiege.

aſſiege Carpentras.

Mais le Baron n'ayant forces baſtantes pour un ſi grand deſſein, tourne face contre la ville de Carpentras capitale du Comté Veneſſin, devant laquelle il plante ſon camp, qu'il loge à la portée du canon, au deſſous des arcs des fontaines, en eſperance d'y entrer par intelligence. Ce qui ne ſucceda pas, car des

le lende-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1562. le lendemain le ſiege fut levé par le commandement du Baron. Icy la reputation de ſa creance, qu'il avoit ſi heureuſement acquiſe parmy les ſiens, commença de ſe fleſtrir. L'on en parla diverſement, les uns qu'un grand nombre d'Italiens eſtoient amarés à Marſeille pour le ſecours du Comtat; les autres que la corruption s'eſtoit gliſsée dans l'ame du Baron, par l'entremiſe de quelques uns ſortis de Carpentras avec dix flaſcons remplis d'argét ſoubs pretexte de parlementer; ou bien le jour precedent lors que Suze s'aboucha avec les deputés du Baron ſur le Pontet d'Avignon; où aprés avoir longuement traité, il fut conclu de ne faire deſormais ſi cruelle guerre. Ceſte ſoudaine retraite entraina quant & ſoy la perte de pluſieurs Soldats eſcartés qui ça qui la pour apporter des vivres au camp, leſquels ne le treuvans plus en ceſt eſtat, eſtoient tués & aſſommés ou par leurs ennemis, ou par les payſans; les autres à la queüe du camp. Pluſieurs furent mal-traités autour de Baumes petite ville du Comtat. La promptitude du chef eſtoit ſi grande aux executions, que pour ne donner bien ſouvent loiſir à ſes troupes de repaiſtre, pluſieurs contraints de ſe desbander pour cercher leur vie, ne treuvoient autre repeue que la mort. Le camp alla coucher ceſte nuict dans les praieries de Courthezon, & le lendemain à Orange, où Deſadrets n'avoit mis le pied dés devant ſa ruine. l'Eſtat piteux & lamentable de ceſte pauvre & miſerable ville, tira des larmes de ſes yeux, & renouvella ſans doubte la vengeance parmy les ſiens.

Va à Orange

D'icy il s'achemine droit à Valence, où ayant apprins les remuements de l'Ennemy en Lyonnois & en Foreſt, il s'y porte avec telle furie, que ſa valeur, qui s'eſchauffoit ordinairement aux plus fors rencontres, treuvant reſiſtance à Mont-briſon, capitale de Foreſt, il la canonna, print d'aſſaut, & y coupa la gorge à plus de huict cens hommes.

puis à Valence. En Lyonnois & Foreſt.

Les Avignonnois & Provenceaux prenent l'eſſor à meſure qu'il s'eſloigne. Ils courent & picorent ſur les Proteſtans leurs voiſins tant deça que dela le Rhoſne. Deſadrets ayant raſſeuré les affaires de ſon parti en Lionnois, vient fondre ſur eux, ne plus ne moins qu'un gros & eſpais nuage, qui eſclate en tonnerres, en grelles, & en tempeſtes. Tout fait jour à ſa valeur. Il rencontre quelque ſolidité à S. Laurens des Aubres prés de Roquemaure en Lãguedoc, le canonne, l'emporte de viſue force, chaſtiant ceſte temeraire reſiſtance au prix de la vie des vaincus. De là il ſaute à Roquemaure place forte commandée par le chaſteau, aſſis ſur un rocher mouillé de tous coſtés par le Rhoſne, où il n'arreſte que pour recueillir la victoire, & pour luy faire ſentir meſme traitement qu'à l'autre. Peu s'en falut qu'il ne ſaiſit d'emblée la Tour du Pont de Villeneufve les Avignon, & le fort S. André la joignant.

Revient ça bas gagne S. Laurens. Roque Maure

Trois jours aprés coulé deçà le Rhoſne, il attaque le ſuperbe Chaſteau du Pont de Sorgues, anciennement baſti par le Cardinal François de Clermont. Quelques Italiens là mis en garniſon par Fabrice font mine de le vouloir deffendre. Il les enterra tous peſle-meſle dans les cendres de la place preſque entierement bruſlée.

Sorgues

Le lendemain Fabrice equippe quelques fregates de gens & d'artillerie, qu'il envoye d'Avignon contre-mont le Rhoſne, pour amuſer le Baron d'un coſté, tandis que luy meſmes ſuivi de la plus part de ſa nobleſſe, avec trois cens hommes de pied choiſis ſur toutes les compagnies, prend le grand chemin de Sorgues pour l'attaquer par terre. Icy la ſageſſe de Deſadrets ſeconde ſa vaillance. Il va en perſonne furieuſement eſcarmoucher les fregates, & donne ordre à Mirabel d'aller battre en meſme temps le grand chemin d'Avignon. Là il rencontre Fabrice lequel il aſſaut ſi rudement, que jamais ſon cheval ne le ſervit mieux à point, contraint de ſe ſauver à toute bride dans la ville, mené-batant juſques aux portes d'icelle, avec telle eſpouvante de la garde, que s'il eut donné dedans il y fut entré peſle-meſle. La cavallerie ſe ſauva par les talons avec le chef, preſque toute l'Infanterie fut taillée en pieces dans ce grand Vignoble d'Avignon. Il faut aller faire un tour en Provence.

deffait les Avignonnois

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

C'eſtoit un grand manquemẽt pour les Proteſtans que de differer le combat de leurs troupes ramaſsées, & par conſequent plus aisées à ſe diſſoudre : il falloit ſe ſervir de leurs forces & à ce coup hazarder tout pour conſerver quelque choſe, & pour retenir le ſoldat dãs l'eſpoir de la victoire qu'il perdit par ce retardemẽt c'eſt l'opinion de Machiavel *de Diſcorſi lib*. 3.

Eſtat de la guerre en Provence.

Siege de Ciſteron par les Catholiques.

Le flambeau de la guerre y eſtoit furieuſement allumé pour meſme querelle. Sommerive avec toutes ſes troupes Catholiques, avoit en vain aſſiegé ſur la fin de Iuin la ville de Ciſteron clef de Provence en Dauphiné, deffendue par le Sieur de Beaujeu. Quelque temps aprés il s'y achemine avec une armée de quinze mil hommes. Cenas & Mouvans avec leurs troupes Proteſtantes les vont rencontrer à l'Eſcalle, où ils campent en raze campagne & preſentent la bataille à Sommerive. Le landemain eſtoit deſtiné pour le choc general des deux armées, quand le Comte de Tendes (nous avons dit qu'il eſtoit Gouverneur de Provence, y faiſant la guerre pour la Religion Proteſtante laquelle il profeſſoit, contre Sommerive ſon fils Lieutenant de Roy en la Province, qui le contrecarroit par armes) leur manda de ſurceoir pour l'eſperance qu'il avoit de deffaire l'ennemi dans peu de jours & ſans perte : mais ce deffaut cauſa la diſperſion des troupes des Proteſtans. La pluspart ſe retirerent vers Deſadrets : Cenas & Mouvans entrerent dans Ciſteron pour le deffendre contre Sommerive, qui le batit furieuſement, & fit donner trois aſſauts conſecutifs.

Les retardements ſont touſiours desadvantageux en la guerre: parce que l'ennemy les impute à deffaut de courage, & l'amy s'en laſſe. Ils le ſont encore plus aux reſolutions deſia prinſes: parce qu'elles ne ſe doivẽt jamais publier, que par l'execution. *Botero, & albi polit*.

Non ſecouru par Deſadrets

Ce manquement fut ſuivi d'un autre par Deſadrets, qui enfanterent deux grandes pertes. Il eſtoit ſollicité par les aſſiegés de Ciſteron de leur conduire le ſecours en diligence, mais au lieu de ſuivre le plus court chemin comme il avoit commencé, il print le plus long par la campagne. Pluſieurs eſtiment qu'il eſtoit deſpité en ſon ame, de ce que le Prince de Condé avoit envoyé le Sieur de Soubize à Lion en ſa place, les autres qu'il hayſſoit Mouvans, & eſtoit jaloux de la grande creance que ce brave Cavalier avoit parmy les gens de guerre. Ainſi de la s'enſuivit la desfaite de Montbrum, la perte de ſon artillerie, & la prinſe de Ciſteron.

Car Montbrum qui avoit parole de Deſardretz de le venir joindre, voyant ſes longueurs & la preſſente neceſſité des aſſiegés de Ciſteron, ſe reſoult d'hazarder quelques troupes pour la conſervation d'une place ſi importante. De fait il s'en approche juſques à la pleine de Treſclux, membre de la baronnie d'Orpierre pres la Grand en Dauphiné. L'ennemi en eſt adverti: Suze qui deſiroit prendre revenche du dernier Eſchec de Vaulrias, luy va au rancontre avec beaucoup plus grandes forces, & d'abord luy tue environ cent cinquante hommes, rompt tout ce qui eſchappe le glaive, & regagne deux groſſes pieces de Canon, qu'il avoit nagueres perdues en la deffaite de Vaulrias.

Deffaite de Montbrum qui va au ſecours.

Ciſteron batu.

Ciſteron neantmoins quoy que ſerré de plus prés, & aſſiegé de trois coſtés ſe reſoult à ſe bien deffendre. Les aſſiegeans redoublent courage par le contentement de ceſte victoire. Les fers s'eſchauffent de part & d'autre. Le Canon foudroye par l'abbatis d'environ cent quarante pas de muraille. L'aſſaut eſt donné & furieuſement renouvelé par cinq fois, par plus de trois mille hommes, ſouſtenus d'une troupe de cavalerie. Ils vienent aux mains, aux pierres, aux eſpées, la munition leur deffaillant aux uns & aux autres, avec une opiniaſtrée reſolution: mais finallement les aſſiegés ſont contraincts d'abandonner la breſche avec grande perte. Cenas & Mouvans eſgalement ſages & hardis, ſentans la place mal pourveüe de vivres, & remplie d'une grande multitude de familles Proteſtantes reffugiées de divers endroits, hors d'apparence de ſecours, preferent le ſalut de tant d'ames à celuy de la place ; ſortent nuitamment de la ville, & parmy l'obſcurité des tenebres font gagner les deſtroits & les deſerts des montagnes juſques à Barles à toutes ces pauvres familles, hommes, femmes, enfans, malades, bleſsés miſerablement fuyans la mort, en nombre de plus de quatre mille perçonnes. Ils furent pourſuivis en queüe par quelques troupes de Sommerive, qui rebrouſſerent incontinent, rebutes par l'aſpreté des montagnes, & allechés du deſir d'avoir part au butin. L'ennemy y entra en plain jour. Ceux qui ne peurent ſuivre, furent inhumainement maſſacrés dans leurs maiſons : Plus de quatre cents femmes ou enfans ſans diſtinction d'aage ny de religion. Les autres qui demeuroient

Furieux aſſaut.

Abãdonné

malades

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1562. malades & incommodés en chemin eſtoient cruellement aſſommés par les payſans, quelques femmes qui ne peurent ſuivre de Barles, furent violées, rançonnées, tourmentées & finalement meurtries. De là ceſte multitude affligée s'achemina à Grenoble & puis à Lion, où elle vivota juſques à l'edict de pacification.

Deſadretz aſſiege Apt.

Pendant ce ſiege le Baron Deſadretz pourſuivoit ſon chemin le long de la Durence. Et pour le divertir, aprés avoir aſſiegé & battu pour neant la ville d'Apt en Provence, ſoubs l'aſſeurance qu'on luy donnoit de l'arrivée des Provençaux à Orgon, vis à vis de Cavaillon ſeparée par la riviere de la Durence (C'eſtoient un bon nombre de Cavalerie de la ville d'Arles avec quelques compagnies d'Infanterie) avole à Cavaillon, où il entre ſans reſiſtance; puis d'une meſme impetuoſité traverſe ſi à propos la riviere gueable, qu'il bat & abat ces troupes Provençales, tue la plus part d'icelles, pouſſe le reſte en fuite, comme en une pleine deſconfiture. Bref il court le terroir tant deça que de là la Durence, ne trouvant rien qui peut arreſter le torrent de ſes victoires.

Deffait les Provençaux.

Il n'y a rien qui eſtonne plus un ſoldat que de voir l'ennemy à ſes talons qu'il pançoit à deux journées, c'eſt ce qui à donné ſes plus grãdes victoires à Cęſar, & qui luy a fait dire ces trois excellens mots, Veni, vidi, vici, qui comprenent toute la charge d'un grãd Capitaine.

Se retire.

Toutefois dés qu'il oit nouvelles de la prinſe de Ciſteron, il fait une tres belle & diligente retraite au pont S. Eſprit, d'où il diſtribue ſon Infanterie à Roquemaure, à Bagnols, à Boulene, à Pierre-late, & aprés ſe va loger avec ſa cavalerie à Valence; il ne tarda gueres de s'acheminer à Lates pour ſecourir le Sieur de Baudiné contre le Duc de Ioyeuſe.

Eſtat du Languedoc.

Baudiné eſtoit chef des Reformés de Languedoc pour y contrecarrer les Catholiques. Suze & Sommerive paſſent le Rhoſne avec trois à quatre mil hommes de pied & de cheval, deux canons, & une colevrine pour aſſieger S. Gilles ſur le Rhoſne. Baudiné qui eſtoit à Montpellier deſpeche ſoudain Bouillargues, Albenas, & Grilles, conduiſans ſix cents chevaux, & huict cents hommes de pied. Ils ſont advertis qu'il y a du deſordre au camp de l'ennemi: Ils pouſſent à toute bride, & chargent d'abord. Les chefs ſe voyans ſurprins tournent le dos. L'eſpouvante ſe meſle parmy ceſte troupe confuſe, qui ſe rompt d'elle meſme. Bouillargues & les ſiens chamaillent en pourſuivant, pourſuivent en chamaillant ces fuyards. Grille d'autre coſté ne demeure pas les bras croisés. Plus de deux mille de leurs ennemis y perirent que par le glaive, que par les eaux, ſe precipitans eux meſmes dans le Rhoſne. Tout l'equipage, toutes les tentes du camp demeurerent aux victorieux, les deux Canons (la Coulevrine coula dans l'eau & s'y perdit) vingt-deux enſeignes, & le Guidon Colonel ſervirent de triomphe à ceſte victoire, acheptée à ſi bon marché, qu'elle ne couſta la vie qu'à un ſeul ſoldat tué par l'inadvertance de ſes compagnons. Cas du tout rare & admirable en une telle deſconfiture. Il y eut aprés diverſes pertes & rencontres de part & d'autre.

Deſadretz fortifie le S. Eſprit

L'hyver approchoit, & le Baron Deſadrets fit derechef fortifier le pont S. Eſprit pour la ſeureté de ſon paſſage en Languedoc. Le Baron de S. Vidal tempeſtoit en Vivareſt ſur les Proteſtans. Le Duc de Nemours troubloit le Dauphiné par la prinſe de Vienne. La ville de Lion ſe voyoit preſsée du ſiege, tandis que Deſadrets fut aſſailli & rompu à Beaurepaire par la Cavallerie du Duc de Nemours, en deux diverſes fois, preſque en un meſme mois. Toutefois ces pertes furent aucunement reparées par le ravitaillement de Lion, où Deſadrets fit voir la derniere preuve du bonheur de ſes armes. Car peu aprés s'eſtant rendu de tout point ſuſpect à ceux de ſon party, pour avoir eu quelque abouchement avec le Duc de Nemours, joint certaines conjectures violentes cõtre luy, il fut arreſté priſonnier & mandé au chaſteau de Niſmes, où il demeura juſques à la paix ſuivante. Eſlargi, il quitta ſa Religion, mena ſes enfans à la Meſſe, l'un deſquels eſtoit filleul de Calvin, aprés porta les armes contre ſa premiere creance, avec honte, perte, dommages, n'ayant autre charge que de ſimple Colonel d'un regiment des pietons, puis

eſt deffait

ſecourt Lyon

eſt priſonnier

C'eſt du jugemẽt d'un grand Capitaine de penſer plus au moyen de ſe retirer que de ſe fourrer inconſiderement dans les perils. Quand Julius Cęſar voulut conqueſter les Allemagnes il fit baſtir premierement un pont ſur le Rhein & en conmit la garde à toute l'eſlite de ſes ſoldats. Iul. Cæſ. in Comment.

1562.

contraint de ſe voir reduit à une vie privée le reſte de ſes jours, il verifia le dire du proverbe *que la Couronne de l'ouvrier giſt en la perfection de l'ouvrage*.

Les provinces de Languedoc & du Dauphiné recourent incontinent à Anthoine de Cruſſol Vicomte d'Usés arrivé tout freſchement de la cour de France, avec Odet de Chaſtillon Cardinal & Comte de Beauvais frere de l'Admiral, le ſuppliant d'accepter la charge de protecteur des Egliſes de ſes pays ſoubs l'authorité du Roy, pour les deffendre contre la violence. Le Vicomte s'y accorde pour l'amour de ſa patrie, par l'exhortation du Cardinal. Les corps des Gouverneurs des places & les gens de guerre prenent nouveau ſerment ſoubs luy. Le Duc de Ioyeuſe planta le ſiege devant Agde, ſi virillement deffendue par hommes & par femmes, qu'au ſeul bruit de l'approche du ſecours il deſcampe.

Les Catholiques reprenent Orange.

Orange cependant demeuroit ouverte à la mercy d'un chacun. Les Catholiques eſpars en Avignon & en Provence depuis la ruyne raſſemblés en armes s'y jettent dedans, reedifient à pierre ſeiche & ſi à propos les murailles abbatues qu'on n'y pouvoit monter ſans eſchelle, & pour premices de leur poſſeſſion y font chanter Meſſe la feſte de la Touſſaints. Quelques jours aprés la Tour & Cauſans Gouverneur qui s'eſtoient abſentes pendant la maiſtriſe des Proteſtans, arrivent bien accompagnés de gens à cheval, & d'arrivée font aſſembler dans la grande Egliſe, tout ce qui s'y treuve du peuple, pour proceder à la creation des Officiers ordinaires, des Conſuls & des Conſeillers de la maiſon de ville, & par diverſes procedures en forme de juſtice contre les pauvres Reformés abſens, les declarent rebelles: & ja parloient de faire meſpartement de leurs terres, & quelques uns en enſemencerent en advance pour marque de poſſeſſion. Ainſi le plus ſouvent le batu paye l'amende.

de la Tour & Cauſãs y revienēt

y eſtabliſſent garniſon d'Italiens & mal traitent les formes

Ce ne fut pas tout, ils appellerent une garniſon Italiene pour aſſeurance de leur adminiſtration, & tout tant qu'ils leur tomberent en main des Reformés, ils les tuerent ſans miſericorde, ou bien les fayſoient conduire en Avignon pour eſtre logés parmy les gibets. Ceux qui y trouvoient plus de grace n'eſtoient que rançonnés.

1563.

Contre les intentions du Prince

A bon Commaiſſaire petite commiſſion. Mais ceſtuy-cy contrevenoit ouvertement aux ordres de ſon maiſtre, qui ne l'avoit pas envoyé pour authoriſer de ſa preſence toutes les brutalités que nous venons de voir, ny pour faire maſſacrer devant ſes yeux de ſang froid ſes pauvres ſubjects. Il n'avoit charge que de reunir les cœurs & les volontés ſoubs l'obeyſſance du Prince que la cauſe de la religion avoit ſeparés. D'ailleurs le Prince eſtoit imbu de ceſte creance & affectionnoit la reformatiō és Pays bas, & comment eut il approuvé tant de violences qu'on exerçoit contre elle dans ſon eſtat ſouverain? Defait juſques icy il en avoit eu des contrepointes contre Granvelle qui l'impugnoit: maintenant il leve le maſque & declaque ouvertement contre luy. Il attire à ſoy les Comtes d'Egmont & de Horne, avec leſquels ils eſcrit en termes clairs & formels au Roy d'Eſpaigne, *Le ſuppliant tres-humblement de le retirer pour le bien de ſon ſervice, pour le repos du pays, & pour la ſatisfacti n de tous: luy repreſente que ce Cardinal s'eſt tellement attribué la ſouveraine cognoiſſance & diſpoſition des affaires, qu'il les manie ſeul à ſa phantaſie ſans y appeller les grands qui ont legitime vocation, au contraire que les maltraitans comme il fait il n'en prevoit que des ſiniſtres evenements: que pour arracher ces opinions des eſprits de ſes ſubjects, il luy conſeille de l'arracher de ceſte terre & de le tranſplanter ailleurs, que c'eſt un mauvais arbre qui n'y a jamais produit que mauvais fruit, troubles, diviſions, mouvements*, preſſent leur requeſte avec tant de vehemence qu'ils promettent toutes choſes au Roy *pourveu qu'il deſcharge le Cardinal, autrement le ſupplient de les deſcharger eux meſmes des aſſemblées publiques, puis qu'avec honneur ils n'y peuvent plus utilement adſiſter pour ſon ſervice, en la compagnie d'un homme pernicieux au public, odieux au peuple, ennemy de l'eſtat.* Quoy d'avantage? Il moyenne une aſſem-

Ces Lettres ſont datées du 2. Mars 1563.

qui ſe declare contre le Cardinal Grãvelle. Eſcript au Roy d'Eſpagne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1563. aſſemblée des Gouverneurs des Provinces & des plus grands du Pays avec leſquels, il exaggere les neceſſités de l'Eſtat; & tous enſemble preſentent Requeſte à la Gouvernante pour pourvoir aux difficultés naiſſantes de la nouvelle religion, au payement des gens de guerre qui eſtoient en arrerages de leurs ſoldes pour pluſieurs années, au renouvellment des munitions des places frontieres, & propoſent pluſieurs autres neceſſités, auxquelles les ſeuls Eſtats generaux des Provinces pouvoient pourvoir, ſi la convocation n'en eut eſté interdite à la Gouvernante, par la ſuggeſtion des ennemis, qui les avoient artificieuſemēt mis en ombrage dans l'eſprit du Roy: la ſupplient de les excuſer s'ils ſont contraints de quitter ſa Cour & le Conſeil, là où depuis quatre années ils n'ont ſervi que d'ombre & de nombre.

Reſponce de Roy.

Le Roy d'Eſpagne reſpond doucement à la lettre du Prince & des autres ſeigneurs *qu'il eſt tres content de leurs ſervices, reçoit comme un nouveau teſmoignage de leur affection la lettre qu'ils luy ont eſcripte: qu'il n'eſt pas couſtumier de condamner aucun de ſes miniſtres ſans l'avoit oui, partant qu'il aura agreable que l'un d'eux trois ſe rende à luy, pour luy expoſer plus amplement la choſe, & en rapporter ſes volontés.* Mais ces careſſes ne ſont que des preſages de mort à ceux qui les reçoivent: comme la cheure qui leche l'olivier le fait mourir.

Replique du Prince

Le Prince replique au Roy avec beaucoup de reſpect: *qu'il avoit communiqué ſa lettre à tous les grands au nom deſquels il luy avoit eſcript, leſquels le remercioient tres-humblement de la bonne opinion qu'il avoit d'eux & de leur ſervice, mais qu'ils avoient attendu une plus ample declaration de l'honneur de ſes volontés ſur une tant preſſante neceſſité d'affaires, dont la reſolution ne ſouffroit aucun delay. Quant à la deputation de l'un d'entre eux qu'ils ſouhaiteroient de bon cœur d'obtenir leur congé, pour tous enſemble ſe donner l'honneur d'approcher ſa Majeſté, n'eſtimant pas que ni les neceſſités de l'eſtat és occaſions preſentes, ni la grande affection qu'ils ont tous au bien de ſon ſervice peuſſent eſtre bien repreſentées de ſi loing; mais que le bien de ſon ſervice & la conſtitution de l'eſtat parmy tant d'ombrages & de deffiances ne leur permetoient de s'en abſenter. Qu'ils ne croyent pas ce Cardinal de ſi grande conſideration que pour l'amour de luy ils ſe vouluſſent rendre deffaillans à leur debvoir; joint que pour ſolliciter ſon rappel de ces Provinces ils luy procuroient beaucoup de ſoulagement, nul detriment ni dommage, puis que ſa Majeſté le pouvoit employer ailleurs avec honneur. Qu'ils n'avoyent pas entrepris la charge d'accuſateurs contre le Cardinal, bien qu'ils euſſent beaucoup de raiſons & de moyen de le faire s'ils l'euſſent voulu. Qu'ils avoyent donné de tres ſalutaires advis à ſa Majeſté depuis deux ans, ſans avoir rien avancé. Qu'ils n'eſtoient plus reſollus de l'importuner, ni d'adſiſter au conſeil, ne le pouvant plus leur honneur ſaufve, puis qu'on les y à rendus inutilles au ſervice du Roy & du public par les artifices du Cardinal. Qu'ils s'ont prets de remettre entre les mains du Cardinal l'authorité qui ne luy appartient pas, laquelle il à oſé empieter contre les intentions de ſa Majeſté, l'aſſeurant qu'ils ne manqueroient à aucun de tous leurs autres debvoirs. Le ſupplient treshumblement de les excuſer ſi leurs lettres ne ſont conceues en termes plus polis & moins rudes, proteſtent qu'ils ne ſont pas grands Orateurs, & qu'ils ſont plus capables de bien faire que de bien dire.*

qui eſt eſt cauſe que Granvelle s'abſente des Eſtats.

L'aſſemblée des Eſtats ayant eſté indicte à Bruxelles des le mois de decembre ſuivant, pour la cōtribution des deniers: le Prince & ſes aſſociés declarent publiquement à la Gouvernante *qu'ils n'y adſiſteront point ſi le Cardinal s'y trouve*, ce qui obligea le Cardinal de ſe retirer à Malines & d'y faire ſejour pendant la tenue des Eſtats. Il quitta les affaires en apparēce, mais les affaires ne le quitterent pas. Les plus importantes n'eſtoient pas moins reſolues par ſon conſeil abſent, que s'il eut eſté preſent. Il n'eut jamais plus de creatures dans toutes les compagnies, que pendant cét Oſtraciſme faint & ſimulé; ni plus de credit que durant ce temps de diſgrace. Il ne ſe paſſoit rien que ces mouches de Court ne luy raportaſſent, & ne deſiroit rien qu'il ne fit porter & paſſer par tout. Le Prince avoit gouſté des long temps la reformation, il en vouloit cognoiſtre plus à fonds la doctrine, Monſieur le Comte Ludouic

ſon

ſon frere le deſiroit avec paſſion : S. Aldegonde qui s'eſt fait cognoiſtre par ſes eſcripts & pas ſes actions, n'y eſtoit moins affectionné. Ils attirent lors ſous main de France François Baudoüin perſonnage celebre & de grande reputation en la Theologie autrefois compagnon de Calvin, lequel ſe rend ſecretement prés du Prince, l'inſtruit & le reſoult ſur ceſte nouvelle creance dans des privés entretiens & conferences qu'il eut avec luy ; mais le Prince ne jugea pas à propos d'en faire encor profeſſion ouverte, & bien que ſa femme & ſes ſeurs allaſſent a la meſſe, elles eſtoient toutefois de creance & de profeſſion Lutherienes.

Le Prince eſt inſtruict en la religion

Initium eſt ſalutis notitia peccati. Senec. epiſt. 28.

Le Prince s'advancoit en cognoiſſance & s'affermiſſoit en la creance des Proteſtans dans les Pays bas, & Montbrum qui commandoit ſur ceux de ceſte opinion depuis le Montelimart en bas, ne deſiroit que prendre revenche de ceux qui continuoient à les mal traitér dans Orange. Que fait il donc ? Il ramaſſe bruſquement douze cents hommes qu'a pied, qu'a cheval, part de Boulene en plein jour, eſcalade Orange ſur le ſoleil couchant contre la muraille baſtie de pierre ſeche, qui eſtoit au pendant de la montagne du coſté de Pourtoules : & pour favoriſer les ſiens fait tirer cõtinuellement contre la ville deux pieces de campagne, pointées ſur le chemin S. Croix hors la porte du Pontneuf. Les aſſaillis ſe deffendent vaillamment, la nuict cloſe Montbrum fait ſonner la retraite. Tous ceux qui furent rencontrés aux champs, paſſerent par les armes. Le beſtail qui s'y trouva en grande quantité fut pille & emmené par ſes troupes : mais en eſchange cinq ſoldats de Montbrum tués en l'Eſcalade furent attachés ſur les murailles de la ville, à la veue des portes, tous nuds, debout, la gorge pleine de foin, un couteau de bois ſur le coſté, puis laiſsés en ſpectacle durant quelques jours par derriſion.

Mõtbrum Eſcalade Orange ſans effect

En meſme temps les Avignonnois ayans ſurpris S. Laurens des Aubres, & S. Victor de la Coſte en Languedoc, incommodoient extremement les places Proteſtantes d'alentour. Bouillargues brave & valeureux Capitaine ſignalé à S. Gilles & ailleurs, reſollu de les faire deſloger, part de Bagnols avec quelques compagnies, faiſant conduire des engins de guerre pour ſapper & percer les murailles. C'eſtoit parmi l'obſcurité des tenebres ſi ſombres & & ſi opaques qu'elles ne leur permettoient pas de ſe diſcerner les uns les autres. Ainſi arrivés au pas du Torrent de *Tave*, ne ſcachans ou tirer pour l'obſcurité : Soudain s'eſleve parmi eux une clarté ſi grande qu'on y voyoit comme en plein jour, de laquelle toute la troupe fut eſclairée en ce paſſage. Ils arrivent donc à S. Laurens & d'abord l'attaquent y font breche, bien aſſaillie, bien deffendue, avec perte, morts, & bleſſures d'un coſté & d'autre. Mais pour lors Bouillargues fut contraint de ſe retirer à Laudun, & de remettre la partie à un autre jour, tandis qu'il faiſoit remonter deux canons à Roquemaure pour ceſt effect.

& Bouillargues S. Laurés des Arbres

eſclairé miraculeuſement.

Le lendemain ceux de S. Laurens enflés de la goire de ceſte reſiſtance, ſortent de leur taniere pour battre la campagne : mais Bouillargues les charge ſi à propos, que chauſſant des aiſles aux talons, cinquante demeurent à la piſte des mieux montés, qui ſe ſauvent dans S. Laurens. l'Eſpouvante y fut grande : car la nuict meſme, tous ceux de S. Laurens & de S. Victor, ſoldats, habitans avec leurs familles abandonnent les places & ſe retirent en Avignon. Bouillargues adverti de cet eſcart, y accourt ſoudainement & les fait deſmanteler.

Les charge le lendemain avec advãtage fait deſmanteler S. Laurens & S. Victor.

La ville du Bourg ayãt n'agueres eſté ſurpriſe à l'ouverture des portes par les Catholiques, pluſieurs habitans Proteſtans payerent la folle enchere de leur negligence au prix de leur vie. Mais Baudiné vangea bien toſt ce eſchec par la repriſe de la place aſſiegée, canonnée, emportée ; & par la mort de pluſieurs Catholiques rencontres, tués, noyés. S. Marcel, S. Iuſt, Salazat & autres places des environs, pour avoir contribué à la premiere ſurpriſe du Bourg, ſe virent expoſées à la mercy de la guerre, par la demolition de leurs

Le Bourg reprins par Baudiné.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1563. leurs murailles. La ville d'Aramond fut auſſi aſſiegée, cañonnée & aſſaillie par les Proteſtans, qui ſe retirerent aprés avoir brullé les Fauxbourgs. Et Grenoble eſtoit furieuſement aſſiegée, batue & attaquée par Maugiron & Suze, leſquels ſe voyans valeureuſement repouſsés par la Coche qui y commandoit, & ſentans approcher Cruſſol qui y conduiſoit le ſecours en diligence, deſcampent & ſe retirent promptement à Vienne pardevers le Duc de Nemours.

Boni duces publico, certamine nunquam niſi ex occaſione, aut nimia neceſſitate confligunt. Veget. lib. 3. de re milit.

Siege de de Camaret

D'autre coſté Fabrice ayant ſes coudées franches és environs d'Orange par l'eſloignement de Cruſſol, ſe jette en campagne & aſſiege Camaret village clos du Comté à une lieüe d'Orange, deffendu par Capitaine Raymond de Boulène avec ſoixante hommes de guerre, le canonne, fait grande breche, & l'eſpace de trois jours livre pluſieurs furieux aſſauts avec notable perte des aſſaillans. Les aſſiegés remparent la breſche avec une incroyable hardieſſe & diligence juſques à y entacer des moutons qu'ils tuoyent expreſſement, coitres, fumiers & autres embarras que les femmes charrioyent. Les pavés des rues ne furent eſpargnés pour la deffence de la breſche. Mais finalement recreus des veilles & travaux, la poudre leur defaillant, hors d'eſperance de ſecours, reſolus d'abandonner le lieu environ la minuict, ils font ſortir par une poterle & caſemate les hommes de pied, les femmes, les enfans, qui gaignent chemin bien avant, ſans eſtre deſcouverts par l'ennemy, prenans retraite qui à Serignan, qui à Cairane, qui ailleurs. Les hommes à cheval ſortans aprés par la grande porte donnent l'alarme au camp, quelques uns les pourſuivent, en tuent vingt hommes & deux femmes, entre leſquels Iacques Arnaud mon ayeul maternel, rebrouſsé pour recourre quelques uns des plus tardifs, chamaillé de pluſieurs coups, fut terraſsé de ſon cheval en combatant au milieu de la troupe ennemie, une femme & deux jeunes enfans de ſix à ſept ans treuvés dans la ville, furent inhumainement meurtris, le victorieux jurant *que ſi lors n'eut eſté jour de Vendredy ils euſſent mangé leurs foyes.* Le miſerable cadaver de ceſte femme fut conſacré à la voracité des flammes. Quelques autres furent violées, meſme une aagée de ſoixante ans, les maiſons toutes ſaccagées & une partie bruſlées.

Grandævos ſenes, exacta ætate fæminas, viles ad prædam in ludibrium trahebant. Tacit. de Cremonens. ab Antonio devictis. lib. 3. Hiſt. C. 33.

Cruſſol revient

Cruſſol avoit des puiſſants ennemis en teſte qui le contrecarroyent de toutes parts: Maugiron au haut Dauphiné, Suze en ces contrées, Fabrice au Comtat, Sommerive en Provence, mais il reſpondit ſagement & vaeureuſement par tout. Ainſi aprés avoir raſſeuré Grenoble, adverti des exploicts de Fabrice, il prend la deſcente pour le venir reprimer: cetuy cy en a le vent, pourvoit à ſa ſeureté, laiſſe trois cents hommes dans Serignan pour y arreſter Cruſſol & ſe retire à Orange avec le reſte de ſes troupes.

à Serignan

Cruſſol arrivé à Serignan avec mille chevaux & ſix mille hommes de pied, & attendant ſon artillerie blocque de tous coſtés la place de peur qu'aucun n'eſchape de ſes mains.

Fabrice deſireux de deſgager ſes gẽs, deſpeche ſoudain deux cents chevaux & trois cents hommes de pied tous gens deſlite pour amuſer l'armée de Cruſſol, tandis qu'il donneroit moyen aux aſſiegés d'eſvader. Mais Cruſſol adverty de ce deſſein, meſnage fort à propos ceſte occaſion, & ſans donner plus de large aux aſſiegés, fait recueillir ſi bruſquement ces coureurs par quelques compagnies, que n'ayants loiſir de s'advancer à my chemin, ils ſe voyent chargés deça la riviere d'Egues au quartier *du Rameirol*, de telle furie que tous les pietons demeurent ſur la place; des gens à cheval ne ſe ſauverent que les mieux montés & encor la plus part bleſsés. Un Italien arreſté priſonnier, interrogé *pourquoy il venoit d'Italie pour faire la guerre pour les Preſtres*, reſpondit, *qu'il iroit au bout du monde ſervir le Diable pour de l'argent.*

Charge le ſecours.

Occaſionem bene gerendi negotij amittendam non eſſe, omnes conclamantGalli. Ap. Cæſar. lib. 3. de bell. Gallic.

Ce quartier changea de nom, & depuis a eſté appellé *Claux Cavalier.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Les Romains ont eu touſiours ceſte conſideration que de ne preſſer point tant l'ennemy & au temps meſme de Julian l'Apoſtat on obſervoit encor exactement ceſte maxime, Quaſo, dit Julian, ne hoſtes vertendos in fugam ſequentes avidius futuræ victoria gloriam violetis, neu quis ante neceſſitatem ultimam cedat. Amm. Marcell. lib. 16. c. 28.

Ai Principi prudenti debbe baſtare vincere; perche il più delle volte quando non baſti, ſi perde. Mach. de diſcorſi. lib. 2. c. 27.

Io credo che ſia una delle grandi prudenze, aſtenerſi, O dal minacciare, O dallo ingiuriare alcune con le parole, perche l'una coſa & l'altra non tolgono forze al nimico, ma l'una lo fa più caute, l'altra gli fa havere magior odio contra di te, & penſare con maggiore induſtria di offenderti Machiav. de diſcorſi lib. 2. c. 26.

Perte de Fouillans & d'Aigremont.

En ceſte charge Charles de Cruſſol ſeigneur de Fouillans frere du ſeigneur de Cruſſol, & le Baron d'Aigremont pouſſerent la victoire ſi avant, ſans eſtre ſuivis de perſonne, qu'ils ſe virent priſonniers & conduits à Orange. Fouillans griefvement bleſsé arrivé qu'il y fut, le voila dans peu d'heures aux derniers abois, plus affligé du traitement barbare de ſes ennemis, que de la douleur du mal qui luy donnoit la mort. Car eſtant abbatu de ſon long en un eſtat piteux & miſerable, tel qu'on ſe peut repreſenter, quelques uns luy porterent ſur le nez le coutelas nud & ſanglant, luy diſant avec execration & injures, *Voila de ton ſang vilain Hugenot*, tandis que ſon ame ſe ſeparoit de ſon corps. Il fut enſeveli à un coin du cimetiere des Cordeliers. Un Carme prechant le careſme s'en voulut ſcandaliſer, & parmi les vacarmes ſe print à crier en pleine chaire, *qu'on avoit pollué la Terre Saincte du corps d'un heretique:* à ceſte voix quelques uns attroupés s'en vont à ſon tombeau, deſterrent ce pauvre cadaver luy attachans des cordes aux pieds, & ainſi le trainans indignement parmi les rues crioient, *Qui veut venir voir l'aſne mort.* D'autres plus judicieux craignans quelque ſevere vengeance le remirent en ſon repos. Inſolence plus que brutale, indigne certes des hommes, mais eſtrange & inoüie en la perſonne d'un ſeigneur de ce nom, qualité, & merite.

Serignan aſſiegé par Cruſſol.

Cependant le ſiege ne bougeoit de Serignan, là où furent conduits de renfort ſix canons, & deux moyenes, qui toutes deſchargerent d'arrivée. Fabrice, la Tour & S. Jale qui eſtoient à Orange oyant le bruit de ce tonnerre ſe retirerent incontinent en Avignon, menans priſonnier quant & eux le Baron d'Aigremont. Tout ce qui ſe trouva à Orange, ſoldats, habitans, hommes, femmes, enfans, laiſſans la ville deſerte les ſuivirent en foule. Cruſſol y envoya des troupes pour s'en ſaiſir. Il ne s'y trouva que cinq hommes fort vieux & quelques pauvres femmes, qui ne receurent aucun deſplaiſir. La ville fut auſſi exempte de pillage par ordre du General.

Canonné.

Le lendemain matin le Canon commence de tonner contre les murailles de Serignan: dans une heure la ville eſt emportée. Les trois cents ſoldats de la garniſon ſe retirent au Chaſteau. Les habitans rencontrés par la ville paſſent par la rigueur de l'eſpée. Ceux du Chaſteau ſommés de ſe rendre n'y veulent entendre. Le Canon foudroye durant deux jours, tandis que la mine met par terre une groſſe Tour d'iceluy: Et ja tout le corps du Chaſteau branloit, quand les aſſiegés furent contraints de ſe rendre à diſcretion, qui fut de leur faire perdre la vie à tous juſques à un. Courthezon, Jonquieres, Sarrians, Bedarrides, Chaſteau-neuf, Caderouſſe, & pluſieurs autres places des environs prindrent telle eſpouvante de ceſte execution, que toutes leurs garniſons Catholiques ayans abandonné, firent place aux Proteſtantes qui s'en emparerent.

Rendu à diſcretion au prix de la vie des aſſiegés, & autres places.

Tant pour eſtre le centre & comme le milieu ou aboutiſſét les quatre provinces voyſinnes, que pour eſtre ſon aſſiete naturellement tres forte.

S. Auban y eſt mis Gouverneur.

Orange eſtoit la plus importante; pource quelques ſiens habitans eſchappés de la ruine, ſupplient Cruſſol de l'aller viſiter. Il s'y rend & en donne le gouvernement à Gaſpard Pape ſeigneur de S. Auban, enſemble de toute la Principauté, des places conquiſes & de celles qu'on pourroit conqueſter ſur le Comté d'Avignon, luy laiſſant des gens & du Canon pour s'y maintenir. Ainſi les habitans Reformés pauvres reliques de la ruine, regaignent leur foyer & pourvoyent à leur ſeureté le mieux qu'ils peuvent, reſollus de ſe bien deffendre ſous ce nouveau gouvernement.

Cruſſol emporte les Piles.

La garniſon du Chaſteau des Piles les Nions, ſur la riviere d'Egues à l'embouchure des montagnes du Dauphiné, compoſée de Catholiques, rançonnoit les paſſans, ravageoit les voiſins, & commettoit toute ſorte d'hoſtilités. Cruſſol & Montbrum les voulans reprimer, s'y acheminent avec leurs forces, canonnent la place, l'emportent & precipitent dans la riviere tout ce qu'ils y trouvent. Gondalin ſeigneur du lieu aagé d'environ

cent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1563. cent ans les l'armes aux yeux demanda la vie, qui luy fut accordée pour reſpećt de ſa vielleſſe. Le magnifique Chaſteau de Chaſteau-neuf de Pape fut brullé en ce meſme temps; & pluſieurs grands exploits ſe preparoient en Languedoc & és autres Provinces de la France, lors que la paix fut concluë & arreſtée à Amboiſe le dixneufvieſme de Mars, mil cinq cents ſoixante trois.

Quidquid vetuſtate excellit, venerabile eſt. Baſil. apud Stob. ſerm. 155. Cadi ſenem à juniore & turpe eſt, & odio à Diis habetur. Plat. de Leg. l. 9.

S. Auban emporte Seguret.

Neantmoins la guerre eſtoit encor eſchauffée en ce pays & S. Auban adjoutoit tous les jours quelque nouvelle piece à ſon gouvernement. Funeau emporta de nuićt par eſcalade Seguret dans le Comtat ſur les Catholiques, tua preſque tous ceux qu'il trouva dedans, & en rendit maiſtre le Gouverneur d'Orange.

Gigondas.

Les habitans de Gigondas leurs voiſins, qui ſe devoient faire ſages aux deſpens d'autrui, ne voulurent pas recevoir Sainćt Auban pour Gouverneur, ſe banderent contre le reſte de la Principauté, fortifiés à leur conte de la confederation qu'ils avoient faite avec les ſubjećts du Pape. S. Auban les aſſiege & les ſomme de ſe rendre, mais ils ne reſpondent qu'avec harquebuzades. Il y fait conduire du canon, lequel il pointe ſi advantageuſement qu'il pouvoit battre & faire breſche à la muraille par dedans la ville au haut d'icelle, ſans que ſes aſſiegés peuſſent deffendre ou ramparer la breſche, & ja la baterie avoit commencé le treſieſme du mois, quand la nuićt ſuivante les habitans firent un trou dans la muraille du coſté du midy, par où ils ſortirent ayans gagné les montagnes & s'eſtans retirés dans les lieux plus proches du Comtat: le lendemain S. Auban y eſtant entré, ny trouva que quatre hommes.

S'ils euſſent obei ils ne ſe fuſſent pas jettés dans ceſte extremité. Il ny à rië qui ſoit plus agreable à Dieu que l'obeiſſance du ſubjećt envers ſon Prince, pource les payens la faiſoyent eſtre femme de Jupiter. *Obedientia est felicitatis mater, ſervatoris Iovis uxor. Æſchillus in Sept. ad Thebas.*

S. André & Sablet ſe rendent à luy.

De là il paſſe à S. André de Ramieres plante le ſiege & le canon devant Sablet petite ville du Comtat, qui ſe rend aprés quelque compoſition, ſans baterie, occiſion, ne pillage.

On prend plus de mouches avec le miel qu'avec le fiel. Le peuple eſt du naturel du rocher Arpaſa, qui ſe remue avec un doigt & demeure ferme & immobile quand on y employe les deux mains. Le doux traitement fait à Sablet porta coup: Car à ſon exemple Malauſſene ouvrit ſes portes à S. Auban, & peu aprés, le Barroux, Bedouin, Mormoiron, Monteaux, Entraigues, Villedieu, de ſeptante ou quatre vingts villes ou villages tous clos de murailles qu'il y a dans le Comté Venaiſcin, les Reformés s'en virent maiſtres (excepté d'Avignon, de Carpentras, de l'Iſle, & de Vaiſon) d'entre leſquels en plus de cinquante, on faiſoit exercice ordinaire de la Reformation. Et cela fut continué juſques au moys de Septembre prochain comme nous verrons en ſuite.

Malauſſene & preſque tout le Comtat.

Antrechaux aſſaſiné par ſes ſubjećts

Les Orangeois abbatent les Egliſes.

Parmy ceſte proſperité des affaires Proteſtantes, l'eſchec tomba ſur la perſonne du ſeigneur d'Antrechaux. Car ayant convoqué tous ſes ſubjećts dans Antrechaux pour leur repreſenter le danger eminent qu'ils encouroient de n'obeir à S. Auban, à l'exemple de leurs voiſins, ils ſe ſouſleverent contre luy & le maſſacrerent inhumainement. D'autre coſté nos Orangeois paſſoient leur furie ſur les Egliſes & ſur les cloches en eſchange des injures, qu'ils venoient de recevoir tout freſchement. Ils precipitent du haut du clocher de l'Egliſe noſtre Dame une cloche de vingt quatre palmes de largeur & du poids de cent quintaux, laquelle de ſon coup enfonça la voulte de la grande nef ſans ſe rompre, & donna beaucoup de peine pour la briſer: Les Conſuls d'Orange firent preſent à la Comteſſe de Cruſſol, d'un grand vaſe de marbre blanc en forme de bain ou de cuve: ſur lequel eſtoient inſculpées des haches & des faiſſeaux de verges telles que les anciens Magiſtrats Romains fayſoient porter devant eux & autres choſes memorables. Ceſte Dame l'accepta & le fit tranſporter à Charmes en Vivareſt où elle faiſoit baſtir. C'eſt une relique de nos Antiquités.

Ceſte piece eſt maintenant ſoubs le pont de la riviere de Seze les Bagnols dans le jardin du Prevoſt Augier. Elle avoit auparavant ſervi dans l'Egliſe noſtre Dame pour les fons baptiſmaux.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Aprés ces premieres troubles, la France commençoit de reſpirer ſous le benefice d'une paix, qui ne fut que plaſtrée; tandis que la guerre furieuſement allumée entre la Principauté d'Orange, & le Comtat, ſe faiſoit avec beaucoup de cruauté. Un Proteſtant de Caderouſſe priſonnier de guerre conduit en Avignon, fut lapidé par les enfans, puis inhumainement trainé & jetté dans le Rhoſne. Nos Orangeois pour pourvoir à leur ſeureté font abatre l'Egliſe S. Eutrope aſſiſe ſur la montagne du Chaſteau, depeur qu'elle n'accommodat l'ennemi en cas de ſiege; & tandis qu'ils deputent au Prince pour luy faire entendre l'eſtat de leurs affaires, & pour recevoir ſes volontés: Ils rapportent de ſon Excellence un Edict de pacification des troubles, & lettres au Gouverneur pour avoir ſoin de la verification. Telle fut la teneur de l'Edict. 1563. Cruelle guerre entre la Principauté & le Comtat.

GUILLAUME par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Naſſau, de Catzenellembogen, de Dieſt, de Vianden, de Tonnerre, de Charny, de Buren, de Leerdam &c. Seigneur & Baron de Breda, d'Harlay, de Noſeroy, de Chaſtelbelin, de Dietz, de Grimbergen, de VVarneſton, de la Lecke, de Niervaert, d'Iſelſtein, de S. Martenſdick, de Cranendonck. Vicomte d'Anvers & de Beſançon, Chevalier de l'Ordre. Gouverneur & Capitaine General de Bourgoigne, Charolois, Hollande, Zeelande, VVeſt-Friſe, & Utrecht. SCAVOIR FAISONS, que ayans eſté advertis des troubles & tumultes advenus au Royaume de France, meſmes és pays de Dauphiné & Languedoc voyſins de noſtre Cité & Principauté d'Orange pour le fait de la Religion. Et craignans pour la proximité des lieux, le meſme advenir entre les Manans & Habitans de noſtredit Cité & Principauté, y aurions pour à ce obvier envoyé nos Deputés & Commis afin de prevenir le mal qui depuis par le peché & malice du temps eſt ſuccedé: ayant ladite Cité à noſtre treſgrand eſté prinſe, ſaccagée & bruſlée, beaucoup de nos ſubjects tués & meurtris, & les autres entre eux fort eſmeus, ſuſcités & eſlevés de la diverſité des opinions pour le fait de la Religion. Dont en ſont ſorties inimitiés inteſtines, & autres infinis maux & inconvenients, & pluſieurs de noſdits ſubjects tant Eccleſiaſtiques que autres deſſaiſis de leurs biens & poſſeſſions, que à cauſe partie d'iceux ſe rendre abſents & fugitifs de noſtre Cité & Principauté, ſans que à preſent ils y oſent retourner, pour la crainte & peur qu'ils ont que leur ſoit fait quelque facherie & oppreſſion que revient à leur ruyne & diminution de noſtre domaine: dont avons eſtimé eſtre le meilleur & plus utile de pacifier par douceur, en rappellant & reconciliant les volontés de noſdits ſubjects à union & recognoiſſance qu'ils doivent tous à noſtre obeyſſance, les pourvoyant du moyen par lequel ils pourroient eſtre contenus & contentés par enſemble, juſques à ce que par un S. Concile ſera donné le remede convenable à l'honneur & gloire de Dieu, ainſi que voyons le Roy Tres-Chreſtien avoir donné aſſés ſemblable remede à ſes ſubjects pour la pacification d'iceux. Edict de paix du Prince.

Pourquoy, *deſirans pourvoir & conſoler noſdits ſubjects d'une paix & pacification, eu ſur ce l'advis & deliberation des gens de noſtre Conſeil,*

1563. *Conſeil, de grace ſpeciale, pleine puiſſance, & autherité ſouveraine, avons dit, declaré, ſtatué, & ordonné. Diſons, declarons, ſtatuons, voulons, ordonnons, & nous plaiſt: que tous nos ſubjects & leurs familles, de quelque eſtat, qualité, & condition qu'ils ſoint, & chacun d'eux qui ſont abſents ou fugitifs de noſtredit Principauté, pour la diverſité de la Religion, à cauſe de la guerre ou autrement puis les emotions des troubles, retournent incontinent & ſans dilay en leurs maiſons & biens, & en iceux ſoint conſervés, maintenus, & gardés ſoubs noſtre protection. Auſſi que noſdits ſubjects de l'ancienne & Catholique Religion vivent en noſtre Cité & Principauté librement, ſans empeſchement en exerçant & faiſant le ſervice Divin y accouſtumé és Egliſes Cathedrales & autres dudit Orange.* Pareillement *à la requeſte de nos ſubjects de la Religion qu'ils appellent Reformée, leur avons permis de vivre librement par tout noſdit Principauté ſans eſtre recerchés ni moleſtés, forcés, ne contraints, pour le fait de la Religion & l'exercice d'icelle. Et pource avons à noſdits ſubjects de noſtre Cité d'Orange & à leur requeſte accordé pour le temps & terme de ſix mois l'Egliſe & Temple des Freres Iacobins, pour illec faire exercice de leurdite Religion, & d'icelle ſe contenter ſans en pouvoir retenir autre, ſacher ny moleſter les Eccleſiaſtiques, & autres qui ſont de la Religion Catholique en façon que ce ſoit.* Semblablement *à la requeſte de ceux de noſdits ſubjects des lieux de Courthezon, Ionqueries, & Gigondas, qui ſont de ladite Religion pretendue Reformée, ordonnons que en chacune de ſeſdites villes leur ſera deſigné par noſtre Court de Parlement certaine place pour faire l'exerciſe de ladite Religion, ſans qu'ils pourront retenir aucune Egliſe, que voulons incontinent eſtre reſtituée aux Eccleſiaſtiques & autres de ladite Religion Catholique, pour y faire & continuer le Divin office, ainſi qu'ils ſouloint faire de tout temps, ſans en ce leur donner aucun trouble ou empechement.* Auſſi *que toutes injures & offences, & autres choſes paſſées & cauſées pour raiſon des ſuſdits tumultes demeureront ſuſpendus comme morts juſques à l'arrivée de nos Cõmis & Deputés, leſquels parties ouies nous en fairont rapport pour y eſtre pourveu, comme verrons eſtre à faire par raiſon. En ce non comprins, les volleurs, brigands, & larrons. Deffendant cependant à tous nos ſubjects qu'ils n'ayent à s'attaquer, injurier, ny provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui eſt paſſé, diſputer ni quereller enſemble du fait de la religion, offencer ny outrager de fait ny de parole: ains ſe contenir & vivre paiſiblement enſemble, comme freres, amys, & concitoyens. Que tous les biens Eccleſiaſtiques de l'Egliſe Cathedrale d'Orange, Nonains, Cordeliers, Carmes, & Iacobins, ſeront regis & gouvernés par ſequeſtres. Du revenu deſquels ſeront baillés & diſtribués par les Commis qui ſur ce ſeront par nous deputés à iceux gens d'Egliſe qui ſe retiront, & perſonnellement deſerviront l'office divin, telles parts & portions qu'ils ſouloient avoir lors qu'ils eſtoient en l'ancien & complet nombre. Auſſi ordonnons & voulons que tous*

Vt premerent vulgi ſermones monuit cuncto. Dit Tacite parlant de Tibere 4. Ann.

 eſtran-

Quid id quod vidiſti: ut munitum murum tibi viſum ſit oppidum? ſi incolæ bene ſunt morati, pulchrè munitum arbitror. Claudian. in Eutrep. l. 1. v. 244.

Un Prince ne doibt rien tant avoir à cœur que de peupler ſon eſtat de gens de biẽ & en interdire l'entrée aux meſchans, parce que de la depend ſa conſervation, & Socrate interrogé qu'elle ville il eſtimoit plus forte celle, dit il, où il y a plus de gens de bien.

eſtrangers retirés en noſtredit Cité & Principauté d'Orange puis dix-huict mois en ça, ayent à vuider noſtredite ville & Principauté, ſi dedans un mois du jour de la publication de ceſtes, ils ne ſont ſuffiſamment apparoir aux gens de noſtre Court de Parlement par bonne & ſuffiſante atteſtation des Magiſtrats où ils ont fait leur derniere demeure, touchant leur bonne vie & mœurs. Et par meſme moyen deffendons doreſnavant y recevoir aucun ſans ſemblable atteſtation & nous recognoiſtre pour leur Prince naturel, droiturier & ſouverain, le tout par proviſion & juſques à ce que autrement par nous en ſera ordonné. Voulans les preſents Edicts eſtre gardés & obſervés à peine que les contrevenans ſeront punis & chaſtiés comme perturbateurs du repos public. Si donnons en mandement par ces meſmes preſentes à nos amés & feaux les gens tenans noſtre Court de Parlement, que ces preſents Edicts ils facent lire, publier & enregiſtrer, & iceux entretenir & faire enttetenir, garder & obſerver inviolablement de point en point, & du contenu jouir & uſer plainement & paiſiblement, ceſſans & faiſans ceſſer tous troubles & empechements au contraire. Car ainſi nous plaict & tel eſt noſtre plaiſir. En teſmoin de ce avons ſigné ces preſentes & y fait mettre le ſeel armoyé de nos armes. Donné en la ville de Bruxelles le vingt ſixieſme jour du mois d'Aouſt, l'an de grace mil cinq cents ſoixante trois. Signé GVILL. de Naſſau. Et ſur le repli. Par ordonnance de ſon Excellence: De Pnants, & ſeelees en cire rouge ſur double queüe pendant.

Deſlors que S. Auban Gouverneur eut receu ceſt Edict, il le fit lire & publier par tous les coings & carrefours de la ville, attendant que la Court de Parlement fut aſſemblée pour le verifier. Il falloit creer des nouveaux officiers pour la rendre complete & de nombre ſuffiſant pour prononcer des arreſts. Peu aprés le decolement du Preſident Parpaille, Gabriel Iſnard & Jean Pelet Conſeillers au Parlement, & Eſperit Bauſſenc Advocat general avoient quitté leurs charges pour embraſſer le miniſtere. Le premier ſecoua ce joug long temps aprés, pour reentrer en ſa premiere dignité & mourut à la pourſuyte. Le ſecond finit bien toſt ſes jours à Lion. Et le troiſieſme perſevera conſtamment juſques en l'année mille cinq cents nonante ſept qu'il mourut miniſtre de l'Egliſe de Courtheſon. Perſonnage de ſinguliere moderation & pieté.

Le Gouverneur ne faiſoit qu'obeir aux volontés du Prince, car pour luy il ni eſtoit pas porté & il ſcavoit que ſon maiſtre aimoit mieux *ex bello pacem, quàm ex rebus quietis tumultum nihil ſibi profuturum excitare. Rufin. ad Labadem*, parlant des Roys & des Princes.

Execution de l'Edict.

En execution de ceſt Edict le Gouverneur d'Orange congedia une partie de la garniſon, commanda à tous ceux qui dependoient de ſon gouvernement de vivre en paix & deffendit de courir, picorer ſur les terres du Comté d'Avignon. D'autre coſté François de Scepeaux ſeigneur de Vielle-ville Mareſchal de France ſe rendit en Avignon, à la requiſition du Pape & de ſes miniſtres, avec charge & commiſſion expreſſe du Roy Tres Chreſtien de le reintegrer en toutes les places que les Reformés luy occupoient au Comté. Il fit en ſorte que les chefs des Proteſtans partie de gré partie de force ſubirent les conditions du traicté d'accord & de la capitulation ſuyvante.

Articles de paix entre la Principauté & le Comtat.

L'AN mil cinq cents ſoixante trois & dernier Septembre au Chaſteau de Caderouſſe entre l'Eveſque de Ferme Vice-Legat & Fabrice Serbellon Gouverneur d'Avignon, & les gens de la Religion Reformée du Comté de Veniſſe ſur le fait de la guerre, au traicté de François de Scepeaux ſeigneur de Vielleville Mareſchal de France, ainſi le commandant faire

1563. *faire à ceux de la Religion, pour le ſervice du Roy, repos & tranquillité des ſubjećts de ſa Majeſté, ſut accordé.*

Que toutes les places Papales & tenues par ceux de ladicte Religion ſeront rendues à l'obeiſſance Papale: Et tous eſtrangers n'eſtans ſubjects naturels du Pape, s'ils ſont de ladicte Religion vuideront dudict Comté & terres Papales: Et ceux de ladicte Religion ne pourront eſtendre leur habitation plus que des places où ladicte Religion regnoit au jour de ceſt accord, ny frequenter hors icelles, exceptés ceux qui ſont deça la riviere d'Egues & non autres, ſans licence eſcrite.

Ceux de ladicte Religion ſeront mis en la protection & ſauvegarde du Vice-Legat, Fabrice, Officiers & Conſuls des lieux, promettant audict ſeigneur Mareſchal qu'il ne leur ſera faite aucune injure de faict, ou de parole.

N'y fairont aucun exercice de Religion, n'uſeront d'aucunes perſuaſions & dogmatiſations, demeurans touſiours leur conſcience en toute liberté, ſans eſtre recerchés pour la Religion du paſſé ne de l'advenir.

Tous priſonniers prins en guerre relaxés ſans rançon.

Les Gouverneurs des places ſeront gentilshommes qualifiés & approuvés par ledit ſieur Mareſchal, qui tiendront chacun en bonne paix.

En tous lieux où habiteront ceux de ladite Religion, armes poſées & ſerrées en lieu, gardées par perſonnages qui ſeront adviſées par les Gouverneurs & Officiers des lieux: ſans y comprendre ceux de la garniſon.

Et le tout juſques à ce que par le Pape ſoit autrement ordonné.

Que les Vice-Legat & Fabrice ſeront tenus l'en informer de tout, par tout le mois de Novembre prochain.

Si le Pape ne veut ratifier, pourront leſdits de la Religion dans delay honneſte ſe retirer où bon leur ſemblera, vendre ou jouir de leurs biens avec abolition des crimes, ſuivant ce que ſut arreſté entre le Roy de France & le Cardinal de Ferrare Legat audict Royaume.

Ceux de Chaſteau-neuf de Pape, Bedarrides & Avignon jouiront de meſme privilege excepté la reſidence.

Les brigands, meurtriers & larrons, ny autres attaints de crimes hors la guerre, ne ſeront comprins auxdicts articles & la cognoiſſance en ſera remiſe à ceux à qui appartient. Ainſi ſignés Deſcepeaux. Lepiſco. Firmenſ. Vice-Legato. Fabritio de Serbellone. Truchon. Demontdragon. De Caderouſſe. Idetenalo. De Vignande. P. de Pontais. & de Vaupergue. André de Vaurias, Dantrechaux. Des Eſſars. B. André. De Gilles. De S. Marie. Cauſans. A. de Bellan. Par commandement de mondict ſeigneur le Mareſchal. De Neufville.

Il n'appelloit pas cela fauſſer la foy à ſes ennemis que de leur faire la guerre aprés un traicté: ce n'eſtoit que les abuſer. A la façõ de ce Roy de Lacedome Ageſilaus, qui diſoit que fauſſer la foy à un ennemi eſtoit impieté, mais les abuſer plaiſant & proffitable.

Mieux gardes par les Reformés.

Ceſt accord fut inviolablement obſervé par les Reformés, mais en tout enfraint par les Catholiques. Ceux la deſemparent toutes les places qu'ils tenoient dans le Comtat & congedient leurs garniſons. Fabrice Gouverneur pour le Pape en prend poſſeſſion, y loge des gens à ſa volonté & deſlors ſe reſoult à une guerre ouverte. Le voila courant les terres de la Principauté, & ſa cavalerie conduite par le Marquis de Retour Gouverneur de Carpentras

en nom-

en nombre de deux cents chevaux ravageans le terroir de Jonquieres, prenans priſonniers, & picorans tout le beſtail de labeur qu'elle peut rencontrer. Orange n'eſt pas eſpargné, deux cents chevaux & quelque troupe de pietons courent le terroir, prenent grande quantité de beſtes de labeur avec quelques priſonniers, oſtent la bourſe à pluſieurs travailleurs, & plus d'une heure durant en contenance de bravaches demeurent en bataille à la veue de la ville.

Mal pour les Catholiques

C'eſtoit pour juſtifier ſes actions & faire voir aux yeux de tous les voiſins qu'il n'eſtoit pas l'aggreſſeur pour puis aprés venir à la defenſive avec plus de juſtice. *Ante omnia moneo diſpiciatis, ut pium & juſti belli pretextum habeatis. Marcius apud Dionyſ. Hal. lib. 8.*

S. Auban s'eſtoit retiré à ſa maiſon en Dauphiné, ayant eſtabli ſes Lieutenants en la ville & au Chaſteau. Toutes ces infractions ne les ſceurent eſmouvoir à reſſentiment, au contraire ils font faire cries & proclamations publiques tant à Orange que par toute la Principauté, portant *inhibitions & deffences de faire aucunes courſes ſur les terres du Comtat à peine de la hard.*

qui font la guerre cõtre Orange

Mais pour tout cela Fabrice ne laiſſe pas de moleſter la Principauté & ſes habitans. Il impute ceſte retenue à timidité & leur eut volontiers reproché qu'ils reſſembloyent aux Caſſerons qui avoyent des eſpées & point de cœur. De fait venant de Vaulrias & conduiſant deux pieces d'artillerie avec environ deux mille hommes de pied & de cheval, il paſſe par le terroir d'Orange bien que ce ne fut ſon droict chemin, plante le ſiege devant Courthezon, qu'il fait ſommer *de luy faire ouverture à peine de rebellion*, & pour les intimider bracque les deux Canons contre les murailles. Ceux de Courthezon reffuſent de luy obeir & en haine quelques uns de ſes troupes entrent par force dans le moulin à bled du Prince, qu'ils fourragent commettans pluſieurs autres hoſtilités. En revenche on prend & emmeine le cheval d'un ſoldat qui eſtoit en ſentinelle; Fabrice & ceux de ſon party s'en eſmeuvent, prenent la cauſe en main & de la pretextent un grand meſcontentement: Suze en eſcript à la Communauté & leur marque ces mots.

& Courthezon

Themiſtocles ſe moquant des Eretriens, diſoit qu'ils reſſembloyẽt aux Caſſerons, qu'ils avoient bien de eſpées mais point de cœur.

Querelle publicque pour la perte d'un Cheval lettres du ſieur de Suze là deſſus.

L'adreſſe eſtoit à Meſſieurs d'Orange, datée du dernier Octob. 1563.

Monſieur le Marquis chef de la Cavalerie de ſa Sainctete m'a eſcript, que ſi vous ne luy faites rendre un cheval qui fut prins à un des ſiens prés de Courthezon ſe retirant l'autre jour avec le ſeigneur Fabrice, qu'il vous faira la guerre, & vous prie en advertir Monſieur le Mareſchal pour luy faire cognoiſtre qu'il ne commence pas, je vous prie pour eviter plus grand mal pour l'amour de moy le faire rendre, & garder que quelqu'un ne patiſſe qui n'en pourra mais. A ce que m'eſcript il ſe doubte que Boulogne meſmes l'aye prins s'accoſtant deux, feignant d'eſtre des leurs & demande auſſi un eſtoc & une piſtole vous y adviſerés. Ce porteur vous dira de ma part ſi vous ny remediés le mal qui s'en pourra enſuivre, dequoy je ſerois marry, priant Dieu qu'il vous aye en ſa ſaincte garde. De Suze ce dernier d'Octobre, mil cinq cents ſoixante trois. voſtre bon ami Suze.

La reſponce que firent ceux d'Orange à ceſte lettre, picqua ſi eſtrangement Suze qu'il leur repliqua en ces termes.

La ſuperſcription eſtoit aux Conſuls & Conſeillers d'Orange ou autres qui m'ont eſcript une lettre du 2. de Novemb. 1563.

Autre

Meſſieurs les Conſuls ou Conſeillers, j'ay receu voſtre longue lettre & puis que vous eſtes reſollus en vos affaires, il n'eſt beſoin d'en parler plus: mais parce que vous me mandés dans ladicte lettre quant à voſtre ruine (qu'a eſté pour vos vices, malheurtés, rebellions, & inſolences) que les hiſtoires rendent conte de ceux qui en ſont cauſe, & par là vous me voulés picquer ou offençer ſi vous pouviés, je vous reſponds que dans les hiſtoires où mes faits & œuvres ſeront racontés, il ne ſera treuvé que tout acte d'honneur ſans reproche, & mentent tous ceux qui ſçauroient dire ny eſcrire au contraire: Et de celles où ſera fait memoire de vous ou de vos œuvres, on ne treuvera que toute malheurté & rebellion; ce que je vous ay voulu reſpondre, veu que vous eſcripvant ſelon la volonté du Roy & faiſant office de bon voyſin & amy, deſirant m'ayder à ſi bonne œuvre que celle qu'eſtoit commencée pour ceſte paix, vous me piqués par vos lettres & fairiés pis ſi vous pouviés. Vous declarant que cela ſera la derniere lettre que vous aurés de moy: Et là où me voudriés facher d'aucune choſe indigne de tel que ie ſuis, vous mentirés par la gorge & tels que eſtes, priant Dieu qu'il vous face plus ſages que vous n'eſtes. De Suze ce ſecond de Nouvembre 1563. Voſtre voyſin Suze.

Ce mal talent produiſit des funeſtes effects en divers endroits. Trente

guerre ouverte

chevaux

1563. chevaux de la garniſon de Bedarrides conduits par Rochas d'Orange, batant l'aſtrade pouſſent juſques prés des murailles de Courthezon, tuent un homme, en bleſſent deux à la mort, & ayans prins quelque betail de labeur ſe retirent. Ceux de la garniſon de Mornas en font autant tuent un habitant & un marchant d'Orange, auquel il prenent ſa marchandiſe, quatre vingts eſcus qu'il portoit & puis le jettent dans le Rhoſne.

Guerre ouverte à Mornas.

Les Proteſtãs moleſtés dans le Comtat

D'autre coſté Fabrice meſmes en perſonne ne ceſſoit de moleſter les Reformés qui eſtoient ſouſmis à ſa puiſſance. Il s'en alloit de lieu en lieu es villes & villages du Comtat, & informé de ceux qui eſtoient de la Religion, les contreignoit à coups de baſton d'aller à la Meſſe. Il entra dans Tulette petite ville autrefois des dependances de la Principauté & maintenant ſouſmiſe à la ſouveraineté du Dauphiné, qu'il pilla entierement ayant meſme vendu des femmes à l'enquant.

La guerre qui à ſon droict particulier & plus exact qu'aucun autre n'en trouve point qui permette ceſte barbarie parmy des Chreſtiens: uſitée autrefois par les Payens & encor aujourd'huy par les Turcs & autres peuples Barbares.

Les Orangeois ſe juſtifient envers le Mareſchal de Damvile.

Les noſtres proffitent advantageuſement ces mauvaiſes actions. Henry de Montmorancy ſeigneur de Dampville Mareſchal de France Gouverneur du Languedoc, venant en ſon Gouvernement pour y faire obſerver les Edicts du Roy ſon maiſtre eſtoit arrivé depuis peu au S. Eſprit. Ceux d'Orange luy deputent le Conſeiller Bellujon & Louis de Conſtance Conſul pour le ſaluer de leur part, pour luy faire entendre l'eſtat des affaires, & les traverſes qui leur eſtoient livrées par Fabrice & par les Catholiques abſents. Le Mareſchal les reçoit favorablemẽt & leur promet office de bon voiſin & amy en cõtemplation du Prince: & deux jours aprés eſtant en Avignon, comme nos fuitifs volontaires ſe vont jetter à ſes pieds, implorans ſon adſiſtance pour eſtre reintegrés en leurs maiſons, ſe pleignans de *n'y pouvoir habiter, d'autant qu'Orange n'eſtoit qu'une ſpelonque de larrons & brigands reffugiés des terres du Roy.* Il leur reſpond, *que la Principauté d'Orange n'eſtoit de ſon gouvernement, toutefois qu'il en eſcriroit au Roy & fairoit ce qui luy ſeroit commandé par ſa Majeſté.* Puis s'adreſſant à Sommerive la preſent. *Je m'esbahis fort*, dit il, *que vous ayés ſi mal traité Orãge: Car aprés les Rois de Frãce & d'Eſpagne, je craindrois plus de faire deſplaiſir au Prince d'Orange qu'a nul-autre.* Il fut prié de ne dire ces choſes en public, briſa ſans pourſuivre ſon diſcours: aprés ſe retira en Languedoc où il fit poſer les armes juſques aux eſpees meſmes aux gentilshommes, deſcapiter & pendre pluſieurs perſonnes & entre autres un Preſtre marié qui s'eſtoit remis à dire meſſe, & pluſieurs autres executiõs pour aſſeurer & rendre paiſible ſon gouvernemẽt.

S. Auban revient à Orãge fait rebaſtir les murailles.

Or deſlors que S. Auban fut reentré au gouvernement d'Orange, il donne ordre aux affaires, reſtablit la juſtice & la police le mieux qu'il peut ſelon le tẽps, & on reſoult de rebaſtir ce qui avoit eſté abbatu des murailles de la ville en ceſte derniere ruine. Les Egliſes du Dauphiné & du Languedoc requiſes de ſubvenir aux frais de ceſte reparation, en ſupportent une bonne partie & par un prompt & vigoureux ſecours teſmoignerẽt une grande charité. Les habitans s'y employerẽt tous à l'envy par courvées: ſi que dans peu de temps les murailles furẽt entieremẽt rebaſties au milieu des ennemis; les travailleurs ayans touſieurs leurs armes à leur coſté à la forme de ces anciens Iſraelites.

Decet quidẽ cunctis, patria ſuæ augmenta cogitare. D. Theodor. Reg.

Le temple de Jeruſalem ayãt eſté deſmoli par les Perſes; fut long temps aprés rebaſti par leur permiſſion contre le gré de tous les voiſins qui s'eſtoient armés pour les en empeſcher. Joſeph. Antiq. Judaiq.

La ville eſtoit continuellement menacée de ſiege; il fut reſollu deſplaner tout ce qui ſe trouveroit de raboteux à l'entour à une mouſquetade loing; & deſlors on mit la main à l'œuvre durant pluſieurs mois, juſques à ce que les Contadins euſſent fait declaratiõ que toutes courſes & hoſtilités ceſſeroient.

Toutesfois peu aprés en pleine nuict l'ennemy vint aborder le Chaſteau, & avec meſches deſcouvertes donne une chaude alarme. Et quelques jours ſuivants deux habitans d'Orange paſſans par Piolenc petite ville du Comtat, furent faits priſonniers, conduits en Avignon, l'un pendu & l'autre retenu nonobſtant la promeſſe de le delivrer, que Fabrice & le Vicelegat avoient faite au Conſeiller Saunier, expreſſement mandé de la part de la Ville. On n'entendoit de toutes parts que menaces d'un nouveau ſiege, batteries & ruyne nouvelle de la ville. Les advis eſtoient portés d'heure à autre des preparatifs de guerre que Fabrice faiſoit. Nos Conſuls le font

Cruauté eſtrange prendre un priſonnier & puis le faire pendre contre toutes les regles de l'art militaire.

ſolliciter

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſolliciter de faire ceſſer toutes courſes,& d'entretenir de ſon coſté la paix & le commerce entre les ſubjects des deux Princes voiſins. Mais il reſpõd avec une inſolence effrenée *qu'il n'en veut rien faire & qu'on ſe garde bien de luy.* Et pour teſmoignage de ſa mauvaiſe volonté le Marquis de Retour General de la Cavalerie Contadine avec deux cents chevaux, vient courir juſques aux portes de la ville, prend priſonniers des habitans d'Orange & emmeine une grande quantité de beſtail. Tout cela occaſionna nos Orangeois de ſe preparer à la deffenſive & de continuer leur eſplanade. 1563.

D'autre coſté les Catholiques d'Orange qui s'eſtoient refugiés dans les terres du Pape, ne ceſſoient de moleſter leurs concitoyens Reformés qui eſtoient maiſtres de la ville. Ils avoient envoyé leurs Deputés au Prince avec de la Tour contre eux. Ceux-cy pour ſe purger des blaſmes & pour faire entendre leurs plaintes y deputent auſſi de leur part. Le Prince promet à tous d'y deleguer des Commiſſaires pour pacifier leurs differens.

On depute au Prince, des deux religions.

Le Pape n'eſpargne pas ſon pouvoir envers le Prince contre nos Reformés d'Orange. Il luy eſcript pluſieurs fois en termes preſſans, le deſchaſſement de S. Auban & de la religion Proteſtante; & à la Ducheſſe de Parme Gouvernante des Pays bas pour l'y induire. Le Prince qui faiſoit encor profeſſion exterieure de la Religion Catholique, luy reſpond par des grandes proteſtations du deſir qu'il a de la maintenir, bien que le malheur du temps l'oblige de permettre le libre exercice des deux Religions dans ſon Eſtat, ſe plaint au Pape de la deſolation & ruyne d'Orange, cauſée par Fabrice Gouverneur du Comté d'Avignon.

Il uſoit touſiours au commencement de ſes lettres de ces termes, *Dilectiſſime fili.* Le Prince commençoit ainſi celle qu'il luy reſpõdit *Sanctiſſime pater poſt ſanctorum pedum oſcula, &c.*

Le Pape agit contre ceux d'Orange.

L'interruption du commerce n'interrompit pas l'abondance dans la Principauté, qui y parut extraordinaire plus qu'à cinquante lieües à la ronde. La ſaiſon produiſoit ſi grande quantité d'Eſcargots que les pauvres en eſtoient ſubſtantés, & l'eſtang foiſonnoit tellement en carpes peſans aucunes dixhuict à vingt livres, quelles ſuffiſoient pour eux & pour leurs voiſins; ſi que auparavant ny depuis on n'a veu telle abondance.

Les Contadins auſſi de leur coſté font tout ce qu'ils peuvent pour rendre odieux nos Orangeois. Le Mareſchal de Biron mandé par le Roy en Provence pour y executer les Edicts de paix, arrivé en Avignon ſe formaliſe d'y rencontrer les armes debout, donnans occaſion de troubles en Provence; preſſe les Officiers du Pape de les mettre bas, le Comtat eſtant aſſeuré ſous la protection de ſa Majeſté. Ils luy reſpondent qu'ils ne ſont armés que pour ſe garentir d'Orange. L'aſſeurans (faucement) *qu'il y avoit cinq cents hommes de pied & cent chevaux entretenus qui donnoient jalouſie à tous les voiſins.* Le Mareſchal en eſcript à S. Auban; & en ſon abſence les Conſuls par la reſponce ſe purgent des calõnies & des impoſitiõs de leurs ennemis, & font voir par des nouveaux effects que les Contadins n'ont ceſſé d'exercer toute ſorte d'hoſtilités, tandis qu'ils ſe contenoient religieuſement dans l'obſervation des traités de paix. 1564.

Moleſtés des Contadins

ſe purgent des calõnies.

En meſme temps qu'ils ſe plaignoyent des Orãgeois au Mareſchal, un habitant d'Orãge paſſãt à S. Maurice fut devalisé & deſpouillé par la garniſon de Vaulrias ville du Comté, & quand on s'en plaignit à Fabrice. *Qu'on m'envoye*, dit il, *les informations pour les chaſtier, biẽ que ceux d'Orange ſoyent mal affectionnés en mon endroict.*

Anthoine de Wolf gentilhomme de la maiſon du Prince, arrive à Orange & aprés l'exhibition de ſon pouvoir fait faire cries de l'authorité de S. Excell. commandant *à tous les ſubjects de la Principauté qui eſtoient abſents de ſe retirer dãs huict jours en leurs maiſons, comme auſſi aux Eccleſiaſtiques de venir faire le ſervice divin à peine de reduction de leurs benefices ſous la main ſouveraine de ſon Excellence.* Ce fait il s'en va en Avignon pour la negociation de la paix. Fabrice luy fait dire qu'il eſtoit abſent, & le Vice Legat preſſé d'y entendre s'en excuſe par paroles ambigues. Wolf s'en retourne à Orange, ou ayãt ordonné de la garde & quelque creue de la garniſon, retiré ſerment des principaux de faire obſerver les Edicts de paix & de garder la ville ſous l'authorité du Prince, n'ayant rien peu advancer avec les Miniſtres du Pape; reprint le chemin des Pays bas par la poſte, & fit haſter l'arrivée des Commiſſaires du Prince qui s'approchoient.

Le Prince envoye à Orange un Commiſſaire pour executer la paix

qui ne fait rien en Avignon.

Ainſi la Principauté d'Orange eſtoit en continuelle butte à ſes mauvais voiſins, non encor aſſouvis de tant de maux auſquels ils les avoient expoſés: & ſon Prince en continuel exercice contre les emulateurs de ſa vertu, qui n'eſtoit

Envie cõtre le Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1564. n'eſtoit regardée que de travers par les partiſans d'Eſpagne & deſormais en ombrage au Roy Philippes; lequel pourtant luy eſcrivit & à ſes aſſociés une lettre par le retour du deputé de la Gouverannte quaſi en ces termes. *Qu'il donneroit ſes ordres touchant le Cardinal* (la retraite duquel ils preſſoient ſi inſtammét) *qu'il entendoit qu'ils continuaſſent de ſe trouver au Conſeil, & qu'ils devoient plus regarder à ſon authorité, qu'à leurs ſimultés particulaires.* Defait le Cardinal ſe retire en bref parmi les ſiens en la Franche Comté de Bourgogne comme pour affaires de ſa maiſon, ſuivant les ordres particuliers du Roy. Mais les affaires du pays en eſtoyent elles mieux? les volontés de la Gouvernante plus libres? & les bonnes intentions du Prince & de ſes adherens mieux ſuivies? au cõtraire, le deſpart du Cardinal ne fut qu'une abſence plaſtrée pour endormir les grands du pays, afin de chevir plus facilemẽt d'eux. Il laiſſa ſes emiſſaires qui faiſoient valoir toutes ſes volontés, il avoit ſubrogé de ſes creatures par tout pour continuer la trame dans l'Egliſe, dans l'Eſtat, dans le Conſeil, en toutes les plus notables compagnies. Les troubles multiplioient dans le pays, & le Prince & ſes aſſociés n'avoient pas plus d'authorité qu'auparavant dans le maniement de l'Eſtat. Les Cardinaliſtes diſpoſoient abſoluement de tout, les affaires importantes ne ſe traitoient plus dans les Eſtats, on n'y parloit que des moyens d'en retirer deniers. On ne vouloit rien rabatre de la ſeverité des ſanglants placards. On cõtinuoit les propoſitions de l'introduction du Conſile de Trente, ceſte effroyable Inquiſition ſe preſentoit tous les jours à la porte pour entrer, les buchers fumoient inceſſamment des corps des Proteſtans, qu'on y ſacrifioit à la haine de leur religion. Les Conſeils Privé, d'Eſtat & des Finances, eſtoient tellement contrepointés les uns contre les autres, qu'ils ne ſcavoient plus où ils en eſtoient.

qui recoit une lettre du Roy d'Eſpagne

Granvelle ſe retire du pays bas ſans amẽdement pour les affaires

ſeverité du commandement Eſpagnol

Le Prince & les autres avoiẽt ſouvẽt eſcript au Roy Philippes pour avoir ſes ordres ſur les principaux ſubjects du deſordre. Il leur avoit touſiours reſpõdu mais en termes ſi ambigus & incertains qu'on ne pouvoit juger de ſa volonté: auſſi c'eſtoit un Prince duquel on pouvoit dire comme de Tibere *habebat in rebus quas non occuleret ſeu natura, ſive adſuetudine, ſuſpenſa ſemper & obſcura verba: tunc verò nitẽs ut ſenſus ſuos penitùs abderet in incertum & ambiguum magis implicabantur. Tacit. 1. Annal.*

Le Prince pour un ſouverain remede à tous ces maux, propoſe d'eſtablir un Conſeil ſouverain, qui ſoit composé des plus grands perſonnages du pays excellens en prudence & en probité, qui ſeul eut meſme pouvoir & cognoiſſance que tous les trois enſemble, leſquels il ſouſtenoit devoir eſtre ſupprimés a cauſe de la connexité des affaires qui s'y rencontroiẽt le plus ſouvent, du defaut deſquelles chacun deux s'excuſoit, & aucun des trois n'eſtoit trouvé coupable dans des matieres ſi mixtes & ſi embrouillées. Mais les contrediſans rapportent tous ſes mouvements à ambition & du naturel de ces animaux qui convertiſſent en venin toute leur nourriture; ils l'accuſent de vouloir former un nouveau Conſeil à ſa poſte, pour y jetter de ſes creatures, afin d'ordonner de tous les affaires à ſon appetit, ſouſtienent que le ſoin principal d'icelles n'appartient ny au Prince, ny à ſes aſſociés, & qu'a eux touchoit ſeulement de ſe bien acquiter de celles qui leur avoient eſté commiſes, s'ils vouloient eſtre exempts de coulpe. Le Prince pourtant eſt ſecondé du ſentiment de pluſieurs, qui ne peuvent ouir parler de la publication du Concile, que comme de choſe contraire à l'authorité du Roy, aux privileges du pays & au ſalut du peuple.

Propoſition du Prince d'eſtablir une Cõſeil ſouverain mal receüe.

Les politiques s'accordent tous en ce point que pour reſtablir un ordre perverti, où pour corriger un deffaut qui ſe rencontre en tout un ordre, qu'on doibt remettre l'authorité entre les mains de moins de teſtes que l'on peut, comme en une Democratie corrompue on ny apporte pour remede que la Monarchie. Quãt il propoſoit de le cõpoſer des plus excellẽs hommes du pays ce n'eſtoit pas pour y mettre de ſes creatures, puis que cela eut dependu de l'eſlection qu'ils en euſſent fait.

Monſieur le Comte Ludovic frere du Prince eſtoit lors à Bruxelles, tres affectionné à la Reformation & à l'eſtabliſſement d'icelle. La vigueur de ſon aage, ſon zeele ardent, les conferences & les communications ſecretes qu'il avoit jour & nuict avec ceux de la nouvelle opinion; l'excitent à porter des nouveaux mouvements pour l'avancement de ceſte doctrine. Il eſtoit enjolé de l'humeur de ce Baudouin, dont il a eſté parlé, & deſiroit qu'il revint au Pays bas. Mais le Prince le haiſſoit, parce qu'il eſtoit en une extreme averſion à Calvin & à Beze, & en beaucoup de points diſſentant de leurs opiniõs, leſquelles il croyoit orthodoxes & analogiques à la foy. D'ailleurs il s'eſtoit du tout rendu ſuſpect au Prince par tant d'allées & de venues, qu'il avoit faites du Cardinal de Guiſe au Prince de Condé. Ainſi le nombre des Reformés croiſſoit à merveilles, ils exciterẽt des grands tumultes dans Anvers: Le chant des Pſeaumes à la mode de Geneve retentiſſoit par tout les coings de la ville:

M. le Cõte Ludouic zelateur de la reformation.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1564.

Tout eſtoit en rumeur. La rumeur eſtoit par tout, effects de la prediction & de la predication Evangelique. Les factionaires du Cardinal fomentoient ces nouveautés & mettoient du bois au feu, pour faire voir que ſon abſence n'amendoit en rien les affaires. Le Prince neantmoins & ſes adherans perſiſtent dans les premiers ſentiments qu'ils avoient porté. Le Conſeil s'aſſemble pour y pourvoir. La Gouvernante anime ceſte affaire, declare n'avoir aſsés de puiſſance, pour arreſter le torrent impetueux de ce desbordement populaire ja eſtendu en toutes les parties de l'Eſtat, dit, qu'il faut recourir à celle du Roy, que l'importance du fait ne peut eſtre bien repreſenté par eſcript, eſt d'advis que le Comte d'Egmont y ſoit deputé : tous y conſentent. On dreſſe lettres & inſtructions pour le deputé : on n'y touche les choſes qu'a demy, des unes on fait la petite bouche, des autres on s'en rapporte à Egmont : Tout cela eſt releu au Conſeil : Chacun en dit ſon ſentiment : la plus part l'approuvent en la forme qu'il eſt couché. Le Prince prié d'en donner ſon advis tint ce diſcours.

On reſout de deputer au Roy d'Eſpaigne.

Le deſſeing de ceſte Gouvernãte eſtoit de les amuſer par allées & venues, ſe fortifier par leur abſence, & donner moyen au Roy d'executer ſe volontés.

Nous trompons le public & nous decevons nous meſmes, en deſguiſant noſtre mal & les remedes neceſſaires à noſtre gueriſon. Il n'eſt plus temps de s'en taire, il faut que le Roy le ſcache; nous ſommes obliges de le luy declarer. Puis accuſe la ſeverité des placards, l'inſtitution des nouveaux Eveſques & la mauvaiſe vie des gens d'Egliſe, comme cauſes du declin de la religion : declame contre la corruption des Miniſtres de juſtice : Souſtient qu'il eſt neceſſaire pour le bien des affaires du Roy & de l'Eſtat, de reduire les trois Conſeils ſouverains à un ſeul, pour eviter la confuſiõ & le deſordre que la multitude des diverſes compagnies y apporte : accuſe l'introduction du Concile de Trente, & la cruauté extreme de l'Inquiſition, cõme cauſe mouvente des troubles: declare finalement, qu'il ne peut approuver la couſtume des Roys & des Princes, qui veulent forcer les conſciences de leurs ſubjects. Le Conſeil demeura aſſemblé juſques à ſept heures du ſoir, qu'il ſe ſepara ſans rien conclurre. Mais aprés le Comte d'Egmond executa ſa commiſſion en Eſpagne.

Advis du Prince.

Cependant les deputés qu'Orange avoit envoyés au Prince ſont de retour. Ils apportent nouvelles de la prochaine arrivée des Commiſſaires & revienent fortifiés de pluſieurs lettres de faveur; du Roy à ſes Gouverneurs de Languedoc, du Dauphiné, de Provence, pour preſter ayde à ceux d'Orange; du Conneſtable aux Gouverneurs à meſme fin; de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en Court de France, à Fabrice & au Vice-Legat pour les induire de vivre en paix avec la Principauté. Tous ceux la hormis Fabrice, promirent autant de faveur & de contentement qu'on en pouvoit eſperer. Et en ſuite le ſixieſme de Mars Pierre de Varick ſeigneur de Gripeſteyn, & Paul de Heyſt Docteur es droicts Commiſſaires du Prince, arriverent à Orange.

Retour des deputés d'Orange.

Adverſa fortuna utentibus non eſt calamitas novo dolore cumulanda. Vid. l. 6. de Iur. dot. l. 14. Divus de Offic. Præſid.

La ville eſtoit encor atterrée dans les cendres de ceſte freſche ruine. Ils commencent par le ſoulagement du peuple extremement foulé des reparations publiques, leſquelles ils font ceſſer. Tous les Eccleſiaſtiques & la plus part des Catholiques eſtoient abſents : la paix publique en eſtoit alterée & les Edicts du Prince qui ſouffroient indifferamment les deux religions rendus illuſoires. Les Commiſſaires les font advertir & de leur arrivée & du deſir qu'ils ont de les voir ches eux. La plus part eſtoient retirés à Caderouce, ils leurs envoyent deux Conſeillers du Parlement pour les y ſemondre: Ceux la s'excuſent ſur la defiance qu'ils avoient des Proteſtans, mais en effect à deſſein de deſcrier leur gouvernement, perſiſtent en leur abſence. Les Proteſtans d'Orange ſont plus ſouples & plus prompts à recognoiſtre leur devoir; Courthezon & Jonqueries les ſuivirent; Gigondas tarda plus de trois mois, s'excuſans ſur le danger des chemins, mais c'eſtoit un effect de leur mauvaiſe volõté.

Arrivée des Commiſſaires à Orange,

Il n'y eut que le Vicaire de l'Eveſque & le Veſtiaire qui ſe retirerent dans Orange pour faire leur charge & encor ce fut ſous beaucoup de promeſſes.

Les Commiſſaires leur faiſoient la meſme exhortation que autrefois le Roy Athalaric à Severus. *Feris datum eſt agros ſilvaſque quærere, hominibus autem focos patrios ſupra cuncta diligere. Caſſiod. variar. lib. 8. epiſt. 31.*

Les Commiſſaires employent pluſieurs allées & venues de diverſes perſonnes pour les induire à leur retour, & ſur leur refus les aſſignent à Courthezon de leur conſentement, pour y terminer ces ſcrupules. Les Commiſſaires s'y ren-

qui rappellent les Catholiques

1564.

Leſquels ne veulent revenir.

ſ'y rendent les premiers. Les Catholiques pouſſent avant deux de leurs principaux conducteurs Dardaillon & Carles, portans les excuſes des autres, puis tout à coup trente Chevaux & quarante hommes de pied armés ſe preſentent à la porte de Courthezon, diſans qu'ils eſtoiẽt des Catholiques abſents d'Orãge. On leur fait viſage de bois en tel equipage. Le peuple s'attroupe en armes & murmure cõtre une telle audace. Les Commiſſaires ſe rendent à la porte pour les ouyr & leur remonſtrer leur devoir. L'Advocat du Prince les y voulut exhorter, ils s'irritent par paroles ſeditieuſes. La prudence des Commiſſaires appaiſa leur fougue, les introduit dedans aprés leur avoir fait eſteindre leurs meſches & deſmõter leurs autres armes à feu, leſquelles ils leur font quitter volontairement dans leur logis, & ne leur eſt loiſible de marcher par la ville qu'avec l'eſpée & la dague. On les porte à deputer ſix de leur troupe pour entrer en conference, & pour reçevoir au nom de tous les leurs les intentions des Commiſſaires, leſquels aprés les avoir ouys & longuemẽt inſiſté, ſur leurs defiances à cauſe de la garniſon Proteſtante qui eſtoit encor à Orange, ſur les deffences que Fabrice leur avoit fait d'y reentrer tant qu'il y auroit exercice d'autre religion que de la Catholique, & ouy auſſi les Deputés des Proteſtans en leurs raiſons, l'aſſemblée finit ſans autre fruict que de ſe reaſſembler à Jonquieres, là où ils ne comparurent point, & refuſerent d'autres ouvertures pour retrancher toutes defiances, faiſans cognoiſtre qu'ils ne deſiroient que d'attirer la garniſon Proteſtante hors d'Orange, pour s'en pouvoir derechef rendre les maiſtres. Fabrice fait pis, car il retint par force dans le Comtat tous les Eccleſiaſtiques.

Dardaillon avoit en une autre entreveüe taſté le poux, aux Commiſſaires pour les induire à accepter une garniſon d'Italiens aux deſpens du Pape; leur ayãt fait cognoiſtre qu'ils pourroient mettre dans leur coffre la ſubventiõ des habitans.

Ces deputés entre autres choſes propoſerent de chaſſer la garniſon, l'exercice de la religion Proteſtante & autres inſolences inſouffrables d'un ſubject à un Prince.

Les Proteſtans alleguoyent contre les propoſitions dit Catholiques.

Les Commiſſaires s'en plaignent

Le Marechal de Damville arrive à Bagnols. Nos Commiſſaires le viſitent pour l'informer de la verité, & pour prevenir la calomnie de peur qu'il ne s'engage contre eux, rejettent les frais de la garniſon ſur les Proteſtans & leur deffendent de courir ſur les terres du Pape. Ce nonobſtant les garniſons Contadines & pluſieurs Catholiques abſents authoriſés du commandement de Fabrice homme d'auſſi peu de foy que ce payen, couroient jour & nuict la Principauté, pillans, volans, meurtriſſans ſans contraſte, tandis que les Reformés cois demeurent dans l'obſervation religieuſe des Edicts.

Les menaces de Fabrice, ſes intelligences; le deſſeing qu'il avoit de leur couper à tous la gorge: offrent pour la ſeureté des Catholiques cent mille eſcus de caution ou trois des principaux d'entr'eux; ou biẽ d'accepter d'eux les meſmes conditions.

ſont calomniés

A toutes ces moleſtes & deſplaiſirs ils adjoutent encor la calomnie. Scipion Vilmercato revint à Orãge de la part du Roy & du Mareſchal de Dampville, chargé des plaintes de nos Eccleſiaſtiques & Catholiques abſents, portans *qu'on les avoit deſchaſſés d'Orange, expoſé leur temporel en vente, à l'inquant, banny la religion Catholique, & qu'une troupe de gens de guerre eſtoit partis d'Orange pour aller eſcalader Sablet ville du Comtat.* Il s'informe de la verité avere leurs plaintes de fauceté, promet *d'en advertir le Roy & le Mareſchal.* De fait le Mareſchal leur ordonne *de ſe retirer à leurs maiſons & d'obeyr aux Edicts de leur Prince ſans plus le venir facher.* Ce qui occaſionna la plus grande partie de reprendre leurs foyers.

Inter quæ iia ambigua Iuthungi Alemanorum pars Italicis conterminãs tractibus, obliti pacis & fœderum quæ adepti ſunt obſecrando, Rhetias turbulentè vaſtabant, adeò ut opidorum tentarent obſidia præter ſolitum. Amm. Marcell. l. 16. c. 12.

Fabrice qui vouloit peſcher en eau trouble ne demandoit que grabuge & occaſion pour entretenir ſes garniſons. Le Recteur du Comtat adherant à ſes paſſions arreſte priſonniers quelques Iacobins pour avoir officié à Orange, & à voix de trompe *deffend le commerce à ceux du Comtat avec ceux de la Principauté.* Au contraire les Commiſſaires pour leur rendre bien pour mal permettent liberté de negoce aux Contadins avec nos Orangeois. Mais ceſte douceur ne fit qu'enaigrir d'avantage la mauvaiſe volonté de Fabrice.

La douceur n'eſtoit plus de miſe envers des gens qui leur en vouloyent de gayeté de cœur, il falloit qu'il cerchaſſent à travers les troubles de la guerre; la paix qu'ils ne pouvoyent trouver dans le repos & croire comme Ciceron. *Si pace frui volumus, bellum gerendum eſt. Si bellum omittemus, pace nunquam fruemur.*

& inquietés par les ſubjects

Les Commiſſaires eſtoient inquietés dans ces troubles de religion de l'un & de l'autre party. Les Proteſtans de Courthezon veulent empeſcher par voye de fait que les Catholiques ne ſonnent les cloches à leur ordinaire, & pour les y cõtraindre ſe jettent ſur quelques uns qu'ils frappent & bleſſent; Et qui pis eſt reçoivent parmy eux deux inſignes voleurs de Carpentras proteſtans, qui furent pris & conduits à Orange par authorité des Commiſſaires.

Un le Clou proteſtant d'Orange complice des priſonniers, pour les

recourre à point nommé : donne advis aux Egliſes plus prochaines de Mont-dragon & de S. Paul, *que ces deux hommes là avoient eſté empriſonnés pour la cauſe.* Dés le meſme jour une troupe d'eſtrangers d'environ cent gentilshommes & autres arrive à Orange. Partie de ceſte Nobleſſe ſoubs la conduite de Chabert vont viſiter les Commiſſaires pour apprendre couvertement leur intention touchant les priſonniers. Chabert en eſt aigrement tancé par eux comme autheur de leur venue, & comme *s'il vouloit faire violence à la Iuſtice du Prince.* On luy commande de ſe retirer, le bruit de ce vacarme s'eſtend par la ville, la garde eſt renforcée au devant des priſons, les Conſuls marchent toute la nuict par ordre des Commiſſaires avec une bande de gens armés. Deux gentilshommes de ceſte faction rencontrés proche la maiſon de du Clou ſont ſaiſis, & confeſſent *qu'ils s'alloient aſſembler chés du Clou pour exploiter leur entrepriſe.* Le lendemain on fait vuider les eſtrangers. Les Catholiques inſultent contre les Proteſtans de telle entrepriſe, & les Commiſſaires furent contraints de quitter leur logis & de prendre retraite au Chaſteau durant trois jours pour s'eſloigner de ces bruits & eſmotions populaires.

Entrepriſe du Clou

Ils diſoient tout haut que dans un mois tous les Proteſtans ſeroient contraincts d'aller à la Meſſe pour l'animoſité que les Commiſſaires themognoient contre eux.

Le Roy Tres-Chreſtien avoit donné la paix à ſes ſubjects, il ſe rend entremetteur de concorde entre ces deux eſtats d'Orange & d'Avignon. Le Baron de la Garde s'y rend exprés de ſa part. Mais imbu par les artifices de Fabrice de pluſieurs choſes contraires à la verité, *que dans Orange n'y avoit point exercice de Meſſe, que les Catholiques y eſtoient opprimés, que la ville n'eſtoit peuplée que de voleurs & de meurtriers qui rendoient les chemins perilleux, & qu'il en avoit eſté n'agueres agredé, aucuns des ſiens bleſſés.* Nos Commiſſaires le vont rencontrer à Caderouce le conduiſent à Orange pour aſſeurer ſon chemin qu'on luy avoit figuré ſi perilleux ; où eſtant il verifia la colomnie : Luy font entendre les continuelles courſes, meurtres, pilleries & invaſions de Fabrice & des ſiens, *Proteſtent hardiment & franchement que ſans le reſpect de ſa Majeſté & la conſideration des troubles qui pourroient eſtre cauſés au Royaume, ils fairoient cognoiſtre à Fabrice qu'il ſe doibt contenter des choſes paſſées, qu'il s'en eſt prins & prend à un ſi grand Prince qu'il s'en faira bien faire raiſon, Offrant de poſer les armes pourveu que Fabrice deſarme auſſi de ſon coſté, comme n'ayans eux autre but que la pacification des troubles.* Le Baron jugea la procedure des Commiſſaires plaine de raiſon, blama les violents deportements des Contadins, promit d'en faire rapport au Roy & à ſon Conſeil, & de moyenner l'eſlargiſſement des priſonniers prins en la Principauté, detenus en Avignon, la reſtitution du beſtail emmené par les garniſons Contadines, & de remettre Fabrice dans les termes du debvoir ; puis reprent ſon chemin d'Avignon accompagné des Commiſſaires juſques aux limites de la Principauté.

Fabrice s'eſtoit plainct qu'alãt viſiter la garniſon de Serignan, il avoit eſté aſſailli par ſix cents hommes ſortis d'Orãge, & quelques uns des ſiens bleſſés.

Dés qu'il eut diſparu la garniſon de Caderouce vint courir le terroir d'Orange, dont les Commiſſaires s'en plaignent par lettres au Baron, qui ne deigna faire reſponce, reprint le chemin de la Cour & oublia ſes promeſſes : d'où s'enſuivit l'inexecution de ſa commiſſion & des reſolutions prinſes pour le bien de paix, l'execution à mort de nos pauvres priſonniers en Avignon, l'empirement & general detrac des affaires. Le Conſeiller de S. Raphel ſe rendit au Montelimar avec lettre de creance de la part des Commiſſaires pour le ſolliciter de ſa promeſſe : Mais il n'en ſceut rapporter autre choſe ſinon *que la Reyne l'avoit contremandé & rappellé.*

Courſes des Contadins ſur le terroir d'Orange & cruauté d'iceux.

Ainſi Fabrice ennemy capital des Proteſtans ne pouvoit voir leur Religion non ſeulement ſoufferte, mais authoriſée dans Orange par les Edicts : il s'eſtoit imaginé que le Prince qui n'en faiſoit point encor ouverte profeſſion, luy eſtoit grandement redevable de la ruyne de ſa ville, que les Commiſſaires portoient leurs volontés & celle de leur maiſtre entre ſes mains, pour regler les affaires de l'Eſtat à ſon appetit : Et s'eſtoit promis de leur faire donner une face tout à fait conforme à celle d'Avignon, où la perſecution eſtoit ouverte contre la Reformation. Mais deſlors qu'il s'apperçeut, que les Commiſſaires avoient

Deſſeing de Fabrice pour moleſter la Principauté.

Pour marqne extraordinaire, de ſõ haine implacable contre la Principauté, ſes garniſons prenent priſonnier un ſerviteur de la terre de Beaulieu le conduiſent en Avignon & là il le font pendre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1564. avoient tout autre deſſein, ne reſpirant que la paix & le ſoulagement de ſes ſubjects des deux Religions. Il ſe declare ennemy ouvert, declame publiquement par paroles indiſcretes & malaſaiſonnées contre la grandeur & l'authorité du Prince, porte la guerre dans le ſein de ſon Eſtat, cuidant le contraindre à la revocation de ſes Edicts pacifiques.

Et des Cõmiſſaires pour ſe deffendre

Iuſtum bellum quibus neceſſariũ & pia arma, quibus nulla niſi in armis relinquitur ſpes. Liv. 9.

Les Commiſſaires reſollus deſormais de repouſſer la force par la force, juſtifient par tout leur legitime & naturelle deffence. Le Roy eſtoit arrivé à Lion & Fabrice ſur le point d'en prendre le chemin : ils ſe reſoluent auſſi d'y aller pour l'informer de tout en preſence de leur ennemy, partent de nuict pour éviter les pieges qui leur eſtoient tendus, & à peine évitent le rencontre d'une compagnie d'Italiens diſpoſés aux aguets pour les ſurprendre. Ils s'abouchent en chemin avec S. Auban cy devant gouverneur. Il leur donne des favorables adreſſes en Cour de France, les exhorte *de parler hautement & hardiment à la Reyne mere, s'ils en veulent rapporter quelque choſe*, & leur deſcouvre un monopole formé à Vaulrias par les Catholiques abſents d'Orãge contre la ſouveraineté de leur Prince, lequel ils n'oſerent executer; arrivés à Lion les plus grands de la Cour ſe rendent favorables à leur pourſuites: Mais les artifices de Fabrice & des Agents du Pape, rendirent leur affection infructueuſe. Adjouſtés y la ſurvenue de la peſte à Lion, laquelle ayant frappé de mort un Gentilhomme du garde-robe & deux Damoyſelles de la Reyne, un Page du Roy & deux filles de la Reyne de Navarre, donna telle eſpouvante à toute la Cour, que dés le lendemain bon matin elle diſparut ſecretement & s'alla loger à Cremieu ſix lieuës de Lion, ſi bien que nos Commiſſaires furent contraints de rebrouſſer à Orange ſans aucun fruict de leur negociation.

qui vont rencontrer le Roy à Lyon

Les principaux arcs boutans de ceſte caballe eſtoient Dardaillon qui avoit eſté Cõſeiller au Parlement, Montclux, Guillaumon, Crochans, Savillan Vaſſaux du Prince, Condes & Rochas Bourgeois d'Orange.

Le Duc de Savoye, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, le Connêſtable, le Chãcelier, le Mareſchal de Veilleville favoriſoient fort le Prince en ces commencements, il y en eut quelque uns qui ſe deſmancherent en la ſuyte.

de Heyſt pour la ſeconde fois qui parle hardiment à la Reyne.

De Heyſt s'en reva en Court, propoſe des hardies remonſtrances à la Reyne mere, *ſur la grande patience qu'ils avoient eu juſques à preſent pour ne cauſer des troubles dans le Royaume, ſur le pourchas qu'ils avoient fait pour obtenir une lettre de ſa Majeſté à Fabrice tendãt à le faire deſiſter de ſes deportements, ſur le peu de debvoir que le Baron de la Garde avoit teſmoigné à l'execution de ſa commiſſion, le ſupport qu'on fayſoit des actions de Fabrice; declaré qu'ils ne ſont plus reſolus de patienter, ſe lave les mains des inconveniens qui en peuvent arriver, dit qu'ils en ont donné advis à Monſeigneur le Prince d'Orange leur maiſtre, qui eſtoit reſollu de ne plus ſouffrir telles choſes, priant ſa Majeſté ne treuver mauvais ſi Son Excell. uſe des moyens naturels & legitimes pour la conſervation de ſes ſubjects.* La Reyne repart avec une ſinguliere demonſtration de bienveillance, luy promet *de deſpecher expreſſement un Gentilhomme à Fabrice ſur ce ſujet, pour luy faire entendre que la volonté du Roy eſt de maintenir les ſubjects de la Principauté d'Orange autant que les ſiens propres.* Mais qu'eſtoit tout cela que deffaites, promeſſes & paroles de Cour, qu'on doibt preſque touſiours prendre à contre-ſens? Et en tout cas le Sage n'y doibt jamais eſtablir aſſeurance. Ce perſonnage s'en retourna comme il eſtoit parti, toutes ces promeſſes s'en allerent en fumée, & le unſieſme d'Aouſt il termina ſes jours au milieu de ſa commiſſion, emporté d'un flux de ſang de unze jours à Orange.

Illud eſt non modo juſtum ſed etiam neceſſarium, cum vi vis illata defenditur. Cic. pro Mil.

Cependant peu aprés le Roy arrivé à Valence, mande Fabrice de le venir treuver pour ce ſujet, voulant que tout fut calme à ſon paſſage. Fabrice s'en excuſe ſur la garniſon de ſept ou huict cents hommes de guerre qui eſtoient dans Orange, reſolus de luy mesfaire quand il paſſeroit. La fourbe fut averée par le Gentilhomme que le Roy y depeſcha. De Varick s'y rendit auſſi dés le lendemain pour s'en purger. Il s'en adreſſa au Coneſtable qui luy fut favorable, & par ſon entremiſe il eut audience de ſa Majeſté, à laquelle il remonſtre *les calomnies ordinaires de Fabrice, les violents attentats qu'il entreprenoit tous les jours au prejudice de la paix contractée entre les deux Eſtats voyſins, le meſpris qu'il tachoit de faire inceſſamment de ſon maiſtre, diſant avec inſolence inſupportable, qu'il eſtoit trop petit Prince pour donner des Reglements de paix à ſes ſubjects, que ſon Maiſtre eſtoit aſſés grand pour s'en faire faire raiſon.*

De Varick ſe rend à Valence à la Court du Roy, a audience de ſa Majeſté

Il fit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Il fit auſſi entendre au Roy *qu'il avoit fraichemẽt reçeu lettres de l'Electeur de Saxe & Lantgrave de Heſſen pour eſtre par luy informés de l'Eſtat de la Principauté, eſtans reſolus de venir venger l'injure que les Officiers du Pape avoient faite au Prince d'Orange leur parent & allié:* Le Roy promet de luy donner derechef audience en preſence de Fabrice, qui s'y rendit finalement.

Oportet arma capere, ſive pro cognatis & beneficis, itemque ſociis injuria affectis auxiliari. Ariſt. Rhet. ad Alex.

Vedeſi molte volte come la humilità non ſolamente non giova, ma nuoce maſſimamente uſandola con gli huomini inſolenti, che ò per invidia ò per altra cagione hanno concetto odio teco. Mach. de diſcorſi lib. 2.

Le Chancelier tres-affectionné à l'intereſt du Prince le reçoit auſſi fort favorablement, ſe rend capable des affaires, appreuve ſa procedure, luy tint pluſieurs propos graves & ſerieux : *Que le Roy ne s'en pouvoit entremettre qu'en qualité de moyenneur de paix s'agiſſant de Souverain à Souverain, & luy conſeille d'en reparler à ſa Majeſté, & d'uſer envers la Reyne mere de paroles plus hautes & plus fieres qu'il n'avoit fait par cy devant, s'il en veut obtenir quelque choſe : car qui la brave* (dit il) *obtient ce qu'il demande.* Pluſieurs autres grands de la Cour amis du Prince luy donnerent meſme advis. Le Conſeil s'aſſemble pour ceſt affaire le Roy preſent, les parties ſont appellées pour eſtre ouyes. Fabrice y comparut adſiſté du Nonce du Pape, & de Varick de l'Advocat & Procureur general du Prince & du premier Conſul d'Orange. Il remonſtre vivement & hardiment : Que Fabrice Gouverneur du Comté ayant pris divers motifs de moleſter les Orangeois par menées & par armes ſans préalable denonciation de guerre ; avoit inveſti la ville avec les forces du Comtat & autres de leur haleine, canonné & peu aprés entré dans Orange par intelligence, coupé la gorge à hommes, femmes & enfans, donné la ville en proye à ſes ſoldats, bruſlé une partie & demantelé une autre. Qu'il en avoit autant fait aux autres places de la Principauté, & que pour un exces d'inſolence, il avoit oſé meſdire de Monſeigneur le Prince. Que ſes garniſons logées dans toutes les places du Comtat rendoiẽt teſmoignage de ſa procedure, pillans & ravageants toute la Principauté ſans eſpargner meſmes les ſubjects de ſa Majeſté, & les terres de Montbriſon & Curnier, pour laquelle Monſeigneur le Prince eſt ſon Vaſſal. Qu'il avoit empeſché qu'aucun Preſtre ne vint à Orange pour y celebrer la Meſſe. Qu'il avoit menacé de la mort ceux qui s'eſtoient preſentés pour y venir ; & tout cela pour nous rendre execrables à tout le monde. Supplie ſa Majeſté de croire qu'il ſe conformera touſiours à une bonne paix, ſans laquelle il eſt preſt d'uſer des remedes legitimes contre de telles violences & de tirer raiſon par la voye des armes des torts & injures qui ſont eſté faicts par Fabrice à ſon Maiſtre, qui n'a manque de moyens pour s'en reſſentir.

Eſt favoriſé du Chãcelier.

& ouy en ſes demandes en preſence du Roy & du Conſeil.

Fabrice replique *qu'il ne vouloit uſer de longues harangues, mais qu'il s'expliqueroit en peu de paroles ; demande ſon nom au Commiſſaire qui le luy declara.* Puis eſmeu d'extreme collere luy reproche, *qu'il ne faiſoit point obſerver les Edicts de Son Excell. qu'il avoit adſiſté au Bapteſme d'un Huguenot & au mariage d'un Preſtre, & qu'il n'avoit daigné luy rendre les lettres que Son Excell. luy eſcrivoit : & quand à ce qu'il eſtoit allé aſſieger Orange, qu'il l'avoit fait à la requiſition & priere du ſieur de la Tour, & d'autres qui diſoient en avoir charge ; pour le regard de la paix & commerce entre les deux Eſtats, qu'il n'avoit à faire que les Orangeois frequentaſſent les terres de S S. veu qu'ils eſtoient de religion contraire à celle de ſon maiſtre & à la ſienne, à cauſe dequoy il avoit ſouffert leſdites courſes.* Le Commiſſaire luy repart avec pareille eſmotion, *que ſi les Edicts n'avoient eſté obſervés que ſon Maiſtre s'en prendroit à luy, auquel ſeul il avoit à rendre conte : & quand à l'adſiſtance du bapteſme & du mariage, qu'il l'avoit fait pour certains bons reſpects, deſquels il n'eſtoit tenu luy rendre raiſon comme n'eſtant Inquiſiteur de ſa conſcience : que de la Tour s'eſtoit deſchargé envers Monſeigneur le Prince du contraire*, diſant *qu'il ne l'en avoit jamais requis ains taſché par toutes ſortes de moyens de l'en deſtourner.* Et vouloit continuer ſi le Conneſtable prenant la parole n'eut rompu ſon diſcours, exhorté les parties à une bonne paix, & requis de Varick de bailler ſa demande par eſcript comme il fit incontinent, laquelle communiquée à Fabrice, il demanda du temps pour en advertir le Pape, & en effect pour appoin-

In eum qui jure agere & ſatisfacere paratus eſt, nefas bellum ſumere tanquam in injurium. Archidam. apud Thucid. l. 1.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1564. apointer avec ſes ſubjects devant que traicter de la paix avec Orange. D'ailleurs il avoit des grands ſupports dans le Conſeil du Roy. Le Conneſtable s'eſtoit rengé de ſõ coſté. Le Cõmiſſaire donc s'en adreſſe au Chancelier qui l'aſſeura *que le Conſeil trouvoit fort raiſonnable ſa demande, mais qu'il avoit à faire à la plus malheureuſe partie qui marchat ſur la terre, laquelle ne vouloit entendre raiſon: que pour le grand ſupport qu'elle avoit dans le Conſeil, il luy conſeilloit d'en parler à la Reyne.* Les Comtes de Cruſſol & de Saut feurent de meſme advis, & cetuy la adjouſta *que ſi le Prince le trouve bon, il rompra la teſte à Fabrice & a tous ceux qui voudront entreprendre ſur ſa Principauté, pour l'affection qu'il proteſta d'avoir à ſon intereſt comme ſon allié & ſerviteur.* Le Duc de Savoye promit auſſi au Commiſſaire d'en parler a la Reine.

Le Pape avoit fait preſent à ſon fils le Mareſchal Dampville d'une croix de mille eſcus & d'une panſion annuelle de cinq mille.

Negociations de Varick en Cour de France.

Se preſente à la Reine.

Suivant cet advis dés le lendemain de Varick ſe preſente à la Reyne, à laquelle il fait entendre les fuites de ſon adverſaire, & declare *qu'il n'eſtoit point reſollu pour la part de ſon maiſtre de pourſuivre deſormais aucune paix, ains d'uſer de revenche, ayant plus moyen d'endommager Fabrice, que Fabrice de l'offencer.* La Reine, le Roy preſent repart *qu'il ne faloit point venir aux armes, que le Roy ſon fils y pourvoiroit, ordonnant a ces fins la tenue du Conſeil à l'aprés-diſnée*, qui fit entendre à de Varick par la bouche du Chancelier, *que la pacification de ces affaires eſtoit remiſe à l'arbitrage du Conneſtable qui ſe debvoit rendre au pluſtot à Orange.* Il en fut empeché par la goute qui le ſurprint au S. Eſprit, & qui l'obligea de couler ſur le Rhoſne juſques en Avignon où la Court ſe rendit toſt aprés.

Cùm duo ſint genera decertandi, unum per diſceptationem, alterum per vim: cùmque illud proprium ſit hominis, alterum belluarum; confugiendum eſt ad poſterius, ſi uti non licet ſuperiore. Cic. 1. de Offic.

L'Ambaſſadeur d'Eſpaigne à Orãge.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne fut des premiers que viſita nos ruines, il fut obey en toutes choſes comme le Prince, & traicté à ſes deſpens. La Ducheſſe de Ferrare fille unique du Roy Louys XII. Princeſſe dont la memoire ſera touſiours de bonne odeur à le France, eſtoit à la ſuite de la Reine, elle avoit ouy parler de la ruine & du ſaccagemẽt d'Orange. La curioſité d'un tel ſpectacle & la volonté qu'elle avoit d'en diſcourir l'obligerent de s'y rendre accompagnée de pluſieurs grands ſeigneurs. Elle promit à de Varick *d'emploier tout ſon peuvoir pour les affaires du Prince*, & ſe fit donner des inſtructions pour en pouvoir parler à tous, au Roy & aux Princes du ſang.

La Ducheſſe de Ferrare.

M. le Chancelier.

Le meſme jour que ceſte Princeſſe partit d'Orange, le Chancelier y arriva, y ſejourna deux jours, & fit entendre en particulier à de Varick, *que le Prince devoit pourchaſſer envers le Roy reparation de l'injure qui luy avoit eſté faite, qu'il en parlat hardiment en Avignon pour la grandeur de ſon Excellence, autrement qu'il n'obtieneroit rien, & luy promit d'y contribuer de ſa part toute la bonne volonté & affection qu'il avoit à l'intereſt du Prince.*

La Reine.

Le Roy meſmes qui avoit ouy parler de la deſolation d'Orange, fut ſur le point d'y prendre ſon chemin deſtourné par les ennemis de ceſt Eſtat. Le Comte de Cruſſol uſa de telle perſuaſion envers la Reine qu'il la porta d'y venir. Elle eſtoit accompagnée des Cardinaux de Bourbon & de Guiſe, des Comtes de Cruſſol, du ſeigneur de Cypierre, de pluſieurs autres grands ſeigneurs, & de toutes les Prindeſſes & Dames de la Court. Le Baron de la Garde print l'advance pour faire entendre à de Varick de la part de la Reine, *qu'elle vouloit prendre ſa collation au Chaſteau.* Ceſtuy cy y donne ordre, puis monté à cheval la va recepvoir au pont d'Egues, luy preſente les clefs de la ville, luy offre obeiſſance, & la ſupplie tres humblement *d'y vouloir commander comme en ſes propres terres, tel eſtant le reſpect que ſon maiſtre luy portoit.* Puis l'ayant tres-humblement remerciée, *de l'honneur que ſa Majeſté faiſoit au Prince de venir viſiter ſa pauvre & deſolée ville d'Orange, ſe reſiouit de ſa venue, eſperant que la conſideration d'une telle ruine induira ſa Majeſté, de procurer une entiere & finale pacification des troubles entre ces deux Eſtats.* La Reine luy remercie *la bonne volonté & l'affection du Prince*, & luy promit, *ne bouger d'Avignon qu'elle n'euſt eſtabli une bonne paix & union entre les voiſins.* Parvenue à la Tour

de l'Arc, elle viſita avec grand contentement les Antiquités d'icelle qui luy furent particulierement expliquées. Les Conſuls luy firent la reverence à la porte de la ville, & elle leur teſmoigna par ſes paroles le deſplaiſir qu'elle avoit de la ruine d'Orange, & *que ou les ſubjects du Roy leur auront fait aucun tort elle leur en faira faire reparation & juſtice*.

On ne doibt jamais s'expoſer à la devotion d'un peuple irrité & qu'on a offencé. Tacite parlant du manquement que fit Piſon de venir à Rome aprés avoir empoiſonné Germanicus, dit que *relinquendum rumoribus tempus quo ſeneſcant, plerũque innocentes recenti injuriæ impares lib. 2 Ann.*

Pleruq; manent quædam ſtatim omiſſa ſunt, aut vetuſtas oblitteravit. Tacit. Annal. 2.

Suze maudit du peuple.

A ceſte favorable ſemonce de juſtice eſtoit preſent le ſieur de Suze l'un des principaux autheurs de la ruine d'Orange accompagnant la Reine, comme tout à coup une multitude de voix confuſes d'hommes, de femmes, d'enfans de toute Religion, s'eſleve parmi ce peuple attroupé à l'entour d'elle criant à plain goſier, *Juſtice, Juſtice*, qui de la mort de ſon pere, qui de ſa mere, qui de ſon mari, qui de ſa femme, qui de ſes enfans, & uſant d'horribles imprecations contre ce ſeigneur *ſuplient avec l'armes ſa Majeſté de le vouloir livrer entre leurs mains pour en prendre vengeance*, par tous les coins & carrefours de la ville où la Reyne paſſa Suze receut ces malediĉtions & anathemes de la bouche du peuple. Il eſtoit d'ailleurs animé par la Princeſſe de la Roche-ſur-yon, & par la Comteſſe de Cruſſol; mais encore par tant de playes qui ſeignoient en tous les endroicts de la ville. La Reine ayant eſté guidée par les lieux plus ruinés & deſolés juſques à la place du Cire, vouloit monter au Chaſteau pour y prendre ſa collation, ſuivant le deſſein qu'elle en avoit fait, & voir en paſſant le reſte du deſordre, mais deſtournée pas les Cardinaux & Madame de Guiſe à la ſuggeſtion de Suze, elle reprint ſon chemin à Caderouſſe. De Varick qui l'accompagnoit *ſupplia tres-humblement ſa Majeſté d'excuſer l'indiſcretion du peuple au reſſentiment de leurs pertes, dont la memoire eſtoit ſi fraiche, proteſtant avoir faict tout devoir de les empeſcher*: Puis adjouſte *que Suze avoit grand tort d'avoir ainſi adſiſté à la ruyne d'Orange, & que ſon Excell. eſtoit reſolue de demander reparation & juſtice à ſa Majeſté, tant contre Suze que contre ſes autres ſubjects & vaſſaux qui en eſtoient coulpables*. La Reyne luy dit *qu'elle eſtoit bien marrie que Suze l'eut ſuivie à Orange, qu'ayant preveu une telle iſſue, elle l'avoit exhorté de n'y venir point: qu'elle fairoit adminiſtrer juſtice contre les ſubjects du Roy, & qu'aprés que le Roy auroit repoſé quelques jours en Avignon, elle le manderoit pour s'y rendre afin de porter la dernier main à la paix.* Le Cardinal de Bourbon & les autres grands de la ſuite de la Reine, qui avoient veu la ruyne d'Orange, promirent auſſi au Commiſſaire *de n'y eſpargner rien du leur*. D'autre-part le Conneſtable fit deſloger l'avantgarde du Roy qui eſtoit à Courtheſon. Le Prince de la Roche-ſur-yon, accompagné des ſeigneurs de Gordes, Carnavalets & de pluſieurs Chevaliers de l'ordre vint aprés à Orange, pouſſé de meſme curioſité d'en voir la ruyne: Mais la conſideration d'une ſi grande playe luy toucha le cœur, comme à ce brave Romain, & promit au Commiſſaire *de s'employer pour les affaires d'Orange comme pour les ſiennes propres*.

La Reine eſt marrie qu'il l'eut ſuyvie.

Aſſigne de Varick en Avignon.

Marcellus ut mœnia ingreſſus, ex ſuperioribus locis urbem vidit, illacrimaſſe dicitur, vetuſta gloria urbis. Tit. Liv. D. 3. lib. 5. parlant de Siracuſe.

Le Prince de la Roche-ſur-yon vient à Orange.

La Reine oublie ſa promeſſe.

Violare quod quiſque promittit perfidia eſt. Iſidor. Hiſp. lib. 4. Origin. cap. 24.

Tant de belles promeſſes de la Reine qui avoit le timon & la conduite de toutes choſes; tant de viſites & favorables offres des plus grands Princes & Princeſſes des plus relevés du Conſeil, ne devoient ils pas porter les effects en croupe, & marcher de meſme pas que leurs paroles? C'eſt temerité de promettre plus qu'on ne peut: plus grand deffaut de ne faire pas ce qu'on promet: mais c'eſt une extreme meſchanceté de faire le contraire. Nous remarquerons ces trois ſortes de gens en l'evenement de ces affaires, & experimenterons encor à noſtre prejudice, que le plus ſouvent le batu paye l'amende.

& de Varick eſt moleſté par le Cõneſtable.

De Varick qui attendoit d'eſtre mandé en Avignon ſuivant la parole de la Reine en reçoit le premier effect. Le Conneſtable luy envoye deux Commiſſaires exprés pour prendre & emmener quatre pieces d'artillerie, & toute les munitions de guerre qui eſtoient à Orange; Et luy pour s'en excuſer bien que malade ſe rend en Avignon, aprés avoir prié les Commiſſaires d'attendre

ſon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1564. ſon retour. Sa premiere viſitte fut chés la Ducheſſe de Ferrare, laquelle l'advertit *que la Reyne n'alloit pas bien aux affaires d'Orange; qu'elle luy avoit dit de le contremander, & qu'il ne fut ſi hardy d'y venir: dautant qu'il n'y pouvoit eſtre en aſſeurance de ſa perſonne:* Et luy donna un de ſes gentilhommes pour le conduire au quartier du Prince de la Roche-ſur-yon. Pour y aller, il falloit traverſer la grande ſalle, où ja eſtoit la Reyne attendant le Bal, il ny peut paſſer ſans en eſtre apperceu. Elle teſmoigna à ſon viſage que ſa venue luy deſplaiſoit, le fait neantmoins appeller. De Varick s'approche & aprés une profonde reverence, luy reſmonſtre que *attendû qu'il avoit pleu a ſa Majeſté renvoyer les affaires touchant Orange de Valence en Avignon, & la volonté quelle luy avoit ordonnée à ſon partement d'Orange, il s'eſtoit hazardé d'approcher ſes Majeſtés, eſtant aſſeuré que la où elles ſont il y peut eſtre en toute ſeureté, ſuppliant tres humblement ſa Majeſté luy vouloir declarer s'il en eſtoit autrement afin qu'il ſe peut retirer. Partant qu'il luy plaiſe trouvér bon que l'artillerie & les munitions qui eſtoient à Orange, leſquelles le Sieur Conneſtable avoit envoié querir y demeurent; eſtant le principal moyen qui luy reſte pour contenir les ſubjects en debvoir & obeiſſance; offrant de la part de ſon Maiſtre de paſſer obligation, & donner caution juſques a cinquante mille eſcus, que le canon ne bougeroit point d'Orange & que les voiſins n'en recepvroient aucun dommage:* il luy dit auſſi que *les Conſuls d'Orange, n'y oſoient venir ſans ſauf conduict.* La Reyne luy repart, *que depuis qu'il y eſtoit, il y fut encor: que les Conſuls avoient ſagement fait de n'y venir point: que le Roy pourvoiroit aux affaires d'Orange avant ſon partement d'Avignon: & quand aux pieces d'artillerie & munitions que puis qu'elles eſtoient au Roy, il eſtoit raiſonnable qu'il s'en ſervit; toutesfois qu'il le feroit entendre au Conſeil.*

Va voir la Ducheſſe de Ferrare

parle à la Reyne.

Elles eſtoient encor de celles que Cruſſol avoit laiſſées à S. Auban pour ſe deffendre contre les voiſins. Dés que de Varick eut quitté la Reine elle luy envoya pour l'accompagner un de ſes Secretaires, & en effect pour eſpier ſes actions & guetter toutes ſes viſittes.

Ceſte froide reſponce obligea de Varick de ſe retirer, pour aller viſiter le Prince de la Roche-ſur-yon: ce Prince blaſma la procedure du Conneſtable, la jugeant *paſſionnée, & par trop adherente aux affections de ſon fils, & des Officiers du Pape,* & luy dit, *que la Reyne eſtoit mal affectionnée en ſon endroit, mais que pour luy il s'y employeroit de tout ſon pouvoir.* Le Conneſtable chanta bien autrement. De Varick luy voulant faire meſme remonſtrance qu'a la Reine, il entra en collere & dit, *que les Commiſſaires qu'il avoit envoyés à Orange luy avoient eſcript, qu'il leur avoit reffusé l'Artillerie, & deſnié logement à leurs chevaux; Que la volonté du Roy & la ſienne eſtoient d'en retirer les Canons pour s'en ſervir; qu'il ne le vouloit plus ouir parler, & que s'il ne les faiſoit promptement delivrer, il les envoyeroit querir en ſorte qu'il s'en repentiroit.* De Varick voyant un tel changement & qu'il ne s'en pouvoit deſdire luy promet de mander incontinent aux Conſuls pour les luy faire delivrer. Le Conneſtable ne s'y voulut fier, il y deſpeche un des ſiens avec une lettre de de Varick, ſur la creance de laquelle l'Artillerie & les munitions furent exhibées & rendues.

Au Prince de la Roche-ſur-yon au Conneſtable

Il eſtoit vray que ces Commiſſaires luy avoiét eſcript ces choſes mais fauſſement: car de Varick ne les pria que d'attendre ſon retour. Il avoit deſſeing de les envoyer querir par le Regiment de Strozzi & ſous ce pretexte ruiner ou piller encor la ville.

Le Chancelier teſmoigne un extreme deſplaiſir du traitement que recevoit de Varick, *luy conſeille d'en parler derechef à la Reyne, & s'y haut qu'il fut entendu.* La Ducheſſe de Ferrare, & le Comte de Cruſſol furent de meſme advis, il s'en adreſſe donc derechef à la Reyne, & *la ſupplie tres humblement de le vouloir pourvoir ſur la demande qu'il luy preſenta à Valence, & de faire reſpondre Fabrice ſur icelle, pour aprés en advertir ſon Maiſtre, affin qu'il y pourvoye comme il adviſera. Elle luy promet de faire aſſembler par tout le jour le Conſeil chés le Conneſtable pour ce ſujet.* Autres ne s'y trouverent que les paſſionnés pour le party du Pape, encor interrompus par les menteries & inventions de ſon Nonce, du Vice-Legat & de Fabrice, qui firent entendre au Conſeil, *que la Reyne les avoit aſſeurés que l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne luy avoit dit, qu'il avoit receu lettres du Prince d'Orange, par leſquelles il luy faiſoit entendre, qu'il avoit eſcript à ſa Saincteté, que ſa volonté & intention eſtoit, que les ſubjects de ſa Principauté fuſſent reglés & veſquiſſent comme ceux du Comtat, & non à la conformité de ceux de France.* De Varick ouy la deſſus, dit, *que tels propos eſtoient faux*

au Chancelier

Les paſſionnés pour le Pape eſtoyent les Eveſques d'Orleans & d'Auxerre, le Coneſtable, le Mareſchal de Bordillã, les Sieurs de Cyrpierre, de la Garde, de Villar, & le Preſident Virago.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

cautionnés & advancés par les Officiers du Pape commes moyens de fuites & retardements de la paix, attendans le depart du Roy ſans qu'il fut pourveu à ces affaires : Que par les lettres qu'il à fraiſchement receues de ſon maiſtre il n'y en eſt fait aucune mẽtion, n'eſtant vray ſemblable que ſon maiſtre eut pluſtot eſcript ſes intentions à l'Ambaßadeur qu'a luy, qui n'eſtoit dans ſon Eſtat, que pour y faire obſerver ſes Edicts & ſes volontés, qui ne ſe pouvoient revoquer par une lettre miſſive. Le Conſeil demeura fixe en ceſte fauſſe impreſſion, il ne fut pas au pouvoir de Varick de l'en diſſuader, on ſe ſepara ſans rien reſoudre.

Nec ullus innocens huc uſque felix eſt, ut diligentiæ fingentium par ſit. Quintil. Declamat. 11.

Diligences de Varick pour l'averer.

Pour ne perdre temps & pour convaincre ceſte invention d'impoſture : de Varick envoie incõtinent deux des ſiens a l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne, qui leur dit *n'avoir jamais tenu ce langage & offre de le ſouſtenir en preſence de la Reine & du Conſeil.* Il le rapporte au Cõneſtable, lequel bien eſtonné repart *qu'il ne le devinoit pas, mais qu'il y tiendroit tellement la main que ſon Excellence en recevroit contentement.* Mais pour l'apprendre mieux au vray de Varick ſe rend ches l'Ambaſſadeur ſuivi de ceux qu'il y avoit paravant envoiés, y rencontre le Secretaire du Nonce du Pape, entre en ſoubſon de quelque ruſe Italique; de fait lors qu'il luy en parle il le trouue variant en ſes diſcours, mais rien de ſemblable à l'impoſture. Il s'en reva à la Reyne s'en eſclaircir de ſa bouche : Elle fut eſtonnée d'une telle invention, luy declare *n'avoir jamais tenu tel propos, moins que l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne luy en eut parlé, & qu'elle ne ſe vouloit plus meſler des ſubjects, pourveu qu'ils vequiſſent ſuivant les Edits de leur Prince.* Il en informa auſſi particulierement la Ducheſſe de Ferrare, le Cardinal de Bourbon, le Prince de la Roche-ſur-yon, le Chancelier, le Comte de Cruſſol, & les autres amis du Prince; qui ſe piquerent de plus fort de ſon intereſt en haine de telles inventions.

Il ny a riẽ de plus odieux à Dieu & aux hommes que la menterie, plus à blaſmer en des hommes qui ſont profeſſion de verité. *Mendacium non ſolum Diis ſed etiam hominibus eſt odioſum. Plato 2. Reip.*

Reſolutiõ contre la Principauté.

Les ennemis de l'Eſtat ne dormoient pas; la Reine fait entendré à de Varick, *qu'elle avoit remis la deciſion de l'affaire au Conneſtable.* Le Conſeil eſt indit ches luy à l'appréſdiſnée, autres ne s'y trouvent, que ceux qui eſtoient contraires au Prince; de Varick ny comparoit point par l'advis du Chancelier, qui fort affectionné a ſon party, l'avoit adverty *que ny luy ny aucun Prince du ſang ne s'y pouvoient trouver.* Ainſi n'y ayant eſté traicté qu'avec les Officiers du Pape, on y fagotę une reſollution en forme d'accord, *que pour cimenter une bonne paix entre les deux eſtats, il eſtoit neceſſaire que ſa Majeſté eſtablit un gentilhomme de ſa part dans le Chaſteau d'Orange au chois du Conneſtable, avec bonne garniſon aux deſpens de ſa Majeſté, pour prendre garde à tout ce qui ſe fairoit dans la Principauté, mais rien de reciproque touchant Avignon & le Comté.* Le Conneſtable envoya querir de Varick & luy fit entendre ceſte belle reſolution *qu'on avoit* (dit il) *prinſe pour la ſatisfaction de Fabrice qui ne ſe vouloit fier à luy ny aux Orangeois.* Ceſte rudeſſe offence de Varick piqué au vif de l'intereſt du Prince, lequel proteſte d'abord avec eſmotion, *ny pouvoir condeſcendre qu'il n'eut prealablement reçeu la volonté de ſon Maiſtre, lequel eſtoit aßés grand pour deffendre ſes ſubjects contre tous ceux qui le voudroient facher excepté ſa Majeſté; qu'il avoit plus d'occaſion de ſe defier de Fabrice que Fabrice de luy; declarant en outre n'avoir commandement de ſon maiſtre de ſes deſſaiſir de ſon Chaſteau pour le delivrer entre les mains d'autruy; Que s'y ſa Majeſte s'en vouloit emparer & uſer de force qu'il ſe retireroit vers ſon Excellence pour le luy faire entendre.*

rejettée par de Varick

Le Conneſtable irrité de ce refus, dit *que c'eſtoit le plus aſſeuré moyen, ſans lequel on ne pouvoit venir à la paix, provenu meſmes du mouvement du Duc de Savoye.* Le Duc le deſadvoua incontinent, dit *n'en avoir jamais parlé, ny ouy parler,* aſſeure de Varich, *qu'il eſtoit preſt de l'empecher pour l'affection ſinguliere qu'il portoit a l'intereſt du Prince.* De fait il ſe rendit incontinent vers la Reine pour ce ſujet, où il rencontra les Mareſchal de Bourdillon, le Baron de la Garde & l'Eveſque d'Orleans, qui y eſtoient pour luy faire treuver bonne ceſte deliberation comme ils avoient ja fait; & eſſayerent en vain d'attirer le Duc à leur opinion, qui les rambarra ſi vivement en preſence de la Reyne, qu'elle luy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1564. promit *de ſe trouver au Conſeil pour y faire rabollir l'affaire.* Il eſt reaſſemblé le jour ſuivant en preſence de la Reyne, des Cardinal de Bourbon, Prince de la Roche-Sur-yon, Chancelier & Comte de Cruſſol, amis du Prince; & aprés pluſieurs grandes conteſtations de la part des Officiers du Pape, la paix y fut faite entre la Principauté d'Orange & le Comtat. Ils inſiſterent longuement ſur ce qu'ils diſoient, *que la Principauté ne pouvoit traiter, que pour les ſubjects; & non pour tous les habitans:* voulans ainſi exclurre les originaires du Comtat qui viendroient habiter en la Principauté, pour avoir moien de les moleſter.

reformee par la Reyne & par les amis du Prince,

Deux points travailloient extremement de Varick & le tenoient encor dans l'irreſolution: l'un, qu'on l'obligeoit par article exprés *de paſſer promeſſe par eſcriture authentique, d'obſerver inviolablement tout le contenu de la paix*, ſans que Fabrice y fut attaché pas obligation reciproque: l'autre, *que Fabrice & le Vice-Legat avoient alteré, & adjouſté aux articles avant que les ſigner & nonobſtant qu'ils fuſſent ja conclus & arreſtés par le Conſeil.* Il fut neantmoins contrainct de les avaller par l'advis des Princes amis de ſon maiſtre qui luy dirent, *que le deſſein des Contadins eſtoit de l'en deſdaignér, & la reſolution du Conneſtable de loger à Orange en cas de refus une compagnie d'hommes d'armes pour achever de ruiner la ville.* Le Cardinal de Bourbon & le Prince de la Roche-ſur-yon adjouſterent, *vous avés à faire à la plus meſchante & malheureuſe generation qui ſoit au monde, voſtre plus expedient eſt d'en ſortir par quelque bout, ils ne tendent qu'a rompre tout ce qui à eſté conclud & arreſté pour vous faire pis qu'ils n'ont encor faict.* Et le Chancelier *vous avés à faire à gens ſans foy & ſans loy, pires que Diables, ſortés en par quelque moyen.* Voicy les articles de ceſte paix.

& la paix faicte

De Varick s'eſtant plainct au Conneſtable de l'inegalite de ceſt article. Il luy dit, que le Roy s'aſſeuroit bien des Officiers du Pape, mais non de ceux du Prince.

en ces articles

Que ceux de la Principauté d'Orange laiſſeront les armes.

Ledict ſeigneur Fabrice faira auſſi lever les gens de guerre qu'il tient en garniſon à Bedarrides, Caderouſſe, Camaret & Serignan lieux du Comtat plus prochains; ſauf toutesfois les Gouverneurs & ſix ou huict hommes à chacune pour leurs gardes.

Pourront les ſubjects & habitans de la Principauté venir & converſer dedans Avignon & les villes & autres lieux dudict Comtat, y faire leur commerce & traficq, & ceux qui y avoient des biens & terres les y faire cultiver & autrement faire labourer, & jouiront de leurſdicts biens paiſiblement ſans eſtre aucunement troublés ni moleſtés.

Et quand aux fruicts deſdicts biens recueillis en l'année preſente, leur ſeront rendus & reſtitués par les Communautés, ou autres qui les auront receus & perceus, ſauf toutesfois & reſervé le quart deſdicts fruicts lequel demeurera auxdictes Communautés ſuivant l'ordonnance ſur ce faicte de l'authorité de M. le Vice-Legat.

A condition toutesfois que leſdicts ſubjects de ladicte Principauté promettront de n'entreprendre ni machiner aucune choſe contre l'Eſtat d'Avignon & dudict Comtat, pour raiſon des injures qu'ils pourroient pretendre avoir receu. Ne pourront entrér auſſi audict Avignon & Comtat, en aſſemblée de plus grand nombre que de neuf ou dix perſonnes ſans autres que leurs eſpees, ny ne porteront livres deffendus y allans, & y eſtans ne parleront de la Religion aucunement, ny ne fairont aucun exercice d'icelle ſur peine d'eſtre punis.

Le Gouverneur d'Orange auſſi promettra par eſcript authentique, de ne ſouffrir ny permettre en la ville d'Orange, ny autres lieux de la Principauté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pauté de faire aucune aſſemblée, menées ny entrepriſes contre ladiƈte ville d'Avignon & le Comtat ou perſonne quelconque qui y demeure. Et qu'en ladiƈte Principauté, les Catholiques qui en ſont hors y retourneront, & ſeront reintegrés en tous leurs biens pour y demeurer comme ils ſouloient, & y celebrer le ſervice Divin ainſi qu'il avoit accouſtumé d'eſtre fait auparavant les troubles. Et auront les trois quarts des fruiƈts de ceſte année qui ont eſte receus par ceux d'Orange, ainſi qu'il a eſté ordonné par les autres cy deſſus. Signé Epiſcopus Fermenſis Vice-Legatus. Fabricio Serbelloni, Pierre de Varick. 1564.

Optimus quiſque reip. cura mer bat: multi odio preſentium & cupidine mutationis ſuis quoque periculis letabantur. Tacit. Ann. lib. 3. c. 44.

La paix faite de Varick ſe retire, & ne pence qu'à la faire obſerver. Les orages purifient la Mer de ſes immondices, & les calamités paſsées n'ont peu purger les cœurs des ſubjeƈts, des humeurs corrompues qui les infeƈtent. Ces grands coups de fouët, qu'ils venoient de reſſentir de ceſte cruelle guerre ne les debvoiêt ils point avoir faits ſages à leurs deſpens? pour leur faire comprendre, que la rage de leurs ennemis avoit eſté une verge de fer en la main du Seigneur, pour les chaſtier de leurs rebellions paſsées. Cela arreſta bien le cours de leur malice pour quelque temps; mais il ne peut eſtouffer ces malheureuſes plantes, qui retenoient encor le naturel desbauché de leurs Peres. M. Dardaillon originaire d'Orange Conſeiller au Parlement de Provence & cy devant Conſeiller & Vice-Preſident au Parlement d'Orange, fut un mauvais inſtrument pour les desbaucher de leur debvoir & empecher une recognoiſſance ſi legitime: il s'en alloit de ville en ville pour ſuſciter les Catholiques ſes adherens à former des difficultés par crieries, oppoſitions reffus; il opera tellement par ſes artifices & menées envers ceux d'Orange d'une & d'autre religion, qu'ils reſolurent d'aſſembler le Conſeil general pour y baloter ceſt affaire. *La ville envoye le dixhuiƈtieſme du mois d'Oƈtobre Jean de Lange à la Court ſous pretexte & couverture de pourſuivre le rembourcement de deux mille eſcus, & d'obtenir permiſſion d'avoir quelques radeaux; exprés pour pourſuivre envers ſa Majeſté de les vouloir recevoir pour appellans, au cas qu'ils recouriroient à luy, dont pour la premiere venue, ledit de Langes ne peut obtenir aucune choſe.*

Menées des quelques Orangeois

Ce ſont les mots du verbail de Varick.

Juſques alors on pouvoit dire des ſubjeƈts de Courtheſon ce que le Roy Theodahadus diſoit de ceux de Rome. Majorum veſtrorum ſemper proprium fuit ut tanquam membra capiti, ita ſuis principibus viderentur adjungi.

De Varick croit de rencontrer plus de facilité à Courtheſon, parmi un peuple qui avoit tousjours teſmoigné une parfaiƈte obeiſſance à ſes Princes, s'y achemine pour en exiger la meſme recognoiſſance; un des Conſuls, pluſieurs de la maiſon Conſulaire y ſatisfont, *Quoy voyant les autres Conſuls & Nobles & deſquels j'eſperois plus d'adſiſtance,* (dit de Varick) *incontinent auroient deſpeché Durre leur premier Conſul pour aller à Orange, & entendre de Chabert, Yſnard, Allary, Lange, & autres qu'il cognoiſſoit mal affeƈtionnés à ſon Excellence, comme j'avois procedé en leur endroit & pour ſe retirer avec eux & ne paſſer ladiƈte recognoiſſance.* Ils ſuivirent ceux d'Orange a la piſte, & à leur imitation propoſent l'affaire en Conſeil general, pour le ſupplanter, & n'en rien faire. De Varick pour ne ſe roidir contre un torrent populaire, s'en revient à Orange ſurceant ceſte expedition à une autre ſaiſon. Dailleurs quelques Vaſſaux luy eſtoient du tout contraires en ce fait, & portoient le menton aux autres. Adjouſtés y les nouvelles pourſuites de Chabert & de Langes en Court de France.

& d'aucuns de Courthezon

Ce ſont les propres termes du verbail de Varick prins ſur l'original ſigné de ſa main.

Le vingt neufvieſme de Novembre, dit de Varick, *Chabert & de Langes ſont retournés en Court à l'effeƈt que dit a eſté, & quelque temps aprés iceluy de Chabert eſt revenu ſans y avoir rien fait, y laiſſant ledit de Lange à la pourſuyte & ſollicitation pour la couverte que dit a eſté; & ne tiendra à eux qu'ils ne facent tout leur pouvoir pour ſe rendre maiſtres; meſme que j'ay deſcouvert, que la ville avoit envoié à de Langes que Dardaillon & le Capitaine de Courtheſon, diſoient leur couſteroit femmes & enfans*

& leurs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1564. *& leurs biens, avant ſouffrir que ſon Excellence fut ſouverain.* Mais toutes ces traverſes n'empecherent pas de Varick de pourvoir à tout ce qui reſtoit pour le reglement de l'Eſtat. Il inſtitua des nouveaux Conſeillers en la Cour en nombre ſuffiſant, à laquelle il fit dreſſer le taux des ſalaires & vacations & le ſtil des formes & procedures de Juſtice. Par ſon mouvement auſſi le Prince eſtant en ſa ville de Breda, donna ſes loix & ordonnances au mois de Septembre mil cinq cents ſoixante ſix, qui furent publiées en Parlement le dixieſme de Mars mil cinq cents ſoixante ſept : Telles que nous avons & ſuivant leſquelles nous vivons, encor annuellement leües & publiées à l'ouverture du Parlement.

Eſtabliſſement de la Cour.

Ordonnances du Prince.

Ce n'eſt pas la moindre partie d'un Prince que d'eſtre judicieux au chois & au triage de ſes ſerviteurs, & en la cognoiſſance de leur portée. Pluſieurs s'en ſont picqués ſi avant, que pour n'eſtre tacitement accusés ou de legereté ou de peu de jugement en ceſte partie la ; ils ont voulu perſiſter conſtamment au maintien de ceux qu'ils avoient choiſis & deſtinés à divers emplois; ayans mieux aimé courre la riſque entiere d'un mauvais ſuccés, que non pas de les retirer du milieu du chemin : tant ils ont apprehendé de dementir eux meſmes leur propre jugement, ou d'advoüer par effect qu'ils ſe fuſſent meſpris. Ce grand Prince comme en toutes ſes actions, a bien fait voir en celle cy, que ſa prudence tenoit le timon & le gouvernail, par le chois qu'il fit de Varick entre tant d'autres, lors qu'il l'envoya pour Gouverneur de ſa Principauté. Un Eſtat n'agueres cendroyé par le feu de la guerre dans une conflagration generale ; environné de tous coſtés de puiſſans ennemis, ſans force ny apparence humaine de ſubſiſtance ; en guerre ouverte contre le Pape, qui par ſes Miniſtres & Officiers exerçoit des cruelles hoſtilités contre le droict des armes ; & ceux qui eſtoient obligés à neutralité, viſiblement partiaux pour le plus fort contre le plus foible; peu d'obeyſſance de la plus part des ſubjects, que la licence de la guerre & l'intereſt de leur Religion faiſoit eſchapper à chaſque bout de champ : Ainſi ennemis dehors, ennemis dedans, hors de l'abri & de la protection de ſon Prince, non ſeulement eſloigné d'une tres grande diſtance, mais occupé à de tres grandes affaires ; certes l'Eſtat avoit beſoin d'un tel homme, qui ne fut ſuſceptible de corruption dans les mauvais temps qu'il y a paſsé : Et l'hiſtoire luy doibt ceſte loüange, de n'avoir point eſté ſurmonté en probité, par aucun autre qui l'ait devancé en ceſte charge & qui luy ait ſuccedé depuis : ny en conſtance & fermeté de cœur, au ſouſtien de l'authorité & de la grandeur ſouveraine de ſon maiſtre; ayans touſiours eſté les deux principales barrieres qu'il a opposées à ſes ennemis. Bien que finalement il fut contraint de ceder à une plus grande force.

Chois de Varick pour Gouverneur.

Viglius Preſident au Conſeil d'Eſtat & qui avoit de la creance envers la Gouvernante ne fut jamais d'advis de publier ces ſeverités.

Le Prince l'avoit honnoré d'un tres ample pouvoir, pour la confiance
1565. particuliere qu'il avoit en luy, & pour les grands divertiſſements qui l'appelloient ailleurs. Les Pays bas eſtoient à la veille de ce grand ſouſlevement, qui a ſuivi tant de violences & de cruautés, leſquelles avec la liberté de ce riche peuple avoient enveloppé les perſonnes des plus grands, la vie, les biens & l'honneur de noſtre Prince. Les ſanglants placarts executés à la rigueur contre les Proteſtans, l'introduction du Concile de Trente, de l'Inquiſition d'Eſpaigne & l'eſtabliſſement des nouveaux Eveſques & Abbés en eſtoient comme les porte-enſeignes. Le Comte d'Egmont eſtoit n'agueres revenu d'Eſpaigne, où il avoit taché d'en obtenir quelque ſurceance ou moderation. Chacun tournoit les yeux ſur luy, comme ſur un autre Mercure qui apportat des favorables volontés de ce Dieu terrien. Mais l'ouverture de la reſponce du Roy d'Eſpaigne, ayant fait voir autant de maux, que la boite de Pandore ; chacun commença de penſer à ſoy. Les plus moderés ne deſiroient pas qu'ils fuſſent encor divulgués, & eſtoient d'advis de faire des nouvelles remonſtrances au Roy, pour le divertir de ceſte opiniaſtrée ſeverité. Ceux qui vouloient peſcher en eau trouble, conſeillerent la Gouvernante de

Eſtat du Pays bas.

Si ce Roy eut practiqué ceſte belle maxime de Claudius Empereur; il ne ſe fut pas trouvé aux extremités qu'il ſe trouva depuis avec ſes peuples & n'eut pas irrité le Ciel contre luy. Rien ne le pouvoit faire regner paiſiblement que la clemence. *Ita majoribus placitum,* diſoit Claudius, *quanta pervicacia in hoſtem, tanta beneficentia adverſus ſupplices utendum, nam triumphos de populis, regniſque integris adquiri. Tacit. 11. Annal.*

n'en

n'en rien demordre. Le Prince en dit ſes ſentiments avec liberté, de vive voix & par eſcript. Il ne s'en teut point dans les plus celebres aſſemblées; marquant au doigt les inconveniens qui ont ſuivi depuis, au prejudice du ſervice du Roy, du repos & de la tranquillité publique. Il s'en deſcharge ſerieuſement par lettres à la Gouvernante & ne demeure pas muet aux reſponces qu'elle luy fait. Il en parla quaſi en ces termes en ſa preſence. 1565.

Madame ce n'eſt pas ſans cauſe ſi je ſuis touché d'un vif reſſentiment du bien public. Les mouvements de la Religion, qui travaillent ces Provinces & dedans & dehors, m'en donnent aſsés de ſujet. Et les remedes beaucoup pires que le mal, nous jetteront ſans doubte dans un labirinthe inextricable de difficultés ſi nous ni prenons garde. La France eſt en exemple à nos yeux par tant de calamités qui pour ceſte querelle l'ont armée contre elle meſme, deſchirant ſes propres entrailles avec plus de fureur & d'animoſité qu'elle n'a jamais eſté portée contre nous: Ce qui me fait croire qu'on n'y ſcauroit rapeler la paix qu'avec la perte & la diſtraction de ce grand Royaume. Que ſi les auteurs & les protecteurs des nouvelles creances en ce pays, ſont contraincts par la neceſſité d'implorer l'ayde des eſtrangers pour leur propre ſubſiſtance, les forces du pays demeurans partagées & diſpercées par leur moyen, je ne ſcay plus qu'en dire, je m'en lave les mains. Il faut ſouvent moderer la rigeur de la loy pour un mieux. Les ſeverités qu'on veut introduire ne ſont pas regles perpetuelles. Ie confeſſe bien qu'il ne s'en faut pas legerement departir, mais pour un plus grand bien, pour éviter un plus grand mal, pour s'accommoder au temps & aux affaires, l'execution en doibt eſtre differée, par maxime de prudence. En effect, à quoy ont ſervy tant de gibets? à quoy tant de ſanglantes executions? Le ſervice du Roy en a il amendé pourtant? Les priſons, les geenes, les ſupplices, ne ſont que des eſpreuves de la conſtance de ceux qui les ſouffrent. Et ne les voit on pas marcher à la mort avec un viſage gay & riant? Et regarder d'un œil ſec ſans crainte ny terreur les flammes horribles preparées pour les conſumer? Elles n'ont jamais rendu aucun exemple de reſipiſcence ny d'amendement parmy eux. Au contraire tant de ſupplices ne ſervent qu'à leur groſſir le cœur & augmenter la fermeté de leur courage. L'extirpation d'un ſeul en attire pluſieurs à leur creance. D'ailleurs vous y devés bien penſer & prendre garde que leur patience trop irritée ne ſe change en fureur & que le deſplaiſir ne leur mette les armes à la main.

Discours du Prince contre les Placards.

Severitas amittit aſſiduitate auctoritatem. Sen. 1. de Clement. videbis ea ſæpe committi quæ ſæpe vindicantur. Ibid.

Deſperatio ultimis conſiliorum præcipitiis, quibus aut perit aut perdit animum aperit. Fortner, in Tacit.

Ce Roy comme Tibere croyoit que tant qu'il y auroit des grands hommes en eſtat en ce pays, ils tiédroient ſes volontés en eſchec; *neque eminentis virtutes ſectabatur & rurſum vitia oderat: ex optimis periculum ſibi, à peſſimis dedecus publicum metuebat. 1. Annal. Tacit.*

Le point principal de l'intention d'Eſpaigne eſtoit en exterminant la Religion Reformée, de caſſer la teſte à tous les grands du pays qui la voudroient eſpauler: & ſoubs ce pretexte de rebellion ſ'appeller la gendarmerie Eſpaignole, aneantir les privileges, ſouſmettre ce genereux peuple à demy libre, dans les termes *d'une parfaite obeyſſance*, & les traiter non comme ſubjects hereditaires; mais comme peuples de nouvelle conqueſte; & de toutes les Provinces en former un Royaume, ſur lequel il eut un abſolu pouvoir, ſans limitation ny moderation; afin que ce peuple eſcorné de ſes privileges luy rapportaſt plus de fruict comme ceſt arbre appellé Adrachne, qui ſe maintient mieux eſtant eſcorché.

Deſſeing de l'Eſpaignol contre le pays bas.

Le Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1565. Le Prince n'oublia rien pour divertir ceſte ravine de maux, qui s'advançoit & s'eſpendoit deſia bien avant dans le pays. Il ſe mocqua du Comte d'Egmont, quand il luy dit qu'on luy avoit beaucoup promis en Eſpaigne, voyant les effects & les decrets du Roy ſi contraires à ces belles promeſſes. En fin comme il ne vit point d'aſſés fortes chauſſées pour arreſter ce torrent impetueux des volontés Royales: Il declara à la Gouvernante qu'il le falloit laiſſer paſſer & qu'il falloit obeyr, tous leurs eſcripts, toutes leurs deputations ayant eſté inutiles pour ce regard: qu'il ne falloit plus conſulter ſi cela ſe debuoit, mais bien voir par quel biais, par quels moyens on y pouvoit remedier, & qu'eſt ce qu'on avoit à faire en telle & ſi preſſante neceſſité. Ainſi reſolution prinſe il fut arreſté, que la Gouvernante fairoit entendre les ordres & les mandements du Roy à tous les Gouverneurs des Provinces, & en ordonneroit l'execution à tous les ſieges & tribunaux, avec charge de certifier de trois en trois mois, chacun endroit ſoy le Privé Conſeil, de l'eſtat de la Religion & du progrés de la reception du Concile de Trente. Ce qui fit parier aux plus judicieux l'arrivée des grands mouvements.

Diligence du Prince,

ſon advis touchant les volontés du Roy,

reſolution du conſeil ſur icelles.

Regis voluntas pro lege habetur.

Les Poulets craignent le fiel & les Chiens le mangent. Le Prince, les grands du Pays, & la Nobleſſe aymerent mieux reſiſter à ces violences que d'y conſentir. De fait ils s'aſſemblent pour remedier aux troubles, & aux calamités naiſſantes de ceſte perſecution. Ils font ligue & confœderation enſemble ouverte & ſecrete, & ne l'obſervent pas moins religieuſemént pour n'y apporter tant de ceremonies que ces anciens Germains. Les autres Nobles ſe liguent ouvertement. Le Prince en cachete avec les Comtes d'Egmont, de Horne, de Bergues, de Montigny, de Hooghſtrate, comme les plus grands, principaux autheurs & arcs-boutans de la cabale, ſacrifient à la Deeſſe Angerona & leur reſolution demeure cachetée du ſeau du ſecret. Les nopces d'Alexandre Farneſe Prince de Parme fils de la Gouvernante, avec Marie de Portugal nouvellement arrivés d'Eſpaigne, celebrées dans Bruxelles avec tant de magnificence & en ſi grande aſſemblée, donnerent moyen & opportunité à la plus part de ceſte Nobleſſe de s'y voir enſemble & d'en jetter les premiers fondements. Ceſt Ligue commença d'eſtre baſtie comme entre Gentilshommes champeſtres exposés à la premiere invaſion de l'Inquiſition, pour leur commune deffence, puis comme un peloton de neige qui groſſit en roulant, leur nombre augmenta des plus hupés juſques à plus de quatre cents, & fortifié ſous main par les plus grands & les plus intereſſés. Ils conclurent enſemble & jurerent par ſerment ſolemnel, d'employer leurs biens & leurs vies, pour l'extirpation juſques à la racine de ceſte damnable Inquiſition: avec proteſtation de maintenir la gloire de Dieu, la Majeſté du Roy, le bien & l'advantage du public & leur commune deffence, & d'empeſcher que ces ſauterelles montées du midy qui foyſonnoyent encor dans le pays ne broutaſſent les privileges de leur patrie.

Aſſemblée des Nobles,

& leur confœderation.

Tacite parlant des confœderations qui ſe ſouloient faire entre les Alemans dit que *Mos eſt Regibus Germaniæ quoties in ſocietatem coeant, implicare dextras, pollicesque inter ſe vincire nodoque præſtringere, mox ubi ſanguis in artus extremos ſe effuderit, levi ictu cruorem eliciunt, atque invicem lambunt. Tacit. XII. Annal.*

Les Romains ſacrifioient à la Deeſſe Angerona & la peignoient la bouche cloſe & liée, *Plin. l. 3. ch. 5.*

Les habitans de la Surie eſtrangement moleſtés par les ſauterelles qui vienent du midy, convoquent chacun an l'arriereban pour leur faire la guerre.

Les Dominicains ou Iacobins en la naiſſance de leur ordre enfanterent ceſt horrible & effroyable monſtre de l'Inquiſition. Les impietés des Mores, des Sarraſins & des Marrans, qui lors pulluloient en Eſpaigne notamment en Arragon en furent les cauſes, & le Roy Dom Fernand d'Arragon le premier qui l'autoriſa, & qui en fut honnoré par le Pape du tiltre de Roy Catholique hereditaire aux Roys d'Eſpaigne. Ceſte commiſſion qui n'avoit eſté donnée à ceux de ceſt ordre que contre les Meſcreans les rendit odieux dés qu'ils la voulurent eſtendre contre les Chreſtiens, ſi que les Aragonnois meſmes ne la reçeurent que par force aprés grande effuſion de ſang.

Origine & progrés de l'Inquiſition,

Tous ceux qui ſont ſcités par devant le S. office de l'Inquiſition ſont obligés d'y comparoiſtre, autrement ils ſont deſlors declarés attaints & convaincus; des que le prevenu eſt en priſon, il eſt deſpouillé par le concierge juſques à la chemiſe & laiſſé en tel eſtat huict jours durant, au bout deſquels le concierge luy conſeille de demander audience, & aprés l'avoir long temps en vain

forme de proceder ſelon icelles;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pourſuivie, il faut qu'il devine la cauſe de ſon empriſonnement & ſes accuſateurs. Un ſeul teſmoing ſuffit pour le faire appliquer à la queſtion extraordinaire. S'il ne peut deviner c'eſt fait de luy, ſon ſilence le declare convaincu. Mais avant toutes choſes tous les biens de l'accusé ſont ſaiſis, inventoriés, regis par ſequeſtre, puis confiſqués entierement bien que la peine ne ſoit pas capitale. Quand ils donnent la queſtion à un priſonnier, ils le devalent dans un antre obſcur & noir: là il trouve ſes Iuges & ceux qui l'adſiſtent aſſis en leurs ſieges voilés de creſpes noires: le Boureau s'y preſente auſſi veſtu d'un ſaye de toile noire, la teſte couverte d'un capuchon noir persé de deux trous devant les yeux. Le Iuge l'exhorte de dire la verité, ſans qu'il ſcache le plus ſouvent ce dequoy on l'accuſe. Il eſt deſpouillé tout nud fors les parties honteuſes qui ſont couvertes d'un linge, on l'applique à la queſtion, tantoſt d'une façon tantoſt d'une autre. S'il ne veut rien confeſſer on luy fait remettre ſes membres diſloqués avec plus de douleur qu'auparavant. En ce miſerable eſtat on l'exhorte de ſe confeſſer; & lors qu'il eſt à confeſſe il y a un Notaire caché, qui eſcript ſa confeſſion pour juger de quelle religion il eſt. Quelques jours devant l'execution on l'exhorte de declarer tous & un chacun ſes biens meubles & immeubles, s'il ne veut que ceux qui reſtent en ſa maiſon ſoient prevenus de larcin, ou bien s'il ne veut miraculeuſement tomber mort en terre comme *Ananias & Sapphira aux pieds des Apoſtres pour avoir menti au Seigneur en recelant partie de leurs biens.* Le matin du jour de l'execution venu, les Officiers le veſtent d'vne mandille appellés la *Sant benita*, là où ſont pourtraites pluſieurs teſtes de Diables, & pour chapeau luy donnent une grande mitre de papier, ſur laquelle on voit depeint un homme aſſis dans un feu avec un Diable qui l'allume & le tourmente. En ceſt eſtat il eſt mené au bucher accompagné devant & derriere de toute ceſte caterve d'Officiers de l'Inquiſition, marchans autour de luy comme en une pompe executoriale. Là paroit la grande banniere de l'Inquiſition faite de damas rouge richement brodée, embelie d'un coſté du nom & des armes du Pape Sixte qui la confirma, & de l'autre du nom & des armes du Roy Fernand qui l'eſtablit, puis le Patient en ſi miſerable eſtat attaché au bucher eſt tout vif inhumainement exposé aux flammes devorantes.

Il n'y a Gentilhomme en Eſpaigne qui ne voulut avoir donné un doigt de la main, pour s'exempter de ſa cruauté. Et les Marchands de Lisbonne quoy que tres Catholiques, offrirent au Roy Philippes II. en ſon advenement à la Couronne de Portugal trois millions & demy de Ducats, non pour l'abolir mais pour en moderer les formes, à ce que perſonne ne peut eſtre fait priſonnier ſans accuſateur, & qu'il fut loyſible à un chacun de ſe deffendre en Iuſtice avant qu'eſtre condamné. Le peuple de Milan s'eſt armé autre-fois contre elle, Naples l'a rejettée, & les Venitiens preſsés par le Pape de la recevoir luy reſpondirent *qu'ils ſçavoient bien chaſtier les Reformés, bien que ce ne fut pas à la mode d'Eſpaigne*. Là où l'Inquiſition eſt recognue tous les privileges ceſſent, de quelle nature qu'ils ſoient, nul ne s'en peut exempter, elle a meſme proprieté que ceſte pierre qui devore la chair qu'elle touche. Ainſi Anthoine Perés fut condamné par l'Inquiſition, au prejudice de la Iuſtice d'Arragon, laquelle ſeule devoit cognoiſtre de l'accuſation intentée contre luy. Ainſi Charles Prince d'Eſpaigne fut condamné & executé à mort par elle. Ainſi le Roy Catholique meſmes s'y eſt ſouſmis. Toute matiere dependant de la religion directement ou indirectemẽt eſt de leur cognoiſſance, & bien ſouvent pour des cauſes ſi modiques, qu'on n'en voudroit pas reprendre un enfant. Ainſi un ſeigneur de marque du pays d'Artois fut mis à l'Inquiſition, pour avoir tiré d'une arbaleſtre à boulets contre un vol d'Eſtourneaux juchés ſur une croix posée à la cime d'un clocher d'une Egliſe, accusé d'avoir tiré contre la *ſaincte Croix*. Et un autre pour avoir fait picquer une paire de bottines en picqueures croisées, fut auſſi accusé d'avoir tenu la

en horreur parmy les peuples,

Pſarcophagos eſt une pierre qui conſume la chair qu'on luy met deſſus. Plin, lib. 2. cap. 96.

ſa puiſſance & authorité ſur le Roy meſme

Vn autheur Catholique parlant de l'Inquiſition dit *Eam eſſe eorum qui queſtionibus preeſſent arrogantiam uti cedere ijs Regem oporteret. Accidiſſe cum fortè verbo quem eorum leſiſſet, ut incidi Regi venã, ſanguinemque expiando crimini igne cremari oportuerit. Franc. Harei Annal. Brabant.*

ſancta

1565. *ſancta Crux* en ſi peu de reverence & traitée avec tel meſpris, que de l'avoir profanée à ſes pieds. Ce ſont les crimes capitaux dignes du feu auſquels ſont expoſés leurs juſticiables.

Le Concile de Trente.

Les decrets du Concile dn Trente eſtoient auſſi eſtranges, & ſoubs pretexte de la reformation des Eccleſiaſtiques ne tendoient qu'à l'oppreſſion de la liberté Chreſtienne, à l'eſtabliſſement de l'Inquiſition, à l'aneantiſſement des anciens privileges & libertés de l'Egliſe Gallicane, de laquelle les Pays bas font des notables membres.

Les Placards du Pays bas.

La teneur des Placarts ſanguinaires eſtoit auſſi effroyable: tous ceux qui avoiēt autre croiāce que celle de l'EgliſeRomaine, qui tenoiēt des livres prohibés, qui logeoiēt les heretiques; eſtoiēt ſur le teſmoignage de deux teſmoings ſans examen precedent, rigoureuſement condamnés à la mort, leurs biens confiſqués, la troiſieſme partie diſtraite pour les accuſateurs & pour les teſmoings: contre leſquels la recuſation reçeue par le droict, ne treuvoit pas beaucoup de lieu, s'ils eſtoient recognus bons Catholiques. Nul ne pouvoit interceder pour celuy qui s'en eſtoit fui, non le pere pour l'enfant, ny l'enfant pour le pere. La proximité entre les freres eſtoit inutile pour ce regard. La fuite attiroit infailiblement la confiſcation des corps & des biens. S'il advenoit à quelqu'un de mal ſentir de la foy Catholique touchant quelque point d'icelle, bien que en ſuite il s'en fut eſclaircy & inſtruit par ſon Curé, ceſte opinion qu'il avoit euë luy cauſoit la mort: vray eſt que pour grande grace au lieu d'eſtre bruſlé, ſi c'eſtoit un homme on le decolloit, & ſi une femme on l'enterroit toute vive. Et ſi quelque Iuge eut cuidé adoucir ces rigueurs, d'autres procedoient cōtre luy comme contre fauteur des heretiques.

Philippe II. eut mieux fait de ſuivre ce grand Empereur Valentinian en ſes maximes, pour la religion duquel *Amm. Marc. lib.* 30. dit que *hoc moderamine Principatus inclaruit, quod inter religionum diverſitates medius ſtetit, nec quemquam inquietavit, nec interdictis minacibus ſubjectorum cervicem, ad id quod ipſe coluit inclinabat ſed intemeratas reliquit has partes.*

A ces trois furieux brandons des mouvements civils qui ont embraſé les Pays bas, fut encor adjouſté pour un quatrieſme l'introduction des nouvelles Eveſchés. Il n'en falloit pas tant pour perdre ce pays. Le Lion Belgique n'eſt pas du naturel des autres Lions, qui ſe laiſſent dompter par l'approche des flambeaux allumés ou par des tiſons ardents; ceſtuy-cy plus genereux que les autres ne s'apprivoiſe que par la douceur. On advançoit pour ſpecieux pretextes les immenſes richeſſes de ces peuples, la multitude du monde qui y eſtoit accreu à merveilles, la grande eſtendue des Dioceſes, la diverſité des langues & des nations que le commerce y avoit attiré de tous les endroits du monde, le petit nombre de paſteurs deſormais incapables de la conduite de ſi grands troupeaux; pour à quoy ſatisfaire il eſtoit neceſſaire de l'augmenter & des Abbayes & autres benefices inferieurs former des nouveaux revenus & les adjoindre aux nouvelles Eveſchés. Mais en effect le deſſein de remplir ces nouvelles dignités de creatures peſtries au levain d'Eſpaigne, de fortifier & de favoriſer la reception de l'Inquiſition, du Concile, & l'execution plus exacte de ces placarts contre les Proteſtans, & pour avoir plus de ſuffrages à leur devotion dans les Eſtats du Pays, furent les principaux motifs de ceſte nouvelle introduction, que l'Eſpaigne avoit tant à cœur.

& l'introduction des nouveaux Eveſques, quatre cauſes du ſouſlevement du Pays bas.

Il n'y a rien que le Lion craigne plus que les feux ardans. Et l'on ne les peut domter qu'en leur preſentant des flambeaux allumés.

C'eſtoient des moyens pour parvenir à ce grand deſſeing de traiter ce pays comme de nouvelle conqueſte, en former un nouveau Royaume & un nouveau peuple.

1566. La Gouvernante dés le commencement de ceſt année, envoye au Prince pour ſes eſtreines ceſt Edict, contenant la reception du Concile avec charge de le faire obſerver dans ſes Gouvernements. Le Prince luy reſpond, que le pays le pourroit reçevoir ſous certaines conditions; mais qu'il voyoit de l'impoſſibilité de l'y faire aſſujettir en tous ſes poincts: Et pource ne ſe ſentant aſsés puiſſant pour ſouſtenir les mouvements, qui ſe haſtoient comme à grand pas, ſupplie la Gouvernante d'aggreer qu'il ſe puiſſe demeſtre de ſes Gouvernements de Hollande, Zeelande & Utrecht. D'autre part tout le pays eſt eſmeu de ces eſtranges nouveautés, comme un corps par la ſurvenue de la fiebvre. Les quatre villes principales de Brabant s'y oppoſent, Anvers s'y roidit ouvertement, & comme membre de l'Empire proteſte de recourir aux Eſtats d'iceluy, & d'y faire ſciter le Roy meſmes pour l'obſervation de leurs privileges de tout point contraires à l'Inquiſition. Les

Le Prince reçoit l'Edict du Roy pour le Concile de Trente.

ſe veut deſcharger de ſes gouvernements.

Les troubles du pays augmentent.

On appelloit s'abſtenir des febves, ne ſe meſler du gouvernement des affaires publiques: pource qu'anciennement on fayſoit l'election des Magiſtrats avec des febves. *Plat.* en ſes ſentences, *Ænigm.*

Anvers ville Imperiale a dōné le tiltre au Roy d'Eſpaigne de Marquis du S. Empire.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eccleſiaſtiques auſſi ne peuvent gouſter l'Edict à cauſe du demembrement de leurs benefices. Le meſcontentement eſt general, tout eſt à la veille d'un ſouſlevement, le pauvre public eſt en conſternation: Et la Gouvernante meſme, preoccupée comme par des grandes terreurs paniques, ne ſcait à quel ſainct ſe vouër dans l'incertitude des evenements.

Les villes & les Marchāts s'eſmeuvent.

A ceſte confœderation des Nobles pluſieurs des plus puiſſantes villes du Pays ſe joignent d'intereſt; Anvers, Amſterdam, Boiſleduc: pluſieurs riches marchands offrent leurs bourſes & leurs conſentements pour la manutention de leurs privileges; pluſieurs ſe donnent la main parmy le verre & la bouteille qu'ils employent comme ſeaux de leur commune deffence. Mais tous ces deſpits ne ſont encor que fleuretes.

Le Prince à Breda avec autres pour y remedier.

Le Prince ſe rend dans ſa ville de Breda. Là il fut viſité en meſme temps, par le Comte Ludovic de Naſſau ſon frere, & par quelques autres ſeigneurs Allemans ſes alliés. Les Comtes de Horne, de Megen, de Hooghſtrate, de Brederodes, s'y trouverēt auſſi comme en viſite, avec des principaux Nobles confederés, juſques au nombre de douze. Le Comte d'Egmont & le Marquis de Bergues avoient n'agueres quitté la compagnie. Dés le jour ſuivant le Prince les convie d'aller faire bonne chere à Hooghſtrate, avec ces ſeigneurs Allemans, qui ne deſiroient pas de partir, ſans avoir l'honneur de les ſaluer. Ils s'y rendent, & là tous enſemble prennent de nouveau fait nouveau conſeil. La principale fin du convive n'eſtoit pas donc pour chopiner. Le Prince leur fait toucher au doigt le danger des troubles qui menaçoient l'Eſtat de grandes calamités. Leur repreſente d'un coſté ceſte hardie entrepriſe de la Nobleſſe, comme pour remede aux maux de l'Eſtat, mais qu'il apprehende que ce qu'on tient pour remede ne ſoit pire que la maladie: Et de l'autre le danger qu'il y a de s'en fier aux Cardinaliſtes, & de remettre la diſpoſition du bien public entre leurs mains: les conjure de joindre tous enſemble avec luy leurs conſeils & leurs pouvoirs, & de prendre en main le ſoin de la cauſe publique. Ces ſeigneurs eſtrangers Allemans dirent auſſi quelque choſe qui alloit là. *Comment* (dit Megen) *eſt il poſſible que de petites gens, & en ſi petit nombre, oſent telle choſe? Je prie Dieu! ſi le Roy me donnoit deux cents mille francs, je caſſerois la teſte à tout cela. Quoy? vous? Monſieur de Megen?* dit le Prince, *vous ne ſcauriés. La choſe ne vous ſeroit ſi aiſée que vous croyés, il y a beaucoup d'honneſtes gens parmy eux.* Egmont & Bergues ne teſmoignerent pas de mieux reçevoir la propoſition du Prince. L'aſſemblée ſe rompit, ceſtuy-là & Megen s'en revont à Bruxelles, & rapportent à la Gouvernante tout ce qui s'eſtoit paſſé: Et deſlors ceſtuy-cy ſe ſequeſtra entierement du Prince, & ſe donna du tout à la Gouvernante. Quant à Egmont, ſon humeur ne revenoit ny à la Gouvernante ny au Prince.

Non eſt turpe cum re mutare conſilium Sen. 4. de benef.

Inutilement.

Aſſemblée devant la Regente.

La Regente qui en vouloit faire ſon profit diſſimule envers le Prince & les autres qu'elle doubtoit le plus: aſſemble tous les plus Grands du pays pour les conſulter ſur une affaire ſi importante en ceſte grande commotion de l'Eſtat: fait ſemblant d'aggreer ceſte aſſemblée de Breda, & pour ne deſobliger ny le Prince ny le Comte de Horne qui le ſecondoit en ſes mouvements, elle les y appelle des premiers. Le Duc d'Arſchot, les Comtes d'Egmont, de Bergues, de Megen, d'Aremberg, de Hooghſtrate, de Ligny, de Montigny, de Barlaymont, d'Hachicourt: tous ceux du privé Conſeil s'y trouverent auſſi. L'aſſemblée eſtoit grande & celebre: chacun dit ſon ſentiment. Le Prince parla ainſi:

Beau diſcours du Prince.

Pleut à DIEU que j'euſſe eſté creu au commencement, je vous avois bien predit que ceſte maladie d'Eſtat ne pouvoit eſtre guerie que par la douceur, & qu'il y avoit du danger de porter dans le deſeſpoir ceux qui ont la mort à la gorge. Nous ſommes tous d'accord en ce point, qu'il faut conſerver la Religion Catholique, & que ſi elle ne peut ſubſiſter en ſon entier ſans le miniſtere de l'Inquiſition, nous devons tout coucher, nos biens, nos vies, pour le ſouſtien d'icelle. Mais comme vous voyés, nos ſentiments ſont diffe-

differens en ce que nous croyons qu'elle doibt eſtse retrenchée comme la matiere & la cauſe mouvante de tous les maux & dangers qui nous menacent. On fait deux ſortes d'Inquiſition, la Papale & l'Epiſcopale. Quant à celle la, rien ne nous oblige de la garder, puis qu'elle ne nous eſt pas neceſſaire. Pour celle-cy, nous la devons conſerver par neceſſité, ſi nous ne voulons dechaſſer nos Eveſques de leurs ſieges, auſquels compete le droict & l'authorité de veiller & de s'enquerir ſoigneuſement touchant nos meurs & le ſalut de nos ames : cela eſt une Inquiſition, qu'on la nomme comme on voudra. Mais ce n'eſt pas ceſte Inquiſition maudite en la bouche du peuple, qu'on appelle Papale, Inquiſition de Rome, ou bien Inquiſition d'Eſpaigne, tant odieuſe au monde, qui n'eſt propre qu'à faire du bruit, à exciter les tumultes & à renverſer l'ordre de toutes choſes. Qu'en avons nous donc affaire? puis que tant de peuples & tant de nations s'en paſſent ſi aiſement, & que jamais ni les François, ni les Allemans n'ont en rien demordu de leur conſtance & de leur generoſité pour ne l'avoir pas reçeüe. Il nous doibt ſuffire ſi nos Paſteurs ont le ſoing qu'ils doivent avoir de nous, & ſi nos Eveſques s'acquitent dignement de leurs charges : Car je ſuis aſſeuré que nous pouvons rejetter l'Inquiſition Papale ſans contrevenir aux volontés du Roy, puis qu'il vous a aſſeuré par ſes lettres, qu'il n'avoit pas deſſein de rien innoüer. Avant la venüe de Luther perſonne n'avoit jamais ouy parler de l'Inquiſition du Pape. l'Empereur a eſté le premier qui l'a introduite: mais ç'a eſté en un temps de tenebres parmi l'ignorance des Eveſques, & la corruption des Eccleſiaſtiques : En ſomme lors que le temps l'a ſouffert. Ie ne ſçay pas toutesfois ſi cela a eſté plus proffitable à l'Empereur que perilleux & dommageable à ſes affaires, d'avoir ainſi eſcous & esbranlé les loix publiques & fondamentales de l'Eſtat. Aujourdhuy les affaires ont changé de face, les dignités ne ſe conſiderent plus comme elles ſouloient, on ſe manie autrement. Jettés les yeux ſur toutes les Provinces, vous y trouverés preſque autant d'Eveſques que de bonnes villes. Ne vous eſtonnés donc pas ſi nous cerchons des remedes convenables au temps. Les bons medecins ne recourent aux remedes doleureux qu'avec regret : Ils employent tous autres avant que venir aux boutons de feu. Noſtre maladie Dieu graces n'eſt pas encore deplorée, qu'il ne nous reſte d'autres remedes. Les Eſtats bien policés ne ſouffrent jamais le changement de ſes loix qu'il n'en arrive du deſordre. Nous devons imiter les ſçavants Medecins qui temperent les medicaments catarctiques par des lenitifs, afin de les accommoder à la portée d'un eſtomach indigeſt. Icy il nous faut employer la douceur non la rigueur. On voit le peuple deſdaigné, adouciſſons le de peur que du deſdain il ne paſſe à la ſedition. Quant à moy mon advis ſeroit de ſurceoir à preſent l'execution de l'Inquiſition puis que nous le pouvons faire ſans prejudice de perſonne. Les Inquiſiteurs n'ont point leur confirmation du Pape qui eſt a preſent, ſans laquelle ils n'ont garde de proceder ny d'entrer en cognoiſſance de cauſe, puis qu'eux meſmes tienent que leur pouvoir eſt expiré par la mort de ſon predeceſſeur. C'eſt ce que j'avois à dire touchant l'Inquiſition, conformement à l'advis de pluſieurs autres que vous avés oui. Quant aux placards j'en ay ſouvent dit ailleurs mes ſentiments, il y a beaucoup plus a relever maintenant. L'opinion de Monſieur Viglius eſt de les eſtablir par le glaive, autrement il ne croit pas qu'on ſe puiſſe deffaire de ceſte nouvelle ſecte. Pour dire le vray, ç'a eſté autrefois l'advis de pluſieurs qui en ont parlé de ceſte ſorte, plus pour s'accommoder au temps que pour en parler avec prudence. Et l'experience a verifié, que les plus grandes cruautés ont introduit plus de ſectes & de nouvelles opinions. Car ceux qui embraſſent une nouvelle religion, s'y portent avec telle ardeur, que comme ils croyent qu'elle eſt procedee du Ciel, ils font gloire de la ſouſtenir aux deſpens de leur propre vie. En ces derniers temps pluſieurs ſe ſont jettés dans leur party en admirant la conſtance & la fermeté de cœur de ceux qui eſtoient exposés à la mort pour le ſouſtien d'icelle. A les voir ſi gayement livrer leurs propres corps aux ſupplices, contre leſquels n'eſtant pas a preſumer qu'ils fuſſent portés de haine contre eux meſmes, les regarder prendre la mort à gré dans les horribles tourments des feux & des flammes, eſtoient des preuves certaines que leur religion eſtoit bonne : Et la cruauté des ſupplices a fait de tels progrés en France, en Angleterre & en ces Pays, qu'elle en a rendu

Nocet ſæpe antiquus rigor, & nimia ſeveritas cui jam pares non ſumus. Tacit. 1. Hiſt.

Et Lucain parlant de Sylla Dictateur lib. 2.

Dumque nimis jam putrida membra recidit,
Exceſſit medicina modum: nimiumque ſecuta eſt,
Qua morbi duxere, manus periere nocentes,
Sed cum jam ſoli poſſent ſupereſſe nocentes.

Ce Roy ne pouvoit mieux regler ſes actions pour ces troubles, que par les maximes de Tibere qu'il pratiquoit par tout ailleurs; lequel donnant des inſtructions à Germanicus pour commander en Allemagne luy dit, *ſe novies à Divo Auguſto in Germanias miſſum plura conſilio quam vi perfeciſſe. Sic Sugambros in deditionem acceptos, ſic Suevos, Regemque Marobodum pace obſtrictum. Tacit. 2. Ann.*

Remiſſius imperanti melius paretur. Sen. 1. de Clement. 24.

Les Egiptiés ſont divisés en quatre ſectes bien que toutes tirées de l'Alcoran & ſont ſouffertes. Les Iapons en ont neuf & leur Roy ne les violente point. Les Turcs meſmes reçoivent indifferemment toute ſorte de religions dans leurs Eſtats.

Fides ſuadenda eſt nõ imperanda. Bernard. in Cant.

Quaſi quadam dulcedine ac nectare, Ebrij cuncta contemnunt: & eò veniunt ut dum mori poſt mortem timent, interim mori nõ timeant. Minut. fœlix in Oct.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ammian Marcel. parlant de l'Empereur Julian pour deſtruire la religiõ Chreſtienne dit qu'y ayant de la meſintelligence entre les Paſteurs & le troupeau, il fit tout ce qu'il peut pour les accorder, les exhortant à ſervir leur religiõ ſans crainte : puis examinant pourquoy il le fayſoit dit que c'eſtoit *Vt diſſentiones augente licentia, non timeret unanimantem poſtea plebem : nullas infeſtas hominibus beſtias ut ſunt ſibi feralibus pleriſque Chriſtianorum expertus.*

Les Iuifs ne voulurẽt jamais ſouffrir dans leur temple un ſtatue de Cæſar, & ſe preſenterent volontairement à la mort au Lieutenant de l'Empereur qui les y vouloit contraindre, lequel voyant leur obſtinacité la fit oſter & leur pardonna. Ioſeph. Antiq.

pluſieurs coulpables des ſemblables crimes. Les premiers Chreſtiens ſouloient dire que le ſang des martirs eſtoit la ſemence de l'Egliſe. Cela fut cauſe que l'Empereur Julian qui avoit deſſeing de les exterminer de fonds en comble commença de les traiter doucement, & gagna plus ſur eux par la paix & le repos qu'il leur donna, que ceux qui l'avoient precedé n'avoient advancé par le fer & par le ſang. Le glaive n'a point de puiſſance ſur l'eſprit. Jamais aucun Prince n'a ſceu vaincre l'obſtinacité des Juifs. L'Eſprit doibt eſtre ſurmonté par armes ſpirituelles. Quelles ſecouſſes n'a pas donné l'hereſie à l'Empire des Grecs? Et toutefois les Empereurs ſe ſont contentés de les punir par banniſſements, ce ſont la les plus grands ſupplices que Conſtantin ayt decerné à Arrius, Conſtans à Ætius & Theodoſe à Neſtorius. Et bien que ce dernier eut decerné de grandes peines cõtre eux, pour intimider ceux qui en eſtoient attaints, toutefois il n'en fit mourir aucun. Où ſont maintenant les Arriens? leſquels non un Royaume, non un Empire, non pas quaſi tout le monde ne pouvoit contenir. Vne negligence ſupine à les ſupporter les à deſtruits à la longue. L'hereſie à cela de propre, que de lever le ſourcil en ſa naiſſance: mais des que ſa nouveauté eſt cognue, & comme abandonnée à ſoy meſme, elle decheoit ſans doubte & tombe de ſon propre poids. Contentons nous donc des ſemblables peines que ces Auguſtes Empereurs ont infligées à tels crimes. Nous ne nous y ſçaurions jamais mieux manier que par l'exemple d'autruy. L'experience des choſes nouvelles ne ſe peut faire qu'avec peril. En l'an 1550. l'Empereur Charles à l'inſtance des pays, retrencha quelque choſe de la ſeverité des placards. Le Roy Philippes meditoit le meſme. Les Eveſques ont deſtourné ceſte bonne œuvre: s'ils ont bien fait, le temps auquel on doibt accommoder les loix en jugera. Nous ſurmonterons le mal, pourveu que le mal ne nous ſurmonte nous meſmes. Il y à de l'impoſſibilité à le retrencher du tout: Et l'Apoſtre ne dit il pas qu'il eſt neceſſaire qu'il y ayt des hereſies? Accordons leur que ces loix ſeveres ſoient tres bonnes d'elles meſmes, mais à quoy peuvent elles ſervir maintenant? La contagion s'eſt attachée à pluſieurs: le nombre en eſt infini. Que ſi les eſpées deſgainées contre eux les portent à des croyances plus erronées? Vne bluete allume ſouvent un grand feu. Par de ſi petits commencements les François ſe ſont portés à des grands mouvements, avet leſquels j'entends que ces confederés ont eu des ſecretes menées. Il les faut donc appaiſer en quelque ſorte, ſi nous voulons avoir paix. C'eſt le plus aſſeuré conſeil que je vous puiſſe donner maintenant. Je prie DIEV qu'il benie vos reſolutions.

Eloquence de Guillaume IX.

Les ſaincts Peres dans l'Egliſe primitive ont touſiours rejeté ceſte violence des conſciences, & au quatrieſme Concile de Tolede fut dit que *Qui jam ſacro lavacro tincti eſſent, cogerentur ad ſervandam fidem quam acceperant; ſed ne poſteriùs Iudæi compellerentur ad baptiſmum.*

Ce Prince eſtoit des mieux diſans de ſon aage. Il ne ſe trouvoit jamais en aucune aſſemblée qu'il ne s'y fit admirer. Il prononça ce diſcours avec tant de gravité & d'eloquẽce que chacun en fut ravi. La force des raiſõs & des belles maximes, tirées de la Philoſophie, qui luy eſtoient familieres, l'en firent juger capable, & qu'il ne les avoit puiſées que dans ſon cerveau. Toutes choſes balancées, il fut reſolu d'embraſſer le milieu cõme le plus aſſeuré, de moderer ceſte grande ſeverité des Placarts qu'on ne pouvoit paiſiblement faire obſerver à la rigueur, & de ne les caſſer pas entierement puis qu'on ne le pouvoit faire qu'au detriment de la religion. On fut d'advis de reſpondre aux Confœderés, qu'on ne chargeroit pas de l'Inquiſition ceux qui n'y avoient jamais eſté aſſujetis & qu'on en adouciroit l'uſage envers ceux qui l'avoient ja ſoufferte, juſques à ce que le Roy eut plus amplement donné ſes volontés ſur ce ſujet.

& ſon effort.

Les Nobles preſentent une requeſte à la Gouvernante & ce qui s'y paſſa,

Ne porte pas un anneau eſtroit, c'eſt à dire ne ſouffre pas qu'on opprime ta liberté. Platon en ſes ſent. Ænigmat.

Cependant les Nobles Confœderés qui ne pouvoient ſouffrir un anneau ſi eſtroit, embraſſent la cauſe avec plus d'ardeur qu'auparavant, & reſolus de paſſer outre, donnent le rendés-vous à tous ceux de leur cabale au premier jour d'Auril dans Bruxelles. Il y eut pluſieurs diſcours entre eux, s'ils y devoient paroiſtre en armes accompagnés de gens de guerre, ou bien s'y rendre en habits d'hommes pacifiques & de ſupplians: la ſeconde l'emporta. Mais d'autre coſté on diſputoit à la Cour de la Gouvernante, ſi elle les devoit admettre en ſi grand nombre dans la ville, ou bien leur refuſer l'entrée. Barlaymont eſtoit d'advis qu'on leur fit viſage de bois, & paſſoit plus outre

qu'on

1566. qu'on les devoit faire maſſacrer à l'improviſte lors qu'ils ſeroient à la Court. Au contraire le Prince & pluſieurs autres diſoient, qu'on exerçeroit une grande barbarie envers des Gentilshommes, ſi on ne leur permettoit de ſe rendre ſupplians en juſtice, puis que cela n'eſtoit pas refusé aux plus miſerables. L'advis du Prince eſt ſuivy : on eſt reſolu de les ouyr, pourveu qu'ils ſe preſentent ſans armes & ſans aucune ſuite de gens de guerre. Ils commencent donc de marcher depuis l'hoſtel de Culembourg juſques au palais de Bruxelles, d'un pas coy & grave, en nombre d'environ quatre cents, quatre à quatre, ayans en teſte le Comte Ludovic de Naſſau & le ſieur de Brederodes. La Gouvernante les attendoit en grande compagnie. Elle avoit mandé tous ceux du Conſeil d'Eſtat, les Gouverneurs des Provinces & les Chevaliers de l'Ordre, qui eſtoient autour d'elle l'adſiſtans. Le grand nombre des ſupplians troubla la Regente. Barlaymont pour la r'aſſeurer luy dit *que ce n'eſtoient qu'un tas des Gueux*. Brederodes portant la parole pour tous, aprés luy avoir faict une profonde reverence, expoſa le ſujet de leur venue & dit, que c'eſtoit pour luy preſenter une tres-humble requeſte & pour ſe plaindre de ce qu'on les avoit accusés de trouble, de ſedition, d'infidelité : demande juſtice & punition contre les accuſateurs. La Regente reçoit la requeſte de ſa main, les aſſeure de la voir & de leur faire donner bonne reſponce. Le Prince en avoit adoucy les termes auparavant & en avoit retranché tout ce qu'il y avoit de trop aigre.

Ils furent advertis de la ſalie de Barlaymont & pour y faire alluſion prindrent le nom de *Gueux* & pour deviſe *fidelles à* DIEV *& au Roy juſques à la beſace.*

fins de leur requeſte.

Les fins de leur requeſte ne tendoient qu'à l'abolition des Placarts, à l'aneantiſſement de l'Inquiſition & à la rejection du Concile de Trente : ſur quoy ils demandoient l'interceſſion de la Regente envers le Roy : & cependant qu'elle en voulut ſurceoir l'execution, à faute dequoy ils ſe deſchargeoient devant Dieu & les hommes en ſa preſence des mauvais ſuccés qui s'en pourroient enſuivre. Le lendemain groſſis de l'arrivée des Comtes de Culembourg & de Bergues; ils retournerent en meſme ordre vers la Regente, par elle mandés pour venir reçevoir ſa reſponce, de laquelle n'eſtans ſatisfaits, elle tacha de les contenter par belles paroles, & ainſi les renvoye chacun chés ſoy. Mais ceſte nation qui a du plomb à la teſte, ne ſe ſepara pas ſi legerement, qu'elle n'eut prins des ordres particuliers dans les Provinces, pour eſtre prets & diſposés à tous evenements. La Regente auſſi deputa de ſa part en Eſpaigne, le Marquis de Bergues & le Baron de Montigny : pour faire entendre le tout au Roy & pour tacher de moderer ſes par trop rigoureuſes reſolutions, par la ſollicitation de deux ſi ſages ſeigneurs qu'il y en eut en la Cour de Flandres. Mais la colere du Roy ne fit que ſe renflammer, & luy de plus fort attaché à l'execution de ſes volontés, les deux Deputés y laiſſerent la vie par une mort violente, la furie de l'Inquiſition redoubla, l'introduction du Concile de Trente & le deſmembrement des Eveſchés furent preſsés de plus fort, les horribles & ſanglantes cruautés des Placàrts continuerent.

Deputation en Eſpaigne.

Montigny fut decapité & avec luy le frere du Comte de Horn ſur des fauſſes accuſations, & Bergues empoiſonné.

Pour trop preſſer l'anguille on la perd. Le peuple commence à s'eſchaper par tout, les Reformés s'enhardiſſent de precher en public comme pour faire monſtre de leurs ſectateurs, & qu'il falloit beaucoup de buchers & de gibets pour les exterminer. Ceux d'Anvers y procederent plus bruſquement. Ils s'aſſemblent dans un champ à un quart de lieuë de la ville premierement ſans armes, puis apprehendans quelque diſcipation violente de leur troupeau, ils ne s'y trouvoient que bien armés, & leur aſſemblée comme un camp bien ordonné remparé de l'embarras des chariots & des charettes, qui les y portoient & environné de gardes : ils ne prioyent Dieu que l'eſpée à la main comme ces vieux Iſraëlites quand ils ſuivoyent Ioſué en la conqueſte de Canaan, ou comme ces vieux Romains qui n'invoquoient leurs Dieux qu'au milieu de leurs forteresſes.

Les Preſches commencent à Anvers,

La Regente ne s'oſant fier à la furie d'un grand peuple irrité des empeſchements

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1566.

Le Prince deputé pour pacifier les troubles à Anvers.

chements qu'on luy donnoit en la liberté de leur conſcience, y depute le Prince pour pacifier les troubles, & pour faire reluire l'authorité du Roy. Elle avoit ordonné une plaiſante moderation des Placarts, d'empriſonner & pendre tous les Miniſtres & leurs auditeurs, au lieu qu'à la rigueur ils devoient eſtre bruſlés tous vifs. Le peuple s'en effarouche & s'irrite d'avantage: ceſte mocquerie leur met les armes à la main pour la deffence de leurs Miniſtres & de leurs perſonnes. Le Prince eſtoit agreable au peuple d'Anvers & comme Vicomte de ceſte belle & auguſte ville & pour la confiance generalle que tout le pays avoit en luy. Sa preſence eut eſté neceſſaire par tout, & bien que la Hollande & ſes autres gouvernements ne peuſſent eſtre ſans luy, il ſe rend à Anvers. Brederodes & pluſieurs Gentilshommes luy allerent au rencontre. Comme le Prince entroit dans la ville, le peuple pour premices de ſon inclination ſe print à crier à l'entour de luy *Vive les Gueux.*

Artaxerxes Mnemon donnoit audience à tous indifferemment, & commanda à ſa femme, qu'elle fit oſter les tapiſſeries, qui couvroiét la portiere de ſon Chariot afin que ceux qui luy voudroyent parler le fiſſent plus ayſement.

Il les tance aſprement & leur dit *qu'ils s'en repentiroient*, mande le Magiſtrat & tous les autres ordres & leur fait entendre qu'il eſtoit là pour s'aſſeurer de la ville & pour là garder: les lettres qu'il leur rendit de la part de la Gouvernante avoient plus beſoing de la creance du Prince, que le Prince de celle qui eſtoit contenue dans les lettres tant il eſtoit reſpecté & honnoré de tous. Il donna audience à tous ceux qui la demanderent & ne la refuſa à perſonne, cela luy donna une parfaite cognoiſſance du mal qui moleſtoit le public; & eut facilité les remedes s'ils euſſent deſpendu de ſes conſeils, auſſi bien que de celuy d'Eſpaigne plus encin à augmẽter le mal qu'à le retrancher. Il voulut faire levée de 1200. hommes de guerre pour empeſcher les deſordres, mais voyant que la Bourgeoiſie s'en excuſoit il ne les en preſſa plus, & la ſuite leur fit cognoiſtre leur manquement à ne l'avoir creu. Son pouvoir eſtoit ſi grand parmy ce peuple, qu'il remedia bien toſt à ce qui dependoit de ſon authorité & retrancha la defiance artificieuſement ſemée & nourrie parmy eux ſous pretexte de la diverſité des Religions, & l'exercice de la nouvelle. Ils ne vouloient plus s'aſſembler aux champs apprehendans un maſſacre duquel ils avoient eſté advertis ſous main, & redoutoient le Droſſard d'Anvers qui tenoit la campagne avec grand nombre de gens de guerre. Le Prince fit retirer le Droſſard, raſſeura tous les eſprits esbranlés, & ſans autre aſſeurance que de ſa parole fit poſer les armes aux Proteſtans, les ayant induits par douceur de faire ceſſer les predications pour quelque temps dans la ville, attendans l'aſſemblée des Eſtats generaux pour en ordonner.

Ce Prince ſuivit en ceſte penible charge l'exemple du ſage Neſtor, lequel ne flatoit point le peuple pour acquerir ſa bienveillance, ni n'uſoit de remonſtrances rudes ni facheuſes. *Plato. 4. de Leg.*

Deorum animum ſibi aſſerens princeps, alios ex civibus quia utiles bonique ſunt, libens videat. Alios in numerum relinquat: quoſdã eſſe gaudeat, quoſdam patiatur. Sen. 1. de Clement.

Le Prince eſtoit rappellé à Bruxelles par la Gouvernante, mais le Magiſtrat & la Bourgeoiſie d'Anvers le retint encor par force. Le jour de la dedicace de l'Egliſe Noſtre Dame eſtoit apprehendé de pluſieurs, comme celuy d'un dangereux criſis dans ceſte maladie populaire. Les Catholiques eſtoient appellés en proceſſion ſolemnelle pour la ſanctification d'un jour ſi celebre. Le nombre des Reformés eſtoit grand, renforcé auſſi des eſtrangers qui y accouroient pour ouyr les preches, & ſe mocquoient ouvertement de telle forme de ſervir Dieu, appellans Idolatrie l'honneur qu'ils voyoient rendre à Noſtre Dame d'Anvers ainſi portée par la ville. Neantmoins le Prince par menaces, par prieres, par promeſſes, refrena & tint en debvoir ce zéele inconſideré des Reformés, & les priva encor du bien qu'ils pretendoient en l'exercice de leurs preches, pour éviter un plus grand mal qui penchoit ſur les teſtes des uns & des autres, mais principalement ſur les leurs. Et ainſi ſa prudence & ſa preſence raſerenerent les eſprits d'un grand peuple ja diſposé à mutinerie & à ſedition.

Mais l'ordre d'Eſpaigne renverſe tout.

Mais l'interdiction venue d'Eſpaigne de l'aſſemblée des Eſtats generaux, qu'on avoit touſiours attendu pour un remede general à ces grands maux, la publication des nouveaux placarts qui eſtoit un rengregement des vieux, les levées des gens de pied & de cheval qui ſe fayſoient en Allemagne pour entrer dans le Pays bas, le peu d'eſtat qu'on fayſoit de garder de bonne foy

les

1566. les promeſſes qui avoient eſté faictes, le deſguiſement qu'on apportoit aux bonnes intentions de ceux qui n'alloient qu'au bien public, mit le feu bien avant aux eſtoupes, & les obligea de pourvoir à leurs affaires. Dailleurs cela cauſoit un eſmotion generale dans les entrailles de l'Eſtat, ſur le point de s'entredechirer les uns les autres. D'un coſté la violence de la perſecution faiſoit roidir les Proteſtans à leurs Preſches & à leurs aſſemblées; de l'autre on les en vouloit forclorre par force & par voye de fait. Ainſi donc pour pourvoir aux maux preſens & pour prevenir ceux qui s'advançoient, les Nobles indiſent une autre aſſemblée de leur ordre. La Gouvernante qui en apprehendoit du detriment aux affaires du Roy, voulut faire ſemblant d'y acquieſcer, & les fit prier d'y admettre ſes Deputés, pour communiquer avec eux & pour leur faire entendre ſes intentions. Elle ne deſiroit que de pouſſer le temps avec l'eſpaule & de les amuſer par dilayements, en faiſant par tout executer les volontés du Roy, attendant une plus grande oportunité de les accabler. Ils s'aſſemblerent au commencement a S. Tron au pays de Liege, le lieu de la conference fut aſſigné à Arſchot, puis changé à Duffel plus pres d'Anvers, afin de s'approcher du Prince la preſence duquel eſtoit preſque ordinairement requiſe à la ville. Il ſe rendit à l'aſſemblée de la part de la Regente accompagné d'Egmont, leur porta de bonnes parolles, des belles lettres, beaucoup de promeſſes, point d'effect. Il parloit de la bouche de la Regente, mais il n'en eſtoit pas aſſerteur ni caution: Et voyoit plus clair dans le deſguiſement que nul autre. Il y eut plusieurs conferences, concertations, conteſtations, de part & d'autre. Les Nobles reſpõdent par eſcript à toutes les propoſitiõs qui leur avoient eſté faictes par le Prince de la part de la Regẽte, mais il n'en reuſſit autre choſe qu'une mutuelle defiãce de la Regente aux Nobles, des Nobles à la Regente, laquelle ceux-cy requirent inſtamment, de leur donner pour protecteurs de leurs ſeuretés, le Prince, Egmont, & Horne offrant de ne rien faire deſormais que par leurs advis & ſentiments. La requeſte des Reformés ſous le nom des Marchands preſentée aux Nobles, pour eſtre receus en leur protection, & l'exibition que ceux-cy en firent à la Gouvernante par forme d'interceſſion, l'alarma de tout point, & la reduiſit dans les termes de penſer deſormais à la ſeureté de ſa perſonne. Les autres de leur coſté s'eſſayent de pourvoir à leurs affaires.

Tu iterùm iterùmque vide, an non connivere interdum melius quàm intempeſtivis remediis delicta accendere. Lipſ. Polit. lib. 4.

Abbateurs d'Images.

Il ſe ſouſleva une meute de gens incognus, qui paſſoient leur furie ſur les Images par toute l'eſtendue des Provinces, en haine de tant de vives Images Proteſtantes qu'on faiſoit perir par les mains des bourreaux. Ce feu commença de s'allumer en Flandres, & ſauta de ville en ville, de Province en Province, comme un grand vent par bruit ſifflant de tempeſte qui emporte tout ce qu'il rencontre; il fut impoſſible de l'arreſter, les Egliſes, les Cloiſtres, les Chapelles, les grands chemins, furent privés de leurs Autels, Crucyfix, ſtatues, croix, tableaux, ornements, avec une promptitude & celerité incroyable, ſans qu'on aye jamais peu ſcavoir les premiers autheurs de ces violences.

Ils avoient pluſieurs raiſõs pour couvrir leur eſfrenée folie celle de ſeneque ſemble la palier, *ſubſilire in cœlũ ex Angulo licet: exſurge modo, & te quoque dignum finge Deo. Finges autem non auro, non argento: non poteſt ex hac materia Imago Deo exprimi ſimilis. Ep. 31.*

Principalement à Anvers.

La procedure que ces abbateurs d'Images tindrent à Anvers fut du tout extraordinaire & verifia ce que peut la preſence d'un grand Prince parmy un peuple diſposé à mouvement. Guillaume dés le lendemain de la feſte Noſtre Dame, part d'Anvers & ſe rend à Bruxelles auprés de la Regente, laquelle ne pouvoit s'aſſeurer ſans luy. Les abbateurs d'Images proffitent ſon abſence dans Anvers. Le jeu commença entre les enfans joüans dans l'Egliſe Noſtre Dame & s'entre-hargnans ſur les Preſches & Predications, les uns les approuvans les autres s'en mocquans, les uns montoient ſur les chaires feignans de preſcher & les autres ſe mocquoient des Images, chacun contrefayſant par derriſion ce qui eſtoit contraire à ſa creance. Quelques vielle femme irritée de l'opprobre que ces jeunes gens fayſoient à l'Image Noſtre Dame, s'en courouça & leur jetta de la poudre aux yeux;

des parolles on vient aux mains. Le Marckgrave ſ'y rend avec ſuite de ſes ſergens & ſatellites pour appaiſer le vacarme, & pour faire retirer ceſte troupe confuſe. Quelques uns obeyrent : les autres n'en voulurent bouger attendans l'heure de veſpres. Ceux-cy dés les ſix heures du ſoir commencent de ſe provoquer les uns les autres, ſe jettent dans le grand chœur renverſant l'image noſtre Dame, & comme pour exciter leur furie s'eſcrioient *Vive les Gueux*. Ils ouvrent tous les autres chœurs, abbatent les images, rompent les autels qui eſtoient plus de ſeptante en nombre, enrichis d'artifices, de peintures, & d'ornements tres-precieux & executent ceſte boutade avant la minuit. Leur rage ne peut eſtre aſſouvie, la troupe de ces jeunes gens groſſie d'hommes faits & d'un tas de garnements, pouſſe outre leur inſolence effrenée ſur toutes les autres Egliſes, Cloiſtres, & lieux pies de la ville & tout tant qu'ils trouverent d'images, de ſtatues, de retables, ils les renverſerent & foulerent aux pieds. Une circonſtance a rendu ceſte execution extraordinaire, que ces gens là ſont demeurés incognus, il n'y eut point de riote parmy eux, nul n'y fut bleſsé nonobſtant l'obſcurité de la nuict, bien qu'ils rompirent & fracaſſerent, tant de materiaux, de bois, de pierre, de divers metaux.

Defiance entre les habitans,

Le Magiſtrat & la Bourgeoiſie demeura en armes toute la nuict, mais ſi frappés d'eſpouvantement qu'ils ne ſcavoient à quel Sainct ſe voüer. Les Catholiques croyoient que les Reformés en fuſſent les autheurs & les Reformés jugeoient bien qu'ils les en ſoupçonneroient, ainſi ils ſont en mutuelle defiance les uns des autres, mais ſaiſis de ceſte commune crainte que delà l'inſolence ne tranſporte ces abbateurs au pillage de leurs maiſons. Au contraire dés le lendemain chacun ſe raſſeura, pluſieurs choſes exquiſes & precieuſes furent portées en la maiſon de ville & ailleurs, & pluſieurs excellentes pourtraitures reſtituées. Les Reformés ſe purgerent de tous les ſoupçons qu'on avoit contre eux, deſadvoüerent ces procedures, & ſe rengerent dans les lieux qui leur furent aſſignés pour preſcher. Mais le jeu ne fut pas fini dans la ville : car durant trois jours aprés, une partie de ſes abbateurs de bois, firent derechef la reveuë par toutes les Egliſes, & rompirent tout ce qui eſtoit demeuré d'entier, ſans que perſonne les oſat contredire. Les autres mutins dés l'ouverture de la porte ſortent de la ville, courent tous les Cloiſtres & villages dés environs, s'acharnent ſur tout ce qu'ils rencontrent d'images ou de ſtatues avec une hardieſſe incroyable. L'echec de ce deſordre tomba ſur trois, qui furent ſaiſis & pendus ſur le marché d'Anvers.

Le Prince donc ne fit rien à Anvers que par ordre de la Regente, & encor pour le bien & utilité des affaires du Roy. Cependant on luy a oppoſé la pacification d'Anvers comme un crime de leſe Majeſte, & on l'advance dans les lettres de prinſe de Corps contre luy impetrées à la pourſuite du Procureur general.

que le Prince appaiſe.

La Regente & le Prince en ſont incontinent advertis par le Magiſtrat, qui ſupplie le Prince de s'y rendre pour pourvoir à ce deſordre, advoüant qu'il eſtoit advenu par leur faute pour n'avoir ſuivi ſes ſages advis, & pour n'avoir fait la levée des gens de guerre que le Prince avoit proposé, ſe ſouſmettent du tout à ſes volontés & à ſes ordres, luy tranſportent par l'advis du grand Conſeil & des membres de la ville toute la ſuperintendence d'icelle, pour reçevoir de luy telle loy qu'il leur voudra preſcrire, ſoit en la Police, ſoit en la garde de leur ville, & de faire telle levée de gens de guerre d'entre leurs habitans qu'il trouveroit bon. La Regente approuva le retour du Prince à Anvers, l'authoriſa à y ordonner de toutes choſes ſelon ſa volonté, pour le ſervice du Roy & pour la conſervation de la ville, & les Antuerpiens luy promirent obeyſſance pourveu que ce ne fut contre leurs anciens privileges.

La Regente ſe veut retirer à Mons.

Mais elle eſt extremement troublée apprehendant les meſmes deſordres & quelque choſes de pis dans Bruxelles. Elle fait redoubler les gardes par tout, eſtablit gens en armes ſur les avenues des Egliſes, ſes plus affidés Conſeillers qui paravant faiſoient des courageux à merveilles ſont ſaiſis de

frayeur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1566. frayeur & d'apprehenſion de ceſte furie populaire, conſeillent leur maiſtreſſe de pourvoir à leur commune ſeureté, par une prompte retraitte de ſa perſonne & des leurs à Mons en Hainaut. Elle s'y reſoult d'abord plus preoccupée de la crainte & de la timidité naturelle à ſon ſexe, que de la raiſon. Le Prince ſe rend pres d'elle, luy remonſtre le prejudice que ſon deſpart apportera au ſervice du Roy & au bien public, l'advantage qu'elle donnera au peuple inconſtant & leger de luy quitter la partie, & le blaſme qu'elle attirera ſur elle par un tel defaut; luy jure de mourir pres d'elle, & proteſte au peril de cent vies, d'empeſcher qu'il luy ſoit fait aucun tort ny deſplaiſir à elle ou aux ſiens. Les Comtes d'Egmont, de Horne, de Hoochſtrate & de Mansfeldt luy font meſmes proteſtations. D'ailleurs on l'advertit que les Bourgeois s'eſtoient ſaiſis des portes de la ville pour empeſcher ſa ſortie. Elle en donne ſoudain le gouvernement au Comte de Mansfeldt. Le Prince le fait entendre aux Bourgeois, les exhorte d'obeir à leur Gouverneur & d'empeſcher les briſements des Images & les predications des Proteſtans dans la ville, & que S. A. ſur leur parolle s'y eſtoit arreſtée. Ils le promettent de bonne foy, & de plus, de vivre & de mourir avec elle. La Regente r'appelle ſes eſprits, prend raiſon en payement & ſe r'aſſeure juſques au ſoir, qu'on luy vint dire que la nuict ſuivãte avoit eſté arreſtée pour rõpre tous les Images, pour tuer les Seigneurs d'Aremberghe & de Barlaimont & pour la prendre priſonniere. Elle reprend une plus chaude allarme que devant, perſiſte à ſa retraitte. Le Prince & tous ces Seigneurs à peine l'en peuvent-ils deſmouvoir. Elle ne la leur pardonna pas. Leurs aſſeurances luy furent en ombrage, & elle creut qu'ils luy faiſoient porter dans l'eſprit ces eſpouventements, ou pour luy faire cognoiſtre qu'ils avoient le pouvoir de luy faire peur & de l'aſſeurer dans le danger, ou qu'ils trempoient eux meſmes dans ces mouvemẽts, puis qu'ils les appaiſoient avec telle authorité. *Ceſte crainte fut cauſe*, dit l'hiſtoire, *que la Regente eſcrivit au Roy, qu'ils eſtoient trahis du Prince d'Orange, des Comtes d'Egmont, de Hooghſtrate & de Hoorne, & que ſa Majeſté devoit venir, ou envoyer une armée d'Eſpaignols.*

Ce fut un grand manquement à un Roy ſi habile d'adjouſter foy aux humeurs volages d'une femme; du cõſeil de laquelle il eut biẽ à ſe repentir & à cõſiderer que plerumque mulicbre cõſilium deterius. Tacit. 15. Annal.

Eſcrit au Roy contre le Prince.

Qui n'a point de foy n'en donne point à autruy. Les actions & les deportements du Prince rendoient teſmoignage de ſa franchiſe & de ſa ſincerité au ſervice de ſon Roy: Et n'avoit il pas fait humainement tout ce qu'il avoit peu, pour d'eſtourner ceſt orage qui alloit fondre ſur le pays? mais ceſt eſtrange gouvernement des eſtrangers avoit ja ſi effarouché les eſprits des naturels ſubjects, qu'ils avoient alienë & perdu la plus part de leurs cœurs & de leurs affections: les cruautés & les inhumanités qui eſtoient exercees ſur tant de pauvres ames les en deſtachoient journellement, & le Prince eſtoit trop judicieux pour ne bien cognoiſtre de quelle volonté la Cour eſtoit portée envers luy, puis que outre l'envie que ſa vertu luy attiroit ſus, & la jalouſie que les Eſpaignols avoient de ſa trop grande creance & authorité dans le pays envers grands & petits, il jugeoit bien qu'on tacheroit à la parfin de l'envelopper dans la ruine des Proteſtans, la creance deſquels il profeſſoit dés longtemps en ſon ame, & ſçavoit bien qu'il avoit eſté deſigné par le Duc d'Alve en la conference qu'il avoit euë avec la Reine Mere à Bayonne, *pour un des gros Saumons, dont la teſte valoit mieux que celles de cent grenouïlles.*

Prevoyãce du Prince.

Excellent eſt le dire de ce grand Empereur Iulius potentia mediocriter exercitata omnia quæſita conſervat. Et à contra. Dion. lib. 43.

Ce Duc avoit touſiours ceſt apophtegme en la bouche. Il l'employa envers la Reine Catherine de Medecis au Conſeil eſtroit qu'il eut avec elle à Bayonne, eſtant venu accõpagner la Reine d'Eſpaigne en l'ẽtreveuë qu'elle eut avec le Roy ſon Frere & la Reine Mere, ſa Mere, En l'année 1564. Il le pratiqua peu aprés és pays bas ſur les Comtes de Horne & d'Egmont: Et la Reine en France ſur la perſonne de l'Admiral. Le Prince avoit eſté auſſi deſtiné à une fin tragique.

Ce neantmoins la Regente fait encor bonne mine par l'advis de ſon Conſeil ſecret, & comme pour s'accommoder au temps elle fait ſemblant de caler voile pour conjurer ceſte tourmente, apprehendant une revolte generale: connive aux predications des Proteſtans, les permettant en certains lieux dont elle donna ſes lettres d'aſſeurance en forme; & pour tenir la Nobleſſe en raiſon, exigea d'elle un acte mutuel de declaration, contenant deſpartement de leur confœderation autant de temps que la ſeureté par elle promiſe au nom du Roy tiendroit. Ceſte promeſſe fut faite entre les mains du Prince, des Comtes d'Egmont, de Horne & de quelques autres Seigneurs députés

Adreſſe de la Regẽte pour ruiner les Nobles.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

par la Regente. Les aſſemblées des Proteſtans recommencerent à ſe faire ſans armes par tous les lieux permis, les deffiances pour la diverſité de religion à ceſſer, & chacun reprenoit ſes eſprits, faiſant voir üne face toute nouvelle de joye & de contentement, pour la liberté des conſciences & pour la ceſſation de ces horribles executions. Toute ceſte Nobleſſe diſparut incontinent chacun chés ſoy, les Gouverneurs des provinces vers leurs Gouvernements. Le Prince ſe rendit à Anvers où il donna les ordres qu'il jugea neceſſaires, pour pacifier les troubles d'une telle ville ſi encline à mutinerie & à ſedition; commanda aux Proteſtans de luy envoyer quatre deputés de chaſque langue pour traiter avec eux de leur repos, d'où s'enſuivit la deſignation des lieux qu'il leur aſſigna pour y preſcher ſans armes, la permiſſion d'y conſtruire deux beaux temples de forme & de ſomptuoſité magnifique, & la paix qu'il eſtablit de ſon authorité entre les deux Religions, en vertu de certain accord qu'il leur fit jurer ſous la protection du Magiſtrat.

Le Prince va en Hollande.

De là il ſe porta en ſes autres Gouvernements d'Hollande, Zeelande & Utrecht pour y ordonner des affaires, & ne fut pas parti d'Anvers, que les Proteſtans commencent à ſortir des gonds & par nouvelles requeſtes demandent plus grands advantages meſmes libre exercice de leur religion, offrans au Roy pour gratification de ce benefice trois millions de livres. Le Comte de Hooghſtrate Lieutenant du Prince n'avoit aſsés d'authorité pour contenir le peuple, d'entre leſquels y en eut de ſi mutins & ſeditieux, qu'ils voulurent derechef abbatre les images bien qu'il en fit pendre quelques uns. Le Roy d'Eſpaigne en eſtant adverty fut picqué de la convention que la Regente avoit paſsée avec la Nobleſſe, donna ſes volontés là deſſus, qui furent doubles; les unes publiques n'advoüerent ny ne deſadvoüerent ce qui avoit eſté fait, & renvoyoient toutes choſes à ſa venue; les autres ſecretes à la Regente & à ſes plus confidens Conſeillers portoient, de faire executer ſes volontés, ſe fortifier de levée de gens de guerre pour y parvenir, & ſous ce pretexte caſſer les privileges du Pays & les reduire dans ceſte *parfaite obeiſſance* qu'ils avoient en leur refrain ordinaire. Le Prince ne fut pas fait participant de ces ordres ſecrets, mais il eut des advis ſi particuliers de tous coſtés meſmes du fonds de l'Eſpaigne, qu'il vit bien avant dans celuy de leurs deſſeins, & qu'on luy en vouloit en particulier plus qu'à nul autre.

Deſſeins du Roy d'Eſpagne

Tous privileges ſont ordinairemẽt faſcheux à l'authorité des Roys. Le pays bas en avoit touſiours joüi de fort beaux: maintenãt pour les abolir leur Roy les veut perdre & verifier ce beau dire de Boccalinus appellant les privileges d'un pays ou ville *lapidem ſcandali, ſeminarium Zizaniorum.*

Le Roy s'attachoit à ce que la Regente luy avoit eſcript, avec trop de credulité pour un habille Prince. *A principe removenda eſt credulitas, apud quē plurimum mali facit.* dit Lipſe *polit. lib.*

de ſurprẽdre le Prince

Cependant le Roy par beaux ſemblans tachoit de l'amuſer, attendant le juſte point de l'opportunité pour ſe ſaiſir du gage. Il fit eſcrire lettres dorées à tous les Grands du pays, mais il eſcrivit de ſa propre main au Prince en termes ſi amiables & avec des raiſons ſi preſſantes qu'il y avoit dequoy endormir un tres habile homme. Guillaume eſtoit Prince tres accort, ſa prudence paſſa par deſſus tous ces artifices, & deſcouvrit l'intelligence de ce faux Oracle, qu'il falloit touſiours prendre à contre-ſens. Les reſponces qu'il eut de pluſieurs grands ſeigneurs d'Eſpaigne ſes amis, ſur les plaintes qu'il leur avoit faites de s'y voir en ombrage & en defiance: La copie des lettres que l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne reſident en Cour de France eſcrivoit à la Regente ſur ce ſujet, là où la cabale eſtoit ouvertement dechifrée, luy eſtans tombées en main, ne l'obligerent que trop à ſe meffier & à demeurer ſur ſes gardes.

par lettres pleine de fallace

Il reſpondoit à deux precedentes lettres du Prince des 27. May & 14. Juin 1566. & eſcrivoit du bois de Segovia du 1. Aouſt 1566.

D'un coſté le Roy luy eſcrivoit *qu'il avoit de ſi grands teſmoignages de la fidelité de ſes ſervices, qu'il n'eſtoit point Prince leger à prendre une creance contraire; que ceux qui le luy ont voulu perſuader, ſont ennemis de ſon ſervice & du propre bien du Prince.* Et ſur le congé que le Prince luy avoit demandé, il luy reſpond, *qu'il n'eſtoit raiſonnable qu'un homme tel que luy auquel il ſe confie & repoſe, abandonnat le pays en ſon abſence.* Le loüe *du bon debvoir qu'il a fait à Anvers.* Luy declare le contentement qu'il en a reçeu.

L'exhorte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1566. l'exhorte *de continuer à ſon ſervice en la meſme fidelité & affection qu'il avoit touſiours fait* : Et pour luy teſmoigner une confiance particuliere, luy fait cognoiſtre *le deſplaiſir qu'il a que ſon frere ſe ſoit meſlé ſi avant des affaires du pays à ſon prejudice, dont il eſt obligé de ſe reſſentir* ; luy commande *d'y remedier en ſorte que la choſe ne paſſe point plus avant, & s'il luy ſemble bon, de l'eſloigner de luy pour quelque temps.* C'eſtoit le gouſt de la noix.

Reſponce des Seigneurs d'Eſpaigne.

Les ſeigneurs d'Eſpaigne luy eſcrivoient auſſi en reſponce des ſienes, *que pour ſouverain remede contre la calomnie de ſes ennemis dont il ſe plaignoit, ils luy conſeilloient de teſmoigner le contraire par effect, ſe conformer en toutes choſes à la volonté du Roy laquelle il cognoiſſoit clairement ; & bien qu'il eut eſté poſſible de ſentiment contraire ; toutesfois le Vaſſal tel que luy ne ſe doibt point eſtimer plus ſage que ſon Souverain, auquel ſeul appartient l'adminiſtration de ſon Eſtat. Que la commune creance eſtoit en Eſpaigne que s'il eut contribué plus de vigueur & de rigueur aux affaires du Pays bas, elles n'auroient eſté reduites au point où elles eſtoient maintenant : que neantmoins s'il y vouloit encor tendre la main de bonne ſorte, il les pourroit amender de beaucoup, ou du moins les entretenir en bon eſtat juſques à la venue du Roy.*

Lettres de l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne à la Regente contre le Prince.

Ces lettres eſtoiét eſcrites de Paris par D. Franciſco d'Allana Ambaſſadeur d'Eſpagne en Cour de France, à la Ducheſſe de Parme Gouvernante des Pays bas, dattées des 18. & 29. Aouſt 1566.

Les lettres de l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne à la Regente contenoient pluſieurs chefs grandement contraires au bien & au repos des Pays bas. Et quant au Prince & aux Comtes de Horne & d'Egmont *V. A. ne trouvera s'il luy plait mauvais ſi je l'ay ſouvent advertie & ſi derechef je luy ramentois par la preſente, de temporiſer avec eux & de ſe contraindre juſques là, que de leur tenir aſſés ſouvent propos, ou faire tenir par perſonnes interpoſées, de la grande opinion & ſatisfaction que ſa Majeſté a de leurs actions, & de la bonne volonté qu'elle leur porte : qu'elle croit & dit qu'ils luy ont fait un ſi notable ſervice qu'elle s'en reſſent tenue à eux, de ce que ſes Pays ſont encor en ſon obeyſſance, & que ſans leur prudence & preſence, ils euſſent eſté ou en proye aux eſtrangers, ou baignés du ſang de ſes propres ſubjects. Car encore Madame, qu'ils fuſſent auſſi ſimulés & accorts comme on les fait. Si eſt-ce que le temps & l'occaſion requierent que pour le ſervice de ſa Majeſté l'on uſe de tels langages artificiels.* Puis parlant de ce qui s'eſtoit paſſé au Pays bas dit : *que le Roy avoit juré qu'il s'en reſſentiroit : que pluſtoſt il hazarderoit le reſte de ſes Eſtats, que de faillir à faire un chaſtiement exemplaire à la veuë de toute la Chreſtienté d'une telle rebellion.* Et en la poſterieure lettre il dit, *qu'il eſt confirmé en l'opinion qu'il avoit touſiours euë que le remuement du Pays bas ne ſe faiſoit point ſans l'intelligence & ſans le ſupport des plus Grands & meſmes des trois qui font ſi bonne mine : Que de ces trois vient tout de mal.* Puis adjouſte. *Je n'ay failly d'advertir ſa Majeſté de toutes choſes & meſmes de ce fait : Et m'aſſeure comme V. A. l'a recommandé à ſadite Majeſté, elle ne faudra de les traiter comme il faut & ſuivant voſtre recommandation : & ſe peuvent bien aſſeurer qu'ils ſeront les premiers auſquels S. M. s'attachera, non pour uſer de grace en leur endroit, car ils ne la meritent point, mais pour les faire punir & chaſtier comme leur rebellion en eſt digne. Il ne faut point pourtant que V. A. leur face mauvaiſe chere, ni aucune demonſtration de meſcontentement, de peur d'empirer les affaires : mais les tenir touſiours en eſperance d'eſtre recognus par ſa Majeſté pour ſes fidelles ſerviteurs, & cela ſervira beaucoup. Car ſe laiſſans ainſi perſuader on en jouyra plus aiſement. Mais quand le temps ſera venu on leur parlera bien autre langage. Et doibt V. A. s'aſſeurer que ſi elle a bonne volonté de leur faire reçevoir le payement qu'ils ont merité, ſa Majeſté n'aura moins d'affection de faire en ceſt endroit ce qui ſera neceſſaire.*

Il entendoit le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont & de Horne.

Ruſe de la Regente.

Pleraque in ſumma fortuna auſpiciis & Conciliys, quam telis & manibus geruntur. Tacit. 13. Annal.

D'autre part la Regente ayant diſſipé ceſte confœderation de la Nobleſſe en faiſant ſemblant d'y adherer, cimente de plus fort leur diviſion

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

attire à ſoy les Catholiques par promeſſes de la bonne volonté du Roy à l'excluſion des Proteſtans, donne des commiſions à pluſieurs d'entre eux pour faire des levées des gens de guerre, pour ſous pretexte de chaſtier les briſeurs des images, agir aux points principaux des intentions du Roy, ſe fortifie de gendarmerie eſtrangere, puis monſtre le bras peu à peu, empeſche les Preſches en divers lieux, diſant que ce n'eſtoient pas les meſmes qui avoient eſté deſignés, ſurprend quelques Miniſtres qu'elle fait prendre & pendre, declare nulle l'aſſeurance qu'elle avoit donnée à la Nobleſſe comme injuſte & faite par crainte, revoque par ſiniſtres & equivoques interpretations la permiſſion qu'elle avoit donnée aux Proteſtans de preſcher, diſant que ſon intention n'avoit eſté d'en permettre l'exercice pour la celebration des Sacraments, pour les Eſpouſailles, pour les ſepultures, & pour la tenue des Conſiſtoires à la forme Proteſtante. Ainſi partie de gré, partie de force, les predications ceſſerent preſque par toutes les Provinces. Pluſieurs groſſes villes ſe rendent le plus retives & des dernieres à ſubir le joug. On ne parloit plus du retour de Bergues & de Montigny deputés en Eſpaigne. On fayſoit retentir la venue d'un nouveau Gouverneur dans les Pays bas, pour eſtre le chef de ce remue-meſnage : pluſieurs ſont mis ſur le tapis. Charles Prince d'Eſpaigne, le Duc de Medina Celi, & le Duc d'Alve, entre leſquels le dernier l'éporta pour avoir des qualités plus propres aux deſſeins d'Eſpaigne, mais qui reuſſirent tres mal pour ſon Maiſtre. Le Prince Charles que l'Inquiſition fit depuis mourir, picqué de ce qu'il avoit accepté la charge contre ſes intentions, & preſageant les cruautés qu'il y practiqua en ſuyte, s'attacha à luy par menaces & *garde toy*, dit il, *que tu ne foules point mon peuple, que je ne m'en reſſente*, auquel le Duc reſpondit *Je loüe Dieu que j'ay un Maiſtre pour tout ce que j'ay à vivre, ſans que vous me commandiés.* Ce Prince avoit des tendreſſes naturelles pour la Flandres, d'autres diſent qu'il avoit auſſi des ſentiments de la Religion Proteſtante. On voyoit donc le bras eſlevé pour frapper, le tonnerre grondoit horriblement par tout, ceſte flamme menaçoit tout le pays d'un embraſement general. On voyoit le foudre preſt à fondre ſur la teſte des grands & des petits.

Elle diſoit le meſme que Ageſilaus, lequel ſollicité de tenir une promeſſe qu'il avoit faite : ſi elle eſt juſte, reſpondit il, je l'ay promiſe, mais ſi elle eſt injuſte je l'ay dite.

Les principaux du Conſeil d'Eſpaigne eſtoient d'advis que le Roy y vint luy meſmes : Il ne les voulut pas croire & s'ē trouva mal *immotum adverſus eos ſermones fixumque Tiberio fuit, non omittere caput rerum neque ſe Remp. In caſum dare. Tacit. 1. Annal.*

La vocation du Duc d'Alve fut contraire aux privileges du pays, qui n'admettent aucun Eſtranger pour Gouverneur.

Ordre aux Gouverneurs contre les Proteſtants

Les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers de l'Ordre & les plus grands Seigneurs eurent preſſant mandement de la Regente, de tenir la main ſans ſupport à l'execution des volontés du Roy, & à l'extirpation de la Religion Proteſtante. Elle les y voulut aſtraindre de plus fort par nouveau ſerment. Ils s'y laiſſerent emmuſeler horſmis le Prince, Hooghſtrate, & Brederode, qui s'en excuſerent diſant que le ſerment de leurs Gouvernements & de l'Ordre eſtoient ſuffiſans, & qu'on leur faiſoit tort de douter de leurs fidelités. Il fut notoirement exigé pour diſtinguer les fauteurs des Proteſtans.

Il y proceda comme Auguſte pour procurer le repos de la Rep. Romaine, *pauca admodum vi tractata quo ceteris quies eſſet. Tacit. Annal.*

& nouvelles perſecutions.

Quelques uns procederent plus violemment contre eux pour ſe faire valoir. Egmont les traicta un peu rudement en Flandres & en fit pendre pluſieurs comme abbateurs d'images. Meguen leur fit pis à Utrecht, & Arembergh en Friſe, bien que la plus part contre leur cognoiſſance. Le Prince y proceda fort doucement en ſes gouvernemens de Hollande & Zeelande: car allant de ville en ville, il appaiſoit les troubles, & à l'amiable leur faiſoit trouver bon de changer l'exercice de leurs preſches hors des villes. Il s'y comporta avec tant de prudence, les Eſtats & les peuples en furent ſi ſatisfaicts, que ceux de Hollande luy offrirent un preſent de cinquante cinq mille livres, lequel il refuſa pour n'eſtre ſoupçonné de corruption. Ceux d'Amſterdam luy donnerent une grande peine, mais finalement il les accommoda, au contentement reciproque des Religions, ſeelé & confirmé entre eux par mutuel ſerment.

1567.

Deliberandum eſt diu quod ſemel ſtatuendum. Botero de polit. lib. 2.

Aſſēblées des grands du pays.

Le Prince, le Comte Ludovic ſon frere, les Comtes d'Egmont, de Horne, de Hooghſtrate s'aſſemblerent à Dermonde, puis à Hellegat pour deliberer meuremēt ſur leurs affaires & ſur celles de la patrie. Chacun y parle à bouton ouvert

1567. ouvert puis qu'on ne pouvoit plus doubter de la mauvaiſe volonté d'Eſpaigne, les lettres du Roy au Prince & celles de l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne à la Regente ſont confrontées, le piege eſt deſcouvert, il faut donc adviſer aux moyens de ne s'y laiſſer prendre & de mettre le peuple en liberté & en franchiſe, à couvert de la perſecution & de l'oppreſſion. Il n'y avoit que trois moyens ou de ſe fortifier d'union & de reſolution à repouſſer la force par la force ſur un ſujet ſi plauſible pour la deffence de leurs vies, de leurs libertés, de leur religion, de leurs femmes, de leurs enfans, de la patrie; ou de faire la cane, ſouffrir le mal, y biaiſer, mettre la main devant les yeux pour ne le voir pas, ayder à ſon propre malheur, s'expoſer ſoy meſme, courir le hazard d'une fin honteuſe, & de voir toutes choſes renversées ſans deſſus deſſous; ou bien ceder à la violence, abandonner ſa maiſon, ſes amis, refuſer la main au pauvre peuple qui leur tendoit les ſiennes ſi piteuſement, & voir à l'eſcart ſa patrie embraſée ſans accourir au feu. Il y avoit beaucoup à dire ſur chaſque point, auſſi les ſentiments furent divers.

In confinibus hoſtis arcendus eſt. Nam cùm intravit, & portis ſe intulit, modum à captivis non accipit. Sen. 1. de ira. c. 7.

Mouvements du Prince à la vigueur

Le Prince ſe fut volontiers rangé à la vigueur, ſi Egmont qui eſtoit ja vieux routier & qui avoit beaucoup de credit parmy les gens de guerre s'y fut voulu porter. Son principal deſſein eſtoit d'empeſcher l'entrée du Duc d'Alve & des Eſpaignols dans le pays. Il fit tout ce qu'il peut pour l'y attirer, l'exhorta de ne ſe fier à la foy des Caſtillans, qu'il valoit mieux qu'il ſe juſtifiat de loing que de prés, que la morſure de la vipere pour eſtre couverte en eſt mortelle, & que pour luy il ne s'y fieroit jamais. Egmont ne voulut jamais mordre pariant pour le bon naturel de leur Roy, qu'il diſoit eſtre enclin à douceur, qu'il auroit eſgard à ſes grands ſervices & qu'il ne falloit que faire ceſſer les predications, punir les abbateurs d'images & les ſectaires pour l'appaiſer. Ceſte concertation dura plus de ſix heures, & ſe finit ſans autre reſolution, ſinon que chacun ſe tiendroit ſur ſes gardes & penſeroit à ſes propres affaires. Le mouvement du Comte d'Egmont le rendit ſuſpect aux autres, l'execution luy en couſta la vie, ruyna l'affaire, & verifia en luy ce que le Prince luy dit lors qu'ils ſe ſeparerent, *que ſa croyance le perdroit, qu'il s'en repentiroit, qu'il ſeroit le pont ſur lequel les Eſpaignols entreroient dans le pays, & qu'ils deſtruiroient aprés ce pont.* Le Comte prenant congé du Prince qu'il voyoit diſposé à quitter le pays luy dit *à Dieu Prince ſans terre, à Dieu*, dit le Prince, *Comte ſans teſte.*

Ceux d'Egmont inutiles,

Non commettere mai la vitta propria al fede di Catelani, diſoit le Cardinal aux liens. Guicc. lib. 2.

Brevior hæc cæteris, ac propterea dum deſpectui eſt, facilius nocet. Solinus parlant de la vipere. Chap. 8.

Il devoit conſiderer ceſte verifiée maxime que *Beneficia eo usque læta ſunt dùm videntur exſolvi poſſe: ubi multum antevenere, odium pro gratia redditur.* Ainſi C. Silius ſe vãtant à Tibere d'avoir aydé à luy mettre la courõne ſur la teſte: il luy reſpondit, *deſtrui per hæc fortunã ſuam impareque tanto merito eſſe. Tacit. 4. Ann.*

l'aſſemblée ſe ſepare,

Leurs divers ſentiments diviſerent auſſi les inclinations de la Nobleſſe, & rompirent ceſt accord & conſonance harmonique qui les pouvoit fortifier ſi puiſſamment contre leur commun ennemy. Il n'en demeura pas le tiers en la Confœderation. Ceux qui affectionnoient la Religion Proteſtante n'eſpargnerẽt rien pour l'entretenir, & ne paſſionnoyẽt rien tant que de ſe fortifier de la puiſſance & de l'authorité des grands du pays. *Ils jetterent principalement les yeux ſur le Prince d'Orange tant pour ſa ſageſſe & experience, que pour ſa puiſſance, ſes amis, & ſes grandes alliances en Allemagne*, & jugeoient bien qu'ils ne pouvoient rencontrer un plus digne chef pour leur commander. Le Prince ne ſe voulut point engager ſi legerement ne ſi ſoudainement à une entreprinſe ſi dangereuſe. Il conſideroit ceſte grande puiſſance d'Eſpaigne laquelle il attireroit ſur ſes bras. Il ſcavoit que le Roy hayſſoit extremement le Pays à cauſe de ſes privileges, & les Proteſtans en hayne de leur Religion; Que les ſages ne doivent jamais faire fonds de l'affection d'un peuple, qui ſe retire auſſi facilement des inclinations nouvelles qu'il s'y porte au comencement: Et voyoit que le zéele de la Religion qui les avoit rongés en ſa naiſſance parmy eux, commençoit à s'attiedir & à ſe rallentir; qu'on luy oppoſeroit le Comte d'Egmont & les autres principaux, deſquels il avoit fait fonds avec la gendarmerie du pays;

Les Anciens peignoient les Dieux avec des inſtrumẽts de muſique, pour monſtrer qu'il ny à rien en ce mõde qui opere plus qu'une concorde & accord mutuel.

On ne doibt jamais faire fonds de l'amitié d'un peuple parce que *in multitudine eſt varietas & crebra tanquam tempeſtatum ſic ſententiarum commutatio. Cic. pro domo.*

que

1567.

Ce Prince extremement prevoiãt pra[illegible]tiquoit ce beau precepte de Thucidide. *Quidquid præter opinionem evenire in bello poteſt, prius quam ingrediare conſidera.* Lib. 1.

que tous les Eccleſiaſtiques, & le reſte de la Nobleſſe ſe declareroient contre luy, qu'il n'avoit pas des forces preſtes ny baſtantes pour oppoſer à ce torrent impetueux, qui s'advançoit à flotantes ondes pour le couvrir & entrainer : il fit barriere de prudence, & creut qu'il ſeroit plus ſeur & plus proffitable de ceder à la violence qu'il ne pouvoit arreſter, que non pas de s'y oppoſer temerairement & de s'y perdre avec tous ceux du party. Cela fut vray, car ceux qui ſe departirent de ſes ſentiments s'eſtant voulus roidir contre ceſt orage, firent naufrage & demeurerent ſubmergés dans une mer de ſang, de miſere, de calamité.

Priſe de Valenciennes

Ceux de Valencienes la plus part Proteſtans, furent des premiers à s'en repentir. Ils eurent le courage de refuſer l'entrée de leur ville à Noircarmes y conduiſant une garniſon de la part de la Regente. Ceſtuy-cy les aſſiege, rompt le ſecours qui venoit à eux de Flandres & de Tournay, les canonne, & par une grande breche, les contraint de ſe rendre à la mercy du Roy d'Eſpaigne, ſoubs belles promeſſes qu'il ne leur garda pas, car dés qu'il fut maiſtre il eſtablit des gardes aux portes, fit ſaiſir les principaux, fit pendre les Miniſtres & plus de deux cents habitans.

de Cambray de Maeſtricht

Le mauvais traitement fait à celle cy eſtonna les autres. Cambray fut abandonné par les Proteſtans, Maeſtricht ſe rendit, & preſque toutes les autres villes, qui avoient fait quelque demonſtration de vouloir arborer l'enſeigne de la liberté, reçeurent des garniſons Royales.

de Boiſleduc.

Bomberguen qui s'eſtoit ſaiſi de Boiſleduc, & y avoit retenu priſonniers les Commiſſaires que la Regente y avoit envoyés pour remedier aux tumultes, ſe prevalut de la capture pour faire payer ſes gens, puis gagna au pied adverty qu'on le venoit aſſieger. l'Entreprinſe que Thoulouſe avoit formée ſur Fleſſingues ayant avorté ſur le point de l'execution, & luy s'eſtant venu loger és environs d'Anvers, ou pour s'y fortifier, ou pour tenir en halaine & exciter ceux de la ville du party Proteſtant, ou bien pour attirer à leur protection le Prince qui eſtoit à Anvers, aprés avoir quelque peu rodé & tracaſſé, fut aſſailli à l'improviſte par les troupes de la Regente, luy tué ou bruſlé, ſes gens rompus & deffaits en nombre de plus de quinze cents.

Desfaicte de Thouloufe.

Ses ennemis firẽt courir le bruit qu'il ſe vouloit rendre Comte d'Hollande, & qu'il diſoit qu'elle luy appartenoit par droict de ſucceſſion.

Priſe de Viane.

Brederodes qui avoit voulu faire le chef de party & ſouſtenir encor ce corps tramblotant de la Nobleſſe, s'eſtant comme cantonné en ſa ville de Viane, l'ayant faite fortifier, fut contraint de l'abandonner, & quelques compagnies qu'il y avoit laiſſées ayãs ſouſtenu encor pour donner loiſir aux Proteſtans de prendre retraite ailleurs, furent auſſi contraintes de pourvoir à leur ſeureté par la fuite qui ça qui la, ceux qui furent attrappés, pendus ou decolés : la ville abandonnée ; le Duc de Brunſwic qui leur avoit fait la guerre y entra, & la ſouſmit à plus de rigueurs que le droict des armes ne permet contre les villes priſes d'aſſaut. Il fit deſmonter les portes de leurs gonds & la rendit une place ouverte expoſée à tous allans & venans. Brederodes meſmes s'eſtant jetté en Amſterdam avec ſes Confœderés, comme pour y exciter quelque nouveauté en faveur de ſon party & fomenter les inclinations du peuple qui y eſtoient portées, y ayant rencontré plus de difficulté qu'il ne s'eſtoit imaginé, monta en mer avec ſa famille & ſes plus affidés, paſſa à Emden & de là en Allemagne où il mourut un an aprés. Les Nobles qui l'avoient ſuivy furent congediés, les gens de guerre prindrent party. Ceſt amas fut diſſipé en un inſtant comme une brouée. Ils s'eſpandirent tous qui ça qui la comme Perdereaux. La plus part devindrent en effect des vrais gueux, contraints de mendier leur pain en pays eſtrange, pluſieurs qui furent rencontrés dans le pays pendus ou decapités. Bref ces Noblets ſe virent mal-traités par la rage des Eſpaigneux.

d'Amſterdam.

Sedition à Anvers.

Le Prince eſtoit dans Anvers lors de la deffaite de Thouloufe, la ville en fut eſmeüe, les Proteſtans & les Catholiques s'en alarment & s'arment incontinent, chauſſés d'une extreme defiance les uns des autres. Les Proteſtans

vouloient

1567. Les Proteſtans vouloient ſortir au ſecours de leurs freres; les Catholiques l'empeſchoient craignans que les victorieux n'entraſſent dans la ville & ne s'en fiſſent maiſtres. Ceux-là prennent tel refus en mauvaiſe part, comme ſi ceux cy avoient contribué à la deffaite pour en ſuitte chevir d'eux plus facilement. Les Lutheriens de creance aucunemẽt differente aux Calviniſtes, mais tous comprins ſous le nom des Proteſtans, s'arment à part. Les diverſes nations des marchants Italiens, Eſpaignols, Anglois qui faiſoient corps, furent commandés de ſe tenir ſur pied. Chacun s'eſtoit ſaiſi de quelque quartier de la ville, & s'y fortifioit. Les Reformés s'eſtoient flancqués dans la Meerbrugghe avec du canon qu'ils avoient tiré des magaſins publics. Les Catholiques vouloient envoyer deſſous, des baſteaux remplis de poudre pour les faire voler en l'air. Chacun ſe preparoit à faire pis : la frayeur eſtoit grande par toute ceſte grande & riche ville, & ſembloit que rien n'y peut empeſcher une grande effuſion de ſang. Icy parut la ſageſſe de ce grand Prince, à calmer l'orage, & à pacifier la ſedition. *Il y fut en grand danger de ſa vie ; car on luy mit une piſtole ſur la poitrine en luy diſant injures*, matiere de patience & de tollerence. Quelque temps devãt cõme le Cloiſtre de Freres Mineurs fut embraſé par accident, le Prince demeura preſque toute la nuict debout y craignant du deſſein ; il en fut ſoubçonné par la Regente, & ne reſta pas pourtant d'achever ceſte bonne œuvre par la diſſipation des defiances & par l'accord qu'il moyenna entre ces differentes religions & ces diverſes nations. Mais la Regente en fit ſes choux gras, & ſceut ſi bien proffiter de leurs diviſions, & des autres advantages qui luy arrivoiẽt comme en foule de toutes parts, que delà s'éſuivit l'abandõ des nouveaux temples des Reformés, la ceſſation de l'exercice de leur Religion, le deſchaſſemẽt des Miniſtres, & le Prince meſmes ayãt mieux recognu la legereté de quelques ſeigneurs & gentilshommes du pays, en des nouvelles conferences qu'il eut avec eux, & l'inconſtance du peuple par tant d'experiences, fut obligé de ceder à la force du Lyon qui s'advançoit.

Les ſeditions populaires s'appaiſent malaiſement ſans la preſence du chef bien qu'il y coure du danger, la Republique Romaine ſe fut deſchirée plusieurs fois elle meſme ſi le reſpect de la preſence de leurs Conſuls ne les eut retenus, bien que l'hiſtoire en remarque plusieurs qui y ont eſté tués.

Danger du Prince,

Ainſi il part d'Anvers, ſe rend en ſa ville de Breda, ſuivi de pluſieurs miliers de perſonnes de toutes conditions. Là il ordonne de ſes affaires le mieux qu'il peut, exhorte tous ſes amys & ſerviteurs de pourvoir à leur ſeureté, & leur fait cognoiſtre qu'ils n'en ont point d'autre que la retraite, fait charger & emporter tout ce qu'il peut, prend le chemin d'Allemagne & ſe retire en ſa Comté de Naſſau. Il n'eut pas quitté Anvers que la garniſon y fut introduite, la Regente meſme s'y fit voir accompagnée de cinq cents chevaux, pour authoriſer de plus fort par ſa preſence vn changement general, de bien en mal pour tous, & de mal en pis pour les pauvres Proteſtans, ſi mal traités qu'ils y virent rebaptiſer par force leurs enfans.

ſa retraite en Allemagne,

Le Duc d'Alve ne tarda pas d'entrer dans le pays avec tout pouvoir de la part du Roy d'Eſpaigne, accõpagné d'une armée d'Eſpagnols & d'Italiens. Sa venuë affligea la Regente qui le regardoit comme la planche de ſon deſpart. Les Grands en prindrent l'alarme, le peuple en fut effarouché, Anvers en trembla, & pour la peur qu'il en eut luy fournit des verges pour chaſtier ſes citoyens, par une contribution de quatre cents mille livres, pour une partie des frais de la cõſtruction de la plus ſuperbe citadelle qui fut en l'Europe. Son effigie en bronze relevée au milieu de la place d'armes foulant aux pieds les Eſtats du pays, releverent d'autant de degrés ſon orgueil inſuportable. Sa cruauté le fit cognoiſtre à tout le monde & deteſter aux Flamens. Les Comtes d'Egmont & de Horne & nombre infini d'autres la publierent, par la mort ignominieuſe qu'il leur donna, & tant de milliers de perſonnes de tout ſexe & condition expoſées aux gibets & aux buchers, le deſcrierent par tout comme ennemi du genre humain. Il aymoit le ſang : mais il eſtoit gagé pour cela, l'Eſpaigne l'avoit mandé à ceſte fin. Et ſon Roy n'avoit-il pas confiſqué corps & biens de tous ſes ſubjects du Pays bas ? Il ne ſe pouvoit pas donc meſprendre quant aux hõmes. Mais n'y a il par un Dieu par deſſus

Arrivée du Duc d'Alve au Pays bas,

ſon naturel,

ſes actions

Non minus Principi turpia ſunt multa ſupplicia, quàm medico multa vulnera. Sen. 1. de Clement. cap. 24.

Vargas chef du Conſeil du Duc d'Alve avoit touſiours à la bouche ceſte ſentence de cruauté ; *Heretici fraxerunt templa, boni nihil faxerunt contrà ergo debent omnes patibulare ;* Les Heretiques ont profané & ruyné les Egliſes, les bons ne les ont pas empeſchés ils doivent donc eſtre tous pendus.

deſſus pour punir ceux qui eſpandent le ſang? qui le redemanda en ſon temps, & à l'un & à l'autre. Car *le ſang innocent crie vengeance de la terre au ciel, & les mains ſanguinaires ſont en abomination à l'Eternel.*

Conſeil que luy donne la Regente.

La Regente qui ne vit & ne ſçeut pas l'ordre ſecret du Duc touchant le Prince & les Grands que lors qu'il vint au point de l'execution, luy propoſa pour vray moyen de pacifier le pays, de tenir en bonne humeur & de traiter doucement le Prince & les autres Grands: Et le Cardinal Granvelle ayant apprins à Rome l'empriſonnement des Comtes de Horne & d'Egmont, demanda inſolemment *ſi le Taciturne n'eſtoit point priſonnier ou ſi on ne le pouvoit avoir*, comme on luy dit *que non;* il reſpondit *qu'il eut mieux valu avoir le Taciturne ſeul que tout le reſte enſemble.* *a* Il n'eſtoit plus au pouvoir de ſes ennemis de meſfaire à ſa perſonne, il l'avoit logée à l'eſcart de leur violence & à l'abry de la tempeſte; *Il avoit prins ſa retraite vers l'Eternel, & s'eſtoit retiré ſous l'ombre des aiſles du Tout-puiſſant*, ils le verront bien toſt à leurs portes armé de vengeance & en eſtat d'en prendre raiſon.

Eſtat de la France.

La France ne jouïſſoit pas de plus grand repos que le pays bas. Une meſme querelle & qui avoit meſmes motifs & meſmes autheurs, l'avoit relancée dans les ſeconds troubles, qui donnerent naiſſance à une infinité de maux au milieu & aux quatre coings du Royaume. Orange qui en eſt environnée de toutes parts, ſe vit derechef engagée dans ſes mouvements: la Religion eſtoit le ſujet de la querelle, le deſir de l'extirper en eſtoit le motif, & la Reyne Catherine avec le Duc d'Alve les principaux autheurs. Ceſtuy-cy travailloit puiſſamment à l'executiō du deſſein, celle là s'eſtoit miſe en eſtat d'exploiter leurs penſées ſanguinaires ſur les peuples de ſon obeïſſance.

Les Proteſtans François qui avoient les yeux perçans, voyans ce grand orage venir fondre ſur eux, font tout ce qu'ils peuvent pour l'exquiver, & pour prevenir les deſſeings du Roy & des Miniſtres de ſon Eſtat, ſaiſiſſent autant qu'ils peuvent de toutes les places de leur bien-ſeance dans une meſme nuict. *b*

Prinſe de Mornas.

Moreau deſtiné pour donner le mot à toutes les villes du parti en ce pays, à l'execution des entreprinſes, paſſe à Orange, en advertit ceux de la Religion, qui n'eurent pas les mains engourdies, mais la meſme nuict partis de chés eux, s'approchent de Mornas, y entrent par l'eſchelle, gaignent incontinent la ville, toſt aprés le chaſteau, d'où ils deſchaſſent les Catholiques, en tuent pluſieurs qui vouloient faire reſiſtance, & ſont ſecourus & renforçés par beaucoup de gens de guerre, qui y avoient de toutes parts, pour courir & piller ſur les terres du Comtat.

Diligence de Varick pour pacifier la Principauté.

Dés le lendemain de Varick, que nous avons laiſsé aſés empeché à calmer les emotions populaires des mauvais ſubjects de ſon gouvernement contre l'authorité de ſon Maiſtre, en reçeut l'advis, & pour donner ordre à la ſeureté de l'Eſtat, mande les Viguier, les Conſuls, les Gentilshommes & les principaux d'Orange pour conferer avec eux de ce nouveau accident, leur declare que ſon intention eſtoit, qu'aucun des ſubjets du Prince de quelle Religion qu'il fut ne ſe meſlat aucunement parmy les troubles des voiſins, les exhorte de penſer aux moyens de r'aſſeurer les Eccleſiaſtiques & les autres habitans qui en avoient prins une chaude allarme *c*, commande aux Conſuls d'aſſembler un Conſeil general, pour adviſer aux moyens de ſe pouvoir conſerver en paix & ſeureté ſoubs l'obeïſſance & authorité du Prince, ſuivant ſes Edicts & Ordonnances. Le lieu fut indict dans la grande Egliſe noſtre Dame, là ſe rendent la plus part des habitans d'une & d'autre religion; de Varick auſſi accompagné de quelques Conſeilliers du Parlement qui fait les meſmes declarations & remonſtrances en general qu'il avoit faites aux Conſuls en particulier, *les ayans exhortés pour plus grande aſſeurance des deux Religions, de paſſer mutuelle obligation les uns aux autres, promettant de faire prompte & exemplaire juſtice de tous ceux qui y contreviendroient.*

François Serre Vicaire de l'Eveſque pour les Eccleſiaſtiques remonſtra,

Bellorum egregios fines quoties ignoſcendo tranſigatur, diſoit Eunones Roy de Parthe à Claudius Empereur. *Tacit. Annal.* 11.

Par le *Taciturne*, il entendoit le Prince d'Orange, faiſant alluſion ſur ſon naturel qui eſtoit de ne parler gueres & faire beaucoup.

Taciturnitas enim optimum atque tutiſſimum rerum adminiſtrandarum vinculum Valer. 2. *Nec res magnæ ſuſtineri poſſunt ab eo cui tacere grave eſt. Curt.* 4.

a Mathieu en ſon hiſtoire de Charles IX. dit que ſi toſt que l'on ſceut que le Duc d'Alve eſtoit en chemin pour venir au Pays bas, le Prince d'Orange qui ne vouloit deſpendre de l'authorité d'un moindre que luy, & craignant d'eſtre contraint à conſentir à la rupture des privileges du pays, demanda congé à la Gouvernante, ſe retira en Allemagne, & advertit le Comte d'Egmont que ſa teſte ſerviroit de pont pour faire le paſſage aux Eſpagnols.

b Ceſt nuict fut appellée la Michelade du nom de S. Michel, parce qu'à la veille de ceſte feſte avindrent toutes ces grandes executions, par toute la France.

c De Varick ne ſcavoit pas que ceux qu'il exhortoit de vivre en paix eſtoiét ceux qui avoient contribué le plus à la prinſe de Mornas.

1567. remonſtra, *que depuis l'arrivée du ſieur de Varick il ne leur avoit eſté mesfait en leurs perſonnes, biens ou exercice de leur religiõ, qu'aux premieres troubles les meſmes aſſeurances ayant eſté données par ceux qui avoient lors la direction de l'Eſtat: ce neantmoins pluſieurs des leurs meſmes Eccleſiaſtiques, avoient quitté l'habit & la religion pour leur faire la guerre, tellement qu'il y auroit eu un desbordement general de part & d'autre, ce qui luy donnoit occaſion d'apprehender le meſme en ce temps; toutesfois pourveu que les Edicts du Prince ſoient inviolablement obſervés & les contrevenans punis, ils offrent de vivre en leur religion, faire leur debvoir, n'abandonner les villes de la Principauté, y ſervir ceux de la religion Reformée, pourveu qu'ils vivent en paix & union reciproque avec eux ne courẽt & n'entreprenẽt rien ſur les voiſins.* De Varick adjouſta *qu'il tiendroit eſtroictemẽt la main à l'obſervation de leur union, par des punitions exemplaires contre les contrevenans; qu'il en informeroit tous les Gouverneurs des Provinces voiſinnes, pour avoir paix & liberté de commerce avec elles.* Les Conſuls firent les meſmes offres que les Eccleſiaſtiques, pour tous ceux de leur party. Lors tous les adſiſtans d'une & d'autre religion *declarerent à haute voix qu'ils vouloiẽt vivre en paix ſoubs l'obeyſſance de Monſeigneur le Prince & commandement du ſieur de Varick Gouverneur, ne ſe meſler aucunement de la guerre pour l'un ou l'autre party, s'entre-ſecourir les uns les autres en leurs perſonnes, biens & religions, n'abandonner les villes, leurs biens & maiſons, ſe prenans en protection mutuelle les uns les autres, ſoubs la ſauve-garde de ſon Excellence leur Souverain Prince.*

Machiavel diſcourant des moyens neceſſaires pour unir une ville diviſée par factions & partialités propoſe trois moyens *ò ammazzargli ò i capi de tumulti; ò rimuovergli della città, ò fare loro far pace inſieme, ſotto oblighi di non ſi offendere.* Et dit que de ces trois moyens, il n'y en a point de plus nuiſible ny de plus inutile que le dernier.

Union des deux religions & neutralité.

Pour s'y conſerver ils doublent la garde de la ville, Courthezon de meſme & eſlit pour Capitaine Pierre de Merles Eſcuyer confirmé par lettres de Commiſſion du ſieur de Varick, pour y commander abſoluement.

Ordre à Orange, à Courthezon

Ionquieres neglige de nommer un Capitaine pour la garde de leur ville, de Varick y commet François de S. Laurens Chaſtelain du lieu pour y commander, qui refusé au commencement par le peuple en danger de ſa vie, eſt finalement remis, les ſubjects contraints de luy obeyr par ordre du Commiſſaire, les Conſuls arreſtés priſonniers & les principaux autheurs de ceſte eſmotion criés a trois briefs jours.

& à Ionquieres.

De Varick pour contenter mieux ces peuples, leur avoit permis de nommer des Capitaines pour leur garde, qui fuſſent puis aprés confirmés par luy.

La Communauté avoit nommé un certain Ceſari di Miegecorte, & faiſoit difficulté d'en accepter aucun autre, s'ils l'euſſent eſleu pluſtoſt il eut paſsé.

Cependant les aigreurs continuoient avec les voiſins. De Varick pour aſſeurer l'Eſtat y eſtablit deux compagnies de gens de pied, commandées par Audefret Gentilhomme du Dauphiné, & Bernard de Nions, en fait loger une à Orange & l'autre à Courthezon: Et pour entretenir le commerce avec le Comtat envoye ſes Deputés au Cardinal d'Armagnac Collegat d'Avignon nouvellemẽt arrivé, affin qu'il confirmat le traicté de paix: mais ceux cy ayans ſejourné trois jours en Avignon ſans rien faire, furẽt contraints de reprẽdre le chemin de leur retour, chargés des meſpris & des bravades de Suze & des ſiẽs.

par Garniſons

Ceſte injure obligea de plus fort de Varick de penſer à la ſeureté de l'Eſtat. Il fait rabiller les murailles d'Orange, & eſlargir les foſsés, munitionne le Chaſteau & reſolu de le fortifier, commence de faire creuſer par courvées generales de toute la Principauté le foſsé du Donjon & de la Courtine, il n'y en avoit point eu juſques alors: & les Conſuls des cõmunautés aſſemblés en Cõſeil luy formerent par forme de gratification & ſans conſequence un eſtat de quatre cents livres par mois pendant la duree des troubles dans le pays.

& par fortification des Chaſteaux

Il ne deſiroit que de maintenir l'Eſtat en paix & en neutralité, ſous vne religieuſe obſervation dn traicté paſsé avec les Officiers du Pape, & ceux-là ne le laiſſerent jamais paiſible en ſon Gouvernement. Suze deſormais Gouverneur du Comté par le deſpart de Fabrice, accõpagné de trois cents chevaux & de ſix cents hommes de pied avec ſix canons, s'approche de Courthezon & demande entrée *pour parler*, dit il, *au ſieur de Merles*, on luy reſpond qu'il n'y eſt point; lors quelques uns de ſa ſuite avec grandes menaces ſe prindrent à crier *qu'en bref le ſieur de Suze ſe fairoit bien faire ouverture*. De là il marche contre le Pont S. Eſprit, & apres avoir canonné le Pont durãt deux jours, il le gaigna & garda juſques à la venuë d'Aſſier General des Egliſes du Languedoc.

ſont grabugés par Suze.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ceux qui offencent ne pardonnent pas volontiers, & c'eſt une maxime reſolue entre tous les Politiques que nous n'avõs plus grãds ennemis que ceux de qui nous avons reçeu quelque grã de offence.

1567.

Haine de Suze cõtre Orange,

Suze haïſſoit à mort Orange, parce qu'il l'avoit mal traittée. Il fait ſaccager par les fregates d'Avignon la grange de Balthezard ſur le Rhoſne, où s'exigent les peages du Prince, & peu apres luy meſmes ſuiui de trois cents Chevaux paſſant prés de Ionquieres, le fait ſommer par un Trompette de luy faire ouverture pour loger & commander à tous *les Huguenots d'en vuider promptement, autrement qu'il ſe fairoit jour par le canon.* mais n'ayant peu obtenir q'un refus, il paſſa outre ſans rien faire.

effects d'icelle,

Il eſtoit obligé à ce faire par la neceſſité preſente & preſſante, laquelle dit Seneq; *magnum eſt imbecillitatis humanæ patrocinium, omnem legem frangit. Declamat. lib. 9.*

Ces cõtinuelles menaces occaſionnerent noſtre Gouverneur, de faire porter les cloches de Couthezon & de Ionquieres dans le Chaſteau d'Orange, pour les employer en cas de neceſſité à faire du Canõ. Les Eccleſiaſtiques d'Orange, Chanoines, Carmes, Cordelliers & Iacobins, ne tarderent pas de demander congé de ſe retirer en Avignon, & les principaux Catholiques de les ſuivre, contre les promeſſes reciproques de ſe maintenir les uns les autres. De Varick fit *deffendre à tous les ſub ects de s'abſenter ſans congé à peine de confiſcation de corps & de biens, les abſents cottiſables à toutes les charges tant ordinaires qu'extraordinaires.*

autres

Suze continuoit ſes aggreſſions contre les ſubjects du Prince. La Rays s'en alloit à Mornas de la part de Varick, pour faire rendre des grains enlevés à Crochãs par la garniſon; il ſe vit chargé ſi rudement outre le pont d'Egues, par vne embuſcade de Cavaliers de la compagnie de Suze, qu'ayant perdu deux de ſes ſerviteurs & vn cheval, il ſe ſauve de viteſſe à Orange, & ceux de l'embuſcade à Caderouce, d'où ils eſtoient partis: peu apres la garniſon de Camaret, vint rompre nuitamment le pont, pour rompre le paſſage.

de Varick ſe premunit.

La Principauté eſtoit environnée de tous coſtés de gens de guerre du Comtat: de Varick renforça la garniſon d'Orange de la cõpagnie de Bernard logée à Courthezon, redoubla le nombre de ceux qui travailloient à la fortification du Chaſteau, ſe pourveu autant qu'il peut de toutes choſes neceſſaires à ſa ſubſiſtance, inonda la campagne en deſtournant le cours naturel des ruiſſeaux & des fontaines, ſi à propos, que l'inondation dura juſques à la la fin des troubles, & eut grandement incommodé l'ennemy en cas de ſiege. mais l'eſchec devoit tomber ſur Courthezon.

1568.

Suze fait ſommer Courthezon de ſe rendre,

Suze parti d'Avignon avec toutes ſes forces, fait tirer ſon Canon contremont le Rhoſne, pouſſe avant Rochefort Gentilhomme Daulphinois, pour ſommer Courthezon au nom du Roy de luy preſter obeïſſance. Il eſtoit ſuivi d'vne trouppe de Cavalerie qu'il avoit laiſsée à mille pas. Pierre de Merles l'vn des principaux gentilshommes de la ville qui y commandoit, reſpond *que la place appartenoit à Monſeigneur le Prince d'Orange, ſous l'obeïſſance duquel ils vivoient ſans avoir guerre contre perſonne: qu'ils ne vouloient obeïr à autre qu'au Gouverneur d'Orange.* Rochefort le menace du Canon qui n'eſtoit qu'à vne lieuë de là au pont de Sorgues. La diviſion ſe meſle parmi les habitans. Les Catholiques ſollicitent les Proteſtans de ſe retirer, & leur laiſſer la garde de la ville, ou bien offrent de s'en aller & de la leur remettre ne voulans reſiſter à Suze. On deſpeche meſſagers à de Varick, pour luy en donner advis. Ils ſont arreſtés en chemin, l'vn Proteſtant fait priſonnier, & l'autre rebrouſſa pour en porter les nouvelles à Courthezon. Le lendemain les Proteſtans aſſemblés en conſeil, deſpechent derechef vn homme à de Varick. Il les exhorte de tenir bon juſques à la venuë du ſecours des Egliſes qu'il attendoit d'heure à autre.

s'en approche

Mais Suze avec ſa Cavallerie s'approche de Courthezon, demande à parlementer. Maurice de Merles frere de l'autre & Iacques Autrand Conſuls, accompagnés de deux autres habitans ſortis, parlent longuement avec les ſiens, puis reentrés pour tenir Conſeil & pour reſpondre à ſes ſommations, luy font dire qu'il le reſoudront ſur la reddition le lendemain à dix heures. Suze ſe retire pour ce jour: ceux de Courthezon en donnent promptement advis à de Varick, qui leur reſpondit par un Tambour, & pour deſcouvrir le

deſſein

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. deſſein de Suze, le charge de luy donner ceſte meſme nuict une lettre de ſa part au pont dé Sorgues : mais parvenu à my-chemin de Courthezon à Bedarrides, oyant le bruit des gens de Suze qui marchoient, tourne face ſans paſſer outre, & à grand pas arrivé prés de Courthezon ſe print à crier eſperduëment : *ſauuez vous, vous eſtes perdus, voicy le camp qui vient.* Ces parolles donnerent l'eſpouvente aux habitans.

ſa ruze à le prendre

Suze ſe ſert d'vne ruze partant de Sorgues : il print avec ſoy grand nombre de charretiers ayans leurs foüets en main qu'ils faiſoient petiller, fait porter grand nombre de flambeaux comme pour eſclairer parmy l'obſcurité de la nuict, & marcher tous ſes gens en ordonnance le long du grand chemin, crians *dia dia hure-hou*, avec les petillements des foüets, comme pour animer des Chevaux au tirage de quelque grand attraict. Ceſte muſique qui s'entendoit facilement de Courthezon, continuë juſques aſſez prés de la ville, & vous euſſiez dit qu'ils conduiſſoient du Canon, & ſi n'en avoient point. La fainte donna telle frayeur aux Courthezonnois n'eſtans alors gens agguerris, qu'ils condeſcendirent facilement à compoſition, ſe virent trompés & mocqués, & ne donnerent pas moins d'occaſion à leurs ennemis de rire de leur timidité, que jadis Annibal aux Romains de la ſienne, en derriſion de laquelle ils dreſſerẽt vn temple au Dieu Ridicule. Trois heures aprés minuict Rochefort & Scipion conduiſans vne compagnie de Cavallerie & les Arquebuſiers de la garde de Suze, arriverent à la porte du Prince, crians à la ſentinelle *d'appeller les Conſuls pour porter les clefs de la Ville au ſieur de Suze, autrement qu'ils ſeroient en brief battus du Canon qui s'advançoit, & tout ce qui ſeroit trouué mis à mort ſans miſericorde.* Thomas Marie l'un des habitans ſe preſente ſur les murailles, & apres quelques propos leur dit, *que ceux de Courthezon porteroient leurs clefs au ſieur de Suze, pourveu qu'il promit d'y laiſſer vivre ceux de la Religion en liberté de conſcience, ou bien qu'il leur permit d'en ſortir bagues ſauues.* Rochefort & Scipion le luy promettent avec ſerment; *par le nom de Dieu, & à foy de Cavailliers.* Maurice de Merles premier Conſul faiſant ſa ronde s'y rencontre, deſcend en la ville, aſſemble le Conſeil pour y deliberer, tandis que Rocheſort & Scipion ennuyés de tant de delays tempeſtoient à la porte diſans, *Quoy ! Monſieur de Merles ne veut-il pas tenir ce qu'il a promis?* A l'iſſuë du Conſeil on leur dit d'aller à la porte de la Fontaine pour y recepvoir la reſponce. Elle fut, de porter les clefs à Suze. Les Conſuls ſuivis de pluſieurs habitans ſe rendent à la porte, où ils treuvent Pierre de Merles, qui comme Capitaine de la garde avoit les clefs de la ville : ils les luy demandent pour les porter à Suze, ceſtuy-cy y fait des grandes difficultés, mais aprés pluſieurs conteſtations entre-eux, il les deſlivre à Maurice de Merles ſon frere, *proteſtant qu'il n'y conſentoit point, & de tous dommages & intereſts qui s'en pouroient enſuivre au prejudice du Prince & du public.* Les Conſuls ſuiuis d'une trouppe d'habitans, les deſlivrent incontinent és mains de Suze, qui y entra avec ſa trouppe. Ainſi les Abderites furent chaſsés par les ratz & par les grenoüilles. Ainſi une foibleſſe de cœur eſt ſouvent expiée aux deſpens de ceux qui ont manque de courage. Avec luy entrerẽt auſſi pluſieurs fuitifs d'Orange & de Courtezon, & pluſieurs volontaires abſents, preſumans d'accompagner toſt aprés Suze dans Orange; quelques uns de ceux-là s'arreſterent à Courthezon, d'où ils firent apres la guerre contre Orange.

Aprés la bataille de Cannes Annibal s'eſtant avancé juſques aux portes de Rome & aſſis ſon camp à trois cents pas loing cõme pour l'aſſieger, il en fut deſtourné par un grand bruit cõme d'une multitude qui rioit à gorge deſployée, & les Romains pour s'en mocquer firent baſtir un temple qu'ils dedierẽt *Deo Ridiculo.*

promeſſe des ſiens mal gardée,

Qui metuunt promiſſis demulcentur. App. de Bel. Hiſp.

Pavidis cõſilia in incerto ſunt. Tacit.

en eſt rendu maiſtre

Abderitæ propter ranarum muriumque multitudinem relicto patriæ ſolo ſedes quærebant. Iuſtin. Hiſt. lib. 15.

les Proteſtans priſonnier.

Rochefort qui avoit charge aupres de Suze, fait loger tous les Proteſtans dans la maiſon de Maurice de Merles, horſmis ceux qui tandis que l'ennemy entroit, ſortirent ou par les portes ou par les murailles, ſagement : car ils éviterent les oppreſſions, les pilleries, les rançonnemens ſouffertes par les autres qui demeurerent, au prejudice de la foy qui leur avoit eſté donnée & de la capitulation portée par le traicté.

Montagnard ayant eu le Gouvernement de Courthezon, donna des gardes aux priſonniers, & les fit tous ſerrer dans la grande ſalle haute de la maiſon.

1568.

I'y ay veu pluſieurs marques de leur captivité contre les feneſtres. Ils furent forcés de financer à Madame de Suze pour ſes eſpingles, à Rochefort, à ſon Lieutenant, & à leurs gardes; mais ce n'eſtoit que commencement de douleur.

Suze demande Bauſſenc.

Car dix ou douze jours aprés, Suze deſpeſche à Orange Buſſiere, l'un des priſonniers, *pour dire à de Varick de luy renvoyer Bauſſenc auſſi priſonnier, qui s'arreſtoit à Orange contre ſon gré, autrement qu'il fairoit conduire en Avignon tous les autres obligés pour l'aſſeurance du retour de ceſtuy-cy.* De Varick luy reſpond, *qu'il ſe devoit acquitter de ſa promeſſe envers les priſonniers, & quant à Bauſſenc qu'il ne le vouloit remettre entre ſes mains.*

Longue detention des priſonniers.

Cela fut cauſe en partie de la longue detention des autres. Suze inciſtoit touſiours de reavoir Bauſſenc, & croyant d'en faciliter le moyen fit conduire tous les autres priſonniers au Pont de Sorgues, mais voyant qu'il n'y avançoit rien, il les rençonna d'une ſomme d'argent, en envoya une partie dans les priſons du Palais d'Avignon, les autres de moindre eſtoffe ramenés à Courthezon & logés dans une baſſe foſſe, ſi à l'eſtroit qu'ils eſtoient contraints de ſe coucher les uns ſur les autres. Ainſi ils demeurerent longuement en ce miſerable eſtat.

Le Miniſtre eſt bruſlé tout vif en Avignon.

Iean Guers Miniſtre de Courthezon avoit eſté fait priſonnier comme ceux-cy, mais touſiours logé ſeul, ſequeſtré des autres avec une ſeverité & rigueur nompareille; on le conduit ſeparement en Avignon, il eſt logé en une priſon tres eſtroite, peu de jours aprés on luy fait ſon procés, il eſt condamné à eſtre bruſlé vif, l'execution s'en enſuit. Voila ce bon perſonnage attaché au bucher parmi l'horreur des flammes, preſchant, exhortant, priant avec une conſtance admirable. Ces Borreaux luy mettent un gros os dans la bouche, pour luy empeſcher la parole. Il parle par geſtes & des mains & des yeux, & donne à cognoiſtre combien la mort luy eſt aggreable pour le ſouſtien de ſa creance: on s'efforce de redoubler ſes tourments, s'il ſe pouvoit quelque choſe de pis: mais ſa patience triomphe de la cruauté meſmes. Quelques boutefeux luy portent des tiſons ardans & flambans ſur la face en forme de croix, leſquelles ils tachent d'imprimer contre ceſte chair matraſſée & ja auſſi rouge que feu. Mais toutes ces horribles cruautés ne furent pas capables de deſtourner ſes yeux en terre, qu'il avoit touſiours fichés au ciel, & ſes mains eſlevées en haut, juſques à ce que finalement ſuffoqué par l'ardeur des flammes, il rendit l'eſprit & ſeela par ſa mort, la doctrine qu'il avoit preſchée avec grand fruict de pluſieurs aſſiſtans à ce funeſte ſpectable auſquels Dieu toucha le cœur. Avec ceſtuy-cy fut executé la Perriere l'un de priſonniers de Mornas, eſtranglé par grace ſur le bucher avant que d'eſtre bruſlé.

Ainſi ceſte mort verifia ce que dit Tertulien que le ſang des Martirs eſt la ſemence des Chreſtiens. *Plures inquit efficimur quoties metimur á vobis. In Apol.*

Prinſe de Ionquieres.

Suze voyant que ſon deſſein avoit ſi bien reuſſi en la prinſe de Courthezon, envoye dés le matin deux ſoldats pour ſommer Ionquieres *de le recognoiſtre Gouverneur d'Avignon & du Comté, autrement les menacer de les foudroyer avec le Canon qui eſtoit à Courthezon*, il n'y en avoit point, *& de faire paſſer au fil de l'eſpée tous les habitans.* Le Baille du lieu tout tranſi de peur, ſort dehors & demande à ces deux ſoldats ſauve-garde pour luy & pour ſa famille, moyennant laquelle il promet de faire rendre la place. Ceux de Ionquieres deſpechent à Courthezon pour ſçavoir au vray ſi le Canon y eſtoit, en intention de ſe rendre. Celuy qui fut envoyé eſtant de retour, affirma par ſerment avoir veu le Canon. Il ne reſtoit donc qu'à introduire Suze dedans. Les ſoldats de la garde cōmandés par Vaqueiras y reſiſtoient. Les Conſuls & tous les habitans reſoluent en plain Conſeil de leur coupper la gorge en cas qu'ils s'y veuillent oppoſer. Les autres en ont le vent, avolent à Orange, & leur Capitaine contraint de rendre les clefs les remet aux Cōſuls, & eux és mains d'un Capitaine que Suze y envoya, lequel en print poſſeſſion avec nombre de Cavallerie & Infanterie. Comme ils entroient dans la ville, quelques habitans pour ſignaler l'allegreſſe qui leur revenoit de ce changement ſe prindrent à crier, *Nous ne*

Vagus primùm & inincertus rumor. mox, ut in magnis mendaciis, interfuiſſe ſe quidam & vidiſſe adfirmant: credula fama inter gaudentes & incurioſos. Tacit. 1. Hiſt.

recognoiſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. *recognoiſſons point Guillaume de Naſſau, ny le Gouverneur d'Orange, mais ſeulement le Roy & le Comte de la Chambre.* Tous les fuitifs & bannis pour crimes reentrerent. L'humeur du peuple va à la nouveauté, & ſes inclinations au changement : mais tel change qui ne meliore pas, leur joye fut bien toſt convertie en triſteſſe, & leur repos en ſouffrance. Les oppreſſions qui les cuiderent accabler leur firent regreter, mais trop tard pour eux, la douce domination de leur Prince & l'equitable gouvernement de Varick. Iuſte loyer de leur infidelité, inconſtance, lacheté.

& leur legereté.

Li huomini mutano volontieri ſignore, credendo migliorare, & queſta credenza gli fa pigliar l'arme contro à chi regge, di che s'ingananno, perche veggono poi per eſperienza haver pegiorato. Machiav. del princ. ca, 3.

Nec quidquam facilius, quàm in quemlibet affectum mutare populum. Quinct. 2. decla.

Non delectu aut ſapientiâ ducitur ad judicandum, ſed impetu & quadam etiam temeritate. Cic. pro Plan.

La prinſe de Courthezon & de Ionquieres ſembloit preparer à Suze le chemin à Orange : mais il ſe viſt bien eſloigné de ſon conte. Il envoye un Trompette avec Maurice de Merles au Gouverneur, pour le ſommer de luy remettre les Chaſteaux & ville d'Orange & offrir de ſa part pour oſtages & aſſeurances du traicté, Caderouce, Crillon & Briſſac. Il ne reçoit de luy pour reſponce que ſes parolles, *qu'il ne veut point parlementer avec Suze ni autre de ſon commandement, que premier il n'eut abandonné les places de Courthezon & de Ionquieres appartenans à ſon maiſtre, lequel il eſperoit en brief de tenir adverti du tort que Suze luy faiſoit pour s'en reſentir, comme il pourroit facilement avec le temps.* Orange ne demeura point ſans ſecours. d'Aſſier general des Proteſtans en ces provinces y deſpecha cinq compagnies la pluſpart de Nions & des environs, contans huict cents bons hommes, qui ne demandoient qu'à demener les mains. De Varick rejetta leur entretenement ſur les revenus des biens des volontaires abſents, & ne pouvant trouver le ſien ſur les villes de la principauté ſaiſies par Suze, porte la main ſur l'Encenſoir, ſaiſit tous les revenus Eccleſiaſtiques ſauf la reſtitution ſi elle y eſcheoit, fait continuer les fortifications avec une extreme diligence & ne penſe deſormais qu'à ſe garentir du mal qui l'environnoit & à le porter ſur le gouvernement de Suze, qui ſe ſaiſit encor avec un billet de ſa main de, Gigondas, luy faiſant contribuer & porter tous les jours à Courthezon mille pains cuitz pour la munition.

Suze ſomme de Varick.

ſa reſponce.

Secours des Egliſes.

Les ennemis ramaſſoient des forces de tous coſtés pour former un corps d'armée. D'autre coſté le Duc de Ioyeuſe Lieutenant du Roy en Languedoc aſſembloit les ſienes, & ayant laiſsé ſon Infanterie avec quatre canons à Ville-neufve lés Avignon, paſſe à Courthezon accompagné de cinq cents chevaux. Ce jour là nos Orangeois avoient pouſsé hors de leur ville quarante chevaux, pour deſcouvrir le chemin de Courthezon à Tulette : Ils rencontrent les coureurs qu'ils chargent, les pourſuivent juſques auprés de Courthezon & en tuent pluſieurs ; le gros de la Cavallerie, repouſſe les noſtres & les ſuit pas à pas juſques aux ſables proche d'Orange. Là ils font ferme ſouſtenus par cinq où ſix cents Arquebuſiers ſortis d'Orange à la faveur des foſsés & de la riviere de la Meyne ; & aprés le coup de piſtolet de part & d'autre, Ioyeuſe ſe retire avec ſa Cavallerie, va joindre le Côte de Tende & Suze à Boulene & à Mondragon. A l'abri de ce gros, la garniſon de Courthezon proffita la journée à courir le terroir d'Orange, & en revenche quelques jours aprés nos Orangeois reparent ceſte perte par la prinſe de la pluſpart du beſtail de Courthezon. Ainſi rien que pertes, dommages d'un coſté & d'autre, courſes, pilleries, ravages ſur le pauvre meſnager ou payſan, qui eſt touſiours l'eſchiquier, ſur lequel les grands joüent tant de ſanglantes parties, triſtes effects de leurs paſſions.

Eſcarmouche des gens de Ioyeuſe avec les Orangeois.

Le dernier du ſecond mois fut funeſte aux Proteſtans qui occupoient Mornas deſpuis la Michelade. Ioyeuſe, Tende & Suze s'eſtans joints, l'aſſiegent & le battent ſi rudement que dans trois jours partie de force, partie de la trahiſon & lacheté d'aucuns du dedans reputés des plus vaillans & fidelles au parti, ils prenent la ville & le chaſteau, font paſſer au fil de l'eſpée tout ce qu'ils rencontrent, & par le feu ou par la corde la Peyriere qui y commandoit avec quatre des ſiens.

Prinſe de Mornas.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568.

Traverſes contre de Varick,

Tant de pertes des Proteſtans à nos portes, n'eſtoient-elles pas autant d'advertiſſements à de Varick pour l'obliger de ne rien obmettre pour ſa conſervation ? Certes, il n'y eſpargne rien de tout ce qu'il peut en ceſte grande extremité de temps, & le peuple contribuoit gayement perſonnes & biens à leur conſervation. Ils eſtoient devenus ſages à leurs deſpens, & voyoient le bras eſlevé pour les frapper, il leur eſtoit donc neceſſaire d'apporter à leur deffence une ferme & conſtante réſolution, de ſe faire enterrer dans les ruines de leur ville, pluſtoſt que de ployer lachement le col ſous les glaives ſanglans de leurs ennemis victorieux & triomphants.

Aux ſommations qui ſont faites par l'ennemy, la reſponce doibt eſtre de fer ou d'amertume pour les degouſter de leur deſſeing, autrement pour peu de lacheté qu'ils y remarquent tout eſt perdu. Ainſi tous les polit.

qui eſt ſommé de ſe rendre,

Les chefs de ceſte armée ſomment de Varick par une lettre *de leur rendre la ville & le chaſteau d'Orange pour le ſervice du Roy, autrement qu'il ne pouvoit attendre moindre traittement que ceux de Mornas & de Tulette.* Il leur reſpond verballement, *que s'ils venoient à Orange ils n'y recepvroient que des coups n'y recognoiſſant autre ſouverain que Monſoigneur le Prince d'Orange ſon maiſtre ſçachant bien que ce qu'ils faiſoient ne procedoit pas de la volonté du Roy.* Deſlors auſſi pour oſter la commodité d'un ſiege, il envoya des ſoldats par tout le terroir, bruſler pailles & fourrages à la veuë du camp, & prepara tout ce qu'il peut pour ſouſtenir les efforts des ennemis.

Deplorable miſere de la guerre, qu'il faille en bon Capitaine, redoubler les excés des ennemis pour les faire ceſſer entierement, & qu'ainſi les loix de la pieté cedent à celles des armes.

refuſe & fait la guerre,

Les courſes, les ravages, les pilleries continuoient de part & d'autre, mais avec plus d'advantage de nos Orangeois qui trouvoient à prendre de quel coſté qu'ils ſe jettaſſent. Ils coururent ſur tant de lieux du Comtat qu'on ne ſçavoit où loger le beſtail qui en fut emmené. Ceux de Caderouce avoient tué quelques pauvres travailleurs labourans au terroir d'Orange. Les noſtres leur rendent l'eſchange, & courans leur terroir mettent à mort tous ceux qu'ils rencontrent travaillans la terre; cela fit venir les Contadins à quelque raiſon, & fut accordé que deſormais les laboureurs pourroient librement & ſeurement travailler, & qu'on ne pourroit plus courir ſur eux ni ſur le beſtail.

ſe plaint au Roy contre Suze.

La paix avoit eſté fraiſchement publiée en France, & la Principauté demeuroit en guerre contre le Comtat. De Varick fait ſes plaintes au Roy par Sebaſtien du Creſt, des infractiõs de Suze ſien ſubjet, & de ſa violence à occuper les places de la Principauté, les rentes & revenus du Prince, & à detenir miſerablement pluſieurs priſonniers depuis la prinſe de Courthezon; ſupplie ſa Majeſté d'ordonner ſes volontés à Suze afin qu'il deſempare. Il obtient favorable reſponce & lettres du Roy & du Cardinal de Bourbon Legat d'Avignon, au Cardinal d'Armagnac & à Suze pour y eſtre ſatisfait : mais quelques jours devant, les priſonniers detenus dans la foſſe de Courthezon en nombre de quarante ſix avoient eſté eſlargis & s'eſtoient retirés à Orange, ſi qu'il en demeuroit encore quatorze dans le Palais d'Avignon. Du Creſt s'y en va pour rendre le deſpeche du Roy, mais il n'y fut accueilly que de menaces & bravades, & peu aprés Teſtu Secretaire du Cardinal de Bourbon venant de la Cour s'en va à de Varick auquel il rend deux lettres du Roy, *que ſa Majeſté avoit eſté advertie qu'il entretenoit dans Orange deux compagnies de Cavallerie, luy commandant de les congedier promptement & de ſe contenir en paix.* Le Secretaire viſt la calomnie & promit ſur le lieu, de travailler à ſon retour d'Avignon pour quelque accommodement.

Le Cardinal ſupprima l'ordre qu'il avoit du Roy, & reſpondit que les lettres de ſa Majeſté ne faiſoient mention que de quelque requeſte preſentée par Monſieur le Prince, & qu'il la vouloit voir en original avant que de faire autre choſe.

Artifices de ſes ennemis.

Le Cardinal ne tarda pas de le renvoyer à Orange accompagné de Roman pour conferer avec de Varick des moyens de parvenir à un accord, mais le voulant brider par des articles ſignés de ſa main derogatoires en pluſieurs points à ſon honneur, à la condition & au bien de l'Eſtat, il leur promit d'y reſpondre par eſcrit aprés qu'il auroit communiqué avec ſon Conſeil.

La minute de ſes articles hors de ſaiſon & de raiſon contenoient *Qu'avant la reſtitution de Courthezon, Jonquieres & Gigondas, le Cardinal vouloit avoir le bon plaiſir du Pape, d'autant que le General de ſon armée avoit prins leſdites places & icelles gardés à grands frais & deſpens. Qu'il offroit cependant de vivre en paix & deſarmer, pourveu que par meſme moyen le ſieur de Varick deſarmat, bien*

entendu

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. *entendu qu'il vouloit tenir quelque petit nombre de ſoldats pour la garde de Courthezon & autres places occupées, auſquelles les ſubjects du Prince faiſans profeſſion de la Religion pourroient jouyr de leurs biens par un Procureur Catholique, pourveu que le ſieur de Varick laiſſât librement jouyr les Catholiques de leurs biens à Orange, & les remit dans leurs maiſons, bien qu'ils euſſent porté les armes pour le ſervice du Pape & du Roy. Quant aux rentes du Prince des places occuppées, qu'elles ſeroient ſequeſtrées pour eſtre renduës à qui ſeroit ordonné ſelon l'intention du Pape, du Roy & du Legat. Que le ſieur de Varick feroit vuider d'Orange les ſubjets du Pape, qui s'y eſtoient rendus habitans chaſſés d'Avignon & du Comtat pour quelque occaſion, & n'en recepvroit deſormais aucun, & que les articles ayant eſté accordés & ſignés ſeroient envoyés au Pape, au Roy & au Legat.*

& Perfidies.

Sous ceſte fainte de paix, les Fregataires d'Avignon ne laiſſent de courir le terroir d'Orange & de faire des priſonniers. Neantmoins de Varick pour ſatisfaire à ſa parolle, envoye au Cardinal un des ſiens portant la reſponce à ſes articles; Cetuy-cy n'en rapporte qu'une replique ſignée par le Cardinal pleine de bravades & de dementis: Et ſur ce que de Varick ſe plaignoit, *que nonobſtant les accords ſolemnels & authentiques intervenus entre les deux Eſtâts par l'entremiſe du Roy, on avoit ſaiſi les places de ſon Gouvernement ſans luy avoir denoncé la guerre*, le Cardinal reſpond, *Ce qu'a eſté cauſe ne vous avoir eſté denoncé, ça eſté qu'il ne s'eſt treuvé Catholique qui y ſoit voulu aller, veu que les avés tous chaſſés & privés de leur religion: mais c'eſtoit choſe que vous pouviés tenir pour dite & aſſeurée, veu la mauvaiſe volonté que vous montriés contre le ſervice de leur S. & Majeſté: Et auſſi à l'endroit de telles perſonnes, il ſe faut aſſeurer de leurs promeſſes quand on tient: car la commodité ſe preſentant le profit à lieu contre la foy promiſe.*

Il faloit qu'il adjouſtat ces mots pour couverture de ſa perfidie: *Romanis promittere promptum eſt: promiſſis autem quamvis juramento ... matis minimè ſtare Myrrhanes Perſarum. Dux apud Procop. lib. 1. Perſic. belli.*

Ainſi toute eſperance d'accommodement retranchée de ce coſté là; de Varick renvoye du Creſt en Cour de France, & tient le Roy particulieremēt adverti du deſſein du Cardinal, qui eſtoit de continuer l'occupation des places de la Principauté ſous pretexte des guerres, & d'attendre les volontés du Pape. Cependant le Cardinal le fait recercher pour deux points, l'eſchange des priſonniers qu'il detenoit à Courthezon, avec ceux qui eſtoient au pouvoir de Varick; & les moyens de faire la cuillette des fruicts pendans és deux Eſtats. d'Aubignan eſt deputé à Orange par le Cardinal pour traicter. Il y fait trois divers voyages, & finalement eſt accordé, *que les priſonniers ſeroient eſlargis de part & d'autre: Que la recolte des fruicts ſe fairoit ſans acte d'hoſtilité: Qu'il ne ſeroit donné empeſchement au Recepveur general de la Principauté en la perception des droicts du Prince, à Courthezon, Ionquieres & Gigondas: & liberté du commerce accordée aux ſubjets des deux Eſtats tant par eau que par terre, ſans quitter les places occupées.* Du Creſt n'apporta de la Cour que la nouvelle de la venuë du Baron de la Garde avec les ordres du Roy, qui arriva quelques jours aprés à Caderouce; d'où il mande à de Varick & aux Conſuls d'Orange, *qu'il eſtoit là pour leur communiquer les affaires de ſa charge, touchant la ville & Principauté d'Orange.* De Varick luy envoye Guillaume Calviere Preſident, & Denis de Belujon Advocat General avec les Conſuls. Le Baron leur exhibe & fait voir la commiſſion de par le Roy, avec *pouvoir & mandement de ſe ſaiſir de la ville & Principauté d'Orange, pour les tenir deſormais en ſa main & ſous le nom de ſa Majeſté, y mettre Cappitaine & Officiers, y faire garder & obſerver ſes Edicts & Ordonnances, & en cas de refus y entrer par force, battre les places & les reduire par tous moyens ſous ſon obeyſſance;* puis ayant tiré à part le Preſident uſe de grandes menaces contre luy, *qu'eſtant ſubject du Roy il y alloit de la confiſcation de tous ſes biens en cas que ſa Majeſté ne fut obeïe*, & opere plus avec cela que s'il eut employé la force. Ce Preſidēt dōne l'alarme à de Varick, le preſſe de ſatisfaire au Baron & ſur la ſommation qu'il luy fit faire par ſon Trompette, *de luy rendre les Chaſteau & la ville d'Orange dans vingt quatre heures à peine de deffi*, luy perſuade de luy reſpondre par eſcript ces timides & tremblotantes parolles, *que la commiſſion du ſieur de la Garde eſtoit fondée ſur faux advis*

Trefves accordés avec le Comtat.

Le Prince ne peut jamais recouvrer ſes revenus, quand ſon Receveur ſe preſenta à la porte de Courthezon on luy fit vilage de bois, Saincte Ialle Gouverneur & le Cardinal meſme s'en eſtoient deſia accommodés.

arrivée du Baron de la Garde.

Effects de ceſte eſtrange maxime de commettre l'authorité d'un Eſtat à des eſtrangers qui relevent d'un autre Prince, contraire à la doctrine du fils de Dieu, diſant, que nul ne peut ſervir à deux maiſtres.

Ordre du Roy,

Aprés ceſte ſommation le Baron fit conduire tous les bateaux qui ſe treuverent ſur le Rhoſne en Avignon, pour empeſcher les ſecours des Egliſes du Languedoc.

& reſponce de Varick.

donnés

donné à ſa Majeſté : Qu'il eſtoit neceſſaire de les informer bien particulierement & au vray : Que cependant le ſieur de la Garde ſupercedat l'effect de ſa commiſſion, juſques à ce que le Roy & Monſeigneur le Prince fuſſent advertis : Qu'ils ſe ſouſmettoient en ſes mains ſous la protection du Roy, promettans de n'obeïr à autre qu'à ſa Majeſté, & à ſon Excell. leur Prince ſouverain : Qu'ils feroient vuider de la Ville tous eſtrangers, criminels, mal-famés & ſans adveu ; & ne retiendroient aucunes gens de guerre fors quinze ſoldats pour la garde du ſieur de Varick : Quils feroient ceſſer toute ſorte d'Artillerie & confection de poudre, ne feroient aucun amas d'armes offenſives ne deffenſives, permettroient le commerce libre à un chacun pour vivre en paix avec les voiſins, & bailleroient hoſtages pour aſſeurance de leurs promeſſes.

acceptée du Baron,

La foibleſſe de ceſte reſponce hauſſa de beaucoup le menton au Baron, qui ne ſe promettoit d'avoir ſi bon marché d'une telle place. Il fait dreſſer des Articles, accepte les offres qui luy ſont faites, & reſpond *qu'il deputera deux perſonnages pour demeurer dans le Chaſteau & ville d'Orange, afin d'y avoir l'œil à tout pour en rapporter la verité, & ce en attendant que les deputez des ſieurs Gouverneur, Gentilshommes, & Conſuls euſſent fait leurs remonſtrances au Roy, duquel ayant eu ſuffiſante deſcharge pour leur ſervir envers Monſeigneur le Prince leur ſeigneur, iceluy Gouverneur & autres ſeroient tenus de rendre la Ville & Chaſteau entre les mains de ſa Majeſté & dudit ſieur de la Garde, pour les recepvoir en ſa protection & ſauvegarde, laiſſant & faiſant joüir ledit ſeigneur Prince de ſes revenus. Cependant qu'il promettoit de n'attenter aucune choſe contre ladite Ville & Chaſteau, Gouverneur & ſubjects, fairoit retirer toutes les forces qui eſtoient preſtes, pour laiſſer la liberté & commerce à la Principauté avec les terres du Roy & du Pape, & feroit ratifier la promeſſe au ſieur Cardinal d'Armaignac.*

ratifiée par le Cardinal & oſtages baillés,

Les parties demeurent ainſi d'accord. Le Cardinal ratifie tout dés le jour meſme, & le lendemain le fils du Preſident & l'un des Conſuls d'Orange ſont donnés pour oſtages au Baron, qui envoye un des ſiens à Orange pour avoir l'œil aux affaires. D'autre coſté l'Advocat General s'achemine en Cour de France de la part du Gouverneur, & Iean de Langes de la part des Conſuls. Le Baron de la Garde y deſpeche auſſi ; mais aprés tout on n'en rapporte autre choſe qu'un Arreſt du Conſeil, portant que, *Le Roy a bien au long entendu les remonſtrances que les deputés de la Principauté d'Orange luy ont fait, tant de la part de ceux de ladite Principauté que du ſieur de Varick Gouverneur d'Orange, & ce que luy a encores outre ce que deſſus bien amplement rapporté le ſieur de la Garde Chevalier de ſon Ordre & Capitaine General de ſes Galeres. Nonobſtant leſquelles raiſons ledit ſieur Roy ordonne, veut & entend, que ledit de Varick enſemble ceux de la ville & Principauté d'Orange ayent à ſatisfaire entierement à l'intention de ſa Majeſté, comme leur a eſté cy-devant declaré par ledit ſieur de la Garde, & qu'ils entendront encores derechef par le ſieur de la Molle Chevalier de ſon ordre ; ſans y uſer d'aucune difficulté, remiſe, ou longueur : pouvant aſſés juger ledit de Varick & ceux de ladite ville & Principauté combien l'intention de ſadite Majeſté eſt bonne & tendante entierement au bien, repos & conſervation de ceux de ladite Principauté. Fait au Conſeil de ſa Majeſté y aſſiſtant le douzieſme jour d'Aouſt l'an mil cinq cents ſoixante huict, ſigné Charles, & plus bas Robertet.*

deputatiõ vers le Roy, qui en donne Arreſt,

Ces plaintes eſtoiẽt imaginaires & effect de Varick n'avoit jamais permis qu'õ courut ſur les terres du Roy, ni qu'on oſtat riẽ à ſes ſubjects, bien qu'il y en eut pluſieurs qui euſſent aſſiſté à la ruine d'Orãge.

La Molle eſt fait Gouverneur.

Dés le jour de l'Arreſt la Molle receut commiſſion du Gouvernement. Ses lettres eſtoient fondées ſur ces plaintes de ceux du Languedoc, Provence, Daulphiné & Comté d'Avignon, contenant *qu'ils avoient receu pluſieurs dommages & incommodités par les gens de guerre entretenus à Orange, qui ſi pouvoient tellement renforçer avec le temps qu'ils pourroient tenir par ce moyen en ſubjection les villes & places d'alentour, pour entreprendre ſur icelles choſes ſiniſtres & prejudiciables au bien & repos public, tellement que pluſieurs des anciens habitans de la ville s'en eſtoient retirés.* Le premier chef du

pouvoir

1568. pouvoir eſtoit *de faire r'entrer les Catholiques qui eſtoient dehors pour le fait de leur religion, de chaſſer les eſtrangers qui deſpuis peu de temps avoient fait domicile dans ladite ville, pourvoir au fait de la juſtice, faire vivre les ſubjects en union & y entretenir le commerce, tenir la main à ce que les revenus du Prince fuſſent bien & deüement payés à ſes Recepveurs, maintenir les privileges & franchiſes de ceux de ladite Principauté, & que de Varick qui avoit charge des affaires s'en deſiſtat entierement pour le regard de la force & police, mandant à tous Gentilshommes, Conſuls & autres de ladite Principauté d'obeïr au ſieur de la Molle.*

Avec ce, le Roy luy bailla des memoires particulieres, auſquelles on adjouſta *qu'en toutes les occaſions qui ſe preſenteroient & où beſoing ſeroit, le ſieur de la Molle en advertiroit le ſieur Cardinal d'Armagnac, Comte de Tende & les ſieurs de Ioyeuſe & de Gordes, avec leſquels il entretiendroit bonne correſpondance pour en retirer ayde & aſſiſtance au beſoing.*

La Molle vient à Orange,

Ainſi la Molle muni de toutes ces pieces prend le chemin d'Orange, accompagné de Belujon & de Iean de Langes & ſe retire à Caderouce; delà il mande ſommer de Varick *d'executer la volonté du Roy & de remettre entre ſes mains ſans aucun delay le Gouvernement de la ville & Principauté d'Orange.* De Varick plus emporté par le conſeil du Preſident Calviere, qui ſe ſouvenoit des menaces du Baron de la Garde, que par ſa propre inclination, ſe laiſſe couler à traiter pour la reddition de la place. La lacheté de quelques uns qui eſtoient auprés de luy & qui n'avoient meilleurs ſentiments que ceux que la crainte leur donnoit, opera beaucoup pour l'y porter. Adjouſtés y les grandes aſſeurances que Langes donna de la bonté de la Molle & des promeſſes qui luy avoient eſté faites, qu'õ laiſſeroit vivre les Proteſtans en la liberté de l'exercice de leur religion. Le Preſident, les Conſuls & autres ſont envoyés vers la Molle pour capituler & tous enſemble demeurent d'accord ſur les articles ſuivants.

& de Varick s'en va.

Dans les reſolutions douteuſes, ceſt une mauvaiſe conſeilliere que la crainte. *Peſſimus in dubiis augur timor. Stat. Theb. 3.*

Accord paſsé avec la Molle.

Premierement le ſieur de la Molle ſous l'authorité & bon plaiſir du Roy promet de reünir & remettre au domaine de la Principauté Courthezon, Ionquieres & Gigondas, & tous autres biens & droicts en dependans; de faire joüir Monſeigneur le Prince par le moyen de ſes Officers, Recepveurs & Fermiers, de ſes fruicts, & de faire rendre ceux qui luy eſtoient occuppés deſpuis le mois d'Octobre precedant ſans y rien toucher.

De ne s'entremettre de l'Eſtat de la Iuſtice eſtablie en ladite Principauté; l'exercice de laquelle avec ſon authorité demeurera aux Officiers du Prince, auſquels il baillera main forte par l'authorité de ſa Majeſté.

De ne s'entremettre auſſi de l'Eſtat politique de ladite ville & Principauté, ains le laiſſer aux Conſuls & Conſeillers de la maiſon de ville comme auparavant, & leur donner aſſiſtance: qu'il prendra en la protection du Roy & ſienne leſdits Officiers du ſieur Prince, ſes Recepveurs, Commis & tous autres ayant charge de ſes affaires, enſemble leſdits Conſuls, ſubjets & habitans.

Que ſes domeſtiques ny autres de ſa charge ne pourront prendre des habitans & ſubjects aucuns vivres ny autres choſes ſans leur gré & ſans payement, declarans leſdits habitans exempts de toutes charges & contributions pour la garde de la Ville & Chaſteau.

Que leſdits habitans demeureront en jouyſſance de tous leurs autres droicts, exemptions, privileges, franchiſes, libertés à eux accordées par leurs Princes ſans innovations, leſquelles il jurera devant qu'entrer dans la ville.

Que tous les Officiers, manans & habitans de ladite Principauté demeureront en l'entiere liberté de leurs conſciences. Ie façon que ceux qui voudront vivre en la Religion Reformée, pourront avoir & entretenir Miniſtres, pour preſcher & faire l'exercice de ladite religion au lieu & Temple qu'ils ont fait édifier ſans y pouvoir eſtre empeſchés: comme auſſi ceux de la religion Catholique & Eccleſiaſtiques ne pourront eſtre empeſchés ou troublés en l'exercice de leur religion, par quelque moyen que ce ſoit, & de ce deſſus pour aſſeurance leſdits Eccleſiaſtiques & de la religion Catholique & Reformée paſſeront promeſſes aſſeurées les uns aux autres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Toutes choſes faites en ladite Principauté par le moyen des troubles & durant iceux, ne ſeront recherchées, & demeureront comme aſſoupies, enſevelies, quittes & remiſes ſuivant les Edits de pacification faits par ſa Majeſté, & que pour raiſon de ce on ne ſe puiſſe quereller, injurier & outrager de fait ni de parole.

Que ceux qui s'eſtoient retirés ou domiciliés en ladite ville y travaillans de leurs meſtiers honneſtement avant & deſpuis les troubles de quelque religion qu'ils ſoient, n'en ſortiront ains continueront leur reſidence, ſauf les vagabons & malvivans qui en ſeront chaſſés.

Le paſſage, traffic & commerce és terres de ſa Majeſté, d'Avignon & du Comté de Veniſſe, ſeront libres aux habitans de ladite ville & Principauté de quelque religion qu'ils ſoient comme aux ſubjects du Roy, avec la jouyſſance de leurs biens.

Que ledit ſieur de la Molle n'appelleroit & retireroit en ladite ville & Principauté & au Chaſteau ſous pretexte de garniſon garde ou autrement, aucuns de ceux qui ont aſſiſté aux premiers troubles, ny aucuns autres apparens ennemis d'icelle, pour éviter les occaſions de ſedition & troubles ny auſſi les condamnés & bannis par Iuſtice pour delicts par eux commis.

Ne recepvra & donnera entrée en ladite ville & chaſteau à aucuns y venans en troupe & main armée de quelque religion qu'ils ſoient, pour ne donner ſoubçon.

Qu'il ne donnera plus de permiſſion & privilege aux Catholiques quant au port d'armes qu'à ceux de la Religion Reformée, pour les entretenir en paix & éviter jalouſie.

Que la ſortie ſeroit libre à ceux de la Religion Reformée avec leurs armes, & autres biens s'ils veulent aller en autre lieu, & auſſi l'entrée à leur retour, pourveu qu'ils ne s'employent avec leurs armes contre le ſervice de ſa M. & de meſmes ſera uſé envers les Catholiques.

Que où aucuns des Officiers & habitans voudroient aller pour leurs affaires és Provinces circonvoiſinnes, leur ſera baillé ſauf-conduict par le ſieur de la Molle, lequel pourſuyvra envers le ſieurs Cardinal d'Armagnac & les Gouverneurs du Languedoc, Provence & Dauphiné de leur donner ſemblable ſauf-conduict, pour pouvoir librement en ſeureté aller, revenir, negotier & traffiquer eſdites Provinces.

Qu'il ne mettra en ladite ville, chaſteau, ne autres places de la Principauté aucunes garniſons de gens de guerre, ſans l'advis & conſentement des habitans de chacune religion, plus avant que de vingt cinq ou trente, auſquels ſeront preferés les vrays & naturels habitans de ladite Principauté, fideles & amateurs de paix, ſi n'eſtoit que pour le ſervice du Roy, conſervation deſdites places, des perſonnes & biens des habitans & leur repos, auquel cas il le notifiera aux habitans de chacune religion.

Si aucuns eſtrangers natifs du Comté de Veniſſe ou autres Provinces retirés en ladite ville d'Orange, s'en veulent deſpartir & changer leur habitation, comme à tous autres habitans, le ſieur de la Molle leur baillera ſauf-conduit & leur permettra le tranſport de leurs meubles, marchandiſes & autres biens.

Que les Catholiques & ceux de la Religion Reformée, paſſeroient bonnes & ſuffiſantes promeſſes & obligations reciproques, de ſe garder, maintenir & conſerver en toute ſeureté les uns les autres, & de ne mettre ou permettre qu'il ſoit mis aucuns gens de guerre, qui puiſſent donner occaſion de ſoupçon dans ladite ville, ſans leur conſentement & permiſſion. Qu'il ne ſera ſouffert eſtre faite aucune pillerie les uns ſur les autres ni par les eſtrangers, à peine d'eſtre tenus, ceux qui contreviendront à tous deſpens, dommages & intereſts : Et de meſmes promettons l'obſervation de tout ce que deſſus, avec promeſſe & ratification pour les abſents.

Et de ſa part le ſieur de la Molle promet le tout garder & faire garder irrevocablement, mettre en liberté & mener avec luy le ſieur Calviere & Moutet hoſtages baillés au ſieur de la Garde en entrant dans ladite ville, & les faire aquitter des deſpens qu'ils ont faits tant pour leur vivre que garde, & de tout ce que deſſus en obtenir agreation des ſieurs Cardinaux de Bourbon & d'Armagnac Legat & Collegat en Avignon.

Et ſeront

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. *Et ſeront mandés les articles deſdits accords, promeſſes & obligations, devers le Roy le plus promptement qu'on pourra pour ſelon ſon plaiſir les agreer & en mander les proviſions neceſſaires.*

Ces articles furent ſignés & ſeelées du cachet de la Molle à Caderouce le 8. de Sept 1568.

Tandis que ces articles ſe dreſſoient de Varick eſtoit dans des terribles angoiſſes & perplexités, de quitter une place qui luy avoit eſté commiſe ſi cherement, mais ſi luy fallut-il paſſer carriere apres une compoſition cloſe & ſignée. Certes la fidelité & le cœur ne luy manquerent jamais, bien la force. Il ſe voyoit comme abandonné de ſon Maiſtre, qui eſtoit aux priſes avec l'Eſpaigne, en guerre ouverte contre le Comtat. Les officiers du Prince la pluſpart eſtrangers avoient plié le col. Pluſieurs ſubjects enclins à rebellion, le parti Proteſtant relaſché de la vigueur abandonnant toutes les places qu'il tenoit par ordre des Roy de Navarre & Prince de Condé leurs chefs, pour s'acheminer pardevers eux en France, luy ſans force, ſans argent, ſans hommes : & pouvoit-il ſubſiſter ſeul contre tant d'ennemis ?

Depart de Varick,

Il partit d'Orange le meſme jour que la capitulation fut achevée, ſuiuy de la plus part des Proteſtans de la ville & d'un grand nombre de ceux du Dauphiné & de Provence. Là il ſe jetta en la ſuitte du ſeigneur d'Aſſier qui les conduiſoit, s'achemina avec luy en Guienne croyant d'y rencontrer le Prince en l'armée des Princes. Voyage depuis ſurnommé de France ſi malheureux aux Proteſtans qui y perdirent la bataille de Montcontour, voyage qui fit tant de femmes vefves tant d'enfans orphelins, & qui deſpeupla ceſte Principauté de la plus grande partie de ſes habitans qui y eſtoient embarqués. De Varick n'y rencontra que le Comte Ludouic deſormais Regent de la Principauté d'Orange, auquel ayant fait entendre ſon infortune, il ſe retira devers le Prince en Allemagne pour luy rendre conte de toutes choſes; mais ayant refusé de le voir, outré de ce qu'il n'avoit teſmoigné une plus vigoureuſe reſiſtance, ce pauvre Gentilhõme ſe ferma le cœur & mourut de regret.

Le malheur du pauvre de Varick eſt ſemblable à celuy d'Anthoine de Leve diſgracié de François I. qui s'eſtant fait porter malade à la porte de l'Egliſe pour parler au Roy à ſa ſortie, comme il le vit il ſe print à crier Sire, Sire, dequoy le Roy n'ayant fait conte il ſe mit au lict & y mourut au grãd deſplaiſir du Roy.

Convenire alla buona fedes, fondamento principale delle confederationi. Guicch. lib. 1.

Introduction de la Molle

Le deſpart de Varick fut l'introduction de la Molle, qui dés le lendemain fait ſon entrée à Orange accompagné de pluſieurs Catholiques abſentés durant les troubles, & de vingt cinq ſoldats que le Cardinal d'Armagnac luy avoit envoyés d'Avignon: il fut reçeu à la porte de la ville par le Preſident Calviere ſuiui des plus notables, promit de n'empeſcher les officiers du Prince en l'aminiſtration de la Iuſtice, ny les Proteſtans en l'execice de leur Religion, & de garder de bonne foy les articles accordés. Mais il fit entrée de Soubsviguier & ſes beaux ſemblans n'enfenterent que troubles, inquietudes, mauvais traictements à tous, plus aux Proteſtans.

& ſes deportements.

Car peu aprés il deffendit l'exercice de leur Religion, rejetta l'entretenement de la garniſon ſur eux, fit enlever à pluſieurs de ſon authorité leurs meubles & leurs fruicts ſans payer, chaſſa hors de la ville les femmes & les enfans des nouveaux habitans, confiſqua les ventes & obligations paſsées par les femmes où parents des Proteſtans abſents, depoſſeda de leur temple ceux qui eſtoient demeurés, y fit dire Meſſe, recercha exactement par toutes les maiſons Proteſtantes, les Bibles, les Pſeaumes & autres livres de leur creance, puis à grand tas les fit bruſler publiquement, & commander à tous les Proteſtans d'aller à la Meſſe dans ſix jours à peine de confiſcation de corps & de biens. Ainſi s'obſervent les traités, les ferments, ainſi la foy donnée.

Procedure du Cardinal à Orange.

Le Cardinal d'Armagnac ſe rend à Orange pour l'authoriſer en ſes procedures, les Catholiques n'eſpargnent rien pour l'honnorer, luy transferent la juriſdiction ſouveraine & temporelle de l'Eſtat, ſe reſervẽt ſon bon plaiſir en leurs aſſemblées & reſolutions, & font executer ſes mandements & commiſſions comme procedentes du Souverain : telle eſtoit la legereté de ce peuple, qui ne ſçavoit à quel ſainct ſe voüer. Mais pouvoient-ils bien transferer à autruy ce qui ne leur appartenoit point, & les pieds faire la loy à le teſte? Ainſi eſtoit recognuë l'authorité du Prince en ſon Eſtat, ainſi ſes ennemis joüoient ils à bander & racler pour le perdre & en ſa perſonne & en ſes biens. Nous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

l'avons veu contrainct d'abandonner ſes pays patrimoniaux pour ceder à la violence de l'Eſpaigne, recueilli neantmoins des ſiens en ſa maiſon natale, icy la France vient de le deſpouiller injuſtement de l'Eſtat Souverain de ſes anceſtres par la ſeule loy de la force & de la bien-ſeance. Ainſi ces deux plus grandes puiſſances de l'Europe eſtoient conjurées à ſa ruine, en vertu de leur confœderation ſecrette, comme s'ils euſſent voulu partager ſa deſpouille.

C'eſtoient trois quinzaines durant leſquelles on fit courir trois defauts, & aprés on le condamna.

Le Duc d'Alve eſtablit dés ſon arrivée un conſeil de douze qu'il appella Conſeil des Troubles, & le peuple l'appelloit Conſeil de Sang, là où le Duc preſidoit.

Le Comte Ludovic frere du Prince Comte libre de l'Empire Allemand de nation n'eſtoit ſon juſticiable ni pour ſa perſonne ni pour ſes biens.

Decret contre le Prince,

Mais l'Eſpaigne ne s'arreſte pas en ſi beau chemin; car le Duc d'Alve l'un des plus cruels emiſſaires qu'elle ait jamais enfanté, qui en vouloit à l'un & à l'autre & à ſes biens & à ſa perſonne, fait intervenir le Procureur General, & à ſon inſtance decerne prinſe de corps contre luy à comparoiſtre dans quarante cinq jours pardevant ſon Conſeil de ſang. Le Comte Ludovic ſon frere, les Comtes de Hooghſtrate, de Bergues, de Cullembourg, de Brederode & pluſieurs autres, furent traités de meſmes mets à l'entrée de ce nouveau Gouvernement. Ils n'en voulurent point gouſter & reſpondirent de loing hors la portée du canon, declinerẽt de l'incompetance de ce tribunal aux Seigneurs de l'Orde leurs Confreres comme leurs vrais & naturels Juges, allegans pluſieurs autres privileges. Il fait encor enlever le Comte de Bure fils aiſné du Prince eſtant aux eſtudes à Louvain aagé ſeulement de treize années, lequel il envoye en Eſpaigne contre les privileges de l'Univerſité & les proteſtatiõs du Recteur comme nous verrons en ſuite.

lettres ſur ce,

On expedia au nom du Roy d'Eſpaigne des lettres particulieres ſur la ſentence contre le Prince, farcies de pluſieurs faux faits qui ne luy monterent jamais en la penſée. Elles luy reprochoient *les honneurs & les faveurs qu'il avoit receües du defunt Empereur ſon Pere & de luy, en l'octroy de ſes Gouvernements, de l'Ordre de Chevallerie, de la charge de Conſeiller d'Eſtat, & d'une Compagnie d'Ordonnance. Le taxe de n'avoir pas eu eſgard à ſon honneur ny au ſerment de fidelité qu'il luy avoit preſté comme à ſon Prince ſouverain. De s'eſtre rendu chef, autheur, promoteur, fauteur & receptateur des rebelles, des conſpirateurs, des conjurés, des ſeditieux, des machinateurs & des perturbateurs du bien & du repos public: D'avoir braſſé des pernicieuſes practiques, prins les armes contre luy pour le forclorre du pays, taché de ſouſtraire ſes ſubjets de leur debvoir, & de la fidelité qu'ils luy debvoient: D'avoir voulu inſinuer ceſte creance dans les eſprits du peuple, que le Roy vouloit introduire l'Inquiſion és Pays bas, à deſſein de les effaroucher: Incité la Nobleſſe à conjurer & le peuple à s'eſlever contre ſon authorité: D'avoir donné ſes maiſons de Bruxelles & de Breda pour y faire leurs aſſemblées: Receu en ſa protection & ſauvegarde les Rebelles, ſous laquelle ils auroient prins les armes contre luy: Donné conſeil à Brederodes leur chef, de ſe fortifier en la ville de Vianne, ſouffert qu'il ayt levé gens de guerre, prins du Canon & de la munition dans Anvers: D'avoir empeſché des villes de recevoir garniſons de ſa part & voulu ſurprendre l'Iſle de Valchrem pour arreſter ſon paſſage par mer; permis de ſon authorité l'exercice de pluſieurs ſectes en ladite ville, accordé aux ſectaires des Temples & des Conſiſtoires ſous pretextes d'y vouloir appaiſer les troubles, & tollerer des leuées de deniers pour la ſolde des gens de guerre, & pour pluſieurs autres actes que le Procureur declarera en temps & lieu, tendans à uſurper & entreprendre ſur ſon authorité, meritant punition & juſtice exemplaire. Ordonne de le prendre au corps, là où il pourra eſtre apprehendé, pour ſter à droit pardevant le Duc d'Alve Commiſſaire à ce ſpecialement deputé en la ville de Bruxelles, & pour y eſtre puni ſelon l'exigence de ſes crimes.*

Ils pouvoiẽt fonder ce faux fait refuté en ſuite par le Prince ſur ceſte loy de la Chine, qui deffend *Nequa religio alia admittatur ſine ſcito Regis ejuſque Conſilij: quin aliter, capitale ei ſit.*

& procedures,

Pour ne rien obmettre d'un tant indigne traictement contre un Prince de ceſte qualité, on le fit crier au ſon de ſix trompettes par tous les coings & carrefours de Bruxellès, lire & publier ceſte commiſſion par un Huiſſier, & aprés on la fit attacher aux lieux accouſtumés de la Cour. Le Prince en eſt incontinent adverti, il ne demeure pas muet à ceſte infame ſcitation, reſpond au Procureur General. *Que pour ne laiſſer au cœur des ignorans quelque impreſſion de n'avoir*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. *de n'avoir ſatisfait à ſon honneur & à ce qu'il doit au Roy, en l'exercice de ſes charges & eſtats, il pretend de faire voir que les grands, longs & fideles ſervices qu'ils a faits, deſpens, frais & dommages qu'il a ſoufferts en iceux, ſurpaſſent de beaucoup les obligations & les benefices qu'il en peut avoir receu: Qu'il ſe remet à desduire ſes deffences pardevant des Iuges competans & non ſuſpects, pour en attendre jugement: Se conſole cependant en la meditation des exemples de ceux qui pour avoir contribué leurs biens & leurs vies à l'agrandiſſement des Eſtats, pays & domaines de leurs Princes; ont eſté non ſeulement deſcriés avec infamie, mais ſouffert en leurs perſonnes & en leurs biens, bannis, tués, executés: deteſte la malice du temps qui par l'accuſation de quelques teſmoings attitrés pour perdre le plus innocent du monde prevenu d'hereſie, ſe verra fruſtré de tous biens, merites, ſervices, enclos ſous rebellion & prevenu de tous les crimes qui peuvent eſtre comprins ſous celuy de leze-Majeſté. Ce qu'il dit pouvoir ſuffire pour excuſer ſa non-comparition: La fonde encore ſur la nullité de la commiſſion de prinſe de corps & d'adjournement attendu la briefveté du temps & diſtance des lieux, dans lequel il ne pouvoit eſtre adverti en ſa Comté de Naſſau & comparoiſtre au lieu aſſigné; qu'il n'y eſtoit point allé pour fuir comme il en eſtoit fauſſement accusé, mais pour des affaires de ſa maiſon dont il avoit dés long-temps donné advis au Roy & depuis à la Regente: Releve l'importance de l'affaire & la qualité de ſa perſonne contre de ſi briefs delays d'adjournement de quinzaine en quinzaine: Dit que ceſte pretenduë ſcitation eſt nulle comme faite à celuy qui ſe tient & reſide hors du Pays bas dans les terres de l'Empire, dans un membre & Eſtat d'iceluy: Dit que la perſonne du Duc d'Alve luy eſt ſuſpecte pour la haine qu'il luy porte, & pour le voir fortifié d'une armee Eſpaignols en intention de luy meſfaire.* a *Qu'eſtant Chevalier de l'Ordre il ne pouvoit eſtre cité que pardevant le chef d'iceluy & ſes Confreres, ny traicté à la rigueur comme on a fait ſes Couſins les Comtes d'Egmont & de Horne: Que voyant le Duc d'Alve fouler aux pieds tous privileges, Loix & Couſtumes il ne pourroit attendre que d'en eſtre mal-traité quand meſmes il auroit juſtifié ſon innocence par devant luy, voyant qu'il s'attache à la perſonne de ſon fils aiſné, nonobſtant ſon bas aage & les privileges de l'Vniverſité: Allegue les privileges de Brabant & les conventions de la Ioyeuſe Entrée du Roy, ſouſtenant eſtre fondé de retenir & ſuſpendre l'obeiſſance qu'il doibt au Roy, juſques à ce que ſa Majeſté mieux informée aura reparé ce que contre & au prejudice de ladite Ioyeuſe Entrée aura eſté fait & attenté: Luy declare qu'il tient l'adjournement nul & proteſte de la nullité d'iceluy & de tout ce qui s'en pourra enſuyvre, employant le tout pour cauſe de recuſation: Offre de reſpondre pardevant l'Empereur, les Electeurs, Princes & Eſtats de l'Empire, ou autres juges competans & non ſuſpects, leſquels ſans partialité & affection voudront cognoiſtre & juger du merite d'icelle: Proteſte iterativement contre le Duc d'Alve comme Iuge incompetant, ſuſpect & recusé, ou contre tels autres que par luy & en ſa place ſeront commis, de tout ce qu'ils pourront faire, dire, ordonner, juger, decreter à ſon prejudice.*

Ceſte reſponce eſt datee de Dilembourg le 3. de Mars 1568.

Le Senat Romain a practiqué tousjours ceſte belle loy de ne condãner un abſent. Et Philippes Roy de Macedone accusé pardevant iceluy par les cõmunautés de la Grece, il luy envoya un Ambaſſadeur pour ouyr les raiſons. Liu. D. 4. lib. 9.

Le Prince dit que par ceſte raiſon la ſentence renduë par l'Empereur Henry contre Robert Roy de Sicille a eſté declarée nulle, joint que l'Empereur eſtoit auſſi ſuiuy d'une puiſſante armee ſuſpecte au Roy Robert.

a Par les chapitres de l'Ordre un Chevalier ne peut eſtre empriſonné à la forme ordinaire, mais doibt eſtre mis à la garde du College & amiable compagnie de l'Ordre.

Le Prince outre ceſte reſponce au Procureur General, fit publier une ample juſtification contre les faucetés & les calomnies advancées contre ſon honneur en ceſte infame ſcitation, & accompagna la lettre qu'il eſcripvit au Procureur d'une autre au Duc d'Alve quaſi en ces termes. *Monſieur, mes actions rendent teſmoignage de ma vie & des ſervices que j'ay rendus à l'Empereur d'Auguſte memoire, & depuis ſon decés au Roy mon Maiſtre: Ie ſuis venu en ma Comté de Naſſau pour y donner quelque ordre à mes affaires particulieres, apres que j'en ay eu donné advis au Roy & à Madame de Parme. Et comme j'ay touſiours conſervée fort entiere ma devotion & ma fidelité au ſervice de ſa Majeſté, j'ay creu ne devoir moins eſperer de l'honneur de ſa bien-veillance, & qu'elle me donneroit ſes commandements lors qu'elle auroit beſoing de mon ſervice aupres de vous, comme il a fait à tous les autres Princes & Seigneurs.*

Lettre du Prince au Duc d'Alve.

La datte eſt de meſme que la precedente. ſa ſuperſcription. A Monſieur, Monſieur le Duc d'Alve, & la ſoubſcription eſtoit. Voſtre confrere Guillaume de Naſſau.

En

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

En ceſte attente j'ay eſté adverti, qu'on s'eſt advancé de proceder contre moy par ſaiſie de mes biens, terres & ſeigneuries, par proclamation de ma perſonne, à la requeſte du Procureur General pleine de fauces & inſupportables calomnies, par enlevement de mon fils que je faiſois inſtruire à Louvain pour le rendre capable du ſervice du Roy. I'ay eu ſujet de m'eſtonner de telle procedure prattiquée contre un Prince de ma qualité; Et qu'on ayt ſi toſt mis en oubly les notables ſervices que mes devanciers & moy avons rendus & particulierement en ces derniers troubles. Ie n'ay pas voulu toucher au Procureur General les juſtes moyens ſur leſquels mon innocence eſt appuyée, je reſerve en ſon temps de faire voir le tort qu'on me fait. Ie ne luy ay parlé que des nullités de la procedure & de l'adjournement avant que le terme precipité expirat, afin qu'on ne me croye pas coulpable, & qu'on ſçache que je pretends de pourſuivre mon droict par raiſon. Ce que Monſieur je vous ay bien voulu faire entendre, & vous envoyer la copie de la lettre que j'en eſcrits audit Procureur, afin qu'on ne procede point plus avant contre moy & ce qui m'appartient, que autant que le droict le permettra auquel je pretends recourir.

b Si la perſonne du Prince eſtoit juſticiable de l'Eſpaignol pour eſtre ſon Vaſſal pour quelques ſeigneuries, la perſonne du Roy d'Eſpaigne ſeroit juſticiable du Roy de France à cauſe de la Côté de Charolois laquelle il releve de luy. Le Prince en ſon Apolog.

c Charles Dauphin de Vienois heritier preſumptif de la Couronne de France condamné par Arreſt du Parlement de Paris à l'inſtance de l'Anglois, & de ſa deſnaturée mere, à perdre le Royaume, en appella à Dieu & à ſon eſpée. Invent de Ser. en la vie de Charles VI.

L'innocence du Prince eſtoit cognuë de tout le monde, & il la juſtifia par ſes excellens eſcripts. Tous les Princes de l'Europe en furent informés, blaſmerent la procedure qu'on tenoit contre luy, chacun crioit du tort qui luy eſtoit fait. l'Empereur interceda pour luy envers le Roy d'Eſpaigne & envers le Duc d'Alve, & fut Prophete des pertes que ſa cruauté enfanta dans le Pays. Les plus grands Princes de l'Empire ne ſe firent pas tirer l'oreille pour luy rendre office d'interceſſeurs, mais tout cela inutilement; le Duc perſiſtant touſiours que le Prince eut à ſe venir purger en perſonne. Le Prince alleguoit des raiſons particulieres à ſa qualité de Souverain *b*, ſouſtenant que ſa perſonne n'eſtoit point juſticiable de l'Eſpagnol, n'y d'aucun Roy du monde. Cét Affricain eſt haut d'oreilles, & à faute de comparoiſtre en perſonne le declare coulpable du crime de leze-Majeſté, & comme tel le condamne à perdre corps & biens. Le Prince en appelle à Dieu & à ſon eſpée. *c* Dieu luy en fit juſtice en ſa ſaiſon, affermit ſon eſpée en ſa main, & la rendit victorieuſe de ſon ennemy. Tous ſes autres biens aſſis dans les pays de l'obeyſſance d'Eſpaigne, furent exposés en propre à la voracité des Eſpaignols.

& allegue pluſieurs raiſons pour ſa deffence.

d Il entreprenoit de faire plus que ce grand Roy Theodahadus lequel diſoit que *Cùm divinitas diverſas Religiones eſſe patiatur, nos unam non audemus imponere. Caſſ. variar. lib. 10. Epiſt. 26.*

La cruauté ſourcilleuſe de l'Albanois n'eſpargna ſexe, qualité, ni condition de perſonne. Pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes paſſerent par ceſte meſme rigueur. *d* Le tiers Eſtat & le menu peuple n'en furent pas exempts. Ceux qui tant ſoit peu eſtoient trouvés coulpables des troubles paſsés, c'eſt à dire qui avoient aſſiſté aux predications, logé les Miniſtres, où qui s'eſtoient en quelque ſorte meſlés de Religion; s'ils eſtoient pauvres, eſtoient ſoudain emprisonnés, géenes, puis decapités ou pendus, les riches juſques à cent mil livres, eſtoient attachés à la queuë d'un Cheval, les mains liées derriere le dos, puis trainés juſques au lieu du ſupplice. *e* Sa plus grand pieté eſtoit de n'avoir point de pitié. Bref tous les Pays bas en grand & en petit volume eurent à ſouffrir toutes les rigueurs & deſolations, qu'on à de couſtume de practiquer contre des pays & des peuples qu'on veut deſtruire à la façon de l'interdit.

Cruauté du Duc d'Alve.

e Magna tum pietas nil viſi impiè facere. Sen. ad Marc. cap. 1.

Ce n'eſtoit pas donc pour eſtablir la religion mais bië leur deſſeing; car il ne les falloit pas traiter ſi rigoureuſement pour eſtre heretiques: *Homines in quantum homines ſunt, emendandos eſſe potius quàm perdendos, dicebat divus Auguſt.*

De fait ils avoient eſté tous enveloppés ſous la malediction de ceſte ſentence de larmes & de ſang prononcée par l'Inquiſion d'Eſpaigne: les Proteſtans comme Heretiques, les Catholiques comme fauteurs ou connivans à l'Hereſie: ceux-là pour en avoir fait profeſſion ouverte, ceux-cy pour avoir usé de ſupport envers les autres: les premiers pour eſtre coulpables du crime de commiſſion, les ſeconds de celuy d'obmiſſion: Et tous comme criminels de leze-Majeſté au premier chef, condamnés à perdre corps & biens. *f* De tout ce monde elle en excepte par forme d'acquit, ceux-là ſeulement qui ſe trouveront notés en l'information. Les Nobles qui avoient preſenté requeſtes & remonſtrances contre l'Inquiſition, y ſont deſnommés en termes exprés

Sentence d'interdict general ſur tout le Pays bas.

f Ceſte ſentence d'interdit n'avoit point d'eſgard à ce que dit Seneque, *in ſingulos ſeveritas Imperatoris diſtringitur; at neceſſaria venia eſt ubi totus deſeruit exercitus.*

1568. exprés & devoüés à la mort. Le Roy d'Eſpaigne la confirma & vomit de ſa bouche ceſt horrible & eſpouventable anatheme ſur ſon pauvre peuple. Ce grand tonnerre party du midy, vint lancer ſes foudres à milliers dans le Septentrion.

& Articles de l'Inquiſition,

Les Articles contenans les moyens d'introduire l'Inquiſion dans les Pays bas, eſtoient auſſi eſtranges & prodigieux que douze monſtres enfantés par ceſte Megere pour les devorer. a

1 *Que l'Empereur* b *ſeroit perſuadé de remettre à ſon fils ſes Royaumes, terres & ſeigneuries ſpecialement le Pays bas, puis qu'il ſemble ſe fourvoyer de la foy ayant meſchamment contracté alliance avec les Heretiques.*

2 *Que ledit Empereur & ſes deux ſœurs ayans cedé comme deſſus tous leurs droicts deſdits Pays, ſe retirent en Eſpaigne prés de nous, aſſeurés qu'ils n'en partiront jamais & ne nuiront plus.*

3 *Ceux-cy deſpechés, il faudra auſſi retirer le Roy prés de nous, faire qu'il n'en parte jamais, ne permettre qu'aucuns Flamens approchent ſa perſonne ou ayent accés vers luy.*

4 *Que le Roy ordonne au Clergé du Pays bas d'accepter avec l'Inquiſition quinze nouveaux Eveſques, leſquels demeureront affranchis de toute juriſdiction ſeculiere, meſme en crimes de leze-Majeſté.*

5 *Les ſubjects du Pays bas ſeront induits par leur malice & petulance d'eſmouvoir revoltes, tumultes, & ſeditions, aggreables à tous, excepté aux noſtres.*

6 *Les Princes, les Gentilshommes, les chefs & les autheurs de ces factions, comme auſſi les ſubjects qui s'y ſont portés doibvent eſtre retranchés du monde, & les autres rangés à la raiſon.*

7 *On loüera aux deſpens de l'Inquiſition des voleurs & des violateurs d'Egliſes & Images, & leur crime en ſera vray-ſemblablement imputé aux rebelles par le biays que nous y donnerons, & ainſi nous aurons le deſſus.*

8 *Le commerce & negoce ſera empeſché, les biens, libertés & les privileges aneantis, afin que tous ſoient tant plutoſt reduits à pauvreté, & par ce moyen le Royaume ſera pour nous durable & permanent.*

9 *Nul en tout ce pays, excepté les noſtres ſera reputé digne de vivre: Ils ſeront tous extirpés avec les biens, poſſeſſions, arts, meſtiers & induſtries. Tout ordre ſera abattu, tant qu'il y ayt nouveau Royaume & nouveau peuple.* c

10 *Le Genereux & vaillant Duc d'Alve ſera employé en ceſt affaire, & preferé à tout autre fut-il du ſang Royal ou Prince.* d *Et là où ceux-cy ſe rendroient tant ſoit peu ſuſpects juſques aux moindres choſes, on n'oubliera aucun artifice pour les perdre.*

11 *Tous contracts, droicts, promeſſes, donations, ſerments, privileges & ſolemnelles declarations, ſeront declarés nuls & de nulle valeur parmi les ſubjects, comme eſtans tous coulpables de crime de leze-Majeſté.* e

12 *Sur toutes choſes il faut bien prendre garde qu'en affaire de telle importance on n'y face rien legerement n'y avec precipitation, mais qu'on y aille avec bon ordre, afin que les Seigneurs, les Gentilshommes & les ſubjects ſe mutinent, & que l'un perſecuté par l'autre, tombent tous deux dans les pieges de la mort: car en toute la Chreſtienté il n'y a nation plus folle ni plus aiſée à tromper que la Flamende. Iuſte punition de leur infidelité.*

qui font armer le Prince.

Ces horribles cruautés eſtoient autant de charbons ardans ſur la teſte du Duc d'Alve, pour le faire appeller cõme Tibere de la boüe deſtrempée dãs du ſang: c'eſtoient des vives pointes d'hõneur dans le cœur du Prince pour exciter ſa vertu à le contre-carrer. Il ne pouvoit juſtifier ſes armes de plus puiſſantes raiſons: la deffence de ſa religion perſecutée, la liberté publique opprimée, la conſervation de ſes amis, de ſes biens, de ſon honneur, de ſa vie miſe à l'enchere & ſi indignement vilipendée. Le Conſeil de pluſieurs grands Princes ſes parens & amis, fut concurrant à ſon droict & à ſon deſſeing, aprés avoir tenté tous autres moyens; de repouſſer la force par la force & de ſe jetter dans le pays à main armée: deſſeing penible & laborieux, & qui ſembloit

La cruauté eſt en horreur à tout vray Chreſtien & deteſtée parmy les Roys entre les payens. Sapore Sophi de Perſe trouva ſi eſtrange ceſte parolle d'Adarnaſſé ſon fils aiſné, qu'il aymeroit mieux voir un pavillon couvert de peaux d'hommes que de celles de chameaux & de broderie d'or, qu'il l'exhereda & admit ſon puiſné à la Couronne.

a Ils avoient eſté ſecretement reſolus dés l'an 1556. par l'Inquiſition, & furent envoyés d'Eſpaigne en latin, au Procureur General de Flandres trouvés parmi ſes papiers lors qu'il fut pendu à Gand.

b Ils entendoient de l'Empereur Charles V. qui avoit traicté de la paix avec les Princes d'Allemagne à Paſſaw.

c Extreme deſſein, voüer tant de miliers de creatures à la mort, eſtrãge cruauté & autant horrible que ces parolles de Neron, qui deſiroit que tout le peuple Romain n'eut q'une teſte pour la couper tout d'un coup. Tac. Annal. XI. Suet. in vit. Cæſar.

d Dom Charles Prince d'Eſpaigne experimenta cét article, par la mort qu'on luy fit ſouffrir.

e *Quod nonnulli ſibi ſumunt, nullam eſſe fidem quæ infideli data ſit: Errant & quærunt latebram perjurio. nam fides etiam perfidis preſtanda eſt. Lips. Civil. Doct. lib. 2.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568.

avoir rendu le mal incurable au commencement; auſſi n'eſtoit-il point reſolu de ſe porter ſi toſt à l'execution, & vouloit attendre que ces grandes forces d'Eſpaigne fuſſent occupées ailleurs, ou bien par le Turc en Affrique, oubien en Hongrie, ou que la France & l'Angleterre ſe declaraſſent, ou bien que les Pays ſe fuſſent plus avant engagés à mutineries & à ſouſlevemens, comme ils y eſtoient excités par les extremes cruantés du Duc d'Alve. Mais les larmes de tant de pauvres exilés de leurs maiſons, les miſeres du pauvre peuple, la face triſte & dechirée de ces Provinces gemiſſantes à ſes pieds, fleſchirent ſon cœur à l'executer plutoſt qu'il n'avoit reſolu; & la ſuite fit voir que ſon ſentiment eſtoit le meilleur, & qu'il procedoit d'un grand cerveau; neantmoins la fin fut accompagnée de la benediction du Ciel, & le ſuccés à verifié *qu'il avoit taillé de la beſongne pour plus de cent ans au Roy d'Eſpaigne.*

Le Prince quelque temps devant ſa mort avoit ce dire familier en la bouche.

Alcibiades condamné à mort injuſtement par les Atheniens. faiſõs leur voir, dit-il que nous ſommes vivans, ſe retira vers les Lacedemoniens & cuida couſter la ruyne d'Athenes.

Ainſi donc fortifié de reſolution, de courage, d'amis qu'un ſi odieux traitement luy rendit plus favorables: Il ſe reſoult de paſſer ce Rubicon, & de faire voir à ceux qui le vouloient voir mort qu'il eſtoit encore au monde pour la delivrance des Belges: Recueillit des forces de toutes parts, d'Allemagne, de France, des Pays bas, & n'eſpargne rien pour former un grand corps d'armée digne de la grandeur de ſon entreprinſe & de la grande puiſſance qu'il alloit choquer. Le Cõte Iean de Naſſau qui avoit tant gouſté des biens d'un ſi bon frere, n'en eſt pas ingrat en ceſte extremité: Il met toute pierre en œuvre pour luy ayder, engage tout, couche tout: eſchange raiſonnable qu'il debvoit à la liberalité de ſon ayné. Le Prince n'y pouvoit employer ſes biens de Bourgogne ni ceux des Pays bas: tout cela luy eſtoit confiſqué & occupé par l'Eſpaignol. Il n'eſtoit maiſtre qu'à demy de ſa Principauté d'Orange, & encore du tout ruinée par les guerres, les guerres de France luy rendoient les terres qu'il y poſſedoit inutiles. Il fine tout ce quil avoit emporté avec ſoy des Pays bas, argent, joyaux de tres grand prix, meubles, vaiſſelle d'or & d'argent, tapiſſeries tres exquiſes, & en tres grande quantité, ſuffiſantes pour meubler le Palais d'un Empereur ou d'un grand Roy: Il ne ſe laiſſe rien, il y employe ſacques & bagues: Et voulant attaquer le Duc d'Alve de tous coſtés pour de tant mieux diſperſer ſes forces, envoye le Cõte de Hoogſtrate en Iuliers accõpagné de Villiers, de Warroux, de Ryſoire & d'autres braves Gentils hõmes pour y faire des trouppes, & ſous ſa conduite entrer en Brabant. Ja deux mil hõmes y eſtoient raſſemblés, quoy que la pluſpart encor ſans armes leſquelles ils attendoient de Cologne, quand le Comte de Lodron & Sancho Davila arrivés à point nommé y rencontrerent dix Enſeignes de ces gens qui s'advançoient pour ſaiſir Rure-monde & Erckelens, les aſſaillent à l'improviſte, les deffont à plate couſture, prennent de Villiers & de Huy priſonniers decapités publiquement à Bruxelles.

Le Prince prepare une armée pour entrer dans le Pays bas,

Antequam inchoetur bellum, de copiis expenſiſque ſollicitus debet eſſe tractatus. Veget. 3.

Lors que le Prince fut appellé à la ſucceſſion d'Orãge par la mort de René, qui luy apporta celle de Chalon, de Bourgogne, & celle de Naſſau deça le Rheyn, il remit au Comte Iean ſon frere la Comte de Naſſau & tout ce qu'il poſſedoit de là le Rhein de pure amitié fraternelle le voyant chargé de grande famille.

ſes trouppes de Iuliers defaites,

Ces deux villes ſont aſſiſes en Gueldres.

Cocqueville Gentilhomme Normand avoit ramaſſé environ deux cents chevaux & ſix cents hommes de pied la plus part fuitifs des Pays bas, avec leſquels il s'eſtoit venu flanquer dans S. Valeri à l'emboucheure de la riviere de Somme, d'où ils faiſoient des courſes dans le Pays bas. Le Duc d'Alve les accuſe envers le Roy, comme gens de la faction du Prince de Condé; cetuy-cy les deſadvouë, le Mareſchal de Coſſé au nom du Roy les aſſiege, les canonne, fait breſche, y entre avec ſes trouppes par intelligence, donne la vie à Cocqueville qui compoſa ſa reddition dans ſa maiſon où il s'eſtoit retiré, ſe rend maiſtre de la Ville avec peu de perte, fait faire main baſſe aux Flamens, ſauve les François; mais d'entre ceux-cy Cocqueville & les principaux faits priſonniers, porterent la folle enchere pour tous les autres, & leurs teſtes ſur un eſchaffaud dans Dourlans. Deux mauvais augures pour le Prince.

autres à S. Valery,

Celuy du Comte Ludovic de Naſſau ſon frere fut plus heureux en Friſe au commencemẽt. Il s'y jetta avec le Comte de Naſſau ſon autre frere, le Comte de Schouwenbourg & quelques trouppes Allemandes, y recueillit ceux que la cruauté du Duc d'Alve ne permettoit de vivre ailleurs, print le Chaſteau de

le Comte Ludovic ſe jette en Friſe,

Il portoit en ſes Enſeignes ceſte deviſe *recuperare aut mori.*

Wedde,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. Wedde, Damme, & ſe fraya le chemin à Groeningue. Le Duc pour arreſter ces ſuccés y deſpeche le General Braccamonte avec quatre cents Chevaux & treize Enſeignes de gens de pied Eſpaignols & Italiẽs, renforcé par l'arrivée du Comte de Megem conduiſant la moitié de ſon Regiment, & par celle du Comte d'Arembergue Gouverneur de Friſe, avec quatre compagnies, ſix canons & le commandemẽt ſur toutes ces trouppes. Ludovic voyant ceſt orage venir fondre ſur ſa teſte, ramaſſe les ſiens, ſe tient ſerré, & prend le chemin de Dam pour ſe loger à l'advantage aprés avoir entretenu l'eſcarmouche tout le jour. Arembergue qui creut que Ludovic fuyoit s'avance avec une partie des ſiens à deſſein de le pourſuivre. Ludovic qui croyoit au commencement d'avoir toutes les forces ennemies ſur ſes bras, les voyant denuées de Cavallerie fors d'une compagnie de Martinengo Italien, jette en embuſcade une troupe d'Arquebuſiers derriere une digue, tourne teſte avec trois cents Chevaux en guiſe de gens qui veulent gagner un paſſage, puis faiſant ſemblant de reculer, attire l'ennemy juſques à l'embuche, tandis qu'il faiſoit marcher ſon Infanterie d'environ trois mil hommes ſous deux Enſeignes ſeulement pour achever de le leurrer.

Troupes du Duc contre le Comte

Arembergue qui cognoiſſoit bien la tenuë de ſon Athlete, ayant mieux remarqué ſa contenance, voulut aller bride en main & attendre le reſte de ſes trouppes pour combattre avec plus de forces. Les Eſpaignols le taxent de laſcheté, d'infidelité, & de vouloir faire planche aux Rebelles pour leur donner moyen de ſe ſauver. Il reſpond, *qu'il eſt ſerviteur du Roy, & qu'il leur faira votr l'ennemy, & ny ſera des derniers.* De fait, ſans perdre temps, pouſſe ſes Eſpaignols contre la Cavallerie du Comte, laquelle les recueillit vertement, tandis que l'embuſcade s'eſſuya ſur eux de tous coſtés, avec perte à l'abord de trois de ces Capitaines bravaches & de pluſieurs de leurs ſoldats. Arembergues voulant reparer leur temerité, donne avec le reſte ds ſes trouppes, combat vaillamment de ſa main, ſon Cheval eſt abbatu ſous luy, luy tué par Hautain en haine de ce que peu auparavant on avoit tué ſon frere, ſon Lieutenant & preſque tous ſes gens perdus. Ceux qui ſe ſauverent de la meſlée prindrent la fuite au Cloiſtre de Heyligerlee. Ludovic & les ſiens les pourſuivirent de meſme impetuoſité. Le Comte Adolphe l'un des freres du Prince emporté par ſon courage y demeura, le Cloiſtre fut prins, & tout ce qui y fit reſiſtence paſſa au fil de l'eſpée. Ludovic gagna la bataille & toutes les marques d'une pleine victoire luy demeurerent. La mort d'Arembergues General, ſix pieces de Canon, tout le bagage, avec une notable ſomme d'argent deſtinée à la ſolde des troupes ennemies, & non ſeulement le champ de bataille jonché de plus de ſeize cents hommes, & de quinze Enſeignes que d'Allemans, que d'Eſpaignols; mais encor l'honneur de les avoir chaſſés & menés battans juſques à Groningues, ſans perte que de quarante hommes.

deffaites par Ludovic,

Les Eſpaignols en vindrent contre luy juſques aux injures l'ayãt appellé Traidor del Rey.

& mort du Comte Adolphe.

Ludovic pouſſoit encor outre le bonheur de ſa victoire pour s'y jetter dedãs, comme Megen & Martinengo le previndrent. Il l'aſſiegea de deux endroits, diviſa ſon armée en deux, & fit admirer ſon courage, qu'avec ſi peu de gens il entreprint le ſiege d'une ville ſi grande, ſi puiſſante, & ſi bien munie. Megen y commandoit mil Eſpaignols, huict Compagnies Allemandes, & trois Compagnies de Cavallerie de Martinengo. Les aſſiegés par pluſieurs galentes ſorties firent cognoiſtre qu'ils eſtoient gens de cœur, tuerent plus de deux cents des aſſiegeans lors qu'ils les voulurent empeſcher de dreſſer un pont entre deux rivieres, mais au prix de la vie de pluſieurs des leurs, de la bleſſure de Megen, & au peril de Martinengo, dont le cheval demeura embourbé dans un marés. Le Duc fut ſi outré de ceſte perte, qu'au lieu de moderer ſa cruauté il l'a monta à un plus haut point, pour faire voir à tout le monde, que ſa veüe & ſa venüe n'eſtoit pas moins dangereuſe que celle de ces Rhodiens & qu'il n'avoit en rien diminué de ſon courage ni du deſſeing de ſon Maiſtre.

Ludovic aſſiege Groeningue,

l'Hiſtoire Payenne fait mention des premiers habitans de l'Iſle de Rhodes qui nuyſoient & donnoient la mort à tout ce qu'ils voyoient, & que pour cela les Poëtes ont feint avoir eſté noyés par Iupiter.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Les Comtes d'Egmont & de Horne empriſonnés depuis ſept mois, le premier pour n'avoir creu le Prince, lautre pour avoir creu ſon compagnon, nonobſtant les interceſſions de l'Empereur, les productions des privileges de leurs perſonnes & des libertés du Pays, furent par ſentence ſignée de luy ſeul publiquement decapités à Bruxelles, & preſque en meſme temps dix-huict ſeigneurs de marque tous à la fois parmi leſquels eſtoient les Barons de Batembourg.

Le Duc deſpeſche des forces contre le Comte.

l'Albanois pour contrepointer les progrés de Ludovic luy oppoſe le Marquis de Centone avec des forces ſuffiſantes pour l'arreſter, & le fait ſuivre par le Duc de Brunſwijck avec ſeize cents chevaux. Le Marquis ſe loge prés du camp des aſſiegeans : & l'eſcarmouche s'attache journellement entre eux. Ludovic luy preſente la bataille, & le fait deffier pluſieurs fois, l'autre l'a refuse & pour n'eſtre reduict aux extremités d'Arembergues, deſcharge ſa collere ſur ces capitaines Eſpaignols leſquels il fait paſſer par les armes. A ces forces Albe adjouſte l'authorité Imperiale contre le Comte. l'Empereur à ſon inſtance luy mande par un Heraut *de ſe retirer des terres du Roy d'Eſpaigne à peine de ſon indignation, & d'encourir le ban de l'Empire :* Le Comte reſpond genereuſement, *qu'il ne le peut ſans auoir prealablement les volontés du Prince d'Orange ſon frere & des autres ſeigneurs leurs aliés & confederés.* Cela occaſionna pluſieurs ſeigneurs Allemans, de ſe retirer avec leurs troupes aprehandans la confiſcation de leurs biens. Mais Ludovic ne laiſſa pas de continuer le ſiege juſques à l'arrivée du Duc d'Alve.

y vient en perſonne,

La preſence du Duc fortifia ſon camp de tres grandes troupes. Le Comte leve le ſien, prend la route d'Emdem cerchant opportunité de ſe loger avec advantage attendant le ſecours du Prince ſon frere : ou bien pour occuper l'ennemi tandis que le Prince fairoit jeu ailleurs, rompt les ponts, deſtruit les moulins, deſgate le pays pour incommoder l'ennemi qui le ſuivoit en queüe. Le Duc ayant dreſſé un pont ſur la riviere d'Ems, fait paſſer ſon armée ; en deſtache quelques troupes pour haraſſer le Comte par eſcarmouches tandis qu'il ſuivoit avec le gros, contraignant ſes gens de filer par la preſſe des ſuivants, qui mordoient les talons aux premiers, dans un chemin eſtroit environné d'eaux d'un coſté & d'autre. Ludovic s'eſtoit arreſté en lieu commode pour recueillir l'ennemi & avoit ja commencé de ſe retrancher, comme le voyant approcher en contenance de le vouloir aſſaillir, il exhorte les ſiens de rompre la digue pour l'inonder & luy meſme tout le premier prend la paele en main avec les autres principaux ſeigneurs pour les y induire à leur exemple. Les Allemans deſquels ſon armée eſtoit composée pour la plus part, qui ne ſe vouloient plus nourrir d'eſperance, au lieu d'obeïr & de pourvoir à leur commune ſeureté commencét à ſe mutiner & crians *gelt* demandent argent & refuſent de travailler & de combatre. Le Comte leur fait voir le danger qui les talonnoit avec l'ennemi ; qu'il eſt temps de combatre non de conter argent, les aſſeure de leur ſolde aprés le combat : ils ſe roidiſſent à leur inſolente opiniaſtreté & par une eſtrange & brutale perfidie ne donnans que trop à cognoiſtre leur meſcontentement aux troupes ennemies qui ja eſtoient à eux, les attirent de plus fort. Les appreſts leur defaillent, le deſordre croiſt, la defiance accroiſt, & ja ils jettoient les yeux ſur les navires prochaines le long de la riviere pour s'y eſlançer dedans, comme les Eſpaignols ſaillent leurs tranchées avec grande furie, & ſans beaucoup de reſiſtance chaſtient la fœlonie de ces poltrons ſur eux meſmes chamaillés à toute reſte, ſi que ou par le glaive ou par les eaux qui en engloutirent grand nombre dans les bateaux qui enfonçoient par la trop grande foule, qui ſe jettoit dedans, une grande partie y demeura : Et ces maraux firent perdre à ce brave ſeigneur une tres belle opportunité de donner eſchec au Duc d'Alve, qui au cõtraire ſe prevalut avantageuſement de la diſſipation de ceſte armée. Le Comte de Schouwenbourg ayant veu la ſedition de ces canailles avoit

C'eſt par l'eſperance qu'Alexandre entretint ces trente mil hommes avec leſquels il emporta l'Empire des Perſes ; c'eſt par icelle que Dieu redonna la liberté à Syracuſe, n'ayant jamais fait toucher argent à ſes ſoldats.

Les Allemans du Comte ſe mutinent,

ſont deſfaits.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. deſlogé de bonne heure avec ſa Cavalerie. Ludovic ſecondé de la Nobleſſe qu'il avoit autour de ſoy, laquelle ne combat jamais de meilleur cœur que pour l'honneur, aprés avoir tres vaillamment ſouſtenu l'effort des ennemis juſques à l'extremité, eut peine à ſe ſauver dans un bateau juſques à Emdem contraint de laiſſer ſon canon, ſes chevaux, vingt enſeignes de gens de pied, ſa munition & la plus part du bagage en proye au victorieux, qui ne trouva ſon armée amoindrie que de quatre vingts hommes.

Nobilitas cui in pace durius ſervitium eſt. Tacit. Annal.

Ludovic joint le Prince,

Ludovic recueillit ſagement le desbris de ceſte deſroute, & alla joindre le Prince en Allemagne qui y avoit dreſſé une grande armée. Le Duc d'Alve faiſoit ſes plaintes à l'Eveſque de Munſter contre Ludovic, de ce qu'au meſpris des mandemens de l'Empereur, il avoit gaſté & ravagé le pays de ſon Maiſtre; mais pour neant, l'Eveſque apprehendoit d'attirer ſur ſoy le Prince, s'il eut bougé: car il marchoit deſia n'ayant eſté arreſté que par la deffaite de ſon frere. Il pouſſe avant comme pour legitimes precurſeurs de ſes armes, les cauſes qui l'ont obligé de les prendre, la gloire de Dieu, le ſervice du Roy, de ſa Majeſté Imperiale, & du Prince d'Eſpaigne heritier preſumptif du pays contre la tyrannie enragée du Duc d'Alve: & relevant la plus part des cruautés qu'il y a exercées, requiert l'adſiſtance de chacun en une entrepriſe ſi juſte, donne le rendés-vous de ſes forces au pays de Treves prés l'Abbaye de Romerſtroffe, leur fait faire monſtre generale, & ne donne autre cognoiſſance de ſō deſſeing que celle qu'on pouvoit prēdre des approches d'un pays ennemy. Il avoit quarante quatre Enſeignes de Landſ-knechts, quatre mille Flamens, Walons, François la plus part arquebuſiers, & ſept mille Reitres. Des Pays bas s'y adjoingnirent outre le Comte Ludovic, le Comte de Hooghſtrate, les Barons de Batembourg, de Warroux, de Boxtel, de Riſoir, de Marbais, de Louverval, d'Ochain & pluſieurs autres, faiſans en tout vingt mil hommes de pied, & neuf mille chevaux, tout cela couvert de quatre gros canons de baterie & de ſix pieces de cāpagne. Pluſieurs prindrent pour deviſe en leurs drapeaux *pro Lege, Rege & Grege*, les autres un Pellican, autres des roſes peintes ſur leurs caſques & ſalades.

Auguſte en uſoit touſiours ainſi: & Sueton parlant de ſes guerres dit que *Nulli genti ſine juſtis & neceſſariis cauſis bellum intulit. In Aug. c. 20.*

Le Pelican s'exprime avec ſon bec le ſang de ſon corps pour la nourriture de ſes petits. *Plin. de nat. anim.* c'eſt ce qu'à fait le Prince pour le peuple du Pays bas.

La Roſe eſtoit la marque ancienne des Anglois, pour denoter que la Reyne d'Angleterre leur ſeroit favorable.

qui paſſe le Rhein, prend des places,

Le Prince marche dans le pays de Luxembourg, paſſe le Rhein à S. Vyt ſeigneurie luy appartenant, mande demander au Duc de Cleves paſſage & vivres pour ſon armée, prend par force Aremberg chemin faiſant où il matraſſe pluſieurs Eſpaignols, emporte le fort chaſteau de Carpen, Heppem entre Coulongne & Dure, puis Horneſon & Withem places de l'obeiſſance d'Eſpaigne. Le Comte Ludovic l'accommoda de dixhuict batteaux chargés de marchandiſe d'Italie qu'ils rencontra ſur le Rhein, deſquels il tira bonne lipée. Le Prince ne fit pas icy grand ſejour pour tenir ſes ennemis dans l'incertitude du chemin qu'il avoit à ſuivre.

le Duc d'Alve le contrecarre,

Le Duc d'Alve ne dormoit pas de ſon coſté. Il aſſemble ſon armée à Utrecht composée d'Allemans, d'Eſpaignols, de Flamens faiſans dixhuict à vingt mil hommes de pied & ſix mille chevaux, pourveüe de beaucoup d'artillerie, de munition, de grande quantité de batteaux, & de Pionniers; & avec ce prend ſon chemin vers Maeſtricht, ſe loge à coſté de la ville, pourvoit à tout ce qu'il juge neceſſaire dans la Comté de Bourgogne & pays de Luxembourg, pour traverſer les deſſeings que le Prince y pourroit avoir formé, & pour s'oppoſer à ſon entrée, fait tout ce qu'il peut pour luy empeſcher le paſſage de la Meuſe, jette au fonds de la riviere aux endroits gueables des chauſſe-trappes pour embarraſſer le gué, menace les Liegeois de mettre leur pays à feu & à ſang s'ils donnoient ayde ou ſecours au Prince, & le ſentant approcher à la teſte de ſi grandes forces, ſe reſoult à la deffenſive & de luy couper les vivres ſeulement.

le Prince au Liege,

Le Prince roda long temps entre le Rhein & la Meuſe & finalement ſe rendit és environs de Liege, en eſperance d'en retirer vivres & commodités. Il leur deſpeche un Trompette & demande paſſage, ils luy reſpondent que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568.

ſa demande eſt trop importante pour pouvoir eſtre reſoluë ſur le champ par le Senat, qu'il leur eſt neceſſaire d'avoir les volontés de leur Eveſque & des autres Ordres de la ville, & cependant le prient d'avoir patience. Il envoye ſommer ceux de Maeſtricht à meſme fin, pour avoir entrée en Brabant, qui le renvoyent au Duc d'Alve, & ainſi il ſondoit la tenue de ces deux villes & les mettoit en ombrage à ſon ennemy. Quelques compagnies du Duc s'eſtans voulues un peu trop eſcarter de leur gros furent à l'inſtant deffaites prés le chaſteau de Noyteyen. C'ét avant-mets convia le Prince de luy preſenter la bataille par un Trompette qu'il fit pendre tout botté & eſperonné ſans l'avoir voulu ouïr. Action contraire au droict des armes qui ne peut eſtre ſouſtenue par l'Albanois comme faite au nom du Souverain contre un pretendu Rebelle, non practicable meſme aux guerres civiles. Car le Prince n'eſtoit-il pas eſtranger? & chef d'une armée eſtrangere? Il en eut ſa raiſon en ſon temps & cõtraignit le Duc de faire une meilleure guerre. La diſcention excitée au milieu de l'armée du Prince entre ces differentes nations mit ſa vie en tel peril qu'y eſtant accouru pour l'appaiſer, il vit emporter la garde de ſon eſpée par une arquebuſade & pluſieurs ſeigneurs tués autour de luy.

Le Prince demande paſſage aux Liegeois,

Le remede que les Politiques donnẽt pour empeſcher des ſeditions militaires, ſe trouva faux en ceſte armée composée de differentes natiõs, & partant moins encline, diſent ils, à mutinerie.

Il attendoit la reſponce de ceux de Liege, & luy eſtoit neceſſaire de paſſer la Meuſe. Pour ne perdre temps, il envoye ſecretement eſpier les gués plus commodes de la riviere, & pour deſrober la cognoiſſance du lieu où il vouloit paſſer, alloit tantoſt deçà tantoſt delà, menaçoit tantoſt un paſſage tantoſt un autre, puis tout à coup prend ſon temps en une nuict claire & ſeraine, fait tendre un long cable d'une rive à l'autre comme pour dreſſiere du paſſage entre Stockem & Meſeikem, pouſſe avant une troupe de cavallerie outre l'autre rive, pour ſouſtenir en cas de beſoing tandis que le reſte de l'armée paſſeroit, puis fait diſpoſer quelques centaines de chevaux à travers la riviere le long du cable rengés prés à prés, pour amortir & comme arreſter en quelque ſorte le cours de l'eau & la rendre plus baſſe au deſſous d'eux. Ainſi il guea avec toute ſon armée ſans perte, & fit trainer ſon artillerie à travers les eaux: paſſage qui ne fut moins eſtimé de pluſieurs qu'une grande victoire, heureuſement practiqué par Iule Ceſar & par autres grands Capitaines, & qui mit bien en cervelle le Duc d'Alve: Car comme un Ligeois en eut adverti le Comte de Barlaymont, & que ceſtuy-cy l'eut rapporté au Duc, il ne le voulut pas croire, *Et comment! penſés vous donc que l'armée du Prince d'Orange ſoit une troupe d'oiſeaux qui ait traverſé la Meuſe en volant?*

fait eſpier le gués

guée bravement.

C'eſt une des grandes parties d'un bon Capitaine que de couvrir ſon deſſeing à ſon ennemi & de le ſcavoir biẽ prevenir, *Summa quidem ars & induſtria Ducis, cùm alia minatus, alia irrepſiſſet. Flor. lib. 2. cap. 12.*

Is cum Comiti Barlaimontio Albani caſtra ſequenti hoſtem Moſam tranſiſſe ſignificaſſet, & Comes ad Albanũ renuntiaſſet, fertur incredulus interrogaſſe putaretne Orangij aciem avium phalangem quæ Moſam tranſvolaſſet? Franc. Haræi Annal. Brabant. ſub Philip. II.

Dés que le Prince eut paſſé il mande demander logement à Stockem. Falckembourg Gouverneur de la place s'en excuſe ſans ordre de ſon Maiſtre, on le recharge par reiterées ſolicitations juſques aux menaces; l'autre reſpond qu'il y perdra la vie & tous les ſiens avant que cela ſoit. L'Eveſque en eſt adverti, y fait couler un ſecours de Liegeois par la Meuſe, le Viguier de Liege ſe jette dans Haſſelet avec deux compagnies d'Infanterie, & le Duc d'Alve nonobſtant l'injure du temps & des grandes pluyes ne laiſſa pas de pourvoir Thien d'un renfort de gens de guerre, apprehendant que le Prince ne mit la main ſur ſes proviſions qui y eſtoient.

demande à loger,

Le Prince ne donne que deux jours de repos à ſon armée pour ſe remettre. Ses gens parurent au commencement diſcrets & retenus, puis tout à coup pour dementir ceſte bonne humeur, laſchent la bonde à la licence, ravagent tout ce qu'ils rencontrent ſans eſpargner les choſes ſacrées. Le chef ne pouvoit empeſcher ceſte inſolence militaire, & ne les pouvoit cõtenir en diſcipline, car vivres & argent luy defailloient. Ils font pis, eſtans maiſtres du village de Villar lés Tungres, ils exercent plus de brutalités qu'Annibal dans les Eſpaignes, ſe jettent dans l'Egliſe foulent aux pieds le S. Sacrement, frotent leurs ſouliers du S. Huille, maſchurent les images, vilainent les autels, emportent les calices, convertiſſent à leur uſage profane les veſtements ſacrés, pluſieurs Eccleſiaſtiques ſont mal-traités, on leur coupe le néz & les oreilles,

inſolence de ſes troupes.

Diſciplinam non poteſt ſervare Ieiunus exercitus. Caſſiod. 4. variar. c. 13.

Annibal faiſant une tres-cruelle guerre aux Sagontins eſpargna neantmoins leur Egliſe, & le temple de Diane fut preſervé. Plin. lib. 16.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1568. oreilles, on leur enleve la peau de la teſte, on leur fend le ventre, ainſi on s'en ſert comme de blanc & de bute à s'exercer à l'arcquebuſe.

Le Prince à Tungres, D'autre coſté les Tungres ſe voyent circuits des deux armées ennemies & ne ſçavent à laquelle ſe voüer, ils ſont ſaiſis de crainte & d'eſperance, ils avoient plus d'inclination au Prince qu'au Duc d'Alve, ils aymoient extrémement l'un & haïſſoient à mort l'autre, ils ouvrent leurs portes aux principaux Seigneurs de l'armée du Prince, introduiſent dedans les Comtes Ludovic ſon frere, de Hoochſtrate, de Lumey & pluſieurs autres ſans permiſſion de leur ſeigneur qui eſt l'Eveſque. Le Duc en eſt adverti, il entre en fougue; car le lieu eſtoit rempli de bleds & il en avoit fait ſon entrepoſt, bien que les habitans n'y euſſent jamais voulu admettre les Eſpaignols: Il les preſſe d'arreſter ces Seigneurs priſonniers, ou bien de luy ouvrir leurs portes, & à defaut menace de les exterminer. Les autres dilayent un peu trop à ſon gré, il fait appliquer le petard à leurs portes pour les donner en proye à ſes ſoldats. Ceſte facheuſe nouvelle les fait revenir à eux, l'Eveſque previent la colere du Duc par les ſubmiſſions de ſes deputés auquel ils offrent tout ſecours & ſervice, luy font ouvrir les portes & aux ſiens qui y entrent, tandis que les premiers venus ſe retirent.

à Loon-chaſteau, Cependant le Prince change ſon camp à Loon-chaſteau village de la juriſdiction de Liege, & là fait preſcher publiquement dans l'Egliſe un jour de Dimanche devant ſoy, au milieu des ſiens à la forme des Proteſtans. Aprés l'action, la ſoldadeſque ſe jette ſur les images, les met en pieces, convertit ce ſainct lieu en une eſcuerie immunde, profane, ravit, emporte les choſes ſacrées. Le Prince envoie ſommer par un Heraut ceux de S. Tron de ſe rendre, la plus part eſtoient affectionnés à ſon parti par l'intereſt de la religion. Le Comte de Hooghſtrate mandé pour les y perſuader, leur remonſtre qu'il eſt temps d'exploiter ce qu'ils avoient dés long temps pourpencé, qu'ils ne doibvent faire difficulté de le recepvoir avec quelques Gentilshommes, n'y entrer en defiance ayans prés d'eux le Prince d'Orange leur Protecteur & bon

à S. Tron. amy. Ainſi tandis que ceux-cy marchandent, d'autres ouvrent les portes, le Comte d'Hooghſtrate y entre avec pluſieurs Gentilshommes & autres de l'armée, commande qu'on porte les clefs au Prince, eſtablit des gardes par tout & demeure maiſtre: à ceſte ſurprinſe les Eccleſiaſtiques s'effrayent, chacun d'eux tache de ſe deſguiſer, qui ſe cache dans un monceau de bled, qui dans un tas de foin. On ſe ſaiſit du Convent de S. Benoiſt qu'on trouva rempli de vivres, d'argent, de meubles exquis en abondance, tout cela eſt flambé par la ſoldadeſque; l'Abbé qui s'eſtoit allé cacher de peur dans le retraict, en eſt rendu quite pour vingt mille dalers. Pluſieurs de toutes conditions furent auſſi rançonnés de groſſes ſommes d'argent. Les Payſans qui y avoient porté leur principal avoir comme en lieu de ſeureté s'en virent ſevrés, ſi que le butin fut eſtimé huict cents mille livres, outre la poudre, le canon, & autres armes à feu dont le Prince s'accommoda. Il s'approche de Leeuwen limitrophe de S. Tron qu'il ſomme de luy fournir vingt mille livres par forme d'emprumpt; Ils ne luy en promettent que deux mille, mais peu aprés permettent l'entrée de ſes ſoldats & l'accommodent de quelques barils de poudre. Cela picqua le Duc d'Alve qui s'en reſſentit contre les principaux du lieu, & les ayant condamnés à la mort, à peine voulut-il moderer la condamnation ſur celuy auquel le malheur du ſort la voulut donner.

Le Duc ſe retranche, Le Duc s'eſtoit retranché à l'advantage ſur un coſtau devant Maeſtricht, lieu commode pour ſa ſcituation, & là attendoit le Prince de pied coy. Il avoit pourveu toutes les places dés environs de fortes garniſons, fait rompre les moulins. Le Prince n'ayant peu faire jeu ſur aucune place d'importance, s'approche en veuë de ſon ennemi, met ſon armée en ordonnance & luy preſente la bataille. Le Duc la refuſe encor, ſe tient dans la deffenſive ſans vouloir rien hazarder. Il avoit une bonne ville à dos d'où il tiroit tout ce Iulius Ceſar campa autrefois en ce meſme lieu.

eſt defié par le Prince,

qui

qui eſtoit neceſſaire à ſon camp, tout le pays à ſa devotion, l'hyver approchoit & jugeoit bien que le Prince ne pourroit pas long temps ſubſiſter en campagne, que les vivres, le fourrage & l'argent, ou l'un des trois luy deffaillant ſon armée ſe diſſiperoit d'elle meſme. Il ſe contenta donc de l'entretenir par frequentes eſcarmouches. 1568.

Il experimenta ce beau dire de Tacite *Conſilium ab omnibus dari. ſed periculum paucos ſumere. 3. Hiſt.*

Et Lipſe *Vno adverſa ictu languebunt omnia ſtudia, qui primò alacres fidem atque animum oſtentabant. Polit. lib. 5.*

Le Prince non moins habille que le Duc au meſtier de la guerre, cognoiſſant bien que l'intention de l'autre ne tendoit qu'à le conſumer, & que les eſcarmouches à la longue pourroient diminuer ſon armée, tourne teſte dans le Brabant juſques à Tienen, à deſſeing ou d'attirer le Duc à ſoy pour le contraindre à une bataille, ou d'exciter les intelligences qu'il avoit dans le pays pour ſe rendre maiſtre de quelques villes : mais le nez ſeigna à ces Nicolaïtes ſaiſis de crainte & d'eſpouvantement des gibets qui eſtoient remplis par tout.

Le Prince entre en Brabant,

Il ſe preſente une commodité de groſſir ſon armée. Les ſeigneurs de Ienlis, de Morvilliers, & autres avoient aſſemblé douze cornettes de Cavallerie & deux mille Arquebuſiers en Picardie prés de Chauni, qui ne s'eſtoient peu aller joindre au Prince de Condé General des Proteſtans François deſormais engagé dans les ſeconds troubles du Royaume. Il part de Tienen paſſe la riviere de Gheer pour les aller recueillir à Iudoigne. Le Duc luy jette ſur les talons Dom Frederico ſon fils avec une troupe de Cavallerie, quatre mil hommes de pied & ſix Canons. Le Prince qui ne s'eſtoit jamais laiſſé ſurprendre & qui ne lacha jamais ceſte parolle je ne m'en fuſſe pas douté, y avoit pourveu & laiſſé à ſes eſpaules deux mille Pietons ſouſtenus de quelque Cavalerie en forme d'Arriere-garde. Dom Frederic pointe ſon canon contre ces derniers & les aſſaut en meſme temps avec grande furie. Ceux-cy ſe deffendirent vaillamment, & ſi de nouvelles troupes ne leur fuſſent venues fondre ſur les bras, ils contraignoient les aſſaillans de rebrouſſer : Mais en fin ceux qui ne furent aſſés diligens à guéer firent planche aux autres. Il y en demeura pluſieurs de part & d'autre mais plus des gens du Prince, & juſques à prés de deux mille, d'entre leſquels Marbais priſonnier fut envoyé ſur un eſchaffaut à Bruxelles, & la bleſſure que le Comte de Hooghſtrate receut en ce combat luy couſta finalement la vie.

ſe joint aux troupes Françoiſes

Iphicrates diſoit qu'un Capitaine ne doibt jamais dire. Ie ne me fuſſe pas douté de cela, ou je n'y avois pas penſé.

Ce renfort cauſa ceſte perte au Prince & l'incommoda plus qu'il ne l'ayda. Il ne peut jamais attirer ſon ennemy au combat, les vivres luy eſtoient coupés de tous coſtés, & la diſette croiſſoit en ſon armée ; tous ceux du pays, qui l'avoient principalement engagé en ceſte grande levée d'armes qui ſe devoient declarer, luy manquerent au beſoin, ſes entrepriſes avorterent, ſes intelligences diſparurent, l'argent qu'on luy devoit faire toucher pour le payement de ſon armée defaillit & le ventre manquant, toutes ces incommodités rengregerent, qui luy firent changer de reſolution, donner Gueldoine pour curée & l'Egliſe en pillage à ſes ſoldats qui n'oublierent pas de fracaſſer tous les images & autels : Le Monaſtere de Heyleshemen ſubit meſme traictement, & ſembloit frayer le chemin au Prince pour ſe rendre maiſtre de Thenes qu'il attaqua, mais la vigoureuſe reſiſtance de ceux de dedans l'obligerent de paſſer outre. Le Comte de Lumey l'un des ſeigneurs de l'armée du Prince ſaccagea les Monaſteres de la Val noſtre Dame & de Flon, eſcorna de pluſieurs choſes un navire marchant ſur la Meuſe, & entre autres d'un Moine qu'il fit attacher à la queüe de ſon cheval.

ſans beaucoup d'advantage.

Chacun deſiroit bien que le Prince proſperat, mais perſonne ne ſe voulut haſarder pour luy. *Intenta mala, quaſi fulmen optant, dumtaxat ſe quiſque ne attingant, Saluſt. Orat. Philip.*

Philopœmen Capitaine des Achaïens ayant amaſſé beaucoup de troupes de pied & de cheval & l'argent luy manquant. Titus Quintius Romain s'adreſſant à luy luy dit, Philopœmen a bien des pieds & des mains mais il n'a point de ventre.

Ceſte belle ville de Liege eſtoit regardée par le Prince & par le Duc ; chacun y avoit ſes creatures & ſes intelligences. Le Prince reſolu de tenter encor leur courage s'y preſente devant, fait ſommer les habitans par un Heraut de luy donner paſſage, & au refus les menace de leur faire ſentir ſes mains, mande aux Eccleſiaſtiques de luy faire tenir cent mille eſcus s'ils ne veulent voir ſaccager leurs Egliſes & leurs maiſons, perſiſte à ſes demandes juſques à la quatrieſme fois & eux en leur reffus ; il leur eſcript en collere & proteſte

ſe preſente devant Liege,

1568. proteſte des ſuites s'en addreſſe en particulier à l'Abbé de S. Laurens Prelat de grande dignité & authorité dans la ville, mais il eſt ſourd à ceſte ſommation comme les autres. Le Prince change ſon camp avec ſa Cavallerie legere aux villages de Loncin & de Biercet à une lieuë de Liege. De là il leur envoye encore demander paſſage, ils perſiſtent à meſme reſponce; Il fait advancer le gros de ſon armée juſques au Cloiſtre de S. Gilles ſcitué ſur la montaigne, eſtend ſes troupes juſques à S^te. Marguerite & aux lieux circonvoiſins, par chemins raboteux & difficiles, par voyes eſtranges, franchit les precipices, ſurmonte l'embarras des arbres renversés à travers les chemins pour couper le paſſage & rendre les approches inacceſſibles. Ainſi le Prince prioit il ces gens là l'eſpée à la main: Mais à tout cela, ils font barriere de reſolution, reſpondent que la conſtitution preſente de leurs affaires, ne leur permet de ſouffrir un tel paſſage ny d'en tenir lōgs propos. La patience du Prince ſe chāge en fureur cōtre telle opiniaſtreté, il les menace de les exterminer & proteſte du mal qui leur en adviēdra, & ils menacent ſon Trōpette de le faire pendre s'il y revient.

qui luy refuſent paſſage,

A ceſte temeraire reſponce la collere du Prince ſe redouble; il ſe loge dans leurs faux-bourgs, dreſſe ſes retranchements, fait ſes approches, pointe ſon canon, advance ſes eſchelles & met toutes choſes en eſtat pour les aſſaillir. La rumeur eſt grande dans la ville; ce genereux peuple ſe prepare de ſon coſté à une verte reſiſtance, l'Eveſque meſme change ſa Mitre en caſque, ſa Croſſe en eſpée, donne ordre à tout ce qu'il juge neceſſaire pour la conſervation de ſa ville, & pour rompre les intelligences du Prince, aſſigne à chacun ſon quartier avec deffence d'en bouger, interrompt les horloges, fait ceſſer le ſon des cloches, lache ſon canon ſur les troupes du Prince, & tous les citoyens ſont rangés dans une opiniaſtrée reſolution de ſe bien deffendre. Le Prince voyant bien qu'il n'avoit rien à gaigner avec gens de col roide, pour ne ſe trouver engagé au milieu de deux ennemis aux approches du Duc d'Alve qui s'avançoit, donne lieu à ſa prudence & ſe retire: Il ne peut contenir les ſiens dans telle diſcipline, qu'ils ne laiſſaſſent parmy les cloiſtres, & les maiſons de la contrée les traces d'une inſolence militaire. Trois Monaſteres renommés en ce pays là entre autres S. Gilles, S. Laurens & S. Benoiſt, reſſentirent par feu ce que peut un courage irrité qui à la force en main.

ÆgIdIVs, LaVrens VaLLIs BenedICta LabaſCVnt,
Igne; ſtVpet faCInVs qVartVs qVIntVsqVe NoVeMbrIs.

Le Prince preſſé par l'inſtante ſollicitation des chefs de ces troupes Françoiſes, de ſe jetter en France pour aller ſecourir le Prince de Condé & le party Proteſtant, tourne volte de ce coſté là; le Duc le ſuit; le Prince le defie encor en bataille rangée; l'autre la refuſe, & bien qu'il juge qu'en l'armée du Prince il y ayt pluſieurs cerfs, il voit auſſi qu'elle eſt conduicte par un Lyon: ainſi il ſe cōtente à l'exemple de Fabius Maximus, de conſumer l'armée du Prince par temporiſemēts & legeres eſcarmouches qui donnerent la mort à pluſieurs braves de part & d'autre. Le Prince continuë à filer par le Brabant touſiours ſuiuy par le Duc, qui ſe retranchoit à chaſque nuict ſans avoir jamais voulu rien hazarder; il ſe iette dans le Hainaut & chemin faiſant, ſes gens reduiſent en cendres le village de Belloy, les Monaſteres de Bonne-fin, de Bonne-Eſperance, & par une inſolence brutale pendent à la cheminée par les parties honteuſes un Moine du Convent.

tourne volte par le Brabant

Chabrias grand Capitaine Lacedemonien diſoit qu'une armée de Cerfs conduicte par un Lion eſtoit plus à craindre qu'une de Lions conduicte par un Cerf.

Le Prince eſtoit ja arrivé à Queſnoy le Comte, prenant ſon chemin vers le pays de Cambreſis, taſte le Chaſtean qu'il ne peut prendre, rencontre ſur le matin trois cents Chevaux legers, & dix-huict compagnies Allemandes & Eſpagnoles qui battoient l'aſtrade pour deſcouvrir ſon jeu, il leur donne tel deſjeuner que la plus part n'eurent jamais plus envie d'en gouſter, les charge, les rōpt, les tuë, & entre iceux Dom Ruſille Henricies fils du Duc emporté mort en Eſpaigne, Dom Rodorigo Ruys, Louppes de Valles, Dom Chanſio de Ladines, Dom Ceſare Davila frere du Marquis de Piſcaire, Dō Ieā de Valles, le fils du Marquis del Mares, Iulius Capitaine en chef, & pluſieurs autres grāds

pour aller en France,

defſait des troupes d'Alve.

Cui difficilis occaſio eſt is proximā quàmque pro optima arripiat. C'eſt le precepte d'un bon Capitaine, touſiours practiqué par ce Prince.

 Seigneurs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Seigneurs de l'armée ennemie ; Iuſte revanche de la deſroute n'agueres advenuë aux ſiens. Aprés ceſt exploict, les Allemands paſſent leur furie ſur le pays, bruſlans, ſaccageans, ravageans par tout ſans miſericorde. Le Duc qui eſtoit touſiours à leurs talons ne trouvant que brouter aprés eux, les quitta ſans oublier les vielles erres de ſa cruauté, dans laquelle il fit pendre tous ceux qu'il rencontra malades ou bleſsés de la nation Flamende qui n'avoient peu ſuivre le Prince, ſe contentant de renvoyer les autres en chemiſe par le chemin de Maeſtricht.

Ravages des Allemands.

L'arriuée du Prince dans les Pays bas avoit obligé le Roy de ſecourir le Duc d'Alve, ſuivant ceſte promeſſe mutuelle qu'ils s'eſtoient faite de s'entreayder pour l'extirpation des Proteſtans. Le Mareſchal de Coſsé avec une troupe de Cavallerie & deux mil hommes de pied eſtoit diſposé ſur la frontiere de Picardie, ou pour veiller aux approches du Prince qui s'advançoit de ce coſté là, ou pour ſe joindre à l'Albanois : il eſſaye en vain de l'incommoder, & en meſme temps luy envoye ſes deputés. Le Prince auſſi de ſon coſté deſpeche au Roy pour l'informer du ſujet de ſon entrée en France : Et tandis que ceſtuy-cy eſtoit en chemin, le ſeineur de Schomberg, vient trouuer le Prince de la part du Roy, pour luy dire *que S. M. trouvoit eſtrange qu'il fut entré dans ſon Royaume à main armée, qu'il ne luy avoit point fait denoncer la guerre, & ne ſçavoit pas le motif de ſa venuë, luy offre paſſage s'il s'en veut retourner en Allemagne moyenant qu'il ne face aucune hoſtilité.* Le Prince luy reſpond *qu'il avoit ja informé S. M. du ſujet de ſon entrée, & bien qu'il en eut quelque juſte ſujet, qu'il ſçavoit bien cognoiſtre ſes forces & celles du Roy, la puiſſance duquel il n'eſtoit pas ſi mal advisé de choquer, & d'entreprendre quelque choſe par armes pour une querelle particuliere ; au contraire qu'il eſtoit diſpoſé de luy rendre tres-humble ſervice : Que-ſi quelque ſujet eſtoit capable de piquer le ſentiment des hommes c'eſtoit celuy de la religion, qui l'avoit obligé de prendre les armes, ayant apprins qu'on la vouloit du tout retrancher en France.* Le Roy fit aſſeurer le Prince, *qu'il permettoit liberté de conſcience en ſon Royaume, mais qu'il n'eſtoit point ſatisfait des Proteſtans mal-affectionnés à ſon ſervice, qui le hayſſoient.* Le Prince repart, *que s'il croyoit qu'ils euſſent autre but que le ſouſtien de la vraye religion, la liberté de leurs conſciences, & l'aſſeurance de leurs perſonnes & de leurs biens, qu'il ſe declareroit deſlors leur ennemi & leur courroit ſus : Mais comme il eſtoit bien perſuadé qu'ils n'avoient que des penſées de paix pour la gloire de Dieu, pour la manutention de leur Religion, pour la conſervation de leurs vies, & pour le ſervice de ſa Majeſté, qu'il la ſupplioit tres-humblement de ne ne prendre point à contreſens ſes intentions, s'il eſtoit armé en leur faveur, puis qu'il ne ſe propoſoit autre advantage que l'entretenement des Edicts de pacification qu'il avoit pleu à S. M. leur accorder ; pouſsé à cela du zeele qu'il avoit à ſa religion & à la conſervation de ſes ſubjects que Dieu avoit illuminés de ſa cognoiſſance.* Le Roy pour conjurer avec une pluie d'or ceſte tempeſte qui alloit fondre ſur ſes Eſtats, luy fit promettre une notable ſomme, & ſe ſert de la dexterité de Schomberg Allemand, qui ſous pretexte de renouveller *par carous & brindens* l'ancienne cognoiſſance qu'il avoit avec les principaux ſeigneurs de ſa nation qui eſtoient dans l'armée du Prince, les desbaucha de ſon ſervice parmi la bonne chere, cavala ces eſprits d'ailleurs enclins à changement, les rendit tous bons Theologiens & mauvais partiſans, leur fit promettre couvertement d'accepter la ſolde du Roy, & de ſe ranger ſous ſes armes. D'où s'enſuivit le refus qu'ils firent au Prince avec grande crudité de paſſer outre en France, la neceſſité à laquelle il ſe vit adſtraint de rebrouſſer en Allemagne, la perte de la finance qu'on avoit promiſe au nom du Roy, & la diſſipation de ſon armée.

Le Duc d'Alve pour luy rendre l'eſchange lors que le Duc de Deux Ponts entra en France, envoya au Roy quatre mil hommes de pied & deux mille chevaux pour le ſecourir.

Le Prince entre en France,

Le Prince reſpondit de Soiſſons au Roy le 4. Dec. 1568.

declare au Roy le ſujet de ſa venüe.

Le Roy ne pouvoit autrement eſviter un grand detrac en ſes affaires ſur tout ſi ceſte armée ſe fut jointe à celle du Duc de Deux ponts, les Roys ſes devanciers ſe ſont touſiours bien trouvés de ſuivre ceſte maxime des Politiques, de faire un pont d'or à ſes ennemis quant on ne leur en peut donner un de fer, heureuſement pratiquée par Louis XI. qui renvoya chés eux les Anglois avec de l'argent.

Artifice de Schomberg.

Le deſſein du Prince, du Comte Ludovic ſon frere & des Seigneurs François

çois

1569. çois eſtoit d'aller buſquer fortune en France, & de joindre leurs forces avec celles du Prince de Condé. Les Allemands reſpondirent qu'ils ne s'eſtoient armés que contre le Duc d'Alve & non contre la France; le Prince s'en faſcha & ſon deſplaiſir les cuida porter à mutinerie & à ſedition: il a recours aux prieres, les exhorte, les conjure de s'advancer pour recueillir l'argent que le Roy luy avoit promis, ils crient *gelt* à leur accouſtumée, & ne veulent marcher que ſûr l'argent pour en aller toucher. Le Roy adverti de leur meſcontentement refuſe d'accomplir ſa promeſſe. Le Prince eſt contraint de les ramener chez eux, les fait filer à travers la Champagne & la Lorraine juſques és environs de Strasbourg: Là il vendit ſon équipage, ſes canons, & les contenta en partie de leur ſolde, puis les congedia. Partie de ces troupes ſe retirerent, les unes ſe rengerent ſous les Enſeignes du Duc de Deux-Ponts qui armoit en faveur du party Proteſtant de France, les autres ſous celles du Marquis de Bade qui faiſoit levée pour le Roy. Le Prince avec les Comtes Ludovic & Henry ſes freres & douze cents chevaux, ſe joignit à celles du Duc de Deux-Ponts, ſuivit toutes les fortunes de ceſte guerre, eluda ſagement les practiques du Roy, qui vouloit traicter le Duc comme il l'avoit traicté peu auparavant luy meſme, ſe treuva à la prinſe de la Charité, au rencontre de la Roche-Abeille, où il fit attaquer une eſcarmouche qui reüſſit ſelon ſon deſſein, fut au ſiege de Poictiers mal-heureux pour les Proteſtans & pour l'armée eſtrangere, ſe rafraichit à Faye-la-Vineuſe, d'où il partit deſguiſé en payſant luy quatrieſme, perça de là avec beaucoup de peril à la Charité, gagna Montbeliard & la Comté de Naſſau, d'où il travailla pour un nouveau armement.

Mutinerie des Allemans.

Le Prince ſe jette en France,

Ce Marquis de Bade avoit eſté dans les troupes du Prince, puis ſe revolta, porta les armes contre le party & fut tué à Montcontour.

Les maux que la diſſipation de ceſte armée apporta, furent tres grands & à l'eſtat de la Religion en France & dans le Pays bas. La Reyne d'Angleterre qui fut advertie que le Prince fairoit jeu en France, voulant profiter ceſte opportunité pour le recouvrement de Calais, & par ce moyen pourvoir au payement de ſes troupes, luy eſcripvit par un domeſtique de ſon Ambaſſadeur reſidant en France; mais ces lettres ayant eſté interceptes, le Cardinal de Lorraine y reſpondit au nom du Prince & avant que la Reyne & luy peuſſent eſtre informés de la fourbe, ſon eſloignement l'empeſcha de parvenir à ce grand deſſein qui autrement luy eut eſté infaillible.

& manque le deſſeing d'Angleterre ſur Calais.

D'autre coſté le Duc d'Alve ſe voyant à delivre de noſtre Orangeois, dreſſe le ſourcil haut dans la nuë, eſleve ceſte victoire juſques au Ciel, la fait retentir au bout du monde, l'Eſpaigne l'en gratifie, le Pape l'honnore d'un preſent d'une eſpée & d'un chapeau conſacrés de tres grand prix, le Pays bas en celebre une rejouyſſance par divers tournois & triomphes à Bruxelles, en apparence; mais en effect le Duc le ſeigna d'une extraordinaire contribution pour les frais de ceſte guerre, d'un preſent à ſon particulier de ſix vingts mille eſcus pour ſes peines extraordinaires, redoubla ſa cruauté par tout, fit ruiſſeler le ſang de toutes les veines de l'Eſtat, par une plus exacte & plus ſevere execution des placards & des autres chefs de l'Inquiſion d'Eſpaigne, fit pendre, noyer, decapiter, bruſler tous ceux qu'il trouva coulpables de la moindre infraction de ſes deſnaturées rigueurs, tant ſoit peu ſoupçonnés du crime de la Reformation, & reduiſit tous les Pays bas dans une generale deſolation, calamité, ruine.

Eſtat du Pays bas

Rien de violent ne peut eſtre durable. Dieu ne tarda pas d'y r'appeller le Prince, pour arborer l'eſtendard de la liberté Belgique: Et l'authorité que le Cardinal d'Armagnac avoit uſurpée dans ſon Eſtat d'Orange par le moyen de ſes Emiſſaires, avec la tyrannie que la Molle y avoit plantée à la foule & oppreſſion du peuple ſoubs pretexte de l'extirpation de la Religion, fut bien toſt tranſmiſe à un autre qui ne la garda pas longtemps.

& d'Orange.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1569.

La Molle avoit promis par le traicté de n'entretenir que trente ſoldats au plus pour la garde du Chaſteau. Comme il ſe vit maiſtre, il impetre du Roy un eſtat de deux cents hommes, ſoldoyés pour quelque mois par le general de la Principauté à deux mille livres par mois. La ville depute au Roy & en obtient une reduction à ſix cents ſeptante ſept livres chacun mois, à prendre partie ſur le revenu du Prince, partie ſur le prix des meubles & ſur les fruicts des biens des Proteſtans abſents. Courtheſon, Ionquieres & Gigondas envahis par Suze, furent lors reſtitués par le Cardinal & reunis à la Principauté: De ceſte diminution d'eſtat la Molle conçeut une telle haine contre les Catholiques, qu'en plain jour, en pleine ruë, il fit meurtrir André Vermale, l'un des Conſuls. Ce violent excés remplit la ville de rumeur & les eſprits du peuple de vengeance. Il ſe ſousleve en armes, paſſe ſa premiere fureur ſur un de ceux de la Molle qu'il couche mort en terre, aſſiege la Molle dans le Chaſteau, embraſſe la conduite & direction de l'Eſtat, la transferre à ſes autres Conſuls, qui font office de Tribuns durant la confuſe Anarchie de ces emotions populaires, & font reſſentir aux Proteſtans plus de violences & de ſouffrances que n'avoit fait encor la Molle leur plus cruel ennemy. S'ils eſtoient trouués prians Dieu ou ſaiſis de lettres de leurs parents & amys, ils eſtoient empriſonnés & condamnés à l'amende, quelques-uns geenés, les familles des abſents eſtrangers deſchaſſées ſans diſtinction d'aage, de ſexe, de qualité & condition de perſonnes; les malades ne furent pas eſpargnés. La fougue & la violence eſtoit ſi grande, qu'ils ne donnoient pas loiſir à ces pauvres gens de fermer leurs maiſons, bien qu'ils en euſſent ja payé rençon au Gouverneur.

Trompe-rie de la Molle,

fait meurtrir un Conſul,

Le Roy adverti de ces deſordres, y pourvoit, deſmet la Molle de ſon Gouvernement & eſtablit en ſa place le Vicomte d'Arpajou gentilhomme bien nay, plein d'honneur & de merite; mais pour peu temps: Car le Cardinal d'Armagnac, favoriſant S. Ialle par deſſus cetuy-cy pour avoir eſté Gouverneur des places occuppées en la Principauté, le fit pourvoir du Gouvernement. Ainſi commençoit-on ja à joüer au boute-hors dés que le Chaſteau fut aucunement fortifié.

perdit ſon gouvernement & eſtablit Arpajou.

1570.

S^te^. Ialle introduit, receut mandement du Roy & de Monſieur, *de le faire abbatre & d'y proceder par l'advis du Cardinal d'Armagnac*; mais chauſſé d'une vaine eſperance d'un perpetuel gouvernement de la Principauté, & croyant d'avoir affaire du Chaſteau il en differa la demolition. Le Cardinal la preſſa à l'inſtance des Catholiques d'Orange, & l'arrivée de la paix l'y obligea de plus fort; tout le voiſinage y accourut, & ne fut au pouvoir de ce nouveau Gouverneur de l'empeſcher: Quelques-uns s'y montrerent fort ardents, ceux de Caderouce y avolent comme en foule ſous la conduite de leurs Conſuls; mais aprés s'y eſtre exercés demy jour, la durté & la difficulté de l'ouvrage les rebuta & les fit bien toſt retourner à leur charruë.

C'eſt ordre eſtoit pour venir à l'execution des maſſacres qu'ils meditoient deſia, en haine du Prince qui eſtoit entré en France, & avoit ſecouru autant qu'il avoit peu le party Proteſtant.

puis ſaincte Ialle,

qui fait demolir le chaſteau & eſt

Le Gouvernement de S^te^. Ialle ne fut moins ſevere cõtre les Proteſtans que les precedens. Ils ſe vouloient retirer dans leurs maiſons pour jouïr de la paix, qui leur avoit eſté accordée de nouveau en France; mais ils en ſont empeſchés: on les menace d'arquebuſades s'ils ne ſe retirent, on les contraint durant ſix ſepmaines de prendre retraite dans les metairies du terroir. L'arrivée du Capitaine Sebaſtien du Creſt avec commiſſion du Roy au Mareſchal Damville: de reintegrer le Prince en ſa Principauté ſuivant l'article exprés de la paix, leur promettoit quelque ſoulagement, ſi on n'eut dilayé les effects de ceſte juſte reintegrande. Monſieur le Comte Ludovic Regent de la Principauté avoit donné ordre à du Creſt *de prendre poſſeſſion au nom de ſon Excell. du Chaſteau, Ville & Principauté d'Orange, & les garder ſous ſon authorité ſouveraine juſques à ce qu'il y eut pourveu d'un Gouverneur.* Du Creſt ſe rend en Languedoc auprés du Mareſchal pour en faire les pourſuites, les plus notables Proteſtans d'Orange y avolent pour les ſoliciter, le Mareſchal ordonne

ſevere aux Proteſtans

que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1570. *que juſques à ce qu'il eut moyen de ſe rendre à Orange pour effectuer ſa commiſſion, le ſieur de S. Geran s'y tranſporteroit pour commander au Chaſteau, & cependant remettroit tous les Proteſtans dans leurs maiſons.*

S. Geran arrivé à Orange, appelle tous les Proteſtans, les remet dans leurs foyers, exhorte chacun de vivre en paix, fait vuider du Chaſteau tous les gens de Ste. Ialle, y loge le Capitaine Montmejan pour le garder juſques à la venuë du Mareſchal, & ſe retire.

Montmejan Capitaine du Chaſteau preferé à du Creſt.

Le Mareſchal y arrive le quatorzieſme Decembre mil cinq cents ſeptante, fait appeller les Officiers du Prince, les Conſuls de la ville & la plus part des habitans d'une & d'autre Religion; leur remonſtre à tous leur debvoir, les exhorte de vivre en paix, & d'oublier les injures paſsées, ſous l'obeyſſãce de leur ſouverain Prince; reſtablit les Officiers en leurs charges, confirme Montmejan en la garde du Chaſteau, rejette du Creſt eſtably par M. le Comte Ludovic en effect pour eſtre Proteſtant, en apparence *, pource qu'il n'eſtoit point de qualité requiſe pour commander en une telle place.* Il ne devoit rien à celle de Montmejan, & la ſuite verifiera qu'il eſtoit plus homme de bien que luy.

Le Prince ſe prepare pour rentrer dans le pays à main armée,

Le Prince avoit donné la Regence de ſon Eſtat au Comte Ludovic ſon frere, lors qu'ils ſe ſeparent en l'armée des Proteſtans de France. Les affaires du Pays bas qu'il voyoit empirer journellemẽt ne luy permettoiẽt d'en abandonner le ſoing. Le buiſſon que vit Moyſe eſtoit touſiours en feu & ne ſe conſommoit jamais. Il ſe reſolut de coucher à quitte ou double, & de ne quitter point la partie qu'il avoit eſté contraint de remettre par les mutineries & inſolences des Allemans. Ainſi donc revenu de ceſte facheuſe & dangereuſe expedition en ſa maiſon de Dillembourg, il ne donne rien à ſon repos, peu à ſes affaires, tout au bien des pays opprimés, & aux moyens de relever leur cheute. Il eut creu de vivre en mourant ou que ſa vie n'eut eſté qu'une mort s'il n'eut fait voir comme ce genereux Romain, qu'il eſtoit au monde pour la delivrance des opprimés par la tyrannie. On voyoit de toutes parts les pauvres exilés, bannis, fuitifs, accourir à luy comme à un ſainct aſyle, comme à un ancre de ſauveté. Ils luy apportoient gayement leurs perſonnes, leurs cœurs, leurs moyens, leurs courages, leurs prieres comme à leur Pere commun, comme à leur Dieu Myagros; pour ſous les commandements d'un ſi grand Prince & d'un ſi digne chef de guerre entreprendre quelque choſe de genereux, pour la liberté de la patrie. Mais qu'eſtoit tout cela contre ceſte monſtrueuſe puiſſance d'Eſpaigne? autant que l'abayement de quelques petits chiens auprés du rougiſſement d'un Lyon. Il falut bien que Dieu armat ce Prince de grandeur de courage, de magnanimité extraordinaire pour un ſi grand deſſein. Vn Hercules qui avoit ſurmonté tant de labeurs, fut allé bride en main en une telle entrepriſe. Et ceſt icy le doigt de Dieu qui s'eſt demonſtré en puiſſance, pour abbatre la fierté qui s'eſlevoit juſques aux nuës; Cét l'œuvre du Ciel miraculeuſement exploitée en nos jours par le miniſtere de ce grand Prince, comme d'un Cenés, d'un homme d'eſlite choiſi de ſa main ſouveraine, & adreſsé par ſa ſageſſe qui a duit les ſienes au combat & à la bataille & luy a donné de vaincre ſes ennemis.

Curius Dentatus, dicebat, malle ſe non eſſe quàm vivere mortuum vivit mortuus qui vivit ignave. Senec. Epiſt.

Les Eliens moleſtés eſtrãgemẽt par des mouches venans du midy qui leur cauſoient une peſte, ſacrifioient au Dieu Myagros pour les chaſſer, avec prieres, & offrandes. *Plin. lib. 10. c. 27.*

Cenés un des hommes de ſon temps inſpiré divinement pour mettre les peuples de Iudée en liberté, contribua tout ce qu'il peut pour y parvenir, & en fin la leur acquit par beaucoup de deffaites des Aſſyriens. *Ioſeph. Antiq. lib. 5.*

Donne des Commiſſions par mer.

Ce Prince qui ne tenoit pas un poulſe de terre dans le Pays, ſe reſoult de l'attaquer & par Mer & par terre. Le Seigneur de Chaſtillon grand Admiral de France, duquel la memoire ne mourra jamais, le perſuada de donner des commiſſions pour la mer. Dolhain, les Barons de Brederodes, de Montfalcon, de Bergues, Albert d'Egmont & pluſieurs autres ſeigneurs & gentilshommes du Pays bas envelopés dans ces malheurs, voulans buſquer fortune au peril de leur vie, furent les premiers qui equiperent des navires pour la cauſe par ordre du Prince, firent des prinſes conſiderables, ayans retraite és havres d'Angleterre, de la Rochelle & d'ailleurs, pillerent & rançonnerent pluſieurs navires qui faiſoient voile en Orient, forcerent Worcum en Friſe, & prindrent Ameland. Leurs mains ſe trouverent glueuſes en ceſte premiere pointe: car ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ils diſoient que le Prince n'eſtant ſouverain que de ſa Principauté d'Orange ne pouvoit donner des Commiſſions pour faire la guerre ſur mer, & que ceux qui les acceptoiét devoient eſtre punis comme Pirates. comme ſi un ſouverain ne pouvoit faire la guerre que dans ſes eſtats.

Le Duc les appelloit des gueux marins, ou bien des Picoureurs. On appelloit ces navires des Flibots.

l'Iſle de Texel eſt de la Comté de Hollande & avoiſinne Amſterdam.

n'en lacherent que fort peu au bien de la cauſe commune, & encor moins 1570.
au Prince pour ſon droict d'Admirauté; quelques uns ſe retirerent hors du pays, ne parurent plus, contents d'eſtre remplumés de leurs pertes. Ceux de Hambourg ayans voulu revoquer en doubte le pouvoir du Prince & fait trancher la teſte à un fameux Capitaine de marine d'Amſterdam par eux prins, s'en repentirent par l'exemplaire vengeance qu'on print ſur eux.

De Lumbres à l'imitation des premiers monta ſur mer mais en meilleur 1571.
ordre & accompagné d'une jolie flote ſurprint Monickendam, la pilla, l'abandonna, aſſaillit la flote qui partoit de Texel pour l'Eſpaigne, print l'iſle de Texel, fit paſſer le Cloiſtre & la maiſon de l'Eſcoutete par le feu. Le Duc s'eſſaye de moleſter ces Gueux Marins par mer & par terre, chéz les eſtrangers: par terre ſa garniſon de Groeningue en attrape une troupe, les matraſſe & emmeine trente priſonniers leſquels il contraint de porter chacun une teſte de leurs compaignons comme en triomphe en la ville & aprés les fait decapiter eux meſmes: par mer il n'y ſceut rien faire ils eſtoient trop puiſſants; les butins des premiers en avoit ja accreu le nombre juſques à ſoixante navires: Chés les eſtrangers; l'authorité de la Royne d'Angleterre par la perſuaſion du Duc les deſnicha de ſes havres & de ſes coſtes: Et ceſte rigueur ne tarda pas de leur faire mettre un pied en terre par la ſurprinſe de la Brielle.

Exploicts des Gueux Marins,

Le Prince eſtoit touſiours aux aguets attendant la ſaiſon opportune d'executer. Il falloit que la meſure des cruautés & de la tyrannie de l'Albanois verſat, le ciel la deteſtoit, le monde l'avoit en horreur, le peuple ne la pouvoit plus ſouffrir, il avoit ja evoqué & redoublé ſur ſoy la haïne publique par l'impoſition du centieſme de tous les biens meubles & immeubles, du vingtjeſme & finalement du dixjeſme denier ſur tout ce qui ſe vendoit. Le Prince avoit veu perir ſon armée par faute de retraite, il luy eſtoit donc neceſſaire de s'aſſeurer de quelques places avant que de ſe mettre aux champs. Il forme des intelligences ſur pluſieurs, le roolle de la Nobleſſe du Païs qui s'y embarqua ſous ſon commandement eſt deſigné ſur les originaux par noms & ſurnoms, on fait des contributions ſecretes, on bourcille & dedans & dehors le pays pour ſubvenir aux levées du Prince: Et tandis que toutes choſes conjurent enſemble pour dreſſer les affaires du Pays bas en un bon train & les duire au juſte point de ſes contentements, celles de ſa Principauté empirent plus que jamais. L'eclipſe de la legitime authorité que nous avons n'agueres veu paroiſtre ſur ce malheureux climat, par l'interpoſition de la tyrannie & de la violence, y ayant emmené les tenebres, la confuſion, le deſordre, ne preſageoit que des ſuites funeſtes, des triſtes evenements & un renouvellement de doleur, ſang, tuerie, ruyne, deſolation.

preparatifs du Prince,

C'eſt icy la plus miſerable ſaiſon, le plus rude, le plus cruel & le plus ſanglant hiver que nos peres ayent jamais ſenti en tous les ſiecles paſſés. Les cheveux me heriſſonnent la teſte & me font friſſonner l'ame dés la premiere fondation de ſes procedures. Les aſſaſſinats, les maſſacres, les meurtres de ſang froid ſur les perſonnes Proteſtantes, ſeront eſtalés dans ceſte pauvre ville comme en une boucherie remplie de carnage. Nous y verrons le ſang des cytoyens ruiſeller le long des ruës, par la cruauté de leurs concitoyens. Les maiſons ſeront teintes en ſang, les mains meurtrieres ne reſpendront que ſang, le Cire reprendra ſon premier nom de Cirque ou bien d'un ſanglant Theatre, mais plutoſt d'un affreux & honteux charnier des corps morts maſſacrés.

& du maſſacre d'Orange.

Le ſommeil qui doibt eſtre marque de ſanté, aprés la freneſie preſage une nouvelle fureur. Tous les Proteſtans s'aſſeurét & ſe repoſent dans leurs maiſons ſoubs la parole du Mareſchal & ſoubs la protection du Roy, qui tenoit encor le Chaſteau; ils vivent en tranquilité parmi les Catholiques qui ne les regardoient que des yeux de bouchers, tandis que du Creſt prend le chemin

de la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1571\. de la Rochelle où eſtoit M. le Comte Ludovic, pour luy donner conte de ſa charge & de l'eſtat auquel il avoit laiſſé les Proteſtans.

Securité des Proteſtans

Ils avoient beaucoup d'occaſion d'apprehender le mal qui les talonnoit; ils eſtoient chatoüillés en pluſieurs rencontres importans à leur conſervation, & ſi ne ſe peurent ils jamais eſmouvoir à toutes ces piqueures ennemies; marque en eux d'une maladie certaine & d'une mort infaillible. Les Catholiques leur refuſent de paſſer une obligation reciproque les uns envers les autres, de ne ſe procurer aucun mal ne dommage, ils ne veulent permettre qu'ils ſe trouvent en nombre eſgal à eux à l'ouverture des portes avec les Conſuls qui eſtoient tous Catholiques, & pour tout cela les Proteſtans ne s'eſveillent pas de leur mortelle lethargie.

Les medecins eſtiment qu'un malade qui eſt ſi endormi qu'il ne craint le chatoüillement eſt en danger de mort.

ſuivie du complot pour les maſſacrer,

Nous voicy donc arrivés au jour des Roys ſixjeſme de Ianvier mil cinq cents ſeptante un, marqué à jamais d'un crayon de ſang dans nos Ephemerides, jour de complot & de monopole formé, pour eſgorger tous les Proteſtans, & pour faire commencer parmy nous ces journées de dueil exercées en ſuite avec tant d'horreur pat toute la France. La plus grand part des Catholiques de la ville s'aſſemblent en l'Egliſe S. Martin, où l'on celebroit la Meſſe; on porte au milieu de l'aſſemblée un grand gaſteau paiſtri dans ſa maiſon de Louis Guiand dit le cadet Mignoni, deſparti en petites portions diſtribuées à tous les aſſiſtans. Iean Pons fut crée Roy de la troupe, & comme tel receut le ſerment de tous les conjurés pour luy obeïr en tout ce qu'il leur commanderoit, il renie Dieu & leur promet de leur faire faire un bon repas.

fait avec un gaſteau,

Les eſtrangers eſtoient d'Avignon, de Cavaillō, de Caderouce, de Piolenc, de Mornas, de Vaulrias, de Serignan, de Camaret, de Crillon: Il y en avoit de Ionquieres meſmes en la Principauté.

Ceſte Egliſe S. Martin eſt à preſent le petit temple des Proteſtās.

Les Proteſtans ayans eu quelque vent de ces menées font ſciter les Conſuls par devant les Magiſtrats pour y pourvoir, & pour tout remede fut reſolu de deffendre publiquement *à toute perſonne de quelque qualité ou religion qu'il fut, d'aller de nuict par la ville avec armes & ſans lumiere. ſinon en la compagnie des Conſuls*, le Iuge ordinaire chargé de marcher nuictamment en armes avec eux, pour empecher les aſſemblées. Les Conſuls promettent qu'il ne ſera rien attenté par les Catholiques, & Condes qui gardoit les clefs engage ſa parolle que perſonne n'entrera. C'eſtoit faire du loup le berger, car ceux-cy eſtoient les principaux conſpirateurs du maſſacre, & n'en furent ils pas conſequemment chaſtiés comme coulpables?

deſguiſement des Conſuls

Ainſi les Proteſtans s'endorment plus que jamais ſoubs ces promeſſes plaſtrées, chacun commēce de s'aſſeurer dans ſa maiſon comme dans les murs de Semiramis, & pour toute precaution eſtabliſſent quelque forme de garde en trois maiſons de la ville, au logis de l'Ange où pend maintenant l'Aigle d'or, à la maiſon de Prunier, & en celle de Virieu, encor diſcontinuée de l'advis des Officiers du Prince, mais à leur dam: car au meſpris de ces cries les Catholiques ſe promenent en troupe avec armes, jettent des pierres contre les feneſtres des Proteſtans, pour les irriter & avoir occaſion de les tailler en pieces: Ceux-cy ſe contienent & leur patience fait changer de deſſeing aux Catholiques, pour eſclorre celuy qu'ils avoient machiné dans l'Egliſe S. Martin. Ils appellent des ſoldats de tous les environs, les introduiſent nuittamment dans la ville par petites troupes, & les ſerrent dans les maiſons du cadet Mignoni, du Convent des Carmes & ailleurs. Ils y demeurerent cachés juſques au ſecond de Febvrier, jour de Vendredy, feſte de noſtre Dame depuis ſurnommée parmy nous la *Maſſacreuſe*, qu'ils choiſirent pour commencer plus commodement leur boucherie. La Baume Iuge ordinaire & les Conſuls, ſe rendent ſur le ſoir chés le Conſeillier Iulien & l'Advocat general Bellujon pour leur en deſrober la cognoiſſance, les aſſeurent que les Catholiques ne bougeroient point & *que pour les en empeſcher ils s'en alloient faire la patroüille*. Ils ſe couchent ſur ces parolles, & comme il eſt bien difficille qu'un homme de foy n'adjouſte foy à tant d'aſſeurances, ils s'endorment pour s'eſveiller bien toſt.

pour tromper les Proteſtās

Sua quemque credulitas decipit. Senec. de Conſ. ad Polyb. 29.

La porte de la ville la proche qui s'appelloit anciennement le Pont vieux print le nō de l'enſeigne de ce logis.

appellent des eſtrangers

Non può quaſi eſſere, che quello che molte efficacemente ſafferma nō face qualche ambiguità etiandio ne gli animi determinati a credere il contrario. Guicch. lib. 1.

qui ſe ſaiſiſſent des portes,

En la meſme nuict les Catholiques ſe ſaiſiſſent des portes, des tours, & des

murailles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

murailles de la ville, mettent des ſentinelles par tout, s'aſſemblent avec les eſtrangers dans l'Egliſe S. Martin où il avoient mangé le gaſteau, & là confirment & publient leur complot *de tuer tous les Proteſtans qui eſtoient dans la ville*, font jurer à chacun de bien faire ſon debvoir, accordent tous enſemble *que le premier Catholique qui parlera de ſauver un Huguenot ſera tué le premier*, deſpartent les ſoldats eſtrangers par dixaines, aſſignent à chacun ſon quartier pour tuer, meurtrir, maſſacrer & pour guides leur adjoignét quelques uns de la ville, qui avoient particuliere cognoiſſance des maiſons Proteſtantes & des entrées, iſſues & lieux ſecrets d'icelles, & ainſi ſortent de l'Egliſe ſur la minuict & commencent la tuerie. Ceux d'Orange conduicts par Iean Moutet, le cadet Mignoni & Michel de la Baume; & les eſtrangers par Bataillard de Mornas, Guillaume Villeneufve, & Morichon de Piolenc.

1571.

Iurent leur complot,

Une quinzaine des Proteſtans eſveillés par ceſte grande rumeur ſe jettent dans la maiſon de Prunier où eſtoit l'Advocat & le Recepveur general, ſe deffendent contre Iean Moutet & ſa troupe, eſteignent le feu qu'il avoit mis à la porte, en couchent un ſur le carreau, & font reculer les autres, qui environnerent de loing toute la maiſon juſques au lendemain, qu'ayans composé avec les Conſuls pour tous les Proteſtans, ceux qui s'y fierent & qui ſortirent ſous ceſt accord furent maſſacrés: le Conſeillier Iulien, ſon fils le Miniſtre, l'Advocat general, & le Recepveur general receus ſecretement dans le Chaſteau. Louys Correge qui avoit tué ce maſſacreur, Magnan & le Capitaine Iſnardi deſcendirent avec des cordes par les murailles & ſe ſauverent.

attaquent l'Advocat general,

Pierre de Langes & François ſon fils ſortis de la maiſon de Prunier avec les autres, ne les voulās ſuivre, s'eſcartent dans la maiſon des Arzeliers, ſe jettēt dans un eſtable derriere la grāde muraille du Cire. Anthoine Bertet ſon beaufrere aſſeure les Conſuls que s'ils le veulent advoüer avec vingt hōmes qu'il auroit dans trois heures, il faira ſortir Bataillard avec ſa troupe avant que le jour ſoit paſſé, les Conſuls ne le veulent permettre, pourchaſſent de le faire meurtrir, & indiquent aux maſſacreurs où eſtoient muſſés les de Langes. Bataillard avec ſa troupe de Mournas & de Piolenc, ſuivy de pluſieurs autres d'Orange, ſe rend dans l'eſtable pour les eſgorger; le fils eſt trouvé le premier, ils le preſſent de declarer où eſtoit ſon pere, il y reſiſte, les prie de luy donner à boire; Ils luy reſpondent *qu'ils luy fairont boire du ſang de ſon pere*, lequel trouvé ſupplie les brigands de ſauver la vie à ſon fils, *leur offre de les faire bien recompenſer à ſa mere & de ſouffrir volontairement la mort*; ils reſpondent furieuſement, *qu'il verra de ſes propres yeux tuer ſon enfant le premier*? De fait en ſa preſence ils luy donnēt deux piſtolades à travers le corps, poignardent le pere qu'ils font trebucher ſur le corps de ſon pauvre enfant mort, & deſpoüillés tout nuds les trainent à la place du Cire deſtinée pour cimetiere des maſſacrés, la face tournée contre le Ciel pour expoſer en veüe leurs parties honteuſes & accroiſtre l'horreur de ces ſpectacles par une ſi brutale mocquerie.

maſſacrēt Langes & ſon fils,

Comme il n'y a rien qui eſgalle l'amour paternel & que *Omne fermé parentes plus amant filios quàm ſe ipſos. ſalvian. lib. 1. contra Avarit.* Auſſi il n'y a cruauté plus eſtrange que d'oſter la vie au fils en preſence du pere qui la luy a donnée.

Ollier, Chanuel, de Georges & le cadet de Treſcleux, de ceux qui avoient eſté aſſiegés dans la maiſon de Prunier ne furent pas plus heureux. Iean Moutet chef des Maſſacreurs par capitulation particuliere leur avoit promis de leur ſauver la vie, emmenés dans ſa maiſon, logés dans un grenier, & engagé ſa foy qu'ils n'y recepvroient aucun deſplaiſir; dés qu'ils y ſont, appelle Bataillard & ſa troupe fait ouvrir la porte du grenier, les bouchers y entrent impetueuſement les armes ſanglantes à la main, couchent ſur le carreau, Chanuel, de Georges & le cadet de Treſcleux, Ollier armé d'une piſtolle & de plus de reſolution que les autres à meſure qu'il les voit entrer, la deſcharge contre l'un d'iceux qu'il bleſſe à la main, puis ſaute par la feneſtre dans la baſſe-court de la maiſon & pour dernier refuge tache de ſe ſauver dans la cave. Les Brigands le ſuivent, le prenent, le ramenent en la baſſe court, le maſſacrent de cent

Ollier, Chanuel & autres.

coups,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1571. coups, vont jetter les autres par la feneſtre & les ayant deſpoüillés tous nuds & trainés à la ruë, les ajencent à la renverſe, leurs bras lacés l'un dans l'autre, puis les font porter au charnier des maſſacrés pour y eſtre enſevelis avec les autres. C'eſt la fin de ceux qui furent enfermés dans la maiſon de Prunier.

Cerchent de Lapize, Iaques de Lapize nouvellement revenu du voyage de France eſtoit couché dans la maiſon de Semeria, au bruit il s'arme pour courir ſus aux Maſſacreurs ſi les aſſaillis ſe fuſſent mis en eſtat de reſiſter. Vne troupe heurte ſa porte l'un d'entre-eux s'advance, & l'ayant rencontré luy demande *eſtes vous icy? oüi* (dit-il) *à la garde Dieu & à voſtre miſericorde*. Cetuy-là qui l'aymoit luy dit de ſe cacher, rapporte à ſes compagnons qu'il n'y avoit point d'Huguenot là dedans. Il ſe muſſe dans un armoire. Ils le cherchent & ne le treuvent point. Ainſi Dieu le garentit miraculeuſemeut.

attaquent de Langes Vne autre troupe attaque la maiſon de Iean de Langes ſur la minuict: & ja cõmençoient d'enfoncer ſa porte; comme Langes endormi ſe leve en ſurſaut & avec ſes trois fils aſſiſtés de Pierre Arnaud, Guillaume Reynard, Capitaine André & Claude Durand logés dans le logis de Langes là joignant, ſe deffendent vaillamment, remparent leurs portes & font perdre eſperance aux aſſaillãs de les avoir que par force. Ils n'eſtoient venus que pour tuer, meurtrir, maſſacrer & non pour cõbattre, ils ſe reſolvent donc de gaigner par la perfidie ce qu'ils ne pouvoient emporter qu'en courãt riſque de leur vie. Les Conſuls Condes & Poignet ſuivis de quelques Capitaines des brigands, Mouter, la Baume, Mignoni, les adjurent & conjurent par prieres inſtantes de ſe rendre, leur promettent qu'il leur ſera faite bonne guerre, leur engagent leur foy avec ſerment de les mettre hors de la ville ſans aucun danger de leurs perſonnes, & font tant que les aſſiegés aveuglés dans leur propre malheur acceptent leurs offres, leur ouvrent leur porte, & quatre d'entre eux ſe laiſſent mener à la maiſon de Gaſpard Allier, où ils ſont logés ſous la garde de Bataillard l'un des chefs des Maſſacreurs. Langes & ſes trois fils furent autant faciles. Ces Conſuls & bouchers les prenent, les amenent & les font paſſer le long de la ruelle de l'horloge comme eſtans parvenus au devant de la maiſon de Balthazard Allari; Voila paroiſtre un eſcadron de payſans Maſſacreurs apoſtés, & en teſte Guichard dit le Veyrier qui deſcharge ſon arquebuſe contre le Pere & le bleſſe; en meſme temps qu'un autre endiablé Arnaud dit Terrin avec ſes compagnons ſe jette ſur Anthoine ſon ſecond fils, luy fait deſpoüiller ſon collet de buffle & ſes chauſſes, puis tous enſembe le criblent de coups d'eſpée & le laiſſent nud ſur le pavé. Le pauvre Pere tout couvert de ſon ſang, voit ceſte funeſte action devant ſes yeux, eſt pouſsé par les meurtriers en la ruë tirant au Cimitiere, & comme s'addreſſant à Mignoni qui le menoit il luy dit, *helas pourquoy m'avez vous ainſi trompé;* ce Bourreau commence à le charger furieuſement, les autres de meſme & tous enſemblent chamaillent ce pauvre corps de plus de deux cents coups d'eſpée, le deſpoüillent, & peu aprés le portent avec ſon fils dans la place du Cire en la foſſe des maſſacrés.

& le maſſacrent avec ſes fils.

Le fils aiſné de Langes, voyant ſes ſangſues occupées aux meurtres de ſon pere & de ſon frere, eſperdu de crainte, s'eſcarte & ſe va cacher dans un eſtable derriere la grande muraille du Cire, il y eſt deſcouvert par une Megere, à laquelle ayant demandé à boire, elle crie *à l'Huguenot, à l'Huguenot*, incontinent arrivent trois Maſſacreurs, qui le prennent, le ſaiſiſſent, le menent par deſſous le bras emmi la ruë. *Il leur offre deux cents eſcus pour ſauver ſa vie: non pas* (diſent-ils) *pour dix-mille*, luy arrachent avec violence quelques bagues qu'il portoit aux doigts, l'atterrent à coups de poignards & le laiſſent encor vivant pour courir au pillage de ſes veſtements: Vn d'entre eux voyant qu'il n'eſtoit encores mort, luy couppe la gorge, le deſpouïlle tout nud, luy attache une corde aux pieds & le traine au ſepulchre des maſſacrés. Louys le plus jeune fils de Iean de Langes fut plus heureux que ſes freres. Il s'enfuit, il ſe jette dans la grande Egliſe alors demolie, s'y cache parmy les ruines &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1571.

maſures, dans un armoirre, puis ſe retire en la maiſõ d'un ſien parent là proche, où Chabrol Maſſacreur le receut priſonnier, uſa de toute courtoiſie envers luy, le reſigna entre les mains du Conſul Poignet, qui au bout de dix ou douze jours le mit hors de la ville à ſauveté. Sa maiſon fut pillée & ſaccagée, ſa mere rençonnée & mocquée par les meurtriers de ſon mary. Voyons la fin tragique des quatre, Reynard, André, Arnaud & Durand, conduits dans la maiſon d'Allier.

Reynard André & autres,

Deſlors qu'ils furent entre les mains de Bataillard & des ſiens, ils ſont deſarmés & deſpoüillés, André & Arnaud à demy maſſacrés par une troupe de payſans qui y fut introduite, Reynard poignardé à petits coups entre les mains de Bataillard, qui crioit touſiours en ſe mocquant *ſauue le renard, ſauve le renard*: Et Durand achevé, deſpoüillé tout nud & peu aprés avec Reynard trainé au Cire. André preſque mort eſt conduit en la maiſon d'un ſien couſin Catholique qui le va dénoncer aux Maſſacreurs, un d'entre eux le ſaiſit, le meine au milieu de la place de la Boucherie, acheve de le maſſacrer, & trois ou quatre heures aprés luy tranche la teſte, la porte ſur la main en deriſion, puis la met ſur la pointe d'nn baſton ferré & laiſſe ce pauvre corps en proye aux chiens, qui le mangerent preſque tout, le reſte porté à la place du Cire.

Arnaud,

Arnaud revenu de ſon eſvanoüiſſemẽt ſe voulut retirer en la maiſon d'un qu'il croyoit ſon amy, elle luy eſt refusée, & par forme de courthoiſie ce perfide luy indique une maiſõ d'une pauvre femme la proche qu'il trouue fermée, luy animé d'une vigueur extraordinaire, dreſſe ſur pied une eſchelle de charrette avec laquelle il monte par la feneſtre, s'eſlance dans la chambre de ceſte femme qui le reçoit & le couche dans ſon lict bleſſé de pluſieurs playes. Il n'y fut pas long-temps que voila une troupe de Maſſacreurs arrivés, qui s'informent de la femme du lieu où il eſt. Ceſte Proſerpine jette la pierre & cache le bras, leur reſpond ſerieuſemẽt qu'il n'y eſt point, & avec le doigt deſmõtre le lict où il eſtoit giſant. Ils l'y maſſacrẽt de pluſieurs coups, le deſpoüillent nud, le jettent d'une galerie en bas, le trainẽt emmi la ruë où ils le couchẽt à la renverſe, & de là le portẽt au charnier du Cire pour y eſtre entaſſé avec les autres.

Iulien & les Chaberts,

Cependant que tels hommes-diables executoient ainſi leur rage ſur les Proteſtans, la troupe de Piolenc choiſie pour donner à la maiſon de Laurens de Chabert s'y preſente, attaque la grande porte avec beaucoup de violence & peu d'effect, comme quelques uns d'entre eux qui ſçavoient mieux les addreſſes de la maiſon, y entrent ſecrettement par une autre la joignant & ouvrans par derriere y donnent entrée à toute la troupe. Chabert dormoit pendant tout ce tintamarre, couché dans ſon lict avec Iulien aagé de ſeptante ans, Iean & Pierre Chaberts ſes nepveux l'un de dix-huict & l'autre de quatorze. La mere les appelle, ils s'eſveillent en ſurſaut pour ſe r'endormir pour touſiours, & à peine tous tremblotans eſtoient ils ſautés en place pour prendre leurs chauſſes, comme les Maſſacreurs arrivent, enfoncent du premier coup la porte de la chambre, & entrés renverſent derriere une table Chabert frapé à la gorge d'une arquebuſade & une heure aprés l'achevent de dix-neuf coups d'eſpée entre les bras de ſa deſolée mere. Iulien & les Chaberts furent auſſi maſſacrés à diverſes reprinſes, la maiſon pillée avec douze cents eſcus qu'ils trouverent dans un coffre.

Il n'y a amitié plus violente que celle de la mere, la Sainćte Eſcriture en dõne pluſieurs exemples, & Ariſtote parlant de l'affection maternelle dit que *Matres liberorum ſunt amantiores, magiſque eſſe filios ſciunt. 9. Ethic. c. 7.*

Aymard,

Mathieu Aymard fut attaqué en meſme temps, par la Baume, Ventier & un Iacobin deſguisé accompagnés de la troupe de Viviers, attiré par douces paroles à ouvrir ſa porte, & comme il eut ouvert & qu'il leur eut dit, *Ie me reſjouis de ce que vous eſtes tous de mes amys*, un d'entre-eux luy reſpond, *Il n'y a point d'amis pour les Huguenots*, & tous enſemblent le percent & maſſent de pluſieurs coups d'eſpée & le trainent nud au Cire.

Coq,

Iean Coq Marchand, fut aſſailli en la meſme heure par Mignoni & ſa troupe, renversé mort par une arquebuſade qui luy fut tirée à la feneſtre où il

s'eſtoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1571. s'eſtoit mis pour voir qui heurtoit ſi violemment ſa porte,& ſeul qui ne fut pas deſpoüillé ni jetté par la feneſtre.

Coſte, Iean Coſte aggredé dans ſa maiſon & oyant le tabut des aſſaillans, s'enfuit en une arriere-chambre, ſe met à la feneſtre & crie à plain goſier, Iuſtice: un des Maſſacreurs le ſuit, luy promet la vie, ſe fait faire donation de tous ſes biens, le conduit à la place de la boucherie ou ayant rencontré d'autres Maſſacreurs,il luy fait couper la gorge & ſe retire.

I. Martin, Iean Martin de ce nombre attaqué dans ſa maiſon,ſe ſauve en celle du Conſeiller Saunier où ſuiui,il y eſt maſſacré,deſpoüillé nud,puis trainé au Cire.

P. Iſnard, Pierre Iſnard Cotelier de meſme tué & maſſacré dans une maiſon prochaine où il s'eſtoit ſauvé.

V. du Beſſé, Vitalis du Beſé Catholique paſſa par la meſme rigueur, & expia la vengeance d'un Maſſacreur avec lequel il avoit eu debat auparavant.

Un Cordonnier de Ciſteron, Vn Cordonnier de Ciſteron arrivé le meſme jour à la ville, & luy ayant eſté demandé à la porte s'il eſtoit de la Religion,& ayant reſpondu *qu'il y vouloit mourir*, fut mené loger à la Cloche par le Conſul Poignet, & la nuict prochaine tué & maſſacré dans ſon lict.

F. Barry, François Barry Docteur és droicts fut du nombre des maſſacrés, pourſuivy dans ſa maiſon, bleſé en pluſieurs endroits, laiſé comme mort, & en tel eſtat demeuré deux jours dans la terre, au bout deſquels revenu à ſoy, rençonna ſa vie pour quarãte eſcus,mis à ſauveté par Moutet,veſquit lonquement aprés avoir eſté enterré, & mourut Conſeiller au Parlement d'Orange.

Caſſefiere, Caſſefiere Chirurgien,trahi & livré par ſa femme à Mignoni ſon eſtalon,criblé de coups dans ſon lit, ſon ſerviteur laiſé quaſi mort,le lendemain ſe plaignant aux Conſuls de ſes bleſſures fut achevé par le commandement d'iceux.

Batiſſe & autres, Batiſſe,Pays,Olier, de Ville,& Simoni furent attaqués en ſuite par Baillard & ſa troupe, le premier deſcouvert du Chaſteau par Montmejan maſſacré deſſus ſon toict,Pays percé de pluſieurs coups entre les bras de ſa femme, Olier de meſmes,de Ville aprés auoir donné cent eſcus au milieu de la ruë, Simoni dans ſa maiſon par la perfidie de Bourrel qui ſe diſoit ſon amy.

Croiſſant & Thibaud, Croiſſant Chirugien & Thibaud attaqués dans leur maiſon par Mignoni & par ſã troupe, ſe barricadent dans une chãbre & tindrent bon vingt-quatre heures, juſques à ce que Croyſſant ayant eſté bleſé d'une arquebuſade, il ouvre la porte & eſt incontinent maſſacré par un ſien confrere entre les bras de ſa femme, ſes enfans mis en chemiſe & un de cinq ans bleſé. Thibaud qui eſtoit monté au grenier & qui voyoit par une feneſtre ce traictement, deſcharge ſon arquebuſe cõtre un Maſſacreur & le couche mort,ſe deffend longuement, ſe ſauve par les murailles de la ville là joignant, ſaute du haut en bas ſur la neige, & verifie le dire de Braſidas, qu'il n'y a ſi petit animal qui ayant le cœur de ſe deffendre ne puiſſe ſauver ſa vie.

Braſidas mordu par un rat qu'il preſſoit parmy des figues, le laiſſe aller & dit qu'il n'y a ſi petit animal qui ayant le cœur de ſe deffendre ne puiſſe ſauver ſa vie.

Philipon & Guerin Laurens Philipõ Docteurs és droits & Bernard Guerin muſés dans un eſtable d'un qui leur avoit promis la vie, ſont trahis, maſſacrés & trainés au Cire.

G. Correge, & autres, Guillen Correge trouvé dans du foin, deſpouïllé nud & tué par Morichon.

Barboire & le Gauot refusés de retraicte au Chaſtéau eſgorgés entre les bras de leurs femmes.

Bonnet Taneur traicté auſſi cruellellement par un ſien confrere.

Pierre Chieſe aagé de ſoixante ans percé de vingt-cinq coups & laiſé mort & nud en la ruë, puis porté au Cire.

Baculard & autres, Baculard aagé de quatre-vingts ans, maſſacré & égorgé de pluſieurs coups en preſence d'une ſienne fille qui leur avoit ja donné pour ſa vie dix-eſcus d'or & cinquante teſtons.

Bauzille, Bauzille paſſager deſpoüillé nud, maſſacré en pleine ruë & trainé au Cire.

Sauvian, Sauvian jeune marié entré dans une caverne de l'Egliſe, eſt deſcouvert par des enfans, les Maſſacreurs arrivent, bouchent l'entrée avec de paille, y mettent le feu, le contraignent de ſortir & le maſſacrent cruellement, exhortés à ce faire par un Bouchaud fondeur,aagé de quatre-vingts ans leur

diſant *qu'ils devoient prendre tout de ſuitte, & enfans les mains baſſés.*

1571.

Guillaume perſuadé d'aller à la Meſſe, s'y accorde & ja en eſtoit proche comme il eſt tué d'un coup de fourche par Papiaſſon.

Bardel gradué d'Orpierre & paſſager, eſt aggredé dans le logis du Daulphin, treuvé & bleſsé par un ſien beau-frere & finalement aſſommé d'un coup de pierre par une femme.

Meyer Cordonnier, meurtri de pluſieurs coups dans ſon grenier à foin, ſon corps jetté par la feneſtre devant les pieds de ſa femme & de ſes enfans.

Du Fourt ſuivy à la trace dans la neige qui aſtoit tombé, treuvé & maſſacré au meſme lieu.

Pierre Arnaud ſollicité d'aller à la Meſſe eſtoit en chemin, quand il fut aſſaſſiné, deſpoüillé nud & trainé au Cire.

Iean Ialet dechiré de pluſieurs coups de fourche & achevé à diverſes fois.

fin du maſſacre.

Gardenqui maiſtre d'eſcole fut le dernier trahi, maſſacré & meurtri à travers la riviere de la Meyne où il s'eſtoit jetté pour ſe ſauver. En luy finirent ces dix journées de ſang, de larmes, d'eſpouventement, aprés leſquelles on vit revenir parmy nous des jours de joye & de lieſſe, par le reſtabliſſement de la legitime domination du Prince & de ſa juſtice ſouveraine, qui en print une vengeance exemplaire.

reintegrande du Prince,

Le Prince avoit eſté comprins dans les derniers traictés de paix accordés par le Roy aux Proteſtans de France, & en vertu d'iceux reintegré en ſa Principauté, mais nullement obeï dans icelle, pour n'y avoir encor un Gouverneur à ſa devotion. Le Regent y avoit voulu pourvoir de la perſonne de du Creſt, comme il a eſté veu; mais il en avoit eſté empeſché par les artifices du Mareſchal Damville, ou de ſon mouvement, ou par ordre ſecret du Roy qui avoit ja arreſté ceſte ſanglante journée de la S. Barthelemi. Maintenant il fait chois de Barchon gentilhomme du Pays bas, doüé d'une ſinguliere probité, l'eſtablit Gouverneur & Lieutenant general de ſon Excell. en ſa Principauté, & le fait partir en diligence de la Rochelle où il eſtoit pour lors: Il apprend à Beſiers en Languedoc les nouvelles du Maſſacre d'Orange, d'où prenant la poſte pour y remedier plutoſt, il n'arriva à Niſmes que le dernier jour de l'execution. Icy pluſieurs eſchapés de ceſte ſanglante & effroyable tuerie, ſe jetterent entre ſes bras à ſauveté; & ceux la meſme furēt par luy employés, pour en porter les nouvelles & les plaintes au Roy à Paris & au Regent encor à la Rochelle.

& artifices pour l'empeſcher.

Le Roy avoit ſon but particulier, de n'effaroucher point les eſprits des Proteſtans armés, & de ne deſobliger point le Prince qui avoit auſſi les armes à la main & avec lequel il vouloit entrer en aliance contre l'Eſpaignol.

Barchon tache auſſi de ſon coſté d'y mettre ordre, deſpeche à Montmejan pour luy remettre la place, luy offre quelque ſomme d'argent pour ſes peines & ſe retire à Grignan en Provence pour traiter de plus prés. Son principal deſſeing eſtoit de ſe rendre maiſtre à quel prix que ce fut, & celuy des Miniſtres du Roy de retarder ceſte reintegrande autant qu'ils pourroient; chacun avoit ſon but, Barchon pour la punition du maſſacre, & les autres pour ſuivre l'exemple d'iceluy & ſous ceſte adreſſe marquer d'un ſemblable crayon tous les Proteſtans François. Pour en deſrober la cognoiſſance le Roy feint d'en eſtre fort faché, tempeſte contre une telle action & pour tout remede, ordonne à de Gordes ſon Lieutenant general en Dauphiné, à Robert Conſeiller & à Boffin ſon Advocat general au Parlement de Grenoble, de l'en informer & ſaiſir les coulpables. De Gordes ſe rend à Orange & pour couvrir ſon jeu, fait arreſter Montmejan en la ville bien adverti de la fourbe, ſe fait rendre les clefs du Chaſteau & les donne à d'Arces qu'il eſtablit Capitaine en ſa place.

On ne ſe ſouvenoit donc plus de la promeſſe qu'on avoit faite de reſtituer le Prince en ſa Principauté, & Barchon ſe voit bien eſloigné de ſon conte. Neantmoins pour ne perdre pas tout & retenir quelque choſe, il ſe rend à Courthezon, y eſt receu comme Gouverneur de la Principauté, envoye Pierre de Merles à de Gordes pour luy preſenter les lettres de reintegrande

du Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1571. du Prince, dont l'execution luy eſtoit addreſsée, lequel ne les voulut point voir ne recevoir, *I'ay receu*, dit-il, *nouvelle commiſſion de ſa Majeſté & n'y puis faire autre choſe.* Ce fut à Barchon à deſpecher au Roy, au Regent, meſſages ſur meſſages, tous en vain il n'eſtoit pas en la volonté du Roy, ni au pouvoir du Regent d'y remedier: Il faloit donc laiſſer paſſer ceſte humeur de Cour. Peu de temps aprés il depute encore au Roy un Gentilhomme du Baron de Baux affectionné au ſervice du Prince, qui obtint tout ce qu'il demanda, nouveau ordre à de Gordes pour obeïr à ſes volontés, qu'il n'executa qu'aprés pluſieurs remiſes, & encor ſous le paſſeport de mille livres, qu'il falut que Barchon donna à d'Arces pour le tirer du Chaſteau *& pour payer ſes ſoldats*; Dés qu'il en fut dehors, Barchon y entra, fut recognu Gouverneur pour le Prince le ſixieſme de Septembre mil cinq cents ſeptante-un, employa ſes commencements à reparer les ruines de ces mauvais hoſtes, fit munitionner le Chaſteau qn'il trouva deſgarni de deux pieces de fonte & de quatre de fer que d'Arces avoit fait emporter au Montelimard avec les portes & feneſtres d'iceluy, & nettoyer le puits l'une des merveilles du pays, qu'il trouva rempli de toute ſorte d'ordures pour eſtre rendu inutile, poudre à Canon, ſouffre, pierres, fumier, charougnes & beſtes mortes.

Barchon entré au Gouvernement,

Il voulut auſſi ſçavoir comme il avoit à vivre avec les voiſins, depute au Cardinal d'Armagnac pour traicter de paix avec le Comtat, ſous le benefice de laquelle les ſubjects peuſſent converſer librement & civilement les uns avec les autres. Ce Prelat le deſiroit bien en ſon viſage, mais pour le deſtraquer de ce bon deſſein il luy propoſe, *de chaſſer tous eſtrangers habitans de la Principauté depuis dix-ans condamnés en leurs pays; offre de chaſſer tous ceux de la Principauté qui ſe retireroient dans le Comtat pour éviter la punition de leurs malefices: & de laiſſer jouïr les Proteſtans de la Principauté des meſmes privileges que les ſubjects du Roy, qui ne pouvoient approcher de quelques lieuës les terres du Comtat ſans permiſſion.* Barchon luy replique, *Que l'eſgalité eſtoit neceſſaire en tels affaires, & que s'il permettoit l'entrée de la Principauté à ceux du Comtat, il eſtoit auſſi raiſonnable qu'il la permit à ceux de la Principauté dans le Comtat: Que quant aux bannis & fuitifs de leurs maiſons pour malefices qu'il les chaſſeroit; toutefois que ſon Excell. ni Monſieur le Regent n'eſtimoient point crime le ſeul fait de la Religion.* Le Cardinal ne voulut rien accepter, marqua ces derniers mots, & quelque temps aprés comme Barchon voulant faire punir les autheurs du maſſacre luy demanda lettres d'annexe pour les faire prendre au Comtat, il le paya de ces mots, *que s'il ne reputoit point crime le fait de la Religion, auſſi luy n'eſtimoit point crime ce que ceux d'Orange avoient executé, pour y advancer la Religion Catholique.*

veut ſcavoir la tenue du Cardinal,

C'eſtoit pour perſecuter mieux à l'aiſe les Proteſtans du Comtat qui avoient leur aſyle dans la Principauté.

L'eſprit cauteleux de ce Prelat desbauché de la Reformation, donnoit beaucoup à penſer à Barchon qui s'en alloit touſiours le grand chemin de la paix & du repos des ſubjects de ſon Maiſtre. Il luy eſtoit bien difficile de voir clair dans ſes déguiſements, il voyoit qu'il refuſoit la paix avec luy & ne faiſoit point de guerre, que les Catholiques abſents ne diſoient plus rien, qu'il ne ſe plaignoit plus de la retraitte qu'il donnoit à ſes meſcontens; cela le fit douter qu'il n'ourdit quelque trame contre l'Eſtat, l'obligea d'y regarder de plus prés, & en fin deſcouvrir ceſte inſigne trahiſon.

qui deguiſe pour le ſurprendre

Meges prevenu de fauſſe monnoye & de volerie, ſoldat de la garniſon de la ville en fut l'inſtrument: il eſtoit allé à Caderouce lieu du Comtat quelques jours devant la feſte de Noël, il eſt logé & careſsé par Celerier de l'halaine du Cardinal, qui taſte l'eſprit de ce Meges en ſorte que deſlors il le jugea de facile impreſſion & aisé à marquer au coing qu'on luy donneroit; Cependant il le renvoye ſans ſe deſcouvrir plus avant, donne advis au Cardinal de ſon entreprinſe, il eſt exhorté de la continuer & pour ceſt effect envoye à Meges de le venir rencontrer ſur le grand chemin d'Orange à Caderouce; l'un & l'autre s'y rendent, mais tous deux à deſſein de trahir, l'un ſon compagnon &

par la trahiſon de Meges.

1571.

l'autre ſon Maiſtre. Celerier n'eut pas grand peine à perſuader Meges de le vouloir ſervir en ſon deſſein, il l'y trouva deſia tout preparé, & dés qu'il luy dit, *Que le Cardinal d'Armagnac luy avoit donné mille eſcus, avec commiſſion de faire une compagnie à Caderouce, pour l'employer avec l'aſſiſtance de cinq à ſix cents hommes qui luy ſeroient fournis pour ſurprendre la ville d'Orange, & que s'il le vouloit aſſiſter en icelle, le Cardinal le recognoiſtroit de la ſomme de trois mille, qui luy ſeroient contés par le Blanc de la maiſon du Cardinal;* Il le trouva à tout faire pour luy & luy tarda d'en voir l'heure & l'execution. Il l'exhorte d'eſtre ſecret, continuë à luy deſcouurir l'entreprinſe & le deſſeing: *Qu'il donneroit l'eſcalade du coſté de S. Martin; qu'il faudroit qu'il la favoriſat par dedans avec Baille & autres de la ville; Que dés qu'ils ſeroient entrés ils paſſeroient par l'eſpée tous les reſchappés du Maſſacre, afin qu'il n'en reſtat aucun pour en faire la punition:* & ſe ſepare de luy le laiſſant en bonne humeur de bien faire.

Mercede aluntur miniſtri ſceleribus. Tacit. 4. Annal. non manet fides integra ubi magnitudo quaeſtuum ſpectatur. Ibid.

Meges demeure court à ſon entreprinſe,

La veille de Noël Meges eſt encor appellé par Celerier, on ſe reſoult pour la nuict ſuivante, Celerier accompagné de quelques Maſſacreurs & de cinquante autres, le jour de l'execution ſe jette dans les cavernes du Chaſteau du coſté de Tourres, portans pluſieurs ſacs remplis d'eſchelles de cordes, y demeure caché deux nuicts entieres ſe retire à la troiſieme couvert de honte & d'opprobre de n'avoir rien oſé entreprendre pour la bonne garde qu'ō faiſoit lors. Meges enragé de ce premier malheur; cerche des aydes pour y parvenir plus facilement, ſe deſcouvre à Febrier Comtadin mais Proteſtant, luy fait part de ſes promeſſes & requiert en eſchange ſon adſiſtance. Febrier plus homme de bien que luy, fait ſemblant d'y adherer, ſe ſepare & le va redire au Capitaine Gabriel de Bedarrides, luy au Viguier Caſtillon, le Viguier au Gouverneur, qui mande querir Febrier, peu aprés Meges qui confeſſe tout, & pour ceſte perfidie eſt mis en quartiers.

eſt deſcouvert & puni

au grand deſplaiſir du Cardinal,

Le Cardinal faché de voir ſi mal reuſſir ce qu'il avoit projetté, creut que pour y revenir il ne falloit qu'endormir Barchō d'un traicté d'accord & le peſle-meſler d'une ſauce d'apparence: Il le fait donc maintenant recercher de ce que Barchon l'avoit requis luy meſmes; Travail ſubſtitut de l'Advocat general pour le Gouverneur, & Patris pour le Cardinal ſe rendent au Pont de Sorgues pour tomber d'accord ſur pluſieurs points faſcheux, ne reſoluent rien, & Patris croyant d'obtenir quelque choſe de plus du Gouverneur s'eſtant rendu à Orange, s'en retourna avec ſa courte honte, fit rapport au Cardinal de ſes diligences, & deſlors reſoluent à l'ayde des Maſſacreurs abſents d'entreprendre encor par la trahiſon ce qu'ils ne pouvoient gagner ſur le ſoing & bonne conduicte de Barchon.

1572.

qui met ſus une autre entreprinſe,

Charles de la Roche de Mante ſur Seine habitant d'Orange eſt taſté s'il ſeroit de leur gouſt, & s'il oſeroit entreprendre quelque choſe pour le reſtabliſſement de ſes compatriotes abſents: La femme du Veyrier inſigne Maſſacreur luy donne aſſignation pour ſe rendre au moulin du papier à demi heure d'Orange où il devoit rencontrer ſon mary. Il s'y rend & d'abord qu'il eſt recognu, il eſt careſſé extraordinairement par le Veyrier & un tas d'auttes Maſſacreurs qui eſtoient avec luy, on luy declare partie de leur deſſeing, *qui eſtoit de r'entrer dans leurs maiſons, qu'un Grand en eſtoit le Conducteur, qu'il ſeroit recompenſé d'une groſſe ſomme d'argent, qu'on luy donneroit une belle maiſon en Avignon & des rentes pour vivre tres bien à ſon aiſe.* La Roche à ces promeſſes contraint ſon cœur & ſon viſage, s'offre pour luy ayder à executer ce qu'ils voudroient, & pour les payer de la meſme monnoye qu'on le vouloit contenter, leur promet merveilles, *qu'il eſt l'homme qu'il leur faut & qu'il avoit beaucoup de frequentation avec les ſoldats de la Ville & du Chaſteau.* Ils le renvoyent ſoubs le ſerment qu'il leur fait *de tenir l'affaire ſecret & de leur venir, parler quand il ſeroit mandé.* Luy bien aiſe d'en eſtre quitte à ſi bon marché s'envole à la ville, à la maiſon du Viguier pour luy deſcouvrir tout, & le

deſcouverte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572. Viguier au Chaſteau pour en advertir le Gouverneur. Il eſt exhorté d'eſtre homme de bien,& de continuer de traicter avec eux pour penetrer plus avant leurs intentions. Il y obeït, deſcouvre la fin principalle de ce maudit deſſeing eſtre, de mettre tout à mort, hommes, femmes, enfans; d'exterminer tout à la façon de l'interdict, en ſorte qu'il n'y reſtat rien de vivant, mettre le feu aux quatre coings de la ville, bruſler les portes & en faire un deſert,un tas de pierres & de deſolation,un repaire de ſerpents.

Les Anciens ne preferoiẽt rien au ſalut de la patrie, ils eſtimoiẽt qu'il n'y avoit crime plus abominable que de la trahir. que c'eſtoit une des juſtes deffences pour laquelle il falloit mourir, & Arminius ſuadente Flavio fratre ut deficeret á partibus, á patria, reſpondit ipſe non quidem pro imperatoria Majeſtate. Tacit. 1. Annal.

Ordre de l'entrepriſe

L'execution s'en devoit faire le lendemain de Paſques ſeptieſme d'Auril mille cinq cents ſeptante deux,avec ceſt ordre. La Roche accompagné de ſix ſoldats devoit donner teſte baiſſée au corps de garde de la porte ouverte & s'en ſaiſir, ſecondé en meſme temps du Veirier & d'une bonne troupe des intereſsés au maſſacre, ceſtuy-cy ſouſtenu par les ſoldats cachés en la Tour de l'Arc & ſi tout cela eſtoit repouſsé, ils devoient eſtre ſecourus par une groſſe troupe de braves ſoldats muſsés dans les metairies plus voiſinnes. Ils n'avoient pas conté avec Dieu qui ſe rit des propoſitions des hommes & qui en diſpoſe touſiours à ſa gloire. Les preneurs furent prins, les Maſſacreurs punis, les Autheurs mocqués & deteſtés.

Ordre pour ſaiſir les Maſſacreurs

Le jour qu'ils avoient arreſté pour mettre à chef leur damnable deſſeing eſt choiſi par Barchon pour executer le ſien; Il fait appeller les Conſuls, leur propoſe pluſieurs points de Police, leur ordonne d'aſſembler leur Conſeil pour y deliberer, & pour faire que chacun s'y trouvat qu'il fairoit tenir les portes fermées juſques à ce qu'ils luy euſſent apporté leurs advis. D'autre part il communique à tous les principaux Proteſtans l'ordre qu'il avoit receu du Regent pour la punition du maſſacre deſadvoüé par le Roy, leur commande de s'armer avec tous ceux de leur parti, & de ſe ſaiſir des murailles & de tous les lieux forts de la ville; tandis que d'Eſperandieu ſon Lieutenant battroit avec une bande de ſoldats tous les coings de la ville, pour ſaiſir, lier & empriſonner tous les ſoubçonnés du maſſacre. L'heure venue Barchon envoye des ſoldats aux portes de la maiſon de Ville, & de l'Egliſe S. Martin où on chantoit Meſſe avec les roolles de ceux qu'il falloit apprehender; on les fait ſortir un à un, deux à deux pour éviter le danger qu'il y eut eu de leur faire cognoiſtre leur nombre, & on les mene dans les priſons de la Ville & du Chaſteau; le plus grand nombre fut tiré de l'Egliſe S. Martin lieu de leur monopole, où on avoit mangé le gaſteau du maſſacre & juré la mort de tous les Proteſtans, pluſieurs de la Maiſon de Ville, autres de leurs maiſons, de leur labourage, de leurs metairies, ſi que dans moins de trois heures on eut peuplé toutes les priſons de plus de quatre vingts Maſſacreurs. On ne les fait pas languir en l'attente de leur punition: dés le lendemain la Cour de Parlement s'aſſemble, nomme des plus celebres Aſſeſſeurs des Provinces voiſinnes pour proceder avec eux à l'information & au jugement de leur procés, & le Preſident Calviere paralitique de la moitié de ſon corps, s'y fit porter de Niſmes en chere pour adſiſter au jugement. Les executions commencerent le ſixjeſme de May & durant pluſieurs jours on fit couper la teſte au Conſul Poignet & à trois autres, pendre huict, bannir, foüeter & cõdamner en Galere Arnaud dit Terrin & vingt de ſes compagnõs. Pluſieurs auſſi executés figurativement, le Iuge la Baume & Condes premier Conſul, condamnés à avoir la teſte tranchée. Bataillard, Morichon, Mignoni, Michel la Baume & Iean Moutet Capitaines des Maſſacreurs avec dixhuict de leurs troupes à eſtre roüés, trente pendus & entre iceux un Carme, un Iacobin & le Notaire Raynier qui s'eſtoient monſtrés des plus ardents à maſſacrer, trente quatre bannis perpetuellement, la maiſon de Mignoni raſée à fleur de terre, reduicte en place & une colõne dreſſée en memorial perpetuel de ſon execration. On y a fait depuis une fontaine & la colomne y eſt encor; pluſieurs d'iceux furent apprehendés & punis, tous perirent miſerablement. Maurichon un des chefs roüé à Orange, Moutet pendu à Vſez ſur les proce-

Excution d'iceux

Les Romains deffendirent de marquer leurs ſerfs de peur qu'ils ne recognuſſent leurs forces. Auſſi il y a du danger de faire cognoiſtre aux meſchants le grand nombre de leurs complices, & Seneque en parlant dit que *Periculoſum eſt oſtendere civitati quanto plures mali ſint. 1. de Clement. 27.*

Aux crimes capitaux les Romains obſervoient ceſte couſtume, de faire abbatre auſſi les maiſõs des prevenus pour rendre leur memoire infame à la poſterité ainſi le diſent *Ciceron. Varron, Pline & Tite live.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

procedures du maſſacre que mon Pere y envoya dans des barrils d'enchoye à double fonds. Bataillard prins en une entreprinſe ſur une place du Vivareſt fut tué à petits coups de poignard, ceux qui le picquoient luy crians touſiours *ſauve Bataillard, ſauve Bataillard*, pour ſe venger de la cruauté qu'il avoit exercée au maſſacre ſur la perſonne de Capitaine Reynard. Mignoni ſaiſi en un rencontre & le voulans conduire à Orange, ayma mieux ſe faire tuer que de s'y laiſſer emmener. 1572.

Les lettres de Marque ont eſté receues ẽ tous Eſtats bien policés. Elles tirent vray-ſemblablement leur origine de ceſte loy de Draco que les Atheniens ont appellée ἀνδροληψίαν, eſtendue: en aprés pour les pillages, les larcins & les depredatiõs comme remarque *Thucidide lib*. 5. & *Polib. lib*. 4. où il dit que Dorimachus fut arreſté par les Meſſeniés pour des Pirateries que certains Ætoliens avoient commiſes contre eux, & Herodot. lib. 6. parle auſſi des Æginetes qui retindrent un vaiſſeau des Atheniens, parce que leurs marchands avoiẽt eſtés volés par des Corſaires de ceſte ville là.

Repreſailles contre le Comté.

La punition du maſſacre fut ſuivie des repreſailles ordonnées par le Regent contre les Contadins poſſedans fonds dans la Principauté, en faveur des habitans de la Principauté qui avoient du fonds dans le Comté. De Lapize fut choiſi par Barchon pour s'en plaindre au Cardinal d'Aimargnac Collegat d'Avignon en cas qu'il ne voulut relaſcher de ſes rigueurs. Il reſpõd *Que les Lettres de Marque eſtoient de telle conſequence, qu'il n'appartenoit, qu'au Pape, à l'Empereur & aux Roys de les accorder; Qu'il conſeilloit de venir par voyes amiables plutoſt que par ce moyen, & qu'il n'avoit jamais refusé la jouyſſance de leurs biens aux naturels ſubjects de la Principauté.* On paſſe outre nonobſtant ſes bravades & par l'executiõ que Barchon en fit faire, il luy fit voir qu'il n'y a Prince au monde plus ſouverain dans ſes Eſtats, que ſon Maiſtre dans ſa Principauté. Les intereſsés du Comtat en tempeſterent beaucoup & l'euſſent contrainct par leurs importunités d'accorder tout à Barchon, ſi les nouvelles du maſſacre de Paris ne leur eut enflé le cœur, & porté leur eſperance bien haut ſur la confuſion & foibleſſe des Proteſtans.

nouvelle du maſſacre de Paris.

Barchon jugeant que ces grands coups partoient de la main du Roy, fait bouclier de conſtance, & au milieu de tant d'ennemis ſe tient ferme dans la reſolution de vendre cherement ſa vie avec celle de tous les Proteſtans de ſon halaine. Il receut ces mauvaiſes nouvelles le ving-neufvieſme d'Aouſt; le ciel l'en voulu advertir, le meſme jour de la bleſſure de l'Admiral, un tourbillon vehement heurtant d'impetuoſité le ravelin de Beauveder, le bouleverſa bien qu'il eut auparavant reſiſté à de tres grandes tempeſtes: & aux lieux voiſins fut oüi durant deux heures un grand & extraordinaire bruit en l'air, comme de pluſieurs miliers de tambours battans aux champs: aprés ſurvindrent des gros & eſpaiz nuages procedés de trois endroits, de la biſe, du midy & du couchant avec une incroyable furie, tout l'air eſtoit en feu, tout en orages, tout en eſclairs en l'air, qui eſclatta en greſles de la groſſeur d'un œuf & du poing, ayans brisé tous les couverts, & par leur forme eſtrange eſmeu tout le peuple à crier *ha! Dieu, Miſericorde.* On treuva dans aucunes des crapaux, des ſcorpions, des araignées & en pluſieurs d'icelles des yeux de taureaux & de lyons. C'eſt ce qui m'a eſté rapporté par feu mon Pere pour avoir veu & que pluſieurs autres de ſon aage m'ont atteſté.

Preſages par des grands accidents.

ordre de Barchon ſur icelle.

Barchon voyant clair aux affaires, dés qu'il eut apprins que les Proteſtans eſtoient ſi mal traictés, jugeant bien qu'on ne tarderoit pas de s'en adreſſer à luy, fit renforcer de gens Orange & Courthezon, ſe tint ſoigneuſement ſur ſes gardes & obligea chacun de veiller à ſoy: Et bien à point.

& entreprinſe deſcouverte ſur Courthezon.

Les Contadins advertis de ce reſmue-meſnage, pour peſcher en eau trouble, jettans les yeux ſur la Principauté hanniſſent aprés la proye. Leur Nobleſſe s'aſſemble à Caderouce, reſoult de ſaiſir Courthezon où eſtoient ſitués preſque tous leurs biens, ſaiſis & arreſtés en repreſaille; & pour y parvenir d'Aubres Chevalier des Ordres du Roy, Vacayras & autres avec une bonne troupe de ſoldats partis à minuit, s'acheminent vers Courthezon, & ſe logent en embuſcade à cent pas de la porte qu'on devoit ouvrir. Ils eſtoient informés du peu de garde qu'on y avoit fait, mais non pas de celle qu'on y devoit faire. Ils croyoient que comme autrefois, la porte ſeroit ouverte avant le jour pour faire ſortir les chariots allans en Avignon, & le Portier endormi à coſté d'icelle; mais il en eſt autrementd; és que les chariots ſont ſortis, la forte eſt refermée par l'ordre de Pierre de Merles qui y cõmandoit,

& comme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572.

& comme incontinent aprés un homme à cheval ſe preſente pour entrer, diſant *qu'il eſtoit un des Gentilshommes du ſieur de Suze, & qu'il ne deſiroit que de faire repaiſtre ſon Cheval en paſſant*, elle luy eſt refusée & luy fut dit d'attendre le jour s'il vouloit entrer. Cela rompit l'entreprinſe, les renvoya chacun chés eux, ſans qu'il leur fut poſſible de ſe ſaiſir de la potte & du portier, comme ils avoient projetté.

& ſur Ionquieres,

Vne ſemblable entreprinſe eſtoit formée ſur Ionquieres & ne reüſſit pas mieux. Vaquayras qui s'y preſenta trouva viſage de bois, & deſlors Barchon pour faire garder Courthezon plus ſoigneuſement y eſtablit quatres Capitaines pour y commander, deux de chaſque Religion.

Le Roy s'en meſle,

Orange l'Aſile & la retraitte des Proteſtans perſecutés dans les Provinces voiſines du Daulphiné & de la Provence, eſt muguetée de ſes cruels ennemis & moleſtée prés & loing par la malice du Cardinal. Le Gouverneur avoit armé une cinquantaine de ſes refugiés pour la garde de la ville; d'abord le Cardinal d'Armaignac s'en plaint au Roy & au Cardinal de Bourbon. Le Roy en eſcript à noſtre Gouverneur en ces termes.

luy eſcrit,

Monſieur de Barchon. I'ay entendu que depuis l'execution advenuë à la perſonne de l'Admiral & aucuns ſes adherens, pour la conſpiration qu'ils avoient faite contre moy, vous avez retiré en la ville d'Orange vn grand nombre de mes ſubjects de la nouvelle opinion, & fait pluſieurs entreprinſes ſur ceux du Comté de Veniſſe appartenant à noſtre S. Pere le Pape: choſe que je ne puis bonnement appreuver, d'autant que telle retraitte de meſdits ſubjects ne cauſeroit moins qu'un renouvellement des troubles qui ont eſté à mon Royaume, à quoy je veux obvier: Et n'ont auſſi meſdits ſubjects occaſion de s'abſenter de leurs demeurances, parce que mon intention eſt de les maintenir & conſerver en tout repos. Pareillement ne pouvez vous doubter que je ne vueille prendre la protection de ceux de ſadite Saincteté, & de ce qui luy appartient comme des miens propres. A ceſte cauſe je vous prie donner ordre de renvoyer & faire deſpartir ceux des miens qui ſe ſeroient retirés en ladite ville, ſans y en recepvoir cy aprés aucuns, & faire ceſſer toutes entreprinſes contre les terres de ſa Saincteté & les ſubjects d'icelle, ſi vous ne voulés me donner occaſion d'y pourvoir comme je ſçauray bien faire, dont vous recepvrés le premier dommage & le deſplaiſir, qui me fait eſtimer que vous ſuivrés en ceſt endroit le meilleur conſeil. Priant Dieu Monſieur de Barchon vous avoir en ſa garde.

Au bas de ceſte lettre il y avoit; eſcrit à Paris le 22. jour de Sept. 1572 ſigné Charles, & plus bas Fizée & au deſſus à Monſieur de Barchon Gouverneur d'Orange.

on traicte des repreſailles en vain,

Le Cardinal de Bourbon Legat d'Avignon accompagna celle-cy d'une ſienne à meſmes fins, le traité des repreſailles fut renoüé, Graveſon & Sizoine de la part du Cardinal demanderent au Gouverneur *mainlevée ſimple des biens & fruicts ſaiſis aux ſubjects du Comtat dans la Principauté, offrant la joüiſſance des biens que les naturels ſubjects de la Principauté avoient au Comtat & non d'avantage.* De Lapize employé par le Gouverneur pour traiter l'affaire, ſe rendit prés du Cardinal d'Armaignac en Avignon, pour accepter l'offre qu'il avoit faite en faveur des habitans de la Principauté depuis quinze ans, *de les laiſſer joüir du meſme benefice que les naturels ſubjects*; mais il y rencontra bien du changement, & ſur les remonſtrances qu'il en fit au Cardinal; *Mon enfant* (dit-il) *il faut bien chanter autrement, il n'y a plus d'Admiral en France. Monſeigneur*, repart de Lapize, *Dieu eſt-il mort en France? ainſois il eſt intereſſé au violement des traictés & accords.* Il ne reſpondit rien & ainſi de Lapize s'en retourna. L'affaire fut mis à l'arbitrage du Mareſchal Damville arrivé nagueres au S. Eſprit, Barchon luy envoya ſes députés pour luy remettre de ſa part la deciſion de ce different: Il proteſta *de ſon affection au bien des affaires du Prince & de ſes ſubjects; le prie toutefois de s'accommoder comme le Roy faiſoit dedans ſes terres.*

C'eſt une maxime Chreſtienne que de croire qu'õ ne ſe peut deſpartir d'un traicté & accord, ſi ne n'eſt que celuy avec qui vous avés traicté, n'accompliſſe pas ce qu'il a promis: Et les Romains entre les plus grands blaſmes qu'ils donnent à Sergius Galba c'eſt celuy d'avoir reçeu les Eſpaignols à traicter & les avoir fait tous tailler en pieces: Appian en parle avec deſdain & dit de luy, *Perfidia perfidiam ultus, contra Romanam dignitatem Barbaros imitabatur.*

Damville & Bellievre conſeillent Barchon de chaſſer les Proteſtans,

Le Preſident Bellievre eſcripvit auſſi à noſtre Gouverneur, *qu'il ne pouvoit moins faire que de ſe conformer à ce que le Roy faiſoit dans ſon Royaume, & ainſi faire retirer les Miniſtres, chaſſer les preſches, interdire toute ſorte*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572.

d'aſſemblées & exercice de religion Proteſtante, pourvoir à la garde du Chaſteau de perſonnes qui ne miſſent en jalouſie les voiſins, de n'admettre aucuns fuitifs du Comtat, ainçois les chaſſer comme auſſi ceux des terres du Roy. Barchon preſsé par quatre deſpeches ſubſequentes, ſe remet touſiours à la volonté de ſon Maiſtre, & prie le Mareſchal *de donner ordre à ſon gouvernement du Languedoc où il avoit deſia aſſés de beſongne taillée; & qu'aprés il adviſeroit de faire ce que le ſervice de Monſeigneur le Prince d'Orange ſon Maiſtre requerroit.* Cependant l'exerciſe de la Religion Proteſtante fut continué à Orange. A ſon exemple pluſieurs places des Provinces circonvoiſines remirent ſus les preſches qui avoient ja ceſsé de crainte & d'apprehenſion. Ceux de Niſmes furent fortifiés par les lettres de Barchon, les bannis & fuitifs d'Orange pour le fait du maſſacre rejettés par Damville, *qui leur dit ſur les plaintes qu'ils luy faiſoient, qu'ils ſe devoient retirer à leur Prince.*

Accord ſur les repreſailles,

Quelques jours aprés il ſe rendit en Avignon, & le Cardinal luy remit auſſi de ſa part le different des repreſailles. Le Lieutenant Mutonis de la part du Gouverneur, & Labeau Advocat fiſcal du Pape de la part du Cardinal ſe rendent à Beaucaire prés du Mareſchal, & là en ſa preſence & du Duc de Ioyeuſe Lieutenant pour le Roy en Languedoc, du Preſident Believre & de pluſieurs grands perſonnages, toutes choſes debattuës & advancées de part & d'autre; Il declara par expedient *que le ſieur Cardinal d'Armaignac ſoubs le bon plaiſir du Pape & du ſieur Cardinal de Bourbon, permettroit la jouïſſance des biens aux vrays & naturels ſubjects de la Principauté, & pour le regard des habitans dix d'entre-eux ſe pourvoiroyent par Requeſte & il leur ſeroit fait grace, moyenant laquelle ils joüiroient de leurs biens le tout par Procureurs Catholiques. Et moyenant ce le ſieur de Barchon oſteroit la main-miſe des fruicts de ceux dudit Comté ſaiſis ſur le fait des repreſailles.* Ce qui fut obſervé de part & d'autre, mais à contre cœur par le Cardinal. Il ne pouvoit ſouffrir le voiſinage des Proteſtans mortels ennemis de ſon Maiſtre, ni voir qu'avec deſdain le doux traictement qu'ils recevoient dans la Principauté. Il deffend à tous les ſubjects du Pape *de courir ſur les terres de la Principauté à peine de la vie, & à tous Heretiques de la Principauté, d'entrer dans les terres d'Avignon & du Comtat avec armes ou ſans armes ſoubs meſmes peines ſans ſa permiſſion;* envoye l'extraict de c'ét ordre à Barchon & le prie de le faire obſerver.

Tous les maux de la Principauté sõt venus du voiſinage des Comtadins qui l'ont en horreur à cauſe de leur religion, & qui ne leur ont pas fait moins ſouffrir que ces mauvais voiſins des Achæiens, Hiberiens, Albanois, Siciliens, Pelaſgiens, Aborigines & Arcades, dont parlent les Hiſtoires anciennes.

deffence du Cardinal contre la Principauté,

Noſtre Gouverneur le reçoit & de meſme main, deffend *à tous ſubjects de la Principauté de courir ſur les terres du Comtat & ſubjects du Pape, auſquels reciproquement il deffend de paſſer dans les terres de la Principauté avec armes, fors l'eſpée & la dague à peine d'eſtre pendus & eſtranglés. A tous Grangers de recepvoir aucuns bannis de la Principauté ſoubs-meſme peine.* Et en envoye vn double au Cardinal afin qu'il n'en pretendit cauſe d'ignorance.

& de Barchon contre le Comté,

Le Cardinal treuva ceſte repartie (bien que raiſonnable) fort rude à ſon gouſt, & en colere eſcrivit un peu bruſquement au Gouverneur, qui luy repartant avec meſme vigueur, le contraignit de paſſer ceſt accord, *que ceux du Comtat paſſeroient librement avec leurs armes ſur les terres de la Principauté, & ceux de la Principauté d'une & d'autre Religion ſur les terres du Comtat avec armes ſans abus de part & d'autre.*

accord pour ce fait,

Cependant les Maſſacreurs d'Orange ne trouvans plus que manger aprés la confiſcation de leurs biens & de leurs vies, mettoient toute pierre en œuvre pour les recouvrer & reentrer en leurs maiſons. Il députent en Cour de France le Iuge la Baume prevenu de meſme peine qu'eux, qui n'en rapporta que ceſte lettre cloſe du Roy au Gouverneur.

plaintes des Maſſacreurs,

Dattée du 14. Decemb. 1572. ſignée Charles, & plus bas Fizée & au deſſus à Monſieur de Barchon Gouverneur d'Orange.

& lettre du Roy.

Monſieur de Barchon. Il y a ja long temps que les habitans Catholiques de la Principauté d'Orange, ſe ſont plaints à moy de pluſieurs cruautés & inhumanités que l'on exerçoit à l'encontre d'eux audit Orange, ſurquoy j'eſtimois touſiours que le temps modereroit telles façons de faire, qui ne procedoient que d'animoſités, & que de voſtre part vous donneriez ordre à faire vivre & contenir

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572. *les uns & les autres en bonne paix, union & concorde. Toutefois m'ayant eſté leſdites plaintes tout fraiſchement reïterées, ie vous ay bien voulu eſcrire ce mot de lettre, & par icelle vous prier, ſuivant ce que me ſuis touſiours promis de vous depuis que vous eſtez par delà, prouvoir & tenir la main ſelon l'authorité que vous avez en ladite Principauté, que iceux habitans Catholiques ſoient d'oreſnavant mieux & plus humainement traictés & aſſeurés en leurs biens & poſſeſſions qu'ils n'ont eſté par le paſſé: tellement qu'il n'en puiſſe plus advenir aucune plainte, & vous faires choſe digne du lieu que vous tenez, qui me donnera occaſion d'avoir de tant plus en ſpeciale charge & recommandation les affaires de ladite Principauté d'Orange, pour y uſer de tous les meilleurs offices que je pourray, ſuppliant à tant le Createur vous avoir, Monſieur de Barchon, en ſa ſaincte & digne garde.*

Sur ceſte lettre le Gouverneur s'excuſa envers le Mareſchal de Dampville & ainſi tout continua au meſme eſtat. Mais comme les fuitifs d'Orange ne peurent rien advancer par ceſte voye, ils recourent à une autre, & deliberés d'entreprendre pour la troiſieſme fois ſur ceſt Eſtat, implorent l'aſſiſtance du ſieur de Flaſſans Lieutenant pour le Roy en Provence ſignalé en la ruine & ſaccagement d'Orange de l'année ſoixante deux. La Bruyere d'Avignon fut employé pour traicter des moyens. Laigneau Notaire oſta ſubtilement à un porteur auprés de Senas une lettre de la Bruyere à Flaſſans & la fit tenir à noſtre Gouverneur, il vit par icelle qu'ils projettoient *de prendre le lieu de Courthezon ſans perdre perçonne: & que quant au Chaſteau d'Orange n'y a ordre*, diſoit-il, *attendu qu'ils ont receu de nouveau cent Arquebuſiers, de ſorte qu'ils mettent leurs ſentinelles fort eſpaiſſes audit Chaſteau principalement. Il eſt bien vray que ce nonobſtant avec deux cents hommes on prendroit ſeurement la ville, & l'avoir prinſe facilement dans huict jours aprés on auroit le Chaſteau.*

Ceſte lettre contenoit auſſi pluſieurs chefs contre le Cardinal d'Armaignac & le Comte de Carces. Noſtre Gouverneur en envoye incontinent un double au Cardinal, pour meſler les cartes entre ſes communs ennemis & les occuper les uns contre les autres; il mit auſſi un tel ordre à tout qu'il les empeſcha deſormais de rien entreprendre.

Proſperité des affaires du Prince,

Nil ſibi quiſquam ſpondere poteſt Firmum & ſtabile. Sen. Oct.

Les années ſe ſuivent, mais elles ne ſe reſemblent pas. Aprés la pluye vient le beau temps, le printemps ſuit l'hiver, le jour chaſſe la nuict, la verdure de l'eſpi ſuccede la pourriture du grain. La derniere année a eſté noire & tragique à ce pauvre Eſtat, la precedente calamiteuſe & ennuyeuſe au Prince, celle de devant infortunée à tous les deux. Il eſt donc meshui temps de joüir de quelque felicité, chacun à ſon tour. Le Duc d'Alve ne prenoit plaiſir qu'a digerer ſes pensées d'ambition, à s'esbattre dans le ſang & la tuerie, à accabler les Pays bas de charges, de ſubſides, d'impoſitions. Voicy que deſormais le Prince le vient agacer ſur ſon terrier, il interrompt le cours de ſes proſperités, luy fait maſcher ſon frain, renverſe ſon orgueil, terraſſe ſa fierté, met ſa ſtatuë en pieces comme celle que Nebucadnetſar Roy de Babilone vit en ſonge, faiſant voir à ſon Maiſtre qu'elle avoit eſté eſlevée ſur des fondements freſles & incertains. Tout rit au Prince, ſes intelligences reüſſiſſent dans le Pays: la Neſfle eſtoit meurie, il prend ſon temps & profite l'occaſion.

Dominare tumidus, ſpiritus altos gere, Sequitur ſuperbos ultor à tergo Deus. Sen. Herc. Fur.

& bon ſuccés de ſes intelligences,

Le Comte de la Marche & ceſte genereuſe Nobleſſe qui l'adſiſtoit ſoubs les noms des Gueux-Marins fuitifs du Pays bas, advoüés du Prince, authoriſés de ſes commiſſions, & deſchaſsés comme il a eſté dit des ports & havres d'Angleterre à la ſuggeſtion de l'Albanois, avoient projetté quelque retraite en Nort-Hollande, commettent leur reſolution & leur entreprinſe au vent avec trente navires, lequel s'eſtant rendu contraire les fait monter par l'embouchure de la Meuſe, mais à quelque choſe malheur eſt bon & ainſi contraints de pourvoir à leur ſeureté par l'advis de Treſlong l'un des principaux chefs, ils reſolvent de faire jeu ſur la Briele. Aux

par la ſurprinſe de la Briele, faite par le Comte de la Marche,

1572.

aproches de ceſte flotte ceux de la Briele s'eſpouvantent, ceux-cy ſe donnent à cognoiſtre, & aprés avoir fait ſommer la ville de recognoiſtre le Prince diſans qu'il s'advançoit dans le pays pour le delivrer de la tyrannie du Duc d'Alve & de l'impoſition du dixjeſme denier ; les Bourgeois prenent la fuite ſans reſolution, le Comte met ſes gens à terre qui rompent une des portes de la Ville avec un mats, bruſlent l'autre & s'en rendent maiſtres ſans reſiſtance ni effuſion de ſang : puis il y entre avec ſa ſuite, donne l'Egliſe en pillage àux compagnons, rompt les Images, rençonne les Eccleſiaſtiques ; la commodité du havre les y arreſte, ils la fortifient, la pourvoyent du canon de leurs navires & de toutes choſes neceſſaires, en donnent advis au Prince & le ſupplient de les aſſiſter en la ferme reſolution qu'ils avoient de ſe faire enterrer dedans plutoſt que de la quitter. Le Comte de Boſſu qui commandoit en Hollande ſous le Duc d'Alve eut ordre de les en chaſſer ; mais y eſtant venu avec des forces Eſpaignoles, il n'en rapporta que des coups, ſes navires repouſsées, les unes miſes à fonds, les autres bruſlées, diſſipées, eſcartées, ſes gens tués, chaſsés, matraſsés, fuyans juſques à Dordrech où on leur refuſa les portes. Ceſt exploict ſi inopiné & comme executé avant le temps, facha d'abord le Prince & luy fit apprehender qu'il n'en deſcouvrit une infinité d'autres qui eſtoient ſur le point de joüer : mais le bon ſuccés & la commodité de la place le fit reſoudre à ne rien eſpargner pour ſa conſervation : premiere pierre du fondement de la Republique du Pays bas.

Le 1. d'Apvril 1572. par la prinſe de la Briele la Repub. des Pays bas commença.

de Fliſſingues,

Fliſſingues ne tarda pas d'arborer l'enſeigne de la liberté : car comme le Duc D'Alve y voulut renforcer la garniſon, pour favoriſer la conſtruction de la Citadele qu'il y baſtiſſoit, les Fourriers ayans prins l'advance pour preparer les logements, les Bourgeois enhardis de la prinſe de la Briele les regardent ſur l'eſpaule: De Herpt ſuggeré par le Prince leur fait apprehēder le dixieſme denier, la Citadele, la nouuelle garniſon des Eſpaignols, & aſſeure chacun de la prochaine arrivée du Prince dans le pays pour l'en delivrer. Ceſte parole vole parmy eux, les Bourgeois tous eſmeus accourent à la maiſon de Ville, & crient qu'ils ne veulent point d'Eſpaignols : les Fourriers s'en picquent, vienuent aux injures & de là aux coups ; *Alman* l'un des Bourgeois pour un coup de poing accourt aux armes à deſſeing de s'en reſſentir : chacun ſe rend curieux de ſçavoir que c'eſt : on reſpond que *Alman* court à ſes armes. L'équivoque du mot rend l'entente generale, tout ſe trouve armé à propos, chacun crie *à l'Eſpaignol*. Ils paroiſſent à leur rade en nombre de dix-ſept Enſeignes dans des baſteaux ; un ſeul coup de canon tiré d'un boulevard les arreſte. Le Gouverneur de Zeelande les ayant voulu haranguer pour les remettre, n'en retira que des huées, content d'avoir eſchappé leur furie. Ceſte Bourgeoiſie courageuſe & adroite aux armes, eſlit des Capitanes, demolit le travail ja advancé de la Citadele, chaſſe les ouvriers, profite les materiaux pour la fortification de la ville, donne advis au Prince de l'execution, & par tout ailleurs où elle jugea neceſſaire, ſur tout à ceux de la Briele pour s'entre-ſecourir au beſoing. Ils firent pendre froidement l'Ingenieur du Duc d'Alve bien qu'il ſe dit ſon parent, pour quelque memoire contre eux dont ils le trouverent ſaiſi, furent ſecourus de divers endroicts, & accepterent le Gouverneur que le Prince leur donna.

C'eſt un des Marquiſats du Prince tres beau & celebre port. Charle Quint avoit ordonné de le fortifier pour tenir en raiſon la mer Oceane.

Alman ſignifie en langue Flamend, *un chacun*, & ils creurent que chacun couroit aux armes, tellement que toute la Bourgeoiſie ſe trouva armée en un inſtant.

de la Vere,

La Vere l'Arcenail de Zeelande, contre la volonté du Magiſtrat par la perſuaſion du Gouverneur de Fliſſingues voulut courir meſme fortune & ſe ranger aux affections de ſon Seigneur. Ces deux places firent la guerre à Middelbourg pour la contraindre de ſe rendre, ſe rendirent maiſtres de la Mer & du plat Pays, s'enrichirent par une infinité de prinſes, porterent la guerre en Flandres, ſommerent Bruges de ſe declarer, & à defaut ravagerent toutes les maiſons Religieuſes des environs.

La Vere & Fliſſingues ſont deux Marquiſats appartenans au Prince.

de Zierickzee,

Zierickzee embraſſa le party nonobſtant la garniſon que le Duc y avoit miſe ; le Balif de la Vere les haraſſa tant, par courſes, prinſes, attaques qu'il ne

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572. les laiſſa jamais en repos, qu'ils ne ſe fuſſent recognus, donné chemin à leur garniſon, & eſlevé l'eſtendard du Prince.

de Mons en Hainaut,

Mons en Hainaut ſurprins par le Comte Ludovic au nom de ſon frere, divertit le grãd amas des forces qui avoit eſté fait par le Duc à Anvers contre ces braves Zeelandois, & leur donna loiſir de ſe fortifier d'hommes, de munitions & de toutes choſes neceſſaires pour ſouſtenir le fais d'une longue guerre: ſi bien que l'Albanois jugea plus important d'aller eſteindre le feu qui commençoit de s'allumer en terre ferme, que non pas d'accourir à celuy qui eſtoit ja embrasé au milieu des eaux.

& en Hollande

La Hollande n'avoit pas moins ſes affections à la liberté, & la tyrannie en execration.

de Rotterdam,

a Rotterdam voulut au commencement fermer ſes portes aux Eſpaignols, mais le Comte de Boſſu qui avoit fait ſemblant de ne demander que paſſage, & d'y pouvoir eſtre introduict à cinquantaines ſans armes, ayant le pied dedans avec les Gentilhommes de ſa maiſon ſe fit ſuivre par ſes ſoldats, tua un mareſchal qui l'oſa contredire, & la rumeur en eſtant excitée, le Comte ouvrit une des portes, introduiſit toutes ſes troupes qui tuerent tout ce qu'ils trouverent en armes juſques à quatre cents. Boſſu croyoit de ſe cantonner dans ceſte belle ville pour en faire le ſiege de la guerre, mais ſe voyant environné de tous coſtés des villes de parti contraire, ſes gens la quitterent deſchaſsés par le Comte de la Marche, qui s'en rendit maiſtre courut le pays ennemi & le moleſta par pluſieurs exploicts.

a C'eſt une des principales villes de Hollande, grãde & fort riche, belle, bien peuplée. Le mauvais traictement qui luy fut fait port-coup à l'advancement des affaires du Prince & fut cauſe que les autres de la Hollande fermerent leurs portes aux Eſpaignols.

de Delft,

b Delft ne ſe declara pas d'abord ſi ouvertement pour le Prince que les autres, neantmoins ayant refusé l'entrée aux Eſpaignols, elle fit aſsés cognoiſtre ſon inclination. Cependant les Bourgeois ſe voulurent faire garder à leurs propres deſpens attendans une plus grande opportunité d'eſlever l'eſtendard de la liberté.

b Belle ville, nette, bien peuplée.

de Dordrecht,

c Dordrecht la Pucelle teſmoignoit auſſi dés le commencement quelque neutralité, mais cõme des partiſans du Prince eſtoiẽt un jour talonnés par les Eſpaignols & ſur le point d'en eſtre mal-traités, les habitans les arreſterent court, & les contraignirent de reprendre le chemin de leur giſte. Il n'y a remede, il faut que l'affection eſclate, ils ſe declarent pour le Prince, rejettent l'Albanois à la faveur d'une flotte de navires ancrés à leur rade, ſous la conduite de Bertel Entens duquel ils acceptent renfort d'hommes pour la garde de leur ville, & Maximilian de Horne de la part du Prince pour Gouverneur.

c Elle eſt appellée Pucelle parce qu'elle n'a jamais eſté prinſe par les Eſpaignols. C'eſt la Capitale de Hollande, & qui a la premiere voix aux Eſtats du Pays.

d'Oudewater,

d Oudewater ſe laiſſa prendre partie par intelligence partie par la reſolution de Swieten, adſiſté d'une petite troupe, qui s'en rendit maiſtre au nom du Prince, ſans occiſion ne pillage.

d En ceſte ville ſe recueil preſque tout le chamvre duquel on fait les cordages des navires.

de Ter Goude,

e Ter Goude avec ſon Chaſteau ſuivit la victoire, ceſtuy-là y eſtant entré avec ſix cents hommes, & s'aſſujetit par ferment à la deffence de la commune liberté ſoubs l'obeïſſance du Prince.

e Belle & forte ville bien peuplée d'où vient tres-grande quantité de fromage, & de tourbes.

de Leydẽ,

f Leyden reclama ſon nom, ſecoüa le joug de la tyrannie & fortifia le parti d'une belle & puiſſante ville.

f C'eſt la plus belle ville de Hollande où il y celebre Univerſité, & grande manufacture de draps.

de Gorcum,

g Gorcum ſommée au nom du Prince de ſe rendre, les Bourgeois ne firent pas les retifs, mais peu s'en fallut que leur Droſſard qui avoit la garde du Chaſteau ne s'y perdit, par la temeraire reſiſtance qu'il y voulut faire, s'y eſtãt retiré avec tout ce qu'il peut recueillir d'armes & de munitions de la ville; mais nonobſtant ſes canonades avec leſquelles il eſſaya d'eſtonner les habitans, il fut contraint de compoſer ſa reddition ſans delay, & de ſe voir emmené priſonnier avec ſa femme & ſa fille.

g Du clocher de ceſte ville on voit 22, villes cloſes.

de Lowẽſteyn,

h Lowenſteyn fut ſi opportunément occupé par ceux de Gorcum, qu'en ayant deſchaſsé la garniſon du Chaſteau, ils y en eſtablirent une nouvelle à la devotion du Prince; & le fils du Droſſard de Gorcum partiſan de l'Eſpaignol qui s'y en alloit pour le ſurprendre demeura les yeux ouverts.

h C'eſt un Chaſteau ſur la Meuſe.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572.

La Briele, Fliſſingues & Enckhuyſe ſont les trois villes qui ont fondé la Republique des Pays bas.

d'Enckhuyſe,

Enckhuyſe l'une des colomnes du trepied de la liberté Belgique eut plus de peine de l'eſlever. La perte des autres pour l'Albanois luy avoit mis la puce à l'oreille de celle-cy, & ne deſiroit rien tant que de s'en aſſeurer par une garniſon. Le Prince y avoit ſes creatures qui travailloient pour la faire declarer à ſon party, & l'inſolente menace d'un Capitaine Eſpaignol faite à un Bourgeois qui luy demandoit ſon payement, lequel luy avoit promis pire traictement qu'à ceux de Rotterdam, effaroucha le peuple ſi avant qu'ils reſoluent de perir ou de ſe redimer de la tyrannie. Les Bourgmaiſtres de la ville Eſpaignols d'inclination fortifiés de ceux de leur haleine les contrecarroient, & les deux partis s'eſtoient reſolus de terminer leur diſcrepance au ſort des armes, chacun s'eſtoit rangé ſoubs les enſeignes de ſes Chefs pour demener les mains; Corneille Pieterſen brave & hardy Bourgeois qui avoit touſiours ſouſtenu le parti du Prince adſiſté de quelques autres fidelles cytoiens, & ſuivy de la plus part de la Bourgeoiſie, ſe preſenta à la teſte avec une eſpée à deux mains faiſant conduire du canon; deux autres troupes des leurs s'avançoient par autres avenues vers la maiſon de Ville: Les Bourgmaiſtres avec leur bande eſtoient ſur le lieu en eſtat de bien faire, quand allarmés de la genereuſe reſolution de leurs concitoyens qui s'en vouloient faire accroire, ils abandonnent le champ prenent la fuite qui çà qui là, ſe ſauvent au plus haut de la maiſon de Ville pour éviter la furie de ce peuple armé pour le ſouſtien de leur liberté, on les pourſuit, la porte eſt enfoncée avec un maſt de navire, ils ſont faits priſonniers & eſchangés avec autres de leurs Bourgeois. Ceſte brave brave troupe arbora à l'inſtant les enſeignes du Prince és lieux plus apparens de la Ville, qui leur envoya pour Gouverneur Sonoy gentilhomme Gueldrois ſignalé en l'hiſtoire.

de Medenblick,

Medenblick refuſa au commencement la garniſon que Sonoy leur voulut donner, mais ce voiſinnage leur eſtoit trop important pour ne s'en aſſeurer. Il le fait ſubtilement ſurprendre par quatre compagnies des ſiens qui s'y jettent des deux endroits. Tout ce qui pouvoit faire reſiſtance s'enfuit au Chaſteau, les Enckhuyſiens ſe preſentent devant, font barriere des femmes & des enfans de ceux qu'ils trouvent dans la ville, s'en rendent maiſtres, & pour mieux profiter de ceſte expedition, ils s'accommodent de toutes les armes qu'ils peurent trouver és villages circonvoyſins.

Horne eſt riche & forte ville, abonde en burres & en formages.

S'y batit tres grand nombre de navires.

de Horne,

Horne ſe rendit plus facilement, les deputés d'Enckhuyſe qui y eſtoient allés pour les y ſemondre n'ayans eu quaſi autre peine que de faire quelques ſantés avec les Capitaines qui y commandoient & d'aſſiſter au ſerment qu'ils firent tous au Prince, ſans aucune alteration ny changement de Magiſtrat.

d'Edam,

Edam à ſon exemple le recognut.

Haerlem eſt riche & puiſſante ville, on y fait grande quantité de toiles. Et Alcmaer eſt auſſi riche ville.

d'Haerlem & d'Alckmaer,

Haerlem & Alckmaer accoururent à luy, & tout le reſte de la Hollande horſmis Amſterdam & Schoonhoven reclamerent ſon nom & ſa protection: il ſe rendit maiſtre de la Mer & deſormais en eſtat de ſe maintenir.

de Buren,

Buren ſeigneurie du Prince luy fut reacquiſe par l'ordre qu'il y donna, ſuivant lequel Vogelſanck par luy mandé s'eſtant aſſeuré de la perſonne du Chaſtelain qui avoit le Chaſteau à ſa devotion, il aſſeura la place à ſon ſeigneur, & la pourveut de bonne garniſon.

La Comté de Zutphen eſt miſe entre les Provinces du Pays bas.

de la ville & Comté de Zutphen.

Le Comte de Bergues beau-frere du Prince n'eſtoit pas oiſif és environs de Zutphen. Il ſe jette dans le Pays à main armée, ſe rend maiſtre de la Ville & Comté de Zutphen, Deutecum le reçoit, Doesbourg le recognoit, Goor luy obeit, Oldenzeel ſe range avec les autres: En la Veluwe Hattem ſe ſouſmet à ſa devotion, Elbourg ſe rend à luy, & Harderwijck laquelle peu devant luy avoit mis la porte au nez, fut contrainte de ployer le col ſous ſes armes, forcée, pillée, ſaccagée, avec grande effuſion de ſang. C'eſt exemple porta coup ſur Campen, Swol, Haſſel, & Steenwyck leſquelles ayans voulu au commencement barguigner comme l'autre, s'eſtans faictes aſſieger, apprehendans pareil chaſtiement ſe rendirent avant qu'y eſtre forcées.

En

1572.

En Friſe pluſieurs Villes ſe declarent pour le Prince,

En peu d'heure Dieu labeure, comme appert par l'enfileure de tant d'heureux ſuccés attachés l'un à l'autre en ſi peu de temps, vrays preſages dechangement en l'Eſtat. Le Prince ſans laiſſer recognoiſtre ſon ennemi, agit en meſme temps par ſa prudence & par ſes intelligences en divers endroitsdu pays. Pour fortifier les cœurs & les courages de la Nobleſſe Friſonne qui eſtoient à ſa devotion, il leur envoye Gouverneur le Comte de Schouwenbourg. Ceſte Nobleſſe avoit ja prins les armes & executé pluſieurs beaux exploits par les prinſes de Sueeck, Bolſwaert, & Franicker, & par l'occupation du Kuynder, des principales villes maritimes & des paſſages du pays : & avoient eſſayé de ſe rendre maiſtres de Leeuwarden capitale de la Province, comme ce ſeigneur ſuivant les ordres du Prince y eſtablit un nouveau Conſeil, regla toutes choſes au ſoulagement du Pays, recueillit une infinité de gentilshommes qui ſe vindrent ranger ſous ſes enſeignes, & ſe prepara de faire la guerre à outrance à l'Eſpaignol.

Munnekebayrum & autres,

Munnekebayrum, Winſum, Achlum furent adjoints à leurs conqueſtes, pluſieurs Cloiſtres & Villages des environs ſaiſis, fortifiés, retranchés pour couper les vivres à Leeuwarden : Et ces deux partis ſe fatiguerent par divers exploicts vangés de part & d'autre, deffaites, ſacs, bruſlemens de pluſieurs Cloiſtres & Villages.

Le Duc d'Alve ſe veut raviſer mais trop tard,

en Hollande on ſe mocque de luy.

Ceſte nouvelle face d'affaires donne de l'eſtonnement à l'Albanois, qui pour cõtrecarre au Prince ſe reſoult de deſcharger le Pays du dixieſme & vingtieſme denier & de changer ceſte impoſition en une autre. Ainſi il croit d'appaiſer ces peuples irrités, & de les remettre en bonne aſſiete; mais il n'eſtoit plus temps, la pluſpart des Provinces de Hollande & de Zeelande ſõt freſlées pour luy & toutes les autres en volõté de luy monſtrer les dents. En telle perplexité il indit les Eſtats de Hollande à la Haye au quinzieſme de Iuin. Les Hollandois s'en mocquent, aſſemblent eux meſmes les Eſtats de la Province à Dordrecht où toutes les Villes envoyent leurs deputés fors Amſterdam & quelques autres encor gemiſſantes, qui ne tarderont pas de s'y adjoindre pour reſpirer l'aër de la liberté. Là entre pluſieurs belles deliberatiõs pour le bien de la Province, le Prince fut declaré & recognu Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy en Hollande, Zeelande, Weſt-Friſe, & Utrecht, & S. Aldegonde gentilhomme tres affidé à ſon ſervice qui y cõparut de ſa part, donna la main à tous les deputés, & eux à luy pour ſeau de la foy mutuelle qu'ils cõtracterent de s'entre-ſecourir de leurs perſõnes & biens, & de n'accepter accord, ni reconciliatiõ avec le Roy ou ſes miniſtres ſans leur cõſentemẽt reciproque.

C'eſtoit ce dixieſme denier qui les avoit principalement fait eſchapper. Les Carthaginois pour exiger de trop grands tributs & impoſts ſur les peuples d'Afrique ſe virent preſque ruïnés par le ſouſlevement de tous ces peuples. Les Eſpaignols ſe delivrerent de leur domination pour le meſme ſujet. Les Anglois de celle des Romains. Les Siciliens & Milanois de celle des François. Et Conſtantius pere de Conſtantin, interrogé pourquoy eſt-ce qu'il eſtoit touſiours ſans argent eſtant Empereur; mes ſubjects, dit il, ſont les diſpoſitaires de mes Threſors. Euſeb. & Eutrop.

Alliance du Prince avec divers Princes Chreſtiens.

Le Prince pour enter ſon deſſeing en plus forte mortaiſe, taſcha de l'unir par intereſts communs avec la France, l'Angleterre, les principaux Princes d'Allemagne, le Duc de Florence & les plus grands Seigneurs du parti Proteſtant François. Ils avoient tous ſujet de peſcher en eau trouble & de gra-buger l'Eſpaignol. Le François eſtoit conſeillé de faire diverſion ſur l'Eſpaigne de tant de mauvaiſes humeurs que les guerres civiles avoient attirées dans ſon Royaume, le Roy eſtoit indigné du mauvais traictement que ſa ſœur avoit receu en Eſpaigne, & croyoit qu'on luy eut avancé ſes jours; Il avoit le cœur outré du maſſacre cõmis en la perſonne des ſiens par les Eſpaignols en la Floride. La Royne d'Angleterre avoit la memoire freſche des bravades que le Duc d'Alve luy avoit n'agueres porté, & abhorroit ſes cruautés. Les Allemans n'en pouvoient ouïr parler, & jugeoient bien que ceſte *obeïſſance parfaite* ſi ardemment deſirée par les Eſpaignols pourroit bien un jour s'eſtendre ſur leurs contrées, & les faire repentir de l'avoir ſoufferte. Le Florentin devoit preſter deux cents mille ducats afin d'aſſoupir la guerre de Sienne. Les Proteſtans de France avoient ſenti la fumée des buchers qui avoient ſervi de ſupplices à leurs freres, & n'eſtoient pas inſenſibles à leurs ſouffrances. Tout cela devoit joüer en meſme temps contre le Duc d'Alve, & ſembloit qu'il n'y en deubt pas avoir pour un deſiuner.

Le Com

1572.

Le Comte Ludovic traite en France.

Le Comte Ludovic fut un inſtrument propre pour y attirer le Roy. Le Roy meſmes eſtant à Limoges & depuis à Fontaine-bleau, le manda ſecretement venir traiter avec luy au nom du Prince, auquel il eſcrivit, & fit eſcrire par ſon frere de n'accepter la paix que l'Empereur luy offroit pour le Roy d'Epaigne, bien qu'elle luy ſemblat honnorable, avantageuſe, aſſeurée: *Qu'il fit autant de gens qu'il pourroit en Allemaigne & qu'il ne luy manqueroit jamais pour la delivrance du Pays bas:* Traicte avec luy, que s'accommodant d'une partie des Provinces du Pays bas, il eſtendroit les frontieres de la France juſques au Rhein; Et que la Hollande, Zeelande, Friſe & Utrecht demeureroient au Prince. Mais la ſuite verifiera les deſguiſements des procedures du Roy, la franchiſe des armes du Prince, & que la felicité ne procede que de la benediction du Ciel.

Occaſionis autem neglecto, cum omnibus aliis in rebus eſt damnoſa, tum utilitatem precipuè libertatis perdit. Plut. de adulat.

Sur prinſe de Mons par le Cõte Ludovic.

Il faut battre le fer tandis qu'il eſt chaud. Ludovic forme une entreprinſe ſur Mons capitale de Hainaut. La Noüe & Ienlis Seigneurs François, furent les principaux qui l'aſſiſterent. Il introduit dans la ville une douzaine de ſoldats en habit de marchands de vin. Dés le ſoir ils s'enqueſtent de l'hoſte touchant l'heure, en laquelle la porte de la ville à accouſtumé de s'ouvrir le matin, pour faire entrer avant le lever du Soleil quelques chariots qu'ils avoient chargés de vin; il leur reſpond que c'eſtoit ordinairement à quatre heures, mais que s'ils vouloient eſtre plus matineux ils le pourroient, en eſtrainant le Portier. Vne piece d'argent fait avancer l'heure & le Portier, les Marchands s'y trouvent à point nommé, la porte eſt ouverte, le Portier rend les clefs & la vie entre les mains de ces hoſtes. Le Comte Ludovic entre avec cinquante Chevaux, qui s'eſpandent par la ville crians *liberté*, avec ſi grand bruit du trepis & des voix qu'on eut dit qu'ils eſtoient pluſieurs miliers, & dés que les habitans ouvroient les portes & les feneſtres pour regarder, ils eſtoient tirés; le gros qui ſuivoit s'eſtant eſgaré du chemin & tardant trop à arriver, ces entrepreneurs ja reduicts au nom reſpirer par la reſiſtance de la Bourgeoiſie, fut rencontré fort à point par le Comte ſorti exprés pour les remettre au chemin, & entré dedans en nombre de cinq cents Chevaux ayans chacun un arquebuſier en croupe, tira de peine les premiers venus & rendit ce ſeigneur maiſtre de la place. Il mande le Magiſtrat de la Ville, le careſſe, luy fait comprendre qu'il leur eſt amy non ennemi; qu'il n'eſt point venu à deſſeing de leur meffaire; que le Prince d'Orange ſon frere, par l'ordre duquel ils ont exploicté l'affaire, s'approchoit avec reſolution de reſtablir la liberté, bannir le dixieſme denier, & remettre le Pays en eſtat floriſſant. La pluſpart demeurent contents. Il deſarme ceux qui n'eſtoient pas aſſeurés au party; & commande à chacun de faire ſes affaires. La ville ſe trouva pourveuë de grande quantité d'armes & de machines de guerre, de beaucoup d'argent, dans la bourſe du Roy & du public, & de pluſieurs Saincts & vaiſſeaux ſacrés des Abbayes & Monaſteres des environs qui les avoient logés dans Mons, comme en une place tres-aſſeurée. Deux mille Arquebuſiers y entrerent peu aprés, & le Comte de Montgommery ne tarda pas d'y emmener de France treize cents hommes de pied & douze cents chevaux.

Nulla eſt ſine difficultate ſubtilitas. Sen. Epiſt.

La prinſe de la Briele fut cauſe du tranſport de tant de richeſſes dans Mons comme dans une ville forte au milieu du Pays.

de Valenciennes par la Noüe & Famars.

L'entreprinſe qui fut faite le meſme jour ſur Valenciennes par la Noüe & Famars avoit bien reüſſi au commencement, mais l'iſſuë fut funeſte à pluſieurs des entrepreneurs par defaut d'hõmes: Car les Eſpaignols eſtans entrés par le Chaſteau, cela empeſcha les partiſans du Prince de ſe declarer; & ceux de l'entreprinſe affoiblis d'ailleurs par le deſpart de la Noüe qui accourut à Mons, furent contraints d'abandonner la ville avec telle preſſe au ſortir de la porte que pluſieurs y eſtoufferent.

Le Prince entrepréd en vain ſur Deventer.

Cependant que tout branle dedans & dehors le Pays pour le Prince: Il forme une entreprinſe ſur Deventer capitale d'Overyſſel, en laquelle il ſurmonta les difficultés de la neige qui luy en deffendoient les approches de pluſieurs lieuës; par un grand & extraordinaire travail: on le vit ſeul avec le

Comte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572. Comte Henry ſon frere marcher à travers les neiges animant les payſans à la beſongne; les frimats, les pluyes & les extremes froidures rompirent du tout ce beau deſſeing, ſur une ville ſi forte & ſi bien munie. Il arme puiſſamment en Allemagne pour la ſeconde fois, mais avec plus heureux ſuccés qu'à la premiere. Son armée eſtoit composée de dix-huict mil hommes de pied & de ſept mille chevaux. Pour fournir aux frais de ceſt armement; il vend, engage pluſieurs terres au Land-grave de Heſſen & à d'autres Princes, touche une ſomme de deux cents mille livres, eſt aſſeuré de cinq cents mille des ſubventions d'Hollande & de Zeelande, & le Roy de France luy preſte deux cents mil eſcus à meſmes fins qu'il luy donna aprés. En ceſt equippage il paſſe le Rhein, entre en Gueldres, fait paſſer montre & reveuë generale à ſon armée.

Bellum geritur non tam armis quam pecuniis, quæ in eo gerendo conſumuntur. Archidamus ap. Thucid. lib. 1.

& le Duc d'Alve és Pays bas.

Le Duc d'Alve de ſon coſté met ſur pied une grande armée composée d'Eſpagnols, Allemans, Valons, & ſoit ou pour reprendre la ville de Mons ou pour s'oppoſer au Prince, il vit ranger ſous ſes Enſeignes trente deux mil hommes de pied & quinze mil Chevaux; & avec ces forces ſe jacte de chaſſer dans deux mois & demy le Prince hors du Pays, travaille ſi dextrement pour les affaires de ſon maiſtre en France, qu'il fait reſoudre au Roy l'execution du maſſacre de l'Admiral & de tous les Proteſtans en un conſeil ſecret tenu à S. Cloud, au prejudice de l'aliance qui venoit d'eſtre contractée fraiſchement avec le Prince.

L'Hiſtoire Françoiſe remarque, que tous ceux qui luy donnerent ce conſeil ſanguinaire & celuy qui le commanda ſont tous morts de morts eſtranges & violentes.

Le Prince paſſe la Meuſe,

Le Prince paſſe la Meuſe nonobſtant les empeſchements du Duc. Ruermonde fut le premier object du rencontre de ceſte armée; Il leur demande vivres & paſſage & à leur refus les attaque: Les Lanquenets affamés du gain, mettent le feu aux portes, ſe jettent dedans, pillent, tuent, violent tout ce qu'ils rencontrent, mal-menent l'Eveſque & les Eccleſiaſtiques au grand regret du Prince, qui fit publier des rigoureuſes deffences pour refrener ceſte inſolence militaire.

prend Ruermonde,

Louvain.

De là il ſe jette en Brabant, prend ſon chemin vers Louvain, ſe fait ouverture des portes par le feu; les aſſaillis ſe deffendent vaillamment à l'aide des Eſcoliers, mais ſe ſentans incapables de ſouſtenir ceſte maſſe-vigueur des aſſaillans, ils ſont receus à compoſition & racheptent leur pillage pour trente deux mille livres, en fourniſſant vivres neceſſaires à l'armée.

Malines par ſurprinſe,

Malines fut contrainte de ployer ſous ſes armes victorieuſes par tel moyen. Le Duc d'Alve pour fournir à ce grand armement en avoit tiré la garniſon composée d'Eſpaignols, qui par infinies cruautés & extorſions avoient durant quatorze mois mal-mené les habitans. Le Duc qui ſentoit approcher le Prince, la voulut pourvoir de nouvelle garniſon pour deſtourner les intelligences qu'il y pourroit avoir; A ce mot de garniſon le peuple s'eſcrie & s'eſmeut diſant, qu'il mourra plutoſt que de la ſouffrir: Ils avoient la memoire toute recente des inſolences Eſpaignoles. Le Duc adverti du tumulte, authoriſe le Parlement pour y pourvoir. On dreſſe trois compagnies d'entre la Bourgeoiſie chacune de trois cents hommes rangées ſous leurs Capitaines, qui ſont ordonnés ſur la garde de la ville avec ceux de la garde ordinaire des autres Bourgeois, & ainſi ceſte rumeur populaire eſt appaisée, & la ville en ſeureté, hors de la prinſe du Prince. Il arrive tout autrement, Arnaud de Dorp Procureur au Parlement homme de fait & de moyens, fit voir qu'il ſe ſçavoit meſler d'autre choſe que de la chicane du Palais. Il convie & feſtoye durant pluſieurs jours Nuffe l'un des trois Capitaines des compagnies de la Bourgeoiſie, l'accable de bonne chere, de preſens, de promeſſes, le gaigne & par ſon moyen pluſieurs de ſa compagnie. Le Procureur à ſon accouſtumée monte en chariot à l'iſſuë de ſon diſner pour aller prendre le beau temps, trouve au lieu d'aſſignation deux citoyens bannis de Malines, qui l'aſſeurent que la proche y avoit neuf cents chevaux & quatre compagnies de gens de pied

Malines eſtoit le ſiege du Parlement des dix-ſept Provinces du Pays bas, cõme il l'eſt encore de ce qui reſte de l'obeïſſance d'Eſpaigne.

1572.

envoyés par le Prince ſons le commandement de Merode. Sur l'entrée de la nuict il s'en retourne en la ville emmenant ſes deux concitoyens avec leurs ſerviteurs dans ſon chariot & les loge chez ſoy. La nuict ſuivante les principales advenuës du grand marché ſe trouvent occupées par les gens de Nuffe ce ſien Capitaine inthime amy, tandis que le Procureur ſuivi de ſes hoſtes & de quelques autres de ſon haleine ſe rend en armes en la maiſon de ville, & là aſſiſté de Nuffe, arrache les clefs des portes des mains de ceux qui en avoient la garde, avole à celle de Neckers-Poüille, & l'ayant ouverte introduit les troupes du Prince, leſquelles ſont diſpoſées aux lieux & advenuës plus neceſſaires; avant le jour partie ſe range ſur les marchés, les autres au rempart, une troupe occupe le Palais : On commande par tout *que perſonne ne bouge qu'il n'y à rien à craindre*, tout ce bruit ſe paſſe ſans effuſion de ſang. Ce fut du devoir des habitans de bien traiter leurs nouveaux hoſtes laſsés du chemin, & à ceux-cy de les aſſeurer qu'ils ne s'eſtoient rendus parmy eux que pour les delivrer de la tyrannie Eſpaignole. Merode chef de l'entreprinſe ſe rend au Palais avec ce brave Procureur, ſuivy de ſes Capitaines & d'autres de ſon party, ſcite pardevant ſoy le Magiſtrat & ceux du grand Conſeil, qui font les ſcrupuleux, mais comparus finalement, font ſerment au Prince & promettent de luy eſtre obeyſſans : l'Archeveſque de Malines Primat des Belges, les Eveſques d'Arras & de Namur qui ſe trouverent avec luy, ayans refuſé de faire le ſerment, furent quelque temps arreſtés, puis mis en liberté moyennant rançon.

d'Oudenaerde,

La Flandres ne fut exempte de ſouſlevement, Oudenaerde fut ſurprins par la dexterité & hardieſſe de Blommart l'un de ſes citoyens fuitifs du Pays, creature du Prince. Trois hommes ayans des piſtoles ſous leurs manteaux ſe preſentent ſur le matin à la Baer-porte pour entrer, l'un deux deſcharge ſa piſtole à meſure que ceux de la porte s'amuſent à prendre leurs noms par eſcript; une bande de ſoldats embuchés dans une grange la proche ſort à l'inſtant & y accourt en armes, pluſieurs de la garde ſont bleſsés à ce premier abord, quelques-uns tués : Corteville Balif de la ville pourſuivi & forcé dans le Chaſteau en ceſte premiere furie, attrapé dans la Tour de Bourgoigne fut charcuté de coups, deſpoüillé nud & jetté par la feneſtre dans l'Eſcaut, par quelques uns de la troupe outrement indignés contre luy des cruautés qu'il avoit exercées contre les Proteſtans : Ils continuerent leur colere durant quelques jours à faire priſonniers ceux qui ſe trouverent

Ce Prince diſoit qu'il n'eſtoit pas venu contre les Preſtres, mais pour ſoulager les oppreſsés. *Sic Ageſilaus cum adverſus Philiapes copias eduxiſſet aiebat, ſe non idcirco hanc expeditionem ſuſcepiſſe ut ipſos per injuriam vexaret; ſed ut illis, qui perpeſſi injurias eſſent, opitularetur. ap. Xenophon.* 1. *Hiſt.*

ſur leurs livres. L'un des Bourgmaiſtres & pluſieurs Eccleſiaſtiques de la ville ſoubſmis à la diſcretion des ſoldats victorieux ja indignés par tant de ſouffrances exercées ſur eux en haine de leur Religion, par l'inſtigation de ces priſonniers, eſprouverent à leur tour ce que peut le reſſentiment & la vengeance parmy l'inſolence ſoldadeſque qui à les armes à la main : plus de quinze des principaux de ceſt ordre furent liés, garottés pieds & mains, & jettés dans la riviere; quelques eſtrangers qui s'eſtoient la retirés comme en lieu de ſeureté leur tindrent compagnie; les Egliſes & les Cloiſtres ne furent pas eſpargnés; les Sepulchres furent foüillés & le repos des morts troublé : cruautés exercées contre les ordres de ce debonnaire Prince, qui n'eſtoit armé que pour le ſoulagement du peuple, contre la tyrannie & la violence, & non à ſa perte & deſtruction.

de Denremonde,

Denremonde entra auſſi dans le party du Prince, ſurprinſe par les intelligences de Dorp ce tant celebre Procureur de Malines, qui avoit deſormais changé ſa plume en eſpée.

pour divertir le Duc,

Mais le principal object des armes du Prince eſtoit de divertir les forces de l'Albanois en luy taillant de la beſongne en tant d'endroits, tandis que luy s'advançoit avec ſon armée pour ſecourir le Comte Ludovic ſon frere aſſiegé dans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572. dans Mons ; ceſte place eſtoit importante & de grande opportunité, elle valoit bien le conſerver. Mais que ne pouvoit la tendre affection de ce genereux Prince, pour la delivrance de ce bravre frere, ſi cordialement attaché à ſa fortune & vrayement digne de la valeur de ſon ſang ?

Le Duc d'Alve reçoit mal la nouvelle de Mõs,

Le Duc d'Alve fut plus faſché de la perte de Mons que d'aucun accident qui luy fut ſurvenu durant tout ſon gouvernement ; & ne pouvoit croire que le Comte Ludovic en eut executé l'entrepriſe : *comment!* (dit-il) *ie fus adverti ces jours paſſés qu'on l'avoit veu dans Paris joüant à la paume.* La nouvelle n'en fut que trop aſſeurée à ſon gré : il en fut ſi deſpité qu'il jetta ſon chapeau en terre, & de colere ſe print à trepigner deſſus ; il en eſcrivit à la Reyne Mere & luy en fit ſes plaintes ; evapora pluſieurs meſcontentements ſur ce ſujet, qui eſclaterent en paroles pleines d'arrogance & de menaces contre ceſte Princeſſe ; *He!* dit-il, *elle m'a donné des lis de Florence, mais je luy rendray des ronces d'Eſpaigne* ; Et outre tant de forces qu'il avoit ſur pieds, il fait faire des nouvelles levées & dedans & dehors le pays, convoque le ban & l'arriere-ban. Il croyoit de voir deſia les François maiſtres des Pays bas, & qu'ils ne pouvoient avoir une porte plus commode que Mons : C'eſtoit une facheuſe eſpine à ſon pied, il l'en falloit tirer.

C'eſtoit Catherine de Medecis Mere du Roy de France, avec laquelle le Duc d'Alve avoit arreſté la perte de l'Admiral & de tous les Proteſtãs des deux Eſtats, qui creut qu'elle l'avoit trompé, mais il ſe r'aſſeura quand il apprint le Maſſacre de Paris en la journée de la S. Barthelemy.

ſe prepare pour le recouvrer.

Pour premices des grands efforts qu'il meditoit contre elle ; il deſpeche en advance Dom Frederich ſon fils avec quatre cents chevaux des bandes d'Ordonnance ſous Noircarmes & quatre mil hommes de pied Allemands, Eſpaignols, Walons, pour couper les vivres & empeſcher l'entrée du ſecours, reſolu de le ſuivre avec toute ſa puiſſance. Dom Frederich campe devant Mons, fait dreſſer un fort à un Monaſtere appellé Bethlehem à un quart d'heure des faux-bourgs, tente tous artifices envers la Bourgeoiſie pour avoir entrée, mais ſon party eſt foible. Ceux de dedans font fortifier le Cloiſtre d'Eſpinleu & y font loger Rouvray avec une troupe de François, lequel s'y maintint contre les attaques des Eſpaignols ; & pour pourvoir la ville de bleds & de fourrages, ils ſont le plus ſouvent aux eſcarmouches avec l'ennemi.

Quia qui frumentum neceſſariumque commeatum non praeparat, vincitur ſine ferro. Veget. lib. 3. de re milit. c. 26.

Et Ienlis pour le ſecourir

D'autre part Ienlis deſpeché en France pour requerir le Roy de ſecours, & pour luy remonſtrer la grande opportunité qu'il avoit de pourſuivre avant ceſte pointe, & venir à chef de ſon deſſeing ; en eſt recueilli avec careſſes, il luy permet de faire des levées, l'Admiral tres-affectionné à ceſte expedition a la principale charge & direction de l'affaire, arme cinq mil hommes de pied & quinze cents chevaux, qui partent ſous la conduite de Ienlis, des Baron de Renty, Iumelles, Berengarville, Ianiſac, & Beaujeu.

deffait par embuches.

L'Admiral qui en eſtoit ainſi demeuré d'accord avec le Prince & le Comte Ludovic, fait ſuivre Ienlis par trente chevaux, & luy donne ordre d'aller joindre le Prince, afin qu'avec ce renfort il peut combatre l'ennemy avec plus d'advantage, deſaſſieger Mons & pourſuivre la conqueſte du Pays, les aſſiegés ayant plus faute de viures que de gens. Ienlis à ſon grand malheur voulut faire à ſa teſte pour gaigner le devant au Prince, & ne partager avec perſonne l'honneur d'avoir ſecouru la ville. Ainſi il prend la route de Mons, & Ludovic luy mande d'aller au rencontre du Prince pour avec plus de puiſſance le venir delivrer, s'il ne vouloit courre le hazard d'eſtre deffait par les grandes forces de l'ennemi, & que quand il y entreroit ſa venuë ne fairoit que les affamer. Ienlis reſpond qu'il vouloit ſalüer l'ennemy, & puis filer vers le Prince : Il pouſſe juſques à une lieuë & demy de Mons vendu par les guides qui le jetterent dans les paneaux. Il eſt demeuré par commune creance que c'eſtoient gens attitrés par le Roy pour le perdre. De fait, lors qu'il penſe eſtre le plus aſſeuré, il ne s'apperçoit, que le voila enveloppé de tous coſtés des forces du Duc d'Alve, & en outre de plus de trois mille payſans embaſtonnés, qui tous enſemble ſe ruënt ſur les François avec

Le Roy à la veille de l'execution de ſon grand deſſein contre les Proteſtans eſtoit bien aiſe de s'en deffaire par autres mains, & d'obliger à peu de frais le Duc d'Alve qui ſe ſentoit piqué de la priniſe de Mons.

telle furie, qu'il en demeura quinze cents ſur la place, plus de ſix cents priſonniers qu'on fit perir miſerablement, pendus, noyés, eſtranglés, des plus ſignalés Ienlis chef logé priſonnier dans la Citadelle d'Anvers, y fut trouvé mort un matin ſans maladie precedente, quelques autres recouvrés par eſchange: Et de toutes ces troupes à peine cent peurent gaigner les portes de Mons, le reſte fut eſparpillé çà & là, rencontré charcuté par les payſans outrement animés contre nos pauvres François qui les avoient mal-traictés à leur accouſtumée. 1572.

Cependant le Duc d'Alve s'approchoit de Mons avec le plus gros de ſon armée & trente deux pieces de Canon pour l'aſſieger; il plante ſon camp devant & ſe retranche contre ceux du dedans & contre ceux du dehors. Les aſſiegés ne perdent pas le cœur pour ceſt eſchec, quoy que tres grand; Ludovic ne s'eſtonnoit jamais de rien. Le Prince s'advançoit à grandes traites pour le ſecourir: Il prend Dieſt & Tielmont en paſſant: Nivelle ſe voulut faire tenir attendant le ſecours du Duc, lequel ne s'eſtant voulu affoiblir devant Mons pour y envoyer, elle fut traictée plus rudement que les autres & contrainte de ſe racheter de pillage en fourniſſant vivres & argent. Le Prince eſt plus attentif d'approcher Mons pour le ſecours de ſon frere & pour la conſervation de ceſte ville là, qu'à en conqueſter des nouvelles. L'advis qu'il receut du Maſſacre de Paris ſur la perſonne de l'Admiral & des Proteſtans, luy fit auſſi doubler le pas, à deſſein de combattre le Duc avant qu'elle fut publiée & que le courage des ſiens en fut diminué. Ainſi il s'approche de ſon ennemi qu'il trouve ſi bien retranché qu'impoſſible luy fut de le forcer ou de l'attirer au combat. Ceſte nouvelle du Maſſacre ayant eſté auſſi portée au Duc, luy enfla le cœur & aux ſiens & le fit reſoudre à conſumer le Prince à ſon accouſtumée ſans combattre, prevoyant bien qu'il ne pourroit longuement tenir ſes forces ſur pied, ni les ſoldoyer abandonné de la France.

Le Duc d'Alve va aſſieger Mons, & le Prince au ſecours,

Quando mœſta ubi ſemel prorupere, difficilius reticentur. Tacit. 4. Annal.

L'Albanois le fait recognoiſtre par une troupe de cinq cents Chevaux. Le Prince deſtache quatre compagnies de Cavallerie ſous la conduite du Comte Henry ſon frere, qui les attaquent ſi furieuſement & ſi ſoudainement qu'ils les mettent en deſordre, les rompent & le meinēt battant juſques à leurs tranchées. Toute l'armée du Duc en print telle eſpouvante, qu'elle fut ſur le point de prendre la fuite; & ſi le Prince eut ſuivi ſa pointe, ceſte journée terminoit la guerre: C'eſtoit bien ſon advis, mais il ne fut executé ſi toſt qu'il eut deſiré. Il marche pourtant en bataille juſques prés des moulins; là il fit ferme durant plus de quatre heures harcelant le Duc à coups de canon pour l'attirer au combat: mais l'autre demeura touſiours tapi dans ſes retranchements & ſe contentoit de battre la ville, tandis que le Prince le battoit, & qu'il reſpondoit auſſi au Prince, il voulut faire attacher l'eſcarmouche par quelques uns des ſiens à la faveur des hayes & des foſsés qui furent mal receus. Le Prince pour luy faire changer de chance, pouſſe les ſiens à l'aſſaut, & luy meſmes y marche avec tant de conduite & de reſolution, que l'Eſpaignol ſe vit aſſailli juſques dans ſes retranchements: mais enfin voyant que ſon ennemi perſiſtoit au refus du combat & que la nuict approchoit, il fit une honorable retraite & alla camper à Carillon, qu'il trouva ſi deſnué de vivres, que luy & toute ſon armée furent contraincts de faire la petite bouche.

le Prince defait les coureurs du Duc, luy preſente la bataille,

Les deux Chef furent veus en l'ardeur du combat animer leurs troupes à l'offencive & à la deffencive.

Le ſiege continuoit, & la ville eſtoit furieuſement batue ſans intermiſſion. Le Prince pour approcher de plus prés & y faire couler du ſecours plus facilement, ſe reſoult de faire dreſſer un pont ſur la riviere de Gennep afin de paſſer de l'autre coſté; mais le Duc ayant diſposé douze cents chevaux ſur l'autre rive l'en empeſcha: il receut pourtant nouvelles du bon eſtat des aſſiegés & de leur courage à ſe bien deffendre; & Ludovic qui avoit de la Cavallerie de reſte dedans en envoya cent chevaux à ſon frere pour luy ayder à forçer un paſſage. Cela obligea le Prince d'aller reprendre ſon champ de bataille

le Duc bat la ville,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572. Preſente encor la bataille au Duc,

de bataille prés du moulin ; là où il parut cinq heures durant en tres belle ordonnance, haraſſant ſon ennemi par contenances, par defis, par menaces, pour le ſemondre & l'obliger de vuider leurs differents au ſort d'une bataille: mais il avoit à faire à gens qui ne ſe plaiſent qu'à ſe couvrir de terre comme les Taupes : les Allemans du Duc avoient envie d'en mordre, mais il ne le voulut permettre, diſant *Que ſon deſſeing eſtoit de reprendre la ville, non de combatre s'il n'y eſtoit forcé.* Le Prince ſe retire pour revenir, & le Duc proffite la nuict à fortifier un lieu advantageux à la luëur de pluſieurs grands feux, là où il logea du canon pour ſaluër le Prince à ſon retour, nullement reſolu de quitter ſes trenchées ; lequel revenu ſur le lieu eſſaya encor de l'attirer au combat par rudes eſcarmouches, mais il n'eut autre reſponce que du canon.

Le Prince ne pouvoit prevenir ce mal, il n'eſtoit pas maiſtre de ces Lanſcknets mutinés & puis *Nemo Martem ita in poteſtate habet ut nuſquam exorbitet. Vbi tantum armorum corporumque ſub ſignis ſtabit, quis cruori l.gem dabit, unde & quantus fluat?* diſoit ce grand Roy des Gots Theodoric. *Amil. lib. 1. de reb. franc.*

l'armée du Duc accroit,

L'armée du Duc croiſſoit journellement par l'arrivée de nouvelles forces d'Allemaigne & d'ailleurs, il en attendoit tous les jours de plus fraiſches, & eſtoit deſormais plus fort que le Prince. Le Prince voyoit les ſienes diminuer, & la France luy avoit failli au beſoin, ou plutoſt à elle meſme ; la journée de la S. Barthelemi rebutoit les eſtrangers, & le changement des inclinations du Roy d'une extremité à l'autre les portoit ja à murmurer, & luy cognoiſſant bien l'inegalité de la nation dont la plus part de ſon armée eſtoit composée reprend le chemin de Nivelles. L'echec tomba ſur un regiment de ſes Lanſckenets, que les Eſpaignols eſveillerent en une camiſade donnée par douze cents hommes de pied & huict cents chevaux, leſquels en coucherent plus de cinq cents ſur la place, avant qu'ils fuſſent rangés ſous leurs enſeignes : ſoixante de la troupe pouſſerent leur impetuoſité ſi avant qu'ils donnerent juſques à la tente du Prince. Un petit chien fidelle guete de ſon maiſtre couché ſur ſon lict, oyant le bruit & ſentant qu'il dormoit profondement luy va grater le viſage pour l'eſveiller, le Prince ſe leve en ſurſaut, ſaute en place, & tandis qu'il donne ordre à repouſſer l'ennemi, ſon Droſſard de Breda eſt tué à ſon coſté dans ſa tente par une mouſquetade qui la perça : la temerité de ceſte ſoixantaine fut chaſtiée de leur vie, & pluſieurs des autres aſſaillans diſcernés par leurs chemiſes blãches, ne s'en retournerent pas ſans mal prendre.

donne une camiſade à un regiment du Prince.

La fidelité des chiens a eſté touſiours remarquable en des actions preſque miraculeuſes. Pline ſecond en ſon hiſtoire naturelle du monde en donne un chapitre tout entier.

Le Prince ne peut ſecourir Mons.

Le Prince donne advis à ſon frere de l'eſtat de toutes choſes, du jeu & de la reſolution de l'ennemi, de l'impoſſibilité qu'il y avoit à le ſecourir ; luy conſeille de penſer à une honnorable compoſition aprés avoir encor ſouſtenu quelques aſſauts, & prend le chemin de Malines avec ſon armée, s'y rafreſchit durant trois jours, la pourvoit de ſuffiſante garniſon pour la conſervation d'icelle. Là il ſe reſolut de la congedier, ſe rend à Orſoy pour paſſer le Rhein. Les Allemans prenent conſeil enſemble de le retenir & de le livrer au Duc d'Alve pour le payement de leurs monſtres, qu'ils avoient deub toucher dés leur entrée en Hainaut. Le Prince leur fait cognoiſtre ſa frãchiſe, leur remõſtre que la France qui en devoit faire le payement luy avoit joüé manque auſſi biẽ qu'à eux, & partie de ce qu'il peut finer, partie de bõnes parolles, les ayans contentés le mieux qu'il peut, il les congedia : rien n'eut plus de pouvoir ſur ces eſprits enclins aux mutineries que la vertu de ce Prince & la juſtice de ſa cauſe. Ainſi il paſſa le Rhein avec la fleur de ſa cavallerie à laquelle il avoit le plus de confiance, & ſe rendit en Overyſſel & de là en Hollande, où ſa preſence eſtoit autant neceſſaire que ſouhaitée avec paſſion.

congedie ſõ armée, court hazard d'eſtre livré au Duc,

ſe retire en Hollande,

le ſiege de Mons cõtinue,

Cependant le ſiege de Mons continuoit. Il avoit eſté extremement affectionné de part & d'autre, à bien aſſailli bien deffendu. Les aſſiegeans avoiẽt d'arrivée gaigné le fauxbourg de Bartimont, mais les aſſiegés les en ayant deſnichés, ils le ruïnerent par feu : trois jours aprés le Duc s'y alla loger, s'y retrancha, & continua ſes retrenchements juſques au ravelin de la porte : Il fit un fort auprés des marais, & tira deux trenchées qui y aboutiſſoient pour avoir plus de communication par tout, & auſſi à deſſeing d'eſpuiſer les eaux des foſſés à couvert de ce fort : mais les gens que Ludovic logea ſur la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

contre-ſcarpe les empeſcherent de reuſſir en leur deſſeing. Les aſſiegés avoient fortifié avant le ſiege le Cloiſtre d'Eſpinleu hors de la ville, d'où ils endommageoient extremement les aſſiegeans; mais quatre gros canons pointés contre l'ayans hurté continuellement durant vingtquatre heures, le mirent à fleur de terre & en deſlogerent ceux qui y eſtoient, qui ſe retirerent en combatant recourus par ceux qui ſortirent pour leur faire eſpaulē. Il employa toute ſa puiſſance & induſtrie à les moleſter, fit eſchaper à deſſeing un ſoldat des ſiens qui print la route de la ville pour eſtre fait priſonniet & pour les advertir du maſſacre de Paris afin de les intimider; logea une baterie de ſix canons ſur un lieu haut d'où il battit la ville en ruïne, l'endommagea furieuſement & la deſpoüilla de ſes deffences & de ſes tours; fit battre la porte de Bertimont durant deux jours avec dix canons. Les aſſiegés luy oppoſerent une eſpaule ſur la contreſcarpe, d'où ils empeſchoiēt les approches des foſſés & la continuation & ouverture des retrenchemens juſques à la contreſcarpe: mais les faſſines & l'embarras de diverſes matieres que les aſſiegeās y jetterēt en facilitoit les approches pour aller à l'aſſaut. Les aſſiegés y pourveurent ayans remparé les endroits plus foibles de la muraille, & le canon poudroya le ravelin qui eſtoit entre deux. La groſſe Tour S. André batue & percée de pluſieurs coups en fit deſloger les aſſiegés, qui pour contrecarre leur oppoſerent un flanc conſtruit en extreme diligence ſur lequel cinq canons logés tonnerent avec dommage contre les aſſiegeans, & encor un autre de pareille batterie ſur une platte forme qu'ils avoient eſlevée vis à vis à la porte de Bertimont; mais pour toutes ces grandes tempeſtes qui continuerent durant un mois les aſſiegés ne laiſſerent jamais perdre l'occaſion de faire des ſorties à pied & à cheval. La Berlette Walon ſorti par l'eſcluſe du foſſé avec dixhuiēt compagnons, coupa la gorge à une ſentinelle des Eſpaignols, leur fit quitter leur trenchée, en tua trente dans leur corps de garde & ſe retira bleſſé en la retraite d'un coup dans les reins dont il mourut.

La breſche eſtoit grande, mais les aſſiegés firent merveilles à la remparer; ils y employerent des ſacs remplis de laine, des licts, de la paille & toute ſorte de materiaux, la mirent en bon eſtat, & firent ſemblables diligences au ravelin. La Noüe s'eſtoit preparé à la deffence de la breſche avec cent gentilshommes & quelques piquiers & arquebuſiers triés à l'eſlite, & avoit diſposé des gens à ſuffiſance aux autres endroits. On ne pouvoit aller à l'aſſaut que dans l'eau, & pource le Duc fit faire des batteaux à preuve d'arquebuſe avec des flancs, & outre ce un pont de tonneaux attachés enſemble avec des planches pour y aller. Ainſi on ne s'eſtoit eſpargné ni dedans ni dehors pour rendre tout ce qu'ils devoient à leurs eſpées & à leurs courages.

Ceſte invention fut ſinguliere en ce ſiege & on en trouve peu qui s'ē ſoient ſervis avāt luy.

Voicy que deſormais & les uns & les autres ſont obligés de ſe renger à un parti plus doux, & de penſer à terminer ce ſiege par compoſition. Les aſſiegés y eſtoient conviés par pluſieurs neceſſités. Le Prince ſur qui tout l'eſpoir de leur delivrance eſtoit fondé, avoit contribué tous les efforts & les debvoirs d'un grand homme de guerre pour deſaſſieger ceſte place ſur ce vieux routier, & n'en eſtoit peu venir à bout. Les plus apparens de la ville & toute la Bourgeoiſie ſe faſchoit des ſurcharges d'une ſi groſſe garniſon qu'ils avoient ſur leurs bras; les ſoldats Catholiques eſtoient impatients à ſouffrir les incommodités du ſiege & menaçoient avec murmure de ſauter la muraille pour ſe ſauver plutoſt que de durer en leurs ſouffrances; la journée de la S. Barthelemi qui venoit de deſtruire tant de braves ſeigneurs Proteſtans avoit apporté un eſtonnement general à tous, reduit les chefs en extreme perplexité, rendu malade le Comte Ludovic & ſes continuelles peines & fatiques fait degenerer ſa maladie en fiebvre. Les aſſiegeants le deſiroient auſſi; le Duc avoit ailleurs beaucoup de beſoigne taillée & falloit qu'il ſe haſtat; il avoit ja canonné la ville de quatorze mille cinq cents trente quatre coups de canon, & ſi il voyoit ceux de dedans encor en bon eſtat, & ce luy eſtoit

Tempori cedere, id eſt neceſſitati parere ſemper ſapientis eſt habitum. Cic. ad Torquat.

& ſe rend par compoſition.

La Hollande, Zeelande, Zutphen & Friſe s'eſtoient preſque deſia toutes declarés contre luy, & les Zeelandois avoient aſſiegé Middelbourg.

1572. eſtoit une grande gloire de regaigner à l'Eſpaigne en ſi peu de temps une groſſe ville ſi bien munie, & pourveuë de ſi dignes chefs de guerre. Ainſi chacun eſt reſolu de capituler.

Noicarmes, de Vaux, de Licques, & de Coingnies pour le Duc; la Noüe, Soyecourt, d'Elcourt, & Cormont pour les aſſiegés convindrent. Que le Comte Ludovic de Naſſau, les autres Seigneurs, Gentilshommes & Soldats tant à pied qu'à cheval François, & autres eſtrangers, ſe retireroient avec leurs trains, ſerviteurs, armes, meſche allumée, chevaux & bagage; les ſoldats des Pays bas avec l'eſpée & le poignard ſeulement, & les Bourgeois qui avoient porté les armes avec leur bagage, ſans armes: Que tous les Proteſtans quitteroient la demeure de la ville: Qu'il ſeroit donné à tous libre & aſſeuré paſſage pour ſe retirer, en promettant de ne porter les armes contre les Roys de France & d'Eſpaigne, ſi ce n'eſtoit chacun endroit ſoy pour le ſervice de ſon Roy: Que le Comte Ludovic, les autres Allemans & les Anglois ſeroient exempts de telles promeſſes & conditions. Les Ducs d'Alve, de Medina Celi, Dom Frederich, Dom Iean de la Cerda & Barlemont ſignerent l'accord, qui fut tres-bien gardé contre l'ordinaire de l'Albanois. On donna eſcorte aux aſſiegés pour ſe retirer & oſtages pour leur aſſeurance, juſques à ce que le Comte Ludovic fut à Ruremonde & les François à l'arbre de Guyſe. La Noüe & les autres qui avoient fait la capitulation demeurerent au pouvoir de Noicarmes juſques au retour des oſtages. Ludovic ſe retira à Meurs & de là à Naſſau, les François en France, & le Duc d'Alve entra dans Mons victorieux.

Le 24. de May 1572. le Comte Ludovic ſurprint Mons. Le Duc d'Alve commença de l'aſſieger le 7. Iuin ſuivant & le recouvra le 19. Sept. de ladite année.

Le Prince pouvoit dire à ceſte Cité ce que Mithridates diſoit à celles qui l'avoiēt abandonné. *Illi, quos ignavia aut prava calliditas, uti meis laboribus tuti eſſent, armis abſtinuit, acerbiſſimas pœnas ſolvunt. ap. Saluſt. lib. 4. Hiſt. in Fragm.*

& toutes les autres prinſes par le Prince, Tandis que le Prince eſt en Hollande deſcouſant les affaires du Duc, ceſtuy-cy tache de rabiller ce qu'il luy a rompu & debiffé en Brabant: Il y envoye Dom Frederic ſon fils avec le reſte de ſon armée pour conqueſter les places perdues. Malines la principale eut plus à ſouffrir qu'aucune autre. Merode qui y cōmandoit de la part du Prince douze cents hommes de pied & cinq cents Reitres, outre deux mille cinq cents Bourgeois: aprés avoir ſalué l'ennemi de quelques canonades, non aſſeuré de ceſte Bourgeoiſie, en part à la ſourdine. L'armée du Duc inexorable au pardon, y entre, tuë, ſaccage, & emporte tout juſques aux tourbes & au bois à bruller, les perſonnes & maiſons religieuſes violées par des cruautés & impietés barbareſques non encor practiquées durant toutes les tempeſtes de ces guerres inciviles. Dieſt, Dermonde, Oudenarde, ſe redimerent de pillage pour huict mille livres chacune. Louvain en ſuite pour une plus grande ſomme; & toutes les villes qui avoient eſté conqueſtées par le Prince, retournerent plus facilement ſous la puiſſance de l'Albanois, une partie des garniſons ayans eſchappé ſa furie, tous ceux qui ſe laiſſerent ſurprendre cruellement traités par divers ſupplices du glaive, de la corde, du feu & de l'eau. C'eſtoient des apprentiſſages de Dom Frederich qu'il faiſoit en l'eſcole de ſon Pere.

Les Eſpaignols aux prinſes des villes diſoient, que les corps appartenoient au Roy, le canon, la munition, & la proviſion aux maiſtres de camp, l'argent & ce qu'ō trouvoit dans les coffres aux ſoldats, les meubles & ce qui eſtoit attaché à la paroy au Gouverneur. Et ce pretexte de cruauté appuyé ſur ce que dit Cyrus dās Xenophon lib, 7. Que tout ce qui eſt enclos dans une ville aſſiegée & prinſe appartient aux preneurs, comme les perſonnes, argent & pillage. ſans y adjouſter excepté quād elle ſe rend ſous condition jurée & promiſe.

Ayant matté tout le Brabant par afflictions; il paſſa en Gueldres avec une armée. Là pluſieurs villes des pays d'Over-yſſel, de la Veluwe & de l'Eveſché d'Utrecht, luy porterent leurs clefs & luy demanderent pardon, que pluſieurs obtindrent ſous groſſes amendes & ſoubmiſſions à ſa mercy. Le Comte de Bergues beau-frere du Prince, y avoit eſté inſtrument de pluſieurs belles conqueſtes: le Maſſacre de Paris, la perte de Mons, le ſac de Malines, affoiblit du tout le courage des partiſans du Prince, & ce Seigneur en fut ſi outré qu'ayant recueilli tout ce qu'il peut faire porter avec ſoy de ſes meubles, il abandonna toutes ſes conqueſtes & ſe retira hors du Pays avec ſa femme & ſes enfans: Et bien pour ceux qui s'eſtoient meſlés des affaires de ne ſe laiſſer apprehender: car ils eſtoient traités ſans miſericorde. Zutphen la principale piece de ſes victoires, paye pour elle & pour les autres des environs; car s'eſtant laiſſée voir au Canon, & abandonnée de la pluſpart de la garniſon & de la Bourgeoiſie plus zeelée au party du Prince; le reſte ayant convié l'ennemy

comme auſſi Zutphen ſaccagée,

Tel eſtoit le conſeil du Ieſuite Chriſopolitanus au Roy d'Eſpaigne qu'il dreſſat une grande armée pour aſſieger villes & que celles qui fairoient les retifves fuſſent traictées avec des cruautés barbares & inouyes, affin que les autres receuſſent amandement par le traitement de leurs ſemblables.

l'ennemy avec ſignes du chapeau du deſſus les murailles den venir prendre poſſeſſion; il y accourt, & tandis qu'on parlementoit, les uns par la breche que le canon avoit ja commencée, les autres à travers les glaces par la muraille s'eſlancent dedans, toute l'armée y eſt introduite ſans ordre ny reſiſtance; ceſte pauvre ville pillée, ſaccagée, bruſlée, tout ce qui fut rencontré maſſacré ſur le champ, les autres de ſang froid pendus, liés & garottés nuds enſemble, contraints à coups de coutelas de ſe precipiter dans la riviere; ſi quelques-uns furent eſpargnés ce ne fut que pour les rençonner par cruels tourments ſi que leur cõdition fut pire que celle de ceux qui par leur mort avoient ja ſatisfait à la vengeance. Doesbourg, Deutecom, Locchem, Grool, Heerembergue membres de la Comté: Hattem, Elbourg, & Harderwick au Veluwe: Campen, Zwol, Stenwick, Oldenſeel, Haſſelt & Goor au pays d'Over-yſſel, luy ouvrirent leurs portes ſans reſiſtance. 1572.

Doeſbourg & autres.

Naerde cruellement traicté,

Naerde pour avoit refusé en garniſon une compagnie du Comte de Boſſu, accepté ſoixante ſoldats du Prince, marchandé de recognoiſtre ſur le champ Dom Frederich à la ſommation qu'il leur fit faire, & mendié inutilement du ſecours de divers endroits, vit ſes habitans convoqués dans l'Egliſe de l'Hopital comme pour y faire nouveau ſerment, inhumainement contre la foy donnée exposés à la tuerie de ſang froid, comme brebis par ſentence du Duc, la maiſon de ville embrasée, le reſte des habitans meurtris par tout, les femmes violées, penduës, bruſlées, les murailles, portes & rempars unis à rez de chausée, tous les bien confiſqués, les habitans à jamais privés de leurs privileges: pauvre villette cendroyée, poudroyée, reduite en ruine & deſolation.

Cedere loco dummodo rurſus inſtes conſilij quàm formidinis arbitrantur Germani. Tacit. de morib. Germa. C'eſtoit un Allemand & il avoit auſſi ceſte opinion.

& toute la Friſe,

Le Comte de Schouwenbourg perdit cœur de ſe maintenir en Friſe dans les places où il commandoit comme Gouverneur n'agueres eſtabli par le Prince, & voyant que tout le reſte quittoit il abandonna auſſi Sueeck, Bolſwaert, & Franicker, & tout ce qui le recognoiſſoit dans le Kuynder. Billi occupa pour l'Eſpaignol tout ce qui s'eſtoit declaré contre dans la Friſe occidentale: ſi bien qu'il ne reſtoit plus rien au Prince que la Hollande & Zeelande & encor non entierement nettes d'Eſpaignols. Amſterdam, Middelbourg deux principales villes de ces Provinces & quelques autres places aſſés conſiderables eſtoient encor ſous le joug; Il eſtoit donc neceſſaire pour le ſalut du pays de le purger de ceſte engence eſtrangere. Mais encor ne peut il eſtre executé tout à la fois, pluſieurs evenemens ſignalés ſe paſſerent, pluſieurs bonnes villes eurent beaucoup à ſouffrir avant que d'y arriver; afin que Dieu autheur des victoires de ce Prince fut d'autant mieux recognu en ſon œuvre, & la gloire de ſes miraculeuſes delivrances hommagée de ſa bonté, qui vouloit acheminer par degrés l'agrandiſſement de ceſte Republique & la monter au faiſte d'une merveilleuſe puiſſance, où elle eſt parvenuë avec admiration de tout le monde.

Ce n'eſt donc que commençer: Il faut avançer & achever ceſte grande œuvre; en voicy les premices, la moiſſon entiere ſe recueillera en ſon temps. Tandis que ces choſes s'executoient ainſi au grand detriment des Provinces & des pays eſloignés de la preſence du Prince, la Hollande & la Zeelande plus remplies de ſang & de nerfs que les autres, & fortifiées par ſa ſage conduite ſe reſolüent à une plus genereuſe reſiſtance. Nous avons veu qu'il s'eſtoit jetté dans la Hollande au partir de Malines: Il fut receu à bras ouverts par tout où il paſſa comme le pere de la patrie, l'Eſculape & le medecin de leur liberté: Ceux de Enckhuyſe le recueillirent avec une incroyable allegreſſe, il y ordonna de la fortification, y fit conſtruire un nouveau boullevart, & armer des navires à la guerre pour tenir la Zuyder-zee nette des courſes d'Amſterdam: Il viſita auſſi toutes les autres villes de la Province & ſe rendit à Haerlem en l'aſſemblée des Eſtats qu'il y avoit convoqués.

il ſe rend à Enckhuyſe & y ordonne la fortification.

Mais comme le Soleil à meſure qu'il s'eſleve ſur ſon Oriſon augmente & ſa clarté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1572. ſa clarté & ſa chaleur: ainſi les rayõs de la liberte Belgique s'eſpendoient parmy ce peuple, & leur devotion envers ce Prince s'eſchauffoit de jour en jour, aprés le long & cruel hyver de la captivité Eſpaignole: Sa venuë eſtoit un renouveau de cœurs, d'Eſtat, de mœurs, l'image du ſiecle doré aprés une effroyable tẽpeſte d'une longue & mortelle calamité. Les Hollandois faiſoient à qui mieux mieux de recueillir ce Prince, & ce Prince à les careſſer avec une paternelle douceur; ſes cõmandements reiterés par tout aux gẽs de guerre, de vivre en modeſtie avec le peuple & ſans foule, eſtoient franchement executés; & le peuple faiſoit la meilleure chere qu'il pouvoit à des hoſtes tant agreables.

Eſtant aſſis au milieu d'eux en l'aſſemblée, comme un pere de famille dans ſa maiſon, ils le conſultent comme un Oracle, le ſupplient de leur donner conſeil cõment ils pourroient faire la guerre, *a* & en quelle ſorte ils la pourroient ſouſtenir. Il en dit ſes ſentiments avec tant de ſagacité & de ſolidité, les fortifia d'un ſi puiſſant raiſonnement, que la pluſpart teſmoignerent leur joye par leurs larmes, contraincts d'eſpraindre leur cõtentement par leurs yeux: *b* Leur courage ſe ravive à la deffence de leur liberté, *c* ils proteſtent d'y vouloir employer corps & biens, & ceux que les victoires de l'Albanois avoient ja fait reſoudre à fuir le pays ſe raſſeurent; tous font litiere du danger.

d Il execute genereuſement ce qu'il avoit tant judicieuſement propoſé & conſeillé, dreſſe des belles loix & ordonnances pour la diſcipline militaire tant par mer que par terre, regle la iuſtice & la police, eſtablit une nouvelle cour Provinciale & une chambre des Comtes en la place de celle qui s'eſtoit abſentée, exige nouveau ſerment de tous, envoye Battembourg en Zeelande avec ſemblables reglemens, & appaiſe par ſes deputés une facheuſe ſedition ſurvenuë à Medenblick entre la Bourgeoiſie & la ſoldadeſque, pour l'empriſonnement d'un fils d'un Bourgeois monté ſur le rempart, reputé crime capital en une place de frontiere.

e Ceſte année fut remarquable par l'apparition d'une nouvelle Eſtoile au ciel de grandeur extraordinaire reſplendiſſante à merveilles, laquelle ſe fit voir durant neuf mois proche du Caducee à la teſte du Dragon, ſans bouger d'une place durant trois ſepmaines, & donna ſujet à pluſieurs grands Aſtrologues & doctes Mathematiciens d'en diſcourir & eſcrire: Ils ont aſſeuré que depuis la creation du monde une ſemblable n'avoit point eſté veuë, fors celle qui apparut aux Sages en la naiſſance de Ieſus-Chriſt. Le cours de la nature eſtoit cõme alteré par tant d'iniquités, c'eſtoient eſmotiõs bruyãtes qui la travailloient dans ces grands mouvements qui ſe faiſoient ouïr par tout. Le ciel ſe declaroit de la partie & ſe rendoit ſenſible aux playes des hommes & à tant de cuiſantes ſeignées qu'on avoit faites ruiſſeler, teſmoignages des maux paſsés, preſage de ceux qui eſtoient à venir.

Le Prince avoit ſi bien ordonné de toutes choſes, qu'il avoit mis ces Provinces en eſtat de faire la guerre à l'offenſive & deffenſive. En Zeelande ceux de la Veere & de Fliſſingues aſſiegerent Ter-goes avec peu de ſuccés, deſaſſiegé par Montdragon de la part du Duc d'Alve, & ne furent ſi malheureux devant Middelbourg comme nous verrons en ſuite; Ils firent des notables prinſes ſur la Mer avec les autres villes du parti ſous les ordres du Prince, qui avoit eſté recognu & declaré Admiral general.

La vigoureuſe reſiſtance que ceux de Haerlem teſmoignoient à ſe deffendre, & les opportuns ſecours que le Prince leur envoya bien que finalement ſurmõtés par la puiſſance de leurs ennemis & par la calamité d'un long ſiege, leur fit bien voir qu'ils n'avoient pas les mains de laine ni les courages abbatus. Dom Frederich entreprend d'aſſieger ceſte ville avec une grande armée & quatorze piece de gros canon de batterie, & tandis qu'il ſe preparoit, les habitans ayans taché inutilement de prevenir ſa cruauté par humbles ſupplications qu'il rejetta, jurerent tous enſemble d'expoſer corps & biens pour la deffence de leur patrie ſous l'authorité & gouvernement du Prince.

Conſeils du Prince,

qu'ils execute,

Eſtoile extraordinaire,

ordre du Prince par tout,

ſiege de Haerlem.

a *Nec imperiu potius bella quàm perſeverantia gerenda. App. Claudius ap. Sen. l. v.*

b *Belligerandũ eſt aut pro nobis ipſis laſis, aut injuria affectis opem ferendo. Andocid. Orat. 3.*

c *Qui autẽ non defendit, nec obſiſtit ſi poteſt injuriæ, tam eſt in vitio, quam ſi parentes aut patriam, aut ſocios deſerat. Cic. 1. Officior. cap. 7.*

d Rome mere des armes n'a rien eu de plus religieux que l'obſervation de la diſcipline militaire; un põmier chargé de fruicts, rencontré au milieu du cãp de Marcus Scaurus, fut trouvé le lendemain encor avec tous ſes fruicts; & toute une Camerade pour avoir mangé d'un poulet deſrobé par un ſeul, fut condamnée à la corde. Les Pays bas ſubſiſtẽt encor principalement par le moyẽ de ceſte diſcipline militaire.

e Gemma docte Mathematicien de Friſe & pluſieurs autres ont philoſophé la deſſus avec admiration, quelques uns ont dit qu'elle ſe montra durant trois ans.

Ceux de Haerlem ſe vantent d'avoir causé la conqueſte de la ville de Damiete ſur les Sarrazins en l'an 240. ayans rompu avec leurs Navires la chaiſne de fer qui traverſoit le port par où ils entrerent. Ils s'attribuent auſſi l'invention de l'imprimerie par Laurens le Coſtre de leur ville.

1572.

Siege de Haerlem

Dom Frederich campa devant: Ripperta qui commandoit en la ville, eut un puiſſant aſſendant ſur leurs eſprits par une harangue pathetique. Le Prince qui eſtoit à Delft les renforça de ſuffiſante garniſon, quatre cents chevaux & trois mil hõmes de pied en diverſes fois, leur envoya S. Aldegonde l'un de ſes cõfidens qui chãgea le Magiſtrat: Mit aux chãps douze cents hõmes de pied & cent cinquante chevaux ſous la cõduite du Cõte de la Marche avec charge de ſe loger entre Leyden & Haerlem, qui furent deffaits par cinq mil hõmes de pied & ſix cents chevaux, au prix de la vie de plus de la moitié des gens du Prince & au peril de celle du Cõte, qui perdit deux chevaux entre ſes jambes.

Au ſecond aſſaut les aſſiegeans perdirent plus de quinze cents hõmes.

On a veu des femmes faire des actions ſi relevées que les hommes ont eu bien de la peine d'y attaindre. l'Antiquité en a fourni en tous aages & en toutes nations, & Plutarque en a fait un traicté.

Les Romains ſe ſont utilement ſervis de ceſte ruſe. Decimus Brutus aſſiegé par Antonius dãs Modene, fit ſçavoir fort à point de ſes nouvelles au camp des Conſuls par le moyen des Pigeons. Les aſſiegés d'Haerlem en nourriſſoient qui couvoient, & les envoyoient dans un panier en lieu ſecret d'où ils eſtoient prins par gens apoſtés; & quand le Prince leur vouloit eſcrire il plioit un billet couvert de cire à la jambe d'un, auquel il donnoit le vol qui s'envoloit à ſon pigeonnier, & eſtoit recueilli & le billet prins, dequoy ils donnoient des ſignals.

ſecouru par le Prince,

La batterie commençe, le canon tonne, les aſſauts ſont livrés, renouvellés & ſouſtenus avec grande animoſité de part & d'autre & grãde tuerie des aſſiegeans. Le Prince les rafraichit pluſieurs fois de vivres & de gens, tant qu'il eut la mer de Haerlem libre, & entre autres d'un ſecours de quarãte chariots chargés de toute ſorte de proviſions ſous l'eſcorte de trois cents hommes; les aſſiegés donnent des preuves ſignalés de leurs courages & de leur valeur par pluſieurs braves ſorties, en l'une deſquelles ils tuerent plus de ſix cents ennemis, emporterent onze Enſeignes, emmenerent ſix canons & cinquante beſtes, bruſlerent trois cents tentes aprés en avoir enlevé le butin. Le Duc les preſſe de plus fort par le tonnerre de ſon canon, par mines, & à tout cela les aſſiegés reſpondent valeureuſement; les femmes rendent des guerrieres actions au deſſus de la portée de leur ſexe, & tous enſemble repouſſent un troiſieſme aſſaut furieuſement livré en une breche de deux cents pas avec honte & perte des aſſaillans: ils eſtoient ſi acharnés qu'ils pendoient incontinent tous les priſonniers de part & d'autre. Les Pigeons faiſoient la charge de Meſſagers ordinaires du Prince aux aſſiegés, pour leur donner de ſes nouvelles. La famine preſſa ſi extremement ceux-cy, que ne pouvans plus eſtre ſecourus par eau, pluſieurs en moururent. Le Prince les voulut ſecourir par terre du coſté du Bois, & les aſſiegés en nombre de deux mille s'eſtoient appreſtés de donner une camiſade au Camp à point nommé: mais Battembourg qui menoit le ſecours fut rompu & deffait, luy tué & beaucoup des ſiens.

aſſauts vaillamment ſouſtenus,

1573.

autre ſecours du Prince rompu,

Annibal pour ſe deffaire des priſonniers Romains les faiſoit cõbattre les uns contre les autres. *Plut. in Annib.*

Ce ſiege couſta à la ville douze cẽts huictante trois mille livres de dommage.

la ville cõtraincte de ſe rendre,

cruellement traictée.

Ceſte extremité & le refus que Dom Frederic fit de laiſſer partir la gendarmerie ſaufve de la ville, avoit fait reſoudre tous les hommes de ſe faire voye à travers le ſang en une ſortie, & de paſſer ſur le vẽtre de l'ennemi, ou de mourir tous en gens d'honneur l'eſpée à la main: mais la faſcheuſe importunité des femmes & des enfans qui s'y oppoſerent en foule avec rumeur à la ſortie, ne voulans demeurer ſeules à la diſcretion des Eſpaignols, les obligerent aprés un ſiege de ſept mois de ſe rendre au Duc, en racheptant leur pillage & leurs vies pour deux cents quarante mille livres, cinquante ſept de leurs principaux Bourgeois livrés à diſcretion, avec les gens de guerre. Miſerable accord! Dom Frederich fait remettre toutes les armes en la maiſon de ville: aſſigne divers lieux aux Bourgeois, aux femmes, aux ſoldats: fait ſon entrée victorieuſe, les ſiens occupent les portes & les lieux principaux de la ville: tout ſe prepare à un funeſte ſpectacle. Ripperda Gouverneur de la place, ſon Lieutenant, tous les Capitaines & Officiers de la garniſon, les Miniſtres, pluſieurs Bourgeois & plus de quatorze cents ſoldats François, Allemans, Eſcoſſois, Valons, finirent miſerablement leurs vies, non à la façon d'Annibal; mais par les mains des bourreaux, par le glaive, par la corde, par les eaux, attachés deux à deux & noyés ſans miſericorde. Les malades giſans dans l'Hoſpital, & ceux qui accablés de vielleſſe avoient ja un pied dans la foſſe y furent inhumainement precipités par une mort honteuſe. Vn Capitaine Eſcoſſois nommé Balfour eut la vie ſauve ſous promeſſe d'aſſaſſiner le Prince; mais eſtant en liberté il l'en advertit luy meſme, & luy continua fidellement ſon ſervice: On fit perir de fain tous les ſoldats qui eſtoient en un fort hors la ville. La ville fut canonnée de dix mille deux cents cinquante coups: Plus de douze mille des aſſiegeans perirent & deux mille des aſſiegés.

La

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1573. La longueur du ſiege donna temps aux autres villes de la Hollande de ſe preparer à la deffenſive, & toutes ces inhumanités de Harlem les firent reſoudre à perir cent fois, pluſtoſt que de ſe ſouſmettre à le diſcretion des Eſpaignols. Le Duc fait publier un pardon general pour tous ceux qui y voudroiét recourir, ſemblable à ceſte plante Raphanus de bonne odeur mais mortelle au gouſt, & une declaration de vengeance avec menaces de ruine contre tous ceux qui le voudroient meſpriſer. Nul ne s'y voulut fier; Rotterdam reſpond genereuſement *qu'il recognoit le Roy d'Eſpaigne, mais qu'il ne veut autre Gouverneur que le Prince d'Orange*. La mutinerie des Eſpaignols qui ſe trouvoient en arriere de vingt-huict mois de paye, les ayans arreſtés durant un mois & demy dans ces meſcontentements, retarda le ſiege d'Alcmaer heureuſement pour eux, & convia ces mutinés de deputer au Prince dix de leur troupe, leſquels en habits de marchands furent admis en ſa chambre luy eſtant encor au lict, expoſerent leur charge, firent cognoiſtre leur condition, & la facilité qu'ils auoient de luy livrer Haerlem s'il leur vouloit faire toucher quarãte mille livres; il gouſta l'offre, & faute d'argent fut contraint de perdre ceſte belle occaſion de la recouvrer ſans coup ferir.

Es Indes ſe trouve un ſimple appellé Raphanus d'une ordeur ſinguliere & attrayãte, mais mortelle à ceux qui en mãgent. Plin. lib. 12. c. 8.

Effects de la mutinerie des Eſpaignols.

La perte de ceſte belle ville l'avoit affligé, & plus celle de tant de braves hommes, & de tant d'ames innocentes qui y furent enveloppées. Il ſe rendit à Leyden, pourveut à la ſeureté de la ville, y laiſſa le jeune Comte de Montgommery avec une brave troupe de François accourus à ſon ſervice, Payet pour Gouverneur avec ſeize cents hommes en garniſon; revient à Delft & delà à la Briele, paſſe en Zeelande, fait une viſite generale de toutes les villes de ſon party, & les fortifie & ravigoure par ſa preſence. Elles en avoyent bien beſoing, cét eſchec avoit tellement esbranlé tout le Pays que pluſieurs ne penſoient trouver ſeureté qu'en la fuite: La Nort-Hollande en avoit eu la fiebvre, tous les Gouverneurs des villes en eſcrivirent au Prince en termes deplorables, ne repreſentans que miſeres, pauvretés, deffaut d'hommes, de cœur, d'argent, de vivres, de munitions. Il les tança de peu de cœur, releva leurs courages abbatus, reſpondit à tous les inconveniens qu'ils luy propoſerent, leur fit voir une conſtance admirable dans ces grandes affaires, une ame d'autre trempe que les autres, & qu'il n'y à rien qui ne faſſe joug à la magnanimité d'un grand homme: Mais tres-loüable Prince d'avoir touſiours appuyé ſa principale force ſur ſon Dieu, & jetté l'ancre de ſon ſalut en l'eſperance du ſecours du Tout Puiſſant.

prevoyance du Prince,

& ſa conſtance,

Cuncta virtute expugnabilia clamitabant Romani adverſus Cataractum Victorem. Tacit. Annal. 12.

Sa prudence n'oublie rien de tout ce qui ſe peut humainement pour les ſecourir des choſes neceſſaires: La plus grande difficulté conſiſtoit à trouver de l'argent & il n'y en avoit point: Il fait ſaiſir les biens des Eccleſiaſtiques & des abſents, dreſſe un Conſeil d'Eſtat pour luy ayder en la direction des affaires, & ordonner de toutes choſes en ſon nom & en ſon authorité.

A toutes ces difficultés fut encor adjouſtée la defection du Comte de la Marche & de Bertel-Entens ſon compagnon d'armes & de fortune. La Couronne de l'ouvrier giſt en la perfection de l'œuvre. Ils avoient bien commencé, mais leur fin a eſté mauvaiſe & fait juger, que ce qu'ils avoient ſi genereuſement executé en la prinſe de la Briele & aux actes ſuivans, bien que adreſſé par une particuliere providence du Ciel pour le premier & ſignalé fondemẽt de ceſte Republique, regardoit plus leur advantage particulier que le bien de la cauſe & l'intereſt de la patrie. Ils cõmencerẽt à ſe plaindre inſolemment de la ſolde de leurs ſoldats, & qu'õ ne leur donnoit pas les proviſiõs neceſſaires; de ceſte arrogance Entens paſſe au meſpris & à la calõnie, ſe jette ſur la fripperie des Eſtats, n'eſpargne pas meſmes le Prince, lequel adverti les mande venir & ſans s'eſmouvoir non plus que Cæſar & Auguſte, leur cõmande d'eſtre plus retenus en leurs diſcours. Entens au lieu d'obeïr s'eſchappe de plus fort en paroles extravagantes, ſentãs la mutinerie & la ſeditiõ: On l'arreſte

defection du Comte de la Marche,

Ipſe divus Iulius, ipſe divus Auguſtus & tulere iſta & reliquere; haut facile dixerim, moderatione magis an ſapientia: namque ſpreta exoleſcunt: ſi iraſcare adgnita videntur. Cremutius apud Tacit. parlant des Satyres que Catulle & Tibulle avoient faits contre ces Empereurs.

Et Suetone parlant du premier, dit que: *ſi qua dicerentur adverſus ſe, inhibere maluit quàm vindicare.*

priſonnier pour luy apprendre à obeïr. Son compagnon prend l'affaire à 1573.

Le meſpris de la perſonne d'un Prince ou d'un eſtat, eſt touſiours un avantcoureur de la conjuration contre iceluy, & Tacite marquant cela dit que : *Nuſquam malè fecerunt niſi qui malè loquuti.* Le Prince le traiɛta avec beaucoup de douceur & la peine qu'il luy fit ordonner eſt ſemblable au jugement de Philippes Roy de Macedone qui jugeant deux meſchants hommes ordonna à l'un de ſortir promptement de ſes terres, & à l'autre de luy courir aprés.

cœur & tache de le retirer par force. Le Prince deſiroit d'appaiſer ce meſcontentement par la douceur, mais la Marche ne ſe voulut jamais rendre capable de raiſon. On arme la Bourgeoiſie de Delft par ordre des ſuperieurs, on leur met la main deſſus à tous les deux, ils ſont accuſés de pluſieurs autres choſes, leur pouvoir eſt revoqué, eux deſmis & caſſés. Quant à la Marche dés qu'il fut en liberté, il ne penſa qu'à ſe venger par practiques & monopoles contre l'Eſtat : On fut contrainct pour refrener ſa furie de le confiner dans le chaſteau d'Honinge prés de Rotterdam avec des gardes, d'où eſchappé; il ſe retire dans Rotterdam meſme, là où il ne ceſſe de machiner nouvelles entreprinſes. Il meritoit la mort pour pluſieurs cas; le meſpris quil faiſoit du Prince & des Eſtats avec un orgueil inſupportable; les jactances qu'il publioit ouvertement, d'avoir quatre-vingts vaiſſeaux & trois mil hommes à ſon commandement pour ranger les Eſtats à ſes volontés; les injures qu'il avoit ordinairement à la bouche contre eux pour n'avoir pas voulu adherer à toutes ſes demandes; une infinité de concuſſions qu'il àvoit commiſes dans le pays; & pluſieurs cruautés exercées contre les gens d'Egliſe & autres affectionnés à la patrie, luy faiſoient ſon procés : mais pourtant le Prince ne voulut pas qu'il fut traicté à la rigueur pour le reſpect de ſa maiſon & des ſervices qu'il avoit rendus, on ſe contente de le renvoyer; Il ſe retire en ſa maiſon de Liege; là où il finit ſes jours de la morſure d'un de ſes propres chiens, qui eſtoit devenu enragé.

& ſa punition.

Le Prince n'eſtoit pas encor à delivre de ceſt eſprit malin, que le Comte de Boſſu comme un tiſon ſoufflé par la rage des Eſpaignols, practique l'un des Bourgmaiſtres de Delft pour l'obliger de luy livrer le Prince : Il luy eſcript luy marquant *le contentement qu'il a que le Comte de la Marche ayt eſté arreſté priſonnier*; l'exhorte *de perſeverer en la fidelité qu'il avoit jurée au Roy, & de penſer aux moyens de faire ſaiſir le Prince & le luy livrer au camp de Haerlem, luy promet outre la grace & le pardon du paſſé une bonne recompence & à tous ceux qui s'y ayderont*; Envoye la lettre par un ſoldat qui eſtoit priſonnier, lequel au lieu de la donner au Bourgmaiſtre la remet à Battembourg ſubrogé à la Marche. Ceſtuy-cy l'ouvre & l'ayant leuë, de meſme pas l'envoye à Delft au Prince, equel mande incontinant venir le Bourgmaiſtre, luy lit la lettre, & *Ie n'euſſe jamais creu*, luy dit il, *que vous euſſiés eſté tel que de preferer l'ennemy à voſtre patrie* : l'autre s'excuſe & reſpond, *que le Comte de Boſſu n'eſtoit pas en ſa puiſſance, & qu'il ne le pouvoit pas empeſcher d'eſcrire ce qu'il vouloit, mais que quant à luy il ſçavoit bien qu'il ne manqueroit jamais de loyauté & de fidelité au public. Si ainſi eſt*, dit le Prince, *faites en ſorte que le Comte de Boſſu me tombe entre mains.* L'autre repart, *que ſa conſcience ne le luy permettoit pas.* Le Prince le fait arreſter priſonnier.

Entreprinſe de Boſſu ſur la perſonne du Prince, deſcouverte.

Deux excellents traits d'un grand jugement, le premier pour ſurprédre le meſchant en ſa faute; le ſecond pour tirer de ſon cœur la volonté qu'il y pouvoit avoir.

Le Comte de Boſſu qui eſtoit en mauvaiſe eſtime parmy les Eſpaignols ſe vouloit ſignaler par ceſte laſcheté. Il eſtoit Flamend & ne conſideroit pas que ceſte ſeule qualité le rendoit odieux aux autres : Et que quand il eut peu livrer le Prince c'eut eſté le plus court chemin de ſa propre perte. Encor devoit il eſpargner un Prince qui eſtoit l'honneur de ſon ſiecle, l'amour du peuple, & le pere de la patrie, de laquelle il eſtoit membre ou enfant luy meſme ſi ce n'eſt qu'il eut degeneré; Prince qui avoit procuré du bien à tous, jamais fait mal à perſonne, qui n'eſtoit armé que pour la deffence de la liberté publique, contre la tyrannie & la violence de ceux qui luy ayans iniquement ravi tous ſes biens, abbayoient encor aprés ſa vie & ſon honneur. Le Prince qui ne tarda pas de l'avoir ſous ſa main, ne luy voulut pas rendre ſelon ſa mauvaiſe volonté, & vainqueur de ſoy-meſme auſſi bien que de ſes ennemis, il ſe contenta de luy monſtrer le baſton ſans le frapper.

C'eſt une mer toute dans le pays qui ſepare la Hollande d'avec la Friſe.

Le Duc d'Alve avoit prins à cœur de ſe rendre maiſtre de la Zuyder-zée, ſur laquelle les Nort-Hollandois moleſtoient journellement les villes de ſon

Bataille navalle ſur le Zuyder-zée.

obeyſſance,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1573. obeyſſance, & ſur toutes Amſterdam de laquelle ils avoient bouché le port & du tout interrompu le commerce. Le Prince la tenoit bridée par les forts qu'il avoit fait conſtruire ſur les diques. Le Comte de Boſſu accepta volontiers ceſte expedition de Mer, comme Lieutenant du Duç ſur la marine; il fait voile d'Amſterdam avec trente navires de guerre bien équipées, de gens, de canon, d'armes, de munitions; ſe commet ſur l'Admirale nommée *l'Inquiſition* portant trente pieces de metail, deux cents hommes de deffence & parmy iceux quantité de ſeigneurs & gentils-hommes: & d'abordade ſe rend maiſtre de tous les forts baſtis ſur les diques. Les Nordt-Hollandois touſiours ſemblables à eux meſmes, relevent leurs courages comme la palme, mettent leurs fortunes au vent avec vingt-quatre navires, beaucoup moindres en grandeur, en forces, en canons, en hommes, mais de plus de cœur commandées par Ruychaver brave & vaillant Capitaine de marine, reſolu d'en avoir ſa raiſon. Le premier rencontre fut ſi aſpre que rien ne termina le combat que la nuict, mais le jour ſuivant nos Argo-nautes qui ne voyoient point de milieu entre la victoire & la mort, reduicts à l'extremité d'un deſeſpoir, tachans à vendre cherement leurs vies, firent ſi bien qu'ils obtindrent le premier. La meſlée fut longue, cruelle & ſanglante, les noſtres ne deſiraus que de venir aux mains, & les autres ſe tenans de loing: enfin l'une des principales accrochées, le Capitaine & les principaux priſonniers, le reſte en nombre de plus de cinquante tués, noyés, Diericken Admiral de Nort-Hollande s'attache par un furieux combat contre l'Admirale ennemie où commandoit Boſſu, le canon mugit horriblement de part & d'autre, la mer eſt toute en feu, on vient aux approches, la grelle des mouſquets & des arquebuſes en couche pluſieurs, ils s'accrochent dans la chaleur du conflit, on vient au combat de main, parmi tel tintamarre à peine diſcerne on les voix mourantes, la mer rougit de leur ſang, ceux qui reſtent s'acharnent de plus fort à qui aura l'honneur de la victoire, elle commence à pancher du coſté des noſtres: Içy leur furie ſe redouble, leurs armes ordinaires ne peuvent bien reſpondre à leur fougue, ils arroſent les Eſpaignols du haut des hunes avec chaux vive & pots ardans, les percent avec lances à feu; les autres n'avoient pas les mains liées, le combat eſtoit general, quelques unes miſes à fonds, autres aſſablées, autres prinſes, la plus grande partie print la fuite; l'Admirale ennemie rendoit encor du combat qui dura vingt-quatre heures ſans intermiſſion, extremement preſsée par la noſtre & par les autres de renfort. Boſſu n'en pouvant plus, abandonné des ſiens, ſa navire eſchouée, la plus part de ſes gens en pieces, ſe rend à vie ſaufve, & de tous ceux qui reſtoient dans ſon navire, emmené priſonnier à Hoorn où il demeura juſques à la pacification de Gand. Le Prince luy fit reſentir ſa clemence en luy ſauvant la vie, ſe ſervit de luy pour garentir les reſtes de Haerlem qui avoient le couſteau à la gorge, & releva publiquement du Ciel comme Achilles, ceſte ſignalée victoire par un jeune general qui fut celebré avec ſolemnelles recognoiſſance au Dieu des batailles.

Tantuſque ardor ex deſperatione ſingulos cœpit, ut victores ſe putarent ſi non inulti morerentur. ſed dum mori honeſtè quærunt, feliciter uicerunt. Iuſtin. lib. 20. parlant de la Bataille des Crotoniens cõtre les Locrois, inferieurs en nõbre de plus de la moitié à leurs ennemis, qu'ils vainquirent par leur courage.

Le butin de ce navire fut grand & arreſta les victorieux ſi lõg temps qu'ils ne peurent ſuivre les autres qui ſe ſauverent de viteſſe ayans eu temps de deſcharger leurs vaiſſeaux.

Homere qui ſemble vouloir former en la vie d'Achilles, un modelle, de toutes les parties neceſſaires à un grand Prince, dit, qu'il ne vainquoit jamais ſes ennemis qu'il n'en rendit graces à ſes Dieux. Iliad. 22.

Siege d'Alckmaer.

Alckmaer dés la perte de Haerlem eſtoit menacée par les Eſpaignols cuidans que le voiſinage & le mauvais traictement des autres les obligeroit à ne ſe roidir contre la violence & cruauté de leurs armes. Au contraire ſon courage s'eſleve par les difficultés comme l'Arche par l'abondance de l'eau, il ſe fortifie en extreme diligence de quatre nouveaux boullevarts, fait des forts pour favoriſer chés ſoy la traicte de vivres. Dom Frederic les fait taſter par quatre cents chevaux & deux mille cinq cents hommes de pied, croyans de n'avoir à faire qu'à recueillir la victoire, & emmener ceſte ville prinſe au chevet du lict de ſon pere; mais Dieu en avoit autrement prononcé, & l'iſſue luy faira voir choſe bien contraire.

Le Magiſtrat de la ville ſe cuida repentir de n'avoir voulu reçevoir la garniſon du Prince qu'à l'extremité, & lors que l'ennemi eſtoit ja devenu maiſtre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

des Faux-bourgs: Cabilleau & Ruychaver hardis Capitaines aprés avoir eſté refusés avec leurs troupes y furent ſeuls receus & ouïs tumultuairement en plain marché : comme Ruychaver monté ſur la maiſon de ville ſe print à crier au peuple, *Il ne faut pas long temps conſulter, il faut dire ouy ou non*, & l'un des Bourgmaiſtres à luy reſpondre, *Ie veux vivre & mourir avec le Prince*, puis ſuivi du peuple en foule accourent tous à la porte de Friſe, laquelle ils ouvrent par force & introduiſent les gens du Prince, leſquels encouragés par ceſt accueil, ſe rendent de meſme gayeté à la porte de Kermer, & dans une ſortie font deſloger l'ennemi du Faux-bourg où il s'eſtoit ja flanqué & y mettent le feu. 1573.

Dom Frederich picqué au jeu, aſſiege la ville à bon eſcient avec ſeize mil-hommes de pied & de cheval : elle eſtoit defenduë par huict cents hommes de garniſon, treize cents Bourgeois portans armes, & quelque nombre d'eſtrangers; Cabilleau eſtoit leur Gouverneur mandé par le Prince. Il y avoit dedans eſcharceté de vivres, point d'apparence de ſecours qu'au trenchant de l'eſpée. Incontinent vingt pieces de gros canon de quarante livres de bale commencent à joüer ſans relache, & dans un jour par deux mille trente ſix coups ayans fait breche raiſonnable, on marche à l'aſſaut ſur la porte de Friſe; le foſsé tout en feu, trois rafraiſchiſſements combattent chacun durant une heure, hommes & femmes s'encourageans à une maſle reſiſtence par la multitude des artifices qui tuent & grillent les aſſaillans; trois Enſeignes ja plantées ſur un boulevart bruſlées & foulées aux pieds avec le reſte, tout ce qui n'eſpouſa la mort fut contraint de laſcher le pied. En meſme temps on livre un autre furieux aſſaut ſur la Tour Rouge, par trois fois repris & favoriſé de la batterie continuelle de deux canons qui tiroient à fleur de rempart ſur leſquel ils s'eſlancent avec leurs ponts, mais tout cela eſt renversé en bas; & ceſte journée fut perte aux aſſiegeans de cinq cents hommes, de quinze chefs & officiers, de trois cents bleſsés; des aſſiegés quarante qui ſe ſignalerent auſſi par pluſieurs ſorties.

preſſé par Dom Frederich, repouſſé en deux aſſauts,

Hieronimo Eſpaignol fait priſonnier en une ſortie, comme on l'aloit pendre il fit requeſte qu'on luy ſauvat la vie, offrant de croire au Diable & de l'adorer : telle eſtant leur commune opinion touchant les Reformés. Ainſi les Ieſuites de Munſtre ont publié un livre auquel ils affirment que le Diable eſt le Dieu des Calviniſtes.

La ſuite ne leur fut pas plus heureuſe : car s'eſtans fait jour à un autre aſſaut par le foudre du Canon, & ja advancé leurs ponts pour ſur iceux traverſer les foſsés, la furie du Canon de la ville les mutila ſi fort, qu'il les rendit du tout eſtropiés à leurs uſages. Penſans donner l'aſſaut ils ne firent que le preſenter, & ne fut au pouvoir de Dom Frederic de remettre le cœur au ventre des ſiens, tant ils avoient eſtés taſtonnés és precedans. Ils eurent grand tort de joüer manque aux Dames de la ville qui les attendoient à bras ouverts ſur la breche, preſtes à les recueillir & careſſer avec pots, chauderons, cercles ardents & feux d'artifices, pour leur oſter la deſmangeſon. Ils ne cerchent donc plus deſormais qu'à ſe deffaire honneſtement d'une ſi faſcheuſe beſongne; les approches de l'hyver, les pluyes, le eaux qui couvroient ja tout le pays, mais principalement la rupture des diques & des eſcluſes qui avoient eſté ouvertes preſque de toutes parts, par les ſoings & vigilances extraordinaires du Prince, furent les moyens hnmains de leur delivrance. Les lettres que le Prince leur eſcrivoit pour fortifier leurs cœurs & leurs courages à reſiſter juſques à la fin, & pour les conſoler dans les plus grandes extremités, interceptées par Dom Frederich, ſervirent d'un conp d'eſperon qui haſta ſa retraite aprés y avoir laiſsé plus de mille hommes.

& le rebute au troiſieſme, qui fait lever le ſiege.

La guerre eſtoit allumée en divers endroits de ces Provinces à gain & à perte. Le Prince tenoit les Eſpaignols dans des faſcheux exercices pour les cõtraindre de quitter le pays & le laiſſer en repos; Il les preſſoit à Middelbourg par la valeur des Zeelandois; Amſterdam eſtoit aux priſes ordinaires avec ceux de Nort-Hollande ſes partiſans, qui les tenoient coignés dans leur port par la perte de ceſte bataille navale; Alckmaer à delivre d'ennemi: Il faut encore pouſſer avant à l'offenſive. Geertrudembergue eſtoit à ſa bien-ſeance pour couvrir ceſte belle ville de Dordrecht: & entre les mains de l'ennemi ſõ voiſinage luy eſtoit une eſcharde jour & nuict. Pour la luy arracher le Prince s'eſtant

Grandes occupations du Prince,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1573.

Le Prince emporte Geertruydemberge par eſcalade,

s'eſtant rendu à Dordrecht ſous pretexte de la fortifier, & fit donner l'eſcalade par Du Poyet Capitaine François du coſté de la porte de Breda, tandis qu'il le faiſoit amuſer du coſté du port, avec telle dexterité & promptitude, qu'il tailla en pieces partie de la garniſon avant qu'elle peut courir aux armes, & contraignit le Gouverneur de ſauter par la feneſtre de ſon logis, laiſſant une ſomme d'argent ſur la table qu'il avoit receue le jour precedent, laquelle ſervit de curée aux aſſaillans, & ne fut fait aucun tort ne dommage à la Bourgeoiſie, qui avoit trempé à l'entreprinſe: le Prince y jetta une garniſon de huict centshommes, qui ne laiſſoit rien habiter juſques aux portes de Breda & de Boiſleduc & tenoit en raiſon tout le Brabant.

Manque Ter Tolen

L'entreprinſe que le Gouverneur de la Vere pour le Prince, avoit formée & executée ſur Ter-Tolen faillie au prix de la vie de prés de mil hommes des entrepreneurs, fit voir que les armes ſont journalieres. Elle fut heureuſement recompensée par la ſurprinſe du chaſteau de Rammekens, exploitée par Ionghe ſubrogé à la place de l'autre, & par Boyſſot Gouverneur de Fliſſingues par ordre du Prince. Ils firent ſemblant de preparer leurs forces contre Arnemuyden: Le Gouverneur de Rammekens prenant ceſte feinte pour argent cõptant, y avole avec les principaux des ſiens pour les ſouſtenir, menant avec ſoy ſon Chirurgien, & n'avant laiſſé que ſeptante hommes dans la place. Nos Gouverneurs proffitent l'occaſion, & avec grande promptitude l'aſſiegent par mer & par terre, le canonnent, & ja la mine eſtoit ſur le point de jouër: comme ceux du dedans deſnués d'hommes, celuy qui leur commandoit bleſſé, ſans ſecours de Chirurgien, eſlevent l'eſtendard de paix, & par la reddition de ceſte place les aſſiegeans gaignent dixhuict canons, quantité de munitions de guerre & de bouche, frayent le chemin à la conqueſte de Middelbourg.

Surprend Rammekens,

Ce Chaſteau fut baſti par l'Empereur Charles V. en l'Iſle de Walcheren en Zeelande entre Fliſſingues & Arnemuyden pour la ſeureté de l'embouchure de la riviere.

Grande prudence du Prince par laquelle il juſtifie ſes armes.

Ces proſperités ne font pas eſchaper le Prince au contraire il juſtifie de nouveau ſes armes, fait voir à tout le monde qu'il a:mis le droict de ſon coſté, ſe range de ſoy-meſmes à la raiſon, porte toutes ſes volontés aux pieds du Roy d'Eſpaigne comme ſeigneur du Pays, & dans l'union de ſes intereſts avec ceux des Eſtats des Provinces où il commandoit, s'en adreſſe à luy par lettres & tres humbles ſupplications. Là il releve *la cruauté, la violence & la tyrannie du Duc d'Alve, l'accuſant comme l'unique motif de la guerre & de la deſolation du Pays bas, ſupplie tres-humblement le Roy de luy accorder & à tous ſes ſubjects libre exercice de la Religion, payſible jouyſſance de leurs franchiſes & privileges, & deſchargement des Eſtrangers, & que leur requeſte ne ſoit point ſupprimée comme pluſieurs autres qu'ils luy avoient preſentées, mais qu'elle puiſſe venir devant ſes yeux; implore l'ayde & la faveur de tous les Princes & Potentats de la terre, pour eſmouvoir leur Roy à prendre pitié & compaſſion de leurs doleances, & les prend en teſmoings de l'offre qu'ils luy font de luy continuer leur fidelité & obeïſſance.* Par une autre lettre qu'il eſcrit aux Eſtats generaux des Provinces, *Il les ſemond & exhorte ſerieuſement de ſe joindre à luy pour une œuvre ſi ſaincte, tendante à la revendication de la liberté publique, & au reſtabliſſement de leur fœlicité abbatuë.* L'Empereur Maximilian qui avoit ſes deſirs à la paix, fit voir qu'il n'eſtoit pas ſourd à leurs cris par les inſtãtes prieres qu'il fit au Roy d'Eſpaigne de la leur vouloir donner, & par l'exhortation qu'il fit au Prince de ſe tenir à recoy, l'aſſeurant de ſa prochaine reintegrande en tous ſes biens, ou d'autres de pareille valeur ailleurs, meſmes en la Comté de Charolois: Mais le Roy d'Eſpaigne qui avoit ſon but à l'oppreſſion du pays & à l'aggrandiſſement de ſon authorité, n'en voulut rien demordre, & ſe rapporta à la reſponce qu'il avoit donnée à l'Archeduc Charles frere puiſné de l'Empereur, lors qu'il fut en Eſpaigne pour ce ſujet en l'année mil cinq cents ſoixante neuf. Le Prince qui n'eſtoit armé principalement que pour la liberté de ſa Religion & pour le ſalut du peuple, ne voulut pas ſeparer ſes intereſts des autres; Sa vie ne luy eſtoit pas ſi chere que ſa Religion, ni ſon repos à preferer à celuy du Public.

La principale loy des Romains eſt le ſalut du peuple Salus populi, ſuprema lex eſto, diſoit l'Empereur Maximilian. C'eſt ce que firent voir les trois Decies, & M. Curtius. C'eſt le ſentiment de Scipion l'Affricain & de Marc Antonin qui eſtimoiét plus de ſauver un Citoyen que de tuer mille ennemis.

l'Empereur ſe meſle de l'accorder.

L'Eſpaignol

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

L'Eſpaignol bien qu'il ne voulut rien donner aux prieres de l'Empereur, ni aux ſupplications du Prince & des Eſtats, fait neantmoins ſemblant de vouloir retrancher le mal en oſtant le principal inſtrument d'iceluy, & d'adoucir la playe en changeant de cautere. Il rappelle le Duc d'Alve pour luy ſubroger un autre Caſtillan qui ne valoit gueres mieux, & à la place de Dom Alvaro de Tolede il eſtablit Dom Louys de Requeſens grand Commandeur de Caſtille ſon Gouverneur & Lieutenant general és Pays bas, qui marcha ſur les traces de ſon anteceſſeur.

1573. retraicte du Duc d'Alve,

L'Albanois ſe voyant chargé de la haine du Ciel & de la Terre, de Dieu & des hommes, le Pays en tres mauvaiſe humeur contre luy & ſur le penchant de ſa perte, battant le chien devant le lion avoit demandé ſon congé, cognoiſſant bien qu'il n'y devoit & n'y pouuoit plus eſtre ſouffert; & fit voir le regret qu'il avoit d'en partir, en recommandant à ſon Roy la perſonne de ſon fils pour luy ſucceder au gouvernement, qui s'eſtoit monſtré imitateur de ſa cruauté & heritier de la haine qu'il avoit portée contre le pays : homme de ſang, inſtrument de violence, verge de fer en la main de l'Eſpaignol, avec laquelle il a matté ce peuple, ayant changé leur premiere felicité en ruine, leur richeſſe en pauvreté, leur gloire en ignominie, leur paix en une guerre qui les afflige encore, tiſon ardant de la tyrannie exercée contre ces pauvres Americains, boute-feu des diviſions excitées en Allemaigne ſoubs Charles V. pour la Religion, *a* & qui pour principal trophee de ſes exploicts relevoit en paroles de jactance la perte de dix-huict mille ſix cents hommes, qu'il avoit fait mourir dans les Pays bas par les mains des bourreaux, ſans conter ceux que la guerre avoit engloutis, qui montoient à plus de cent mille; vray Cleander de ſon Commode, vray Remire de ſon Borgias, d'arrivée bien accueilli de ſon maiſtre, mais peu aprés diſgracié quoy que ſous autre pretexte.

ſes vices,

Les Proteſtans de France n'eſtoient pas lors mieux traités que ceux des Pays bas; ceux de noſtre voiſinage du Dauphiné en pluſieurs lieux opprimés en la liberté de leur religion par empriſonnements, tueries, meurtres. *b* Montbrun reprend les armes pour la deffence du parti; Et nos Orangeois ſe meſlans de la partie courent les terres du Comtat, prenent priſonniers, butinent tout ce qu'ils rencontrent, mulets, charretes, marchandiſes. Barchon Gouverneur pour n'eſtre infracteur de la paix qu'il avoit traitée avec le Cardinal d'Armaignac, deſadvoüe ces procedures, eſlargit les priſonniers, relaxe les prinſes, pourvoit & renforce de garniſons les places de ſon gouvernement & ordonne la conſtruction d'une Citadelle à Courthezon pour brider les intelligences des eſtrangers. *c* Montbrun & les Proteſtans dés environs le preſſent extraordinairement de ſe declarer, luy remonſtrent *qu'il ne le pourroit faire pour une plus juſte querelle, pour laquelle le Prince eſtoit armé contre l'Eſpaigne: Qu'il ne rencontreroit jamais une occaſion plus opportune pour prendre raiſon contre le Comtat, des torts & injures qu'il en avoit receues.* Barchon reſpond *qu'il ne s'y pouvoit embarquer ſans ordre de ſon Maiſtre duquel il l'attendoit*, ni ſans avoir au prealable ſerré la cueillete pendante. Le Comte Ludovic Regent de la Principauté qui eſtoit encor en Allemagne depuis la reddition de Mons, commande à Barchon de vivre en paix avec tous les voiſins & particulierement avec les ſubjects de France, & de faire promptement reparer les courſes que les Orangeois avoient faites ſur eux. Le Roy luy en avoit ja envoyé des plaintes, & Barchon avoit prevenu ce commandement.

guerre cõtre les Proteſtans de France & d'Orange contre le Comtat,

Il deſpeche le Lieutenant Mutonis au Cardinal d'Armaignac & au Mareſchal de Dampville pour leur faire ſcavoir l'ordre qu'il avoit receu, & convient avec le Cardinal & le Comte de Ville-Claire Gouverneur du Comtat *d* *Que ceux de la Principauté & du Comtat vivroient en paix & en repos enſemblement; Qu'aucun des deux Eſtats ne courroit ou fairoit acte d'hoſtilité l'un ſur l'autre; ains s'advertiroient des complots, machinations & entreprinſes qui ſe braſſeroient contre l'un deſdits Eſtats, & s'y oppoſeroient chacun de leur pouvoir: Qu'il*

accordée,

a Dans ſon voyage il rencontra le Comte de Konnighſteyn oncle maternel du Prince lequel il avoit autrefois cognu à la Cour de l'Empereur Charles V. & ſe vanta devant luy d'avoir fait paſſer par les mains des bourreaux dixhuict mille ſix cents heretiques dans les Pays bas, ſans ceux que la guerre avoit emportés.

b *Certamen inſtat pro tuenda pietate ac ſanctimonia, quam noſtris cognatis amiciſq; dum hoſtes eripiunt, paraverunt eis graviſſimam perniciem. Phinées vir ſpectatæ fortitudinis ap. Philon. lib. 1. de vit. Moſis.*

c Ils pouvoient adjouter à leurs perſuaſions; que les Atheniens bien que Payens s'eſtoient touſiours paſſionnés pour l'intereſt de leur fauſſe religion; qu'ils avoient fait deux grãdes guerres pour le ſouſtié d'icelle, l'une cõtre les Boetiens, & l'autre contre les Lacedemoniens, qu'ils appelloient les guerres ſaintes: Et que les Cheſtiens ne s'en pouvoient abſtenir ſans faire tort à leur creance,

d Ce traicté a quelque reſſẽblance avec ceſte couſtume de Cumes, parmi leſquels les voiſins contribuoient à la garde de leurs biens les uns des autres; & ſi quelque choſe eſtoit deſrobée ou emportée par force aux uns, il faloit que tous les deux eſgalement contribuaſſent pour contenter celuy à qui elle avoit eſté oſtée: en ſorte que rien ne ſe perdoit parmy eux. *Herac. de Polit. Cumæor.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1573. *Qu'il ſeroit uſé d'eſgalité aux impoſitions qui ſe faiſoient auxdits Eſtats, pour raiſon des biens que les habitants de l'un, auroient en l'autre.*

Et bien obſervée.

Ceſt accord fut inviolablement obſervé par les Miniſtres des deux Eſtats, juſques à ordonner des gardes ſur tous les paſſages dangereux pour l'entretien du commerce; approuvé & loüé du Regent, qui n'oublia rien de tout ce qui pouvoit advantager le public, confirma l'Vniverſité eſtablie de longue main à Orange, à laquelle il adjoignit un College pour l'inſtruction de la jeuneſſe aux lettres humaines, qu'il crea & dotta competamment.

L'Erectiõ du College eſt du 28. Aouſt 1573. & fut faicte au commẽcement, d'un Principal & de quatre Regents, d'un Recteur, de quatre Pentionnaires eſtudians en Theologie & d'un Portier. L'Imprimerie fut auſſi lors eſtablie.

Le Prince propoſé aux Eſtats de Pologne pour eſtre eſleu Roy.

En ce temps là la Couronne de Pologne eſtoit vaquante, par la mort de Sigiſmond dernier de la race des Jagellons, qui avoient tenu le Royaume cent cinquante ſix ans. Ce Prince duquel la renommée s'eſpendoit par tout ny fut pas oublié, ayant eſté mis en parallele & baloté avec des grands Roys & des fils des Roys. Il eſtoit recerché & pour ſa qualité & pour ſa vertu, rien ne l'en recula que ſa Religion. Henry Duc d'Anjou, Erneſt fils de l'Empereur, le Grand Duc de Moſcovie, le Roy de Suede, le Duc de Pruſſe, le Tartare, & le Tranſſylvain avoient jetté les yeux deſſus. Le Duc d'Anjou fils de France en emporta les ſuffrages ſur luy & ſur tous les autres, par les practiques de ſes ſerviteurs & de ceux qui le voulurent eſloigner de la France, pour l'eſloigner du Roy ſon frere, qui n'en pouvoit ſouffrir la preſence. Auſſi le Prince n'avoit pas ſon cœur à ceſte paſſagere Royauté. Il ne penſoit qu'à l'affermiſſement des Pays-bas, & aux moyens de les delivrer de l'invaſion Tyranneſque, pour les colloquer dans un ferme & aſſeuré repos.

On fait eſtat que la Pologne eſt preſque une fois plus grande que la France, & qu'il y a plus de Nobleſſe qu'ẽ trois des plus grands royaumes du reſte de l'Europe.

Entrepriſe de Glandaige.

Celuy de ſon eſtat ne peut pas longuement durer parmy les inquietudes Proteſtantes. Orange n'eſtoit pas couchée ſur le bon coſté pour repoſer long temps. Glandaige Gentilhomme Dauphinois de party Proteſtant, accompaigné d'Eſpaignol ſon Lieutenant, & d'une douzaine de Cavalliers ſe preſente ſur le point du jour à la porte de la Ville avant qu'elle fut ouverte, & demande entrée pour s'y rafrechir quaſi recreu du froid & du chemin. Barchon commande de luy ouvrir la porte, & peu aprés l'ayant fait convier à diſner, l'autre s'en excuſe ſur ſa laſſitude pour une grande cavalcade qu'il venoit de faire, diſant qu'il avoit plus beſoin de repos que de repas. La courthoiſie obligeoit Barchon à telles careſſes: car il vouloit garder la chevre & les chous: mais il voyoit bien que telle viſite le mettroit en ombrage envers les Comtadins. Il delegue Dela-Pize au Cardinal pour l'eſclaircir de ſes bonnes intentions, & pour luy donner advis, qu'il tachat par tous moyens d'accorder avec Montbrum, autrement qu'il eſtoit à craindre que cetuy-cy ne fit invaſion ſur le Comtat.

Novit paucos ſecura quies. Senec. in Herc. furent.

Entre dans la ville.

Eſt convié par Barchon.

Et ſe ſaiſit du Chaſteau pour les Proteſtans.

Le jour ſuivant Barchon perſiſtant en ſa trop grande courthoiſie, fit derechef prier Glandaige d'aller diſner avec luy au Chaſteau, au grand detriment de ſes affaires. Et que devoit-il craindre, puis que Glandaige faiſoit profeſſion d'eſtre tant affectionné au ſervice du Prince ſous lequel il avoit porté les armes, avec deſſein d'y retourner? Mais la defiance eſt la mere de ſeureté. Chacun peut tromper & eſtre trompé.

Tale prandium nõ capere proditionem dicebat Epaminondas. Plut. in Lycurg.

Barchon doibt eſtre garenti de blaſme pour ce coup: car n'avoit il pas commandé à Cathelet, qui avoit ſous luy la garde du Chaſteau, de tenir tous ſes ſoldats à leur debvoir? Mais cetuy-cy au lieu d'y ſatisfaire les congedia tous pour aller diſner en la ville, hors trois ou quatre qui s'y trouverent à l'arrivée de Glandaige ſuivy d'autant des ſiens. Le Gouverneur qui l'attendoit au bout du Pont du Donjon, l'y accueillit avec beaucoup d'honneur, où tandis qu'ils ſe promenoient enſemble attendans l'heure du diſner,

Singuli decipere & decipi poſſunt. Plin. in Paneg.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Barchon ne doutant rien d'ennemy, les quatre de la ſuite de Glandaige s'approchent doucement de la porte du Donjon : deux s'y arreſtent, les deux autres ſoubs pretexte d'aller voir le Pays entrent dedans : En meſme temps Eſpaignol ſuivi des ſept reſtés de la troupe de Glandaige ſe preſente à la premiere porte qui va de la Ville au Chaſteau, prians d'eſtre admis à ſaluer le Gouverneur.

Le Portier luy en vient demander la permiſſion qui eſt accordée, Eſpaignol entre avec ſa troupe, & ſans s'arreſter à faire la reverence au Gouverneur, s'advance vers le Donjon comme pour ſaluer Condourcés & Pontais qui s'y trouverent fortuitement : puis tout à coup part furieuſement de la main avec ſes gens, ſe jette ſur Cathelet, Condourcés, & Pontais qui ſont deſarmés : Glandaige de ſon coſté voyant la contenance d'Eſpaignol, tire ſon chapeau, & d'une voix effrenée s'adreſſant au Gouverneur : *Monſieur*, dit-il, *Nous avons eſté advertis que les Papiſtes ſe vouloient ſaiſir de ce Chaſteau, ne vous deſplaira point ſi nous nous en ſaiſiſſons les premiers.* A ces parolles Barchon deſmarche en arriere & mettant la main à l'eſpée, Glandaige ſecondé de trois des ſiens, chacun la Piſtole au poing, ſe jette ſur luy, luy porte le Poignard à la gorge, le menace de le tuer s'il bougeoit, & le contrainct de rendre ſon eſpée. *Ie ſuis Gentil-homme*, dit Barchon, *& ma courthoiſie ne doibt eſtre recognue de la ſorte.* Glandaige reſpond, *que tout ce qu'il fait, eſt pour le ſervice du Prince, qu'il ne luy veut point oſter ſon Gouvernement, ains luy obeir en tout ce qu'il commandera.*

Sainct Coſme de Niſmes Page du Gouverneur, voyant ſon Maiſtre en peine dans la chaleur de l'action, ſacque la main à l'eſpée, & s'advançant pour frapper Glandaige eſt arreſté, deſarmé & reçoit un ſoufflet. Ces entreprenneurs devenus les maiſtres deſarmerent auſſi tous les ſoldats & les ſerviteurs de Barchon, & enfermerent leur Maiſtre, Condourcés, & Pontais, dans ſa chambre ſans armes. Ils donnent le ſignal du bon ſuccés de leur entrepriſe, par la fumée qu'ils firent voir ſur Beauveder à ceux de l'embuſcade logés en une des granges de la Rays proche de la ville en nombre de quatre-vingts Chevaux, qui s'advancent au galop : Ferrier qui les commandoit, ſe preſente avec quelques autres à la porte de la ville : la garde les refuſe ne ſçachant rien du deſſein ; Il paſſe outre, entre par le Chaſteau ; Eſpaignol en deſcend, fait ouvrir la Porte & introduit dedans toute la troupe. En meſme temps quelques habitans qui furent veus armés en pleine ruë, & quelques autres qui viſiterent l'embuſcade, firent bien voir qu'ils avoient noircy leur fidelité dans la forge de ceſte conſpiration, de quel fard qu'ils l'ayent voulu plaſtrer.

Favoriſé de quatre-vingts Chevaux.

Et de pluſieurs habitans.

Perditiſsimorũ hominum perverſitas, qui Patriæ hoſtibus ſalutem vendere nihil verentur, Achivis exitio fuit. Pauſanias in Archaicis.

Inferiorum eſt niti inſidiis. Egeſipp. lib. 3.

Vſe de perfidie.

Glandaige avoit uſé d'une grande perfidie envers Barchon & de peu de reſpect envers le Prince, au nom du quel ceſtuy-cy tenoit le Chaſteau. Le Regent n'eſtoit pas comptable de ſes volontés au party Proteſtant ny obligé de ſuivre ſes mouvements : Il avoit n'agueres baſty des correſpondances de plus grande haleine avec le Roy de France, touchant la conqueſte des Pays-bas. D'ailleurs Glandaige & ceux de ſon party avoient violé le droict des gens, par ceſte tant indeube occupation ſur un Prince eſtranger, auquel il n'avoit point denoncé de guerre, lequel ne faiſoit pas ſeulement profeſſion de meſme religion, mais eſtoit armé pour le ſouſtien d'icelle.

Veut faire la guerre au Cõtat.

Le motif de ceſt occupateur, n'eſtoit pas donc d'expolier le Prince de ſon Eſtat, mais de ſe ſervir de la place comme d'un lieu advantageux pour faire la guerre dans le Comtat, lequel ne gaigna rien en ce changement. Et au lieu de la paix, du commerce, & du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1574. commerce & du repos dont il joüiſſoit paravant, il ſe vit relancé dans la guerre, dans la diviſion, dans le trouble, & ce pauvre eſtat durant les quatre mois de l'uſurpation, vit derechef courir l'eſpée nuë dans ſa campaigne, laquelle eut à ſouffrir le fleau de la guerre par les coureurs & picoureurs, aux deſpens du payſan, qui porte tout par tout la marote des querelles & des diſcentions publiques.

Quod enim fieri poteſt horribilius bello? omnia mihi ad ubertatem annona properāt: ſed injuriam nobis hoſtes inferunt. optatior enim eſt eis gladius aratro. Agric. Rhodon ap. ſi mocatum epiſt. 70.

Barchō remis en ſon gouvernement.

Barchon qui vivoit paravant bien avec le Cardinal, le recerche d'adſiſtance, & cetuy-cy ne luy reffuſe rien pour le remettre dans ſon gouvernement. De la Pize attaché du tout aux interetz de Barchon, comme de celuy qui eſtoit depoſitaire de la legitime authorité, practique dextrement le moyen de faire imprimer dans des pelotes de cire les clefs du Chaſteau, leſquelles il fait aprés forger & former dans le Palais d'Avignon par permiſſion du Cardinal, s'en ſert ſi accortement qu'il fait ouvrir le Chaſteau & à l'ayde des intelligences qu'il y avoit, y introduit pluſieurs amis & ſerviteurs de Barchon; & tandis que ceux-cy travaillent à l'en rendre maiſtre, il vient luymeſme au ſecours des entreprenneurs, & aprés avoir demeuré une nuict durant caché dans les cavernes de la montaigne du Chaſteau du coſté de Sainct Martin, il y entre le lendemain avec le ſecours.

Fallacia alia aliā trudit. Terent. Andr. 4.

Nullam rem oportet doloſè aggredi, niſi aſtutè accuratèq; exſequare. Plaut. Truculent.

Sans effuſion de ſang.

Barchon qui eſtoit aux embuches avec une troupe de Cavallerie pour ſouſtenir, s'advance pour recuillir la victoire, eſt introduit dans le Chaſteau ſans effuſion de ſang, reprend ſon authorité, & Glandaige juſtement expulſé d'une place qu'il avoit ſaiſie injuſtement.

Avec paix des ſubjects.

Et joye des voiſins.

Le deſpart de ceſt uſurpateur fut comme un renouveau dans l'Eſtat qui y fit refleurir la paix: toute la contrée s'en reſſentit, Avignon & tout le Comtat en firent feux de joye. Le Cardinal s'en voulut conjoüir avec Barchon, & l'envoya feliciter de ſon gouvernement reconquis. Ils eſtoient tres-aiſes de ſe voir delivrés d'un ennemy faſcheux & importun & qui ne leur laiſſoit repos ne nuict ne jour. Barchon en fit rendre publiques & ſolemnelles actions de graces au Dieu des victoires.

Iucundum eſt exiguo ſaltem tempore tranquillè & quietè vivere. Iulian. epiſt. 36.

Dés qu'il fut reſtably; il ne penſa plus qu'aux moyens de la conſervation de la place & de l'Eſtat pour le ſervice de ſon Maiſtre, & pour ne retomber plus dans pareil inconvenient. Ses deſſeins alloient au bien public & il deſiroit que par l'entretien d'une bonne paix, les habitans ſe remplumaſſent de tant de pertes qu'ils avoient faites durant la guerre: Dans une bien-ſeante neutralité; Il avoit ſoin de nourrir ſur toutes choſes amitié avec les Eſtats & les Gouverneurs des Provinces voiſines, & de demeurer de bonne correſpondance avec ceux qu'il cognoiſſoit affectionnés à ſon Maiſtre & au bien de ſon Eſtat. Il eſtoit civil, courthois, honnorable, & aucun Seigneur ou Gentil-homme de condition ne paſſoit à Orange qu'il ne s'en loüat.

Ptolomeus Rex interrogans unum ex. 72. interp. Quid in regno eſſet optimum, hoc accepit reſponſi. In pace ſemper populos continere. Ariſteas in hiſt. 72. interp.

In pace quidē & rerū ſecundarum affluentia, cùm ipſæ civitates, tùm etiam homines privati mētes habent meliores, quod nō in odioſas neceſſitates incidant. Thucid. lib. 3.

Le Roy de France luy demande paſſage.

Pay à mō pouvoir la lettre du Roy.

Henry troiſieſme Roy de Pologne, revenant pour recueillir la Couronne de France, qui l'attendoit par le decés de Charles neufieſme ſon frere, s'eſtoit rendu en Avignon, & y avoit ſejourné quelques jours avec toute ſa Cour. Il envoye demander paſſage à Barchon, pour luy & pour toute ſon armée, ſur les terres de la Principauté, & luy fait l'honneur de luy en eſcripre. Les Gentils-hommes qui luy vindrent porter les lettres & les parolles de la part de ſa Majeſté, furent par luy receus, avec l'honneur & le reſpect deub à la grandeur du Prince qui les envoyoit. Il les defraya & les traicta dans le Chaſteau, avec toute la delicateſſe & la ſomptuoſité qu'il luy fut poſſible, & leur fit ſavourer la bonté des vins de la Contrée.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ils partirent ſi ſatisfaits des honneurs & de la bonne chere de Barchon, qu'en ayans fait rapport au Roy, il luy en ſceut fort bon gré, & commanda à ſon Mareſchal de logis de donner tel ordre au paſſage de ſes gens de guerre à travers la Principauté d'Orange, qu'il n'y fut commis aucun exces: Gens furent diſpoſés ſur toutes les avenuës pour y prende garde: Et celà s'executa avec un ſoin ſi particulier, que Barchon eut le plaiſir de voir paſſer des feneſtres du Chaſteau toute ceſte grande ſuite de la Cour & la gendarmerie, ſans que nul des ſubjects receut aucun dommage. Ce qui ne fut pas ainſi gardé chés les voiſins. Barchon avoit envoyé un Gentilhomme au Roy, pour luy rendre en ſon nom des compliments de reſpect & du tres-humble debuoir qu'il avoit à ſa Majeſté, & pour le ſupplier de l'excuſer s'il ne les eſtoit allé rendre en perſonne, n'ayant peu quitter ſon gouvernement en un temps plein de ſoubçon & de defiences. De fait la guerre eſtoit allumée par tout: le Mareſchal Damville eſtoit armé en Languedoc, & s'eſtoit nouvellement ligué avec les Egliſes Proteſtantes contre leurs communs ennemis. Le Prince Dauphin battoit le Pouſin en Vivareſt. le Mareſchal de Bellegarde avec une armee Royale honteuſement repouſſé par les Proteſtans en pluſieurs furieux aſſaults de devant Livron en Dauphiné, contraint de lever le ſiege ſous la mouſtache du Roy: Et Montbrum avec ſa Cavalerie Dauphinoiſe Proteſtãte couroit la campaigne, pour obliger ces mignons gouderonnés à ne s'eſcarter pas trop des aiſles de la Cour, de peur d'eſtre allegés de leurs hardes. Ce n'eſt donc merveille qu'un grand Roy armé ait voulu teſmoigner ceſt honneur à un Gentilhomme eu eſgard au temps, & au Prince qui en eſtoit le Maiſtre. Il ſçavoit auſſi qu'il avoit à traverſer un Eſtat Souverain ſur lequel il ne pouvoit rien pretendre juſtement; & que y entrant en armes ſans ceſte ceremonie, celà eut eſté une tacite denonciation de guerre, laquelle eut peu obliger Barchon de s'unir avec les Proteſtans, & par ce moyen troubler les feſtes & les paſſe-temps de la Cour qui eſtoit en Avignõ, & ſinon empecher du moins inquieter & moleſter le paſſage. Ainſi le Roy voulut traiter le Prince comme Souverain, & luy teſmoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne, en luy conſervant ce qui luy appartenoit. Sa conduite, ſa reſolution, ſon courage, le ſuccés de ſes armes, le faiſoit eſtimer des plus grands Roys, & redouter de ſes ennemis, en-voicy des heureuſes ſuites. 1574.

Il avoit prins à tache la cõqueſte de Middelbourg dés qu'il fut Maiſtre de la Veere & de Fliſſingues: la vigueur que celles-cy cõtribuerent pour la reduction de leur capitalle eſt incroyable. Il l'aſſiega avec preſque leurs ſeules forces. La tolerance des aſſiegans ne doit rien à la ferme reſiſtance des aſſiegés. Le ſiege fut lõg & penible, il dura deux ans, & ne fut achevé que par miracle. Deſja la ville avoit eſté inutilement batuë par pluſieurs mois, plus pour exciter les intelligences que pour croire de la pouvoir forcer; mais la timidité des uns qui n'oſerent monſtrer les cornes, & la vanité des autres qui ne vouloient eſtre ſurmontés par les armes de deux villes qui leur eſtoient inferieures, jeterent le ſiege en longueur, & la faim emporta ce que la violence ne peut gaigner ſur leurs courages.

Siege de Middelbourg.

Long & penible.

Vrbes pleraſque munitionibus ac naturali ſitu inexpugnabiles fame ſitiq; tempus ipſum vincit atque expugnat. Claudius ap. liv.

Le Prince avoit fait environner de cent cinquante navires de guerre l'Iſle de Valcheren, dans laquelle ceſte belle ville eſt aſſiſe. Les principaux combats que nos aſſiegeans eurent à livrer & à ſouſtenir, furent contre les Eſpaignols, qui tenterent à diverſes fois de ſecourir & ravitailler la ville. L'Albanois avant ſon deſpart avoit morfondu toutes les forces des Provinces pour la delivrer: Il avoit fait courir les coſtes de l'Ocean en pays eſtrange, pour en retirer des matelots & eſquiper ſes navires. Les Zeelandois l'avoient harcellé juſques dans Anvers, d'où ils avoient emmené des priſonniers, & deſtaché pluſieurs navires de ſon quay. Maintenant Sanchio d'Avilla Gouverneur de la Citadelle, & Vice-Admiral du Duc, ſorti de ſa rade avec ſa flote, & pourſuivi par celle du Prince avec perte & dommage, bien que renforcé

Par pluſieurs combats.

Perdus par les Eſpaignols.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1574. d'un nouveau & plus grand appareil, ſe vit aſſailli par les Zeclandois, ſix de ſes principaux vaiſſeaux perdus, neuf cents des ſiens tués & piteuſement eſcarboüillés comme en une ſanglante boücherie; mais en eſchange Middelbourg & Arnemuyden pouveues de gens & de vivres non-obſtant la reſiſtance des Zeclandois.

La ville eſt ravitaillee.

D'autre coſté Beauvois & Montdragon, ſortis auſſi d'Anvers, à deſſeing de ſecourir Rammekens aſſiegé par le Prince, ſe voyans trop foibles pour l'entreprendre, tournent face vers Middelbourg, & ſurprenans un quartier la pourvoyent encor de vivres. Montdragon y demeure pour Gouverneur avec quinze cents hommes, & Beauvois s'en retourne avec coups & perte.

Le ſiege continué.

Les Zeelandois qui ne ſe pouvoient aſſeurer dans leurs licts, tant que ceſte ville ſeroit ennemie, n'abandonnent pas pourtant le ſiege; ils n'en ſont que plus diligens à ſe garder, & plus aſpres à ne la laiſſer eſchaper. Le Duc d'Alve y perdoit l'eſcrime, & ayant honteuſement cedé ſa place à Dom Louis de Requeſens grand Commandeur de Caſtille, luy avoit auſſi remis la charge de cét exploict autant difficile que laborieux.

Cetuy-cy, croyant de ne pouvoir mieux authoriſer ſon nouveau Gouvernement, ny eſtablir ſa reputation qu'en faiſant lever ce ſiege, exprime le ſang de toutes les veines du Pays: mais ſon experience à la marine luy joüa manque en ces mers ſeptentrionales. Il fait equiper deux grandes armées navales, ſe reſoult de jetter du ſecours dans la ville par deux endroicts à la faveur des longues nuicts, & donne le commandement de l'une à Julian Romero, & de l'autre à d'Avila.

Dom Louis de Requeſens avoit eſté le principal directeur de la bataille de Lepânthe gaignée ſur le Turc.

Le ſecours eſt remis ſus.

Le Prince en Zeelande pour l'empecher.

Le Prince adverti de cét armement, & jugeant bien que ſi la ville eſtoit encor pourveuë de vivres il ſeroit contrainct de lever le ſiege, ſe rend en Zeelande pour s'y oppoſer & y avoir l'œuil de plus prés. De ceſte ville dependoit humainement le ſalut ou la ruine de la Zeelande; elle eſtoit extremement preſſée de la famine, ne pouvoit plus long temps ſubſiſter & ne faloit plus que faire un effort pour en deſtourner le ſecours. Le Prince fait armer quarante bons navires de guerre, les pourvoit de ſoldats triés à l'eſlite & de Boiſſot Capitaine renommé & experimenté ſur la mer. Les deux Flotes ennemies s'avancent vers la ville par diverſes routes, propoſent des moyens de s'entreſecourir au beſoing, & de combatre la Flote du Prince ſi elle s'oppoſoit à leur paſſage. Le Commandeur croyoit que des deux l'une pourroit filer aiſement dans la ville, & qu'en tout cas le Prince eſtoit trop foible pour s'oppoſer eſgallement à toutes ſes deux enſemble. Ce dernier eſtoit veritable: mais il n'avoit pas conté avec Dieu, ny ſondé la profondeur de ces mers, ny la prudence de celuy à qui il avoit à faire.

Fait armer des vaiſſeaux.

Qui gaignent une belle victoire.

Romero avec ſa Flote eut l'honneur du combat, non de la victoire. Il fait voile de Bergues, & comme il veut eſchaper l'embouchure du Trou de Bergues, les navires du Prince le rencontrent, & Boiſſot fait commencer l'eſcarmouche par dix ou douze de ſes avant-courieres. Les deux Flotes vienent au combat, la Zeelandoiſe attaque l'Eſpaignolle, l'Admiralle l'Admiralle, celle de Boiſſot d'abord endommagée par ſa bleſſure qui luy emporta un œuil, & par la mort d'un Capitaine, de pluſieurs morts & bleſſés, oportunement ſecouruë des ſiens qui faiſoient merveilles à bien combatre, s'acroche contre ſon ennemie, & neuf ou dix autres contre autant. Le combat eſt furieux & ſanglant. Pluſieurs des Eſpaignolles s'eſcartent & prenent la fuite, celles qui reſtent ſon environnées, l'Admiralle forcée d'eſchoüer fut brullée, Romero ſe ſauva à la nage ſur le bord de la dique où eſtoit le Commandeur ſpectateur du combat, & tout hors d'haleine, *voſtre Excellence*, dit-il, *ſçavoit bien que je n'eſtois pas homme de marine; mais Capitaine de terre, ne vous eſtonnés donc pas ſi nous avons emmené ceſte Flote en ce malheur; ſi vous nous en commetiés encor cent autres, nous les perdrions toutes.* La reſponce du Commandeur fut douce & conſolatoire. *Il faut*, dit-il, *prendre tout de la main de Dieu; ce n'eſt point voſtre*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

faute ni celles de vos gens, vous avés tous vaillamment combatu; nos pechés ſont cauſe de noſtre perte. Le combat continua cruellement contre des autres navires accrochées. Il y reſta douze cents hommes de part & d'autre, deux tiers des Eſpaignols. Il n'y eut point de quartier donné. Les Zeelandois acharnés ne pardonnerent à perſonne; la victoire leur demeura & pour marques, neuf navires ennemies, pluſieurs brullées avec l'Admiralle, toutes les autres ſauvées à Bergues à la faveur de la nuict. 1574.

Et empechent le ſecours.

Pendant le conflict, d'Avilla avec l'autre flotte avoit gagné chemin, & s'eſtoit venu monſtrer entre Fliſſingues & Ter-Neuſe, ou pour attendre nouvelles du ſuccés, ou pour entrer dans Middelbourg à loiſir. Le Prince en eſt adverti, & ceſte nouvelle le mit en grande peine ſur la juſte apprehenſion qu'il eut qu'elle ne paſſat outre. Il ſe defioit de la foibleſſe de ſes navires reſtées en garde, ayant pouſsé les meilleures & mieux montées ſous la flote de Boiſſot au rencontre de l'ennemy à Bergues : mais pourtant il ne laiſſe de pourvoir contre celles-cy le mieux qu'il peut. Il jette ſa principalle anchre vers le ciel en telle incertitude de vents & du ſuccés, ſe retire en ſa chambre en humilité de cœur, & contrit en ſoy-meſme, fait ſes prieres au vray & ſouverain Neptune, qui l'exauce ſur le champ. On l'advertit que d'Avila ayant la marée contraire avoit jetté l'anchre, ſans paſſer outre : Il en rend graces à ſon Dieu, ſe rend à la Teſte du Port de Fliſſingues, d'où il la conſidera attentivement, & là il receut ceſte agreable nouvelle de la victoire navalle, obtenuë par les ſiens devant Bergues. D'Avila qui en fut adverti ne ſe fit pas contraindre à la retraicte, remit la voile au vent vers Anvers, pourſuivy, mené batant par nos Zeelandois, accueilly de divers malheurs, dommages, pertes de gens & de navires.

Les Caſilinates aſſiegés par Annibal, furent preſſés tellement de la faim, qu'un rat s'y vendit deux cents deniers. Val. Max. lib. 7. cap. 6.

Fames inexpugnabile malũ mortales multos confecit. Halicarnaſſ. lib. 7. cap. 5.

Superatis omnibus humanis malis, famem unam natura vinci non ſinit. Liv. lib. 5.

Middelbourg ſe rend.

Middelbourg eſtoit aux abois, preſsé à l'extremité de la famine. Tous les chevaux, les chiens, les chats, les rats, leur avoient ja ſervi de curée: ceſte viande n'avoit pas eſté à meilleur marché chés eux que chés les Caſilinates aſſiegés par Annibal : les tourteaux de graine de Lin & de Navette pour leur plus ſaoureux pain leur defailloient, & la miſere en avoit couché depuis deux mois quinze cents ſoixante ſix dans le tombeau. Montdragon ſon Gouverneur ayant ſurmonté toutes les attaques des aſſiegeans, eſt contraint de ceder à tant de neceſſités, & hors d'eſperãce de ſecours de livrer céte belle ville, enſemble celle d'Arnemuyden entre les mains du Prince, ſous les articles d'une tres-honorable compoſition, en delaiſſant toutefois tout le reſte des munitions, artillerie, & marchandiſes de ceux d'Anvers, profitées par le nouveau Maiſtre, & vendues pour cinq cents milles livres, bien à point pour la paye des mariniers en arrerage de pluſieurs mois. Montdragon promit auſſi de ſe remettre priſonnier ſi dans deux mois il ne faiſoit donner liberté à Saint Aldegonde priſonnier à Anvers grand Perſonnage & cheri du Prince pour ſa probité & vertu. Tout fut obſervé de bonne foy de part & d'autre, & Middelbourg pour aſſeurance de ſa fidellité au parti du Prince, accepta pour colonie & aggregea en ſa bourgeoiſie, trois cens habitans des villes circonvoiſinnes, à l'ayde deſquelles elle avoit eſté recouſſe de la tyrannie. Ceſte conqueſte rendit le Prince Maiſtre abſolu de la Zeelande & de la mer Belgique, & affoiblit les finances du Roy d'Eſpaigne de ſept millions de livres, employés pour deſpens extraordinaires à la deffence de ceſte place.

Et Arnemuyden.

Fortifiée par le Prince.

Arnemuyden preſque du tout ruynée par la fureur de la guerre, renduë au Prince avec Middelbourg, fut par luy cloſe, fortifiée, & decorée de pluſieurs beaux privileges, pour la rendre fleuriſſante : & Middelbourg racontera pour trophées de ſa perte un merveilleux accroiſſement, en biens, en grandeur, en richeſſes, & d'avoir eſté renduë une des plus celebres villes du Pays-bas.

Qui traicte avec des Anglois pour le trafic.

Ceſte nouvelle conqueſte fit recercher le Prince par des marchands Anglois, pour avoir liberté de trafiquer à Anvers. Ils en obtindrent permiſſion

de faire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1574. de faire monter leurs marchandiſes par l'Eſcault, quatre navires ſeules à la fois ſans artillerie, laquelle ils eſtoient obligés de laiſſer en Zeelãde & de n'aporter d'Anvers aucunes manufactures, pour n'oſter le moyẽ de gaigner leur vie aux pauvres Flamens refugiés en Angleterre. Prevoyance admirable de ce Prince, effect de ſa bonté paternelle au bien de ces pauvres exilés : Il les obligea auſſi de luy faire recouvrer des armes, & munitions, & en preſt cinquante mille livres qui luy eſtoient neceſſaires pour fournir aux frais d'une ſi longue & ſi furieuſe guerre.

Et en retire une ſomme.

Nervos Imperii pecuniã eſſe dicebat. Mucian. Veſpaſ. Dion.

A ce moyen domeſtique il adjouſte encor l'adreſſe du Comte Ludovic ſon frere, pour engager le Roy de France Charles IX. à quelque levée de gens & à entendre & entreprendre à bon eſcient ſur les Provinces Walonnes ancienes dependances de ſa Courõne. Le Roy y avoit de l'inclination & ſembloit prendre ce mouvement à cœur: mais il fut interrompu par les artifices d'Eſpaigne, qui jetterent des nouvelles diviſions dans la Cour à la ſuggeſtion des Guiſards, par la priſon du Duc d'Alençon, & par l'execution de ſes principaux ſerviteurs, bien-toſt ſuivie de la mort du Roy Charles.

Fait traiter avec le Francois.

Cependant le Comte Ludovic pour ne perdre temps, à l'ayde de cent mille livres que le Roy luy avoit fait toucher & de quelques autres moyens particuliers, s'eſtoit rendu en Allemaigne pour y faire des levées, & aprés avoir longuement & en vain attendu le renfort d'hommes qui devoit venir de France, voulant faire invaſion dans le Brabant, ſurprendre Malines, ou ſecourie Leyden blocquée par les Eſpaignols, prend le chemin de Gueldres aſſiſté de la preſence du Duc Chriſtophle de Baviere fils de l'Electeur Palatin, du Comte Henry de Naſſau ſon frere, & de huict mille hommes de pied & deux mille chevaux. Le Prince pour le recueillir, s'avance avec toutes ſes forces par la riviere de Wale juſques à la teſte de l'Iſle de Bommel au lieu de Varick, là où il print & brulla le Chaſteau de Vardenbourg. Le Comte voulant ſoudainement reprendre le chemin de le joindre par Nimmeghes, eſt combatu & deffait par Sanchio d'Avilla, luy tué, le Duc Chriſtophle, le Comte Henry & deux mille des ſiens, ſans autre utilité pour le Prince que du Chaſteau de Kerpen voiſin de Maeſtricht, duquel les François eſchapés de la bataille ſe ſaiſirent, & d'où ils batirent ſouvent les ennemis.

En retire une partie d'argent.

Dont le Comte Ludovic fait une levee

Pour ſecourir Leyden.

Deffait & tué par d'Avila.

Ceſte deffaite eſt particulierement deſcrite ſur la fin de l'Eloge du Cõte Ludovic. pag. 246. 247.

Le Prince d'une conſtance admirable & touſiours d'un viſage eſgal dans les plus grandes adverſités, receut une ſi rude attaincte de ceſte extreme affliction qu'il en tomba malade, & ſon corps ſurprins d'un tel deſplaiſir eut ſans doubte ſuccombé, s'il n'eut eſté ſouſtenu par la force de ſon eſprit & aſſiſté de la vertu d'enhaut. Il pourveut heureuſement aux ſuites de ceſte deſroute, courut le pays ennemi, & comme il n'eſtoit rien arrivé qu'il n'eut deſia preveu, empecha par ſa prudence qu'elle ne print pied plus-avant à la diſſipation du pays, & par les excés des Eſpaignols victorieux qui avoient exigé des bourgeois d'Anvers une ſaignée de quatre cents mille livres, deſcouvrit au fonds la malice du Commandeur, & fit voir aux Provinces que s'eſtoit par ſon commandement ſecret que ceſte deſolée ville avoit eſté ainſi traitée. traict d'un maiſtre homme, qui rendoit deteſtable le Gouvernement de Requeſens, & ſes commandements inutilles.

Le Prince en tombe malade.

Les Eſpaignols s'eſchapent.

Le Prince adverti des aproches du Comte Ludovic ſon frere, voyant que l'Eſpaignol s'en alloit le rencõtrer pour le cõbatre par ſon nõbre & par la multitude de ſes ſoldats, & ſcachant auſſi la valeur de ces jeunes Seigneurs, ne ſe peut tenir de deſcouvrir ſa crainte par ce ſouhait, *pleut à Dieu qu'ils fuſſent encor à cent lieuës d'icy.*

Ce Dom Louis avoit formé des grands deſſeings en Hollande & en Zeelande les juſtes bornes de ſon authorité. Il s'eſtoit fantaſié de s'en rendre aiſément abſolu en ſe rendant maiſtre de la mer & des rivieres : mais c'eſtoit là le poinct. Pour y parvenir il avoit fait deux grands armements, l'un à S. André en Eſpaigne, & l'autre à Anvers, tous deux avortés avant le temps par la ſage & diligente main de ce Prince ; Celuy d'Eſpaigne par la mort du General & par le defaut des finances, & l'autre par la victoire des Zeelandois qui le ſurprindrent au couvert du Fort de l'Illo, & de trente navires tres-bien equipées à la guerre en emmenerent quinze, les autres brullées, miſes à fonds, & chaſſees juſques à Anvers, tandis que les principaux de ſes Chefs banquetoient pour

Leur armée navale eſt deffaite.

Mens una ſapiens plurium vincit manus. Euripid.

1574.

Ce Prince pratiquoit exactement ceſte maxime de Chabrias qui dit que ceux qui ſcavent mieux les affaires de leurs ennemis, ſont ceux qui ſont mieux les leurs à la guerre. Le Prince Maurice parlant des actiõs de Philibert Emanuel Duc de Savoye, jamais ſoul d'entreprendre & touſiours mal-heureux au ſuccés, diſoit, *Qu'il eſtoit comme le mois de Mars, qui eſmeut les humeurs du corps & ne les reſoult point.*

pour ſolemniſer le triomphe de leur recente victoire. Les Zeelandois s'en prevalurent de cent & deux pieces de metail outre celles de fer, de la priſon de l'Admiral ennemi; qui deſcouvrit au Prince lors à Delft le fonds des deſſeings Caſtillans.

Et beaucoup de leurs troupes maſſacrées.

Qui trop embraſſe mal eſtraint. Ce Grand Commandeur faiſoit comme le mois de Mars qui eſmeut les humeurs du corps & ne les reſoult point. Peu de ſes entreprinſes reuſſirent, ou par malheur, ou pour avoir en teſte la meilleure teſte de l'Europe. Celle qu'il forma ſur la Nort-Hollande par le benefice de ceux d'Amſterdam les plus interreſſés pour le voiſinage, n'ayant pas mieux rencontré que tant d'autres, luy fit dire la chançon & porta le couſteau ſur trois mille Allemands qu'il y avoit envoyés ſous la conduite du Baron de Chevreaux, pourſuyvis par tout avec le *Hou Hou* des payſans, attrapés, tués, aſſommés, noyés; ſi que de trois mille peu eſchaperent la mort, ou la priſon.

Requeſẽs prẽd Leerdam, &c.

Celle qu'il eut pour mettre és fers la riviere de la Meuſe, autant inutille à ſes deſirs que la precedente, ne luy profita que de la priſe de Baudrichon & de Leerdam, la premiere apartenant aux Comtes de Horne, brullée & ſacagée; la ſeconde au Prince receuë à compoſer, aprés s'eſtre faicte batre de deux cents coups de Canon: tous ſes autres attentats mis à neant par l'induſtrieuſe main du Prince, qui en diſſipa les intelligences.

Entreprẽd ſur Delft en vain.

Delft principalle demeure du Prince, non exempte de ſes deſſeins ambitieux, n'attendoit que le point de l'execution pour attraper ſes entrepreneurs, qui n'oſerent mordre & enlacer dans les filets du Prince les principaux chefs du parti Eſpaignol. Ainſi par tout le Commandeur en perte de gens & d'argent, par voye ouverte ou cachée, a recours à ceſte honteuſe practique Eſpaignolle.

Vbi Leonina pellis non pertingit, oportet vulpinam aſſuere. Diſoit Lyſander.

Propoſe un Pardõ.

Il faut coudre la peau du Renard là où celle du Lion ne peut attaindre. Il tache de ranger par la douceur ce peuple effarouché par la cruauté, & de gaigner par la clemence ces cœurs alienés par la violence; renouvelle un pardon general nouvellement arrivé de Madril, à peu prés ſemblable à celuy que le Duc d'Alve avoit fait anoncer un peu avant ſon depart: mais qui ne fut pas plus fructueux que le premier. Pardon captieux, rempli de cautelle, qui ne tendoit qu'à leur remettre le couſteau dans le ſein & la corde au col. Pardon encor, feinct & ſimulé, qui forclooit ceux qui ſeroient nommés aprés s'y eſtre fiés, deſignant noſtre Prince & quelques autres que le Roy s'eſtoit particulierement reſervés; le Prince auſſi eſtoit trop prudent pour s'y fier quand il eut eſté accepté de tout le pays: Mais voicy la fraude couſuë de filet blanc. Ce nouveau Emiſſaire le cuidoit proffiter comme un moyen plauſible, pour reacquerir à ſoy les cœurs alienés par tant de rudes baſtonnades; comme un lurre apparent pour en retirer ceſte notable contribution de deux milions d'or par an & du centieſme denier cy-devant offert à l'Albanois; mais ſon principal but eſtoit de diviſer le Prince & les Eſtats, affin qu'ayant affoibli ceux-cy de la perte de leur Chef, il en peut en ſuyte plus facilement chevir. En l'un & en l'autre il fut deceu & mocqué, la contribution reffuſée & les indulgences d'Eſpaigne pas mieux receuës que celles de Rome. La creance de ce Prince, qui n'avoit ſes penſées qu'au bien de ceux que Dieu avoit conſtitués ſous ſa main, tenoit toutes les volontés de ce peuple attachées aux ſienes; & la reputation de ſa ſageſſe & de ſa vertu eſtoit à ſi haut point parmy eux, qu'on le pouvoit dire le premier mobile qui donnoit mouvement à tous les autres. Ceſte voye recognuë vaine par Requeſens il reprend les erres de la guerre.

Refuſé.

Bloque Leyden.

Le Siege de Leyden luy fut il plus favorable que ſes autres entreprinſes? au contraire. La courageuſe reſolution de ceſte brave bourgeoiſie fut ſi opiniaſtre à conſerver leur liberté, le ſoing & la peine que le Prince contribua pour leur delivrance ſi extraordinaire; qu'il n'en raporta que du meſpris,

honte,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1574. honte, perte, diſſipation de ſon armée. Il eſtoit impoſſible de forcer les Hollandois à ſupporter le joug de la ſervitude : Ils avoient tous apris à mourir pour n'apprendre jamais à ſervir. Ceux de Leyden avoient pour exemple les Harlemois leurs voiſins,& ſe fuſſent plutoſt tués comme les oiſeaux enfermés dans la cage, que de vivre la proye de leurs ennemis. Ils avoient eſté desja bloqués avant la bataille de Mouker-Heyde & delivrés par la venuë du Comte Ludovic. Requeſens en avoit fait retirer ſes troupes pour aller combatre ce brave Seigneur & maintenant il les y rapelle au double & la fait derechef clorre de vingt deux blocus en deffence l'un de l'autre, pour la vaincre par famine.

Qui mori didicit ſervire dedicet. Senec. Epiſt. 26.

Expugnat quæ tuta fames. Luc. 4. de bell. Civ.

Qui frumentum neceſſariumq; commeatum nõ præparat vincitur ſine ferro. Veget. 3. c. 26.

Et la veut avoir par famine.

Eſtant mal-pourveue.

La ville n'eſtoit bien pourveuë ni de munitions de guerre ni de bouche. Le Prince les avoit ſolicités inſtamment de s'en pourvoir à ſuffiſance, pour ne retomber plus dans les premieres extremités. Ils l'avoiẽt negligé pençans que Requeſens ne penſeroit plus à eux ; mais ils payent bien maintenant leur tardiveté & lentitude. Requeſens informé de l'eſtat de la ville par ceux qui le favoriſoiẽt en icelle & qui avoient retardé & quaſi empeché qu'ils ne ſe pourveuſſẽt, eſt rẽdu plus viſte par ce deffaut pour y retourner plutoſt, & l'eſperãce de gagner une telle ville en peu de tẽps, ſert de lenitif pour avaller plus doucement l'exceſſif travail & deſpence de tant de blocus pour s'en rendre maiſtre.

Il n'y avoit dans Leyden, lors que l'ennemy parut, que cent & dix charges de bled pour la nourriture de quatorze mille ames. Dix Enſeignes Angloiſes que le Prince leur envoyoit pour garniſon, rencontrées par l'ennemy & s'eſtans rendues avec lacheté, remirent la ville à une garde bourgeoiſe ; & pour dernier remede le Prince ayant commandé qu'on en fit ſortir toutes les bouches inutilles, avant que l'ennemy fut devant, il les conjure d'avoir patience & de tenir bon durant trois mois, au bout deſquels il les aſſeuroit de ſecours.

Ce fut une grande prevoyãce que de faire ſortir les bouches inutilles avãt que l'ennemy parut : car peu de chefs dans des ſieges ſi opiniaſtrés en permetent le vuidãge. Peu s'en trouve cõme Henry le Grãd qui ayant aſſiegé Paris & laiſſé ſortir tous ceux qui voulurẽt ſauva la vie à plus de cent mille ames. Beaucoup y en a de ceux qui comme Mnaſippus aprés avoir enclos les Corcyriẽs ne permit jamais que les eſclaves en ſortiſſent, les laiſſãt ainſi tous perir de faim devãt ſes yeux. *Xenoph. lib. 6. Hiſt. Græc.*

Tierri de Bronkhorſt Gentilhõme de cœur & de reſolutiõ y avoit eſté eſtabli Gouverneur par le Prince. Chacun des aſſiegés fut taxé durãt le deux premiers mois à demy livre de pain par jour. On deffendit de vendre aucun laiẽt qui ne fut esburré. De cent beſtes à cornes qu'ils firent touſiours paiſtre hors de la ville il n'en perdirent jamais qu'une vache & trois veaux, tout le reſte mangé, & ces beſtes là ſi accouſtumées aux allarmes, que dés qu'elle ſonnoit ou que le Canõ joüoit, elles s'en couroient à la ville. Ils nourrirent outre cela nonante chevaux à la creche pour leur ſervir de paſture à l'extremité. Les efforts des aſſiegés pour s'en garentir furent admirables. Leurs ennemis ne les oſerent jamais attaquer de vive force, & eux en eſtoient à un tel deſeſpoir, qu'ils firent ſouvent de ſorties furieuſes, & les oſterent à diverſes fois de leurs forts plus eſloignés. Ce n'eſtoit pas le jeu de ceux qui ne viſoient qu'à les affamer. Requeſens n'eſpargne aucune perſuaſiõ pour vaincre leur fermeté par toutes voyes de douceur. Les aſſiegés ſe moquent de ſes recerches, & pour finalle reſpõce du haut de leurs remparts, ils luy crient ces parolles. *N'attendiés point que la faim nous contreigne de nous rendre, tant que les chiens abayerõt en noſtre ville & que les vaches paiſtront à l'entour, nous ne ſerons jamais affamés. Et quand tout cela nous defaudra nous mangerons chacun noſtre bras gauche, pour nous deffendre avec le droit contre le Tyrã; & perirons tous plutoſt dans les flammes d'un embraſement general avant que noſtre ville vous ſerve & que vous triomphiés de nos corps. Nous aymons mieux*, adjoutoient leurs courageuſes femmes, *mourir de faim que de nous rendre à la mercy des Tyrans. Souvenés vous nos chers marys de ce qu'ils ont fait à Naerden, Zutphen, Malines, Haerlem*, qui ont plus enduré que les Cremonois, plus que les Latins en la prinſe de Conſtantinople. Pour marque de leur reſiſtance ils firent batre de la monoye du carton, qui eut cours durant le ſiege, de peur que l'autre ne leur faillit.

Leyden refuſe toute cõpoſition.

Les aſſiegés ſolicités de ſe rendre envoyerẽt un papier blanc à leurs aſſiegeans qui ne contenoit que ce vers. *Fiſtula dulce canit volucrem dum decipit anceps.*

Antonius ayant pris Cremone viola les filles, tua les viellards & les enfans & la prinſe de Conſtãtinople ne ſe ſcauroit plus piteuſemẽt deſcrire que par *Choniates in Alex. Duca Murzu-tio.*

Ces pieces avoiẽt pour corps d'un coſté un Lyon tenant un chapeau ſur une lance, & pour deviſe *hæc libertatis ergo*, & de l'autre *Dieu garde Ley'n.*

Le Prince prepare le ſecours.

L'Eſtat des aſſiegés n'eſtoit pas incognu au Prince. Leurs neceſſités & leurs foibleſſes eſtoiẽt plus grandes qu'on ne publioit: leurs corps avoiẽt eſté desja dediés pour tẽple à la faim & la conſervatiõ de ceſte ville eſtoit ſi importãte,

Les Atheniẽs preſſés d'une grande faim, luy dreſſerẽt des prieres & luy baſtirent un temple au Prytanée.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

que par ſa ſubſiſtance quaſi tout le Pays ſubſiſtoit. Leur delivrance ne dependoit humainement que du dehors, & pour les delivrer il les faloit ſecourir: mais le moyen? Un Prince de l'Empire & deux des freres du Prince avoient eſpouſé la mort & la pluspart de leurs troupes eſpandu leur ſang pour la ſauver: toutes les avenues eſtoient bouchées par des forts: leur extreme faim ne ſouffroit point des longs delays, leur ventre crioit à eux & eux à Dieu: rien n'y pouvoit aborder qu'à la mercy du canon ou du mouſquet, & où les aiſles pour voler? En tel entre-deux ce grand & incomparable Prince que Dieu avoit pourveu de parties admirables, aprés avoir roulé ſes penſées par tout, & ne trouvant par tout que foibleſſe & deſeſpoir, ſe porte ſur un point que Dieu luy mit au cœur & que ſeul luy reſtoit, duquel comme d'une tres-grande entreprinſe & d'une exceſſive deſpence & dommage, ſembloit devoir naiſtre du contrecarre dans les eſprits, & de l'impoſſibilité en l'execution: mais l'iſſuë fit voir que l'œuvre de Dieu, qui opere le plus ſouvent par moyens eſloignés de la ſageſſe des hommes, ſe fait jour en l'un & en l'autre.

Venter precepta nō audit, poſcit, appellat. Senec. Epiſt. 21.

Fait rompre les diques

Le dommage que cauſa ceſte inondation fut eſtimé ſix cents mille livres.

Libertas res ineſtimabilis. Iuſtin. inſtit. lib.

Citò facere proprium eſt libenter facientis. Senec. lib. 2. de benef.

Sicut nihil eſt tã leve, quod ei non grave ſit, qui invitus facit: ſic nihil eſt tam grave, quod non ei, qui id libenter exequitur, leve eſſe videatur. Salvia. lib. 1. de gubernat. Dei.

Il propoſe en plaine aſſemblée des Eſtats, affin de ne ſe charger des dommages, de faire couper les diques, hauſſer toutes les eſcluſes & du pays en faire une mer pour ſecourir Leyden, dont la perte eſtoit autrement inevitable: Qu'il ſçavoit bien que les particuliers y perdroient beaucoup, plus le public ſi cela ne ſe faiſoit. Les Eſtats font litiere de tout au prix de leur liberté, portẽt toutes leurs volontés aux pieds du Prince, reſpondent *qu'il vaut mieux pays gaſté que perdu*, & d'une meſme boutée en incroyable diligence font ramaſſer dans les lieux clos tout ce que les eaux pouvoient gaſter, Commiſſaires ſont envoyés par tous les endroicts neceſſaires avec charge & pouvoir de faire percer les diques, ouvrir les eſcluſes des rivieres de la Meuſe & de l'Yſſel.

& noyer le pays.

Ceſte procedure genereuſe toucha le cœur du Prince de leur reſſentimẽt, allegea les perplexités qui le travailloient pour la conſervation de Leyden & en accelera le ſecours. La mer eſt nivellée avec le pays, les bõdes ouvertes, les eaux s'eſpendent par la campagne, le pays devient mer, Leyden un grand vaiſſeau anchré, & les forts des ennemis des eſquifs flotans prets à eſtre ſubmergés de la premiere tourmente. Le Prince qui s'eſtoit fatigué pour ce fait le corps & l'eſprit d'une paine & ſolicitude incroyable, en altera ſa ſanté & devint ſi malade qu'on ne remarquoit plus en luy que ſignes & prognoſtics de mort prochaine. Ce fut le ſujet d'une grande detreſſe parmy tout le Pays-bas, troupeau de brebis ſans Paſteur & ſans Conducteur, & d'angoiſſe tres-amere aux aſſiegés, auſquels l'ennemy l'annonçoit inceſſamment comme marque aſſeurée de leur perte: Mais celuy, qui l'avoit reſervé pour leur delivrance, luy redonna la ſanté & l'affermit par les nouvelles reiterées de la conſtance des aſſiegés, qui ſervirent de plus ſouverain appareil à ſa maladie. Il fait advancer en diligence le ſecours de Zéelande ſous la conduite de Boiſſot ſignalé en ceſte hiſtoire, accompagné d'environ 40 Capitaines, de 800 matelots experts & reſolus, & en tout d'environ 2500 hommes, logés dans 200 bateaux plats garnis de 100 pieces de metail ou de fer.

Parmy ces bateaux il y en avoit un qu'on appelloit l'Arche de Delft qui voguoit ſans voile & ſans rames ſeulement avec des roües accommodées au fonds du vaiſſeau que deux hõmes faiſoient tourner.

La fait ſecourir.

En tel equipage ce ſecours venu de Zéelande pour la plus part, deſmare du Port de Delft, part pour Leyden, & ſur la premiere dique qu'il rencontra voyant que les Eſpaignols s'y eſtoient logés, les diſſipe à coups de Canon; là *un Matelot*, dit l'hiſtoire *ayant ouvert le flanc d'un Eſpaignol, luy arrache le cœur, luy donne deux dentées, & le jette en place*, eſtrange rage de ces peuples animés! Ce ſecours paſſe outre aprés ce premier obſtacle; affronte trente compagnies Eſpaignolles logées ſur un pont & les en chaſſe avec grande tuerie; ſe rend maiſtre en ſuyte de pluſieurs forts fermans le paſſage à la ville, en chaſſe les Eſpaignols desja frapés d'eſpouventemẽt, & ſe fait voir à la ville ſans en pouvoir aprocher par le defaut des eaux non encor aſſés hautes pour leurs bateaux.

Le Prince aucunement relevé de ſa maladie alla viſiter ce ſecours devant Leydẽ pour les encourager à paſſer outre. Ils ne pouvoient? les eaux eſtoient trop

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1574. trop baſſes & ſi encor elles diminuoient par un vent contraire qui la rechaſſoit dans ſa mer d'où elle eſtoit ſortie. On ouvre les diques en autres endroits, tout en vain, orſmis la priere du Prince qu'il addreſſa à Dieu en ceſte extremité qui fit revenir le vent & les eaux à flots & à ondes, s'entrepouſſants droit à la ville, comme pour haſter la delivrance de ce pauvre peuple.

Heureuſement

Les aſſiegeans furẽt foibles à la vouloir empecher, l'effroy les ſaiſit, ils craignent d'eſtre ſubmergés de tant d'eaux qui les alloient environner, ils quittent leurs forts & leurs retrenchements, ils laiſſent la place vuide au ſecours, & à la perte des plus tardifs, de tout leur Canon, munitions de guerre & de bouche, bagage & autre attirail. Cinq cents pas des murailles de Leyden tomberent à leur fuyte & donnerent ſuject au peuple de magnifier le Dieu de leur delivrance. Boiſſot avec l'avantgarde entra le premier dans la ville les mains jointes, les yeux en haut en loüant Dieu; & ces pauvres affamés, haves & trancis de la faim, avalans goluëment ce qu'il leur faiſoit diſtribuer par portiõs, s'en trouverent fort malades, pluſieurs en creverent & en moururent.

à leur grãd beſoing

Ils avoient eſté preſſés par des extremités, qui n'ont eſté ny veues ny ouyes au ſiege de Samarie ſous Benada, ny en celuy de Jeruſalem ſoubs Tite & Veſpaſien: car aprés avoir mangé les chevaux, les chiens, les chats & les rats; les feuilles de vigne & de poirier furent leurs mets plus exquis, le ſel & l'amydon leurs plus excellents potages, les peaux de bœufs, les reliefs des fumiers, les os des chiens & des chevaux comme aux Agaraniens leurs plus ſavoureux delices. Le Prince receut les nouvelles de ceſte heureuſe delivrãce à Delft, comme il eſtoit dans le temple eſcoutant la Predication: La premiere joye qu'il en teſmoigna fut, d'en faire rendre graces au Tout-puiſſant de la main duquel il recognoiſſoit eſtre departie; la predication finie, il envoye la lettre au Miniſtre qui la leut publiquement en chaire, & en ſolemniſa les loüanges au Dieu des victoires.

Les Agaraniẽs reduicts à une extreme diſette, aprés avoir fouillé tous les fumiers, firent du pain de leur fiente.

Le Prince ſe rend à Leyden

& l'honore de pluſieurs privileges.

Et qu'elle devoit eſtre la joye de ce magnanime Prince Chef & Directeur d'une action ſi ſignalée? Il n'eſtoit encor gueri qu'à demy de ſa maladie degenerée en peſte, ſi s'y fit il porter dés le lendemain, careſſa & remercia ceſte brave bourgeoiſie, loüa leur conſtance, leur ottroya une charitable ſubvention pour les pauvres ſur toutes les villes voiſines, honora leur ville de pluſieurs nouveaux privileges, la decora d'une Academie & Univerſité richement dotée, fit gratifier les Admiraux, Capitaines & ſoldats, de divers teſmoinages d'honneur, & les Colombes meſme qui avoient fait office de meſſagers volans, pour l'advertir de toutes les neceſſités des aſſiegés, furent embaumées & colloquées juſques aujourd'huy dans l'Hoſtel de Ville avec les tuyaux en leurs jambes, qui avoient reſſerré les lettres.

Fait faire des forts.

De Leyden le Prince paſſa à Kagre village dans une Iſle de la mer de Haerlem, qu'il fit fortifier & pourvoir de toutes choſes: delà il ſe rendit à Goude qu'il fit munir d'un grand & beau fort, & ſi l'entreprinſe qu'il avoit formée ſur la Citadelle d'Anvers eut pris feu, il eut veritablement fait ſçavoir & de plus prés à Requeſens qu'il eſtoit encores au monde & relevé de maladie, dont il eſtoit en doute.

Entreprend ſur Anvers.

1575.

Requeſens propoſe la paix en vain.

Ce Commandeur rendu pouſſif dans la guerre par tant de traverſes, au declin de ſes affaires, en deſcri par tout le pays comme une piece de faux aloy, fait remettre ſur le tapis le pourparler de paix, à deſſein d'interrompre le cours des prevoyãces Orangeoiſes, & de prendre ſon temps & ſes advantages. Il avoit à faire à un Prince qui cognoiſſoit juſques au bout le fonds de ſon marché, qui n'ignoroit rien de la ſcience d'Eſtat, & qui eſtoit expert à la perfection en celle de la conduite du Pays-bas. Noicarmes & Champigni en donnerẽt les premieres attaintes dans l'eſprit de S. Aldegonde leur priſonnier, qui pour s'en acquiter en eſcrivit au Prince & luy en vint parler luy-meſme aprés avoir donné oſtages pour ſon retour. Ils firent auſſi couler ſous main quelques uns des leurs à Rotterdam ſous autre pretexte, pour en parler aux Eſtats &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

In pace ſuſpecta tutius bellum. Vitelliani ap. Tac. 4. hiſt.

pour y induire le peuple. Le Prince, bien qu'il les en peut chaſtier comme eſpions, les laiſſe agir en toute liberté & eſt bien aiſe qu'ils ſoient informés qu'il ne tenoit point les volontés captives. Chacun cognoiſſoit aſſés qu'une bonne guerre eſtoit preferable à une mauvaiſe paix. Enfin pluſieurs demandes, propoſitions, ouvertures & reſponces faites de part & d'autre, on ne peut tomber d'accord ſur le partement des Eſpaignols, ni ſur la liberté de la religion; les ruſes Eſpaignolles furent à plein deſcouvertes, les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'en retournerent ſans rien faire, maigrement traités par le Commandeur qui croyoit qu'ils le debuoient favoriſer plus ouvertement, & qui neantmoins en retira pluſieurs advantages ſur les Provinces de ſon Gouvernement commençans à negliger leur conſervation, tandis qu'il faiſoit de nouvelles forteresſes pour les atacher à ſon obeiſſance. 1575. La profite.

Le Prince de ſon coſté profita habilement de ceſte conference quoy qu'au fonds inutille pour le pays, fit voir aux Princes Chreſtiens la ſincerité de ſes intentions au bien public, & que la porte eſtoit cloſe à tous traités qui n'auroient pour paſſeport ces deux articles : *Que la gendarmerie eſtrangere ſortiroit du pays, & que le point du libre exercice de la Religion dependroit des Eſtats Generaux.* Il n'avoit peu refuſer abſoluëment les propoſitions de paix, bien qu'il previt par avance qu'elles ſeroient inutilles, pour ne s'attirer ſur ſoy les incommodités de la guerre & le murmure d'un peuple foulé juſques aux abois, qui avale touſiours goluement telles propoſitions ſans les macher & ſans gouſter leur amertume, comme une premiere viande qui ſe preſente à un eſtomach affamé. Il eſtoit devenu veuf depuis quelque temps de ſa ſeconde femme Anne de Saxe; il convole maintenant en troiſieſmes nopces pendant ces tricoteries de paix & eſpouſe le douzieſme de Juin, dans la Brille en Hollande, Charlotte de Bourbon fille de Louis de Bourbon Duc de Montpenſier Prince du ſang de France. Le Pere, grand Catholique l'avoit deſtinée Religieuſe & renduë Abbeſſe de Joüare. Ceſte Princeſſe touchée de la Reformation s'en tire d'elle meſme, ſe jette entre les bras du Comte Palatin Frederich III. accepte les recerches du Prince & devient ſa femme, du conſentement de ſon Pere qui la dota competamment. Et le Prince auſſi. Qui ſe remarie.

Ceſte Idole de la paix abbatuë aux pieds de la prevoyance de Guillaume, Requeſens deſpité juſques au bout de voir toutes ſes fuſées deſvuidées ſans aucun aparent advantage de ſes affaires, reprend la guerre avec plus grande animoſité que devant; Et pour faire choper le Prince en quelque endroict, le fait aſſaillir en meſme temps en pluſieurs. Hierges avec ſept mille pietons & quatre cents chevaux aſſiege Bure appartenant au Prince, y entre par la breche & la pille, tandis que Vogelſang qui y commandoit quatre companies de gens de pied ſe retira dans le Chaſteau d'où il ſe rendit à compoſition; puis d'un meſme ſault, aſſault, emporte, pille, brulle, ſaccage Oudewater, & fait paſſer au fil de l'eſpee tout ce qu'il y trouve dedans, avec telle promptitude que le Prince arrivé à Ter-Goude pour le ſecourir, n'eut loiſir de faire percer les diques pour le deſaſſieger. Requeſés recōmence la guerre, fait prendre Bure, Oudewater,

Montdragon Eſpaignoliſé joüoit auſſi en meſme temps & plus heureuſement ſur le Finard, le Clunder, & le Ruygenhil, dont il ſe rendit maiſtre. Le Finard le Clunder, le Ruygéhil,

Hierges auſſi eſchapé d'Oudevater, ſe loge devant Schoonhoven. Le Prince le fait ſecourir à ſa barbe par La Garde Colonel des François : Mais la mauvaiſe volonté de la bourgeoiſie, qui ne voulut ayder au remparement d'une breche de trois cents pas, obligea la Garde d'accepter une honnorable compoſition. Vianne ſon grand chemin, n'eut tant de courage & fut abandonnée devant luy. Wordem luy cloüa le pied, & par la diligence du Prince rendit ſes efforts continuels durant unze mois inutiles à ſon maiſtre. Crimpen & les forts voiſins furent plus ſouples à le recognoiſtre. leur perte eſtoupoit les rivieres du Rheyn & de la Meuſe, incommodoit le pays, & le decouvroit aux Eſpaignols. Le Prince pour contrecarre fait couler dans Schoonhoven, Vianne: aſſieger Wordem, ſaiſir Crimpen.

l'Iſle

1575. l'Iſle de Riderkerckſen trois cents Chevaux & ſept cents hommes de pied, & à leur faveur fait conſtruire un Fort vis à vis de Crimpen, rend par ce moyen la riviere ſi libre & Crimpen ſi ſerré, qu'il fut contraint de le recõgnoiſtre dés l'année ſuivante au viſible advantage de la Hollande.

Le Prince fait baſtir un Fort, & reprend Crimpen,

Tout eſtoit en flux & reflux de bien & de mal dans les Provinces : Les navires Zéelandoiſes en brullerent douze ennemies equipées à la guerre és environs de Rooſendal nouvellement conſtruites à l'uſage des rivieres. Le Commandeur eſtoit attentif au ſiege de Ziriczée. Partie de la Flote d'Eſpaigne avec gens & argent eſtoit ſurgie à Duynkerke : Et l'Eſpaignol ſollicitoit la Reyne d'Angleterre de chaſſer de ſes Royaumes les refugiés rebelles des Pays-bas. Elle le reffuſa en general : mais en particulier elle ottroya des deffences contre le Prince & contre cinquante Seigneurs & Gentilshommes de marque & leur prohiba de prendre terre dans ſes Pays. Le Commandeur rendit l'eſchange de ceſte ſeverité à la Reyne, & fit ſemblables deffences à pluſieurs refugiés d'Angleterre.

Fait bruſler des navires ennemies,

Et eſt moleſté par l'Angleterre.

Tant de clamités obligent le Prince & les Eſtats de penſer meurement à eux & aux moyens de ſubſiſter contre ceſte grande puiſſance d'Eſpaigne: Car c'eſt icy la merveille. Vn coing de terre, un petit peuple, le reſidu des gibets & des buchers, recreu des calamités d'une longue guerre, reſiſter contre un des plus grands Roys du monde ! Le Turc n'en parloit jamais qu'avec admiration : Il avoit touſiours devant ſes yeux les plans des ſieges de Middelbourg & de Leyden ; loüoit juſques au ciel la conduite & la valeur de noſtre Prince, & indigné contre l'Eſpaigne, donne charge aux Eſpions qu'il avoit dans le pays de luy offrir ſecours en ſon nom. Le Prince ne le recercha & ne l'accepta jamais, pour n'eſtre blaſmé d'avoir donné entrée à l'ennemy du nom Chreſtien. Mais quoy faire ? Ils jugeoient bien qu'ils n'auroient dequoy tenir à la longue, & leur eſtoit neceſſaire d'implorer quelque puiſſance eſtrangere pour prendre leur protection, ou pour accepter la ſouveraineté du Pays. Ils mettent en equilibre, l'Empire, la France, l'Angleterre. Il n'y eut lors que trop de raiſon de rejeter le premier. C'eſtoit un corps compoſé de divers membres mal-unis, duquel le ſens & l'harmonie au point principal qui eſt la Religion eſtoit diſcordant ; corps animé du Demon d'Eſpaigne, par intereſt d'Eſtat, de ſang, de Religion.

Le Turc luy offre ſecours.

Il le refuſe,

Et eſt d'advis que le pays ſe donne à un autre Prince.

La ſeconde avoit tant donné d'occaſion de ſe defier de ſon inconſtance & de ſa legereté, & ſi je l'oſe dire, perfidie, qu'il n'y avoit plus lieu de reclamer ſon ayde. Et à quoy faire choper ſi ſouvent contre une meſme pierre? C'eſtoit un corps gangrené de ligues, de factions inteſtines, deſchiré au milieu de ſes propres entrailles par eſtranges partialités, & ennemy de la Religion, pour le ſouſtien de laquelle le Prince eſtoit principalement armé.

La troiſiéme fut jugée la plus propre & la plus convenable à leur pays, avec lequel elle eſtoit ja unie du lien de la Religion, & les forces des deux Eſtats aiſées à s'entrecommuniquer par la mer, ſur laquelle commandoit une Princeſſe incomparable en magnanimité, en foy, en prudence. Ainſi ils tournent toutes leurs penſées de ce coſté cy.

1576. Le Prince & les Eſtats luy deputent Saint Aldegonde & autres pour en obtenir la protection. Ils paſſent outre. luy font offrir la ſouveraineté du Pays comme deſcenduë des anciens Comtes de Hollande, & à ſon refus luy font cognoiſtre qu'ils ſe donneront à la France. La Reyne n'avoit point de volonté de les recepvoir, pour n'attirer ouvertement ſur elle l'indignation d'Eſpaigne ; elle ne deſiroit pas non plus que la France fut fortifiée de telles Provinces, & ſi elle jugeoit bien qu'elles ne pouvoient pas long temps ſubſiſter de leurs propres forces. Pour un milieu à tout cela plus timide que genereux, elle deſpeche au Roy d'Eſpaigne & au Commandeur, les exhorte *de ſe reconcilier le Prince & les peuples de ſes Gouvernements, ſous conditions, gratieuſes, raiſonnables & aſſeurées*, Et n'obtient d'eux qu'excuſes & au bout

Les Eſtats deputent en Angleterre pour eſtre acceptés

Et n'obtiennent rien.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

qu'il faloit chaſtier les rebelles. Le Prince & les Eſtats advertis de tant de ſeverités & inhumanités, font preſſer de plus fort la Reyne *de leur donner finale reſponce*, & au cas qu'elle ne jugeat leurs offres acceptables, la ſupplient *de leur permettre d'executer ce que Dieu leur avoit mis au cœur, pour le repos & delivrance de leur Patrie, conformement aux loix divines & humaines.* La Reyne les voyant fixes en leur reſolution, ne les voulut pas eſconduire ni accepter, ſe contente de leur en donner quelque eſperance, pouſſe le temps avec l'eſpaule & eſcript de ſa main au Prince; *Que les Eſtats d'Hollande & de Zéelande avoient reclamé ſa protection & offert de ſe ſoumettre à ſa ſouveraineté: ce qu'elle ne pouvoit avec honneur & conſcience, que premier elle ne fut bien aſſeurée qu'ils fuſſent devenus irreconſiliables au Roy d'Eſpaigne; ſe prometant encor de faire des ouvertures de paix au contentement des uns & des autres. Que pour y parvenir plus facilement elle s'employeroit à leur faire obtenir une ceſſation d'armes, & envoyeroit un Ambaſſadeur audict Roy pour en traiter ſerieuſement avec luy & le ſemondre de leur donner contentement raiſonnable. Que ſi ſes ſoings & ſollicitudes eſtoient inutilles, elle fairoit entendre aux Miniſtres d'Eſpaigne és Pays-bas, les offres qui luy avoient eſté faictes de leur part: ſe promettant cependant tel teſmoignage de ſon affection & de celle des Eſtats, qu'ils ne voudroient point traicter avec quelque autre Prince, pour introduire des forces eſtrangeres dans le pays; & que s'ils le faiſoient elle ne le pourroit prendre en bonne part.* 1576.

La Reyne eſcrit au Prince.

Le Commandeur n'eſtoit pas moins eſchauffé à la guerre pour toutes ces entremiſes de la Reyne. Il eſtimoit qu'un puiſſant effort ſur ce refus de ſecours d'Angleterre, pourroit ramener tous ſes peuples qui n'en pouvoient plus, ſous ſon obeiſſance; s'acroche de plus fort à Ziriczée en Zéelande, maiſtreſſe d'une Iſle de ceſte Province qui porte ſon nom, & aprés neuf mois de ſiege qui la reduiſirent à la faim, nonobſtant tout le ſecours que y ſceut jamais jetter le Prince, s'en rend maiſtre par la voye d'une tres-honorable compoſition, preſcripte par le Prince & acceptée des habitans par ſon ordre.

Le Commandeur continuë la guerre.

Prend Ziriczée.

Ceſte expedition avoit entierement eſpuiſé les finances d'Eſpaigne & reduict le credit du Roy au petit pied. Elle cauſa tous les deſordres ſuyvants. Deſja les frais de la guerre des Pays-bas luy couſtoient quarante deux milions de Ducats, outre les pertes & les ruines que le pays en avoit receu, & il eſtoit redevable aux marchands de diverſes nations de quatorze milions & demy de livres, provenus la plns part des interets qu'on avoit laiſſé cumuler. Qui plus eſt toutes ſes troupes des Pays-bas crioient aprés leur paye. L'Infanterie Eſpaignolle & Walonne ſe mutine, la Cavalerie legere ſe range à en faire de meſme.

On avoit donné advis au Pape, d'advertir le Roy d'Eſpaigne de prendre garde qu'il ne fut englouti des uſures tandis qu'il ne pē ſoit qu'à devorer les Heretiques. Il le fit, & pour ſon ſoulagement luy ottroya diſpence pour la revocatiō de tous ſes contracts, promeſſes, engagements. tel pouvoir à la clef de Rome ſur celle de la foy.

Le Commandeur aſſemble les Eſtats des Provinces pour avoir de l'argent; il n'en reçoit que des plaintes. Tous requierent inſtamment la ſortie des eſtrangers hors du pays, reſtitution de leurs privileges, deſcharge des garniſons, mainlevée des biens confiſqués, caſſation du Conſeil ſanguinaire, & abolition du dixieſme denier. Bref ils le jettent dans un tel trouble d'eſprit, que ſon corps en devient malade, emporté toſt aprés de peſte à Bruxelles.

Aſſemble les Eſtats Provinciaux,

Et meurt.

Le Commandeur troublé de tant de plainctes par les Eſtats ſe mit à dire, *Dios vos libera de eſtos Eſtados.*

Le Prince s'eſſaya d'en proffiter: fomenta les mutineries & les ſeditiōs des Eſpaignols: mais ſa prudence n'eut pas faute d'exercice eſtranger pour l'en divertir.

Le Prince n'en eſt pas ſoulagé.

L'Angleterre qui a touſiours fait ſon bon jour du mal d'autruy, luy fut un ſujet pour la faire valoir en un pas gliſſant d'un deſtroict dangereux. Chacune de ces nations, Françoiſe, Angloiſe, Hollandoiſe, deſiroit d'attirer chés ſoy le profit de la navigation. Les deux premieres croyoient de pouvoir librement trafiquer és ports & havres de Flandres de l'obeiſſance d'Eſpaigne, ſans que les Hollandois euſſent droict de s'en formaliſer. Le Duc d'Alve avoit interdit tout commerce & trafic avec les Hollandois: ceux-cy en vou-

L'Angleterre le trouble.

lurent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1576. voulurent faire autant & courans ſur tous ceux qu'ils rencontroient, amis, ennemis, les emmenoient pardevant leur Admirauté, où ils eſtoient jugés de bonne ou de mauvaiſe prinſe ſur preuves & temoignages authentiques. Cela cauſoit des grands interets aux negociateurs, & les Anglois y avoient receu de notables deſplaiſirs. D'ailleurs le Prince pour avoir moyen de fournir aux frais de la guerre, avoit ordonné de nouvelles impoſitions ſur les marchandiſes Angloiſes montans par l'Eſcaut à Anvers, ſuyvant les ottrois cy devant concedés par le Prince. Les Anglois laſſés de tels impots quittent le chemin de l'Eſcaut, prenent la route de Flãdres par Duynkerke & de là par terre à Anvers. Les François & Bretons de meſme: & ſous les noms empruntés de ceux-cy, les Eſpagnols ſe pourvoyent facilemẽt de toutes choſes. Les Zéelandois comme voiſins plus intereſſés s'en apperçoivent & pour ne le ſouffrir le Prince leur relache la bride. Ils courent l'Occean, eſcument ce qu'ils rencontrent d'ennemi, font caler voile aux autres pour les recognoiſtre. Pluſieurs navires Angloiſes paſſent par les meſmes loix: Les Anglois en crient, s'en plaignent, & des plainctes aux menaces; d'ailleurs naturelement hauts à la main & ſe cuidans ſeuls Seigneurs de la mer, ils ſe prometoient plus de reſpect de ces rudes & incivils Zéelandois, comme moindres qu'eux, travaillés par un puiſſant ennemi, ſupportés par eux, & refuſés de devenir leurs maiſtres. Ainſi les Anglois s'eſchapent & pour repreſailles, arreſtent des Zéelandoiſes rencontrées en leurs havres. Ceux-cy leur rendent le retour avec uſure du double, en prenent pluſieurs Angloiſes chargées de pretieuſes marchandiſes & arreſtent les quatre qui alloient d'ordinaire à Anvers par l'Eſcault, à deſſeing de faire ceſſer telles arreſtations. Incontinent le bruict en eſt par tout, & les plaintes portées en Angleterre, mouches ne manquent pour irriter la Reyne. Les Pentionnaires d'Eſpaigne ſoufflent ceſte bluete, pour en allumer un grand feu entre ces deux Eſtats; les accuſent comme pirates, rebelles à leurs Princes, & n'ayans nul droict de faire la guerre.

Et le Prince en fait une declaration.

Le Prince ſous le nom du Gouverneur de Zéelande juſtifie les actions & les procedures des ſiens, par une belle declaration qu'il envoye à la Reyne; & que nous avons jugé digne d'eſtre icy inſerée en ſes principaux points, comme un rayon de l'adreſſe & ſageſſe ſinguliere de ce Prince. *Mes armes*, dit-il, *n'ayant pas reuſſi ſelon mon deſir és Provinces de terre ferme du Pays-bas, j'ay aſſailli plus advantageuſement mon ennemy du coſté de la mer, à deſſeing d'empecher les commodités qu'il en pouvoit retirer. En quoy je m'eſtois promis dés le commencement d'eſtre aydé ou de la France ou de l'Angleterre: mais les maſſacres n'agueres exercés en l'une ſur les Proteſtans, & la paix contractée par l'autre avec l'Eſpaigne, m'en font perdre l'eſperance. I'ay pris la meſme reſolution que mon adverſaire, aſſavoir d'empecher tout negoce avec luy comme il l'empechoit avec moy, & ce pour la ſubſiſtance de mes armes, heureuſement practiqué par pluſieurs Princes & Eſtats. Aux impoſitions que j'ay ordonnées je ne fais rien contre les vendeurs amis, mais contre les achepteurs ennemis, ſuyvant les conditions que j'ay paſſées avec les Anglois, dont eux meſmes ſont infracteurs. Quand à ce que mes ennemis publient que je n'ay pas authorité de faire la guerre, comme il eſt desja eſchapé à quelque Anglois de le prononcer ainſi; il faut qu'on ſçache que la cauſe non la perſonne rend la guerre legitime, & qu'en l'un & en l'autre je ſuis bien fondé, & les Eſtats: Car quelle plus juſte cauſe que la neceſſité preſſante de la conſervation de leurs vies, de leurs biens, de leur liberté, & de combatre pour leurs autels, pour leurs femmes, pour leurs enfans. Et quelle perſonne plus legitime que la noſtre, ſoit ou comme Prince ſouverain, ou comme conſtitué en meſme degré que les autres Seigneurs du Pays, opprimés en leurs libertés & privileges par un Seigneur mal-informé de leurs droicts. D'ailleurs il y a des Provinces és Pays-bas, là où les Eſtats ont plus de pouvoir de demener la guerre que le Seigneur meſme qui ne la peut faire que par le conſentement des Eſtats, comme elles l'ont fait cognoiſtre au Roy d'Eſpaigne l'ayant autrefois empeché de declarer la guerre à l'Angleterre. Par le contract auſſi qui a eſté paſſé avec les*

Anglois,

Anglois, il a eſté dit, qu'ils ne pourroient rien porter au pays ennemi qui ne montât par l'Eſcault, autrement declaré de bonne prinſe. Partant nous ſupplions ſa Majeſté d'Angleterre de n'y vouloir rien changer. 1576.

La Reyne en reſponce envoya ſes Deputés au Prince en Zéelande, qui ſans aucune difficulté accorda franchement avec eux; *Que les navires arreſtées reſpectivement de part & d'autre ſeroient relaxées, & que deſormais il y auroit bonne amitié & correſpondance entre les deux nations, & ne ſeroit faite aucune arreſtation de part ni d'autre, ſans ouir les parties intereſſées ou leurs ſuperieurs.* Les Deputés des marchands Anglois paſſerent outre, & pour teſmoigner de vouloir vivre en amitié avec le Prince, luy prometent *de preſter aux Zéelandois deux cents mille livres payables en deux ans, de procurer des Refugiés des Pays-bas en Angleterre, une ſubventiõ de quatre vingts ou cent mille eſcus pour le ſouſtien de la guerre, & de luy delivrer cent canons de fer.* Ils ne furent pas advoués en leurs promeſſes. Dés que les navires Angloiſes furent reſtituées, les marchands revoquent le pouvoir de leurs Deputés, reffuſent de preſter la ſomme convenuë, ſouſtienent le contract nul comme extorqué par force, arreſtent perſonnes & biens d'une douzaine des principaux Marchands du Pays-bas, ne les relachent que ſous groſſes cautions, & requierent le convoy des navires de la Reyne pour aſſeurer leur paſſage à Duynkerke. La Reyne meſme s'y intereſſe, leur accorde leur demande, & fait menacer les pauvres Refugiés en cas de meſcontentement des Marchands Anglois. Villers Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de Londres eſt deputé au Prince de leur part, pour le prier d'accommoder l'affaire: Mais voicy un accident extraordinaire qui cuida tout gaſter, & eut porté les choſes à l'extremité, ſi Guillaume n'y eut remedié par ſa loüable tollerance.

Suyvie d'un accord.

Mal obſervé.

Et rabillé par le Prince.

Les navires de la Reyne, en chemin pour ce convoy, rencontrent auprés de Douvres ſix navires de guerre Zéelandoiſes. Leurs Capitaines & Principaux ſont mandés pour venir dans les navires de la Reyne; Ils vienent en amis, on les y arreſte priſonniers en ennemis, puis s'approchent de leurs navires deſquelles on retire les matelots, le reſte donné en pillage aux ſoldats. Ceſte rupture eſtoit grande en ſuyte d'un accord ſi authentique, & ſembloit qu'elle deubt degenerer en guerre ouverte: Mais le Prince qui voyoit que ſes ennemis mettoient du bois au feu, y ſceut bien jetter de l'eau de ſa prudence. Il depeche à la Reyne un de ſes Capitaines Anglois & affidé, luy ordonne de proceder en ceſt affaire avec tout honneur & reſpect, & en particulier de remonſtrer à la Reyne *le deſplaiſir qu'il avoit de la voir irritée contre luy & les Eſtats de Hollande & de Zéelande, en ce que leurs navires avoient eſté priſes des Angloiſes, par ſon commandement exprés contre la teneur des contracts. Que s'eſtant aſſeuré ſur iceux, il avoit permis à ſes gens d'aller en mer, avec ordre de ſe comporter en amitié & reſpect envers les navires de ſa Majeſté; ce qu'ils avoient fait: neantmoins ils avoient eſté pris & forcés par les Anglois. Suplie ſa Majeſté de conſiderer le tort qu'il luy eut fait, s'il n'eut mis entiere confience en elle, & en un traicté fait de ſon authorité, & ſans cela qu'elle eut eu juſte ſujet de ſe courroucer contre luy. Que cependant il encouroit pluſieurs reproches deſdits Capitaines, qui s'y eſtoient fiés ſur ſa parolle, & tout le pays en recevoit un grand dommage. Prie S. M. de ne permetre que le zéele qu'il a à ſon ſervice, vienne à redonder à ſon deshonneur & à la ruyne du pays. Qu'il ne s'eſtoit porté à ce contract que par neceſſité, pour avoir moyen de reſiſter à ſon ennemi & non à deſſeing d'offencer S. M. Que la grande confience qu'il avoit en la bonté d'icelle, l'avoit aſſeuré de demander un preſt à ſes Marchands qui y avoient teſmoigné une grande inclination, & que tous les pays s'en eſtoient deubement obligés à eux pour leur aſſeurãce; remettant le tout au bon plaiſir de S. M. la ſuppliant de declarer ſa bonne volonté, affin que toute voye d'hoſtillité venant à ceſſer, il apprenne comment il pourra reſiſter à leurs ennemis, & comment il aura à traiter avec les navires de S. M. pour en eſtre aſſeurés & deffendus, ſans uſer de violente reſiſtance, en conſideration de l'amitié de S. M. à laquelle on n'avoit jamais fait*

Avec une Lettre à la Reyne.

demon-

1576. *demonſtration de mauvaiſe volonté , mais plutoſt d'amitié & volontaire ſervice. Conjure la Reyne de quitter la cholere qu'elle avoit conceuë contre luy & contre les pays , & de conſiderer que ſi une Princeſſe ſi puiſſante & ſi abſoluë comme elle eſt , ſe voit le plus ſouvent mal ſervie & mal obeye de ſes Officiers en un temps favorable de paix ; on ne ſe devoit pas eſtonner s'il ne pouvoit pas exiger une ſi entiere obeyſſance de ſes Capitaines & gens de marine , qui ne luy eſtoient pas ſubjects , mais ſouſmis volontairement & de gré à gré.*

Qui fait obſerver l'accord.

Cét honneſte & genereux compliment d'un tel Prince toucha le cœur d'une ſi brave Reyne , laquelle luy fait entendre par un Gentilhomme, *que ſon intention eſtoit d'entretenir le Contract , & que l'interruption n'eſtoit advenuë que par la deſobeyſſance de ſon Vice-Admiral .* Ainſi les Grands couvrent leurs propres fautes , par le deſadveu de leurs Miniſtres , ſur leſquels ils rejettent touſiours les evenements. Tous ces differents furent terminés par accord, les priſonniers relachés de part & d'autre , les Zéelandois ne toucherent plus de l'argent des Anglois , & les Anglois qui avoient excité ce vacarme eurent ſujet de s'en repentir par la ceſſation du commerce.

Mais n'eſtoit ce pas une ſeverité par trop eſtrange en ceſte Reyne , de haraſſer ainſi ce pauvre Prince de meſme Religion qu'elle , qui combatoit le plus cruel ennemy de l'Angleterre, & qui ſouſtenoit miraculeuſement la plus furieuſe guerre du monde , appuyé de la ſeule vertu du ciel , qui l'avoit couvert de prudence, & armé de conduicte au double des autres Princes. Dieu qui l'avoit conduict par la main , & comme un homme d'eſlite au milieu de ce peuple pour ſa delivrance , ne vouloit pas qu'il partageat avec un autre la reſtauration du pays , ni qu'il hommageat d'autre puiſſance que de la ſienne la liberté de tant de Provinces opprimées. Voicy un chemin pour y parvenir, & qu'autre que le Tout-puiſſant ne pouvoit ouvrir.

Mutinerie des Eſpaignols.

Les Eſpaignols mutinés par le defaut de leur ſolde , courent le pays & les payſans de l'obeiſſance de leur Roy. Aloſt ville de Flandres & ſon mandement reſſent les efforts de leur avarice & rapacité. Maeſtricht eſchoit dans leurs decomptes. Anvers les paye de ſon pillage eſtimé quatre milions d'or , & de la mort de cinq mille de ſes habitans. Gand s'en garentit par l'exemple des autres, & par la force de ſa Bourgeoiſie. Le Conſeil d'Eſtat, pourveu du Gouvernement des Provinces deſunies aprés la mort du Commandeur, ne trouvant autre remede que la violence des armes pour eſtaindre le feu volant des pilleries & ravages, apres pluſieurs propoſitions & concertations, les declare rebelles, ennemis du pays, & arme tout le peuple pour leur courre-ſus au ſon du toc-ſain. Le Prince engraiſſe les roües de ces mouvements, fait agir dextrement les creatures qu'il avoit parmy eux, incite les gens de bien à l'expulſiõ de ceſte engeance de viperes, & ſi puiſſamment que le Brabant ne branſle pas ſeulement au manche, mais ſe declare ouvertement contre les Eſpaignols. Bruxelles arreſte priſonnier le Conſeil d'Eſtat en plaine aſſemblée, ſoubçonné de porter le menton à ces mutins, luy redonne le large toſt aprés , & pour aſſeurance de ſon affection au parti du Prince luy envoye en Zéelande le Docteur Louis del Rio , qui avoit eſté du conſeil de ſang, & qui luy deſchiffra des penſées bien cachées ſous la caballe du Duc d'Alve & des Eſpaignols. Le Prince en eſchange de leur confience, les aſſiſta de ſes conſeils & leur donna pour principal advis de preſſer & d'inciſter à la convocation des Eſtats Generaux : Mais pourtant il ne quitta jamais ſa paſte, le certain pour l'incertain, les iſles pour la terre ferme, ni le timon de la Hollande pour celuy des Provinces Valonnes , legeres & d'humeur changeante.

Proffitée par le Prince.

Il attendoit de loing ceux qui venoient à luy , en ſçavoit habilement

affoiblir

affoiblir le parti contraire, & encor mieux proffiter de la diviſion de ſes ennemis. La Flandres prend le meſme caprice que le Brabant, & au branſle de ces deux principalles, toutes les autres declarent les Eſpaignols ennemis publics, prenent les armes contre eux, & tous les ordres d'une commune main, les Eccleſiaſtiques meſmes & les Religieux, ſe meſlent de leur faire la guerre. Les Gantois s'aſſeurent de Denremonde en contentant la garniſon Allemande. La faction Eſpaignolle, remarquant qu'on la vouloit deſunir d'avec les Allemans, unit toutes ſes forces, les attire à eux ſous eſpoir du lucre & du pillage de tant de riches villes, & tous enſemble, ſous la conduicte de leur *Electo* & Colonels, font une guerre ouverte à tout le Pays. Il y eut à ſouffrir pour tous en ceſte triple guerre. Les troupes des Eſtats Royaux furent batuës par les Eſpaignolles prés de Louvain. Celles-cy pourſuyvies, maſſacrées par tout, & la guerre que le Prince leur faiſoit, prononcée juſte par les Provinces qui ne le recognoiſſoient point. 1576.

Les Eſpaignols ſont declarés ennemis.

Elles n'eſtoient pas loing de s'unir avec luy. Le Prince qui leur avoit fait comprendre que le point de la Religion ſe pouvoit concilier entre eux par moyens doux & pacifiques, avoit imbu le peuple & les Eccleſiaſtiques de baſtir une eſtroite correſpondance avec luy, & de joindre leurs intereſts aux ſiens. Les Gantois l'en preſſoient desja; & en cervelle de ſe voir ſur leur teſte une Citadelle gardée par une garniſon Eſpagnolle, preſte à les piller comme leurs voiſins, le prient inſtamment de les vouloir ſecourir. Ils vouloient enſerrer ces Eſpaignols par un ſiege, tirer par les armes leur liberté de ceſte preſſe, & ne remarquoient un plus fort inſtrument que le Prince pour les en delivrer. Il leur avoit promis toute aſſiſtance contre de telles troupes, & par avance leur avoit envoyé huict Compagnies de gens de pied & trois cents Chevaux pour leur ayder à leur ſiege. Son deſſeing eſtoit de fortifier ſon parti de ceſte belle & grande Province : Et celuy des Flamens de n'y entrer que ſous de bonnes conditions. La puiſſance d'Eſpaigne leur faiſoit encores peur, jamais ils ne regardoient le midy, qu'ils n'en redoutaſſent les foudres & ſur l'aproche du ſecours du Prince, ils ſont en des grandes perplexités s'ils le recevroient, bien qu'ils l'euſſent requis de le leur envoyer. Cela ce fit plus par l'adreſſe de quelques uns favoriſans le Prince, que par une commune inclination.

Le Prince ſecourt les Gantois.

Ces Gantois desja accouſtumés à maſcher la ſervitude, craignoient de ſe deffendre contre les oppreſſeurs de leurs libertés, n'alloient que lentement au ſiege de leur Citadelle, & plus par la timidité des aſſiegés que par les efforts des aſſiegeans, ils s'en virent à paine maiſtres ſous une compoſition aux Eſpaignols de vies & bagues ſauves. Ce ſiege, bien que mal attaqué, valut au Prince de la ville de Ziriczée & des Iſles d'alenviron, abandonnées par Montdragon, bien que tres-importantes à ſon maiſtre, pour accourir au ſecours de ceſte Citadelle.

Reprend Ziriczee & autres places.

Pendant tel tintamarre dans les Provinces Valonnes courues de trois furieux partis. Gand relevée de la crainte de ſa garniſon, & les autres Provinces en ſueur de tant de travaux, fruſtrées de l'ayde de l'Empereur Maximilian, qui les avoit touſiours ſi favorablement ſecourues de ſon interceſſion envers l'Eſpaigne, reclament le Prince pour les maintenir, & par la Pacification de Gand, luy donnent une eſpreuve du parti qu'elles deſiroient ſuyvre. Guillaume content au poſſible d'avoir veu les Eſpaignols ſi mal menés, par ceux qui avoient favoriſé leur parfaicte obeiſſance, croit que ce n'eſtoit pas aſſés s'il ne rendoit la boutade de ce peuple irreconciliable par quelque nouveau acte. Il eſtoit recerché d'appointement & de ligue par les Provinces Valonnes & ne reſtoit plus qu'à indire le lieu pour en traicter. Il les voulut tirer de tout ombrage, & leur faire paroiſtre que ſon intention eſtoit tout autre que de les vouloir ſurprendre, ou forcer de luy accorder plus qu'ils n'euſſent deſiré ; leur donne Gand pour lieu de traicté,

Et en Eſtat de traicter avec iceux.

& pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1576. & pour une entiere confience à leur affection & bonne volonté, s'y rend en perſonne avec les Deputés de Hollande & de Zéelande. Ceſte franchiſe gagna le cœur de ce peuple qui eſtoit desja à luy par inclination, & deſireux de vivre & de mourir ſous le commandement d'un ſi brave Prince accorde tous ces points avec les Deputés de toutes les Provinces du Pays-bas. *Qu'il y auroit deſormais une bonne & ferme paix entre eux. Qu'ils joindroient leurs armes pour expulſer hors du pays tous les Eſpaignols & autre milice eſtrangere, favoriſer la convocation des Eſtats Generaux; ſans qu'ils peuſſent entreprendre quelque choſe les uns ſur les autres. Que le Prince demeureroit en ſes Eſtats d'Admiral General & de Gouverneur d'Hollande, Zéelande, Bommel & dependences pour y commander en tout comme il fait preſentement, ſans aucune innovation ni changement, ſi ce n'eſt de ſon gré & conſentement, juſques à ce que par les Eſtats Generaux en ſoit autrement ordonné. Que tant ledict Prince, que tous les autres Seigneurs, Nobles, & particuliers ſeroient remis en leurs honneurs, & reentreroient en la poſſeſſion de leurs biens confiſqués. Le rembourcement des deux grandes armées, emmenées dans le Pays par le Prince, remis à la deliberation des Eſtats Generaux:* ainſi qu'il ſe voit au long dans les Originaux icy non neceſſaires.

Le Prinſe ſe rend à Gand, & y traicte la pacification de Gand,

Le Roy d'Eſpaigne, qui comme le Renard trouvoit les figues ameres bonnes, parce qu'il n'en pouvoit pas manger de meilleures, confirma en apparence ceſte paix, pour en tirer de l'advantage, fit ſemblant de s'unir à un parti qu'il ne pouvoit pas desjoindre, & d'engraiſſer comme ces Americains les hommes qu'il avoit envie de devorer. Il ne voulut d'abord rompre ouvertement avec les Eſtats; neanmoins il tachoit ſous main de les opprimer & favoriſoit en tous ces mutins Eſpaignols.

approuvée par le Roy d'Eſpaigne,

Les Ameriquains, Margajas & Toupinambours engreſſent les hommes, puis les tuent, les rotiſſent & les mangent.

Les Lettres de remerciement qu'il eſcrivoit au Commandeur Rhoda, du ſoing qu'il avoit eu de bruller celles qui avoient eſté trouvées dans la Citadelle d'Anvers, contenans de grands miſteres; Les desſeings que les Eſpaignols avoient ſur la vie du Duc d'Arſchot chef du Conſeil d'Eſtat, & ſur celle de pluſieurs autres Seigneurs du Pays deſtinés à la mort comme les Comtes d'Egmont & de Horne; Le commandement que le Roy donna de faire contenter les mutinés, de pourvoir à leurs logements & de caſſer les troupes levées par les Eſtats; les lettres interceptes contenant inſtructions à Dom Jean d'Auſtriche deſormais Gouverneur du Pays-bas, *de chaſtier le Prince d'Orange & les Hollandois*, deſcouvrirent ſon jeu, & tout cela obligea chacun de veiller à ſa propre ſeureté & de confeſſer que l'Ethiopien ne change jamais de peau, ni le loup de naturel pour avoir eu la vie & ſuccé le ſang d'un nombre de brebis.

mais à double jeu.

D. Iean eſt eſtably Gou-

L'arrivée de Dom Jean & les procedures extraordinaires qu'il tint pour s'eſtablir, augmenterent les ſuytes de ces defiences & adjouſtées aux ruſes Eſpaignolles, obligerent le Prince de ſe ramaſſer, pour prendre ſes advantages à la ſubſiſtance des Provinces de ſes Gouvernements: tandis que de leur coſté les Eſtats Generaux des Provinces Valonnes, denichent les Eſpaignols des principalles forteresſes du Pays & de villes plus importantes, de Valenciénes, de Cambray, de toute la Friſe, Groeninghe, Ommelandes, & Drente où ils eſtoient recognus. Groeninghe fut remiſe au Prince par les mains de ſa garniſon Eſpaignolle, qui empriſonna ſon Gouverneur & cria, *Vive le Prince & les Eſtats.* Utrecht en fit autant aprés avoir demoli ſa Citadelle & chaſſé ſa garniſon. Viane & Culembourg à ſon exemple embraſſerent le parti du Prince & rejecterent au loing toutes humeurs Eſpaignolles. Chaſteaux & Citadelles raſés à fleur de terre par tout le Pays-bas, & par tout chacun s'eſtudioit à en chaſſer ceſte vermine d'Eſpaigne. Les Eſtats Generaux amendés de leurs fautes paſſées, & du tout alienés de Dom Jean en haine de ſes menées, recourent au Prince & à ſes ſages

ſes menées ſont deſcouvertes,

& le Prince eſcript aux Eſtats.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Conſeils pour en tirer le timon de leur conduicte; & de Middelbourg le Prince leur reſpondit en telle ſubſtance. 1576.

La Lettre eſtoit dattée de Middelbourg du dernier de Novemb. 1576

qui leur eſcrit avec un puiſſant raiſonnement.

Que puis que Dom Iean n'avoit autre deſſein que de ſuivre les traces de ſes devanciers au gouvernement des Pays-bas, bien qu'il fit quelque apparente demonſtration du contraire, & qu'il ſe fit entendre de vouloir former un Conſeil des principaux Seigneurs du Pays; qu'ils ne debuoient penſer de leur part autre choſe qu'au ſouſtien de leur legitime authorité, à quoy ils eſtoient conviés principalement par la conſideration du bien public, de la manutention de la Nobleſſe, ſubſiſtance de la bourgeoiſie, & entretien du menu peuple, qui tous avoient les yeux fichés ſur eux & avoient mis entre leurs mains corps & biens, pour en eſtre deffendus contre la tyrannie, la violence & l'oppreſſion.

Que ſur toutes choſes ils ſe debuoient bien garder d'entrer en aucun traicté avec luy, que premier il n'eut congedié tous les Eſpaignols & autres eſtrangers hors du pays, ſans s'arreſter à ſes belles parolles n'y aux promeſſes qu'il leur pourroit faire de les faire ſortir avec le temps. Et ſouvenés vous (dit-il) *de ce que le Roy meſmes vous en avoit promis avant ſon partement, qui ne fut executé qu'à demy un an & demy aprés & encor par la neceſſité qui l'y contraignit aprés la deffaite des Eſpaignols en Affrique.*

Qu'ils euſſent l'œuil au guet, pour empecher que Dom Iean n'uſurpat quelque puiſſance ou commandement ſur leur gendarmerie: car ils luy mettoient en main le couſteau avec lequel il leur couperoit la gorge & partageroit leurs volontés. Qu'ils devoient tirer ſerment de luy, de garder & entretenir tous & un chacun les privileges & libertés des Provinces tant anciens que modernes & de gouverner ſelon le contenu en iceux. Que ſa Majeſte y eſtoit obligée par promeſſe authentique & ſerment ſolemnel, à defaut dequoy c'eſtoit à eux de proteſter des inconveniens & de leur reſolution à s'y maintenir d'eux meſmes, juſques à la derniere goute de leur ſang. Que ceſte courageuſe reſollution leur fairoit obtenir une reſponce en moins de temps, leurs eſprits ne ſeroient plus ſuſpendus entre la crainte & l'eſperance, ce qui autrement luy donnoit un grand advantage de ſe fortifier ſoy-meſme & de les affoiblir dans l'incertitude des evenements.

Que les gens de guerre que Dom Iean deſtinoit pour ſa garde en ſi grand nombre, eſtoit une preuve certaine de ſa defiance & du deſſein qu'il avoit de ſubjuguer leurs volontés, & d'intimider leurs aſſemblées. Qu'ils en devoient faire mauvais jugement, puis qu'il les vouloit deſarmer pour s'armer ſoy-meſme.

Que tous les mauvais traitemens paſſés de ceux de ſa Nation, luy faiſoient dire qu'il eſtoit plus raiſonnable qu'il print confiance en eux, qu'eux en luy. Que c'eſtoit merveille que Dom Iean, qui n'eſtoit envoyé que pour Gouverneur voulut entrer en armes dans ſon gouvernement pour s'aſſeurer des Eſtats & en exiger le ſerment, & toutefois par la couſtume les Princes meſmes du Pays l'ont touſiours fait les premiers ſans armes aux Eſtats, avant que le recevoir d'eux. Qu'ils eſtoient plus obligés par conſcience & par le ſentiment naturel, au bien & à la conſervation de leur familles, qu'au contentement deſmeſuré d'un eſtranger, lequel au bout ne les traiteroit pas mieux que ceux de ſa nation avoient fait leurs combourgeois à Maeſtricht, à Anvers, & ailleurs, là où ils avoient exercé des actions brutales & deſnaturées au delà de toute cruauté & tyrannie, & tout cela avec impunité & notoire ſupport, puis qu'on a bien osé les vouloir faire paſſer pour naturels du Pays, ſous pretexte des volõtés du Roy. Et quel exemple, dit-il, *ſera cela aux autres Villes? ſe peuvent elles promettre plus de douceur s'il vient à les ſurprendre ſous un gouvernement Eſpaignol. Que la conſtruction des Citadeles & des Chaſteaux parmy eux, eſtoit cauſe de toute leur ſouffrance, pour n'y avoir pas apporté une ſi vigoureuſe reſiſtance comme ils avoient deub: que c'eſtoit le temps de pourvoir à la demolition s'ils ſe vouloient garentir de blaſme envers les eſtrangers, & de juſte reproche envers le peuple. Qu'il n'eſtoit plus temps de craindre la collere du Roy, de faire la petite bouche, ny de ſe chatouiller en leurs propres penſées, & croire que n'ayans pas beaucoup offencé l'authorité Royale, Ils trouveront la porte ouverte de ſa clemence. Car,* dit-il, *le*

Roy

1576. *Roy vous tient & repute (quoy que à tort) les Autheurs de tous les maux du Pays, Et il ne la vous pardonnera point. Iugés combien en vault l'aune, puis que pour une pauvre requeſte qu'on luy a preſenté en Iuſtice, il en a conceu une ſi grande indignation, que ſon courroux n'a point peu eſtre appaiſé. Que chacun de vous ſe prepare de gouſter de ce banquet qu'il vous a preparé; nonobſtant tous ces beaux entremets de graces, de pardons, d'oubliances qu'ils font ſemblant de vous faire ſavourer. Ils ne ſeront jamais chiches de belles apparences pour vous lurrer. Le naturel des Princes n'eſt pas d'oublier les offences, que quand les moyens de s'en venger leur deffaillent. La diſſimulation leur eſt familiere, & ſçavent fort bien prendre le temps pour s'en reſſentir: & tels mauvais exemples n'ont eſté que trop practiqués ſur les perſonnes des Comtes d'Egmond & de Horne, & d'une infinité d'autres. Eſtant naturel à la plus part des hommes de gaigner par fineſſe ce qu'ils ne peuvent emporter par la force: Qu'ils n'eſpargneroient aucune ruſe pour les faire tomber dans leurs filets. Penſés un peu,* dit-il, *quel creve-cœur c'eſt à un Prince qui croit d'avoir comme à ſa ſolde tous les elements, & d'un ſeul regard de faire trembler la terre, de voir ſes commandemens meſpriſés, ſon impuiſſance contre ſes ſubjects cognuë à tout le monde, & les moyens de ſe pouvoir venger à ſon appetit luy deffaillir. Cuidés vous qu'il ne mette toute fineſſe en œuvre pour y paruenir? Il le faut ainſi croire, & que ſes pensées & ſes actions n'auront autre visée jour & nuict. Ce n'eſt pas icy jeu d'enfans, ny peu de choſe, ce à quoy vous vous eſtés portés, vous ny pouvés garder moderation. Il faut aller de longue & paſſer ce Rubicon. Vous avés offencé un grand & puiſſant ennemy: vous n'avés que l'une de ces deux extremités pour remede, ou d'eſtre à jamais aſſervis ſous la tyrannie, ou de vous deffendre courageuſement par les moyens que Dieu vous a mis en main, leſquels ſont faciles ſi vous demeurés bien unis & attachés par enſemble, dans une ferme reſollution.* Et pour concluſion leur conſeille, *que ſi Dom Iean veut acquieſcer à l'expulſion des Eſpaignols, qu'ils doivent inſiſter au reſtabliſſement & à la conſervation de leurs privileges, & y adjouſter ces conditions. Que les Eſtats luy ſeront adjoints au gouvernement, en la diſpoſition des finances, avec faculté de s'aſſembler deux ou trois fois l'année ſelon qu'ils adviſeroient pour ordonner des affaires, & pour reformer ce qu'il y auroit de deſreglé en l'adminiſtration: Que toutes Citadelles & Chaſteaux ſeroient demolis & abbatus: Qu'il ne pourroit faire aucune levée de gens de guerre ſans leur conſentement, ny pourvoir les villes de garniſons que par leur advis. Les prie de recevoir en bonne part ſes mouvements comme de celuy qui vouloit expoſer ſes biens & ſa vie juſques à la derniere goutte de ſon ſang pour le bien de ſa patrie, & d'eux tous en particulier; proteſtant qu'il ſeroit touſiours preſt de le leur teſmoigner en effect.*

Ces belles raiſons politiques procedantes de l'Organe d'un ſi grand hõme, qui opere beaucoup. mirent le cœur au ventre des Eſtats, & les firent reſoudre à la vigueur. Le Prince leur donne encor des moyens & des mouvements, de faire levée de gens de guerre en Allemaigne, & d'implorer l'ayde de la Reyne d'Angleterre, de laquelle ils obtienent un preſt de quarante mille Angelots, & promeſſe de 160. mille.

A cela Dom Jean fait ſemblant de berguigner, & pour appaiſer les Eſtats, traicte avec eux une ceſſation d'armes pour quinzaine, qui enfanta en ſuyte
1577. ce fameux accord, par lequel les Eſpaignols ſortirent du Pays-bas, & toutes les Citadelles furent remiſes entre les mains des Provinces.

& enfante un bon accord. Le Prince & les Eſtats de Hollande & Zéelande faiſoient corps à part: la religion Reformée eſtoit la livrée qui les diſtinguoit des autres Provinces: mais tous enſemble proteſtoient de ne recognoiſtre autre authorité que celle de leur Roy.

dont le Prince eſt adverti. Les Eſtats Generaux, qui cognoiſſoient bien les defferences & les reſpects particuliers qu'ils debuoient au Prince, ſon affection & ſon pouvoir à leur commune ſubſiſtance, luy font entendre par Deputés la teneur de leur accord avec Dom Jean; l'Ambaſſadeur de l'Empereur s'adjoint à ceſte delegation, luy en rend raiſon & aux Eſtats des Provinces de ſes Gouvernements.

1577.

Le Prince profés en miſtere de la cabale Eſpaignolle, perçant des yeux de ſa prudence juſques dans les plus ſecrets replis de leurs deſſeins, Et jugeant bien que les Princes qui deſcendent du haut eſtage de leur grandeur, en ce bas degré de traiter avec leurs propres ſubjects, ne s'y portent qu'à regret & par cõtrainte, tousjours à deſſein de faire leurs affaires, & de prendre mieux leurs meſures; en dit ſes ſentiments avec liberté, les fait voler par tout ſous imprimés, affin que chacun les vit, les leut, les cognut.

& faict une declaration là deſſus,

Là il loüe leur ſaint zéele, de voir le Pays delivré de l'oppreſſion & de la violence Eſpaignolle, & de vouloir entretenir la Pacification de Gand. Mais que à bien conſiderer tous les articles de ce traicté, il ne luy ſembloit pas qu'on eut bien prins garde à tout. Qu'on avoit couvertement retranché la faculté de convoquer les Eſtats Generaux à ceux qui en ont le pouvoir. Que leſdits Eſtats eſtoient obligés à des nouveaux ſerments contre l'uſage. Que les privileges du Pays demeuroient violés & aneantis meſmes au regard de la detention de ſon fils le Comte de Bure, contre lequel on ne pouvoit avoir preſumé crime, veu la foibleſſe de ſon aage. Que la Pacification de Gand n'y eſtoit approuvée qu'en parolles equivoques & de double entente.

Que ces bãdes mutinées d'Eſpaignols qui avoient exercé pluſieurs actes brutaux & infames, n'agueres declarés traitres & ennemis du Pays, y eſtoient traités avec trop d'honneur, que d'entrer en compoſition avec eux, & de ſouffrir qu'ils emportaſſent ſans contradiction, à leur barbe & au conſpect de tout le monde, leurs bagues, joyaux, & meubles plus precieux. Qu'ils n'avoient pas rellevé comme ils debvoient les intereſts de la Reyne d'Angleterre & de Monſieur frere du Roy de France, ni recognu les grandes aſſiſtances, qu'ils leur avoient teſmoigné dans leurs plus grandes extremités: Ce qui valoit bien pour le moins de les y avoir comprins en termes exprés & honnorables. Qu'il n'y trouvoit point les aſſeurances des Hollandois & Zéelandois, ny la reſtitution entiere des particuliers au regard de leurs biens & dignités. Que toutes choſes devoient eſtre prealablement reſtablies, avant que les Pays fuſſent deſarmés, & Dom Iean affermi en ſon gouvernement. Qu'ils devoient bien meurement peſer toutes choſes, qu'en affaires de telle importance la precipitation eſtoit dangereuſe, & qu'il prioit Dieu que le ſuccés reſpondit à ſon deſir. Qu'en ce qui les touche enſemble les Eſtats de Hollande, Zéelande, il n'en faloit plus diſputer, puis que c'eſtoit choſe faite. Neantmoins pour avancer le partement des Eſpaignols, la paix generale, la conſervation de leurs privileges, il eſtoit content de ſouſcrire ceſt accord, ſous ces conditions. Que leſdits Sieurs Eſtats Generaux luy paſſeroient promeſſe authentique, & aux Eſtats de Hollande & de Zéelande, que ſi les Eſpaignols ne partoient actuelement du Pays, dans le temps qui leur eſt preſigé par ledit traité, iceluy paſſé, leſdits Eſtats Generaux ne traiteroient plus avec luy, ains pourſuivroient leur expulſiõ par la voye des armes. Qu'apres le deſpart deſdits Eſpaignols ils ne recognoiſtroient Dom Iean ny aucun autre pour Gouverneur, que premier il n'eut entierement reparé les breches qui ont eſté faictes aux franchiſes & privileges du Pays, ou contraires à la Pacification de Gand: Et chacun reintegré en ſes biens dans les Pays-bas, & Comté de Bourgoigne.

Les Eſtats Generaux donnent la main au Prince & aux Hollandois, & ſans ſe faire tirer la manche ſouſcrivent à leur requiſition, par une declaration ſolemnelle, & y obligent par ſerment tous leurs Colonels & gens de guerre. Le Prince n'eſpargne rien pour intimider ces eſtrangers, affin de les aiguillonner de haſter le pas, fortifie pluſieurs places; Sparendam & Haerlem revienent ſous ſon obeiſſance. Il n'eſpargne rien pour y adjoindre ces deux belles villes Amſterdam & Utrecht, & diſpoſe ſes navires de guerre ſur les Ports & Havres de ſes gouvernements. Dom Jean tache de le contrecarrer ſous main, ne l'oſant pas ouvertement; mais inutilement comme nous verrons tantoſt: & tandis qu'il fait l'empreſſé de contenter ſes Eſpaignols, pour les faire vuider en teſmoignage de ſa bonne foy, ſous laquelle il avoit envie d'enrooller les Flamans, le Prince le preſſe & y tient la bonne main, fait ſolliciter les Eſtats pour l'y contraindre, & en telle ſorte qu'il ne s'en peut plus deſdire.

ſouſcripte par les Eſtats.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1577. deſdire. Mais de l'effectuation de ſa promeſſe qui luy ſembloit ſi deſadvantageuſe, voicy qu'il en tire un deſſeing autant damnable que plein d'injuſtice & d'ambition pour l'entrepreneur. Dom Jean duquel l'eſprit haut eſlevé ne ſe pouvoit ſaouler que de Royaumes & de Couronnes, & qui avoit desja beaucoup deſpencé à ſon Roy, pour ſe rendre Roy d'Alger; forme une entrepriſe ſur l'Angleterre qu'il devoit faire profiter par ſes troupes Eſpaignolles chemin faiſant. Elle eſtoit telle: Les Eſpaignols contraincts par l'accord de ſortir du Pays-bas, ſe devoient embarquer à Duynkerke & tous d'une main tourner à droicte, ſe jetter ſur l'Angleterre par le moyen des pratiques qu'ils y avoient, tuer la Reyne Elizabeth, delivrer de priſon la Reyne d'Eſcoſſe Marie Stuard, laquelle il devoit eſpouſer, & en un inſtant ſe faire Roy de deux Royaumes. L'execution n'en eſtoit pas difficille, par les grands reſſorts qui devoient joüer en meſme temps par tous les coings de ce Royaume; le deſſeing eſtoit envelopé du ſecret, & non jamais preveu que par noſtre Prince, le clair voyant & l'inſtrument d'eſlite pour la paix de tout ce grand peuple. Pour le deſtourner, il induict les Eſtats de faire filler ces Eſpaignols par la terre & de ne leur permettre de ſortir par mer, & fait tant qu'en fin il leur fait tout quitter, pour tout remettre entre les mains des Eſtats, Anvers, Liere, Maeſtricht & grand nombre d'autres places. Ce ne fut pas ſans ruine du pays, ni ſans maledictions des peuples qui les avoient ſoufferts. Dom Jean en un mot ne pouvoit eſtre receu autrement Gouverneur, par l'ordre que le Prince y avoit mis; car dés ſeulement que les Eſpaignols furent ſortis, Bruxelles le receut avec magnificẽce & il fut accepté pour Gouverneur General de tout le pays. Les commencements de ſon commandement furent doux & couverts, amis & ennemis eſgalement bien venus, les malcontens careſſés, grands & petits bien traictés: Mais la tempeſte devoit ſuyvre de prés ce peu de bonace, & donner à D. Jean ce ſale Eloge du Pontife Romain, qu'il eſtoit entré en Renard pour commander en Lyon. De fait il ſe jette dans les briſées de ſes devanciers, & ne marche deſormais que ſur les desbris de l'extorſion, de la tyrannie & de la violence.

Entrepriſe ſur l'Angleterre.

Dom Ieã traictoit de ceſte conſpiration avec le Pape & ceux de la ligue de France. Le Pape en donna ſecretement advis au Roy d'Eſpaigne qui en fut fort faché, pour ne vouloir pas que ſon frere baſtard eſtẽdit tant ſes aiſles, & de jalouſie fit ſecretement tuer Eſcovedo ſon Secretaire qui l'entretenoit en ſes penſées, & luy meſmes mourut l'année d'apres de mort violente.

Sortie des Eſpaignols.

Menées de Dom Iean.

Le Prince le vit venir de loing, & avoit ſi bien pourveu à ſes affaires qu'il n'y trouva que mordre. Neanmoins toutes ſes principalles viſées alloyent contre luy, & Dom Jean croyoit qu'ayant abatu ce grand arbre, tous les peuples qui ſe tapiſſoient ſous le couvert de ſon ombre, ſeroient facilement expoſés à l'invaſion des vielles maximes de la cruauté de ſa maiſon. Mais il eſtoit trop jeune pour entrer en paralelle avec un vieux routier: Ce ſçavant Pedagogue du Pays-bas donna du foüet à cét eſcervelé Caſtillan & le renvoya honteux à l'Eſcole. En voicy l'hiſtoire.

Prèveuës par le Prince.

Dom Jean fait ſemblant de s'inſinuer dans l'eſprit du Prince par compliments, & de vouloir nourrir bonne correſpondance avec luy; luy envoye le Duc d'Arſchot & autres Seigneurs de marque comme pour traiter avec luy & l'endormir, tandis que de ſon coſté, il excite les Eſtats Generaux de joindre leurs forces aux ſienes, pour faire la guerre au Prince, au cas qu'il ne voulut acquieſſer entierement au traicté de paix, ſe ſousmettre à ceſte *parfaicte obeiſſance* tant deſirée, & qu'il voulut empeſcher le reſtabliſſement de la Religion Catholique.

Guillaume le bat d'un meſme endroict, eſtend les bras contre ce nouveau ennemy, plus rempli des fumées de l'orgueil de ſa nation, que du deſir de bien faire & de reparer les fautes de ſes anteceſſeurs; continuë de travailler par voyes douces à renger les Amſterdamois dans l'union des Hollandois, & de mettre en eſtat les places de ſes Gouvernements.

Et rabatuës.

Dom Jean avoit double jeu: l'un deſormais plus deſcouvert contre le Prince & ſes Hollandois: l'autre couvert contre les Eſtats Generaux: Mais il joüe ſi mal ſon perſonnage, qu'il ſe deſcouvre à tous les deux & attire tant plutoſt confuſion & dommage ſur ces entrepriſes. Il n'eſpargne rien pour monter

Deſſeing principal de Dom Iean.

ſon

ſon authorité à un plus haut point, veut renforcer ſes gardes, viſiter les villes à ſa fantaſie, en caſſer les Gouverneurs particuliers, commander & eſtre obey de tous les gens de guerre comme Capitaine General, pourvoir toutes les charges, changer les Magiſtrats, en ſomme diſpoſer de tout en baguette. Ce qui luy fit plus de mal furent ſes jactances. *Si j'eſtois*, diſoit-il, *en Italie, je viendrois pour ce ſeul ſujet, de faire la guerre au Prince d'Orange, tant je l'eſtime importante au ſervice de mon Roy.* Il n'avoit pas mal raiſon. 1577.

Guillaume ſappoit accortement l'authorité qu'il vouloit enjamber ſur les Eſtats, & les lettres interceptes de Dom Jean au Roy d'Eſpaigne, tombées entre les mains du Roy de Navarre, par luy envoyées au Prince, & de main en main du Prince aux Eſtats Generaux, acheverent de le gaſter, par la deſcouverte de ſes menées & de ſes pernicieux deſſeings. Dom Jean s'en mordit la queüe, & outrement indigné contre le Prince, qui avec ſa froideur mattoit inceſſamment toutes ſes chaleurs de foye, l'accuſe par ſes Ambaſſadeurs envers l'Empereur, les Electeurs, & Princes de l'Empire, d'avoir rompu la paix & les articles de l'accord, ſans l'advis meſme des Eſtats Generaux & ſans en advertir le Prince qu'il accuſoit. Il s'en juſtifie envers tous & contre tous, ſe deſcharge de toutes ſes accuſations ſur Dom Jean, & par le revers de la medaille fait voir au jour toutes les fineſſes de cét Emiſſaire d'Eſpaigne, qui de nouveau & pour tant mieux mettre le feu aux eſtoupes, avoit fait decapiter un bourgeois de Malines ſous foible pretexte, mais en effect pour eſtre Proteſtant. Ces ſuytes approuveront les precautions du Prince & la malice de l'ennemy.

Ces lettres contenoient que les accuſatiõs que Dom Iean faiſoit contre le Prince d'Orãge, eſtoient faites à deſſeing de remettre le pays en guerre l'un cõtre l'autre.

Deſcouvert par ſes lettres

Dom Jean fait ſemblant de vouloir faire ſortir les troupes Allemandes hors du pays, & de l'argent que les Eſtats eſtoit obligés par l'accord de luy fournir pour les payer de leurs decomptes, il les veut de nouveau entretenir en ſon ſervice: de plus il forme des entreprinſes ſur Anvers & ſur Mons pour s'y rendre le plus fort : elles ſont deſcouvertes, adjouſtés y la publication de ſes lettres interceptes, & en meſme temps la ſurprinſe qu'il fit de Namur pour y aſſeurer ſa perſonne, qui acheva de le gaſter & de renouveller la guerre plus forte que jamais.

& par ſes actions.

Les troupes de ſon halaine ſont battuës & chaſſées par tout. Le Duc d'Arſchot & le Prince de Chimay abandonnent ſon party. Ses garniſons ſont contrainctes de quitter Bergues ſur le Zoom, Tertolen, Boſleduc & Breda. Les Eſtats s'en inveſtiſſent, l'accuſent envers le Roy & le depeignent de ſes vives coleurs. En tel eſtat Dom Jean ſe renge derechef à la douceur, recerche les Eſtats de paix ſous des ouvertures propres à exciter la guerre contre le Prince & les Hollandois; ſes propoſitions ſont rejetées, & comme par deſpit il ſe retire en Luxembourg pour y ramaſſer ſes forces & en apparence pour là attendre ſon congé du Roy. Le Prince le laiſſoit morfondre dans ſes penſées de vanité & luy retrenchoit dextrement les moyens de luy nuire.

Et puny.

D. Iean ſe prepare à la guerre

Il eſtoit lors en Nort-Hollande viſittant les villes de ſes Gouvernements, & jugeoit bien que Dom Jean n'eſtoit pas ſi lache de cœur pour ſe retirer ſur ſa perte avec honte. Ainſi ayant ſagement pourveu à tout ce qui dependoit de ſes ordres, il conſeille & preſſe les Eſtats des Provinces Walonnes de faire levée de trois mille chevaux, & de deſraciner du tout Dom Jean de la terre de leurs Provinces. Ils aymerent mieux s'aſſeurer des villes reconquiſes, & ne furent pas à ſe repentir de n'avoir coupé le pied aux projets naiſſans de la vengeance premeditée de Dom Jean.

& le Prince à ſe deffendre.

Leurs plus grands preparatifs à la deffencive furent, de faire raſer le Chaſteau de Gand, de joindre Cambray à leur party & d'aſſembler leurs armes à Wavre: Mais il falut bien toſt haſter le pas. Dom Jean ſe fortifioit & ne les faiſant que moleſter, les fait reſoudre de deputer une honnorable Ambaſſade au Prince, pour le ſuplier de venir à Bruxelles, les aſſiſter de ſes ſages advis

Les Eſtats Generaux vont mollemẽt à la deffencive

&eſtre

1577. & eſtre preſent, à des reſolutions importantes pour leur conſervation.

qui les reçoit courthoiſement,

Guillaume eſtoit trop bon Politique pour les en refuſer : il les remercie courthoiſement de l'eſtime qu'ils faiſoient de ſa perſonne, proteſte de vouloir employer corps & biens pour leur deffence, loüe Dieu de la ferme reſolution qu'ils ont prinſe à fomenter une mutuelle correſpondance entre les Provinces, leur dit, *qu'il eſpere que le Dieu de concorde, qui leur avoit inſpiré ceſte bonne union, verſeroit ſes benedictions ſur leurs ſaincts & loüables deſirs.* Et ſur ce qu'ils le requeroient de ſe rendre parmy eux à Bruxelles, il leur tient ce diſcours.

reſpond à leurs offres.

Que bien qu'il deſirat avec paſſion, de viſitter la ville qui eſtoit comme ſa Patrie, & de joüir de la compagnie de ſes freres & bons amis, parmi leſquels il avoit eſté nourri & eſlevé dés ſa jeuneſſe, toutesfois qu'il les prioit tres-affectueuſement de mettre en conſideration la charge qu'il avoit en Hollande & Zéelande, & l'eſtroicte alliance qu'il avoit contractée avec eux, confirmée par une infinité de teſmoignages d'une mutuelle bienveillance, dans les agitations de la guerre, qui ne luy permettoit d'en partir ſans le communiquer aux Eſtats du pays comme il fairoit, affin de ſe porter plus librement au ſervice general de la Patrie. Qu'il fairoit obſerver & garder de bonne foy la Pacification de Gand, ſuyvant laquelle il empecheroit de tout ſon pouvoir, que la Religion Catholique ne fut opprimée és autres Provinces ; & quand à la permettre dans la Hollande & Zéelande, que celà dependoit de la determination des Eſtats Generaux, ſans l'advis & conſentement deſquels il n'y pouvoit rien. Que telle nouveauté pourroit alterer le repos des peuples, laquelle luy ſeroit imputée: neantmoins qu'il ſeconderoit & ſouſtiendroit de ſon pouvoir toutes leurs volontés & inclinations au bien du pays; les aſſeurans qu'ils le trouveroient par tout, fidelle Patriote, amy, & ſerviteur.

Et s'en va à Breda, & de là à

Il importoit aux Hollandois que leur party demeurat fortifié de la confederation des autres Provinces ; & pour la ſerrer d'un nœud plus eſtroit, les Eſtats prenent au poil ceſte honorable recerche, jugeant bien qu'il n'y avoit un plus puiſſant inſtrument que le Prince pour les y entretenir. Sa preſence eſtoit donc requiſe pour leur donner la main : Ainſi ils conſentent qu'il les aille viſiter. Le Prince ſe rend dans ſa ville de Breda avec Charlote de Bourbon ſa troiſieſme femme, où il eſt receu de ſes ſubjects avec une incroyable allegreſſe. De là il prend ſon chemin à Anvers, qui le reçoit à bras ouverts en grande magnificence : La Bourgeoiſie l'alla rencontrer en armes ſur les confins, les Prelats de Villers & de Marolles, le Baron de Frelin & de Capres, Deputés par les Eſtats de Bruxelles, le furent recevoir à Anvers en leur nom, & le conduiſirent à Bruxelles par le nouveau Canal, touſiours accompagné par la Bourgeoiſie d'Anvers marchant d'un coſté, & celle de Bruxelles de l'autre, tous en armes; & ainſi il y fit ſon entrée avec des applaudiſſements extraordinaires.

Anvers

& Bruxelles,

où il commence à eſtre envié des Grands

Ce ne fut pas pour s'y chatoüiller de ces humeurs populaires, il en avoit plus qu'il n'en deſiroit, mais il n'en pouvoit avoir aſſés ſelon ſon merite. Trop neanmoins au gré des autres grands du pays, qui en eſtoient jaloux, envians ſa vertu & l'affection qu'il avoit du peuple, qui ne le nommoit plus que ſon pere. Là les Eſtats Generaux le requirent d'honnorer de ſa preſence leur aſſemblée, conſultent journelement ſa prudence ſur toutes leurs difficultés, & ceux de Brabant deſtitués de Gouverneur par la defection de D. Jean, le ſupplient d'en accepter la charge. Ce gouvernement particulier eſtoit touſiours reſervé au Gouverneur General, & l'un n'alloit jamais ſans l'autre ; c'eſtoit donc un avant-mets de ceſte grande dignité porté ſur la table du Prince, avec plus de raiſon que ſur celle d'aucun de tous les autres grands du pays. Il les ſurmontoit tous en authorité, en Nobleſſe, en dignité, en puiſſance, en alliances, en experience, & en conduicte en affaires d'Eſtat. Mais le Duc d'Arſchot & les autres de la maiſon de Croy, les Comtes de Lalain, d'Egmond, & une vingtaine d'autres Seigneurs du pays, poſſedés d'une extreme

pour eſtre trop honoré à leur gré & fait Gouverneur de Brabant.

Le Prince ſe deſmela dextrement de toutes ces jalouſies, & en ſceut bien faire repentir les autheurs, comme il ſe verra en la ſuyte.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1577.

jalouſie de toutes ces grandes deferences, ne le pouvoient ſouffrir: non qu'ils vouluſſent joüer du pair avec luy, car il les ſurpaſſoit en toute ſorte; mais par ce qu'ils hayſſoient ſa vertu ſous pretexte de la Religion Catholique, laquelle ils ne croyoient pas eſtre bien aſſeurée ſous ſon Gouvernement.

Il n'appartient point de commãder, qu'à celuy qui eſt meilleur que ceux à qui il commande, diſoit ce grand Roy Cyrus. Xenophon.

Ils ſe laiſſent donc tellement tranſporter à ceſte mordante paſſion, qui ne donne jamais ſa dent que ſur la vertu, que ſans le ſceu & conſentement du Prince ni des Eſtats Generaux, ils eſliſent pour Gouverneur General Mathias Archiduc d'Auſtriche fils & frere d'Empereur, qui s'eſtoit offert à eux aprés la mort du Commandeur, & d'un meſme ſault de cholere luy deputent Maelſtede Gentilhomme du pays, pour en leur nom luy aller offrir le Gouvernement General. Mathias l'accepte, part nuictamment en poſte de Vienne luy quatrieſme, & ſoit que ſe fut au ſceu ou à l'inſceu de l'Empereur, il en fit ſes excuſes au Roy d'Eſpaigne & arriva à Liere en Brabant. Les Eſtats Generaux trouverent ceſte procedure des Nobles fort eſtrange; elle n'avoit eu pour conſeillere que l'ambition, ni pour dreſſiere que la haine. Le Prince ſe plaignit ouvertement de telle audace & ſe fit ouïr, que ce n'eſtoit à eux d'empieter toute l'authorité en un point ſi important, qui ne pouvoit dependre que de la reſolution de tous les Eſtats. Ces Nobles s'eſtoient imaginés qu'il en reüſſiroit de deux choſes l'une au regard du Prince, ou qu'il s'oppoſeroit à l'entrée de celuy qu'ils avoient eſleu, ou qu'il l'approuveroit; que s'il s'y oppoſoit, ils auroient ſujet de l'accuſer de ne viſer qu'à l'eſtabliſſement de ſa propre grandeur; que s'il l'approuvoit, il ne ſouffriroit pas ſeulement un contrepoids à ſon authorité, mais ſeroit contrainct d'en recognoiſtre une autre ſuperieure à la ſienne. Ils furent deceus; & Guillaume qui eut fait la leçon à tous ces apprentifs, ſe moqua d'eux, rangea l'Archiduc de ſon coſté, tous ſes ennemis au *da pacem*, & le Comte de Lalain à ſuivre ſes volontés. Ce dernier eſtoit General de l'armée des Eſtats, & la maiſon de Croy s'en vouloit ſervir, pour preſter main forte à l'eſtabliſſement de leurs deſſeings, ſi le Prince ne l'eut attiré à ſa cordelle.

Le Duc d'Arſchot & autres envoyent querir l'Archiduc Mathias qui arrive toſt apres. Les Eſtats le treuvét mauvais. & le Prince s'en plainct. Deſſeings de ceux de la maiſon de Croy, deceus en iceluy

Le Duc d'Arſchot en fut fort en peine, & n'ayant abandonné D. Jean qu'en croyant de retenir pardevers ſoy la principalle authorité ſur les Provinces Catholiques, dés qu'il voit que le Prince luy gaigne le devant, il tache de ſe repatrier derechef avec le Roy d'Eſpaigne, en s'oppoſant à l'authorité du Prince: mais il eut bien toſt ſujet de s'en repentir, & Dieu le ſouſmit à un eſtat, ou il eut plus beſoing du Prince que le Prince de luy.

& fort en paine.

Pour commencer à deſvuider ce peloton qu'il ne peut achever, il quitte Bruxelles, & marmotant un parti contre le Prince & les Eſtats, ſe retire en ſon gouvernement de Flandres, fait ſon entrée à Gand, avec appareil & resjoüiſſance, ſuivy de beaucoup de Nobleſſe & de gens de guerre, promet tout à ce peuple changeant & puiſſant, pour ne luy rien tenir, reſtitution de leur privileges, & tout ce qui luy pouvoit concilier l'affection publique.

Menées du Duc d'Arſchot

Le Prince le voit venir & y pourvoit. Imbiſe, Rihove & quelques autres ſiennes creatures furent ſes inſtruments, & preſſerent ſi inſtamment le Duc ſur le point de leurs privileges, qu'ils l'obligerent au refus, l'emmenerent au point où ils le deſiroient, & deſcouvrirent au peuple qu'il ne les vouloit nourrir que de promeſſes, tandis qu'il payeroit de beaucoup d'effects la tyrannie Eſpaignolle. Ce peuple deſabuſé ceſſa deſlors de l'aymer, & entaſſant faction ſur faction, cabale ſur cabale, ne penſa plus qu'aux moyens de s'y reſtablir, de conſerver leurs vies, & de prevenir les dangers. Ils ſe donnent la main de cõcorde pour la cauſe commune. Rihove eſt envoyé ſecretement au Prince qui eſtoit à Anvers, pour luy en donner compte. Et quel remede dit le Prince. *Monſeigneur*, dit Rihove, *je n'en ſçay point d'autre que de prendre le Duc par le col, avec tous les Eveſques, Prelats & Nobles, & les chaſſer.* Mais dit le Prince d'abord,

deſcouvertes & prevenues.

1577. d'abord, *ſera-il ſagement fait d'y aller ainſi à la deſeſperade.* Rihove reſpond, *qu'il n'en ſçavoit point d'autre, & qu'ils eſtoient tous reſolus de preferer une mort honnorable à une vie honteuſe accompaignée de crainte & de ſervitude. C'eſt un autre fait*, dit le Prince: *Mais quelle adſiſtance pretendés vous de trouver?* Rihove luy reſpond genereuſement, *que puis qu'il voyoit bien qu'il n'en pouvoit point avoir de luy, il ne vouloit que recommander l'affaire à Dieu, ſouſlever le Peuple & l'obliger à recouvrer luy-meſme ſes privileges.* Le Prince deſapprouvoit ce moyen comme temeraire, & toutesfois il remarquoit un extreme danger d'y laiſſer plus long temps commander le Duc: en ceſte agitation de reſolution, il dit à Rihove, *qu'il y vouloit encor penſer*, & le jour ſuyvant un peu plus reſolu, le mande venir, l'interroge, *s'il avoit la meſme reſolution*, & ſur la reſponce de Rihove, *qu'il y perſiſtoit, & qu'il eſperoit d'en venir à bout ou d'y mourir*; le Prince hauſſant les eſpaules, luy fait cognoiſtre qu'il y voyoit fort peu de jour, Rihove ſe retire. Le Prince mande S. Aldegonde & luy dit de parler à Rihove, & le ſonder, pour ſçavoir s'il n'avoit point quelque autre moyen pour venir à chef de ſon deſſeing. S. Aldegonde ſe rend à la chambre de Rihove & ne le cognoiſſant pas, s'en adreſſe à un Bourgmaiſtre de Denremonde logé chés luy qui ne ſçavoit rien de l'affaire.

Rihove arrive là deſſus, couvre habilement ceſte faute, deffend au Bourgmaiſtre d'en parler à peine de la vie, il garda le ſecret; S. Aldegonde s'abouche avec luy, & aprés longue conference, l'exhorte ſans plus parler au Prince, d'executer genereuſement ce fait s'il en avoit le cœur: Et le Prince pour ſçavoir de quelle façon Rihove joüeroit ſon roolle, envoye ſecretement un Gentilhomme à Gand, pour l'en informer & l'en tenir incontinent adverti.

Par l'inſtrument de Rihove.

Rihove part de la main, prend à Denremonde chemin faiſant quatre mouſquetaires, avec leſquels il ſe rend ſecretement à Gand. Le meſme jour Imbiſe autre Tribun de ceſte cabale, prend ſon temps pour rencontrer le Duc, le trouve allant à la Maiſon de Ville, le prie de remettre ſes privileges au peuple pour ſa ſatisfaction. Le Duc prend en mauvaiſe part telle propoſition en lieu public, l'en tance & rebroue aſprement, ſe met en collere, & avec menaces, *on trouvera bien*, dit-il, *ces crieurs de privileges, il s'en faut ſaiſir & de tous leurs adherens, c'eſt le Prince d'Orange qui les ſuſcite.* Imbyſe reſveille ſes eſprits, le peuple qui le ſuivoit s'effarouche à ces menaces, le bruit s'eſpend par toute la ville, chacun court aux armes, qui pour Imbyſe, qui pour le Duc. Parmy le vacarme de telle diviſion, qui tendoit à effuſion de ſang, le Magiſtrat n'eſpargne rien de ſon authorité ny de ſes perſuaſions, pour faire faire armé bas au peuple. Ainſi chacun ſe retire. Sur les quatre heures du ſoir Rihove ce grand entrepreneur & zéelateur de la liberté publique, arrive en la ville, s'arme d'abord avec quatre de ſes ſerviteurs, & quatre Mouſquetaires, leſquels ils diſpoſe ſur quelques avenuës, crie à l'aide à tous ceux du voiſinage, appelle ſes amis, *Et* dit-il, *qui m'aimera qui me ſuive.* En ceſt equipage il prend le chemin de la maiſon d'Imbiſe, lequel il rencontre avec Croyvelde, le Cappitaine Meghem & autres chefs de ſa faction, ſe plaint à eux *de ce qu'on avoit fait poſer les armes au peuple, voyant leurs ennemis diſpoſés de leur donner une camiſade la nuict prochaine: Qu'ils avoient encor du temps pour prevenir le danger, qu'il faloit reparer ceſte faute, proffiter l'occaſion, reprendre les armes. Qu'il ſeroit le premier à deſcendre en ruë pour maintenir la liberté. Qu'il faloit ſecoüer le joug de la tyrannie, extirper à fonds l'Inquiſition d'Eſpaigne, & chaſſer au Diable tous les nouveaux Eveſques.* Meghem reſpond. *C'eſt parler en homme, ainſi faut-il faire, je vous promets de vous adſiſter juſques à la mort.* Tous les autres en dirent autant. Imbyſe arreſte à la maiſon pour pourvoir aux neceſſités, tandis que Rihove, Meghem & les autres *capo di parte*, prenent charge de demener les mains. Ils aſſemblent leurs adherans, & tous en foule accourent au logis du Prince, qu'ils ſaiſiſſent

Qui eſmeut une ſedition.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

d'emblée, & de meſme pas ſe rendent maiſtres du Chaſteau & du Canon qui y eſtoit : lors ils remonſtrent au peuple *la ſervitude ſous laquelle ils eſtoient opprimés, les exhortent de penſer à eux, & de ſe mettre devant les yeux la generoſité de leurs anceſtres ſi ſouvent armés avec heureux ſuccés, pour le ſouſtien de leur liberté* : mais pour encor, peu s'eſmeuvent au bruit, ja rebutés par la fauſſe allarme du premier inſult, demeuré ſans execution. Rihove ne pourſuit pas moins ſa pointe ; dans un ſi viſible danger, tout dependoit d'une prompte & vigoureuſe execution : il avole en teſte de ſa troupe au logis du Duc, où l'on n'attendoit rien moins que luy. Les gens du Duc font mine de ſe mettre en deffence. Dans ceſte chaleur de foye ces braves Capitaines ſe prenent à crier, *qu'il faloit bruller ces oiſeaux dans leur nid, demandent de la paille & du bois pour mettre le feu aux portes*. Le Duc en telle confuſion craignant de ſa vie, dans une emotion populaire, qui n'a ne mords ne ſengle, les ſiens ſans reſiſtance, hors de moyé de s'en defaire, fait faine douce, commande à ſes gens d'ouvrir la porte ; toute ceſte foule confuſe entre dedans en extreme furie, menace le Duc, & des paroles aux effects, pluſieurs ſe veulent jetter ſur luy pour l'aſſener : mais Rihove les en empeche par deux fois : le Duc eſt fait priſonnier avec les principaux de ſon parti, & tous logés ſeurement en diverſes chambres dans la maiſon de Rihove : le Magiſtrat demeura inviolable.

Et prend le Duc priſonnier.

Qualibet ſeditio in qualibet civitate rectè curatur ſi tollantur eius cauſa. Menen. Agrippa apud Dioniſ. Halicarnaſſ. lib. 6. cap. 75.

Par ceſte capture l'emotion que l'obſcurité de la nuict avoit renduë doublement affreuſe ceſſa entierement, & Dohain qui avoit veu joüer le jeu, eſtant aux eſcoutes de la part du Prince, ſe rendit incontinent à Anvers pour luy en faire rapport.

Le Prince en a advis,

Le Prince fut eſmerveillé du ſuccés de l'entrepriſe, ſi furent bien les Eſtats Generaux. Les entrepreneurs ſe rendent abſoluëment les maiſtres de ceſte puiſſante ville & des autres principales de Flandres, comme de Bruges, d'Ipre, d'Oudenarde, & font aliance avec Anvers & Bruxelles, attendant que le Prince & les Eſtats y euſſent pourveu definitivement. Ceux-cy y deſpechent incontinent pour la delivrance des priſonniers, & notamment du Duc, qui fit publier un oubli & un pardon de ceſte violence, à la priere des Eſtats ; Et Rihove qui avoit relaché ce priſonnier à regret, induiſit les Gantois d'en faire imprimer une Apologie. Leurs motifs principaux eſtoient, de s'oppoſer au Duc & aux ſiens, qui avoient voulu diviſer les Provinces, oſter le Gouvernement de Brabant au Prince d'Orange, legitimement appellé par la libre election des Eſtats, & introduire l'Archiduc Mathias à main armée dans la Flandres, pour de là ordonner de l'Eſtat à leur fantaſie, & faire la guerre au Prince, au cas qu'il n'eut voulu quitter ſon Gouvernement.

Fait delivrer le Duc,

Ce traict eſt excellét & d'un vray maiſtre homme. Quand vos ennemis vous oppoſeront un autant ou plus puiſſant que vous, pour flanquer leurs deſſeings & occuper les voſtres, n'eſpargnés rié pour vous le rédre ami, juſques à ce que vous ſoyés venus à bout de voſtre but principal, qui eſt de prevenir & de rembarrer ceux qui vous ſont principaux ennemis. Diſent les Politiques.

Le Duc d'Arſchot & ceux de ſa faction, eſtoient reduits au petit pied par ce rude traitement. Le Prince & les Eſtats Generaux de tres-bonne intelligence, pour ne perdre temps, & pour obliger de bonne grace celuy que les autres avoient appellé à deſſeing de le rendre chef de parti contre eux, reſolus de rendre à l'Archiduc toutes les deferences d'honneur deubës à ſon ſang & à ſa qualité, le font bienveiguer de ſon heureuſe arrivée dans le pays, l'aſſeurent de le pourvoir en bref du Gouvernement General, & cependant l'introduiſent avec grande ſolemnité & magnifique appareil dans Anvers. Le Prince monte à Cheval avec toute la Nobleſſe du pays, pour l'aller recevoir, & la bourgeoiſie prend les armes pour honnorer ſon entrée : trait admirable de la prudence du Prince, qui leur donna ſi avant dans la viſiere, que la haine & la malveillance de ſes ennemis ſe redoubla contre luy, en ſorte qu'ils employerent le verd & le ſec à faire revolter les Provinces d'Arthois & de Hainaut.

Et recevoir avec honneur l'Archeduc.

Le Prince cótinuoit d'agir avec les Eſtats Generaux en toutes les affaires du pays. L'Archeduc n'y eſtoit point verſé, & l'authorité du gouvernement ne luy eſtoit point encores remiſe. On interdit les levées des gens de guerre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1577. guerre à Rihove, principalement par la ſuggeſtion de ſes ennemis, lequel n'en deſiſte point, ains proteſte de vouloir demeurer ſur ſes gardes. La deffaite de l'armée des Eſtats à Gembloers par D. Jean, authoriſa la prevoyance de Rihove, & ſes forces vindrent bien à point au bien de la cauſe. Dom Jean eſt declaré ennemi du pays, on l'accuſe vers les Princes Chreſtiens comme la cauſe de leurs miſeres. Les deux Relligions s'uniſſent de plus fort par communs intereſts, ſous les ſeaux du ferment & d'une mutuelle protection. L'Angleterre entre en alliance avec les Eſtats, ſous des conditions eſtroites & reciproquement advantageuſes au bien public; la Reyne ſollicite le rappel de Dom Jean en Eſpaigne, l'accuſe comme la cauſe mouvante de la continuation des troubles dans le Pays-bas, & d'en vouloir exciter des nouveaux en Angleterre contre ſa perſonne, pour troubler la paix de ſes Royaumes.

Les Eſtats ſont deffaits.

D. Iean eſt declaré ennemy

& accuſé par tout.

La Flandres ſe maintenoit en tel eſtat que nous venons de la laiſſer, ſous ce gouvernement populaire: il importoit, que toutes les Provinces demeuraſſent en eſtroite union, pour leur commune ſubſiſtance contre Dom Jean leur commun ennemi: ces peuples-cy nouvellement revenus à eux, avoient beſoin d'eſtre entretenus en ceſte bonne humeur; & n'y avoit Prince au monde ſi populaire que le noſtre: ainſi il ſe rend à Gand accompaigné du Comte Jean ſon frere unique, ſeul demeuré apres tous les autres, fidelle & agreable confort de ſes peines: là il fut receu avec joyes, ſolemnités & acclamations publiques. Il traite avec les quatre membres de la Province, pour une contribution volontaire aux foules & guerres generales du pays, cõme la plus riche & la plus puiſſante des Provinces du Pays-bas. Puis l'Archiduc Mathias ayant eſté creé par les Eſtats Gouverneur general des Provinces, ſous des conditions eſtroites & limitées; *affin de contenter auſſi le peuple*, dit l'hiſtoire, *auquel le gouvernement en paix & en guerre importoit le plus, ils firent le Prince d'Orange ſon Lieutenant General, comme un perſonnage auquel on ſe pouvoit le plus fier en la guerre apparente; & qui avoit donné tant de notables teſmoignages de ſa fidelité, intelligence, experience.* Tous deux furent receus dans Bruxelles & inaugurés en leurs charges avec grande ſolemnité, & jurerent les articles dans la maiſon de Ville, tels qu'on peut voir ſur les originaux.

Le Prince ſe rend à Gand

& y traicte l'uniõ avec les autres Provinces.

L'Archiduc eſt declaré Gouverneur general & le Prince ſon Lieutenãt general.

Dom Jean de naturel & d'humeur Eſpaignolle, fier & haut à la main, ne pouvoit digeret ceſt affront: il accuſe ceſte reception, comme nulle, contraire à la paix & à l'authorité du Roy; les Eſtats s'en peinerent fort peu, & tacherent de s'en purger envers l'Empereur & le Roy d'Eſpaigne, pour en obtenir confirmation; l'Archiduc meſmes y inciſta, mais le tout en vain du coſté d'Eſpaigne, qui aimoit mieux la guerre que la paix, & qui eſtoit cõtente que Dom Jean s'eſpanoüit dans ſon ambition, en un pays ſeptentrional, pour y apprendre à moderer ſon humeur boüillante: elle n'oublia pas cependant d'eſcrire à l'Archiduc & aux Eſtats par le Baron de Selles nouvellement venu d'Eſpaigne, avec lettres & inſtructions de la part du Roy, *que pour le bien du pays & pour le reſtabliſſement du ſervice du Roy, il eſtoit neceſſaire que le Prince de Parme arrivé depuis peu prés de Dom Iean, entrat dans le pays ſans armes, ſous l'oſtage du Prince d'Orange, qui ſeroit conſigné entre les mains de Dom Iean pour l'aſſeurance de Parme;* mais les Eſtats rejetterent ceſte offre; le Prince leur eſtoit trop cher, pour le lacher à ſi bon marché au pouvoir de ſes ennemis. C'eſtoit le pilier de leur liberté, & il eſtoit trop prudent, pour ſe fier à ſes ennemis irreconciliables qui ne marchoient que ſur la fraude & la trõperie. Ces propoſitions captieuſes n'ayant peu eſtre receuës, tout ſe prepare de part & d'autre à

1578. un renouvellement de guerre. Triſtes effects de ceſte longue Comette qui aparut durant tout l'hiver és Pays-bas.

D. Iean s'ẽ fache.

Le Roy d'Eſpaigne demande pour oſtage le Prince.

Qui luy eſt refuſé.

Eſtime ennemi tout ce qui vient de tes ennemis, diſoit Homere, & qui ne voyoit que l'Eſpaignol eut bien donné volõtiers dix Ducs de Parme pour un Prince d'Orange.

Dom Jean declare la guerre aux Eſtats, adſiſté d'Alexandre Farneze Prince de Parme, fils de Marguerite d'Auſtriche jadis Gouvernãte, excellent chef de guerre, & d'une armée de ſeize mille homme de pied, & deux mil chevaux,

Dom Iean declare la guerre aux Eſtats

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

compoſée des bandes Eſpaignolles & Italiennes, qui avoient eſté rappellées des Eſtats alloient lentement en beſoigne, & la plus part eſtoient d'advis de ne faire la guerre qu'à la deffenſive. La valeur & l'experience de noſtre Prince aux armes comme en la paix, leur eſtoit bien neceſſaire, & ſi ſes Conſeils euſſent eſté ſuivis par tout, leurs ennemis n'euſſent fait de ſi grands progrés comme ils firent. Il pouſſoit vertement à la rouë, inciſtoit à une guerre offencive, à ne tenir point leurs armes en ſouffrance, à frapper le premier coup & à dreſſer une puiſſante armée pour chaſſer Dom Jean hors du pays, avant qu'il s'y fut fortifié. Mais l'envie & la jalouſie des grands, qui avoient voix en chapitre dans les Eſtats, les mit tellement à la traverſe, que ce conſeil fut rejetté. Le Pape meſme ſe meſla de la partie, en faveur de Dom Jean, & fulmina les Eſtats, & tous ſes adherans par un Bule lancée du Vatican.

qui ne ſont que ſur la defencive contre le gré du Prince.

Dom Jean s'eſtoit avancé avec ſes forces du coſté de Namur, l'armée des Eſtats ſe retira un peu dans le Brabant, & en ſa retraite Dom Jean & le Prince de Parme prindrent ſi bien leur advantage, & le temps de l'abſence des principaux chefs des Eſtats, qu'ils leur livrerent bataille, & la gaignerent à Gembloers, en laquelle les Eſtats perdirent quatre Cornettes de Cavallerie, trente enſeignes de gens de pied; Et en ſuite Louvain, Sichem prins par aſſaut cruellement traités, Nivelles, & quelques autres petites villes: Philippe-ville place forte baſtie par le Prince en la derniere guerre contre la France, donna plus de peine à ces victorieux, ſe fit canonner, obtint compoſition de cinq compaignies qui y eſtoient, trois eſtans paſſées au ſervice de Dom Jean. Il ſe retira malade à Namur, envoya Octave Gonzague en Arthois, & le Prince de Parme en Luxembourg, qui s'y fit maiſtre de pluſieurs petites places, & en ſuite de Limbourg, plus par l'odieuſe lacheté de ceux de dedans que par valeur, de Valckembourg, & de Dalem, qui fut brullée & ſaccagée. Les troupes de Gonzague battoient la campaigne & pilloient le plat pays.

Les Troupes des Eſtats ſont encor defaites.

avec fruict pour D. Iean.

Qui ſe retire à Namur tandis que ſes Troupes fōt du progrés.

Les Eſtats par l'advis de l'Archeduc & du Prince, remettent leurs forces aux champs, & reduiſent ſous leur obeiſſance pluſieurs places du Brabant, diverſes eſcarmouches s'attachent à pertes eſgales entre les deux armées.

Les Eſtats ſe deffendent, & reprenent quelques places.

Noſtre Orangeois tenoit la queüe de la poelle & contournoit les autres où il vouloit. Il cognoiſſoit l'inſtabilité des Brabançons, & l'inconſtance des Provinces Valonnes. Il ſentoit dans ſon ame les pointures de l'envie & de la jalouſie des autres grands du pays, qui n'avoient autre but que d'y ruiner ce qu'il y baſtiſſoit, & jugeoit bien qu'à la longue ce grand corps ſe deſtruiroit de ſoy-meſme par la diviſion. Le ſuccés ne verefia que trop ſon prognoſtic. Il faiſoit plus d'Eſtat de la ſollidité des Hollandois, auſſi avoient ils teſmoigné plus de cœur & de fermeté à la deffence de la cauſe commune, & avoient plus d'averſion à la tyrannie. D'ailleurs la ſcituation du pays au milieu des eaux, deffendu des mers & des rivieres, ne faiſant quaſi qu'une grande ville ramaſſée en ſa propre force, par ceſte tant aiſés communication des unes aux autres, remplie d'un grand & riche peuple, toute la Zéelande ſa ſeur Germaine nourrie & eſlevée au meſme tetin d'amitié & d'intereſt, deſormais nette d'Eſpaignols, qui avoient eſté contraints en dernier lieu d'abandonner Ziriczée, derniere conqueſte de Requeſens, luy donnoit plus d'eſperance d'y ſubſiſter; ſi qu'il ne reſtoit plus pour rendre ce corps d'Eſtat parfait en ſa juſte proportion, que d'y reuvir ceſte belle & riche ville d'Amſterdam, que le parti Catholique tenoit ſequeſtrée des autres, & avoit opiniaſtrement retenuë dans les affections d'Eſpaigne. Le Prince avoit eſſayé par pluſieurs fois de la reduire, mais inutilement. L'ennemy s'eſtoit utilement ſervi de ſa puiſſance pour moleſter les autres: & Haerlem en avoit reſſenti les effects. Voicy donc le temps propre pour luy faire recognoiſtre ſon devoir, & la ramener à obeiſſance.

La morſure de l'envie eſt la plus certaine eſpreuve de la vertu, & il eſt bien difficille au vertueux d'eviter qu'elle ne porte ſon venin ſur ſes plus entieres actions. *Difficile fuerit in hac degentem vita, omnes invidentium oculos latuiſſe*, diſoit *Nicomachus, in Naumachia, ap. Stobeum ſerm.* 38.

Le Prince ne penſe qu'à s'eſtablir dās la Hollande & Zéelande. Et à ramener Amſterdam.

La juſte apprehenſion qu'ils eurent, de s'y voir contraints à la longue par le Prince, deſormais adſiſté des armes des Eſtats Generaux ſur leſquelles il comman-

Qui enfin traicte avec luy.

1578. commandoit, les fit condeſcendre à accepter un accord, par lequel les Catholiques demeurans les maiſtres, les Proteſtans y eſtoient ſoufferts ſous certaines conditions: mais cōme ils virent que leurs richeſſes augmentoient à veuë d'oeuil par la liberté du commerce, que rien n'eſtoit capable de le bannir que la diviſion, laquelle eſtoit excitée entre eux par les Eccleſiaſtiques & Eſpaignoliſés ſous pretexte de Religion, la douceur du guain auquel ils ſe plaiſoient, & le deſir de ſe conformer à l'uſage des autres villes de la Hollande, leur fit mettre hors le Magiſtrat Catholique, les Preſtres, les Moines nettoyer d'images toutes les Egliſes, y planter l'exercice de la Reformation, & en forclorrē le Papiſme. Ce fut ainſi que le Prince s'en rendit maiſtre.

& chaſſe le Papiſme.

Les Eſtats font un grand progrés.

En Friſe, la Cour de Leeuarden effarouchée de la perte de la bataille de Gembloers, avoit refuſé de publier les Placards contre Dom Jean, tellement qu'elle faiſoit branler la ville & tous le Pays au māche de ſa lacheté. Ce Prince ſe ſert de la courageuſe reſollution de Rennebergh Gouverneur du pays, pour la reuvir; ceſtuy-cy empriſonne tous ces Curiaux, leur nouveau Eveſque inſtigateur de ces menées, & en eſtablit des plus fidelles en leur place.

En Ouver-Yſſel, Deventer & Campen, deux des trois villes Capitales du pays, ſe firent aſſieger & battre; mais finalement contraintes par Sonoy & par Rennebergh, accepterent l'union, jurerent fidellité, & furent ſuyvies des Ommelandes & de Groeninghen.

Le Prince s'aſſeure de Bruges au parti, par la reprinſe, du Chaſteau de l'Ecluſe, & faiſant introduire une garniſon de Gantois dans la ville, nonobſtant que ceux de la faction d'Eſpaigne euſſent taſché d'irriter le peuple, par la bouche des Predicateurs, qui ne ceſſoient de trompeter la ſedition & corner la guerre contre luy. Les Eſtats Generaux deſployerent leur authorité ſur ce ſujet, & par cry puplic, commanderent l'entretenement de la Pacification de Gand, deſcrierent le nom de D. Jean comme ennemi, & ordonnerent à tous, qu'on eut à recognoiſtre celuy de l'Archiduc, du Prince, & des Eſtats. Ipre ſuivit l'exemple de Bruges contrainte auſſi de macher le frain d'une garniſon de Gantois; & les Jeſuites vrais fuſils de rebellion, pour avoir refuſé de faire le ferment, ſe virent obligés de quitter leurs ſomptueuſes demeurances de Bruges & d'Anvers.

Le Prince juſtifie ſes actions à la journée Imperialle.

& fait aſſembler les forces des Eſtats.

Les frais de la guerre ne ſe peuvent pas definir & elle ne s'entretient point à prix fait. Archidamus aux aliés de Lacedemone.

Tels eſtoient les advantages qui arrivoient aux Eſtats par la ſage conduite du Prince, qui n'oublia pas de deſcrier la tyrannie Eſpaignolle dans la journée Imperialle de Worms, contre laquelle S. Aldegonde ſienne creature harangua doctement & eloquemment en preſence de tous les Princes, Eſtats & Deputés de l'Empire; Mais de plus il reſolut avec l'Archiduc & le Conſeil d'Eſtat, d'attaquer Dom Jean à l'offenſive, fit lever une belle armée proportionnée à leur pouvoir, dont les frais revenoient lors à ſix cents mille livres par mois, ſans le traitement des chefs, haſta la venuë du Duc Caſimir avec une armée d'Allemans, & l'eut fait joindre aux forces qu'on attendoit d'Angleterre, ſi les gens que la Reyne devoit fournir n'euſſent eſté convertis en argent, par l'advis des moins ſages, quoy que plus affectionnés à la Religion Proteſtante.

Commencement de diviſion entre les Provinces.

Ils cuidoient que ce ſeroit un moyen de l'advantager, avec ce qu'ils y avoit ja dans le pays des troupes de Hollande & de Zéelande, ſur leſquelles on ſe confioit le plus; & ainſi ceſte Religion eſtoit fortifiée. Mais le Prince, qui prevoyoit de loing les jalouſies des Provinces Valonnes qui enfanterent tant de diviſions, jugea bien que celà porteroit coup au tetriment de la cauſe commune. Il fut vray: car ils creurent que les forces de ces trois nations, Allemande, Angloiſe, Hollandoiſe, ſe devoient joindre enſemble, pour ſous le ſeau d'une meſme Religion entreprendre la conqueſte du pays, & ſe le partager par enſemble; & en tout cas, d'eſtablir les Proteſtans en plus grande authorité à la depreſſion des Catholiques, ou bien d'abbatre l'authorité des Eſtats par l'eſlevation de la leur.

De fait

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1578.

Ombrages de l'Angleterre.

De fait les Provinces Valonnes ſe voulans precautioner, induiſirent les Eſtats Generaux d'accepter les offres d'adſiſtance du Duc d'Anjou frere du Roy de France, affin de contrebalancer la puiſſance des autres; & lors la Reyne d'Angleterre print ſujet d'ombrager, que l'employ de Monſieur ne fut un jeu joüé entre le Roy & luy, pour ſous le nom de cetuy-cy adjoindre ces Provinces à la France. Le Duc d'Anjou purgea de ceſte ſcrupule le cœur de la Reyne, & fit faire des propoſitions de mariage entre luy & elle; mais pourtant le prejugé que le Prince avoit fait de ces mutueles jalouſies & emulations entre les Provinces n'arriva que trop toſt; chacune ſe rendit lache à la beſoigne, les contributions n'allerent plus leur train, la defience ſe fourra parmi elles, qui diviſa leurs forces, d'où la diſcorde, & la diſcipation, comme on verra par le ſuccés malheureux aux Provinces, & advantageux à D. Jean & aux Eſpaignols.

Continuation de diſcorde entre les Provinces,

Diſcordia eſt de rebus levioribus civium inter cives invidioſa cõtentio, diſoit Ariſt.

presque eſtouffée par le Prince.

Tandis que le Prince n'eſpargne rien de ſa ſageſſe, pour eſtouffer ces malentendus & reunir tous les deſſeins contre l'ennemi commun. Le Duc d'Anjou entre dans le pays par le Hainaut avec l'armée Françoiſe, honnorablement recuilly dans Mons, d'où il envoya ſes Ambaſſadeurs aux Eſtats Generaux aſſemblés à Anvers, entre leſquels fut celebré le traité, & par iceluy le Duc accepta le tiltre de *Defenſeur de la liberté des Pays-bas*, ſe declarant ami de leurs amis, & ennemi de leurs ennemis, avec une authorité attrempée de celle des Eſtats, couchée par articles dans les originaux.

Entrée du Duc d'Anjou dans le Haynaut accepté pour Protecteur du Pays.

Il eſtoit temps de pouſſer fortune. Les Eſtats par l'advis du Prince ramaſſent leurs forces. Le rende-vous eſt prés de Rymenaut entre Liere & Herentals, & on y voit filer troupes de ces differentes nations. Le Comte de Boſſu obligé de ſa vie & de ſa liberté au Prince en eut la Generalité, & le Sieur de la Noüe reputé le plus habille Seigneur de ſon aage en l'art militaire, print à gré la charge de Mareſchal de Camp, qui luy fut preſentée par le mouvement du Prince.

Les Eſtats ramaſſent leurs forces,

Dom Jean qui avoit pour ſon Lieutenant General le Prince de Parme, s'advance avec une armée de trente mille hommes de pied & de cheval, avec laquelle eſtant allé attaquer celle des Eſtats dans ſes retranchemens, il n'y gaigna que des coups & fut contraint de ſe retirer avec honte & confuſion.

attaquées par Dom Iean, ſans utilité.

L'Empereur, le Roy de France, la Reyne d'Angleterre, ſe voulurent rendre entremeteurs de paix, & perſuader Dom Jean *de partir avec ſes Eſpaignols*: car c'eſtoit l'un des principaux differens. Au contraire cetuy-cy demande & inſiſte à ce que *les Eſtats poſent les armes, & qu'ils renvoyent le Prince d'Orange en Hollande, offrant lors d'entendre à la paix.* Tout ce pourparler fut rendu inutille: car toute la principale force des Eſtats dependoit du Prince & de ſes troupes Hollandoiſes, ſur leſquelles ils avoient pleine creance & confiance: ils combatoient pour l'Eſtat & pour la Religion; mais les autres joüoient ſouvent manque au parti, & cela fut cauſe que la Reformation y fit des grands progrés, & que les Proteſtans preſenterent pluſieurs Requeſtes à l'Archiduc & aux Eſtats, pour en obtenir le libre exercice, qui leur fut accordé par la paix des Religions, ſelon les articles mentionnés au long dans leurs livres.

Entremeteurs de paix

tout à fait rompuë.

Traicté entre les deux Religions

Les Payens bien que ſectateurs d'une fauſſe & abominable Religiõ, avoyẽt en horreur les partialités & les diviſions qui arrivoient pour icelles. Iuvenal creut que tels debats eſtoient des miracles & compoſa une ſatyre contre les diviſiõs qui s'eſmeurent pour icelles entre deux villes d'Egipte.

Il ſembloit en apparence, que ceſte paix deubt cimenter les affections des peuples, & tenir plus eſtroitement liés en uniſſon & concorde les intereſts des Provinces, & deſja diverſes Egliſes eſtoient aſſignées aux uns & aux autres, qui pour la preche qui pour la Meſſe, comme ſi la communion d'Eſtat eut bien toſt deub rendre les Religions communes, & rompre la paroy entremoyene, ſeparant les lieux de leurs exercices en pluſieurs parts comme celuy de leurs doctrines. Mais la ſuite ne verefia que trop l'incompatibilité des deux Religions ſous un meſme toict, parmy ce peuple eſtrangement amateur de nouveauté; & l'ennemi de ceſte naiſſante liberté ne guettant que l'occaſion

mal obſervé.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1578. l'occaſion de les diviſer, par les ſuggeſtions de leurs creatures Eſpaignoliſées induiſit pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes de marque, & entre autres Champigny, le Marquis de Bergues, Heſſe, Raſſingem, & de Glimes, de s'y oppoſer ouvertement à Bruxelles; pour eſtre, diſoient ils, le ſiege de la Cour, en quoy ils ſe rendirent ſi odieux au peuple que pour le contenter & pour eviter de ſuites plus ſiniſtres il les falut empriſonner.

L'execution de ceſte paix fut auſſi deſtournée dans Tournay, l'Iſle, & quelques autres contrées Valonnes, comme on eſtoit à la veille.

mais ſur tout par les Gantois,

Mais en contreſchange l'indiſcretion & le zéele inconſideré des Gantois, ou plutoſt l'avarice & le deſir de dominer de ſes conducteurs Imbiſe & Rihove chefs de communes, leſquels ſous l'enſeigne de la religion, ne penſoient rien moins qu'à avancer le regne de Dieu, ainçois à arborer leur propre authorité, & baſtir fortune aux deſpens du public, gaſta du tout l'affaire, enegrit du levain de leurs ſimultés & de leurs paſſions enragées, toute ceſte grande paſte amollie avec tant de peine, empecha qu'elle ne peut eſtre digerée par autres Provinces, & oſa bien entreprēdre de changer la religion en Flandres, ſaiſir les biens Eccleſiaſtiques, deſchaſſer les Preſtres, bannir la religiō Catholique, & ainſi ſans vouloir ouïr les douces & amiables ſemonces de paix de S. Aldegonde, qui les leur vint porter de la part de Mathias & de Guillaume, ils uſurperent la ſouveraine authorité des quatre membres de la Flandres, comme eſcheuë entre les mains de la commune; ſous pretexte de ne vouloir ſouffrir que la Reformée parmy eux.

& par tout le Hainaut & l'Arthois,

Le Hainault, & l'Arthois qui formilloient plus en Catholiques qu'en Reformés, ſe capricent de telle inegalité, jurent qu'ils ne ſouffriront point la Religiō Proteſtante parmy eux ſi ceux de Flādres n'y remettent la Catholique, & deplus veulent que pluſieurs villes de meſme ſentiment qu'eux, Malines, Valenciennes, Tournay, l'Iſle, Douay & Orchies, leſquelles paravāt n'avoient toutes enſemble qu'une voix dans la generalité des Eſtats, euſſent chacune la leur particuliere; & à faute de ce proteſtēt d'expoſer, vies, biens, hōneurs, pour ſe maintenir dās leurs avantages, & ne ſouffrir autre religiō que la Catholique.

Eſprits brouillons & à girouette, nullemēs capables de ceſte doctrine de Gregoire Nazianzen. qui dit. *Quid in noſtra doctrina preſtantiſſimum eſt? pax, addam etiam utiliſſimum. cōtra verò quid turpiſſimum & pernicioſiſſimum? voluntatum disjunctio. De moderat. in diſpu. habend.*

d'où n'aquit une guerre civille.

Il ne fut pas au pouvoir de l'Archiduc, du Prince, ny du Cōſeil d'Eſtat, de pacifier ceſte diſcention. Les deux partis vienent aux mains, & de ceſte deſuniō ſe forme une troiſieſme guerre civile parmy eux, qui eſclata en deux factions celle des Valons ſous le nom des *Meſcontents*, & l'autre des Gantois: ceux la ne pouvans reçevoir leur ſolde, exercent mille ravages dans la Flandres, ceux-cy leur courent ſus pour les repouſſer, aprés avoir eſté contraints de contribuer gros pour leurs decomptes. Finalement guerre ouverte entre ces Provinces, & toutes voyes d'hoſtilité exercées parmy les troupes des unes cōtre les autres. Les Gantois immolerent ſur l'autel de leurs vengeances, Heſſels & Viſch deux torches ardantes du conſeil ſanguinaire du Duc d'Alve, eſlevés en un arbre hors leur ville ſans forme ne figure de procés.

Les plus grandes armées ne ſont pas les plus conſiderables, ny les plus à craindre. Demaratus ce brave Lacedemoniē en dōne un beau jugement, conſiderant les grandes forces que Xerxes avoit emmenées pour cōqueſter la Grece, en ces mots. *Ipſam illam quæ ſibi placeret multitudinē,* diſoit il à Xerxes, *indigeſtam & gravē, metuendam eſſe ducenti: non enim vires ſed pondus habere: immodica nunquam regi poſſe; nec diu durare quidquid regi non poteſt: Æmil. prob. in Themiſt. Diod. Sicul. & alii.*

à la perte

Le Prince n'eſpargnoit rien de ſon authorité, pour reunir dans la concorde ces eſprits diviſés. L'Archiduc s'en affligeoit, les Eſtats en eſtoient à la mort, chacun en auguroit leur perte & leur diſſipation. Mais qu'eut on peu oppoſer d'aſſés fort cōtre le torrent impetueux de ces debordemens populaires? l'ennemy s'enfortifioit & practiquoit ſous main ces malcōtents: mais à voye ouverte ayant ramaſſé ſes forces bien unies contant 30000 hommes de pied & 6000 chevaux; Dom Jean s'avance pour faire invaſion dans le pays. Les Eſtats luy oppoſent une grande armée compoſée de 20000 chevaux & de 40000 pietons mal payés, de toutes ces differentes nations, Allemande, Hollandoiſe, Flamende. Le Duc d'Anjou avec celle des François faiſoit un corps à part. Et le concours de tant de divers chefs à peine recognoiſſans quelque ſuperiorité par deſſus la leur, ayant remflammé les mutuelles jalouſies entre les Provinces animées d'ailleurs, les emmenerent finalement à une rupture, laquelle fit demancher Arthois & Hainaut de la generalité; comme la ſuite l'indiquera.

& deſunion des Provinces.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1578.

Deſſeings des principaux Chefs.

Chacun avoit ſon but particulier. L'Archiduc Mathias deſiroit que toutes les Provinces demeuraſſent unies ſous ſon Gouvernement general, & ſi elles venoient à s'eclipſer pour l'Eſpaigne, il eſtoit ſur les lieux pour les recueillir par proximité de ſang, de peur qu'elles ne demeuraſſent du tout perduës pour la maiſon d'Auſtriche. Le Prince le ſuivoit de prés, mais il n'avoit pas encor oublié l'affront que les autres Grands du Pays luy avoient fait, d'avoir appellé l'Archiduc à ſon inſceu & des Eſtats, pour oppoſer le rang d'un Prince du ſang à ſon merite; comme il n'avoit rien tant à cœur que le ſouſtien de la religion Proteſtante, il jugeoit bien que les inclinations de Mathias à la douceur, pouvoient eſtre depravées avec le temps, & que les deux religions ne pourroient à la longue durer enſemble, que l'une ne fut ruinée, par l'autre: mais il faloit premierement expulſer l'ennemi commun; & pour encor les entretenir toutes deux en equilibre d'apparante affection envers l'une & envers l'autre. Caſimir Proteſtant de Religion alloit ouvertement pour icelle, & d'une guerre d'Eſtat il en vouloit faire une guerre de Religion. Le Duc d'Anjou venoit à la traverſe par un contraire mouvement, & comme il avoit eſte appellé par les Catholiques, il ne viſoit qu'au ſouſtien, acroiſſement de leur religion & à l'eſtabliſſement de ſon authorité; tandis que ſur ce confus & embroüillé tric-trac de ces pauvres Pays deſolés, le Roy de France & la Reyne d'Angleterre, voyans de loing joüer le jeu, parioyent chacun pour les ſiens. L'Empereur qui s'en eſtoit voulu meſler avoit quitté la partie, pour n'y avoir rien ſceu gaigner. Et le Roy d'Eſpaigne comme le Paon qui ſe contourne en ſa demarche, & faiſant ſa rouë piaffe à la monſtre de ſa queuë brillante, ſe promenant dans ſon Eſcurial & digerant à grand pas ſes penſées de vanité, ayant couché le tout pour le tout, ſon ambition, ſa cruauté, ſa tyrannie, contre les humbles requeſtes, les ſouffrances & les contributions volontaires de ceſte genereuſe Nation, joüoit à tout perdre pour ne rien deſmordre de l'humeur Eſpaignole, & pour verifier la prophetie que luy fit un jour l'Empereur ſon Pere, *que ſon opiniaſtreté luy couſteroit la perte des Pays-bas.*

Qui non moderabitur iræ,
Infectum volet eſſe, dolor, quod ſuaſerit & mens;
Dum pœnas odio per vim feſtinat inulto.
Dit le Poëte Politique.

Mort de D. Iean.

Eſtabliſſement du Duc de Parme & ſon naturel.

Parmy les agitations des autres Provinces, la Hollande & la Zéelande demeuroient quoyes, multiplians en peuple & en richeſſes, ſous le particulier Gouvernement du Prince; elles perdirent leur commun & capital ennemy en la mort de Dom Jean lors advenuë à Namur frapé de la peſte, ou comme aucuns croyent atterré de la triſteſſe qu'il avoit cōçeuë du deſordre de ſes affaires & de ſe voir diſgratié de l'Eſpaigne, & quelques uns d'une mort violente, advancée par les jalouſies que ſon Roy, s'eſtoit legerement fantaſiées que ſes deſſeins alloient à la Royauté. Le Prince de Parme qui eſtoit ſon Lieutenant, luy ſucceda au Gouvernement en Chef de la part du Roy d'Eſpaigne, eut la conduite de ſes armées, repara les fautes de ſes devanciers, remit les pieces desjointes du baſtiment, & partie par valeur, partie par ruſe & par fineſſe, ayāt formé ce corps des Provinces de l'obeiſſance d'Eſpaigne en l'eſtat qu'elles eſtoient aprés ſon depart, par pluſieurs grands & ſignalés exploicts, luy acquirent juſtement le tiltre d'un des grands Capitaines de ſon ſiecle. Il avoit marqué les fautes de ſes predeceſſeurs, s'eſtoit fait ſage à leurs deſpens, & cōme les Medecins qui ſurvienent ſur le criſys de la maladie, lors que nature s'eſt ramaſſée pour faire un effort à ſurmonter le mal, la plus part des Provinces Valonnes aux abois & au nom reſpirer des travaux de la guerre, ſe rendirent facilement à la mercy d'un Chef qui leur tendoit les bras & les reçevoit avec un doux & favorable traitement, bien different des autres, qui n'avoient exercé ſur eux que ſang, tuerie, extorſion.

Conſilium futuri ex præterito venit. Sen. ep. 84.

Ceſte action de clemence eſtablit ſa reputation, qui luy donna en ſuite des ſignalés advantages. *Fama bella conſtant, & ſæpè etiam quod falsò creditum eſt, veri vicem obtinuit. Alexand. ap. Curt. lib.* 8.

Accord des Eſtats avec les Gantois fait à peine.

Rien n'avoit tant travaillé l'eſprit du Prince ny traverſé ſes bōnes intentions au bien du Pays, que la diviſion de ces Provinces Valonnes & la violence des Gantois; l'un & l'autre couvert du zéele de Religion. Le Prince pour ſatisfaire à ſa propre inclination qu'il avoit à leur union & au deſir de l'Archiduc & du Conſeil d'Eſtat, entreprend de ramener ces Gantois à leur devoir, ſe rend à

Gand

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1578. Gand pour ce faire, traite avec les principaux Commiſſaires de la ville, & les fait condeſcendre d'accepter les offres qui leur avoient eſté faites de la part de l'Archiduc, de la ſienne, & du Conſeil d'Eſtat, contenant: *Qu'il y auroit parmy eux libre exercice de la religion Catholique, & joüiſſance de leurs biens, à la charge qu'ils ſeroyent fidelles à la Generalité. Qu'on n'eſpargneroit rien pour rammener les Valons au meſme pied. Que les Nobles ſeroient conſervés, juſtice faite des priſonniers de Gand, les Gantois receus en la generale protection contre la violence; & qu'on fairoit ſortir les ſoldats Valons de Flandres; fut il par force.*

en ceſte ſorte.

De n'abandonner point l'union des Eſtats Generaux, mais de s'ayder de leur pouvoir à la maintenir.

De ne reſoudre point les affaires de la Generalité, ny celles de la Flandres, que de l'adveu & conſentement des quatre membres de Flandres.

De prẽdre un certain pied & ordre à la levée & employ des deniers de la cõtributiõ.

De regir & gouverner la ville de Gand, d'un commun accord, ſans deſordre, conformement à leurs couſtumes & privileges.

De faire ceſſer parmy eux toutes querelles & partialités, d'enterrer leurs aigreurs dans une amneſtie & oubliance generale du paſſé, & de vivre enſemble en bonne paix & amitié.

Les Ambaſſadeurs & Deputés de la Reyne d'Angleterre, du Duc d'Anjou, de l'Archiduc, des Eſtats, des villes de Bruxelles & d'Anvers, avoient paravant employé inutilement toutes leurs perſuaſions pour les y porter.

Non ſuyvi par ceux de Haynaut & d'Arthois.

Les Gantois avoient montré le chemin de paix aux Valons; mais ceux-cy n'y veulent mordre. Le Prince deſploya tout ſon ſçavoir envers ces maraux, pour les attirer à leur propre bien, mais tout inutilement. Et que pouvoit-il gaigner ſur des eſprits ja gaignés & corrompus, par les amorces de Parme, ſous pretexte de la religion Catholique? Les Eſtats y adjouſtent une honnorable ambaſſade vers eux, qui ne fut accueillie que de meſpris, & à peine peurent ils ſauver le moule du pourpoint, en la retraite guetés par ces Sythes naturaliſés, qui ſe vouloiẽt ſignaler en l'amitié de leur nouveau Gouverneur, au prejudice du droict des gens qui rend telles perſonnes ſacrées & inviolables. Ainſi les Artheſiens & Hainuyers jurent enſemble, d'adherer à leur Roy, maintenir la religion Catholique, la Pacification de Gand, contre tous ceux qui voudroyent introduire la paix en la Religion. Et les Gantois depités & à leur exemple pluſieurs autres villes de Flandres ſe ſouſlevent contre les Eccleſiaſtiques, & les chaſſent hors de leurs Egliſes, & de leur terre.

C'eſt une grande diſpute entre les Politiques, ſi les Ambaſſadeurs de ceux qui ſont cencés rebelles, peuvẽt joüir du droit des gens; mais elle eſt decidée par les plus experts pour l'affirmative, entre leſquels ſont meſmes pluſieurs Ieſuites tels que Cont. Zen. Polit. lib. 7. cap. 36. paragr. 9.

Dont ſe vengent les Gantois.

Fermeté de l'eſprit du Prince parmy ces deſordres.

Tels eſtoient les exercices du Prince parmy les troubles de ces Provinces & les inegalités de ces peuples. Il s'eſtoit porté de la terreur de la guerre au milieu des ſeditions publiques, des combats aux mouvements civils, de fiebvre en chaud mal. Mais la bouſſole de ſon jugement fut pourtant touſiours droite, & ſa navigation bien que de tous coſtés perilleuſe le conduiſit finalement à un bon port. Tandis que ſa Principauté continuoit de joüir à l'aiſe du repos ſous le Gouvernement de Barchon. La Regence du Comte Ludovic ſon frere, qui avoit eſté ſi utile au public & heureuſe à tout l'Eſtat, ayant expiré par ſa mort, donna lieu à pluſieurs hargnes & chicoteries, qui degenererent en partis formés.

Eſtat de ſa Principauté.

Tendant à diviſion

Entre autres bons meſnages de ce Gouverneur il fit faire grande quantité de ſel à l'eſtãg de Courthezon, duquel l'eau eſt ſalée comme celle de la mer; & il ſe treuve par des anciens arrentemens qu'il s'y eſt fait autrefois du ſel en abondance, y ayant pour cet effect des ſalins eſtablis. Dans les Conſeils de Craveta Iuriſconſulte, il y en a un touchant le ſel de Courthezon.

Barchon n'eſtoit attentif qu'aux legitimes moyens de rendre la ville & l'Eſtat floriſſans; il ne penſoit qu'à reunir dans le domaine les droicts de ſon maiſtre, qui en avoient eſté diſtraits dans la confuſion des mauvais temps. Pluſieurs qui en avoient proffité au detriment du Prince, apprehendent de voir remettre ſus ſes vielles deſerres comme caveſſons à leurs babines, pour les tenir en debvoir. Barchon voulut en outre pourvoir à la ſeureté de la place & la mettre hors de ſurpriſe, pour rendre ſon Gouvernement plus abſolu; il ordonne quelque legere contribution, tant ſur la Ville d'Orange que ſur le plat pays, pour fournir aux frais de la conſtruction de la muraille qui joinct celle de la ville

& motifs

ſous pretexte des contribution,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Par les privileges concedés par ſes Princes à la ville d'Orange, il cõſte qu'ils ſe reſervent de pouvoir impoſer ſur leurs ſubjects ſeulement en deux cas aſſavoir pour la rançon de leurs perſonnes & pour le mariage & dot de leurs filles.

& infraction des privileges

& ferme le bas de la montagne, à la premiere porte qui meine au Chaſteau. Les remuans prenent de là ſujet de brouiller, & ſous ce pretexte embarquent le Public qui crie à l'infraction de ſes privileges, ſi qu'il fut contraint, pour faire ceſſer ceſte ayde, de faire ceſſer l'ouvrage qui ne fut achevé en l'eſtat qu'il eſt qu'en l'année 1614. Barchon ne fut pas haraſsé de ce ſeul coſté.

qui degenerent en meſintelligence

Il avoit eſté eſtabli dans Orange avec un pouvoir fort abſolu. Le Parlement guidé par la conduicte d'Anthoine de Cola Sr.-de la Mag.ne celebre Jurisconſulte de Provence, qui pour la religion avoit quitté le Parlement d'Aix & s'eſtoit retiré à Geneve, d'où il avoit eſté appellé à la charge de Preſident d'Orange par le Comte Ludovic, entre en jalouſie contre ce Gouverneur, ſe rend emulateur de ſon authorité; & leurs meſintelligences porterent ſi avant, que ce pauvre Eſtat ſe vit deſchiré en deux partis, celuy du Gouverneur; celuy du Parlement; & les deux principales colomnes de l'authorité du Prince ainſi eſcouſſes & esbranlées l'une contre l'autre, qu'y reſtoit-il d'entier?

entre le Gouverneur & le Parlemēt.

Envoy des Commiſſaires pour la pacifier,

Il falut conſulter les volontés du Prince pour les regler, qui leur depute deux Commiſſaires, Gelibert Roy & Tayart avec ample pouvoir d'y proceder & de pourvoir à tous autres affaires de l'Eſtat. Leur arrivée qui promettoit en apparence une parfaite gueriſon à tous ces maux inteſtins, ne fit qu'empirer la maladie; & ceux-cy qui eſtoient ſuffiſamment authoriſés par le Souverain pour y porter le dernier appareil y mirent le feu, la gangrene s'attacha à la playe, & de Juges & Arbitres qu'ils eſtoient, ils ſe rendirent parties, l'un tenant pour le Gouverneur, l'autre pour le Parlement; & les fers s'eſchaufferent ſi avant entre eux qu'ils furent contraints de ſe ſeparer. Orange ſervit de demeure à l'un, Courthezon à l'autre; ce que l'un faiſoit l'autre le defaiſoit; l'un à baſtir l'autre à demolir, autel contre autel, pointe contre pointe; chacun avoit ſon conſeil, ſes confidens, ſes creatures. Et tout cela vit on miſerablement degenerer en deux partis formés, bandés & raclés à la ruine l'un de l'autre; mais à la honte & confuſion des autheurs. Source ordinaire de tous les maux qui ont affligé l'Eſtat, & travaillé la patience de nos Princes. Et n'eſt merveille, quand ceux qui ont l'authorité publique en main, ne l'employent qu'à contenter les paſſions particulieres. Malheur qui n'a eſté que trop verifié, & que pluſieurs ont reſſenti à leur dommage. Voilà les fruicts de ceſte Commiſſion.

Qui parti civium cõſulunt, partem negligunt, rem pernicioſiſſimam in civitatem inducunt, ſeditionem atque diſcordiam. *Cic. 1. de offic.*

qui rengregent le mal,

Par leur propre diviſion.

Rien n'a jamais plus fait de mal à ceſte ville que la diſcorde de ſes ſuperieurs. *Diſcordia ordinum eſt venenũ hujus Vrbis.* Diſoit T. Quinctius Haranguant aux Romains, dans Tite Live.

Source des maux de l'eſtat d'Orange.

Mais quel remede à toutes ces extremités? certes il falut aller à la ſource. Et le Prince bien que occupé aux plus grandes affaires de la Chreſtienté, ſi falut il qu'il tournat ſes penſées ſur ſon Eſtat Souverain, pour accoiſer ces tempeſtes. Car n'eſt-ce pas à ceſte fin principale, que Dieu a eſlevé les Princes en authorité par deſſus les autres hommes? & où recouvrir que au Souverain? Ainſi donc le Gouverneur depute de ſa part au Prince DelaPize ſien confident, pour luy donner compte & raiſon de ſes actions & de ſes deportements. Le Preſident obtient une deputation du Parlement, pour remonſtrer ſes droicts au Prince, lequel ayant donné ſes ordres & ſes volontés ſur tout, & à tous, les renvoya en paix dans leurs maiſons chacun à leurs charges: Et pour ſe deſcharger du ſoin des affaires de ſon Eſtat, il pria le Seigneur de Dãville Mareſchal de France Gouverneur pour le Roy Tres-Chreſtien en Languedoc, d'en accepter le regime, l'adminiſtration, & le tiltre d'Intendant, avec pouvoir abſolu ſous ſon nom & authorité; au grand malheur de ſon Eſtat & de ſon ſervice.

Qui obligent les parties de recourir au Prince par Deputés.

Qui les appointe

& donne l'intendance de l'Eſtat au Mareſchal de Damville.

La fin des querelles & des riotes du Gouverneur & du Parlement, furent le commencement de nouvelles tricoteries. Pluſieurs particuliers eſprits Medecins qui ne ſe plaiſent que dans les maladies, chameaux qui ne ſçauroient boire qu'en eau trouble, qui n'eſtoient contens de ce gouvernement pour ne le pouvoir peſtrir à leur gré, outrés de ce que Barchon entretenoit l'Eſtat en paix avec les voiſins, contre leſquels ils

Nouveaux motifs de brouilleries civiles.

abayoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1578. abayoient inceſſamment la guerre, eſſayerent par diverſes pratiques de l'embarquer dans la querelle generale des Egliſes Proteſtantes, armées pour la manutention de leurs libertés. Le Languedoc & le Dauphiné eſtoient les principaux theatres, ſur leſquels on voyoit joüer aux deux religions leurs plus ſanglants exercices. Montbrun chef des Proteſtans Dauphinois ſignalé en l'hiſtoire par pluſieurs grandes & heroïques actions, & en dernier lieu par ceſte memorable deffaite des Suiſſes auprés de Die en Dauphiné, & en ſuite en ce dernier & malheureux combat qui l'ayant fait priſonnier fit terminer ſes jours contre le droict de la guerre, par la voye de la juſtice, à l'appetit de ceux qui envioient ſa vertu, y avoit laiſſé pour ſucceſſeur Leſdiguieres qui apporta dans le parti pluſieurs nouvelles conqueſtes, & le Mareſchal de Damville ſous le nom des Politiques aſſocié avec les Proteſtans du Languedoc y faiſoit la guerre à outrance contre les Royaux deffendus par le Duc d'Uzés, qui n'agueres eſtoit chef des Proteſtants contre le Mareſchal leur ancien perſecuteur.

Contre Barchon.

Nos Cabaliſtes avoient entreprins de faire declarer Barchon pour le parti Proteſtant, mais luy qui ſçavoit parfaitement bien les intentions de ſon maiſtre, & qui ne trouvoit des meilleures aſſeurances qu'en la conſervation de la paix, ne voulut point joindre au marché, quelle perſuaſion qu'on employat. Ce moyen leur defaillant, ils s'en imaginent un autre, qui deſarçonna Barchon, mais qui couſta la ruine de l'Eſtat, & le cuida perdre pour le Prince.

Et partie faite contre luy.

Le Prince avoit deſormais reſigné toute l'authorité de ſon Eſtat entre les mains du Mareſchal, plus pour y contenir les choſes en debvoir ſous ſon obeiſſance, que pour y rien alterer; mais à bon Commiſſaire petite commiſſion. Il n'y avoit plus moyen de contenir nos Orangeois ſous un gouvernement ſi pacifique, les mains leur demangent, ils ſe veulent meſler de la partie avec leurs freres Proteſtans, leſquels ils voyoient aux priſes contre les Catholiques leurs contraires. Ce zéele inconſideré de Reformation, ou plutoſt le pretexte de pieté & l'ambition qui les animoit de commander en baguette, les emporte de former une partie contre Barchon & de l'expulſer de ſon Gouvernement.

Eſpaulée par le Mareſchal.

Pour venir à chef de ce deſſein il faloit deux choſes, gaigner le Mareſchal affin qu'il interpoſat ſon authorité, & cavaler l'eſprit de Pierre de Merles Gentilhõme de Courthezon, qui faiſoit dans le Chaſteau la charge de Lieutenant de Gouverneur. Les leurres eſtoient ceux-cy; envers le Mareſchal, de fortifier ſon parti & celluy des Egliſes, d'une importante place & de tout l'Eſtat d'Orange; envers ce Lieutenant on fit joüer la conſcience, l'advantage de ſa religion de laquelle il eſtoit grand zéelateur, l'ordre & le commandement du Mareſchal, qui avoit pardevers ſoy la diſpoſition de la ſouveraine puiſſance & de la legitime authorité; les perſuaſions des Paſteurs ne furent pas eſpargnées

Perſuadée par le Miniſtre Iulien.

pour diſpoſer Merles à leur deſir, & Sebaſtian de Julien Comtadin d'Origine Miniſtre d'Orange vray Anti-pape & comme l'un des principaux ſuppots de l'entreprinſe, deſploya toute ſa rethorique reformée pour luy faire comprendre, *qu'il le pouvoit & le debvoit en bonne conſcience:* & ainſi l'attira à ſon leurre en vertu des textes Euangeliques, deſquels il abuſa un peu trop licentieuſement.

J'ay ſouvent ouy dire à feu mõ pere que lors qu'il advertit Barchon de ceſte entreprinſe, Merles n'en eſtoit pas à deux pas, aſſis ſur un banc: & que depuis luy avoit ſouvent dit, qu'il avoit creu les voyant parler enſemble, qu'il luy dõnoit ceſt advis, & qu'il avoit eſté deux ou trois fois ſur le point de ſe deſcouvrir à eux, de peur d'eſtre prevenu.

Deſcouverte à Barchon par La-Pize.

Barchon avoit lors delegué DelaPize pardevers le Mareſchal de Damville, pour affaires de l'Eſtat. A ſon retour il luy porta l'advis qu'il avoit reçeu de quelque entreprinſe ſur le Chaſteau: Barchon y voulut monter à l'inſtant: mais comme c'eſtoit un Mercredy jour de priere publique, un peu avant l'heure du preſche, ſa femme l'exhorte d'aller oüir la predication avant que monter: le temps qu'il employa à ſervir Dieu, fut employé par ſes ennemis

Executée par Merles.

pour l'execution de l'entreprinſe; à l'iſſuë du preche il prend le chemin du Chaſteau, mais aux approches, viſage de bois par Merles authoriſé comme nous avons dit du cõmandement du Mareſchal & de la diſpence du Miniſtre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1578.

Barchon ſe retire. Sa femme eſt mal traitée.

Ceſte eſcorne donna bien toſt chemin à Barchon, lequel ſe rendit à Nions en Dauphiné, d'où il eſſaya en vain de ſe remettre dãs ſon Gouvernement, & de là au Pays-bas, laiſſant ſa femme à Orange, tres-mal traitée par ceux qui avoient cauſé & procuré ſon dechaſſement, qui la cuiderent faire aſſommer & qui la mirent à coups de pied hors de ſa maiſon. Eſtrange procedure envers une Dame de ceſte condition. Quelques jours apres le deſpart de Barchon, un Serres dit Moutet Bourgeois d'Orange, accompaigné d'un autre, rencontrant emmy la ruë DelaPize ſe prind à ſousrire & luy dit en ſe moquant du dechaſſement de Barchon, *bien vous ne ſçaviés rien de tout cecy. Non,* dit l'autre, *car ſi je l'euſſe ſçeu & que vous en euſſiés eſté complice, voſtre teſte ne ſeroit pas ſur vos eſpaules.* Ce ſien amy ſe print à tancer Serres & à luy dire, *vous vouliés oüir celà.* Serres part à l'inſtant de la main & s'eſcriant, *Barchon, Barchon, Barchon, Barchon,* ſe retire de meſme pas en ſa maiſon, ſe met au lict, & y meurt, ſans avoir voulu prendre nourriture ne aliment.

Ie tiens ceſte hiſtoire de la bouche de feu mon Pere, auquel j'en ay ouy ſouvẽt faire le recit avec eſtonnement.

Hiſtoire merveilleuſe ſur l'expulſiõ de Barchon.

Barchon ne tarda pas de ſe retirer au Prince, qui teſmoigna un tresgrand regret de ſon expulſion & luy accorda une honnorable patente de ſon deſchargement. Merles pourtant ne tint jamais le Chaſteau que ſous l'authorité du Prince, & autre nom que le ſien n'y fut reclamé. La paix fut faite en France entre les deux religions. Leſdiguieres General des Egliſes du Dauphiné, Merles pour la Principauté d'Orange, & S. Romans pour le Languedoc furent choiſis par le Roy de Navarre lors Protecteur des Egliſes de France, pour traiter la paix de ces Provinces là, & la faire obſerver dans les reſſorts de leurs gouvernements. De fait Orange fut comprinſe dans la paix, & Merles en obtint un article exprés pour la Souveraineté. Ainſi à quelque choſe malheur eſt bon.

Ad omnia abundat directa animi ſimplicitas ſatiſque ſe ipſa commendat. S. Ambroſ. lib. 22. de offic.

I'ay à mon pouvoir l'original de ceſte Patente en deuë forme.

Qui va au Prince.

Auquel Merles demeura touſiours fidelle.

Et obtint article exprés pour ſon maiſtre dans la paix.

Mais voicy nos entrepreneurs pieds & poings liés par ceſte paix; & la fin principale pour laquelle ils avoient emblé ceſte place, inutille. C'eſtoit pour demener les mains ſur les Catholiques du voiſinage, & pour faire danſer le Comtat au branle de la guerre des autres Provinces; ce divertiſſement manquant à nos Orangeois, ils trouvent des moyens chés eux pour exercer leurs inquietudes.

Qui fauche les eſperances des Orangeois.

Orange eſtoit comme un vaiſſeau au milieu de l'Occean, expoſé à l'orage & à la tempeſte, ſans voiles, ſans aviron, ſans Pilote, ſans gouvernail: ceſte ſurprinſe avoit mis le Prince en ombrage cõtre le Mareſchal, & il croyoit d'avoir fait du loup le Berger. Cela fit aller le Mareſchal deſormais plus reſervé en ſon adminiſtration, de là à la negligence, & de celle-cy quaſi à l'abandon. Le Prince ne voulut point pourtant d'abord revoquer le pouvoir qu'il avoit donné au Mareſchal, mais ſi ne fut-il pas à s'en repentir. Ainſi Orange eſtoit comme expoſée à l'invaſion du premier conquerant. Merles ne deſiroit que de ſe conſerver dans ſon nouveau gouvernement; mais il n'eſtoit aſſés puiſſant pour s'y maintenir de ſoy-meſme, au milieu de tant d'ennemis & dedans & dehors. Il faloit entretenir une forte garniſon, & où prendre les frais? Les revenus du Domaine de la Principauté eſtoient lors peu de choſe, & encor la plus part diſſipés. Exiger des ſubventions des ſubjects non accouſtumés à ces careſſes, ny bien encor à recoy des calamités & des miſeres de la guerre, c'eut eſté faire crier la poule pour en tirer les pleumes, & choquer la pierre qui venoit de froiſſer la teſte à Barchon. Merles eſtoit un Gentilhomme brave & courageux, mais Cadet d'un Cadet de ſa maiſon, & qui portoit ſa legitime ſur la pointe de ſon eſpée.

l'Eſtat de la Principauté.

Et du nouveau Gouverneur.

1579.

Chabert Gentilhomme Orangeois qui ne cerchoit qu'à ſe nicher; ou ſoit qu'il fut poſſedé de quelque envie de la fortune de Merles ſon contemporain, ou de quelques vielles haines de leurs maiſons, voulant profiter la licence du ſiecle, bien que Proteſtant, forme un nouveau deſſein ſur le Chaſteau, le ſurprend d'emblée, en expulſe Merles, & le fait joüer au Gouverneur deſpoüillé, une année aprés s'en eſtre rendu le maiſtre.

Douere ciaſcuno pazientemente tollerare quello, che la ſorte ſua gli ha dato. Guicchar. hiſt. lib. I.

Entrepriſe de Chabert ſur Merles.

Lequel il ſurprend.

Mais,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1579. Mais ſommes nous point encor à la fin de ces menées, de ces trames, de ces ſurprinſes ? Il s'en faut bien. Et que devint le Chaſteau entre les mains de Chabert? en fut il long temps detenteur ? certes il n'avoit ny tant d'adreſſe, ny plus de puiſſance à s'y maintenir que l'autre; mais pourtant il en eut un peu plus de quitte : ſi que ſe voyant mugueté par toute la Nobleſſe Dauphinoiſe du parti Proteſtant qui eſtoit le ſien, plus par Blacons Gentilhomme de ſinguliere valeur & reputation à cauſe de la bienſeance du voiſinage, il ſe laiſſe cajoler à ſes recerches, devient amoureux de ſa ſeur, Blacons du Chaſteau, le marché en eſt fait, il le trocque pour la Damoiſelle, chacun d'eux eſt rendu joüiſſant de ſes amours, Blacons du Chaſteau, Chabert de la ſeur de Blacons, laquelle devient ſa femme, & pour tournes Blacons luy laiſſa la Lieutenance de la ville. Toutes ces tricoteries s'exercent parmy Gentilshommes comme nous avons dit du parti Proteſtant, qui ſe laiſſoient ainſi ronger au zéele de la maiſon de Dieu.

C'eſtoit Hector de Mirabel Sieur de Blacōs pere du dernier.

Et troque le Chaſteau pour ſa femme

avec Blacons.

Blacons ſe maintint avec plus d'heur & de durée dans ſon Gouvernement que ſes devanciers n'avoient pas fait. Il joüa toute ſorte de perſonnages vers le Prince, pour ſe faire advoüer; mais pour neant. Neantmoins ſa memoire eſt encores loüée d'avoir entretenu l'Eſtat en paix, traverſé & repouſſé vertement les efforts des ennemis eſtrangers, & iceux reduicts à des conditions honteuſes, comme nous verrons en ſuite.

Soin du Prince pour ſon Eſtat.

Cependant le Prince comme bon Pere de ſes ſubjects, n'abandonne pas tellement le ſoin de ſon Eſtat, qu'il veüille jetter le manche aprés la coignée; tout y eſtoit en deſordre parmy ces confuſions civiles, & il eſtoit neceſſaire de le regler en toutes ſes parties. Ses propres affaires meſme n'en pouvoient ſouffrir le retardement, ſon domaine eſtoit tellement en arriere que pour le remettre en quelque Eſtat, il fut contraint de reduire les pentions & les gages de ſes Officiers à la moitié durant deux ans, & pour avoir (dit-il) *plus de moyen de faire la guerre au Roy d'Eſpaigne*. Il ne joüiſſoit pas lors du tiers de ſes revenus, tout le reſte devoré par l'Eſpaignol. Il prohibe pourtant l'alienation de ſon Domaine, qui n'a jamais eſté permiſe à aucun de ſes devanciers.

Inſtances du peuple pour obtenir reglements leſquels il donne en forme d'Edict.

Toutes les communautés de ſon Eſtat, font grandes inſtances envers luy, pour en obtenir des reglements : car le deſordre s'eſtoit fourré par tout & le Preſident de Cola grand Juſticier, docte Juriſconſulte & bon formaliſte, ſe trouvant à point nommé prés la perſonne du Prince, fut un inſtrument propre à ſeconder ſes bonnes intentions & à luy en ſuggerer les mouvements. Il fit un reglement en forme d'Edict ſur le fait de la Juſtice, Police, Domaine, Finances, Univerſité & College d'Orange, & par iceluy ordonna une ſubvention annuelle & perpetuelle de deux mille quatre cents livres à perequer ſur les biens Eccleſiaſtiques, pour ayder à l'entretien des Miniſtres de la Principauté, du College d'Orange & des autres œuvres pies : pourveut à la neceſſité des pauvres, ordonna qu'ils fuſent entretenus des revenus de l'Hoſpital, & à ce defaut aux deſpens du public, affin qu'ils ne fuſſent contraints de mendier leur pain. Paternelle bonté de ce grand & incomparable Prince envers ſes pauvres ſubjects, quoy qu'eſloignés de luy d'un telle diſtance, & qu'il fut diverti dans de ſi faſcheuſes ſollicitudes de la conſervation des Provinces unies, contre le Prince de Parme que l'Eſpaigne luy avoit oppoſé par la mort de Dom Jean.

Inconſtance des Valons facheuſe au Prince. Fomentée par Parme,

Mais encor ce qui luy travailloït plus & le corps & l'eſprit. C'eſtoit l'inconſtance & la legereté des Provinces Valonnes avec leſquelles il eſtoit tous les jours à recommencer. Parme pour prendre ſes advantages & les apri-voiſer de tant mieux, leur procure une lettre de remerciement du Roy, remplie de douceur & de courthoiſie juſques au pied. Ces giroüetes en relevent la teneur dans leurs diſcours apologetiques comme principal trophée de leur defection, ſi ce n'eſt perfidie de māquer de foy à une union ſi ſolemnellement jurée. Le Parmeſan preſſe le Pays par armes comme par cautelle, ſe fait voir à Walc-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

à Walckenbourg, à Karpen, à Weert & à Helmont, ces trois dernieres emportées par aſſault & tout tué ou pendu, desbauche la Cavalerie Allemande, laquelle aprés avoir quelque temps eſcarmouché contre l'ennemie, lache le pied faute d'argent avec huées & meſpris, accepte paſſeport pour ſe retirer dans quinzaine, maudiſſant ceſte fatale guerre, ravageant tout ce qu'ils trouverent en leurs chemins, & ſans vouloir rebrouſſer quelques offres que les Eſtats leur fiſſent faire. Parme par forme de galenterie, ſe veut preſenter devant Anvers avec ſon armée. Le Prince y eſtoit dedans avec l'Archiduc, & la Noue par le commandement du Prince retranché avec l'Infanterie des Eſtats à Borgerhout village plus prochain d'Anvers, à deſſeing d'y arreſter l'ennemy. Parme le fait attaquer par toutes ſes forces, & aprés avoir longuement eſcarmouché coigne la Noue plus foible & ſans Cavallerie, juſques ſous les murailles de la ville. Le Prince eſtoit ſur les rampars avec l'Archiduc pour donner ordre à tout; Ilvoit ceſt advantage des ennemis & pour attiedir un peu la fougue, fait joüer le canon ſi à propos ſur eux, qu'aprés avoir eſté fort endommagés il les contraint de ſe retirer, & de payer leur venuë, de plus de 6 cẽs des leurs harcelés en queüe par la Noue avec une poignée de gens; lequel ne luy pouvant pis faire, paſſe en Flandres pour la couvrir contre les courſes de Montigni Gouverneur d'Arras, auquel s'eſtoit joinct La Motte Gouverneur de Duynkercke, ſurpris par la Noue avec perte d'une partie de ſes troupes.

Neque quies gentium ſine armis, neque arma ſine ſtipendiis. D. Cerialis ap. Tacit. 4. Hiſt.

qui en proffite

puis eſt contraint de ſe retirer.

D'autre part Tournay & le pays de Tourneſis par la fidelité du Prince d'Eſpinoy demeurent dans l'union des Eſtats; Cambray & Bouchain de meſme; & pluſieurs autres ſuyvent toſt aprés l'union d'Utrecht, qui fut un nouveau ciment qui colla par enſemble toutes les Provinces, villes & pays qui reſtoient exemptés de la corruption. Union qui leur donna ce nom tant celebre & renommé de *Provinces unies*. Union ratifiée par Guillaume, ſoubſignée par les Gouverneurs & Deputés des Provinces & des villes; ſur laquelle ce grand Prince a jetté les fondements de ceſte puiſſante Republique, baſtie & conſtruite de ſi ſages mains, montée de pluſieurs eſtages par les conqueſtes & par la conduite de Maurice, eſlevée en un haut epicicle de gloire par la valeur eſclatante & par la ſageſſe incomparable de Frederich Henry, regardée avec admiration de tout le monde. Elle fut arreſtée dans ceſte belle ville d'Utrecht le 29 de Janvier 1579. année memorable, benite en tous aages, digne à jamais d'eſtre marquée d'une pleume d'or dans leurs regiſtres plus authentiques, & d'un burin d'acier ſur les faſtes de l'Eternité.

Tournay, Cambray & autres dans l'union d'Utrecht,

d'où le nõ des Provinces unies.

Ses fruicts au commencemẽt ne furent ſi doux, que lors qu'elle fut parvenuẽ en une parfaite maturité: elle ſervit beaucoup à diſcerner les eſprits & les inclinations des peuples, & à faire cognoiſtre ceux qui eſtoient marqués au coing des armes de la patrie. De ceſte harmonie Politique, on vit ſortir ſemblables effects que de la publication de l'Euangile, les heretiques d'Eſtat ſe manifeſterent, le pays & les villes ſe purgerent de pluſieurs humeurs pecquantes qui alteroient la ſanté du corps, ceux qui eſtoient de miſe ſe firent cognoiſtre: cecy fut la vraye poudre de deſpart qui ſepara le fixe d'avec le volatil, la coupele dans laquelle les gens de bien furent eſprouvés, le fin deſchargé de la ligue, le vray or deſguerpi & deſtaché de toutes meſlinges d'impureté. Utrecht meſmes ſouffrit des grandes alterations en la paix publique, à cauſe de la diverſité des religions. Ceſte ſemence jettée parmy eux les provoqua à mutuelle deffiance les uns contre les autres, accoiſées par l'ordre du Prince.

Fruicts de ceſte union.

à Utrecht,

Ceſte forte & puiſſante ville de Boſleduc l'une des quatre capitales de Brabant, n'en fut pas exempte; meſmes cauſes, meſmes humeurs la travailloient; tout ce mal degeneré en deux factiõs: le Prince eſſaya en vain par ruſes & par fineſſes d'y introduire une garniſon, pour fortifier ceux de ſon haleine & de celle des Eſtats; enfin les parties vindrent aux mains ſur la publication de l'union, laquelle couſta la vie à plus de cent perſonnes de part & d'autre,

à Boſleduc,

tant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1579. tant que finalement les Partiſans des Eſtats intimidés par le voiſinage de Parme, n'ayans peu faire conſentir les autres à accepter garniſon, s'enfuirent legerement, laiſſans la ville au ſeul pouvoir du party d'Eſpaigne.

A Amersfort. Amersfort ville du pays d'Utrecht qui avoit ouvertement reffuſé l'Union, ſe vit contrainte de la recevoir avec l'exercice de la religion Reformée, & le changement du Magiſtrat, ſur l'appui d'une garniſon.

A Anvers. Anvers portoit le ſourcil haut, pour avoir ſi bien fait au ſouſtien de la cauſe; le plus grand nombre de ſes habitans eſtoient Proteſtans & y regentoient abſoluëment. Les Catholiques à la faveur de ceſte Union, & de la paix des religions, qui n'y eſtoit encor publiée, voulurent honnorer la preſence de l'Archiduc Mathias & de toute ſa Cour par une proceſſion ſolemnelle autour du grand cercle de la ville, contre l'advis du Magiſtrat & des Principaux. On les avoit advertis de ſe contenter d'en faire la celebration autour du Cloiſtre & de l'Egliſe. Toute ceſte troupe ſort du cimetiere pour marcher en ruë filās à la place de Meulegat, la voila rencõtrée de la garde, qui leur coupe chemin; Quelques Italiens Catholiques ſe jettēt aux injures contre eux, de là ſur leurs eſpées, & les chargēt. Les autres ſe mettent en deffence & par quelques mouſquetades tuent un homme & une femme: toute la troupe s'eſcrie en frayeur, deſmarche en arriere, & d'effroy ſe culbutent tous les uns ſur les autres. L'allarme s'eſpend par la ville, l'Egliſe demeure fermée & tous ceux qui s'y trouverent enfermés dedans. Ceſte grande rumeur portée dans les oreilles du Prince, il y accourt avec ſa garde pour l'appaiſer, le bruit & le tabut de ceſte eſſein de peuple eſtoit ſi grand qu'impoſſible luy fut de ſe faire entendre, on n'y oyoit que cris *dehors Preſtres, dehors Preſtres*; Mais il fit tant par ſon authorité, qu'il en retira l'Archiduc & ſes courthiſans tous envelopés dans le dāger, & au milieu de la foule; dās l'Egliſe, il y laiſſa les Preſtres & à toute peine peut il obtenir de ce peuple mutiné, un reſpit de trois heures pour y pourvoir, avec les Magiſtrats & les Colonels de la garde: ce bref delay expiré, ce peuple farouche r'entre en fureur & d'une meſme impetuoſité, requiert qu'il luy ſoit permis de chaſſer les Preſtres. Le Prince ſecondé du Magiſtrat s'oppoſe à telle inſolence; mais il n'y eut remede d'arreſter ce torrent, la freneſie fit ſon cours, nonobſtant tout ce que l'authorité de ce Prince y peut apporter: ainſi le peuple tire hors l'Egliſe tous ces Eccleſiaſtiques, Moines, Preſtres, Chanoines, là aſſemblés en proceſſion en nombre de ſix vingts, les meine ſur le Cay & de là dās des bateaux on les fait eſloigner de deux lieües de la ville, attendāt ce qui ſeroit ordonné d'eux. L'Archiduc ſe plaint de telle violence & s'en veut aller, mais ceſte premiere fureur appaiſée, la nuict porta conſeil, l'affaire fut remis à ſa diſpoſition, au Prince & au Conſeil d'Eſtat pour en ordonner. On fait publier dans quinzaine la paix des Religions, & ſous les aiſles d'icelle une partie des gens d'Egliſe furent reintegrés, les Chanoines & mandians contraints de cercher paſture ailleurs, attendant une plus ample deliberation des Eſtats Generaux, ou d'un Concile National.

[Margin notes: C'eſtoit le jour de la feſte du 28. de May. — Par une ſedition — Contre les Catholiques — Qui envelope l'Archiduc. — Que le Prince ne peut appaiſer d'abord. — mais en fin accoiſée.]

Malines en murmure. Malines tõba en telle diſſention avec ſa garniſon, que Merode leur Gouverneur fut cõtraint de la cõgedier pour appaiſer le murmure de la Bourgeoiſie.

Bruxelles ne fut pas exempte de la tempeſte qui y fut portée par les vents de ſa ſedition, au grand detriment de l'honneur du Comte d'Egmond, lequel au lieu d'empoigner l'occaſion pour venger la mort ignominieuſe que ceſte fatale ville avoit veu ſouffrir à ſon brave Pere, ſembla ſe vouloir repatrier avec l'Eſpaigne aux deſpens de ſon hõneur & de la liberté de ſa patrie: cetuy-cy par marché fait, vouloit ſurprēdre d'emblée ceſte belle ville; mais il joüa ſi mal ſa partie qu'il s'en vit empeché, repouſſé, mal traité par la genereuſe reſiſtāce de ceſte Bourgeoiſie, qui l'enferma ſur le marché avec ſes cõplices, dās ce meſme lieu & au meſme jour que ſon pere y avoit eſté deſcapité onze ans auparavāt: ſa lacheté y fut agacée par pluſieurs huées & reproches, & tāt qu'õ le fit pleurer à chaudes larmes. La pitié qu'il fit à ce peuple le ſauva; on le laiſſa ſortir de

[Margin notes: Bruxelles failli par le Comte d'Egmont à ſa hõte.]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

la ville avec ſes adherens;mais au lieu de s'amender il alla prendre Nienoven. 1579.

Bruges faillit à s'eclipſer du parti,lors que le Magiſtrat y voulut faire publier l'Uniõ;la repugnance des Eccleſiaſtiques & de leurs Partiſans exciterẽt trouble au milieu d'eux, & peu s'en falut qu'õ n'y vit du ſang eſpandu, la diligence des Proteſtans prevint les efforts Catholiques & leur donna gain de cauſe.

Bruges en trouble pour l'Union.

Ce grand Prince avoit beaucoup à ſouffrir parmi telles inquietudes populaires; les hargnes particulieres qui diviſoient le parti donnoient un notoire advãtage à l'ennemi commun; les affaires des Eſtats panchoient au declin,& le Parmeſan aprés avoir reduit Maeſtricht à l'extremité l'avoit emportée d'aſſaut, rendüe deſolée & preſque deſerte,bien que au prix de la vie de pluſieurs des ſiens. Adjouſtés y que ſous l'eſperance d'une bonne paix,les Deputés de l'Empereur, du Roy d'Eſpaigne,des Eſtats,avec le Nonce du Pape aſſemblés à Couloigne,tailloiẽt des chauſſes aux Provinces unies,ſi qu'aprés avoir desbauché la plus part des Deputés des Eſtats qui eſtoient Catholiques, l'aſſemblée ſe rompit, & tout à l'advantage d'Eſpaigne & à la depreſſion des Provinces. Chacune des parties s'eſſaya de juſtifier ſa cauſe par pluſieurs diſcours,propoſitions,deffences qu'elles mirent au jour.

Le Prince moleſté.

Les Eſtats desbauchés à Couloigne.

Pour ſurencherir à tous ces maux, les Gantois tenoient le Prince en continuel exercice. Imbiſe principal tribun de leur felonie entretenoit le peuple en ceſte opinion, que la ſouveraineté luy eſtoit eſcheüe,par le violement de leurs privileges, & ſous pretexte d'y conſerver ſeule la religion Reformée, il en avoit fait un Eſtat difforme,exercé ſes paſſions particulieres,ſoulé ſon avarice,raſſaſié ſon ambition, aſſouvi ſa cruauté par pluſieurs meurtres & violences, bref le legitime Gouvernement changé en une confuſe & inſuportable Anarchie. Le Prince l'avoit touſiours bien preveu, & le ſuccés ne le verifia que trop à leur dommage, que leur rigueur contre les Eccleſiaſtiques avoit en partie fait demancher les Valons de la generalité, mis tout en ombrage & attiré le deſordre par tout. Pour y remedier, les principaux citoyẽs de Gand, reclament l'authorité du Prince & ſous ſon adveu ſecret,entreprenent de demettre Imbiſe; mais le deſſein n'ayant pas reuſſi, Imbiſe fit courir riſque aux Entrepreneurs,fortifia ſon parti de Cavalerie & d'Infanterie Eſtrangere,contre les formes & les privileges, changea le Magiſtrat à ſa volonté & ſe continua ſoy-meſme de ſa propre authorité, en la charge de premier Eſchevin. Il fit pis; rien n'eſtoit capable de le cavaler que la preſence de Prince, & ne redoutoit rien tant que ſa venuë. Il forme ce monopole contre luy,fait reſoudre par ſes adherens de le ne point reçevoir, & en fait imprimer ces articles confits en la malice, petris au levain de la ſedition.

Les Gantois s'eſchapent.

Se cuidãs ſouverains

par l'induction d'Imbiſe

qu'on tache en vain de demettre.

Mais il fait parti contre le Prince.

Que le Magiſtrat, n'eſtant pas agreable au Prince, il le voudroit changer, & ne le pourroit ſans effuſion de ſang. Qu'il y voudroit introduire la paix de la Religiõ & par ce moyen la Catholique, d'où ſe formeroient journelement des entreprinſes; & le public privé du revenu des Eccleſiaſtiques ſeroit chargé de plus grands ſubſides. Qu'il y voudroit eſtre receu cõme Lieutenant General, & ainſi tenir la ville ſous l'authorité de la Cour, au prejudice de leur liberté & de la ſouveraineté, qui leur eſtoit devoluë & leur appartenoit de droict. Que ſous pretexte du bien public, il voudroit faire accepter le Duc d'Alençon, comme il avoit fait à Bruges. Qu'il n'y avoit rien à profiter de ſa venuë; qu'il tacheroit de ſe venger de ceux qu'il croyoit qu'ils l'euſſent deſervi, ou contredit à ſes deſſeins. Que venant accompagné de ſes gardes, il pourroit brider la ville par une garniſon. Qu'eſtant parmy eux, il y pourroit eſtre aſſiegé par l'ennemi qui n'avoit rien tant à la dent que luy. Que le Prince ne les pouvoit aider ny de gens ny d'argent, & quant eſt de conſeil, qu'il le pourroit dõner d'Anvers ſans aucun danger.

& publie contre luy ces articles.

Que les Membres de Flandres qui s'eſtoient deſtachés de Gand, eſtans reunis par le Prince, ne profiteroient qu'à ſes deſſeins particuliers & non à l'advantage public, & que ceſte reconciliation ſe pourra faire par autres moyens avec le temps.

Que les habitans s'en devoient repoſer ſur le ſoin de leur Magiſtrat, qui n'auroit mãque d'ayde & de ſecours au beſoin, pourveu que la venuë du Prince ne l'empeſchat.

Que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1579. *Que le pays avoit beſoing d'un Chef d'Armée, mais que le Prince n'y eſtoit point propre.*

Qu'on ne pouvoit pas l'empeſcher s'il y vouloit entreprendre quelque choſe, veu les grandes menées qu'il y avoit formé de longue main.

Que puis qu'ils ne viſoient qu'à l'eſtabliſſement de la vraye religion, & au ſouſtien de leur liberté, ils ne ſeroient jamais abandonnés des Hollandois, qui eſtoient auſſi d'un meſme ſentiment avec eux.

Que ſi on jugeoit ſa venuë abſoluëment neceſſaire, on luy devoit donner logement à Bruges d'où il pourroit pourvoir à tout ſans ombrage.

Cōtredits par autres.

C'eſtoient les allegations d'Imbiſe & de ſes cabaliſtes; mais Rihove qui n'agueres luy avoit tourné le dos & s'eſtoit ſequeſtré de luy avec quelques autres des plus apparens & ſages citoyens, reſolurent par l'advis des trois Membres de ſupplier le Prince de s'y rendre ſous ces conditions.

Qu'il ne mettroit aucune garniſon dans la ville, ne derogeroit en rien à leurs privileges, ny à la ſouveraineté qui leur eſtoit acquiſe, par le mauvais traitement de leur Comte, qui leur avoit reffuſé une paix raiſonnable, ſoit en faveur du Duc d'Alençon, ou autrement.

Qu'il n'innoveroit rien au Magiſtrat n'y en la religion Reformée, & leur lairroit la joüiſſance des biens Eccleſiaſtiques ſans y rien changer.

Qu'il donneroit aſſeurance de ne moleſter perſonne, pour reſſentiment des choſes paſſées.

Qu'on le ſupplieroit avant qu'entrer dans la ville, de donner aſſeurance ſous ſon ſein & ſes armes, d'entretenir du bonne foy les ſuſdits articles.

qui le prient de venir à Gand

Vult ſibi quiſque credi, & habita fides ipſam plerunque obligant fidem. Tit. Liv. Decad. 3. lib. 2.

Les principaux Bourgeois de Gand adjoutent à cela une honnorable deputation, & le ſupplient de ſe rendre parmy eux: il s'y offre, mais ne veut ouïr parler de ces cōditions, plus propres à brider un Tyran, que recepvables par un Prince, qui ne travailloit qu'au redreſſement de la liberté & à l'aneantiſſement de la tyrannie: ainſi il s'achemine à Gand ſuivi de ſa garde Bourgeoiſe: ſa preſence accoiſa d'abord ceſte turbulante faction, il demit Imbiſe de ſa charge, crea un nouveau Bourgmaiſtre en ſa place, changea le Magiſtrat, & Imbiſe fut contrainct de paſſer en Allemaigne & ſe retirer prés du Comte Palatin, ſuivy du Miniſtre Dathenus, deux brandons qui avoient allumé ces mouvement civils. Le Prince s'y trouva bien à point pour les Gantois, y eluda une entreprinſe des Malcontents qui avoient demandé ſous autre nom logement de leur Cavalerie, & desja quelques inconſiderés Bourgeois avoient reſollu de leur ouvrir les portes, comme d'autres plus adviſes en ayant demandé congé au Prince, il cognut que c'eſtoit une ruſe des ennemis, pource qu'il n'avoit point de Cavallerie la proche, & à peine eut-il du temps pour envoyer à la porte, qu'on n'ouvrit point. De Gand il ſe rendit à Bruges, y changea le Magiſtrat, ordonna de toutes choſes, permit aux Catholiques le libre exercice de leur religion en ſecret, & fut recognu Gouverneur de Flandres.

comme il fait.

Fruĉts de ſa venuë,

Le Prince ſçavoit biē qu'il n'y avoit rien qui les peut faire ſubſiſter que leur concorde, & que les forces de chacune de ſes villes, n'eſtoient pas tant conſiderables que leur union. *Soli ex Græcia univerſa Achai nimis potentes tunc temporis Romanis videbantur, non propter ſingularū nimias opes, ſed propter conſpirationem univerſorum, namque Achai licèt per civitates veluti per membra diviſi ſint, unum tamen corpus & unum imperium habent, ſingularum urbium pericula mutuis viribus propulſant. Iuſtin. lib. 34. Hiſt.*

Traverſes livrées au Prince.

Le Prince n'obmettoit rien de la prudence politique, pour fomenter l'Union des Provinces; mais il eſtoit haraſſé de tant d'endroits qu'il ne pouvoit fournir à tout, & ceux qui devoient eſtre les plus attentifs à leur propre bien, travailloient induſtrieuſement à leur propre mal, & diſſipoient en un jour par leur diviſions & meſintelligences, ce qu'il avoit aſſemblé en pluſieur mois.

Profitées par Parme.

Parme tournoit le tout à ſon advantage, & à l'utilité d'Eſpaigne. La reunion des Malcontens à ſon parti, luy acquit pluſieurs places de Brabant, Alloſt, Ronſe, Malines, qui donna occaſion à un ſecond pillage; mais il gaigna le cœur du peuple en ayant congedié la gendarmerie eſtrangere & donné de l'employ à celle du Pays, admettant la Nobleſſe aux principales charges: Bref il ſe comporta avec tant de dexterité, qu'il emmena les Pays au point non ſeulement de conſentir, mais auſſi de le requerir de rappeller ces bandes eſtrangeres.

1579.

Auquel le Prince s'oppoſe

Ce nonobſtant le Prince s'oppoſe de plus fort au cours de ces proſperités. La perte de Malines,& encor plus du fort de Willebroeck ſcitué ſur le Canal de Bruxelles à Anvers, incommodoit extremement les Eſtats & interrompoit tout à fait le commerce entre ces deux puiſſantes villes. Malines ſe ſert du temps, rompt ce Canal en haine des Bruxellois, auſquels il avoit couſté ſix cents mille Eſcus, l'ayant creuſé paravãt contre leur gré.

Fait ſaiſir Willebroeck.

Et la garniſon de Parme qui occupoit le fort, n'ayant peu eſtre ſecouruë de vivres par ceux de Malines, empechés par le Prince & craignans d'eſtre aſſiegés par ſes gens, aprés avoir proteſté des deffauts de la place encloüe le Canon, l'abandonne. Le Prince s'y rend avec l'Archiduc pour le viſiter, & en ayant conſideré l'importance, en fait faire une place quaſi imprenable, qui ſervit d'une picquante eſpine au pied de Malines.

Livre des pieges aux Malcontents.

Les Malcontents d'Arthois & de Hainaut voulurent mettre en marché la fidelité du Capitaine de la Brielle; il fit ſembant d'adherer à leurs recerches & de leur livrer la ville & l'Iſle; mais le Prince y avoit donné ſi bon ordre, que comme ils voulurent executer avec nombre de leurs navires, ils ſe virent furieuſement chargés par nos Hollandois, tués, noyés.

Recouvre Méenen

Il recouvra auſſi Méenen en Flandres qui tenoit ſous contribution preſque tout le pays, & pour y parvenir ſe ſervit du meſcontentement d'un vaillant Braſſeur, qui y eſtoit opprimé en haine de ſa religion. Cetuy-cy adverti qu'on l'y vouloit mal traiter, deſguiſé en payſan ſort, à deſſein de ſe ſauver par la viteſſe de ſes jambes, rencontré par la ſentinelle, luy oſte ſon hallebarde l'en aſſenne & deux autres aprés, puis eſchape à bien courir, ſe ſauve dans Bruges, fait donner cognoiſſance au Prince des moyens d'en denicher l'ennemi, & fait faire ſecretement nombre d'eſchelles. Le Prince approuve l'entreprinſe, donne ordre aux garniſons de Bruges & de Courtray de la ſeconder de tel nombre de gens qui ſeroit neceſſaire. Les uns & les autres ſe trouvent à point nommé au deſſous des rampars de Méenen, dés les quatre heures du matin. Une partie de la garniſon de ceſte place & de pluſieurs autres d'alentour du parti Eſpaignol, eſtoit ſortie la meſme nuict pour aller ſurprendre Courtray, & ja ils eſtoient ſur les foſſés ſondans leur profondeur, comme le Grand Bailly de Courtray eſtant ſur le haut de la tour du Chaſteau aux eſcoutes, pour ouïr l'alarme qui ſe devoit donner en meſme temps par ſes gens à Méenen, crie à la ſentinele & l'enquiert *ſi elle avoit rien ouy;* laquelle reſpond tout haut *que non. Toutefois,* dit le Bailly, *le temps approche.* L'ennemy l'oyant, croit ſon entreprinſe deſcouverte, & dans l'irreſolution s'il pouſſeroit outre, entend le bruit de l'alarme à Meenen, y tourne bride pour le ſecourir; mais l'eſpouvante leur fit prendre retraite ailleurs, tandis que les gens du Prince l'eſcaladerent, la forcerent, la pillerent & l'en firent maiſtre. Le Prince commanda à la Noüe de pourſuivre ceſte victoire, lequel s'y porta avec tant de valeur & de gloire, qu'il força la garniſon de Wervijcke, rompit le ſecours qui s'advançoit, chaſſa l'ennemi de pluſieurs autres places des environs, avec telle ardeur & furie des François, qu'eſtans lors conviés d'aller à Méenen pour y toucher leur ſolde qui y eſtoit arrivée, ils reſpondirẽt *que ce n'eſtoit pas le temps de conter argent mais bien de combatre.* Valeureuſe Nation qui ne porte l'eſpée que pour l'honneur, & qui n'a jamais prononcé *Gelt* comme pluſieurs autres au point du combat.

Caſſa fuit miſeris infanda machina fraudis
Et magno ventura malo nutùque ſuperno
Incidit in foveam, quam foderat improbus hoſtis.
Gunther. *lib.*4.

& Groeningue qui s'adjoint à l'Union

Groeningue qui juſques lors n'avoit donné que des bonnes paroles pour reçevoir l'union, y fut contrainte aprés avoir long temps marchandé, & fit ſerment à l'Archiduc, au Prince & aux Eſtats, par la diligence de Rennenbergh leur Gouverneur.

avec autres places.

Coevoerden & pluſieurs autres bicoques, qui paravant faiſoient des chevaux eſchapés, s'y rangerent auſſi: & diverſes troupes de Payſans armés de ſedition portans pour deviſe *Deſeſpoir*, s'eſtans mis aux champs pour faire les mauvais, aprés s'eſtre quelque temps maintenus & avoir fait courre riſque au Comte de Hoenloo, furent ramenés finalement à

obeiſſance

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1579.

Defection de Rennenbergh.

obeiſſance par un chaplis de ſept cents, & defaits à platte couſture prés du Cloiſtre de Syon. Mais la defection de Rennenbergh qui joüa manque au beſoin, rendit ſes conqueſtes moins fructueuſes au Prince & aux Eſtats.

C'eſt l'ordinaire de la plus part des hommes que de changer de parti, à meſure qu'il cõmence à pencher au declin. Tacite le remarque par ceſt exemple. *Acedux erat Sagunti Nobilis Hiſpanus fidus antè Pœnis: tùm qualia ſunt barbarorum ingenia cum fortuna mutaverat fidem.*

Calamité des guerres civiles.

Parmy ces contraſtes de bien & de mal pour l'un & l'autre party, la victoire faiſoit le plus ſouvent porter le dueil au victorieux. Et ſont ce pas les trophées lugubres des guerres civiles? il n'y avoit à proffiter que pour l'Eſtranger, qui avoit ſemé la zizanie parmy les Provinces, & le peuple eſtoit le champ ſur lequel il moiſſonnoit extortion & rapine; il ne ſervoit qu'à porter la marote, c'eſtoit l'enclume inceſſamment martelé par la guerre.

Utilité de la paix.

Pour faire ceſſer le mal, il faloit venir à une bonne & aſſeurée paix. L'ennemy venoit de la propoſer à Cologne en image ſeulement & ſous un faux maſque, plus donc pour continuer une tres-cruelle guerre, que pour la faire ceſſer. Le Prince & tous les vrays amateurs du bien public la ſouhaitoyent, mais aſſaiſonnée de franchiſe & de liberté, non paiſtrie au levain de la vengeance & de la cruauté d'Eſpaigne comme celle la. Si eſt-ce pourtant qu'on ſe voulut ſervir du rebut de ceſte putain plaſtrée, pour mettre en jeu le Prince & le decrier comme amateur de la guerre. Il eſtoit lors à Gand pour contenir ceſte ville changeante dans les termes de la derniere pacification, & en bonne humeur ceſte Province l'une de ſes gouvernements. Les Eſtats des Provinces unies luy envoyent leurs Deputés, & le ſuplient de leur donner ſes ſentiments ſur ces quatre points. Touchant le traité de paix, les contributions, l'eſtabliſſement du Duc d'Anjou, & le Gouvernement des pays. Il leur reſpond, & pour faire cognoiſtre ſes bonnes intentions à tout le monde, & retorquer contre ſes ennemis le blaſme dont ils le vouloient noircir, fait publier ſon advis ſous imprimés animés de ces raiſons.

Le Prince à Gand.

On peut donner à ces Ganthois & à beaucoup d'autres peuples du Pays-bas, les meſmes eloges que donnoit Ammian Marcellin à ceux d'Alexandrie, *ſemper alia cogitantes, alia ſimulantes, ad ſingulos motus excandeſcentes, controverſos & repoſcones acerrimos.*

On le conſulte ſur quatre points & il reſpond.

Sur la paix.

Pour la paix: *Qu'il l'avoit touſiours conſeillée & la cõſeilloit encor pour eſloigner la guerre, la miſere, l'effuſion du ſang, mais qu'il ne croyoit pas que ceux de la Religion Reformée fuſſent plus d'humeur de quitter la partie, ny d'abandonner leurs maiſons. Qu'il voyoit biẽ que ſous pretexte d'une paix fourrée on n'avoit autre deſſein que de diviſer les Provinces, exciter noiſes, debats, & confuſions entre les familles; la pacification de Gand laquelle ils avoient n'agueres contredite à outrance ne leur ſervant maintenant que de couverte à leurs pernicieux deſſeins. Que la reſponce des Eſtats Generaux leur devoit ſuffire, pour ce regard. Que l'intention principale de l'ennemi ne tendoit qu'à ſe rendre maiſtre des places & fortereſſes du pays, en les remettant entre les mains de ceux qui avec peu d'honneur & de ſentiment, avoient immolé tous les interets de leur Patrie & prins les armes pour l'opprimer, ſans donner autre aſſeurance que leur propre ſerment, duquel ils pourroient eſtre auſſi facilement diſpencés que leurs ſemblables l'ont eſté en France & ailleurs en pareil cas. Declare devant Dieu, devant tous Princes & Potentats de la terre, que nul ne ſouhaitoit la paix avec plus de paſſion, nul ne l'eſtimoit plus utille ni plus neceſſaire que luy.*

Il devoit adjouſter que la paix n'eſt jamais aſſeurée qu'au victorieux. *Nemo niſi victor pace bellum mutavit. D. Catiline apud Saluſt.*

Qu'il avoit plus ſouffert de pertes & de dommages par la guerre que nul autre, teſmoin les grands biens, terres, & Seigneuries que l'ennemi luy detenoit ſans aucun deſdommagement pour luy. Qu'il ſçavoit bien que ſans la paix, il ne pourroit jamais revoir le Comte de Bueren ſon fils, qui luy avoit eſté ſi iniquement ravi contre tout droict & raiſon, contre les privileges du pays. Que ce luy eſtoit un grand creve-cœur de ſe voir privé, de ce qu'il aimoit le plus au monde aprés la gloire de Dieu & l'honneur de la patrie, n'eſtant moins empreint en ſon ame le ſentiment naturel de ſon fils, qu'aux autres peres. Que ſon aage, les peines & les travaux qu'il avoit ſouffert le convioient aſſés de ſouhaiter du repos: Mais parce qu'il voyoit que tous les gens de bien amateurs de la patrie s'en rapportoient à luy, & ne ſe repoſoient que ſur ſes ſoings, il ne pouvoit conſentir qu'à une ferme & durable paix, pour la ſeurté de la religion, & pour la conſervation des franchiſes & privileges du pays. Et cognoiſſant bien en ſa conſcience que les articles de ceſte paix plaſtrée, qu'on propoſoit à Cologne, ne tendoient qu'à l'aneantiſſemẽt de la religion & à la ruine du pays, c'eſt pourquoy il eſtoit obligé de la reffuſer comme pernicieuſe & dommageable.

Nullus amor qui vincat paternum. V. I. Sibi patriam, conjuges, parentes; Romanis avaritiam & luxuriam cauſas belli eſſe dicebant Britanni ap. Tacit. in Agric. Neque divitiarũ poſſeſſio eſt, niſi armorum defenſione ſervetur. Veg. 3. rei milit. Injuſtus plane & impius eſt filius, qui periclitãtem deſerit matrẽ. Mater enim quodammodo dulcis eſt patria, quæ te genuit, quæ nutrivit, quæ ut fugere poſſis divitem te fecit. D. Ambroſ. in cap. 4. Ione.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1579.

Pour les contributions. *Quil ſ'en rapportoit à ce qui en avoit eſté deliberé à Vtrecht en l'aſſemblée des Deputés.*

Sur les cõtributions.

Pour le Duc d'Anjou. *Que puis qu'il ne voyoit du coſté d'Eſpaigne, qu'un deſſein pourpenſé de longue main de perdre & ruiner le pays & extirper la religion Reformée par actions tyranniques; ſ'il eſtoit queſtion de jetter les yeux ſur quelque Prince eſtranger, qu'il n'en voyoit point de plus ſortable à leurs pays & à leurs peuples que la Reyne d'Angleterre, ou le Duc d'Anjou, conſideré le refus que l'Empereur & les Princes de l'Empire avoient fait de les proteger. Que ladite Reyne avoit aſſés fait cognoiſtre ſes inclinations touchant la protection du pays, par la recommandation qu'il avoit faite à Meſſieurs les Eſtats de la perçonne du Duc. Partant qu'il n'en voyoit point de plus propre que luy, qui pourroit executer en perçonne une ſi genereuſe action: mais qu'il ſ'y devoit porter avec telle puiſſance qu'il fut capable de contrecarrer celle de l'Eſpaignol, ſous laquelle la religion Reformee trouvat ſa ſeureté, les pays ſes prerogatives, les Provinces & les villes ſes droicts & ſes immunités ſans aucun changement. Que ſ'ils ne vouloient point faire eſlection d'aucun Prince, il ſ'en rapportoit à eux, mais qu'ils devoient penſer aux moyens de reſiſter à un ſi puiſſant ennemi.*

Sur la venuë du Duc d'Anjou.

Pour le Gouvernemẽt du pays. *Que cela dependoit de la diſcretion des Provinces, touchant meſme la perçonne de l'Archiduc Mathias. Et quant à luy que bien que, ou par envie, ou par haine, on luy ayt voulu imputer pluſieurs manquements dans les Provinces, plutoſt provenus du defaut de fournir à point nommé les finances neceſſaires pour le ſouſtien de la guerre; & de la deſobeiſſance de pluſieurs; toutefois qu'avec une peine incroyable & preſque ſans moyens, par la ſeule creance & authorité qu'il avoit parmy les gens de guerre, il avoit arreſté les efforts de l'ennemi qui ne tachoit qu'à gaigner ouvertement pays de tous coſtés par la voye des armes, & ſous main par practiques & menées. Que l'ingratitude de pluſieurs qui ne mettoient point en compte la detention de ſon fils, la perte de trois de ſes freres, la privation & engagement de la plus part de ſes biens pour le ſervice du pays, le pouvoient bien avoir obligé d'accepter les conditions advantageuſes, qui luy avoient eſté preſentées: mais que la gloire de Dieu & le bien de ſa patrie luy avoient eſté plus conſiderables que toutes ces grandes offres. Que ſ'ils perſiſtoient à le maintenir en la Lieutenance Generale des Provinces, comme ſ'eſtant du tout dedié au ſervice de Dieu & de la patrie, il eſtoit obligé de leur marquer les cauſes des deſordres publics, affin qu'ils y pourveuſſent d'autant mieux. Que les villes reffuſoient de recevoir les garniſons, ou receües ne ceſſoient qu'elles ne ſ'en fuſſent faites deſcharger, ou bien eſtant moindres qu'il ne convenoit elles ne pouvoient faire aucune ſortie ſur l'ennemi, qui demeuroit maiſtre de la campaigne, tandis que leſdites garniſons reſerrées dans les villes demeuroient ſans exercice, & par ainſi moins duictes & façonnées aux armes, non accouſtumées aux perils & à la peine, & que le pauvre payſan eſtoit opprimé de tous coſtés, les contributions empechées. Pour remede à ces maux, leur conſeille de fournir les bonnes villes & places fortes, de fortes garniſons pour tenir en bride l'ennemi, & mettre le plat pays à couvert, affin qu'il peut fournir à la ſolde des gens de guerre, ſans laquelle il eſtoit impoſſible de les tenir en diſcipline. Demande qu'il luy ſoit permis de diſpoſer des garniſons és villes frontieres tant pour la conſervation d'icelles & du pays, que pour courre ſus à l'ennemi, quand il le jugera à propos. Que ſuivant les occurrances, pour eluder les deſſeins & entrepriſes de l'ennemi dont il pourroit eſtre adverti, il luy ſoit loiſible d'introduire des gens de guerre en toutes les villes & places, & de les en tirer ſans contradiction.*

Sur le Gouvernement du pays.

Difficillimum inter mortales eſt, gloria invidiam vincere. Saluſt. *in bell. Iugur. c.* 10.

Le Roy d'Eſpaigne luy avoit fait offrir le Comté de Charolois en Frãce & autres grandes terres en Allemaigne à proportion de celles que ce Prince avoit dans les Pays-bas,

Ceſte permiſſion qu'il demandoit aux Eſtats eſtoit ſemblable à celle que l'Empereur Alexandre Severe donna à tout ſon peuple. *Vt quiſque hoc ageret quod noſſet.* Lamprid. *in Sev.* Adjoutés y que *intereſt Reipublicæ quòd uſu neceſſarium, & dignitate eminere; utilitatemque auctoritate muniri,* Patercul. *lib.* 2. *Hiſt.*

Que pour pourvoir plus promptement aux neceſſités des Provinces, ils y devoient eſtablir un conſeil, qui eut pouvoir d'ordonner & de deliberer ſuyvant les occurrances, cognoiſſant combien eſtoient prejudiciables les delays des reſollutions ſur les affaires preſſantes.

Innumerabilia accidunt ſingulis horis quæ conſilii exigunt. Senec. *Epiſt.* 16.

La fin principale du Prince eſtoit de juſtifier ſes actions, & de faire entendre aux Provinces ce qu'elles avoient àfaire pour la conduite & direction de leurs affaires; peu en firent leur proffit cõme le ſuccés le mõſtrera. La Flandres fit enten-

But du Prince en ſes advis, mal ſuivi par la Flandres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1579. fit entendre à l'aſſemblée des Eſtats Generaux convoquée à Anvers, qu'elle avoit entendu les propoſitions du Prince & qu'elle deputeroit à la prochaine aſſemblée de Delft pour y reſoudre, requerant les autres Provinces de faire le ſemblable: mais ces Flamens ne donneront que trop de teſmoignages à leur dam de leur inconſtance & legereté dans le parti, & que ce remuë-menage ne fut qu'une ſaillie que la preſence du Prince leur fit evaporer.

bien & exactement par la Hollande & Zéelande

lesquels il viſitte

& harangue

La Hollande & ſes aſſociées par meſmes intereſts, teſmoignerent bien plus de fermeté à l'Union que les Provinces Valonnes, & les ſuites ont averé, que les Flamens devoient beaucoup de retour à la conſtance & à la magnanimité de celles-cy. C'eſtoit le Donjon que le Prince ſe reſervoit, pour la derniere retraite de ſon ſalut & pour le boulevart de la liberté publique. L'importance de ſa conſervation eſtoit donc tres-grande; & luy obligé de s'y faire revoir parmy un peuple qui l'adoroit, ſe rend en l'aſſemblée de leurs Eſtats à Delft, ravive par ſa preſence leur zéele au bien commun, relleve par ce beau & eloquent diſcours leurs courages, que la proſperité des armes du Parmeſan & la defection des autres Provinces tachoient d'abbatre journellement par leurs practiques & menées; Et dit-il

en ceſte ſorte.

Eſt d'advis qu'on mette la bonne main à la deffencive

Meſſieurs. Bien que je n'ignore pas voſtre bonne affection à conſerver ce ſouverain bien, qu'il a pleu à Dieu nous donner en ce Pays: toutefois puis que vous eſtes maintenant aſſemblés en ceſte ville, Il me ſemble que nous ſommes conviés, par une occaſion ſi favorable de conferer enſemble, pour cognoiſtre plus particulierement & plus aſſeurement des moyens propres, pour nous aider à repouſſer tous les efforts & invaſions de nos ennemis tant par mer que par terre, & quel ordre nous aurons à tenir pour pouvoir parvenir à un tel bien. Il eſt neceſſaire d'y pourvoir, & n'y a doubte que nos ennemis n'employent toute ſorte de moyens & d'artifices pour intimider vos courages, & s'ils n'y rencontrent une ferme reſollution, qu'ils n'eſſayent d'esbranler voſtre tenuë & de vous reduire dans le trouble & la ruine qu'ils ont premeditée de longue main.

& qu'ō ne ſe confie point tāt à la providēce eternelle qu'ils n'employent auſſi les moyēs que Dieu leur a mis en main.

Je ne doute point que ce grand Dieu, le Roy des Roys, le vray Conducteur de nos armées, ne pourſuive & n'acheve l'œuvre qu'il a commencée en nous en y eſpendant ſa ſaincte benediction. C'eſt à nous à recognoiſtre de ſa bonté les moyens qu'il nous donne, & d'en uſer à ſa loüange & gloire: autrement noſtre nonchalance, noſtre lacheté, noſtre ingratitude, noſtre temerité, ſe convertiront en un prophane meſpris de ſes graces, qui attireront infaliblement une juſte vengeance ſur nous & ſur noſtre poſterité; ne plus ne moins que ſi quelqu'un pour conſerver l'eau de ſa ciſterne laiſſoit bruller ſa maiſon: ou ſe remettant à la providence de Dieu pour l'entretenement de ſa vie, ne voudroit employer le pain, que Dieu luy fournit pour s'en ſubſtenter.

Le principal devoir d'un grand Capitaine c'eſt de ſçavoir bien cognoiſtre les forces de ſes ennemis, dit *Vegece.*

Qu'ō doit cognoiſtre les forces des ennemis

Une crainte aſſeſſonnée eſt une ſage ſecurité, & un trop grād meſpris eſt une temerité ordinairemēt punie par des ſuytes funeſtes. *Tempeſtivus metus prudens ſecuritas eſt: nimiùs verò contemptus, temeritas incendiis excipienda.* Onoſand.

Pour donc pourvoir meurement à ces choſes, il eſt neceſſaire que nous cognoiſſions les forces de nos ennemis, & le but auquel ils tendent, auquel ils adreſſent tous leurs efforts & tous leurs deſſeins. Quant à moy je vous diray franchement ce que j'en cognoy, de peur que nous ne venions à tomber en la confuſion de ces fols baſtiſſeurs, rabroüés par noſtre Seigneur, pour n'avoir moyen de mener à chef leur entreprinſe. Mon intention n'eſtant pas pourtant de vous intimider, ny de rallentir vos courages,

pour s'y oppoſer,

pour vous deſmouvoir d'une entreprinſe ſi genereuſe, mais affin que la conſideration de leurs forces & de leurs advantages vous ouvre les yeux & encline les cœurs aux ſalutaires remedes, pour obvier à leurs maux & pour nous maintenir heureuſement contre leurs efforts.

& les fruits que le pays en recevra.

Bello quidē pax magis confirmatur: at propter pacis cupiditatem bellum gerere nolle, non pariter periculo caret. Corinthii ap. Thucid. *lib.* 1.

Ceſte prevoyance & bonne diſpoſition produira deux fruicts excellens, & qui porteront coup à l'advenir: Premierement une ſi vigoureuſe reſollution à nous bien deffendre, & à faire valoir les moyens que Dieu nous a departis pour noſtre ſubſiſtance, & le bon ordre que nous eſtablirons en la conduite & direction de nos affaires, imprimera l'eſtonnement ſur nos ennemis, abbatra leurs courages, & ſervira comme d'un Antidote pour aneantir ou du moins pour debiliter leurs efforts, leurs fraudes, leurs conſpirations, & les rebutera de plus entreprendre ſur nous & ſur le

Pays

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Pays. Secondement une telle liaiſon de cœurs & de courages, donnera repos à nos eſprits, hardieſſe à nos entreprinſes, accroiſſement à nos travaux, & facilitera l'execution de tout ce que nous voudrons entreprendre: Elle nous delivrera des remords de la conſcience, de regret devant Dieu, & de reproche devant les hommes. Nous nous acquiterons de la charge à laquelle Dieu nous a appellés pour la conſervation d'un ſi grand peuple, qui ne ſe repoſe que ſur noſtre vigilance, fidelité, prudence. Cecy vous tournera en accroiſſement d'honneur & de reputation par tout le monde; la poſterité qui en orra l'hiſtoire publiera les loüanges des autheurs d'une ſi ſaincte affection, conſtance, magnanimité, & rellevera la gloire d'une ſi juſte, ſi ſaincte, & ſi genereuſe reſollution, qui ne tend qu'à la gloire de Dieu & au ſalut des hommes. Comme au contraire ſi nous eſtions laches & negligens à un tel devoir, nous attirerions une horrible calamité ſur nous & ſur noſtre poſterité, blaſme & reproche rongeroient nos cœurs toute noſtre vie, & fleſtriroient honteuſement noſtre reputation aprés la mort.

Preparatifs des ennemis

Venons donc à la conſideration des forces de nos ennemis ſans nous flater. Dés qu'ils ont ouy parler des preparatifs de nos forces, en Allemaigne, en France, en Angleterre, en Eſcoſſe, ils ſe ſont auſſi mis en devoir de recueillir les leurs d'Allemaigne, d'Eſpaigne, de toutes leurs Provinces, telement qu'ils ont mis enſemble quatre vingts & dix compagnies de Walons, ſoixante d'Eſpaignols, & autant d'Allemans; ils ont auſſi fait des grandes levées de Cavallerie en Allemaigne, & nous ſommes advertis de divers endroicts, des grands preparatifs que l'Eſpaigne fait pour la venuë du Roy en ce pays, ou du moins pour y jetter une grande armée. La haine de noſtre Religion, & la convoitiſe inſatiable de nous tyranniſer, & de s'enrichir des deſpoüilles de ce pays, les rend reſollus & opiniaſtres à continuer la guerre, ſans eſtre touchés d'aucune commiſeration de nos ruines.

Et leur desſeing.

Forces des Eſtats.

Mais qu'avons nous à dire de nous meſmes? & que pouvons nous oppoſer à leur puiſſance? Certes, noſtre bonne cauſe, la juſtice de nos armes, l'adſiſtance & la protection de ce grãd Dieu tout-puiſſant nous doit conſoler, accourager, fortifier; & en outre, les forces que nous avons maintenant en main, les prompts moyens qui ſe preſentent d'en recouvrer d'autres plus grandes, qui meſmes ſont desja en partie ſur pieds ne ſont à meſpriſer. Dieu nous a rendus maiſtres de la mer, & nous a aſſigné un pays fort de ſoy & facile à garder; Nous avons argent & vivres à ſuffiſance, ſi nous les voulons employer: Telement que ſi nous faiſons valoir les graces du ciel, nous pouvons non ſeulement bien deffendre ce que nous tenons, mais auſſi chaſſer en peu de temps l'ennemi hors du pays.

Per Deos experiri quemque vires ſuas oportet, ac meditari in rebus parvis, & ab his inchoantes progredi ad majora. Arrian. *Epictet. lib.* 1. *cap.* 18.

Deffauts dans les troupes Eſpaignoles.

Conſiderons de plus pres ſes forces. Les Valons ſont pour la plus part gens nouvellement levés, les vieux morts ou diſſipés en partie és ſieges de Harlem, d'Alcmar, és eſchechs qu'ils ont receu en Zéelande, par meſaiſes dans Middelbourg & ailleurs. Les Eſpaignols ne ſont pas en meilleur Eſtat, leurs compagnies beaucoup diminuées, les meilleurs ſoldats morts ou bleſſés. Les Allemans bien qu'ils ayent leurs compagnies plus completes, ſont neantmoins fort malcontents & deſcouragés, tant pour leur petite paye, que pour le meſpris qu'on fait maintenant de leur Nation jadis tant reſpectée; En effect on ſe ſert plus d'eux pour faire nombre, que pour exploiter & combatre. Et quant à la levée de leur Cavallerie, elle leur apportera plus de charge qu'à nous de danger, veu la qualité de noſtre pays. Nous ſçavons quels ſont leurs moyens, quelle la commodité de leurs vivres, combien le peuple leur eſt mal-affectionné: Nous cognoiſſons plus clairement de jour à autre leurs intentions tyranniques: n'ont il pas donc ſujet de craindre les revoltes & les malheurs des ſiens; tandis qu'ils voudront pencer à envahir les noſtres?

Non diù poteſt, quæ multorum malo exercetur ſtare potentia. Sen. *l.* 3. *de Ira c.* 16.

Qu'il ne faut pas pourtant meſpriſer.

Nimis enim confidens incautus eſt: mens verò providentiam docet. Herodes. *ap.* Joſeph. 1. *bell. Iud.*

Je ne vous dis point cecy, Meſſieurs, pour vous endormir en une ſecurité charnele, c'eſt plutoſt pour vous exciter & encourager, & pour vous faire cognoiſtre les advantages que nous aurions ſur nos ennemis, s'il y avoit en nous une vraye reſollution, d'employer courageuſement les moyens que Dieu nous a donnés. Que ſi on eſtabliſſoit un bon ordre en la conduite des affaires; comment les conſeils des ennemis en ſeroient ils troublés? comment leurs cœurs abatus? comment leurs forces affoiblies? & ceux

qui à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1579. *qui à leur grand regret gemiſſent ſous leur tyrannie inſuportable, comment ſeroient ils induicts & encouragés de ſe reſoudre pour ſe joindre avec nous?*

Mais s'en prendre garde

Mais auſſi d'autre part quel reproche? quelle ingratitude ſera ce, ſi nous meſpriſons une telle benediction & faveur du Ciel, ſi nous mettons à nonchaloir les moyens qu'il nous preſente pour noſtre conſervation, & pour l'heureux accompliſſement de l'entiere delivrance de noſtre Patrie? Comment reſpondrons nous devant Dieu, de la deſolation & cruelle oppreſſion du peuple qu'il a conſtitué ſous noſtre conduite & qui ne s'attend qu'à nous, ſi à noſtre eſcient & par ingrate lacheté, nous nous reculons d'un tel devoir? & ſi plus adonnés à nos intereſts particuliers, qu'au bien de la cauſe generale, nos ennemis reuſſiſſent en leurs mauvais deſſeins & nous rangent ſous le joug de leurs tyrannies. Bref l'eſtat de nos affaires & la diſpoſition de nos ennemis eſt en tel eſtat, que ſi nous uſons comme il appartient des moyens que Dieu nous a mis en main, noſtre conſervation & accroiſſement ſont infaillibles, le declin de noſtre ennemi aſſeuré, & l'eſperance qu'il avoit conceuë de nous ſubjuguer, ſera du tout eſteinte & ſupprimée.

pour les extirper.

Ne faut point demeurer dans l'irreſolution de peur d'eſtre ſurmontés.

Comme au contraire, ſi nous demeurons immobiles ſans reſollution, nous voila à demi esbranlés, & il n'y aura choſe ſi aiſée que de nous renverſer & precipiter en une ruine & deſolation eſpouventable. En effect ſi nous n'avons un but & ne prenons un pied certain, il eſt aisé de nous ſurmonter. Nos Adverſaires ont aſſés d'eſprit, de courage, de forces, pour ruiner ceux qui n'auront pour deffence qu'un deſir general & confus de ſe conſerver. Pensés ſerieuſement en quel eſtat nous ſommes, & que vous avés la guerre contre des ennemis puiſſans, qui ne cerchent qu'à vous accabler & tyranniſer.

Mais ſe reſoudre promptement en tous ces points.

Vous adviſerés en premier lieu de vous reſoudre, ſi vous ſentés une vraye & ferme volonté de vous conſerver, & d'advancer autant qu'il vous ſera poſſible ce bien incomprehenſible que Dieu nous a donné, d'avoir changé ceſte tyrannie des conſciences, des corps, des biens, en ceſte tant heureuſe liberté dont vous jouiſſés à preſent. En aprés ſi vous eſtes deliberés d'employer à bon eſcient les moyens que le Seigneur vous a eſlargis, pour vous y maintenir. Tiercement ſi vous eſtes reſollus de dreſſer un eſtat des choſes qui vous ſont neceſſaires, & ſuivant iceluy fournir guayement ſans y manquer, avec telle diſcretion que vous ne chargiés pas les pauvres plus que les riches, de peur que Dieu ne ſe courrouce contre nous, & ne maudiſſe & renverſe nos entreprinſes. Et pour un quatrieſme point, ſi vous eſtes deliberés d'eſtablir un tel ordre en la conduite des affaires, qu'il n'y ayt ny confuſion, ni delay, en l'execution d'icelles.

Pour eviter beaucoup d'inconvenients.

Si toutes ces reſollutions ne ſe trouvent conjoinctement en vous, je vous prie au nom de Dieu d'en faire franche & ouverte declaration, de peur que tout le peuple qui ſe repoſe ſur vous & ſur moy, ne ſe trouve finalement & ſoudainement accablé & englouti en une extreme calamité, qui nous cauſeroit du regret en nos ames, du trouble en nos conſciences devant Dieu, & de reproche devant les hommes. Et je ſeroy bien marry que par ma negligence, & nonchalance, & pour eſtre demeuré ſans reſollution, le blaſme & le reproche d'un mauvais ſuccés vint à tomber ſur moy, en recompence du zéele & de l'affection que j'ay d'employer mes biens & ma vie, & de tous les miens, pour le ſouſtien de ceſte cauſe, n'eſtimant raiſonnnable, & n'eſtant ce pas mon intention de pourſuivre, ſans premierement ſçavoir vos volontés; Et ſi le pied, le moyen, & l'ordre que vous arreſterés ſeront tels, que nous y puiſſions fonder l'eſperance de noſtre conſervation, aymans mieux & eſtant plus raiſonnable de nous en deporter entierement, & de ſauver noſtre reputation par quelque appointement tel quel, & ce que nous pourrons de nos vies & de nos biens, que de nous voir comme fondre en languiſſant, & de tomber en la cruelle main de nos ennemis.

& pour ſe prevaloir de beaucoup de biens.

Mais ſi au contraire vous vous ſentés reſollus: adviſés s'il ne ſeroit pas plus expedient, de deputer trois ou quatre d'entre vous, pour avec moy examiner, peſer, debatre, & traiter des moyens & de l'ordre qui ſeroit requis & neceſſaire,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pour aprés eſtre par vous & moy authoriſé & mis en execution, s'il ſe trouve expedient & convenable. 1579.

De ma part je ne veux diſſimuler que je le deſire grandement, affin que ſans plus long delay, tres-dangereux & prejudiciable en nos affaires, nous puiſſions diſpoſer & arreſtrer ce qui ſera le plus expedient, pour parvenir à l'accõpliſſemẽt de nos deſirs.

Conclud.

La Patrie ſe doibt deffendre, ou à blaſme, ou à gloire; & en quelle ſorte que ce ſoit, elle eſt bien & juſtement deffendue dit Mahiav, *Dell. Guerra.* ca.41.

Vous priant pour concluſion de penſer à vous meſmes, & de ſentir que c'eſt contre vous & contre le pays de voſtre naiſſance, dans lequel vous habités preſentement, & au Gouvernement duquel Dieu vous a eſtablis, que tendent les conſeils & efforts des ennemis, affin que vous jugiés, que c'eſt à vous d'embraſſer le fait & le faix. Ne vous imaginés pas que les propoſitions, les remonſtrances, les demandes qui vous ſont faites de par moy, ſoyent de telle qualité que celles du Roy envers les Eſtats du Pays, leſquels s'excuſent & ſe retirent des charges autant qu'il leur eſt poſſible, & reffuſent tout ce qu'ils peuvent des demandes qui leur ſont faites. Ils en ont ce ſemble quant à eux quelque occaſion, d'autant que ce n'eſt pas tant leur fait & leur advantage que celuy du Roy; mais vous ſçavés que noſtre condition eſt bien autre.

Totum durum eſt quidquid Imperatur invitis. Salvian lib. contr. avaru.

Figurés vous donc que je ſois abſent de vous, & adviſés quelle reſollution vous prendriés, ſi ſur la propoſition qui ſeroit miſe en avant par un de vous, vous autres Meſſieurs les Eſtats accorderiés le moins que vous pourriés en vous excuſant; bien que tout deubt aller en confuſion & en deſordre, & ſans avoir eſgard ſi ce qui ſeroit requis & propoſé, ſeroit utile & neceſſaire au bien de vos affaires & à voſtre conſervation. Que ma preſence ne vous face pas rejeter ſur moy ce qui eſt de voſtre fait & de voſtre devoir. Vray eſt, que je ſuis preſt quant à moy d'employer ma vie; mais recognoiſſés que ce n'eſt point pour mon fait particulier, ains pour tout le Pays. Et ſi Dieu m'a appellé par voſtre moyen pour y ſervir, n'embraſſiés pas moins le fait ni le ſoing des choſes neceſſaires, comme y ayant plus du voſtre que du mien. Et ſi cella eſt bien entendu & practiqué de vous, il ne ſera plus queſtion que les Eſtats s'excuſent envers moy, mais comme ſi vous eſtiés tous enſemble une meſme teſte qui eut à charge la conſervation & le Gouvernement du pays, vous cercherés unanimement & ſincerement tous les moyens convenables & neceſſaires, pour voſtre tuition & deffence & pour l'advancement de vos affaires. Et ainſi vous employant fidelement chacun endroit ſoy, j'eſpere que Dieu vous benira à la confuſion de nos ennemis, à la conſolation & au ſoulagement de nous tous.

Optimi ac egregii Principis eſt, non modo ipſe ut omnia ex officio agat, verùm ut qua ratione etiam reliqui omnes, quam optimi fiãt, proſpiciat. Excellent Conſeil, d'un tres ſage Prince à un tres grand Empereur, De Mecenas à Auguſte.

C'eſtoient les beaux fondements qu'il jettoit, pour l'eſtabliſſement & pour l'affermiſſement de ceſte puiſſante Republique. Le ſuccés a verifié la ſolidité de ſes mouvements à l'advantage d'icelle, à la honte & confuſion de l'Eſpaigne.

C'eſtoient deux articles bien importants pour le Pays bas: car commẽt ſubſiſter dans ceſte cõfuſe Anarchie de volontés & de ſentimens. D'un corps qui ſera parfait en ſa forme, ſi les membres ne font leurs fonctions mutuelles & que l'un raviſſe à l'autre la nourriture qui luy eſt neceſſaire, il en formera un monſtre, inutile, imparfaict, & preſt à eſtre rendu la proye de la mort en la prochaine maladie. Dit Seneque li. 2. de la colere chap. 31.

Ayant ainſi ſagement pourveu aux affaires de ſes Gouvernements particuliers il n'oublie pas celles de la Generalité. Ce grand eſprit touſiours en actiõ pour le bien public, ſe rend à Anvers & là en l'aſſemblée des Eſtats Generaux il s'explique, ſur pluſieurs choſes concernant le bien & l'utillité du Pays. 1580.

Le Prince va à Anvers & propoſe ces articles.

Qu'il eſtoit neceſſaire de former un corps d'aſſemblée de toute la Generalité des Provinces, qui eut pouvoir ſuffiſant de regler les Provinces particulieres & ordonner de tout pour le bien de la cauſe generale.

Qu'on devoit tenir en reſerve quelque Cavallerie & Infanterie, pour s'en ſervir au beſoing, affin de courre ſus à l'ennemi & diſciper ſes forces, & que par tel deffaut, Maeſtricht s'eſtoit perdu, Tourneſis & la Flandre Occidentale eſtoient en mauvais Eſtat.

Que ſelon les occurrãces, on ne pouvoit former une aſſemblée des garniſons, à faute d'un Conſeil ſouverain pour en ordonner, d'autant que ceux qui ont les garniſons ne penſent qu'à s'en deſcharger lors que le danger eſt paſſé, & quand il eſt preſent ils ne les veulent lacher.

Que tels manquements tenoient en inquietude les gens de bien, faiſoient faire des mauvais jugements aux eſtrangers, chargeoient de blaſme

les

1580. *les Innocens, & ces irreſolutions affoibliſſoient leur reputation envers les Princes Eſtrangers, eſtoit cauſe qu'ils n'affectoient point leur alliance, pour ne pouvoir rien eſtablir d'aſſeuré ſur eux, & pluſieurs du parti contraire du tout refroidis à ſe reduire.*

Que leur plus aſſeuré, eſtoit de venir au remede, ce qui donneroit cœur à pluſieurs gens d'honneur de les ſeconder. Qu'il y avoit encor aſſés du temps, puis que les deſordres parmy les affaires de l'ennemy eſtoient encor pires, point d'argent, point de poudres ny d'autres munitions chés eux, toutes ſortes de factions, d'inſolences, de ſeditions parmy leurs gens de guerre, qui les rendoit odieux par tout. Qu'il ſeroit tres-aiſé d'en profiter ſi on vouloit mettre en campagne quatre mille chevaux douze mille hommes de pied, douze cents Pionniers, & l'artillerie requiſe pour ledit Camp, outre ce qui eſtoit neceſſaire pour les garniſons, & pourvoir à la ſolde de leur armée. Qu'ils devoient tirer leur Cavallerie d'Allemaigne & des autres Nations.

Qu'il y avoit auſſi des grands defauts en l'adminiſtration des finances, en ce que toutes les Provinces manioient leurs deniers particuliers, & ne les employoient qu'à elles meſmes, ſans penſer à la generalité.

Qu'il falloit prendre garde au ſerment qu'on exigeoit des gens de guerre, leſquels croyoient d'en eſtre quittes s'ils pouvoient rendre quelque ſervice au Roy, fut ce au detriment du pays, partant qu'il eſtoit expedient de dreſſer des formulaires pour en uſer aux mandements & ordonnances, qui emanoient du ſouverain commandement.

Il le falloit faire faire ſelon le formulaire donné par Scipion à ſes Soldats, en la guerre contre Annibal. *Nunquam patriam ſe deſerturos,* juroient ils.

Qualités admirables de ce Prince.

Et d'autant que la plus part des Seigneurs & Gentilshommes du Pays, avoient abondonné le parti à ſon grand regret, qu'ainſi il le voyoit deſnué de gens de qualité pour la conduite de leurs troupes: Qu'il falloit faire chois de gens de vertu & de merite, les bien payer, pour les obliger de tant plus à bien faire.

Qu'il ſeroit aiſé de remedier à tous ces inconveniens ſi on choiſiſſoit des perſonnes qui euſſent pouvoir ſuffiſant de donner ordre à tout ſur les occurrences, non pour diſpoſer de toutes choſes à leur fantaſie, mais pour pourvoir aux neceſſités preſſantes, ſelon les moyens generaux qui auroient eſté ja accordés.

Ainſi ce Prince ſe ſervoit eſgalement bien de l'eſpée, de la langue, de la plume, grand homme de guerre, grand homme de cabinet, diſert & eloquent aux aſſemblées, puiſſant en paroles, & en raiſonnemens; Il le faloit tel: ſon eſprit eſtoit agiſſant ſur divers objects, tandis que ſon corps ſe portoit à d'autres. Parme le cognoiſſoit bien: auſſi ne redoutoit il autre genie que le ſien. Et ſi le Prince eut eſté ſi abſolu dans ces Provinces de terre ferme, qu'il l'eſtoit en celles de mer, ce competiteur n'y eut pas faict de ſi grand progrés. Il print en ce meſme temps Mortaigne, & S. Amant au pays d'Hainaut ſur les Eſtats, fit courir & ravager les environs de Courtray & de l'Iſle en Flandres, & le Prince en eſchange luy enleva Nivelles en Brabant, luy ſuſcita le Gouverneur de Cambray, lequel à l'ayde des troupes Françoiſes envoyées par le Duc d'Anjou, courut de ſon coſté & rangea ſous contribution preſque tout le Artois & le Hainaut, & fit aſſieger en Gueldres par les forces de la Province au nom des Eſtats le Chaſteau de Blyenbeeck ſur la Meuſe, d'où il moleſtoit le pays, deſaſſiegé par le ſecours du Parmeſan.

redoutées par Parme

Le Prince va en Friſe

Il eſtoit lors à Bruxelles comme au centre du Pays, d'où il s'eſſayoit de pourvoir à toutes les neceſſités des Provinces ſelon ſon pouvoir parmy telles diſcrepences: mais il n'oublioit pas les autres attachées à la Hollande par un nœud plus eſtroit. La Friſe l'une des principales eſtoit en trouble par les mutineries des Payſans d'ailleurs oppreſſés par les garniſons du party, neantmoins enclins à la paix de Coulougne.

La preſence du Prince y eſtoit donc requiſe; L'Archiduc Mathias & luy vont de compagnie juſques en ſa ville de Breda, là le Prince le traita Royalement dans ſon ſuperbe Chaſteau; L'Archiduc rebrouſſa par Bergues à Anvers, & le Prince paſſa outre vers Campen, pour y ordonner des affaires.

Rennenbergh meditoit ſa revolte, & ja nourriſſoit des ſecretes menées avec Parme depuis quelque temps. Le Prince qui avoit bon néz, ſentant la fumée de ceſte puanteur, avança ſon pied pour l'eſtouffer, & jugeant bien qu'il valoit mieux le ſurprendre que d'eſtre ſurprins, entre dans ſon Gouvernement, s'aſſeure du Chaſteau de Leeuwarden lequel il fait aſſaillir par derriere, tandis que la Bourgeoiſie qui eſtoit à ſa devotion l'attaque par devant. Les Preſtres, les Moynes, les femmes des ſoldats de la garniſon du Chaſteau qui ſe trouverent dans la ville, ſervirent comme de parapet à ces aggreſſeurs, pour ſe couvrir en travaillant aux retranchements & aux rempliſſemens des foſſés. Le Gouverneur ſe rend à vies & bagues ſauves. Le Chaſteau eſt demoli & applani à rés de chauſſée. La joyeuſeté ſoldadeſque print ſon paſſe-temps à ranger tous les Moynes comme en ordonnance parmi eux, & ainſi furent ils congediés avec fifres & tambours hors la ville. Rennenbergh qui n'avoit rien ſceu de ce remuë-meſnage, fut bien eſtonné d'apprendre un tel changement.

& y fait des grands progrés, prend Leeuvvarden.

Il faut prevenir les trahiſons quād elles vous ſōt deſcouvertes, diſent les Politiques, & d'autant que le traiſtre ſurpris eſt tout hors de ſoy & bourrelé de ſa cōſcience, vous pouvés faire des grāds progrés ſur iceluy avant qu'il ſe ſoit raviſé; Alexandre le Grand eſchapa des dāgereux rencontres en faiſant ainſi. & les commentaires de Iulius Cæſar ſe treuvent remplis de telles actions en ſa vie principalemēt aux guerres des Gaules.

La Baille ſon Secretaire ſe rend à Leeuwarden de ſa part pour tacher de remedier au deſordre; il eſt prins & trouvé ſaiſi de pluſieurs blancs-ſignets de ſon maiſtre & bien à point, on le contraint d'eſcrire au Lieutenant du Droſſart d'Oyenbrugghe qui eſtoit pour lors à Groeninghe au nom de Rennenbergh, qu'il eut à livrer le Chaſteau de Harlinghe entre leurs mains avec trois reiterés commandements. Le Lieutenant obeït; le Prince en devient maiſtre; il le fait incontinent abbatre & demolir par les Bourgeois du coſté de la ville.

Harlinghe,

Le Chaſteau de Staveren fut auſſi livré par le Droſſard, ſur le ſimple mandement du Prince; & la Bourgeoiſie de la ville avec une precipitation inconſiderée, l'ayant fait demolir, avant que la ville fut fortifiée, porta le repentir de ceſte precipitation, par les moyens plus facilles que leur foibleſſe donna à Rennenbergh, de s'en reintegrer.

Staveren,

Groeninghe principale ville de ſes Gouvernements qui devoit plus virilement reſiſter à ſa faction que les autres, teſmoigna plus de facillité à s'y laiſſer aller, car ce Gouverneur ayant cavalé les plus foibles eſprits, par pluſieurs vaines promeſſes & faintiſes, couvrit ſi bien ſon jeu, & ſe ſervit ſi à point des ſimultés & meſintelligences que ceſte ville nourriſſoit avec les Ommelandes, terres adjacentes de ſon Gouvernement, que apprehendant l'arrivée du Prince, il s'en rendit maiſtre au prix de la vie d'un des Bourgmaiſtres & d'un ſeul Bourgeois; mais par la priſon de plus de deux cents qui en furent recous aprés avoir beaucoup ſouffert. Le Prince le fit incontinent aſſieger par Cornput l'un des Capitaines du Revolté, & par les troupes des Eſtats qui ſe trouverent és environs; & ſe rendit à Campen ſi à propos, qu'il retint ceux d'Oweryſſel en obeïſſance, fit ſaiſir le paſſage par où devoit vray ſemblablement paſſer le ſecours de Groeninghe, fit fortifier Coevoerden place de grande opportunité, l'augmenta de ſept boulevards, envoya le Comte de Hohenloo contre les payſans qui s'eſtoient ſouſlevés pour le party d'Eſpaigne, affin de les renger à obeïſſance. Ceux de Deventer pour luy ayder, prindrent les armes, abbatirent les images, demolirent les Cloiſtres, en depit des Eſpaignoliſés. Ceux de Swol, d'Utrecht & des environs, ceux de Friſe, des Ommelandes, & de Drenthe venoient d'en faire autant, & de plus de vendre les biens Eccleſiaſtiques, & de chaſſer les Preſtres, effects de la revolte de Rennenbergh. Le ſiege de Groeninghe continua avec peu de ſuccés pour Hohenloo, qui commandoit aux aſſiegeans: car s'eſtant voulu oppoſer au ſecours, conduit par Schenck de la part de Parme & s'eſtant precipité inconſiderement au combat luy trop foible contre un beaucoup plus fort, il fut deffait à Henderbergh, ſes gens diſſipés, & le Comte Guillaume Ludovic de Naſſau fils du Comte Jean qui avoit la charge du ſiege contraint de decamper de devant Groeninghe. Swol ſe maintint pour le Prince, par la

Fait aſſieger Groeninghe.

Deſaſſiegé en fuite.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. vaillante fidellité de la Bourgeoiſie, contre les attaintes de Rennenbergh: pluſieurs places & Chaſteaux pour luy eſtre contraires, furent brullées & deſmolies. Les Comtes de Hoenloo & de Rennenbergh continuërent de s'agacer par armes en ces contrées, à mutuelles victoires & pertes de part & d'autre. Le Prince aprés y avoir ordonné tout ce qui dependoit de ſon authorité reprend le chemin de ſon retour vers Bruxelles.

ſurprend Ninove.

En Flandres, les Malcontents ſurprenent Courtray ſur ſon party avec un grand chaplis de la garniſon & de la Bourgeoiſie,& le Prince Ninove ſur eux, par l'induſtrieuſe valeur de la Noüe, lequel l'eſcalada en pleine nuict ayant gueé les foſſés és endroicts les moins proffonds, & s'eſtant rendu Maiſtre d'une porte, introduiſit les enſeignes d'Orange, tua tout ce qui oſa luy faire reſiſtance, fit priſonniers le Comte d'Egmond,ſa mere,ſa femme,ſon frere,& pluſieurs autres. Les femmes furent renvoyées, le Comte mené à Gand n'y fut recueilly qu'avec telles huées & opprobres du peuple, que dans une longue priſon de cinq ans là, ou au Chaſteau de Rammekens, il perdit le ſens & finalement fut eſchangé avec la Noüe; ſon frere mis auſſi en liberté par le Prince, en memoire de la promeſſe, qu'il avoit faite à la vielle Comteſſe ſa mere, d'avoir en recommandation ſes enfans.

Malines eſt pillée.

Malines fut reprins par les Anglois au nom des Eſtats, eſcaladé, forcé en plein jour, & expoſé à un pillage ſi eſtrange, que ceſte Nation qui aime ceſte viande par deſſus toute autre, envoya par bateaux juſques aux pierres qui couvroient les tombeaux; inſolence qu'on ne peut empecher, de fait ils ne ſortirent de ceſte miſerable ville que par force, & ceſte eſpece de mutinerie cauſa beaucoup de mal au parti du Prince. Les Malinois n'eurent autre mal que celuy qu'ils ſe procurerent par leur propre legereté à changer de party. Ils avoient barbarement traité toutes les villes du voiſinage,qui les vouloient ramener à leur devoir, ayant arreſté priſonniers leurs Deputés par l'induction d'un Moyne frere Pierre Loup Provincial des Carmelites, qui y avoit uſurpé la tyrannie.

Grand tremblement de terre.

Ceſte ſorte de tremblement eſt appellé par les Philoſophes Climatichus, parce que par iceluy les edifices ſont renverſés, & ils en font difference d'avec le Chaſmatichus qui ſe fait lors que la terre s'ouvre, & d'avec le Braſmatichus qu'ō appelle ainſi parce que par iceluy la terre s'eſleve & forme des montagnes.

La terre & la mer regorgeoient en maux:ces deux elements eſtoient journelement teints en ſang, le ciel en eſtoit courroucé. Le Dieu du Ciel, de la terre, & de la mer, en teſmoignage de ſa collere, les eſcoult & esbranla par un grand & extraordinaire tremblement, qui fut ſenti & apperceu dans un temps calme, depuis Couloigne juſques à Paris, & en Angleterre juſques à Jorck, les ſecouſſes reiterées par deux fois de ſuyte comme ſi ces Elements euſſent eſté enlevés de bas en haut.

La Noüe deffait & priſonnier.

Reparé par quelque progrés.

La Noüe avoit aſſiegé Ingelsmonſter par ordre du Prince: il y fut ſurprins, deffait, fait priſonnier par le Viſcomte de Gand, lequel nonobſtant ſon parentage & le merite de ce Seigneur, l'ayant traité incivilement, le livra à la diſcretion de Parme,meurtrit cruellement de ſang froid ſon Maiſtre d'Hoſtel, & fit meurtrir les autres de ſa ſuite. Liedekercke fut rendu aux Eſtats; Sichem & Arſchot gaignés pour eux; le Prince fit ſurprendre la ville de Dieſt en Brabant par Eſcalade, où la plus part de la garniſon fut taillée en pieces. Le Vicomte de Gand voulant prendre le Prince de Condé à Gand où il ſe rencontra revenant d'Angleterre, pour paſſer en Allemaigne, peu s'en falut qu'il ne ſurprint la ville. Il avoit auſſi formé une entrepriſe ſur Bruxelles, mais le Prince en eſtant adverti, par la contre-trahiſon de ceux qui avoient fait des fauſſes clefs, avoit donné bon ordre pour les recueillir, fait loger du canon ſur les avenuës, garni de ſoldats le haut de la porte & les maiſons voiſines d'icelle. S. Aldegonde eſtoit ſur la herſe pour la faire tomber dés qu'il jugeroit qu'il y en auroit nombre dedans. Les entrepreneurs n'en furent rebutés que par les pluyes, qui les arreſterent en chemin, ſi que n'eſtans arrivés qu'au point du jour, ils ſe contenterent de ſaluër la porte qu'ils trouverent ouverte comme on leur avoit promis, ſans oſer entrer, gracieuſement recuillis à coups de Canon. Le Prince fit peu aprés avitailler Nivelles & le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

convoy au retour deffit quelques compagnies Albanoiſes de l'ennemi. 1580.

Parme en eſtrif avec la Mere.

Le Parmeſan eſtoit attentif à ſe deſpetrer honneſtement de la Ducheſſe ſa mere, venuë pour l'adſiſter au Gouvernement: l'affection de commander, qui ne ſouffre pas volontiers compaignon, prevalut au deſir d'une mere qui s'en picquoit extremement. Le Prince & les Eſtats cependant empreſſés par l'arrivée du Duc d'Anjou, pour recueillir la ſeigneurie du pays, laquelle il venoit d'accepter; L'Archiduc Mathias ne penſoit qu'à un honnorable congé, pour laiſſer la place vuide au François. Le Prince luy ayda de ſa creance en tout ce qu'il peut. Il portoit toutes ſes penſées au bien public. Anvers eſtoit comme le cœur du pays; & qu'eſt-ce qu'il oublia pour la conſerver? la diſcipline Militaire qu'il eſtablit parmy ceſte brave Bourgeoiſie, les corps de garde & les maiſonnetes pour les rondes diſpoſées és endroicts opportuns de la ville, l'ordre qu'il leur donna ſous lequel ils ſe trouvoient à toutes heures preſts & armés, les groſſes chaines qu'il avoit fait attacher en toutes les ruës de la ville, la fortification qu'il fit faire en dehors, l'agrandiſſement des foſſés, l'eſlargiſſement des ramparts, & les beaux Tillets & Sapins qu'il y fit planter pour la decoration d'iceux, la rendit une des plus puiſſantes villes de l'Europe & des mieux armées; les belles ordonnances qu'il y fit publier en cas de feu, de peſte ou d'autre accident, & le malheureux ſuccés de ceſte folle & incenſée boutade du Duc d'Anjou pour en opprimer la liberté, ne verefie elle pas la judicieuſe prevoyance de ce grand Prince.

Le Prince Regle la milice à Anvers.

Les Politiques eſtabliſſent pluſieurs cauſes pour rendre la navigation & le negoce neceſſaire à une republique. La 1. Que l'eſchange eſt le principal moyen pour acquerir des richeſſes, & que le negoce eſt ce qui donne principalement l'eſtre aux eſchanges. La 2. que tant plus il y a des riches bourſes dans la Republique, tant plus y a il des moyens de ſubvenir aux neceſſités publiques. La 3. que tel negoce eſt abſoluëment neceſſaire pour la ſubſiſtance de la Republique; parce que par tel moyen elle recognoit mieux les Eſtats eſtrangers, pour en retirer les choſes ſans leſquelles elle ne pourroit vivre ni reſiſter aux efforts ennemis.

Mais ſur tout il remit ſus la navigation, laquelle avoit ja perdu ſa reputation par la guerre; ſçachant bien que ceſt l'humeur radical & l'ame qui donne vie & mouvement au pays, & ce qu'elle luy avoit ſervi en ſes Gouvernements d'Hollande.

Il en fit dreſſer & publier des belles ordonnances, dont voicy la plus conſiderable. *Que les Navires qu'on voudroit commettre ſur la mer fuſſent bien armées & bien equipées, & que chaſque Province & chaſque ville maritime eut à tenir ſes navires de guerre preſtes au beſoin.* Si qu'ils eſtoient meſmes bien receus & careſſés en Eſpaigne, comme s'il n'y avoit point de guerre entre les deux Nations que dans les Pays-bas; tant il importoit à l'Eſpaignol de conſerver le trafic & le commerce en Eſpaigne. Sous ceſte reputation les Marchands du Pays-bas dreſſerent une Chambre avec un Conſulat en Angleterre: ils ont eſprouvé depuis ce que la navigation leur a valu en l'une & en l'autre Inde, par les grands progrés qu'ils y ont faits, & le trouble qu'ils ont donné à leur commun ennemi.

Et remet ſus la navigation.

Tres-utille au pays.

Ces occupations politiques, ne le divertirent jamais des militaires, il avoit formé une entreprinſe ſur Maeſtricht pour la ſurprendre & eſcheller, & s'y eſtoit rendu luy meſmes en perſonne juſques ſur le foſſé avec les eſchelles; mais l'affaire n'ayant pas reuſſi il fut contraint de ſe retirer & de ſe porter à d'autres expeditions. Celle du Prince d'Eſpinoy ſur Condé quoy que plus heureuſe ne fut pas de longue durée, contraint dés le lendemain d'abandonner ſa conqueſte, avant qu'il la peut pourvoir de gens, de vivres, de munitions.

Entrepréd ſur Maeſtricht en vain, perd Condé,

Rennenbergh bien que devenu maiſtre de la campaigne, fut contraint de decamper de devant Swol qu'il avoit aſſiegé, par l'ordre que le Prince y donna. Anhalt ville de la Comté de Zutphen recognut le Prince; prinſe & pillée par la garniſon de Nimmeghe en ſon nom. Rennenbergh renforcé d'hommes voulut deſcharger ſa collere ſur Deutechum; mais le Prince luy donna ſi ferme ſur les doigts, qu'il luy fit bien toſt lacher prinſe, l'ayant contraint de ſe retirer eſcorné d'un grand nombre des ſiens.

deſaſſiege Swol, prend Anhalt, Deſlivre Deutechum.

Ce nouveau general des troupes ennemies en ces contrées, que nous venous de voir jouër au Reverſin, ne quitte la partie; mais tache de ſe ſignaler envers l'Eſpagne. Il jette du monde en la ville de Groolle, & ſe preſente devant Steenwijck place de grande opportunité, pour ſon paſſage & pour la communi-

& Steenwick.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. communication de ſes gouvernements : Ceſte ville bien que foible & mal pourveuë luy fit dire la chanſon Bearnoiſe par la ſage prevoyance du Prince, qui la fit ravitailler plusieurs fois & finalement ſecourir & deſaſſieger du tout, aprés pluſieurs grands combats & ſignalés rancontrés d'armes entre les aſſiegés, les aſſiegeants, & les deſaſſiegeants. Les deux parties firent fumer tout ce pays là, par grandes & mutuelles animoſités, prinſes & reprinſes de pluſieurs Chaſteaux & bicoques.

Le Prince met en tage l'Eſpaignol.

Le Prince n'eſpargnoit rien de ſon induſtrie pour contrecarrer les efforts d'Eſpaigne. Et l'Eſpaigne n'avoit point de ſi forte paſſion à ſe contenter qu'en le perdant. Elle avoit employé tout ce que la cautele & la tromperie luy avoit peu ſuggerer, pour le faire trebucher dans ſes lacs : mais Guillaume eſtoit trop accort & trop habile Prince pour s'y laiſſer prendre. Le Duc d'Alve avec ſon Conſeil de ſang avoit evoqué à ſoy, tout le pouvoir deſreglé que ſa brutale commiſſion luy donnoit, pour ſous pretexte de juſtice luy faire perdre corps & biens: mais Guillaume n'avoit reſpondu à ſa tyrannie que l'eſpée à la main. La premiere attainte qu'il donna à ſon ennemy ne fut ſi malheureuſe, qu'elle ne ſervit beaucoup à noſtre Vliſſe, pour mieux prendre ſes meſures contre ce ruſé champion : car en la ſeconde faucée, il porta droit à l'œil de ce grand Polipheme, le mit hors de combat, & le contraignit de quitter le pays avec peu de ſuccés pour ſon Maiſtre. Le Caſtillan ne demordoit point de ſon viel deſſein, qui eſtoit d'opprimer la liberté Belgique, & pour y parvenir il en vouloit abbatre ce Prince, principale colomne qui la ſouſtenoit, & icelle terracée, il croyoit que tout le reſte s'en iroit de ſoy meſme en ruyne : Il l'avoit taſté par une cruelle & ſanglante guerre ; Le Prince luy avoit fait cognoiſtre qu'il eſtoit homme du meſtier, & luy faiſoit journellement reſſentir la force de ſon bras guerrier & de ſon grand jugement, au viſible declin de ſes affaires.

& luy fait vomir une proſcription

Et que reſtoit il encor au Tyran pour dernier eſſay de ſa malice ? La Proſcription, de mettre ſa vie à prix d'argent, procedure que les Payens ont eu en horreur de practiquer, contre les plus cruels Tyrans de leurs Eſtats, aujourd'huy hors de tout uſage parmy les Barbares; mais damnable & Diabolique cõtre un ſi bõ Prince, aymé de Dieu & des hõmes, armé pour la juſte deffẽce de ſa perſonne, de ſes biens, de ſa religion, pour la conſervation de tant de peuples, pour le ſouſtien des libertés & privileges de pluſieurs Provinces, contre la cruauté, l'oppreſſion, la violence. Ainſi il fait eſclater ſon foudre de Madril pour fracaſſer la teſte de ce grand Prince, le mettant à vingt cinq mille eſcus, & conjurant toutes les furies de la Terre & de l'Enfer, de le luy livrer vif ou mort.

reſpondue par une Apologie que le Prince fait publier ſous ſon nom.

Le Prince eut bien peu retorquer contre l'Eſpaigne ceſt horrible Anatheſme & en mettre le double ſur ſon ennemy; mais il eſtoit trop plein d'hõneur pour ſe porter à une action, laquelle bien que mauvaiſe en elle meſme, ſe juſtifioit comme l'unique moyen de repouſſer la tyrannie. Il n'en uſe pas ainſi; Il reſigne ſes jours entre les mains de ſon Dieu qui en tenoit le compte & en ſcavoit la durée, ſe contente de faire cognoiſtre l'injuſtice de ce cruel ban & de mettre ſa reputation à couvert de la calomnie par ceſt excellent diſcours Apologetique qu'il fit publier en pluſieurs langues, & que nous avons jugé tres-digne de l'hiſtoire de ſa vie, pour avoir porté l'eſponge ſans replique à tout ce que ſes ennemis avoient avancé contre luy.

APOLOGIE

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

APOLOGIE
OU DEFFENCE
DE MONSEIGNEVR
LE
PRINCE D'ORANGE, &c.
Contre le ban & Proſcription du Roy d'Eſpaigne.

Ceſte Apologie eſt adreſſée aux Eſtats Generaux du Pays-bas, comme à ceux qui pouvoient mieux cognoiſtre les deportemens de ce Prince, par remõſtrance ſienne du 13 Decemb. 1580.

Securitatis magnæ portio eſt nihil iniqui facere. Senec. *epiſt.* 105

CE que j'ay touſiours demandé à Dieu, Meſſieurs, & deſiré de tout mon cœur me vouloir accorder, dés le temps que j'ay voüé ma perſonne & ce que j'avoy de moyens en ce monde, pour le recouvrement de voſtre liberté, l'aſſeurance de vos perſonnes, biens & conſciences, ſi dis-je j'auroy oncques prepoſé ce qui me touche en particulier à voſtre ſalut en general, en ce cas que je portaſſe une peine & ignominie eternelle, laquelle j'auroy attirée ſur moy par ma propre volonté: Mais au contraire ſi ce que j'ay faict cy devant euſt eſté ſeulement entreprins par moy pour la conſervation de voſtre Eſtat, & que j'euſſe ſouſtenu une grãde partie du faix de ceſte preſente guerre, ſeulement pour le ſalut commun de la patrie; que la haïne conceuë par les meſchants contre le païs & contre tous gens de bien & d'honneur, ayant eſté pour quelque temps diſſimulée & couverte en leurs cœurs, vint à ſe deſgorger tout à la fois plutoſt ſur moy ſeul, que ſur tant de gens de bien, & meſmes ſur le general de la Republique: que ſi ma volonté avoit eſté telle envers vous, Meſſieurs, vos enfans, vos villes, & communautés, j'en peuſſe rapporter quelque jour un teſmoignage ſolemnel, tant pour le repos de ma conſcience que pour mon honneur envers tous peuples de la terre, & envers toute la poſterité.

Le Prince temoigne du contẽtement d'eſtrẽ ſi mal traicté pour la gloire de Dieu, & pour le ſervice de ſa patrie.

Maintenant je me reſiouy grandemẽt & rends graces immortelles à noſtre bon Dieu, & ay grande occaſion de contentement & ſatisfaction, puis qu'il permet m'en eſtre renduë une ſi rare, ſi noble & ſi excellente marque par ceſte Proſcription cruelle, barbare, & dont jamais n'a eſté ouye la ſemblable en ce païs, recommandés envers tous peuples & nations pour leur ſinguliere & incroyable humanité: Car combien que rien ne ſoit plus deſirable à l'homme qu'un cours de ſa vie, heureux, proſpere, & eſgal, ſans aucun heurt ou mauvaiſe rancontre: toutesfois ſi toutes choſes me fuſſent venuës à ſouhait & ſans avoir rancontré la haïne de la nation Eſpaignolle & de ſes adherens, j'auroy perdu l'advantage de ce teſmoignage qui m'eſt rendu par mes ennemis, lequel j'eſtime eſtre le plus excellent fleuron de gloire, dont j'euſſe peu deſirer devant ma mort eſtre couronné. Qu'eſt-ce qu'il y a de plus agreable en ce monde & principalement à celuy qui a entrepris un ſi grãd & excellent ouvrage, comme eſt la liberté d'un ſi bon peuple, opprimé par de ſi meſchantes gens, que d'eſtre hay mortellement par ſes ennemis, & ennemis enſemble de la patrie; & par leur propre bouche & confeſſion recevoir un doux teſmoignage de ſa fidelité envers les ſiens, de ſa conſtance contre les Tyrans & perturbateurs du repos public? Tellement que de tant de plaiſirs que les Eſpaignols & leurs adherens m'ont faicts penſants me faire deſplaiſir, comme par ceſte infame Proſcription ils ont plus penſé me nuire, auſſi ils m'ont d'advantage reſiouy & m'ont donné plus de contentement. Car non ſeulement j'en ay receu ce fruict, mais auſſi ils m'ont ouvert un champ pour me defendre plus ample que je n'euſſe oſé deſirer, & pour faire cognoiſtre à tout le monde l'equité & juſtice de mes entreprinſes, en laiſſer à ma poſterité un exemple de vertu imitable à tous ceux qui ne voudront deshonnorer la nobleſſe des anceſtres dont nous ſommes deſcendus, & deſquels un ſeul n'a

Nihil videtur mihi inſœlicius eo, cui nihil unquam aliquid evenit adverſi. D. Demetrii.

1580. n'a jamais favoriſé la tyrannie, ains tous ont aimé la liberté des peuples, entre leſquels ils ont eu charge & authorité.

Je n'ay point occaſion de me plaindre, que je n'aye eu par cy devant aſſés ample ſubject pour parler de moy-meſmes & taxer les fautes lourdes & enormes de mes ennemis;mais ni la pudeur ne me permettoit de chanter moy-meſmes mes loüanges, ce qui eſt trop difficile de ne faire quelque modeſtie qu'on ſe propoſe en tel ſubject, ni l'honneſteté publique vouloit que je m'eſlargiſſe à reciter les crimes de mes ennemis, aymant trop mieux enſevelir une partie de leurs enormes entreprinſes ſous ſilence, qu'en les divulgāt,bien que tres-vrays,me mettre en danger d'encourir le ſoupçon d'eſtre meſdiſant. Puis doncques, Meſſieurs, qu'en ceſte Proſcription il n'eſt point ſeulement queſtion de taxer ma perſonne & de l'expoſer barbarement en proye, mais qu'auſſi il eſt cognu à un chaſcun que par mes playes on veut navrer la Republique & l'eſtat de tous ces pays : comme ce n'eſt plus par petits libelles diffamatoires compoſés par gens de neant, & deſquels les injures ne m'eſmouvoyent non plus que la langue de quelque petit ſerpent, qu'il faut pluſtoſt eſcacher du pied que s'amuſer à le combattre par les armes; mais que gens de ſi grande qualité rabaiſſent tellement &ſi vilement leur grandeur,que de s'amuſer à meſdire faulſement & à calomnier; Il m'a ſemblé eſtre du tout neceſſaire de parler, affin que la patrie commune, pour laquelle je ſuis preſt d'expoſer la vie, comme j'ay fait les biens,ne ſe ſentiſt intereſſée par mon ſilence, & que d'autre part ces tiltres illuſtres de tant de pays & de Royaumes s'eſtendans juſques ſur l'Afrique & l'Aſie,n'esbloüiſſent les yeux de pluſieurs, qui jugent pluſtoſt les affaires de ce monde par les ombres & apparences, que non pas par la fermeté & ſolidité de la raiſon.

N'a voulu reſpondre aux calõnies des petites gens, mais bien à celles des Princes.

Non decent ſtultum verba compoſita, nec principem labiū mentiens. Prov. 17.

Je cognoy toutesfois que ceux qui me proſcrivent,en pluſieurs choſes ont advantage ſur moy, & principalement en deux points, l'un eſt qu'ils font monſtre & parade de leurs grandes qualités qui ſurpaſſent infiniment ma condition,l'autre qu'ils ſe loüent eux meſmes. De ces deux ce qui apporte du plaiſir eſt donné à mon ennemi, & j'ay en partage ce qui eſt dur & deplaiſant à tout le monde. Mais j'eſpere moyennant voſtre faveur & bonne volonté ordinaire, que l'un & l'autre ne m'apporteront aucun dommage, comme ainſi ſoit que depuis long temps vous avés eſprouvé, que ces grandes & illuſtres qualités ſi elles ſont tachées de tyrannie, ne peuvent beaucoup gaigner ſur des cœurs francs & genereux.

Il luy fache de relever ſes loüanges & les blaſmes de ſes ennemis.

Et d'autre part cognoiſſant le train ordinaire de ma vie qui n'ayme non plus de taxer autruy que de me loüer moy-meſmes, s'il faut que je face l'un ou l'autre comme il eſt difficile de m'en paſſer (combien que ce ſera en la plus grande modeſtie que je pourray) & s'il y a quelque choſe qui ſemble moins ſeant,ſera à vous,Meſſieurs,de l'attribuer pluſtoſt à la neceſſité de ce faire,qui m'a eſté donnée par mes ennemis,que non pas à ma nature, & par ainſi rejetter entierement la coulpe ſur leur impudence & importunité. Et vous prieray,Meſſieurs,de vous ſouvenir que je ſuis fauſſement accuſé d'eſtre *ingrat,infidele,heretique,hypocrite.ſemblable à Judas & à Cain,perturbateur du pays,rebelle, eſtranger,ennemi du genre humain,peſte publique de la republique Chreſtienne, traiſtre, & meſchant, que je ſuis expoſé pour eſtre occis comme une beſte, avec ſalaire à tous aſſaſſineurs & à tous empoiſonneurs,qui le voudront entreprendre,* vous laiſſant à juger, s'il eſt poſſible que je me purge de telles calomnies, ſans paſſer en quelque choſe l'ordinaire train de ma vie & de ma couſtume de parler de moy & d'autruy. Cependant je ſuis tellement aſſeuré de la juſtice de ma cauſe,de mon integrité & fidelité envers vous, de voſtre equité & rondeur, & de la cognoiſſance que vous avés comment toutes mes affaires ſe ſont paſſées, que je ne vous demande autre choſe ſinon que vous jugiés & cognoiſſiés de ce faict,& en ordonniés,pour voſtre bien,ſalut,& cōſervation,ce que les loix, franchiſes,libertés,& privileges du pays vous cōmandent, ſuivant l'eſperance

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

,, que tout le peuple a de voſtre ſageſſe & integrité ; ce que je vous prie de
,, faire, voire obteſte par toutes choſes ſaintes & ſacrés, & meſmes par voſtre
,, ſerment & obligation que vous avés au pays : m'aſſeurant certainement
,, comme en pluſieurs autres choſes je ſuis moindre que mes ennemis, auſſi que
,, je ſeray en ce poinct d'autant leur ſuperieur, que par tous moyens & artifices
,, ils ont voulu violer, rompre, & opprimer vos loix, vos privileges, & libertés:
,, mais au contraire que je me ſuis de bon cœur & avec toute fidelité employé
,, pour les mainternir & conſerver.

Se ſouſmet au jugement de tout le monde.

,, Et combien, Meſſieurs, que je ne ſuis pas tellement ennemi de ma bonne
,, renommée, que je ne prinſe à gré (comme j'eſpere mes actions le meriter)
,, d'eſtre en bonne eſtime envers tous les Princes, Potentats, & Republiques
,, de ce monde, fors envers les Eſpaignols, & leurs adherens, deſquels tant qu'ils
,, perſevereront en leur tyrannie, je ne deſire ni grace, ni faveur, ni amitié quel-
,, conque : toutesfois puis que vous eſtes ſeuls en ee monde à qui j'ay ſerment,
,, auſquels ſeuls je me tiens obligé, qui ſeuls avés puiſſance d'approuver mes
,, actions, ou de les improuver, je me tiendray pour bien ſatisfaict quand
,, j'auray receu teſmoignage de voſtre part conforme à mes intentions, qui
,, ont eſté touſiours conjointes à voſtre bien, utilité & ſervice ; & endureray
,, patiemment les autres peuples & nations en juger ſelon leurs paſſions &
,, affections, ou bien ce que plus je deſire ſelon l'equité, droiture & juſtice, ayans
,, premierement deſpoüillé tout prejugé & delivré leurs entendemens des nua-
,, ges de ces grandeurs qui les pourroient avoir esbloüis par cy devant.

Veut battre ſes ennemis de meſme batterie qu'ils l'ōt battu.

,, Or ſi mes ennemis, Meſſieurs, fuſſent venus droit au poinct de la Proſcrip-
,, tion, mettans en avant les raiſons ſur leſquelles ceſte ſentence barbare, &
,, qui monſtre par trop leur cœur bas & forlignant de la vertu de leurs ance-
,, ſtres eſt fondée, je n'euſſe auſſi uſé d'aucuns circuits, & d'entrée jeuſſe declaré
,, qu'elle eſt mon innocence, & combien leurs fondemens ſont debiles & rui-
,, neux. Mais puis que pour me rendre odieux ; ils ont mieux aimé jetter dés
,, l'entrée au devant des yeux de tout le monde un amas d'injures, & les entre-
,, laſſer ſans propos au cours de leur oraiſon, parlans de moy ſi impudemment:
,, je penſe qu'il eſt neceſſaire & meſmes tres-juſte que je reſponde à telles ca-
,, lomnies, affin qu'aucun eſtant eſmeu ou perſuadé par tels propos, ne reçoi-
,, ve ceſte mienne defence d'un cœur plus alienė de moy, que le droict receu
,, entre tous peuples, & la juſtice ne le requierent.

Reproche les faits de ſes anceſtres à Parme.

,, Quant à ceſt amas donc d'injures, par leſquelles je ſuis impudemment deſ-
,, chiré, & leſquelles eſtant retirées de ceſte Proſcription rien n'y reſtera qu'une
,, fumée, voyés, Meſſieurs, combien la defence de laquelle j'uſe eſt ſimple &
,, ſans fard. Si vous me cognoiſſés eſtre tel que mes ennemis me publient, ſi je
,, porte ou en corps ou en ame telles couleurs, dont le forgeron de ceſt eſcrit
,, dit qu'il m'a depeint (car Meſſieurs vous m'avés cogneu dés ma jeuneſſe, &
,, je n'ay paſſé mon âage ailleurs qu'avec vous) fermés incontinent vos oreilles,
,, & refuſés d'entendre une ſeule parolle ſortant de ma bouche. Mais ſi au con-
,, traire en toute ma vie j'ay eſté plus homme de bien, plus entier, plus conti-
,, nent, moins avare, que les autheurs de ceſt infame eſcrit, & que celuy qui l'a
,, publié, à ſçavoir le Prince de Parme & ſes predeceſſeurs, deſquels les faicts
,, ſont trop cognus par les hiſtoires, ſi dis-je vous me cognoiſſés & mes ance-
,, ſtres plus gens de bien que ceux-cy & leurs anceſtres, croyés que
,, comme ils me calomnient fauſement dés l'entrée, qu'ils ne ſeront auſſi
,, non plus croyables en tout le reſte de leurs impudentes accuſations.
,, Car je vous prie à quoy ſert tout ce recit de tant d'injures, ſinon pour
,, monſtrer à tout le monde, que mes ennemis ſçavent bien meſdire &
,, detracter, de celuy qu'ils n'ont peu par la grace de Dieu meurtrir par
,, poiſon, ni par glaive, ni tromper par promeſſes & amuſer par vaines
,, eſperances, en eſſayans de le navrer du venin de leur langue accouſtumée
,, dés leurs jeuneſſe à un ſi infame meſtier.

C'eſt une choſe ſale & honteuſe à un Prince de meſdire de qui que ce ſoit, moins de ſon ennemi. Memnō ennemi d'Alexādre eut en horreur telles meſdiſances & corrigea en la perſonne d'un de ſes ſoldats, ceſte lacheté qui ſe rencontre le plus ſouvent dans les ames viles & abjectes. *Plut.*

On

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580.

Il parle des bien-faicts qu'ô dit qu'il a receus de l'Empereur Charles, & reſpond aux ingratitudes & infidelités deſqueles on le charge.

On fait un recit des l'entrée, *de pluſieurs bien faicts que jay receus de l'Empereur, pour le regard de la ſucceſſion de feu Monſieur le Prince d'Orange mon Couſin; que le Roy m'auroit fait de ſon ordre, Lieutenant general au gouvernement de Hollande, Zéelande, Vtrecht, & Bourgoigne, & du Conſeil d'Eſtat.* A quelle fin ces choſes? pour monſtrer que je ſuis grandement obligé à la maiſon d'Eſpaigne, & que je ne puis eviter d'eſtre condamné d'ingratitude; & d'infidelité à raiſon des ſerments par moy faicts, & des terres & Seigneuries que je tenoy à hommage dudict Seigneur. Voirement je confeſſe & ſuis d'accord avec le Roy & avec toute la maiſon d'Eſpaigne, que rien n'eſt tant à condamner en ce monde, que l'homme ſoüillé de ces deux taches, à ſçavoir d'ingratitude & d'infidelité, & qui a dict ces deux injures à un homme, il luy en a dict autant qu'il peut; & principalement en ce que d'autant plus qu'un Seigneur eſt de maiſon plus noble & illuſtre, d'autant plus eſt-il deshonnoré s'il peut eſtre convaincu de telles fautes. Je ne refuſe point auſſi d'eſtre haï de tout le monde, exterminé de la terre, que ma memoire ſoit fleſtrie à jamais ſi je ſuis trouvé tel; Mais ce ſera à ceſte condition que ſi je monſtre qu'il n'y a Prince en ce monde plus ingrat envers un pauvre Seigneur, que celuy qui m'accuſe & me veut condamner, l'eſt envers moy, il ſoit auſſi aſſubjecti à pareille condition, & qu'il ſoit tenu pour tel qu'il eſt, envers tous les vivants & toute la poſterité.

Je proteſte, Meſſieurs, que la memoire de l'Empereur Charles me ſera touſiours honorable, tant pour raiſon de ſes geſtes, que pource qu'il luy a pleu me faire tant d'honneur que de m'avoir nourri en ſa chambre l'eſpace de neuf ans, auquel auſſi j'ay fait ſervice tres-fidele & tres-volontiers. Mais ſi celuy qui par raiſon entre tous les humains, eſt le plus obligé à maintenir ſa renommée vient m'accuſer d'ingratitude pour n'avoir recogneu les biens qu'il dict que j'ay receus de l'Empereur, je vous ſupplie m'excuſer ſi eſtant contraint je declare pour mon innocence quant aux biens, que je n'en ay receus aucuns de luy, ains qu'en luy faiſant ſervice, j'ay receu de tres-grandes pertes, comme vous entendrés clairement s'il vous plaiſt m'eſcouter patiemment.

Et premieremẽt à l'accuſation d'ingratitude.

Or doncques il dit; *Que pour la ſucceſſion de feu Monſieur le Prince René mon Couſin, l'Empereur m'a traicté favorablement.* Mais en quoy? premierement il ne s'eſt jamais trouvé Seigneur ſi mal adviſé qu'il ait voulu quereller contre moy la ſucceſſion, tellement que ſi elle ne m'a eſté empeſchée par l'Empereur, qu'a-il fait pour moy? ne ſe trouvant partie aucune ſi temeraire qui ait oſé ſe preſenter pour la debattre? Et quand j'euſſe eu des parties, ſi mon droict eſtoit ſi clair & ſi bien fondé que rien n'euſt jamais peu eſtre allegué au contraire, & que là deſſus l'Empereur euſt donné arreſt à mon proffit, qu'euſt-il fait pour moy ſinon qu'il m'euſt adminiſtré juſtice, & ne m'euſt voulu oſter ce que les loix, la raiſon, & la nature meſmes me donnoient? Mais s'il vous plaiſt, Meſſieurs, de conſiderer la nature de la ſucceſſion, vous trouverés mon droit avoir eſté tel, que l'Empereur n'euſt peu m'en priver ſans un tort extreme & injure trop evidente.

Il diſtingue & declare le droict qu'il avoit en la ſucceſſion de Naſſau.

Il y avoit en la ſucceſſion deux membres principaux, ce qui venoit de noſtre maiſon de Naſſau, dont Meſſieurs mes predeceſſeurs ayeuls & biſayeuls, oncles paternels & couſin germain paternel ont jouy: à ſçavoir les biens qui m'appartiennent aujourd'huy en Brabant, Flandres, Hollande & Luxembourg: l'autre eſtoit la ſucceſſion de la maiſon de Chalon. Quant à la ſucceſſion de Naſſau qu'on appelle communement de Breda, pour eſtre le lieu principal de mes Seigneuries, & où moy & mes predeceſſeurs avons tenu nos chambres de comptes, conſeil, & principaux enſeignemens, qui eſt ce qui me pouvoit troubler en icelle, ſinon Monſieur mon pere qni eſtoit oncle, & moy couſin germain de Monſieur le Prince René, fils unique de Monſieur le Comte Henri de Naſſau mon oncle & frere de Monſieur mon pere?

Mais tant ſ'en faut que je feuſſe empeſché en la ſucceſſion par mondit Seigneur & pere, que luy meſmes prit la peine de venir ſoliciter que j'en fuſſe mis en poſſeſſion, & ne ſe trouva jamais homme ſi impudent qui ſ'y voulut oppoſer, ſinon le Preſident Schoorre, lequel en conſeil dit que *Filius hæretici non debet ſuccedere*. D'autant que Monſieur mon pere enſuivant les exemples des bons Roys David, Ioſias, & autres, avoit reformé les Egliſes de ſes terres qu'il tenoit en Allemaigne & les avoit repurgées des abus, ſelon la parolle de Dieu, & meſmes par la permiſſion de l'Empereur. Et toutesfois pour cela ne laiſſa le Conſeil de donner advis ſelon raiſon & equité, comme auſſi il ne pouvoit autrement, veu meſmes que Monſieur le Comte de Konickſteyn mon oncle avoit eſté maintenu en la ſucceſſion du Comté de Rochefort, combien que luy meſme fuſt proteſtant. Puis doncques que c'eſtoit un different (ſi different ſe doibt appeller ce qui eſtoit en noſtre maiſon, ſoit que la ſucceſſion ſuſdite fuſt adjugée au pere ou au fils) toutesfois ſuivant les loix, autres que nous n'y pouvoient pretendre aucun droit.

Et en celle de Chaló. Aux Baronnies de la Duché de Bourgoigne & du Dauphiné.

Quant à la maiſon de Chalon; Premierement il ne ſe peut dire, pour les Baronnies que je tiens & poſſede paiſiblement au Duché de Bourgoigne & au Dauphiné de Viennois, que j'en ſois obligé à l'Empereur; car il n'y avoit non plus de puiſſance que moy, le tout eſtant en la puiſſance du Roy de France qui ſaiſiſſoit eſgallement le Comté de Charollois appartenant à l'Empereur & mes Baronnies, quand la guerre ſe mouvoit entre eux deux; tellement que je ne luy en puis eſtre aucunement obligé, ſinon de ce que je fus compris au traicté de paix de Soiſſons, qui eſt le moindre debvoir qu'il euſt peu rendre à la memoire de Monſieur mon Couſin, qui eſtoit peu de temps auparavant mort en la meſme expedition & à ſes pieds, au ſiege de S. Diſier, aprés tant de faicts d'armes pour ſon ſervice.

en la Principauté d'Orange.

Et moins m'a il peu favoriſer en mon principauté d'Orange, où il n'avoit rien à voir ni lui ni Prince quelconque, le tenant en ſouveraineté nuë & abſoluë, ce que peu d'autres Seigneurs pourront dire. Et n'y a Prince pour le regard de mondit Principauté duquel j'aye beſoing de l'amitié & bonne grace, ſinon du Roy de France, lequel j'eſpere ne voudra toucher à ce qui appartient à un pauvre Prince qui luy eſt tres-humble ſerviteur, pource que la raiſon ne le permet, laquelle il ne voudra outrepaſſer, & auſſi en conſideration des loyaux ſervices que mes predeceſſeurs ont faits à la Couronne de France & Duché de Bretaigne (dont il eſt deſcendu & eſt heritier) avec grands dangers de leurs vies, grandes deſpenſes, & infinis travaux.

En la Frãche Côté.

Il reſte donc ce qui m'appartient au Comté de Bourgongne & dequoy ſi injuſtement & tyranniquement j'ay eſté ſi long temps ſpolié & depoſſedé, qui me revient juſques à preſent à prés de deux millions de perte. Mais je voudroy en premier lieu, qu'on ſe ſouvint pourquoy le Comté de Bourgoigne eſt appellé Franc, à ſçavoir entre autres raiſons par ce que la franchiſe & liberté des Seigneurs & tenans biens audit pays eſt, qu'ils ont puiſſance de teſter & diſpoſer de leurs biens comment & à qui bon leur ſemble, ſans pouvoir eſtre, ni pour femmes, ni pour enfans ou heritiers quelconques forcés à diſpoſition autre de leurs biens que comme il plaiſt à leur volonté. Puis donc que Monſieur le Prince René meu de ſa propre volonté ſans autre eſgard qu'il euſt à moy, qui eſtois encores lors jeuſne enfant, vivant en Allemaigne ſoubs la puiſſance & diſcipline de mes maiſtres & gouverneurs, & n'ayant autre reſpect ſinon que j'eſtois ſon couſin germain, m'a inſtitué ſon heritier univerſel, ce qu'il a fait ſuivant la puiſſance qu'il en avoit ſelon les loix & couſtumes du pays, ſi dis-je j'en dois rendre graces à quelqu'vn, c'eſt à la memoire dudit Seigneur Prince, lequel eſtant l'aiſné de noſtre maiſon a voulu comme je luy debvois ſucceder à ce rang d'aynéeſſe, que je vinſſe auſſi à luy ſucceder en ſes biens. Ie ne vois point doncques juſques à preſent, que je

ſois

1580. ſois obligé de rien pour ceſte ſucceſſion à la maiſon d'Eſpaigne, & n'y a homme du monde qui le puiſſe dire avec verité.

Reſpond à l'octroy de l'Empereur.

Mais l'Empereur donna octroy audit Seigneur Prince, de teſter à qui bon luy ſembleroit, & en vertu de l'octroy le Prince m'a choiſi pour heritier. Cela, Meſſieurs, eſt à mon treſgrand advantage, & ne peut ſervir à mon ennemi : Car quand l'Empereur a accordé l'octroy, il ne ſçavoit pas qui debvoit eſtre nommé heritier par le Prince, & n'a eſté ſceu de perſonne juſques au jour de l'ouverture du teſtament, qui fut faite en la preſence de la Royne Marie, depuis la mort dudit Seigneur Prince; tellement que l'Empereur accordant l'octroy, puis que ſon intention n'eſtoit de m'advancer, je ne ſens auſſi luy eſtre obligé de ceſte faveur qui fut faite au Prince (laquelle neantmoins la moindre perſonne qui ſoit, peut facilement obtenir par lettres ordinaires de la Chancellerie) n'eſtant faite en ma contemplation. Car de juger de l'octroy par ce qui en eſt par aprés enſuivy, ſeroit juger contre les regles que j'ay ſi ſouvent ouy repeter à l'Empereur, qui diſoit les conſeils debvoir eſtre examinés, approuvés, ou reprouvés par les cauſes & non par les effects. Or poſons qu'il n'y euſt point eu d'octroy : Toutesfois rien n'a eſté ordonné par le teſtament de Monſieur le Prince René que ſelon les loix, ainſi qu'il a eſté dit.

Premiere raiſon.

Seconde raiſon.

Mais que reſpondront ils quand outre toutes ces raiſons je leur diray, que le teſtament de Monſieur mon couſin eſt un teſtament militaire, ce qu'ils ne peuvent debattre ni obſcurcir, voire faict avec telle ſolemnité & maturité; faict dis-je & fondé par parolles expreſſes, ſur ce que ledict Seigneur Prince, qui avoit ja auparavant ſenti que c'eſtoit des dangers de la guerre en tant d'expeditions pour le ſervice de l'Empereur, eſtoit ja en chemin pour aller à une guerre ſi dangereuſe & avec un ſi grand Prince que le Roy François : & combien que je ne ſois pas un grand docteur en loix, ſi eſt-ce qu'il me ſouvient tresbien avoir ouï pluſieurs ſçavants perſonnages diſputans de ceſte matiere en preſence de Monſieur mon pere, qui diſoient non ſeulement les teſtaments militaires, mais auſſi les codicilles eſtre de telle valeur ſuivant les loix Imperiales, que ſi l'homme de guerre avant ſa mort avoit fait la moindre marque de ſa volonté, comme ayant tracé de ſon ſang ſur ſa targe le nom de celuy qu'il veut inſtituer, ou de la pointe de ſa hallebarde ou eſpée eſcript en terre : que ceſte ordonnance de derniere volonté eſtoit inviolable & preferée à toute autre inſtitution, ſuyvant les anciens privileges de ceux qui ſont honorés du baudrier militaire. Combien plus ce privilege eſtoit-il deub à un ſi vaillant Prince & ſi gentil Chevalier? Car icy il n'eſt point qu'eſtion d'une ſimple marque : il y a un teſtament bien fait & meurement, non point à la haſte, ou par un ſimple Soldat bleſſé, tendant à la mort; mais par un Prince de vertu & digne d'honneur immortel, aſſiſté de ſon conſeil & acheminé à l'expedition : non point à un eſtranger, mais à ſon couſin germain : non point à un importun flatteur, mais à un enfant eſtant bien loing de l'armée Imperiale, qui alloit aſſieger S. Diſier & deliberoit de donner juſques à Paris. Ordonnance dis-je faite non point au deſceu de l'Empereur, mais avec ſon octroy, ordonnance ſuivant les loix & couſtumes des lieux. Eſtant donc ſi ferme, il n'a eſté en la puiſſance d'aucun de la debattre & moins de m'en fruſtrer, ſinon par une voye qui euſt eſté par trop tyrannique, & qui peut eſtre euſt plus apporté de dommage à la renommée de l'Empereur que d'advantage, s'il euſt voulu me faire autre choſe que la raiſon. Et comme il y a eu entre mes predeceſſeurs aucuns, qui ont bien trouvé moyen de ſe faire faire raiſon à des Princes injuſtes & ingrats qui leur detenoient leur bien, auſſi j'eſpere que Dieu me fera encores la grace d'avoir heureuſe iſſuë contre celuy qui m'a injuſtement deſpouillé de mes biens & me veut barbarement oſter la vie.

Omnia homini dum vivit ſperanda ſunt. Sen. Epiſt. 73.

Troiſieſme raiſon.

Mais puis que je ſuis contraint de parler encores de ceſte ſucceſſion, je

 voudroy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

„ voudroy qu'on me dit ſi l'Empereur me laiſſant jouyr de la ſucceſſion, m'a
„ donné de ſon bien ou non; car ſi je n'ay rien receu ſinon ce qui avoit appar-
„ tenu à Monſieur le Prince René : je ne vois point que le Roy puiſſe en
„ façon quelconque me reprocher, que luy, ou que l'Empereur ſon pere m'a-
„ yent donné quelque choſe, ſi ce n'eſt liberalité que de faire largeſſe du bien
„ d'autruy.

„ Mais au contraire bien que pour le preſent je taiſe les torts qui me ſont
„ faits audit Comté, auquel j'ay tels droicts & preëminences, & dont on m'a
„ deſpouillé, & deſquels je ne parle pour le preſent, les remettans à debattre,
„ quand les armes m'auront fait plus de raiſon, que l'injuſtice de celuy qui me
„ detient le tout : je n'eus pas ſi toſt apprehendé la ſucceſſion, qu'auſſi toſt je
„ fus deſpouillé de la Seigneurie de Chaſtel-belin, laquelle eſt de ſi peu de va-
„ leur, qu'à preſent me ſont deubs trois cents cinquante mille livres d'arrera-
„ ges à cauſe d'icelle. Et voicy le comble d'injuſtice. L'Empereur fuſt requis
„ par Monſieur mon pere, que pour le moins ſelon les droicts, je fuſſe pre-
„ mierement reintegré en la poſſeſſion en laquelle avoit eſté mon predeceſ-
„ ſeur, il ne le voulut permettre, ſeulement me permit (eſtant toutesfois deſ-
„ poüillé) de pourſuivre mon droict par juſtice, en quoy il me laiſſoit au moins
„ quelque ouverture, d'autant qu'il ne m'empeſchoit pas de debattre mō droict
„ contre luy, eſtant la cauſe evoquée au Parlement de Malines : Mais le fils, qui
„ neantmoins oſe me reprocher ſes bienfaits, voyant la cauſe preſte à juger, le
„ jour meſmes que le procés ſe debvoit vuider, les advis des Preſidents & Con-
„ ſeilliers eſtoient ja enregiſtrés, & avois eu advertiſſement de cercher argent
„ pour les eſpices, (voyés, Meſſieurs, que la Iuſtice eſtoit bien renduë par
„ celuy qui me l'avoit jurée & aux Barons de ces pays) : Il interdit à ſa Cour
„ de paſſer outre, & laiſſe le procés pendu au croc, où il eſt encores à preſent.
„ Voyla les grands advantages que j'ay receus de la maiſon d'Eſpaigne, voyla le
„ fondement & la baſe des reproches, & ſurquoy eſt appuyée ceſte infame
„ ſtructure de Proſcription.

Allegue les torts qui luy ſont faits aux droicts qu'il a en la Comté de Bourgoigne.

En la Seigneurie de Chaſtel-belin.

„ Mais au contraire ſi je viens à deduire combien la maiſon d'Eſpaigne eſt
„ obligée à mes predeceſſeurs, j'ay peur d'entrer en une mer que je ne puiſſe
„ paſſer en pluſieurs moys. Ie toucheray doncques ſeulement les principaux
„ points, laiſſant à vous, Meſſieurs, & aux lecteurs la recerche particuliere
„ deſdites obligations, aux hiſtoires & anciens regiſtres de ce pays.

Propoſe les obligations que la maiſon d'Eſpaigne a à la ſienne.

„ Celuy qui eſt premierement venu de la maiſon d'Auſtriche au Pays bas
„ & long temps aprés que mes predeceſſeurs y tenoient Comtés & Baronnies,
„ eſt l'Empereur Maximilian, lors Archiduc d'Auſtriche; qui eſt celuy qui ne
„ cognoit que le Comte Engelbert mon grand oncle, eſt celuy qui a maintenu
„ ledit Empereur, employant ſes biens, ſa vie, & ſon entendement pour le con-
„ ſerver? N'eſt-ce point le Comte Engelbert avec Monſieur de Romont, le-
„ quel gaigna la journée de Guignegaſte, ayant par ſon aſſeurance retenu les
„ gens de pied enſemble, eſtans les gens de cheval mis en route, au moyen de-
„ quoy furent arreſtées les grandes conqueſtes du Roy Louis unzieſme, ce qui
„ aſſeura depuis l'eſtat de Maximilian? N'eſt-ce pas luy qui au retour de ſa
„ priſon de France trouva Maximilian embrouillé en Flandres contre Monſieur
„ de Raveſtain & ceux de Bruges, & qui fit tant par armes & par conſeil que
„ l'appointement ſe fit : qui fut cauſe de maintenir derechef ledit Archiduc,
„ & qui fit pareillement entretenir l'accord aux habitans de Bruges, dont en-
„ cores en demeurent aujourd'huy les marques illuſtres & de ſa fidelité & de
„ la gratitude des Bourgeois? C'eſt ce meſme Engelbert qui a dompté ceux
„ qui ſe rebelloient vers les confins du Rhin, & a rendu ledit Empereur paiſible
„ des pays d'Outre-Meuſe. Sans parler des voyages dangereux entrepris pour
„ ledit Empereur, comme de Bretaigne pour le traicté dū mariage entre ledit
„ Seigneur Archiduc & Madame Anne heritiere du Duché, & depuis
„ Royne de France deux fois : & avoit ſi bien negocié que tout eſtoit accordé
& fut

En la perſonne d'Engelbert Cōte de Naſſau.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. & fut paſſé outre, ſans que Monſieur Iehan Prince d'Orange pere de Monſieur Philibert rompit ce coup, & procura le mariage de ladite Dame ſa couſine germaine avec Charles Roy de France. Et furent les merites & valeurs dudit Seigneur Comte ſi grands en ce pays qu'il fut Lieutenant general par tout le Pays bas.

d'Henry Comte de Naſſau.

Le ſucceſſeur & heritier dudit Seigneur Comte Engelbert és biens de ces pays, fut Monſieur le Comte Iehan de Naſſau ſon frere & mon ayeul : & aprés ſa mort ſucceda Monſieur le Comte Henry mon oncle fils aiſné dudit Seigneur Comte Iehan aux biens de pardeça, en Brabant, Luxembourg, Hollande, & Flandres : Monſieur le Comte Guillaume mon pere aux biens d'Allemaigne. Perſonne ne peut nier que de ſon temps il n'y a eu Seigneur en ces pays qui plus ayt travaillé pour le ſervice de l'Empereur Charles que luy : & à fin que je ne m'eſtende à reciter ce qui eſt tant cognu, ſeulement je vous diray en un mot que c'eſt luy qui a mis la Couronne Imperiale ſur la teſte de l'Empereur, ayant pourſuivy tellement ceſt affaire lors que l'Empereur pour ſon jeune âge, & pour ſon abſence (car il eſtoit en Eſpaigne) n'eſtoit capable de le pourſuivre, qu'il perſuada aux Electeurs de preferer l'Empereur au Roy de France, qui contendoit auſſi pour le fait de ladite election. Et comme il eſt notoire à un chacun que ceſte Couronne Imperiale a eſté le pont, qui par aprés a fait paſſage à l'Empereur pour tant de conqueſtes, on ne peut deſnier que la recognoiſſance n'en doibve eſtre faite audit Seigneur Comte. Mais me pourra on à preſent monſtrer une ſeule marque de recompenſe, un ſeul bienfait que noſtre maiſon aye receu de celle d'Eſpaigne? On voit en pluſieurs places de ces pays les pieces d'artillerie aux armes de Hongrie, que le Roy de Hongrie a donné à mes predeceſſeurs, pour teſmoignage & memoire de leur vertu, qu'ils avoient employée à leur ſervice contre les Turcs, deſquelles pieces aucunes m'ont eſté violentment emportées par le Duc d'Alve hors de ma maiſon de Breda, lors qu'il tyranniſoit en ce pays, & aucunes y ſont encores demeurées, ce que je mets en avant pour dire que tant que ces Pieces dureront, tant auſſi dureront les marques de la vertu de mes anceſtres, & un illuſtre teſmoignage qui leur a eſté rendu par le Roy de Hongrie. Mais comme mes predeceſſeurs ont eſté ſi nobles, & par la grace de Dieu & leur bon meſnage non point pauvres, ils n'ont rien demandé des Princes de ces pays, ni auſſi n'ont rien receu de gratuit. Et toutesfois pour le moins la Couronne Imperiale meritoit bien quelque recompenſe. Ie confeſſe que la ſucceſſion de Chalon & du Principauté d'Orange, a eſté un grand accroiſſement à noſtre maiſon; Mais ſi nous en ſommes obligés à quelqu'un, vrayement c'eſt au grand Roy François, qui donna en mariage à Monſieur mon oncle, la ſœur de Monſieur le Prince Philibert, fille de Monſieur le Prince Iehan, laquelle avoir eſté nourrie avec la Royne Anne, belle-mere dudit Seigneur Roy, & de laquelle eſtoit couſine ladite Princeſſe. Et voyés icy, Meſſieurs, l'honneſteté de ce Monarque. L'Empereur a receu ſa Couronne par les peines & travaux de mon oncle: le Roy François qui ſçavoit ce que ledit Seigneur avoit fait pour ſon competiteur ne laiſſa de luy donner ceſte Princeſſe en mariage, heritiere preſomptive de ſon frere Monſieur le Prince Philibert, recognoiſſant ledit Roy ne debvoir ſçavoir mauvais gré à celuy qui avoit conſtamment ſuivy le parti qu'il avoit prins. Tellement que je puis dire comme diſent les hiſtorigraphes de ſon temps, qu'il a eſté un gentil cœur de Prince & liberal. Et quand l'Empereur auroit concedé quelque choſe à la memoire de Monſieur le Prince René, & que ſuivant la diſpoſition derniere, il auroit accordé à ſa volonté quelque privilege & benefice extraordinaire : je vous prie eſtant un ſi valeureux Prince qui luy avoit tant fait de ſervices, ayant par la force des armes non ſeulement reparé le dommage d'une bataille perdue pour l'Empereur, mais auſſi luy ayant reconquis le Duché de Gueldre, & par aprés venu iceluy meſme

Du Prince René.

mourir

1580.

,, mourir aux pieds de l'Empereur & pour ſon ſervice ; ſeroit ce toutes-fois re-
,, compenſe condigne rendue à ſi loyaux & ſi ſignalés ſervices.

Du Prince Philibert.

,, Que diray-je du Prince Philibert, lequel ſeul luy a acquis la Lombardie,
,, le Royaume de Naples, aſſeuré l'Eſtat de Rome, & luy a prins le Pape, en
,, ſomme l'a rendu comblé de toute grandeur & felicité : & maintenant le fils
,, viendra reprocher à la memoire de tels Princes, que l'Empereur a fait juſtice
,, à leur ſucceſſeur & Couſin ? Que ſi ceux de Naſſau n'avoient veſcu par cy
,, devant, ſi ceux d'Orange n'avoient tant faits d'armes devant que le Roy
,, fut nay : il n'auroit pas mis tant de tiltres ſur le front de ceſte proſcription,
,, par laquelle fauſſement & calomnieuſement il me prononce traiſtre & meſ-
,, chant, ce qui ne tomba jamais & eſpere ne tombera en aucun de ma race.
,, Mais qu'on me reſponde par le commandement de qui le Cardinal de Gran-
,, velle a empoiſonné l'Empereur Maximilian dernier eſtant encores Roy des
,, Romains ; je ſçay ce qu'il m'en a dit, & que depuis il a eu telle crainte du Roy
,, & des Eſpaignols, qu'il en a eſté plus craintif à faire profeſſion de la Religion,
,, laquelle il cognoiſſoit toutesfois eſtre la meilleure.

Reproche au Roy l'empoiſonnemẽt de l'Empereur Maximilian.

,, Il pourſuit & dit, *Qu'il m'a ſucceſſivement continué & augmenté de plus en*
,, *plus, m'ayant faict de ſon ordre, en aprés Lieutenant general au gouvernement*
,, *de Hollande, Zelande, Vtrecht, & Bourgoigne, de ſon Conſeil d'Eſtat, & m'a faict*
,, *pluſieurs biens & honneurs.* Quant aux biens je ne puis aucunement le re-
,, cognoiſtre, ſi on ne veut appeller bienfaits les grandes deſpenſes que j'ay
,, faites tant pour le ſervice de l'Empereur que du Roy. Car ceux qui ont veſcu
,, de ce temps, & principalement du Roy, peuvent avoir ſouvenance comme
,, la Cour a eſté grandement accompaignée de Nobleſſe de pluſieurs & diver-
,, ſes nations, & pour la pluſpart de nobleſſe Allemande. Or chacun ſçait que
,, ma maiſon a touſiours eſté ouverte, & que j'avois ordinairement la deſchar-
,, ge & le defray, ſouſtenant les deſpenſes de la Cour pour le peu d'ordre qu'il
,, y avoit de la part du Roy. Un chacun ſçait auſſi la grande & exceſſive deſ-
,, penſe qu'il me convint ſouſtenir au voyage, auquel contre ma volonté & plu-
,, ſieurs proteſtations faites à l'Empereur & à la Royne de Hongrie, je fus con-
,, traint de porter la Couronne de l'Empire à l'Empereur Ferdinand, d'autant
,, qu'il ne me ſembloit raiſonnable que j'emportaſſe la Couronne de deſſus la
,, teſte de mon maiſtre, qui y avoit eſté miſe par mes predeceſſeurs. Depuis je
,, fis le voyage de France, auquel je fus envoyé pour l'un des hoſtages, pour
,, l'execution de la paix de Chaſteau en Cambreſis, qui m'apporta auſſi une
,, extreme deſpenſe, tellement que je puis bien aſſeurer qu'en ces trois articles,
,, joinct auſſi aux frais que j'ay faits aux dernieres armées & principalement en
,, celles de Philippeville & de Charlemont où j'eſtois general, j'ay fait deſpenſe
,, de plus de quinze cents mille florins, & toutesfois la chambre des Comptes
,, peut encores faire foy que je n'ay jamais eu recompenſe d'une maille pour
,, ces ſervices, meſmement eſtant Lieutenant general de l'armée, que je n'ay re-
,, ceu pour tous gages que trois cents florins par mois, qui n'eſtoit pas pour
,, payer les ſerviteurs qui tendoient mes tentes.

Et reſpõd à l'objection des biens & honneurs faicts par le Roy d'Eſpaigne audict Seigneur Prince. Grandes pertes & deſpences ſouffertes par la maiſon de Naſſau pour celle d'Auſtriche.

,, Tout au contraire, ſi la Royne de Hongrie vivoit encores, elle auroit bien
,, ſouvenance de ce qu'elle me dit, quand l'Empereur ſe trouvant en la plus
,, grande extremité qu'il fut jamais, par les armes du Duc Maurice, & du
,, Landtgrave Guillaume d'une part, & de l'autre par celles du Roy de France,
,, fit la paix de Paſſau, à ſi grand intereſt de noſtre maiſon, laquelle luy ſervit
,, (avec noſtre grand perte & deſpens) de luy conſerver l'Empire qu'elle luy
,, avoit acquis auparavant. Car comme en plaine aſſemblée de l'Empire par
,, advis des Electeurs, l'Empereur eſlevé en ſon throſne & ſiege Imperial nous
,, euſt adjugé & par arreſt, le Comté de Catzenellebogen avec plus de deux
,, millions de florins d'arrerages, il fit toutesfois ſa paix à nos deſpens, remettant
,, par l'accord de Paſſau nos parties en poſſeſſion, ſans aucune recompenſe : ce
,, que je ne propoſe pour faire reſuſciter le procés, duquel noſtre maiſon depuis
a appoin-

& torts que celle d'Auſtriche a faits à celle de Naſſau en la paix de Paſſau.

1580. a appointé avec la tres-illuſtre maiſon des Landtgraves de Heſſen, deſquels nous ſommes bons parents & ſerviteurs : mais c'eſt pour faire entendre à tout le monde les grands biens que nous avons receus de la maiſon d'Eſpaigne, & que chaſcun entende qui c'eſt, qui peut à bon droict eſtre taxé d'ingratitude. Ce n'eſt pas, Meſſieurs, le premier ſemblable traict qu'on nous a faict : car Monſieur le Prince René aiſné pour lors de noſtre maiſon pourſuivant ſi valeureuſement la guerre de Cleves, l'Empereur luy promiſt de n'appointer jamais avec le Duc de Cleves, ſinon à condition de nous laiſſer paiſibles du tiers du Duché de Juilliers, qui nous appartient par la ſucceſſion de Monſieur le Comte Jean de Naſſau mon biſayeul, & de Marguerite Comteſſe de Juilliers & de la Marck : toutesfois ſe voyant victorieux, appointa comme il luy pleuſt, oubliant que ceſte victoire luy eſtoit acquiſe par la ſueur & vaillantiſe de mondict Sieur & Couſin.

En la paix avec Monſieur le Duc de Cleves.

Reſpond aux honneurs qu'on luy oppoſe avoir receu des Eſpaignols.

Quant aux honneurs, je ne denieray jamais comme j'ay dict cy deſſus, que l'Empereur ne m'ayt grandement honoré, m'ayant nourri & faict de ſa chambre l'eſpace de neuf ans, & depuis en mes deux premieres guerres m'ayant donné charge ſur toutes les ordonnances de ces païs. Et combien que je n'euſſe attaint encores l'âage de vingt & un an, eſtant meſmes abſent de la Cour aſçavoir à Bueren, neantmoins le Duc de Savoye faiſant un voyage, l'Empereur me choiſit pour General de l'armée, combien que les Seigneurs du Conſeil, & la Royne meſme en preſentaſſent pluſieurs autres, deſquels la capacité eſtoit tres-grande, aſçavoir Meſſieurs les Comtes de Boſſu, de Lalaing, Martin van Roſſem vieux Chevalliers, & les Comtes d'Arenbergh, de Meghen, & d'Egmond qui eſtoit âagé de douze ans plus que moy : ce neantmoins ores que je ne fuſſe nommé d'aucun (comme depuis ils reſpondirent à l'Empereur) à raiſon de ma jeuneſſe, ſi eſt-ce qu'il pleut à l'Empereur me choiſir pour les raiſons que lors il declara, & leſquelles la Royne de Hongrie me contraignant de prendre la charge, me fit entendre par aprés, leſquelles auſſi pour le preſent j'ayme mieux taire que les expoſer, pour ne ſembler me vouloir moy-meſmes par trop haut louër & priſer. Ie dis encores plus, qu'il pleuſt à l'Empereur me faire venir du camp, lors, Meſſieurs, qu'il vous declara la volonté qu'il avoit de remettre ſes Royaumes entre les mains du Roy, & luy pleut encores tant m'honorer, qu'il ne voulut faire ceſt acte ſolennel en mon abſence, & meſmes voulut ſe preſenter en voſtre aſſemblée eſtant appuyé ſur moy à cauſe de ſon infirmité, ce que pluſieurs eſtimerent pour lors m'avoir eſté à treſgrand honneur. Mais quand ainſi ſeroit que depuis le Roy m'eut fait quelques honneurs, toutesfois je ne vois point qu'il s'en puiſſe en ſorte quelconque prevaloir, puis que contre tout droit & raiſon, & contre ſon propre ſerment, il me les a voulu oſter.

A la qualité de Chevalier de l'ordre.

Car quant à l'ordre, ſi l'Empereur & le college des Chevaliers m'ont donné leur voix, je n'ay non plus d'obligation à luy qu'à un des autres Chevaliers, veu qu'il luy eſtoit neceſſaire de trouver bon ce que le college approuvoit, comme il ſçait que contre ſon advis & ſa volonté nous eſleumes au dernier chapitre de l'ordre tenu en ces païs à pluralité de ſuffrages, pluſieurs Chevaliers, & les fiſmes recevoir. Mais quand ainſi ſeroit que je luy en ſerois redevable, toutesfois tant s'en faut qu'il me le puiſſe reprocher, qu'au contraire il en eſt luy meſme deſcheu. Il a juré & eſt contenu aux chapitres d'iceluy, que les Chevaliers de l'ordre doivent eſtre jugés par leurs freres. De fait il ne fut jamais en la puiſſance du Duc Philippe ſurnommé le Bon, de contraindre Meſſire Iehan de Luxembourg à quitter le ſerment qu'il avoit au Roy d'Angleterre, remettant ledit Seigneur de Luxembourg la deciſion de leur different au college des Chevalliers. Mais les freres que le Roy a donnés à Meſſieurs les Comtes d'Egmont & de Hornes, Marquis de Bergues, & de Montigny, ont eſté des faquins, des chiquaneurs & gens de neant, par leſquels auſſi il m'a fait condamner contre toute voye de droit, ainſi que j'ay par

Les privileges de l'ordre.

„ cy devant proteſté & allegué les nullités devant toute l'Europe. Tellement
„ qu'ayant luy-meſme contrevenu à ſon ſerment contre les chapitres du Col-
„ lege, il n'eſt aucunement à ouïr en tels reproches, eſquels ſe trouvent gra-
„ vées les marques de ſon ſerment rompu & violé. Et au reſte ſi je dois rendre
„ graces à aucun, de l'Ordre, des Gouvernemẽs & autres dignités: c'eſt à l'Em-
„ pereur lequel l'a ainſi voulu & l'a ordonné devant que partir du pays, ayant
„ auparavant cognu mes debvoirs & ma fidelité, nommement pour raiſon de
„ mes ſervices en la conduite de ſon armée, en laquelle j'avois en teſte Mon-
„ ſieur de Nevers, & feu Monſieur de Chaſtillon Admiral de France, qui a
„ bien faict depuis cognoiſtre qu'il eſtoit une rude partie, ce neantmoins
„ Dieu mercy n'emporterent rien ſur moy, ains j'edifiay à leur barbe Phi-
„ lippe-ville & Charles-mont, ores que la peſte affligeat eſtrangement noſtre
„ armée.

„ Quant au Gouvernement de Bourgoigne, je puis bien aſſeurer n'en avoir
„ jamais receu aucune choſe, joint que mes predeceſſeurs ont de tout temps
„ maintenu qu'il leur appartenoit hereditairement: & de faict Madame Phili-
„ berte de Luxembourg, eſtant Monſieur le Prince Philibert ſon fils en Italie,
„ fiſt aſſembler les Eſtats de Bourgoigne en ma ville de Nozeroy: & ſur ce
„ qu'aucuns le trouverent mauvais, pour eſtre ma dicte ville ſur l'une des fron-
„ tieres du Comté de Bourgoigne, elle reſpondit qu'elle vouloit entretenir la
„ poſſeſſion des Seigneurs de la maiſon de Chalon qui eſtoient Gouverneurs
„ hereditaires du Comté de Bourgongne. Mais quoy qu'il en ſoit, les deporte-
„ mens du Roy en mon endroit, monſtrent aſſés qu'il ne peut m'objecter ces
„ honneurs, leſquels contre toutes regles d'honneur il m'a voulu oſter avec la
„ vie & les biens, m'ayant contre tout droict divin & humain, ravi mon propre
„ enfant meſmes contre les privileges du pays qu'il a jurés à la joyeuſe entrée.

Au gouvernement de Bourgoigne.

„ Car quant à la charge de Conſeiller d'Eſtat, jay aſſés ſuffiſamment monſtré
„ en ma defence faicte par cy devant en l'an ſoixante ſept, que le Cardinal &
„ autres avoient practiqué que j'y fuſſe appellé, penſants ſe couvrir ſeulement
„ de mon authorité envers le peuple, & pourtant je ne me dois ſentir leur obli-
„ gé, puis que ce faiſant ils ne cerchoient pas tant mon advantage que leur
„ profit. Que ſi ils ſont decheus de leur eſperance, il faut qu'ils l'attribuent
„ ou à leur incapacité de n'avoir peu aſſés ſagement conduire leur entrepriſe,
„ ou ce qui eſt le plus veritable (car ils n'avoient pas faute de ſens) leur meſ-
„ chanceté a eſté ſi grande, ſi viſible & ſi palpable, que perſonne ne les a peu
„ ſouffrir, ains ils ont eſté jettés hors du pays comme un venin, poiſon, & une
„ peſte publique.

A l'office de Conſeiller d'Eſtat.

„ Or d'autant qu'on ne s'eſt pas ſeulement adreſſé à ma perſonne, pour
„ m'accuſer d'ingratitude & d'infidelité, mais auſſi comme la rage & la fureur
„ mord eſgallement tout le monde, auſſi bien l'innocent comme celuy qu'on
„ juge eſtre coulpable, leur petulence a eſté ſi grande que de vouloir toucher
„ à l'honneur de ma Compaigne, par le blaſme qu'ils cuident mettre ſus à
„ mon dernier mariage: je ne ſçay ſi je les trouve plus à condamner en
„ impudence ou en beſtiſe, n'ayant ſceu ces ſçavants hommes, qui ſe van-
„ tent d'eſtre ſi bons peintres, practiquer la leçon chantée & rechantée par
„ les plus petits eſcolliers, *Celuy qui s'appareille pour meſdire d'autruy, doibt eſtre*
„ *exempt de tout crime*. Car c'eſt une impudẽce & temerité s'ils cognoiſſent leurs
„ fautes ſi notables, & neantmoins paſſent par deſſus leurs eſpines & chardons
„ cõme ſi c'eſtoiẽt roſes: ou s'ils ne les cognoiſſent, quelle beſtiſe eſt-ce, quelle
„ ſtupidité, de ne point voir ce qui ſe preſente à toutes heures à leurs yeux? Ils
„ voyent touts les jours un Roy inceſtueux qui eſt à un ſeul demy degré prés
„ un Iuppiter mary de Iunon ſa propre ſœur: & ils m'oſent reprocher un ma-
„ riage ſainct, honeſte, legitime, fait ſelon Dieu, celebré ſelon les ordonnances
„ de l'Egliſe de Dieu! Et derechef je ſuis icy contraint de vous prier, Meſ-
„ ſieurs ne penſer, ce que vous n'avés jamais veu en moy, que je ſois eſmeu par

Reſpond à ce qu'on objecte de ſon mariage.

Reproche au Roy ſon mariage avec ſa propre niepce.

meſdiſance

1580. meſdiſance à deſcouvrir ces abominables ulceres, & mettre devant les yeux de tout le monde le cautere de telles conſciences : mais qu'il vous plaiſe l'imputer à ceſte rage & fureur deſeſperée des ennemis de Dieu, de toute la Chreſtienté, & les voſtres en particulier, qui ne ſont enflambés contre moy pour ce qu'ils cognoiſſent quel a eſté mon ſoing, ma diligence, & fidelité à voſtre conſervation.

On peut dire des actions eſtranges du Roy Philippes I I. ce que Aurel. Victor diſoit de l'Empereur Claudius, qu'il eſtoit venu à un tel excés de vices & de crimes, *uti ſenex fratris filiam in nuptias concupiſceret; quæ quamvis ſuperiora abſurdior haberetur. Idcirco paria extimeſceret; veneno conjugem interemit.*

Celuy donc qui a eſpouſé ſa niepce, oſe me reprocher mon mariage ! un mariage dis-je legitime & ſelon Dieu ! Celuy lequel pour parvenir à un tel mariage a cruellement meurtri ſa femme, fille & ſœur des Roys de France ! comme je ſçay qu'on en a en France les informations ! Sa femme legitime ! mere de deux filles vrayes heritieres d'Eſpaigne ! comme je ne doubte que la Couronne de France, laquelle par cy devant a donné la Couronne de Caſtille à un baſtard duquel Philippe eſt deſcendu, depoſſedant un tyran toutesfois legitime, n'aura moins de puiſſance de la maintenir aux vrayes heritieres, ſi Dieu qui eſt juſte juge & qui ne laiſſe jamais telles meſchancetés impunies, n'en fait la vengeance durant ſa vie le privant de ſon eſtat, comme il l'a tres-bien merité, quand il n'auroit fait autre faute qu'en ceſt inceſte, accompagné d'un meurtre ſi abominable. Mais il a eu diſpenſe. De qui? du Pape de Rome qui eſt un Dieu en terre. Certes c'eſt-ce que je croy : car le Dieu du Ciel ne l'auroit jamais accordé. Or quel a eſté le fondement de ceſte terreſtre-divine diſpenſe? c'eſt qu'il ne falloit pas laiſſer un ſi beau Royaume ſans heritier : & voyla pourquoy a eſté adjouſté à ces horribles fautes precedentes un cruel parricide, le pere meurtriſſant inhumainement ſon enfant & ſon heritier, afin que par ce moyen le Pape eut ouverte de diſpenſe d'un ſi execrable inceſte, abominable à Dieu & aux hommes. Si donc nous diſons que nous rejettons le gouvernement d'un tel Roy inceſtueux, parricide, meurtrier de ſa femme, qui nous pourroit accuſer juſtement? combien y a-il eu de Roys bannis de leurs Royaumes & chaſsés, qui n'avoient pas commis des crimes ſi horribles? Car quant à Dom Charles, n'eſtoit-il pas noſtre Seigneur futur & maiſtre preſomptif? Et ſi le pere pouvoit alleguer contre ſon fils cauſe idoine de mort, eſtoit-ce point à nous qui y avions tant d'intereſt, plutoſt à le juger, qu'à trois ou quatre Moynes ou Inquiſiteurs d'Eſpaigne? Mais peut eſtre qu'il faiſoit conſcience, de laiſſer pour heritier celuy qu'il ſçavoit eſtre nay en mariage illegitime, d'autant que du temps qu'il faigniſt d'eſpouſer l'infante de Portugal mere de Dom Charles, il eſtoit marié à Donna Iſabella Oſorio, de laquelle auſſi il a eu deux ou trois enfans, dont le premier ſe nomme Dom Pedro, & le ſecond Dom Bernardino, duquel mariage pourroit donner bon teſmoignage Rigomes Prince d'Yvoli, s'il eſtoit vivant; car il en fut le negociateur, dont luy eſt venu ce grand credit, & tant de biens en Eſpaigne, leſquels à preſent ingratement on reſſuce de ſa veſue comme d'une eſponge. Que s'il s'eſt ſi bien porté en ce preſumé mariage, celuy qu'il a contracté avec la fille de France n'a pas gueres eſté plus heureux : car outre le meurtre de la Royne ſa femme, il a auſſi eſté ennobli d'un adultere qualifié entre tous autres. C'eſt qu'il a tenu meſnage ordinaire avec Donna Eufraſia, laquelle eſtant enceinte de ſon faict, il contraignit le Prince d'Aſcoli de l'eſpouſer, & au bout de quelque temps (comme les ſerviteurs de la tyrannie diſent) le pauvre Prince mourut de deſplaiſir, pour ne pouvoir remedier (ayant trop forte partie) à ce qu'un baſtard du faict d'autruy ne fut ſon heritier. Mais ceux qui en parlent plus certainement, afferment qu'il receut un morceau plus aiſé à avaller que non pas à digerer. Et maintenant celuy qui eſt orné d'une couronne de trois tels mariages, eſtant dis-je un tel mary trois-fois, oſe me reprocher mon mariage!

Le meurtre de ſa femme.

Celuy de ſon fils le Prince d'Eſpaigne.

Ses adulteres avec Donna Iſabella Oſorio

& avec Donna Eufraſia,

Ses empoiſonnements:

Vient à ſon troiſieſme mariage qu'on luy objecte.

Mais ores qu'il ne fut tellement ſouillé & qu'on peut le tenir pour innocent, ſi eſt-ce que je ne crains point qu'il me puiſſe reprocher aucune

faute : & Dieu mercy je n'ay rien fait que bien meurement & avec le conſeil de pluſieurs perſonnages d'honneur, ſages, & diſcrets. Et n'eſt beſoing qu'il ſe donne beaucoup de peine de choſe en laquelle il n'a que voir, & de laquelle auſſi je ne ſuis tenu de luy rendre aucun compte. Car quant à ma defuncte femme elle appartenoit à Princes de très-grand lieu, Princes ſages & d'honneur, leſquels je ne doubte qu'ils n'ayent toute ſatisfaction. Et quand je voudrois entrer plus avant en ce diſcours, je luy pourrois bien faire cognoiſtre, que les plus ſçavants de ſes docteurs le condamnent. Quant à ce qui touche le mariage auquel je ſuis allié à preſent, quoy qu'ils facent bouclier du zéele qu'ils veullent faire paroiſtre avoir aux traditions de l'Egliſe Romaine : ſi eſt-ce qu'ils ne fairont jamais croire à perſonne de ce monde, qu'ils ſoient plus grands zéelateurs d'icelle Egliſe que Monſieur de Montpenſier Mõſieur mon beau-pere, lequel ne faict pas profeſſion de ſa religion comme faict le Cardinal de Granvelle & ſes ſemblables, mais comme il penſe ſa conſcience luy commander, & toutesfois ayant bien penſé ce qui eſt paſſé, & ayant ouy l'advis de pluſieurs des principaux de la Cour de Parlement de Paris aſſemblée à Poictiers pour les grands jours, ayant auſſi ouy l'advis des Eveſques & Docteurs, a trouvé comme telle eſt la verité, que non ſeulement ores qu'il y eut eu promeſſe de la part de ma Compaigne, elle eſtoit nulle de droict, pour avoir eſté faite en bas aage, contre les Canons, Ordonnances de France, & Arreſts des Cours ſouveraines, meſmes contre les Canons du concile de Trente auquel mon ennemi defere tant : mais que jamais n'y euſt aucune promeſſe faite, ains pluſieurs proteſtations au contraire, dont eſt apparu par bonnes informations faictes, meſmes en abſence de ma Compaigne. Et quant tout cela ne ſeroit point, ſi eſt-ce que je ne ſuis pas ſi peu verſé en la bonne doctrine, que je ne ſçaſche tous ces liens de conſcience retors par les hommes ne pouvoir eſtre à aucune obligation devant Dieu. Et ne me peut empeſcher ce qu'on dit, que ſi telle choſe eſtoit permiſe à Seigneur de ma qualité, pour le moins que le Pape en debvoit donner diſpenſe. Car il y a long temps Dieu merci que je ſçay bien que peut valloir ceſte trafficque de diſpenſes de Rome : & tant s'en faut que je veuille avoir recours à celuy qui m'a juſques à preſent procuré tout le mal qu'il a peu, que j'eſpere bien comme ce bon Paſteur me faict & à toutes gens de bien du pis qu'il peut, auſſi que Dieu me fera la grace d'advancer la ruyne de ce regne myſtique qu'il a dreſsé en ſa ſpelunque de Rome, au moyen duquel il a dominé par cy devant ſur toute la terre, fayſant baiſer ſa pantoufle aux Princes & Roys, voire foullant aux pieds un Empereur.

C'eſt luy qui avoit fait piller, bruller, ſaccager Orange, & reduict la Principauté en tres piteux eſtat comme il a eſté veu cy devant en l'année 1662 & ſuyvantes.

Le Prince reſpond à ce qu'on luy oppoſe qu'il eſt eſtranger au Pays-bas.

On m'objecte auſſi que je ſuis eſtranger. Comme ſi le Prince de Parme eſtoit un grand patriot, qui n'eſt point nay en ce pays, n'y a un ſol de bien ni tiltre aucun, & lequel neantmoins commande à baguette à quelques maladviſés & qui ſe rendent ſes obeïſſants comme des pauvres eſclaves. Mais qu'eſt-ce qu'ils appellent eſtranger ? A ſçavoir celuy qui eſt nay hors du païs. Il ſera donc auſſi eſtranger comme moy : car il eſt nay en Eſpaigne pays naturellement ennemi des Pays bas, & je ſuis nay en Allemaigne pays naturellement amy & conjoint à ce pays. On reſpondra qu'il eſt Roy : & je dy au contraire que ce nom de Roy m'eſt incognu. Qu'il le ſoit en Caſtille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & par tout où il commande à plaiſir : qu'il le ſoit s'il veult en Ieruſalem, payſible Dominateur en Aſie & Afrique, tant y a que je ne cognois en ce pays qu'un Duc & un Comte, duquel la puiſſance eſt limitée ſelon nos privileges leſquels il a jurés à la joyeuſe entrée. Quant à ce qui me touche, il eſt notoire que moy & mes predeceſſeurs deſquels je ſuis deſcendu en droitte ligne maſculine, avons commencé de plus de deux cents ans de poſſeder Comtés & Baronnies és pays de Luxembourg, Brabant, Flandres, Hollande. Car environ l'an mil trois cents quarante, Monſieur le Comte Otthon, duquel je ſuis deſcendant en ſeptieſme degré & duquel je ſuis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. ſuis heritier aiſné, eſpouſa la Comteſſe de Vianden, & depuis le Comté dudit Vianden n'eſt pàrty de noſtre maiſon, ains en avons touſiours jouy payſiblement, juſques à ce que le Roy m'en a injuſtement depoſſedé. Depuis Monſieur le Comte Engelbert I, petit fils dudit Comte Otthon, eſpouſa la Dame de Leck & de Breda, duquel auſſi je ſuis deſcendu en ligne directe maſculine, & en cinquieſme degré. Puis-je donc eſtre à bon droict appellé eſtranger? Sans que je touche pour le preſent à mes biens de Bourgoigne, où j'ay Dieu mercy aſſés bonne part. Et je vous laiſſe à juger, Meſſieurs, qui cognoiſſés mieux nos loix que gens du monde, comment nos anceſtres en ont uſé de temps immemorial, & ſi les Sieurs de Raveſtain, de Luxembourg, de S. Paul, de Nevers, d'Eſtampes, & autres Seigneurs tenants Comtés & Baronnies en ce pays, ont eſté tenus pour eſtrangers, & ſi encores aujourd'huy vous ne tenés pas pour naturels tous ceux qui poſſedent telles Seigneuries, moyennant qu'ils veulent ſuivre le party de ce pays, & meſmes n'en avons nous pas loy expreſſe entre nous tant en Brabant qu'ailleurs?

Ne recognoit le Roy que comme Duc de Brabant.

Car quant aux tiltres de Duc de Brabant, Comte de Flandres & autres qu'il porte, encores que je confeſſe ces dignités eſtre grandes: toutesfois ſi luy & les Eſpaignols ne le ſçavent, il faut qu'ils apprennent, que les Barons de Brabant, avec les bonnes villes du pays, quand les Ducs de Brabant ſe ſont tant oubliés que de ſortir des termes de raiſon, leur ont bien enſeigné qu'elle eſtoit la puiſſance des Barõs & generalement des Eſtats du pays de Brabant. Or il eſt notoire que je ſuis deſcendant de Seigneurs leſquels par aucuns ſiecles ont poſſedé des principales Baronnies & Seigneuries de Brabant, Flandre, Hollande & Luxembourg. Mais j'eſpere que Meſſieurs les Eſtats ont ſi bien commencé à luy monſtrer combien il a failli en ſon debvoir, & que leſdicts ſieurs luy en fairont encore une ſi bonne leçon, que les pauvres Siciliens, Calabrois, Lombards, les Arragonnois & Caſtillans, apprendront par noſtre exemple ce Tyran ne debvoir eſtre ſouffert en la terre: & les pauvres Grenadins meſmes ſçauront comment il faut traicter ce Tyran, lequel du temps de la guerre des Moriſques fit empriſonner environt cent Marchands habitans de Grenade & tous Chreſtiens, dont le moindre avoit vaillant cinquante mille Ducats, & puis par un tumulte populaire les fiſt maſſacrer, mettant en ſes coffres tout le bien de ces pauvres gens. Et en ſomme Meſſieurs les Eſtats, Dieu aydant, luy enſeigneront comment il faut traicter ceux qui fauſſent leurs ſerments, faicts & donnés à un ſi bon peuple à leur joyeuſe entrée.

Cotte un excés eſtrange dudict Roy.

Et marque la dignité & ancienneté de ſa maiſon avec celle d'Auſtriche.

Mais, Meſſieurs, ſi je viens à paſſer plus outre, & que je vienne à vous deduire le long temps, auquel mes predeceſſeurs ne ſont pas ſeulement originaires, mais Seigneurs & tenans grands biens, tiltres & dignités en ces pays: je vous diray du temps que ſes predeceſſeurs eſtoient Comtes de Habsbourg & demeurans en Suiſſe, que les miens eſtoient long temps auparavant Seigneurs du pays de Gueldre, dont encores à preſent ſont demeurées les armes de noſtre maiſon de Naſſau, pour les armes des Ducs de Gueldre: & n'avons pas tenu comme en paſſant ledict pays, mais depuis que Monſieur le Comte Ottho euſt eſpouſé la fille & heritiere du Voght ou Regent de Gueldre (car ainſi nommoit on les Seigneurs de Gueldre en ce temps-là) ce qui advint l'an mil trente-neuf juſques en l'an 1350 mes predeceſſeurs ont eſté Seigneurs, Comtes & Ducs du pays de Gueldre, comme encores on peut en voir les monuments: & ie m'aſſeure, tant s'en faut que celuy qui m'appelle eſtranger puiſſe monſtrer telles marques qu'il eſt originaire de ces pays, qu'au contraire audit temps ſa race eſtoit incogneuë du tout.

Eſtat des Pays-bas ſous la domination des Eſpaignols.

Et d'autant qu'il s'employe à faire un narré faux, ſot & ridicule, contenant, ainſi qu'il dit, le progrés de mes entrepriſes; parce que pluſieurs d'entre vous, ou lors que ces affaires ont eſté commencées n'eſtoient en aage competant pour les entendre, ou bien pour ne s'eſtre lors encores entremis és affaires

 publiques,

publiques, ne pouvoient voir comment toutes choſes ſe conduiſoient par l'aſtuce des Cardinaliſtes, & par le Conſeil venant d'Eſpaigne, lequel a touſiours voulu commander à ce pays comme il fait aux autres, eſtant ſelon leur opinion le Chef des Seigneuries & nous leurs ſubjets & eſclaves; je vous reciteray comment toutes choſes ont eſté conduites par ces bons cerveaux qui penſent le reſte du monde eſtre des beſtes auprés d'eux, juſques à nous avoir ammenés à deux doigts prés de noſtre ruïne & d'une ſervitude miſerable, ſi Dieu par ſa providence n'avoit veillé ſur nous, & ne nous avoit delivrés de leurs cruels conſeils & mains ſanglantes. Et vous ſupplie, Meſſieurs, comme j'ay icy beſoing encores de voſtre patience, de continuer à me donner auſſi bonne audience comme vous avés fait: & ie ne doubte, comme pluſieurs d'entre vous ont veu le tout ou partie de mes geſtes & deportemens ou l'ont entendu de leurs peres & autres gens de bien qui en ont eſté teſmoings, que m'ayant ouy vous ne jugiés facillement mes parolles eſtre autant veritables, que celles de mon ennemi ſont fauſſes & impudentes.

Le naturel des Eſpaignols touſiours cruel, mais retenu pour un temps par la ſageſſe de l'Empereur Charles.

Ie ne vous toucheray rien, Meſſieurs, de ce que j'ay veu du temps de l'Empereur, non pas que ie ne me ſois apperceu de pluſieurs choſes miſes en avant & practiquées par les Eſpaignols que ie ne trouvoy point bonnes, & que ie n'entendiſſe aſſés que la maladie avec le temps pourroit tellement accroiſtre, qu'il ſeroit en fin neceſſaire d'uſer d'une forte & puiſſante medecine, & purger le pays de ces pernicieuſes humeurs Eſpaignolles. Mais pour ne point cognoiſtre lors, à raiſon de mon âage & peu d'experience, la profonde malice des Eſpaignols & leurs adherens, ie ne m'euſſe peu perſuader que nous euſſions eſté contraints d'apporter le cautere à ce chancre d'Eſpaigne ou bien en venir iuſques au raſoir. Mais depuis qu'avec l'âage i'ay auſſi eſté d'un jugement plus confirmé, i'ay auſſi eu contraire opinion à pluſieurs qui n'euſſent ſçeu penſer la rage & cruauté des Eſpaignols pouvoir venir ſi avant, car rien n'eſt advenu à quoy, pour avoir eu cognoiſſance bien particuliere de leur naturel cruel, avare, orgueilleux, ie ne m'y ſois bien & certainement attendu long temps auparavant. Ie paſſeray donc ce temps là, lequel auſſi ne vient aucunement à eſtre comparé en ſorte de debordement & tyrannie à celuy qui a paſſé depuis au temps du Roy ſon fils, non que les Eſpaignols fuſſent lors meilleurs qu'ils ne ſont à preſent, car ils fayſoient trop evidente preuve aux Indes & autres lieux où ils commandoient abſolument, de leur naturel pervers & tyrannique volonté: mais leur ambition & orgueil eſtoient aucunement retenus par la bonne affection que l'Empereur portoit aux pauvres ſubjects de ce pays, & d'autant que ces Provinces eſtoiẽt plaines de braves Seigneurs, hommes ſages & vaillants, reſſentans leur ancienne nobleſſe (& pleut à Dieu qu'ils euſſent des enfans ſemblables à eux) qui ſervoient de bride à leur inſolence & de contrebatterie à leur orgueil & temerité. Ie viendray donc au temps qui a ſuivi, pource auſſi que celuy qui a eſté heritier des biens & non des vertus de l'Empereur, eſt celuy qui me vient aſſaillir d'une façon plus que barbare & tyrannique.

Commencement de tyrannie.

L'Empereur de tres-haute memoire & la Royne Marie, voyants leurs affaires tellement empirées par l'iſſuë tout autre que le Pape & les Eſpaignols ne s'eſtoient promis de la guerre d'Allemaigne, s'eſtant joinct le Roy de France avec aucuns des principaux Princes d'Allemaigne, ſa Majeſté fut contrainte d'accorder avec ſon ennemy eſtants ſes affaires en tel eſtat, que deſeſperant de pouvoir garder ſes pays, il delibera de ſe retirer en Eſpaigne pour y demener une vie privée, aprés s'eſtre demis de tous ſes Royaumes, Terres & Seigneuries ſur la perſonne de ſon fils. Et combien que le Roy pour raiſon de la condition de ſon eſtat & de ſes Seigneuries nommement des Pays bas eut beſoing (comme auſſi il en avoit tres-exprés commandement) d'entretenir ſes ſubjects en bonne volonté & affection envers luy, veu que de leurs moyens & valeur dependoit entieremẽt le ſalut du pays & le maintiennement

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. de ſon honneur : toutesfois ſoit, ou pour la nourriture qu'il avoit priſe en Eſpaigne, ou par le conſeil de ceux qui l'avoient & l'ont depuis poſsedé, il a touſiours retenu en ſon cœur la volonté de vous aſſubjettir à une ſervitude ſimple & abſoluë, qu'ils ont appellée *Entiere obeyſſance*, vous privans entierement de vos anciens privileges & libertés, pour diſpoſer de vous, de vos femmes & de vos enfans, comme font ſes Miniſtres des pauvres Indiens, ou pour le moins comme des Calabrois, Siciliens, Neapolitains, & Milanois, ne ſe ſouvenans pas que ces païs n'eſtoient païs de conqueſte, ains patrimoniaux pour la pluſpart, ou qui volontairement s'eſtoient donnés à ſes predeceſſeurs ſoubs bonnes conditions; Et d'avantage qui avoient ſervi à l'Empereur ſon pere & au Roy ſon ayeul de fondement, pour eſlever l'edifice des Royaumes & Seigneuries auſquels on voit la maiſon d'Auſtriche eſtre parvenuë. Ceſte affection ne s'eſt que trop manifeſtée incontinent aprés le departement de l'Empereur, comme ſi les Seigneurs qui vivoient lors nous reſtoient encores, vous en pourroient rendre ſuffiſant teſmoignage : Car auſſi toſt qu'il fut contraint de reentrer en guerre avec le Roy de France, veu la puiſſance de ſon ennemi, joint auſſi les ſages advertiſſements de l'Empereur, s'il eut eu une ſeule eſtincelle de bonne & ſincere affection envers ces païs, il devoit au moins entretenir ſes ſubjects en bonne devotion. Mais au milieu de ſes grandes affaires (tant eſtoit le deſir de tyranniſer desbordé) il fit trop claire & trop certaine demonſtration de ſa mauvaiſe volonté.

Advis de l'Empereur donné au Roy ſon fils.

L'Empereur, Meſſieurs, qui cognoiſſoit mieux que Prince ni homme du monde, la ſuperbe & orgueilleuſe nature des Eſpaignols, & peut eſtre l'inclination du Roy ſon fils, d'autre part l'eſtat de ce païs, ce qui le pouvoit perdre ou conſerver, advertit ſerieuſement le Roy, que s'il ne retenoit ceſt orgueil d'Eſpaigne, qu'il prevoyoit bien qu'il feroit cauſe de la ruïne entiere de ceſt Eſtat, lequel à la longue ne pourroit ſouffrir ceſte inſolente domination, que les Eſpaignols exercent par tout où ils peuvent; Et luy fit ceſte remonſtrance en la preſence de feu Monſieur le Comte de Boſſu pere du dernier decedé, moy & pluſieurs autres Seigneurs de la chambre, dont il y en a encores de vivans. Mais ni l'authorité & commandement paternel, ni le bien de ſes affaires, ni la juſtice, ni (ce qui retient les plus barbares nations) ſon ſerment, n'ont peu en rien moderer ce naturel & volonté de nous tyranniſer : ains au contraire comme s'il eut eſté par deſſus toutes loix, privileges & libertés du païs, ſur l'equité meſme & juſtice, a rompu tous liens pour ſe desborder en toute ſorte de haine irreconciliable & de cruauté.

L'ayde Novenale des Pays-bas envers le Roy Philippes II.

En ce temps là, Meſſieurs, vous luy accordaſtes l'aide qui fut appellée Novenale, par laquelle aide & par la vaillance & ſage conduite des Seigneurs & Nobles de pardeça, & de pluſieurs braves Seigneurs & ſoldats Allemands, ſes affaires furent ſi bien & ſi heureuſement conduites, qu'aprés le gaing de deux batailles, priſes de villes & priſonniers de grande part & en grand nombre, ſon ennemy fut contraint de recevoir une paix auſſi deſadvantageuſe au Roy de France, qu'elle eſtoit honorable & proffitable au Roy d'Eſpaigne, & s'il m'eſt licite de dire quelque choſe de moy, s'il luy reſtoit une goutte de gratitude, il ne pourroit denier que je n'aye eſté l'un des principaux inſtruments & moyens, pour le faire parvenir à une telle paix & ſi advantageuſe, l'ayant traictée en privé avec Meſſieurs le Conneſtable de Montmorancy & Mareſchal de S. André, à l'inſtance du Roy, qui m'aſſeura que le plus grand ſervice que je luy pourrois faire en ce monde c'eſtoit de faire la paix, & qu'il la vouloit avoir à quelque prix que ce fut, pource qu'il vouloit paſſer en Eſpaigne.

Declarée criminelle

Or tant s'en faut que ni luy ni ſon conſeil compoſé d'Eſpaignols & d'aucuns de ce païs, qui ont touſiours continué en inimitié contre vous, voſtre liberté, & tout le pays, vous ſceuſſent aucun gré, ni d'un ſi beau ſecours, ni de l'heureuſe execution qui en enſuivit, qu'au contraire ils jugerent ceſte ſubvention

avoir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

» avoir eſté un crime de leze Majeſté, & pour lequel vous aviés encouru (& par deſſus tous, feu Monſieur de Lalaing) à bon droit ſentence de punition. Et pourquoy? d'autant, Meſſieurs, que vous ne vouluſtes rien accorder ſans la convocation des Eſtats generaux, & que vous vouluſtes coupper les ongles à ſes harpyes de Barlemonts & leurs ſemblables, quand vous ordonnaſtes les deniers eſtre diſtribués par vos commis aux conditions propoſées. Voila à la verité deux grands crimes, le premier, en requerant l'aſſemblée des Eſtats: car d'autant qu'elle ſert de bride & de barre à la tyrannie, c'eſt un crime autant haï des tyrans, mangeurs de peuple, ennemis de leurs ſubjects & de leur propre couronne, que ceſte noble aſſemblée eſt aimée, honnorée, & reverée par les vrays Roys, vrays Princes & bons peres du peuple, vray fondement d'un eſtat, l'aſſeurance de la Republique, & le ſeul repos des Princes. L'autre crime ne ſe pardonne jamais, car les rongeurs du peuple, vivants du ſang des pauvres gens, ont de ſi long temps fait eſtat de leurs larrecins & concuſſions, qu'ils reputent leur peculat eſtre un revenu auſſi bon & auſſi aſſeuré, mais beaucoup plus fructueux que de leurs champs & jardins, & diſſimulants la vraye cauſe du mal qu'ils cachent à leurs Princes, cerchent des pretextes en les flattant & en mentans, pour embraſer leurs cœurs contre leurs ſubjects.

& le Côté de Lalaing & tous les Eſtats deſtinés à la mort par les Eſpaignols.

» I'ay veu, Meſſieurs, leurs geſtes, j'ay ouy leurs propos, j'ay eſté teſmoing de leurs advis, par leſquels ils vous adjugeoient tous à la mort, ne fayſants non plus d'eſtat de vous que de beſtes, s'ils euſſent eu la puiſſance de vous maſſacrer comme ils font és Indes, où ils ont faict mourir miſerablement plus de vingt millions de perſonnes, & ont exterminé trente-fois plus de païs que n'eſt grand le païs bas, avec des excés ſi horribles que toutes les barbaries, cruautés & tyrannies qui furent jamais faites, ne ſont que jeu au prix de ce qui eſt advenu aux pauvres Indois: comme par leurs propres Eveſques & Docteurs a eſté laiſſé par eſcrit, & pour rendre le Roy inexcuſable devant les hommes, luy en a eſté dediée l'hiſtoire par un de ſes ſubjects, auquel il reſtoit quelque peu de juſtice.

Injuſtice, cruauté, tyrannie, ſemblable à celle des Perſes qui puniſſoyent toute la famille & le parentage pour la coulpe d'un membre.

Cruautés eſtranges exercées aux Indes par les Eſpaignols.

» De ce temps là donc, Meſſieurs, moy & les autres Seigneurs, & pluſieurs des plus gens de bien & entendus de la Nobleſſe & du peuple, trouvions bon de faire ſortir du païs les Eſpaignols, eſtimants bien, ores qu'il y eut encores quelque ſang corrompu entre nous, comme on en voit reſter plus qu'il ne ſeroit de beſoing (qui eſt iſſu de ceſte race infectée de la contagion des peres) qui ſervoient lors à l'ambition des Eſpaignols & traffiques du Cardinal: ce neantmoins que le meilleur nombre & tous les Seigneurs de la plus grande qualité, ſeroient ennemis de ceſte tyrannie Eſpaignolle: mais partie pour autres occupations, partie pour mon voyage & de quelques autres Seigneurs en France où nous fuſmes envoyés en hoſtage, auſſi pour aſſiſter au mariage de la fille de France, l'affaire fut interrompu & l'execution empeſchée. Maintenant tant s'en faut, Meſſieurs, que je veuille denier une grande partie de ce qui eſt propoſé contre moy, que je le tiens au contraire à grand loüange, & vous en diray peut eſtre d'advantage que ne ſçavent mes ennemis: & d'autant plus qu'ils s'eſcrieront contre moy, & donneront teſmoignage de leur fureur & cœur ennemi contre ce païs, d'autant plus je me reſiouïray de ce qu'il a pleu à Dieu me faire la grace d'ayder à coupper le cours de ceſte deſmeſurée tyrannie, & par ce moyen auſſi avoir aidé à l'ouverture de la vraye Religion.

Premiers motifs du Prince pour chaſſer les Eſpaignols du Pays-bas.

» Ils diſent, *Dés que le Roy euſt tourné le pied de ces Païs bas, que j'ay par ſiniſtres practiques, trames, & actuces, tenté de gaigner les volontés des Malcontents, chargés de debtes, hayneux de la Iuſtice, ſtudieux de nouveautés, & ſur tout ceux qui eſtoient ſuſpects de la Religion.* Quant à ceux qui avoient la cognoiſſance de la Religion, je confeſſe que je ne les ay jamais haïs. Car puis que dés le berceau j'y avois eſté nourry, Monſieur mon pere y avoit veſcu, y

Objection des Eſpaignols. Et reſpôce par l'amitié que le Prince a touſiours portée à ceux de la Religion.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. eſtoit mort, ayant chaſſé de ſes Seigneuries les abus de l'Egliſe, qui eſt-ce ,,
qui trouvera eſtrange ſi ceſte doctrine eſtoit tellement engravée en mon ,,
cœur,& y avoit jetté telles racines, qu'en ſon temps elle eſt venuë à apporter ,,
ſes fruicts ? Car pour avoir eſté ſi longues années nourri en la chambre de ,,
l'Empereur , & eſtant en âage de porter les armes , auſſi toſt enveloppé de ,,
grandes charges, j'avois lors plus à la teſte les armes, la chaſſe & autres ex- ,,
ercices de jeunes Seigneurs, que non pas ce qui eſtoit de mon ſalut : toutes- ,,
fois j'ay grande occaſion de remercier Dieu , qui n'a point permis ceſte ,,
ſainte ſemence s'eſtouffer, qu'il avoit ſemée luy-meſmes en moy, & dis d'ad- ,,
vantage que jamais ne m'ont pleu ces cruelles executions de feux, de glaive, ,,
de ſubmerſions, qui eſtoient pour lors trop ordinaires à l'endroit de ceux de ,,
la Religion , ainſi que l'eſcrivain ou le peintre de ceſte infame proſcription ,,
les appelle : en quoy ores qu'il flatte , qu'il mente, qu'il calomnie par tout ,,
ailleurs , neantmoins a tres-bien parlé en ceſt endroit, diſant ceux leſquels il ,,
condamne eſtre de la Religion, comme veritablement icelle ſeule merite ce ,,
nom par excellence , ce que la verité meſme luy a arraché de la bouche, ,,
tant eſt grande la force & vertu d'icelle verité. ,,

Le Conſeil du Roy d'Eſpaigne & du Duc d'Alve d'exterminer ceux de la Religion communiqué au Roy de France & par ledict Seigneur Roy au Prince.

Mais quand eſtant en France j'eus entendu de la propre bouche du Roy ,,
Henry, que le Duc d'Alve traictoit des moyens pour exterminer tous les ,,
ſuſpects de la Religiõ en France,en ce pays & par toute la Chreſtienté,& que ,,
ledit Sieur Roy (qui penſoit,que comme j'avois eſté l'un des commis pour ,,
le traicté de la paix,avois eu communication de ſi grandes affaires,que je fuſſe ,,
auſſi de ceſte partie) m'euſt declaré le fond du conſeil du Roy d'Eſpaigne & ,,
du Duc d'Alve : pour n'eſtre envers ſa Majeſté en deſeſtime, comme ſi on ,,
m'euſt voulu cacher quelque choſe, je reſpondis en ſorte que ledit Sieur Roy ,,
ne perdit point ceſte opinion, ce qui luy donna occaſion de m'en diſcourir ,,
aſſés ſuffiſamment pour entendre le fonds du project des Inquiſiteurs. Ie con- ,,
feſſe que je fus lors tellement eſmeu de pitié & de compaſſion envers tant de ,,
gens de bien qui eſtoient voüés à l'occiſion, & generalement envers tout ce ,,
pays auquel j'avois tant d'obligation, & auquel on vouloit introduire une In- ,,
quiſition pire & plus cruelle que celle d'Eſpaigne, voire que c'eſtoient des fi- ,,
lets tendus pour ſurprendre les Seigneurs meſmes du pays auſſi bien que le ,,
peuple, de façon que ceux que les Eſpaignols & leurs adherens n'avoient peu ,,
ſupplanter par autre voye, fuſſent tombés par ce moyen en leurs mains,dont ,,
il eut eſté impoſſible d'eſchapper,puis qu'il n'eut fallu que regarder une ima- ,,
ge de travers pour eſtre condamné au feu. Voyant disje ces choſes,je confeſſe ,,
que dés lors j'entrepris à bon eſcient d'ayder à faire chaſſer ceſte vermine d'E- ,,
ſpaignols hors de ce pays, & ne me repens point de l'avoir fait,ains j'eſtime ,,
que moy & Meſſieurs mes compaignons, avec tous ceux qui ont favoriſé u- ,,
ne ſi loüable entrepriſe,avons fait un acte digne de loüange immortelle & qui ,,
eut eſté accompli de tout point & euſſions acquis le comble d'honneur, ſi ,,
nous euſſions auſſi bien fermé la porte aprés leurs talons, tellement qu'ils ,,
n'y euſſent jamais rentré, que nous avions lors trouvé les moyens d'en net- ,,
toyer le pays. ,,

Qui entreprend de faire ſortir les Eſpaignols hors du pays.

Et vous dis encores,Meſſieurs,d'advantage,& veux bien que tout le conſeil ,,
d'Eſpaigne,voire que tout le monde l'entende: ſi mes freres & compaignons ,,
de l'ordre & du conſeil d'Eſtat euſſent mieux aimé conjoindre leurs conſeils ,,
avec les miens, que de faire ſi bon marché de leurs vies,que nous euſſions ,,
tous employés corps & biens, pour empeſcher le Duc d'Alve & les Eſpai- ,,
gnols de rentrer dedans le pays, & encores à preſent je ſuis content qu'ils ,,
entendent, comme deſia une partie eſt tellement nettoyée de ceſte ordure, ,,
qu'il n'y a plus de memoire en icelle ſinon de leurs oſſements , auſſi ,,
que je ne ceſſeray avec l'ayde de Dieu & moyennant voſtre faveur ,,
(laquelle j'eſpere ne me defaudra point) de m'employer de toute ma ,,
puiſſance avec vous, Meſſieurs, pour purger tout le pays en general de ceſte ,,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

vermine, & pour la faire repaſſer & tous ſes adherens de là les monts pour y troubler leurs propres païs, & nous laiſſer vivre en paix & repos, du corps, des biens & de la conſcience. 1580.

Ils ſe trompent donc bien fort, quand ils penſent que j'ay entrepris un tel ouvrage aprés leur partement de ce païs : car je l'ay fait lors que j'eſtois en France à la chaſſe avec le Roy, eux eſtans encores icy, & ne ceſſay que par le moyen de feuë de tres-bonne memoire, Madame de Savoye je n'euſſe obtenu congé de revenir en ce païs ſur ma foy, & avec promeſſe de retourner à Rheims pour le ſacre du Roy François ſecond, & eſtant icy venu je ſollicitay non pas de bancqueroutiers, mais de gens de bien & d'honneur, & des premiers & plus notables perſonnages du païs, pour demander au nom des Eſtats, que les Eſpaignols fuſſent contraints de ſe retirer, ce qui fuſt finallement executé, & ſe peuvent ſouvenir les ennemis, qui eſtoient ces bons & honorables perſonnages qui leur porterent ce tres-deſaggreable meſſage, & ſe les repreſentants, ils cognoiſtront leurs impudences & calomnies.

Fait preſenter par la Nobleſſe une requeſte.

Mais quant à ce qu'ils diſent que j'ay eſté le principal autheur de la Requeſte preſentée, je veux bien dire, Meſſieurs, ce qui en eſt : c'eſt qu'ayant bien ſenti le mal eſtre tellement accreu, qu'il n'eſtoit plus queſtion de bruller ſeulement des pauvres gens qui ſe laiſſoient jetter dedans un feu, mais que pluſieurs de la meilleure Nobleſſe & des principaux d'entre le peuple en murmuroient, craignant quelque dangereuſe iſſue, comme je voyois devant mes yeux la France avoir enduré un dangereux accés de guerre civile pour ſemblable occaſion, & ayant doubté que nous ne fuſſions aſſaillis en ce pays d'une meſme maladie, qui a ordinairement des accidents tres-dangereux, & plus difficiles à guarir que la maladie meſmes, (comme helas nous ne le voyons que trop) Voyant dis-je ces choſes, pour l'obligation que j'avois à raiſon de mon ſerment, & pour mon debvoir envers le pays : je priay Meſſieurs mes freres & compaignons Chevalliers & principaux Conſeilliers d'Eſtat de s'aſſembler à Hoochſtraten, en intention de leur remonſtrer le danger apparent auquel eſtoit le pays, à ſçavoir de tomber en guerre civile, & que le vray & unique moyen pour l'empeſcher eſtoit, que nous qui pour raiſon de nos grades & offices avions authorité au païs prinſions le faict en main, pour apporter le remede que nous trouverions convenable au bien du païs, & faire ſeulement que les creatures du Cardinal, qui ne demandoyent qu'effuſion de ſang, banniſſemens, confiſcations de biens, en ſomme playes & meurtres, n'y miſſent la main, qui euſt apporté une ruine certaine au païs: autrement que ceux qui ne trouvoyent bon qu'on bruſlat à l'accouſtumée, n'auroient faute de chef qui le voudroient empeſcher. Et combien que je leur remonſtraſſe beaucoup de raiſons pour les faire condeſcendre à mon advis, & que j'y adjouſtaſſe outre la bonne amitié, qu'il y avoit entre nous, auſſi l'advis de Monſieur le Comte de Schwartzenbourg mon beau frere, & le Seigneur Georges van Hol, qui avoient pour lors treſgrand credit envers les Seigneurs pour les ſignalés ſervices faits à ces païs : toutesfois il ne fuſt en ma puiſſance de rien impetrer, & ne me proffita ceſte entreveuë d'autre choſe ſinon d'un teſmoignage à tout le monde, que prevoyant de loing le mal que nous voyons à preſent, j'avois cerché tous bons moyens pour le prevenir & divertir.

Mais ceux deſquels j'ay parlé qui trouvoient ces perſecutions dures, & qui ne voyoient, icelles durantes, aucun repos aſſeuré en ce païs (comme il advient touſiours en ſemblables affaires) ſe mirent à propoſer nouvelles entrepriſes, leſquelles pour raiſon de mes charges je trouvay moyen de deſcouvrir; tant y a que craignant qu'il n'en ſuyvit une tres-dangereuſe iſſuë, & eſtimant que ceſte voye eſtoit la plus douce & vrayement juridique, je confeſſe n'avoir trouvé mauvais que la requeſte fuſt preſentée, ce que tant s'en faut que je vueille deſguiſer que je tiens à tres-grand advantage, pour mon honneur & reputation & pour le ſervice du Roy & du païs : car ſi les ſages Conſeillers du Roy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. du Roy euſſent eſté ſi adviſés de l'accorder, tant de miſeres ne fuſſent enſuivies, par leſquelles peu s'en eſt fallu que tout le païs n'ait eſté conſumé. Mais s'ils deſirent ſçavoir la vraye & prochaine cauſe de ladite requeſte & de ce qui en eſt enſuivy, qu'ils s'en prennent à leur cruauté inſatiable, qui ne ſe contentoit pas de la rigueur intolerable des placarts, mais ſuyvant l'exemple de ce fol Roboam, & en croyans le conſeil d'une femme mal-adviſée, d'un Cardinal creature du Pape, & d'autres ſemblables, ils diſoient. Le pere vous a chaſtiés deſcourgées, & le fils vous chaſtiera de ſcorpions.

Et pour reſponce on propoſe l'eſtabliſſement des nouveaux Eveſques. D'où tous les troubles du Pays-bas.

Là deſſus eſt miſe en avant la pourſuite à toute inſtance de la reception des nouveaux Eveſques, qui avoient eſté erigés quelque temps auparavant, c'eſt à dire autant de bourreaux pour bruſler les pauvres Chreſtiens, les privileges foulés aux pieds, & par qui? par une femme paſſionnée & cependant armée du maſque de la puiſſance d'un Roy, des trahiſons, perjures, fineſſes Cardinales. Voila dis-je l'enclume Meſſieurs ſur laquelle a eſté forgé tout le mal qui eſt enſuivi, pour n'avoir pas fait telle raiſon à la requeſte preſentée par la Nobleſſe qu'il eſtoit neceſſaire: en quoy je ſçay & le puis proteſter devant Dieu & devant vous, Meſſieurs, que je ne fis aucune faute à mon honneur & à mon ſerment, ains j'advertis la Ducheſſe & tous les Seigneurs du Conſeil, de ces grands inconveniens qui depuis ont enſuivi, tellement que tout le mal leur en doibt eſtre imputé. Car tant s'en faut qu'ils voulurent me donner audience, qu'ils penſoient au contraire avoir trouvé un ſubject propre pour executer ce qu'ils avoient de long temps propoſé, à ſçavoir aprés avoir ruiné ceux qui eſtoient ſoupçonnés de la Religion, pouvoir par aprés facilement reduire le reſte ſoubs une miſerable & intolerable ſervitude. Et non ſeullement de ma part, Meſſieurs, mais auſſi par pluſieurs autres leur furent faictes diverſes remonſtrances publiques & particulieres, & par gens de bien & amateurs du pays, voire du Roy plus qu'il ne meritoit, & l'advertirent en temps & lieu du danger futur, & quel eſtoit le debvoir du Roy, à raiſon de ſon ſerment, de ſes obligations, des conditions auſquelles il avoit eſté receu pour Seigneur de ces pays, & auparavant luy, ſes predeceſſeurs. Monſieur le Comte d'Egmont meſme fut envoyé en Eſpaigne pour faire leſdites remonſtrances à la propre perſonne du Roy: ce neantmoins tant s'en faut qu'on y ayt peu proffiter quelque choſe, que ledit Sieur Comte au contraire, eſtant abuſé ſoubs couleur de la parolle du Roy qui luy a depuis couſté bien cher, apporta lettres toutes contraires à ce que le Roy luy avoit de bouche donné charge de dire: tellement que lors il fut contraint de confeſſer que j'avois bien preveu devant ſon voyage ce qui en adviendroit. Et encores ces diſciples de Machiavel nous voudront icy esbloüir les yeux de ces beaux maſques de loyauté, fidelité, naturelle clemence, & ſemblables mots dorés & ſpecieux, & cependant ils ne feront difficulté de ſe joüer des ſermens qu'ils font, ni des parolles données à perſonnages de telle qualité! Voilà donc les autheurs, promoteurs & inſtructeurs des troubles ſurvenus à raiſon de la premiere requeſte: & vous avés entendu, Meſſieurs, quel a eſté le conſeil que j'y ay donné.

Quanto un Re è piu potente, & maggiore, tanto glie piu glorioſo l'uſare la ſua pottenia per conſervatione della giuſtitia & della fede. Guicchard. *Hiſt. lib.* 1.

Le Prince reſpond à ce que les Eſpaignols diſent du Comte Louys de Naſſau ſon frere.

Quant à ce qu'ils parlent de defunct Monſieur le Comte Louys mon frere. Ils feroient mieux de laiſſer un ſi bon Chevalier en paix, veu qu'il a eſté plus homme de bien & ſans comparaiſon qu'ils ne ſont, & meilleur Chreſtien: & ne fais non plus d'eſtat de ce qu'ils l'appellent heretique, que noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt faiſoit, quand d'auſſi gens de bien que ſont nos ennemis, l'appelloyent Samaritain. Quant aux preſches publiques qu'ils appellent à leur mode heretiques, il vous eſt aſſés notoire, Meſſieurs, par qui & comment ils furent introduits: tant y a que je n'avois par lors tant de credit qu'on m'en demandat advis & ne le conſeillay jamais: toutesfois les choſes eſtans venuës en tels termes, je confeſſe avoir eſté d'advis que la Ducheſſe de Parme les accordaſt, en quoy ſi j'ay mal conſeillé, pour le moins ce qui a ſuivy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

,, par aprés monſtre aſſes, que ceux qui ont trouvé mauvais mon conſeil ont
,, tres-bien meſnagé les affaires de leur maiſtre,& quant & quant Dieu a mon-
,, ſtré, combien que pour un temps il ayt affligé les ſiens, que neantmoins il ne
,, laiſſe jamais un perjure, ſi bien qualifié que celuy du Roy & de la Ducheſſe
,, de Parme,ſans le punir griefvement; affin que tout le monde ſçache qu'il ne
,, dict pas ſans cauſe, qu'il ne tiendra point pour innocent celuy qui prendra
,, ſon nom en vain.

,, Quant aux abbateurs d'Images & autres deſordres,je crois,Meſſieurs,qu'il
,, n'y a aucun de vous qui ne ſçache aſſés, que telles voyes & manieres de faire
,, ne me plaiſent aucunement, & que pluſieurs de ceux qui me debvroient ay-
,, der & ſouſtenir, m'ont d'autre part à grand tort deſchiré, pour n'avoir ja-
,, mais voulu conſentir que telles choſes ſe fiſſent ſans ordonnance des Supe-
,, rieurs.

A ce qu'o l'accuſe des Images abbatuës.

,, Ils ne ſont auſſi mieux fondés en ce qu'ils diſent, *que la providence de la*
,, *Ducheſſe de Parme fuſt ſi grande, que je fus contraint de ſortir du pays.* Ils diroyent
,, peut eſtre quelque choſe, s'ils diſoyent les tromperies de la Ducheſſe & ſes
,, perjures: & s'ils parloyent du peu de reſolution & trop grande facilité à croi-
,, re d'aucuns qui attendirent les bourreaux,& de la trop grande affection vers le
,, Roy de moy & d'autres Seigneurs, qui perſuadaſmes à Meſſieurs de Berghes
,, & de Montigny d'aller en Eſpaigne, eſtimans que pour leurs bons ſervices &
,, la Nobleſſe de leur Race, le Roy ſeroit content d'entendre par leur bouche
,, ce qui eſtoit neceſſaire pour la conſervation du païs, pluſtoſt que par les E-
,, ſpaignols: mais voyant qu'ils avoient eſté traictés comme chaſcun ſçait, je
,, penſay avoir juſte occaſion de prendre garde à moy de plus prés. Si dis-je
,, ils diſoient ces choſes,ils diroient une partie de la verité. Mais un an aupara-
,, vant j'avois reſolu de me retirer & de remettre mes charges, comme appert
,, par les lettres eſcrites de la main propre du Roy & leſquelles ſont joinctes à
,, ce preſent eſcrit, ce qui monſtre aſſés la fauſſeté de leur propos. Et ſi quel-
,, qu'un veut ſçavoir pourquoy un an aprés je me retiray en Allemaigne,ma de-
,, fence miſe en lumiere l'an ſoixante ſept en monſtre aſſés les cauſes, à ſçavoir
,, principallement,pource que je ne voulois conſentir que l'Inquiſition d'Eſpai-
,, gne fuſt receüe en mes gouvernements,à raiſon dequoy je les avois remis au-
,, paravant entre les mains de ladite Ducheſſe, en intention de vivre en paix &
,, en repos avec mes parens & amis, en attendant ou qu'il pleuſt à Dieu de
,, mieux conſeiller le Roy,ou s'il empiroit encores, que Dieu luy-meſmes ou-
,, vriſt la porte pour delivrer ce pauvre pays,que je voyois plongé en abiſme de
,, maux & de calamités.

Declare pourquoy il ſe retira en Allemaigne.

,, Car qui recitera, ſans eſtre tranſpercé de deüil, les banniſſemens, les raviſ-
,, ſemens des biens, les empriſonnemens, les tormens ſoufferts, les eſpeces de
,, morts horribles & miſerables, dont ces gens ſanguinaires ſurmontans en
,, cruauté Phalaris, Buſyris, Neron, Domitian, & tous tels tyrans, ont
,, perſecuté les pauvres ſubjects de ce pays? Et nonobſtant ces choſes, ne
,, voyant pas le moyen de le ſoulager de ceſte miſere, je me contenois paiſi-
,, blement: & pour le moins, par ce qu'ils diſent en ceſte proſcription m'a-
,, voir eſté offert durant le traicté dernier de Cologne, ils doibvent cognoi-
,, ſtre, qu'ils ſe pouvoient contenter de mon banniſſement volontaire, &
,, ne me pourſuivre plus avant: veu meſmes que je leur avois fait ſçavoir par
,, perſonnage de qualité & qui eſt encores vivant, que s'ils entreprenoient de
,, toucher à mon honneur & à mes biens, qu'ils me contraindroient de donner
,, tel ordre à mes affaires que je pourrois. Mais comme gens forcenés, aprés
,, ne m'avoir peu attirer par leurs paroles emmiellées & blandiſſantes, le Roy
,, me penſant amuſer par ſes lettres par trop honneſtes, & que je co-
,, gnoiſſois clairement eſtre pleines de deception, ils s'addreſſent premie-
,, rement à mon fils jeune enfant eſcollier, & contre les privileges de l'U-
,, niverſité, le tirent violentement de Louvain: meſmes ſur la remonſtrance
faite

Et comme quoy le Roy d'Eſpaigne la cõtraint par toute ſorte d'injuſtice de prendre les armes. Luy faiſant prendre le Comte de Bueren.

1580. faite par l'Univerſitê, ce barbare de Vergas reſpond barbarement, *Non curamus veſtros privilegios.* Ils le tirent hors de Brabant contre les privileges du pays, contre le ſerment du Roy, & l'envoyent en Eſpaigne, pour l'eſloigner de moy qui ſuis ſon pere, & juſques à preſent detiennent ceſt innocent en priſon dure & cruelle: tellement que quand ils ne m'auroient fait autre tort, je ſerois indigne non ſeulement de ma race & du nom que je porte, mais auſſi du nom de pere ſi je n'employois tous les ſens & tous les moyens que Dieu m'a donnés, pour eſſayer de le retirer de ceſte miſerable ſervitude, & me faire reparer un tel tort. Car je ne ſuis point, Meſſieurs, tant deſnaturé que je ne ſente les affections paternelles, ni ſi ſage que ſouvent le regret d'une ſi longue abſence de mon fils ne ſe preſente à mon entendement. Ils ne ſe contentent pas encores, mais contre toute forme de juſtice, ils apprehendent mes freres les Chevaliers de l'ordre, ils me pourſuivent par adjournements, ſaiſiſſements de biens, & me pouſſent comme par force à entreprendre plusieurs choſes à quoy je n'avoy jamais penſé, ils mettent le procés de mes compaignons & le mien, contre les articles de l'ordre, contre le ſerment du Roy, qui en eſtoit le chef, entre les mains de je ne ſçay quels faquins, qui n'eſtoient pas dignes d'eſtre les vallets de mes compaignons & de moy: ils me degradent, ils me privent de mes biens, ils me condamnent à la mort: & qu'eſt-ce cela autre choſe ſinon me quitter de mes ſerments? de me mettre en liberté de venir aſſaillir mon ennemy, par tous les moyens que Dieu m'auroit donnés? Voilà comment lors que je ne cerche que repos, ils ſuſcitent le trouble, je cerche la paix, ils me jettent en guerre: & quelle guerre? une guerre entrepriſe pour delivrer mon enfant, pour garantir ma vie, recouvrer mes biens, & qui eſt le plus cher pour mon honneur; & je ne vous touche icy, Meſſieurs, encores rien de ce qui appartient au general. C'eſt donc, Meſſieurs, ce qu'ils paſſent legerement & ſoubs ſilence, & ce que de propos deliberé ils obmettent comme veritablement ne ſervant pas de beaucoup à leur cauſe.

Et faiſant faire des procedures iniques contre ſon honneur, ſa vie, ſes biens.

Autres motifs qui ont obligé le Prince à prendre les armes.

Si donc n'eſtant ſubject naturel du Roy, (comme luy meſme dit,) ſi eſtant abſous de mes ſerments par ceſte inique ban & ſentence, ſi ayant ſi juſte fondement de demander par la force mon fils & mes biens, ſi dis-je je l'avois chaſſé non ſeulement du Pays bas, mais de toutes ſes terres & Seigneuries, & quand meſmes j'affecterois les faire mon propre, puis que contre tout droit & equité, contre ſon ſerment, il m'a par force contraint d'entreprendre une guerre neceſſaire, lors que de toute ma puiſſance je la fuyois, & m'a fait ces outrages du temps meſmes ou peu aprés, que par ſes propres lettres eſcrites de ſa propre main, il me rendoit ſi grand & ſi ſolemnel teſmoignage de fidelité, que perſonne du monde n'en eut peu deſirer d'advantage, comme appert par la copie de la lettre inſerée cy aprés: qui eſt ce qui me pourroit accuſer d'autre faute, ſinon d'avoir trop temporiſé devant que prendre les armes, & de ne vouloir jouyr de ce que le droit de la guerre & des gens me donne; à moy dis-je qui ſuis nay Seigneur libre, & qui ay ceſt honneur de porter le nom de Prince ſouverain & tres-abſolu, encores que mon Principauté ne ſoit de longue eſtendue?

Juſtement & bien que contre ſon Superieur pour quelques terres.

Mais puis que leur principal fondement eſt, que j'ay pris les armes contre mon ſuperieur, je ſuis auſſi content d'entrer en ceſte matiere, où ils ſe trouveront avoir auſſi bon fondement qu'ailleurs. Et en premier lieu je voudrois qu'ils me diſſent à quel tiltre le Roy Philippes heritier du baſtard Henry de Caſtille, poſſede le Royaume de Caſtille & de Leon: car il eſt trop notoire que Henry ſon predeceſſeur eſtoit baſtard, qui ſe rebella contre le legitime heritier qui eſtoit ſon propre frere & ſeigneur, lequel il occiſt de ſa main propre. Quel droit donc avoit ce baſtard grand ayeul du Roy? Ils reſpondent que Dom Pedro eſtoit un tyran: & de fait ils luy donnent communement le nom de cruel. Mais ſi à ce tiltre Philippes tient la Caſtille, pourquoy ne voit-il qu'on le peut chauſſer à la meſme meſure qu'il chauſſe les autres? Et

» ſi jamais il n'y a eu plus cruel tyran, qui plus ayt violé, plus ſuperbemẽt & avec
» moins de reſpect les privileges du païs, qui ayt avec moins de pudeur rompu
» ſa foy jurée, que Philippes, ne ſera il pas plus indigne de porter la couronne
» de Caſtille, que Dom Pedro? car pour le moins Dom Pedro n'eſtoit in-
» ceſtueux, ni parricide, ni homicide de ſa femme. Et ſi on dit que cela ne me
» touche en rien, je ſuis content d'approcher de plus prés, combien que je nay
» pas deliberé de m'arreſter ſur ce que je vous diray preſentement.

» Mais quand je prendrois les armes contre luy, & qu'il ſeroit ſimplement
» mon ſuperieur, & que je ſerois nay ſon ſubject (ce qui n'eſt pas, comme luy
» meſmes le confeſſe) que ferois-je, que ce que ſon predeceſſeur a fait contre
» l'Empereur Adolph de Naſſau ſon ſuperieur. Un chacun qui cognoiſt quelque
» peu és affaires d'Allemaigne ſçait, comme Albert premier Duc d'Auſtriche
» de ce nom & race (car auparavant il portoit le tiltre de Comte de Habſ-
» bourg) s'arma contre ledit Seigneur Empereur mon predeceſſeur: & com-
» bien que Dieu voulut que ledit Empereur mourut en bataille, toutesfois je
» ſçay ce que les plus ſages eſcrivains en ont jugé, quoy que Gerard lors Arche-
» veſque de Mayence principal autheur de la conjuration, l'ayt voulu deſguiſer
» & obſcurcir. Et de fait ſi on veut prendre garde de prés à l'hiſtoire, on trou-
» vera que ceſte partie fut dreſſée par le Pape Boniface (duquel il eſt dit. *In-
» travit ut Vulpes, regnavit ut Leo, moritur ut Canis*) pource que l'Empereur
» ne l'avoit voulu recognoiſtre pour tel qu'il ſe diſoit, & pourtant luy ſuſcita
» Albert qui deſia eſtoit aſſés malcontent, pour avoir eſté Adolph preferé à
» luy en l'election, quelques Eveſques auſſi par trop adonnés au Pape, s'adjoig-
» nirent à luy. Mais qui eſt-ce qui eut voulu adorer un ſi meſchant homme,
» qui fayſoit en ſon Iubilé, porter en triomphe devant luy deux eſpées, fayſant
» crier par celuy qui en portoit l'une: O Chriſt voila ton Vicaire en terre, &
» par l'autre: O Pierre voila ton ſucceſſeur? Et de fait ayant faict un ſi meſ-
» chant tour à l'Empereur, & ayant à ſa devotion Albert, il voulut pour une
» meſme raiſon en faire autant au Roy de France Philippe le Bel, donnant ſon
» Royaume audit Albert, lequel il fit nommer Roy des Romains & des Fran-
» çois: mais il trouva les Prebſtres de France moins à ſa devotion & moins
» puiſſants, & tout le Royaume reveillé par les doctes playdoyers de maiſtre
» Pierre de Coignieres, & un Roy reſolu qui fit prendre ſa fatuité (comme le
» Roy l'appelloit en ſes lettres) à Anania, par un des Seigneurs & par l'aiſné
» de la noble maiſon des Colonnes & par un Gentilhomme de Languedoc
» nommé Nogaret, qui le menerent à Rome, où ils le firent mourir, comme il
» avoit tres-bien merité.

La juſtification de la priſe des armes par les Eſtats contre le Duc de Brabãt Comte de Flandres.

» Mais, comme j'ay dit, je ne veux point m'appuyer ſus ces fondemens,
» ains je veux venir aux obligations mutuelles qui ſont entre luy & nous. Pre-
» nons donc que tout cela ne ſoit point, ne ſçait-il pas bien s'il eſt Duc de Bra-
» bant, que je ſuis à raiſon de mes Baronnies un des principaux membres de
» Brabant? Ne ſçait-il pas à quoy il eſt obligé à moy, à mes freres, & com-
» pagnons, & aux bonnes villes du païs? à quelles conditions il tient cet eſtat?
» ne ſe ſouvient-il non plus de ſon ſerment? ou s'il s'en ſouvient fait il ſi peu
» de compte de ce qu'il a promis à Dieu & au pays & aux conditions attachées
» à ſon chappeau Ducal? Il ne ſeroit pas beſoing, Meſſieurs, que je vous pre-
» ſentaſſe ce qu'il nous a promis, devant que nous luy ayons donné le ſerment;
» car pluſieurs d'entre vous le ſçavent. Mais d'autant qu'autres verront auſſi
» ceſte defenſe, je vous ay bien voulu remettre en memoire le Sommaire de
» ſon ſerment.

Sommaire des privileges de Brabant.

» Vous ſçavés, Meſſieurs, à quoy il eſt obligé, & comme il n'eſt en ſa diſ-
» poſition de faire ce que bon luy ſemble, ainſi qu'il fait és Indes: Car par les
» privileges de Brabant il ne peut par violence contraindre un ſeul de ſes ſub-
» jects à choſe quelconque, ſinon que les couſtumes du banc Iuſticial de leur
» domicile le permettent. Ne peut par aucune ordonnance ou decret en façon
quel-

1580. quelconque alterer l'eſtat du païs. Se doibt contenter de ſes revenus ordi- ,,
naires. Ne peut faire lever ni exiger aucunes impoſitions, ſans le gré & du ,,
conſentement exprés du païs, & ſelon les privileges d'iceluy. Ne peut faire ,,
entrer gens de guerre au pays ſans le conſentement d'iceluy. Ne peut toucher ,,
à l'evaluation des Monnoyes ſans le conſentement des Eſtats du pays. Il ne ,,
peut faire apprehender aucun ſubject, ſans information faite par le Magiſtrat ,,
du lieu. L'ayant priſonnier, il ne peut l'envoyer hors du pays. ,,

Ie vous prie, Meſſieurs, oyants ſeulement reciter ce ſommaire, ne voyés ,,
vous pas, ſi les Barons & Nobles du pays, qui ont pour raiſon de leurs pré- ,,
eminences la charge des armes, ne s'oppoſent, je ne dis pas quand ces arti- ,,
cles ſont violés, mais quand ils ſont tyranniquement & ſuperbement foullés ,,
aux pieds, quand non un article, mais touts: non une fois, mais un million ,,
de fois: non ſeulement par le Duc, mais par des Barbares ſont enfraints & ,,
corrompus: Si dis-je les Nobles, ſuivant leur ſerment & obligation, ne ,,
contraignent le Duc à faire raiſon au pays, ne doivent ils pas eux meſmes ,,
eſtre condamnés de perjure, infidelité, & rebellion envers les Eſtats du pays? ,,
Et quant à moy j'ay bien une raiſon particuliere & qui me touche encores ,,
de plus prés, c'eſt que contre tous leſdits privileges, j'ay eſté privé de tous ,,
mes biens, ſans garder aucune forme de juſtice. Mais ce qui eſt advenu en la ,,
perſonne de mon fils le Comte de Bueren, eſt un teſmoignage ſi clair de la ,,
deſloyauté de l'ennemi & de la tranſgreſſion des privileges, que perſonne ne ,,
peut à bon droit doubter pourquoy j'ay pris les armes. ,,

La premiere armée du Prince.

Que ſi je n'ay peu la premiere-fois prendre pied ferme au pays, comme il ,,
me le reproche: qu'y a il de nouveau & qui ne ſoit advenu aux plus grands ,,
Capitaines du monde? & à luy-meſme qui eſt entré ſi ſouvent avec des ar- ,,
mées grandes & puiſſantes en Hollande & Zéelande, & neantmoins avec une ,,
poignée de gens & avec l'ayde de Meſſieurs les Eſtats deſdites provinces je ,,
l'ay chaſſé honteuſement hors dudit pays, & ce grand Capitaine le Duc ,,
d'Alve & ſon ſucceſſeur, ſans qu'aujourd'huy il ayt auſdits pays un pied de ,,
terre en ſa diſpoſition? comme j'eſpere moyennant voſtre bonne ayde, ,,
qu'il n'aura de bref en tout le reſte du pays. En ſomme par ſon ſerment il ,,
veut qu'en cas de contravention nous ne luy ſoyons plus obligés, nous ne luy ,,
rendions aucun ſervice ou obeïſſance, comme appert par l'article dernier. ,,
Si donc je ne luy ſuis obligé, ſi je ne luy dois plus aucun ſervice ou obeïſſan- ,,
ce, pourquoy eſt-il ſi temeraire, de dire que j'ay pris les armes contre mon ,,
Seigneur? ,,

Certainement entre tous Seigneurs & Vaſſaux y a obligation mutuelle, ,,
& le dire du Senateur à un Conſul ſera touſiours loué: Si tu ne me tiens ,,
pour Senateur, auſſi je ne te tiendray pas pour Conſul. Mais entre les Vaſ- ,,
ſaux y a beaucoup de difference, demeurants les uns ſans comparaiſon en ,,
plus grande liberté que les autres, comme nous ſommes en Brabant, ayants ,,
tels droits juſques à donner graces en nos terres, qu'excepté l'hommage que ,,
nous debvons, nous ne pouvons rien avoir d'advantage: & entre autres ,,
droicts, nous avons ce privilege de ſervir à nos Ducs, ce que les Epho- ,,
res ſervoient à Sparte à leurs Roys, c'eſt de tenir la Royauté ferme en la main ,,
du bon Prince, & faire venir à la raiſon celuy qui contrevient à ſon ſerment. ,,
On dira qu'il y a une condition appoſée, c'eſt que nous ſerons abſous de no- ,,
ſtre ſerment juſques à ce qu'il ayt reparé la faute. Mais ſi jamais il ne la vou- ,,
loit reparer. Si quand l'Empereur Maximilian & les Princes de l'Empire le ,,
prient & intercedent pour nous, affin qu'il luy plaiſe deſcharger le pays, pour ,,
toute reſponſe, on leur dit, qu'ils ſe meſlent de leurs affaires, & que le Roy ,,
ſçaura bien gouverner ſes ſubjects, ſi quand par infinies remonſtrances, par ,,
envoy des plus illuſtres Seigneurs de ce pays, nous le requerons de nous faire ,,
droict, il rejette orgueilleuſement nos requeſtes, il faict mourir leſdits ,,
Seigneurs, & ceux qu'il peut apprehender les fait paſſer par les mains d'un ,,

bourreau,

bourreau, il pourſuit les autres par toutes voyes indignes & cruelles : s'il nous amene nouvelles armées pour nous ruiner de fonds en comble: demeurerons nous là, touſiours attendants la miſericorde juſques à ce que la cruauté Eſpaignolle nous aura couppé toute eſperance de reſpit? Mais il veut reparer la faute, & en a envoyé les moyens par le Seigneur de Selles : il a deſadvoué le Duc d'Alve. Nous verrons toutes ces choſes en leur ordre, pour le preſent je me contente de monſtrer qu'à bon droit j'ay pris les armes contre luy, premierement avec les Eſtats de Hollande & Zéelande, & par aprés avec vous, Meſſieurs; qu'il s'eſt perjuré contre tout le pays, & en mon endroit contre les articles du Chapitre de l'ordre, contre les privileges de Brabant, enlevant mon fils & le menant en Eſpaigne, me privant de mes biens & dignités, m'ayant aſſés rendu abſoubs de mon ſerment envers luy, & à preſent monſtrant ſon cœur trop bas, & neantmoins tyrannique, publiant ceſte cruelle & barbare proſcription, comme le comble de toute injuſtice & indignité.

Il n'y a choſe plus magnifique à un Prince, dit Plutarque, que de prendre les armes, pour venger tout un peuple injuſtement opprimé.

Maintenant, Meſſieurs, puis qu'il luy plaiſt de s'eſtendre aux temps qui ont ſuivy, je veux bien auſſi y entrer, & ce plus volontiers, d'autant que je n'ay rien fait de ce dont il m'accuſe par cy aprés, que par l'advis, gré, & conſentement des Eſtats de Hollande & Zéelande premierement, & par aprés par le voſtre en general : tellement que s'il y avoit de la faute, elle ne me devroit eſtre imputée : mais au contraire je ſerois grandement à louẽr pour vous avoir ſi bien & ſi fidelement ſervy. Ie viendray donc aux autres accuſations, mais ce ſera, Meſſieurs, avec ceſte condition, que je rememore & mette en evidence ce qu'il obmet malicieuſement pour couvrir ſon cœur mauvais & cruel, & neantmoins ne laiſſe de le faire ſonner par petits libelles diffamatoires.

Or j'ay obſervé, Meſſieurs, que toute ceſte accuſation ou plutoſt meſdiſance qui vient aprés, eſt diviſée en deux parties. L'une touche ce qui eſt conjoint à la venue du Duc d'Alve & ce qui en eſt enſuivy, & principalement de ce qu'aprés ma venue en Hollande & Zéelande a eſté executé par ma conduite & par Meſſieurs les Eſtats deſdits pays : l'autre ce qui eſt advenu depuis que Dieu vous eut ouvert les yeux par le moyen des inſolences des Eſpaignols, & pour delivrer finalement ce pauvre pays de ceſte maudite race, vous les declaraſtes & leurs adherens pour rebelles & ennemis du pays. Ie ſuivray donc ceſt ordre : & premierement je rends graces à Dieu, que par le ſilence meſmes de mon ennemy vous cognoiſſiés, Meſſieurs, & j'eſpere que tout le monde cognoiſtra, que ie ne ſuis pas meſmes ſoupçonné d'avoir applicqué à mon proffit un ſeul denier du public. Car ſi en autres choſes comme deſia vous avés commencé à voir, ils n'ont fait difficulté de mettre en avant des fauſes accuſations & me charger de calomnies par trop evidentes, puis que meſmes ils ne m'objectent le moindre ſoupçon d'avarice, ils monſtrent aſſés, que non ſeulement ie ſuis pur de ce crime, mais combien qu'ils ſoient impudents & mes ennemis mortels, ils n'ont toutesfois oncques oſé m'objecter ceſte faute, de laquelle ordinairement ſont blaſmés les Gouverneurs des provinces, ſoit à tort ſoit à droit. Mais j'ay Dieu mercy appris dés long temps, que celuy qui commande doit ſur toutes choſes avoir les mains nettes & vuides de tout ſoupçon ſi faire ce peut, qui fut cauſe que dés ma jeuneſſe je me deſchargay de la ſuperintendance des finances, qui fut fort volontiers recueillie par autres. Et combien, Meſſieurs, qu'il n'eſtoit aucunement beſoing que ie fiſſe mention de ces choſes, parlant à vous qui ſçavés que jamais je n'ay eu maniement d'un ſeul denier du public, & quant à ce qu'il vous a pleu m'ordonner tant pour mes Eſtats que pour les frais extraordinaires de la guerre, vous ſçavés le peu que j'en ay receu, & de ce qui me reſte de moyens, comment je m'en ſuis entretenu & ſouſtenu pluſieurs grands frais, depuis que je ſuis entré en voſtre ſervice, ce que je n'impute toutesfois à faute de voſtre

Le Prince n'eſt pas meſmes ſubçonné par ſes ennemis d'avoir touché aux deniers publics.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580.

de voſtre bonne volonté en mon endroit, ains à la condition du temps auquel nous ſommes. Mais puis que par la tacite confeſſion de mes ennemis je puis avoir un tel advantage, je ne l'ay voulu laiſſer paſſer ſoubs ſilence, pour faire cognoiſtre à aucuns petits ſerpens qui ont eſté parmi nous, qu'ils doibvent demeurer honteux d'avoir ſemé, ou contre leur conſcience, ou par une extreme ſottiſe & malice, ce que les ennemis meſmes, conjurés contre moy & la patrie, n'ont pas eſté ſi impudents que de m'objecter, ſentans bien qu'en le propoſant, le luſtre de la verité deſcouvriroit la turpitude de leur menſonge.

Puis donc qu'ils me jettent en un ſi beau champ de narrer non ce que j'ay fait, mais ce que les Eſtats de Hollande & Zéelande ont fait avec mon ayde & ſervice, je ne refuſe point & devant vous, Meſſieurs, & devant tous les hommes de la terre d'entrer en compte avec eux: mais auſſi, puis que vous eſtes les ſouverains juges de ce qui eſt geré en ce pays, il eſt plus que raiſonnable que vous conſideriés ce qui a eſté faict pendant que Meſſieurs de Hollande, Zéelande, & moy ſervions d'arreſt & de barriere au cours de leurs entreprinſes.

Les cauſes qui ont meu le Prince de venir en Hollande.

Premierement on dit que *J'ay practiqué de retourner en Hollande & Zéelande.* Quant ainſi ſeroit qu'aurois-je fait autre choſe que mon debvoir? Et ſi j'avois auparavant avec ſi juſte fondement comme je l'ay deduit cy deſſus, entré avec armée dedans le pays, pourquoy euſſe-je faict difficulté d'entrer en ce qui eſtoit de mon gouvernement, auquel j'avois plus de ſerment & d'obligation? & auquel je tiens des premiers rangs entre la Nobleſſe? Mais tant s'en faut que j'aye fait telles recerches, veu qu'au contraire je ſuis preſt de monſtrer les lettres des principaux des villes & des principalles, par leſquelles j'eſtois appellé pour la delivrance du païs contre la tyrannie des Eſpaignols, & nommement du Duc d'Alve. Et quant aux promeſſes que je paſſis auſdits Eſtats de les conſerver, ſi le Duc d'Alve les vouloit preſſer au dixieſme & vingtieſme; il ne ſe trouvera veritable. Mais bien que je vins exprés au pays, & en armes pour la ſeconde fois, pour delivrer le pays de la tyrannie qui ja les preſſoit, non ſeulement pour le regard du dixieſme, mais pour mille autres eſpeces de cruautés plus que Barbares, & meſmes pour le carnage que faiſoit le Duc d'Alve des pauvres habitants deſdits pays.

Et quant à ce qu'ils diſent, les Eccleſiaſtiques Romains avoir eſté perſecutés par moy, chaſſés de leur biens, la Religion introduite: me faut-il, Meſſieurs, autre defence ſinon ce que vous en cognoiſſés, à ſçavoir que toute la mutation qui eſt ſurvenuë, a eſté pluſtoſt un œuvre de Dieu que des hommes. Vous ſçavés combien de fois j'ay eſté accuſé, pource que je m'oppoſois trop froidement aux adverſaires, que je les endurois trop, que je ſerois cauſe de la ruyne du pays pour eſtre trop lent à les chaſſer & extirper; Et quand il a eſté queſtion de ce defaire d'aucuns, les debvoirs que j'ay faicts, affin qu'un chaſcun peut vivre en paix les uns avec les autres. Mais ſi les Eſtats, qui avoient trouvé du commencement propre & utile pour la conſervation du pays, que l'une & l'autre Religion fuſſent entretenuës, ont depuis appris par les inſolences entrepriſes & trahiſons des ennemis meſlés parmi nous, que leur eſtat eſtoit en danger de ruyne inevitable, s'ils n'empeſchoient l'exercice de la Religion Romaine, & que ceux qui en faiſoyent profeſſion, aumoins les Preſtres, avoient un ſerment au Pape (comme ils ont par tout) lequel ils preferoient à celuy qu'ils avoient au pays: tellement qu'à l'aſſemblée des Eſtats faicte à Leyde, comme auſſi en la conjonction des pays de Hollande avec Zéelande, ceſt article ayt eſté unanimement accordé: les ennemis ne peuvent ignorer ces choſes, veu qu'au traicté de Breda, ſur le poinct de la Religion, eſtant propoſé de la part d'iceux ennemis, que ce changement eſtoit advenu par la conduite d'aucuns particuliers, leur fuſt

Les cauſes pour leſquelles aucuns de l'Egliſe Romaine ſe ſont retirés de Hollande.

1580.

monſtré l'accord de toutes les villes avec le ſeau d'icelles. Quelle obligation me reſtera il maintenant, quand ceux auſquels j'ay fait une promeſſe non ſeulement me la remettent, mais auſſi eux meſmes la reſcindent, caſſent & annullent? Et toutesfois ſi j'ay bien ou mal fait, j'en laiſſeray le jugement aux ſages: tant y a, que quand telles choſes furent miſes en avant je deſirois qu'on s'en fut paſſé, & encores plus, quand on les a executées: dequoy Meſſieurs de Hollande & Zéelande me donnerent ſi bon teſmoignage, & meſmes aucuns faſcheux & chagrins d'entre nous, & qui ont eſpandu contre toute raiſon és pays eſtrangers leurs meſdiſances contre moy, que j'eſpere n'avoir beſoing de grande defenſe contre telles accuſations, leſquelles eſtants par moy deniées comme faulſes, ainſi qu'elles ſont, je ne crains pas qu'ils en puiſſent donner aucune preuve: vous laiſſant à juger, Meſſieurs, combien eſt ridicule une accuſation, qui ſe peut repoulſer par une ſimple negation, & neantmoins la plus part des belles couleurs, dont ce peintre ſe vante qu'il me depeind, ſe peuvent effacer par une ſeule telle eſponge. Si on allegue, que neantmoins ceux qui ont eſté dechaſſés ont juſte occaſion de ſe plaindre, d'autant que la promeſſe ne leur a point eſté tenuë: ores que cela ne s'adreſſe point à moy, ce neantmoins je diray pour la defenſe des Eſtats de Hollande & Zéelande, qne ceſte plainte ſeroit tres-mal fondée, d'autant qu'il n'eſt pas raiſonnable que telles gens jouïſſent d'un privilege, par le moyen duquel ils ont voulu livrer le pays és mains de l'ennemy: voulu trahir les vies, les biens des ſubjects; non un privilege, ou deux, ou trois, mais toutes les franchiſes & libertés conſervées de temps immemorial & d'âage en âage par nos predeceſſeurs & anceſtres.

L'eſtabliſſement d'une ſeule Religió en Hollande & Zéelande, & pourquoy.

Ils entrelaſſent, *Que j'ay procuré liberté de conſcience*. S'ils entendent que j'ay fait ouverture à telles impietés, qui ſe commettent ordinairement en la maiſon du Prince de Parme, où l'atheiſme & autres vertus de Rome ſont jeux, je reſpons que c'eſt chés les heritiers du Seigneur Pierre Louys, qu'il faut cercher telle liberté ou plutoſt licence effrenée. Mais je confeſſeray bien, que la lueur des feux eſquels on a tourmentés tant de pauvres Chreſtiens, n'a jamais eſté aggreable à mes yeux, comme elle a reſioüi la veuë du Duc d'Alve & des Eſpaignols, & que j'ay eſté d'advis que les perſecutions ceſſaſſent au Pays bas. Ie vous confeſſeray d'advantage, affin que les ennemis cognoiſſent qu'ils ont affaire à une partie qui parle rondement & ſans fard, à ſçavoir que le Roy, quand il partit de Zéelande lieu dernier qu'il laiſſa en ce pays, me cõmanda de faire mourir pluſieurs gens de bien, ſuſpects de la Religion, ce que je ne voulus faire & les en advertis eux meſmes, ſçachant bien que je ne le pouvois faire en ſaine conſcience, & qu'il falloit plutoſt obeïr à Dieu que non pas aux hommes. Que les Eſpaignols donc diſent ce que bon leur ſemblera, je ſçay que pluſieurs peuples & nations qui les valent bien, & qui ont appris que par les feux & les glaives on n'advance rien, me louëront & approuveront mon fait. Mais puis que vous, Meſſieurs, avec le conſentement univerſel du peuple, l'avés depuis approuvé, en condamnant la rigueur des placarts & fayſant ceſſer ces cruelles executions, je n'ay aucun ſoucy de ce que les Eſpaignols & leurs adherens en murmurent.

Et ne me puis aſſés eſtonner de leur ſottiſe, quand ils n'ont eu honte de m'objecter les maſſacres des gens de leur Egliſe, veu que non ſeulement ils ſçavent mon naturel eſtre du tout eſloigné de telles violences: mais auſſi qu'il vous eſt notoire & à tout le monde, que par mon commandement & ordonnance pour raiſon de tels excés qu'ils me veulent imputer, aucuns furent executés à mort, & autres de marque & de maiſon illuſtre, arreſtés par mes principaux ſerviteurs domeſtiques, & aprés avoir eſté detenus long temps priſonniers, ils n'ont eſté delivrés, ſinon pour raiſon de la maiſon dont ils avoient eu ceſt honneur d'eſtre ſortis, la longue detention de leurs perſonnes leur eſtant alloüée pour la

Ceux qui ont mal traicté les Preſtres punis.

peine

1580. peine qu'ils avoient meritée. Mais ce qu'il a eſté fait par ma charge, eſt tellement cognu à tout le monde, qu'ils ne le peuvent deſguiſer, ni obſcurcir : ſeulement, comme ils ſont bien appris à dire verité, ce que j'ay fait vertueuſement, ils diſent que j'ay fainct la choſe me deſplaire : mais qui leur a dit que j'ay fainct, qui eſt-ce qui leur a tant revelé de mes ſecrets ? ils voyent ce que j'ay fait, ils ne peuvent juger mon cœur, & n'y a homme ſi malicieux, ſi ce n'eſt le forgeron de ceſt eſcrit ou un Eſpaignol, qui ne doibve pluſtoſt aſſeoir jugement ſur ce qu'il voit, que ſur ce qu'il ſoupçonne malicieuſement.

Ils jettent des blaſmes infinis ſur noſtre Religion, ils nous appellent heretiques : mais il y a ſi long temps qu'ils ont entreprins de le prouver & n'en ont encores peu venir à bout, que ces injures reſemblantes aux parolles des femmes eſchauffées de cholere, ne meritent aucune reſponce, & encores moins ceſte beſtiſe de dire, que je ne me ſuis fié en aucun Preſtre ou Moyne, s'il ne s'eſt marié, & que je les ay contraints de ſe marier. Car qui eſt-ce qui ne cognoit qu'ils jettent contre ma teſte ſans choix, ſans diſcretion, tout ce qu'ils trouvent au chemin, tant eſt grande leur fureur & leur paſſion deſmeſurée? Et neantmoins quand ces choſes ſeroyent vrayes, comme elles ne ſont pas, ni raiſonnables, (car nous apprenons par noſtre Religion que le mariage doibt eſtre libre, & ne doibt eſtre ni forcé, ni defendu :) ſi eſt-ce que ceſte faute ne ſeroit à comparer à la tyrannie des conſciences, qui a defendu le mariage à une partie de la Chreſtienté, à laquelle non ſeulement les Egliſes d'Orient ſe ſont oppoſées, ains auſſi les Egliſes Germaniques & Gallicanes.

Du mariage des Preſtres.

L'Eſpaignol deſadvoüe le Duc d'Alve. Le Prince reſpond à ce deſadveu.

Mais ce qui eſt, Meſſieurs, grandement à priſer en ceſte tant veritable & ſi bien fondée proſcription, c'eſt *que le Roy n'avoit point commandé au Duc d'Alve d'impoſer le dixieſme & vingtieſme, ſinon du gré du peuple.* Si donc le Duc d'Alve en un affaire de ſi grande importance & qui a eſté cauſe de la mort & ruine de tant de milliers de perſonnes a paſſé ſa commiſſion, quelle punition en eſt enſuivie ? Le Duc d'Alve pour avoir fait à ſon fils un tel office d'eſpouſer ſa Couſine, & delaiſſer une qu'il avoit abuſée ſoubs couleur de mariage accomply, ce que Rigomes avoit fait auparavant au Roy, eſt fait priſonnier, eſt mis hors de grace, & n'auroit encores eſté delivré ſi on euſt peu trouver en toute l'Eſpaigne un tyran plus propre à tyranniſer les Portugais que luy : il eſt donc chaſtié pour une faute legere, & pour une ſi grande il eſt honoré, careſſé, & remply de biens. Et qui preſſeroit le Roy ſur la mort de Meſſieurs d'Egmont & de Hornes, il en diroit autant & deſadvoüeroit derechef le Duc d'Alve. N'eſt-ce pas un bon moyen de ſe deſcharger de toutes fautes ? & du moins s'ils euſſent attendu aprés la mort de ceſt ennemy du monde : Mais qu'ils choiſiſſent tel party qu'ils voudront. Où le Roy l'a commandé & alors il ne peut eviter le nom de Tyran : où il ne l'a point commandé, & le meſme nom luy demeurera, puis qu'il n'a point chaſtié celuy lequel de ſon authorité privée avoit uſurpé une telle tyrannie ſur une peuple libre & franc : dont il appert qu'il en eſt coulpable. Et combien que j'ay touſiours tenu le Duc d'Alve pour l'ennemy du pays, & qui s'eſt baigné volontiers en noſtre ſang & de tous les Chreſtiens, portant à couvert un cœur Mahometan : ſi eſt-ce que je l'ay trop cognu & trop practiqué, pour croire qu'il ayt eſté ſi ſot & ſi outrecuidé, que d'oſer entreprendre mettre ſus une impoſition de telle conſequence, de l'avoir pourſuivie ſi long temps & par moyens ſi extraordinaires, & du tout inſupportables au païs, ſans en avoir bons commandemens, non une-fois, mais pluſieurs fois.

Louis 12. ce grand & ſage Roy de France ſurnommé le Pere du peuple, diſoit touſiours, que le Roy n'eſtoit pas moins coulpable qui ne puniſſoit pas un crime quand il pouvoit, que celuy qui le commetoit.

Je vous prie, Meſſieurs, de bien penſer, ſi celuy, qui a oſé condamner, ou favoriſer ceux qui ont cōdamné le Bourgmaiſtre d'Amſtelredam à vingtcinq mille florins d'amende en ſon propre & privé nom, pour s'eſtre oppoſé au dixieſme, n'eſtoit-il pas bien aſſeuré & n'avoit-il pas ſuffiſante deſcharge de ſon

1580.

ſuperieur? Et ne vous faut, Meſſieurs, autre paſſage que ceſtuy-cy, pour recognoiſtre les fraudes, diſſimulations & artifices, dont le Roy nous a menés & trompés ſi long temps, & delibere encores de faire, ſi nous nous laiſſons navrer par l'aiguillon de ſa langue, ou eſtonner par les menaces de ſes armes. Et d'autant qu'il en veut encores faire reſonner le bruit pour les villes priſes & forcées en Hollande, à ſçavoir en quatre ans deux ou trois, & avec plus de force qu'il n'a combatu le Turc: Ie luy reſpons qu'il devroit conſiderer ayant les advantages dont il ſe vante, ſi ce ne luy eſt tres-grand' honte d'en avoir eſté entierement chaſſé. Et ne luy ſert d'alleguer la mutinerie des Eſpaignols: car un chef & principalement avec ſi grands moyens qu'il avoit, fait aſſés cognoiſtre ſon inſuffiſance & indignité de commander, quand il ne peut avec tel moyens tenir en obeyſſance ſes ſoldats: au contraire s'excuſant ſi ineptement; ne voit-il pas qu'il eſt contraint de confeſſer qu'avec bien peu de moyens & quatre ou cinq mille hommes, moy & Meſſieurs de Hollande & Zéelande, luy en avons rompu & fait conſumer plus de ſoixante mille.

Et fait voir les tromperies du Roy.

Le peu d'effect de ſes armes en Hollande.

Et cependant, Meſſieurs, qu'il perdoit ainſi ſon temps, ſes hommes, & ſon argent en ce pays, il perdit auſſi en deux mois le Royaume de Tunis & la Goulette, avec la plus grande honte & confuſion que jamais fit Prince puiſſant qui ayt eſté chaſſé de ſa terre, quoy qu'on veuille rejetter la coulpe ſur les jeuneſſes de Dom Iean & ſur les paillardiſes du Cardinal. Car cependant qu'il employoit ainſi mal ſes forces, Sinam Baſcha luy enleva ce Royaume & ceſte fortereſſe qu'on eſtimoit imprenable, à la veuë d'Eſpaigne & de Sicile, ſans que jamais aucun de la part du Roy oſat monſtrer ſa teſte pour le combattre ou ſeulement divertir. Et neantmoins, s'il n'avoit plus de reſpect au bien de la Chreſtienté (ce qu'il n'a jamais eu, teſmoing ſon alliance fardée qui a tant couſté aux Venitiens) ni eſgard à ſon honneur: pour le moins la memoire de l'Empereur ſon pere, qui n'eſtimoit rien touts ſes hauts faicts & exploicts d'armes, au prix de ceſte conqueſte, le debvoit eſmouvoir & pouſſer d'un deſir genereux & vehement, pour maintenir ſagement ce que l'Empereur ſon pere luy avoit conquis & à toute la Chreſtienté ſi valeureuſement. Mais ceſte rage & fureur de nous ruyner qui le tranſportoit, luy oſtoit les yeux pour ne voir ce mal, & l'entendement pour ne le diſcerner, aymant trop mieux faire preuve de ſon impuiſſance contre les ſiens propres, que de ſes forces contre l'ennemy commun & univerſel de la Chreſtienté.

Sa perte honteuſe du Royaume de Tunis & Goulette.

C'eſt, Meſſieurs, ce qu'il m'objecte & qui eſt advenu devant voſtre conjonction generale, à quoy il n'eſtoit peut eſtre pas du tout neceſſaire de reſpondre, ſinon qu'il n'eſt point ſeulement requis de vous ſatisfaire, mais auſſi de leur fermer la bouche & faire cognoiſtre à tout le monde leurs impudences & calomnies. Car s'il n'eſtoit queſtion que de ce qui vous touche & ceux qui eſtoient par cy devant des noſtres & qui ſe ſont neantmoins tant mal à propos retirés d'avec nous: vous & eux avec vous, avés par cy devant aſſés monſtré que vous aviés beaucoup meilleure opinion de moy. Car premierement l'accord traicté par vous avec Moy & Meſſieurs de Hollande & Zéelande à Gand m'a ſuffiſamment juſtifié, veu que ſi vous m'euſſiés eſtimé tel que ceſte infame proſcription me deſcrit, vous n'euſſiés pas voulu ni deub entrer en traicté avec moy: tant d'honorables ambaſſades que vous m'avés depuis auſſi envoyées à Sainct Geertrudenberghe, en Anvers, tant pour me faire venir en Brabant, que pour me faire approcher de vous à Bruxelles, pour aſſiſter au conſeil, & ce que vous avés voulu m'honorer du tiltre de Lieutenant general: toutes ces choſes dis-je monſtrent aſſés, qu'elle eſt l'opinion & jugement que vous avés eu de toutes ces faulſes & frivoles accuſations: ce que j'eſtime ſeul trop ſuffiſant pour les refuter.

Mais voyons maintenant, comment ils ſe ſont gouvernés de leur part auparavant ce temps, avec quel orgueil, quelle inſolence & meſpris de toute noſtre Nation. Je ne repeteray point ni les perjures & tromperies de la Ducheſſe,

Vient à l'eſtat du Pays-bas devant & aprés la venuë du Duc d'Alve.

1580. Ducheſſe, ni du Roy à l'endroit de Meſſieurs les Comtes d'Egmont & de Hornes, ni les appaſts qu'ils m'ont appreſtés, & generalement ce qui eſt advenu auparavant la venuë du Duc d'Alve, mais ſeulement ce qui a eſté fait depuis, juſques à voſtre conjonction generalle: affin que comme la memoire des maux & douleurs paſſées vous apportera plaiſir & contentement, & (comme j'eſpere) à moy qui vous ay aidés quelque gré: auſſi par icelle vous vous confermiés de plus en plus en ceſte reſolution ſaincte & digne de loüange immortelle, que vous avés priſe pour vous oppoſer aux Eſpaignols & à leurs adherens.

Deſchiffre l'orgueil inſupportable du Duc d'Alve & autres Miniſtres Eſpaignols.

Or tant ledit Duc d'Alve que ceux qui ont commandé ſoubs luy & depuis luy, nous ont aſſés faict cognoiſtre quel a eſté de tout temps le Conſeil d'Eſpaigne, à ſçavoir de nous exterminer & aſſervir: Car comme Hannibal dés l'âage de neuf ans jura ſur l'autel de ſes Dieux, qu'il ſeroit toute ſa vie ennemy des Romains: ainſi a eſté ce Duc d'Alve dés ſon enfance nourry & eſlevé en une haine irreconciliable contre ce pays, laquelle par tant de ſang qu'il a humé, n'a peu jamais eſté raſſaſiée: ains tant plus il en a fait ruiſſeller en toutes les villes de ce pays, juſques à avoir fait mourir, comme luy meſmes s'en eſt vanté, dixhuict mil pauvres hommes innocents & plus, par les mains du bourreau, n'a jamais peu toutesfois aſſouvir ceſte cruelle cupidité. Tellement que ſi quelqu'un veut cognoiſtre quels ſont les ſecrets conſeils d'Eſpaigne, quelle eſt la volonté du Roy, & combien il nous aime, il verra le tout dechiffré és geſtes ſanguinaires du Duc d'Alve, comme s'il l'avoit repreſenté devant ſes yeux & depaint en un tableau: car il n'y a eu eſpece de diſſimulation, trahiſon & perfidie, dont il n'ayt uſé, pour avoir à ſa devotion les principaux Seigneurs de ce pays, avec offres, promeſſes, & nouveaux tiltres d'honneur conferés. Mais les gens de bien qu'il a peu attirer, il les a faict cruellement mourir, ſans aucun eſgard à leur innocence ni aux privileges du pays. Et toutesfois rien n'a eſté faict ſinon par le commandement du Roy. Il a fait le ſemblable à l'endroit des Bourgeois & bons Marchants, foullant aux pieds ſi arrogamment nos libertés & franchiſes anciennes, tout ce qu'il y avoit entre nous reſtant de la ſplendeur de nos anceſtres, qu'il ſembloit que vous ne fuſſiés pas dignes d'eſtre mis au nombre des hommes. Et où eſt-ce que nous en pourrons avoir preuve plus certaine, plus illuſtre, plus en veuë, & comme en ſpectacle de toute la Chreſtienté, avec un meſpris inſupportable de tout ce pays, qu'en ceſte ſuperbe, ambitieuſe, profane, payenne & ſotte erection de ſa ſtatue au milieu de la citadelle d'Anvers, marchant impudemment ſur le ventre des Seigneurs des Eſtats, de tout le peuple de ce païs, monument de ſa tyrannie, teſmoignage de ſon orgueil.

Dieu a en abomination l'homme de ſang & trompeur. *Pſalm.* 5. 7. & confondra les levres trompeuſes. *Pſalm.* 11. 4.

L'erection profane & orgueilleuſe de ſa ſtatuë au milieu de la Citadelle d'Anvers.

L'inſolence des Eſpaignols.

Que diray-je de ſes ſerviteurs & de toute ceſte vermine venuë d'Eſpaigne parlants de nous, nō point comme de *velliacos*, mais comme de beſtes? Vous en avés, Meſſieurs, encores les oreilles toutes battues, & vous pouvés repreſenter leurs geſtes, leur deſmarche, leurs parolles pleines d'audace, d'orgueil, meſpris, leurs faits inſupportables, & quand ils ont eſté dedans vos villes, avec quelle inſolence ils vous ont commandé. Si donc il eſt vray ce que diſent les Sages, que pour cognoiſtre le naturel d'un Seigneur, il faut examiner un de ſes familliers: par les vertus du Duc d'Alve principal miniſtre de ſon maiſtre & executeur de ſes conſeils, vous pouvés juger, Meſſieurs, quelle bonne affection vous porte le Roy qui vous l'a envoyé pour vous tourmenter, & ce que vous devés attendre, ſi vous n'y donnés ordre comme vous le devés, & tout ce bon peuple s'attend à vous.

Legimus non ſolum in privatis, ſed etiam in ipſis regibus, quantum facilitas blanda affabilitatis profuerit, aut ſuperbia verborumq́ obfuerit tumor, ut regna ipſa labefactaret & poteſtatem ſolveret. Ambroſ. lib. 2. offic. cap. 7.

L'aſſemblée des Eſtats Generaux refuſée.

Ie ne diray rien des violements, rançonnements, exactions commiſes par les Eſpaignols, ſeulement je m'arreſteray ſur le principal: jamais vous n'avés ſçeu obtenir l'aſſemblée libre des Eſtats generaux, ſçachant bien voſtre ennemy qu'empeſcher la convocation d'iceux, eſt coupper par le pied l'arbre de vos privileges, faire tarir la ſource de voſtre liberté. Car dequoy ſert à un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

peuple d'avoir des privileges en beaux patchemins dedans un coffre, ſi par le moyen des Eſtats ils ne ſont entretenus, & qu'on n'en ſente les effects? Et de faict long temps auparavant, le Roy avoit pris diſpenſe du Pape, pour le ſerment qu'il vous avoit fait de garder vos privileges, en quoy non ſeulement il violoit ſa foy, mais il croyoit auſſi trop legerement & pernicieuſement des fols Conſeilliers, & monſtroit par trop combien eſtoit grande ſa prudence. Car ne pouvoit-il pas bien cognoiſtre, ſe tenant abſous du ſerment qu'il vous avoit fait, que vous eſtiés auſſi quittes du voſtre envers luy? tellement que luy, voulant eſtre deſlié de ſon ſerment envers vous, vous ne luy debviés auſſi aucune obeïſſance & ſubjection? affin que je laiſſe pour le preſent à autres & plus exercés en telles matieres que moy, à deſmeſler ceſte queſtion: ſi le Pape ſe peut à juſte tiltre vanter d'avoir une telle puiſſance & authorité; reſtera il encores aucune choſe ferme & aſſeurée au monde, ſi les ſermenrs faicts ſi ſolennellement peuvent eſtre violés ſoubs une telle couverture.

Eſcoutons c'eſt excellẽt dire d'un tres-excellent autheur. *Niuna coſa era più indigna de' principi & delle Republiche, che non oſſervare la fede promeſſa.* Guicchard. Hiſt. lib. 1.

Le Roy prend diſpence du Pape pour ſon ſerment fait à la joyeuſe entrée.

En meſme temps les mariages hors du pays ſont entierement defendus. Ce qui n'avoit jamais eſté practiqué, eſt prohibé: à ſçavoir que les enfans ne puiſſent aller hors du pays, pour eſtudier en aucune eſcolle du monde, ſinon à celle de Rome, condemnans par ce moyen toutes les autres eſcolles, qui eſt une arrogance par trop grande, voire meſmes (tant ils eſtoient imprudens) ils condamnoient ſans y penſer celles des Ieſuites: mais qui eſt bien le pis, traçoient le chemin à une vraye barbarie. Car comme une frequentation des lettres, nous a produits en ce pays pluſieurs bons eſprits, qui ont grandement ennobli ces provinces: auſſi ceſte interdiction ne pouvoit ſinon avec le temps cauſer une ignorance plus que Turqueſque, ſans que je diſe que par ce moyen ils aſſubjettiſſoient ce pays à des conditions non jamais ouïes. En ce meſme temps la publication du Concile de Trente fut faite, lequel Concile a ſemblé meſmes aux François ſi inique, que juſques à preſent n'a peu eſtre publiė au Royaume de France.

Les eſcoles de tout le monde defenduës fors celles de Rome aux ſubjects du Pays-bas.

La publication du Concile Trente.

Quelque temps auparavant, avoit eſté pourſuivie & obtenuë l'inſtallation des nouveaux Eveſques, laquelle avoit eſté ſi long temps auparavant debattue, pour les inconveniens que tous gens ſages, amateurs du pays, & ennemis de la gehenne des conſciences prevoyoient devoir enſuivre, comme j'en eſcrivis meſmes au Roy; ſans que je parle des remonſtrances que j'en ay faites à la Ducheſſe en plein conſeil, & ſouvent ailleurs: tout ce deſſeing ne ſervant à autre fin que pour eſtablir la cruelle Inquiſition d'Eſpaigne & leſdits Eveſques, pour ſervir d'inquiſiteurs, bruſleurs de corps & tyrans de conſcience. Il eſt vray qu'aujourd'huy ils denient avoir voulu introduire ceſte maudite Inquiſition: mais ſi je leur produis homme digne de foy, qui eſtoit pour lors Penſionnaire du Franc, & auquel fut deux-fois preſenté le banc pour eſtre torturé, affin de confeſſer qui eſtoienr ceux des Seigneurs dudit Franc qui avoient eſté d'advis de refuſer l'Inquiſition, diront ils que c'eſt un teſmoing forgé, & toutesfois il eſt tel, qu'ils ne peuvent luy objecter aucune choſe, & s'il eſtoit de beſoing je trouverois aſſés d'autres preuves claires & trop manifeſtes. Les Placarts plus rigoureux ſuivirent, avec commandement de ne rien remettre de l'ancienne rigueur, & de fait la bulle expediée par le Pape pour l'erection deſdits Eveſques, porte notamment que chaſcun Eveſque pourroit conferer en ſon Egliſe cathedrale deux prebendes, que chaſcun des Chanoines ſeroit tenu luy aſſiſter au fait de l'Inquiſition, & que particulierement deux d'entre iceux ſeroient actuellement Inquiſiteurs.

Erection de nouveaux Eveſques.

Placarts renouvellés.

Et comme les Princes ou tyrans qui occupent nouveaux Royaumes & Seigneuries, leur impoſent un tribut en ſigne de leur victoire, auſſi le Duc d'Alve en teſmoignage de ſa conqueſte (car c'eſtoit ſon commun langage, à ſçavoir que ces pays appartenoient au Roy non en tiltre de patrimoine, mais comme eſtans conquis par les armes) lors dis-je pour faire cognoiſtre à tout le monde la condition à laquelle il avoit aſſubjecti ce pays, il luy impoſe

Impoſitiõ du dixieſme contre le gré & conſentement des Eſtats.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. par le commandement de ſon maiſtre le dixjeſme perpetuel, ſans conſentement des villes & provinces, il ſe reſout avec les ſiens de l'executer par force: quand il entend que quelques cœurs genereux commençoient à s'eſmouvoir: tellement que juſtement à l'heure (voyés, Meſſieurs, quelle eſt la providence de Dieu) qu'il reçoit nouvelles de la priſe de la Briele, il avoit reſolu de faire la nuict mourir les principaux Bourgeois de Bruxelles, d'autant qu'ils s'eſtoient oppoſés à ceſte impoſition violentement publiée contre leurs privileges. Le Bourreau nommé maiſtre Charles, avoit commandement de tenir preſt dixſept cordes, & des eſchelles de dix à douze pieds de haut: les Soldats eſtoient en armes: Dom Frederigo venu en la maiſon du Preſident Viglius pour arreſter le *Dictum* de la condemnation, quand ces heureuſes nouvelles pour les bons Bourgeois de Bruxelles arriverent. Le Lieutenant de l'Amman en eſtoit l'un, pour avoir refuſé d'executer les oppoſants. Et de fait le Duc d'Alve luy vouloit tenir la promeſſe qu'il luy avoit faite peu auparavant: *Por eſtas, ſi vos no lo hazeis, yo os haré ahorcar.* & ſur la replique: *Los juezes ſon vellacos: baſta que yo os lo mando.* Et je confeſſe qu'au meſme temps, eſtant derechef ſolicité, tant par pluſieurs gens de bien, que de mon propre ſerment & debvoir au pays, je revins pour la ſeconde fois avec armée: de laquelle expedition je ne toucheray d'advantage; car il n'y a perſonne d'entre vous qui ne ſçache quels en ont eſté, & ſont encores à preſent les evenements. Maintenant donc, Meſſieurs, s'il vous plait conſiderer d'une part ce que le Duc d'Alve a fait devãt que ceſte guerre ayt commencé, quelles occaſions juſtes il m'a données, & aux Eſtats de Hollande & Zéelande d'avoir eu recours aux armes, ce que luy & le grand Commendador ont fait juſques au jour de la revolte & rebellion des Eſpaignols, & comment je me ſuis conduit depuis & gouvernė: je ne refuſe point que vous n'en jugiés & determinés comme vous trouverés convenir. Mais vous avés deſia aſſés monſtré, ce que vous en ſentés, par la Pacification de Gand, par l'expulſion de Dom Ioan, & par tant d'actes & de teſmoignages qu'il n'eſt beſoing d'en avoir d'avantage, & meſmes ne m'ayant voulu decharger ores que ſi ſouvent je vous en aye requis.

Executions pour l'eſtablir.

Arreſtées par la ſeconde venuë du Prince avec armée.

Le Prince declare l'eſtat du Pays-bas, aprés que les Eſpaignols furent declarés rebelles.

Ie viendray donc à ce qu'ils touchent en leur cruelle proſcription en ſecond lieu, à ſçavoir à ce qui a ſuivy le temps auquel les Eſpaignols furent declarés rebelles & ennemis du pays.

La Pacification de Gand & que les ennemis tant Eſpaignols que leurs adherents, l'ont violée contre leur ferment & non le Prince cõme ils diſent.

En ce temps, Meſſieurs, fut traictée & conclue la Pacification de Gand, avec une ſi grande joye & contentement du peuple, de toutes les provinces en general & en particulier, qu'il n'eſt memoire d'homme qui puiſſe ſe ſouvenir d'une pareille. Un chacun ſe peut ſouvenir des promeſſes mutuelles d'amitié, d'intelligences, communication de conſeil qui y ſont compris. Mais quoy? ceux meſmes qui ont bien fait depuis cognoiſtre, quelle eſtoit la malice inveterée de leur cœur & toutesfois qui eſtoient du nombre de ceux qui la traictoient avec mes deputés & ceux de Hollande & Zéelande, en la traictant jettoient à la traverſe tous les empeſchements à eux poſſibles pour la faire mourir en herbe: à quoy ſans contredit ils fuſſent parvenus, s'ils n'euſſent craint de tomber en danger, & ſi le peuple & toutes les provinces qui ſentoient & prevoyoient de loing ceſte pacification devoir eſtre le fondement de leur liberté & la reſtitution de leurs anciens privileges, ne les euſſent comme d'une voix contraints à la conclurre.

Le Sieur de Haulſi vient en Zéelande pour demander ſecours au Prince pour le ſiege du Chaſteau de Gand.

Et d'autant, Meſſieurs, que ſouvent en ceſte execrable proſcription & en leurs petits ineptes livres diffamatoires & lettres clandeſtines, ils m'objectent que je l'ay rompuë & violée: voyons comment ils l'ont maintenuë de leur part. Elle ne fut pas ſi toſt jurée, que le Sieur de Haulſi, ſuivant voſtre commandement fit pluſieurs voyages en Zéelande vers moy, pour obtenir ſecours d'hommes & de munitions de guerre, pour le ſiege du Chaſteau de Gand, l'un des nids de la tyrannie Eſpaignole, ce qu'il impetra. Mais un

quidam

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

,, quidam indigne de ſa race & de ſon pays ne ſe peut contenir, ains au meſme
,, temps commença à vomir ſon venin, chargeant de blaſme ledit Sieur en re-
,, compenſe d'un ſi bon ſervice, & qui a eſté la vraye porte à la liberté du pays,
,, Comté de Flandres, & nommement de la ville de Gand, ſi long temps au-
,, paravant tyranniſée: & ne tint pas audit Sueveghem, au Comte de Reux,
,, Mouqueron, & autres, que les Eſpaignols tous ſanglants encores du maſſacre
,, d'Anvers & chargés des deſpoüilles des bons Bourgeois, ne fiſſent une pareille
,, execution en la ville de Gand, qu'ils avoient faicte en la tres-renommée ville
,, d'Anvers, ce qu'ils euſſent executé (ainſi que les lettres de Rhoda & autres
,, en font foy) ſans ledit ſecours. Voila comment lors que la trompette ſon-
,, noit pour la Pacification de Gand, ces gens de bien commençoient à la
,, rompre.

Venuë de Dom Jean & les trames & menées avec les Partiſans Eſpaignolliſés.

,, Là deſſus arriva Dom Iean, & quoy que mon ennemy veuille icy falſifier
,, & deguiſer, n'ay-je pas encores les lettres ſignées de la main du Roy, & d'un
,, des Secretaires de ſon eſtat, & cachettées de ſes armes, qui font foy de la
,, charge donnée à Dom Iean? n'ont elles pas eſté publiées à tout le monde?
,, s'eſt il encores trouvé Eſpaignol ſi impudent qui ayt oſé les debattre? Par
,, icelles nous avons cogneu, que toute la difference entre Dom Iean, le Duc
,, d'Alve & Louys de Requeſens eſtoit, qu'il eſtoit plus jeune & plus ſot que
,, les autres, & qu'il ne pouvoit pas ſi long temps cacher ſon venin, diſſimuler
,, ſes charges, & retenir ſes mains brillantes du deſir de les tremper en noſtre
,, ſang. Ie ne vous en feray icy, Meſſieurs, aucun recit; car elles ſont cognuës
,, aux petits enfans, & toute la terre en eſt abbreuvée. Combien donc que ces
,, choſes fuſſent miſes en lumiere devant tout le monde, combien que les pa-
,, cifieurs le cogneuſſent, le ſçeuſſent, toutesfois la haine inveterée contre ce
,, pauvre peuple eſtoit ſi grande, ils eſtoient ſi accouſtumés d'ayder à ceux qui
,, opprimoyent vos privileges, ſervir à la tyrannie leur eſtoit tellement paſſé en
,, nature: que comme Sangliers eſcumants de rage, ils viennent eux meſmes
,, ſe lancer dedans l'eſpieu du cœur ſanguinaire de Dom Iean, accordent avec
,, luy contre mon advis, de ceux de Hollande & Zéelande, contre leur ſerment
,, donné à la Pacification de Gand. Et puis ceux-cy m'oſent objecter la Paci-
,, fication & mon ſerment, comme ſi ces liens ne fuſſent appreſtés que pour me
,, tenir & Meſſieurs de Hollande & Zéelande entravés, cependant que ces bons
,, & loyaux Pacificateurs, ayants rompu toute obligation de loix, de loyauté
,, & fidelité, euſſent une licence de faire, commettre & perpetrer tout ce que
,, leur cœur deſloyal leur ſuggeroit? Ils ont fait promettre (ce diront-ils) à
,, Dom Iean de faire retirer les Eſpaignols: comme ſi tout noſtre accord &
,, alliance giſoit en ce ſeul point. Mais devant que conclure avec Dom Iean,
,, ne devoient-ils pas me remettre en mes gouvernements, en mes biens, me
,, reſtituer mon fils qui eſtoit du nombre des priſonniers? Y ont-ils ſeulement
,, penſé, combien que pluſieurs d'entre eux luy eſtoient parents? Rien de tout
,, cela: car le but eſtoit bien autre, comme ils le monſtrerent aſſés par tant de
,, conſultations qu'ils firent, pour trouver le moyen de m'opprimer, aſſubjectir
,, la Hollande & Zéelande, cognoiſſants que j'eſtois encore ſeul audit temps
,, avec les Eſtats deſdits pays, qui empeſchions ouvertement leurs pernicieux
,, deſſeings, qui eſtoient d'entrer en la place des Eſpaignols, exercer pareille
,, tyrannie que les Eſpaignols, mais comme il leur ſembloit avec plus de puiſ-
,, ſance & authorité, & auſſi pour eſtre en leurs pays, avec plus d'impunité: je
,, me rapporte de cecy aux inſtructions données à ceux qui vindrent traicter
,, avec moy à Sainćte Geertrudenberge, deſquelles je feray apparoir s'il en eſt
,, beſoing. Au meſme temps ils envoyerent vers la Royne d'Angleterre, pour
,, l'abbreuver de toutes choſes faulſes, & pour l'induire à s'armer contre moy &
,, Meſſieurs les Eſtats de Hollande & Zéelande: mais la cognoiſſance qu'elle
,, avoit de la verité, & la prudence ſinguliere de laquelle elle eſt doüée, luy firent
,, prendre toute autre reſolution qu'ils n'avoient eſperé. Bref, ils machinerent
tout

Fallite fallentes ex magna parte profanum ſunt genus: in laqueos quos poſuere cadant. Ovid. 3. de arte.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. tout ce qu'ils peurent pour remettre ſus, les meſmes practiques des Eſpaignols, & voila, Meſſieurs, quelle a eſté leur obſervation de la Pacification de Gand dés le commencement. Et quant aux Eſpaignols que Dom Jean leur diſoit avoir renvoyés, ils voyoient (au moins s'il leur reſtoit quelque peu de lumiere, car ils n'avoient faute d'advertiſſemens) que les uns s'amuſoient en Luxembourg, les autres en Bourgoigne, les autres en France ſoubs l'ombre de la guerre civile qui y eſtoit reſuſcitée, en attendant le mot du guet, pour revenir en un inſtant, comme auſſi ils firent. Ce neantmoins ils ſçavoient que Dom Jean retenoit quatorze mille Allemans des vielles bandes, qu'il tenoit en garniſon és villes principales du pays, qu'il traictoit à Malines avec leſdits Allemans, qu'il leur diſoit d'un, & à vous, Meſſieurs, d'autre, retiroit le Chaſteau d'Anvers d'entre les mains du Duc d'Arſchot & du Prince de Chimay ſon fils, le laiſſoit entre les mains de Treſlon. Ils voyoient dis-je ces choſes, & neantmoins y aydoient & favoriſoient, & encores ils diront qu'ils gardoient la Pacification de Gand.

Les Eſpaignols licentiés par Dom Jean pour retourner.

Quatorze mille Lantzknechts laiſſés en garniſon és villes principales, par Dom Ieã.

Car quant à ce que mon ennemy dit, que Dom Jean l'avoit jurée, je confeſſe d'advantage, que le Roy meſmes l'a promiſe, qui le rend d'autant plus convaincu: car au meſme temps il commandoit à Dom Jean de la rompre, ainſi qu'il appert par ſes lettres. Et quant à Dom Jean, il eſt vray qu'il l'a promiſe & jurée, mais ce fuſt avec une condition, qu'il avoit predit en preſence meſmes d'aucuns de vos Deputés y debvoir adjouſter, à ſçavoir juſques à ce qu'il s'en repentiroit: laquelle condition eſcheut bien toſt aprés: Car ce jeune homme eſtimant eſtre au deſſus de ſes affaires, & avoir entre ſes mains (à raiſon des garniſons Allemandes & pluſieurs traiſtres à leur patrie) les meilleures villes, ſe ſaiſit (non ſans faire un tort indigne à la Royne de Navarre) du Chaſteau de Namur, lieu qui luy ſembloit propre & neceſſaire pour faire repaſſer les Eſpaignols; Mais auſſi toſt par la rendition du Chaſteau d'Anvers qui vous fuſt faite, il ſe trouva un peu loing de ſon compte, ce qui luy fiſt perdre pour un temps beaucoup d'amis, qui commencerent auſſi toſt à changer de robbe: & fuſt rendu Dom Jean ſi perplex, qu'il n'euſt autre recours, ſinon ayant corrompu aucuns de vos propres Deputés, de gaigner le temps, & vous amuſer par une eſperance fardée de paix.

Dom Iean avoit juré la Pacification de Gand.

Quacumque arte verborum quis juret, Deus tamen qui conſcientiæ teſtis eſt; ſic illud accipit, ſicut ille cui juratur, intelligit. Iſidor. lib. 2. de Sum. bon.

Et pleuſt à Dieu, que dés lors vous n'euſſiés eſté empeſchés, Meſſieurs, par ces bons obſervateurs de la Pacification de Gand, de croire mon conſeil: car par une bien petite armée nous pouvions eſtre quites de Dom Jean, de ſes Eſpaignols & adherens, & de tant de calamités qui ont enſuivy.

Je voudrois donc encores icy ſçavoir, Meſſieurs, ſi lors Dom Jean gardoit ceſte Pacification & ſon union ſi ſolemnelement jurée (comme ils parlent) qu'il avoit faite avec ces Eſpaignoliſés. Et pourquoy me viendra-il reprocher la Pacification de Gand, celuy qui nous a fait declarer par le Sieur de Selles, qu'il ne la vouloit garder. Jouyra-il à mon prejudice d'un privilege auquel luy meſmes renonce? Et quant tout eſt dit, ce n'eſt point avec luy, que moy & les Eſtats de Hollande & Zéelande avions contracté: c'eſt avec vous, Meſſieurs. Que ſi aprés tant de ruptures de la Pacification & en tant de ſortes, aprés que contre ladite Pacification ils ont extermine des villes, des meilleurs Bourgeois, alleguants contre eux choſes faulſes & meſchantes: ſi donc aprés ces choſes, Meſſieurs, vous avés jugé que pour voſtre ſeureté vous deviés amplifier aucuns des articles, les changer, voire quand ainſi ſeroit que vous les auriés voulu du tout rompre, reſcinder, & revoquer: qui eſt-ce qui vous en pourroit accuſer, ſi vous avés uſé de ce qui eſtoit voſtre, comme vous l'auriés trouvé convenir à voſtre bien, ſinon celuy qui ſe vouloit ſervir de ſon ſerment cõme d'un rets pour vous ſurprendre? Car quant à ce qu'ils diſent, que de ma part y a eu changement, ores qu'il fuſt vray, ſi eſt-ce que je n'y avois plus d'obligation pour le regard des contractans avec moy, puis qu'ils l'avoient en tant de ſortes violée: & puis que de voſtre part eſtoit trouvé convenir,

Et c'eſt luy ſeul qui l'a rompuë.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

,, que le changement ſe fit, vous aviés autant d'authorité & puiſſance d'en di-
,, ſpoſer, qu'un Seigneur a de droict ſur ſon heritage : car la Pacification eſtoit
,, voſtre, de laquelle vous pouviés uſer à voſtre plaiſir.

,, Mais il a tant de fois eſté remonſtré & de bouche & par eſcrit, que rien n'y
,, a eſté violé, qu'il n'eſt beſoing que j'employe d'advantage le temps à le vous
,, declarer. Seulement je diray, qu'il eſtoit bien defendu à ceux de Hollande
,, & Zéelande, de rien innoüer en ce pays : mais que les autres Eſtats en leurs
,, Provinces ne peuſſent pourvoir par quelque condition à leur ſeureté, il ne ſe
,, trouvera point qu'il y ayt une telle obligation, ce que par la lecture de l'arti-
,, cle onzieſme & douzieſme ſe peut voir & cognoiſtre manifeſtement. Et de
,, fait, ſur la confection de ladite Pacification, comme un de ceux qui eſtoy-
,, ent deputés de noſtre part, remonſtra à quelqu'un des principaux de l'autre,
,, que telle choſe pourroit advenir, & pourtant qu'il euſt eſté meilleur d'ac-
,, corder quelque liberté pour les ſubjects des Provinces pour leſquelles ils
,, contractoient: on luy reſpondit, qu'il ne ſe falloit donner peine de telles cho-
,, ſes, & que ceux de Brabant, Flandres, & autres pays ne demanderoient ja-
,, mais changement en l'eſtat de la Religion. Que ſi maintenant ils ont eſté
,, trompés, pourquoy eſt-ce que furieuſement ils s'addreſſent à moy ? Je leur
,, apporte auſſi la meſme reſponce pour le fait du changement ſurvenu en
,, quelques villes de mes Gouvernements : Car je puis bien aſſeurer devant
,, Dieu, que je n'y ay donné aucun advis ni conſentement, & que pluſieurs cho-
,, ſes y ſont ſurvenuës qui ne me plaiſoient pas, comme auſſi en Flandres. Mais
,, je leur maintiens, s'il y a eu quelque inſolence militaire, que ce n'eſtoient que
,, roſes au prix des intolerables excés faits par eux : & pour le moins il n'y a
,, point eu d'infidelité, ni de trahiſon & intelligence avec l'Eſpaignol de noſtre
,, part, comme il y a eu de celle des ennemis.

Et non le Prince, les EſtatsGeneraux, & ceux de la Religion.

,, Car n'ont ils pas à main armée commencé une guerre contre leur foy &
,, leur promeſſe, aſſailli leurs Confederés, quand nous eſtions à deux jours prés
,, de donner bataille à nos ennemis, n'ont-il pas pourſuivy l'execution de leur
,, complot & conjuration contre leurs Confederés, & leur defection au
,, temps que la bonne ville de Maeſtricht eſtoit aſſiegée ? Que s'il y a en
,, ce monde acte deteſtable, eſt-ce point ceſtuy-cy ? Lors que vous vous
,, attendiés aux forces de vos Confederés, pour ſecourir une bonne ville aſſie-
,, gée, avec laquelle ils avoient alliance jurée, de laquelle ils ne pouvoient ſe
,, plaindre en façon aucune, ou à tort ou à droict ; lors dis-je non ſeulement
,, ils vous abandonnent, mais ils vous font la guerre, le plus chaudement
,, qu'ils peuvent. On raconte que Suffetius fut tiré à quatre chevaux pour
,, n'avoir bougé & s'eſtre rendu ſpectateur lors que Tullus Hoſtilius ſon con-
,, federé combattoit. Quels gibets donc, quels ſupplices, pourroit on in-
,, venter qui fuſſent ſuffiſants pour chaſtier ceſte perfidie & perduellion ? Et de
,, qui ? De ceux-là, Meſſieurs, qui avoient auparavant mis la main ſur le
,, Comte de Mansfelt, Viglius, Fonc, Aſſonville, Berti & autres du Conſeil
,, d'Eſtat, lors que je n'eſtois encores lié ſi eſtroitement avec eux que depuis
,, j'ay eſté, & n'eſtois paſſé encores en Brabant ; de ceux-la dis-je qui par telle
,, apprehenſion avoient donné à cognoiſtre à tout le monde, le jugement
,, qu'ils faiſoient des geſtes du Roy & de ſon Conſeil : vous laiſſant juger, Meſ-
,, ſieurs, quel grand diſcours il y a en telles gens, qui ne peuvent prevoir nous
,, faiſants la guerre, qu'ils aiguiſent les eſpées de ceux qu'ils ont fait priſonniers,
,, pour leur lever la teſte.

Commencement de la guerre des Malcontents, lors qu'on eſtoit à deux jours prés de chaſſer Dom Ieã.

Et leurs mauvaiſes actions examinées.

,, Ils diront que je ne me ſuis pas rendu ennemy de ceux de noſtre party qui
,, ont paſſé les bornes. Vrayement je n'ay point approuvé les excés d'aucuns.
,, Mais penſent ils que je ſois ſi imprudent pour leur faire plaiſir, de donner
,, ouverture à la ruine du pays, & faire Eſcovedo Prophete ? Ont ils jamais
,, ouy qu'un ſage pere ayt pour le contentement de ſon ennemy cerché la ruine
,, de ſes enfans ? ains c'eſt ſon debvoir de corriger les fautes, & en les amendant

conſerver

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. conſerver ſa famille : Mais Bours, Montigni, & autres, ne ſçavent-ils pas les debvoirs que j'ay faicts pour remettre tout en bon ordre ? ont-ils oublié les articles accordés tels qu'ils les ont demandés & qu'ils ont depuis violés contre leur ferment ? C'a donc eſté rage, folie, ambition, haine contre la religion, envie de dominer qui a tranſporté leurs cœurs, iceux agités comme de fureur, & qui les a premierement eſmeus de ſe couvrir du manteau de la Pacification de Gand : Car je ſçay, Meſſieurs, la peine en laquelle ils furent pour donner couleur à leur entreprinſe, & qu'un ſimple Capitaine en ce conſeil leur fit ceſte ouverture, qui fut incontinent ſuivie.

Ie ſçay que pluſieurs trouveront nouveau, qu'enfans de bonne maiſon, iſſus de tels peres, ſe ſoyent tant oubliés que d'aſſembler tant de reproches ſur leur race, & aucuns penſeront n'eſtre croyable que jamais il eut peu ſe trouver une telle inconſtance en eux:&ne puis encores de ma part que je n'en ſois marri, pour la bonne amitié & l'honneur que j'ay porté à leurs peres, & le deſir que j'ay eu de les voir advancés en toute vertu, honneur & reputation (ce qu'ils pouvoient faire, s'ils euſſent ſeulement ſçeu patir un peu de temps, & porter une partie de la calamité de leur patrie) & deſirois bien encores qu'ils peuſſent eſtre ſi ſages, que par une bonne repentance ils amendaſſent le paſſé.

Mais affin que je ne parle beaucoup de leurs actions particulieres, qui ne ſont pas expoſées en la veuë de tout le monde, qui ſont toutesfois pleines de legereté:ſi on vient à conſiderer ce qui eſt cognu d'un chaſcun, & mis devant les yeux de tout le monde, qui eſt ce qui ſe pourra aſſés eſmerveiller de l'inconſtance & vanité de leurs reſolutions ? Ils ſervent le Duc d'Alve & le grand Commendador comme valets, ils me font la guerre à toute outrance: peu aprés,ils traictent avec moy, ils ſe reconcilient, les voila ennemis des Eſpaignols. Dom Iean revient : ils le ſuivent,ils machinent ma ruine. Dom Iean faut à ſon entreprinſe du chaſteau d'Anvers : ils le quittent incontinent, ils m'appellent. Ie ne ſuis pas ſi toſt venu, que contre leur ſerment, ſans en communiquer ni à vous,Meſſieurs,ni à moy, ils appellent Monſeigneur l'Archiduc Matthias. Eſt-il venu, ils voyent qu'ils ne peuvent venir à leur but,ils le laiſſent,& ſans l'advertir vont querir Monſeigneur le Duc d'Anjou,ils l'ammenent, ils luy promettent merveilles; ils voyent qu'ils ne le peuvent amener à ce point de ſe rendre chef contre vous, Meſſieurs, & contre ceux de la Religion ; ils le delaiſſent, & ſe joignent au Prince de Parme.

Y a-il flots de la mer plus inconſtants, Euripe plus incertain, que les conſeils de telles gens, qui penſent eſtre ſi haut aſſis, tant eſlevés & ſi affermis, qu'il leur ſoit loiſible de ſe jouër ainſi de Princes de telle part ? Si donc ils ont fait telles choſes, comme il eſt cogneu à tout le monde, croyés qu'il n'y a rien ſi leger & ſi vain, qu'ils n'entreprennent. Et que peuvent-ils faire plus enorme, que d'avoir conſenti à ceſte laſche Proſcription qui eſt baſtie contre la teſte de celuy qui leur a garanti la leur, a faict reſtituer les biens aux principaux d'entre eux ? Et croyés, Meſſieurs, que ce n'eſt pas la fin : car ſi bien toſt ils ne ſe recognoiſſent (ce que je deſire) vous les verrés encores changer de cheval & de ſelle plus de dix-fois, devant que ceſt affaire ſe deſmelle.

Objection au Prince, qui declare comme quoy il a accepté l'eſtat de Gouverneur de Brabant & de Lieutenãt general,

Quant à ce qu'on m'objecte *Que je me ſuis faict eſlire par force & tumulte Gouverneur de Brabant*, il vous ſouvient, Meſſieurs, que jamais je ne vous en ay parlé,& que je ne vous en ay aucunement ſolicités : au contraire, vous avés memoire de la grande reſiſtance que je fis & de mes remonſtrances au contraire : & meſmes quant à l'eſtat de Lieutenant general,que j'en voulus avoir l'advis & le conſentement des chefs qui eſtoient en l'armée, & laquelle bien toſt aprés fut miſe en route (je ne dis point maintenant par la faute de qui) lequel ils m'envoyerent, comme encores je l'ay ſigné de leur main. Que ſi aucuns du peuple advancerent ceſte election, encores que ce ne fut à ma

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

priere ni ſollicitation, toutesfois je ſuis contraint de confeſſer qu'ils eſtoient plus ſages & mieux prevoyants les affaires de ce pays que je n'eſtois lors; car ils entendoient bien, laiſſant le maniement des affaires & l'adminiſtration de la choſe publique entre les mains de ces Eſpaignoliſés, que c'eſtoit baſtir ſur un ſable mouvant & peu ferme pour y aſſeoir un tel edifice. Il eſt auſſi peu vray ce qu'ils diſent, que par les tumultes de Gand j'ay eſté eſleu Gouverneur de Flandres: car c'eſt une vraye ignorance de nos affaires, parce que les quatre membres ont fait election de moy, non une-fois, mais pluſieurs, non point durant les tumultes, mais depuis les choſes bien pacifiées, l'ont pluſieurs-fois pourchaſſée, tant envers vous qu'envers moy, & juſques à preſent je ne l'ay voulu accepter.

Et refuſé le Gouvernement de Flandres qui luy a eſté offert.

Ie ne penſe pas auſſi, Meſſieurs, qu'il ſoit raiſonnable que je reſponde des moyens levés par vous, & qui ont eſté adminiſtrés ſuivant vos advis, ſous voſtre authorité, par vos Treſoriers, Commis, & Recepveurs, ſans que j'en voye jamais un denier, ni moy ni les miens. Mais s'il convient en donner blaſme à quelqu'un, eſt-ce pas à l'ennemy, lequel vous contraint cercher moyens pour vous defendre? & ſi luy pour faire du mal, exercer tyrannie, opprimer voſtre liberté, fait de ſi grandes & exceſſives deſpenſes: pourquoy pour bien faire, pour reprimer le tyran, conſerver vos privileges, voſtre liberté qui ne peut eſtre evaluée, ne ferés vous quelque deſpenſe? Que s'il eſtoit queſtion d'expoſer tout ce que nous avons juſques à la derniere maille, juſques à la derniere goutte de noſtre ſang, que ferions nous à quoy nous ne ſoyons tenus & obligés? & dequoy nous n'ayons tant de beaux exemples és hiſtoires anciennes tant des eſtrangers, que de nos braves & vaillants predeceſſeurs & anceſtres? Mais tant s'en faut qu'il faille deſiſter, qu'au contraire puis que nous voyons ce qui les picque, c'eſt ce ſur quoy nous nous debvons d'advantage evertuer.

Ne veut reſpondre des deniers levés par les Eſtats, & comment ils ſont diſtribués.

Car de reſpondre à ce qu'il dit, que j'en ay fait empriſonner & tuer aucuns de ceux qui ont contredit aux contributions, je ne penſe pas qu'il ſoit beſoing de leur reſpondre devant vous, Meſſieurs, qui cognoiſſés que ce ſont evidentes calomnies, & qui ſçavés que j'ay plus eſté blaſmé de ma trop grande douceur & patience à tolerer pluſieurs eſprits malings, qui par leur artifices & ſecretes menées rerardoyent nos affaires, que je ne ſuis accuſé de mon ennemy de ma rudeſſe. Que ſi ce qu'ils m'objectent eſtoit vray, il y en a pluſieurs qui parlent aujourd'huy bien haut, à qui on auroit bien couppé le filet: & toutesfois je ne me repens point encores d'en avoir ainſi uſé, & me reſioüiray touſiours d'avoir plutoſt voulu recepvoir un tort, que de l'avoir voulu faire, ne doubtant point que Dieu qui eſt juſte Juge, ne face tomber ſur la teſte de ces traiſtres & deſloyaux, qui mangeoient le pain avec nous & eſtoient participants de nos conſeils, & neantmoins à preſent ſont en leur conſeil, le ſalaire de leur meſchanceté, comme deſia la vengeance les pourſuit d'une inquietude perpetuelle & agitation de l'eſprit.

Et ſe purge des calomnies qu'on luy objecte en iceux.

Quant à la negociation du Sr. de Selles, laquelle a eſté recognue plaine de tromperies & de diſſimulations, c'eſt à vous, Meſſieurs, qui avés ſi prudemment deſcouvert ſes fraudes, & qui luy avés fait cognoiſtre, que ceux qui n'ont point veu l'Eſpaigne ne ſont point pour cela des beſtes comme luy & ſes ſemblables l'eſtiment, c'eſt vous dis-je contre qui s'addreſſe ceſte accuſation. Ie confeſſe que j'ay eſté de meſme advis que vous, qu'il ne le falloit croire non plus qu'un affronteur & trompeur, & qu'un inſtrument choiſi pour mettre tout en diviſion: Car ce qu'il me diſoit que j'eſtois tant en la bonne grace du Roy, qu'il n'y a Seigneur de pardeça duquel il eut meilleure opinion que de moy, qu'il me vouloit tant employer; me fayſoit de plus en plus penſer, qu'on eut bien eu affaire de ma teſte, ſi j'en euſſe voulu faire tel marché que ceſt Eſpaignolizé me vouloit perſuader. Ie confeſſe dis-je que j'ay eſté de l'opinion meſme que vous avés eſté & avés tres-prudemment

Explique la negotiation du Sieur de Selles.

reſollu,

1580. reſollu, à ſçavoit ſuivant l'exemple de ce ſage Capitaine, de boucher vos oreilles à ces Sirenes d'Eſpaigne. Mais que dis-je que j'ay eſté de ceſt advis? ces miſerables qui ont conſenti à ceſte maudite Proſcription n'y ont-ils pas auſſi reſiſté comme moy? les meſmes Magiſtrats qui ont fait publier ceſte Proſcription, n'ont-ils pas auſſi rejetté le Sieur de Selles & toutes ſes bourdes?

Le changement des Officiers Catholiques.

Ce qui eſt aſſés ſuffiſent pour reſpondre à ce qu'ils touchent du *changement des Officiers Catholiques*: & pleuſt à Dieu que j'euſſe eu le pouvoir, ou que par la precipitation d'aucuns, je n'euſſe pas eſté empeſché de procurer le changement par tout: car il ne ſeroit pas enſuivy un tel deluge de maux qu'on a veu, à raiſon de la disjonction des Provinces, & lequel eſt à craindre qu'il n'accroiſſe de jour en jour à la ruine generale du pays: pour le moins j'eſpere que ſi ces Provinces qui nous ont ſi laſchement abandonnés ne ſe repentent d'une telle faute, qu'elles ſentiront perſonne n'eſtre jamais mieux chaſtié pour un meſchant conſeil, que ceux qui l'ont premierement donné. Et ſur ce point, je ne me mettray pas en peine de reſpondre à ceſte calomnie, que j'ay mis en charge leſdits officiers *par mon authorité privée*, veu que par tout où j'ay aſſiſté au changement de la Loy, j'y ay ſeulement executé la charge qu'il vous a pleu m'en donner, & comme voſtre commis & deputé, n'y faiſant rien contre les loix & privileges. Bien confeſſeray-je, que j'ay cerché le plus que j'ay peu, à y introduire gens de bien, gens d'honneur, de bonne conſcience, & ſur tout amateurs de la patrie. Mais je ſçay bien ce qui les poingt, c'eſt que je n'y ay pas volontiers favoriſé ceux qu'ils avoient à leur cordelle, gens ſans foy, ſans pieté envers leurs pays, gens ſanguinaires, & eſclaves de leur tyrannie.

C'eſt-ce, Meſſieurs, qu'ils appellent confuſion, à ſçavoir le reglement de noſtre Republique ſelon nos loix, leſquelles ſont auſſi contraires à leurs intentions barbares que le jour eſt à la nuict. Meſmement, Meſſieurs, il n'eſt grand beſoing de reſpondre à telles objections, quand noſtre propre ennemi y reſpond aſſés: Car quels eſtoient les Officiers, deſquels ils diſent que nous ſommes defaicts? *Ils eſtoient* (diſent ils) *bien affectionnés au Roy*, qui eſt autant à dire que bons ennemis du pays: & par cela, Meſſieurs, vous entendés que ç'a eſté tres-bien fait de les changer en pluſieurs endroits.

L'authorité qu'on dit qu'il a envers le peuple.

Ils me reprochent *le grand credit que j'ay entre le peuple*. Tant s'en faut que j'en aye honte, que je ſuis bien marri que je n'en aye encores d'avantage, c'eſt à dire que je ne ſçache bien leur perſuader ce que je leur ay ſi ſouvent mis en avant, tant de bouche que par eſcrit: car il y a long temps que j'aurois avec l'ayde de Dieu nettoyé le pays de ces ordures d'Eſpaigne. Mais s'ils ſont tels qu'ils ſe diſent, & ſi je ſuis tel qu'ils me deſcrivent (car pour leur faire plaiſir je leur veuil accorder ce poinct) il faut neceſſairement qu'ils confeſſent leurs tyrannies & cruautés avoir eſté exceſſives en toutes ſortes) pour avoir encouru une haine univerſelle de tout le peuple, qui leur eſtoit auparavant ſi affectionné, & a eſté ſi loyal à leurs predeceſſeurs & à eux meſmes avant tels excés commis. Et au contraire, ſi le peuple m'a choiſi volontairement pour eſtre aſſerteur de ſa liberté, que peut-on dire autre choſe? que diront les nations eſtranges? que dira la poſterité, ſinon que le peuple a jugé qu'il y avoit quelque choſe en moy digne de faveur & amitié? & en eux quelque choſe digne d'une extreme haine? Ie leur confeſſe donc que je ſuis & ſeray toute ma vie populaire, c'eſt à dire que je pourſuivray, je maintiendray, je defendray voſtre liberté & vos privileges. Voyés comment ces ſages cerveaux ſont deſpourveus de ſens commun, & comment lors qu'ils me penſent blaſmer, ils me loüent. Il eſt vray qu'eſtans cinq ou ſix teſtes mal-adviſées enſemble, ennemies de voſtre liberté, deſquels les conſeils, penſées & ſecretes cogitations ſont toutes tenduës à cercher les moyens de vous aſſubjectir à leur tyrannie, qui ſeroit plus cruelle & pour le moins plus indigne & plus

» ſervile que n'eſtoit l'Eſpaignolle. Ils meſurent la cervelle de tout le monde à
» l'aulne de leur entendement, & penſent que chaſcun trouvera mauvais ce
» qu'eux jugent eſtre tel : mais quand le tout ſera peſé en la balance commune,
» alors ils trouveront qu'ils ſe ſont grandement meſcomptés : Car celuy qu'ils
» jugent indigne de vivre pour ſervir au bien de la choſe publique (car qu'eſt-
» ce autre choſe le bien public que le bien du peuple?) ils le rendront par leur
» folie d'autant plus honnoré, que le peuple eſtimera d'advantage celuy qui le
» maintient, que celuy qui le veut oppreſſer.

L'eſtime qu'il a touſiours fait de la Nobleſſe.

» Je ne puis auſſi aſſés m'esbahir, de ce qu'ils ont oublié ce que tant de pe-
» tits mauvais eſcrivains ont menti en leurs ineptes libelles diffamatoires, que
» je hay la Nobleſſe. Car commenceray-je ceſte haine par moy-meſme, mes
» parents & amis, qui ſommes (Dieu mercy) tous de race Noble & Illuſtre, ſi
» ancienne & de telles richeſſes & dignités, que je ne crains pas, que pluſieurs
» de mes ennemis puiſſent à bon droit ſe preferer à noüs, & s'en trouvera peu
» qui nous puiſſent eſgaller : Mais l'experience a monſtré ſi je ne fais pas ce qui
» eſt en ma puiſſance pour l'avancement des Nobles. Que ſi j'ay de long temps
» preveu qu'aucunes teſtes ambitieuſes qui nous ont depuis delaiſſés, ſe vou-
» loyent emparer des gouvernements & charges, pour abandonner par aprés le
» pays, & faillir à leur ſerment : ſi j'ay dis-je cognu leur legereté, vanité, & in-
» conſtance, leur affection tendante à la tyrannie, pourtant je ne les ay voulu
» favoriſer, & par ce moyen j'ay aydé à conſerver la meilleure, plus grande &
» plns ſaine partie de noſtre Eſtat; je n'ay pas pour cela haï ou meſpriſé la No-
» bleſſe, mais j'ay voulu par bon conſeil venir au devant de la ruine du pays, qui
» eut peu enſuivre. Si leurs peres qui eſtoient plus ſages, plus vaillants & plus
» vertueux qu'ils ne ſont, & avec leſquels j'ay veſcu en ſi bonne amitié, ſi dis-je
» ils vivoyent encores, ils mourroient de deſplaiſir, voyants une race forlig-
» nante de la conſtance & vertu de leurs anceſtres, qui ont veſcu ſi honorable-
» ment & ſans reproche : s'ils voyent dis-je qu'il n'y a aujourd'huy pays auſ-
» quels ils ne ſoient tenus pour gens inconſtans & grands Marchands : s'ils
» voyent meſmes les Eſpaignols auſquels ils ſervent, le Cardinal qui eſt leur
» pivot, ſur lequel tourne leur moulin, ſe jouër d'eux comme à la pelotte, en
» faire comme des enfans, les mener par le nez comme beſtes, & les entretenir
» juſques à ce qu'il ſoit temps de redemander ſes ſtatues, inſtruments, tappis,
» & autres meubles qu'ils ont deſrobés, & juſques à ce qu'ils ſoient aſſés en bon
» point pour eſtre menés à la boucherie ; ainſi que meſmes il appert par ſes
» propres lettres eſcrites de ſa propre main, que vous avés veuës, Meſſieurs, &
» recogneuës.

Le Cardinal eſcrit à Morillon qu'il n'eſt pas temps encores de faire rendre compte à Bours & à autres.

» Et d'autant que mon ennemy, comme s'il ſe deffioit de ſon authorité, &
» qu'il fut en doubte ſi la peſanteur de ſes tiltres ſeroit ſuffiſante pout m'acca-
» bler, vient encores à y vouloir conjoindre celle de l'Empereur, & d'aucuns
» de Meſſieurs les Electeurs Eccleſiaſtiques, *Diſant qu'ils auroyent propoſés ar-*
» *ticles ſi raiſonnables que tout homme de bon jugement les juge eſtre tels.* Il ne
» ſçauroit en un mot, Meſſieurs, mieux dire que vous, que dis-je vous? mais
» tous les habitans de ces pays, qui ont d'une voix rejetté leſdits articles comme
» impertinents, captieux & deſraiſonnables ; eſtes ſans jugement & deſpour-
» veus de raiſon. Mais à qui feront-ils croire, qu'un peuple battu de ſi longue
» guerre, qui ne peut eſtre ſans ſans un million d'inconveniens, rejette une paix
» ſi elle eſt raiſonnable? que des bons, voire trop bons ſubjects, trop patients,
» refuſent de s'accorder à leur ſuperieur, ſinon quand ils voyent que tels ac-
» cords ſont amorces pour les ſurprendre? que telle paix eſt pire que guerre?
» & que le doux miel d'une langue eſt plus à doubter que le fer aceré des glai-
» ves? Il peut eſtre que l'Empereur qui eſtime une telle condition & eſtat eſtre
» propre en ſes terres patrimoniales, a opinion qu'elle ſeroit auſſi propre par-
» deça, l'Empereur eſt adverty de noſtre eſtat par nos ennemis, par les traiſtres
» qui eſtoient parmy nous, & qui ſoubs couverture de legation à Cologne

Le Prince examine le traicté de Cologne.

eſſayoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. eſſayoient de ruiner vos affaires : l'Empereur informe les autres Princes, qui s'y repoſent eſtimans ce qui vient de ceſte part, eſtre oracle. Mais vous, Meſſieurs, qui cognoiſſés le fonds de l'eſtat de ces pays, les commodités, les vrayes cauſes du maintien ou de la ruine d'iceluy, qui y avés à perdre, qui eſtes obligés par tous droicts à la conſervation d'iceux, en avés jugé autrement : tout le peuple en a eſté conſulté, le peuple unaniment a rejetté telles conditions comme par trop deſraiſonnables, & non en une ville ſeule, mais en toutes. Il eſt vray que nous avions ſupplié la Majeſté Imperiale, le Roy de France, la Royne d'Angleterre & Roy de Portugal, d'interceder pour nous affin qu'ou nous accordaſt une bonne paix. Mais prendre cela comme ſi nous nous eſtions ſubmis à eux, nous ne penſons pas qu'aucun homme ſage le penſe.

Et dit qu'il n'a empeſché la communicatiõ au peuple des articles de ceſte paix.

Et quant *à la defenſe qu'ils diſent avoir eſté faicte de la publication deſdits articles*, voſtre patience & debonnaireté debvroient plutoſt eſtre grandement loüées, quand vous n'avés point fait punir exemplairement ceux qui ont eſté ſi temeraires de les publier ſans voſtre congé. Et tant s'en faut que nous ayons craint, qu'ils fuſſent communiqués & divulgués, qu'au contraire on les a faict imprimer avec les declarations de leur nullité, & ont eſté envoyés par toutes les Provinces & villes pour eſtre deliberés, & pour avoir l'advis & reſollution de tous, comme vous l'avés raportée uniforme : mais il y a beaucoup à dire, ſi quelque choſe ſe communique par ordre, par voye de droict, & par l'authorité de ceux qui en ont puiſſance, ou bien quand de petits eſpions ſement à la deſrobbée parmy le peuple les livrets, quand aucuns de ceux qui eſtoient envoyés à Cologne pour voſtre ſervice, font courir ſoubs main ce qu'ils avoient negocié avec l'ennemy, auquel ils vous trahiſſoyent & la Patrie, comme il appert plus amplement par leurs propres lettres, dequoy je ne parleray plus avant, d'autant que le tout eſt mis en lumiere, & eſt à la veuë d'un chacun.

Parle de l'Union des Provinces faite du tẽps de la ſeparatiõ d'Artois & de Hainault à Utrecht.

Ils trouvent merveilleuſement mauvaiſe l'union des Provinces faictes à Utrecht. Pourquoy? parce que tout ce qui nous eſt bon, leur eſt mauvais, que ce qui nous eſt ſalutaire leur eſt mortifere. Ils avoient miſe toute leur eſperance ſur une deſunion : ils avoient practiqué quelques Provinces, qui ont autant eu de conſeils qu'il y a de mois en l'an: ils avoyent à leur devotion quelques peſtes qui eſtoient entre nous. Quel remede pouvoit-on inventer meilleur à l'encontre de des-union, qu'union ? & quel antidote plus certain contre leur venin de diſcorde, que concorde ? au moyen dequoy leurs deſſeings, leurs trames, leurs conſeils nocturnes, leurs ſecretes intelligences ont eſté en un moment diſſipées, monſtrant Dieu, qui eſt Dieu de paix & de concorde, combien il a en abomination ces langues frauduleuſes. & comment il peut facilement renverſer telles fauſes & abominables entreprinſes.

Voyés, Meſſieurs, que je leur donne un beau champ de crier, de ſe tempeſter. Ie leur confeſſe que j'ay procuré l'union, je l'ay advancée, j'ay eſtudié à l'entretenir : & vous dis, Meſſieurs, encores & le dis ſi haut, que je ſuis content que non ſeulement eux, mais auſſi que toute l'Europe l'entende, Maintenés voſtre union, gardés voſtre union : mais faictes, faictes Meſſieurs que ce ne ſoit pas de parolles, mais qu'en effect vous executiés ce que porte voſtre trouſſeau de fleſches liées d'un ſeul lien qne vous portés en voſtre ſeau. Aillent maintenant & m'accuſent d'avoir tout mis en confuſion quand j'ay procucuré l'union, pour lequel fait je ne rougiray jamais. Car ſi ſoubs l'ombre d'une paix ils nous tramoient une diviſion, s'ils s'aſſembloyent tantoſt à Arras, tantoſt à Mons, en nous donnant touſiours de belles parolles, & ee pour desjoindre & attirer à leurs cordelles des eſprits legers ſemblables à eux, pourquoy ne nous eſtoit-il licite de nous joindre & lier de noſtre part? Sinon que peut eſtre, ils penſent leur eſtre permis de mal faire & abandonner le pays, & quand ? quand Maeſtricht eſt aſſiegé (ne ſentirés-vous point

pau-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pauvres gens quand vous lirés ces choſes, le cautere qui vous bruſlera la conſcience ? & qu'à nous il n'eſtoit loiſible à lors de bien faire & de guarantir le pays. Apprenons donc, Meſſieurs, icy ce qui nous eſt utile & neceſſaire, & l'apprenons du plus grand ennemy que jamais ayt eu le pays, & du plus grand Tyran de la terre.

De ſon voyage en Oweryſſel.

Ils m'objectent aprés un horrible crime & digne de ceſte pluſque Sillane & Carboniane Proſcription, c'eſt que je n'eſtois ſorty d'Anvers de deux ans, & que je ſuis allé à Utrecht. Il eſt bon à voir qu'ils ſçavent bien ce que je fais, comme ſi à leur treſgrand regret, en ces deux ans je n'ay voyagé par deux fois en Flandres, où avec l'ayde des quatre membres, j'ay mis meilleur ordre audit pays qu'ils ne voudroyent. Or bien, poſons que je ne ſois ſorty de deux ans d'Anvers, ne ſeroit-ce pas un grand crime, de m'eſtre touſiours tenu prés de vous, pour vous ſervir en tout ce qu'il vous à pleu me commander ? Mais ie ſuis allé à Utrecht. Voicy, Meſſieurs, le mal, voicy l'apoſteme : car c'eſt ce voyage qui les navre juſques au cœur. Ils avoyent deſia faict ſi ſagement leur project, ils avoient mis un ſi aſſeuré fondement à leurs affaires, ils s'y plaiſoyent tellement, ils en eſcrivoyent à leurs amis, ils tenoient entre leurs mains tant de pays & tant de gouvernements, ils avoient tant eſcrit de lettres, tant de ſubornations, tant de practiques miſes en avant ; & venant ſeulement me preſenter à Utrecht, avec la bonne aſſiſtence & conſeil de Meſſieurs les deputés des Provinces, voilà ce grand broüillard eſcarté, tant de citadelles qu'ils avoient reſervées pour leurs tyrannies, abbattues, tant de nos villes aſſeurées, ne leur reſtant pour tout, qu'une ſeule ville d'importance, en laquelle eſtoit le chef de l'entrepriſe, laquelle encores il ne ſçeuſt mettre à ſa devotion, ſinon par un meurtre abominable de celuy qu'il appelloit ſon pere, qui avoit eſté le ſoir aſſis à ſa table, l'ayant traicté comme un Judas ſoubs un faux baiſer. Voylà Meſſieurs ce qui les faict crier ſi haut, voilà l'Helene pour laquelle ils combattent.

Reſpond à l'objection des Preſtres dechaſſés du pays de Friſe.

Et quant à ce qu'ils m'objectent que *j'ay dechaſſé aucuns Eccleſiaſtiques*. Vous ſçavés, Meſſieurs, qu'il n'eſt veritable ; Mais quand leur chef, qui eſt dedans Groeningen, eut prins priſonniers ceux de la Religion, maſſacré aucuns, voire le propre Bourgmaiſtre, le tout contre ſon ſerment, ayant introduit & juré le *Religions-freid*, ayant ſolennellement & avec ſerment & ſignature confirmé l'Union d'Utrecht : qui trouvera eſtrange, ſi les noſtres ſe ſont voulus aſſeurer de leur part, puis qu'ils voyoient les ennemis ſans aucune reverence à leur ſerment, foullants aux pieds toutes choſes ſaintes & ſacrées, avoir avec telle reproche perpetuelle pour eux & leur race violé tout ce qu'il y a de reſte en ce monde de juſtice & d'equité ? Et pour le moins ne nous peut on reprocher, que parmy tels troubles ſuſcités par nos ennemis meſmes, jamais les noſtres ſoyent venus à ce comble d'injuſtice, d'avoir trempé leurs mains au ſang de leurs confœderés, & de ceux qui s'aſſeuroient ſur leur fidelité, ce que leurs chefs ont faict, voire de leur main propre.

A celle d'aucuns Nobles qui ſe ſont retirés de Friſe.

Quant aux Nobles, qu'il dit *Eſtre retirés hors du pays*, qui eſt-ce qui jamais en a chaſſé un ſeul. Mais ſi les terreurs de leurs propres conſciences les ont pourſuivis, & qu'ils ayent eſté vexés par leur propre ſentiment, lequel comme des furies infernales les a chaſſés de place en place : qui en doibt eſtre accuſé ſinon eux meſmes, qui ont machiné deſloyallement la ruyne de leur propre patrie ? Et pleut à Dieu, que plus toſt ils euſſent trouvé ceſte porte, & que ceux qui reſtent éſpris de ſemblable forcenerie leurs marchaſſent ſur les talons : Ils nous delivreroyent de grande peine, & la Republique de crainte, que quelque jour ils ne mettent à execution leurs pernicieux deſſeings.

Au blaſme d'hypocriſie qu'ils luy donnent.

C'eſt une choſe ridicule de ce qu'ils m'appellent *Hypocrite*, qui n'ay jamais en leur endroit uſé de diſſimulation : Car leur eſtant amy je leur ay predit franchement qu'ils filoient la corde de leur ruïne, prenants ces chemins

barbares

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. barbares de perſecutions. Et ſi leur rage & paſſion deſmeſurée conjointe avec un meſpris de nous, ne les euſt empeſchés de ſuivre mon conſeil, ils n'auroient point eſté conduits au point auquel ils ſe trouvent. Quand je leur ay eſté adverſaire & ennemy pour voſtre liberté, je ne ſçay quelle hypocriſie ils ont trouvé en moy, s'ils ne veullent appeller hypocriſie, leur faire guerre ouverte, leur prendre villes, les chaſſer hors du pays, & leur faire ſans diſſimulation ce que le droit de la guerre permet. Mais s'il vous plaiſt, Meſſieurs, relire ma defence que j'ay publiée y a treize ans, vous y verrés des lettres d'un Roy trompeur & hypocrite qui me penſoit ſurprendre par les lacs de ſes lettres douces & deçevantes, comme il penſe à preſent m'eſtonner par ſes menaces & tonnerres de parolles. Mais Dieu mercy j'ay de la contrepoiſon contre l'un & l'autre venin.

Quand le Prince au fait de la guerre auroit uſé de fraude & de diſſimulation, il n'auroit rien fait, qui ne luy deubt tourner à gloire. Cõme dit *Machiavel. in Princip. cap.* 40.

à la deffiance dõt l'accuſe l'Eſpaignol.

Il vient par aprés à amplifier par un grand amas de parolles ineptes, que je me fonde ſur une deffiance. Quand je le ferois, ſerois-je pour cela ſemblable à Cain & à Judas comme il m'accuſe? car c'eſt autre choſe ſe deffier des promeſſes & de la grace de Dieu, qui ne peut mentir, & autre de ne croire aux parolles d'un homme trompeur, deçevable, qui ne tient foy ni loyauté, comme les pauvres Moriſques de Grenade en pourroient trop parler, comme la mort des Sieurs Comtes d'Egmond & de Hornes de bonne memoire, en donnent preuve ſuffiſante. Mais ſi ces bons Theologiens, tel qu'eſt le Cardinal l'un des fondemens de ſon Egliſe, avoient bien fondé la vraye cauſe & prochaine de la cheute & ruine de Judas & Cain: Ils trouveroient que c'eſt deſeſpoir, où par la grace de Dieu je ne ſuis reduit & eſpere ne l'eſtre jamais: au contraire ſi on regarde aux termes prodigieux & fulminatoires de ceſte Proſcription barbare & plus que Turqueſque, n'y trouvera on pas le ſtile des deſeſperés, tels que nous oyons les Poëtes introduiſans des enragés & forcenés. Eux donc ont la conſcience cautheriſée d'un Judas, eſtonnée d'un Cain, & reprouvée d'un Saül. Toutesfois voyés, Meſſieurs, la grande prudence de ces ſages teſtes, *la diffidence*, diſent ils, *eſt choſe ordinaire à tous meſchants.* Mais je parle à toy Cardinal qui as tant perdu de temps aux eſcolles, ſi tu n'appelles apprendre, eſtre dés ſa jeuneſſe inſtruit à mentir & tromper. Je te demande donc, que reſpõdras tu au plus nerveux de tous les Orateurs, plus ſententieux & plus amateur de ſon pays, qui dit (comme j'ay entendu dés ma jeuneſſe de tous les doctes) que la plus grande forteresſe que peut avoir un peuple libre contre un Tyran, eſt la diffidence? & eſtoit ce propos addreſſé cõtre un autre Philippe qui n'eſtoit qu'un petit eſcollier de Tyrannie, au prix de ton Dom Philippes qui ſurpaſſe tous les autres, & duquel nulle Philippique eſt aſſés digne, non pas meſmes celle qui eſt appellée Divine. Tu y adviſeras, & cependant je diray, j'eſcriray, je feray graver par tout ceſte belle ſentence digne d'eternelle memoire, & plaiſe à Dieu que je ſois mieux creu que ne fuſt ce bon Orateur par ſon peuple, lequel ſe laiſſant amuſer à des gens ſemblables à toy & à autres petits broüillons, qui ſont à ta poſte & qui ont leurs langues & plumes venales, furent finallement accablés & ruinés de fonds en comble. Mais j'eſpere choſe meilleure, Meſſieurs, de voſtre conſtance & magnanimité.

La foy eſt le plus precieux joyau & la partie la plus relevée d'un Prince, dés qu'ils la rompent ils detruiſent leur authorité & attirent la vengeance divine ſur leur chef trompeur & deſloyal. Sennacherib tué par ſes enfans aux pieds de ſon Idole, Sedecias deſtruit avec ſon peuple, Antiochus l'Illuſtre, Alcinus, Bacchides, Nicanor, deux Demetrius Ptolomée, Triphon & autres de l'Hiſtoire Iuifve, ne ſont que des memorables exemples du jugement de Dieu ſur tels Princes.

Le Prince reſpond aux offres que ſes ennemis diſent luy avoir faites pour le faire retirer hors du Pays.

Et comme les bons Orateurs gardent touſiours ſur la fin quelque raiſon forte ou poignante, & que les bons Chefs laiſſent des meilleurs ſoldats aux derniers rangs, ainſi ces hommes ſçavans & tant exercés viennent à la fin, pour m'accabler de la peſanteur d'un grand & enorme reproche. *On m'a* (diſent-ils) *preſenté de tres-grands advantages, affin que je me retiraſſe au lieu de ma naiſſance (où chaſcun doibt deſirer vivre le plus) auſquelles je n'ay voulu entendre.* Qu'eſt-ce, Meſſieurs, qu'ils pouvoient dire qui fuſt plus à mon advantage, conſiderés leur ſottiſe ou imprudence; car il faut ou qu'ils parlent impudemment, ou tant ſont-ils pourveus de bon ſens, qu'ils me loüent en me penſans blaſmer. *Il eſt doux à un chaſcun de vivre en ſon pays.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

„ Pourquoy donc ceſte maudite race d'Eſpaignols va elle de pays en pays
„ tourmenter tout le monde? Mais ſi pour tant d'obligations que je vous ay, je
„ prefere voſtre ſervice comme je dois au pays de ma naiſſance, ſuis-je pour
„ cela traiſtre, meſchant, & peſte publique du monde? Et neantmoins vous ſça-
„ vés, que depuis l'aage de onze à douze ans, j'ay eſté nourri entre vous, & non
„ ailleurs, tellement que ce pays m'eſt paſſé en nature. Si donc ils m'ont fait
„ des promeſſes, s'ils m'ont preſenté, comme ils diſent de tres-grands advanta-
„ ges, & neantmoins je les ay refuſés, que peuvent ils condamner ſinon ma
„ conſtance & fidelité envers Dieu & envers le pays, que j'ay preferés à tous
„ les biens du monde? Ne penſés pas, Meſſieurs, que j'ayme tant d'eſtre perpe-
„ tuellement en travail & labeur, ouïr tant de meſdiſances & detractions de la
„ part de mes ennemis, & plus que je ne voudrois de ceux qui me doibvent e-
„ ſtre amis & me ſont obligés: eſtre ſi long temps privé de mes biens, voir mon
„ fils ſi longuement detenu en priſon cruelle, me voir chargé de debtes infinies,
„ & pouvoir mettre fin à tant de difficultés; que je ne reſſemble aux autres
„ hommes de la terre, qui tous preferent le repos au travail, & la proſperité aux
„ afflictions. Mais quoy? ſi je ne puis obtenir tels biens & tant heureuſe condi-
„ tion ſans vous trahir, ſans vous abandonner, ſans vous expoſer (en tant qu'en
„ moy ſeroit) en proye entre les dents de ces loups ſanglants: que le reſte du
„ monde me pardonne (car je ſçay que vous m'approuvés & que je n'ay be-
„ ſoing d'excuſe envers vous) ſi je ne veüil, ni pour les biens ni pour la vie, ni
„ pour femme, ni pour enfans, meſler en mon breuvage une ſeule goutte du ve-
„ nin de trahiſon: Mais tant qu'il plaira à Dieu me donner une goutte de ſang,
„ un ſeul denier de mes biens, un peu de ſens, induſtrie, credit, & authorité, je
„ l'employeray, je le dedieray, je le ſacrifieray à voſtre ſervice.

„ Cependant puis qu'ils me reprochent telles choſes, encores vous diray-je,
„ Meſſieurs, qu'ils ne l'ont point fait ſans emprunter, ſelon leur bonne couſtu-
„ me, ſur la verité: Car jamais telles offres, qu'ils diſent, ne m'ont eſté faites; non
„ que je n'aye bien eſté adverti & ſeurement, que je n'euſſe rien ſçeu demander
„ pour mon particulier, qu'on ne m'euſt accordé: qu'on vouloit promettre de
„ mettre mon fils en liberté, luy laiſſer tous mes Eſtats, m'aſſigner en Allemai-
„ gne autant de bien que j'en ay, tant celuy duquel je jouïs que celuy qu'on me
„ detient, m'acquiter de mes debtes qui ſont tres-grands, me donner comptant
„ un million, & de tout, bonnes aſſeurances. Ce ſont, Meſſieurs, de belles of-
„ fres, & n'a pas tant couſté à faire tourner ceux qui ſe ſont retirés d'avec nous:
„ Mais tant s'en faut que telles conditions m'ayent eſté preſentées, qu'au con-
„ traire jamais, ni par lettres de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, ni par ſes menées
„ envers aucuns de mes ſerviteurs & d'aucuns de mes proches parents, ni par
„ les lettres des Commiſſaires, on n'a ſeulement ſçeu gaigner ſur moy ce point,
„ à ſçavoir que j'envoyaſſe articles particuliers & en mon nom, ains j'ay tous-
„ jours reſpondu qu'accordant la paix comme vous, Meſſieurs, la demandiés,
„ j'eſtois ſatisfait, ne voulant avoir autre condition bonne ou mauvaiſe que la
„ voſtre, & que je n'entendois ni directement ni indirectement me ſeparer de
„ la cauſe commune, de laquelle je jugeois dependre mon mal ou ma felicité.
„ N'eſt-ce pas un grand blaſme, de reprocher à un homme qu'il eſt homme de
„ bien? loyal, conſtant & aſſeuré contre les vents de promeſſes, auſſi bien qu'il
„ eſt par la grace de Dieu contre les flots des menaces?

„ Juſques icy, Meſſieurs, vous avés ouy les accuſations, ou pluſtoſt injures, *Et finit ſa reſponce aux calomnies de ſes ennemis.*
„ meſdiſances, & calomnies qu'ils ont aſſemblées contre mon honneur & ma
„ reputation; ce ſera à vous auſquels ſeuls je me ſens obligé à raiſon de mes
„ biens, de leur qualité, & principalement de mes ſerments, d'en juger comme
„ il vous plaira, ne refuſant point ſi je ſuis trouvé coulpable de reçevoir puni-
„ tion: Mais ſi, ce que j'eſpere, vous jugés que je ſuis accuſé par tyrans & calom-
„ niateurs. Lors j'eſtimeray avoir tres-bien employé mon mediocre ſervice,
„ toutes-fois tres-loyal & tres-fidele.

Or donc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580.

Il vient à examiner la ſentence de la Proſcription.

Or donc, Meſſieurs, ſur ces freſles & infirmes fondements, ils viennent baſtir la ſentence de leur Proſcription, & icy ils deſployent toute leur tragique eloquence, ils tonnent, ils foudroyent, ils tempeſtent, ils font comme ces Chorebes ou furies és theatres, dardants toutes parolles execrables & deſtrempées, dedans le Cocyte, Styx, & Acheron, contre ce pauvre chef. Mais cela, Dieu mercy, m'eſtonne tout autant que faiſoient les fulminations du Pape Clement lancées du mont Tarpée contre mon predeceſſeur Monſieur le Prince Philibert, qui ne laiſſa pour cela de le faire ſon priſonnier. Car après que j'ay regardé és environs de moy, je trouve que ce ſont vents de parolles, bruicts pour eſpouvanter des enfans, & non pas un homme qui n'a point, par la grace de Dieu, perdu courage pour les bruits de tous leurs canons, quatre vingts mille ſoldats commandés par le Duc d'Alve, pour tant d'armées de mer, pour tant de trahiſons dudit Duc, de ſon ſucceſſeur, ni auparavant eux de la Ducheſſe de Parme: & toutesfois c'eſt bien choſe plus effroyable qu'un bruit vain d'un tel tonnerre, qui s'eſvanoüiſt auſſi toſt & ne bleſſe perſonne. Il me ſuffiſt, en un mot, de dire devant vous, Meſſieurs, & devant toute l'Europe, que tout Eſpaignol ou Eſpaignoliſé de quelque qualité & condition qu'il ſoit, ſans reſpecter aucun, qui a dit ou dira, comme ceſte infame Proſcription le publie, que je ſuis traiſtre & meſchant, *en a menti, a parlé faulſement & contre verité*. Cependant qu'ils me defendent tant qu'ils voudront l'eau & le feu, je ne lairray avec mes amis en deſpit de leur rage, de vivre tant qu'il plaira à Dieu m'en faire la grace, lequel ſeul a en ſa puiſſance ma vie & ma mort, & a compté tous les cheveux de ma teſte, duquel j'ay ſenti juſques à preſent grande faveur & aſſiſtence, & eſpere qu'il me conſervera juſques à la fin. Quant à mes biens que je poſſede, leſquels il donne (car encores icy il eſt ſi bon meſnager qu'il ne veut rien donner de ce qu'il m'a ravi) j'eſpere Dieu aydant, qu'il leur couſtera ſi cher à les avoir, qu'ils en achapteront ailleurs à beaucoup meilleur marché. Quant aux autres qu'ils me detiennent, j'eſpere que Dieu me fera la grace, que je les en depoſſederay auſſi bien que j'ay fait d'une bõne partie, & que jamais ils n'ont ravi biens à pauvre Prince, ores qu'ils en ayent deſpoüillé pluſieurs, qui leur peſent d'advantage.

Se moque des menaces Eſpaignolles.

Et y reſpond.

Dementit ceux qui l'ont appellé traiſtre.

Remet ſa vie entre les mains de Dieu.

Eſpere de ravoir par force ſon bien.

Il promet *xxv. mil eſcus, ou en fonds de terre ou en deniers comptans à celuy qui me rendra entre ſes* cruelles *mains mort ou vif, ou à celuy qui m'oſtera la vie*. Mais ores qu'il n'en ayt point fait de publication juſques à preſent, penſe il que je ſois ignorant, combien de fois luy & les ſiens ont fait marché avec les aſſaſineurs & empoiſonneurs pour m'oſter la vie? Et ſi Dieu m'a fait la grace de me pouvoir conſerver, lors que je n'eſtois adverti: j'eſpere auſſi qu'il ne me voudra faire moins de faveur à preſent, que je le ſuis: ains comme j'ay plus grande occaſion de prendre garde à moy, auſſi qu'il ſuſcitera pluſieurs gens de bien, qui veilleront pour ma ſeureté. Mais ores que je ne cognois au monde impudence effrontée qui ſoit à comparer à celle des Eſpaignols, toutesfois je ne me puis aſſés eſmerveiller qu'ils ont eſté ſi inverecondes, d'oſer publier devant toute l'Europe, non ſeulement qu'ils mettent à prix un chef libre & franc, qui ne les a jamais, Dieu mercy, redoutés; mais qu'ils y adjouſtent encores telles recompenſes, ſi barbares, & ſi eſloignées de toute reigle d'honneſteté & d'humanité, à ſçavoir en premier lieu *qu'ils annobliront celuy qui aura fait un acte ſi genereux, s'il n'eſtoit Noble*. Mais je vous prie quand celuy qui auroit executé un ſi meſchant acte (ce que j'eſpere Dieu ne voudra permettre) ſeroit de race noble, penſés vous qu'il y ait gentilhomme au monde, je dis entre les nations qui ſçavent que c'eſt de nobleſſe, qui voulust ſeulement manger avec un ſi laſche, ſi meſchant & ſi ſcelerat, qui auroit tué pour argent un homme, voire le moindre & le plus abject qui ſe puiſſe trouver? Que ſi les Eſpaignols tiennent telles gens pour nobles, ſi tel eſt le chemin de l'honneur en Caſtille: je ne m'esbahis plus de ce que tout le monde croit la plus grande part des Eſpaignols, & principallemẽt

Dit qu'on l'a ſouvẽt voulu empoiſonner.

Et que Dieu l'a touſiours gardé.

Exaggere l'annobliſſemẽt qu'on promet à ceux qui le tueroẽt.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

,, de ceux qui ſe diſent Nobles, eſtre du ſang des Marrans & des Juifs, & qu'ils
,, tiennent ceſte vertu de leurs anceſtres, qui ont fait marché à beaux deniers
,, comptants de la vie de noſtre Sauveur ; ce qui me fait prendre plus patiem-
,, ment ceſte injure.
,, En ſecond lieu, *Ils luy pardonnent tout delict & forfait, quelque grief qu'il puiſ-*
,, *ſe eſtre.* Mais s'il avoit arraché la Religion Chreſtienne de l'un de ſes Roy-
,, aumes? s'il avoit ravi ſa fille? s'il avoit meſdit de l'Inquiſition, qui eſt le plus
,, grand crime qui ſoit en Eſpaigne? Or puis que mon ennemi vouloit tant
,, s'oublier, que d'attenter ſur mes biens, ſur ma vie & ſur mon honneur, &
,, pour avoir plus de teſmoings de ſon injuſtice & folie, de le publier ainſi par
,, tout le monde & en tant de langues : je n'euſſe peu deſirer pour mon tres-
,, grand advantage, qu'il euſt enrichi ſa Proſcription d'autres ornemens que de
,, ceux-cy : à ſçavoir d'annoblir pour me tuer, non ſeulement des villains & in-
,, fames, mais auſſi des plus meſchantes gens & des plus execrables de la terre,
,, & donner telle recompenſe & ſi honorable à une tant inſigne vertu : Car
,, qu'eſt-ce qu'il pouvoit trouver plus propre pour verifier ma juſtice, que vou-
,, loir m'exterminer par tels moyens? que vouloir par tyrannie, empoiſonne-
,, mens, remiſſion de crimes enormes, annobliſſement de meſchans, opprimer
,, le defenſeur de la liberté d'un peuple vexé cruellement & tyranniquement?
,, Je ne doubte, Meſſieurs, que Dieu qui eſt juſte, ne luy ayt, & aux ſiens oſté
,, l'entendement, & qu'il n'ayt permis qu'il appreſtaſt à tout le monde matiere
,, pour cognoiſtre ſon cœur envenimé contre ce pays & contre noſtre liber-
,, té, d'autant qu'il n'eſtime rien tout acte, quelque meſchant & deteſtable
,, qu'il puiſſe eſtre, au prix de la mort de celuy qui vous a ſervis juſques à pre-
,, ſent & ſi fidelement. Et encores il n'a point de honte de meſler en tels ſacri-
,, leges le nom de Dieu ſe diſant ſon *Miniſtre*! Le Miniſtre donc a-il ceſte
,, puiſſance, non ſeulement de permettre ce que Dieu a defendu : mais de le
,, guerdonner de prix d'argent, de Nobleſſe & remiſſion de crimes? & de quels
,, crimes? de tous crimes quelques griefs qu'ils puiſſent eſtre. Je ne doubte
,, que Dieu par ſon tres-juſte jugement ne face tomber la juſte vengeance de
,, ſon ire, ſur le chef de tels Miniſtres, & qu'il ne maintienne par ſa grande bon-
,, té mon innocence & mon honneur dés mon vivant & envers la poſterité.
,, Quant à mes biens & à ma vie, il y a long temps, que je les ay dediés à ſon
,, ſervice, il en fera ce qu'il luy plaira pour ſa gloire & pour mon ſalut.

& la grace de tout autre crime ou delict.

Ceſte abſolution de crimes eſt plus extraordinaire que celles de Veſpaſian, duquel l'hiſtoire dit. que, *Tam Reis, innoxiis quàm nocentibus, abſolutiones venditabat.* Suet. in Veſpaſ. cap. 16.

,, Et d'autant, Meſſieurs, qu'il vient auſſi deriver les eſgouts de ceſte infame
,, Proſcription ſur vos teſtes, tant s'en faut que vous debviés vous en eſmou-
,, voir, que pluſtoſt vous debvriés penſer, qu'en cela l'Eſpaignol & ſes adhe-
,, rens ſuivent le naturel des femmes, leſquelles aprés avoir pleuré & mordu,
,, pour dernier remede viennent aux injures ; ainſi voſtre ennemi rend mainte-
,, nant ſes derniers abbois: & ſi nous luy faiſons preuve de noſtre conſtance, re-
,, ſolution & magnanimité, le voilà au bout de ſes miſerables entrepriſes. Car
,, un Sylla, un Carbo, un Marius, un Antoine, & tels autres tyrans, premiers
,, Peres de ces Proſcriptions abominables, n'ont pas donné aux Eſpaignols
,, exemple de faire telle ſottiſe & impertinence, ores qu'ils ayent tracé l'exem-
,, ple de cruauté & barbarie, que ces miſerables ont accompli: mais ils proſcri-
,, voyent ceux qui eſtoient fugitifs, chaſſés, cachés, & dedans les pays eſquels
,, ils avoient puiſſance. En cela ceux-cy les reſſemblent, c'eſt à dire en cruau-
,, té, qu'ils proſcrivent les gens de bien, de vertu, & d'honneur : mais en ce
,, poinct ſont ils ſots & ineptes, qu'ils proſcrivent celuy qu'ils doibvent com-
,, battre à main armée : Car d'envoyer un empoiſonneur, comme la Ducheſſe
,, de Parme a envoyé, ou depeſcher un maſſacreur comme ſon fils heritier uni-
,, verſel des vertus de ſes anceſtres, ce n'eſt pas l'effect d'une proſcription, mais
,, d'un brigandage.
,, Voila, Meſſieurs, non pas ce que je pouvois dire contre ceſte tyrannique
,, proſcription, mais ce que j'ay eſtimé convenir en ce temps, parlant à vous
qui

Explique l'origine des Proſcriptiōs.

Declare les trahiſons de la maiſon de Parme.

S'adreſſe aux Eſtats & leur donne les advis pour leur ſubſiſtance.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. qui avés la cognoiſſance de pluſieurs choſes que j'obmets, par ce qu'elles vous ſont cognuës: & d'autant que ſi je voulois entreprendre de dire les particulieres entrepriſes du Roy & de ſes principaux Miniſtres, j'entreprendrois ce que nul Orateur ne peut aſſés dignement deſcrire, & que nul homme de bien ne pourroit jamais conçevoir, tant eſt grande leur cruauté, tyrannie, & toutes ſortes d'injuſtice. Toutesfois j'eſpere tant par ce que contient ceſte Proſcription, ſuffiſant teſmoignage de leur cœur par trop bas & abject, que par ma reſponce vous cognoiſtrés aſſés, quels ſont leurs pernicieux & miſerables deſſeings: & de ceſte cognoiſſance vous apprendrés auſſi à quoy il eſt neceſſaire que vous ayés l'œuil & entendiés diligemment. C'eſt qu'ils deſeſperent de vous pouvoir vaincre par la force, & pourtant ils eſſayent de ſemer diviſion entre nous, magnifians premierement ceux qui non ſeulement nous ont abandonnés contre leur ferment, mais en temps perilleux, l'une de nos villes eſtant aſſiegée, de laquelle ils ne peuvent faire aucune plainte ni alleguer leur pretexte accouſtumé, & meſmes (qui eſt le comble de toute deſloyauté) au meſme temps nous viennent aſſaillir par autres endroits. Les menaces adjouſtées en ceſte Proſcription ne tendans à autre fin, ſinon de vous ſeparer d'avec moy, faiſans par tout monſtre, que c'eſt à moy à qui ils font la guerre & non à vous, ainſi que le loup vouloit perſuader aux brebis qu'il n'avoit la guerre qu'aux chiens, leſquels eſtans defaits, il accorderoit aiſement avec le trouppeau; car ces chiens eſtoient touſiours autheurs de la meſlée. Mais, Meſſieurs, quand j'ay eſté abſent, quand je me ſuis retiré en Allemaigne, ne bruſloit on plus? n'eſpandoit on plus de ſang? ne noyoit-on plus? la liberté eſtoit elle maintenuë par ce doux perſonnage le Duc d'Alve? N'a ce pas eſte lors que malheureuſement on faiſoit mourir en Eſpaigne vos Ambaſſadeurs Meſſieurs de Bergues & de Montigni? N'eſtoit ce pas le temps auquel on preſentoit à vos yeux ſur des lances les teſtes de vos principaux Chefs & Gouverneurs?

L'autre poinct qu'ils ſe propoſent le plus, eſt l'extirpation de la Religion. Icy, Meſſieurs, je n'entreray point en ce debat qu'elle eſt la vraye Religion, en laquelle Dieu eſt vrayement ſervi & invoqué & ſelon ſa parolle: laiſſant cela à remonſtrer à d'autres plus exercés que moy en ceſte matiere, auſſi que chaſcun peut cognoiſtre ce que j'en crois par ma profeſſion. Mais bien vous diray-je que l'eſtat de voſtre pays, eſt tel que ſans ledit exercice il ne peut conſiſter trois jours. Vous voyés le nombre miraculeuſement accreu, la haine contre le Pape s'eſt enracinée au cœur de tous les habitants du pays, pource que manifeſtement on a deſcouvert ſes damnables practiques contre tout ceſt eſtat. Qui eſt-ce donc qui pourra ſe vanter d'aymer le pays, & conſeillera qu'on chaſſe un tel nombre de peuple, lequel ſe retirant laiſſera le pays deſert, pauvre & chetif? peuplera & enrichira les eſtrangers? Mais quand ils ne voudront ſortir, qui eſt-ce qui les pourra contraindre de le faire? Jettons l'œuil ſur nos voiſins, conſiderons nos propres exemples, & ſi nous ne ſommes du tout inſenſés, jamais nous ne choiſirons ſi pernicieux conſeils qui ruineroient ceſt Eſtat de fonds en comble. Je vous diray, Meſſieurs, encores d'advantage, ores qu'entre ceux qui ſuivent l'Egliſe Romaine, y ait pluſieurs gens de bien & amateurs du pays, & entre eux aucuns qui ſe ſont tres-honorablement acquités: toutes-fois ceux de la Religion ont cecy d'aſſeuré, qu'on ne trouvera aucun d'entre-eux qui ayt intelligence ni practique avec l'ennemi, ains tous univerſellement luy ſont contraires. Et combien qu'aucuns ſe ſoient trouvés entre eux leſquels reſſemblants aux enfans mineurs & inſolents, ayent donné par leur imprudence des affaires en la maiſon: toutesfois ils n'ont eu pour cela aucune intelligence avec l'ennemi commun. Puis donc, Meſſieurs, que vous cognoiſſés leur deſſeing, il ne reſte autre choſe ſinon d'y remedier: & comment? c'eſt que vous accompliſſiés par effect ce que vous avés touſiours en la bouche, & ce que ſignifie la

marque de vos fleſches que vous avés voulu eſtre gravées en voſtre ſeau, à ſçavoir que nul membre de ce beau corps regarde à ce qui luy eſt propre, mais au corps tout entier, qu'une partie du corps n'attire à ſoy la viande qui eſt preparée pour le general, mais qu'elle permette que l'eſtomach, qui eſt le conſeil que vous ordonnerés, la digere & envoye par les veines à tous les membres de ceſt eſtat, & principallement où ſe preſentera quelque maladie que promptement les Medecins y ſoyent envoyés, que les Patients endurent pour un temps, pour ainſi ſentir par aprés une joyeuſe delivrance de leur mal.

Sera-ce point un reproche à jamais ſur nous, ſi ayans un ſi bel Eſtat en main, les moyens ſi beaux, par une miſerable avarice & cupidité d'attirer à nous quelques commodités au prejudice de nos compatriotes, les uns tirants d'un coſté les autres d'un autre, nous nous trouvons en un inſtant accablés par nos ennemis mortels? Ayés ſouvenance, Meſſieurs, de la tres-grande diminution de ceſt Eſtat qui advint aprés la mort du Duc Charles, laquelle n'advint pour autre choſe ſinon d'autant que les Provinces s'amuſants à debattre les unes contre les autres pour quelques privileges pretendus, pour quelques commodités, le reſte fuſt abandonné. Ne penſés pas qu'il ſoit en ma puiſſance, eſtans les affaires en tel eſtat, de reſiſter long temps avec ſi peu de moyens, que vous ſçavés, Meſſieurs, que j'ay eus en main. Mais au contraire ſi j'ay quelque experience au fait du gouvernement & de la guerre, ſi je cognois ce pays, & les moyens de l'ennemi, quand toutes ces armées qui ja nous menacent d'Eſpaigne & d'Italie pour l'année ſuivante, nous viendroient ſur les bras, ils feroient autant & beaucoup moins que le Duc d'Alve a fait en Hollande & Zéelande : & s'il eſt en voſtre puiſſance d'y donner ordre, comme il eſt, & neantmoins vous ne le faites, comment appellera-on ceſte faute, ſi elle eſt commiſe par vous, Meſſieurs, qui eſtes icy aſſemblés, ſur leſquels ſe repoſe tout ce bon peuple qui vous eſtime comme leurs peres, leurs protecteurs, & leſquels embraſſeront comme une nouvelle envoyée du ciel un bon ordre ſi vous l'arreſtés? Ayés donc pitié de vous-meſmes; & ſi ce qui vous touche ne vous eſmeut, ayés pitié de tant de pauvre peuple deſtruit, de tant de pauvres vefves & orphelins, de tant de meurtres & carnages faits dedans les entrailles de voſtre pays, de tant d'Egliſes deſtruites, de tant de Paſteurs errants avec leurs pauvres troupeaux. Repreſentés vous ceſte cruelle & barbare execution faite à Nivelle par le Comte de Mansfeld. Leſquelles choſes vous pouvés eviter, & rejetter tout le mal de ceſte guerre ſur l'ennemi, ſi ſeulement vous oſtés les partialités, & d'un meſme courage vous employés vos moyens enſemble, ſans eſpargner, je ne dis pas le fond de vos bourſes, mais ce qui en redonde.

Et quant à ce qui me touche en particulier, vous voyés, Meſſieurs, que c'eſt ceſte teſte qu'ils cerchent, laquelle avec tel prix & ſi grande ſomme d'argent, ils ont voüée & determinée à la mort, & diſent pendant que je ſeray entre vous que la guerre ne prendra fin. Pleuſt à Dieu, Meſſieurs, ou que mon exil perpetuel, ou meſmes ma mort vous peut apporter une vraye delivrance de tant de maux & de calamités; O que ce banniſſement me ſeroit doux, que ceſte mort me ſeroit aggreable! Car pourquoy eſt-ce que j'ay expoſé tous mes biens? eſt-ce pour m'enrichir? pourquoy ay-je perdu mes propres freres, que j'aymois plus que ma vie? eſt-ce pour en trouver d'autres? pourquoy ay-je laiſſé mon fils ſi long temps priſonnier, mon fils dis-je que je dois tant deſirer ſi je ſuis pere? m'en pouvés vous donner un autre? ou me le pouvés vous reſtituer? pourquoy ay-je mis ma vie ſi ſouvent en danger? quel prix, quel loyer puis-je attendre autre de mes longs travaux qui ſont parvenus pour voſtre ſervice juſques à la vielleſſe & à la ruine de tous mes biens, ſinon de vous acquerir & acheter, s'il en eſt beſoing, au prix de mon ſang une liberté.

Si donc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1580. Si donc vous jugés, Meſſieurs, ou que mon abſence, ou que ma mort meſmes vous puiſſe ſervir, me voila preſt à obeir : commandés, envoyés moy juſques aux fins de la terre, j'obeïray. Voila ma teſte, ſur laquelle nul Prince ni Monarque n'a puiſſance : diſpoſés en pour voſtre bien, ſalut & conſervation de voſtre Republique. Mais ſi vous jugés que ceſte mediocrité d'experience & d'induſtrie qui eſt en moy, & que j'ay acquiſe par un ſi long & ſi aſſiduel travail: ſi vous jugés que le reſte de mes biens, & que ma vie vous puiſſe encores ſervir (comme je vous dedie le tout & le conſacre au pays) Reſolvés vous ſur les points que je vous propoſe. Et ſi vous eſtimés que je porte quelque amour à la Patrie, que j'aye quelque ſuffiſance pour conſeiller; croyés que c'eſt le ſeul moyen pour nous garantir & delivrer. Cela fait, allons enſemble de meſme cœur & volonté, embraſſons enſemble la defence de ce bon peuple, qui ne demande que bonnes ouvertures de conſeil, ne deſirant rien plus que de le ſuivre; & ce faiſant, ſi encores vous me continués ceſte faveur que vous m'avés portée par cy devant, j'eſpere moyennant voſtre ayde & la grace de Dieu, laquelle j'ay ſentie ſi ſouvent par cy devant & en choſes ſi perplexes, que ce qui ſera par vous reſolu, ſera pour le bien & conſervation de vous, de vos femmes, de vos enfans, de toutes choſes ſaintes & ſacrées.

JE LE MAINTIENDRAI.

Le Prince garnit auſſi les mains de tous les Roys, Princes, & Potentats de la Chreſtienté de ceſte Apologie contre ce Ban tyrannique. Elle eſt formée de tant de vives raiſons, animée de ſi puiſſans mouvemens, qu'elle a du tout fermé la bouche aux Autheurs qui n'ont eu dequoy y repliquer juſques aujourd'huy, ni autres en leur nom. Barbarie a jamais reprochable à l'Eſpaigne, & laquelle jointe a l'inhumanité que le Roy a exercée contre ſon propre fils, le doibt faire ſurnommer à juſte tiltre Philippes le Cruel, Ban malheureux & funeſte à ce grand Prince; mais plutoſt à tant de pauvre peuple qui ne vivoit & ne reſpiroit que ſous l'ombre de ſes aiſles, ſous la reputation de ſa vertu; bien qu'il ne portat coup que quatre ans aprés comme nous verrons en ſuite. Suit la lettre que le Prince en eſcripvit de ſa main au Roy Tres-Chreſtien & aux autres Potentats de la Chreſtienté.

SIRE, *Je ne doubte point que voſtre Majeſté n'ayt eſté advertie d'une Proſcription que le Roy d'Eſpaigne a fait publier contre moy, d'autant qu'il l'a faite divulguer en toutes langues, & l'a envoyée en pluſieurs endroits de la Chreſtienté. Il m'a ſemblé, & à tous mes meilleurs amis, que je ne pourrois ſatisfaire à mon honneur qu'en oppoſant une juſte defence à ceſte Proſcription. Suivant quoy j'ay preſenté à Meſſieurs les Eſtats de ces pays, ma reſponce, laquelle auſſi pour maintenir mon honneur & ma reputation, envers les Princes & Potentats de l'Europe, leſquels pour raiſon de leurs preeminences & dignités ſont le ſecours des pauvres Princes & Seigneurs affligés, j'ay pris la hardieſſe de la leur envoyer, & à vous Sire particulierement, ſuppliant tres-humblement voſtre Majeſté, l'ayant veuë en faire pareil jugement qu'il a pleu faire à Meſſieurs les Eſtats, qui ont eſté tres fidelles teſmoings de toutes mes actions, & en juger comme il plaira à voſtre Majeſté le cognoiſtre par leur advis, qui eſt auſſi joinct à ma dite defence.*

Je ſupplie auſſi tres-humblement voſtre Majeſté. Sire, devant que juger encor de ce mien eſcript, de vouloir conſiderer les crimes & blaſmes dont je ſuis chargé par ceſte Proſcription, & la qualité de ma perſonne. Car ſi le Roy d'Eſpaigne ſe fut contenté de me retenir mon fils & mes biens qu'il a en ſa poſſeſſion, & encores de preſenter, comme il fait, vingt-cinq mille Eſcus pour ma teſte, promettre d'annoblir les homicides, leur pardonner tels crimes qu'ils pourroient avoir commis: j'euſſe eſſayé par tout autre moyen, comme j'ay fait par cy devant, de me conſerver moy & les miens, & de pouvoir reentrer en ce qui eſt mien, & euſſe ſuivy la meſme façon de vivre que j'ay fait. Mais le Roy d'Eſpaigne ayant publié par tout le monde que je ſuis

peſte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

peſte publique, ennemi du monde, ingrat, infidele, traiſtre & meſchant : ce ſont injures, Sire, que nul Gentilhomme, voire des moindres qui ſoit des ſubjects naturels du Roy d'Eſpaigne, peut & doit endurer: tellement, Sire, que quand je ſerois l'un de ſes ſimples & abſolus Vaſſaux : ſi eſt-ce que par telle ſentence, ſi inique en toutes ſes parties, & ayant eſté par luy deſpoüillé de mes terres & Seigneuries, à raiſon deſquelles je luy aurois eu ſerment par cy devant, je me tiendrois abſous de toutes mes obligations envers luy, & eſſayerois comme nature l'enſeigne à un chaſcun, par tous moyens à maintenir mon honneur, qui me doibt eſtre & à tous hommes nobles plus cher que la vie & les biens.

Toutesfois puis qu'il a pleu à Dieu me faire la grace d'eſtre nay Seigneur libre, ne tenant d'autre que de l'Empire, comme ſont les Princes & autres Seigneurs libres d'Allemaigne & d'Italie, & en outre que je porte tiltre de Prince Souverain & Tres-abſolu, ores que mon Principauté ne ſoit bien grand; quoy qu'il en ſoit, ne luy eſtant ſubject naturel, ni ayant rien tenu de luy ſinon à raiſon de mes Seigneuries, deſquelles il m'a entierement depoſſedé : il m'a ſemblé ne pouvoir ſatisfaire à mon houneur, & donner contentement à mes parens, à pluſieurs Princes auſquels j'ay ceſt honneur d'appartenir, & à toute ma poſterité : ſinon en reſpondant par eſcrit public à ceſte accuſation propoſée en la face de toute la Chreſtienté. Et combien que je ne l'aye peu faire ſans toucher à ſon honneur, j'eſpere neantmoins, Sire, que voſtre Majeſté l'imputera pluſtoſt à la contrainte que m'a apporté la qualité de ceſte Proſcription, que non pas à ma nature ou à ma volonté : Car quant à ce qu'aucuns pourroient trouver eſtrange que je me defende en ceſte ſorte, veu que j'ay autrefois tenu pluſieurs terres & Seigneuries de luy: je ſupplieray tres-humblement V. M. de conſiderer l'attrocité de l'injure qui m'eſt faite, que jamais vray Gentilhomme n'endura, que je ne luy ſuis ſubject naturel, & quant à mes fiefs qu'il m'en avoit deſpoüillé. Mais quand j'en euſſe touſiours joüi: ſi eſt-ce que le meſme droict dont il uſe ne me peut eſtre refusé. Il tient du Roy de France, à ſoy & hommage & comme Vaſſal de ſon Seigneur, le Comté de Charollois, pour cela il n'a laiſſé de faire la guerre à la Couronne de France, & ne ceſſe tous les jours de machiner contre icelle. Il prend pour fondement, qu'eſtant d'ailleurs Souverain il luy eſt licite ſe vanger du tort qu'il pretendoit luy avoir eſté fait par le feu Roy Henry de tres-haute memoire. Quand il fit auſſi la guerre au Pape Caraffe, d'autant qu'il tenoit de luy comme Vaſſal les Royaumes de Sicile & de Naples, il publia ſa defence, par laquelle il ſe maintient eſtre abſous de ſon ſerment, à cauſe que le Pape ne s'eſtoit tenu ès termes que le Seigneur doibt vers ſon Vaſſal, ſuivant les droits feodaux qui ſont mutuels.

Es lettres qu'il eſcrivoit au Roy de France il y avoit, *Il tient de V. M.*

Or il n'eſt rien ſi naturel, Sire, ſinon qu'un chaſcun reçoive en ſon endroit la meſme regle, qu'il veut eſtre receüe par autruy. Pourtant il ne doit trouver eſtrange, ſe eſtant outragé en tant de ſortes de luy, & ne luy eſtant ſubject, je m'ayde des moyens que Dieu me donne, & deſquels il s'eſt voulu ayder contre ſes Seigneurs, qui ne l'avoient offencé en choſe quelconque approchante des torts que j'ay ſoufferts de luy, & de ceſte marque ignominieuſe dont il eſſaye de me flaiſtrir & ma race. Et d'autant que Meſſieurs les Eſtats qui ont de plus prés cognu la verité de ce qui eſt contenu en ceſte mienne defence l'ont approuvée, m'ayans rendu aſſés ſuffiſant teſmoignage de ma vie paſſée: je ſupplie auſſi V. M. Sire, tres-humblement en approuvant icelle mienne reſponce, croire que je ne ſuis ni traiſtre ni meſchant, mais que je ſuis Dieu merci Gentilhomme de bonne & tres-ancienne maiſon, & homme de bien, veritable en tout ce que je promets, non ingrat, ni infidele, n'ayant commis choſe dont un Prince & Chevalier de ma qualité puiſſe reçevoir aucun reproche. Vous ſuppliant tres-humblement, me tenir au nombre de vos tres-humbles ſerviteurs. Et aprés avoir tres-humblement baiſé les mains de V. M. Je prieray Dieu, Sire, luy donner en parfaite ſanté tres-heureuſe & tres-longue vie. A Delft en Hollande, le 4. jour de Febvrier, l'an 1581.

De voſtre Majeſté

Tres-humble & Tres-obeiſſant ſerviteur

GUILLAUME DE NASSAU.

Ceſte

1580. Ceſte maudite & fatale Proſcription, qui comme un tourbillon de l'enfer s'eſtoit promenée par tout le monde, parvint aux yeux des Eſtats Generaux ; ſi fit bien l'Apologie du Prince, à laquelle ils donnerent leurs vœux & leurs voix, par ceſte franche & naifve declaration qu'ils luy addreſſerent.

Les Eſtats voyent la proſcription contre le Prince & font une declaration cõtre icelle.

Les Eſtats Generaux ayans depuis quelques jours veu & leu une Proſcription publiée par les ennemis contre la perſonne de voſtre Excellence, par laquelle ils impoſent à icelle des crimes enormes, eſſayans de la rendre odieuſe, comme ſi par moyens illegitimes & voyes ſiniſtres elle auroit uſurpé le lieu & degré auquel elle eſt conſtituée ; & d'expoſer ſa perſonne en proye & luy oſter ſon honneur : ayants veu pareillement la defence propoſée par voſtre Excellence, contre ladite Proſcription ; Trouvent par la verité de ce qui eſt paſſé en ces Pays, & qu'à chaſcun d'eux en ſon endroit eſt cognu & manifeſte, leſdits crimes & blaſmes avoir eſté à tort impoſés à icelle : Et quant aux charges tant de Lieutenant General que des Gouvernemens particuliers, aprés avoir eſté legitimement choiſi & eſleu, ne les avoir acceptées ſinon à nos inſtantes Requeſtes, eſquelles auroit auſſi continué à nos prieres, & avec entier contentement & ſatisfaction du Pays : & la ſupplient encores leſdits Eſtats y vouloir continuer, luy promettant toute ayde & aſſiſtance, ſans eſpargner aucuns de leurs moyens, & de luy rendre prompte obeïſſance. Et d'autant qu'ils cognoiſſent les ſervices fideles rendus par voſtre Excellence à ces pays & ceux qu'ils eſperent encores à l'advenir : ils luy offrent pour l'aſſeurance de ſa perſonne d'entretenir une Compagnie de gens à Cheval pour ſa Garde, la ſuppliant l'accepter de la part de ceux qui ſe ſentent obligés à la conſervation d'icelle. Et en tant que touche leſdits Eſtats qui ſe treuvent auſſi chargés par ladite Proſcription, entendent de brief auſſi ſe juſtifier, ainſi qu'ils trouveront convenir. Ainſi arreſté en l'aſſemblee de Meſſeigneurs les Eſtats Generaux en la ville de Delft, le dixſeptieſme jour de Decembre, l'an mille cinq cens quatrevingts.

1581.

Suites de ceſte maudite Proſcription.

Ceſte Proſcription de non moindre cruauté & brutalité que celle d'Antigonus contre le Roy Eumenes, fut ſuivie d'un artifice auſſi meſchant que l'intention perverſe de ſes Autheurs. On fit courir une lettre ſuppoſée du Prince au Duc d'Anjou, à deſſeing de mettre en ombrage les Eſtats ; mais il s'en ſçeut ſi bien demeſler & deſcouvrir aux yeux du Public leurs impoſtures, qu'il n'y reçeurent que honte & deſplaiſir. Cela fit cognoiſtre la perverſité de leur naturel & adjouſtée à leur acte precedent, aigrit ſi fort le cœur des peuples contre la Religion Romaine, qu'on ne parla plus que de l'extirper. L'exercice fut en un inſtant ſuſpendu à Bruxelles & à Anvers : Auſſi ſous ces apparences pluſieurs monopoles contre l'Eſtat y avoient eſté braſſées. C'eſtoient fineſſes tramées par le Parmeſan que noſtre Orangeois deſnoüoit par tout & à chaſque bout.

Antigonus ne pouvant vaincre le Roy Eumenes par la force de ſes armes, eut recours à une damnable Proſcription contre iceluy, laquelle luy attira une haine generalle de ſes amis & ennemis. *Iuſtin.*

Entreprinſe de Parme ſur Fleſſingues.

Il en avoit ourdi une contre Fleſſingues, par les practiques de l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne reſidant en Angleterre, qui creut d'avoir desbauché la fidelité de quelques Capitaines des Pays-bas, pour s'en ſervir à ſon deſſeing. Ceux-cy en advertiſſent ſous main le Prince, & pour mieux joüer leur perſonnage, reçoivent par ſon adveu ſix mille livres de l'Ambaſſadeur à tant moins de ceſte marchandiſe de contre-bande, & l'un d'eux luy livre un ſien fils à Londres, comme pour gage de leur foy commune. Le deſſeing eſtoit de faire approcher de la Teſte de Fleſſingues ces Capitaines avec leurs Navires de guerre, & ſous leurs eſtendards pluſieurs autres chargées des ennemis. Le Prince avoit ſecretement renforcé la garniſon de Fleſſingues à jour nommé pour les recueillir: & en meſme temps deſpeché en Angleterre Chreſtien Huygens ſon Secretaire, pour retirer par ſubtilité ceſt oſtage qui avoit eſté donné par l'advis du Prince,

en meſme temps que l'entrepriſe joüeroit. Le Secretaire s'acquite dignement de ſa commiſſion, & à l'ayde d'un Halebardier du Prince enleve l'enfant qui eſtoit joüant à la porte de l'Ambaſſadeur & le cache en lieu de ſeureté, nonobſtant l'eſmotion qu'en firent les gens de l'Ambaſſade. Ces entrepreneurs ſe rebuterent par la crainte d'eſtre deſcouverts; & le Prince fit acquiſition en ce meſme temps des Marquiſats de la Vere & de Fleſſingues à luy vendus par decret de juſtice; affin qu'il fut de plus prés intereſſé en la conſervation de la Zéelande, preferé à la ville d'Anvers qui faiſoit grandes inſtances pour les avoir.

Faillie.

Le Prince achepte les Marquiſats de la Vere & de Fleſſingues.

Cecy ne deſtourna pas l'eſprit du Prince de pluſieurs autres exploicts qui furent faits en Friſe ſous ſon commandement. Il ſe porta en perſonne dans la Province, raſſeura par ſa preſence pluſieurs villes esbranlées, paſſa à Amſtredam où les Eſtats ſe preparoient pour adviſer à la reception de Monſieur frere du Roy dans la Seigneurie du Pays, viſita Harlinghen & Leeuwarde, fit aſſieger, prendre, & demolir par Sonoy le Chaſteau de Staveren ſur les gens de Rennenbergh, qui furent battus proche de Rée-diep, & eurent leur retour contre Nievort deffait devant le grand Auwater en Friſe, & contraint de rendre tous les Forts qu'il y tenoit. Cetuy-cy en eut ſa raiſon prés de Groeninghe, les battit en ſuite, & joncha la terre de plus de ſept cents morts. La Friſe eut alors à ſouſtenir la guerre, & vit les uns & les autres, ores vainqueurs, ores vaincus.

Exploicts en Friſe.

& ailleurs.

En Brabant on ne tenoit pas les mains dans le ſein. Le Prince ny pouvoit exploiter faute d'argent tout ce qu'il eut voulu, pour advancer les affaires du Pays. Ce manquement avoit fait gliſſer la mutinerie parmy les gens de guerre de part & d'autre; Mais cela n'empecha pas que les Eſpaignols n'emportaſſent d'effroy le Chaſteau de Baerle ſur le chemin de Breda, & d'emblée la ville de Breda meſme: le Chaſteau leur fut bien toſt arraché par la valeur du Colonel la Garde, au nom du Prince, & la ville ſe perdit ainſi.

Dans les guerres civiles il n'y a choſe plus neceſſaire que la ſolde aux ſoldats: car avec icelle, diſoit Suetonius Paulinus à Otho, nous fairons plus qu'avec l'eſpée. *Tacit. Hiſt. lib. 2. cap. 32.*

Eſtat du Brabant.

Haute-penne ayant fait gliſſer des gens dans le foſſé du derriere du Chaſteau, un peu devant mis à ſec pour eſtre nettoyé; les fait grimper ſecretement ſur le rampart à la faveur d'une ſentinelle de la garniſon, corrompuë par argent & laquelle demeura trois heures en faction, pour exploiter ſa trahiſon, renvoyant à chaſque fois les autres ſoldats qui la venoient delivrer, ſous pretexte qu'ils fairoient aprés autant de ſentinelle pour elle. Un Capitaine Hollandois rodant és environs ſur un brigantin, s'apperçoit de ceux qui montent: donne l'alarme à la ville en tirant deux coups: chacun court aux armes, & à ſon quartier, une partie au lieu aggredé. Les aſſaillans pourſuivent leur pointe, attaquent le Chaſteau; celuy qui y commandoit courant à la porte qui va à la ville avec les clefs pour en tirer du ſecours eſt tué entre deux portes, de trente-cinq ſoldats commis à la deffence, onze avoient eſté ja terracés, deux meſuré les murailles du Chaſteau en la ville, les vingt-deux reſtans retirés dans le Donjon aprés quelque legere deffence avoient composé à la troiſieſme ſommation, à demy yvres d'un tonneau de cervoiſe, que Freſlin leur priſonnier ſuſpecté des Eſtats leur avoit donné à ce deſſeing; quand Montens Bourgmaiſtre accourt à leur ſecours avec nombre de Bourgeois.

Surpriſe de Breda par Hautepenne.

Les aſſaillans pouſſent fortune, & nos Bourgeois de ſe bien deffendre à qui mieux avec perte de gens, mais principalement des ennemis: d'un retranchement à l'autre, l'ennemi ne gaigna rien ſur eux que par la force du plus grand nombre, nonobſtant que le feu qu'il avoit mis en pluſieurs endroicts flambloyat par tout. Les femmes meſme rendirent des preuves d'une maſle vigueur, à travailler aux Barricades. Catholiques & Reformés, Lais & Clergs,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1581. Clergs, contribuerent à l'envi tout ce qu'on pouvoit attendre d'une genereuſe reſiſtance en une ſi grande extremité; mais finalement ſubjugués par la multitude aprés que Montens & les principaux ſe furent ſauvés, ceux qui reſterent vindrent à compoſition mal gardée. Ceſte victoire fut ſoüillée par la cruauté qu'on y exerça ſans diſtinction d'âage, de ſexe, de quallité, ny de conditions des perſonnes, & ſe termina par des rançonnements eſtranges & reiterés. Dans la chaleur des combats il en demeura environ cent de ceſte brave Bourgeoiſie tant hommes que femmes, de l'ennemi plus de quatre cents cinquante. L'amour & l'affection que ceux-la avoient à leur Seigneur, les fit ainſi marcher ſur le danger, & ſouſtenir de ſi puiſſans efforts juſques à l'extremité.

Qui attaque encor Geertruydenberge ſans fruit.

Le Colonel la Garde qui en avoit tiré la plus part de la garniſon pour exploiter ſur quelques moins conſiderables, ne s'y trouva pas à point nommé pour la ſecourir. Ceſte perte donna un double ſujet de deſplaiſir au Prince, & mit en gouſt l'entrepreneur qui voulut pouſſer outre, mais en vain, ſur Geertruydenbergh & ſur Heuſdan, qu'il eſſaya d'eſcheller, par tout repouſſé par les tenans. Boiſleduc auſſi faillie par les gens du Prince & des Eſtats, ils emporterent quelques Forts des environs, & prindrent Eyndhoven, y matraſſerent une Cornette de Cavallerie & trois Compagnies de gens de pied: Place qui ne tarda pas d'eſtre recouverte par les autres.

Progrés du Prince.

Pertes pour les Eſtats en Flandres.

En Flandres les affaires ne s'y portoient pas mieux. Le Prince d'Eſpinoy y commandoit ſous le Prince une petite armée, qui fut battuë par celle de Parme és environs de Dixmuyden. Eſpinoy fit pluſieurs cources & ravages ſur le Haynault, print Sainct Gileyn. Et les Parmeſans deſirent un Convoy parti de Tournay, pour Courtray, Gand & Anvers, & de nonante charrettes en prindrent ſeptante. Le deſſein du Prince eſtoit de divertir les forces Valonnes, pour favoriſer le ſecours, que le Duc d'Anjou alloit jetter dans Cambray blocqué par le Duc de Parme, ce qui reüſſit ſelon ſon deſir. Ce nouveau Seigneur du Pays-bas y entra avec quatre mille Chevaux & dix mille hommes de pied, y fut reçeu comme Souverain du Chaſteau, Protecteur de la liberté du Pays de Cambray; & delà s'eſtant rendu maiſtre du Chaſteau de Cambreſis & de quelques autres places, il ne voulut ſuivre ſa route pour paſſer en Flandres & y joindre les forces ja deſtinées à l'y recueillir, ſuivant le Conſeil du Prince & des Eſtats: Manquement duquel il n'eut que trop d'occaſion de ſe repentir. Son Armée compoſée la plus part de Volontaires, s'affoiblit par leur deſpart, ſi qu'il fut contraint de prendre la voye de Calais pour aller en Flandres, où il ne fit pas grand cas.

Deſpart de l'Archiduc Mathias.

Son arrivée dans le Pays, fut le deſpart de l'Archiduc Mathias, qui laiſſa quelque ſoupçon de correſpondance ſecrette avec les Eſpaignols; on ne le convoya pas pourtant avec moins d'honneurs & de recompenſes. Le Prince & les Eſtats eſtoient attentifs à preparer la reception du Duc. Les Provinces ne pouvoient cognoiſtre deux Seigneurs en meſme temps. L'inſtallation de cetuy-cy devoit forclorre le Roy d'Eſpaigne de toute Seigneurie és Pays-bas: Et pour y parvenir les Eſtats Generaux de toutes les Provinces ſolemnellement aſſemblés à la Haye en Hollande, ſe mirent eux-meſmes en liberté, declarerent le Roy deſcheu de la Souveraineté qu'il avoit ſur eux & ſur le Pays, rompirent ſes ſeaux par tout, deſchargerent pleinement tous les Officiers, Juſticiers, Seigneurs particuliers, Vaſſaux, & habitans de toute condition du ſerment qu'ils luy avoient, en exigerent un nouveau envers les Eſtats, & firent inhibitions à toutes perſonnes de plus employer ſon nom, ſes ſeaux, ſes armes, à cauſe de la tyrannie par luy exercée ſur le Pays.

L'Eſpaignol deſcheu de la Souveraineté du Pays-bas.

Les Eſtats en ceſte declaration eſtoient fortifiés du pouvoir qui leur eſtoit donné par la teneur de leurs privileges & encor par l'exemple general de toutes les Nations qui ſe ſont ſouſtraites de la domination Tyrannique de leurs Roys & Seigneurs. Ceux des Romains envers Tarquin le ſuperbe, des Atheniens envers Piſiſtrate, des Syracuſains envers Denis le Ieune, des Macedoniens envers Amynthas, des Corinthiens envers Periander, des Orchomentiens envers Piſiſtrate, y ſont formels pour authoriſer telle procedure.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ainſi les Ætoliens dans l'extremité de la guerre qu'ils faiſoient à Philippes Roy de Macedone declarerent Souverain Magiſtrat de leur Republique Attalus Roy d'Aſie. *Tit. Liv. Dec. 3. lib. 7 cap. 30.*

Le Prince fait ſouverain Magiſtrat.

Pays. Ils en firent publier un Placart authentique rapporté par leurs Hiſtoriens. Le Prince avoit-il ſujet de pouſſer à la roüe contre le Roy d'Eſpaigne, aprés une ſi brutale Proſcription? & que devoit-il, & que ne devoit-il pas au bien & au repos d'un peuple qui l'honnoroit tant, & lequel il aimoit ſi tendrement? les Eſtats de Hollande & Zéelande deſirerent l'en recognoiſtre & le pourveurent du pouvoir ſouverain ſur ces deux Provinces, ſous le tiltre de Souverain Magiſtrat. Degré pour monter à celuy de Comte qu'ils luy defereront tantoſt.

Parme prend Tournay.

On n'eſpargna en ceſte deffence aucun des travaux mentionnés par Heliodorus au ſiege de Sienne. *Nemo quieſcebat*, dit-il, *lib. 9. Æthiopicor. ſed & mulieres & pueri, perinde ac ſenes in opus incumbebant. Nullium enim ſexus nec ætatis opem repudiat periculum de vita.*

Parme cependant comme un vigilant Capitaine, donne progrés à ſes armes ſur Tournay, qu'il inveſtit; tandis que le Prince d'Eſpinoy Gouverneur ſe pourmene par la Flandres avec ſa petite armée, pour y amuſer les Valons qui tenoient la campaigne: & nonobſtant la valeureuſe reſiſtance des Reformés, qui y firent merveilles en la deffence, animés par les genereuſes remonſtrances de la Princeſſe d'Eſpinoy & par l'exemple de ſon courage viril qui la portoit dans les plus grands dangers, & qui luy fit reçevoir une honnorable bleſſure à un bras, battit la ville, l'aſſaillit, livra pluſieurs aſſauts, & bien qu'avec notable perte des ſiens, la contraignit de ſe rendre ſous une honnorable compoſition. Le Prince eſſaya tous moyens humains pour y jetter du ſecours; mais eſtant trop foible de Cavallerie, impoſſible luy fut de forcer le Camp de Parme. Les promeſſes des François, par trop couſtumiers de manquer à eux meſmes au beſoin, avoient amuſé le Prince & les aſſiegés en une vaine attente de renforcer de quelques bandes Françoiſes le ſecours qu'il preparoit: La fumée d'amour ou d'Eſtat, qui avoit porté le Duc d'Anjou outre Mer vers la Reyne Elizabeth, luy en avoit deſrobé le ſouvenir.

Sedition à Oudenarde.

L'Eſpaignol ne pouvoit mieux joüer ſon jeu qu'ẽ ſemant la diſcorde entre les Religions & les Provinces; & en quoy pouvoit la fortune plus favoriſer le Duc de Parme, que de luy donner à vaincre des gens diviſés? Il pouvoit dire d'eux ce que dit Tacite des peuples Septentrionaux, *nihil fortuna jam preſtare majus poteſt, quam hoſtium diſcordiam.* Tacit. de morib. Germanor. cap. 33. *Adverſæ res etiam bonos detrectant. Saluſt. in bell. Sugurth.*

Ceſte perte esbranla toute la Flandres. Oudenarde eſtoit la plus prochaine: Le Prince ne ſçeut jamais induire ce peuple mutin & inconſtant à accepter une garniſon: leur Gouverneur meſmes leur eſtoit ſuſpect, parce qu'il eſtoit creature du Prince; & tout cella pour l'opinion qu'ils avoient que le Prince y vouloit maintenir la paix de Religion, c'eſt à dire ſouffrir la Catholique contre laquelle ils avoient une eſtrange averſion. De là ils ſe jettent à la ſedition & chaſſent tumultuairement tous les Eccleſiaſtiques. Cela ainſi artificieuſement practiqué par les Agens d'Eſpaigne, pour de tant mieux affermir les villes & les Provinces Catholiques au parti de l'Eſpaignol, & pour luy en acquerir des nouvelles. Ce Gouverneur par l'advis du Prince y voulut introduire quelque Cavallerie, laquelle entrée à demy eſt repouſſée, le Gouverneur aſſiegé dans le Chaſteau, battu & chaſſé par ce peuple felon, qui le demolit & ruina. Parme leur preſente ſecours & protection, laquelle refuſée il ne tarda pas de les aſſieger avec heureux ſuccés pour luy, comme nous verrons en ſuite.

Deſtreſſes du Prince.

Les deportemens des Flamens mettoient en une extreme peine le Prince: Il les voyoit enclins à leur perte & comme accourans à leur propre malheur. Les manquements de la Generalité, ne luy eſtoient pas moins ſenſibles: Il les leur avoit fait toucher au doigt, cognoiſtre les cauſes du mal & monſtré les remedes: mais il voyoit des eſtranges negligences, des grandes deſertions en leur fait, tandis qu'il ſe tuoit de peine & de corps & d'eſprit pour les en delivrer. Il partit de Gand, ſe rendit à Anvers, pour y renouveller le Magiſtrat ſuyvant la couſtume. Là en l'aſſemblée des Deputés des Eſtats, il requit *d'eſtre deſchargé de la Lieutenance Generale, laquelle eſtoit expirée par le deſchargement de l'Archiduc;* Mais les Eſtats meſmes aſſemblés à Amſterdam, le requirent avec grande inſtance *d'accepter le Gouvernement avec le Conſeil qui luy ſeroit adjoint, & luy promettent de pourvoir à tout ce qu'il jugera neceſſaire pour le bien general des Provinces.* C'eſtoient paroles de vent; non de fait: Il leur remonſtre donc pour la deſcharge de ſon honneur & pour leur propre ſubſiſtance.

Qui tache à faire ravver les Eſtats de leurs manquements.

Que bien que l'ennemi eut eſté maiſtre de la campaigne durant l'année, il n'avoit pas

Par ces raiſons

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1581. *pas fait des grands progrés à cauſe de la diſperſion de ſes forces, en Brabant, en Flandres, en Gueldres, en Friſe, & pour la reſiſtance de Cambray & de Tournay. Que Cambray l'avoit amusé un an entier, ſans quoy Tournay auroit eſté perdu il y a ja long temps, & l'ennemi bien avant dans la Flandres. Qu'il y avoit plus d'un an, qu'il avoit dit aux Deputés des Eſtats, que pour luy reſiſter & pour prevenir le danger, il eſtoit neceſſaire d'appeller trois mille Chevaux eſtrangers & deux Regiments de gens de pied. Que Cambray aprés Dieu n'avoit eſté conſervé que par le Duc d'Anjou, n'ayant pas tenu à eux qu'elle ne ſe fut perduë. Que la ville de Tournay n'avoit pas eſté ſecouruë par leur deffaut, pour n'avoir ſur pied les forces qu'ils debvoient; que ſi cella eut eſté ils ſe fuſſent joints au Duc & euſſent chaſſé l'ennemi. Qu'il eſtoit à craindre que l'année prochaine, ils ne tombaſſent en des plus grandes difficultés par leur negligence à s'aſſembler, à reſoudre, à arreſter. Qu'ils ne vouloient pas conſiderer que la guerre touchoit à chacun en particulier, & à leur propre liberté au regard du corps & de l'ame; mais qu'il voyoit bien que chacun cerchoit ſon proffit particulier & non celuy du Public. Que cela apportoit de la difficulté aux contributions, ſans leſquelles ni luy ni perſonne autre ne pouvoit demener la guerre; non qu'il eut jamais demandé aucun maniement des Finances. Qu'il eſtoit contraint de le leur dire, affin qu'ils y pourveuſſent. Qu'ils le devoient faire enſemblement. Qu'ils ne s'y eſtoient peu porter encor. Que chaſque Province avoit ſon Conſeil & chaſque ville quaſi ſa Gendarmerie & ſa Finance. Qu'on avoit bien eſtabli un ſouverain Conſeil; mais ſans authorité. Et là où il n'y avoit point d'authorité comment y pourroit-il avoir regle en la diſcipline militaire, és Finances, en la Juſtice & en aucune autre choſe? & quel eſt le pouvoir d'un Conſeil qui n'a pas la diſpoſition d'un ſol, comme cela s'eſt veu en eux. Que c'eſtoit là le ſommaire de leurs fautes, auſquelles ils continuoient. Qu'il leur avoit predit leur ruine infaillible, ſi Dieu ne leur faiſoit la grace d'y remedier. Qu'il les prioit donc d'y adviſer, & de le faire entendre au peuple, affin qu'on ne luy en imputat pas la faute. Que ſi de leur part ils vouloient amender ces manquements; Il n'eſpargneroit aucunement ſa perſonne, ni aucune choſe qui fut à ſon pouvoir pour les ſervir. Qu'ils eſtoient obligés d'y pencer d'autant plus ſerieuſement que le dernier Gouvernement qu'ils avoient decerné, ne dureroit que pour l'année, aprés laquelle il n'y auroit plus rien à gouverner, s'ils n'y apportoient un meilleur ordre.*

Ce n'eſt pas la negligence ni la foibleſſe qui ſouſtient les Eſtats. C'eſt avec des armes & de ſoldats qu'il faut combatre les ennemis. *Non enim ignavia, magna imperia contineri: virorum armorumque faciendum certamen,* diſoit Tiridates dans Tacite Annal. 15. cap. 1. *Neque ſtipendia ſine tributis.* Diſoit Cerealis dans Tacite. Le Prince ne deſiroit point de manier les Finances, & eſtoit bien aiſe que chaque ville eut ſon Adminiſtrateur, pourveu qu'ils allaſſent tous au bien de la generalité. Ainſi Niger ne voulut point que autre adminiſtrat le biē d'une ville ou d'une Province, qui ne fut natif de la Province. *Ælius Spartian, in Nigro, cap. 7.*

Mais tout inutilement.

Mais à laver la teſte d'un Aſne on ne perd que le temps & la leſſive. Ainſi ces cordiales remonſtrances du Prince ſont inutiles envers des eſprits brutaux, qui ne pouvoient eſtre eſmeus par le danger. Quelques Provinces firent ſemblant de l'eſcouter, les autres du tout inſenſibles à leur mal, ne tachoient qu'à gaigner temps juſques à l'arrivée du Duc d'Anjou. Ste Aldegonde & autres ſont Deputés vers luy en Angleterre pour haſter ſa venuë. Le Prince ſuivi du Prince d'Eſpinoy & de la principale Nobleſſe du Pays, & les Eſtats meſmes ſe rendent en Zéelande pour l'y reçevoir; tandis que l'entreprinſe de Hautepenne Gouverneur de Breda ſur Bergues, & de quelques Capitaines du Prince ſur Bourbourg, avorterent à la mutuele perte & dommage des entrepreneurs. La Friſe d'un coſté s'affermiſſoit par la fortification de pluſieurs places du parti du Prince, & s'affoibliſſoit de l'autre par revoltes.

Le Prince va en Zéelāde pour y reçevoir le Duc.

1582. Qui part d'Angleterre.

Le Duc d'Anjou nourriſſoit bonne intelligence avec le Prince: car il avoit eſté le principal Autheur de ſa Promotion. Il avoit obtenu promeſſe de mariage avec la Reyne d'Angleterre; mais telement conditionnée envers la France, que la faction d'Eſpaigne authoriſée du pouvoir de la Reyne Mere, la ſçeut bien toſt deſnoüer. Leur entreveüe de trois mois en Angleterre ſe termina par des grandes & privées careſſes d'honneur & de mutuelle affection. Ceſte Princeſſe ne fut pas chiche de rendre à ce Prince tous les teſmoignages de bienveillance qu'elle ſe peut imaginer. Sa Cour en treſſaillit de joye: Elle luy ouvrit ſa bourſe, l'accompaigna pluſieurs lieües en perſonne, luy donna ſes Navires pour le convoyer, & les plus grands

Seigneurs de ſa Cour pour honnorer ſon paſſage és Pays-bas & pour le faire recommander de ſa part envers le Prince, les Eſtats, & les Pays : mais il ne la toucha point que du bout des levres, & les bagues qu'ils ſe donnerent mutuellement, furent des ſeaux fragiles d'un futur & incertain mariage, qui ne s'accomplit point.

Et arrivo à Fleſſingues.

Le Prince & le Prince d'Eſpinoy avoient eſté deux fois en mer pour l'aller rencontrer; ils ne le peurent ſaluër qu'à la ſortie de ſon Vaiſſeau quand il print terre à Fleſſingues. Le Prince luy embraſſa la cuiſſe & luy teſmoigna un extreme contentement de ſon heureuſe arrivée, luy offrit ſon ſervice, ſes biens, ſa vie, comme au liberateur du pays; le Duc l'embraſſa & luy reſpondit par un gracieux accueil accompaigné de courthoiſie à la Françoiſe. Le tonnerre du Canon de Fleſſingues ſe fit oüir juſques à Calais. Chacun s'enclinoit à l'apparition de ce nouveau ſoleil comme certains peuples Orientaux, Middelbourg où le froid le contraignit d'aller à pied de Fleſſingues, teſmoigna ſa magnificence en ſa reception aux flambeaux, & en la ſumptuoſité de ſes feſtins, à l'admiration du Duc & à l'eſtonnement des François & des Anglois; mais ils n'apperçevoient pas encor les nuages, que ſa venuë fit eſlever ſur ceſt Oriſon Belgique, qui eſclaterent bien toſt en eſclairs, en foudres, en tempeſtes.

Ceſte ſorte de ſalutation eſt entierement differente de l'ancienne. Les Romains pour leur plus grande reverence ſe prenoient le menton avec la main & baiſſoient la teſte. dit Plin. liv. 11. chap.46.

Saluë par le Prince.

Reçeu ſolemnelement par tout.

A Middelbourg.

Au Fort de l'Illo.

A Anvers.

Le Prince avec les Eſtats & la Nobleſſe du Pays, le conduiſirent par l'Eſcault à Anvers ſur cinquante Navires preparées à ceſt effect & il coucha dans le Fort de l'Illo pour donner encor ce peu de temps à Anvers de luy preparer ſon entrée. Il la fit le lendemain avec une magnificence nompareille: plus de vingt mille Bourgeois de ceſte auguſte Ville parurent en armes toutes brillantes, ſur le Quay & ſur le Rivage : Tous les Ordres de la Province & de la Ville le recuillirent avec chants de triomphe & cris d'eſiouïſſance. Il reçeut les honneurs en une Chaire dorée, ſur un riche Theatre dreſſé exprés. On y apporta le Chapeau & le Manteau Ducal tous deux de Velours cramoiſi fourré d'hermines avec des grands rebras. Le Prince en qualité de premier Baron de Btabant l'en reveſtit, & comme il joignoit le bouton du devant du Manteau : *Il faut*, dit-il, *qu'il ſoit bien ferme de peur qu'on ne l'oſte* (preſage de ſa perte prochaine) puis luy mit le Chapeau Ducal ſur la teſte avec les ceremonies requiſes, & ſur ce poinct le Prince Dauphin d'Auvergne dit au Prince, *Mon frere enfonſés bien ce Chapeau de peur qu'il ne s'envolle*. Il preſta & reçeut les ſermens accouſtumés. Les Herauts s'eſcrierent à haute voix, *Vive le Duc de Brabant*, ſuivis d'une multitude innombrable de tels cris qui fendirent les airs; les trompettes ſonnerent, on ſema des pieces d'or & d'argent parmi le peuple en ſigne de resjoüiſſance : en ſomme rien ne fut oublié, de tout ce qui pouvoit teſmoigner le ſimbole des cœurs d'un peuple rempli d'aiſe & de contentement de l'arrivée de leur Seigneur. Le Prince print ſoing particulier de preſenter les Deputés Catholiques & Reformés, qui furent reçeus du Duc, ſelon la grandeur & l'eſtime de celuy qui les preſentoit.

Où il eſt inauguré Duc.

Avec gr[illegible] de joye.

En ces pieces il y avoit d'un coſté l'effigie du Duc avec ſes tiltres, & de l'autre une deviſe tirée de la vertu du Soleil, *Fovet & diſcutit*.

Interrompuë par un attentat ſur la perſonne du Prince.

Mais ceſte grande Feſte fut interrompuë, par un grand trouble d'un horrible attentat proditoirement commis ſur la perſonne de ce grand Prince: maudits fruicts de ceſte maudite Proſcription! la fin & le ſuccés furent maudits comme l'entreprinſe & l'execution : l'Eſpaignol n'en rapporta que blaſme & reproche, le meurtrier y trouva un infame ſupplice, & Dieu conſerva miraculeuſement ou pluſtoſt redonna la vie à noſtre excellent Prince.

Premier autheur d'iceluy.

Jean de Anaſtro Marchand Biſcayen appauvri par grandes & notables pertes, ſur le point de prendre le bonnet verd, à demy deſeſperé de ſe voir reduit à une honteuſe pauvreté, donne lieu à ſon avarice, & delà à la cupidité de reparer ſes pertes à droit ou à tort. Son cœur malin preoccupé des penſees de l'enfer, & de ceſt inſatiable deſir d'en avoir, ne penſoit qu'à ſacrifier à Memnon pour cumuler des richeſſes.

Præcipuum malorum paupertatē credebat Aſinius Marcellus. dit Tacit. Annal. 14. cap. 40.

Un Jean

1582.

Suſcité par un Eſpaignol.

Un Jean de Iſoncha natif de Victoria Eſpaignol comme luy, courratier de ceſte ſalle marchandiſe, ſçachant ſa condition & le cognoiſſant marqué au coing d'un homme perdu, à tout faire pour aſſouvir ſon effrenée paſſion, luy taſte le poux, pour luy mettre au cœur le cœur d'entreprendre ſur la vie du Prince; luy en eſcript en termes preſſans, l'exhorte de rendre ce ſervice *à el Rey* & à ſa Religion, & de ſe procurer une grande recompence à ſoy-meſme. Le Marchand ſe laiſſe emporter à ſes diaboliques perſuaſions, ils vienent en marché. *Et combien me donnerés vous*, dit ce traiſtre Judas, *& je le tueray ou je le feray tuer.* Le prix de la vie du Prince eſt mis à huictante mille Ducats & une Commenderie en Eſpaigne, & pour aſſeurance une promeſſe ſous la ſignature du Roy. Ainſi donc alteré de ſang, il s'en revient chés ſoy meditant dans ſon ame occupée du malin, des penſées malignes pour l'exploiter. Le nés luy ſeigna : il deſcouvre ſon abominable deſſein à deux ſerviteurs de ſa banque *Anthoine de Venero* & *Jean Jauregni*: ſe plaint à eux de ſes pertes, exaggere ſes malheurs, les exhorte, les perſuade de tuer le Prince mis ſous le ban Royal, advoüant qu'il n'avoit pas le cœur de l'entreprendre luy-meſme : leur propoſe pour loyer en ce monde, une grande recompence, un los eternel, richeſſes; & en l'autre, la vie eternelle: adoucit le danger de l'entreprinſe: leur repreſente que la mort du Prince ſeroit reçeuë avec joye d'un chacun, que Anvers y acquieſceroit, pour joüir du benefice de la paix de Religion qui luy ſeroit offerte en meſme temps. Le premier s'en excuſa, l'autre *Jean Jauregni*, jeune homme de vingt & trois ans, foible de ſens, mais ſuſceptible de mauvaiſes impreſſions, s'y laiſſa emporter, livré par le tentateur à la rage infernale de ce Demon.

Comme ſi la Religion debvoit eſtre le ſauf-conduit de tous crimes. *Scelus neminem exſolvit Religione.* Tit. Liv. Dec. 1. lib. 2. cap. 32.

Qui accorde du prix de ſa vie.

Pavor conſcientiam arguit. dit *Tacit. hiſt. lib. 3. cap.* 10.

Et en ſubroge

Un autre.

Il ſe rendit à Anvers, eut accés à la Cour du Prince à la faveur de la langue Flamende qui luy eſtoit familiere; il eſpie l'occaſion, meſure ſon temps, taſte & tache par tous moyens d'executer ſon damnable deſſein, & finalement ſe reſoult de le tuer d'un coup de Piſtole. Mais il faloit colorer ceſt aſſaſſinat du pretexte de pieté: *car Dieu a en abomination le ſang, & maudit les mains meurtrieres.* Il s'en ouvre à un Moyne Anthoine Timmerman, ſe confeſſe à luy, en reçoit abſolution comme d'une genereuſe entreprinſe, qui tendoit à l'advancement de la gloire de Dieu, de la foy Catholique, du ſervice du Roy; l'encourage par ſes remonſtrances, luy adminiſtre le Sacrement, comme un compulſoire à ſon cruel & deteſtable Parricide: telle eſtoit la Theologie deſguiſée & contrefaite de ce Moyne enragé. Ainſi les Magiciens & les Sorciers employent les plus excellens textes de l'Eſcriture, pour donner credit à leurs charmes & à leurs enchantemens. Ainſi Judas prenant le pain du Seigneur fut occupé de l'eſptit malin.

Qui ſe reſoult de le tuer.

C'eſt le bois qui nourrit la meſchanceté que la recompence. *Malitia præmiis exercetur.* Saluſt. in fragment.

Et accouragé par la confeſſió.

Le Marchand Anaſtro principal directeur de la trahiſon, eſtoit en peine du ſuccés, & luy tardoit d'en avoir la nouvelle; il ſe rend à Calais pour l'apprendre. Le Dimanche dixhuictieſme de Mars venu, Jauregni du tout abandonné de l'eſprit de Dieu, reſollu d'executer ſon enragé attentat, s'en va derechef à confeſſe, oyt Meſſe, reçoit encor le Sacrement, puis ayant beu un trait de malvoiſie, armé de ſa Piſtole ſous ſon manteau, accompagné tousjours du Moine, ſe rend au Chaſteau d'Anvers logis du Prince, qui eſtoit à table diſnant en la grande ſalle, & avec luy les Comtes de Hohenloo, de maval, ſes enfans, ſes nepveus & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshom-Les; tandis que ce garnement ſe promenoit dans la Cour attendant l'opportunité de faire ſon coup.

Aprés avoir ouy la Meſſe.

A l'iſſuë de table, le Prince voulut paſſer à ſa chambre, & s'arreſte pour monſtrer en paſſant au Comte de Laval les cruautés exercées par les Eſpaignols au Pays-bas, depeintes dans la Tapiſſerie. L'Aſſaſſin petit de ſtature, ſe jette parmi la preſſe, prend ſon temps, tire ſa Piſtole chargée d'une balle, en aſſene le Prince d'un coup qui porta au deſſous de l'oreille droite, & traverſant le Palais au deſſous de la machoire haute ſortit par la joüe gauche.

Bleſſe le Prince d'un coup de Piſtole.

La

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

La ſoudaineté du coup en deſroba d'abord le ſentiment au Prince, qui creut comme il a advoüé depuis, que quelque partie de la maiſon eut croulé. Le mal ſe fit bientoſt ſentir : il fut accueilli de telle foibleſſe qu'il fut tombé de ſon haut, ſi on ne l'eut ſouſtenu.

L'Aſſaſſin eſt tué ſur le champ.

Clemence vrayement Chreſtienne & à preferer à toutes celles des Princes de l'antiquité. Pluſieurs ont bien pardonné cōme Auguſte & autres, à ceux qui avoient attenté ſur leur vie; mais non jamais à ceux qui avoiēt eu de leur ſang.

Les Seigneurs & Gentilshommes qui ſe trouverent autour de luy transportés d'un juſte reſſentiment deſchargent trois ou quatre coups ſur ceſt enragé, les Hallebardiers du Prince l'environnent & l'achevent. Ce bon Prince revient à ſoy, *Et ne le tuës pas*, dit-il, *je luy pardonne ma mort*: Puis jettant les yeux ſur quelques Seigneurs François qui eſtoient là, il leur dit, *Son Alteſſe perd aujourd'huy un fidelle Serviteur.* On le conduit à ſa chambre ſouſtenu par les adſiſtans; car la violence du coup n'euſt pas le pouvoir de le faire tomber.

Avec regret du Prince.

Toute la ville en rumeur pour le coup.

Le bruit de ceſt attentat, mit toute la ville en rumeur, chacun courut aux armes, la Bourgeoiſie ſe rangea ſous ſes enſeignes & à ſes quartiers, on tendit les chaines nul ne pouvoit aller ne çà ne là que les Capitaines & gens de commandement. Ceſte mauvaiſe nouvelle portée au Duc logé dans le Cloiſtre Sainct Michel, le troubla extremement avec toute ſa Cour. C'eſtoit le jour de ſa naiſſance & il en vouloit ſolemniſer la feſte par un banquet & un Tournoy qu'il avoit fait preparer; mais ſa joye fut convertie en triſteſſe, & peu s'en falut que le peuple ne ſe ruat ſur la Nation Françoiſe ſuſpectée d'y avoir trempé. Le Duc a confeſſé depuis en avoir eu une extreme peur, *& que de ſa vie il ne fut plus devot:* Il envoya prier le Prince de le prendre en ſa protection, qui dans ſa foibleſſe en eſcrivit aux Colonels de la garde le mieux qu'il peut.

C'eſt une couſtume familiere aux Princes que de celebrer par quelques divertiſſements ſinguliers le jour de leur naiſſance. On remarque que tous les anciēs Empereurs Romains en ont ainſi fait, les uns par des Jeux publics, les autres par des banquets ſolemnels, les autres par des largeſſes au peuple, tous en quelque façon.

Le Duc en grande peine.

Le Prince ſe plaint.

Ce debonnaire Prince dans les doleurs extremes de ſa playe & l'eminent peril de ſa vie, avoit plus de regret du Duc que de ſoy-meſme, il le pleignoit pour les grandes difficultés qu'il avoit encores à paſſer, & croyant qu'à ce coup Dieu ſe vouloit ſervir de luy, il ne ceſſoit d'exhorter les tous adſiſtans, à paix, à obeiſſance, à fidelité envers leur nouveau Seigneur, leur declarant, *qu'ils ne pouvoient avoir choiſi un Prince plus debonnaire, ny plus propre à les proteger.*

On recerche les autheurs de l'attentat.

Deſja la deffience s'eſpendoit par tout, chacun ſoupçonnoit ſon compaignon : on ne doubtoit point de celuy qui avoit commis le crime; mais il importoit d'en cognoiſtre les inſtigateurs. En ces grands accidens, il ne ſe faut pas arreſter à celuy qui fait le mal, mais il faut aller à la cauſe mouvante. Le Comte de Hohenloo diſpoſa incontinent des gardes à toutes les portes de la maiſon, pour tacher d'en apprendre quelque choſe. Le Prince Maurice digne fils de ceſt incomparable Pere, tout jeune qu'il eſtoit eut la prudence dans un ſi grand trouble de faire foüiller le corps de ce Boucher, on le trouva encor ſaiſi de la Piſtole, de quelques lettres, d'un Catechiſme des Jeſuites, de tablettes remplies de vœux, de prieres, & de choſes ſemblables, le tout en langue Eſpaignole : preſomption violente qui chargea ceſte Nation & deſchargea la Françoiſe, laquelle n'eſtoit gueres moins ſuſpectée de ce fait que l'autre, pour la fraiſche memoire des Nopces de Paris.

Nō diu latent ſcelera. Flor. de geſt. Roman. lib. 3. cap. 1.

Et la preſumption eſt contre les Eſpaignols.

Par les eſcripts qu'on trouve ſur le meurtrier.

Forcenerie eſtrange de vouloir faire complice de ſon deteſtable forfait le Dieu de paix qui a en abomination les mains meurtrieres & qui eſpandent le ſang.

Ces eſcripts contenoient les moyens qu'il auroit à tenir pour conſerver ſa vie, aprés avoir executé ſon abominable forfait. Il y avoit des formulaires de pluſieurs prieres à Dieu, aux Anges, aux Saincts. Une entre autres à l'Ange Gabriel, par laquelle il le prioit d'eſtre ſon moyeneur envers Jeſus-Chriſt & la Vierge Marie, affin qu'il peut bien accomplir ſon deſſeing, & qu'il ne fut pas tué ſubitement. Prieres non conçeuës au langage de Canaam, mais ſuggerées par l'eſprit de Pithon, par les anges de Satan, par le Diable, meurtrier dés le commencement; procedantes de ceſte Theologie menſongere, ſortie du puys de l'abiſme, qui permet impunement aux meſchans, de tremper leurs parricides mains dans les ſacrés flancs des Roys & des Princes. On trouva ces maudits & ſuperſticieux eſcripts tous remplis de

vœux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1582.

vœux qu'il avoit faits à divers Images de noſtre Dame en Eſpaigne, de leur donner des preſens, des robes, des couronnes s'il en eſchapoit : fumées d'un cerveau eſtropié, qu'on avoit ainſi artificieuſement gaigné ſous un faux maſque de devotion : comme s'il ne luy eut falu autre choſe pour meriter le Paradis ; & qu'en vertu de ſes prieres il eût peu eſchaper la punition de ſon forfait, ou eſtre rendu inviſible comme on luy avoit imaginé.

Son cadaver executé.

Avec ſes complices.

Le public a intereſt que tels aſſaſins des Princes ſoient punis par une execrable mort. Les Romains pourſuivirent à cor & à cri, le meurtrier du Roy Eumenes & ne ceſſerent qu'ils ne l'euſſent fait mourir. *Tit. Liv. Dec.5.lib.5.cap.5.*

On traina le meurtrier en plain marché affin qu'il fut veu, regardé, cognu & maudit de tout le peuple ; ſon infame corps bien que inſenſible, exposé a la vengeance publique, fut ſeparé en quatre quartiers par le bourreau, & Venero autre ſerviteur de ce marchand Banquier, & le Moyne confeſſeur prevenus & declarés complices de ceſt execrable parricide aprés en avoir confeſsé les circonſtances, publiquement eſtranglés ſur un eſchafaud, puis eſcartelés ſur les boulevards du Chaſteau d'Anvers avec l'aſſaſſin. Là ils demeurerent juſques au temps que le Prince de Parme s'en rendit maiſtre : lors les Jeſuites les recueillirent ſolemnellement & les garderent comme ſaintes reliques, par une impudence propre à leur ſecte.

La playe du Prince guerit.

Avec grande perte de ſang.

La playe du Prince parut au commencement gueriſſable & elle le fut finalement. Le coup luy fut tiré de ſi prés que ſes cheveux en brullerent, & la chaleur du feu fut ſi favorable qu'elle arreſta le ſang des veines comme ſi on les eut cauteriſées exprés ; tout cela adreſsé par une ſpeciale providence du ciel. Mais quinze jours aprés, les veines ſe dilaterent l'eſcarre en eſtant tombée, & il y perdit douze livres de ſang, outre deux livres qu'on luy fit tirer des bras pour faire revulſion. Tout autre remede trouvé inutile, gens furent ordonnés exprés à tour de roole par les Medecins, pour tenir jour & nuict le pouce contre les veines, affin d'arreſter ce ſang. La Comteſſe de Suwartſenbourg ſa ſeur tres ſage & vertueuſe Dame, eſt remarquée pour luy auoir rendu tous les ſervices, que le debuoir de la proximité & le merite d'un ſi bon frere l'obligeoit. Dieu luy redonna gueriſon contre l'opinion commune, à la joye & conſolation de tous ſes peuples.

Affection d'Anvers envers le Prince.

Icy parut l'affection de celuy d'Anvers envers ce debonnaire Prince. Quatre jours aprés ce deteſtable coup toute la ville print le ſac & la cendre, humiliée devant Dieu en jeunes, en prieres, en oraiſons ; les Egliſes Françoiſes & flamendes retentirent en pleurs & en gemiſſements pour ſa gueriſon : Les larmes de contrition & de repentence y furent eſpanduës abondamment, & ceſte action fut celebrée avec tel zéele & devotion, l'affluance & l'attention y fut ſi grande que dés le matin juſques au ſoir, on demeura dans les Egliſes. Dieu entendit la voix de ce pauvre & deſolé peuple, *Car les yeux de l'eternel ſont ſur les juſtes, & ſes oreilles ſont attentives à leur cri ; il eſt prochain de ceux qui ont le cœur rompu & delivre ceux qui ont l'eſprit briſé.* Il redonna miraculeuſement la ſanté à ce bon Prince, lequel amateur de la maiſon de ſon Dieu, ſe rendit au temple le ſecond de May ſuivant, pour luy offrir le bouveau de ſes levres en action de graces ſolemnelles : & lors meſmes le peuple reitera le jeuſne en cantiques & loüanges, & en recognoiſſance de ceſte memorable delivrance.

Remis en ſanté.

Mais la Princeſſe ſa femme meurt pour la frayeur de ſa bleſſure.

L'hiſtoire remarque pluſieurs effects eſtranges & de la peur & de la fiebvre. Conſtantius fut ſi effrayé pour avoir veu un homme mort à ſes coſtés qu'il en print une fiebvre chaude & en mourut. Comme dit *Marcel. hiſt. lib.21.cap.29.*

Ces grands accidens qui ſont capables d'esbranler les Eſtats les plus fermes & les plus aſſeurés, altererent la ſanté de la Princeſſe & l'atterrerent peu de jours aprés la convaleſcence de ſon cher mary le 5. de May 1582. par une mort tres Chreſtienne & devote : elle fut enſevelie à Anvers dans la grande Egliſe Noſtre Dame, & ſes obſeques celebrées fort magnifiquement : l'apprehention quelle eut de voir la fin des jours de ſon mary avança les ſiens, par une fiebvre chaude qui la ſurprint aprés s'eſtre accouchée : & le regret de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſa mort cuida faire mourir le Prince qui l'aymoit tendrement; tout le Pays en teſmoigna un dueil public.

Fama in majus omnia vulgat. dit Tacit.

Qui eſt divulguée par tout avec regret.

Les nouvelles de la bleſſure du Prince furent reçeuës par tout comme ſi elles euſſent eſté celles de ſa mort. Tous les gens de bien, tous ſes amis, la deplorerent & en deteſterent les autheurs. Tous les Roys & les Princes Chreſtiens & Payens en furent touchés, horsmis celuy d'Eſpaigne qui fut bien eſtonné de le voir remonter de la foſſe & en eſtat de contrecarrer ſes deſſeings. La joye que tous les autres reçeurent de ſa convaleſcence, ne fut moindre que la triſteſſe qu'ils avoient conçeuë de ſa mort.

Mais le Prince de Parme s'en resjoüit.

Perſuaſions non moins trompeuſes à ceux qui s'y laiſſerent porter que celles de Sendilo à l'Empereur Gallus, duquel Sendilo il eſt dit qu'il eſtoit *perſuaſionis opifex calidiſſimus*. Amm. Marcel. in Conſtant. & Gal. cap. 36.

Le Parmeſan l'un des inſtigateurs de ce parricide, s'en imagina guain de cauſe, & n'en eut pas moins prins. Il deſpeche incontinent des lettres pathetiques à l'Italienne par toutes les villes du Pays, pour les deſmouvoir ou esbranler de leur aſſiete, à Anvers, à Bruxelles, à Gand, à Bruges & à Ypre. Les exhorte à reconciliation avec leur Roy, & à ne plus faire barriere ny protection du Prince d'Orange, qui n'eſtoit plus, *raclé donc deſormais de la terre des vivans, & qui ne debvoit plus eſtre compté qu'entre les morts*: mais *celuy qui a l'Empire de la vie & de la mort*, en avoit autrement ordonné pour ce coup.

Et le Marchant autheur s'en glorifie.

Ce ſcelerat Anaſtro marchand Banquier de l'Enfer, compulſoire de ceſt infame parricide, s'en veut meſler avec pareille audace; & relleve avec impudence ceſte action Diabolique, comme pour s'en donner une grande gloire, convie ſes amis à embraſſer le ſervice d'Eſpaigne: mais ils ſe virent bien loing de compte. L'amour que les peuples avoient pour ce grand Prince, & l'horreur contre les autheurs d'un ſi execrable attentat, leur fit deteſter toutes ces trompeuſes recerches. Dieu garda la vie du Prince, rendit confus ſes ennemis, & ce traiſtre poltron honteux de la ſienne propre, tellement mocqué, honni, meſpriſé de chacun, qu'il fut contraint de cercher quartier ailleurs, rejetté comme le plus lache meurtrier de tous les hommes.

Les Eſtats y perdent.

L'exemple de ceſte ville verifia l'oracle d'Agrippa; *Senatus & populus diſcordia pereunt, concordia valent*. Aurel. Victor. in Menen. Agrip.

Ce malheureux coup avoit eſtourdi preſque tout le Pays: l'entrepriſe formée par ceux du parti contre Namur avorta, le ſiege d'Oudenaerde en Flandres commencé par le Duc de Parme reüſſit ſelon ſon deſir, par le defaut des habitans qui s'eſtoient rendus obſtinés & reveches à accepter la garniſon que le Prince leur avoit offerte; le Duc d'Anjou fit ſurprendre Aloſt, plusieurs autres prinſes, reprinſes, combats, & eſcarmouches entre les deux partis. La ſurprinſe de Liere par les gens de Parme, baigna les ruës en ſang, les Cloiſtres, les Hoſpitaux, par la mort de plus de deux cents femmes ou enfans, outre celle des hommes, eſtonna Anvers, & convia ſes habitans de penſer à leur propre ſeureté. Le Duc d'Anjou rompit le quartier à ſes ennemis, pour des deſordres extraordinaires qu'ils avoient commis.

La Flandres eſt raſſeurée par la preſence du Duc & du Prince.

Intelligentia prudens utique fuerit reſtitutionis in meliorem ſtatum cauſa. Stob. de prudent. ſerm. 3.

Nemo eſt extra periculum malitiæ. Sen. Epiſt. 75.

La Flandres eſtoit muguetée par le Prince de Parme, il la faloit raſſeurer. Le Duc d'Anjou s'y rend accompaigné du Prince, du Prince d'Eſpinoy & de la Nobleſſe du Pays. Ils prindrent le chemin d'Anvers à Fleſſingues, & delà à l'Eſcluſe, & à Bruges où le Duc fit ſon entrée comme Comte de Flandres. Là on deſcouvrit une trahiſon braſſée par Nicolas Salcedo Eſpaignol, François Baza Italien, & Nicolas Hugot Walon, ſur les perſonnes du Duc & du Prince par les artifices de l'Eſpaignol à la ſuggeſtion de Parme; ce qui ne ſe verifia que trop par leurs propres confeſſions & par les procedures prinſes contre eux.

Attentats contre eux.

Salcedo principal directeur de la trahiſon prevenu de fauſſe monnoye eſchappé du gibet par le bris des priſons de Roüen où il eſtoit detenu, s'eſtoit retiré en ſon pays & de là en Lorraine, puis entré dans le ſervice du Duc lors qu'il entra dans Cambray, le ſuivit à Anvers ſous pretexte de pourſuivre quelque employ dans la guerre. Cetuy-cy vivoit en grande privauté

avec

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1582. avec l'Admoral d'Egmont priſonnier de guerre aimé du Prince en memoire de ſon pere & de ſa mere. Le Prince voulut ſçavoir de l'Admoral la cauſe de leur familiarité. Il luy dit qu'elle venoit de l'alchimie. Le Prince repart, *qu'il le doubtoit de quelque plus mauvais deſſeing, le prie toutefois de ne luy en rien dire*; Mais l'Admoral ne laiſſe de s'ouvrir à Salcedo, & de luy declarer *que le Prince l'ombrageoit*. Salcedo ſe jette à la ſuite du Duc & du Prince allans à Bruges. On ſe ſaiſit de luy ſur quelques indices: Il eſt emmené prés du Duc, qui le voulut examiner luy-meſme. Baza l'un des autres complices qui ne ſçavoit pas qu'on eût arreſté Salcedo, le cerche, demande de ſes nouvelles à quelqu'un; on le fait auſſi priſonnier. Hugot le troiſieſme conſpirateur eſchape. Salcedo & Baza enquis preſſés de leur conſcience confeſſent *qu'ils avoient conſpiré enſemble par ordre & commandement exprés du Prince de Parme, de faire perdre la vie au Duc d'Anjou & au Prince d'Orange, ou ſur mer, ou à table, ou par poiſon, ou autrement*. Baza ſe tua ſoy-meſme d'un coup de couſteau; mais il ne fut pas moins trainé mort au gibet & eſcartelé par les mains d'un Bourreau, un eſcriteau rellevé ſur iceluy contenant la cauſe de ſa mort *pour avoir entreprins de tuer le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange, par charge & commandement exprés du Prince de Parme*. Le Roy de France & la Reyne ſa Mere demanderent Salcedo, qui fut donné au juſte reſſentiment d'une mere & d'un frere irrités d'un ſi horrible attentat. Il leur confeſſa tout & d'avoir receu du Roy d'Eſpaigne quatre mille Ducats à bon compte. Si bien que par Arreſt du Parlement de Paris, il fut condamné à eſtre tiré vif à quatre chevaux, & l'execution en fut faite en preſence du Roy, de ſa Mere, & de toute la Cour. Ainſi Dieu garentit les vies de ces deux Princes, de la rage de ces trois Demons infernaux. L'Admoral d'Egmont arreſté priſonnier, confeſſa qu'il avoit rapporté à Salcedo l'advertiſſement du Prince; mais aprés une longue priſon il fut innocenté.

Les Autheurs ſaiſis.

Accuſent le Parmeſan.

L'un d'eux ſe tue ſoy-meſme.

L'autre eſt executé à Paris.

Mente precellens vates erit plurimarum rerum. Menand. in Theophor.

Nullus teſtis adeo formidabilis, neq; accuſator tam vehemens, quam omnium mentibus inſidens conſcientia. Senec. Epiſt 97.

Pœnas improbi morte putantur evadere. Iſocrat. in orat. de pace.

Le Duc fait ſon entrée à Gand.

De Bruges le Prince accompaigne le Duc à Gand qui y fait ſon entrée, reçeu des quatre Membres de la Flandres avec une magnificence incroyable, puis reveſtu de l'habit de Comte en preſence du Prince & de tous les Seigneurs de la Cour; il jura les libertés du Pays & reçeut les ſerments de fidelité.

Parme en campaigne.

Le Duc de Parme qui ne dormoit pas, vint eſveiller les troupes du Duc qui firent une tres-belle rettaite depuis Duynkercke juſques à Gand, touſiours pourſuivies par l'armée ennemie beaucoup plus forte: mais parvenus en veuë de la ville de Gand, le Duc & le Prince ſe rendirent aux ramparts d'où ils firent joüer le Canon ſi à propos ſur l'ennemi, qu'il l'endommagea beaucoup, & pour mettre à couvert le Pays de Waes de l'invaſion, ils y firent filer leur Cavallerie à travers la ville. Le Parmeſan voyant leur Infanterie deſcouverte fit faire une rude charge deſſus reçeuë avec perte des ſiens. Delà le Duc & le Prince ſe rendent à Dermonde; le Duc y fait ſon entrée, puis s'achemine à Anvers ayant touſiours le Prince avec ſoy.

Optimi Ducis officium exiſtimandum eſt; poſſe non ſolum vincendi, verumetiam cedendi tempora perſpicere: Polybius. Hiſt. lib. 1.

Le Duc reva à Anvers avec le Prince.

Guerre en Friſe.

On joüoit auſſi des couſteaux en Friſe. Verdugo devenu Gouverneur pour l'Eſpaignol par la mort de Rennebergh y eſtoit contrecarré par les Comte Guillaume de Naſſau fils ayné du Comte Jean & par le Comte de Hohenloo. Il avoit aſſiegé & reduit à l'eſtroict Lochum en la Comté de Zutphen: ce nonobſtant le Comte Guillaume le ravitaille de pluſieurs chariots de vivres & de munitions, puis ſe retire. Verdugo continuë le ſiege avec opiniaſtreté, matte les aſſiegés par le bloccus de vingt Forts qu'il fait conſtruire, dixſept tout autour de la ville & trois ſur la croupe d'une montaigne prochaine pour s'y retirer à ſauveté en cas de

Siege de Lochum par Verdugo.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

beſoing. Nos Comtes piqués au jeu, reſolvent de chaſſer ceſt ennemi, pour delivrer la place: Ils s'avancent avec mille Chevaux, deux mille hommes de pied & deux demy canons, l'attaquent ſi vivement par eſcarmouches, qu'ils le contraignent de prendre retraite en ſa montaigne. Icy (dit l'hiſtoire) la valeur du Colonel d'Alleyn Gentilhomme Provençal, François de nation & habille homme ſe ſignala: *Car ayant aſſailli avec ſon Regiment l'un des principaux Forts de l'ennemi, au bas de la montagne; ceux de la ville firent une ſortie, & gaignerent le Fort prés de la Porte du Moulin; là où ſeptante ou quatrevingts des ennemis furent tués*, le Pont qui eſtoit ſur la Riviere refait, ceſte ville ravitaillée au double, & la nuict ſuivante deux autres Forts ſurprins & forcés: Mais en eſchange la Cavallerie du Duc d'Anjou s'eſtant vouluë engager trop avant, fut repouſſée & battuë avec perte de quelques Capitaines & ſoldats; ce nonobſtant la ville fut ſecouruë; les trois fils du Comte de Bergues avec beaucoup de Nobleſſe Gueldroiſe y entrerent; d'Alleyn fit retraite avec les troupes Françoiſes: Et Verdugo renforcé de nouveau vint reprendre ſa poſte & ſes Forts avec plus d'animoſité que devant. Hohenlo s'avãça ſur luy avec renfort d'hommes & de chevaux qu'il tira d'Anvers, fit d'abord quitter la partie à Mansfeld qui eſtoit accouru pour ſouſtenir ſon ennemi, & à la faveur d'un Fort qu'il fit conſtruire entre deux Forts de l'ennemi, & d'un pont ſur l'eau couvert d'un autre Fort, par où il communiquoit avec la ville; il en tira les bouches inutiles, la pourveut ſuffiſamment; l'ennemi ſe retira, abandonna tous ſes Forts, & la Place fut delivrée.

1582.
Secouru
Le Prince pourveut aprés d'Alleyn du Gouvernement d'Orange, mais il fut prevenu par la mort.
& ravitaillé.
Reaſſiegé.
Et du tout deſaſſiegé.

En Gueldres les Chaſteaux de Keppel & de Bronckhorſt furent prins, & pluſieurs autres deſſeings y avorterent.

Conqueſtes du Duc en Gueldres.

En Brabant les Chaſteaux de Gaesbeke, de Toulouſe, d'Ecchoven, de Roſt, & Duffele, aprés quelques legeres reſiſtences recognurent auſſi le Duc, qui n'agiſſoit dans la guerre que par la ſage conduite & direction de noſtre Prince.

En Brabant.

Ces exploits, & les nouveaux armements qui ſe preparoient en France pour le ſouſtien du Duc en ſa nouvelle dignité, obligent auſſi l'Eſpaignol de fortifier le Parmeſan de nouvelles forces, Italiennes, Allemandes, Eſpaignoles, Walonnes: il fa[illegible]ire monſtre à ſon Armée, comptant cinquante ſix mille hommes de pied, [illegible] prés de quatre mille chevaux, triés & choiſis à l'eſlite d'entre toutes ces Nations: Mais aprés avoir gaigné Chaſteau-Cambreſis, l'Ecluſe, quelques autres bicoques és environs de Cambray, & en Flandres Ninove, Liedekercke, & Gaesbeke, fait peur de loing à Bruxelles; il fut contraint de rompre ſon camp, tant par defaut de vivres que par l'incommodité des eaux qui s'eſpendoient par tout, les diques ayant eſté percées & les eſcluſes ouvertes: Si qu'on ne voyoit par tout que ſoldats malades, gemiſſans, languiſſans.

Armée d'Eſpaigne au contraire.
Quis tam fortis eſt? quis tam robuſtus? ut adverſus famem & frigus pugnando bellum gerere poſſit. Xenophon Cyrop. lib. 6.
Rompuë de meſaiſes.

Steenwijck qui avoit tant couſté de garder au Prince & aux Eſtats aprés avoir ſouſtenu un ſi memorable ſiege avec notable perte de l'ennemi, fut maintenant eſcaladé & emporté par Verdugo avec grande facillité par l'abſence de la plus grande partie de la garniſon accouruë ailleurs pour une vaine entreprinſe. Hohenloo eſſaya d'en tirer raiſon par la prinſe de Meghen & de quelques autres places en Brabant.

Perte de Steenwijck pour le Duc.

Alors le Duc d'Anjou recueillit des nouvelles forces de France ſous la conduite du Prince Dauphin fils du Duc de Montpenſier, du Mareſchal de Biron, & de pluſieurs autres Seigneurs ſuivis de beaucoup de Nobleſſe Françoiſe, qui ſe rendirent par la coſte de Calais & de Flandres és environs d'Anvers. Tout cela joint avec ſes autres forces on eſſaya de faire quelque choſe. Eyndhoven, Hellemond & Horſt en Brabant furent prins emportés & tenus comme bloccus à l'entour de Boiſleduc, qui commença de branler à ces efforts des armes Françoiſes, & de mediter ſa repatriation avec le Duc.

1583.
Auquel arrivent nouvelles forces de France.
Qui blocquent Boiſleduc.

Mais

1583.

Blaſme de l'humeur Françoiſe à manquer au meilleur.

Mais rien que la force ne le pouvoit maintenir en ſon nouvel acquet, & il ne ſe pouvoit fortifier que par la guerre, contre un ſi puiſſant ennemi que l'Eſpaignol, ny entretenir le feu de la guerre qu'en y ſubrogeant touſiours de nouveau bois, pour la faire flamber. Et comment la nourrir ſans gens & argent? A l'ordinaire de noſtre Nation: Confeſſons icy ingenuement noſtre humeur: gare la premiere pointe du François: car il n'y a rien qui n'y face jour, ny force humaine qui ne cede au premier choc de ſa vaillance; mais que le temps le rallentiſſe tant ſoit peu, on le prendra avec la main comme des mouches: Ainſi la France a fait ſouvent des grandes levées de boucliers, comme pour envahir tout le reſte de la Chreſtienté, & prendre revanche de ceux qui luy detienent injuſtement le ſien; mais en un tourne main ceſte maſle-vigueur, a eſté ramolie, ſa boüillante collere s'eſt convertie en un flegme de glace, & aprés avoir conçeu des grandes montaignes elle n'a enfanté le plus ſouvent que des chetifs ſouris; ſi que manquant au point principal des bons Politiques, qui eſt de bien prendre ſon temps & de proffiter l'occaſion, elle ne l'a pas ſeulement negligée, mais reffuſée, contredite, contrecarrée, & comme tournant ſon poignard dans ſes propres entrailles; elle a percé les flancs des vrais nourriciers de ſa gloire, qui ne portoient leurs penſées & leurs actions qu'à l'eſlevation de ſa grandeur, & à l'eſtabliſſement de ſa puiſſance, par deſſus toute autre.

Galli primo impetu feroces; dit Tite Live. Dec. 1. lib. 10. cap. 28. & peu aprés, *Gallorum quidem corpora intolerantiſſima laboris atque æſtus fluere, primaque eorum prælia plus quam virorum, poſtrema minus quàm fœminarum eſſe*; dit-il.

Secondant mal les bonnes intentions du Prince.

Le Prince avoit eſté le principal autheur & moteur de la venuë du Duc, & ſi ſes bonnes intentions euſſent eſté ſecondées du François, jamais Prince n'avoit mieux ſervi la France que le noſtre en ce point tant important, qui luy eut peu acquerir le tiltre de reſtaurateur du Royaume, comme il avoit desja acquis ceux de liberateur de ſa patrie, fleau de la tyrannie Eſpaignole. Mais comme ſi le Diable ſe fut meſlé de la partie, ou pluſtoſt les François Eſpaignoliſés changés en Diables pour troubler l'advancement d'une ſi grande œuvre, ils portent des ombrages dans l'eſprit du Roy contre ſon frere, luy font retirer la main de ſon ſecours au beſoing, & ſous pretexte de jetter le Duc & les Eſtats dans telles extremités, que n'ayans moyens de ſubſiſter de leurs ſeules forces, ils fuſſent contraints de ſouſmettre leur pays à la domination Françoiſe & l'annexer à ſa Couronne, ſous telles conditions qu'il luy plairoit, ils fortifient le parti d'Eſpaigne, affoibliſſent le nouveau Duc, & le deſnuent des forces qu'il attendoit raiſonnablement, aprés tant de promeſſes ſolemneles.

A leur propre perte & dommage.

Ce deſnaturé conſeil met le Duc en caprice, qui le porte à un pire & d'une extremité le precipite en une plus grande qui acheva de le gaſter, ruina du tout les affaires des François és Pays-bas, reſtaura celles d'Eſpaigne, & ſi la franchiſe & la probité de noſtre Prince qui avoit tout contribué à leur venuë, n'eut eſté cognuë par les ſages, il y en eut eu aſſés pour l'envelopper dans une meſme ruine: ſa ſincerité, ſa creance, ſa prudence, furent les ponts qui le firent paſſer ſur le ventre de ſes ennemis.

Et du Duc.

Une chaleur de jeuneſſe eſt ruineuſe le plus ſouvent à elle-meſme. Tite Live le remarque par l'exemple de Hioſtus qui par une chaleur de foye ruina les affaires de ſon pere en Sardaigne. *Decad. 3. lib. 3. cap. 40.*

Mala eſt hominibus juventus, & in juventute ſi quis non obſervet juſtitiam, multo deterior eſt. Euripid. in Andromach.

Qui ſe conſeille de jeunes gens.

Ainſi donc ce jeune Duc, jeune d'ans, jeune d'experience, jeune en conſeil, jeune en conduite, prend advis & conſeil de jeunes gens comme luy; dixſept jeunes Seigneurs de ſa Cour à teſte verte, à menton net de poil, defroqués d'entendement, furent les ſeuls conſeillers de ceſte vrayement fole & inſencée entreprinſe. Il ne conſulta pas la prudence de noſtre Prince ni des autres vieux & experimentés Seigneurs de ſa Cour, chenus & blanchis dans la ſageſſe; auſſi le repentir fut le loyer de ſa temerité, & le regret le precipice qui le coucha dans le cercueil.

Conſilia ſenum ſunt vires juvenum: quorum âlterum ſine altero parum poteſt. Thucidid.

Les eſprits des jeunes ſe forment facilement à toutes ſortes de conſeils & de volontés. Il n'y a pas grand peine de les induire à quoy que ce ſoit, dit *Cæſar de bell. Gall. lib. 7.*

Et entreprend de ſe rendre maiſtre du Pays. Ses motifs.

Dans ceſte reſollution, il entreprend de ſe rendre maiſtre abſolu des principales villes du pays: ſes motifs principaux eſtoient, d'affermir ſa domination ſur ſes peuples, eſtablir ſa reputation envers les eſtrangers qui parloient leur revolte, ou pour ne ſe voir ſi puiſſamment ſouſtenus de luy qu'ils s'eſtoient promis, ou pour la haine naturelle qu'ils portoient aux François, ou pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pour autres meſcontentements qu'ils pourroient concepvoir : adjoutés y l'humeur changeante & volage d'un peuple & tel que cetuy-cy, diviſé en factions, en religions ; & pour dernier coup d'eſperon l'affront que la commune d'Anvers fit au Duc de l'avoir comme aſſiegé dans ſa maiſon, lors que le Prince fut bleſſé, & de l'avoir ſuſpecté de l'aggreſſion. Il ne pouvoit non plus ſupporter la creance & l'authorité du Prince & des Eſtats : Il avoit à cœur les lettres declaratoires qu'il luy avoit falu donner au Prince, de luy laiſſer & aux ſiens les Provinces de Hollande & de Zéelande, comme pour un contrepoids à ſa grandeur, leſquelles il n'avoit peu retirer de ſes mains. Ses mignons vouloient gouverner à tour de bras dans ces belles & grandes villes remplies de richeſſes, comme places de nouvelle conqueſte : Ils luy mettoient devant les yeux la pauvreté & la miſere des ſoldats François accourus au ſervice du pays, qui ſe mouroient journelement faute de payement, ſans que la Bourgeoiſie en fut touchée de commiſeration.

Que pouvoit faire le Prince parmi tant d'envieux de [illegible] : Il avoit appellé le Duc, le Duc ſuſpecte maintenant ſon authorité; & delà on vient dans un general detrac des affaires. Tacite a bien predit tels evenemens quand il dit, *que les meſintelligences des Chefs ſont les ennemis des bons affaires & de la proſperité.* Annal. 2. cap. 47.

Suites d'iceux.

Pource il leur ordonne à tous de ſe rendre maiſtres de toutes les places & villes qu'ils pourroient, promet ſecours & adſiſtance à chacun, prend à ſa charge Anvers comme la principale, & où eſtoient les Eſtats & la plus part de la Nobleſſe du pays, pour les enlacer tous dans ceſte ſervitude imaginée. Il pretendoit auſſi d'arreſter noſtre Vliſſe dans ſes filets, pour le contraindre de luy remettre les lettres de departement de la Hollande & Zéelande.

A Duynkercke.

Duynkercke importoit au Duc pour la commodité de ſon Port & pour le paſſage de France. Chamois qui y commandoit quelques compagnies Françoiſes, commence le jeu & reçoit commandement du Duc de s'en rendre maiſtre : Il dreſſe une querelle d'Allemand contre les Bourgeois ſous autre pretexte. Les fers s'eſchauffent, on vient aux armes, il y en eut de tués. Chamois prend de là ſujet de ſe renforcer d'hommes de ſa Nation & de ſa faction, de donner du pied à la garniſon Flamende, & ainſi de demeurer le maiſtre.

A Dixmuyden.

Dixmuyden ne reçeut pas meilleur traitement. Les François mettent le feu en quelques maiſons : & tandis que le peuple eſt empreſſé à l'eſteindre, ceux-là par une lacheté ſans exemple leur courent ſus, les chamaillent & matraſſent de coups, & par le meurtre de pluſieurs intimident le reſte, ſe rendent abſolus.

A Denremonde

Denremonde vit ſa liberté opprimée, & ſa garniſon ſubjuguée par les François, qui y introduiſirent nombre de leur Nation.

& autres places.

Vilvoorden, Aloſt & Meenen les recognoiſſoient.

Oſtende luy monſtre les dents.

Oſtende eſtoit deffenduë par une compagnie Françoiſe & une Flamende. Celle-cy eut l'oreille bonne, & la nouvelle de ce qui s'eſtoit paſſé à Duynkercke luy donna occaſion de prevenir les François, les ayans enfermés dans l'Egliſe & deſarmés.

Bruges

Bruges ſe depeſtra plus bruſquement de leurs mains, & par la vaillante fidellité du grand Baillif adſiſté de la Bourgeoiſie, la garniſon Françoiſe fut contrainte d'en ſortir & de les laiſſer paiſibles dans leurs maiſons.

& Anvers

Anvers mena plus de bruit, auſſi le vacarme y fut bien plus grand : Le Duc, comme nous avons dit, s'eſtoit reſervé le ſoing de l'execution; mais le ſuccés n'en fut pas plus heureux pour luy, qu'aux autres ; & autant que ceſte entrepriſe eſtoit la plus importante, autant le deſplaiſir de l'avoir faillie, luy fut amer, la honte de ſa lacheté reprochable. Le Prince qui avoit eſté le principal inſtrument de ſon eſlevation à ceſte ſouveraine authorité, ſe vit reduit dans des perplexités incroyables, parmi un peuple juſtement indigné, d'une paſſion ſi effrenée; qui ne regarde qu'au ſuccés. Ceſte ingrate legereté Françoiſe qui d'une meſme boutée devoit faire jeu ſur ſa perſonne, faillit à luy percer le cœur: ſa prudence, ſa ſage conduite, le rendirent triomphant de tous les accidents d'une fortune ſi bigearre.

Vulgus hominum ſimile feris indoctumq; Orph. in præfat. de Lapidib.

qui jettent le Prince en perplexité.

Ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1583.

Procedure & deſſeing de l'entreprinſe du Duc.

Ce Duc eſcervelé, avoit fait approcher ſon armée des retrenchemens qui avoiſinent la ville, & en avoit introduit nombre dedans logés autour de ſon hoſtel comme ſes domeſtiques & gens de ſa ſuite, pour ſurprendre une des portes. Le babil François ne leur permit de s'en taire. Le Bourgmaiſtre plus adviſé, s'en plaint au Duc & le prie ne trouver mauvais s'il fait tendre les chaiſnes à meilleure heure qu'à l'accouſtumée, & s'il donne ordre, que chacun ayt à eſlever une lanterne hors de ſa maiſon, pour la ſatisfaction de la Bourgeoiſie. Le Duc l'approuve, declare n'avoir veine en ſon corps qui ne penſat au bien public. Mais ſi faloit-il eſclater, ou en Renard, ou en Lion, puis que tout eſtoit diſpoſé de joüer ainſi par tout ailleurs. Il n'y avoit donc plus lieu que de changer la baterie, nul moyen de la remettre.

Frustrà ſilentium & fidem in tot conſcio-rum animis & corporibus ſperari. diſoit Tacite Annal. 15. cap. 59.

Sa diſſimulation.

Le Prince s'en formaliſe.

Le feu ne ſçauroit eſtre logé ſi proffond que la fumée n'en ſorte. Le lendemain on porte dans les oreilles du Prince & d'une meſme main dans celles des Bourgmaiſtres & des principaux Colonels de la Bourgeoiſie, que ce jour la eſtoit arreſté pour l'execution. Il s'en va trouver le Duc ſuivi des autres, s'en explique à luy, luy remonſtre le peril & la conſequence de l'entreprinſe. Le Duc ſe retranche dans une ſincerité apparente, & n'eſpargne aucune bonne parolle pour deſguiſer ſon deſſeing, juſques à dire *qu'il faloit chaſtier ces rapporteurs*, proteſte de ſon affection au Pays, & particuliere à la ville d'Anvers. Le Prince le diſſuade d'aller ce jour viſiter ſon armée, pour retrancher tout ſoupçon; il y acquieſce au commencement, puis changeant de ton, ſçachant bien ce qui ſe devoit exploiter ès autres villes en ſon nom, il prie le Prince ſous quelques legers pretextes de l'y vouloir accompaigner, qui le reffuſe dextrement & courthoiſement.

Le Duc uſe de deſguiſemét.

Tandis que l'heure de l'execution approche.

Le Duc fait advancer l'heure de ſon diſner, ſe prepare pour aller à l'armée, ſes gens font deſtendre les chaiſnes le long des avenuës des deux portes de la ville & ouvrir les barrieres, comme pour faciliter ſon paſſage, feignant ne ſçavoir par où il voudroit ſortir. Il monte à cheval avec environ deux cents de ſa ſuite, & ſa garde Françoiſe & de Suiſſes. Virendéel l'un des Colonels Bourgeois ſuivi de quelques autres de la garde Bourgeoiſe, car la plus part eſtoient allés diſner, ſe rend à la porte de Kipdorp pour en faire ouverture. Les gens de pied du Duc, ſe rengent en haye ſur les ponts comme pour le laiſſer paſſer & les principaux Seigneurs; quelques troupes de Cavallerie s'avancent de l'armée comme pour luy venir au rencontre. Le Duc arrivé ſur le ſecond pont levis, ſuivi du Duc de Montpenſier, du Comte de Laval & d'autres qui n'y trempoient pas: pluſieurs Bourgeois eſtans la teſte nuë le regardans paſſer: un des Gentilshommes de ſa ſuite feint de s'eſtre rompu la jambe, qui eſtoit le ſignal de l'entreprinſe; un Sergent de la garde Bourgeoiſe s'advance pour luy ayder; l'autre en eſchange de ſa courthoiſie, le frappe & ceux de la ſuite du Duc chargent & chamaillent toute ceſte garde Bourgeoiſe. Virendéel le Colonel y eſt tué, quelques uns eſchappent. La plus part des deux cents chevaux de la ſuite du Duc reentre de meſme furie dans la ville, & l'armée s'advance à la ſuite; ja ſix cents lances & dixſept compaignies de gens de pied Françoiſes avoient arboré leurs guidons & enſeignes bien avant, crians *tue, tue, vive la Meſſe, ville gaignée*, comme pour ſecond ſignal de ceſte effrenée perfidie, ils mettent le feu en une maiſon prés de la porte. Le Duc ſorti de la ville commande au reſte de ſon armée de s'advancer haſtivement vers ceſte ville gaignée à ſon compte, deffend le pillage. Les aggreſſeurs ſaiſiſſent les remparts d'un coſté & d'autre, ſe rendent maiſtres du Canon, tournent la bouche contre la ville, les autres enfilent pluſieurs ruës juſques à la Bourſe, à la Méere & au pont de Wijngaert, crians touſiours, *tue, tue, vive la Meſſe, ville gaignée*.

Signal d'icelle.

Commencement

Suite & executió.

Nemo rem dum peccat cognoſcit: ſed quanta ſit peccati magnitudo poſtmodum videt. Menan.

Brave reſiſtence des Bourgeois.

A tel tintamarre le ſon effroyable du befroy ſe fait ouïr par tout. Les Bourgeois s'arment, ſautent en place, tendent leurs chaiſnes, s'attroupent pour faire reſiſtence, arreſtent court ceſte boutade Françoiſe, & par un

Raró benè ſuccedunt quæ malè deliberata ſunt. Herodot.

horrible

horrible fracas des aſſaillans, par tout menés battans, fuyans en deſordre; pluſieurs furent contraints de meſurer la hauteur des murailles dans les foſſes, le reſte terraſſé par cy, par là, & la porte de l'aggreſſion bouchée de la hauteur d'un homme & demy d'un grand tas de François giſans, tués, eſcarboüillés, charcutés, languiſſans, mourans, eſtouffans miſerablement en un piteux & funeſte monceau de corps ſe tantoüillans parmi le ſang meſlé de pouſſiere.

A la honte & perte des aggreſſeurs.

Ceſte brave Bourgeoiſie devenuë maiſtreſſe de toute les ruës, de meſme impetuoſité aſſaut & gaigne les remparts, en deſloge nos François avec grande tuërie. Icy un Fournier ſignala ſa valeur: car eſtant ſorti nud de ſa cave où il paiſtriſſoit ſon pain ſans autres armes que de la paële de ſon four, il en aſſenne un Cavallier ennemi, le porte par terre, & pourſuivi aſprement des autres, s'eſlance de juſteſſe ſur le cheval deſmonté, gaigne au pied & ſe ſauve. Pluſieurs ayans oublié des balles par la ſoudaineté de la rumeur, chargeoient leurs arquebuſes de pieces d'argent tirées de leurs poches qu'ils plioient entre dents.

Et tuerie d'iceux. Hardie vaillance d'un Fournier.

Le Duc voyant de loing la porte ſaiſie, ſes gens entrés dedans, ſans ſçavoir encor comme ils y avoient eſté traités, s'explique ouvertement aux Seigneurs & Gentilshommes qui l'environnoient du ſujet & du deſſeing de l'entreprinſe, qu'il avoit cachée juſques alors. Quelques uns la deteſtans, *Monſeigneur*, dirent-ils, *Il n'eſt pas tout fait, vous verrés bien toſt quelque autre choſe.* Le Duc repart *que pour certain la ville eſtoit ſienne, y ayant plus de quatre mille hommes entrés dedans.* Puis apercevant pluſieurs qui ſautoient du haut des remparts en bas, *voyés vous pas bien que la ville eſt mienne: car les Bourgeois ſautent les murailles pour ſe ſauver.* La bouche du canon du rempart tournée contre luy, luy fit bien toſt faire large, & changea ſon opinion erronée en une certitude, que l'eſchec eſtoit tombé ſur les ſiens, la victoire demeurée aux Antverpiens, & luy contraint de ſe retirer avec ſa courte honte du mauvais ſuccés d'une ſi mauuaiſe & ſi temeraire entreprinſe.

Le Duc ſe flatte au ſucces.

Ils vouloient dire que *de malo principio malus finis exit.* Euripid. in Æolo.

Et eſt toſt aſſeuré de ſon malheur.

Cui confidentia ſupereſt, ei prudentia deeſt. Herodot.

Icy parurent extraordinairement la prudence & la prevoyance de noſtre grand Prince. Il avoit refuſé d'accompagner le Duc à ſa ſortie, & bien à propos: car ce nonobſtant ſes ennemis ne laiſſerent pas d'aiguiſer le trenchant de la calomnie contre luy, pour le rendre odieux à un peuple qui l'adoroit. Pendant ce grand vacarme il eſtoit dans le Chaſteau, & lors que l'advis luy en fut porté, il eut peine à le croire, parce que jamais entreprinſe n'a eſté formée avec moins de raiſon ni executée avec moins de jugement. Aux approches des remparts, ne le croyant pas encor, il deffendit de tirer, ne s'imaginant que quelque tumulte populaire; mais monté deſſus, il deſcouvrit la tragedie, & vit que c'eſtoit à bon jeu bon argent.

Sic fata ferunt pro malis ut conſilia malam viciſſim talionem lucrentur homines. Menand. in Georgo.

Prevoyance du Prince.

Qui ne la vouloit croire.

Il y eut beaucoup de ſang eſpendu, quinze cents François demeurerent ſur la place dedans la ville, & parmy iceux le Comte de Sainct Agnan & ſon fils, celuy du Mareſchal de Biron & pluſieurs autres Seigneurs, & des Gentils-hommes ou gens de marque plus de trois cents, ſans ceux qui furent tués dehors par le canon; des Bourgeois huictante trois. Juſtin de Naſſau fils naturel du Prince, ſorti avec les Gentils-hommes de la ſuite du Duc, contraint de reentrer avec la foule, ſe ſauva miraculeuſement dans une tour. Ceſte genereuſe Bourgeoiſie doublement victorieuſe, donna la vie à pluſieurs de leurs ennemis bleſsés qu'elle retira d'entre les morts, les ayans fait traiter & guerir. Dans la ville s'y trouverent priſonniers pluſieurs grands ſeigneurs & autres juſques à deux mille, tous relachés depuis ſans rançon.

Nombre de morts.

Le nombre des tués tant François que Bourgeois revint juſtement à celuy de l'année 1583.

Des priſonniers.

Ce Roboam contraint de faire retraite comme il peut & en un lieu, où il ne trouva ne à boire ne à manger, recercha deſlors quelque repatriation avec le pays, exaggera par plaintes le meſpris qu'on avoit fait de ſa perſonne, le requit d'un accommodement & de quelque ſubvention de vivres, demanda la relaxation de ſes meubles & papiers, & de ceux des ſeigneurs de ſa ſuite.

Retraite du Duc & ſes demandes.

Que pouvoit avancer ce Duc pour ſes excuſes que ces parolles. *Iuventus me inſtigavit & robur, cujus mihi pars major quàm mentis fuit.* Euripid. in Andromeda.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1583.

Aſſemblée des Eſtats pour y reſoudre.

Dangereux rencontre & où il falut bien que Dieu operat miraculeuſement, par l'organe excellent de noſtre Prince. Il ſe vit reduit en tel eſtat qu'il falut nō pas ſeulemēt qu'il combatit contre les ennemis, mais qu'il deſtournat les perfidies de ſes aſſociés, qui eſt la plus dangereuſe meſlée dit Tite Live. lib. 1. c. 28.

Le Prince & les Eſtats Generaux eſtonnés de telle entreprinſe, & de ſe voir ſur les bras leurs ennemis & leurs aſſociés, s'aſſemblent pour reſpondre ſur ſes demandes, reſolvent de luy deputer Commiſſaires, & cependant quatre jours aprés font filer vivres à ſon armée. Pendant leſquels le Duc, contraint de roder & tracaſſer par cy par là avec ſes gens pour repaiſtre, falit à eſtre ſubmergé dans les eaux eſpenduës par tout; pluſieurs des ſiens y perirent miſerablemēt.

Le Duc la veut deſguiſer.

Ce jeune Duc requerāt auſſi les Bruxellois de vivres, leur voulut deſguiſer l'action & en charger les Antverpiens; mais ceux-cy luy renvoyerent dextremēt l'eſteuf, par la publication d'un imprimé contenant le narré de l'hiſtoire.

Les Valōs en proffitent.

Les Meſcontens des Provinces Valonnes, prenent l'occaſiō au poil, eſcrivent aux Eſtats, à la ville d'Anvers & aux autres principales, les exhortēt de quitter ce nouveau Seigneur, pour revenir ſous l'obeiſſance du legitime & naturel.

Les Flamens en ſont eſbranlés.

Les Flamens furent esbranlés de leur aſſiete, par les ſemonces du Prince de Parme; Gand ſur toutes les autres villes fut la premiere à tendre l'oreille, coup d'eſperon qui haſtera ſa revolte; Eyndhoven aprés un ſiege le recognut.

La France ne la peut croire & depute aux Eſtats.

La France eut peine à le croire, tant ceſte action eſtoit jugée inſencée & frenetique. Le Roy y deſpecha le Conſeiller Brullard, pour les exhorter à reconciliation avec leur Duc ſon frere accuſant la faute, mais la rejettant ſur le mauvais conſeil. Ce conſeiller eut charge d'apprendre le fait de la bouche du Duc & du Prince, pour en rapporter la verité au Roy.

La Reyne d'Angleterre en eſt outrée, conſole, & conſeille le Duc.

Que pouvoit conſeiller ceſte Reyne de plus importāt à ce Duc pour ſa ſubſiſtance, que de faire des amis & de s'acquerir les cœurs. *Non exercitus neque theſauri præſidia Regni ſunt. Verùm amici, quos neque armis cogere, neque auro parare queas, officio & fide parantur*, diſoit pour dernier conſeil Micipſa à ſon fils adoptifs Iugurtha. *Saluſt. in bell. Iugurth.*

La Reyne d'Angleterre en fut outrée, luy en teſmoigna un extreme deſplaiſir, le conſola, & luy conſeilla d'eſloigner de ſoy tous les ſuſpectés d'avoir cauſé ce malheur, de ſe conſeiller deſormais de gens ſages, naturels du Pays, de ſuivre & obſerver punctuelement le traité paſſé entre luy & les Eſtats, d'employer à la guerre pluſtoſt quelque autre Nation eſtrangere que la Françoiſe, & finalement de teſmoigner qu'il mettoit une pleine & entiere confience ſur le Pays, comme le chef ſur le corps, ſans laquelle harmonie & conſonance, il ne pourroit rencontrer ſon honneur ni ſa ſubſiſtance contre l'Eſpaigne. Ceſte Princeſſe luy promit auſſi de s'entremettre de quelque accommodement entre luy, le Prince d'Orange, & les Eſtats, & de tacher d'avoir l'advis du Prince ſur ceſt affaire, pour l'induire à une paix generale, en laquelle il peut trouver ſon deſdommagement, le Prince ſa ſeureté, la liberté des conſciences & la manutention de la Religion Reformée: ou autrement d'apprendre de luy telles autres ouvertures, qu'il voudroit faire ſur ce ſujet.

Fortior eſt princeps & exteris formidoloſior qui ex ſui populi conſenſu & conſilio bella gerit. Philip. Commineus cap. 108. in fin.

Les ſentimens de ce ſage Prince eſtoient priſés & eſtimés des grands Roys, & reſpectés des peuples. En telle neceſſité d'affaires le Magiſtrat & les membres de ceſte Auguſte ville d'Anvers, le ſupplient tres-inſtamment de les luy donner, il le fait & declare par eſcript aux Eſtats Generaux.

Sentimens du Prince aux Eſtats ſur l'entreprinſe du Duc.

Qu'il ne s'expliquoit pas volontiers ſur ces difficultés, pour n'attirer ſur ſoy le blaſme des mauvais ſuccés, comme on avoit fait és pertes de Maeſtricht & de Tournay. Qu'il ne jugeoit pas conſeillable à un Prince de ſa qualité & de ſon âage, de ſouſmettre ſon honneur au jugement d'autruy; que toutefois pour l'affection qu'il avoit au bien du Pays & à la ville d'Anvers, il eſtoit content de l'expoſer encor à ceſte fois, ſous l'eſperance qu'il avoit que le peuple le recevroit en bonne part.

Que le Duc avoit eſté eſleu par unanime conſentemēt.

C'eſt un malheur ordinaire à ceux qui commandent, que touſiours le mauvais ſuccés d'une entreprinſe ou d'un conſeil leur ſoit imputé. *Adverſa uni imputantur.* dit Tacite in vit. Agricol. cap. 27.

Que pluſieurs cuidoient avoir aſſés de ſujet de blaſmer le Duc de ceſte derniere action: mais qu'il prioit Meſſieurs les Eſtats de ſe mettre devant les yeux, que le Duc n'avoit pas eſté recerché & accepté qu'aprés grande & meure deliberation par le commun conſentement des Provinces & des villes, à defaut de meilleur moyen pour faire teſte à l'Eſpaignol. Que par les actes de leurs aſſemblées & par les diſcours qu'il leur en avoit tenus à diverſes fois, il apparoiſſoit ſuffiſamment qu'il les avoit exhortés & ſollicités de declarer, s'ils avoient des moyens de ſe deffendre eux-meſmes, ou bien s'ils pouvoient trouver ailleurs quelque adſiſtance plus propre que celle du Duc d'Anjou. Qu'il avoit touſiours proteſté d'eſtre preſt de ſuivre tout autre qu'ils auroient propoſé, pour la tuition & deffence de la Patrie, & de vivre & mourir avec eux, ſans jamais les abandonner. Que n'en ayans point peu trouver aucun autre, & ayans d'une cōmune main choiſi ledit Duc, il n'eſtoit raiſonnable de luy imputer à luy ſeul le fait de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1583.

tous, quand bien il auroit plus mal ſuccedé: Encor que ſi on y vouloit prendre garde de plus pres, on trouveroit qu'on n'avoit pas peu proffité de ſon élection. Qu'il ne vouloit pas pourtant excuſer le fait; au contraire qu'il le condamnoit en toute ſorte, & croyoit que par une violence ſi extraordinaire le Duc pouvoit eſtre meritoirement declaré deſcheu de la Seigneurie du Pays: nonobſtant les advantages qu'on avoit receus de ſa venuë à ſouſtenir le faix de la guerre cõtre l'Eſpaigne durãt trois ans, reduire à neant deux puiſſantes armées ennemies, l'une devant Cambray, & à rendre l'autre inutille dans le Pays, ſecourir la ville de Lochum, d'où dependoit la conſervation de la Gueldres; gaigner du temps, qui avoit fait voir la perte de deux Infants d'Eſpaigne, donné eſpoir de quelque prochaine delivrance, rabaiſſé l'orgueil ennemi: Et finalement à donner reſpit aux Egliſes de France, par la paix generale que le Duc leur avoit procurée, pour faciliter ſa reception dans le Pays, qui en relevant ſes armes avoit abbatu celles d'Eſpaigne, & jetté les fondemens de leur liberté s'ils ſçavoient biẽ meſnager l'occaſion. Qu'ils ne pouvoient faire fonds, pour leur ſubſiſtence, que de trois moyens; ou de ſe reconcilier avec l'Eſpaignol, ou de s'accorder avec le Duc, ou de s'ayder de leurs propres forces.

Condemne pourtant le fait.

Trois moyens humains de leur ſubſiſtence.

Quant à l'Eſpaignol, qu'on ne s'y pourroit jamais fier, puis qu'on en eſtoit venu ſi avant de l'avoir renoncé pour Prince, rompu ſon nom & ſes armes. Que les recerches des Malcontents n'eſtoient point une voye differente de celle d'Eſpaigne: car ils n'y agiſſoient rien que par le mouvement de Parme. Que l'entremiſe des particuliers qui avoient moyenné la paix des Malcontents avec Parme, ayant ſi mal reüſſi, à la ruine du Païs, à l'extirpation de la vraye religion, & au rappel de plus grandes troupes Eſpaignoles & Italienes qu'auparavant, leur devoit ſervir d'exemple à l'advenir, pour ne retomber plus à tels inconveniens. Que s'ils traitoient avec les Meſcontents; Ils donneroient ſujet au Duc, de leur reprocher avec raiſon, qu'ils traitoient avec ſes ennemis, tandis qu'il tachoit de ſe reconcilier avec eux, ce qui rendroit ſa cauſe bonne prés du Roy ſon Frere, de la Reyne d'Angleterre & des autres Princes, leſquels allieneroient leurs affections des intereſts du Pays. Qu'il ne croyoit pas que la domination des Valons fut plus ſuportable que celle des François ou des Eſpaignols, puis que dans l'intereſt commun de l'Vnion des Provinces, ils s'eſtoient rendus incompatibles, pour ambitioner le commandement abſolu ſur toutes les autres, bien qu'ils euſſent pardevers eux les principales charges du Païs, la Generalité de l'armée, de la Cavallerie, de l'artillerie & des vivres. Qu'il y avoit moins de raiſon, de traiter avec les Eſpaignols qu'avec les François; jaçoit que les Eſpaignols comme plus eſloignés ce ſemble, ayent moins de moyen de ſubjuguer le pays, que les François qui ſont plus proches: Car la faveur, l'intelligence, l'advis, les habitudes des uns & des autres eſt bien differente. Les François n'ayans pas trouvé grand ſupport dés qu'ils ſont ſortis des bornes: les Eſpaignols au contraire, avoient deſja des Provinces entieres & des villes à leur devotion; mais auſſi pluſieurs creatures, dans celles qui recognoſſoient les Eſtats, à tout faire pour le party d'Eſpaigne, & ainſi ils pourroient conclurre à bon droict, que les Eſpaignols eſtoient plus prés d'eux, comme logés au milieu de leurs entrailles, que les François qui eſtoient ſeulement leurs voiſins.

Qu'ils ne ſe peuvent reconcilier à l'Eſpaignol.

L'envie qui eſtoit entre les Provinces Valonnes & Flamendes ne les eut jamais ſceu faire compatir enſemble. *Diſcordia inter vicinos ex invidia.* Et c'eſt ce que mõſtre Tacite par l'exemple des Gouverneurs de Syrie & de Judée. *Hiſt. lib. 2. cap. 5.*

Quant au François, qu'il croyoit d'un coſté que le Duc fut deſcheu de la domination qu'il avoit ſur le Pays, par le mauvais conſeil qu'il avoit ſuivi en ſes entreprinſes. Qu'il n'ignoroit pas le grand danger auquel luy & tous les ſiens avoyent eſté reduits par icelle; que Dieu luy commandoit & la nature le guidoit à penſer à ſa propre conſervation, autant qu'il luy en fairoit la grace, & qu'il ſçavoit bien auſſi qu'un homme ſage, ne doit jamais choper deux fois contre une meſme pierre. Mais d'autre part auſſi, qu'il eſtoit à craindre, que ſi le Duc perſiſtoit en ſon devoyement, il ne ſe portat à de pires reſollutions plus dommageables au Païs, comme eſtant irrité pour la perte de ſa Nobleſſe, de ſes gens, de ſon propre honneur. Qu'on luy pourroit mettre dans l'eſprit de mal traiter & exterminer ceux qui ſe trouvoient de la religion Reformée engagés dans les places de ſon obeiſſance. Que le Duc avoit pluſieurs bonnes places en ſa puiſſance, leſquelles il pourroit bien livrer à l'ennemi, s'ils reffuſoient de traiter avec luy, luy eſtant impoſſible de les garder ſans eſtre ſouſtenu de l'un ou de l'autre parti. Que par tel malheur pluſieurs bonnes villes courroient hazard de ſe perdre, ou auroient beaucoup à ſouffrir. Que s'ils irritoient le Duc, ils ſe le

Sa jeuneſſe le pouvoit auſſi rendre excuſable. Les ſabins ayans entreprins & failli ſur les Romains preſque de meſme façon: Ils furent neanmoins receus à reconciliation avec ceſte clauſe, qu'on pardonnoit à leur jeuneſſe, mais nõ aux viellards qui avoient trempé avec eux dans ceſte conſpiration. *Liv. d. 1. lib. 2. cap. 18.*

Qu'ils ſe doivent reconcilier au Duc.

Et pourquoy.

rendroient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1583. rendroient ennemi & conſequemment le Roy ſon frere, & ne perdroient pas ſeulement
le traficq en France & en Eſpaigne; mais ſeroient ſans doubte aſſaillis en meſme temps
des forces des deux Royaumes. Que la Reyne d'Angleterre n'approuveroit non plus
leur refus à reconciliation, bien qu'elle ayt trouvé mauuaiſe la procedure du Duc.

Beaucoup de traiſtres & d'ennemis à ſa Patrie, peu d'amis & de vrayement bons Patriotes. Comme diſoit Attius.

Qu'ils devoient conſiderer, combien ils avoient peu d'amis. Qu'ils ſe pourroient
voir abandonnés de chacun. Que s'ils ne venoient à une reconciliation avec le Duc,
il craignoit que la France ne donnat paſſage à l'ennemi pour ſe pourvoir de vivres, de
munitions, de gens, & d'argent. Qu'ils devoient pencer s'ils ſe ſentoient aſſés puiſ-
ſans, pour ſouſtenir ſeuls d'eux meſmes le faix de la guerre, ſecourir Eyndoven &
autres places aſſiegées, comme il eſtimoit qu'ils pourroient faire eſtans bien d'accord
avec ſon Alteſſe. Qu'ils ne pourroient jamais recouvrer les places occupées par le
Duc, que par une reconciliation, & ils ſçavoient tous combien cela leur importoit.
Que ſi le Duc partoit dans ce meſcontentement, il y a apparence qu'il aymeroit mieux
les livrer entre les mains de l'ennemi qu'en celles des Eſtats; Et que par tel defaut, les
Egliſes que Dieu y avoit recueillies viendroient à eſte perdues & ruinées. Et reſpon-
dant à l'objection faite par quelques eſprits phanatiques: Qu'il n'eſt nullement
loiſible de traiter avec un Prince de contraire Religion, il dit, Qu'il n'eſtoit pas
Theologien pour ſoudre ceſte queſtion: Toutefois qu'il voyoit bien que les autres Egli-
ſes de la Chreſtienté n'en faiſoient pas ſcrupule. Que celles de France adſiſtées des Prin-
ces de leur nation & des Allemands, s'eſtoient ſouvent portées à traiter avec leur Roy;
celles de Geneve entrées en l'alliance de France & receu d'elle des fraiſches & nota-
bles aſſiſtances. Que l'Angleterre avoit touſiours entretenu celle qu'il avoit contractée
d'ancienneté avec les Pays-bas, lors meſmes qu'on n'y recognoiſſoit autre Religion que
la Romaine. Que l'Eſcoſſe bien que de differente religion à celle de France, n'a pas
pourtant breſché l'ancienne alliance des deux nations paſſée depuis plus de huict cents
ans: L'Empire avec les Pays-bas, & les Pays-bas avec l'Empire & les villes Hanſ-
ſiatiques, bien que de differente Religion, eſtroitement unies par l'intereſt de leur
commune ſubſiſtence. Que les Egliſes de Pologne ont donné leurs ſuffrages à l'eſlection
d'un Roy Catholique. Les Vaudois accordé avec le Roy de Boheme; & ceux des Valées
d'Angrougne & de Praggela fermes avec le Duc de Savoye Prince Catholique. Que ſon
ſentiment ne pouvoit eſtre rejeté en ce point, qu'avec le blaſme de toutes les Egliſes de
la Chreſtienté: Bien eſtoit il d'advis qu'on n'oubliat rien pour aſſeurer la vraye Reli-
gion, autant qu'il ſeroit en leur puiſſance.

Reſponce à ceux de contraire advis.

Troiſieſme moyen de ſubſiſter en ſe deffendant eux meſmes.

Quant au troiſieſme & dernier point, qui eſtoit de ſe deffendre eux meſmes de
leurs propres forces. Qu'ils avoient à recognoiſtre, en premier lieu la difficulté de re-
couvrer parmy eux un nombre ſuffiſant de chefs & de gens de guerre de la nation dont
la plus part eſtoient conſumés, le Pays reduit à l'eſtroict, & encor pluſieurs qui avoient
accepté la ſolde de l'ennemi. Qu'ils eſtoient plus propres au negoce qu'à l'exercice des
armes; & partant contraints d'employer des eſtrangers, ils n'en pourroient retirer
grands ſervices pour avoir eſté mal traités parmy eux. Que les levées en ſeroient diffi-
cilles, & qu'en tout cas il faloit preferer ceux de la Religion aux Catholiques. Que les
difficultés de recouvrer argent pour la guerre n'eſtoient pas moindres, & toutefois ce-
ſtoit le nerf principal qui la faiſoit mouuoir. Que pour s'arreſter du tout à ce dernier
moyen, il leur eſtoit neceſſaire d'eſlire des chefs, & de s'y aſſujetir non en parole mais
en effect; de former un Conſeil de gens d'honneur, pour la conduite & direction des
affaires, dont les ordonnances fuſſent promptement executées ſans contradiction, ſauf
aprés l'execution d'en faire les remonſtrances s'il y eſcheoit. Que pour ceſt effect il fa-
loit avoir l'argent en main, affin que ceux qui ſeroient deſignés aux charges les acce-
ptaſſent plus volontairement, & ſi employaſſent plus guayement. Qu'il avoit dreſſé
l'Eſtat des ſommes neceſſaires, lequel il leur remit là meſmes, tant pour l'ordi-
naire que pour l'extraordinaire. Ordre qu'ils eſtoient obligés de garder, autrement
qu'il n'en faloit plus parler. Qu'ils ſe debuoient tous fier en Dieu, en uſant des moyens
qu'il leur avoit mis en main, non en le tentant & ſouſtrahant par avance, ce
qui doibt eſtre employé au bien de la cauſe. Que la vraye conſience conſiſtoit à
en bien uſer, à ſa gloire, & à le prier d'eſtendre ſa benediction ſur iceux. Que
de

Adjoutons y encor ceſte raiſon de Thucidide. *Ea Reſp. facile vinci poteſt cujus vires ſunt extraneæ & mercenariæ.*

Bella conſilio & pecuniæ vi conficiuntur. Periclis dictum.

Nihil eſt proclivius quàm ut talis Reſpublica nutet, langueſcat, intereat & collabatur tota, quando hoc illi proprium eſt, ut in ea ſuum quiſque privatim ſpectet emolumentum, & cogitet quemadmodum ipſe vel tueri ſua poſſit vel etiam amplificare. Orat. ad Ordin. & Princip. Imp.

Opes Romanæ partim civili diſcordia, tetriſque ſeditionibus nullum exitum habentibus conſumptæ ſunt: partim maximis bellis & acerbiſſimis deletæ: Ainſi vouloit il dire ce Prince, que demeurans ſans Seigneur, l'Eſpaigne ne ceſſeroit de les moleſter par guerre & de les travailler par diſcordes & diviſions inteſtines; par le moyen des reſſorts qu'il faiſoit agir.

de tous les moyens ſus propoſés, il avoit touſiours preferé & preferoit celuy cy aux autres, pourveu qu'ils euſſent la force de le ſouſtenir, mais que la deſunion leur avoit cauſé des maux ſans nombre & des pertes irreparables. Que tels manquements recognus parmy eux, pluſieurs parians leurs foibleſſes, avoient eſté d'opinion de recourre à un Prince eſtranger, & tel en avoit originairement fait les premieres propoſitions, qui n'avoit rien moins dans l'eſprit que de les voir executées. Qu'il ne croyoit pas, que perſonne ſe peut charger de la conduite & direction d'un affaire ſi important, ſans qu'il fut fortifié de ces ordres & de ces moyens; & qu'avant qu'il peut eſtre receu & eſtabli, qu'ils auroient à perdre beaucoup de bonnes villes & Egliſes; les autres occaſionnées de prendre party ailleurs par faute d'eſpoir de reſource. Et en tout cas qu'il leur declaroit franchement, que bien qu'ils y trouvaſſent des difficultés, il ne leur pouvoit pourtant conſeiller de traiter avec l'Eſpaignol. Que s'ils vouloient venir à une reconciliation avec le Duc, ils ſe devoient aſſeurer de toutes les bonnes villes & gens de guerre; & ſous telles precautions employer le troiſieſme moyen pour leur ſubſiſtence, s'ils ne vouloient eſtre envahis & devorés par leurs ennemis.

Genereuſe & pieuſe proteſtation du Prince.

Il finit ſon diſcours par ceſte ſage & genereuſe proteſtation. *Que quelque reſolution qu'ils vinſent à embraſſer, pourveu que l'Empire de Dieu demeurat en ſon entier, & que ſa religion fut conſervée, il eſtoit reſollu de s'y tenir & d'employer ſes biens, ſon ſang, ſa vie, au ſervice de la cauſe & de la generalité des Eſtats, & en particulier de la ville d'Anvers, laquelle il exhortoit d'y demeurer jointe & inſeparable.*

On ſe reſoult de ſe reconcilier avec le Duc.

La force de tant de raiſons iſſuës d'un ſi grand cerveau fraperent les eſprits des Eſtats. Bellievre l'un des ſages de France Ambaſſadeur du Roy Tres-Chreſtien le ſeconda puiſſamment des ſiennes. Le detrac de leurs affaires, l'apprehenſion de pis à faute d'y pourvoir, l'inclination que le Duc y apporta, bien que procedante pluſtoſt d'impuiſſance, deſnué de vivres, d'argent, de munitions pour la conſervation des villes conqueſtées ſur ſoy-meſme, que d'affection ou d'amour d'un Prince envers ſes ſubjects, les y fit reſoudre aprés avoir inſiſté longuement ſur ce point. *Que le Duc ſe retirat dans quelque ville, attendant que le temps peut conſolider les playes encore fraiſches qu'il avoit imprimées ſur ſon peuple.* Le ſommaire de l'accord eſtoit.

Sommaire de l'accord,

Que le Duc s'en iroit à Duynkercke, pour y tenir ſa Cour; les perſonnes & biens de tous ceux des Pays-bas detenus en France & à Duynkercke relaxés. Qu'il livreroit aux Eſtats les autres villes & places de ſon obeiſſance dans le Pays, fairoit marcher ſon armée pour toucher monſtre, laquelle luy fairoit ſerment, & luy & elle, de ne rien attenter contre les Eſtats, & de s'employer contre les Eſpaignols & leurs adherens; les priſonniers, papiers, meubles & coffres du Duc & des ſiens relaxés. Que les Eſtats envoyeroient leurs Deputés au Duc à Duynkercke, pour reſoudre avec luy de toutes choſes expedientes & neceſſaires pour ſon ſervice & pour le bien du Pays; & pour l'aſſeurance de tout, Oſtages furent donnés de part & d'autre; les choſes paſſées, oubliées & le traité de Bourdeaux entretenu en tous ſes points.

Dieu punit tousjours les fraudes des Princes, & d'autant qu'ils ne craignent point ſon jugement, ils ſe precipitent d'une meſchanceté en une autre. *Philippe de Commines cap. 3.*

Suites de l'entreprinſe du Duc.

Qui met le Prince en ombrage.

Depuis ces malheureuſes executions du Duc il ſembla que Dieu en eut du tout retiré ſes benedictions, toutes ſes affaires en empirerent, ſes efforts ruineux par tout n'enfanterent que pertes & deſolations, & la trame de ſes jours fut coupée avant qu'il en eut ourdi la moitié. Toutes les Provinces de terre ferme furent participantes à ſes infortunes, & le Prince qui en portoit le deuil en ſon cœur pardeſſus tout autre, l'ayant deteſtée & condamnée ouvertement ne ſe peut exempter de la calomnie des Eſpaignoliſés qui pour aliener les cœurs du peuple de ſon affection, publioient des bruits ſourds contre ſon integrité & l'accuſoient ſous main d'y avoir trempé, quoy que ſes actions le juſtifiaſſent aſſés, & que les Eſtats rendiſſent ſuffiſant teſmoignage à la ſincerité de ſes intentions. Il eſt vray qu'il avoit eſté un des principaux conſeillers de ceſte Election, mais il n'avoit eſte le ſeul; les ſuffrages avoient eſté libres, & le conſentement unanime. Auſſi ne doibt on juger des deſſeins par les ſuccés & des affaires par les evenements, comme les femmes, comme les enfans,

comme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1583. comme les peuples, & comme la plus part des Princes; la fin depend de la fortune, ou plutoſt de la benediction de Dieu.

Artifices Eſpaignols pour opprimer la liberté. Suppoſe au fils naturel à Charles 5.

Il ſemboit que toutes les furies fuſſent ſorties de l'Enfer pour s'oppoſer à l'eſtabliſſement de ceſte Republique Belgique. Corneille Hooge graveur de ſon meſtier, n'ay à la Haye au temps que l'Empereur Charles V. eſtoit au pays, ſe voulut porter comme fils naturel d'iceluy & en ceſte qualité adſiſté des artifices & des moyens d'Eſpaigne pour ſe faire recognoiſtre tel en Hollande, avoit j'a minuté pluſieurs revoltes & diviſions en faveur d'icelle, comme deſcouvert il y fut executé & mis en quartiers.

Et ſuſcite un aſſaſſin contre le Prince.

Inutilement.

Qui eſt executé.

Le Prince qui avoit jetté & j'a advancé les beaux fondements de ceſte liberté, eſtoit la bute de l'indignation de la Tyrannie continuellement occupée à la ſappe. L'ennemi du genre humain voyant ce beau pilier eſlevé en la maiſon de Dieu, fit tous ſes efforts pour l'abbatre, affin de la faire crouller en ſuite. Il ſouffla ſon venin Eſpaignol, ſur un Pedro Dordoigno ſorti des antres d'Eſpaigne avec une damnable conſpiration contre la perſonne de ce grand Prince; mais vray monſtre de nature Dieu voulut que ſon parricide avortat avant le point de ſon enfantement. Il avoit eſté conceu par l'Eſprit malin, nourri dans ſon cœur par les promeſſes du Roy d'Eſpaigne comme il le confeſſa avant ſa mort, & de l'avoir declaré à la Motte Gouverneur de Gravelines à ſon paſſage; retranché par le glaive de l'eſprit de Dieu, qui livra ſon corps à celuy de la Juſtice des hommes ignominieuſement demembré en pluſieurs pieces dans la ville d'Anvers pour la punition de ſon crime, pour la vengeance publique, à la honte & confuſion des autheurs.

Ce miſerable ſe fut peu ſauver s'il eut voulu; mais il eſt tres-vray que, comme dit Seneque en ſon epiſtre 105. *Nocens habuit aliquando latendi fortunam, nunquam fiduciam.*

Autre aſſaſſin contre le Prince.

Deſcouvert & executé.

Hans Janſſen riche marchant demeurant à Fliſſinghe, autre Demon Infernal ſuſcité par l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne en France & meu d'une rage naturelle qui le poſſedoit contre ce debonnaire Prince, reſollu de le faire voler en l'air dans ſon logis avec tous les ſiens par des caques de poudre diſpoſées en une cave joignant ſon logis, fut auſſi executé dans Fleſſinghe, ſon nom & la memoire d'un ſi horrible deſſein rendue execrable & abominable à la poſterité.

Autre encor.

Approuvé de Parme.

Mais deſcouvert.

Le Marquis de Roubais noble de bas aloy, deſploya toutes ſes perſuaſions pour induire un ſien priſonnier à un pareil attentat. C'eſtoit un Capitaine de la garniſon du Fort de Ter-neuſe nommé le Goth François de nation reduit ſous ſa main comme priſonnier de guerre. Cetuy-cy ſollicité par le Marquis de luy rendre quelque ſignalé ſervice s'il vouloit ſauver ſa vie, il le requiert en premier lieu de luy livrer le Fort par le moyen de ſa compagnie qui y eſtoit en garniſon; le Capitaine luy fait cognoiſtre l'impoſſibilité; l'autre le conjure d'entreprendre contre la perſonne du Prince, l'aſſeure de grandes reſcompences: le Goth l'accepte, luy en fait le deſſein, & dit qu'il le pourroit empoiſonner par le moyen d'un potage d'Anguile qui eſtoit du gouſt du Prince. Le Marquis en advertit le Prince de Parme, qui approuve ceſte prodition; luy donne pouvoir de promettre recompenſe, & pour mieux joüer ſon jeu luy commande de ne mettre en liberté le Capitaine qu'en payant rançon. Il fut taxé à un mois de gage qu'il paya à un Trompete. Mais ce Capitaine d'un cœur vrayement François, abhorrant une ſi ſale & ſi barbare lacheté, dés qu'il fut arrivé à Ter-neuſe, aſſemble le Gouverneur & les Capitaines, leur deſcouvre l'affaire, veſquit le reſte de ſes jours en homme de bien, mourut en honneur d'une bleſſure qu'il acquit depuis en pourſuivant les Eſpaignols.

Quatrieſme mariage du Prince. Avec D. Louiſe de Colligni.

Ainſi eſtoit à la diſcretion des meſchans la vie de ce magnanime Prince. Mais Dieu qui vouloit fortifier ſa maiſon d'un nouveau ſurgeon, & faire monter de ſa racine une plante agreable au renouveau prochain, luy mit au cœur le deſir de convoler à un quatrieſme mariage, & de cercher femme en France dans quelque illuſtre Maiſon. Louiſe de Colligni digne fille de ce grand Admiral & vefue du ſeigneur de Teligny, tous deux maſſacrés dans Parys en ces horribles journées de ſang & de larmes de la Sainct Barthelemy, eſtoit une

Nuptiæ optimæ ſunt viro prudenti, qui mulierum bonis moribus prælucam domi accipit, hæc enim dos ſola domum conſervat. Quicumque verò uxorem hujuſmodi duxerit: hic pro domina laboris ſociam habet, benevolam & cõſtantem per omnem vitam. Euripid. in Hippon.

des Dames de la Cour la plus accomplie en reputation, en vertu, en merite; ſon âage meuri dans les années revenoit à peu prés à celuy du Prince, & ſa vie exercée dans les tribulations luy promettoit une fidelle compaigne, pour meſler enſemble leurs amertumes paſſées & en retirer une ſalutaire theriaque de mutueles conſolations. Il la fait recercher: le Mariage eſt conclu entre-eux; elle eſt conduite par mer en Zéelande, arrive à Fiſſingues le huictieſme d'Avril: il l'eſpouſe le douzieſme du meſmes mois, & le vingtneufieſme de Janvier ſuivant Dieu luy donna un fils, qui rellevera en ſon temps la cheute du Pere, rebaſtira les ruines de ſa Patrie, ſera le fleau de ſes ennemis, & triomphera glorieuſement de leur puiſſance. Ce fut Monſeigneur Frederich Henry noſtre invincible Prince aujourd'huy regnant heureuſement.

Duquel nait un fils.

Fredrich Henry Regnant.

Que pouvoient ils plus faire, puis que comme dit le Poëte. *Comes ſemper magnorum prima malorum, ſæva fames aderat.* *Lucan. de bell. civ. lib.* 4.

Ce mariage fortifia la creance du peuple, qu'il avoit encores ſes inclinations à la France, & les ennemis de ſa vertu prindrent nouveau pretexte de le blaſmer pour ceſte defection du Duc d'Anjou. Le Parmeſan en proffita, preſſa le ſiege d'Eyndhoven ſagement deffendu par Bonnivet, d'Alleyn & Focqueroles, juſques à ce qu'ils furent contraints de rendre la place & de ſortir avec armes & bagage; aprés avoir mangé les chevaux, les chiens, les chats: Et tandis que le Mareſchal de Biron s'amuſe à gaigner le Chaſteau de Woude auprés de Bergues; Manſfelt l'un des Generaux de Parme reprend ſur le party Turnhout, Hooghſtraten, Loenhout, Vierſel, Dieſt, Weſterloo en Brabant, & Parme luy-meſme va aſſaillir en perſonne le Mareſchal dans ſes retrenchemens campé ès environs de Rooſendal & y mal-traite les Anglois. Ainſi les affaires des Eſtats vont journelement en decadence par leur propre mes-intelligẽce, les uns Eſpaignols les autres François d'affection, la defience entre ceux-cy & les gens du Pays pulluloit, l'authorité du Duc alloit diminuant de jour à autre à meſure que l'amour de ſon peuple diminuoit envers luy & que la haine augmentoit, & ceux de faction Eſpaignole ne laiſſoient rien tomber en paille, ains contournoient dextrement tout à leur utilité.

Soubçon que le peuple en conçoit.

Perte d'Eyndhoven.

La confience jointe avec le meſpris des ennemis, retint ces Anglois dans une ruineuſe nonchalance: mal qui a fait ſouvent commettre des fautes irreparables à ces grands Capitaines Pompée M. Anthoine, & la deffaite des trois cents fabiens ne fut cauſée que par le meſpris qu'ils faiſoient de leurs ennemis; comme remarque tres-bien Tite Live.

Et de plusieurs autres places en Brabant par Parme.

Favoriſé de la diviſion.

Le Duc confus en ſoy-meſme, accablé de triſteſſe, paſſe en France par la route de Calais ſous pretexte de faire reſpirer Cambray ſa premiere conqueſte avec plus de liberté, mais en effect pour reſpirer l'air natal & pour terminer quelque different qu'il avoit avec le Roy ſon Frere. Les gens de Parme proffitent habilement le deſpart du Duc, aſſiegent Duynkercke malpourveüe d'hommes, ferment ſon Havre de chaines & de mats, y baſtiſſent des Forts alentour. Ceſte ville eſt aſſiſe entre les Dunes de ſable de la mer qui la commandent, ſon Port rendu ſec à chaſque marée ne peut contenir des grands Vaiſſeaux. La haine & la defience qui groüilloit touſiours entre les naturels du Pays & les François empecha le ſecours. Le Prince & les Eſtats y voulurent envoyer par eau des troupes Françoiſes ſous la conduite du Mareſchal de Biron, à la requiſition de deux membres de Flandres, Bruges & Vrye. Les Gantois leur empechent le paſſage par le Pays de Waes, dependence de leur juriſdiction. L'ombrage des François les avoit chauſſés de ceſte opinion que le Prince les vouloit loger dans le Pays, pour les introduire aprés dans Gand, & à leur ayde y prendre raiſon de ſes ennemis; mouvement qui ne monta jamais dans l'ame du Prince. Ils diſoient auſſi que puis qu'ils ne pouvoient plus en bonne conſcience recognoiſtre le Duc d'Anjou; auſſi ne pouvoient ils pas ſe fier à ſes gens. Bruges & Vrye perſiſtent en leur bonne humeur & offrent argent au Prince pour leur quottité affin de fournir à ce ſecours. Gand au contraire irrité contre nos François, animé du Demon de Caſtille, s'eſcrie & tempeſte proteſtant d'abandonner le parti ſi on employe les François, declare qu'ils n'en ſouffrira point dans la Flandres. Telle obſtination des Gantois oblige le Prince de faire un gros des gens du Pays, Anglois, Eſcoſſois, pour la conſervation des autres villes de Flandres. Mais ſes deſſeings traverſés par les artifices des Eſpaignoliſés furent auſſi rendus inutiles

Perte encor de Duynkercke.

Par la mutinerie des Gantois.

Ces Gantois retenoient fort du naturel que Tite Live dit eſtre propre à un peuple. *Municipale vulgus pronum ad ſuſpiciones. lib.* 42. & leur Cité a eſté touſiours, comme dit Tacite Ann. 1. *Facilis ad credenda accipiendaque omnia nova.*

1583. inutiles par un malicieux retardement. Et Duynkercke ſerré de plus fort par les forces d'Eſpaigne qui y accoururent de tout le Pays, & la Bourgeoiſie mal-accordante avec Chamois leur Gouverneur, fut contrainte de ployer le col ſous la domination Eſpaignole, au grand detriment de la France & des Provinces Unies du Pays-bas juſques à ce jourd'huy.

Ces Eſpaignoliſés ſçavoyent bien practiquer ceſte maxime de Philippes de Commines; fomente la diſcorde entre les ennemis, affin que ces affaires en augmentent; exercée par Louis XI. envers les meſmes Gantois.

De Nieuport. Nieuport ſuivit les briſées de Duynkercke.

De Bruges & d'Vrye. Bruges l'une des puiſſantes villes de la Flandres qui avoit prevenu les deſſeings du Duc d'Anjou, penſant s'aſſeurer mieux de l'invaſion Eſpaignole, aprés avoir donné la main à Vrye autre bonne ville, par la ſeule conduite de ſes Bourgmaiſtres, ſans le conſentement de la commune, ſans avoir les volontés du Prince Gouverneur de la Province, choiſiſſent le Prince de Chimay pour leur Gouverneur, & rejettent le Prince d'Eſpinoy qui avoit tousjours eſté fidelle au party, & qui eſtoit recommandé par le Prince. Mais il ne leur en couſta moins à toutes deux que la perte de leur liberté.

Oſtende reſiſte. Oſtende aſſiegé par le Parmeſan luy monſtra les dents, ayant eſté ſuffiſamment pourveuë à point nommé, d'hommes, de vivres, de munitions, par la prevoyance du Prince, & demeura ferme dans ſon parti avec l'Eſcluſe.

Dixmuyden ſe rend. Dixmuyden ſe rendit ſans beaucoup de reſiſtence.

S. Winoxberghe. Sainct Winoxberghe eſtant comme aſſiegée des garniſons voiſines, ſuivit le train des autres par la lacheté du Colonel Villeveuſve, lequel ayant prins à tache de la garder avec quelques compaignies de ſon Regiment, teſmoigna moins de cœur qu'il ne devoit à la conſervation d'icelle bien que Proteſtant de religion, & qu'il eut ja ſervi long temps les Eſtats; il voyoit le declin de leurs affaires, & la difficulté d'eſtre ſecouru. Mais le payement de ſes Eſtats, & la monſtre que l'ennemi luy fit toucher, fut le principal lurre qui luy fit tomber les armes de la main.

Ypre. Ypre bien que aſſiegée plus eſtroitement par le Prince de Parme, monſtra plus de conſtance ſouſtenuë de la valeur de Marquette ſon Gouverneur, qui ne ſe rendit qu'à la derniere extremité.

Meenen. Meenen fut abandonnée par ſa garniſon Eſcoſſoiſe, accouruë à Bruges pour la deffendre comme plus importante. Mais elle luy fut funeſte & Boyde ſon Colonel ſe rendit complice de la defection du Prince de Chimay lors qu'il livra la ville au Parmeſan.

Le Prince voyoit toutes ces pertes devant ſes yeux ſans y pouvoir remedier: c'eſtoient des fruicts de ceſte galenterie Françoiſe, playes qui ſeignent encor, & qui ſeigneront long temps aprés dans le Pays, & ceſt honteux reproche *de l'entreprinſe d'Anvers* juſtement fait à noſtre Nation à chaſque bout de champ, doibt obliger les braves courages d'en effacer la memoire par des actions dignes de la generoſité & de la franchiſe d'icelle. Ainſi la guerre heureuſe à l'Eſpaignol eſtoit malheureuſe au Prince & aux Eſtats.

Preuve trop certaine de ce beau dire de Xenophon que comme la foy & la franchiſe acquierent beaucoup de cœurs au Prince qui en eſt doüé de meſme la perfidie aliene ceux qui luy ſont deſia acquis & de grands & fidelles ſerviteurs elle en fait des mortels ennemis.

Et de la Flandres. Mais celles qui dependoient de la conduite politique eſtoient elles plus favorables à ceux-cy? Au contraire tout leur tournoit à contre-poil & principalement parmy ces peuples mutins & changeans de la Flandres, leſquels tous feu à donner le premier branle aux mouvemens de leur commune liberté, ne furent pas des derniers à courir à l'abandon de la ſervitude; la faction Eſpaignole qui n'avoit oſé durant long temps monſtrer le nés, hauſſa le ſourcil ſous ceſt ſpecieux pretexte d'infidelité Françoiſe, oſta le maſque pour ſe bander plus ouvertement contre elle, choqua inſolemment les ſentimens du Prince ſur la reconciliation qu'il conſeilloit avec le Duc d'Anjou, contre lequel elle declaqua par ſarcaſmes & invectives eſtranges, declara par leurs Deputés en l'aſſemblée des Eſtats Generaux à Anvers en preſence du Prince, qu'ils ne vouloient ouïr parler du Duc ny des François, & qu'ils eſtoient preſts de pluſtoſt embraſſer toutes autres extremités que de ſe ſouſmettre à ſa devotion. Ils ne tarderont pas de ſe remettre ſous le joug de la ſervitude au grand dommage de leurs affaires.

En quelle paine pouvoit eſtre ce ſage Prince. Il luy eſtoit plus facile de vaincre les ennemis par ſes armes que de rapaiſer les teſtes folles d'un peuple eſmeu. dit Tite Live.

Et

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Excellent precepte tiré d'une experience journaliere. Qui ſert à un peuple doibt s'aſſeurer de ſervir à un ingrat : car ce qu'il fait pour le public, n'eſt jamais mis en compte par les particuliers. dit Guicch.

Paines du Prince.

Et qu'elles devoient eſtre les peines & les perplexités de ce grand Prince, qui n'avoit rien eſpargné pour leur delivrance, de les revoir ſur le penchant de leur perte? Eſtranges effects des ces caprices de peuple, vraye beſte à pluſieurs teſtes, qui n'a des yeux que pour les choſes preſentes, n'a memoire de ſes fautes paſſées & ne prevoit rien dans l'advenir. Merueille! quand ceux qui ſe chargent de leur conduite y reüſſiſſent, & quand il eſt advenu à quelqu'un de le contenter de tout point.

Mutinerie à Anvers contre luy.

Seneque meſme ce grand Politique de l'antiquité ne ſe vouloit point embarquer dans le ſervice d'un peuple : parce diſoit il, qu'il n'approuveroit pas ce que je ſcaurois; & que je ne ſcay pas ce qu'il approuveroit. *Senec. epiſt. 20. ad Lucill.*

Les Antuerpiens qui avoient tant eſpendu de larmes avec ſac & cendres pour la gueriſon du Prince aprés ſa bleſſure, furent ils plus retenus envers luy aprés le detrac des François? nullement. Et ceux qui ſçavoient bien qu'on l'avoit envelopé dans la calamité publique comme celuy qui ſouſtenoit la cauſe commune, le deſchargeoient du blaſme de ſes ennemis: Mais les Eſpagnoliſés attiſoient le feu pour exciter la haine du peuple contre luy; & ils en vindrent ſi avant que de le charger d'avoir introduit grand nombre de François dans le Chaſteau d'Anvers ou il eſtoit logé, qu'il faiſoit travailler aux retranchemens contre la ville. On marquoit par deſignations en ceſte grande place des nouvelles rues pour y baſtir des maiſons: cella donna couleur à la malice. L'alarme s'eſpend par tout, chacun court aux armes, & ceſt eſcervelé peuple en foule au Chaſteau ou eſtoit le Prince, pour en faire la viſite. Ils le trouvent ſeul avec ſes domeſtiques; L'inſolence pourtant deſnoüe leurs machoires & leur fait vomir des propos injurieux & indiſcrets cōtre la face de ceſt Auguſte Prince, lequel ils preſſent avec injures de ſortir l'appellant introducteur des François. Rien ne fut capable de les faire revenir de ceſte freneſie, que la honte qu'ils eurent de n'avoir rien trouvé. Le Prince pourtant s'en facha, & de plus quand il vit le magiſtrat par trop retenu à chaſtier une telle inſolence pour quelque crainte qu'il avoit du peuple. Cela haſta ſon deſpart d'ailleurs attendu en Zeelande par les Eſtats generaux qui y eſtoient convoqués. Mais la faute de quelques ſeditieux ne retrancha rien du ſoin qu'il avoit du bien public, & oubliant toutes ces injures à la façon de ces grands hommes Epaminondas, Phocion, Caton, Fabius, il laiſſa a Anvers des Inſtructions par eſcrit comme elle avoit à ſe regler, promeut à la charge de Bourgmaiſtre pour l'année lors prochaine Sainct Aldegonde ſien confident.

Ex opinione multa, ex veritate pauca judicat. dit Cic. *pro Roſcio* parlant du naturel du peuple.

Qui s'en fache.

Ce ſont les exercices ordinaires de ceux qui ont à conduire un peuple eſcervellé. Epaminondas qui avoit acquis l'Empire de la Grece à ſes Patriotes n'en fut pas mieux traicté : ni Phocion, Fabius, & Caton mieux recognus, pour avoir conſervé valeureuſement l'authorité & la ſplēdeur de leurs patries.

Et l'oublie.

Veut induire le pays de retenir les ſoldats François.

Des qu'il eut le pied en Zeelande, il taſcha d'induire le Pays de retenir a leur ſolde les troupes Françoiſes commandées par le Mareſchal de Biron, mais impoſſible luy fut de l'y faire condeſcendre, tant ils eſtoient mal ſatisfaits des deportements des François. On les fait donc couler en France vers le Duc, tandis que De-Pruneaux ſe rend aux Eſtats de ſa part pour les induire à reconciliation avec ſon maiſtre; il y employa toutes ſes perſuaſions à la Françoiſe adoucies par promeſſes immenſes d'un grand ſecours de toutes les forces du Royaume, deſtrempées en l'amertume de pluſieurs menaces couvertes en cas de refus. Mais c'en eſtoit fait : Il avoit perdu les cœurs & les inclinations des peuples.

Eſt aydé à cela par l'ambaſſadeur du Duc.

Mais en vain.

L'oubliance eſt un ſalutaire cataplaſme contre les injures plus aigres & plus poignantes. *Senec.*

La Flandres ſe mutine.

Ceux de Flandres s'y oppoſent formelement & par les artifices du Prince de Chimay devenu leur Gouverneur, pour les obliger de rompre de tout avec le François, ils implorent l'ayde du Duc Jean Caſimir, croyant bien que leur eſtant impoſſible d'en retirer aucune de ce coſté la, ils ſeroient contraints de reentrer ſous la domination Eſpaignole, comme ils firent. Imbiſe Tribun de ceſte Commune mutine des Gantois, odieux au Prince, ennemi des François, qui en avoit eſté expulſé par l'authorité du Prince, y eſt rappellé en deſpit de luy, mais pour y laiſſer en fin ignominieuſement ſa vie. Parme ſaiſit le Sas de Gand & par ce moyen blocque leur riviere qui leur donnoit accés en Mer, prend Hulſt, Axele, le Pays de Waes, & Ripelmonde, ces deux dernieres livrées par le Balif de Waes, qui trompa le Prince par une double contre-trahiſon. Il luy avoit promis de prendre à ſes fillés les Marquis de Roubaix & de Montigny ſous couleur de quelque traité, & agiſſoit par ſa permiſ-

Vbi rara eſt in multitudine concordia, rara morum ac ſtudiorum ſimilitudo, talis civitas, tametſi populo numeroſiſſimo referta ſit, diuturna tamen eſſe non poteſt. Ariſt. in Polit.

Et Parme y fait des grands progrés.

Par trahiſons.

ſion

1583. mais ce fut tout de bon, & ſes feintes n'eſtoient que pour ſe conſerver en creance, affin de pouvoir faire une plus grande debite de ſa marchandiſe tout à la fois. Et finalement ceſte puiſſante ville de Gand fait ſa paix avec l'Eſpaigne, par l'entremiſe du Prince de Chimay ſon Gouverneur & des autres Eſpaignoliſés ennemis du Prince.

Et par force.

Aloſt fut venduë au Prince de Parme par les Anglois. Et Zutphen prinſe d'emblée par Taxis l'un des Generaux de Parme.

Le Comte de Bergues abandonne le Prince.

Le Comte de Bergues, ſa femme ſœur du Prince, quelques ſiens enfans avec ſon Secretaire avoient eſté empriſonnés à Aernhem pour quelque ſoupçon, qui fut finalement deſchargé ſur un de ſes domeſtiques. Le Prince n'eſtoit point ſatisfait de la Comteſſe ſa ſœur, & mouches de Cour ne manquoient pas pour nourrir ces meſintelligences. Les priſonniers & la priſonniere ſont relachés, mais le deſpit d'un tel traitement qui avoit couvé dans leurs ames eſclata par un changement de party, à celuy d'Eſpaigne que le Comte & ceux de ſa famille embraſſerent & y trouverent de l'employ. Ainſi dit-on qu'il n'y a point de plus mauvaiſe cheville, que du bois meſme.

Qui eſt eſleu Comte de Hollande & de Zeelande.

Cela n'empeſcha pas que la vertu & les merites du Prince ne fuſſent recognus par les gens de bien. Les Provinces de Hollande & de Zéelande qui avoient plus deferé à ſa conduite en rapporterent de plus grands fruicts que les autres, & furent portées de volonté de luy en transferer la Souveraineté, & en ſuite par unanime conſentement la luy tranſporterent. L'acte en fut paſſé en forme authentique, & comme il ne reſtoit que a jurer les privileges de certaines villes, l'execution n'en fut empeſchée que par la mort du Prince advancée par un bras aſſaſſin comme nous verrons tantoſt.

Tous les Ordres des Provinces, les villes meſmes en particulier intervindrent à ce tranſport, & pour declaration de leur voloté appoſerent leurs ſeaux aux patentes qui en furent expediées. Il y en a prés de quarante pendants.

1584. Gand ſe rend à Parme.

La perte de Gand pour le party devança ceſte triſte advanture; & la mort ignominieuſe qu'elle fit ſouffrir à ſon boute-feu Imbiſe, pour y avoir tramé pour l'Eſpaignol, ne la peut enfin delivrer des mains du Parmeſan & de la neceſſité de vivres. Le Prince fit tout ce qu'il peut humainement pour les conſerver, leur fit cognoiſtre de loing le mal qui les talonnoit & s'ils euſſent voulu accepter ſes precautions à tout le moins ſe fuſſent ils exemptés d'une bonne ſomme qu'il leur falut fournir pour ſe garentir du pillage. Ceſte ville rendit Parme maiſtre abſolu de toute la Flandres, & rengea le credit des Eſtats dans quelques principales places du Brabant.

Le Prince fait aſſieger Zutphen & en vain.

Pour divertir ces efforts, le Prince fait aſſieger Zutphen par le Comte de Hohenloo, qui pour ne rien hazarder dans tels deſadvantages, quitte la partie à Verdugo accouru pour la ſecourir; & non ſans eſtre blaſmé d'avoir reculé & laiſſe le Pays ouvert aux ennemis.

Le Duc d'Anjou meurt,

Ainſi tout en detrac & en detreſſe; rien que progrés pour les uns, perte pour les autres. Le Duc d'Anjou, ſur le point d'amender ſes fautes paſſées & d'amener des nouvelles forces dans le Pays, meurt de poiſon ou de triſteſſe au Chaſteau Tierry le dixieſme Juing 1584. triſte preſage de quelque finiſtre evenement pour ſon Compagnon. Sa mort fut habilement proffitée du Parmeſan & ſuivie du ſiege du Fort de Liloo ſans effect, avec perte de deux mille des aſſiegeans, & de la prinſe de celuy de Liefkens-hoeck aſſis vis à vis de l'autre, l'Eſcault entre-deux. Anvers trembla de ceſte prinſe, commença à apprehender & à ſe preparer à ce qui luy advint depuis. Mais voicy un huictieſme attentat & le ſecond qui porta coup, de ceſte barbare & cruelle Proſcription, qu'autre que le Diable ne pouvoit conſeiller; qu'autre qu'un Diable deſguiſé en homme ne pouvoit executer.

Et le Duc de Parme en profite.

Attentat contre le Prince.

Par les Eſpaignols.

Le Prince dés la ſeparation des Eſtats aſſemblés à Middelbourg en Zéelande, s'eſtoit retiré à Delft comme au centre de la Hollãde, pour de là pourvoir à toutes les neceſſités occurrentes, faire valoir ſes volontés, prevenir les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eſtrange & effroyable maxime de ces Mores Africquains, qui n'ont jamais rien eſpargné pour perdre les Roix & les Princes, qui eſtoient comme en eſchec à leurs eſperances; contraire à la pieté, deteſtable parmi les hommes & en horreur à ces genereux Romains qui reſpondirent à un Prince qui les exhortoit de ſe deffaire d'Armenius, leur mortel ennemy que *non fraude neque occultis, ſed palam pop. Rom. hoſtes ſuos ulciſci. Tacit. Annal. 2.*

practiques & deſtourner la ſuite de tant de progrés ennemis. Il y travailloit à tenir en bonne humeur les volontés de la Reyne d'Angleterre, à obliger les Princes voiſins à la ſuffiſtance des Pays-bas: & pourvoit ſi bien à tout, par tout, qu'il ne fait que trop cognoiſtre à ſes ennemis, que le Pays-bas ne ſeroit jamais en repos pour eux, tant qu'il ſeroit ſans repos. En ceſte malheureuſe opinion, ils n'eſpargnent rien de leur malice pour s'en deffaire, mettent l'advantage du prix de ſa mort devant les yeux des miſerables, employent non la force de leurs armes ſeulement pour le deſtruire; mais auſſi une main meurtriere pour le perdre: & les Predicateurs baccantes animées de la rage aveuglée de leur paſſion exhortent chacun à mal faire à la perſonne d'un Prince, ſi excellent en bonté, ſi admirable en ſes faits.

Qui ſuſcitent un Baltheſard Gerard pour l'aſſaſſiner.

Mine & mœurs de ce diable.

a Il y a eu touſiours des meſchans, il y en a, il y en aura tant que le monde ſera monde. Balthezard Gerard natif de Ville-fans en la Comté de Bourgoigne, âagé de vingt-ſept ans, de phiſionomie laide & hideuſe, de petite ſtature, d'un maintien barbare & effronté, conſeillé de l'eſprit de tenebres mortel ennemi des bons Princes, fut l'inſtrument de Satan & de leur cruauté. Il fut logé par ſon pere dés l'âage de vingt ans, chés un Procureur de Dole, pour y apprendre la practique & y exercer en ceſt apprentiſſage le deſir du lucre, qui fut la cauſe de ſa perdition, comme la miſere & la neceſſité de ſa naiſſance les principaux motifs d'une ſi horrible reſolution. Son mauvais naturel detraqué par l'inſtinct du diable, contribua auſſi beaucoup à ceſte maudite impreſſion; & depuis la Pacification de Gand on remarqua en luy d'eſtranges tranſports, contre la perçonne de cét excellent Prince: Vn entre autres fit cognoiſtre ce qu'il rouloit en ſon cœur & qu'il avoit couvé depuis ſix ans les viperes de ſes penſées: car eſtant encores chés ce Procureur & en compagnie, il prend une dague, la fiche de toute ſa force dans une porte, *Hé, je voudrois bien*, dit-il, *que ce coup fut au travers du cœur du Prince d'Orange.* Il en fut reprins par un des aſſiſtans qui luy dit *que ce n'eſtoit pas à luy de tuer les Princes;* mais non diverti. Trois ans aprés comme il oyt publier ſa Proſcription; il part expreſſement de Bourgoigne dés le mois de Febvrier mille cinq cents huictante deux, ſe rend en Mars à Luxembourg à deſſeing de pouſſer outre pour mettre en execution ces pernicieuſes menaces. Il y apprend qu'un Biſcayen l'avoit prevenu; & ainſi deſtourné pour ce coup, il ſe met au ſervice d'un Jean du Pré Secretaire du Comte de Mansfeldt, où il eſt aſſeuré que le Prince vivoit encores. Alors il ſe reſoult d'achever ce que Jaurigni avoit commencé, & de ſe jetter du camp de Mansfeldt en celuy des Lieutenants du Prince, venir à Delft, feindre eſtre Reformé, luy preſenter des cachets volants du Comte & ainſi eſpier l'occaſion de ſon abominable attentat. Il en fut retardé par ſon maiſtre, qui, ſe trouvant mal, le pria de s'arreſter pour le ſervir, & ne le congedia que ſur la fin de Mars de l'année quinze cents huictante quatre: ce fut pour aller à Treves conſulter les faux Oracles & en raporter une aſſeurée reſolution: il s'y confeſſa & deſcouvrit à un Jeſuite, & cetuy-cy à trois autres, qui le fortifient de leurs raiſons barbares & impies, l'aſſeurent, *Qu'il ſeroit mis au rang des Martirs s'il mouroit en l'action*, luy promettent d'en parler au Comte de Mansfeldt, & luy conſeillent d'en advertir luy-meſme le Prince de Parme; ſelon le ſentiment de ces bons peres, il ſe rend à Tournay, fait ſçavoir par lettre au Parmeſan ſon damné deſſeing, & par la confeſſion auriculaire au Docteur Gerry Gardien des Cordeliers; ce ſatellite de Satan l'exhorte de plus fort à l'execution, luy donne ſa benediction pour arres de ſa delivrance & luy promet de prier Dieu pour ſa proſperité.

a *Mali nos ſumus, mali fuerunt, mali futuri ſunt. Senec. 1. de Benef. cap. 10.*

Actions de ſa maudite vie.

Part de Bourgoigne.

Eſtrange ſuite de ceſte doctrine enragée qui apprend à ficher le couſteau dans les flancs des Roys & des Princes.

Eſt induit à ce faire par les Jeſuites.

Mauvais Docteur, impie Theologien, oublieux de ces beaux mots de Sainct Gregoire: *Quia Deum timeo, in mortem cujuſlibet hominis ne miſcere formido. Gregor. lib. 7. epiſt. 1.*

Le vice trouve touſiours ſon garend, & la meſchanceté n'eſt jamais ſans fauteur ou ſans protecteur. Le Parmeſan, qui ne valoit pas mieux que ſes anceſtres, pour ne negliger pas l'advis, fait parler à ce miſerable par

Par le Duc de Parme.

Nullum vitium eſt ſine patrocinio. Senec. epiſt. 116.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584.

Par Aſſonville.

par Aſſonville ſon Conſeiller ; & ce fut avec ceſt infame poltron, qu'il fut reſolu des moyens de l'execution : ils eſtoient tels. *Que ce ſcelerat changeroit ſon nom & ſurnom ; Qu'il ſe fairoit appeller François Guyon natif de Beſançon , fils de Pierre Guyon de Lyon , qu'on avoit fait mourir pour la Religion : Que pour ſe faire valoir d'avantage en la Cour du Prince ; il ſe faindroit pauvre garçon , preſenteroit ſon ſervice & ſes ſeaux volants ; Et que s'il ſe ſçavoit ſi bien deſguiſer pour executer ce qu'il promettoit , qu'il auroit une grande recompence du Roy d'Eſpaigne ſon Seigneur ; en tout approuvé par le Prince de Parme. Que s'il venoit à eſtre prins , qu'il ſe gardat bien de faire aucune mention de ce Prince pour pluſieurs cauſes; Qu'il avoit veu ſes cachets volants, & qu'il eſtoit bien aiſe qu'il s'en ſervit ; mais que Mansfeld changeroit ſon ſeau & ne le fairoit plus quarré.* A ces tant faciles mais diaboliques ouvertures, ce miſerable s'anime, redouble ſa rage , & penſant en ſoy-meſme que les grands crimes qui ſe projetent avec peril, ſe commettent avec recompenſe, reſpond à ce meſchant Conſeiller: *Qu'il ſe faindroit eſtre ſi bien de la Religion, qu'il viendroit au ſervice de quelque Secretaire, affin d'avoir plus de commodité , en preſentant quelque papier à ſigner au Prince, de le tuer d'un coup de dague ou autrement. Allés*, dit-il, *mon fils , ſi vous executés ce fait , le Roy vous tiendra tout ce qu'il a promis, vous vous acquerrés un nom perpetuel, & le Prince de Parme vous ſera touſiours fort favorable.*

Avec lequel il reſoult les moyens d'executer ſon deteſtable parricide.

Summa ſcelera incipiuntur cum periculo peraguntur cum præmio. Tacit. 12. Annal.

L'aſſaſin arrive à Delft.

Ainſi armé de tous ces maudits & infernaux artifices , le parricide part de Tournay, arrive à Delft au commencement de May, ſe rend au Cloiſtre Saincte Agathe logis du Prince où il tenoit pour lors ſa Cour , luy preſente une lettre cloſe. Le Prince ſans l'ouvrir luy demande, *d'où vient ceſte lettre: elle eſt mienne , Monſeigneur* , repart l'aſſaſſin , *& par icelle je veux donner à cognoiſtre à voſtre Excellence des grandes choſes concernant le Païs & le fait de la Religion.* Le Prince ſans l'informer plus avant ſe retira pour la lire. Le lendemain le traitre s'adreſſe encor à un de ſes Secretaires & le prie de ſolliciter le Prince pour eſtre oüi: l'autre le renvoye à de Villiers Miniſtre & Conſeiller du Prince qui l'eſcoute & rapporte au Prince tout ce qu'il apprend de ce damné touchant ſon origine , ſon affection , & ſa profeſſion ; Qu'il luy avoit monſtré un pacquet rempli de cachets & de ſeaux volants du Comte de Mansfeldt ; & luy avoit dit *qu'avec cela on pourroit bien faire quelque bon affaire , ſurprendre quelque place , ou les faire ſervir pour les eſpions.* Le Prince les conſidere , & dit-il ; *il n'y a moyen , de rien entreprendre avec cela , mais on s'en peut ſervir pour faire paſſer les Meſſagers de Bruxelles à Cambray ; pour ceſt effect qu'on en envoye une partie à Bruxelles & qu'on donne l'autre à Monſieur de Schoonwal qui s'en doibt retourner en France & qui emmenera ce garçon la avec luy, pour ſçavoir ſi Monſieur de Biron qui doibt eſtre Gouverneur de Cambray ſe ſçauroit ſervir de ces cachets pour Paſſeports à ſes gens.*

Preſente une lettre au Prince.

Fait ſes diligences pour luy parler.

Parle au miniſtre de Viliers.

Qui en fait rapport au Prince.

Qui envoye le traiſtre en France.

Ceſte lettre tendoit à ſe faire cognoiſtre au Prince pour eſtre fort de la Religion & deſireux de le ſervir par le moyen des blancs ſignés qu'il luy offroit : elle comprenoit auſſi pluſieurs autres fauſſetés & artifices.

Schoonwal part , ce deteſtable le ſuit en France, & pour marque qu'il n'oublioit pas ſon maudict deſſeing, il ne ſe peut tenir d'eſcrire à quelques uns de ſa cognoiſſance à Delft ; *Qu'il eſperoit de voir en bref le Sieur de Beaujeu;* ainſi appelloit-il le damnable parricide qu'il vouloit executer , *par le moyen duquel Seigneur, il eſperoit d'eſtre bien toſt avancé & de parvenir à quelque honneſte condition.*

D'ou il eſcrit.

Il avoit deſia parlé de ce Beaujeu à de Viliers & on croyoit que ce fut de celuy la qu'il vouluſt dire : la ſuite funeſte ne fiſt que trop entendre ſon Ænigme.

De fait il eſtoit tellement ſollicité de Satan & pouſſé du mauvais eſprit à ceſte mort arrouſée de tant de pleurs & de larmes , qu'il en pert le dormir & le manger , ne ſommeille jamais que ſes ſonges ne l'eſveillent : car ſongeant à ceſte mort il les eſtimoit des viſions & inſpirations divines ; en ſorte que ſon cerveau s'affoibliſſant de jour en jour , il ſe querelle avec ſes compagnons & preſſe tant d'avoir ſon congé pour s'en retourner en Hollande, qu'enfin il obtient des lettres des principaux Seigneurs François , au Prince & aux Eſtats , ſur la mort du Duc d'Anjou , & encores recommandation en icelle pour ſa perſonne.

Agitations de ce damné.

Ainſi il ſemble que tout veüille s'ayder à ticqueter le tombeau de ce

Et ſes deguiſements.

grand Prince, & que ſes plus fidelles ſerviteurs veüillent contribuer à ceſte triſte & deplorable fin. Son plus fidelle Miniſtre introduict ſon aſſaſſin, ceux qui avoient plus d'intereſt à ſa conſervation le recommandent, luy meſme s'y fie, le fait appeller pour apprendre de ſa bouche les particularités de ceſte mort, ſe fait voir à luy, ſeul & en chemiſe dans ſon lict, & luy fait donner l'argent avec lequel ceſt execrable achepta les outils pour l'aſſaſſiner. Et c'eſt icy que la foibleſſe humaine me fait baiſſer les yeux & adorer ceſte eternelle providence qui diſpoſe des cauſes ſecondes comme il luy plaiſt, touſiours à une meſme fin. Mais qui n'eut eſté trompé par les artifices de ce Tygre, qui deſguiſoit ſa Religion, ſa naiſſance, ſa vie, ſon nom, ſes actions, & qui par l'eſpace de pluſieurs mois avoit touſiours eſté le meſme en toutes ſes contenances. Il ne perdoit preſque jamais les preſches, avoit touſiours entre les mains des Pſeaumes ou des livres de Religion, emprumptoit ſouvent ſa Bible au portier de la Cour, liſoit des chapitres entiers devant luy, quelquefois auſſi l'hiſtoire de Judith par du Bartas, où cét excellent eſprit d'eſploye toute l'energie de ſon ſçavoir, pour animer les cœurs à extirper les infidelles & les prophanes; mais non les bons Princes, adorateurs du vray Dieu, & promoteurs de ſa foy. Je produiray icy ces vers mal appliqués par ce deteſtable parricide; affin qu'en iceux on puiſſe remarquer l'esbloüiſſement de ce miſerable, renverſant l'intention de ce ſingulier Autheur, pour la faire ſervir d'aiguillon à ſes penſées diaboliques.

S'employe à la lecture de du Bartas.

Et y lit ces vers.

Ces vers commencent au cent unzieſme du ſixieſme livre de la Judith, par du Bartas.

Mais ſans honte jamais le traiſtre ne peut vivre.
Traiſtre eſt cil qui trahit, non qui ſes murs delivre.
Mais contre les meurtriers le Ciel eſt irrité!
Tout homme qui meurtrit n'eſt meurtrier reputé.
Hé! n'eſt il pas meurtrier cil qui meurtrit ſon Prince?
Holoferne eſt Tyran non Roy de ma Province.
Mais quoy? Dieu maintenant le nous donne pour Roy:
Celuy n'eſt point de Dieu qui guerroye ſa Loy.
Tous peuvent eſtre donc des Tyrans homicides?
Jaël, Ahod, Jehu furent Tyrannicides.
Voire mais il leur fut commandé du Seigneur;
D'une pareille loy je ſens forcer mon cœur.
Las! pour faire un tel coup ton bras a peu de force?
Aſſés fort eſt celuy que l'Eternel renforce.
Mais ayant fait le coup qui te guarentira?
Dieu m'a conduite icy, Dieu me ramenera.
Et ſi ton Dieu te livre és mains des infidelles?
Mort le Duc, je ne crains les morts les plus cruelles.

C'eſt un raiſonnement de Judith à ſoy-meſme, pour s'encourager à ſe deffaire d'Holoferne, que Dieu avoit rengé ſous ſa main, pour la delivrance de ſon peuple & manifeſtation de ſa gloire; & maintenant ce miſerable l'employe pour rallumer ſa fureur & eſchauffer le Demon qui le poſſedoit, pour enfin d'un horrible coup exercer ſur la perſonne du plus ſage, du plus vertueux & du plus Chreſtien Prince du monde, ce que ceſte ſaincte femme, d'une vocation ſpeciale, par l'inſtinct du Sainct Eſprit, commit ſur le plus cruel, infidelle & prophane Tyran de la terre.

C'eſtoient les viandes de plus haut gouſt deſquelles il nourriſſoit ſon eſprit depravé & les preparatifs de ceſte funeſte journée de Juillet, en voicy des ſuites. Il avoit eſté chargé de porter au Prince les nouvelles de la mort du Duc d'Alençon, maintenant il luy eſt commandé de ſa part d'en raporter la conſolation en France, à tous ſes Partiſans; mais il recule & fuit à ce commandement ſi contraire à ſa damnée intention: on le preſſe de s'en aller, *Que ſon deſpeche eſt fait, qu'il n'avoit plus icy que faire*: il dilaye encor, & ſe preſentant au Prince, luy monſtre ſes chauſſes & ſes ſouliers tous deſchirés: ce bon Prince

Il recule quand on le preſſe de s'en retourner en France.

liberal

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584. liberal dans ſes plus grandes neceſſités, commande qu'en luy baillant ſon deſpeche, on luy donne auſſi dix ou douze eſcus, & qu'on le renvoye au plutoſt.

Se prepare pour aſſaſſiner le Prince.

Ceſte liberalité qui devoit fondre un cœur de glace, l'aſſeure & l'endurcit d'avantage : l'argent luy eſt donné le Dimanche huictieſme de Juillet, le Lundy ſuivant il en achepte un piſtolet d'un Soldat de la garde du Prince, lequel n'ayant pas trouvé à ſa phantaſie, il en achepte deux autres beaucoup plus aſſeurés d'un Sergent d'une Compagnie ; Aprés il prie un autre Soldat de la garde de luy vouloir faire quelques bales ramées, qui le refuſe & le laiſſe tout grommelant contre luy pour ce refus.

Lequel il tuë d'un coup de piſtolet.

L'année de la mort de ceſt incomparable Prince eſt comprinſe en ce diſtique.
*A*V*r*I*a*CV*s*
*Pr*I*n*C*eps* H*I*ſ*pan*I
*fra*V*de tyrann*I
*o*CCVM*b*I*t*
VI*n*CI *non*
*a*LI*ter poterat.*

Le Mardy dixieſme Juillet mille cinq cens huictante quatre, fut le jour climaterique de nos malheurs ; la triſte journée de nos pleurs & à jamais le comete effroyable de nos infortunes. Ce fut en ce funeſte jour que le Prince ſortit de ſa chambre environ le douze heures, accompaigné de la Princeſſe, pour aller diſner au fraiz dans ſa ſale baſſe : comme il deſcendoit les degrés l'aſſaſſin ſe preſente à luy & luy demande, d'une voix caſſe & tremblante, ſon Paſſeport pour s'en retourner en France : le Prince luy dit *qu'on l'eſcrivoit*, & paſſe ſans remarquer ſa mauvaiſe mine. La Princeſſe plus timide s'en apperçoit mieux, jugeant de quelque mauvais deſſeing par la foibleſſe de ceſte voix, & par l'eſgarement du viſage, s'informe du Prince, *Qui il eſtoit? parce qu'il n'avoit pas trop bonne mine.* Ce grand Prince eſlevé dans les perils & dont la vie eſtoit toute tiſſuë de dangers, qui avoit meſpriſé la mort dés ſa naiſſance, qui en avoit ſenti les douleurs & eſprouvé les traits, ſe ſouſrit & d'un œuil aſſeuré, apprend à ſa chere Compaigne, ainſi l'appelloit-il, *Qu'il demandoit ſon Paſſeport, qu'il luy faiſoit eſcrire.* Concurrence eſtrange, pour mieux conduire ceſte malheureuſe entreprinſe & la purger de toute ſortes de ſoubçons & d'apprehenſions !

En l'attente de ſon Paſſeport, ce malheureux retourne en ſon logis, peu aprés revient à la Cour, & ayant veu le Prince à table, s'encourt derechef chés ſoy, charge ſes deux piſtolets, l'un de trois balles, l'autre de deux, & les couvre de ſon manteau pendant ſur l'eſpaule : puis penſant aux moyens de ſe ſauver, & en attendant que le Prince eut diſné, il ſe promene és environs des eſcueries, va voir les remparts de la ville, prepare deux veſſies qu'il remplit de vent, pour à l'ayde d'icelles pouvoir paſſer à nage les foſſés ; s'en retourne à la Cour, ſe met à la porte de la ſale où diſnoit le Prince, & ſe couvre d'un pilier de la galerie. En ceſte poſture, comme le Prince ſortoit pour remonter à ſa chambre, ce Monſtre luy preſente de la droicte un papier pour ſigner, & de la gauche luy tire ſi ſoudainement dans le corps ſon piſtolet chargé de trois bales, qu'il fut impoſſible à perſonne de le divertir. Ce grand Prince bleſſé à mort, à paine peut eſpanouir ces parolles, *Mon Dieu aye pitié de mon ame & de ſe pauvre peu...*, qu'il commence à chanceler; un de ſes Eſcuyers y accourt le premier, l'aſſied ſur le degré : là la Comteſſe de Swartzenbourg ſa ſœur, tres-vertueuſe Dame, ſort allarmée de la ſale, l'exhorte à penſer à Dieu & luy demande en Allemand, *s'il ne recommandoit point ſon ame à Jeſus-Chriſt;* il reſpond en la meſme langue *qu'ouy*, & ce fut ſa derniere parolle : car raporté en la ſale plus proche où il avoit diſné & couché ſur une table, il y rendit incontinent ſon eſprit à Dieu qui le luy avoit donné, en l'âage de cinquante un an deux mois vingt ſix jour : & ceſte chere ſœur rendant les derniers debvoirs à ſon corps, luy ferma les yeux & les deſtrempa de ſes larmes.

Dernieres parolles du Prince.

Ceſte couſtume de fermer les yeux des treſpaſſés, eſt venue des anciens Romains, qui les fermoient à leurs morts des qu'ils avoient expiré, & aprés les leur ouvroyent quand on les mettoit ſur les buchers, pour leur faire regarder aprés leur mort, le Ciel où ils avoyent deub aſpirer durant leur vie. *Plin. Hiſt. nat. lib.* 11.

Eſtat de ſa bleſſure.

Ce coup, ce maudit coup, qui cuida aſſommer la liberté naiſſante des Pays-bas, qui rendit ceſte Republique ſans poux & ſans mouvement, aux abois de ſa durée, fut pluſtoſt jugé mortel par ſon effect, que par le raport des Medecins & des Chirurgiens, qui n'eurent pas loiſir de diſpenſer le remede où il n'y en avoit plus : il traverſoit le corps à jour du coſté gauche au coſté droit, & offenſoit preſque toutes les parties nobles & vitales, le poulmon, l'eſtomach, le foye, le diaphragme.

De la ville & de tous les ſiens.

Au bruit de ce coup, toute la ville en larmes & en allarme, aux nouvelles

A capite bona valetudo totius corporis. Inde omnia vegeta aut erecta, aut languore demiſſa, prout animus hominum viget. Senec. 2. de clement.

de ce douloureux accident : les domeſtiques en cris & en lamentations ; la Princeſſe & ſes enfans en detreſſe & en angoiſſe pour une ſi cuiſante affliction, quaſi mourãte en l'excés de ſa douleur, elle invoque Dieu qu'il l'a fortifie, adreſſe ſa priere au Tout-puiſſant, & à voix gemiſſante, à cœur ardent, les yeux & les mains eſlevés au Ciel: *Mon Dieu*, dit elle, *donne moy le don de patience, & de ſouffrir ſelon ta volonté la mort de mon pere & de mes deux maris, tous trois aſſaſinés devant mes yeux.* Sa douleur fut extreme, elle paſſa pluſieurs nuicts à ſangloter & ne trouvant nul ſoulagement qu'en l'invocation du Tout-Puiſſant, elle fut fortifiée de ſa main, & ſe porta conſtamment, où la neceſſité de ſes affaires l'appelloit, où le bien de ſon enfant la requeroit, où la memoire de ſon cher Mary la deſiroit. Nous verrons en ſuite des effects de ſon eſprit & de ſon jugement ; & les traicts de ſa ſageſſe & adreſſe, ſeront à touſjours admirés dans ceſte Hiſtoire.

L'aſſaſſin eſt prins.

La terre ne peut ſouffrir le ſerpent aprés qu'il a bleſſé l'homme : le monde ne peut & ne doibt endurer ces Diables qui attentent à la vie des Princes. Aprés que c'eſt Eſprit infernal eut fait un tel coup, fuyant devant la Juſtice de Dieu & la vengeance des hommes, il reprend le chemin qu'il avoit conſideré eſtre plus propre pour ſe ſauver, & ſautant tout d'un coup quatre ou cinq degrés pour ſe rendre en bas, ſon autre Piſtolet luy eſchape, & ſans perdre temps à le relever, traverſe les eſcuëries, tombe en courant ſur le fumier, ſe releve, paſſe outre, ſe rend au rempard, & cõme il eſtoit ſur le point de ſauter dans les foſſes, il eſt arreſté par un Lacquais & un Hallebardier, leſquels à l'ayde de pluſieurs autres qui ſuivoyent, l'amenerent à la Cour, exerceans à coups de poing & de baſton ſur ſa teſte, ce que la colere arrachoit du juſte reſſentiment de leur perte.

Eſt interrogé & reſpond.

Ce damné fort perplex au commencement de ſa prinſe, comme croyant d'eſtre desja aux attaintes de la mort, voyant qu'on ſe contentoit de coups de poing, à quelque opinion que ſon fait ſeroit advoüé, fait le reſolu & le mutin, & ſur ce qu'un domeſtique l'appelle *meſchant traiſtre*; Il replique, *Qu'il n'eſt point traiſtre, & qu'il avoit fait ce que le Roy luy avoit commandé ! Quel Roy ?* dit un autre : *le Roy d'Eſpaigne mon Maiſtre*, dit ce Brigand. *Et comment*, replique un Capitaine, *n'eſt-tu pas un meſchant traiſtre d'avoir voulu tuër Monſeigneur le Prince, ſi Dieu ny eut pourveu: Quoy*, dit ce meſchant obſtiné, *ay-je failly ? maudite ſoit la faute.* Ainſi il eſt conduit dans la Conciergerie de la Cour, où le Magiſtrat de la ville arrive auſſi toſt pour l'examiner & tirer la verité des autheurs d'une ſi abominable entrepriſe. Le parricide ne luy en donna pas la paine pour ce coup : car demandant du papier, il y marqua ſon vray nom, ſon pere, ſa patrie, deſcouvrit une partie de ſes menées & en tout une obſtinacité enragée, de ſouſtenir ce qu'il avoit fait. On le mene delà dans les priſons publiques chargé de fers aux pieds & aux mains, & ce fut là où il deſchargea par une ſeconde confeſſion, tous ceux avec leſquels il avoit eu cognoiſſance à Delft ou en France. Les principaux autheurs demeuroient encor cachés ; il falut la queſtion extraordinaire pour les luy faire confeſſer & encor à diverſes fois : on en ſceut tout ce qui a eſté remarqué cy deſſus ; & en attendant la punition de la juſtice divine ſur ceux-là ; le Magiſtrat du grand Conſeil & Provincial, ordonnerent celle des hommes ſur celuy-cy par leur arreſt du quatorzieſme Juillet mille cinq cents huictante quatre. Il fut executé publiquement le jour ſuivant, tenaillé en toutes les parties de ſon corps, ſa main parricide brullée entre deux fers ardents, puis tout vif mis en quartiers, ſon cœur arraché & jetté contre ſa face. Il n'y avoit ſorte de morts que les Romains n'ordonnaſſent contre l'impieté & la cruauté de tels monſtres ; & on remarque que les autheurs qui ont entreprins d'eſcrire les meurtres qui ont eſté commis ſur les perſonnes de Priam, d'Oethes, d'Agamemnon, de Darius, de Romulus, de Tarquin, de Servius Tullius, de Cæſar & d'autres, ont recerché des termes particuliers pour les maudire. On ne pouvoit trouver

Dans des crimes flagrants, il n'y a moyen d'eſchaper que par la reſolution & par la hardieſſe. *Inſontibus innoxia conſilia, flagitiis manifeſtis ſubſidium ab audacia petẽdum. Tacit. Annal. 11.*

Eſt condamné.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584. trouver ſupplice aſſés grand pour un tant horrible crime. Le jugement des Juges ſe perdoit en la conſideration de leur perte. Le ſupplice du chat, du coq & de la vipere, eſtoit trop doux pour expier un parricide ſi eſtrange. Le ſuplice ordonné contre un mauvais juge par ce Roy des Perſes, leur ſembloit plus convenable; mais quand ils conſideroient qu'une veine coupée de ſon corps, le pouvoit faire mourir avec moindres tourments, & rendre ſa mort plus quiete que ſa turbulente & deteſtable vie; la douleur leur fermoit la bouche, & le ſang de ce grand Prince ne leur ſembloit pouvoir eſtre ſatisfait par aucune aſſés violente mort.

Le ſupplice ordonné par les Romains contre le parricide eſtoit celuy-cy. on le faiſoit enclorre dans un ſac de cuir avec un chat, un coq & un vipere, puis jetter dans le Tibre.

Ce fut Cambiſes Roy de Perſe, qui ordonna pour ſupplice à un juge inique d'eſtre eſcorché tout vif pour de ſa peau tapiſſer la chaire ſur laquelle les autres rendroient deſormais Juſtice. *Herodote. Diod. Sicil.*

Et executé.

Une circonſtance eſt remarquable en ceſte execution. Une vielle femme, voyant qu'on faiſoit ſouffrir tant de tourments à ce corps maudit & execrable, en a pitié en ſon cœur, & il eſchape à ſa bouche d'en publier ſa penſée: peu s'en falut qu'on ne la mit en pieces, comme ce Grec qui propoſoit à ſes citoyens des moyens de perdre leur liberté; & qu'on ne la traictat comme ce fils, dont les parolles prophanes avoient offencé la Deité de ſa Mere: elle fut repouſſée avec coups & injures, & les derniers oyans ce tintamarre des premiers contre ceſte femme, couroient desja aux armes, croyans qu'on leur voulut oſter le criminel, ſi tout n'eut eſté appaiſé par la preſence des Magiſtrats, qui pour les ſatisfaire, firent eſvanoüir l'object de leur juſte colere.

Le corps du Prince eſt veu de tous.

Le corps du Prince, oſté de deſſus la table où il avoit rendu l'eſprit & porté dans un lict de preſence, y eſt veu, pleuré, & regreté de tous ſes ſerviteurs, du peuple, de tout le pays, des Magiſtrats de la ville & des Eſtats de la Province, qui rendirent à ſa memoire les honneurs deubs à ſa naiſſance & aux grandes actions de ſa vie.

Ouvert.

La chaleur du temps & de la ſaiſon, ne permit pas qu'on le laiſſat long temps ſans l'ouvrir: Cela fut fait en preſence des Medecins & par les Chirurgiens du Prince, qui conſidererent ſa bleſſure, jugerent les parties de ſon corps eſtre fort ſaines, & que ſans ce maudit coup, il eſtoit pour paſſer l'âage de ſes Peres.

Et enterré pompeuſement.

On employa vingt & trois jours pour preparer ſes funerailles, & le Pays voulant faire voir, qu'il n'eſtoit pas moins redevable à ſa naiſſance que Rome à ſon Publicola, luy fiſt baſtir un tombeau dans le nouveau Temple de Delft dont l'etofe & l'ouvrage ſurpaſſe la magnificence de tous ceux des Royaumes & Provinces voiſinnes. Le vingt & quatrieſme d'Aouſt fut choiſi pour ſa pompe funebre: l'ordre en fut beau pour le trouble des eſprits & pour l'affliction generalle. Et pour voir quels en furent les honneurs, il les faut plus conſiderer par les yeux de l'imagination que par la diſpoſition de ces lignes. Figurés vous dix ou douze cents Bourgeois armés. Les trompetes du Prince. Huict chevaux l'un aprés l'autre avec leurs houſſes de drap noir pendans juſques à terre. Le premier aux armes de Breda & aprés la Banniere de la Baronnie de Breda. Le ſecond aux armes de la Vere & de Fleſſingues. La Banniere des Marquiſats de la Vere & de Fleſſingues. Le troiſieſme aux armes de Chalon. La Banniere de la maiſon de Chalon. Le quatrieſme aux armes de Ditz. La Banniere de la Comté de Ditz. Le cinquieſme aux armes de Viandem. La Banniere de la Comté de Viandem. Le ſixieſme aux armes de Catzenellenbogen. La Banniere de la Comté de Catzenellebogen. Le ſeptieſme aux armes de Naſſau. La Banniere de la Comté de Naſſau. Le huictieſme aux armes d'Orange. La Banniere de la Principauté d'Orange, La Cornete du Prince, ſon Guidon, ſa Banniere avec ſa deviſe, *Je maintiendray Naſſau.* Les quatre Eſcuſſons des quatre quartiers du Prince. Naſſau, Stolbourg, Heſſen, Koningſteyn. Les plaines armes eſcartelées: au premier de Naſſau qu'eſt d'Azur au Lyon rempant d'or, armé & lampaſſé de gueules, le champ ſemé de billetes d'or; au ſecond de Catzenellenbogen qu'eſt d'or au Lyon rempant Leopardé de gueles armé couronné

Valerius Publicola fut le premier d'entre les Romains, auquel, pour ſes ſervices rendus à la patrie, on fit eriger un ſuperbe tombeau aux deſpens du public. Tite Live.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

couronné & lampaſſé d'azur; au troiſieſme de Vianden qu'eſt de gueules à la face d'argent; au quatrieſme de Ditz que ſont deux Lyons Leopardés d'or, armés & lampaſſés d'argent, en champ de gueules: le tout chargé d'un Eſcuſſon parti en quatre; au premier & quatrieſme de Chalon qu'eſt la Bande d'or en champ de gueules, au ſecond & troiſieſme d'Orange qu'eſt d'or au Cornet d'azur, lié & virollé de gueules; Et ſur le tout de Geneve que ſont cinq points d'or equipollés à quatre d'azur. Aprés ſuivoient le Heaume timbré. L'eſpée en eſcharpe. Le Pennon. Le Cheval d'honneur houſſé de Velours noir pendant juſques à terre. L'eſpée nuë portée par le Comte d'Overſteyn. La Couronne, par le Baron de Creange. Les trois maiſtres d'Hoſtel avec leurs baſtons. La biere portée par douze Gentilshommes couverte de velours noir juſques à terre, aux plaines armes du Prince couronnées, dont les bouts eſtoient ſouſtenus par quatre grands Seigneurs. Le Roy d'armes avec ſa cote d'armes ſeul. Le grand dueil, où eſtoit le Prince Maurice, duquel Sonsfeldt ſon gouverneur portoit la queuë du manteau, ayant à ſa droicte Trucxſes Eſlecteur de Coloigne, & à ſa gauche le Comte de Hohenloo. Le Comte Guillaume Louis de Naſſau ſeul. Le Comte Philippes de Naſſau ſeul. Le Comte de Solms fermant le dueil. Les Eſtats Generaux des Provinces Vnies. Le Conſeil d'Eſtat. Les Eſtats de Hollande. Les Magiſtrats de Delft. Les Miniſtres. Les Capitaines des gardes à la teſte des ſoldats des gardes & d'un nombre ſans nombre, de toutes ſortes de gens ſans ordre. 1584.

Ceſte ceremonie fut celebrée par le dueil general de tout le peuple des Pays-bas; par oraiſons & poëmes funebres, publiés ſur ceſte perte lamentable. Il y eut des Preſcheurs de la doctrine Marianniſte, qui entreprindrent de loüer ceſte mort: leurs auditeurs leur fermerent les oreilles & ayans en horreur l'exhaltation d'un acte ſi abominable, reprocherent viſiblement à ces ames impies & impures, que la corruption avoit penetré juſques dans le ſanctuaire.

Affliction de ſa mort parmy les ennemis.

Quelques Hiſtoriens, oyſeaux de proye qui ne ſe remuent qu'au branſle du leurre, deſquels la langue eſt à prix fait, & la plume à loüage, ont auſſi voulu palier ceſte triſte mort, de coleurs meſſeantes à leur profeſſion; mais la contraincte que la plus part en ont eu, les a mis dans la honte de cacher leur nom & de deſcouvrir leur alleure.

Meſdiſance de quelque Hiſtoriens ſur icelle.

Des Eccleſiaſtiques du Pays-bas, nul ne chanta jamais le chant de resjoüiſſance pour ceſte triſte nouvelle: les peuples, qui ne pouvoient contraindre leurs cœurs & leurs humeurs, les en empeſcherent; & à Boiſleduc les Chanoines, eſtants allés chanter leur *Te Deum* au plus haut du Clocher de leur Egliſe, hors du bruit & de la cognoiſſance du peuple tout eſmeu, Dieu s'en courrouça & en la meſme nuict lança le foudre contre iceluy, & debriſa par ſon feu celeſte ceſte belle ſtructure.

Punition de Dieu ſur ceux qui la loüerent.

L'eſclat de ceſte mort porta en pluſieurs Pays bien plus viſte que le coup. Pluſieurs Princes la receurent avant qu'elle fut & d'autres comme elle arriva: mais de tous il n'y en eut point de plus affligés que les Proteſtans. La Reyne d'Angleterre la pleura, le Roy de Navarre la regreta, celuy de Dannemarck en fut outré, la plus part des Princes d'Allemaigne en perdirent & repos & repas; le Duc de Parme meſme principal autheur la deteſta, & fit aſſeurer la Princeſſe du regret qu'il en recevoit; Dieu la luy redemanda en ſon temps; l'ingratitude & la meſcognoiſſance furent le loyer de ſes travaux; il avoit ſemé perverſité, il moiſſonna tourment; avant que mourir il ſe vit diſgracié, ce qui luy devoit appartenir donné à un autre, ſes eſperances fauchées, changées en un deſeſpoir qui luy fit paſſer ſes derniers jours en ſolitude, vivre en Ours & mourir en Religieux. Adjouſtons que le Roy qui l'avoit commandée, fut puni comme Antiochus, & ſe vit avant que mourir le ſepulchre vif des vivants & la repeuë des vers.

Le Roy de Dannemarck avoit touſiours fort cheri ce Prince & lié tres bonne correſpondance avec luy: il eſtoit amoureux de tant de belles parties qui reluiſoient en luy.

Facherie des Roys & Princes Chreſtiens.

Punition ſur les autheurs.

Antiochus fut mangé des vers pour avoir emporté les ſacrés vaiſſeaux du temple de Dieu. *Ioſeph. antiq. lib.*

Aprés la mort des Princes, le jugement de leur vie & de leurs actions doibt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584. doibt eſtre libre ; mais ſur tout dans l'hiſtoire qui ne doibt eſtre animée que
de la verité. La vie de ce Prince a eſté toute tiſſuë de travaux, ſans feſte & ſans
Fort agité en ſa vie. ſabath, ſans periode & ſans point; & comme le Dauphin touſiours en mouvement, il n'a commencé ſon repos qu'avec la fin de ſa vie. Les armes furent les delices & les exercices de ſa valeur de de ſa jeuneſſe ; il n'avoit jamais apprins à bien obeïr, quand il fit cognoiſtre comme Pompée qu'il ſçavoit le
Sa valeur & conduicte meſtier de bien commander. Annibal & Scipion porterent les armes l'un à douze, l'autre à dixſept ans ſous la conduite de leurs Peres. Guillaume commande à vingt & un une armée Imperialle, qui avoit pour ſpectateur ſon Empereur, pour partie les meilleurs Capitaines de l'Europe; & avec tant d'heur & de valeur qu'il en raporta la gloire d'avoir cõſervé une Province à ſon Maiſtre.

en ombrage à l'Eſpaignol. Ainſi la Maiſon d'Auſtriche employa la vigueur de ſes ans pour arreſter les victoires des François & fortifier ſa frontiere esbranlée. Elle eut auſſi beſoing de ſa maturité pour l'avancement de ſa grandeur; mais en l'un & en l'autre il fut mal recognu. L'Eſpaignol eut en ombrage ſon credit; ſa vertu luy fut en achopement; & ne pouvant amoindrir ſon authorité, il jura ſa ruine pour la
Duquel il fut touſjours le fleau. perdre. Ce Prince le cognut à ſa deſmarche, retira dextrement le ſecret de ſes reſolutions, & le prevint par ſa dexterité. Le Cardinal Granvelle allumette de ſedition, fut un perpetuel eſchar en ſa chair; il ſouſtient vertement toutes les ſecouſſes qu'il voulut donner à la probité de ſes actions & à la verité ; pour ſe maintenir, il fit teſte à pluſieurs teſtes, eſloigna les Eſpaignols du Pays-bas, traverſa les tyranniques deſſeings de Philippes II, obligea les François & les Proteſtans à ſes intentions, intereſſa les Princes d'Allemaigne à ſes intereſts: en un mot, il applanit les montaignes d'Aragon, dompta les rodomontades de Caſtille, troubla les ſolitudes de l'Eſcurial, & ficha un clou à la roüe de ſa deſmeſurée fortune.

Eſt nommé Liberateur des Pays-bas & de la Religion. Comme le Laurier qui garentit le Corbeau du venin du Cameleon, ſes victoires mirent en abry la liberté des Provinces Belgiques, ſa prudence eſtablit leur domination, ſa conduite leur repos, & comme Dieu a fait voir en ce Prince les grands effects de ſa juſtice, la Religion y trouva ſa naiſſance & ſon refuge, dans le ſang & l'effroy de la perſecution Eſpaignolle.

Sa taille Phiſionomie. La taille eſt belle quand elle eſt dans une juſte proportion de hauteur & d'eſpaiſſeur. Celle de ce Prince n'eſtoit ni trop haute ni trop groſſe, & tenoit de la mediocrité. Il avoit la teſte moyennement groſſe & ronde; le viſage plus brun que blanc, plutoſt maigre que gras; le poil chaſtain; la barbe de meſme & un peu fourcheüe, les yeux gros, clairs, à fleur de teſte, un peu bruns; le nés plus long que court, aſſés gros, & bien ouvert; la mine entierement froide, im-
Et temperament. mobile, ſans paſſion & ſans alteration. Son temperamẽt eſtoit ſain, fort & robuſte, participoit eſgallement de la pituite & de la melancholie, beaucoup plus du ſang. Il n'avoit jamais eu maladie de huict jours, excepté la peſte qu'il avoit euë dix ans auparavant; & ſon corps n'avoit jamais affligé ſon eſprit d'aucune incommodité que depuis ſa derniere bleſſure, qui luy laiſſa un caluz fluant & importun.

Infatigable. Il s'eſtoit endurci dans les fatigues ; le froid ni le chaud ne luy firent jamais eſchaper une occaſion ou une entreprinſe; les neiges & les glaces, les eaux, ni les rivieres ne bornoient jamais ſes pẽſées & ſon chemin; & comme les brebis eſlevées au parc & à la gelée portent une laine plus fine que celles qui ſont nourries au couvert & à l'ombre; de ce naturel infatigable, il en retira la pluſpart de ſes conqueſtes, & une diligence extraordinaire, qui luy faiſoit voir tout, eſtre par tout, & ordonner de tout.

Se plaiſoit à la raillerie. Ses divertiſſemens eſtoient civils & honeſtes : la raillerie en laquelle il ſe plaiſoit occupoit ſes heures de repas, & les affaires publiques celles qui luy eſtoient neceſſaires pour ſa ſanté. Il eſtoit doüé d'une tres-belle memoire, qui luy conſervoit le ſouvenir d'un nombre infini des noms propres des hommes & des lieux, qu'il avoit leus, veus, & cogneus ; il n'ignoroit rien de

Les hiſtoires anciennes remarquent que Pompée fut pluſieurs fois General avant que d'avoir eſté ſoldat.

a *Vbi non eſt gubernator prudens, populus corruet ; ſalus autem ubi multa Conſilia.* *Prov.* 8.

C'eſt aujourd'huy une des erreurs de la Cour, que de croire les lettres indignes d'un genereux courage & d'un grand Prince ; Mais à cela je dis, qu'il eſt bien difficille d'eſtre grand Prince ſans avoir la cognoiſſance des lettres, & que ſans icelles la reputation de tant de grands Capitaines de l'antiquité eut de beaucoup d'eſcheu. Solon, Epaminondas, Philippes, Alexandre, Philopœmen, Romulus, M. Cato Uticenſis, Mithridates, Julius Cæſar, Auguſte, Tibere, M. Antonine le Philoſophe, Theodoſe le Jeune, Choſroës Roy de Perſe, Charlesmagne Robert & Alphonſe Roys de Naples. *Maxim.* 2. Charles V. n'euſſent rien eſté, s'ils n'euſſent ſceu manier dextrement la plume & l'eſpée, preffirer des bons livres & en tirer les preceptes de bien commander. Pline lib. 2. ch. 7.

tout ce qui eſt enclos dans les ſciences des Mathematiques;avoit cognoiſſance de la langue Latine ; ſe plaiſoit à lire les bons livres, plus ceux d'Eſtat & d'Hiſtoire que les autres, en retiroit ce qu'il trouvoit de ſon gouſt, s'en ſervoit habilement aux occaſions, & croyoit contre l'erreur de la pluſpart des Grands,que les lettres ſont belles & bienſeantes aux Princes.

Aux langues.

Aux Hiſtoires.

Plin. lib. 2. cap. 7.

C'eſt un grand ſigne de Divinité à un homme mortel que de ſoulager un autre mortel, diſoit un Payen. Jamais Prince ne fut ni plus charitable ni plus liberal ; il eut ceſſé pluſtoſt d'eſtre, que de vivre en Prince & de donner en Prince:il fit des grandes & exceſſives deſpences en ſa jeuneſſe deſquelles il eut en ſuite ſujet de ſe repentir, defraya long temps toute la Cour de Philippe II. à Bruxelles ; & tous les Seigneurs & Gentilshommes qui ne trouvoient dequoy manger là, revenoient icy: Il tenoit table & train de Roy ; le Roy de Prince, & cela luy excita les envies & les calomnies qui ne ſe peurent eſtouffer qu'en ſa perte : il employoit auſſi beaucoup en aumoſnes, recompenſoit dignement ſes ſerviteurs;& dans ſes plus grandes extremités & neceſſités,lors qu'il avoit tout vendu & tout engagé pour la liberté du Pays-bas, il ne pouvoit encores ceſſer de donner:ſon aſſaſſin en reſſentit des fruicts,& ſa mort en fut l'ingrate recognoiſſance.

Charitable, Liberal.

C'eſtoit un dire familier en la bouche de Julian, *Turpe eſſe ſapienti cùm animum habeat captare laudes ex corpore. Agricola* obſervoit auſſi cela & entre les eloges que luy donne Tacit. *In vit. cultu modicus, ſermone facilis*. Tite Live en dit le meſme d'Annibal, *veſtitus nihil inter æquales excellens, arma atq; equi conſpiciebantur* : & Seneque in Epiſt. blaſmant telles vanités, *honeſtum*, dit-il, *ei vile eſt, cui corpus nimis charum eſt.*

a *Moderatori Reip. beata civium vita propoſita eſt. Cic. v. de Repub.*

Il eſtimoit comme Artaxerces, que ce fut une choſe plus loüable d'adjouſter que d'oſter:il donna des charges à pluſieurs, n'en oſta jamais à perſonne, qu'il n'y eut du peril & de l'injuſtice de les luy laiſſer.

Bon.

Il loüoit fort auſſi la propreté;blaſmoit la ſumptuoſité des habits;eſtoit touſiours veſtu à ſa mode,qui eſtoit de n'en avoir point;meſpriſoit tous ceux qui faiſoient autrement; & eſtimoit comme Annibal, Agricola, Julian, Louis XI, & Charles Quint, *que c'eſtoit choſe tres-malſeante à un Prince, de ſe faire plutoſt remarquer par ſes habits, que par ſes actions.*

Moderé en ſes habits & en toutes ſes actions.

L'accueil doux & favorable qu'il faiſoit à tous ceux qui l'abordoient, fut un puiſſant charme pour lier toutes les volontés populaires aux ſienes,ſe concilier les cœurs des Grands,s'acquerir les petits,& en tout ceſte grande authorité dans les Pays-bas, qui faiſoit balancer tout le reſte ſous ſa conduite. Il eſtoit eſgalement aymé,honnoré,bening, populaire,affable à tous,rude à perſonne;& ſouvent on la veu par les ruës s'arreſter pour faire raiſon à des Matelots, qui beuvoient à ſa ſanté & qui aprés luy portoient le pot, pour y boire leurs reſtes à la Hollandoiſe.

Populaire & affable.

Sa vertu qui s'eſt faite admirer par tout, a rendu eloquents à ſa loüange ſes plus cruels ennemis: pluſieurs de leurs Hiſtoriens ont admiré ſa ſageſſe,ſa conduite,ſa prevoyance, ſa conſtance,ſa fermeté,ſa patience:comme Julius Cæſar ennemi de Ciceron ne s'eſt peu tenir de dire & d'eſcrire, que luy ſeul meritoit une Couronne plus grande que tous les autres.

Loüanges que luy donnent ſes ennemis.

Son principal but,fut touſiours le repos des peuples de ſa domination, l'avancement de ſa Religion, la ſappe de la tyrannie & de la violence ; & faiſant la guerre tout autrement que ſes ennemis, il ne deſola jamais par advance ce qui debvoit eſtre le prix de ſa conqueſte. Il deteſtoit ces Bourreaux des conſciences, diſoit touſiours, qu'il n'y devoit rien avoir de ſi libre que la Religion,& ſur pluſieurs inſtances qu'on luy faiſoit d'extirper les Catholiques & les Anabaptiſtes des Provinces de ſes Gouvernemens, *apportés moy*, diſoit-il, *une chaire à trois pieds, ſées vous y deſſus, elle ſera aſſeurée ? mais ſi vous panchés plus d'un coſté que d'autre, ou que vous veniés à couper un des pieds qui la ſouſtiennent, elle renverſera & ne pourra plus ſuporter ſa charge.* Comme il deſiroit d'eterniſer ſa memoire par ſes faits, auſſi la vouloit il perpetuer à la poſterité par ſes baſtimens. Charles-mont & Philippes-ville dans le Luxembourg, Willemſtat ou Guillaume-ville, à laquelle il donna ſon nom;& Nieuwervaert, ſont des teſmoignages certains & ſolides de ſa vie,comme de la fragilité de ſa mort.

Son but principal.

Ses baſtiments.

La cruauté qu'il a touſiours hayë & ſouvent punie ſur ceux qui la practiquoient : la clemence qu'il a deſpartie à ceux meſmes qui pourchaſſoient ſa mort,

Sa clemence.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584. ſa mort, & que Dieu avoit rangés ſous ſa main, ne rend elle pas admirable ce grand Prince? il a pardonné ſouvent à ceux qui avoient attenté ſur ſa vie, regreté le ſupplice de ceux qui avoient eu de ſon ſang, adoûci l'aigreur & la rigueur de la Juſtice contre les coulpables; & s'il n'y eut eu de l'injuſtice de ne faire perir quelques vies pour en ſauver pluſieurs, il eut mieux aymé comme ce Roy de Perſe faire foüeter le pourpoint que le moule, & les chaſtier plus par remonſtrances que par punitions.

Sa moderation.

Jamais de ſa bouche comme de celle de Thimoleon, ne ſortit parolle qui reſſentit ſon Allemand. Tant de grandes actions, tant d'applaudiſſements de ſa gloire & de ſa vertu, ne luy firent pas porter le ſourcil plus eſlevé: Il en relevoit le merite & la recognoiſſance du Tout-puiſſant, & quand il s'entendoit loüer, il diſoit en ſoy meſmes comme ce Grec, *Je rends graces au Dieu fort, de ce que voulant deſlivrer ces Pays oppreſſés, il s'eſt ſervi de mes foibleſſes, pour l'execution de ſa juſtice & de ſon eternelle providence.*

Probus parlant de Thimoleon, dit que, *nihil unquam, neque inſolens neque glorioſum ex ore ejus exiit; qui quidem cùm ſuas laudes audiret prædicari, nunquam aliud dixit, quàm ſe in ea re maximas Diis gratias agere atque habere, quòd cùm Siciliam recreare conſtituiſſent, tùm ſe potiſſimum ducem eſſe voluiſſent. In Thimol.*

Eſt deſiré pour Roy en Pologne.

La renommée de tant de grandes parties qui eſtoient en luy, & qui ſe peuvent mieux remarquer par ſes actions que par ces eſcrits, le fit deſirer pour Roy des Polonois, eſlire pour Comte des Hollandois & Zéelandois, admirer du Turc, loüer de tous les Princes Chreſtiens; *Et comment eſt-il poſſible,* diſoit le Grand Seigneur, *qu'avec un ſi petit Pays, ſi peu de forces & de moyens, ce Prince puiſſe reſiſter contre une ſi grande puiſſance.*

Ses agitations es années dernieres de ſa vie.

Mecenas fut agité les trois dernieres années de ſa vie d'une fiebvre qui ne le laiſſoit jamais ſans ſueur ou ſans froideur. Les trois dernieres années de ce Prince ne le laiſſerent jamais ſans trouble & ſans agitation. En la premiere il fut bleſſé & perdit ſa femme; en la ſeconde il fut aſſailli par les artifices des François & de ſes ennemis; en la derniere il paya de ſa vie & fut traiſtreuſement aſſaſſiné, aprés avoir tenu ſa Principauté quarante ans moins huict jours, & regi les Provinces Unies du Pays-bas vingt & quatre.

Excellens ſont les preceptes que donna Cambiſes à ſon fils, ſur le point qu'il s'en aloit faire la guerre en Perſe. *Dei,* luy dit-il, *eſto amicus, in eundem Pius, nihilq́ ingrediare niſi Divino Numine implorato, imbecilla eſt enim & hebes mortalium natura: Nihil autem Dei ſapientiam latet, omnia ex ſententia cedunt iis quibus illa præſtò eſt.*

Reſigne ſa vie entre les mains de Dieu.

S'il eut eu autant de ſoing de ſa vie, comme elle eſtoit importante à tout ſon pauvre peuple, le meſchant qui l'aſſaſſina eut plus regardé à ſa perte, & la croyance d'eſchaper ne l'eut pas porté ſi facilement à attenter. Mais quoy? il ſe reſignoit avant ſon lever en la garde du Tres-haut, n'entreprenoit rien ſans le prier, n'achevoit rien ſans le loüer, & croyant que tout eſtoit reglé ſelon ſa Divine Providence, il diſoit à ceux qui le prioient d'avoir plus de ſoing de ſa perſonne; *Qu'elle eſtoit terminée, que Dieu ſçavoit le compte de ſes années & de ſa durée, qu'il en diſpoſeroit à ſa volonté, & que s'il y avoit un malheureux qui ne craignit point la mort, ſa vie eſtoit à ſa diſpoſition pour bien qu'elle fut gardée.* Confience ſemblable à celle de Trajan & de Pertinax, qui abolirent les crimes de Leze-Majeſté & les comprindrent tous ſous le tiltre, des Homicides.

Nihil tam firmum eſt cui periculum non ſit etiam ab invalido. Curt. lib. 7.

Eſt comparé à Macchabée.

Bref ſes faicts ſe peuvent mieux comprendre par l'admiration que par l'imitation. Guillaume Landtgrave de Heſſen une des ſages teſtes de ſon ſiecle, croyoit de tout dire de luy, le comparant à Juda Macchabée: en effect ſa vie a des grands parallelles avec ce grand homme de l'antiquité. Macchabée avec une poignée de ſoldats, rompit Seron, Apollonius, & autres Lieutenans d'Antiochus, les contraignit de vuider ſa Province, & ſon Roy de ramaſſer toutes ſes forces pour luy faire la guerre: Guillaume avec cinq mille hommes a triomphé de la force de plus de quatre-vingt mille, a chaſſé honteuſemẽt ſon ennemi hors de ſon terrier, & mis toutes les richeſſes d'Eſpaigne au flux de ventre pour arreſter ſes conqueſtes. Macchabée a immolé ſa vie & celle de ſes quatre freres pour le ſalut d'un peuple affligé, tyrãniſé en ſes biens, en ſa perſonne, en ſa conſcience; Guillaume a expoſé la ſienne, l'a perduë, trois de ſes freres ont eſté tués en bataille pour la delivrance des Provinces Belgiques, pour l'avancement de leur religiõ, pour la gloire de Dieu, pour la liberté de tout un peuple. L'un & l'autre eurent à combatre les trahiſons, les perfidies,

les meſcontentements du dedans, à diſſiper les eſmotions inteſtines ſuſcitées 1584. par le dehors; à conduire un peuple farouche & diſcordant, & à ramener au juſte poinct de leur debvoir, les humeurs envieuſes de leur fortune. Maccabée rendit les Juifs la terreur de leurs voiſins, l'effroy de la terre, les Romains curieux de leur alliance; & Guillaume par l'adveu de tout l'Univers a fait devenir les ſeuls Bataves arbitres & diſpenſateurs de la guerre : & n'a pas ſeulement attaqué une puiſſance foible & naiſſante, mais comme Arminius *a* ce vaillant Germain, a abbatu l'orgueil d'un Empire, renforcé par ſa durée, paiſible par tout, grand en pays, en richeſſes, en peuple, accouſtumé à vaincre, & touſiours conquerant. Guillaume encor ayant employé toutes ſes facultés à l'advantage des ſiens & de ſa Patrie, comme ceſt oyſeau deſcrit par Homere, chaſſant pour ſes petits, n'a rien prins pour ſoy de tout ce qu'il a prins.

Heureux rencontre de l'eſtat ancien du Pays bas avec celuy d'aujourdhuy. *Quotus quiſque eſt*, dit Tacite 2 Hiſt. *qui cum Batavis Gloriari poſſit, omnem belli fortunam in ſua manu ſitam.*

a Tacite au ſecond de ſes Annales donne ces Eloges à Arminius: *Arminius*, dit il, *liberator non dubiè Germaniæ, & qui non primordia pop. Rom. ſicut alii Reges Ducesque: Sed florentiſſimum imperium laceſſerit, bello non victus, præliis ambiguus, ſeptem & triginta annos vitæ & duodecim potentiæ explevit.*

Et à Arminius.

Ayma un peu les femmes.

Mais Mars pour eſtre eſtimé le Dieu de la guerre, ne fut pas moins ſenſible aux traicts de l'amour. La volupté vice ordinaire des Princes & duquel ils croyent pouvoir manger ſans ſe ſaouler, picqua l'eſprit de celuy-cy de diverſes beautés, mais non tant, que cela fit tort à ſes affaires & à ſon jugemét. Il ne fut pere que d'un ſeul fils naturel qu'il fit nommer Juſtin, recognoiſſoit en ſoy ce deffaut & pour le corriger ou pour s'en garder, il ſauta d'un mariage à l'autre, eſpouſa quatre femmes, en enterra trois, & de toutes il en eut autant des enfans que Gracchus de ſa femme Cornelie. De Anne d'Egmont Comteſſe de Bure & de Leerdam, il eut Philippes-Guillaume qui luy ſucceda en ſa Principauté d'Orange & en la pluſpart de ſes autres Comtés & Baronnies; & Marie, mariée à Philippes Comte de Hohenloo & de Langenberg, morte ſans enfans. De Anne de Saxe fille de Maurice Duc & Electeur de Saxe, il eut deux fils & deux filles, Maurice qui mourut en enfance; un autre Maurice qui fut Prince d'Orange aprés ſon ayné & Gouverneur General des Provinces Unies; Anne eſpouſée au Comte Guillaume-Ludovic de Naſſau ſon Couſin germain fils du Comte Jean III, morte ſans enfans; & Æmylie à Dom Emanuël fils de Dom Anthoine Roy de Portugal, de laquelle il a eu pluſieurs enfans. De Charlotte de Bourbon Princeſſe du ſang de France, il eut ſix filles, Louiſe Juliane mariée à Frederich IV. Comte Palatin & Electeur de l'Empire, de laquelle il eut Frederich V. Roy de Boheme & Comte Palatin: Iſabelle eſpouſée à Henry Duc de Boüillon Vicomte de Turenne: Catherine Belgique à Philippes-Louis Comte de Hanaut: Flandrine Abbeſſe: Charlote Brabantine donnée pour femme à Claude Duc de la Trimoüille & de Thoüars, Prince de Talmont: & Æmilie à Frederich Cazimir Duc de Landsberg de la branche des Ducs de Deux-Ponts. De Louiſe de Coligni ſa quatrieſme femme il n'en eut qu'un fils unique Frederich Henry aujourd'huy Regnant heureuſement ſur nous. Ces mariages qui debvoient eſtre les divertiſſements de ſes dangereuſes traverſes, redoublerent ſes ennuys, & traverſerent ſon repos domeſtique de pluſieurs troubles. Le premier l'affligea, le ſecond le faſcha, le troiſieſme le cuida enterrer, & deſlors le chagrin ſe ſaiſit de ſon eſprit, regretant ſans ceſſe ce qu'il ne pouvoit recouvrer.

Ses mariages & ſes enfans.

Du Monaſtere Sainćte Croix à Poitiers en France.

Nihil aliud probis quàm ex matrimonio ſolatium. Tacit. 4. Annal.

Sa derniere diſpoſition.

La mort bien que ſoudaine & violente & à laquelle un bon Chreſtien doibt eſtre touſiours preparé, ne ſurprit point la diſpoſition de ſa derriere volonté: elle parut aprés ſa mort en un papier qu'il avoit eſcript de ſa main, & par iceluy qu'elle le portoit au commencement à l'advantage de Maurice, comme le droict de la ſucceſſion inviolable dans la Principauté, à celuy de Philippes-Guillaume ſon ayné. Il raya le nom de ſon ſecond pour y mettre celuy de ſon premier; & pour fortifier ſon droict de ſa volonté particuliere, l'inſtitua Prince aprés luy & le declara le premier en ſa ſucceſſion & le plus grand ſur tous ſes freres. Maurice ſon puiſné eut pour appanage les Marquiſats de la Vere & de Fleſſinghes. Frederich Henry ſon cadet ſa ſeigneurie de Saincte

Il eſt dit de Jacob en la Geneſ. chap. 49. que deſirant, d'advantager ſon ayné pardeſſus ſes autres enfans, il luy dit, qu'il feroit le premier en ſes dons & le plus excellent en dignité.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Gr

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584. Sainӕte Geirtruydenbergues & autres belles terres. Ses Filles furent dotées d'une notable ſomme de deniers,& ſa Vefue d'un doüaire conſiderable. Mais achevous ce marbre, & en ce rencontre la vie de ce grand & incomparable Prince.

Sa mort. L'Archeveſque de Cologne ſur le point que le Prince vint fondre la premiere fois avec une armée dans le Pays-bas, eſloigné du tintamarre de la guerre, plongé dans l'aiſe & dans l'oiſiveté, ne cerchant que des moyens de divertiſſements, veut faire combatre un grand Lyon arrivé en ſa Cour depuis peu de temps, contre le plus furieux Taureau de ſes terres: Il aſſigne jour à tous les Seigneurs de ſon obeyſſance & de ſon voyſinnage, pour venir participer à tel paſſe-temps, & publie parmy ſes Confidents, que tel ſera le ſuccés des armes du Duc d'Alve & du Prince d'Orange. A jour nommé, il fait emmener au conſpect de toute ſa Cour, le Lyon & le Taureau dàns un Cirque expreſſement dreſſé: là du premier abord, le Lyon preſſé de la faim, qu'on luy avoit faicte ſouffrir pour redoubler ſa rage, avec un rugiſſement effroyable s'eſlance ſur le Taureau & luy arrache une courroye de ſes coſtes. Le Taureau mugiſſant horriblement contre un tel adverſaire, baiſſe les cornes & reçoit ſi vertement la ſeconde attainӕte du Lyon, qu'il l'enleve en l'air, le reçoit derechef en tombant ſur ſes cornes, le releve encores plus haut & avec un tel effort, que l'ayant rendu hors de combat & ſans mouvement, les aſſiſtans furent contrainӕts pour le ſauver, de tuer le Taureau par pluſieurs arquebuſades. L'Archeveſque eſtrangement faſché d'un ſuccés ſi contraire à ſon attente; & tous les aſſiſtans enſemble, prædirent par tel augure la fin deplorable de noſtre Grand Prince.

PHILIPPE-GVILLAVME
PRINCE D'ORANGE.
XXIV. Regne.

Eloge. LA debonnaireté de ce Prince naturelle à ſon ſang, la bonne inclination qu'il avoit ſuccée avec le laict, & en laquelle il avoit eſté nourri & eſlevé dés la mammelle juſques au jour de ſa captivité, ne peurent jamais eſtre depravées parmi les meurs & les humeurs Eſpaignoles, où il ſe vit confiné durant la fleur de ſes ans; & comme la chair du poiſſon demeure touſiours douce encor que vivant dans les eaux ſalées, la douceur de ſon bon naturel, non plus que le Ciprés on le Palmier, ne peut jamais eſtre alterée durant ceſte longue & continuelle priſon, où il eut à vivre avec les aſpres & mordicantes humeurs Caſtillanes; & ceſte naturelle antipatie de leurs maiſons, ſe fit cognoiſtre en pluſieurs de ſes actions qui luy cuiderent couſter cher. *b* Le Lion ne peut ouïr le chant du Cog qu'il n'en ayt horreur, la Belete taſche d'eſquiver au rencontre du Crapaut, le Loup & la Brebis, le Chien & le Chat ſont contrepointés d'une haine mortelle. Ainſi nay d'un ſi bon pere, il ne peut jamais eſtre transformé en Eſpaignol. Et bien que ſa vie ne comprene rien qui puiſſe aller du pair avec celles de ſon Pere & de ſes freres des plus grands hommes de leurs âages, il a eu plus faute d'occaſion, que de volonté de la ſignaler & de ſeconder la valeur de ſes anceſtres; rien n'a paru en luy d'indigne de la grandeur de ſa maiſon; de cœur bon, genereux, & magnanime dans tous les rencontres de la fortune. Mais ſa pieté envers Dieu, ſa patience en l'adverſité, ſa clemence à pardonner, ſa liberalité à donner & à reco-

a Le Palmier, le Ciprés & le Laurier ne s'abatardiſſent point en quelle ſorte qu'on les plãte ou qu'on les tranſplante. *Plin. Hiſt. nat.*

b Les Philoſophes remarquent des grãdes antipathies dans les choſes naturelles. Il s'en trouve un nombre parmy les plantes, remarquées doctement par Cardan en ſon livre de la varieté des choſes: il n'y en a pas moins entre quelques animaux notés par Pline en ſon Hiſtoire Nat. Mais bien encor plus entre les humeurs differentes des hommes en particulier, & des Nations en general.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584.

recognoiſtre ſes ſerviteurs, ſont les quatres vertus par leſquelles la memoire de ſa vie triomphera à jamais de l'oubliance. Les ſoings, les peines, la deſpence qu'il a contribuée pour conſerver dans ſa famille l'Eſtat Souverain de ſes Anceſtres, en extirper la tyrannie, y eſtablir l'ordre, & par tout faire relluire la legitime authorité ſans effuſion de ſang, luy ont juſtement acquis le tiltre de Reſtaurateur de ſon Eſtat, de Pere de ſon peuple : comme le deſir de le conſerver avec tout ſon heritage aux ſiens, pour la ſubſiſtence de la grandeur de ſa maiſon, luy a donné celuy de bon frere. Qualités qui ſurvivront ſon tombeau, & qui ſeront à touſiours de bonne odeur à la poſterité.

Naiſſance de ce Prince.

Philippe-Guillaume, fils ayné de Guillaume IX. du nom Prince d'Orange, & de Anne d'Egmond ſa premiere femme, fille & heritiere de Maximilian d'Egmond Comte de Bueren & de Léerdam, naſquit au Chaſteau de Bueren le dixneufieſme de Decembre mil cinq cents cinquante quatre; fut laiſſé de ſa mere en l'âage de cinq ans, & paſſa ſon enfance en la ſuite de ſon ſage Pere qui n'en avoit que vingt-un plus que luy. Rien ne fut pourtãt oublié pour ſon eſlevation. Le Pere qui ſçavoit par ſon propre exemple l'advantage que les lettres donnent aux Princes qui en ſont illuſtrés pardeſſus les autres, l'envoya en l'Univerſite de Louvain l'une pour lors des plus celebres & floriſſantes de l'Europe, pour y eſtre iuſtruict en tous les exercices d'une premiere jeuneſſe, ſous la conduite & le ſoing de ſes Gouverneurs, avec un train digne de la grandeur de ſa maiſon.

Son eſlevation a Louvain.

Une autre raiſon pouvoit auſſi obliger le Prince Guillaume de laiſſer ainſi ſon fils dans le Pays. Il pouvoit croire que ne teſmoignãt point de la deffience à l'Eſpaignol par ceſte ſienne franche procedure, que l'autre ne voudroit auſſi rien attenter plus avant contre ſa perſonne & contre ſes biens. Ce qui reuſſit tout autrement en partie par l'avarice particuliere du Duc d'Alve.

Les troubles du Pays-bas qui l'obligerent en ſuite de ceder à la violence du Duc d'Alve, pour ne conſentir à ſa tyrannie, furent les ſeules cauſes de la priſon de ce ſien fils, contre la teneur des privileges & des franchiſes de l'Univerſité, & du Brabant. Il ſembloit bien que l'affection naturelle obligeat le Pere de pourvoir à la ſeureté de la perſonne de ſon fils lors unique, comme il avoit tres-ſagement pourveu à la ſienne; mais il n'eut jamais creu que la tyrannie Eſpaignole ſe fut portée ſi avant que de ſe prendre à un jeune Prince âagé ſeulement de treize années, incapable de malice, pour fouler aux pieds de ſon orgueil des privileges ſi anciens; & en cela il fut deceu par ſa prevoyance qui ne l'avoit jamais trompé. Le Preſident Vergas Primicier de cet effroyable Conſeil de ſang, homme de vie brutale, cruel en ſes actions, barbare en ſes mœurs, baibare en ſes diſcours, authoriſa ceſte procedure, & ſur l'oppoſition formée par le Recteur de l'Univerſité, il paſſe outre & repart avec ſon Latin barbare, *non curamus veſtros privilegios*. Ainſi ce jeune Prince, qui devoit eſtre à l'abry de ſes ans, fut tiré delà par ordre de l'Albanois le dixieſme de Septembre mille cinq cents ſoixante ſept, enlevé & envoyé en Eſpaigne vers le Roy Philippes II. *comme pour luy faire grand honneur*, dit l'hiſtoire, mais en effect pour s'en ſervir comme d'un gage contre le Pere, & y demeurer priſonnier juſques en l'année mille cinq cents nonante cinq; & ainſi durant vinghuict ans.

D'où il eſt enlevé par le Duc d'Alve.

Sa ſucceſſion à la Principauté.

Il avoit attainct l'âage de trente ans, quand par la mort de ſon Pere proditoirement avancée, par la derniere volonté du Prince René, & par l'ordre de la naturelle ſucceſſion, il fut appellé à dominer ſur l'Eſtat Souverain de ſes anceſtres, & ſur tout ce grand heritage de Naſſau & de Chalon deça le Rhein. Rien que ſa priſon n'en dilaya la poſſeſſion; & rien que le droit de proximité, de merite, & de ſang, n'en donna la Regence à ſon victorieux frere le Prince Maurice.

Et la Regence a ſon frere le Prince Maurice.

Le Regent donc aprés ceſte deſolation publique, pour teſmoigner le ſoing particulier qu'il avoit au bien & à la conſervation de l'Eſtat d'Orange, y deſpeche un Gentilhomme exprés pour advertir les Subjects de leur commune perte, les ſemondre de s'en cõdouloir avec luy, & pour les aſſeurer de ſa bonne volonté à leur protection; confirme le Parlement & tous les Officiers en leurs charges fors le Gouverneur, honore de ſes lettres tous les Ordres & toutes les Cõmunautés de l'Eſtat. La conſternation fut grãde & generale parmy nos

Qui pourvoit a l'Eſtat d'Orange.

Orangeois,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584. Orangeois, le ducil extreme comme d'un pauvre peuple ſans conducteur; d'un troupeau de brebis ſans paſteur. Car Blacons qui y commandoit en qualité de Gouverneur depuis l'expoliation de Barchon, de Merles, de Chabert, n'en eſtoit que detenteur & uſurpateur, & n'avoit pas eſté appellé par voyes legitimes au Gouvernement. Le deffunct Prince ne le voulut jamais advoüer ny approuver, & le Regent ne l'authoriſa de vallable tiltre que quatre ans aprés qu'il eut prins en main les reſnes du Souverain Commandement. Ce neantmoins Blacons ſe comporta avec tous les teſmoignages de ſubmiſſion & du reſpect qu'il debvoit au Regent, & hors de lacher prinſe de la poſſeſſion qu'il avoit ja apprehendée de la Place, il n'oublia rien pour faire cognoiſtre ſon affliction de la mort du Pere, ny aucun debvoir pour acquerir la bienveillance du Fils, contribua tout ce qui fut de ſon pouvoir pour la manutention de la legitime authorité, & pour la ſatisfaction du public.

Deportemens de Blancos le Pere.

Il avoit deſia eſtabli pour Gouverneur de la Principauté le Colonel d'Alain Gentilshomme Provenſal, & s'il ne fut mort avant que d'y arriver, il eut joué au plus fort avec ce Blacons.

1585. La naiſſance de ceſte tant fameuſe Ligue Catholique de France, qui ſous pretexte de l'extirpation de la Religion Proteſtante voulant envahir la Royauté, avoit armé les deux Religions l'une contre l'autre, rallumé la guerre en Dauphiné, remis le feu aux eſtoupes dans nos Contrées, & le Pape qui de Pere commun des la Chreſtienté, s'eſtoit rendu partiſan des perſecuteurs de la Reformation, ayant par un horrible anatheme fulminé le Roy de Navarre & tous ſes adherans, avoit auſſi attiré la guerre dans ſon Patrimoine Venaiſcin. Blaccons Gentilhomme de valeur nay au meſtier des armes, parmi leſquelles il s'eſtoit heureuſement deſmelé de pluſieurs belles actions, la declara au Comtat à l'imitation de L'eſdiguieres General des Egliſes du Dauphiné ſous le Roy de Navarre; & tandis que cetuy-la rengeoit Ambrum, Guilleſtre & pluſieurs autres places à ſon party, & ſignaloit ſa valeur à l'advantage des Proteſtans, cetuy-cy ſe faiſoit auſſi redouter dans ſon Gouvernement, & portoit ſes armes juſques dans les foyers de ſes ennemis.

Qui fait guerre au Comtat.

1586. Il met ſur pied ſa Compagnie de Cavallerie compoſée des plus braves & vaillans hommes du pays, pourvoit Orange, Courthezon, & les autres places de l'Eſtat de garniſons ſuffiſantes, s'unit avec Leſdiguieres, Gouvernet, & autres Chefs Proteſtans du Dauphiné, eſtablit des bonnes correſpondences avec les autres Egliſes du Languedoc & du Viverois, tient en eſchec tout le Comtat, haraſſe le pays par la guerre, rencontre ſouvent ces grands Lanciers Italiens, montés comme ſaincts Georges ſur des hauts Courciers de Naples, les matraſſe, les deſmonte, en pourvoit les ſiens au commencement mal pourveus, ſaiſit d'emblée Entraignes villete de grande opportunité pour le voiſinage d'Avignon, met tout le pays en frayeur & en combuſion, fait trembler Avignon, pille, ravage par tout; & entre les ſiens quatre des plus aſſeurés Cavaliers de ſa Compagnie, Vigouroux, Compan, Mazeran, Bringues dont les noms ſont demeurés familiers en la bouche du populaire, pour leur hardieſſe, couroient ſouvent plus temerairement que ſagement juſques aux portes de Marſeille, où ils faiſoient des priſonniers, gueans, regueans où repaſſans à merveilles la riviere de la Durence l'une des plus rapides de ces Contrées. Finalement le Comtat pour ſe redimer d'un ſi faſcheux exercice, contraint de luy demander la paix, fut bien aiſe d'obtenir une treſve ou ceſſation d'armes ſeulement entre les deux Eſtats, moyenant une contribution annuelle à Blacons de trente mil eſcus.

S'eſquipe & ſe fortifie.

Se ſignale par armes.

Et renge le Comtat ſous contribution.

Ces Cavalliers eſtoient lors appellés Maiſtres armés à cru & a l'eſpreuve de l'arquebuze ſous une caſaque de velours de la livrée de leur Capitaine, portans une lance à fer emolu la plus part du tẽps, & quelque fois deux piſtolets, chaſque Maiſtre avoit trois chevaux.

Ces Coureurs allans a la petite guerre faiſoient le plus ſouvent deux voyages par jour emmenans touſjours prinſes ou priſonniers, & comme ils eſtoiẽt Gaſcons, Roüergats, ou Rayols, s'excitans les uns les autres a oüir le preche avant que monter à cheval, ils diſoiẽt en leurs patois, *Anen pregar Diou & piei anaren pillar lou beſtiari de Sarrians.* village du Comtat à deux lieues d'Orange; dire paſſé depuis en proverbe en la bouche du peuple.

1587. Cependant la legitime authorité n'eſtoit pas moins honnorée, & jaçoit que le Gouvernement ne fut fondé qu'en uſurpation, toutefois autre nom que celuy du Prince n'y fut jamais recognu, ſi ce n'eſt que Blacons qui vouloit regner dans le cœur des ſubjects, n'eſpargnoit rien pour s'y eſtablir & maintenir, vivoit privement avec eux, & pour rendre ſon authorité plus abſoluë taſchoit d'affoiblir celle du Parlement, par la diviſion qu'il jettoit & fomentoit entre ce Corps la & celuy de la maiſon Conſulaire d'Orange. Leurs frequentes injuſtices en leurs jugements, l'excés du taux de leurs Eſpices & des eſmolu-

Recognoit le Prince.

Mais jette la diviſion dans l'Eſtat.

eſmolumens de leur vacationts, leur par trop imperieuſe façon de maſtiner impunement les ſubjects ſans reſource, l'humeur auſtere & Provençale du Preſident de Colla, comme ils diſoient,& pardeſſus tout l'infraction de leurs Privileges, eſtoient les plus communs pretextes de leurs rancunes & meſintelligences, & les cauſes ordinaires des plaintes, querimonies & doleances du peuple, touſiours eſpaulé comme le plus foible par Blacons.

Ils ſe plaignoient de l'infraction de leurs Privileges en ce que par iceux, les Princes ſont obligés de faire adminiſtrer à leurs fraiz juſtice à leurs ſubjects; ce qu'il ont touſjours voulu faire; mais leurs volontés n'ont jamais eſtés ſuyvies.

Le ciel fut courroucé de telles partialités, qui ne s'y forment jamais à demy, vont touſiours à l'extremité, c'eſt à dire à la ruine des uns ou des autres; mais *ô que c'eſt choſe bonne & plaiſante quand freres unis s'entretienent enſemble!* & ceux-cy quoy que tous de Religion Proteſtante, eſtoient à chaſque bout de champ ſur le point de s'entremanger: Ils avoient ſenti le doigt de Dieu ſur eux; le fleau de la guerre qui travailloit & affligeoit leurs freres par tout és environs, les avoit mattés à l'extremité, & n'eſtans devenus ſages à leurs propres deſpens, Dieu viſita le Pays de cherté & de famine, puis frappa Orange de peſte & de mortalité, y eſcorna le nombre de ces mutins, & toutefois à peine s'amenderent ils encor. Miſerable eſtat! qui n'a jamais eu que le mal qu'il s'eſt procuré ſoy-meſme, par la deſmeſurée ambition des Tyranneaux qui s'y eſlevent de temps à autre, y exerceans leurs paſſions ſous la robe d'une legitime authorité. He! que ne ſuivent ils l'exemple de ceſte paternelle domination de nos Princes, qui ſurpaſſent en douceur & en debonnaireté tous autres de la terre.

Cherté de vivres, & peſte à Orange.

Cardan en ſon 1. liv. de l'invention des choſes chap. 4. remarque doctement que les villes de ſemblable ſcituation qu'Orange ſont extremement ſubjetes à diviſions & à diſcentions.

Et pourquoy ne retrencher à tels tyranneaux, l'authorité qu'ils veulent acquerir pour fortifier la foibleſſe de leur condition. *Le Conditioni de Cittadini proportionate alle' qualita fondamento molto neceſſario del la Citta.*

Blacons s'affermiſſoit en ſon Gouvernement, & ja neuf années s'eſtoient eſcoulées ſans qu'il en eut peu obtenir adveu ne confirmation du Regent: il eſtoit plein d'honneur & s'ennuyoit extremement d'eſtre reputé uſurpateur d'une place qui ne luy appartenoit point: d'ailleurs il voyoit bien qu'à la longue, il n'y pouvoit ſubſiſter de ſoy-meſme ſans eſtre ſouſtenu d'un plus grand: il avoit ſon cœur & ſes affections à la legitime authorité & au Regent qui en eſtoit le diſpenſateur; mais auſſi il eſtoit regardé par autres; & logé au milieu de quatre Provinces voiſines, il n'y avoit Gouverneur qui ne fut bien aiſe de l'avoir à ſa devotion, en un temps de trouble & de confuſion.

Blacons cerche d'eſtre advoué du Regét.

Il ſe reſoult donc de s'en expliquer plus avant au Regent, comme il fit en l'opportunité de tel rencontre. Dela-Pize Secretaire du Prince en ſa Principauté mandé par le Regent, pour aller impugner en Hollande les Comptes du Recepveur Belluion, dont la reviſion avoit eſté ordonnée, pour voir à fonds l'employ des Finances de l'Eſtat & en reformer l'abus (uſage neceſſaire & practicable de temps à autre) montoit à cheval au devant de ſa maiſon pour partir, comme Blacons paſſant caſuelement, Dela-Pize s'advança pour luy dire le dernier a Dieu & recepvoir ſes commandemens. *Je vous prie*, luy dit l'autre, *de dire à Monſeigneur le Prince Maurice, que je ſuis ſon tres-humble ſerviteur, que je ne deſire plus grand honneur au monde que d'eſtre creu & reputé tel de ſon Excellence, & que s'il luy plaict de m'advoüer en ce Gouvernement, j'y perdray la vie pour le ſouſtien de ſon ſervice & de ceux de ſa Maiſon: Autrement que je le ſupplie tres-humblement de m'excuſer, ſi je ſuis contraint pour ma ſubſiſtence d'accepter adveu & protection d'un autre, dequoy je ſerois marry*, l'embraſſe & luy dit Adieu. Dela-Pize pourſuit ſon voyage, ſe rend en Hollande, & aprés avoir fait la reverence au Regent *que vous enſemble*, luy dit le Regent, *Monſeigneur* reſpond Dela-Pize. *Je l'ay touſiours cognu brave & galent Gentilhomme & crois qu'il tiendra à voſtre Excellence ce qu'il luy promettra: Et aprés tout la plus grande raiſon qu'elle aye de luy donner le Gouvernement eſt qu'il le tient desja, & je ne voy pas beaucoup de moyen de le luy oſter. A la bonne heure*, dit le Regent, *dreſſés luy ſes lettres.* Ce que Dela-Pize fit, les luy rapporta à ſon retour eſcriptes de ſa main, & toutefois aſſaiſonnées d'un Reglement de la part du Regent en forme d'Edict, ſur l'adminiſtration de la Juſtice, Police, & Finances de la Principauté. 1588.

Et s'en explique par un tiers.

C'eſt Edict fut donné a la Haye le 4. Octob. 1588.

Reçoit ſes Patentes de Gouverneur.

Il ſembloit en apparence que le Gouverneur content, chacun le devoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1588. eſtre, & que l'approbation & l'eſtabliſſement de ſon authorité fuſſent les
vrais moyens de la reunion des cœurs comme ils eſtoient les ſeaux de la paix
& de la tranquillité publique: mais tout cela ne parut qu'en maſque & en pein-
ture. Blaccons perſiſta tant qu'il veſquit en ſa vielle maxime, *que pour bien re-
gner il faloit entretenir la diviſion en l'Eſtat*, & ayant trouvé des gens qui
s'entendoient en ce meſtier là, on rappella le trouble, les noiſes revin-
drent, la diſcention réentra en quartier, la diſcorde remonta ſur le theatre.
Furies qui ont failli à conſumer & à renverſer cet Eſtat.

Et jette la diviſion en l'Eſtat

Il avoit ceſte ſentence familiere parmi ſes plus affidés, *ſi vis regnare divide*: Contraire neantmoins à celle de pluſieurs Politiques & de Machiau. qui dit *quella opinione non è vera, che à tenere le città biſogna tenerle diſunite. De diſcors. cap. 27.*

1589. Parmi tels contraſtes, ceux qui faiſoient barriere de la cauſe publique
ne manquerent pas de faire valoir leur intereſt particulier, & vrais Tri-
1590. buns des factions populaires, ſous pretexte des ordonnances du Prince,
1591. qui leur permettoient de preſenter leurs plaintes & leurs doleances à la
Cour pour y eſtre pourveus avant que recourir à luy, preſſent, impor-
1592. tunent le Parlement par diverſes requeſtes, pour le bien public, contre
1593. les maux qui les travailloient; une entre autres contenant cinquante ar-
ticles, tiſſuë au levain de la ſedition, qui n'avoit pour cauſes que les paſ-
1594. ſions & les ſimultés particulieres contre le Preſident & quelques autres
Membres de la Cour. L'Advocat General y reſpond & relleve l'incivili-
té de leurs demandes; les autres ne demeurent pas muets à contredire:
la Cour employe dix jours d'Entrée pour en juger. Et qu'en reüſſit-il?
rien autre que confuſion: ce remede ne fit qu'empirer la maladie, & eſ-
mouvoir les humeurs peccantes qui travailloient le corps de l'Eſtat, ſans
venir à une ſalutaire purgation. Il faloit agir contre le mal, oſter la cau-
ſe pour le remettre en ſanté. Au contraire celuy qui donnoit ſujet à tous
ces mouvemens, & qui en excita de plus grands aprés, prend motif de
quereller le Parlement ſur la collecte des Eſpices pour les fraiz des Entrées,
accompaigne ſon refus de pluſieurs menaces, & pour jetter de la diviſion
dans le corps de la Cour, contente du payement une partie des Juges,
laiſſe les autres en arriere. Le Preſident, quoy que aſſés rude en ſes meurs
& d'humeur rebarbative, pourveu neantmoins de ſuffiſance, d'integrité,
de courage, ne voulut rien demordre de ſon authorité pour s'accommo-
der au temps, & c'eſtoit à luy principalement qu'on en vouloit, pour
n'avoir pas voulu diſſimuler à la punition des crimes. Ainſi la faction eſ-
clate, & ſous l'impulſion & la conduite de ce Tribun, ceux qui la nour-
riſſoient levent le maſque contre luy & contre les autres de la Cour qui
avoient plus adheré aux ſentimens du Preſident, s'attachent par invecti-
ves à leurs perſonnes, embarquent pluſieurs citoyens dans leur party,
dreſſent des libelles fameux en forme de requeſtes plaintives, & avec u-
ne audace ſans exemple demandent leur expulſion & leur dechaſſement,
ſans autre forme ne figure de procés, que pour ne leur eſtre pas aggrea-
bles.

fomentée par les factieux ſous pretexte du bien public,

C'eſtoit l'art. 51. de l'Edict du Prince Guillaume de l'an 1583.

Ceſte requeſte à eſté touſiours depuis juſques à preſent appellée la Grande Requeſte.

qui degenere en audace extreme.

Ceſte forcenerie s'arreſte elle là? au contraire, comme ils tiennent le
Preſident à leur devotion dans le Chaſteau, ils le contraignent de quit-
ter ſa charge: le Conſeiller Cæſar qui eſtoit accouru prés du Regent pour
l'informer de ces violences, eſt caſſé & deſpoüillé de la ſienne avec quel-
ques autres de ceſte haleine. Courthezon fut l'azile & la retraite du Pre-
ſident, pendant la freneſie de ces mutins.

Le Regent qui cognut le mal, n'en voulut pas retrencher la cauſe, craignant
de faire une inciſion dangereuſe; mais il s'eſſaya de l'adoucir par remedes ano-
dins & lenitifs. Il decerne Patentes contre telle felonnie, improuve le meſ-
pris du Magiſtrat, reprend avec aigreur la desobeiſſance des ſubjects, & tou-
tefois en donne abolition contre les Autheurs, à condition d'eſtre plus mo-
deſtes & obeiſſans à l'advenir, mande à Blacons de rapeler le Preſident & ſes
compaignons d'infortune, & les remettre, comme il fit, en l'exercice de leurs
char-

Le Regent tache d'y pourvoir.

C'eſt du devoir du Prince d'empeſcher que ſes Magiſtrats ne ſoient moleſtés ni ſes ſubjects foulés dit Ariſtote.

charges. Mais ce ne fut qu'un intervalle bien court, comme d'une fiebvre au milieu de deux accés ; il faloit y employer des medicaments plus narcotiques pour en retrencher le mal, purger l'Eſtat de ces peſtes d'Eſtat, & c'eut eſté leur faire une grande grace que de les prendre par la main & les mettre dehors ; affin qu'ils allaſſent evaporer leur bile en autre climat. Ceſte trop grande douceur en ſi hardie entrepriſe, les fit eſchaper ſi avant qu'ils creurent que le Regent les craignoit, & il n'eut que trop de ſujet de ſe repentir de ſa trop grande connivence. Car ils s'en prindrent à luy meſme, foulans aux pieds ſon authorité, & comme il n'y a qu'un pas du meſpris du Magiſtrat au meſpris du Prince, les ſuites luy firent voir & à ſon ſucceſſeur, que ſi la rebellion n'eſt punie elle ne doibt pas du moins eſtre tollerée, de quel ſupport qu'on la veuille appuyer. Ceſte faction à depuis reduit ſouvent ce pauvre Eſtat aux ſincopes & aux abois de ſa perte. Dieu la garenti miraculeuſement par la grandeur & par la ſageſſe de ſes Princes ; & veüille le ciel, que les naiſſans rejettons de ces factionnaires n'ayent jamais ſi grand credit, qu'ils puiſſent faire revivre les animoſités de leurs anceſtres, pour ſous pretextes plus plauſibles exercer leurs hainesineterées.

1590. 1591. 1592. 1593. 1594.

Inutilement.

Suites de la faction.

Auſquels on peut dire: *Simulata æquitas non eſt æquitas, ſed duplex iniquitas, quia iniquitas eſt & ſimulatio. Auguſt. in Pſalm.* 36.

Tandis donc que l'authorité du Regent n'eſtoit recognuë dans l'Eſtat qu'en apparence, le Prince obtient ſa liberté en Eſpaigne, par l'interceſſion du Prince d'Eſpaigne fils du Roy, pour luy concilier par ceſt acte de bonté la bienveillance de ſes peuples. Le Cardinal Albert d'Auſtriche deſigné pour le Gouvernement des Pays-bas y contribua ſes prieres, croyant que ce ſeroit auſſi un puiſſant lurre pour attirer à ſoy les Provinces deſunies de l'obeiſſance d'Eſpaigne. Douce & agreable liberté à ce bon Prince aprés une ſi longue priſon ! Dés qu'il eut la clef des champs, il ne ſe fit pas dire d'en partir. Quand il y eut poſſedé toutes les richeſſes des Indes, que luy reſtoit-il d'entier, ayant ſes volontés captives ? on dit qu'il n'y eut jamais belle priſon, & ſi la liberté eſt naturelle à chacun, combien plus aux Princes qui ſont nais pour commander ? il proffita le partement du Cardinal, qui deſira de l'avoir avec ſoy & qui luy rendit pluſieurs teſmoignages d'honneur & de bienveillance : ils paſſerent enſemblement la mer d'Eſpaigne en Italie accompaignés de vingt-ſix galeres ſous la conduite du Prince d'Oria, & vindrent ſurgir au Port de Gennes. Le ſejour que ce Chapeau Rouge y fit pour desbaucher la Ville de Marſeille de l'obeiſſance des François par les trames de Caſault, & pour empeſcher la reconciliation d'Henry quatrieſme Roy de France avec le Conclave, le Prince le proffita pour aller baiſer les pieds du Pape Clement VIII, qui luy fit des grands honneurs, le traita magnifiquement, & le gratifia de pluſieurs preſens. *a* Compliment un peu plus humble & courthois, que celuy que Philibert ſon Predeceſſeur avoit rendu au devancier du Sainct Pere & à tout ſon ſacré College en l'anné mil cinq cents vingt-ſept. Les Potentats d'Italie luy teſmoignerent à ſon paſſage des honneurs comme à l'envi deubs à ſa qualité & à la grandeur de ſa maiſon. Il ſe remit en la Compaignie d'Albert, ſe rendit avec luy à Turin en Piedmont, traverſa la Savoye, la franche Comté & la Lorraine, & par tout print part aux honneurs qui furent decernés au Cardinal, avec lequel il paſſa en Luxembourg & delà à Namur. Albert fit ſon entrée à Bruxelles magnifiquement receu comme Gouverneur, ayant d'un coſté le Prince, de l'autre le Comte de Fuentes qui l'eſtoit venu recueillir & qui l'entretenoit des ſingularités de ſon entrée, & devant luy le Duc d'Aumale.

Pendant leſquelles le Prince obtient ſa liberté.

Grande courthoiſie Eſpaignole de remettre ce Prince en liberté dix-huict ans apres une promeſſe ſolemnelle faicte au Pere de le lacher : Car par la Pacification de Gand & article y exprés paſſée en 1577. ce Prince devoit eſtre relaché & rendu a ſon Pere.

Paſſe en Italie.

Va baiſer les pieds du Pape.

a L'autheur parle de la prinſe de Rome par Philibert en laquelle le Pape demeura ſon priſonnier & fut mis à rençon avec tous ſes Cardinaux. Voy cy devant. Pag. 160. & ſuivantes.

Accompaigne l'Archeduc Albert à Bruxelles, & eſt viſité de la part des Provinces Unies.

Le Prince eſtoit encor en Luxembourg lors que la lettre luy fut rendue.

Dés que le Prince eut mis le pied dans les Pays-bas, les Eſtats des Provinces Unies le bienveignerent par leurs lettres ; ils avoient eu advis que l'Eſpaignol ſe vouloit ſervir de l'humeur credule & facile de ce Prince ; comme

Leur lettre fut datée de la Haye le 22. Decemb. 1595.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1595. à tirer la chaſtaigne du feu comme le Chien de la patte du Chat, & par ce moyen tacher de les demouvoir de l'aſſiette de leur conſtante reſollution à la conſervation de leurs libertés. Ils previenent la foibleſſe de ce deſſeing, en luy mettant devant les yeux l'injuſtice de ſa longue detention, le ſouvenir des glorieuſes actions de ſon digne Pere, l'horreur & la deteſtation du meurtre commis en ſa perſonne, leur juſte indignation contre les autheurs, les vanteries que leurs ennemis publient de proffiter de ſa delivrance pour leur faire du mal, & le deſplaiſir qu'il leur reviendroit s'ils eſtoient obligés de changer l'affection qu'ils luy portoient; l'exhortent de ne penſer pas à ſervir d'inſtrument aux Eſpaignols, pour ſaper le fondement de la commune liberté qui a eſté jetté par la ſage conduite de ſon Pere, aprés tant de ſoings, de peines, de deſpences, au prix ineſtimable de ſa vie, & par ce moyen en obſcurſir la memoire à jamais recommandable à la poſterité; le prient de prendre un temps plus agreable pour ſe rendre parmy eux, & d'en attendre l'opportunité qu'ils luy marqueront s'il perſiſte en ceſte volonté.

On avoit enjolé ce Prince de ceſte opinion, qu'il pourroit reconcilier les Provinces unies avec le Roy d'Eſpaigne.

1596. La reſponce du Prince leur fit bien cognoiſtre que l'advis n'avoit pas eſté faux & que la fineſſe Caſtillane ne l'avoit pas eſlargi pour neant; il leur reſpond en termes de grande ſubmiſſion, pour s'inſinuer envers eux par quelque creance; proteſte de ſon affection au repos de leur commune Patrie, de l'extreme deſir qu'il a de s'y employer, & de pouvoir procurer une fin aux calamités qui l'affligeoient.

Le Prince leur reſpond.

Sa lettre eſtoit datée de Luxébourg le 1. Febr. 1596.

Reçoit quelques revenus de ſon bien.

Dés qu'il fut arrivé à Bruxelles, les Curateurs de la maiſon mortuaire de ſon Pere, luy envoyerent par advance dix mille livres du revenu de ſes biens, pour juger par ſa contenance du parti qu'il voudroit prendre. Toutes choſes l'obligerent apparemment de choiſir celuy d'Eſpaigne: il n'eſtoit pas bonnement encor à delivre de ſes mains, tous ſes biens & la pluſpart aſſis dans les terres de ſa domination luy eſtoient detenus; il ne profeſſoit autre religion que la Catholique laquelle il avoit humée en Eſpaigne, & l'exercice n'en pouvoit eſtre ſouffert dans les Provinces Unies; il eſtoit freiſchement obligé de ſa liberté au Cardinal, & il n'eut peu trouver rang convenable à celuy d'ayneſſe en un pays où le Commandement eſtoit ja entre les mains de ſon Cadet, qui n'eut pas eſté d'humeur de s'en deſſaiſir, ny les Eſtats de ſouſmettre la conduite du Gouvernement de leurs Provinces & de leurs armes à un Prince que l'Eſpaigne leur avoit d'abord artificieuſement rendu ſuſpect: adjoutons encor, que la France eſtoit travaillée de guerres civiles & eſtrangeres par l'Eſpaigne, & qu'il ne pouvoit prendre retraite en ſa Principauté qui y eſt enclavée. Ainſi il temporiſa parmi eux en une ſaiſon tumultueuſe qui ne luy permettoit de vivre ailleurs, touſiours neantmoins cheri & careſſé du Cardinal.

Se tient en apparence au parti d'Eſpaigne. Et pourquoy.

Voit la Comteſſe de Hohenloo ſa ſeur.

Il tardoit à ce bon Prince de voir les ſiens, & il n'en avoit point de plus proches que la Comteſſe de Hohenloo ſa ſœur germaine. Par l'entremiſe de ſes amis & de ſon credit, on moyena une entreveüe entre eux dans le pays de Cleves, & aprés des tendres embraſſemens d'un bon frere & d'une bonne ſœur, ils eurent loiſir de conferer enſemble de leurs affaires domeſtiques. Ceſte honneſte Princeſſe print un grand ſoing de le pourvoir de pluſieurs riches tapiſſeries & meubles exquis; & ce ſien frere d'y reſpondre par une courthoiſie fraternelle. Les Eſtats Generaux l'y manderent viſiter par le Conſeiller Heſſels, pour luy faire rapport de l'eſtat de ſes Terres & Seigneuries aſſiſes dans les pays de leur obeiſſance, & pour l'eſclaircir ſur les faux rapports qu'on luy pourroit avoir fait.

Eſt encor viſité de la part des Eſtats.

Se trouve au ſiege de Calais avec l'Archiduc.

Ce Prince tenoit le premier rang en la Cour du Cardinal, & il avoit le cœur en trop bon lieu pour s'eſloigner des perils où l'autre portoit ſa perſonne. Le Cardinal qui demenoit la guerre contre la France en faveur de la Ligue, auſſi bien que contre les Provinces Unies pour les reduire ſous l'obeiſſance

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

d'Eſpaigne, avoit opportunement fait aſſieger Calais avec quinze mille hommes de pied & trois mille Chevaux, & s'y eſtoit luy-meſme rendu en perſonne, ſuivy de toute ſa Cour. Noſtre Prince l'accompagna en ceſte expedition, ſe porta courageuſement dans les lieux plus chauds. Les aſſiegés eſtoient logés dãs un ravelin au coſté Oriental du Havre; le Cardinal fait pointer une batterie pour le poudroier: Ceux du dedans s'eſſayent par une contre-batterie de deſmonter ſon Canon, & d'un ſeul coup emportent les trois teſtes de trois Seigneurs Eſpaignols rangés ſi prés du Prince que la cervele & le ſang en rejalirent ſur ſon viſage: il ne bougea point pourtant; tous l'exhorterent de tirer ſa perſonne d'un ſi viſible danger; il n'en voulut rien faire, *Et* dit-il, *je ſuis de trop bonne maiſon pour craindre la mort.* Le Ravelin en ſuite fut emporté d'aſſaut, & Calais contraint de ſe rendre au Cardinal aprés pluſieurs jours de ſiege.

Sa vie en danger.

J'en ay oui faire le recit à ce Prince dans ſon Chaſteau d'Orange en l'an 1615.

La ſurpriſe d'Amiens par les troupes du Cardinal ſur la France, ſuivie de ce memorable ſiege que le Roy Henry le Grand planta devant, ayant donné ſujet au Cardinal de mettre en ſueur toutes ſes forces pour la ſecourir, l'oblige auſſi d'y marcher en perſonne, & le Prince de le ſuivre, avec tous les plus grands Seigneurs des Pays-bas. Le Cardinal rengea ſon armée en bataille au hault de Long-prés, & le Roy la ſienne à un quart de lieüe des retranchemens de ſon ennemi. Le Prince mit pied à terre & s'avança à la teſte d'un Eſcadron d'Infanterie, ayant à ſon coſté le Duc d'Aumale; mais les Generaux des deux armées contens de s'entreſaluër du Canon, & l'impoſſibilité de jetter du ſecours dedans, obligerent le Cardinal à la retraite, laquelle il fit en tres-bel ordre à la veuë du Roy, qui le ſuivit durant une lieüe avec une partie de ſon armée & du Canon qu'il fit tirer aprés luy; le Cardinal en eſchange brulla pluſieurs villages circonvoiſins, aſſiegea & print le Chaſteau de Humbercourt, & le ruina de fonds en comble.

Paroit au ſecours d'Amiens.

A la teſte d'un Eſcadron.

Ce Prince eſtoit d'un ſang trop genereux pour s'eſloigner des occaſions. *Non eſt vir fortis ac ſtrenus qui laborem fugit. Senec. epiſt.* 22.

Avida eſt periculi virtus, & quo tendat non quid paſſura ſit cogitat: quoniam & paſſura eſt, gloriæ pars eſt. Senec. de Divin. Prov. 4.

Ceſte poſture en laquelle le Prince ſe rencontroit pour l'Eſpaigne contre la France, le tenoit eſloigné de ſa Principauté, & la Regence continuoit entre les mains de ſon frere, qui n'obmettoit aucun ſoin pour la conſerver dans ſa maiſon. Le Gouvernement de Blacons demeuroit pacifique avec l'eſtranger qui luy tenoit les mains liées avec des chaines d'or, & l'Eſtat travaillé de diviſions inteſtines, qui eſclaterent avec plus de violence aprés ſa mort, les uns ſe couvrans à leur accouſtumée du bien public, les autres du ſervice du Prince. Mais le dernier acte de ſa vie qui la devoit couronner, ne fut que du bois au feu qui embraſa ce pauvre Eſtat, ſur le point de le reduire en cendres.

Eſtat de la Principauté, Et de Blacons.

Ce Gouverneur ſe jardinoit dans le Chaſteau & ne penſoit qu'à ſouſtenir ſon authorité en menant une vie delicieuſe. Il fut plus abſolu en celle la qu'aucun de ſes devanciers & ſucceſſeurs: l'amour des Dames eſtrangeres, triompha de ſes affections en celle-cy, au prejudice de la legitime & conjugale. C'eſtoit une viande de hault gouſt pour luy, de laquelle il ne ſe pouvoit ſouler; les irritaments externes & internes dont il uſoit pour nourrir & exciter en luy l'appetit de luxure, altererent ſa ſanté peu à peu, & finalement le precipiterent dans le tombeau par un excés extraordinaire de paillardiſe. Mais voicy le ſujet de la querelle entre les bons ſerviteurs du Prince, & ceux qui eſtoient attachés d'intereſt à Blacons & aux ſiens.

En tout ce Gouvernement de Blacons du Pere & du fils; il n'y eut ſorte de deſbordement qui ne peut eſtre comparé a ce que dit Tacite des mœurs de beaucoup de villes de ſon tẽps. *Vix artibus honeſtis pudor retinetur, nedum inter certamina vitiorum, quicquam probi moris reſervetur.*

Quelque temps avant que mourir ayant voulu diſpoſer de ſa maiſon, il luy eſchapa d'y comprendre le Gouvernement d'Orange, & par ſon teſtament qu'il fit en faveur de ſon fils unique & heritier, de le luy donner avec tous ſes biens, & pour ſon adjoint & Curateur Aramond Gentilhomme Dauphinois ſien confident & intime amy. Entrepriſe d'une hardieſſe ſans exemple, animée du pernicieux conſeil de quelques Orangeois, qui du naturel du Cheſne Ægilops ſe plaiſoient mieux dans les terres non cultivées, & qui ayans eu la meilleure part au maniement des affaires ſous le Gouvernement du pere, ſe promettoient de regenter plus abſoluëment encor ſous celuy du fils, jeune

Qui teſte du Gouvernemẽt pour ſon fils par grande entrepriſe.

Ægilops eſt une ſorte de cheſne qui prend mieux ſa nourriture & devient plus gros dans les lieux incultes que dans les cultivés. *Plin. lib.* 16. *c.* 6.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1596. jeune Gentilhomme qui ſans ſcrupule reſigneroit toutes ſes volontés entre leurs mains. Mais encores comment diſpoſer ainſi d'un Gouvernement, qui ne dependoit immediatement que de l'authorité du Regent ? comment rendre hereditaire en ſa famille une charge, qu'il n'avoit poſſedée que ſous ſon bon plaiſir ? comment perpetuer aux ſiens, ce qui meſmes n'avoit peu eſtre donné qu'à temps par le Regent? telle eſtoit l'audace d'un temps calamiteux, en l'eſloignement du Regent, en l'abſence du Prince, ſeule & unique cauſe de la ſouffrance des gens de bien, & de tous les maux qui ſont arrivés & qui arrivent de temps à autre, en ceſt Eſtat.

Le Parlement y veult remedier.

Le Parlement vray conſervateur & depoſitaire de la legitime authorité, guidé par la ſage conduite du Preſident, ne pouvant ſouffrir un tel attentat au prejudice des droicts ſouverains, prend à ſoy le Gouvernement de l'Eſtat, declare le teſtament de Blacons nul en ce qu'il en a voulu diſpoſer, ordonne que les clauſes contenans telle diſpoſition en ſeront rayées, cella executé avec beaucoup de vigueur: exige nouveau ſerment au proffit du Prince, de Giraud commandant au Chaſteau & de Vidil en la Vignaſſe; refuſe celuy que le jeune Blacons voulut preſter; donne l'intendence des armes en la ville à Coudourcés: le tout par proviſion juſques à ce qu'il y fut pourveu par le Regent, vers lequel il deſpeche en diligence, pour luy donner advis du deſſein qu'il avoit de le rendre maiſtre de la place, & obtenir adveu de Son Excellence. Le Regent permet ſous main au Preſident de faire agir, mais qu'on n'hazarde ſon nom mal à propos: *Car*, dit-il, *je ſuis icy à faire teſte à un Roy d'Eſpaigne, & vous me fairés recepvoir une eſcorne par un jeune Gentilhomme; faites comme de vous & ſi vous reuſſiſſés vous ſerés advoués; ſi non je ne veux pas qu'il ſoit parlé de moy:* Il prejugea bien. Le Preſident voulut taſter le poux à Aramond pour ſçavoir s'il en pourroit faire quelque choſe à ſon deſſein: Mais le trouvant de contraire humeur, il practique Giraud & Vidil, qui promettent tout pour le ſervice du Prince: en effect ſi Giraud eut eu le ſens ou le cœur de jouër ſon roolle auſſi bien que l'autre, il ſe faiſoit un bon affaire, qui eut empeſché tant de mauvaiſes ſuites.

Le Parlement ne pouvoit moins que s'oppoſer a une ſi manifeſte entrepriſe de Blacons contre l'authorité ſouverain du Prince, de laquelle ſeule & non d'autre depend de pourvoir au Gouvernement.

Sous adveu ſecret du Regent.

Tous les Politiques diſent qu'il n'y a rien dont un Prince doibve eſtre plus jaloux que de ſa reputation & de ſon authorité. Car par icelle la plus part de ſes entrepriſes luy ſuccedent. *Quicumque enim in arduarum rerum adminiſtratione verſatur, nullius rei magis quam honoris & exiſtimationis ſua rationem ſibi habendam putet.*

Qui met Blacons en cervele.

Le jeune Blacons eſtoit en cervele pour le refus du ſerment. Aramond ſous pretexte d'amitié envers luy, couvoit desja en ſon ame des deſſeings de ſon advancement particulier. Chabert eſtoit outré de ſe voir debouté par le Parlement de la Lieutenance de la ville, & d'en voir Condourcés inveſti en ſa place. Pluſieurs autres familles adherentes aux intereſts de ceux-cy, ou de parenté, ou d'inclination, ou d'averſion à l'authorité du Regent & de la Cour, s'eſveillent au murmure & au bruit du cliquetis des armes qu'on preparoit pour l'execution. Le Chaſteau & la ville devoient joüer en meſme temps. La faction de Blacons les prevint, & pour preſages d'un plus ſiniſtre evenement; comme certains Marchands faiſoient conduire quelque traite de ſel appartenante à Madame de Monceaux Maiſtreſſe du Roy, ils requierent que l'accord ja fait avec le defunct Blacons pour les droicts de l'impoſition du paſſage fut executé. Le Preſident ſourd à la demande, envoye au port de Balthezard la Roche Conſeiller au Parlement, l'Advocat General & le Viguier, eſcortés de cinquante ſoldats pour exiger par force l'impoſition. Blaccons & Aramond qui ne cerchoient qu'à rompre, s'y rendent du Chaſteau avec nombre de gens armés, accoſtent ces Capitaines de robe-longue, les obligent de ceder à leurs mains guerrieres, & par une honteuſe retraite de leurs gens, de laiſſer le paſſage du ſel libre aux Marchands. Second coup d'eſperon qui avança la rupture.

La plus part de ces brouillons & boutefeux que nous verrons tantoſt inſtigateurs d'une rebellion effrenée eſtoient de ceux dont parle *Tacit. 1. Hiſt. Quibus ambigua domi res & afflicta fides in pace eſt; turbatis rebus alacres, & per incerta tutiſſimos ſe putant, domeſticis malis excidium Patriæ opponere.*

Et le fait eſchaper contre le Preſident.

Lequel tache de le mette dehors.

De fait le Preſident irrité de ceſte nazarde, pour venir au point principal, commande à Giraud de faire filer par la Vignaſſe à l'aide de Vidil, nombre de ſoldats dans le Chaſteau pour s'y rendre le plus fort; tandis que Vidil n'attendroit que le ſignal pour agir de ſon coſté. L'heure de l'execution venuë, Giraud s'accoſte de Blacons & d'Aramond, leur declare, *qu'il avoit ordre de la*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Comme l'eſclair va devant le tonnerre, ainſi aux crimes d'Eſtat l'execution doibt preceder le jugemẽt. Les Romains tenoient pour maxime que ou l'Eſtat eſtoit en peril, on pouvoit commencer par l'execution. Le Senat de Siracuſe fit tuer ſur le champ Andredodorus & Themiſtius qui vouloient renouveller la Tyrannie de Neron. & Caton en ſon harangue contre Catilina dit qu'il fault touſiours prevenir le traiſtre de la Patrie.

Cour, de faire vuider du Chaſteau tous ceux qui n'avoient ſerment au Prince, & qu'il eſtoit obligé d'y pourvoir promptement. Ceſte parole fut portée plus mollement qu'il ne faloit : car il debvoit commencer par l'execution & puis haranguer. En tel rencontres on ne doibt jamais dire *gare;* & ce fut icy ceſte lourde faute qui ruina tout. Aramond tres-accort, pour le lurrer fait ſemblant d'acquieſcer, requiert du moins congé honnorable pour les ſiens qui avoient eſté appellés à ayder la garde, & dit *qu'il eſt raiſonnable d'en donner advis au Seigneur Deſdiguieres, qui ja s'eſtoit meſlé de ces affaires par l'adveu du Regent :* Giraud agrée l'expedient & monte en ſa chambre pour en eſcripre. Ceux de l'haleine de Blacons & d'Aramond eſtoient aux eſcoutes, n'attendans que leur commandement. Blacons s'accoſte des Soldats de Giraud joüans aux quilles dans la baſſe-court du Donion attendans le ſignal de l'execution. Aramond ſe va armer avec les ſiens, les diſpoſe en tous les lieux de deffence, puis tout à coup ſort de l'arcenal en armes avec ſes gens la picque à la main, & paroit en tel eſtat au milieu de Donion, crians tous, *Vive le Prince & Monſieur de Blacons.* Les ſoldats quittent leur jeu, courent aux armes; Giraud ſort de ſa chambre, mais en vain. Les Principaux lieux de defence eſtoient ja occupés par la vigilence d'Aramond, qui contraignit Girand de prendre la loy de luy & de faire arme-bas. Eſtrange & bijarre tric-&-trac d'Orange! Giraud creature du Pere de Blacons qui luy avoit donné charge dans le Chaſteau en veut expulſer le fils; Aramond met ſa vie pour y maintenir Blacons; Blacons ne tardera pas d'en mettre Aramond honteuſement dehors, & finalement pour toute recompenſe, de le faire tuer aux pieds du Prince.

1596.

Par une entreprinſe.

Qui reuſſit à contre-poil.

Les bons ſerviteurs du Prince ne dormoient pas, attendans l'execution du Chaſteau. Le Preſident ſe fait voir par la ville avec quelques Conſeillers de la Cour tous en robe longue, commande à chacun de prendre les armes, donne ordre à Condourcés de ſe rendre maiſtre de la porte de Langes, & à l'Advocat General de monter au Chaſteau pour en prendre poſſeſſion au nom du Prince. Ainſi empreſſé au rencontre de Chabert, de Langes, & de pluſieurs de la faction de Blacons tous eſmeus de la rumeur, leur declare aſſés bruſquement ce qui s'y paſſoit : que Giraud avoit ordre de ſe rendre maiſtre de la place & d'en mettre hors tous ceux qui n'auroient ſerment au Prince; & luy-meſme ſuivi d'une troupe d'habitans prend la route du Chaſteau, luy tardant d'apprendre le ſuccés de l'execution; il voit revenir l'Advocat chargé d'eſtonnement, apprend de luy que la chance avoit tourné à rebours, à l'advantage de Blacons & d'Aramond, auſquels le champ eſtoit demeuré, luy contraint de ſe retirer avec menaces d'eſtre tiré s'il approchoit; le Preſident ſe retire chés ſoy, chargé de deſplaiſir, Condourcés quitte ſa Poſte aux Conſuls qui s'eſtoient ja declarés pour Blacons, & Blacons declare par la bouche du Miniſtre Julien, n'avoir rien fait que pour le ſervice de ſon Excellence à laquelle il offre d'en donner bon compte. Pretextes ordinaires des remuëmens d'Eſtat.

Et à l'advantage de Blacons.

Ceſte tant manifeſte rebellion, oblige la Cour de prendre retraite à Courthezon ne pouvant trouver ſa ſeureté parmy ces confuſions. L'Egliſe & la Communauté luy envoye une honnorable deputation de tous les Ordres, pour la ſupplier *de revenir à l'exercice de la juſtice, luy offrir obeiſſance, ou en tout cas d'y renvoyer quelqu'un du Corps comme pour y faire voir le caractere du Prince.* Mais qu'eſtoit ce qu'une pure mocquerie? offrir obeiſſance, tandis qu'ils eſtaloient ſi publiquement la rebellion. Encor vouloient ils couvrir leur felonnie du manteau de juſtice; & Blacons meſmes ſe rendit en vain en perſonne aux portes de Courthezon, pour ſemondre les Officiers de revenir à leurs charges, c'eſt à dire pour authoriſer ſon uſurpation.

1597.

Qui oblige la Cour de ſe retirer à Courthezon.

La Cour depute au Regent, Condourcés & Beauchaſtel gentilshommes de l'Eſtat & l'Advocat Alary, pour l'informer au vray de toutes ces violences. Ce Prince qui vit que ſon authorité y eſtoit lezée, le diſſimula pourtant attendant

Elle depute au Regent.

1597. attendant l'opportunité d'y pouvoir, rejeta l'ouvertureque Condources luy fit de l'y vouloir engager plus avant, teſmoigna du deſplaiſir de ce qui s'eſtoit ja paſſé ſi inutilement, loüa la prudence de Beauchaſtel plus retenu en ſes mouvemens, & à ne rien entreprendre que bien à point: leur permit neantmoins d'agir comme d'eux-meſmes & promit de les advoüer en cas de ſuccés. Le Seigneur de Leſdiguieres luy deſpeche auſſi ſon Secretaire Belluion, (bien cognu de ce Prince) chargé de recommandations pour la cauſe & pour les intereſts de Blacons ſien filleul & ſa creature: les Conſuls d'Orange eſſayent auſſi de ſe purger par leurs eſcrits au Regent, du blaſme qu'on leur pourroit impoſer ſus des choſes paſſées. Cependant le Preſident pourvoit à la ſeureté de ſa perſonne & à la garde de la ville de Courthezon le mieux qu'il peut. La Cour par ſon Arreſt interdit à tous les autres ſubjects de la Principauté le commerce avec ceux d'Orange comme avec rebelles & criminels de Leze-Majeſté; mais l'entreprinſe qu'elle voulut faire executer ſur Jonquieres autre ville de la Principauté pour la renger à ſon party, ne reüſſit pas mieux que celle du Chaſteau d'Orange. Le Prince Maurice qui avoit à cœur l'audace de ces uſurpateurs, paya de meſme monnoye leurs apparentes ſubmiſſions leſquelles il imputa à modeſtie, loüa la diſcretion des Conſuls d'Orange parmy les differens du Parlement & de Blacons, & ainſi renvoya tous ces Deputés contents, avec aſſeurance de les pourvoir bientoſt à fonds par ſes Commiſſaires. Mais en effect il eſtoit irrité contre ces mutineries & rebellions, reſollu de les refrener une fois pour toutes; & pour ce faire il faloit le rendre maiſtre du Chaſteau d'Orange.

Et interdit le commerce avec Orange.

Une nouvelle entreprinſe eſt ourdie par les meſmes ouvriers le Preſident & Condourcés, mais qui rompra auſſi facilement que la premiere. Ils font retirer dans Orange l'Advocat General comme pour teſmoigner quelque conſentement & adherence aux recerches de Blacons, font eſperer en brief par bruit ſourd la prochaine retraite de la Cour, le tout pour practiquer plus dextrement les ſerviteurs du Prince & pour tenir en halaine ceux de ſon party. Aramond & Chabert deux principaux chefs de la cabale ennemie, croyant que ce retour non eſperé fut envelopé de quelque deſſeing, rejettent hors par la main l'Advocat, ſans autre reſpect des loix, & du Prince que de leur propre ſeureté. Les autres ne continuent pas moins leur trame, & par les practiques de Gabriel Baſtide citoyen d'Orange homme fin & accort, font ſonder le cœur de Mille ſien allié nouveau Capitaine de la Vignaſſe, pour en eſtre rendu les maiſtres ſous bonne recompence. Mille tend l'oreille, & ſous main en ayant donné advis à Chabert & à Langes, par leur induction reſollu de prendre au trebuchet les entrepreneurs, fait ſemblant de recevoir ordre pour l'execution à jour nommé. Condourcés ramaſſe gens de tous coſtés à pied & à Cheval, loge la Cavallerie au bas de la Colline pour le ſuivre & ſouſtenir au ſignal, & luy-meſmes deſcend dans le foſſé avec une troupe preſt à entrer dedans, comme Mille comparoiſſant parle à Baſtide, luy demande ſon oſtage, luy ouvre les portes, luy fait voir que tout eſt preſt & qu'il ne tient qu'à luy de faire donner; tandis que les gens de Blacons & d'Aramond les attendoient de pied coy. Ceſte feinte naifveté de Mille accompaignée d'un grand ſilence du dedans, donne du ſoupçon à Condourcés qui pour n'hazarder ſes hommes ſe retire ſans pouſſer outre, laiſſant pluſieurs marques de ſes approches & de l'entreprinſe publiée en meſme temps par les guettes qui les ſuivoient: le Chaſteau donna l'alarme à la ville; tous les Bourgeois ſont en armes durant le reſte de la nuict, & le Conſeil General eſt convoqué dés le lendemain par la direction de ces Corne-trouble, pour obtenir un deſadveu public de l'entreprinſe, & pour engager plus avant le peuple dans la rebellion, au ſouſtien des uſurpateurs contre la legitime authorité du Magiſtrat.

Forme une entreprinſe contre le Chaſteau d'Orange.

Deſcouverte par la contre-trahiſon de Mille.

Conduite par Condourcés.

Qui ſe retire ſans effect.

Peſſimo cuique plurima vis in turbas & diſcordias, pax & quies bonis artibus indigent. Tac. hiſt. 4. cap. 1.

Ainſi on leve plus avant le maſque contre le Preſident, on ne parle plus de le rappeller, ſon nom eſt deſchiré parmy ces factieux, avec opprobre, meſpris, injures.

A la haine des autheurs.

injures. Le commun populaire qui en tels rencontres ſe porte aiſement à l'inſolence, ne parle deſormais de celuy qu'il reveroit & redoutoit n'agueres pour ſa gravité & integrité venerable, que comme d'un homme deteſtable; ſes ennemis, de la cauſe generale qu'ils avoient tant pretextée, en font une particuliere, ſur laquelle ils eſtalent leurs paſſions engrand & en petit volume, *a* & advertis que le Preſident avoit logé ſes papiers plus importans en la maiſon du Miniſtre Sainct Ferriol comme en lieu plus aſſeuré que chés ſoy, y accourent, les trouvent dans ſon Cabinet, s'en rendent les maiſtres, les enlevent ſans forme de juſtice par une procedure qui n'avoit pour eſtendard que la rebellion & l'hoſtilité. Defait qu'eſtoit lors Orange qu'une ſpelonque de mutins, un repaire de rebelles? & s'il y avoit quelque forme de Gouvernement, qu'eſtoit ce autre choſe qu'une cõfuſe Anarchie, authoriſée de violence contre l'intention du Regent? il y avoit ſans doubte pluſieurs gens de bien qui les deteſtoient, & s'ils y adheroient, c'eſtoit par contrainte qu'ils faiſoient joug ſous la force reſidente pardevers Blacons & ſes ſuppoſts.

1597.

Et du Preſident

auquel ils enlevent ſon argent & ſes papiers,

a Ceſte procedure exercée contre le Preſident n'a jamais peu eſtre exculée par les autheurs, n'y qualifiée qu'une voye de fait, n'y le raviſſement de ſon argent qu'une pure vollerie doublement puniſſable pour avoir eſté exercée contre le Chef de la Juſtice Souveraine.

Les eſcripts du Preſident furent matiere entre les mains de ſes ennemis pour le diffamer, & pour luy attirer ſus la haine de pluſieurs. Il n'y avoit point uſé de ſupport ni de deſguiſement à d'eſcripre les meurs & les humeurs, & vray Provençal de Nation il appelloit chaſque choſe par ſon nom. *b* C'eſtoit comme le regiſtre ſecret de l'Eſtat, auquel il avoit recours aux occurrances, pour ſa conduite, & ſa charge l'obligeoit de veiller au bien d'iceluy, à l'adminiſtration de la Juſtice, a l'intendance du Domaine & d'en donner compte & advis au ſeul Regent. Et a quoy faire donc ces Tiranneaux oſer paſſer ſi avant? porter leurs mains ſur la Juſtice Souveraine? penetrer dans les ſecrets incommunicables de l'Eſtat? entrer en cognoiſſance des choſes reſervées a celuy ſeul qui en avoit la vocation expreſſe? eſtoit ce point la une eſpece de ſacrilege, que de luy avoir ravi ſes papiers d'emblée ou de force.

qui ſert de pretexte à ſes ennemis,

b Le Regent qui vouloit cognoiſtre un chacun, pour ne tromper ſon jugement en l'employ des hommes, practiquoit en la perſonne de ce Preſident le meſme que le Roy de France Louis XII. qui tenoit a gages des perſonnages incorruptibles par tous les endroits de ſon Royaume pour tenir regiſtre de la vie des Principaux, & ſur leurs advis les pourvoyoit ou rejetoit des charges.

Mais ceſte freneſie d'Eſtat degenere en rage formée. Orange ſe declare contre Courthezon, & on paſſe aux actes d'hoſtilité. Blacons & Aramond pouſſent nuictamment quelques troupes hors de leur taniere, vont marchander Courthezon, rodans autour pour y executer quelque intelligence. Ceux de la garniſon aprés le *qui va la* tirent des murailles, & d'une arquebuſade en aſſenent un: les autres pour en avoir raiſon, advertis que par ordre du Preſident venoient de Condourcés quelques ſoldats à Courthezon pour la garde de la ville, les font guetter par une troupe plus forte, les aſſaillent à l'improviſte & en tuent quatre. Le Preſident, ſoit ou qu'il ne trouvat pas bien ſa ſeureté dans Courthezon qui meſditoit de ſe repatrier avec Orange, ſoit qu'il voulut eſpargner le ſang des ſubjects, laiſſe Condourcés à Courthezon pour y commander, ſe retire en Avignon, & delà à Taraſcon en Provence, d'où il ne fit plus autre reſiſtence qu'en papier, par l'information exacte qu'il donna au Regent de toutes choſes.

Et degenere en guerre ouverte contre Courthezon.

S. Aldegonde & Brederodes ſont deputés à Orange de la part de Son Excellence pour remedier à ces deſordres. Dés leur arrivé à Paris, ils font advertir les Occupateurs de l'Eſtat de leur venue, & de la ville de Lion leur ordonnent de differer juſques à leur arrivée l'eſlection du Conſulat. Rien n'excuſoit ceux cy de rendre ceſte petite deference à des Commiſſaires du Prince, que leur paſſion particuliere. Le commun conſentement du Conſeil ordinaire qui doibt eſte unanime, fut empeché par la voix d'un ſeul diſcrepant, qui contredit l'eſlection de Chabert auquel tous les autres avoient j'a donné leurs ſuffrages: on ayma mieux le faire accepter par un Conſeil general de tous les habitans, qui penchent couſtumierement aux affections du Chaſteau, que non pas de donner lieu à la juſte volonté de ces Commiſſaires. Refus qui tenoit plus d'une felonne reſiſtence, que d'un ſainct deſir de s'amender; premiſſes de plus grands deſordres.

Delegation de Sainct Aldegonde & de Brederodes à Orange.

Les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. Les Commiſſaires arrivent ſur le tard à Orange le propre jour de l'inſtallation des Conſuls, & peu de jours aprés la creation d'iceux : on les reçoit à la porte de la ville pour plus de deference. Ce premier Conſul preſente les clefs à S. Aldegonde plus par compliment d'honneur, que pour le deſir qu'il eut qu'il les gardat; il les accepte neantmoins aprés quelque refus, & les redonne au Conſul avec le mot. Le canon & la ſcopeterie du Chaſteau ſe firent ouïr, mais plus en apparence que pour faire bruire le contentement de leur arrivée.

Mais receus avec deſguiſemens.

Les Conſuls d'Orange ſont crées annellement le jour de la S. Marc qui eſt le 25. d'Avril, & entrent en poſſeſſion le premier de May.

Le lendemain le Conſeil de la Maiſon Commune eſt cõvoqué pour proceder à l'eſlection des Conſeillers d'icelle, & le roolle exhibé aux Commiſſaires pour en faire les rayeures. Ce fait, ils ſe rendent en la Maiſon de Ville & S. Aldegonde portant la parolle, aprés avoir fait un long diſcours ſur l'obeiſſance que les ſubjets doibvent à leur Prince, il exhibe trois Patentes emanées de l'authorité du Regent; cõtenant ſa commiſſion avec pouvoir de regler l'Eſtat: pour recevoir la Maiſon du Prince des mains de Blacons & d'Aramond; & la troiſieſme le pouvoir de Brederodes ſon Adjoinct; les fait lire à haute voix, & declare *qu'il en avoit encore une quatriéme qui le pourvoyoit du Gouvernement. Que leur principale charge & intention eſtoit d'eſtablir une bonne & aſſeurée paix en l'Eſtat, & qu'il deſiroit de prendre leurs advis preſentement ſur la forme qu'il avoit à tenir pour recevoir les Fortereſſes.* Leur ramentoit ce qu'il en avoit ja arreſté avec le Seigneur Deſdiguieres à la Cour, les exhorte de faire ceſſer tous actes d'hoſtilité contre Courthezon, de venir à une ſurceance d'armes & au reſtabliſſement du commerce: *b* finalement il leur propoſe une Patente d'abolition generale des choſes paſſées, ou bien la voye de la juſtice, leur donnant le choix de l'une des deux, & leur conſeillant d'accepter plutoſt la premiere que la derniere. Les Conſuls reſpondent *qu'ils preferent la juſtice à une Abolition, tant la Communauté ſe ſent appuyée ſur ſon bon droict*; & demandent terme pour deliberer avec leur Conſeil ſur le reſte. De là ils ſe jettent ſur pluſieurs beaux compliments de Cour, tres-humbles remerciements au Regent de ſon ſoing paternel, à eux de leurs peines, grandes proteſtations de leurs obeiſſances; mais en fin, *qu'ils ne pouvoient traiter touchant la ſurceance d'armes & la liberté du commerce, qu'avec les Sieurs de Blacons & d'Aramont.* Les Commiſſaires leur ramentoivent leur pouvoir & Brederodes *s'ils ne recognoſſoient pas le Sieur de S. Aldegonde pour Gouverneur :* Ils reſpondent *qu'il ne leur en apparoiſſoit pas encor.* Brederodes s'en va querir les Patentes, les fait lire & demande *ſi on ne cognoiſſoit pas le ſeing & le ſeau de Monſeigneur le Prince Maurice :* Ils proteſtent tous d'une grande devotion à ſes commandemens: mais par effect, ils remonſtrent *que pour la paix de l'Eſtat, il ne faloit pas bander mal à propos le Chaſteau contre la Ville.* S. Aldegonde irrité de telle reſponce *ne vous paſſonnies point Monſieur de Chabert*, dit-il, *je ne ſuis pas tenu de m'arreſter à vos concluſions : adviſés y pourtant comme vous voudrés.* Eſtoit-ce recevoir la loy des Commiſſaires du Prince? mais plutoſt n'eſtoit-ce point la leur vouloir faire, ſous telles deferences aux Uſurpateurs. Ainſi l'Aſſemblée ſe rompt ſans autre fruict que de ceſte meſintelligence qui eſclatera bientoſt en rebellion formée.

Se rend au Conſeil ou il expoſe ſes ordres & ſes Patentes.

Reſponce des Conſuls.

Suivie de conteſtations,

& de meſpris contre les Commiſſaires,

A Orange apres l'Eſlection du Cõſulat on procede à celle des Conſeillers de la Maiſon de Ville; & aprés le Gouverneur & la Cour ſur le roolle qui leur eſt exhibé en rayent les ſupernumeraires tels qu'ils veulent.

a L'intention des Commiſſaires eſtoit de les engager inſenſiblemẽt dans leurs interets par teles deferences: mais ils s'adreſſoyent à gens preoccupées de longue main & qui propoſoient le corps de la Cõmunauté pour couvrir les crimes de quelques particuliers.

b Ces Commiſſaires leur offroient ceſte Abolition comme un preſẽt de la main d'un Prince auſſi couſtumier a pardonner que à vaincre.

Cependant Blacons & Aramond demeuroient maiſtres de la cage, & le principal but de nos Commiſſaires eſtoit de les en deſnicher. Car quel eſt le commandement dans un Eſtat, ſi on ny eſt le maiſtre? Et à quoy faire ceux-cy ſe morfondre pour ſe rendre paiſibles dans la Ville, ſans l'eſtre premierement du Chaſteau. Certes ils avoient encor trop long chemin à faire. Et Blacons avoit ſuccedé à un Pere, qui avoit jetté de trop fortes racines par un long eſpace de dixſept ans, pour eſtre arraché de ceſte terre à ſi bõ marché. Encor faloit-il que la rebellion trouvat quelque manteau pour couvrir ſa turpitude. *c* Aramond admet Brederodes à un pourparler dans la Courtine, mais aprés avoir renforcé d'hommes le Donjon, & ainſi en tel eſtat qu'il ne fut contraint d'obeir contre ſon gré. Conference qui n'amenda en rien les affaires parmy ceux qui n'avoient nul deſir de s'amender, & qui pour pretexte de leur deſ-

Qui ne tendoit qu'a continuer la poſſeſſion de la place.

Conference entre Aramond & Brederodes.

c La partie de l'ame qui croid & qui ſe fie, eſt la plus aiſee a prendre diſoit Demoſtene. Il fit quaſi comme ce Tyran de Pont Clearcus qui s'enfermoit dans un coffre pour dormir, ou comme Ariſtodèmus Tyran d'Argos qui montoit en une petite chambrete ſuſpendue fermant a une trape ſur laquelle il mettoit ſon lict, & s'y couchoit avec ſa Concubine, & quand il eſtoit monté la Mere d'icelle, tiroit l'eſchelle d'embas, & le matin venu la remettoit.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

obeiſſance ſe pleignoient, *que les Commiſſaires eſtoient trop enclins aux interets du Preſident & donnoient par trop l'oreille à ſes Conſeils & à ſes Partiſans leurs ennemis.* Plaiſantes gens ! ils proteſtoient d'une parfaite obeiſſance envers le Regent, mais à la charge de tout gouverner eux-meſmes, que l'uſurpatiõ fut advoüée, les Magiſtrats du Prince & tous ceux qui avec eux avoient à cœur le ſouſtien de la legitime authorité, deſpoüillés de leurs charges, & expulsés de l'Eſtat. Mais au bout en euſſent ils bien rendus maiſtres les Commiſſaires ? Au contraire l'enfilure de tant de crimes a bien fait voir, que leur detention n'alloit qu'à la Tyrannie. inutile.

Ces bons Politiques, gardiens de la liberté Publique, tutelaires du repos du peuple, depoſitaires de tous les intereſts de l'Eſtat, pour faire voir à S. Aldegonde és moindres choſes ce qu'il devoit eſperer d'eux aux principales, le contrecarrent inſolemment ſur le point des Rayeures quoy que dependantes de la premiere Authorité de l'Eſtat pour n'avoir pas entierement ſuivi leur conſeil, comme une leçon d'Eſcole de point en point. Et de plus il eſt comme contraint de recevoir à ſerment De-Reveſt Oncle de Blacons eſleu premier Conſul de Courthezon; pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit fortifier ceſt Uſurpateur, lequel par une feinte humilité du tout contraire à ſes actions, ſuivi d'une grande chiorme d'habitans de ſa faction, va ſalüer S. Aldegonde en ſon logis, qui le reçoit avec une courthoiſie extraordinaire. Et bien que cetuy-cy ſe vit mocqué, il boit encor ceſte niche pour ceder au temps, car il avoit touſiours ſon but principal. Les autres ne laiſſoient pourtant de battre à jeu couvert, & faiſant ſemblant de reculer, ils advançoient touſiours la Tyrannie de Blacons. Le Commiſſaire eſſaye derechef de perſuader à ces cœurs felons la paix & la liberté du commerce avec leurs compatriotes, mais tout en vain; ils reffuſent d'aſſembler leur Conſeil ſous pretexte qu'il n'eſtoit encor en ſa forme par le defaut du ſerment, ny le nombre des Conſeillers complet à cauſe des Rayeures qui avoient eſté faites de leurs plus affidés c'eſt à dire *paſſionnés* Citoyens : ſe plaignent contre luy du trop grand ſupport qu'il teſmoignoit au party du Preſident, avec des termes derrogeans au reſpect deub à ſa qualité & à l'authorité de ſa Commiſſion : Puis les Conſuls prenans la parole d'une voix effrenée en poſture de meſpris, aprés avoir deſbacqué mille injures contre ce pauvre Preſident, declarent *qu'ils n'inſiſtoient à autre choſe que d'eſtre delivrés d'un homme tant pernicieux. Que tous les gens de bien de l'Eſtat y ſont telement reſollus, que quand on emmeneroit une armée pour le reintegrer, chacun aymeroit mieux mourir ſur la breſche la picque au poing, que de ſubir le joug d'une tant inſuportable Tyrannie.* S. Aldegonde leur dit, *que quand il y auroit pis, il n'y pouvoit faire autre choſe s'il n'avoit le Chaſteau à ſon pouvoir.* Ils repartent *que Aramond ne le gardoit que par l'adveu du Preſident, en quoy il avoit rendu & rendoit un ſignalé ſervice au Prince de luy conſerver ſa Maiſon.* Et à quoy faire donc la garder encor contre le gré du Regent, ſi c'eſtoit pour ſon ſervice ? A quoy toutes ces proteſtations de fidelité & d'obeiſſance, pour reffuſer de luy eſtre fidelles & obeiſſans, & de la remettre entre les mains de celuy qui avoit ordre & commiſſion de la recevoir ? Ils voulurent couvrir la honte d'une tant audacieuſe rebellion, des chetifs haillons de la Religion, comme jadis nos premiers Parens leur nudité des feüilles de Figuier : mais quelle mocquerie envers un perſonnage qui a eterniſé ſon nom & ſa memoire pour le ſouſtien d'icelle, ſous des Princes qui en ont touſiours eſté les Protecteurs & les deffenſeurs?

Les Commiſſaires mal obeis par tout aux Rayeures

au Conſulat de Courthezon

au refus de la Paix

au regard du Preſident

Ce ſont les propres termes de la Remonſtrance de la Communauté d'Orãge preſentée à Monſeigneur le Prince Maurice imprimée en l'an 1598.

S. Aldegonde avoit à faire à *gens de col roide, & incirconcis de cœur,* qui avoient *des oreilles ſans vouloir oüir, des yeux ſans vouloir voir,* ny appercevoir ceſte belle lumiere de la legitime Authorité qui leur eſtoit apparuë en ſa perſonne, pour diſciper les tenebres de la confuſiõ. Il les preſſe encor de ſe reſoudre ſur la ceſſation des armes & la liberté du commerce ; ceux-cy s'en remettent derechef à Blacons & à Aramond, qui donnent des bonnes paroles *de reſpect & d'obeiſſance.*

qui pour deffaite ſe remettent à Blacons.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. *d'obeiſſance.* S. Aldegonde les prie, *de les luy donner par eſcript.* Les autres reſpõdent, *que telles formes ne s'obſervent que d'ennemy à ennemy, & qu'eſtans fidelles ſerviteurs de Son Excellence ils ſe fairoient tort d'ainſi le faire.* Et au fonds declarent, *qu'ils ne peuvent comprendre le Preſident, n'y ſes adherens en la paix publique, puis qu'ils avoient attenté de leur ravir hoſtilement la maiſon du Prince, de laquelle ils ſont les gardiens.* Le Commiſſaire outré de ceſte bruſque reſponce à peine peut il compoſer ſa contenance. Mais ſi luy falut il faire farine douce, en attendant qu'il peut rendre maiſtre le Regent.

Ceſtoit une grande entreprinſe ſur l'authorité du Prince que de vouloir cõdamner ſans forme ne figure de Proces celuy que le Prince avoit eſtabli Chef de la Juſtice Souveraine ſur eux: Et en tout cas eſtans comme parties ils n'en pouvoient eſtre les Juges.

Ceſtoit la le point principal, lequel gaigné, il les eut tous prins avec la main. Pour y parvenir par une autre voye qui ne ſucceda pas mieux que la premiere, il avoit mandé le Parlement de s'aſſembler, en abſence du Preſident & des autres Membres de ſon haleine, pour proceder a la verification de ſon Pouvoir. La Cour ordonne la convocation des Eſtats de la Principauté pour donner leur conſentement à une procedure tant ſignalée. Blacons & Aramond en prenent l'alarme n'eſpargnent aucun artifice pour la deſtouner, ſollicitent la Cour & au refus d'icelle S. Aldegonde de contre mander l'aſſemblée, *pour avoir*, diſent-ils, *moyen de faire apparoir des pretentions de Blacons.* Le Cõmiſſaire leur offre, *d'en eſtre a ce que le ſeigneur de Leſdiguieres en jugeroit, qu'il eſtoit content de ne les preſſer pas de rendre les Forteresſes, juſques à ce qu'il fut recognu qu'elle recompence ils meritoient; mais qu'il vouloit que ſon Pouvoir fut verifié.*

Aſſemblée de la Cour pour la tenue des Eſtats ſur la verification du Pouvoir des Commiſſaires

Ce ſont les termes de leur Remonſtrance.

Ces detenteurs ſe roidiſſent au contraire, & ne l'ayans peu deſtourner par fineſſe, ils ſe rangent à une violente reſiſtence pour empecher de force ceſte verification. De fait S. Aldegonde ſuivi du Parlement, des Vaſſaux, & de tous les principaux Citoyens, prend le chemin du Palais; comme approchant il voit les avenues ſaiſies par une troupe de ſoldats, & Mille l'un des Capitaines qui les commandoit tournant la bouche du Piſtolet contre le Commiſſaire. *Monſieur*, dit-il, *retirés vous, autrement je vous tueray.* S. Aldegonde s'arreſte; luy demande, *de quelle authorité il luy fait ceſt affront:* Mais pour reſponce, rien que meſpris d'une inſolence ſoldadeſque: s'en adreſſe aux Conſuls, & Chabert l'un d'iceux, *luy offre de faire ſonner le Tocſain pour forcer ces ſoldats.* Ainſi ſe jouoit on de ce bon perſonnage, lequel n'eſtoit pas venu pour faire eſpendre le ſang des ſubjects, mais pour arreſter le torrent impetueux de ces rebellions que les ennemis du repos public attiroient ſans ceſſe ſur le peuple, pour le rendre le champ de leurs debordemens. Il le refuſe, & reprend le chemin de ſon logis avec la troupe qui l'accompaignoit, deteſtant un exces ſi execrable & ſi abominable commis en la perſonne de celuy qui repreſentoit celle du Regent: Et pour faire voir a la compaignie qu'il n'eſtoit point venu a fauces enſeignes, il exibe ſes proviſions du Gouvernement, en fait faire lecture devant tous, & demande *ſi attendu ceſte violence à empecher la verification, elles ne debvoient pas eſtre tenues pour devement verifiées & publiées?* Mais de qui prenoit il conſeil a ceſte fois? de gens qui ſentoient la poudre a canon du Chaſteau, cabaliſtes, & à tout faire pour Blacons uſurpateur de la maiſon du Prince, qui furent d'advis, *de remettre le tout aprés la conference accordée entre ces parties.*

empechée par violence.

Ce Mille fut quelque temps aprés arquebuſé par ordre de Blacons pourquelque autre mauvaiſe action.

Une offenſe faite à un Deputé du Prince offence le Prince, & les Empereurs Honorius & Arcadius en la Loy. *Quiſquis Cod. ad legem Iuliam Maieſtat.* mettent au rang des criminels de Leze Majeſté ceux qui s'en prenent aux moindre de leurs Senateurs; *quoniam*, diſent ils, *& ipſi pars corporis noſtri ſunt.*

Feinte repentence de Blacons.

Blacons & Aramond par une feinte humilité, comme s'ils eſtoient revenus à eux de leur furie, s'en excuſent envers S. Aldegonde, lequel ils font prier, *d'expoſer leurs actions en bonne part*, & de prendre la fiebvre quarte pour l'embonpoint d'une parfaite ſanté. *Voire*, dit S. Aldegonde, *on m'a prié avec menaces: pouvoit on ignorer le Pouvoir que m'a donné Son Excellence? Puis qu'ils tienent ſi bons gages, & qu'ils plaident la main garnie, au moins ne devoient ils pas empecher la verification de mon Pouvoir.* Chabert Oncle de Blacons aprés pluſieurs autres diſcours pour le ſouſtien de ſon Nepveu, repart *que telle verification ne pouvoit eſtre faite preſentement qu'a ſon prejudice, & qu'en ceſt eſgard le Seigneur de S. Aldegonde eſtoit comme partie.* Ainſi eſtoient recognues, ainſi reſpectées les volontés du Regent.

Termes de leur Remonſtrance publiée.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Il falut donc recourir à Leſdiguieres comme à l'entremeteur de ces differens. Sainɛte Aldegonde n'y alloit que forcé, car il avoit recognu que toutes ſes inclinations penchoient à l'advantage de Blacons ſien filleul, & ſa creature, & à la viſible depreſſion & demiſſion du Preſident, & il s'en eſtoit clairement expliqué. D'ailleurs il portoit ſous main le menton à Blacons, & ne deſiroit rien tant que ſa ſubſiſtance dans le Gouvernement de la Principauté, ou pour y avoir un homme à tout faire pour luy en ces contrées, ou pour autres ſecrets deſſeings qu'il pouvoit avoir ſur l'Eſtat, dont il a eſté ombragé pendant tous ces mouvemens. Ainſi ce Medecin ne fit qu'empirer la maladie de l'Eſtat, & la rendre incurable, comme la ſuite le juſtifiera.

On s'adreſſe à Leſdiguieres pour rabiller les affaires

Inutilement.

Sainɛte Aldegonde pour ne rien obmettre de tout ce qui pouvoit amender les affaires, ſe rend le premier à Grenoble; & tandis que l'Eſdiguieres ſemond les Partiſans de Blacons d'y deputer de leur part, noſtre Commiſſaire fait un carecol juſques à Gap *a* en l'aſſemblée Generale des Egliſes du Dauphiné pour leur faire des complimens de la part du Regent, & pour les prier d'employer leur credit envers Leſdiguieres; mais la poudre ſe trouva moüillée de tous coſtés, & ceſte ſainɛte Aſſemblée ja advertie de la venuë de S. Aldegonde, luy avoit preparé d'eau benite de Cour aſſaiſſonnée de paroles du monde: non de ceſte Divine & Canonique qui commande aux ſubjeɛts d'obeir à leurs Princes ſoient ils bons, ou mauvais. Et quel plauſible pretexte d'authoriſer une ſi ſale rebellion, contre un Prince qui avoit l'eſpée au poing pour le ſouſtien de leur Religion? qu'avoient-ils à dire contre le Commiſſaire deſigné Gouverneur d'Orange, homme d'eſlite en la maiſon de Dieu pour l'advancement d'icelle: Ainſi ils luy conſeillent de laiſſer le Gouvernement d'Orange à un Gentilhomme du Pays: bon Paſſe-port à Sainɛte Aldegonde pour l'obliger de reprendre la volte de Hollande, & dogme difforme, non Reformé pour authoriſer l'injuſte detention de Blacons: & ſi ils ſeelent ce beau conſeil d'une deputation de ſix de leur corps, *b* de deux Conſeillers du Parlement de Grenoble, d'un Threſorier de France, & de trois Miniſtres. Les Partiſans de Blacons ſous le nom de la Communauté d'Orange y deputent auſſi de leur part Chabert, d'Ambonnil, Delanges, & Servant.

Le Commiſſaire va à Grenoble

Et a Gap vers les Egliſes

En vain.

a l'Aſſemblée avoit droiɛt de preſſer la cõſcience de Blacons pour le faire obeir à ſon Prince de quelle Religion qu'il fut, & n'y avoit nulle excuſe au regard du Regent qui faiſoit la guerre pour icelle, en cella condamnés par un Payen qui a dit que le Prince eſt l'Image de Dieu qui regit & gouverne ſes ſubjeɛts & ſon Eſtat n'ayant beſoing n'y de Phidias qui le taille n'y de Polycletes n'y de Myron, ains luy meſme ſe formant au moule & au Patron de Dieu. Plutar. au trait. Qu'il eſt requis qu'un Prince ſoit ſavant.

b Les deputés de l'aſſemblée eſtoiẽt d'Eſtables & Marquet Conſeillers au Parlement de Grenoble, S. Julien Treſorier du France; Caille, Julien, S. Ferreol Miniſtres.

Sainɛte Aldegonde revenu à Grenoble rende-vous de la conference; ceux-cy s'y trouvent auſſi en preſence de Leſdiguieres qui ayant fait l'ouverture du ſujet d'icelle, S. Aldegonde relleva tout ce qui s'eſtoit paſſé en Cour de France, les promeſſes à luy faites par Leſdiguieres, & les difficultés qu'il avoit rencontrées dans Orange en l'execution, ſupplie ledit Seigneur, *de le rendre maiſtre du Chaſteau & de la Vignaſſe ſuivant ſa parolle.* Lequel repart, *qu'il eſtoit preſt de la tenir, & de s'entremettre pour ſon contentement; pourveu que Blacons fut ſatisfait des advances faites par ſon pere & par luy, pour la garde & pour la reparation de la Place. De plus, que Blacons ne voulans abandonner ſes parens & amis d'Orange, il faloit ouir les deputés ſur ce qu'ils avoient à dire la deſſus.*

Conference de Grenoble inutile

c Ceux-cy demandent & inſiſtent ſur trois points pour leur aſſeurance. *D'eſtre deſchargés du Preſident, des Conſeillers Cæſar, la Roche, & de l'Advocat general Des Iſnards, & pourveus d'autres Juges en leur place. Vn adveu & oubliance generale du paſſé. Que le Chaſteau fut commis à la garde d'un Gentilhomme ſous l'authorité de Son Excellence, auquel la Communauté ſe peut fier pour la ſeureté de leurs biens, honneurs, & vies.* *d* Sainɛte Aldegonde leur dit, *que ce n'eſtoit de la bienſeance n'y de la raiſon, qu'un Prince qui doibt faire la Loy à ſes ſubjeɛts, condeſcende a traiter avec eux. Que pour un prealable il devoit eſtre rendu le maiſtre, & qu'apres il leur fairoit bonne Juſtice.* Les autres s'affermiſſent en leurs demandes & ſouſtienent, *qu'il faloit commencer par leur propre ſeureté, en depoſant le Preſident;* s'expliquent hault & clair, *du danger qu'ils encouroient ſi l'authorité & le pouvoir demeuroit entre les mains du Commiſſaire, pour eſtre,* diſoient ils, *preoccupé de l'affeɛtion de leurs ennemis.* Sainɛte Aldegonde repart, *que leurs propoſitions eſtoient iniques & impertinentes.* Chabert replique, *Monſieur appellés les comme*

Par les demandes inſolentes des deputes d'Orange

Suivies de conteſtations

c Ces trois points ſont couchés dans la remonſtrance ſus cottée imprimée ſous le nõ de la Communauté d'Orange.

d Rien ne doibt commander au Roy & au Prince que la Loy c'eſt à dire la raiſon vive imprimée en ſon cœur, qui eſt Reyne de tous & mortels & immortels diſoit Pindare.

vous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597.

& de meſpris contre le Prince par derriſion.

vous voudres: Nous n'avons que ces trois choſes a vous demander. Vous eſtés paſſionné, luy dit Saincte Aldegonde. De langes repliqua: *Les Eſpaignols appellent paſſionnés ceux qui aux Provinces Vnies du Pays-bas s'oppoſent à leur Tyrannie. Dirés vous doncques que Meſſieurs les Eſtats ſoyent paſſionnés, & facent choſe inique & impertinente? quand pour le ſouſtenement de leur liberté & ſoubs la ſage conduite de feu Monſeigneur noſtre Prince d'heureuſe memoire, ils ſe ſont virilement oppoſés aux Tyrannies de Duc d'Alve, & contre les autres Officiers du Roy d'Eſpaigne: & enſuite qu'au jourdhuy ceux qui continuent parmy ſes peuples ſi heureuſement unis, facent choſe inique & impertinente? & nous ſerons paſſionnés quand nous demanderons Juſtice contre un tant pernicieux ennemy du public?*

Et comment.

Comparaiſon boiteuſe & remplie de fallace; comme s'il y avoit quelque rapport du Preſident & des autres Officiers, au Duc d'Alve: du Prince Maurice, au Roy d'Eſpaigne. Le Preſident perſonnage de vertu & d'integrité ſinguliere, dutout porté au ſouſtien de la legitime authorité adminiſtroit Juſtice aux ſubjects ſuivant les Ordonnances du Prince & les loix de l'Eſtat, & n'avoit jamais fait voler qu'une teſte coulpable d'une ſale & infame trahiſon contre l'Eſtat, a l'inſtigation de Leſdignieres & aux pourſuites du vieux Blacons, ſelon les formes ordinaires de la Juſtice: Le Duc d'Alve par une Tyrannie barbare & inſuportable ayant foulé aux pieds tous privileges & loix des Pays-bas, cruellement & ſans cauſe legitime expoſé plus de dix-huict mille ames aux buchers & aux gibets, rendu le ſang de ce pauvre peuple la proye de ſa cruauté, & leurs biens de ſon avarice. *a* Le Roy d'Eſpaigne en vertu des furieux brandons de ſon Inquiſition avoit deſvoué tous ſes ſubjects à la mort, approuvé les violences & les cruelles executions, bref deſtiné tous ſes peuples a la voirie, a la façon de l'Interdict? Le Prince Maurice ne pençoit & ne viſoit qu'au bien & a la reſtauration de l'Eſtat Souverain de ſes anceſtres, a la paix & a la tranquillité des ſubjects, & vray pere de debonnaireté leur en donnoit des effects ſignalés en les honnorant d'un perſonnage tel que Saincte Aldegonde, excellent en pieté, en douceur, en prudence pour les regir & cõduire. qui leur portoit un Reſcript authentique de l'amniſtie & abolition de leurs fautes, de la main de ce Prince de clemence, ennemy du ſang humain, pere de ſa Patrie & de ſes ſubjects, Protecteur de la liberté publique, & ennemy mortel de la Tyrannie, eut il bien teſmoigné du ſupport a quelqu'un qui auroit voulu opprimer un peuple qu'il a touſiours ſi paternellement aymé?

L'execution de Sainct Chamard eſtoit la cauſe de la haine de quelques particuliers ſiens parens ou allies contre le Preſident; Leſdignieres fut l'autheur principal de ſa mort; car l'autre eſtant allé pardevers luy, il luy bailla un deſpeche adreſſant à Blacons dans lequel il l'exhortoit de le faire ſaiſir & chaſtier.

a On peut faire la meſme comparaiſon de la domination du Roy d'Eſpaigne à celle de nos Princes, que fait Plutarque entre ceux de ſon temps, leſquels il repreſente a ſcavoir les uns avec une voix groſſe, un viſage refougné, un regard fier, une facheuſe converſation & un vivre a part ſans communiquer avec perſonne, ſemblables à ces grands Coloſſes qui reſſemblent à un Dieu par le dehors, & au dedans ne ſont remplis que de terre, de pierre & de plomb: les autres qui ont au cœur la crainte de Dieu, & empreinte l'obſervation de la Juſtice, non pas le tonnere en la main, n'y la foudre, n'y le trident, zéelateurs de la vertu, qui tachent de ſe conformer à ſa bonté & de ſe rendre participans de ſa verité Juſtice & Clemence.

Nouvel expedient auſſi inutile.

Ceſte forme de traiter inutile, on paſſe a une autre, qui ne fut pas plus fructueuſe, & ne fit qu'entaſſer nouvelles difficultés, par la ſuggeſtion des Tyranneaux qui vouloient perpetuer leur regne dans la confuſion. Ainſi on ſe reſoult d'y continuer par entremeteurs, & d'Eſtables Conſeiller au Parlement de Grenoble avec Sainct Lager Baillif de la Voute choiſis par adveu des uns & des autres y procedent par eſcript. Blacons & Aramond arrivent ſur ces entre-faites: Il falut commencer par eux, tout le reſte n'eſtant qu'acceſſoire & dependance.

Demande de Blacons.

Ils demandent les dix mil eſcus pour leur degrevement, & deux mil cinq cents pour la garde extraordinaire: adveu & deſcharge de ce qui s'eſtoit paſſé en l'Eſtat, & raiſonnable contentement a leurs parens & amis pour leur pleine aſſeurance, qui conſiſtoit aux trois poincts ſur leſquels ſe roidiſſoient les Deputés d'Orange, la demiſſion du Preſident, l'oubliance generale: & un Gouverneur a leur poſte.

Reſponce de Sainct Aldegonde.

Sainct Aldegonde reſpond, *qu'il n'avoit jamais promis la ſomme; qu'il trouvoit eſtrange qu'on voulut faire achepter ſa maiſon au Prince: que pour ceder a la corruption du temps Blacons pourroit prendre ceſte ſomme ſur l'impoſition des ſels octroyée par le Roy, de laquelle il demeureroit caution: offre d'advouer les traités & negociations faites pour le ſervice de Son Excellence, & pour la conſervation de l'Eſtat, non les debtes & actions conceues par les particuliers.* Mais le principal nœud de tout l'affaire conſiſtoit, aux articles de ces Deputés qui paroiſſoient ſous le voile de l'intereſt public, auxquels il ne pouvoit conſentir, qu'en ne rien faiſant, puis qu'ils deſtruiſoient ſa com-

1597.

commiſſion, laquelle contournoit toute ſur ce poinct, de devenir Maiſtre de l'Eſtat à l'excluſion de la tyrannie. *a* Le conflict fut grand ſur la depoſition des Officiers; cetuy-cy à les maintenir, & en tout cas d'y proceder avec cognoiſſance de cauſe, eux deüement ouis & appellés; les autres crians de plus fort *crucifie*, *b* s'oppiniaſtroient à une honteuſe demiſſion ſans forme ne figure de procés. Et quand ce vint au point du Gentilhomme qui devoit eſtre commis à la garde du Chaſteau, S. Aldegonde declare *en avoir les Proviſions du Regent pour ſoy & non pour aucun autre, qu'il ne ſe pouvoit autrement faire pour la conſervation de l'Authorité Souveraine, pour l'honneur du Prince, & pour la ſeureté du Gouvernement ſinon qu'il y pourveut luy-mſme:* & pour leur ſatisfaction il nomme ſix Gentilshommes, tous leſquels furent ſuſpects à ces gens, qui faiſoient bien cognoiſtre qu'ils n'en vouloient point d'autre que Blacons. *c* Et à quoy tant de precautions pour leurs ſeuretés, s'ils ne ſe fuſſent ſentis coulpables? c'eſt expedient rejetté par ceux qui vouloient continuer leur uſurpation, on paſſe à un autre.

Conflict de paroles.

d Six Officiers du Parlement de Grenoble ſont accordés Arbitres & amiables compoſiteurs pour en prononcer; chacun eſtale ſes raiſons devant eux; d'Ambonnil & Servant expoſent leurs charges pour les Catholiques de la Principauté ſuſcités par les autres Deputés Reformés pour les bander outrement contre leurs propres freres, & rendre leur cauſe odieuſe. *e* Telle eſtoit la Reformation de ces bons Huguenots, qui avoient conclu & arreſté de procurer le reſtabliſſement de la Meſſe, pour obtenir la deſtitution du Preſident: *f* ils le firent en ſuite au grand derriment de leurs affaires: car la Meſſe les chaſſa. Ces Arbitres preoccupés des paſſions de Blacons donnerent leurs advis du tout conformés à ſes demandes, du tout contraires aux intentions du Regent. Et nos Commiſſaires mal-traités de tous coſtés, voulans eſſayer s'ils auroient plus de raiſon de l'Aſſemblée generale des Egliſes du Languedoc convoquée à Uſez, Brederodés s'y rendit pour luy faire pareilles remonſtrances qu'à celle du Dauphiné; mais qu'en rapporta il? Rien plus que de l'autre, & fut verifié en la contradiction d'une pourſuite ſi juſte, & ſi religieuſe, que la corruption avoit penetré parmi ceux qui faiſoient profeſſion de la deteſter.

Arbitres nommes.

qui jugent avec paſſion pour Blacons.

Brederodes ſe rend à l'Aſſemblée des Egliſes de Languedoc, & n'y fait rien.

En telle extremité S. Aldegonde ne vivant quaſi plus que d'une vie privée dans l'Eſtat, s'eſtant retiré à Courthezon, y eſt viſité de la part des Conſuls d'Orange par les Miniſtres Serres & Julien creatures de Blacons, & vrayes trompettes de ſa felonnie. Ils vindrent à luy ſous pretexte de l'honnorer, comme les amis du bon Job pour le conſoler, en luy reprochant ſes injuſtices: mais ſon viſage à les accueillir ne dementit pas la creance qu'il avoit de leurs cœurs. Brederodes eſtoit retourné devers Leſdiguieres pour l'aſſeurer du payement des dix mil eſcus en eſtant rendu Maiſtre de la place, il s'y achemine auſſi luy meſme derechef; & la Communauté d'Orange y depute encor ſur l'advis de Leſdiguieres, Chabert & Chauvet deux de ſes Conſuls, & pour Adjoinct le Miniſtre Serres, lequel au lieu de preſcher la paix parmy des volontés ſi deſcrepantes, y ſema la zizanie & ſe rendit ouvertement aſſerteur de la rebellion.

Les Commiſſaires ſe retirent à Courthezon.

Le conference ſe fit en preſence de Leſdiguieres dans le Chaſteau de Bayard, en la vallée de Griſyvandan, Pays de Dauphiné, où il eſtolt lors commandant l'armée Royale contre le Savoyſin. Le point decifif de ce different eſtoit, que l'authorité du Regent fut recognuë en la perſonne de S. Aldegonde, & pour y parvenir, qu'il fut rendu le Maiſtre du Chaſteau; il offre donc comptant les dix mil eſcus, pour y entrer, & ſupplie Leſdiguieres en executant ſes promeſſes, *d'employer ſon pouvoir envers les autres pour les y faire condeſcendre. Il me ſouvient bien,* dit Leſdiguieres, *de ce que je vous ay promis, & qu'en donnant dix mille eſcus au Sieur de Blacons il auroit raiſon de ſe contenter de ce qui le concerne. Mais ce n'eſt pas tout; car il faut donner raiſonnable contentement à ceux d'Orange, & pour ce faire il les faut oüir.* Chabert prend la parolle, demande

Nouvelle cöference par devant Leſdignieres.

a *Mitius eſt nocentem dimittere quam innocentem condemnare*, dit S. Bernard. Dieu ne voulut pas punir le premier crime ſur noſtre premier Pere qu'en l'interpellant en ces mots: *Adam ubi es?* & celuy qui ſcait tout & cognoit tout, voulut entrer en cognoiſſance de cauſe & l'ouir en ſes deffences avant que le condamner.

b Le meſme Seigneur avant que faire pluvoir feu & foudre ſur les Sodomites, eſt introduict comme deſcendu du Ciel pour voir leurs actes & les examiner, aprés les avoir fait ſemondre à repentance par le Juſte Loth.

c *Hic murus aeneus eſto, Nil conſcire ſibi, nulla palleſcere culpa.* Horat.

d Les Preſidens d'Ilins, & de S. André, les Conſeillers d'Eſtables, Baſſet, Marquet, Granet.

e Ces zéelateurs Reformés diſoient ouvertement, qu'ils aymoient mieux la Meſſe dans Orange que le Preſident.

f Il n'y a point d'eloquence plus vehemête n'y plus pathetique, que de joindre le bien vivre au bien preſcher & enſeigner. diſoit un ancien.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. demande l'execution de l'advis de Grenoble, conſiſtant en ces trois points tant rechantés, *le deſchargement du Preſident & des autres Officiers de ſon baleine, l'adveu general, & la garde du Chaſteau pour la ſeureté de leurs vies entre les mains d'un Gentilhomme affidé à la Communauté, & dit que ce Gentilhomme eſtoit le Sieur d'Aramond, que la Communauté avoit nommé.* Chauvet Secondaire de l'autre ou petit *Clericus* dit *amen* à ſa demande, & adjouſta ce que l'autre n'oſa pas pour ſoy-meſme, *la Lieutenance de la ville au Sieur de Chabert qui l'a exercée dixhuict ans.* S. Aldegonde repart, *ſeroit il juſte que je fuſſe priſonnier d'Aramond, & que j'acheptaſſe ſi cherement la Maiſon du Prince pour n'en eſtre pas le Maiſtre?* Chabert ſe retranche opiniaſtrement dans ſa demande, ne trouvant autre ſeureté pour leurs biens, vies, honneurs qu'en l'execution d'icelle, dit que le plus foible ne ſe doibt expoſer à la mercy du plus fort; c'eſt à dire, *qu'ils veulent demeurer les Maiſtres*, qu'il avoit prejugé pour le Preſident, *Et*, dit-il, *nous mangerons plutoſt nos femmes & nos enfans avant que le recognoiſtre pour Juge. Mais eſt-ce bien fait*, dit Sainct Aldegonde, *que vous luy ayés prins ſon argent & ſes papiers.* Il le picquoit en lieu ſenſible: car Chabert homme autrement de moyens, mais de bonne chere & grand deſpencier, en avoit ja converti la plus grande partie à ſes uſages propres, l'ayant retiré par force & violence d'entre les mains de Raphaelix ſon beau frere, qui comme Conſul devant que luy en avoit eſté fidelle gardien & depoſitaire: cetuy-cy donc s'en excuſe le mieux qu'il peut; mais non telement qu'il ne demeurat confus, & plus encor quand il le preſſa du reproche, d'avoit fait enlever les papiers du Prince, qui eſtoient ſous la garde de La Pize à ce eſtabli par authorité du Regent.

de conteſtations nouvelles,

Chabert ſe rendit a main armée aſſiſté de nombre de Soldats dans la maiſon de Raphaelis ſon beau frere & le contraignit par force de luy remettre l'argent du Preſident qu'il avoit en depoſt, nonobſtant toutes proteſtations de la violence faites par Raphaelis.

Ainſi chacun ſe roidit de ſon coſté: Saint Aldegonde à eſtre rendu Maiſtre, les autres à les demeurer. Leſdiguieres declare *qu'il faira obeïr ceux qui tienent le Chaſteau, pourveu que ceux de la ville ſoient contents, leſquels les autres ne vouloient abandonner;* c'eſt à dire, que l'uſurpation de Blacons & d'Aramond continuë pour la ſeureté des Rebelles: & ainſi touſiours à recommencer. S. Aldegonde ſe plaint juſtement de tel traitement, *du manquement de parole & de la mocquerie qu'on exerce ſur luy au prejudice de ſon Maiſtre & au detriment de ſon ſervice:* & Leſdiguieres relevant l'eſteuf pour ſoy, ſe picqua contre luy, & s'attacha par paroles aigres accompaignées de pluſieurs reproches des propos calomnieux dont les autres avoient chargé le Commiſſaire, lequel accuſa ſes accuſateurs, & montrant au doigt le Miniſtre Serres la preſent, Leſdiguieres proteſta *qu'il ne ſe meſleroit jamais de ceſt affaire, mais qu'il ſupplieroit le Roy de l'en deſcharger, & Monſeigneur le Prince Maurice de l'en excuſer.* Et S. Aldegonde ſe levant, *Adieu Monſieur*, dit-il, *nous ne vous facherons jamais plus.* L'aſſemblée ſe rompit ſans autre fruit que de n'avoir rien fait, ains reduit tout à ouverte rupture. Chacun reprend le chemin de ſon foyer, nos Commiſſaires celuy de Courthezon, d'où ils eſcrivent aux Conſuls & au Conſiſtoire d'Orange les exhortans de ſe contenir dans l'obeiſſance du Prince. Ses ennemis ou plutoſt ceux du Prince, occupateurs de l'Eſtat voulurent ſouſtenir l'inſolence de telle uſurpation par libelle fameux ſous nom emprumpté de la Communauté d'Orange en forme de Remonſtrance: elle eſtoit de la façon de Serres par trop cognoiſſable à ſon ſtile, farcie de meſdiſances, de ſarcaſmes, de ſaletés. Le Regent en fit faire des pourſuites crimineles en Languedoc contre les Autheurs, Imprimeurs & Publicateurs: les fit condamner par Arreſt en groſſes peines & amendes, & en fit interdire la vente, la publication, comme d'un libelle fameux. Ils arborerent la rebellion par chanſons injurieuſes ſur le deſpart de ce bon Perſonnage chantées publiquement avec impunité; telle eſtoit l'inſolence de ce miſerable temps!

& d'une rupture,

Puis d'un libelle fameux contre S. Aldegonde,

condamné par juſtice.

De ſerres qui avoit la meilleure pleume de tous, n'y voulut point travailler qu'il n'eut a ſon pouvoir une copie des memoires eſcriptes de la main de tous les principaux de la faction de Blacons, ne s'eſtant voulu mettre en peine qu'en bonne compagnie.

S. Aldegonde ſe voyant ainſi mocqué de toutes parts, les ennemis du Prince portés ſur le poing, par ceux qui devoient faire gloire de ſervir le Regent & de ſeconder ſes bonnes intentions: Leſdiguieres ne ſe pouvant excuſer

qu'il

Ce perſonnage fit envers ceux d'Orange en ſigne de deteſtation, ce que noſtre Seigneur commande à ſes Diſciples, *Quiconque ne vous recevra & n'eſcoutera vos paroles, partans de la maiſon ou de la ville, ſecoués la poudre de vos pieds.*

qu'il n'eut laché le pied au viſible ſupport des uſurpateurs, contre la legitime authorité: il ſecoüe la poudre de ſes pieds, ſe lave les mains de tous les maux & calamités qui menaçoient ceſte pauvre Ville *Et*, dit-il, *puis qu'elle reſfuſé ſon propre bien, je m'en iray mourir entre les bras de ma famille.* Defait il y eſtoit venu avec charge de ne rien obmettre qui la peut advantager & faire valoir. Il avoit ordre d'y faire fleurir les lettres, fonder l'Univerſité & le College, eſtablir les arts & les manufactures de ſoye & de laine, creuſer un canal de la Ville au Rhoſne pour la commodité du commerce : *a* mais ſur tout pour y faire luire la pieté & la Religion principale colomne d'un Eſtat. Il quitte Orange, pour n'y revenir jamais plus, au gré de quelques particuliers fauteurs de la Tyrannie, au grand regret des gens de bien. Et pourquoy noircir tout un Public de ces infametés? Un corps de Communauté de tant d'honteux reproches qui ne ſont deubs qu'à la memoire des quelques membres qui en ont eſté les ſeuls autheurs? Courthezon qui a touſiours porté le Cornet de fidelité dans le ventre, avoit recueilli ce Commiſſaire à bras ouverts, les Officiers du Prince & les autres perſecutés d'Orange pour meſme querelle y avoient auſſi trouvé une favorable retraite: & ſi c'eſt du devoir de l'hiſtoire de loüer la vertu comme de deteſter le vice, ceſte ville merite ce bel eloge d'honneur & de verité, d'avoir ſurpaſſé les autres de l'Eſtat en fidelité, reſpect, & obeiſſance envers ſes Princes & ſes Officiers.

Et pourquoy.

a C'eſtoit du devoir du Regent que de prendre ſur tout garde à cela. *Oportet Principem res Divinas ſerio curare & ante omnes. Ariſt. 5. polit. c. 2.*

Va a Courthezon.

Le Preſident & les autres Officiers du Parlement de ſon parti voyant l'authorité du Regent du tout abbatue dans l'Eſtat par les uſurpateurs, leurs charges j'a miſes a l'enchere & ſur le point d'une demiſſion, la Religion Catholique a la veille d'eſtre reſtablie, forment une nouvelle entreprinſe ſur le Chaſteau, & ayant fait induire Chambarut l'un des Conſeillers du Parlement d'y faire du ſejour ſous pretexte d'y entretenir encor un raion de la puiſſance Souveraine, attirent finalement Aramond a leurs affections, qui leur promet de ne rien eſpargner pour en expulſer Blacons & pour en rendre Maiſtre le Parlement. Cetuy-cy en eſt adverti, & bien qu'il n'eut n'y la ſuffiſance n'y l'experiance de l'autre qui de Coadjuteur s'eſtoit rendu ſon competiteur couvert, il ne luy cedoit pas en courage, ſi qu'il le prevint. Car a jour nommé, comme Aramond eſtoit preſt avec les creatures qu'il avoit dans le Chaſteau, ou de mettre la porte au nez a Blacons, ou de le contraindre d'en ſortir: Blacons hauſſe le pont-levis du Donjon ſur Aramond qui eſtoit ſorti en la Courtine: quelques uns de la cabale d'Aramond reſtés dedans voulans faire les mauvais furent deſarmés & mis hors. Aramond picqué au jeu fit effort avec les ſiens pour forcer Blacons dans le Donjon qui n'y eſtoit adſiſté que de trois ou quatre, mais la hauteur des murailles & la largeur du foſſé donna temps a cetuy-cy de recueiller du ſecours de ceux de ſa faction de la ville, lequel y grimpa du coſté de Pourtoules par le dehors au deſſous de la Cloche au lieu ou depuis à eſté eſlevé le baſtion de Creve-cœur. L'autre eſtoit maiſtre de la Courtine & avoit à ſes eſpaules la Vignaſſe d'où il pouvoit recouvrer tout le renfort qu'il eut voulu, la Bourgeoiſie eſtoit armée en ſa faveur, les murailles & les principales portes de la Ville à ſa devotion commandées par Merles Gentilhomme de Courthezon, Luſſan s'avançoit du Languedoc avec des troupes à pied & à Cheval pour le ſouſtenir, & Font couverte fils de S. Deſeri Conſeiller au Parlement tres-affectionné au Prince avoit le mot par Chambarut ſon beau frere, de s'y rendre à point nommé avec ſon Regiment qui eſtoit lors ſur pied: bref toutes choſes ſembloyent en apparence favoriſer ceſte entreprinſe: mais Dieu avoit retiré ſa benediction des mains des entrepreneurs, & voulant chaſtier l'Eſtat par la Tyrannie rendit illuſoires tous ces deſſeings, affermit pour encor les Uſurpateurs, Aramond contraint de lacher le pied, Chabert Lieutenant de Blacons qui avoit ſaiſi la Tour de S. Martin ſur le point de voler en l'air par la diligence de Merles qui le preſſoit avec opiniaſtreté, en demeura maiſtre & de la porte, la Bourgeoiſie fit arme-bas,

Nouvelle entreprinſe ſur le Chaſteau

Par Aramond attiré par le Preſident

Prevenue par Blacons.

Il n'y avoit rien qui ne contribuat pour un bon ſucces ſi Dieu ne ſe fut viſiblement meſlé de la partie, voulant chaſtier l'Eſtat à cauſe des peches des hommes.

Luſſan

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. Luſſan & Font-couverte furent contremandés, & Chambarut qui avoit ſouſtenu de l'authorité publique ce beau deſſein, ſuivi des principaux autheurs de l'execution, contraint ſauf la reverence de ſa Magiſtrature Souveraine & nonobſtant ſes beaux yeux, de s'encourir à beau pied ſans lance à Courthezon. Encor lairra il ſa charge dans les briſées, Aramond la Ville & finalement la vie, & tous ſes partiſans n'en ſeront pas mieux dans Orange. Eſtat deſolé, qui a eſté contraint par tant de fois de faire joug ſous la tyrannie, au prejudice de l'authorïté de ſes Princes !

1598.

Peu de pretextes à l'uſurpation de Blacons

Le Pere de Blacons avoit uſurpé le Gouvernement pendant la fureur des guerres civiles de Religion, & le fils continuoit l'occupation par violence. Mais la France eſtant deſormais devenue toute Françoiſe, & tous les François reunis ſous l'ineffable impreſſion des fleurs de lis, il ne reſtoit plus rien que la guerre eſtrangere qui fit ombre à l'uſurpation. Le Regent du tout attaché à celle des Provinces-Unies contre l'Eſpaigne, & ſi peu reſpecté : Le Prince avec le Cardinal Albert d'Auſtriche qui faiſoit la guerre à la France ne pouvant prendre le timon de ſon Eſtat, ces Tyranneaux y regentoient abſolument ſans contrecarre. Dieu remit les deux Roys en paix, & par le traité de Vervins tous les precedens furent confirmés au regard de la Principauté d'Orange, & le Prince maintenu de plus fort en la poſſeſſion & jouiſſance de ſa Souveraineté. Il faloit donc que Blacons changeat de garde, & que s'eſtant ſouſtrait par effect de l'obeiſſance du Regent, qu'il eut recours à quelque autre qui peut ſervir de couverture à ſa felonie. La publication de la paix avoit rendu libre le chemin de Bruxelles où eſtoit le Prince, & il ne doubtoit point que s'il n'envoyoit au Prince que le Prince ne luy envoyat. Il fut conſeillé de tourner les yeux vers ce nouveau Soleil & de recourir à Philippe-Guillaume, eſperant que la domination d'un Prince qui ne ſçavoit encor rien de ſes affaires ny des menées de ſon Eſtat ſeroit plus favorable à ſon deſſeing, qui eſtoit de perpetuer en ſa perſonne le Gouvernement, le rendre hereditaire dans ſa maiſon. Que fait-il donc? Il s'achemine à Bruxelles prés la perſonne du Prince, comme pour ſe conjoüir de ſa delivrance, tant en ſon nom que de tous ſes ſubjects de ſa Principauté, luy offre ſa Maiſon, ſon Eſtat, ſon cœur, une parfaite obeiſſance, & par une apparente ſubmiſſion le ſemond avec toute ſorte de reſpect & d'humilité de le venir viſiter & en prendre poſſeſſion ; mais à la charge qu'il n'y ſeroit point le maiſtre, comme la ſuite le faira voir.

Honores quos quieta Republica deſperant, perturbata conſequi ſe poſſe arbitrantur. Cic. 2. in Cat.

Par la paix de Vervins, qui maintiét l'Eſtat au Prince. Blacons change de pretexte pour couvrir ſes menées

& ſe tourne vers Philippe Guillaume, Lequel il va trouver à Bruxelles pour luy offrir ſa maiſon.

Submiſſions doubles & qui verifierent par la ſuite ce dire d'un excellent Politique : *Etiam mali boni videri; & cum maleſaciant benè audire volunt. At tu ſi bonus haberi velis, bonus eſto. Nil enim ſimulatum diuturnum.*

Et eſt bien receu.

Le Regent eſt aux eſcoutes,

Le Prince reçoit en bonne part ceſte feinte humilité, & pour une aſſeurée fidelité ces proteſtations, Blacons s'en retourne authoriſé en ſa poſſeſſion, par approbation du Prince, qui luira bientoſt comme flambeau de ſa tyrannie, & ſera eſlevée comme l'enſeigne de ſa felonie & de ſa violence. Le Regent eſtoit attentif à la guerre des Pays-bas; mais il ne dormoit pas pour le ſoing de l'Eſtat d'Orange: le mauvais traitement fait à ſes Commiſſaires S. Aldegonde & Brederodes, & la rebellion exercée contre eux l'avoit rendu ſage des menées de Blacons, & il ne doubtoit pas qu'il ne fit letiere de ſa religion, auſſi biẽ que de ſa cõſcience en l'obeiſſance qu'il luy debvoit, pour ſe maintenir de plus fort en ſon Gouvernement. Le point principal conſiſtoit à tenir le Prince bien informé de toutes choſes. Dela-Pize qui avoit accõpaigné S. Aldegonde en Hollande, receut commandement du Regent avec pleine creance & inſtructions pour ſe rendre auprés de la perſonne de Philippe-G. ſon frere, pour l'informer de ſes bonnes intentions, des affaires de l'Eſtat, des practiques & mauvais deſſeins de Blacons & de ſes adherés, ennemis de ſa maiſon & de la legitime authorité. Le Prince eſtoit ja parti de Bruxelles avec l'Archiduc allãt en Eſpaigne, pour y emmener la Princeſſe Marguerite d'Auſtriche ſa Niepce future Eſpouſe du Roy d'Eſpaigne Philippes III, & pour y prendre à femme Iſabelle Clare Eugenie Infante d'Eſpaigne. Il traverſa l'Allemaigne avec l'Archiduc, print part à tous les hõneurs que les Princes luy rendirent, paſſa à Veniſe, Mantoüe, Ferrare, par tout defrayé & receu magnifiquement: & le Pape

Et deſpeche Dela-Piſe à ſon frere pour l'informer touchant ſon Eſtat.

 ſolemniſa

ſolemniſa publiquement les deux mariages, puis le Prince ſe rendit avec la Reyne & l'Archiduc à Milan. Dela-Piſe le ſuivit, mais non avec telle celerité qu'il le peut atteindre eſtant parti long temps devant & fait une partie du chemin en poſte; il prend donc la route de Provence, & delà celle de Gennes à deſſeing de l'y rencontrer à ſon paſſage. Blacons & ceux de ſa cabale pour luy gaigner le devant font deux choſes: ils envoyent le pourtrait de Dela-Piſe avec toutes les particulieres deſignations de ſa perſonne pour le faire cognoiſtre à Milan & là le faire perdre dans l'Inquiſition comme grand Huguenot: De plus ils deputent à Milan au Prince, Servant lors jeune Advocat d'Orange Catholique, pour prevenir les intentions du Regent, principalement au fait de la Religion, laquelle il avoit à cœur de maintenir & d'en tenir eſloignée la Catholique, & pour remplir l'eſprit du Prince de bonne opinion du Gouvernement de Blaçons, luy renouveller les aſſeurances de ſon ſervice; mais principalement pour en obtenir la reintegrande des Eccleſiaſtiques à Orange, & de l'exercice de leur Religion; pour faire rendre le Parlement qui n'eſtoit composé que de juges Reformés, miparty de ceux de l'une & de l'autre; & pour faire cognoiſtre au Prince que l'inclination de Blacons & de ſes principaux Conſeillers bien que la plus part Proteſtans y eſtoit ouvertement portée, & à tous les autres points de ſa negociation, mais que cela ne ſe devoit faire que par la depoſition du Preſident de Colla & des autres Magiſtrats & Officiers plus affidés au Prince & cognus au Regent, laquelle Blacons & ceux de ſa faction avoient tant à cœur. Servant s'en retourne avec l'octroy de ſa demande; c'eſt à dire la reintegrande des Eccleſiaſtiques, promeſſe que le Parlement ſeroit miparti, & qu'il auroit pour ſes peines un Office de Conſeiller en la Cour.

1598. Qui ne le peut atteindre traverſé par Blacons & par une deputation contraire.

Dela-Pize s'eſtant rendu au Port de Gennes, fut empeſché d'abord de prendre terre, à cauſe du ſoupçon de la Peſte. Et tandis qu'il gardoit ſa quarantaine ſur le vaiſſeau pour aprés paſſer à Milan, il eſt adverti du piege qu'on luy avoit tendu, du voyage de Servant, & du deſpart du Prince avec l'Archiduc, il le vint attendre à Marſeille. 1599.

Le ſejour que la Reyne d'Eſpaigne & l'Archiduc firent en Italie durant l'hyver pour attendre une ſaiſon plus propre à la navigation pour paſſer en Eſpaigne, le Prince en proffita une partie du temps pour viſiter ſa Principauté. Il les accompaigna à Florence, là où cognoiſſant que le Grand Duc ne luy rendoit pas tout l'honneur qu'il debvoit à un Prince de ſa qualiré & aux obligations qu'il avoit à ſes Devanciers, il le relleva genereuſement & s'en plaignit avec reproches: diſant que le Grand Duc & la maiſon de Medicis n'avoit eſté eſlevée à la Souveraine Principauté de Florence que par la valeur de ſes anceſtres. Il avoit raiſon. Car Philibert de Chalon Prince d'Orange n'avoit-il pas ſubjugué les Florentins en leur faveur au prix de ſa vie? Le Grand Duc ſe radviſa & luy teſmoigna toutes les deferences d'honneur qu'il ſe peut imaginer. Le Prince s'en va à Marſeille; les Principaux de l'Eſtat y accourent pour luy rendre leurs debvoirs: Blacons & ceux de ſon haleine luy envoiét offrir obeiſſance, & le ſupplient de vouloir honnorer ſon Eſtat de ſa preſence, qui n'avoit veu aucun de ſes Princes depuis plus d'un ſiecle, le Prince s'y accorde, on luy prepare une entrée ſolemnelle à Orange: Dela-Pize luy expoſe la creance qu'il avoit du Regent, receuë avec contentement par le Prince, qui diſſimule les menées des ennemis de ſa maiſon, & remet aprés ſon voyage d'Eſpaigne de donner ordre à toutes choſes. Il part de Marſeille, les autres reprenent le chemin de leur retour & luy avec train de ſimple Seigneur arrive en Avignõ: on s'informe de ſon nom à la Porte de la Ville, il reſpond, *qu'il eſtoit le Baron de Breda:* un Gentilhomme qui s'y trouva luy repartit, *qu'il eſtoit donc Prince d'Orange:* le voila recognu & receu avec les honneurs deubs à un Prince, il y ſejourna trois jours pour attendre les preparatifs de ſon entrée, aprés leſquels il ſe rendit en ſa ville d'Orange.

Le Prince eſt à Florence mal recueilli d'abord, Puis honnoré par le Grand Duc. Vient à Marſeille. En Avignon, Puis à Orange.

Voy-cy devant en la vie de Philibert pag. 185.

Blacons

1599.

Solemnellement receu.

Blacons accompaigné de pluſieurs Vaſſaux & Gentilshommes, & ſuivy de plus de deux cents Chevaux l'alla rencontrer à deux lieües de la ville. Les Conſuls de la ville avec ceux de la maiſon Conſulaire & de la plus part de la Bourgeoiſie ſe porterent bien avant à cheval, ſe preſenterent à luy avec toute ſorte de reſpect & d'humilité, & l'aſſeurerent de leur obeiſſance. Ceux qui reſtoient du Parlement non expulſés ſuivis de tous les Advocats & gens du Palais ſortirent dehors la ville pour luy rendre leurs debvoirs. Il fut receu & ſalüé par plus de mille hommes en armes rangés en bataille. Monſieur l'Eveſque d'Orange reveſtu de ſes habits Pontificaux ſuivi de ſes Chanoines & de tout le Clergé luy vint au devant hors la ville. Les Miniſtres & le Conſiſtoire d'Orange ny furent pas des derniers. Tous les autres corps s'y porterent cōme à l'envi. Les enfans meſmes de ſix ans juſques à douze s'y firent voir rangés en des Compagnies ſous Capitaines, faiſans ventiller des pauonceaux aux armes du Prince & de la Ville, & firent retentir une ſcopeterie de cris de resjoüiſſance de *Vive le Prince* aux aproches d'iceluy. Le Prince arrivé à la porte de la ville appellée de *Langes*, deſcendit de cheval, s'aſſid en une chaire richement parée où il ouït la harangue de l'Aſſeſſeur de la ville, fut receu & recognu Prince legitime, Naturel, & Souverain de ſa Principauté: Chabert Lieutenant de Gouverneur en la ville faiſant la charge de Major luy preſenta les clefs dorées, leſquelles il luy remit incontinent, & remonta à Cheval. Le Conſulat luy preſenta un dés de damas orangé richement orné qui fut porté par les quatre Conſuls. Les portes eſtoient ornées des Blaſons de ſes armes & d'autres embeliſſemens, les pavés des ruës couverts de roſeaux, toutes les maiſons tenduës de tapiſſeries. La Nobleſſe des environs eſtoit accouruë à la feſte. L'Artillerie du Chaſteau fut deſchargée par pluſieurs fois, il paſſa à l'Egliſe Cathedrale où le Chapitre luy fit ouïr ſa Muſique & le chant du *Te Deum laudamus*, & delà ſous divers Arcs Triomphaux expreſſement dreſſés repreſentans par diverſes figures, emblemes, & inſcriptions, la grandeur & l'ancienneté de ſa Maiſon, & ainſi monta en ſon Chaſteau où il print logement.

Viſite les autres Villes de ſon Eſtat.

Le peu de jours qu'il ſejourna dans ſa Principauté fut par luy employé à viſiter les autres villes de ſon Eſtat. On n'oublia rien pour le divertir en paſſe-temps & resjoüiſſances publiques. On courut la bague en la place du Cire, & le Prince courant, ſon Cheval s'abbatit ſous luy avec telle violence qu'il le falut rellever & il en demeura meurtri en la cuiſſe. Blacons & tous ceux de ſa faction ne manquerent pas à luy rendre des apparens debvoirs pour ceſte premiere fois, voyans bien qu'il n'y pouvoit faire long ſejour. Le Prince fit publier la paix, & pour les contenter en partie de leurs demandes, leur accorda un Edict d'abolition & d'oubliance generale du paſſé. Le pays luy fit preſent d'une bonne ſomme d'argent pour ſon voyage, & ayant dit à Dieu à ſes Vaſſaux & ſubjects, il print la poſte vers Marſeille pour reprendre la compagnie de la Reyne d'Eſpaigne & de l'Archiduc.

Pluſieurs parlerēt deſlors de ceſte cheute cōme d'un preſage des traverſes que ces gens la donnerent à ce Prince, ayans quaſi abbatu ſon authorité, & le nombre des jours qu'il employa à ſa gueriſon, furent les années Prophetiques du reſtabliſſement de ſon authorité & de l'expulſion de la tyrannie.

S'en retourne.

Accompagne la Reyne en Eſpaigne.

Ils eſtoient partis de Gennes ſur quarante Galeres, vindrent à Toulon & delà au Chaſteau d'Ifs où le Prince ſe remit à leur ſuite, s'embarqua, paſſa la Mer, vint ſurgir au port de Vivaros où la Reyne s'arreſta, & là il print la poſte avec l'Archiduc qui alla à Valence pour voir le Roy & l'Infante ſa promiſe, & delà à Madrid pour ſaluër l'Imperatrice ſa Mere. Il tint rang comme un des Grands d'Eſpaigne en ceſte magnifique entrée de la Reyne à Valence, & en la celebration des eſpouſailles du Roy avec la Reyne, de l'Archiduc avec l'Infante; deux grandes & illuſtres actions auſquelles l'Eſpaigne mit au jour tout ce qu'elle avoit de grand, de rare, & de riche.

Y tient rang des Grands.

Il eſtoit auſſi Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or, qui eſt celuy de Bourgoigne maintenant tranſferé en Eſpaigne.

En reviēt, & avec les Archiducs

Il reaccompaigna d'Eſpaigne l'Archiduc qu'il y avoit accompaigné emmenant l'Infante ſa femme, avec laquelle il alloit prendre poſſeſſion des Pays-bas. La mer leur fut ſi favorable à ce paſſage, que partis de Barcelonne ils ſe rendent en dix jours à Gennes, delà à Pavie, puis à Milan; où le Pape les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1599.

manda viſiter par un de ſes Cardinaux & fit preſent à l'Archiduc d'une eſpée & à l'Infante d'une roſe d'or, preſent ordinaire des Papes. Paſſa avec eux par les Pays de Griſons, des Suiſſes, de Lorraine, juſques au Pays-bas qui les receut avec des magnificences inoüies & entre les autres villes Bruxelles & Anvers. Le Prince tenant par tout un des premiers rangs auprés des Archiducs.

Reva au Paysbas.

Il alla en France viſiter le Roy de leur part pour luy rendre des compliments de leur arrivée. Le Roy le careſſa, luy donna le plaiſir du deſduit de la chaſſe le fit monter à cheval, & coururent enſemble plus de huict heures. Il ſejourna fort peu en Cour de France, & aprés un congé honnorable digne de celuy qui le donnoit, & de celuy qui le recevoit, il s'en retourna à Bruxelles.

Puis en France viſiter le Roy.

Son ſejour dans le Pays-bas ne fut lors que pour y donner quelque ordre à ſes affaires Domeſtiques; reparer les deſordres que la licence de la guerre avoit apporté dans ſes maiſons, terres, & Seigneuries depuis ceſte brutale confiſcation prononcée contre ſon Pere. Il en avoit obtenu mainlevée par un plus favorable traitement de ces nouveaux Princes du Pays, qui voulurent exercer une juſtice equitable en la perſonne du fils pour l'oppoſer à ceſte abominable tyrannie practiquée contre le Pere. Cela n'empeſcha pas qu'il ne nourrit des desfiences dans ſon cœur contre l'Eſpaigne. La memoire de l'inhumanité qu'elle avoit exercée contre ſon bon Pere eſtoit trop freſche & recente en l'ame de ce bon fils, pour n'en deteſter La Nation, & elle ne pouvoit aimer un Prince qu'elle avoit tant offencé, & en la perſonne du Pere & en la priſon du fils. Comme donc le Prince Maurice ayant avec ſoy le Prince Henry Frederich ſon jeune frere, eut fait une deſcente en Flandres à main armée pour faire invaſion dans le Pays, & que l'Archiduc le fut venu rencontrer avec des forces beaucoup plus grandes, marchant en eſperance certaine de triompher de la moindre, & d'emmener ces deux Princes pieds & poingts liés en Eſpaigne: Philippe-Guillaume n'eut que trop de ſujet de penſer à ſoy, & d'adjouſter foy aux advis qui luy furent donnés, que ſes deux autres freres perdus, on ne le lairroit vivre. Il y pourveut habilement, mit gens aux eſcoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de ſon eſcuerie ſellés & ſes gens en eſtat en l'attente de la nouvelle du ſuccés, pour ſe ſauver. *J'ay oüi dire à ſes plus privés domeſtiques que jamais ce Prince n'a eſté en plus grande inquietude que durant l'incertitude, ny plus content qu'aprés le ſuccés & la victoire de ſes freres.* Et ne pouvant adſiſter de ſa perſonne ceux avec leſquels il eſtoit uni par un lien de ſang ſi eſtroit il les ſecourut de vehementes prieres à Dieu qui l'exauça & donna victoire à ſes freres qui gaignerent ceſte ſanglante bataille rapportée ſous Maurice, & ainſi il eut loiſir de raſſeurer ſa contenance & de faire bonne mine.

Retourne au Pays-bas.

Pour redreſſer ſes affaires.

1600.

Eſt en cervele pour le ſucces de la bataille de Flandres.

Les Politiques tienent qu'il n'y a haine pareille à celle qu'on porte à un hõme qu'on à extrememẽt offencé, parce qu'on le croit touſiours en volonté de s'en venger.

a Les terres & Seigneuries du Prince ſciſes en la Franche Comté valent mieux en Domaine que celles que le Roy d'Eſpaigne y poſſede: & c'eſt pourquoy l'Empereur Charles V. jaloux de ceſt advantage, de pleine puiſſance contre toute raiſon en voulut diſtraire ceſte belle Terre de Chaſtel-belin & l'unir au ſien. Et comme Guillaume I X. la voulut retirer par voye de Juſtice le Roy Philippe I I. en empecha le jugement, & depuis l'Eſpaigne à fait ceder pour rien ce beau droict par ce Prince icy, qui ne la peu au prejudice de ſes ſucceſſeurs.

Ayant degroſſé ſes principales affaires de Flandres, il ſe rendit en la Franche-Comté de Bourgoigne, pour y recueillir ceſte grande ſucceſſion de Chalon laquelle auſſi avoit eſté ravie à ſon Pere avec ſes autres biens. Les terres & Seigneuries qui luy appartienent en ce pays là, valoient bien une viſite. Il y trouva d'eſtranges deſgats, tant de ſuperbes Chaſteaux ruinés, tant de belles maiſons deſolées, ſes meubles eſgarés & perdus, ſes droicts amoindris, ſes revenus uſurpés, bref tout y eſtoit diſſipé, deſolé, ravagé: Et ce que la furie de la guerre eſtrangere avoit eſpargné, avoit eſté raclé d'un balay ardent de feu & d'embraſement.

Se rend en la Franche Comté.

Comme le deſordre eſtoit general par toutes ſes terres, ſa preſence eſtoit neceſſaire par tout. Mais ſur toutes ſa Principauté qui n'avoit eſté regardée de ſon Prince que d'un clin d'œuil & comme en paſſant; ſes bons ſerviteurs qui en avoient eſté expulſés par la tyrannie de Blacons, henniſſoient aprés ſon retour, & tous les gens de bien avoient grand ſujet de le deſirer, le Prince jugeoit bien de ceſte neceſſité, mais il ne pouvoit eſtre par tout en meſme temps, & ſi il vouloit cõtenter ſes bons ſubjects, & pourvoir à la conſervation de ſon

Meſdite de revenir en ſon Eſtat.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1600. de ſon Eſtat lequel il voyoit comme ſuſpendu à un filet & au compte fait de ſa perte. La Reyne Marie de Medicis venant de Florence & ardemment attenduë du Roy ſon mary à Lion qui ne l'avoit encor eſpouſée que par Procureur, paſſa lors à Orange avec une grande & ſuperbe ſuite de Princes & Princeſſes, receuë avec tous les honneurs & reſpects deubs à ſa Majeſté.

Et y envoye des Commiſſaires qui gaſtent tout.

Les deſordres s'y multipliants & n'y pouvant aller ſi toſt luy-meſme, il fut obligé d'y deputer des Commiſſaires pour y pourvoir. Zéelem l'un des ſes Maiſtres d'Hoſtel & Scarron l'un de ſes Secretaires furent par luy choiſis, & s'y eſtans rendus au lieu d'amender ne firent qu'empirer les affaires, pour s'accommoder de tout point aux intentions de Blacons & de ceux de ſa faction, renverſent l'ordre de toutes choſes, caſſent les vieux Officiers, le Parlement, le Preſident, principales colomnes de l'authorité du Prince, en inſtituent des nouveaux, un Preſident Catholique, un Parlement miparti, & tout pour argent: Et par ceſte nouvelle face d'affaires abbatent la legitime authorité, & affermiſſent ce violent & tyrannique gouvernement de Blacons.

Par l'art. 63. des Privileges d'Orange, les Offices de Judicature ne peuvent eſtre vendus : mal practiqué de pluſieurs au deſceu du Prince.

1602. Le Prince ne tarda pas d'eſtre informé du mauvais meſnage de ces Commiſſaires par les plaintes des deſchaſſés, & de tant de gens de bien qui gemiſſoient ſous le fardeau importable de ceſte tyrannie. Il eſtoit reſollu d'y aller pourvoir une fois pour toutes ſoubs pretexte d'y redreſſer ſon domaine & donner ordre à ſes finances, mais ſon principal deſſeing eſtoit de ſe rendre maiſtre du Chaſteau, expulſer les Tyranneaux de ſon Eſtat, & y faire relluire ſon authorité.

1603. Le Prince ſe reſoult de ſurprendre Blacons.

Dela-Pize s'eſtoit un peu auparavant rendu prés de ſa perſonne à Noſeroy pour ceder à la violence de Blacons & des ſiens qui le vouloient arreſter priſonnier ſous pretexte de quelques papiers du Prince; mais par effect en haine de l'affection qu'il teſmoignoit à tous ſes intereſts. Le Prince avoit apprins de plus fort de luy l'Eſtat deplorable de ſa Principauté, & par ſon advis arreſté des moyens de s'en rendre maiſtre. Mais il ne les executa pas en la forme qu'ils avoient eſté conceus & reſollus, & cela fut cauſe que ſa venuë ne reüſſit pas à ſon contentement.

Par le reſtabliſſement du Parlement fait en l'an 1607. tous les vieux Officiers qui avoient eſté caſſés par les Commiſſaires, & qui ſe trouverent en vie furent reſtablis par ce Prince.

Et ne reuſſit pas.

Il avoit eſté projetté que le Prince ſe rendroit à Orange à l'improviſte, & delà au Chaſteau accompaigné des ſiens, lequel il eut trouvé gardé de ſept ou huict ſoldats ſeulement, & avant que Blacons eut eu temps de renforcer la garniſon, le Prince s'y rencontrant le plus fort il luy eut eſté aiſe de mettre hors par la main ceſt Uſurpateur. Au contraire le Prince fait haut ſonner ſa venuë. Croeſer ſon Maiſtre d'Hoſtel eſt mandé en advance pour faire preparer la maiſon, tout eſt diſpoſé à le recepvoir, mais non le plus fort. Blacons à l'ayde de ſes parens & amis du Dauphiné y appella nombre de ſoldats, en remplit les caves du Chaſteau & renforça la garde, *gens de la main promptement ramaſſés, la plus part incognus, vagabonds, ſans adveu, de mauvaiſe vie, & prevenus de crimes*; le Prince s'y rendit avec ſon train & d'arrivée receu dans la ville & le Chaſteau avec magnifique appareil voyant les gardes renforcées, il jugea bien qu'il n'y eſtoit pas le maiſtre.

Pour ne ſe tenir a l'expediét prins.

S'y rend en perſonne.

Declare ſa volonté a Blacons.

Ce nonobſtant quelques jours aprés il appelle Blacons en particulier, luy declare ſon intention touchant la garde du Chaſteau, luy fait entendre *qu'elle eſtoit de reduire la garniſon, que ſa preſence & de ſes domeſtiques y vaudroit beaucoup plus que le nombre qui en ſeroit retrenché, qu'il ſe vouloit aucunement reſſentir du revenu de ſa Principauté, lequel avoit eſté juſques alors du tout employé à la garde, & qu'à ſon deſpart il en donneroit ſes ordres.* Blacons qui avant l'arrivée du Prince ne tenoit que ſept ou huict ſoldats dans le Chaſteau, s'excuſe *ſur le petit nombre*, publie ſous main *que le Prince n'eſt venu que pour extirper les Proteſtans & leur Religion, & pour mettre un Gouverneur & une garniſon d'Eſpaignols dans le Chaſteau.* Sous un pretexte ſi plauſible il desbauche la fidelité de pluſieurs ſubjects qui y accourent avec leurs armes, ſe portent ouvertement contre ce Prince, qui les a depuis cheris, & comme de la lie eſlevés aux dignités.

Qui ſe bande au contraire.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Celuy qui pince la corde de la Religiõ rompt l'harmonie de l'Eſtat, a dit un grand Politique de ce temps.

Intereſſe les Proteſtans. Et ſes parens qui l'adſiſtent.

D'autre part les Proteſtans en corps s'eſmeuvent à meſure qu'on pince ceſte corde de Religion, & dans leur aſſemblée deliberent *d'adſiſter Blacons affin qu'il demeurat le plus fort dans le Chaſteau.* Et Gouvernet ſon beau Pere accompaigné de S. Sauveur, Seigneurs de grande creance en Dauphiné ſuivis de nombre de ſoldats bruſquement ramaſſés de Nions, Vinſobres & autres lieux de leurs dependences, s'y rendent en armes & introduiſent ceſte ſoldadeſque dans le Chaſteau, *avec beaucoup de bruit & d'inſolence contre le gré du Prince qui y eſtoit lors avec ſes Domeſtiques ſeulement.*

Et rendent Blacons le plus fort.

La lettre de Pytagore dans Perſe eſt R. laquelle ſignifie icy Rebellion.

Tous ces eſtrangers ſont diſpoſes jour & nuict aux portes & aux lieux de deffence. On diſtingue les perſonnes qui y montent. Autres que ceux de la faction de Blacons ne ſont admis vers le Prince: Ceux qui ne ſont marqués de la lettre de Pytagore rencontrent viſage de bois: on regarde ſur l'eſpaule les ſerviteurs du Prince, on les menace: ceux de la Religion qui ſont affidés à ſon ſervice quoy que de meſme profeſſion qu'eux, courent fortune de pis. Les Miniſtres meſmes, ſouvent plus attentifs à ſe meſler des affaires d'Eſtat que de leurs preſches, plus curieux d'adſiſter en une aſſemblée Politique qu'auprés du lict d'un malade en forment une, & en icelle reſolvent de requerir le Prince de trois points: *De laiſſer la garde du Chaſteau telle qu'elle avoit eſté juſques alors; Blacons au Gouvernement; & advenant vacance par mort d'iceluy, de le bailler à tel autre de la Religion qu'ils nommeroient à ſon Excellence:* les Miniſtres ſeuls ſignent la Requeſte tant l'aſſemblée eſtoit nombreuſe: la plus part de la Religion n'adheroient point à leurs ſentimens. Le Prince pour reſponce leur declare ſur ſa foy, *qu'il n'a deſſeing de porter aucun prejudice à la Religion.* Ceſte dure & inſolente procedure des Miniſtres qui ne tendoit qu'à deſpoüiller le Prince de ſon authorité, de ſa Maiſon, de ſon Eſtat, accroit l'audace de Blacons, qui leve le maſque & ſe fait oüir, *qu'il ne tient la Place que pour les Egliſes, & qu'il la veut garder pour elles.* D'autre coſté Gouvernet publie haut & clair, *qu'il avoit eu beaucoup de peine, d'appaiſer le Roy envers le Sieur de Blacons pour avoir receu la premiere fois le Prince à Orange, que pour ceſt effect il s'eſtoit jetté aux pieds de ſa Majeſté pour obtenir ſon pardon, lequel luy avoit eſté accordé finalement, ſous promeſſe que luy & Blacons avoient faite au Roy de n'y recevoir plus le Prince ſans ſa permiſſion expreſſe.* Adjoutant, *que Blacons avoit reffusé ſeize mil eſcus que le Sieur de Leſdiguieres luy avoit offert pour le Chaſteau.* En fin Blacons faiſoit voir par tout qu'il ne s'entendoit pas au meſtier de reſtituer le bien d'autruy, & qu'il avoit trop bon eſtomac pour rendre gorge. Car s'il avoit tant à cœur l'intereſt des Egliſes, pourquoy ne lacha il la place à S. Aldegonde l'un des grands aſſerteurs d'icelle, & des plus rudes fleaux de la Papauté? & s'il vouloit deferer aux volontés du Roy, qui n'avoit que voir dans un Eſtat ſouverain, pourquoy recourir ſi ardamment au Prince, luy offrir obeiſſance, & le ſolliciter d'en venir prendre poſſeſſion? mais c'eſtoit un voile de creſpe, à travers duquel il monſtroit viſiblement un viſage de felonie & de rebellion.

Audacieuſe demande des Reformées.

Et inſolence des Miniſtres.

Quidoune cœur a Blacons.

Le Prince ſe voyant comme priſonnier dans ſon Chaſteau, en eſtat de prendre la loy de ceux qui par conſcience & par reſpect luy devoient obeir, l'abandonne aux Uſurpateurs, deſcend en la ville avec ſon train & ſa maiſon & s'y loge en maiſon Bourgeoiſe. Et ce fut icy que ſon juſte reſſentiment donna lieu a ſa prudence. Car a moins que cella, ſa perſonne eſtoit en danger & avec elle celle de tous ſes fidelles ſerviteurs & ſubjects. *a* Deux entre autres eſtrangers d'origine, & qui avoient trouvé retraite dans la Ville parmy la confuſion, ames ſorties de l'Enfer & engendrées de quelque Demon, ſe preſenterent pour entreprendre ſur ſa vie, & en paroles de jactances ſe firent ouir, *qu'ils le tueroient.* Le Prince en fut adverti: ſes ſervitenrs y prindrent garde: Dieu veilla pour la deffence: Les Rebelles ne paſſerent pas ſi avant: il faut preſumer qu'ils rejeterent des mouvements ſi Diaboliques, bien que tels Diables ayent depuis trouvé ſupport & employ parmy eux, la fin miſerable de ces

Et oblige le Prince de quitter le Chaſteau.

Deſſein d'attenter ſur la vie du Prince.

a J'ay a mon pouvoir l'information contre un de ces garnements ſignée de quatre Officiers du Prince. Et quãt a l'autre c'eſtoit choſe triviale vulgaire & ſceue juſques aux enfans. Et me ſouvient que n'eſtant lors que de l'aage de dix ans, me trouvant avec autres enfans nous le mõtrions au doigt les uns aux autres diſans: *Voila celuy qui vouloit tuer le Prince.* J'ay auſſi le teſmoignage de feu mon Pere & de pluſieurs autres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1603. ces enragés ne dementit pas leur mauvaiſe vie, & fut la juſte retribution deüe à leur abominable volonté. Leurs noms infames indignes de trouver place en ce lieu, ſeront enterrés avec leur memoire, puis que Dieu a voulu eſtouffer des effects ſi prodigieux de tels monſtres.

eſtouffées.

Deux partis dans Orange.

Il y avoit lors deux partis dans la ville, celuy du Prince, celuy de Blacons. Le premier legitime, authoriſé de l'ordonnance du Ciel, de la loy divine & humaine; le ſecond, tyrannique, appuyé de violence, coulpable de Leze-Majeſté. Le premier accompaigné de juſtice, deſnué de force: le ſecond accompaigné de force, deſnué de juſtice. Les gens de bien ſe firent cognoiſtre: les meſchans ſuivirent le train de leur meſchanceté. Ceux-la ſe rendirent & la plus part armés dans le logis du Prince, pour recevoir ſes commandemens: ceux-cy ſe rengerent ſoubs les enſeignes de la rebellion, & parurent avec la Picque au poing ou le Mouſquet en joüe ſous l'Eſtendard de la deſobeiſſance.

Prudence du Prince.

Il ſembloit en apparence que ceſte fuſée ne ſe peut deſvuider ſans ſang. Le Prince par un excés de debonnaireté voulut eſpargner celuy de ſes ſubjects, & jugeant aſſés de la cauſe du mal, il voulut aller au remede. Et quelle apparence qu'un ſi petit compaignon tel que Blacons eut oſé monſtrer les cornes contre un Prince ſi Illuſtre, Souverain de l'Eſtat? s'il n'eut eu de plus haut montés que luy, qui luy euſſent ſouſtenu le menton. La Religion eſtoit donc le pretexte de ceſt Uſurpateur, Leſdiguieres ſon garent & aſſerteur, le Roy Tres-Chreſtien ſon Protecteur: & falut que ce Prince conjurat toutes ces puiſſances bandées contre la ſienne plus foible que les autres, mais ſouſtenuë de ſon bon droict & de la raiſon; Dieu juſte deffenſeur des Princes opprimés print ſa cauſe en main, le fortifia de prudence & de patience avec leſquelles ſans coup ferir il vint à chef de toutes ces traverſes, vainquit ces difficultés, ſe rendit Maiſtre abſolu de ſa Maiſon & de ſon Eſtat, bannit la tyrannie, chaſſa la rebellion, dompta la deſobeiſſance, & avant que mourir s'eſtant voulu ſurmonter ſoy-meſme, noya dans le fleuve de ſa clemence la juſte punition qu'il pouvoit juſtement prendre de ceux qui eſtoient ſouſmis ſous ſon authorité Souveraine.

Pluſieurs grands Princes ont eſté victorieux, mais en commandant les autres, & par une multitude preſque innombrable d'hommes; cetuy-cy a triomphé de ſes ennemis, & par ſa ſeule & propre vertu s'eſt ſurmonté ſoy meſme, qui eſt la plus grande victoire, diſent les ſages.

Motifs du Roy de France a contrecarrer ce Prince.

Mais quels pouvoient eſtre les motifs de Henry le Grand, à contrecarrer ainſi ſous main un Prince eſtranger ſur lequel il n'avoit que voir en la legitime poſſeſſion de ſon Eſtat & en l'adminiſtration d'iceluy, aprés un traité ſi ſolemnel que celuy de Vervins? Certes la plus part des Princes ſont portés d'une naturelle inclination de contrepointer les affaires de leurs voiſins; & les plus grands, de donner des entorſes à ceux qui leur cedent en puiſſance, par ce ſeul mouvemẽt, de leur faire cognoiſtre qu'ils le peuvent quand il leur plaiſt, affin de les attacher d'un lien plus eſtroit à leurs intereſts. D'ailleurs le Roy avoit à cœur que Philippe G. n'eut fait qu'un pas de la priſon d'Eſpaigne à la guerre pour ſes ennemis, & qu'il eut endoſſé le harnois contre la France en la prinſe de Calais, & au ſecours d'Amiens; & comme ce Roy eſtoit auſſi de tres-bonne correſpondance avec le Prince Maurice, qui eut deſiré ſur toutes choſes que ſon frere ayné eut receu la Principauté de ſes mains, & en ceſte reſignation de couvrir l'honneur de tant de bons ſerviteurs qui s'eſtoient expoſés pour ſon ſervice, mais ſur tout de maintenir en Eſtat la Religion Proteſtante, il eſtoit marri que Blacons eut abandonné le reſpect qu'il debvoit à Maurice pour convoler à Philippe G. qu'il eut comme ravi au Regent le moyen d'obliger ſon frere en luy remettant la Principauté, laquelle il n'avoit adminiſtrée que par precaire pendant ſa detention. Il ne faloit donc ſinon appaiſer ce Dieu irrité, pour remettre les autres en bonne humeur, & ranger à la raiſon ceux qui s'en eſtoient fourvoyés.

Qui luy deſpeche.

Il deſpeche au Roy Baudequin ſien domeſtique & Dela-Pize, pour luy faire entendre les cauſes de ſa venuë dans ſon Eſtat, l'accueil reſpectueux de Blacons à ſon arrivée, ſon changement ſoudain & l'inſolence à laquelle il s'eſtoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1603.

s'eſtoit porté contre luy au prejudice de l'obeiſſance qu'il luy debuoit, dés qu'il a voulu parler de reduire la garniſon du Chaſteau, pretextes de la rebellion de Blacons, laquelle meſmes il vouloit couvrir d'un commandement intervenu de la part de ſa Majeſté, de laquelle Blacons ſe diſoit ſubjeɛ̃t naturel. En ſomme qu'il n'y eſtoit allé que pour redreſſer ſes affaires, reunir ſon Domaine diſſipé, viſiter ſes ſubjeɛ̃ts & faire relluire ſon authorité Souveraine dans ſon Eſtat aprés tant de confuſions paſsées, & pour le ſupplier de retirer ſa protection de deſſus Blacons, de laquelle c'eſt uſurpateur faiſoit gloire de couvrir ſa rebellion. Ceux-cy expoſent de bouche leur creance au Roy & à ſes principaux Miniſtres, qui promettent de s'employer pour luy faire rendre obeiſſance, mais ce ne furent que paroles de Cour.

Contre la faction Rebelle

Cependant la faction rebelle s'aigriſſoit journelement à Orange. La preſence du Prince luy avoit eſté ſuſpecte dans le Chaſteau, & elle ne le peut ſouffrir en la Ville. Gouvernet qui y eſtoit accouru au vacarme en deſcend avec Blacons ſon Gendre; ils ſe promenent dans la Ville à la teſte d'une caterve de gens incognus meſlés parmy des mauvais ſubjects avec armes à feu, comme pour defier le Souverain; & ceſte inſolence ne peut arreſter le cours de ſon desbordement. Nous avons dit que les gens de bien s'eſtoient rangés aupres de la perſonne du Prince. Aramond & Merles entre autres Gentils-hommes de cœur & de valeur, l'avoient accompaigné juſques à la grande porte de l'Egliſe Cathedrale. Ceux-cy eſtoient marqués ſur le livre rouge de Blacons & de ſes factionnaires depuis la derniere entreprinſe: leurs perſonnes pres du Prince tenoient Blacons en crainte, qu'il ne s'en voulut ſervir pour le deſarçonner, & ſur tout il redoutoit Aramond comme s'il eut eſté ja deſigné au Gouvernement. Ceſte imagination le jette en une rage deliberée de s'en defaire: Aramond neglige ou meſpriſe les advis qui luy furent donnés d'un tel deſſeing. Blacons proffite l'opportunité, pouſſe hors du Chaſteau huict de ſes ſatellites ſous la conduite d'un nommé Jambon. Aramond & Merles ſe promenoient devant l'Egliſe qui regarde la Place, attendans que le Prince eut oüi Meſſe pour le reaccompaigner. Jambon & trois des autres armés d'eſpées & de piſtolets ſe preſentent contre-eux en face du coſté de la grand place les marchandent avec le piſtolet: les aggredés ſacquent la main ſur les leurs & les attendent en poſture de gens de cœur avec reſollution de ne lacher qu'au brulle pourpoint, car la partie n'eſtoit eſgale: tandis que les quatre autres ayans traversé l'Egliſe par la petite porte qui vient du Cimetiere, portans leurs piſtolets ſous le Manteau, attaquent ces deux Gentilshommes par derriere, qui ne les virent point venir. L'un d'eux porte la bouche de ſon piſtolet à deux doigts de la teſte d'Aramond, & d'un coup luy fait voler la cervele: luy en ceſt inſtant lache le ſien comme pour dernier teſmoignage de ſa valeur, & tous les autres les leurs; Merles environné de feu & de coups tire le ſien auſſi qui ne porte ſur aucun des Aggreſſeurs, ny les leurs ſur luy, mais bien contre le Curé qui fut bleſſé à la cuiſſe par un des Aſſaſſins ſortant de l'Egliſe ſur ceſt inſult. Aramond tombe de ſon haut: Les autres gaignent au pied le long de la place & prenent le chemin du Chaſteau. Merles tout feu dans la chaleur de l'action animé de reſſentiment, les pourſuit à la courſe l'eſpée à la main, l'un d'entre-eux nommé Croq plus tardif que les autres à deſloger, fut par luy atteint d'un coup d'eſpée & mis ſur le pavé au devant de la maiſon de Fournier. Au bruit des coups le Prince ſort, voit ceſt ſpectacle devant ſes yeux, le ſang de ce ſien ſerviteur Aramond encor chaud, le corps n'agueres tiré de là, *voilà*, dit-il, *mon ſang*. Il prend le chemin de ſon logis. Le ſervice de la Meſſe avoit eſté interrompu, ſi fut bien celuy du Preſche, car c'eſtoit un Mercredy matin. Ceux qui avoient oüi les coups du coſté de la grande Egliſe & qui ne ſçavoient ſur qui ils avoient porté, publient, *qu'on a tué le Prince*, on le vient crier à plein goſier dans le temple des Reformés pendant

de Blacons qui ſe reſoult de faire tuer Aramond.

Le fait tuer.

Merles tue Croq en revenche.

* J'ay a mon pouvoir l'original de la Patéte octroyée par le Prince à Merles dans laquelle l'action eſt narrée, & S. E. declare qu'elle à eſté commiſe pour ſon ſervice.

le chant

1603. le chant du Pſeaume, l'action eſt rompuë, le Miniſtre deſcend de chere, les auditeurs ſortent en foule, chacun court, qui çà qui là, tout le peuple eſt en eſmoy; les plus fidelles ſe rengent prés de leur Prince, la plus part en armes; les deſloyaux prenent parti avec les Rebelles, les temporiſeurs ſe tienent coy dans leurs maiſons ne ſçachans de quel coſté ſe rendre. Bref la face de ceſte pauvre ville eſtoit remplie de confuſion, & ce bon Prince outré de deſplaiſir d'un acte ſi audacieux commis avec une rage tant effrenée ſur la perſonne d'un Gentilhomme de ſa ſuite, au conſpect de ſes yeux, au notoire meſpris & de ſon authorité Souveraine.

J'eſtois lors dans le Temple quand ſoudain pluſieurs femmes y entrerent crians eſperduement à bras eſtendus ces propres termes en langue vulgaire, *an tua Monſu lou Prince, an tua Monſu lou Prince.* J'en vis pluſicurs qui ſauterent les degrés de la gallerie du haut en bas.

Le Prince ſe fit voir plein de vie à ſon peuple, & le bruit verefié faux par la mort d'Aramond. La ſeignée ne paſſa pas plus outre; mais bien fait à pluſieurs d'en eſtre quittes pour la peur. Un Officier homme de robe courte ſe porta armé à cru dans le logis du Prince, pour luy remonſtrer qu'il eſtoit expedient pour ſa ſeureté & pour eviter les jalouſies, qu'il ſe retirat à Courthezon. Le Prince fut prié & conſeillé de ceder à telle violence. Mais il falut capituler pour ſes ſerviteurs: On en vouloit retenir pluſieurs par noms & ſurnoms: Il declare qu'il perdra la vie plutoſt que de les abandonner: la licence relacha cela à ſon juſte deſir: il ſortit par la Porte du Pontneuf au milieu de deux hayes de Soldats factionaires de Blacons; & on vit pluſieurs de ſes bons & fidelles ſubjects ſe ſerrans autour de ſa perſonne, devant, deriere, de tous coſtés, comme pouſſins ſous les aiſles de leur mere, pour eviter la furie & la violence dont ils eſtoient menacés. Ainſi ce debonnaire Prince ſuivi de la troupe fidelle de ſes bons ſubjects & ſerviteurs, ſe rend à Courthezon qui le reçoit à bras ouverts; & la Porte par où il entra fut ſurnommée *la Porte du Prince*, par ſon ordonnance meſme ſur la requiſition des Conſuls de Courthezon, en memoire perpetuelle de leur fidelité, ſoing & reſpect que tous les habitans teſmoignerent comme à l'envi à ſa reception, & de l'affection qu'ils contribuerent au ſouſtien de ſon authorité. Jonquieres & Gigondas ſuivirent l'exemple de Courthezon & receurent les garniſons que le Prince leur donna.

Prudence du Prince qui ſe retire à Courthezon

receu à bras ouverts.

Memoire de la fidelité de Courthezon.

J'ay veu la requeſte entre les mains de Beauchaſtel lors premier Conſul, par luy dreſſee eſcripte & ſignée qui en avoit donné le mouvement.

Renfort aux Rebelles d'Orange.

A peine eſtoit-il ſorti de la ville d'Orange, que par la meſme Porte on vit arriver une Compagnie de gens de pied tirés de Nions & de Vinſobres, ſous la conduite de Moſe creature de Gouvernet, laquelle traverſa la ville en bataille & y fut logée en garniſon, ſi que les Rebelles y curent le champ libre pour s'esbatre en leurs crimes, & y faire valoir la puiſſance qu'ils uſurpoient.

Le ſejour du Prince ne fut pas long dans Courthezon, il luy eſtoit neceſſaire de ſe faire obeir à Orange, & n'ayant forces baſtantes pour la renger, il fut contraint de ſuivre les briſées qu'il avoit commencé & de reclamer l'ayde eſtrangere. Pource aprés avoir laiſſé partie de ſon train, ſes ordres & les inſtructions neceſſaires pour la conſervation des places qui luy reſtoient dans ſon Eſtat, il s'achemine auprés du Roy de France pour implorer ſon ſecours, contre ceſte felonne & inſolente tyrannie, en laquelle tous les Souverains ſont reſpectivement intereſſés les uns envers les autres: & pour joindre le credit du Prince Maurice au ſien propre, il luy envoye Delapize qu'il trouva en Cour de France avec Baudequin attentifs à leurs pourſuites: cetuy-la receu avec des faveurs particulieres de Maurice, en rapporta un deſpeche honnorable & advantageux de cordiale & fraternele recommandation pour Philippes au Roy Tres-Chreſtien.

Le Prince va en Cour de France.

Envoye au Prince Maurice.

1604. La Principauté ainſi diviſée; le Chaſteau & la Ville d'Orange obeiſſoient à Blacons, & les autres places au Prince, l'abſence duquel donnoit plus de lieu au desbordement. De ceſte diviſion, on vient à une rupture ouverte, & de celle cy à une guerre civile & aux hoſtilités. Pluſieurs des plus apparens citoyens d'Orange avoient ſuivi le Prince à

Guerre civile entre Orange & Courthezon.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Par les privileges d'Orange une femme de bien & de bonne renommée ne peut eſtre empriſonnée aux priſons publiques pour accuſation, mais eſt donnée en garde en une maiſon Bourgeoiſe. Cependant par un exces de rage on fit empriſonner la femme du Conſeiller Barry, & celle de l'Advocat General Diſnard bien que Damoiſelles de condition & de reputation, en haine ſeulement de leurs marys qui avoient ſuivi le Prince, bien que ſous leger pretexte, de les garder par forme de repreſailles à la violence.

Mauvais traitemēts de Blacons qui empriſonne des Damoiſelles.

Courthezon, quelques uns n'y peurent patienter & retournerent comme les chiens à leur vomiſſement : les autres demeurerent fermes juſques à la fin & ne reentrerent dans leurs maiſons qu'avec le Prince. Blacons n'eſpargna aucune ſeverité pour moleſter ceux-cy en leurs familles, en leurs biens. Pluſieurs Damoiſelles de qualité & d'honneur furent contre tous privileges adjugées a une infame priſon & contraintes de paſſer le guichet. Ce qui appartenoit au Prince en proprieté n'eſtoit pas eſpargné : on emmena à Orange ſes juments attelées à ſon chariot, bien que rendues aprés, & tout ce que Blacons pouvoit apprehender des rentes & revenus du Prince, eſtoit par luy declaré de bonne prinſe.

Fait enlever les rentes du Prince à la Gardiole

à main armée.

Les revenus de la Gardiole ja aſſemblés à l'aire & les grains en monceau preſts à eſtre emportés, Blacons deliberé de ravir ceſte proye, la Garniſon de Courthezon plus prochaine & d'ailleurs obligée par honneur de la conſerver à la maiſon du Prince, y avole pour luy mettre la main devant, les gens de Blacons s'y trouvent les premiers & ſaiſis de la Grange avec reſolution de s'en faire accroire & de diſputer ce meſchant lieu par armes : leurs concurrans pour les debouter les aſſaillent dedans, y donnent l'eſcalade, gaignent le couvert, montent ſur le toigt : Les tenans ſe deffendent vaillamment, moindres d'hommes, mais tous de cœur: Ils avoient percé la Grange de tous coſtés pour y faire des deffences, mais n'ayant nuls flancs elle fut aiſement eſcaladée ; Ce nonobſtant les Orangeois tirent inceſſamment. Un fauconneau porta ſur Ventier Capitaine d'une compaignie de gens de pied de la Garniſon de Courthezon dont il mourut ſur le champ & quelques ſoldats auſſi outre les bleſſes ; des autres il y en eut auſſi de tués & de bleſſes qu'on emporta ſecretement. Les Conducteurs des Courthezonnois voyans qu'ils ne les pouvoyent forcer ſans perdre beaucoup de monde, ſe retirent & laiſſent leurs ennemis maiſtres de la Grange, & le bien du Prince en proye a ces Arabes.

Tandis que le pere de l'Autheur eſtoit prés du Prince on logea une compaignie entiere de ſoldats dans ſa maiſon ſur les bras de ſa mere. Un Parent de Blacons qui y fut logé en ſuite nommé Du Pillon voulut jetter par la feneſtre la mere de l'Autheur, le vin de ſa cave fut expoſé à tous alans & venans, les tonneaux percés à coups de piſtolet.

a L'heretiere de Conſtance deſtinée à Du Pillon ſi elle n'eut eſté prevenue par la mort, celle de Bedin a Ferragus, & Guinette à Anaſtais, en pourroient teſmoigner ſi elles vinoient encor.

Tyrannies de Blacons

Blacons eſtoit adſiſté ouvertement de toute la maiſon de Couvernet & de pluſieurs Gentils-hommes du Dauphiné ſiens parents ou alliés. Il avoit logé une bonne garniſon dans la Ville aux deſpans des ſerviteurs du Prince qui les avoient ſur leurs bras, ſouſmis à tous les mauvais traitements d'une inſolence ſoldadeſque, composée de gens ramaſsés des Provinces voiſinnes, la plus part de mauvaiſe vie & renommée. *a* S'il y avoit dans la Ville quelque riche heritiere, elle eſtoit reſervée à femme pour quelque pauvre cadet qui n'avoit porté de ſa maiſon que la cape & l'eſpée à ceſte guerre, c'eſt à dire pour les plus animés ſatellites de Blacons. Quelques uns des plus inſolents pour ne pouvoir pis, s'eſmancipoient à diſcours d'errogeans au reſpect deub à la Majeſté du Prince & tendans au meſpris d'icelle. Un fanfaron de la ſuite de Blacons nommé Chabert ſoldat eſtranger reputé mauvais garçon (ce n'eſtoit pas le Lieutenant) ſe jette à telle meſdiſance. Bringues Cavallier d'honneur & de probité commandant une compagnie du gens de pied dans Jonquieres ſous l'authorité du Prince en ayant advis, envoye cent dementis ſur la face de ce temeraire & luy offre le combat, ou pour luy faire reantrer ſes paroles dans le ventre, ou pour luy oſter la vie. Chabert l'accepte gayement, & chacun deux accompaigné de ſon amy, le Jeune Barry frere du Conſeiller ſecondant Bringues, Anaſtais Chabert, deux de chaſque parti, les Champions ſe portent ſur le preau, le combat ſe vuide à l'eſpée d'homme à homme & ſe termine par la mort de Chabert, qui percé à jour d'une ſtocade par Bringues & couché roide mort ſur le carreau, porta la peine de ſon audace, & l'autre deſarmé fut congedié pour faire emporter le corps de ſon compaignon avec la nouvelle du ſuccés. Bringues ſe retira comblé d'honneur d'avoir vengé le meſpris fait à ſon Prince, duquel il fut careſſe & gratifié d'une honnorable pention le reſte de ſes jours.

au meſpris du Prince

vengé par Bringues en un dueil contre Chabert.

Ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1605.

Blacons ravit les biens des ſubjects.

Ces mauvaiſes actions furent ſuivies de pluſieurs autres exercées par Blacons dans Orange ſur les biens de ceux qui avoient ſuivi le Prince, & és environs de Courthezon. Là ſes ſerviteurs outre les foules ordinaires & extraordinaires des contributions, pour l'entretien de la garniſon & pour engraiſſer les mains des principaux ſous ce pretexte, ſe virent ſeurés de leurs bleds, vins, & autres danrées qui y abondent, leurs meubles emportés par la rapacité des ſoldats *a*Viverois qui en font moins ſcrupule de cõſcience que de toute autre Province de la France. Icy vit on ſouvent courir Blacons & les ſiens à main armée de gens à pied & à cheval, & nos Courthezonnois faire des ſorties pour les repouſſer, avec perte de part & d'autre: l'eſcuerie du Prince qu'il y avoit laiſſée vint a point aux noſtres pour monter ces Capitaines de la vielle guerre Mont-Joni, Perier, Ligounet & autres; Merles & Durre commandoient les gens de pied. Blacons ſe rendit avec des forces à la Grangette prés de Courthezon, comme en eſtat de s'y retrancher & fortifier pour brider ceſte ville, mais on l'en deſnicha, ou par artifice ou par crainte de ne s'y pouvoir maintenir. Le Moulin du Prince fut fortifié par les noſtres, pour eſtre garenti des Blaconniſtes, qui y coururent ſouvent, ravagerent le terroir de Jonquieres & de Gigondas, & toutes ces places leur rendirent l'eſchange.

Court a Courthezon qui le repouſſe.

Les Princes les mieux faits ſont ſujets à la meſdiſance des meſchans, mais en cella ils ſe ſurmontent eux meſmes en pardonnant à leurs mauvaiſes langues. Philippe Roy de Macedone apres avoir rangé ſous ſa main Arcadion ce fameux detracteur de ſes actions le luy pardonna contre le gré de ſes Courthiſans & le gratifiant de preſens luy ouvrit la bouche, pour publier ſes loũanges.

a On dit communement des gens du Viverois, que de quatre le Diable en a trois & qu'il plaide encor l'autre.

Le Roy veut contenter le Prince à charge de mariage.

Plus de deux ans ſe paſſerent en ces miſerables exercices dans l'Eſtat, tandis que le Prince s'amuſoit en Cour de France à ſa pourſuite. Sa patience luy donna gain de cauſe, & le deſir que le Roy eut de bien loger Madamoiſelle de Bourbon fille du Prince de Condé premiere Princeſſe du ſang de France, le fit reſoudre à employer ſon pouvoir envers Blacons pour le faire obeir & laiſſer la place libre à ſon vray Maiſtre & legitime Poſſeſſeur.

Mais ceſte reintegrande ne s'executa pas tout à coup, ains par degrés. Le mariage avoit eſté conclu, non encor conſumé. Le Prince vouloit reprendre la poſſeſſion de ſa maiſon & de ſa ville Capitale. Blacons fut commandé de desloger. Le Roy pour gratifier à Leſdiguieres deſormais ſon Lieutenant General en Dauphiné dans le voiſinage d'Orange, luy ordonne de faire en ſorte que Blacons obeit au Prince & de l'adſiſter de ſa perſonne & des forces de la Province ſi beſoing eſt, pour y contraindre ce rebelle. Le Prince revient de la Cour, Leſdiguieres ſe joint à luy à ſon paſſage en Dauphiné, l'accompaigne à Courthezon, fait entendre à Blacons le commandement qu'il avoit de ſeconder les volontés du Prince. Cetuy-cy ſe voyant abandonné de ceux qui l'eſpauloient, fait le chien couchant & offre d'obeir. Chambaud l'un des fils de Gouvernet beau-frere de Blacons, ſe rend à Courthezon prés du Prince pour luy porter ſon cœur & ſon obeiſſance. Le Prince qui cognoiſſoit le merite du Gentilhomme qui n'avoit jamais approuvé les actions de ſon beau-frere, le receut avec grandes careſſes, & comme cetuy-cy eſtoit un des meilleurs & des plus gentils Cavaliers de France, il luy donna le plaiſir d'eſſayer & de monter les meilleurs Chevaux de ſon Eſcuerie, & ſur la tres-humble priere & ſupplication qu'il luy fit, d'agreer que Blacons luy vint rendre des ſubmiſſions en perſonne & luy demander pardon; le Prince luy reſpondit, *qu'il luy pardonnoit puis qu'il l'avoit ainſi promis au Roy & au Sieur de Leſdiguieres, mais qu'il ne le vouloit point voir.* Chambaud prend congé du Prince, revient à Orange; Blacons ſort du Chaſteau avec ſes gens, ſon equipage, ſa maiſon, & tout de compagnie quelques autres habitans de ſa faction, les uns par ordre du Prince, les autres pour ne s'oſer fier à celuy qu'ils avoient offencé, rappellés depuis aprés un exil de quatorze ans par la clemence de ce bon Prince, dont je ſupprimeray les noms en faveur d'aucuns de leur poſterité. Leſdiguieres y envoya en ſa place La-Cheſné Exempt des Gardes du Roy avec une Compagnie de

Le Prince revient de la Cour.

Cinq principaux chefs de [illegible] cognus à chacun par noms & ſurnoms, furent mis hors, par l'induction ſecrete du Seigneur de Leſdiguieres envers le Prince, & par la terreur qu'il leur donna de ne s'y fier, & pour leur faire porter la peine des meſ intelligences qu'ils avoient excitées, entre le Prince Maurice & luy au temps de S. Aldegonde; Leſdiguieres s'en eſtant voulu du tout deſcharger ſur eux.

Blacons ſort du Chaſteau d'Orange.

Soldats

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Soldats moitié Suiſſes moitié François; ceux-la logés dans le Donjon, ceux-cy dans la Courtine, la Vignaſſe demeura ouverte ſans garde.

Un Exempt luy ſuccede.

Mais pourquoy le Prince ne print luy-meſme, ou bien quelqu'un de ſa parte la ſaiſine & poſſeſſion de ſon Chaſteau ja laiſſée libre par l'Uſurpateur, & non d'autres eſtrangers qui ne luy obeiſſoient pas? Le Roy en avoit-il tiré Blacons pour y placer un autre qui ne teſmoigna gueres plus de reſpect au Souverain? Certes le François avoit ſon but, qui eſtoit de proffiter comme nous avons dit ce bon parti pour ſa niepce, & de garder encores ce Chaſteau comme gage ou arres de la promeſſe, & pour tant plutoſt obliger le Prince à l'execution. Le Prince ſe rendit à Orange, reprint ſon logis de la ville, & ſoit qu'il fut en volonté de paſſer outre au mariage, ou d'exquiver ceſte charge, & qu'il eut ailleurs quelque deſſeing plus utille, pouſſoit le temps avec l'eſpaule. Ceux qui avoient l'œuil ſur luy, luy donnent temps pour ſe preparer, ſans lacher prinſe, tandis qu'il continuoit en ſes dilayemens. Ceſt Exempt à la viſible ſuggeſtion de plus grands que luy, ſe porta à beaucoup d'inſolences contre le Prince pour exciter ſon affection envers ſa Maiſtreſſe, & le Prince ne ſe voyant encor maiſtre du Chaſteau & croyant que l'autre en vouloit à ſa perſonne, print des gens de guerre à pied & à cheval pour ſa garde ordinaire plus forte que la garniſon du Chaſteau; les Portes, & les murailles de la ville laiſſées au ſoing de ſes ſubjects ſous ſon commandement. Ce Gouverneur ſuppoſé donnoit nuictamment des frequentes allarmes pour tenir en haleine les gens du Prince: pluſieurs duels & combats ſe firent entre les gens de la garde & ceux de la garniſon du Chaſteau. Une mouſquetade tirée de la tour de Beauveder du Chaſteau qui porta contre la feneſtre du cabinet du Prince où eſt maintenant le Palais de la Juſtice, ſurpaſſa toutes les autres inſolences qui avoient eſté practiquées ſous la tyrannie de Blacons. Ainſi voyant qu'il ne ſeroit jamais abſolu dans ſon Eſtat que par la conſommation de ſon mariage, aprés avoir ordonné de ſes affaires plus preſſantes, reprend le chemin de Paris où il eſtoit deſiré & attendu.

Qui fait pis que l'autre.

Le Prince reva à Paris bien receu du Roy, & marié avec Madamoiſelle de Bourbon.

Il fut recueilli par le Roy avec beaucoup d'honneur & de careſſes, receut rang en ſa Cour immediatement aprés les Princes du Sang & devant tous autres Princes. Le Roy mit la main à l'œuvre à bon eſcient, le mariage fut achevé au contentement des parties, celebré avec beaucoup de magnificence, le feſtin nuptial fait par le Roy à Fontaine-bleau, honnoré de ſa preſence, de tous les Princes & grands Seigneurs de ſa Cour.

Rendu maiſtre de ſon Eſtat. Ou il revient avec ſa femme.

Ceſte puiſſante alliance rendit le Prince paiſible dans ſon Eſtat; De-Brueis qui avoit eſté ſubrogé à la-Cheſné quitta le Chaſteau avec la garniſon, & Croeſer principal Maiſtre d'Hoſtel du Prince en print poſſeſſion en ſon nom, fit reentrer la garniſon de Suiſſes qui en eſtoit ja ſortie, aprés en avoir exigé nouveau ſerment ſous l'obeiſſance Souveraine de ſon Excellence. Le Prince aprés avoir fait quelque ſejour à Paris s'en revint à Orange avec ſa nouvelle Eſpouſe, honnorablement convoyés en leurs amenances, honnorés par toutes les villes de leur paſſage par ordre particulier du Roy ſelon leur rang & leur qualité, tandis qu'Orange ſe preparoit pour les recevoir avec toute la magnificence qu'il leur fut poſſible.

La Princeſſe delivra pluſieurs priſonniers ſelon la prerogative deubë aux Princes & aux Princeſſes du ſang de France. Ainſi Jeanne de Bourbon femme de Jean de Chalon Prince d'Orange fit enfoncer les priſons de Valence en Dauphiné & en tira les priſonniers. voy cy devant pag. 144.

Y font leur entrée.

Ce Prince y avoit eſté receu és deux premieres entrées avec beaucoup de ſolemnité, mais plus en apparence que d'une franche affection, comme la ſuite le fit voir. La ville d'Orange deſormais delivrée de la tyrannie, & toutes les autres de l'Eſtat, voulans comme donner leurs cœurs en proye à la joye & au contentement, aprés tant de tempeſtes & de calamités publiques & privées, n'eſpargnerent rien pour ſurmonter tout ce qui avoit eſté fait és precedentes, & bien que les corps & les affections des nouveaux Mariés fuſſent enſemble liés & conjoincts par le ſacré lien de mariage, on leur decerna des honneurs ſeparés; deux entrées diſtinctes par divers jours leur furent faites, bien que du tout eſgales en la ceremonie & en la ſolemnité. Orange fit

voir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1606. voir toute l'eſlire de ſes jeunes hommes ſoubs des Compagnies commandées par Martignan & Diſnard. Courthezon ne les eſgala pas en nombre mais il les ſurpaſſa en gentileſſe, ayant mis aux champs une Compagnie de plus de deux cents hommes tous veſtus à la Suiſſe de la colleur du Prince & de la Princeſſe meſlées enſemble ſous la conduite de Beau-Chaſtel, Hierogliphes de leur fidelité. Jonquieres & Gigondas y parurent auſſi avec leurs Compagnies en bon ordre, & toutes ſe trouverent au Port de Balthezard rengées en un bataillon, ſur le point que le Prince & la Princeſſe coulés depuis Lion ſur la riviere du Rhoſne ſortirent de leurs batteaux pour prendre terre à Orange. La Princeſſe paſſa outre ſans s'arreſter, & alla par la Vignaſſe prendre logis au Chaſteau, attendant que la Feſte du Prince fut faite pour voir faire la ſienne aprés.

Premierement le Prince.

Le Prince monta à Cheval ſuivi de ſes Officiers & Gentilshommes domeſtiques, accompaigné de pluſieurs Seigneurs des environs, de beaucoup de nobleſſe eſtrangere, de ſes Vaſſaux, des Gentilshommes & des Principaux de ſon Eſtat en grand nombre. Les Conſuls & le Conſeil de la maiſon cõmune d'Orange avec leurs ornemens Conſulaires le vindrent saluër à Balthezard & luy offrirent leur obeiſſance. Toute ceſte Infanterie deſchargea par pluſieurs ſalvés aux approches du Prince, en ordre de guerre auquel ils avoient eſté dreſſés à la Hollandoiſe, & une troupe de Cavallerie les ayant marchandés pour meſler dedans, & fait pluſieurs carecols en gros pour les fendre, furent arreſtés ſur cul par les piquiers. Le Parlement, ou quelques uns qui en repreſentoient le corps rechapés du desbris de ſa derniere diſſipation, fortifiés des Aſſeſſeurs en la Cour & de nombre d'Advocats, monterent à Cheval & au rencontre du Prince ayant mis pied à terre en habits de Magiſtrature, le Preſident en Robe rouge avec ſon Chaperon fourré d'hermines portant la parole, luy rendirent leurs debvoirs par une harangue conceuë & proferée avec toute ſorte de reſpect & d'humilité, à laquelle ce Prince reſpondit par demonſtration de ſinguliere bienveillance & d'affection. Les Eccleſiaſtiques ſe porterent bien avant pour le rencontrer, luy rendre leurs veux, & teſmoigner leur devotion à ſon ſervice: car outre le debvoir de naturelle ſubjection, & l'obligation de leurs principaux revenus qu'ils tiennent en dot de ſes devanciers, ils luy ſont redevables de leur reintegrande, de la fondation d'un nouveau Convent, de la reedification de leurs Egliſes, & de beaucoup de biens & de preſens qu'il leur a faits durant ſon Regne. Les Miniſtres & les Conſiſtoires des Egliſes Reformées d'Orange & de Courthezon ne cederent pas aux autres, au reſpect & en l'obeiſſance qu'ils luy debvoient comme à leur Souverain, Protecteur & Conſervateur de la liberté de leurs conſciences & de l'exercice de leur Religion.

Toutes les Communautés, tous les autres corps & Ordres de l'Eſtat luy rendirent les debvoirs de naturelle ſubjection ſelon leur rang. L'Eveſque d'Orange en habits Pontificaux avec tout ſon Clergé ſuivis de leur Muſique & Enfans de Chœur ſe trouverent à point nommé hors la Porte de la Ville, pour luy rendre les honneurs & les debvoirs de ſubjection. Les jeunes enfans diſtribués ſous Compagnies parurent auſſi devant leur Prince avec armes proportionnées à leur âage, dans un gentil aguerriment auquel ils avoient eſté dreſſés. Les Conſuls luy preſenterent les clefs à l'entrée de la Porte, il les leur remit & leur commanda de les garder fidelement. Ils luy preſenterent auſſi le poille ſous lequel il entra, porté par eux quatre. Toute ceſte Infanterie d'hommes fut logée en haye depuis la Porte de Langes juſques au pied de la montaigne du Chaſteau, au milieu deſquels le Prince paſſa avec toute ſa ſuite, tandis que le tonnerre du Canon & la ſcopeterie de la garniſon ſe firent ouïr du Chaſteau par pluſieurs ſalués. Les Portes de la ville eſtoient ornées des armes du Prince & de la Princeſſe & embelies de feſtons, avec diverſes inſcriptions ſur la proſperité de leur mariage. Le dehors des maiſons

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

des ruës par où le Prince paſſa furent tenduës de tapiſſerie. Il rencontra plu-ſieurs Arcs Triomphaux contenans divers Emblemes, Inſcriptions, Ana-grammes, illuſtrés de pluſieurs belles peintures & repreſentations en relief à l'honneur de la grandeur des maiſons du Prince & de la Princeſſe, ma-gnifiquement dreſsés en architecture avec curioſité & deſpence, & ſous chacun le Prince fut recueilli par des Nimphes qui chanterent Des Epita-lames ſur ſon mariage, avec le concert de muſique & de toute ſorte d'inſtru-ments. Il traverſa à cheval la grande Egliſe avec toute ſa ſuite, oüit le *Te Deum* & y receut les devoirs ordinaires des Gens d'Egliſe: parvenu vis a vis du temple des Reformés, les Miniſtres accompaignés de leurs Conſiſtoires, ou-tre les debvoirs qu'ils luy avoient ja rendus hors la Ville, luy firent oüir d'un Theatre dreſsé expres, par la bouche de quelques jeunes enfans à ce inſtruicts, des beaux poëmes à l'honneur de ſon entrée, à la felicité de ſon mariage, & à la manutention de la liberté & exercice de la Religion. En telle ſuite le Prince ayant traversé ſa Ville, monta à ſon Chaſteau qu'il n'avoit point veu que par dehors, depuis le malheureux jour qu'il avoit eſté contraint d'en ſor-tir par la rebellion de Blacons. La Ville eſtoit remplie de toute ſorte d'eſtran-gers accourus à la feſte, & n'y eut ſorte de paſſe-temps qui ne fut exercé par les ſubjects, pour teſmoigner à leur Prince que leur triſteſſe s'eſtoit du tout convertie en joye, & qu'ils ne pouvoient jouïr d'un plus grand bien que de l'honneur de ſa preſence. Sur l'entrée de la nuict les feux de joye publics & particuliers furent faits par toute la ville, & l'air eſclaira par un nombre infini de fuſées, lances à feu, cercles ardents, croix en l'air, où l'on vit & leut les noms du Prince & de la Princeſſe, & une infinité d'autres artifices.

Deux jours aprés la Princeſſe fit ſon entrée receuë par tous les Ordres a-vec ſemblables honneurs que le Prince. Elle entra dans une Litiere de ve-lours tané, ouverte de tous coſtés, portée ſur deux beaux mulets riche-ment harnachés & montés par deux Pages, veſtus de velours tané, & à l'entour ſix Lacquais en meſme livrée. Elle eſtoit ſuivie de la Princeſſe de Salerne & autres Dames eſtrangeres, de ſa Dame d'honneur, des Damoi-ſelles de ſa Chambre en divers carroſſes, puis marchoient tous les Seigneurs & Gentilshommes à cheval en grand nombre. Elle alla deſcendre dans la maiſon baſſe du Prince, & ne monta pas au Chaſteau pour ne ſouffrir l'in-commodité de la montée. Puis la Princeſſe.

Courthezon qui avoit ſurmonté Orange en fideſité & en affection envers ſon Prince, ne devoit pas eſtre negligée pour n'eſtre en rang que la ſeconde ville de l'Eſtat: Ce bon peuple qui n'avoit joüi de ſa preſence que comme par derriere, deſiroit de voir à plein ſa face gracieuſe. Le Prince y fit ſon entrée avec la Princeſſe en tres-belle Compagnie, recueilly par ſes bons ſubjects qui n'oublierent rien de tout ce qu'ils peurent pour deſployer leurs cœurs & leurs affections en ſa preſence, reciproquement careſſés de leurs Princes avec des teſmoignages particuliers de bienveillance. Ils mirent au jour tout ce qu'ils avoient de conſiderable. Le Capitaine de la Juſtice avec les autres Offi-ciers de la ville, les Conſuls & tous les notables, ceſte belle Compagnie de Suiſſes dont nous avons parlé, celle des Enfans furent bien avant hors la ville pour les rencontrer. Les Eccleſiaſtiques d'une & d'autre Religion leur rendi-rent leurs debvoirs. Ils deſcendirent en la maiſon de Merles premier Conſul preparée à leur reception, où la ville les traita delicatement & ſomptueuſe-ment, le Bal, la Muſique, & tous les teſmoignages de resjoüiſſance eſtants employés en ceſte action. Les autres villes leur rendirent auſſi les reſpects de debvoir & de ſubmiſſion que les ſubjects doibvent à leurs Princes. Entrée du Prince & de la Princeſſe à Courthezon.

1607.

Voila donc ce bon Prince maiſtre abſolu de ſon Eſtat aprés tant de tra-verſes & de difficultés. Et que luy reſtoit-il pour le rendre de tout point pai-ſible & tranquille? de retrencher les pretextes dont les factieux & les broüil-lons s'eſtoient ſervis pour traverſer ſon ſervice. Ils n'en avoient point eu de Le Prince renouvelle les libertés avec ſolemnité.

plus

1607. plus plauſibles, n'y de plus ſpecieux que leurs Privileges & Libertés, leſquelles n'eſtans cognues qu'a peu & le plus ſouvent mal entendues ou ſupprimées à deſſeing, n'eſclairoient le peuple que comme une chandele qui eſt miſe ſoubs le boiſſeau. Ainſi donc Commiſſaires ſont nommés de la part du Prince & de la Cõmunauté d'Orange qui procedent à l'eſclairciſſement & au renouvellement d'icelles. Le Prince en decerne Patentes en forme d'Edict, & luy meſme en fait faire la publication en ſa preſence. L'ordre fut beau. On relleva un eſchaffaud d'environ quatre pieds de hault en la place du Cire, appuyé contre le milieu de la grande muraille, couvert de tapiſſerie de Turquie, & ſur le mitan d'iceluy une chaire richement parée, & couverte d'un dais de velours cramoiſi frangé d'or, la muraille tendue de tapiſſerie de Flandres, & plus bas de la chaire des bancs de chaſque coſté, & ſur le coſté gauche une petite table avec des ſieges. Tout le peuple y eſt aſſemblé au ſon de la cloche & à voix de trompe: Le Parlement, les Magiſtrats Ordinaires, les Conſuls avec le Conſeil de la maiſon de Ville, tous les Notables ſe rendent ches le Prince pour l'accompaigner. Il marcha en tel ordre vers la place.

En forme d'Edict.

L'ordre pour la publication.

De la part du Prince, les Conſeillers Servant & Barry, les Secretaires de Cools & DelaPize: De la part de la Commune d'Orange, les Conſuls Julien & Demance, Payen & Suares Docteurs es droicts d'Avignon.

L'edict eſt du 5. d'Avril 1607.

D. Mario Arzelles ſon Eſcuyer alloit immediatement devant luy portant l'eſpée nue en main: ſuivoient les Gentilshommes de ſa maiſon, deux à deux: puis le Parlement, le Preſident en robe rouge: les Officiers ordinaires: les Conſuls & le Conſeil: les Advocats & les Procureurs: les Notables, ſuivis d'une grande multitude ſans ordre. Arrivé en la place, il monte ſur l'eſchaffaut & de la en ſa chaire. Le Preſident prend ſa main gauche plus bas & reculé, & en ſuite les Conſeillers: A main droite plus bas & reculé l'Eveſque d'Orange & aprés luy les autres Conſeillers du Parlement: L'Eſcuyer du Prince print place derriere ſa chaire tenant l'eſpée nue en main la pointe en hault: Les Secretaires du Prince & Greffiers du Parlement à coſté derriere la table. Aux bas ſieges les Officiers Ordinaires, les Conſuls & Conſeil, les Vaſſaux, Gentils-hommes tant eſtangers que de l'Eſtat & grand nombre de peuple de toute condition. La Princeſſe qui voulut avoir la veue & l'ouie de ceſte action print les feneſtres d'une maiſon prochaine, accompaignée de pluſieurs Dames eſtrangeres; toutes les maiſons qui regardent la place eſtoient tapiſſées de monde d'un & d'autre ſexe de toute condition depuis le bas juſques au deſſus des couverts, qui ſont plats à la mode d'Italie & d'Eſpaigne.

Marques eſſentieles de Souveraineté.

Seances & rangs.

Curioſité de la Princeſſe.

Granetier Advocat au Parlement faiſant l'office de Subſtitut de l'Advocat & Procureur General ouvrit l'action par un beau & eloquent diſcours, ſur le merite du ſujet, ſur la clemence du Prince, ſur le bon-heur de ſon peuple, & requit la publication des Libertes. Julien premier Conſul parla pour la Communauté en termes graves & diſerts à l'exaltation de la grandeur du Prince, à la loüange de ſa bonté & de ſon ſoing parernel envers ſon peuple d'Orange en l'eſclairciſſement & confirmation de ſes libertés, & adhera aux concluſions du Subſtitut. Le Prince par l'organe du Preſident commanda au Greffier du Parlement de les lire. La lecture achevée, le Cour s'approcha de la chaire du Prince, & ayant dit ſes ſentiments, & le Preſident receu les volontés de ſon Excellence, chacun reprint ſa place. Le Preſident print la parole & par une harange pathetique magnifia la bonté du Prince envers ſes ſubjects à les aymer, ſa vigilance à les conſerver, ſa prudence à les pourvoir de tout ce qu'ils pouvoient eſperer pour jouir d'une parfaite felicité, Puis prononca l'Arreſt ſuivant.

Ouverture de l'action.

Sommaire du diſcours du premier Conſul.

Lecture & publication des libertés.

Son Excellence en ſon Conſeil dit & ordonne, qu'il ſera mis ſur le repli des Lettres, leues & publies & ſeront regiſtrées, pour eſtre gardées & obſervées de point en point ſelon leur forme & teneur, enjoignant à toutes perſonnes de quelque eſtat qualité & condition quelles ſoient, de ce faire ſans y contrevenir.

Arreſt du Prince.

Ce ſont les propres termes de l'Arreſt.

Alors le Prince à prins des mains de ſon Eſcuyer l'eſpée nue & la tenant à la main, le Preſident à dit aux Conſuls, Conſeillers, & generalement à tout ſe peuple, *de lever la main à Dieu; à quoy ils ont tous ſatiſfait & librement,*

franchement

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ce ſont les propres termes de l'acte du ſerment.

Forme de ſerment des Citoyens d'Orange à leur Prince.

franchement & de bonne volonté, ont recognu ledit Seigneur Prince preſent & ſtipulant pour luy & ſes ſucceſſeurs Princes, eſtre leur Prince Droiturier, naturel, & Souverain, & comme tel ont promis promettent & jurerent par le Dieu vivant, d'obeir à ſes Loix, Edicts & Ordonnances, & aux Arreſts interrocutoires & deffinitifs de ſa Cour de Parlement, de luy eſtre bons & fidelles ſubjects, garder & obſerver les ſix Chapitres de l'ancien & nouveau droict, & autrement, de faire tout ce à quoy ſont tenus vrais & fidelles ſubjects envers leur Prince Souverain.

Et du Prince.

Et par meſme moyen ledit Seigneur Prince a promis & juré auxdits Conſuls, Conſeillers, Manans & Habitans de la Cité d'Orange, preſens & ſtipulans pour eux & leurs ſucceſſeurs en general & en particulier, de leur eſtre bon Prince, les regir, gouverner & proteger de ſon pouvoir envers & contre tous, garder & faire garder & obſerver les Libertés, franchiſes, immunités & conceſſions cy-deſſus eſcriptes, ſans permettre qu'il y ſoit contervenu en quelque façon & ſoubs quelque pretexte que ce ſoit.

Ceſte action fut faite le 25. d'Avril 1607.

Cloſture de l'action.

L'action fut cloſe par un cri reiteré de *Vive le Prince* dans un general contentement: & le Prince ſe retira en ſon logis avec le meſme ordre qu'il eſtoit venu, ſuivi de tout ſon peuple. Les harangues ſont couchées au long dans les originaux & les libertés imprimées.

Fait un Edict de paix.

Optimum inimicitias omnes prorſus exſcindere, atque adeo nec nomina nova aut aliud quid ex quo oriri diſcidia poſſint, ipſis permittere. Dion. 52. hiſtor.

Verifié en ſa preſence.

Mais ce ne fut pas tout: car ce debonnaire Prince qui avoit deſployé ſa clemence envers ſes ennemis, voulut encor rendre ſes bons ſubjects participans des effects d'icelle, il voulut que les noiſes & les partialités qui avoient affligé ſon peuple & diviſé ſon Eſtat fuſſent à jamais noyes dans le fleune de l'oubliance, & enſevelies dans le tombeau d'une perpetuelle amniſtie. Pource il en fit un Edict, & print ſoin de le faire verifier à ſon Parlement luy ſeant en ſon Lict de Juſtice en ſolemnelle aſſemblée. Il à eſté ſurnommée l'Edict de Paix; le merite du ſujet d'iceluy, la prudence que ce Prince à contribué à pourvoir aux maux paſſes, à prevoir ceux de l'advenir, & les teſmoignages de bonté paternelle qu'il d'eſploye en faveur de ſon peuple, l'ayant deſia rendu digne de voir le jour en la publication, il ne merite moins d'eſtre icy rapporté ſous ſa vie comme un des actes ſignales d'icelle.

PHILIPPE-GUILLAUME, *par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Naſſau, Catzenelleboghen, Diets, Viandem, Buren, Leerdam, &c. Baron de Breda, Dieſt, Arlay, Grimberghen, Sainct Martensdick, Iſelſtein, Cranendon, Rollencourt, &c. Seigneur de Lannoy, Xantes, Vuahaignes, Steemberghes, Eyndhoven, Noſeroy, &c. Viſcomte hereditaire d'Anvers & de Beſançon, Chevallier de l'Ordre de la Thoiſon d'or, &c.* A tous preſens & advenir, Salut.

Nous *n'avons rien tant deſiré depuis noſtre adveuëment en ceſte noſtre Principauté, pour la ſinguliere bienveillance & amour que nous portons à nos bons ſubjects, que de les reconcilier à une parfaite union & concorde, & les remettre en une bonne paix, tranquillité & repos. A quoy Dieu nous ayant fait la grace de parvenir à travers une infinité d'orages, tempeſtes, diviſions & partiallités dont ils auroient eſté opprimés durant longues années, tellement que noſdits ſubjects, tant de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, que de la Religion Pretenduë Refformée, ont grande occaſion de ſatiſfaction, de tant plus meſmes que voyans que les Privileges que nos predeceſſeurs leur auroient concedés, (& que ſi long temps auroient ſervi comme de principal pretexte aux autheurs & fauteurs des partialités & diuiſions en noſtre-dit Eſtat) ont par nous eſté eſclaircis & mis en lumiere à leur contentement. Ce neantmoins aucuns ennemis de noſtre Eſtat & envieux du bien & repos de noſdicts ſubjects, ont taſché & ſe ſont efforcés de mettre en deffiance noſdicts ſubjects, notamment ceux de ladite Religion Pretenduë Réformée par des impreſſions du tout contraires à nos intentions, dont le but n'a jamais eſté autre (ny ſera) que de conſerver & maintenir tous noſdicts ſubjects, tant de l'une que de l'autre Religion, en bonne union, amitié, paix & concorde: Et deſirans leur faire paroiſtre par effect l'affection que nous leur portons eſgallement à tous, Nous avons de nos certaine ſcience: plaine puiſſance, & authorité Souveraine par ceſtuy noſtre Edict, que nos promettons en foy &*

parolle

1607. *parole de Prince, avoir & tenir pour jamais ferme & irrevocable, dit, declare, ſtatuë & ord. nne, diſons, declarons, ſtatuons & ordonnons ce que s'enſuit.*

I.

Exercice des deux Religions permis & maintenu eſgallement.

Premierement ſuivant les Edicts faits par feu de tres-heureuſe memoire noſtre tres honnoré Seigneur & Pere, & par feu noſtre tres-cher Oncle le Comte Louis de Naſſau, Nous ordonnons que tous nos bons ſubjects de noſtre Principauté tant de la Religion Catholique Apoſtolique Romaine, que de la Religion Pretenduë Reformée de quelque eſtat & qualité qu'ils ſoyent, ſeront maintenus & entretenus en meſme eſgalité ſans exception, conſervés & entretenus en l'exercice libre, public, entier & general de leur Religion: deffendant tres-expreſſement à toutes perſonnes de quelque eſtat, qualité ou condition qu'elles ſoyent, de les troubler, moleſter ny inquieter en façon & ſoubs quelque pretexte que ce ſoit.

II.

Le Prince prent les Eccleſiaſtiques d'une & d'autre Religion en ſa protection.

Et affin que les Eccleſiaſtiques de la Religion Catholique Apoſtolique Romaine, & les Miniſtres & Conſiſtoires de ladite Religion Pretenduë Reformée puiſſent faire & continuer en toute aſſeurance l'exercice de leur Religion, avons prins & mis, prenons & mettons leſdits Eccleſiaſtiques, Miniſtres & Conſiſtoires en noſtre protection & ſauvegarde.

III.

Les revenus des Eccleſiaſtiques ſeront payes à l'accouſtumée.

Nous ordonuons à tous Manans & Habitan:, & autres ayans & poſſedans biens dans noſtredite Principauté, de quelque eſtat, qualité & Religion qu'ils ſoyent, de payer aux Eccleſiaſtiques toutes les rentes, diſmes & autres revenus leur appartenans, ſuivant l'ancienne couſtume & Edicts cy devant faits par noſtredit feu Seigneur & Pere & par nous.

IV.

Preſches & diſcours ſeditieux deffendus.

Deffendons à tous Preſcheurs, Miniſtres, Lecteurs, & autres qui parlent en public, d'uſer en leurs ſermons, preſches & diſcours, d'aucuns convices, injures & invectives les uns contre les autres, de parolles & propos tendans à exciter le peuple à ſedition, ains leur avons enjoint & enjoignons de ſe contenir & comporter modeſtement, & de ne rien dire qui ne ſoit à l'instruction & edification des auditeurs, & à maintenir le repos & tranquillité par nous eſtably en noſtredite Principauté, ſur peine d'eſtre punis comme infracteurs de noſtre preſent Edict & perturbateurs du repos public, enjoignons tres-expreſſement à noſtre Advocat & Procureur General, & à ſes Subſtituts d'informer d'Office contre ceux qui y contreviendront, à peine d'en reſpondre en leurs propres & privés noms, & de privation de leur Offices.

V.

Deffence d'enlever les enfans par force pour les bapteſmes.

Meſmes deffences ſont faites à tous nos ſubjects de quelque eſtat, qualité & condition qu'ils ſoyent, d'enlever par force, ou induction contre le gré de leurs parens, les enfans de ladite Religion pour les faire Baptiſer ou Confirmer en l'Egliſe Catholique Apoſtolique Romaine; comme auſſi meſmes deffences ſont faites à ceux de ladite Religion Pretenduë Reformée. Le tout à peine d'eſtre punis exemplairement.

VI.

Temple de S. Martin pour ceux de la Religion d'Orange.

Nos ſubjects de ladite Religion Pretenduë Reformée joüiront du Temple dit S. Martin, pour y faire & continuer l'exercice de leurdite Religion, ſauf à faire droit ſur le remboursement de cinq cens livres que les Catholiques pretendent leur eſtre deubs par leſdits de la Religion pour la reparation dudit Temple à eux payés par leſdits Catholiques advant leur reintegrande. Et ceux de noſtre ville de Courthezon continueront auſſi leur exercice dans la Sale de la Maiſon Commune d'icelle comme ils ont fait juſques à preſent, ſans que les uns & les autres y puiſſent eſtre troublés ou moleſtés pour quelque cauſe que ce ſoit.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

VII.

Le grand Cimitiere de noſtre ville d'Orange, ſera partagé eſgallement par muraille mitoyenne qui ſe fera aux deſpens & fraiz communs de nos ſubjects de l'une & l'autre Religion, dont les Catholiques auront une moitié, & ceux de ladite Religion l'autre pour enſevelir leurs morts. Et pour ceux de ladite Religion de noſtre ville de Courtheſon, joüiront du Cimitiere que nous leur avons cy devant accordé en le faiſant clorre à leurs deſpens, entendans toutesfois que les choſes faites cy devant auſdits Cimitieres demeureront en eſtat.

Cymetiere d'Orange ſera partagé.

Celluy de Courtheſon demeurera.

VIII.

Deffendons à tous Artiſans & gens de Meſtier, de travailler à Boutiques ouvertes les jours & Feſtes de Noël, Paſques, Pentecoſte, l'Aſcenſion, Transfiguration, Feſte Dieu, La Touſſainɛ̃ts, les jours & Feſtes de Noſtre Dame, *Aſſavoir*, l'Annonciation, Conception, la Chandeleuſe, l'Aſſumption & de S. Jean Baptiſte, ny de tous les Apoſtres & Euangeliſtes, *ce qu'ils pourront en tous autres jours excepté le Dimanche, avec inhibitions auſſi à tous Bouchers de tenir leurs eſtaux & leurs boucheries ouvertes és jours prohibés & deffendus par l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine.*

Feſtes chomables commandées à ceux de la Religion.

IX.

Affin que la juſtice ſoit renduë & adminiſtrée à nos ſubjects ſans aucune ſuſpition haine ou faveur, comme eſtant un des principaux moyens pour les maintenir en paix & concorde, Nous voulons & ordonnons que noſtre Cour de Parlement ſoit mipartie & composée de Conſeillers & Officiers tant d'une que d'autre Religion.

La Cour de Parlement mipartie, & les Officiers auſſi d'une & d'autre Religion.

X.

Avons auſſi ordonné que les Offices de Juge & Viguier en noſtredite ville d'Orange ſeront alternatifs, aſſavoir, qu'en l'année que la Judicature ſe treuvera pourveuë d'un Catholique, le Viguier ſera de ladite Religion, & au contraire l'année enſuivante le Juge ſera de ladite Religion & le Viguier Catholique.

Les Juge & Viquier ſeront annuels alternatifs.

XI.

Le Conſeil ordinaire de la maiſon Conſulaire de noſtre Cité d'Orange, ſera annuellement creé en nombre eſgal tant d'une que d'autre Religion: en ceſte ſorte neantmoins qu'en une année le premier & troiſieſme Conſuls ſeront d'une Religion, & le ſecond & le quatrieſme de l'autre, & ainſi changeant conſecutivement chaſque année.

Les Conſuls & le Conſeil ordinaire d'Orange auſſi miparti.

XII.

D'autant auſſi que la ſeule oubliance de tout ce qui s'eſt paſſé durant les troubles qui ont regné dans noſtre Principauté, eſt le remede le plus propre pour maintenir le repos & tranquillité entre nos ſubjects, Nous deffendons tres-expreſſément à tous noſdits ſubjects de quelque eſtat, qualité & condition qu'ils ſoyent, & quel party qu'ils ayent tenu durant leſdits troubles, qu'ils n'ayent en aucune ſorte à rafraiſchir la playe de ce qui s'eſt paſſé par fait ny par parolles, ne s'entreinjurier ou provoquer l'un l'autre directement ou indirectement, ouvertement ou couvertement, par reproche d'aucune choſe concernant le fait de la Religion & les troubles paſſés, n'en diſputer ne quereller enſemble, mais ſe contenir doucement, tant en faits qu'en parolles, avec tous leurs Concitoyens, ſur peine que les delinquants en un fait de telle importance ſeront punis & chaſtiés exemplairement ſans eſperance de pardon, comme perturbateurs du bien & repos public.

Oubliance des choſes paſſées. Diſpute des Religions deffenduë.

XIII.

Deffendons auſſi tous libelles diffamatoires, & que toutes les marques qui auront eſté miſes durant leſdits troubles en haine & infamie contre aucuns des ſubjects pour le fait de la Religion ou des troubles paſſés, ſoyent oſtees ſi aucunes y en a, deffendans pareillement tres-eſtroitement de ne chanter ny en privé ny en public aucune chanſon ſcandaleuſe, faite à l'occaſion deſdits troubles, en haine tant de l'une que de l'autre Religion.

Libelles diffamatoires pour le fait des Religions & des troubles.

Et

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1607.

XIV.

Bureau des pauvres reſtabli pour empeſcher les mandians.

Et d'autant que durant les troubles derniers, l'ordre eſtabli en noſtre-dite Cité d'Orange pour l'entretenement des pauvres ſans qu'il y eut aucuns mandians par les portes a eſté interrompu & delaiſſé: Nous avons ordonné & ordonnons que ledit ordre ſera reſtably, & à ceſt effect ſuivant ce que par feu noſtredit Seigneur & Pere en avoit eſté ordonné par ſon Edict du troiſieſme de Novembre mil cinq cens quatrevingt & trois, que chacun jour de Dimanche en noſtredite Cité d'Orange ſera tenu Bureau pour leſdits pauvres, composé ledit Bureau du Preſident ou d'un des Conſeillers de noſtredite Cour, de l'un des Eveſque, Prevoſt, ou Vicaire dudit Eveſque, & en abſence ou empeſchement d'iceux du premier des autres Chanoines de l'Egliſe Cathedrale d'Orange ayant dignité, de l'un des Miniſtres ou Diacres de ladite Religion Pretenduë Reformée, de deux Conſuls de l'une & l'autre Religion, & deux des Recteurs de l'Hoſpital auſſi de l'une & l'autre Religion, auquel Bureau ſera deliberé des affaires dudit Hoſpital & autres concernans les pauvres.

XV.

Sera pourveu à l'entretenement deſdits pauvres dans l'Hoſpital.

Et ſuivant les deliberations cy devant prinſes audit Bureau, les pauvres n'iront mandier par les portes ny par ladite ville, ains ſera pourveu par ledit Bureau à leur nourriture, entretenement & autres neceſſités dans l'Hoſpital & autres maiſons, des rentes & revenuës dudit Hoſpital, & des contributions qui ſeront faites par des particuliers à la forme que cy devant, ſelon ladite deliberation, laquelle nous confirmons & authoriſons, pour eſtre effectuée & executée, & ſans avoir aucun eſgard ny eſtre faite diſtinctiõ des perſonnes deſdits pauvres, pour eſtre de l'une ou de l'autre Religiõ.

XVI.

Cognoiſſance des Eccleſiaſtiques de l'une & de l'autre Religion.

Les Eccleſiaſtiques Miniſtres & Conſiſtoire n'entreprendront aucune juriſdiction civile ny criminelle ſur nos ſubjects encores qu'ils y conſentiſſent, ains en laiſſeront la cognoiſſance à nos Magiſtrats & Officiers: ſauf auſdits Eccleſiaſtiques Romains la Juriſdiction Eccleſiaſtique qui leur appartient de droit & de couſtume, & auſdits de la Religion leurs Cenſures ordinaires ſuivant leurs Diſciplines. Ordonnons auſſi qu'en leur, Aſſemblées & Conſiſtoires ils ne traiteront que des affaires de leur doctrine & diſcipline, ſans en façon quelconque ſe meſler de celles de l'Eſtat, à peine de noſtre indignation.

XVII.

Magiſtrats aux Conſiſtoires.

Suivant auſſi les Edicts de noſtredit feu Seigneur & Pere, & les Arreſts de noſtre Cour de Parlement, voulons qu'aux Conſiſtoires & aſſemblées generalles de ceux de ladite Religion aſſiſte l'un des Conſeillers de ladite Religion de noſtre Cour de Parlement, ſans que la preſence dudit Magiſtrat puiſſe porter prejudice aux choſes qui ſeront traictées auſdits Conſiſtoires, declarées & confeſſées, pour eſtre tirées en juſtice ny autrement en inquieter ceux à qui la choſe touchera, ſinon au cas concernant noſtre perſonne & Eſtat.

XVIII.

Serment des Miniſtres & Conſiſtoire à chaſcune mutation doibt eſtre preſté au Prince.

Voulons auſſi & ordonnons que les Miniſtres, Diacres & anciens de ladite Religion à chaſcune mutation de Conſiſtoire nous preſtent le ſerment requis, & que cy devant a eſté fait & preſté à feu noſtredit Seigneur & Pere, & ce par devant Nous ou celluy des Preſident & Conſeillers de noſtre Cour de Parlement que nous commettrons.

XIX.

Ceux de la Religion peuvent impoſer cottes en eſtât authoriſées.

Nous permettons à ceux de ladite Religion de s'aſſembler en preſence d'un de nos Magiſtrats Souverains de ladite Religion, lors que beſoing ſera d'eſgaller & lever ſur eux telle ſomme de deniers qui ſera arbitrée eſtre neceſſaire pour les frais legitimes à l'entretenement de leur Egliſe, dont ils nous bailleront l'Eſtat, & en noſtre abſence à noſtre Cour de Parlement pour eſtre authoriſé.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1607.

X X.

Ceux de ladite Religion PretenduëReformée, ſeront tenus de garder les loix de l'Egliſe Catholique Apoſtolique Romaine, receuës en ceſte noſtre Principauté, pour le fait des mariages qui ſe contracteront és degrés de conſanguinité & affinité.

Mariages de ceux de la Religion ſujets aux loix de l'Egliſe Romaine pour les degrés.

X X I.

Ne voulons toutesfois que ceux de ladite Religion qui auront cy devant contracté ou contracteront cy aprés mariages aux tiers & quart degrés, en puiſſent eſtre moleſtés ni la vallidité deſdits mariages revocquée en doubte, ni pareillement la ſucceſſion, ni autres droicts oſtés ni querellés aux enfans naiz ou à naiſtre d'iceux, comme eſtans tenus & censés au rang des legitimes. Et pour les mariages qui pourroient ja eſtre contractés & à contracter en ſecond degré, ou du ſecond au tiers entre ceux de ladite Religion, ſe retirans devers nous ceux qui ſeront de ceſte qualité, leur ſeront baillées telles Proviſions que leur ſeront neceſſaires, affin qu'ils n'en ſoient recerchés ni moleſtés, ni la ſucceſſion querellée ou debattuë à leurs enfans.

En ſont diſpencés par Patentes du Prince.

X X I I.

Pour le regard des mariages des Preſtres & perſonnes Religieuſes qui ont eſté cy devant contractés, & cy aprés à contracter: Nous ne voulons ni entendons pour pluſieurs bonnes conſiderations qu'ils en ſoient recerchés ni moleſtés, impoſans ſur ce ſilence à nos Advocat & Procureur General & autres Officiers: Voulons & entendons neantmoins que les enfans qui deſcendront deſdits mariages ſoient capables, comme nous les declarons tels, de toutes ſortes de ſucceſſions, tant ab inteſtat, que par teſtement, & toutes ſortes d'autres dernieres volontés, ſoit en ligne aſcendente, deſcendente, ou collateralle: ſauf & reſervé toutesfois le droit du tiers pour raiſon ſeulement des ſubſtitutions & fideicomis qui ſeront eſté faits par leurs parents en toute ligne, & ſeront auſſi les ſuſdicts habiles comme tous autres à contracter toute ſorte de contracts.

Mariages des Preſtres & Preſtreſſes & leurs enfans capables de ſucceſſion legitime.

X X I I I.

Pour juger de la vallidité des mariages faits & contractés par ceux de ladite Religion & decider s'ils ſont licites, ſi l'un d'icelle Religion eſt deffendeur en ce cas, noſtre Cour de Parlement cognoiſtra dudit fait dudit mariage, & où il ſeroit demandeur & le deffendeur Catholique, la cognoiſſance en appartiendra à l'Official & juge Eccleſiaſtique, ſauf l'appel qui devolvera à noſtre dicte Cour: & ſi les deux parties ſont de ladite Religion, la cognoiſſance en appartiendra à noſtredicte Cour.

Reglemẽs des juriſdictions ſur le fait des mariages.

X X I V.

Les donnations & legats faits & à faire, ſoit par diſpoſition de derniere volonté à cauſe de mort, ou entre vifs, pour l'entretenement des Miniſtres, Docteurs, Eſcoliers, pauvres de ladite Religion & autres cauſes pies, ſeront vallables & ſortiront leur plain & entier effect, nonobſtant tous Jugemens & Arreſts & autres choſes à ce contraires, ſans prejudice toutesfois de nos droicts & de l'autruy en cas que leſdits legats & donnations tombent en main morte: & pourtant toutes actions & pourſuites neceſſaires tant pour la joüiſſance deſdits legats, cauſes pies & autres droicts, tant en jugement que dehors, ſeront faictes par Procureur ſoubs le nom du Corps de la Communauté de ceux de ladite Religion qui y auront intereſt: & s'il ſe trouve qu'il ait eſté cy devant diſpoſé deſdictes donnations & legats autrement qu'il n'eſt porté par ce preſent article, ne s'en pourra pretendre aucune reſtitution que ſur ce que s'en trouvera encores en nature.

Donations, legats faits pour l'entretenement des Miniſtres de ceux de la Religiõ valables.

X X V.

Voulons auſſi & ordonnons que l'inſtitution de l'Univerſité de noſtre Cité d'Orange aux

Confirmation de l'Univerſité d'Orange

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1607. aux ſciences des Loix, Medecine, & Philoſophie, ſoit gardée & obſervée : & que les Profeſſeurs, Regents, Eſcolliers & tous autres de ladite Vniverſité, jouïſſent des privileges, franchiſes, & imminutés, par nos Predeceſſeurs & par nous cy devant accordées.

XXVI.

& du College.

Nous avons confirmé & confirmons l'inſtitution faite du College en noſtre-dite ville d'Orange, par noſtre-dit tres-cher Oncle le Comte de Naſſau, au nom & ayant tout pouvoir de noſtre-dit feu tres-honnoré Seigneur & Pere, le vingthuictieſme d'Aouſt mil cinq cens ſeptante trois.

XXVII.

Le payement des 2400. livres accordé à ceux de la Religion à prendre ſur les Eccleſiaſtiques confirmé.

Le payement de deux mil quatre cents livres accordées par noſtre-dit feu Seigneur & Pere le quatorzieſme de Novembre mil cinq cens ſoixante ſeize & troizieſme Novembre mil cinq cens quatre-vingt & trois, & depuis par nous aggréé le troiſieſme de Septembre mil ſix cens & cinq, ſera continué par les Eccleſiaſtiques qui de ce ſont chargés, tant pour le payement de douze cens livres accordées pour l'entretenement des Miniſtres de ceux de ladite Religion à Orange & à Courthezon, que pour ledit College & autres choſes mentionnées au reglement ſur ce, le tout toutesfois tant & juſques à ce qu'autrement par nous ſoit ordonné, & audit cas ſera pourveu au contentement deſdits de la Religion.

XXVIII.

Trois Regens du College ſeront de la Religion & deux Catholiques.

Le College de noſtre-dite ville, Principal & Regent d'iceluy, demeureront en la forme & eſtat qu'ils ſont à preſent, ſçavoir le Premier Regent aprés le Principal, & l'un des Troiſieſme ſeront Catholiques, & le Principal & deux autres Regens ſeront de ladite Religion, & en cas de changement de l'un deſdits Principal et Regent y ſera ſubrogé un autre de meſme Religion en la forme et ordre accouſtumé : enjoignant audit Principal de tenir la main à ce que chaſcun deſdits Regens aye ſes fonctions libres et ce que luy appartiendra, et que chaſcun d'eux ſe contienne en modeſtie, evitant toutes diſputes et eſtrifs tant des Religions qu'autres.

XXIX.

Recherches des habitants nouveaux depuis vingt ans, pour eſtre receus ou rejetés.

Et affin que noſtre Principauté ſoit repurgée de perſonnes inutiles, mal-famées, & qui pour crimes & delicts qu'ils auroient commis & perpetrés és lieux de leur habitations ſe ſeroient ou s'y voudroient habituer: Nous ordonnons & enjoignons bien expreſſement à noſtre Cour de Parlement & autres Officiers ſubalternes & Conſuls des Communautés, de faire exacte recerche de tous ceux qui ſont retirés en noſtre-dit Principauté depuis vingt ans en ça, & ſuivant les Edicts, Ordonnances, & Reglemens faits par noſtre-dit tres-honnoré Seigneur & Pere, à la reception ou deſchaſſement d'iceux, s'ils ne font apparoir de ſuffiſſante atteſtation de leur bonne vie & converſation, ſans avoir eſgard s'ils ſont de l'une ou l'autre Religion.

XXX.

Ligues deffendues aux ſubjects.

Finallement ne pourront leſdits ſubjects tant d'une que d'autre Religion, avoir ny faire aucunes practicques, ligues & intelligences hors noſtre Eſtat, & s'ils en ont aucunes s'en deſpartiront & deſiſteront dés à preſent, leſquelles practiques, ligues & aſſociations faictes ou à faire ſoubs quelque pretexte que ce ſoit au prejudice de noſtre preſent Edict, demeureront caſſées & annullées, comme nous les caſſons & annullons & deffendons, ſur peine d'eſtre punis comme infracteurs de nos ordonnances & perturbateurs du repos public.

XXXI.

Si donnons en mandement aux Gens de noſtre Cour de Parlement, Juſticiers &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Officiers ſubalterne qu'il appartiendra, qu'ils facent lire, publier & enregiſtrer ceſtuy noſtre preſent Edict & Ordonnance en leurs Cours & Juriſdictions; & iceluy entretenir, garder & obſerver de poinct en poinct, & du contenu en faire joüir & uſer plainement & paiſiblement tous ceux qu'il appartiendra, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empeſchemens au contraire. Car tel eſt noſtre plaiſir. En teſmoing dequoy nous avons ſigné les Preſentes de noſtre main, & à icelles affin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à tousjours fait mettre & appoſer noſtre grand ſéel. Donné en noſtre Cité d'Orange le vingt-troizieſme jour du mois d'Aouſt, mil ſix cens ſept. Philippe-G. de Naſſau. *Par ordonnance de ſon Excellence.* I. De Cools.

Leués, publiés & enregiſtrés, ouy & ce requerant l'Advocat & Procureur General de ſon Excellence. A Orange en Parlement, ſon Excellence y ſeant en ſon lict de Juſtice, le premier jour du mois de Septembre, l'an mil ſix cens & ſept. Collationné. La-Pize.

Reſtablit ſon Parlement.

Le reſtabliſſement de ſon Parlement, qui eſt la vive image du Prince & qui à pardevers ſoy l'adminiſtration de la Juſtice Souveraine, ne pouvoit pas eſtre retardé; il avoit eſté mal traité en toute ſorte par les uſurpateurs, & en dernier lieu ces malhabiles Commiſſaires avoient apporté une grande diſſipation dans ce Corps, par la caſſation des principaux membres fideles au Prince, dignes de leurs charges, & par l'introduction des nouveaux nullement affectionnés à ſon ſervice & qui faiſoient litiere de la Juſtice. Ce Prince mieux informé y pourvoit autrement, & ſans avoir eſgard à ceſte Commiſſion effectivement caſſée, compoſe de nouveau ſon Parlement, reſtitue ceux qui avoient eſté deſtitués, deſtitue ceux qui avoient eſté inſtitués, en inſtitue des nouveaux, & en augmente le nombre juſques à dix, pour obvier aux recuſations & pour redimer ſes ſubjects de la deſpence qu'il leur faloit faire en la nomination des Aſſeſſeurs.

La Patente eſt du dernier d'Aouſt 1607. en laquelle le Prince employe ces propres mots: *Nous mieux informés &c.*

Reunit ſon Domaine.

Sa preſence dans l'Eſtat facilita grandement la reſtauration de ſon Domaine: ceux qui en avoient le principal ſoin n'eſpargnerent aucune peine & induſtrie pour le meliorer & augmenter, ſe ſentans ſouſtenus & eſpaulés du maiſtre: Il en ordonna la reunion par un Edict & eſtablit un Bureau exprés pour en avoir la conduite & l'adminiſtration, depuis changé en un Corps diforme bien different du premier & de la fin principale de ſa creation.

L'Edict de reunion du Domaine eſt du 27 Mars 1607. verifié en Parlement le 9. d'Avril ſuivant.

L'Edict d'Erection du Bureau du Domaine eſt du 1. de Septemb. 1607.

Eſt viſité du Prince & de la Princeſſe de Condé.

La Ville d'Orange & tout l'Eſtat, ſe recognurent bien toſt du bien & de l'advantage qui leur revenoit de ſon ſejour, & s'il y eut continué il n'y avoit ſoubs le Ciel aucun peuple ſi heureux que celuy là. Il y fut viſité par Monſieur le Prince de Condé ſon beau-frere & par Madame la Princeſſe de Condé ſa belle Mere. Ceſte Princeſſe y fit plus de ſejour que ſon fils, & ayant deſiré de voir Marſeille, le Prince & la Princeſſe l'y accompaignerent & de là aux principales Villes de Provence, par tout honnorablement recueillis ſelon leur rang & qualité, & particulierement en la Ville d'Arles peupleé de brave Nobleſſe, où l'hiſtoire dit qu'en un jour de bal fort celebre donné en la grande ſalle de la maiſon du Marquis de Brecieu, il y eut une grand Dame qui dança, n'ayant pour toute couverture ſur ſon corps qu'une robe de gaze tranſparente à travers laquelle il faiſoit beau voir: mais c'eſtoit ſans doubte pour ſe garentir de l'importunité de la chaleur qui eſtoit extreme en la ſaiſon; bien qu'elle eut ſouvent les oreilles battues par ſa propre Mere de ce beau proverbe, que *jamais habille femme ne mourut ſans heritier.*

Bien loing de la perverſe maxime que ces ſubjects deſnaturés ont familiere en la bouche. *Que l'Eſtat & la cité ſont heureux, qui ne voyent leur ſeigneur qu'une fois au bout de cēt ans par le trou d'une aiguille.*

Voyage en Provence avec la Princeſſe de Condé, & ſa femme.

Le Proverbe pourtant s'eſt trouvé faux en elle: Car quoy que habille femme elle eſt morte ſans heritier.

Les Grāds des environs le viſitent.

Monſieur le Conneſtable de Montmorency, l'Admiral ſon fils, les Ducs de Guiſe, d'Uzés, & autres grands Seigneurs & Dames, les vindrent viſiter à leur retour dans leur Eſtat, & leur rendirent des compliments d'honneur. Ce Prince traita & deffraya tout, tint touſiours une Cour fort illuſtre à Orange, & la Nobleſſe voiſine eſtoit ſouvent convieé à y venir courre la bague, rompre la lance & practiquer les autres exercifes du corps que la paix fomente & nourrit. Le Prince s'y voulant meſler tout de bon, avoit fait partie avec le Duc de Guiſe, pour ouvrir un tournoy & y rompre à la jouſte, & pour

s'y voulant meſler tout de bon.

ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1607. ce faire avoit fait forger des armes peſantes plus de trois cents livres : mais le Roy Henry le Grand, qui ſçavoit que tels jeux de Princes ne ſe terminent gueres ſans ſang, les exhorta de s'en abſtenir. Cela n'empeſcha pas qu'ils ne ſe viſſent ſouvent enſemble en Avignon: une fois entre autres dans la Chambre du Prince, deux Gentils-hommes de la Ville, le Baron de Croſes & Paniſſes s'eſtant querellés: Paniſſes donne un ſoufflet au Baron, qui pour en avoir ſa raiſon ſur le champ, met la main à l'eſpée contre l'autre. Le Prince picqué de telle hardieſſe ſans reſpect de ſa preſence en ſi illuſtre compagnie, tire ſon Poignard & s'advance pour daguer le Baron, lequel ſe jette derriere la ruelle du lict pour eviter la mort. Dieu voulut que Montdragon pere du Baron ſe trouvat là, qui voyant la collere du Prince & le danger de ſon fils, ſe met à genoux devant luy, luy embraſſe la cuiſſe & le ſupplie avec larmes de luy donner la vie de ſon fils. La Princeſſe ſa femme & toutes les Dames qui luy faiſoient la Cour, intercederent pour luy: il y eut bien de la ceremonie à le remettre; on toucha ſa conſcience à n'eſpendre le ſang: cela le fit revenir à ſoy & calma un peu ce grand orage de collere, laquelle finalement appaiſée le Gentilhomme diſparut. Mais le Duc de Guiſe qui ne dit jamais mot pendant l'actiō, & qui continua de s'entretenir avec une Dame, ne ſe peut tenir de dire parmi ſes plus familiers, que *puis que ce Prince avoit le Poignard à la main, l'autre debvoit mourir.* Ceux de ceſte qualité doibvent imiter le foudre, qui ne part jamais de la nuë ſans porter coup.

Va en Avignon.

Querelle entre deux Gentilſhommes dans ſa chambre.

Colere & Pieté du Prince.

Ces armes ſont encor dans le Chaſteau d'Orange où je les ay veües.

Ce ſoufflet couſta depuis la vie à Paniſſes, le Baron l'ayant fait tuer.

Maxime du monde, mais contraire au commandement de Dieu qui à dit, *tu ne tueras point*, auſſi biē aux Princes qu'aux plus chetif des hommes.

Ainſi Philippe-G. ayant donné la paix à ſes ſubjects & heureuſement ordonné de toutes les autres affaires de ſon Eſtat, ſa preſence eſtant requiſe dans les Pays-bas pour pourvoir à celles de ſa maiſon, de ſes freres, & de ſes ſœurs, il part de ſa Principauté, y laiſſe la Princeſſe ſa femme & ſe rend à Bruxelles. On commençoit lors à esbaucher la Treſve qui ſuivit aprés entre les Archiducs & les Provinces Unies. Ceux-la jugeant que ce Prince y pourroit beaucoup contribuer à l'advantage de leurs affaires, le prierent de s'en entremettre & de s'acheminer en Hollande à ceſte fin: il s'y rendit, s'en acquita dignement, & n'eſpargna ſes ſoings ny ſes peines, pour les porter à ce commun bien. Pluſieurs grands reſſorts de tous les plus grands Princes de la Chreſtienté joüerent pour les faire joindre; & nous en verrons le progrés & les ſuccés ſous la vie de ſon ſucceſſeur. Il ſe ſervit de ceſte opportunité, pour voir & viſiter ſes terres & Seigneuries ſcituées ſous l'obeiſſance des Provinces Unies, dans leſquelles il n'avoit point encor mis le pied, contenta ſes freres & ſes ſœurs, & les Eſtats Generaux luy teſmoignerent en ce point cy, par une liberale recognoiſſance, à ſon proffit & à ſa deſcharge, qu'ils n'avoient pas oublié les ſervices que ſon Pere avoit rendus au Pays, & à leur commune liberté.

1608. Va à Bruxelles.

S'entremet de la Treſue des Pays-bas.

1609.

Eleonor de Bourbon ſa femme ne tarda pas de le ſuivre: Elle eut volontiers preferé le ſejour d'Orange à celuy des Pays-bas. La douceur du commandement Souverain, la ſalubrité du climat, la bonté des fruicts de la contrée, & pardeſſus tout, la douce, civile, & agreable converſation des Dames de ſa nation, eſtoient les plus puiſſans charmes qui y faiſoient pancher ſon inclination. Elle eut deſiré que ſon doüaire eut eſté aſſigné ſur ceſte noble terre, & pendant ſon ſejour & l'abſence du Prince, elle n'oublia rien de tout ce qu'elle peut pour ſe faire bien vouloir à tous les ſubjects, ne perdit jamais l'occaſion de s'acquerir des creatures, & quand il arrivoit que le Prince eſtoit courroucé ou mal ſatisfait de quelqu'un, elle n'avoit point de repos qu'elle n'eut appaiſé ſon courroux, & remis en grace ceux qui en eſtoient eſloignés. Les ſerviteurs du Prince & de ſa maiſon s'en apperceurent, & que ſon deſſein alloit plus avant: En abſence du Prince, elle y avoit voulu trancher de la Souveraine, decerner Patentes & Commiſſions ſous ſon nom, & diſpoſer de toutes choſes à ſon appetit. Le Prince adverti, caſſa tout cela, & la rappella incontinent. Elle ne demordit pas pourtant de ſon humeur, eſtant en Brabant,

La Princeſſe le ſuit.

Sa dexterité.

En l'an 1617. l'autheur eſtant en la Cour du Prince à Breda, & ayant l'honneur de ſe promener avec elle dans la grande ſalle du Chaſteau, par ſon commandement, eſtans tombés ſur le diſcours des belles terres de Bourgoigne, comme il luy dit que ſon doüaire y eſtoit aſſigné, elle luy fit cognoiſtre que cella ne luy plaiſoit point, & dit elle, *parlons d'Orange.*

J'ay veu pluſieurs Patentes de telle nature qui furent revoquees.

Sa bonté.

Brabant, elle fut touſiours celle qu'elle avoit eſté dans Orange. Jamais Orangeois n'y arriva qu'il ne fut bien veu & careſſé d'elle ; jamais aucun n'en partit meſcontent, & qu'il n'eut ſujet de s'en loüer ; Bref ſa debonnaireté jointe à ceſte humeur familiere & acceſſible, luy avoient acquis les cœurs de la pluſpart des ſubjects; ſa bonté, ſa memoire, le nom & la qualité de *bonne Princeſſe*, & ſi elle s'y fut trouvée en la mort du Prince, ou qu'elle l'eut ſurveſcu long temps aprés, elle eſtoit pour donner de la peine du moins durant ſa vie au legitime ſucceſſeur : mais il en falut partir pour n'y revenir jamais, & neceſſité luy fut impoſée d'aller trouver le Prince ſon Mary : car il le deſira & le voulut ainſi. 1609.

La femme eſt obligée de ſuivre ſon mary par tout le monde, ſuivant les Loix & la Doctrine des Juriſconſultes.

Paſſe à Paris

De là à Bruxelles.

& ſans s'y arreſter

ſe rend a Breda.

Sa reception.

Eſt viſitée par les Princes ſes beaux-freres.

Et par les Princeſſes.

Elle ſe trouva à Paris aux Nopces du Prince de Condé ſon frere qui eſpouſa Madamoiſelle de Montmorency fille du Conneſtable, à laquelle Paris eut donné la pomme, comme à la plus belle Princeſſe qui fut en France : Puis ayant paſſé outre elle ſe rendit à Bruxelles dans le Palais du Prince, en volonté d'y ſalüer les Archiducs à leur retour de Haynaut. L'Ambaſſadeur de France qui avoit preſſenti, que l'humeur des autres ne ſeroit pas de rien demordre de la gravité Eſpaignole, l'en diſſuada avant qu'avoir fait ſonder le gué. De fait il y alloit en ſa perſonne de l'honneur & de la dignité de la maiſon de France : Il falut donc ſçavoir en quelle qualité les Archiducs la voudroient admettre, *ou comme Princeſſe du Sang de France, ou comme Vaſſalle?* La reſponce fut, *comme Vaſſalle :* Elle fut conſeillée de ne point faire ce tort au Roy, ny à elle, ſi que ſans les ſalüer, elle print la route d'Anvers, y arreſta quelques jours pour voir la ville, & delà celle de Breda, où arrivée au village de Sundert dependant de la Baronnie, elle y fut introduite par trois cens Payſans bien armés & equipés, qui luy haranguerent en Latin. Là le Prince meſmes la vint rencontrer avec ſix Compagnies de Cavallerie de la garniſon de Breda, & plus prés de la ville quatorze enſeignes de la Bourgeoiſie, les Magiſtrats & les Principaux de la ville la receurent avec tous les reſpects deubs à ſa qualité, & à l'affection naturelle qu'ils portoient à leur Seigneur. Le Prince Maurice, le Prince Henry-Frederich ſes beaux-freres, le Comte Guillaume de Naſſau, ſuivis de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, la vindrent viſiter & luy rendirent des teſmoignages d'honneur & de bienveillance : la Princeſſe Doüairiere d'Orange, la Comteſſe de Hoenloo, & les plus qualifiées Dames du Pays-bas, ſe vindrent conjouïr avec elle, & de ſon mariage & de ſon arrivée : le Prince & la Princeſſe leur rendirent aprés leurs viſites à tous & à toutes. Les Eſtats l'honnorerent auſſi de beaux preſens, de riches tapiſſeries, toiles fines, linges exquis, & des congratulations & deferences de reſpect & d'affection.

Le Prince eſtablit ſa reſidence à Breda

Deſlors le Prince eſtablit ſa principale demeure dans Breda, fit reparer ſon ſuperbe Chaſteau, amenda toutes les incommodités que la guerre & la longue abſence de leurs Seigneurs y avoient cauſé, y adjouta les commodités qui y defailloient, redreſſa & refit de nouveau les Jardinages, Vergers, Parcs, & les embellit de toute la gentileſſe que l'art, le contentement de la veüe, & le deſir d'un aggreable aſpect luy pouvoient ſuggerer.

& à Bruxelles.

Teſmoignage de l'affection des Bourgeois de Bruxelles envers le Prince.

Bruxelles eſtoit la ville de ſes divertiſſemens, & ſa Maiſon le divertiſſement de la Cour. Les Archiducs l'aimoient & l'eſtimoient beaucoup ; mais retenans par trop de leur humeur incommunicable, & ce Prince vivant à la Françoiſe, c'eſtoit la cauſe que la Cour ſe trouvoit le plus ſouvent vuide de Courtiſans, tandis que le Palais du noſtre eſtoit rempli de Nobleſſe, & que ſa baſſe-court regorgeoit de carroſſes. Mais pardeſſus tout cela le cœur & l'affection de toute la Bourgeoiſie de Bruxelles luy eſtoit parfaitement acquiſe : en voicy un teſmoignage. 1610.

Henry le Grand qui de tous les Princes de ſon âage a eſté le plus ſujet à ſe laiſſer piper à ce violent mal des yeux, fut eſpris des charmes de ceſte incomparable beauté dont nous avons parlé, & bien qu'il ſemblat que n'y la

chaſteté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1610. conjugale qu'il debvoit à la Reyne, ni la conſideration de la proximité de ſang, ni la pudicité de ceſte ſage & vertueuſe Princeſſe, qui a touſiours eſté en exemple d'honneur à toutes les autres, ne peut raiſonnablement induire aucune apprehention; que ce grand Roy eut voulu employer ſon authorité, laquelle il a touſiours ſequeſtrée en pareils rencontres, n'ayant jamais rien exigé des Dames que ce que leur volonté luy permettoit, ils ne laiſſerent pas d'en prendre l'allarme. Le Prince & la Princeſſe eſvadent de la Cour de France, & traveſtis ſe ſauvent à Bruxelles, honnorablement recueillis par le Prince leur beau frere, & logés dans ſon beau & ample Palais. Un bruit courut que le Roy picqué de l'evaſion de perſonnes ſi illuſtres à ſon inſceu, ſoit qu'il voulut faire cognoiſtre ſon pouvoir, ou pour autre conſideration, avoit entreprins de faire eſcalader nuictammét les murailles de Bruxelles, pour les prendre & enlever dans la maiſon du Prince; choiſi & diſpoſé par tout ſecretement gens & carroſſes de relais & donné ſes ordres pour l'execution. Ceſte nouvelle portée à ces Princes refugiés, & au noſtre de main en main, le bruit & la rumeur eſt eſpendue par la Ville, qu'on en veut à la perſonne de noſtre Prince: on veille ſoigneuſement dans ſa maiſon: Corps de garde ſont ordonnés à toutes les ſorties: toute ceſte Bourgeoiſie s'eſmeut comme un eſſein d'abeilles, prend les armes & l'environne par le dehors, comme une muraille & un rempart d'hommes: les portes & les murailles de la Ville ſont pourveuës de gens de deffence: Et la mine eſventée, le Roy eut temps de moderer ſa collere; ſon courroux ſe rallentit; ces Princes quoy que diſgraciés juſques à la mort du Roy, furent en repos de ce coſté là; & le noſtre eut l'honneur d'avoir heureuſement travaillé pour leur conſervation, contre les pourſuittes d'un grand Roy.

Au regard de la Princeſſe de Condé.

Eſtat de la Principauté d'Orange.

Sa Principauté d'Orange eſtoit pacifique ſoubs ſon obeiſſance. Cocquelmonde èn avoit le Gouvernement depuis ſon deſpart, rien n'en avoit encor alteré le repos. Les nouvelles de la mort du Roy de France, qui avoient alarmé tout le Royaume, les Eſtats voiſins & armé les ſiens, obligerent celuy d'Orange de veiller à ſa ſeureté. Rien pourtant ny branla hors du debvoir, & toutes choſes y perſiſterent dans l'obeiſſance du Souverain.

1612.

Edict contre les duels.

Mais il ne ſuffiſoit pas que la paix fut eſtablie au dehors, la tranquillité publique au dedans, & que les factions & les partis y fuſſent diſſipés; la licence des duels aigriſſoit pluſieurs familles & les portoit en ruine & en deſolation. D'ailleurs il ſembloit que ceſt Eſtat neutre & ſouverain ne fut qu'un ſanglant theatre dans lequel tous les querellans & les mauvais garçons des Provinces voiſines vinſent vuider leurs colleres & leurs querelles. Ce Prince plein de pieté, craignant que la tollerance du mal ne le nourrit, ne l'augmentat & n'irritat le Ciel, y voulut pourvoir par un Edict ſevere & rigoureux, à l'imitation de ceux que le Roy Tres-Chreſtien avoit faits en ſon Royaume, lequel a eſté jugé digne de voir le jour.

Belle & excellente ſentence d'un payen. *Qui non vetat peccare cùm poſſit jubet.* Senec. in Med.

PHILIPPE-GUILLAUME, *Par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Naſſau, &c. A tous preſés, & advenir ſalut. Entre tous les malheurs & deſordres que les guerres & troubles paſſés ont laiſſé dans noſtre Eſtat, nous avons recognu que la licence trop grande & effrenée des combats & duels en eſt des plus grands: car par le moyen d'iceux noſtre authorité ſouveraine eſt grandement lezée & offencée, les meilleures familles ruinées & renverſées, & le repos du public alteré. Pour à quoy obvier, noſtre Cour de Parlement auroit faits pluſieurs reglemens, pour reprimer la liberté & deteſtable couſtume deſdits combats: Mais tant s'en faut que nos Subjects s'en ſoyent deportés & amandés, que leſdits duels ont eſté depuis plus frequents à noſtre grand regret. Pource eſt il que nous deſirant de pourvoir à noſtre poſſible aux malheurs & inconveniens qui naiſſent journellement du desbordemement de ceſte licence, à ce que chaſcun ſçache ce qui eſt en cela de noſtre volonté, & face ſon debvoir d'y obeïr; de l'advis de noſtre Conſeil, auquel ceſt affaire a eſté meurement deliberé, & pour*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1612.

Punition des Duels comme pour Crime de leze Majeſté.

pluſieurs grandes conſiderations à ce nous mouvans, avons fait & faiſons tres-expreſſes inhibitions & deffences à tous Vaſſaulx, Gentilshommes & autres nos Subjects, de quelle qualité & condition qu'ils ſoyent, de prendre de leur authorité privée par duels & combats, la reparation des injures & outrages qu'ils pretendront avoir receus, ains leur enjoignons ſe prouvoir pardevant les Juges Ordinaires : avons declaré & declarons Criminels de Leze-Majeſté tous ceux qui entreprendront d'appeller, ou faire appeller au combat les autres, ſoubs quelque pretexte que ce ſoit, dedans ou dehors noſtre Eſtat, enſemble ceux qui appelleront pour un autre, certifieront les billets ou cartels; ou qui ayans eſté appellés iront au combat, & tous autres qui les ſeconderont, accompagneront, favoriſeront, aſſiſteront aux aſſemblées faites à l'occaſion desdites querelles, & preſteront des armes : voulons & ordonnons qu'ils & tous autres nos Subjects qui entreprendront de ſe battre en dueil & combat dans noſtre Terre, ſoyent punis par noſtre Cour de Parlement, comme tranſgreſſeurs des commandements de Dieu, rebelles à nous, infracteurs de nos Ordonnances, violateurs de la Juſtice, perturbateurs du repos & tranquillité publicque, ſelon la rigueur du droict, confiſcation de corps & de biens, tant contre les vivants que les morts; ſans que la peine de mort & confiſcation des biens puiſſe eſtre par eux moderée, pour quelque cauſe & pretexte que ce ſoit. Et affin que l'honeur d'aucun obeiſſant à noſtre Edict ne demeure intereſſé, Nous enjoignons à toute perſonne qui s'eſtimera eſtre offencée par un autre en ſon honneur & reputation, de ſe plaindre au Gouverneur & Lieutenant General de noſtre Eſtat, auquel enjoignons, qu'appellées pardevant luy les deux parties, leur deffendre d'en venir au combat, ny entreprendre aucune choſe l'un contre l'autre par voye de fait, directement ou indirectement, ſur peine de la vie: & aprés les avoir oüis, ordonner par Jugement Souverain, lequel en ce cas luy attribuons ſur les reparations de l'injure, ce qu'il trouvera raiſonnable, à quoy les Parties ſeront tenues d'acquieſcer : autrement à faute de ce faire ou que l'un d'eux s'abſente, ſera par luy laxé prinſe de corps contre le reffuſant ou abſent, laquelle ſera executée reellement & de fait avec annotation & ſaiſie de biens, & où ils n'en poſſederoyent aucuns dans noſtre Eſtat, les bannira pour le temps & terme de quatre années. Et affin que perſonne, ſoubs eſperance d'obtenir grace de nous, ne ſe hazarde auſdits combats, declarons avoir reſolu de n'accorder aucune grace derrogante à noſtre preſente Ordonnance, ny de diſpencer jamais perſonne des peines ordonnées par icelle, en faveur & contemplation de qui que ce ſoit, ny pour quelque conſideration cauſe ou pretexte que l'on puiſſe prendre. Donnons en mandement à nos amés & feaulx les Gens tenans noſtre Cour de Parlement, que noſtre preſent Edict ils facent publier & enregiſtrer, & iceluy entretenir & obſerver inviolablement ſelon ſa forme & teneur, par toutes ſortes de perſonnes, tant ſubjects noſtres que autres, de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent, ſans ſouffrir y eſtre contrevenu en aucune maniere que ce ſoit, ſans y apporter aucune modification ny reſtriction : Car tel eſt noſtre plaiſir. En teſmoing dequoy avons fait mettre noſtre ſéel à ceſdites preſentes & ſignées de noſtre main. Donné en noſtre Ville de Breda le vingt & cinquieſme jour de Janvier, ſeize cents douze, ſigné à l'Original, Philippe-G. de Naſſau. Et ſur le Reply. Par Ordonnance de ſon Excellence. J. De Cools. Avec le grand ſéel de cire rouge, à double queuë pendant.

Pouvoir du Gouverneur d'Orange pour appointer les Duels.

1613.

1614.

Inclinations du Prince touchant Breda.

Simultés à Orange à cauſe du Gouverneur.

Le Prince couloit ſes ans dans les Pays-bas joüiſſant à plaiſir, à l'ombre de la Treſve, de toutes ſes Terres & Seigneuries de l'un & de l'autre Parti. Sa principale reſidence eſtoit à Breda, & il eut deſiré de la tenir & poſſeder en neutralité : il en fit faire la propoſition, mais les Eſtats qui en eſtoient les maiſtres firent les ſourds à telle demande. Le Gouvernement d'Orange continuoit entre les mains de Cocquelmonde, mais non ſans pluſieurs ſimultés entre ceux qui poſſedoient ſes volontés & ceux qui deſiroient de les poſſeder. Ses affections qu'il debvoit tenir touſiours en equilibre, commencerent de pencher plus d'un coſté que d'autre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1614. d'autre. Ses amis qui creurent que telle inegalité, quoy qu'à leur faveur, pourroit bientoſt esbranler ſa condition, le conſeillerent de faire le voyage qu'il fit au Pays-bas pour s'y affermir : & y voulant faire d'une pierre deux coups, il ne penſa pas ſeulement à s'aſſeurer de la bienveillance de ſon Maiſtre ; mais jettant les yeux ſur le ſoleil levant des Princes ſes freres, il leur rendit ſes ſubmiſſions, leur donna des aſſeurances de ſa fidelité à leur ſervice en cas de predecés du Prince pendant ſon Gouvernement, fut extraordinairement careſſé d'eux, & particulierement du Prince Henry-Frederich, dans des privautés rares d'un Prince à un Gentilhomme.

qui va vers le Prince.

Deſſeing de le deſarçonner

Tous ces advantages joints à la bienveillance de ſon Maiſtre, luy enflerent le cœur & celuy des Magiſtrats du Parlement, à la diſcretion duquel il l'avoit comme reſigné. Son Compaignon d'authorité, ſoit qu'il ne peut digerer ceſte diſparité de faveurs du Gouverneur, ſoit qu'il en creut quelque choſe de pis au prejudice du ſervice du Prince, proffite la venuë de Cools l'un de ſes Secretaires arrivé ſous autre pretexte, fait partie avec luy pour induire le Prince à le deſarçonner du Gouvernement & arreſtent ſecretement des moyens de l'execution.

imprimé dans l'eſprit du Prince,

Cools s'en retourne à Bruxelles, & le Prince imbu de l'impreſſion des autres & precautioné de ſa propre experience, part des Pays-bas comme pour aller en la Franche-Comté de Bourgoigne y donner ordre à quelque ſienne affaire, mais à deſſeing de ſe rendre à Orange. Il paſſa en Lorraine & ne s'y eſtant peu deſguiſer, il receut à Nancy des honneurs extraordinaires du Duc. Parvenu en Bourgoigne, il ne fit qu'un pas juſques à Lion, d'où il coula dans vingtquatre heures à ſon Port de Balthezard d'Orange, avec partie de ſon train & des chevaux de ſon Eſcuerie.

1615.

qui ſe rend à Orange à ceſte fin,

Il ne fit pas trompeter ſa venuë comme l'autre fois. Il en voulut eſtre luy-meſmes le porteur ; & ayant fait eſtroites deffences que perſonne ne partit du Port vers Orange juſques à autre ordre, il prend l'advance vers la ville avec une douzaine de Chevaux, arrive à la Porte S. Martin, eſt cognu des Portiers, auſquels il commande de demeurer à leur debvoir, & ſans s'arreſter prend à droite le chemin du Chaſteau, paſſe devant la maiſon de Chabert, au bas de laquelle il voit Cocquelmonde avec ſa Maiſtreſſe relaiſſée de la Rays qui depuis a eſté ſa femme. Cocquelmonde le recognoit, & comme s'advançant pour le ſalüer & pour le ſuivre à pied, le Prince luy commande de ne bouger de là juſques à ce qu'il eut mis pied à terre & qu'il le manderoit en brief : l'autre s'arreſte ; le Prince file ſon chemin vers le Chaſteau ; parvenu à la premiere Porte d'en bas & la trouvant ouverte à cauſe des Crocheteurs qui y portoient le vin de la proviſion montans & deſcendans, il entre avec ſa ſuite. Le Portier ſurprins le meſcognoiſſant d'abord s'en voulut formaliſer. Le Prince ſe declare à luy, luy commande de la fermer & de ne laiſſer entrer perſonne qui que ce ſoit, ſans ſa permiſſion expreſſe, à peine de la vie. Le premier trelis de la Courtine eſtoit auſſi ouvert, mais aux approches de ces gens à Cheval incognus, la ſentinelle le ferma. Le Prince s'advance, ſe fait cognoiſtre, & luy commande d'ouvrir promptement, à peine d'eſtre pendu, l'autre obeit, & de meſme facilité la Porte du premier pont levis de la Courtine luy fut ouverte : Il commande à toute la garde d'eſtre à ſon debvoir, & de ne laiſſer entrer perſonne qui que ce ſoit ſans ſon congé, à peine de la vie : parvient au Donjon, où il fut receu par ceux de la garde qui le recognurent, & ainſi il fut gueri de l'apprehenſion qu'on luy avoit donnée, qu'il n'eſtoit deſormais plus maiſtre de ſa maiſon.

ſurprend Cocquelmonde

Entre dãs le Chaſteau

eſt recognu Maiſtre.

Detreſſes du Gouverneur.

Icy commencerent les complaintes & les lamẽtations de Cocquelmonde, lequel demanda d'avoir accés vers le Prince, mais pour toute reſponce il eut

1615.

ordre de prendre la maiſon baſſe, & là d'attendre qu'il fut appellé. Le Prince mande tous ſes Officiers de la ville les uns aprés les autres, horſmis ceux qui eſtoient en reputation de gouv●rner les volontés du Gouverneur; leſquels ſe voyans delaiſſés, demanderent d'eſtre admis vers le Prince & d'avoir audience, mais elle fut de n'en avoir point, & au lieu d'icelle un commandement de vuider l'Eſtat. Eſtrange changement des affaires du monde! Cocquelmonde ſe vit ſeul, abandonné de tous en ſon affliction, ſes amis delaiſſés & pourſuivis à outrance, & ceux qui peu auparavant reputoient à grande faveur d'eſtre admis en leur preſence, font maintenant gloire de ſe declarer contre eux. Telle eſt l'efficace du regard du Prince, advantageux à ceux qu'il voit de bon œuil, dommageable à ceux qu'il ne daigne voir.

Et de ſes amis particuliers.

C'eſtoient les motifs particuliers du Prince au regard de ſon Eſtat, qui avoient donné ſujet à ceſte venue tant inopinée. Mais quelque autre choſe luy roulloit bien dans l'Eſprit: Car le Prince de Condé ſon beau-frere avoit les armes à la main, pour rellever ſes meſcontentements contre l'adminiſtration de la Reyne Mere, ſon armée battoit le long de Loire, & en Guienne ſes amis tenoient la campaigne: & ſi le Prince eut prins autant de part en tous ſes interets, comme il en faiſoit de demonſtration & en parloit aſſés librement, blaſmant le mauvais traitement qu'on faiſoit ſouffrir à ſon beau-frere qui eſtoit auſſi enfant de la maiſon, il y à apparence que ſi les choſes ſe fuſſent aigries plus avant, le noſtre s'en fut meſlé, ou il en auroit eſté preſſé & ſollicité.

Motif ſecret de la venue du Prince.

C'eſtoit au mois de Septembre, au temps des vendenges.

Il y arriva en un temps propre à donner à ſes jambes le marc des raiſins contre la goutte. Il le proffita, mais avec peu de proffit: car il n'en fut pas moins travaillé à l'extremité. Et je luy ay oüi dire alors meſmes, que quand il en reſſentoit les douleurs, il eut voulu changer ſa condition avec celle du plus pauvre payſan de ſon Eſtat. Freſle & ennuyeuſe condition des hommes en toute condition, que les diademes & les dignités ſouveraines ne puiſſent exempter de la geine & de la torture des maladies!

Prend le marc des raiſins cōtre les gouttes.

Son arrivée attira dans Orange tous les Seigneurs & Gentils-hommes des environs, qui luy vindrent offrir leurs ſervices. Il vit de bon œuil tous ſes ſerviteurs, ſes Vaſſaux, ſes ſubjects tant d'une que d'autre religion, tint ſa Cour dans le Chaſteau ou l'accés eſtoit libre à tout le monde, & loiſible à chacun qui y montoit d'y boire & d'y manger. Il ſe divertit durant ſon ſejour en baſtiments, fit conſtruire le grand degré du Chaſteau, redreſſer le grand quartier qui regarde le midy, depuis achevé par ſon ſucceſſeur: il avoit tiré une grande gallerie ouverte du levant au couchant & fait rellever des grandes voutes, qui ne virent pas la fin de l'année, & ce fut à refaire & à demolir. Il voulut remettre le Salin de l'Eſtang de Courthezon, par la perſuaſion d'un fol folant & eſtropié de cerveau, qui ſucceda mal & ne laiſſa qu'un ouvrage inutile de beaucoup de deſpence.

Eſt viſité des Seigneurs & Gentils-hommes.

Ses diver-tiſſements.

1616.

Avign●n eſt reputé par tout, un des ſejours du monde le plus divertiſſant: voila pourquoy l'on dit en commun proverbe que, *qui ſort d'Avignon, ſort de raiſon.*

a C'eſt hyver a depuis retenu le ſurnom parmy le vulgaire du *grand hyver* qui tua preſque tous les olliviers de la contrée.

La proximité de ſon Eſtat avec Avignon le convia de s'y aller esbatre. a La rigueur eſtoit extreme, car c'eſtoit en Feburier, & il gela durant tout ce mois continuel & deux jours apres, en ſorte que le Rhoſne l'un des fleuves plus roides & impetueux de l'Europe gela entierement, ſi que le paſſage ſur la glace eſtoit libre depuis Avignon juſques à Villeneufve. Le Prince y fut recueilli avec tout les honneurs deubs à un Prince de ſa qualité; il fut rencontré du Vice-legat, du Gouverneur du Comtat & de toute la Nobleſſe, le Canon joüa à ſon arrivée, ſa perſonne fut logée dans le grand Palais du Pape, magnifiquement traitée & deffrayée durant ſon ſejour, ſon train & ſa ſuite en maiſon Bourgeoiſe à ſes deſpens: les bals, les mommeries, les maſcarades, les commedies, toute ſorte de divertiſſements, & pardeſſus tout l'affluence des belles Dames & de bonne humeur n'y manquerent point.

Se va divertir en Avignon.

Il partit d'Orange au renouveau pour n'y revenir jamais plus & print le chemin des Pays-bas. Icy Fleurice ſon Medicin domeſtique commença de prendre tel pied ſur ſes volontés, qu'il l'induiſit de deſapointer les principaux

S'en retourne au Pays-bas.

1616. principaux de ſon Conſeil, qui porterent la marote des mauvais meſnages de la maiſon. Ce Docteur ſe fourra en leur place & ſe rendit chef de la Compaignie, ſe meſlant de viſer juſques aux lettres miſſives du Prince. Il croyoit que ceſte main la allegeoit les douleurs que luy cauſoient la goutte, & que ſon ombre eſtoit capable de luy prolonger ſes jours: & c'eſtoit la cauſe que le Prince ne l'oſoit bien ſouvent deſdire de pluſieurs choſes, & qu'il ſe portoit à d'autres contre ſes propres inclinations. Sur tout il gaigna un puiſſant aſſendant ſur ſon Eſprit, dés que ce Prince eut paſſé ſon an climacterique, l'autre luy ayant voulu faire comprendre qu'il ne le tenoit que de ſon induſtrie & du ſçavoir de ſon art. Ceſte nouvelle fut publiée par tout comme un propos ferme & arreſté de la longue vie du Prince, eſcripte à Orange, & par ordre du Gouverneur venu de plus loin, on en celebra des feux de joye avec appareil magnifique: la Bourgeoiſie fut armée au ſon du tambour, le Canon mugit, & on deſchargea haut & bas pluſieurs ſalvés de mouſquetades dans une reſiouïſſance publique.

Eſt preoccupé de ſon Medicin

1617.

qui fait celebrer ſon an climacterique.

Ce Prince n'eſtoit pas de l'opinion de Maximilian II. qui reſpondit à un qui le felicitoit d'avoir paſſé ſa quarante neufieſme année, Toutes années me ſont Climacteriques.

Mais celuy qui a conté nos jours & qui tient le regiſtre de nos ans, ſe mocqua & de ceux qui y adjoutoient trop de foy, & de celuy qui en vouloit attribuer la principale gloire à ſa ſcience & à l'œuvre de ſes mains, luy meſme ayant eſté la cauſe & comme un des inſtruments qui advancerent les jours de ce bon Prince.

Le Pere de l'Autheur fut extraordinairement affligé de la vanité de ceſte action, & je luy ay ouy dire lors meſmes qu'il apprehendoit que Dieu ne s'en courrouçeat.

1618. Il eſtoit allé avec la Princeſſe à Bruxelles pour s'y divertir avec les autres Grands de la Cour, & ſembloit que tout deubt eſclater en joye & en lieſſe. On fit courir des bouquets, pour les feſtins: chacun s'en acquita à tour de rolle cõme à l'envi. La ſumptuoſité, & la delicateſſe entrerent en quartier, la ſuperfluité & la profuſion y prindrent place. Le Prince s'eſtoit trouvé par tout & n'avoit cedé en magnificence à pas un des autres. Teles feſtes font le plus ſouvent chommer la ſanté, & ces ſantés devenir malade. Ce Prince n'en faiſoit pas pourtant gloire comme pluſieurs autres; mais la compaignie & les mets aſſaiſonnés avec artifice en ſont les irritaments; Et il ne fault pas beaucoup d'excés pour alterer un corps qui eſtoit plus que ſexagenaire comme le un ſien qui en devint aucunement malade. Son Medecin Fleurice luy ordonne lavement: Gregoire ſon Chirurgien Allemand de nation le luy donne, & voulant loger le canon de la ſyringue qui eſtoit d'argent, il le pouſſe de telle impetuoſité & violence, qu'au lieu de prendre le ſentier ordinaire, il exquive un peu à quartier, par le rencontre des hemorroydes enflées qui fermoient le paſſage & auſquelles ce Prince eſtoit ſubject. La douleur de telle perçure tira un grand cri de la bouche du Prince avec ces paroles *Ha! tu m'as tué.* Il fut vray: Fleurice avança ſa main & retira promptement ce canon tout enſanglanté.

Va à la Cour de Bruxelles

ou il tombe malade

Eſt bleſſé à mort en recevant un lavement.

Ce fut à ce Medecin d'implorer tous les ſecrets de ſon art pour y apporter des remedes, mais en vain: la ſolution de continuité en telle partie ne ſe peut conſolider. L'année Climacterique fut plus heureuſe que la ſuivante, & il ne ſurveſquit pas de beaucoup celle là. On y influa divers lavements anodins & rafrechiſſans au dedans, pluſieurs remedes au dehors: tout cella ne peut empecher que la gangrene ne s'y print, & que ſon ventre ne s'enflat extraordinairement, qui fit bien toſt juger ceſt accident tres malheureux & le mal de ce bon Prince irremediable.

Son mal deſeſperé

Le Chirurgien exquiva & ſe ſauva, autrement on l'eut mis en pieces, tel eſtoit l'amour des domeſtiques de ce Prince envers leur Maiſtre, & des Bruxellois envers ce Prince. Le Medecin s'alla cacher de honte, & deſlors conſeilla la Princeſſe de proffiter le temps pour prendre ſes advantages. Les gens de bien eurent ſoin des interets du legitime ſucceſſeur, & le Prince Maurice quoy qu'eſloigné eſtoit trop Grand pour n'y avoir des ſerviteurs qui y prinſent garde. Cependant le malade eſtoit travaillé d'eſtranges douleurs du feu attaché à la partie, qui luy ravirent les forces & finalement la vie au grand

luy cauſe la mort.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Cui naſci contigit mori reſtat. Senec. ep. 100. In freto viximus moriamur in portu, fretum vocat virilem ætatem, portum vero ſenectutem. Id. epiſt. 19.

regret des ſiens, qui y perdirent un bon frere: à la detreſſe de ſes ſubjects qui ſe virent privés de leur Prince: & à la commune deſolation de ſes ſerviteurs s'eſcrians, *qu'on leur avoit ravi leur bon maiſtre*. On voulut exhiber quelque teſtament apres ſon decés à l'advantage de la Princeſſe, qui fut accusé de ſuppoſition & croisé de faux, par l'heritier declaré legitime ſucceſſeur en vertu d'un autre plus valable, & confirmé en ce droict par d'autres moyens plus authentiques, de proximité, de nature, de ſang. Pluſieurs autres choſes ſe paſſerent ſur le point de ceſte mort qu'il n'eſt licite de publier: d'autres arriverent aprés en celle de la Princeſſe ſa femme, laquelle ſurveſquit de fort peu ſon mary, qu'il n'eſt bon d'eſcripre. Le temps & les années en donneront diſpence à quelque autre.

Luy cauſe la mort

accompaignée de pluſieurs ſecrets.

Ce Prince mourut le Mardy 20. Febr. 1618.

Eloge de ſa vie.

Les Roys & les Princes quoy que grands & puiſſans ſont ſubjects aux attaintes de la verité. C'eſt du debvoir de l'hiſtoire de la diſpencer equitablement. La vertu y doibt eſtre louée, le vice blaſmé & rejeté. Nul n'eſt heureux, n'y parfait de tout point: Mais il y a des Princes en la vie deſquels les deffauts ne paroiſſent, que comme des ombrages pour rellever l'excellẽce d'une belle peinture. Il fault regarder le revers de la medaille pour bien juger du prix & de la rareté d'icelle. Ce Prince a eu des vertus recommandables qui ont eu leur contrepoids de quelques deffauts dans la balance des qualités requiſes en un Prince; mais c'eſt aſſés que les premieres l'ayent emporté.

Sa pieté & ſa Religion.

Il eſtoit pieux & craignant Dieu, & croyant du cœur la meſme Religion qu'il confeſſoit de bouche, il ne faiſoit pas comme pluſieurs Grands qui font barbe de paille au Ciel, & ſe contentent de luy offrir des apparences. La teinture de la Catholique qu'il profeſſoit au temps de ſa capture, ne fut pas effacée en luy dans le pays où il fut tranſmarché; au contraire elle forma de ſi fortes impreſſions en ſon ame & le rendit ſi affectionné à ſa creance, que je luy ay ſouvent oüi dire, qu'il ſe croyoit obligé en conſcience, de ſemondre & exhorter tous ſes ſubjects d'embraſſer la meſme profeſſion, pour s'acquiter de ſon debvoir envers Dieu; mais qu'il laiſſoit la liberté à chacun. L'exercise de la Proteſtante n'eſtoit encor ouvert dans les Pays-bas quand il en fut tiré: Et ſon Pere meſme qui la croyoit dés long temps en ſon cœur n'en faiſoit lors encore profeſſion exterieure. Il eſt vray ſemblable que s'il eut eſté plus long temps maiſtre de ſon fils, il l'eut auſſi rangé dans ſa propre creance.

Sa bonté.

La bonté naturelle qui le poſſedoit n'eſtant pas touſiours proportionée au merite des ſujets & des objects, la faiſoit ſouvent degenerer en trop grande facilité & à donner creance à ceux qui n'en meritoient point, & preſque touſjours au dernier qui luy parloit. Ce qu'il fit au regard de ſon Parlement d'Orange & de pluſieurs de ſes domeſtiques en rend ſuffiſant teſmoignage. Vray eſt qu'il n'y a vertu par laquelle un Prince approche plus de la divinité que par celle cy, mais elle doibt eſtre aſſaiſonnée d'une diſtribution raiſonnable ſelon le merite d'un chacun. Ceſte facilité à bien juger de tous allans & venans, avoit donné un tel aſſendant à l'inſolence de ſon Medecin ſur ſon Eſprit, que comme il le croyoit ſeul capable de luy prolonger la vie, il eſtoit d'humeur de luy obtemperer quelquefois au prejudice de la raiſon, ſouvent au detriment du tiers, & à la depreſſion de ſa propre authorité. Jamais Louis onzieſme Roy de France, qui avoit humilié les plus grands courages de ſon Royaume, ne fut plus mal mené de Jacques Cottier, que ce Prince le fut en privé de Fleurice.

Sa facilité.

Reip. & Principis præcipuam curam eſſe ut idoneis mandet dignitates & magiſtratus dicebat Contzen. Polit. Item, Magiſtratus non facile mutandos.

a On a oüi ſouvent des murmures de la bouche de pluſieurs qui avoient ſuivi ſon parti pendant la rebellion, *que pour en avoir advancement il faloit avoir mis le feu à la Garnis le feu à la Gardiole, & eſté partiſan de Blachiis.*

Sa clemence.

Il n'a pas eu faute d'occaſion d'exercer ſa clemẽce envers les rebelles de ſon Eſtat, & pluſieurs d'iceux auroient croupi dans la pauvreté & la baſſeſſe de leur premiere condition, s'ils n'euſſent osé lever le talon contre ſon Authorité Souveraine, leſquels il a comblés de biens, tandis qu'il n'a rien fait pour d'autres qui s'eſtoient expoſés en ruine pour le ſouſtien d'icelle, ce qui eſt une eſpece d'injuſtice. Un Prince doibt eſtre clement, mais auſſi juſte, & s'il fait

du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1618. du bien à ceux qni l'ont deſervi, il ne doibt pas fermer la porte de ſa beneficence à ceux qui l'ont touſiours bien ſervi.

Un Prince doibt ſur toutes choſes eviter d'eſtre meſpriſé & haï. Machi. en ſon Prin. chap. 19.

Trop de bonté & trop de ſeverité ſont eſgalement ruinenſes en un Prince. Ib.

Ses artifices envers les ſiens.

Ce Medecin ſous la demonſtration d'une gaye & folaſtre humeur, comme s'il n'expoſoit rien en dehors qu'il n'eut au dedans, faiſoit ſemblant d'incliner à l'advantage des freres du Prince, tandis qu'il avoit toutes ſes affections attachées aux intereſts de la Princeſſe qui luy faiſoit des grands dons. Il entretenoit neantmoins le monde en autre opinion, mais particulierement la Doüairiere, de laquelle il retira pluſieurs preſens, ſoubs eſperance qu'il porteroit le Prince à faire quelque choſe pour ſon fils, le ſuccés le fit cognoiſtre, & qu'il n'avoit autre deſſeing que d'en prendre de toutes mains.

A eſté amateur des lettres.

Un Prince doibt eſtre amateur des lettres. La ſuite de ſa vie a fait voir qu'il n'avoit pas mal proffité ſa premiere jeuneſſe en l'apprentiſſage des ſciences, & qu'il les cultiva ſoigneuſement durant ſa priſon: exercice le plus divertiſſant dans la ſolitude & dans la ſervitude, & qui donne liberté à l'ame de ſe promener par toute l'eſtenduë de l'Univers, tandis que le corps demeure comme tapi & enſerré dans une dure contrainte, circonſcripte de certain lieu au gré des volontés d'autruy. Il avoit l'uſage de pluſieurs langues: La Flamende luy eſtoit naturelle: l'Eſpaignolle naturaliſée par l'uſage d'un ſi long eſpace: Il ſe ſervoit fort commodement de l'Allemande & de l'Italienne: Je l'ay oüi parler Latin avec grande facilité, & ay eu l'honneur il y a juſtement vingt années d'avoir ſouſtenu, dans ſon Chaſteau de Breda, contre ſon opinion en controverſe de Religion, en laquelle il ſe plaiſoit fort & eſtoit verſé: Il ſe ſervoit paſſablement de la Françoiſe y entremeſlant par fois quelques termes de Walon, parmi ſes diſcours & dans ſes lettres miſſives. L'organe de ſa voix & de ſa parole eſtoit du tout ſemblable à celle du Prince Maurice ſon frere; tellement que ſi on les eut oüis de derriere une tapiſſerie ou bien ſans les voir, tous deux parlans, on ne les eut ſceu diſcerner, ſi ce n'eſt que Maurice parloit plus proprement & en meilleurs termes. Il avoit gouſté les principes de la Philoſophie & avoit aſſés couſtumiers dans ſes diſcours pluſieurs axiomes d'icelle. Il avoit proffité en l'hiſtoire Greque, Romaine & en la Politique, par la lecture des bons livres, deſquels il eſtoit ſuffiſamment pourveu. Et à quoy de mieux s'eſtoit il peu occuper pendant ſa detention?

de l'uſage de pluſieurs langues

Alexander Severus à prima pueritia artibus bonis imbutus, tam civilibus quam militaribus ne unum quidem diem ſponte ſua tranſire paſſus eſt, quo ſe non & ad litteras, & ad militiam exerceret. Ælius. Lampr.

Idem Imperator litteratos & amavit & reformidavit. Id.

& des ſciences.

Ses exercices du corps.

Il ne negligea pas pourtant les exercices du corps: car bien que priſonnier, il avoit le large par tout avec ſes gardes, & logé dans Madril qui eſt au centre de la Caſtille, & celle-cy au milieu de l'Eſpaigne, il luy eut eſté impoſſible d'evader: la chaſſe, les jeux d'exercice & de repos, eſtoient ſes divertiſſemens ordinaires. Il luy en cuida mal prendre: car comme un jour il paſſoit le temps aux cartes avec le Capitaine de ſa garde, ils entrerent en propos touchant ſon Pere, ſur le ſujet de la guerre qu'il demenoit contre l'Eſpaigne, & le diſcours s'eſchauffa ſi avant entre-eux, qu'ayant eſchapé à ce Capitaine de laſcher quelque parole au deſadvantage de ſon Pere, le Prince entra en telle fougue qu'il le print par le milieu, le jetta par la feneſtre dont il mourut du coup ſur la place. Prevenu de l'excés, il s'excuſa ſur ſon juſte reſſentiment, ayant par tout reſervé le reſpect & le ſervice du Roy. Le teſmoignage de Dom Gabriel Oſorio Gentilhomme Eſpaignol lors jeune enfant qui avoit eſté preſent en l'action, exempt de preſomption de malice pour la baſſeſſe de ſon âage, porta tel coup en ſa faveur qu'il luy ſauva la vie: il n'eut pas falu lors ſans doubte des grands pretextes pour la luy faire perdre. Ce Prince ne fut pas ingrat envers Dom Gabriel; car il luy fit du bien, le tint touſiours depuis aupres de ſa perſonne juſques à ſa mort, & luy donna dequoy vivre en Gentilhomme le reſte de ſes jours.

Sa generoſité.

Empeché en la generation par les Eſpaignols.

L'Eſpaignol qui l'avoit tenu à ſa devotion n'ayant eu pretexte aſſés plauſible pour le retrancher de la vie, la luy avoit conſervée, ſoit ou qu'il eut creu de retenir ſon Pere dans quelque reſerve en la guerre contre l'Eſpaigne, ou qu'il eut voulu avoir un gage pour l'eſchange de quelque Grand qui eut peu tomber

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

tomber ſous la puiſſance du Pere, ou ſous eſperance de s'en ſervir un jour à deſmolir ce que ſon Pere auroit baſti. Mais en telle ſorte qu'eſtant lors fils unique, on luy avoit donné à boire ou à manger de quelque mixtion artificieuſe qui deprava ſa ſemence & en empecha la generation : car eſtant en Eſpaigne parvenu en âage viril, il eut pluſieurs belles & gentiles maiſtreſſes deſquelles il uſoit, mais il n'en ſceut jamais avoir enfans : les marians avec des ſiens ſerviteurs ou domeſtiques, elles concepvoient & enfantoient: la ſtirilité de ſon mariage a depuis encor verifié ceſte creance. 1618.

Sa liberalité.

Adad & Azael Roys de Syrie furent adorés comme Dieux pour leur beneficence & liberalité. *Ioſep. Antiq. lib. 9. c. 2.*

Pluſieurs grands Princes ont eſté adorés des hommes comme Dieux à cauſe de leur beneficence & liberalité. Il eſtoit de trop bonne maiſon pour n'eſtre liberal, & nay Prince il n'avoit jamais peu vivre en Eſpaigne en ſimple Seigneur de quinze mille livres de rente. C'eſtoit tout ce que l'Eſpaignol luy avoit fait toucher pour ſon traitement annuel durant ſa priſon, de tous les grands revenus de ſa maiſon qu'il luy avoit occupés pour la plus part, & bon meſnager du bien d'autruy, il avoit eſté doublement cruel envers un Prince qui s'eſtoit pleu à donner & à deſpendre. Ainſi rien ne l'avoit tant faché dans ſa priſon que ceſte eſcharſeté en laquelle il avoit eſté contraint de paſſer, bien eſloignée de ceſte honnorable deſpence de plus de quatre vingts mille livres à laquelle, je luy ay ſouvent ouï dire que revenoit ſeulement l'Eſtat annuel des gages de ſes domeſtiques. Mais il ne meſuroit pas touſiours ſa deſpence laquelle excedoit bien ſouvent ſon revenu, & s'il fut parvenu à une extreme vielleſſe il eſtoit pour mourir incommodé.

J'ay ſouvent ouy dire à Dom Gabriel ceſt Eſpaignol naturalité qui avoit eſté avec le Prince durant ſa priſon, que rien ne luy avoit plus faché que de n'y avoit peu vivre en Prince.

Senſible aux interets de ſon Pere.

Il a eſté touſiours fort ſenſible aux interets des ſiens : la temerité du Capitaine qui le gardoit en Eſpaigne en ſentit des fruicts, & le Preſident Richardot falit à eſpreuver une ſemblable advanture dans Bruxelles, eſtant voulu entrer en conteſtation avec luy ſur le ſujet de la rente de quelque terre du Prince que l'Eſpaigne avoit affectée aux heritiers de l'aſſaſſin de ſon Pere, car ayant mis la main ſur ſon poignar, il ſe voulut jetter ſur luy pour le daguer ſi l'on ne ſe fut mis au milieu.

Un Prince doibt deſpendre avec meſure & regarder à qui il fait du bien. *Lip. polit. cap.* 17.

Ses detreſſes de ſa mort.

De toutes les attaintes qu'il receut de la fortune durant tout le cours de ſon àage, aucune ne luy navra jamais le cœur ſi avant que ceſte mort. Defait quelles debvoient eſtre les plaintes, les regrets de ce bon Prince, quand on luy anonca la nouvelle de ce cruel & deteſtable parricide commis en la perſonne de ſon bon Pere? quel le deſplaiſir de ſe voir croupiſſant en oiſiveté contrainte dans une ennuyante priſon, tandis que les ſiens faiſoient flamber l'eſpée vengereſſe de la guerre, pour en prendre raiſon contre les autheurs? Certes il y avoit icy de quoy ſe paſmer, & falut bien que Dieu qui l'avoit pourveu de pieté, fortifiat ſon ame d'une grande conſtance pour reſiſter aux ſecouſſes de ces violentes afflictions.

Son amour fraternel.

Il cheriſſoit ſes freres, & le teſmoignage de ceſte amour fraternel parut en luy durant la bataille de Flandres: Mais pourtant, comme il eſtoit grand deſpancier tout luy faiſoit beſoing, & encor qu'il fut poſſeſſeur de preſque tous les biens qu'avoit poſſedé le Pere & d'un notable heritage de la maiſon de Bure du coſté maternel, & qu'il fut deſormais hors deſperance d'avoir ligneé, Il ne pença jamais à leur faire du bien, pas meſmes au Prince Henry ſon plus jeune frere, quoy que ſeſmond par les ſiens & obligé par la loy de proximité. Il ne fut pas non plus exempt de jalouſie de la vertu & de la grande reputation d'iceux, au deſſous deſquels il voyoit la ſienne de pluſieurs eſtages ſans n'avoir ſur eux autre prerogative que celle que le droict d'ayneſſe luy donnoit, tout cela neantmoins ſans envie & ſans haine.

Il n'y a rien qui face plutoſt entrer un Prince en jalouſie, que de voir un ſien proche plus recommandable que luy par ſes vertus. Cambyſes fit tuer ſon frere Smerdis pour le meſme ſujet. *Herodot.*

Sa bonté envers ſes domeſtiques.

Les biens qu'il fit à ſes domeſtiques qui perſevererent dans ſon ſervice juſques à ſa mort & l'advantage de huict années de gage dont il les gratifia, luy ont acquis ceſte qualité de bon maiſtre laquelle honnorera long temps la memoire de ſa vie; Et celle cy jointe avec les autres de bon Fils, de bon Frere, de bon Prince, le doibvent à juſte tiltre faire ſurnommer Philippes le Bon.

M A V-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

MAVRICE SEVL DV NOM
PRINCE D'ORANGE.
XXV. Regne.

1584. Sommaire de ſa vie.

SON advenement fut embrouillé de tres eſpineuſes difficultés, qui rendirent ſa condition douteuſe & chancelante. L'Eſtat Souverain de ſes anceſtres, qu'il ne tenoit que comme en precaire & en qualité de Regent pendant la captivité de ſon frere ayné, diviſé par eſtranges partialités & confuſions, & le Chaſteau principal Donjon d'iceluy occupé par un Gouverneur nullement à ſa devotion. Les Provinces Unies du Pays-bas, qui avoient commencé de reſpirer ſoubs le ſage gouvernement de ſon Pere, maintenant reduites à une generale conſternation par la mort d'iceluy proditoirement advancée par un bras aſſaſſin, à la ſuggeſtion des Eſpaignols: luy foible d'années, n'ayant pas encor attaint l'aage de dix-huict ans, nullement fortifié de moyens, le plus beau de ſon patrimoine uſurpé par l'Eſpaignol, adſiſté de peu d'amis, dont les uns aſpiroient à changement de party, les autres meditoient de ſe retirer comme neutres pour voir de quel coſté balanceroit le ſort des armes, authoriſé de peu d'experience parmy de ſi grandes affaires, ayant en teſte le Prince de Parme l'un des plus rusés & vaillans Capitaine de ſon ſiecle: les Pays ſe deſmembrans piece à piece: les Eſtats enclins de ſe ſouſmettre tantoſt ſoubs la domination des François, mais leurs offres nullement acceptées par leur Roy qui n'eſtoit maiſtre de ſon Royaume qu'en partie & à qui on faiſoit diſputer ſa Couronne, tantoſt voulans recognoiſtre la Souveraineté des Anglois qui leur eſt auſſi reffusée, n'eſtans commandés que par une Reyne travaillée de guerres inteſtines & factions en ſes Royaumes, menacée de l'invaſion d'Eſpaigne, puis receus ſoubs la protection ſimple de ſes Couronnes, relancés dans des pires confuſions par la mauvaiſe conduite d'un Lieutenant que ceſte Princeſſe y avoit eſtabli; lors que Maurice de Naſſau en l'aage de dix-ſept ans & demy, ayant prins les rheſnes du gouvernement en main par le conſentement & eſlection des Eſtats du Pays, commença de gouſter les affaires, appaiſa d'abord pluſieurs factions ſuſcitées dans les Provinces pour joindre leurs forces contre l'ennemy commun, gaigna les cœurs allienés, puis ayant ſagement eſtabli les choſes ſur ſon plain, porta le flambeau de la guerre ſur la frontiere ennemie, arreſta le cours des armes victorieuſes du Parmeſan, gaigna Pays, emporta villes, ſubjuga des Provinces entieres, vainquit ſes ennemis en tant de batailles, de combats, d'entreprinſes, de rencontres ſignalés, avec tant de celerité & de valeur, que tous ceux qui admiroient les coups de ſon eſpée, & les traits de ſon jugement, voyoient bien qu'il eſtoit addreſsé par le bras du Tout-Puiſſant: Mais Prince qui ayant baſti ſur des fondements ſi foibles, a ſi fermement eſtabli l'Eſtat de ſa Patrie & le ſien propre, qu'il a rendue comme proſternée à leurs pieds ceſte grande puiſſance d'Eſpaigne, & aprés luy avoir fait conſumer plus de cent milions d'or, fait perdre un nombre innombrable d'hommes par une guerre continuelle de quarante ans, il la contraint de recourir à une honteuſe trefve, laquelle l'ennemy cuidant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

proffiter pour ſemer la zizanie parmy les ſiens, il a rendu ſes practiques inutiles par les effects de ſon courage & de ſon bel eſprit, & aprés avoir recueilli ceſte grand ſucceſſion de ſon devancier qui le fit Prince d'Orange & Seigneur de pluſieurs belles terres, finalement le grand portal de Janus reouvert & la guerre declarée de part & d'autre, il expire glorieuſement en l'aage de cinquante huict ans, ſur le point de livrer bataille à la teſte de ſoixante mille hommes branſlans pour la delivrance de Breda. 1584.

Mais pour m'acquiter plus heureuſement de ceſte entrepriſe en ſi digne ſujet, & pour eſtaler aux yeux du monde la vie d'un ſi grand Prince accompaignée de tant de remarquables circonſtances & des plus memorables evenemens de ſon ſiecle, pour eſclater en ce diſcours tant de belles victoires qu'il a ſi glorieuſement rapportées ſur ſes ennemis, & en tout pour faire voir dans les effects d'un grand courage, d'une vivacité & diligence nompareille, la valeur triomphante de la force & la vertu du nombre, je la diſtingueray en deux parcelles, conſiderables par le temps qu'il a veſcu avant que parvenir à la Couronne de ceſte Principauté, & par celuy qu'il a regné en icelle. Diſtinguer en deux parceles.

Maurice de Naſſau fils de Guillaume de Naſſau IX. du Nom Prince d'Orange & de Anne de Saxe ſa ſeconde femme fille unique de Maurice le Grand, Electeur & Duc de Saxe, nay au Chaſteau de Dilembourg en Allemaigne le treziéſme de Novembre mille cinq cents ſoixante ſept, fut porté en bapteſme par ſon ayeul maternel, augure qu'il ſeroit grand Prince. Sa naiſſance.

Sa naiſſance & ſon advenement rencontrerent la fortune de ſon Pere preſque en meſme degré de malheur: Il naſquit, lors qu'il eſtoit chaſſé, exilé, & expolié de ſes biens, & accepta le Gouvernement des Provinces Unies, lors que tout eſtoit en perte & en confuſion par ſa mort violente & inopinée.

Il eſtoit aux eſtudes à Leyden Academie de la Hollande quand il en apprint les triſtes nouvelles. Les Deputés des Eſtats s'y rendirent incontinent pour l'emmener à Delft: & ce fut icy que ce bon fils renouvella ſes plaintes & ſes larmes par l'object lamentable de ſon bon Pere mort, qu'il avoit honnoré & adoré vivant. Le cher Pere l'avoit auſſi aymé fort tendrement: car de pluſieurs fils il ne s'eſtoit veu que ce ſeul fils: ſon ayné detenu en Eſpaigne dans les ceps d'une longue captivité; ſon Cadet encor dans le berceau entre la crainte & l'eſperance. Les Eſtats qui n'avoient peu ſauver le Pere, craignent encor qu'on ne leur raviſſe le fils: ils redoublent les gardes, ne laiſſent approcher aucun viſage eſtranger de ſa perſonne; car en ceſte crainte generale tout les mettoit en crainte, & rien ne les pouvoit aſſeurer. Ce Jeune Prince paſſa en ceſte ſorte les premiers jours de ſon dueil & de ſon affliction. Les Eſtats qui le regardoient comme l'aube de leur ſalut & la derniere anchre de leur liberté, en interrompirent le cours pour le faire penſer aux affaires du public, & luy repreſentans que les larmes qui eſtoient données au reſſentiment d'un particulier, devoient eſtre contraintes en celuy qui devoit conſoler tout un public, arreſterent ce dueil extreme desbondé en un juſte reſſentiment qui fit jurer à ce Prince, *de n'employer & n'expoſer ſa vie que pour la vengeance*. Ses eſtudes, ſon affliction de la mort de ſon pere, ſa reſolution à la venger.

Non licet tibi flere immodice, multa tibi non licent quæ in angulo jacentibus licent. Senec. ad Polib.

Il n'y a coups plus juſtes ni mieux tirés, que pour venger le tort fait à nos Peres & à nos Meres diſoit Porus le fils d'Oſiris.

Les Provinces de Hollande, Zeelande & Weſt-Friſe luy en mirent toſt aprés les moyens en main, l'eſtablirent leur Gouverneur, luy donnerent des forces, & s'efforcerent de recognoiſtre en la perſonne du fils les obligations de leur delivrance qu'ils debvoient au Pere. eſt eſleu Gouverneur de Hollande, Zeelande & Weſt-Friſe.

Maurice inſtruict dans les affaires d'Eſtat dés ſa jeuneſſe, & ayant pour modele les experiences de ſon ſage Pere, n'ayant fait qu'un pas de la plume à l'eſpée, du cabinet au camp, fit bien voir que Dieu l'avoit doüé de l'eſprit & de la force du jugement de ce grand Prince, & que ſeul entre pluſieurs

Princes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1584. Princes, il eſtoit capable en l'aage de dix-ſept ans & demy de la conduite du vaiſſeau qu'on luy avoit mis en main, comme le fleuve Melas ſeul entre les fleuves ſe rendoit navigeable des ſa ſource. L'Eſpaignol en reſſentit bien toſt des effects, vit par les evenements que pour avoit maſſacré ce grand Prince l'hõneur de ſon ſiecle & le parangon des autres Princes, il n'avoit pas dompté les eſprits outrés & outragés du deſeſpoir de ceſte mort, & cognut à ſon dam que les renaiſſans rejetons de ce grand arbre reprenoient leurs feuillages d'autant plus eſpais & verdoyans qu'il ſembloit que le tronc & la ſouche eut eſté entierement abbatue.

Le fleuve Melas eſt le ſeul fleuve navigeable des ſa ſource, comme dit Pline.

Progrés de Parme

Le Prince de Parme, qui avoit ſuccedé à Dom Jean d'Auſtrie au gouvernement des Provinces du Pays-bas de l'obeiſſance Eſpaignole, prevenu d'avoir trempé en la mort du Prince Guillaume, n'oublie rien pour s'en prevaloir & reſtaurer les affaires de ſon maiſtre fort debiffées par les ambitieux deſſeins de ſes predeceſſeurs. De fait ſans perdre temps, comme en une telle confuſion les eſprits eſtoient frappés d'eſtourdiſſement, il ſe jette en Flandres, & par la prinſe de Denremonde place forte d'aſſiete, foible d'hommes & d'induſtrie, de Vilvoorde, & par la reduction de ceſte puiſſante ville de Gand d'humeur changeante & factieuſe, il rameine preſque toute la Province ſoubs l'obeiſſance Eſpaignolle. Delà pourſuivant ſa pointe il tourne ſes deſſeins contre Anvers, ſagement & valeureuſement deffendu par Sainĉte Aldegonde au nom des Eſtats; mais finalement contrainct de plier le col par le deffaut de Treſlongh Admiral de Zéelande, qui n'ayant deigné d'y emmener le ſecours ordonné par le Prince, ſe vit diſgratié, priſonnier, deſgradé de ſa charge, de laquelle Juſtin de Naſſau frere naturel de Maurice fut pourveu, qui s'en acquita valeureuſement & plus dignement. D'autre part le ſecours de deux mille François ſoubs la conduite du Coronel d'Alain gentilhomme Provençal, que ceux de Zeelande attendoient en intention d'aſſaillir l'ennemy à vive force, ſervit de couleur à ce tant prejudiciable retardement: telement qu'Anvers fut contraint de ſubir le joug de la domination Eſpaignole par compoſition, & en ſuite les principales villes du Brabant.

prinſe de Gand

& d'Anvers.

Gand capitale de Flandres ſe rendit le 17. Septembre & compoſa à 200000. eſcus d'or: elle à dans ſon circuit 17. mille maiſons 99. ponts & eſt une des grandes villes de la Chreſtienté.

1585.

Les Eſtats cerchent un Souverain

Ainſi les Pays eſtoient reduits comme au deſeſpoir par ſi notables pertes, jointes à un general detrac d'affaires notamment és Provinces Walonnes. Cela oblige les Eſtats de recercher la domination de quelque Prince eſtranger. La France & l'Angleterre ſont miſes en balance: Ils deputent à ces fins une tres-honnorable Ambaſſade en France qui y fut bien receüe; mais en ſuite inutile par la Ligue que l'Eſpaigne y ſuſcita.

& trouvent protection en Angleterre.

A ce deffaut la Reyne d'Angleterre qui avoit raiſon d'apprehender l'accroiſſement d'Eſpaigne, craignant que le deſeſpoir ne precipitat les Pays-bas à une reconciliation avec ſes ennemis, condeſcend de traiter vec eux pour une protection ſmple, & non pour la Souveraineté, qu'elle ne voulut accepter pour n'attirer ſur ſes bras un ſi puiſſant ennemy.

En baillant Fleſſinghe & autres places en oſtage.

La ville de Fleſſinghe en Zéclande, fut une des places baillées en oſtage aux Anglois pour l'aſſeurance du traité. Le Prince qui en eſtoit Marquis & Seigneur proprietaire la leur fait incontinent delivrer, poſtpoſant volontairement ſon intereſt particulier au bien & à l'advantage de ſa Patrie à laquelle il avoit conſacré toutes ſes facultés; il en fait une declaration par eſcript, & la remet entre les mains de l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Declaration du Prince à la Reyne d'Angleterre.

Là il rend graces, à Dieu du traité intervenu entre ſa Majeſté d'Angleterre & les Provinces Unies, implorant la benediction du Ciel ſur iceluy: Declare franchement, *Que bien que ceſte pla e l'une des principales de ſon patrimoine & de ſon apanage luy ſoit de tres-grande conſideration, neantmoins l'ardent deſir qu'il a d'advancer ceſte belle œuvre de la reſtauration du Pays, luy fait oublier tout autre intereſt que celuy du public:* Proteſte *que la nouvelle Ligue & Confederation de la Couronne d'Angleterre avec les Pays-bas, ſera un nœud*

Ceſte declaration fut faicte à la Haye en Hollande le 14 Octob. 1585. ſignée Louiſe de Coligni, Maurice de Naſſau.

qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

qui le liera plus eſtroitement au ſervice, que luy & tous ceux de ſa maiſon ont voué à la Reyne; Requiert l'Ambaſſadeur *de vouloir procureur envers la Reyne & le Comte de Leyceſtre ja deſigné ſon Lieutenant ès Provinces Vnies, la liberté de ſon frere ayné Philippe-Guillaume detenu priſonnier en Eſpaigne, par eſchange avec quelque autre qui pourra eſtre prins en guerre, & que s'il faloit faire des levées de gendarmerie eſtrangere pour le ſervice de ſa Majeſté & des Provinces, que ceux de la maiſon de Naſſau y fuſſent employés. Que depuis la mort de ſon Pere, quelques François de la Province du Dauphiné avoient rendu des mauvais offices à ſa maiſon dans le Conſeil du Roy de France, l'ayant voulu induire de s'emparer de la Principauté d'Orange Souveraineté appartevant à ſa maiſon, & à laquelle elle à eſte confirmée meſme par le traité de paix du Caſteau Cambreſis:* Implore ſa faveur pour y eſtre maintenu. *Que les biens plus conſiderables de ſon patrimoine en la Franché Comté de Bourgougne, leur eſtoient entierement uſurpés par les Eſpaignols:* Conjure la Reyne, *d'employer ſon credit envers le Roy de France, les Suiſſes & les Bernois, pour le faire reintegrer en la poſſeſſion avec le temps. Que les grandes pertes que tous ceux de la maiſon de Naſſau ont ſouffertes par la violence des Eſpaignols en ceſte commune cauſe, ayant eſté deſpouillés preſque de tous leurs biens, puiſſent eſtre reparées aux occaſions, par des recompenſes ſortables à icelles. Et au cas que ſa Majeſté voulut accepter la Souveraineté des Provinces, comme il le ſouhaitoit uniquement, qu'il luy pleut mettre en conſideration quelques points touchant icelle concernans ſa maiſon, deſignés dans les articles des Eſtats. Que ſi ſa Majeſté avoit deſſein d'employer à ſon ſervice quelque ſeigneur de qualité en Allemagne, il luy pleut de prefererle Comte Jean de Naſſau, porté de naturelle inclination à la ſervir, affectionné au bien des Provinces & à la vraye Religion, ſage & experimenté en la guerre.* Et finalement ſupplie la Reyne, *de luy vouloir accorder quelque acte de ſa main, pour reſponce telle qu'il luy plairra, laquelle luy puiſſe ſervir de teſmoignage du ſoin & du debvoir qu'il a contribue pour tous les ſiens.* 1585.

Grande & peſante charge pour l'eſprit d'un ſi jeune Prince, ſi ce n'eſt, comme dit Pindare, que les Princes ſe doibvent meſurer au naturel de ces anciens Dieux, qui parvenoient à la perfection par un chemin beaucoup plus court que les mortels.

Cependant les Eſtats de Hollande, Zeelande, & Weſt-Friſe, voyans que la Reyne n'avoit point voulu accepter la Souveraineté du Pays, mais ſeulement embraſſé la protection, & donné le commandement au Comte de Leyceſtre en qualité de Gouverneur general de toutes les Provinces Unies, avoient accepté le Prince pour leur Gouverneur & Admiral, & ordonné qu'en tous mandements de la Cour de ces Provinces, on employeroit ſon nom. Le Comte en fut marry, auſſi ces Provinces eſtoient les plus puiſſantes, & la diſpoſition de ce gouvernement luy eut peu acquerir pour creature quelque Grand. Les autres Gouvernements des Provinces particulieres ſe trouverent auſſi pourveus & entre bonnes mains; & le Comte fruſtré de ceſte eſperance, fut neantmoins honnorablement inſtalé en la charge de Gouverneur general de tous les Pays, & receut le ſerment de fidelité des Gouverneurs particuliers & de toute la gendarmerie.

Leyceſtre eſt receu Gouverneur General.

1586.

Dans ces intervallés les armes n'eſtoient pas endormies parmy les Provinces, mais eſtoient maniées avec plus de perte que de gain pour les Eſtats entierement abbatus par la mort du defunct Prince; & l'arrivée de Leyceſtre, qui pour gouverner abſolvement, reffuſa de recepvoir les inſtructions d'Eſtat neceſſaires en la conduite de ce grand vaiſſeaux, par une trop ſcrupuleuſe ambition & vaine temerité, fit bien preſager aux plus ſages & adviſés, que ſa venue apporteroit plus de bruit que de fruict, & la ſuite verifia qu'il n'avoit autre but que ſa propre grãdeur, & l'advantage de ceux de ſa nation, au detrimẽt & ruine du pays. De fait la Reyne ſa Maiſtreſſe s'en courrouça, ſe plaignit aux Eſtats de ceſte trop grande authorité qu'ils luy avoient commiſe, qu'elle meſme avoit refusée d'accepter, & creut que cella avoit eſté ainſi artificieuſement fait & practiqué, pour l'engager dans la querelle du Pays plus avant que ne portoit la teneur du traité, cõtre les declarations publiques qu'elle en avoit faites, au notoire meſpris de ſes volontés & au detrimẽt de ſon hõneur; les Eſtats tacherent de s'en excuſer par lettres, & de couvrir l'entreprinſe du Comte.

Meſnage mal

empiete toute l'authorité

dont la Reyne ſe fache.

Ainſi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1586.

Parme en proffite.

Ainſi le Pays eſtoit empeché à ſe donner a quelque Prince voiſin & Leyceſtre a eſtablir ſon Gouvernement & augmenter les ombrages : mais le Prince de Parme ne perd point temps, & comme un vigilant Capitaine tache de prendre ſes advantages, ſe rend maiſtre de Malines, de Bruxelles, de Nimmeghe, de Doesbourg, fait blocquer la Ville de Grave ſur la Meuſe dans le Duché de Gueldres de tres grande opportunité au Pays pour le paſſage de la riviere, & nonobſtant le ſecours que le Comte de Hohenloo y emmena en perſonne, la fait batre de vingt-quatre canons, & la contraint de ſe rendre ſous les articles d'une honnorable compoſition le 7. de Juin 1586.

Ses pragnes

Ceſte perte en entraina pluſieurs autres: Megen, Batenbourg pris peu auparavant par le Comte de Hohenloo, Venloo ſur la Meuſe, ſe rendirent par des ſieges de peu de jours : & de là le Parmeſan paſſant à Nuys, ville dependante de l'Eveſché de Cologne, n'agueres ſurprinſe par le Comte de Meurs, l'ayant faite foudroyer de trente Canons, l'emporta d'aſſault, y exerça de grandes cruautés, ſe rendit maiſtre de pluſieurs autres, de Meurs, d'Alpen, de Crako, & menaçoit de paſſer outre.

qu'on tache d'arreſter.

Les Eſtats n'oublient aucun debvoir d'adſiſter le Comte, pour arreſter le torrent des victoires de Parme; & pour faire une nouvelle levée de gendarmerie en Ooſt-lande, dont la charge eſtoit donnée au Comte de Meurs, ils avoient delivré argent à Leyceſtre; mais comme ils debvoient paſſer monſtre en preſence du Comte de Meurs, Leyceſtre les fit diſparoiſtre pour le deſir qu'il avoit de n'employer autres que ceux de ſa nation; ceſte levée de bouclier s'en alla en fumée, le Comte de Meurs s'en excuſa, & tout le deffaut attribué à Leyceſtre, deſlors les plus clair-voyans commencerent à prejuger des ſuytes ſiniſtres de ſon Gouvernement.

Le Prince deſcend en Flandres

Prend Axele,

D'autre coſté le Prince, pour retirer Parme de devant Nuys, & pour fortifier ceux d'Oſtende au party des Eſtats, commençans à branſler par les practiques des Eſpaignols, qui avoient gagné quelques uns de la ville par argent, paſſe en Flandres avec deux ou trois mille hommes, & par ſa preſence ayant diſſipé les intelligences des ennemis, attaque Axele petite ville mais bien aſſiſe, gardée par quatre compagnies & par une muraille qui ſepare l'eau des foſſes, la ſurprend avec peu deperte,& pour mieux aſſeurer ſa victoire ſe ſaiſit auſſi des forts d'alentour, perce les levées: & eut gagné la Ville de Hulſt prochaine, aprés l'avoir faite ſommer de ſe rendre, ſi ceux d'Anvers n'y euſſent promptement envoyé le ſecours. Et ſi l'entrepriſe de Gravelines eut auſſi reuſſi,elle n'eut pas apporté peu de gloire au Prince & d'advantage aux Eſtats, pour l'opportunité de ſon aſſiete : on y debvoit introduire des gens de guerre dans un bateau chargé de bled; Mais la contretrahiſon deſcouverte par les entrepreneurs ſur le point de l'execution, leur donna temps de ſe retirer à ſauveté, & au Prince de repaſſer en Zeelande avec ſes troupes.

Sparta à ducibus qui ſe abdicant, ille qui rem dolo aut ſuaſione confecit, bovem immolat : qui prælio gallum, comme dit Plut. in Marcell.

Does-bourg.

Fait deſaſſieger Bergues.

Le Comte de Leyceſtre l'ayant appellé pres de ſoy & raſſemblé des forces, prend le chemin de Cleves où il fait proſperer ſes armés, comme ſi la bonne fortune l'accompagnoit avec le Prince. Le Parmeſan tenoit aſſiegé Bergues, & pour l'en divertir, ils aſſaillent la Ville de Doesbourg aſſize en la Comté de Zutphen, ſes murailles haultes & à l'antique, les foſſes larges & profonds, & par l'abbatis de deux pans de muraille qui avoient fait deux breches raiſonnables, ils s'en rendent maiſtres à vies ſauves, les Capitaines & Officiers priſonniers. Mais Parme ne levoit point pourtant ſon ſiege commencé. Ainſi dont les noſtres marchent à Zutphen capitale d'une Comté, ou à deſſein de la prendre, ou pour contraindre Parme de quitter le ſiege pour la venir ſecourir. La choſe reuſſit: Parme pour ravitailler Zutphen, quitte le ſiege de Bergues, tandis que Deventer eſt aſſeuré par Leyceſtre, & pluſieurs Forts à l'entour de Zutphen emportés ſur l'ennemy. Icy parut la vaillance extraordinaire d'un Gentilhomme Anglois, qui n'ayant pas eſté attaint d'un coup de pique lancé d'un Fort contre luy, il empoigna la picque & la tient ſi ſerrée,

Doesbourg eſt une ville fort ancienne, laquelle on croit avoir eſtre baſtie par Druſus frere de l'Empereur Tibere, & qui ſe revolta du parti des Eſtats en l'an 1585. ayant chaſſé leur garniſon & introduit celle des Eſpaignols.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Fautes lourdes & groſſieres que d'employer au Gouvernement des places, des hommes deſia offenſés par celuy qui les leur commet: maxime contraire à celle des bons politiques. *Che non ſi offenda uno, & poi quel medeſimo ſi mandi in amminiſtratione & governo d'importanza.* dit le Florentin. *de diſcorſi lib. terzo. cap.* 17.

qu'il ſe laiſſa tirer à mont avec elle par ceux du dedãs la voulans retirer. En tel eſtat il ſacque la main au coutelas, eſt vertueuſement ſuivi des autres, & chamaille ſi biẽ ſur l'ennemi eſpouvanté, que la place fut prinſe d'aſſault, & l'Anglois en recompence de ſa valeur fait Chevalier & honnoré d'une rente annuelle de ſix cents livres. Leyceſtre commit le gouvernement & la garde de ces places conqueſtées aux ſeuls Anglois, bien que aucuns euſſent paravant manqué de foy au ſervice du Pays. D'ailleurs les grands advantages que l'occaſion luy avoit preſentés, pour chaſſer du tout l'Eſpaignol hors de ces contrées par le defaut des vivres, dont la traite au Camp ennemy eſtoit empechée par les Hollandois, qui avoient bouché toutes les avenues des rivieres avec leurs navires, n'ayant pas eſté bien proffités, outre pluſieurs autres grands meſcontentements, donnerent ſujet au peuple de murmurer contre luy, aux gens de guerre de le haïr, aux Eſtats & aux Grands du Pays d'ombrager ſa trop imperieuſe façon de Gouverner, & au Comte de ſe retirer en Angleterre pour quelque temps. 1586.

Ombrages contre Leyceſtre.

En ceſte eſlection ſi importante, les Eſtats practiquerent ceſte belle couſtume des Romains, leſquels bien qu'ils euſſent une loy par laquelle, ils ne pouvoiẽt donner le Conſulat qu'à celuy qui ſeroit aagé de 43. ans, cõme dit Cic. v. Philipp. toutefois s'il y en avoit quelqu'un qui fut doüé de dons & graces ſingulieres, *& cui virtutis eſſet celerior curſus, quàm ætatis*, ils paſſoient par deſſus: comme envers Corvinus, Scipion l'Afriquain, Titus Flaminius, Pompejus & Octavius. Adjoutons que Salomon n'avoit que unze ans quand il rendit ceſt admirable jugement entre ces deux femmes, que Joſias n'en avoit que huict quãd il print poſſeſſion du Royaume de ſon pere, que le grand Celta n'en avoit que neuf quand il print les rheſnes du gouvernement de ſon Eſtat, & que Philippe fils de Demetrius n'eſtant qu'en ſon adoleſcence ſe faiſoit admirer en la conduicte de ſes peuples. comme dit *Polib. 2. Hiſt.*

Ceſt eſloignement de Leyceſtre, pendant lequel il ſe vouloit retenir le Souverain commandement en pluſieurs points, le malheureux ſuccés de l'infidelité d'un François & de deux Anglois à la garde de la Ville de Deventer, du grand Fort de Zutphen & du Chaſteau de Wouve places tres-fortes, qu'ils avoient livrées à l'Eſpaignol, y ayant eſté eſtablis par Leyceſtre contre l'advis des Eſtats bien qu'ils euſſent eſté entachés autre fois de doubles trahiſons, & les juſtes deffiances qu'on avoit conceues contre les Anglois, deſquels ils apprehendoient meſme traitement que des François ſoubs le Duc d'Anjou, ſerviront de planche & d'eſcheſlon aux vertus guerrieres de ce Prince, lequel en l'authorité d'une grande aſſemblée des Eſtats en vertu de leur pouvoir Souverain, fut ſolemnellement eſtabli en la charge de Gouverneur general de toutes les Provinces Unies par proviſion & en abſence du Comte de Leyceſtre, avec ample pouvoir & authorité de maintenir & deffendre les Provinces, villes & habitans, en leurs droits, Privileges, Franchiſes, & en l'exercice de la Religion Reformée, adminiſtrer la Juſtice par l'advis des Preſidens & Conſeillers, change rles Magiſtrats, Bourg-maiſtres & Eſchevins ſuivant l'ancienne couſtume, donner graces & pardons, & generallement de faire tout ce qui appartient à un Gouverneur General. Toute la gendarmerie le recognut & luy fit ſerment de fidelité en qualité de General d'armée. Il avoit touſiours à ſoy les Gouvernements & l'Admirauté des Provinces de Hollande, Zeelande & Weſt-Friſe. 1587.

Promotion du Prince au Gouvernement General.

Incontinent les affaires prenent nouvelle face; toutes les principales villes paravant esbranlées par tant de ſecouſſes & d'agitations ſe reaſſeurent dans le parti; les Deputés des Eſtats generaux envoyent leurs plaintes à la Reyne d'Angleterre & au Comte de Leyceſtre contre ſon gouvernement & adminiſtration, & les rejettent ſur le mauvais conſeil du Comte. Cetuy-cy le prent en tres-mauvaiſe part: & depuis ne ceſſa de ſuſciter des factions & diviſions parmy les Eſtats & les Pays, & de ſapper l'authorité du Prince & la creance à laquelle la maiſon de Naſſau eſtoit eſlevée.

Plaintes contre Leyceſtre.

Cependant Dieu beniſſoit la ſage conduite & le gouvernement de ce Jeune Prince; & en deſpit de tant de difficultés inteſtines des ennemis du dedans, de tant de furieux aſſauts livrés par ceux de dehors; il avoit colloqué le Pays en un Eſtat ſi riche, ſi ſuperbe, & rampli de tant de merueilles; que nous debvons dire à bon droit que ceſt le doigt de Dieu qui a miraculeuſement operé en nos jours à la conſervation de ceſte Republique, addreſſant ce Prince par prudence au maniement & en la direction de ſi grandes affaires, & le fortifiant par ſon eſprit au ſouſtien d'un ſi peſant fardeau, en un âage ſi tendre, hors de tout autre exemple que de ſoy meſme. *Les Princes regnent de par moy*, dit l'Eternel.

Sage Gouvernemẽt du Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1587.

Utilités que la guerre apporte aux Provinces Unies.

Et dommages à celles des Eſpaignols.

Merveille! que la guerre qui deſole les Eſtats, ruine les peuples, abaſtardit les champs, ſoit au Pays-bas ce que la plaine lune eſt aux huitres, qui les remplit & les fait regorger de tous biens.

De ceſte furie de la guerre, comme une theriaque tres-ſalutaire du venin des viperes à la conſervation du corps humain, les Provinces Unies avoient puiſé des threſors & des richeſſes ineſtimables pour leur deffence. Leur pais multiplioit journellement en toutes choſes, en or, en argent, en fruits & en danrées que leur apportoit la navigation, les peuples y croiſſoient, les villes s'aggrandiſſoient & ſe rendoient oppulentes: mais auſſi d'autre part les Provinces de la domination Eſpaignole s'affoibliſſoient de jour à autre; les campagnes eſtoient changées en deſerts, les villes en cimetieres, les bourgs & les villages en monceaux de pierre ou plutoſt en repaires de beſtes ſauvages & en ſpelonques de brigands; la cherté du bled y eſtoit ſi extreme que le boiſſeau valut ceſte année là juſques à trente-trois livres: la neceſſité contraignit pluſieurs riches bourgeois de mendier leur pain; les os des puants fumiers, les raclures des naveaux, les charongnes meſmes, ſervirent de viande à quelques uns: les chiens animaux familiers & domeſtiques de leur nature, devenus ſauvages & enragés de faim couroient les campagnes deſertes à grandes troupes, aſſaillans hommes & beſtes: les loups multiplierent tellement en Flandres & en Brabant, qu'ils faiſoient comme une double guerre aux habitans; ſi qu'à deux lieües à la ronde de Gand plus de cent perſonnes en furent devorées. Il faut voir ce que le Prince contribua pour le ſecours de l'Ecluſe.

Siege de l'Ecluſe par Parme.

Beau precepte pour ceux qui commandent dãs les places frontieres d'un Eſtat. *Reliquis caſibus poteſt in tempore ſubveniri: Pabulatio & annona in neceſſitate non habent remedium niſi ante condantur.* Veget. lib. 3. de re milit. cap. 3.

Le païs de l'Eſpagnol eut en ſuite quelque moyen de reſpirer: le Prince de Parme commença de faire ſes appreſts pour le ſiege de l'Ecluſe & donna le rende-vous de toutes ſes forces és environs de Bruges. Oſtende & l'Ecluſe renforcent leurs garniſons, & l'Ecluſe ſe pourvoit à toute peine de munitions, mais non en telle quantité qu'il eut eſté neceſſaire. Parme avoit ja eſtoupé le Havre, ſi qu'il n'y pouvoit rien entrer par eau. La garniſon eſtoit en tout de ſeize cens hommes de deffence bien reſollus & commandés par un brave & vaillant Gouverneur: le camp eſtoit en l'Iſle de Caſſant au devant de la ville, & la plus part de l'armée à Breſque. Le fort de Blanckembergh tenu par les Eſtats, ſervit de pierre affiloire pour donner le trenchant à la valeur de ces guerriers, où la vertu ceda au nombre. Aprés le Prince de Parme tourna tous ſes efforts contre le fort du Havre, en la deffence duquel pluſieurs braves Capitaines ſe ſignalerent durant long temps par maintes ſorties bien hardies, à la grande perte des aſſaillans.

Le Prince brulle en Brabant & fait mine d'aſſieger Boiſleduc pour faire lever faire le ſiege.

Mais en vain.

Maurice d'autre coſté, qui commandoit en qualité de General d'armée, ayant eu nouvelles de ce ſiege, part incontinent accompagné du Comte de Hohenlo & ſe jette en Brabant avec des forces, où il brulle deux villes & vingt-deux villages, reſollu d'aſſieger la forte ville de Boiſleduc en inondant la campagne & la reduiſant à la faim, ou bien de contraindre le Prince de Parme de lever le ſiege de devant l'Ecluſe pour la venir ſecourir: Mais ceſte gloire eſtoit reſervée à ſon ſucceſſeur. Le Parmeſan qui avoit recouvert des nouvelles forces d'Eſpagne & d'Italie, aſſés puiſſant pour l'un & pour l'autre, continuë le ſiege d'un coſté, tandis qu'il envoye des forces pour le ſecours de Boiſleduc.

Leyceſtre ſe preſente pour la ſecourir.

La ville ſe rend.

Ja le Prince vouloit tourner ſes armes vers la Flandres, comme voicy arriver le Comte de Leyceſtre qui s'y achemine, avec beaucoup de nouvelle gendarmerie Angloiſe & les principales forces du pays à deſſein d'y commander: car la generalité n'avoit eſté donnée au Prince qu'en ſon abſence; mais ſon retour n'apporta que confuſion & diſſipa tellement les volontés des meilleurs Capitaines, que tout ce qui avoit eſté projetté de bon s'en alla en fumée, & le Prince ne peut acheminer ſon deſſeing pour le ſecours de l'Ecluſe. Cependant le Prince de Parme preſſe la ville avec tel effort & violence, que par la baterie de trente pieces de Canon & de huit Coleuvrines s'eſtant fait ouverture aux murailles de deux cens cinquante pas, & l'aſſaut renouvellé par ſept fois avec grande effuſion de ſang de part & d'autre: finalement les aſſiegés, aprés avoir long temps combatu main à main, bras à bras, contre

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

les aſſiegeans ja logés ſur le foſſé, & par l'eſpace de dixhuit jours contraints de manger & de coucher ſur le rempart, continuellement haraſſés par mines & contremines, eſcornés de la moitié de leurs hommes, deſnués de poudre pour ſouſtenir un aſſaut general, en ſomme aprés avoir rendu tout ce qu'on pouvoit eſperer de gens d'honneur, n'ayant peu eſtre ſecourus par Leyceſtre, qui n'y apporta tant de diligence & de vigueur qu'il devoit, joint la mauvaiſe correſpondance qu'il entretenoit avec les Eſtats, la ville fut contrainte de ſe rendre ſoubs des conditions tres-honnorables. L'ennemi y perdit quarante trois Capitaines & grand nombre de gens de guerre, & depuis fut verifié par le teſmoignage meſmes du Prince de Parme, que s'il eut eſté preſſé plus viſvement, il eſtoit reſollu de deſcamper. Maurice y eſtoit coulé par mer avec vingtcinq Compagnies de gens de pied & ſix Cornettes de Cavallerie pour le deſaſſieger, mais ne pouvant agir que par les volontés de Leyceſtre qui y eſtoit en qualité de General d'Armée avec d'autres troupes, il s'en enſuivit tel mauvais ſuccés. La valeur de ce Prince la reunira en ſon temps au parti des Provinces Unies.

Icy ceſte multiplicité de Chefs en une armée verifia ce que dit Machiav. de Diſcorſi lib. terzo. *Che uno & non molti ſiano prepoſti ad uno eſercito, perche piu comandatori offendono.*

La perte de ceſte place & de la ville de Gueldres, livrée à l'ennemi par la perfidie d'un Eſcoſſois deſpité par les menaces de Leyceſtre, jointes à tant d'autres, affoiblirent extremement l'authorité du Comte & ravallerent ſa creance. Le mal-entendu entre luy & les Eſtats alloit croiſſant, & ceſte flammeche de diviſion alluma un ſi grand feu de diſcorde entre luy & le Comte de Hohenlo, lequel en qualité de Lieutenant du Prince vouloit maintenir ſon authorité & celle des Eſtats contre l'uſurpation de Leyceſtre voulant empieter la puiſſance ſouveraine, que tout le païs en cuida eſtre ambraſé. D'avantage le Comte vouloit rejetter la cauſe de la perte de l'Ecluſe ſur Hohenlo, & diſoit que cetuy-cy avoit envoyé de ſa propre authorité des troupes és environs de Willemſtadt pour courre ſus aux Anglois qui venoient au ſecours, & toutefois par le teſmoignage meſmes du Prince, il apparut que les deſſeings de Hohenlo ne viſoient que contre l'ennemi: car le Prince en avoit eſcript à Leyceſtre, qui l'avoit remercié de ſa diligence & loüé ſon entreprinſe. Mais le Comte de Hohenlo qui avoit tres-utilement ſervi le pays durant quatorze ans, au hazard de ſa perſonne & à la perte de ſes biens, eſtoit net de blaſme & de reproche, & Leyceſtre ne ſe pouvoit excuſer d'imprudence & de mauvaiſe conduite. D'ailleurs il monſtroit fort peu de conſtance au moindre revers de fortune, & quoy qu'il eut à ſa diſpoſition la moitié plus d'argent des Provinces & de ſecours eſtranger pour ſouſtenir le faix de la guerre, que n'avoit jamais eu le defunct Prince Guillaume, lequel neantmoins avoit fait de grands effors tant par mer que par terre, toutefois il vouloit des plus grandes aſſeurances, comme s'il ſe fut deffié de l'adſiſtance du Dieu fort.

La ville de Gueldres eſt livrée à l'ennemi.

Ceſte place eſt capitalle du Duché de Gueldres & une des plus fortes, elle fut livrée à l'ennemi pour 36. mille livres le 4. Juillet 1587. & par eux conſervée juſques à ce jourd'huy cõme principal boulevard de ce qui leur demeure de la Gueldres.

Leyceſtre & Hohenloo en desbat pour la faute du ſecours de l'Ecluſe.

Rejettée ſur Leyceſtre.

Parmy de ſi grandes fautes il bandoit tous ſes eſprits à l'aneantiſſement de l'authorité des Gouverneurs Provinciaux & notamment du Prince, lequel il voyoit eſlevé ſur les eſperances de ſa vertu & ſur la bienveillance des peuples; & les Eſtats au contraire les portoient ſur le poing & les maintenoient à outrance. D'ailleurs la memoire de tant de ſignalés ſervices faits par un tant Illuſtre Pere pour la conſervation des pays, à laquelle il n'avoit eſpargné ſes biens ny ſon propre ſang, eſtoit ſi fraiſche dans leur ame, qu'ils ne pouvoient ſouffrir la diminution de l'authorité d'un ſi digne fils, de laquelle il avoit eſté ſi legitimement reveſtu.

Il ſe plaignoit de ce que le Prince Maurice n'eſtant que Marquis & Comte par le teſtament de ſon Pere, il ſe faiſoit neanmoins tiltrer nay Prince d'Orãge, croyant que par ce tiltre Auguſte de Prince, il vouloit ſe monſtrer en tout plus haut eſlevé que luy & ainſi enjamber ſur ſon authorité.

Qui tache de deprimer l'authorité de Maurice.

Ces contraſtes & aigreurs jettent le Comte en caprice, qui met toute pierre en œuvre pour empirer la condition des Eſtats & abbatre l'authorité du Prince. Et comme ſi les moyens de la ſubſiſtance des Eſtats n'eſtoient point aſſés puiſſans, il fait remettre ſur le tapis par la Reyne d'Angleterre ſa Maiſtreſſe, le traité & le pourparlé de paix avec l'Eſpaignol qui avoit produit de ſi dommageables effects par le paſſé. Mais les Eſtats proffés en ceſte vielle maxime, que les plus foibles perdent touſiours & ne gaignent jamais par des traités,

& de troubler les Eſtats

par propoſitions de paix,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1587. traités, jugeant bien que c'eſtoit un viel artifice du Roy d'Eſpaigne pour les perdre & ruiner, s'en excuſent honnorablement envers la Reyne, & comme la chaleur naturelle s'accroit & ſe fortifie par la violence du froid qui l'aſſiege, luy remonſtrent genereuſement, que *quand il ne leur reſteroit autre choſe contre leur ennemy que le courage & la reſolution, i's eſtoient aſſes puiſſans pour luy reſiſter, comme jadis les Romains par leur vertu avoient ſubjugué les Carthaginois, & que n'y la longue guerre, ny tant de dommages qu'ils avoient ſoufferts, non la violance, non la mort inopinée de tant de Chefs, ne les avoit jamais peu faire deſmordre de leur debvoir, ny remuer un pied derriere du fondement de la conſtance ſur laquelle ils eſtoient fermement appuyés.*

dont ils s'excuſent.

Genereuſe reſponſe & preſque ſemblable à celle de ce brave Lacedemonien Damindas, lequel ſans eſtre eſmeu par un qui luy vantoit les grandes forces avec leſquelles Philippe Roy de Macedone les alloit attaquer, *Hé!* luy dit-il, *quel mal nous ſçauroit faire ſouffrir Philippe, ſi les Lacedemoniens ne font conte de la mort.*

Comme ces moyens manquent à Leyceſtre pour vexer les Eſtats, il taſche de deſunir les Provinces Unies & ſuſcite de nouvelles factions parmy le peuple dans les villes, pour y introduire ſon authorité. Mais à tout cela Maurice pourveut ſagement & heureuſement, & l'entreprinſe de Maulde jeune gentilhomme commandant une Compagnie dans Leyden, ayant eſté deſcouverte d'y vouloir introduire l'Anglois, porta tel coup à la perte de la vie de l'entrepreneur & de deux autres Capitaines principaux autheurs d'icelle, decollés par ſentence du Magiſtrat & par l'advis du Prince, que l'exemple de ceſte rigoureuſe mais neceſſaire punition, fortifia ſon authorité & celle des Eſtats paravant affoiblie & preſque aneantie par les partiſans de Leyceſtre. La Reyne d'Angleterre ſage & vertueuſe Princeſſe, preſageant de plus funeſtes effects de ces diviſions, qui menaçoient le pays de perte inevitable; en rappellant ſon Gouverneur oſta la cauſe de ce grand mal, & le pays à recoy par l'eſloignement de Leyceſtre, commença de reprendre ſes forces & de mediter des nouveaux moyens pour contreluiter la puiſſance d'Eſpaigne, ſoubs le ſage gouvernement de Maurice & la proſperité de ſes armes victorieuſes. Alors il fut creé abſoluëment Gouverneur General des Provinces Unies, Capitaine & Admiral General des armées.

Veut deſunir le Pays

entrepréd ſur Leyden

en vain:

eſt rapellé par la Reyne d'Angleterre.

Notés que Leyceſtre ſe retirant en Angleterre fit tout ce qu'il peut pour y attirer le Prince Maurice, par toutes ſortes d'esbats de jeunes Princes, d'honneurs de tous les grands & de la Reyne, & qu'il ne s'en fut peu deſdire, ſi les Eſtats ne luy euſſent oppoſé ſon ferment qui eſtoit de ne les abandonner point.

Ce Leyceſtre qui de Gouverneur & de pere commun du pays, s'eſtoit rendu comme ennemi de ceux qui luy avoient commis toute l'authorité qu'il avoit en main, ne verifia que trop par ſes deportements qu'on avoit fait du loup le Berger, & qu'il ne faut pas juger des humeurs d'un homme de commandement, par ſes premiers deportements dans un pays. Tacite la bien remarqué en ces mots couchés au liu. 15. de ſes Annal. *Initia magiſtratuum ferè meliora ſunt ſed finis inclinet.*

1588. Ceſte nouvelle dignité qui le fit paroiſtre avec plus d'eſclat & d'authorité, & l'eſloignement du Comte de Leyceſtre qui avoit reprins la volte d'Angleterre, promettoit d'abord amendement aux affaires: mais pluſieurs Partiſans du Comte qui eſtoient encor dedans les villes d'humeur Angloiſe, donnerent beaucoup de peine au Prince par factions & mutineries, leſquelles neantmoins il appaiſa & rangea au debvoir partie de gré partie de force; Dieu voulant ainſi acheminer par degrés la reſtauration du pays, Heuſdam, Brakele, Medemblick, Naerdem, Wolcum, Geertruydembergh & autres.

Et laiſſe pluſieurs diviſions dans les pays.

Heuſdam fut le premier reduit par les gages de trois mois payés à la garniſon, & Brakele fut contraint de ployer le col par les armes du Prince qui l'aſſiegea.

Medemblick l'une des principales villes de Nort-Hollande, fut plus longue & plus difficile à recognoiſtre ſon debvoir. Le General Sonoy Anglois, Gouverneur de toute la Nort-Hollande, y commandoit environ ſix cens hommes ſoubs l'authorité de Leyceſtre, qui l'y avoit eſtabli au prejudice des droicts du Prince, aux gouvernements duquel ceſte Province eſtoit annexée, & la commiſſion ne debvoit emaner d'autre que de luy. D'ailleurs le Comte eſtoit deſchargé du gouvernement general & le Prince mis en ſa place, qui pour y faire reluire ſon authorité, aprés la trahiſon de Deventer & du Fort de Zutphen livrés à l'ennemi, l'avoit fait ſolliciter à nouveau ſerment envers luy, ce qu'il avoit reffuſé, pretextant qu'il devoit prealablement eſtre deſchargé de celuy qu'il avoit envers le Comte. L'affaire demeure quelque temps en tel eſtat; il reffuſe de recepvoir une Compagnie mandée de la part du Prince, & en ſuite meſmes il fait viſage de bois au Prince lors qu'il s'y preſenta accompagné ſeulement du Comte de Hohenloo & ſuivy de ſon train. Ceſte difficulté fut agitée par divers pourparlers, mais finalement pour toute reſollution, Sonoy

La garniſon Angloiſe de Medemblick ne veut recognoiſtre le Prince.

Sonoy pour ſes excuſes avança *que le Comte de Hohenloo luy vouloit du mal, qu'il l'avoit ſouvent menacé & qu'il avoit eu peur qu'il ne mit à executiõ ſes menaces.* Mais pourquoy non y introduire le Prince, que pour obeir aux lourds commandements de Leyceſtre?

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Sonoy declare qu'il veut demeurer en ſon gouvernement en vertu de ſa commiſſion emanée du Comte de Leyceſtre. Telement que le Prince jouit du tiltre & Sonoy de l'effect.

Ni les Eſtats,

Les Eſtats ne pouvans ſupporter telle inſolence, luy commandent de reduire la garniſon de la ville à cent cinquante hommes, & de licencier le reſte de ſes gens pour eſtre employés à leur volonté. Il le reffuſe, diſant *en avoir beſoing pour l'aſſeurance de ſon gouvernement & de ſa perſonne*: Les Eſtats perſiſtent en leurs volontés & luy font apparoir de deux Ordonnances de Leyceſtre, par leſquelles il luy commandoit de leur obeir. Contre ce reiteré commandement la garniſon ſe mutine, demande ſes decomptes de ſix ans, & apres avoir deſarmé la Bourgeoiſie & porté ſes armes en la maiſon de leur General, ils la contraignent de leur fournir argent chaſque ſepmaine; tres pernicieux exemple qui porta coup envers pluſieurs autres villes gardées par des compagnies de ce Regiment, en Gueldres, en Friſe, & en Over-Yſſel: Ces mutins les convierent auſſi de ſe joindre à leur faction, & Sonoy portoit ouvertement le menton aux mutinés, diſant *qu'ils avoient ferment à la Reyne d'Angleterre*. Pour les attirer par douces ſemonces à leur debvoir on leur offre payement; mais pour neant, ils le reffuſent, ſe jettent dans le plat Pays & le contraignent à contribuer.

deſarme & vexe eſtrangement la Bourgeoiſe,

Ce qui les porta à un tel excés furent les lettres de la Reyne & de Leyceſtre à Sonoy, par leſquelles l'un & l'autre le remercioient *de la bonne affection qu'il leur teſmognoit*.

ne veut recevoir aucune paye.

Voila donc le feu bien avant aux eſtoupes, & les choſes reduites à une partialité toute formée: Reſolution prinſe d'employer la force pour ranger ces mutins, Maurice de Naſſau ſe preſente en armes devant la ville de Medemblick & les aſſiege de ſi pres par mer & par terre, qu'ils commencent incontinent de pencer à eux; mais par l'interceſſion d'un Conſeiller de la Reyne, le Prince arreſte la peſanteur de ſon bras, & juſtifie ſa procedure envers elle, laquelle commande à ſon Ambaſſadeur de pacifier ce different pour eviter de ſuites plus dangereuſes; & pour n'encourir aucun blaſme qu'elle les voulut diſtraire de la generalité des autres Provinces, pour en faire ſon proffit particulier, & avec ces places moyener ſa paix à leurs deſpens en les livrant à l'ennemy, elle luy deffend *d'authoriſer tels actes de rebellion, ains de les perſuader à recognoiſtre l'authorité du Prince*, laquelle croiſſoit de jour à autre avec ferme reſolution de les forcer. Ils commencent peu à peu à relacher, & aprés que le ſiege eut encor duré quelque temps, finalement les Mutins en ſortirent avec Paſſeport & le Prince en print poſſeſſion: Sonoy s'excuſa de ſon entreprinſe; Et en ſuite les Bourgeois de Medemblick vengerent ſur ſes biens les dommages qu'ils avoient receus de luy: Juſte loyer de ſon infidelité. Ainſi le Prince raſſeura ceſte importante ville au party des Eſtats. Muyden qui avoit auſſi fait la ſourde oreille à ſes ordres, le recognut auſſi en contentant ſon Gouverneur Baxis.

Le Prince les aſſiege,

la Reyne commande à ſon Ambaſſadeur de tout pacifier,

le ſiege continue.

& les mutins en ſortent.

Ce fut bien contre le gré de Leyceſtre que ceſte ville de Muyden revint ſous l'authorité du Prince: car il avoit eſcrit à Baxis, *qu'il faloit garder ce cheveſtre pour arreſter le cheval*, entendant d'Amſterdam qu'on peut aiſement brider par le moyen de ceſte ville.

La mutinerie eſtoit en quartier & avoit vogue parmy les autres Provinces. La Friſe en eſtoit troublée par les factions de ceux qui tachoient de perſuader la Reyne, d'accepter la Souveraineté ou une protection abſoluë, ſoubs le commandement du Comte de Leyceſtre avec plein pouvoir & authorité. Le Preſident de Friſe, autrement grand perſonnage, eſtoit l'arcboutant de ceſte faction. Les Eſtats Generaux fortifiés du Prince, pour rendre le fait plus exemplaire, luy font mettre la main ſur le collet & l'envoyent en priſon. Cela porta tel coup que l'année d'aprés le tout fut appaiſé.

La Friſe eſt auſſi pacifiée par la priſon du Preſident de la Province.

Mais admirons la ſageſſe du Prince à pacifier la Zéelande: la ſedition y cuida tout perdre, ſuſcitée par l'ambition & trop grande facilité d'un Gentilhomme Anglois nommé Ruſſel Gouverneur de Fleſſingues. Son devancier au gouvernement appellé Sidney, ſignalé en l'hiſtoire d'Hollande, outre ceſte charge, eſtoit Colonel du Regiment de Zelãde: cetuy-cy creut de meriter l'un & l'autre; mais il ne s'adviſoit pas que le gouvernement eſtoit purement Anglois & ja denommé l'une des places d'oſtage de la Reyne, & ainſi dependant de la diſpoſition

Sedition en Zeelande.

1588. diſpoſition de Leyceſtre, mais non le Regiment qui relevoit du Prince en qualité de Gouverneur de la Province, & des Eſtats du Pays. D'ailleurs il n'eſtoit pas raiſonnable de fortifier d'avantage la faction Angloiſe, ny d'eſtablir telle conſequence aux autres qui euſſent ſuccedé au gouvernement de Fleſſingues, moins de reculler ceux du Pays pour avancer les eſtrangers. Ainſi on ſe range au refus.

Souſtenue par le Gouverneur de Fleſſinghe.

La trop grande credulité de Ruſſel donna grande prinſe à quelques ennemis du Pays, qui eſſayerent de fomenter ce meſcontentement & de nourrir ce deſpit en ſon ame, pour en faire naiſtre la perte de la Zeelande. Ainſi il ſe rend comme fauteur de tous les meſcontens & reçoit à luy pluſieurs ſuſpects aux Eſtats. La deffience va croiſſant de part & d'autre: cetuy-cy croit que le Prince le veut chaſſer de Fleſſingues; & le Prince a occaſion d'ombrager un homme qui donnoit faveur & retraite à ceux qui eſtoient reputés ennemis du Pays. Et coup ſur coup, comme ſur la nouvelle de quelque armement par mer de l'ennemy, on creut qu'il avoit du deſſein ſur l'Iſle de Walchren principale de Zeelande où eſt ſituée Fleſsingues, & partant qu'il la faloit fortifier d'une Cornette de cavallerie pour la deffence des cottes de mer, Ruſſel ayant demandé ſa compagnie propre, le Prince y envoya celle du Mareſchal de Villers; mais Ruſſel fit deffendre au ſon du tambour par tout le plat Pays d'alentour de luy donner aucun logement, & nonobſtant les lettres que le Prince luy en fit eſcripre par les Eſtats pour le ſemondre amiablement à ſon debvoir, il ne laiſſa de continuer en ceſte mauvaiſe affection.

Qui ſe veut rendre maiſtre de l'Iſle de Walcheren.

Ces places ne donnerent que trop à cognoiſtre qu'il n'y a rien de plus certain que ce beau pretexte, *ſubditos facilius præfectorum vitia quàm virtutes imitari. Nazianzen.*

Encor de plus, il tache de ſe rendre maiſtre de toute l'Iſle de Walchren, & pour ceſt effect ne ceſſe de tracaſſer par toutes les villes d'alentour pour les desbaucher de l'union. La-Vere & Arnemuydem qui avoient eſté paiſtries au levain des factions de Leyceſtre à ſon paſſage, ſe rendent aiſement ſuſceptibles de ſes impreſſions; & pour teſmoignage d'une rebelliõ ouverte, reffuſent de loger chacune une bregade de ceſte compagnie, proteſtent qu'ils ne recognoiſſoient autres en ce fait que le nom Anglois, pour gouverneur General le Comte de Leyceſtre, & pour comble de deloyauté baſtiſſent une Ligue & union entre eux, envers & contre tous, pour le bien du Pays & pour la ſubſiſtance de leur ville & de leurs garniſons ſoubs l'obeiſſance de Leyceſtre, la confirment par ſerment ſolemnel & en tel eſtat, l'envoyent cloſe & ſeelée à Leyceſtre en Angleterre. Le Comte bien qu'il eut ja reſigné ſon gouvernement aux Eſtats, la reçoit comme une enſeigne de leur affection à ſon party & la ſalarie de grandes recompences au proffit de ſes principaux Partiſans, en promet de tres grandes de la part de la Reyne à tous ceux qui leur voudront adherer, & menace ceux de Middelbourg qui de toute l'Iſle eſtoient demeurée ſeuls fidelles au Prince & aux Eſtats, de boucler leur havre avec des navires de guerre, s'ils reffuſoient de ſe joindre à eux pour leur propre bien.

Ceſte faction, tres dangereuſe peſte d'un Eſtat, ſautant de ville en ville, de Province en Province, avoit ja cerné tout le Pays, le menaçant d'une perte generale dans la perte du Prince que Dieu avoit reſervé pour ſa reſtauration. Ainſi donc comme ce ſage Prince eſtoit occupé deſteindre ce feu en un endroit, on luy montroit la flamme en un autre, & tandis qu'il eſtoit encor en peine de l'eſtouffer au ſiege de Medemblick que nous venons de voir, toutes ces menées fumoient en Zeelande qui enfin s'allumerent de la ſorte.

Le Prince pour l'appaiſer ſe rend à Middelbourg.

Pour empecher l'embraſſement, le Prince avole à Mildebourg avec les ſeules armes de ſon authorité: comme il commencoit à conſulter le conſeil de la Province ſur ce fait, voila les nouvelles de l'arrivée de l'Admiral d'Angleterre en Zeelande accompaigné de neuf ou dix navires de guerre. Et bien que le principal ſubject de ſa venue fut couvert du pretexte de payer la gendarmerie Angloiſe (car il portoit deux cents vingt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

mille francs à ceſt effect) toutefois ceſte arrivée tant inopinée fit deſlors juger aux plus ſages, & a laiſsé pour une certaine croyance à la poſterité, que les deſſeins de l'Admiral alloient plus avant, & que le principal motif de ſa venue eſtoit de ſe rendre tout à fait maiſtre de la Zeelande, & d'emmener le Prince en Angleterre. Mais Maurice qui ne s'eſt jamais laiſſé paſſer maiſtre à perſonne, jeune d'àage mais chenu dans les experiẽces de ſon Pere, de grand jugement & d'entendement net, pourvoit habillement à ſes affaires, & ſe retire doucement vers la flotte des navires de guerre des Eſtats, qui eſtoient ordinairement devant le Fort de l'Illo ſur la riviere de l'Eſcaut.

où il eſt failli d'eſtre pris & emmené en Angleterre.

C'eſt une creance paſſée en certitude dans les Pays-bas, que bien que le deſſeing de la Reyne d'Angleterre ne fut pas de ſe charger de la Souveraineté de toutes les Provinces Unies, que toutefois elle auroit eſté tres aiſe d'eſtre maiſtreſſe de la Zeelande, pour en joignant les forces navales de ceſte Province aux ſiennes eſtre abſolvement maiſtreſſe de la Mer, & que pour y parvenir il faloit affoiblir le Pays de ceſt excellent chef.

L'Admiral ayant failli ſa proye n'en fait point ſemblant, mais envoye vers luy un Chevalier Anglois ſoubs pretexte de traiter de la part de la Reyne le deſaſſiegement de Medemblick; (car alors il eſtoit encor aſſiegé) le Prince s'en excuſe & rejette l'eſteuf ſur les Eſtats.

Ceſte arrivée de l'Admiral d'Angleterre avoit hauſsé le menton aux factieux, ſe promettans un grand accroiſſement de leur Empire imaginé. Ils avoient preparé un banquet magnifique pour y feſtiner l'Admiral avec Ruſſel & toute la nobleſſe, duquel l'Admiral s'excuſe pour ne donner aucun ombrage, & comme ſi ſa charge ne s'eſtendoit que pour le tranſport de l'argent d'Angleterre, il part pour ſon retour. Le Prince convie amiablement Ruſſel par lettres à ſon debvoir, & par l'organe du conſeiller Valck, l'adjure par la conſideration de la gloire de Dieu, du contentement de la Reyne, du bien & de l'advantage des Provinces Unies, de pencer ſerieuſement à la reunion, affin que d'une commune main ils peuſſent reſiſter à l'ennemy commun, qui ſeul prenoit ſes advantages de ces diviſions.

Tache de ramener les ſeditieux, envain.

Mais ny ces amiables ſemonces du Prince, ny toutes les perſuaſions du Conſeiller, ne peurent rien gaigner ſur l'obſtinacité de Ruſſel, qui d'autre part avoit rempli l'eſprit de la Reyne de pluſieurs impreſſions contraires à la franchiſe du Prince & aux bonnes intentions des Eſtats, dont elle s'eplique ouvertement par ſes lettres. Ils s'en excuſent; & le Prince ſe plaint à elle contre ces factions Angloiſes, leſquelles ſoubs pretexte du ſervice de ſa Majeſté, reduiſoient en peril & mettoient comme en proye aux ennemis les villes de ſon patrimoine, La-Vere & Geertruydenbergh, deſquelles ils retiroient les moyens d'entretenir leur maiſon. & luy demande ſatisfaction contre Ruſſel, de ce qu'il l'avoit accuſé d'avoir entreprins de luy oſter la Ville de Fleſſinghe. La Reyne ayant pezé l'importance du faict entre en elle meſme, & pour finale reſolution deſadvoue toutes ces mutineries, dont elle eſcript fort honnorablement au Prince & aux Eſtats. D'ailleurs les approches de ceſte grande armée navalle d'Eſpaigne ſurnommée *l'invincible*, qui s'advançoit pour la conqueſte de l'Angleterre & pour l'oppreſſion des Provinces Unies, l'obligerent de penſer que rien ne pourroit tant donner de prinſe à l'ennemy commun ſur elle que la diſcorde avec les Eſtats. Ainſi le Prince caſſa les garniſons de La-Vere & d'Arnemuyde, aprés les avoit fait contenter d'une ſomme d'argent, & ſans coup ferir ramena heureuſement ces places importantes ſoubs la domination des Eſtats. Mais ce n'eſtoient que fleurettes de mutinerie au prix des ronces de la rebellion qui eſgratignerent la face des affaires à Geertruydenbergh en meſme temps.

Eſpaulés par la Reyne d'Angleterre, laquelle en fin pacifie tout.

La Reyne ſe plaignoit aux Eſtats des ſeveres traictements exercés contre ceux d'Utrecht, contre ceux qu'ils avoient fait mourir à Leyden, & contre ceux de Medenblick qu'ils tenoient aſſiegés; & qu'il ſembloit qu'ils n'en vouluſſent qu'à ceux qui ſe monſtroiẽt affectionnés envers elle. D'autre part Leyceſtre par diverſes menées luy avoit fait porter dans les oreilles, que le Prince Maurice traictoit ſecretement d'appoinctement avec l'Eſpaignol, que le Roy de France eſtoit le mediateur; & c'eſtoit auſſi un des chefs de ſes plainctes. Choſe qui n'entra jamais en l'ame du Prince, comme la ſuite le verifia & dont il ſe purgea par eſcript envers la Reyne.

Le ſervice de la Reyne eſtoit comme l'enſeigne & la deviſe de ceſte faction. Soubs ce beau pretexte la garniſon de Geertruydenbergh ſe mutine, rejette la Souveraineté des Eſtats & le Gouvernement du Prince, & pour marque de leur felonie, deſchire les cornettes, les enſeignes, les banderoles, les eſtendarts, eſcume tout ce qui paſſe d'Hollande en Zeelande, ſaiſit & emporte tout ce qu'elle rencontre; & la ſomme de deux cens ſeze mille livres qui luy fut contée pour leur payement, ne ſervit que pour l'appaiſer durant quelque temps.

La garniſon de Geertruydenbergh ſe mutine.

Car

1588. Car peu aprés comme le Prince voulut reduire la garniſon à cent cinquante hommes de pied & à cent Chevaux,& diſtribuer le reſte aux places circonvoiſines,le Baron de Willougbye General des Anglois,& Winckfield Gouverneur de la ville, ayant promis de la remettre entre les mains du Prince, comme on vint au fait & au prendre, le Gouverneur & ſa garniſon faſchés de quitter ceſte belle cage, laquelle ils voyoient bien qu'ils poſſedoient contre le gré du Prince & des Eſtats, prenent le parti pire, ſe rangent au reffus,& par infinies inſolences font voir qu'ils n'aſpirent qu'à eriger des trophées & des enſeignes à la rebellion, deſarment la Bourgeoiſie, piratent les bapteaux paſſans, ſaiſiſſent les contributions & impots, ravagent le plat pays, attachans les Paſſeports au gibet; en ſomme ils exercent plus que la furie de la guerre ne permet contre ennemis,& pour comble de perfidie & de deſloyauté, proteſtent de vouloir mourir avant que rendre les armes aux Bourgeois, & de ſe ſoubſmettre pluſtoſt à l'Eſpaignol qu'au Prince ny aux Eſtats.

avec une extreme inſolence.

Ceſte effrenée rebellion eut mis en humeur l'eſprit le plus patient du monde; mais le Prince n'eſpargne rien de la douceur pour les ramener à leur debvoir: ce nonobſtant ils s'oppiniaſtrent à ceſte inſencée fureur, donnent retraite à tous les ſoldats qui s'y vienent rendre, s'efforcent d'engager les garniſons circonvoiſines à pareille deſobeiſſance, & pour excés de leur rage entrent en communication avec l'ennemi. Le Prince reſollu à toute extremité de les forcer, plante ſon camp devant & les affiege par mer & par terre.

Le Prince les affiege.

Cependant avant que faire joüer le Canon il leur eſcript par un Tambour, & par amiables ſemonces les conjure de penſer à eux, leur met devant les yeux l'honneur qu'ils debvoient eſperer d'une prompte obeiſſance, le danger qui les menaçoit & la honte qui les talonnoit en cas d'infidelité; mais ceſte douceur ne fut accueillie que de ſarcaſmes & de meſpris inſuportables. Le Gouverneur & tous les Capitaines menacent d'appeller l'ennemi pluſtoſt que de recognoiſtre le Prince, *& de faire pendre ſes Meſſagers s'ils y revienent.* Ceux de Dordrecht leur en eſcripvent auſſi, mais ce Gouverneur ainſi furieux deſchire ſur le champ les lettres ſans les lire, & pour reſponce au General des Anglois qui le voulut ſolliciter au meſme debvoir, il luy reſcripvit, *Que puis qu'il eſtoit accusé du Prince Maurice d'eſtre eſtranger, & de cercher plus ſon propre proffit que ſon honneur & le bien du commun, pour par ce moyen inciter la gendarmerie contre luy, qu'il luy avoit mandé que tous ceux qui diſoient cela de luy mentoient, qu'il le vouloit maintenir à la pointe de l'eſpée, & eſtoit preſt de recevoir pluſtoſt l'ennemi que ni le Prince ni les Eſtats.* Frenetique deſeſpoir d'un enragé, inſolence plus que brutale, qui ne meritoit autre punition que de la main d'un Bourreau, un homme de neant contre un grand Prince! un chetif Capitaine contre ſon General d'Armée!

Tache en vain de les ramener par la douceur.

Ce desbordement inoüi parmi les plus farouches rebellions enflamme la collere du Prince, qui fit tonner ſon Canon contre les murailles de la ville, auquel ceux du dedans reſpondent & par la mort de pluſieurs Capitaines, & entre autres de Villers Mareſchal de Camp brave & renommé, & de plus de cinquante ſoldats aggravent leur deloyauté. Le Prince par une raiſonnable breſche avoit ja eſtonné ces mutins, qui firent demonſtration de vouloir compoſiter, comme la tempeſte qui s'eſleva le lendemain ayant enflé les eaux & inondé le pays fit ceſſer la batterie: & les ſignals de feu des aſſiegés, leurs lettres interceptes, les approches du Prince de Parme s'eſtant acheminé à Breda diſtant de trois lieües, faiſant apprehender au Prince qu'ils n'executaſſent leur marché ſoubs pretexte d'y avoir eſté contraints, le fait reſoudre à la retraite, aprés leur avoir derechef preſenté ſa grace, prophané & reiteré inutilement ſes prieres & ſes exhortations envers ces marauts, meſmes par l'organe d'un Miniſtre, tant le ſalut de ſa Patrie luy eſtoit conſiderable. Submiſſions qu'il n'a jamais employé que rarement en ſa vie, auſquelles meſmes il a eſté reſervé envers les plus grands Roys. Mais c'en eſtoit fait, le

Les attaque vivement.

Eſt contraint par les pluyes ſe retirer.

Leur preſente derechef ſa grace.

Aprés que ceſte ville fut rendue au Prince de Parme, il y entra luy meſme en perſonne ſuivy ſeulement de quelques Seigneurs; mais il ne fut pas à s'en repentir: car depuis il dit que de ſa vie il n'avoit eu plus de peur d'eſtre livré aux Eſtats.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

marché de ceſte ſale marchandiſe eſtoit ſerré à quinze mois de ſolde qu'on fit toucher à ceſte canaille, & moyennant ce payement les Deputés du Prince de Parme en prindrent poſſeſſion en ſon nom, & le Prince pour punition de leur laſcheté les fit tre-tous proſcripre comme traiſtres & infames. Tous ceux qui ſe laiſſerent attraper dans la terre des Eſtats furent pendus & eſtranglés ſans forme ne figure de Procés; les autres meſpriſés & honnis parmy les ennemis qui les monſtroient au doigt, les appellans *Marchands* par mocquerie & derriſion. Les Grands ayment les trahiſons & haiſſent les Traiſtres. Ceſte deſloyauté avoit extremement outré l'eſprit du Prince, mais il en aura ſa raiſon avec le temps, & reprendra la place avec plus de valeur & de vigueur que ſon ennemi ne l'a receuë. Voilà des grands orages terreſtres pour l'abbatre & l'atterrer; il faut voir comment & par quels moyens, il deſtourna ceſte tempeſte marine qui s'approchoit du coſté du Midy, pour l'engloutir dans les ondes de la collere Eſpaignolle, preſte à ſubmerger les Provinces Unies & à couvrir toute l'Angleterre.

La Loy parlant de tels ſoldats qui ſe retirent vers l'ennemi les appelle *transfuge* & ſont declarés par icelle coulpables du dernier ſupplice.

Amare ſe prodituros, non proditores, dicebat Philippus Rex Maced. à l'exemple duquel Auguſte avoit ſouvent en la bouche, *I'ayme la trahiſon, mais je hays les Traiſtres* Plut. in Apophteg. & Darius Artaxerxes fit mourir celuy qui luy livra par trahiſon la ville de Sidon.

Ils traitent avec l'Eſpaignol & ſont tous proſcripts.

L'Eſpaignol meditoit de longue main d'eſtablir dans ſa maiſon la Monarchie abſoluë & ſouveraine de l'Europe. Philippe II. Roy d'Eſpagne grand entrepreneur, ſuccedant aux grands deſſeins comme aux couronnes hereditaires de l'Empereur Charles V. ſon Pere, n'oublioit rien pour contenter ſon ambition. Il cognoiſſoit la grande puiſſance des dixſept Provinces du Pays-bas tres-propres pour luy ſervir de ſiege de la guerre, dans leſquelles il pouvoit entretenir plus de cent mille hommes en tout temps. Et bien que ces riches peuples fuſſent ſubmis à ſa domination, toutefois il n'eſpargna rien pour leur retrencher leurs Privileges, les ayant voulu comme ſubjuguer de nouveau pour les rendre plus ſouples à ſes volontés: Et de ceſte ſource de mal ſont provenus les ſouſlevements des Provinces Unies qui ſe ſont legitimement ſoubſtraites de ſon obeiſſance. Il avoit dominé l'Angleterre par ſon mariage avec la Reyne Marie qui eſtoit decedée, & avoit jetté la guerre civile en France ſoubs pretexte de religion. Ainſi ces deux premiers moyens luy ayant failli pour ce coup, & fomentant le troiſieſme par les revoltes des peuples François contre leur Roy legitime, il reprend les premieres erres de ſa convoitiſe, raſſemble toute ſa puiſſance pour faire un grand effort & emmener pieds & poings liés aux montagnes de Grenade l'Angleterre & les Provinces Unies jointes enſemble par communs intereſts, mais ſeules capables de contreluiter ſes deſſeins.

Deſſeing de l'Eſpaignol pour conqueſter l'Angleterre & les Pays-bas.

Et comme les moyens de dompter les Pays-bas par terre, luy ſembloient plus longs, plus penibles, & d'une deſpence inſupportable: que l'Angleterre eſtant Iſle de l'Ocean, ne pouvoit eſtre aſſaillie que par la mer, il dreſſe une puiſſante armée navalle ſurnommée *l'invincible*, tant pour la quantité, grandeur & capacité des vaiſſeaux, que pour le nombre des gens de guerre, Matelots, Canons, munitions & grandes proviſions neceſſaires à un ſi grand deſſein; mais au grand malheur de l'entrepreneur qui vit tous ſes grands appareils abiſmés, ceſte ſienne entrepriſe gigantine miſerablement enſevelie dans les ondes, à l'advantage des confederés Anglois & Hollandois, qui demeurerent victorieux & triomphans de ceſte fiere & orgueilleuſe puiſſance. Maurice eut bonne part à ceſte grande victoire.

Le Roy Catholique avoit mis en ſueur tous ſes Royaumes des Eſpaignes & d'Italie pour contribuer à un tel armement. Ceſte armée navalle conſtoit de cent cinquante grands vaiſſeaux de guerre, Galions, Galeaſſes, Pataches, Galeres, Aſſabres, & Caravelles, portans vingt mille hommes de guerre outre les volontaires, ſoubs le commandement du Duc de Medina Sidonia General d'armée, tellement qu'en tout il y avoit plus de trente mille hommes, deux mille ſix cents cinquante pieces d'artillerie, & pour les proviſions neceſſaires, quatre mille cinq cens quintaux de poudre, mille quintaux de balles, douze cents quintaux de meſche, ſept mille harquebuſes à crocq,

Deſcriptiõ de l'armée invincible.

'Autres diſent que ceſte armée conſtoit ſeulement de cent trente ſix grands navires, de vingt cinq mille hommes en tout, de 2500. pieces de Canon de toute ſorte.

mille

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1588. mille mouſquets, dix mille lances, mille pertuiſanes & hallebardes, doubles Canons, Coleuvrines, pieces de campagne, avec ſept cents Pionniers, des chariots, charrettes, moulins & tout l'attirail pour les mettre ſur terre au beſoing. Proviſiõs de bouche, cét dix mille quintaux de biſcuit ſix mille cinq cents quintaux de lard, trois mille quatre cents trente trois quintaux de formage, du Ris, des Poids, des Febves, du Vin, de l'Eau, de l'Huile, du Vinaigre, de chacune choſe pour ſix mois. Il y avoit huit mille vaiſſeaux pour puiſer de l'eau ou du vin, & ſeize mille paires de ſouliers en reſerve. Les deffences ſur le haut des navires eſtoient à l'eſpreuve du mouſquet, & en bas de l'eſpaiſſeur de trois ou quatre pieds, tellement que les boulets ne les pouvoient percer ſi on ne tiroit de prés; & dans le Navire du General d'Armée, il y avoit un lieu qui eſtoit tout à fait à l'eſpreuve du Canon, là où il ſe logeoit avec ſept ou huict Seigneurs durant le combat.

Armée du Duc de Parme.

Le Duc de Parme de ſon coſté par ordre d'Eſpaigne avoit armé és Havres de Duynkercke, de Gravelines & de l'Ecluſe, environ quatre-vingts Navires de guerre & quatre cents bateaux plats, communement appellés *Pleytes*, partie deſquels il avoit fait paſſer d'Anvers à Gand par le moyen d'un Canal qu'il fit creuſer à grands frais, appellé le Canal d'Iperlée, pour porter les vivres, munitions, & tout l'attirail d'une armée. D'avantage il avoit ramaſſé de toutes parts grande quãtité de poultres garnies de pointes de fer au deſſous & de crampõs aux coſtés, deux mille bateaux vuides pour au beſoing les lier enſemble pour faire des ponts, avec tout l'appareil neceſſaire à ceſt uſage, toute ſorte d'inſtruments pour ſonder les Havres & pour les eſtouper, tres-grande quantité de fagots & de faſcines, & autres choſes propres à faire des forts & retrenchements, pluſieurs fourds dans les bateaux pour cuire le pain, grãde quãtité de ſelles, brides, harnois des chevaux, chevaux de charroy, avec toute ſorte d'artillerie & de munitions neceſſaires: Et en outre il avoit mis ſus une armée de vingt-cinq mil hommes de pied & cinq mille Chevaux, laquelle il tenoit preſte à Nieuport pour paſſer en Angleterre ſur les bateaux plats.

Ordre d'Eſpaigne.

L'ordre d'Eſpaigne portoit, que l'armée du Duc de Medina ſe joindroit avec l'armée Navale du Duc de Parme, pour tous enſemble d'une commune puiſſance combatre les Anglois avec advantage, tandis que ceſte armée terreſtre de Parme paſſeroit ſur les bateaux plats pour ſe fortifier & retrencher en Angleterre; & de là dependoit l'importance & le nœud de l'entreprinſe.

Qui taſche d'attirer à ſoy le Roy d'Eſcoſce.

Pour fortifier ce grand deſſein, l'Eſpagnol taſcha d'attirer à ſoy le Roy d'Eſcoſce, & de le leurrer par immences promeſſes de penſions; mais il eſtoit menacé de pareil danger que l'Angleterre par intereſt commun d'Eſtat & de Religion. Le Pape n'eſpargna le foudre du Vatican avec lequel il fulmina la Reyne d'Angleterre, faiſant rouller ſon tonnerre par excommunications & anathemes eſtranges & inoüis.

La Reyne d'Angleterre eſt excommuniée.

Voilà donc ces peuples ligués Anglois & Hollandois reduits à une generalle conſternation, ſoubs l'appareil de ceſte eſpouventable puiſſance ennemie, qui les menaçoit de ruine, de ſac & de ſang; voilà des grãdes forces, comme un gros & eſpais nuage, preſtes à fondre ſur ces pays innocẽts pour les ſubmerger & engloutir dans un deluge de maux & de calamités. L'orage ſe promene fierement par toute l'eſtenduë de leur climat, les vents tourbillonnent furieuſement tout autour d'eux, comme par grands bruits ſifflans de tempeſte. Tout le monde eſt aux eſcoutes pour voir ou tombera ce foudre; mais ceux-cy jugent bien qu'il a eſté formé pour les accabler.

Jeuſnes & prieres à Dieu par toute l'Angleterre & les Pays-bas.

Pour en deſtourner le coup, ils ſe preparent du mieux qu'ils peuvent: Premierement par prieres ardẽtes à Dieu, par jeuſnes & par devotions publiques de tous leurs peuples, ils rendent le ciel favorable à leur cauſe & le rengent à leur parti; puis en mettant la main à l'œuvre, ils employent tout ce que l'opportunité du temps, l'importance de l'occaſion, & leur affection à un tant

legitime

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

legitime debvoir leur peut fournir de moyens humains pour leur deffence contre l'appareil de ces grandes armées.

Qui armét puiſſamment.

L'Angleterre arma alors par terre trois grandes armées. La premiere de trente mille hommes logée à dix lieües de Londres ſur la riviere de La Tamiſe. La ſecōde de quarāte mille hommes de pied & de ſix mille chevaux, ordonnée pour ſe tenir prés de la perſonne de la Reyne : & la troiſieſme de quarante mille hommes de pied & de dix mille chevaux, diſpoſée ſur la frontiere de l'Eſcoſſe pour recevoir l'ennemy de ce coſté là : outre plus de quinze mille volontaires diſperſés dans les places fortes du Royaume. Par mer elle arma cēt cinquante Navires de guerre tres-bien equipées.

L'Angleterre, qui ne redoutoit pas moins l'armée de Philippes qu'autrefois celle d'Agricola, & les Provinces Unies y contribuerent tout ce qu'ils peurent en telle extremité, comme à l'envi les uns des autres. La Reyne y apporta un ſoing extraordinaire à ſon ſexe, & ce Prince par l'ordre qu'il eſtablit dans les Provinces, Ports & Havres de ſes gouvernements, & par les forces Navales qu'il y envoya à point nommé, fit bien voir que les yeux de ſon grand jugement eſtoient touſiours ouverts aux grandes occurrances, & que les iſſuës des plus memorables batailles dependent pluſtoſt de la teſte que des mains d'un grand Capitaine.

a Il ne demeura pas ſans action pendant ce grand criſis univerſel des Provinces de ſon gouvernement ; le coup principal de la partie qui eut peu donner gain de cauſe à l'ennemi, dependoit de l'adjonction des forces navales de Flandres avec celles d'Eſpaigne, pource il employe vigoureuſement les forces du pays pour l'empecher. Defait ayant armé quatrevingts & dix Navires de guerre, la plus part petites mais legeres à la voile, ſelon la nature de leurs Ports, il les diſpoſe en garde à tous les Havres de Flandres depuis le Fort de l'Illo ſur l'Eſcault juſques à Gravelines prés de Calais, pourvoit & renforce toutes les villes maritimes de bonnes garniſons, puis deſpeche Capitaine Lonck de Rooſendal avec vingtcinq ou trente Navires, pour aller joindre le Vice-Admiral d'Angleterre & ſe loger avec luy entre Calais & Douvres : Et comme ce premier coup d'eſſay ne peut d'abord reüſſir par la tempeſte qui ſe leva, laquelle leur fit ſoudain reprendre la volte de Zéelande, deſlors qu'elle commença de s'accoiſer nos Argonautes reprenent leur principale route. Juſtin de Naſſau Admiral de Zéelande s'y treuve en perſonne pour y commander, accompagné de More Vice-Admiral, ayant avec ſoy trente cinq Navires que grandes que petites de quatrevingts à deux cents cinquante tonneaux la piece, tres-bien pourveuës à la guerre, & outre les ſoldats ordinaires, de douze cents vieux Mouſquetaires triés à l'eſlite ſur tous les Regiments, duits & façonnés de longue main aux combats de mer, tous leſquels furent diſpercés dedans les vaiſſeaux : ainſi il tire vers le deſtroit de Calais & ſe met en garde ſur le Port de Duynkercke, pour empecher la ſortie des Navires de Parme.

Le Prince diſpoſe ſes navires de guerre, pour empecher la conjonction des navires de Parme avec celles d'Eſpaigne.

a Jamais Prince ne fut plus curieux ni plus diligent à profiter les advantages des peuples de ſes gouvernements que cetuy-cy : Il n'avoit pas beſoing qu'un page luy vint dire tous les matins, *aye ſoing des peuples que Oroſmades ta ſouſmis*. Comme à ce Roy de Perſe. *Plut. lib. I. de Inſtit. princip.*

Cela reüſſit ſelon que le Prince l'avoit preveu : l'armée Eſpaignole s'avance vers les coſtes d'Angleterre plus voiſines de l'Eſpaigne, combatuë par l'Angloiſe qui gaigne le deſſus du vent & à coups de Canon prend une des principalles & en matraſſe trois autres : L'Eſpaignolle ſe tenant ſerrée s'approche pour joindre ſes Navires de Duynkercke ; mais celles des Eſtats diſpoſées en garde ſur l'embouchure de leur Havre & commandées par un ſi brave Admiral, ſe tindrent en tel eſtat que les autres n'oſerent jamais monſtrer le néz, pour ſecourir les leurs touſiours mal-menées par les Angloiſes qui ne les quitterent jamais de la portée du Canon.

L'armée invincible paroit eſt combatue & mal traitée.

Cependant Parme adverti des aproches de l'armée Eſpaignolle mais non encor du combat, s'advance vers Duynkercke pour prendre part à ceſte conqueſte imaginée, reſigne ſon Gouvernement des Provinces au Comte de Mansfelt, & pour rendre le Ciel propice à ſon deſſeing, va en Pelerinage à noſtre Dame de Halle en Haynaut, d'où il ſe rend à Bruges & delà à Duynkercke en intention de s'embarquer : mais le ciel fut haut d'oreilles à ſa devotion : car le tonnerre grondant & bruyant horriblement ſur la mer, l'aſſeura du combat, & peu aprés du mauvais ſuccés pour l'Eſpaigne.

Parme la veut joindre eſt arreſté.

Pour tous ces funeſtes commencemens, l'Eſpaignol ne demordit en rien de ſon entrepriſe : il luy reſtoit encor aſſés de force pour engloutir tout ce qui ſe preſenteroit devant ; mais voicy qu'encor le ciel ſe meſle de la partie. Les vents, la tempeſte & l'orage ſes poſtillons ordinaires, entrent en eſcot

Par l'entiere diſſipation d'icelle.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1588. avec les Anglois, pour achever de deſtruire ce que les Forces humaines ne pouvoient qu'entamer. Les hommes les combatent devant Gravelines, en font eſchoüer des principales, les pourſuivent devant Duynkercke & les contraignent de prendre le large de la mer. Icy la tempeſte commence à ſiffler & à precipiter du ciel dans les abiſmes ces grand deſſeings qui ſembloient vouloir eſcheller les cieux. Ceſte armée invincible ſe diſſipe par la violence des vents; l'orage en fait pluſieurs pieces, & les unes portées en Norwegue, les autres en Eſcoſſe, en Irlande, & aux coſtes de la Rochelle, le nombre s'en vit diminué au Port de Biſcaye de huictante une, tant Galeaces, Galions, que autres Navires grandes & petites, de la plus part des hommes, entre iceux des plus grands Seigneurs & des plus vaillants de l'Armée, & de preſque toutes les munitions de guerre & de bouche.

Les Zcelandois qui avoient beaucoup de part à ceſte victoire, en memoire perpetuelle d'icelle, firent battre despieces, où il y avoit d'un coſté eſcript, *Soli Deo gloria*, & de l'autre, *Claſſis Hiſpanica venit, ivit, fuit.* c'eſt à dire l'armée navale d'Eſpaigne eſt venue, s'en eſt retournée, a eſté, mais elle n'eſt plus.

Les Chefs diſgraciés.

Les Chefs qui ne rendirent pas à leur Roy ce qu'il s'eſtoit promis de ce grand deſſeing, ſe virent eſloignés, diſgraciés, meſpriſés, le Duc de Medina Celi contraint de ſe retirer de la Cour. Le Duc de Parme plus accort, rejetta l'eſteuf ſur les Eſpaignols, fit porter la marotte à quelques Capitaines & pendre quelques autres, pour ſe couvrir de blaſme d'un ſi malheureux ſuccés. Il eut mieux fait & plus humainement s'il eut advoüé ſes foibleſſes, & confeſſé que la prevoyance de Maurice avoit donné le coup mortel à ceſte entreprinſe, par la diligence qu'il employa à empecher l'Union de ſes Plates avec les Galions d'Eſpaigne.

Parme deſormais malheureux.

Aprés ce malheur, il ne fit plus rien de bon; tout luy vint à contrepoil; ſa gloire commença à ſe fleſtrir, & le peu de ſuccés de ſes entreprinſes, le fit repentir de n'avoir creu le conſeil qu'on luy avoit donné aprés la prinſe d'Anvers, de mettre un arreſt au cours volant de ſes conqueſtes.

La Noüe au ſortir de la priſon tint tel diſcours au Prince de Parme qui aſſiegeoit Anvers. *Monſieur ceſte ville d'Anvers ne vous peut eſchaper. Quand vous entrerès dedans je vous conſeilleroy de pendre voſtre eſpée au croc à làporte, & la, determiner vos victoires:* *vous dites vray*, repart ce Prince: *mais je ſuis engagé au ſervice du Roy.*

En ſes autres entreprinſes.

Le deſſein qu'il forma ſur l'iſle de Tholen pour paſſer au ſiege de Bergues-op-Zoom, en fut le premier ſujet, & les entrepreneurs en porterent la penitence par la perte de plus de quatre cents de leurs meilleurs hommes. Celuy qu'il eut ſur le grand Fort de Bergues ne fut pas plus heureux, par la double intelligence de ceux qui firent ſemblant de favoriſer ſon entreprinſe & qui firent perdre la vie à quelque centaine des ſiens. Mais le ſiege meſme de Bergues, qu'il voulut commencer en l'arriere ſaiſon, luy fut-il plus favorable? au contraire, toute ſon armée faillit à s'y perdre, accablée de meſaiſes, de la faim, du mauvais temps, moleſtée, haraſſée, par la vigilance du Prince qui y accourut & la contraignit de quitter ſes poſtes, le Chef de prendre retraite à Bruxelles. Eſchec aucunement reparé par Mansfeld lequel, avec un ſiege de trois mois, ſe rendit maiſtre de Wachtendonck en Gueldres, ſur le point que le Comte de Solms s'approchoit pour la ſecourir.

Maurice qui ne dormoit jamais que comme les Grués un pied en l'aïr, empecha bien ſon ennemi de repoſer: Car aprés l'avoir fatigué & mis aux abois devant Bergues, il tourne teſte en Zéelande pour prevenir ſes ſurprinſes, & chemin faiſant prend poſſeſſion d'une partie de ſon appanage & eſt inauguré Marquis de la Vere. Les liberalités qui ne ſont pas reffuſées en ces occaſions à la joye du peuple, furent diſpercées par ce Prince en des pieces d'argent qu'il fit donner: L'amour qu'il deſiroit de teſmoigner à ſes ſubjects en eſtoit comme le hierogliphe; & le deſir qu'il avoit de les y maintenir, la fin principale de ſes intentions. Les ſoupçons dans leſquels on avoit jetté la Reyne d'Angleterre, luy firent differer pour deux ans une ſemblable ceremonie qu'il debvoit à Fleſſingues autre ſien Marquiſat, celebrée avec moins de ſolemnité & de magnificence.

Le Prince eſt inauguré Marquis de La-Vere.

Ces pieces eſtoiẽt marquées d'un coſté aux armes de Naſſau & de La-Vere avec ces mots, *Nodus indiſſolubilis*. Et de l'autre à une main tenant une eſpée nue avec ſa deviſe, *Je maintiendray*. Il y en avoit d'autres avec deux mains jointes enſemble tenans le Caducée de Mercure ſimbole de la paix, & autour, *Auxilia humilia firma conſenſus facit.*

1589. *a* Le blocus de Huſdam en Hollande par le Parmeſan l'y appelloit. La place eſt tres-importante, & Geertruydenberghes entre les mains de l'ennemy, elle luy eut fait jour pour pouſſer fortune plus avant. Maurice pour deſtourner ce malheur, ramaſſe promptement tout ce qu'il peut des garniſons

Delivre Huſdam blocqué.

a Huſdam eſt aujourdhuy une place tenue pour imprenable & l'une des principales frontieres de la Hollande.

circonvoiſines, s'avance vers la ville, & à la teſte des forts ennemis, à la veüe de leurs troupes, pourvoit ſuffiſamment la ville, fait quitter la partie à Parme & le contraint de ſe contenter de la prinſe des Chaſteaux de Hemert & de Heyl leſquels il fit fortifier. Le Prince qui traverſoit tous ſes deſſeings ſe rencontrant lors auſſi fort que luy en campaigne, brida ſes intelligences, & par les forts qu'il fit baſtir le long de la Riviere de Wale, rompit le col à celle qu'il avoit de paſſer en l'Iſle de Thiel, pour piller le plat pays d'Utrecht, de Viane, de Bure & par ce moyen tenir en allarme la Hollande. 1589. — l'Iſle de Thiel.

Il faut ſemer la diſcorde & la diviſion parmy les Provinces, deſquelles les forces nous ſont à craindre. Dit Tite Live en ſon hiſt. Rom.

D'ailleurs Parme fomentoit touſiours les diviſions naiſſantes parmy les Provinces, & ſoufflant la ſedition dans les eſprits, les portoit à des diſcentions contraires à leur conſervation. Maurice fut bien empeché à en eſteindre des principales allumées en Nort-Hollande & en Zéelande : en l'une & en l'autre il porta ſa perſonne, paroiſſant par tout où il ſembloit que ces flots de mutinerie ſe vouloient eſlever, contenta chacun, les uns par douces remonſtrances, les autres par menaces ; & ainſi calma il les vagues de ceſte mer orageuſe, qui tenoit les eſprits ſuſpendus & menaçoit de naufrage tous ceux qui s'y voudroient hazarder. Cependant Parme vigilant & actif au poſſible, ſe ſçavoit bien prevaloir de l'abſence du Prince, & nonobſtant les divers rafraichiſſements que le noſtre ſceut envoyer à Rhijnberck ville Imperiale de l'Eveſché de Coloigne, l'autre la contraignit de compoſer ſa reddition le trentieſme de Janvier mil cinq cents nonante.

Parme prend Rijnberck — 1590.

Le Prince luy en rendit l'eſchange avec uſure. Le voicy maintenant à la teſte de ſes Legions, prenant ſon temps, proffitant diligemment les advantages que luy donne ſon ennemi, battant, forçant, chaſſant tout devant ſoy ; & tandis que ceſt inſatiable glouton d'Empires, ne penſe qu'à devorer la France par les artifices de la Ligue, voicy Maurice qui luy arrache le ſien, & le met en eſtat de tout perdre pour avoir voulu tout gaigner.

& le Prince Breda par ſurprinſe,

Breda qui s'eſtoit perdu il y a huict ans par ſon Chaſteau, eſt maintenant reprins par le meſme endroit ; mais avec un artifice bien different. C'eſt un des plus glorieux trophées du Prince depuis ſa generalité de l'armée, & ſera le dernier qui luy ſera ravi avant ſa mort. Le mauvais traitement fait à un vendeur de tourbes, donna ſujet à l'entreprinſe, & la valeur fournit le moyen de l'execution par un acte qui tenoit de la temerité. Adrien de Berghe Marinier, qui portoit ordinairement du bois & des tourbes pour le proviſion du Chaſteau, ſubject originaire du Prince & d'inclination affectionné à ſon ſervice, picqué d'ailleurs de quelque meſcontentement que luy avoient donné les Eſpaignols, en propoſa les premieres moyens au Prince qui ſonde ſa portée, s'informe de ſa vie, de ſes mœurs & humeurs, dont la cognoiſſance eſt touſiours neceſſaire à un bon Chef ſur tout en ces occurrences perilleuſes, deſcouvre le fonds de ſes intentions, & n'y remarquant rien qui ne ſentit le zéele d'un bon ſubject, commet à ſa fidelité la vie de pluſieurs braves hommes.

Par le moyen d'un Matelot.

Les eſprits Hollandois s'eſgayerent ſur ceſte prinſe & ſubtiliſans ſur icelle, trouverent quelque authorité qui verifioit comme Troye avoit eſté prinſe par un bateau non par un cheval, & que ce bateau fut nómé *Eſperance* comme celuy de Breda.

Charles de Herauguiere Gentilhomme Walon natif de Cambray, Capitaine d'une Compaignie de gens de pied, dont le courage & la valeur avoit eſté cognuë aux occaſions, fut celuy que le Prince choiſit pour l'executer: cetuy-cy obeit avec beaucoup de ſecret & de dexterité, & ayant ramaſſé de diverſes Compaignies ſeptante bons hommes la plus part jeunes barbes, entre dans le bateau preparé à une lieüe de Breda le Lundy vingtſixieſme de Febvrier mil cinq cents nonante. Ce bateau qui devoit, comme le cheval de Troye, deſgorger des ſoldats armés de ſon ventre, fut ajancé en telle ſorte par ce brave Matelot, que tous ces entrepreneurs ſe peurent renger au plus bas eſtage, tandis que le plus haut eſtoit rempli & entierement couvert de tourbes bien diſpoſées. En tel eſtat aprés y avoir ſouffert les froids, la faim, l'humidité, continuelement courbés ou aſſis ſans pouvoir eſtre en autre poſture, ils s'approchent à un quart d'heure de Breda le Jeudy premier de Mars,

Executée par Herauguiere avec ſeptante hommes.

Rengés dans un bateau.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1590. de Mars, y demeurent en veüe juſques au troiſieſme qu'ils y entrerent par l'eſcluſe, les ſoldats de la garniſon rompans les glaces pour le faire plus facilement voguer, & ouvrans le chemin à leur propre perte. Un Caporal envoyé pour viſiter ce bateau, y entre, ouvre les eſcoutilles, & n'y voyant rien s'en retourne ſans mot dire. Le moindre ſejour du monde eut fait deſcouvrir à ce viſiteur les ſoldats preſſés de la toux, cauſée du froid qu'ils avoient enduré: icy la meurveille! l'un d'entr'eux Lieutenant touſſant plus haut que les autres, tire ſon poignard & le donne à ſes compaignons pour s'en faire tuer: Icy la magnanimité! & ſi le Major eut fait executer l'ordre qu'il avoit de faire garnir de tourbes les corps de garde, & qu'on en eut emporté de ce bateau plus grande quantité qu'on ne fit, on eut infailliblement deſcouvert le ſecond eſtage, & tout eſtoit perdu: Icy le peril & le danger! la ruſe du Marinier y pourveut ſur le champ; car s'eſtant couché deſſus & feignant de dormir, il donna une piece d'argent à ſon compaignon & luy dit *d'aller boire avec les porteurs de tourbes qui avoient aſſés travaillé pour ce jourd'huy*. D'ailleurs le Major adverti que le Prince eſtoit attentif à une entrepriſe, luy commande d'aller coucher en la ville, & ne veut ſouffrir qu'un ſeul Batelier dans le Chaſteau. L'autre bien aiſe d'en ſortir à ſi bon marché, ayant mis en train de boire ſes porteurs de tourbes, s'eſchape d'eux & ſe rend haſtivement vers le Prince qui s'approchoit avec ſes forces; Icy donc & en tous les points de ceſte action, paroit la providence d'enhaut qui la vouloit acheminer à une heureuſe fin.

Qui entrent dans le Chaſteau conſervés miraculeuſement.

Le Fils du Gouverneur dans le Chaſteau. Ruſe du Prince.

Lanchavechia viel & experimenté Capitaine eſtoit Gouverneur de Breda, y commandant ſix Compagnies de gens de pied Italienes & ſeptante chevaux de garniſon; il laiſſoit d'ordinaire ſon fils dans le Chaſteau avec une Compagnie d'Infanterie pour la garde. Le Prince qui bien que jeune d'ans paſſoit des plus vieux routiers au meſtier de la guerre, jugeant bien que dés qu'il ſe jetteroit en campaigne, cela ſeroit ſceu par l'ennemi, fait ſemer un bruit ſourd qu'il a une entrepriſe ſur Geertruydemberghes à trois heures de Breda: les eſpies ennemies en donnent incontinent le mot d'advis au Gouverneur de Breda, & cetuy-cy comme plus voiſin y accourt en perſonne avec farines & proviſions neceſſaires. Ainſi tandis qu'il tache de ſauver les autres, il ſe perd ſoy-meſme.

La nuict arrive heureuſe aux uns, malheureuſe aux autres, & qui fut eternele à pluſieurs: la grande froidure contraint le ſoldat de ſe tapir dans ſon corps de garde & de ſe muſſer dans ſa cabane. Herauguiere qui ne dormoit pas durant ces tenebres & qui n'eſtoit pas gelé en une occaſion ſi chaude, exhorte les ſiens à bien faire, les aiguillonne par les pointes de la gloire & du proffit, ſort le premier ſur la minuit de ceſte embuſcade portative, & ſuivi de ſa troupe la diſpoſe en deux, donne l'une aux Capitaines Lambert & Fernés avec ordre de forcer tout ce qui s'oppoſeroit à eux juſques au Havre, par où il debvoit recepvoir le Prince; & luy-meſme avec l'autre enfile le long du magaſin & donne au corps de garde de la Porte qui va à la ville, pour en empecher le ſecours ennemi. Comme il marchoit en teſte des ſiens, il rencontre un ſoldat Italien, le prend par le colet *luy defend de crier à peine de la vie*, *& luy demande ſi la garniſon eſtoit forte*; l'autre reſpond, *qu'elle eſtoit de trois cents cinquante hommes*. A ceſte parole les compaignons de Herauguieres ſe rendans par trop curieux, *Je ſçay*, dit-il, *qu'il n'y en a que cinquante*, *& quand il y en auroit d'avantage*, *n'importe*, *donnons*. L'action ne luy permettoit de laiſſer en vie c'eſt Italien auquel il fit paſſer le pas. La ſentinelle le voyant advancer, les deſcouvre par un *qui va la:* mais pour reſponce, un coup de demy picque à travers le corps par Herauguieres. L'allarme s'eſpend par tout le Chaſteau, les Rondes & les Corps de garde ſe mettent en deffence. Un Porte-Enſeigne ſorti, s'attache au combat contre Herauguieres, le bleſſe au bras, & en eſchange en reçoit la mort, ſon Corps de garde forcé de meſme boutée & tout tué.

Sortie d'Herauguiere & des ſiens, du bateau. Executió.

Premier rencontre.

Second.

Troiſieſme avec tuerie des aſſaillis.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1590.

D'autre part Lambert & Fernés ſe ſaiſiſſent du havre, chaſſent tout ce qu'ils rencontrent devant eux juſques au Donjon. Lanchavechia le fils en ſort avec trente ſix hommes, ſe jette ſur les aſſaillans, eſt repouſſé avec perte, luy bleſſé, & Fernés auſſi. La garniſon de la ville ſurprinſe de l'alarme, alarmée du tintamarre de ceux qui combatoient dans le Chaſteau, briſe une des portes & ſe ſauve. Les Bourgeois craignans le pillage s'arment, une troupe accourt au bruit du Chaſteau, met le feu à la porte encor que Heranguiere fit tirer contre. Seize ſoldats logés ſur la grande plate forme voulurẽt rendre du combat; Herauguieres devenu maiſtre de la porte qui va à la ville, y accourt, les taille en pieces, & ſans perdre temps donne les ſignals. Deux heures aprés arrive le Comte de Hohenloo avec l'avant-garde du Prince, qui entre dans le Chaſteau par l'eſcluſe. Lanchavechia ſe rend à compoſition de vie ſauve pour luy & pour les ſiens qui reſtoient. Les Bourgeois faiſoient encor ſemblant de berguigner pour ſauver le pillage; mais Hohenloo traita avec eux & les en exempta pour nonante ſept mille livres, qu'ils luy firent toucher pour deux mois de paye à ſes ſoldats. La diligence du Prince ſervit beaucoup à accelerer le traité: car s'eſtant approché avec ſa Cavallerie & ſon Infanterie & faiſant mine de donner en deux portes & de les forcer; ils les luy ouvrirent bien toſt & le receurent couronné de gloire & de vœux d'obeiſſance. La recognoiſſance ne ſuivit pas de loing le merite de ceſte action. Ce grand Prince vray reſtaurateur de la diſcipline militaire des Romains, qui cognoiſſoit combien il importoit en l'eſtabliſſement de ce nouvel Eſtat de ſalarier à point une vertu tant ſignalée, donna à Herauguieres pour juſte loyer de la ſienne le Gouvernement qu'il s'eſtoit dignement acquis, la charge de Major à Lambert, tous ceux qui n'eſtoient paravant qu'Officiers de Compaignie devindrent Capitaines, les ſimples ſoldats eurent une ſomme d'argent & une medaille d'or, qui avoit pour corps un baſteau d'où ſortoient des ſoldats armés & pour mots, *parati vincere aut mori*, preſts à vaincre ou à mourir, & d'autres ceux-cy, *invicti animi premium*, ceſt le loyer d'un courage invincible. Les Matelots eurent des pentions & des avancements; & en moins de dix jours la ville fut pourveue de toutes choſes neceſſaires pour dix-huict mois, & d'une garniſon de quatre cents chevaux & de douze Compaignies de gens de pied.

Autre du coſté du havre.

La garniſon de la ville ſe ſauve.

Autre troupe du Chaſteau taillée en pieces.

le Chaſteau ſe rend

& la ville,

qui reçoit le Prince

Lequel en donne le Gouvernement à Herauguieres.

& recompence tous les autres.

C'eſt une des parties d'un bon Capitaine de ſcavoir bien recognoiſtre les actions de valeur & de merite. Vegece remarque que des que les Romains ceſſerẽt de guerdonner la vertu, leur Empire pencha au declin, & leur diſcipline militaire s'abaſtardit. *Multum*, dit-il, *à priſtino vigore legiones degeneraverunt, quod ambitio premia ſoli virtuti debita, favores vero dignitates quibus fortes digni eſſent, preciperent.*

Ces medailles avoient auſſi de l'autre coſté ces mots, *Breda à ſervitute Hiſpanica vindicata ductu Principis Mauritii* 4. *Martii* 1590.

Le Prince de Parme affligé au dernier point de ceſte ſurprinſe, & plus encore des advantages que ſes ennemis en tireroient pour le calomnier envers ſon Roy, deſtache de ſes troupes le Comte de Mansfelt avec quatre mille hommes pour commencer le blocus & pour arreſter les courſes de la garniſon de Breda: Pour premiſſes Sevenberghe fut pillé, & un grand & beau Fort Royal conſtruit à Ter-heyde à une heure de Breda: il aſſaillit inutillement le Fort de Noordan par la perte de ſept cents hommes des ſiens, & ſon acheminement vers Nimmeghe ne luy fut gueres moins malheureux.

Affliction de Parme pour ceſte perte

laquelle il tache de reparer, mais inutilement,

Le Duc de Parme avoit pour principaux envieux de ſa vertu les Ducs de Paſtarana & le Prince d'Aſcoli Eſpaignols, qui ne ceſſoient de mordre ſes actions & de le denigrer envers le Roy: Mais il en eſtoit adverti par la Princeſſe Iſabelle Clare Eugenie qui l'aymoit fort.

Le Prince qui avoit ja mis quelques troupes en campaigne pour le divertir de devant le Fort de Noordan, s'eſtoit luy meſmes advancé vers la haute Betuwe, avoit campé à l'oppoſité de Nimmeghe la riviere de Wale entre-deux, & la commencé un Fort pour incommoder la ville & la contraindre de ſe rendre. Mansfeldt ſelon le deſſein du Prince, quitte ſon ſiege, ſort de Brabant, va en Gueldres & fortifie de ſa preſence & de ſes troupes les Nimmeghois ja frappés d'eſpouvantement; mais la cherté des vivres & le deffaut du fourrage, ne luy permettant pas d'y faire du ſejour, le chaſſerent dans le pays de Cuyck, tandis que le Prince demeure ſur les lieux, & avant la fin de Juillet met ſon Fort en deffence, le pourvoit de Gerard de Jonghe pour Gouverneur, de cinq cents hommes de garniſon, & de toutes choſes neceſſaires pour ſix mois. Ce Fort nommé *a* Knodſenbourg, eſtendoit la juriſdictiõ des Eſtats juſques à la Wale & fortifioit la Betuwe d'un bon Boulevard. Cependant les troupes de Mansfeldt groſſiſſoient journelement, menaçant ceſte contrée de

contre carré par le Prince.

a Knodſenbourg ceſt à dire *fort de maſuë*. Il fut ainſi appellé parce que les Nimmeghois dans les allarmes & les ſeditions qui arrivoient parmy eux, ne s'armoient pour la plus part du temps que de maſuës, d'où ils eſtoient ſurnommés *porte-maſuës*.

quelque

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1590. quelque invaſion : Maurice y pourvoit ſagement, & jugeant des deſſeings de ſes ennemis par leur contenance, les previent par ſa celerité, diſpoſe gens le long de la Wale dans une trainée de petits Forts qu'il fait conſtruire, depuis Bommel juſques au Fort d'Schenck, & ainſi leur retrenche tous moyens d'entreprendre.

Qui appaiſe les mutineries Angloiſes.

Mais la mutinerie des Anglois n'eſtoit pas encor eſteincte. Utrecht qui avoit arboré ſes eſtendards en leur faveur & voulu faire ſecte à part, eſt neantmoins remiſe ſous le gouvernement du Prince : & Groeningue ne voulant recognoiſtre autre Souveraineté que celle d'Angleterre, la Reyne ſage & habille Princeſſe reffuſe de donner à ceſte diviſion tout ce qu'elle pouvoit, rejette leurs offres, blaſme ces eſprits broüillons, & par l'advis de ſon conſeil deffend par lettres à tous ſes ſubjects reſidans és Pays-bas, *d'y faire, attenter ou innoüer, aucune choſe que par le ſeul ordre du Prince & des Eſtats.* Auſſi le bien de ſes propres affaires eſtoit de maintenir ces Provinces dans l'Union, & de les oppoſer comme une forte barriere à l'Eſpaigne. Cela ferma la bouche à ceux qui ne reſpiroient que dans le trouble, coupa broche aux artifices de Parme & facilita au Prince les moyens d'executer ſes deſſeings contre l'ennemi commun, l'occaſion en eſtoit maintenant favorable.

Parme va au ſecours de Paris,

Le Parmeſan par ordre nouveau d'Eſpaigne, bien que contre ſon propre mouvement, fait un gros de ſes plus braves hommes, & couchant une partie pour le tout, ſe jette en France à deſſein de deſaſſieger Paris, & laiſſe le Gouvernemét General des Provinces à Mansfeldt avec des forces pour la deffenſive. Il n'eut pas ſi toſt mis le pied dehors, que le Prince lacha la bride à toutes ſes garniſons, qui coururent à qui mieux ſur le pays ennemi pour le ranger ſous contribution. Geele en Brabant eſt pillée; la garniſon de Bergues ſurprent Tillemont, la pille & fait contribuer tout le Brabant; celles des autres frontieres ſuivent leur exemple, s'eſpendent ſur le voiſinage & rapportent pour trophées de leurs armes, le Chaſteau & la ville de Buric oppoſée à celle de Weſel, le Fort de Graif ſur le Rhin au pays de Cleves, & le Chaſteau de Luttekenhove dans le dioceſe de Cologne. D'une meſme main, le Prince qui comme les Andabates ne tiroit jamais ſans viſée, des garniſons non neceſſaires forme un corps d'Armée plus conſiderable par les hommes, par l'ordre, & par la bonne diſcipline, que ni par le nombre, ni par la multitude des chariots; & pour tenir promeſſe aux Princes de l'Empire & ſouſtenir ſes nouvelles conqueſtes, marche contre mont le Rhin & la Meuſe, bat & emporte les Chaſteaux de Hemert & de Heel, reprend tout ce que l'Eſpaignol y avoit occupé ſur les terres de l'Empire, puis tournant teſte en Brabant ſaiſit par force ou par compoſition les forts d'Elshout, de Crevecœur place d'importance, de Terheyde qui bridoit Breda, de Stenberghe, & de Roſendael, tout cela dans moins d'un mois. Delà comme une Aigle qui cerche curée, paſſe en Flandres avec trois mille hommes de pied & cent chevaux, entreprend d'eſcheler Duynkercke, & deſcouvert s'en retire ſans perte & ſans bleſſure que des trois entrepreneurs, le Comte de Solms, le Colonel Merckercke, & le Chevalier Veer: ſa garniſon d'Oſtende ſurprint toſt aprés la ville d'Oudenbourg voiſine de Bruges, & le Fort de Blanckenberghe de l'Eſcluſe; Grobbendonc l'un de ſes Capitaines, le Fort de Houy qui troubloit la navigation du Liege en Hollande; & la garniſon de Breda, le Chaſteau de Turnhout.

& le Prince fait des grands progrés par la prinſe de pluſieurs places.

Les Eſpaignols courans outrageuſement ſur les Duchés de Cleves, de Juliers, Dioceſe de Coulogne & autres de l'Empire, y occupant les places fortes & y en baſtiſſant des nouvelles, les Princes de l'Empire convindrent avec les Eſtats de les en chaſſer à communes armes, ce qui fut executé, mais par les derniers ſeulement.

1591. Cependant Parme ſe contentoit de former des entreprinſes ſans effect, & eut bien voulu gaigner villes & pays, ſans hommes, ſans temps, & ſans argent. Ces trois choſes luy eſtoient neceſſaires pour nourrir la guerre en France, (principal deſſeing de ſon maiſtre) & ſans cela il ne ſe pouvoit bien deffendre contre le Prince qui le pinçoit touſiours en quelque endroit ſenſible. Plus de vingt entreprinſes ſur des meilleures places de l'obeiſſance des Eſtats, formées en diverſes Provinces, en meſme ſaiſon, furent deſcouvertes, & la plus part avec perte des entrepreneurs.

Parme ne fait plus rien.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Jeu couvert du Prince,

Le jeu plus couvert du Prince, donnoit le plus ſouvent guain de cauſe aux 1591.
ſiennes. Il bat aux champs avec un petit Camp volant, composé de ſeptante cinq enſeignes de gens de pied & de dix ſept Cornettes de Cavallerie, feint d'en vouloir à Boſleduc ou à Geertruydenberghes; l'une & l'autre ſe pourvoyent d'abord de gens & de munitions à ſuffiſance: Mais le Prince avoit une eſpine au pied qui le picquoit bien plus avant, & qui rendoit comme eſtropié ſon Gouvernement d'Utrecht. Ainſi il poſtpoſe toute autre expedition à celle cy, envoye ſecretement des troupes ſous le Colonel Veer vers Doesbourg, ſuit luy meſmes d'Utrecht avec le reſte de ſes forces & vingt-huict pieces de Canon, paſſe à Rhenen, Arnhem, & s'approche de Zutphen.

qui ſurprent le fort de Zutphen,

Zutphen eſt capitale d'une Comté & Province d'ont elle porte le nom. C'eſt une des plus fortes & des plus puiſſantes villes des Eſtats.

prend la ville

en quatre jours avec peu de perte

Veer ſuivant les inſtructions du Prince, & à l'ayde de neuf ſoldats deſguiſés en payſans & payſanes, portans des paniers avec du burre, des œufs, & du fromage, ſurprend le grand fort de Zutphen le vingt-quatrieſme de May mille cinq cents nonante un. Dés le lendemain le Prince s'y trouve, aſſiege la ville, aſſize ſur l'Yſſel, employe les deux premiers jours à ſe retrencher contre ceux du dehors, le troiſieſme à pointer vingt-huict pieces de canon en baterie contre ceux du dedans, & le quatrieſme à ſigner la capitulation. Six cents hommes de garniſon en ſortirent avec armes & bagage. Le Prince n'y perdit devant homme de marque que le Comte d'Overſteyn emporté par ſon courage juſques ſur les foſſés de la ville: La ſurprinſe du fort facilita la prinſe de ceſte belle ville; mais par tout n'eſt moins admirable la grande celerité de ce Prince à conduire ſes troupes & ſon Canon, ſa prudence à les diſpoſer, ſon jugement à aſſaillir, ſa prevoyance à ſe retrencher, ſon bon-heur & ſa felicité à ſe rendre maiſtre dans quatre jours d'une ville qui avoit autre fois tant couſté de temps, d'hommes, d'argent, ſans effect & ſans utilité. Cecy ne fut qu'un arreſt ſans arreſt à ſes conqueſtes.

Prend Deventer.

La ville de Deventer eſt tres-importante & de grande conſideration aux Provinces unies: elle a eſté eſtimée aprés Anvers & Amſterdam, le troiſieſme magaſin des Pays-bas.

Le jour meſmes de la capitulation y eſtant entré victorieux, l'ayant pourveue des choſes neceſſaires & d'une bonne garniſon; ſur le ſoir il fait marcher ſon avant-garde contre Deventer bonne & forte ville aſſiſe ſur l'Yſſel, à deux heures de Zutphen, & le jour ſuivant s'y rend en perſonne, fait faire deux ponts ſur la Riviere, l'aſſiege deça & delà l'eau, met en batterie ſes vingt huict canons, fait breche raiſonnable du coſté du Quay, & un pont jetté pour aller à l'aſſault, il le fait livrer avec perte depart & d'autre; le Comte Herman de Berghe Gouverneur de la ville y laiſſe un œuil, un Capitaine des ſiens à la teſte emportée d'un boulet: un Colonel du Prince bleſſé à mort & pluſieurs de ſes ſoldats. La ville ne voulant hazarder un ſecond aſſault, le Comte de Berghes capitula par l'induction de l'Eveſque le dixieſme de Juin & du ſiege, aux meſmes conditions que ceux de Zutphen, & en ſortit le meſme jour à la queüe de ſept compaignies de garniſon, careſſé & feſtoyé par le Prince duquel il eſtoit couſin germain.

Celerité des conqueſtes du Prince

qui prend Delfziel,

& pluſieurs forts devant Groeninghe.

Aprés deux ſi ſignalées conqueſtes dans quatorze jours, que pouvoit ſouhaiter un General d'Armée que le repos? que devoit il craindre, ſinon de fatiguer par trop ſes ſoldats haraſſés? Maurice n'en fait pas ainſi, il ne donne que cinq jours aux ſiens pour ſe delaſſer, puis d'une meſme ſuite, les fait embarquer avec ſon Canon dans cent cinquante bateaux. L'ennemi ne ſçavoit où alloit fondre ceſte nuée: chacun eſtoit aux eſcoutes. Verdugo l'attendoit retrenché à Steenwijck en Friſe, & c'eſtoit là où il alloit. Neantmoins d'arrivée il paſſe outre ſans le regarder, fait mine d'aſſieger Groeninghe, puis tout d'un coup le voila à Delfziel place de grande opportunité, aſſize ſur l'emboucheure d'une eau qui mouille Groeninghe, s'en rend maiſtre ſans coup de Canon, incommode les Groeninghois reliques des mutineries Angloiſes, les blocque de pluſieurs endroicts par les prinſes des forts d'Opſlach ſur le Nieuziel, d'Imectile ſur le nouveau canal à une heure de Groeninghe, & de Lutelbert. Rien n'arreſtoit le torrent de ſes armes victorieuſes, tout faiſoit jour à ſon eſpée, il eſtoit ſur le point d'aſſieger Steenwijck & Verdugo

dedans,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1591. dedans ; quand il apprint que Parme avoit aſſiegé ſon fort de Knodſenbourg.

Va au ſecours de Knodſenbourg

A ceſte nouvelle il rebrouſe le pas, laiſſe le Comte Guillaume de Naſſau avec ſon Regiment pour conſerver ſes conqueſtes en Friſe, donne ordre à tout, arrive en peu du temps à Arnhem ville plus prochaine du fort, & pour avant-mets taſte le camp ennemi par deux Compagnies de cavallerie repouſſées par ſept des autres, & ces ſept deffaites à plate conſture par l'embuſcade que leur avoit dreſſé le Prince à leur retour, trois perdues & entre icelles la Colonele, ſoixante morts & cent cinquante priſonniers. Ceſte attãinte qui donnoit à cognoiſtre à Parme de quelle force & tenue eſtoit ſon chãpion, le met hors de ſelle, luy fait quitter volontairement la partie ſans ſe faire forcer dans ſon retrenchement, & faignant d'eſtre rappellé en France, laiſſe le fort libre à ſon maiſtre avec honte & confuſion. Ce deſaſſiegement couſta à Parme la perte de deux Canons, de la plus part de ſes pontons ; & tout ce deſarroy cauſé par une terreur Panique, qui s'eſpendit dans ſon Camp aux approches ſi ſoudaines du Prince, duquel la reputation commençoit à prendre l'eſſor. La garniſon du fort trouſſa les plus tardifs à plier bagage : le Prince n'y peut arriver aſſés à temps pour s'en meſler, & ſe contenta que ſon ombre eut donné la fuite à l'ennemy. Il fit faire monſtre à ſon armée laquelle, outre ce qu'il en avoit diſpercé aux garniſons, contoit ſix mille neuf cents quarante cinq pietons & treize cents trente cinq chevaux, & luy donna quelques jours pour ſe rafraiſchir dans les principales garniſons voiſines.

deffait 7. compagnies ennemies,

deſaſſiege le fort

avec honte des aſſiegeans.

Leur repos ne fut pas long ; le Prince fait courir le bruit d'une intelligence qu'il alloit executer ſur Nimmeghe. Les Zeelandois s'appreſtent, embarquent du Canon, des eſcheles, des pontons, & toute ſorte d'attirail de guerre, avec quatre mille hommes de pied & ſept cornetes de cavalerie ; le Prince ſuit & au lieu de Nimmeghe, tout cela prend terre à Calf-ſtaert en Flandres, & le vingt-troiſieſme de Septembre fait battre la ville de Hulſt capitale du pays de Waes à deux lieües d'Anvers, prend tous les Forts voiſins qui pouvoient incommoder le ſiege, coupe la dique de Calloo, pour empecher le ſecours d'Anvers, court le plat pays juſques à Gand. Ainſi la ville aſſiegée, la garniſon ſurprinſe, les Forts rendus, le gouverneur abſent, hors d'eſpoir de ſecours, ce brave Prince en teſte des ſiens, ils capitulent leur reddition le ſecond jour du ſiege, & en ſortent armes & bagues ſauves, deux cents quarante hommes de pied & trente de cheval. Le Prince y laiſe pour Gouverneur le Comte de Solms brave & genereux ſeigneur, avec cinq enſeignes, deux cornettes & toute ſorte de munitions, s'en retourne couvert de palmes & de lauriers, repaſſe en Zeelande avec ſon armée, y eſt receu avec applaudiſſement general, feux de joye & chants de triomphe.

En ceſte entreprinſe & en pluſieurs autres, ce Prince à touſiours habilement profité ceſte belle maxime des Politiques, qu'il eſt fort ſeant & honnorable à un chef de guerre, de diſſimuler, de feindre & de ſe contrefaire pour l'execution plus facile de ſes entreprinſes Machiav. ſur la 1. decad. de Tit. Liu. liv. 3. chap. 2.

Prend Hulſt & tous les Forts d'alentour.

Tout d'une tirade ſans prendre haleine, dans les quatorzieſme d'Octobre ſuivant, il avole à Nimmeghe principale ville de Gueldres pour executer ce dont il l'avoit ja menacée : il l'aſſiege par terre de tous coſtés, diſpoſe quarante pieces en trois grandes bateries, fait un pont ſur la riviere de Wale pour y paſſer en tout temps, ſomme les Nimmeghois de ſe rendre, qui reſpondent : *Qu'il eſtoit un jeune & brave Prince, Nimmeghe une belle Pucelle, & qu'il eſtoit raiſonnable qu'il luy fit plus long temps l'amour avant que la poſſeder.* Ce Prince qui ne veut pas entendre raillerie, en abrege le terme outre la creance des aſſiegés, & ne leur repart qu'avec menaces, fait voir qu'il n'y a point de ſecours pour eux, que tout eſt bouché, ſon canon preſt à jouer. A telles ſemonces le cœur leur defaut : ils ne veulent pas attendre que le Canon tonne pour obtenir plus honnorable compoſition. Le Prince leur accorde deux jours pour s'y reſoudre, ils marchandent encor un peu & finalement traitent le ſeptieſme jour du ſiege & le vingt deuxieſme d'Octobre, *Que la garniſon ennemie en nombre de quatre cents hommes enſortiroit avec armes & bagage : Qu'ils recevroient ſix Compaignies de gens de pied, deux de cavallerie en garniſon au nom des Eſtats, & le*

Ceſte ville de Nimmeghe avoit en l'année 1585. honteuſement chaſſé la garniſon des Eſtats, mal traité & bleſſé le Comte de Meurs leur Gouverneur, pour ſe donner à l'Eſpaignol & pour eſtre affranchie à leur compte de garniſon.

Se rend maiſtre de Nimmeghe aprés 7. jours de ſiege.

Comte

Comte Philippe de Naſſau pour Gouverneur, & qu'ils ſe conformeroient aux autres villes des Prov nces Vnies pour la religion & pour le Magiſtrat. 1591.

Ainſi Maurice entra victorieux dans Nimmeghe, y trouva vingt cinq pieces de metail & douze de fer, y ordonna de toutes choſes, fit donner une honnorable ſepulture au corps du Colonel Schenck qui s'eſtoit noyé en une entreprinſe qu'il avoit eu ſur la ville, vilainement traité par les habitans. Icy finirent les travaux de ce grand Capitaine pour ceſte année remarquable par tant de victoires & de trophées: Il diſperſa ſon armée aux places frontieres pour hiverner, & peu s'en falut qu'il ne ſurprint Geertruydenberghes, comme en effect Alpen par la valeur de la garniſon de Nimmeghe.

1592.

Le Duc de Parme qui avoit ſa teſte en France, procure le gouvernement general des Provinces Eſpaignoles au Comte Pierre Erneſt de Mansfeldt. Cetuy-cy deſireux de s'authoriſer en ſa nouvelle dignité par quelque notable action, forme une entreprinſe ſur Breda laquelle eſuentée, il contente ſon deſir de deux malotrus villages en eſchange d'une ſi belle ville, & encor ſe trouva il ſurencheriſſeur à ſon marché.

P. Mansfeldt Gouverneur general des Provinces Eſpaignoles.

Le Prince reprend la campaigne au renouveau, ſuivi du Comte de Hohenloo n'agueres revenu d'Allemaigne, & tire quelques garniſons du Brabant pour ſurprendre Maeſtricht: mais la pluye & le mauvais temps, l'empechant de diſpoſer ſes gens bien à point, pour les faire donner en deux endroicts en meſme temps, deſcouvrit l'affaire & les entrepreneurs furent repouſſés aux deſpens de la vie de quelques uns. A ſon retour il ſe ſaiſit de Bergheick & le fortifia: & dés que les champs donnerent à manger aux chevaux, il mit aux champs huict mille hommes de pied, deux mille chevaux, & cinquante pieces de baterie, pour porter ſa veue plus hault & pour ſe faire ouir de plus loing.

Le Prince reva en campagne

repouſſé devant Maeſtricht

ſe ſaiſit de Bergheick & le fortifie.

En ce temps le Prince commença de mettre en uſage un tel ordre: aſſavoir que ſur le point de ſe mettre en campaigne, il formeroit ſon armée des garniſons diſpoſées dans les places, & que des Bourgeois de chaque ville du plat pays, on entireroit des compaignies, pour remplacer celles qu'on auroit retirées des garniſons, leſquelles ſeroient exercées aux armes conjoinctement avec celles des vieux ſoldats, deſqueles on en laiſſoit touſiours partie, pour eſtre meſlées avec les autres en cas de beſoing.

Les Eſpaignols tenoient un pied en Friſe qui leur ouvroit le chemin plus outre. Steenwijck capitale de la Province eſtoit à leur devotion, & Groeninghe avoit arboré pour eſtendard la croix rouge depuis la revolte de Rennebergh. Le Prince ſe reſoult de devenir maiſtre de la premiere, pour rendre plus abſolu le gouvernement de Friſe donné à ſon Couſin le Comte Guillaume de Naſſau, attendant de ramener auſſi l'autre. L'entreprinſe eſtoit mal aiſée avec ſi peu de monde. Il faloit aſſaillir une place tres-forte & bien munie, deffendue par douze cents hommes de pied & huictante chevaux tirés des meilleures troupes ennemies, ſous le commandement d'un Gouverneur façonné de longue main par ſes experiences à la deffence d'une place: mais qu'y à il que la vertu ne veuille eſprouver? que la valeur & la hardieſſe n'eſſaye de forcer? Maurice ſe preſente devant Steenwijck le trentieſme de May, ſe retrenche, en neuf jours rend ſon Camp plus fort que la Ville, & dans dix aprés fait pointer cinquante pieces en baterie, redoublée en ſuite juſques à ſoixante cinq, foudroye par pluſieurs miliers de coups toutes les deffences & parapets, ſe loge dans la contre-ſcarpe & ſur le bord du foſſé à la faveur de deux mines. Ces taulpes ſouſteraines effrayent les aſſiegés, leurs foſſés ſe cõblent inſenſiblement par une galerie que le Prince y avoit fait jetter, leurs remparts ſont avoiſinnés d'une terre mouvãte comme de ſoy-meſme; & non encor accouſtumés à tels remuements, ils penſent que ce ſoit ouvrage de Lutins plutoſt que d'hommes. Le nombre des aſſaillans eſt eſcorné de quelques uns; mais rien de diſcontinué pourtant. Ja les Mineurs eſtoient attachés au pied du principal boulevard, avoient creuſé dedans plus de quarante trois pieds en proffondeur, & le Prince fait approcher juſques ſur le foſſé une tour de bois baſtie avec mats de navires liés par enſemble, avec crampons & vis de fer, de la hauteur de cent & huict pieds, ſouſtenuë ſur roües, diviſée en neuf eſtages garnis de Mouſquetaires qui foüetoient les ramparts & battoient juſques dans les ruës n'y laiſſans rien habiter; quand les aſſiegés taſtent ceſte maſchine, & avec leur canon en effleurent les deux plus hauts eſtages & ſe deffendent

Va à Steenwijck.

L'aſſiege

Le bat.

Le mine.

Ce Prince eſtoit docte en ce precepte. La negligence eſt nuiſible en tout mais ruineuſe au Capitaine qui aſſiege, dit *Ceſar Comment. lib. 3. de bell. Civ.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1592. deffendent avec opiniaſtreté. Voila nos Mineurs ſi attentifs à leur beſoigne dans ce boulevard, que dans deux jours deux mines ſont preſtes à joüer, l'une ſoubs le baſtion de l'Ooſt-porte, & l'autre ſoubs celuy de l'Hoſpital. Les aſſiegés demandent à parlementer & admis à ce faire, s'en retournent refuſés en leurs demandes hors de ſaiſon & de raiſon. Verdugo proffite la nuict ſuivante, pour y faire entrer quelques ſachets de poudre dont ils avoient diſete; mais à la perte de deux cents des ſiens. Cela retarda, mais n'empecha pas leur reddition. Le Prince renouvelle ſa baterie, & par pluſieurs centaines de coups, les exhorte à ne ſe faire forcer, preſente l'aſſaut, mais les voyans diſpoſés à le ſouſtenir, le differe pour eſpargner le ſang. Puis tout de bon, pour dompter leur opiniaſtreté, venu le troiſieſme de Juillet, ayant à la faveur de la nuict precedente diſpoſé ſa plus hardie ſoldadeſque le long de ſes trenchées, dés le lendemain au point du jour, il deſcharge tout ſon Canon quatre heures durant contre la ville. Les aſſiegés garniſſent leurs boulevards de leurs hommes, reſollus de deffendre l'aſſaut. Les mines joüent en meſme temps, celle du baſtion de la Ooſt-porte fait voller en l'air tout ce qui eſtoit deſſus, renverſe le rempart joignant, avec ouverture pour dix hommes de front: celle du boulevard de l'Hoſpital malheureuſe à ſes autheurs, enterre les plus hardis & les plus avancés pour donner l'aſſaut. Le Comte Guillaume avec ſes Friſons eſt commandé de donner à la Ooſt-porte; les Anglois à la Onningen-porte: Chacun ſuit valeureuſement ſon ordre. Le Comte remarque l'eſtonnement de l'ennemi, voit le mal que la mine luy a fait, proffite chaudement l'occaſiõ, & ſans attendre le ſignal de l'aſſaut general, donne de cul & de teſte, monte luy meſme le premier teſte baiſſée & emporte le baſtion & le rempart ſans reſiſtance. Les Anglois de meſme la porte qui leur avoit eſté aſſignée, quoy que retardés par les retrenchemens qui avoient eſté faits en dedãs. Le Comte Guillaume logé à l'advãtage dans ce boulevard qui commandoit la ville, bat en ruine les Egliſes & les maiſons, contraint le peuple de cercher leur ſalut dans les caves, & les ſoldats de demander compoſition, qui leur eſt reffuſée par le Prince. Ils ſe ſouſmettent à ſa diſcretion, heureuſement pour eux, glorieuſemẽt pour le Prince, qui fut de permettre à tous les Bourgeois, Officiers & gens de guerre de ſortir ſans armes avec leur bagage, à la charge qu'ils jureroiẽt de ne porter les armes pour l'Eſpaignol de ſix mois deça le Rhein, & par un excés de generoſité permet de grace particuliere au Gouverneur Cocquewille d'emmener ſes chevaux, & aux autres Officiers & ſoldats de ſortir avec l'eſpée, puis qu'ils s'eſtoient portés en gens d'honneur. Humaine & loüable courthoiſie de ce Clement Prince, magnifiée de ſes ennemis, qui ſe publierent heureux d'avoir eſté ſurmontés d'un ſi grand Capitaine!

a De douze cents ſoldats de la garniſon il n'en ſortit que cent ſoixante, deux cents bleſſés qu'il ſouffrit encor dans la ville pour y eſtre traités, tout le reſte tué ou mort de maladie, & entre les Principaux le Comte Louis de Berghes parent du Prince avec trois ou quarre Capitaines. Le Prince y perdit de ſon coſté ſix cents bons hommes, autres diſent quinze cents, & plus grãd nombre de bleſſés. Luy-meſme fut compté pour un, & ſa valeur l'ayant porté où ſa charge l'appelloit pour bien juger de l'effect de la mine, il fut tiré à la joüe en effleurant, ſans autre danger que d'avoir arroſé de ſon ſang ceſte belle piece du triomphe entier de ſa vie. Il laiſſa cinq enſeignes de gens de pied pour la ſeureté de la place, & avant qu'en partir fit nettoyer les foſſés, refaire les remparts, eſplaner les approches & les bateries, & pour la ſatisfaction de la juſtice publique pendre quelques ſoldats trouvés dans la ville des mutinés de Geertruydemberghes, leſquels il n'avoit voulut comprendre dans la capitulation. *b*

La conqueſte de Steenwijck fut un acheminement à celle de Coevordẽ, & chemin faiſant de Ootmaerſen autre ville de Friſe, deffenduë par Alphonſe de Mendoze avec deux Compaignies de pietons & ſoixante chevaux, battüe & contrainte par le Prince de compoſer ſa reddition le trentieſme de Juillet.

Le ſecours y entre avec perte.

La baterie eſt renouvellée.

Foudroye la ville.

Les mines joüent.

L'aſſaut eſt livré.

La compoſition reffuſée.

Les aſſiegés ſe ſouſmettent à la diſcretion du Prince. Qui leur fait grace.

Les traite humainement.

Nombre des morts des aſſiegés & des bleſſés. Et des aſſiegeans.

Le Prince y fut bleſſé.

P··inſe de d'Otmaerſen p·r le Prince.

a Ceſte ville importante ſe rendit le 5 Juillet 1592. aprés avoir ſouſtenu trente cinq jours de ſiege, & ſouffert vingtneuf mille coups de canon.

b Telle juſtice eſt neceſſaire à un Prince qui veult obſerver une bõne diſcipline militaire. Quintus Fabius Maximus fit couper un bras à tous ceux de ſes ſoldats qui avoiẽt eu communication avec les ennemis. Le Grand Africain fit mettre en croix tous ceux des ſiens qui s'eſtoient retirés devers les Carthaginois, Africanus Minor expoſer aux beſtes ceux de ſes gens qui avoient communiqué avec les Affricains. Et Lucius Paulus expoſa aux Elephans les ſoldats de ſon armée qui avoient receu la paye du Roy Perſeus ſon ennemi.

1592.

Coevoerden eſt eſtimé place du tout imprenable, & par nature & par art, c'eſt la clef de la Friſe & ſans doubte la meilleure Forteresse. Quand Verdugo eut ſceu que le Prince l'avoit aſſiegée ; il ſe mit à dire, *que s'il la prenoit, le Roy d'Eſpaigne n'avoit place aſſés forte pour luy oppoſer.*

Les regles de la guerre ne permirét au Prince de la laiſſer à dos; mais ce fut un *prends toy garde* à ceux de Coevoerden meilleure place de guerre, tres-bien munie & capable d'une grande reſiſtance. Ils s'y preparent de mieux en mieux, brullent & deſolent le plat pays, aprés en avoit retiré tout ce qui les pouvoit accommoder pour incommoder le ſiege dont ils eſtoient menacés. Maurice pourſuit ſon deſſeing, aſſiet ſon camp tout alentour, avec telle diſpoſition des quartiers que tout moyen de ſecours leur fut retrenché, perſe leurs eſcluſes, met à ſec les foſſés de la ville, & ayant terraſſé le pont du Chaſteau à coups de canon, gaigne à couvert de ſes trenchées la contreſcarpe d'iceluy. Le grand effort des aſſaillans ravigoure la reſiſtance des aſſaillis. Le Comte Frederich de Bergues Gouverneur de la ville, ne demandoit qu'à ſignaler ſa valeur en ſi beau champ d'honneur, contre un tant digne Chef de guerre ſien proche parent. On diſpute avec opiniaſtreté juſques à un poulce de terre : mais la gallerie conſtruite par ordre du Prince, jettée dans le foſſé & s'avançant vers les remparts, leur eſtoit en perpetuel exercice à l'eſpreuve de leur canon. La diligence donne le plus ſouvent gain de cauſe dans la guerre. Icy voit on les noſtres avec une incroyable celerité mordre aux remparts. Voila d'abord un ravelin abbatu, & delà aux mines ; rien ne les retardoit que le naturel de ceſte terre par trop ſablonneuſe & facile à s'esbouler. Les aſſaillis tachoient auſſi à les eſventer ; finalement on les taſte de tant d'endroits, que quelques unes reüſſiſans, la mine fait effort & donne jour raiſonnable aux aſſaillans qui pouſſent outre, gaignent une partie du rempart, s'y retrenchent à la faveur de la baterie qu'ils y treuvent, pointée par ordre du Prince ſur un Cavalier relevé qui decouvroit dans la ville; ſe maintienent dans leurs advantages avec tant de vigueur, qu'ils reduiſent ceux de dedans à l'extremité, & à n'avoir autre reſource que celle qu'ils attendoient du ſecours, deſechés d'ailleurs par le deffaut des eaux, ne leur reſtant pour tout bruvage qu'un puits à leur devotion.

Et de Coevoerden qu'il aſſiege.

Bien deffendue.

Crainte des Eſtats.

Ils eſtoient bien aſſeurés que ce ſecours avançoit, & pourtant perſiſtoient ils à leur opiniaſtrée reſiſtance. Le Parmeſan revenu de France avec des belles forces, publioit hautement qu'il alloit ſecourir Coevoerden. Les Eſtats redoutoient ſes approches & apprehendoient une invaſion dans le Pays. Le Prince eſtoit foible de gens ; ils crient à Dieu qu'il le renforce & leur donne moyen de faire une nouvelle levée, tirent trois mille hommes de leurs garniſons, ſubrogent à leur place ſemblable nombre que le Comte Philippe de Naſſau avoit ramené de France, & les diſpercent aux lieux plus deſcouverts où Parme pouvoit faire jeu.

La priere eſt de grãde efficace envers Dieu ; & les Hiſtoriens remarquent que Conſtantin & les deux Theodoſes, ont plus obtenu de victoires par leurs prieres que par la force de leurs armes.

Redoublée par le camp de l'ennemi à une lieue du Prince.

Mais par ſurcroit de ſujet de crainte aux Eſtats, Verdugo qui commandoit en Friſe pour l'Eſpaignol, campoit à une lieüe du Prince fortifié de nouvelles troupes, à deſſein d'attaquer un quartier pour ſecourir les aſſiegés. Le premier coup en vaut deux. Le Prince le fait recognoiſtre par trois cents Chevaux & harceler par eſcarmouches ; l'autre demeure tapi ſans vouloir mordre, & icy le Prince fut en peine de recognoiſtre le jeu de ſon ennemi ; mais ſon eſprit ſur un rencontre favorable luy en ſuggera le moyen ; viſitant les quartiers de ſon camp, il eut en rencontre un Payſan entre pluſieurs autres, & ayant remarqué de l'alteration ſur ſon viſage, le fait à l'inſtant appeller & l'informe s'il portoit des lettres. L'autre ſurprins de telle demãde & de la preſence Majeſtueuſe de ce Prince, pour ſauver ſa vie cõfeſſe ingenuëment qu'il en portoit, mais qu'il les luy venoit delivrer. Par icelles le Prince apprint le deſſeing de ſon ennemy, le quartier qu'il vouloit attaquer & le jour qu'il vouloit executer. Verdugo avoit eſté adverti par un fugitif du cãp du Prince, que le quartier du Comte de Hohenloo eſtoit le moins fortifié & gardé; que les mareſcages dont il eſtoit environné tenoient les ſoldats dans ceſte nonchalance, & qu'il ſeroit moins attẽdu de ce coſté là que des autres. Ainſi dõc reſollu de les

Qui apprend ſon deſſeing par lettres ſuprinſes.

prendre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1592. prendre par là, & le Prince adverti de ſon deſſein, il fait preparer toutes choſes pour le bien recepvoir, renforce d'hommes les gardes, y fait conduire

Se prepare à le recepvoir.

du canon & iceluy pointer ſur les avenuës. Verdugo ne manque point de s'advancer ſur le tard ; mais ſes Guides s'eſtans eſgarées & luy craignant d'eſtre deſcouvert, attend le matin pour l'aſſaillir à la Diane. Le Prince

en perſonne.

s'y rend en perſonne, & neantmoins quaſi ſurprins par le defaut de ſes Eſpies, voila ce quartier aſſailli en trois endroicts par les Soldats ennemis reveſtus de chemiſes blanches, avec tant de valeur qu'ils ſe rendent maiſtres du premier retranchement. Ceux qui y entrerent n'eurent pas la paine d'en reſſortir : Les noſtres, animés de la preſence de leur Chef, qui ſe porte luy-meſme dans le peril, ſecondés vertueuſement des Comtes Guillaume de Naſſau & de Hohenloo, chamaillent à toute reſte ſur eux. Le canon tonne ſur les autres qui les ſouſtenoient & en emporte des files entieres. Bref les

Les repouſſe avec perte.

aſſaillis ſe deffendent avec tant de vigueur & de valeur, qu'ils repouſſent honteuſement leurs ennemis & font voir la terre jonchée de trois cents trente ſix de leurs morts, outre plus grand nombre de bleſſés emportés ſur quarante deux chariots. Le Prince n'y perdit que trois hommes, ſix bleſſés & entre iceux le Comte Guillaume d'un coup au ventre pour avoir combatu deſarmé: il l'en tança, *& qui a jamais veu*, dit-il, *aller au combat ſans armes*. L'Ichneumon ce grand ennemi du Crocodile ſe crouſte tout le corps & s'enduit de limon pour le combatre. *a*

Le ſecours ſe preſente derechef.

Verdugo ſemblable au ſerpent qui remuë touſiours juſques à tant qu'on luy ayt eſcaché la teſte, n'eſtant pas ſoulé de ceſte baſtonnade, reſollu de tenter derechef fortune, fait appreſter & apporter grande quantité de faſcines pour y marcher deſſus à travers ces marais tremblans, munit les paſſages d'où il croit pouvoir filer vivres aux aſſiegeans, & ſe va preſenter en bataille à la veuë du Prince. Les aſſiegés preſſés à l'extremité, le Prince logé ſur leurs remparts, le ſecours repouſſé & battu, ne pou-

La ville ſe rend au Prince.

vans plus attendre, ſe rendent au Prince qui leur accorde une honnorable compoſition, d'en ſortir armes & bagues ſauves, declarant *qu'il la leur ottroyoit telle en conſideration de ſon Couſin le Comte Frederich de Berghes leur Gouverneur*, qu'il careſſa & embraſſa fort courthoiſement à la ſortie. Cinq cents hommes en deſlogerent avec luy, le Prince y entra,

Qui la pourvoit ſuffiſamment

pourveut la place d'une bonne garniſon & de toutes choſes neceſſaires pour la conſervation d'icelle. L'experience acheva en ce ſiege, ce qui ſembloit impoſſible d'entreprendre. *b*

Verdugo eſtoit encor ſur pied avec ſes troupes, en contenance de vouloir aſſieger Sotmaerſen ; cela obligea le Prince de la fortifier & de demeurer coy pour en divertir ſes penſées : ils ſe regarderent long temps l'un l'autre, juſques à ce que le Prince voyant qu'il ne le pouvoit attirer à une bataille fit mine de vouloir aſſieger Grolle, print le chemin d'Emerick, & là recognoiſſant la ſaiſon trop advancée & ſçachant que Verdugo avoit diſpercé

puis ſe retire.

ſes forces dans les garniſons, il fut convié de faire le meſme & de penſer à la retraite, pour prendre du repos comme les Ermines, affin de recommencer la carriere avec plus de vigueur au renouveau.

Entrepréd ſur Geertruydenberghes.

Il avoit à cœur le recouvrement de Geertruydemberghes, perdu comme nous avons veu par la perfidie & lacheté de la garniſon Angloiſe. L'importance de ceſte place au Pays le picquoit bien plus que les intereſts particuliers de ſa maiſon, encor qu'elle fut la principale piece de l'appanage de

1593.

ſon jeune frere. Le Duc de Parme eſtoit fraiſchement decedé, & le viel Comte Pierre Erneſt de Mansfeld luy avoit ſuccedé au gouvernement pour l'Eſpaigne. Ainſi ce Prince ſe voit en teſte un viel routier au lieu d'un des plus ruſés Capitaines de ſon ſiecle : mais rien ne le peut demouvoir du deſſein qu'il avoit formé de longue main, de la reünir à la Hollande dont elle depend.

a Un Capitaine ne doibt jamais aller au combat ſans armes. Homere le repreſente par l'exemple de ſes Heros, leſquels il ne fait jamais entrer au combat qu'armés de toutes pieces.

b Multa experiendo conficiuntur, quæ ſignibus ardua videntur. Tacit. Annal. 15. cap. 59.

Des que le Prince ſe fut approché d'Emerick, il luy arriva un rencontre digne de remarque. Les Jeſuiſtes qui y avoient eſté introduits de nouveau en avoient chaſſé les Proteſtans ; ceux-cy s'en plaignent au Prince & requierent ſon aſſiſtẽce; les autres appuyes du Duc de Cleves ſur lequel le Prince avoit emporté ceſte ville, le deffendent par raiſons: mais à toutes le Prince reſpond ſuccintement, *qu'il ne veut point de Jeſuiſtes, eſpions du Roy d'Eſpaigne, inſtigateurs de la mort de ſon Pere, ſes mortels ennemis.*

Les Ermines & les Loires dormẽt tout l'hyver & rajuniſſent au Printemps dit Pline en ſon hiſt. nat.

Le Duc de Parme declara ouvertement avant ſa mort, qu'il avoit eſté deux fois empoiſonné par les Eſpaignols; & c'eſt ce auſſi qui le verifia aprés icelle. L'Eſpaignol le croyoit trop en creance au Pays-bas pour l'y laiſſer plus long tẽps, & il ne l'en oſoit pas oſter. Il s'eſtoit coiffé de ceſte opinion qu'aprés en avoir eſté long temps Gouverneur il en voudroit eſtre Prince,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Il n'avoit rien eſpargné pour la ſurprendre, & tout inutilement. A ceſte fois il veut rendre le ſoleil teſmoing de ſes actions, & reprendre en Lion ce qui luy avoit eſté emblé en Renard. Il pouſſe le Comte Philippe de Naſſau brave & vaillant Seigneur, avec quatre mille hommes de pied & de cheval, dans le pays de Luxembourg, ſoubs pretexte d'y faire quelque invaſion, jetter la frayeur dans le Pays, executer ſur S. Vyt & autres places de quelque opportunité apparente, mais en effect pour y attirer comme par revulſion les garniſons du voiſinage de Geertruydemberghes. Il exploita genereuſement à toutes fins, pilla & ravagea furieuſement tout le pays, rangea pluſieurs contrées ſous contribution, s'eſlança comme un foudre dans le Brabant, alla fondre ſur le plat pays, mit tout en combuſtion és environs de Bruxelles. Toutes les principales garniſons ſe ſouſlevent ſous la conduite de Barlaimont, pour accourir contre luy, à la conſervation du cœur du pays & pour arreſter le torrent impetueux de ſes violences : Il ſe retire chargé de butin, gorgé de tous biens. Cependant le Prince ſe preparoit contre Geertruydemberghes, & attendant que tout fut en eſtat, il renvoye derechef ce Coureur à la picorée, & luy attentif à ſa proye fait guetter ſi à point Geertruydemberghes, qu'il rompt & deffait un Convoy de vivres qui y vouloit entrer un peu devant le ſiege : cela fit cognoiſtre ſon deſſein, qu'on avoit creu tourner contre Boiſleduc ou contre Grave; l'ennemi commence à faire ſon compte la deſſus, le Gouverneur à doubter que c'eſt à luy qu'il en veut, & le Prince à le luy expliquer de plus prés.

à voye ouverte.

Fait courir le Luxembourg

& ravager le Brabát.

Deffait un Convoy de vivres allant à Geertruydemberghes.

Ceſte ville eſt aſſize en une plaine un peu mareſcageuſe, a en ſon midy un pays noyé qui fait une petite mer qu'on appelle *la Plate*, & eſt bordée d'une riviere qu'on appelle Donghe: elle eſt tres-forte & d'une aſſiete fort importante pour la navigation de Hollande, eſgallement diſtante de Breda, de Bergues & de Dordrecht.

La ville eſtoit deffenduë par mille bons ſoldats, garnie de bons remparts, boulevards, foſſés, contr'eſcarpes, & aſſeurée d'un fort qui ouvroit le ſecours à toute heure. Maurice ſe preſente devant le vingthuictieſme de Mars avec une armée de dix à douze mille hommes, ſe loge du coſté Occidental de la ville avec quatre Regiments, ordonne le Comte de Hohenloo du coſté d'Orient par delà la riviere de Donghe avec le reſte de ſes troupes, l'aſſiege par eau avec des navires de guerre & embouche les avenuës. Le Fort de Steelhof deffendu par les Eſpaignols, incommodoit beaucoup le quartier de Hohenloo, & le Prince jugeoit neceſſaire d'interrompre ceſte communication avec la ville. Hohenloo par ſon ordre ſe loge bien hazardeuſement entre la ville & le fort, le fait battre ſi rudement & aſſaillir avec telle celerité, qu'en moins de rien il en deſloge la garniſon de cent trente hommes, avec une honnorable compoſition: mais il luy reſtoit encor une difficulté qui pouvoit favoriſer le ſecours. La riviere qui ſeparoit les deux quartiers de l'armée les affoibliſſoit d'autant, ne ſe pouvans entreſecourir l'un l'autre. Le Prince fait dreſſer en diligence deux grands ponts, l'un ſur des bateaux, & l'autre ſur des mats de Navires, & ces deux quartiers eſloignés d'une lieüe l'un de l'autre ſont liés enſemble, retranchés neantmoins de ſa façon en dedans & en dehors. Travail prodigieux de tous ces grands retrenchements de quatre heures de circuit, avec leurs tenailles, doubles foſſés proffonds & remplis d'eau par le moyen des eſcluſes & des moulins dreſſés exprés, garnis de pluſieurs Chauſſe-trapes, puits, lieux minés & remplis de poudre ſur les avenuës, deffendus par pluſieurs bateries, ravelins, redoutes; forts, demy lunes, de plus de cent pieces de canon en divers endroicts, embarraſſés és lieux plus dangereux de crampons de fer emolu d'un pied de long & rengés prés à prés. L'œuvre eſtoit ſi grande qu'elle alloit audelà de toute creance humaine, & ſurmontoit de beaucoup celle de l'ennemi. C'eſtoit le plus memorable ſiege qui eut eſté fait depuis cent ans; & par excellence il fut appellé *le ſiege Romain*. La ville n'eſtoit pas moins aſſiegée par eau que par terre; la riviere couverte de petits vaiſſeaux de guerre; & *la Plate*, qui eſt un pays noyé entre Dordrecht & Geertruydemberghes faiſant comme une petite mer, cernée d'une grande demy-lune de Navires de guerre liées par enſemble avec gros cables, ſouſtenus dans les entre-deux par autres petits bateaux

Se preſente devant.

Prend le Fort de Steelhof.

Fait dreſſer deux ponts.

Grand travail des retrenchements.

Siege Romain

& Camp Naval.

tous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1593. tous gardés par des ſoldats. Au dehors de ceſte demy-lune, il y avoit en garde nombre d'autres navires de guerre qui couroient l'eau, & au dedans des petits eſquifs qui alloient tous les ſoirs en ſentinelle juſques aux portes de la ville, pour oreiller la contenance des aſſiegés: ceſte ruſe reüſſit, ils ſurprindrent un nageur Eſpaignol parti pour advertir le ſecours de l'eſtat des aſſiegés, lequel ſaiſi & emmené au Prince avec ſes lettres, en obtint grace & fut renvoyé en la ville pour leur faire rapport de l'eſtat de ſon camp & de tous ſes retrenchemens. Le camp Naval avoit en longueur deux bonnes heures de chemin, & à chaſque bout un lieu à couvert du canon de la ville pour les bateaux qui apportoient les vivres & les proviſions neceſſaires au camp: és endroits où l'eau eſtoit trop baſſe pour les grands vaiſſeaux, on y avoit dreſſé une haye forte & eſpaiſſe, avec des petits vaiſſeaux pour la garder: où l'eau eſtoit bonne, le Prince y envoyoit des Matelots durant la nuict juſques prés du Quay, ſur des vaiſſeaux munis de canons de bois peinct au naturel, & iceux remis à ſauveté, les Canonniers de la ville s'exerçoient durant le jour à mettre en pieces ces canons & ainſi uſoient leurs poudres, deſquelles le Prince croyoit qu'ils euſſent faute.

Clemence du Prince.

Action ſemblable à celle de ce grand Roy Xerxes, qui ayant ſurprins quelques eſpions dans ſon camp, leur fit voir par le menu toutes ſes forces, puis les renvoya pour en faire rapport à ſes ennemis.

Sorties avec pertes mutuelles.

Ils en eſtoient ſuffiſamment pourveus pour la deffence des approches: car bien que le Prince y procedat pied à pied, à couvert de ſes trenchées, pluſieurs des ſiens y laiſſerent la vie, principalement par les frequentes ſorties de ceux du dedans, leſquels donnoient avec grande reſollution, teſte baiſſée, là où ils voyoient les ouvrages plus advancés, ſouvent vaincus, par fois vainqueurs; mais le tout enfin inutillement pour eux par la vigilance & pourvoyance de Maurice, humain & debonnaire Prince, vray pere des ſoldats, qui n'avoit rien tant à cœur que la conſervation de leurs vies. Il preſſoit les approches avec diligence, mais touſiours à couvert & à l'eſpreuve du canon. Ainſi ja devenu maiſtre de la contr'eſcarpe par les trenchées, du foſſé par la gallerie, des remparts par ſes mines; les portes briſées par le canon, toutes les avenües entierement bouclées, les ſorties interdites aux aſſiegés, il ne leur reſtoit plus pour toute couverture de deffence, que le hault de leurs remparts.

Approches de Mansfeldt pour le ſecours.

Mais voicy les nouvelles des approches de Mansfelt & quelque eſperance de ſecours, qui leur remet le cœur au ventre. Maurice pourtant ne ceſſe de les haraſſer par approches, par mines, par batteries qui ne leur donnent repos ne nuict ne jour. Hohenloo de ſon coſté ne s'eſpargne point à les fatiguer & à les travailler. La ruſe n'eſt de moindre miſe en guerre que la force: celle-cy entre autres porta coup contre les aſſiegés. Hohenloo tourne la bouche de tout le canon qu'il avoit en baterie contre le clocher de la ville, d'où on deſcouvroit aiſement dans le camp, fait donner une fauce alarme, comme ſi le ſecours que les aſſiegés attendoient eſtoit ja ſur leurs bras; le Gouverneur & pluſieurs des principaux chefs & habitans portés de curioſité, montent en haut pour voir joüer le jeu & arriver ce ſecours tant attendu: comme on void ceſte foule de gens juchée ſur le clocher, au point du ſignal, le canon deſcharge contre eux de tous coſtés, emporte teſte, bras, jambes, eſcarboüille les miſerables corps de ces ſpectateurs, & entre iceux celuy du Gouverneur. La perte du Chef donna une ſi rude attainte aux membres, qu'ils ne firent plus deſormais que trembloter.

Ruſe du Comte de Hohenloo

Arrivée du ſecours inutille.

Enfin ce ſecours arrive à Turnhout ville plus prochaine du Camp: la Cavallerie du Prince logée à Breda, à Huſdam, & à Bergues ſur le Zoom, le tient en continuelle allarme, & pour advant-jeu de leur prochaine retraite, quatre cents chevaux ennemis convoyans le Comte de Barlaymont & le Marquis de Varambon deux principaux Chefs d'iceux, rencontrés par cent nonante du Prince, furent ſi bien taſtonnés, qu'ils y en laiſſerent ſoixante ſur la place, & trois Capitaines priſonniers emmenés à Breda. Ce fut le vingtſixieſme de May que le Comte de Mansfelt ſe fit voir proche le quartier du Prince au

Un Convoy de l'ennemi batu.

village

1593.

village d'Ooſterhout, avec une armée de treize mille hommes de pied & de cheval, quatorze pieces d'artillerie, & pluſieurs bateaux chargés de tous apprefts & artifices. Au commencement il fit demonſtration de s'y vouloir retrencher pour y eſtre en plus de ſeureté, puis tout à coup s'appercevant des retrenchements de ſon ennemi, il tourne au quartier de Hohenloo, croyant d'y rencontrer un plus facile accés; mais cetuy-cy luy en fit gouſter les amertumes par diverſes eſcarmouches, pouſſant pluſieurs des ſiens hors de ſes retrenchements, pour luy faire cognoiſtre qu'il n'y faiſoit moins chaud au dedans. Jamais il n'oſa entreprendre de les breſcher, tant il apprehendoit un affront. Un Trompete du Prince luy porte quelque parole de ſa part. Mansfelt s'adreſſant au Trompete, *Et pourquoy ton Maiſtre*, luy dit-il, *s'eſt-il ainſi retrenché, ne debvoit-il pas pluſtoſt eſtant un jeune & courageux Capitaine ſortir de ſes forteresses & venir donner bataille. Mon Maiſtre*, reſpond le Trompete, *eſt à la verité un jeune Capitaine, mais il deſire de devenir un vieux Chefs de guerre comme vous.* Quelle la demande, telle la reſponce, qui donna bien à rire aux adſiſtans, & ferma la bouche à Mansfelt: toutes ces boutades Eſpaignoles ſe terminerent par la priſon de trois Capitaines, de quarante ſoldats, & par la mort de pluſieurs ennemis, en une grande eſcarmouche que Hohenloo fit attaquer contre eux. La prinſe d'un ravelin emporté le meſme jour, par le courage de trois Capitaines grimpés les premiers & vertement ſecondés des leurs, quoy que à l'inſceu du Prince eſmerveillé de l'heureux ſuccés d'une telle temerité, mais neantmoins content de ceſte bonne fortune en laquelle le nouveau Gouverneur de la ville avoit eſté tué, rebuta & deſcouragea telement les aſſiegés, qu'ils envoyerent leurs Deputés au Prince, duquel ils ne peurent obtenir autre compoſition que de ſortir avec leurs eſpées, & de gratuité avec leurs autres armes, reſervés les drapeaux. Ainſi la ville renduë au Prince, il en ſortit environ ſix cents hommes, trois cents tués & quatre cents bleſſés. Maurice y eſtablit Gouverneur ſon jeune frere le Prince Henry-Frederich lors âagé de neuf ans qui en eſtoit ja Seigneur proprietaire, & luy donna pour Lieutenant Aert de Duyvenvoorde. Un des Marchands de ceſte ville ſortant caché dans une charrete & elle verſante, fut recognu & pendu.

Demande de Mansfeldt à un Trompete & ſa gentile reſpōce.

La reddition fut faite le 25. de Juin 1593. aprés un ſiege de trois mois.

Prima militiæ vinculum religio & ſignorum amor, & deſerendi nefas: deinde facilè cætera exiguntur mandanturq; ad jusjurandum adactis. Senec. Epiſt. 96.

Compoſition des aſſiegés qui ſe rendent au Prince.

En ce ſiege le Prince commença de reſtablir de bien en mieux la diſcipline militaire à la forme des Romains, ordonna ſon camp preſque à leur mode, & pour Pionniers n'employa le plus ſouvent que ſes ſoldats, tant pour les endurcir au travail que pour leur faire gaigner volontairement de quoy fournir à leur equipage; les journées de travail leur eſtoient exactement payées à raiſon de dix ou douze ſols chacun autant qu'à un Payſan: les larcins & les excés au partir delà ſi ſeverement chaſtiés qu'on n'en oyoit point parler. Chacun vivoit en telle confience dans l'armée que les Payſans quittoient leurs villages pour s'y retirer comme en lieu plus aſſeuré, y apportoient leurs proviſions, y tranſportoient leur meſnage, y debitoient leurs danrées, leurs Oyes, Poulets, œufs, burre, laictage, & toute ſorte de proviſions, avec autant de liberté qu'ils euſſent peu faire en la ville la mieux policée du monde. Notable exemple aux Capitaines qui ne conduiſent à la guerre que de voleurs, qui ne la font qu'à leurs hoſtes & au pauvre Payſan.

Belle mais rare diſcipline, premier Eloge de ce grand Prince qui en a eſté appellé le Reſtaurateur, non moins que ce grād Empereur Aurelian de celle des anciens Romains, lequel eſcrivant à un Tribun pour la faire obſerver religieuſement, on remarque ces mots dans ſa lettre: *Si Tribunus eſſe vis, aut potius ſi tibi ut vivas curæ eſt, fac militum manus ab alieno contineas. Nemo alienum pullum accipiat, alienam ovem tangat, ab aliena vinea uvam decerpat, taxato ei commeatu contentus maneat prædaq; hoſtium non lachrymis ſubditorum alatur.*

Le Prince Maurice vray Reſtaurateur de la diſcipline militaire des Romains.

Mansfeldt qui demeuroit immobile ſur ſes temporiſemens, eſtourdi de l'affront que luy avoit fait Hohenloo, n'eut autre cognoiſſance de la reddition de la ville, que par celle qu'il peut conjecturer des feux de joye qu'il vit luire en tous les quartiers. Ce luy fut un preſſant advis pour ſe retirer, au Prince pour recognoiſtre ſa deſmarche, ne doubtant pas qu'il n'entreprint quelque choſe pour reparer ſa honte.

Eſtourdiſſement de Mansfeldt.

Neſſuna coſa è piu degna d'un Capitano, che preſentire i partiti del nimico. Machia. del diſcorſi c. 18.

Maurice qui pour avoir grand advantage ſur ſon ennemi ne penſa jamais de le meſpriſer, voyant que Mansfeldt prenoit le chemin de l'Iſle de Bommel, le ſuit des yeux de ſon entendement, & jugeant qu'il en veut au puiſſant

Eſt ſuivi par le Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1593. Fort de Creve-cœur ſitué ſur la Meuſe, y pourvoit avec telle prevoyance, qu'il fait noyer tout le pays d'alentour, à ce aydé par les villes de Gorcum & de Bommel qui boucherent les rivieres de Dommel & de Aa; luy-meſme y porte ſa perſonne avec tant de ſoudaineté, que Mansfeldt n'ayant loiſir de ſe retrencher, eſt contraint de prendre retraite és lieux plus hauts pour ſe garentir de naufrage. Là avec plus de prinſe, le canon du Fort eſcarboüille ſes gens, tout eſt en deſordre parmi les ſiens qui ne trouvent plus autre ſalut qu'en la fuite, diſcipés, matraſſés, haraſſés de coups & de meſaiſes, ils prenent le chemin de Boiſleduc; & icy eut-il encor matiere d'exercer ſa patience, à ſouffrir les reproches & les invectives de ſes inferieurs, & les nazardes inſuportables des inſpecteurs de ſes actions.

& mal traité.

Les Eſpaignols firent conſtruire ce Fort de Creve-cœur & le nommerét ainſi, parce qu'il eſtoit aſſiz ſi opportunement qu'il crevoit le cœur à ceux de Dordrecht & aux Hollandois, leur empechant la navigation ſur la Meuſe. Quand le Prince s'ẽ fut rendu maiſtre il luy laiſſa encor ce nõ, parce que la prinſe affligea extrememẽt ceux de Boiſleduc, qui ne pouvoient rien recevoir de la riviere, qu'ils n'en euſſent payé tribut à ce Fort là.

Le Prince, l'Argus, tout yeux & tout mains pour ſa Patrie, rompt ainſi les deſſeins de ſes ennemis, munit de nouveau toutes les places Frõtieres de l'Iſle de Bommel, fait filer des troupes en Friſe au Comte Guillaume de Naſſau ſon Couſin; donne ordre à celuy de Solms d'entrer en Flandres, reduire derechef les Payſans ſous contribution & de deſcouvrir les deſſeings qu'il doutoit que l'ennemi eut ſur Hulſt & Axelle: ainſi fut fait. Il avoit auſſi luy-meſmes une entreprinſe ſur Bruges, laquelle ne faillit que par le defaut des guides: mais au grand peril de ſa vie; ſa perſonne reduite à la mercy des eaux juſques à la ceinture, avec celle de cinq ou ſix Seigneurs de ſa ſuite, ayans rodé & tracaſſé long temps en pays incognu au milieu des mareſcages, ſans s'eſtre peu ramaſſer qu'au jour qui les reünit tous & les renvoya en Hollande pour s'eſſuyer. Ainſi *il triompha de la delivrance du Dieu fort, & marcha à banniere deſployée au nom de l'Eternel.*

Prevoyance du Prince.

Peril de ſa vie prés de Bruges.

Ceſte dangereuſe courvée donna une maladie aigüe au Prince de beau coup de mal & de peu de durée; & altera la ſanté du Cõte Guillaume-Ludovic & de tous les autres Seigneurs de leur ſuite.

1594. Celles qu'il eut ſur Boiſleduc & ſur Maeſtricht, ne furent pas plus heureuſes; la premiere deſcouverte par la precipitation des entrepreneurs; la ſeconde par leur timidité. A toutes deux le Prince ſe porta en perſonne pour les ſouſtenir de ſa preſence, il en avoit formé le deſſein & donné le moyen, mais ceux qu'il avoit commis pour l'execution manquerent de conduite. C'eſtoient les practiques ordinaires de ce Prince, les exercices de ſon repos, ſes divertiſſements parmi les glaces de la ſaiſon, le reveille matin de ſes garniſons. Jamais il ne ſe mettoit en campaigne qu'il n'en eut deux ou trois en main: la deſcouverte de la plus part ne luy a pas ſi peu donné d'advantage, qu'il ne s'en ſoit prevalu és principales, & recompenſé par le bon ſuccés des unes, les peines inutilement prinſes pour les autres.

Autres ſienes entreprinſes inutiles.

Dés qu'on luy eut anoncé que celle de Maeſtricht eſtoit eſventée, il ſe retire froidement avec ſes troupes, & ne pence qu'au moyen de faire d'une pierre pluſieurs coups. Et bien que la ſaiſon ne donnat encor bien dequoy repaiſtre à ſes chevaux, il s'avance vers Arnhem avec toute ſa Cavallerie & vingt-cinq Enſeignes d'Infanterie, va recepvoir le Comte Everard de Solms qui luy amenoit ſix cents Allemans & deux cents Chevaux, retiré par ce moyen des griffes de Verdugo qui l'avoit failli au paſſage du Rhein, donne rendes-vous à toutes les garniſons voiſines à Swol en Friſe. On l'advertit que l'Archiduc Erneſt d'Auſtriche, nouvellement pourveu du Gouvernement des Provinces de l'obeiſſance Eſpaignole, envoyoit des troupes en Brabant pour s'oppoſer au deſſeing qu'il avoit de delivrer Coevoerden des Bloccus ennemis dont il eſtoit environné, il fait ſemblant de s'oppoſer à leur paſſage, ou du moins de l'amuſer, puis tout à coup ſe joint aux troupes du Comte Guillaume de Naſſau, voit rengés ſous ſes Enſeignes dix mille bons hommes de pied & deux mille Chevaux, & avec ſes forces marche pour deſaſſieger Coevoerden.

Celle de Maeſtricht eventé.

Le Prince forme un corps d'armée.

Une des principales forces des Provinces Unies eſt qu'en un inſtant elles peuvent unir leurs forces. Les Romains n'avoient pas ceſte commodité. Mais dans les guerres ſoudaines, pour tout rende-vous d'armée le General s'en alloit au Capitole, y mettoit deux Eſtendards l'un incarnat pour les gens de pied, & l'autre bleu pour les Cavaliers, & puis prononçoit à haute voix. ***Qui voudra le ſalut de la Republique qu'il me ſuive.*** *Servius ſur l'Æneid. de Virg.*

Ceſte place dés n'agueres rengée par le Prince, incommodoit les Groeninghois ſeparés de l'Union. Verdugo à leur priere l'avoit blocquée de divers forts & ja reduite dans la neceſſité de vivres. Le Prince n'eſtoit là que pour la mettre en liberté & pour y proceder par la force. Verdugo a le vent de ſes

Deſaſſiege Coevoerden.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

L'ordre d'une armee, comme celuy d'un baſtiment, eſt la principale force d'icelle; baſtiſſes ſans liaiſon, conduiſés vos troupes en confuſion, tout s'ẽira en ruine & ne pourra reſiſter au choc. Siphax Roy des Numidiens obſerva bien ce que valoit l'ordre des Carthaginois par deſſus le deſordre de ſes Numidiens, & ne ſçachant comme y remedier, pria les Romains de luy dõner de leurs Chefs pour y conduire, leſquels les ayant mis en ordre & en diſcipline vainquirent touſiours les Carthaginois.

de ſes approches, & ſe jacte publiquement de le combatre quand il auroit jusques à quinze mille hommes : le Prince ſe fait fort de luy preſter le collet s'il a le courage de l'attendre, diſpoſe la face de ſon armée en croiſſant & marche à ſon rencontre en ceſt ordre. Le Comte Philippe de Naſſau avec ſon Regiment faiſoit la corne droicte & avoit ſon coſté droict couvert d'un ruiſſeau impoſſible à franchir à la Cavalerie : à la gauche eſtoit le Comte Guillaume-Ludovic de Naſſau avec treize Compagnies de Friſons & douze d'Anglois, l'une & l'autre nation diviſée pour mieux cõbatre d'un eſpace meſuré de trois cents pas: Les Eſcoſſois & quatre Compagnies de Cavalerie ſous Egmond lioient les deux cornes, & compoſant le croiſſant monſtroient un front de ſeptante pas : Duvenvorde avec ſon Regiment & Kinski avec quatre Cornetes, faiſoient eſpaule au Comte Guillaume-Ludovic, en cas qu'il fut repouſſé par la Cavalerie ennemie, ſur lequel on eſtimoit qu'elle devoit faire effort. Les Eſcoſſois & Egmond eſtoient ſouſtenus par deux troupes de Cavalerie, l'une de cinq Cornetes conduicte par Riſoire, l'autre de quatre par Warmelous. Loqueren avec ſon Regiment eſtoit aux talons du Comte Philippe, trois cents pas entre-deux. Le Comte Everard de Solms avec les troupes Allemandes ſe tenoit prés de Duvenvorde, & en cas que le Comte Guillaume Ludovic & luy euſſent eſté repouſſés, il eſtoit la pour tenir la place & faire l'office des Triariens, ſon coſté gauche entierement clos par les chariots de l'armée. Le canon ne fut pas logé ſur les cornes, mais meſlé dans les piques des Eſcoſſois. Ainſi le Prince fit front de ſes gens de pied & laiſſa la Cavalerie derriere contre la couſtume, parce qu'inegale aux lances des ennemis, elle devoit prendre ſes advantages pour ſe ſervir de la Piſtole. Verdugo a peur de ceſte tempeſte, la veüe de ceſte ordre l'eſpouvante, & pour ne courir riſque d'en eſtre abbatu, il abandonne tous ſes Bloccus & en retire ſes gens. Le Prince s'en ſaiſit incontinent, pourvoit ſuffiſamment de vivre ceſte place & pourſuivant ſa pointe, ſe preſente devant Groeninghe l'opiniaſtre, le vingtieſme de May mil cinq cents nonante quatre. 1594.

Affiege Groeninghe.

Eſtat de la ville.

Ceſte ville chef d'une Province dont elle porte le nom, belle, grande & bien munie, eſtoit anciennement libre & ſe donna à l'Eſpaignol ſous des beaux privileges, leſquels il n'oſa ſi facilement enfraindre que ceux des autres. Elle ne vouloit point ſouffrir de garniſon, gardée ſeulement par cinq Compaignies de leurs plus jeunes gens ſoldoyées par l'Eſpaignol, & par une Bourgeoiſie nombreuſe & bien aguerrie, fortifiée de cinq Compaignies de ſoldats Eſpaignols logés en leurs Fauxbourgs pour s'en ſervir au beſoing. Le Prince d'arrivée la fait ſommer par un Trompete, *de s'unir aux autres & de recognoiſtre les Eſtats.* La reſponce fut, *que la ville eſtoit trop importante pour eſtre ſi toſt renduë, & que dans un an il fit ceſte demande.* Il jugea donc qu'il la ſubjugueroit finalement, puis qu'ils ne ſe cuidoient pas imprenables.

Loge ſa Cavalerie.

Se retrenche.

Emporte les forts d'alentour

Verdugo n'en eſtoit pas eſloigné, ne guettant que l'opportunité de la ſecourir. Maurice pour l'empecher, loge avantageuſement toute ſa Cavalerie à Suytſaren paſſage de telle importance, qu'eſtant bien conſervé il eut falu une grande armée pour luy faire lever le ſiege, ſe retrenche en ſuite à loiſir, fait aſſaillir par le Comte Guillaume le Fort de Auwardezyl defendu de cent trente cinq hommes, qui empechoit la traite des vivres à ſon camp, l'emporte d'aſſaut au prix de la vie de deux cents des ſiens & de ſoixante bleſſés, & par la mort de toute la garniſon miſe en pieces orſmis neuf. Les forts de Slochteren & de Hoghenbrugghe ſommés de ſe rendre, la garniſon reffuſant, devenuë ſage aux deſpens de ſes voiſins, les abandonne de nuict à la ſourdine. Le camp en fut fort accommodé, & deſlors les vivres y fluerent de toutes parts, la traite d'iceux facilitée d'ailleurs par le moyen d'un Canal creuſé exprés.

Grande & furieuſe baterie.

Soixante pieces de canon logées en diverſes bateries, furent les premiers efforts du Prince pour les renger au debvoir: les contrebateries des aſſiegés le

con-

1594. contraignirent de commencer de loing ſes trenchées, pour venir aux approches & de tant mieux conſerver ſes hommes. La diligence ſurmonte la grandeur du travail; les aſſiegans ſont en brief maiſtres de la contreſcarpe, d'ou ils jettent leurs galleries, pour venir à la ſappe & combatre de plus prés. l'Eſtonnement de tel voiſinage ne rallentit point l'ardeur des aſſiegés à ſe deffendre; leurs ſorties ne furent moins frequentes ny moins advantageuſes tant qu'ils eurent une porte livre, dés qu'elle fut retrenchée, leur ponton renverſé, leur ravelin effleuré, ils deſgorgent toute leur collere par la bouche de leur Canon, qui parſema le camp de plus de quatre mille boulets avec perte: le Prince leur en fit renvoyer de bien plus chauds, funeſtes à ceux qui trop curieux en voulurent conſiderer de trop prés la matiere & la groſſeur: Ils embraſerent quelques maiſons de la ville & cela haſta la capitulation.

Contrebaterie des aſſiegés

l'Uſage des boucliers a eſté autrefois plus eſtimé des Romains que celuy de l'eſpée: la raiſon qu'ils en rēdoient eſtoit, que le bon ſoldat devoit premier penſer à ſe couvrir de l'ennemi qu'à l'offenſer. Auſſi entre les Grecs il y avoit une peine pour celuy qui perdoit ſon Eſcu au combat, mais nulle pour celuy qui perdoit ſon eſpée. les Romains quād ils donnoient l'anneau militaire à un brave ſoldat, ils ne le luy mettoiēt pas au doigt de la main droicte qui portoit l'eſpée, mais en celuy de la gauche qui le couvroit de ſon Eſcu. Les anciens Germains meſmes, ſelon Tacite, refuſoient la preſence des ſacrifices & tenoient pour infames ceux qui perdoiēt leurs Eſcus.

Car nos bourgeois qui avoient le plus à perdre en la perte de leur ville, commencent de pencer à eux & de parler de traité. Les Jeſuites nourriſſons d'Eſpaigne y reſiſtent ſous eſperāce d'un prochain ſecours, & pour fortifier leur cabale, introduiſent dans la ville les cinq compaignies Eſpaignoles logées dans le fauxbourg, font tuer quelques bourgeois & piller leurs maiſons pour intimider le reſte: mais force leur fut bien toſt de remettre eux meſmes les propoſitions de paix & d'envoyer des deputés au Prince, qui leur reffuſe les conditions qui leur avoient eſté propoſées depuis quelque années par le Duc de Brunſvvijck, & encor quinze jours de terme qu'ils demandoient pour attendre du ſecours. Cela les fait reſoudre à une opiniaſtrée reſiſtance.

opiniaſtrée par les Ieſuites.

Le Prince meſmes en eut la premiere attainte: car monté ſur la trenchée, Il receut un ſi rude coup de mouſquet ſur ſon rondache, qu'il en fut abbatu de ſon haut à la renverſe. Ils ne la porterent pas loing, deux mines ſon creuſées par ſon ordre ſous le grand Ravelin de la Ooſt-porte, ſur lequel les aſſiegés avoient pointé quatre canons, qui endommageoient extremement le camp. Il fait donner une fauce allarme & advancer quelques ſoldats comme pour l'attaquer. Les plus plus braves du dedans s'y rendent & s'y rengent pour le deffendre; les gens du Prince reculent au ſignal qui leur eſt donné, en meſme temps on fait joüer une des mines avec tel effect, que plus de cent quarante hommes en furent engloutis, pluſieurs tués, charcutés dans l'eſtonnement par les aſſaillans qui donnerent teſte baiſſée dans la fumée, emporterent le ravelin & s'y retrencherent.

Le Prince abbatu d'une mouſquetade ſur ſon Eſcu.

Grand effect d'une Mine ſur les aſſiegés

Ceſt eſchéc entraina la perte de la ville de Groeninghe. Les Bourgeois avoient ſuiet de craindre pluſieurs autres mines és autres endroits, ils voyoient leurs foſsés ja remplis de galleries qui s'avancoient contre le pied de leurs remparts; & leurs volontés mieux raliées par l'eminence du danger, les obligerent de ſe rendre ſous une honnorable compoſition le vingt deuxieſme de Juillet ſecond mois du ſiege: il n'en ſortit que deux cents nonante cincq ſoldats & cent malades ou bleſſes. Le Prince y entra victorieux, pourveut du Gouvernement le Comte Guillaume de Naſſau ſon couſin Gouverneur de Friſe; & aprés y avoir laiſé ſes ordres, reprint le chemin de la Haye, par tout accueilli de vœux & d'acclamations publiques en benediction ſur ſes armes & ſur ſa perſonne: il envoya pour deſſert neuf cents Chevaux courir le Luxembourg & preſque autant en Flandres. C'eſtoient les mets ordinaires deſquels il careſſoit ſes ennemis.

qui avāce leur reddition

Et l'acheve.

Courſes des gens de Prince.

l'Annale de la priſe de ceſte ville, eſt comprinſe en ces deux diſtiques.

*Q*VI*nt*I*l*I I*n Patr*IVM *fœ*D*V*s *Gron*I*ngate* V*erſa eſt*
*Et no*V*a Naſſa*V*Is parta tropho*æ*a* V*I*r*I*s.
LVC*e b*I*s* V*ndena* IVLI *te* *A*V*ran*CIV*s Hector*
*s*V*bd*I*d*I*t* IM*pe*r*Io Clara Gron*I*nga ſuo.*

Erneſt ne s'eſtoit pas preparé à une ſi rude entrée dans ſon nouveau gouvernement, l'eſpouvente le ſaiſit, l'eſtonnement l'emporte, & ces grands coups lachés ſi à propos d'une main ſi peſante, l'eſtourdiſſent tout à fait: il apprende que ſes villes ne luy eſchapent peu à peu l'une aprés l'autre; il fait le chien couchant & le radouci, n'a en la bouche que la reunion des cœurs ſous l'obeiſſance de ſon Roy, envoye un Deputé aux Eſtats generaux aſſemblés

Eſtonnement d'Erneſt

On peut dire de ce Gouverneur ce que Tacite de ſon Agricola cap. 19. *cæterum animorum provinciæ prudens ſimulque doctus per aliena experimenta, parum profici armis proſpiciens, cauſas bellorum ſtatuit exſcindere.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Le deſſeing de tuer le Prince Hẽry-Frederich eſtoit ainſi fait. Six aſſaſſins ſe devoiẽt tranſporter à Leyden où il eſtoit eſtudiant, & le premier d'entre eux qui le trouveroit à l'eſcart joüant avec ſes compaignons d'eſcole, le devoit aſſaſſiner & ſe ſauver. Barnevelt, Longolius & S. Aldegonde eſtoient auſſi dans la liſte de ces aſſaſſins, recompenſe promiſe pour la mort de chacun d'eux.

qui recerche é vain les Eſtats

aſſemblés à la Haye avec amples memoires & inſtructions de ſes deſirs au bien de paix ; mais tout luy eſt reffuſé & à Chiens eſchaudés l'eau plus froide leur fait peur.

Attentat ſur la vie de Maurice & de ſon frere deſcouvert

L'abominable attentat, qu'ils deſcouvrirent en meſme temps ſur la perſonne du Prince & de ſon jeune frere, n'eſtoit pas pour les lurrer, & fit cognoiſtre à toute le monde ces recerches remplies de fraude, & qu'il n'y avoit en elles que tromperie, aſtucer lacheté. Il fut ſurprins dans Breda un Michel Renichon, vray Preſtre renié de Namur, ame relante & moiſie, ſeduite par les philtres & par les enchantements de ces corbeaux Caſtillans, pour maſſacrer le Prince Maurice, aſſaſſiner le Prince Henry-Frederich ſon jeune frere encor à l'abri de l'innocence des ſes ans, & en la perte de ces deux fermes colomnes de la liberté publique engloutir les vies des principales teſtes du Pays. Ce Renichon confeſſa tous ces maudits deſſeings, advoüa qu'il eſtoit choiſi pour executer ſur la perſonne du Prince & quelques autres aſſaſſins ſur celles des autres ; que pour ſalaire de ſa meſchanceté, il avoit ja touché en advance deux cents Philippe-dalers avec promeſſe de quinze mille eſcus, induict à cela par le Comte Floris de Barlaymont & ſouſtenu, comme l'en avoit aſſeuré le Comte, de l'authorité de l'Archiduc Erneſt : Cetuy cy s'en excuſa envers les Eſtats & le nia formelement : l'autre ayant demandé paſſe-port pour s'en purger à la Haye, ne l'oſa pas accepter en ſe ſouſmetant à la Juriſdiction des Eſtats, en cas qu'il fut trouvé coulpable. Renichon teſmoigna de la repentance, pria pour ſes ennemis, abiura le Pape & ſa doctrine, ſe fit Hugenot, fut eſtranglé, mis en quartiers, & ne peut divertir par ſon exemple un autre monſtre de nature mis au jour en meſme temps ; mais eſtouffé dés ſa naiſſance.

La confeſſiõ de ce meſchant portoit entre autre points que le Comte de Barlaymõt l'avoit aſſeuré qu'il y avoit ſix autre cõme luy qui devoient executer & qu'il les trouveroit à la Haye.

les Autheurs.

l'Instrument puni.

Tous les exploits de ce Prince executés depuis l'année 1590 juſques à la fin de 1594, furent alors gentimẽt marqués par ces vers Chroniques

*Na*VI*ſIgna fero*X
*Mars ext*VLI*t* I*pſe*
DI*eb*V*s*.
*Fe*LIX *reſt*IVI*t*
te DVX *Z*V*tha*-
*n*I*a* M*a*I*I*s
*Aſſ*V*lt*V *V*e*Xa*-
*ta ſtat*V*s* D*a*V*en*-
*tr*I*a* MV*tat*.
*H*VL*ſta* VID*et*
VIX *ar*M*a*, V*en*I*t*
*f*I*t ob*V*Ia ſtrag*I,
*H*I*ſpan*I *a*VXI-
LI*o ex*V*t*I *pan*-
DV*m Neo*M*ag*I
Portas, Virgines lux
fuit illa chori.
*Sten*VICVM
*A*V*r*I*a*CIV*s* VI-
C*tor* IVLI *o*C-
CV*pat* I*pſ*I*s*
*Non*I*s, quodque ſemel diſtulerat, retulit.*
*Let*V*s t*V *ſo*CI*os*
*Prothé a*D *tua feſta*
CI*ebas*,
*T*V *feſta ant*ICI*pas*
VIC*ta* C*o*V*or*D*a*
VI*r*I*s*.

Autre par les meſmes autheurs

Pierre du Four miſerable ſoldat natif de Nivelle en Brabant, deſigné pour executer une entreprinſe ſur Bergues-op-Zoom, mené en la chambre de l'Archiduc Erneſt & tiré un peu à l'eſcart par ſon Secretaire & par le Conſeiller Aſſonville, eſt tenté par ces ſeducteurs & jugé aſſés meſchant pour exploiter une plus grande meſchanceté : que font ils ? ils l'aveuglent de promeſſes, luy preſentent un eſcrit à ſigner & luy en font jurer l'obſervation qui eſtoit *d'aſſaſſiner le Prince :* puis pour le confirmer & le raſſeurer en ceſte action damnable, ils le tirent vers l'Archiduc encor au lict ; qui le careſſe, l'exhorte à perſeverer, l'encourage en ces termes *fatte quel che me havet promeſſò, amazzato quel Tyranno*. Ce maudit reſollu, reſpond *le faro*. Le voila derechef paiſtri au levain des perſuaſions de ceſt Aſſaſſin juré, à cœur double, à triple langue, de ce Bourreau des volontés ſanguinaires, de ce poignard trempé dans le ſang humain, encor chaud de celuy du Pere, à l'eſpreuve contre le fils, de ce damné Aſſonvile, qui imbibe ceſte ame foible & penchante vers l'abiſme de ceſte opinion ; *Que rien n'avoit couſté la vie à ſon precurſeur, que ſa propre confeſſion ; qu'il luy fairoit oüir une Meſſe dans la Chappelle de Bruxelles, en vertu de laquelle il ſeroit rendu inviſible aprés avoir fait le coup, & qu'il fut aſſeuré d'une grande recompenſe.* Dieu Souverain depoſitaire de la vie des Princes, fit avorter ceſt abominable deſſeing, en deſcouvrit les autheurs & les Inſtigateurs, par la propre bouche de celuy qu'ils avoient choiſi pour inſtrument de leurs perfidies, lequel ne varia jamais en ſa confeſſion, y perſiſta juſques à ſa mort, qui luy fut donnée à Bergues ou il avoit eſté arreſté, le dixſeptieſme de Novembre, au milieu des eſlans de la corde qui l'eſtouffa ; ſon infame corps mis aprés en quartiers.

deſcouvert

puni.

Maurice s'en venge par armes

Deſlors Erneſt eut la bouche cloſe à ſes ouvertures de paix. Maurice ne tacha que de luy faire voir, qu'il avoit aſſés de vie pour ſe venger de ſes meſchancetés, & en tout de l'en faire repentir : Il s'avance du coſté d'Arnhem avec ſes troupes, pour s'aprocher de Grolle ou de Rhinberck contre leſquelles il viſoit : mais rien que la ſaiſon trop avancée ne l'en fit reculer, & pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1594.

Fait courir le Luxembourg Et Limbourg.

& pour ne perdre du tout ſon temps, il deſpeche les Comtes Philippes & Ludovic de Naſſau ſes couſins à Metz en Lorraine, avec des forces pour joindre le Duc de Boüillon ſon beau frere, avec lequel il avoit fait partie pour courir les Païs de Luxembourg & de Limbourg à communes armes; affin de les renger ſoubs contribution : Ils y proſpererent, & donnerent un grand divertiſſement aux forces ennemies du Pays-bas qui ravageoient la France. Erneſt en fut accablé de deſplaiſir, & le regret de tant de notables pertes durant ſon Gouvernement, jointes à ceſte outrecuidance des Eſpaignols qui l'en meſpriſoient ouvertement, le precipiterent dans le tombeau, ayant declaré avant ſa mort qu'il n'avoit jamais trempé aux conſpirations contre la perſonne du Prince Maurice, & que les inventions Eſpaignoles avoient emprunté ſon nom & ſon authorité, pour ſous la perſonne d'un autre raſſeurer leurs aſſaſſins.

1595.

Mort de l'Archiduc Erneſt cauſée de deſplaiſir.

GetrV DesbergaBataV Is patVere LeV InI
Feſto poſt IanV M V IrIbV s OranII.
TV ſtatIbV sGrV nInga V Ires, hoſte ante fV gato
MagDaLea ſtatV as proſtIt V ente ſuas.
VerſV sBelga teneſ: PhœbVs DenV M Intonat aV rI.
Atque aIt en VenIet terra Brabanta breV I.

l'Archiduc Erneſt d'Auſtriche eſtoit fils de Maximilian II. & frere de Rodolphe Empereurs il mourut le 21. du mois de Febvrier 1595, âagé de 42. ans n'ayant eſté que 13. mois Gouneur du Pays-bas.

Le Comte de Fuentes a ſa place fait propoſer la paix

Le Comte de Fuentes fut eſleu pour commander, en attendant l'ordre d'Eſpaigne: Cetuy-cy deſireux de ſe faire valoir en ſa cõduite, tache d'avancer ſes affaires & pour y parvenir, il remet ſus les propoſitions de paix avec les Provinces Unies & leur envoye ſes Deputés, qui trouvent le Prince à Middelbourg en Zeelande attentif à y calmer quelque ſedition ſurvenue ſur l'augmentation des monnoyes, accompaigné de Vosberghe, de Valck & de quelques autres, qui leur declare fort reſoluement, *que les Provinces Vnies ne vouloient point entrer en aucun traité avec le Roy, bien avec les Eſtats des Provinces de ſon obeiſſance, pour tacher de s'unir derechef toutes enſemble & ne faire qu'un Corps & encor ſous ces conditions prealables.*

reffuſée avec l'Eſpaigne.

Conditiõs pour traiter avec les Eſtats des Provinces Eſpaignoles

Qu'ils fiſſent ſortir hors du pays toutes les troupes eſtrangeres.

Qu'ils envoyaſſent des Deputés ſans que le Roy s'en meſlat, pour traiter en toute liberté.

Qu'ils ne parlaſſent point de rien changer en la Religion, mais qu'elle demeurat à la diſpoſition des Eſtats de chaſque Province.

Qu'ils ſe diſpoſaſſent à traiter enſemblement avec le Roy de France & la Reyne d'Angletere, & à ſupporter en commun avec les Provinces Vnies les debtes faits & à faire pour reſiſter aux Eſpaignols. Qu'en ce faiſant les Provinces Vnies employeroient toutes leurs forces avec elles pour leur commune deffence, contre tous ceux qui les attaqueroient.

infructueuſes.

Ces deputés font voyage blanc, & ayans rapporté aux Eſtats Eſpaignols la reſollution du Prince & des Hollandois, ils font voir la teneur de ces articles, envoyent en Eſpaigne conſulter l'Oracle, & pluſieurs furent d'advis de les accepter. Lipſe ce grand Politique Eſpaignoliſé en vertu d'une pentiõ d'Eſpaigne qui luy fit lachement abandonner ſon parti, eſcrivant ſur ceſte queſtion, conſeille à l'Eſpaignol de donner la paix aux Hollandois. l'Eſpaignol retarde, & en la difficulté qu'il faiſoit d'avaler des propoſitions ſi ameres, revient à la douceur, fait eſlargir tous les navires & les Marchãds des Pays-bas prins en guerre & arreſtés en Eſpaigne, les flatte & les amadouë par promeſſes ſucrées, leur promet de leur donner pour Gouverneur le Cardinal Albert d'Auſtriche frere d'Erneſt, s'eſſaye de leur faire croire *que ce Prince la eſt porté de grande amitié envers les Hollandois, qu'à ſa requiſition il avoit relaché le Prince d'Orange Thilippe-Guillaume, & qu'ils viuroient contents ſons le commandement d'un Gouverneur ſi debonnaire, ſi docile & ſi pacifique, auquel il donneroit auſſi l'Infante ſa fille avec tous les Pays-bas en contract de mariage, s'il leur aggreoit pour Seigneur.*

Opinion de Lipſe la deſſus. Flaterie des Eſpaignols.

Lipſe cõſulté par l'Eſpaignol ſur les moyens qu'on pourroit prendre, pour reduire les Provinces Unies ſoubs ſon obeiſſance, reſpõd qu'il y en a trois: de leur faire puiſſammẽt la guerre par mer & par terre, de leur donner une paix telle qu'ils deſireroient, & d'employer une partie de l'argẽt deſtiné pour la guerre, en pentions & en pentionaires.

Le Prince y reſpond par armes.

Le Prince pour reſpondre en eſtat à ceſte courthoiſie Eſpaignole, ſe met en campaigne avec ſon armée comme s'il en vouloit à Boiſleduc. Fuentes luy oppoſe Montdragon ce vieux guerrier avec ſix mille hommes de pied & douze cents Chevaux. Le Prince pour l'arreſter en Flandres, lache la bride à ſes garniſons Zeelandoiſes, qui s'y jettent & y ſaiſiſſent quelques Forts; mais ce vieux Caporal ſe tint au lieu plus dangereux, qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

eſtoit de guetter le Prince & de contrecarrer les effects de ſes armes. Maurice campe devant Groole le quatrieſme de Juillet avec dix mille hommes, en apparence d'en eſtre bien toſt le Maiſtre.

Affiege Grolle.

Grolle eſt au pays d'Owerifſel, & d'une ſcituatiō & fortereſſe importante. l'Empereur Charles V. la jugea telle, & la fit couvrir d'un bon rempart & de cinq grands baſtions ſe deffendās l'un l'autre par un eſpace de huict cents pas entre deux, reveſtus de leurs foſſés & contreſcarpes.

Ceſte ville avoit pour Gouverneur Jean Comte de Stirum, pour garniſon unze Compagnies qui ne comptoient pour le plus que ſix cents hommes, ſi bien pourveüe d'artillerie qu'elle n'avoit en eſtat que quatre petites pieces, chacune de deux livres & demy de calibre. Le Prince dans ſix jours ſe loge ſur le bord du foſſé, en retire l'eau & reduit les aſſiegés à ne faire plus longue reſiſtance; fait jetter trois galleries pour venir à la ſappe; la batterie continüe, & ſemble que toute eſperance de ſecours ſoit retrenchée aux aſſiegés, tant il avoit ja fait fortifier ſon camp de retrenchements, ravelins, redoutes, bateries, & travaux avancés. Montdragon aiguillonné par teles deligēces s'avance haſtivement pour le ſecours avec toutes ſes forces, paſſe le Rhein à Orſoy au deſſus de Rhijnberck & ſe rend à Dorſté en Weſtphalie avec ſept mille hommes de pied, Suiſſes, Flamends, Walons, & deux mille Cheuaux. Le Prince croyāt à ſon accouſtumée d'eſtonner les aſſiegés par le tonnerre de ſon Canon affin de haſter ſa victoire, fait deſcharger par trois fois toutes ſes bateries contre eux, puis leur offre une honnorable compoſition. Mais il avoit à faire à gens reſollus, qui ne s'eſtonnerent pas pourtant; Et Montdragon ſur le point de paſſer la Lippe en devoir de le venir aſſaillir dans ſes retrenchements, le Prince donne ordre à ſes Coureurs de luy aller taſter le poux, empechés par la mauvaiſe volonté des gens du païs deſavoriſans les ſiens, favoriſans les troupes ennemies. Cela fut cauſe qu'il deſcampa dés le quinzieſme de Juillet, pour ne ſe voir enfermé entre deux, tenir la ville aſſiegée, deffendre les avenues & reſiſter en meſme temps à l'Ennemi. D'ailleurs la conſervation de ſes hommes eſtoit de trop grande importance au pays pour les perdre, & la reputation de ſa conduite à trop haut point, pour la hazarder legerement: Ainſi il fait paſſer par le feu beaucoup d'attirail preparé pour le ſiege, meſches, paeles, planches, perches, dix mille paux garnis de pointes de fer propres à arreſter la Cavallerie, & beaucoup de proviſion de bouche, de peur que l'Ennemi ne s'en accommodat.

Le ſomme de ſe rendu.

Deſcampe & pourquoy.

Pour luy faire voir qu'il y procedoit plus de ſageſſe que de crainte, il marche à ſon rencontre, ſe campe és environs de Solvvolde entre le vieux lict de la Riviere d'Yſſel & un Marais; lieu tres commode pour empecher qu'il ne print pied dans le pays; s'aproche à deux lieües de ſon Ennemi; Et les deux Camps n'eſtans empechés de ſe joindre, que par la riviere de la Lippe, chacun deux s'eſſaye de proffiter quelque advantage ſur ſon compaignon.

Le Prince va au rencontre de Montdragon.

Maurice reſollu d'attaquer en pleine nuict la Garde de Montdragon par trop eſloignée de ſon Camp qui eſtoit lors à Dincklakenhan, & d'enlever ſes cheuaux de fourrage autour de Stochen; en donne la conduite au Comte Philippe de Naſſau, & pour l'execution cinq cents vingt Chevaux diviſés en quatre troupes. Le Prevoſt de Sallant commandoit la premiere; Kinski la ſeconde, chacune de cent vingt cinq cheuaux; Balen la troiſieſme de cent cinquante, à l'abri de laquelle marchoit le Comte Philippe, Erneſt & Ludovic freres, & leur Couſin le Comte de Solms: la quatrieſme de cent vingt Cheuaux devoit obeir à Parker Maiſtre de Camp Anglois. Ceſte Cavallerie ayant paſſé la Lippe, arrivée à Cruyden-bourgh, le Comte Philippe ſelon l'ordre du Prince devoit pouſſer à la deſcouverte le Lieutenant de Balen avec quarante Chevaux choiſis de toutes les compaignies, pour ſe rendre à Stochen & en emmener ces cheuaux de fourrage: Ceux la devoient eſtre ſecondés de Conteler avec ſoixante Cheuaux & favoriſés en meſme temps de Bacx, qui devoit avec vingt cinq Cheuaux faire ſa charge ſur la Cavallerie ennemie qui eſtoit en garde, & tacher de la ſeparer de ſon gros, à ce ſouſtenu du Prevoſt de Sallant & des autres troupes qui ſuivroient en ordre:

Fait attaquer ſa garde par le Comte Philippe.

Ordre du Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1595. en ordre : le Prince meſme dés le point du jour avec cinq mille hommes de pied, le reſte de ſa Cavalerie & trois canons, ſe devoit trouver delà la Lippe pour ſouſtenir tout cela, & ramener ceux qui ſe trouveroient eſcartés de leur ordre.

L'ennemi en eſt adverti qui le previēt.

L'ennemi en eſt adverti par la perfidie de quelques ſoldats Anglois qui ſe rendirent à luy. Montdragon y pourvoit, fait arreſter tout ſes fourragers, loge toute ſa Cavalerie en garde plus loing qu'elle n'avoit accouſtumé, la diſpoſe contre la Bruyere par où devoient paſſer nos Coureurs, leur adjoint mille bons arquebuſiers, avec ordre de laiſſer paſſer la Cavalerie du Prince, pour la ſuivre aprés en queüe & la reduire entre eux & ſon camp.

Un de ces ſoldats prevenu depuis d'autre crime en Angleterre confeſſa ſur le gibet avoir eſté cauſe de ce malheur.

Et produit un cōtraire ſuccés.

Le ſuccés fut bien autre que n'avoient pourpencé les deux Chefs. Le Lieutenant de Balen executant ſon ordre, deſcouvre à l'improviſte quelques chevaux de l'ennemi ſur la Bruyere, & en advertit le Cōte Philippe, qui luy commande de pourſuivre ſa route droit à Stochen, & à Conteler & Bacx de marcher à ſes trouſſes ſelon l'ordre. Le Lieutenant un peu plus advancé, fait advertir Philippe que l'ennemi eſtoit derriere les hayes au bout de la Bruyere avec toutes ſes forces : ce jeune Seigneur ſuivi ſeulement de ſeptante cinq lances triées ſur la troupe du Prevoſt de Sallant, fait avancer quelques uns des ſiens pour mieux recognoiſtre ; ils luy rapportent que l'ennemi eſt proche. Philippe croit que ce ſoit ſeulement la Garde ordinaire des ennemis, & ainſi s'avance en perſonne vers ces hayes, ſans en faire donner advis aux troupes qui le devoient ſuivre, s'engage dans un chemin mareſcageux pour aller à l'ennemi, & tandis qu'il fait partir le Comte Ludovic ſon frere vers Kinski pour le faire avancer, luy ſuivi des Comtes Erneſt ſon frere, de Solms ſon Couſin & de ſa petite troupe emporté d'une chaleur de foye, s'en va à la charge. Il eſt recueilli par un ennemi beaucoup plus fort avec ardeur & reſollution ; mais comme il n'y eut jamais bon marché de peaux de Lion, avec le peril nos Cōtes redoublent le courage, rien ne meurt en eux que la crainte de la mort, & rien ne les ſurmonte que le trop grād nombre. Ainſi abandōnés des leurs, envelopés de toutes parts, battus, bleſſés, & prins, Kinsky s'avance avec ſa troupe, mais trop lentement pour ſeconder le courage invincible de ces genereux Seigneurs : car rencontré par les fuyars qui avoient abandonné le Comte Philippe, il eſt contraint ſur le champ de rebrouſſer, puis de faire alte, pour eviter les embuches dont il eſtoit menacé. L'ennemi pourtant en print l'eſpouvante, & ſe voyant chargé par Bacx, qui vint à luy au tintamarre du choc, il lache prinſe des deux Comtes priſonniers griefvement bleſſés, le Comte Philippe d'un coup de mouſquet au ventre, tiré de ſi prés qu'il avoit mis en feu tous ſes habillements : Ils ne peurent pourtant eſchapper, car n'eſtans peu monter à cheval à cauſe de leurs bleſſures, ils furent contraints d'attendre le ſuccés du combat, qui fut tel. L'ennemi revenant à ſoy par la conſideration du petit nombre à qui il avoit à faire, revient à la receouſſe de ſes priſonniers : Kinsky ayant reuni les fuyards, fait ſa charge & bleſſé à mort, ſa troupe prend l'eſpouvante, fuit à val de route, & emporte par ſon deſordre celle de Balen qui s'avançoit. Parker arrivant avec la derniere remet le cœur au ventre à ces fuyards, en rallie pluſieurs, va au combat avec tant de reſollution que deux ou trois troupes ennemies furent renverſées, leur Cavalerie & Infanterie miſe en fuite : de celle-cy pluſieurs Compagnies s'eſtans ramaſſées ſous l'enſeigne d'un autre qui n'avoit point encor combatu, Parker eſt mis en deſordre comme les premiers, & le champ demeure aux gens de Montdragon, avec la liberté des trois Comtes, de huictante trois Cavaliers, & la vie du Chevalier Robert Weer, de Kinsky, & de vingtquatre autres. Conteler & ſa troupe n'eurent pas l'honneur du combat, n'ayant rien ſceu de tout ce qui ſe paſſoit que ſur la fin. Le Lieutenant de Balen ayant paſſé outre & ſuivi ſon ordre n'en ſceut auſſi rien que par le rencontre des priſonniers, qui l'aſſeurerent de la deffaite du Comte Philippe, engagé trop avant

Par la prinſe & mort de Philippe & du Comte de Solms.

Le feu de ſes habillements fut ſi eſtrange que n'ayant peu eſtre eſteint avec les mains à faute d'eau: on fut contraint de l'eſtouffer avec du ſable.

Et perte du combat funeſte.

Suites d'iceluy.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

avant entre le camp ennemi & les troupes victorieuſes, il ſe falut faire voye à travers le fer & l'ennemi en deſordre, d'entre leſquels il retire pluſieurs priſoniers & eſchapa glorieuſement. Quelques autres Chefs ſe retirerent comme luy au pas avec ordre, Bacx faiſant la retraite. Autres en deſarroy & confuſion, d'entre leſquels le Comte Ludovic preſſé avec plus d'effort par les troupes ennemies, armé de toutes pieces ſauta à cheval dans la riviere de Lippe, la traverſa, & parvenu à l'autre bord coupé, ny pouvant monter à cauſe de la peſanteur de ſes armes, eut bien de la peine à ſe ſauver; pluſieurs qui ne peurent faire le meſme ſault arreſtés priſonniers. Le Prince ne manquãt pas de ſe trouver comme il avoit promis pardelà la Lippe à point nommé, avec le reſte de ſa Cavalerie & quinze enſeignes de gens de pied, vint bien à propos à quelques uns qui furent recous de la pate des ennemis. Les Comtes Philippe de Naſſau, & Erneſt de Solms griefvement bleſſés, furent tous deux emmenés à Rijnberck, ſans autre ſuite des leurs que d'un ſoldat, qui ne voulut jamais abandonner le Comte Philippe, bien qu'il ſceut que s'il eſtoit recognu des Eſpaignols il ſeroit pendu, pour avoir eſté des leurs. Ils y furent bien logés, viſités par Montdragon & par leurs Couſins les Comtes de Berghes, traités & ſervis par leurs propres Medecins & Chirurgiens : ce neantmoins ils moururent de leurs bleſſures; le Comte Philippe en la nuict ſuivante, le Comte de Solms trois jours aprés, les corps envoyés au camp du Prince, qui leur fit donner une honnorable ſepulture en la ville d'Arnhem. Le Comte Erneſt de Naſſau qui auſſi avoit eſté fait priſonnier fut delivré pour dix mille livres de rançon. Des gens de Montdragon il y en eut auſſi de tués & de bleſſés, de marque le Lieutenant du Comte de Berghes, Caracula Carafa Martinengo & autres Eſpaignols & Italiens, outre ſept priſonniers & quinze chevaux. Icy faut-il tenir promeſſe & dire quelque choſe de ce genereux Seigneur, qui ne trouvoit rien de trop fort à attaquer, ni de trop dur à entamer.

Le Prince ſe trouve au rendevous.

Parmi toutes ces viſittes eſt remarquable la conſtance de ce vaillant Comte de Naſſau: car nonobſtant l'extreme douleur de ſa bleſſure il ſe contraignit en ſorte, qu'on jugeoit ſon mal moindre qu'il n'eſtoit ; & ſur pluſieurs reproches que luy faiſoit le Comte Herman de Berghes ſon Couſin, de n'avoir ſuivy le parti du Roy, du quel il n'eſtoit ni ſubject ni Vaſſal, Ie vous prie, luy dit Philippe, ceſsés ce diſcours, il eſt hors de ſaiſon.

Mort des Comtes Philippe & Erneſt.

Eloge de Philippe.

Philippe de Naſſau eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau frere de Guillaume IX. Prince d'Orange, & de Iſabeau fille du Lantgrave de Luchtenbergh, naſquit à Dillembourg, fut eſlevé aux armes, paſſa au ſervice des Eſtats, ſignala ſon courage en la guerre contre l'Eſpaigne, imprima ſa valeur ſur le dos de ſes ennemis en pluſieurs belles occaſions, & ayant eſté jugé digne de commander par un Prince des plus capables en la cognoiſſance du merite des hommes, il fut fait Gouverneur de Nimmeghe en la conqueſte de laquelle il avoit eu bonne part, s'acquita dignement de ceſte charge, & commandé de faire à diverſes fois diverſes invaſions dans le Pays de Luxembourg, de Limbourg & de Brabant, il en eut tel ſuccés que nous avons veu cy deſſus : il en paya une de ſon ſang, & s'eſtant joint au Duc de Boüillon & fait pluſieurs conqueſtes, il fut aſſailli par une embuſcade, bleſſé, ſoixante chevaux des ſiens tués, deux de ſes Capitaines priſonniers, & luy cinquieſme avec beaucoup de peine contraint de ſe ſauver. Le Prince s'en ſervoit de Coureur & de Picoureur, & il n'y avoit jamais expedition dangereuſe à faire, où il ne fut employé & où il ne print la meilleure part. La Friſe l'a veu ſouvent marcher à ſon ſecours, à la teſte de ſes troupes, à travers les forces d'un ennemi victorieux & conquerant. Le Comte Guillaume-Ludovic ſon frere, s'eſt ſouvent ſervi de ſon courage & de ſon jugement pour recognoiſtre les forces de ſes ennemis, les rompre quand il eſtoit à propos, juger de l'aſſiete d'une Place & de la profondeur d'un foſſé. Le meſpris de la mort qu'il eſtimoit la plus grande liberté, & le deſir de bien mourir qu'il croyoit eſtre le propre & le particulier des gens d'honeur, luy faiſoient tout entreprendre & ne rien craindre. La mort qu'il eſpouſa en ceſte derniere action plutoſt que la fuite indigne d'un bon cœur, triompha de la gloire de ſes ennemis, eterniſa ſa memoire à la poſterité, & merita de poſer ſur ſon tombeau ce victorieux Epitaphe des Acarnaniens: *Icy repoſent ces genereux Acarnaniens qui ſont morts en combatant pour la Patrie contre la violence tyrannique des Ætoliens.*

Le meſpris de la mort eſt noſtre plus belle liberté: diſoit Agis Roy de Lacedemone. Plut.

Le mourir eſt cõmun à tous, mais le bien mourir eſt propre & particulier aux gens d'honeur; diſoit Leonidas.

Non eſt honeſtum fugere etiamſi tutum eſſet. Senec. ſuas 2.

Hic ſiti ſunt Acarnanes qui adverſus vim atque injuriam Ætolorum pugnantes pro patria mortem occubuerunt. Liv. D. 3. lib. 6. cap. 25.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1595.

Entrepriſe ſur Meurs faillie par le Prince.

Le ſuccés de ce combat fit changer de deſſeing au Prince, mais non d'aſſiete à ſon camp: il ſejourna encor ſeize jours à Biſligh ſur le Rhein, y fit baſtir un pont de bateaux pour la commodité de ſon paſſage, & y diſputa des honneurs avec Mondragon qui deſlogea le premier. La clarté du ſoleil ennemie des meilleures ruſes de la guere, en ayant trop donné à la lune, le priva pour ce coup de la conqueſte de Meurs & les ſiens n'en ayans oſé ſier les paliſſades de peur d'eſtre veus & recognus, rebrouſſerent vers leus gros & obligerent le Prince de penſer à proffiter de quelque choſe du deſpart precipité de Mondragon. Ainſi adverti qu'il avoit donné à cinq de ſes Compagnies les Pays de Twenthe pour garniſon; il ſe reſoult de les ſurprendre, part avec toute ſa Cavalerie, marche toute la nuict, & ſi haſtivement que le Comte Guillaume-Ludovic des le matin recognut à la trace que les ennemis n'eſtoient pas eſloignés, & toſt aprés jugea à veüe d'oeuil de leur demarche. A ces approches les ſiens doublent le pas, & les mieux montés s'aſſeurent d'avoir le plus de part à la proye. Les ennemis les voyent venir, mais ne les jugeans de leurs, picquent à toute bride à travers la plaine pour gaigner un chemin eſtroit bordé de mareſcages: là ils font teſte au Comte plus advancé, puis voyans que ceſtuy-cy attendoit la troupe du Prince pour les enfermer, ils filent du derriere, gaignent Enſchede place tenüe par les leurs, ſans laiſſer à leurs pourſuivans que quelques proviſions ſur des chariots pour s'en rafraiſchir. Maurice laſſé de ceſte chaſſe, diſperſe ſes troupes pour hyverner, & pour cloſture à ceſte année, ſe ſaiſit du Fort de Werde chemin faiſant; Herauguiere ſurprend Liere en Brabant, en eſt repouſſé avec perte par l'avidité de ſes ſoldats trop enclins au pillage, & trop ſourds aux commandemens de leur maiſtre: la garniſon de Nimmeghes s'empare de Wierde en la meſme Province & de la perſonne du Comte Henry de Berghes, qui y eſtoit avec une Cornete de Cavalerie entierement matraſſée ou prinſe: celles de Zéelande d'un Fort en Flandres és environs de Biervliet, commode pour ravager le Pays; celles de Brabant deffont la Compagnie de Celo Mario juſques dans les Fauxbourgs de Ruremonde en Gueldres, en emmenent trente cinq chevaux, puis rencontrans le Convoy du Gouverneur de Boiſleduc, diſſipent toute l'Infanterie, pourſuivent la Cavalerie juſques dans un petit Chaſteau, où le Gouverneur à peine ſe ſauva, & profitent en ceſte derniere courſe, de la prinſe de ſoixante chevaux & de pluſieurs priſonniers: Tout cela dirigé par les mains guerrieres & adroites de ce Prince.

Qui chaſſe l'ennemi devãt ſoy

& execute autres exploicts par les ſiens.

Comme Mondragon vit qu'il ne pouvoit emporter cét honneur d'avoir le dernier emmené ſes troupes pour hyverner, il envoye un Trompete au Prince & pour mot, qu'il ne ſçavoit pourquoy il le cõtraignoit de camper en une ſaiſon ſi avancée, luy qui eſtoit plus que Octogenaire. Que comme le Prince avoit eu l'honneur de ce maiſtre le premier en campaigne, il luy defereroit auſſi celuy de s'eſtre retiré le premier, luy promettant ſur ſa foy de deſcamper trois jours aprés luy: ce fut le contraire car il deſcampa trois jours avant le Prince.

1596.

Puiſſance des Eſtats ſous le gouvernement du Prince.

Traverſée par pluſieurs moyens.

Le Prince va au ſecours de Calais.

Ainſi la puiſſance des Eſtats alloit croiſſant au pied de la haine de leurs ennemis & de l'envie de leurs amis; il ſembloit que les uns & les autres employaſſent tous leurs ſoings pour deſtourner l'avancement de ceſte Republique naiſſante. Le Roy d'Eſcoſſe les fait ſoliciter de ſecours contre ſes ſubjects rebelles. La Reyne d'Angleterre d'un renfort de navires armées, du rembourſement d'une partie de l'argent qu'elle leur avoit preſté, d'une ſubvention annuelle de deux cents mille livres; demandes bien eſloignées de la protection & ayde qu'elle leur avoit ſi ſolemnellement promiſe: il leur eut fallu abandonner l'aliance qu'ils avoient contractée tous enſemble avec la France pour y ſubvenir, & en retirer les troupes qu'ils y entretenoiẽt: c'eſtoit là le principal deſſeing de la Reyne, laquelle bien aiſe de ſe rendre neceſſaire aux François, & d'ailleurs marrie que les Eſtats contribuaſſent plus qu'elle de forces à leur ſouſtien, hommes, argent, armes, chevaux, ſe reſoult de leur faucher l'herbe ſous les pieds, pour les contraindre à ne pencer plus deſormais qu'à leur propre deffence. Henry le Grand eut ſubject de s'en ombrager, & cela l'obligea en ſuite à des ſubventions plus puiſſantes & à ſerrer d'un noeud plus eſtroit, la bonne correſpondance qu'il nourriſſoit avec les Provinces: Ce Grand Prince digne Chef de ceſte Republique, qui non plus que Cæſar ne commandoit jamais d'aller, là où il le pouvoit luy-meſme, ne joüa pas manque à la foy publique ni à l'affection qu'il avoit pour le bien & advan-

La Reyne d'Angleterre eut bien lors voulu que les Eſtats euſſent fait envers elle ce dont ils l'a voient autrefois requiſe; & que comme les Piſains, & Florentins en leur extremité donnerent la Seigneurie de leur ville à Robert Roy de Naples, ils luy euſſent remis la Seigneurie de leur Pays, en tout cas à la façon que les Sienois ſe donnerent à Jean Roy de Boheme.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

advantage de la France. Dés qu'il eut advis du ſiege de Calais par le Cardinal Albert d'Auſtriche, il ſe rend en Zéelande pour le ſecours, pouſſe avant ſur pluſieurs navires quinze Compagnies, avec toute ſorte de munitions neceſſaires pour bien ſouſtenir un ſiege, leſquelles ſe trouvent à l'ancre devant Calais au moment que la capitulation fut ſignée : le Prince ignorant telle precipitation, ſuit en perſonne avec une plus groſſe Flote, accompagné des Comtes de Naſſau, de Solms & du plus brave de ſes troupes, joinct les premiers en peu d'heures à la Rade de Calais, où jugeant par quelques apparences de la perte de la ville, il coula juſques à Bologne pour en apprendre des nouvelles plus certaines; là il ſceut la rendition d'icelle, mais non la treſve accordée au Chaſteau qui tenoit encor pour le François. Pource il tourne voile vers l'Angleterre & aſſeuré devant Douvres d'un evenement ſi malheureux, il cingle droit en Flandres, pourvoit Oſtende & les autres villes de ſon obeiſſance, pour ſouſtenir les efforts d'un ennemi eſlevé de ceſte premiere victoire qu'il venoit d'obtenir ſur la France.

en appréd la redditiõ à Bouloigne

revient en Flandres.

Cependant les deux partis tachent de ſe fatiguer l'un l'autre, & le Cardinal s'eſtant par trop eſcarté en France, donna entrée aux garniſons du Prince dans le Brabant. Barchon que nous avons veu Gouverneur d'Orange Vice-Mareſchal de camp, s'y jetta avec une troupe de Cavalerie, courut, perça tout le Pays, juſques à Halle, Louvain, Parc, bruſla vingt-deux villages, Fleurs entre autres, où les habitans s'eſtans retirés dans le clocher pour eviter la furie du feu, la flamme s'y attacha, & tous ces miſerables refugiés envelopés dans la conflagration, une femme ſe precipita du haut en bas, & l'horreur de tel ſpectacle frapa tellement l'eſprit de Barchon, qu'il luy fut preſent juſques à ſa mort ſurvenüe toſt aprés.

Courſis en Brabant par Barchon

Et cas eſtrange.

Ils offrirent de contribuer tant que le ſiege de ceſte place dureroit, deux-cents mille livres par mois outre les deniers ordinaires; & à la fin du ſiege de faire un preſent au Cardinal de quatre cents mille.

Le Cardinal de ſon coſté, eſveillé des groſſes contributions que leur offroient les Brugeois & Flamens Occidentaux pour faire quelque effort ſur Oſtende, fait ſon gros en Brabant pour mettre le Prince en jalouſie de ſes places ja pourveües à tout evenement, & envoye en meſme temps quelques troupes pour recognoiſtre Hulſt en Flandres. Le Prince incontinent y avole, ſe jette dans Oſtende pour y pourvoir de toutes choſes, fait demander aux Eſtats s'ils vouloient qu'il s'y enfermat pour ſouſtenir le ſiege, & à leurs inſtantes prieres de s'en retirer, il en ſort pour courir à Hulſt qu'il pourvoit d'une bonne garniſon & du Comte de Solms Colonel de Zéelande pour la deffence de la place : icy il a advis que les troupes du Cardinal s'avancent vers Bergues-op Zoom & font mine d'en vouloir à l'Iſle de Tholen; il part incontinent pour y accourir; mais en chemin il apprend les nouvelles de leur retour à Anvers, par ordre exprés du Cardinal donné à Rhoſne qui les conduiſoit, dés qu'il fut arrivé en certain endroit. La croſſe eut pour ce coup de l'avantage par deſſus l'eſpée, & ne peut pourtant empecher que Hulſt & Oſtende ne fuſſent bien pourveües par les Zéelandois.

le Prince munitione les places.

Le Cardinal ayãt fait partir Rhoſne le fit ſuyvre incõtinent par un Gentilhomme avec un mot de lettre de ſa part pour luy delivrer quand il ſeroit arrivé en certain endroit : elle n'avoit que ces mots *retournés prõptement.*

La Bourlote avec les Walons, Tieſteling avec les Allemans, ont ordre d'entrer dans le pays de Waes & de prendre leur logement devant Hulſt. Les Eſpaignols defererent volontairement la pointe à ces deux nations & dirent hautement qu'ils ſe ſentoient encor de l'attaque de Tholen. La ville avoit trente Compagnies & beaucoup de Nobleſſe volontaire pour ſa garde; le Comte Erneſt de Naſſau s'y eſtoit enfermé & avec luy le Colonel Piron, Dorp & pluſieurs autres: elle avoit eſté fortifiée de nouveau de la preſence du Prince à ſon retour de Berghes, & fournie de tout beſoing: ſon aſſiete la rendoit plus forte que les travaux qu'on y avoit faits; & le Prince ayant plus prins garde à empecher un ſiege qu'à le ſouſtenir, il avoit fait dreſſer pluſieurs forts tout autour pour ouvrir le ſecours à la ville en tout temps. Le Fort de Naſſau & celuy des Marais bordant l'Eſcault, liés à la ville par une ligne munie d'un bon foſſé & contreſcarpe, pouvoient recevoir le ſecours par eau & par terre, & delà l'introduire dans la ville. Le Fort des Payſans, & ceux de la grande & petite

Siege de Hulſt

Voy ceſte attaque de Tholen par le Duc de Parme fol.621.

ſa ſcituation & ſes Forts.

1596. petite Rape tenus par gens de cœur, pouvoient empecher tout autre abord à la ville qu'à travers les marais remplis d'eau & de boüe juſques à la ceinture. Qu'y avoit il donc à craindre que d'avoir commis ces places à gens de cœur mol & delicat?

Approches de la Bourlotte.

La Bourlotte ſuyvant ſon ordre, embarque ſur la nuict dans quelques bateaux cinq ou ſix cents des ſiens, à la faveur du Fort de Blomme place des leurs plus voiſine, deſcend dans le canal appellé *Mor-vaert*, gardé en l'un & l'autre bord des forts des Marais & de la grande Rape, paſſe hazardeuſement entre-deux & prend terre entre la ville & le fort de la petite Rape qu'il ſurprend d'emblée, n'eſtant gardé que de trente ſoldats & de quelques petites pieces. Ce luy fut un grand advãtage pour le paſſage de ſes troupes; en la meſme nuict il fait encor paſſer par le meſme endroit juſques à 2000 hõmes, peu endommagés par le canon des forts qui tonnoit inceſſamment ſur eux, joinct ſes troupes enſemble, commence de ſe retrancher ſur la croix de deux diques & de fortifier un jardin & une grange la joignant: il falit à y mourir de faim par la venuë de quelques navires de guerre qui ſe ſaiſirẽt du canal, & demeura ainſi aſſiegé luy-meſme durant plus de huict jours, ſans recevoir autres vivres que ceux qui luy eſtoient apportés par des hommes ſur leurs eſpaules, à travers les mareſcages & avec un grand peril du canon des forts voiſins: la neceſſité obligea ſes Allemans de travailler à une demy lune, pour ſe couvrir contre les forts & chaſſer par leur eſcopeterie les bateaux qui eſtoient en garde ſur le canal: cela luy reüſſit en bien & le couvrit merveilleuſement des attaques de la ville.

Priſe de la petite Rape.

Sortie des aſſiegés.

Le Comte de Solms un peu trop tardifs de ſe remuër en ces foibles cõmencemens de ſiege, prend à tache de l'en deſnicher, dõne ordre que les garniſons du Fort des Marais & de la grande Rape attaquent en meſme temps vivemẽt celle de la petite Rape, & luy-meſme dans le plus obſcur de la nuict ſort de la ville à la teſte de quatre cents braves hommes, donne bruſquement ſur les retrenchemens de la Bourlotte, on ſe meſle, la tuerie eſt grande, mais l'obſcurité fait un tel meſlange des uns & des autres qu'on eſt contraint de ſe ſeparer, ſans ſuivre de droit fil la victoire qui eſtoit certaine aux gens du Comte. Les ennemis y perdirent le Coronel Tieſteling, un Capitaine, & plus de deux cents hommes, beaucoup de noyés dans le canal qu'ils vouloient repaſſer pour ſe ſauver; la Bourlotte y fut bleſſé; & des noſtres le Comte de Solms, deux Capitaines priſonniers, prés de cent tués. Ceux des forts qui voulurent recouvrer la petite Rape furent plus mal traictés & repouſſés avec perte.

Renfort à la Bourlotte.

Il eſtoit desja temps que ces pauvres avanturiers fuſſent ſecourus, & qu'on ne les laiſſat plus long temps expoſés à toutes les plus dures extremités de la guerre. Rhoſne un des ligueus François obſtinés, Mareſchal de Cãp de l'armée de l'Archiduc, s'avance par ſon ordre, & par le chemin ja battu paſſe en plaine nuict avec 6000 hommes, eſt taſtonné eſtrangement de l'artillerie des forts, & arrivé devant la ville, ſi bien eſtrillé par les ſorties, qu'en peu de temps il voit ſon nombre diminué de beaucoup de ſoldats & de la perte de douze de ſes principaux Capitaines. Le Comte de Varax avec l'artillerie de laquelle il eſtoit general, le ſuit à la piſte & paſſe franc à ſon ombre. Le Cardinal meſme ſe vient loger au Fort de Blomme & preſſer par ſa preſence le ſiege. Ainſi tout ſe prepare à une attaque à la veuë de leur Chef. Rhoſne ſe reſoult de deſlier le Fort des Marais d'avec la ville, qui luy faiſoit achepter les vivres plus cherement qu'à ſes compaignons, attaque dans la nuict du 8. Juillet avec 400 hommes, c'eſt entre-deux de cinq cents pas, & en ayant emporté d'effroy la cõtr'eſcarpe, bat au matin ſi rudement un des principaux forts qui gardoient ceſte ligne de communication, qu'il l'emporte de vive force, avec tuerie de plus de deux cents de ceux qui le gardoient & de vingtcinq des ſiens.

Un des forts emporté d'aſſaut par Rhoſne.

Celuy des Marais canonné.

Le Comte de Varax pour ſeconder ceſt advantage, fait incontinent pointer unze pieces en batterie contre le Fort des Marais, & rend ſi beau feu durant la nuict, qu'avant la pointe du jour il eut tiré 600 coups. Ceſte muſique eſtonne ceux du Fort, la communication de la ville qu'on leur avoit oſtée les fait

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1596.

trembler, & leurs boulevards n'eſtans encor que peu eſgratignés du canon, les font neanmoins reſoudre à compoſer à vies & bagues ſauves, enſeignes deſployées, au grand crevecœur de leur Gouverneur Bierry: il en ſortit huict cents hommes, ſoixante bleſſés, peu de tués, moqués à leur ſortie par les Eſpaignols, hays du Prince qui fut ſur le point de les faire tous diſmer, luy ayans oſté par leur lacheté l'advantage de les ſecourir, & de forcer un retrenchement de l'ennemi avec les forces qu'il avoit preſtes à deux heures delà.

ſe rend à compoſition.

Mais lachement.

à l'advantage de aſſiegeans

Par ceſte prinſe ſi facille, les aſſiegeans eurent deſormais libre entrée & ſortie à leur camp, accés à la ville & commodité de bien poincter leurs bateries. Le Comte de Varax executa le dernier avec une extreme diligence, en peu de temps fit mettre trente pieces en eſtat de tonner, & les attacha principalemẽt au Ravelin de la porte de Beguines & aux autres endroits plus importans. La ville n'eſtoit point flãquée de ce coſte-là, & eſtant de forme ronde, elle eſtoit de facile accés aux attaquans: en peu de temps les Remparts & le Ravelin furẽt ouverts en divers endroits; le Ravelin attaqué vertement comme le plus avancé, les Eſpaignols, Italiens, Walons, Allemans y marchent à l'aſſaut par eſcadrons diſtincts, puis tous enſemble, les premiers rangs armés à preuve; mais tout eſt repouſſé avec grand chaplis des aſſaillans, un Capitaine Italien monté ſur la breche & affaiſſé de ſes armes arreſté priſonnier. Le Prince ſur le ſoir fait rafraiſchir les aſſiegés de cinq Cõpagnies entrées par le canal d'Axelle gardé par le fort de Naſſau, en deſpit du fort des aſſiegeans conſtruit à l'oppoſite d'iceluy. L'ennemi vient aux mines ſous le meſme Ravelin: les aſſiegés contreminent & en eſventent des principales, une d'entre icelles joüe ſans eſtre eſventée, emporte toute la face du Ravelin & enterre vingt de ſes gardes: l'ennemi y donne teſte baiſſée, l'emporte de vive force & pourſuit les ſouſtenants juſques au Rempart où ils furent arreſtés. Ceſt advantage ne leur fut pas laiſſé pour rien, il couſta la vie à pluſieurs miliers de leurs ſoldats; la Bourlotte y fut fort bleſſé, demeura ſeul Capitaine de ſon Regiment reduit à deux cens hommes, tous les autres morts ou hors de combat, Rhoſne y fut tué en la charge duquel ſucceda le Comte Herman de Berghe, & pluſieurs autres de marque: des aſſiegés s'y perdirent nombre de ſoldats, deux Capitaines, le Coronel Piron Lieutenant du Comte de Solms bleſſé & avec luy le Capitaine Balfour.

qui font breche

Vont à l'aſſaut qui eſt repouſſé.

Employẽt les mines.

Morts en l'aſſault

le Prince harcele le camp.

Le Prince pour n'oublier rien au ſecours des aſſiegés, n'eſtant aſſés fort pour attaquer le camp de haute-lutte, fait ſecretement prendre terre à quatre compagnies de carrabins, & avec cela ramaſſe ſi bien les eſcartés du camp, qu'il en laiſſe 400 de morts & 60 priſonniers. Cét affront divertit aucunemẽt les aſſiegeans de leurs attaques, & leur fit croire que ceſte eſquapade du Prince pourroit bien eſtre ſuivie de quelque plus grand deſſein: il n'en avoit point que de donner temps aux aſſiegés de ſe renforcer. Defait le Comte de Solms ſort ſi inopinement ſur ceux qui eſtoient au Ravelin, qu'il s'en rend derechef le maiſtre, y fait une mine, puis y mettant le feu, l'applanit entierement, & ſe retire.

brave ſortie du Cõde Solms.

la baterie redoublée.

Les aſſaillans redoublent la batterie contre le Rempart, la breche eſt faite & reparée en pluſieurs endroits, mais n'eſtãt flanquée, impoſſible fut aux aſſiegés d'empecher quelle ne fut gaignée avec peu de paine. Icy le retrenchemẽt que le Comte de Solms avoit fait creuſer durant le ſiege & qui faiſoit comme un ſecond rempart de mille pas, vint bien à propos aux aſſiegés pour arreſter la furie des aſſaillãs; l'ennemi s'en picque & ſe reſoult de multiplier ſes attaques. Une batterie eſt pointée contre le baſtiõ de la porte de Dobbel plus proche du Port, & le Fort qu'il avoit fait baſtir ſur le canal d'Abſdael à l'oppoſite de celuy de Naſſau mieux fourni de canon, pour battre ſur les batteaux qui s'avanceroiẽt pour entrer dans la ville, mais tout inutilemẽt; car le Prince ne ceſſa jamais de rafraiſchir de gens les aſſiegés, leur fournir les choſes neceſſaires, & en retirer les malades ou bleſſés pour les faire mieux traiter en Zéelande.

Aſſaut repouſſé

qui rallentit l'ardeur des aſſaillans

Cependãt les ennemis aprés tant de furieux coups, cõmencent à ralentir de ceſte premiere vigueur & à ne plus venir avec tant d'ardeur aux aſſauts ſe voyans ſi vertemẽt repouſſés; la baterie ceſſe durãt pluſieurs jours, tout eſt coy au

camp

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1596.

ſortie des aſſiegés

camp, rien ne bouge : les aſſaillis ne ſçachans que preſumer, reſollus de les recognoiſtre & d'apprendre leur jeu, ſortent le troiſieſme de Juillet en nombre de ſix cents, enfilent les trenchées de la porte de Dobbel, y matraſſent tout ce qu'ils y treuvent, donnent teſte baiſſée au Fort d'Absdael, l'emportent par eſcalade, y tuent plus de trois cents hommes, encloüent le canon & ſe retirent avec deux Capitaines priſonniers. Ceſt heureux ſuccés les met en gouſt de ſe faire voir plus ſouvent ; dés les lendemain ils ſortent encores de divers endroits, forcent les trenchées, y tuent une centaine des reſiſtans & emmenent ſans empechement quatre Capitaines priſonniers en la ville.

renouvellée avec ſuccés

la batterie auſſi.

L'Archiduc pour mettre ordre à ces deſordres, s'avance vers l'armée, fait redoubler de vingt-trois doubles canons la baterie du baſtion de Dobbel, & a ſi bon marché de poudre & de boulets, qu'en moins d'un jour il en eſpend plus de quinze cents ſur la ville : ce qui endommagea plus les aſſiegés logés à l'eſtroit furent les ardents qu'il y faiſoit meſler parmi, qui obligerent les habitans de ne prendre plus autre logemẽt que le couvert de leurs remparts, ni autres maiſons que celles qu'ils pouvoiẽt couvrir de leurs linceuls & de leurs napes. L'Archiduc en ce premier coup d'eſſay contre les Provinces Unies, ne voulant rien obmettre qui le peut rendre maiſtre de ceſte place, adverti des extremités des aſſaillis, il les fait ſommer de venir à une honnorable compoſition : ceux-cy reſpondent, *que tout n'eſt pas fait & qu'il s'y perdra bien encor du monde* : la baterie continüe, la breche eſt faite, l'ennemi vient à l'aſſaut & ſe loge au Duyvelsgat, nonobſtant la nouvelle demy lune qui y fut faite par ordre du Prince qui donnoit en flanc aux aſſaillans : Ainſi aux mains à toute heure avec l'ennemi, qui ſe loge encor en trois endroicts ſur le nouveau Rempart; le Gouverneur preſſé, marque au Prince les extremités du ſiege pour y recevoir ſes ordres ; le Prince s'en raporte à luy qui eſt d'advis de ſouſtenir encor, quelques Capitaines le ſecondent & l'aſſeurent de faire une ſi rude ſortie, qu'ils chaſſeront l'ennemi de leurs trenchées; d'autres refuſent nettement de plus cõbatre & les ſoldats de plus obeir. Ainſi ils envoyent leurs oſtages à l'Archiduc pour traicter & en obtienent une compoſition honnorable : trois mille ſeptante cinq hommes ſous trente-trois enſeignes, ſortirent du Fort ou de la ville, laiſſant pour butin au Cardinal plus de vingt mille livres de poudre, neuf demy canons, une coleuvrine, quatre pieces de campaigne, deux mortiers & quatorze pieces de fer : l'artillerie du Fort de Naſſau avoit eſté envoyée en Zéelãde par ordre du Gouverneur avant ſon depart. La perte de ceſte place recompencée de la mort de cinq mille ſoldats des aſſaillans, de trois cents Gentilshommes de leur canon, de trente Canonniers, de ſoixante Capitaines : il y demeura cinq cens hommes des aſſaillis, dix Capitaines, morts, bleſſés ou priſonniers, outre les frais extraordinaires de quatre cents mille livres employées pour le ſouſtenement du ſiege. Le Cardinal mit en ſueur toutes les forces d'Eſpaigne & des Provinces Valonnes pour en voir la fin, fit augmenter le prix des eſtoffes noires, refuſa les ſolemnités & reſjoüiſſances qui luy avoient eſté preparées à Anvers & à Bruxelles, & eut peu dire de ſoy-meſme ce que Pyrrhus & Tamberlan diſoient de leurs ennemis, *qu'ils ne les voudroient pas touſiours ainſi vaincre.*

Sommation aux aſſiegés

Et leur reſponce

contredite par la plus part.

On viẽt à compoſition

Ceſte Ville ſe tendit le 18. Aouſt. 1596 aprés avoir ſouſtenu un mois & demy de ſiege.

Morts des aſſiegeans & aſſiegés

Le Cardinal eſpargnoit ſi peu ſes hommes que lors qu'on luy en remonſtroit la perte, il reſpondoit, *que les ames eſtoient à Dieu & les corps au Roy.*

Diligence du Prince à ſecourir Hulſt.

Ce ne fut pas donc par le defaut du Prince que ceſte place ſe perdit, puis qu'il n'oublia ni ſes ſoings ni ſes peines pour la conſerver : mais la fleur de ſes hommes qu'il avoit envoyés au ſecours du Roy de France & à ceſte grande Flotte d'Angleterre, les incommodités auſſi qu'une partie avoient ſouffertes en ce ſiege, & le ſecours de gens & d'argent dont la Reyne d'Angleterre preſſoit les Eſtats en ceſte ſaiſon par une rigueur ſans exemple, ne luy ayant permis d'en tirer raiſon en la meſme année, ni ſa valeur, ni ſon juſte reſſentiment ne la laiſſerent porter gueres loing au Cardinal.

1597.

Nouveaux deſſeins du Cardinal

Ce chapeau rouge eſtoit encor inſtamment ſollicité par les Brabançons de les mettre à delivre des facheuſes garniſons de Berghes & de Breda, deux

perpetuels reveille-matins à leurs oreilles qui interrompoient ſans ceſſe leur repos. Ils luy preſentẽt deux cents mille livres d'extraordinaire par mois outre leurs contributions ordinaires, s'il vouloit entendre à un ſiege de l'une des deux, & aprés la prinſe quatre cents mille livres pour une fois. Albert meu de ces offres & des pointes de l'honneur, croyant ne pouvoir mieux continuer le courant de ſa victoire, s'apreſte pour l'execution: mais en attendant que le renouveau luy donnat la commodité de camper, il veut proffiter une partie de ſes troupes pour quelque ſignalée execution à la faveur des glaces. Ce grand Mars eſt armé à l'eſpreuve du froid & du chaud, comme des coups de la violence. Tolen eſtoit l'object de ſa collere; ſur laquelle il vouloit faire jeu par quelque intelligence. 1597.

Il aſſemble de toutes ſes troupes juſques à cinq mille hommes de pied & cinq cents chevaux tous vieux ſoldats agguerris, ſous la charge du Comte de Varax Sieur de Balançon viel & experimenté chef de guerre, qui campe prés de Turnhout & s'y retrenche. Maurice reſollu de l'eſloigner de ſa frontiere ou de le combatre avant qu'il fuſt groſſi d'avantage, tire cinq mille ſoldats & huict cents Chevaux de toutes ſes garniſons, bien qu'avec difficulté pour la ſaiſon & pour l'eſloignement des unes aux autres, leur donne rendevous à Dordrecht & à Geertruydenbergh au vingt deux-ieſme de Ianvier. Icy luy meſme ſe trouve au jour prefix, accompaigné du Comte de Solms, des Colonels Veer & Sidney; le Comte de Hohenloo ayant le vent de ceſte aſſemblée ſur le point de paſſer en Allemaigne, y avola en poſte, pour avoir ſa part du gaſteau.

Approches pour le combat de Turnhout.

Turnhout eſt un Bourg ouvert en Brabant, aſſis en plaine, diſtant de quatre lieües de Breda & ſix de Geertruydenberghes.

Le Prince part le vingt-troiſieſme de Geertruydenberghe avec ſes troupes, deux demy canons & deux pieces de campaigne: arrivé ſur la Bruyere qui ſe rencontre ſur le chemin de Turnhout, il les renge en ordre de bataille, diviſe ſon Infanterie en huict bataillons. Vander Noot commandoit ſix enſeignes, le General Veer huict, Dogwra huict, Morray dix, Cloetinghen ſix, Heraugueres ſix, la Corde ſix, la derniere troupe des Hollandois eſtoit auſſi celle de reſerve, en laquelle eſtoit le General de l'artillerie avec le canon, les Canoniers, les chariots de munition. La Cavalerie fut commandée par le Comte de Hohenloo qui eut la pointe avec huit Cornetes diviſées en deux Eſcadrons marchants de front un peu eſloigné, Hohenloo & le Comte de Solms à la droite, Bacx Gouverneur de Berghes & du Bois à la gauche: ces deux eſtoient ſuivis de deux autres Eſcadrons de pareil nombre, un grand eſpace entredeux; le premier commandé par Laurens, avoit en face celuy du Comte de Hohenloo & de Solms; le ſecond par Parcker, où le Prince eſtoit en perſonne, beuvoit la pouſſiere de celuy de Bacx & de Dubois. L'infanterie demeura derriere pour ne pouvoir ſuivre & tous marcherent en tel ordre, juſques à la minuict qu'ils arriverent à Ravels à une heure de Turnhout, où on repoſa le cul ſur la ſelle, la Cavalerie premiere qui y attendit l'Infanterie.

Ordre du Prince.

Le Comte de Varax adverti des approches du Prince, fut conſeillé d'aller au combat avec ſes hommes frais contre des gens moüillés & fatigués du chemin, luy bien pourveü d'artillerie contre quatre petites pieces, ou bien de l'attendre pied coy dans ſes trenchées: ce conſeil reffuſé, reſollution prinſe de faire retraite à Herentals à trois ou quatre heures delà, il deſcampe à la ſourdine, fait gaigner l'advance à ſon bagage, & ſuivre ſes troupes avant le jour, laiſſant par cy par là gens eſpars & diſpoſés ſur les paſſages & aux advenües, pour amuſer ou arreſter les pourſuivans, tandis qu'il fileroit chemin. L'ordre de la retraite eſtoit beau: l'Infanterie en quatre troupes de neuf à onze de front, diſtinctes par un entre-deux de cent pas: le Comte de Sults avec ſon Regiment d'Allemans, où il y avoit huict cens piques, menoit la premiere; Hachicourt, avec les Walons du Regiment de la Coquelle, conduiſoit la ſeconde: La Bourlotte avec le ſien eſtoit à la troiſieſme: les Neapolitains avec trois cents piques, conduits par le Marquis de Trevico, faiſoient la queüe, couverts

Et du Comte de Varax.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. couverts à leur gauche d'un bois & d'un ruiſſeau, à leur droicte la Cavalerie commandée par Nicolas Baſta & partagée en trois eſcadrons par un eſpace de cent pas.

Le Prince s'avance avec ſa Cavalerie.

Le Prince arrivé proche de Turnhout dés le point du jour, en eſtat de diſpoſer l'ordre de l'attaque, ſes Coureurs luy donnent langue du deſlogement de l'ennemi: là deſſus les principaux d'advis de ne le point pourſuivre, Maurice fortifié de l'opinion contraire par les Chevaliers Veer, Bacx & quelques autres, meu de ſon propre courage & de la parole qu'il avoit donnée au Conſeil d'Eſtat en partant, ne fait que recommander à ſon Infanterie la diligence, & luy avec toute ſa Cavalerie ſe met aux trouſſes des ennemis. Bacx s'avance par ſon ordre avec quelques chevaux pour deſcouvrir les embuches, & Vander Aa avec deux cents Mouſquetaires pour les faire deſloger. Il n'eut pas fait un quart de lieüe qu'il rencontre une petite riviere & en icelle un gué fort importun, où les chevaux ne pouvoient paſſer qu'à la file, les gens de pied ſur une petite planche & à coſté un bois, dans lequel eſtoient diſpoſés des ſoldats ennemis, pour empecher ou pour dilayer le paſſage. Les Coureurs les en font deſloger, un des chevaux de Bacx y eſt tué & l'embuſcade miſe en fuite. Le Chevalier Veer, Sidney & Regemortes Anglois, deſcouvrans l'ennemi, ſe joignent aux premiers avec quelques chevaux de renfort, & avec ces deux cents Mouſquetaires entretiennent l'eſcarmouche une heure & demi durant, pour donner temps au Prince de s'avancer aprés l'avoir fait promptement advertir.

Le Prince eſtant arrivé à Geertruydenbergh le 21. de Ianuier receut lettres du conſeil d'Eſtat le priant de ne hazarder legerement ſa perſonne: Il reſpondit *quil alloit à Turnhout pour avec la grace Dieu y trouver l'Ennemi.*

Se met en eſtat de donner

Il paſſa avec ſa Cavalerie, & arrivé ſur la Bruyere de Tiel ayant reprins quelque forme, il fut queſtion de donner avant que l'ennemi gaignat le chemin eſtroit qui va à Herenſtals. Le Comte de Hohenloo eſt commandé de s'avancer au grand trot avec huict Cornettes de Cavalerie en ſix eſcadrons, pour en circuiſant le bois gaigner le coſté de l'armée ennemie & l'amuſer par fauces allarmes ſans l'enfoncer, juſques à ce que la queüe fut attaquée par l'autre partie de la Cavalerie qui eſtoit ſur leurs erres, commandée par Veer & Sidney.

& deffait tout

Hohenloo & Solms chargent en flanc, Veer & Sidney avec quatre Compagnies de Carrabins en queüe. La Cavalerie ennemie ploye ſans beaucoup de reſiſtance, devance incontinent ſon avantgarde, & comme on croyoit que c'eſtoit pour prendre quelque advantage, on vit que ce ne fut que pour pourvoir à ſon ſalut par la fuite. l'Infanterie Allemande & Neapolitaine deſnuée de Cavalerie, fut aiſéement meſlée; les picquiers rudement chargés de la longueur des Carrabines, n'ont pas temps de dreſſer leurs picques; les bataillons du milieu de la Bourlote & de Hachicourt, s'entrepouſſans l'un l'autre en confuſion, aſſaillis par trois des Cornetes de Veer & de Sidney, & par les quatre de reſerve ſous Packer, ſont menés batant, le Comte de Varax y eſt tué, & la fuite ſe rend generale. De leur Cavalerie arreſtée par l'embarras du bagage & des premiers fuyards dans le chemin eſtroit, quelques quarante des plus hardis font mine de ſe rallier & de revenir à la charge, ſe jettans ſur ceux qui eſtoient attentifs au pillage; mais c'eſtoit plus pour gaigner temps juſques à ce que le chemin fut ouvert, que pour rendre grand combat. Ce neantmoins nos pillards prenent la fuite avec telle eſpouvante, qu'ils ſe rendent juſques dans leur Infanterie. Le Prince pour remedier à ce deſordre, tourne les yeux pour voir où eſtoient les Cornettes de reſerve qu'il avoit retenuës avec ſoy, mais elles eſtoient engagées au combat, par un mal-entendu de Packer qui cuida couſter cher, ſi ceſte troupe ralliée eut ſuivi ſon advantage: car le Prince luy avoit bien commandé d'aller à la charge, mais avec une de ces quatre Cornettes de reſerve ſeulement, en laiſſant les trois autres en eſtat: ſon caſque qui s'abatit de ſoy-meſme, en meſme temps que le Prince luy parloit, luy ayant fait recuillir l'ordre autrement qu'il ne fut donné, luy fit commettre ceſte faute. Cependant le Prince s'avançant ſeul pour ralier ſes troupes, eſtoit environné de tous coſtés des Priſonniers crians *miſericorde*,

Clauſis ex deſperatione creſcit audacia, & cum ſpei nihil eſt, ſumit arma formido. Veget. de re milit. lib. 3. cap. 25.

qu'on

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

qu'on avoit aſſés eſpendu du ſang pour finir la victoire ; il leur commande de s'eſloigner de ſon cheval, Bacx & Edmont accourent à luy, & avec ce renfort ceſte troupe qui s'eſtoit ralliée eſt par luy repouſſée & miſe en fuite, pluſieurs de ces priſonniers tués accauſe du peril eminent. Toute l'armée ennemie miſe en pleine desconfiture, la victoire demeure au Prince & la terre jonchée de deux mille cinq cens morts, entre iceux du Comte de Varax General des troupes, du Lieutenãt de la Bourlote, & de la plus part des Capitaines & Officiers. Mais icy la merveille, que dans un ſi grand carnage le victorieux n'ayt perdu que huict hommes & quelques bleſſés, entre iceux un Capitaine de Cavalerie ; & qu'avec huict cents chevaux, il ayt triomphé de la force de troupes ſi aguerries, comptant plus de ſix mille hommes. 1597.

Morts au combat.

Septimio Fabio gentilhomme Romain, iſſu comme on diſoit de l'ancienne famille des Fabiens de Rome, bleſſé & giſant parmi le tas des morts, comme on le deſpouilla, fut trouvé reſpirant encor, & homme de mine quoy que la face barboüillée de ſang & de pouſſiere, par compaſſion il fut emporté ſur un cheval, depuis gueri & relaché en payant rançon: Il y eut avec luy plus de cinq cents autres priſonniers, & des plus ſignalés le jeune Comte de Mansfelt, Pentice Conſeiller du General, le Lieutenant Colonel & le Sergent Major du Marquis de Trevico, d'entre leſquels plus de cent moururent de leurs bleſſures. Icy vit on l'advantage des carrabines ſur les piques, & ce que peut l'ordre parmi une petite troupe bien commandée, contre une plus grande mal conduite.

Priſonniers.

La Cavalerie du Prince à l'imitation des François, avoit quitté les lances & avoient preſque tous des carrabines, deſquelles avant tirer le piſtolet ils avoient abatu la plus part des piquiers de la longueur de leur bois.

Le Prince pourſuivit ſa victoire juſques à la veüe de Herenſtals, revint coucher à Turnhout avec toute ſon armée, batit le Chaſteau dés le lendemain qui ſe rendit aprés trois volées de canon à vies & bagues ſauves ; & pour teſmoigner qu'il ſçavoit bien uſer de la victoire, exerçant ſon humanité naturelle, permit aux domeſtiques du Comte de Varax, d'emporter le corps de leur maiſtre à Malines où il avoit ſa femme & ſes enfans : il l'accompaigna d'une lettre au Cardinal, luy offrant tous les priſonniers ſous rançon, en remettant ſus de ſon coſté le droit de la guerre qui avoit eſté brutalement rompu par ſes devanciers ; & comme il tardoit un peu trop à reſpondre, le Prince menaça que ſi dans vingt jours il ne ſe deliberoit, il les fairoit tous pendre ou noyer. Le Cardinal reſpondit courthoiſement, remercia le Prince de la generoſité qu'il avoit teſmoignée en la perſonne du Comte de Varax, luy promit de faire entretenir deſormais le droict militaire, ſe declarant ennemi de cruauté, & contraignit les Villages du Brabant de contribuer à la rançon des priſonniers.

Suytes de la victoire.

Eſt notable que le Cardinal voulut qu'on enterrat ſans aucune pompe le corps du Comte de Varax, & ce pour mõſtrer aux vivãs que la paine qui eſtoit deubë à l'imprudence de ce Capitaine, n'avoit pas eſté du tout eſteincte en ſa mort. Les Romains puniſſoyẽt ſeverement telles imprudences. Appius pulcher fut degradé de ſa charge pour avoir attaqué mal à propos l'armée navale des Carthaginois. Servilius Cepio & Q. Cecilius furent traités auſſi indignement, pour ne s'eſtre pas bien comportés contre les Cimbres.

Ainſi les troupes de Maurice chargées des deſpoüilles des ennemis ſe retirent chacune en leur garniſon & le Prince à Geertruydenbergh, & delà à la Haye victorieux & triomphãt, faiſant porter quant & ſoy pour trophée trente huict enſeignes d'Infanterie, une cornete de Cavalerie, & une banderole de Vivandiers, qu'on voit appenduës dans la grande Salle de la Cour, en memoire perpetuelle de ceſte victoire; en fit rendre par tout publiques & ſolemneles actions de graces au Dieu des batailles.

Le Cardinal demeura ſi abbatu de ce rude coup, qu'il n'oſa plus lever la teſte durant l'hyver; mais la ſurvenuë du Printemps ayant remis ſes eſprits en ſeve par la prinſe d'Amiens ſur la France, reprinſe ſur luy peu aprés par la valeur d'Henry le Grand, il voulut relever ſes pertes par une entreprinſe à demy executée ſur Steenwijck en Friſe ſous la conduite du Comte de Berghes, laquelle ne luy rapporta que dixſept chariots chargés de morts & de bleſſés de ſes entrepreneurs & le deſplaiſir de s'en voir repouſſé. Celle du Prince ſur Venloo ne fut pas plus heureuſe mais non ſi ſanglante, n'ayant couſté la vie qu'à ſept ou huict des ſiens, & entre iceux à deux Capitaines Schalck & Heldt regretés pour eſtre gens de ſervice. Pluſieurs autres deſſeings parurent parmy les deux partis ſans aucun ſuccés.

Entreprinſes vaines.

C'eſtoit

1597. Ceſtoit faire à qui pis ; mais l'Auſtrichien deſormais Eſpaignoliſé, ne voyant pas grande apparence de reduire par la force ces peuples obſtinés à la conſervation de leur liberté, ſous la conduite d'un ſi grand homme que Maurice, il ſuſcite ſous main une Ambaſſade du Roy de Pologne vers les Eſtats, pour les induire à ſe reunir à l'Eſpaigne, par la conſideration du commun bien & advantage de la Chreſtienté, & du ſeul moyen quelle avoit de reſiſter aux invaſions Turqueſques par la puiſſance de la maiſon d'Auſtriche qu'il exalta pardeſſus toute autre ; Le Prince receut l'Ambaſſadeur, le traita & l'honnora beaucoup ; mais aprés ſa harangue latine magnifiant juſqu'au ciel la douceur du Roy d'Eſpaigne & ſa clemence à pardonner, (teſmoing les placards ſanguinaires, le parricide de ſon Pere & de fraiſche datte une Servante à Bruxelles nommée Anne d'Hove, enterrée toute vive pour la Reformatiõ, & quelques autres qu'on avoir fait mourir ſecretement) cetuy cy vit bien du changement aux viſages & de la froideur aux careſſes: ce neantmoins pour le reſpect de Roy ſon maiſtre, il fut honnoré & defrayé par tout, & jamais ne luy fut reſpondu, qu'en termes *de la Tyrannie d'Eſpaigne* tant qu'il voulut parler en faveur d'icelle. Il fit encor joüer les reſſorts de pluſieurs autres Princes & Potentats de la Chreſtienté, de l'Empereur, des Princes & Eſtats de l'Empire, par une autre ſolemnelle & magnifique Ambaſſade, pour les attirer à quelque traité, peſle-melans de quelques menaces leurs douces perſuaſions d'accord. La reception fut honnorable par le Prince & les Eſtats ; mais leur reſponce ſimple, *qu'ils avoient fait aliance avec le Roy de France & la Royne d'Angleterre, ſans leſquels ils ne ſe pouvoient diſpencer ; les prient de n'entreprendre point un affaire ſi ſcabreux & de les excuſer.* Le Roy de Dannemarck y proceda plus franchement par ſes Ambaſſadeurs: il eſtoit fils d'un pere qui avoit tousjours nourri une parfaite amitié avec le pere du Prince, & croyoit on que les perſuaſions du jeune Roy ſeroient plus puiſſantes envers le fils; cetuy cy luy fit comprendre coniointement avec les Eſtats le fonds de la malice Eſpaignole, qui ne tendoit qu'à les prendre, pour en ſuite terraſſer avec la force des Pays-bas les plus grandes puiſſances de la Chreſtienté, & luy ferma la bouche en luy faiſant toucher au doigt ſes propres intereſts & ceux de tous les Princes Chreſtiens de meſme confeſſion: les excuſes & les complimens terminerent toutes ces legations.

Ambaſſades pour la paix renvoyées avec excuſis.

Ceſt Ambaſſade avoit eſté reſoluë en plaine aſſemblée des Eſtats de l'Empire, & en cas d'accord le Prince Maurice deſigné Generaliſſime des armées contre le Turc en Hongrie.

Maurice avoit bien quelque deſſeing plus genereux en teſte, que de ſe ſouſmettre à la diſcretion de ſon ennemi. Il ne penſe qu'aux preparatifs pour faire un grand effort, affin de le rendre panthelant & aux abois de ſes practiques, eſtendre les frontieres des Eſtats, & rendre ceſte année une des plus ſignalées de ſa vie : en voicy des effects. Les Provinces par une ſeignée extraordinaire de leurs peuples, tirent une notable ſomme de deniers avec laquelle ils renforcent leur Conducteur de nouvelles levées de gens de guerre. Ce fut à ce digne Chef d'ordonner du reſte, & de diſpoſer des armures & agguerriments de ſa ſoldadeſque. Il arme ſa Cavalerie autrement qu'elle n'avoit accouſtumé ; l'advantage que les carrabines & les longues piſtoles venoient de donner à ſes gens au combat de Turnhout, l'obligea deſormais de leur faire du tout quitter les lances & d'ordõner, que les Chevaux Legers ou Carrabins porteroient des arquebuſes de la longueur de trois pieds, les autres des piſtoles de la longueur de deux, armés juſques à la greve, & ſur leurs armes des caſaques, leurs chevaux de la hauteur de quinze grandes paumes de main, le tout à peine de l'amende. Les forces des Eſtats comptoiẽt lors deux cents compaignies de gens de pied & vingt une cornettes de Cavalerie. De tout cela Maurice pourvoit ſuffiſamment ſes frontieres, & avec environ huict mille hommes de pied & deux mille chevaux, part de la haye le premier d'Aouſt ſuivy du jeune Prince Henry-Frederick ſon frere, qui commença de faire ſon premier coup d'eſſay en ceſte expedition n'eſtant lors encor àagé que de treize années, des Comtes Erneſt & Ludovic de Naſſau, de ceux de Hohenloo & de Solms,

Preparatifs des Eſtats pour l'armée du Prince.

Les Eſtats firent ceſte année là une impoſition & levée extraordinaire de deux miliõs de livres.

Qui ſe met en campagne.

Les frais de l'armée des Eſtats eſtant en campagne montoit pour l'ordinaire ſeulement, cent mille Eſcus par mois.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597.

de Solms, & le quatrieſme ſe rendit à Arnhem, y joinct le Comte Guillaume-Ludovic avec ſés troupes Friſones. Le premier object de ſes armes, fut de nettoyer le Rhein de garniſons & de la domination Eſpaignole; il accompaigne ſon deſſeing de trois cents cinquante vaiſſeaux & de grande quantité de chariots & de l'artillerie requiſe pour ſon camp.

Se rend à Arnhem.

Alpen ſe trouvant à ſon chemin, ſe rend à la veüe du canon, la garniſon ſort avec armes & bagage, & la place eſt pourveüe d'une nouvelle le huictieſme du mois.

Prend Alpen.

Rheinberck plus forte d'art & de nature, fit plus grande reſiſtance mais non telle que pouvoit la garniſon fraiſchemen renforcée de cinq cents bons hommes. Le Prince l'inveſtit dés le meſme jour qu'il fut maiſtre d'Alpen & diviſa ſon armée en deux quartiers, l'un ſur le haut de la ville à coſté du Rhein vis à vis de la porte du Rhein, où il ſe logea avec le Comte Guillaume, & l'autre prés du Mont S^t. Anne devant la porte de Santen, où prindrent logement les Comtes de Hohéloo & de Solms. Le Comte Lodovic de Naſſau y fut d'abord bleſſé en la cuiſſe & gueri peu aprés. Les Navires du Prince arrivées des le lendemain ſaiſirent tous ceux qu'ils trouverent devant la Ville & une petite iſle ſcituée au milieu du Rhein, ſur laquelle le Prince appuya un pont qui joignoit le Rhein d'un & d'autre coſté pour la commodite des fourrages. Les retrenchements liés par pluſieurs forts grãds & petits és endroicts opportuns, ceſte place fut entourée depuis un bord de la Riviere juſques à l'autre; & les approches faictes dans les quartiers en extreme diligence, le Prince fait pointer ſon canon en batterie contre les lieux plus eminents de la Ville, d'où les aſſiegés incommodoient le camp. Un boulet tiré de la groſſe Tour traverſa la tente du Prince où il eſtoit couché & bondiſſant en terre, entra dans celle de Sonſfelt qui avoit eſte ſon Gouverneur, paſſa au deſſus de ſon lict où il dormoit ſans dommage. *Ils s'eſtoit retiré à l'ombre du tout-puiſſant & ſa providence le couvrit de la deſtruction*; mais cela obligea ceux qui eſtoient autour de luy, de dreſſer une terraſſe qui le couvrit entierement de tels inconvenients.

Aſſiegé Rheinberck.

On remarqua en ce ſiege pour un debuoir d'un grãd Capitaine, que le Prince meſme en perſonne circuiſt la ville & en remarqua la ſcituation pour mieux poſer ſes quartiers.

Tous ces lieux la furent en brief poudroyés & renverſés. Les aproches, les galleries à bord de foſſé qui n'eſtoit gueres large, & les bateries preſtes pour trente cinq pieces de canon en divers endroicts, tout ce grand tonnerre artificiel ſe fait oüir & ſentir aux aſſiegés, par trois volées conſecutives ſelon la couſtume du Prince, aprés leſquelles il les fait ſommer de ſe rendre: Ils requierent trois jours pour ſ'y reſouldre. Une heure aprés il les fait foudroyer par plus de deux mille coups, depuis dix juſques à cinq heures du ſoir & fait breche. Le Comte Guillaume à la faveur du canõ emporte la demy lune qui eſtoit devant la porte du Rhein. Le Prince pour gaigner temps cõtre l'advis de pluſieurs, ayant fait renger ſon armée en bataille comme pour donner l'aſſault, les fait derechef ſommer: l'ordre & la reſollution des aſſiegeans les eſpouvante, ils envoyent quatre Deputés au Prince avec hoſtages, qui leur ottroye capitulation, aux gens de guerre de ſortir avec leurs enſeignes, armes & bagage, & à la Bourgeoiſie de pouvoir demeurer avec leurs privileges. Snater le Gouverneur en partit avec neuf cents hommes de guerre en cinq Compagnies, mal traité depuis par les Eſpaignols, luy ſ'excuſant ſur la frayeur des ſoldats & eux ſur la ſienne; mais beaucoup plus deshonnoré par les paroles de defi qu'il avoit oſé envoyer au Prince, lequel neantmoins le fit accommoder de quatre-vingts chariots pour le tranſport du bagage. Ainſi Rijnberck aprés dix jours de ſiege & deux mille huict cents coups de canon, ſe rendit au Prince le vingt-unieſme d'Aouſt, meſme jour & une année preciſement aprés la perte de Hulſt. On y trouva quarante quatre pieces de metail, trente de fer, cent ſeptante mille livres en drap qu'on y avoit porté pour l'employer au payement de la garniſon, cinq navires de guerre que les aſſiegés avoient miſes à fonds, quatre grands pontons, & beaucoup de proviſions. Les trenchées eſplanées, les breches reparées par ordre du Prince, la place bien pourveüe, il en don-

Changés courage

Ceſte ville eſt d'une ſcituation tres forte & commode pour la navigation du Rhein & à peu de frais ſe rendroit du tout imprenable.

& s'en rẽd maiſtre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. en donna le gouvernement au Capitaine Scaet avec ſix Compagnies de gens de pied, en recompenſe de la valeur extraordinaire qu'il y avoit cõtribué. l'Archeveſque de Coulongne envoya le Comte Jean de Naſſau au Prince, pour le prier de luy remettre ceſte ville qui eſtoit ſienne, offrant de la tenir en neutralité; mais il en fut reffuſé & renvoyé aux Eſtats comme pour defaite.

Et de Meurs.

Meurs ville & Chaſteau chef d'une Comté libre, non ſuiette à l'Eſpaigne, fut neantmoins ſaiſie par ces harpies en haine du Comte ſeigneur d'inclinatiõ aux Eſtats, ou pour s'en fortifier. Andreas de Mirando Eſpaignol y commandoit en qualité de Gouverneur envirõ huict cents hommes eſtrangers la plus part, deſquels le Comte de Bergues venoit d'y en jetter deux cents ſous apprehention du ſiege. Mirando marqué au meſme coing, entendant la reddition de Rheinberck, donne ordre à Boecop ſon Lieutenant au fort de Camille prés de Meurs, de l'abandonner & de ſe rendre à luy avec ſes hommes: cetuy cy voyãt dailleurs paſſer le Comte de Hohenloo ſuivi d'une eſcorte de gens à Cheval qui le convoyoient en Allemaigne, craignant d'eſtre deſia aſſiegé, obeit avec tãt de promptitude qu'il y laiſſe trois pieces de baterie. Le Prince s'en ſaiſit incõtinent le fait aprés demolir comme n'ayant jamais ſervi que de repaire aux brigãds, & au vingt-ſixieſme d'Aouſt va recognoiſtre Meurs, accompaigné de douze Cornetes de Cavalerie & de mille hommes de pied; deux jours aprés y tourne la teſte de ſon Armée de ſix mille hommes de pied & d'environ quinze cents Chevaux, campe en deux endroits à Kerck & à Heen-porte où il ſe logea & y fit le plus grãd quartier, & à la porte de la nouvelle Ville qui fut moindre, où eſtoient les Colonels Cloetinge & Duvenvoorde. D'arrivée les Compaignons eſcarmoucherent gaillardemẽt devant l'Egliſe qui eſt hors la porte, où les aſſiegés firent ferme juſqu'au ſoir. Dés le lendemain les retrenchemẽts commencés, le ſoir du meſme jour on entama les aproches; & les aſſiegés ne les defendirent qu'à coups de mouſquet & de canon, de la Ville & du Chaſteau. Les dernier du mois douze canons en batterie joüerent contre la Ville, & à leur faveur les aproches avãcées àbord de foſſé; le Prince tenoit tous preſts ſes ponts de jonc pour les jetter à travers cõtre les Ramparts, comme le Gouverneur deſnué de poudre fait ſortir un Tambour, pour eſtre receu à compoſition qui luy fut accordée, aprés longue conteſtatiõ ſur les trois jours de terme demãdés par les aſſiegés: Elle fut de ſortir tambour battãt, enſeigne deſployée meſche allumée, balle en bouche, armes & bagues ſauves, & d'emmener un petit canon; ce que le Prince n'avoit encor accordé à nul autre. A la ſortie de Mirando, accompagnée de huict cents trente ſoldats & de 40. Chariots pour le bagage, le Prince en ſouſriant luy dit qu'il avoit *accordé ce canon à ſa conſideratiõ, mais à la charge qu'il n'en aſſiegeroit aucune ville*; & le troiſieſme de Septembre & 8. du ſiege, devenu maiſtre de la ville & du Chaſteau, il y trouva encor ſept canons dont l'un eſtoit de cinquãte livres de balle, & quatre gros cables peſans huit cents livre chacun, pour l'uſage des gros pontõs; point de poudres ni de vivres deſquels il le munitionna ſuffiſamment & d'une bonne garniſon. Voila donc en trois mois trois villes & trois chaſteaux adiointes par noſtre victorieux à ſes conqueſtes & toute la riviere du Rhein nette de navires ennemies & deſormais frontiere contre l'Eſpaignol: il y fut honnorablement viſité & bienveigné par le Duc de Courlant; & ne fit la autre arreſt que pour remettre & reparer, ce que luy meſmes avoit gaté & rompu.

Ce fort avoit eſte baſti par Camillo Sacchino Italien homme du tout impie qui y avoit exercé mille cruautés & l'avoit appelle *Mutilinæ* ſuivãt l'inſcriptiõ qui y fut trouvée dans une petite Chappelle.

Res eſt imperioſa timor. Mart.

Et de Grolle.

Grolle ville forte d'aſſiete & de la main, bien flancquée & deffenduë de cinq boullevards dans le Pays d'Ower-Yſſel, eſtoit à la bienſeance du Prince & raiſonnable qu'il en receut l'hommage qu'il leur demanda il y a deux ans. Elle avoit pour Gouverneur le Comte de Stirum qui y eſtoit entré quelques jours devant, avec douze Compaignies de gens de pied & trois Cornetes de Cavalerie: il ſembloit qu'une ſi gaillarde troupe l'en deubt deſmouvoir; au contraire ſans perdre temps il s'y achemine le 8. de Septembre avec ſa petite Armée leſte & agguerrie au poſſible, animant ſa vertu par quelque maſle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597.

Saiſit Goor chemin faiſant.

Le Prince obſervoit religieuſemẽt une couſtume aux ſieges des places; c'eſt qu'aprés les avoir fait sõmer : ſils ne ſe rendoiẽt leur faiſoit moindre conditiõ aprés une ſeconde ſommation: & s'ils attendoient aprés la troiſieſme, il ne les recevoit le plus ſouvent qu'a diſcretion ou ſans armes : Couſtume préſque ſemblable à celle de Tãmerlan grãdcham de Tartarie dont parle *Pete. Crinit. lib.* 1. *honeſt. diſc.*

Groole compoſe.

Il n'y à rien, diſoit Camille, de plus loüable, que d'eſtre moderé en ſa victoire & de prendre garde de la ſurhauſſer plus par quelque actiõ de clemence & de gratuité, que de la noircir par quelque blaſme de de cruauté. *plut. in Camill.*

reſiſtance qu'il attendoit plus que des autres; il les aymoit mieux auſſi dedans que dehors, de peur que les chemins & les paſſages n'en fuſſent rendus moins aſſeurés. Pour permices de bon ſuccés, ayant apprins que la Ville de Goor eſtoit denuée de garniſon, il s'en ſaiſit & y loge une compaignie : puis ayant dreſſé ſon camp en carré, il l'enferme dans ſix jours de ſes retrenchements ſi bien deffendus de ſix principaux forts que perſonne n'y pouvoit entrer n'y n'y ſortir : les aſſiegés font quelques ſorties & eſcarmouches. Le Prince pour les arreſter fait travailler à eſpuiſer l'eau des foſſés, pour donner plus facille accés au Rempart à ſept des meilleures galleries qu'il eut encor aſſayées; favoriſe ſon labeur de vingt-quatre canons, avec leſquels il abbat les deffences & parapets, puis fait breche à la muraille & ſomme incontinent les aſſiegés par un trompete *de ſe rendre*: ils reſpondent, *qu'ils ne peuvent croire qu'il ſoit envoyé par le Prince Maurice, mais bien par quelqu'un des Eſtats qui n'entendit pas bien la guerre; qu'avant parler de ſe rendre, il faloit monter ſur le Rempart & combatre main à main.* Le Prince les preſſe par l'effort de ſon canon : Bouvier ſon maiſtre des feux artificiels fait des ſiennes à jetter du feu dans la ville, plus de quarante maiſons la plus part couvertes de chaume ſont grillées, & toute la Ville ſur le point d'eſtre reduite en cendres, ſi la diligence des Bourgeois n'y eut pourveu. Les aſſiegés ſe couvrent de deux demy-lunes, l'une au dedans du boulevard de Leveider, & l'autre au boulevard de l'Hoſpital. Les galeries du Prince mordent aux Remparts, huict mines preſtes à joüer, il les fait derechef ſommér : les aſſaillis demandent & inſiſtent à trois jours de terme pour avoir du ſecours: le noſtre les preſſe de plus fort, *& qu'ils ayent à ſe reſoudre ſi non qu'il pourſuit ſon deſſeing, n'eſtant pas venu pour obtenir d'eux leur Ville par priere, mais pour l'emporter par la force*, & range ſes compaignies pour l'aſſaut. Ils envoyent leurs Deputés au Prince & accordent avec luy de la reddition de la ville à armes & bagues ſauves, à la charge de ne porter les armes contre les Eſtats qu'au delà le Rhein & la Meuſe. La Cavalerie par la capitulation devoit laiſſer ſes Chevaux, mais la courthoiſie du Prince les en gratifia, & non pas le Gouverneur bien qu'il luy fut couſin Germain. Ils remirent auſſi és mains du Chancelier de Gueldres & de Zutphen, tous les papiers Chartres & Regiſtres concernans les pays, & receurent convoy & Chariots pour la conduite de leurs femmes & bagage juſques au Rhein. Dorth y fut eſtabli Gouverneur par proviſion, avec ſix compaignies de gens de pied. Ceſte prinſe ne fut la fin de ſes travaux: un bon Chef prend bien, mais jamais ne perd halaine pour bien faire.

Brefoort eſt prins par aſſaut.

Brefoort petite Ville dans le Comté de Zutphen, ſouſtenuë d'un fort Chaſteau; aſſize au milieu d'un grand marais, n'ayant que deux eſtroites avenues, eſtoit deffendue par Gardot Lorrain avec trois cents hommes outre la Bourgeoiſie. Le Prince ſe preſente devant avec ſon Armée le premier d'Octobre, & d'une incroyable promptitude, nonobſtant les pluyes continueles & la grandeur des bourbiers, ſes ſoldats à pied & à Cheval, Matelots, Chartons, & gens du pays s'y portans comme à l'enui, fait remplir le marais de faſcines, clayes, planches & de toute ſorte d'embarras voiturés en extreme diligence, y pointe vingt pieces de canon en deux bateries, & à la portée de celuy de la ville fait fourcher les aproches pour gaigner les deux portes; les trois volées tonnẽt à l'accouſtumée, puis il les ſomme par un Trompete de ſe rendre : ils luy reſpondent, *que leur place ſe mocquoit de ſes efforts & qu'il n'avoit point à faire à ceux de Grolle*; mais ils ne cognoiſſoient pas que ce qui les rendoit comme imprenables auparavant, eſtoit ja ſurmonté par un labeur opiniaſtré. A ceſte repoſte il fait jetter ſes galleries pour venir à la ſappe, & les ſomme de rechef aprés trois autres volées de canon: les aſſiegés perſiſtent au refus, & leur orgueil devança leur ruine. Maurice indigné de leur temerité, ſans perdre un moment de temps, dés les neuf heures du matin juſques à trois de

rellevée

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. rellevée, les ayans fondroyés par une continuelle & terrible baterie, tout eſplané, les ponts jettés, le Gouverneur demande capitulation par un Tambour emporté en l'air du canon; elle luy eſt reffuſée. Les ſoldats aſſiegeans enflammés de colere branlent pour l'aſſaut, les femmes & les enfans des aſſiegés ſe preſentent à genoux ſur la breche crians *miſericorde*. Ce Clement Prince fait ceſſer la baterie; mais impoſſible luy fut d'arreſter ceſte premiere impetuoſité du ſoldat. L'Un d'iceux monté ſur la breche, la voit abandõnée par la garniſon ja accouruë au Chaſteau cõme en refuge; la Bourgeoiſie faiſoit quelque mine de la deffendre, mais ſans effect; ce ſoldat avec ſignes de ſon chapeau appelle ſes compaignons; Matelots, Pioniers, Soldats, y accourent tous en foule teſte baiſſée, entrent ſans reſiſtance & marchent ſur les talons des fuyards. Le Prince meu de commiſeration du pauvre peuple, ſe jette en la breche pour empecher le ſang & le pillage; mais la furie du ſoldat qui ne recognoit lors ne mords ne frein, ne peut eſtre arreſtée que par la mort de plus de ſeptante rencontrés fuyans vers le Chaſteau : ceux qui s'y renfermerent contraints de ſe rendre à la mercy du Prince, qui leur donna la vie en payant rançon à ſes gens. Gardot leur Gouverneur trouvé juché dans le creux d'une mine & mené devant luy, en receut grace avec vive cenſure, de ce que par ſa temerité il avoit mis en ruine ceſte pauvre Ville, preſque du tout cendroyée par l'indiſcretion d'un ſoldat qui mit le feu dans la paille en une maiſon où il cerchoit du butin avec un flambeau. Ce bon Prince touché de pitié la deſchargea de de rençon, partagea luy meſme à ſes ſoldats, celle qui fut delivrée pour les priſonniers, affin d'empecher le tort que les Capitaines ont accouſtumé de leur faire. Ainſi en neuf jours s'eſtant rendu maiſtre d'une place imprenable de nature, l'ayant reparée & pourveuë ſuffiſamment, aprés avoir donné quelque peu de repos à ſes hommes, il pourſuit la route de ſes conqueſtes.

Enſchede ſe rend. Enſchede rencontrée en chemin, deffendue d'un bon rempart, de ſept boulevards bien flanqués, de deux foſſés & de cent & dix hommes de garniſon, le reſte ayant eſté deffait par la Cavalerie du Prince, le voyant campé devant ſes murailles, ſe rendit à la veüe du canon, avec armes & bagage ſans Chariot, & à condition que ceſte garniſon ſeroit convoyée outre Meuſe & ne pouroit plus faire guerre pardeça. Exploict de deux jours.

a C'eſt une des plus anciennes villes d'Ower-Yſſel: Elle ſe rendit le 22 Octobre.

Oldenzeel compoſe. a Oldenzeel diſtante d'une lieüe d'Enſchede, environnée de trois murailles & d'autãt de foſſes, en forme ronde, fortifiée de neuf boulevards, d'une garniſon de ſix cents hommes, & d'une Bourgeoiſie nombreuſe, inveſtie le meſme jour & ſommee de recepvoir le Prince, reſpondit qu'elle ne le pouvoit faire ſi toſt avec honneur; mais ayant veu les bateries en eſtat par quelque volées de canon & les approches s'advancer, elle capitula au troiſieſme jour aux meſmes conditiõs que Enſchede. Le Prince y entra avec Madame la Princeſſe Doüairiere ſa belle Mere, Madamoiſelle Brabantine l'une de ſes ſeurs, le Comte Guillaume-Ludovic de Naſſau & pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes, & là fut conclu le traité du mariage de Madamoiſelle ſa ſeur avec le Duc de la Trimoüille. Les trois jeunes Comtes de Benthem l'y vindrent auſſi viſitter & feliciter de ſes victoires, le convierent de s'aller reſioüir en leur maiſon de Benthem avec toute la compagnie : il fut d'humeur de l'accepter & aprés huict jours de paſſe-temps, laiſſe ſoudain la compagnie, reprend la volte de ſon armée, avec laquelle il s'alla preſenter à l'improviſte devant Linghen, qu'il avoit deſia fait guetter par quelles troupes ſous le Prevoſt de Sallant.

b Otmaerſen eſt ville fort anciéne, de ſcituation cõmode, & baſtie par Odemar l'un des Roys des vieux François: elle eſt au Pays & Province d'Ower-Yſſel.

c C'eſt place eſt une Comté ayant ville & Chaſteau & pluſieurs villages ſous ſa juriſdictiõ, elle fut confiſquée par Charles Quint au Comte de Teklenbourg pour avoir eſte complice de la Ligue de Smalcalde, aprés par luy donnee à Maximiliã d'Egmont Comte de Bure, & depuis revenuë à l'Empereur.

Otmaerſen auſſi. b Otmaerſen ville de meſme contrée, pourveüe de garniſon, attaquée par le Comte de Solms avec deux regiments de l'armée du Prince & quatre compaignies de Cavalerie, tandis que luy meſme achevoit de reduire l'autre, ſommée aprés trois volées de canon, ſe rendit ſous une ſemblable capitulation.

Linghen ſuit aprés s'eſtre faite battre. c Linghen incommodoit les Eſtats, qui ne pouvoient eſtre abſoluts dans le pays d'Ower-Yſſel, tandis qu'il ſeroit à l'ennemi és mains duquel elle eſtoit

1597.

en tout temps une porte ouverte en Friſe. Ceſt une Comté de laquelle ils avoient fait preſent au pere du Prince, en recognoiſſance de la liberté qu'ils tenoient de ſa vertu. La place conſiſte en Ville & Chaſteau, lors tres bien fortifiés & munis de gens & proviſions. Frederich Comte de Bergues y cōmandant ſix cents hommes de pied & de cheval ſans la Bourgeoiſie, & ſentant approcher le ſiege, il fit metter à fleur de terre tout ce qui ſe trouva autour en baſtiment qui le pouvoit accommoder; le Prince ne laiſſa pas de s'y bien loger à couvert: les aſſiegés le contrecarrēt par des ſorties, attachent l'eſcarmouche, canonnent le camp avec plus de bruit que de fruict: on leur reſpond par diverſes bateries pointées ſi à propos, qu'en meſme temps ils voyēt leurs remparts denués de deffences, le Chaſteau foudroyé de vingt-quatre canons, tandis que les aſſigeans les abouchent par leurs approches, mettent leur foſſe à ſec & gratent leurs Ravelins & leurs Remparts par trois galeries. En tel eſtat le Prince les ſomme de ſe rendre: les aſſaillis demandēt trois heures pour s'y reſoudre; le Prince leur declare, *que c'eſtoit la premiere & derniere ſommatiō qu'il leur fairoit.* Le Gouverneur apprehende les diligences de ſon couſin, depute vers luy, obtient compoſition d'en ſortir avec leurs chevaux, armes & bagage, enſeignes, cornettes & cinquante chariots en preſt, avec promeſſe toutefois de ne ſervir contre luy de trois mois deça le Rhein & la Meuſe, & de luy garnir les mains de tous les papiers, regiſtres, panchartes, concernans le Domaine de la Comté. Ainſi en douze jours il devint maiſtre de ceſte place, & de grace aprés grandes prieres le Prince permit au Comte de ſeiourner en la ville juſques au quatorzieme de Novembre; en faiſant ſortir les Eſpaignols du Chaſteau & y recepvant une garniſon des Eſtats: il en ſortit donc avec cincq cents hommes de pied & une compagnie de Chevaux legers, y laiſſa dix pieces de canon de metail de tout calibre & ſix vingts quintaux de poudre.

Les Eſtats en memoire de ces victoires firēt battre des medailles d'argent & de cuivre: en aucunes eſtoiēt gravés ces mots: *Signis ad Turnout 39 poſt oppidis trans Rhenum* III. *cis* VI *Hiſpano trimeſtri ereptis* 1597. S. C. c'eſt à dire 39 enſeignes oſtées à l'Eſpaignol prés de Turnhout: trois villes par dela le Rhin, & ſix au deça par ordonnance du Cōſeil. Et de l'autre coſté y avoit la carthe d'un pays à travers duquel coûloiēt trois rivieres le Rhin, l'Aniſe, & la Wale avec neuf ou dix villes y repreſentées, & au milieu un trophée d'armes avec ces lettres D. O. M. à Dieu tout puiſsāt. En d'autre Medailles d'or & d'argent pour faire preſent aux Capitaines & à ceux qui avoient bien fait eſtoient d'un coſté ces mots *victoria Turnoutana Januarii* 1597. Et autour *Dieu a fait cecy & c'eſt une choſe admirable à nos yeux:* & de l'autre ſur une figure ronde *venit, vidit, Deus vicit.* Et autour *victoria parta ſpatio trimeſtri* & au dehors du rond il y avoit neuf villes & quelques Chaſteaux & au deſſus ce nombre 1597. & ſur le bord le nom des villes Alpen, Rheinberck, Meurs, Grol, &c.

Retour du Prince à la Haye comblé de gloire de ſes victoires.

Maurice laſſé deformais de tant de courvées, ayant diſperſé ſon armée és garniſons, s'en revint à la Haye ne marchant que ſur les palmes & les lauriers de ſes victoires, ſe fit admirer de tout le monde & advoüer que tels arbres ne croiſſent pas moins beaux & verdoyans dans le ſeptentrion qu'au midy. Année memorable à la poſterité, digne d'eſtre celebrée à jamais parmy les Belges, qui leur gaigna par le bras victorieux de ce grād Prince un ſanglant combat, neuf fortes villes, cinq Chaſteaux & parmy icelles trois Comtés & trois Seigneuries, abbatit ou chaſſa plus de cinq mille des Ennemis cōmandés par vieux & experimentés Capitaines, paſſa ſept rivieres avec ſon armée, trois ſans ponts & quatre ſur des ponts, nettoya le Rhein de navires ennemies, en affranchit le paſſage, aſſeura d'invaſion les Pays de Zutphen, d'Overyſſel, de Twente, de Drente, de Friſe & des Omelandes, qui ſont pres d'un quart des dix ſept Provinces, & tout cela à la barbe d'un Ennemi puiſſant, qui avoit ſoixante mille hommes à ſa ſolde. Ainſi aloit croiſſant la reputation de ce grand Prince en l'eſtendue des frontieres de ceſte Puiſſante Republique. Pluſieurs grands Roys ravis d'admiration, la bienveignerent par Ambaſſades & celuy de Dannemarck ne pouvoit aſſé loüer l'ordre, la ſcience & la diligence de Maurice en tant d'exploicts militaires. Pluſieurs Princes, Ducs, & grands Seigneurs, outre le deſir de contenter leur curioſité, furent pouſſés d'une ambition de s'eſſayer aux armes & de faire leur premier apprentiſſage au meſtier de la guerre ſous un ſi ſçavant Maiſtre. Le jeuſne General, les prieres publiques d'actions de graces à l'Eternel, avec feux de joye celebrés par toutes les Provinces Unies, firent la cloſture de ces grandes actions.

Admirées des Roys & des autres Princes & celebrées par un jeune General.

Eſtonnement du Cardinal. Entrepriſe ſienne ſur Bergues vaine.

Le Cardinal qui ne paroiſtra plus icy que ſous le nom de l'Archeduc, ne penſoit qu'aux moyens de ſe redimer de tant de pertes: mais toutes ſes entrepriſes demeurerent vaines. Il s'eſtoit imaginé de ſurprendre Berghe-op-Zoom à la faveur de trois mille hommes de pied & de dix cornettes de

Cavalerie

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1597. Cavalerie qu'il en avoit fait approcher ; mais la vigilance de Baex Gouverneur de la place, ayant chaſtié ceux qui en venoient recognoiſtre les Remparts, les renvoya honteux à la maiſon. Geertruydenbergh taſtée par ſes gens, & ſes porteurs des eſchelles deſcouvers, ils n'oſerent tenter fortune plus avant.

Mariages dans la Maiſon du Prince.

La maiſon du Prince fut remplie de mariages comme de victoires : Dom Emanuel Prince de Portugal fils de Dom Anthonio couronné Roy de Portugal, eſpouſa Madamoiſelle Emilie de Naſſau ſeur germaine du Prince. La gentileſſe d'Emanuel & trente années qui ja rouloiét ſur la teſte de ceſté Princeſſe, l'euſſent diſpencée par les loix civiles de convoler en mariage en un aâge moindre, aprés tant de prieres & de remonſtrances faites au Prince ſon frere de conſentir à celuy cy. La ſeverité dont il uſa envers ceſte ſienne ſeur unique & germaine ſeul gage de l'amour maternel, derrogeoit par trop à la benignité & debonnaireté naturelle de laquelle il ne fut jamais chiche envers ſes ennemis, quand aprés la conſommation du mariage, revenu triomphant de ces grandes expeditions ne pouvant eſtre maiſtre de ſoy meſme, il ſe laiſſa telement poſſeder à la colere, qu'il ne la voulut point voir qu'elle priere qu'on luy en fit, bien que l'affliction de ſa diſgrace eut porté ceſte pauvre Princeſſe aux abois de la mort. Au contraire elle n'en fut pas plutoſt rellevée, que pour donner lieu à l'indignation du frere, ſon mary & elle furent contraints de ſortir du pays & de prendre retraite à Weſel. Leur frere ayné & le temps gaignerent ſur les volontés de ce Prince, ce qu'il devoit donner à la raiſon & à la proximité. Madamoiſelle Catherine-Belgique avoit eſpouſé un an devant le Comte de Hanaut riche ſeigneur Allemand. Madame la Prin-

1598. ceſſe Doüairiere d'Orange s'en va maintenant en France, avec le jeune Prince Henry-Frederich ſon fils, pour honnorer les amenances de Madamoiſelle Charlote-Brabantine que nous avons veu promiſe au Duc de la Trimouille. Madamoiſelle Flandrine qui l'accompagnoit auſſi, fut logée prés d'une ſienne Tante Abbeſſe du Monaſtere de Ste. Croix de Poitiers pour y eſtre eſlevée, mais ce fut pour luy ſucceder.

Par les loix de Iuſtinian il eſt permis à une fille qui excede l'âage de 25 ans de ſe marier elle meſme ſi le Pere & les parents n'y travaillent, apres leur avoir fait cognoiſtre ſon deſir. Et audit cas le Pere eſt tenu de la doter ſelon ſes facultés.

Il y a eu des Princes & des plus excellens en bonte qui n'ont peu ſouffrir des mariages cõtre leur gré dans leur famille & qui en ſont eſté extrement outrés. Salomon pardonna bien à ſon frere Adonias de ce qu'il s'eſtoit fait proclamer Roy; mais dés qu'il recercha un mariage contre ſon gré il le fit tuer; & dans Ioſephe on remarque que Salomé fut accuſée devant ſon frere Herodes pource qu'elle ſe vouloit marier contre ſon gré.

On dit en proverbée que le tẽps eſt un Souverain Medecin; car il n'y a regret qu'il ne chaſſe ne inimitié qu'il ne face ceſſer.

Effects de la valeur du Prince.

La valeur de ce Prince mettoit l'Eſpaigne au *Miſerere*. Le Pays-bas bras droict de ſa force, n'eſtoit plus qu'en eſcharpe; ces recentes victoires l'avoient ja reduit au *dapacem*. Toutes ſes forces ne pouvoient arreſter l'agrandiſſement des Provinces Unies, que Dieu beniſſoit journelement ſous la conduite de leur Chef & le bonheur de ſes armes. L'Eſpaignol ſe retrenche derechef dans la fraude & couvre d'aſtuce ſes deſſeins, envoye une declaration aux Provinces de ſon obeiſſance conceüe en termes doux & coulans de ſon affectiõ au bien du Pays, & pour teſmoignage, volonté de le conſtituer en dot à Dona Iſabella ſa fille qu'il avoit deſtinée femme de l'Archeduc Albert. Il croyoit ainſi d'attirer les Provinces Unies à reconciliation, ſous la domination de ces nouveaux Princes, qui ſembloyent promettre plus d'humanité au regime des peuples, & de bannir de l'Eſprit des Princes eſtrangers la jalouſie qu'ils avoient conceüe de la trop grande puiſſance d'Eſpaigne, par le demembrement qu'il en faiſoit. Il mendioit d'autre part la paix en France pour la ſeparer de l'aliance des autres, affin de les reduire plus aiſement à ſes intentions, & en cas de refus les ſubjuguer avec plus de facilité. Il n'eſpargne rien pour incommoder la navigation des Provinces, les priver des advantages du commerce l'ame de leur ſubſiſtance, & pour comble d'impieté employe des nouuelles conſpirations contre la perſonne du Prince, principal ſouſtien de leur liberté : ainſi il les veult prendre ou perdre à quel prix que ce ſoit.

Ruſes Eſpaignoles.

Sageſſe du Prince.

Mais ce ſage Prince profés en cognoiſſance des maximes d'Eſpaigne, qui ne propoſe jamais rien qu'à double entente, penetrant des yeux de ſon grand jugement le fonds de ſes deſſeings, prejugea bien que ce tranſport du pere à la fille ne ſeroit que temporel, & la ſuite le fit voir telement conditioné, que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1598.

le Pays-bas demeurant touſiours inſeparable de l'Eſpaigne, il eſtoit rendu illuſoire & la choſe revenoit à ſon principe. Defait elle ne tarda pas d'envoyer un renfort de quatre mille Eſpaignols à l'Archiduc, pour la defiance qu'il avoit de ceux du Pays. La France bien que paiſible avec ſon ennemie naturelle, ne fut pas pourtant ſeparée d'intereſt d'avec le Prince & les Eſtats, & ne laiſſa pas de les adſiſter. Leurs navigations ſe rendirent celebres en Orient & en Occident où ils envoyerent en ceſte année quatre-vingts grandes navires en diverſes Flotes, & le Grand Seigneur les declara libres en ſes mers & en tous les havres de ſon obeiſſance ſous la banniere de France. Leurs pays devindrent riches des deſpoüilles des autres, & la main du Dieu fort qui couvroit la perſonne du Prince, ſe demonſtra en puiſſance contre ceux qui vouloient perdre le pays en ſa perte.

& nouveaux preſages de ſes armes.

Ceſte riche eſpée dont la garde eſtoit de pur or, & ſur le pommeau trois villes gravées; le beau cheval & les autres joyaux de grand prix que ceux d'Arthois & de Hainaut avoient deſtiné pour le Comte de Fuentes en Eſpaigne, trouvés parmi pluſieurs autres richeſſes en une prinſe de deux navires ennemies par ceux d'Amſtredam & de Rotterdam, deſquelles ils firent preſent au Prince, fut un prejugé que ſes conqueſtes ne finiroient pas encor. Il faut voir les deux nouvelles conſpirations machinées contre ſa vie.

Les Jeſuiſtes de Doüay deſadvoüerent ceſte confeſſion par une Apologie qu'ils envoyerẽt en Hollande, accuſans Panne d'eſtre un homme fol & allienė de ſens. D'autres eſcripvirent cõtre eux des diſcours Politiques, adreſſãs aux Princes Chreſtiens pour les ſupprimer à la façon des Templiers, ou cõme ennemis des Princes & de la ſocieté humaine.

On ne parloit alors que d'une nouvelle felicité pour le Pays, des flateries particulieres au Prince Maurice, par leſquelles le Roy d'Eſpaigne diſoit, *que la vertu du Prince luy ayant eſté nuiſible, ne laiſſoit pas de luy eſtre en admiration, que telle eſtime paſſoit en amitié, que c'eſtoit ſa prudence de tirer proffit de ce qui le ruinoit, en faiſant d'ennemi ami le plus grand Capitaine de la Chreſtienté, que s'ils s'accommodoient il ſe faiſoit fort de rendre le Prince Generaliſſime des armées Chreſtiennes contre les Turcs.* Ce dernier point eſtoit dit de meilleure foy qu'aucũ; car il eut bien deſiré ſon ennemi en Hongrie bien engagé. D'Aubig. en ſon hiſt.

Conſpiration contre ſa vie.

Pierre Panne d'Ypre, au commencement tonnelier, puis Marchand & finalement Courratier, preſſé de miſere, mais plus d'une mauvaiſe conſcience touſiours ſuſceptible de mauvaiſe impreſſion, induit par un ſupoſt d'Eſpaigne & par la perſuaſion de ſa femme Megere infernale, de ſe tirer de pauvreté par quelque grande & notable entreprinſe, ils luy figurerent qu'il ne pouvoit rien entreprendre de plus grand ni de plus meritoire envers Dieu, que de tuer le Prince Maurice. Pour l'affermir en ce damnable attentat, ils l'attirent chés les Jeſuiſtes de Doüay, où ces Courratiers d'Eſpaigne engeolent ſi biẽ ce malheureux Courratier, qu'ils l'induiſent à croire *qu'il fairoit un ſacrifice expiatoire pour ſes pechés qui luy fairoit meriter le Paradis, en retrenchant un meurtrier & deſtructeur des corps & des ames,* ainſi appelloient ils ce bon Prince, *& que s'il mouroit en l'execution, il devoit eſtre aſſeuré d'aller droict au ciel:* luy promettent douze cents livres de recompence temporelle & cent cinquante d'annuelle, la charge de Meſſager de la ville d'Ypre, & un Canonicat pour ſon fils à Tournay. Ainſi bandé à ceſt horrible aſſaſſinat, il s'en va à confeſſe chés eux, oyt Meſſe, reçoit leur Sacrement & leur abſolution, comme impulſifs & viatiques à ce parricide, & ces paroles pour adieu, *allés en paix, car vous irés comme un Ange à la garde de Dieu.* Arrivé en Zéelande pour l'execution, l'eſprit de Dieu plus fort que celuy de Satan, contourna ceſte maudite volonté & le fit parler de ſoy-meſme langages qui le firent ſoupçonner. Quelques gens de bien eurent l'œuil ſur luy; il paſſe à Leyden où eſtoit le Prince au mariage de la fille de S. Aldegonde; apprehendé ſur des conjectures par authorité du Magiſtrat de la ville, il confeſſe le tout ſans attendre la geſne, jure qu'il s'en eſtoit repenti dés qu'il fut eſloigné des Jeſuiſtes: mais pourtant la qualité de tels attentats eſt de telle nature, qu'il fut condampné à eſtre decapité & mis en quartiers, il mourut repentant & remercia la juſtice de la grace qu'elle luy avoit faite. Dans Oſtende un autre de Vienne en Auſtriche, raffineur de ſucre, prevenu de ſemblable attentat, fut arreſté priſonnier & traicté par la Juſtice.

Punie de mort.

Autre.

Et motifs d'icelles.

C'eſtoient là les practiques ſecretes que l'ennemi du genre humain ſoufflоit journelement dans ces ames noires, qui aguetoient ceſte importante vie au gré de l'Eſpaigne, tandis que ſes principaux ennemis font ſemblant d'eſtaler la vertu & d'eſlever juſques aux nuës ſa vaillance, pour tacher à le deſnouvoir de ſa tenuë, & luy faire preſter l'oreille à leurs enchantems. Daniel de Meulen natif d'Anvers Marchand de Leyden homme de ſens, attiré par un ſien beau-frere ſous paſſeport à Anvers, il luy falut marcher plus outre à

Nouvelles practiques de douceur ſimulée.

Bruxelles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1598. Bruxelles. Là Catechiſé par le Preſident Richardot, Aſſonville l'Abbé de Maroles & autres Conſeillers d'Eſpaigne tous ſeparement, ſur les moyens de reſtablir la paix dans le Pays;ſa reſponce fut ſuccinte, *Qu'il n'en ſçavoit rien & n'en avoit point de charge.* Les autres l'aſſeurent de l'intention du Roy & de l'Archiduc, *à la donner au contentement des Provinces Vnies en tous ſes points, de l'eſtime que le Roy faiſoit de la valeur du Prince Maurice & de la ſinguliere affe-ction qu'il luy portoit; Qu'il luy laiſſeroit ſes Gouvernements, le combleroit de recompences, luy procureroit la Generalité d'une armée Chreſtienne contre le Turc;* grandes promeſſes pour tous autres qui avoient quelque part au maniement des Provinces, ſi tant ſoit peu ils vouloient conſentir à la paix & advoüer l'Archiduc pour Seigneur. Ce propos luy fut confirmé de la propre bouche de l'Archiduc, qui le pria *de le faire entendre de ſa part au Prince & aux Eſtats.* Il leur en eſcrivit auſſi luy-meſme en termes clairs & perſuaſifs.

Louanges de Caſtille à double viſage, ſemblables de deſſeing à celle de ces ſorciers d'Egipte dõt parle Pline Hiſt. nat. lib. 7. cap. 2. qui ne louent jamais perſonne que ce ne ſoit pour leur faire du mal.

De l'Eſpaigne.

Ruſe Caſtillane! loüãge Africaine! dont l'adveu & le refus tendoit à mal & à detriment au Prince & aux Provinces. Au premier, l'Archiduc recognu pour Seigneur, c'eut eſté gaigner la partie ſans courir riſque, & ſous belles promeſſes & conditions ſimulées, les ramener dans les pieges de la ſervitude, attirer les Gouverneurs pied à pied à ſes volontés, & en ſuite le gouvernement entier des provinces. Au ſecond: c'eſtoit jetter de la diviſion & du meſcontentement parmy le peuple, & luy donner à croire qu'on nourriſſoit la guerre tandis qu'on pouvoit joüir d'une bõne & aſſeurée paix. Mais la cognoiſſance de ceſte vielle maxime d'Eſpaigne, nullement d'humeur de rien demordre de ſes vieux deſſeings, deſormais familiere aux femmes & aux enfans, & les lettres de l'Eſpaignol à l'Archiduc de fraiſche date interceptes, là où le fonds de ceſte cabale eſtoit deſchiffré, firent roidir le Prince & les Eſtats au refus, & les obligerent de reſoudre deffinitifvement, de n'accepter ni paix ni trefve avec l'Eſpaignol; jurent de continuer la guerre cõtre luy juſques à l'extremité, & d'en attendre telle iſſuë qu'il plairroit à Dieu de leur donner. Cela luy fut toſt aprés declaré de bonne grace.

& raiſon d'icelles.

Reſollution du Prince à s'y roidir.

Qui ſe met en campaigne.

Maurice ſe remet en campaigne avec le plus de forces qu'il peut opportunement recueillir, neuf mille hommes de pied & de cheval, prevoyant bien que ces douces ſemonces d'un ennemi irreconciliable n'eſtoient que comme precurſeurs de quelque terrible tempeſte. Defait l'Archiduc Albert qui s'en alloit en Eſpaigne pour eſpouſer l'Infante, ayant fait la paix avec la France, envoya fondre toutes ſes forces ſur les bras du Prince, ſous la conduite de l'Amirant d'Aragon qui ſe jetta le long du Rhein avec une Armée de vingt-cinq mille hommes de pied & de trois mille chevaux, à deſſein de faire quelque grande invaſion dans le Pays aux deſpens de ſes voiſins. Le Pays de Cleves menacé dés long temps en ſentit les premiers eſclats ſous autres pretextes d'Eſtat & d'y maintenir la religion Catholique. Orſoy fut la premiere place qui recognut le nom Eſpaignol, & qui reſſentit les piqueures d'une garniſon inſolente: l'Amirant la fit fortifier & la rendit bonne place de retraite.

En ceſte armée outre les gens de guerre il y avoit plus de trente mille bouches inutilles, ſuivans l'armée ou pour les neceſſités d'icelle ou pour la volupté des Chefs.

Qui paſſe en Cleves & prend Orſoy.

Pour eſpouvanter la garniſon de ceſte place eſt remarquable que l'Admirãt ne leur fit autre ſommation que de s'avãcer en perſonne vers les murailles tenant une poignée de cordes en ſa main & n'ayant autre ſuite qu'un Preſtre & un Bourreau, leur jurant que s'ils ne ſe rendoient bientoſt il les fairoit tous pendre.

Le Prince la contrecarre en pourvoyant par tout.

Le Prince avoit donné le rende-vous de ſon armée au Fort de [a] l'Iſle du Comte, à deſſein de ſe tenir ſur la deffenſive contre des forces ſi inegales. Delà il conſidere la contenance de ſon ennemi, regarde ſes briſées, eſt adverti que le Comte d'Embden qui avoit touſiours une dent de laict contre la ville d'Embden & ſes ſubjects, vouloit proffiter les approches de l'Amirant pour les ſubjuguer, leur en donne advis, leur offre garniſon de ſes hommes & les conſeille de faire fortifier quelques places és environs & des dependances de leur ville pour empecher que l'ennemi ne s'en ſaiſit, renforce de nouvelles garniſons pluſieurs places de ſes nouvelles conqueſtes, Zutphen, Brefort, Groole, Linghen, Oldenzéel, & luy-meſme ſuivi de quelque Cavalerie, s'achemine en perſonne à Doesbourgh & à Deutecum pour les pourvoir, & chemin faiſant accorde à ſa Tante la Comteſſe de Berghes qu'il eut en rencontre, la neutralité de la guerre pour ſa ville de Scheerenberghe, & que ſon

[a] Ceſte Iſle eſt appellée en langage du Pays s'Graven-weert.

Chaſteau

Chaſteau d'Ulſt ne ſeroit point demantelé en la forme qu'elle avoit obtenue de l'autre parti. 1598.

On appelle l'Iſle de Gueldres au langage du pays Gelderſcheweert: elle eſt aſſize au milieu du Rhein.

Campe en lieu advátageux.

Pour ſe loger en lieu commode pour ſecourir la Gueldres, Zutphen & les places plus avancées, il campe en l'Iſle de Gueldres en un lieu appellé *le vieux Sevenaer*, partie en terre ferme, partie en l'Iſle, & pour la commodité de ſon camp, fait dreſſer un pont ſur quatre bateaux juſques à l'Iſle, & delà en la Betuwe, & pour le paſſage de ſa Cavalerie un autre couvrant tout le milieu de l'Iſle depuis un bord de la Riviere juſques à l'autre, d'environ cent verges de long ſouſtenu de quarante quatre bateaux; fortifie ſon Camp de dix gros canons, de cinq demy-canons, & de dix pieces de campaigne avec la munition requiſe: Et parce que la peſte eſtoit à Nimmeghe & parmy les troupes qui en ſortirent pour venir au camp, il les fit loger à part & n'eſpargna rien pour les faire traiter. Ainſi tout y eſtoit adreſſé avec grand ordre, principal moyen de la ſubſiſtance d'une Armée.

Va cercher l'ennemi qui exquive.

Il eut advis d'un grand Convoy de toute ſorte de proviſions & de munitions, qui devoit partir de Gueldres pour aller au Camp de l'Amirant avec deux cents chevaux & quinze cents hommes de pied; il part ſuivi des Comtes de Hohenloo, de Naſſau, de Solms, de toute ſa Cavalerie, paſſe la riviere de Wale ſur des pontons auprés de Bymmen à deſſein de l'aſſaillir, & donne ordre à Sedeniſki auquel il avoit laiſſé la charge de ſon Camp, de le faire ſuivre dés le lendemain par quinze cents hommes de pied; mais l'ennemi adverti du depart du Prince exquiva ſon rencontre & paſſa en ſeureté.

Bonne diſcipline au camp du Prince.

La bonne diſcipline qu'il gardoit parmi ſes gens, le faiſoit aimer de Dieu & des hommes. L'Amirant avoit laché la bride aux ſiens, qui exerçoient mille ravages & hoſtilités dans les pays de l'Empire & ſur tout en Cleves. Les Cercles de la baſſe Weſtphalie eſtoient aſſemblés à Dortmont pour y pourvoir. Le Duc de Cleves & Sybille ſa ſeur remercient par lettres le Prince *du ſoing qu'il prenoit de les eſpargner*, & celle la qui n'eſtoit pas chiche de larmes n'eut pas beſoin de les verſer en ſa preſence pour l'eſmouvoir à compaſſion, comme elle faiſoit ſouvent envers ſa Nobleſſe pour l'animer à quelque vigoureuſe reſiſtance contre les Eſpaignols. Il aſſeure l'aſſemblée de Dortmont *de ſa volonté & de celle des Eſtats à leur reſtituer la ville de Rinberck qu'il avoit emportée ſur l'Ennemi: & leur offre reſpondant, que les villes ny ceux de l'Empire ne recepvroient aucun dommage des ſiens, pourveu qu'ils vouluſſent demeurer pleiges que l'Ennemi abandonneroit celles qu'il occupoit de l'Empire, ſur lequel il les avoit envahies, & qu'il n'y baſtiroit plus aucunes fortereſſes*; mais il remonſtre *qu'il ne devoit avoir moindre faculté que ſes ennemis.*

Son equité & douceur.

Les Eſpaignols y pendirent des Payſans par les parties honteuſes, en embrocherent & roſtirent; violerent des filles à la veuë de leurs meres, des femmes à la veuë de leurs maris, autres ſur les corps de ceux qui s'eſcrioient à tels ſpectacles, tuerent des ſtupres pour ne vouloir aider à leurs villenies, arracherent les enfans du ventre des meres, & puis les y firent reentrer tuant l'un par l'autre, violerét à tour de roole toutes les Religieuſes d'une Abaye & puis les firent mourir: ce qui fut reproché en ſuite en face à l'Amirant par un Ambaſſadeur de l'Empereur.

Perfidie & cruauté de l'Amirant.

Cependant l'Amirant gardoit Orſoy, contre la foy promiſe à ceux de Cleves & ſa proteſtation de ne l'avoir ſaiſie que pour le paſſage, multipliant ſon uſurpation de pluſieurs autres places neutrales, ſuivie d'actions horribles & brutales exercées ſur ces peuples innocens qu'on peut voir dans les Autheurs, pour avec plus de facilité aſſaillir la Friſe & les pays des Eſtats. Maurice aprés avoir de nouveau renforcé ſes garniſons, fit paſſer monſtre à ſa petite armée, la rengea en bataille en une belle plaine, & n'y compta que cinq mille neuf cents ſoixante cinq hommes de pied, & ſeize cents nonante cinq Chevaux, mais leſtes, bien armés, bien diſciplinés, bien aguerris & obeiſſans à un ſi digne Chef; il ne voulut pas avec ſi peu de forces choquer ſon ennemi, & ſe contenta de le fatiguer nuict & jour, en luy coupant les vivres & contrequarrant ſes exploits par ruſes & par fineſſes.

Le Prince fait paſſer monſtre à ſon armée.

L'ennemi s'achemine devant Rhinberck.

La peſanteur artificieuſe de l'Electeur de Cologne, à donner reſponce raiſonnable ſur une offre ſi courthoiſe du Prince, ou pluſtoſt ſa perverſe volonté à perdre ceſte Place pourveu qu'elle fut recouverte par l'Eſpaignol, donna ſujet au Prince & aux Eſtats de ſe repentir de ne l'avoir faite fortifier, & le premier jugeant bien que l'Amirant tourneroit ſes deſſeins contre elle, la renforce de trois Compagnies, qui eurent ordre de s'aller retrencher dans l'Iſle ſcituée au devant,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1598. devant, ſans entrer dans la ville où eſtoit la peſte, qu'en cas de neceſſité.

L'Amirant court en ſes practiques, aprés avoir eſſayé de desbaucher le Gouverneur Scaef, ſe preſente devant avec partie de ſon Armée. Son premier effort parut contre ces nouveaux Inſulaires preſſés, coignés dans leurs retrenchements, percés du canon d'outre en outre à cauſe de leurs foibleſſes; un expedient hazardeux les ſauva: Heddinghe Gouverneur ſubrogé à l'autre mort de peſte, fait trier à l'eſlite de chaſque Compagnie un Sergent avec ſept ou huict ſoldats des plus reſollus, pour faire ferme dans l'Iſle, tandis que tout le reſte traverſeroit la riviere baſſe ſur bateaux appreſtés, & ſe mettroit à couvert au deſſous des Remparts en meſme temps deffendus par le canon & la mouſqueterie de la Ville, à la faveur de laquelle les Sergents & leurs petites troupes aprés avoir ſoudainement mis le feu aux hutes font la retraite & couvrent la queüe des premiers. Les aſſaillans devenus maiſtres de l'Iſle, y dreſſent trois bateries, & trois autres en autres endroicts contre les portes de la ville, & ayãs avancé leurs aproches, font ſommer les Aſſieges au nom d'Alphonſe d'Avalos de ſe rendre; ceux cy outrés du meſpris, qu'on eut employé le nom d'un Colonel particulier reſpondẽt, *qu'ils veulent tenir juſques au dernier homme pour Dieu, pour le Prince Maurice, & pour les Eſtats, & que s'il revenoit il luy couſteroit la vie.* A ceſte reſponce l'Amirant fait battre ſi furieuſemẽt la ville, que le boulet d'un canon ayant mis le feu à la Tour des poudres & icelle enlevée en l'air avec grande impetuoſité & fraquas de maiſons & de gens & notamment du Gouverneur, le ſiege termina par ce ſeul coup. Les aſſiegeãs denués de toute autre poudre que de celle de leurs fournimẽts, demandent & obtiennent compoſition à toute peine, de ſortir armes & bagues ſauves. Il n'en ſortit que ſept cents treize hommes, tant la peſte les avoit diminués, qui receurẽt toute courthoiſie de Dom Alphonſe, en recognoiſſance de celle que le Prince luy avoit teſmoignee durant ſa priſon de devant Nimmeghe.

[Marginal notes: l'Aſſiege. — Brave exploit des aſſiegés — qui ſont ſommés — & battus — compoſent]

Le Prince ſe tenoit touſiours ſur la deffenſive, & eut creu que le ſiege de Rheinberck amuſeroit l'Ennemi juſques à l'hiver; mais il n'y a rien de plus incertain que le ſuccés de la guerre. Ainſi il faiſoit de neceſſité vertu, & c'eſtoit merveille qu'il conſervat le pays contre une ſi grande puiſſance. L'Amirant ne travailloit qu'aux moyens de ſe rendre maiſtre du Rhein, pour avoir en tout temps une entrée libre en Gueldres & plus outre dãs les Pays des Eſtats. L'obſervation des promeſſes ſolemnelles de neutralité, n'eſt plus de miſe dans ſon armée: les pretextes *de la neceſſité du tẽps, du ſervice de Dieu & de ſon Roy*, ſont les deviſes ordinaires de la livrée des ſes armes, ſous leſquelles il exerce meurtres, cruautés, violences contre ces peuples innocens; aſſigne divers logements à ſes troupes és environs de Weſel & du Pays de Munſter, & Weſel meſme à peine ſe peut il exempter d'une garniſon, contente d'en eſtre quitte pour cinquante mille Eſcus & pour mille meſures de ſegle: il ne beoit qu'aprés l'argent pour ſoldoyer ſon Armée qui en avoit faute; mais le Prince envoya ſignifier aux pays neutraux, qu'ils n'euſſent point à luy contribuer, autrement qu'il les contraindroit à luy faire le meſme. Ceux cy luy envoyerent leurs Deputés avec des humbles excuſes & proteſtations, que c'eſtoit contre leur gré & à leur detriment.

[Marginal notes: Le Prince ſur la deffenſive. — l'Amiraut rompt ſes promeſſes — moleſte les pays neutraux.]

L'Amirant paſſe outre & ſous pretexte de logement ou de paſſage, ſe rend maiſtre de Rées & de toutes les fortes places d'alentour. Le conflit en opinions des principaux Chefs de ſon Armée, les uns voulans deſcendre plus bas le long du Rhein, les autres penetrer plus avant en Pays, obligea le Prince de fortifier derechef ſon Camp & le mettre en tel eſtat qu'il ne peut eſtre ſeparé des villes de la Comté de Zutphen, à la conſervation deſquelles il faiſoit joüer tous les reſſorts de ſon jugemẽt. Le paſſage à Doesbourg luy importoit, & pour s'en aſſeurer il retrancha une Egliſe du vieux Sevenaer, y logea du Canon en trois bateries, & tout cela couvert en dehors de trenchées & demy lunes ſi à propos, que l'opinion du Comte de Bergues paſſa deſormais

*[Marginal notes: Le Prince le contrecarre. — Auſſi eſt ce de la charge d'un chef de pencer plus à remedier à ce que l'ennemi peut faire, qu'à ce qu'il a accouſtumé de faire. *Cogitandum non quidquid ſolet ſed quidquid poteſt fieri Sent. Epiſt. 92.*]*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pour article de foy parmi les ennemis, *qu'il n'y avoit rien à gaigner alentour du Camp de ſon Couſin le Prince Maurice.* 1598.

Mais il luy faloit pourvoir par tout. Ceux de Heuſdan eſtoient menacés de quelques troupes Eſpaignoles; il fortifie leur garniſon de nouvelles Compaignies, & ayãt renforcé derechef celles d'Oweryſſel, il fait encor faire monſtre generale à ſon Armée d'environ huict mille hommes de pied & de Cheval, & proffite ſi à propos l'accroiſſement des eaux du Rhein, qu'à l'ayde d'un navire de guerre, il fait percer nuictammẽt la dique de Hetter au deſſus d'Emerick, & retranche ainſi tout abord à ſon Camp & au Pays de Zutphen. Le travail fut ſouſtenu de la preſence du Comte de Hohenloo avec douze cents Chevaux & nombre de Mouſquetaires, qui aprés avoir ſouſtenu long temps les efforts des Eſpaignols accourans pour l'empecher, il n'en peut eſtre deſlogé que par l'arrivée de nouvelles troupes & du Canon. La beſoigne fut eſtoupée en ſuite avec grand peine par les ennemis, & leur fatigue eut redoublé ſi les vents n'euſſent empeſché l'execution d'une pareille entrepriſe ordonnée par le Prince à la dique de Biſlijck.

Renforce la garniſon de Heuſdan & fait faire mõſtre generale. Rompt une dique.

En recepvant Emerick par les perſuaſions des Eccleſiaſtiques, l'Amirant avoit promis & aſſeuré par ſermẽt de n'y mettre que trois Compagnies en garniſõ. Aprés que cela y fut, il y jetta tout un Regiment entier, auſſi lors un de ces Eccleſiaſtiques luy reprochant en face ſa perfidie, il luy dit, *Que juſques alors ils avoient accuſé les Hollandois de ne vouloir point de paix ſous pretexte de defiance: mais que maintenant ils avoient biẽ eſprouvé qu'ils s'eſtoient bien defiés. Que pour luy il ne ſçavoit plus à qui adjouſter plus de foy ou à l'Hollandois ou à l'Eſpaignol.*

Il n'eſtoit pas raiſonnable que ſon ennemi ſe prevalut ſeul des places neutres. L'Amirant avoit desja conqueſté Emerick, & s'en eſtant rendu maiſtre il l'avoit pourveuë d'une puiſſante garniſon & rendue le principal magaſin de ſon armée; Yſelbourg avoit auſſi eſté ſa proye & baignée du ſang de ſa Bourgeoiſie. Le Prince par droit de bienſeance, & pour ne laiſſer tout à ſon ennemi, pouvoit bien s'aſſeurer de la ville & du Chaſteau de Sevenaer en Cleves proche de ſon Camp; il la fait ſommer de le recognoiſtre, & au refus la bat & la contraint de ſe rendre. Le Tolhuys ſuit l'exẽple aprés ſemblables efforts; mais ſans occiſion ne pillage, & avec telle faculté que le Prevoſt des places eut touſiours deux chambres à ſoy dans le Chaſteau, où il faiſoit exiger le peage de ſon Seigneur.

L'Amirãt ſe rend maiſtre d'Emerick & autres places.

& le Prince de quelques autres.

L'Amirant pourſuivant ſa pointe rode par Pays & monſtre au doigt qu'il en vouloit à Deutecum. Le Prince pour contrepointer ſes efforts, envoye ſur ſes erres les Cõtes Ludovic de Naſſau, de Hohenloo & de Solms pour trouſſer les plus tardifs à ſerrer la queüe, & luy-meſme accompagné du Comte Guillaume-Ludovic & de quatre Compagnies de Cavalerie, ſouſtenu d'une embuſcade qu'il avoit poſée en lieu commode, le va eſcarmoucher ſur les aiſles à port de mouſquet. L'Amirant n'y voulut jamais mordre, ſe contenta de filer chemin, & de rafraiſchir par une pauſe à Orſoy ſes troupes les plus laſſées. Icy ſur l'advis qu'il reçoit des approches du Prince en ordre de bataille, il tire tous ſes gens dehors pour le recevoir, l'attend long temps, puis prenant la volte de ſon object, met ſur les dents toutes ſes forces & les oblige de marcher & de coucher durant dix jours & dix nuicts en la place de bataille, pour ſe garentir des ſoupleſſes du Prince qui le talonnoit. Il ne peut pourtant s'en delivrer du tout, ſoldats & bagages furent par luy gaillardement trouſſés, & les vivres ſi bien retrenchés à ce grãd Corps, que beaucoup de membres le deſadvoüants tous les jours, accrurent de beaucoup les forces de celuy qu'ils approuverent. On apprint par eux que dãs l'armée ennemie on y vivoit à la façõ des Sauromates, & que les plus ſouvrés eſtoiẽt bien aiſes d'y faire un repas en trois jours à la mode des Moſcovites. Ceſte miſere ne rebuta point l'Amirant de ſon deſſeing, & falit à augmenter celle des peuples de ſa conqueſte. Deutecum fut la premiere qui le vit à ſes portes pour raſſaſier ſa faim. Le Prince pour l'en deſtourner, ſe range & ſe fortifie à ſes eſpaules vers Doesbourg, à deſſeing de couvrir d'invaſion la Weluwe & de le faire retirer en luy coupant tous les vivres; donne la moitié de ſes troupes au Comte de Hohenloo pour ſe tenir à meſmes fins ſur l'entrée de la Betuwe. L'Amirant ne lache pas pourtant priſe, fait battre les aſſiegés premierement avec quatre pieces, puis les foudroye de quatorze autres, avec tel dommage que ſans la faire ſommer, il donne ſujet aux habitans d'apprehender qu'il ne les voulut tous paſſer au fil de l'eſpée

l'Amirant fait mine d'aſſieger Deutecum.

Le Prince le ſuit & l'eſcarmouche.

Le Prince avoit des forces trop inegales, pour mettre ainſi au hazard le gain d'une bataille. *Perrarò nimis, bonus Imperator ſignis collatis decertat, niſi ſumma neceſſitudo aut ſumma ei occaſio data ſit.* Diſoit Sempronius. Ap. Aul. Gell.

l'Amirant aſſiege en effect la ville.

Deutecum eſt ville aſſize ſur la riviere d'Yſſel, moyenement forte, & qui n'eut en ce ſiege que 300. hommes de garniſon.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1598. de l'eſpée & eſpouventer les autres par leur exemple. Pource ils requierent d'eſtre receus à compoſition, & à peine la peurent ils obtenir, aſſavoir la Soldadeſque d'en ſortir avec armes & bagues ſans drapeaux, & de ne ſervir de ſix mois contre l'Eſpaigne hors de Hollande & de Zéelande; & les Bourgeois de ſe cõtenter de ſa parole pour toute aſſeurance, de n'eſtre point endommagés.

& le reçoit à cõpoſition

L'ennemi y trouva grande proviſion de bled & de poudres, & cela ſauva la Bourgeoiſie de ſes mains. Le Capitaine Dorth qui commandoit au Chaſteau de Schuylenbourg eſt ſommé en ſuite de le recognoiſtre avec menaces, *que s'il attendoit le canon, il le fairoit pendre avec ſa troupe*: il s'y opiniaſtre, mais aprés une furieuſe batterie de dix pieces & des appreſts pour l'aſſaillir de toutes parts, à peine obtint il, d'en pouvoir ſortir avec le baſton blanc.

avec Schuylembourg.

Le Prince ſur ſes gardes

Les progrés de l'Amirant eſtoient des preſſans advis à Maurice pour eſtre ſur ſes gardes, & il y avoit apparence qu'il ſeroit en bref aſſailli par un ennemi enflé d'une ſi puiſſante armée victorieuſe. Que fait il donc en telle extremité? Ayant campé au deſſous de Doesbourg & fortifié ſon Camp à ſa mode, il le renforce maintenant de nouvelles Compagnies de Hollande, adjouſte des nouveaux boulevards à Zutphen & à Doesbourg, fait eſlever des batteries & y loge du Canon en deffence, eſſaye de roigner les vivres du Camp ennemi à l'aide de ſes navires de guerre qu'il fait monter cõtre mont le Rhein, pourvoit Lochem d'un nouveau renfort comme plus expoſée au rencontre de l'Ennemi & plus propre à arreſter ſes deſſeings, fournit de nouvelles proviſions les principaux magaſins, & ayant apprins que ceux d'Ooſtlande en emmenoient quantité à Couloigne & au Pays de Munſter, dont la traite eſtoit ordinaire au Camp ennemi; il en fait publier les deffences par placcards aux villes d'Embden, de Breme, de Stade, de Hambourg, d'Oldenbourg & du Pays de Munſter, à peine d'eſtre declarées de bonne prinſe s'ils y contrevenoient.

donne ordre à tout.

Magnorum quoque Principum ea conditio eſt, ut aſtu potius quàm armis res hoſtium ſubvertere, rebus eorum magis conducat. Fortner. in Not. Polit. ad C. Tacit.

L'Amirãt rompt ſon Camp à Deutecum

Icy l'Amirant eut temps de recognoiſtre ſa faute, d'en avoir tant perdu en l'irreſolution de ſes affaires & du chemin qu'il avoit à ſuivre, & d'en avoir tant donné au Prince pour ſe fortifier. Les approches de l'hyver & le defaut des vivres qui luy eſtoient journelement coupés par la Cavalerie du Prince, le font deſcamper des environs de Deutecum & reſoudre de rejetter ſes troupes dans les Pays de Cleves, de Couloigne & de Munſter pour y hyverner. Là ſes gens ſe ſaiſirent de pluſieurs villes, chaſteaux, maiſons de Gentilshommes, Cloiſtres & demeures Religieuſes, & comblerent la meſure de toutes les cruautés & barbaries qu'on ſçauroit concevoir d'une inſolence Soldadeſque, ſacrileges, maſſacres, violements. Le Prince curieux d'aller viſiter les retrenchements de ſon Ennemi és environs de Deutecum, jugea à l'œuil des foibleſſes d'iceux, ſe facha qu'on l'en eut ſi mal adverti, & y trouvant encor pluſieurs malades giſans, touché de compaſſion, fit dire au Gouverneur de la ville de les envoyer querir: cetuy cy luy reſpondit, *qu'il avoit beſoing des ſains non des malades*, & ſur cela ce clement Prince leur envoye dequoy ſe ſuſtenter, & fit emmener ſur des chariots en ſon Camp ceux qui en peurẽt endurer la fatigue. Action grande & notable, charité incomparable dautãt plus rare qu'elle eſt contraire le plus ſouvent à cét impie & injuſte droict de la guerre.

& le diſperce en Cleves.

Le Prince viſite les retrenchemens de l'ennemi

Le pretexte des Eſpaignols envaiſſans les terres de l'Empire, eſtoit pour y planter la Religion Catholique des lieux où elle n'eſtoit pas. Cependant c'eſt par des horribles actions qu'ils veulẽt faire c'eſt acte de pieté, & à la façon de leur devancier Ferdinand Roy d'Arragon, duquel Guicchardin dit 12. Hiſt. qu'il couvroit toutes ſes ambitions & convoitiſes du pretexte de Religion.

& deſcampe de devant Doesbourg.

L'eſloignement de l'Amirant & l'accroiſſement des eaux qui ſe hauſſoient, l'obligerent auſſi de deſcamper de devant Doesbourg, quand adverti que de Deutecum ſortoient journelement 300 hõmes, pour aller querir des faſcines à fortifier les remparts, il les fait attendre en embuſcade par le Cõte Ludovic de Naſſau avec 400 Chevaux & 500 hõmes de pied: les 300 jouerent mãque; mais la Compagnie de Cavallerie de Gilles s'eſtãt eſcartée vers Ulft, Ludovic renvoye ſon Infanterie, & luy avec ſa Cavalerie luy marchãt les talons, coigne Gilles avec les ſiens dans le Chaſteau d'Ulft. Ludovic le preſſe & à l'aide de quelques uns des ſiens qui mirent pied à terre, ayans empeché de hauſſer le pont levis, il y entre avec ſa Cavallerie, bat & deffait ceſte Compagnie dans la baſſecourt, à la veue du Cõte de Bergues, qui y eſtoit malade & du Capitaine

Exploit du Comte Ludovic à Ulft.

Gilles qui ne s'oſerent pas mettre en deffence pour n'eſtre arreſtés priſonniers; en emmene trente neuf autres, & entre iceux le Lieutenant, ſoixante deux chevaux, le Cornete & quelques autres Cavaliers s'eſtans ſauvés à travers les marais. Ludovic Seigneur gentil & de belle humeur ſuivi de Stakenbroeck, alla ſaluer les Damoiſelles de la maiſon ſeurs du Comte de Berghes & ſes couſinnes peu s'en falut qu'il n'emmenat auſſi Gilles priſonnier; mais il le donna aux prieres des Dames. Conteler ſuivit cet exploict, donna ſur les doigts aux Cavaliers du Comte de Berghes & de Bodberghe, luy raffla trente cinq bons Chevaux & quelques autres dix, un jour aprés. Pluſieurs de ceux de l'Amirant qui gaignoient au pied furent auſſi deffaits. A tous ces petits exploicts le Prince adjouta un ravitaillemẽt de bleds ſur cent & huict chariots pour Groole & Breſoort, ſous l'eſcorte de dix ſept Cornetes de Cavalerie commandées par le Comte Ludovic, au recontre duquel il envoya le meſme jour trois Cornetes de Cavalerie & ſix cents hommes de pied, pour aſſeurer ſa retraite. 1598. Exploit de Conteler. Places ravitaillées par Ludovic.

La vertu doibt eſtre priſée par tout où elle ſe trouve fut elle ſous un Turban.

La vertu de ce Prince le faiſoit craindre de ſes ennemis, aimer de ſes voiſins, & admirer de tous. Emerick ville lors neutre avoit encor au milieu de ſoy trois compagnies Eſpaignoles, comme un picquant eſchar ſur le dos de ſes habitans. L'Amirant les avoit n'agueres voulu ſurcharger de nouvelles, reffuſées par la Bourgeoiſie; & ce refus qui avoit picqué ceſt Eſpaignol, les tenoit en continuelle allarme qu'il les ne s'en voulut reſſentir & occaſionnoit de cercher les moyens de s'en delivrer. Ils s'y reſolvent pourveu que le ſecours des Eſpaignols ſoit empeché. Maurice qui avoit le nez bon, ayant prins vent de ce deſir populaire, le Comte de Hohenloo monte le Rhein par ſon ordre pour rompre la levée, affin que par l'inondation le pays fut noyé & le ſecours empeché. La hauteur des eaux ne luy ayant permis de s'y retrencher, l'arreſta; quelques Matelots & le Patron du bateau de cuiſine du Prince font l'affaire: ils paſſent le Rhin ſur un petit bateau à l'entrée de la nuict, & à la faveur d'un grãd vent qui les empechoit d'eſtre ouis, au milieu de deux Corps de garde de l'Ennemi, võt couper la levée en un endroit pareux cognu autrefois ouvert & depuis legerement refait, attendant d'eſtre mieux remparé quand le temps ſeroit plus propre. Ceſte bõde ouverte à peu de peine mais beaucoup de peril, la force de l'eau y fit le plus & emporta ceſte terre ja esboulée, avec telle impetuoſité que le Pays fut inondé & les Eſpaignols logés à Meeren & à Heffen contraincts de grimper le Clocher de l'Egliſe pour s'y ſauver, & ceux de Biſſelinck le haut des maiſons, d'où ils furent recous le lendemain avec bateaux. Ainſi Emerick en eſtat de ne pouvoir eſtre ſecouru, Hohenloo par ordre du Prince ſe preſente devant avec des forces & huict canons, ſe retrenche, fait ſes aproches, tandis que le Prince fait faire la deſcouverte par ſa Cavalerie. Aprés deux volées de canon ceſte ville neutrale ſe rend entres ſes bras; il la netoye d'Eſtrangers, luy redonne ſa premiere liberté ſous la domination du Duc de Cleves ſon ſeigneur, à la charge de ne donner aucune aſſiſtance à l'Ennemi. Ainſi aprés avoir eludé par ſa ſage conduite avec une poignée de gens les efforts de ceſte grande Armée, diſpercé la ſienne és garniſon des places opportunes, le Prince revient au logis de l'hyver pour preparer de nouvelles & plus grandes forces, affin de reprendre l'eſſor au printemps, & l'année finit & fut ſanctifiée par un jeuſne general ſolemnelement celebré, le ſeziesme de Decembre par toute l'eſtendue des Provinces, en actions de graces au Dieu Fort principal autheur de ceſte delivrance. Reprinſe d'Emerick par le Prince. Qui inonde le pays. Et luy redonne ſa liberté. Se retire à la Haye.

L'argent eſt le nerf de la guerre; & ſans luy elle ne peut longuement durer, ains ſe convertit en un brigandage.

La guerre ne ſe peut demener ſans argent, non plus que le corps humain ſe mouvoir ſans nerfs. Le Prince le cognoiſſoit par ſa propre experience, & qu'avec des moindres forces bien payées, il avoit rendu vains les efforts de ſes Ennemis enflés d'une fiere & redoutable puiſſance mal ſoldoyée. Les Provinces Unies pour ſeconder de raiſonnables forces la bonne conduite de leur Chef, impoſent demy pour cent de tout ce que chacun avoit de vaillant en 1599. preparatifs du Prince pour le renouveau.

capital;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1599. capital ; avec condition que celuy qui voudroit volontairement contribuer deux mille livres, ne ſeroit point recerchable de la valeur de ſon bien. En outre ils ordonnent, qu'on payeroit le quarantieſme denier de toutes les ventes & eſchanges qui ſe fairoient des biens immeubles, des rentes conſtituées de nouveau, de toutes ſucceſſions des fonds & proprietés, *ab inteſtat*, par teſtament, legat ou donation. Source de laquelle ſortit une fontaine d'or qui donna moyen au Prince d'avoir touſiours & en tout temps ſon Armée plus forte, leſte, & bien payée.

Nouveaux Armements ſous le cōmandement du Prince par mer & par terre.

La rigueur des Placards de l'Eſpaigne & de l'Infante nouvelle Princeſſe donataire des Pays-bas contre les ſubiects des Provinces Unies, contenant prohibition de commerce, fut bien toſt compencée d'une pareille des Eſtats, & pardeſſus d'un grand armement de ſeptante trois navires de guerre portans plus de huict mille hommes, qui les allerent grabuger ſur leur terrier & mirent leurs forces en eſchec, ſous les ordres & l'Admirauté de Maurice.

Exploict marins.

Ceſte Armée navale fut dreſſée & envoyée contre l'Eſpaigne, non pour luy occuper des terres, mais à deſſeing de la piller, bruller, ſaccager & par tels affronts luy faire cognoiſtre ce qu'elle ſe debuoit promettre du Prince & des Eſtats.

Pierre de Does en fut fait General, & ſous luy Jean Gheerbrantſen & Corneille Leynſen: toute la flote diviſée en trois eſcadrons cōmandée par chacun deux, fit voile ſur la fin de May. Le Vaiſſeau du General eſtoit nommé *Orange*, la banniere Orangée & de tous les autres qui voguoient ſous celle cy. Leur premier deſſeing eſtoit contre Corogne en Galice, qu'elle effleura en paſſant ; mais les gens du pays advertis de leur venüe, leurs Chaſteaux ſuffiſamment pourveus & leurs Coſtes garnies de quatre mille pietons & de quelque Cavalerie, aprés deux cents coups de canon ſans dommage, les obligerent de paſſer outre. Ils prennent la route du Cap S^{t}. Vincent & des Iſles Canaries, mouillent l'ancre à la grande Canarie. Les Eſpaignols s'eſſayent de les repouſſer par mouſquetades & par canonnades auſquelles ceux y reſpondent aſprement, battent le Chaſteau de Gratioſa avec grande furie, une partie de l'Armée ſaulte dans des barques & chaloupes, & à force de bras prend terre à travers les mouſquetades & les cannonades. Le General meſme voyant que l'eau eſtoit trop baſſe pour venir abord avec ſes bateaux, ſe jette dans la mer juſques à la ceinture, paſſe vigoureuſement ſecondé des ſiens qui y vont teſte baiſſée, luy bleſſé de quatre coups l'un à la jambe & trois au corps, courut hazard d'eſtre achevé par un Eſpaignol qui venoit à luy, s'il n'eut eſté promptement couvert d'un des ſiens qui aſſena l'Eſpaignol. Les Inſulaires abandonnent le Champ & leur canon, ſe retirent dans leur ville, emportent leur Gouverneur avec une jambe, laiſſent trente ſix des leurs, morts ſur le rivage, donnent temps aux autres de ſe renger en bataille & de marcher en ordonnance. Ceſte hardie contenance jointe aux effects de leurs courages, fait perdre cœur à ceux du grand Chaſteau qui ſe rendent à vies & bagues ſauves, quittēt leurs armes, tout leur canon, neuf de metail, ſix de fer, toutes leurs munitions, cinquante huict priſonniers. Ce Chaſteau reduict ſous la puiſſance du victorieux, il en fait abbatre les enſeignes d'Eſpaigne & en leur place rélever celles de Maurice. Le jour ſuivant tout va au combat contre la ville, les aſſaillans ſe retrenchent pour ſe couvrir du canon d'un autre Chaſteau, grimpent la Montaigne, en deſnichent ceux qui s'y eſtoient muſſés à la faveur de leur artillerie, & mettent le feu à la porte de la Ville : les aſſiegés ſaiſis d'eſtonnement, s'enfuyent de tous coſtés laiſſans la Ville, le Chaſteau, la Montaigne tous lieux tenables & leur canon aux aſſaillans, pour gages certains de la victoire; gaignent pour derniere retraite les antres & lieux caverneux des rochers avec leurs femmes, leurs enfans & leurs meubles plus precieux, laiſſans pour ſouvenir dans la ville, une mine cachée avec un feu dormāt, laquelle ayant joüé avant l'arrivée des autres ne porta aucun dommage, La banniere d'Eſpaigne oſtée comme au Chaſteau, & celle du Prince arborée en lieu eminent, on y trouva cinq canons avec tout l'attirail, & trois autres en un autre Chaſteau voiſin abandonné par ſa garniſon avant qu'eſtre ſommé. Les priſons y furent ouvertes, & ceux qui n'y attendoient rien moins que

 d'eſtre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ces Inſulaires payoient la debte qu'ils n'avoient pas faite, & portoient l'indignation juſtement conceüe contre leur Roy & pouvoient dire avec le poëte

Quicquid delirant Reges plectluntur Achivi,

Seditione, dolis, ſcelere atq; libidine & ira.

d'eſtre ards par le feu de l'inquiſition, bien aiſes d'y recontrer leur ſalut. Ces Mores bazanés d'Eſpaigne ainſi à refuge dans les lieux plus reculés des montaignes, rebutés des propoſitions impertinantes qu'ils faiſoient pour traiter, les Hollandois embarquêt tout ce qu'ils trouvent de butin, le canon, les munitions, les vins, les huilles, les cloches: font voller en l'air les chaſteaux, conſacrent au feu Egliſes & cloiſtres; & l'armée ja remontée en mer, les Eſpaignols revienent au rivage, & avec enſeignes de paix, obtiennent la liberté des piſonniers en payant rançon.

Nos Argonautes pourſuivâs leur route, font aygade en l'Iſle de Tenariffe, & ſans rencontre d'Eſpaignols brullent quantité de bois entacés par monceaux le long du rivage : puis ayans coſtoyé l'Iſle de Gomora, le canon des inſulaires commence de tonner ſur leurs teſtes, mais ſans les eſtonner n'y endommager. Ils gaignent la terre, & abordée un petit chaſteau ſur la mer ſans reſiſtance, bien que muni de quatre canons de metail. Ceux de la Ville plus frappés d'eſtonnement que du canon, l'abandonnent pour cercher retraite dans les montaignes emmenans quant & eux ce qu'ils peurent. Quatre Compaignies de ces avanturiers marins s'eſtans voulues par trop avancer en terre pour attraper le butin des fuyards, s'en virent environnées en lieux cognus & advantageux aux autres, & contrainctes de s'en retirer avec perte de deux Lieutenans & de quatre vingts ſoldats. La Ville fut pillée, les canons, les cloches, les vins & tout ce qui eſtoit propre à butiner embarqué, l'Egliſe, le Cloiſtre bruslés, & l'Iſle rendue deſolée les troupes reentrent dans leur vaiſſeaux.

Ceſte Iſle eſt ſcituée droit au deſſous de la ligne Equinoctiale, habitée de naturels Portugais, abonde en ſuccres, qui ſe debitent par tout le monde.

Il fut trouvé en la ville ou dans le chaſteau de Pavoaſan, cent canõs de metail, neuf mille coffres de ſuccre, quatorze cents dents d'Elephant dont on travaille l'ivoire, quantité de toiles de calicut, du couton, & une bonne ſomme argent.

Ceſte maladie procedoit de fiebvre qui s'appelle *Calentura* ou bien *la Modorea* à laquelle les Europeens qui y voyagent ſont ſuiets. La graiſſe s'y fond comme burre dãs les corps de pluſieurs.

Le Changement de climat & les incommodités de la mer, diminuoient plus le nombre de l'armée que les coups de guerre, & le peu de reſiſtance de ces Inſulaires amolis par un trop long repos occaſionna le General de ſe decharger de la moitié de ceſte Flote, d'en renvoyer la moitié à la maiſon, & de retenir avec ſoy trente ſix navires ſeulement des plus fortes & mieux equipées, pour courir plus à l'aiſe les Coſtes de l'obeiſance d'Eſpaigne. Avec ce nombre il fait voile le long des Coſtes d'Affrique & de la Guinée vers l'Iſle de S. Thomas de laquelle il ſe rend facilement maiſtre & en ſuite de la ville de Pavoaſan laquelle fut pillée & tout le butin embarqué ; mais la vehemence de la chaleur à gens Septentrionaux, les mauvaiſes eaux dont ils ſe rempliſſoient pour eſtancher leur ſoif, engendra une maladie contagieuſe, qui en ayât eſcorné le nombre, obligea le General, aprés avoir raflé de l'Iſle & de la Ville tout ce qui s'y trouva de bon, de rebrouſſer pour reprẽdre la route de leur giſte. Luy meſme emporté de ceſte maladie veneneuſe, tint cõpagnie à tous ſes Capitaines, hors mis deux, à la plus part des Officiers & à plus des trois quarts de l'armée qui n'eurent pour ſepulchres que le ventres des poiſſons, le reſte à peine ſuffiſant pour garnir les navires revenues ſans autre naufrage; mais avec ceſt advantage d'avoir porté de ſi rudes affronts ſur le néz de l'Eſpaigne, tandis quelle expoſoit toute ſa puiſſance pour troubler le repos des Pays-bas, là où elle n'eſtoit moins contrecarrée par la valeur & par la proſperité des armes du Prince.

Exploits terreſtres.

Pour luy reſiſter plus puiſſamment & pour luy faire la guerre à l'offenſive auſſi bien ſur terre que ſur mer, il fait faire des nouvelles levées de gens de pied & de cheval, François, Allemands, Suiſſes. Tout cela exactement par luy reglé en pluſieurs belles ordonnances militaires.

Ordonnãces militaires.

Que nul Cavallier ne pourroit ſervir qu'avec ſon propre Cheval de la hauteur de quinze grandes paulmes pour le moins. Que les Cuiraſſiers ſeroient armés d'un caſque, gorgerin, corcelet à l'eſpreuve devant & derriere avec les eſpaulettes, avant-bras, gantelet pour tenir la bride, & d'une piſtole ayant le canon de la longueur de deux pieds, d'une eſpée d'armes de certaine meſure propre à fraper d'eſtoc & de taille, les defaillans non recevables à paſſer monſtre, condamnés à l'amende ou à punition pecuniaire. Que le Cuiraſſier appointé, ſeroit armé à cru d'un corcelet avec les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1599. *les taſſettes, gaillardeaux, cuiſſards, & de deux piſtoles de pareille longueur: qu'il auroit un cheval de bagage & un valet luy portant une piſtole de meſme longueur que les autres.*

Que l'Harquebuſier à Cheval (qu'on appelle aujourd'huy Carrabin) ſeroit armé d'une ſalade, gorgerin, corcelet, d'une eſcopete de la longueur de trois pieds, d'une eſpée, ſon Cheval de meſme hauteur que les autres.

Que le Piquier porteroit une ſalade à viſage ouvert ſans baviere, un gorgerin, une cuiraſſe & une eſpée, la picque longue de dix huict pieds. Et la quatrieſme partie d'iceux devoit eſtre armée d'avant-bras juſques au coude, & d'un corcelet à taſſetes longnes.

Que le Mouſquetaire porteroit une ſalade de meſme, un mouſquet du port d'une balle de dix à la livre, une fourchete & une eſpée.

Et l'Arquebuſier, une ſalade auſſi, une arquebuſe portant une balle de vingt à la livre, & une eſpée.

Toutes ces troupes bien payées, ainſi bien dreſſées, diſciplinées, agguerries, obeiſſantes à un ſi digne Chef, qui meſnageoit leurs vies avec tant de ſoing, que ne pouvoient elles exploiter, ou que pouvoient elles entreprendre qui ne reuſſit?

Courſes par Edmond ſur l'Ennemi.

Ceux de Luxembourg & de Limbourg eſtoient trop lents à porter leurs contributions. Le Prince les mande eſveiller par Edmont Eſcoſſois Maiſtre de Camp de l'armée, avec unze Cornettes de Cavalerie & de l'Infanterie à l'avenant, qui courent le pays avec hoſtilité, emmenent butin & priſonniers, vengent la cruauté paravant exercée ſur ſept ou huict de leurs Cavaliers pendus prés de Juliers à guiſe de Voleurs, leſquels il deſpendirent & enſevelirent honnorablement, diſcipent un amas de gens de guerre de l'Ennemi qui ſe faiſoit pour entreprendre ſur Breda; mais ce nonobſtant les entrepreneurs en nombre de quatre mille pietons & unze Cornetes de Cavalerie, s'eſtans avancés prés de Breda pour y entrer ſous une fauſſe amorce, le Prince qui en avoit eſté adverti par la Roche ſoldat de la garniſon que l'Ennemi avoit voulu debaucher, avoit donné ſi bon ordre à les faire recueillir que peu s'en falut qu'on n'en print la plus grande partie au trebuchet. Le Gouverneur pour n'avoir rië voulu hazarder, ſe contenta de les ſaluer avec ſon canon & de parſemer leurs aproches d'une centaine de leurs morts.

Entrepriſe de l'Ennemi ſur Breda faillie.

Et ſur Nimmeghe.

Un autre deſſein de l'Ennemi pour ſurprendre Nimmeghe à l'ayde de quelques gentilshommes de la ville, avorta au prix de la vie des conſpirateurs deſcouverts & decapités.

Exploict de celle de Lillo plus heureuſe.

Les Garniſon des Forts de Lillo & de Lieſkenshoeck ſur l'Eſcaut, furent plus heureuſes en celles qu'ils exploiterent contre l'Ennemi ſur le fort de Veer en Flandres vis à vis d'Anvers, lequel ils aſſaillirent à l'improviſte à travers les eaux, ayans tué ceux qui voulurent faire reſiſtance, pillé & emporté tout ce qu'ils y trouverent, beaucoup de richeſſe de ceux d'Anvers, qu'ils y avoient comme en lieu de plus grande ſeureté que leur ville menacée du pillage de la garniſon du Chaſteau d'icelle. Vincens Duc de Mautoüe de la maiſon de Gonzague brave & galent Prince, ayant viſité la France & paſſé à Bruxelles pour voir les Pays, y apprint tant de loüanges de la valeur & de la vertu de Maurice, qu'il n'eſpargna rien pour contenter ſes yeux à le voir. Dom Alphonſe d'Avalos, qui avoit eſté ſon priſonnier de guerre, comblé de ſa courthoiſie & du favorable traitement qu'il en avoit receu, l'en fit prier tres inſtamment; mais le temps & les mutueles jalouſies de la guerre ayans empeché ceſte entreveüe deſirée de part & d'autre, ils ſe contenterent de ſe bienveigner par gentilshommes & reciproques preſents d'armes & de Chevaux.

Le Duc de Mantoüe veut voir le Prince.

Qui ſe remet en campaigne.

Le beau temps approchoit; le Prince pour prevenir les deſſeings de l'Amirant bat au champs à bonne heure, & tandis qu'il conſulte avec les Eſtats s'il reprendroit Emerick à laquelle il venoit de donner ſa liberté, derechef me-

nacée

Les deliberations trop tardives du pays furent cauſe de ceſte perte; mais encore leurs lõgueurs à executer ce qu'ils ont deliberé. Il eſt bié vray qu'es choſes d'importance, il y faut beaucoup penſer avant que s'y reſoudre, mais touſiours avec moderation. *Tardè quidem procedendum in decernendo; verùm ubi rectè conſulueris ambobus currendum pedibus. Manuel Imp. de Educat. Reg. Præcept.* 30.

1599.

L'Amirãt s'empare d'Emerick.

menacée de l'invaſion d'Eſpaigne, l'autre luy mit la main devant & s'en empara par la lacheté inconſtante de la Bourgeoiſie plus prompte à ſe remettre ſous le joug, qu'elle n'avoit eſté de s'en deliurer. Maurice pour en tirer raiſon ſe reſoult auſſi de reprendre la Ville de Sevenaer, qu'il avoit n'agueres remiſe aux Clevois comme l'autre: pource ayant laiſſé Sedeniski dans l'Iſle de Wert pour y commander, & pourveu de bonnes garniſons les places d'alentour, afin de venir plus facilement à chef de ſon deſſein, il envoye le Comte Ludovic avec une troupe de gens à pied & à cheval vers Emerick, tandis que luy meſme d'un autre coſté fait dreſſer une petite embuſcade par Conteler, & cependant pouſſe quelques uns des ſiens pour aller prendre le beſtail que ceux de la Ville envoyoient au paſturage. Une troupe de la garniſon abuſée du petit nombre, ſort pour les recourre; l'eſcarmouche s'attaque furieuſement entre les deux Partis, & l'alarme s'eſchauffe ſi avant dans la Ville, que le Comte de Buſquoy voulut ſortir luy meſme avec une troupe de Cavallerie & d'Infanterie pour ſouſtenir les ſiens. Le Comte Ludovic pour rendre la partie eſgale, avec environ cent Chevaux part de la main, va fondre ſi à propos ſur ce renfort ennemi, qu'il le met en fuite. Buſquoy le voulant ſecourir s'embarraſſe ſi avant, que mené battant à travers les eaux, il y eſt arreſté priſonnier avec le Comte Pacieto & le Capitaine Donato, mais contraint de les traverſer à Cheval nonobſtant qu'il fut griefvement bleſſé, depuis bien traité durant ſa priſon. Entre les autres priſonniers de marque fut rencontré Palamedes fils naturel du Prince René de Naſſau, non ſans reproche de tourner ſon eſpée contre ceux de ſon ſang; deux cents ſoldats y demeurerent ſur la place.

Le Prince fortifie ſes places expoſées.

L'Amirant qui eſtoit forti de ſes tanieres avant le temps, contraint d'y reentrer par faute de fourrage & des autres choſes neceſſaires à une Armée, donne plus de moyen au Prince de pourvoir à la fortification de ſes places les plus importantes & expoſées à ſon invaſion, de l'Iſle du Comte où eſt ſcitué ce tant renommé fort de Schenck, de Doesbourg, du vieux Sevenaer & de Nimmeghe, où le Prince alla en perſonne pour en faire haſter les ouvrages: car comme en toutes les qualités militaires, il ſurpaſſoit principalement en ceſte cy tous autres Chefs de guerre de ſon temps. Là ayant eu advis par lettres interceptes du deſſein du Cardinal André, qui s'eſtoit avancé juſques à Maeſtricht, Venloo & Ruermonde, où il avoit aſſigné rende-vous à ſon Armée pour luy faire paſſer montre, il aſſemble la ſienne en la Betuwe, ſe loge au village d'Aert, donne quartier à ſes gens à Bommel, Ghent, Angeren, Dorembourg, Arthevin & au Tolhuys, renforce de ſurplus Weert de dix compagnies, & Doesbourg de quelques autres troupes de pied & de Cheval, & pour avoir ſes forces preſtes en tout temps & pouvoir ſecourir les unes par les autres par une aiſée communication, il fait conſtruire trois ponts à bateaux ſur le Rhein en divers endroicts avec une admirable diligence & adreſſe, outre deux autres qu'il en avoit encor ſur les eaux, tous leſquels joints enſemble euſſent eſté capables de traverſer le deſtroit de l'Helleſpont.

Chaſque pont avoit de mille à douze cents pieds de long, fors un qui n'en avoit que ſix cents ou environ. Celuy que Xerces Roy de Perſe fit ſur le deſtroit de l'Helleſpont, là où il paſſa en Grece avec ſon Armée, n'avoit que ſept Stades de long revenant à quatre mille trois cents ſeptãte cinq pieds François & eſtoit moindre que tous ceux-cy enſemble.

cõſtruict pluſieurs ponts.

Le Cardinal André battoit la campaigne avec ſon Armée de trente mil hommes ſous la conduite de l'Amirant, qui ne deſiroit que de ſe ſignaler par quelque grande conqueſte digne de ceſte puiſſance. Et comme il n'avoit penſée que de maiſtriſer le Rhein & de ſe faire voye dans les pays des Eſtats, le Fort de Schenck luy eſtoit une barriere perpetuelle qui l'empechoit. Pour la retrancher il envoye cinq mille hommes pour ſe loger à dos de la digue du fort vers le Graven-veerd, & luy meſme ſe rend à Griethuyſen, environne la maiſon de Haelt & ſe fait ſuivre à ſon armée comme s'il en vouloit au Fort. Le Prince ne pouvoit croire qu'il ſe fut fantaſié une entreprinſe ſi difficile: mais les ſages prennent touſiours les choſes au pis, & ne diſent jamais *qui y eut penſé.* Ainſi pour y pourvoir il fait couper & ſaper toute l'Iſle à travers, la fortifie ſuffiſamment, y eſleve des bateries d'où il matraſſe ſi furieuſement l'Armée Eſpaignole, que dés le premier de May l'Amirant fut contraint

L'Amirãt muguette le fort de Schenck.

Le Prince s'y oppoſe.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1599. contraint de faire quitter ſes poſtes & de prendre retraite ailleurs, laiſſant la campaigne parſemée de plus de mille morts des ſiens.

L'Amirãt fait deſcente à Bommel.

Ce deſſein avorté, cuidant faire jeu ſur l'Iſle de Bommel, il y envoye en deciſe le long de Meuſe cinq Regiments comme Avant-coureurs de l'Armée, ſous la conduite de Sapena, la Bourlote & autres Colonels, leſquels campent en un endroit de l'Iſle eſloigné de la ville de Bommel, attendant l'arrivée de l'Amirant & du reſte de l'Armée pour s'approcher avec plus de forces. Ceſte ſoudaine deſcente des Eſpaignols alarma telement la Bourgeoiſie, que plusieurs avoient ja plié bagage & changé de domicile avec ce qu'ils pouvoient emporter. Defait pour faire reparer & fortifier la ville, on l'avoit ouverte en divers endroicts notamment du coſté d'Occident, pluſieurs pans des vielles murailles abbatus, les nouvelles fortifications imparfaites & non encor en deffence; & ſi Sapena eut ſceu proffiter l'occaſion de ſe preſenter devant & de la preſſer à meſure qu'il eut fait deſcente, il y avoit apparence qu'il s'en fut aiſéement rendu le maiſtre.

Le Prince le va deffendre en perſonne.

Maurice ne fut pas ſi negligent à le contreluiter. Dés qu'il en eſt adverti, le voilà à Cheval avec ſa Cavalerie ſur ſes trouſſes, ſuivy de quelque Infanterie qu'il y jette dedãs avec neuf canons de renfort, quãtité de munitions de guerre & de bouche; & luymeſmes s'y rend en perſonne, raſerenant par ſa preſence les viſages troublés, rellevãt les cœurs abatus, Soldats & Bourgeois tres-tous aſſeurés d'une prochaine victoire; tant peut la bonne opinion de la valeur & de la ſuffiſance d'un grand Chef parmi ceux qui luy obeiſſent.

Aſſiete de Bommel.

Bommel eſt une jolie ville, aſſize ſur la riviere de Wale, dans une Iſle enfermée du Rhein & de la Meuſe, de nature forte, hors de mine meſme durant l'Eſté pource que le pays eſt bas & aquatique, moins en Hyver à cauſe des inondations: elle eſtoit lors aſſés biẽ fortifiée, mais depuis elle l'a eſté à la perfection. Le Prince d'arrivée à la barbe de l'Ennemi, la fait envirõner d'une grande circonvallation, contenant pluſieurs retrenchements fortifiés de ſes tenailles & demy-lunes depuis un bout de la riviere juſques à l'autre, & en meſme temps d'une prõptitude incroyable, remparer les breches & achever les boulevards, contreſcarpes & parapets commencés. En ces entrefaites adverti des aproches de l'Amirant avec toutes ſes forces, il haſte la venue du gros de ſon Armée qu'il avoit laiſſée à Aert avec ordre de le venir trouver dés qu'on verroit decamper l'Ennemi; en loge une partie dans la ville, une autre aux retrenchements & aux autres lieux de deffence du dehors; diſpoſe ſa Cavalerie le long des diques de Tielt en un long eſpace de plus de trois lieües, pour fermer le paſſage à l'Ennemi & tenir en bride les rivieres; ordonne des gardes ſur la rive de celle de Wale, avec deux ponts à bateaux prés de la ville pour lier les quartiers de ſon Armée, l'un pour les gens de pied & pour les chevaux, l'autre pour les chariots & pour les gros fardeaux: ils avoient chacun quatre cens cinquante pas de long, & cetuy-cy cinq de large pour la commodité du paſſage de deux chariots venans à s'y rencontrer. Ainſi le pont & la riviere demeurans touſiours libres à la ville, elle ne ſe trouvoit aſſiegée que d'un coſté. Il fit auſſi fortifier l'Iſle de Wotne preſque tout autour, d'un rempart à preuve de Canon & de gens à ſuffiſance pour le deffendre.

Ceſte ville eſt capitale de toute l'Iſle, où l'on voit bon nombre de beaux villages, l'Iſle eſt la meſme que *Ceſar en ſon* 4. *liv. de Bell. Gall.* appelle *Batavorum Inſula*.

Travaux du Prince à Bommel

lequel il deffend avec ſon Armée.

Prevoyance du Prince.

Le temps eſtoit cher au Prince, & il n'y avoit moment qu'il n'employat à ſe preparer de tous coſtés, pour faire teſte à un Ennemi puiſſant. Mais l'Amirant battoit l'eſtrade dans le Brabant & en l'Iſle de Bommel, pour tenir le Prince en incertitude du lieu où il voudroit fondre. Il avoit refait ſon Armée de nouvelles troupes depuis les derniers eſchecs qu'elle avoit receu, & ne comptoit moins de trente mille hommes de pied & de cheval leſtes & bien aguerris, commandés par des bons & experimentés Capitaines. Heuſdan ville forte & de grande importance à deux lieües de Bommel, ſembloit eſtre menacée par l'Amirant. Le Prince y jette dix Compagnies de gens de pied, les ſuit en perſonne, & fait par tout retrancher l'Iſle de Hemert pour arreſter

Forces de l'Amirant

l'ennemi, qui tourne du coſté du Fort de Creve-cœur & l'environne avec toutes ſes forces. Sprong y commandoit avec ſa Compagnie, que le Prince venoit de renforcer de ſoixante hommes. L'Amirant le bat de trois canons & en laiſſe ſortir la garniſon avec ſes armes conduite à Hemert; puis en-eſtant devenu maiſtre y fait adjouſter des nouvelles fortifications, non à deſſein d'en accommoder bientoſt les Eſtats, comme il parut depuis.

Ce Fort eſt poſé à une pointe où paſſe la riviere de la Diſe venant de Boiſleduc, & ſe deſcharge dans la Meuſe, il avoit eſté baſti pendant les guerres.

qui ſe rend maiſtre de Creve-cœur.

Mais il trouva bien à qui parler devant Bommel. Aprés avoir rodé & tracaſſé par-cy par-là dedans l'Iſle, à l'entour de Roſſem, & eſſayé en vain de paſſer la Wale pour entrer en l'Iſle de Thiel, il ſe preſente devant, l'aſſiege au commencement avec douze mille hommes de pied & quelques Cornettes de Cavalerie, plante ſon camp ſur la levée d'Oenſen, fait attaquer l'eſcarmouche du coſté d'Occident és endroicts nouvellement remparés pour eſſayer d'entrer, mais avec grande perte de ſes hommes contraints de reculer. L'attainte que quelques uns des ſiens voulurent donner en meſme temps pour entrer à Thiel, ne leur fut pas plus heureuſe, ayant par tout rencontré gens qui ſçavoient tres-bien deffendre leurs poſtes. Ces premiers efforts inutiles l'ayãs eſcorné de beaucoup d'hommes, il appelle toute ſon armée, & dés la premiere nuict fait livrer un furieux aſſaut contre les premiers retrenchements de ceſte Levée, vertement repouſſé avec grande perte des ſiens, Dom Alphonſo d'Avalos griefvement bleſſé, un de ſes Capitaines priſonnier. Ceſte viſite ſi mal receue, fit deſlors perdre envie à ces Courthiſans Eſpaignols d'y revenir & de ceſſer leurs *rode-montados*.

Se preſente devant Bommel.

Le ſiege cõmença le 4. de May, & toute l'armée de l'Amirant y fut campée le 17. ſuivant.

Attaque l'eſcarmouche avec perte

Aſſault les retrenchements du Prince & eſt repouſſé.

Le Prince pour leur donner quelque divertiſſement comme à Eſtrangers, s'en va luy-meſmes en perſonne ſuivi d'une bonne troupe, à deſſein de les ſalüer de plus prés dans leurs retrenchements du coſté d'Orient; mais leurs ouvriers qui travailloient en iceux deſcouragés de leurs beſoignes, & leurs ſoldats encor à couvert & à l'ombre, ce deſſein n'eut point de ſuite. On laiſſa faire le principal effort au canon de part & d'autre, qui fit grand fracas de teſtes, de bras, de jambes ſur les aſſiegeans: celuy du dehors ruina plus de maiſons que d'hommes. Norrey Colonel Eſcoſſois regardant des remparts la contenance des ennemis, en eut effleuré le ſommet de la teſte, & pouvoit ſauver ſa vie ſi par une trop vaine ſuperſtition d'honneur, il n'eut reputé à honte de ſe cliner devant le boulet qu'il vit venir à ſoy.

Le Prince le va attaquer.

Efforts du Canõn de part & d'autre.

Ce fut à refaire; & Maurice n'avoit garde de laiſſer refroidir la bõne humeur de ſes hommes: batterie contre batterie, armée contre armée; chacun eſtoit à ſes retrenchemens; l'ennemi deſormais fort de vingt ſix mille hommes de pied & de quatre mille de Cheval; le Prince de ſeize mille Pietons & de trois mille Chevaux, à dos une ville qui le ſouſtenoit & laquelle il couvroit, il fit pluſieurs ſorties ſur les Eſpaignols qui valoient biẽ des bons combats, eſquels il ſe trouva en perſonne & en diſma le nombre à chaque fois: le Comte Guillaume venant de le quitter falit à eſtre emporté d'un coup de boulet en une d'icelles. Celle des François & des Anglois ayans aſſailli les Eſpaignols dans leurs trenchées, fut la plus grande & ne reentrerent qu'ils n'euſſent laiſſé plus de ſix cens ennemis ſur la place, aux deſpens de la vie de deux de leurs Capitaines & de trois Lieutenãs. Preſque tous les jours du ſiege furent remarquables par telles ſorties ou eſcarmouches, nos garniſons de Vorne, d'Huſdan, de Gorcum, pour faire compagnie à ceux de Bommel prenoient le plus ſouvẽt leur part du paſſe-temps, & touſiours aux deſpens de l'armée ennemie, battue, haraſſée, charcutée de tous coſtés, par prinſes, morts ou priſonniers. Les Eſtats extraordinairement attentifs à la conſervation de ceſte place, n'ayans rien obmis de tout ce qui fut jugé neceſſaire, ſe virent dans la ville ſouvent expoſés aux dangers du canon ennemi, qui perça en divers endroicts la maiſon où ils tenoient leurs aſſemblées.

Sorties du Prince en perſonne.

Funeſtes aux aſſiegeans.

On vendit à Bommel durant le ſiege plus de quatre cents Chevaux oſtés à l'ennemi: & dans deux jours conſecutifs furent emmenés dans Boiſleduc plus de quatrevingts Chariots chargés de morts, ſan conter ceux qui furent enterrés ailleurs.

Le camp de Bommel n'eſtoit le ſeul theatre de la guerre, & la valeur de Maurice n'eſtoit pas ſatisfaite d'y faire recepvoir journelement des affronts à ſon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1599.

à ſon ennemi; encor le faloit-il aller pourſuivre dehors. On faiſoit conduire quelque argent à l'Amirant,qui pour le faire voiturer en aſſeurance le fait rencontrer par une eſcorte de treize compagnies de Cavalerie & ſix cens hõmes de pied:le noſtre en eſt adverti,il part de la main en pleine nuict ſuivi de vingt-huict Cornetes de Cavallerie & de deux mille hommes de pied à deſſein de donner deſſus; leur tend des embuches auprés de la ville d'Eyndhoven où les autres eſtoient arrivés, & rien que la clarté du jour qui obligea les noſtres à la retraite,ne ſauva les autres.Depuis ayant advis qu'ils ſortoient de la ville,il tourna bride pour les aſſaillir; & les autres de reentrer dans leurs Forts pour eviter ſon rencontre. Ainſi il fut contraint de revenir à Bommel, plus faute d'occaſion de rencontrer ſon Ennemi,que de deſir de le combatre.

Le Prince va cercher l'Ennemi hors du camp.

Comme l'Amirant cognoit que Bommel eſt un morceau de trop dure digeſtion à ſon eſtomac, il part de ſon Camp avec une bonne troupe de Cavallerie & quatre mille hommes de pied, pour cercher paſture ailleurs, & on creut qu'il en vouloit à Breda. Le Prince le ſuit avec ſix Cornettes de Cavallerie & quelque Infanterie, & cuidant le trouver prés Vaudrichom en Brabant, dés que l'autre en eſt adverti, il ſonne haſtivement la retraite vers Herenſtals; le noſtre n'ayant eu moyen de le combatre, il ſe contenta de rompre le col à ſes deſſeings.

Le ſuit encore.

L'Armée de l'Amirant groüilloit de meſaiſes: les Colonels & ſes principaux Officiers perdoient patience, & grondans ſans ceſſe contre luy diſoient ouvertement, *qu'il ne faiſoit que chaſſer ſes gens à la boucherie, ſans eſperance ny apparence de rien avancer devant Bommel.* Son camp eſtoit rempli de meſcontemens & de diſcentions,la Soldadeſque nõ payée crioit contre ſes Officiers, & ceux-cy rejetoiẽt le mauvais ſucces cõtre les autheurs d'une entreprinſe en laquelle deſia plus de deux mille hõmes eſtoient morts inutillemẽt. En effect qu'y avoit il de plus extraordinaire en guerre, que de battre une ville ſi forte, ſi bien munie,deffendue dedans & dehors par une Armée qui avoit abondance de tout, plus de canon que les Aſſiegeans & en teſte un ſi ſage & ſi vaillant Chef? Ainſi reſolution prinſe de deſcamper aprés vingt jours de ſiege, le Prince pour les ſalüer avant leur partement,fait vomir le feu de tout ſon canon ſur eux, bateries, boulevards, cavaliers & ramparts de la ville ne paroiſſent qu'en flamme,on n'oit qu'un tonnerre continuel en l'air,morts &ravages dans leur Camp une heure durant; & à peine ont ils loiſir de mettre le feu à leurs pavillons, pour faire haut le pied avec confuſion & deſordre.

Incommodité de l'armée Eſpaignole & ſes meſcontentemẽts.

Rude ſalve du Canon du Prince ſur elle.

Deſarroy du camp ennemi.

Icy commencerẽt les mutineries que nous verrons bien toſt eſclater. L'Amirãt les pouvoit contenter & empeſcher par le remede de Conſtantin Cæſar, c'eſt à dire avec de l'argent; ou bien les deſtruire & punir avant que leur avoir commis des places & donné moyen de ſe faire un Chef: car alors il n'eſt plus temps de venir à la diſcipline & au chaſtiment. Tacite remarque que Blæſus, pour avoir voulu appaiſer par la rigueur une ſedition,donna plus de force & plus de nombre aux ſeditieux. 1. *Ann.* & *Dion Caſſ.* raporte comme un miracle la victoire de Pompée ſur les Pirates, parce que, dit-il,ils s'eſtoient desja fait un Chef.

Les aſſiegés accourent à grandes troupes à ce Camp abandonné, y trouvent beaucoup d'armes & de bagage, quantité de corps morts giſans ſur la poudre,pluſieurs ſoldats malades, bleſſés,femmes,enfans couverts de miſere & de pauvreté; Et ce bon & charitable Prince à ſon accouſtumée, fait conduire à la ſuite du Camp ceux qui eurẽt la force de ſuivre,les autres en la Ville pour y eſtre penſés,fait donner ſepulture aux morts, & demolir tous les ouvrages du Camp avec les paëles,hoyaux & autres outils que l'Ennemi fuyant y avoit laiſſés. La frayeur du deſpart fut telle,que pluſieurs Officiers & gens de cõmandement firent retraite à Boiſleduc,portans leurs bras en eſcharpe bien qu'ils ne fuſſẽt bleſſés que de peur,pour avoir pretexte de s'abſẽter de l'armée.

Charité du Prince.

L'Amirant s'eſtoit allé loger és environs de Roſſem, à deſſeing de paſſer la riviere de Vahal, entrer en l'Iſle de Thiel, pour delà à la faveur des glaces de l'hiver prochain,traverſer les rivieres,ſe jetter en la Veluwe,au pays d'Utrecht, ou en Hollande. Mais le Comte Erneſt de Naſſau qui eſtoit là en garde avec ſon Regiment d'Allemans l'interrompit, ayant beu toute la furie de ſon canon,meſmes par deux fois juſques dedans ſa Tente,où il fut garenti de mal par une protection ſpeciale de Dieu & renforcé de monde par le Prince: on y eſleva haſtivement un baſtion de terre pour le couvrir. Le canon de l'Amirant y tonna ſi furieuſement, que dans ce ſeul quartier du Comte, on y compta plus de quatorze mille coups. Mais il tint pourtant touſiours pied à boule, & trente ſix pieces de canon du Prince que doubles que ſimples

Deſſeing de l'Amirant.

Arreſté par le Cõte Erneſt.

Ceſte fourbe eſtant deſcouverte, on fut contraint de faire publier à ſon de Trompete & de Tambour dãs Boiſleduc,que tous ceux qui eſtoient au ſervice du Roy euſſent à en partir & ſe trãſporter à l'Armée à peine de la vie.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Les deux armées ſe canonnerent ſi furieuſement l'un l'autre, qu'on eut dit qu'ō battoit pluſieurs villes, & telle choſe n'avoit encor eſté veue depuis le commencement des guerres.

contre-pointées en diverſes bateries à l'oppoſite de celles de l'Ennemi luy rendirent un ſi ſanglant retour ſur les ſiens, par la mort de preſque tous ſes Canonniers, fracas de pluſieurs de ſes canons eſtropiés, qu'il fut contraint le premier d'en conjurer la tempeſte. Le Prince fit tout ce qu'il peut pour attirer l'Amirant au combat, qui ne voulut point quiter ſon retrenchement pour en gouſter.

Le Cardinal baſtit le Fort S. André.

Chaſque baſtion avoit ſon nom Auſtrie, Borgouw Saxe, Aragon, & Velaſco, du nom du Cardinal André, du Marquis ſon frere, du Duc de Saxe, de l'Amirant, & de Velaſco.

Au contraire ceſt Aragonnois pour brider l'Iſle de Bommel & les rivieres, retenir une place d'alarme & faire un ſiege de guerre qui tint en perpetuel debvoir la Betuwe & le pays circonvoiſin, il baſtit un grand & puiſſant Fort au village de Roſſem, à l'endroit plus eſtroit où l'Iſle de Bommel reçoit les rivieres de la Meuſe & de Vahal ; ceſte place pantagone & de cinq grands baſtions, ayant ſes contreſcarpes en dehors, ſur chaſque riviere une pointe faiſant comme deux petits Forts, fut nommé *le Fort de S. André*, du nom du Cardinal André, autrement *la Clef ou la Lunette de Hollande.* Outre les logements ordinaires, on y baſtit des braſſeries, des moulins à eaux, bref on n'y eſpargna rien de tout ce qu'on jugea neceſſaire pour perfectionner une place de guerre contre tous efforts, capable de commander à deux grandes rivieres. Chacun fit ce qu'il peut ; le Cardinal à en ſouſtenir la conſtruction, le Prince à l'empecher. Ils ne declaroient leurs volontés & leurs inclinations que par la bouche du canon : celuy du Prince vint ſiffler d'un boulet les oreilles des chevaux du Cardinal, du Marquis ſon frere & du Duc de Saxe, à meſure qu'ils ſortoient du Fort tous enſemble à Cheval ; un autre faillit à les attaindre à la croupe : celuy du Cardinal rendit la pareille au Prince par une balle qui ſe vint rendre dans la boüe, joignant le carroſſe où il eſtoit, dont il fut tout barboüillé.

Que le Prince ne peut empecher.

Encor le Prince employa tout ce que la force & l'induſtrie humaine luy peut ſuggerer pour en arreſter l'ouvrage ; mais le lieu où il fut aſſis n'ayant accés que par une levée venant de Bommel, ſur laquelle toute l'armée ennemie eſtoit logée, impoſſible luy fut de la forcer : outre qu'on couvrit au commencement les ouvriers de tant de tranchées, qu'ils y travaillerent long temps ſans eſtre veus ny aperceus. L'Eſpaignol pour donner quelque autre divertiſſement à ſes gens avoit formé une entrepriſe ſur Worcum, laquelle fut deſtruite ſur le point de l'execution, par la hardieſſe d'un Bourgeois qui leva le Pont & par la timidité des Entrepreneurs.

l'Amirant veut aſſaillir le Fort de Voorne.

Une bien plus poignante eſpine picquoit au pied l'Amirant & l'empechoit d'acheminer ſes deſſeins ; il y porte la main pour l'arracher mais tout inutillement & à ſa confuſion. C'eſtoit le fort de Voorne aſſis ſur une Iſlete prés de celle de Bommel, fourchant les deux rivieres de la Meuſe & de Vahal, leſquelles ayant d'un cours entremeſlé circui l'Iſle, reprenent chacune leur flux divers & ſe viennent en ſuite joindre en un corps de riviere prés de Gorchum, & au defaut de l'Iſle de Bommel à Loueveſtein. Le Prince à la portée du canon de Voorne la riviere entre deux, voyant qu'il le muguetoit, ennuyé de voir les rivieres entre luy & l'Amirant ennemi trop conſideré, pour luy toucher à la main, il les paſſe luy meſmes ſur le ſoir avec trois mille hommes, ſe loge à Harverden prés le quartier de l'Amirant, & à ſoleil levant avec une incoyable diligence il eut mis en eſtat un retranchement bien tenaillé, eſlevé de dix pieds, avec ſon foſſé de douze de large, ſix de creux en œuvre, capable d'y loger ſix à ſept mille hommes. La diligence en avoit deſrobé la cognoiſſance à l'Amirant, qui pourtant ſe reſoult d'en arreſter l'achevement. Il ſe preſente avec une partie de ſes troupes à pied & à cheval pour attirer le Prince au combat hors de ſes trenchées : le noſtre adverti que l'autre avoit logé la nuict precedente la plus grand part des ſon armée en embuſcade à couvert des diques, ſe reſoult de l'attendre pied ferme dans ſon advantage, donne pour Chefs à ſes troupes, La Noüe, Veer, & Edmond, François, Anglois, Eſcoſſois. L'Amirant commande cinq mille hommes de pied, qui vont deſcharger leur collere ſur ceſte trenchée de telle furie,

La hardieſſe du Prince fut extraordinaire d'avoir oſé paſſer la riviere pour faire un retrenchemēt tout contre celuy de l'ennemi, & ſa diligēce de l'avoir achevé en une nuit, du tout admirable

Le Prince s'oppoſe à luy avec grande hardieſſe & diligence.

1599. furie,que pluſieurs vienent attaquer aux Mouſquetades de cinq à ſix pas, franchiſent les paliſſades faites de trois rangs de pieux à crochets de fer,& ja cōbatent main à main avec les noſtres; comme la Noüe & les autres Colonels les repouſſent, & par la mort du Capitaine & de pluſieurs des ſiens qui avoient enfoncé la paliſſade, ſignalent leur valeur. Ceſte hardieſſe Eſpaignole ne peut eſtre refrenée par quatorze Canons, qui de l'Iſle de Voorne, avec la Mouſqueterie du reſte de l'armée, deffendoient toutes les parties de ce retrenchement horſmis celle du devant, ſi qu'avec une reſollution & fermeté de cœur incroyable,encouragés par deux Moines dont l'un portoit une grande croix & l'autre une banniere, ils s'opiniaſtrent au combat & le rendent ſi ſerré, qu'impoſſible fut au Prince de leur faire lacher le pied, qu'ils n'euſſent fait perte de ſept cents hommes ſur la place, de huict Capitaines, & entre autres du Comte Paciotti, des principaux Officiers, & de plus grand nombre de bleſſés, parmi iceux,ces deux Moines dont l'un tué,trouvé ſaiſi de pluſieurs reliques, tenoit encor une braſſée de pieux qu'il avoit arraché luy-meſme, & l'autre en gerit. Des gens du Prince il n'en demeura que dix ou douze, entre iceux le Major du Colonel Veert, & vingt deux bleſſés.

Aſſaut ſanglant & opiniaſtre livré par les Eſpaignols.

Repouſſé avec grande perte des aſſaillans.

Fautes de l'Amirant.

Icy parut la faute de l'Amirant de s'eſtre venu preſenter à l'aſſaut ſans canon & ſans Cavalerie: car avec tels advantages il y avoit apparence qu'il eut forcé le retrenchement du Prince qui le cognut bien; auſſi dés le lendemain il enferma preſque tout le village de Harweerden dans ſes retrenchements, le lia par un nouveau pont à l'Iſle de Voorn, & pour aſſeurer de tant mieux le paſſage de ce pont, il fit retrencher le Litſeuham en Brabant ſcitué vis à vis de Harwerden, & contraignit l'Amirant à coups de canon de reculer ſon pont & de le loger auprés de Creve-cœur. Le lendemain dix Cornettes & quatre cens Mouſquetaires de l'Amirants ayant entreprins d'enlever le logis des Gardes du Prince, n'y firent autre choſe que d'y laiſſer un Comte Eſpaignol priſonnier. Une ſemblable formée par le Comte Ludovic ſur les autres ne luy fut pas plus fructueuſe pour avoir eſté deſcouverte. Le jeune Prince Henry-Frederich qui n'avoit encor que quinze ans,ſignala ſon courage en une partie qu'il fit avec Breauté & quelques autres Seigneurs & Gentilshommes François, ayant attaqué l'eſcarmouche ſi avant que le Baron de Monglas qui eſtoit des ſiens griefvement bleſſé & mort en ſuite, toute ceſte jeuneſſe eut bien à faire à s'en demeſler : entrepriſe ſi hazardeuſe qu'elle a eſté reputée d'avoir franchi les bornes de la valeur.

Prevoyance du Prince.

Autre & vaine entrepriſe.

Hardieſſe du jeune Prince Henry.

Le Prince va cercher l'ennemi.

La ſaiſon eſtoit belle: le Prince n'eſtoit d'humeur de laiſſer long temps en repos ſon ennemi,& il en vouloit aux Eſpaignols. Ainſi adverti que Ambroſio Landriano avoit logé ſes gens à Lif, à Keſſel & à Maren en Brabant aſſés mal retrenchés, il y voulut aller luy-meſmes accōpaigné ſeulement de cinq à ſix cents hommes de pied & de Cheval pour les faire deſloger;mais la chaleur & la trop grande ardeur des François qui avoient l'avant-garde impatients de les emporter, gaſterent l'affaire & ayant attiré les Eſpaignols hors de leurs trenchées iceux ſecondés en meſme temps de nouvelles forces, ils en furent repouſſés,y perdirent ſoixante hommes, Breauté bleſſé.

l'Amirant remue ſon Armée en Brabant.

La conſtruction du Fort S. André s'avançoit à la faveur de l'armée;& comme il eſtoit ja en deffence, l'Amirant pour appaiſer les mutineries & ſeditions qui commençoient de naiſtre parmy les ſiens, paſſe à Alem en Brabant avec ſon armée, laiſſant au Fort quelques Regiments pour ſouſtenir la perfection des ouvrages. Le Prince le fait taſter quoy que inutilement par le Comte Ludovic,lequel il envoye aprés courir le Brabant avec dixſept Cornetes de Cavalerie. En ceſte expedition ce brave Seigneur affrontant une partie de la Cavalerie ennemie, mit pluſieurs Compagnies en route, emmene quatre cents cinquante Chevaux,vingtcinq priſonniers, & y laiſſe cent Chevaux des ſiens.

Le Prince fait taſter le Fort S. André.

Le Comte Ludovic fait une courſe en Brabant.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

D'autre part le Prince envoye le Comte Guillaume avec dix Cornetes de Cavalerie & cinquante Compagnies d'Infanterie, pour eſſayer de ramener Deutechum ſous l'obeiſſance des Eſtats. Il s'y porta avec tant d'heur & de valeur, qu'aprés avoir commencé de tirer ſes trenchées & battre la ville avec trois canons, elle ſe rendit dans le quatrieſme jour, & quatre Compagnies en ſortirent. On y trouva cinquante deux tonneaux de poudre. La garniſon Eſpaignole du Chaſteau de Schuylenbourg, induite par celle de Deutechum filant chemin le long de ſes murailles, obtint meſme compoſition, deſlogea de compagnie, & ces deux places eſtendirent derechef les coudées des Eſtats ſans obſtacle juſques au Rhein.

Le Comte Guillaume prend Deutechum & Schuylenbourg.

Mais encor ce ſage Prince pour ne rien obmettre de tout ce qui pouvoit ſervir à l'affermiſſement de l'Eſtat, eſſaye d'induire les Princes de l'Empire armés contre les violences Eſpaignoles de ſe joindre à luy, pour eſloigner ceſte engence de leurs communes frontieres: & pour les y obliger il les accommode de douze canons equipés. Rien que la peſanteur du fer Allemand & la diſſention de tant d'eſgales authorités de divers Princes mal accordantes ſous la generalité du Comte de la Lippe qui n'eſtoit aſſés reſpecté des troupes, & rien que les artifices de l'Amirant ne rompirent ce coup. Le Prince neantmoins en proffita de la ville d'Emerick, aſſeurée au parti des Eſtats par le Gouverneur Reyt qui la tenoit encor au nom des Allemans & l'avoit requis de le renforcer de quelques troupes comme il fit. Cela faucha les eſperances de l'Amirant à le reprendre, pour faciliter la deſcente qu'il avoit en teſte de faire dans le Pays de Zutphen, retira ſes penſées de l'Eſtat de Cleves, luy fit abandonner Rées & Genep en ſuite.

Le Prince ſe veut unir aux Allemans contre les Eſpaignols, Empeché par l'Amirant en proffite d'Emerick.

Le Prince pour ne rien retrancher de ce qui faiſoit à la ſeureté du pays, & affin que la montée & la deſcente de la riviere de Wahal fuſſent renduës libres contre les efforts du Fort S. André, fit faire un canal en l'Iſle de Bremer à l'oppoſite d'iceluy, avec une diligence incroyable, nonobſtant les pluyes & le mauvais temps, gardé de ſept Redoutes ou petits Forts, chacun de dix à douze verges en quarré, pour empecher l'entrée de la Betuwe aux ennemis. Icy les Comtes de Buſquoy & de Martinengo trouverent leur liberté; cetuy-là pour vingt mille, & cetuy-cy pour mille livres de rançon; le dernier bien que Seigneur de grande condition traité comme Colonel dont il faiſoit la charge par la taxe arreſtée entre les Chefs des deux partis.

Fait faire un nouveau canal.

C'eſt le vray tẽps des bonnes entrepriſes que le mauvais temps. Cæſar executoit ordinairement les ſiennes durant l'hyver au raport de Dion Caſſ. & de Suet. Maurice en faiſoit de meſme; mais quãd il arrive une tempeſte extraordinaire, qu'eſt-il de faire?

Le Camp du Prince eſtoit demeuré en eſtat à Bommel juſques au vingtieſme de Novembre qu'il commença de le lever, & ſi la tempeſte & la rigueur du temps ne l'euſſent deſtourné, l'entrepriſe qu'il alloit executer ſur le Fort de Creve-cœur ou ſur Boiſleduc eut ſans doubte prins feu. Cela manqué, ayant diſperſé ſon armée és garniſons, il cõmande deux mille pietons & douze Cornetes de Cavalerie pour aller faire une courſe en Brabant, & ces troupes n'ayans peu pouſſer avant en pays à cauſe des glaces, rõpirent neanmoins quelques Payſans aſſemblés pour leur courir ſus, & porterent telle frayeur dans le plat pays, que tout le reſte fut rendu ſouple aux contributions. Dubois ayant voulu percer trop avant y fut bleſſé & ſon Cornette tué.

Entrepriſe du Prince vaine. Diſperſe ſon armée. Fait courir le Brabant.

L'Amirant dans le Brabant avec le gros de ſon armée, attendoit l'opportunité des glaces pour faire invaſion en Hollande; à la my Decembre il s'avance juſques à Genep: & Maurice pour le recueillir s'il luy eut prins envie de paſſer, luy mande dire, *qu'il ne luy faloit maintenant point de Pont pour le venir viſiter comme il avoit promis.* Le degel qui ſuivit toſt aprés l'obligea de rompre ſon Armée, & le deffaut d'argent y ayant excité des extremes tumultes & mutineries, le contreignit de diſperſer ſes troupes en lieux eſloignés les unes des autres, pour les deſtourner d'un ſouſlevement general dont il eſtoit menacé. Les maux qu'elles luy cauſerent eſtant eſparces ne furent pas petits, & le Prince en proffitera habilement.

l'Amirant rõpt auſſi ſon armée avec mutineries des ſiens.

C'eſt un remede aux ſeditions militaires, que d'eſloigner les troupes les unes des autres, & de les compoſer de diverſes Nations. Germanicus eut recours à ce remede & s'en trouva bien. Druſus l'imita & n'ẽ fut pas marry. Tacit. 1. Annal. & 1. Hiſt. Mais il ne reüſſit en ce fait.

Mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1599.

Ambaſſade de l'Empereur aux Eſtats peu fructueuſe à l'Eſpaigne.

Mais voicy les Ambaſſadeurs de l'Empereur qui vienent troubler la feſte. Les inthereſts de l'Archiduc ſon frere le picquoient fort;il ſe deſplaiſoit d'ouir dire à ſa Cour, que Maurice eut comme en ſe joüant eludé tous les puiſſants efforts des armes de l'Amirant;ſa reputatiõ luy eſtoit à contre-cœur,ſes oreilles n'en pouvoiẽt ſouffrir la renommée, auſſi n'eſpargne il ny ſon authorité ny ſes menaces pour tacher de le faire condeſcendre & les Eſtats auſſi à quelque forme de paix avec l'Archiduc. Les Eſtats ne reſpondent qu'en paroles d'excuſes & de defience, leur offrent neantmoins tous Paſſeports neceſſaires.

Inclinatiõ contraire de la Reyne d'Angleterre.

La Reyne d'Angleterre en prend l'alarme, pour les nouveaux preparatifs qui ſe font en Eſpaigne,en Italie & en Allemaigne contre le pays, craint que tant de forces enſemble ne les accablent & ne mettent à ſec leurs contributions, doubte que le peuple qui ſe plaignoit desja des grandes deſpences du Prince, ne veuille retirer la main à ſon beſoing. Elle depute à ces fins vers eux un ſien ſubject,homme d'eſprit & de creance,leur repreſente,*le peu de moyens qu'ils ont d'aſſeurer leur paix, leur preſente aſſiſtance pour leur ſubſiſtance, declare qu'elle ne ſouffrira point que le Roy ny l'Archiduc redevienent Seigneurs du Pays*; leur remonſtre *le tort qu'on fairoit au Prince Maurice qui avoit tant fait pour leur ſouſtien,au Pere duquel on avoit ja deferé le ſouverain commandement, qu'il s'eſtoit acquis luy-meſmes, au peril de ſes biens & de ſa vie*; promet, *qu'en l'eſliſant elle lieroit plus eſtroicte confederation avec luy, & redoubleroit ſon ſecours*; touche, *quelques poincts Politiques qui les obligeoient à cela, s'ils ſe vouloient redimer pour touſiours & de guerre & des diſſentions civiles qui eſtoient ſemées parmi eux*; & proteſte *du peril de l'ingratitude & de la meſcognoiſſance qu'ils encouroient s'ils en faiſoient autrement.*

Son conſeil à leur ſubſiſtãce.

Le Prince fut extremement preſſé des Eſtats pour livrer bataille. On ne pouvoit croire que ce fuſſent eſté les meſmes qu'ils avoient eſté en l'année 1593. & 94. Maurice & Guillaume-Ludovic les prierent de leur en laiſſer le ſoing, mais ſur leurs prieres il falut qu'ils leur promiſſent de combatre s'ils le rencontroient à force à peu prés eſgalles dans le Brabant. Ce deſir procedoit encor de vanité,pour dire d'avoir oſé donner bataille au Roy d'Eſpaigne, & fut cauſe que le Prince fut forcé d'avoir plus de gens qu'il n'eut voulu. Le peuple,dit Platon, de ſon naturel eſt meſchant, ingrat, envieux & inſolent;& Demoſthene ſe plaint de ce que la Deeſſe d'Athenes ne ſe plaiſt qu'à trois mauvaiſes beſtes, au Hibou,au Dragon,& au peuple; comme s'il n'y avoit rien de plus aveugle, de plus cruel, & de pl[illegible] deſloyal qu'u[illegible] cõfuſe multitu[illegible]

Diviſions parmy les Provinces

En effect il eſtoit bien à craindre, que le Pays ne revint ſous la domination d'un Roy puiſſant, ou ſous le joug de la ſervitude; les murmures de tant de grandes impoſitions qu'il faloit ſouffrir groüilloient parmi le peuple;les Eſpaignoliſés ſemoient des bruits ſourds, *qu'ils ne s'eſtoient ſouſlevés contre leur Seigneur que pour l'impoſition du dixieſme denier, & qu'il faloit payer maintenant aux Eſtats plus du quatrieſme: Que le Prince Maurice eſtoit bien-aiſe, que les frais & les deſpens de la guerre augmentaſſent,pour faire de tant mieux ſavourer les fruicts de la paix, qu'il faiſoit ſemblant de ne ſouhaiter: Qu'és années precedentes il avoit bien falu qu'il ſe fut contenté de moins d'argent, de moindres forces, & qu'il fut allé plus retenu en la diſpenſation des frais de la guerre.*

Calomnies cõtre le Prince.

Et reſponce.

Gens terribles & intraitables! avoient ils jamais eſté plus puiſſamment attaqués, ni moins aydés des Eſtrangers? L'Amirant entre dans leur Pays avec une armée de trente mille hommes de pied, de cinq mille Chevaux, & en tout de plus de ſoixãte mille:le Cardinal André fait mine de branſler ſur la frõtiere de Brabant avec une moindre. L'Angleterre retire ſon ayde & ſe contente de donner des Anglois ſans les payer: Les Eſtats par un traict de vanité plus que d'utilité,veulent porter une nazarde au Roy d'Eſpaigne juſques dans ſon foyer; & cela ſe pouvoit il faire ſans argent? Le Fort de Schenck,l'Iſle de Voorn, la ville de Bommel, la Betuwe, ſe pouvoient ils delivrer, garder & couvrir, ſans hommes? Le Prince pouvoit il livrer bataille à l'Amirant,dont il eſtoit preſſé des Eſtats plus par chaleur que par raiſon, ſans eſtre à peu prés auſſi fort que luy? bref une telle armée ennemie ſe pouvoit elle chaſſer, morfondre desbiffer avec ſix mille hommes? Le lecteur en jugera & conſiderera combien un peuple eſt touſiours aveugle, ingrat & meſcognoiſſant envers ceux qui le conduiſent, fuſſent ils deſcendus du ciel. Mais, diſoient ils, le Prince veut la paix, & fait la guerre. Qu'eſtoit cela, que le taxer de ſecrete intelligence avec l'Archiduc? Genereux Prince! n'avoit-il pas refuſé tous les advantages qu'il eut peu obtenir par un Accord, ſi ſeulement il eut voulu abandonner les Provinces, qui ne luy eſtoient ni Patrie ni Nation? ſes biens, ſes deſdommagements, ſes intereſts, ſes dons gratuits, ſes charges, ſes honneurs, ne luy avoient ils pas eſté offerts ſous bonne caution? y a il jamais voulu enten-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

entendre ? n'a il pas touſiours rejeté lettres & deputés qui luy en ont fait 1599.
les ouvertures ? & lors qu'il ſembloit que tout le pays eſtoit en un criſis de bien ou de mal ; que tous les Princes avoient comme conjuré enſemble de le rendre derechef ſous la domination d'Eſpaigne , par menaces , par abandons de ſecours , par guerre ouverte ; qui ne ſçait qu'en ce temps là , le Prince reſolut avec les meilleurs patriotes du pays de ſe ſayſir de la Zelande, & qu'il donna ordre à ſon Couſin le Comte Guillaume d'en faire autant de la Friſe , pour en y combatant juſques au dernier contre la tyrannie , venger la mort de ſon pere , & ſe faire enterrer ſous les ruines de la liberté qu'il avoit acquiſe aux provinces ? Certes c'eſtoit choſe eſtrange que tant de ſervices, tant de bien-faicts , feuſſent payés de tant d'ingratitude & de ſoubſons : les exploicts ſuyvants teſmoigneront de la franchiſe de ſes actions.

L'Hiſtoire Payenne remarque en Xerxes une grande compaſſion de la miſere humaine & de la briefveté de la vie : quand ayant aſſemblé juſques à un milion d'hommes pour conqueſter la Grece, il les fit ranger en bataille ; & conſiderant ceſte grande multitude il ne peut contenir ſes larmes, diſant que nul de tant d'hommes ne ſeroit vivant dãs cent ans.

Ainſi l'année finit par meſ-intelligence des membres au chef, & avec elle le ſiecle belliqueux qui donne commencement au ſeiziеſme. Nul 1600.
de ceux qui l'ont veu commencer , n'eſt aſſeuré de le voir finir , & de toute ceſte grande troupe des habitans de la terre , il n'eſt celuy qui en l'eſpace de cent ans ne devienne terre ? Le Pays-bas qui n'a ſuccé le premier laict de ſa liberté que dans la tourmente de la guerre , bien qu'il aye veu naiſtre ceſte furie à la fin du ſiecle paſſé , ne ſe peut promettre de la voir mourir avec le commencement de celuy où nous entrons. Les pardons qu'on donne à Rome n'ont pas eſté ouverts pour eux ; le Iubilé qu'on y publie ne leur peut que ramener la memoire de l'uſage de l'ancienne Loy.

Les Provinces de l'obeyſſance d'Eſpaigne eſclatoient en joye & en lieſſe, pour l'advenement de leurs nouveaux Princes ; Et la magnificence rendue à leur reception, teſmoignoit de la puiſſance du pays , & de la beauté du preſent qu'on venoit de leur faire. Maurice voulant troubler la feſte par quelque genereuſe action ; Rihove homme d'eſprit luy met un deſſein devant les yeux, de ſurprendre Wachtendonck forte ville en Gueldres & au milieu des places que l'Ennemi y tenoit encores , deſſeing aparamment dificile & pour ſon aſſiete & pour n'eſtre fondé que ſur les glaces de la ſaiſon . Le Prince ne l'aggrea moins , en donne la commiſſion à ſon Couſin le Comte Ludovic-Gautier de Naſſau , qui l'execute vaillamment avec huict Cornettes de Cavallerie & autant de Compagnies de gens de pied, par ces moyens. Il aſſembla ſes troupes le vingt & troiſieſme de Ianvier au Cloiſtre de Bebber prés de Cleves, donne le commandement des pietons au Colonel Edmont , ſe reſerve la cavallerie, marche ſur le tard, & preciſement à nuict cloſe arrive à Niekercke lieu plus voiſin de Wachtendonck . Là durant quelques heures il fait repoſer ſes gens preſque gelés de l'extreme froideur ; approché de la ville il donne la pointe aux plus determinés choiſis pour l'execution : ceux-cy paſſent à travers la glace & ſans bruit & ſans allarme grimpent les rampars. Dés qu'ils ſe ſentent capables de battre la garniſon qui n'eſtoit lors que de quatre vingts hommes , la Cavallerie d'icelle eſtant allée picorer au pays de Cologne ; ils attaquent un corps de garde , ſe rendent maiſtres d'une porte , & en ayans rompu la fermeture , introduiſent le Comte Ludovic avec toutes ſes troupes dans la ville : ce fut alors à crier *Ville gaignée* , mais ſans ravage , ſans pillerie , ſans beaucoup de reſiſtance. Le Chaſteau toutefois tenoit encor bon, & il importoit au Comte de s'en rendre bien toſt maiſtre , à peine de ne l'eſtre pas long temps de la ville. Gileyn qui en eſtoit Gouverneur n'y commandoit lors que trente hommes, n'y ayãt apparence que la place deubt eſtre aſſaillie. Il avoit ja envoyé bien que inutilement à Ruermonde au Comte Frederich de Bergues, de le venir promptement ſecourir. Ludovic le fait attaquer de hautelutte avec vigueur. Au premier abord Gileyn eſt bleſſé & quelques uns des ſiens tués pour avoir trop temerairement monſtré le néz hors de leurs remparts ; c'eſt accident joint à la reſolution du Comte, qui fit mettre pied à terre à ſes Cavalliers pour aller à l'eſcalade , l'obligerent de compoſer

Surprinſe de Wachtendonck par le Prince.

Ceſte ville eſt aſſize ſur la riviere de Niers , & en l'année 1588, elle avoit eſté prinſe par le Cõte Charles de Manſeldt aprés un ſiege de trois mois. Voycy devant fol.621.

Et de ſon Chaſteau.

C'eſt un dit remarquable & aſſeuré ; que toutes choſes non preveues eſpouvantent l'ennemi. *Xenoph. 3. Cyrop.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1600. compoſer & de rendre la place, à meſure que le Comte de Berghes s'avançoit avec toutes les garniſons voyſinnes pour le ſecourir. Ceſte ſurprinſe fut de grande utilité aux Eſtats & aux Entrepreneurs. Les Payſans des villages circonvoyſins avoient jetté dedans tout le meilleur de leurs meubles & denrées comme en lieu plus aſſeuré ; la plus grande perte tomba ſur eux ; tout fut raflé & donné en proye aux Soldats, en eſpargnant ce qui appartenoit à la Bourgeoiſie. Le gouvernement demeura à Rihove comme loyer de ſon entreprinſe, qui y arreſta avec toute l'Infanterie, & Ludovic en partit le jour ſuivant avec la Cavalerie, pour aller donner compte au Prince de l'exploict & l'informer des neceſſités de la place ; qui y envoya le Colonel Egmond avec bon Convoy & les proviſions neceſſaires, ſouſtenu de Comte Ludovic meſme avec dixſept Cornettes de Cavallerie & deux mille hommes de pied.

Utilité de ceſte prinſe.

Au toc-ſain de Wachtendonck, la Bourlote ſe met en campagne : il ſembloit qu'avec deux Regiments il voulut faire jeu ſur l'Iſle de Bommel : cela mit en allarme tous ceux de l'Iſle, qui ſupplierent le Comte de s'y arreſter, & donna tel effroy aux frontieres de Brabant, qu'elles ne peurent eſtre raſſeurées qu'en la venue du Prince meſme qui s'avança juſques à Gorcum. Là il apprint la retraite de l'Ennemi en ſes garniſons, & que les troupes mutinées des Forts de S. André & de Crevecœur, ne l'ayant voulu ſeconder en ſes deſſeins l'avoyent obligé de rebrouſſer ; Ainſi il commanda à Ludovic de paſſer outre & de s'acheminer avec ſon Convoy à Wachtendonck.

Une des principales forces des villes du Pays-bas, conſiſte en la largeur & profondeur de leurs foſſés, leſquels gelés elles ſont aiſées à ſurprendre & à eſcalader pour n'eſtre les remparts guiere hauts. Or en ceſte année il gela ſi furieuſement, que la glace des rivieres ſouſtenoit meſme le canon que le Prince fit conduire de la Haye juſques à Gorcum.

Combat de Breauté.

Le combat de Breauté gentilhomme François avec vingt de ſa nation, contre le Lieutenãt de Grobbendonck Gouverneur de Boiſleduc & d'autant de Walons, ſuivit de prés ceſt exploict, & la lacheté de ceux-cy s'eſtans pourveus d'armes autres que convenuës & advantageuſes par deſſus celles des François, leur fut autant reprochable, que la franchiſe & le courage de ceux-là ruineux dans le combat. En un mot l'inegalité des armes non la valeur acquit le champ de bataille aux Valons ſur les François ; mais le Chef ennemi tué par Breauté, & Breauté de ſang froid aprés le combat par la perfidie de ceux qui luy avoient donné leur foy, fleſtrirent de tout point l'honneur que la nation Walonne n'eut peu acquerir qu'injuſtement ſur la Françoiſe.

Mutinerie des gens de l'Archiduc aux Forts de Crevecœur & de S. André.

Pendant ces remue-meſnages, les affaires de l'Archiduc ſe desbiffoient en pluſieurs endroicts ; toutes ſes troupes crioyent & tempeſtoient pour les arrerages de leur payes ; les garniſons des Forts de S. André & de Crevecœur eſtoient en arriere de trente mois, & on ne leur preſente pour tout decompte qu'une Richedale par teſte, un mois de paye en drap, & deux livres de pain par chaſque jour : ils ſe mutinent furieuſement & ce caprice les porte ſi avant qu'ils font voler un de leurs Capitaines du haut en bas de leurs Remparts, tuent un de leurs Sergents, empriſonnent tous leurs autres Officiers, puis les renvoyent de grace à Boiſleduc. L'exemple de ceſte mutinerie ſuivi de pluſieurs autres en Gueldres, en Brabant, en Flandres & en Hainaut.

Ainſi Maurice avoit beau jeu pour gaigner, & il eſtoit trop habile Prince pour ne proffiter une occaſion ſi favorable. Les mutinés de S. André & de Crevecœur s'eſtoient rendus par leurs excés irreconciliables à leur Chef : autrement de les approcher trop toſt, il eut eſté à craindre de les faire revenir à leur devoir. Il eſcrit aux uns & aux autres en termes doux & amiables, envoye quelques Eſpaignols fugitifs à ceux de la garniſon de Helmont pour les induire à imiter leurs compagnons ; & au premier, voyant que la douceur n'y pouvoit rien, il ramaſſe ſes troupes és environs de Dordrecht, les encoffre dans deux cents bateaux, pour donner couler au bruit qu'il faiſoit courir d'en vouloir à Hulſt ou à l'Eſcluſe, mais en effect pour les garder de la rigueur du temps ; & le vingt-unieſme de Mars ſe preſente devant Crevecœur avec huict mille hommes. Dans trois jours il s'en rendit maiſtre ſans coup ferir, cent hommes de la garniſon s'eſtans offerts à ſa ſolde, ſont par luy acceptés

C'eſt l'opiniõ des Politiques, que pour ne diſſiper les diviſions entre les ennemis, on ne les doibt point attaquer qu'ils ne ſe ſoient entieremẽt deffaits eux meſmes.

Proffitée de la reddition de Crevecœur.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

& gratifiés de deux mois de pays, les autres gaignerent l'Allemaigne & la France, peu ſe remetent és mains de l'Archiduc. Il n'y arreſta qu'vn jour, pour faire achever la fortification que l'Amirant avoit commencée, laquelle il perfectionna ſelon l'art contre tous efforts humains. Cinq cents Eſpaignols ſortis de Helmond & d'Eyndhoven pour le ſecourir, & ayans ſçeu leur reddition, à leur retour rencontrés en chemin par la garniſon de Berghes, furent deffaits, trois cents tués, trois Capitaines & nombre d'autres priſonniers: deux Cornettes de Cavalerie conduiſans un Convoy à Anvers, rencontrées auſſi par la meſme garniſon, furent rompues à platte couſture. Ceux de S. André ſe tindrent pour advertis aprés ceſte perte à leur parti, mais ils donnerent plus de peine au Prince, qui les aſſiegea d'une façon merveilleuſe. Le premier rendés-vous de ſon armée fut à Alem, où l'Amirant avoit campé l'année precedente au vingte-ſixjeſme de Mars; là ayant porté ſa perſonne, il donna ſes ordres pour rompre les diques des rivieres de Vahal & de la Meuſe, qui pouvoient innonder le pays és environs du Fort & empeſcher le ſecours; envoya des troupes vers le Lit qui firent une mer du pays juſques à Boiſleduc; commanda le Colonel Giſtelles d'aller avec douze compagnies percer la levée de Littoyen & de s'y retrencher; fit fortifier l'Egliſe de Maren d'où il battit le Fort en ruine avec douze pieces; rebaſtit le Fort de Keſſel que les Eſpaignols avoient deſtruit; mit en eſtat de deffence l'Egliſe d'Empel & couvrit de Forts & de retrenchements le haut pays d'Alem juſques au mont S. Anne. Travaux qui interdirent toute entrée de ſecours dans S. André tant par eau que par terre: par eau on n'y pouvoit venir qu'avec des plates, à travers le pays inondé & encor à la mercy des lieux relevés, fortifiés & munis de gens & du canon par le Prince: par terre, la dique qui venoit de Boiſleduc & celle qui ſortoit de Grave aboutiſſantes au Fort, dõnoient moyen de le rafraiſchir en tout temps; mais la premiere fut ſi bien retrenchée vers l'Egliſe d'Empel qui la bordoit, & la ſeconde coupée en tant d'endroits & bouchée par tant de Forts à Littoyen, Lit, Keſſel & Maren, que ſans aiſles il eſtoit impoſſible de les franchir. Dom Louis de Velaſco qui s'avança juſques à Os avec le ſecours, ayant remarqué la forme de tels retrenchemens, ne jugeant raiſonnable de tenter fortune à les forçer, ſe contenta de faire cognoiſtre aux aſſiegés par feux & par canonnades qu'il eſtoit prés d'eux & qu'il n'eſpargneroit rien pour les aller voir. Ceux de Boiſleduc le ſeconderent puiſſamment en ceſte volonté, & voyans bien qu'il y iroit du leur ſi une telle place ſe perdoit à leur porte, employerent tous leurs efforts pour y jetter ſur la brune quelques plates fournies de proviſions, d'argent, de promeſſes & des gens de commandement pour leur deffence; mais ayans eſté veües par la vedete du fort de Maren & recognues, elles furent repouſſées avec perte. 1600. & de S. André.

Cependant les aſſaillis ne ſouffroient pas ſeulement les neceſſités inſouffrables à mutinés, mais toutes les plus dures extremités qui ſe peuvent rencontrer en un ſiege. L'eau les chaſſoit des lieux bas, la baterie de Maren des lieux hauts, tous leurs logemens eſtoient deſcouverts, la plus part accravantés par la force des Grenades, leurs moulins & leurs fours abbatus, eux dans l'eau juſques au nombril, & ſans moyen d'en ſortir qu'à la nage, pluſieurs malades & bleſſés, nuls Medecins, nuls Chirurgiens, nuls medicaments pour penſer leurs playes, point de biere, peu de pain; tous ces deffaults parmy une multitude de deux mille hommes, ſans autre Gouverneur ni Officier que leur *Electo*, que pouvoit-on endurer de plus terrible, & que devoit moins eſperer le Prince qu'une telle reſiſtance? Il continue de les haraſſer par ſes approches, dreſſe un pont de trois cents ſoixante pas à travers le pays inondé depuis Alen juſques à la levée de Roſſem, perce leurs Contr'eſcarpes ſur le point de venir aux Galeries, quand les aſſiegés ayans deputé pour parlementer, ils le rendirent maiſtres du Fort, obtindrent pour recompenſe une ſomme de cent vingt-cinq livres & furent acceptés à ſa ſolde, Qui ſe rend.

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1600. les Allemans dans le Regiment du Comte Erneſt; des Walons il en compoſa un nouveau ſous le tiltre des *Nouveaux Gueux*, auquel il donna pour Colonel le Prince Henry-Frederich ſon frere, & pour ſon Lieutenant Marquette.

Ainſi ce Fort qui avoit tant couſté à l'Amirant de baſtir, revient à bon marché en la puiſſance des Eſtats, & le deſſeing que ceſt Eſpaignol avoit eu de s'en ſervir pour conqueſter la Betuwe, eſt heureuſement employé par eux pour prendre un plus ferme pied en Brabant. Le Prince ne trouva dedans pour tous meubles & proviſions, que dixhuict pieces de metail de tout calibre, quatre-vingt tonneaux de poudre, quatre mille boulets & ſeptante charges de bled ou de farines. Walbourg Comteſſe de Meurs & de Horn, Vefue en premieres nopces de Philippes de Montmorancy Comte de Horn que le Duc d'Albe avoit fait decapiter, & en ſecondes d'Adolphe Comte de Meurs que nous avons veu mourir dans des feux artificiels; ſurencherit la joye de ces conqueſtes par des teſmoignages de ſa liberalité, laiſſant en vertu de ſa derniere volonté, ſa Comté de Meurs au Prince qui la luy avoit ſi genereuſement acquiſe & conſervée, terre aujourd'huy de quarante cinq mille livres de rente annuelle.

Don de la Comté de Meurs au Prince.

L'Empereur partiſan perpetuel de la grandeur d'Eſpaigne, fait porter des nouvelles propoſitions de paix aux Princes & aux Eſtats pour deſtourner les advantages qu'ils pouvoient retirer de la mutinerie generale des Eſpaignols. Mais il n'y eut pas beaucoup à faire de les renvoyer comme les precedens avec bons paſſeports de proteſtations & d'excuſes, & de peur qu'ils ne fiſſent du tout voyage blanc, à leurs prieres Emerick fut rendu au Duc de Cleves pour la ſeconde-fois, ſous promeſſe qu'ils obtiendroient Rhein-berck de l'Archeduc pour l'Electeur de Coulogne. Il y avoit du peril à retenir plus longuement ces Eſtrangers, qui euſſent bien peu flairer les deſſeins du Prince & des Eſtats contre l'Eſpaigne.

Propoſition artificieuſe de paix par l'Empereur rejetée.

C'eſt un meſtier familier aux Princes, que de propoſer une Paix, Trefve ou accord ſous plauſibles pretextes, mais en effect pour gaigner têps. *Tacit. 11. Hiſt.*

Ceux de Zéelande griefuement incommodés par les galeres de l'Eſcluſe de Hieronymo Spinola Marchand Genevois & par les pyrateries de Duynkercke, preſſoient & importunoient les Eſtats Generaux, ou de leur remettre leurs contributions ou de leur tenir la mer libre; mais il falloit ſubjuguer les places de la coſte de Flandres juſques à Calais, & pour y parvenir faire une deſcente en Flandres; & en quelle ſaiſon plus favorable que pendant les mutineries des troupes de l'Archiduc? Ceſte queſtion fut agitée en plaine Aſſemblée des Eſtats Generaux, & les raiſons debatues de part & d'autre.

Pourſuite des Zéelandois pour faire deſcente en Flandres.

Ceux qui pouſſoient à la roüe de ceſte expedition avançoient, *que Duynkercke couſtoit annuellement au pays plus d'un milion. Que ſi on reſolvoit de contribuer une ſemblable ſomme outre l'ordinaire on pourroit faire un grand effort, garder les frontieres de Brabant, de Gueldres & de Friſe, & encor faire une deſcente en Flandres pour entrer dans ce trou facheux & importun. Que les Zéelandois avoient mille bons hommes preſts pour en renforcer l'Armée à ſon paſſage, qu'ils vouloient entretenir & payer extraordinairement pour ceſt appareil. Que la foibleſſe de ceſte ville la du coſté de terre & les mutineries des troupes ennemies, leur donneroient aſſés de prinſe ſur la Place avant que le ſecours y arrivat; & en tout cas, qu'on le pourroit combatre dans ſon propre pays, avec les advantages que le nombre, le lieu & l'experience du Chef leur pourroient donner.*

Leurs raiſons.

Ces Capitaines de Robe longue alloient plus viſte qu'il ne convenoit à gens de leur profeſſion; ils ne conſideroient pas le dire de Veſpaſian, *que encor que la vertu du Chef ſoit de grande conſideration pour attendre un bon ſuccés d'une entreprinſe, ce neanmoins il y a quelque choſe qui depent du hazard*; & que ceux-la ſe trompent qui attendêt en la guerre une ſuite continuelle d'heureux evenements. *Hegeſip. lib. 4.*

Guillaume-Ludovic Comte de Naſſau, appuyé de ſa propre experience en guerre, ne marcha pas ſi viſte en un pas ſi dangereux, & content de cognoiſtre la verdeur & la vigueur de ce courage qui avoit parlé premier, porta ce ſentiment contre ſa propre inclination, & dit-il, *Meſſieurs, la confiance que nous prenons de nous rendre bien toſt maiſtres de Duynkercke, par le moyen de ſa foibleſſe & de l'eſloignement de l'Archiduc, eſt mal aſſeurée; Il nous faut penſer que peu de choſe rend malheureuſe l'execution d'un deſſeing precipité,*

Celles du Comte Guillaume au côtraire.

 & que

1600.

Et dit *Thucidide* 1. *Hiſt.* La guerre ne ſuit jamais moin, que le ſentier qu'õ s'eſt propoſé. *Tit. Liv. Hiſt. lib.* 28. La guerre deſcouvre en ſe demenãt, des choſes qui n'avoient point eſté preveuës.

& que l'eſprit humain ne ſçauroit fournir aſſés de prevoyance pour ſe precautionner contre tous evenements. Vn vent, une tempeſte, le temps qu'il faut employer à l'embarquement & deſembarquement de tant d'hommes & de chevaux, en peut aſſés donner à l'Archiduc pour renforcer la ville, raſſembler ſes garniſons, & attirer à ſoy par argent ou par promeſſes celles qui ſe ſont deſia eſcartées de leur devoir. Nous avons aſſés de forces, diſons nous, pour battre & abbattre tout ce qui ſe preſentera à ſon ſecours. Noſtre Cavallerie beaucoup meilleure, plus leſte & mieux agguerrië que la ſienne: c'eſt choſe incertaine dont nous pouvons douter; mais non pas que l'Archiduc ne prevaille de beaucoup ſur nous en nombre & en Infanterie. Et puis quand nous ſerions plus forts que luy en campagne, qui le contraindra de combatre? n'a-il pas pour ſoy le Pays, les Villes & les Rivieres? Et ne peut-il pas ſans courir riſque nous couper les vivres & rendre inutiles tous nos chevaux? mais ce qui eſt bien plus à craindre, nous deſtacher de retraite à Ooſtende & nous tenir engagés par delà la Riviere, de Nieuport, dont le paſſage dangereux a eſté eſpreuvé par Monſieur le Prince en la derniere entreprinſe qu'il eut ſur la ville de Duynkercke. Que ſi pour éviter ce danger on deſire d'aſſieger Nieupoort, la place eſt aſſés bonne pour donner du temps & du loiſir à Duynkercke de ſe mieux fortifier d'hommes & de travaux; & quand nous l'aurions prinſe, à quoy nous ſerviroit elle? Il nous y faudroit laiſſer la moitié de nos troupes pour la garder; & encores ne porteroient elles aucun dommage à l'ennemy, eſtant comme bloquée d'un grand nombre de forts qui l'environnent. Mais poſons le cas, que la mer, le vent, les mutineries des ennemis nous ſoyent favorables; que Nieuport & tous les forts circonvoyſins ouvrent les portes à la veuë de nos eſtendarts; que nous emportions Duynkercke de prinſault: L'ennemi ne la peut-il pas reprendre avec moins de hazard & de peril? Certainement cela luy ſeroit auſſi aiſé, que la prinſe de Bommel eut eſté facille l'année precedente à l'Amirant, s'il eut ſçeu faire voloir l'occaſion. Et au contraire ſi l'armée eſt deffaite qu'en arrivera-il? l'Eſtat ne ſeroit-il pas en mauvais eſtat? & que deviendroient Ooſtende & toutes les places que nous tenons encor en Flandres? Quant à moy je ne ſçay qu'en croire, & ſçay bien qu'en toute ceſte longue guerre qui s'eſt deſia demenée en ce Pays, on n'a jamais prins une reſolution ſi dangereuſe, je n'oſe pas dire temeraire. Bref, que Duynkercke ſe prenne, que tout vienne à ſouhait, ſi eſt-ce que la poſterité ne laiſſera pas de blaſmer les autheurs d'un deſſeing ſi perilleux, duquel il ſemble que doibt deſpendre le ſalut entier de ceſte Republique. Et comment ne pourrions-nous pas avec eſperance de meilleur ſuccés entreprendre le ſiege de l'Eſcluſe & la mieux garder nous en eſtants rendus les maiſtres? Icy il ne ſeroit point beſoing de la Cavalerie, que nous jetterions en Brabant pour y arreſter les forces de l'Ennemi & en retirer les contributions. Icy nous pourrions-nous ſaiſir des Galeres qui tant nous fachent, & icy acquerir encor une gloire bien plus grande qu'en la conqueſte de Duynkercke. Ainſi contraindrions-nous l'Archiduc de ſouſtenir la guerre dans la plus riche & la plus puiſſante de ſes Provinces. Ainſi delivrerions nous nos terres des continuels efforts de ſes armes, & les detournerions ſur Axele ou ſur Ter-Neuſe, ſeules places qui nous reſtent en Flandres ſubjectes à ſon invaſion.

Ces parolles deſcouvrent une affection ſemblable à celle de *Q. Cinnatus* pour ſa Patrie, lequel Harenguãt au peuple, il luy tient ces parolles, *vellem equidem vobis placere Quirites, ſed multò malo vos ſalvos eſſe, qualicúmque animo erga me ſitis futuri.* Liv.

Tant de raiſons d'un jugement ſolide, & dont la moindre valoit bien le temps d'y bien penſer, ne peurent deſmouvoir les Eſtats Generaux de ce qu'ils avoient en teſte: Ils s'eſtoient fantaſiés de venir à bout de tout ce qu'ils entreprendroient ſous la conduite de Maurice, & que rien ne leur ſçauroit tourner à contre-ſens aprés une ſuite de tant de proſperités: Ils preſſent de tant plus le Prince de ſe haſter, offrent argent, tout ce qu'il deſireroit pour ſon armée, & le conjurent *d'empoigner vivement l'occaſion de la diviſion des Ennemis.* Maurice par une ſage attrempence, ne ſe monſtre ni trop ardent ni trop froid à la reſolution de ceſte expedition; & bien qu'il luy importat plus qu'à tout autre, ſi ne voulut il pas faire cognoiſtre ſon inclination qui alloit par effect à celle du Comte Guillaume, ſe ſouſmettant ſagement à

Reſollution des Eſtats.

Sageſſe du Prince

l'execution

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1600. l'execution de tout ce qui ſeroit arreſté, ſans ſe vouloir charger du ſuccés d'une entreprinſe qu'il fayſoit cognoiſtre tres-perilleuſe.

qui aſſemble ſes forces.

Ainſi ceſte expedition du tout reſoluë, il falloit parler des moyens de l'executer. Le Prince en remet une liſte au Conſeil d'Eſtat contenant la levée de nouvelles troupes, neuf cents bateaux equipés de vivres & proviſions, quarante pieces de baterie ou de campagne: leur affection ſurencherit à tout cela, en peu de temps ils luy font voir une aſſemblée de deux mille huict cent voiles, cinquante pieces de canon en eſtat, & argent pour ſoldoyer & armer de nouvelles crues; il falloit donc employer ceſte bonne humeur & ne la laiſſer refroidir. Le Prince de toute ceſte foreſt de bateaux, en fait choiſir neuf cens des plus grãds pour y loger cent vingt & huict enſeignes de gens de pied, vingt cinq Cornettes de Cavallerie de toute l'eſlite de ſes troupes, trente pieces de baterie & ſept de campagne, deux cents moindres pour mettre tout cela ſur les pontons & ſur les plates & de là en terre, & cent autres pour eſtre diſpoſés ſur les coſtes de Zéelande & ſecourir ſon armée en cas de beſoings; tous ces appreſts favoriſés de jeunes & prieres generales par tout le pays, en invocation du ſecours d'enhaut ſur l'entreprinſe Le rende-vous de toutes ces forces fut au ſeizieſme de Iuin és environs de Dordrecht & de Rotterdam en Hollande, où il ſe trouva en perſonne le dix & ſeptieſme avec les Deputés des Eſtats: Il en partit le meſme jour bien qu'avec vent contraire, donna ordre au Comte Guillaume de veiller à la Friſe, laiſſa le Comte de Hohenloo avec trois mille hommes de pied & quatre cents chevaux és environs d'Huſdam & de l'Iſle de Hemert en Brabant, & n'arriva à Rammekens en Zéelande que deux jours aprés. Là la contrarieté du vent, l'obligea de changer de viſée; & au lieu d'Ooſtende où il ne pouvoit aborder, il fait tourner voile vers Philippine en Flãdres, y arrive devant ſur le midy du vingt & deuxjeſme Iuin, & favoriſé d'une tres-haute marée, met en moins de cinq heures toute ſon armée en terre & en ordre de Bataille. Le Comte Erneſt de Naſſau avec l'avant-garde, s'avance par ſon ordre vers le fort que les Eſpaignols y avoient, & aprés quelques coups ayant contraint quarante Soldats qui le gardoient d'en ſortir avec l'eſpée; il le fait raſer. Ce pied de terre ſervit à rafraiſchir l'armée durant un jour, & à s'y pourvoir du pain pour ſix jours ſelon l'ordre: à Soleil levant toute l'armée d'environ vingt mille hommes de pied & de cheval marche avec ſix pieces de campagne, tout l'autre embarras fayſant le meſme chemin par mer, & ſur ſes pas ſaiſit Aſſenede Fort abandõné à la veuë du canon, arrive à Male d'où le Prince & les Eſtats eſcrivent lettres à Bruges & à Gand, pour les induire d'embraſſer la liberté & chaſſer la tyrannie; en effect ils deffendent tout actes d'hoſtilité, les puniſſent rigoureuſement, circuiſent partie de Bruges, où ſe voyants ſalués par canonnades, la Cavalerie fait un caracol juſques aux portes & en emmene quatre cents brebis. L'armée paſſe outre; les Eſpaignols de Snakercke & de Oudenbourgh leur laiſſent leurs places vuides, la derniere garnie par le Prince, du Coronel Piron, de cinq cents hommes de pied & de cinquante de cheval pour eſtre place d'opportun paſſage & d'importance: le fort de Bredene peu eſloigné d'Oſtende fait auſſi joug aux armes du Prince qui s'en ſaiſit, & y laiſſe cinq compagnies de pietons & cent chevaux, comme auſſi le fort Albert plus voyſin aprés un jour de batterie. D'icy il eut temps de faire une eſcapade juſques à Oſtende pour y conſulter les Deputés: Là les ſieges des forts d'Iſabelle & de Grotendorſt, au commencement perſuadés pour faciliter la retraite, ſont rejetés & celuy de Nieuport induict & preſſé ſur tout autre. Les forts de Nieuwendam & du Phare abandonnés à la veuë du Prince & qui rendoient la ville comme inprenable, en faciliterent l'approche & donnerent eſperance de quelque heureux ſuccés.

Un Prince ne doibt jamais rien entreprendre & ſur tout dans la guerre, qu'ẽ commençant par l'invocation du nom de Dieu. Les Romains bien que Payens l'ont touſiours ainſi practiqué, & ne ſe mirent jamais en cãpagne qu'ils n'euſſent conſulté leurs Aruſpices.

Arrive en Zéelande.

Prend terre en Flandres.

Saiſit pluſieurs forts.

Eſt à remarquer pour un debvoir d'un grand Capitaine, qu'apres que le Prince eut prins terre & fait paſſer monſtre à ſes ſoldats, il fut par tous les rangs pour leur demander, s'ils ſe plaignoiẽt de leur payement & qu'il les fairoit incontinent contenter: Ils reſpondirent que non, & qu'ils vouloient vivre & mourir avec luy.

Arrive à Nieuport.

Nieuport en Flandres forte & bonne ville, renommée pour avoir en l'année 1488. repouſſé avec ſa ſeule Bourgeoiſie les grands & puiſſants efforts

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

des François qui l'aſſiegeoient; elle eſt aſſize en lieu bas & mareſcageux, coupée du Levant au Couchant d'une Riviere, à demy lieuë de la mer, qui communique à la ville par un Havre autrefois grand & aſſeuré, maintenant de peu de conſideration, à trois heures d'Oſtende, à cinq de Duynkercke, à ſix de Bruges; couverte de grand nombre de Forts, munie de beaucoup d'art & de nature, meublée de bonne garniſon, & de tout ce que la prevoyance peut fournir pour rendre difficile une conqueſte d'importance. Le Prince s'y campe devant le premier de Iuillet, partage ſes troupes deça & delà l'eau, prend pour ſon quartier le Midy & l'Occident de la ville, de là la Riviere vers Duynkercke, y loge les deux tiers de ſes troupes, & laiſſe en garde au Comte Erneſt ſon Couſin le Levant & le Septemtrion plus voiſin d'Oſtende. Le jour meſme arrivent à la rade cent bateaux chargés de Pionniers d'artillerie & de toutes munitions & proviſions; ſur le ſoir on commence par tout le camp à remuer terre, comme voyla la nouvelle des aproches de l'ennemi, qui fait ceſſer ceſte beſongne pour en cõmencer une nouvelle: Icy experimenta le Prince combien le temps eſt juſte aux expeditions qui ne dependent que du temps, & que les trois jours employés depuis Philippine juſques à Oſtende, euſſent bien hauſſé ſon retrenchement & delivré ſa perſonne & ſon armée du danger où il fut contraint de l'expoſer.

L'aſſiege.

Eſt notable que le Prince pour ne s'engager plus avant au ſiege avãt qu'avoir nouvelles de ſon ennemi, ne voulut point deſembarquer ſon artillerie ni tant d'equipage qui eſt requis en un camp qui aſſiege: ce qui luy ſervit beaucoup, car cela l'eut engagé à ne rencõtrer pas ſi loing de la ville l'Ennemi qui le vouloit mettre entre deux.

Eſt adverti des aproches de l'Ennemi.

L'Archiduc apprend par ce ſiege que le Prince eſtoit entré en Flandres tout autrement qu'à guiſe de coureur; il ne croyoit pas que ſa courſe fut ſi longue & ſi hardie, & n'attendoit que le premier vent pour le chaſſer en Zeelande, de là en Gueldres, où il eſtimoit qu'il deubt faire effort ſelon les advantages qu'il y avoit deſia acquis: Ainſi eſveillé comme en ſurſaut par les aproches d'un ennemi ſi dangereux, il deſpeche Poſtes ſur Poſtes aux Chefs, aux Capitaines plus eſloignés, donne un rende-vous general és environs de Gand, appelle à ſoy tout ce qu'il avoit en eſtat de ſervice en Gueldres ſous la conduite de D. Louis de Velaſco, tire preſque les deux tiers de ſes garniſons, depute le Comte de Solré & autres de ſes Confidens vers les Mutinés de Halmont & de Dieſt, prie, conjure, proteſte, menace, promet, exhorte, ramentoit à chaſcun ſa fidelité, ſon devoir, l'honneur de la nation, les accuſe de leur perte & de la ſienne s'ils luy manquent en ce beſoing, & fait tant avec l'Infante que par promeſſes, oſtages & gages, il attire en ceſte occaſion ceux de Dieſt en nombre de deux mille ſouz leur Electo, ſans pouvoir eſmouvoir ni par prieres ni par menaces ceux de Halmont, qui ſe mocquerent des pierreries & de tous les gages qu'on leur ſceut jamais preſenter.

Preparatifs de l'Archiduc

Mutationes inopinæ terrent animũ: quando cum rebus, ipſas quoque cogitationes & conſilia invertunt. Theoph. Simocatta 2. Hiſt.

Tout cét amas paſſa monſtre dans la campagne de Gand le vingt & neufieſme Iuin, où l'Archiduc & l'Infante n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit encourager le Soldat. Celle-cy d'un viſage gay, d'un œil brillant, montée ſur une Hacquenée blanche, illuſtra les rangs de toute l'Armée & par voix & par geſtes exhorta ainſi Capitaines & Soldats, *Mes Lions, c'eſt aujourd'huy qu'il faut faire ce que vous avés touſiours fait, & que monſtrant ce que vous eſtes, vous faſſiés cognoiſtre aux Ennemis qu'ils ne ſont pas ce qu'ils preſument, que leurs forces n'atteindront jamais où vos courages pourront aller, & que le plus grand honneur qui leur puiſſe arriver ſera d'eſtre aujourd'huy vaincus par des Eſpaignols. Si vous combattés comme vous devés & comme vous ſçavés, ceſte journée ſera le comble de voſtre fortune, & je vous promets de vous faire payer toutes vos* Remates, *quand meſme je debvrois vendre le pendant de mes oreilles: Courage, ſouvenés vous que les bons Soldats ſont plus obligés à la vertu qu'à la vie.* Le mary fit bien le meſme, mais avec moins de generoſité; Il fit jurer à tous de tuer tout & de ne ſauver aucuns que les deux Freres, pieces plus magnifiques du triomphe qu'il ſe promettoit avant la victoire: ferment que pluſieurs priſonniers advoüerent depuis avoir eu en horreur, comme une brutalité eſtrange.

Los hombros valeroſos ſon mas obligados, à la virtud que à la vida.

Sur ceſte gayeté tout marche vers Nieuport le dernier de Iuin. L'Archiduc publie

qui marche vers Nieuport.

1600. publie hautement qu'il s'en va combatre le Prince Maurice en campagne, en ſon camp, dans ſes tranchées, fut-il au fonds de ſes bateaux; mais il falloit avaler deux ou trois morceaux avant que d'en ſaourer le gouſt, & gaigner la coſte d'Oſtende pour luy retrancher toute autre retraite que les ondes de la mer. Oudenbourgh ſeul paſſage de Bruges à Nieuport muni par le Prince, devoit bien arreſter la *gravedat* de ces Eſpaignols; mais le Colonel Piron que le Prince y avoit laiſſé, ayant plus penſé à faire bonne chere aux deſpens du payſan qu'à conſerver la place, ſurprins avec peu de gens, le reſte eſtant allé courir, fut contraint de couvrir ſon imprudence de vingt & quatre heures de ſiege, aprés leſquelles il receut compoſition meſches eſteintes, pour luy, pour ſes troupes & pour les deux Compagnies du fort de Snaeskercke: ces deux dernieres taillés en pieces cõtre la foy par la furie des mutinés de Dieſt. Bredene autre fort ſur le paſſage de l'Archiduc, ſubit par ſa foibleſſe le joug du plus puiſſant & abandonné par la garniſon du Prince, craignit l'exemple de ſes voyſins de Snaeſkercke.

Reprend Oudenbourgh. *Snaeskercke* *Bredene.*

Le Coronel Piron voyant en ſortant, les Eſpaignols preparés à fauſſer la capitulatiõ & tuer tout ſelõ leur ſerment, il reentra dans la place, & par ſon exemple raſſeura tous ſes Compagnons de mourir les armes à la main. Louis de Velaſco luy promit de le ſauver avec ſes hommes mais nõ avec le bagage, ce qu'il fit.

Le ſeing & le cachet de l'Archiduc veu par Piron en ſa capitulation, par luy enuoyé aux Eſtats à Oſtende & des Eſtats au Prince, fut la ſeule preſomption violente de la preſence de l'Archiduc en ſon Armée & qui mit bien le Prince en cervelle, ſur le point qu'il commençoit ſes retrenchements comme nous avons veu. Choſe eſtrange! Il n'avoit rien peu apprendre des raliements des troupes de l'Ennemi, de ſon rende-vous à Gand, de ſes aproches à Bruges: tous ſes Eſpies avoiẽt eſté recognus & arreſtés, ſes Forts prins en moins de riẽ cõtre toute apparẽce, l'Ennemi qu'il ne croyoit pouvoir faire Corps d'Armée en moins de trois ſepmaines, à quatre lieuës de ſon Camp, avec des troupes gaillardes & encouragées par un ſi heureux commencement. Qui n'eut craint un plus grand malheur au rencontre de tant d'obſtacles? Pour tout cela le Prince ne perd pas la Tramontane, ſon jugement demeure ferme en la penſée de ce qu'il doibt faire; & aprés peu de raiſonnement à part ſoy reſollu d'affronter l'Ennemi donne ordre que tous les baſteaux qui eſtoient engagés dans le Havre ſortent à la prochaine marée ſans mener bruit, & fait partir nuictamment le Comte Erneſt avec les Regiments d'Eſcoſſe & de Zéelande & quatre Cornettes qui devoient joindre les troupes de Piron & du fort de Bredene, pour ſe ſaiſir du paſſage de Leffingen vers le fort d'Albert, le garder, ou du moins le retarder, ſeul qui reſtoit à l'Archiduc pour venir à luy, celuy du fort de Nieuwendã eſtant deſia retrenché & bien gardé par ſon ordre. Erneſt aprés avoir marché toute la nuict, aucunement retardé par deux petites pieces qu'il faiſoit conduire, ne peut arriver au lieu deſigné qu'à Soleil levant du ſecond du mois, & encor prevenu par les Eſpaignols qui ja l'avoient ſaiſi. A ceſte accident il pouvoit prendre retraite au fort d'Albert ſans courir riſque; mais il vit bien que pour ſauver la piece entiere il falloit qu'il payat de quelque eſchantillon: Il avoit laiſſé le Prince non encor en eſtat de recevoir l'Ennemi, & il ne doubtoit point qu'eſtant ſurprins en deſordre il ne ſe perdit, & que toute l'armée ne fut deffaite. Ainſi donc il fait de neceſſité vertu & ſe reſoult de ſe perdre avec tous les ſiens, pour par ce coup de partie ſauver de perte la Patrie. Il attend de pied coy l'Ennemi, fait de ſes troupes un front de cent pas, diſpoſe ſur les flancs ſa Cavalerie & couvre la teſte de ſes deux canons. L'ennemi doubte au commencemẽt que là ne ſoit toute l'Armée, & craint d'y mordre, mais aprés peu de temps ne voyant point croiſtre la troupe, marche à eux teſte baiſſée; Erneſt avant que joindre, ſalue & perce à jour par quatre fois leurs bataillons, opiniaſtre le combat, encourage les ſiens par ſon exemple, ſe meſle dans les lieux plus chauds; mais ſe voyant abandonné de ſa Cavalerie, chatouillé aux flancs & menacé à la queuë par toute l'Armée il cede au nombre, ſe ſauve avec les deux Colonnels & avec eux ce qu'il peut de ſes gens au fort d'Albert, où il fut coigné juſques dans les palliſſades. Ce combat couſta la perte des deux canons & la vie à huict cents des ſiens, &

Deffait le Comte Erneſt.

Ceſte grande action de courage a beaucoup de raport avec celle de ce vaillant Leonidas de Lacedemone, lequel ayant eu la garde du deſtroict des Thermopiles, ayma beaucoup mieux s'y perdre avec tous les ſiens, que de l'abãdonner & donner en proye toute la Grece, aux Perſes. Herodot.

entre

entre iceux furent dixſept Capitaines, la plus part Eſcoſſois poignardés de ſang froid par les mutinés de Dieſt, contre la civilité des armes. Ceſte curée leur rechauffa le ſang & leur fit derechef jurer de rendre la victoire de leur livrée.

& ſe promit la victoire.

Mais tant de vies eſtoient trop importantes pour n'eſtre vendues plus cherement; & dit Tacite *l'ambition goulue trompe le plus ſouvent l'Ambitieux*. L'Eſpaignol n'a que ce mot de *Victoria* pour refrain; triomphes, lauriers, butin ſont en leurs bouches; les cloches de Gand & de Bruges ſe font ouir en ſigne de reſiouiſſance, tout parle d'achever heureuſement la journée comme elle a eſté commencée, & tout commence de marcher la teſte levée le long des ſables de la mer au rencontre du Prince. L'Archiduc croyoit de le ſurprendre ou ſans ordre ou en l'embarquement de ſes troupes, & en tout d'avoir bon marché & des hommes & des vaiſſeaux; mais il ſe vit trompé de plus que de moitié de juſte prix.

Le Prince ſe prepare à la bataille.

Le Prince dés le premier advis qu'il avoit eu de la deſmarche de l'Ennemi, s'eſtoit reſolu à ne luy laiſſer faire que la moitié du chemin; il eſtoit engagé delà le Havre entre Duynkercke & Nieuport, & ſa plus grand peine fut de s'en retirer ſans danger; dés le point du jour il avoit proffité la baſſe marée & fait paſſer les deux tiers de ſon Armée; l'Avãt-garde toute veſtue dans l'eau juſques au nombril, la Bataille avec permiſſion de quitter les chauſſes & les ſouliers, tandis qu'on dreſſoit un pont pour le paſſage de l'Arriere-garde. Les premiers paſſés voyent le rivage d'Oſtende tout noir; le Comte Ludovic qui les menoit s'en apperçevant, envoye quelques chevaux pour recognoiſtre & en fait donner advis au Prince: le Prince s'avançe luy meſme & juge que c'eſt l'Ennemi; les Coureurs revienent ſur les huict heures du matin & raportent *que l'Archiduc marche avec toutes ſes forces:* quelques eſchappés de la deſroute du Comte Erneſt portent bien plus mauvaiſes nouvelles, & luy diſent à l'oreille *que tout eſt deffaict, le Comte eſchappé*. Son viſage ne s'en eſmeut point pourtant & paroit ſans alteration, *a* il publie *que le Comte Erneſt eſt arrivé à Oſtende avec ſes troupes*, faict comprendre aux aſſiſtans; *qu'il en eſtoit bien aiſe, parce que cela luy pourroit ſervir à menaçer la queuë tandis qu'il attaqueroit la teſte de l'Armée ennemie*, & ſe feinct ſi bien, que ceux qui l'enviſageoient n'en peuvent rien deſcouvrir: ſon eſprit previt & pourveut auſſi au trouble qu'un tel recit apporteroit; car ſans laiſſer parler ces Eſchappés, il les fait tous encoffrer dans un bateau & leur fait gaigner la plaine mer.

Se monſtre gay à ſes ſoldats.

Veut faire retirer le Prince Henry-Frederich ſon frere qui le refuſe.

Le Prince Henry-Frederich ſon frere lors âagé de moins de dixſept ans, ne le tenoit pas en moindre peine; Il luy fait part des nouvelles de ce malheureux accident, luy propoſe le danger où il eſtoit, le prie, le conjure, de vouloir prendre le large de la mer & de ſe ſauver pour ſauver la Patrie ſi luy & l'armée venoient à ſe perdre: mais où peuvent mieux mourir les vaillants que dans leurs armes, diſoit Leonidas, & quelle plus belle recompenſe de la mort, que la gloire d'une belle action? Ce jeune Prince verd de courage, eſlevé ſur l'honneur, tout rempli du ſang Genereux de l'Illuſtre maiſon de ſes peres, reſpond & ſe fait ouir, *qu'il vouloit vivre & mourir avec luy & qu'il n'attendoit du Ciel meilleure fortune que la ſienne*.

fait retirer les bateaux.

b Dans ce conflict d'amitié de frere à frere, l'Ennemi s'avançe de plus en plus & donne ſuject au Prince de ſe haſter. Son Arriere-garde eſtoit encor delà le Havre, il la fait promptement paſſer, commande qu'on coupe le pont à leur queuë, *c* aux bateaux de gaigner la mer pour retrencher toute autre retraite qu'à travers les Ennemis à Oſtende & s'avançe luy meſme à la teſte de l'Armée pour en diſpoſer l'ordre & le nombre ſelon ces parties.

diſpoſe ſon Avant-garde.

L'Avant-garde donnée au Comte Ludovic de Naſſau Lieutenant general de la Cavallerie, eſtoit compoſée de quarante-trois Enſeignes d'Infanterie & de huict Compaignies de Cavallerie, diviſées en trois bataillons & en deux eſquadrons. Au premier bataillon la Compagnie des gardes ſous vander Aa:

celle

Avida & plerumq; fallax Ambitio eſt.

L'Archiduc en eſcrivit auſſi à l'Infante & luy marqua, *qu'il avoit taillé en pieces l'Avant-garde de l'Ennemi.* Elle luy reſpondit *qu'il luy tardoit beaucoup de voir avec quel viſage le Prince Maurice eſtant Priſonnier l'aborderoit.*

a Un Chef ne doit paroiſtre, ni troublé, ni eſtonné au milieu de ſes troupes. L'Hiſtoire remarque qu'on ne vit jamais Papirius Curſor plus gay & plus reſolu, qu'en la bataille qu'il livra aux Sãnites, & Scipiõ en celle qu'il eut contre Annibal en Afrique. Cæſar en ſon ſixieſme liv. des guerres de Gaule remarque qu'ẽ certaines villes il eſtoit deffendu par les loix à ceux qui avoient appris quelque choſe de ſiniſtre contre la Republique, de le divulguer à autres qu'aux Magiſtrats, & *Q. Curt. lib. 7.* dit, qu'Alexandre fit punir de mort quelques uns qui avoiẽt publié une deffaite qui luy eſtoit arrivée.

b *Quis autem amicior quam frater fratri?* diſoit Micipſa mourant à ſon adoptiis Jugurtha. *Saluſt. in bell Iugurt.*

c Guillaume le Baſtard Duc de Normandie ayant pris terre en Angleterre; fait metre le feu à tous ſes navires & ne mõſtre à ſes ſoldats que la cõqueſte du Royaume pour retraite aſſeurée. Hiſt. de Normand. & Æneas dãs Virgille exhortant ſes ſoldats à la cõqueſte du Pays Latin, ne leur monſtre que la mer pour retraite, leurs navires ayãs desja eſté bruſlees.

1600. celle du Comte de Hohenlo ſous Strijckhorſt & le Regiment d'Anglois de François Veer General de la nation, Au ſecond celuy d'Horatio Veer frere de François, les deux ne faiſant qu'un front ſeparé d'un entre-deux où print place un peu en arriere le Regiment de Friſe faiſant le troiſieſme, commandé en abſence du Comte Guillaume-Ludovic par ſon Lieutenant Colonel Taco Hettinga. Le Comte Ludovic avec un Eſquadron de Cavalerie compoſé de ſa Compagnie, de celle du Prince, du Prince Henry-Frederich & de Batenbourgh, ſe loge ſur l'aiſle droicte & donne la gauche aux deux freres Marcelis & Paul Bacx avec leurs Compagnies & celles de la Sale & de Panier faiſans le ſecond Eſquadron.

Sa Bataille.

La Bataille eſloignée d'un juſte eſpace de l'Avant-garde & commandée par le Comte Everard de Solms, eſtoit de quatre Bataillons & de deux Eſquadrons comptans vingt-cinq Enſeignes d'Infanterie, quatre Compagnies & trois Cornettes de Cavalerie. Daniel de Marquette Lieutenant Colonel du Regiment des *Nouveaux Gueux* donné an Prince Henry-Frederich, conduiſoit le premier. Les Suiſſes avoient le ſecond. Les François, le troiſieſme & le quatrieſme menés par Dommerville & du Sault. Tout cela couvert à droite par un Eſquadron des Cõpagnies des Cõtes George-Everard & Frederich de Solms, de Iean Bacx & du Cloet ſous le Comte Everard; & à la gauche d'un autre ſous Balen, fait de ſa Cornette, de celle du Chevalier Veer, & de celle de Cicil.

A l'õbre de ce Gros marchoit le Prince qui en bon General voulut eſtre par tout & n'eſtre attaché à riẽ, n'ayãt prés de ſoy que les trois Cornettes de Balen pour toute troupe de reſerve, avec le Prince Henry-Frederich ſon frere, Iean-Adolphe Duc d'Holſace frere du Roy de Dannemarck, Iean-Erneſt Prince d'Anhalt, les Cõtes Frederich, Albert-Otto & Guillaume de Solms, le Comte de Coligni fils du grand Admiral de Coligni, Iuſtin de Naſſau frere naturel du Prince, les Milords Gray, Draweri & autres ſeigneurs qui l'avoiẽt ſuivi en ceſte expedition, pour la ſeule reputation d'avoir obeï à un tant renõmé Capitaine.

Son Arriere-garde.

l'Arriere-garde obeiſſant à Olivier de Timpel fit, paroiſtre un ſeul front de 27. Enſeignes d'Infanterie partagées en trois Bataillons ſelon les Regimẽts du Cõte Erneſt de Naſſau à la droite, de Giſtelles au milieu & de Huchtẽbroeck à la gauche, ſouſtenus des Cornettes de Hamelthõ & de Conteler cõmandées par le Capitaine Bernard. Toute l'Armée pouvoit faire onze mille hommes de pied & deux mille 500. chevaux, deſia diminuée pour le moins d'une tierce partie diſperſée és garniſõs des places prinſes, ou perdue au combat du matin.

En ceſt ordre on fait alte durant trois quarts d'heure, & le Prince monté ſur une des plus hautes Dunes y conſidere l'ordre & la demarche de l'Ennemi.

L'Archiduc, irreſolu au combat

l'Archiduc approche, & ceſte poſture toute autre qu'il ne s'eſtoit imaginé, refroidit de beaucoup le premier bouillõ de ſa collere. Quelques vieux Routiers qui ne voyẽt point joüer, à ſauve qui peut, dans les bateaux, opinẽt de *s'arreſter au Fort d'Albert, pour par ſa prinſe coigner le Prince entre Nieuport, eux & la mer & le faire mourir de faim.* Autres de meſme advis, remonſtrent *que celuy qui eſt las ne doibt aſſaillir l'Ennemi frais & bien armé; que les ſoldats fatiqués d'une traite de cinq jours & du combat du matin avoient plus d'ardeur que de vigueur; qu'il ne falloit rien commettre au hazard d'un evenemẽt incertain, & que ce ſeroit un grand manquement ſi ſans neceſſité, ils donnoient Bataille à des Deſeſperés, qui ne fayſoient point mine de gens qui cerchaſſent leur ſalut en la fuyte.* Mais ceux qui avoient bien fait le matin ne parlent que d'achever, le combat leur tarde & n'ont que ces mots enflés en la bouche, *quanto mas Moras, tanto mas ganances.* l'Archiduc qui devoit eſtre le frein de ces chaleurs de foye en eſt l'eſperon, & pour recognoiſtre l'alleure de ſon Champion, fait avancer deux ou trois cents Chevaux pour l'eſcarmouche, tandis qu'il reprend ainſi ſon ordre.

s'y reſoult.

Ils avançoient auſſi une raiſon conſiderable, & diſoient que *fama in novis captis eſt validiſſima.* Tacit. Ann. cap 8.

Ces mots interpretés à la lettre ſignifiẽt, tant plus de Mores, tant plus grãde victoire; mais icy ils vouloient dire, tant plus de reſiſtance tant plus de gloire aurõs nous de les avoir vaincus.

Renge ſon Avant-garde.

A l'Avant-garde eſtoient les Mutinés de Dieſt en nombre de deux mille, les Regimẽs Eſpaignols de Gaſpard Sapena, de Hieronimo de Monroy, de Louis de Vilars; tout cela en trois bataillons de force eſgalle ayants à leur droite la

mer

a Callidiſſimus Annibal ita inſtruxit aciē, ut Romanis adverſus hæc omnia obverſis, ſecundum cœlum tenēs, vento, pulvere, ſole pugnaret. Flor.lib. 2. Hiſt.

mer qui montoit & ſouſtenus à leur gauche de deux gros de Cavalerie, le premier mené par Baptiſta de Nova, le ſecond par l'Amirant d'Arragon que nous avons veu General.

SaBataille

La Bataille, compoſée de trois Bataillons en trois Regiments, de Walons, d'Italiens & d'Anglois, conduits le premier par la Bourlotte, le ſecond par Alphonſe d'Avalos, le troiſieſme par Barthock, eſtoit le ſiege de l'Archiduc couvert de ſa Cornette rouge où eſtoient 400. Volontaires du pays, & de deux gros de Cavalerie Italienne à ſa gauche ſous Ioã di Prade & Veſpaſiano Maſio.

Caton le grand deſcendu en Eſpaigne & preſt de livrer bataille, s'eſloigne de la mer & de ſes navires, & de là prend occaſion d'admoneſter ainſi ſes troupes: *Il ne nous reſte que la vertu & la valeur pour eſperance de ſalut. Devant, derriere, à coſté, nous n'avons rien qu'ennemi, ne vous fiés qu'à voſtre Eſpée & n'ayés nul eſpoir qu'en la victoire.*

Son Arriere-garde.

A l'Arriere-garde eſtoit le Comte de Bucquoy commandant à un ſeul grand Bataillõ de Flamends, coſtoyé pareillement à gauche des Cornettes du Comte de Berghe & du Marquis de Varambon. Tout cela compté à prés de douze mille Fantaſſins & de deux mille ſix cents Chevaux.

Le Prince exhorte ſes gens

Sur le midy les Chevaux envoyés à l'eſcarmouche furent en preſence du Prince, qui les entretint avec quelques Cornettes ſãs les enfonçer, pour prẽdre temps de gaigner *a* l'advantage du vent & du ſoleil & d'exhorter, mieux que Caton mieux qu'Hannibal, ainſi ſes troupes: *Mes Compagnons, ce lieu & l'occaſion où nous ſommes, veulent que nous retranchions les paroles pour venir aux effects; la choſe parle d'elle meſme, & ſi elle ne vous donne du courage, il ne le faut pas attendre des parolles. Sans que je vous commande de faire ce que vous devés, elle vous recommande voſtre honneur, pour lequel il faut meſpriſer toute ſorte de perils. Il y va de la gloire de vivre victorieux, ou de mourir genereuſement; Il n'y a point de ſeureté n'y de condition entre-deux; Vous eſtes en un lieu où il faut mourir en combatant, ou boire toute l'eau de la mer que voila derriere vous.* Le Prince Henry-Frederich en fut autant faire dans ſon Regiment, fit ſouvenir ſes ſoldats de leur vertu eſprouvée, de la neceſſité de combatre, & dit-il, *ou vaincre ou mourir.*

Annibal entré dãs l'Italie & preſt à combatre ne dit que ce mot à ſes ſoldats: *L'Eſpée & noſtre valeur eſt le ſeul refuge qui nous reſte.*

& l'Archiduc les ſiens.

l'Archiduc fut incontinent adverti de ceſte hardie reſolution; on met derechef en propoſition la bataille, & lors qu'il eſt temps de marcher, les uns avançent le danger de s'engager entre l'Ennemi & Oſtende, les autres propoſẽt de faire ferme & d'attendre le choc, mais les plus experimentés de paſſer outre, puis qu'on ne s'en pouvoit plus deſdire, la Cavalerie avancée n'ayant plus moyen de faire retraite ſans eſtre batue & rompue. Ce fut l'advis ſuivi, aprés lequel *l'Archiduc exhorte ſes ſoldats à bien faire, par la cauſe de la Religion, par le ſervice du Prince, par l'honneur de la nation,* & commence à doubler le pas pour joindre ſes Coureurs & avançer la victoire.

L'irreſolution de l'Archiduc eſtoit bien capable d'eſtõner ſes ſoldats. Aratus Sicionien eut eſté grand Capitaine s'il n'eut eu ce deffaut: Il devoit donc uſer des mots de Paulus Æmilius à ſes ſoldats, *Ne ſoyez en paine de me conſeiller, faites ſeulemẽt ſi bien voſtre devoir que ce que je me ſuis propoſé à faire puiſſe reuſſir.* Tit. Liv.

Le Prince pourvoit à tout.

Le Prince aux aguets ſur un lieu relevé le voit venir, remarque que la marée & les canonnades de ſes vaiſſeaux luy font prendre les Dunes ou les Colines de ſable & tenir ſa Cavalerie à gauche; il y vient prõptemẽt pourvoir, deſcend de cheval au milieu de ſes troupes, ſe jette à genoux comme Pauſanias, fait ſa priere & autant par toute l'Armée, puis marche dans les Dunes, jette toute ſa Cavalerie ſur ſa main droite face à face de l'Ennemie, met juſtement à ſes flancs la riviere d'Yperlée & la Mer, couvre ſa teſte de quatre demy canõs, en diſpoſe deux autres ſur une Dune relevée d'où il deſcouvroit tous les Eſcadrons Ennemis, & pour premier mets fait preſſer chaudement ces Coureurs qu'il avoit juſques alors entretenus, les mene en reculant juſques à port de ſa baterie, où les rangs qui la leur oſtoient de veuë s'eſtans ouverts, elle fait un tel ravage ſur eux que la retraite leur fut juſte dans les Eſquadrons de leur Avant-garde. Cela fait, reſollu d'aller cercher le combat, il anime les Cõpagnons par une volée. Les Anglois de François Veer font les dogues de ſõ armée & dans le feu & la fumée d'une baterie de ſix pieces dõt leur Bataillon eſt percé, vont croiſer courageuſement les piques avec les Eſpaignols de Sapena. Le Comte Ludovic avec la Cornette Orangée & cinq compagnies de Cuiraſſiers en deux Eſcadrons, broche en meſme temps des eſperons cõtre ceux de Baptiſta de Nova & de l'Amirãt fort debiffés par les deux pieces pointées ſur la Dune, les met en deſordre & en fuyte juſques ſur la cõtreſcarpe de Nieuport. Le combat s'eſchauffe entre les Anglois & les Eſpaignols, les derniers reculent au commence-

L'hiſtoire Greque remarq; que Pauſanias Roy de Lacedemone preſt à livrer bataille aux Perſes, ne voulut jamais choquer l'Ennemi qu'il n'eut achevé ſes ſacrifices biẽ qu'il fut deſja venu aux coups de main.

Le Combat commẽce d'une Avant-garde cõtre l'autre.

Les Colophoniens ne donnoiẽt jamais Bataille qu'ils ne fiſſent faire la pointe par un eſcadron de Dogues qu'ils menoyent avec eux. *Plin. Hiſt. nat. lib. 8. cap. 40.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1600. commencemẽt, mais rafraichis par les piquiers de Montroi & favoriſés d'une charge de leur Cavalerie ſur les flancs, les Anglois deſmarchẽt, François Veer leur general eſt fort bleſſé & ſemblent tous branler pour la fuite; Horatio Veer ſon frere le ſecourt avec ſes Anglois; les Gardes y marchent auſſi. Le combat s'opiniatre de plus fort; de Villars joinct de nouveau avec ſon Bataillõ d'Eſpaignols, & eſt repouſſé; mais voicy les Mutinés de Dieſt qui ſe meſlent de elle furie, que les Friſons rafraiſchiſſans les Anglois ſont les premiers à reculer juſques ſur le bord de la mer laquelle croiſſant, pluſieurs des plus coüards furent envelopés de ſes ondes. Le Prince remarquant ce deſordre, fait partir de la main les Cornettes de Conteler, de Panier, de Batenbourg & du Comte Frederich de Solms, pour charger celles qui battoient les flancs de ſon Infanterie & favoriſer le raliement du Comte Ludovic; marche en perſonne vers ces Friſons, fait preſque autant que Sylla contre Archelaus, leur crie, *Qu'il falloit ou qu'ils combatiſſent ou qu'ils beuſſent toute l'eau de la mer; Qu'il eſtoit preſt de marcher à leur teſte avec le Prince Henry ſon frere, & de vivre & mourir avec eux.* Leur gros ſe ralie & ſe recognoit, revient à la charge, reſchauffe le combat, & le Prince pour leur faire prendre cœur, y marche avec ſa troupe toutes-fois ſans trop engager.

Ceſte bataille cõmẽça ſur les deux heures & demy apres midy, & ſe dõna entre les paroiſſes du Weſteynde & de Wilkoms à demy heure de Nieuport, à deux d'Oſtende.

L. Sylla voyant ſon Armée preſque en fuite par l'effort de celle d'Archelaus, ſe jette à terre, prend l'Enſeigne des mains des fuyards, ſe meſle dans la foule des Ennemis, & fait tant que par ſon exemple il anime les ſiens & gagne la victoire. C. Cæſar dans un combat douteux rẽvoyoit tous ſes chevaux & quitoit le ſien le premier. *Suet. in Iul. cap* 60.

D'une Bataille contre l'autre.

La Bataille de l'Archiduc arrive ſur ces entre-faites & d'un pas aſſeuré, fait voir qu'elle porte la deciſion du combat. L'Avant-garde du Prince en reçoit la premiere fureur & en eſt preſque emportée. Le Comte de Solms a ordre de choquer vivement avec ſa Bataille: les François en deux troupes ſous Dommerville & du Saut, rencontrent les Mutinés & les renverſent, affrontent courageuſement les Walons & les Anglois ennemis, mais l'arrivée des Italiens en fait un grand meurtre, & tout eſtoit perdu ſans la faveur des nouveaux Gueux qui firent mieux que ſoldats n'ont jamais fait. Icy fut le plus fort du conflict: on y combat main à main, bras à bras, tantoſt vaincus, tantoſt vainqueurs: l'Archiduc à la teſte de ſes mutinés y eſt bleſſé; la Victoire ne ſçait à quel party ſe ranger, elle eſt douteuſe durant plus de trois heures & n'eſt decidée que par le raliement des Anglois des deux Veers & par le rafraiſchiſſement du bataillon des Suiſſes qui n'avoit point encor combattu.

Le nombre & la laſſitude des François donna ceſt advãtage aux Italiens: car au temps meſme des Romains leurs Hiſtoriens avouoient, *Gloria belli Gallos ante Romanos eſſe.* Diſoit Caton apud Saluſt. in bell. Catilin.

Des Arriere-gardes.

L'Arriere-garde Ennemie fait bien mine de la vouloir diſputer, mais accrochée avec celle du Prince, aprés une premiere boutade ne fit rien plus que branler. La Cavalerie en prononça le dernier jugement; le Comte Ludovic ralié de ſa premiere charge & renforcé des Cornettes que le Prince luy avoit envoyés, donne de cul & de teſte ſur la Cavalerie de la Bataille: Il eſt ſouſtenu, rompu & preſque arreſté priſonnier; du Cloet avancé à ſon ſecours par ordre du Prince, encourage ſes compagnons avec ces mots de raillerie, *Au combat, au combat mes Amis, que ſi vous vous monſtrés ſoldats aujourd'huy, je vous donne en proye tout le Dioceſe de Conlogne;* deſgage & ſouſtient le combat: L'Archiduc conſeillé de prendre l'Arriere-garde, envoye au combat ſa Cornette & tous ſes Volontaires; cela rompt avec leurs Lances tous les raliements qui ſe fayſoient encor. Le Prince fait avançer la Compagnie d'Hamelthon pour ſouſtenir leur premier choc, & luy le Piſtolet à la main à la teſte d'un rang de Princes & de grãds ſeigneurs, avec environ cinq cents chevaux, les prent en flanc, ſe meſle, & tous combatent avec tant de valeur, qu'en moins de rien tout fut terraſſé, eſcarté ou priſonnier.

Quãd c'eſt pour faire un coup de partie il eſt neceſſaire que le General combate. Agis Roy de Lacedemone diſſuadé de ſe meſler en la bataille de Mantinée pour eſtre fort ineſgalle; *Il eſt force,* dit-il, *que celuy qui commande à pluſieurs en combate auſſi pluſieurs.* Plut.

Fuyte des ennemis.

La fuyte de l'Infanterie commença par l'Arriere-garde & par ceux qui eſtoient hors du combat. L'Archiduc ſe fit deſarmer, changea de Cheval & ſe ſauva à Bruges: le Duc d'Aumale le ſuivit, tous deux bleſſés à la teſte, l'Archiduc d'un coup de hallebarde par un Sergent, le Duc d'un coup de pique, & l'un & l'autre ayans quitté leur ſalade pour ſe faire mieux cognoiſtre. Mais l'hiſtoire doibt ceſte gloire à l'Archiduc d'avoir fait tout ce que pouvoit un tres-valeureux ſoldat, & d'avoir expoſé ſa perſonne en des lieux & en des occaſions qui ne doivent eſtre ſuivies ni cognues par un General. La bataille aban-

C'eſt un debvoir d'un bon General de paroiſtre par tout où eſt le plus grand peril: Cajus Marius, Seleucus, Julius Cæſar, Alexandre & George Caſtriot, ont biẽ ſouvent combatu de leur main pour gagner une bataille; mais non par tout & en toutes occaſions.

abandonner de l'Arriere-garde & de ſa Cavalerie, rechargée par des nouveaux raliements du Prince, monſtra bien toſt les talons, & ce fut lors à crier *Victoire*, à chaſſer & à tuer tout, ſans reſpect, ſans mercy, ſans rançon. Les mutinés de Dieſt qui s'eſtoient opiniaſtrés au cõbat ſont les plus mal-menés. Les Eſcoſſois envengeance de leurs Compagnons tués de ſang froid au meſme jour, ne pardonnent à aucun & arrachẽt meſme les priſonniers d'entre les bras de ceux qui leur avoient promis la vie. La victoire ſe pourſuit juſques au plus obſcur de la nuict, touſiours chaſſant, prenant tuant; l'eſpée ſe promene fierement par la campagne, toute moite de ſang, toute couverte de morts; l'effroy paroit par tout & rien n'arreſte la tuerie que la laſſitude des Victorieux. Iuſte revenche de la victoire obtenue en meſme jour d'un meſme mois ſecond de Iuillet: trois cents & deux ans auparavant, par Albert Duc d'Auſtriche ſur Adolphe de Naſſau ſon Empereur.

Le Prince fut blaſmé de n'avoir pourſuivi l'ennemi plus vivement; mais c'eſtoit par les ignorans de ce bon Precepte qui dit que, *frequenter jam fuſa acies, diſperſos ac paſſim ſequẽtes, reparatis viribus interemit*. Veget. 3. de re milit. ca. 25. Quand les Eſpaignols ont fait ſemblables actes de vertu & de courage, il leur eſt permis d'en prendre à teſmoing ceux qui ſont preſents, & les contraindre par l'eſpée d'en dire la verité, affin d'obtenir les recompenſes dignes de tels ſervices.

L'Archiduc fut pourſuivi à la chaude par deux cents Chevaux, & par le Prince meſme accompagné d'une bonne troupe: les premiers faillirent à le prendre au paſſage d'où il avoit chaſſé au matin le Comte Erneſt. Le Conſeil d'un Michel Tello ſien Capitaine le ſauva; Il ralie quelques fuyards, tourne teſte contre les pourſuivans; ceux-cy s'arreſtent & ſe reſouvenants de l'ordre que leur avoit donné le Prince, de ne preſſer point trop la retraicte & de faire un pont d'or à leurs Ennemis, ils reculent à la charge que leur fait ce Michel Tello, qui ſe donna aprés la gloire *d'avoir ſauvé Albert Archiduc d'Auſtriche* en priant les aſſiſtans de s'en reſouvenir. L'Archiduc eſt pourſuivi.

Tout ne fut pas ſauvé avec le Chef. Entre les priſonniers en nombre d'environ ſept cents, furent comptés pour notables, l'Amirant d'Aragon Marquis de Guadaleſte Lieutenant general de l'Archiduc, prins par deux Cavaliers Eſpaignols qui s'eſtoient donnés au Prince, dont l'un avoit eſté balafré de la propre main de l'Amirant lors qu'il eſtoit ſon ſoldat: ces deux cy ſur le point du combat aſſeurerent le Prince de le luy amener, & l'ayans attaqué ſur la retraicte, le balafré luy crie *Amirante mira en eſto* & luy met la main ſur le colet; les deux eurent en recompenſe vingt mille livres, le balafré l'eſcharpe & l'autre le pendant & le foureau de l'eſpée de leur priſonnier, dont l'Amirant leur fit preſent en teſmoignage du gré qu'il leur ſçavoit de luy avoir ſauvé la vie. Il ne peut ſortir de priſon que par un eſchange general de tous les priſonniers des Provinces Unies prins en guerre ſur mer & ſur terre, & où que ce fut de l'obeiſſance d'Eſpaigne. Nombre & nom des Priſonniers.

Avec le Lieutenant general furent priſonniers, des Eſpaignols le Colonel de Vilar, le Comte de Solre & Iean Cæſar Capitaines de Cavalerie, D. Diego Idiaques, D. Louis de Monroy, Davila, D. Franciſco de Racaval, Simon Anthoine, Hernando Mota, D. Gaſpard de Morechon, Louis Peraſa, Franciſco Ruys d'Agnira, Mathias d'Oſtano, Diego Calvo de Villalobos, Ioan Navarro, Lignan, Capitaines d'Infanterie; D. Pedro de Montanegro, Franciſco de Guevarra, Capitaines reformés; D. Franciſco de Villanova, D. Alonzo Riquel, D. Gonzalo Hernandes Deſpinoſa, D. Philippe de Taxis, D. Pedro Velaſco, D. Pedro de Leuſma, D. Anthoine de Mendoza, D. Franciſco de Torres, D. Diego de Zuniga, D. Ioan Roner; tous ſeigneurs de marque & volontaires. Eſpagnols

Des Italiens, les Capitaines Veſpaſiano & Decio Magio, Veſpaſiano Stanga, Iean Baptiſta Gambaloita, Flamnio-Villa-Verde, Ieronimo Ro, Curtio Grevellis, Angelo de Marines, & Camillo Magio. Italiens.

Des Walons, les Capitaines la Moterie, Henry Flud, Lantin, Martin Maynards, Eduart Gyraldyn, Guillaume Carre, Henry Iarves, Pierre Fiers, Robert Deyer, Iean du Hayon, & George Uterwick. Walons.

Des Domeſtiques de l'Archiduc, le Comte Charles Reſin, D. Diego de Guſman, Arthus de Croy; Mortier, Pages; D. Pedro de Monte Maior, D. Iean Verdugo Gentilhommes de la bouche; ſon Medecin, Barbier, Bouffon, Domeſtiques de l'Archiduc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1600. Fourrier, Picqueurs, Cuiſiniers, Portier, ſes Valets de Chambre, quelques Archers & Hallebardiers de ſa Garde, trois Aumoſniers & quaſi toute ſa maiſon; leſquels, le Prince renvoya incontinent à leur Maiſtre ſans rançon. Et outre ce quarante Porte-Enſeignes, trente-ſept Apointés ou Reformés qu'ils appellent.

Enſeignes

Nombre & nom des morts.

Des morts en fut trouvé de ſix à ſept mille, aux deſpens de deux mille de ceux des Eſtats tués au cõbat du matin ou en la bataille, deſquels furent trois Capitaines de Cavalerie & vingt d'Infanterie. Entre ceux de l'Archiduc furent remarqués, les Comtes de Saume & Latino di Prata, le Vice-Seneſchal du Montelimart qui ſe faiſoit appeller le Comte de là Fere, le Colonel Sapena, le Colonel Baſtock, le Baron de Pilmorel, Ortigni fils du Preſident Richardot, le jeune Marquis Palavicino de Como, le Frere & le Nepveu du Marquis Bentivoglio, Bongio Chevalier de Malte, Septimo di Faby que nous avons veu retiré d'entre les morts de Turnhout & arreſté priſonnier, Cheſſey, D. Diego de Torres, D. Gaſpard de Loyoza, D. Gonſalo Spinola, D. Garcia & D. Rodrigo de Toledo, D. Lopes de Capata, D. Alonzo de Carcano, D. Louis Facardo, D. Ioan di Pardo, D. Sebaſtien Velaſco, D. Sebaſtien d'Ottelloa, D. Criſtoal Verduguez, Paulo Gabbo Sergent Major des Italiens, Gabriel Bataglia, Cornelio Mariani, Giovan-Baptiſta Carizea, Cæſare Calcano, Baltheſard Snico, Matheo de Otovil, Ioannetin de Caſanova, ez Contador Albez, Bernard; outre vingt & neuf Capitaines Eſpaignols, quatre Italiens, dix-neuf Porte-Enſeignes & en tout deux cents cinquante ſeigneurs de nom ou hommes de commandement.

Bleſſés.

Des bleſſés furent l'Archiduc, le Duc d'Aumale, le Comte de Buquoy, D. Alphonſo d'Avalos, La Bourlotte, D. Rodrigo de Lazzo, qui tous eſchapperent, ſans un grand nombre d'autres de toute condition.

Butin.

Toute l'Artillerie fut gaignée, les deux pieces perdues au matin recouvrées, cent & cinq Drapeaux, la grande banniere des mutinés, cinq Cornetes de Cavalerie, emportées, apportées & pendues en la grand Sale du Palais de la Haye en trophée temporel, mais en memoire perpetuelle d'une ſi ſignalée Victoire. Tout l'autre butin fut d'un beau Cheval blanc de l'Archiduc ſur lequel il eſtoit monté lors qu'il fit ſa joyeuſe entrée dans le pays, de nombre d'autres de moindre prix, de quelques gardes d'Eſpée d'or & d'argent maſſifs & de quelque petite ſomme d'argent monnoyé, raflé par çeux qui le rencontrerent.

Le Prince en rend graces à Dieu.

Le Prince de retour de la chaſſe de l'Ennemi & pleinement victorieux de ceſte orgueilleuſe puiſſance, en rendit à Dieu la recognoiſſance qu'il luy debvoit & la larme à l'œil au milieu de ſes troupes, à deux genoux, *O Seigneur!* dit-il, *qu'eſt-ce que de nous pauvres & miſerables Peſcheurs, qu'il t'aye pleu aujourd'huy nous eſlargir un tel bon-heur, à la gloire de ton nom? Gloire t'en ſoit renduë à jamais.* Semblables actions de graces euſſent eſté rendues ſur le champ par toute l'Armée ſi l'obſcurité de la nuict l'eut permis; elles furent celebrées dés le lendemain à Oſtende avec grand zele, en preſence du Prince & des Eſtats & furent accompagnees d'un jeune general par toutes les Provinces de leur obeiſſance.

Couche au champ de bataille

Le Victorieux coucha dans le chãp de bataille & donna à ſouper à l'Amirant: Il eut pluſieurs diſcours avec luy, qui ne ſervirent qu'à remarquer les fautes commiſes en l'Armée de l'Archiduc, & que ce n'eſt pas le nombre mais la bonne conduite qui gaigne les victoires. Maurice commença par railleries à deſrider le front de ſon priſonnier, & dit-il, *Que vous ſemble, Monſieur, de la beſongne de ces Soldats apprentifs qui ne ſçavoient diſoit-on, que gaigner des villes, ſans s'oſer monſtrer en raſe campagne? Eſperés vous qu'ils puiſſent devenir bons Soldats?* L'Amirant eſquiva gravement à ce diſcours & pour reſponce ſe plaignit fort de la lacheté de ſa Cavalerie: *Car s'ils ne n'euſſent pas reculé*, diſoit-il, *il y avoit apparence que noſtre Infanterie ſe*

Soupe & diſcourt avec l'Amirant.

L'Amirant contraint de ſe retirer de devant Bommel & touſiours agacé par le Prince, ne diſoit jamais que tels mots à luy reprochés maintenant.

fut rendue maiſtreſſe de voſtre Artillerie, avec eſperance d'une entiere victoire. Vn autre grand manquement, continua-il, *que j'ay remarqué en noſtre Armée, c'eſt qu'on eſt allé en gros à la charge, ſans retenir quelque Arriere-garde ou troupe de reſerve, affin de ſecourir les Eſquadrons & Bataillons, quand ils ſeroient contraincts de reculer; ainſi que vous avés fait, Monſieur, meſnageant & eſpargnant voſtre Infanterie & Cavalerie, ſans avanturer toutes vos forces à la fois. Ce vous a eſté auſſi un grand advantage & une grande prevoyance*, pourſuivit il s'adreſſant au Prince, *d'avoir ſi bien fait pointer voſtre Canon qui nous a fait beaucoup de mal; & à nous une grande faute d'avoir diſpoſé le noſtre en flanc & non en teſte de noſtre Infanterie. Mais encor*, dit-il, *ce qui vous donne, Monſieur, une gloire eternelle, c'eſt ceſte grande action que vous avés faite, vous venant preſenter courageuſement devant voſtre Ennemi, aprés avoir renvoyé tous vos bateaux & reduit par ce moyen toutes vos troupes en neceſſité de bien combatre pour ſauver leurs vies, les animant d'ailleurs par le peril auquel vous vous expoſiés ommunement avec eux: & c'eſt-ce auſſi qui a beaucoup abbatu le courage de nos gens, croyants qu'il faloit bien que vous euſſiés des grands advantages, puis que vous veniés ſi reſoluement au combat.* Grande certes fut la gloire de ce grand Prince & ſon eſtime generalle par tout l'univers! Le Roy Henry le Grand, qui ſe ſouloit donner la gloire des batailles & celle des ſieges au Prince ſur tous autres, prononça aprés ceſte cy, *Qu'il n'y avoit aprés luy plus grand Capitaine dans le monde que ſon Couſin le Prince Maurice.*

Gloire du Prince.

Les Deputés des Eſtats qui eſtoient à Oſtende fort eſtonnés de la perte advenue le matin, ne reçeurent que ſur le tard les nouvelles de ceſte victoire; & s'ils l'euſſent plutoſt appriſe, tous les Fuyards couroient danger d'eſtre maltraictés par la garniſon qui leur pouvoit couper chemin. Ils eſtoient demeurés dés le matin enfermés dans la chambre du Conſeil à prier Dieu de favoriſer leurs armes; ils furent infiniment reſiouis quand ils virent venir le Prince à la teſte de ſon Armée emmenant tel nombre de priſonniers, & leur joye parut ſi extreme dans l'allegreſſe de leurs yeux, qu'en embraſſants leur Protecteur on y remarqua des larmes comme ils en avoient eu pour la detreſſe du matin.

Joye des Eſtats.

Dans la crainte qu'ils eurent de perdre le Prince, ils firent ferment de ne le preſſer jamais plus d'aller là où il ne ſeroit pas porté de volonté.

La lacheté & la timidité au jour de la bataille eſt puniſſable du dernier ſupplice cōme dit *Arrius Menander in L. in acie ff. de re milit.* & plus encor en un Capitaine ou Officier comme remarque *Ammian. Marc. lib.* 34. parlāt de l'Empereur Julian, qui, dit-il, fit punir de mort un Capitaine & dix ſoldats, qui avoient tourné le dos en veüe de leurs compagnōs. Les Romains en uſerent preſque de meſme envers ceux qui avoient perdu la bataille de Cannes, les renvoyant à leurs ennemis, & ſur cela Valere dit, *ſic enerves animos odiſſe virtus ſolet.*

L'Archiduc pour couvrir les manquements qui ne procedoient que de luy, fit empriſonner pluſieurs Capitaines, Officiers & Soldats, comme prevenus d'avoir les premiers monſtré le dos au jour de la bataille. Un des Capitaines Eſpaignols priſonniers, ſur l'interrogat qui luy fut fait par l'Auditeur du camp, trouva en ſa reſponce ſa juſtification & celle de tous ſes compagnons, & s'adreſſant au Commiſſaire, *Eſcrivés*, dit-il, *que ſon Alteſſe nous ayant faits venir d'une traite depuis Maeſtricht juſques à Nieuport, croyant que la laſſitude nous fairoit mourir, nous laiſſa tout le jour ſans pain & ſans vivres, cuidant nous faire mourir de faim: de là pour nous achever il nous mit à la diſcretion d'un Ennemi qui avoit de grands advantages ſur nous: Or voyant maintenant que la laſſitude, la faim, l'Ennemi & le deſordre ne nous ont peu tuer, il nous veut faire mourir par la main d'un Bourreau. Tenés voila ma teſte, j'ayme mieux la perdre que de la porter jamais à ſon ſervice.*

Procedé de l'Archiduc contre ſes fuyards.

Ceſte grande victoire enfanta divers mais contraires effects. Les deux partis ſe preparent à qui mieux; les Eſtats à ſe maintenir vigoureuſement dans l'advantage que l'heur & la valeur des armes de Maurice venoit de leur acquerir; les Archiducs à empeſcher que ceſte perte ne print pied plus avant & ne ſe multipliat au detriment de leurs affaires.

Ceux-là ſe virent comblés de contentements, leur Chef d'acclamations, de loüanges & de Panegyrics de tous leurs peuples, de congratulations des Roys & des Princes; ceux-cy chargés de chagrin & de deſplaiſir, le Roy d'Eſpaigne s'eſſaya de les deſennuyer par ſes lettres conſolatoires, deſquelles il rendit participant les Eſtats Generaux des Provinces de ſon obeiſſance, extra-ordinairement aſſemblés à Bruxelles pour ayder à la reparation du

Suites de la victoire

desbris

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1600. deſbris de ce grand naufrage, & pour les encourager à nouvelles contributions par un morceau de papier mal agreable & de peu de ſaveur à leur palais.

La ſuperſcriptiõ de la lettre du Roy d'Eſpaigne aux Eſtats eſtãt conceuë en ces termes *A nos Eſtadós*, mit les Eſtats & le peuple en rumeur, diſant, *qu'ils ne ſçavoient pas donc à quel Seigneur ils appartenoient, ſi le Roy pretendoit encor quelque choſe ſur eux, & que l'opinion des Provinces Vnies de la nullité du tranſport d'icelles, eſtoit bien fondée*. Le Preſidẽt Richardot excuſa cela & dit, *que c'eſtoit la faute du Secretaire*.

Le Prince aſſiege Nieuport.

Le Prince en vouloit à Nieuport & à Duynkercke premiers & principaux objects de ſes armes. Ainſi reſollu de pourſuivre ceſte pointe, il ſe deſcharge premierement des bleſſés & des priſonniers dans Oſtende, pourvoit à leur embarquement vers Zéelande, puis ayant donné quelque petit rafraiſchiſſement à ſon Armée, tourne teſte vers Duynkercke le cinquieſme du mois, areſté durant quelques jours par le mauvais temps, lequel relaché de ſa rigueur ne luy permit d'y arriver que le ſixieſme. Lors les pluyes, la tempeſte & l'orage ſe mutinerent telement, qu'il luy fut impoſſible de ſe retrencher: il falut donc rebrouſſer, & reſollution prinſe d'aſſieger Nieuport, le Camp eſtoit ja dreſſé, le canon pointé, comme entendant que l'ennemi avoit dextrement proffité la traite qu'il venoit de faire vers Duynkercke à le bien pourvoir d'hommes & de munitions, que la Bourlotte bon Chef de guerre y eſtoit entré avec deux mille cinq cents hommes de renfort, & que de toutes les Provinces Valonnes accouroient gens à l'Archiduc deſormais en Eſtat de remettre ſus une puiſſante Armée, il quitte ce ſiege & encor celuy du Fort d'Iſabelle pour les meſmes raiſons, où la Bourlotte fut tué le voulant ſecourir, reprend le chemin d'Oſtende, fait demolir le Fort Albert ſcitué dans le Dunes, congedie ſon Armée, envoye ſa Cavallerie en Brabant, ſon Infanterie en Zéelande. Celle-la ſous la conduite du Comte Ludovic, y tenta divers exploicts ſur ſes ennemis pour les attirer au combat, courut & ravagea le pays, y forma diverſes entreprinſes meſmes ſur Venlo; mais rien ne reüſſit à cauſe des mauvais chemins que les ravines des eaux & les grandes & frequentes pluyes avoient rompus & gaſtés. Le Prince ſe retira à la Haye content de ſa victoire, & s'y prevalut à loiſir du privilege attribué par Platon au victorieux.

Le quite avec celuy du Fort d'Iſabelle

& s'en revient en Hollande.

Platõ dit, qu'il faut que ceux qui ont gagné une Bataille ayent à leur retour privilege de baiſer telle qu'il leur plaira des plus belles. *In Rep.*

Propoſitions de paix rompues.

Les Archiducs voyans que la force ne ſervoit de rien pour arreſter le torrent des armes victorieuſes de Maurice, conſentent à une Deputation de toutes leurs Provinces au nom des Eſtats d'icelles, en l'Aſſemblée indicte à Bergues-ob-Zoom avec ceux des Provinces Unies, par l'entremiſe des Ambaſſadeurs de l'Empereur qui rouloient encor autour du pot, bien toſt rompuë ſur la forme de proceder; ceux-cy voulans que les autres ſe ſeparaſſent de tous les intereſts d'Eſpaigne; & ceux-la ſe voulans tenir à leurs Princes. Mais comme ces voyes leur ſont inutilles, ils ſe rangent à une vigoureuſe reſollution de les adſiſter d'une levée extraordinaire de deniers, impoſent des contributions ſur toute ſorte de danrées & marchandiſes ſans exception de perſonne de quelque qualité & condition qu'elle fut, juſques à exiger vingt ſols de chaſque cheminée des maiſons. De plus les Archiducs font faire une exacte recerche des Marchands d'Anvers, ſuſpectés d'avoir part aux negoce que les Hollandois faiſoient és Indes, les François & les Oſtrelins en Eſpaigne. *L'Adelantado* proceda rigoureuſement, par inquiſitions, géenes & derniers ſupplices, contre ceux qui eſtoient convaincus d'avoir correſpondance de quelque commerce avec les Hollandois ou Anglois lors marqués à un meſme coing; perſecution reparée par une offerte de ſix cents mille ducats pour le paſſé. La collere de ces Princes ſe deſchargea encores ſur les pauvres Peſcheurs de Hollande & de Zéelande, groſſes deffences faites à l'Admirauté de Duynkercke de leur donner quartier, ains de les mettre à fonds, ou de les bruller: quatorze grandes Navires de guerre y furent equipées à ceſt effect; quelques uns tombés à la diſcretiõ de ces Corſaires, furent enfermés en leurs propres vaiſſeaux & ainſi calés à fonds; d'autres requerans par grace d'eſtre tués ou jettés en mer, furent mis en croix les uns ſur les autres, cloüés pieds & mains, puis mis à fonds; & en revenche pluſieurs de ceſte ſecte prins par les Zéelandois, y laiſſerent la vie d'une façon moins ſevere, & pour une fois trente huict furent pendus en une fourchée. Les Galeres de Frederich

Sunt molles, in calamitate mortalium animi. Tacit. Ann. l. cap. 68.

Preparatifs à la guerre

On mit en doubte ſi les Ordres des quatre Mendians, les Capucins & Jeſuites en ſeroiẽt exempts.

Qui ſe cõmencè par mer.

l'Opinion cõmune eſtoit que les Ieſuites avoient contribué à l'armement de ces Corſaires comme pour une guerre ſaincte, qu'ils avoient part au butin. D'autres y adjoutoient l'Archiduc & pluſieurs autres.

Eſpinola

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Eſpinola qui dormoient à l'Eſcluſe faute de Forçats, pour eſtre remiſes en mer on en fit recercher par tout juſques à envoyer en Hongrie pour y faire emplete d'Eſclaves Turcs pour ramer : Mais ceux de Dordrecht ayans baſti une grande Gallere pour faire teſte aux autres, appellée *la Gallere Noire*, les va aſſaillir devant l'Eſcluſe, y delivre & ramene un vaiſſeau qu'elles avoient prins, monte l'Eſcaut, paſſe la nuict devant le Fort d'Ordam tenu par l'Ennemi, ſe rend au port d'Anvers, en emmene l'Admirale qui eſtoit à l'ancre, ayant matraſſé tout ce qui ſe trouva dedans qui ne ſe peut ſauver à la nage, fait prinſe de ſept autres vaiſſeaux & en tout de cinquante pieces de canon, par deſſus le butin qui fut eſtimé le prix de la Galere. Anvers en print l'alarme, & toute la ville ſe mit en armes, oyant les Trompettes qui chantoient la Chanſon *du Prince d'Orange*, dont l'air eſtoit tres-bien cognu des Antuerpiens. Ainſi chaſque parti taſcha de s'advantager ſur ſon contraire, mais avec bien different ſuccés.

1600. Effects de la Galere noire.

Ceſte Chanſon eſtoit appellée la Chanſon *de Guillaume de Naſſau*, qu'on chantoit à l'honneur de ſa memoire.

1601. Entreprinſe ſur Geertruydenberghe faillie.

L'Entreprinſe tramée ſur Geertruydenberghe par François de Province Gentilhomme Bruxellois, à la ſuggeſtion de ſon frere & de Grobbendonck Gouverneur de Boiſleduc, funeſte à l'Entrepreneur eſt memorable. Car s'eſtant confeſſé à Bruxelles du General des Jeſuites, & ayant receu le Sacrement avec diſpence de tout faire & de tout promettre pour reduire quelque place ſoubs l'obeiſſance du Roy Catholique, il entre en ſervice comme ſoldat dans la garniſon de Geertruydenberghe, à deſſeing d'eſpier le temps & l'occaſion d'y introduire des gens de Boiſleduc. Le lieu derriere la maiſon du Cerfs fut trouvé propre pour y planter dix eſchelles: il avoit auſſi arreſté allant à la petite guerre de rencontrer emmy les champs vingt hommes de Boiſleduc appoſtés pour ſe laiſſer prendre, & eſtre delivrés au beſoing & au point de l'execution pour l'ayder à couper la gorge à un Corps-de-garde & ſe rendre maiſtre du rempart, attendant que les autres de Boiſleduc euſſent monté les eſchelles; mais l'affaire deſcouverte, le Bruxellois prins, il en teſmoigna une grande repentence, declara d'eſtre deſormais deſabuſé de ſa premiere Creance par la lecture de l'Eſcripture Saincte qui luy avoit fait cognoiſtre la voye du Ciel, exhorta ſon frere & tous ſes amis d'en faire autant & de vacquer ſoigneuſement à ceſte lecture, revoqua quelques legats qu'il avoit faits pour la reparation d'une Sacriſtie, donna ceſt argent aux pauvres diſant, *qu'il faloit cercher Jeſus-Chriſt au Ciel aſſis à la dextre de Dieu ſon Pere.* En ceſte confeſſion il fut deſcapité, ſon corps mis en quartiers & la Place garentie. Quatre-vingts Chevaux de la Cavallerie du Prince courans le Pays de Limbourg, y executerent plus heureuſement ſur le Chaſteau de Crapeel, où ayans fait ouverture par le Petard, ils en emporterent tout ce qui ne fut trop peſant, or, argent, joyaux, vaiſſelle d'argent & autres meubles de prix que ceux de la contrée avoient là mis comme en lieu de ſeureté, puis talonnés par quatre ou cinq cents Chevaux de l'Ennemi juſques en Juliers, ils y furent receus par une plus grande troupe.

Autre' ſur Meurs & Crakau favorable.

La prinſe du Chaſteau de Crakou membre de la Comté de Meurs, & celle de Meurs meſme ne fut moins heureuſe au Prince. Nous avons veu qu'il en avoit eſté rendu proprietaire par la liberalité de la Comteſſe. Crakou eſtoit poſſedé par le Comte d'Iſembourg creature d'Eſpaigne auquel le Duc de Parme l'avoit remis pour quelques pretentions; la place eſtoit forte, ſituée en lieu mareſcageux mais gardée par un Capitaine avec une quinzaine d'hommes ſeulement. Le Colonel Cloet par ordre du Prince accompaigné de trois cents Chevaux & de quelque Infanterie, s'y en allant pour la faire eſcalader à la faveur de la glace, Dulcken Gouverneur de Stralen ſuivi de quarante Chevaux & de cinq cents hommes de pied, le ſurprend en un village avant le jour & luy tue ou prend quarante de ſa troupe. Cetuy-cy ayant mis ſes gens en Eſtat & voyant que ſon Ennemi ne tachoit qu'à faire retraite à couvert d'un chemin advantageux à ſes pietons, il luy gaigne l'advance avec

ſa Ca-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1601. ſa Cavallerie; & parvenu en raſe en campagne, charge ceſte Infanterie devant & derriere, en couvre le champ de morts, pourſuit le reſte dans une metterie, les reçoit à compoſition & priſonniers, ſe rend à Crakou, l'eſcalade à travers la glace, & en meſme temps applique le petard au Pont levis qui luy donne entrée & l'en rend maiſtre.

ſur Meurs

Meurs occupé par le Duc de Cleves aprés la mort du Cõte, ſans autre tiltre que celuy de bien-ſeance, le Prince y envoye Cloet & Edmont avec douze cents Chevaux pour ſemondre la garniſon d'en ſortir; mais ſe rendant retiſve à ce debvoir, elle l'y attire en perſõne avec vingt cinq Cornettes de Cavaillerie, trente-cinq compagnies de gens de pied, ſix demy-canons, & en tel eſtat la place luy eſt acquiſe; il ſe l'aſſeura d'une bonne garniſon, fortifia le Chaſteau de cinq baſtions, cõme auſſi celuy de Crakou & les rendit places d'importance.

Expeditions & Armemés par les Eſtats.

Il ſuivit la meſme route qu'avoit fait auparavant Magellan, Draeck & Candiſch, comme conſte par l'hiſtoire de leurs voyages.

L'Eſpaignol fut moleſté ſur la mer auſſi-bien que ſur la terre. Une Flotte de Hollande bien equippée va buſquer fortune és Indes Orientales; combat avec advantage pluſieurs navires Eſpaignoles rencontrées: la Zéelande y en envoye une autre qui s'en revint chargée de biens. Capitaine Olivier d'Oirt parti depuis trois ans avec quatre vaiſſeaux pour faire le tour du mõde, paſſa le deſtroit de Magelan en allant, & en revenant doubla le Cap de Bonne Eſperance & ſe rendit à la maiſon bien qu'avec ſon plus grand vaiſſeau ſeulement & quarante cinq de ſa troupe; mais, dit l'hiſtoire *tous ſains gaillards & veſtus de ſoye*. En meſme temps l'Admiral Iuſtin de Naſſau monta en mer avec une groſſe Flotte pour aller rencontrer le Marquis de S. Croix revenant d'Eſpaigne avec quatre-vingts navires & quatorze galeres; mais celuy-cy eſtant adverti, s'arreſta & ne paſſa pas plus avant. On eſſaya auſſi de combler le port de Duynkercke par pluſieurs grandes navires remplies de pierre de Norvegue qu'on fayſoit couler à fonds, quoy que inutilement. Mais cecy eſt admirable que dans l'eſpace de trois jours, on vit partir de ces havres neuf cents vaiſſeaux vers Ooſtlande & plus de quinze cents à la peche des Harengs, ſans que pour cela leurs ports & leurs havres feuſſẽt moins remplis de beaucoup de navires, ni les mers des pays & nations eſtrangeres plus deſnuées d'Hollandois y traffiquans: à tel point eſt montée la puiſſance des Provinces Unies principalement par mer ſous le gouvernement de ce Prince. Au contraire, la condition des pays Ennemis alloit en decadence, & la plus part de leurs entreprinſes en fumée. Celle que l'Archiduc avoit braſſée ſur Fliſſingues par l'infidelité du Gouverneur & de quelques particuliers desbauchés pour mettre le feu, afin d'en facilliter la ſurprinſe qui en devoit eſtre faite en meſme temps par les Eſpaignols, fut vengée par la mort de ce Gouverneur qui laiſſa ſa teſte ſur l'eſchaffaut & d'un faiſeur de chaiſes qui s'eſtrangla ſoy-meſme, ſon corps mis en quartiers aprés ſa mort en ſpectacle public. Les ſix mille Italiens & deux mille Eſpaignols nouvellement arrivés à l'Archiduc ſous la conduite de Theodore Trivulſe Milanois, paſſés ſur e Pont de Gés par permiſſiõ du Roy de France, ne firent qu'augmenter les ſeditions & les mutineries des plus vieux ſoldats ja excitées en pluſieurs places & notamment en Flandres, faute de payement. Le Prince leur fit eſcrire par ceux de Zéelande & d'Oſtende qui leur preſenterent des bonnes conditions; mais ils les rejetterent & mirent les lettres au feu.

Entreprinſe ſur Fliſſingues faillie.

Le Prince ſe prepare à l'offenſive.

Ces nouvelles troupes ennemies, ne peurent deſmouvoir le Prince d'une guerre à l'offenſive à laquelle il eſtoit ja diſpoſé. La France & l'Angleterre luy ottroyerent un renfort de gens; Il avoit ja donné le rende-vous de ſon Armée au Fort de Schenck au dixjeſme de Iuin, & ſa Cavalerie s'y acheminant eut beau jeu des Compaignies de Cavallerie du Comte de Berghe & du Colonel Boedberghe, rencontrées en chemin pour quelque entreprinſe, chargées, battues, deffaites, pluſieurs Cavalliers tués & entre autres le Lieutenant du Comte.

Il couvrit dextrement ſon deſſeing des nopces de ſon Couſin le Comte Ludovic-Gauthier de Naſſau, qui eſpouſoit la Relaiſſée du Comte de Brouck

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

n'agueres maſſacré par les Eſpaignols au Pays de Cleves, & partit le quatrieſme de Iuin pour s'y trouver. Le Comte de Solms devoit traiter la compagnie le ſeptieſme du mois comme il fit, le Prince le huictieſme, le Comte de Hohenloo le neufieſme, & le Comte Ludovic Eſpoux devoit celebrer ſa nopce le dixjeſme pour la conſommation du mariage. Le Prince ſe trouva au premier & au ſecond banquet qui fut le ſien; mais le jour ſuivant qui fut le neufieſme, il quitta les delices des feſtins pour ſe rendre à ſon Armée, & delà par une extreme diligence aux portes de Rheinberck avec dix mille hommes de pied & trois mille Chevaux. 1601.

Siege de Rhein-berck.

La connivence de l'Archeveſque de Coulongne ſeigneur proprietaire de Rhein-berck à ſerrer le traité de la remiſſion que les Eſtats luy en fayſoient, afin de donner temps à l'Amirant de l'aſſaillir, fut cauſe de ſa perte à faute de l'avoir faite fortifier.

Ceſte place avoit ja experimenté ſa valeur par la conqueſte qu'il en avoit faite ſur l'Ennemi en l'année 1597. reprinſe en ſuite par l'Amirant, tãdis qu'on eſtoit ſur le point de la remettre au ſeigneur proprietaire. Elle eſt maintenant deffendue avec plus de vigueur & de reſiſtance par D. Bernardo Davila y commandant deux mille hommes de pied & cinquante Chevaux. D'abord le Prince blocque les avenues de la ville pour empeſcher que rien n'y entre, bat & ſaiſit un Fort ſitué en une Iſle prochaine abandonné toſt aprés par l'Ennemi, retrenche ſon camp en perfection, le diviſe en trois quartiers, l'un pour ſoy, l'autre pour les Comtes Erneſt de Naſſau & de Solms, le troiſieſme pour Giſtelles aſſiſté de quelques autres ſeigneurs, & contraint pluſieurs vaiſſeaux qui ſe preſenterent pour y introduire des vivres, d'eſchouër, caller à fonds, ou de tourner voile avec perte & confuſion, par les navires de guerre diſpoſées ſur la riviere ſelon ſon ordre.

Valeur des Aſſiegés & des Aſſiegeãs,

Les Aſſiegés donnerent des preuves de leur valeur par pluſieurs hardies & frequentes ſorties, mais les Aſſiegeans ne quitterent jamais leurs poſtes, & en trois cõſecutives, les gardes des lieux plus chauds ſe trouverent eſcheües à nos François. Là fut bleſſé le ſeigneur de Chaſtillon digne fils de ce grand Admiral de France, & les ſiens ne manquerent pas de rendre des teſmoignages de la generoſité de leur nation.

Difficultés du ſiege ſurmontées par le Prince.

Ceſte place environnée de grands marais obligeoit les Aſſiegeans à une grande garde; la garniſon eſtoit forte, & les ſorties continuoient; il falloit du monde pour fournir à tout cela: l'Archiduc qui en vouloit tout de bon à Oſtende, fayſoit des grands preparatifs pour le ſiege & croyoit par ce moyen de retirer ſes Ennemis de devant Rheinberck pour les attirer au ſecours de l'autre. Le Prince pourvoit à tout, deſpeche le General Veer avec vingt Compaignies Angloiſes au ſecours d'Oſtende, & ayant renforcé ſon camp de quelques autres en leur place, continue vigoureuſement le ſiege, mene ſes approches juſques à la contreſcarpe de la porte de Caſſel, fait miner le rempart d'icelle, lancer des boulets ardents en la ville, met toute la contreſcarpe en feu des coups de Canon qu'il fayſoit fumer contre à fleur de rempart, preſente une bonne troupe des ſiens comme pour donner l'aſſault, afin d'attirer plus grand nombre des aſſiegés. Deux compagnies Allemandes & une Italienne s'y rendent à ceſt effect, ſaluent les trenchées avec artifices à feu, feu Gregeois qui print à un tonneau de poudre, non ſans dommage des aſſaillans; leur Major doubtant une mine, court au Gouverneur pour l'en advertir & luy fait trouver bon de retirer ſes gens de la contreſcarpe pour employer leurs courages en une ſortie; mais revenant pour leur en donner l'ordre, la ſoudaineté du feu fait crever la mine ſur deux cents d'iceux, deux deſquels emportés dans les trenchées des Aſſiegeans, les en acertenerent. Trois cents de nos François pourſuivent chaudement l'occaſion, chaſſent le reſte frappé d'eſtonnement & ſe rendent maiſtres du lieu; mais un nouveau renfort de ceux du dedans y eſtant accouru, les charge de telle furie qu'il en laiſſe quarante de morts ſur la place, & parmi iceux cinq Capitaines, le jeune Marquette Lieutenant de la Compagnie du Prince, plus de ſeptante bleſſés, & à peine les autres peurent ils ſubſiſter ſur le bord de leur advantage, où ils s'eſtoient retranchés.

ſes efforts

repouſſés

Le Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1601. Le Prince les voulut eſveiller par une ſemblable mine ſous le coing de ce Courrador; mais les autres impatients l'abandonnent : le voyla à ſes galleries ſouſterraines, il en fait conſtruire trois en extreme diligence qui vont baiſer le rempart, & à couvert d'icelles les Mineurs travaillent à la ſappe & à la mine. Le Prince les ſomme la premiere-fois de ſe rendre. Ils reſpondirent *que leur Gouverneur eſt ſoldat, & qu'ils n'en ſont pas d'humeur aprés deux jours de ſiege ſeulement, à conter depuis la perte de la Contreſcarpe.* Les mines ſont continuées de plus fort; & une petite qui joüa à la porte de Caſſel, leur fayſant apprehender un plus funeſte effect des plus grandes, les obligea de lacher le pied avec quelque deſordre. Le Prince proffitant l'eſtonnement, les ſomme derechef; ils preſtent l'oreille & conſentent de ſortir en armes, enſeignes deſployées, meſche allumée, avec leurs bagages, chariots, & chevaux. On en vit partir douze cents quarante ſept hommes de pied en ſeize compaignies, trois cents ſeptante malades ou bleſſés, quarante cinq de cheval, ſeptante huict Matelots, quantité de femmes & d'enfans, qui prindrent le chemin de Gueldres. Le Prince y jette une bõne garniſon, y baſtit un grãd Fort ſur l'Iſle du Rhein, pour demeurer maiſtre de la riviere & pour ne retomber plus aux inconvenients paſſés. Ceſte conqueſte mit le pays d'Over-Yſſel à couvert des courſes ennemies, les Contributions furent deffendues ſous grandes peines, ordre aux habitans de s'armer au ſon du toc-ſain, promeſſe de vingt-cinq livres pour chaſque ſoldat ennemi qu'on prendroit vif ou mort, ſeureté pour les Marchands aux perils des lieux où ils paſſeroient, tenus de les rembourcer ou deſdommager des mauvais rencontres. Ce ſiege fut honnoré de la preſence de pluſieurs Princes & ſeigneurs Allemans & Anglois qui y eſtoient accourus pour s'exercer au meſtier de armes, & en obeiſſant à un ſi grand Capitaine apprendre à bien commander.

Nouveaux efforts du Prince qui les ſomme & eſt refuſé, ſommés derechef, compoſent.

L'Archiduc avoit aſſiegé Oſtende, pour retirer le Prince du ſiege de Rheinberck; & le Prince aſſiege maintenant Boiſleduc pour retirer l'Archiduc du ſiege d'Oſtende. Le Prince acheva heureuſement, à peu de frais, à peu de perte, & en moins d'un mois & demi la conqueſte de Rhein-berck: l'Archiduc vint à bout d'Oſtende, mais avec tant de difficultés, à ſi grand frais, & à ſi grande perte d'hommes, par l'eſpace de plus de trois ans, qu'on peut dire, que ceſte conqueſte luy a eſté funeſte & luctueuſe, & qu'il n'en falloit pas deux autres ſemblables pour luy faire faire perdre tous ſes Eſtats. Le temps de ſa reddition nous fournira la naiſſance, le progrés, la fin & les ſuites d'icelle; & cependant nous verrõs le Prince en continuelle action pour le ſalut de la Patrie.

Nouveaux deſſeings du Prince.

Ses inclinations alloient toutes contre l'Iſle de Cadſand, ou contre ce qui reſtoit à l'Ennemi dans la Gueldres : mais les Eſtats n'ayans peu ou voulu fournir à ceſte expedition pour n'eſtre de leur gré, il fut obligé de tourner ſes armes conrre Boiſleduc. Son Armée fort affoiblie par les grands ſecours qu'il avoit jetté dans Oſtende, ne comptoit plus que ſeptante trois Compagnies de gens de pied & trente-trois Cornettes de Cavallerie, avec leſquelles neantmoins reſollu d'aſſieger une ſi puiſſante ville, ce n'eſt merveille s'il fut contraint finalement d'en deſcamper. Son premier effort parut contre la Cavallerie mutinée qui eſtoit en la ville de Weert, mais avec peu d'effect envers gens qui avoient ſi bien pourveu à leurs affaires. Puis ayant ſoudain campé devant Boiſleduc, occupé les avenues, aſſigné quartier au Comte Guillaume ſon Couſin vers la porte de Hintemer avec quatorze Cornettes de Cavallerie & vingt-ſix Compagnies de gens de pied, il ſe logea du coſté de Vught avec le reſte de ſon Armée.

Qui aſſiege Boiſleduc contre ſon ſentiment.

Campe devant

La ville n'avoit de garniſon que de deux cents hommes de pied & environ cent cinquante Chevaux, mais ſupplée d'une groſſe, nombreuſe & vaillante Bourgeoiſie; le tout commandé par Grobbendonck Gentilhomme d'experience & de conduite, qui fit valoir ſes perſuaſions envers le peuple à ſe bien deffendre, à cela aydé par un tas de Preſtres & de Moines dont ils

proviſions & munitions de la ville

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

fourmilloyent : les predications, les proceſſions, les Meſſes y furent lors à bon marché ; hommes, femmes, enfans, Eccleſiaſtiques tous travaillans à qui mieux en incroyable diligence à ſe fortifier contre un Ennemi ſi diligent, y eſleverent pluſieurs grands ouvrages qui leur vindrent bien à point. 1601.

Grande circonvallation du Camp du Prince.

Le Prince ne perd pas un moment à ſe retrancher, & principalement en dehors ſelon les formes ordinaires à ſon Camp, par une circonvallation de huict heures de chemin, Forts, Boulevards, Tenailles, Batteries, Redoutes, Foſſés, & cela avançé par un travail monſtrueux en peu de temps ; mais non en telle perfection que le Prince n'apprint à grand regret, que la ville avoit eſté ſecourue de deux cents ſoixante hommes partis de Grave qui y coulerent à la faveur de la nuict par un chemin couvert non encor inondé, & de neuf cents autres depuis par le meſme endroict, comme reſte d'une plus grande troupe deffaite & ſeptante d'icelle arreſtés priſonniers.

La ville ſecourue au commencement.

Le Prince la bat.

Ce nonobſtant dix pieces de batterie taſtent ceſte demy-lune à Vught : on lance pluſieurs boulets ardents pour mettre le feu à la ville, mais à peu d'effect, par le ſable porté au haut des maiſons pour en arreſter la violence, & par les vaiſſeaux remplis d'eau pour en attiedir l'ardeur. Une galerie avançée contre la porte de Hintemer promettoit un meilleur ſuccés aux Aſſiegeans, comme la ſurvenue des glaces rendant la terre non maniable & la continuation des aproches plus difficiles, le Prince ne ceſſa pourtant de faire travailler, mais avec moins de progrés & plus de peine. Pour tout cela il ne ſe promettoit moins de baiſer le rempart dans quinzaine, & en quelques endroits des nouveaux ravelins on avoit ja commencé la ſappe & la mine. Mais voicy qui interrompit une ſi grande œuvre : les froidures rengregées, les rivieres du tout attachées à la terre par la dureté des glaces empechans la traite des vivres au Camp, fayſoient une forte planche à l'Ennemy qui ja ramaſſoit des grãdes forces, ou pour faire invaſion en la Hollande, ou pour aſſaillir Breda. D'ailleurs l'Archiduc inſtamment ſollicité par les Eſtats de Brabant, de penſer à la conſervation de ceſte importante ville, conjuroit toutes ſes puiſſances & mettoit en œuvre toutes ſes induſtries pour la ſecourir. De fait, ayant ramaſſé bruſquement des belles troupes és environs de Dieſt, attiré à ſoy mille chevaux des Mutinés de Weert & preparé du canon, il pouſſe avant le Comte Frederich de Berghe & quelques autres Chefs tirés du camp d'Oſtende (qui ſubſiſta touſiours) reſollu de les ſuivre en perſonne.

Difficultés du ſiege & motifs.

Si le temps eut relaché tãt ſoit peu, le Prince eut continué le ſiege, s'eſtãt le meſme jour qu'il deſcãpa rendu maiſtre du ravelin de la Porte de Vught.

La conduite de ce Prince fut biẽ plus ſage que ne fut pas celle de l'Archiduc Ferdinand d'Auſtriche, lequel au meſme tẽps pour avoir voulu trop opiniaſtrement continuer le ſiege de Caniſſe contre le Turc nonobſtãt la gelée, fut contraint de le lever honteuſement, & de prendre la fuite ayant abandonné ſon canon, ſes tentes, ſes malades, & un grand nombre qui perirent de froid.

Qui obligent le Prince de le lever.

Le Prince pour ceder à la rigueur du temps, non à la force de ſon Ennemi, bien qu'avec regret veut deſcamper : les glaces qui luy donnoient entrée de tous coſtés l'y obligeoient : les Eſtats & le Conſeil de guerre l'en ſollicitoiẽt : en un mot ce ſiege fut commencé trop tard, & les glaces vindrent trop toſt. Ce ſage & judicieux Prince fit une retraite ſi honnorable, qu'elle ne fut gueres moins eſtimée qu'une glorieuſe victoire. Les grandes glaces qui avoient engelé tous ſes bateaux à Hemert & à Crevecœur, ne l'empeſcherent pas de retirer à ſauveté à Heuſdam ſon canon, ſes munitions, ſes vivres, tout le bagage de ſon Armée ; les perches, hoyeaulx & paelles qui ne peurent eſtre emportées faute de chariots, brullées au feu. Il voulut laiſſer en eſtat tous les grands ouvrages de ſon camp, les retrenchements, redoutes, tenailles, batteries, corps de garde, comme trophées de ſa gloire, marques de ſon ſçavoir militaire & de la puiſſance de ſes armes. Un bon Chef de guerre n'acquiert moins d'honneur en évitant un grand dommage qui penche ſur la teſte des ſiens, qu'en les rendans victorieux par quelque grande conqueſte.

Les Partiſans du Prince firẽt ce diſtique ſur le ſiege.

Non Ducis obſeſſa ſervavit mœnia Silvæ
Alberti gladius, frigida ſed glacies.

Auquel les autres reſpondirent:

Tam Ducis obſeſſa ſervavit mœnia Silvæ
Alberti gladius, frigida quam glacies.

Courſes de l'Ennemi en Brabant.

Le Comte Belgiojoſo ſuivy de mille Chevaux & de ſix cents hommes de pied, court avec beaucoup de dommage le quartier de Brabant de l'obeiſſance des Eſtats ; & quelque troupe de Cavallerie & d'Infanterie du Prince ayant paſſé le Rhein fait cracher au baſſin le Chapitre de Coulogne, pour avoir remboursement de ce qu'il debvoit aux heritiers de la Comteſſe de Meurs. Une 1602.
autre troupe de Cavallerie qui avoit gueté le Gouverneur de Boiſleduc pour le deſ-

1602. le deſcharger d'une bonne ſomme d'argent qu'il portoit d'Anvers, ayant failli ceſte proye, ne laiſſe pas paſſer à ſi bon marché le Comte Adolph de Berghes avec ſa Cornette entre Bommel & Poſtel, chargée, battue & deffaite à platte couſture, luy priſonnier mené à Breda, d'où il ne ſortit qu'en payant rançon, bien que Couſin germain du Prince. Ceſte guerre nourriſſoit des Amazonnes auſſi bien que ceſte contrée de l'Aſie. La Friſe en eſleva une nommée Marguerite, vraye Marguerite entre les fleurs de ſon temps. L'amour de ſa patrie & le deſir de ſe ſignaler aux armes ſous la renommée d'un ſi grand Chef de guerre, luy fit changer ſa quenoüille en eſpée, & traveſtie en homme elle devint ſoldat, porta les armes en Friſe durant ſept années à l'inſceu de ſes parents & incognue, veſquit en la guerre fort chaſtement: ſes armes furent au commencement une picque, puis un mouſquet, ſon chapeau ombragé d'une plume blanche: elle eſtoit en reputation parmy les meilleurs ſoldats, & au rang des appointés; ſignala ſa valeur en la prinſe de pluſieurs places, finalement comme un jour elle voulut changer de chemiſe, un autre ſoldat ſien Camerade luy voyant les mammelles plus groſſes, plus rondes, que celles des jeunes hommes, le cuir blanc & net de poil, luy fit dire qu'elle reſſembloit une fille; & ſur ce plus avant enquiſe par iceluy, elle le confeſſa ingenuement; l'autre outrement picqué d'amour & d'admiration de ſa hardieſſe & de ſa chaſteté, de Compaignon de caſaque devint ſon Compaignon de lict & de table, & elle ſa fidelle Compaigne, l'ayant eſpouſée & veſcu depuis tous deux enſemble honneſtement en la ville de Groeninghe. Elle chantoit ordinairement une chanſon qu'elle avoit compoſée, pour eſmouvoir les jeunes filles à ſon exemple de prendre les armes & de combatre pour la patrie.

Le Comte Adolph de Berghes deffait avec ſa Cõpagnie.

Une femme Friſonne habillée en ſoldat fait la guerre.

D'autre coſté l'Eſpaigne n'oublioit rien pour oppoſer à la valeur de Maurice & au progrés de ſes armes. La Confrairie de Noſtre Dame des Compaſſions erigée à Thonon en Savoye, ſous pretexte de convertir les heretiques mais en effect pour extirper la Reformation au milieu & aux quatre coings de la Chreſtienté avec grande effuſion de ſang, n'avoit elle pas formé une ſubvention de cent mille eſcus par mois & un renfort de dix mille hommes de guerre en faveur de l'Archiduc, pour en retirant les aides que la France contribuoit aux Provinces Unies, & obligeant l'Angleterre d'en ſequeſtrer ſes intereſts par une guerre civile qu'elle y devoit jetter, contraindre le Prince & les Provinces de ſes gouvernements de faire joug ſoubs la tyrannie? Ces grands armements par mer que l'Eſpaigne preparoit, les richeſſes que les Indes continuoient de luy porter annuellement capables de le rendre l'effroy de la Chreſtienté, ne devoient elles pas donner de la terreur à ces peuples, & mettre ce Prince en apprehenſion de voir ſa Patrie ſubjuguée par ſi grandes Puiſſances conjurées à ſa ruine? Certes il fait cœur de fer contre ces efforts, s'arme de reſollution aux approches de l'orage, & ſe mettant à couvert des lauriers verdoyans de ſes victoires contre les coups de foudre lancés du Vatican, appuyé de l'adſiſtance du Tout-puiſſant, il employe & deſploye tous les moyens qu'il luy met en main pour ſa ſubſiſtance & pour la manutention de la liberté publique, contre-quarre vaillamment & heureuſement tous les deſſeins de ceſte pretendue Monarchie Univerſele, le combat avec advantage & ſur la terre & ſur la mer, luy prend ſes places & ſes navires, luy porte des affronts irreparables, & luy fait ſentir les effects de ſa ſage conduite en l'un & en l'autre monde.

Grands preparatifs de l'Eſpaigne contre le Prince.

Ceſte Confrerie appellée autrement, des ſept Douleurs, confirmée par le Pape Clement 8. en l'année 1599. joincte avec la congregation de la propagation de la fede, obtint la protectiõ d'Eſpaigne & la charge de faire ſoubſigner tous Roys, Princes & Potentats au deſſeing arreſté d'extirper les heretiques, c'eſt à dire de faire la guerre à feu & à ſang à tous ceux de la Religion par toute la Chreſtienté, fut deſcouverte par le Deputé qui en alloit donner les advis à tous les Monarques Chreſtiens, lequel ſe retira au Seigneur des Diguieres en Dauphiné, qui en donna les advis par tout.

Les Eſtats pour luy en fournir des moyens, obtienent une nouvelle levée de trois mille Anglois & pareil nombre pour recreuë des vieux Regiments. Bethune eut ordre de faire des troupes en France pour renforçer les Françoiſes. Les Comtes de Solms & du Rhein arment en Allemaigne deux mille quatre cents Chevaux nonobſtant les crieries de l'Empereur. Tous Colonels Capitaines & Officiers, ont commandement de tenir leur Compagnies completes.

Ceux du Prince & des Eſtats contre l'Eſpaigne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

completes. Le Prince forme un corps d'Armée de dixhuict mille hommes de pied &de cinq mille chevaux,& luy fait paſſer monſtre en l'Iſle du Comte; deſtine trois mille Chariots de ſervice pour le bagage à trois chevaux pour chaſque chariot; fait faire proviſion de farines, de moulins, de fours, de paeles, de hoyeaux, de ponts, de Fourniers, de Braſſeurs, de Mareſchaux, de Selliers, de Maſſons, de Charpentiers, de grand nombre de Pionniers, de canons; toute ſorte de munition de guerre, de cent Canonniers, trois cents Gentils-hommes de canon, cinquante Mineurs, trois cents hommes experts à faire des ponts, ſix cents quatre-vingts chevaux pour la traite du canon, tout cela conduit & adreſſé par Officiers avec un ordre admirable. Reſtoit de ſçavoir où ſe deſchargeroit ce grand nuage.

Divers ſentimens pour agir.

C'eſtoit le point principal de la partie: mais les ſentiments furent divers, les meilleurs negligés au commencemẽt. La pluſpart des Eſtats furent d'advis, de ſe jetter en Brabant & delà en Flandres, pour contraindre l'Archiduc de lever le ſiege d'Oſtende, les Provinces Ennemies de fournir aux contributions, attirer pluſieurs villes ja portées d'inclination à la liberté & d'averſion à la ſervitude Eſpaignole, empeſcher l'adjonction des forces Eſtrangeres qui s'avançoient à celles de l'Archiduc, & pour induire un ſouſlevement general des Provinces contre l'Eſpaigne. Le Roy de France porta ſes inclinations à ce mouvement. La Royne d'Angleterre le preſſa & le fortifia d'une liberale ſubvention de gens & d'argent. Le Liege quoy que neutral, devoit fournir vivres & empeſcher de ſon pouvoir l'entrée des forces d'Italie. Le Prince deſiroit de faire jeu ailleurs & n'avoit veine en ſon corps qui penchat à ceſte expedition, ſecondé de l'advis du Comte Guillaume vray Prophete des inconveniens & des rencontres peu favorables qui l'accompagnerent: Mais la plus grande voix l'emportant, il ne fut plus queſtion que de marcher. Les ſuites en ſeront plus heureuſes.

Les termes ſuyvãs ſont couchés dans le Placard. *N. prions vos Excellences & Seigneuries de vouloir prendre en main les moyens neceſſaires, & ſur tout de vouloir tant faire que leurs Alteſſes puiſſent eſtre perſuadés à ſortir du Pays, à celle fin de pouvoir obtenir un plus ſeur & payſible partage. Car alors il ne ſera pas mal aiſé à vos Excellences & à nous de faire en ſorte que les Eſpaignols & autres Eſtrangers les ſuivent, & de faire de la meilleure partie de leurs adherans, des bons ſubjects & habitans du Pays-bas.*

Ieune General.

On commençe par l'invocation du nom de Dieu en un jeune General celebré par toutes les Provinces. Puis les Eſtats ſe font ouir par Placards & Declarations publiques addreſſantes aux Provinces Valonnes; les exhortent de *Fournir dans trois jours trois milions de livres à bon compte des arrerages des contributions qu'ils debvoient, ſuivant le meſpartement cy devant fait par enſemble, & d'envoyer leurs Deputés & Oſtages à l'Armée pour traiter d'une equitable contribution à l'advenir*: les conjurent, *de leur tendre la main pour joindre les Communes forces à l'extirpation des Eſpaignols & des autres nations Eſtrangeres*; où en tout cas les adjurent *de demeurer coys, voir jouër le jeu, ſans ſe meſler de la partie, ny aucunement s'oppoſer à leurs efforts*: Et ſi leurs armes vienent à triompher de la domination Eſpaignole, leur promettent *de les laiſſer paiſibles en la liberté de leur Police & de leur Religion: au refus proteſtent de les y contraindre par la guerre*.

Placards des Eſtats

contre leſquels l'Archiduc prepare une Armée

L'Archiduc croyoit de chevir du Prince à meilleur marché, & n'attendoit pas une telle vigueur des Provinces-Unies, ny une ſi grande puiſſance de leurs forces. Il falloit donc penſer à la deffenſive au lieu qu'il cuidoit tout emporter ſur luy de haute luite. Il aſſemble des nouveaux Regiments Valons & Bourguignons: ſes levées de cinq mille Suiſſes & d'autant d'Italiens accourent à luy; tout cela faiſant corps d'Armée de treize mille Fantaſſins, joints avec trois mille Chevaux, il en donne la Generalité à l'Amirant d'Aragon nouvellement ſorti de ſa priſon de Hollande, & pour principaux Chefs de l'Armée ſous luy Dom Louis de Velaſco, Dom Auguſtin de Mexia, Iean de Rivas, Auguſtin Berera avec les meilleurs Capitaines du Pays. Le Marquis Spinola qui s'avançoit avec huict mille Eſpaignols ou Italiens, ne tarda pas de le joindre. Ceſte Armée pourveüe de canon, de munition & de toutes autres choſes neceſſaires, print le chemin de la Meuſe pour s'oppoſer aux efforts du Prince.

commandée par l'Amirãt.

C'eſtoit le 19. & 20. de Iuin que l'Armée paſſa les rivieres.

L'Armée du Prince & ſon ordre.

Le noſtre fait paſſer le Rhein & la Wale à la ſienne ſur deux ponts

conſtruicts

1602. conſtruicts à ceſte fin ; commande à tout ſoldat de pourvoir ſon biſſac de prebende pour huict ou dix jours;prend le chemin de Nimmeghe, delà à Moock où il paſſe la Meuſe ; loge au petit Linden cerchant opportunité de rencontrer l'Ennemi ja renforcé de l'arrivée des Italiens pour luy donner Bataille ; diviſe ſon Armée en trois gros, chacun fayſant comme une petite Armée compoſée de ſix Regiments de gens de pied,de dixhuict Cornettes de Cavallerie, pourveuë de chevaux, de chariots, de vivres ; chacune avoit ſon Avant-garde, ſa Bataille, ſon Arriere-garde ; chacune avoit ſes ordres du Prince couchés par eſcript, pour marcher, pour loger & ſçavoit la diſtance qu'ils devoient garder entre elles, ſoit aux chemins, ſoit aux logements ; tout cela exactement reglé.

à marcher

Le premier gros où eſtoit le Prince & les Volontaires conduit par le Comte Erneſt, marchoit le long de la Meuſe, & avec iceluy eſtoit trainée l'Artillerie de toute l'Armée, conſiſtant en douze demy canons & trois pieces de campagne. Le ſecond par le Comte Guillaume de Naſſau où eſtoit le jeune Prince Henry-Frederich marchant à gauche de celuy du Cõte Erneſt. Le troiſieſme par le General Veer Anglois, marchant le long du Peel à la droite de celuy du Comte Guillaume.

à loger

En ce bel ordre le vingt-troiſieſme de Juin l'Armée partie de Linden,fit ſon premier logement à Sambeec, à Mullen, & à Oploo : le ſecond à Blitterſvic, à Merle, & à Venroy : le troiſieſme à Baken, à Brey, & à Zevenum : le quatrieſme à Bugguenum lez Remunt, à Baxen, & à Heyl-huyſe : le cinquieſme à Aldeneyc prés de Maſeyck,à Gheſtingen,& à Ophove. Le premier de tous ces lieux marquant touſiours le logis du Prince, le ſecond celuy du Comte Guillaume,le troiſieſme celuy du General Veer. Le Prince & tous les Chefs aprochans ce dernier logis, furent delicieuſement traités en un Monaſtere de Nonains prés le village de Thoren, où la ſœur du Comte de la Marche qui a fait parler de ſoy en la naiſſance de ceſte Republique,eſtoit Abbeſſe. En l'année 1568. lors que Guillaume 9. entra au Pays avec une armée cõtre le Duc d'Alve, ceux de Maſeyck ne ſe contenterent pas de luy fermer la porte, mais luy refuſerent de vivres avec argent. Mais à l'arrivée au logis, l'Armée commença de ſe reſſentir de la diſette des vivres trop goluement devorés & diſſipés par la voracité & rapacité des Anglois : qui conſumerent en brief ce qui devoit ſuffire pour plus long temps, ceux de Maſeyck s'aydans à ceſte incommodité par la mauvaiſe volonté qu'ils teſmoignerent en retirant la main, bien que advertis auparavant ; non ſans reproche du Prince d'avoir fait pis autre-fois à ſon pere. Il falut donc faire alte durant ſix jours, & faire valoir les moulins & les fours portatifs pour fournir de pain l'Armée. A ces appreſts l'Egliſe d'Aldeneyck ſervit de couvert, mais ce retardement qui eſpuiſa les eaux & les puits fut importun au Prince pour avoir rompu ſes plus beaux deſſeings, & donné du temps à ſon Ennemi de ſe preparer. Le ſecond de Juillet l'Armée continue ſa route avec le meſme ordre, juſques au ſeptieſme qu'eſtant arrivée à Halmale vis à vis de Sainct Trude tous les trois gros ſe joignirent enſemble. Là il campa pour recognoiſtre le jeu & la contenance de ſon Ennemi & pour tacher de l'attirer à une Bataille.

Le peu de proviſion qu'ils avoient faite,

tache d'attirer l'Amirant à la Bataille

qui refuſe.

L'Amirant avoit la memoire par trop tecente de celle de Nieuport,& n'eſtoit pas en volonté de reçevoir un nouveau eſchec. Que fait il donc? Ayant campé à Hacquenduyvel par delà Tilemont, il retrenche ſon camp à loiſir, le munit de tous les ouvrages qui le peuvent fortifier, de gros canons à ſuffiſance,ſe met à couvert d'une petite riviere & attend le Prince en telle poſture, reſolu de ne point quitter ſes advantages.

Le Prince l'agace

Le Prince pour le picquer plus vivement, renge ſon Armée en Bataille & pour l'agacer de plus prés, jette cinq ponts ſur la riviere, la paſſe luy meſmes ſuivi de quarante Compagnies de Cavallerie & de deux mille pietons,les met en ordre de Bataille,pouſſe avec trois Cornettes ſeulement juſques par delà la montaigne prés d'Hachenduyvel camp de l'Amirant, chaſſe ſes ſentinelles dans leurs trenchées pour le poindre juſques au ſang. Mais l'autre inſenſible

à ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

à ces piqueres, demeura coy ſans autre mouvement que de ſa Cavallerie, laquelle à toute peine monſtra un peu le néz hors de ſon Camp ſans s'eſcarter ni oſer tirer le coup de piſtolet. Cela obligea le Prince de repaſſer l'eau avec ſes gens & de rejoindre ſon armée, laquelle en belle humeur de jouër des couteaux avoit eſté preſque tout le jour en Bataille.

l'Amirant ne bouge

Il falloit filer chemin ou rebrouſſer pour prendre quelque autre meilleure route, car l'Amirant ne vouloit que temporiſer pour morfondre le Prince; & pour un plus viſible teſmoignage qu'il n'en vouloit point mordre, il avoit rompu les ponts que le Prince avoit faicts & eſtoupé tous les chemins qu'il avoit fait preparer pour aller à luy. Les vivres diminuoient & la mauvaiſe volonté des villes à en fournir croiſſoit journellement, & il y avoit beaucoup de peine d'en recouvrer ſuffiſamment pour un ſi grand attiral de monde & de chariots. La moiſſon encor reculée de quinzaine; il n'y avoit apparence de paſſer outre, & laiſſer à dos un ſi puiſſant Ennemi fort deſormais de vingt mille hommes de combat & de dixhuict canons. Quelques-uns ſe voulans chatoüiller parloient d'attaquer Anvers; mais n'ayans forces aſſés puiſſantes pour un ſi grand deſſeing, il falloit ſe contenter de Grave contre laquelle le Prince deſmarcha avec le meſme ordre qu'il s'eſtoit avancé, plus incommodé de la chaleur du temps que des fatigues de ſon Ennemi qui le laiſſa auſſi paiſible à ſa retraite qu'à ſa venue, ſans allarme, ſans attaque, ſans combat. Le chaud fut ſi extremé en ces Provinces Septentrionales que pluſieurs Cavaliers en ſuffoquerent dans leurs armes & pluſieurs Pietons du travail du chemin, bien que ſoulagés par des petites traites; ceſte grande chaleur ſuivie quelques jours aprés de pluyes & de tonnerres ſi eſpouvantables que tout le gibier des Vivandiers en mourut. Helmont gardé par l'Ennemi rencontré au paſſage, ſervit de premiere curée à la valeur des noſtres aprés une volée de ſix canons & fraya le chemin au Prince pour aller à Grave.

Le Prince n'eut garde de ſe laiſſer trop preſſer à la faim, il ſçavoit trop bien que *qui neceſſariis ad vitam indigent rebus, ut ab hoſte vincantur neceſſarium eſt: non enim fames ipſa ſat novit cum virtute cohabitare. Cum eſurire & ſtrenuè facere humana natura nil ferat. Iohann. Rom.* Apud Procop. 2. Gothic.

Le 11 de Iuillet la chaleur fut ſi extreme que plus de quarante de l'Armée en moururét; tout le pays ſe reſſentit de ceſte chaleur. L'Armée traverſant une brueire, il pleut & tonna tellement que toute la volaille des Vivandiers qui ſuivoiét l'Armée, pigeons, poulets en moururent dans leurs geoles.

Le Prince tourne ailleurs, & ſes motifs

Va aſſieger Grave

Grave eſt une petite ville aſſize ſur la riviere de Meuſe, capitale du pays de Kuick jadis des dependences de Gueldres & maintenant du Brabant, anciennement engagée à Maximilian d'Egmont Comte de Bure, depuis vendue avec ſon reſſort à Guillaume IX. qui en chaſſa la garniſon Eſpaignole à l'ayde de ſes ſubjects, & finalement aſſiegée & prinſe par le Prince de Parme en l'an 1586. on la rendit une des fortes places du Pays-bas. Elle eſtoit deffendue par Antonio Gonſalés Eſpaignol, adſiſté de Dotajola l'un des bons Capitaines de ſa nation & de pluſieurs autres, commandans quinze cents hommes, outre la Bourgeoiſie qui ne comptoit lors qu'environ quatre cents; tres-bien pourveuë de canon, de vivres, de munition de toute ſorte.

Eſtat de la ville

Le Prince plante ſon camp devant le dixhuictieſme de Iuillet, prend pour ſoy le coſté Oriental de la ville au bord de la Meuſe, donne le Meridional au Côte Guillaume, & l'Occidental au General Veer, fait conſtruire deux ponts ſur la Meuſe pour la cõmodité du paſſage, ſe ſaiſit de prin-ſault de la maiſon de Batenbourg abandonnée des aſſiegés, & d'une meſme boutée d'un Fort outre la riviere aprés trois cents dixhuict coups de canon; dreſſe ſes retrenchements de tous coſtés, ſi eſpés, ſi profonds, ſi bien liés & deffendus par un ſi long eſpace en moins de quinzaine; qu'on les vit paroiſtre en toute perfection, le foſſé d'une picque & demide profondeur, large à l'advenant, la circonvalation du Levant au Ponent d'une lieuë d'Allemaigne, & d'autant d'un pont juſques à l'autre outre Meuſe, garnie de tant de boulevards en deffence les uns des autres, & d'une ſi grande quantité de petits Forts ou Redoutes à port du mouſquet, qu'li y en eut plus de ſoixante eſlevés bien pourveus de canon: la ſeureté de ſon camp l'y obligeoit, & ne fut merveille ſi tout ces monſtrueux ouvrages ne peurent eſtre parfaits en moins de temps.

Le 18. de Iuillet le ſiege commence

les retrenchements

Auſſi deſlors les Aſſiegeans commençent leurs approches en tous les quartiers plus loing que du port du canon de la ville, tandis que l'Amirant s'avance lentement comme pour la ſecourir; mais par effect croyant d'en divertir

ſes approches

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1602. divertir le ſiege en faiſant ſemblant de vouloir aſſieger Rheinberck; Il fait un peu alte auprés de Venlo, qui ſe monſtre reveſche à reçevoir la garniſon, quoy que ſouſmiſe à ſon party: paſſe outre, s'approche du Camp lequel il muguetta durant quelques jours, & à ſa faveur les Aſſiegés font une ſortie dans le quartier du Comte Guillaume, qui ne fut d'autre fruict que de mort à trente des leurs & à treize des Aſſiegeans dans le combat d'une heure. L'Amirant pouſſe outre juſques au grand Linde, village eſloigné de demy lieuë du quartier du Prince; là il campe & ſe retrenche, y jette un pont ſur la Meuſe pour la commodité des vivres de ſon Armée, & en donne des ſignales aux Aſſiegés, qui luy reſpondent par ſemblables demonſtratiõs de joye de ſon arrivée, marquant l'eſpoir d'un prochain ſecours. Mais c'eſtoit conter ſans l'hoſte; Maurice eſtoit trop vigilant pour ſe laiſſer ſurprendre. De fait, quelques jours aprés les Aſſiegés font une autre grande ſortie dans le quartier du Comte Guillaume & y ſont reçeus à l'ordinaire, tandis que l'Amirant s'eſtant approché avec toute ſon Armée de celuy du Prince, il y fut ſi bien ſalué de ſon Canon, qu'il n'eut plus grande haſte que d'en reculer. Une troupe de trois cents des Aſſiegés ayans voulu taſter le quartier du General Veer en une ſortie, ne s'en trouverent pas mieux qu'és autres, repouſſés avec perte de cinquante des leurs, quoy que au prix d'un Capitaine & de ſeize des Aſſiegeans, le combat ayant eſté ſi aſpre qu'on en vint juſques aux coups de picque. Ils la voulurent renouveller deux jours aprés au meſme quartier avec ſept cents hommes; mais les bouches des canons tournées ſur leurs avenues preſtes à vomir leur feu contre eux, leur ayant fait horreur, les obligerent de faire volte face. Une troupe de l'Amirant ſe fit voir outre Meuſe, mais la viſite termina par quelque eſcarmouche à legeres pertes d'un coſté & d'autre, ſans venir à des plus violents efforts pour perſer: ſon canon fayſant quelque dommage dans le quartier du Prince, il ne fallut que hauſſer les remparts pour en rendre les coups inutiles. Le General Veer griefvement bleſſé aux approches, laiſſa ſa place vuide au jeune Prince Henry-Frederich, jugé capable en l'âage de dixhuict ans de commander en un quartier du Camp; premiſſes de plus grands honneurs.

[Marginalia: Sortie des Aſſiegés infructueuſe. — l'Amirant ſe fait voir pour le ſecours. — Autre ſortie des Aſſiegés repouſſée. — Autre de meſme. — l'Amirant ſe monſtre encore. — Le jeune Prince Henry commande un quartier du Camp.]

Les deffauts de vivres & d'argent en l'Armée de l'Amirant, adjoutés à ceſte maſle vigueur des Aſſiegeans à bien aſſaillir en dedans & à ſe bien deffendre en dehors, l'obligea avant que ſonner la retraite, de tenter une derniere fortune pour ſecourir la Ville. Le lieu indit pour enfonçer dans l'obſcurité de la nuict entre les quartiers du Prince & du Comte Guillaume il s'y rend avec toutes ſes forçes; & tandis qu'on fait avançer les eſchelles, les paeles, & les hoyaux pour faire rupture, le Prince qui ne dormoit pas, tourne teſte avec les ſiens en ceſt endroit, le repouſſe, le bat, & le contraint de chauſſer des aiſles aux talons, abandonner ſes eſchelles, laiſſer les chemins remplis de chariots, & les champs parſemés de paeles & d'hoyeaux, & quelques jours aprés luy fait regaigner ſon Camp, le contraint de le rompre & de trouſſer bagage en plaine nuict. Le Prince le ſuit avec toute ſa Cavallerie, mais ne l'ayant peu rattaindre il mande le Comte Erneſt avec des forces, du coſté de Meurs & de Rhein-berck pour les ſouſtenir en cas qu'ils fuſſent aſſaillis. La mutinerie ſoldateſque travailla tellement l'Aragonnois faute de ſolde, qu'il eſtoit bien empeſché d'y ſubſiſter luy-meſme; il print le chemin de Maeſtricht; pluſieurs des ſiens contraints par miſere de ſe rendre au Prince pour y trouver dequoy remplir leurs ventres, ils furent tous recueillés humainement & reçeurent vingt ſols chacun avec paſſeport pour ſe retirer.

[Marginalia: Dernier effort de l'Amirant repouſſé avec honte.]

Nonobſtant tous ces efforts en dehors, les approches contre ceux du dedans ne laiſſerent pas de continuer; approches ſi profonds qu'on y pouvoit aller du tout à couvert, & les remparts des trenchées ſi larges qu'un chariot y pouvoit commodement marcher. C'eſtoit le chemin ordinaire des

[Marginalia: les Approches continuent.]

Vvvv Aſſie-

Aſſiegeans pour aller au canon & aux galleries ; les batteries ne ceſſoient de foudroyer la ville, & les aſſiegés de ſe bien deffendre : Mais le peu ou point d'eſpoir d'eſtre ſecourus, fayſoit perdre cœur à pluſieurs qui ſe venoient jetter comme en aſile dans le Camp du Prince, recueillis à meſme grace que les autres de l'Amirant. la Batterie.

Le jeune Prince fit attaquer par ſon quartier une demi-lune hors de la contreſcarpe du Beyr, laquelle emportée il y fit dreſſer une batterie d'où il incommodoit extremement celle de la ville & la battoit en ruine. Les aſſiegés firent une ſortie ſur les Anglois heureuſe au commencement, mais enfin repouſſés & coignés dedans. Les aſſiegeans n'eurent pas du meilleur en l'attaque de la demy-lune de la porte de Berghes par eux emportée, mais contraints de l'abandõner avec perte de quelques Capitaines pour ne s'y eſtre peu couvrir. Deux des galeries du Prince ayans ja penetré juſques à bord de contreſcarpe & baiſé le rempart d'un des boullevards, toutes les deffences en dehors de ce coſté là abandonnées par les aſſiegés, nulle eſperance de ſecours, la diminution de leurs hommes, l'apparence que les galeries des autres quartiers s'attacheroient auſſi en brief aux autres remparts, les obligea de demander compoſition qui leur fut accordée le dixhuictieſme de Septembre aprés deux mois de ſiege, d'en ſortir *avec armes & bagage, enſeignes deſployées, preſt de cent cinquante chariots ſous oſtages pour le retour, laiſſant tout le canon, vivres & munitions, aſſeurance aux Bourgeois pour avoir leur rembourcement contre l'Archiduc de l'argent qu'ils avoient preſté au Gouverneur & à la garniſon ; & quant au reſte de la Religion traités à l'eſgal des autres villes de l'obeyſſance des Eſtats.*

Le jeune Prince gaigne une demy-lune.

derniere ſortie des Aſſiegés.

leur compoſition.

Ces deux navires s'appelloiẽt, l'une *Zéelande*, & l'autre *La longue Barque*. Ceſte Iſle eſt ſituée à la hauteur de cinq degrés de la ligne Equinoctiale du coſté du Septentrion, de ſix du coſté du midy, vis à vis du Golphe de *Bengala* proche de l'Iſle de *Iava Major* & dominée de pluſieurs Roys, dõt le principal & le plus puiſſant eſt celuy d'*Achem* ville celebre & marchande.

Le Gouverneur en partit avec huict cents hommes, quatre cents bleſſés, le reſte mort. Ce ſiege couſta la vie à grand nombre des aſſiegeans, des ſeuls Anglois à quatre cents. En outre les Hoſpitaux regorgeoient par tout des malades d'une fiebvre Epidimique qui avoit cours en l'Armée. Le Prince fut reçeu en la ville comme ſeigneur & de tout le pays de Cuyck, & ouvrant les threſors de ſa clemence envers des ſubjects rebelles il leur ottroya grace, cõfirma leurs privileges & les reçeut en ſa protection. Heureux progrés de ſa ſage conduite & de la proſperité de ſes armes victorieuſes, dont la renommée parvenue juſques à l'autre Emiſphere ayant ravi en admiration toutes les Indes, convia le Roy d'Achem de l'envoyer congratuler par ſes Ambaſſadeurs & de requerir ſon aliance ; l'occaſion fut telle.

reddition de Grave.

De quatre navires Zéelandoiſes parties au commencement de l'année precedente vers les Indes Orientales, deux vindrent ſurgir en l'Iſle de *Sumatra* autrement appellée *Taprobane*. Là elles envoyerent leurs Commis avec lettres du Prince & des preſens de leurs navires au Roy d'Achem, puis ayans fait leur charge des marchandiſes du pays, elles reçeurent deux Ambaſſadeurs que ce Roy envoyoit au Prince, & chemin fayſant pour leur retour firent prinſe en la rade de l'Iſle S. Helene d'un Galion d'Eſpaigne du port de cinq cents tonneaux, riche de quelques milions d'or, chargé de poivre, de ſoye, de draps de ſoye, de toiles de cotton, de beaucoup de perles, de diamants, de pierres de Bezoar, de l'ambre gris, tres-bien equippé à la guerre & portant quatre cents hommes. Le ſujet de l'Ambaſſade eſtoit de congratuler le Prince de ſes victoires, voir & viſiter l'Eſtat des Pays-bas pour juger ſi leur traffic ſeroit preferable à celuy des Portugais. Le Roy eſtoit Mahometan de Religion, l'un des Ambaſſadeurs nommé *Abdul Zamat*, & l'autre *Seri Mahomet* ; le premier mourut d'arrivée à Middelbourg honnorablement enſeveli, & l'autre ſuivi d'un gentilhomme de ſa nation nommé *Moras San*, de quatre ou cinq ſerviteurs d'un Truchement nommé *Puſque Camis*, & de deux Deputés de la Compagnie de Zéelande, prend le chemin du Camp du Prince lors qu'il eſtoit encor devant Grave.

Occaſion de l'Ambaſſade d'un Roy des Indes au Prince

ſujet d'icelle

Leurs preſens furent mille Reaux, des armes dorées, & des miroirs.

Ceſte ſepulture fut faire à la mode du Pays-bas ; les compagnons du defunct prindrent les lõgs manteaux noirs, mais le corps mis dans la biere ſur le coſté droit, le ſepulchre regardant au long du Midy au Septentrion dans le vieux cimetiere de Middelbourg ; ſur iceluy eſt eſcrit ceſt Epitaphe.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1602. Le Prince adverti de ſa venue l'envoye reçevoir par l'un de ſes Eſcuyers, accompagné de quelques gentilshommes dans ſon Carroſſe & d'une Compagnie de Cavallerie, donne ordre de luy rendre autant d'honneur qu'à ſoy-meſme, en eſchange de celuy que ce Roy Indien luy avoit fait d'avoir reçeu ſa lettre aſſis ſur un de ſes Elephants environné de ſa Nobleſſe en grande magnificence. En tel eſtat arrivé au Camp il fut logé & ceux de ſa ſuite auprés des tentes du Prince dans une maiſon haſtivement baſtie, là où il diſna traité par le maiſtre d'Hoſtel.

ſa reception au Camp devāt Grave.

A l'iſſue du diſner on le conduit en la tente du Prince qui l'attendoit en grande & ſolemnelle compagnie, ayant avec ſoy les Marquis de Brandenbourg & d'Ansbach, Philippe Land-grave de Heſſen, les Comtes Erneſt & Ludovic de Naſſau, les deux Comtes de Solms, & pluſieurs autres grands Seigneurs & Capitaines de l'Armée. Ceſt Ambaſſadeur parvenu à vingt pieds de la premiere tente du Prince, fait une profonde reverence à mains jointes, qu'il abbaiſſe juſques aux genoux, puis les porte ſur la poitrine, & finalement les eſleve ſur ſa teſte auſſi hault qu'il les peut eſtendre. En ceſte poſture ayant demeuré quoy un peu de temps, il traverſe la premiere tente, fayſant là une ſemblable reverence : Entré en la tente meſme du Prince, il fait encor une pareille reverence ; & approchant ſa perſonne qu'il trouve environnée de tous ces Princes & ſeigneurs, il s'encline contre terre pour luy embraſſer les pieds, ce que le Prince ne voulut ſouffrir le relevant par les bras. L'Ambaſſadeur ayant la teſte couverte à la Turque, commença ſa harangue & dit en langue Indienne traduite par ſon Trenchement : *Qu'il rendoit graces au grand Dieu de ce qu'il luy avoit fait la grace aprés tant de perils, d'avoir heureuſement parachevé ſon voyage & d'avoir ce bon-heur de parler à ſon Excellence, luy preſentant de la part de ſon Maiſtre & en ſon nom toute amitié & ſervice en tout ce qui dependoit de ſa puiſſance.* Ce fait il preſente au Prince ſes propres lettres qu'il avoit envoyées au Roy par les navires Zéelandoiſes marquées du *Schappa* c'eſt à dire du ſeau du Roy, en teſmoignage qu'elles avoient eſté rendues fidelement & reçeuës avec honneur, ſupplie le Prince de les vouloir derechef faire marquer de ſon ſeau. Là meſmes ayant mis ſes mains ſur ſa teſte & fait pluſieurs autres ceremonies, il delivre encores au Prince deux lettres de la part de ſon Roy pliées dans dn drap d'argent, qu'il reçeut gratieuſement & les tint en ſa main. Elles eſtoient eſcriptes en langue Portugaiſe, ayant eſté logées ſeparement en chaſque navire, afin qu'en cas de malheur l'une ou l'autre fut conſervée. Les lettres rendues, ceſt Ambaſſadeur prend des mains d'un de ſes ſerviteurs un poignard d'un pied & demi de long, la lame à flamme, le pommeau, la poignée & la gaine garnies de plaques d'or & de cuivre, lequel il preſenta au Prince ; puis un vaſe de bois en forme de pyramide s'ouvrant d'un coſté, de la capacité d'environ trois pots d'eau, dans lequel y avoit un plat d'or & dans iceluy une coupe d'or & de cuivre, avec environ deux livres de camphre de *Borneo* dont l'odeur eſtoit ſi forte qu'il ſe contenta de le monſtrer au Prince & le livra d'une meſme main à l'un de ſes gentilshommes. Il luy fit auſſi feſte d'un *Aſagnan* qui eſt une eſpece des picques uſitées en ſon pays, l'aſſeurant que les deux navires Zéelandoiſes qui eſtoient demeurées derriere ne manqueroient pas de le luy apporter, & le ſupplia *de vouloir accepter ces preſens comme gages de l'amitié & de la bien-veillance de ſon Roy & de l'eſtime qu'il fayſoit de ſa valeur.* Le Prince les reçeut en tres-bonne part, luy teſmoigna par bon viſage le gré qu'il luy en ſçavoit & luy dit, *qu'il en remerçioit ſon Roy, & qu'il eſtoit bien marry de ne le pouvoir accompagner en perſonne à cauſe de ſon indiſpoſition, eſperant de le mieux traiter avant ſon partement.* L'Ambaſſadeur ſe retire avec un profond reſpect fayſant huict ou dix pas en arriere ; puis ſe tournant de coſté prend le chemin de ſa tente : peu aprés ayant deſiré de viſiter le Camp, le Prince luy donna un Capitaine avec vingt mouſquetaires pour l'accompagner.

ſe preſente au Prince, — *ſa harangue,* — *Ceremonies d'iceluy,* — *ſes preſens* — *reception par le Prince*

*Hic ſitus eſt Abdul Zamat Princeps legationis à Rege Taprobanæ ſeu Sumatræ, Soltan Alcid en Rajetza, Idllo Labe Falalam, miſſa, ad Illuſtriſſimum Principem Mauritium, cum duabus navibus Zelandiæ quæ in dedit. acceper Liburnicam Lucitanam. Vixit an. 71. obiit ann 1602. Magiſtri ſocietatis Indicæ H. M. P. C.

Ceſte eſpece d'armes eſt nommée *Kreys* en langue Indienne de ce Roy.

Le cuivre eſt fort rare en ce pays là & grandement priſé.

Borneo eſt une Iſle proche de Sumatra, où ce Camphre eſt eſtimé valoir cent Ducats la livre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Dés le lendemain l'Eſcuyer du Prince le vint viſiter de ſa part avec des chevaux pour le pourmener derechef par le Camp : il y employa quatre heures à le mieux voir & conſiderer. De rellevée le Comte Ludovic l'alla ſaluër & viſiter. Le jour ſuivant qui eſtoit le ſixjeſme on mit en Bataille ſeize Cornettes de Cavallerie en deux troupes, qui firent l'exercice en ſa preſence à la veüe de l'Armée eſcarmouchans une troupe contre l'autre avec le piſtolet & l'eſpée, de telle furie qu'on eut dit que c'eſtoit tout de bon : aguerriment admiré par l'Ambaſſadeur & par tous ces Indiens. Delà il fut conduit par les Comtes Erneſt & Ludovic vers les ouvrages du Camp pour luy faire conſiderer les approches de la ville, les batteries, les galleries. Et il deſira luy-meſmes de mettre le feu à deux doubles canons pointés contre la Ville en memorial de ce ſiege, & pour en faire rapport au Roy ſon maiſtre. Il fut traité le reſte du temps avec les autres Seigneurs à la table du Prince qui ne s'y peut trouver pour ſon indiſpoſition. Aprés le diſner il viſita le Prince, qui l'entretint par l'organe de ſon Truchement des guerres de ce pays, & l'autre luy diſcourut de celles du ſien & de la prinſe du Galion d'Eſpaigne faite par les Zéelandois. Il prind congé du Prince qui luy donna ſon Carroſſe & un convoy de trois Cornettes de Cavallerie, ſe rendit à Nimmeghe, delà à Bure, à Culembourg, à Utrecht, à Amerſfort, par tout bien & magnifiquement reçeu & traité, & finalement à Amſtredam, où il fit du ſejour & print ſes meſures pour faire voile aux Indes dans le renouveau prochain.

Careſſes & divertiſſemens rendus à l'Ambaſſadeur,

ſon deſpart.

Les ſoldats n'appelloiēt l'Amirant leur General que *El grand Capitan del Roſario* en deriſion de ſa devotion.

L'Amirant experimenta en ſa perſonne que comme dit Tacite 14. ann. *Graviorum facinorum miniſtri exprobantibus adſpici ſolent.*

Ces Mutinés firēt faire un ſeau à leur *Electo* dans lequel eſtoient gravés ſept ſerpents entortilles, ſortans leurs teſtes & leurs langues en dehors avec ceſte deviſe autour, *Tutto & ore, & ſua Excellenza in noſtro favore.*

C'eſt à dire, que tout leur fait conſiſtoit en or ou en argent & en la faveur de ſon Excellence, entendās le Prince.

La perte de Grave ne fut moins ſenſible à l'Archiduc que la revolte des Mutinés. Elle cuida infecter toute ſon Armée, & pour la multitude qui s'y adjoignit ils prindrent le nom d'Eſquadron. Le defaut de payement donna ſujet à ce caprice militaire ; l'Amirant commença d'en eſtre meſpriſé, & le meſpris porta ſi avant qu'il fut contraint de diſperſer ſon Armée pour prevenir un diſordre general, l'Archiduc de le congedier faute d'argent, & l'Eſpaigne touſiours en humeur de le recueillir avec ſon ingratitude ordinaire. Le Prince eſſaya de proffiter de ceſte mutinerie parvenue à l'extremité par une ſevere Proſcription contre eux indite par l'Archiduc, laquelle ne demeura pas ſans repartie ; Ils trouverent quelque abri ſous la protection du Prince & des Eſtats, obtindrent permiſſion de ſe pouvoir retirer en cas d'oppreſſion ſous les Remparts de Breda, de Bergues, de Sevenberghe, & de s'y pourvoir de toutes choſes neceſſaires pour leur argent. L'Archiduc contre le ſentiment de ceux du Pays, perſiſta en ſon opiniaſtrée volonté de proceder contre eux par ſupplices, mais ſans les oſer aſſaillir. L'Eſquadron ne reſpondit que par feux, ruines, & deſolations ſur le Pays, & ſur le Payſan, prind Grobbendonck, Hooghſtrate, le fortifia, s'y cantonna & rangea tout ſous contribution.

Mutineries des Ennemis.

Congé de l'Amirant

le Prince en proffite

ottroye protection aux Mutinés.

Parmy ces deſordres l'Archiduc craignant que Venlo qui avoit refuſé garniſon de l'Amirant ne luy eſchapat, y accourt luy-meſmes & la pourvoit ? Mais les Bandes d'Ordonnance commandées par les Comtes de Manſfelt, de Bueren, de Buſquoy, de Beauris, & par autres, avec cinq Cornettes de Walons & d'Italiens qui l'y avoient couvoyé dormans à la Françoiſe en deux villages à leur retour, furent ſi ſoudainement eſveillées par du Bois & Bacx battans l'aſtrade avec quatorze Cornettes de Cavallerie tirées des garniſons de Breda, de Berghes, & de Geertruydenberghe, que les gardes battues & deffaites, preſque tout le reſte fut arreſté dans le lict, cinq Cornettes emportées, cinq cents Chevaux de ſelle emmenés, deux cents priſonniers, & beaucoup de butin. Icy le fils de Palamedes Baſtard du Prince René de Naſſau ſe ſauva de la deſroute.

Les Bandes d'Ordonnance de l'Archiduc deffaites.

Mal ſur mal n'eſt pas ſanté, dit le proverbe. Ceſte eſcorne ne fut pas ſeule. Maurice le fait taſtonner dans le Luxembourg par le Comte Ludovic de Naſſau avec trente-trois Cornettes de Cavallerie, douze cents hommes de pied commandés par Edmont, Marquette, Giſtelles, & Dommerville, trois pieces de campagne & cinquante chariots pour les munitions & bagage.

Le Luxembourg courru par le Comte Ludovic

Ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1602. Ces Troupes courent le pays ſans cõtraſte, exigent par force les cõtributions, ſe rendent maiſtres de S. Vit ſeigneurie de la maiſon du Prince, de Petredorf proche de Chery, & de pluſieurs autres places, brullent & ſaccagent le plat pays juſques aux portes de Luxembourg, & aprés un voyage d'un mois reprenent leur foyer chargés de butin, accompagnés de grand nombre de priſonniers, gentilshommes & payſans. L'Abbé de S. Hubert y parut comme principal prix de la courſe, en ſuite delivré par rançon. A ceſte detreſſe de l'Archiduc faut-il adjouſter l'Entreprinſe de la Biche ſon Gouverneur de Hulſt, ſur Berghes-ob-Zoom avortée ſur le point de l'execution; & la prompte & valeureuſe expedition du Colonel du Bois au pays d'Emden, lequel ſous l'authorité & le bon-heur des armes du Prince, avec moins de deux mille hommes de pied & trois Cornettes de Cavallerie, dans trois ſepmaines triompha des forces du Comte contant plus de quatre mille, ſe rendit maiſtre de huict places tenables deffendues par bonnes garniſons & quantité de canons, chaſſa le Comte, rendit le pays pacifique, la liberté à la ville & aux habitans qui avoient reclamé l'ayde du Prince contre l'oppreſſion de leur Seigneur, faucha les eſperances de l'Archiduc qui l'avoit fait armer & ſaiſir les places pour brider les Provinces-Unies : vieux deſſeing que l'Eſpaigne avoit dés long temps nourri. Pluſieurs entreprinſes en ceſte année furent tentées de part & d'autre ſur diverſes places, mais ſans ſuccés.

La ville d'Emden ſecourue contre le Comte avec ſuccés.

Par mer les Peuples des Gouvernements du Prince ne deſiſterent de troubler le commerce d'Eſpaigne. Ils continuerent de l'harceler juſques au fonds des Indes Orientales, en teſmoignage d'une deſobeiſſance formele à ceſte ridicule deffence qu'elle avoit faite à toute autre nation d'y trafiquer fors qu'à la ſienne; quatorze grandes navires tres-bien equipées parties d'Amſtredam & de quelques autres principales villes du pays avec un fonds de ſix millions ſix cents mille livres d'une Compaignie de particuliers, verifierent par ceſt eſchantillon à la face de leur Ennemi, que la guerre n'avoit pas eſpuiſé leurs bourſes; & la Victoire que quatre autres navires obtindrent contre ſix galeres de Frederich Spinola Genevois frere du Marquis portans plus de neuf cents hommes de deffence & quinze cents Forçats, ce nonobſtant battues, matraſſées, miſes à fonds, eſchoüées, rendues inutiles, l'Admirale ayant à toute peine rendu ſon maiſtre à Duynkercke, fit voir de combien la force des galeres eſt beaucoup inferieure à celle des navires ſur l'Occean : & depuis en un

Exploicts militaires par mer contre l'Eſpaigne.

Les Zéelandois en memoire de ceſte Victoire firẽt battre des pieces d'argent & de cuivre portãs d'un coſté deux galeres & deux navires avec ces mots autour *Cedunt triremes navibus*, & ſur le revers les galeres d'Eſpaigne avec ces mots autour *Victa pereuspto Spinola*.

1603. autre grand combat de deux navieres Zéelandoiſes, de la galere noire de Hollande & de celle de Zéelande, contre ce Genois remonté ſur huict autres ſiennes galeres tres-bien equipées & quatre fregattes ſorties de l'Eſcluſe portans toutes plus de mille hommes de combat, lequel picqué de ceſte premiere bourrade & en voulant prendre raiſon, ſe vit encor battu, mal traité luy tué avec plus de huict cents des ſiens par une poignée de Matelots qui les menerent battans, fuyans, coigues avec honte juſques dans le havre de l'Eſcluſe. Ceſte nation s'eſt ſignalée depuis en pluſieurs grandes & recommandables expeditions & conqueſtes de mer en Orient & en Occident, qui la rendue redoutable par tout le monde, ſous la ſage conduite de nos Princes. Les livres qui ſe trouvent eſcrits de leurs navigations en font foy.

Detreſſes de l'Archiduc

Pour reparer tant de pertes l'Archiduc continue de béer aprés Oſtende par un ſiege plus opiniaſtré que raiſonnable. Le deſir qu'il avoit de reunir à ſa Couronne quelques pieces de tant de beaux fleurons qui en avoient eſté tirées, ne peut eſtre raſſaſié de la ſurprinſe du *a* Chaſteau de Wachtendonck par le Compte de Bergués, duquel auſſi il ne demeura maiſtre que ſix jours, canonné, battu, rendu au Prince par la vaillante fidelité de la garniſon de la ville, adſiſtée de la valeur des Colonels Cloet & Quaet y accourus. Grobbendonck Gouverneur de Boiſleduc adoucit aucunement ſes amertumes, par l'embuſcade qu'il dreſſa és environs de Gemert à cinq Compaignies de Cavallerie du Prince deffaites à l'improviſte, en laquelle plus de ſoixante

a Ce Chaſteau fut ſurprins par un Matelot qui y ommena un bateau chargé de paille ſous laquelle il avoit caché 15. ſoldats, parvenu prés du pont, il pria la ſentinelle qui le cognoiſſoit de luy tendre la main pour l'ayder à ſortir du bateau, ce que l'autre fit & l'ayant attiré dans l'eau il le tua, & les autres ſortis ſe rendirent maiſtres de la porte & en ſuite du Chaſteau.

Soulagées par la deffaite de 5. Cornettes du Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Cavaliers demeurerent morts ſur la place, pluſieurs priſonniers, & plus de cent Chevaux prins.

rengegrée par l'Eſquadron des Mutinés

Mais rien n'aigriſſoit l'Archiduc à l'eſgal de ceſte mutinerie de l'Eſquadron qui alloit groſſiſſant de jour à autre au viſible detriment de ſes affaires. Il avoit ſon cœur à la vengeance &voyoit bien que les ramenant par douceur il falloit finançer les arierages de leurs deſcomptes,& ou prendre argent? Ainſi donc ayant exprimé des nouvelles forces de ſes pays, il donne le commandement d'une Armée de treize mille hommes de pied, trois mille Chevaux & neuf canons au Comte Frederich de Berghes avec charge de les perdre & exterminer: ceux-cy advertis reclament l'ayde du Prince qui leur tend les bras, laiſſent dans Hooghſtrate leur *Electo* avec huict cents hommes & avec le reſte fayſant quinze cents hommes de pied & onze cents Chevaux, ſe rendent à Ooſterhout village de la Baronnie de Breda d'où ils traictent avec le Prince, luy jurent fidelité, & le Comte de Bergues fait aſſieger l'autre troupe à Hooghſtrate avec toute ſon Armée.

qui recourent au Prince,

qui vient à leur ſecours

Le Prince aſſemble la ſienne à Geertruydenberghes, occupé d'arrivée à pacifier quelque tumulte y ſurvenu entre ces deux mal-accordantes nations Françoiſe & Angloiſe, auquel le genereux Bethunes fut bleſſé à mort, pour s'eſtre jetté inconſiderement parmy eux. L'Eſquadron s'adjoint à luy à Gilſen, & avec toutes ſes forces contant mille pietons & quatre mille Chevaux ſouſtenues de douze demy Canons equipés, il ſe rend ſur la bruyere proche d'un petit ruiſſeau entre Balen & Hooghſtrate à demy lieuë du Camp del'Ennemy. Le Cõte le fait d'abord recueillir par mille Chevaux, contre leſquels il deſtache ces mutinés qui s'attachẽt cõtre-eux à l'eſcarmouche juſques par delà le ruiſſeau. Le Prince pour convier ſon Couſin de plus prés, paſſe le ruiſſeau dés le lendemain avec toute ſon Armée, mais le trouvant couvert d'une grande & embarraſſante trainée de Chariots, & ſon canon à la teſte de tout cela, impoſſible luy fut de luy toucher à la main, n'y au Comte d'attirer le Prince à port de ſon canon, bien qu'il l'eſſayãt en donnant un peu de large à une partie de ſa Cavallerie pour le faire venir au lurre: ce n'eſt auſſi au diſciple de faire leçon au maiſtre.

contre le Comte de Berghes

Le Prince ayant cognu ce ſeigneur lors qu'il eſtoit priſonnier en Hollande l'eſtimoit beaucoup pour ſa valeur. C'eſt pourquoy il le renvoya fort honnorablement dans une litiere avec un trompette, affin qu'il fut enſeveli ſelon ſon merite & qualité, bien que contre le gré des Mutinés.

qui quit la partie,

Le Comte avoit ſuſpecte ceſte viſite, & pour affranchir les ſiens du danger, dés la nuict ſuivante fait trouſſer & filer ſon bagage à la ſourdine par le chemin de Hooghſtrate, le canon aprés, qu'il ſuit luy-meſme avec ſon Armée, chargée en queuë par les Mutinés de Hooghſtrate qui luy tuerent entre autres Rhoſne jeune & valeureux ſeigneur cognu & regretté du Prince pour ſa vertu. Il ne peut pourſuivre un Ennemi qui alloit ſi viſte & avoit gaigné chemin bien avant, avant qu'il fut adverti du deſpart; il ſe contente donc de jetter une partie de ſa Cavallerie ſur ſes trouſſes, tandis qu'il ſuivroit avec le reſte, ſon Infanterie ne le pouvant avec telle viteſſe à cauſe des mauvais chemins & du mauvais temps. Parvenu ſur la bruyere il voit l'Ennemi en bonne poſture, en ordre de bataille, ſa Cavallerie à ſes aiſles bien pourveuë de canon, & luy au contraire ſans Infanterie & ſans canon. Ainſi ne jugeant pas le debvoir preſſer plus avant, l'Armée Ennemie fut bien aiſe de ſe retirer à ſauveté & de ſortir de ce deſtroit; & le Prince content d'avoir deſaſſiegé Hooghſtrate & chaſſé ſon Ennemi, alla camper à Minderhout, d'où avec la franchiſe d'un cœur genereux, il ſe rendit parmy les Mutinés accompagné de ſept ou huict des ſiens ſeulement, les careſſa, leur donna la main, & par ceſte action de confiance gaigna tellement leurs cœurs, qu'ils proteſterent tous de vouloir combatre & mourir pour ſon ſervice. Pluſieurs neantmoins s'eſtonnerent qu'un Prince ſi prudent eut ainſi commis ſa perſonne à leur diſcretion: Car ils avoient un bon gage pour faire leur paix avec l'Archiduc.

Les Mutinés deſaſſiegés,

le Prince ſe confie trop en eux

Aprés que les Mutinés de Geertruydenberghes eurent traité avec le Prince de Parme pour luy livrer la place, porté de curioſité d'y entrer dedans avec quelques uns des ſiens, il declara à la ſortie qu'il n'avoit jamais eu plus peur d'eſtre arreſté & s'en repentit.

Il meſdite d'aſſieger derechef Boiſleduc

Boiſleduc eſtoit lors en tres-mauvais eſtat, ſans Gouverneur, ſans garniſon & convioit tacitement le Prince de s'aller preſenter devant. Le temps qu'il employa à conſulter les Eſtats là deſſus & leur irreſolution à reſpondre, donna

temps

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1603. temps à l'Ennemi pour la munitioner : Et finalement il fut trouvé bon de s'en rapporter à luy, mais il n'eſtoit plus temps. Neantmoins ce ſage Prince par un trait de prudence extraordinaire voulant encor proffiter les reſtes de ce retardemét, prend le chemin de Boiſleduc & s'y preſente avec ſon Armée le dixneufiſme d'Aouſt, non pour croire de pouvoir conqueſter une ſi puiſſante ville avec ſi peu de forces, mais à deſſeing d'y attirer l'Armée Ennemie pour la divertir dés pays de l'obeyſſance des Eſtats, & entretenir la guerre dans ceux de l'Archiduc juſques à l'hyver prochain. Arrivé à Vucht il s'y retrenche ; l'Armée Ennemie à ſes talons qui campa deux jours aprés à Dongen, à Geſter & à Schindel, ſaiſit Eckendonck & Hinten, & s'y retrencha pour avoir touſiours de ce coſté libre communication avec la ville. Ainſi deux Camps devant ceſte ville retrenchés l'un contre l'autre, animés de bien contraires deſſeings, l'un pour la prendre, l'autre pour la deffendre.

& pourquoy

Res gerendæ inter duo, celeritatem & ſilentium poſcunt; quorum utrique inimica eſt multitudo. Florentini pro hujus mali remedio habuerunt ex omni civium numero præſtantes aliquot viros deligere, futuros rerum & conſiliorum arbitros. Leon. Aretin. in hiſt. Florent.

Le Comte de Bergues fait baſtir le Fort de l'Eſtoile d'où il incommodoit avec ſon canon le quartier du Comte Erneſt, & celuy-cy luy rendoit l'eſchange du grand Petelaer avec le ſien. Mais encor il fait partir nuictamment ſans Enſeignes ſans Tambour le Marquis della Bella frere du Prince d'Avellino avec trois mille cinq cens hommes triés à l'eſlite ſur toute l'Armée, qui traverſent la Ville & vont ſaiſir un lieu eſlevé qu'on appelle Trent hors la porte S. Iean fort opportun pour couper les vivres au Camp du Prince & incontinent s'y retrenchent. L'advis en eſt porté au Prince aprés la minuict. A l'inſtant tout eſt en armes. Il part luy-meſmes avec deux mille hommes de pied François, Anglois, Eſcoſſois, commande une autre troupe de pied & de cheval de le ſouſtenir, fait aſſaillir en trois divers endroits ces nouveaux tenanciers qui avoient ja hauſſé leurs retrenchements de la hauteur d'un homme, ſes gens donnent impetueuſement de cul & teſte ; l'aſſault eſt ſouſtenu avec une maſle vigueur par Eſpaignols, Italiens, Allemans une heure durant ; mais aprés, tout fuit vers la Ville qui ſe trouvé fermée pour eux, laiſſant la place jonchée de quatre cents morts, de deux cents priſonniers & parmy iceux pluſieurs Capitaines. Le Marquis meſmes Conducteur de la troupe griefvement bleſſé mourut peu aprés de ſes bleſſures. De ceux du Prince il n'en demeura que quarante, cent bleſſés. Le Fort parachevé fut baillé en garde à l'Eſquadron.

le Comte de Berghes s'oppoſe à luy

en eſt mal traité

Le corps du Marquis della Bella fut renvoyé en la Ville, mais en ſi chetif equipage à Seigneur de ſa condition, qu'il n'eut qu'un Cheval pour le porter, pour cōvoy un Trompette. Les Aſſiegés ſe formaliſans du meſpris; le Trompette leur declare, qu'il avoit charge de leur dire *que leur ayant le Prince n'agueres renvoyé le corps du jeune Seigneur de Rhoſne, ils l'avoient reçeu ſi indignement & incivilement de ſon Trompette, qu'il leur vouloit apprendre que c'eſtoit de courthoiſie.* Le Comte de Berghes ne tarda pas d'envoyer un Trompette au Prince pour rachepter les priſonniers, auquel il reſpondit, *qu'on avoit traité inhumainement devant Oſtende des ſoldats du Regiment du Comte Erneſt qui avoient fait naufrage, & y en avoit-on fait pendre pluſieurs ſans avoir eſpargné les malades & bleſſés. Qu'il fit ſçavoir à ſon Maiſtre, que pour en avoir ſa raiſon, il feroit premierement pendre une partie des priſonniers, & que ſi aprés il faiſoit pendre quelqu'un des ſiens, qu'il en feroit pendre deux pour un.* De fait en execution, voila le Prevoſt general qui ſe rend vers les priſonniers du Fort avec les rollets de papier pour les faire tirer, parmy leſquels il y en avoit douze marqués à un gibet, meſſage de mort à ceux auſquels ils eſcheurent pendus en nombre de douze à la veuë de Boiſleduc, fors le plus jeune demandé par une jeune fille qui obtint ſa grace & l'eſpouſa. Triſtes, mais neceſſaires effects de la guerre pour remettre le quartier que l'Archiduc avoit rompu & garder quelque ordre parmy les deſordres de la tuerie.

le Prince ſe reſſent de la diſcourtoiſie des Ennemis

& de ce qu'ils ont rompu le quartier.

Le Baron des Adrets Capitaine François & renommé dans ceſte hiſtoire, ſur les blaſmes que luy donnoyent ſes ennemis d'eſtre cruel & de n'eſpargner point le ſang humain, il repliquoit, *que nul ne fait cruaulté en la vendant, que les premieres s'appellent* Cruautés, *les ſecondes* Iuſtice.

Le canon fut funeſte à pluſieurs. Un boulet de celuy de la ville rencontrant le Marquis de Maleſpine priſonnier de ceux de l'Eſquadron accompagné de Tempel, tous deux à cheval revenans de diſner chés le Prince leur coupe les jambes,

Funeſte coup du canon.

1603.

jambes emportées, leurs chevaux accraventés, le premier eſchappé, le dernier mort le meſme jour. Mais voicy le dernier effort de l'Archiduc à moleſter le Prince, au dommage de l'entrepreneur comme les premiers.

Exploiƈt de l'Archiduc

Il s'eſtoit rendu luy-meſme dãs la ville ſous autre pretexte, mais à deſſeing d'y loger une bonne garniſon comme nous verrons tantoſt. Pour faire valoir doublement l'occaſion, adverti que le Camp du Prince n'eſtoit couvert à Deuteren que d'un ſimple retrenchement à preuve du mouſquet, reſollu de le luy enlever pour l'incommoder de vivres, il fait ſur le ſoir filer de ſon Camp nombre de gens de pied qui traverſent la ville, ſortent hors la porte S. Iean, & à la faveur de la nuiƈt eſlevent haſtivement une baterie & ſur icelles pointent ſix canons contre ce retrenchement; en ordonne d'autres ſur des plates en un grand marais là joignant pour l'aller attaquer; en meſme temps fait donner une fauſſe allarme avant le jour au Camp du Prince d'un autre coſté pour l'y attirer : mais le ſignal de feu de ceux de Deuteren luy marquant plus certainement le danger, l'obligea de s'y rendre avec des forces. L'arrivée du jour qui commença à poindre luy deſcouvrit le lieu de la batterie, la foibleſſe du retrenchement des ſiens en ſentit les efforts, contraints de ſe tapir en terre pour ſe couvrir du canon; le Prince ſe logea ſous un haut & ſur iceluy en diſpoſa une contre l'Ennemi logé dans les Plates, qui d'eſpouvante les abandonna, gagna terre & ſe ſauva.

Eſludé par le Prince.

Quelques-uns des moins timides ſauverent à toute peine leur canon, mais les boulets, les planches, les traverſiers, les gabions, les clayes & autres embarras demeurerent en proye à ceux du Prince qui paſſerent le marais pour les aller prendre, les employans à renforçer le retrenchement incontinent refait à preuve du canon. Ce premier deſſeing ayant mal reuſſi à l'Archiduc, il agit au ſecond cõtre ſes propres ſubjeƈts & ſous couverture de vouloir attenter quelque nouvel exploit, introduit trois mille hommes en garniſon dans la ville, nonobſtant les crieries des Bourgeois & que ce fut contre les promeſſes à eux faites; mais quelque penderie accoiſa le tout.

L'Hyver approchoit, le ſoldat ne pouvoit plus durer en campagne dans ces pays Septentrionaux, chacun ne penſoit qu'à prendre le couvert des garniſons.

Qui deſcampe en bel ordre.

Le cinquieſme de Novembre le Prince ayant levé ſon Camp, quitté ſes retrenchements l'ún aprés l'autre avec un tres-bel ordre, range ſon Armée en Bataille & ſe retire ſi lentement qu'à midy il n'eſtoit encor qu'à une petite lieuë de la Ville. Là il demeura tout le jour en ordonnance, pour donner temps à l'Archiduc de le ſuivre, mais ceſtuy-cy n'avoit plus envie d'en mordre de ce coſté, content de rompre ſon Camp, de diſperſer ſes forces en ſes garniſons & de ramener le reſte devant Oſtende.

baille Grave aux Mutinés & en reçoit le Chaſteau d'Hooghſtrate.

Le Prince & les Eſtats entrerent plus avant en traité avec les Mutinés de l'Eſquadron & leur livrerent en garde la ville de Grave pour leur aſſeurance, le Chaſteau reſervé au Prince, & celuy de Hooghſtrate à luy remis ſous des conditions couchées au long dans les originaux. Les Provinces Eſpaignoles eurent bien à ſouffrir des courſes de ces gens là; les terres de l'Empire en ſentirent des eſclats; ceux de Cologne en pourroient parler : Karpen fut rengé ſous leur Iuriſdiƈtion contraint de ſe rendre aprés avoir eſté battu à l'ayde du Colonel Cloet, place qui leur vint bien à point pour eſtendre leurs coudées. C'eſtoit aſſés tracaſſé pour ceſte année; la ſaiſon convioit nos guerriers de deſpoüiller le harnois pour prendre quelque repos; mais l'humeur de l'Archiduc perpetuellement collé au ſiege d'Oſtende, & celle du Prince à la ſecourir durant trois hyvers conſecntifs, firent voir à tout le monde que la reſollution de l'un & la conſtance de l'autre ne pouvoient eſtre interrompues par la rigueur des ſaiſons : cetuy-là couchant tout le vaillant d'Eſpaigne pour la gaigner, & ceſtuy-cy n'eſpargnant rien pour la conſerver.

1604.

Grands preparatifs des Eſtats pour deſaſſieger Oſtende.

Les Eſtats conjurerent toute leur puiſſance avec ce qu'ils peurent tirer des Princes eſtrangers, pour donner à leur Chef des forces proportionées à la grandeur du deſſeing qu'ils avoient de la deſaſſieger; & ils ne le pouvoient

qu'en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1604. qu'en allant cercher Bataille, ou en faiſant quelque grande diverſion; quinze cents Suiſſes & deux mille Fantaſſins d'autres nations furent adjoutés de nouveau à leurs forces. Le Prince donna le rende-vous de ſon Armée à Willemſtadt d'où elle coula en Zéelande au Chaſteau de Rammekens ſur deux mille cinq cents vaiſſeaux grands ou petits. Là ſe trouva le Prince accompagné du Prince Henry-Frederich general de la Cavallerie, du Prince d'Anhalt, des Comtes Guillaume, Adolphe, Erneſt-Caſimir, Ludovic-Gôtier de la maiſon de Naſſau, & des Deputés des Eſtats. L'ordre y fut touſiours ſi beau que l'Armée demeura en eſtat dans des bateaux, ſans qu'il fut loiſible à aucun d'en ſortir que pour aller querir des neceſſités à Middelbourg. Les deſordres qui ſuivent d'ordinaire les grandes Armées navales n'y parurent point; l'Authorité du Chef qui commandoit eſtoit ſi grande, la ſoupleſſe des membres qui obeiſſoient ſi exacte & ſi prompte qu'elle ne devoit nul retour à une terreſtre rengée en ordonnance, & à la voir on eut dit que la mer & les vents entroient en eſcot pour ſa conduite. Elle avoit ſon Avant-garde, ſa Bataille, ſon Arriere-garde; la Cavallerie diſpoſée comme pour ſouſtenir l'Infanterie quand elle eſt en terre ferme; le canon, ſon attiral, & les munitions voguosjent à part; les Vivandiers à part; les perſonnes inutiles au combat à part: Ainſi reſollution prinſe de faire deſcente en Flandres, l'Eſcluſe premier & plus celebre port de la Province environné d'eaux de tous coſtés, ſe preſentoit pour object oportun au rencontre de ſes armes & au bien des affaires des Eſtats, en cas qu'il ne peut deſaſſieger Oſtende. Deſſeing blaſmé par ſes Ennemis comme impoſſible, condamné par ſes amis comme divulgué par tout, & duquel on diſoit *qu'il s'en alloit prendre les lievres au ſon du Tambour.*

Convertis cõtre l'Eſcluſe.

Deſcente du Prince en Flandres par Cadſand

En ceſt ordre il deſmare de Rammekens le vingt-cinquieſme d'Auril, & au meſme jour entre dans un deſtroit appellé *Swarte-gat* ou le trou noir, arrive à Vulpen, prend terre en l'Iſle de Cadſant, & avec telle promptitude qu'en moins de deux heures tout fut ſur le ferme en Bataille ſans perte & ſans confuſion. Pluſieurs dirent leur advis de ce qu'il n'avoit amaré au canal de l'Eſcluſe, aſſeurans que s'il eut prins ceſte voye il ſe fut rendu maiſtre de la Ville ſans peine & ſans peril; mais l'experience du contraire & les raiſons qu'il en rendit fermerent la bouche à tous ces novices. Elles eſtoient telles, *Qu'il faut touſiours que celuy qui conduict des Armées navalles aye un havre aſſeuré, ou que l'Armée puiſſe faire l'effect pour lequel elle prend terre en ſix heures de temps; carapres cela tout eſt pris ou perdu par le flux ou le reflux de la mer, & les vaiſſeaux demeurent ſur le ſable; Qu'en vain on entreprendroit le ſiege de l'Eſcluſe ſi on n'eſtoit maiſtre de l'Iſle de Cadſant.* Deux jours l'aſſeurerent de tous les Forts de l'Iſle, pendant leſquels ſans beaucoup de reſiſtance il en chaſſa tous les Eſpaignols qui les deffédoiẽt; mais il ne faloit pas s'arreſter en ſi beau chemin, & puis que ſon but principal eſtoit d'aſſieger l'Eſcluſe, il falloit gaigner ſon port & delà la terre ferme.

& pourquoy.

S'en rend maiſtre en deux jours

Difficultés à prendre terre ferme.

Mille Eſpaignols retrenchés dans une demi-lune & cinq cens chevaux l'y attendoient en bon ordre, & le temps qu'il avoit employé en ſa conqueſte de Cadſant avoit armé tout le pays pour luy en empeſcher l'entrée. Cela le fit deſeſperer de pouvoir paſſer outre propoſant deſia une retraite honnorable en ſe bien aſſeurant de Cadſant, comme un Marinier s'offrant avec quelques vaiſſeaux de choquer & rompre ces Eſpaignols, le Prince s'en moqua, & n'eſtimant pas que les Eſpaignols feuſſent là ſans canon rebroua aſprement une telle temerité qui trouva des aſſerteurs. Les Deputés des Eſtats le preſſent d'y entendre, & ce ne fut ſans perte ni ſans repentir; le Marinier haſté de reprendre la mer, pluſieurs ſoldats tués, tous les vaiſſeaux eſtropiés & preſque engloutis de la tourmente. Il falut donc laiſſer toute la conduite au Chef, qui fit cercher un autre trou, pour ſans perte de gens gaigner la terre & le paſſage. Un payſan s'eſtant preſenté à ceſte fin fut accepté plus heureuſement que le Marinier; parti ſur le ſoir avec quelques ſoldats pour en faire la viſite, il leur en indiqua un proche de Oſtbourg leur monſtrãt l'Ennemi à pied & à cheval qui y eſtoit

Surmontées.

en garde. Rapport en eſt fait au Prince, & reſollutiõ prinſe de ſuivre ce ſentier, il le fait attaquer ſur le ſoir par quelques troupes, qui l'ẽportent d'aſſaut & à la trace de l'Ennemi, aprenẽt par où il faloit filer pour penetrer les avenues. Dés le point du jour toute l'armée paſſe en ceſt endroit de l'Iſle en terre ferme, & pour ſe prevaloir de l'advantage de la nuict, marche vers une dique retrenchée quelle force, terraſſe tout ce qui s'y rencontre, ſe ſaiſit d'eſpouvante du Fort de Coxie & ſe preſente devãt celuy de S. Catherine. L'opiniaſtreté de la garniſon & la brutalité des Payſans qui y eſtoient accourus les perdit tous; car ceux-là voulants arreſter une ſi grande force, & ceux-cy ayans prins les armes où il n'y avoit point de quartier, ils ne peurent obtenir cõpoſition & furent tous taillés en pieces à la veuë du Comte Trivulce, de trois mille hommes de pied & de dix&ſept Cornettes de Cavalerie, batus dans leurs retrenchements par neuf canons du Prince & obligés pour n'avoir pis, de plier bagage & de lever le pied à la ſourdine ſoubs l'obſcurité de la nuict. La garniſon du Fort de Philippes ſe voyant abandonnée de tout ſecours par Trivulce, évita ſemblable chaſtiment ſi que à la veuë des eſtendars du Prince elle livra le Fort & en ſortit en nombre de ſoixante hommes. Celle de l'Eſcluſe eut coupé queuẽ à ces heureux commencemẽts ſi l'entreprinſe de regaigner d'emblée l'Iſle de Cadſant luy eut eſté favorable. Le courage des Eſcoſſois qui la gardoiẽt la cõſerva au Prince avec tous ſes bateaux, munitions & proviſions, renverſa avec honte les Entrepreneurs, & de deux mille, il en tua, noya ou arreſta les deux tiers.

ſaiſit les Forts de Coxie & de S. Catherine, celuy de Philippes, d'Iſendijck.

Iſendijck rencontré en chemin fort d'importance & bien pourveu, arreſta un peu plus de temps l'Armée: Il eſtoit deffendu de neuf cents vieux ſoldats, & ſi le Prince eut tardé une heure à s'y preſenter, l'Ennemi l'eut renforcé d'un plus grande nombre pourſuivi juſques dans le Sas par la Cavalerie du Prince. Un coup tiré à ſon Trompette comme il faiſoit la chamade pour les ſommer, enflamma ſa collere; ceux du Fort en prindrent l'eſpouvante voyants que la mort s'en eſtoit enſuivie & creurent ne ſe pouvoir ſauver qu'en le rendant bien toſt maiſtre du Fort: ils en font les propoſitions qui ne peurent eſtre acceptées qu'en repreſentans un Italien qu'on accuſoit fait d'avoir le coup, lequel pourtant recognu innocent fut renvoyé par le Prince diſant, *Qu'une faute contre le droict public, ne ſe pouvoit reparer par le ſang d'un ſeul.*

Iſendijck prins, le port de l'Eſcluſe fut bridé, toutes les galeres qui y eſtoient rendues inutiles & ce fut comme un commencement de ſiege. Mais le Prince vouloit avoir ſes coudées franches & ſe rendre maiſtre de tout ce qui le pouvoit incommoder avant que de s'y engager. Ardenbourg ville foible mais de ſcituation fort cõmode pour le ſiege, gardée par huict cents Allemans & retrenchée d'un bon foſſé, ſe rencõtroit ſur ſes pas & ſembloit le devoir arreſter, quand ſur le point d'eſtre forcée la garniſon l'abandonna & l'en rendit maiſtre ſans effuſion de ſang; le Comte Erneſt-Caſimir eut ordre de s'y loger avec ſon Regiment, & de faire couvrir chaſque porte d'un bon Ravelin. Middelbourg en Flandres moindre ville & voiſinne avec ſon Chaſteau mediocrement fort, lachement abandonné par ſa garniſon, acheva d'eſplaner le chemin à ſon Armée juſques aux rivieres Douce & Salée qui circuiſent l'Eſcluſe & s'engolfent dans le Port. Icy le Prince deſtache quelques troupes de pied & de cheval pour en ſonder le gué & apprendre des nouvelles de l'Ennemi. Ils le trouverent retrenché par deçà entre deux, mais ne l'oſent choquer ſans ordre.

des villes d'Ardenbourg & de Middelbourg en Flandres

Ceſt deux rivieres s'appellent l'une *La Soute* c'eſt à dire la Salée, & l'autre *La Soete*, c'eſt la Douce, d'autant que l'eau de l'une eſt douce & de l'autre elle eſt ſalée: elles viennent de Damme & de Bruges, s'engolfent l'une & l'autre dans la mer prés de l'Eſcluſe.

De fait Dom Louis de Velaſco avec trois mille Eſpaignols s'eſtoit logé entre les canaulx de Moerkercke & de Lapſchuere, ſur un paſſage eſtroit de difficile accés à la Cavallerie, ſans lequel toutefois on ne pouvoit paſſer ſeurement la Salée; & de plus quatorze Compagnies d'Eſpaignols tenoient l'entre-deux des rivieres pour reçevoir tout ce qui eut oſé monſtrer le néz. Le Prince fit attaquer Velaſco plus avancé par les Cornettes de Marcelis Bacx & de Brocum, mais l'advantage du lieu donna telle prinſe aux Eſpaignols ſur ceſte Cavallerie, qu'en la premiere charge plus d'un tiers fut deſmonté, Bacx

les gens du Prince mal traités en ceſte attaque mais en fin

bleſſé,

1604. bleſſé, le reſte coigné bien avant hors des retrenchements à la perte des pourſuivans : car les Eſpaignols en gayeté de la faveur du lieu qu'ils ne relevoient que de leur eſpée, croyants ne pouvoir faire meilleure trenchée que de leurs courages, les preſſerent ſi vivement & ſi avant à leur retraicte, qu'ayans donné temps au Prince de les renforçer, voicy arriver le Cõte Erneſt avec des François, Anglois, Allemans, qui meſlent ſi furieuſement à eſgal advantage, qu'en moins d'une heure ils leur firẽt tomber leurs courages ſur leurs pieds, rompus, deffaicts, pourſuivis dans leurs retrenchements avec tel chamaillis que cinq cents reſterent ſur la place, trois cents arreſtés priſonniers & entre iceux onze Capitaines & un parent d'Eſpinola. Dés le lendemain dix&ſept de May, le Prince fit mine d'attaquer ceux qui s'eſtoient retrenchés entre deux rivieres, mais ayant fait ſonder un gué plus bas, il paſſa ſi promptement la Salée avec partie de ſes troupes & donna une ſi chaude allarme à ces retrenchés, qu'ils quitterent tout d'effroy pour ſe retirer à Damme.

Chaſſent leurs Ennemis avec tuerie,

Les Eſtats firent preſent à chacun des Chefs de cent nobles à la Roſe pour en faire des chaines d'or.

Sans marchander plus long temps, le Prince Henry-Frederich avec la Cavalerie, fait une paſſade és environs de la ville, ſe vient loger hardiment ſur l'emboucheure du havre, ſaiſit tous les Forts abandonnés par l'Ennemi, environne celuy de S. George & ſur les aproches de l'Infanterie, le fait quiter par compoſition à cent trente hommes. Une meſche allumée dans l'Arcenal de la poudre, pendue à un filet pour la faire jouër à temps, eſtoit ſuffiſante pour les faire tous perdre s'ils n'euſſent gaigné au pied, & eut rendu ceſte conqueſte funeſte, ſi elle n'eut eſté courageuſement retirée avant que le feu ſe print au filet. Ceſte place aſſeura de tout point l'entrepriſe du ſiege, boucla entierement le Port, & les diques coupées pour noyer le pays à l'entour du Camp, rendirẽt tous les paſſages inacceſſibles au ſecours de terre. Le Prince print pour ſon quartier le couchant de la Ville ſur le bord du havre ; Vander Noot ſe logea par ſon ordre au midy ; la Cavalerie fut placée és lieux commodes pour joüer des couſteaux ; les bateaux & chaloupes occuperent tout le pays inondé & boucherent par eau les avenues. Mais avant que le Prince eut lié ſes retrenchements par lignes continuées, la Ville fut ſecourue en deux diverſesfois de quinze cents hommes avec quelque farine, & ne laiſſoit pas moins d'eſpoir aux Aſſiegeans d'une auſſi grande reſiſtance que ceux d'Oſtende. Maurice pour rendre le ciel propice à ſon deſſeing, par un jeune general publié dans l'Armée par une exacte deffence aux Vivandiers de debiter des vivres, fit cognoiſtre à tous les mondains qu'il ne vouloit relever purement que du ciel une ſi favorable aſſiſtance. En effect il ſe fit trainer comme par force à une execution ſi ſquabreuſe bien qu'il en paſſionnat la reſolution en ſon ame, trait admirable d'un eſprit qui deſiroit de conſerver ſa reputation, & qui en releva de beaucoup ſa gloire pour avoir prins ce qu'il avoit jugé imprenable. Ses principaux travaux furent à fortifier les diques de Coxie & d'Ardembourgh plus certaines avenues, dans leſquelles ayant avancé des bonnes teſtes, il relia tout ſon camp d'un retrenchement de trois lieuës, ſe propoſa d'emporter la ville par ſes deffauts & de ſurmonter le courage de la garniſon par la neceſſité des vivres.

valeur & hardieſſe du Prince Henry

qui ſaiſit le Fort S. George & autres.

Diſpoſition du ſiege & des quartiers.

Jeune general,

Circonvallation.

Le trentieſme de May le Comte de Buſquoy de bonne intelligence avec les Aſſiegés, eſſaya d'y faire entrer un convoy fourni de toutes proviſions neceſſaires. La garniſon pour le favoriſer ſortit en nõbre de cinq cents hommes & de mille à douze cents Forçats inutiles aux galeres, & s'avança autant qu'elle peut à travers le pays inondé ; mais Bucquoy deſcouvert marchant par le meſme chemin & quatre cents des ſiens deffaits, les fit rebrouſſer en la ville pour y attendre les extremités de la famine. En moins d'un mois elle s'y rendit ſi eſtrange que les chiens, les chats, les chevaux, les rats du tout mangés, on fut reduit aux termes des Atheniens & des Calaguriens, & tous ces miſerables Forçats contraints aux deſpens de leur vie de leur aller cercher des herbes pour paſture.

Athenes aſſiegée par Demetrius ſouffrit une famine ſi eſtrãge qu'un fils fut veu ſe battre avec ſon pere pour avoir un rat qui eſtoit cheu de la muraille. Plut. in Demet. & à Calagurium ville de l'Aſragon on vit manger les ſerpents pour ſupleer à l'extreme famine dont ils eſtoiẽt oppreſſés.

Secours repouſſé.

Diſette à l'Eſcluſe.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

L'extremité de la famine ne pouvant dompter ces cœurs obſtinés, le Prince y employe le foudre de ſon canon qui mugit furieuſement contre leurs remparts ; & pour abreger les efforts, il fait conſtruire un pont pour aller à l'aſſaut à travers le havre, à l'eſpreuve en teſte & en flanc des plus forts mouſquets ; rien ne l'empeſcha d'eſſayer ceſt artifice que les advis qu'il eut de l'extreme deſolation des Aſſiegés ; rien ne l'obligea de faire ceſſer ſes efforts que ſon humanité & le deſir d'arreſter l'effuſion du ſang innocent qui eſtoit infaillible en cas que la ville fut forcée. battue.

A deffaut de lettres & de Meſſagers, les Aſſaillis donnerent à cognoiſtre leur miſere par nombre reiteré de pluſieurs ſignals de feu. Le Marquis par trop attentifs à ſon ſiege d'Oſtende, s'en apperçeut le premier & cogneut bien que par ſa faute, le Prince qu'il avoit peu forçer au commencement avoit rendu ſon Camp par traict de temps impenetrable : reſollu pourtant de faire bon marché de quelques ſoldats & de tenter la force pour donner quelque ſoulagement à ces miſerables reliques de la famine, l'adveu de l'Archiduc authoriſa ſon deſſeing & il l'executa bien que ſans ſuccés avec beaucoup de courage. Le Marquis tache de la ſecourir

Il fait donc deſcamper tout ce qu'il avoit devant Oſtende, & ne laiſſant que deux cents Allemans, qui paroiſſent comme ſi rien n'avoit bougé, & autant de Cavalerie pour les ſouſtenir, part ſecretement à l'inſceu de tout le monde. Son premier logis fut à Lapſchuere lieu relevé & voiſin du Camp du Prince, d'où il creut par ſa baterie de luy faire quitter les trenchées ; mais y ayant paſſé quelques jours en ceſt exercice avec reſponce du double à tous les coups qu'il tiroit, il s'en retira pour ſe jetter à l'improviſte ſur le quartier du Comte Guillaume. Son attaque fut à couvert de la nuict & ſi bien menée, qu'elle fallit à tout perſer avant qu'on eut prins l'allarme : le renfort que le Prince y envoya arreſta ſur cul les plus avancés & donna temps à la garde de ſe recueillir pour faire teſte. Le combat dura quelques heures main à main, ne fut appaiſé que par la mort des plus braves des Aſſaillans, & par le deſordre des autres pourſuivis hors des trenchées avec butin de beaucoup d'armes & de bagage. eſt repouſé.

Spinola non content de ceſt eſſay, aprés avoir raſſeuré les ſiens par quelques jours de relache, tente un dernier & plus grand effort, & au ſeizieſme d'Aouſt ayant reprins les Forts S. Philippe & S. Catherine, fait preſenter l'attaque vers le logement du Capitaine Imbiſe, cependant qu'avec ſes plus gaillardes forces, il donne en perſonne au gué de Oſtbourgh, ſe rend maiſtre d'une demy-lune, & marchande long temps deux Redoutes. Son entrepriſe eſtoit de gaigner ce gué, pour à marée baſſe entrer dans l'Iſle de Cadſant & combatre le Prince par les meſmes defauts dont il vouloit opprimer la ville. Ainſi donc il y fait donner partie de ſes troupes & ſuivi du reſte, il ſe jette teſte baiſſée dans le quartier du Comte Guillaume le joignant recognu plus foible & ſans canon, terraſſe un Capitaine & cent cinquante ſoldats qui l'avoient oſé attendre hors leurs trenchées, les ſuit à la trace de leur ſang, gaigne le premier retrenchement & en eſperance d'emporter le ſecond, il n'eſt arreſté que par la vigilence du Comte monté pour quelque indiſpoſition ſur un Bidet animant de geſtes & de voix tous les ſiens à leur deffence, & par le courage du Colonel Dorth qui y fit merveille avec une eſpée à deux mains, valeureuſement ſecondé de cinq ou ſix Volontaires François, ſecourus de Termes & de quarante autres & toſt aprés rafraiſchis du Prince en perſonne ſuivy de douze Compagnies de François & d'Anglois menées par le Comte de Chaſtillon & le Colonnel Veer. Sur ce renfort le combat fut rude & eſtrange ; les Ennemis ſont recoignés vivement hors des advantages qu'ils avoient acquis ; Spinola les ſouſtient par les Mutinés de Hooghſtrate qui combatent comme gens enragés pour laver le blaſme de leur mutinerie ; les François ſont plus que hommes à la veuë de leur Chef, bref tous expoſent ſi genereuſement leur vie, que les Aſſaillans ne trouvent plus aucun ſalut qu'en la re- Autre & dernier effort favorable au commencemét

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1604. la retraite, batus en flanc & en teſte & ſi rudement menés que la pluſpart payerent de leurs armes pour ne compter de leurs vies en la fuyte. Spinola y perdit cinq ou ſix cents de ſes plus braves hommes & de notables Ynigo Borgia, le Comte de Feltry, le Marquis de Renty & celuy de Matignon François : outre plus grand nombre de bleſſés entre iceux le Marquis de Neſle, le Baron de Balançon à qui la jambe de bois qu'il avoit acquiſe à Oſtende fut emportée d'un boulet. Le Prince qui blaſmoit fort la tardiveté de Trivulce, loüa le courage d'Eſpinola ; & bien qu'il n'eut reuſſi, il ne creut pas moins qu'ainſi il avoit deub faire.

mais enfin repouſſé encor avec avec grande perte.

Les Aſſiegés eſpouvantés de tel ſuccés, ne tarderent plus à faire recognoiſtre leur crainte : Ils requierent le Prince de paſſeport pour pouvoir advertir l'Archiduc de l'eſtat de leurs affaires, & ſur le refus demandent pour compoſition leur artillerie, leurs galeries, leurs forçats. Le Prince leur dit qu'il ne ſe payoit point de paroles, & qu'en trois mots il leur fairoit cognoiſtre ſa volonté ; *Que s'ils ſe rendoient le jour meſme, qu'il les laiſſeroit ſortir avec armes & bagage, s'ils attendoient le lendemain qu'ils n'auroient que l'eſpée, que ſi le troiſieſme jour, ils ne les reçevroit qu'à diſcretion avec une corde au col.* Ils preferent les conditions du premier jour à celles des ſuivants, s'accorderent avant la nuict, & le lendemain dixneufieſme d'Aouſt aprés trois mois de ſiege, ſortirent de l'Eſcluſe quatre mille hommes bien armés & quatorze cents Forçats la pluſpart Turcs, qui tous furent mis en liberté par le Prince. Les Eccleſiaſtiques emporterent ce qu'ils voulurent de leurs Temples & de leurs meubles, les ſoldats leur bagage, leurs armes, balle en bouche, tambour battant, meſche allumée, drapeaux deſployés, conduits en toute liberté juſques en la ville de Damme, pluſieurs mourans par les chemins des ſouffrances de la famine.

On parle de compoſition, conditiõs par le Prince acceptées.

La ville commença à eſtre aſſiegee le 21. May & cõpoſa ſa reddition le 19. d'Aouſt.

Par ceſte victoire tant glorieuſe au Prince, tant utile aux Peuples de ſes gouvernements, les Eſtats mirent le pied plus ferme en Flandres, gaignerent huictante-neuf pieces de canon de fonte, quarante-ſept de fer, dix galeres dont ſix eſtoient armées, trois grands vaiſſeaux, neuf forts, & un des celebres ports de l'Occean. Pour aſſeurer leurs conqueſtes le Prince y eſtablit Gouverneur le Prince Henry-Frederich ſon frere, fit munir de pluſieurs nouveaux ouvrages les Forts qu'il avoit prins, adjouſta cinq grands boulevars à celuy d'Yſſendijck, le rendit place imprenable & fit couvrir l'Eſcluſe d'une grande demy-lune, de trois nouveaux Boulevards reveſtus de leurs contreſcarpes & d'un bras de mer tout autour. L'Archiduc rejetta la honte de ceſte perte à trois lieuës de ſa perſonne, à la barbe de ſon Armée, ſur la vanité de Matteo Serrano qu'il avoit eſtabli pour Gouverneur à l'Eſcluſe, lequel avant le ſiege enquis par Spinola s'il avoit de vivres & de munitions à ſuffiſance, avoit reſpondu d'une confience arrogante, *Allés ſeigneur Marquis à voſtre ſiege d'Oſtende, je ſçay le devoir de ma charge & ce que je doibs faire pour la conſervation de ceſte place. Quand l'Ennemi y viendroit avec cinquante mille Diables il ne m'en chaſſeroit point* ; cependant il n'eut pas tiré trois coups & ne demeura pas enfermé huict jours durant, qu'il ne fut incontinent ſans munition, & les pauvres ſoldats ſans autres vivres que d'herbes & de racines durant plus de ſix jours ; tant ceſte ſuperbe preſumption eſt ruineuſe à qui la ſouffre.

Advantages aux Eſtats de la conqueſte de l'Eſcluſe,

le Prince Henry en eſt faict Gouverneur,

vanité Eſpaignole.

On fit battre à l'accouſtumée par toutes les Provinces des medailles d'or & de cuivre, fragile memorial de la prinſe de ceſte place & du renommé ſiege d'Oſtende, eſquelles il y avoit d'un coſté une couronne de laurier chargée de ces mots, *Capta Sluſa cum portu, & trirem. 19. Auguſt.* & autour *Miraculum meum Iehova, Anno* 1604. & de l'autre les armes de Zéelande. En d'autres on avoit marqué un ſiegé avec ces mots, *Traxit, duxit, dedit Ann.* 1604. & de l'autre coſté ceux cy autour des armes de Zéelande. *Beatus populus cujus adjutor Deus.*

Le Comte Ludovic-Gonthier de Naſſau accablé des veilles & des fatigues qu'il ſouffrit en ce ſiege, fut attaqué d'une maladie qui ne l'abandonna que par la mort avenue en la fleur de ſes ans ; brave & genereux ſeigneur dont les exploicts heroiques ont eterniſé ſa memoire dans ceſte hiſtoire & dont la reputation au contraire de ce poiſſon Lagopus ſera eternelle & ſemblable à l'herbe du cigne qui croit touſiours & jamais ne pourrit. Mais il faut voir ce tant memorable ſiege d'Oſtende deſormais achevé par la volonté du Prince & des Eſtats, qui a donné ſujet à ceſte belle conqueſte.

Mort du Comte Ludovic Gonthier.

Lagopus eſt une ſorte de poiſſon duquel Pline dit qu'il eſt auſſi toſt pourri que mort, en ſon hiſt. nat.

Siege d'Oſtende,

Oſtende au commencement rien qu'un village deſclos, puis rendue ville en

ſa ſituatiõ,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

mille cinq cents ſeptante-deux, & forte en mille cinq cents ſeptante-huict par l'ordre du Prince Guillaume IX. devient la merveille des Pays-bas, & ſe rend remarquable entre toutes celles de l'Univers par le grand & terrible ſiege qu'elle a ſouffert depuis le 5. Iuillet 1601. juſques au 20. Septembre 1604. Elle eſt aſſize en lieu uni & mareſcageux, entre-coupé de canaux, ſur le bord de la mer d'où elle reçoit ſes commodités par deux havres, dont l'un appellé *La Gueule* a eſté formé des ſeules marées de la mer peu avant le ſiege, accident interpreté depuis à miracle : la riviere d'Yperlée remplit ſes foſſés du levant au couchant ; Nieuport n'en eſt diſtant que de trois heures de chemin, & Bruges de quatre. La commodité de ſon aſſiete qui donnoit un pied en Flandres aux Provinces-Unies, obligea en 1583. le Duc de Parme de l'aſſieger ; mais la force de ſes ouvrages l'en deſtourna aprés cinq jours de ſiege & de baterie. La Motte Gouverneur de Grevelines la taſta par ſurprinſe en l'année 1585. & fut repouſſé de la vielle Ville qu'il avoit deſia ſaiſie avec confuſion & grande perte. La Zéelande qui pour le voiſinage avoit le plus d'intereſt à la conſervation de ceſte place, eut touſiours l'œil au guét pour la tenir bien pourveuë ; & en l'an 1596, l'Archiduc ayant pris Calais, perſuadé par ceux de Bruges & de Gand de s'en rendre maiſtre, ſut à portée du canon de la ville avec ſon Armée ; mais il ne trouva pas conſeillable d'hazarder ſa reputation en ſon commencement, contre une ville de telle nature : Il ſe contenta de la faire bloquer de dix-ſept Forts grands ou petits & de tenir par tel tel moyen la garniſon en ſerre : le temps luy donna à cognoiſtre que tant de garniſons ne faiſoient qu'empirer la condition de Bruges, & que trente mille eſcus que ces Forts luy couſtoient par chaſque mois avec les contributions des villes intereſſées, ſeroient ſuffiſants pour entretenir un ſiege : Ainſi il ſe reſolut de l'inveſtir de toutes ſes forces, & print ce temps pour avoir ſon revenche de la journée de Nieuport.

ſes fortunes.

La ville n'eſtoit fournie à ſon arrivée que de vingt-deux compagnies d'Infanterie, ſous le commandement du Colonel Charles vander Noot Gouverneur ; mais dés que le Prince eut advis du ſiege, il y jetta le Colonel Hughtenbroeck avec ſon Regiment de dix enſeignes, & peu aprés le General François Veer avec vingt-ſix compagnies, ſuivies encor de trois mille Anglois nouvellement levés & de ſix pieces de baterie. Les Aſſaillans allerent fort lentement en beſougne aux premiers jours du ſiege : car n'eſtans encor que partie de l'Armée, les Aſſiegés les pouvoient bravement combatre à forces eſgalles : Ils n'oſerent en taſter le nombre que par quelques ſorties, auſquelles en peu de jours ils mirent ſur le ventre dix ou douze cents hommes & parmi eux D. Hieronymo de Monroy Colonel Eſpaignol, D. Diego Idiaques, D. Iean de Bracamonte, D. Pedro de Loias. Le reſte du mois fut employé par les Aſſiegeans à ſe loger ſelon les lieux plus commodes, à brider le port par bateries & à le boucher par navires enfoncées remplies de gros quartiers de pierre ; par les Aſſiegés, à fortifier leurs dehors & contreſcarpes, à nettoyer la gueule du nouveau havre & à luy faire paſſage libre juſques à la mer.

Le ſiege ne fut cõmencé que par quatre Regiments de Walons ſous le Comte Frederich de Berghe Mareſchal de Camp, & par cinq d'Eſpaignols ſous D. Auguſtin de Mexia Gouverneur du Chaſteau d'Anvers, tout cela ayant prins quartier ſelon les lieux plus commodes entre les Forts qui deſia bloquoiẽt la ville.

ſes proviſions & munitions

commencement du ſiege,

leurs travaux à empeſcher ceux de l'Ennemi.

Le ſiege & les efforts redoublerent, par la preſence de l'Archeduc au Fort d'Albert & de l'Infante à Nieuport ; & contre iceux, le Prince fortifia derechef la garniſon de deux mille François ſous le Comte de Coligny, & la pourveut de toutes proviſions neceſſaires ſur cent ſeptante bateaux qu'il y fit entrer. L'eſtat de la ville ſe rendoit deſia fameux par la force des Aſſaillans & par la vertu des Aſſaillis. Le Duc de Holſace frere du Roy de Dannemarck, le Comte Iean de Naſſau frere du Comte Guillaume Ludovic, celuy de Hohenloo, de Northumberlandt, de S. Paul, Allemands, Anglois, François, ſe rendirent curieux d'en voir & remarquer le plan au naturel & loüables d'y avoir adſiſté en perſonne : Ils n'en ſortirent que par l'accident avenu au Comte de Coligny qui eut la teſte emportée d'un boulet lors qu'il eſtoit à la veille de faire une furieuſe ſortie ſur l'Ennemi, ſeigneur eſtimé & pour ſon courage

La garniſon fut alors de 8000. hommes & les proviſiõs de guerre qui y entrerent outre celles de bouche furent de 300073. livres de poudre, 77000. livres de meſche, & de 98000. livres de balles à mouſquet & arquebuſe.

L'Archiduc arrive au ſiege.

La ville eſt ſecourue de deux mille François & de plusieurs grands ſeigneurs,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1604.

Batteries & contre-batteries eſtranges.

Sortie furieuſe.

courage & pour ſa ſageſſe. La batterie continua de telle ſorte qu'avant la fin de Septembre furent comptés plus de ſoixante mille coups ſur la ville & peu moins de la ville ſur les attaquans : Entre un ſi grand nombre il y en eut de merveilleux & de funeſtes à pluſieurs braves Capitaines. Des Aſſiegés le Colonel Ughtenbrouck eut la teſte emportée d'un boulet ; le General Veer bleſſé : des Aſſiegeans on n'en peut ſçayoir le nom ni le nombre. Les ſorties & les aſſauts ne ſervoient que comme d'entre-metz à ſi horribles batteries ; mais peu s'en falut que celles du vingt-quatrieſme d'Aouſt par les Anglois & Flamends, ne terminaſſent le ſiege par un grand combat, les trenchées emportées, le canon encloué, tout ce qui fit reſiſtance tué & emmené dans la Ville.

Ce ſeigneur tout jeune qu'il eſtoit ſouloit dire: *Qu'on ne parleroit point des capitaines, ſi les veſves & les enfans ne pouvoient nommer les lieux où leurs maris ou leurs peres ſont demeurés ſous leur conduite.* Et ſon deſaſtre eſt ſemblable à celuy de Iaques de Coligny l'un de ſes Anceſtres, Chambellan des Roys Charles VIII. & de Louis XII. tué d'un canon à l'aſſaut de Ravennes.

Trahiſons.

La trahiſon donna auſſi ſon coup mortel aux Aſſiegés & aux Aſſiegeans. Ceux-là faillirent à ſe perdre par la perfidie d'un Anglois Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie au ſervice de l'Archiduc, qui ayant feint eſtre meſcontent, avoit obtenu lettres de creance d'Angleterre & accés favorable dans la Ville, prevenu & condamné ſur le poinct de livrer une porte à l'Ennemi: ceux-cy n'en eurent du mal qu'au Fort Albert entierement brullé avec plus de quinze cents mille livres en meubles, bagues, joyaux & autres pieces exquiſes de l'Archiduc.

On trouva auſſi alors que l'Ennemi avoit deſia perdu plus de trois mille ſoldats outre deux mille de bleſſés & ſept mille malades de meſaiſes & fatigues.

Grande peſte dans la Ville.

ſuivie d'un terrible aſſaut.

L'hiver, les pluyes, les vents, la mer, furent les plus terribles ennemis des Aſſiegés ; les deux premiers ayans cauſé une maladie aigue & peſtilente, qui couchoit au ſoir dans le tombeau celuy qui s'eſtoit levé ſain & gaillard, reduiſirent la garniſon qui eſtoit au commencemẽt d'Octobre de huict mille hommes à trois mille ſur la fin de Decembre ; les vents & la mer emporterent leurs plus forts ouvrages les menaçans eux meſmes à chaſque haute marée de les engloutir. L'Archiduc qui eſtoit au Fort Albert en fut adverti par les ſoldats qui ſe rendoient journellement à luy, tachea de contourner ces accidents à ſon advantage à la faveur des longues nuicts, entreprint de ſcalader le coſté Oriental de la Ville, mit le feu en meſme tẽps à la paliſſade du havre qui deffendoit les boulevards des efforts de la mer. Il fut repouſſé au premier, reuſſit au ſecond & le feu s'attacha avec tant de violence aux endroits choiſis, que toute ceſte paliſſade ayant bruſle durant trois jours & trois nuicts en demeura arſe & conſumée. Mais dans ces grandes extremités qui reduiſoient les Aſſaillis à la diſcretion des flots, le ciel leur ouvre le moyen de leur delivrance. Un de ces Italiens qui avoient eſcaladé le Rempart Oriental, trouvé le matin eſcarté parmi les ouvrages demande la vie qui luy eſt accordée, conduit au General Veer il l'interroge ſecretement & apprend de luy le jour & l'heure que l'Ennemi debvoit livrer un aſſaut general. Le Chef garde le ſecret en tel rencontre & meſdite à part ſoy les moyens d'eſluder les efforts qu'on preparoit contre luy ; il voyoit la foibleſſe de la garniſon & les breſches des ouvrages qui ne luy pouvoient promettre beaucoup de reſiſtance : il falut donc gaigner par la ruſe & amuſer l'Ennemi par quelque traicté d'accord, juſques à ce qu'il eut nouvelles du ſecours qu'il avoit demandé & attendoit de Zéelande.

L'ennemi avoit fait publier que tous les ſoldats qui ſe rendroient de la Ville au Camp auroient dix ſols par jour outre leurs vivres: ce qui affoiblit beaucoup les compagnies Angloiſes.

Plutarque dont les eſcrits n'ont rien oublié pour perfectionner une entiere ſageſſe, comprend le debvoir d'un grand Capitaine en ce precepte, *veille & ſois touſiours en defience, car ce ſont les nerfs de la prudence.*

Ruſe du general Veer feignant vouloir compoſiter,

ſe fit ouyr par par tout.

Le Tambour n'eut pas joué la chamade qu'il eſt ouy, & ſur ſes demandes Deputés envoyés en la Ville & Oſtages de la Ville au Camp : ceux-là ne furent pas ſi toſt veus du General Veer que les Oſtages, de l'Archiduc ; le General ne tachoit qu'à gaigner temps, ne reſolvoit rien, ſuſpendoit tout : L'Archiduc ſans apprehenſion de meſconte, ſans defience qualite tant neceſſaire à un grand Capitaine, anticipoit ſur l'advenir, & meſurant le temps à l'aulne de ſon deſir ſe fait ouir par tout, que la Ville eſt ſienne, en fait trompeter les nouvelles, s'en conjoüit avec l'Infante laquelle vient au camp pour en ſavourer les delices de plus prés, toute la Flandres y accourt, & ne reſtoit plus à leur cõpte que d'avaler ces articles ſinguliers propoſés à deſſeing de la part des Aſſiegés ; Armes, bagage, artillerie, toutes les proviſions, munitions & une bonne

L'Archiduc croyoit ſi peu d'eſtre trompé, que l'Infante arrivée à l'Armée, il la mena avec vingt Dames de ſa Cour ſur une prochaine dune fort proche du canon de la Ville & d'ou ils deſcouvroient tout.

ſomme

ſomme des mains de l'Archiduc pour recompenſe aux Compaignons d'avoir ſi bien deffendu la ville. On n'y fait pas grand ſcrupule; *Je leur accorde tout*, dit l'Archeduc, *ils ſont braves gens, faites ſeulement rayer la ſomme qu'ils demandent, que je ne leur peux accorder.* Il ne faut donc plus que preſcripre le temps pour empaqueter & gagner au pied; mais ſur ces entrefaites voicy le ſecours qui paroit en mer, qui vient opportunement rafraiſchir la garniſon de huict cens bons hommes, & qui fait rendre ceſte reſponce au General Veer, *qu'il ne faut plus parler de compoſition, que puis que les Eſtats avoient tant de ſoing de luy, qu'il leur vouloit garder la ville, & que Meſſieurs les Deputés n'avoient plus qu'à faire ſes excuſes à ſon Alteſſe.* 1604.

Veer avoit pour ſes excuſes ces mots, que le traicté n'oblige point avant qu'il ſoit parachevé, & que pluſieurs choſes ſe traictent qui ne ſe parachevét point. *Dec.lib.2.Conſ.56.*

Autre grand aſſaut general,

Ce fut à renouveller la baterie, les efforts, les attaques, aprés telle nazarde, & à preparer tout pour un aſſaut general, paëles, hoyaux, eſchelles, ſoldats contents, reſolus & non mutinés. Le lendemain des Roys ſeptieſme de Janvier de l'année mil ſix cents & deux, eſt indict à une ſi forte beſongne. Les Aſſaillans prenent le temps de la marée baſſe & aprés midy attaquent la vielle Ville, le Santhil ou mont de ſable deſormais changé en mont de fer, le Porcеſpic, tous les travaux avancés, le havre & tout ce qui favoriſoit la Ville: les premiers rangs armés à preuve font une terrible fauſſée; la Cavalerie qui marchoit ſur les talons de l'Infanterie menaçant de tuer les reculans, renge tout dans une neceſſité de combatre & ravive par force les courages plus engourdis. On vient aux mains de tous coſtés, les uns avançent, les autres reculent; les Aſſaillans ſont repouſſés icy, les Aſſaillis là, le combat s'acharne ſur tout contre le Havre & le Santhil; le Géneral Veer fait tout debvoir de brave Capitaine, par ſon ordre on ouvre les Eſcluſes qui retenoiét l'eau dans les foſſés, ſubmerge tous ceux qui attaquoyent le havre, renforce d'hommes frais ceux qui deffendoient le Santhil, deſcharge toute l'Artillerie ſur les Attaquans au plus fort du combat, tous ſes mortiers remplis de bales de mouſquet logés en front ſur les ayenues jouent de dix pas prés, nul coup des Aſſaillis n'eſt tiré ſans coup, bref on y demene ſi bien les mains, que rien que la marée qui s'en alloit engloutir tous les Aſſaillãs ne les ſepara. Des Aſſiegés, il n'en demeura au plus que cinquante ſoldats, deux Capitaines. Des Aſſiegeans y furent tués le Colonel Ludovic Gambaloita, D. Alvaro Strugar Chevalier de Malte, Ottaigne ſergent Major, la Tour Lieutenant Colonel du Regiment de Bucquoy, D. Pedro de Velaſco, une jeune Dame Eſpaignolle deſguiſée en homme, ſur laquelle on trouva une belle chaine d'or pendue au col, pluſieurs joyaux, avec quelque argent & autres de moindre marque, quinze cens ſoldats, outre les priſonniers grand nombre de noyés & emportés par les eaux. Mais le degouſt qu'en reçeut toute l'Armée fut bien de plus grand intereſt à l'Archeduc; les mutineries recommencent, les ſoldats ſe plaignent qu'on les chaſſe inhumainement à la boucherie & pour ſoulagement de l'Archiduc, qui leur avoit mandé qu'ils luy deputaſſent & qu'il pourvoiroit à leurs plaintes, ils ne reçoivent qu'une penderie de leurs Deputés, de cinquante des autres, & du triple envoyé és Galeres. L'un d'entre-eux parlant pour tous, luy dit en face comme on l'alloit pendre, *qu'il y en avoit plus de quatre mille qui vengeroient leur mort*; cela paruſt toſt aprés.

La baterie fut ſi furieuſe contre le Santhil, qu'il ſe remplit de boulets en telle ſorte qu'il fut changé en un mur de fer: les boulets qu'on continua à y tirer ne rendoiét plus que du ſon, comme s'ils euſſent battu une montagne de fer.

repouſſé valeureuſement.

Mutinerie au Camp de l'Ennemi.

Peines des aſſiegés.

Cependant les aſſiegés n'eſtoient pas moins mattés, par travaux, par veilles, par maladies, par meſaiſes; ceux qui y eſtoient encor dés le commencement n'en pouvoient plus, & ne reſſembloient qu'à des carcaſſes mouvantes: ils avoient compté depuis cinq mois cent ſoixante-un mille & cinq cents coups de Canon ſur leur ville ou contre leurs boulevards. Le Prince en avoit eſté adverti & depuis ce dernier aſſaut, il n'eut repos que la garniſon n'eut eſté entierement renouvellée & la ville renforcée de plus grandes proviſions & munitions. Le Colonel Dorp y fut eſtabli pour commander en abſence du General Veer, & tous les autres quitterent leurs places aux nouveaux venus pour aller prendre quelque rafraiſchiſſement en un air moins troublé. Cela

Rafraiſchis ſoigneuſement par le Prince.

fut

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1604. fut fait avant la fin de Mars 1602. & les Aſſaillans trouverent deſlors à parler à nouveau monde.

La premiere invention qu'on eſſaya, furent des grands ſacs remplis de ſable qu'on fit couler à fonds a l'entrée du Port; aprés les ſauciſſes faictes de faſcines liees de courbes de bois pleines de briques; les clayes, les groſſes pierres, *Gabionata ſoſnelli*, *le Por. Tergone*, le por. d'Enfer ou le chariot Infernal.

nouveaux efforts ennemis,

L'Archiduc ne tarda pas d'en faire autant dans ſon Armée; l'Eſpaigne promettoit des grands preparatifs par mer & par terre, debvoit eſtre maiſtreſſe de la mer en un inſtant & avec moins de peine de la Ville; mais vent & parolles & rien que vanité Eſpaignolle cõtente d'envoyer quelque argent avec ordre de ne diſcontinuer point le ſiege. Toutes ſortes d'inventions & de machines furent tentées & eſſayées pour eſtouper la *Gueule* qui ſeule donnoit mouvement & vie à tout le corps des Aſſiegés, la deſpenſe n'y fut d'aucune miſe, & à tel Ingenieur promit on cent mille eſcus pour quitter ſa maiſon & venir au camp; mais tout cela inutillement, & ni la mer ni le canon de la Ville ne laiſſerent rien aborder ou achever. De plus, à meſure qu'ils ſe morfondent pour eſtouper ceſte *Gueule*, les Aſſiegés par un travail monſtrueux forment un nouveau havre, qui leur fut plus commode que l'autre.

& des Aſſiegés,

un peu refroidis.

L'Eſté ſurvenant fit cõme une pauſe à tous ces violẽts efforts, par mer & par terre. La Peſte ſe logea au long & au large dãs la Ville & au Camp & ſe rendit ſi furieuſe qu'elle eut tout deſpeuplé de part & d'autre, ſi le Prince & l'Archiduc n'euſſent chacun de leur coſté continuellement rafraiſchi les leurs de nouvelles troupes. Le canõ du dedãs & du dehors fit & continua le ſiege; les Aſſiegés & les Aſſiegeans deſormais plus retenus en leurs ſorties & en leurs attaques.

Il n'y avoit cloches ny horloges en la Ville: la baterie avoit tout abbatu, & pour ſçavoir les heures on avoit des meſches bruſlantes qu'õ meſuroit par poulces à tant l'heure.

Jours memorables aux Aſſiegés & aux Aſſiegeãs.

Chaſque premier de Janvier & cinquieſme de Juillet qui leur ramenoit la memoire du commencement de l'année & du ſiege, eſtoit celebre aux Aſſiegés & aux Aſſiegeans, aux uns pour marque de leur vertu, aux autres de leurs peines; la batterie redoubloit ſon tonnerre, & dans la Ville les femmes & les enfans battoient des chauderons au lieu de cloches, & ce tintamarre ne finiſſoit que par des actions de graces à Dieu de leur avoir donné la force d'une ſi longue reſiſtance.

Nouvelles attaques.

Le renouveau de l'année 1603. fut le renouvellemẽt des attaques; le Santhil, le boulevard d'Helmont, le Porc-eſpic principales pieces des Aſſiegés, ſont derechef taſtés par mines, par aſſauts, par boulets ardents, par feu gregois; mais tout avec perte & ſans gain pour les Aſſaillans que d'une redoute avancée, diſputée par un combat de quatre heures.

Arrivée de Spinola,

Le Marquis entreprint de parachever ce ſiege à ſes deſpens & d'eſtablir ſa reputation au hazard de la perte de tous ſes biens: les Colonels contraints de luy obeir en murmurerent eſtrangement, parce qu'il eſtoit ſans nom, ſans reputation & ſans experience: il leur ferma à tous la bouche avec ſa bourſe & l'envie meſme fut cõtrainte d'admirer ſa vertu.

L'arrivée du Marquis Ambroiſe Spinola eſtabli nouveau General de l'Armée & du ſiege, redoubla tout cela & eſperant d'eſtablir ſa reputatiõ au hazard de la depreſſiõ de celle de ſes maiſtres, fit largeſſe de ſon bien aux ſoldats, pour les obliger d'aller plus gayement cercher la mort aux plus haut des fortifications de la Ville. On dit qu'il fit gageure avec l'Infante de faire dire Meſſe dans ſix mois à Oſtende: cela fut vray, mais dans un Ravelin gagné qu'il falut bien toſt abandonner.

ſienne gageure,

grands efforts.

Toutes choſes neantmoins allerent de mal en pis dés ſon arrivée contre les pauvres Aſſiegés; les deſordres du Camp furẽt amendés, les ſappes & les mines avancées, les inventions pour boucher le havre continuées, la batterie mieux pointée. Dans la Ville la confuſion s'y gliſſoit par le changement des Gouverneurs, la mer rongeoit leurs contreſcarpes, & la baterie du dehors les avoit affoiblis en moins de rien de leurs Gouverneurs & Colonels Giſtelles, Loon, Berendrecht, Wtenhove, les trois premiers tués du canon, le dernier griefvement bleſſé. Daniel de Marquette eſtabli en leur place, vit le bout du ſiege & ſouſtint les plus furieux efforts. Celuy du boulevard du *Poldre* ne fut pas des moindres, où la mine ayant enterré & des Aſſaillans & des Aſſaillis, il falut combatre main à main & repouſſer tout. Mais ce que Spinola ne peut faire en ceſt endroit, il le fit ſur le Porc-Eſpic miné pluſieurs fois & enfin emporté d'aſſaut aprés avoir bruſlé ſa paliſſade & ſa fauſſe-braye. Delà il ſe logea incontinent aux foſſés & au pied du Rempart, boucha entierement le viel havre, vint à la ſappe du Santhil, & dreſſa des Cavaliers ſi relevés qu'il fit battre juſques dans les entrailles de la Ville. Ce fut lors aux Aſſiegés à travailler à leurs nouveaux

Pertes des Aſſiegés

&extreme reſiſtance.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

retrenchements, à faire nouveau foſſé,nouveaux boulevards,nouveaux cavaliers, nouvellesbateries ; le canon leur eſtoit maintenant preſque inutile pour leur deffêce;il leur faloit diſputer un poulce de terre, s'y tenir juſques à ce que la mine les en oſtat, & s'y remettre aprés pour ſouſtenir les aſſauts : il n'y eut pied de terre que l'Ennemi n'acheptaſt au peril de pluſieurs teſtes:auſſi terre & eſpace pour ſe retrencher leur defaillit plutoſt que le courage. Leur derniere eſperance fut de bien diſputer le Santhil qui leur reſtoit, pour par aprés rendre un dernier effort de generoſité & de valeur dans leur *Nouvelle Troye*, ainſi appelloient-ils les retrenchements & les nouveaux ouvrages qu'ils avoient faits. 1604.

Le ſiege d'Oſtende a couſté aux Provinces-Unies plus de quatre millions d'or.

Le Santhil fut attaqué en divers endroicts, en flanc & en teſte,par mines & bateries, & aprés que tout eut joué durant une nuict, emporté d'aſſaut ſur les Aſſaillis : ils n'oublierent rien pourtant pour le reavoir,ſortirent furieuſement à diverſes fois, chaſſerent les Mineurs,renverſerent les Soldats, mais ils furent derechef repouſſés,leur courage cedãt au nombre. La baterie Ennemie logée ſur les vieux remparts & ſur les propres boulevards des Aſſiegés,leur interdict deſormais toute ſortie, & fut ſi furieuſe contre ce nouveau retranchement dreſſé la plus part d'oſſements de morts, qu'en peu de temps tout fut bouleverſé,la Ville cendroyée, preſque du tout raſée, ſans qu'on oſaſt plus paroiſtre ni ſur les remparts, ni par les ruës. Ceſte extremité obligea le Prince & les Eſtats pour lors à l'Eſcluſe deſia laſſés d'une ſi extraordinaire deſpẽſe,de mieux penſer à la conſervation de leurs hommes : ils commandent au Gouverneur Marquette d'en ſortir avec le plus d'honneur & d'utilité pour les Provinces qu'il pourroit : Auſſi, dirent-ils, *Nous avons en recompenſe les Villes de Rheinberck, de Grave & de l'Eſcluſe dont la moindre nous eſt plus utile & d'importance que n'eſt pas Oſtende.* Ainſi le Gouverneur acertené de la volonté des Eſtats, fait embarquer toute l'artillerie, les proviſions & les munitions reſtées, toutes les perſonnes qui pourroient rendre difficile la capitulation, & aprés envoye deux Deputés au Marquis pour traicter : les difficultés ne furent pas longues à paſſer; les Aſſiegés eurent ce qu'ils demanderent & en ſortirent en nombre de trois mille outre les bleſſés le vingtieſme de Septembre de l'année 1604. trois ans, deux mois & quinze jours aprés le commencement du ſiege, *avec armes, bagage, quatre pieces de batterie & tout ce qui peut rendre une capitulation honnorable :* partie de la garniſon ſe retira par mer en Zéelande,l'autre par terre à l'Eſcluſe avec leur Gouverneur,feſtiné à ſa ſortie par le Marquis,puis careſſé & bien reçeu avec tous les ſoldats par le Prince,qui les alla rencontrer hors de l'Eſcluſe, & Compagnie par Compagnie les remercia tous *de leur bon debvoir & fidelité.*

Perdent le Santhil.

ſont reduicts à non plus

compoſent par ordre du Prince.

Alors les Eſtats firent battre des monnoyes où il y avoit d'un coſté la Ville d'Oſtende & de l'autre celles de Rhein-berck, de Grave, de l'Eſcluſe & ces mots *Plus triennio obſeſſi, hoſti rudera, Patriæ quatuor ex me urbes dedi* 1604.

En d'autres il y avoit d'ũ coſté le ſiege de l'Eſcluſe avec les Villes & Forts prins en Flandres, & de l'autre ces mots, *Dei omnip. gratia ord. Fœder. prov. Belg. Illuſtri. Pr. Maurici Aurang. ductu poſt ſtrenuam.* XXXVIII. *mens. Oſtend. defenſ. fugatis cæſis & repulſis Hiſp. pro ruderibus Oſtendæ capiunt muniuntque* 1604.

On croyoit que pour toute capitulation les Aſſiegés romproient toutes les diques de la mer pour noyer la Ville, & ayãs des vaiſſeaux touts preſts pour ſe ſauver, laiſſer à l'Aſſiegeant non une Ville mais un eſtang.

Ce ſiege eſt remarquable en pluſieurs choſes qui ne ſe rencontrent dans tous les plus furieux de l'Antiquité. C'a eſté une eſcolle où tous les apprentifs ſont devenus maiſtres, où le ſoldat a apprins à deffendre & à attaquer une place en cent façons, où le plus malotru s'eſt rendu capable de commander, où l'Ingenieur,le Canonnier,le Medecin,le Chirurgien d'ignorans ſont devenus habiles par la pratique d'une longue & cõtinuelle experience. La batterie y a eſté eſtrange & inouye, plus de quatre cents ſoixante mille coups de canon y ont eſté tirés d'un coſté ou d'autre, deux tiers pour les moins par les Aſſiegeans. Le nombre des morts en la Ville ou au Camp n'a eſté ni ſi grand qu'au ſiege de Tir ſous Alexandre, ni ſi effroyable qu'en celuy de Hieruſalem ſous Tite Veſpaſien : Les Eſtats y ont perdu plus de cinquante mille bons ſoldats : l'Archiduc plus de quatre-vingt mille, entre iceux ſept Mareſchaux de Camp, quinze Colonels, dix-neuf Sergents Majors, cinq cents ſoixante & cinq Capitaines,unze cents ſoixante & ſix Lieutenants, trois cents cinquante deux Porte-enſeignes, quatre mille neuf cent ſoixante & ſix Caporaux, ſix cents & dix Lanſpeçades ou apointés; outre dix mille Matelots, les bleſſés, femmes, enfans, morts de meſaiſes ou par leurs playes qui ne comptent guieres moins.

Remarques ſur le ſiege.

Continuatio experientiæ vires ſuas renovat. Simmach. lib.7. Epiſt.60.

Bateric.

Le denombremẽt des morts du coſté de l'Archiduc imprimé à Bruxelles,en cotte depuis la venue du Marquis Spinola au ſiege plus de ſoixante mille, ce qui excederoit bien ce que les autres en ont marqué depuis le cõmencement.

Morts dans la Ville & au Camp.

l'Archi-

1604. Grande opiniaſtreté de l'Archiduc en ce ſiege.

L'Archiduc qui croyoit n'eſtre jamais maiſtre aſſeuré de la Flandres tant que les Eſtats y auroient ce pied, s'opiniaſtra à l'emporter, & le Conſeil d'Eſpaigne favoriſa ſi bien ſon inclination, que le Peru luy fut ouvert à chaſque fois qu'il en eut beſoing. Il avoit demandé au commencement à ſes Capitaines, combien de temps le Prince de Parme avoit campé devant Anvers, & ayant ſceu qu'il y avoit eſté devant dixhuict mois: *Ce ne ſont pas*, dit-il, *les dixhuict ans que je veux employer plutoſt que de ne venir à bout de ceſte place. Ie n'en leveray le ſiege que pour entrer dedans, quand j'y debvrois demeurer ſeul & en ſortir le dernier.* Parolles qui monſtrerent combien il en eſtoit picqué, animées d'autant de verdeur que celles de Jean Comnene.

Iean Comnene ayant aſſiegé un Chaſteau tout debiffé, qui luy reſiſtoit merveilleuſement bien, *Ie jure*, dit il, *de ne bouger de ce ſiege, que je n'aye emporté la place, quand j'y debvois devenir vieux & eſtre eſtouffé de la neige.* Nicet. Choniat. In vit. cap. 6.

Vertu de l'Infante.

L'Infante n'eſpargna non plus aucune de ſes vertus, pour faire voir que ſes inclinations alloyent toutes à celles de ſon mary: Elle ſe tint continuellement à Nieuport & lors qu'elle n'oyoit tonner la batterie, elle commandoit incontinent qu'on eut à la redoubler. Les ſoldats malades, morts & vivants, eſprouverent ſa charité. Elle fit toutes ſortes de Pelerinage à noſtre Dame de Halle & de Montaigu ſelon ſa religion pour obtenir une fin heureuſe de ce ſiege, & ſouvent on la veuë faire des lieuës à pieds nuds pour ceſte occaſion.

Le docte Lipſe a fait un livre des miracles de ces noſtre Dames refuté par autres auſquels il n'a point reſpondu.

Grands ſecours aux Aſſiegés,

Plus de trois mille batteaux entrerent à diverſes fois dans la ville pour y apporter les neceſſités; d'entre leſquels environ quatre-vingt & dix furẽt arreſtés au paſſage par les aſſiegeans ou enfoncés d'une baterie de dix pieces qui battoit à fleur d'eau. En ce paſſage ſe rendirent des actions d'un courage merveilleux & extraordinaire. On y vit les Patrons au Gouvernail le goubelet en main boire à la ſanté de ceux qui eſtoient à la batterie; les enfans de treize à quatorze ans conduire des petites barques ſans crainte; des femmes faire l'office de leur marys emportés du canon en leur preſence; des hommes prendre le timon de la main gauche aprés avoir perdu la droicte.

avec un grand courage.

L'Archiduc entre dans la Ville,

L'Archiduc dés que la garniſon en fut ſortie y entra avec l'Infante, & eut dequoy s'eſtonner qu'en tant de temps & de deſpenſe il n'eut conquis qu'un cimetiere puant de pluſieurs miliers de morts, qu'un monceau de ſable & de maſures d'une Ville deſolée.

fait propoſer une paix,

Il eut bien voulu qu'on eut parlé de la paix, jugeant par ceſt eſchantillon combien luy couſteroit la piece entiere. L'Empereur fut encor par luy prié d'en faire derechef preſſer les Provinces, tandis que par livrets imprimés il tache d'inſinuer dans les cœurs des Hollandois combien une paix ſeroit ſouhaitable & advantageuſe au Pays & à toute la Chreſtienté. L'un & l'autre luy fut inutile; ces cœurs endurcis contre la voix piperesſe de ceux qui ne braſſoient que leur mal, refuſent paſſeports à telle propoſitions & pour faire cognoiſtre leur inclination, requierent des Roys de France & d'Angleterre permiſſion de nouvelles levées. Le François ſe monſtra le plus enclin à les favoriſer, les conſeilla d'armer le plus puiſſamment qu'ils pourroient, pour faire un grand effort avant que le Marquis Spinola eut touché les ſommes qu'il attendoit d'Eſpaigne.

refuſée.

1605. Entrepinſe du Prince ſur Anvers.

On n'eut pas beſoing d'aiguillon pour exciter le Prince; l'Ennemi le vit plutoſt à ſes portes qu'il ne le ſceut hors de la Haye, & ſi le vent & la mer euſſent ſecondé la prudence de ſon deſſeing, il eſtoit pour couronner ſes travaux d'une des belles pieces de l'Europe. Le quinzieſme de May de l'année ſeize cents & ſix, le vit à Bergues-op-Zoom avec dixhuict mille hommes de pied & cinq mille de cheval; en meſme temps que le Comte Erneſt-Caſimir embarquoit en Zéelande ſur quatre cents bateaux quatre-vingt Compagnies d'Infanterie. L'entreprinſe eſtoit de bloquer la puiſſante Ville d'Anvers, & de s'y preſenter du coſté de Brabant avec ſes forces, tandis que le Cõte prendroit terre en Flandres & ſe rendroit maiſtre de la dique appellée Kloppers-dijck, qui pouvoit noyer les deux tiers de la circonvallation de la Ville & empeſcher toute entrée au ſecours qu'à travers l'Armée du Prince qui occuperoit le ſec. L'un & l'autre ſuivirent ſagement leur pointe; le Prince campe à

Eeckeren village à une lieüe d'Anvers & s'y retrenche; le Comte monte l'Eſcault, paſſe hazardeuſement entre les Forts d'Ordam & de la Peerle qui batoient à fleur d'eau tout ce qui paroiſſoit ſur la riviere; mais eſtant paſſé, le vent ſe rend ſi contraire, qu'il ne peut jamais aborder au lieu deſigné, desja bordé de beaucoup de Milice du Pays: ce qu'il ne peut faire là, il l'entreprit plus bas, & avoit mis à terre trois cents des ſiens, comme l'Ennemi renforcé de nouvelles troupes les vient attaquer ſur la nuict & les emporte d'eſpouvante; ce malheur obligea le Comte de ſe retirer & de prendre la volte de Bergues pour y joindre le Prince & contreluitter les penſees de Spinola, qui venoit de quitter les magnificences de Bruxelles faictes en la celebration de la paix entre l'Angleterre & l'Eſpaigne, pour raſſeurer la timidité eſprouvée des Antuerpiens & avoir l'oeuil ſur l'Eſcluſe qu'il avoit envie d'entreprendre. Ainſi Anvers en fut quitte pour la peur & le Chaſteau de Woude aſſiegé & prins dans cinq jours au lieu de ceſte belle Ville, place forte d'aſſiete & ſi commode que pour peu de frais entre les mains de l'Ennemi, il eut peu interdire la navigation de Bergues. Le Prince la fit reparer, fortifier & print le chemin de Flandres pour y broüiller les affaires de Spinola qui l'y attendoit.

Mare momento evertitur, eodem die ubi luſerunt navigia ſorbentur. Senec. Epiſt. 4.

faillie.

À Anvers tous les plus riches Bourgeois commençoient deſia à trouſſer bagage & huict mille hommes de guerre ne les pouvoient aſſeurer. Au Chaſteau de Woude le Prince y treuva quatre des proſcripts de Geertruydenberghes & les dõna à la priere du Marquis de Brandenbourg.

Prend Woude;

Il y arriva le premier de Juing, print terre au Fort d'Yſendijck, mit en allarme tout le Pays, beaucoup de Villages en proye, & ſi le Marquis n'eut eu ſoigneuſement l'oeil au guet, il eſtoit pour aſſieger le Sas de Gand ou faire peur à la bonne Ville de Bruges. Il ne peut exploiter ni l'un ni l'autre: l'Ennemi plus fort en campagne que luy, le ſuivoit touſiours de logis en logis & enfin le reduiſit ſur la deffenſive. Le Prince avant que s'engager à ceſte expedition l'avoit predit aux Eſtats qui l'en avoient preſſé, & leur avoit fait cognoiſtre que ſon inclination alloit à nettoyer du tout le Rhein avant que de porter ſes penſées plus loing. Mais il s'en falloit deſmeller puis qu'on y eſtoit engagé & rẽdre les menaces de l'Ennemi illuſoires. On bruyoit par tout de trois Armées que l'Archiduc auroit en bref ſur pied, pour attaquer l'Eſcluſe, Rhein-berck, & faire teſte à ce qui s'y oppoſeroit. Le Marquis groſſiſſoit tous les jours de nouvelles troupes, & le pont qu'il fit jetter ſur l'Eſcault pour paſſer en un inſtant de Brabant en Flandres ne mit pas moins le Prince en cervelle. Il vit bien que c'eſtoit pour l'Eſcluſe qu'il ſe preparoit, auſſi s'acharna il à tout perdre ou à la deffendre. Ainſi il campe à Watervliet place ſi commode qu'en eſtant là on ne pouvoit rien entreprendre ſur l'Eſcluſe & il pouvoit en peu d'heures eſtre aux portes du Sas: & le Marquis par contrecarre ſe loge en teſte du Sas pour le couvrir contre le Prince. Il ne ſe paſſa preſque jour qu'ils ne ſe taſtaſſent l'un l'autre par eſcarmouches, mais touſiours à eſgal advantage & ſans que l'un ſe peut vanter d'avoir eu prinſe ſur ſon compagnon. Le Prince tacha d'emporter d'emblée le Fort de Patience & y fut battu. Le Marquis eſſaya à marée baſſe de bruſler les bateaux de proviſion du Prince, & la pluſpart de ſes gens y furent tués ou noyés: Peu aprés il dreſſa une embuſcade ſur le chemin de ſon Camp à Aerdenbourgh & croyoit de l'y attraper; mais il fut deſcouvert & ſurencheri par la diligence de Maurice, qui fit conſtruire pluſieurs Forts à ſes yeux & mit l'Eſcluſe à l'abry de ſes menaces.

deſcend en Flandres.

Cependant le Comte de Bucquoy couroit les bords du Rhein avec de belles troupes, & favoriſé de l'Electeur de Coulogne, paſſoit & repaſſoit la riviere, battoit & branſquetoit tout dans le pays des Eſtats, de Cleves & de Iuliers, ſans crainte & ſans peril aucun de retraite. C'eſtoit à Maurice à y pourvoir, mais comment partager ſes troupes ayant en teſte un champion qui ne deſiroit d'eſtablir ſa reputation que par nouveaux actes. Il le fait pourtant & preſſé des loix de la neceſſité, ſe retrenche avantageuſement, & fait partir le Prince Henry-Frederich & le Comte Erneſt-Caſimir pour aller veiller à toutes les frontieres avancées.

Le Comte de Bucquoy court le Rhein,

arreſté par l'arrivée du Prince Henry-Frederich.

Ce jeune Prince, ce jeune Seigneur, en la teſte deſquels il ne faloit pas cercher le poil blanc pour marque de leur ſageſſe, & dont les actions eſtoient les

Canicies non affert prudentiam; ſed ingenium quorumdam natura ſenile eſt. Menand.

plus

1605. plus evidentes preuves de ce qu'ils eſtoient & de ce qu'on pouvoit eſperer de leur conduite, jettent incontinent du ſecours dans Rheinberck place plus importante & plus expoſée, dreſſent un pont ſur le Rhein, viſittent toutes les Frontieres, compoſent comme un Camp volant, le muniſſent d'artillerie & couvrent d'invaſion les villes de Weſel, de Rees & d'Emmerick. Linghen, Oldenzeel, Grolle, Brefort, eſtoient auſſi menacés & preſſoient le ſecours; mais peu de moyen y avoit-il de les bien munir & faire teſte en meſme temps à l'Armée Ennemie, laquelle ſelon les apparences ne ſe debvoit engager outre le Rhein en un Pays deſnué de vivres & où il trouveroit une Armée en teſte qui les luy pourroit couper.

qui defait un Cõvoy

Pendant ces incertitudes le jeune Prince & le Comte Erneſt ne demeurent pas oiſifs, ils eſtoient tous les jours à cheval avec leur Cavallerie ſur celle du Comte de Bucquoy à divers ſuccés de gain & de perte. Ils diſciperent un riche Convoy allant à l'Armée Ennemie, & ſi les Deputés des Eſtats qui eſtoient avec eux, n'euſſent par une trop peſante moroſité arreſté leur courage en attendant la venue du Prince, ils alloient charger l'Ennemi & l'euſſent bien empeſché de ſe fortifier ſur le Rhein. Ce deffaut donna moyen à Bucquoy de ſe faire un paſſage ſur la riviere, attira en ces quartiers là Spinola avec des grandes forces, qui porta avec ſoy la frayeur à tout le Pays, paſſa le Rhein, entra en la Twente, la garniſon de Rheinberck donnant ſur ſa queüe. Le jeune Prince & le Comte Erneſt le vouloient ſuivre bien qu'avec forces trop ineſgales, les Deputés qui avoient touſiours du temps de reſte, par trop attentifs à arreſter l'ardeur de ces jeunes Princes tousjours en humeur de bien faire, donnerent gain de cauſe à Spinola qui ſe rendit facilement maiſtre de Oldenzeel & de Linghen, places non encor ſuffiſamment remparées depuis qu'elles avoient eſté conqueſtées par le Prince & mal-pourveuës de garniſons, par le defaut de ces Capitaines à long manteau qui avoient l'intendance de la guerre en ces contrées.

Empeſché de faire voir ſa valeur & ſa conduicte par les Eſtats.

Prinſe d'Oldenzeel & de Linghen par Spinola.

Celuy qui commandoit dans Linghen & tous les autres Capitaines furẽt faits priſonniers pour rendre compte de la renditiõ de ceſte place. Exẽple qu'un Gouverneur commis à la garde d'une place, n'ẽ doibt jamais ſortir que comme Æneſidemus, qui trahi par les habitans d'Argos où il avoit eſté mis Gouverneur par les Achaiens, il compoſe pour ſes ſoldats & luy avec l'eſpée ſe meſle courageuſemẽt dans les Ennemis avec ces parolles en la bouche, *Je veux mourir en combatant pour la garde de la ville qui m'a eſté commiſe*. Liv. d. 4. lib. 2. cap. 25.

Le Marquis partant de Flandres y avoit laiſſé le Comte de Berghes pour faire teſte au Prince: maintenant le Prince le ſuit laiſſant Vander Noot avec des forces pour y commander; mais ce fut aprés y avoir mis toutes ſes places en Eſtat, conſtruict deux Forts Royaux auprés d'Yſendijck ſuffiſamment pourveus de gens & de munitions. Le Prince donc accourt en Friſe ayant avec ſoy le Marquis de Brandenbourg, à deſſeing de ſecourir Linghen duquel la perte luy eſtoit incognuë, & d'arreſter le cours des victoires du Marquis: mais les vents qui ſe rendirent ſi contraires à ſon voyage & à raſſembler des forces de diverſes garniſons pour former ſon corps d'Armée, ayans donné plus de loiſir au Marquis qu'il ne luy en falloit pour la conqueſte de Linghen, deſtournerent le ſecours oportun que le Prince y alloit jetter dedans, troublerent le pays circonvoiſin de Groeninghe, de Zutphen, de Friſe; & ſi Spinola eut ſuivi ſa victoire, Coevoerden, la Bourtaigne, Bellingher-wolde & autres places d'importance lors en aſſés mauvais eſtat, qui avoient prins l'alarme de la perte de Linghen par une trop charnele ſecurité, euſſent eſté infailliblement adjoutées à ſes conqueſtes, & la Ville d'Embden contrainte de prendre loy de luy comme du plus fort, & d'abandonner la protection du Prince & des Eſtats; ſi que le Marquis n'y rencontra d'abord plus grand obſtacle que ſes premieres victoires, qui l'esblouirent & luy firent perdre de veue le ſentier qu'elles luy avoient frayé. Coup du ciel adreſſé par une particuliere providence: Car le Prince ne peut faire corps d'Armée de ſix jours aprés qu'il fut arrivé.

Le Prince part de Flandres pour s'y oppoſer.

Arreſté par les mauvais temps.

Faute de Spinola.

Ordre du Prince à deffendre ſes places.

Le ſejour que Spinola fit à Linghen pour y redreſſer les fortifications, reparer les Temples & y ordonner des affaires, donna temps au Prince pour aſſeurer le Pays & ſe mettre en eſtat de luy reſiſter. Il renforça les garniſons de Coevoerden & de la Bourtaigne pour ſe conſerver le paſſage de la Friſe, envoya le Comte Guillaume vers Groeninghe avec ſix Cornettes de Cavallerie

& dixneuf Enſeignes d'Infanterie, logea douze Enſeignes dans Groole, cinq à Breefort, un Regiment entier à Doesbourgh & luy-meſmes avec ſon gros campa és environs de la Riviere d'Yſſel, pour avoir l'œuil par tout & pourvoir à tout. Ceux de Friſe & de Groeninghe ne ſe pouvant bien raſſeurer que par ſa preſence, firent tant par leurs prieres qu'ils l'attirerent à Coevoerden, où il joignit à luy le Comte Guillaume avec ſes troupes, ſi bien qu'il s'y trouva fort de dixneuf mille hommes de pied & de trois mille Chevaux, deſormais en eſtat d'arreſter ſur cul Spinola & de le grabuger ſur le ſien. 1605.

Ces deux Armées ayans en teſte deux ſi grands Capitaines, ſembloient devoir vuider leurs differents au ſort d'une bataille, mais ils ne firent que ſe taſter l'un l'autre par eſcarmouches & rencontres. Quelques troupes de Spinola par trop avancées vers le paſſage de la Broutaigne pour y attenter quelque choſe, furent ſi bien recueillies par le Colonel Viller, que le gros deffait plusieurs payerent ceſte ſcarpinade au prix de leur vie & furent allegés de leurs butins. Le Comte de Solre & le Baron de la Chau gendre du Preſident Richardot conduiſans un Convoy à l'Armée Ennemie, rencontrés par ce maiſtre Picoreur ſe virent rompus, le dernier y laiſſant de plus le moule du pourpoint avec nombre des ſiens.

Eſcarmouches avec Spinola.

Ce Viller avoit eſté un des Chefs des Mutinés, & s'eſtoit donné au Prince avec une bonne troupe des ſiens.

Defait un Convoy.

Le Prince avoit lors à ſouſtenir des grandes forces, car l'Archiduc n'avoit point encor eſté ſi fort en campaigne, lequel pour donner de la beſongne à ſes gens entreprint divers exploicts en divers endroits, mais à divers & contraires ſuccés.

La forte Ville de Berghes ſi ſouvent eſprouvée par les ſiens, le fut en deux diverſes fois dans un mois par les meſmes Autheurs & Conducteurs, mais à leur honte & dommage.

La premiere du vingt-unieſme d'Aouſt; La Biche Gouverneur de Hulſt, adſiſté de François du Terrail hardi Petardier François ayant entreprins de l'eſcalader, met enſemble quatre mille hommes de pied & trois Compagnies de Cavallerie, les loge dans le Pays de Waes ſur la dique de Blockerſdijck & ſeme un bruit ſourd comme d'un deſſeing qu'il avoit de ſe jetter en Cadſand. Ce jour meſme on tint les portes fermées dans Anvers ſous pretexte de la Proceſſion, & ſur la brune le Conducteur ſortit de la Ville avec quelque Cavalerie, tire ſes troupes du Fort de Calloo qui eſt ſur la dique, leur fait paſſer l'Eſcault, ſe rend avant jour devant Berghes, traverſe le Pays inondé & le Havre à baſſe Marée, & d'une meſme boutée mille hommes de toute la troupe faiſans la pointe, eſchelent impetueuſement les premiers retrenchements de Beck-af. La ſentinelle donne l'allarme par deux mouſquetades, la Garde ſe met en deffence, mais trop foible pour ſouſtenir contre tant de gens, elle eſt contrainte d'abandonner le lieu & de ſe retirer ſous les aiſles de la ville au deſſous des paliſſades des Moulins. Les Aſſaillans devenus maiſtres de ce retrenchement, ſe diviſent en deux bandes: l'une rompt les paliſſades de la Redoute qui couvroit la Porte S. Jacques, ſe rend maiſtre de la Redoute & commence à crier, *Victoire, ville gaignée, vive la Meſſe.* La garniſon & les Bourgeois non accouſtumés à ce refrain, les repouſſent avec une gayeté de cœur incroyable, & aprés avoir uſé leurs poudres, jouënt des pierres ſi rudement ſur eux qu'ils les contraignent à tourner le dos avec perte & confuſion, pluſieurs tués, noyés, embourbés avant que la mer remontat, laquelle revenuë acheva de les faire boire à leur ſaoul. L'autre bande des Attaquans prend en meſme temps le long de la levée du Havre, ſe rend au pied des retrenchements, petarde & ouvre les deux premieres portes de celle de Water, rompt, franchit la paliſſade & applique un petard à la principale porte qui ne fit rien, le Petardier & pluſieurs autres aſſommés à coups de pierres: ces premiers eſſais inutiles, le combat ſe rend aſpre & oppiniaſtré du coſté du Havre à baſſe marée, laquelle revenant contraignit les aſſaillans de faire retraite, tandis que la Cavallerie avec une autre troupe donnoient une autre allarme vers la porte de Boſch.

Du Terrail ayant eſté gagné par l'Archiduc, & attiré par promeſſes à ſon ſervice, avoit tramé une entrepriſe ſur Geneve en faveur du Duc de Savoye, laquelle deſcouverte & luy prevenu ſur l'induction du Roy de France Henry 4. Ceux de Geneve l'ayans fait ſaiſir en Suiſſe le firent conduire & decapiter dans leur ville.

Premiere entrepriſe de l'Archiduc ſur Berghes faillie.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1605. Boſch. Bacx Gouverneur de la ville y rendit des preuves de bonne conduite & de valeur, mais la place fut garentie par une protection ſpeciale du ciel; & ſi les attaquans euſſent gardé les trenchées qu'ils avoiét gaignées à l'abord & preſſé la victoire plus avant par rafraiſchiſſemens, ils s'en fuſſent apparemmét rendus les maiſtres. Les aſſaillans y laiſſerent trente morts, parmy iceux un de leurs Capitaines, vingt priſonniers, deux cents bleſſés, toute leur munition de guerre, des armes pour quatre cents hommes. Des aſſaillis le ſeul Lieutenant du Capitaine Bernard fut tué ſur la porte de Water, peu de bleſſés.

Seconde de meſme iſſue.

La ſeconde entreprinſe du vingtieſme de Septembre ſuivant, fut plus aſpre & plus violente, tousjours valeureuſement repouſſée. Cinq mille hommes de pied & cinq cents Chevaux choiſis par les meſmes autheurs, ja avancés prés de Raesberg avec quantité de bateaux, ponts & munitions, furent deſcouverts nuictamment par quelques Cavalliers de Berghes que le Gouverneur avoit pouſſé dehors ſur le ſoir pour battre l'aſtrade & faire deſcouverte. Ceux-cy revenus promptement, crient à dix heures de nuict aux ſentineles, *que l'Ennemi s'avançoit avec toutes ſes forces.* Le Gouverneur adverti fait tirer deux canonnades & allumer des feux aux lieux plus apparens, affin que ceux des Forts d'alentour & toutes les places de l'obeiſſance des Eſtats des environs ſe miſſent ſur leur garde; fait border tous les remparts de la Soldadeſque & de la Bourgeoiſie qui les y attendent en bonne devotion, en humeur de demener les mains; ordonne deux Compaignies de reſerve, qui demeurent en bataille ſur le marché pour les employer aux endroicts neceſſaires. Ces entrepreneurs arrivent avant minuict devant la ville, demeurent tapis deux heures durant ſans bouger; mais aprés au ſignal de deux fuſées qu'ils firent jouër au deſſus de la ville, ils livrent l'aſſault en meſme temps en cinq endroicts, au Boulevard de Bagine, à la porte de Steenberghe, à celle de Boſch, au Ravelin d'Orange & à S. Jacques de Polde. Les aſſaults furent eſtranges & furieux; ceux qui avoient la pointe armés à preuve ſe preſentoient comme un mont de fer, ſans crainte du mouſquet & ſans s'amuſer à beaucoup tirer. L'effort de leur violence fut plus grand à la porte de Steenberghe, deſtinée pour l'entrée de la Cavallerie; voila en moins de demy heure trois portes enfoncées, le pont levis abbatu, les ſerrures & verrouls fracaſſés, ne reſtant plus que la derniere porte du dedans promptement barricadée & vaillamment deffenduë par les Aſſaillis. Les Tambours des Aſſaillãs battoient & leurs Trompetes chamoient l'alarme comme s'ils en eſtoient desja les maiſtres, pour intimider ceux des autres endroicts & les obliger de ceder à leur force: mais rien que valeur & courage de part & d'autre, s'animans eux meſmes par paroles de bravades, de defis, de menaces. Les femmes & les enfans s'en meſlerent, les unes pour apporter des poudres, des balles, des cercles gouderonnés, des chauſſe-trapes, des pierres ſur les remparts; les autres à genoulx emmi les ruës devant leurs maiſons humiliées devant Dieu, combatans par prieres à mains jointes. Les Catholiques ne furent en rien moins ardents à deffendre leur Patrie que les Proteſtans. Les Miniſtres y parurent en armes & combatirent de la voix & des mains. Le Magiſtrat s'acquita fidellement de ſon debvoir, & ce brave Gouverneur Bacx ſe porta dignement par tout où ſa charge l'appella, pourveut à tout, parut par tout à cheval avec ſa Garde, l'eſpée & la bride d'une main, le piſtolet de l'autre. Le combat fut grand & long juſques au jour, mais la victoire demeura aux Aſſaillis, qui repouſſerent les Aſſaillans avec honte & perte de cent des leurs demeurés ſur la place, du Baron d'Armeſteyn, de neuf Capitaines, de pluſieurs autres rencontrés ſur le matin bleſſés, achevés par les Bourgeois ſortans de la ville, & encor de trente-huict chariots chargés d'autres morts & bleſſés dont ils remplirent leurs hoſpitaux; de tous leurs petards, clayes, eſchelles, & autres engins & munitions de guerre. De ceux du dedans il n'y eut qu'un Soldat tué, ſix bleſſés, & deux Bourgeois qui moururent de leurs bleſſures. L'action fut cloſe par prieres publiques à Dieu, en recognoiſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

recognoiſſance d'une ſi ſignalée delivrance. Le Prince ſur un bruit qui courut d'une troiſieſme entreprinſe, renforça la garniſon de huict Compagnies. Celle du Gouverneur de Boiſleduc ſur Grave au point qu'il l'alloit executer avec ſeize cents hommes, deſcouverte en chemin fut auſſi renduë vaine, avec une autre ſur Thiel & ſur quelques autres places. 1605.

Eſſay du Prince ſur des nouvelles troupes de l'Ennemi failli.

Maurice eſtoit lors à Coevorden la faiſant fortifier de ſix grands Boulevards, & Spinola ſejournoit à Linghen pour aſſeurer ſa victoire. Il en partit le quatorzieſme de Septembre, & l'autre incontinent ſur ſes trouſſes. Chacun d'eux print le chemin du Rhein, le Marquis au deſſous de Weſel, le Prince vers Rées, où ils ne ſe virent d'abord que par quelques eſcarmouches. Le noſtre ayant advis que l'Ennemi attendoit un nouveau renfort d'Anglois, d'Eſcoſſois, d'Yrlandois, dont le Roy de la grande Bretaigne luy avoit permis la levée en ſes Royaumes depuis la paix entre l'Eſpaigne & l'Angleterre; reſollu de les combattre avant qu'ils ſe peuſſent joindre, il part avec toute ſa Cavallerie & trois mille hommes de pied montés ſur des chariots pour aller plus viſte; mais ces troupes adverties gauchirent ſon rencontre. Ceſte proye faillie il prend le chemin de Mulheim ſur la riviere de Roere.

Attaque un logis de l'Ennemi, ſous la conduicte du Prince Henry.

D. Louis de Velaſco General de la Cavallerie de l'Archiduc eſtoit logé à Brouck avec quatorze Cornettes de Cavallerie & huict Compagnies d'Infanterie. Maurice reſollu de l'enlever, s'avance juſques prés de Brouck, donne l'Avant-garde au Prince Henry-Frederich ſon frere & a Marceau Bacx, à chacun huict Cornettes de Cavallerie; ſuit luy-meſme avec le reſte des troupes & trois pieces de Campagne. Velaſco voyant venir à luy les premiers, laiſſe le village & le Chaſteau ſuffiſamment pourveus de gens pour la deffence, & luy avec le reſte ſe met en eſtat de les repouſſer. L'eſcarmouche commence, & cependãt les Eſpaignols prennent leur temps pour traverſer la riviere. Le Prince qui eſtoit ja arrivé pour les faire ſuivre, lache ſur leurs erres une partie de ſa Cavallerie avec quelque Infanterie Angloiſe menée par Horace Veer. Bacx ayant paſſé l'eau d'une viteſſe incroyable pour fermer le paſſage à l'Ennemi; charge leur Cavallerie, la met en fuite, mais ſecondée de leur Infanterie elle ſe rallie, fait teſte, & groſſie juſques à mille Chevaux, le preſſe furieuſement, Bacx ſouſtenant le choc avec quatre cents une heure & demi durant ſans branler; le Prince Henry le vient ſecourir à la teſte des ſiens d'un courage & generoſité incroyable. D. Louis de Velaſco rafraiſchi de nouvelles forces, luy oppoſe un plus grand nombre, le charge avec grande furie, le Prince Henry combat & ſe meſle dans les lieux plus chauds, ſouſtient preſque ſeul le choc des Ennemis, & abandonné lachement de ſa troupe, fait ferme avec ſon Lieutenant & peu des ſiens, tandis qu'il eſt ſecouru par Horace Veer avec quatre Compagnies Angloiſes & Backlough Eſcoſſois, ceux-cy encor ſouſtenus par Dommerville Gentilhomme François avec une troupe de ſa Nation, qui ſe ſignala au prix de ſa vie. Ce valeureux Prince avec ce peu de Chevaux qui luy reſtoient, ſe joint à Bacx pour demener les mains ſur l'Ennemi. Tout ce gros Eſcadron d'Eſpaignols vient fondre ſur eux. Le Prince & Bacx le ſouſtienent encor vaillamment, donnent dedans de cul & de teſte; ce Prince tout flambant de collere s'attache au combat contre un Capitaine, luy porte la Piſtole ſur le flanc; l'autre la ſiene au Prince, tous deux lachent, mais ſans prendre feu; le Capitaine eſſaye d'arreſter le Prince par l'eſcharpe; Bacx y accourt haſtivement, lache une Piſtolade à la teſte du Capitaine, laquelle exquivant porte ſur ſes armes ſans l'offencer. Ainſi ce Prince & Bacx preſque ſeuls au milieu des Ennemis, environnés de feux & de coups de toutes parts, ſe deffendans valeureuſement: Hodenpijl Eſcuyer du Prince & le Nepveu de Bacx accourent à leur ſecours, & ayans recueilli quelque nombre des leurs, ce fut à ce jeune Prince de retourner courageuſement à la charge ſuivi de ceſte vaillante troupe. La meſlée fut rude & ſanglante, le combat dura ſept heures. Pendant ce conflict arrive le Prince avec les trois canons, le Comte Erneſt de Naſſau

Icy experimentaon que *nullus perniciosior hoſtis eſt, quàm quem audacem anguſtiæ faciunt: longèque violentius ſemper ex neceſſitate, quam ex virtute corrigimur.* Dit Seneque 2. nat. queſt. 59.

Le combat commence par Bacx bien opiniaſtré.

Le Prince Henry le ſeconde, ſe meſle au cõbat, abandõné des ſiens, eſt en grand danger,

s'attache au combat contre un Capitaine.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Naſſau & Marquetteconduiſans l'Infanterie, laquelle ſe meſle fort à propos de la partie & en terraſſe pluſieurs. Ce jeune Prince encor ne ſe pouvant ſouler de combatre, revient à la charge avec quelque Chevaux, & comme un foudre de guerre d'un courage touſiours eſgal, s'eſlance à travers les Ennemis, tuant, pourſuivant, chaſſant devant ſoy, les uns juſques par delà la montaigne, les autres dans le bois prochain, pluſieurs ſe ſauvans dans le Chaſteau de Broeck.

reviét à la charge & pourſuit à la chaſſe les Ennemis.

Belle retraite du Prince à l'arrivée de Spinola.

Le Prince adverti que Spinola s'avançoit avec toute ſon Armée, commande la retraite avec ordre & à Bacx de ſouſtenir, tãdis que le reſte fileroit. Ceux qui avoient gaigné le bois ayans receu des nouvelles forces par l'approche du Marquis, ſe rallient & ſe jettent de grande furie ſur les troupes du Prince. La Cavallerie paſſe la Roere un peu trop viſte; les Anglois firent des merveilles à ſe deffendre tant que la poudre & le plomb leur dura: & Chaſtillon logé ſur le bord du fleuve derriere une haye avec deux de ſes Compaignies arreſta ſur cul toute la Cavallerie Ennemie, & lors la retraite ſe fit avec ordre, les autres ne tirans plus que de loing. Ce combat couſta la vie à cinq cents hommes de Spinola & ſelon autres à quinze cents; parmi iceux à Theodore Trivulce Comte Milanois Lieutenant general de Velaſco, à Gambaloitta, & à pluſieurs autres de marque; acquit beaũcoup de priſonniers au Prince, & entre les plus qualifiés un parent du Marquis, Nicolas Doria, deux Cornettes de Cavallerie. Mais en contrechange il y perdit deux cents hommes & deux drapeaux: Bethunes, le Colonel la Sale & quelques Capitaines faits priſonniers. Ce combat advint le neufieſme d'Octobre mil ſix cents & cinq.

Morts d'un coſté & d'autre.

Priſe de Wachtendonck par le Comte de Bucquoy.

Tandis que le Marquis amuſoit ainſi le Prince en campaigne avec partie de ſes forces, il depeſche le Comte de Bucquoy avec cinq mille hommes de pied & mille Chexaux contre Wachtendonck. La ſechereſſe du temps qui avoit tari les eaux des marais joignans en facilitoient l'accés, nonobſtant que la place fut autrement bien fortifiée & deffenduë; & l'eſloignement du Prince qui ne pouvoit ſi toſt accourir au ſecours l'y convioit. Le Comte deſpeche ſon affaire avec telle promptitude, que dans ſept jours il loge ſes troupes ſur le foſſé quoy qu'avec grande perte, & dixneuf aprés ſe rend maiſtre de la place à honnorable compoſition d'Enſeignes, armes, chevaux & bagage: bien que le Prince pour en faire diverſion eut formé une entreptinſe ſur la ville de Gueldres, en laquelle il ſe trouva en perſonne avec toute ſa Cavallerie & trois mille hommes de pied conduits ſur des chariots, faillie par le defaut d'un Petardier.

Le premier petard joüa bien & abbatit la premiere Porte, le ſecond appliqué contre le Pont-levis ne fit rien, le Petardier en voulant ſubroger un autre le laiſſa choir dans le foſſé, l'alarme ſe donne, & le Prince ſe retire, pouvant employer ce dire pour excuſe; *In iis quæ à fortuna dependent, etiam ſapientes facilè decipiuntur: cùm hic rationi nullus ſit locus.* Thucid.

Il ſembloit que la proximité des lieux appelleroit Bucquoy devant Meurs pour y pourſuivre ſa victoire; mais le Prince l'ayant renforcé de ſept Enſeignes, & ordonné quelques nouveaux retrenchements en dehors, il en deſtourna les penſées de l'Ennemi, qui s'alla preſenter devant le Chaſteau de Crakou, deffendu par quatre cents hommes, mais rendu foible par la ſechereſſe laquelle avoit occupé les marais où il eſt aſſis. La garniſon ayant fait mine de deffendre la demy-lune qui eſt devant la Porte contre l'advis du Gouverneur, lacha le pied au beſoing & ſe retira dans le Chaſteau. Il fut queſtion de compoſiter, mais à tel ſi, qu'aprés beaucoup de conteſtation elle n'en peut obtenir autre que d'en ſortir, à ſçavoir les Officiers avec l'Eſpée, la ſoldadeſque avec le baſton blanc.

Et de Crakou.

Les armes ſe retirent à l'hyver.

Le Marquis s'alla joindre au Comte de Bucquoy croyant d'advanturer quelque choſe de plus grand, mais l'aproche de l'hyver l'obligea de diſperser ſes forces és garniſons. Le Prince de meſme, laiſſant le Comte Erneſt dans Rheinberck, avoit deſſeigné de faire du ſejour à Aernhem pour aſſeurer le Pays par ſa preſence; mais les affaires de l'Eſtat le rappellerent à la Haye. Douze Cornettes du Prince ſe retirans en leurs garniſons, rencontrent la Compaignie de cent cinquante Chevaux legers du Gouverneur de Boiſleduc revenant de le convoyer de Bruxelles,

Divers exploićts.

la chargent, la deffont entierement, emmenent cinquante priſonniers, cent vingt chevaux pour butin fors ceux qui demeurerent dans les marais. Les navires de Hollande ne faiſoient pas moins des ſiennes contre les Duynkerckois, teſmoing l'Admiralle de Duynkercke emmenée & la penderie qui fut exercée ſur plus de ſoixante trouvés dedans. Horrible ſpectacle entre Chreſtiens & de meſme nation! Dure loy des quartiers rompus, deſormais changée à des conditions plus humaines, derrogeantes à telle brutalité!

Spinola va en Eſpaigne.

Voicy derechef nos guerriers en repos durant la rigueur de l'hyver. Le Marquis profite ce temps pour faire un voyage en Eſpaigne affin d'en eſtre ſecouru d'argent; mais l'interruption du commerce, l'abſence des navires des Indes non encor de retour, l'extreme diſette de l'Eſpaigne qui avoit emporté l'or & l'argent en pays eſtrange pour y attirer des vivres, & contraint ceux du pays de recourir au cuivre pour monnoye, ne luy promettoient pas beaucoup de contentement; le Roy neantmoins y fina tout ce qu'il peut, vuida ſes coffres juſques au fonds, employa tous ſes credits à grand intereſt en Eſpaigne, en Italie, és Pays-bas; le Marquis y coucha tout ſon vaillant, ſon propre credit & celuy de ſes amis. Les Provinces-Unies s'eſvertuent pour en recouvrer de leurs peuples, affin de fortifier leur Chef. Les deux Partis ne penſent qu'à faire des nouvelles levées; l'Allemaigne fournit gens à ſuffiſance à l'Archiduc; l'Angleterre ne luy en oſe refuſer pour paroiſtre devotieuſe à l'obſervation de la paix; le noſtre ſuivant l'opinion de Pericles ſe reſoult à la deffencive par terre & à aſſaillir par mer ſon Ennemi, ayant pour ceſt effect dreſſé pluſieurs grands armements marins avec leſquels il le moleſta derechef ſur ſes coſtes, dans ſon propre pays & és Indes Orientales & Occidentales, les ſiens revenans comblés de richeſſes. Icy ſes gens deffont un convoy és environs de Linghen, ſa Cavallerie court le Brabant pour en retirer les contributions, & pour gratifier le Duc de Brunſwijck en la guerre qu'il avoit contre ſa Ville & ſes ſubjects, il luy accorda pour Chef & Conducteur de ſon Armée le Comte Erneſt ſon Couſin ſage & vaillant ſeigneur, qui partit avec le conſentement des Eſtats, accompagné de onze Cornettes de Cavallerie.

Le Prince ſe prepare à la deffencive par terre & à l'offencive par mer.

La reſolutiõ qu'il print de ſe tenir ſur la deffencive contre de ſi puiſſants efforts, eſt ſouſtenuë par l'opinion de Pericles qui dit dans Thucidide; que les guerres reüſſiſſent mieux par une bonne conduicte, avec beaucoup d'argent & en ſe deffendant que nõ pas en attaquant; & ailleurs: qu'une Republique fait beaucoup quand on l'attaque par terre, de tacher à conſerver la domination de la mer.

Secourt le Duc de Brunſwijck.

L'Ennemi ſurprend Bredefort.

Ceſte ſuite donna pretexte aux Eſpaignols de jetter cinq cens chevaux outre le Rhein, comme pour couvrir le pays d'hoſtilité à cauſe de ce paſſage. Mais le Prince bien informé de leur alleure, fait advertir les Villes d'Overyſſel *de prendre garde à elles, ſçachant que l'Ennemi marchoit avec du Terrail ce tant deſcrié Petardier François, faiſant conduire pluſieurs Petards & autres inſtruments à feu.* De fait ceſte troupe de Chevaux ſe rend à Oldenſeel & en tire quatorze cents hommes de pied avec les munitions requiſes, & delà s'achemine és environs de Bredefort. Le Prince advertit Lauwijck Droſſard du lieu qui en eſtoit auſſi Gouveruеur de l'aſſemblée des Ennemis, & ceſtuy-cy croyant de bien proffiter l'advis & de l'envoyer à ceſte troupe de Cavallerie du Prince qui revenoit de convoyer le Comte Erneſt, affin qu'elle ſe tint ſur ſes gardes, il l'envoya à celle des Ennemis meſmes. Verdugo baſtard de ce viel Verdugo qui a tant fait parler de ſoy Conducteur de la troupe Eſpaignole, s'avance en pleine nuict avec les ſiens ſous les murailles de Bredefort, & comme s'ils eſtoient des gens du Prince, ils crient à ceux de la garde *qu'ils eſtoient pourſuivis des Eſpaignols & contraints de prendre retraite ſous leurs remparts, de peur que l'Ennemi ne leur ravit leur butin, les priant de le leur permetre*, & pour teſmoignage produiſent un Lieutenant Eſpaignol affirmans l'avoir prins priſonnier. Tandis que ceux de Bredefort conſultent ſur la demande, ceux-cy ſe haſtent pour l'execution, ſe ſerrent des ramparts, appliquent le petard à une porte; quelque bruit met ceux de la garde en ombrage, qui leur crient *de ſe retirer*; les autres en font le ſemblant, mais en effect ils le font jouër, & à l'aide des autres inſtrumẽts abbatent la porte avec telle prõptitude que tout eſtant ouvert avant que l'allarme donnée, ils s'eſlancent dedans en armes, chargent & tuent tout ce qu'ils rencontrent, & par ſurcroit de malheur la plus part des ſoldats ayant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1605. ayant celebré les Bachanales du Careſme prenant ſelon le vieux ſtile, endormis de vin & de gourmãdiſe, la plus part couchés dans leurs licts, le reſte gueres moins ſaouls ne rendirent point de combat. Tous ceux qui avoient prins l'eſveil au tintamarre, gaignent au pied dans le Chaſteau ſeparé de la Ville par un foſſé large & profond, tirent avec eux les planches qui ſervoient de pont, qu'on avoit achevé d'abbatre depuis quelques jours pour eſtre refait. Verdugo de ſon coſté pourſuivant ſa victoire envoye querir vivres & munitions à Oldenzeel, en y faiſant conduire le butin gaigné & le reſte des Bourgeois priſonniers qui avoient eſchappé la furie; ſe retrenche ſur le bord du foſſé en demi-lune contre le Chaſteau, pour empeſcher que rien n'y entrat & pour ſe mettre à couvert des canonnades. Le Seneſchal de Sallant & d'Hardenbergue, les Colonels Dorth & Battenbourg ayans promptement ramaſſé tout ce qu'ils peurent des garniſons circonvoiſines, accourent au ſecours du Chaſteau vaillamment deffendu par le Gouverneur, forçent la demi-lune, entrent dedans & y introduiſent un renfort ſuffiſant, à l'ayde duquel ils battent ſi furieuſement ces ſurpreneurs, qu'aprés en avoir tué plus de cent ils contraignent les autres de ſe muſſer dans la terre pour éviter la furie de leur canon; le ſecours venant d'Oldenzeel à ceux de la Ville deffait, un autre de Roeroort par cinq cents ſoldats chargés de poudre, battu & diſſipé, aprés avoir eſpars de frayeur leur munition emmi les champs. Mais l'arrivée du Prince Henry qui y accourt avec vingt-ſix Cornettes de Cavallerie & nombre d'Infanterie, porta la deciſion entiere de l'affaire, contraignit ces conquerans de reſigner leur conqueſte entre ſes mains, & Verdugo de prendre la loy de luy qui fut, *de ſe retirer armes & bagues ſauves, renvoyer tous les priſonniers qui avoient eſté emmenés de la Ville, nommeément le Miniſtre & quelques uns du Magiſtrat, reſtituer tous les biens qu'on avoit pillés avec les trois enſeignes emportées, & qu'il ſeroit accommodé de cent chariots en preſt, ſous oſtage pour l'aſſeurance du retour.* Le Prince & les Eſtats trouverent ces conditions trop douces: d'autres ſe meſlerent de les gloſer eu eſgard aux cruautés que ces ſurpreneurs y avoient exercées, ayans violé femmes & filles, celle du Major & quelques autres mortes de deſplaiſir, celle du Miniſtre tuée, du Terrail compris en l'accord duquel ils l'euſſent voulu voir forclos pour eſtre livré au Roy de France qu'il avoit offencé. Mais tous ces intereſts particuliers pouvoient-ils balançer l'advantage que recepvoient deux Provinces Zutphen & Over-Yſſel, de ſe voir aſſeurement delivrées d'un ſi facheux ennemi logé au milieu de leurs entrailles? Et n'y avoit-il pas plus de prudence d'aſſeurer l'Eſtat, que de courir riſque de perte irreparable en voulant prendre reſſentiment de quelque offence? Et ſi ce Prince leur eut fait cognoiſtre qu'il en vouloit à leurs perſonnes, que leur laiſſoit il, que le deſeſpoir & la reſollution de vendre cherement leurs peaux, ou de ſe faire voye à travers le feu & le fer, favoriſés de Velaſco qui n'en eſtoit pas loing avec non moindres forces que ce Prince?

Vrbem invadebant ſomno vinoque ſepultam virg.

incontinẽt repouſſé & reprins

par le Prince Henry.

1606. L'entreprinſe que Du Terrail forma ſur l'Eſcluſe ne fut pas moins hardie, bien executée, malheureuſemẽt pourſuivie. Ce Petardier par la ſuggeſtion de deux ſoldats du parti Eſpaignol, qui y avoiẽt demeuré en garniſon cõme meſcõtents de leurs premier maiſtre, & s'en eſtoiẽt depuis retournés en ayãs eſpié les deffauts, informé de celuy de la porte du couchãt ſur le bout du pont où le Corps de garde avoit eſté brullé & qui demeuroit depuis ſans garde, promet à l'Archiduc de l'en rendre maiſtre. Le Cõte de Bergues eut ordre de luy dõner des troupes & tout ce qui luy ſeroit neceſſaire. Il n'y avoit apparence qu'on oſat entreprendre de ce coſté là au milieu de pluſieurs Forts, en un endroit environné d'eaux & de marais, du moins ſans eſtre deſcouverts. D'ailleurs vander Noot Gouverneur de l'Eſcluſe & des places d'alentour, ayant eu advis que l'Ennemi braſſoit quelque deſſeing en Flandres pour l'executer en brief, en advertit tous ceux qui dependoient de ſon Gouvernement & n'en fit pas proffit pour ſoy-meſme. Du Terrail prend le temps de la baſſe marée,

Entreprinſe de l'Ennemi ſur l'Eſcluſe.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

fait paſſer trois mille ſix cents hommes tout contre le Fort de Crabbe ſans eſtre deſcouverts, en commande une partie pour donner l'allarme du coſté du midy à heure dite, tandis qu'il fairoit petarder la porte du couchant. Une advanture ſauvâ la ville. Le Marguillier du grand horloge l'eſtant allé monter le porta ſi haut qu'il ne ſonna de toute la nuict. Ceux qui devoient donner l'alarme n'oyans point ſonner d'heures n'oſerent bouger : les autres du petard qui n'attendoient que le bruit de l'alarme au ſon de l'Horloge pour executer, s'arreſtent n'oyans ne l'un ne l'autre, & ſe croyans vendus voulurent tourner le dos, comme du Terrail leur remet le cœur au ventre & ſe reſoult de commencer ayant juſtifié par un petit horloge ſonnant qu'il avoit avec ſoy, que l'heure de l'execution eſtoit expirée. En ce moment un cheval ſe prend à hennir au bout du pont; lá Sentinelle reclame le Caporal par pluſieurs fois, qui ſans bouger luy reſpond de laiſſer paſſer eſtimant qu'il n'y eut autre que la Ronde. Du Terrail commande vingt-cinq qui traverſent à la nage juſques au lieu où avoit eſté le Corps-de-garde brullé ſur le pont, chacun d'eux trainant avec ſoy à une cordelette un marteau ou une hache, avec leſquels ils rompent les verrouls & les ſerrures des ponts-levis ; & en meſme temps fait joüer le petard contre la porte du bout du pont : ſi que en un inſtant ceſte premiere porte & les deux ponts-levis abbatus & ouverts, une bonne troupe de picquiers marchent deſſus & s'avancent vers la derniere porte qui ſeule reſtoit à eſtre ouverte. La garde qui n'eſtoit que de dixſept ſoldats oyant le bruit ſur le pont, court aux armes & ſe met en eſtat de la deffendre; les petards joüent contre, donnent ouverture à quatre de front; le Sergent qui commandoit la garde & deux des ſiens en ſont eſcarboüillés, tout le reſte en frayeur prend la fuite, à l'inſceu des Aſſaillans qui ſaiſis de pareille crainte de quelque fauce amorce, n'oyans aucun bruit en la ville, n'oſoient avancer, comme du Terrail leur crie à plain goſier, *marche, marche, les portes ſont ouvertes*. Vingt des moins timides ja entrés dedans la ville ſur le point d'eſtre ſuivis par les autres, ſont arreſtés par Slingesbie Capitaine Anglois accompagné d'une douzaine des ſiens, avec leſquels ayant paru le premier en ruë ſa picque à la main, ſe rend à la porte qu'il trouve abandonnée de la garde, repouſſe vaillamment l'Ennemi, appelle à haute voix les ſiens comme s'ils eſtoient adſiſtés de pluſieurs Compaignies, & les encourage par ſon exemple. L'ennemi en prend l'eſpouvante & aprés peu de reſiſtance ſe retire : l'Anglois & ſa troupe pouſſent la porte ſur eux & avec un monceau de corps morts entacés la barricadent. Le Gouverneur y accourant avec le reſte de la garniſon & du Canon, acheva de leur donner la fuite. Ils laiſſerent leurs petards, des armes pour cinq cents hommes, & autant de morts. Le Prince fit couvrir ce pont par une demy-lune, & deffendit d'accepter à la ſolde dans les places frontieres les ſoldats venans devers l'Ennemi. L'Archiduc fit trencher la teſte à trois Capitaines de l'entreprinſe pour ne s'y eſtre portés aſſés vigoureuſement. Et le Prince honnora le Capitaine Anglois d'une medaille de ſix cents livres repreſentant la conqueſte de l'Eſcluſe, & donna à un ſien enfant de trois jours une pention de dix Eſcus par mois en recognoiſſance de ſa valeur. L'entreprinſe que les Zéelandois avoient formée ſur la Flandres ne fut pas conduite ſi avant ayant eſté deſtournée par les vents contraires.

Spinola avoit promis au Roy d'Eſpaigne de cõqueſter les Pays de Friſe & de Groeninghe, qui luy devoient demeurer pour prix de ſes victoires, diſpoſant ainſi de la peau de l'Ours avant que l'avoir prins.

Spinola revient d'Eſpaigne,

Toutes ces entreprinſes faillies en abſence de Spinola, rehaufferent de beaucoup ſa reputation. Le voicy de retour d'Eſpaigne avec toute la finance qu'il en peut exprimer, honnoré d'un pouvoir abſolu du Roy ſur les affaires de la guerre par mer & par terre, non ſans jalouſies de l'Archiduc meſmes & des principaux Seigneurs de ſa Cour. Pour faire valoir ſa puiſſance & mettre en execution la promeſſe qu'il avoit faite à ſon Roy, il fait paſſer monſtre à ſon Armée, contente ſes gens partie d'effect, partie de bonnes parolles pour les obliger à bien faire; mais nos Picoureurs de Grave pour le redimer de la peine des deſcomptes entiers, luy en enlevent une partie ſur deux mulets

paye ſes gens.

auprés

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1606. auprés de Stochem ſur la Meuſe, battent & deffont cent Mouſquetaires & vingt-quatre Chevaux qui les couvroyent, emmenent un Comte & quelques principaux de la troupe. Le Colonel Viller raffla ſur le chemin de Coulogne à Linghen ſept chariotz chargés d'armes qu'il fit conduire à Rheinberck, & là on planta ſur les ramparts pluſieurs drapeaux qui y furent trouvés parmy. En meſme temps la Cavallerie du Prince courut le Brabant & brulla Deſſel prés de Malines pour faire cracher les contributions; Et le Comte de Redbourgh venant du pays de Brunſwijck avec de nouvelle Cavallerie levée pour l'Archiduc, rencontré au pays de Munſter par des troupes du Prince, fut deffait & leur laiſſa cent cinquante chevaux pour leurs peines: mais les garniſons de Linghen & d'Oldenzeel eſſayerent de s'en reſſentir ſur ceux de Deventer d'où elles emmenerent beaucoup de leur beſtail.

Courſes des garniſons du Prince.

Et des Ennemies.

C'eſtoit la petite guerre qui ſe faiſoit par les partis d'un coſté & d'autre, attendant la ſaiſon propre pour vuider des differens de plus longue haleine. Spinola qui en vouloit à la Friſe aſſembla des grandes forces, en donna une partie au Comte de Bucquoy qui ſe logea ſur le Rhein, fit un autre gros prés de Linghen, & ayant prins à ſoy onze mille hommes de pied, vingt-ſept Cornettes de Cavallerie triés à l'eſlite, avec dix canons & deux mille chariots portans toute ſorte de proviſions & inſtruments de guerre, fours à cuire du pain, chauderons à braſſer de la cervoiſe, il croyoit de faire un grand effort; mais les pluyes continuelles ayans rompu tous les chemins, changé les terres en marais, les marais en eſtangs, & tout le pays comme en une mer, luy boucherent le paſſage de la Bourtagne & celuy de Coevoerden, rompirent tous ſes deſſeings, changerent ſes entrepriſes, & aprés un tracaſſement de dixhuict jours le rendirent à Goor au Pays de Twente.

Deſſeing de Spinola contra la Friſe.

Il y avoit vingt-deux chariots faits exprés, portans chacun deux fours l'un de cuivre l'autre de fer, de l'invention de Pompeo Romano Ingenieur de Spinola, d'autres portoient des grands pontons pour paſſer cent cinquante hommes à la fois; d'autres des batteaux pour faire des ponts.

Le Prince beaucoup plus foible que le Marquis, eſtoit obligé pour ceſte année de ſe ranger à la deffenſive; c'eſtoit auſſi l'intention des Eſtats, qui ne le peurent pourvoir de forces eſgales à celles de l'Ennemi. Encor furent-ils tardifs & negligens outre l'ordinaire de luy finer ce qu'ils debvoient; le ſecours eſtranger fut lent & petit, & hors l'arrivée du Duc de Rohan & du Sr. de Soubiſe ſon frere, conduiſans cinq cents Chevaux parmy iceux nombre de Gentilshommes François, ce que le Prince retira bien tard d'Angleterre & de Brunſwijck fut bien peu de choſe. Il aſſigna toutes ſes forces à Aernhem, paſſa par Doesbourgh, ſe rendit à Deventer, y retrencha ſon Armée, en fit autant à Zutphen, pour s'oppoſer aux deſſeings du Marquis.

Le Prince ſe renge ſur la deffenſive,

Depuis le commencement de la guerre, l'Eſpagnol n'avoit point eu en meſme temps de ſi grandes forces ſur pied que ceſte année; & ce n'eſt pas une petite marque d'un bō Capitaine, dit Polibe, que de ſçavoir bien cognoiſtre le temps d'attaquer & de deffendre. 1. Hiſt.

Le Comte de Bucquoy par ordre du Marquis s'alla camper & retrencher à Moock prés de la Meuſe avec quatorze Compagnies de Cavallerie & ſept mille hommes de pied, faiſant ſemblant d'en vouloir à Nimmeghe ou à Grave; mais en effect il avoit charge de ſe jetter dans la Betuwe pour porter la guerre plus avant dans le Pays, là où Spinola le devoit aller joindre avec toutes ſes forces. Le Prince qui cognut ſon deſſeing commande Dubois avec huict cent Chevaux & ſix mille hommes de pied, pour munir tous les paſſages depuis le Fort de Schenck juſques à la ville de Gorichem affin de l'empeſcher. Bucquoy pour tenter fortune part de ſon Camp avant le jour avec trois mille hommes de pied, faiſant porter ſur des chariots trente-cinq batteaux & prend le chemin de la riviere de Wale, à deſſeing de la paſſer à la faveur de deux canons qu'il avoit fait loger à Keeckerdom au deſſus de Nimmeghe; embarque tous ſes gens ſur le point de prendre terre à l'autre rive; comme Dubois ſi trouvant à point nommé avec quelques Compaignies le contraignit par un combat d'une heure & par la perte de ſix-vingts de ſes paſſagers, entre iceux cinq Capitainés de marque, de tourner voile, & de reprendre le chemin du retour. De ceux de Dubois il n'y eut que trente tués ou bleſſés. Le Prince de ſon coſté mit toute peine à bien faire garder tous les paſſages de la riviere d'Yſſel; il y avoit diſpoſé plus de cent Compaignies de gens de pied & quantité de batteaux de guerre.

Empeſche le Comte de Bucquoy d'entrer dans la Betuwe.

1606.

Le Marquis qui avoit pluſieurs deſſeings dans la manche, voyant que cetuy-là n'avoit peu reüſſir, feint de tourner la teſte vers Deventer. Le Prince qui eſtoit à Zutphen s'y achemine & laiſſe la ville renforcée de trois Compaignies tirées de Lochum. Spinola prend ſon temps & ſurprend ceſte place ainſi affoiblie & reduite à deux Compaignies de garniſon, l'inveſtit incontinent & au bout de trois jours s'en rend maiſtre à la veuë de ſon canon, ſous honnorable compoſition d'armes & bagues ſauves, mais à la charge de ne la garder guieres. C'eſtoit le vingt-troiſieſme de Juillet; & le vingt-neufieſme d'Octobre le Prince la reprint avec quelques Regiments commandés par le Comte Erneſt aprés cinq ou ſix jours de ſiege. On en vit ſortir cinq cents hommes de l'Ennemi.

Spinola prend Lochum.

Reprinſe par le Prince.

Cependant Spinola pour gaigner chemin voulut entrer en Maſtenbroeck à deſſeing d'aſſaillir les places ſcituées ſur la Zuyder-zée. Le Seneſchal de Sallant s'y oppoſa valeureuſement & rebuta ſes gens avec perte. Ceſte attainte repouſſée, il ſe preſente devant Groole deffenduë par Dort avec quatorze cents hommes. Le troizieſme d'Aouſt il commence de l'aſſieger, fait ſes aproches, le dixieſme du mois aprés avoir renouvellé par trois fois l'aſſaut, il emporte au quatrieſme deux demy-lunes, pouſſant ſes gens par force comme beſtes avec les preſſes de ſa Cavallerie, y laiſſant plus de ſix cents hommes, dix Capitaines, pluſieurs autres Officiers, quelques ſiens parens; des Aſſiegés le Lieutenant de la Compaignie Colonelle & quelques ſoldats. Le treizieſme aprés avoir fait battre furieuſement toutes les deffences, il alla baiſer le Rempart ſur le point de faire joüer la mine. On y combatit main à main; le lendemain il fait donner en trois endroicts, met ſon Armée en Bataille, leur declare, *qu'il vouloit avoir la ville dans une heure, ou qu'aprés il les fairoit tous paſſer au fil de l'eſpée*. Le Prince ſe preparoit pour la ſecourir puiſſamment le ſeizieſme, en avoit eſcrit au Gouverneur & la lettre eſtoit eſcheuë au pouvoir du Marquis d'ailleurs bien informé de ſes preparatifs, & c'eſt pourquoy il ſe haſtoit tant. La Bourgeoiſie preoccupée de la terreur de ces menaces, gaigne le Gouverneur par inſtantes prieres, qui rend la Ville à compoſition honnorable, & aprés avoir fait perte de neuf cents hommes à l'Ennemi & de cent à ſa garniſon en ſortit avec envirō douze cents, & parmi iceux une Cōpaignie des Mutinés de S. André, qui rompit ſon enſeigne & ſe meſla avec les autres bien que comprinſe dans la capitulation dont elle ſe defioit. Le Marquis ne voulut ottroyer que deux heures à la garniſon pour ſe retirer, tant il apprehendoit l'arrivée du Prince, ja avancé juſques à Doesbourg où il avoit apprins que la Ville eſtoit renduë.

Aſſiege Groole.

La bat,

& la contraint de ſe rendre.

Cela obligea le noſtre de diſtribuer ſon Armée és garniſons voiſines, pour eſtre preſtes aux efforts de l'Ennemi s'il avoit quelque autre choſe en main. Rheinberck le chaſtoüilloit & pour s'en oſter la deſmangeaiſon, il ſe reſoult de l'aſſaillir, le fait environner par Buſquoy, part luy-meſme de Groole avec toutes ſes forces pour le ſouſtenir. Le Prince le ſuit, campe & ſe retrenche auprés de Weſel. Le Prince Henry ſon frere par ſon ordre s'avance avec vingt-ſept Cornettes de Cavallerie & quatorze Compaignies de gens de pied, pour rencontrer & combatre des troupes Ennemies qui accouroient à Bucquoy, prend ſa route le long de Meuſe, & n'y ayant rien trouvé d'Ennemi, pouſſe juſques à Rhein-berck & y jette ſes quatorze Compaignies de pietons & parmi iceux quatre-vingts gentilshommes François Volontaires, entre leſquels eſtoient les ſeigneurs de Soubiſe, de Varennes & autres qui firent cognoiſtre leur valeur. Wtenhove eſtoit Gouverneur de la Ville, Edmond de l'Iſle & de la partie ſcituée outre le Rhein. Le Marquis preſſe le ſiege; les Aſſiegés font diverſes ſorties, deux entre autres ſous la conduite de ceſte nobleſſe Françoiſe qui print la pointe, donna ſi vivement en l'une ſur le quartier de Spinola, que pluſieurs des ſiens y demeurerent; & en l'autre ſur le quartier de Buſquoy, mais repouſſés & pourſuivis par ſix cents Chevaux

Aſſiege Rheinberck.

juſques

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1606. juſques prés de la Ville là où les pourſuivans furent fort mal traités par la furie du canon des Aſſiegés qui en emporta pluſieurs en l'air.

Gagne le quartier d'outre-Meuſe.

Spinola menaçoit le quartier de la Ville d'outre Meuſe gardé par Edmond. Le Prince encor empeſché à retrencher ſon Camp, n'attendoit que ſon pont à batteaux qu'il faiſoit conduire contre-mont la riviere. Cependant par grand malheur le Colonel Edmond regardant par deſſus ſes ramparts y eſt tué, & la meſme nuiſt ce quartier abandonné par les ſiens qui ſe retirerent dans l'Iſle;il ne fut donc plus queſtion de le ſecourir. Les Aſſiegés abandonnerent pluſieurs autres retrenchements en autres endroits, qui donnerent des grands advantages aux Aſſiegeans & rendirent le ſecours tres-difficile. Adjoutés y la difficulté que le Prince rencontra au paſſage de la Lippe, repouſſé en la premiere attainte, mais en ſuite, ayant paſſé la riviere & s'eſtant retrenché, victorieux du Fort que le Marquis avoit nagueres baſti ſur l'emboucheure gardé par deux cents ſeptante hommes qu'il emporta à la veuë de ſon canon. Icy fut-il queſtion de deliberer ſi on paſſeroit outre à forçer l'Ennemi pour deſaſſieger ceſte Ville.

Ceux du dedans continuoient à faire des ſorties. En l'une ils firent traverſer le camp Ennemi par trois de leurs Cavalliers, marquerent leurs incommodités, qui ne leur pouvoient permettre de tenir encor ſix jours durant; en l'autre ils recouvrerent une demi-lune, firent des priſonniers, ayans diſcontinué de tirer on creut qu'ils parlamentoient, mais ce ne furent que delais.

Le Prince ne la peut ſecourir.

Les Deputés des Eſtats inſiſtoient à eſſayer le ſecours, & les gens de guerre ne demandoient qu'à demener les mains. Mais ce ſage Prince fondé ſur ſes experiences, appuyé de ſon propre ſçavoir en guerre, adreſſé par la conduite de ſon jugement en raiſonnoit bien autrement. Le deffaut de vivres qu'il remarquoit en ſon Camp, la grande incommodité des mauvais chemins du tout rompus, ſes retrenchements imparfaicts, la perfection de ceux de l'Ennemi renforcé de quatre nouveaux Regiments & en l'attente de pluſieurs autres qui le rendoient de beaucoup ſuperieur en forces, eſtoient des motifs aſſés puiſſants pour l'en deſtourner. Il conſideroit auſſi que ne pouvant tout d'un coup porter le ſecours dans Rhein-berck qu'au hazard d'une Bataille : s'il la gaignoit, tout l'advantage eſtoit reduit à la conſervation de ceſte place; s'il la perdoit, tout le pays eſtoit expoſé en proye à l'Ennemi. Que ſi on penſoit de la ſecourir pied à pied, cela ne ſe pouvoit faire que du coſté Oriental du Rhein, & tandis qu'il s'y travailleroit, le Marquis ne faudroit point de ſe jetter dans la Betuwe & d'y faire invaſion, content de laiſſer des troupes pour le tenir en raiſon:auquel cas eſtant neceſſité de le ſuivre pour ſecourir le pays, il s'ébarraſſeroit avec confuſion parmi les forces ennemies, ſe priveroit du moyen d'avoir ſon Armée libre & preſte à tout moment & de la conduire où bon luy ſembleroit, pour la conſervation des places plus importantes ou pour entreprendre quelque choſe de meilleur & de plus aſſeuré. Il vouloit auſſi en deſtournant les coups qui portent droit au cœur, laiſſer emouſſer à l'Ennemi la pointe de ſa fougue ſur les extremités du corps de l'Eſtat, touſiours gueriſables en autre ſaiſon & qui ne le pouvoient porter à une maladie mortelle.

Le Prince Henry renforce Meurs

Sur ceſte reſollution, le Prince Henry partit avec toute la Cavallerie pour aller jetter encor onze Compaignies dans Meurs. Pluſieurs creurent qu'abandonnant Rheinberck, il devoit employer ſon Armée au recouvrement de Grolle, mais cecy ne ſe pouvoit faire que par un ſiege, auquel il ne pouvoit & ne debvoit s'engager pour les meſmes raiſons. Ainſi en volonté d'executer une entrepreprinſe ſur Venlo, le Prince Henry ſon frere, le bras droit de ſa force, touſiours preſt aux executions les plus hardies & les plus perilleuſes, accompaigné du Comte Erneſt part du Camp ſur l'entrée de la nuict du dernier de Septembre avec douze cents Chevaux & ſix mille hommes de pied, ſe trouve le ſecond d'Octobre avant le jour devant Venlo, petarde & rompt les portes; mais ceux de la Ville en ayans eu advis & renforcé la garniſon, quel-

& entreprend ſur Venlo.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

quelqnes uns des ſiens ja entrés furent contraints de ſe retirer avec perte. Le Prince qui s'eſtoit avancé avec le reſte de ſon Armée pour battre le ſecours que Spinola envoyeroit à Venlo, y attendit en vain, l'autre ayant deffendu qu'aucun n'eut à s'eſcarter de ſon camp ceſte nuict. Ceux de Rhein-berck hors d'eſpoir de ſecours & deſnués de poudres, traicterent de leur rendition à cōdition honnorable, & en ſortirent en nombre de trois mille hommes de pied & trois Compaignies de Cavallerie, y ayans laiſſé cinq cents morts ou bleſſés. Des Aſſiegeans en furent tués bien plus grand nombre : des plus qualifiés, un nepveu de Spinola, un autre du Comte de Bucquoy, le Colonel de Torres, le Lieutenant Colonel d'Achicourt & pluſieurs autres, les Compaignies diminuées de la moitié principalement des meſaiſes qu'elles eurent à ſouffrir.

Civitas quæ juſto præſidio caret, excuſatur à crimine læſæ majeſtatis ſi hoſti dedatur, præſertim ſi non mittatur ſubſidium. Ioann. Imol. conſ. 34.

Rendition de Rhein-berck au Marquis.

Pluſieurs dirent leurs advis de la perte de ceſte place. Les fauteurs de la paix qui n'avoient ne veu ne gouſté les cruautés du Duc d'Alve, ennuyés de la longueur de la guerre euſſent volontiers accuſé le Prince de ce mauvais ſuccés, ſe fantaſians qu'une place de guerre bien munie & ſouſtenue d'une Armée pour le ſecours, doibt eſtre imprenable. Mais c'eſtoit ſans conſiderer les raiſons du Prince qui ne luy permirent de rien hazarder pour une Ville detachée ou ſituée aux extremités du pays: cōme il auroit eſté obligé de faire pour une autre du dedans, ou de ſituation plus prochaine. Telle eſt l'iniquité d'un peuple gorgé de licence, de murmurer plutoſt contre le mal que de ſe reſiouir du bien. Et qu'avoit-il perdu, qu'il n'eut auparavant conqueſté ? Le Roy de France s'eſſaya d'appaiſer la meurtriſſure de ce coup par une ſubvention de quatre cens mille livres qu'il leur fit toucher.

Diſcours la deſſus

& les raiſons du Prince.

Mais les affaires de l'Archeduc eſtoient-elles mieux ? au contraire le defaut de payement cuida relancer une partie de ſes gens de guerre dans les mutineries; & ſans la prevoyance & pourvoyance du Marquis, le deſordre n'y eut eſté moindre que du temps de l'Amirant. Lochum luy eſchapa, comme nous avons veu, & peu s'en falut que Groole ne fit le meſme chemin.

Eſtat des affaires de l'Archiduc.

L'opinion que le Prince avoit que Spinola ne pourroit pas rejoindre ſes forces à cauſe de ces murmures, le fit aller moins viſte qu'il ne debvoit au jugement de pluſieurs. Et il voulut voir la fin de Lochum avant qu'aſſaillir Groole : ſi bien que le mois d'Octobre coula avant qu'il commençat ſeulement d'en entreprendre le ſiege. Au commencement de Novembre le voila devant, & incontinent à ſe retrencher & à commander les approches, tandis que le Prince Henry battant la campagne avec la Cavallerie, en trouſſoit touſiours quelques uns de ceux qui y vouloient apporter des munitions; teſmoings les deux convoys qui y conduiſoient des poudres par luy battus & deffaicts les vingt-huict & vingt-neufieſme d'Octobre.

Le Prince aſſiege Groole

Mais les pluyes continuelles n'empeſchoient pas ſeulement les ouvrages, mais auſſi cauſoient des telles maladies parmy les ſoldats que les deux tiers devindrent inutiles. Le mauvais temps rendit les chemins ſi faſcheux qu'on ne pouvoit plus porter ne pain ne fourrage dans le camp; & le Prince touché de commiſeration de la ſoldadeſque à cauſe de ſes meſaiſes; pour les eſpargner au travail n'avoit encor eu moyen de perfectionner ſes retrenchements, s'attendant touſiours que le Marquis ne pourroit pas faire corps d'Armée.

avec incommodités.

Cependant l'autre vigilant au poſſible, ayant ramaſſé huict mille hommes de pied, neuf cents chevaux & dix canons pour le ſecours avec le charroy neceſſaire, leur met à chacun trois Dalers dans la main avec promeſſe de plus grande recompenſe, prend le chemin de Groole, paſſe la Lippe par des mareſcages impenetrables par commune creance; le Prince qui faiſoit fonds de ces difficultés contre ſon Ennemi le ſentant approcher, met ſon Armée en Bataille pour le combatre; mais voyant les deux tiers de ſes gens inutiles par les maladies; qu'il ne pouvoit donner Bataille qu'entre le canon de la Ville & le ſecours; que le mauvais temps continuoit, les eaux croiſſoient, le nombre des

Le Marquis vient au ſecours

ſiens

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1606. ſiens diminuoit journellement, reſollu de deſcamper aprés avoir fait retirer ſes malades à Doesbourgh, il part luy-meſmes avec ſon canon & le reſte des ſains qu'il diſperſe aux garniſons, viſant touſiours à la conſervation du pays ſans vouloir rien hazarder.

Ce n'eſt pas honte, dit Thucidide, de ceder à l'Ennemi, & ce feroit choſe bien plus blaſmable d'haſarder le cõbat avec deſadvantage & mettre en trebuchet la Republique. lib. 8. hiſt. Et dit unautre, ceder pourun temps c'eſt vaincre parmy les ſages. Euſtach. lib. 5. de Iſmeniæ Iſmenes amorib.

Deſeſperés effects de la guerre par mer des Hollandois.

La guerre ſe faiſoit bien plus cruellement ſur mer que ſur terre, parce qu'il n'y avoit point de quartier. Le Vice-Admiral d'Amſtredam abandonné de ſa flotte en la mer d'Eſpaigne où elle avoit fait voile pour combattre celle des Indes qui en approchoit, rencontré par cinq Galions Eſpaignols aprés avoir perdu ſon grand maſt, s'eſtre vaillamment deffendu durant deux jours, ne luy reſtant plus que ſoixante hommes la plus part bleſſés, pour ne tomber entre les mains de ſes Ennemis, ayant fait ſa priere à Dieu avec tous les ſiens, mit le feu aux poudres & ſauta en l'air avec eux, traités moins inhumainement par ces deux elements impitoyables que par la cruauté de ceſte brutale & ſanglante guerre.

1607. L'Eſpaignol en eſtoit extremement incommodé & ſes plus grandes affaires traverſées.. Le Prince & les Eſtats ayans pour but de luy couper les nerfs qui donnoient mouvement à ceſte furie, n'eſpargnerent rien pour tenir les peuples en bonne humeur de leur courre ſus. On forme la Compaignie des Indes Occidentales pour le temps de trente-ſix ans, avec un grand & notable fonds d'argent ſouſtenu de vingt navires de guerre; les Eſtats la favoriſent de toute ſorte de privileges, d'une ayde de vingt autres navires bien equipées & d'une milion de livres, avec aſſeurance de plus grande ſi l'affaire proſperoit. La ſuite a fait voir l'utilité que ceſte entrepriſe a porté au pays & au peuple, le dommage qu'elle a cauſé à l'Eſpaigne, & le ſoulagement que tout le reſte de la Chreſtienté en a reçeu. Mais cela n'empeſcha pas qu'on n'amaſſat une flotte de trente navires ſous la conduite de Heemſkercke Amſtredamois renõmé Capitaine de marine, avec laquelle ceſtuy-cy alla aſſaillir l'Eſpaignole commandée par Dom Jean d'Alvares beaucoup plus puiſſante, dans ſa propre rade couverte & deffendue par le Chaſteau de Gibraltar, & luy ayant tué plus de deux mille hommes de guerre & parmy iceux l'Admiral, matraſſé, briſé, brullé, mis à fonds, ou emmené ſes meilleurs vaiſſeaux, il obtint ceſte memorable Bataille navalle de Gibraltar, & par ſa victoire mit en frayeur toute l'Eſpaigne, qui ne peut eſtre aſſeurée qu'en la mort de ce genereux Argonaute.

Leur Cõpaignie des Indes Occidentales.

Bataille navalle par eux gaignée à Gibraltar.

Il arriva un fait admirable en ceſte Bataille. Le Vice-Admiral Eſpaignol voyant qu'on avoit attaqué ſon Admiral, ſe voulut deffaire de ſix ou ſept priſõniers qu'il avoit dans ſon vaiſſeau, commãde à quelqu'un des ſiens de les aller tuer. Cetuy-cy y allant eſt emporté d'un boulet de canon. Il y envoye un More pour faire l'execution, un autre boulet l'emporte & rompt les chaines des priſonniers. Le Vice-Admiral aſſailli, ſon vaiſſeau en feu, luy deffait & perdu, les priſonniers deſchainés du coup de cano[n] ſe ſauverent da[ns] les navires H[o]landoiſes.

Dans les Pays-bas nos guerriers repoſoient durant les glaces de l'hyver, minutans des nouveaux moyens pour ſe prevaloir du beau temps. Mais le Prince Henry touſiours en humeur de bien faire, duquel la vigoureuſe jeuneſſe ne pouvoit trouver repos que dans l'action, ni ſon courage plus digne occupatiõ que dans les combats, monté à cheval par ordre du Prince, ſuivi d'une bonne troupe pour aller rompre deux Regiments Ennemis qui hivernoient dãs quelques villages du pays de Limbourg. Ceux-là advertis de ſa venue ſe jettent dans les villes prochaines en retraite: mais le jeune Prince pour ne retourner au logis ſans exploiter, monte tous ſes gens de pied ſur des chevaux de Payſans, fait une cavalcade vers Erckelens petite ville du pays de Juliers, dans laquelle eſtoit logé ſon Couſin le Comte Henry de Berghes, & d'arrivée, qui fut le onzieſme de Febvrier il la petarde, y entre, renverſe cinquante Chevaux Ennemis, fait le Comte priſonnier. Et parce que les habitans nonobſtant leur neutralité, s'eſtoient portés cruellement contre quelques ſiens Cavalliers & Soldats tombés entre leurs mains & qu'ils avoient reçeu garniſon de l'Ennemi, il l'expoſa au pillage & au feu.

Le Prince Henry pille & brulle Erckelens.

Entrepriſe du Comte de Berghes ſur Ardenbourg faillie.

Le Comte Frederich de Berghes frere du priſonnier s'en voulant reſſentir en Flandres ſur Ardenbourg, vit ſon entrepriſe faillie, les ſiens en revenir camus, & les principaux entremeteurs de ceſte ſalle marchandiſe punis par les mains des Bourreaux. Plaiſante fut la chaſſe que le Colonel Batenbourgh accompagné de ſeptante Chevaux donna à vingt-deux de l'Archiduc inopinement

Aaaaa rencon-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1607.

rencontrés au pays de Munſter portans vingt-cinq mille Alberts diſtribués en des ſcachetz pendus à larçõ des ſelles de leurs chevaux, pour aller payer la garniſon de Linghen. Ces fuyards preſſés ſe retirent à Steinfort place neutrale du Comte de Benthem & ferment les portes. Les pourſuivans aprés qui demandent auſſi entrée comme les autres du moins en nombre eſgal. Les Bourgeois ſe rengent au refus. Batenbourgh les aſſiege avec ſa troupe. Le Seneſchal de Sallant à ſa priere le ſecourt de toute la Cavallerie d'Over-Yſſel. Les habitans donnent entrée à vingt-deux Cavalliers de Batenbourgh, leſquels aſſaillent la maiſon où eſtoient logés les autres de party contraire, en tuent quelques uns, chaſſent les autres & les contraignent de leur quitter la proye. Les Bourgeois ſe demonſtrans partiaux pour les Eſpaignols, l'oſtent à ceux-cy; Batenbourgh menace la place, enfin par accord trois mille Albertins furent diſtribués aux Compaignons pour leurs peines, tout le reſte laiſſé aux proprietaires chacun reprint ſon chemin, & peu s'en falut qu'il n'y eut plus de ſang, toutes les garniſons de part & d'autre eſtans ſur le point d'y accourir.

Cauſes de la Treſve,

L'Eſpaignol n'avoit pas moins de repentir d'avoir mal traicté ces peuples, que les Romains d'avoir rengé dans le deſeſpoir les contrées d'Aſie qui ſe liguerent avec le Roy Mithridates *Et non ſine inſigni clade Romanorum* diſent les Hiſtoriens.

La guerre des Pays-bas avoit desja couſté à l'Eſpaigne plus de trois cents mille hommes, & plus de quatre cẽts milions d'eſcus de dommage.

Mais il eſtoit deſormais temps de reprendre halaine, aprés quarante ans continus des travaux d'une ſi facheuſe & ſanglante guerre. C'eſtoient des fruicts du tyrannique gouvernement du Duc d'Alve & une partie du terme de la beſongne taillée à l'Eſpaigne à cauſe de ſes cruautés exercées ſur ces peuples. Nos Princes en avoient genereuſement ſouſtenu les fais. Le Pere l'avoit ſéelée de ſon ſang, ſon fils ayné de ſa liberté, ſon puiſné de ſa valeur & faict ſentir les effects de ſon jugement & la force de ſon bras contre l'effort & la violence d'un ſi puiſſant adverſaire: le plus jeune ſurgeon iſſu de ce beau Oranger coupé, alloit croiſſant journellement en vigueur & eſpendant les verds rameaux de ſa gloire, produiſoit des fruicts de ſon courage & de ſa ſageſſe, & donnoit des certaines aſſeurances à ſa Patrie de luy en faire gouſter de plus ſavoureux, lors qu'il ſeroit parvenu à une plus parfaicte maturité. Les Archiducs n'en pouvoient plus, leurs ſubjects reduits aux abois, l'Eſpaigne y eſtoit deſia pour plus de ſix vingts milions d'or, ſes Royaumes deſpeuplés d'hommes que ceſte affamée guerre avoit engloutis. L'Empereur, les Roys de Dannemarc & de Poloigne, pluſieurs Princes & Potentats, à l'inſtance des l'Archiducs avoient fait diverſes propoſitions de Paix. L'artifice & le deſſeing qu'on y avoit remarqué, avoient obligé le Prince & les Eſtats de les rejetter; il ſemble que deſormais ils y veuillent proceder plus franchement & qu'ils n'ayent pour but que leur propre repos, le bien & le ſoulagement de leurs peuples. De Horſt & Gevart ſont envoyés de leurt part à la Haye, pour les requerir d'entrer en quelque traicté; ils oreillent en particulier les principaux & ſollicitent ſous main pour avoir audience; finalement admis devant le Prince en l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, la reſponce fut; *Qu'ils ne pouvoient ouir parler d'aucune choſe, pas meſmes d'entrer en conference avec les Archiducs, tant qu'ils pretendroient quelque droict de ſouveraineté ſur eux, de laquelle le Roy d'Eſpaigne eſtoit deſcheu dés long temps pour pluſieurs grandes raiſons.*

propoſée par l'Archiduc,

Ce General delivra un acte authentique de ceſte declaration en date du 13. de Mars 1607. ſigné de l'Archiduc & de l'Infante & cachetté de leur cachet, ratifiée par le Roy d'Eſpaigne du dernier de Iuin.

Le General de l'Ordre de S. François Jean Neyen, ſe rendit à la Haye peu aprés à meſme deſſeing comme deputé des Archiducs, & fit tant par ſes ſoupleſſes que ſur ſes offres & declarations en forme authentique de la part de ſes Maiſtres, le Prince & les Eſtats accepterent une Treſve de huict mois, *en qualité de Pays, Eſtats & Provinces libres, ſur leſquelles leſdicts Archiducs ne pretendoient rien*, pour avoir plus de moyen de parvenir à une Treſve de douze, quinze ou vingt ans, ou bien à une perpetuelle Paix au choix des Eſtats, ſous raiſonnables conditions. Icy fut à priſer l'integrité d'Arſens Greffier des Eſtats, lequel ayant reçeu de ce Deputé par permiſſion du Prince & des Eſtats une lettre de change de cinquante mille ducats,

menées pour y parvenir,

elle eſt faicte pour 8. mois.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1607. ducats, un diamant de dix mille livres avec une chaiſne d'or, les exiba & remit à ſes maiſtres qui en firent des reproches à Verreycken lors qu'il apporta l'agreation d'Eſpaigne de la part de l'Archiduc, & les luy remirent pour luy eſtre reſtitués. Fidelité rare en ce ſiecle corrompu, mais qui doibt eſtre à exemple d'honneur à tous ceux qui ſervent. La treſve ne fut pas moins accordée par mer que par terre: mais les Eſtats firent bien voir que pour ce traité ils ne vouloient pas quitter la navigation des Indes; la ſeule Compaignie des Orientales ayant de nouveau equippé & armé treize grands vaiſſeaux qu'elle y envoya de renfort outre les vingt-huict qu'elle y avoit deſia. Deſpence ſi grande qu'à la longue elle eut mis en ſueur les forces d'un Royaume, laquelle cependant n'eſtoit ſouſtenue que par quelques Marchands.

Traict preſque ſemblable à celuy de ce brave Romain Dentatus qui refuſa l'or des Samnites avec ceſte reſponce: *Ie n'ay pas beſoing d'or, tant que je ſcauray commander à mes convoitiſes.* Tit. Liv.

Courſes des garniſons de part & d'autre.

Mais ceſte Treſve n'empeſcha pas les courſes de part & d'autre. La garniſon de Berghes bat juſques aux portes d'Anvers, pour contraindre ces riches Bourgeois de leur fournir de finance. Celle de Rhein-berck arreſte les Marchands Hollandois qui vont à la foire de Franckfort & ne les relache que par ordre des Archiducs. Le Gouverneur de Grave allant à Voorne eſt arreſté priſonnier & detenu long temps à Boiſleduc. Le Colonel Dubois aſſailli en l'Iſle de Thiel par des ſoldats ennemis eſt tué ſur ſon chariot pour ne
1608. s'eſtre voulu rendre & ſon fils arreſté priſonnier. Les garniſons Eſpaignoles des environs de l'Eſcluſe s'eſtans logées en embuſcade dans un valon, à deſſein d'emmener les chevaux & les vaches de ceux d'Ardembourg lors qu'on les conduiroit au matin dans les paſtis; celle d'Ardembourg advertie ſort à l'improviſte, les charge, en tue une partie, emmene l'autre priſonniere, le reſte contraint de ſe ſauver à la fuite. Un convoy de ſix cents chevaux Ennemis conduiſant quelque argent à Linghen pour la ſolde des gens de guerre & emmenant un bon butin de Weſtphalie, rencontré par Marquette Lieutenant general de la Cavallerie conduiſant ſept cents bons chevaux, furent pourſuivis & forcés dans l'Egliſe de Mulheim, plus de cent des leurs tués ſur la place, leur butin butiné, quelques priſonniers & deux cents bons chevaux emmenés.

en Flandres,

en Gueldres, où le Côte Adolphe eſt ſurprins,

En Gueldres, le Comte Adolphe de Naſſau jeune ſeigneur mais courageux au poſſible, parti de Nimmeghe avec neuf Compagnies de Cavallerie, ſe jette en Luxembourg pour en retirer les arrerages des contributions, & revenant chargé de butin, loge une nuict dans le pays de Cleves entre Rheinberck & Santen diſperſant ſa Cavallerie és autres villages circonvoiſins. Le Gouverneur de Rhein-berck adverti, le fait ſurprendre par huict cents mouſquetaires de ſa garniſon, qui en tuent quelques-uns des ſiens, en prenent pluſieurs priſonniers, s'inveſtiſſent de leur butin, & non contents de ceſte lippée accourent contre les autres des prochaines villages pour leur faire ſemblable traitement. Adolphe trop genereux pour ſe retirer ſur ſa perte, monte à cheval avec une bonne troupe des ſiens pour recouvrer ſes priſonniers. L'ennemi gaigne un Cloiſtre proche de Santen, pour delà le ſurprendre à couvert avec advantage. Adolphe adverti les aſſault ſi rudement dans le lieu, qu'il les contraint d'en ſortir & de ſe retirer à la faveur d'un boſcage prochain; diviſe les ſiens en trois bandes, les attaque furieuſement, ſon cheval tué ſous luy à la premiere charge, le voila traverſé d'un coup de picque au defaut de ſes armes, il ſe deffend courageuſement, mais en fin aſſené de huict autres playes il meurt, la victoire qu'il avoit commencée demeure aux ſiens, qui rompent & deffont les autres, trois cents demeurent priſonniers, le butin recouvert. La mort de ce brave Chef ne fut point d'abord cognue des ſiens, & dés qu'elle fut divulguée parmi eux, ils furent tellement tranſportés de rage, qu'ils paſſerent au fil de l'eſpée tous ceux qui ſe trouverent ſouſmis à leurs armes, ſans avoir eſgard aux priſonniers, le reſte pourſuivi, mené battant comme en pleine deſconfiture,

tué & les ſiés victorieux.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſi que peu eſchapperent pour en porter les nouvelles à Rhein-berck, où l'on avoit ja chanté le triomphe avant la victoire. Ceſte deffaite leur fit bien changer de ton, blaſmer le Gouverneur de tous, & caſſer de ſon Gouvernement par l'Archiduc, pour avoir ainſi inconſidereement affoibli ceſte ville frontiere de ſa meilleure force. Le corps du Comte fut porté à Nimmeghe & delà à Arnhem, où il reçeut honnorable ſepulture ſelon ſa qualité. Une vingtaine des ſiens demeurerent par les couſtures & autant de bleſſés. Derniere victime de ce ſang illuſtre de Naſſau immolée ſur le ſanglant theatre de Mars pour cloſture des ſacrifices de ceſte longue guerre. 1608.

L'Epitaphe de ce ſeigneur eſt comprins dans ce diſtique,
Mortuus in portu eſt, at nos jactamur in undis,
Mars puerum inſtituit : mors juvenem rapuit.

Sa ſepulture.

Adolphe troiſieſme fils de Jean Comte de Naſſau, Dillembourgh &c. fils de Iean IV. frere de Guillaume IX. Prince d'Orange, naquit à Dillembourg, fut eſlevé en Allemaigne, nourri aux armes, & employé par le Prince aux guerres du Pays-bas. Tout les exploicts qu'il y fit ont eſté veus. La mort ennemie de ce premier bourgeon de courage & de vaillance, luy fut maraſtre & cruelle en ce dernier combat, & emporta du monde en un ſejour plus heureux un ſeigneur accompli en graces ſpirituelles & temporelles, âagé de vingt & deux ans & trois mois, le ſeptieſme de Novembre 1608.

Son Eloge.

Ceſte treſve donc de huict mois qui devoit eſtre la planche pour paſſer à une paix, ayant eſté trop courte pour y porter les parties, il la falut prolonger à diverſes repriſes pour venir à quelque concluſion : mais les opinions & les raiſonnements en eſtoient bien divers & les motifs des parties du tout contraires.

La treſve eſt encor prolongée.

Les Archiducs qui y avoient donné leurs premiers mouvements, deſirée ſi ardemment, & requiſe avec tant d'inſtance de ceux qu'ils avoient juſques alors traités comme ſubjects, de toute autre humeur que ces genereux Romains qui ne la demanderent jamais à leurs eſgaux; meſurans l'honneur & l'advantage de leurs affaires par l'utilité, les voyoient par tout en deſordre, menacées d'un declin, leurs ſubjects affaiſſés du fardeau d'une ſi longue guerre, leurs Provinces deſtruites & ruinées. Ils leur devoient donc donner temps de reſpirer & à l'Eſpaigne qui en faiſoit ſa cauſe propre, pour reprendre leurs forces, affin d'aſſaillir en ſuite avec plus de vigueur les Provinces-Unies. Ils eſperoient de gaigner par ce traicté comme les plus puiſſants, & croyoient que la trop grande liberté des autres engendreroit parmy eux des diſſentiments, delà aux contradictions, puis aux partialités, & finalement à leur ruine.

On diſoit des Eſpaignols ce que Tite Live des Carthaginois :
Adorantium more pacem petunt Carthaginenſes. Dec. 3. lib. 3.

La paix propoſée.

Et pourquoy.

Les Eſtats qui s'y eſtoient faits trainer comme par force, en acqueroient une liberté abſoluë, une puiſſance ſouveraine confirmée par l'adveu des intereſſés, à la veüe de tous les Roys & Princes Chreſtiens y entrevenans comme teſmoings du plus ſolemnel acte de tous leurs Regiſtres, la baſe & le tiltre fondamental de leur Republique, fin principale de leurs longues guerres. Ils conſideroient qu'il leur valoit beaucoup mieux affermir d'un tiltre ſi authentique ceſte bonne partie qu'ils tenoient deſia, qu'en s'arreſtant trop ſcrupuleuſement aux articles de l'union d'Utrecht, courre riſque de faire perte de celles qu'ils poſſedoient effectivement. L'opinion de pluſieurs alloit à la crainte d'en voir produire des triſtes effects; les autres flotoient entre la crainte & l'eſperance. Le Prince ne s'y porta qu'à regret aprés y avoir reſiſté de tout ſon pouvoir; & le ſuccés des factions qui depuis ont failli pendant la treſve à renverſer l'eſtat, a bien verifié qu'il ne s'eſtoit jamais propoſé que le bien de la cauſe commune, le ſouſtien de la liberté publique, l'advantage des Provinces & des peuples de ſes gouvernements, contre l'invaſion de ceſte vieille tyrannie Eſpaignole. On en publia des traictés & des livres entiers, chacun ſelon ſon ſentiment : les hiſtoires generales ſont remplies de ceſte queſtion, le curieux Lecteur y eſt renvoyée : Celle-cy n'eſtant que particuliere, ce n'eſt de mon ſujet de m'y arreſter.

Diuturna quies à bellis extraneis non conducit potenti & bellicoſo populo, ſed infirmo. Pericles. In orat. ad Athen. ap. Thucid.

Les Eſtats en peine d'entrer en traicté.

Tous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1608.

Il y ſont pouſſés par les Roys. Traitent aliance avec celuy de France.

Tous les Roys, Princes, & Eſtats libres de la Chreſtienté, s'en meſlerent ou pour les uns ou pour les autres, pluſieurs comme mediateurs donnans touſiours des viſibles preuves de leurs inclinations. Le Roy Tres-Chreſtien fit une ligue offencive & deffencive avec les Eſtats, affin qu'ils peuſſent traiter avec plus de reputation & de ſeureté, leur promit de les ſecourir de dix mille hommes de pied à ſes propres frais & deſpens pour le temps qu'ils en auroiét beſoing, contre ceux qui voudroient enfraindre le traité; & eux reciproquement de l'adſiſter de la moitié moins d'hommes au chois du Roy par terre ou par mer, contre ceux qui le voudroient aſſaillir. Qui plus eſt un jour de jeuſne general fut ſolemniſé par toutes les Egliſes de l'obeiſſance des Eſtats, pour rendre le ciel favorable à leurs affaires.

Is facilè in ſocietatem adducitur, qui nobiſcum commune periculum eſſe perſuadetur. Sic Aſirior. Rex totam Aſiam contra Medos concitavit. Xenoph.

Les Archiducs deputent à la Haye.

La Haye fut accordé pour lieu de la conference. Le Marquis Spinola, le Preſident Richardot, Mancicidor Conſeiller & Secretaire du Roy d'Eſpaigne, Neyen Commiſſajre General de l'Ordre de S. François, & Verreycken premier Secretaire d'Eſtat des Archiducs, gens de nom & de marque, furent deputés pour s'y rendre & traiter au nom de leurs maiſtres. Les Eſtats font deſpecher des amples paſſeports pour leur venue; les Gouverneurs des places ont ordre de les convoyer & recepvoir avec tout honneur; Juſtin de Naſſau Gouverneur de Breda & Marcel Bacx Gouverneur de Bergues, les font rencontrer juſques à Liere, les conduiſent dans Breda ſuivis d'un train ſplendide & magnifique, les trois premiers logés dans le Chaſteau, les autres dans la ville, tous honnorablement traités: delà à Geertruydemberghe bien receus & traités de meſmes, d'où le Marquis congedia cent quatrevingts Chevaux des ſiens qui l'avoient accompaigné, & luy avec les autres & ſa ſuite, paſſa la Merue juſques à Dordrecht ſur cent nonante traineaux, portans des petits bateaux dans leſquels ils eſtoient aſſis pour y eſtre en ſeureté en cas que la glace eut rompu. Dordrecht, Roterdam & Delft, ne furent chiches d'honneurs & de bonne chere à leur paſſage, & le peuple comme eſperduëment curieux y accourut avec une affluence extraordinaire.

Parmi les anciens on tenoit pour mocquerie une Ambaſſade ou Deputation faicte par des jeunes gés ou de baſſe condition. Et les Carthaginois ayans deputé à Rome pour traicter de la paix, ils ne peurét eſtre oüis parce que leurs Deputés eſtoit jeunes & de nulle reputation.

Receptiõ des Deputés par le Prince.

Le Prince accompaigné du Prince Henry ſon frere, du Comte Guillaume & de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes dans huict Carroſſes, ſuivis de ſoixante dix chevaux, les vint recepvoir à Rijſwijck à demy lieüe de la Haye. A la rencontre ce ne furent que courthoiſies; le Prince teſmoigna la ſienne au Marquis par ces paroles. *Dieu qui fait luire le jour & qui ſçait mes penſées, ſçait combien voſtre joyeuſe venuë m'eſt agreable, & le temps qui eſt fille de verité en donnera teſmoignage.* Le Marquis reſpondit au Prince en ces termes. *En verité mon eſperance m'a rempli ce jourd'huy d'un tel contentement, qu'elle m'a oſté tout autre moyen d'eſperer d'avantage: & toutefois elle s'augmente maintenant en moy, eſperant que Dieu me confirmera la force de mon deſir, pour pouvoir deſervir envers leurs Alteſſes & m'acquiter de mon debvoir au ſervice que je doibs, & en la courthoiſie que je reçois du plus grand Prince qui puiſſe eſtre ſous le ſoleil.* Aprés ces premiers compliments il y eut beaucoup de ceremonies à entrer dans le carroſſe; le Marquis reffuſant avec grande modeſtie ceſte defference qu'on donne à la grandeur de celuy qui envoye. La courthoiſie du Prince l'emporta, luy donnant la premiere place du derriere dans ſon Carroſſe. Le Prince Henry teſmoigna la meſme faveur au Preſident Richardot ſur le devant, & le Comte Guillaume à Mancicidor en l'une des portieres. Les Comtes Erneſt & Jean de Naſſau donnerent places dans le leur au General des Cordeliers & à Verreycken. Le jeune Comte de Hohenlo & les autres Seigneurs de la ſuite du Prince, ſe meſlerent dans d'autres Carroſſes avec ceux qui accompaignoient les Deputés: les chemins, les glaces, les champs remplis de monde accouru de toute la Hollande, pour ſatisfaire leur curioſité de la veüe du Capitaine de leurs Ennemis qui avoit expoſé tous ſes biens pour leur ruine. Deux trompetes du Marquis alloient devant ſonnans la tantare comme en un ſolemnel triomphe non ſans eſtonnement de pluſieurs, & en tel eſtat le Prince le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

conduit à ſon logis, & tous les autres ceux qu'ils accompaignoient aux leurs. Ce fut donc à Spinola & aux autres Deputés de ſe prevaloir de l'occaſion, pour ſonder les meurs & les humeurs d'un chacun, penetrer les commodités & incommodités, cognoiſtre le fonds des inclinations du peuple, marquer l'union ou la deſunion, la force ou la foibleſſe du Pays, concilier la bienveillance de pluſieurs, & arracher des cœurs la haine hereditaire qu'ils leur portoient.

Viſittes.

Deux jours aprés le Prince ſuivi du Prince Henry ſon frere & de tous les principaux Seigneurs de ſa Cour, alla viſiter le Marquis & tous les autres Deputés, non ſans paroles de compliments de part & d'autre. Les Eſtats firent auſſi leurs viſites. Ce Marquis ayant voulu faire valoir la grandeur Eſpaignole envers les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, il eut à faire à gens qui luy ſceurent bien rendre le retour, nonobſtant toute ceſte pompe & magnificence par trop affectée, avec laquelle il paroiſſoit en public, en l'ameublement de ſon logis, en feſtins, à ſon manger ordinaire, en nombre de ſerviteurs richement veſtus.

Le lendemain le Marquis & ſes Collegues allerent rendre leurs viſites au Prince, au Prince Henry & au Comte Guillaume, & quelques jours aprés furent admis en l'aſſemblée des Eſtats, receus & honnorés du Prince & d'iceux. Ceſte entre-veuë ne ſe paſſa qu'en compliments & honneurs, & fut cloſe par un ſomptueux feſtin que le Prince leur fit.

Ainſi vit-on manger en meſme table Scipion & Aſdrubal Conducteurs des forces de deux irreconciliables Ennemis. *Liv. Dec. 3. lib. 8.*

Deputés de la part des Eſtats.

Pour traiter d'affaires avec eux, furent nommés de la part des Eſtats le Comte Guillaume de Naſſau & le Baron de Brederode pour la Generalité; pour Gueldres & Zutphen, de Loenen & Meynerſwijck; pour Hollande & Weſt-Friſe, Olden Barnevelt Advocat d'Eſtat & Garde-ſeaux; pour Zéelande Malderé Preſident de la Province; pour Utrecht Berck premier Conſeiller dudit Pays; pour Friſe Hillema Conſeiller en la Cour de la Province; pour Over-Yſſel, de Sallick Seneſchal de Vollenhove; pour Groeninghe & les Ommelandes, Conderis, à tous leſquels fut adjoint Brock Greffier du Conſeil d'Eſtat.

Difficultés digerées.

Il y eut des extremes longueurs à demeurer d'accord ſur le traité; on le commença le ſixieſme de Febvrier 1608, & on ne le peut clorre que le neufieſme d'Apvril 1609, aprés que l'aſſemblée eut eſté rompuë & renoüée à diverſes fois. L'acte que donna le Roy d'Eſpaigne de la liberté des Provinces Uniés, en la declaration qu'il fit de les recognoiſtre Republique libre & Souveraine ſur laquelle il ne pretendoit rien, en la forme que les Eſtats la demanderent; ce fut à paſſer au reſte dont le point principal eſtoit celuy du commerce des Indes. Les Deputés des Eſtats ne s'en pouvans departir & ceux d'Eſpaigne n'en pouvans ſouffrir la continuation, ceux-la inſiſtoient à y eſtre maintenus, ceux-cy à les en priver. Ce fut le ſujet de pluſieurs livrets qu'on mit en lumiere de part & d'autre rapportés au long par leurs Hiſtoriens; on employa beaucoup de ſeances ſans s'y pouvoir reſoudre, chacune des parties tenans d'un bout & reſollués à ne rien lacher. L'importance de ceſt article voulut un voyage en Eſpaigne du General des Cordeliers pour conſulter l'Oracle; mais le temps qu'on employa à rendre reſponce & les remiſes du retour de ce Deputé, ayant fait deſeſperer les Mediateurs de pouvoir emmener des parties ſi diſcordantes à une paix, les occaſionnerent de mettre ſur le tapis des propoſitions d'une longue Treſve.

Le commerce des Indes occupoit en ceſte année la 180 navires la plus part du port de 5. 6. à 7. cents tonneaux, portans grãde quantité de canons, & autrement bien equipées à la guerre, & ſur icelle huict mille huict cents huict hõmes, dont le retour montoit quarante trois milions de livres. Et y avoit vingt mille perſonnes qui y participoient, & gueres moins de bons Patrons & Matelots.

Longue Treſve propoſée.

Ceſte ouverture fit redoubler le conflict és opinions. Les Eſtats n'en pouvoient oüir parler que cõme de la cauſe de leur prochaine ruine; les Deputés des Archiducs y teſmoignoient une grande inclination; les Entremeteurs qui eſtoient les Ambaſſadeurs des Roys & des Princes alliés, ayans embraſſé ceſt expedient comme un entre-deux pour joindre ces extremités, ou comme parti de leur gibier ou comme ſuggeré par l'Eſpaigne, le fortifierent des advis & ſentiments de leurs Maiſtres, mais entre tous celuy de

France

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1608. France le print à cœur & n'oublia rien pour y faire condeſcendre les Eſtats.

Le Duc de Mantoüe en ce meſme temps revenant des bains de Spa & paſſant par Bruxelles, fut prié par les Archiducs & par l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne d'y apporter ſes perſuaſions; il fut curieux de voir le Pays & d'admirer la beauté & la netteté des villes. Le Prince & le Prince Henry ſon frere, n'oublierent aucun compliment pour l'honnorer, le furent recepvoir entre Delft & Leyden, & cetuy-cy vray miroir de courthoiſie voulut prendre la peine de l'accompaigner par toute la Hollande, receu, feſtoyé & traité magnifiquement és principales villes; puis revenu le long de la coſte de la mer, le Prince, le Marquis Spinola, les Seigneurs de la Cour ſuivis de beaucoup de Nobleſſe, l'allerent rencontrer & le conduiſirent à la Haye où il ne voulut point parler d'affaires, content d'avoir donné advis au Prince de la priere qui luy en avoit eſté faite, & aprés avoir ſalüé la Princeſſe Doüairiere d'Orange & rendu ſes viſites, il reprint le chemin d'Anvers ſur le batteau de guerre du Prince.

Contre le gré du Prince,

Maurice qui previt de loing ce qui n'arriva que trop aprés, taſcha de fortifier les Principaux en ſon opinion & d'y attirer les moins judicieux. La Hollande eſt la plus puiſſante des Provinces, & ſon exemple entraine le plus ſouvent les autres; le deſir d'en faire cognoiſtre l'importance l'obligea de mettre la plume à ceſte main guerriere qui avoit dompté la fierté de ſes ennemis, pour en deſchiffrer maintenant les artifices. Effect de ſa ſageſſe qui le mit à couvert du blaſme du mauvais ſuccés. Telle eſtoit la lettre qu'il en eſcrivit.

qui en eſcrit ceſte lettre.

L'adreſſe de ceſte lettre eſtoit aux Magiſtrats & Cōſeils des villes de Hollande, & la datte du 21. Septembre 1608.

Honnorables, ſages, diſcrets & chers amis. *D'autant qu'on eſt maintenant empeché à traicter de ce dont depend pour touſjours le bonheur ou le malheur des Provinces Vnies: nous avons eſtimé que c'eſtoit noſtre debvoir de bien informer Meſſieurs les Nobles & les villes de ceſte Province de noſtre advis, tant touchant le ſuſdit traicté, que pareillement comment on debvroit d'oreſenavant conduire & diriger ce fait au plus grand bien & aſſeurance de ces Pays: affin que vous puiſſiés deliberer là deſſus, examiner les raiſons ſuivantes de noſtre advis, & vous en ſervir à voſtre plus grand advantage, comme eſtant ce à quoy nous avons principalement eu eſgard.*

Vous ſçavés que l'Ennemi ſuivant ſon ancienne trompeuſe maniere de faire, vous a proposé au commencement de fort belles conditions, pour amener par ce moyen Meſſieurs les Eſtats à quelque traité, à ſçavoir que tant par le traité de Paix que par le traité d'une longue Trefve de quinze ou de vingt années, ces Pays ſeroient tenus non ſeulement par les Archiducs mais auſſi par le Roy d'Eſpaigne meſme, pour un Eſtat libre & ſur lequel ils n'avoient rien à pretendre & que chacun retiendroit ce qu'il avoit. Mais en traictant de la Paix, on n'a rien veu autre choſe que la tromperie accouſtumée & tant de fois experimentée & rien moins que les conditions ſuſdites, de ſorte que pour cela le traité a eſté entierement retrenché.

Telement que ſous ce beau pretexte d'une bonne Paix reveſtu de tant de ceremonies, on n'a caché autre choſe qu'une Trefve, que l'Ennemi par un ſingulier artifice aprés avoir rompu le traité de Paix, vous a fait propoſer par Meſſieurs les Ambaſſadeurs des Roys & Princes, pour par ce moyen reparer ce qu'il eſt en arriere de ſes finances, redreſſer ſon traffic & ainſi redoubler ſa puiſſance. Car durant la Trefve, il eſpere d'eſtre en ſeur repos & exempt de faire des deſpens; au lieu qu'au contraire ces Pays, qui ne peuvent avoir aucune aſſeurance qu'és armes, demeureront chargés des grands & exceſſifs deſpends qu'ils ſeront contraints de faire, pour l'entretenement d'un bon nombre de gendarmerie, outre ce qu'ils ſeront continuellement aſſaillis de toute ſorte de ſecretes entreprinſes, practiques & menées, que l'Ennemi ne laiſſera pas de faire durant la Trefve comme n'eſtant qu'une ceſſation d'armes: & cependant ces Pays perdront tout traffic & commerce, lequel on tachera d'attirer ès villes de Brabant & de Flandres; & quant & quant une tierce partie des habitans qui

Nunquam Imperator ita paci credidit, ut non ſe prepararet bello: quod etiamſi non geritur indictum eſt. Senec. de vit. Beat. 26.

tiroient

tiroient du proffit de la guerre & qui eſtoient neceſſaires à la deffence de ces Pays, ſeront ruinés & contraints de ſe retirer : & par ce moyen l'eſtat & la puiſſance du Pays comme auſſi la conduite de la guerre, viendra telement à decliner, & au contraire la puiſſance de l'Ennemi telement à s'accroiſtre, tant en moyens qu'en bonne correſpondance & intelligence qu'il aura parmy nous, qu'incontinent aprés & peut eſtre meſme devant l'expiration de la Trefve, on pourra empoigner l'occaſion de conſeiller & contraindre l'un l'autre à une honteuſe reconciliation, laquelle ſera enſuivie d'une ſervitude inſuportable & d'une perpetuelle ruine, qui eſt le proffit que nous avons à attendre de la Trefve, encores meſmes qu'on pourroit joüir des conditions proposées.

On ne fait point de difficulté auſſi de s'eſloigner du pied qu'on avoit mis en avant: car on commence maintenant à parler d'une Trefve de quatre, cinq ou ſept années : meſmes de prolonger la Trefve preſente pour un an, affin de pouvoir d'autant mieux parvenir à l'autre, & ce encores ſans l'abſoluë Souveraineté, ſelon que quelques uns ſe font entendre, ſe perſuadans qu'on ſe debvroit contenter de la declaration des Archiducs qui meſmes en leurs Pays ne ſont que Vaſſaux du Roy d'Eſpaigne, & qui n'ont du tout nul pouvoir en ce que touche le fait de la Souveraineté : outre ce que toute la gendarmerie eſt encores au ſervice du Roy d'Eſpaigne, auquel ils ont fait ſerment & en reçoivent leur payement, lequel auſſi s'eſt reſervé la ſucceſſion des ſuſdits Pays. Ces raiſons & autres ont donné occaſion à vos Deputés en la derniere aſſemblée, de declarer par acte du treizieſme de ce mois, qu'on eut à rejeter telles propoſitions, telement que nous eſtimons que voſtre intention eſt, que la recognoiſſance d'un Eſtat libre & Souverain quant à ces Pays, ſe doibt faire au traité de la Trefve en meſme forme & en meſmes paroles, ſelon qu'aprés meure deliberation elle a eſté proposée par l'advis de tous les Ambaſſadeurs & du conſentement de tous les Deputés de l'Ennemi, au premier article du traité de paix; de ſorte que cela doibt eſtre arreſté & hors de toute diſpute, d'autant qu'on ne debvroit faire aucune diſtinction entre le traité de la Trefve & celuy de la Paix, veu qu'en l'un & en l'autre on a expreſſement accordé & declaré, comme cela ſe peut voir és actes du 24. d'Avril, du 2. de Novembre & du 23. de Decembre de l'année paſſée, qu'on debvroit faire une eſgale recognoiſſance touchant la liberté de ces Pays. Ce qui eſt maintenant d'autant plus neceſſaire, pource que l'Ennemi voulant faire la Trefve tout ſeul, ſe voudra ayder au traité de la Trefve des articles accordés au traité de Paix. Et pour dire la verité, ſi le Roy d'Eſpaigne & les Archiducs ſont d'intention de quitter abſoluëment les pretentions qu'ils ont ſur ces Pays, ils ne fairont pas difficulté és mots, notamment point en ceux qu'on a trouvé par commun advis propres & neceſſaires pour exprimer une telle abſoluë declaration; & que ſi maintenant au lieu de cela on tache de nous tromper par des mots obſcurs, douteux & ſujects à diverſes interpretations, & qui partant n'obligent & n'aſſeurent pas tant; que ſi maintenant il eſt conſeillable d'aſſeurer l'Eſtat du Pays ſur des mots à deux ententes ou qui ſont diſputables, vous en pouvés aiſement juger ſelon voſtre diſcretion.

Ceux-la errent auſſi grandement qui mettent en avant, que ces Pays n'ont que faire d'une telle declaration de l'Ennemi : car quand meſmes nous n'en aurions point de beſoing pour nous, ſi eſt-ce que cela nous eſt tres-neceſſaire, pour donner occaſion à tous Princes & peuples, de nous tenir pour Pays libres; & principalement pour aſſeurer nos propres habitans, à ne ſe point attendre à quelque autre ſoleil levant: ce qu'on tachera de leur perſuader par faute de la ſuſdite declaration.

Et puis qu'ordinairement les Trefves ſe font pour par ce moyen pouvoir venir à une bonne Paix, à quoy eſt ce qu'autrement telles Trefves pourroient ſervir, ſinon à une preparation pour traiter puis aprés ſur le meſme pied, à ſçavoir ſans recognoiſſance de la ſuſdite Souveraineté, d'une reconciliation. Et pourquoy eſt-ce que l'Ennemi ne veut pas deſiſter de ſes pretentions, ſinon pour nous faire derechef la guerre, au lieu qu'au contraire en deſiſtant cela nous frayera puis aprés le chemin à une aſſeurée Paix, à quoy autrement il n'y a nul moyen.

Nous avons eu juſte occaſion de nous resjoüir d'entendre la bonne reſollution qu'avés prinſe là deſſus, nous aſſeurant que vous vous y arreſterés comme avés touſiours

fait

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1608. fait, à l'avancement du bien public. Neantmoins l'importance du fait nous incite à vous fortifier par la preſente en ce loüable deſſeing: meſme puis que nous prevoyons, qu'on tache par toute ſorte de practiques de renverſer ceſte generale reſolution, pour le moins de la debiliter & affoiblir par des ſubtiles clauſules & moderations, & par conſequent de l'aſſujettir à quelques vaines & doubteuſes paroles, en ce qu'on a abusé de voſtre debonnaireté & ſincerité accouſtumée, laquelle par faute de raiſons on tache premierement d'aſſaillir & ſurprendre par une aggeration de la neceſſité des pays. Dont vous pouvés recueillir, que ce qu'on vous veut perſuader par ceſte neceſſité, eſt prejudiciable au Pays. Car on peut bien recevoir une choſe ſans neceſſité laquelle eſt bonne & avantageuſe, de ſorte que la neceſſité n'eſt autre choſe qu'une torture pour contraindre quelqu'un à faire ce qui eſt mauvais: & en conſentant à ce qui eſt prejudiciable, on n'amoindrit point la neceſſité, ains on l'augmente plutoſt & on reduit le Pays en grande neceſſité. Le conſentement de la Souveraineté eſt le ſeul fondement ſur lequel on a fondé ce Traité, & par lequel on vous y a perſuadé: & l'on l'a pour lors eſtimé ſi neceſſaire & ſi avantageux, que ſans cela les Pays ne fuſſent pas entrés en ce Traité, contre ceſte virile reſolution en laquelle vos predeceſſeurs depuis trente ans ença ont perſiſté ſi courageuſement en leur plus grande neceſſité, ſans donner lieu à aucunes inductions ou interceſſions, leſquelles ont eſté faites à diverſes fois par la plus part des principaux Roys & Princes de la Chreſtienté: cependant vos Predeceſſeurs ont jugé que cela ne procedoit que des mauvaiſes practiques de l'Ennemi: ce qui fut cauſe auſſi que toutes les Provinces par enſemble reſolurent unanimement, ſincerement & à la bonne foy le vingt-troiſieſme Decembre dernier paſſé, & promirent l'une à l'autre, qu'on ne traiteroit point ni de Paix ni de Trefves ſans avoir declaration de la Souveraineté & ce encores en la meilleure forme: & que par faute d'icelle on recommenceroit la guerre ſerieuſement & ce avec les cõmunes forces des Provinces, & en tachant s'il eſtoit poſſible d'impetrer des Roys, Potentats & villes affectionnees à leur cauſe, quelque ſecours. Et puis que la neceſſité n'eſt maintenant point plus grande qu'elle n'a eſté alors, c'eſt donc hors de propos de vouloir annuller une telle reſolution par une neceſſité.

Vn chacun peut bien penſer, qu'on ne peut pas encommencer un fait à demy avec un ſi puiſſant Ennemi: car quand meſme on a bien pourveu à tout, il ne faut pas neantmoins ſe fier telement là deſſus, qu'on vienne pour cela à retracter, mutiler ou moderer tant ſoit peu la reſolution ſuſdite & autres reſolutions fondamentales. Car celuy qui vient icy à faillir en chemin il ſe perd, comme celuy qui vient à tomber d'un degré, ordinairement il vient à tomber de tous les degrés; telement qu'en cas que par une neceſſité imaginée, au vienne à poſtpoſer le principal point, à ſçavoir l'aſſeurance de noſtre Liberté, nous faïrons bien paſſer monſtre aux moindres points, & pour fin de compte nous viendrons bien à une reconciliation, en laquelle conſiſte tout le danger que nos Predeceſſeurs ont craint és Traités paſſés & pour l'amour duquel nous y devons d'autant moins entendre.

Vous pouvés clairement comprendre de tout ce que deſſus & nous vous en pouvons aſſés aſſeurer, que nous n'avõs pas eſgard en cecy à noſtre intereſt particulier, ce que de noſtre part nous ne deſirons pas auſſi qu'aucun face: car une bonne Paix ne nous eſt pas moins neceſſaire, à nous & à tout noſtre Maiſon qu'à aucun des habitans de ce Pays.

Monſeigneur noſtre feu Pere de haute memoire & nous, nous nous ſommes employés plus de quarante ans au ſervice du Pays en une continuelle guerre, & en toutes ſortes de difficultés, juſques à expoſer le bien de noſtre Maiſon, en refuſant pluſieurs belles & avantageuſes conditions, leſquelles nous ont eſté preſentées à diverſes fois, & leſquelles nous pourrions bien encor avoir au grand avantage de noſtre Maiſon, ſi Monſeigneur noſtre Pere & nous euſſions voulu quitter ceſte bonne & ſainte cauſe & nous mettre en repos; lors que l'Ennemi tache d'amener ces Pays à une totale ruine, noſtre conſcience & le debvoir auquel nous ſommes obligés envers ces Pays, ne le permet pas.

D'avantage noſtre intention n'eſt pas de nous ſeparer tant ſoit peu de fait ou de penſée ou d'empecher ces reſolutions fondamentales prinſes par forme d'Eſtat & par une bonne conduite; mais plutoſt de les maintenir par toutes voys deuës & ayder à les mettre

en execution, contre toutes les ruſes & menées de l'Ennemi, & ce ſelon noſtre pouvoir & le devoir de noſtre Charge : vous advertiſſant fidelement, que ce n'eſt que le fàit de l'Ennemi, qui tache de contrevenir à vos reſollutions & qui pour les empecher n'eſpargnera aucunes ruſes, peines, ni deſpends, affin de venir à ſon deſſeing. Et partant auſſi chere que vous eſt la conſervation de voſtre chere Patrie, il faut que vous mainteniés en tout & contre tous les ſuſdites reſolutions : meſme auſſi quant à ce qui touche le partement des Deputés de l'Ennemi, deſquels auſſi vous n'avés à attendre autre choſe que des mauvais fruicts. Sur tout il vous plairra avoir ſerieuſement eſgard à cela, que les reſolutions de toutes les autres Provinces, dependent entierement de ce qui a eſté trouvé bon par Meſſieurs les Eſtats de Hollande. Et partant il faut en toute façon, que vous perſiſtiés en vos reſolutions, ſans vous en departir tant ſoit peu pour l'amour d'autruy, ou ſans vous vouloir accommoder à d'autres; Et ce d'autant moins que comme vous avés commis la plus grande offence, vous auriés auſſi à ſouſtenir la plus grande punition.

Et partant vous ſerés exhortés de vouloir encharger vos Deputés à la prochaine Aſſemblée, qu'ils ayent à s'arreſter preciſement aux ſuſdites reſolutions fondamentales: & principalement de ne point permettre qu'ils facent quelque autre declaration, touchant la Souveraineté & Liberté du Pays, que celle laquelle eſt contenuë ès mots du premier article du traité de Paix ſans permettre qu'on y change un ſeul mot : en authoriſant auſſi vos Deputés à conſentir aux points propoſés par ceux du Conſeil d'Eſtat, pource qu'autrement en dilayant plus long temps, l'eſtat du Pays ne pourra eſtre exempt de quelque manifeſte confuſion.

Finalement nous vous requerons de vouloir ſerieuſement commander à vos Deputés qui d'oreſenavant comparoiſtront en l'Aſſemblée, qu'ils ayent à tenir és affaires du Pays, bonne correſpondance & communication avec nous, comme cela ſe doibt faire & s'eſt fait avec tous les Gouverneurs, & notamment avec feu noſtre Seigneur & Pere de haute memoire; ſelon auſſi que nos longs ſervices, ce qui ſoit dit ſãs vanterie, le meritẽt.

En fin que toutes affaires puiſſent d'oreſenavant eſtre faites en confiance & dirigées par mutuelle correſpondance & union au plus grand bien des Pays, & que par ainſi tous mal-entendus puiſſent eſtre oſtés. Vous aſſeurant que cela nous ſera touſiours tres-agreable : nous ne laiſſerons pas auſſi à toutes occaſions, de vous monſtrer par effect la bonne & ſincere affection que nous portons au bien de ces pays en general & à celuy de voſtre Eſtat & de vos perſonnes en particulier. Vous recommandant là deſſus honnorables, ſages, diſcrets & chers amis, en la garde du Tout-puiſſant.

MAURICE DE NASSAU.

a Les Eſtats dõnerent 300 Eſcus à l'inventeur, à la charge de n'apprendre l'inventiõ à perſonne. Celles qu'õ vend ne ſont de ceſte façon, car elles n'approchent gueres plus de demy lieuë. Mais avec celle-la on voit nettement de la Haye l'Horloge de Delft, qui eſt à une heure & demy, & les feneſtres de l'Egliſe de Leyden.

Julius Cæſar du rivage de la Gaule Belgique vis à vis d'Angleterre, avec des grands miroirs ardents recognut l'aſſiete & la diſpoſition du Camp Anglois, & de toute la coſte de la mer où ils l'attendoient en armes.

Il ne fut pas moindre gloire, diſent les Hiſtoriens, à Paulus Æmilius de feſtiner ſplendidement les Ambaſſadeurs de la Grece à Amphipolis, que d'avoir vaincu & prins priſonnier le Roy Perſeus.

Invention des lunettes.

a Les rencontres qui ſe firent à la Haye ſur l'invention des lunettes à voir de loing, furent de bonne grace ſur ce ſujet. L'Inventeur qui eſtoit un pauvre hõme de Middelbourg en Zéelande, en apporta les premieres au Prince avec leſquelles on diſtinguoit un object de trois ou quatte lieües loing, comme de cent pas. Le Prince les ayant eſprouvées, les envoye au Conſeil des Eſtats tandis qu'ils eſtoient occupés à traiter de ceſte Trefve, & dans la lettre qui l'accõpaignoit, *par ces lunettes*, dit-il, *vous verrés les tromperies de noſtre Ennemi:* portées au Prince Henry, il les voulut faire voir au Marquis Spinola qui les ayant eſſayées, luy dit. *Je ne ſçaurois plus eſtre aſſeuré puis que vous me verrés de ſi loing.* Ce Prince luy repartit froidemẽt, *nous deffendrons à nos gens de tirer contre vous.*

Suites de la lettre du Prince.

La lettre du Prince porta un tel coup, que les Deputés des Archiducs faiſans demonſtration de vouloir biaiſer avec leurs ruſes ordinaires, les autres ſe roidiſſans au contraire, l'Aſſemblée fut rõpue : ceux-là prindrent conged, traités par le Prince avant leur depart, par luy accompaignés juſques à Rijſwijck, & par le Prince Henry plus outre & juſques à Delft, où il leur fit donner le bateau de guerre du Prince & convoyer par l'Admiral de Hollande & par le Gouverneur de Willemſtadt juſques au Fort de Lillo.

Reſponce à icelle.

Le Preſident Janin Ambaſſadeur de France qui conſeilloit une longue Trefve de la part du Roy ſon Maiſtre, s'aſſaya de reſpondre en bon Juriſconſulte & en grand Politique à tout ce qui choquoit ſon opinion & à

tous

1608. tous les points de ceſte lettre & joint avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, il n'y eut perſuaſion qu'ils n'employaſſent pour y faire condeſcendre les Eſtats. Tant de raiſons pouſſées avec vehemence en furent les meſſagers, le poids & l'authorité de deux grands Roys les cauſes impulſives; Celuy de France s'y porta comme Pere du pays, ayant uſé de remonſtrances paternelles & qui partoient vrayement d'un cœur Royal; l'Anglois n'y fut moins ardent & paſſa juſques aux menaces de retirer la main de tout ſecours, auſſi la il fait depuis.

En ce meſme temps M. la Princeſſe Doüairiere d'Orange apporta aux Eſtats de la part du Roy de France, cent vingt-cinq mille Eſcus pour leur ayder à leurs affaires.

1609. Les Ambaſſadeurs ſe rendent à Anvers pour y renouer le traité. Chacune des parties conviée d'y envoyer les leurs. Verreycken l'un de ceux des Archiducs ne faiſoit que trotter de Bruxelles à la Haye vers le Prince & les Eſtats, qui ne croiſoient ſes recerches que de fraude & de tromperie & n'eſpargnoient rien pour affermir leurs peuples à ceſte creance. Ceux des Eſtats s'y rendirent, extraordinairement honnorés à leur arrivée: On ſe reaſſemble, les matieres principales ſont rabolies, les poincts controverſés derechef examinés, concertés, conteſtés, ſouſtenus, impugnés juſques ſur le point de rompre; mais finalement, comme les pierreries ſe forment du conflict des elements, les parties tombent d'accord le neufieſme d'Auril mil ſix cents & concluent une Trefve pour douze années ſous 38. articles eſtendus és originaux, dont voicy les principaux & ceux eſquels nos Princes ont intereſt particulier.

Les Deputés ſe trouvent à Anvers

où la Trefve eſt faite ſous ces articles.

Omnia fieri per litem & amicitiam dicebat Heraclitus.

I.

Premierement les ſuſdits ſeigneurs Archiducs declarent tant en leurs noms que dudit ſeigneur Roy, qu'ils ſont contents de traiter avec leſdits ſeigneurs Eſtats Generaux des Provinces Vnies, en qualité & comme les tenans pour Pays, Provinces & Eſtats libres, ſur leſquels ils ne pretendent rien: & de faire avec eux, és noms & qualité ſuſdite, comme ils font par ces preſentes, une Trefve aux conditions cy aprés eſcrites & declarées.

I I.

A ſçavoir que ladite Trefve ſera bonne, ferme, loyale & inviolable & pour le temps de douze ans, durant leſquels il y aura ceſſation de tous actes d'hoſtilité de quelque façon qu'ils ſoient entre leſdits ſeigneurs Roy, Archiducs, & Eſtats Generaux, tant par mer, autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, Pays, Terres & Seigneuries, & pour tous leurs ſubjects & habitans, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſans exception de lieux ni de perſonnes.

I I I.

Chacun demeurera ſaiſi & joüira effectivement des Pays, villes, places, Terres, & Seigneuries qu'il tient & poſſede à preſent ſans y eſtre troublé ny inquieté de quelque façon que ce ſoit durant ladite Trefve: en quoy on entend comprendre les bourgs, villages, hameaux, & plat pays qui en dependent.

I V.

Les ſubjects & habitans és pays deſdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Eſtats, auront toute bonne correſpondance & amitié par enſemble durant ladite Trefve, ſans ſe reſſentir des offences & dommages qu'ils ont receu par le paſſé: Pourront auſſi frequenter & ſejourner és pays l'un de l'autre, & y exercer leur traffic & commerce en toute ſeureté tant par mer, autres eaux, que par terre. Ce que toutefois ledit Seigneur Roy entend eſtre reſtreint & limité aux Royaumes, pays, terres & Seigneuries qu'il tient & poſſede en l'Europe, & autres lieux & mers, où les ſubjects des Roys & Princes, qui ſont ſes amis & aliés, ont ledit traffic de gré à gré: & pour le regard des lieux, villes, ports & havres qu'il tient hors les limites ſuſdits; Que leſdits Seigneurs Eſtats & leurs ſubjects ny puiſſent exercer aucun traffic, ſans la permiſſion expreſſe dudit Seigneur Roy. Bien pourront ils faire ledit traffic ſi bon leur ſemble és pays de tous autres Princes, Potentats & peuples qui le leur voudront permettre, meſmes hors leſdites limites, ſans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

que ledit Seigneur Roy, ſes Officiers & ſubjects qui dependent de luy, donnent aucun empeſchement à ceſte occaſion auſdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ni pareillement à eux, ou aux particuliers, avec leſquels ils ont fait & fairont ledit traffic. 1609.

V.

Et pource qu'il eſt beſoing, &c.

XIII.

Ceux ſur leſquels les biens ont eſté ſaiſis & confiſqués à l'occaſion de la guerre ou leurs heritiers & ayans cauſe, joüiront d'iceux biens durant ladite Treſve, & en prendront la poſſeſſion de leur authorité privée & en vertu du preſent traicté, ſans qu'il leur ſoit beſoing d'avoir recours à Juſtice, nonobſtant toutes incorporations au fiſc, engagements, dons en faits, traités, accords & tranſactions, quelques renonciations qui ayent eſté miſes eſdites transactions, pour exclurre partie deſdits biens à ceux à qui ils doivent appartenir, à la charge neantmoins qu'ils n'en pourront diſpoſer, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite joüiſſance, ſinon qu'ils en ayent obtenu la permiſſion deſdits Seigneurs Archiducs ou Eſtats.

XIV.

Ce qui aura lieu auſſi au proffit des heritiers du feu Seigneur Prince d'Orange, meſmes pour les droicts qu'ils ont és Salines du Comté de Bourgongne, qui leur ſeront remiſes & delaiſſées, avec les bois qui en dependent. Et quant au procés de Chaſtelbelin intenté du vivant dudit feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines contre le Procureur General du Roy Catholique, leſdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre juſtice dans un an aprés la pourſuite qui en ſera faite par eux, ſans aucune remiſe & en toute droiture & ſincerité.

XV.

Si le fiſque a fait vendre, &c.

XXX.

Les Seigneurs de la maiſon de Naſſau ne pourront eſtre pourſuivis ny inquietés durant ladite Treſve, en leurs perſonnes ou biens, ſoit pour debtes contractées par le feu Seigneur Prince d'Orange, depuis l'année 1567. juſques à ſon treſpas, ſoit pour les arrerages eſcheus pendant le ſaiſiſſement & annotation des biens qui en eſtoient chargés.

On fit alors ce diſtique ſur ce ſujet:
Pax Flandris Bataviſque datur, gaudete Coloni,
Farra dabunt quercus, flumina lacte fluent.

La publication de ceſte Treſve fut faite à Anvers au ſon de quatorze trompettes avec grandes ſolemnités & resjoüiſſances publiques. Durant tout le jour toutes les cloches y ſonnerent; la plus groſſe, à laquelle on a accouſtumé d'employer vingt quatre hommes pour luy donner le branle, ſe fit ouïr à quatre lieües à la ronde; tout le canon de la Ville, de la Citadelle & du Port fit bruire ſon tonnerre; les feux de joye y parurent en ſi grand nombre qu'il ſembloit que toute la ville fut reduite en flamme; les fuſées & feux-d'artifice volerent en l'air: un magnifique feſtin fait en la Maiſon de ville à l'honneur des Ambaſſadeurs & des Deputés, on y beut à la ſanté des Roys de France, d'Eſpaigne, d'Angleterre, des Archiducs & du Prince. Toutes les villes des deux partis à l'imitation de celle-cy teſmoignerent leur contentement par celebrations de joyes generales. Tous les Ambaſſadeurs, leurs domeſtiques, les Deputés d'un & d'autre parti reſpectivement honnorés de pluſieurs beaux & riches preſents; ceſte Treſve ratifiée & la liberté des Provinces Unies declarée & approuvée par le Roy d'Eſpaigne le mois de Juillet ſuivant, vingt-huict ans aprés qu'en ſemblable mois ils l'eurent declaré decheu & forclos

Elle eſt publiée à Anvers

& par tout ailleurs.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1609. forclos de la Seigneurie d'icelles, rompu, biffé & cancellé ſes ſeaux, & par un nouveau ſerment aux Eſtats abjuré & renoncé l'Eſpaigne.

Si les peuples d'Aragon reputés bons Politiques l'euſſent eſte cóme les Belges, on n'auroit jamais eſcrit ſous la ſtatuë de Philippes 2. à Seville: *Allarmo Aragon*, comme l'action la plus ſignalée de ſa vie, d'avoir fait perdre aux Aragonnois leurs libertés.

Les Eſtats la notifiét aux Princes.

C'eſtoient les doux fruicts de ceſte amere Inquiſition, les agreables effects des horribles cruautés du Duc d'Albe, les merveilles de la delivrance de ces peuples, que les victoires & les conqueſtes de nos Princes avoient enfanté par la conduite & adreſſe du Tout-puiſſant, les ayant tirés des fondrieres inextricables d'une miſerable ſervitude pour les colloquer ſur le feſte d'une parfaicte liberté. Les Eſtats envoyent des Ambaſſadeurs aux Roys, Princes, Potentats & Republiques libres de la Chreſtienté, pour ſeeler leur Souveraineté acquiſe, avec plus d'eſclat & de reputation. Les plus grands Roys l'approuverent; le Duc de Veniſe comme Chef de la plus ancienne Republique du monde, les accueillit avec toutes les deferences d'honneur & d'amitié qu'elle a accouſtumé de practiquer envers les plus celebres Ambaſſades, non-obſtant les contradictions de l'Eſpaigne & du Conclave.

Le Pape offrit aux Venitiens de leur quitter les diſmes pour douze années, s'ils reffuſoient de recevoir les Ambaſſadeurs des Eſtats en ceſte qualité: mais ils le reffuſerent tout à plat.

Le Roy de Sione envoye une Ambaſſade au Prince.

La puiſſance des Provinces-Unies & la reputation de la vertu du Prince qui la commandoit, n'eſtoit pas moins reſpectée parmy les nations les plus Barbares & eſloignées, que chés ſes Voiſins & au milieu des plus civiles & mieux polies. Matelfi Hollandois de retour des Indes Orientales, ſe rendit à la Haye pour donner compte au Prince de ſa navigation, & pour luy expoſer les amitiés & confœderations qu'il avoit contractées en ſon nom & en celuy des Eſtats avec pluſieurs Roys & peuples Indiens. Il porta ſur ſon navire deux Ambaſſadeurs du Roy de Sione l'un des plus puiſſans du pays, voiſin de la Chine & qui pouvoit mettre ſur pied trois cents mille hommes & deux mille Elephans, car il avoit cinq autres Roys qui luy eſtoient tributaires.

Ceremonies de l'Ambaſſadeur.

Dés le lendemain de leur arrivée le Prince leur donna audience: leur ceremonie fut plaiſante. Déslors qu'ils aperçoipvent le Prince ils mettent genoux en terre, les mains jointes & les doigts entrelaſſés contre le front, la teſte proſternée contre terre: approchans plus prés de luy, ils font ceſte ceremonie trois fois de ſuite. Le Prince les relleve, & eux dreſſés ſur pieds, & immobiles comme ſtatuës furent une piece de temps la teſte & les yeux baiſſés en bas; comme leur Truchement jeune homme Hollandois eſlevé & nourri aux Indes dés l'âage de ſix ans prenant la parolle, expoſa au Prince,

Parolles.

Que leur Roy les avoit envoyés vers luy pour viſiter les Pays-bas & pour luy faire quelques preſens, en teſmoignage de l'eſtime qu'il faiſoit de ſa valeur & de l'amitié qu'il deſiroit de contracter avec luy.

Ainſi les Bactres, les Parthes & autres peuples qui n'avoient jamais recognu les Romains, envoyerent des Deputés à Auguſte pour le requerir de ſon amitié & bienveillance; marque, diſent les Hiſtoriens qui en parlent, de l'heureuſe domination de ce Prince.

Preſents.

Ces preſents furent quelques dards & javelots proprement faicts de roſeaux & artiſtement enferrés, deux harquebuſes l'une eſtant longue de quatre pieds dont les Indiens ſe ſervent pour tirer contre les Elephans, deux cimeterres ayans leurs gaines ſemées de plaques d'or, deux eſvantails à l'Indiene, deux petits coffrets où eſtoient les lettres que leur Roy eſcrivoit au Prince, & deux anneaux d'or où eſtoient enchaſſées deux pierres pretieuſes. Le Prince reçeut ceſte Ambaſſade & ces preſents avec grande faveur & honneur, traita magnifiquement & ſomptueuſement les Ambaſſadeurs, & les ayant

Et conged

en eſchange honnorés d'autres preſents, les fit conduire à Amſterdam là où ils s'embarquerent à la premiere opportunité pour leur retour.

Le Turc le fait remercier de pluſieurs choſes.

La courthoiſie que le Prince teſmoigna à la delivrance des Eſclaves Turcs, Mores & Affriquains detenus ſur les galeres de l'Eſcluſe lors qu'il s'en rendit maiſtre, ne demeura pas ſans revenche. Le grand Seigneur l'en fit remercier expreſſement par l'Ambaſſadeur qu'il envoya en Angleterre. De ce nombre, les Eſtats renvoyerent à leurs deſpens cent cinquante Mores en Affrique vers

Les Eſtats ſecourent le Roy de Féz.

le Roy de Féz & de Marocques Muley Seydan qui diſputoit le Royaume par armes avec ſes freres, le ſecourufét de deux navires de guerre bien equippées, le Prince l'honnora d'un preſent de quatre beaux juments; & luy en contre-change envoya des Chevaux de ſon pays au Prince avec des lettres de remerciement & une honnorable Ambaſſade qui fut bien traitée, careſſée &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ceſt Ambaſſadeur eſtoit nommé *Hamon ben Bichier*. Ses lettres de creance eſtoient dattées du dix-huictieſme du ſecond mois de leur année & de l'an de Mahomet 1018

honnorée par le Prince & les Eſtats, avec offre de ſecours de navires, de gens, & de munitiõs aux deſpens de ſon Maiſtre, preſens à l'Ambaſſadeur & un navire bien eſquipé pour le conduire en Barbarie, où le Prince envoya gens & argent pour en emmener des chevaux.

Fruicts de la Trefve.

Mais ſi ceſte Trefve donna du contentement au peuple & de la reputation au Prince & aux Eſtats, elle ne tarda pas de produire beaucoup de maux en pluſieurs villes, par les diviſions que l'Ennemi y jetta & nourrit.

Seditions à Alckmar.

Alckmaer ſe trouva tellement partialiſé en opinions, le Conſeil & la Commune butés & bandés l'un contre l'autre, que tout eſtoit diſpoſé d'en venir aux armes. Le Prince conſulté là deſſus, y envoya ſes Commiſſaires pour les reconcilier; mais impoſſible leur fut de les faire joindre, & ceſt orage ne peut eſtre appaiſé que par une nouvelle election du Magiſtrat & du Conſeil ardemment deſirée par le peuple.

A Leeuwarden.

Leeuwarden capitale de Friſe fut travaillée d'un contraire deſir: l'inſolence du peuple excitée par quelques ſeditieux, ne voulans ſouffrir la nouvelle election du Magiſtrat les porta à la contre-dire ouvertement: & le tumulte paſſa ſi avant qu'on en vint aux coups de pierres; la principale porte de la maiſon de Ville enfoncée par ces frenetiques à coups de mats de navires, le Magiſtrat contraint de ſe ſauver par celle du derriere. De plus ceſte maraudaille procede licentieuſement à election de nouveau Magiſtrat, pour trophée de ſa vaine folie eſleve le maſt au devant, & qui pis eſt, l'exemple d'une telle audace approuvé par la Cour de Friſe, au lieu de le chaſtier ſeverement.

Ils pratiquoient mal ce beau precepte de Tite Live lib. 28. *Gravi aliqua ſeditione exorta, inquit, eandem quacumque ratione leniendam, & tùm demum in auctores animadvertendũ cenſeo, ut unde culpa orta eſſet ibi pœna conſiſteret.*

à Utrecht.

Utrecht belle Ville mais mutine encline à nouveauté, print ſujet d'un dangereux caprice ſur la publication de la Trefve, & ce feu de joye qu'on y celebra produiſit des flammes de triſteſſe & de ſedition qui la cuiderent embraſer. Le feu s'eſtant attaché à une maiſon, un bruit courut que les Catholiques eſtoient armés en divers endroits, & que pour leur reſiſter il ſe falloit auſſi armer, mais la fourbe averée perſonne ne bougea. Ceſt artifice n'ayant prins feu, les brandons de diſcention en forgent un autre ſur l'infraction pretenduë des privileges & le mauvais meſnage des derniers publics, dont quelques ſeditieux attiltrés demandent le reſtabliſſement, & à faute d'iceluy declarent qu'ils y procederont eux-meſmes de leur authorité. On leur donne bonne reſponce & aſſeurance d'y pourvoir en bref avec ordre par l'advis des Eſtats; mais cela prins à contre-ſens leur donne pretexte de croire que c'eſt pour introduire des gens de guerre dans la Ville. Ces factieux ayans la garde de la Ville, ſaiſis des clefs & armé la plus part de la Bourgeoiſie à leur inſult & par leur ſuggeſtion, ſemoient des bruits ſelon le deſir de chacun: aux Catholiques que c'eſtoit pour leur acquerir plus grande liberté: aux Reformés qu'on en vouloit à leur Religion. Ainſi toute ceſte grande Ville en rumeur, remplie d'armes & d'effroy, ces Tribus deputent au Conſeil de la maiſon Commune & requierent incontinent la caſſation du Magiſtrat & la creation d'un nouveau, autrement menacent d'y proceder par voye de faict & de faire main baſſe. Il fallut obeir, & ce fut aux principaux factionaires à prendre leur place, former un nouveau Cõſeil, pourſuivre & obtenir du Prince l'adveu de ceſte election par l'advis des Eſtats Generaux, ſous faux donné à entendre qu'elle avoit eſté legitime & conforme aux uſages du pays, à l'advantage de la Religion Reformée, & que moyenant ce le peuple poſeroit les armes.

Mais la faction fut-elle aſſoupie par tel ſupport? au contraire tout demeura armé à la diſcretion de ceſte racaille: & dans la confuſion de ce tumulte, on commence à deſcouvrir le mal plus avant, on parle de l'Eſtat, de relever d'oppreſſion la Religion Catholique; que le Roy d'Eſpaigne eſtoit le vray heritier du Pays, & qu'il faudroit finalement revenir à luy. Le Prince adverti de ces menées ſe rend à Utrecht avec quelques Deputés des Eſtats Generaux pour y pourvoir & eſtouffer un mal ſi dangereux en ſa naiſſance. Son ſejour luy fut matiere de patience & de tollerance parmy les inſolẽces des ſeditieux.

Omnibus malis principiò vehementer obſtet princeps: confuſiones enim cum tempore pariter creſcunt, & niſi maturè impediantur facilè invaleſcunt. Bot. lib. 2. c. 4

Sur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1609. Sur les dix heures du ſoir d'un jour de prieres, huict à dix Catholiques armés d'arquebuſes les deſchargẽt du pont S. Martin vis à vis de l'Egliſe Cathedrale, avec grand bruit comme pour en attirer d'autres à eux, à deſſeing de ſe jetter ſur des principaux, & tout ce tintamarre aux oreilles du Prince qui en avoit eſté ecervelé durant plus de deux heures. Sa prudence voulant couvrir de ſa protection ceux qu'il creut en danger, il envoye querir les Eſtats & les loge dans ſa maiſon. Mais le reſpect de la preſence majeſteuſe de ce Prince devoit-il point contenir une rage ſi forcenée? au contraire voila derechef tout ceſt eſſein de factieux maraux embaſtonnés d'armes qui demandent, qu'il ſoit deſchargé du ſerment qu'il avoit au Pays, ſe jettent ſur la friperie des Eſtats, & en desbagoulẽt eſtrangemẽt. Cela l'oblige & les Eſtats de ſe rendre à Worden & d'y convoquer l'Aſſemblée. Ces enragés mettent en deliberation parmy eux, s'ils le lairoient ſortir hors de la Ville, jurent *de renverſer tout ſi le Prince part*, lequel ce nonobſtant s'y rendit avec le Prince Henry ſon frere, les Deputés des Eſtats Generaux; ceux des Eſtats d'Utrecht y vindrent auſſi ſecretement; leur audace n'oſa venir ſi avant que de l'arreſter.

Magni animi proprium eſt, placidũ eſſe tranquillumque & injurias atque offenſiones ſuperne deſpicere. Senec. de Clement.

Ceſte aſſemblée fortifiée de la preſence des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, lava la teſte aux Deputés de la Ville d'Utrecht, les exhorta de poſer les armes & de recognoiſtre l'authorité des Eſtats Generaux. Mais ceux-cy de retour en leur Ville, l'inſolence des Mutins ſe desborda: On commence d'y apprehender un pillage: pluſieurs vont cercher dehors la ſeureté de leurs perſonnes & de leurs biens: Le Prince & les Eſtats Generaux leur commandent *de faire arme-bas & d'envoyer leurs Deputés dans quatre jours à la Haye, pour eux oüis eſtre ordonné ce qui ſeroit jugé convenable: & à faute de ce, de recepvoir outre leur garniſon ordinaire encor quatre Compagnies avec un Commandeur en leur Ville affin d'y traiter les affaires ſans tumulte*: & à leur refus deliberent de les aſſieger & de maintenir leur authorité par violents remedes, puis que la douceur n'y ſervoit de rien.

aſſiegé,

Encor ſe voulurent-ils opiniaſtrer ne croyans pas que ce fut tout de bon. Mais comme ils virent que le Prince faiſoit avançer ſes forces & qu'il avoit les verges en la main pour les chaſtier, ils cõmencerent de ſe raviſer & par l'interceſſion de ceux d'Amſtredam obtindrent abolition de toutes choſes, recogneurent les Superieurs, congedirent leurs Compaignies, & en reçeurent huict au gré du Prince, outre les deux premieres qu'ils avoient fait ſortir: deffences leur furent faites de s'entremettre de la garde pour quelque temps, le nouveau Magiſtrat crée par les factionaires fut deſtitué & le viel reſtabli: tout cela vigoureuſement executé par le Comte Erneſt adſiſtant le Conſeil d'Eſtat.

pacifié.

Melior eſt in malis factis humilis confeſſio, quàm in bonis ſuperba gloriatio. Auguſt.

Origine de la guerre de Iuliers,

La mort de Jean Guillaume Duc de Juliers, Cleves & Berghe, Comte de la Marck, Seigneur de Raveſtein advenue le vingt-cinquieſme de Mars mil ſix cents & neuf ſans enfans, donna ſuject de grandes guerres dans ſes Eſtats, de trouble és pays voiſins, diviſa preſque toute la Chreſtienté en deux partis, & exhibea champ d'honneur à Maurice pour y exerçer ſon ſçavoir militaire pendant la Treſve, à cauſe de la ſucceſſion.

Princes Pretendãs à la ſucceſſion,

Pluſieurs Princes y aſpiroient: des Allemans, l'Electeur de Brandenbourg, le Comte Palatin de Nieubourg, la Vefue du Duc de Deux-Ponts, le Marquis de Burgaw, & l'Electeur de Saxe: Des François, le Duc de Nevers, le Comte de Maulevrier. Toute ceſte bande de pretendans diviſée finalement en deux partis; celuy de l'Electeur de Brandenbourg & du Palatin de Nieubourg ſouſtenus des Roys de France, d'Angleterre, des Princes Proteſtans d'Alemaigne, fors celuy de Saxe, & des Eſtats du Pays-bas, eſtoit tenu & reputé le plus legitime, & à ceux-cy adheroient la Relaiſſé du Duc de Deux-Ponts; Nevers & Manlewer contens de vuider leurs droicts par Arbitres.

leurs aliances.

Parti contraire & ſes aliances,

L'autre parti fomenté par Saxe & Burgaw ſous un droict bien leger, ne ſervoit que de pretexte & de couverture à la maiſon d'Auſtriche qui vouloit occuper

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1609.

occuper ceſte ſucceſſion par bien-ſeance, tandis que l'Empereur ſous couleur de Iuſtice comme pour la faire regir par commiſſaires ſous ſon authorité, preparoit ce morceau à ſa maiſon qui n'auroit à faire qu'à l'avaler ; ce dernier party donc eſtoit eſpaulé de la puiſſance de l'Empereur comme Chef, des Roys d'Eſpaigne & de Hongrie, des Archiducs des Pays-bas & de Grets, de toute la maiſon d'Auſtriche & de tous leurs Alliés, des Electeurs de Saxe, des trois Electeurs Eccleſiaſtiques & de pluſieurs autres Princes. La ſcituation de ces Pays, donnoit plus ou moins de jalouſie & d'intereſt à ceux qui en avoient embraſſé la querelle d'un coſté ou d'autre, ſoit au regard de la Religion, ſoit au regard de la ſeureté de leurs Eſtats & ſubjects ; leur aſſiete confine avec les terres de Coulogne, la Weſtphalie, les Provinces-Unies du coſté de Guel-dres & de Zutphen, & les Archiducs de Flandres par Limbourg & autres Pays. La maiſon d'Auſtriche qui croyoit l'emporter d'emblée ſous l'authorité de l'Empereur, mit la premiere la main à l'eſpée; & ayant induit le Gouverneur de Iuliers de ſe declarer pour eux, le fit incontinent fortifier de la preſence & des armes de l'Archiduc Leopold Eveſque de Straesbourg & de Paſſau, qui y avola en habit deſguiſé depuis Prague, & ſe portant comme Commiſſaire de ſa Majeſté Imperiale ; & adſiſté des forces des Archiducs du Pays-bas, ſe fortifia dans Iuliers & taſcha de s'eſtablir par tout à main armée.

Prinſe de Iuliers au nom de l'Empereur.

1610.

Le Marquis de Brandenbourg & Palatin de Nieubourgh eſveillés au bruit de ſes armes, y reſpondent avec la plume & l'eſpée, ſe font recognoiſtre par les principales villes, reclament l'ayde de leurs alliés ; la France prepare un grand ſecours; les Eſtats aſſemblent leurs forces ſur la frontiere ; le Prince ſe prepare pour ſe meſler de la partie ; auſſi luy & les Eſtats y avoient le plus grand intereſt, & il importoit par trop à leurs Provinces que leur perpetuel & irreconciliable Ennemi ne fut fortifié de ſi belles pieces.

La raiſon d'une guerre ſi opiniaſtrée ſe trouve dãs Thucidide en ces mots. *Entre Voiſins,* dit-il, *lors que la puiſſance d'un ſeul croit par trop, cela engendre du ſoupçon dans le cœur des autres, delà à l'envie, de l'envie à la guerre pretextée toutefois d'autres plus legitimes cauſes.* Ainſi la puiſſance des Atheniens ſuſpecte à tous les autres Grecs, fut l'origine & la cauſe de la guerre Peloponneſiaque.

L'Archiduc avoit fait ſolliciter inſtammẽt ces derniers de demeurer neutres; il n'avoit reçeu reſponce qu'en termes ambigus, il s'offre maintenant une occaſion qui les luy fit comprendre. Le Prince d'Anhalt qui venoit de communiquer avec la France pour faire avançer le ſecours, apprend dans les terres de l'Archiduc, qu'il y avoit és environs de la Meuſe ſous les aiſles de Iuliers, quatre Compagnies de Cavalerie & quatorze d'Infanterie à l'Ennemi, qui battoient & couroient le pays & les villes de ceux qui avoient recognu les Princes de Brandenbourg & de Nieubourg; il prie le Prince *de le vouloir obliger en Cavalier*, luy deſcouvre ſa reſolution & fait tant qu'il obtient par forme de convoy quatorze Cornettes de Cavallerie & deux Enſeignes de gens de pied montés en chariots pour aller plus viſte, ſous la conduite du Prince Henry-Frederich. Ces troupes tirées des garniſons de Nimmeghe, de Grave, d'Eyndoven, ramaſſées en corps, marchent en queuë de ces deux Princes ſur la nuict du dernier d'Apvril vers Mechelen entre Maeſtricht & Stochem, où ils ſceurẽt que ces Picoreurs faiſoient leur retraite; & à la Diane du premier May ſurprennent la Cavalerie ſi à l'improviſte que preſque ſans combat elle ſe remit entre leurs mains à devotion. L'Infanterie plus habile ſe diviſa en deux, une partie gaigna un fort Chaſteau voiſin, pourſuivie, battue & deffaite la plus part avant que d'y arriver ; l'autre ſe couvrit du Cloiſtre de Reckom, & y fut aſſaillie avec tant de valeur & de conduite, que ou par le feu ou par l'eſpée tout y demeura mort ou priſonnier : entre ceux-cy Anholt Chef de la troupe bleſſé avec ſa Cornette, preſque tous les Capitaines, Officiers, environ douze cents ſoldats tous emmenés au pays de Cleves. Le Prince Henry revenant victorieux à la Haye & rencontrant ſur ſes erres le Capitaine Berlo, qui taſchoit d'eſquiver dans le Brabant avec ſa Compagnie, adjouſta à ſa gloire celle de ceſte prinſe & de tous les ſiens.

Les Imperiaux battus par les Princes Henry & d'Anhalt.

La mort d'Henry le Grand arrivant quatorze jours aprés ce combat, en attiedit beaucoup l'ardeur, & l'eſperance que Leopold commençoit de perdre par l'heureux ſuccés de ces premiers commencements, recommença

Se rellevent par la mort d'Henry le Grand.

auſſi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1610. auſſi de jetter de plus fortes racines & ne ſe promit moins qu'un heritage aſſeuré de tout le pays de Juliers. Le Prince reçeut ceſte nouvelle avec dueil & larmes & en l'agitation de ſon affliction, on remarqua qu'il jetta ſon chapeau en terre s'eſcriant *qu'il en avoit perdu la plus belle roſe.* Ces deux ames genereuſes, ces deux cœurs qui tournoient à eux l'admiration de tous les autres cœurs, fraterniſoient enſemble & dans un lien mutuel d'affection & de cordialité, rien ne pouvoit arriver à l'un que l'autre n'y participat par une communication reciproque.

La mort donc de ce grand Roy retarda les fruicts que toute la Chreſtienté ſe promettoit de ſa vie; mais rien pourtant de diſcontinué pour le ſecours des Aliés de ſa Couronne. Brandenbourg & Nieubourg en obtiennent meſmes aſſeurances de la Reyne Regente & en attendant les effects de ce coſté là, preſſent les Eſtats de leur ſubvenir.

Preparatifs des confederés pour le ſiege de Iuliers.

& du Prince

Resollution prinſe entre eux d'aſſieger Juliers, pour en frappant le Chef rendre tous les membres inutiles; le Prince donne rende-vous à ſes troupes au Fort de Schenck & dans le mois de Iuin s'y trouve en perſonne, avec quatorze mille hommes de pied, trois mille de cheval, trente pieces de baterie ou de campagne & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour nourrir & entretenir ceſte deſpenſe. Il y fut juſques au ſeizieſme de Iuillet, & dans ce temps on y deſcouvrit deux Pelerins armés d'un couſteau chacun, dont la difficulté qu'ils firent de declarer leur nom, les rendit priſonniers & les fit emmener à la Haye depuis relachés & innocentés de l'horrible attentat dont on avoit ſoupſonné leur poſture. Huict jours furent employés de Schenck à Nuys dans le Dioceſe de Coulogne, & le Prince par tout bien reçeu & traicté des Gouverneurs Eſpaignols, marcha ainſi au petit pas pour rendre ſes troupes fraiches & gaillardes au rende-vous general de toutes les forces. Icy il fut rencontré des Princes de Brandenbourg & de Nieubourg, remercié de la peine qu'il prenoit pour leur aſſiſtance, admiré en l'ordre, en la diſcipline, au genre des armes de ſon Armée. Peu de temps fut employé en conference, il falloit faire & non plus dire; les remiſes du Gouverneur de Iuliers ſont recognues & rejettées; le Prince s'advance à Geeſtdorp, où la providence eternelle le conſerva de la violence du feu qui ſe print en ſoixante tonneaux de poudre non guieres loing de luy & qui emporta nombre de chevaux & de chariots, plus de cinquante ſoldats ou chartons; delà il prend Crapoel pour logis où le Prince d'Anhalt le vint recevoir avec trois Cornetes, & le vingtneufieſme de Juillet ſe vient camper à Merſch à la veuë de Juliers, fait environner à l'inſtant la Ville, diſpoſe des quartiers, en fait deux de ſes troupes, donne les autres aux forces des Princes commandées par celuy d'Anhalt, & tout ſelon la deference que luy teſmoignerent ceux qu'il venoit ſecourir, & ſelon la priere qu'ils luy firent d'accepter le commandement abſolu ſur toutes leurs forces pour la direction de ceſte penible entreprinſe.

qui s'y achemine avec ſon Armée.

Rencontré & honnoré des Princes.

Garenti miraculeuſement de la poudre.

Campe devant Iuliers.

Ce ne fut pas ſans une grande violence à leurs volontés que les Eſtats virent ſortir le Prince de leurs limittes: ils deſiroient bien de ſecourir les Princes poſſedans mais non en la perſonne du Prince, qui porté de ſa propre inclination à obliger les autres, les força à y conſentir.

Autres diſent que ce feu conſuma cent ſoixãte quintaulx de poudre & que le feu y fut mis par un preneur de Tabac, ou par une femme qui avoit une caſolete entre les jambes.

Aſſiete de la place & eſtat d'icelle.

Juliers une des villes Capitales du Duché de Juliers, bordée de la riviere de Roere qui ſe lie à la Meuſe au deſſous de Ruremonde, petite ville mais tres-forte de ſcituation & d'attifice, munie d'un Chaſteau de forme quarrée eſtimé imprenable, eſtoit deffenduë par deux mille cinq cents Allemans, Italiens, Walons, pourveüe de toutes proviſions & munitions neceſſaires & avoit pour Gouverneur Rauſchemberg Seigneur Allemand de bon cœur, qui y avoit eſté eſtabli par l'Archiduc Leopold au nom de l'Empereur. Rien n'en prometoit qu'une difficille iſſuë aux Aſſaillans; la trahiſon, les intelligences n'y eurent jamais part; la ville eſtoit ceincte d'un fort rempart, flanquée de gros boulevards reveſtus de pierres de taille, les foſſés, caſemattes, demy-lunes, ravelins, contr'eſcarpes, travaux avancés, ni defailloient point; bref il eſtoit bien difficille de prendre ce Chat ſans mittes.

Cccc Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1610.

Le Prince avoit tout l'Univers pour ſpectateur de la conduicte de ſes armes; ceſte conqueſte le devoit rendre triomphant des forces de tous les grands Princes qui y avoient prins intereſt; en un mot, il ne pouvoit couronner la reputation de ſa vie d'une piece de plus de luſtre aux yeux de tous les Princes Chreſtiens. Pour y parvenir, il n'y eut moment qui ne fut proffité à quelque advantage : les aproches de ſa façon ſe commencent en tous les quartiers : il en fait naiſtre deux du ſien, & l'une menée par les François, l'autre des Anglois, l'emulation de ces deux nations les fit aller ſi vertement en beſongne, qu'avant le huictieſme jour du ſiege il eut emporté un retrenchement avancé & une demi-lune qui le couvroit. Le canon fut auſſi mis de tous coſtés en beſougne, quarante pieces en diverſes bateries ſe font ouir fort rudement, mais la matiere des boulevards recognue impenetrable à ce foudre, le Prince fut le premier à faire ceſſer les ſiennes pour mettre la bonne main aux aproches & delà aux mines : Elles furent avancés en telle diligence que le quatorzieſme jour du ſiege, eſtant ſur le point de mordre à la demi-lune qui couvroit la porte de la Ville, il fut prevenu par la contremine que firent joüer les Aſſiegés & qui leur fut ſi dommageable, que le Prince y ayant fait livrer l'aſſaut, il l'emporta au ſecond rafraichiſſement donné en plaine nuict.

Object glorieux de la valeur du Prince,

ſa façon & ſon procedé aux ſieges

& en celuy-cy.

ſes bateries,

ſes aproches.

Aprés cela ce fut à attaquer les deux demi-lunes qui couvroient la pointe des deux boulevards du Chaſteau, pour aprés faire joüer les bateries & enfonçer deux caſemates qui batoient à fleur d'eau dans les foſſés. L'une eſt donnée aux François pour tache, l'autre aux Anglois; ces derniers aprés en avoir un peu eſgratigné les faces par le canon, l'emportent de prin-ſault en plain jour; les François donnent à la leur teſte baiſſée, la gaignent mais furieuſement menés du canon & du renfort de la Ville qui vint fondre ſur eux, ils la quitent, puis la regaignent dans l'obſcurité de la nuict. Ce fut le bout des dehors des Aſſiegés.

Aſſauts aux demi-lunes

gaignées,

perdues, regaignées

Il ne leur reſtoit plus que leurs boulevards pour couverture, mais le chemin en eſtoit long & difficile à travers un grand & large foſſé qu'il faloit franchir. C'eſtoit peu au Prince qui les ſçavoit toutes, qui en avoit tant veu & tant eſſayé. Un jeune Tyron s'y fut trouvé bien empeſché, & nos François euſſent deſtruict tout leur monde pour y parvenir. Maurice dompte ceſte difficulté par galeries, & incommodé du canon & des caſemattes des Aſſiegés, il fait dreſſer une grande baterie ſur la pointe du boulevard qu'il ſe propoſoit d'accrocher, & à la faveur de celle-cy en pointe deux autres ſi favorables qu'aprés pluſieurs volées les deux caſemattes coulerent bas.

attaque les boulevards,

par galeries,

Ainſi, dit Herodote parlant d'Ariſtagoras, ſous pretexte de ſecourir un Alié couvre on ſouvét un desſeing d'envahir & de remarquer une Province. lib. 5.

Cependant le Mareſchal de la Chaſtre qui conduiſoit le ſecours François, & qui en effect eut bien deſiré que la Ville aſſiegée luy eut eſté remiſe comme en ſequeſtre, ſe faiſoit ouir ſur la frontiere qu'il eſtoit là, & que quinze cents Chevaux & cinq mille hommes de pied pour convoy l'obligeroient de paſſer au ſiege. Le Prince ne jugea pas neceſſaire d'affoiblir de tant l'Armée, & voyant que nulles troupes n'eſtoient preſtes pour s'oppoſer à ſon paſſage, il fait avançer le Comte de Solms pour le reçevoir avec onze Cornettes & engage ſa parolle d'aller à luy avec toute l'Armée, ſi Spinola ou l'Archiduc branloient pour le moleſter. Le Mareſchal fit l'eſcoute durant pluſieurs jours ſans bouger, & plus picqué de jalouſie & de voir le ſiege commencé avant ſon arrivée que de crainte, rien ne luy fit avançer le pas que les progrés que le Prince faiſoit contre les Aſſiegés & qui luy firent eſtimer qu'on ſe pourroit bien paſſer de luy en ceſte beſougne.

Le Mareſchal de la Chaſtre eſt ſur la frontiere avec le renfort de France,

le Prince le mande reçepvoir.

Le Mareſchal par ceſte deference évita les troubles & les mauvais ſuccés qui ont accouſtumé d'acc̃opagner les troupes qui recognoiſſent divers Chefs pour ſuperieurs. *Imperantium multitudo & domi & foris nocet*, diſoit Hermocrates aux Syracuſains dans Thucidide.

Il arriva au camp le dixneufieſme d'Aouſt, fut rencontré hors des retrenchements par le Prince ſuivy de ſix Compagnies de Cavalerie, & aprés les compliments faits le Mareſchal luy ayant declaré ouvertement *qu'il ne ſuivroit là autre Ordre que le ſien*, il fut logé au quartier que le Prince luy aſſigna

arrive au camp,

rencontré par le Prince,

au delà

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1610. au delà de la Roüere & qu'il avoit ja bien fait retrancher. Les premiers jours de ſon arrivée ne furent employés qu'en feſtins, à ſaluër les aſſiegés par canonnades & à faire monſtre de leurs troupes les uns aux autres. Le Prince fit voir au Mareſchal deux eſcadrons de ſa Cavalerie eſcarmouchans l'un contre l'autre, & l'ordre en fut loüé. Le Mareſchal mit en bataille toutes ſes troupes, & faiſant voir ſur les rangs dix mille hommes de pied des Regiments entretenus & douze cents Chevaux des Compagnies d'Ordonnance, ſa Cavalerie fut admirée & ſon Infanterie eſtimée pour eſtre farcie de beaucoup d'hommes de bonne mine.

prend ſon quartier

font monſtre de leurs troupes l'un à l'autre,

Au vingt & cinquieſme d'Aouſt le Prince maiſtre de la contreſcarpe, jette dans le foſſé deux galeries, & à la faveur de ſes bateries qui poudroyoiẽt toutes les defences, s'accroche au pied d'un boulevard du Chaſteau dans le vingt & ſeptieſme & la mine commencée à travers les pierres de taille, il fait ſommer la ville au nom de ſes maiſtres. La reſponce du Gouverneur fut la demande d'un delay de trois jours en faiſant ceſſer les mines & permiſion de faire paſſer un ſien jeune fils vers Aix la Chapelle pour le mettre hors de danger. L'experience du Prince luy deſnia le premier, ſa courthoiſie luy accorda le ſecond remercié du Pere pour ce ſingulier office. Mais les mineurs ne diſcontinuerent point & avant le troiſieſme jour expiré, pluſieurs mines & contremines des Aſſiegeans & des Aſſiegés ayans joüé tout au deſadvantage de ces derniers, la capitulation fut cloſe au 1. de Septembre dans la Tante du Mareſchal pour plus de defference au Roy ſon Maiſtre. Elle fut conceuë en termes fort honorables, & ſuivant icelle Rauſchemberg en ſortit le jour ſuivant ſecond du meſme mois avec environ quinze cents hommes. Le Prince & le Mareſchal le careſſerent courthoiſement; les autres ne luy voulurent toucher à la main & le traitans en ſubject, comme il s'avança vers eux, *Allés*, dit le Marquis de Brandenbourg, *voilà voſtre chemin.*

Cõtinuation du ſiege,

le Prince vient à la mine,

ſomme la Ville.

Reſponce du Gouverneur,

courthoiſie du Prince.

Capitulation & rendition de Iuliers,

Le Gouverneur de ceſte place navoit eſpargné ni courage ni ſuffiſance pour s'y maintenir & ſelon les ordonnances de tous les Empereurs ſa rendition eſtoit excuſable: car diſent-elles, *Præfectus arcis omni ope & humana ſpe ſubſidii deſtitutus, quique vim hoſtium ferre non poteſt, pacto vel quocumque modo ſibi & præſidio poteſt conſulere & arcem relinquere. L. ſi plures ff. depoſiti l. illam ff. de pet. hæredit,*

Ce ſiege couſta la vie à plus de trois mille ſoldats de part & d'autre. Des Aſſiegeans, Sidleniski Sergent Major de l'Armée eut la cuiſſe emportée d'un boulet dont il mourut, & du meſme coup le Prince d'Anhalt eut ſon cheval tué ſous luy. Le Marquis de Brandenbourg courut auſſi fortune de ſa vie & s'eſtant avancé trop prés de la ville, le Capitaine Los & autres Gentilshommes furent emportés à deux pas de luy de pluſieurs coups de canon tirés tous à la fois. Ceſte expedition parachevée, le Mareſchal fut le premier à parler du retour & obtint permiſſion de l'Archiduc de ſe retirer à travers le Luxembourg.

Morts en ce ſiege,

Le Prince ſejourna quelques jours dans la ville pour mettre ordre aux defauts qu'il y avoit recognus, & aprés avoit fait eſplaner tous les retranchemẽts du camp, tirer les galeries des foſſés, reparer les breſches, marqué où il falloit adjouſter quelques boulevards; il fit voir au Mareſchal ſon Armée en Bataille qui confeſſa n'avoir rien veu de ſi beau ni en armes ni en diſcipline, puis prindrent l'un le chemin de France, l'autre celuy du Pays-bas aprés avoir par la prinſe de Bredenbent rendu le pays net d'Imperaliſtes. Tout cela achevé en cinq ſepmaines de temps à la ſeule gloire de Maurice, remercié, traité, careſſé par les Princes qu'il avoit ſecourus, aymé & honnoré des François qui l'avoiẽt veu, mais principalement des ſoldats remarquans le ſoing qu'il prenoit de faire bien traicter ſes bleſſés & ſes malades. Il rompit ſon camp au Fort de Schenck dés qu'il y fut arrivé, renvoya chacun à ſa garniſon, s'arreſta dans ſa Comté de Meurs pour y donner ordre à ſes affaires particulieres, puis arriva ſur la fin de Septembre à la Haye rencontré à une lieuë loing par les Ambaſſadeurs de Suede & de Marocques.

le Prince fait reparer la Ville

& met ſon Armée en Bataille.

le Mareſchal ſe retire.

Le Prince rompt ſon camp,

Pluſieurs firent des diſtiques à la loüange du Prince & de ceſte prinſe, un entre autres qui marque l'Année de ceſt exploict.

EXpVgnat IVLIæ robVr VI MaVrItIVs DVX.

L'arrivée de cinq vaiſſeaux Hollandois qui venoient des Indes Orientales, chargés de grandes richeſſes & d'une lettre du Souverain de Iapan au Prince, luy donnerent aprés ceſte victoire matiere de joye de voir ſa reputation voler par tous les quatre coings de la terre.

honnoré du Roy de Iapan,

Le premier de ces vaiſſeaux eſtãt de ſept cents tonneaux eſtoit tout chargé de poivre: le ſecond de ſix cents tonneaux, portoit 9090 quinteaux de poivre, ſept cens pieces de drap de ſoye.

1610. Qui luy eſcrit ceſte lettre.

Pour quarante mille livres de diamants, beaucoup de aiſſelle de Porcelaine & autres choſes exquiſes: le troiſieſme portoit trois mille quintaux de cloux de gerofle & grande quantité de noix muſcades: le quatrieſme eſtant de huict cents tonneaux eſtoit chargé de 1150. quintaux de fueilles de noix de muſcade ou macis, de pareille quantité de noix de muſcade, de beaucoup de gerofle, de 300. quintaulx de poivre, de diamants, draps de ſoye & autres choſes: le cinquieſme qui eſtoit celuy qui venoit de Japan portoit 4000. livres de ſoye de la Chine, un quintal de ſoye floche, dix livres de ſoye teincts, 900. livres de ſoye creuë, 265. pieces de Damas, 355. pieces de Taffetas, 60. pieces de Velours figuré, 36. pieces de Satin en broderie, 92. pieces de Gaze, 37. pieces de Bourrat figuré, 16. pieces de Paugſy, une piece de drap d'or, une piece de groſgrain de ſoye, 60. pieces de couvertes faites au point coupé, 9. pieces de quarreaux en broderie, deux pieces de couvertes en broderie, 96. pieces d'ouvrages en broderie pour faire du linge, 12. pieces de damas brodé, 9. caiſſes d'ouvrages de cire d'Eſpaigue, deux quintaux de gomme gutti de grand prix, 14. pieces de pierre de Bezoar, 9227. pieces de porcelaine, 12000. livres de Benjoin, 245. livres de gros poivre, 265. liv.es de petit poivre. Richeſſes d'ũ prix ineſtimable.

Ce Prince Indien ne pouvoit trop admirer les faits glorieux de ce Prince & ravi d'aiſe de s'en voir recerché par lettres, il luy teſmoigna ſon contentement par ceſte reſponce jugée digne d'eſtre icy inſerée & pour ſa forme & pour contenter la curioſité du lecteur.

Je Prince ou Souverain Seigneur de Japan, *ſouhaite ma ſalutation au Prince de Hollande qui m'envoye viſitter d'un ſi loingtain Pays. Je ſuis bien ayſe de voſtre lettre & de vos preſentations, & ſouhaite que nos Pays peuſſent eſtre plus prés l'un de l'autre, à celle fin de pouvoir entretenir & augmenter noſtre amitié encommencée, par la preſence de voſtre Alteſſe que je me repreſente en mon imagination. Et puis que je ſuis cogneu à voſtre Alteſſe & que me monſtrés voſtre affection par voſtre liberalité, m'honorant de quatre preſents qui ne m'eſtoient pas neceſſaires, je les reçois neantmoins pour l'amour de vous & les tiens en grande eſtime. Meſmement pource que je vois que ceux de la nation Hollandoiſe ſubjects de voſtre Alteſſe, viennent cercher mon Pays lequel eſt petit, affin d'y trafiquer & negotier avec mes ſubjects. Je ſouhaiterois volontiers qu'ils peuſſent arriver au lieu de ma reſidance, à celle fin que je les peuſſe ayder & aſſiſter en perſonne, ce que pour l'incommodité du Pays ne ſe peut point faire. Ce neantmoins je ne laiſſeray pas pour cela, comme cela s'eſt desja fait, de porter bon ſoing d'eux & de commander à tous mes Gouverneurs & ſubjects, de leur faire par tout és havres où ils pourront arriver, toute faveur & amitié, tant au regard de leurs perſonnes que de leurs navires & marchandiſes; tellement que voſtre Alteſſe ou vos ſubjects n'ont point à craindre le contraire, ains ils pourront venir auſſi librement, que s'ils venoient au propre Pays de voſtre Alteſſe; ils y pourront continuer & negotier, affin que par ce moyen noſtre amitié encommencée & noſtre alliance, tant de ma part que de la part de mes ſubjects, ne ſoit pas diminuée mais augmentée. Je ſuis en partie honteux, de ce que voſtre Alteſſe, de qui le nom & la renommée à cauſe de vos faits heroiques eſt eſpenduë par tout le monde, me fait ainſi recercher de vos ſubjects, en un Pays ſi loing & incognu comme le mien, & me fait preſenter tant d'amitiés ce que je ne merite point. Et partant conſiderant que cela ſe fait par bonne affection, je n'ay peu laiſſer de reçevoir fort amiablement les ſubjects de voſtre Alteſſe & de leur ottroyer leur demande: Dequoy la preſente ſervira de teſmoignage, qu'ils pourront trafiquer & negotier en tous les pays, lieux & iſles de mon obeiſſance, y pourront baſtir des maiſons propres pour leur trafic, où ils pourront trafiquer à leur plaiſir ſans aucun empeſchement, auſſi bien pour maintenant que pour l'advenir ſans qu'aucun puiſſe eſtre empeſché; au contraire je les defendray & maintiendray comme mes propres ſubjects. Je promets auſſi que je tiendray les perſonnes qu'on laiſſera icy pour recommandés & que je les favoriſeray en tout; en quoy on verra par experience que nous ſommes bons amis & alliés.*

1611. Puiſſance & richeſſes des Provinces Unies. Le Turc les recerche d'aliance, en fait eſcrire au Prince. Eſt contractée.

Ainſi le trafic & les richeſſes augmentoient journellement ſous l'heureux gouvernement de ce Prince. Le Roy de Féz venoit de traiter aliance avec les Eſtats. Le Turc les fait maintenant ſolliciter par lettres d'accepter la ſienne & donne ordre à ſon Admiral Baſſa *a D'en eſcrire au Prince Maurice & aux Eſtats.* Elle eſtoit trop conſiderable pour n'eſtre reçeüe, & le Turc n'ayant plus grand ennemi que le Roy d'Eſpaigne, ils ne la pouvoient traicter plus ſeurement qu'avec luy. Cela ſe fit en termes fort honnorables par le moyen d'un Ambaſſadeur qu'ils firent paſſer à Conſtantinople, & qui par l'interceſſion de ſa faveur delivra pluſieurs miliers de Chreſtiens des fers d'une ſervitude inſupportable.

1612. Exercices & occupations du Prince pendant la Trefve.

Le Pays-bas hors du courant de tant de guerres ſe rafraiſchiſſoit à l'ombre d'une douce Paix. Le Prince dont l'eſprit touſiours agiſſant ne ſe plaiſoit point dans une oyſiveté meſſeante & à chaſſer aux mouches de la veüe & de la main comme Domitian, s'occupoit comme Adrian en temps de Paix à preparer ſes Villes frontieres, fortifier ce qu'il y recognoiſſoit de foible, exercer ſes ſoldats, tenir ſon corps & ſon naturel endurci comme s'il eut deub marcher à tout moment en campagne. Ses troupes eſtoient touſiours en tel eſtat, qu'en tout temps ſans deſgarnir les places fortes, il pouvoit faire

corps

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1612. corps de dix mille hõmes de pied & de deux mille Chevaux; & tres-bien acertainé qu'une Paix deſarmée eſt touſiours foible, il n'eut garde de laiſſer engourdir dans l'aiſe de l'oiſiveté la vertu guerriere de ſes troupes. Pendant ſon repos il rendit parfaictes des fortificatiõs qui n'avoient eſté que commencées, pacifia des commencements d'eſmotion, eut ſoing de jetter l'œil ſur les finances de l'Eſtat, & en retrenchãt pluſieurs deſpenſes ſuperflues, fit en ſorte qu'on commença un fonds pour jetter l'Anglois hors du pays, payer les debtes & rendre la prochaine guerre plus redoutable. Mais comme une vie chargée de travaux & de fatigues ne ſe traine pas tout d'une haleine, il recrea ſon eſprit de pluſieurs nouvelles inventions, l'amour y fut pour ſon eſcot, & ſes affaires domeſtiques pour tout le reſte.

a La lettre du Baſſa au Prince & aux Eſtats cõmençoit ainſi : C'eſt Dieu qui ayde. Le peuple des puiſſants & exquis Chreſtiens, de la grande Religion du Meſſias. Les bons qui ſont bons au double. Le peuple de Jeſus qui enſeignent ces choſes à toutes les Republiques. Les ſeigneurs des vertus & des Eſcritures, qui renonçent aux Images & aux cloches de la Meſſe, ceux de Flandres & de Hollande, & le bien reglé & tres-ſage Comte Maurice: Que tous leurs affaires puiſſẽt reuſſir à bonne fin & la publique renõmée en la Religiõ de Jeſus.

Le Roy de la Grande Bretaigne luy fait preſenter l'Ordre de la Jarretiere.

Le Chapitre de l'Ordre de la Iarretiere convoqué par ſon Souverain Jaques Roy de la grande Bretaigne, luy fut un nouveau ſujet d'honneur; car y ayant eſté arreſté de le faire luy & le Comte Palatin Chevaliers, la ceremonie en fut indicte à Vindeſore au quatrieſme du mois de Febvrier de l'année prochain venant. Cependant affin qu'en meſme jour le Prince fut reçeu Chevalier en Angleterre & reçeut l'Ordre à la Haye, le Roy fait partir Garter ſon premier
1613. Heraut d'Armes avec l'Ordre, lettre au Prince pour le prier de le reçevoir, & commiſſion à Winvod ſon Ambaſſadeur ordinaire vers les Eſtats, pour le luy preſenter de ſa part. La commiſſion & la lettre eſtoient couchés en termes diſerts & honnorables, & parce que le Lecteur y verra des particulieres marques d'affection de ce Roy envers le Prince, je les ay icy inſerées ſelon leur pureté, la Commiſſion ainſi traduite du Latin en François.

Commiſſion dudit Seigneur Roy.

Jaques par la grace de Dieu Roy de la grande Bretaigne. *A tous ceux qui ces preſentes lettres verront ſalut. D'autant qu'il n'a rien plus convenable à un Roy que de ſe confraterniſer à ceux qui ſe ſont rendus renommés par leur valeur & vertu, en les doüant d'un haut honneur: Et qu'entre tous les illuſtres perſonnages de ce temps, la vaillance de noſtre Couſin Maurice Prince d'Orange, Comte de Naſſau &c. a eſté recognue eſtre ſemblable à celle de tous les anciens qui ont acquis de l'honneur. Avons par l'advis & conſentement de tous nos Confreres & Chevaliers, eſleu & admis ledit Prince Maurice, qui nous eſt alié d'amitié & cher & agreable pour ſes merites, au nombre de ceux que nous avons honnoré de noſtre tres-Illuſtre Ordre de la Iarretiere. C'eſt pourquoy nous avons voulu certifier à tous, qu'eſtans plainement informés & aſſeurés des experiences, fidelité, ſageſſe & diligence de Rudolphe Winvod Chevalier & noſtre Ambaſſadeur par devers les Provinces du Pays-bas, & de honnorable ſieur Guillaume Seager dit Garter noſtre principal Heraut d'Armes, les avons ordonnés, crées & eſtablis, comme par ces preſentes nous les ordonnons, creons & eſtabliſſons nos vrays & legitimes Ambaſſadeurs, Procureurs & Orateurs, leur donnant puiſſance, authorité & commandement ſpecial d'aller vers ledit Prince Maurice noſtre Couſin, luy porter, livrer & donner en noſtre nom & de par nous quelques marques de noſtre Ordre de la Iarretiere, que nous luy envoyons à preſent, en attendant qu'avec opportunité nous luy puiſions faire tenir les autres. Et faire le tout avec le plus de reverence que faire ſe pourra, & ſelon que la dignité d'un tel Ordre le requiert & que nous ferions ſi nous y eſtions. En foy dequoy &c.*

La lettre en meſmes termes:

Sa lettre au Prince.

Mon Couſin. *L'eſtime de vos vertus & les preuves remarqualles de vaillance, que vous avés monſtrées en la deffence taut des Provinces Vnies, de ſi long temps & d'une ſi ferme aliance aliées à noſtre Royaume, que de la Religion qui nous eſt commune avec leſdites Provinces; ont il y a long temps excité en nous un deſir de pouvoir trouver une bonne occaſion, pour teſmoigner l'honneur que nous vous deſirons & portons. Ayant donc fait celebrer le chapitre des Chevaliers & Confreres de noſtre Ordre de la Iarretiere, & en iceluy fait eſlection de noſtre Couſin & Gendre à venir l'Eſlecteur Comte Palatin, pour eſtre des Chevaliers & Confreres de noſtredict Ordre : nous avons trouvé bon, avec le conſentement de tout le*

Chapitre, de vous adjoindre à luy; laquelle eſlection eſtant faicte ſelon noſtre deſir, nous avons envoyé ſelon l'uſage de nos anceſtres les marques de l'Ordre, & avons commandé au Chevalier Vinvod noſtre Ambaſſadeur vers M. les Eſtats, de les vous preſenter & vous en reveſtir; au Sieur Garter noſtre premier Heraut d'armes, à faire ce qui y appartient. Il vous plairra d'accepter l'Ordre en ſigne de noſtre affection, que nous ne manquerons pas de continuer par toutes autres marques de bienveillance, ſelon que les choſes & occaſions le porteront: & ce de la meſme affection que demeurons voſtre tres-affectionné Couſin Jaques.

Ordre du Prince donné au Comte Guillaume en Angleterre pour comparoiſtre en ſon nō.

Le Prince adverti de l'honneur que le Roy & le Chapitre de l'Ordre de la Iarretiere luy avoit fait de l'eſlire Chevalier avant qu'il en ſceut rien, donna commiſſion à ſon Couſin le Comte Guillaume-Ludovic de Naſſau, qui y eſtoit pour lors Ambaſſadeur extraordinaire pour les Eſtats, *d'adſiſter en ſon nom aux ceremonies qui ſe debvoient faire & reçevoir du Roy tous les teſmoignages d'honneur qu'il luy plairoit de luy deferer*; reçeut avec appareil & contentement le Heraut & la lettre du Roy qu'il luy donna; fit tout preparer pour la ſolemnité de ceſte ceremonie & au jour indict quatrieſme de Febvrier tout fut en eſtat d'honorer la feſte. Les Compagnies des gardes, celles du Prince Henry, du Regiment de Chaſtillon, furent diſpoſées en la Baſſe-court du Palais des Comtes de Hollande ſejour ordinaire des Gouverneurs du pays, & les Bourgeois prindrent place dans la place voiſinne appellée Buyten-hof. Trente-ſix pieces de Canon de tout calibre, occuperent le vuide de la meſme place & le *Viver-bergh* ou mont de Vivier, & une haye de tonneaux empoiſſés fut tirée depuis le Palais juſques à la ruë Halſteghe & vers les logis des Ambaſſadeurs par un eſpace de plus de trois cents pas. Sur les quatre heures aprés midy les Eſtats Generaux & le Conſeil d'Eſtat, ſe trouvent en la ſale de leur aſſemblée où la ceremonie ſe devoit faire, & par deux Deputés de leur Corps envoyent prendre en ſon logis l'Ambaſſadeur de France qu'ils placent au haut bout de la table. Peu aprés le Prince part de ſa chambre pour ſe rendre en celle des Eſtats; douze trompetes de ſes couleurs, les Hallebardiers, ſes Gentilshommes, les Deputés des Eſtats, le Heraut Garter, le precedoient; il marchoit aprés avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre & ſuivi du Prince Henry-Frederich ſon frere, du Prince de Portugal, des Comtes de Naſſau, de Lippe & de pluſieurs autres Seigneurs, il arrive en ceſt ordre à la ſalle des Eſtats, où ayant prins place au haut bout de la table avec l'Ambaſſadeur de France, les autres Seigneurs ſelon leur rang; ſilence fait, l'Ambaſſadeur d'Angleterre qui print place ſur le milieu commença ainſi à parler.

Preparatifs pour la ceremonie a la Haye.

Aſſemblée pour la celebration,

Harangue de l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Meſſieurs, par ce que j'ay cy devant propoſé en ceſte Aſſemblée par la charge du Roy mon Maiſtre voſtre N. T. on a peu entendre l'opinion de ſa Majeſté touchant l'Ordre de la Iarretiere, le voulant conferer à Monſeigneur le Prince Maurice; & auſſi les raiſons par leſquelles ſon opinion eſt fondée: eſtant ſa perſonne n'agueres eſleuë à ce par la commune voix de toute la Confrerie, & joint à Monſieur l'Eſlecteur le Comte Palatin. Sa Majeſté a trouvé bon de luy preſenter les marques dudit Ordre, & nous a auſſi commis à ce faire par ſes patentes ſeellées du grand ſeau d'Angleterre. L'honneur de ceſt Ordre porte & c'eſt la couſtume de tout temps, de l'envoyer hors d'Angleterre par ſeigneurs expreſſement depeſchés à cela eſtans du meſme ordre ou bien jugés par leurs merites capables d'en eſtre & de grande qualité: Mais d'autant qu'on jugeoit que les ceremonies dont on ſe ſert ordinairement en cecy, ne s'accordent pas bien avec la diſcipline de vos Egliſes, & que les conditions d'icelles ne ſe conforment pas par tout à la police de voſtre Eſtat: ſa Majeſté a trouvé bon pour éviter tout ſcandale, de faire preſenter ceſte Ordre ſans pompe ou magnificence exterieure. Nous pour nous deſcharger de noſtre devoir, avons jugé ceſte place, ſous voſtre bon plaiſir, la plus propre à faire l'offre en preſence de vos Seigneuries, auſquels comme repreſentans la Souveraineté de ceſt Eſtat, il plaira d'eſtre teſmoings de l'honneur que le Roy de la grande Bretaigne voſtre tres-grand amy & confœdré, fait au General de

1613. *vos Armées, Gouverneur de vos Provinces & auſſi au corps de voſtre Eſtat, duquel chacun auquel il touche en a ſa part. Sa Majeſté ne pourroit donner plus grande aſſeurance, ni de ſon affection au ſalut de ces Provinces, ni de la joye qu'il a de voir vos affaires aprés tant de tempeſtes amenées au havre du repos, ni de ſon deſir cordial, que l'aliance qui eſt entre ſa Couronne & vos Provinces puiſſe durer à tout jamais inviolablement. Or à ceſte heure nous nous adreſſons avec voſtre conged* à ſon Excellence.

Preſente l'Ordre au Prince.

Alors le Heraut Garter ouvrant l'eſtuy & eſcrin dans lequel eſtoit l'Ordre couvert de rozes de diamants, qu'il en retire & met ſur la table; l'Ambaſſadeur s'adreſſant au Prince luy dit, *Nous vous preſentons, Monſeigneur, au nom & de la part du Roy noſtre Maiſtre, ſon Ordre de la Jarretiere; Ordre, diſons nous ſans ventance & flaterie, le plus ancien de toute l'Europe, gardé de tout temps inviolablement en ſa ſplendeur ancienne ſans macule & ſans reproche; duquel les Empereurs & grands Monarques ſe ſont jugés heureux d'en pouvoir eſtre honnorés. Sa Majeſté a jugé digne de ceſte dignité la grandeur de voſtre Maiſon-tres-Illuſtre, voſtre zéele & pieté à l'advancement de la Religion Reformée, vos vertus militaires leſquelles le Dieu des Armées a benit de tant de victoires, & ſur tout vos bons ſervices que vous avés faits à ces Provinces & par conſequent à ſa Couronne & à toute la Chreſtienté. Car ſa Majeſté tient, que le repos de la Chreſtienté conſiſte au ſalut de ces Provinces, & que le bien ou malheur de ces Provinces dependent l'un de l'autre. Ceci eſt auſſi le but, ce ſont les raiſons qui ont eſmeu ſa Majeſté à vous faire participant du plus grand honneur que ſa Couronne puiſſe faire à quelcun; duquel voicy les marques*, en monſtrant la Jarretiere, *leſquelles il plaira à voſtre Excellence de prendre de nos mains, ſelon la charge que nous en avons de noſtre Roy, libres & ſans ceremonies & conditions, hormis celles qui dependront de voſtre bonne volonté & arbitre.*

qui le remercie.

reçoit l'Ordre.

& le tiltre de Chevalier.

Le Prince remercia en peu de mots ſa Majeſté de l'honneur qu'il luy avoit pleu luy conferer; l'Ambaſſadeur & le Herault s'avançent, luy font la reverence, l'un luy attache la Jarretiere ſous le genouil gauche, l'autre luy append au col avec le ruban bleu la riche medaille de S. George: & cela fait le Heraut prononce à haute voix ces parolles, *Le tres-haut, puiſſant & Excellent Prince Maurice, Prince d'Orange, Comte de Naſſau, Catzenellenboghen, Vianden, Ditz, Meurs, Linghen, Marquis de la Veere & de Fliſſinghes, Seigneur & Baron de la Ville de Grave, du Pays de Cuick, de Lecke, Niervaert, Gouverneur & Capitaine General de Gueldre, Hollande, Zéelande, Vtrecht, Friſe, Zutphen & Over-Yſſel, Admiral General des Pays Vnis, Chevalier du tres-noble Ordre de la Jarretiere.*

Joyes publiques

& Banquet magnifique.

Le Heraut ayant achevé les ceremonies, les trompettes recommencent à ſonner, & cela ſuivi d'un ſalvé de mouſquetades & de canonnades; Oldenbarnevelt Advocat de Hollande fait le remerciement au nom des Eſtats Generaux & fœlicite le Prince de ſa nouvelle dignité. Wtenbogard Miniſtre prononce les actions de grace avec une priere à Dieu de vouloir benir le Prince & le faire jouir longuement & heureuſement de ce nouveau honneur; l'action ſuivie d'un ſecond ſalvé, les Princes, Seigneurs & Ambaſſadeurs le ramenerent en ſa chambre, & aprés un troiſieſme ſalvé, les feux de joye commencerent à luire de tous coſtés. Un beau preſent que le Prince fit au Heraut & un banquet magnifique, qu'il donna à tous ceux qui avoient adſiſté en ceſte ceremonie, en fit la cloſture & le couronnemẽt; & bien qu'on ne vit parmi ces metz aucun plat ſi exquis qu'en celuy de Clodius Æſopus, il fut eſtimé auſſi beau qu'il ſe peut faire pour la commodité du climat & de la ſaiſon: à chaque fois qu'on y beut à la ſanté des Roys de France & d'Angleterre, les trente-ſix pieces de canon reçeurent leur feu.

Clodius Æſopus pour marque de ſa magnificence en un ſiẽ banquet, fit ſervir un plat de toute ſorte d'oyſeaux contrefaiſants la voix de l'homme. *Plin. lib.* 10. c. 51.

Ceremonies faites en meſme temps en Angleterre.

En Angleterre & en meſme jour, le Roy s'eſtant trouvé à Vindeſore, practiqua les meſmes ceremonies qui ont accouſtumé de ſe faire en la reception des Chevaliers, ſe trouva dans la chapelle deſtinée à ceſte action & ayant fait

loger

loger la chaire du Prince Maurice aprés celle du Comte Palatin & devant 1613.
toute autre, le Comte Guillaume de Naſſau ſe preſenta en ſon nom à la porte de la Chapelle, où les deux plus anciens Chevaliers precedés des Officiers portans les marques de l'Ordre le vindrent prendre; le veſtirent d'une longue caſaque de rouge cramoiſi, & en tel eſtat le conduiſirent vers le Chœur, delà vers le Roy auquel ayant fait la reverence, on le mena à la chaire au devant de laquelle on mit le manteau de velours violet & les autres marques; là le Doyen de Vindeſore luy preſenta le livre pour preſter le ſerment, ſur lequel ayant mis la main, il promit d'obſerver les ſtatuts de l'Ordre entant qu'ils ne ſeroient point contraires à l'authorité des Provinces-Unies. L'offrande, puis le banquet dõné par le Roy à tous les Chevaliers & Ambaſſadeurs couronna la feſte, auquel le Roy ayant beu à la ſanté du Prince Maurice, il tint divers propos de l'Ordre & declara hautement, *qu'il eſtoit infinement aiſe d'avoir en ſa Confrerie le plus valeureux & renommé Capitaine de ce ſiecle, auquel il avoit envoyé l'Ordre qu'avoit porté le feu Roy tres-Chreſtien Henry IV. le plus genereux Prince du monde.* De fait quel plus legitime ſucceſſeur des vertus heroiques d'Henry le Grand, que Maurice? & à qui donner ce que le plus grand Roy de l'Univers avoit porté, qu'au plus grand Capitaine de la terre? Certes ſi l'honneur de celuy qui reçoit l'Ordre eſt priſé ſelon le merite & la grandeur de celuy à qui il ſuccede; quel plus grand honneur à noſtre Prince que de ſucceder à un tel Monarque? & ſi de l'honneur par la grandeur, à quel plus grand qu'à un Roy de France?

parolles du Roy ſur ce,

La ville d'Harlem luy fit preſẽt d'un berceau, d'un oreiller & d'une layete pleine de linge pour le ſervice d'un enfant, priſés cinquante mille livres. Amſterdam luy preſenta un baſſin d'or & autres pieces eſtimées cinquante mille eſcus.

Les nopces de la Princeſſe Eliſabeth fille unique d'Angleterre avec le Prince Electeur Palatin nepveu du Prince, celebrées peu aprés, donnerent ſujet à Maurice de ſe reſſentir en la perſonne de la fille de l'honneur que luy avoit rendu le Pere; & n'oubliant rien pour honorer ſon paſſage dans le Pays-bas, il luy donna le plaiſir de la chaſſe dans lequel la Princeſſe meſme tua le cerf. l'accompagna par toutes les villes de Hollande, eut ſoing de la faire recevoir par tout ſplendidement, ne la quitta que ſur les frontieres de Gueldres, où le Prince luy ayant offert tout ce qui eſtoit à luy, ne ſe retira en Hollande qu'à regret, pour pourvoir aux ombrages d'une Armée de quarante navires que l'Eſpaigne mettoit ſus. Et que ne devoit-il pas à une Princeſſe ſi meritante?

arrivée de la Princeſſe Eliſabeth és Pays bas & honneurs à elle rendus par le Prince,

D'autre coſté il eſtoit bien informé des armements ſecrets que faiſoit l'Ar- 1614.
chiduc Albert, de l'arrivée de beaucoup de troupes Eſpaignolles & de la commiſſion qui luy avoit eſté donnée par l'Empereur d'executer le Ban qu'il avoit declaré contre la ville d'Aix: Il ſçavoit avec combien de vigilance le Marquis Spinola executoit ſes entrepriſes, ſoubſonnoit avec pluſieurs raiſons que le pretexte de la ville d'Aix ne couvrit celuy, de ſe ſaiſir au nom de l'Empereur des Duchés de Juliers, Cleves & Bergh, Comté de la Marck & autres encor en litige entre les Princes de Brandenbourg & de Nieubourg. Il ſembloit que la ſaiſon luy en fut fort favorable: Nieubourg emporté de ſes amourettes ou plutoſt de la jalouſie qui eſt inevitable entre deux eſgalles authorités, venoit d'eſpouſer Magdelaine de Baviere, fille d'une maiſon Catholique qui eſtoit toute à l'Empereur, & par pluſieurs menées enjamboit tous les jours ſur les terres du partage du Prince de Brandenbourg. Celuy-cy en avoit eu quelque vent, & adverti de l'accord qu'il avoit paſſé ſans ſon ſceu avec ſa Majeſté Imperiale & de la mine qu'il avoit fait de ſaiſir d'emblée ſon Chaſteau de Juliers plus importante de ſes places, entreprend ſur la ville de Duſſeldorp à l'ayde de la garniſon que le Prince avoit d'ordinaire dans ſa Cõté de Meurs & paſſe delà à une rupture ouverte avec l'autre qui de litiſ-conſort devient ſa partie principale. D'abord l'Archeveſque de Cologne ſe rend partiſan de Nieubourg, & declare ouvertement que ſi on l'attaque il ne peut de moins que le ſecourir. L'Archiduc Albert continue en effect ſes armements en ſa faveur, mais en apparence contre la ſeule ville d'Aix; & pour tenir endormis le Prince & les Eſtats, leur touche que ſon deſſeing n'eſtoit point de ſe meſler

Il n'y a rien qui doibve eſtre plus ſuſpect aux Voiſins que les armements extraordinaires d'ũ Prince. Ainſi le diſoit Darius à Mardonius qu'il envoyoit en Grece avec une grande Armée.

qui pourvoit aux guerres de Juliers.

entre Brandenbourg & Nieubourg,

ſecourt Brandenbourg.

de la

1614. de la querelle de ces Princes & qu'un chacun ſe devoit eſtudier à les porter à arbitrage.

Prepare ſon Armée.

Telle la propoſition, telle la reſponce : & cependant pour n'eſtre prevenus des ſoupleſſes de l'Ennemi ; on fabrique par ordre du Prince pluſieurs miliers de chariots, pour avec plus de diligence tranſporter ſes troupes & ſes proviſions où elles ſeroient neceſſaires.

S'empare de Juliers.

La ville de Juliers gardée par une garniſon mi-partie de ſoldats qui avoient ſerment aux deux Princes, mais entre les mains d'un Gouverneur que celuy de Brandenbourg avoit cavallé, ne luy pouvoit eſtre aſſeurée tant qu'il ſeroit au pouvoir de ſon Competiteur d'y entrer par intelligences, & il ne s'en pouvoit aſſeurer que par le benefice des Eſtats ſes meilleurs voiſins. Ainſi donc aprés avoir ſubi leur protection & accordé avec eux qu'ils tiendroient ceſte Ville comme ſequeſtres ; Suigel s'avance avec des troupes dans les terres de Juliers & aprés avoir taſté quelques intelligences ſans fruict dans les villes du plat pays, il entre dans Juliers par la volonté du Gouverneur, en expulſe une Compagnie qui favoriſoit le parti contraire, introduit celles des Capitaines Hancot & Bonne dans le Chaſteau, en loge ſept autres dans la Ville, la munit de toute ſortes de proviſions & par ordre du Prince la fait encor mieux perfectionner en ſa forteresſe. Ceſte prinſe fut noircie des ennemis des Eſtats de pluſieurs impoſtures controuvées ; mais la declaration & profeſſion que fit en ſuite Nieubourg d'eſtre Catholique, deſilla les yeux de tous les Princes Chreſtiens, fit juger de leur prudence, & que ce Prince pour venir à bout de ſon Concurrant avoit ſouſcrit de partager avec la maiſon d'Auſtriche comme le lion avec l'aſne.

Les Eſtats en la deffence de leurs Aliés prenoiét le biais des anciens Romains deſquels Ciceron dit *qu'ils eſtoient parvenus en ceſte grande puiſſance en bien deffendant leurs Aliés* ; ou bien des Atheniens deſquels Alcibiades dit le meſme dans *Thucid. lib. 6.*

Spinola prend Aix

Spinola comme Lieutenant du Commiſſaire de l'Empereur print toſt aprés part au gaſteau, & des deſpoüilles de ces Princes diviſés en reveſtit les Provinces frontieres de ſon Maiſtre : Aix pour laquelle ſelon le commun dire il battoit aux châps, fut la premiere qui vit ſes eſtendards & qui les recogneut aprés le troiſieſme jour d'un ſiege. Dure, Berchem, Caſter, Grevembroch, Orſoy, Duysbourg, Mulheim, Weſel dependances de Cleves & de Juliers, furent en peu de jours le trophée de ſes armes. Il avoit trente mille hommes de pied ou de cheval ſous ſon commandement, du canon à l'avenant, & quatre cents chariots pour porter les munitiõs & les vivres. Le Prince ne croyoit pas qu'il s'arreſtat à ramener toutes ces bicoques, croyoit aſſeurement qu'aprés la prinſe d'Aix il fairoit jeu ſur Juliers, & ne la ſentant aſſés bien munie pour ſouſtenir un grand effort, le Prince Henry-Frederich ſon frere à qui toutes les expeditions hazardeuſes eſtoient en partage, eut ordre de la pourvoir, & cela executé ſi dextrement qu'il y jetta ſans empeſchement une Cornette & trente-huict enſeignes d'Infanterie : renfort qui fut ſans doubte la ſeule cauſe qui deſtourna l'autre de ce deſſeing. L'Armée du Prince marcha en ſuite avec tant de diligence ſur ſes erres, qu'elle ne permit plus à l'Ennemi de s'attacher à rien de penible.

& pluſieurs autres places en Cleves.

Juliers eſt avitaillé & muni par le Prince Henry.

Le Prince ſe met en Campaigne.

Maurice donc au bruit du ſiege de Weſel avoit aſſemblé toutes ſes forces au Fort d'Schenck, s'eſtoit avancé avec dixhuict mille hommes de pied & de cheval pour le ſecourir. Il avoit pour object la diminution des forces ennemies, le ſouſtien de la Reformation luy ſervoit de guide, mais la protection du Prince de Brandenbourg eſtoit le plus plauſible pretexte de ſes armes. Weſel rendue dans deux jours à Spinola ne luy donnant loiſir de s'en approcher, l'obligea de ſe revencher de ceſte perte par la prinſe d'Emmerick qui reçeut garniſon & Gouverneur de ſa part ſans beaucoup de peine, & luy ſervit de planche pour paſſer à Rées qui luy fut auſſi livré à la veuë de ſon Canon pointé, à meſure que les Eſpaignols s'en debvoient ſaiſir par intelligences : Goch, Gennep, Cranenbourg, ſuivirent ſes heureux commencements par la force de la garniſon de Nimmeghe & ne furent arreſtés que par le traité de Santhen qui dura trois mois & s'en alla en fumée. Durant ce

Prend Emmerick

Rées & autres places.

temps les deux Chefs ne firent rien autre que ſe regarder, & retranchés dans leurs advantages finirent l'année, Spinola par la prinſe de quelques bicoques dans le Pays de Juliers; le Prince par celle de pluſieurs places mediocrement fortes dans le Comté de la Marck, ſubjuguées par la conduite du Prince Henry ſon frere. 1614.

La diviſion des Princes de Brandenbourg & de Nieubourg continuant, donna derechef au renouveau de ceſte année de l'occupation à la valeur de ce Prince; & les meſintelligences d'entre le Duc & la ville de Brunſwic deſormais degenerées en guerre ouverte, cetuy-là ſouſtenu du Ban & de l'authorité de l'Empire, celle-cy de la puiſſance des autres villes Hanſiatiques & des Provinces-Unies, le Duc ayant planté le ſiege devant, fut le ſujet du ſecours que les Eſtats y deſpecherent ſous la conduite du Prince Henry. 1615.

Le Duc de Brunſwich aſſiege ſa ville,

Pluſieurs Princes & Eſtats firent demonſtration de ſe meſler de ceſte querelle. Le Roy d'Angleterre en teſmoigna du deſplaiſir pour l'intereſt de la cauſe de Religion laquelle il voyoit ſe deſmembrer, exhorta les parties principales à reunion, & les Eſtats à n'y eſpargner les forces du voiſinage pour y eſtablir la paix. L'Empereur ſe picqua de ce que ces villes avoient embraſſé leur alliance au prejudice des droicts & des conſtitutions de l'Empire. Les Eſtats tacherent par voyes douces de les ramener à reconciliation, d'induire le Duc à lever le ſiege & de faire la raiſon à ſes ſubjects.

& n'en voulans deſiſter.

Ces voyes inutiles, il luy fallut monſtrer la verge de fer: ils arment ſix mille hommes de pied, douze Cornettes de Cavallerie, avec l'artillerie requiſe, eſquipent ſix cents chariots pour le charroy des vivres & de la munition, & en donnent le commandement à ce Prince, qui part pour le ſecours de Brunſwijck.

les Eſtats preparent des troupes ſous le Prince Henry pour la ſecourir.

Au bruit de ſon approche, le Duc met de l'eau à ſon vin, donne lieu à la raiſon & aux doleances de ſon peuple; & ayant levé le ſiege, pacifié toutes choſes & noyé dans l'oubliance les aigreurs & les animoſités paſſée, il eſt reçeu avec applaudiſſement comme Prince de ceux qui l'avoient veu n'agueres campé à l'entour de leurs murailles comme Ennemy.

le Duc leve le ſiege.

Mais il n'eſtoit pas raiſonnable de laiſſer refroidir la bonne humeur de ces troupes, & il importoit de proffiter leur gaillardiſe à quelque choſe de bon. Spinola s'eſtant declaré bien avant comme il a eſté veu pour le party de Nieubourg, ne penſoit qu'à accommoder ſon Maiſtre des principales places de ceſte ſucceſſion de Iuliers; ſon agrandiſſement fomentoit la jalouſie des Eſtats; Brandenbourg voyoit celles des Comtés de la Marck & de Ravensburg en la Weſtphalie muguetées par les Eſpaignols en danger d'eſtre envahies par leurs armes, & luy d'eſtre privé de la liberté de ſon paſſage à l'Electorat de Brandenbourg; Ainſi à l'ombre de ſes Aliés il s'empare de la Comté de la Marck, munit Alten capitale du pays de forte garniſon. Le Prince Henry parti des environs de Campen, de Deventer & de Swol paſſe à Rees, entre dans le Dioceſe de Munſtre, & delà au Comté de Ravenſpurg, ſe rend maiſtre de Herford, y laiſſe bonne garniſon & en quelques autres places, nonobſtant les crieries de la Nobleſſe & des Eſtats du Pays qui d'humeur & d'inclination penchantes aux affections de Nieubourg, firent demonſtration de s'en vouloir formaliſer. Le Prince fait cognoiſtre la Juſtice des armes qu'il commandoit, declare qu'il ne veut rien innoüer au prejudice des franchiſes, privileges & libertés du Pays; que deſlors que le Duc de Nieubourg & les Eſpaignols auroient fait vuider leurs garniſons de Weſel & des autres Places qu'ils occupoient de la ſucceſſion de Iuliers, qu'il deſchargeroit Herford des ſiennes & remettroit le pays en liberté. Cela n'ayant pas eſté fait, il les obligea de pourvoir à la ſolde de ſes garniſons, donna ordre pour les faire vivre en paix avec les habitans, & s'en revint avec beaucoup d'honneur de ceſte expedition; tandis que le Prince à l'ombre de la Treſve ne penſoit

Le Prince Henry aſſeure les Comtés de la Marck au Prince de Brandenbourg.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1615. penſoit qu'à policer ſes Gouvernements, & les couvrir des deſſeings de leur viel & irreconciliable Ennemi.

1616. L'Action barbare & inhumaine cruellement exercée par Jean de Paris & Jean de la Vigne, l'un Valet de Chambre, l'autre Hallebardier du Prince, ſur la perſonne de Iean Wellie Marchand joüaillier d'Amſtredam, eſtoit plus digne du ſiecle d'un Tybere, d'un Neron, ou d'un Caligule, que du regne de ce bon Prince vray Pere de clemence, ennemi de ſang & de cruauté, plus digne de la Scythie ou de l'Affrique nourriciere de monſtres & des beſtes farouches, que de ſa demeure ordinaire, qui n'a jamais produit que des actions d'honneur, de juſtice & d'innocence dans les plus ſanglants exercices de la guerre. Ce pauvre Amſtredamois s'eſtant rendu à la Haye dans le logis du Prince, chargé de pierreries, de bagues & de joyaux pour plus de cent mille livres, il porte à Iean de Paris un cordon de diamants de grand prix pour le faire voir au Prince & ſçavoir de luy s'il le voudroit achepter; ce garnement s'en ouvre à Iean de la Vigne & tous deux complotent d'avoir la vie du Marchand & ſa marchandiſe, & luy ayant donné aſſignation ou aprés ſouper ou au lendemain, il ne manque point de ſe rendre à la Cour, par malheur lors que le Prince ſe trouvoit à la promenade. Iean de Paris l'attire à ſa chambre joignant celle du Prince, comme pour mieux voir & viſiter ſes pierreries. Iean de la Vigne le ſuit armé d'un piſtolet de poche & d'un poignard, & tandis que le Marchand s'amuſoit à expoſer ſa marchandiſe, cetuy-cy d'un coup de piſtolet par derriere luy fait voler la cervele & luy donne deux coups de dague: l'autre craignant que le bruit du coup n'eut allarmé ceux de la Garde, qui y fuſſent peu accourir pour en ſçavoir la cauſe, leur va au rencontre, diſant que c'eſtoit un piſtolet qu'il avoit deſchargé pour l'eſſayer: revenu en la chambre voyant le meurtri avec quelque peu de vie encor, ce miſerable prend le ruban bleu de l'Ordre du Prince & l'eſtrangle, puis ayant envelopé la teſte d'un pourpoint de peur que le pavé ne fut ſoüillé du ſang, jette le corps à un coing ſous la tapiſſerie & le couvre de plus d'une table. Il luy ravit encor outre le cordon, ſix gros diamãts en bagues, un autre cordon de groſſes perles rondes, des tours de trois cents ſeptante cinq belles & groſſes perles, autres ſix-vingts groſſes perles enfilées, grande quantité de diamants, pierreries & choſes exquiſes de grand prix, leſquelles il cacha, jettant au feu le chapeau, le rabat, les gands, la bourſe du meurtri aprés en avoir retiré l'argẽt. Reſtoit ẽcor le corps à tirer de là: les meurtriers regardent par les feneſtres de la chambre pour voir dans le foſſé l'eſchif affin d'y deſcendre & le tranſporter ailleurs, & n'en trouvant aucun, reſolvent de l'enſevelir dans l'arriere-Cour ſervant de receptacle des cendres & des immondices de la maiſon. Attendant la nuict pour avoir un pretexte de leur abſence: ils vont boire quelques pots de vin dans la premiere hoſtellerie avec un de leurs amis rencontré fortuitement qui ne ſçavoit rien de leur meſchanceté. Le Prince revenu du promenoir s'eſtant mis à table pour ſouper, Iean de Paris donne à Iean de la Vigne une paële ou autre inſtrument, pour aller cependãt creuſer dans les cendres un ſepulchre pour ce corps. Aprés le ſouper le Prince retiré dans ſa chambre pour ſe coucher, les portes de la Cour fermées, les gardes retirées, ils envelopent le corps de ſon manteau, luy bouchent les narines avec du cotton de peur que le ſang n'en ſortit, & pour n'eſtre entendus quittent leurs ſouliers, deſcendent tout bellement par une eſchelle, & l'ayans porté en ce lieu, le jettent dans la foſſe haſtivement preparée, la couvrent & y eſpardent des cendres pour en derober la cognoiſſance, oſtent tout ce qui eut peu induire quelque ſoupçon contre eux, brullent le pourpoint du meurtri, & Iean de Paris apporte chés ſoy ſon larcin & l'enfoüit en terre. L'obſcurité de ceſte funeſte nuict & la grandeur des vents favoriſerent une ſi mauvaiſe action. Mais Dieu n'apperçoit il point les pieds qui courent au mal & qui ſe haſtẽt pour reſpendre le ſang? tel fut le train de ceux-cy, car il ne tarda pas de les manifeſter par leur propre meſchanceté qui

Hiſtoire tragique de Jean de Paris contre un Marchand d'Amſteldam.

qu'il aſſaſſine miſerablement tout cõtre la chãbre du Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

qui leur fut en embuche où ils demeurerent prins. Le Marchand ne ſe trouvant nulle part quoy que cerché diligemment par tout, on le fait crier à voix de trompe, le Prince meſme acertené par ſes parents qu'il eſtoit venu en ſa Cour pour luy porter de la marchandiſe à vendre, promet grãde recompenſe à qui en dõnera des nouvelles. Celuy qui de temps à autre avoit charge d'enlever les cendres & les reliefs de l'arriere-court, en les oſtant deſcouvre & la foſſe & le corps du pauvre meurtri tout enſemble; on s'apperçoit que les aſſaſſins manioient plus d'argent que de l'ordinaire, & en l'eſtonnement extraordinaire de leur viſage & au trouble de leurs actions, on voit les marques de leur crime, & qui plus eſt on apperçoit entre leurs mains quelques pieces de la marchandiſe deſrobée. Ces preſomptions violentes portées au Prince contre ce ſien domeſtique, il ne le peut croire attaint d'un ſi horrible forfait, le luy declare neantmoins & l'exhorte ſerieuſement de penſer à ſoy; l'autre nie & perſiſte en ſa negative. Le Prince requis de permettre libre cours à la Juſtice, reſpond, *que juſtice ſoit faite*. On les ſaiſit tous deux & ſur leurs confeſſions & les preuves qui en reſulterent, ils furent mis ſur la roüe, leurs biens confiſqués, le larçin reſtitué aux heritiers du meurtri, la juſtice publique ſatisfaite & la maiſon du Prince purgée du ſang dont ils l'avoient oſée ſouiller.

Arrivée de trois navires venants des Indes Orientales

Les richeſſes ſur trois navires Hollandoiſes & une Zéelandoiſe apportées ceſte année des Indes Orientales chargées de ſoyes, eſpiceries, porcelaines, pierres de beſoar, beſailles de diamants de la valeur de plus de deux milions & demi d'or, furent acquiſes à plus juſte tiltre à ceux qui en proffiterent par tant de perils d'un ſi loingtain voyage. Le ſiege que les Hollandois avoient mis devant Ternate place de tres-grande importãce tenue par les Eſpaignols és Indes Orientales, & la deffaite de quatre grands Galions Portugais par une autre flotte commandée par le General Verhaghen, l'un deſquels mis à fonds, l'autre s'eſtant rendu à diſcretion aprés en avoir retiré ſix vingts pieces de canon & tout ce qui s'y trouva dedans, abandonné à la mercy des eaux, les deux autres eſchoués, brullés, la plus part des ſoldats tués, les Hollandois firent bien voir à l'un & à l'autre monde qu'ils n'avoient point de Treſve avec l'Eſpaigne par delà la ligne Equinoctiale, & que la bonne conduite & les ordres du Prince faiſoit eſtendre & entendre leurs victoires plus loing que le Septentrion. La reſtitution de Fliſſingues, de la Brielle & du Chaſteau de Ramekens, que firent en meſme temps les Anglois entre les mains des Eſtats, deſquels ils les avoient tenues en oſtage pour l'aſſeurance des ſommes que l'Angleterre leur avoit preſtées & le rembourſement que le Pays leur en fit, fut un grand argument de leurs richeſſes & un viſible teſmoignage de l'aiſe & de la fœlicité des peuples ſous un ſi ſage Gouvernement.

Victoire navale ſur les Portugais.

Reſtitutiõ des places d'oſtage par les Anglois.

Tumulte ſurvenu à Delft par les femmes.

Mais voicy un exemple extraordinaire de licence procedant de la grande liberté qu'il leur a acquiſe. Le Senat de Delft pour fournir aux frais de l'agrandiſſement du Port, avoit fait une impoſition ſur les bleds; les femmes de baſſe eſtoffe s'en formaliſent, ſe pleignans qu'on ne l'eut rejetée ſur le vin qui n'eſtoit beu que par les riches, ains ſur les bleds qui ſont la nourriture des pauvres. Ce nonobſtant la levée continue comme elle avoit eſté deliberée; voyla le premier d'Aouſt une troupe de femmes avec leurs enfans, qui ſe ſouſlevent marchant en gros ſous l'Eſtendard d'un devantier bleu, entrent en foule dans le Bureau où ſe payoit l'impoſt, en demandent imperieuſement la pancarte au Recepveur, & à ſon refus aprés mille injures, luy mettent les mains deſſus & le traitent cruellement, ſi qu'à tout peine le Senat l'en peut retirer à ceſte fois. L'aprés-diſnée elles ſe reaſſemblent en la grande Place, mais faute de quelque opportun objet pour y decocher leur collere, elles ſe retirent. Le lendemain matin les voila derechef aſſemblées au meſme lieu & s'animans les unes les autres par une rage forcenée, elles ſe jettent impetueuſement dans la maiſon de la Recepte, rompent, fracaſſent portes & feneſtres, deſchi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1616. deſchirent, foulent aux pieds la table de l'impoſt & eſpardent l'argent emmy la ruë, avolent à la Cour & s'en rendent maiſtreſſes. Le Senat s'eſtonne d'une tant effrenée audace de ce malicieux Sexe, & pour remede les exhorte à patience & de ſe retirer attendant qu'on les eut contentées, avec promeſſe d'oublier leur faute: mais du naturel des Tygres, ceſte douceur ne fait que renflammer leur rage, & comme Furies Infernales la deſchargent ſur les feneſtres & portes de la Cour, font voler en eſclats tout ce qu'elles rencontrent, deſchirent les regiſtres publics, briſent & perdent tout ce qui ſe preſente à elles, ſautent dans la maiſon d'un des Senateurs laquelle ils pillent & en raviſſent beaucoup d'argent: non plus femmes mais beſtes farouches poſſedées de pluſieurs legions de Diables! Bien fait aux Bourg-maiſtres & aux Eſchevins de ne monſtrer point le néz pendant ceſt inſult: car leur ongle eut eſté la moindre piece: Ils commandent ſous main aux Bourgeois de faire retirer leurs femmes, qui s'en rient pour la plus part, les autres s'excuſent de leur impuiſſance & que c'eſtoit à eux de pourvoir à la ſeureté de leurs maiſons. Il fallut venir à jubé devant ce ſexe orgueilleux, le Senat contraint de les aſſeurer par declaration, qu'il donneroit reſponce favorable à leur requeſte & caſſeroit l'Impoſt, ſeul moyen capable de les appaiſer. Le Prince Henry & le Comte Erneſt deputés Commiſſaires pour y faire proceder par voye de fait, ils s'y rendent avec quelques Compaignies d'Infanterie. On informa contre les autheurs & moteurs de ceſte ſedition, ſix furent empriſonnés, decret de prinſe de corps decerné contre vingt autres qui avoient eſvadé avec promeſſe de recompence de cent livres à tous ceux qui en deſcouvriroient quelqu'un. Pluſieurs hommes & femmes prevenus meſurerent les murailles de la ville en divers endroits, pour pourvoir à leur ſalut par la fuite: Et n'eſt merveille ſi on employa de ſi vaillans Princes contre de ſi hardies femmes, puis que jadis Hercule ne deſdeigna pas d'aller combatre les Amazonnes & d'avoir relevé la victoire qu'il obtint ſur elles comme l'un des plus glorieux trophées de ſes labeurs.

Toute malice eſt ſuportable au prix de cele de la femme. *Prov. Salom.*

1617. Une tempeſte eſt plus à craindre dans la bonaſſe d'un Eſté que dans les agitations ordinaires de l'Hyver. Voicy des effects de l'oracle prononcé par le Prince en la propoſition de la Treſve & predit par ce ſage precepte d'un Ancien, *Qu'il n'y a rien de plus nuiſible à un peuple guerrier qu'un long repos.* Comme le Lyon n'eſt jamais ſans fiebvre, ce Lyon Belgique ne peut eſtre ſans agitation. La guerre inteſtine trouve ſon berceau dans le peu d'intervalle de l'eſtrangere; la vertu & la grandeur de celuy qui ſouloit eſtre bouclier d'aſſeurance aux Hollandois, leur eſt maintenant en achopement de defiance & de crainte; à meſure que les ennemis du dehors ceſſent de paroiſtre, trop d'aiſe & de felicité leur en font concepvoir des imaginaires. L'ambition des Miniſtres Reformés en fut le levain, la vengeance le peſtrit, le zéle inconſideré de Religion en fit la debite, bref ce qui au commencement n'eſtoit que diſpute entre Theologiens, devint tres-dangereuſe faction d'Eſtat, qui commença à monſtrer ſes cornes dés qu'elle vit ſon pretexte appuyé des Puiſſances eſtrangeres, & fomenté des inclinations d'un Peuple inconſtant & leger.

Broüilleries des Armeniens.

Bellicoſo populo quies diuturnior nocet. Saluſt. in Orat. de Rep. Ordin.

Bellum in media pace conſurgit & auxilia ſecuritatis in metum tranſeunt: cladis cauſas ſi alia deficiunt nimia ſibi fœlicitas invenit. Sen. Epiſt. 91.

Autheurs de ſes troubles

Arminius & *Gomarus* Profeſſeurs en Theologie à Leyden furent les premiers autheurs de ce trouble; le premier pour avoir voulu preſcher & publier une particuliere doctrine de la Predeſtination; le ſecond pour avoir impugné avec trop de jactance & de rudeſſe la nouvelle opinion de ſon Collegue. *Arminius* ne ſurveſquit pas long temps l'impureté de ſa croyance, mais ſes eſcrits veus & leus aprés luy n'augmenterent que trop le nombre de ſes Diſciples. L'humeur de ceux qui voyoient allumer ce feu ſans y accourir, fournit matiere pour l'augmenter au lieu d'y apporter de l'eau pour l'eſteindre; & par un excés de malice ou de ſtupidité ils rendirent Vorſtius Alleman ſucceſſeur de la charge & de la profeſſion Arminienne. Le Roy d'Angleterre n'eſpargna ni ſon pouvoir ni ſon credit pour faire exiler le nouveau Chef de ceſte ſecte,

& cauſes d'iceluy.

Des bons Magiſtrats euſſent porté la main ſur tout ce qui s'eſlevoit en ces commencements & euſſent pratiqué ce que conſeille Hipocrate aux maladies dangereuſes *Nihil contemne nam nihil parum eſt. Puſtula ſæpe in peracutum morbum migrat.*

 & dans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

& dans les hereſies des ſes eſcrits qu'il fit bruſler ayant diligemment remarqué celles de ſa doctrine, en envoya les principaux Articles à ſon Ambaſſadeur reſidant en Hollande, & luy commanda tres-expreſſement d'en pourſuivre le dechaſſement par toutes voyes: il n'en peut obtenir que remiſes & enfin un Arreſt du Conſeil de Hollande, qui impoſoit ſilence à toutes ces diſputes & deffendoit aux uns & aux autres de rien preſcher d'extravagant ſur le point de la Predeſtination. 1617.

Cependant les tourbes s'allument & les fumées de la biere commencent à s'exhaler en diverſes parts. Roterdam eſtoit desja toute Arminienne, Leyden pepiniere de ceſte ſecte, pluſieurs des Eſtats particuliers de Hollande infectés d'icelle, de Juges eſtoient devenus parties, de perſecuteurs ſectateurs, d'Orthodoxes Arminiens. Amſterdam bien que la plus grande & la mieux peuplée, avoit reſiſté au cours dangereux de ceſte contagion, & par deux eſmeutes contre ceux qui en faiſoient profeſſion ouverte, interdit aux Predicants & à leurs Diſciples les preſches & les aſſemblées. Les Arminiens des autres villes aigries de leur creance font levée de ſoldats. Barnevelt Advocat de Hollande paroit à la teſte de toutes leurs actions ſeditieuſes; les Eſtats de ceſte Province ſe contournent au branle de ſes volontés & par ſon inſtigation ſe declarent eux meſmes Juges & Arbitres de tous ces differents. Les Orthodoxes ou Gomariens ainſi appellés des autres, reſpondent à ceſte declaration & par l'uſage de la police Eccleſiaſtique font voir, qu'ils ne peuvent eſtre decidés que par un Synode. Les voila donc en conflict de Juriſdiction & nullement d'accord pour eſtre reglés ſur ce premier chef, chacun tachoit de deffendre & de maintenir ſa creance.

Rotterdam, Leyden & autres villes ſe declarẽt Arminiẽnes,

font levée de gens de guerre.

eſpaulées des Eſtats & de l'Advocat de Hollande,

Les Orthodoxes à l'abry de l'authorité des Eſtats Generaux, du Prince & de la plus part de la Nobleſſe, ne tachent qu'à accoiſer ceſte tempeſte civile par voyes douces & ordinaires: Les Arminiens eſpaulés des Eſtats particuliers de Hollande, du pouvoir des principales villes de la Province & du credit de Barnevelt qui s'en declaroit ouvertement Chef, n'y procedent pas ſi lentement, ains par levées & menées deſia maiſtres de Leyden & de Rotterdam, mal-traictent les Reformés par tout où ils ſont les plus forts.

leurs violences ſur les Reformés.

Les Amſterdamois en crainte & en ombrage de ſe voir muguetés, veillent diligemment des actions ſi extraordinaires & par requeſte au Senat de ceſte puiſſante ville, ayans deſcouvert que les pratiques de Barnevelt ne tendoient qu'à la depreſſion de la vraye Religion, de l'authorité du Prince & de la proſperité du pays; declarent *ne pouvoir ſouffrir qu'on enjambe malicieuſement ſur la charge de celuy à qui ils devoient leur propre vie*; *prient leurs Magiſtrats de ſe monſtrer vrays Nourriſſiers de l'Egliſe de Dieu, de prendre ſoing de la Republique, d'aſſiſter le Prince Maurice, & de ſe joindre aux Requeſtes des fidelles Provinces, qui demandent toutes d'un accord la tenuë d'un Synode National.* L'Ambaſſadeur d'Angleterre authoriſé du credit de ſon Maiſtre, harangue en plaine aſſemblée des Eſtats à meſme fin, fait mettre au jour ce qu'il avoit dit en ſecret & n'en reçoit qu'une reſponce aigre & inſolente des Arminiens, dont la publication fut deffendue.

Requeſte des Amſterdamois pour les arreſter.

& de l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Leyden fait levée de deux Compagnies de gens de pied outre les deux qu'elle avoit en garniſon ordinaire; Rotterdam, Utrecht, Arnhem & autres places d'importance ſuivirent l'exemple de celle la. En Over-Yſſel pluſieurs marchent ſur les erres de celles-cy, & toutes ſous pretexte de ſeureté, du libre exercice de leur Religion. A Leyden les enſeignes de leurs Compagnies n'arborans point la livrée Orangée ni les armes du Prince en leurs drapeaux, ce fut le ſujet d'une grande eſmotion qui y advint le ſeptieſme d'Octobre: car un de ſes ſoldats nouvellement levés qu'on appelloit Attendants, ayant donné un ſouflet à un qui luy reprochoit *de ne porter les livrées du Prince*, pluſieurs des Reformés ſe ſouflevent, ſe jettent ſur ces Attendants criants *vive Orange, vive Naſſau*, & à coups de pierres commencent à les enfonçer par

Sedition à Leyden,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1617. par tous les coings de la ville, & ceſte ſedition ne peut eſtre appaiſée que par la mort de pluſieurs & de plus grand nombre de bleſſés de part & d'autre. Les Arminiens de Rotterdam ſe rendirent imitateurs de ces violences contre les Orthodoxes, les ayans contraints de quitter leurs Egliſes & d'aller faire preſcher hors la ville.

ſecours envoyé aux Venetiens.

C'eut eſté faire un grand ſervice au Pays, que de le deſcharger de ces eſprits fretillans adonnés à changement & à nouveauté, par quelque honnorable divertiſſement en Pays eſtrange, ou d'en adjoindre un plus grand nombre à celuy de quatre mille Hollandois qui firent voile ſous la conduite du Comte Iean-Erneſt de Naſſau dans ſoixante dix vaiſſeaux armés au ſecours des Venitiens contre les Archiducs de Grets.

Le Comte Jean donna au Duc de Veniſe le plaiſir de l'exercice d'armes qu'il fit faire à 900. Hollandois en la place S. Marc lequel il admira.

1618. Les garniſons de ces ſoldats Attendans ſouſtenoient ceſte faction Arminienne; pluſieurs Magiſtrats des villes qui en eſtoient infectées les eſpauloient; Il ne falloit donc que retrancher ces arcs-boutans & en ſaper les colomnes pour faire crouler tout le nouveau baſtiment de ces erreurs populaires & phantaſtiques imaginations.

Ordre des Eſtats pour appaiſer ces factions.

Le Prince & les Eſtats Generaux en avoient donné leurs volontés aux Eſtats particuliers & aux Magiſtrats des villes, mais pour neant. Deliberation prinſe que le Prince s'y achemineroit en perſonne accompaigné de quelques deputés des Eſtats, il ſe rend en Gueldres là où des quatre principales Villes qui font les quatre quartiers de la Province, les trois s'eſtoient declarées pour les Arminiens.

Tacite remarque que les eſmeutes & ſeditiōs ſe doivent appaiſer par voyes douces & ſoudaines, quand il dit que ſur le bruit qui parvint à Germanicus de la mutinerie de ſes legions, il partit ſoudainemēt avec ſa femme & ſon fils pour l'aller calmer par ſes foibleſſes & remonſtrances.

Le Prince pacifie Nimmeghe,

Nimmeghe avoit ſon Senat pollué de pluſieurs ſectaires, & ſes Egliſes ſoüillées de pluſieurs Miniſtres qui y preſchoient ces nouveaux dogmes; dés qu'il y eſt dedans il fait triage des Senateurs, ſepare ces impoſteurs d'avec les vrais Paſteurs de l'Egliſe, & ainſi il pacifie la Magiſtrature & conſerve l'Egliſe en ſa pureté.

Zutphen,

Zutphen experimenta les effects de ſa prudence par un ſemblable changement, comme autrefois celuy de ſa valeur.

Arnhem.

Arnhem jadis le ſiege des Ducs de Gueldres & encor celuy du Conſeil de la Province, fit plus de ſemblant de ſe vouloir roidir. Le Senat & le College des Miniſtres frapés au meſme coing mais allarmés de la prompte expedition du Prince és autres villes, ſur ce qu'il leur envoya *qu'il deſiroit de paſſer chés eux pour ſe rendre à Vtrecht*, ils le font prier par deux Senateurs expreſſement deputés vers luy de leur part, *de vouloir prendre un autre chemin pour éviter l'emotion du peuple*. Le Prince leur reſpond *il n'a point d'occaſion de s'eſmouvoir, je deſire coucher ceſte nuict dans Arnhem, & le feray quelque choſe qui puiſſe advenir*. Ainſi dit, ainſi fait. A ſon arrivée toute ceſte nouvelle milice eſt exhortée *d'eſtre ſur ſes gardes, en cas que le Prince y voulut attenter quelque choſe*. Frenetique paſſion contre le Pere de leur liberté! Que fait le Prince? d'arrivée il mande les principaux Senateurs & les prie de donner conged à leurs ſoldats, employe ſes perſuaſions pour les induire à obeiſſance envers les Eſtats Generaux, & à leur refus, preferant encor la douceur à la force, il ſe reſoult de ſonder les inclinations de ceſte Soldadeſque & de ſçavoir ſi le reſpect qu'elle luy avoit porté de tout temps eſtoit du tout eſteint en elle. Il avoit des bonnes intelligences dans la ville; il diſpoſe les ſiens en pleine nuict & tout ce qui s'y trouva de ſon haleine és places principales; donne ordre au Comte Erneſt de ſe trouver dés le point du jour aux portes avec des troupes de Cavallerie & d'Infanterie; puis tout d'une ſuite s'approche du Fort d'Arnhem muni de cinq Compagnies de ſoldats Attendans, demande de parler à celuy qui y commandoit, lequel avancé le Prince luy tient ce langage. *Eſtes vous mon amy ou mon ennemy, voudriés vous bien attenter quelque choſe contre moy?* Le Capitaine luy reſpond. *Non, Monſeigneur, je ſuis voſtre ſerviteur, preſt de reſpendre mon ſang pour voſtre ſervice. Si cela eſt*, dit le Prince, *pourquoy ne poſés vous les armes au commandement que je*

In periculoſis tentandum eſt cum periculo, dit Hipocrate.

Il pratiqua en ce fait ce beau enſeignement de Tacite. *Vbi eſt collectum & adhuc armatum vulgus comitate permulcendum eſt, non armis & fortioribus remediis irritandum*, Tacit.

vous

vous en fais? Et puis que je vous promets de vous faire contenter de ce qui vous ſera deub de voſtre paye? A ces parolles les armes tombent des mains des Capitaines & Soldats, qui tous s'excitent les uns les autres à obeir au Prince, s'eſcrians *Vive Orange, vive Naſſau, mon eſpée ne ſera jamais que pour le ſervice de ſon Excellence.* Les voila donc ſouſmis à ſes volontés & à celles des Eſtats Generaux; la faction appaiſée, toutes les portes de la Ville ouvertes, le Comte Erneſt arrivée avec ſes forçes, les plus factieux & mutins mis hors & entre ceux-cy quelques Senateurs & leur Secretaire. Le Prince s'eſtant rendu en l'Aſſemblée des autres, il leur recommanda *la Paix & la tranquillité publique, l'obeiſſance aux Eſtats Generaux, & l'attente en eſprit patient de la reſollution d'un Synode prochain ſur tous leurs differens.*

Campen,

Over-Yſſel l'une des Provinces-Unies non moins gaſtée de l'Arminianiſme, en fut repurgée par la preſence du Prince; & Campen bien que principal ſiege de l'Empire imaginé de la faction, où leurs Miniſtres avoient fait imprimer leur confeſſion de foy Arminienne, ne laiſſa pas de ſubir le joug de l'obeiſſance.

la Brielle.

La Brielle fut aſſeurée au parti Orthodoxe dés que le Prince y eut mis le pied dedans & qu'il l'eût fortifiée d'une bonne garniſon, nonobſtant les pernicieuſes reſolutions prinſes, par les Eſtats particuliers de Hollande & de Weſt-Friſe de luy reſiſter & aux volontés des Eſtats Generaux, ſur la caſſation des ſoldats Attendans qu'ils avoient ordonnée.

Utrecht.

Utrecht Chef d'une Province, feconde en nouveautés, penchante au pis mais vaxillante dãs l'incertitude en la forme de ſe roidir avec les autres depravées, le Prince proffita habilement le temps de ceſte irreſolution & ſe rendit au milieu de ſes habitans pour y faire reluire la legitime authorité, tandis que Hoogerbeets & Grotius Penſionnaires de Rotterdam & de Leyden authoriſés des Eſtats particuliers de leurs Provinces, treſſuent pour luy faire recepvoir un rebut, offrent ayde, conſeil, adſiſtance aux Eſtats & aux Magiſtrats de ceſte ville mutine pour s'oppoſer au Prince, exhortent la garniſon de ſe bander contre luy, eſſayent de mutiner & de ſouſlever le peuple, à cela malicieuſement ſecondés par Moesbergen & Ledenberch Secretaire de la ville, qui en induiſirent quelques uns de ſaiſir le canon & de s'emparer de quelque quartier: mais ceſte faction ſuppeditée par la garniſon ordinaire qui eſtoit à la devotion du Prince & par les autres intelligẽces qu'il y avoit dedans, ayant ſagement marié la force avec ſon authorité, il caſſa ces nouvelles Compagnies de ſoldats Attendans, appaiſa l'eſmotion de ceſte Bourgeoiſie, exauthora tous ceux qui l'avoiẽt fomentée & fortifiée, en ſubrogea d'autres à leur place, fit arreſter priſonniers quelques Senateurs des plus factieux avec ce Secretaire, & par les effects de ſa prudence & de ſon bonheur affoiblit & debilita les forces de ces pernicieuſes nouveautés, en l'affermiſſement de ſon authorité & de celle de la Generalité.

Leyden & autres.

Leyden, Horn, Rotterdam, Harlem, Schoonhoven, Goude, Woerde & generalement toutes les villes de la Hollande & de Weſt-Friſe, furent nettoyées par le Prince de garniſons Attendantes, la plus part chargées d'autres pour les tenir aſſeurées au debvoir, Rotterdam contraint d'esberger douze cents hommes de guerre pour y fortifier le parti Orthodoxe & le maintenir en la poſſeſſion de la grande Egliſe contre les deux tiers des habitans qui eſtoient Arminiens, pluſieurs Miniſtres chaſſés, d'autres ſuſpendus de leurs charges qui s'opiniaſtroient à ces opinions d'orgueil & de vanité; le Prince ayant fait un changement generalen ceſte viſite generale qu'il fit par tout, & tout pour retrencher ceſte faction qui menaçoit l'Eſtat de prochaine ruine.

Maurice deſormais Prince d'Orange.

Mais Dieu qui avoit doué ce Prince de ſi grandes parties & demonſtré en luy les merveilles de ſa puiſſance, y voulut adjouſter par ſurcroit à tant de graces naturelles & acquiſes, ceſte grande ſucceſſion de Philippes Guillaume ſon frere aiſné; & à ceſte qualité de Prince que ſa naiſſance luy avoit donnée,

celle

1618. celle de Souverain, par la mort de ſon Predeceſſeur ; ſuivant l'ordre naturel de ceſte Principauté authoriſé de l'uſage de pluſieurs ſiecles comme loy fondamentale, par ceſte loy vive de la ſucceſſion qui paſſe en un moment du mourant au ſurvivant ; ſi bien que le dernier ſouſpir de Philippes, mit la Couronne de ceſte Souveraineté ſur la teſte de Maurice, le mardy vingtieſme de Febvrier mil ſix cents dixhuict.

Prompte-ment ad-verti de la mort de ſon Frere.

Pendant qu'il eſtoit occupé à la diſcipation de ceſte grande faction, il avoit eſté adverti de l'eſtat de la maladie du Prince ſon frere, poſtes ſur poſtes l'advertirent de ſa mort dés qu'il eut ſillé les yeux. La prevoyãce de ſon jugement pourveut à tout & par tout. Son premier ſoing fut, de faire donner une honnorable ſepulture au deffunct ſelon qu'il luy eſtoit ordonné, à Dieſt ſienne Baronnie en Brabant. Il n'y avoit preſcrit autre pompe funebre que de cinq cents pauvres ſiens ſubjects veſtus d'une robbe noire, chemiſe & ſouliers à ſes deſpens, qui l'accompaignerẽt & prierent Dieu pour ſon ame durant huict jours, nourris par ſon heritier pendant iceux, puis congediés avec 2 eſcus chacun.

Pourvoit à tout & à ſes obſeques.

Eſt conſolé des grands & du Roy Tres-Chreſtien. Qu'il remercie par Marquete.

Pluſieurs Princes & grands Seigneurs envoyerent exprés vers luy pour plaindre ceſte mort ; les Ambaſſadeurs des Roys & des Eſtats eſtrangers reſidans à ſa Cour, par ordre de leurs Maiſtres luy en teſmoignerent leur dueil, & le Roy tres-Chreſtien luy fit ceſt honneur de le faire viſiter par Marſillac, qui l'aſſeura au nom de ſa Majeſté de la part qu'elle prenoit à ſa douleur. Le Prince l'en remercia peu aprés par Marquete qu'il deputa en Cour de France, avec tous les reſpects & ſubmiſſions deubs à ſa Majeſté, laquelle luy donna audience à S. Germain dans ſa chambre en grande aſſemblée de Princes, Seigneurs, & Gentilshommes honnorablement reçeu : le Roy l'entendit debout, & aprés luy demanda *comme ſe portoit Monſieur le Prince d'Orange, & où il l'avoit laiſſé*. Au partir delà, il eut auſſi audience de la Reyne, de Monſieur & de Meſdames.

La Doüairiere en bute contre luy.

Cependant la jeune Doüairiere luy tailloit des chauſſes dans Bruxelles par l'advis du Medecin Fleurice, conduite & aydée de pluſieurs grands de la Cour des Archiducs, envieux de la vertu & jaloux de la grandeur du Prince. Quelque teſtament ſuppoſé, donna cœur à ceſte Princeſſe de ſe ſaiſir de tous les meubles de la maiſon de Bruxelles, de l'Eſcuerie, de tout ce qui ſe trouva à ſa bien-ſeance & d'y paroiſtre comme Maiſtreſſe de toutes choſes.

Le Prince depute à Bruxelles Vosberg. & Valck.

Voſberghen Conſeiller au grand Conſeil d'Hollande perſonnage doüé de ſinguliere ſuffiſance & probité, & Valckenbourg Eſcuyer Domeſtique du Prince s'y rendirent incontinent en qualité de ſes Deputés & Procureurs, pour prendre ſoing de ſes interests & en ſon nom poſſeſſion de l'heritage. Ce fut donc à eux à ſe loger dans la maiſon & à faire valoir le droict du legitime heritier. La Treſve du Pays leur fut favorable : Ils eurent par tout libre accés ; la Juſtice des Archiducs ſe demonſtra eſgale & ſans ſupport, nonobſtant les puiſſantes recommandations qui vindrent de France pour la Princeſſe, laquelle fut contrainte de lacher prinſe. Mais pourtant ſa qualité & la decence ne permettant honneſtement à ceux-cy de la mettre hors la maiſon, on y vit deux partis dedãs, tous les Domeſtiques enclins à l'un ou à l'autre, chacun penſant à ſon advantage, & ceſte diviſion ſi animée que pluſieurs s'entre-regardoient ſur l'eſpaule, quelques-uns vindrent aux paroles & aux aigreurs, & peu s'en falut qu'on ne paſſat aux effects.

Plaident enſemble.

Le foible conſeil de la veufve, la voulut tenir dans l'opiniaſtreté, mais à peu d'advantage pour elle. Le Magiſtrat mit ſous la main de Juſtice tout ce qu'elle voulut rendre litigieux, & l'heritier eſtoit trop ſolvable pour n'en obtenir bien toſt la recreance, meſmes pendant proces : car ce n'eſt pas à une Doüairiere d'occuper les biens hereditaires, mais elle doibt venir en demandant & ſe les faire declarer contre l'heritier, lequel cependant en doibt demeurer ſaiſi, ſauf à adjuger à icelle des ſommes proviſoires pour ſon entretien, attendant la deciſion finale. Cependant la chandelle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſe fondoit, & ceſte pauvre Princeſſe mal conſeillée de ſe roidir contre le droict du Prince, ayant dreſſé un train magnifique de domeſtiques & d'une deſpence proportionnée à ſes pretentions non au pied de ſon avoir, ſevrée de tous revenus, ſe vit bien toſt reduite à l'engagement de ſes bagues & joyaux, dont elle avoit eſté bien pourveüe par la mort de la Comteſſe de Hohenloo ſœur du Defunct, tandis que le Prince ſe maintenoit par ſa puiſſance & que ſes Deputés & leurs partiſans de la maiſon, ſouſtenoient le droict de leur Maiſtre avec eſclat & reputation.

Preſent de la Princeſſe refuſé par le Prince.

Il fit voir à la Princeſſe que ce n'eſtoit à elle de diſpoſer de ce qui ne luy apparte-noit point.

Il la donna bonne à Dantin Eſcuyer de la Princeſſe, lors que luy ayant fait emmener cinq ou ſix beaux chevaux d'Eſpaigne de l'Eſcuerie du Defunct, ceſtuy-cy les luy preſentant au nom de ſa Maiſtreſſe par forme de preſent, il luy repartit en empoignant avec la main le pan de ſon manteau, *Et moy je vous donne cecy*. Le ſuccés de tout ceſt affaire qui reuſſit à l'advantage du Prince, au detriment de ceſte Princeſſe, fit bien voir qu'elle eut eſté mieux conſeillée de ſe reſigner entre les genereuſes mains de ce Prince, & qu'il luy eut eſté plus ſeant & honnorable de demeurer d'accord avec luy, que d'avoir taché d'expiler ceſt heritage par voyes obliques.

Le Prince penſe à ſa Principauté d'Orange.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient ainſi à Bruxelles, ce Prince ne perd pas le ſouvenir de ſon Eſtat d'Orange, la plus noble & la plus illuſtre piece de ſa Couronne; l'honneur de ſa maiſon qui en eſtoit inſeparable, l'amour paternel qu'il portoit à ſes Subjects, & le ſoing particulier qu'il avoit de tout temps teſmoigné à la conſervation de ceſte Souveraineté l'y obligeoient. Pource il y deſpeſche en poſte Dimmer ſien gentilhomme avec lettres à Croeſer Gouverneur, à la Cour de Parlement, au Bureau du Domaine, aux Communautés, à tous les Ordres & aux Principaux de l'Eſtat, pour leur porter les triſtes nouvelles du decés de ſon bon Frere, les aſſeurances de ſa bienveillance & de ſa bonne volonté à les proteger, ſes ordres à le recognoiſtre & à ſe contenir tous dans la fidelité & obeiſſance qu'ils luy debvoient comme à leur Prince naturel, legitime, & Souverain: confirme le Gouverneur, le Parlement & tous les Officiers par ſes lettres patentes, & tous luy preſtent ſerment de fidelité. Puis d'une meſme ſuite les Officiers ſubalternes, les Communautés de l'Eſtat en corps de Conſeil, le Clergé Catholique, les Miniſtres & Conſiſtoires des Egliſes Reformées, & tous les Vaſſaux, luy rendirent les meſmes debvoirs par devant les Superieurs, avec une prompte & franche volonté. Les feux de joye publics & particuliers furent celebrés à Orange & par tout la Principauté, à l'honneur de ce nouveau advenement: la Bourgeoiſie armée ſe rengea ſous ſes Enſeignes & fit ouir trois ſalvés de mouſquetades, le canon du Chaſteau ſon tonnerre ſecondé de la eſcopeterie de ſa garniſon.

y deſpeſche Dimmer.

Eſt recognu Prince.

Feux de joye de ſon advenemẽt.

D'Ante-Marie Lieutenant du Colonel d'Ornano au Gouvernement du S. Eſprit, dés qu'il eut la nouvelle de la mort du feu Prince, ſe rendit à Orange pour y voir le Gouverneur Croeſer, luy offrir toute adſiſtance, de voiſinage, l'exhorter de ſe maintenir en ſon Gouvernement, luy rend des lettres tendantes à ceſte meſme fin, pour ſous pretexte de l'intereſt de la Religion Catholique tacher de gaigner quelque pied ſur les affections de ceſt homme, d'humeur aſſés changeante & qui faiſoit demonſtration de quelque meſcontentement, ou pour eſtre de tant plus recerché des Eſtrangers, ou pour obliger ſon Maiſtre à luy faire du bien. Dangereuſe maxime envers les Grands, qui tachent de ſe deffaire le plutoſt qu'ils peuvent de leurs ſerviteurs qui penſent ſe faire craindre, & laquelle cuida couſter cher à ceſtuy-cy comme nous verrons en ſuite.

D'Ante-Marie tache de desbaucher Croeſer

qui envoye au Prince

Aprés le deſpart d'Ante-Marie, Croeſer communique ſa lettre & les offres qui luy avoient eſté faites, au Conſeiller Servant & au Secretaire De la Piſe ſes plus familiers amis, qui le fortifient en ſon debvoir, luy propoſent l'honneur & la fidelité qu'il devoit au ſervice du Prince, & l'induiſent de luy envoyer

ceſte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1618. lettre & de luy en rafrechir les aſſeurances par eſcrit, pour l'y engager de plus fort & le retirer de ces practiques & menées eſtrangeres. Le Prince proffite prudemment ceſt advis & declare ſa volonté à ne vouloir rien alterer dans ſon Eſtat, moins aux Religions leſquelles il vouloit eſgalement maintenir en l'obſervation de ſes Edicts, comme pere commun de ſes ſubjects.

Lequel y pourvoit dextrement.

Le Colonel d'Ornano meſmes ne tarda pas de venir à Orange en perſonne, pour continuer la trame de ſon Lieutenant: Il ſe rendit au Chaſteau; Croeſer deſcendit à la porte baſſe & s'avanca à cinquante pas d'icelle en dedans pour l'y recueillir: & bien qu'il eut mandé Servanr & Dela-Piſe pour eſtre teſmoings de la conferenca, ſi parla il à luy ſeul à ſeul & ſeparé des autres. Plusieurs qui furent ſpectateurs de leurs geſtes, remarquerent de l'eſmotion en tous les deux; & la ſuite verifia que tous ces pourparlers ne tendoient qu'à les detraquer; Il luy rendit une autre lettre ſur ce meſme ſujet, laquelle fut auſſi envoyée au Prince, & ſes recherches regardées de ſi mauvais œil par les habitans, que le Colonel à ſon deſpart eut ſujet de le cognoiſtre à la contenance du peuple & à la demarche de la garde Bourgeoiſe qui eſtoit à la porte de Langes rengée en armes, où il fut contraint de paſſer au milieu de deux hayes de Mouſquetaires qui luy firent la trougne, & grondans lacherent des paroles qui l'obligerent à n'y revenir plus. Toutes les affections des ſubjects d'une & d'autre religion eſtoient au Prince. C'eſt tout dire; Croeſer n'eſtoit encor que dans la derniere année de ſon premier Trienne: la mort ſoudaine & inopinée de Philippes l'avoit ſurprins, & il n'avoit eu temps de ſe faire des creatures, contracter des amitiés avec les voiſins & lier ſa partie pour ſa ſubſiſtance en tel changement; mais d'ailleurs homme d'humeur rude & ſevere, de conſtitution aſſés brutale & mal polie, deſagreable en ſon maintien, irregulier au port de ſon poil & de ſes habits, il n'avoit jamais cultivé l'amitié de perſonne, & pluſieurs luy donnoient par derriſion le nom de *Scythe* ou de *Muſtapha*: Mais qui plus eſt ceux qui avoient accés vers luy ne proffitoient ſes faveurs, que pour faire cognoiſtre ſes inegalités à ceux qui le practiquoient, affin de les obliger à ne mettre pas cuire là deſſus & de n'eſtablir aucune confiance en luy.

Le Colonel d'Ornano vient voir Croeſer

Croeſer faiſoit porter par un de ſes valets qui ſe tenoit à trois pas de luy, une grande eſpée à deux mains de laquelle il ſe vantoit ſe ſçavoir bien ſervir.

Et eſt mal veu des ſubjects

Qui ont le cœur au Prince.

Croeſer mal-voulu.

Il n'y à jamais eu Gouverneur dans Orange moins craint ni moins aymé que cetuy-cy à cauſe de ſa rudeſſe & incivilité.

Le Prince l'avoit confirmé au Gouvernement plus par honneur que pour l'y continuer; Et il importoit à ſon authorité de faire cognoiſtre qu'il eſtoit le Maiſtre, & n'en pouvoit inſinuer la creance que par un changement. Croeſer le pouvoit aſſés cognoiſtre à ſon maintien, & s'il n'en avoit pas le commandement en termes formels, il luy eſtoit aiſé de comprendre au jargon du Prince, ce qu'il vouloit de luy. En ce berguignement, on donne advis à Maurice que ce Gouverneur renoüoit quelques intelligences au prejudice de ſon ſervice; & Julien l'Aiſné qui eſtoit lors en ſa Cour, nullement amy de Croeſer, ne ceſſoit de luy marteler l'eſprit de ces ombrages & defiences, & en cottoit pluſieurs circonſtances croyables qui luy eſtoient confirmées d'ailleurs. Le Prince entre en humeur & jure devant tous, *que ſi Croeſer faiſoit faux bond à ſon debvoir, il le fairoit poignarder quand il ſeroit entre les bras de l'Empereur.* Ceſte parole recueillie & portée dans les oreilles du Gouverneur, luy donna bien à penſer, & Julien qui l'avoit ouye revenu à Orange, ne manqua pas par ordre ſecret du Prince de la luy rapporter. D'ailleurs le bruit de ceſte infidelité parvenu juſques à l'Archiduc comme d'une choſe aſſeurée, il dit tout haut *ſi Croeſer la fato, non la fato en Cavallieros*: tant eſt ſale & odieuſe la trahiſon & deſloyauté meſme aux Ennemis.

Deſſeing du Prince & du Gouverneur.

Menaces du Prince cötre luy.

Il eſtoit donc viſible que Croeſer tenoit ce Prince en ceſt exercice pour en retirer quelque lippée; & Maurice ne ſe plaiſoit pas tant à donner, ou s'il avoit deſſeing de luy faire quelque bien, il n'en vouloit capituler avec luy, comme s'il n'y fut venu qu'à regret & avec quelque contrainte. Choſe dure & inſupportable, qu'un ſerviteur marchande avec

ſon Maiſtre pour luy rendre ſa maiſon! mais honteuſe & reprochable à ceux qui ne doibvent faire gloire que d'obeir, de mettre leur honneur à prix d'argent.

Bonne reſollution de Croeſer par intervalle.

Ces humeurs bigearres & changeantes n'eſtoient pas ſans quelques intervalles. La conſcience eſt le Iuge, le teſmoing & le bourreau ſecret des mauvais deſſeings, & n'eſt ſi meſchant homme qui n'en ſoit preſſé une heure du jour. Ceſtuy-cy en ombrage de deux ou trois amis qu'il avoit, en defiance de ſoy-meſme ou plutoſt de ſa foibleſſe, en apprehenſion de l'indignation du Prince & du reſſentiment de ſa colere, mais encor inſtamment ſollicité par les Religieux Capucins de rendre toute fidelité & obeiſſance à ſon Maiſtre auquel il avoit ſerment, à faute dequoy ils ne luy pouvoient donner abſolution; il manda un jour prier Servant & Dela-Piſe de l'aller trouver dans le Chaſteau, leur declara qu'il eſtoit du tout reſollu d'obeir ſans condition, les conjurans de ſe joindre à luy pour en eſcrire au Prince & luy faire entendre ſa reſollution: ceux-cy le confirment en ce bon propos, & l'offre acceptée, il n'eſtoit plus queſtion que d'envoyer en Hollande.

qui depute Beauchaſtel au Prince,

Ce Prince teſmoigna touſiours un ſoing particulier de l'Eſtat d'Orãge, meſmes pendant ſa Regence, porta grande affection aux Orangeois & les eſtimoit gẽs d'eſprit.

Beauchaſtel dés long temps cognu du Prince, fut choiſi pour luy porter ceſte bonne parole, & pour arres d'icelle luy preſenta de la part de Croeſer un ſien enfant, le ſuppliant d'agreer qu'il fut porté ſur les fonds en ſon nom & qu'on l'appellat *Maurice*; cela accepté par le Prince, il fut quitte du baptesme pour un preſent de mille livres qu'il envoya à ſa filleule. Mais ce n'eſtoit pas le nœud principal de l'affaire, car Croeſer deſiroit de cher vendre ſon gage, & Maurice en eut voulu eſtre quitté à bon marché. Beauchaſtel n'avoit pas charge du courratage & il n'eut eſté ni de condition ni d'humeur à l'accepter; ſon voyage n'alloit qu'à faire entendre au Prince l'inclination de ce Gouverneur, à remettre la place entre les mains de tel qu'il plairoit à ſon Excellence luy envoyer. Mais à bon entendeur peu de paroles; Croeſer ne beoit qu'aprés l'argent & ne deſiroit que d'en tirer; Il s'en expliquoit aſſés librement, diſant *que c'eſtoit toute la recompenſe de tous les ſervices qu'il avoit jamais rendus à la maiſon*; mais il ne cottoit pas les gratuités qu'il avoit reçeuës comme *Poiſſon d'Apuril* de ſon premier maiſtre. Beauchaſtel eſtoit trop bon ſerviteur du Prince pour luy avoir deſguiſé l'humeur de ceſt homme, & n'ignoroit pas ce que Servant & Dela-Piſe l'avoient prié de luy dire de leur part, qu'il n'avoit que ces trois qualités, *d'eſtre vray Eſpaignol, avare, & rude aux ſubjects. Rude à mes ſubjects!* dit ce bon Prince avec emotion de corps & de parole, teſmoignant ceſte tendreſſe & bienveillance paternelle de laquelle il les avoit touſiours cheris & honnorés. Ce ne fut plus qu'à penſer aux moyens de le tirer de là.

qui le deſpeint de ſes humeurs.

Gentil rencontre Beauchaſtel avec le Prince.

Icy je doibs un petit conte à mon Lecteur pour le deſennuyer qui marquera l'humeur tenace de ce Prince: pendant le voyage de Beauchaſtel, ſon eſcuerie qui avoit la muraille du derriere appuyée contre un grand terrain eſlevé à fleur de couvert, joignant le tertre ſur lequel eſt baſti le Chaſteau de Courthezon, affaiſſée du fardeau d'iceluy aggravé des pluyes par ſucceſſion de temps, vint à tomber, & ſa ruine luy enterra deux chevaux & luy cauſa du dommage. Ie fus un de ceux qui luy en eſcrivirent, & la nouvelle donnée au Prince, ſe trouvant prés de luy, le Prince l'appellant, *On m'a dit*, dit il, *dit que voſtre Grange eſt tombée?* (ainſi appelle-on les eſtableries en Hollande) *Ouy Monſeigneur*, reſpond l'autre en clinant les eſpaules. *Comment cela* dit le Prince? *C'eſt*, reſpond Beauchaſtel, *le terrain de mon Voiſin qui a pouſſé la muraille du derrier & a fait trebucher mon baſtiment en ruine. Voſtre voiſin le doibt payer*, dit le Prince. *Monſeigneur*, repart l'autre froidement, *Il a bien dequoy le faire: car il a plus de cinq cents mille livres de rente. Et qui eſt celuy-là?* repliqua le Prince, ne ſçachant pas encor d'avoir un ſi riche ſubject dans Courtheſon; *C'eſt voſtre Excellence Monſeigneur* reſpondit l'autre; & le Prince de tourner la teſte & de ſe prendre à rire. Mais pourtant ce rencontre eut

eu meil-

1618. eu meilleure grace pour Beauchaſtel, ſi le Prince eut payé l'amende de ſa curioſité, comme Louis onzieſme celle de ſon trop parler au Marchand de vin qui l'avoit ouy ſur la chere ſe mocquant des Anglois, auſquels il avoit fait avaler une bonne paix avec du bon vin & des viandes de haut gouſt devant Amiens : en tout cas il devoit ſubir en ſon propre la condamnation qu'il creut de n'avoir prononcée que contre un tiers.

Lóuis XI. ſe mocquant de la paix qu'il avoit faite avec l'Angleterre, ouy par un Marchãd Gaſcon qui y demeuroit, & craignant qu'il ne l'allat redire, le fit recercher, & pour luy faire changer de domicile en France luy donna un Office en la ville de ſa naiſſance, la traite de vin qu'il demãdoit & mille livres pour le trãſport de ſa famille, à la charge qu'il n'iroit point en Angleterre, s'eſtãt luy meſme condãné à cela pour avoir trop parlé, *Philip. de Com.*

L'Eveſque d'Orange à la Cour du Prince.

L'Eveſque d'Orange ſe rencontrant lors en Cour de France, paſſa en celle de Prince ou pour luy rendre ſes devoirs, ou pour quelque autre deſſeing particulier; & grand Zéelateur de ſa religion, il voulut teſmoigner qu'il prenoit à cœur tout ce qui en regardoit l'advantage. Le Prince le careſſa, & croyant qu'il avoit quelque autre viſée en ſon voyage qu'il ne teſmoignoit pas, le cognoiſſant homme fin & ruſé, il s'en expliqua parmi ſes plus privés ſerviteurs diſant *Je luy pardonne s'il m'affine* : mais il ne voulut point payer les frais de la viſite, quelle inſtance qu'on luy en fit faire ſous main.

Deſvaliſement du Petit Chieſe.

Le Petit Chieſe Cavallier de la Compagnie du Prince qui ſe trouvoit alors à Orange, ne tarda pas de courre ſur les trouſſes du Deputé pour porter une nouvelle deſpeche avec des nouveaux actes au Prince; rencontré entre Lion & France par gens attiltrés, battu, bleſſé, deſvaliſé & ſevié de tous ſes papiers ſauf ſon argent, ceſte action fit bien voir qu'elle ne prenoit ſource que des animoſités de ceux qui tachoient d'empieter ſur l'Eſtat; mais finalement pour tout fruict de tant de voyages & voyageurs, ſon Excellence declara qu'il envoyeroit en brief un Commiſſaire en ſon Eſtat, pour y regler toutes choſes au contentement d'un chacun.

Envoy de Voſberghen pour Commiſſaire à Orange,

Le Conſeiller Voſberghen que nous avons nommé, jugé capable de ceſte commiſſion par ce grand Prince, s'en acquita dignement bien que croiſé d'eſtranges traverſes. Il fut pourveu d'un ample & abſolu pouvoir ſans reſtriction ni modification, & ſuivi d'un train ſortable à la grandeur de celuy qui l'envoyoit & au merite de celuy qui eſtoit envoyé, accompagné de Servant Conſeiller au Parlement & de Keermans Prevoſt de l'Egliſe Cathedrale d'Orange qui ſe trouverent lors à la Haye, il ſe rendit à Orange le trentieſme d'Octobre, reçeu au Port de Balthezard par les Viguier & Conſuls accompaignés des Notables, & peu aprés par le Gouverneur meſme, & dans la ville de tous les Ordres avec applaudiſſement.

qui s'y comporte avec honneur,

Il executa ſa commiſſion avec beaucoup d'honneur : ſon ſejour à Orange ne tendit qu'à la conſervation des droicts & de l'authorité Souveraine du Prince, entretien de ſes Edicts pour la ſatisfaction des ſubjects tant Catholiques que Reformés & manutention des deux religions; reçeut à hommage tous les Vaſſaux; la Communauté d'Orange fit ſerment general au Prince par devant luy adſiſté du Gouverneur & de la Cour de Parlement à la place du Cire en grande & ſolemnelle aſſemblée de tous les Ordes de l'Eſtat & de tout le peuple, ſelon la forme qui avoit eſté tenuë par devant le Prince P. Guillaume; jura les libertés au nom de ſon Excellence; les autres villes rendirent ſemblables debvoirs.

fruicts de ſon voyage,

Voy cy devant en la vie de P. Guillaume pag. 587.

& encor en la juſtice,

Il regla & reduiſit l'exceſſiveté des frais de Juſtice, reforma pluſieurs abus qui ſe commettoient en la diſtribution d'icelle tres-mal obſervés depuis, & entre pluſieurs Reglements qu'il laiſſa dans le domaine, il raya de la pancarte du peage d'Orpierre Baronnie du Prince au pays de Dauphiné, les Juifs & les Juifves qui y eſtoient à meſme taxe que les pourceaux & les truyes, comme choſe indigne de la charité Chreſtienne. Et bien que toutes ſes procedures fuſſent accompaignées de prudence & de moderation, cela n'empecha pas qu'il ne fut ſuject aux atteintes de la calomnie, & que les Ennemis de ſa vertu ne portaſſent la dent veneneuſe de la mediſance ſur la pureté de ſes actions. Le vice-Legat d'Avignon le manda voir par un de ſes Gentils-hommes, & noſtre Commiſſaire luy rendit ſa viſite en propre reçeu avec grand honneur, par luy rencontré avec ſon Carroſſe à deux mouſquetades de

toutefois calomnié,

la ville, recueilli, logé, & traité ſplendidement dans le grand Palais du Pape, & aprés avoir veu toutes les ſingularités reaccompagné à ſon deſpart. 1619.

Sa douceur & ſa debonnaireté naturelle fut en achopement au Gouverneur, qui teſmoigna de le craindre & de ſe defier de luy ſans cauſe, ayant publié des choſes contre la verité autant eſloignées de ſa commiſſion que de ſon doux & traictable naturel. La ſageſſe & l'equanimité qu'il a contribué en l'execution de ſon pouvoir dans l'Eſtat, les teſmoignages qui luy ont eſté rendus par tous les Ordres Eccleſiaſtiques & Seculiers d'une & d'autre religion, ne le peurent garentir de la fouge de ce Gouverneur, qui n'eſpargna rien pour rendre ſa Commiſſion infructueuſe au point principal. Telle eſtoit la volubilité de ſon humeur à moleſter preſent celuy qu'il avoit ſi ardemment requis & deſiré abſent.

Il n'eſtoit jamais qu'il n'eut quelque plainte à faire, tout avec peu de ſaveur & ſans apparence de verité, tantoſt qu'on le vouloit empoiſonner, tantoſt qu'on avoit fait partie pour le poignarder; & traicté ſouvent chés le Commiſſaire en la Ville, lors qu'il avoit l'eſprit preoccupé de ſes chimeres, il n'eut pas trempé la main dans aucun plat à table qu'il n'eut veu quelqu'un en faire la creance. Le Commiſſaire l'ayant un jour convié à faire bonne chere à la Hollandoiſe le vint recueiller & embraſſer avec cordialité: L'autre redoubla ſes ſoupçons & ſe plaignit qu'il l'avoit voulu taſter pour ſçavoir s'il eſtoit armé d'un Jaques de Maille: & ceſte plainte portée à Voſberghen le fit reſſouvenir qu'il avoit ſenti quelque choſe d'extraordinairement dur en l'embraſſant, ſans qu'alors il y penſat. On juſtifia depuis qu'il n'alloit gueres ſans en porter un ſous ſa Jaquette à la Scythique. Qui s'en plaignoit ſans raiſon

L'une de ſes plus grande extravagances durant le ſejour de ce bon Perſonnage parut ſur le deſpart de ſon Lieutenant Moquel, lequel cognoiſſant qu'il ne marchoit pas de droict pied, le quitta un matin à l'improviſte ſans rien dire à perſonne & ſe retira en Hollande prés du Prince auquel il declara toutes choſes. Croeſer ne ſçachant rien de ſon deſpart & ne trouvant point ſon Lieutenant dans le Chaſteau, mande venir les Conſuls, leur commande avec menaces *qu'ils ayent à le luy exhiber*; ſe plaint contre le Commiſſaire, *ou qu'il le faiſoit detenir par force, ou qu'il l'avoit fait tuer*; Ordonne en plaine nuict une viſite generalle par toutes les maiſons Bourgeoiſes pour le trouver, crie, tempeſte, fulmine, menace de foudroyer la ville du canon ſi on ne luy exibe ſon Lieutenant. Le Parlement lors en Seance ſe rend nuictamment à l'Hoſtel du Prince, logis du Commiſſaire pour l'adſiſter de conſeil en ſi preſſante extremité. Servant & Dela-Piſe en reputation d'avoir plus d'accés au Chaſteau que les autres, furent deputés vers luy pour le prier de moderer ſon courroux & de ſe payer de raiſon. Il ne cognoit aucun dans ſa fongue, ne veut voir ni ouir perſonne, continue en ſes menaces; puis aucunement revenu à ſoy & s'adreſſant à Servant: *N'eſtoit*, dit il, regardant Dela-Piſe *que j'ay pitié de ce pauvre viellard, je vous fairoy ſauter les murailles du Chaſteau.* Il fallut redeſcendre viſtement ſans rapporter autre reſollution de ce Tartare, ſinon *qu'il vouloit ſon Lieutenant.* & avec extravagance ſur le deſpart de ſon Lieutenãt.

Il y avoit plus de ſujet de rire de ſa folie que de craindre ſa fureur. Il n'avoit que cinquante hommes de garniſon, & la place n'eſtoit en l'eſtat qu'elle eſt à preſent. Chacun ſçait ce que peut le canon d'haut en bas. Un Bourgeois envoya prier le Commiſſaire de luy permettre de ſe barricader au pied de la montaigne & hors la Vignaſſe, & qu'en moins de quinzaine il le contraindroit de ſe rendre. C'eſt expedient fut rejetté: les Capucins firent l'office & ramenerent ceſt eſprit devoyé dans les termes de quelque bienſeante raiſon. Ceſte boutade paſſa ſans autre mal que de la peur à tous ceux du Parlement ſi extraordinairemẽt allarmés, que j'en vis quelques uns & entre iceux Suadres d'Avignon en volonté de quitter la Ville en pleine nuict & de s'enfuir: & s'adreſſant au Commiſſaire *en verité Monſieur*, dit-il en ſe gratant Sa folie. Qui intimide le Parlemẽt.

1619. gratant la teſte où il ne luy demangeoit pas, *ſeroit bon que fuſſions hors d'icy.* Vosberghen voyant qu'il avoit à faire à un homme ſi mal fait, & d'ailleurs detraqué par des mauvais eſprits qui accommodoient leurs mouvements à la bigearrerie du ſien, aprés avoir retiré de tous les Corps de l'Eſtat les teſmoignages d'honneur qu'on devoit à ſa ſage conduite, & dextrement tiré des Archifs du Chaſteau les principaux papiers dont il remplit ſes hauts-chauſſes adſiſté par DelaPize & Martin ſon Cõmis, & iceux envoyés en advance par perſonnes confidentes, il ne penſe plus qu'à ſa retraite, prend le chemin de ſa maiſon, & par voyes indirectes à peu de bruit ſe rend à Geneve honnoré à ſon paſſage de la Seigneurie, delà à Baſle, puis par le Rhein en Hollande bien veu, careſſé & remercié du Prince.

& oblige Vosbergé de ſe retirer.

On peut dire de luy ce que Seneque de Polibe : *In officio amorem conſequutus eſt, in quo odium vitare difficile eſt.* De Brevit vitæ.28.

La conſternation eſtoit grande dans l'Eſtat d'Orange; les ſerviteurs du Prince aux aguets pour voir que deviendroit ce Gouverneur, les Ennemis le tenoient au cul & aux chauſſes, ou pour l'arreſter ou pour le faire tomber de ſon hault. Le Prince ne trouvoit point de ſolidité en ſon patois, ſon inesgalité l'ennuyoit, ſes actions luy eſtoient à contre-cœur. Ceſt homme n'avoit pour couverture de ſa ſubſiſtance que la religion Catholique; Il ne faloit qu'en ſubroger un autre en ſa place de meſme religion & voila le pretexte oſté. Reſtoit à contenter ſa cupidité & ſon avarice; *Que me donnerés vous & je vous livreray la Place?* le marché eſt fait, non à trente pieces d'argent employées à l'achept d'un champ d'un Potier; mais à ſeize mille livres, & pardeſſus la terre de Zéelem qui en valoit plus de trente mille ſcituée en Brabant, & à la bienſeance de ce Marchand. Mais il le faloit tirer de là: Car puis qu'il a ſi peu d'honneur que de marchander avec ſon Maiſtre, il eſtoit bien homme à ſe desdire du marché, & recepvoir un plus offrant & dernier encheriſſeur. Le delay donc dangereux, il eſtoit important de le prendre au mot & il faloit un homme qui luy fit tenir parole.

Les humeurs du Gouverneur mettent en peine les gens de bien.

Il marchande & traite finalement avec le Prince.

Le Prince Henry digne frere de ce grand Prince, l'Eſpée de ſa force, dont la jeuneſſe avoit eſté ſi heureuſement employée en tant de belliqueuſes actions, fut par luy choiſi pour la faire garder & ſous les adreſſes de ſa ſage conduite l'en rendre joüiſſant & paiſible poſſeſſeur. Et à qui mieux? car n'en eſtoit-il pas deſlors le Succeſſeur preſomptif? Ainſi donc ce Prince en accepte gayement la charge, & en ceſte reſollution accompaigné de Dom Emanuel Prince de Portugal ſon Nepveu, deſigné Gouverneur en Chef de la Principauté d'Orange, de l'Admiral de Naſſau fils naturel du Prince, de Valckembourg Adjoint & Lieutenant au Gouvernement, des autres Officiers deſtinés à la garniſon du Chaſteau, & ſuivy de quelques Gentilshommes de ſa maiſon & autres ſiens domeſtiques, prend la Poſte, paſſe par Bruxelles tres-bien receu & honnoré, delà à Paris où il fit la reverence au Roy, luy declara le ſujet de ſon voyage, accueilli avec faveurs & careſſes extraordinaires de ſa Majeſté, laquelle luy offrit toute adſiſtance pour le faire obeir dans l'Eſtat d'Orange s'il en avoit beſoing: Et tandis qu'il ſejournoit prés du Roy, il fit prendre l'advance au Prince de Portugal, à Valckembourg, & à tous les autres deſignés pour la garniſon; tres-prudemment, ou pour eſtre plainement acertené de la deſmarche de Croeſer, ou pour ne point hazarder un rebut à ſa perſonne, ou pour mettre l'autre en defiance du ſupport qu'il ſe fut peu phantaſier de la Cour de France, ou en cas qu'il eut voulu faire le mauvais, accepter les offres & les adſiſtances du Roy pour le contraindre à obeir.

Voyage du Prince Henry à Orange.

Les Trompettes & les Tambours luy vindrent donner la chamade à ſon logis dés qu'il eut mis pied à terre, à la façon des Grands, & il leur fit donner cent Richedales pour le Vin.

Ces precurſeurs de ſa venuë ayant prins terre au Port de Balthezard, & delà conduits à Martignan honnorablement traités par le Seigneur du lieu, y furent viſités par les Principaux de l'Eſtat. L'Eveſque d'Orange les vit & les entretint en particulier; le Gouverneur s'y rendit monté en S. George avec deux piſtolets à l'arçon de ſa ſelle, accompagné d'un autre homme à cheval. Je le vis fort en peine comme il fut deſcendu appercevant ſon cheval deferré, pour la crainte qu'il demonſtroit avoir en cas que quelque accident l'eut obligé de rebrouſſer

Qui fait prendre l'avance au Prince de Portugal & à Valckembourg.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

rebrouſſer en fuite, & je prins garde que celuy qui tint ſon cheval tandis qu'il entra dans Martignan, ne permit jamais à perſonne de l'approcher.

Qui vont loger au Chaſteau.

Mais il n'eſtoit plus temps de chanceler, il falloit donner logement dans le Chaſteau à ces nouveaux hoſtes, pour rendre teſmoignage de quelque ſincerité & pour faire voir au monde qu'on faiſoit ferme ſur le debvoir. J'eſtois lors jeune homme avec dix ou douze de mes amis qui eſtions montés à cheval pour voir ceſte farce & pour nous mettre du jeu en cas de beſoing. Nous prinſmes l'advance du chemin de la Vignaſſe & rangés au dedans de la porte d'icelle en poſture de gens d'honneur, ceſt homme nous voyant entre en collere & s'en formaliſe, demonſtrant par ſes geſtes la paſſion de ſon cœur, comme ſi on l'eut voulu expulſer avant le temps. Le Carroſſe où eſtoit le Prince de Portugal & les autres entrés de meſme, nous traverſames la Vignaſſe, puis la Courtine, & de là au Donjon; la perturbation de ſon eſprit ſe demonſtrant de plus fort en tout ce qu'il diſoit & faiſoit, & à quoy je prenois ſoigneuſement garde. La chaleur eſtoit grande, ces nouveaux venus ne cerchoient que repos, & il les fallut laiſſer par diſcretion puis qu'ils eſtoient dedans la cage & que n'y eſtans requis, noſtre preſence ne ſervoit qu'à augmenter la defience de ceſt homme, qui s'imaginant qu'on le vouloit tuer, ſa conſcience le tenoit en continuel beffroy.

Trouble & collere de Croeſer.

Avec la ſurvenue de la nuict toutes les Furies de ſes morteles apprehentions ſe reveillent; Il creut que Valckenbourg n'eſtoit là que pour le faire ou pour eſpauler le coup. Il le prie de vouloir commander abſoluement dans le Chaſteau; mais l'autre n'avoit garde tant qu'il l'y verroit dedans: car il eſtoit à preſumer qu'il eut eu à faire à ſoldats mal obeiſſans; & puis il falloit attendre l'arrivée du Prince Henry qui venoit avec pouvoir abſolu pour ordonner ſouverainement de tout, car il le voyoit en eſtat de ne vouloir lacher prinſe qu'il ne tint gage. Comme il voit que ceſtuy-cy ne le veut prendre au mot, il croit qu'on a deſſeing de le ſurprendre & de s'en deffaire: ainſi donc il prie, il conjure & obteſte Valckenbourg ou de prendre un lict dans ſa chambre, ou de luy donner place dans la ſienne. L'autre laſſé du chemin, ne penſant qu'à ſe repoſer, ſe mocquoit de ſes frayeurs. Ie l'ay veu crever de rire quand il en faiſoit le conte en abſence de l'autre: mais c'eut eſté mieux pour ſoy-meſme, s'il en eut bien fait ſon proffit.

Et ſes defiences.

Valckenbourg avoit raiſon de s'aſſeurer premier des Principaux de la garniſon, & de ſçavoir la tenuë & l'inclination des autres. Le Lieutenant n'y eſtoit plus; il ne luy falut pas beaucoup de ceremonies pour gaigner l'Enſeigne, lequel ne tarda pas de ſe declarer à luy & de l'aſſeurer de ſa bonne volonté au ſervice du Prince; pluſieurs autres & des Principaux eſtoient rengés à meſme debvoir. J'ay oüi dire à Valckenbourg, que le lendemain de ſon arrivée s'entretenant avec l'Enſeigne ſur ce ſujet, il luy dit contre une feneſtre de Beauveder l'autre n'eſtant qu'à quatre pas, *Je vous promets deux mille Eſcus au nom du Prince jettés le en bas par la feneſtre*. L'opportunité ne fut aſſés propre pour l'execution, & la gloire entiere de ceſte delivrance eſtoit reſervée au Prince Henry qui s'avançoit.

Valckembourg gaigne l'Enſeigne.

Il arriva peu de jours aprés, muni de meſme pouvoir & authorité que le Prince, receu avec tous les honneurs deubs à ſa qualité & à ſon merite. Les Conſuls, le Conſeil, la Nobleſſe & tous les notables le furent recepvoir ſur les limites de la ville; tous les Vaſſaux accoururent à ſon rencontre; les Compagnies de la Bourgeoiſie armée marcherent au devant; la Cour de Parlement en corps s'avança juſques à la porte de Langes pour luy rendre ſes debvoirs, Barry Doyen des Conſeillers en abſence du Preſident portant la parole; le canon du Chaſteau ſe fit oüir par pluſieurs ſalvés; le Clergé, les Conſiſtoires & les autres Ordres de l'Eſtat luy allerent faire la reverence dés qu'il eut mis pied à terre, logé ſur la Place en la maiſon du Threſorier Laurens, accueilli de voix & d'acclamations publiques des grands & des petits.

Arrivée du Prince Henry à Orange avec Souverain pouvoir du Prince.

Sa reception.

Sa

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1619.

Sa preſence raſerena les eſprits troublés, fortifia ceux qui eſtoient esbranlés, diſcipa les intelligences des broüillons, affermit le ſervice du Prince, eſluda les deſſeings des Eſtrangers, rangea du tout le Gouverneur à obeiſſance, au compte fait de ſortir de la Place & à ne plus chanceler ſur le debvoir. Les dernieres inegalités de ceſt homme ayant paru ſur les ordres qu'il donna pour ſa reception, tantoſt à la porte de Langes, puis à celle de S. Martin, ce fut à changer à diverſes fois, comme pour faire valoir ſon authorité qui s'en alloit abbatue, ainſi que la lumiere qui s'en va eſteincte jette des petits eſclairs & aſſeure que ſa fin eſt prochaine. Mais il n'eſtoit plus temps de marchander, le Prince Henry eſtant dans la Ville, qui ne tarda pas de monter au Chaſteau pour y eſtablir ceux que le Prince avoit deſtinés pour y commander, & y donner les ordres neceſſaires pour l'aſſeurance de la Place.

Derniers inegalités du Gouverneur.

Autre reprimée par le Prince. H.

Cependant Croeſer reſtoit encor dedans pour pourvoir au deſplacement de ſes hardes & de ſon bagage, & n'y avoit encor rien de changé en la garniſon : cela fait, il fut obligé de prendre logis en la Ville. Le lendemain on vint dire au Prince à ſon lever, que Croeſer avoit reprins le chemin de la montée du Chaſteau. Il part à l'inſtant bien qu'il ne fut achevé d'habiller, & s'eſtant fait donner ſon manteau & ſon eſpée le ſuit haſtivement, accompaigné d'un ou deux des ſiens qui ſe trouverent en ſa chambre & de quelques habitans qui ſe mirent à ſa ſuite, le rencontre comme il avoit ja paſſé la premiere porte d'enbas, & l'ayant enquis de la cauſe de ſon retour au Chaſteau, l'autre reſpondit qu'il n'avoit pas prins congé des ſoldats de la garniſon, & qu'il y alloit pour leur dire le dernier à Dieu. Le Prince le rammene avec ſoy, luy fait cognoiſtre qu'il n'avoit plus que faire la haut & donne ordre qu'il n'y fut plus receu.

Effects du changement de la condition de Croeſer, auquel le Conſiſtoire reffuſe teſmoignage.

Le changement de la condition de ce Gouverneur parut bien toſt. Il mendia divers teſmoignages & atteſtations de ſa probité & de ſon paiſible Gouvernement : les autres corps les luy accorderent : mais quand ce vint au Conſiſtoire d'Orange, ſur la propoſition qu'il en fit faire il n'en obtint qu'un reffus; deux de la Compagnie ſe plaignans, l'un d'en avoir eſté extraordinairement poüillé & gourmandé, l'autre d'en avoir receu un ſoufflet pour ſeau de ſa nouvelle Nobleſſe: j'eus l'honneur d'eſtre deputé de la Compagnie pour en aller parler au Prince & apprendre ſes intentions, lequel me dit, que puis qu'il luy en avoit accordé un luy-meſme il n'y voyoit pas raiſō de le luy reffuſer, & ſuivant cela il l'obtint. Les plus hupés & qualifiés de l'Eſtat qui euſſent un peu devant prins à faveur d'en avoir un bon viſage, ne deignoient pas de le regarder: & pluſieurs qui paravant ne l'avoient ſuivi que de bien loing, ne firent pas ſcrupule de ſe placer au deſſus de luy en la table du Prince, & de luy prendre le devant dans les lieux plus celebres. Ainſi tire on la jube du Lion quand il eſt mort & ſans force. Ainſi l'inſolence eſt recompenſée de meſpris. Ainſi l'orgueil devance la ruine. Il s'eſtoit ſouvent fait ouïr, que ſi quelqu'un avoit à luy demander quelque choſe, il le trouveroit à ſon deſpart à la montaigne de Piolenc preſt à luy en faire raiſon. Rode-montade Portugaleſe! Quand ce vint à partir, il ne trouva aucun qui le voulut eſcorter. Arrivé au Pays-bas, il toucha l'argent de ſa marchandiſe & fut rendu maiſtre de la Terre: mais ayant fait ſupplier le Prince d'aggréer qu'il l'allat voir, il en fut eſconduit tout outre, mourut depuis incommodé, & ſes biens mis en generale diſtribution; en teſmoignage, que le bien mal acquis ne parvient pas à la troiſieſme generation.

Son deſpart.

Le Prince reffuſe de le voir.

Benignité du Prince Henry envers chacun.

La face benigne de ce gracieux Prince changea bientoſt la face de l'Eſtat & des affaires : le doux accueil qu'il rendit à tous ceux qui l'aborderent luy concilia les cœurs & les affections avec tant de tendreſſe que perſonne n'avoit aſſés des yeux pour le voir ny de ſens pour en admirer les perfections. Le Public n'eſpargna rien pour le divertir, il ne mangea jamais ſans avoir la couple de violon & la compagnie des Dames, & ne paſſa gueres de jours ſans bal,

Les honneurs qu'ō luy rendit.

viſite des Seigneurs & Gentilshommes des Provinces voiſines & de pluſieurs 1619.
Dames de la Contrée, tous accourans comme à l'envi pour l'admirer.

& en Avignon.

Mais il fallut aller voir Avignon l'une des plus divertiſſantes villes de l'Europe, & chemin faiſant rendre leurs viſites aux Miniſtres du Pape. Aux approches de ce Prince, le Vice-legat, l'Archeveſque, le General avec nombre de carroſſes, accompaignés de toute la Nobleſſe Comtadine & de la Cavallerie Italienne, le furent rencontrer; l'artillerie de la Rocque de Doms le ſalua; les Conſuls avec les ornements Conſulaires luy allerent faire la reverence; Il fut logé dans le grand Palais du Pape au quartier des Roys, touſiours magnifiquement traité & defrayé aux deſpens de ſa Sainčteté, diverſes comedies joüées à ſon honneur, & tous les jours les bals & l'affluance des plus belles & plus parfaites Dames à l'iſſue du diſner, qui toutes ravies de la courthoiſie & des graces d'un ſi gentil Prince, deſployoient tous leurs charmes pour obliger ceſt Alexandre à leur donner la pomme, ſur le point de ſe desbatre à qui l'auroit.

où il fut admiré,

Il employa le reſte du temps de ſon ſejour à viſiter les autres villes de l'Eſtat, par tout reçeu avec plus de cordialité & d'affection que de magnificence; paſſa à Jonquieres où il fut harangué par Autrand Advocat de la ville qui luy offrit les volontés & les ſubmiſſions de tout le peuple; & delà ſe rendit à Courthezon, rencontré par la Nobleſſe à cheval & par les fantaſſins conduits par l'Eſcuyer de S. Sauveur, reçeu par le Capitaine de la Juſtice & par les Cōſuls, Villeneufve leur Advocat parlāt pour eux, & traité par la Cōmunauté.

viſite les villes de la Principauté,

Le Gouvernement eſtoit aſſigné au Prince de Portugal qui avoit ja prins poſſeſſion du Chaſteau ſejour ordinaire des Gouverneurs. Ce Prince pour l'authoriſer de l'adveu d'une publique approbation, le voulut faire publiquement recepvoir en plein Parlement où il adſiſta luy-meſmes, appellés tous les Vaſſaux, Magiſtrats, Conſuls des Communautés, Gentilshommes & Notables, en grande & ſolemnelle Aſſemblée convoquée dans la grande ſalle de ſon logis. Là fut vuidé le different de la preſeence ſurvenu entre les ſeigneurs de Malijay & de Chaſteau-neuf de Rodortier, tous deux Vaſſaux du Prince à cauſe de ces deux Terres, & adjugée par Arreſt à celuy-cy à cauſe de l'ancienneté de ſon fief; l'autre n'y ayant point voulu adſiſter.

fait recevoir en Parlement le nouveau Gouverneur,

Ayant ainſi heureuſement pourveu à l'affaire principale qui l'avoit appellé à Orange, il n'en expedia gueres d'autres, quoy que inſtamment preſſé & importuné de pluſieurs; donna ſes volontés ſur peu, & par une ſage & attrempée deference de reſpect, voulut que les parties ſe retiraſſent au Prince meſme, pour ordonner de tout ſelon ſon bon plaiſir.

ſa moderation,

Il fut curieux de conſiderer l'Eſtat en toutes ſes parties, admira la beauté du pays & de la campaigne, eſtima l'aſſiete de la ville d'Orange, la trouva beaucoup plus qu'on ne luy avoit figuré, & remplie de grand nombre d'honneſtes gens pour peu d'employ, ſemence de nos partialités; fut curieux de viſiter les Antiquités, s'alla promener à l'Arc triomphal de Marius, j'eus l'honneur de luy en diſcouvrir ſur le lieu & de l'en entretenir en chemin; il cōſidera avec attention ce ſuperbe baſtimēt du Cirque, & deſlors ayant jugé que ce beau pan de muraille pourroit encores appuyer quelque genereux deſſeing, il forma en ſuite dās ſon eſprit à ſon advenemēt, le project d'une Royale entreprinſe, ſi les malheurs de l'Eſtat n'ē euſſent diverti l'execution durāt les premieres années.

Le Prince Maurice ſouloit dire que la cauſe principale des broüileries d'Orange eſtoit le grand nombre d'honneſtes gens dont elle eſt peuplée, qui tous deſiroiēt des emplois & il n'y en pouvoit avoir pour tous.

viſite les Antiquités,

Ce bel aſtre ne diſparut que trop toſt au gré des gens de bien: mais ſa perſonne eſtoit ardemment deſirée dans les Pays-bas qui n'en pouvoient ſouffrir commodement l'abſence, ayans experimenté le poids de ſa prudence durant la Trefve, comme celuy de ſa valeur pendant la guerre. Il part accompagné des vœus & des benedictions du peuple, de beaucoup de Nobleſſe dés environs, de celle de l'Eſtat & des notables de la ville, juſques à Pierre-late à ſix heures d'Orange où il diſna & deffraya toute ceſte grande compagnie, contraint d'y ſejourner quelques heures pendant le gros du chaud

part en poſte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1619. du chaud, & pour pacifier une querelle ſurvenuë entre deux Gentilshommes, d'où il print la poſte pour ſon retour en Hollande.

Eſtat de la Principauté aprés ſon deſpart,

C'eſtoit donc au Prince de Portugal de commander dans Orange & de faire valoir ſon nouveau Gouvernement: mais ſa jeuneſſe le diſpenſoit de s'entremeſler des affaires, & Valckenbourg ſon Adjoinct l'en ſcavoit bien rellever & faire valoir de bonne ſorte la direction que le Prince luy en avoit donnée par ſecretes inſtructions. Le premier n'y eſtoit que comme un phantoſme, pour contenter en illuſion ceux qui avoient tant crié à la ſubrogation d'un autre Gouverneur Catholique aprés le depart de Croeſer; ceſtuy-cy eſtoit tel & en faiſoit lors profeſſiõ, mais ce n'eſtoit que l'ombre: le ſecond en eſtoit le corps & la realité. Le premier n'y vivoit que comme ſous la tutele d'autruy, ſans volonté, ſans maniement, ſans authorité, & ſans conduite: le ſecond ſe portoit comme Adminiſtrateur de ſa perſonne & des affaires publiques, conduiſant & maniant toutes choſes à ſon appetit avec grand pouvoir & authorité, s'inſtruiſant & ſe fortifiant de tout ce qui luy pouvoit ayder à la ſouſtenir; tandis que l'autre ne s'occupoit qu'aux exercices de jeuneſſe, & à faire voir par une honnorable deſpence la grandeur de ſa qualité & la munificence de celuy qui l'avoit eſtabli.

& des Provinces Unies.

Les Autheurs des guerres, broüilleries & ſeditiõs ont eſté touſiours ſeverement punis. Marcelin remarque en Iulian pour un traict de grande Iuſtice, qu'il fit bruſler tout vif un Nigrimus pour avoir ſuſcité contre luy la revolte d'Aquilée aujourd'huy Algar en Italie & qu'il fit couper la teſte à Romulus & à Saboſtius gẽs de robe longue qui l'avoient fomentée. Hiſt. lib. 21. cap. 23. & Lipſe au livre qu'il a fait *adverſus Dialogiſtam* improuve ces nouveaux ſectaires & cotte des beaux exemples remplis des fin malheureuſes de ceux qui ont voulu introduire de nouvelles Sectes.

La Principauté d'Orange demeuroit donc aſſeurée au Prince par ces moyens: mais il luy eſtoit neceſſaire de reſtablir pleinement ſon authorité & celle des Eſtats Generaux des Provinces-Unies, par l'aneantiſſement du parti des Arminiens; & ne ſuffiſoit pas de s'eſtre aſſeuré des places, il falloit aller à la ſource & à la cauſe du mal pour le retrancher. Barnevelt comme un grand arbre, tenoit toute ceſte faction à couvert ſous les ombres de ſon authorité & de ſa creance; c'eſtoit le pivot ſur lequel contournoient tous ces grands deſſeings & la maiſtreſſe-rouë qui donnoit mouvement à toutes les autres. Il ſe reſoult donc de l'abbatre, & par ſa cheute de terraſſer tous ſes adherens & donner le coup de mort à ceſt hydre. Il avoit eſté priſonnier dés l'année precedente: les diſcours que l'on a fait de ſa capture ſont, qu'on ne le tira d'Utrecht où il s'eſtoit retiré ayant avec ſoy les ſceaux des Eſtats du Pays, que par un grand artifice, comme luy ayant fait cognoiſtre qu'on ne ſe pouvoit paſſer de luy aux affaires, & qu'eſtant à la Haye le Prince le manda pour parler à luy, tandis qu'il avoit donné ordre au Capitaine de ſes gardes de l'arreſter, qui le mena priſonnier le long de la gallerie qui couſtoye la chapelle de la Cour; Qu'il avoit eſté adverti qu'on avoit du deſſeing ſur ſa perſonne, qu'il le meſpriſa, diſant *Qu'il ne refuſeroit jamais de ſe juſtifier devant ſes Ennemis meſmes, s'il ſe trouvoit des gens ſi effrontés que de vouloir attaquer ſes actions, ſon honneur, & l'integrité de ſa conſcience au ſervice de ſa patrie*; Et qu'il ſecoüoit la teſte quand on luy diſoit, *qu'il eſtoit dangereux de ſouſmettre ſon innocence à la diſcretion de ſes Ennemis*. Il fut logé en la meſme chambre de la Cour où l'Admirant d'Arragon avoit demeuré, pendant ſa priſon aprés la Bataille de Nieuport. Hoogerbeets & Grotius furent ſes compaignõs de capture, mais non d'une meſme fin. Ledenberch Secretaire d'Utrecht ayant confeſſé tout le deſſeing de la caballe, mõſtré les tenants & aboutiſſants, voyant le Chef traicté de la ſorte & apprehendant que la rigeur du ſupplice ne reſpondit à l'attrocité de ſon crime, en conçeut un tel deſeſpoir dans ſa priſon qu'il ſe tua de deux coups de couſteau. Bref le parti Arminien du tout abbatu, quaſi ſans poux & ſans mouvement; celuy des Orthodoxes commença à s'eſlever à outrance & à s'affermir dans l'embon-point de ſa premiere ſanté.

Priſon de Barnevelt,

recommãdations en ſa faveur.

Mais on n'avoit pas mis ceſt oiſeau en cage pour le faire chanter, nonobſtant que pluſieurs en euſſent comme embraſſé la protection. Le Roy Tres-Chreſtien s'en fit ouir par la bouche de ſes Ambaſſadeurs Ordinaire & Extraordinaire, qui haranguerent en l'Aſſemblée des Eſtats pour les induire à clemence, & print ſa tuition tellement à cœur, qu'il ne fut rien oublié pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

animer la recommandation d'un grand Roy en faveur du plus anciẽ Conſeiller de l'Eſtat, qui s'eſtoit juſques alors ſignalé par grands & recommandables ſervices à la patrie. Le Sinode de Dordrecht legitimement convoqué, donna la deciſion de ces nouvelles controverſes qui avoient ſervi de pretexte à la faction; & Barnevelt confex & convaincu, d'avoir rompu le lien de l'Union, violé les loix fondamentales de l'Eſtat, troublé la Religion, contriſté au poſſible l'Egliſe de Dieu, revelé les ſecrets du Pays, rejetté de ſon propre mouvement des propoſitions advantageuſes à la Republique, touché des groſſes ſommes d'argent des Princes & Eſtats Eſtrangers contre ſon ſerment ſans en rien reveler, reduit l'Eſtat du Pays & la perſonne du Prince en extreme danger, eſlevé par ſecretes machinations un Eſtat dans l'Eſtat, un autre Gouvernement dans le Gouvernement d'iceluy, nouvelles confœderations dedans & contre l'Union, un trouble general au ſpirituel & au temporel, les Finances eſpuiſées, la Republique chargée de pluſieurs milions, diviſée par jalouſies & diſcentions generales ſuſcitées entre les confœderés & manans du Pays, les Provinces reduites dans des termes inhabiles de leur propre deffence, & au peril de ſe voir contraintes à une honteuſe negociation, ou à ſouffrir une totale deſolation & ruine; fut pour ces cauſes & autres au long inſerées dans ſon Arreſt, condamné à perdre la teſte avec confiſcation de tous ſes biens, le 13. de May 1619.

1619.

ſa cõdemnation,

Il y eut vingt ſix Iuges prins des 7. Provinces unies d'entre la Nobleſſe, les Conſeillers & Advocats par commiſſion des Eſtats Generaux, qui firent le procés à Barnevelt & aux autres priſonniers & procederent à condemnation.

& execution à mort.

Pour l'execution; dés les trois heures du matin, dix Compagnies de ſoldats aſſemblées au ſon du Tambour, trois furent rangées en bataille dans la Baſſe-court du Chaſteau de la Haye les portes fermées, & ſept logées au dehors. Cependant deux heures aprés, les Iuges aſſemblés en la ſalle de l'Audience de la Cour; Barnevelt y comparut en eſtat de criminel une heure & demy durant, pour ouir la lecture des chefs d'accuſation & de ſon arreſt de condamnation à mort, mot qui luy cauſa une deffaillance de cœur, de laquelle il revint incontinent. Sur les neuf heures, toutes les feneſtres & la Baſſe-court remplies de peuple de toute condition, un grand eſchaffaud dreſſé dans icelle à coſté de la feneſtre & à main droite du perron de la grande ſale, environné de baleutres, couvert de ſablon, on vit ouvrir la feneſtre qui alloit à l'eſchaffaud & par icelle paſſer quatre perſonnes l'une aprés l'autre, le Prevoſt General, Barnevelt ſans eſtre lié, veſtu d'une robe de chambre de damas de feuille morte, un bonnet de chambre de meſme ſur la teſte, ſon baſton en main, ſuivi d'un ſerviteur; le quatrieſme eſtoit le Bourreau qui s'arreſta auprés de la feneſtre: Parvenu au milieu de l'Eſchaffaut, il eſleve les yeux au ciel s'eſcriant *O Dieu qu'eſt-ce que de l'homme!* puis jettant ſa veüe vers le peuple, il s'appuye ſur les barreaux ſe ſentant le cœur affoibli, revenu à ſoy, à l'ayde du Prevoſt & de ſon ſerviteur, il ſe met à genoux, fait ſa priere durant un quart d'heure ſuivi d'une partie des aſſiſtans. Aprés la priere il ſe releve avec plus de vigueur que devant, oſte ſon bonnet, & adreſſant ſa parolle au peuple, *Bourgeois*, dit-il, *j'ay eſté toute ma vie voſtre fidelle Compatriote, croyés que je ne meurs point en traiſtre, mais en ſupport & pour avoir maintenu la liberté & les droicts de la Patrie.* Ces paroles dites, il commence luy-meſmes à deſceindre ſa robe, la quitter, ſon rabat & ſon pourpoint qu'il donne à ſon ſerviteur, enſemble un anneau qu'il tire de ſon doigt & le luy baille en luy parlant à l'oreille. Le ſerviteur prend du ſac des beſongnes de nuict, un bonnet de velours violet, qu'il luy met ſur la teſte. Lautre l'abbaiſe ſur ſes yeux diſant, *Seigneur aye pitié de moy pauvre pecheur*; le Prevoſt & ſon ſerviteur l'aydent à ſe mettre à genoux ſur le ſablon, luy abbaiſſent la chemiſe du col, luy diſent adieu; il fait ſa derniere priere, les mains jointes en hault. Le Bourreau tire ſon eſpée, s'approche de luy, luy tranche la teſte & effleure les bouts de trois de ſes doigts, puis ſe retire ſans toucher le corps, qui fut envelopé avec la teſte, d'un linceul par ſon ſerviteur & depuis enſeveli. Pitoyable condition de ce grand perſonnage reputé l'un des meilleurs eſprits

de ſon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1619. de ſon temps! Il fit naufrage au port de ſa vie, au lieu de la couronner de conſtance & de perſeverance à bien faire juſques à la fin, & donna ſujet aux plus adviſés de juger de ſon deſſeing & monopole comme de ces vieux temples d'Egipte, dont le dehors magnifique & d'un grand laſtre n'enfermoit au dedans qu'un ſerpent, un belier, un chat ou une cigogne. Hoogerbeets & Grotius condamnés à priſon perpetuelle, ils ne tarderent pas de la briſer à l'ayde de leurs amis. Le corps de Ledenberch qui avoit eſté homicide de ſoy-meſme, fut pendu au gibet dedans ſa biere.

L'année ſuivante appella le Prince au ſecours du Palatinat, pour ſatisfaire
1620. aux debvoirs de la commune aliance d'entre le Palatin & les Eſtats. Il donne le rende-vous de ſes forces à Emmerick; dix mil hômes de pied & trois mille chevaux y coulerent par la riviere de Vahal ſur cinq cents navires Hollandoiſes. Le Prince, le Prince Henry, les Deputés des Eſtats ſuivis de cent chariots, ne tarderent pas de s'y rendre. L'armée ayant prins terre, le Prince alla camper à une lieuë au deſſous de Weſel: & D. Louis de Velaſco, s'alla loger au deſſus avec douze mille hommes de pied & trois mille chevaux pour le contrecarrer & avoir l'œil ſur ſes deſſeings. Le deſſeing du Prince eſtoit de ſecourir le Palatinat, mais il craignoit que le ſecours ne fut empeché au paſſage de la Lippe, & pour y remedier ayant fait dreſſer un pont a bateaux ſur le Rhein en extreme diligẽce vis à vis de ſon camp, il y fait paſſer quinze cents chevaux & deux mille hommes de pied avec cent chariots de bagage & de munitions, ſous la conduite du Prince Henry qui alla repaſſer le Rhein à l'endroit d'une Iſle à my chemin de Cologne & de Bonne, puis print la route par le Comté de Hanau au deſſus de Francfort, de là à Heidelberg, d'où il ſe rendit à Wormes en l'armée des Princes Correſpondans, nonobſtant les fineſſes du Marquis qui fit tout ce qu'il peut pour le rencontrer avec neuf mille hommes de pied & trois mille Chevaux. L'arrivée de ce Prince remit le cœur au ventre des Confœderés qui ſortirent de leurs poelles de Wormes à deſſeing de reprendre Altzen; mais la reſollution de deux mille hommes de garniſon que le Marquis y avoit logés & les nouvelles de l'aproche du Marquis, les obligea bien toſt de deſcamper, & de reprendre les coings de leurs foyers, chacun rejettant ſur ſon compaignon les cauſes de leur deſunion & de la ruine de leurs affaires. Et que pouvoit faire mieux le Prince Henry que de ſe retirer ſain & ſaufve avec ſes troupes, & faire ſa retraite ſans eſchec, veillé, guetté, par un Ennemi ſi ruſé, ſi puiſſant? mais allons revoir nos Orangeois.

Le Prince campe devant Weſel.

Le Prince Henry marche au ſecours du Palatin.

Le Prince fit depuis baſtir un Fort entre Bonne & Cologne qui fut ſurnommé la Lunette de Cologne, Velaſco ayãt eſté blaſmé de n'avoir taché de l'empecher.

& revient ſans perte:

Le Chaſteau d'Orange eſtoit lors en aſſés pauvre eſtat, ouvert eñ pluſieurs endroits, le Donjon mal aſſorti de logement, de deffence, d'armes, de munitions, d'hômes. Ceſt Adjoinct du Gouverneur pourvoit dextrement & diligemment à tous ces deffauts, n'eſpargnant la bourſe du Prince laquelle il menageoit à plein gré. La garniſon mal volontaire compoſée de Bourguignons & de Fribourgeois à demy Eſpaignols, ne pouvoit ſubir le commandement des nouveaux Officiers d'autre religion & de differẽte humeur à ceux auſquels avoient accouſtumé d'obeir, & il leur eſchappoit tous les jours quelque parole de mauvaiſe volonté. De la Croſe Miniſtre de Courthezon de nation Suiſſe Bernoiſe fit l'office, & s'eſtant rendu exprés à Berne en obtint de la Seigneurie une levée, laquelle il fit filer à Orange & peu à peu la garniſon fut entierement changée. Ce fut alors que ceſte grande fortification du Chaſteau commença de prendre naiſſance en la renaiſſance des troubles de la Religion en France & és Provinces voiſines, leſquels comme autrefois euſſent peu donner pied & advantage ſur nous, à l'un ou à l'autre Parti, & entrainer l'Eſtat en ruine inevitable. Ce grand Prince le voulant conſerver en paix dans une neutralité, ouvrit ſa bourſe & par une Royale deſpence, fit eſlever ces grands coloſſes, ces monts artificiels comme des honnorables monuments de ſa grandeur; & dans trois années par une fortification complete de onze Baſtiõs tous liés par leurs courtines, il dõna une nouvelle chemiſe au Donjon,

Les fortifications d'Orange, commencent,

& ſont Achevés.

1620.

à la Courtine & à la Vignaſſe, ſeparés chacun par un entre-deux d'un foſſé à fonds de cuve creuſé dans la roche vive; rendit ceſte Place l'une des plus belles & des plus fortes de l'Europe, la munit d'une bonne garniſon, de canon, d'armes, de toute ſorte de munitions & de proviſions neceſſaires, & la mit en eſtat de repouſſer les efforts de ceux qui en euſſent voulu troubler la tranquilité. La ville fut auſſi fortifiée par ſon ordre de cinq grands baſtions avec leurs foſſés & contreſcarpes, mais aux deſpens d'Orange & du plat pays; le Prince y logea cinq Compagnies de gens de pied ſoldoyées à ſes frais.

& de la ville,

1621.

La guerre eſtoit lors allumée en Languedoc & en Vivareſt. Les Proteſtans du Dauphiné voulurent faire uné levée dé boucliers ſous la generalité de Montbrun, qui s'en alla en fumée auſſi toſt eſteinte qu'allumee par la ſage conduite des Directeurs de la Province; les autres ſouſtindrent les efforts de leurs Ennemis avec plus dé conſtance & de fermeté de cœur. Le Comte de Chaſtillon qui eſtoit tout parmy eux, ne s'eſtant point voulu perdre avec eux, s'eſtoit rengé avec les Royaux, & le Duc de Kohan ſubrogé à ſon authorité & à ſa creance parmy un peuple courageux, ayant tout couché pour le ſouſtien de la Cauſe, la deffendoit courageuſement l'eſpée à la main. Valckenbourg fut taſté, recerché, exhorté, conjuré d'y prendre intereſt avec les Freres, & s'eſſaya on de l'y attirer par lurres d'honneurs, de generalités & d'advantages qu'on luy vint offrir dans le Party; mais il n'avoit garde d'en mordre, ſçachant combien les volontés du Prince en eſtoient eſloignées & que ce n'eſtoit qu'un Caribde pour le jetter dans un naufrage inevitable avec le Vaiſſeau dont il avoit la conduite & le gouvernail. Il ne reſta pas pourtant d'en proffiter habilement & de prendre ſujet de s'en faire valoir envers les Miniſtres des Eſtats voiſins, rapportans à des effects de ſa propre ſageſſe, ce qu'il ne faiſoit que par les ordres de ſon Maiſtre; premier fondement ſur lequel il commença de baſtir d'autres deſſeings.

renouvellement de guerre en France.

Ferracieres & S. André de Montbrum, n'ayans trouvé de la beſongne dans leur Pays de Dauphiné, & pour aller voir le Duc de Rohan en Languedoc s'en eſtans fié à cetuy-cy, ſe rendirent à Orange avec quelques troupes pour y paſſer le Rhoſne à l'improviſte. Du Pillon conduiſant leur Infanterie, ayant voulu faire la planche avec une partie d'icelle ſur des batteaux du Port de Balthezard, fleureté par la fregate du S. Eſprit avant qu'il fut pardelà l'eau, y fut tres-mal recueilli l'ayant paſſée, par d'Ante-Marie Lieutenant du Gouverneur du S. Eſprit, battu, pluſieurs des ſiens tués, noyés, quelques uns repaſſés à la nage & entre autre un Ducros du Vivareſt àagé de prés de ſeptante ans, nonobſtant pluſieurs bleſſures & la froideur de l'hiver depuis rechapé & remis en ſanté; le reſte priſonniers avec le Capitaine menés au S. Eſprit. Cela arreſta la fougue de ceſte jeuneſſe encor durant quelques jours à Orange, fit cognoiſtre à pluſieurs que leur poudre avoit eſté moüillée à la ciſterne de Valckenbourg; ſecond argument de ſes ſervices qu'il ſceut bien rellever en ſon temps. Mais S. Chaumont Lieutenant du Roy en Lionnois, s'avança avec trois Compagnies de Cavallerie juſques deça le Pont d'Egues à un quart d'heure de la ville pour luy en faire des plaintes: & cetuy cy monté à Cheval ſuivi de vingtcinq autres & de trente Mouſquetaires pour ſa garde commandés par Dimmer, s'alla aboucher avec luy & joüa ſi bien ſon roolle qu'ils ſe ſeparerent bons amis, nonobſtant les reproches & les menaces feintes ou à certes de S. Chaumont, qui reprint ſon chemin par le Pont d'Egues, & le noſtre celluy de la Ville, au petit galop. Les Montbruns eſtans à Cheval avec vingtcinq ou trente des ſiens, à couvert de l'Aqueduc joignant la tour de l'Arc en furent quittes pour ceſte bravade en ſuite de leur premier eſchec, contraints de chercher paſſage ailleurs.

Troupes de Montbrum deffaites.

Le deſir que le Prince avoit de continuer la paix parmy ſes ſubjects & les garentir des ſurprinſes & invaſions eſtrangeres pendant ces guerres de Religion, l'avoit obligé d'y envoyer quelques pieces de campagne, des mouſquets

Armes du Prince ſurprinſes.

& des

1621. & des picqués pour la conſervation de ſon Chatteau & de ſon Eſtat ; mais le vaiſſeau Hollandois qui en avoit entreprins la conduite par mer & doublé le deſtroit de Gibaltar, eſtant venu eſchoüer ſur les coſtes du Languedoc, fut prins, le Pilote & les Matelots priſonniers, les canons & les armes ſaiſies & emportées, ſans en avoir peu obtenir reſtitution quelle pourſuite qu'on en ayt ſceu faire.

Propoſitions de prolongation de Treſve

Infœlix bellum paci quæ Domi ſeditionem movet eſt preferendum. Diſoit un Senateur dans Tit. Liv.

Ceſte année devoit faire germer des nouveaux ſujets de guerre & de triſteſſe dans les Provinces-Unies. La Treſve deſia ſi funeſte puis que nourriciere de ſi mortelles diviſions, y devoit finir au neufieſme du mois d'Auril, & le Conſeil d'Eſpaigne eut bien deſiré de la faire encore durer. L'Archiduc qui n'eſtoit que l'ombre de ſes deſſeings, fait courir divers eſcrits rendants compte des utilités qu'elle apportoit aux uns & aux autres, & pour facile paſſeport à ſes intentions, inſinue dans les eſprits les plus doux fruicts d'une tranquille & aſſeurée Paix. Son Chancelier Peckius fait le chemin de la Haye, pour faire parler les Eſtats ſur une continuation de Treſve qu'il debvoit propoſer de ſa part ; mais le rude accueil qu'il reçeut à Rotterdam & à Delft, les froideurs qu'il rencontra à Rijſwijck, le viſage que luy monſtra le Prince à la Haye, tout cela le fit deſeſperer de rien avançer & le rendit Prophete du mauvais ſuccés de ſon voyage. Il parla une-fois en plaine Aſſemblée des Eſtats Generaux & fit quelque doubte ſur les points de la Souveraineté qu'ils s'eſtoient acquiſe ; cela luy ferma la porte à une ſeconde-fois, & ſa propoſition rejetée comme incivile, il reprint toſt aprés le chemin de Bruxelles, ſous l'eſcorte des gardes que le Prince luy fit donner pour le garentir de la brutalité des Payſans.

rompues.

Eſtrange effect de l'avarice qu'il ſe puiſſe trouver des gens qui vendent à denier comptant leur Patrie & auſquels toutefois il ne peut arriver que la meſme recompenſe que donna Aurelian à Heraclamnon qui luy avoit livré la ville de Thianee ſa patrie, lequel l'ayant fait tuer pour recognoiſſance, il diſoit puis aprés que *Neque fidem ſervare ipſi potuiſſet qui patria non pepercerit. Fla. vopiſc, in Aureli. c. 23.*

Armements.

Aprés ceſte diligence ce ne fut plus qu'à faire de levées & des armements de part & d'autre. Par mer, les Eſtats equipent une Armée navalle de trente-ſix beaux vaiſſeaux fournis de neuf mille hommes de guerre, qui courent les coſtes maritimes de Flandres & de Portugal, en eſtat d'entreprendre plus avant. Par terre, le Comte de Stirum amene de Weſtphalie nombre de Cavalerie, & par l'ordre du Prince le Fort de Pſaffemuts eſt pourveu & rafraiſchi, d'hommes, de vivres, de munitions. L'Archiduc de ſon coſté appelle à ſoy les forces de ſes amis. Leopold le fortifie de douze cents pietons & de deux mille chevaux : un des fils de Barnevelt ſe renge ſous ſes enſeignes avec trois mille Lanſquets & quinze cents Reiſtres tirés de Weſtphalie. Spinola les joinct avec toutes les forces qu'il faiſoit deſcendre du Palatinat, tellement que ſur le point que la Treſve expira, ils pouvoient faire corps de plus de ſoixante mille hommes bien armés. Elle ne fut pas rompue au neufieſme d'Auril comme tout le monde croyoit, mais au vingtieſme d'Aouſt par l'entremiſe des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre qui travaillerent inutilement à la prolonger plus avant. Ceſte prolongation de peu de jours proffita aux Eſtats à deſcouvrir des trahiſons tramées ſur leurs principales places & punies ſur les Autheurs, les fortifia de l'aliãce perpetuelle avec le Roy & Royaume de Dannemarch, vit la mort de l'Archiduc Albert advenue le troiſieſme de Juillet, & donna aux Pays les richeſſes d'un vaiſſeau arrivé des Indes Orientales, chargé de preſents des Roys de ces contrées au Prince & des perſonnes d'André de Caſtane fils du Roy de Soyen, de Marc fils du Roy de Ceilan, de Laurens Velou, de Laurens de Fretis & de Jean de Tarki fils de Princes, que leurs peres envoyoient au noſtre avec lettres de faveur & de priere, de deigner prendre la peine de les faire inſtruire en ſa religion & en toutes vertus honneſtes & recommandables.

prolongation de peu de jours

proffitée,

Celuy qui attaque premier ſon ennemi, augmente le courage des ſiens & affoiblit celuy des attaqués diſoit Hermocrat. haranguant aux Syracuſains, chés Thucidide,

Declaration de guerre.

Le troiſieſme jour du mois d'Aouſt fut le tombeau de la Treſve & la renaiſſance de la guerre declarée de part & d'autre par Herauts & par actiõs d'hoſtilité. Les garniſons de Breda & de Berghes, furent les premieres qui mirent la main à l'eſpée & qui coururent impunement juſques aux portes d'Anvers où ils firent des priſonniers de nom. L'Infante pour les arreſter logea dix mille

hom-

hommes à Boiſleduc & à Liere & menaça d'en faire autant dans les terres de l'obeiſſance des Eſtats. Elle avoit trois Armées preſtes à ſeconder ſes reſſentiments; deux, de dix mille hommes chacune pour la conſervation de la Flandres & du Brabant; l'autre de quarante mille dont la generalité donnée à Spinola ne luy promettoit moins que de grandes victoires ſur les Provinces. Celle-cy avoit ordre de ſe loger ſur le bord du Rhein pour en ſe ſervant de Wezel pour quartier, entreprendre ſelon les occurrences ſur les villes des Eſtats & en effect ſur Juliers que le Prince leur avoit oſté avec tant d'eſclat. 1621.

La ruſe Italienne prevalut encor icy ſur la Flamende. Le premier indice que le Marquis donna à Iuliers d'un prochain ſiege, fut de ſe ſaiſir de tous les paſſages qui en pouvoient favoriſer le ſecours. Le Comte Henry de Berghes par ſon ordre, s'empara d'emblée de Gennep place d'aſſiete tres commode aſſés bien fortifiée, d'où il fit quitter Meurs au Gouverneur qui y commandoit. Le Prince jugeant lors de la ſuite par ces commencements renforça juſques à quatre mille hommes, la garniſon de Juliers & pour remarquer de plus prés où alloient les deſſeings du Marquis, il fait corps d'une Armée de vingt & cinq mille hommes de pied & de cheval, ſe loge à couvert d'Emmerick & s'oppoſe en front à ſon ennemi qui eſtoit à Burick. Le Marquis s'y retranche ſans reculer, & beaucoup plus fort d'hommes que le Prince, deſtache de ſon camp D. Louis de Velaſco avec quatre mille hommes & quatre canons, luy commande d'occuper avec cela le paſſage de Cleves entre le Rhein & la Meuſe & de ſe rendre maiſtre de Cosberch, Berch, Griet, Goch, & Calcar, bicoques qui pouvoient favoriſer l'entrée à Juliers. Ce fait, il donne ordre au Comte de Berghes de dreſſer les commencements d'un ſiege devant Iuliers, avec ſix mille hommes de pied, mille chevaux & huict canons, cependant qu'avec ſes forces il s'oppoſeroit luy meſme au Prince, & le tiendroit en cervele.

Commencement du ſiege de Juliers,

Juliers eſt une place deſtachée du corps des Provinces des Eſtats : le Marquis eſtoit le plus fort en campagne & il ne luy eſtoit pas mal aiſé de brider le Prince. Ainſi le Comte de Berghes exempt de la terreur des armes de ſon Couſin, travaille diligemment & ſans interruption à ſes trenchées, s'empare de Keden, met à ſec les foſſés de la ville en deſtournant le cours de la riviere, renforce ſon camp de quatre mille vieux ſoldats, & par ſes blocus fait voir aux aſſiegés qu'il les veut prendre par la gorge. Six mois de temps luy ſuffirent & n'ayant eſté troublé par les aſſaillis qu'en deux ſorties, il luy fut ayſé de s'en rendre maiſtre. Cela ne fut pas pourtant arrivé ſi toſt, ſi la trahiſon n'eut deſcouvert un deſſeing infalible du Prince pour les ſecourir : car venant à bout de Maſeich petite bourgade au deſſous de Maeſtricht qu'il avoit envie d'entreprendre, le Comte de Berghes ne pouvoit eſviter d'eſtre forcé par ceſt endroict non preveu. Spinola donc en eſtant adverti par ſes eſpies, donne l'alarme à ceux de Maſeich, ſe vient camper avec ſes troupes à Dulcken entre Maeſtricht & Juliers, & renvoye bruſquement quarante bateaux pleins d'Infanterie & quinze Cornettes de Cavalerie qui s'eſtoient avancés pour l'execution.

aſſiegé

& rendu.

Keinhard Titfort Gouverneur de Keden eut la teſte trenchée pour l'avoir rendue aux ennemis ſans neceſſité.

Juliers commença à eſtre aſſiegé le 5. de Septemb. & ſe rendit le 17. de Janvier. Frederich Pithan qui en eſtoit Gouverneur en fut mal traicté par le Prince & arreſté priſonnier pour rendre compte de ſon debvoir.

Les ſeuls ennemis de dehors ne travailloient pas les Provinces : les rejetons de l'arbre coupé des Arminiens y pulluloient encor, faiſoient des levés en divers lieux, obligeoient le Prince & les Eſtats à des groſſes garniſons pour les contenir dans le debvoir & l'obeiſſance. Dans Rotterdam ſur le point que le Prince voulut battre aux champs, il y ſurvint de la batterie entre la Bourgeoiſie & la Garniſon; à Amſterdam on eſtoit tous les jours en crainte que ceux qui ne prechoient que de nuict és maiſons privées, ne prechaſſent bien toſt en public & ne ſe rendiſſent maiſtres des temples; Bref rien n'advantagoit plus les armes eſtrangeres que les diviſions civiles.

Eſmotiõs Arminienes.

Nec aliud adverſus validiſſimas gentes pro nobis utilius, quàm quod in commune non cõſulunt. Dit Tacite parlãt des Anglois ſubjugués par les Romains dans leurs diſſentions.

L'entreprinſe du ſiege de l'Eſcluſe ne fut ſi heureuſe à l'Infante que celle de Juliers. Dom Inigo de Borgia Gouverneur de la Citadelle d'Anvers le voulut 1622.

1622. voulut commençer peu aprés celuy de Juliers avec dix mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie, & ſans avoir rien peu faire contre l'Iſle de Cadſant ny contre le moindre Fort voiſin, il s'opiniaſtra dans la rigueur de l'hiver à baſtir des blocus contre la ville; mais il fut ſi mal mené par les Aſſaillis, par les eaux des diques coupées, par les froids & par les neiges de la ſaiſon, qu'avãt le mois de Febvrier, il ſe vit contraint de tout abandonner avec perte de plus des trois quarts de ſon Armée, tués, noyés, morts de froid & de meſaiſes dans ſon Camp.

Siege de l'Eſcluſe levé.

La diverſion que fit le Prince Henry par ordre du Prince en faveur de Halberſtad Duc de Brunſwick, qui eſtoit contrecarré par les forces de l'Electeur de Cologne & de Nieubourg jointes enſemble, luy donna moyen de ſubſiſter dans la Weſtphalie, rappella le Comte de Berghes qui y eſtoit accouru au ſecours des autres avec dix mille hommes de pied & de cheval de la part de l'Archiducheſſe, & mit à couvert Lippeſtad menacé de ſiege par le Comte, qui deſlors contremandé par ſa Maiſtreſſe alla camper ſur le bord du Rhein, pour s'oppoſer au Prince Henry qui eſtoit à Nimmeghe avec une autre Armée, lequel par temporiſemens ſans coup ferir procura du reſpit & un grand ſoulagement à tous les Confœderés du Palatin.

Celuy de Lippe deſtourné par le P. Henry.

Le Prince ſe piquoit extremement de tous leurs intereſts: car outre l'affection qu'il avoit à leur commune conſervation, ne conſideroit il pas que leur ſubſiſtance eſtoit une pierre contre laquelle une partie des forces Ennemies ſe pourroient froiſſer? ſon reſſentiment parut ſur l'occurence des feux de joye qui furent celebrés à Bruxelles pour la victoire obtenue par Dom Gonſales de Cordoua & le Comte de Tilly contre le Marquis de Durlac en Allemaigne, & pour l'advantage que Cordoua eut ſur Mansfeld & Halberſtad en la Bataille de Fleuru, en traverſant le Henault à leur ſortie des liſieres de France revenans d'Allemaigne; car comme on luy vint dire que l'Archiducheſſe en avoit fait faire feux de joye, il reſpondit *qu'il luy fairoit voir en bref des flammes de triſteſſe*. De fait ſçachant le Brabant deſnué de gens de guerre qui avoient battu aux champs en divers endroicts, en la Weſtphalie, au Palatinat, en Flandres, il donne le large au Prince Henry qui ſe rend à Breda avec ſix mille hõmes de pied & quinze cents chevaux. Ceſtuy-cy en part nuictamment avec ſes troupes le douzieſme de May, faiſant conduire pluſieurs petards & une piece de canon de nouvelle invention tirée par un ſeul cheval & maniable par deux hommes pour faire jeu ſur Herenſtals. Mais adverti qu'il eſtoit ſur ſes gardes, il paſſe la riviere de Timar, ſe preſente devant Hacht, le contraint de faire joug ſous ſes armes. Là il diviſe ſes troupes en trois bandes pour porter le degaſt en divers endroicts, il en prend une à ſoy & ſe jette du coſté de Louvain, donne l'autre à Marquete qu'il envoye vers Malines, la troiſieſme à Budlits qui prend à tache le quartier de Bruxelles. Ceſte arrivée inopinée fut un feu volant qui ſauta dans le pays & porta l'effroy dans toutes ces contrées. Plus de vingt bourgs & villages en reſſentirent les flammes & la conflagration, pluſieurs Egliſes & Monaſteres en ſouffrirent, tout fut expoſé en proye à ces Coureurs; un butin de deux cents mille eſcus par eux emporté, plus de quatre cents priſonniers emmenés, qui ſe rachepterent en ſuite par notables ſommes, pluſieurs Abbés & Abbeſſes, Religieux & Religieuſes tindrent compagnie à ces troupes guerrieres à leur retour.

Le Prince outre l'intereſt public à la conſervation de l'Electeur Palatin, il avoit encor le particulier, qui l'obligeoit à luy rendre la pareille de ce que l'Ayeul de ceſtuy-cy avoit fait pour le ſouſtien du Prince Guillaume ſon pere.

Feux de joye de l'Ennemi changés en triſteſſe par le Prince qui fait courir le Brabant au Prince Henry.

Les Bourgeoiſies de ces groſſes Villes vouloient faire des mauvaiſes à les ſuivre, pour donner deſſus & recourre butins & priſonniers: mais Spinola qui ſçavoit à qui on avoit à faire, plus prudent que ces ſoldats inconſiderés de ville, arreſta leur fougue & ne voulut permettre qu'aucun

ſans qu'on l'oſe empecher.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſortit pour éviter des plus grands eſchecs. Ces Hollandois donc eurent beau jeu à l'aller, beau jeu au retour. 1622.

L'Archiducheſſe des Pays-bas brave & genereuſe Princeſſe, deſploya toutes ſes forces pour en tirer raiſon & pour faire voir à toute l'Europe que ſes ſubjects n'eſtoient moins volontaires, ny elle moins reſolluë aprés la mort que pendāt la vie de ſon mary. Ainſi donc elle met en cāpagne deux Armées, l'une du coſté de Weſel ſous la conduite du Comte de Berghes, & avec l'autre commandée par Spinola en perſonne ſon Generaliſſime fait aſſieger Berghes ſur le Zoom. Ceſte ville eſt du Brabant, aſſize au milieu des plus belles Provinces du Pays-bas, à ſix heures d'Anvers, ayant la Flandres à ſon midy, la Hollande au ſeptentrion, & la Zéelande au couchant, pourveüe de deux bons havres, l'un dehors, l'autre dedans, ornée de trois beaux marchés, de pluſieurs belles ruës & de mille à douze cents maiſons, gardée d'une bonne garniſon de pied & de cheval, ſous le commandement de Rihove Gouverneur; boulevard des Provinces-Unies, dont la conqueſte imaginée eut ouvert le chemin aux Iſles de Zéelande & facilité l'accés du Fort de l'Illo à ſes Ennemis.

L'Archiducheſſe ſe prepare à en tirer raiſon

& fait aſſieger Berghes op Zoom

Ceſte place fut aſſiegée par le P. de Parme en l'année 1588. pour les meſmes raiſons, & à pareil ſuccés qu'en 1622.

Les forces navales d'Eſpaigne devoient contribuer à ce deſſeing, pour traverſer le ſecours que les Eſtats y pouvoient faire couler par mer: Mais le tout conſiſtoit à l'inveſtir ſi ſoudainement, qu'il n'y peut entrer du ſecours. Spinola à ſon accouſtumée fait ſemblant de reculer pour mieux ſauter, & pour attirer les forces du Prince du coſté du Rhein, ſe rend avec toute ſon Armée à Maeſtricht tandis qu'il fait rebrouſſer promptement Dom Louis de Velaſco avec ſix mil hommes de pied & deux mille chevaux du coſté d'Anvers, pour y joindre Dom Inigo de Borgia avec les troupes de Flandres, qui inveſtiſſent Berghes le treiſieſme de Juillet, & en meſme temps aſſiegent Steenberghe petite ville du domaine du Prince à une heure de l'autre, qui leur fut rendue dans quelques jours armes & bagues ſauves, aprés deux bateries de quatre canons chacune: prinſe qui accommoda les Aſſiegeans.

Le Gouverneur de Berghes les fait ſaluër d'arrivée par ſoixante Cavaliers qui ſe retirerent avec guain de huict Chevaux ſeulement & de deux Trompettes Ennemies: Et en meſme temps ſon canon interrompt tellement les ouvrages de dehors, que les Aſſiegeans ſont empechés à ſe couvrir contre l'impetuoſité de ces foudres artificiels. Les trois jours conſecutifs heureuſement employés par le Prince pendant ces terre-tremble, à y jetter dedans les Regiments de Locqueren, de Famas, de Hinderſon, avec nombre d'Ingenieurs, la garniſon commença à compter cinq mil pietons & quatre cents chevaux, qui firent dés le lendemain ſentir derechef leurs efforts en une ſortie ſur le quartier des Italiens, où de quatre Cornettes rencontrées ſur leurs armes furieuſement chargées, ils en emporterēt une avec pluſieurs priſonniers, aprés en avoir laiſſé nombre ſur le carreau; & non contents d'avoir achevé toutes leurs fortifications à la perfection, ils tirerent une ligne de plus de ſoixante verges droit à l'Ennemi pour incommoder leurs travaux; premices d'un heureux ſuccés. Cependant le Prince Henry eſtoit du coſté de Rées & d'Emmerick avec une petite Armée, pour s'oppoſer au Comte de Berghes qui couſtoyoit le Rhein avec une autre de quinze cents chevaux & de huict mille hommes de pied. L'arrivée de Spinola au Camp de Berghes le fit pourvoir de pluſieurs inſtruments & proviſions pour l'avancement de ſes ouvrages; on tira des lignes de communication d'un quartier à l'autre; les Aſſiegeans furent renforcés de pluſieurs regiments Anglois, Eſcoſſois, Allemands, Walons; & les Aſſiegés de la preſence du Duc de Candale, du Comte de Bethune & de quinze Gentilshommes François qui s'y ſignalerent en pluſieurs attaques.

bien deffendu

Toutes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1622. Toutes les ſorties furent glorieuſes aux Aſſiegés, funeſtes aux Aſſiegeans. Quatre-vingts Cavaliers ſortis de la ville au commencement d'Aouſt, paſſans entre les trenchées des Aſſiegeans & les montagnes, ny reantrerent qu'avec Priſonniers & gaing de pluſieurs chevaux. Le jour ſuivant une troupe de pietons ſortie en plaine nuict, mit tout le camp en effroy, donna la mort à pluſieurs, & ne ſe retira que dix ou douze heures aprés.

belles ſorties,

Baillioni qui commandoit un quartier du Camp, voulut faire le gaillard contre la demi-lune du Fort de Coupe-gorge. Il donne la pointe à ſes Walons pour l'attaque, ſouſtenus des Anglois, Eſcoſſois, Italiens; ceux la s'avancent à petit bruit cuidans ſurprendre la ſentinelle perdue, laquelle vigilante tire ſon coup & ſe ſauve de viteſſe dans la demi-lune: l'alarme eſt donnée aux Compagnons; les Aſſaillans pourſuivent leur pointe, attaquent ceſte demi-lune avec vigueur & bien que rafraichis par ſept diverſes fois dans un combat de ſept heures, ils furent ſi vertement repouſſés, qu'ils y laiſſerent ſept cents hommes & entre iceux pluſieurs Capitaines & Officiers outre grande quantité de bleſſés; peu des aſſaillis, mais parmi iceux le Colonel Hinderſon & les Capitaines Cary & Raef-Dexter y acquirent de l'honneur au prix de leur vie. La chaleur & l'oppiniaſtreté de ce combat fit jour à quelques Cavalliers Aſſiegés qui entreprindrent d'aller mettre le feu à Bargvilier où ils conſumerent des munitions des Aſſiegeans, à cella aydés par des garçons de bagage. Un rebut ſi ſanglant n'ayant peu faire du tout deſmordre ces Attaquans, les voicy revenir quatre jours apres ſur les dix heures de nuict au meſme endroict, croyans d'en avoir meilleur marché. Mais ils rencontrent une maſſe vigueur des Suiſſes qui en avoient la garde, & contraints de lacher le pied, y laiſſent encor plus de cinq cents des leurs morts ſur la place, des autres vingt ſeulement, ſi que par derriſion ce lieu fut appellé *la demi-lune aux morts.*

aſſaut cõtre la demi-lune repouſſé avec perte,

Ces heureux exploicts donnoient ſujet au Prince de ne rien obmettre pour la deffendre. Le Land-grave de Heſſen, le Comte Guillaume de Naſſau & le Colonnel Morgan conduiſans ſept Compagnies de pietons, s'y jettent encor pour un nouveau renfort, & deſormais la ville ſe voit munie de dix mil hommes de deffence qui ſe mocquoient de tous les efforts de Spinola. Et que ne peut faire une place qui a un havre touſiours ouvert pour ſon ſecours? Ce nonobſtant les Eſtats de Brabant qui voulurent paroiſtre volontaires outre leur portée, faiſoient toute demonſtration d'affectionner la continuation de ce ſiege, le rafraiſchiſſent d'une ſubvention volontaire de deux cents mille livres, de deux cents chariots de munition; & le Marquis pour gratifier à leurs deſirs, le renforçea de quantité de canons tirés d'Anvers. Loüable affection de ces ſubjects, qui avoient eſté les premiers à crier *Liberté* contre l'infraction des privileges, & donné le premier branle à tous ces grands mouvements; teſmoing le Couronnement de Monſieur, & la Pacification de Gand. Encor falloit-il effacer ces vieux pechés par quelque ſignalé ſervice; mais bien à craindre, qu'il ne leur ſoit point pardonné ni en ce ſiecle ni en celuy qui eſt à venir.

nouveau ſecours dans la ville,

Voyons donc des effects de ces mutuels renforts donnés aux uns & aux autres. Les Aſſiegeants qui en vouloient tout de bon à la grand-corne, s'appreſtent avec fagots & facines pour en combler le foſſé; matiere combuſtible que les Aſſiegés deſtruiſent par feu; leur mouſqueterie fit le reſte, en deffendit les approches, & une furieuſe ſortie acheva de les accommoder à la vinaigrette par un chaplis de pluſieurs.

ſuites du ſiege

La piaffe Eſpaignolle y fut elle mieux reçeuë? Dom Diego de Mexia, D. Diego Louis d'Oliveydra & D. Inigo de Briçuela Maiſtres de Camp de ces bravaches, les mettent en beſoigne & leur font ouvrir leurs trenchées, tirans au canal pour s'en rendre maiſtres & priver les Aſſiegés du ſecours de la mer, point decifif de la querelle: mais les Aſſiegés furent d'auſſi mauvaiſe

funeſtes aux Aſſiegeans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

humeur de ce coſté là que des autres, en interrompans à chaſque-fois les travaux par frequentes ſorties, par viſites de tuerie & de ſang, par combats, morts & grand carnage; ce qu'ils ne pouvoient faire ſans perte des leurs. 1622.

Ce meſme jours 29. d'Aouſt ne rabatit moins de leur gloire en un autre endroit. D. Inigo de Briçula avec vingt-deux Compagnies entreprend de mordre une demi-lune, les Aſſiegés vont à ſon rencontre, & bien que les ſiens ſouſtenus de leur Cavallerie, & aidés de pluſieurs grenades, ils ſe virent pour tout cela repouſsés, & ſans autre advantage que d'un chetif retrenchement qu'ils firent en dehors pour ſe couvrir, par la mort de plus de cinq cents des leurs outre les bleſſés, d'entre leſquels les Eſpaignols rachepterent pour mille eſcuz le corps de Dom Fernand de Portugal ſeigneur de notable qualité. Les Aſſaillis ne virent diminuer leur troupe que de vingt & incommodée de quarante bleſſés. Le Colonel Famas ne tarda pas d'en deſnicher les autres peu aprés. Ceſt exploict ſuivi d'un eſcarmouche trois jours aprés du coſté Septentrional du Camp, en laquelle les Aſſiegés contraignirent les Aſſiegeans de deſemparer pluſieurs de leurs Forts, avec perte de part & d'autre, plus grande des Aſſiegeans qui y furent malmenés du canon & des grenades de ceux du dedans. Et le quatrieſme de Septembre les Aſſiegeans ayans attaqué la demi-lune de ce coſté là par quatre diverſes reprinſes, en furent repouſſés à chaſque-fois, & ny rencontrerent que la mort de pluſieurs des leurs, de deux ſeulement des Aſſaillis. & encor

Tant de ſeignées ne peurent encor amatir le ſiege. L'arrivée de D. Cordua avec cinq mille hommes de pied & douze cents chevaux donna moyen au Marquis de le faire ſubſiſter quelque temps. De plus, pour rendre plus aſſeurée la traite des vivres d'Anvers en ſon Camp, il fit conſtruire un Fort à Santvliet entre l'Iſlo & Berghes, & lacha toutes ſes batteries en ruine contre la ville. Ceux-cy en revenche continuent de les matter & d'en eſcorner le nombre par ſorties, & le Prince ramaſſe ſes forces pour le contraindre de deſcamper. qui s'opiniatrent par un renfort,

Cependant on vient aux mines & aux contre-mines de part & d'autre ſans autre dommage au commencement. Mais le Colonel Morgan en fit eſprouver une facheuſe aux Aſſiegeans. Il loge deux cents mouſquetaires dans le foſſé, en deſcouple cinquante qui vont donner l'alarme dans les trenchées ennemies, recuillis, pourſuivis en guiſe de fuyards par les Eſpaignols qui entrent avec eux peſle meſle dans le foſſé, grimpent & gaignent le rempart de la demi-lune. Victoire funeſte à ces nouveaux vaincurs! Chauſſe-trape de leur hardieſſe! Les voyla ſoudain aſſenés d'une grelle de mouſquetades, & en meſme temps enlevés de deux mines creuſées au deſſous des premieres; diſſipés, froiſſés, plus de cent cinquante morts, pluſieurs aſſablés les pieds contre mont. La demi-lune des morts fut minée en dehors & en dedans, chacun s'eſſayans d'y prendre au trebuchent; celle la joüe la premiere & fait ſon effort ſur elle meſme, ceux-cy s'en tenans eſloignés: les autres y montent comme pour y demeurer les maiſtres. Mais ils ne ſçavoient rien de la mine du dedans qui vint à jouër ſoudain comme un eſclair les enlevant en l'air, puis en enterrant treize, & entre iceux Dom Gargia Pimentel fils du Comte de Benevent l'un des Grands d'Eſpaigne. divers effects des mines,

Les Aſſiegeants & les Aſſiegés s'entre-moleſtoient auſſi par batteries; ceux-la en ruine contre l'Egliſe & contre les lieux plus eminents; ceux-cy d'entre les deux havres pour en empeſcher les approches remparerent le Fort & le couvrirent d'une demi-lune: bref ils ſe deffendirent avec tant de valeur que les autres ne gagnerent jamais un pied de terre ſur eux qu'au prix de beaucoup de ſang; au contraire ils les firent demordre de cinquante verges de leurs ouvrages du coſté de Septentrion, & de ſoixante de celuy du midy. batteries de part & d'autre.

D'autre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1622.

Invaon en Flandres par ordre du Price

D'autre coſté le Prince n'eſpaignoit rien pour moleſter les Aſſiegeans au dehors. Par ſon ordre le Gouverneur d'Iſendick fait une invaſion dans la Flandres avec deux mille hommes de guerre, huict cents Matelots, & quelque canon ; paſſe la riviere de Leye, porte l'effroy & la deſolation par ſac & par feu dans tout le plat pays juſques aux portes de Gand pour le remettre ſous contribution & pour conſumer les vivres qui de ce coſte la euſſent peu couler au camp ; & deſormais renforcé de quatre mille Chevaux par l'arrivée de Mansfeld, & de quinze cents Chevaux & huict mil hommes de pied que luy emmena le Prince Henry des quartiers du Rhein, compoſant avec ce qu'il avoit avec ſoy, une Armée de vingt mil hommes de pied & de ſix à ſept mille Chevaux, il ſe reſolut de faire lever le ſiege & campe à Roſendael à

pour contraindre le Marquis à lever le ſiege

trois lieuës de Berghes, lieu de ſcituation tres-forte & commode, environné de rivieres de tous coſtés pour y attirer des vivres & des munitiõs. Il avoit fait prendre l'advance au Prince Henry avec une partie de la Cavallerie.

lequel ſe maintient du mieux qu'il peut

Le Marquis evoque à ſoy toute ſa puiſſance pour tacher à ſe maintenir, ſa Maiſtreſſe rappelle haſtivement le Comte de Berghes du quartier du Rhein, avec charge de devancer le Prince Henry & de l'empecher de ſe venir joindre à ſon frere ; mais ils eſtoient joints quatre jours devant l'arrivée du Comte de Berghes ; elle preſſe le ſecours d Allemaigne ; mais quand tout cela ſeroit arrivé à point ſelon ſon deſir, Berghes n'eſtoit moins en eſtat d'eſtre ſecourue, ni le Camp du Marquis mieux pourveu de vivres & de munitions, journellement ſujet aux reveillé-matin d'un ſi ruſé ennemi logé à trois lieuës de luy avec une puiſſante Armée & ſur tout forte en Cavallerie pour les luy empecher.

mais finalement reſollu de deſcamper par tel moyen.

A toutes ces grandes incommodités en fut adjoutée encor une autre. Deux Sergeants & ſeize Soldats Italiens font offrir ſous main au Prince de donner accés aux Aſſiegés dans les trenchées de leur quartier ; l'offre acceptée, le Prince jette dans la ville deux mille ſoldats triés à l'eſlite, avec ordre de ſortir & donner ſur ce quartier là, à meſure que luy avec d'autres forces attaqueroit le Marquis en dehors : mais le Marquis adverti de ce deſſeing par l'un de ces entremeteurs, pour ne courir riſque dans une ſi chaude occaſion qui alloit fondre ſur ſes bras, par advis du Conſeil de guerre abandonne ſon quartier ceſt meſme nuict & ſe va joindre à celuy de Dom Cordua ; & ceux du dedans n'ayans pas manqué à l'aſſignation, trouvãs ſon quartier vuide, paſſent leur colere ſur les ouvrages, trenchées, forts, redoutes, qu'ils demoliſſent rez pied rez terre ; coup d'eſperon qui haſta ſa retraite, & qui joint avec les autres fatigues & incommodités qu'il ſouffroit, l'obligea de deſcamper dés le lendemain, aprés y avoir laiſſé plus de onze mille hommes devant, outre un tres-grand nombre de bleſſés, manchots, eſtropiés, & ſouffert d'eux mille coups de canon de la garniſon laquelle ne ſe trouva diminuée que de ſix cents hommes.

Bergues eſt delivrée

Ainſi ceſte importante Ville delivrée par la ſageſſe & vigilence de Maurice aprés avoir enduré un ſiege de deux mois & demi, il y fit ſon entrée dés le lendemain quatrieſme d'Octobre, accompagné du Comte de Mansfeldt & ſuivi de trente Cornettes de Cavallerie avec beaucoup de magnificence & une incroyable alegreſſe des bons patriotes. Et le jour ſuivant le Prince Henry, le Comte Erneſt & beaucoup de Nobleſſe vindrent prendre part à ceſte commune joye. Steenberghe occupée par la main eſtrangere ſe remit ſous l'obeiſſance de ſon ſeigneur aprés quelques canonades, la garniſon en eſtant ſortie avec armes & bagage.

Spinola preſente la Bataille,

L'Armée Ennemie delaſſée des fatigues du ſiege & renforcée de nouvelles troupes d'Allemaigne & du Pays, Spinola ſe vint renger en Bataille à trois lieuës du Prince, comme par forme de defi. Un Gentilhomme impatient de telle bravade s'adreſſant au Prince, *Il ſemble*, dit-il, *Monſeigneur, que le Marquis vous preſente la Bataille.* Le Prince luy ferma la bouche en deux mots.

Ie ne ſuis venu icy que pour faire lever le ſiege de Berghes & reprendre Steenberghe, ce qui eſt fait. Deux entreprinſes qu'il eut pendant ce ſiege, l'une ſur Boiſleduc & l'autre ſur Oſtende avortées; Mansfeld paſſa en Weſtphalie avec ſes troupes, couſtoyé du Comte de Berghes: Et le Prince accompagné du Prince Henry ſon Frere, du Comte Erneſt ſon Couſin, & de Halberſtadt ſe rendit à la Haye. 1622.

La guerre de Religion qui continuoit en Languedoc continuoit de tenir la Principauté en defiance; & pour en eſloigner le feu, le Prince n'eſpargnoit rien pour la faire bien garder: mais deſlors que le Roy de France eut donné la Paix à ſes ſubjects devant la ville de Montpellier, les ombrages furent diſſipés, les ſoupçons retrenchés, les craintes dechaſſées; toutes choſes parurent avec une nouvelle face. Le Roy pour prendre la volte de Lion vint faire un carecol en Provence, delà en Avignon où il fit ſon entrée avec toute ſorte de magnificence, y commanda en Souverain, viſité par le Duc de Savoye, y receut les honneurs & les reſpects deubs à ſa Majeſté. Le Prince de Portugal Gouverneur d'Orange ſuivi des Vaſſaux & de toute la Nobleſſe de l'Eſtat, s'y rendit en belle compagnie, luy fit la reverence, tres bien veu & careſſé de ſa Majeſté. La Cour de Parlement d'Orange y deputa pluſieurs du Corps qui furent introduits dans ſa chambre & ouis avec attention par le Roy adſis dans ſa chere, Barri Doyen des Conſeillers portant la parole. Aprés y avoir ſejourné quelques jours il print le chemin de Lion, paſſa au Lampordier ſous la Montagne du Prince à la veüe d'Orange, dela à Caderouce où il coucha, Royalement traité par le ſeigneur du lieu, puis à Martignan d'où il alla coucher à Pierre-late: tandis que Valckenbourg ne bougeoit de la cage & qu'il avoit l'œil à la conſervation d'icelle & de tout l'Eſtat, qui fut garenti de foule au paſſage des gens de guerre. Quelque compagnie de Cavallerie qui avoit voulu loger dans Courthezon honneſtement reffuſée, une lettre d'excuſe & de compliment à un des Mareſchaux de Camp du Roy en fit la raiſon, mais les compagnons qui s'eſtoient rendus juſques aux portes de ce beau logis, furent contraints de paſſer outre avec regret, non ſans menaces.

Eſtat de la Principauté ſur le paſſage de Roy.

Juſques icy l'honneur & la reputation de Valckenbourg eſtoit demeurée ſans tache & ſans ride dans les intereſts du ſervice du Prince: car le ſoubçon qu'on eut contre luy en ceſte deffaite des troupes de Montbrun ſur le Rhoſne, ne regardoit que la Cauſe, encor ne fut-il publié que long temps aprés. La Paix de Montpellier ne ſe pouvoit appeller qu'une faix fourrée. Montauban, Niſmes, Uzés & pluſieurs autres places reſtoient encor dans le party Proteſtant. La Rochelle qui eſtoit comme la Mere-Egliſe des autres leur tenoit la porte du derriere ouverte en tout temps; les Miniſtres de l'Eſtat de France croyoiét qu'il leur reſtat encor de la beſongne pour pluſieurs fournées avant que pouvoir achever de cuire les Reformés, & ſe fantaſians qu'il leur importoit d'avoir le Gouverneur d'Orange à leur devotion, ou bien deſireux de continuer le deſſeing qu'ils avoient commencé envers ſon Anteceſſeur, ils jetterent des ſemences de corruption dans ceſt Eſprit, entamerent ſa fidelité par la bonne opinion qu'ils luy imprimerent de ſoy-meſme, & avec eau benite de Cour & cajoleries luy firent comprendre, qu'il pourroit rendre un grand ſervice à la France en demeurant à leur devotion, ſans prejudice de ce qu'il debvoit à ſon Maiſtre.

Premiere attainte à la fidelité de Valckenbourg

Ces premieres impreſſions le marquerent au coing de ſon ambition, laquelle le perſuadant de ſe rendre plus conſiderable, il ne penſa qu'aux moyens d'eſtablir ſon authorité & de la monter à ſi haut point, qu'elle fut hors de prinſe, exempte de toutes les attaintes qu'on eut peu donner à ſes actions, & ſi puiſſante qu'elle ne peut eſtre regardée qu'avec eſtonnement des gens de bien. Mais il luy falloit ſapper tous les obſtacles qu'il voyoit devant ſes yeux capables d'arreſter ou d'interrompre ſes deſſeings.

commença par l'ambition

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1623.

Les artifices contre le Prince de Portugal à le faire rapeler

Le Prince de Portugal bien qu'eſloigné du maniement des affaires & comme nous avons dit ne vivant que ſous ſa tutele, ſa qualité neantmoins & celle de nepveu du Prince luy eſtoit à charge, & il n'y avoit lieu de la faire ſuſpecter au Maiſtre puis qu'il ne ſe meſloit de rien. Que fit ce ruſé? le laiſſant eſpanir dans l'aiſe & la desbauche, & faiſant fournir immoderement à ceſte deſpence exceſſive que nous avons veuë dans un luxe de jeuneſſe, il donna ſujet au Prince qui n'aymoit la proffuſion, de le rappeller avant le temps, & ainſi d'Adjoint & de Coadjuteur du Gouvernement il devint Gouverneur en Chef. Voila donc ceſte premiere difficulté qui l'empechoit oſtée, il falloit venir aux autres.

& contre les autres Officiers

Maxime dangereuſe en un Eſtat eſloigné de ſon Prince, que de dõner des Charges à la ſeule recommandation du Gouverneur: car par ce moyen on l'authoriſe par creatures & ſans obliger les ſubjects, qui n'en ſçavent gré qu'à celuy qui les leur procure, on les porte à ſe rendre partiſans & courtiſans de celuy qui leur fait du bien.

Tout d'une ſuite s'eſtant acquis quelques familles dans l'Eſtat, en leur procurant des Charges & les tenans du tout attachées à ſes inclinations, il importoit à l'eſtabliſſement de ſon authorité, d'abbatre les autres Officiers dont la fidelité avoit eſté de tout temps à l'eſpreuve & qui ne dependoient immediatement qne du Prince, affin que l'exemple de leur ruine donnat de la terreur aux autres qui auroient cœur de s'oppoſer à ſes intentions, & rendit ceux qu'il auroit ruinés, impuiſſans à contreluiter ſes deſſeings; ce que ſoit dit pour inſtruction à la poſterité.

& contre J. Dela Piſe

Jacques DelaPiſe le plus vieil Officier de l'Eſtat conſiderable par ſes longs ſervices, luy eſtoit en achopement. Il redoubtoit ſon integrité & ne pouvoit ſouffrir ſon humeur exacte à la conſervation des droicts du Prince, deſquels l'autre faiſoit ſouvent bon marché, pour ſe faire des creatures au detriment du ſervice du Maiſtre. La reputation publique en laquelle il vivoit d'avoir eſté le fleau de la tyrannie de Blaçons & de tous ſes Devanciers, lors qu'ils s'eſtoient voulus eſcarter de leur devoir, luy eſtoit à charge; il n'ignoroit pas non plus la creance qu'il avoit acquiſe de longue main envers le Prince, & bien que vieux & plus que ſeptuagenaire, ſi croyoit il qu'il avoit encor le cœur aſſés bon pour le faire cognoiſtre, lors qu'il viendroit à ſe meſcognoiſtre comme les autres. Il falloit donc commencer par ceſtuy-cy, affin de chevir des autres plus facilement en ſuite, & oſter ceſte eſpine de ſon pied. L'unique moyen pour luy fermer la bouche, eſtoit de faire eclipſer ſes charges hors de ſa maiſon & d'en inveſtir quelque ſienne creature, pour pouvoir regenter à tour de bras & diſpoſer de tout en bien & en mal ſans contredit. Et à quoy ne ſe porta il pour y parvenir? quel perſonnage ne joua il pas? Les extremités & les violences ne furent elles pas ſes conſeillieres, comme il parut en ſuite en la perſonne du fils, qui eut les dents agacées des aigrais que le pere avoit mangés?

ſe rend partial,

Mais encor les partialités de quelques familles que Valckenbourg avoit eſpouſées & quaſi d'une ſeule, s'eſtant comme rendu ſergent de leurs paſſions & eſclave de leurs haines, mirent le feu bien avant aux eſtoupes, diviſerent l'Eſtat, formerent des meſcontentements parmi les particuliers, ſe voyans menacés de ruine prochaine par le foudre du canon, donnerent naiſſance à la tyrannie laquelle enfanta la rebellion, qui ne peut eſtre retranchée que par une ſeignée violente. Maxime dangereuſe parmi ceux qui ont en main la conduite des Eſtats, mais peſtilente & mortifere en celuy d'Orange, où les riotes particulieres degenerent bien toſt en factions, ſi on n'y remedie promptement.

obtint cõgé pour aller en Hollande,

& pourquoy

En telle poſture pour appuyer ſon authorité, il luy eſtoit neceſſaire de ſe faire proroger le Gouvernement pour un autre trienne. Ainſi il obtient permiſſion du Prince d'aller à luy, ſous pretexte de pourvoir aux affaires de ſa maiſon: Et comme s'il eut voulu rendre ſon voyage utile au public & à ſes amis, ſe fait remplir les mains de pluſieurs cayers de toutes les Communautés, contenant des demandes en partie ridicules parmy quelques unes de Juſtice, autres de pluſieurs particuliers & des plus conſiderables de l'Eſtat, aſſeuré qu'il les obtiendroit ou non; que s'il les obtenoit, il s'acquerroit tout le monde à ſoy, le public & le particulier aux deſpens du Prince: s'il en eſtoit eſconduit, en faiſant apparoir de ſes diligences, il rejetoit toutes les mauvaiſes graces ſur ſon

Maiſtre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Maiſtre. Mais quelque autre deſſeing luy rodoit bien dans le cerveau, & la commune creance a eſté, qu'il proffita ſon paſſage à la Cour pour y baſtir des plus fortes correſpondances avec les Miniſtres qui eſtoient lors en quartier, ſur les fondements des ſervices qu'il faiſoit croire d'avoir rendus.

Le Prince P. Guillaume commença de rendre le Gouvernement d'Orange Triennel aprés les rebellions de Blacons. Et l'experience a touſiours fait voir depuis que l'inexecution de ceſte belle maxime n'a jamais apporté que troubles & confuſions dans l'Eſtat. Ainſi le practiqué l'Eſpaignol grand Politique en la plus part de ſes Eſtats deſtachés de l'Eſpaigne: & le Pape en Avigiron tresſagement au bien de ſes affaires & au ſoulagement de ſes ſubjects: & les raiſons en ſont tres-grandes.

ſuivi par DelaPiſe

Il ne fut pas à cheval que DelaPiſe marcha ſur ſes trouſſes trois jours aprés, l'un pour deſguiſer ſon alleure, l'autre pour la faire cognoiſtre à plain; l'un pour ſurprendre le Prince, l'autre pour l'empecher d'eſtre ſurprins; l'un pour cramponner de plus fort ſon authorité, & l'enter dans la mortaiſe d'un nouveau trienne, l'autre pour en faire cognoiſtre les pernicieuſes conſequences & les ſuites dangereuſes; ceſtuy-là pour faire ſes affaires & de ſes creatures au detriment de celles de ſon Maiſtre & de ſes droicts, & ceſtuy-cy pour ſouſtenir les intereſts du Souverain par deſſus toutes conſiderations. Le Prince cognut parfaitement toutes choſes, & voyant que Valckenbourg ne pouvoit ſouffrir la preſence de ce viellard, *Il a*, dit-il, *peur qu'il ne me die quelque choſe laquelle poſſible il ne ſçait pas :* mais il luy en fit cognoiſtre plus qu'il ne luy en oſa dire, voyant le Prince en volonté de le renvoyer à Orange.

qui le fait cognoiſtre

Il eſt vray qu'il eſtoit du tout deliberé de l'en retirer bien toſt. Pourquoy donc le renvoyer, & le remettre en eſtat de pis faire ? Le Prince ne ſe cuidoit ſi proche de ſa fin, & avoit telle opinion de ſon authorité, qu'il ne croyoit pas que ceſt homme qu'il avoit eſlevé dans ſa maiſon eut la hardieſſe de ſe bander ouvertement contre icelle, ſe perſuadant qu'il l'en pourroit tirer toutes-fois & quantes qu'il luy plairoit. D'ailleurs il ne luy voulut donner ce deſplaiſir, de faire croire au monde qu'il eut eſté cavalé par les perſuaſions de l'autre. Conſiderations trop foibles en comparaiſon de l'importance du depoſt qu'il luy avoit mis en main. Et icy la grande faute, dont la ſuite a verifié que la prudence de ce grand Prince avoit fait joug à ceſte fois à ſa bonté, & qu'il en falloit moins, pour tirer l'autre du Gouvernement d'une place ſi jalouſe, à la fin de ſon Trienne. Adjoutons y les artifices que Valckenbourg contribua pour ſe faire continuer; envers le Prince, en luy faiſant croire qu'il ne pourroit repaſſer par la Cour ſans courre riſque en haine de ſa religion, du changement qu'il avoit fait en la Garniſon d'Orange, & de la reputation qu'il avoit d'avoir aydé les Freres : envers le Prince Henry, ayant taché de luy faire comprendre qu'il l'avoit bien obligé d'avoir procuré le rappel du Prince de Portugal, comme ſi ſa proximité luy eut dõné de l'ombrage en y demeurant le maiſtre, au cas que le Prince fut venu à defaillir.

obtient pourtant par menées

Ainſi donc tout concourt à ſon contentement & à continuation pour un autre Trienne, rien pour ſes autres demandes & pour les pourſuites qu'il fit pour le tiers & pour le quart, jugées deſraiſonnables & prejudiciables aux droicts de ſon Excellence. L'acte fut achevé par une reconciliation plaſtrée de luy & DelaPize, moyenée ſelon l'ordre du Prince par ſon Conſeil, ſeelée d'un feſtin à la Hollandoiſe, mais en ſuite tres-mal obſervée par Valckenbourg, qui ne peut jamais voir de bon œil celuy qui l'avoit fait cognoiſtre pour tel qu'il eſtoit. Diſons encor, qu'ayant eſté acertené de l'indiſpoſition du Prince par les Medecins qui le menaçoient de mort prochaine, meſditant d'eſlever ſa fortune ſur ſon tombeau, il ſe detraqua du tout à ſon paſſage, accepta des preſens, devint Penſionnaire des Eſtrangers, engagea envers autruy la foy qu'il ne debvoit qu'à ſon Maiſtre, & ſe porta inſenſiblement dans le precipice de ſa ruine, comme nous verrons en ſuite.

d'eſtre cõtinué.

Ce ne fut la ſeule affaire qui occupa le Prince pendant l'hiver. Une grande & ſecrete entreprinſe qui devoit eſclater ſur le Brabant ou ſur la Flandres, l'obligea de retirer de Breda les forces qu'il y avoit aſſemblées, pour mettre à recoy les villes du voiſinnage Ennemies qui en eſtoient allarmées, & pour induire le Marquis de contremander les troupes qu'il avoit convoquées à Ruremonde, affin d'executer avec plus de facilité & moins de danger. La Brielle ville maritime, de ſcituation tres-commode, entre la Hollande & la

Entreprinſe du Prince ſur Anvers.

Zéelan-

1623. Zéelande, fut aſſigné pour rende-vous auquel il aſſembla une Armée navale de mille vaiſſeaux tant grands que petits & de cinq cents pontons, chaſque batteau muni d'un canon de metail, de gens à ſuffiſance, d'engins, d'inſtruments de guerre, de toute ſorte de munitions & de proviſions, & tous en general peints de colleur d'eau pour n'eſtre diſcerrés de loing. Il partit de la Haye ayant avec ſoy le Prince Henry & le Duc de Brunſwijck, & ſur le point d'entrer dans ſon bateau pour y couler, prenant conged de quelques uns des Eſtats qui l'avoient accompaigné juſques à Dordrecht, il leur dit *Meſſieurs priés Dieu pour noſtre entrepriſe: car il n'y a que luy ſeul qui me la peut empecher, & je la tiens auſſi aſſeurée comme la main que je vous baille*. Ainſi il ſe rend à ſon Armée en eſperance d'un bon ſuccés.

Il mettoit à execution le proverbe des Lacedemoniens qu'il faut invoquer la fortune c'eſt à dire Dieu en eſtendant la main & entreprenant quelq; choſe. *Plut. aux dicts not. des Laced.*

Entreprinſe ſur Anvers faillie.

Mais Dieu qui en avoit autrement ordonné fit eſlever un temps ſi facheux, les froidures de l'hyver rengregerent, les glaces augmenterent, les vents & la tempeſte ſe mutinerent tellement cinq heures aprés l'embarquement general; que dans un rien tous les cordages des vaiſſeaux mouillés, glacés, roides, gliſſans, ſe rendirent inmaniables; les Pilotes & Matelots incapables de les regir & gouverner; tout faillit à perir du choc & de l'entreheurt qu'ils ſe donnoient les uns contre les autres pouſſés par la violence des vents; quatre s'ouvrirent & furent ſubmergés avec tout ce qui ſe trouva dedans ſauf les hommes qui ſe ſauverent, & entre iceux celuy qui portoit le Prince, le Prince Henry, le Comte Erneſt & Halberſtad, leſquels Dieu garentit miraculeuſement par le prompt ſecours qui leur fut donné au milieu des eaux. Chacun prit terre là où il peut, pluſieurs à Willemſtad & ailleurs, à force de bras & d'avirons; il y en eut de noyés & d'autres qui moururent aprés des grandes froidures qu'ils avoient ſouffertes.

Le deſſeing du Prince & l'object de ce grand appareil demeura caché: l'opinion commune a eſté qu'il avoit eſté deſtiné contre Anvers; que le Pont devoit eſtre aſſailli par le Griſec avec quinze pontons vogans tous de front; que le gros devoit paſſer devant la ville & occuper Villebroeck pour s'y retrencher à la faveur d'un pont qu'ils devoient faire avec quantité de pontons ſur la riviere de Malines; l'Eſcault fermé & blocqué avec le reſte des Pontons entre Rupelmonde & Terremonde; Que l'Armée terreſtre du Prince ſe trouvant aux portes d'Anvers à point nommé, on donneroit l'eſcalade en divers endroicts, tandis que de cinq cents hommes de l'intelligence qu'on avoit introduits dedans, cent mettroient le feu en pluſieurs maiſons, & les autres favoriſeroient le reſte, cependant que les Bourgeois ſeroient attentifs à eſteindre le feu. La ville prinſe, on en debvoit expulſer nombre de compagnons deſguiſés en Preſtres & Religieux par habits de differentes ſectes, leſquels fuyans vers la Citadelle comme pourſuivis à mort, auroient prié les Eſpaignols de les recuillir charitablement, & leſquels entrés ſe debvoient ſaiſir des Corps de Garde & ſe rendre maiſtres de la place. C'eut eſté frapper l'Ennemi droit au cœur & rendre la guerre de courte durée. Ce fut un motif à l'Archiducheſſe, de mettre par la main hors d'Anvers tout ce qui s'y trouva de Religion Proteſtante.

Si l'eſtat des Pays-bas a à ſe perdre par quelque endroict: la cordre en faira la diviſion & la diſ- premiere ouverture *Il n'y a nation ſi foible*, dit Vegece, *qui ne ſe puiſſe garentir des forces eſtrangeres ſi elle demeure eſtroitement unie*. Il pouvoit adjouſter n'y ſi puiſſante qui ne trebuche par ce mortel venin: en effect

Conjuration des Arminiés contre le Prince.

Toutes les actions de ce grand Prince n'alloient qu'au bien public, à l'agrandiſſement & à l'affermiſſement de l'Eſtat; mais ceſte hidre Arminienne, de laquelle on avoit retranché quelques teſtes, n'en demeuroit pas pourtant exterminée ni ſupprimée, on vit renaiſtre de ce furieux monſtre des nouvelles faces laides & hideuſes, heriſſées de ſerpents, nourries & eſlevées du ſeul venin de Viperes, d'Aſpics & de Bazilics, n'aſpirans qu'à la vengeance, ne reſpirans que ſang, tuerie, meurtre, duquel la deviſe eſtoit trahiſon & cruauté, la demarche formidable, ſous

 les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

l'Empire d'Eſpaigne meſme affoibli par la diviſion d[e]s peuples a eſté fait en trente mois la proye des infideles; & celuy de Conſtantinople par un meſme moyen à ſubi un meſme joug.

les Enſeignes d'une ſanglante & deteſtable conjuration contre l'Eſtat & la perſonne du Prince. Le deſir de venger la mort de leur Chef, de fortifier leur ſecte, de retrencher le Prince qui la contre-diſoit & contrecarroit ouvertement, changer la forme du Gouvernement pour aprés venir avec plus de facilité à quelque accommodement avec le Roy d'Eſpaigne, eſtoient les motifs principaux de leurs damnables deſſeings, advoüés par eux meſmes, confeſſés de leur propre bouche & eſmanés des procedures & des reſponces des Conſpirateurs. Mais parmi ceſte faction deſguiſée en ſecte, il y avoit ſans doubte plusieurs gens de bien, pluſieurs qui n'avoiẽt pour object que l'eſtabliſſemẽt de leur nouvelle creance par voyes legitimes, qui ne ſe propoſoient rien moins que ces furieuſes violences. La multitude eſt une beſte qui ſuit volontiers ceux qui marchent devant, elle ne ſçait ce qu'elle fait, ne où elle va. Il ne faut pas enveloper l'innocent avec le coulpable. La peine doibt eſtre arreſtée ſur la perſonne des Autheurs. Ainſi Dieu qui tire le bien du mal, ſe ſervit de quelques ſectaires Arminiens pour manifeſter ceſte damnable trahiſon ja conclue, arreſtée & ſur le point d'eſtre executée par d'autres Arminiens.

Par ceſte action on verifioit en ce peuple ce que diſent tous les Politiques, que *Rara virtute præſtans vir plus ſuſpicitur quàm diligitur.*

les Autheurs

Les principaux Moteurs & Directeurs de ceſt abominable attentat eſtoient les enfans de Barnevelt, René & Guillaume; Adriaen vander Duſſen leur Couſin; David Corenvinder Secretaire de Berckel; Henry Slatius cy devant Miniſtre Arminien à Bleyſwijck & Adrian van Dijck ſon beau-frere jadis Secretaire de Bleyſwijck; les uns pouſſés d'un eſprit de vengeance pour l'execution advenue ſur la perſonne de leur pere, les autres d'un deſir effrené de reſtablir leur ſecte preſque aneantie; ceux-là d'une paſſion enragée de ſe remettre dans leurs charges dont ils avoient eſté expulſés, ceux-cy d'un deſir de faire fortune dans la ſubvertion de l'Eſtat; & tous ces horribles monſtres de nature, par un meſme chemin de ſang s'aſſeuroient d'arriver à l'accompliſſement de leurs infernales entreprinſes.

menées

Il avoit fait imprimer un livret intitulé *Clair luiſant flambeau &c.* qui eſtoit un libelle fameux dechirant la reputation du Prince & des principaux Magiſtrats du Pays, tendant à ſedition.

D'entre ces garnements, quelques-uns avoient donné le premier branle à la conſpiration, les autres l'avoient recueillie, fomentée, ſouſtenue; aucuns s'eſtoient chargés de faire proviſion d'armes, autres de trouver une ſomme d'argent; quelques-uns avoient prins ſoing de ramaſſer nombre d'Aſſaſſins; & Slatius ceſt Emiſſaire de l'Enfer, ſupoſt de Satan, ſucceſſeur de Judas, avoit prins à tache d'en perſuader l'execution à ces ames noires & par inductions diaboliques leur faire croire *qu'il n'y avoit point de mal de tuer le Prince.*

& complots

Il y eut pluſieurs propoſitions, conferences, concertations, complots, monopoles faicts entre eux à Leyden, à Rotterdam & ailleurs: Finalement ceſte maudite reſollution arreſtée, elle demeura aſſés long temps cachetée du ſeau du ſecret. Quelques-uns en preſſoient l'execution au commencement avec une rage precipitée, & vouloient que ceſte belle ville de Rotterdam en fut le Theatre ſur le point que le Prince s'y trouva pour affaires publiques, & Dieu voulut qu'il n'y coucha point; les autres le vouloient aſſaillir dans la Haye avec advantage, & en meſme temps s'y debvoient rencontrer tous ceux qui avoient eſté expoliés de leurs Offices, ſouſtenus de nombre de Payſans des villages circonvoiſins qui y debvoient exciter un grand tumulte pour mettre à ſauveté les Executeurs & pour favoriſer le changement qu'ils vouloient faire. Aprés tout Rijſwijck village à demi lieuë de la Haye où le Prince tenoit une de ſes Eſcueries qu'il alloit preſque tous les jours viſiter en fort petite compagnie, fut choiſi comme lieu plus commode à ceſte trahiſon lors qu'il monteroit en Carroſſe ou qu'il en deſcendroit le jour de la veille du Jeuſne ſeptieſme de Febvrier: c'eſtoit là où tous les complices avoient arreſté d'aſſaſſiner le Prince & de tremper leurs mains meurtrieres dans ſon ſang, pour aprés prendre la fuite par le Tol-brugge vers Not-dorp, & delà à Rotterdam ou ailleurs en quelque lieu de ſeureté.

Mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1623. comme quoy deſcouverts.

Mais Dieu qui a un ſoing particulier de la vie des bons Princes & qui avoit touſiours tenue celle de Maurice gravée ſur la paume de ſa main, la voulant garentir à ce coup de la rage inhumaine de ces Demõs, mit au cœur de quatre Mariniers de Rotterdam employés à l'attentat ſans qu'ils en ſceuſſent rien, la volonté de le deſcouvrir à luy-meſme. Ceux-cy grands Zélateurs de la ſecte Arminienne, avoient eſté ſollicités de donner la main à l'execution d'un affaire qui tendoit au bien d'icelle; on leur promettoit notable recompence & de leur declarer le fait lors qu'ils ſeroient arrivés à la Haye dans le logis d'aſſignation à certain jour & heure prefixe, là ils devoient rencontrer plusieurs autres de divers endroicts qui ſeroient de la partie.

Toutes ces circonſtances mettent ces quatre-cy en ombrage & les font doubter que ce ne ſoit contre le Prince: Ainſi pour ne s'engager plus avant ſans biſcuit reſollus de s'en addreſſer à luy-meſme, ſcachans qu'il eſtoit à Rijſwijck, l'y vont trouver un jour devant l'aſſignation, luy declarent la cauſe de leur ſoupçon ſur l'employ qu'on leur vouloit donner, luy exhibent l'argent qu'on leur avoit fait toucher, luy indiquent l'hoſtellerie du Heaume à la Haye où ils avoient charge de ſe rendre, luy proteſtent, *que bien qu'ils fuſſent d'opinion Arminienne, ils eſtoient neantmoins preſts de reſpandre leur ſang pour la Patrie ſous ſon commandement; qu'ils ſe preſentoient à ſon Excellence pour apprendre de ſa bouche ce à quoy il les voudroit employer, & pour luy dire que ſi l'entreprinſe dont on leur avoit parlé ne ſe faiſoit ſous ſon commandement, qu'il avoit ſujet de ſe tenir ſur ſes gardes & de ſe conſerver.*

pluſieurs inſtruments & autheurs ſaiſis.

Le Prince prend ceſt advis en bonne part, & pour ne rien negliger en affaire de telle conſequence où il y alloit de l'Eſtat, de ſa vie & de celle de ſon frere unique envelopé ſous une meſme conjuration, s'en retourne à l'inſtant à la Haye, aſſemble le Conſeil, fait renforçer ſes gardes, ordonne une exacte perquiſition par tout, fait inveſtir le logis d'aſſignation, quatre des principaux Aſſaſſins y ſont rencontrés beuvans enſemble, Corneille Gerritſſon Menuiſier de Rotterdam, Jean Nicolas, Herman Hermanſon & Dirich Linderſon, tous trois Matelots de la meſme ville. Ceux-cy arreſtés par les Officiers de Juſtice, le bruit de la capture ou pluſtoſt la voix de la conſcience, frappant l'oreille de van Dijck l'un des quatre Inſtigateurs qui eſtoit en la chambre haute dans la meſme hoſtellerie, car il s'y eſtoit rendu pour la conduite & acceleration de l'affaire, le met en deſordre, il ouvre le coffre pour en tirer les piſtolets & les cacher; mais l'apprehention d'eſtre ſurprins ne luy ayant donné loiſir d'achever; il en laiſſe une partie ſur le lict, l'autre dans le coffre meſme, ſort tout en trouble du logis n'ayant que ſon manteau & ſon eſpée, ſe rend chés le vieux Barnevelt, luy dit que l'affaire eſtoit deſcouverte; l'autre l'enquiert ſi les papiers eſtoient dans le coffre, & ayant apprins que non, il l'exhorte de ſe ſauver promptement, ce qu'il fit tandis que les Aſſaſſins ſont menés priſonniers, & qu'en ſuite ouis, ils deſcouvrirent les autheurs & complices de la conjuration.

autres recerchés

On fait publier un placard à Utrecht pour leur recerche, groſſe recompenſe eſt promiſe à ceux qui les deſcouvriront, la ſocieté des Miniſtres Arminiens eſt accuſée d'eſtre auctrice de la conſpiration, on reitere cõtre eux les deffences d'y revenir, & au peuple de faire des aſſemblées avec eux. Les principaux autheurs ne penſerent qu'à ſe ſauver; l'aiſné Barnevelt & vander Duſſen exquiverent pour ce coup, mais ils ne tarderont pas d'eſtre prins dans les filets. Le puiſné Barnevelt voulant paſſer à Hambourg traveſti dans un navire en habit de Matelot, recognu par le Prevoſt de Scheveling, fut emmené priſonnier à la Haye, d'où il ſe ſauva depuis; Slatius biẽ que deſguiſé en Payſan dans une hoſtellerie, recognu par trois ſoldats & conduit la meſme. Corenvinder, Adrian van Dijck, Jean & Abraham Blancert & Guillaume Perty apprehendés de meſme; les recompenſes promiſes aux Delateurs exactement payées.

On promit quatre mille livres de recompence pour chacun de ceux qui ſeroient deſcouverts, leſquels eſtoient nommés dans le placard: & pour les autres nõ mentionnés, ſix cents livres, & pardon à celuy qui ſeroit trouvé coulpable qui en deſcouvriroit quelque choſe.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

L'execution des criminels ſe fit en trois termes, ſçavoir les quatre premiers le 27. de Febvrier, les trois ſuivans le 29. de Mars, & le 5 de May les quatre derniers.

Les procés faicts & parfaicts aux coulpables, l'execution s'en enſuivit durant trois divers jours. Gerritſſon, Claeſſon, Hermanſſon & Linderſſon, quatre principaux deſtinés à l'aſſaſſinat, declarés attaints & convaincus du crime de leze Majeſté, laiſſerent leurs teſtes ſur l'eſchaffaut de la Haye, leurs corps mis en quartiers, pendus aux quatre principales avenues de la ville, leurs teſtes eſlevées ſur des pieus, leurs biens confiſqués, leurs eſpées & poignards dont ils furent trouvés ſaiſis lors de la capture mis en pieces en leur preſence avant l'execution. L'aiſné Barnevelt, le Secretaire Corenvinder & Adrian van Dijck, ne tarderent pas de les ſuivre à l'Eſchaffaut par une fin auſſi honteuſe, ſauf Barnevelt qui n'eut que la teſte trenchée. On dit de luy, que ſa mere, ſa femme & ſes enfans s'eſtans allés jetter aux pieds du Prince qui ſe rendit inexorable à leurs prieres, reſollu à la mort, allant au ſupplice & paſſant au deſſous des feneſtres de la chambre du Prince, comme il creut qu'il ſeroit derniere pour le voir paſſer, ayant oſté ſon bonnet, qu'il fit une profonde reverence devant icelle. Quant à Corenvinder & van Dijck, tous les piſtolets & la maſſe d'armes trouvés dans le coffre pour l'execution de l'aſſaſſinat, furent auſſi rompus en leur preſence. 1623.

& executés durant plusieurs jours.

Le peuple accourut de toutes parts à ceſt ſpectacle: deux jeunes garçons montés ſur un arbre pour le voir mieux àplain tombent & moururẽt de la cheute. Il marcha au ſupplice & parut ſur l'Eſchaffaut enflãmé de collere & s'eſchappa à pluſieurs diſcours cõtre le Prince & les Eſtats.

Slatius aprés ſa mort fut tiré en taille douce en habit de Payſan avec un pot de biere à la main, avec ſes vers,
s'Il eut vuidé le pot ſans fuir viſtement
Nul ſouҫon n'y eut eu ſur ceſt ord garnement.

Slatius ce trompete de l'Enfer, qui n'avoit corné que ſang & meurtre parmi ces ames foibles, doublement coulpable, vit lacerer devant ſes yeux par un Bourreau ſon libelle intitulé *Clair luiſant flambeau* comme fameux & ſeditieux, luy declaré coulpable de meſme crime que les autres, eut la teſte trenchée puis miſe ſur un pieu & ſon corps ſur la roue. Jean & Abraham Blancert freres, & Guillaume Perty deſtinés pour cõmencer ceſte abominable tragedie ſur la perſonne du Prince, y laiſſerent auſſi leurs teſtes, leurs corps par trop de grace enterrés. La femme & les amis de Slatius ayans enlevé ſon corps en pleine nuict & luy ayant donné ſepulture dans un champ, le Laboureur le deſcouvrit avec ſon ſoc; deterré & remis ſur la roue, il en fut enlevé derechef & r'enterré en autre lieu qui n'a peu eſtre deſcouvert. A ces publiques executiõs furent encor adjouſtées celles de Jean Pieterſſon, de Gerrit Corneille, de Samuel Plecker & de Michel de Montebal cy devant Secretaire de Sevenhuyſen, decollés dans Leyden pour avoir trempé à la conſpiration & ne l'avoir revelée. Le Prince gratifia chacun des quatre Mariniers qui la luy deſcouvrirent de deux cents livres & d'une ſienne medaille d'or, outre les quatre mille livres promiſes par les Eſtats Generaux, & ſix cents livres de ſurabondante gratification.

La femme de Grotius pour le tirer de priſon, luy fit apporter un grand coffre rempli de livres qu'elle feignit luy avoir eſte preſtes pour quelques jours cõme pour cõpoſer quelque œuvre pour ſe deſennuyer. & au ſortir du coffre au lieu d'y remettre les livres, elle y enferma ſon mary que les gardes meſmes porterẽt hors le Chaſteau, d'où il ſe ſauva en France recours ſous la protectiõ du Roy.

Toutes ces publiques executions, furent ſuivies de divers imprimés des deux ſectes: des Orthodoxes, par une admonition accuſans les Arminiens de la conſpiration; de ceux-cy, par deffences & diſcours apologetiques, pour ſe laver de tels improperes. Grotius fit publier la ſienne incontinent prohibée ſur peine de la vie; l'autheur autrement docte & grand perſonnage, livré au premier qui le pourroit apprehender, aprés le bris de ſes priſons.

Eſcrits ſur ce.

Mais pour toutes ces broüilleries & machinations civiles qui affoibliſſoient grandement les forces de l'Eſtat, on ne laiſſa pas de le voir meliorer en dehors ſous le Gouvernement de ce Prince. La Compagnie des Indes Occidentales, ſe rendit celebre & fameuſe par pluſieurs ampliations & declarations concedées en leur faveur, au detriment de l'Eſpaigne qui en devenoit incommodée & s'en appauvriſſoit. Les coſtes de Galice & de Portugal avoient beaucoup à ſouffrir de leur paſſage, teſmoing le Capitaine Leonard Frants de Rotterdam commandant ſix navires de guerre, qui fit deſcente en Galice, où il cendroya pluſieurs Egliſes & villages, en raffla beaucoup de richeſſes, en emmena nombre de priſonniers qui ſe rançonnerent à groſſes ſommes. Le Prince & les Eſtats confirmerent l'aliance qu'ils avoient contractée avec le Grand Seigneur, & firent ligue offenſive & deffenſive avec les Maures Turcs & Mauriſques de Thunes & d'Alger, pour aſſaillir enſemblement & faire la guerre aux navires Eſpaignoles & Italiens. Par ceſte aliance, jointe avec celle

Eſtat des Pay-bas.

qu'ils

1623. qu'ils avoit contractée avec les Roys de Fés & de Marroc, la navigation de leurs peuples eſtoit aſſeurée en Levant, en Affrique & aux Indes; & celle de leurs ennemis troublée par tout.

deſſeing d'Eſpaigne contre iceluy

L'Eſpaigne pour les diminuer ſur terre affin de les affoiblir ſur mer, avoit à ſa devotion deux grandes Armées outre le Rhein, l'une ſous la conduite du General Tilly compoſée des forces de l'Empire, du Duc de Baviere & des Princes de l'Union Catholique, qui hivernoit ſur les bords du Mein, à deſſeing de paſſer au renouveau par la Weſtphalie dans la Friſe, delà moleſter la Hollande; l'autre qui luy eſtoit propre, logée au deſſous du Rhein, commandée par Cordoüa, devoit eſté fortifiée aux occurrences de la preſence de Spinola eſtabli ſur les forces du Brabant & de Flandres, &au beſoing ſe joindre à Tilly, pour tous enſemble d'une commune puiſſance choquer le Prince & eſlocher quelque piece de ſes Gouvernements.

diverti par le Prince.

Pour divertir tant de forces, le Prince & les Eſtats diſpoſent le Comte de Mansfeld avec sõ Armée dãs la Friſe Orientale; & Halberſtad attentif de faire des grands armements ſur les frontieres de la baſſe Saxe en leur faveur, devoit faire jeu ſur le Liege & dans le pays de l'Electeur de Cologne frere du Bavarois. De plus pour leur procurer de la beſongne ſur leur terrier & pour les faire pencer à la conſervation de leurs pays hereditaires, ils continuent des eſtroites intelligences avec Bethlem Gabor Prince de Hongrie; ceſtuy-cy tres-bien venu à la Porte du Grand Seigneur, où il ne ceſſoit de crier contre la maiſon d'Auſtriche, deſcriant la puiſſance qu'elle tachoit d'empieter ſur tous les Princes Chreſtiens & le deſſeing qu'elle avoit d'aſſaillir aprés ſon Empire, devoit eſtre puiſſamment ſecouru du Turc, tandis que tous les autres Princes Chreſtiens ennemis de la maiſon d'Auſtriche, ſe debvoient en meſme temps ſouſlever de toutes parts & ſe mettre en campagne. Le Sultan des Turcs en eſcrivit au Prince des lettres remplies d'affection; ſi fit bien au Roy de Boeſme.

Toutes ces lettres ne tendoient qu'à les induire di moſtrarſi fermi & uniti & qu'ils recepvroiét de la Hauteſſe toute ſorte de ſecours & d'adſiſtance contre la maiſon d'Auſtriche.

La Comté d'Embden aſſeurée aux Eſtats par le Prince Henry.

Mais la deffaite de Halberſtadt par Tilly ayant affoibli ſon parti, donna cœur à ceſtuy-cy de former des deſſeings ſur la Comté d'Embden, dés long temps regardée d'un œil de concupiſcence, pour les raiſons ja rapportées. La Ville eſtoit diviſée, les uns affectionnés à leur Comte, les autres à l'Empereur, pluſieurs aux Eſtats des Provinces-Unies. Le Prince & les Eſtats, pour gaigner le devant à Tilly qui s'eſtoit joint avec Cordoüa & mis enſẽble les deux Armées Imperiale & Eſpaignole, y deſpechent le Prince Henry accompagné du Comte Erneſt-Caſimir de Naſſau avec des forces, lequel d'abord s'aſſeure de ceſte belle & puiſſante Ville, l'un des beaux & celebres ports de la mer Occeane, la munit de douze cents hommes de garniſon, en expulſe tous les partiſans Imperiaux ou Eſpaignols, & aprés ceſte prompte & hardie expedition ſe retire. L'Eſtat general du Pays fut extraordinairement advantagé & fortifié par mer & par terre, par l'aſſeurance de ceſte Ville au parti des Eſtats, & des Forts baſtis par Mansfeld ſervans de bride à tout le Comté d'Embden.

In bellis qui prior inſtructus & paratus prodit, magnas hoſti commoditates eripit & metum ſimul injicit. Thucid.

Preparatifs pour entrer en Hollande ſur les glaces

Ceſte porte ainſi occupée pour les Eſtats, l'Eſpaignol voulut proffiter les glaces des rivieres, que l'aſpreté de l'hiver tenoit gelées, pour les moleſter. Le Prince fut adverti que dans Anvers on forgeoit quantité de fers & de clous de chevaux à glace, talons de fer à crochet pour gens de pied, & delà ayant conjecturé où alloit le deſſeing, il renforça les garniſons de toutes les places frontieres, fit levée de ſix mille Pionniers pour rompre les glaces des foſſés des villes & des forteresses du Pays, redoubla par tout les gardes de ſa Cavallerie qu'il avoit diſpoſée ſur les paſſages des rivieres.

Arthus a laiſſé par eſcrit, que ſi le Comte de Berghes eut tiré droit à Amſterdam dés qu'il eut traverſé l'Yſſel, il eut apporté des grands dommages à la Hollande, & eut peu facilement bruller & ruiner tous les vaiſſeaux du port d'Amſtredam, avant que le Prince y eut peu arriver.

auquel le Prince pourvoit

La prevoyance de ſon grand jugement n'en fut pas deceüe. Le Comte Henry de Berghes qui hivernoit és environs d'Emmerick, avec quatre mille Chevaux & dix mille hõmes de pied, en l'attente de l'opportunité du temps pour faire invaſion dans le pays, devoit paſſer ſur la riviere d'Yſſel en Gueldres, Utrecht, & delà en Hollande, avec eſpoir certain arreſté ſous le foyer

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

d'Eſpaigne, de pouſſer juſques aux portes d'Amſterdam. En meſme temps pour diviſer les forces que le Prince luy pouvoit oppoſer, les Gouverneurs d'Oldenzeel & de Linghen avec ce qu'ils pourroient le plus tirer de leurs garniſons, devoient joindre les troupes du Baron d'Anholt auprés de Meppen conduites par le Capitaine Gaucher, & tous enſemble ſe jetter dans la Friſe Occidentale & allumer le feu de la guerre dans le pays de Groeningue.

[Margin: executé par le Comte de Berghes]

Berghes aſſemble ſes forces à Alten prés de Groole, prepare onze canons avec les munitions de guerre & de bouche neceſſaires, part le 15. de Febvrier comme par le chemin du Friſe, puis tout à coup tournant face vers l'Yſſel, traverſe la riviere ſur la glace avec ſon Armée entre Duysbourg & Bronckhorſt. Il avient que de quatre canons advanturés ſur les glaces, l'un d'iceux s'enfondra & ſe perdit, mauvais augure d'un plus faſcheux ſuccés pour luy, qui n'oſa faire courre pareille riſque aux ſept reſtans qui furent laiſſés derriere avec beaucoup d'attirail. La riviere traverſée ſans autre eſchec, il alla camper à Midacht à trois lieuës d'Arnhem. Sa venue renferma dans leurs coques tous les Payſans de la Veluwe & des contrées circonvoiſines, qui gaignerent les villes pour retraite; & Marquete par ordre du Prince avola dans Arnhem avec une forte garniſon pour y commander.

[Margin: Ceſte nouvelle portée par l'Europe que les Eſpagnols avoient paſſé l'Yſſel avec une grãde Armée, eſtonna grandement tous les Ennemis de la Maiſon d'Eſgaigne, & reſiouit ſes Partiſans qui la firent haut ſonner, mais ils changerent biẽ de ton ſçachant leur retraite, Cum igitur cohortes minutæ admodum eſſent multis exauctoratis, qui ſtipendia facere diutius volebant præſidiis admixti variè, reliqui ſine ſtipendiis dimiſſi fuerunt.]

Le Comte pour luy faire ſçavoir de plus prés ſon arrivée, luy envoye quelques canonnades, & pour ſe faire mieux entendre les chame par un Trompette; mais tout ce fanfare n'eſtant reſpondu que du canon, le Ciel & les Elements s'en meſlent, la rigueur du temps, les extremés froidures les combatent plus que le fer & le plomp, & deſlors cognoiſſant par experience que tout ce grand deſſeing fondroit avec les glaces, & reviendroit à honte & perte à l'Eſpaigne, il paſſa outre & changea ſon camp à Ede; là aſſeuré d'avoir en teſte le Prince qui s'eſtoit advancé à Vtrecht avec toute ſon Armée & quarante canons; ceſte nouvelle & le degel des eaux qu'il apprehendoit l'obligerent à ne penſer plus qu'à la retraite. Ainſi donc pour joüer à boule veuë, dés le vingt-cinquieſme de Febvrier, il regaigna les bords de l'Yſſel, pourſuivi, harcelé, battu, par les garniſons d'Arnhem, de Deventer, de Campen, de Zutphen, diſmé & diminué par les froidures, ſi grand nombre des ſiens manchotz, eſtropiés, & mutilés, qu'on en vit revenir pluſieurs ſans néz, ſans oreilles, ſans pieds, ſans mains; ſi que en mocquerie & deriſion de ceſte eſcapade, les femmes & les enfans diſoient de luy, *qu'il n'eſtoit venu que pour faire monſtre aux nouveaux Eſpaignols de la Terre Promiſe, dont leurs peres avoient eſté chaſſés dés quarante ans: Et que ceſte rude & incivile reception les deſgouteroit d'y plus revenir.* Cela n'empecha pas qu'ils n'y exerçaſſent des grandes hoſtilités durant ſept jours, par feu, ruines, violences exercées ſur les perſonnes deſtituées de deffence, ſur les femmes, ſur les filles, ſur les enfans; pluſieurs priſonniers emmenés, & la Veluwe rengée ſous contribution.

[Margin: contraint d'en reſſortir avec perte]

[Margin: Amentia eſt eos adoriri quos neque victor officio retinere poſſis, & ad quos poſtea ſemel victus redire non poſſis. Thucid. in orat. Niciæ ad Athen.*]*

[Margin: effort des Eſpaignols ſur la Friſe.]

Quant à Gaucher & aux autres entrés dans le pays de Groeninghe, le Colonel Stakenbroeck qui n'avoit avec ſoy que trois Compagnies de Cavalerie & huict de gens de pied dans Vinſcot, fut contraint de ceder à une beaucoup plus grande force que la ſienne, battu juſques aux portes de Groeninghe, neuf ou dix beaux bourgs du plat pays brullés, grand nombre de priſonniers emmenés. Chaſque parti s'eſſayant de ſe deſennuyer des pertes & des dommages, l'Eſpaignol ſe glorifioit d'avoir aſſujecti la Veluwe ſous contribution; l'Hollandois, que la quatrieſme partie de l'Armée Ennemie eſtoit demeurée par les couſtures, leur Chef incommodé de ſes jambes pour le grand froid qu'il avoit enduré.

[Margin: Ex Hiſpanis pars quarta fere deſiderata, pars morbis correpta & frigore confecta decumbere poſtmodo coacta fuit, Comite Berghenſi ipſomet non parum doloris ex concepto frigore in pedibus percipiente.]

[Margin: l'Electeur de Cologne menacé par le Prince]

Les hoſtilités ne paſſerent point ſans reſſentiment du coſté du Prince & des Eſtats. Ils ſçavoient bien que parmi ces troupes Eſpaignoles s'eſtoient gliſſées, comme nous avons veu, une partie de celles de l'Electeur de Cologne ſous la conduite du Baron d'Anholt; ils luy en font des groſſes plaintes,

d'avoir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1624. d'avoir violé la neutralité qui eſtoit entre-eux ; Et luy declarent, *que s'il ne reparoit promptement le dommage, qu'ils en prendroient revenche ſur ſes pays de Cologne & du Liege & y exerceroient meſmes ruines, brullements, incendies.*

qui prend Holde.

Encor le Prince en amenda de la conqueſte de Holde ſur les Eſpaignols, inveſtie par la garniſon d'Emmerick dés le partement du Comte de Berghes, laquelle recognut ſes armes, le Capitaine mené priſonnier à Emmerick, les autres s'eſtans rendus vie ſauve ſur la premiere ſommation.

Deux Batailles navales gaignées ſur les Eſpaignols,

Ceſte année ſe rendit encor memorable par deux Batailles navales, gaignées aux Indes Occidentales par nos genereux Hollandois, ſous le bonheur des armes de ce Prince, l'une au port de Lima ſous la conduite de l'Admiral l'Hermite, qui triompha avec douze vaiſſeaux d'une flote Eſpaignole de trente navires, deſquelles vingt-deux coulerent à fonds où furent brullées, rompues & perdues, & entre autres l'Admirale portant huict cents hommes, la vice-Admirale cinq cents & les autres trois cents ; L'autre dans le Breſil par l'Admiral Jacob Villkens accompagné de Jean Dorth, leſquels avec neuf vaiſſeaux ſeulement ayans oſé affronter ſeize navires Portugaiſes dans le port de la Baye *de Todos los Sanctos*, fait bruller quatre, diſſipé les autres, & avec deux mille hommes, emporté la ville de S. Salvador ſcituée au milieu de ce petit Golphe & tous les Forts qui ſont à l'entour, ils y eſleverent l'Eſtendart d'Orange, les marchandiſes conſervées pour la Compagnie, tout le reſte ſaccagé & tué, le Gouverneur, ſon fils, l'Eveſque de S. Salvador, le Provincial des Jeſuites au Breſil, le Recepveur des deniers du Roy, & nombre d'autres perſonnes de marque trouvés encor dans leurs maiſons, arreſtés priſonniers & envoyés en Hollande : les Victorieux demeurerent les maiſtres, exigerent ſerment de fidelité pour le Prince & pour les Eſtats, y eſtablirent Dorth Gouverneur avec des fortes garniſons par tout, & aſſeurerent leurs Maiſtres d'un port tres commode, riche & puiſſant pour leurs navigations. Huict navires Eſpaignoles nullement informées du changement ſe vindrent jetter dans les paneaux, n'y voyans paroiſtre autres bannieres que celles d'Eſpaigne, rellevées à deſſeing par ces nouveaux Poſſeſſeurs pour les ſurprendre comme ils firent ſans coup ferir. Trois navires Hollandoiſes renvoyées au Pays pour porter ceſte bonne nouvelle & les fruicts de leur conqueſte, firent encor pluſieurs belles prinſes chemin faiſant : mais l'année ſuivante redonna aux Eſpaignols qui armerent puiſſamment la Baye qu'ils avoient perdue.

& la Baye de *Todos los Sanctos* prinſe.

Entre autres choſes qui rendent ceſte ville conſiderable il y a un ruiſſeau qui fait moudre cinquante moulins à ſucre. Il y a deux Egliſes Parochiales, quatre Convents, des Cordeliers, Benedictins, Carmelites & Ieſuites.

Les Egliſes ornées de pluſieurs Reliques d'or & d'argent furẽt pillées, les ſimulacres des douze Apoſtres de la hauteur de quatre pieds, tous d'argent, & celuy de la Vierge Marie de pur or de pareille grandeur furent enlevés. Les deux chefs ſe prevalurent du pillage qui fut fait en deux heures de plus de dix mille eſcus chacun, tous les ſoldats s'enrichirent.

Ils prindrent un vaiſſeau de Liſbonne chargé d'huille & d'autre marchãdiſe, deux autres chargés de ſucre, où il y avoit quelques Ieſuites & autres Religieux, le navire du S. Eſprit chargé de ſucre & de deux cents Eſclaves Mores.

Pirateries des Duynkerckois

Mais ne ſembloit-il pas folie d'aller troubler ſon Ennemi au bout du monde & faire rougir ces mers Indiennes du ſang Eſpaignol, tandis qu'ils ſe laiſſoient eux-meſmes maſtiner à leurs ports & à leurs portes ; car l'Eſpaigne avoit renforcé les Duynkerckois de neuf grands navires de guerre avec leſquels ils piraterent pluſieurs Marchands & quantité de Pecheurs. Le Prince & les Eſtats font publier une recõpenſe de dix mille livres pour celuy qui en prendroit quelqu'un, & de cinq mille pour chaſque navire de quatre vingts tonneaux qui ſeroit prinſe, outre l'adjudication du navire & de la prinſe, laquelle leur eſtoit deſlors declarée. Cela mit la puce à l'oreilles de ces gens qui ne ceſſerent de les guetter ; ils rencontrerent ſix de ces Eſpaignoles prenans la route d'Eſpaigne, les pourſuivent à pleine voile, les atteignent prés de Calais, & par un horrible & ſanglant combat en font couler une à fonds avec tout ce qui s'y trouva dedans, eſchoüer l'autre ſur le ſable, contraignent les quatre reſtantes de ſe ſauver en Angleterre, & ainſi ces mers demeurerent tranquilles pour quelque temps, au prix de pluſieurs vies & de beaucoup de ſang eſpendu.

& prinſes ſur eux.

Un autre Capitaine qui avoit commiſſion du Prince fit prinſe d'un vaiſſeau de Fernambuco, à deux lieues de Liſbonne dans lequel on trouva ſept cents caiſſes de ſucre & deux Jeſuites emmenés à la Haye. Le ſucre n'y valut ladite année que cinq ſols la livre.

Palais du Prince à Bruxelles bruſlé.

Ceſte meſme année fit voir avec regret ce beau Palais du Prince qu'il a dans Bruxelles preſque du tout reduit en cendres, par la faute des domeſtiques d'un Cardinal qu'on y avoit logé, dont le dommage fut eſtimé à cent ſoixante mille livres. Les meſcontentements que le Roy Tres-Chreſtien avoit conceus

de l'exe-

Les François ſont au Pays-bas ce que Hieron Roy de Sicile aux Carthaginois, lequel combien que amy des Romains favoriſoit neantmoins de crainte de leur puiſſance Annibal qui leur faiſoit la guerre.

L'Aliance avec la France renouvellée.

de l'execution de Barnevelt oſtés, les anciennes alliances renouvellées entre la Couronne de France, le Prince & les Eſtats, confirmées par mutuelles Ambaſſades des uns aux autres, de Northuic, de Pauw, & d'Eſten de la part de ceux-cy, au Roy; & d'Eſpeſſes de la part du Roy à ceux-cy, & une honnorable ſubvention de quelques milions, outre le ſecours ordinaire d'hommes pour les ayder à ſouſtenir le faix d'une ſi peſante guerre: ce fut au Prince à ſe mettre en bonneposture, pour repouſſer les efforts de ceſte grande puiſſance d'Eſpaigne qui alloit fondre ſur ſes bras.

Preparatifs des Eſpaignols

Deſia plus de quarante cinq mille hommes de pied & de cheval, marchoient en campagne ſous l'Eſtendard de la Croix rouge, diſtribués en trois Armées. Spinola qui en eſtoit Generaliſſime, branloit dans le Brabant avec 25. mille hommes de pied & quatre mille Chevaux, & y menaçant toutes les places de l'obeiſſance des Eſtats, les contraignoit de ſe tenir toutes ſur leurs gardes. Le Comte de Berghes avoit pris à tache les places du Duché de Cleves, avec huict mille hommes de pied & deux mille Chevaux; & Jean Bravo de Lagunas eſtoit deſtiné avec un Camp volant pour courir les Pays des Eſtats & y interrompre le commerce des Provinces.

du Prince

Le Prince ne luy pouvant oppoſer de ſi grandes forces, diviſe celles dont il avoit la diſpoſition en deux corps d'Armée, l'un de treize mille hommes de pied & de quatre mille Chevaux qu'il reſerve à ſoy pour faire teſte à Spinola: l'autre de ſix mille hommes de pied & de dixhuict Cornettes de Cavallerie, qu'il donne au Prince Henry pour traverſer les deſſeings du Comte de Berghes, & pour veiller à la conſervation des places ſcituées entre le Rhein & la Meuſe de l'obeiſſance des Eſtats. L'incertitude des deſſeings du Marquis, obligea le Prince de bien munir Bommel de canons & de munitions, & toutes les places qu'il tenoit entre celle-cy & Boiſleduc. Le Gouverneur de Huſdam qui creut de le voir à ſes portes, avoit ja fait couper & ſerrer tous les bleds dans la ville & inondé la campagne: Celuy de Breda ayant fait monſtre de la garniſon ſe preparoit à ſe bien deffendre.

Spinola en avoit fait courir le bruict. Ainſi dit Tacite, *Creditum vel ad breve Tempus mendacium, plurimas rei preclàré gerende occaſiones corrumpit.*

& du Prince Henry.

Le Prince Henry battoit les bords du Rhein, veilloit à la ſeureté de Rées, d'Emmerick & de toute ceſte eſtendue de Pays qui va juſques à Dire, Brunſbergh & Brunchorſt, faiſoit travailler par tout en extreme diligence aux fortifications neceſſaires, avoit donné ordre à tous les Payſans de la Veluwe, de ſe trouver armés chacun en leur quartier au ſon du tocſain pour empecher l'entrée aux Ennemis. Sa prevoyance & ſa pourvoyance mirent à couvert les Iſles de Tolen & de Catſand contre les invaſions ennemies, & reduiſirent à telle extremité leurs garniſons de ce coſté là, que pluſieurs s'enfuyrent à la deſbandade, pluſieurs contraints de recourir au Prince pour ſe ſauver par la Zeelande.

Breda menacé

Le Marquis battoit à couvert avec ſa grande Armée, tenant encor chacun en l'incertitude de ſes deſſeings. En tel eſtat il partit de Bruxelles le vingtuniesme de Juillet, diviſa ſon Armée en trois pour ſuſpendre l'opinion de ſon rende-vous, puis parut à Turnhout en teſte de dixhuict mille fantaſtins & Cavaliers, & dans cinq jours à Gilſen à deux heures de Breda. Là il eut à digerer les ſentiments contraires à ſes penſées, les volontés de l'Infante qui eſtoient de ne rien hazarder, & à conſiderer l'advis d'un ſeul Maiſtre de Camp de ſon Armée, *qu'on debvoit entreprendre ce ſiege, quand ce ne ſeroit qu'en conſideration que le Prince Maurice avoit ceſte ville en affection particuliere & dont aucune perte ne luy ſçauroit eſtre plus ſenſible.* Il en avoit d'autres de plus grand poids qui accompagnoient celle-cy; l'affront de Berghes, les courſes importunes de la garniſon de Breda, l'interruption du commerce par eau, les commodités qui ſe trouvoient à l'entour de ceſte place; l'eau douce pour l'uſage des ſoldats, la terre maniable, & les bois voiſins pour faire des faſcines, tout cela l'invita à ceſte penible entrepriſe & à franchir les incommodités du temps & de la ſaiſon ja advancée. Le Comte de Berghes l'en

voulut

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1624. voulut divertir par la propoſition du ſiege de Grave, de Raveſteyn & de Genep : Spinola luy en remet l'execution, & luy envoye du renfort. Mais la preſence du Prince Henry en ces quartiers ayant diſſipé un ſi grand project; Genep, Cleves & quelques meſchants hameaux payerent pour Grave; le Comte bien aiſe d'avoir eſchappé à ſi bon marché des mains de ſon Couſin, qui l'avoit entreprins à diverſes fois. Le Marquis s'arreſta entierement au ſiege de Breda & le commença au vingt-huictieſme d'Aouſt.

& aſſiegé par le Marquis Spinola.

Breda au commencement ville de plaiſance, puis fortifiée & rendue fameuſe par prinſes, ſurprinſes, reprinſes, fut l'object de ſes reſſentiments. Ceſte ville ſcituée ſur la liſiere du Brabant, aboutiſſant à la Hollande par la riviere de Merke qui remplit ſes foſſés, depuis deux cents trente ans à la Maiſon de Naſſau, chef d'une Baronnie comprenant dixſept villages ſous ſa juriſdiction, fut rendue celebre par le ſejour ordinaire des Chefs de ceſte illuſtre Maiſon: Elle peut avoir de trois à quatre mille pas de circuit & de beaucoup augmentée depuis qu'elle eſt revenue à ſes maiſtres; elle eſtoit fournie de dixhuict cents Bourgeois portans armes, munie de bons remparts, flanquée de quinze grands boulevards, reveſtus de leurs foſſés, couverts de demi-lunes, ravelins, contreſcarpes, barlons, cornes à l'avenant. Juſtin de Naſſau frere naturel du Prince, Seigneur de valeur, accort & experimenté en la deffence d'une place, y cõmandoit en qualité de Gouverneur dixſept Compagnies d'Infanterie & cinq de Cavallerie. Elle eſtoit eſtimée une des meilleures & plus regulieres fortifications du monde, quand Spinola ſe reſolut de l'emporter.

Eſtat de Breda.

Voyez deſſus pag. 237. les moyens par leſquels ceſte Terre eſt parvenue à la Maiſõ de Naſſau.

Ce ne fut pas ſans experimenter ce que peut la prevoyance en un Gouverneur de place. Dés que ceſtuy-cy le ſçeut à Gilſen, il tira de Swalue vingt Compagnies d'Infanterie en deux diverſes fois, renforça ſa garniſon juſques à quarante cinq drapeaux, retint deux Cornettes de Cavallerie, en renvoya trois. Les Colonels, Hauterive, Morgand, Loqueren, François, Anglois, Hollandois y entrerent par ordre du Prince. Le premier print ſon poſte à la porte de Ginneken avec les François & les Walons; le ſecond ſe logea à celle de Boiſleduc avec les Anglois, le troiſieſme ſe flanca à celle d'Anvers avec ſes Flamends & Eſcoſſois : tout cela travailla avec tant de diligence aux ouvrages avancés, qu'avant que le Marquis ſe preſentat, les barlons, les ravelins furent couverts de cornes, & celles-cy reveſtues de leurs foſſés & contreſcarpes bordées de groſſes eſtaques à pointe de fer. Ouvrage tres commode pour la deffence des approches, & pour arreſter la fuite des ſoldats.

Prevoyãce du Gouverneur.

Si le retardement du Marquis à Gilſen fut fait à deſſeing, quelques-uns l'ont creu bien qu'avec peu de certitude, eſtimans qu'il vouloit tenir le Prince en ſuſpends de ſe voir attaqué à Breda ou à Grave, ou pour l'obliger de remplir Breda de tant de monde qu'il en fut en brief affamé. L'Hiſtorien Eſpaignol n'en parle point & ne forme ce long ſejour que ſur les irreſolutions naiſſantes d'une ſi grande entreprinſe. Tant y a que dans ces difficultés d'aſſieger Grave propoſées par le Comte Henry de Berghes, le ſiege de Breda fut reſolu.

ruſe du Marquis.

Les Colonels Medina & Paul Baillon ſe firent voir les premiers à la ville; & dans la nuict du vingt-huictieſme celuy-là print poſte à Ginneken, celuy-cy à Ter-heide à l'oppoſite l'un de l'autre. Le Marquis dés le point du jour les vint rellever avec le reſte de l'Armée : & du haut du clocher de Ginneken ayant dreſſé le plan du ſiege & aſſigné à chacun ſon quartier, ce fut à travailler aux ouvrages & à ſe garentir des ſorties. Baillon avec des naſſelles ſurprint douze batteaux chargés de vivres prets à entrer dans Breda; Medina couvrit d'un petit Fort un Moulin joignant Gineken, coupa le grand chemin de quelques redoutes; & Jean de Medicis occupa les eſcluſes des eaux de la Merke.

commencement du ſiege.

Convoy pour la ville arreſté.

Les Aſſaillis reſpondirent à tout cela par canonnades, diſputerent longuement le village de Ginneken avec les Aſſaillans, conſacrerent au feu les maiſons champeſtres, abbatirent tous les moulins qui eſtoient en dehors,

On compta plus de quatre cents maiſons brullées pour empecher que les Ennemis ne s'en accommodaſſent.

deffence des Aſſaillis.

1624.

couperent ſans regret ces beaux arbres diſpoſés par belles & longues orées droitement aliguées : leur canon y trouva mieux ſon jour & les boulets s'y promenoient mieux à l'aiſe, tandis qu'ils s'eſſayoient encor de moleſter les Aſſaillans par ſorties, ſi que à peine quatre jours ſuffirent au Marquis pour ſe fortifier à Ginneken & à Ter-Heide ſans oſer entreprendre plus avant. Il craignoit que tenant ſes forces diſpercées en meſme temps en divers quartiers, elles ne fuſſent impuiſſantes à ſouſtenir le choc du moindre ſecours qui ſe preſenteroit pour entrer. Et ainſi marchant pied à pied, dés qu'il ſe voit aſſeuré de ces deux quartiers, il aſſigne les deux autres de Haghe & de Teteringhen oppoſés l'un à l'autre, au Comte d'Iſſembourg & au Baron de Balançon pour s'en rendre maiſtres. La ville inveſtie de quatre endroits partagés en quatre quartiers, cernés en dedans & en dehors d'un parapet haut de huict pieds & eſpais de onze, reveſtu d'un foſſé proffond de ſept pieds, large de dix en la ſuperficie, au fonds de quatre, on commence de tirer une ligne de communication de l'un à l'autre, miſe en deffence dans dixſept jours par ſeptante petits Forts & Redoutes : telle circonvallation double, en dedans & en dehors. Celle du dehors fut la premiere en eſtat & de trente mille ſix cents pas de circuit; celle du dedans beaucoup moindre fut interrompue par les ſorties des Aſſiegés : *qui euſſent beaucoup fait de mal*, dit l'hiſtorien Eſpaignol, *ſi elles euſſent eſté frequemment reiterées.*

retrenchements de Spinola,

Juſtin de Naſſau avoit ſes conſiderations pour ne hazarder point legerement ſes ſoldats en des ſorties. Il n'en avoit point plus qu'il ne luy en falloit pour garder la place. Il avoit ſujet d'apprehender d'eſtre aſſailli de vive force ſur le degel de la ſaiſon, & cela l'oblige de ſe tenir ſerré contre la violence d'un ſiege & contre les longueurs languiſſantes des blocus. Sa prudence pourvoit à tout : contre le premier; la vie de ſes gens luy eſt chere. Contre le ſecond, il eſtablit des ordres remarquables. Aertſen Droſſard de la ville commandant la Bourgeoiſie, fut admis au Conſeil de guerre pour mieux cimenter une bonne correſpondance avec la ſoldadeſque. Un chacun tant Bourgeois que Capitaines & Officiers furent obligés par ſerment d'exhiber & bailler en preſt au public ſous le nom des Eſtats de Hollande tout l'or & l'argent monoyé qu'ils avoient riere eux, pour ſubvenir à toutes les neceſſités, & par le ſoldoyement exacte bannir tout ſujet de mutinerie parmy les gens de guerre. Ce brave Gouverneur y convie tous les autres par ſon exemple: on en forme un capital de quatre cents cinquante mille livres, augmenté par le ſurhauſſement des eſpeces, & meſnagé par une nouvelle monoye d'argent qu'on fit fabriquer avec une marque publique.

Ordres du Gouverneur pour les vivres & autres choſes.

Vanum eſt robur militum & fruſtanea ducum prudentia in exercitu commeatibus planè deſtituto. ainſi d'une ville bloquée. *Tit. Liv.*

En ces monoyes y avoit aux unes les armes du Prince avec ces mots autour *Breda obſeſſa* : aux autres les armes des Eſtats au Lion rampant armé d'une eſpée nue & d'un faiſceau de huict Javelots : aux autres celles de la ville.

Le Prince n'ignoroit pas toutes ces neceſſités & prenoit ſon temps pour en tirer ſes advantages. Au bruit du ſiege de Grave il avoit joinct le Prince Henry à Nimmeghe & d'une commune main reprins Genep, Montdelberghe, Cleves, nouveaux trophées du Comte de Berghes; puis d'une meſme boutée approché Breda & campé à Mede à une heure des Aſſiegeans. A ceſte nouvelle le Marquis s'avance vers Oſterhout, gaigne un poſte qui eut favoriſé le Prince & s'y retrenche avec advantage. Les voila tous deux à ſe regarder pluſieurs jours durant. Le Prince couvre habilement ſon desſeing; le Marquis attentif à ſa circonvallation; Maurice ne ſe foucioit point de reculer pour mieux ſaulter, & pour Breda il eſtoit aſſeuré d'emporter Anvers, eſchange qui valoit bien de bonnes tournes. Le Marquis qui n'avoit rien plus en teſte que ſon ſiege, impute telle tardiveté & negligence d'un ſi grand Chef de guerre à une defaillance naturelle de vielleſſe ou de maladie. Les mains deſmangeoient aux uns & aux autres : les François impatiens de repos à l'abri d'un retrenchement, mouroient d'envie de ſe battre.

Le Prince reprend tout ce que le Comte de Berghes avoit prins en Cleves & vient camper à Mede proche du Marquis.

En cela le Marquis conſideroit que *Nullus cunctationi erat locus præſertim in eo conſilio quod non poterat laudari niſi per actum.* Otho. ap. Tacit.

En ces temporiſements le jeune Breauté fils de celuy que nous avons n'agueres veu finir ſes jours à Boiſleduc en combat aſſigné, convie au nom de la

Combat du jeune Breauté.

Nobleſſe

1624. Nobleſſe Françoiſe, le Comte Jean de Naſſau partiſan de l'Ennemi à faire preuve de ſon courage. Le defy accepté l'un & l'autre ſe trouvent dés le lendemain à heure dicte ſur les lieux avec trois compagnons, chacun ſans autres armes que l'eſpée & deux piſtolets; & à la veuë des deux Armées, au conſpect du Prince un peu eſcarté, le combat commence; le Comte reçoit un coup de piſtolet dans larçon de la ſelle de ſon Cheval par un des ſouſtenans; Breauté porte le ſien à faux ſur le Lieutenant du jeune Grobbendonck, & en reçoit un de luy dans les rheins qui le renverſe de cheval, chacun des autres bleſſés, le combat fini, on ſe retire. Bouteville s'eſtant voulu avançer quelques jours aprés vers l'Ennemi pour un ſemblable defy contre le Baron de Belvoir, eſt tiré & bleſſé par une ſentinelle qu'il ne voyoit point.

Dueil & combat ſemblable à celuy de Badius contre Criſpinus dont parle Tit. Liv. au ſiege de Capoüe par Maximus.

Entreprinſe ſur Anvers — Ainſi tandis qu'on s'amuſe à braver de part & d'autre, l'heure du grand deſſeing approche, & le Prince reſollu d'executer ſur la Citadelle d'Anvers, toutes choſes y eſtoient diſpoſées en perfection, luy adverti du nōbre des ſoldats de la garniſon, le ſecret religieuſement gardé, point plus difficile & plus important de tous, il amuſoit le Marquis à Mede affin que ſans ſoupçon l'Entreprinſe s'avançat.

Nulla enim ſunt meliora conſilia quàm quæ ignoraverit adverſarius antequam fierent. Veget. li. 3.

executée — Bronchen Droſſard de Berghes & Capitaine de Cavallerie, reçeut du Prince le depoſt de ceſte expedition & y proceda de la ſorte. Il tira du Camp du Prince & de Rooſendael partie des troupes qui luy eſtoient neceſſaires comme pour les conduire à Berghes, & de Berghes il en tira l'autre partie comme pour les amener à Rooſendael, elles ne contoient que mille pietons & deux cents chevaux: dés qu'ils furent un peu eſloignés de leurs quartiers, on leur fait quitter l'eſcharpe orangée & bleuë & prendre les croix rouges de Bourgogne; les chariots portans les outils & les inſtruments de guerre ſont couverts de meſme livrée. En ceſt Equipage tout marche, & chacun eût ordre de ſe dire *ſoldat du Roy*, & s'ils eſtoient enquis *où ils alloient*, de reſpondre *qu'ils accōpaignoient ce Convoy à Anvers*; en effect on y en attendoit un. Ce deſguiſement eſt ſi bien meſnagé, qu'on arrive à dos de la Citadelle d'Anvers ſans eſtre cognu de perſonne. Le vent qui venoit à face aux Entrepreneurs leur eſt ſi favorable au commencement, qu'il leur donne moyen de jetter leurs pontons dans l'eau, dreſſer leurs eſchelles cōtre les remparts, arracher les eſtaques, & deſployer tous leurs outils ſans eſtre ouis. Finalement le bruit redoublé, André Cea vieux ſoldat qui eſtoit en ſentinelle en oyant quelque choſe tire ſon coup; les Entrepreneurs prennent l'eſpouvante & ſoudain abandonnent la plus part de leurs pontons, eſchelles & outils pour ſe retirer plus promptement; la guette honnorée de penſions & de preſents, il fut publié par les Entreprins, *que les gens du Prince n'avoient failli de ſe prevaloir ſur leurs foibleſſes que par le ſecours divin.*

& faillie

affligé le Prince, — Si le Prince fut outrement affligé d'un ſi mauvais ſuccés, il n'en faut point doubter: il avoit quitté le certain pour l'incertain, il n'avoit point ſecouru la ville quand il avoit peu, ayant fait ſon compte que la prinſe d'Anvers entraineroit bien toſt la reprinſe de Breda; mais à ceſte fois il n'avoit pas compté avec celuy qui tient bornées les entreprinſes humaines, qui vouloit terminer ſes penibles travaux par ceſte perte & ficher un clou à tant de conqueſtes & de victoires dont il l'avoit couronné, affin que ce qui luy reſtoit de vie il l'employat à faire la reveuë des graces que Dieu luy avoit liberalement deſparties, & confeſſer qu'il ne les rellevoit que de ſa main.

Optimum eſt pati quod emendare non poſſis: & Deum quo auctore cuncta eveniunt ſine murmure comitari. Senec. Epiſt. 108.

qui ſe retire en ordre — Ce deſplaiſir ne l'empecha pas de faire quelques jours aprés une tres-belle retraite de Mede à la veüe de l'Ennemi; retraite que ſes propres Ennemis ont loüée & eſlevée à l'eſgal d'une grande victoire, l'ayant empeché de mordre la queuë de ſon Armée par ſes ouvrages avancés; il la partagea en deux, avec l'une il s'alla retrencher à Rooſendael, & le Prince Henry à Sprang avec l'autre. Mais comme les corps arrivés au plus haut de leur ſanté penchent au declin & inclinent vers leur contraire, & que la roüe par trop aller ſe gaſte &

divise ſon Armée

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ſe perd, il y travailla ſon eſprit de tant de ſollicitudes qu'il en tomba malade de ſa derniere maladie, qui ſe changea en une phtiſie conſumante & le contraignit de ſe retirer à la Haye, laiſſant la conduite de ceſte partie de ſes Troupes au Comte Erneſt Caſimir de Naſſau ſon Couſin. Quelques-uns ont eſtimé que le chagrin de ceſte perte ayant ſaiſi ſon eſprit l'avoit precipité à ceſte maladie. Il avoit l'ame trop bien faite pour la donner en proye à la doleur, & tres-ſage par ſes propres experiences il ſçavoit bien qu'il n'y a rien de plus incertain que le ſuccés de la guerre, & que les evenements ſont en la main de Dieu. Diſons plutoſt que l'heure de ſon deſpart approchoit, que ſon ſable eſtoit ſur ſa fin, que la mort avoit ja tiqueté ſon tombeau pour loger ſon corps en la terre, & que les Anges luy tendoient les bras pour recueillir ſon ame dans les cieux.

A peine ſe laiſſa il perſuader par Meſſieurs les Eſtats de retourner à ſa maiſon, où en fin il revint, ou plutoſt fut apporté, reſſemblant plus à un mort qu'à un homme vivant.

Maximè hominis eſt & ejus præſertim hominis, qui principatum gerit, præſenti animo in adverſis uti, nec adverſæ fortunæ ſuccumbere. Bonif lib. 2. cap. 4.

Ces jeunes Princes n'oublierent rien pour faire valoir la reputation de leur conduite, & pour ſe ſignaler dans ce beau champ de Mars en une occaſion tant importante contre un Ennemi qui avoit l'avantage; leur objeƈt plus certain fut d'attaquer les convoys & d'affamer le Camp de vivres. Ils reuſſirent en quelques-uns: Spinola en fut extrement fatigué & ſes gens ſi haraſſés, que toute leur Cavallerie fut en bref miſe ſur les dents & delà dans le quadrageſime d'un careſme forcé & non volontaire. Le Marquis deſploya tout ſon ſçavoir militaire pour pourvoir à ces deffauts, & les pluyes ceſſans, les chemins ſechans, ſon Camp fut remis un peu plus à l'aiſe & à la bonne chere.

Diligence du Prince Henry & de ſō Couſin à fatiguer l'Ennemi.

La maladie du Prince ne le priva pas tout à fait du ſouvenir de ſa chere ville de Breda; il fit taſter par une ſeconde-fois la meſme entrepriſe ſur Anvers, tres-bien formée mais d'un facheux ſuccés comme l'autre. Stakenbroeck Gouverneur de Grave en eut la direƈtion, incommodé ſur le point de l'execution par une grande pluye qui rendit inutile les baſtons à feu, & d'ailleurs eſpouvanté de quelques feux qui parurent de loing ſur les remparts de la Citadelle, il ſe retira ſans paſſer outre, non ſans deſordre & ſoupçon des intelligences que le Prince avoit dans la ville, en vertu duquel trente habitans furent bannis ou arreſtés priſonniers.

Autre entrepriſe ſur Anvers faillie.

Qui ſpe ſua ſæpe falſi ſunt, omnia timent. Thucid.

Ceſte eſcapade fut ſuivie d'un deſſeing formé par le Prince Henry ſur le quartier du Comte d'Iſenbourg au Camp ennemi pour avec des batteaux plats faitz exprés jetter des vivres dans Breda, qui furent repouſſés par les vents contraires. Icy parut neantmoins la gaillardiſe des Aſſiegés qui faiſoient encor gloire de leur vituaille, & monſtre de quelques vaches paiſſantes hors la ville. Le Marquis s'en eſtonna non ſans apprehention que le ſiege ne tirat en longueur, & que l'iſſue n'en fut autre qu'il n'avoit creu. Deſlors donc pour refrener ces braveries, il fait piloter avec des pieus à pointe de fer les endroits par où paſſoient les batteaux, bloqua de plus prés les Aſſiegés & les battit de trois batteries. Le Gouverneur & le Magiſtrat de la ville ne tarderent pas aprés pluſieurs ſorties inutiles ſur les travaux Ennemis, de reformer avec plus d'eſcharceté les proviſions, & de donner ordre qu'il n'y fut cy aprés braſſé aucune biere de plus haut prix que de trois livres la tonne; qu'on n'y diſtilat plus de l'eau de vie avec du bled; qu'on ne baillat plus de pain du munition aux Soldats, mais bien de l'argent, pour en achepter chés les Boulengers, pour eſpargner aux ſains celuy que les malades laiſſoient gaſter riere eux n'en uſant pas beaucoup pendant leurs maladies; que nul dans la ville ne feroit moudre ni cuire pain que par permiſſion du Magiſtrat qui achepteroit tout le bled des particuliers pour le revendre aux Boulengers, & ceux-cy le pain à tous à certaine taxe meſmes à celuy qui avoit vendu le bled, & de la ſurvente la garniſon en feroit payée. Reglement qui pleut au Prince, fut eſtimé de chacun, & fit ſubſiſter les Aſſiegés plus long temps qu'ils n'auroient fait. Quelques fugitifs en donnerent advis au Marquis qui envoya dire par un Trompette au Gouverneur, *qu'il fairoit pendre ſans eſperance de grace tous ceux qui paſſeroient*

Deſſeing de jetter des vivres dans Breda rompu.

Gaillardiſe des Aſſiegés.

Diligence du Marquis.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1624. *de la Ville au Camp ſans ſon ſceu.* Deux Payſans attrapés, voulans entrer avec du bled dans la ville, eſprouverent ceſte rigueur pendus à la veüe des remparts.

Preparatifs pour les ſecourir.

Les Aſſiegés ſe voyans ſerrés de plus prés que de couſtume, firent nuict & jour vomir leur Canon de tous coſtés ſur l'Ennemi: les Aſſiegeans le voulans prendre à bonne augure, ſe figuroient que les Aſſiegés eſtans reduits à leur fin vouloient faire largeſſe de leurs poudres; mais il y avoit encor une bonne traite à faire. Le cours de la riviere de Mercke qui eſtoit bouché par les Aſſiegés, & arreſté à Levemberg par leurs amis, qui y eſtoient fortifiés à ceſte meſme fin, ayant inondé la campaigne incommodoit extremement le Camp, & de tous les Quartiers celuy ſeul du Comte d'Iſembourg en eſtoit exempt; ſi que les maladies & les meſaiſes y multiplierent & reduiſirent l'Armée a moins de douze mille hommes chargés de la garde d'une circonvallation de cinq heures. Mansfeld ſe preparoit en Angleterre pour faire deſcente en Flandres ou en Brabant, & en tout cas pour s'adjoindre aux forces du Prince, affin de tenter un dernier ſecours. Et bien que l'Empereur fit avançer quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, ſous la conduite de Spinelli, pour renforçer le ſiege, & que l'Infante eut convoqué toutes ſes Bandes d'Ordonnance pour faire un grand effort, les Aſſiegés n'eſtoient pas encor en eſtat de ſe rendre; & le Marquis ſe fachoit qu'on luy dit, *qu'il y avoit encor de la beſongne juſques aprés Paſques.* Teſmoing ce grand Convoy de deux mille Chariots chargés de vivres qu'on preparoit pour ſon Camp, & la diligence du Prince Henry à le moleſter, qui emporta ſur luy un Fort de ſcituation tres-oportune, là où tout ce qui fut rencontré eſprouva la fureur du glaive dans la premiere chaleur du ſoldat aggreſſeur. Peu s'en fallut que le Fort de Heuſden ne ſouffrit la meſme violence. Le grand travail qu'il fit faire au Dan proche du Laniſgadt, pour couper la riviere de Elceda, juſtement au bas du rivage de Sevenberghes, & pour ſubmerger l'Armée Ennemie, quoy que inutilement tenté à diverſes repriſes, aprés tant de retrenchements de rivieres, tant de ruptures de diques, faiſoit encor apprehender quelque grand rebut au Marquis.

1625.

Surpriſe de Goch ſur les Eſpaignols.

Mais ce qui le facha extremement & tous les partiſans d'Eſpaigne, fut la ſurpriſe de Goch ſcitué au pays de Cleves, par les Troupes du Prince. Les Eſpaignols ne l'occupoient que depuis deux ans, pendant leſquels ils avoient deſpencé plus de deux cents mille eſcuz pour le fortifier; & ſa perte les incommoda & accommoda ceux-cy: car elle eſt de plus d'utilité, que de nom & de reputation. Ces nouveaux Poſſeſſeurs n'eſpargnerent rien pour en perfectionner les ouvrages. Mais le recouvrement pour l'Eſpaigne de la Baye de *Todos los Sanctos*, advenu par une tres-grande puiſſance qui y ſubjuga la Hollandoiſe, eſtoit bien capable de contrepeſer ceſte perte.

Grands preparatifs pour le ſiege.

Avant-point de la mort du Prince.

Prince en cela ſemblable à Xerxes qui ayma touſiours ſans alteration ſon frere & le conſtitua le premier de ſes Eſtats aprés luy, *Plut.*

Tandis que le ſiege de Breda continuoit ainſi; que le Roy d'Eſpaigne mettoit en ſueur toutes ſes forces pour le ſouſtenir; que l'Empire & la Maiſon d'Auſtriche y contribuient tout leur pouvoir; que les Provinces Walonnes exprimoient le ſang de leurs veines pour y coucher tous leurs reſtes; & que d'autre part les Provinces-Unies imploroient l'aide de leurs Alliés pour le ſecours des Aſſiegés; que la France & l'Angleterre s'y portoient comme à l'envi; que les Roys de Dannemarck & de Suede avoient armé conjoinctement pour eux; le Prince demeurant attaché dans ſon lict de langueur, aſſeuré de ſa mort prochaine, ne penſoit qu'à mettre ſon ame en eſtat de comparoiſtre devant ſon Dieu; & ayant reſigné toutes ſes volontés à la diſpoſition de ceſte Souveraine volonté cœleſte; il fait appeller Meſſieurs les Eſtats, leur recommãde le ſoing & la charge de la Republique; tourne ſes yeux vers le Prince Henry ſon frere unique qu'il avoit touſiours ſi tendrement aimé, plus cher gage de ſon amour paternel, digne ſucceſſeur de ſes grandes Charges & de tous ſes grands heritages, comme heritier de ſes heroiques vertus;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

luy propoſé l'exemple de ſon magnanime pere & le ſien, qui n'avoient eu pour objects principaux de toutes leurs actions *que la liberté du Pays, la depreſſion d'Eſpaigne & l'advancement de la Religion*; & comme il eſtoit bien informé de l'amour que ce ſien frere nourriſſoit pour les graces de Madamoiſelle Amelie Comteſſe de Solms, Dame des mieux faites, autant accomplie en beauté, bonne mine, ſageſſe, pieté, que recommandable pour eſtre yſſue d'une des maiſons plus Illuſtres d'Allemaigne branche de celle de Naſſau, il le voulut ſeconder de ſon affection fraternele, la jugea digne de poſſeder le plus brave & plus meritant Prince du monde, ſe rendit luymeſme Autheur & Entremetteur du mariage, & pour ſon dernier contentement en ceſte vie, deſira d'en voir la conſommation avant ſa mort. Le ſouhait de ſon cœur fut accompli à la Haye le trente-unieſme de Mars mille ſix cents vingtcinq, à la conſolation du Prince malade, au mutuel contentement des Mariés, à l'advantage de leurs ſubjects & des peuples de leurs Gouvernements. 1625. Mariage du Prince Henry.

Le Prince Henry ne fit qu'un ſault du lict nuptial ſur la ſelle, & à peine eut il loiſir de recueillir ceſte agreable fleur virginale de ſa chere Eſpouſe, qu'il luy falut remonter à cheval pour aller revoir l'Armée, laquelle ne pouvoit ſubſiſter ſans luy non plus que le corps ſans le chef. Le ſon des trompettes & le bruit des tambours qui l'appelloient au ſecours de Breda, le priverent des charmes & des contentements particuliers, que les doux & delicieux refreins du Talaſſo luy promettoient, en la celebration entiere des feſtes d'Hymenée. ſon retour à l'Armée.

Cependant Maurice ayant ja luité durant prés de ſix mois ſa maladie, approchoit de ſa derniere fin: ſon corps eſtoit travaillé de pluſieurs maux compliqués; le plus grand eſtoit un ſchirre ou dureté au foye, qui luy ſouſtrayoit inſenſiblement la vie. On n'oublia rien de tout ce que l'induſtrie humaine & les remedes peuvent ſuggerer pour la luy conſerver: tout le monde la jugeoit trop importante au bien de toute la Chreſtienté: Et chacun ſe couvrit de ſac & de cendres par jeunes & prieres; les temples retentirent en voix de pleurs & de lamentations. Maladie du Prince & ſes actions en icelle.

Un jour devant ſa mort, il fit eſcrire une lettre au Prince Henry ſon frere à Walwijck, la dicta & ſigna, luy marqua en icelle le general eſtat de ſes affaires & de ſa maiſon, comme à Son ſucceſſeur & unique heritier, luy recommanda encor la tuition & la deffence de ſa Religion; donna de ſurplus aux pauvres cinquante mille livres, outre les autres charités qu'il leur teſmoignoit dans ſes autres diſpoſitions, & affecta quelques autres ſommes à des autres œuvres pies. eſcrit au Prince ſon frere.

Les affaires de ſes grandes Charges ne le quitterent jamais durant ſa vie, mais il les voulut quitter quelques jours avant ſa mort, pour ne porter ſes affections que dans le ciel, ni ſes penſées qu'au ſalut de ſon ame. En humiliant ſon cœur devant Dieu par la confeſſion de ſes fautes, il eſlevoit ſon eſprit en haut dans le throſne de ſa grace. Sa repentance vrayement Chreſtienne, triompha de tous ſes pechés en la croix de Chriſt: Et n'ayant eu autre doubte à choquer dans ce grand combat, que de n'eſtre aſſés repentant pour obtenir le ſalut, il raporta ce teſmoignage de ſon Paſteur, d'avoir fait un grand progrés à la repentance, par la recognoiſſance de ſes infirmités en l'application à ſoymeſme des merites de ſon Sauveur. D'entre les Theologiens qui l'aiderent à bien mourir, il appella plus frequemment Walæus & Boguerman de la ville de Leyden, perſonnages recommandables pour leur ſçavoir & pieté, deſquels celuy-cy l'exhorta juſques au dernier fumeau. Deſlors il ne voulut plus ouir parler que de ſon ſalut, le ſeul ſoing de ſon ame l'occupa, & foulant aux pieds les penſées terriennes les ſolicitudes humaines, il voulut teſmoigner par le dernier acte de ſa vie, qu'aprés avoit triomphé de tant d'Ennemis & de tant de villes, ſe reſigne entre les mains de Dieu.

C'eſt à ce dernier roolle de la mort qu'il faut eſprouver toutes les autres actions de noſtre vie. C'eſt le jour qui doibt juger de toutes nos années paſſées, & qui donne en bien ou en mal reputation à toute noſtre vie. *Cato, Vticenſ.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. de villes, il ſe rendoit triomphant de tout le monde par le meſpris qu'il en faiſoit. Toutes ces grandes machines de guerre qu'il avoit ingenieuſement inventées & heureuſement practiquées pour le bien de ſa Patrie, luy eſtans inutiles en ce grand combat, il n'en employa que deux qui ne manquerent jamais, la foy & la repentance, avec leſquelles il eſchela le ciel & monta au Capitole de la vie immortelle : Et vray Prince de clemence il pardonna religieuſement à tous ceux qui l'avoient offencé, implora la miſericorde de ſon Dieu en larmes de contrition, les Anges luy eſſuyerent les grumeaux de ſang, Jeſus Chriſt luy monſtra la Couronne,& en tel eſtat ayãt rendu ſon ame toute teincte au ſang de l'Aigneau, entre les mains de ſon Pere Cœleſte, il expira Chreſtiennement dans un lict de paix, au milieu des ſiens, au milieu de ceux qu'il avoit ſauvés, & contre l'ordinaire de la plus part des Princes, ſon corps deſcendit la gorge ſeche dans le tombeau, ſur les ſix heures de relevée du Jeudy 23. Auril 1625, en l'âage de cinquante ſept ans cinq mois & dix jours, aprés avoir gouverné les Provinces quarante ans & cinq mois, & regi ſa Principauté ſix ans deux mois & trois jours. La Princeſſe tant redebvable à ſa bonté, luy ferma les yeux de ſes belles mains aprés les avoir arroſés de ſes larmes. La Princeſſe de Portugal ſa pauvre & deſolée ſœur accablée d'angoiſſe & d'affliction de la perte de ſon cher frere tomba en ſincope qui faillit à l'emmener,& le treſpas de ce grand Prince biẽ que doloureux à tous ſes peuples, exprima des brayemẽts & des ſanglots incroyables de tous les adſiſtans.

Meurt.

Son âage n'a ni eſgallé celuy de pluſieurs de ſes devanciers Princes, ni attainct celuy de pluſieurs de ſes Peres: Il a approché le terme de la vie de Henry le Grand & a eſté ſemblable à celuy des plus grands hommes de l'antiquité; bien-heureux en ce point d'eſtre mort de la mort des Juſtes & arrivé à la porte de la vieilleſſe. Auſſi la plus longue vie n'eſt la meilleure, mais bien la plus vertueuſe. Celuy qui joüe d'un cythre n'en eſt pas loüé pour avoir longüement joüé, mais ſelon qu'il l'a bien fait. C'eſt comme un retour qu'il nous faut faire en noſtre pays naturel; les uns marchent devant, les autres ſuivent, mais enfin il faut que tous arrivent en meſme lieu.

ſon aage.

Je repute un Prince bien-heureux, dit Thales, qui peut arriver à la vielleſſe & mourir de mort naturelle. Plut. au Banq des 7. ſag.

Dés qu'il eut expiré il fut veſtu d'une robe de damas, couché ſur ſon lict de parade, expoſé à la veuë du peuple & aprés embaumé, affin que ſans corruption on peut diſpoſer à temps de la pompe funebre & des Seigneurs qui y debvoient aſſiſter. Elle fut belle & honorable, mais non telle que celle que nous avons veuë és funerailles du Prince Philibert. Voicy une ſimple Idée de l'ordre qui y fut gardé le 26. Septembre, cinq mois & trois jours aprés ſa mort,& qui ne peut eſtre diſpoſé que par ces points & ces lignes.

Ceremonies aprés ſa mort,

Les Bourgeois de Delft armés & veſtus en duëil, ſe rangerent és environ de leur nouveau Temple, où eſt eſlevé le ſuperbe tombeau du Prince Guillaume IX. pere du deffunct: & un Capitaine des gardes avec ſa Compagnie & trois autres, ſe ſaiſit des portes & des avenues, pour empeſcher le deſordre & la confuſion du convoy qui ſuivoit ainſi.

ſa pompe funebre.

Deux Conducteurs du Convoy, les ſieurs Erneſt de Nimitz & Abraham de Brie, couverts d'un long manteau de duëil pendant juſques en terre, avec le baſton noir en la main.

Les menus Domeſtiques à manteau court, deux à deux.

Le Contrerolleur General de la Maiſon, le ſieur de Winants, ſeul avec long manteau.

Six Trompetes du defunct Prince en duëil, le manteau court, deux à deux.

Le premier cheval houſſé de drap noir aux armes de la ſeigneurie de Grave & pays de Cuick; d'argent à deux faces de Gueules, à l'orle de huict merlettes de meſme, mené en main par Jean de Mathenes ſeigneur de Raſcourt, & Adrian de Naeldroye.

La Banniere aux meſmes armes portée par François de la Torre ſeigneur de Valckeniſſe.

Le ſe-

Le ſecond cheval houſſé de meſme, aux armes de la Baronnie d'Iſelſteyn; d'or à la face de ſable, au ſautoir eſchiqueté d'argent & de gueule & de deux traicts brochants ſur le tout; mené par les ſieurs Corneille Aerſſen & Arnauld Boſch. 1625.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Theodore vander Does.

Le troiſieſme cheval houſſé de meſme, aux armes des Baronnies de Polanen & de Breda: celles de Polanen, d'argent à trois croiſſants montant de ſable, deux un: celles de Breda, de gueules à trois ſautoirs d'argent; mené par les ſieurs Nicolas vander Duyn ſeigneur de Rijſwijck, & Philibert de Seratſkercke ſeigneur de Poskensberch.

La Baniere aux meſines armes, portée par Albert de Duvenvoorde ſeigneur d'Alckemade.

Le quatrieſme cheval houſſé de drap noir comme les precedents, aux armes parties des Marquiſats de la Vere & de Fliſſinghes; le premier, deux tours à une pointe de navire entre-deux; le ſecond, d'un flacon couronné: mené par Jacob de Duvenvoorde ſeign. de Opdam & par le ſr. Adrian de Sireten.

La Banniere aux meſmes armes, portée par Jacob de Lanſcroon ſeigneur de Kijſhoeck.

Le cinquieſme cheval houſſé de meſmes, aux armes de la Comté de Leerdam, un Chaſteau à une eſchelle poſée contre: mené par les ſieurs Adam de Duvenvoorde & Frederich de Liere.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Louis Maven.

Le ſixjeſme cheval houſſé de meſme, aux armes de la Comté de Bure, d'argent à une face brecetée de gueule: mené par les ſieurs Henry de Duvenvoorde ſeigneur de Woude & Cæſar de Cruningen Gouverneur de Tholen.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Theophile de Catz.

Le ſeptieſme cheval houſſé de meſme aux armes de la Comte de Meurs, d'or à une face de ſable: mené par les ſieurs François de Does & Corneille de Myde.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Philippes de Thienen Lieutenant Colonel.

Le huictieſme cheval houſſé pareillement de drap noir, aux armes de Chalon, de gueule à une bande d'or; faiſant pour toutes les Comtés, Baronnies & Seigneuries aſſizes en l'une & l'autre Bourgogne, France, Bretagne, Dauphiné & ailleurs que les Princes d'Orange de la tres-haute Maiſon de Naſſau ont heritées de ceſte grande & Illuſtre Maiſon: mené par les ſieurs Gaſpard de Blois dit Treſlon ſeigneur de Puttingen & Guillaume de Liere ſeigneur de Oſterwijck.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Boudouin de Roen.

Le neufieſme cheval houſſé de meſme aux armes de la Comté de Catzenellenboghen, de gueule à deux Leopards d'or: mené par les ſieurs Amelis de Boueſchorſt & Corneille de Mathenes ſeigneur de Haſerſonde.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Guillaume de Scagen.

Le dixjeſme cheval houſſé de meſme, aux armes de la Comté de Vianden, de gueule à une face d'argent: mené par les ſieurs Gerard de Wingaerden & Philippes-Iacob de Boetzelaer.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Arnaud de Waſſenaer.

L'onzieſme cheval houſſé de meſmes aux Armes de la Comté de Ditz, d'or à deux Leopards de gueule armés & couronnés d'azur: mené par les ſieurs Iean de Roen & Iacob Albout Commandeur de Voorn.

La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur Otto de Seventer ſeigneur de Kenenburch.

Le douzieſme cheval houſſé de meſme, aux armes de la Comté de Naſſau, d'Azur au Lion d'or armé & lampaſſé de gueule: mené par les ſieurs Gerard de Poelgeeſt & Iean de Mathenes.

La Ban-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. La Banniere aux meſmes armes, portée par le ſieur de Scarpenſeel ſeigneur d'Offeen.

Le troiſieſme cheval houſſé de meſme, aux armes de la Principauté d'Orange, d'or à un cornet d'azur, lié & virollé de gueule : mené par Philippes ſeigneur de Aa & Anthoine de Duvenvoorde ſeigneur de Boch.

La Banniere aux meſmes armes, portée par Pierre ſeigneur de Roen.

Tous ceux qui menoiēt ces chevaux & qui portoient les Bannieres, eſtoient veſtus en düeil & couverts d'un long manteau pendant juſques en terre. Aprés ſuivoient en ordre veſtus & couverts de meſmes ceux qui portoient.

Le Guidon du feu Prince, à une tour d'où ſortoit du feſte un feu & deux mains, l'une tenant la balance de la Juſtice, & l'autre une eſpée nue, avec ce mot *Je maintiendray pieté & Juſtice* ; porté par le ſieur Jacob de Wits Sergent Major general de l'Armée.

Le grand Eſtendard, où paroiſſoit un livre & une main qui ſortoit du Ciel tenāt une eſpée nue, avec ce mot, *Sic parta venit*: porté par le ſieur Guillaume de Naſſau fils de Juſtin, fils naturel du Prince Guillaume IX.

La Cornete à un double anchre, avec un *Jehova* dans un Ciel & ce mot *Je maintiendray*: portée par le ſieur Louis de Naſſau ſeigneur de Beverweert fils naturel du feu Prince.

L'Eſcu aux armes de Heſſen qui eſtoient celles de l'Ayeulle Maternelle du defunct, porté par Theodore ſeigneur de Dort Commandeur de Zutphen & Colonel.

L'Eſcu aux armes de Stolbourg qui eſtoient celles de l'Ayeulle Paternelle: porté par Philippes de Soete ſeigneur de Villers Commandeur de Willemſtadt.

L'Eſcu aux armes de Saxe, celles de la mere du defunct; porté par Eſtienne Baron de Potaten Capitaine de Cavalerie.

L'Eſcu d'Orange & de Naſſau, celuy du Pere; porté par Berthaudt de Stakenbroeck Capitaine de Cavalerie.

L'Eſcu aux pleines armes du defunct eſcartellé; au premier, de Naſſau, de Catzenellenboghen, de Vianden, de Ditz & ſur le tout de Meurs; au ſecond, de Chalon, d'Orange & ſur le tout de Geneve; au troiſieſme, comme au ſecond; au quatrieſme, comme au premier; & ſur le tout de Saxe, qu'eſt de ſable facé d'or en bande d'une Couronne de Cinapre: porté & eſlevé par Louis de la Kethulle ſeigneur de Rihoven Gouverneur de Berghes.

Le Heaume, porté par Jean Comte de Horne.

Les Gantelets, portés par Charleſmagne Comte du Rhein.

Les Eſperons, par Otto Comte de Naſſau.

L'Eſpée en Eſcharpe & ordinaire la garde en haut, par le ſieur Thomas de Stakenbroeck Cōmiſſaire General de la Cavalerie & Gouverneur de Grave.

La Cotte d'armes, par Adolphe-Philippes de Horne Baron de Liere.

Le Cheval de duëil houſſé juſques aux paturons de velours noir, mené par le Comte Erneſt-George de Stirum, & par le Comte Guillaume-Frederich de Stirum.

L'Eſpée nue la pointe en haut, portée par le Comte Frits de Naſſau.

La Couronne de Prince ſouverain, portée par le Comte Herman-Otto de Stirum.

Les Secretaires d'Eſtat & des Commandements de la Maiſon du Prince, veſtus en longs manteaux de duëil.

Les Gens du Conſeil dudit Prince deux à deux veſtus de meſmes.

Trois Maiſtres d'Hoſtel avec leurs baſtons, veſtus de meſme.

Partie des Hallebardiers de la garde du Prince, la pointe de leurs hallebardes contre terre, le manteau court, le chapeau en teſte.

Le cercueil couvert juſques en terre d'un grand drap de velours noir, avec ſix eſcuſſons aux plaines armes du defunct, trois de chaſque coſté; les bouts

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

dudit drap portés, ſçavoir ceux de devant par le ſieur Juſtin de Naſſau frere naturel du defunct, & par le Colonel Horace Veer General des Anglois; ceux de derriere, par Anthoine de S. Symon Marquis de Courtomer Colonel & Lieutenant General des François, & par Daniel de Hertain ſeigneur de Marquette General de l'Artillerie: environné tout autour des gentilshommes de la chambre & ſervants du defunct. 1625.

L'autre partie des Hallebardiers de la garde, la poincte de leurs hallebardes baſſes, à court manteau & teſte nue.

Le Roy d'Armes, avec une Cote d'Armes teſte nue.

Le grand duëil où eſtoit.

Le Prince Frederich-Henry deſormais Prince d'Orange par la mort du defunct & ſon ſucceſſeur & heritier Univerſel, au milieu de D. Emanuel Prince de Portugal & de Frederich-Maurice de la Tour Duc de Boulion & Prince de Sedan, ſes deux nepveux; la queüe de ſon manteau portée par le ſieur Otto de Gent ſieur de Diden, Capitaine de ſes Gardes.

Le Roy de Boheme & Electeur Palatin; la queüe de ſon manteau portée par un Capitaine.

Le Comte de Hanaut.

Le Comte Erneſt-Caſimir de Naſſau premier Mareſchal de l'Armée.

Le Prince de Boheme.

Le Comte Guillaume de Naſſau.

Le Comte Henry de Naſſau.

Le Comte Albert de Naſſau.

Le Comte Henry de Naſſau Commandeur.

Le Comte Guillaume-Frederich de Naſſau.

Le Comte Jean-Albert de Solms.

Le Prince de Portugal.

Le Comte de Culenbourg.

Le Seigneur de Brederode.

Les Ambaſſadeurs de France & de Venize.

Les Eſtats Generaux des Provinces-Unies, deux à deux.

Le Conſeil d'Eſtat, deux à deux.

Les Eſtats de Hollande, deux à deux.

Le Conſeil de Hollande, deux à deux.

La Cour Provinciale de Hollande, Zéelande & Weſt-Friſe, deux à deux.

La Chambre des Comtes de Hollande.

Les Deputés des villes de Hollãde deux à deux, & tous avec lõgs mãteaux.

Les Magiſtrats de Delft & de la Haye fermoient ceſte pompe, ſuivie d'un nombre ſans nombre de gens de toute condition.

Licurgus croyoit qu'on ne debvoit employer l'Eloquence qu'à celebrer les loüanges de ceux qui avoient bien merité de la Patrie & les Roſtres à Rome n'eſtoient deſtinés qu'à ceſt effect.

Au retour de ceſte action Heynſius Profeſſeur à Leyden en fit la cloſture & par un docte & eloquent diſcours, il ſe ſurmonta ſoy-meſme, & comme Pericles haranguant à la loüange de ceux qui eſtoient morts à la journée de Samos, ſe rendit inimitable aux Emulateurs de ſa vertú. *Cloſe d'une harangue funebre.*

On n'eut pas beſoing d'employer les branches de peſſe pour teſmoignage du duëil de ceſte mort. L'affliction fut grande parmi les Provinces; la conſternation generalle, & rien n'allegea plus la douleur de ceſte triſte perte, que le ſoleil Levant des vertus heroiques du Succeſſeur. Il n'y eut Prince Chreſtien qui ne la regretat & horſmis ceux d'Auſtriche deſquels il eſtoit & le fleau & le fouët, peu y en eut il qui ne l'envoyaſſent pleurer avec les ſiens par Ambaſſadeurs ou par Deputés exprés, peu encor qui ne teſmoignaſſent de leur deſplaiſir par leurs parolles. Le Duc de Venize ſur les nouvelles qu'il en eüt, s'eſcria *Il Principe valeroſo Capitan del mondo è morte*: & la poſterité qui lira ou verra les belles actions de ſa vie, regretera ſa mort & cherira d'une affection eternelle ſes tableaux, & les Princes convoiteux d'honneur & de gloire recommanderont à leurs enfans l'admiration des faicts heroiques de ſa vie. *Deſplaiſirs de ceſte mort*

On mettoit anciennement des branches de peſſe au devant de la porte de la maiſon qui eſtoit en dueil pour la mort du Maiſtre. Plin. li. 16. cap. 10.

Beatum deflere invidia eſt; nullum, dementia. Senec. ad Polib. 27.

En

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. En effect qui avoit il dans le monde dont la gloire fut plus eſclatante, la vertu plus admirée & la mort plus lamentable? Faiſons paſſer devant nous comme en reveuë l'Eloge de ſes rares & eminentes vertus, & donnons à la poſterité un marbre poli de ſes incomparables actions.

ſon Eloge,

Il eſtoit nay de deux Maiſons ſouveraines, d'Orange & de Saxe; Alleman d'origine, François d'eſlevation, Flamend d'inclination. Sa taille eſtoit mediocre, bien marqué en ſa phiſiognomie; ſa teſte moyennement groſſe, un peu chauve, d'un viſage nerveux, plus maigre que gras, de couleur ſanguine; le front large; les yeux clairs, vifs & luiſants; la barbe large & eſpaiſſe; d'une mine agiſſante, un peu rude; d'un geſte & maintien Flamend, aſſés mal poli & qui ne reſſentoit guieres plus que ſon ſoldat. Son Temperament ſain & robuſte, cõpoſé d'une humeur ſanguine & bilieuſe & qui tenoit plus du ſang la plus noble des quatre humeurs predominantes; mais il l'avoit mis à l'eſpreuve en tant d'occaſions, martelé de tant de veilles, de froid & de chaud, qu'il en fut alteré à diverſes-fois & attaqué de pluſieurs maladies aigues & dangereuſes.

grandeur de ſa naiſſance,

ſa taille & phiſiognomie,

ſon temperament,

Ses occupations ne furent ni ſemblables à celles d'Eropus Roy de Lacedemone, ni tirées ſur celles de Valentinian ou de Demetrius: Il les diſtinguoit toutes ſelon ſes deux ſaiſons de guerre & de repos; en celle là il portoit les deviſes des Empereurs Adrian & Alexandre & ne luy faloit parler, que de guerre, de ſiege ou de combat; en celle-cy chaſque jour avoit ſes heures deſtinées à divers exercices: le debvoir du Chreſtien, ſon Eſcuerie, les Audiences, occupoient celles du matin: les jeux de paume, de maille, de piquet, les promenades, les railleries, ſes affaires domeſtiques, prenoient les relaches de relevée, & jamais qu'à ſes heures, il ne luy faloit rompre la teſte de rien qui l'en divertit.

ſes occupations,

Eropus ne s'occupa jamais qu'à faire des lanternes & Valentian à former des marmouſets de cire.

L'Empereur Alexandre porta pour deviſe *Laboremus*, & Adrian *Militemus*, comme dit Amm. Alexa. en ſon Hiſt.

Il ſe plaiſoit aux inventions de toute ſorte, aymoit & gratifioit les inventeurs, & cela donna naiſſance en ſes jours à cent beaux deſſeings des eſprits qui y eſtoient eſguillonnés par ſa curioſité. L'invention des galeries & des ponts roulants, a donné ſa premiere eſpreuve ſous ſon commandement aux places des Ennemis; & celle d'un chariot volant equipé à voiles tout autre que celuy de Mirmecides, a contenté ſon eſprit de pluſieurs recreations, comme celle des lunettes le ſens de ſa veuë de pluſieurs objects. Je laiſſe à part tant d'autres qu'il a experimentees en tant de ſieges & celle d'alleger les canons pour en faciliter le tranſport ſans en amoindrir l'effect.

ſes inventions,

Il eſt dit de Theodoſe le grãd que *Ambulationibus reficiebat animum cũ eſſet otium: ac viſcendi continentia valetudinem regebat. Sext. Aur. vict,* & de l'Empereur Auguſte qu'il ſe plaiſoit au jeu de paume.

Mirmecides fit un chariot à quatre roües qu'une aiſle de mouche couvroit & un navire avec tout ſon equipage de ſemblable grandeur. dit Pline.

Ne pouvant faire des grands efforts à la veuë du ſoleil, ſa vigilance luy donnoit des victoires à la deſrobée: Il aymoit mieux comme Corbulo emporter ſes Ennemis par travaux, par ſurprinſes, par ſtratagemes, que de haute luyte cõme Braſidas; & ſe tenoit à ce beau precepte des Lacedemoniens, qui gratifioient d'un bœuf celuy qui avoit emporté des advantages ſur l'Ennemi par aſtuce, & d'un coq celuy qui y avoit procedé ſelon le droict fil de la vaillance. L'hyver eſtoit la ſaiſon de ſes entreprinſes, il s'en ſervoit comme les Romains de leur jour civil, qui le commençoient à minuict pour agencer leurs outils & avancer leur beſongne: jamais Prince ne mit plus ſes deſſeings en balance & ſes reſolutions au poids & à la meſure.

ſes ſurprinſes,

Dolabra id eſt operibus hoſtem vincendum. Corbul. In Liv.

C'eſt une choſe plus deshonneſte dit Braſidas de vaincre l'Ennemi par ruſe que de vive force.

Les Mathematiques partie tant neceſſaire à un Prince, & qui en comprenẽt pluſieurs autres, furent heureuſement cultivées par icelluy, & nul ne ſceut jamais mieux que luy la façon de bien fortifier une place, les lieux qui ſe peuvent fortifier & l'aſſiete de ceux qu'il vouloit attaquer, à cela aydé d'une tres-heureuſe memoire dont il eſtoit doüé: Orange, Breda & Meurs capitales des trois principales de ſes Terres, monſtrent encor des monuments de ſon ſçavoir, & nul ne les voit qu'il ne les juge trois des Fortereſſes plus accomplies de l'Europe.

ſes ſciences acquiſes,

La diſſipline militaire de laquelle il a raporté le glorieux ſurnom de *Reſtaurateur*, fut la Royne de ſes vertus & il s'en piqua ſi avant de l'obſervation, que

ſa diſcipline militaire,

Les debvoirs du ſoldat ſont comprins par ce grand Capitaine Paulus Æmilius en ces termes : *Vt ſit expedito corpore, ut habeat arma polita & acuta ; ut mediocritatis in cibo & potu amans, vel ad nutum Imperatoris preſto ſit ut mandata exequatur.* Tit. Liv.

Cimon Capitaine Athenien fit nourrir avec ſoing les juments avec leſquelles il avoit gaigné le prix de la courſe aux jeux Olimpiques & aprés leur mort ordonna qu'õ leur dreſſat un tombeau joignant le ſien. Alexandre fit baſtir une ville en l'honneur de ſon Bucephal ; & Auguſte fit enſevelir avec pompe funebre le ſien.

La modeſtie eſt une vertu vrayement digne d'un Prince, & Tacite induiſant le ſien à eſtre tel, *Modeſtiæ famam*, dit-il, *neque ſummis mortalium aſpernandam & à Diis eſtimatur.* Annal. 15.

Plutarque appelle les Flateurs *Otacouſtes*: comme qui diroit oreilles des Princes.

Imperium & Conſiliis fortibus & prœliis fœlicibus retinetur. Saluſt. in orat. de Rep. ordin.

1625. — ſa propreté.

comme Marcellus, Gracchus, Maximus & Auguſte, il n'en laiſſa jamais impunis les trangreſſeurs ou par la mort ou par la honte. Comme il ne pouvoit voir un ſoldat, qui ne fut maiſtre de ſon corps & qui n'eut ſes armes polies & aſſerées ; il faiſoit corriger exactement en ſes Pages la ſaleté, & ſouvent l'a on oui commander qu'on leur donnat le fouët, pour leur avoir veu une aiguillete deſnoüée.

ſon Eſcuerie.

Il deſiroit d'eſtre bien monté, ſe plaiſoit à voir ſon Eſcuerie fournie de pluſieurs centaines des plus beaux Chevaux de divers pays, fit entretenir autant curieuſement celuy ſur lequel il eſtoit monté à la journée de Nieupoort, que Cimon les Juments avec leſquelles il avoit gaigné le prix de la courſe aux jeux Olimpiques ; rejetta touſiours les ſuperfluités de la table & des habits, demeuroit touſiours veſtu d'une façon, à la vielle mode, une petite fraize autour du col, & hors d'un cordon de diamants qu'il portoit ordinairement autour de ſon chapeau, & d'une grotte tres-exquiſe qu'il fit eſlever, il pratiquoit exactement la ſage penſée de Plutarque, *Qu'il faut cercher d'exceller en toutes choſes grandes, & ne tirer ſa reputation des choſes baſſes & communes, qui n'eſt point honorable & ne ſent point ſon homme de cœur.*

ſa moderation.

Bien que cõme dit un ſage de l'antiquité, il ſoit plus aiſé de voir un corbeau blanc, qu'un mortel qui ne devienne inſolent par ſes victoires, negligent par ſes bonheurs, vitieux par ſon authorité ; on ne remarqua jamais en luy qu'une moderation ſinguliere, une diligence extraordinaire, & une pieté admirable. Le Tableau de ſa vie en eſt orné d'infinis traicts, & ne releve pas moins ſur l'illuſtre chariot de ſes vertus une charité vrayement Chreſtienne, une bonté incomparable, une clemence infinie ; non ſujecte ni à *Otacouſtes* ni à flateries.

ſa familiarité.

L'Authorité & la puiſſance qui diſtingue les Princes du commun par un accés difficille & raboteux, ne fut jamais reçeuë dans le cathalogue de ſes vertus. Il ſe pleut touſiours de faire l'Antonin & l'Adrian avec tout le monde ; jamais on ne remarqua en luy ni ſeverité ni vanité du pays de ſa naiſſance, bien que ſuccée avec le laict & fils d'une mere qui en eſtoit par trop atteincte.

ſa debonnaireté.

Il n'alla jamais eſpendre le ſang qu'à regret, avoit en horreur les carnages qui ſe pratiquent par les François & par les Allemands : pour n'arriver à la temerité, il ne perçoit point la vaillance trop profond, & comme Narſes ce grand Capitaine qui ſubjugua les Gots qui vainquit les Bactres, il n'entreprint jamais une execution hazardeuſe qu'il n'en regretat la tuerie : auſſi a on dit de la guerre qu'il a menée qu'elle a eſté preſque ſans larmes & n'a fait porter la robe noire qu'à peu ou point de perſonnes, comme celle d'Archidamus ou de Pericles contre les Arcadiens & Acheens.

ſon authorité dans l'Eſtat.

Un commandement abſolu s'acquiert & ſe conſerve par bons conſeils, par victoires & par des heureux ſuccés. Les actions admirables de ce grand Prince luy avoient acquis un tel aſcendant dans les ſentiments des Adminiſtrateurs de l'Eſtat, qu'ils euſſent creu broncher à leur debvoir & à leur conſcience, s'ils n'euſſent tout deferé à ſes ſages & experimentés advis. Ainſi les Syracuſains delivrés par Timoleon de la tyrannie de leur Denis, ſe conformerent ſi bien à ſes volontés, qu'ils les enſuivirent comme Oracles.

ſes affections.

Iamais Prince ne ſe piqua plus de l'intereſt de ceux de ſa Maiſon & de ſon nom ; mais comme il vouloit eſtre abſolu en toutes choſes, il ne pouvoit ſouffrir une contradiction de ceux qui luy appartenoient : ſa ſœur germaine perdit ſon amitié, pour avoir enfraint ſa volonté en ſon mariage ; & rien n'affermit plus le parfaict amour qu'il porta touſiours à ſon cher frere, que l'honneur & le reſpect qui luy fut deferé par iceluy.

ſon Oeconomie.

Les Romains prejugoient d'un bon Capitaine par l'Oeconomie de ſa maiſon, & ne pouvoient croire que celuy qui ne ſçavoit bien ordonner ſes affaires Domeſtiques peut bien diſpoſer de l'importance des publiques. Iamais Prince n'a plus exactement reglé ſa maiſon, ni plus contribué de ſoing pour

faire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. faire religieuſement obſerver les ordres qu'il avoit eſtablis. Il ſe plaiſoit tant à eſtre informé de tous affaires, qu'il liſoit le plus ſouvent tous les deſpeches, requeſtes & placets qui luy eſtoient preſentés. Ceſte creance portée dans ſes Eſtats le rendoit mieux ſervi & tenoit la bride plus ſerrée aux ſubjects qui euſſent eu envie de s'eſcarter.

Mais comme on a reproché à Cimon l'ivrongnerie, à Lucullus la gourmandiſe, à Scipion qu'il aymoit à dormir; *a* Maurice a eſté blaſmé de trop d'eſpargne, a touſiours mieux recognu un ſervice de la bouche que de la bourſe, & un ſien ſubject ſe plaignant d'en eſtre mal recognu, *Regardés*, dit-il, *ce ſien pourtraict, on ne le pouvoit mieux peindre que le poing ſerré.*

Ses amours.

b L'Amour ſecondoit en luy ce deffaut, & voulant vivre garçon ou pour le plaiſir qu'il prenoit au change, ou pour conſerver ſa Maiſon en ſa grandeur, il n'y avoit beauté veuë & pucelle dont il n'en entreprit la chaſſe; toutefois le ſecret couvroit l'offence, Jupiter ſe deſguiſoit le plus ſouvent en pluye d'or pour voir ſes maiſtreſſes, Vulcan n'y avoit nul intereſt, & ce grand Mars ne marchoit que dans les obſcurités de la nuict, touſiours en cachette de la clarté du ſoleil. Tels manquements ne ſont point pour blaſmer ſa memoire, mais pour inſtruire la poſterité. Il eſtoit homme & comme tel, il ne pouvoit avoir en ſoy la perfection. Ce ſont petites taches qui paroiſſent ſur le clair miroir de ſes plus particulieres vertus.

Idée de ſes actions.

Il faut noter, dit de Commines, *que tous les hommes qui jamais ont eſté grands & fait grandes choſes, ont commencé fort jeunes.* Ce Prince reçeut le Gouvernement des Provinces-Unies à dixhuict ans, abbatit la faction de Leyceſtre à dix&neuf, retrancha les diviſions qui naiſſoient entre les Provinces à vingt-&un, ſe jetta à l'offenſive à vingt&deux, & delà juſques à ſa mort on trouve de compte fait qu'il a prins par ſiege ou d'effroy trente-huict Villes, quarante-cinq Forts ou Chaſteaux; d'emblée cinq Villes & dix Forts; deſaſſiegé douze places importantes; envahi le Brabant quatre-fois, couru dix; la Flandres quatre-fois, courue trois-fois; le Luxembourg ſix-fois; Limbourg deux-fois, & en tout bruſlé plus de deux cents villes ou villages; Vaincu l'Ennemi en Bataille rengée, preſentée trois-fois; combatu & deffait vingt & huict fois; rencontré & mal-mené trente-fois; eſtouffé les monopoles des Arminiens, & tout cela avec une poignée de ſoldats, avec un arpend de terre, en peril d'experimenter la rigueur des armes ſept-fois, bleſſé une-fois, fali à eſtre aſſaſſiné ſix-fois.

Jugement d'un Hiſtorien François.

Aubigné Hiſtorien François n'oublie rien & dit tout de luy, quand il luy donne ces veritables Eloges; de *Tres-excellent Fils d'un incomparable Pere; ſon heritier en l'amour de Dieu, protection de ſa Patrie, prudence & valeur ſans meſure, graces naturelles & ſciences acquiſes; heritier encor des amitiés & des haines, fardeaux & deſſeings paternels, marques de la grace de Dieu.*

a Bien contraire à l'humeur d'Alphonſe Roy de Sicille qui n'eſtimoit riẽ à luy que ce qu'il donnoit liberalement.

b Toutefois *Nullũ eſt præſtabilius & pulchrius Dei munus erga mortales, quàm caſtus & ſanctus Deóque ſimillimus Princeps.* C. Plin. in paneg. Trajan.

Alluſion à l'anagrãme de ce Prince, dont le nom propre *Mauritius* trouve en ſoy un *Mars vivit.*

On pouvoit dire de luy ce que l'Empereur *Valentinian à Probus* depuis Empereur: *Ego in te non exſpecto ætatem, cùm & virtutibus fulgeas & moribus polleas.* Flav. Vopiſc. in Prob. cap. 5.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

FREDERICH HENRY
PRINCE D'ORANGE
XXVI. Regne.

AVtre rejeton de la vertu de ſes Peres, fleuriſſant bourgeon de leurs vaillances, ſurgeon renaiſſant de la racine de ce grand arbre coupé, verdoyant en feüillages, fructifiant en parfaite maturité de fruicts. Orient cramoiſi ſortant du ſeptentrion accompagné d'eſclairs & d'orages violents. Prince tout rayonnant de vertu empennachée de ſes plumes natureles, blanchie non au milieu des delices d'une relante oiſiveté, mais au halle & à la brune des ſieges & des combats. Second reſtaurateur de l'honneur des armes, qui a conſtamment pourſuivi ce qui avoit eſté heureuſement commencé par ſes Devanciers, couronné ſes experiences & ſes labeurs de victoires non eſperées, receu le gantelet de la main des plus grands Roys, & qui donnant tout au bien de ſa Patrie & à la memoire de ſon Pere, a aſſeuré la merveilleuſe delivrance de celle la, & vangé la deplorable & non jamais aſſés regretée mort de celuy cy. Certes l'hommage d'un bien tant excellent doibt eſtre rendu au Roy des Roys, & l'obligation ſainctement conſacrée à la poſterité, comme les premices de la reſurrection des Pays-Unis, lors à demy-morts dans l'effroy de la violence eſtrangere.

1625. Eloge.

Patriaque Patrique. Deviſe du Prince par luy tres-heureuſement practiquée.

Mais admirons icy ſur le ſueil de l'entrée les effects admirables de l'Eternele Providence en la vocation de ce Prince. La vie de ſon Pere à deux doigts du tombeau par un contre-coup pouſſé de la main parricide d'un ſatellite de l'enfer, ſa troiſieſme femme ayant eſpouſé la mort dans le trouble de la playe & dans l'apprehenſion de la perte de ſon cher mary, Dieu luy en avoit preparé une quatrieſme en ces cruelles & ſanglantes journées de la S[t]. Barthelemy, qui l'avoient rendue vefve du premier lict, affin que du ſecond de la mere, & du quatrieſme du Pere miraculeuſement & contre toute apparence humaine remonté de la foſſe, ce Prince vint au monde; la vie de ce ſien Pere peu de mois aprés precipitée dans le cercueil; le berceau du fils flotant & preſque noyé dans le ſang du Pere & dans les larmes d'une deſolation publique; les affaires au declin; ſa Patrie ſur ſon penchant plus extreme, aux convulſions de tous ſes membres, affoiblie par la diviſion, deſchirée par l'Ennemi Eſtranger; ſes freres aprés avoir joüé leur roole ſur divers theatres de leur grandeur, decedés l'un ſans enfans, l'autre ſans mariage, affin que cetuy-cy ſuſcitat lignée dans ſa famille & que l'authorité qu'il avoit meritée avant que la recuillir, demeurat unie à ſes grandes ſucceſſions pour la deſployer à l'advantage de ſa republique, au ſouſtien de ſes ſubjects & des peuples de ſes gouvernements. Qui ne voit donc en tous les periodes de ſa vie les merveilles de ceſte providence, ſe ſervant des cauſes ſecondes le plus ſouvent contre le ſens & la raiſon humaine, mais touſiours à bonne fin pour l'acheminement de ſon œuvre?

Un Prince doibt avoir ſoing de laiſſer des ſucceſſeurs aprés luy qui aſſeurent ſon authorité & qui continuët leur poſterité aux ſiecles à venir. *Sic Auguſtus Germanicum Druſo Ortum, adſciri per adoptionem à Tiberio juſſit.* Tacit. ann. lib. 1. cap. 3. *Sic ſubſidia aulæ*, Suet. *Adminicula Auguſti*, Senec. *hæredes Imperii dicuntur.*

La perte infaillible de Breda, la mort de Maurice, les nouvelles opinions des Arminiens, fruicts de la Trefve des Pays-bas, qui tenoient encor les eſprits de ce peuple en diviſion & en rancune. Pluſieurs bonnes villes aigries du levain de ceſte ſecte & qui n'avoient adheré à l'opinion commune & Orthodoxe ſinon par force & par contrainte. Le courage des Ennemis monté juſques aux nues par l'eſpoir certain de la conqueſte d'une place ſi importante, qui les devoit rendre triomphans des forces de pluſieurs grands Roys

accourus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18



La valeur est a moy, je la tiens de nature — Mercure estoit mon pere. Et Mars mon devancier
La gloire de mon nom est ceincte de Laurier — Je faits renaistre Mars, et revivre Mercure

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. accourus à ſa delivrance; apportoient une grande conſternation en l'Armée des Eſtats, un eſtonnement general dans les Provinces, & une juſte apprehenſion aux plus ſages, que ces grands maux ne fuſſent des Avant-coureurs de la perte du Pays, & des preſages infaillibles de la diſſolution prochaine de ce miſterieux faiſſeau des javelots de Scilurus. Par tout on ne parloit que de leur declin; pluſieurs parloient leur ruine; & ſembloit que la Croix Rouge de Bourgogne ne fut lors arborée dans les eſtendards d'Eſpaigne, que pour froiſſer la teſte de ce Lion Belgique. Comme ſi le renouveau de la guerre ne deubt faire voir qu'une face nouvelle, mais bien differente: aux uns de gloire, d'accroiſſement, de fœlicité: aux autres de perte, de diminution, de malheur; quand Dieu grand Arbitre & Moderateur des affaires du monde, qui a un ſoing ſpecial de la ſubſiſtance des Eſtats, ayant exploité choſes grandes & merveilleuſes en l'eſtabliſſement & en la conſervation de celuy des Pays-bas, fit bien voir qu'il n'abandonnoit pas le ſoing de ceſte Republique vray chef d'œuvre de ſa main, en luy ſuſcitant un ſi grand Prince pour la gouverner, un ſi vaillant Chef de guerre pour la deffendre, un ſi ſage Pilote pour la conduite d'un ſi grand vaiſſeau, bref l'ayant deignée pourvoir d'un tant digne ſucceſſeur à un tant digne frere.

Si l'eſtonnement peut ſaiſir le cœur d'un grand Prince, il y avoit icy dequoy s'eſtonner: au contraire, du naturel du Palmier & du Lentiſque qui prennent nourriture dans les eaux ſalées, toutes ces grandes difficultés ne ſervent que d'exercice à ſa vertu; ſa reſolution ſe ravive par le rencontre de ſi grands obſtacles; ſon cœur genereux redouble ſes forces, comme celuy d'un Hercule à la deſtruction de tant d'ennemis, repouſſant & deſtournant vigoureuſement les puiſſants efforts de ceſte orgueilleuſe nation, qui rend ſon nom redoutable en l'un & en l'autre mõde, & qui a les meſmes bornes que ce grãd Empire Romain le Levant & le Ponent. Bref en prennant le timon des affaires, il fait voir qu'il eſt appellé de Dieu à choſes grandes; que celles qui ont eſté difficilles à ſes Devanciers, luy ſont aiſées & faciles, & que ce qui a eſté impoſſible aux autres, a eſté rendu poſſible en luy, ſa vertu guerriere ayant exploité en nos jours des actions miraculeuſes que nous avons veuës, & que la poſterité pourra difficillement croire. En un mot, la prinſe de Grolle, la ſurprinſe de Weſel, la reduction de ceſte puiſſante Ville de Boiſleduc aprés un tant memorable ſiege; la delivrance de ſon Eſtat Souverain d'entre les mains de celuy qui l'occupoit contre ſes intentions; la conqueſte de Maeſtricht qu'il a enlevé d'entre les mains des Eſpaignols à la barbe des Armées Imperiales & Eſpaignoles; la reprinſe qu'il fit n'agueres en Lion de cet important Fort de Schenck ſur ceux qui le luy avoient ravi en Renard; la reconqueſte de ceſte forte & inexpugnable Ville de Breda qu'il vient de ſubjuguer par ſes armes; la celerité & la valeur qu'il a employées à tant d'autres grandes & heroiques actions, fait voir à tout le monde que ceſte Republique avoit beſoing d'un ſi ſage Gouverneur, ſes Armées d'un ſi digne Chef, ſon Eſtat ſouverain d'un ſi grand Prince; & qu'il n'y a que ce vaillant Theſée dans la Chreſtienté, qui puiſſe debeller le furieux Minotaure qui la degaſte.

Le Palmier & le Lentiſque ſe nouriſſent és eaux ſalées. La figue en eſt meilleure ſi elle eſt arroſée de Rue. *Plin. lib. 17. cap. 27.*

Roma prima & ſola ab omnis ævi memoria terminos ſibi potentiæ fecit Orientem & Occaſum. Dioniſ. Halicar.

Sa naiſſance.

FREDERICH-HENRY de Naſſau, fils de Guillaume de Naſſau IX. du nom Prince d'Orange & de Louiſe de Colligny ſa quatrieſme femme, fille de Gaſpard Comte de Colligny Seigneur de Chaſtillon grand Admiral de France, naſquit à Delft en Hollande le vingt-huictieſme Febvrier mille cinq cents huictante quatre, quatre mois & dix jours avant le funeſte aſſaſſinat de ſon Pere. Il fut unique de ce quatrieſme lict; porté en Bapteſme au nom de Henry IV. lors Roy de Navarre & depuis Roy de France, & de Frederich III. Roy de Dannemarck, qui luy donnerent leur noms, le nommans *Henry-Frederich*, leſquels il commua à ſon advenement & ſe fit nommer *Frederich-Henry*.

La naiſſance du Prince ſe rencontre en un jour, & année Biſſextile qui ſouloit eſtre en veneration aux anciens Romains & auquel Valentiniã par ceſte ancienne ſuperſtition ſe gardoit de rien entreprendre.

Sa

1625.

Son Berceau.

Sa Mere tres-ſage & habille Princeſſe, n'oublia rien pour l'eſlevation de cet Enfant, unique mais tres-cher gage de l'affection de ſon cher mary, qui l'avoit eſpouſée pour ſa vertu & pour eſtre digne compagne de ſa vie, comme elle le fut de ſes afflictions & de ſes adverſités. Il fut au commencement d'un naturel tendre & delicat; mais l'âage fortifia peu à peu ceſte nature, le ſoing & la ſage ſollicitude de ceſte tant bonne Mere adreſſée par une particuliere providence du Ciel qui l'avoit deſtiné à choſes grandes, adouciſſant les apprehenſions que la foibleſſe d'un ſi bas àage fait juſtement concepvoir de la vie des Enfans des Princes, comme de celle des plus chetifs d'entre les mortels.

> Qui eſt la complexion ſi debile & ſi foible que l'exercice & le travail ne fortifie. *Plut.* au trait. com. il faut. nou. les enf.

Son Eſlevation.

Il fut eſlevé en Cour de France; ſa premiere jeuneſſe exercée dans les Academies plus celebres de la vertu & de l'honneur, ayant cultivé la courthoiſie & la civilité naturelle qui eſt en luy, par ceſte tant neceſſaire education qui le fait diſtinguer parmy tous les autres qui l'ont devancé en ſes grandes Dignités. Le temps que la plus part des autres Princes donnent aux divertiſſements d'une premiere jeuneſſe, fut par luy utilement employé au ſouſtien de ſa Patrie, dans les excerciſes militaires; tant a prevalu dés ſa naiſſance, l'amour du Public par deſſus le ſien particulier. D'ailleurs ceſte eſlevation Françoiſe, qui neglige & meſpriſe trop ſouvent aux Grands l'apprentiſſage des lettres, blaſmable en ce point tant important, n'a pas eſté practiquée en luy; ayant fait cognoiſtre dans le temps de ſon adminiſtration, combien il y avoit proffité; & recognu luy meſmes par ſes propres experiences, la neceſſité de ceſte partie en un Prince, qui a ſous ſa conduite un grand peuple difficille à gouverner, impoſſible à contenter.

> *Auguſtus quo nullus Imperatorum in bellis felicior, civiliſſimus in omnibus.* Jornand. lib. 1. de reg. ac temp. ſuc. Europ. hiſt. lib. 7.

> *Literatura inſtrumentū eſt ad omnem vitam.* Tertull. de Idolat.

Ses ſciences acquiſes & naturelles.

La notice de pluſieurs Langues qui luy ſont familieres, a eſté illuſtrée par le ſçavoir qu'il s'eſt acquis outre l'ordinaire de la plus part des Princes; lequel joinct à l'uſage guidé de la lumiere naturelle de ſon bon eſprit, luy donne la facilité de s'expliquer en icelles, ſur tout en la Françoiſe, la perfection de laquelle il a attaint, employant à la lecture des bons livres tout le temps que les affaires publiques luy donnent de relache. Divertiſſement digne d'un grand Prince, qui l'a rendu univerſel en cognoiſſance, mais ſur tout capable de l'hiſtoire vraye ſcience des Princes, & doüé des qualités propres au maniement des peuples que Dieu a conſtitués ſous ſa main: Auſſi eſt il amateur des lettres & des hommes lettrés, par une naturelle inclination qui le porte à leur faire du bien: mais ſur tout il eſt affectionné à la Religion de ſes Peres, en laquelle il a eſté ſoigneuſement inſtruict, *a* cheriſſant & honnorant ceux qui la luy preſchent, & gratifiant leur pieté & leur ſçavoir des effects de ſa liberalité.

Graces ſingulieres de corps & d'eſprit.

b Prince enrichi de graces ſingulieres & de corps & d'eſprit, nay aux armes, doüé de grandes parties naturelles mais tres-propres à ceux que Dieu a fait naiſtre pour commander. Il a fait ſon apprentiſſage au meſtier de la guerre ſous le Prince Maurice ſon frere, & dés l'Orient de ſes jours & en l'Aube de ſon bien faire, a donné à cognoiſtre à chacun, qu'on ne debvoit attendre que choſes tres-grandes de ſa vertu plus longuement exercée.

Diverſes & grandes qualités.

Avant qu'eſtre Prince d'Orange & Gouverneur des Provinces-Unies, il a eſté honnoré de pluſieurs commandements & de la Generalité de diverſes Armées pour le ſecours des Princes & des Eſtats eſtrangers: il s'en eſt acquité avec tant de gloire & de reputation, que le ſuccés de ſes armes, lors qu'il a eſté eſlevé à ces grandes Dignités, a fait voir à tout le monde, que jamais ſoldat ne porta eſpée avec plus de valeur, Capitaine ne commanda avec plus d'authorité, executa ſes deſſeins avec plus de conduite, uſa de la victoire avec plus de moderation, & que jamais aucun de ſes Devanciers n'a eſté obei avec plus de reverence que ce Prince par des debvoirs plus libres & plus volontaires. Bref ſa magnanimité, ſon courage, ſa valeur envers ſes ennemis; ſa benignité, ſa

tollerance

> *a* Un Prince craignant Dieu doibt cherir particulierement ſes Miniſtres. Alexandre le Grand entrant en Jeruſalem & voyant approcher le grand Sacrificateur portant ſon Ephod & une Mittre ſur ſa teſte dans laquelle le nō de Dieu eſtoit eſcrit, ſe proſterna en terre, adora ce nom là, & ſalua avec reverence le Sacrificateur. Parmenion ſié favori luy dit, qu'il n'eſtoit pas ſeant que luy qui eſtoit adoré de tous adorat un Preſtre; il luy reſpondit, qu'il n'adoroit pas le Preſtre mais le Dieu qu'il ſervoit, qui luy eſtoit apparu en ſonge, & luy avoit promis l'Empire des Perſes & la victoire ſur Darius. *Ioſeph. Antiq.*

> b *Tu à te laudem tibi ſume, interna veraque virtute, non ſpecie inanium validus.* Tac. Ann. 15.

1625. tollerance, ſa douceur envers ſes ſubjects & les peuples de ſes Gouvernements; le ſoing de garder la foy aux amis & aux ennemis & de bien uſer de la victoire, ſont des ſignalés effects de ſes vertus.

Sa modeſtie, ſa ſageſſe & autres vertus.

Sa Modeſtie & ſa ſageſſe le font paroiſtre autant admirable en ſon eſprit, comme ſerieux & venerable en ſon port & en l'entregeant de ſon corps, par ceſte douce gravité qu'on lict ſur ſon viſage: d'un eſprit clair, net & judicieux; d'un jugement ſolide, ferme, & attendant; reſollu dans les plus grandes difficultés; de cœur haut & invincible aux conſiderations qui ſemblent derroger tant ſoit peu à ſa generoſité; abſolu & inesbranlable en ſes volontés; aimable à tous; mais qui diſcerne par effect ceux deſquels il croit n'eſtre ſatisfait d'avec les autres qui l'ont bien ſervi; enclin à faire du bien à ceux qui n'en ont jamais gouſté d'autre main que de la ſienne; plus adonné au ſoing de ſes grandes Charges & au bien de ſa Republique, qu'à ſes affaires particulieres.

Viſu & auditu juxta venerabilis cum magnitudine & gravitatem ſumma fortuna retineret, invidiam & arrogantiam effugerat. dit Tacite parlant de Germanicus ceſt excellent Prince 2. *Ann.*

On ne peut dire, dit Ciceron 2. *Offic.* combien la courthoiſie & la douceur de la voix eſt puiſſante pour cōcilier le cœur des hommes.

Sa reputation.

Qualités qui ont porté ſa reputation à un ſi haut point qu'il eſt aimé, honnoré, craint generalement de toutes ces differentes Nations, auſquelles il cōmande. Ayant ſuccedé à toutes les grandeurs de ſon Pere & de ſon Frere, il a multiplié les conqueſtes de ce bel Eſtat & eſtendu ſes frontieres par un ſuccés du tout eſmerveillable: comme ſi Dieu avoit ſuſcité ces trois grands hommes l'un aprés l'autre, Guillaume, Maurice, & Frederich pour l'eſtabliſſement, conſervation & augmentation de ceſte puiſſante Republique comme d'un boulevard inexpugnable de la liberté Chreſtienne, contre les invaſions de celuy qui en pourſuit la ruine dés long temps.

L'Autheur ſe promet avec l'ayde du Tout-puiſſant de donner une ſeconde impreſſion & en icelle un paralelle accōpli de ces trois grandes hommes Guillaume Maurice & Frederich-Henry, Pere & Filz.

Deux parcelles de ſa vie.

Les geſtes de ce Prince doivent eſtre diſtingués en deux parcelles: ceux qu'il a faits avant qu'il recueillit la ſucceſſion de ceſt Eſtat & de ſes Charges: & ceux qu'il a exploités dignes de l'hiſtoire depuis ſon advenement.

Sommaire de ſes geſtes avant ſon advenement.

Ceux-la comprins dans la vie de Maurice & enchaſſés dans les riches chaſtons de ſon regne, ſeront icy rellevés comme pierres precieuſes appropriées à l'embeliſſement de ceſt edifice. *a* En l'âage de neuf ans, la repriſe de Geertruydenberghe le remit en poſſeſſion de ſon appennage & l'eſperance de ſa vertu, l'appella au gouvernement de la ville. *b* A dix, la Providence Divine le garentit aux Eſtudes de Leyden de la main meurtriere & aſſaſſine d'un Preſtre renié. *c* A treize, les amenances de la Ducheſſe de la Trimouille ſa ſœur ſous la conduite de la Princeſſe ſa mere, firent cognoiſtre ſa gentileſſe à la Cour de la France, la generoſité de ſon ſang parmy ceux de ſa qualité, & ſon inclination naturelle à la vertu dans les exercices de l'honneur en ceſte celebre Academie de Paris. Delà il paſſa en l'Eſcolle de la guerre, fit ſon apprentiſſage ſous le Prince Maurice ſon frere reputé le plus ſçavant Maiſtre de ſon temps. *d* Il n'avoit que quinze ans, quand ſon courage franchit les bornes de la valeur au deſaſſiegement de Bommel dans ceſte rude eſcarmouche qu'il attaqua avec Breauté & autres Seigneurs François contre l'Ennemi, enſanglantée de la mort du Baron de Montglas & de pluſieurs autres des ſiens. A dixſept, ſa prudence le fit eſlire Conſeiller d'Eſtat pour cognoiſtre les affaires & pour s'y faire cognoiſtre, affin qu'il fut un jour capable du Gouvernement. *e* Le Regiment des Valons ſurnommés *les nouveaux Gueux* qui ſe reduiſirent peu aprés avec le Fort S. André, l'accepterent gayement pour Colonel, *f* ſignalerent leur valeur ſous ſa conduite & la rendirent memorable en ceſte fiere & ſanglante bataille de Nieuport. *g* Et que ne pouvoit parmy des vieux Soldats la harangue pathetique d'un ſi brave & jeune Chef, qui les obligeoit à bien faire par ſon exemple, à vaincre ou à mourir? *h* Que ne pouvoit la genereuſe reſolution d'une ame ſi guerriere, à preferer dans un ſi eminent danger le deſir du combat & de la gloire à celuy d'une condition aſſeurée, qui aſſeuroit l'Eſtat en la conſervation de ſa vie? Ni pour cela; il voulut courre la fortune de ſon frere, prendre part à ceſte belle victoire & à toutes ſes plus hazardeuſes expeditions. L'année que le Brabant ſe vit foulé au

a Voy cy devant pag. 634.
b Voy pag. 638.
c Voy pag. 657.
d Voy pag. 673.
e Voy pag. 679.
f Voy pag. 687.
g Voy pag. 686.
h Voy pag. 684.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

i Voy pag. 699. milieu & aux quatre coings de ſon cuir par les forces victorieuſes de Maurice 1625.
contre l'Amirand d'Aragon ; *i* on le voit paroiſtre à la teſte d'un Gros le
k Voy pag. 701. 702. plus redouté. *k* Eſt jugé capable en l'âage de dixhuict de commander un
quartier du Camp devant Grave aprés les bleſſures du General Veer, & y
ayant gaigné une demi-lune, ſe rend redoutable aux Aſſiegés par des violents
efforts. A dixneuf ſa ſageſſe le rend Chef d'une honnorable Ambaſſade en
Angleterre, pour feliciter le Roy Jacques de ſon advenement à la Couronne
& pour l'induire à continuer à ſa Patrie le ſecours ordonné par la Reyne Eli-
l Voy pag. 711. zabeth. A vingt il revient à la guerre. *l* l'Eſcluſe dés le commencement
du ſiege le voit à ſes portes à la teſte de ſa Cavallerie. Son approche donne
l'effroy à tous les Forts voiſins, & la frayeur par tout. Celuy de S. Georges
qu'il acquit à ſon party, fut le coup de partie qui aſſeura le Camp, non ſans
peril de ſa vie, ſi la meche allumée par l'Ennemi eut donné feu aux poudres.
m Voy pag. 713. La ville s'eſtant rendue aprés quelques mois de ſiege, *m* le Gouvernement
d'icelle & de tout ce que les Eſtats tenoyent en Flandres fut adjouſté à ſes au-
n Voy pag. 720. 721. tres charges, comme juſte loyer de ſa vaillance. *n* Ce Prince qui ſuivoit le
danger par tout, oyant que l'Ennemi ravageoit les bords du Rhein, accepte
la commiſſion pour l'aller repouſſer, couvre de ſa preſence Rhynberck & les
principales villes de la frontiere. Le Comte Erneſt-Caſimir ſon Couſin
ſuit ſa fortune & ſeconde ſa valeur en ceſte action. La Cavallerie Ennemie
le voit journelement l'eſpée à la main : & ſi l'ardeur de ſa jeuneſſe eut ſuivi ſa
pointe à charger & à meſler, & qu'il n'eut tant deferé aux Deputés des Eſtats,
Oldenzeel & Linghen, bien que mal remparés & mal pourveus, euſſent plus
o Voy pag. 724. longuement demeuré dans le Party. *o* Le Combat de Mulhein fut une terri-
ble eſpreuve à ſa vigueur & à ſa valeur, là où ſept heures durant, environné
d'Ennemis de toutes parts, abandonné des ſiens, accompaigné de Bacx & de
peu d'autres ſeulement, il eut à ſouſtenir un furieux choc, duquel il ne ſe peut
deſmeſler qu'à travers beaucoup de ſang ; ſa vie à deux doigts de la mort la-
quelle il brava & affronta par un excés de courage invincible, à diverſes char-
p Voy pag. 727. ges, reprinſes, recourſes, chaſſant, meſlant, tuant. *p* Bredefort ſurprins par
les Eſpaignols, fut quant & quant arraché de leurs mains par la force de ſon
bras guerrier ; Verdugo contraint de lacher prinſe & de recepvoir la loy de
q Voy pag. 730. luy. *q* A vingtdeux il jette un grand ſecours dans Rhynberck, bien que ja en-
vironné des Troupes du Comte de Bucquoy, & ne tint à luy qu'il ne ſe con-
r Voy pag. 731. ſervat comme Meurs, ſecouru d'une ſemblable oportunité par ſa vigilence.
ſ Voy pag. 731. *ſ* Venlo voit voler ſes portes en eſclats par la violence du petard ſous ſa con-
t Voy pag. 733. duite, & rien que l'eſvent de l'entreprinſe ne le garentit de ſa main. *t* L'hiver
ennemi des expeditions de guerre ne peut arreſter la vehemence de ſon cou-
rage qui ſe fait jour à travers les glaces. Erckelens au pays de Juliers en reſ-
ſent des terribles effects de pillage & de feu : ſon Couſin le Comte de Ber-
v Voy pag. 737. 738. 739. 742. ghes y rencontre ſa priſon, & pluſieurs des ſiens leur mort. *u* La Treſve des
douze années conclue dans les Pays-bas n'amollit point ſon courage, & luy
fournit divers ſujects pour faire admirer ſa courthoiſie, la promptitude & la
x Voy pag. 748. vivacité de ſon jugement. *x* La querelle de la ſucceſſion de Cleves & de Ju-
liers, ſert de quelque divertiſſement à ſa valeur; il en imprime les marques ſur
le dos des Eſpaignols à Mechelen. Le Prince d'Anhalt à qui le fait touchoit
veut eſtre de la partie ; quatre Compagnies de Cavallerie & quatorze d'In-
fanterie Ennemies ſont ou diſſipées ou matraſſées, peu ſe ſauvent. Berlo Ca-
pitaine Eſpaignol & les ſiens ſont adjouſtés à ce trophée. Le Prince Mau-
y Voy pag. 757. 758. rice avoit rangé Juliers à ſa devotion; *y* Mais ce Prince le conſerve encor dex-
trement par un grand ſecours qu'il y jette, la Ville eſtant ja ſur le point d'eſtre
envahie par l'Eſpaignol. Fortifie les Eſtats qui tenoient le parti de Branden-
bourg, de la prinſe de Herford & de pluſieurs autres places de ceſt heritage.
Le Duc de Brunſwick qui ne deignoit faire la raiſon à ſes ſubjects, y eſt con-
traint aux approches de ce Prince armé pour le ſecours de la Ville, en deſpit
des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. des forces de l'Empire qui s'en voulut formaliſer. z La ſedition de ces femmes barbues de Delft deſpitées de vengence, ne peut eſtre appaiſée que par la preſence de ce gracieux Prince. L'opinion Arminienne ne trouva jamais en luy ni ſupport ni protection; & toutefois ſous ſon Gouvernement elle n'a pas eſté reduite à ceſte extremité de ne cercher ſalut que dans le deſeſpoir; mais par une ſage attrempance ſans rien oſter aux Orthodoxes de leurs advantages, il conſerve les autres comme enfans de la maiſon, attendant que le temps les rameine dans le giron de leur commune Mere. aa Dieu qui l'avoit fait naiſtre Prince, & qui luy preparoit le chemin pour le faire monter ſur ceſte Souveraineté, ſe ſert de ſa vigilance pour la conſerver au Prince & à ſa Maiſon: Toutes autres entremiſes inutilles, ſa preſence rameine l'eſprit de Croeſer ja detraqué de l'obeiſſance, aſſeure l'Eſtat d'Orange, y raffermit les choſes esbranlées, en y reſtabliſſant de tout point la legitime authorité. Si ſes vertus le rendent admirable aux Provinces Meridionales, la ſuite de ſes heroiques actions le rend redoutable à ſes Ennemis. bb Il accourt au ſecours du Palatinat qui ja treſſuoit ſous le faix des armes de Spinola, paſſe maiſtre ce vieux guerrier, la ruſe Italienne contrainte de ceder à ſa ſage conduite; avec trois mille cinq cents hommes, il exquive le rencontre de douze mille l'aguetans pour le ſurprendre, ſe deſmele heureuſemẽt de leurs ẽbuches & remet le cœur au ventre des Allemans; mais comme il les voit replongés dans leur molleſſe, il s'en retire & les ſiens ſans dommage. cc Ce ne fut pas pour abandonner la cauſe des Confederés; il fait une grande diverſion des forces Ennemies, procure du reſpit à Halberſtadt panthelant & quaſi hors d'haleine; & campé avec une Armée vers Nimmeghe, par temporiſements ſoulage l'Ami, moleſte l'Ennemi. dd Il ne peut eſtre long temps ſans exploiter de la main; ſon courage ne luy donne aucun repos; il s'eſlance comme un foudre dans le Brabant, porte le feu & la deſolation par tout, tout cede à la violence de ſes armes, rien ne s'oſe oppoſer à ſes invaſions. ee Berghes eſt aſſiegé par les forces d'Eſpaigne, il y accourt, & par une extreme celerité devance la promptitude de l'Ennemi, s'adjoint au Prince ſon frere, prend part à la gloire du deſaſſiegement: ff L'accompaigne à ceſte grande entrepriſe ſur Anvers deſtournée par les glaces & par la tempeſte, eſt miraculeuſement recoux avec luy du milieu des eaux; gg & peu aprés de ceſte conjuration ſanguinaire des enfans de Barnevelt. hh La Ville d'Embden muguetée par deux grandes Armées Ennemies, eſt aſſeurée au party des Eſtats par ſa diligence & accepte garniſon de ſa main, les Imperiaux & les Eſpaignols deſchaſſés. ii Ces grandes forces de l'an vingtquatre qui vindrent fondre ſur les Provinces-Unies, ne gaignerent rien ſur ſa valeur; & les Places de ſon party d'entre le Rhyn & la Meuſe, les Iſles de Tolen & de Catſand qui luy avoient eſté aſſignées en garde, furent garenties des efforts Ennemis par ſa vigilance. Dans l'effroy de la guerre, il eſpouſa Madamoiſelle Æmilie de Solms, pour reentrer en ceſte planturcuſe branche de Naſſau la grefe qui doibt perpetuer la Maiſon. Breda fut l'object des haines eſtrangeres, & le Theatre ſur lequel l'Eſpaigne mit au jour toute ſa puiſſance pour la ſubjuguer. La fortune fut favorable à celle-cy, contraire aux Eſtats, deſdeigneuſe à Maurice, qui la laiſſa lors qu'il ne la pouvoit plus conſerver, & ja reduite au compte-fait de ſa perte, quand Frederich à ſon advenement en entreprint la deffence & le ſecours.

Ce Prince donné de Dieu pour le ſalut commun n'eſtoit point dans l'enfance de ceux que la Juſtice divine menace de donner en ſa colere; Il avoit ja attaint l'âage de quarante ans, âage de vigueur & de ſageſſe plus propre au commandement que nul autre, quand il fut appellé à la ſucceſſion de la Principauté d'Orange & au Gouvernement des Provinces-Unies. Par la mort de ſon Devancier, il ſe vit en meſme temps reveſtu de ces deux grandes Dignités deües à ſon ſang & à ſon merite, recueillit tous les autres advantages des deux grands heritages de ſes freres, reduicts à un en la perſonne de ſon

z Voy pag. 749. 761.

aa Voy pag. [illegible]

bb Voy pag. [illegible]

cc Voy pag. 781.

dd Ibid.

ee Voy pag. 785.

ff Voy pag. 789.

gg Voy pag. 791.

hh Voy pag. 793.

ii Voy pag. 796. 797.

a *Principis orbitas certamen Alex. Mag. apud* [illegible] *Curt.* Un Prince doit avoir ſoin de laiſſer des ſucceſſeurs aprés luy qui aſſeurent ſon authorité & qui continuent leur poſterité aux ſiecles à venir. *Sic Auguſtus Germanicum Druſo ortum adſciri per adoptionem à Tiberio juſſit.* Tac. ann l. 1. c. 3. *Sic ſub-* [illegible] *adminicula Auguſti. Senec.* [illegible] *imperii dicuntur.*

L'eſprit d'un Prince renforcé d'ans ſupporte mieux le faix des grandes affaires, du naturel de l'arbre qui porte plus vieux que jeune. [illegible] *lib. 16. cap. 27.*

ſon mariage

ſon advenement

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Predeceſſeur, & maintenant conſolidés en la ſienne, qui le rendirent ſeigneur 1625.
de pluſieurs belles Terres, & de Cadet de ſes freres, chef de ceſte grande Maiſon de Naſſau : Si qu'on peut dire de luy ſans mentir, qu'il poſſede plus de grandeur, de richeſſe, & de puiſſance qu'aucun de ſes Devanciers, n'eſtant pas croyable que les ſiecles à venir en puiſſent produire un autre qui le ſurmonte en vaillance ny en grandeur de courage.

Les peuples des Pays-bas appellent ceux qui leur commandent Gouverneurs ; & leur deferent autant d'authorité que jadis les Theſſaliens à leurs *Archas* les Lacedemoniens à leurs *Armoſtas* & guires moins que les Romains à leurs Dictateurs.

Idem velle atque idem nolle ea demum firma amicitia eſt. Saluſt. in Catil.

Eſt fait Gouverneur du Pays-bas.

Il eſtoit au Camp de Valvick quand on luy anonça les nouvelles aſſeurées de la mort de ſon frere, qui ne vindrent que le lendemain au matin ; & le jour enſuivant on luy preſenta de la part des Eſtats Generaux ſes Proviſions de General de leurs Armées, Gouverneur Admiral & General de leurs Provinces, aux meſmes honneurs, advantages, & authorités que le defunct. Il les accepta dans le dueil & la doleur ſenſible de ceſte perte, & par la reſponce qu'il fit aux Eſtats, les conjura de ne rien obmettre en ſon abſence de tout ce qui eſtoit deub à l'hõneur de l'immortelle memoire du defunct & à la grandeur de leur Maiſon. Et que ne devoit-il pas aux cendres d'un ſi bon frere, qui l'avoit eſlevé comme ſon enfant ? Et que n'avoit pas deub faire l'autre pour celuy qui l'avoit touſiours honnoré comme ſon Pere ? de ces mutuels debvoirs de reſpect & de bienveillance s'eſtant formée une bonne harmonie d'une vrayement fraternelle amitié par la ſage conduite de l'Ayné, hardie & courageuſe execution du Puiſné, en tant de hazardeuſes expeditions guerrieres qui ont groſſi le Regne precedent & pouſſé juſques au Ciel la gloire & le triomphe de tant de Combats, de Conqueſtes, de Batailles.

La triſteſſe & la joye ſe donnerent la main, l'affliction & la conſolation entrerent en quartier, la froiſſeure & le remede, la playe & la gueriſon monterent en meſme temps ſur le theatre & s'y firent voir à tout le monde collées & attachées enſemble. La mort de Maurice avoit accablé tous les gens de bien de dueil & d'angoiſſe : l'advenement de Frederich les releve du tombeau de ces deſplaiſirs, pour les colloquer dans un contentement plus parfait. La mort de Maurice leur renouvelloit la perte de leur incomparable pere en la naiſſance de ceſte Republique : l'advenement de Frederich leur promettoit de plus grands advantages que ceux qu'ils avoient gouſtés juſques icy, en la ſuite des années & en l'accroiſſement de l'Eſtat. La mort de Maurice n'eſtoit que ſujet de larmes au Peuple, de detreſſe au Pays, de plainte & de foibleſſe aux amis eſtrangers : l'advenement de Frederich eſt un collire à leurs yeux, un baume à leurs entrailles, un preſervatif à tous les cœurs attaints & affligés de ceſte perte.

Viſité des Ambaſſadeurs.

Les Ambaſſadeurs des Roys & des Republiques eſtrangeres reſidans à la Haye, s'en vindrent condouloir & conjoüir en meſme temps vers les Eſtats aux noms de leurs Maiſtres. Condouloir de la mort de Maurice ; conjoüir, de l'advenement de Frederich. En l'un ils teſmoignerent la bonne odeur de la reputation en laquelle ils avoient touſiours tenu le defunct ; en l'autre ils firent cognoiſtre l'eſtime qu'ils faiſoient de la vertu & des merites du vivant.

ſe prepare pour le deſaſſiement de Breda.

Le Prince eſtoit obligé de pourvoir en meſme temps à pluſieurs choſes : aux affaires de la guerre, & de ſes Gouvernements ; à celles de ſa maiſon & de ſon Eſtat d'Orange, mais il ne pouvoit eſtre par tout. Il ſe tint donc ferme au point principal, qui eſtoit la conduite de l'Armée. Là ſa preſence eſtoit neceſſaire ; là eſtoit ſon element ; là eſtoit-il attaché d'honneur, d'affection, & d'inclination : d'honneur à ſon courage, d'affection à ſa Patrie, & d'inclination à la conſervation de ceſte place. Mais que pouvoit-il deſormais pour le ſouſtien d'une Ville dont la perte eſtoit infaillible, qui n'avoit point eſté ſecourue par ſon Devancier quand il l'avoit peu, deceu en l'attente d'une vaine entrepriſe ? Encor faloit-il tenter une derniere fortune : car la guerre donne bien ſouvent des iſſuës non eſperées ; & au pis aller, il eſtoit raiſonnable de cõtenter l'affection de tant de Monarques qui n'en paſſionnoyẽt

moins

1625. moins la delivrance, & faire voir à toutes ces Nations eſtrangeres, les grands & forts ouvrages du Camp Ennemi qui la tenoyent enfermée, pour eſſayer de les percer en quelque endroit. Le Comte de Mansfeldt eſtoit arrivé en Hollande avec treize mille Fantaſſins Anglois; Et le Duc de Brunſvic avec la Cavallerie de France qu'il avoit recueillie à Calais, menée par Harambures & par le Comte de Rouſſy. Toutes ces troupes eurent leur rende-vous general à Sprang prés de Valvic en Brabant dans le Langhſtrate, comptans treize mille Anglois & trois mille Allemans d'Infanterie; deux mille François, trois cents Allemans, & deux cents Anglois de Cavallerie, avec ſix Canons. De ceſte Armée Mansfeldt eſtoit General, Brunſwic commandoit la Cavallerie; Harambures eſtoit ſon Lieutenant, le Cômte de Rouſſi faiſoit la charge de Mareſchal de Camp; Et le Prince campoit & groſſiſſoit la ſienne à Walvych deſormais forte de vingtecinq mille hommes de pied, de ſix mille Chevaux & de ſoixante pieces d'Artillerie.

ja á l'extremité La Ville eſtoit ja ſerrée de prés. Les Aſſiegés & les Aſſiegeans s'avoiſinoyent; les ſentinelles de part & d'autre eſtoyent aux railleries & aux eſchanges, du taback & du fromage pour du pain, aprés avoir convenu entre eux de ne s'endommager les uns les autres. Le Prince s'advance vers Breda avec toutes ſes forces, ſuivi du Comte de Mansfelt. Sa venue releve le courage des Aſſiegés, qui font vomir le feu de leur Canon avec grande fureur, contre les Aſſiegeans. Un boulet eſlevé contre la Tente du Marquis emporte le Pavillon de ſon lict, met en pieces deux tables; & bien fait à luy d'en eſtre lors dehors. Coup de Canon non moins favorable à ce General, que celuy qui luy rafla quatre jours aprés le mords de la bride de ſon Cheval, luy ayant laiſſé net les reſnes à la main, comme il s'avançoit pour recognoiſtre un Poſte prés la Ville.

Le Prince attendu par Spinola Il attendoit le Prince dans ſes retrenchements, avec vingt cinq mille pietons & huict mille Chevaux, en eſtat de renforcer & de ſouſtenir les lieux attaqués. Les principaux Chefs ennemis judicieuſement diſpoſés de toutes parts, les Comtes Jean de Naſſau, & d'Anholt, le Marquis Spinelli, les Barons de Belvoir, d'Anſi, & autres renommés Capitaines, chaſcun en humeur de bien faire. Le Prince advertit les Aſſiegés de ſon approche, pour les ſecourir dans trois jours, les aſſeure de n'y eſpargner aucuns moyens humains, les exhorte de meſnager leurs proviſions, de luy faire entendre par quel endroit il pouroit plus commodement forcer le Camp Ennemy, & de ſe preparer à faire effort de leur coſté. La lettre intercepte, les Aſſiegés en eurent une copie d'ailleurs.

s'avance Le Prince s'avance juſques à Duncken, à deux heures de la ville, & le Comte de Manſfelt juſques à Cleinduncken à un quart d'heure du Prince. Le premier tourne teſte vers les quartiers de Baglioni & de Balançon, pour s'y faire voye dans la ville, à travers le fer & le ſang. Soudain le Marquis les renforce de ſes meilleures troupes. Les Regiments François ſouſtenus par quelque Cavaillerie, commandés d'aſſaillir la tour d'Ooſterhoudt grand Bourg prochain gardée par les Eſpaignols, leurs coureurs ſont repouſſés par une troupe de Chevaux ennemis, tandis que le gros petarde ceſte tour & l'Egliſe joignant, y met le feu, & y ayant grillé une partie des tenans ſe retire non ſans laiſſer de leurs hommes.

Attaque Ooſterhout & le petarde

Les Aſſiegés ne pouvans plus donner de leurs nouvelles au Prince, qu'avec extreme peril des Meſſagers; Ils employent une Arondelle pour Meſſager volant, laquelle lachée de la ville, & par l'embarras de la fiſſelle qui tenoit attaché le billet à elle, tombée dans le quartier du Comte d'Iſemburg & portée au Marquis, on n'y trouva que deux ou trois chiffres non cognoiſſables. Mais il n'eſtoit plus temps de parler ni de conferer. Le Prince pour ſe faire entendre de plus prés, s'avance pour donner l'attacque à un des quartiers du camp, du coſté de Terheyden. Il ne dit point d'y aller, mais y va luy meſmes en per-

puis un des quartiers du Camp en perſonne

en perſonne, avec un gros de ſix mille hommes. L'accés en eſtoit facheux, difficile & deſadvantageux pour le combat aux attaquans. Il n'y avoit point d'autre paſſage que ſur les dicques de Sevenberghes & de Geertruidenberg: la premiere couppée par la riviere qui croiſoit, traverſée d'un pont volant & couverte d'une demie lune: l'autre deffendue d'une petite tranchée, d'une redoute, de deux coupeures l'une devant l'autre, & d'un eſperon, ayant en cavalier un bon Fort. Mais la vaillance ne trouve rien de difficile. Il s'avance par la dique de Geertruidenberghe, donne la pointe aux Anglois commandée par le Colonel Veer. Les François & les Allemans les ſouſtiennent. L'artillerie & le bagage ſuit avec l'Arriere-garde. La Cavallerie marche ſur les aiſles; Et l'Ennemi bien adverti de l'entreprinſe les attend pied quoy; Paul Baillon & Charles Roma, qui avoient la garde, n'oublians aucun devoir de bõs Chefs, à les bien recueillir. Le point du jour commence avec l'approche du Prince. Pluſieurs fauſſes alarmes ſont données par ſon ordre de tous coſtez; & le moumon preſenté vers le quartier de Balançon, tandis que les Anglois d'une violence incroyable, s'attachent à la dicque de Geertruidenberghe, ſurprennent & eſgorgent la Sentinelle perdue de Baillon, avant qu'elle peut donner l'alarme aux logés dans la redoute, eſcartent & matraſſent ceux-cy à coups de grenades, leur paſſent ſur le ventre, & d'une meſme boutée ſaiſiſſent l'eſperon qui couvroit le Fort, attaquent le Fort meſme avec pareille reſolution. Içy fut atterré l'Enſeigné Colonelle, y voulant arborer ſon drapeau. Les ſiens eſſayent de gaigner le deſſus en grimpant; mais les crocs & les eſchelles demeurées derriere ſur les chariotz arreſtées par les canonnades des Aſſaillis, jouënt manque aux Aſſaillans. Une ſemblable attaque livrée en meſme temps aux Italiens, qui eſtoient en garde dans la demi-lune qui coupoit le pont volant de la dicque de Geertruidenberghe, reuſſit de meſme façon, non avec plus d'advantage. Ils lachent le pied, aprés peu de combat. Les Anglois ſignalent leur courage, par la deffaicte des autres, repouſſent le Capitaine Camille Fenice avec ſa Compagnie accouru pour le ſouſtenir, & ſi la courageuſe reſiſtance de Charles Roma, qui print le bouclier de la main de ce Capitaine, & ſe mit à la teſte de ſa troupe l'eſpée au poing, n'eut arreſté la furie des Anglois, le deſordre eut eſté beaucoup plus grand parmy les Ennemis, & les ſuites plus utiles. Les François, & les Anglois de l'arriere-garde ſuivent la pointe des premiers; mais l'eſtroiſſure de la dicque lés deſavoriſant extremement, pour la peine qu'ils avoient de remplir la place des avancés, qui eſtoient ou terracés ou contraints de reculer, & donnant un grand advantage au canon des Aſſaillans, qui les choiſiſſoit à plain, ils ſont obligés de faire retraite ſur le branle de la plus gaillarde partie du Camp venant à eux. Le Prince ne jugeant pas tenables les advantages gaignés, ordonna ceſte retraicte de troupe en troupe par ordre, & ſans confuſion, avec perte en l'attacque de trois cents hommes. Elle fut belle, & eſtimée des Ennemis meſmes, qui ne ſçeurent y mordre. *Retraite* tres-judicieuſe, *auſſi bien ordonnée que l'entreprinſe, en laquelle parut ce que vault la preſence d'un General: Chaſcun s'eſtant acquité ſi punctuellement de ſon devoir en ceſte occaſion, qu'il n'y eut ſimple Soldat qui de ſoy-meſme ne ſe preſcripvit l'ordre, qu'il eut peu attendre de ſon Superieur.* L'Ennemi reprint ſes poſtes, y ordonna des nouveaux ouvrages pour en reparer les manquements, & les rendit inacceſſibles à toute puiſſance humaine. Le Colonel Veer y fit admirer ſa valeur & ſa prudence, en la conduite de ſes Anglois. Le Prince voulut faire ce coup d'eſſay au peril de ſa vie, pour faire voir à tout le monde ſi humainement tels retrenchements ſe pouvoient forçer: non tant qu'il creut d'en venir à bout, que pour la ſatisfaction des Eſtats, & de tant de Roys qui avoient à cœur ce deſaſſiegement. La ſaiſon en eſtoit donc paſſée du vivant de Maurice, & il n'eſtoit plus temps de s'en tourmenter, ſinon qu'on ſe voulut perdre de gré à gré.

Cependant

[Right margin: 1625.]

[Right margin: repouſſé]

[Left margin: Ce ſont les mots de leurs Hiſtoriens. Et encor, *Voila comme la preſence du General leur ſervit pour les aſſeurer & empeſcher la confuſion.* Herm. Hug. Jeſuit. en la deſcript. de la prinſe.]

[Right margin: fait une belle retraicte.]

1625.

Grandes extremités des Aſſiegés.

Cependant les extremitez de la faim, des maladies, des meſaiſes, faiſoient crier *au ſecours* par les Aſſiegés. Les Soldats depuis quelques mois, eſtoient reduits au pain gaſté & à l'eau: la chair des Chiens & des Chevaux s'y vendoit cherement, la livre du beurre deux Eſcus, un jeune Veau ſeize, une livre de Taback trente trois; la diſtribution du pain pour chaſque Soldat à demy livre par jour: & finalement apres une viſite exactement faite de maiſon en maiſon, n'ayant eſté trouvé en toute la Ville que vingt cinq Meſures de ſeigle, tous les hommes de deffence diminués des deux tiers, ce qui reſtoit ſur pieds accompaigné de foibleſſe & de langueur; le Gouverneur en eſcript au Prince, & l'aſſeure *Que nonobſtant toutes ces neceſſités, il ne rendroit jamais la Place que par ſon exprés commandement.* Le Prince reſpondant l'advertit *de la mort de ſon Frere, de l'effort en vain eſprouvé ſur le quartier de Baglioni, du peu d'apparence de le pouvoir ſecourir, & l'exhorte de faire le mieux qu'il pourroit.*

Reſolutiõ du Gouverneur.

Ceſte reſponce affligea ce brave Gouverneur, qui n'en voulut faire part qu'à ces trois Colonels. La repartie fut: *Qu'ils n'accepteroient jamais aucune capitulation quelque honnorable qu'elle fut, ſans ordre ſigné de ſa main, quand meſmes ils ſçauroient d'eſtre livrés à l'Ennemi par la mutinerie des Soldats preſſés de la neceſſité; aymants mieux courir toute autre Fortune que celle de la honte & du deshonneur. Mais le prient auſſi de croire, que quel ordre qu'ilz ayent, & quelque neceſſité qui les preſſe, ils la conſerveront juſques à la derniere extremité.*

Ordre du Prince à rendre la Place.

La reſponce du Prince fut: *Qu'ils euſſent à rendre la Place ſans plus attendre, Qu'ils eſtoient reſponſables de leurs Perſonnes & de leurs Soldats, auſſi bien que d'icelle; eſtant à craindre que leurs neceſſitez cognuës par l'Ennemy, ne le fiſſent reſoudre à des conditions honteuſes, leſquelles comme il les cognoiſſoit d'humeur à ſe perdre plutoſt que de s'y ſouſmettre; Il leur commandoit de ſe rendre à peine de la vie. Les prioit neantmoins de leur faire cognoiſtre par un ſignal de feu ſur la grande Tour, le nombre des jours qu'ils pourroient tenir.*

Perfidie d'un Meſſager.

Ceſte lettre parvint és mains du Marquis, par la tromperie d'un laboureur, qui continua encor ce meſtier qu'il avoit commencé du vivant du Prince Maurice, laquelle il luy delivra, au lieu de la porter aux Aſſiegés. Mais le Prince pour plus de precaution, pouſſa en plein jour, à toute bride dans la Ville, un hardi Cavallier du Comte de Stirum, cognoiſſant les deſtours & les iſſues, qui leur en rendit un duplicata.

Ce Payſan apoſté par le Marquis vivãt le Prince Maurice, entra dans la Ville avec des vivres cõme en cachete. Le Gouverneur le pria de porter des lettres au Prince, il fit ſemblant de s'excuſer ſur le danger: mais preſſé ne promettant rien que douteuſement, enfin il porta des lettres adreſsãtes au Prince, leſquelles il fit voir au Marquis, & puis les ayant refermées, les porta au Princé, & ayant obtenu de luy reſponce au Gouverneur, la luy apporta aprés l'avoir faite voir audit Marquis. Ce Paiſan eut recompenſe des deux coſtés, & continua encore ſa tromperie envers le Prince.

Le Prince fait rompre un Convoy.

Suivant ceſte lettre, onze feux y parurent en pleine nuict, tres-bien remarqués par le Prince, qui n'obmet rien du debvoir d'un grand Chef de guerre à deſaſſieger la place. Marquette Lieutenant General de la Cavallerie, ayant eu ordre de rompre un des Convoys du Camp Ennemi, fait prendre l'advance à Randwyck avec ſix Compagnies, & luy avec le gros ſe loge en embuſcade. Au premier rencontre toutes les proviſions ſont butinées. Charettes, Chevaux, Chartiers, tout eſt emmené; les ſacs de bled deſliés, & le grain reſpendu, tout ce qui fut trouvé de difficile traicte, foulé aux pieds.

Le Comte de Berghes prevoyant cella, avoit desja parſemé toutes les avenues de la Campaigne de pluſieurs Compagnies de Cavallerie, avec ordre aux Capitaines de diſpoſer des Corps de garde loing de leurs Compaignies, & plus loing encor des ſentinelles; & devant icelles un Cheval leger, qui ne fit que battre l'aſtrade pour faire la deſcouverte; Et icelle faicte, cetuy-cy en devoit donner le ſignal, & ſe retirer au Corps de garde; & le Corps de garde dans le gros de la Compagnie, laquelle avoit charge de combatre à pareil advantage, ſinon de faire retraicte au quartier. Le Comte Herman fils du Comte de Berghe ſe trouvant à Cheval avec ſa troupe, & voyant le deſordre des ſiens ainſi pillés & mal-menés, ſe jette ſur nos pillards attentifs au butin, donne, meſle avec valeur, & leur fait lacher priſe, croyans d'eſtre ſuivis de toute la Ca-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

la Cavaillerie Ennemie. La vive force inutille, ce fut à noſtre Uliſſe d'employer la ruſe de guerre, & de practiquer des Payſans & des goujats, qui luy avoient promis de mettre le feu aux poudres & aux Quartiers : Mais ceux-cy deſcouverts, ils en payerent l'amende au Marquis, n'ayans pas eſté ſi habiles que l'Eſpie qui bruſla les farines de Ginneken dés le commencement du ſiege.

1625.

Au commencement de ce ſiege une Eſpie mandé à Ginneken mit le feu dans l'Egliſe où eſtoit un magaſin : & là furent bruſlés pluſieurs miliers de ſacs de farine, d'avoine & autres proviſions.

Tache de faire mettre le feu aux poudres.

Tous moyens humains de ſecourir les Aſſiegés inutilles, le Prince reprend ſon quartier de Waelwyck : Mansfelt ſe ſepare de luy, & va camper le long du Rhyn. Le Marquis eſtant aſſeuré des neceſſités qui les preſſoyent ; quelques uns des ſiens eſtoient d'advis, de les voir venir pour les reduire à de dures conditions : les plus ſages & moderés l'emporterent. Telle fut l'humeur de ce General qui avoit touſiours fait la guerre de bonne grace, & qui avoit envie de gaigner temps, ſçachant bien qu'il y avoit du peril de preſſer à l'extremité des grands courages. Ainſi donc toutes conditions honnorables offertes aux Aſſiegés, le Gouverneur pouſſant touſiours le temps avec l'eſpaule par remiſes pour faire couler les onze jours. Finalement le Comte de Berges, par ordre du Marquis, accompaigné de quelques autres : & le Colonel Haute-rive, avec ceux qui luy furent adjoincts par l'adveu des Aſſiegés, s'eſtans advancés vers les plus prochaines gardes de la Ville ſur leur foy reciproque, & abouchés enſemble ſur les points les plus difficilles de la capitulation, le traicté en fut clos, & ſuivant icelluy la place remiſe à Spinola, ſous les plus honnorables conditions d'une rendition.

Se retire à ſon Camp & Mansfeldt ſe ſepare de luy.

Les Aſſiegés capitulent

Que tous les gens de guerre en ſortiroient avec leurs armes & bagage, tambour battant, enſeigne deſployée, meſche allumée des deux bouts, balle en bouche, les bandelieres fournies, la Cavallerie à cheval armée de toute piece, la Cornette arborée, ſans que aucun peut eſtre retenu ſoubs quelque pretexte que ce fut, encor qu'il euſt porté les armes pour l'Eſpaigne, à te comprins tous Predicans, & autres ſuivans la guerre avec leurs familles, & tout ce qui leur appertient. La Riviere de Merch libre & ouverte durant douze jours pour le libre tranſport. Quatre Canons & deux Mortiers avec leurs munitions pour tirer ſix coups. Tous les meubles du Chaſteau du Prince ou tranſportés ou conſervéz durant l'eſpace de ſix mois. Et au bout toute aſſeurance donnée pour le tranſport. Pardon general, libre jouyſſance & diſpoſition de tous leurs biens octroyé à la Bourgeoiſie, avec chois de reſider ou non en la Ville. Le tout ſoubs bons Oſtages & aſſeurances reciproques contenues plus au long daus les articles publiés. La capitulation obſervée de bonne foy, environ trois mille hommes de guerre en ſortirent, qui s'allerent renger en bataille à une portée de Canon du Camp, à la veue du Marquis accompagné des principaux Chefs de ſon Armée, de celle de l'Empereur, du Duc de Bavieres, & de partie de ſon Armée. Le Marquis embraſſa le Gouverneur avec beaucoup d'honneur & de courthoiſie, careſſa les Colonnels & tous les Seigneurs volontaires qui avoient ſouſtenu le ſiege, le jeune Prince de Portugal, les deux filz naturels du defunct Prince Maurice, les enfans du Gouverneur. Tous ceux-cy prindrent le chemin de Geertruidenberghe, d'où le Prince qui y eſtoit, ſortit & s'avança juſques au Fort ſur la Dicque, là où il les recueillit avec careſſes & loüanges, du debvoir qu'ils avoient contribué à la deffence de Breda, & leur ayant aſſigné diverſes garniſons pour s'aller rafrechir, il reprint le chemin de ſon Armée. L'archiducheſſe ſe fit voir à Breda, & pendant ſon ſejour la garniſon de Berghes fit bien des ſiennes ſur les Bourgeois d'Anvers, de Breda, & de Boiſleduc, par trop portés de curioſité à viſiter ceſte place de nouvelle conqueſte. La Cavallerie du Prince coigna juſques dans les portes de Boiſleduc, trois Compagnies de Cavallerie du Marquis, & en emmena plus de ſoixante priſonniers.

ſous ces conditiõs.

Ceſt Article fut ſi religieuſemẽt obſervé que Le Sage, lors Garde des papiers de la Maiſon mortuaire du Prince Philippe-Guillaume, y ayãt laiſſé par negligẽce grãde quantité de papiers importãs de la Maiſon, ils y ont eſté trouvés & recueillis en la reprinſe de ceſte place, de l'année 1637. & portés à la Haye.

Leur ſortie.

Recueillis du Prince.

L'Infante à Breda.

Exploict de la Cavallerie du Prince.

Le Prince s'arreſta à Waelwick juſques à la my Juillet ; & la ſubſiſtance de ſon Armée fit contenir le Marquis dans ſes retrenchements de Breda, juſques à ce

Qui cãpa juſques à la my Iuillet.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. à ce que l'incommodité des vivres l'en fit decamper. Les Allemans Eſpaignoliſés reprindrent le chemin de leurs poëſles, les autres de leur party leurs garniſons, le General des Troupes de l'Electeur de Cologne fit volte face du coſté du Rhin, pour couvrir les places des Eſtats de ſon Maiſtre, contre les invaſions de Mansfeldt, lequel avec Halberſtadt, & leurs troupes Allemandes, s'alla joindre au Roy de Dannemarc dans la Weſtphalie, ſes Anglois pour la plus part morts de meſaiſes en Hollande avec le Comte d'Oxfort leur Chef. La Cavallerie Françoiſe retirée en France au meilleur ordre qu'elle peut; il y eut prohibition de commerce de la part des Eſtats avec les villes de Breda, & de Boiſleduc. Et en eſchange, de l'authorité du Roy d'Eſpaigne, tout commerce fut interdit à ſes Subjects avec les Hollandois. Ce ſiege mit à ſec les finances d'Eſpaigne, & contraignit l'Infante de ſurcharger ſon peuple de nouvelles exactions perſonnelles, non encor practiquées parmy une Nation tant amatrice de liberté.

Le Marquis entra dans Breda le cinquieſme de Juing, & ne rompit ſon Camp que le quinzieſme de Juillet ſuivant.

Pourvoit à la Frontiere & aux autres affaires.

Telle fut l'iſſuë de la guerre en ceſte année. Le Prince employa le reſte du temps à bien munir les places frontieres, & à s'y faire inaugurer & recognoiſtre dans les Provinces, & és principalles villes de ſes Gouvernements. Les affaires de ſa Maiſon, ſes ſoings à recueillir ce grand Heritage, en firent la moindre partie; ſa franchiſe à bien contenter tous les Legataires, & tous autres qui en proffitoyent, parut en l'accompliſſement exacte des volontés du defunct.

Donne ſes ordres pour la Principauté à Valckembourg.

Qui luy fait ferment & tous les autres Officiers avec le Parlement.

Parmy ces grandes occupations, il n'abandonna pas ce qu'il devoit à la conſervation de ſa Principauté d'Orange, bien que la plus eſloignée de ſes Terres. Dés que Maurice eut eſtendu le pied, il y depeſcha de Bic l'un de ſes Gentilshommes ordinaires Beau-frere de Valckembourg, pour luy en donner les nouvelles, & à ſes principaux Officiers, les confirmer & continuer en leurs charges, & les ſemondre de perſiſter envers luy dans les meſmes debvoirs & reſpects, qu'ils eſtoient tenus envers le defunct. Jamais nouvelle ne fut recueillie avec plus de contentement de perſonne, que celle-cy le fut du Gouverneur, & de ſes cõfidents: ſa joye parut ſur ſon viſage en pluſieurs compagnies, & fut bien remarquée de pluſieurs, non qu'il affectionnat plus le nouveau Maiſtre que le vieux; mais parce que vivant le defunct, il eſtoit perſuadé qu'il ne tarderoit pas d'eſtre rappellé de ſon Gouvernement, & que tel changement le rendroit apparemment plus durable. Mais il ne voyoit pas les nuages cachés derriere Mont-ventoux. Tout le reſte faillit à fondre en larmes. Il ſe rendit dans l'Hoſtel du Prince, & en l'aſſemblée de la Cour, luy preſta nouveau ſerment de fidelité entre les mains du Parlement, & le Parlement entre les ſiennes. Tous les autres Officiers, les Conſuls & le Conſeil d'Orange & des autres Villes de l'Eſtat; tous les ordres & les Vaſſaux rendirent ce meſme debvoir pardevant luy, comme il eſt couché en l'Acte ſuivant.

Valckembourg ne voulut point que les actes de ſerment de fidelité des Vaſſaux fuſſent couchés dans les Regiſtres du Domaine du Prince; mais les fit recevoir en originaux, qu'il garda riere ſoy. Un Officier en eſcrivit au Prince: la ſuite à verifié l'intention du Gouverneur.

L'an mil ſix cents vingtcinq, & le Jeudy quinzieſme jour du mois de May dans le Palais & Chambre du Conſeil eſtans aſſemblés Meſſieurs Maiſtres Jean de Barry Preſident en la Cour, Cristophle de Servant, Jean de Chambarut, Pierre Payen, Joſeph Suarés, & Louis de Langes, Conſeillers en ladite Cour, & Paul de Julien Advocat & Procureur general de ſon Excellence, eſt venu Meſſire Jean de Hertoghe d'Oſmael Seigneur de Valckembourg, Gouverneur & Lieutenant General pour ſon Excellence en ceſte Principauté, lequel ayant prins place a dit & fait entendre à ladite Cour, le decés de feu Monſeigneur Maurice de Naſſau noſtre Souverain Prince advenu le vingt-troiſieſme du mois d'Auril dernier, & que Monſeigneur Frederich-Henry ſon frere & legitime ſucceſſeur, a envoyé en ceſte Principauté ſur ce ſujet noble Abraham de Bic ſon premier Gentilhomme pour donner advis dudit decés, avec charge & commiſſion audit Seigneur Gouverneur, de faire preſter & reçepvoir le ſerment de fidelité à ſadite Excellence deſdicts Sieurs Preſident, Conſeillers, & autres dudit Parlement, & hors d'iceux nuls exceptés; lequel pouvoir ſigné de ſadite

Excellence avec le cachet d'icelle, & contre-ſigné de ſon Secretaire, il a remis, pour eſtre veu par la Cour, & ſur iceluy deliberé. 1625.

Maiſtre Paul de Julien Advocat & Procureur General de ſon Excellence, a dit que c'eſt la couſtume & de droict en tout cas ſemblable, de preſter le Serment dont en la Commiſſion dudit Seigneur Gouverneur; Et ſuivant le deub de ſa charge, il requiert d'eſtre ainſi fait par Maiſtre de Barry en qualité de Preſident, tel declaré par ſon Excellence, & aprés par un chacun des autres Officiers de la Cour.

Sur quoy ladite Cour ayant veu & fait lire ledit pouvoir, a ordonné qu'il ſera enregiſtré és regiſtres d'icelle eſtant de la teneur que s'enſuit.

FREDERICH-HENRY *par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Naſſau &c. Capitaine General & Admiral de la Mer des Provinces Vnies. A noſtre cher & feal Jean de Hertoghe Seigneur de Valckenburch, Gouverneur de noſtre Principauté d'Orange, Salut. Comme à l'occaſion du decés de feu Monſieur le Prince d'Orange, noſtre tres-honoré Sieur & frere, les Officiers de noſtredite Principauté tant en l'adminiſtration de la Police, qu'en la garde de noſtre Chaſteau & autres places ſe pourroient dire deſchargés du Serment de fidelité qu'à cauſe de leurs charges & functions, ils ont cy devant preſté és mains de noſtredit Sieur & Frere: Nous deſirans pourvoir aux deſordres qui en pourroient ſourdre, ſans laiſſer nos ſubjects en l'ignorãce de leur Prince Legitime & Naturel, & de dõner ſeureté à noſtredite Principauté par le renouvellement d'iceluy en noſtre nom & à noſtre proffit.* Pour ces cauſes, *vous avons authoriſé cõme par ces preſentes vous authoriſons pleinement, de ſommer tous & chaſcun nos Officiers, Preſident, Conſeilliers, Greffiers, & autres de noſtre Parlement, & hors d'iceluy nulz exceptéz, de quelque qualité & condition qu'ilz ſoient, nommement les Officiers & Soldats de la garniſon, qui ſont ſoubz voſtre commandement, de vous venir preſter le Serment de fidelité, lequel auſſi voulons & entendons que vous preniéz d'eux en la deuë accouſtumée & meilleure forme, à noſtre proffit & en noſtre nom, comme Prince d'Orange; leſquels par aprés vous ſouffrirez & maintiendrez en la function de leurs charges. Et nous aurons aggreable ce qu'en ceſt endroict par vous ſera adminiſtré. En foy dequoy nous avens ſigné la preſente de noſtre main, & y faict mettre noſtre cachet.* Au camp de Waiwijck *le vingtneufieſme d'Aupril* 1625. Frederich Henry de Naſſau *ainſi ſigné. Et plus bas. Par Ordonnance de ſon Excellence* P. de Jonghe, *avec le cachet en placard.*

Et incontinent aprés, tous leſdits Seigneurs Jean de Barry Preſident, Chriſtophle de Servant, Jean de Chambarut, Pierre Payen, Joſeph Suarés, Louys de Langes, Conſeillers en ladité Cour de Parlement, & Paul de Julien Advocat & Procureur general, ayans levé la main à Dieu par devant ledit Seigneur Gouverneur, ont l'un aprés l'autre juré & recognu mondit Seigneur Frederich Henry de Naſſau, Prince Legitime, Naturel, & Souverain de ceſte Principauté, promis luy eſtre fideles, obeïr à ſes Edicts & Ordonnances, icelles faire obſerver ſelon le deub de leurs charges, conſerver ſes droicts, & autrement faire tout ce qui depend de leurs Offices. M. Jacques & Joſeph de la-Pize Pere & Filz Secretaires de ſon Excellence en ceſt Eſtat, ont auſſi fait meſme Recognoiſſance & Serment de fidelité, en tout ce qui depend du debvoir de leurs charges & Offices & en qualité de bons & fideles Subjects de ſadite Excellence.

Et la meſme ledit Seigneur Gouverneur a remis à la Cour une lettre de cachet de ſon Excellence, du vingtneufieſme d'Auril dernier, de la teneur ſuivante.

Le Prince d'Orange, Comte de Naſſau &c. Tres-chers & feaux. Comme par le decés de Monſieur le Prince d'Orange noſtre tres-honnoré Seigneur & Frere, nous eſt arrivée par droict de ſucceſſion la Principauté d'Orange, le premier ſoin que nous ayons eu en ceſte dure affliction, a eſté de vous donner advis de ceſt accident, & vous convier à vous en condouloir, employer vos authorités, prudences, & ſages conduites, affin de conſerver le repos de nos ſubjects, & de prevenir toute alteration ou innovation, qui du dehors ou du dedans pourroit eſtre attentée, à l'occaſion de ce changement, au prejudice de nos droicts ou Souveraineté, ſous quelque pretexte ou fauſſe preoccupation que ce fut. Pour à quoy mieux vous ſeconder en vous donnant

des

1625. des moyens plauſibles, nous deſirons & attendons que de noſtre part & noſtre Gouverneur y intervenant, vous faciés publier auſſi toſt que noſtre intention eſt & deliberée volonté, de ne rien changer en l'adminiſtration du Gouvernement de noſtre Principauté, auſſi peu en ce qui touche la Religion, qu'en ce qui concerne l'ordre Politique; mais bien de maintenir, comme auſſi nous voulons eſtre maintenus dés maintenant, chacun de nos ſujects indifferemment ſans diſtinction de Religion, en ſa function & condition, tout ainſi & à meſmes droicts, que ſi noſtredit Seigneur & Frere eſtoit encore vivant. Auſſi avons nous authoriſé le Sieur de Valckembourg de prendre de vous & des autres Officiers, le Serment de fidelité à noſtre proffit, & deſirons qu'en vertu de la preſente il le face de meſme reciproquement en vos mains, pour nous eſtre envoyé au premier jour. Nous confians donc à plein en vos fidelités & affections de nous teſmoigner vos diligences, pour conſerver ſoigneuſement nos droicts & la paix de nos Sujects, Nous prions Dieu, Tres-chers & feaux, de vous avoir en ſa ſaincte garde. De Walwijck ce 29. Auril 1625. Voſtre affectionné F. Henry de Naſſau. Et au deſſus, A nos Tres-chers & feaux, les Gens tenans noſtre Cour de Parlement de noſtre Principauté d'Orange, avec le Cachet de ſon Excellence en Placard.

Ladite lettre ayant eſté veüe par la Cour, ledit Seigneur Gouverneur, a reciproquement preſté meſme ſerment entre les mains d'icelle, & ayant levé la main à Dieu, a recognu mondit Seigneur le Prince Frederich-Henry de Naſſau legitime Naturel & Souverain de ceſte Principauté, promis luy eſtre fidele en ladite charge, de garder & conſerver toutes & une chacune les places de ceſte Principauté, ſous l'authorité ſouveraine de ſon Excellence, envers & contre tous, faire main forte à la Juſtice, maintenir les Officiers & ſubjets de ſadite Excellence, & ſatisfaire à tout ce qui depend de ladite charge de Gouverneur & Lieutenant general de ceſte Principauté, à quoy il veut employer ſa propre vie & tous ſes biens.

Aprés l'heure de l'Audience venue, ledit Sieur Advocat & Procureur General a remonſtré. Que Dieu ayant voulu retirer à ſoy feu Monſeigneur Maurice de Naſſau noſtre Souverain Prince de tres-fraiſche & tres-Illuſtre memoire, Et par la peſanteur de ce coup nous ayant abbatus, à meſure qu'il nous a frappés d'une main, nous a voulu relever de l'autre, en nous donnant pour Prince Souverain Monſeigneur Frederich Henry de Naſſau ſon Frere & legitime Succeſſeur, la Majeſté divine nous voulant teſmoigner le ſoing paternel qu'il a de nous, en deignant nous continuer la domination des ſages Princes prins en la famille du tres-Illuſtre ſang de la Maiſon de Naſſau. Requerant à ces fins, Que la Cour ait à declarer ledit Seigneur Prince Frederich-Henry legitime ſucceſſeur de feu ſadite Excellence, Prince Naturel & Souverain de ceſte Principauté; Qu'il ſoit enjoint à tous Vaſſaux, Communautés, & Subjects de ceſte Principauté de quelle qualité & condition qu'ils ſoient, de le recognoiſtre pour tel, luy eſtre fideles, obeiſſans, & du tout preſter Serment de fidelité entre les mains dudit Seigneur, ſuivant ſadite commiſſion; De meſme à tous Notaires d'inſerer dans leurs actes & contracts le nom dudit Seigneur Prince Souverain en ceſte Principauté.

Sur quoy, la Cour en laquelle eſtoit ledit Seigneur de Valckembourg Gouverneur & Lieutenant General pour ſon Excellence en ceſte Principauté, A dit & declaré, dit & declare Monſeigneur Frederich Henry de Naſſau, Prince Naturel & Legitime de ceſte Principauté. Enjoint aux Officiers ſubalternes, Vaſſaux, Conſulz des Villes, & lieux d'icelle, de le recognoiſtre en ladite qualité, & de preſter Serment de fidelité entre les mains dudit Seigneur Gouverneur ſuivant ſadite commiſſion. Et à tous Notaires, de, en leurs actes publics, mettre le nom dudit Seigneur Prince Souverain en ſa Principauté, comme ils avoyent accouſtumé de faire au temps & durant le regne de ſes Devanciers tres-Illuſtres Princes. A ordonné & ordonne, qu'à la diligence dudit Advocat & Procureur General, le preſent Arreſt ſera leu & publié en tous les ſieges ſubalternes de ceſte Principauté & enregiſtré aux Regiſtres de leurs Greffes.

1625.

Et dans le Bureau du Domaine. Preſtation du fermét reiteré par Valckembourg.

L'Autheur comme l'un du Bureau preſta le ferment entre-autres, recueillit & coucha l'acte avec ces parolles, de la bouche du Gouverneur.

Le lendemain il fit convocquer le Bureau du Domaine dans lequel il preſidoit, pour en exiger ſemblable ferment. Chaſcun le preſta ſelon ſon rang, & luy comme Moderateur de la Compagnie en dernier lieu, aprés avoir dict, *Je recognois Monſeigneur Frederich-Henry de Naſſau Prince legitime, naturel, & Souverain de ceſt Eſtat, promets d'obeir à ſes loix, Edicts & Ordonnances, & de luy eſtre fidelle en tout*; il adjouſta, *juſques à la derniere goutte de mon ſang*. La ſuite a juſtifié, *Que Dieu ne tient point pour innocent celuy qui prend ſon nom en vain*. Toutes ces ſolemnités ſuivies de feux de Joye publics & particuliers, du tonnerre du Canon, de la Mouſqueterie du Chaſteau & de la Ville, pour l'advenement du nouveau Prince.

Les confuſions cõtinuent dans l'Eſtat

Il y eut un Officier d'Orange qui eſcripvit ces mots à un Conſeiller du Prince en Hollande. *Tant que le Gouverneur ſera icy, & que les N. ſeront portés envers & contre tous, les diviſions & partialités auront le deſſus, au grand detriment de l'authorité & des droicts de S. E. & de ſes Subjects.*

Et un autre au meſme. *Je vous jure Mr. que l'oppreſſion eſt univerſelle dans Orange, le meſcontentement general, la Tyrannie toute eſtablie & formée, & tout le monde attend que S. E. ne tardera pas de prendre ſoing de ſon ſervice, & d'avoir pitié de ſon pauvre Peuple. Que s'il en eſtoit autrement, il m'ẽ demeureroit ceſte conſolation & ſatisfactiõ, d'en avoir deſchargé ma conſcience, en cas que les choſes vinſent par traict de temps à ſe rendre irremediables,* &c.

Il ſembloit que ce changement deubt changer la face des affaires, & faire terminer les confuſions naiſſantes de l'Eſtat; mais le *caluz* eſtoit ja trop endurcy, & nature trop foible pour ſurmonter le mal d'elle meſme. La maladie avoit prins de trop fortes racines dans les principaux membres, pour guairir ſans remede. Et deſlors les plus clair-voyans jugerent bien, que rien ne pouvoit expulſer ces humeurs peccantes, qu'une forte purgation laxative; ne rien rendre le mal incurable, que les dilayemens & les cunctations Hollandoiſes. Cela fit eſcripre au Prince, par un de ſes Officiers peu de temps aprés; *Que s'il ne remedioit aux deſordres, tandis qu'il le pouvoit; il eſtoit à craindre que par traict de temps, le mal s'eſtant rendu irremediable, on ne le peut retrencher que par quelque violente inciſion.*

Et y empirent par partialités

Ainſi donc tout continue ſon train, & de mal en pis. Rien n'arrive aux particuliers, que le public n'y prenne intereſt; les animoſités particulieres changées en affaires d'Eſtat. Qui prend à garant de ſes paſſions la cauſe de la Communauté; qui s'accroche au ſervice du Prince; autel contre autel; un party contre l'autre; les familles ſe liguent; les parentés ſe declarent; tout eſt en contre-pointe & en combuſtion; Et rien ne peut terminer ces differents que la perte ou la ſubvertion des uns ou des autres. Car on n'y va point à demy, & on n'y bat jamais qu'en ruine: les amitiés mortelles; les inimitiés immortelles; les meilleurs offices ſupprimés au moindre rencõtre, les moindres haines paſſent juſques à la troiſieſme & quatrieſme generation. Mais voicy le grand mal, qui a tant fait & fait gemir les gens de bien. Le Gouverneur qui debvoit, comme nous avons dict, tenir la balance droicte, ſe rend & declare Chef d'un party, & la fait pancher du coſté, ou la paſſion de ſes affections l'emporte. Diſons qu'il y a plus icy que de l'ordinaire: Car ayant dés plus long temps ourdi la trame de ſes mauvais deſſeins, il n'oublioit rien pour parvenir à la fin qu'il s'eſtoit propoſée, & fomentoit luy meſmes ceſte vielle maxime tant pernicieuſe à ce miſerable Eſtat, *De tenir les particuliers diviſés & bandés entre eux*, pour l'eſtabliſſement de ſa Tyrannie.

du Gouverneur

Malum facinus in ſe committit, qui incommodo Reipublicæ gratiam ſibi conciliat. Saluſt. in orat. de rep. ordin.

Sous pretexte du Public.

Il marche ſur les erres de Blaccons. Ses creatures tenoient deſia ſon eſprit aſſiegé, ſes affections en ſerre; & crainte que quelques autres du Parlement qui les muguetoyent ou pour le poſſeder, ou pour avoir part à ſes faveurs, ne leur miſent le pied devant, on pretexte des incompatibilités dans iceluy fondées ſur les parentés des Juges; on fait parler les Communautés contre la vente de quelques Offices de Judicature, vrayes en effect quoy que pernicieuſes & interdictes par les Ordonnances, mais qui donnerent matiere de cricrie à ceux qui n'en cerchoient que les occaſions. Le Gouverneur porte le menton ſoubs main à ces grands Zéelateurs de la cauſe publicque; & ſoubs un pretexte ſi plauſible, les particuliers expoſent leurs paſſions. Ces Membres du Parlement tremblotent ſoubs la foibleſſe du Corps, qui a en teſte un Gouverneur, toutes les Communautés de l'Eſtat joinctes à luy; & à peine intereſſent ils le reſte à leur ſubſiſtance, le petit nombre les favoriſant: car de ſix, deux ſe trouvans intereſſés, le troiſieſme parent, il leur fut aiſé d'en gaigner un quatrieſme, pour à la faveur d'une voix ranger les diſcrepans qui eſtoient de l'haleine du Gouverneur.

Voicy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1625. Deux partis formés du Gouverneur & du Parlement, Animés par des intereſts particuliers,

Voicy donc deſormais deux partis formés dans l'Eſtat, celuy du Gouverneur, celuy de Parlement; l'un plus fort & plus conſiderable que l'autre, mais chaſcun animé d'intereſts particuliers; les particuliers tachans de ſe tapir ſous ces deux principales authorités. Et que deviendrõt les pauvres ſubjećts parmy le tabut de ces confuſions, puis que ceux qui les doivent diſſoudre, les nourriſſent & les fomentent? Diſons le franchement, l'ambition & l'avarice de quelques maiſons, de tout temps & de pere en fils fatales à l'Eſtat, animées d'une violente paſſion de ſe ſupplanter les unes les autres, pour voir laquelle d'eux gouverneroit ce Gouverneur, ont eſté les Conſeillieres & les Nourricieres de ces diſcentions, qui ont reduit ce pauvre Eſtat en deux factions, & delà à deux doigts de ſa perte. Et nos conducteurs meshuy pratics à leurs deſpens, ne doibuent ils pas mieux regarder à qui ilz commettent leur authorité, & n'en rendre deſormais depoſitaires ceux qui leur ont ſi ſouvent joüé manque? Où ſi les trouvans ja eſtablis, ilz viennent à s'eſlever outre meſure, n'eſt-ce pas à eux de donner tel contrepoids à leur effrenée audace, qu'ils empeſchent qu'elle ne paſſe en Tyrannie; n'y ayant qu'un pas d'icelle à la rebellion? Celle-là ſoufferte dans Orange avec connivence, n'ayant jamais manqué de degenerer en desobeiſſance contre le Prince. Tant eſt dangereuſe la douceur d'un commandement ſi abſolu hors la veue du Souuerain, s'il n'eſt attrempé d'une grande moderation, pieté, & probité.

Tous remedes deſtournés.

C'eſtoient les maux qui travailloient ce pauvre Eſtat; mais les remedes en eſtoient loing, longs, & de penible queſte. Tout le Public en gemiſſoit: les gens de bien en langueur: les intereſsés en frayeur, & en continuelle perplexité. Un Officier du Prince qui les cognoiſſoit à fonds, voulut monter à Cheval pour les luy aller deſchiffrer. Le Gouverneur le fulmina de menaces & de ruine de corps & de biens, comme pour crime de Leze-Majeſté, s'il l'entreprenoit ſans ſa permiſſion. Et à qui recourir donc qu'au Souverain? les Princes ne ſont ilz pas obligés à protection, comme les ſubjećts à obeiſſance. Certes il n'y a rien qui ſoit plus capable d'exciter la jalouſie d'un Prince genereux, que d'interdire ſes ſubjećts d'aller à; luy rien de plus naturel aux Subjećts, que de recourir à leur Prince, dans l'oppreſſion & la neceſſité: rien de plus honnorable ny de plus glorieux au Prince, que de leur tendre la main de ſon ſecouts paternel; rien qui les rende plus grands & plus approchans de la Divinité, que ceſte protection, pour laquelle bien que hommes comme les autres, Dieu les a ſouverainement eſlevés par deſſus les autres hommes. Et ceux qui la refuſent, ou qui negligent de la rendre; où ilz confeſſent tacitement leur impuiſſance; où ilz meritent que leurs ſubjećts recourent à d'autres. Il falut faire joug à ceſte violence, & ployer ſous ceſte tyrannie: car quel autre nom luy peut on donner?

Interdiction de recourir au Prince.

Theopompus dit à un qui luy demandoit cõmmét un Prince pouvoit bien ſeurement cõſerver ſon Eſtat? en donnant, luy dit-il, liberté à ſes amis de luy dire franchement la verité: & en gardant d'oppreſſion ſes ſubjećts, de toute ſa puiſſance.

Les loix parlant d'un Scelerat qui briſe les priſons, pour recourir au Prince, diſent que *non fugit qui recurrit ad Principem.*

1626. Grãd deſordre dans Orange.

Dans une telle Anarchie, le fatal peloton de nos deſordres & diſcentions civiles, alloit touſiours roulant & groſſiſſant; & parmy icelles, les peculats ſoufferts, la Juſtice foulée aux pieds, les aggreſſions ſouſtenues, tous deſreglements, exces, & violences practiquées: Et ce qu'il y avoit de pis, c'eſtoit crime puniſſable d'en parler, honte & ruine de n'y adherer. Quelques uns du Parlemẽt, plus aiguillonnés de leur intereſt particulier que de la cauſe publicque, (car la faction du Gouverneur les picquoit au vif, demandant que leurs charges fuſſent declarées vacantes) propoſent dans leur Corps & font reſoudre une deputation au Prince, de deux de leur Compagnie. Servant lors Doyen des Conſeillers declaré Chef d'icelle, Arreſt de la Cour s'en enſuit, par lequel eſt ordonné: *Qu'il ſera informé d'office, ſur les malverſations & autres deſordres de l'Eſtat; la deputation au Prince executée.* C'eſt Arreſt couché dans le Regiſtre ſecret par le Greffier; le ſilence de Socrate eſt recommandé à chacun, tandis que l'un des Conſeillers en faićt porter l'advis ſous main dans les oreilles du Gouverneur par ſon frere; non pour le gratiffier, mais à deſſeing de l'intimider, & de luy rendre ſes intereſts plus conſiderables: car il eſtoit rangé au

Arreſt pour informer & deputer au Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

cathalogue des incompatibles : mais au lieu de luy appaiſer la bile, il la rendit plus amere & plus virulente.

Miſeriis & publicis cladibus vel perſeverantibus vel creſcentibus, eſt inutilis imo ſtolida reſiſtendi pertinacia. Filia Periandri ap. Herod.

Malheureux au Greffier.

Ce fut icy que le Greffier du Parlement eut à ſouffrir. Car le Gouverneur pour en ſçavoir la verité, le mande venir devers ſoy, luy demande, *Si le Parlement n'avoit point donné Arreſt ſur telle matiere?* demande ſcabreuſe, capable de dõner la gehenne à un bon cœur, & l'entorce à une ferme probité. Mais il falloit reſpondre cathegoriquement; de le nier; cetuy-cy voyoit bien que la mine eſtoit eſventée; de l'advoüer; c'eſtoit violer le ſecret, qui luy avoit eſté commis. Il y avoit donc du peril en l'un, & en l'autre de l'impieté, bien que la force peut couvrir celle-cy. En telle extremité, reſollu ſur le champ de faire litiere du danger & ferme ſur le debvoir; il reſpond au Gouverneur par negative: preſſé de plus fort, il perſiſte; L'autre dit; *Qu'il y a Arreſt*; luy commande imperieuſement *de le luy exhiber tout à l'heure*; & à defaut le menace, *de le faire traduire au Chaſteau par vingt & cinq ſoldats*. Cetuy-cy replicque; *Qu'il n'en eſt que gardien, & qu'il ne le peut faire voir, y allat il de ſa vie ſans permiſſion de la Cour*: requiert *delay pour l'en advertir*, & promet aprés *de le luy remettre*, reſolu à part ſoy de prendre ſon temps pour evader hors l'Eſtat. Il ſe rend donc chés le Preſident, ou ceux de la Cour aſſemblés, & deliberation prinſe, deffenſes luy furent faictes, *de le livrer, ſoubs grandes peines, nonobſtant les menaces*, bien que deſlors il conſtat, qu'ils avoient fait donner advis au Gouverneur de la teneur d'iceluy. Voilà donc ce Greffier enſerré des deux coſtés, ne ſçachant à quel Sainct ſe voüer: car il n'y avoit que precipice, & mauvais traictement d'un coſté & d'autre. La violence du Gouverneur à le contraindre par force contre le deub de ſa charge; l'iniquité manifeſte des autres à l'expoſer à la rage d'un Gouverneur irrité, qui avoit la force en main, & une dent de laict contre luy. Il n'eut pour garand que ſa conſcience, & le Ciel pour protecteur; l'evaſion hors la Ville; l'abandon de ſa maiſon, de l'Eſtat, de ſes charges, de ſa famille, furent les plus ſeures reſources qui luy firent reſpirer ſa liberté pour quelque temps, & juſques à ce qu'il fut rappellé par ordre du Prince.

Contraint d'eſvader par la violence du Gouverneur.

Tyrannie du temps.

Icy je doibs encor pour inſtruction à la poſterité un conte de la tyrannie de ce mauvais temps. Cét Officier ayant prins retraicte à Montdragon deux lieües d'Orange: ſon Pere vieux Officier du Prince, àagé de ſeptante ſix ans, malade à la mort, demandant de voir ce ſien fils unicque, & cetuy-cy pouſſé des eſlans de la nature, & du deſir de rendre ſes derniers debvoirs à ſon Pere, ſe preſente à la porte de la Ville pour entrer, ſans apprehention du danger: ſes parents & amis prient, ſupplient le Gouverneur de le permettre, lequel non ſeulement ſe range au refus; mais luy fait commander de ſe retirer à peine d'eſtre mal traicté, ſi qu'il fut contraint de s'en retourner; mais Dieu prolongea la vie au Pere.

Servant parle au Gouverneur.

Ces excés du Gouverneur à violenter les Miniſtres de Juſtice, obligea ceux de la Cour de luy deputer Servant, pour luy remonſtrer qu'il ne debvoit entreprendre ſur leur authorité. Ce Conſellier luy en parla vertement, recueilly avec peu de ſatisfaction de l'autre. Et tout dans une rupture ouverte, Servant part avec ſon Compaignon pour la Hollande, & ſe rend pres du Prince, pour luy expoſer ſes plaintes & pour l'informer des deſordres & des confuſions de l'Eſtat.

Eſt Deputé au Prince par le Parlemẽt.

Autres Deputés de la Cõmune.

Valckembourg qui avoit à ſa cordelle la maiſon de Ville, ſon party à ſa devotion, la plus part des ſubjects attachés à luy, ou d'intereſt, ou de complaiſance, ou de crainte, fait conclurre une deputation de deux Conſuls d'Orange avec un adjoint, ſous pretexte de preſenter au Prince un Cayer de Remonſtrances, au nom de la Communauté; mais en effect pour contrepointer les autres Deputés de la Cour, & pour inſiſter de plus fort aux incompatibilités ja advancées. Ceux-cy Creatures du Gouverneur, n'oublierent rien de tout ce qui peut ſeconder ſes deſſeings à l'offenſive & à la deffenſive.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1626. Le Prince les recueillit tous avec benignité paternelle, teſmoigna d'avoir regret de ces deſordres, & fit cognoiſtre qu'il n'auroit rien de ſi aggreable, qu'une reconciliation de cœurs & de volontés ſoubs ſon obeiſſance. Quelques uns s'y rendirent ployables : les autres retifs. Les Deputés de la Commune gardoient les gages, parloient main garnie, & ainſi plus haut que les autres qui n'eſtoient authoriſés que de ce nom de *Parlement*, bien inferieur aux *Baſtions du Chaſteau*; ſur tout en une Cour ou les conſiderations ſont de grande miſe. Si eſt-ce pourtant que ces Deputés du Parlement furent oüis, & leur cauſe examinée, on jugea que la paſſion & la force ne devoient prevaloir ſur leurs foibleſſes. Des trois autres Deputés de la Commune, Redonnet ſe reduiſit bien toſt aux intentions du Prince, & careſſé de luy à la Provençale, il luy deſchifra la cabale de tout ce qui ſe paſſoit; l'un de ſes Compagnons ſe jetta dans l'extravagance, ſans meſmes eſpargner l'intereſt du Prince, qui faillit à luy couſter cher; le troiſieſme ſe tint brutalement dans les termes de leurs cayers & de leurs demandes.

Tous bien recueillis du Prince.

Ces differentes humeurs imployables, fatiguerent & mirent en ſueur le Conſeil du Prince, qui par ſon ordre en avoit entreprins la compoſition & l'accommodement. Verdoes l'un de ſes Secretaires, n'ayant d'aſſés fortes perſuaſions, ſe porta juſques aux menaces contre l'un des Deputés de la Ville, qui le fit eſchapper à ſoy meſme & à la raiſon, & le jetta dans des fougues derrogeantes au reſpect & au debvoir. Le point principal de la deputation de ceux-cy, alloit à la demiſſion des Conſeilliers Incompatibles : les autres la contrediſoient & l'accuſoient d'impertinence & de paſſion : chaſque party ſe tint ferme ſur ſon quant & ſoy; Et n'y ayant point d'autre milieu pour joindre ces deux extremités à l'amiable, il falut que le Conſeil du Prince en deliberat; là où toutes choſes debatues, les Incompatibités rejettées; les Pourſuivans ne preſſerent point de reſponce ſur les autres chefs. Le Prince leur commanda *de retourner à la maiſon, à leurs charges, & de vivre en paix ſous ſon obeiſſance*, en eſcrit au Gouverneur, luy recommande *la neutralité entre ces Parties, de travailler à leur reconciliation & de maintenir eſgalement les uns & les autres en l'exercice de leurs charges, conformement à ſes bonnes intentions*: Et pour le gratifier, luy envoya ſes lettres de confirmation du Gouvernement pour un troiſieſme trienne.

Son Conſeil les oit.

Potius deeſt ars excellentibus ingeniis, qua cives regant tumultuantes, quàm qua hoſtes ſuperent. Tit. Liv.

Le Prince donne ſes ordres,

Mais à qui donnoit-il ſes volontés? Valckenbourg n'eſtoit-il point l'arc-boutant de la cabale, le Chef & l'Autheur de toutes ces menées, le Nourricier de ces diſcordes & diſcentions civiles? Son langage ne declaroit rien de bon, & de l'abondance du cœur la bouche parle. La ſuite verifia, qu'on n'en debvoit pas attendre des meilleurs effects. Et quand par raiſon d'Eſtat, on eut immolé la ſubſiſtance des Conſeilliers à la paſſion de ce Gouverneur, qui faiſoit porter le nom & la marote à la Commune; n'eut ce pas eſté commettre une grande injuſtice, pour authoriſer une effrenée audace? & au bout pour n'amender d'autre choſe, ſinon de la perte de tous les gens de bien, du cœur & de l'affection des Subjects, qui tous ſe fuſſent tournés du coſté du Chaſteau; fin principale du Gouverneur & de ſes favoris, ſur laquelle ils vouloient de plus fort eſtablir une tant odieuſe authorité qui avoit d'autres viſées. Et ſi la reſponce de Prince contraire à leurs demandes iniques, fut capable de les ranger à une deſobeiſſance; que pouvoit on eſperer de bon de ce coſté là, en occaſion plus importante où il eut falu perdre la vie pour conſerver l'Eſtat au Prince, puis qu'ils aymoiēt mieux perdre leur honneur, & hazarder l'Eſtat, que de deſmordre de leurs paſſions? Ce Gouverneur donc tres-mal conſeillé, contre les ordres du Prince, refuſe la Porte de la Ville aux Deputés de la Cour, & dés leur arrivée au Port de Balthezard leur en fait interdire l'entrée.

Mal receus du Gouverneur,

Qui reffuſe la porte aux Conſeillers,

ſans raiſō.

Procedure tyrannique, fœlonne, imprudente. Tyrannique; car ce n'eſt à un Gouverneur d'Orange de rejetter a ſon appetit les Subjects du Prince,

moins

moins ſes Officiers, advoués de luy, & de ſe rendre Juge en ſon propre faict, ni 1626.
Executeur de ſes haines & ſimultés. Fœlonne; de ne les vouloir admettre dans leurs maiſons ny en leurs charges, bien que advoués, authoriſés, mandés du Prince. Imprudente; de ſe croire plus aſſeuré en les contraignant de demeurer dehors, privés de leurs maiſons, de leurs charges, de leurs honneurs, relegués dans une honteuſe ſolitude; la Juſtice exhilée, bannie; le Parlement ſans ſeance; les Subjets ſans Juſtice, & rien de tous coſtés que triſtes images de deſertion, porte-enſeignes de violence. C'eſt à dire, leur ravir tout, hormis le deſeſpoir; leur donner moyen de tout entreprendre, pour ſe redimer de perſecution; en un mot, leur faire cognoiſtre, qu'ils ne pouvoient trouver ny ſalut ny delivrance qu'en ſa perte.

Au meſpris de l'authorité du Prince.

Ce refus du Gouverneur offença le Prince, qui marqua la faute avec un burin d'acier. Et comment ſouffrir une telle deſobeiſſance ſur un commandement ſi exprés! Qui eſt celuy qui ne veuille eſtre obey dans ſa maiſon, d'un ſerviteur qui mange ſon pain, & qui prend ſes gages? Neantmoins la patience & la benignité de ce Prince triompherent du reſſentiment qu'il en pouvoit prendre ſur le champ; ſa clemence donna temps à l'autre de ſe repentir; ſa ſageſſe le fit ſemondre de ſe raviſer & de ſe remettre dans le bon chemin, par une procedure autant judicieuſe que charitable, honnorable, & digne d'un Prince Chreſtien, qui donnoit la main à ceſt homme pour le retirer du precipice. Mais tout cela ne ſervit qu'à augmenter ſon audace, & à luy faire demander imperieuſement, *La demiſſion des Conſeilliers Incompatibles*, tant il prenoit de part aux intereſts publicz. Et pour la ſatisfaction de ſon honneur, c'eſt à dire de ſa paſſion. Il faloit que Servant encourut la meſme peine pour punition deüe à ſon entrepriſe, d'avoir accepté une deputation de la Cour & oſé recourir au Prince; ſon Compagnon doublement puniſſable, & pour l'Incompatibité, & pour meſme crime. Tel eſtant le naturel des Tyrans, de n'avoir rien de plus odieux que la legitime authorité, rien de plus contraire que ceux qui la reclament, rien plus à contre-cœur que ceſte parole, *J'iray au Prince*. Tout le monde ſe mit en peine, pour obtenir leur Paix de ce Gouverneur, qui ſe retrencha de plus fort dans un brutal & opiniaſtré rebut. Et qui avoit-il à gaigner avec un homme, qui avoit la hardieſſe de reſiſter au Souverain, & de s'oppoſer à ſes volontés.

Pretextes de la defection du Gouverneur,

C'eſtoient les pretextes dont il couvroit ſa deſobeiſſance, qu'il avoit ja premeditée de longue main, & reſolue avec ſon confident: car autrement à quoy faire ceſte reſiſtance contre une ſi juſte & une ſi raiſonnable volonté du Souverain? De Juge & Arbitre de ſes differens, n'eſtoit-ce pas le rendre ſa partie principale, & l'intereſſer à l'extremité dans les interetz de ſes cõtretenantz? Diſons encor, que *Dieu* qui eſt Conſervateur des puiſſances legitimes, l'avoit livré à l'imprudence de ſa chair, & comme donné en proye à ſes propres paſſions, & à ſes appetits deſordonnés. L'ambition & la volupté, furent les cauſes principales de ſon detrac. Deux violentes paſſions avoient animé les eſprits de ſes Partiſans, pour gaigner credit ſur ſes volontés, & le rendre partial. Icy deux furies prennent poſſeſſion de ſon ame, & le rendent capable de tout dire, de tout faire, de tout entreprendre.

Les cauſes d'icelle.

Le luxe

Diverſis duobus vitiis avaritia & luxuria civitas laborat, quæ peſtes omnia magna Imperia everterunt. diſoit Porc. Cato aux Romains. *Liv. d. 4. lib. 4.*

On le jette dans un luxe immoderé, au deſſus de ſa portée, de ſa condition, de ſon avoir, pour le perdre, & pour le renger à un mauvais party. On l'engage dans des deſpences diſproportionées à ſon revenu, & à celuy de la Principauté; afin que n'ayant dequoy y fournir, & ſe voyant reduit à un honteux declin, il recerchat & acceptat plutoſt tous autres moyens de ſubſiſtance, quoy que pernicieux & illegitimes. Qui ne modere ſa deſpence, paſſe bien toſt à la pauvreté, & de là aux reſolutions dangereuſes. Sillanus ne peut trouver reſſource qu'au changement, pour aſſoüir ſes profuſions accouſtumées.

Torquato Syllano prodigo nulla alia ſpes quam in rebus novis. Tacit.

& l'ambition.

En toutes choſes il vouloit paroiſtre honnorable: l'Eſtat de ſa Maiſon ne cedoit en rien à celuy d'un grand Seigneur; ſa table touſiours couverte de

metz

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1626. metz exquis, n'eſtoit jamais ſans avenaires. Le nombre de ſes Domeſtiques de toute condition, ſurpaſſoit de beaucoup celuy de ſes devanciers. Il n'avoit rien eſpargné en l'ameublement exquis de ſa maiſon, ou plutoſt de celle du Prince, laquelle il avoit eu ſoing de rebaſtir du vivant de Maurice; ſon Eſcuerie remplie des plus beaux Chevaux de tout Pays, de caroſſes & de litieres pour le delice. Il avoit fait dreſſer en la place du Circ un manege public & une lice, où ſon Eſcuyer les travailloit. Quand il faiſoit collation, ou qu'il beuvoit ſur jour, autre que ſon Eſcuyer ne luy dõnoit le verre; & derriere ſon carroſſe des bons jours qui eſtoit magnifique, on voyoit relevées des armes coronnées de Comte: choſe rare & inuſitée au pays où il eſtoit, ſi ce n'eſt par ceux qui en avoient droict. Il paroiſſoit en ſes habits plus que Seigneur de la contrée, mais dans une grande propreté avec tous les ſiens, ſans beaucoup d'excés. Il faiſoit eſtat du bien, autant qu'il luy ſervoit pour ſouſtenir ſon ambition & pour paroiſtre grand. Il avoit des Penſionaires ſecrets; faiſoit du bien & des gratifications à pluſieurs, ou qui l'avoient obligé, ou deſquels il eſperoit en ſon temps retirer du ſervice, & pour autres reſpects; payoit exactement & largement ce qu'il devoit, & avoit la bourſe ouverte au pauvre & au neceſſiteux. Tout cela avec tel ordre que rien ne partoit de ſa main qu'il n'eſcrivit ſur ſon livre: Et pluſieurs en avoient reçeu du bien, qui ne croyoient pas d'y eſtre couchés deſſus aprés ſa mort, pour ſi notables ſommes. Un Gentilhomme François, ou qui en portoit le nom, incognu de luy, paſſant à Orange, le vint voir & le ſupplia, de luy preſter cent eſcuz ſur ſes hardes equivalentes, & entre autres d'un Baudrier exquis. Il luy envoya cent Eſcuz d'or dans une bourſe, & luy fit rendre ſes hardes. Le bruit de ceſte liberalité incontinét ſemé parmy le peuple, reputé heureux d'eſtre commandé d'un ſi galant homme, tandis qu'il faiſoit gloire de reſiſter aux volontés de ſon Maiſtre; preſſant argument aux plus oculés, qu'il ne s'arreſteroit pas en ſi beau chemin, & qu'il ne cerchoit qu'occaſion pour cauſe de ſa desbauche, pretextes pour ſecouer le joug du Souverain, couvertures & deſguiſements pour ſe renger à une rebellion formée; afin de reclamer en ſuite avec plus d'apparence quelque ſupport eſtranger. Mais il faloit en premier lieu dire cauſes d'un ſi brutal abandon du devoir, avant que venir au chois d'un nouveau Maiſtre.

Pretextée.

De meſcontentements cõtre le Prince.

Il les avoit forgées de longue main, dans la boutique de la felonnie & de l'inſolence; & façonnées ſur l'enclume de la perfidie, & de la deloyauté, pour les approprier à la meſure de ſes pernicieux deſſeings. C'eſtoit un raiſonnement mal fagoté, plus mal conçeu, en cent dixhuict articles, contenant les meſcontentements qui l'obligeoint de ſe diſtraire du ſervice & de l'obeiſſance du Prince, rapporté icy en ſubſtance tout d'une ſuite, bien que de diverſes années, & que les derniers motifs appartiennent à la ſuivante.

De l'avoir accompaigné en l'année mil ſix cents & un, en un voyage en Allemaigne chés l'Electeur Palatin, y allant tenir un ſien filz en Bapteſme, frere de celuy qui fut depuis Roy de Boheme, & là tombé malade, perdu un œuil, conſtitué en grands frais, ſans avoir eſté par luy ſecouru, viſité, ny rembourcé.

De n'avoir peu obtenir en 1604. la Cornette du Sieur de Meganck par les traverſes qu'y apporta le dit Seigneur Prince, comme de meſme de l'avoir empeché en 1610. d'eſtre pourveu de la Lieutenance du Sieur de Bering Capitaine de Cavallerie, & aprés de traitter avec la Salle pour la ſienne en Chef.

De luy avoir eſté contraire aux pourſuittes qu'il faiſoit de la Charge de Droſſard de Breda en 1613.

D'avoir eſté menacé par le Prince en l'année mille ſix cents dixſept, pour l'obliger de quitter ſa Charge de Quattier-maiſtre de l'Armée en faveur du Sieur de Stackembourgh.

D'avoir fait rompre le traité qu'il avoit paſſé en 1618. & 1619. avec Capitaine 1626.
Batẽbourg, pour ſa Cõpagnie de Cavallerie contre la ſienne de gens de pied, & une ſomme d'argent, lors meſme qu'il travailloit le plus pour la Maiſon de Naſſau, & jaçoit qu'il l'eut adverti que le Prince Maurice ſon frere l'avoit fait ſon heritier univerſel.

D'avoir uſé de ſupport & de faveur envers Dela-Pize & d'Autrand contre luy, lors qu'ilz furent devers le Prince Maurice en 1624. Favoriſé ledit Dela-Pize en la juriſdiction qu'il pourſuivoit de ſa terre de Maucoil par luy demandée des 1619. Qualifié lourdaut ledit Valckembourgh, pour avoir porté advis de faire la guerre au Comtat, à cauſe de l'excès commis par ceux de Piolenc en la grange de l'Advocat Iulien. Et preferé le Comte de Culembourg à luy, en la proviſion de la Compagnie de Beringen lors vacante.

De n'avoir voulu ſaire ſeparation de la Seigneurie de Catwick, donnée audit Seigneur Prince par les Eſtats, d'avec la Seigneurie de Valckembourg. Et toute cette innombrable malveillance juſques à ſon advenement à la Principauté.

Et depuis iceluy ſe plaint encore.

D'Avoir eſté par luy traité de meſme que Croeſer par le Prince Maurice, bien que de differente condition, & de n'avoir eſté honnoré par ledit Prince en la ſuperſcription de ſes lettres, de la quallité de Gouverneur.

De n'avoir peu obtenir reſponce ſur diverſes ſiennes lettres d'importance, pour luy laiſſer le peril de l'evenement des affaires.

De n'avoir peu obtenir du Prince les proviſions pour deux Conſeillers qu'il luy avoit nommés, pour balancer les incompatibilités des autres.

D'avoir prins en mauvaiſe part, que ledit Valckembourg eut logé deux Compagnies en la Ville; limité ſon pouvoir d'augmenter ou diminuer la garniſon, & de faire des nouvelles levées.

D'avoir fait ceſſer les ouvrages des fortifications, moderé le magaſin, deffendu de plus tirer argent de Lion pour l'Eſtat. De n'avoir peu avoir reſponſe ſur la permiſſion qu'il avoit demandée d'aller prendre les eaux de Vals, au grand detriment de ſa ſanté.

De n'avoir peu obtenir protection pour ſon Pere à ſa ſortie du ſiege de Breda.

Que ſes lettres avoient eſté mal receues du Prince, pour avoir demandé recompence de ſes ſervices & une nouvelle commiſſion du Gouvernement en Chef.

Que le Prince avoit accordé & envoyé diverſes Patentes de divers Offices, & eſcrit à diverſes perſonnes de l'Eſtat, ſans le luy avoir fait ſçavoir; & luy avoit eſcrit comme à un ſimple correſpondant.

Qu'il a eu advis d'Hollande, que le Prince ne recepvoit pas volontiers ſes lettres pour eſtre trop prolixes & trop frequentes, & que les grandes deſpences de la Principauté le fachoient.

Qu'il auroit demandé une charge en Hollande pour y faire retraite avec honneur, & qu'elle luy avoit eſté indirectement reffusée. Meſmes celle d'Intendant du Conſeil de guerre lors vacante, ou bien le Gouvernement de Nimmeghe, avec une Compagnie de Cavallerie ou un Eſtat de Colonel.

Que ſur les inſtances par luy faites d'eſtre deſchargé, le Prince luy avoit reſpondu, qu'il ne trouvoit perſonne plus propre que luy, pour envoyer à Orange en ſa place. Et ce nonobſtant qu'il teſmoignoit en toutes choſes une grande defiance contre luy, notamment au fait des finances.

Qu'il avoit envoyé à Servant l'acte de la continuation de ſa pention, bien qu'il le ſceut eſtre ſon ennemi capital, & que luy Valckembourg n'eut encor receu l'acte de ſon Gouvernement.

Qu'il avoit eu advis de ſa femme, Que ceux du Conſeil luy eſtoient fort contraires & contrerooll oient ſes actions, Qu'il eſtoit trompé par le Conſeillier Dimmer & par ſon filz, Que S. E. ne faiſoit pas grand eſtat des vieux ſerviteurs de ſon frere, Qu'il n'avoit pas à attendre grand contentement à Orange.

Que ſes parens l'adviſoient, Qu'il ſe meſloit trop avant avec les Juliens, Qu'on faiſoit des eſtranges menées à Orange, & que cella le mettoit en ombrage.

Qu'ilz

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1626. Qu'ilz l'adviſoient auſſi, qu'on ſe pleignoit de ſon mauvais meſnage, que le Prince avoit en ombragé le deſpart de la Princeſſe de Portugal ſa ſœur, & la demande que ledit Valckembourg avoit faite du Gouvernement ſans limite de temps.

Que le Prince ſe propoſoit de faire un grand changement dans Orange, & que ceux qui luy ſont entendre que le Prince le veut continuer le trompent. Que toutes ſes actions ſont expliquées à mal juſques à la moindre.

Que Verdoes par une lettre de l'an 1626. l'advertit de prendre garde à ſoy, & luy conſeille de rompre avec les Juliens pour le mieux, & pour fermer la bouche à ſes Ennemis. Qu'on avoit donné advis au Prince que le Chaſteau d'Orange eſtoit en vente.

Que Madame de Valckembourg ayant ja ſollicité durant trois mois les affaires de ſon Mary, le Prince avoit fait ſemblant de la meſcognoiſtre, bien que tres-cognoiſſable à ſa taille & pour avoir demeuré au devant de la Maiſon du Prince, fille du Treſorier General des Eſtats, & femme de ſon premier Officier.

Qu'on vouloit faire reviſion des comptes de Serwouters, ſçachant qu'il avoit eu part en l'adminiſtration des deniers du vivant du Prince Maurice.

Qu'il avoit advis que le Meſſager envoyé expres par Dela-Pize avoit eſté favorablement receu. Que Verdoés avoit ſouvent dit, que ceux qui avoient conſeillé Valckembourg de demeurer à Orange eſtoient ſes ennemis mortels. Qu'il ſe debvoit garder de Serwouters lors envoyé à Orange pour eſpier ſes actions. Que la Cabale de Servant faiſoit tous efforts, pour le mettre mal avec le Prince.

Se plaint encor, qu'on luy avoit retranché le bois, l'huille & les chandeles, reffusé un fonds d'argent en cas de neceſſité, interdit d'en faire levée ou emprumpt en la Ville.

Qu'il eſt adverti, que Dimmer pourſuit le gouvernement pour ſon filz, & Vosberghen pour ſon beau frere. Que Dimmer ſe portoit ja pour Gouverneur & pour Lieutenant General, ainſi traité en ſes anonces & en ſes nopces.

Que finalement en Octobre 1626. le Prince luy auroit fait deſſecher ſes lettres de Gouvernement pour trois ans, pour toute recompence de ſes ſervices, & reffusé de luy accorder mille livres pour le voyage de ſa femme, qui y en avoit deſpensé plus de huict mille.

Se plaint du refus que luy avoit fait I. Dela-Pize, de luy exhiber le ſecret Arreſt de la Cour, du verbail ſur ce envoyé par ceux du Parlement, d'une requeſte preſentée par ledit Dela-Pize audit Parlement contre ledit Valckembourg & par eux envoyée à S. E. de la deputation de Servant & Mont-mirail partis en cachete vers elle ſans ſon conged & conſentement. Requiert le Prince de les deſmettre de leurs Charges pour l'expiation de tel crime; Et en tout cas aprés les avoir ouïs, de les renvoyer ſans reſponce. Que ſi S. E. ne reprimoit l'inſolence de ceux du Parlement qu'ilz perdroient l'Eſtat. Que tous les Ordres d'iceluy eſtoient telement envenimés contre leurs procedures, qu'ilz cercheroient plutoſt toute ſorte d'extremités que de les revoir en charge, pour avoir puiſſance ſur leurs corps, biens & fortunes. Que l'affaire d'entre le Parlement & la Cõmune ne ſe devoit decider par le droict, mais par raiſon d'Eſtat, en faiſant diſtinction de la qualité des perſonnes intereſſées. Proteſte que ſi S. E. ne luy fait faire reparation par punition de leurs perſonnes, qu'il ne peut vivre au monde avec honneur. Declare qu'il a fait accompagner ſes lettres de celles de tous les Ordres de l'Eſtat, des Communautés, des Vaſſaux, des Eccleſiaſtiques d'une & d'autre Religion.

Se plaint, d'avoir eſté tancé par le Prince, de s'eſtre rendu partial contre le Parlement, d'uſer de termes indecens contre eux, de ſe meſler des affaires de Iuſtice, d'avoir contraint ledit Dela-Pize de s'abſenter de l'Eſtat, receu ordre de le rappeller, & le laiſſer en paix dans ſa maiſon à peine de ſon indignation, de le favoriſer touchant le fief de Maucoil nonobſtant toutes oppoſitions au contraire, & qu'il n'en ſeroit autre choſe plenitudine poteſtatis; Et de n'avoir peu obtenir la deciſion du fait des rayeunes, dont la cognoiſſance eſtoit contentieuſe entre le Gouverneur & le Parlement.

Se plaint d'une lettre du Miniſtre d'Eſpaigne eſcripte en chiffre à ceux d'Orange contre luy, qu'il avoit interceptée & dechiffrée. De ce que le Prince avoit trouvé mauvais qu'il l'eut ouverte. Qu'il eut improuvé le voyage de l'Advocat Julien à Paris. Et ſe fut repenti de l'avoir continué au Gouvernement pour un autre trienne ſur quelque advis que ſon Excell. avoit reçeu de la Cour.

Qu'on eut desbauché Redonnet, pour en apprendre pluſieurs choſes: Et qu'on luy eut [illegible] donné la Judicature pour le [illegible], ſans luy en avoir demandé advis.

Que S. E. eut voulu elle meſme faire eſlection des Conſulz & Conſeillers de la maiſon de ville: Et qu'elle luy eut ordonné de faire valoir ſes volontés en la promotion de ſes capitaux ennemis.

Qu'elle luy eut ordonné par ſes lettres, de donner entrée à Servant & à Montmirail, & les reçepvoir avec bonne mine & façon decente, pour eſtre remis en ſes bonnes graces; & que deſormais il eut à vivre paiſiblement avec eux.

Que ce nonobſtant on l'avoit adverti, que le Prince eſtoit fort indigné contre luy. Que Dimmer avoit dit, il faut que Valckembourg paſſe par là ou par la porte.

Relleve la venue de Jouſué Dimmer à Lion, en qualité de Lieutenant General de la Principauté, ſouſtient le refus qu'il fit de l'admettre contre les ordres & la commiſſion du Prince luy enjoignant de le reçepvoir, & ſe plaint des lettres ameres que le Prince luy eſcrivit là deſſus.

Se plaint d'un advis reçeu, que Servant avoit dit à Mornas que S.E. eſtoit bien informée du traicté que Valckemb. avoit fait avec le Duc de Vendoſme, de luy livrer le Chaſteau, & que c'eſtoit une invention diabolique. Qu'il avoit dit en outre, que la patente de Valckemb. des trois ans n'eſtoit que pour l'endormir, & qu'en brief il en viendroit un de la maiſon de Naſſau qui l'oſteroit de place.

Se plaint, qu'on eut fauſſement adverti le Prince, qu'il eut rangé le Comtat ſous contribution de quinze cents livres par mois.

Que le Prince eut tiré de la cognoiſſance du Conſeil de guerre, l'entreprinſe de Rouſſet braſſée contre luy.

Que ſ. E. eut reffuſé l'Enſeigne du Chaſteau à van Englen, pour la donner à van Santen ſien ennemy capital, ſans l'en avoir adverti comme Gouverneur & reſponſſable de la Place.

Des bruits qui couroient, qu'on l'avoit fait tuer, meſmes d'un coup de piſtolet de la main du Capitaine Bringues. Que van Santen avoit dit au Montelimar, que ſi on tenoit Valckemb. à la Haye, on luy mettroit la teſte à ſes pieds. Que le Seigneur de Chaſtillon avoit dit à la Cour, que dans peu de jours on le deſpecheroit à Orange.

Qu'il avoit eu advis, que les Conſeillers qui eſtoient devant Orange diſoient, que les Commiſſaires ne dormoient pas, & que dans peu de temps ils fairoient mourir Valckemb. en leur preſence ou abſence.

Finalement il ſe plaint, des diſcours tenus par le Duc d'Oſſoune & le Cardinal Zapula, du Conneſtable de S. Paul avec les Commiſſaires & autres de leur halaine, demonſtrans en quelle eſtime il eſt tenu: Et qu'on s'eſt attaché à ſes meilleurs amis ou par menaces ou par promeſſes, luy faiſant bien cognoiſtre ce qu'il avoit à en eſperer.

Ha Valckembourg tu te perds! tu craches contre le Ciel, & cuidant juſtifier ton parjure & ta deſobeiſſance devant les hommes, tu te rends criminel devant Dieu, qui eſt ton juge, les Anges tes accuſateurs, ta propre conſcience les teſmoings irreprochables de ta deſloyauté; les hommes meſmes qui ſeront inſtruments de la punition qui t'eſt deuë! Quel ſaufconduit? quel paſſeport trouveras tu, qui donne credit à ta rebellion? qu'eſt-ce qui te peut diſpenſer de l'obeiſſance que tu doibs à ton Maiſtre, à ton bien-facteur, au Souverain de l'Eſtat où tu commandes, au Prince qui s'eſt confié à toy de la garde de ſa Maiſon? Tout ce que tu baſtis n'eſt fōdé que ſur le ſablō mouvant de tes cupidités? tes effrenés deſirs ſont toiles d'araignées qui ſe diſſiperont au moindre rencontre; *Ce ſont nuées ſans eau, emportées des vents çà & là: arbres dont le fruict ſe pourrit, & ſans fruict, deux fois morts & deſracinés: vagues impetueu-* — mais ſans fondement.

1626. *impetueuſes de la Mer eſcumās leurs vilenies : eſtoilles errantes, auſquelles eſt reſervé l'obſcurité des tenebres eternellement.*

recerche diverſes protections,

Mais quelle fut la deſmarche de ceſt homme, dans ceſte ſente de perverſité? Quelle domination, quelle protection n'implora-il pas pour s'appuyer? Sa tromperie le deceut de tous coſtés, & tous les moyens de ſupport qu'il s'eſtoit fantaſiés, luy manquerent au beſoing. Il ne falloit que ſauteler de branche en branche, comme un oyſelet qui tombe finalement entre les mains de l'Oiſeleur qui l'aguette. Tous ceux-cy à ſon conte ſont autant de pretendans ſur l'Eſtat d'Orange, & il cuide bien faire ſes affaires avec quelqu'un d'eux, & d'en amender d'une bonne piece d'argent; mais à condition de retenir le gage par devers ſoy, & d'en demeurer Gouverneur. La Princeſſe de Portugal ſœur Germaine du defunct & de ce Prince du coſté du Pere ſeulement, le Roy de France, & à ſon refus le Duc de Savoye, celuy de Longueville, le Roy d'Angleterre, le Roy d'Eſpaigne, le Pape, le Duc de Rohan pour les Egliſes de France, finalement encor le Roy de France, furent ſucceſſivement recerchés, pour les rendre protecteurs de ſa felonie, leur transferer la maiſon de ſon Maiſtre, & les rendre maiſtres de ſon Eſtat. Mais n'ayant pas trouvé ce qu'il demandoit de ceux-là, il arreſta toutes ſes affections en celuy-cy, deſploya tous ſes artifices pour l'embarquer à ſon marché, & le reduiſit dans la neceſſité, de tendre l'oreille à ſes importunes recerches, par les moyens que nous deſduirons tantoſt.

veut vendre la place

A la Princeſſe de Portugal,

La Princeſſe de Portugal eſtoit trop bonne ſœur, recognoiſſoit trop le reſpect & le devoir qu'elle avoit envers ce ſien Frere unique, pour troubler l'ordre de la ſucceſſion naturelle de ceſte Souveraineté, & la juſte poſſeſſion du Prince legitime, quand elle l'auroit peu. Et ſi n'ignoroit elle pas que le Prince Frederich-Henry & tous ſes enfans marchoient devant elle, dans les prerogatives des degrés authoriſés de l'uſage, & de l'obſervance de pluſieurs ſiecles. Auſſi n'avoit-elle la bourſe aſſés grande pour raſſaſſier l'appetit de ce Marchant, qui n'eut voulu traicter à perte.

Au Roy de France,

Le Roy de France eſtoit Prince trop juſte, pour ſe vouloir advantager de l'Eſtat d'un Prince eſtranger : luy qui n'eſt à cheval que pour combattre la Tyrannie, & faire rendre à chaſcun ce qui luy appartient. Il eſtoit trop genereux pour rompre avec le noſtre, lequel, comme ſes Devanciers, a touſiours travaillé pour le ſervice de la France, dans un Eſtat fermé de la main de ſon Pere, accreu & façonné par celle de ſon Frere, & aujourd'huy ſouſtenu & renforcé par ſa propre valeur, à la depreſſion de leur commun Ennemy.

Au Duc de Savoye

Le Duc de Savoye, bien que lors en guerre ou en meſintelligence avec la France, voyoit ceſte place trop eſloignée de la bien-ſeance de ſes Eſtats. Il n'y avoit rien qui le favoriſat, comme autre-fois la Ligue ſoubz Henry 3. quand il luy ravit d'emblée le Marquiſat de Saluces. Il n'avoit pas un pied dans la Provence, comme lors qu'il s'y eſtoit faict recognoiſtre dans les meilleurs Villes, ſous les aiſles de la revolte du peuple. Il ſçavoit bien qu'il avoit à faire à un Prince ſi genereux & ſi puiſſant, qu'il eut eu moyen de luy mettre la plus part de ſes Eſtats en compromis, luy faire une infinité de maux, le troubler par la mer, & le coigner dedans ſes havres, cōme autre-fois Barbe-Rouſſe devant Nice.

Au Duc de Longueville,

Le Duc de Longueville eſtoit trop ſage Prince pour y entendre, ſous des pretentions imaginaires ſans fondement, & cheriſſoit par trop l'affection du noſtre, pour ſe prevaloir de la deſloyauté d'un mauvais ſerviteur, qui ſe vouloit advantager du bien de ſon Maiſtre, pour le convertir à ſon utilité particuliere.

Au Roy d'Angleterre,

L'Anglois n'avoit rien qui le peut obliger de rompre avec un Prince qu'il aymoit & eſtimoit par deſſus tous autres de ſa qualité, l'ayant nagueres honnoré de ſon Ordre; auſſi la Principauté d'Orange n'avoit rien de commun avec les vielles pretentions de Guyenne ou de Normandie. Et le ſecours dans lequel l'Angleterre s'eſtoit engagée pour les Proteſtans de France, ne

regardoit, que la conſervation de la ville de la Rochelle, & des places adjacentes.

Au Roy d'Eſpaigne.

L'Eſpaignol eſtoit en paix avec la France. Il ne tenoit rien ſur ces coſtes meridionales, d'où il peut ſouſtenir l'occupatiõ de ceſte place, aſſize au milieu de trois grandes Provinces, qui l'environnent comme le centre la circonference, ou comme un grain de bled au milieu de trois poules, leſquelles dans un tel malencontre, en euſſent bien toſt dechaſſé ce Corbeau de Caſtille.

Au Pape.

Le Pape, bien que plus apparemment intereſſé dans une bienſeance de voiſinage, n'avoit garde d'y mordre au prejudice du droict d'un Prince, lequel il cognoiſſoit ſi bien faict, qu'il faiſoit profeſſion ouverte de mettre ſa vertu & ſon merite au plus haut point; ſi victorieux, qu'il avoit ſuject de craindre de l'irriter; ſi magnanime, qu'il ſçavoit bien qu'il ne dormiroit pas un bon ſomne qu'il ne s'en fuſt reſſenti; Et à quoy faire donc, & ſous quelle couleur eut oſé le S. Pere, quand il l'auroit peu, adjouſter ceſt Eſtat au patrimoine de l'Egliſe? Il avoit ouy parler de la viſite que Philibert fit à Rome, & eut eu ſuject d'attendre une pareille deſcente en ſes plages, que celle que Maurice avoit reſolüe pendant ſa Regence, lors que les Devanciers de Sa Sainctete paſſionnoient l'uſurpation de ceſt Eſtat, ſoubs pretexte de le vouloir repurger des hereſies Proteſtantes.

Aux Egliſes & au Duc de Rohan.

Le Duc de Rohan ne fut ſcité à l'enchere, que pour faire prendre envie au François d'y entendre. Car ce Gouverneur eſtoit-il ſi charitable, qu'il allat au rencontre des paſſagers, pour leur donner le couvert? & l'Hoſpitalité envers ceux de meſme profeſſion que luy, eſtoit elle ſi ardente en ſon cœur, qu'il en fut tranſporté, pour y recueillir les Freres, les heberger, leur donner la poſſeſſion de ceſte place, & fortifier leur cauſe abandonnée des hommes, foiblete, tramblotante, abatue, & preſque ſans poux & ſans mouvement, pour la faire palpiter encor quelque temps; & par un tel merite ſurerogatoire, eut il bien voulu eſcheler les Cieux? Le traject du Rhoſne des troupes de Montbrun pour le ſecours des Egliſes du Languedoc; les advis ſoubs main qu'il avoit touſiours donné aux Royaux, de tous les deſſeings de ceux du parti Proteſtant qui accouroient à luy pour le conſulter, comme un faux Oracle; & les ſecretes intelligences qu'il nourriſſoit avec les ennemis de la Cauſe qu'il profeſſoit, eſtoient des effects contraires aux proteſtations qu'il leur faiſoit, *De vouloir vivre & mourir avec eux pour une meſme querelle. Que le Prince Maurice avoit fait fortifier ceſte Place, non ſeulement pour le ſouſtien de ſon authorité, mais auſſi pour la ſeureté des Egliſes en cas de beſoing. Que c'eſtoit à eux d'y penſer tandis qu'ils le pouvoient.* Mais voicy ſon jeu & l'artifice dont il uſa.

Avec grand artifice

Ces paroles confites en apparence de pieté, ces beaux diſcours remplis de zéele, eſtoient ainſi portés à ſa ſuggeſtion par tierces perſonnes dans les oreilles de ce Chef de party, pour les frapper avec plus d'efficace & pour leur donner plus de credit. Le Duc & ſon Conſeil les reçoipvent, comme venantes du Ciel, leur font perdre la mauvaiſe opinion qu'ils avoient de ce Gouverneur, doubter s'il leur peut avoir joüe manque, & eſtimer que la calomnie pouvant mordre ſur les plus belles actions, peut bien avoir deſnigré celles de ceſt homme à deſſein de le leur rendre ſuſpect & inutile au ſouſtien de leur cõmune Cauſe. Chaſcun croit facilement ce qu'il deſire. A tout rompre, il ne couſtoit pas davantage d'eſſayer; & ceux-cy ſe voyans à la veille d'eſtre ſubmergés dans les flotz de la tourmente de ces emotions civiles, pour une Cauſe tant affectionnée que celle de Religion, ils euſſent embraſſé un barreau de fer ardant, pour ſe garder de naufrage.

pour les lurrer.

Sous telles ſemonces abuſives & frauduleuſement couvertes, le Duc de Rohan luy depute quelques uns de ſes plus aſſeurés ſerviteurs, pour luy en faire les ouvertures. Cetuy-cy par une double deception, fait ſemblant de les reçepvoir avec froideur, comme pour ſe reculer du marché, affin de les rendre

plus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1626. plus ardents à leur pourſuite. Finalement il les engage à luy donner leurs ouvertures par eſcrit, les moyens qu'ils auroient pour bien uſer de la forteresſe, à l'advantage de leur party, & à la manutention de la Cauſe. Il en dit luy-meſmes ſes ſentiments, fait l'empreſſé, contrefait le zéelé, examine tous les articles, les forme, les reforme, y adjouſte, y diminue, comme ſi c'euſt eſté à bon jeu bon argent. Il n'a en bouche que la propagation de l'Evangile, la Reformation eſt ſa livrée, & ne jure que par le Dieu des Hugenots. Les Deputés s'en retournent avec ce bon gouſt, tous enfeſtés d'une ſi bonne nouvelle, chargés de belles paroles, de bonnes promeſſes, n'en attendans moins que l'accompliſſement, & ſur ceſte aſſeurance luy renvoient l'eſcrit ſigné de la main du Duc & de ſes principaux Conſeilliers, affin qu'il en obtint l'aggration de ſon Maiſtre, comme il s'en eſtoit fait fort envers eux. Mais rien moins dans l'ame que de ſervir la Cauſe, ou d'avançer les affaires du Prince. Au contraire il ne butoit en meſme temps qu'à la ruine de l'un & de l'autre, pour parvenir à la fin qu'il s'eſtoit propoſée. Il en eſcrit au Prince, luy marque la tenüe de la conference, les propoſitions & les offres qui luy ont eſté faites; luy en exaggere l'importance, luy demande ſes volontés, ou pour ſe joindre au Duc de Rohan, ou pour le rejeter. Au premier, ſon deſſeing eſtoit d'irriter le Roy contre le Prince, & de le rendre comme protecteur des Subjects rebelles, affin d'attirer S. M. avec plus apparente raiſon à ſon marché. Au ſecond, il vouloit deſcrier le Prince comme deſerteur de la cauſe, & comme ſi par ſon defaut, & pour n'avoir permis qu'il eut agi dans ſon Eſtat, ainſi qu'il le propoſoit, la Religion eut eſté aneantie.

En eſcrit pour les Egliſes & pour le Duc de Rohan au Prince.

Qui le tance.

Le Prince trouve mauvaiſe ſa procedure, juge bien qu'il a quelque autre choſe ſur le cœur, & qu'il s'avance dans le grand chemin de ſa perte; le tance de s'eſtre porté ſi avant. *Que d'eſcouter & recepvoir telles propoſitions; Que c'eſt contre la charge à luy donnée; qu'il ne le tient là, que pour garder ſa Maiſon & y vivre neutralement: Et que quand il auroit à ſe declarer pour quelqu'un, ce ſeroit pour le Roy.* Reſponce donc bien eſloignée de l'attente de ceſt homme, qui ne fut aſſés fin pour ſurprendre ſon Maiſtre.

Aviennus fut deposé de ſa charge de Colonel par Cæſar, pour n'avoir pas exactement gardé l'ordre qui luy avoit eſté donné *A. Hirtus. de bell. Affric.*

L'autre tache de s'en deſpeter, & recourt au Roy de France.

Il ſe deſpetre le moins mal qu'il peut du Duc de Rohan, rejette l'eſteuf ſur le refus du Prince, tandis qu'il proffite envers le Roy les articles du traitté, (fin principale de la conference). Il luy fait donc entendre la teneur d'iceux, le preſſant deſir du Duc à s'en prevaloir, pour luy faire plus commodement la guerre, & ſes inclinations particulieres à preferer le ſervice de ſa Majeſté à l'advantage des Egliſes. Fait cognoiſtre le meſcontentement qu'il a du Prince, la defiance en laquelle il vit pour l'avoir offencé, qui le contraint de cercher un autre Maiſtre. Implore la protection du Roy, demande ſon adveu, offre de le recognoiſtre, & de le rendre maiſtre de la place: Et au cas qu'il ne le veuille accepter, luy fait cognoiſtre qu'il recourra ailleurs, & qu'au pis aller il ſe ſçaura bien diſpençer de ſoy-meſme à l'obſervation du traitté du Duc de Rohan. Les Miniſtres du Roy, bons meſnagers des intereſts de leur Maiſtre, pour prevenir les deſſeings du Duc, preſtent l'oreille aux ſemonces du Gouverneur, luy donnent la main, marché fait à cent mille eſcuz, pour le tranſport de la Forteresſe, & cinquante mille à l'Advocat general entremetteur de ceſte marchandiſe pour ſon courratage; la Proprieté, Souveraineté, Domaines, & toutes autres choſes fors le Chaſteau d'Orange, demeurant au Prince; le Gouvernement d'iceluy & de tout l'Eſtat à Valckembourg, & à ſon Filz durant leur vie, & dés que le Filz ſeroit en aage de commander, un autre Gouvernement pour le Pere, tel qu'il plairoit au Roy, avec un baſton de Mareſchal de France. L'affaire ſi advancé, que Julien avoit ja touché ſeptante cinq mille livres pour la moitié de ce ſalaire d'iniquité; & Valckembourg à bon compte du prix de la choſe, deux cents mille, argent comptant, ou en obligations ſur Ferron Fermier General des Gabelles à ſel, dont Vichet l'un de ſes Commis luy payoit l'intereſt. Les cent mille reſtantes debvoient eſtre

traite pour la Forteresſe

employées

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

employées à l'achapt d'une terre en France, teſmoing le pache qu'il fit en ſuite de la Baronnie de Chaſteau Renard ſur la Durence, à ſix heures d'Orange.

Secrettement

Tout cela neantmoins ſecrettement & en cachette, pour ne ſe rendre d'abord ſi odieux aux Subjects, tandis qu'il tachoit d'en attirer une partie à ſoy, engager l'autre à ſes intentions, & de faire apprehender à tous la domination du Prince par artifices faux, groſſiers, & ridicules.

& tachant de rendre le Prince odieux à ſes Subjects.

Que le Prince eſtoit incommodé. Les Provinces Unies à la veille de leur perte, & de ſe voir contrainctes de recognoiſtre le Roy d'Eſpagne. Que cela eſtant, & le Prince deſpoüillé de tous ſes Eſtats, & de tous ſes autres Biens; Il ſeroit contraint de ſe venir retirer dans Orange, à la foule & ſurcharge de ſes Subjects. Mais il luy falloit eſtre meilleur Orateur, pour inſinuer une telle creance dans les eſprits des plus ſimples; Et n'eſtoit-ce point pecher contre le ſens? La puiſſance & la grandeur du Prince n'eſt-elle point cognue par tout le monde, eſtimée & redoubtée des plus grands? Avoit-il ſi mauvaiſe opinion de nos Orangeois, qu'ils euſſent reçeu telles ſottiſes pour verités, comme ſi c'eſtoient gens à ſe moucher à la manche, croire à tout vent de Doctrine, & prendre le ſens litteral pour le miſtique. Meſuroit-il les Subjects du Prince à l'aune de ſon infidelité? & liſoit-il bien dans leurs cœurs pour s'imaginer, qu'ils abandonnaſſent l'honneur, le devoir & la conſcience au gré de ſes paſſions? La Tyrannie de pluſieurs Gouverneurs a donné ſujet aux frequens mouvements de l'Eſtat, qui ont bandé les Subjects les uns contre les autres. C'ont eſté les Domeſtiques non les Enfans de la Maiſon, les ſerviteurs eſtrangers non les naturels Subjects, qui ont excité les rebellions & cauſé les ruines: Car ceux-cy en general, ayment & adorent leur Prince, dans des reſpects religieux. Que s'il y a eu par fois quelque membre pourri qui ſe ſoit laiſſé corrompre; Il ne faut pourtant mal juger de tout le corps. La trahiſon de Judas, ne doibt pas faire rejetter la predication des douze. Chaſcun cognoiſſoit bien en gros le detract de Valckembourg, mais non à un tel point d'infidelité, & on ne croyoit pas, qu'il paſſat outre les ſimultés de quelques particuliers qu'il affectionnoit, leſquelles on jugeoit accommodables, & chaſcun eſtoit en l'attente d'un reconciliation, autrement il eſt à croire que ſa vie n'eut ſi long temps duré. Il ne luy faloit que ſe declarer contre le Prince pour ne vivre pas trois jours. En ce temps là meſme un jeune homme de la Ville jura Dieu, *Que s'il croyoit que Valckembourg fit faux bond au Prince, il l'iroit daguer au milieu de ſes gardes.* D'ailleurs il fut tres-mauvais Prophete; car la puiſſance des Pays-bas, ne fit-elle pas des progrés admirables par les victoires de noſtre Prince, qui adjouſta en brief des nouvelles conqueſtes à leur Republicque, leſquelles il arracha par force des mains Eſpagnoles?

ſes menées cognues en Hollande,

La puanteur de la fumée de ceſte corruption, ſe fit bien plutoſt ſentir en Hollande qu'à Orange meſmes. La femme de ce Gouverneur Dame recommandable pour ſa pieté, douceur & bonne vie, s'eſtant apperceue des menées de ſon mary, au dernier voyage qu'elle y fit, alla trouver le Prince & la Princeſſe, par l'advis de Byc ſon Pere Threſorier General des Eſtats des Provinces Unies pour les en advertir, & ſupplia le Prince de le retirer d'Orange, pour la crainte qu'elle avoit, qu'il ne luy fit un mauvais tour. Ce ſien Beau-pere perſonnage de merite & de condition, en eſtoit en allarme, toute ſa Parenté en crainte, tous ſes Amis en amertume, qu'il ne ſe laiſſat porter à quelque action reprochable. Ce bening Prince rend Office de Pere à ſien ſerviteur, nourri & eſlevé de la main de ſon ſage Frere. Il l'eſtoit allé luy meſmes mettre en poſſeſſion du Gouvernement, l'avoit confirmé dés ſon advenement, avec tant d'honneur & de bienveuillance, le combloit journellement de tant de faveurs; il luy fait encor cognoiſtre par pluſieurs deſpeſches les advis qu'il avoit de ſes deportements; l'exhorte de ſe tenir ferme dans l'honneur & le debvoir; ſe promettant tout autre choſe de ſa fidellité,

au grand regret des ſiens & du Prince,

qui tache s'en retirer

que

1626. que ce qu'on en diſoit. Ces remonſtrances & exhortations reiterées par ſix fois conſecutives de la part d'un grand Prince, envers un ſien Officier, n'eſtoient elles point capables de toucher un bon cœur, & de le faire ſauter dans le feu? au contraire, rien que meſpris de ceſt homme, qui ne deigna de luy reſpondre qu'aprés la ſixieſme lettre, & en ces termes: *Monſeigneur, j'ay receu toutes voz lettres ſucceſſivement. La preſente ne ſervira que pour recommander un tel, &c.* mais pas un mot de l'affaire.

& tous ſes parents *en luy accordant autres Charges.* Il n'y eut aucun des ſiens qui ne s'employat vertueuſement pour le deſtourner du mauvais chemin, tres-loüables de n'y avoir en rien prins part, ains deſployé toute leur puiſſance pour l'en retirer. Le Prince à la requiſition de de Byc & de ſes parents, luy avoit accordé le Gouvernement de Nort-Hollande, qu'il n'avoit jamais encor conferé à perſonne, avec la Charge de Colonel des troupes du Pays. L'autre s'en mocque, ne trouvant rien de ſi doux, rien de ſi abſolu, ny à ſon gré que le Gouvernement d'Orange; tandis qu'il ſe faiſoit oüir, que le Prince luy avoit reffuſé quelque petite Charge dans les Paysbas, laquelle il luy avoit demandée, pour y faire ſa retraicte avec hõneur.

Tous les ſiens luy en eſcrivent. A qui a envie de rompre ne manque jamais pretexte: ſon propre Pere qui avoit touſiours veſcu avec beaucoup de reputation, ayant ja un pied dans la foſſe, luy en eſcripvit, l'obteſtant, luy commandant avec larmes, de demeurer ferme dans la fidelité & le debvoir, ne point ternir l'honneur de ſa Maiſon & de laiſſer deſcendre ſon ame en paix dans le ſepulchre. Tous ſes parents y joignent leurs prieres, l'adjurent, le conjurent par lettres reiterées, de penſer à ſoy & à eux. Son Beau-pere s'eſtant laſſé de luy eſcripre, & pour toute reſponce n'en ayant peu avoir reſponce; il s'en voulut condouloir avec un ſien amy, & luy dit, qu'il le croyoit perdu. Et ceſte vertueuſe Dame ſa Compagne, n'eſpargna pas le pouvoir du chevet, ny toutes les plus ſainctes remonſtrances animées d'un vray amour conjugal. Mais que pouvoient ils eſperer d'un homme, qui avoit ja paſſé le Rubicon & fait le ſault du Lombard; auquel ne reſtoit plus rien qu'à lever le maſque? Celuy qui fait litiere de la religion, ne ſera pas ſcrupuleux de faucer la foy à ſon Maiſtre; cetuy-cy avoit abandonné la ſienne & n'alloit ny à la Meſſe, ny au preſche.

Dimmer envoyé pour Lieutenant Mais il falloit cognoiſtre de plus prés ſa portée, & ſonder plus avant ſa deſobeiſſance. Il importoit de s'aſſeurer de la place par quelque nouveau moyẽ, puis qu'il donnoit tous les jours tant de viſibles preuves de ſa defection. Dimmer qui avoit de longue main nourry des habitudes dans le Chaſteau, commandé l'Enſeigne de la garniſon ſous luy; & en ce meſme temps là eſpouſé ſa niepce qui y eſtoit decedée, fut choiſy par le Prince pour y aller faire la Charge de Lieutenant, & ſubrogé à la place de du Homé. En ceſte qualité, muny de patente, il ſe prepare avec plus d'appareil & de bruit, qu'il n'en faloit à un homme qui deſiroit de s'inſinuer tout doucement dans la place, & prend ſon chemin vers Orange. Grueter nepveu de Valckembourg, qui avoit cõmãdé ſoubs luy la garniſon depuis le partemẽt de du Homé, que l'autre avoit artificieuſement mis dehors du vivant du Prince Maurice, cognoiſſant quelque choſe aux actions de ſon Oncle, qui ne luy revenoit point, le quitte en meſme temps, & ſe retire en Hollande, avec lettres du Gouverneur au Prince, par leſquelles il luy marque; *Que ſon Nepveu Greuter s'eſtant voulu retirer; il ne luy avoit peu reffuſer ſon conged, mais qu'il s'y eſtoit porté avec moins de regret, puis qu'il avoit apprins que S. E. luy avoit deſpeché Dimmer, pour commander ſoubs luy dans le Chaſteau en qualité de Lieutenant.* Cependant à la nouvelle de l'arrivée de Dimmer à Lion; Valckembourg luy envoye un Courrier pour l'arreſter, & pour l'obliger à ne paſſer plus outre; luy declare, *Qu'il ne le peut recepvoir dans le Chaſteau, s'excuſant ſur la juſte defiance qu'il a de ſa venue, & que ce ne ſoit à deſſein de l'en expulſer.* *rebuté par le Gouverneur.* Dimmer exhibe ſa Commiſſion au Courrier, fait entendre à Valckembourg, *Qu'il a eſté pourveu de la Charge de Lieutenant par le Prince, ſans autre*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ordre que d'y commander ſous luy: L'exhorte d'y penſer *ſerieuſement;* ni pour cela. Dimmer depeſche au Prince pour luy donner advis d'un tel refus: Ce Gouverneur s'en excuſe. On n'eſpargne aucune douceur pour ranger ceſt eſprit detraqué à l'obeiſſance. Le Prince fait ſemblant de reçepvoir ſes raiſons pour argent comptant: pluſieurs mois ſe paſſent en allées & venues, tandis que Dimmer eſt à Lion, Valckembourg dans le Chaſteau, & le Prince à la Haye, meditant des nouveaux moyens pour ſe faire obeir. 1626.

& Van Santen l'Enſeigne de meſme.

Il ne tarda pas de faire ſuivre Dimmer par Van Santen, pourveu du drapeau de la Compagnie du Chaſteau d'Orange, ſous eſperance qu'il ſeroit mieux reçeu que le Lieutenant. Çetuy-cy part avec plus de diligence & moins de bruit que l'autre, ſe rend à l'improviſte aux portes d'Orange. Valckembourg en eſt adverti, qui luy fait viſage de bois; luy mande interdire l'entrée de la Ville & du Chaſteau; fait ſoudain fermer toute les portes, comme s'il eut apprehendé d'eſtre forcé d'un homme ſeul, & aprés pluſieurs paroles inutilement portées de luy à Van Santen, & de Van Santen à luy; çetuy-cy eſt contraint de prendre retraicte hors l'Eſtat, & finalement de ſe retirer au Prince comme l'autre. Les recuſations que Valckembourg publioit ouvertement contre cetuy-cy, eſtoient fondées ſur ce qu'il diſoit; *Qu'il y avoit de toute ancienneté inimitié capitale entre leurs Maiſons; & que luy ou ſon Pere, luy avoient cauſé la perte d'un œil.* Finalement tout luy eſtoit en ombrage, & rien ne le pouvoit aſſeurer contre les terreurs de ſa conſcience: Et quelle ſeureté d'un mauvais ſerviteur, qui a foulé aux pieds l'authorité de ſon Seigneur? Telle fut donc la revolte de ce Gouverneur envers ſon Maiſtre, telle la deſloyauté de ceſt Advocat general envers ſon Prince, & peu s'en falut qu'elles ne vinſent à execution & n'entreinaſſent la perte de l'Eſtat, ſi la vigilance du Prince n'y eut pourveu, comme la ſuite le monſtrera.

Encor n'eſtoient-ce pas les ſeules eſpreuves qui fuſſent livrées à la bonté & à la patience de ce bening Prince. Il eut des grands ſujets dans les Pays-bas, pour l'exerçer aprés ſon advenement. Les emotions civiles de ceux d'Amſtredam & de Leyden, contre les Arminiens, pour empeçher de vive force leurs aſſemblées, degenerées en ſeditions violentes; la Friſe heriſée de diſcordes & de diſſentions pour quelques nouvelles Impoſitions; le Populace de Leeuwaerden ville Capitale d'icelle, aux mains & aux couſteaux contre le Comte Erneſt Gouverneur de la Province, & contre le Magiſtrat; peu s'en falut qu'ils ne fiſſent rire leurs Ennemis, ſi les malentendus n'euſſent eſté conciliés par la prudence du Prince & des Eſtats Generaux, qui y envoyerent leurs Deputés.

Autres ſujets de patience au Prince dans les Pays-bas.

Le Prince de Portugal ſon Beau-frere avoit quitté la Hollande, pour accepter une penſion de mille eſcuz par mois dans Bruxelles; ſa femme & ſes enfans avoient prins party avec luy & ailleurs. Les Duynkerckois armoyent nombre de vaiſſeaux pour traverſer le commerce de Hollande. Halberſtat affectionné partiſan de la cauſe, aprés pluſieurs eſchecs ſoufferts en guerre, avoit eſté precipité à la mort, par la violence du poiſon. Les affaires d'Allemaigne de mal en pis, pour les Confœderés. Le Roy de Dannemarck, battu par les Imperiaux & par le general Tilly, qui rendoit ſes armes redoutables juſques au Rhijn; Il ſembloit que tout ce grand orage deubt venir foudre ſur les bras du Prince; mais ſa bonne fortune, & ſa vertu pourveurent à tout, la Divine Providence le benit d'un Filz, fortifia ſa maiſon d'un nouveau ſurgeon, ſa Principauté & les Provinces de ſes Gouvernemens d'un legitime ſucceſſeur, qui les fit tous eſclater en joye & en actions de graces. La garniſon d'Emmerick ſurencherit à ce bonheur, deffit deux Compagnies de Cavallerie des Eſpaignols de Weſel. Et le Prince ayant fait monter à Cheval à trente-cinq Cornettes, pour faire effort ſur l'Ennemy; ceſte trouppe luy enleva les

Les Eſtats Generaux des Provinces Unies, porterét ſur les fonds ce Jeuſne Prince, & par la volõté particuliere du Pere, luy donnerent le nom de Guillaume, qui eſtoit celuy de ſon Ayeul.

qu'il ſurmonta heureuſement.

1626. les armes, la poudre, les munitions de guerre raſſemblées dans Haſſelt ſur la frontiere du Liege. Quatre Compagnies de Cavallerie ſorties de Boiſleduc pour s'en formaliſer, rudement recueillies avec perte.

Prent Oldenzeel.

Cela ſuivi quelque temps aprés du Prince en perſonne, avec une Armée de ſeize mille hommes de pied & de cheval, au deçà du Rhin: Il fait aſſieger Oldenzeel en Overyſſel, par le Comte Erneſt de Naſſau, avec une Armée de ſix mille; & bien que deffendue par le Baron de Monclé Franc-Comtois, avec ſa Compagnie de Chevaux legers & environ cinq cents hommes de pied; ſi s'en rend il maiſtre aprés huict jours de ſiege, nonobſtant les combats de pluſieurs ſorties des Aſſiegés. Mais l'ayant recognue de mauvaiſe garde, & importune aux Eſtats entre les mains de l'Ennemy: il la fit demanteler avec le Chaſteau de Laghe.

Interrõpt le canal du Rhin à la Meuſe.

L'Eſpaignol avoit deſſeing de baſtir 24. Forts, & 2. fortereſſes Royales dans la longueur de ce Canal, pour y loger les gens de guerre, deſtinés à à la garde & conſervation des travailleurs. Le Canal devoit eſtre de 70. pieds de largeur, & c'eſtoit pour couvrir le Brabant des courſes des Hollandois, & pour y deſtourner le cõmerce d'Allemagne en Hollande, & l'attirer en Brabant.

Auſſi ſon principal deſſeing n'eſtoit pas attaché à ceſte prinſe. Il campoit avec ſon Armée entre Calcar & Cranenbourg; & là reſolu d'interrompre les travaux du Canal entreprins par le Marquis, pour joindre le Rhin à la Meuſe, par un traject de huict lieuës, depuis Rhijnberck juſques à Gueldres, & depuis Gueldres juſques à Venloo; Il fit baſtir un Fort Royal auprés d'Iſſelbourg; puis en un inſtant, ſelon la commodité de la riviere, tourne voile en Flandres avec partie de ſes Troupes, ſe preſente devant le Fort de Kalderec proche de Hulſt, & rien ne deſtourna l'execution qu'il avoit formée deſſus que la baſſe marée, ſans autre perte que de quelques barques demeurées ſur le ſec, avec une vingtaine de Chevaux, des Pionniers & inſtruments de guerre; l'une d'icelles portant la poudre, une meché allumée avec ce qu'il faloit de bout juſques au retour de la marée, y donna le feu avec grand fracas.

Va en Flandres,

revient à ſon camp,

Ceſt hardy coup interrompu, il retourna à ſon Camp pour continuer ſa premiere entrepriſe. Le Comte Henry de Berghes le contrecarroit, retranché avec ſon Armée au village d'Iſſem entre Gueldres & Rhijnberck, pour ſouſtenir les ouvrages du Canal, nulle riviere entre les deux Camps. Le Comte de Stirum Commiſſaire general de la Cavallerie du Prince logé à Hennepel & dormant la graſſe matinée, aprés avoir eſté en garde toute la nuict, en reçeut des eſtrenes, vit ſon quartier enlevé par le Comte de Berghes, paſſé par un lieu d'où il n'eſtoit pas attendu, ſe vit priſonnier avec la plus part de ceux qui eſtoient logés avec luy, avant qu'ils peuſſent mettre le pied à l'eſtrier, preſque tous les Chevaux de ſa Compagnie & nombre d'autres ennemis perdus, ſans autre reſiſtance que de ceux qui ſe rengerent promptement ſous les Cornettes des Compagnies du Mareſchal de Chaſtillon, des Barons de Brederode & de Porlits, qui aprés y avoir bien fait, furent contraints de ceder au nombre, Porlitz bleſſé & prins avec quelques autres Officiers, quatre Cornetres demeurées à l'Ennemy; qui y laiſſa auſſi beaucoup des ſiens, que morts, que bleſſés, que priſonniers; point de Guidons ny d'Enſeignes: car il les avoit toutes laiſſées de là le canal.

où le quartier de Stirum eſt enlevé,

Le Comte de Berghes parlant de ſon entrepriſe à ſon retour, dit *Que le Diable l'y avoit porté, & que Dieu l'en avoit ſauvé.*

compenſé au Pas de l'Eſcluſe ſur le C. de Hornes.

Le mauvais ſuccés de l'entreprinſe braſſée de longue main par Spinola ſur le Pas de l'Eſcluſe, dont l'execution avoit eſté donnée au Comte de Hornes, compenſa largement ceſte perte. Ce Seigneur qui avoit eſté nourry en France, voulant ſignaler ſon courage par quelque genereuſe action, marche à la teſte de quatre cents bons hommes, ſouſtenus de trois mille commandés par Fontaines, Baglioni, & Marcello de Guidici. La ſentinelle perdue du Fort le deſcouvre au port du mouſquet, tire ſon coup, donne l'alarme au Fort & à la Ville, & ſe ſauve de viteſſe. A l'inſtant tout y eſt en armes & en deffence. Le Comte pourſuit hardiment ſa pointe, rompt barrieres & paliſſades, fait voler en eſclats le Pont-levis, mais approchant la Porte avec le Petardier pour y faire joüer le petard, une mouſquetade luy briſe les deux machoires & aſſene mort à ſes pieds ſon Petardier; ſes gens de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

pied Flamens & Italiens embourbés juſques aux genoux, eurent bien à boire les ſalves du ſecours de l'Eſcluſe paſſant le Pas, & le Canon du Fort & de la ville, à ſe joüer de leurs teſtes & à les contraindre à une prompte retraicte, aprés en avoir eſcarboüillé grand nombre, & en tout jonché ces mareſcages de plus de quatre cents morts, entre iceux de pluſieurs hommes de commandement. Spinola qui eſtoit à Duynkercke attendant le ſuccés de l'entrepriſe, fut bien peneux de la voir ſi contraire à ſon attente ; & non moins quand on luy rapporta, que ceux de Rhées, place de l'obeiſſance des Eſtats, avoient prins à gré ſoixante mille Rijcxdalers, envoyées de Couloigne au Comte de Berghes, deſtinées aux frais du nouveau Canal, leſquelles les Bateliers, au lieu de les deſcharger à Rhijnberck, avoient fait deriver par le Rhin juſques là, outre quinze mille des particuliers, dont la moitié du total fut adjugée à ces Matelotz, pour loyer de leur galenterie.

& par le butin gaigné par ceux de Rhées.

Les ouvrages de ce Canal en furent incommodés non interrompus. Matel gentilhomme François en eſcrivit au Prince, & luy propoſa les moyens de le rendre inutile à peu de frais ; mais il y pourvoira luy-meſme en bref par les prinſes de Rheinberghes & de Venloo. La ſaiſon ja avancée obligeant le Prince, de donner à ſon Armée le couvert des Villes de ſcituation plus opportune pour couvrir le Pays ; l'Eſpaignol bon meſnager du temps, proffite celuy de retraite, pour continuer ſon travail ; mais ce ne fut pas ſans y laiſſer du poil. Le Comte de Stirum avec quinze Cornettes de Cavalerie & deux mille hommes de pied, attaqua, força, & demolit un fort Royal avec ſept ou huict redoutes, matraſſa nõbre de ſoldats & pionniers, & en emmena quantité de priſonniers. L'Infante curieuſe de voir ce beau meſnage, au retour de ſa devotion de noſtre Dame de Montaigu, en eut bien à parler : Et les Compagnies de Cavalerie de D. Jean de Velaſco & du Droſſard de Brabant, en ſentirent les eſgratigneures, revenans d'eſcorter leur Princeſſe.

Nouveaux exploicts contre le Canal

par le Comte de Stirum.

Mais l'approche du renouveau donna bien plus à penſer à Spinola, ne ſçachant de quel coſté devoient fondre les forçes du Prince, preſt à ſe mettre en campaigne avec une grande Armée. Les Eſtats avoient equipé cinquante grands vaiſſeaux à Amſterdam & en leurs autres havres, pour courre ſus aux Duynckerckois. La Zéelande avoit formé un Arcenal dans Fliſſinghes pour une Armée navale. Le Marquis fit tout ce qu'il peut, pour couvrir le pays & le ſplaces de ſon Maiſtre les plus menacées. L'incertitude des deſſeings du Prince, tenoit toutes ſes opinions entre l'enclume & le marteau, ſes creances vagabondes, ſes ſentiments ſuſpendus comme en un filet. Le Comte d'Iſembourg avoit ordre de paſſer le Rhein avec des Troupes, pour joindre Tilly ; Il fut ſurceu à ceſte expedition, & luy obligé de demeurer dans le pays ; le Comte de Berghes remua ſon champ & fut renforcé de nouvelles Troupes, ſelon l'apparence des lieux où il croyoit que le Prince deubt faire jeu. Le Marquis ne bougeoit de Bruxelles, ſe reſervant à toute extremité, comme la principale ancre du ſalut public, pour aller joindre le Comte de Berghes avec d'autres forces, & ſauver de naufrage les places les plus esbranlées & ſujectes à perir : outre qu'il apprehendoit la deſcente des Anglois en Flandres, qui paſſerent au ſecours de la Rochelle, & vouloit eſtre en eſtat de les recueillir. Les Provinces de l'obeiſſance des Eſtats, en affectionnoient les effects en divers endroits, au pied & à l'aulne des intereſts d'icelles. Les Zéelandois preſſent & offrent tout ce qui eſt en leur pouvoir, pour obliger le Prince de tourner teſte de ce coſté là, faire jeu ſur Hulſt, ou ſur Duynkercke, pour par la prinſe de l'une ou de l'autre, aſſeurer leurs frontieres & leurs negoces. Ceux d'Ower-Yſſel battent à la prinſe de Weſel, ou au recouvrement de Linghen & de Grolle, & pour en faciliter l'expedition, offrent de ſoldoyer huict mil hommes d'extraordinaire pour diſpoſer és garniſons, au lieu des troupes plus aguerries qu'on en tireroit.

Spinola en paine des preparatifs du Prince.

Divers deſirs des Provinces ſur iceux.

Le Prince pour ſe redimer du blaſme d'un mauvais ſuccés, fait voir aux

Prudente reſponce du Prince.

uns

1627. uns & aux autres les accidents qui pouvoient naiſtre de leurs diverſes inclinations ;des plus grands, à ceux qu'il a le plus de deſir de ſeconder, affin que ſes deſſeins plus eſloignés de la cognoiſſance de ſon Ennemi, une iſſue favorable luy ſoit plus glorieuſe. Ainſi il ne contredit pas beaucoup une deſcente en Flandres,& ſemble que ſes volontés penchent aux affections des Zéelandois.

Bien cacher ſon jeu a eſte eſtimé par les Anciens la plus grande partie d'un Capitaine. *Iuſtin. hiſt. lib.41.* Loüant ceſte qualite dit, Que les ſeuls Parthes de leur naturel peu Lagards ſont plus preſts à faire qu'à dire. Ainſi nommoient-ils leur Dieu de la guerre MARS, *Quaſi ſine verbis, quod in bello non dicto ſed facto eſt opus,* dit Suidas.

Ceux d'Ower-Yſſel y rencōtrent bien plus de reſiſtance,& ont pour repoſte du Prince, *Que le ſiege de Weſel requeroit une plus grande Armée que celle qu'il avoit ſur pied; la grande enceinte de la Ville & le Rhin qui la ſeparoit en deux, requerant deux corps d'Armée, l'un deçà, l'autre delà. Que Linghen eſloigné de la frontiere, les forces du Pays s'y trouvant occupées. l'Ennemy pourroit bien cependant s'attacher à quelque choſe de mieux. Que Grolle eſtoit forte d'art, munie d'une garniſon nombreuſe & agguerie, diſtante de cinq lieües des eaux, de difficile aſſiete pour la traite des vivres en l'Armée: la facilité à l'Ennemy pour les luy couper, & la neceſſité au Prince de livrer bataille. Ce qu'il ne pouvoit faire ſans danger, ny refuſer ſans honte.*

& ſa reſolution d'aſſieger Grolle.

Dans telle ſuſpention des eſprits reſolution prins d'aſſieger Grolle,le Prince s'y porte avec une celerité & dexterité incomparable, pour en deſrober la cognoiſſance à l'Ennemi, qui n'en eſtoit pas trop eſloigné.

Le Fort de Schenck indiqué pour Rende-vous à ſes troupes, ſa Cavallerie y avole par terre, ſon Infanterie y coule contremont la Riviere; mais le vent, qui a ſouvent rompu de grandes executions, ſe rend ſi contraire à celle-cy, qu'à peine dix jours ſufiſent pour y arriver. Voila donc les forces Eſpagnoles en eſtat, avant que le Prince peut deſbarquer les ſiennes, mais la ruſe y remedie. Il feint de vouloir aſſeurer le paſſage de Goch, & interrompre les ouvrages de ce Canal commencé; pource il commande une partie de ſa Cavallerie de donner vers les terres de Juliers. L'ennemy tourne de ce coſté-là, & le Prince prend ſon temps, tire le reſte de ſon Armée des Bateaux, la rafraiſchit & la partage en trois troupes.

Ses forces

Elle conſtoit lors en corps, de cent ſoixante huict enſeignes d'Infanterie, en trois bataillons, & de cinquante cinq Cornetes en deux eſcadrons, menés par Stakembrouck Lieutenant General de la Cavallerie. Tout cela couvert de ſeptante cinq pieces de Canon de tout calibre, & fourni de mille Chariots pour le port des proviſions de l'Armée & de tout autre atirail; les Canons,les poudres & les boulets,ajancés ſur des ponts de Jonc,pour le paſſage des rivieres.

Se preſente devant la ville,

En tel eſtat il campe deux jours par delà Emmerick, y fait renouveller les Edits touchant la diſcipline militaire, les deffences des duels; & le troiſieſme jour du deſbarquement qui ſe rencontra le vingtieſme de Juillet, il ſe rend à la veüe de Grole, tous les villages & paſſages circonvoiſins, dés la nuict precedente, ſaiſis par ſa Cavallerie conduite par le Comte Herman-Otho de Stirum.

divers ſieges d'icelle,

Grole membre de la Comté de Zutphen plus voiſin de la Weſtphalie, ainſi appellée du mot *Groenlo* qui ſignifie *Bois-verd*, aſſiegée en 1595. par le Prince Maurice, deſaſſiegée par l'arrivée de Montdragon, prinſe par ſiege en 1597. par le meſme Prince, repriſſe par Spinola en 1606, reaſſiegée en la meſme année par Maurice, & derechef deſaſſiegée par le Marquis, eſt finalement reaſſiegée par Frederich & valeureuſement ſouſtraite de la domination Eſpagnolle, par la valeur incomparable de ce Prince, pour eſtre adjouſtée au corps des Pays-Unis, & rellevée comme une des plus illuſtres pieces du glorieux trophée de ſa vie. Elle eſt aſſize en une plaine, & ja fortifiée dés le temps de l'Empereur Charles V. pour eſtre frontiere d'Allemagne, elle avoit eſté rendue par diverſes attaques l'une des plus fortes villes du Pays-bas,

Eſtat preſent,

& l'une des quatre que les Eſpagnols s'eſtoient reſolus de bien garder avec Boiſle-Duc en Brabant, Damme, & Hulſt en Flandres. Cinq boulevards, avec leurs demy-lunes dans les entre-deux, fournis de leurs loges, caſemattes

1627.

& flancs, reveſtus de foſſés remplis des eaux de la riviere de Sling, & de contreſcarpes à l'avenant, y couvrent des bons & forts remparts, percés en trois divers endroits par trois portes, de Brefort, de Zutphen, & de Deventer.

Son Gouverneur & gens de deffence.

La garde en avoit eſté commiſe à Mathieu Dulcken vieux ſoldat, expert à la defence d'une place, ſignalé par la prinſe de Wachtendonck pour ſon party : Il y commandoit huict Compagnies de gens de pied & la Cornette de Cavallerie de Lambert de Verreycken filz de celuy qui avoit tant travaillé pour la Treſve. Tout cela revenoit à douze cents hommes de deffence, outre la Bougeoiſie qui fut armée à meſme fin, & ſeize pieces de batterie, des munitions & des vivres à ſuffiſance.

Ordre du Camp & du ſiege en trois Quartiers.

Le Prince diſpoſa ſon Camp en trois Quartiers, en donna l'un au Comte Erneſt-Caſimir de Naſſau, & luy aſſigna le Levant de la Ville avec le Regiment de Frize, les Allemans & les Eſcoſſois, faiſans enſemble cinquante-cinq Compagnies. Le Baron de Lecke, Vice-Admiral d'Hollande, naturel du defunct Prince, eut le ſecond à l'oppoſite. Le troiſieſme entre le Midy & le Couchant plus grand & plus fort, fut le ſien compoſé des François, Anglois, des Gardes, & autres troupes. Le Colonnel Pinſen avec trente-ſept Compagnies logé entre le Rhin & la Meuſe, en teſte du Camp, eut ordre de veiller à la ſeureté des Pays voiſins; & le Colonel Varick laiſſé en l'Iſle de Voorn, eut la garde des villes d'Emmerick, Rhées, Grave, Raveſteyn, Gennep, avec commandement de ſe joindre à Pinſen, en cas de beſoing; le reſte des frontieres ſuffiſamment pourveues, & quelques uns des Deputés des Eſtats ordonnés à Zutphen & à Deventer, pour avoir ſoing des neceſſités de l'Armée, il fait commencer au 21. de Juillet les retrenchements externes & internes de ſon Camp.

Diligence du Prince à ſe retrencher.

La diligence en fut admirable ſelon le ſoing, & la preſence du Chef. Chacun y travaille comme à l'envi, ſans diſtinction : les Colonels & Capitaines s'en meſlent avec leurs Soldats & les Payſans des environs; & tous enſemble y font tel devoir, que par le jour ilz ſont mis en deffence, & dans les ſuivans unis de telle force, *Que rien n'a eſté veu de ſemblable du vivant de Maurice premier Reſtaurateur de la milice ancienne*, dit l'Autheur Latin qui a traicté ce ſiege. Tous ces grands retrenchements & lignes achevées, il les fait munir de cinq Forts en forme reguliere de quatre boulevards chaſcun, fournis de palliſſades, reveſtus de leurs foſſés, garantis de nombre de paux s'eſlevant en pointe, outre pluſieurs retraictes, redoutes, tenailles, batteries : tout cela garny d'artillerie & de deffences comme les forts, pour la garde de toute la ligne externe du Camp, en forme preſque ronde.

Grandeur des ouvrages.

Promptitude aux approches

Mais le temps employé à tant de ſeuretés contre l'Ennemy du dehors, ne donne il pas plus de relache aux peines des Aſſiegés? au contraire, pour les reduire dans les debvoirs de leur propre deffence, & les divertir de la pencée de venir grabuger ſes travaux, il fait commencer en meſme temps les approches, en fait naiſtre deux de ſon Quartier, l'une donnée à tache aux François dirigée par Perceval, l'autre aux Anglois menée par Boch; les Allemans & les Flamens en ouvrans une troiſieſme dans le quartier du Comte Erneſt.

Contre-carrées par ſorties.

C'eſtoit donc au Gouverneur à demonſtrer quelque gayeté ſur tels plus foibles commencements de Siege, & à faire voir que pour rien on n'auroit pas une place qui avoit eſté commiſe à ſa fidelité. Ainſi Verreycken à ordre d'entamer une ſortie avec ſa Cornette, ſur deux des Aſſiegeans un peu trop avancées. Cela ſe fait avec vigueur & valeur : les deux des Aſſiegeans ſont repouſées; mais rafraichies de nouvelles, Verreycken eſt repouſſé vertement juſques à ſes premiers travaux, avec perte de Wert ſon Lieutenant qui y fit bien & de quelques Soldats : cela ſuivy de quelques experiences du Gouverneur, qui pourvoit aux deffauts des fortifications, deſcouvre les maiſons pour ſe redimer du fracas de la ruine du Canon, eſſaye de traverſer les

approches

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1627.

approches par canonnades, puis par frequentes ſorties à gain & à perte, avec deſſeing de faire gliſſer dans la fumée des combats quelque avanturier, qui peut rapporter à ſon Maiſtre la liſte de ſes beſoings. Il y gaigna une mouſquetade dans l'Eſpaule, qui l'attacha au lict & l'obligea de ſe repoſer du commandement ſur Verreycken. Auſſi deſormais ſes ſorties furent plus bridées & retenues, par la Cavallerie que le Prince faiſoit avancer en garde pour ſouſtenir ſes gens de pied.

bridées par le Prince.

Cependant nouvelles arrivent, que le Comte Henry de Berghes ramaſſoit une grande Armée pour le ſecours, & peu aprés qu'il avoit ja paſſé le Rhin au ſecond d'Aouſt, avec ſept mille Chevaux & ſeize mille hõmes de pied. Cela fait perfectionner en extreme diligence le travail des fortifications du Camp. Le Prince ordonne des Colonels en tous les endroicts pour y veiller jour & nuict, & luy meſmes par gratieuſes paroles touſiours bien-ſeantes à un Chef, fait haſter les plus tardifs, careſſe les plus diligents; & en grand Capitaine ne s'endort pas ſur l'oreiller, pour ſe repoſer de la ſeurté de ſon Camp, ſur la diligence des ſiens. Le jour & la nuict n'ont pas leurs uſages ſeparés, celuy la deſdié au travail, celle-cy au repos, il les employe tous deux à l'action; il paſſe les nuicts entieres à viſiter ſon Cãp, pourvoit à la ſeureté de la traite des vivres, rend libre la riviere de Bercle, par l'abatis des ponts & des paſſages qui pouvoient favoriſer les courſes de l'Ennemi, ordonne que chaſque Soldat en face proviſion pour huictaine, commande l'expulſion des bouches inutiles hors du Camp, fait conſtruire nombre de fours de terre pour cuire du pain, outre les proviſions ordinaires d'un Magaſin bien fourny, pourvoit de deffence ſuffiſante Lochum & Lichtefort, qui euſſent peu accommoder l'Ennemy & incommoder ſon Camp, rappelle les troupes de Pinſen & de Varick, leur aſſigne quartier en l'entredeux de ceux du Comte Erneſt & de l'Admiral de Naſſau, par où il creut ſans ſe tromper que l'Ennemy ſe preſenteroit, jette des Eſpies & des Sentinelles avancées à pied & à cheval au rencontre de l'Ennemy; Et pour dernier coup de maiſtriſe, fait travailler en meſme temps & avec ſi peu d'interruption aux approches, qu'avant que l'Ennemy ſe fut preſenté pour le ſecours; il avoit deſia oſté aux Aſſiegés tous leurs dehors, inondé leur ville de cinq pieds d'eau par tout, percé leur contreſcarpe, logé ſes troupes ſur le bord de leur foſſé, aux coups de main, bien que non ſans combat, non ſans tuerie de part & d'autre, du Canon aſſiegé ſur les Aſſiegeans, des bombes & des grenades des Aſſiegeans ſur les Aſſiegés.

Prepara-tifs pour le ſecours.

Soin du Prince pour l'épecher,

ſes veilles,

ſes diligences,

avançe ſes approches.

Affabilitas digna eſt Principe virtus. Plin. in Pang. Trajan.

Le Prince fit conſtruire 24. Fours de terre de 9. pieds de long, 8. de large, & d'un pied & demy d'hauteur dans œuvre, qui fourniſſoient dans un jour & une nuict 64800. livres de pain. Il y avoit en outre en reſerve dãs le magaſin 400000. livres de pain, 235. grandes meſures de farine, 480. livres de fromage, avec grande proviſion de tous autres vivres.

Ceſte inondation ſe fit par Prende Welſe Capitaine des Gardes du Prince, qui abbatit la muraille qui retenoit les eaux de la Riviere juſques à certaine hauteur.

En tel eſtat, le Comte Henry de Berghes, accompaigné de ce que deſſus & renforcé de quelque Cavallerie Imperialle, ſe fait voir à demie-lieüe du Camp, au village de Vreede, & indique ſa venue aux Aſſiegés par canonnades. Le Prince ſe rend incontinent en perſonne au retranchement menacé, ſuivi du Comte Erneſt & de quarante cinq Compagnies choiſies, trainans à leur queuë ſix demy Canons, partie de ſa Cavallerie ſur les aiſles, pour en eſtre ſecouru en cas de beſoing; quatre mille hommes de pied, en quatre eſquadrons, pour accourir où il faudroit; les gardes des Forts & de la ligne par tout redoublées. Ainſi comme un Argus à pluſieurs yeux, un Gerion à pluſieurs mains, il voit tout, va par tout, pourvoit à tout, & pour retarder l'Ennemy au chois qu'il pouvoit faire d'attaquer l'un ou l'autre quartier, il fait rompre le pont de Winterſwijck, & luy coupe la commodité de ce paſſage.

L'Ennemi ſe preſente.

Le Prince ſe rend à luy,

Ils jetterent avec des mortiers dans la Ville 60. grenades peſans 160. livrés la piece, & plus de 300. des petites du poids 26. livres.

L'exemple du Chef porte coup aux membres. Colonels, Capitaines & Soldats, tous portent & ſupportent gayement les veilles, les fatigues, le travail à eſlever la Ligne, & à la couvrir de nouveaux ouvrages. D'autre coſté le canon du Comte Erneſt redouble ſes coups ſur la contreſcarpe de la Ville, ſelon la diligence des Aſſiegés, à reparer ce qui y eſtoit rompu. Les François & les Anglois vont à l'envi, à qui porteroit plus avant & en moins de temps

continue ſes travaux,

Jette ſes galeries avec peine.

leur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

leur galerie à travers la foſſé ; & ja en avoient paſſé les deux tiers, quand par deux pieces logées en flanc ſur la courtine, & par feux d'artifice, leur diligence eſt arreſtée, reculée, partie de leurs ouvrages rompus, ou debiſés, avec perte de nombre des leurs, de quelques uns de marque. Raire & Proude Capitaines Anglois ſignalerent leur valeur au prix de leur vie. Tout cela neantmoins ſurmonté par une grande contre-batterie, & reparé diligemment par les Soldats plus courageux & neceſſiteux, qui pour ſommes extraordinaires ne deſdaignoyent pas le réfus des Pionniers.

Chabrias Atheniensium Dux optimum hunc Imperatorem eſſe dicebat qui maxime cognitas haberet res hostium. Plut. in Apoph.

Le Prince deſcouvre les deſſeings de l'Ennemi

Mais à quoy s'occupoit le Comte de Berghes pour avancer leur delivrance preſſée de tels efforts ? certes il n'y a tel que de recognoiſtre le deſſeing de ſon Ennemy en guerre & en paix. Le Prince y penetre des yeux de ſon jugement; mais encor la choſe parloit icy d'elle meſme ; les lettres interceptes du Comte, le rapport de pluſieurs priſonniers, les Soldats qui par faute de paye ou pour remplir leurs ventres affamés ſe jettoient dans le Camp, l'aſſeuroient aſſés des extremes neceſſités qui travailloient l'Ennemy. Et quelle apparence de pouvoir percer de vive force à travers de ſi grands travaux ? & de ſurprendre un Prince qu'on voyoit chaque nuict faire la ronde de ſon Camp, à pied, un fanal devant ſoy, viſiter les Corps-de-garde, & ſurveiller la vigilance des Sentineles? Le Comte, ſelon le conſeil de Spinola, ſe fut volontiers interpoſé entre Zutphen & le Camp, pour interrompre les vivres; mais il luy eſtoit neceſſaire de ſe les aſſeurer à ſoy-meſme, & il ne le pouvoit commodement : car Weſel à quelques lieües de ſon Armée, eſtoit la plus prochaine place, & d'où il ne les pouvoit tirer qu'avec des grands Convois. Ainſi donc, comme il fut adverty qu'une grande trainée de vivres couloit vers le Camp, eſcortée des troupes qui en eſtoient ſorties à leur rencontre pour les favoriſer ; il eſſaye envain de leur gaigner paſſage. A ce defaut il vouloit courre la riſque d'un combat, mais la fierté Eſpagnolle voulant enjamber ſur le droict de la Nation Italienne, à laquelle appartenoit la pointe, excita la confuſion en l'Armée Ennemie, & luy fit perdre l'occaſion de pouvoir tenter fortune de ce coſte-là. Ne le pouvant, ce Seigneur brave & vaillant au poſſible, pour ne ſe retirer à ſi bon marché d'une ſi genereuſe entrepriſe, voyant bien que toute l'Europe tournoit les yeux ſur luy, & les emulateurs de ſa vertu leur attention pour le grabeler ; il tourne teſte vers le Camp, eſſaye en plaine nuict la ligne du coſté le plus fort, comme le croyant moins gardé, puis le Quartier de Pinſen, & en meſme temps fait donner ſi vertement une partie de ſes troupes, ſur un Fort du Quartier du Comte Erneſt, qu'ils emportent la paliſſade, viennent aux coups de picque avec la garde, & ne ſont arreſtés, que par la valeur des Bandes Eſcoſſoiſes, qui y firent tres-bien, toſt aprés animées de la preſence du Prince qui s'y rendit incõtinent en perſonne, avec partie des François & ſix Canons pour les ſouſtenir, ayant laiſſé la garde de ſon Quartier à Wits, & commis le ſecours de celuy de Pinſen à Horace Veer General des Anglois, lequel s'y porta aux premiers ſignals de feu qu'il y vit paroiſtre. Le jour renvoya tout cela, & donna occaſion au Prince de redoubler ſes efforts contre les Aſſiegés.

qui ne pouvoit mordre.

Tache de rompre les vivres.

Puis attaque le Quartier de Pinſen.

Eſt repouſſé. Le Prince accourt & ſouſtient.

On vient aux mines.

Sorties ſur les mineurs repouſſées.

Deſja les François & les Anglois avoient baiſſé le rempart par leurs galeries, & commencé la mine au 17. d'Aouſt. Les Aſſiegés n'avoient Pionniers pour contreminer, & ne pouvoient oppoſer aux Attaquans que feux d'artifice; ceux-cy en ſouffrent du dommage, mais non pour reculer n'y rien retarder. Deux ſorties ſuivent, & s'en prennent aux Pionniers; les François & les Anglois les battent & les repouſſent. Puis le vol des Colombes tenté inutilement par le Comte de Berghes, pour donner de ſes nouvelles aux Aſſiegés & en apprendre des leurs, un Soldat avanturier hazarde la nucque du col, *Pour les aſſeurer de ſon ſecours aprés avoir receu quelques forces qu'il attendoit d'Allemagne.* Ce fut à Verreycken d'eſſayer un dernier effort pour le favoriſer ; il ſort luy meſme dans l'obſcurité de la nuict, en teſte de trois cents

hommes

1627. hommes pour le recueillir; mais ne le voyant point paroiſtre, il ſe jette ſur les trenchées du Comte Erneſt, & bien qu'avec quelque ſuccés, ſi ne peut il en rien meliorer l'eſtat de la Ville.

Autre & derniere de meſme.

Aſſault rafraichi par trois fois en preſence du Prince & repouſſé avec perte.

Les mines preſtes à joüer, le Prince le fait ſommer de ſe rendre. Le Colonel Haute-rive General des François en abſence du Mareſchal de Chaſtillon, ny eſpargne pas ſes ſemonces : à leur refus, voila la mine des Anglois qui enleve toute la face d'un grand pan de courtine; l'aſſault eſt livré par trois rafraiſchiſſements conſecutifs, à la veüe du Prince logé ſur l'entrée de la Galerie, repouſſé avec quelque perte; & entre autres de Lovelac Capitaine de courage notable entre les Anglois, & puis aprés de l'Admiral Guillaume de Naſſau naturel du feu Prince, Seigneur de grãde eſperance & de valeur ſinguliere, attaint d'une mouſquettade aux temples, cõme il paſſoit de la galerie des Anglois en celle des François. Mais telle eſpreuve, & plus grandes qui ſe preparoient en trois endroits, firent condeſcendre le Gouverneur à une capitulation, qui luy fut accordée par le Prince, aux meſmes conditions, que ceux de Breda l'avoient acceptée de Spinola deux ans paſſés.

C'eſtoit une couſtume practiquée par les Anciens en tous les ſieges des places qu'ils entreprenoient; appellans ceux qu'ils envoyoient pour ſommer *Caduceatores* comme porteurs de paix, au lieu que aujourd'huy cela ne ſe fait que par un Trompete.

Oblige les Aſſiegés de capituler.

Il y avoit trois jours de ſurceance à l'execution. Cependant meſme garde, pareille vigilance continuent dans le camp, pour obvier aux ſurprinſes. Le Gouverneur ſort de la Ville ſuivi de ſes troupes, diminuées de cent hommes ſeulement, & de plus grand nombre de bleſſés. Le Prince en voulut eſtre ſpectateur, & y entra glorieux d'avoir ſubjugé une place, deux fois malheureuſe à ſon Devancier, reputée imprenable par mines. Là il en rendit graces au *Tout-puiſſant* le Dimanche ſuivant, dans le grand temple de la Ville, acquis aux Proteſtans par le droit de ſes armes victorieuſes.

Sortie du Gouverneur & des ſiens.

Entrée du Prince.

Il en donna la garde & le Gouvernement au Comte de Stirum avec garniſon ſuffiſante, la pourveut de munitions de guerre & de bouche, & de tout le canon qui ſe trouva dans le Camp, fit reparer ce qu'il avoit rompu, amenda les deffectuoſitez de la Ville, & deſtruiſit les ouvrages de ſon Camp. Pinſen eut ordre d'aller veiller ſur la frontiere du Rhein avec dix ſept Compagnies. La garniſon de Groeninghen eſt doublée, ſur le vent de quelque intelligence. Sa Cavallerie s'oppoſe aux deſſeings des forces Ennemies campées entre Zutphen & Lochum. Une Compagnie de Cavallerie ennemie ſe vient rendre à luy, faute de paye. Et tout d'une ſuite l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſe preſente pour le congratuler de ſa victoire.

Le Comte de Stirum en eſt fait Gouverneur.

La Ville pourveüe.

Suites de la victoire.

Cela fait, il tournoit ſa veüe ſur Linghen, mais il l'en detourna, par le bon ordre que le Comte de Berghes contribua à le conſerver dans ſon party. Il n'eſtoit donc plus queſtion que de donner le couvert à ſes gens; les malades, & le bagage ſont conduits par la Riviere; & luy avec le reſte de ſon Armée prend le chemin de Zutphen, & la diſperce par Regiments és places bordées du Rhin & de l'Yſſel, pour tant mieux brider les intelligences de l'Ennemy, qui n'en eſtoit pas loing. Aprés il ſe rend à la Haye, ſur le my Octobre, pour contrerooller de plus prés les nouveaux ouvrages que les Brabançons s'efforçoient d'eſlever ſur la riviere de l'Eſcault.

L'Armée eſt diſpercée.

Le Prince ſe rend à la Haye.

Ceux-cy, aprés avoir failly Goes deſnuée d'hommes de deffence, par le defaut de la marée, qui empeſcha les navires parties d'Anvers & armées de deux mille hommes de prendre terre, ou plutoſt par un ſubtil ſtratageme des habitans de l'Iſle, qui par faute d'hommes & de Soldats firent ventiler ſur le retrenchement quelques drapeaux de leurs plus beaux jours de parade, comme ſignals de pluſieurs Compagnies; voulurent amender ceſte faute en jettans pluſieurs commencements d'ouvrages, qui deſtachoyent le Fort de Lillo d'avec Berghes ſur le Zoom; & qui euſſent peu favoriſer le ſiege ou le blocus de l'un ou de l'autre en ſaiſon plus commode; mais avec moins de deſpence. Le Prince les fit ſervir de tels mets, que par la communication de quelques eaux jointes enſemble, & ſouſtenues de quelques nouveaux

Goes failli par l'Ennemi & ſes deſſeins rompus.

Ppppp travaux,

travaux, Lillo fut garenti des mains Ennemies, Berghes de plus fort aſſeuré contre les attaintes d'une ſiege, à quoy les Antwerpiens eſtoient continuellement attentifs.

Affaires d'Orange & importance de l'Eſtat,

C'eſtoient là les fruičts de ſa ſage conduite, & les advantages de ſes belliqueuſes actions. Mais ceſte pœnible adminiſtration de tant de grandes affaires qui accompaigne ſes grandes charges, ne l'empeche pas de reprendre le ſouvenir de ſa chere Principauté d'Orange; un clin d'œil, une œuillade vers le midy, comme tous ſes plus grande ſoings pour le ſeptentrion. Le prix de ceſte piece, bien que deſtachée du gros de ſa puiſſance, & de ſa preſence, valoit bien le conſerver: car c'eſt le plus beau fleuron de ſa Couronne, une Souveraineté abſoluë & independante de toute autre puiſſance que de celle de Dieu; ſi ancienne & ſi noble, qu'elle le fait aller du pair avec les plus grands Princes; & qui a authoriſé par tout le monde la Juſtice des armes de ſon Pere contre l'Eſpaigne.

Guillaume IX. employe tres à propos ceſt argument en ſon Apologie contre le Roy d'Eſpaigne, ſouſtenãt que cõme Prince abſolu, il luy avoit peu juſtement declarer la guerre.

& du reſtabliſſement des Conſeillers.

Et ces pauvres Conſeillers deputés de la Cour, ne devoient-ils pas eſtre reſtablis en leurs maiſons & maintenus en leurs charges? Car il n'y avoit point de lieu aux conſiderations d'Eſtat. Ils avoient eſté eſtablis de la main ſouveraine du Prince, & ne pouvoient eſtre deſtitués, ſans qu'il y allat du ſien. Le Prince avoit dit le mot *Je le veux ainſi*: Il ne le pouvoit point revoquer avec honneur; Et ce qui doibt touſiours eſtre de plus grande efficace envers un Prince, la Juſtice de leur cauſe, la raiſon, le debvoir, ne le pouvoient autrement ſouffrir. Encor eſtoit-il obligé, de donner quelque choſe au ſoulagement de ſes Serviteurs, aux ſouhaits des gens de bien, aux ſouſpirs & aux larmes des malheureux, qui tous gemiſſoient ſous le faix importable de la Tyrannie. Il y a plus, ſon ſervice n'en pouvoit plus ſouffrir le dilayement, ni le remede retardé ou negligé, ſans grande riſque ou perte inevitable de l'Eſtat.

On requiert des Commiſſaires pour remedier aux deſordres.

Les Venitiens ont accouſtumé de temps en temps d'envoyer des Cõmiſſaires avec pouvoir de vie & de mort, pour informer de l'ambition & de l'avarice des Magiſtrats & pour ſoulager les oppreſſés par les plus puiſſants. *Mauroc. 18. hiſt. Venet.*

Chaſcun demandoit des Commiſſaires, puis que le Prince n'y pouvoit venir en perſonne. Le Gouverneur & ſes Partiſans continuoient la trame de leurs desbauches, & ne penſoyent qu'à gaigner temps, pour eſtablir la durée de leur imperieuſe domination ſous l'abri de quelque plus grande Puiſſance, & feignoyent pourtant les deſirer. Les gens de bien, qui n'avoient pour but que la conſervation de l'Eſtat; les intereſſés, qui ne ſe remuoient qu'au branſle du leurre de leurs propres affaires, en paſſionnoiẽt la venue, cõme d'un moyen facile & legitime, pour remettre les choſes en bon train & pour faire revivre leurs authorités & leurs proffits. Le Prince ſe reſoult tant plus volontiers à ceſt expedient, qu'eſtant affectionné de tous, il le croit propre & ſalutaire à tous nos maux. Verdoes que nous avons ja veu Conſeiller & Secretaire du Prince, en accepte volontiers la charge avec Montens autre ſien Conſeiller. Le premier inthime amy de Valckenbourg, & qui avoit touſiours nourri tres-eſtroicte correſpondance avec luy: le ſecond ſien parent. Ils ſe promettent & promettent au Prince, d'en chevir auſſi aiſément dans Orange, que s'il eut eſté dans la Haye. De plus, ils partent munis de tout pouvoir & authoriſés de toutes les prerogatives qui peuvent rendre des Commiſſaires conſiderables. La fourrure du pourpoint de Verdoes, ſi elle eut eu langue, en eut parlé haut & clair.

Verdoux & Montens choiſis, partent,

Excés & violences dãs Orange en leur attente.

Tout le temps de l'attente de leur arrivée, ne paſſa qu'en excés, violences & injuſtices. Rẽdonnet, qui pour juſte loyer de ſa fidelité envers ſon Prince, avoit rapporté de ſon voyage la Nobleſſe & la Judicature ordinaire, à peine en peut-il eſtre rendu joüiſſant; & qui pis eſt, il ſe voit aſſailly avec violence, aggredé en ſa perſonne, pour s'eſtre retrenché dans une juſte deffence, confiné dans les priſons du Chaſteau, à la mercy de ſes Ennemis, de ſes parties, qui font baloter ſa vie dans un Conſeil de guerre, contre tout ordre: & ſi les voix de quelques gens de bien n'en euſſent deſtourné le coup, il n'y alloit moins que de la mort.

Par les loix militaires données par le Prince Maurice verifiés en Parlement, un Subjećt du Prince ne peut eſtre juſticiable du Conſeil de Guerre.

Quatre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1627. Quatre jeunes hommes s'eſtans querellés par enſemble, leur different eſtoit fort accommodable; mais parce qu'il y en avoit un ouvertement acquis au Prince, & parent des abſents, il falut qu'ils s'entr'égorgeaſſent tous quatre: Et quelle diligence qu'on y ſceut apporter, ſi falut il qu'ils s'acharnaſſent deux à deux, en deux diverſes fois, en combat ſingulier, en lieu aſſigné, comme ne pouvans eſteindre leur querelle que dans leur propre ſang. Dieu regarda à l'affliction de leurs familles, les rendit quittes pour quelques legeres bleſſures, redemanda avec uſure ce ſang aux alumettes de ceſte cruauté; Et n'ayans deigné les Guettes du Troupeau Proteſtant, ou de crainte de deſplaire au Chaſteau ou de connivence à leur debvoir, retirer leurs Brebis de ce pas de l'Enfer, les Peres Capucins y accoururent, & par une diligence & aſſiduité loüable, ne quitterent jamais l'affaire qu'ils ne l'euſſent accommodé. L'Hiſtoire leur doibt ce teſmoignage; & Dieu veüille qu'ils ne s'eſlevent un jour en jugement contre les autres.

R. Arnaud, A. Du Bois, A. [illegible] & B. [illegible]

Chambarut Conſeiller au Parlement, qui n'eſtoit entaché d'autre crime que de celuy d'incompatibilité, s'eſtant par l'advis des gens de bien rendu à Orange, comme pour y faire relluire un rayon de la Juſtice Souveraine, on luy fit porter des menaces, & peu s'en falut qu'on ne l'expulſat avec violence.

La Communauté d'Orange les recuſe à leur approche.

Pendant telles confuſions, les Commiſſaires s'approcheoient; & arrivés à Montelimart à huict lieües d'Orange, le Conſeil de la Ville, ou plutoſt ceux qui en uſurpoient le nom, leur deſpechent des Deputés, qui pour premiers compliments de leur bien-venue, leur mettent au nés une recuſation pretextée des menaces dont Verdoes avoit uſé dans la Haye envers l'un d'eux; mais animée du gouvernail du Chaſteau, qui fait voguer ceſte Fregate là où il veut, luy donne tel chemin que bon luy ſemble, adreſſe ſa route, la tourne, la contourne, touſiours au gré du vent de ſes paſſions.

Contentions à Orange pour leur logement.

A l'approche, il y eut des contentions pour leur logement. Le Gouverneur & ſes Partiſans les deſiroient au Palais du Prince; & s'ils euſſent eſté tant raiſonnables en toutes leurs autres demandes qu'en celle-cy, il n'eut pas falu employer la force pour les renger. L'exemple de Vosberghen, qui n'uſa jamais d'autre Logis que de l'Hoſtel du Prince, leur debvoit ſuffire; & la prudence vouloit qu'en choſe de nulle conſequence, ils donnaſſent ce contentement à un Gouverneur ja detraqué, de ne prendre point pour retraite une maiſon qui luy fut en ombrage, puis qu'ils eſtoient venus principalement pour le remettre dans le bon chemin. L'affection de quelques autres, qui ne profiterent pas mal de leur ſejour, ayans conſtitué le Prince dans des grands frais & employé beaucoup plus la preſence de ceux-cy à leurs affaires particulieres qu'à l'execution de leur Commiſſion, & au reſtabliſſement du ſervice du Prince, l'emporta par deſſus toutes autres conſiderations, & la rendit de tout poinct infructueuſe.

Leur arrivée & reception.

Leur arrivée neantmoins ſembloit promettre quelque amendement; elle fut ſur le ſoir. Le Gouverneur, ceux qui reſtoient des Officiers du Parlement, les Ordinaires, les Conſuls & les Notables de la Ville, les viſiterent aux flambeaux, avec beauçoup de demonſtration de joye de part & d'autre. Mais le ſerpent giſoit caché ſoubs l'herbe; & on voyoit bien que ce Gouverneur ne vouloit point deſmordre de ſon advantage; qu'il ne penſoit qu'à ſa ſubſiſtance, & que pour l'affermiſſement de ſon inſolente authorité, il perſiſtoit à l'excluſion des Conſelliers abſents; & que quant il n'y auroit eu que ce ſeul point à decider du Prince à luy, on n'en pouvoit venir à la vuidange, que par l'obeiſſance du Gouverneur, ou par ſa perte.

Ces Commiſſaires ſe retrancherent dans la douceur envers celuy qu'ils avoient à meſnager, & envers ceux qui le conduiſoient ; mais avec tant d'affectation apparente, que Verdoes faiſoit cognoiſtre, qu'il avoit ſur le cœur tout le contraire des ouvertures qu'il propoſoit. Montens s'y portoit plus dextrement, mais non tant qu'il n'immolat à la rage de ce Gouverneur un Officier affidé au Prince, qui luy voulut porter dés le ſoir de leur arrivée, un mouvement vigoureux pour l'eſtabliſſement de leur authorité, qui tendoit infailliblement à la depreſſion de celle du Chaſteau, & engageoit tout l'Eſtat à leurs intentions. Il creut de bien obliger ce Gouverneur en le luy declarant, & de gaigner confience ſur ſon eſprit pour en mieux chevir; au contraire il luy donna moyen d'y remedier, le rengea de plus fort dans la meſfience, le fit reſoudre à leur donner des gardes ; & à ſe garder mieux ſoy meſme, rebuta ceux qui eſtoient diſpoſés à les ſuivre, pour y aller deſormais plus bellement, & a ne point hazarder des propoſitions hardies. 1627.

Leurs fautes à l'arrivée.

Tant que les Cõmiſſaires furent dans Orange, il y eut touſiours un Corps de garde au deſſous de leurs feneſtres, des Soldats de la garniſon que Valckẽbourg entretenoit dans la Ville.

Jamais gens ne furent plus empeſchés en affaire ſcabreux & eſpineux, que ceux-cy le furent en ceſte commiſſion. A leur arrivée il leur eſtoit aiſé de voir la demarche & la contenance de l'homme à qui ils avoient à faire, de ceux qui luy ſouſtenoient le menton, & de ceux qui s'eſtoient embarqués dans ſa fortune ou pluſtoſt dans ſes infortunes & malheurs. Il falloit proffiter la gayeté des gens de bien à demener les mains, ne laiſſer refroidir la bonne humeur du peuple, du tout portée au changement & à l'extirpation de la tyrannie. Au contraire ayant fait monſtre de leurs foibleſſes, ils faiſoient cognoiſtre viſiblement le danger qu'il y avoit de tenter fortune ; & le refrain ordinaire de ces tremblotantes paroles qu'ils avoient touſiours en bouche, *Nous ne ſommes venus que pour contenter Monſieur le Gouverneur*, donnoient ſujet aux Sages de penſer à eux, à ceux qui eſtoient en rupture avec le Gouverneur de ſe rabiller, aux autres qui vivoient bien en apparence avec luy de s'y rafermir, ne ſcachant par quel bout ſe deſvuideroit la fuſée. Si quelque homme de bien, 1628. dont la fidelité avoit eſté à l'eſpreuve de tout temps, s'offroit à eux pour ſervir le Prince, ils n'avoient rien que *pour le Gouverneur*. Le mouvement des Commiſſaires porté à l'exauthoration des Conſeillers, pour appaiſer ce Gouverneur & le renger à obeiſſance pour le ſurplus, faillit à deſmouvoir tous les gens de bien de leur aſſiete, voyant qu'il ſuffiſoit de plaire au Gouverneur & non de bien faire, pour ſubſiſter. Verdoes fut ſi eſloché de jugement, que de s'y vouloir arreſter. Il en voulut demander advis à un ſerviteur du Prince, qui luy dit, *On voit bien que ceſte demande de Valckembourg n'eſt qu'un pretexte de ſa deſobeiſſance: il cognoit le Prince trop genereux pour croire qu'il y conſente, & ſeroit bien marry qu'il le fit: Et quant il le fairoit, il pretexteroit des autres meſcontentements, ou bien il en concepvroit des imaginaires; Et au bout, la demiſſion des Conſeillers ne ſerviroit que pour monter à un plus haut point ſa tyrannie, la rendre plus abſolue & plus redoutable aux Subjects; & leur faire voir qu'il n'y a que proſcriptions, banniſſements, pertes & ruines pour ceux qui recourent au Prince, & qui reclament ſa juſtice contre l'oppreſſion & la violence: Et finalement, ce ne ſeroit que pour ſe mocquer.* La bonté du Prince rejetta des ouvertures ſi iniques, & ſa prudence ne tarda pas d'y pourvoir par d'autres voyes.

& ſuites en leur commiſſion.

Ce fut la reſponce que je fis à Verdoes, lors qu'il me demanda conſeil ſur ceſt affaire, dont je fis ſecretement donner advis à Servant.

Ils avoient eu cent moyens pour obliger cent perſonnes, ſans qu'il couſtat rien au Prince ; ils n'en ſceurent jamais faire valoir aucun pour s'acquerir des creatures : au contraire, par leurs adherences aux intentions du Gouverneur, il ſembloit qu'ils n'euſſent autre viſée que de fortifier ſon authorité. Les feſtins, les bonnes cheres, les *carous*, les beuveries avec luy en public, en appareil, à la veue de tout le peuple, eſtoient comme le ſeeau & le cachet qui authoriſoit l'indue occupation de l'autre, qui en ſçavoit bien proffiter avec plus de dexterité.

Autres manquements.

Ceſte année n'enfanta rien en gros de memorable ſur terre. Le Prince qui a les yeux ouverts aux intereſts des Aliés de l'Eſtat où il commande, fut

Occupations du Prince en Hollande.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1628. diverti durant ce temps là, au ſoing de leurs affaires: les Ambaſſades en deſroberent l'autre partie, Auſſi les Muſiciens une Chançon finie, n'en commencent point d'autre ſans accorder leurs inſtruments. Et il faloit donner reſpit à ce Lion Belgique qui venoit de reduire ſoubs ſa pate une place importante avec beaucoup de peine. Il luy faloit donner repos pour employer ſes forces ramaſſées avec une vigueur extraordinaire, à quelque choſe de plus grand & de plus genereux. Cét entre-deux fut à ſon Ennemy, comme un intervalle qu'il luy donna au milieu de deux furieux excés de fiebvre. Le dernier ſe fera voir & ſentir beaucoup plus violent & mortifere. Auſſi l'Eſpaignol de ſon coſté n'eut le moyen de ſe mettre en campagne, par la diſſenterie attachée à ſes finances qui tenoient enervées ſes principales forces. Mais ſi ces deux grandes puiſſances qui eſtoient aux priſes depuis plus de ſoixante ans, ne ſe ſont pas choquées en gros en celle-cy, cella n'a pas empeché qu'elles ne ſe ſoient haraſſées & grabugées en detail, & que leurs Conducteurs n'ayent proffité les advantages que le temps & les occaſions leur ont fourny.

qui l'empechent de ſe mettre en Cãpagne.

L'Eſpagnol qui avoit fait comme une reveüe generale de toutes les forces de ſes Royaumes, terres & pays de ſon obeiſſance, pour ſçavoir ce qu'ils luy pourroient fournir au beſoing, reſollu de les unir par un concours de ſecours mutuel à celuy qui feroit l'eſchiquier de la guerre, employoit ſon pouvoir & ſes artifices durant l'hiver, pour faire accepter ceſte confederation & union aux Provinces Belgiques Eſpagnoles. Les Imperiaux ſous la conduite de Tilly Partiſan d'Eſpagne, s'eſtoient ja flanqués dans le Pays d'Embden (bien que gardé ſoubs la protection des Eſtats) en nombre de douze à quinze mille hommes, pour de la mugueter & incommoder la Frize. Le Comte d'Anholt autre Chef Imperial, avoit eſté receu & esbergé avec ſes troupes par le jeune Comte de Weſt-Frize; ſes places plus importantes & ſes magaſins luy avoient eſté ouverts. Spinola ayant diſtribué ſon pouvoir à pluſieurs teſtes, s'acheminoit en Eſpaigne pour y recepvoir des nouveaux ordres contre les proſperités des Armes du Prince & les affaires des Provinces-Unies. Le Marquis de Sainct Angelo paſſoit en Gueldres, avec charge de faire redreſſer les Forts & les Ouvrages rompus de ce Canal du Rhin à la Meuſe. Le Gouverneur de Maeſtricht s'eſtoit emparé de Diepenbrouck au Pays de Liege, pour couper le paſſage du commerce du Liege avec la Hollande. Le Roy d'Eſpaigne avoit fait tenir en Flandres un renfort de trois millons de livres pour les frais de ceſte guerre, & dix à douze Colliers de la Toiſon d'Or, pour les Chevaliers denommés. Les Eſpaignols continuoient la Fortification de Stalroch en Brabãt, & de la meditoient des nouveaux ouvrages, pour porter à la perfection tous les autres de ce quartier là, par le moyen d'une dique, qu'ils vouloient tirer depuis le Fort S. Jacques juſques à celluy de Maroles; pour avec le temps aſſecher les environs de Lillo, gaigner beaucoup de Terres, & couvrir un Canal des Rivieres d'Anvers à Santvliet, pour eſquiver l'Eſcaut & le paſſage du Fort de Lillo. Le Comte de Berghes avoit jetté un grand Convoy de vivres dans Linghen, à la faveur de trois mille Chevaux de l'Empereur. La Weſtphalie, les Pays de Munſter, de Juliers, de Berch & de la Marck, tous couverts des troupes Imperiales, menaçoient de retirer Rhées & Emmerick de la puiſſance des Eſtats, ſous pretexte de quelque nouveau ſequeſtre de Cleves & de Juliers dont elles dependoient. Le Comte Salazar avoit receu ordre de fortifier Stalroch pour la conſervation de Sanvliet, comme il fit à l'ayde de ſes Regimens Eſpagnols. Mais à toutes ces difficultés le Prince pourvoit habilement & courageuſement.

Divers eſſais de l'Ennemy

contreluités par le Prince.

Il entretient ſagement les Aliés de l'Eſtat où il commande, pour en eſtre aydé contre les deſſeings de ceſte union des forces Eſpagnoles; fait deliberer pour le renouveau une nouvelle levée de douze mille hommes de pied & de trois mille Chevaux, contre ceſte brouée d'hommes qui luy venoient dreſſer

une querelle d'Alleman, & le menaçoient de pis, ſi Spinola faiſoit bon voyage en Eſpaigne: Et ja en avance avoit fait munitionner d'hommes & de vivres la Ville d'Emboden & occuper les meilleures poſtes du Pays, par ſes Troupes, pour tenir en eſchec les Imperiaux. Le Comte Erneſt de Naſſau s'eſtoit rendu en ſon Gouvernement de Frize, pour avoir l'oeuil aux Eſtrangers & couvrir le Pays de ſa preſence. Spinola avoit trop bien ſervi l'Eſpaignol dans les Pays-bas, pour y eſtre continué: ſa vertu luy eſtoit deſlors en encombre, & ſes experiences en ombrage à ſon Maiſtre, au grand dommage de ſes affaires; auſſi la prinſe de Breda avoit fait la cloſture de ſes conqueſtes, & dés l'advenement de Frederich la fortune luy avoit tourné le dos. Le Noſtre ne ceſſoit de contrerooler le travail du Rhein à la Meuſe; dixſept Compagnies de Cavallerie & ſix à ſept cents hommes de ſon Infanterie, ayans attaqué un Fort Royal n'agueres baſty ſur ce Canal, & repouſſés avec quelque perte, cela ne le rebuta pas du deſſein qu'il avoit de le rendre inutille, cõme il fit à la parfin. La bonne correſpondance qu'il conſerva touſiours avec les Liegeois, tenoit ouvert le paſſage a la communication d'un mutuel commerce; & il la ſceut bien profiter en la prinſe de Maeſtricht. La Bourſe de ces braves Amſtredamois tres-volontaires au ſouſtien de leur commune cauſe, & d'inclination portée à celle du Prince, firent ſouvrer à leur Republique des montagnes d'or contre ceſte puiſſance Ennemie, qui a plus de faſt que de fait, & fit honte à ce renfort des Finances Caſtillanes. La Garniſon de Berghes-op-Zoom interrompoit à chaſque fois leurs travaux de Santvliet. Le premier de Febvrier elle enleva un Corps de garde de Cavallerie, & aprés en avoir bruſlé les logemens, fit haut le pied. Mais la venue du Prince au Fort de Lillo, ſur la fin du meſme mois, leur donna bien pis à penſer; Anvers entra en jalouſie de ſon approche: & Dom Carlo Coloma s'y rendit en meſme temps pour le raſſeurer, mais plus pour y donner une eſtocade Angloiſe aux Banquiers, qui parerent à ce coup par un hardy reffus, *Nous n'avons point d'argent.* Le Prince party de Berghes, print le chemin de Steenberg, Willemſtadt, Sainct Geertrudenberghe, pour pourvoir à leurs neceſſités en paſſant; & voulant prendre terre, pour aller viſiter les Forts qu'il avoit oppoſés à Santvliet, Adrien Capitaine de ſon Batteau eut la jambe emportée d'une volée du Canon Ennemy, luy dõnant la main pour l'ayder à ſortir de ſa Chaloupe. Ce Prince qui n'a jamais craint que la cheute du Ciel, n'en fut point esbranlé, parut avec ſa froideur ordinaire ſans trace d'eſtonnement, non plus que s'il n'euſt point couru de riſque, mais le Capitaine en mourut depuis. Le Fort Deventer-Rolan deſeigné ſur la pointe qui regarde celuy de Lillo, y print lors naiſſance par ſon ordre; la Garniſon de Santvliet, n'ayant autre choſe en teſte que de prendre garde à ceſte nouvelle conſtruction, ſe vit ſurprinſe à l'improviſte par des boutefeux Hollandois, qui embraſerent ſoudainement tous leurs baſteaux avec grand fracas de monde; la perte eſtimée à plus de cinquante mille eſcus, qui eut eſté plus grande ſi ces Avenaires euſſent donné juſques aux Magaſins des poudres qui eſtoient dans l'Egliſe: mais ceſt eſchec n'ayant pas rendu les autres plus ſages à leurs propres deſpens, ils ſe voyent derechef ards & grillés pour la ſeconde fois, nonobſtant l'arrivée du Comte Salazar avec ſes Regiments Eſpagnols. Un Caporal de Berghes s'eſtant voulu avanturer à une autre feugade des meſmes Magaſins, avec un artifice caché dans un pain de munition, prins & luy ayant eſchapé de le declarer ſur la gehene, expia ſa temerité par la corde. Mais pourtant le Canal de Santvliet ne peut eſtre avancé, tandis que celuy de Berghes s'achevoit en ſa perfection, nonobſtant les empeſchements des Eſpaignols. Quarante Compagnies d'Infanterie arrivées à Berghes, pour ſouſtenir les nouveaux ouvrages des noſtres, mirent bien la peur au ventre des Ennemis. Le ravitaillement de Linghen qui ne peut lors eſtre empeché, ne le garentira pas en ſon temps des mains victorieuſes de noſtre Prince. Ainſi il boucha de tous coſtés les trous que ſon Ennemy luy ouvroit.

Qui court riſque de ſa vie.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1628.

Combats particuliers d'un party à l'autre, à divers ſuccés.

Parmy ces avantures de guerre, ſept Compagnies de la Cavallerie Hollandoiſe ayans prins l'eſſor, pour courre ſur le Comte de Berghes party de Venloo à deſſein d'avitailler Boiſleduc, & rencontrées par quatre autres ſorties de Boiſleduc, pour venir recueillir le Comte, vindrent aux mains; mais le Comte ſurvenant fit pencher la victoire du coſté des ſiens; le combat terminé par la deffaite de trois Compagnies Hollandoiſes, quarante Priſonniers & cent Chevaux emmenés, avec pertes & bleſſures de pluſieurs de part & d'autre; le reſte retiré au grand pas & mené battant juſques aux Portes de Grave. Ce fut lors que Dom Emanuel Prince de Portugal nepveu du Prince, qui s'eſtoit retiré à Bruxelles avec ſon Pere, print l'habit de Carmedechauſſé en preſence de l'Infante; & que l'eſchange des priſonniers des deux parties fut traitée en une conference à Rooſendael. Ravenſpurg place des Eſtats en Cleves, occupé par les armes du Prince, au nom de l'Electeur de Brãdenbourg, & aſſiegé par les Eſpaignols, au nom du Duc de Nieubourg; ſur la nouvelle du ſecours mené par le Comte de Stirum, les Aſſiegeans deſcampent, & la place fut ſuffiſamment ravitaillée. Les Proteſtans de Weſel eurent bien à ſouffrir en l'exercice de leur Religion par les violences des Imperiaux, deſchaſſés de leurs Temples, & quaſi de leurs foyers. Ceux de Rees & d'Emmerick autres dependances de Cleves, firent cœur de fer, ſe voyans couverts de la domination du Prince. Weſel ne tardera pas de ſuivre leur fortune, & de ſecoüer le joug Eſpaignol. Le grand deſſeing de l'Empereur, des Roys d'Eſpaigne & de Pologne, à former entre tous une nouvelle Admirauté ſur la Mer Baltique, & à y attirer les Villes Anſiatiques de Lubec, Dantzick & Hambourg, affin de ruiner le Traffic des Hollandois & incommoder tous leurs Alliés, s'en alla en fumée, auſſi toſt eſvanoüi qu'eſpanoüi. Tout cela dirigé, ou par la ſage conduite ou par le bonheur des armes de noſtre grand Frederich.

Autres actions de guerre.

Grande victoire des Hollãdois ſur mer accõpaignée de richeſſe

Mais la Mer Oceane, non moins favorable à noſtre ſage Nocher, acquit à ſes peuples ſoubs ſa conduicte & le bonheur de ſes armes, une grande victoire, plus accompagnée de richeſſes que de ſang. Son Vice-Admiral Pierre Hein expert en la marine, homme de bon cœur, en fut l'inſtrument. Cetuy-cy monté en Mer avec vingt & un Vaiſſeaux, armés aux frais de la Compagnie des Indes Occidentales, fut rencontré de la Flotte Eſpagnole compoſée de vingt voiles, qui en revenoit toute chargée des deſpoüilles de l Occident. A l'approche, il deſcharge ſon Canon contre les plus avancées. La Vice-Admirale Ennemie en receut les premieres attaintes; cela ſecondé du courage de ce General, & de la valeur de ſes hommes, il offre bon quartier à ceux qui ſe voudroient rendre. L'eſperance de la vie leur fait tomber les armes des mains, & abbatre l'Eſtendart en ſigne de ſubjection. Tout l'effort Hollandois ſe tournant contre l'Admiral Eſpaignol, avec un cri de *bonne Guerre*; cetuy-cy l'accepte ſans beaucoup de reſiſtance, & l'exemple des principaux porte coup aux autres qui n'eurent plus honte d'eſtre ſubjugués. Les Soldats Ennemis envoyés à terre à leur diſcretion, tout fut prins & butiné. Un Papegay trouvé dedans ſe print à crier *Victoire*, à meſure qu'il oyoit remuer les monceaux d'or & d'argent. Toute la Flote avec trois de ces principaux Galions, aprés quelques autres hazards marins, heureuſement ſurgie en leurs Havres d'Hollande, la prinſe fut eſtimée à cent ſoixante huict tonnes d'or, qui revienent à ſeize milions huict cent mille livres.

1629.

Preparatifs du Prince prudemment couverts.

C'eſtoit donc un coup de partie, que d'attaquer l'Eſpaignol ſur ſes foibleſſes; & que ne pouvoit promettre une année qui avoit eu des eſtreines de ſi haut prix? Un ſage Prince doibt entrer en conference & conſulter tous ſes affaires avec le temps & l'occaſion. L'un & l'autre favoriſoient les deſſeings du noſtre; & le renouveau n'eſtoit pas encor eſclos, que chaſcun formoit des penſées ſur ſes deſſeings. Weſel, Breda, Hulſt, Linghen eſtoient en la bouche des moins hazardeux, Anvers en celles des moins tumides, Boiſle-Duc

n'eſtoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

n'eſtoit regardée qu'avec effroy; & bien que plus utile que piece des autres, tant de rebutz qu'on y avoit ſoufferts, ne permettoient au peuple d'y aſſeurer leurs eſperances. C'eſtoit un morceau dur à macher, rude à avaler, difficile à digerer. Le Prince marchoit à pied clos cõme le Lyon pour n'eſtre recognu, & tenoit tous ſes conſeils ſecrets & à divers replis. Trois Gouverneur mandés de ſa part, pour recognoiſtre Weſel, Boiſleduc, & Linghen, chaſcun d'eux ſe promettoit le ſiege, de celle qu'il recognoiſſoit. Les principaux de l'Eſtat, s'en voulans informer de luy, n'en reçoivẽt que des reſpõces ambigues. *Que c'eſtoit l'une de celles qu'on luy nommoit*, puis deſvelopant des raiſons pour s'attacher tantoſt à l'une, tantoſt à l'autre, ne laiſſe dans leurs eſprits qu'une vaine image d'irreſolution, qui les tenoit vaxillans, ne ſçachans de quel coſté pencher. Il avoit Boiſleduc ſur le cœur, mais moins en la bouche qu'aucune des autres. Il en donnoit des raiſons à ſes plus Confidens, ſans leur faire cognoiſtre trace ny piſte qu'il y eut du deſſein. Le ſujet de ce grand ſecret n'eſtoit pas ſans ſujet. C'eſtoit pour ſe garder de ces oiſeaux qu'Ariſtote appelle *Sippes* propres à deſcouvrir les choſes cachées, familliers & domeſtiques chés l'Eſpagnol. Ainſi donc Boiſleduc prins à tache par ſa valeur, il n'en meſdite l'execution qu'avec ſoy meſme. Partie grande & extraordinaire en un Prince, qui porte ſon jugemẽt dans les accidents de l'advenir; parmy des affaires envelopées de tant de diverſes circõſtãces, bigarrées de la variété de tant de ſuccés, deſquels ſa ſolidité triomphe, par l'ordre de ſa prevoyance, à tout, en tous, & pour tous.

Antigonus Roy d'Aſie eſtoit ſi ſecret, que comme un jour ſon fils luy demandoit, quant eſt-ce qu'il decamperoit? Tu orras, dit il, le ſon de la Trompette. Metellus Macedonicus diſoit auſſi que s'il croyoit que ſa chemiſe ſçeut ce qu'il avoit pencé, il la brulleroit.

Conſo quem conciliis præſidere Romani arbitrabantur, Romæ ara ſubterranea fuit, ut ſignificaretur, concilia occulta eſſe debere. Roſin. 2. antiq. Rom. ex Plut.

Apud Perſas nemo conciliorum Regiorum particeps erat, præter quoſdam optimates taciturnos & fidos, apud quos ſilentij numen colebatur. Ammian. 21.

Fieri quid debeas cum multis tracta, quid facturus ſis cum pauciſſimis. Veget. de Re milit. lib. 3.

S'il eut eſté creu, il eut marché en campaigne dés le mois de Mars, pour en anticipant le temps ordinaire, prevenir les diligences de l'Ennemy. Une levée extraordinaire de douze mille hommes qu'il requeroit, donnerent tellement à conſulter aux Adminiſtrateurs de l'Eſtat, qu'à peine en vit on eſclorre la reſolution avant le 25. du mois ſuivant. Longueur qui à cauſe des grandes pertes à ceſte Republique, touſiours contraire aux expeditions dont on ne juge que par un favorable ſuccés.

Mais retardés par le defaut d'autruy.

Le premier Rende-vous du Prince fut triple. Le premier au fort de Schenck, le ſecond à Arnhem en Gueldres où il ſe rendit en perſonne le 25. d'Auril, le troiſieſme à Nimmeghe; Et ce à double deſſeing; l'un pour lier ſes troupes enſemble en moins de temps; l'autre pour tenir l'Ennemy en ſuſpends du lieu où il donneroit. Son Rende-vous general fut au 28. du mois en la Lande de Moock entre Nimmeghe & Grave. Là vit on, à jour aſſigné, toute l'Armée en bataille, partagée en trois Corps, d'Avantgarde, de Bataille, & d'Arrieregarde, ſelon que le ſort en diſpoſa en faveur des differentes nations. Ainſi l'Avantgarde eſcheut à quatre Regiments François, à un Walon, & à deux Hollandois; la Bataille, à deux d'Allemands, à trois d'Eſcoſſois, & à un de Friſons; l'Arriere-garde à quatre d'Anglois, & à deux d'Hollandois; tout cela en deux cents quarante trois Enſeignes, comptans vingt quatre mille hommes, couverts en chaſque corps d'un Eſquadron de Cavallerie; le premier mené par Stakenbrouck Lieutenant general d'icelle, le ſecond par le Comte de Stirum, le troiſieſme par le Duc de Boüillon, faiſans enſemble de quatre à cinq mille Chevaux; les munitions, le Bagage, l'Artillerie ſuivoit en queuë. Le Colonel Pinſen laiſſé par le Prince és environs du Fort de Schenck, avec vingt & quatre Compagnies, pour avoir l'œil ſur l'Ennemi, avec ordre de le venir joindre au premier mot.

Le Prince en Campaigne & ſon 1. rende-vous.

Son rende-vous general.

L'Armée marche au ſiege de Boiſleduc,

Le ſuccés de ce grand deſſeing conſiſtoit en l'execution, & la diligence en eſtoit la Mere-nourrice. Dés le ſoir dõc le Prince pouſſe avant Stakenbroeck avec partie de la Cavallerie, pour occuper les lieux d'entre Breda & Boiſleduc, & rompre la communication de ces deux Villes; Et luy dés le point du jour, paſſe la Meuſe avec ſon Armée ſur un pont de bateaux eſlevé proche de Grave. L'ordre & la diſcipline y furent ſi exactement gardés que le jour ſuivant dernier d'Auril, Heeſwijck, qui n'eſt qu'à deux lieuës de Boiſleduc luy donna logis, la garniſon Ennemie contrainte de luy ceder le Chaſteau.

Obſidio fortem requirit animum celeritatemque mentis & peritiam militarem & machinationum multam copiam præparatam, firmitatem [illegible] & multa cum cautione ac diligentia firmitatem hanc parari oportet. Leo Imp. In Tact. c. 15.

La Cavallerie campé és environs,

Le

1629.

Les Quartiers ſont diſtribués.

Le premier de May ſi celebre dans les faſtes Romaines, s'eſt rendu à jamais memorable dans celles des Belges, par le commencement d'un ſiege ſi prodigieux. Ce meſme jour le Prince ſe preſenta en bataille à la veüe de la Ville, partagea ſes Quartiers, chaſcun ſceut la place qu'il devoit deffendre ou attaquer; les Compagnies des Gardes avancées vers la Ville pour couvrir le jeu, ou pour refrener la furie de ceux qui le voudroient troubler.

Eſtat de la Ville, ſon aſſiete & ſa force

Boiſleduc qui porte en ſon nom l'origine de ſa fondation, par le rapport des Hiſtoriens à peu prés conforme à celle de Rome, eſt l'une des quatre Villes Capitales du Brabant, conſiderable par ſa grandeur, mais plus par ſa force naturelle & artificiele. Ceſte Ville qui de foibles commencements eſt montée à tel degré de force, eſt aſſize ſur l'une des extremités de Brabant plus voiſine de Gueldres & de Hollande, d'une heure & demy de courtine pour le moins, peuplée de quatre à cinq mille habitans capables de porter armes, belle & bien baſtie, ornée de pluſieurs maiſons Religieuſes, & de grand nombre d'Egliſes; percée en quatre endroits par quatre portes, de S. Jean, d'Anvers ou de Vucht, de Heynton ou de Grave, & d'Orthen, outre trois iſſues par eau, nommées le grand Heeckel, par où la Riviere de Dommel traverſe la Ville; de l'Aa par laquelle ceſte Riviere s'unit dans la Ville à celle du Dommel; la troiſieſme eſt celle de Dieſe, à l'endroit où ceſte Riviere prend ſon nom des deux precedentes jointes enſemble. La porte S. Jean n'a qu'une advenue eſtroite, couverte de trois pieds d'eau, à fonds ferme & ſolide, bordée à droite & à gauche de profonds marais. Celle de Vucht ou d'Anvers flanquée de deux baſtions, couverte d'une demy-lune avec ſon foſſé & ſa contreſcarpe, ne donne accés que par un chemin ſec & ſablonneux de trente pieds au plus de largeur, au milieu du Dommel, & d'un grand & large foſſé aboutiſſant à des mareſcages: ce chemin coupé à dextre & à ſenextre de deux Forts en pentagone; l'un grand & entierement regulier, à double foſſé & contreſcarpe, appellé *Iſabelle*; l'autre *S. Anthoine*, plus petit, mais inacceſſible de deux coſtez par les eaux du Dommel, qui le bordent. La Porte de Hintum, à couvert de deux boulevards & d'une demy-lune, deffendue par un grand ouvrage à corne, ne pouvoit eſtre approchée que par un chemin fort eſtroit, bordé de lieux humides & mareſcageux. Celle d'Orthé aſſés inacceſſible d'elle meſme, par les mareſcages & par les eaux ramaſſées qui en deffendoient l'abord, n'avoit pour flanc qu'un ouvrage en forme de demy-lune. Toute la Ville en ſon circuit ſouſtenue de bons Remparts, embellis de diverſes Tours rondes & quarrées, couverts de boulevards aux lieux neceſſaires, garentis de beaux & larges foſſés, contreſcarpes & autres ouvrages; Un autre bon Fort appellé *Le grand Tetelaer*, ou *Fort Albert*, ſemblable à celuy d'Iſabelle, eſlevé aux lieux moins mareſcageux, entre les portes de Vucht & de Hintum.

Souvent attaquée & aſſiegée

Ceſte Ville ſi importante avoit eſté entamée à diverſes-fois, & non jamais emportée. Les attaintes qu'elle avoit ſouſtenues & repouſſées, n'avoient ſervi que d'eſpreuve à ſa force & de pierre affiloire au courage de ſes habitans. Depuis le temps que par leur bigoterie elle s'eſtoit declarée Eſpaignole, au pourchas du Prince de Parme, elle n'avoit ceſſé d'eſtre muguetée par les Hollandois, touſiours aux prinſes avec eux; entreprinſe par le Prince Guillaume IX. en l'an 1581.; bloquée par le Duc d'Anjou en l'an 1583; ſurprinſe par le Comte de Hohenloo en 1585; Entreprinſe par le Prince Maurice en 1594. & derechef en 1599. aſſiegée par le meſme en 1587, en 1602. & en 1603.; mais touſiours imprenable par des accidents non preveus, ou par un decret de l'Eternelle providence qui la reſervoit à ce Prince, comme piece plus magnificque du triomphe de ſa vie.

Son Gouverneur & ſa Garniſon tres-forte.

Anthoine Baron de Grobbendonck, nom ſignalé par les combats des Bruautés & par la haine des François, mais plus par ſes experiences militaires à bien deffendre une place, en avoit obtenu le Gouvernement ſucceſſif à ſon Pere contre la maxime des Eſpaignols, avec trois mille hommes de pied &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

quatre Compagnies de Cavallerie pour la garde. Cela renforcé de mille Pietons que le Baron de Balançon y fit couler inſenſiblement de Breda, ſur le point des retrenchements des Quartiers, & joint avec les habitans, pouvoit compter de neuf à dix mille hommes, pourveus de toutes choſes neceſſaires pour pluſieurs mois, encouragés d'un tas de pluſieurs milliers de Preſtres, à la defence de leurs Autels, de leur Roy, de leurs Foyers.

Donne la pointe au courage du Prince.

Ceſte notable force, ceſte grande puiſſance, eſtoient elles point aſſés conſiderables pour rebuter un grand courage, baſtantes de repouſſer des violents efforts? C'eſt icy où la vertu fait des ſiénes; & qui a il de plus capable à eſpreuver des genereuſes expeditions que les preparatifs d'une grande reſiſtance? ce fut ainſi que noſtre Achille, reſollu de faire litiere de tous dangers, ſe porta avec une conſtance & fermeté de cœur admirable, à relever l'honneur de ſa Nation, & à venger les outrages que ſes devanciers y avoient receus.

Qu'il l'aſſiege en trois Quartiers.

En tel eſtat ceſte puiſſante Ville fut attacquée de ce Prince, avec les forces que nous avons dit, partagées en trois Quartiers. Le premier au Village d'Hintum, aſſigné au Comte Erneſt-Caſimir de Naſſau, avec ſon Regiment, quatre autres moitié Eſcoſſois, moitié Friſons, & vingt Cornettes de Cavallerie conduittes par le Comte de Stirum. Le ſecond à Orthen, donné au Comte Guillaume de Naſſau, avec trente-deux Compagnies, & ordre de garder Engelen Bourgade ſur la Dieſe, entre Crevecœur & Boiſleduc, pour aſſeurer les vivres au Camp. Le troiſieſme à Vucht ſur les avenues de Breda & d'Anvers, bien que le plus dangereux, & à moins qu'à la portée du Canon des Forts d'Iſabelle & de S. Anthoine, gardé par le Prince en perſonne, avec cent trente-quatre Compagnies. Tout le temps depuis le ſecond de May juſques au dixieſme, employé à les retrencher en dedans & en dehors, puis à les unir ſelon les Lignes tirées & communiquées de l'un à l'autre, par un circuit externe, de quarante-trois mille pas, & interne de vingt-cinq mille pour le moins: ce grand & prodigieux manœuvre à eſgaler aux plus renommés de l'antiquité, perfectionné par tout le mois, de ſix pieds de hauteur, ſept d'eſpaiſſeur; ceinct d'un Foſſé de huict pieds de largeur; fortifié en dehors de neuf grands Forts à quatre Boulevards reguliers; celuy de Vliemen plus expoſé au ſecours embeli d'un ouvrage à Corne & à Couronne; celuy de S. Anne d'un à Couronne ſeulement; outre quarante-neuf Redoutes, dix-ſept ouvrages à Corne, pluſieurs Tenailles & demy Forts, pour la garde de tout ce grand retrenchement oppoſé à l'Ennemy du dehors: celuy du dedans, contre les ſorties des Aſſiegés, parſemé de quarante-neuf Redoutes, & de trente-cinq Batteries, garnies de pieces de tout calibre.

Grandeur du Camp & des Ouvrages, accompaignés de force

& de grande prevoyance.

Mais encor pour mieux aſſeurer les intervalles des Quartiers, & pour oſter à l'Ennemy quelque eſperance qu'il eut peu concepvoir, de penetrer le Camp, par le Village de Donghen, juſques au Fort de Pettelaer, & de là à la Ville; il en partage la garde au Baron de Brederode, avec vingt & ſix Compagnies, & ordre de s'y fortifier; puis d'une ſuite unit Crevecœur à Enghelen, & Enghelen à ſon Camp, par un grand retrenchement bordé de la Dieſe, pour s'aſſeurer des vivres & des proviſions; commande au Comte Guillaume de ſe ſaiſir d'une Canardiere appartenant au Gouverneur de la Ville, aſſize comme dans un Iſle proche de Deuteren, & de s'y retrencher avec mille hommes de Pied; Et pour le couronnement de tant de monſtrueux Ouvrages, fait tirer une Ligne de communication en forme de Dicque à travers les Marais, depuis Deuteren où il logea Pinſen, juſques à ſon Quartier, par un eſpace de quatre mille pas; ceſte Dicque appellée de Hollande, eſlevée partie de faſcines, partie de terre, affermie par des paux d'un pied à autre, juſques à pouvoir porter le canon; large de ſoixante trois pieds, garentie d'un Parapet de cinq pieds de haut, conſtruit avec clayes & faſcines à faute de terre; arrouſée d'un double

Foſſé

1629. Foſſé qui recepvoit les eaux de la Dieſe, deſtournée & violentée de ſon cours naturel, & qui ſervoit pour faciliter la traite des vivres par bateaux juſques dās le Quartier du Prince; deffendue de dix & neuf Ravelins, de dix & ſept Batteries, & de quelques bateaux pourveus de Canon, qui battoient le long du Foſſé. Ceſte Dique achevée en moins de quarantaine par une diligence du tout eſmerveillable, excitée principalement par la preſence du Prince meſlé dés le point du jour parmy les ouvriers, tantoſt dans l'eau, tantoſt dans la boüe, nullement diſtingué d'avec les moindres que par ſon maintien, qui le faira touſiours cognoiſtre pour tel que Dieu la fait naiſtre. Les raiſons qu'il adjouſtoit à la force de ſa preſence, eſtoient courtes & nerveuſes. *Qu'il eſtoit beſoing de ſe haſter ſi jamais. Que chaſcun oſtoit à l'Ennemy tout autant qu'il gaignoit. Qu'ils faiſoient d'une pierre deux coups, enfermans la Ville & bouchans l'entrée au ſecours.* Ceſte grande precaution ſuivie d'une autre, à boucher, par des grandes & fortes chauſſées, le cours des Rivieres de Aa & du Dommel, pour par ce moyen en priver la Ville & ſes Foſſés, faciliter les approches & fortifier d'autant une grande partie des retrenchements du Camp qui en ſeroient bordés: ces chauſſées gardées par des batteaux & Pontons, garnis de canon & de gens à ſuffiſance.

faits en diligence excitée par le Prince.

Sa debonnaireté envers les Aſſiegés.

Les premiers ſoings du Gouverneur, qui juſques icy avoit creu d'eſtre attaqué par feinte, furent d'aleger la Ville des bouches inutiles, des Eſcoliers, des Vieux, des Veſves & des Enfās, à ceux-cy adjouſtés quatre des ſiens ſous ſaufconduit particulier de la bonté & debonnaireté de ce Prince. L'honneſteté moiſſonne ce qu'elle ſeme. Jamais un plaiſir n'eſt perdu entre gens d'hōneur. Exemple pour ceux qui manient honnorablement les armes, auxquels il n'y a rien plus indigne que la cruauté, & meſme contre la foibleſſe du ſexe ou de l'aage qui ſont ſans deffence. Le jour & la nuict employés inutilement dans la Ville, à reparer les Boulevards, les Tours, & les remparts; à corriger par nouveaux travaux les defauts remarqués. Le tout à la diligēce de ce Gouverneur, qui n'oublioit pas de faire valoir les exemples des vains efforts du paſſé, pour en induire des conſequences contraires à ceux de l'advenir.

Ses approches,

Les premieres approches de l'Armée furent veües naiſtre du Quartier du Prince. Les Aſſiegés d'abord les arroſerent de frequentes Canonades, pour faire perdre l'opinion qu'ils euſſent neceſſité de poudres; puis contrebattus de quelques pieces, ils eurent occaſion de les mieux meſnager, & de faire greller leur mouſqueterie ſur ceux qui ſans ſcrupule paſſoient à portée de leurs travaux, pour le charroy de la terre aux lieux ordonnés.

contre les Forts.

Le Fort *Iſabelle* entierement Royal eſcheut à tache aux François, celuy de *S. Anthoine* aux Anglois; & ce fut ce qu'il falut avaler avant qu'entamer la ville. Le Comte Erneſt-Caſimir, avec les troupes de ſon quartier, tira ſes approches contre la porte d'Hintum & vers la courtine de l'entre-deux des Boulevards d'Hintum & d'Orthen. Le Baron de Brederodes menaça de meſme traictement le Fort de *Petelaer*; mais plus pour faire diverſion des forces aſſiegées, qu'à bon eſcient.

Grande reſiſtance d'iceux.

L'ardeur des François & des Anglois, les faiſoit avancer de tout autre pas que les autres; & ce fut contre eux que parut la plus grande reſiſtance. Canonnades, mouſquetades, grenades & autres artifices s'y desbitent au prix de pluſieurs vies des Aſſiegeans. Ceux-cy les rencheriſſent par batteries à fleur & à plain de rampart; & pour y proceder avec plus de ſeureté, à couvert des coups & des ſorties de leurs concurrans, traverſent leurs approches de diverſes Redoutes & Lignes de communication; à ce dirigés par Boſch & Perceval d'induſtrie & d'experience requiſe.

Le Comte de Berghes empeché pour le ſecours accourage les Aſſiegés par lettres.

Cependant le Comte de Berghes n'obmettoit rien de ſa charge pour le ſecours. Dés qu'il avoit ſceu le Prince en campagne & ſes troupes au Fort de Schenck; il avoit pourveu Weſel contre les opinions d'un Siege, puis le ſentant aſſemblé à Moock, avoit jetté dans Venloo & Ruermonde tout

ce qu'il avoit peu ſubitement ramaſſer, tournoyant çà & là, à meſure que le Prince s'avançoit; ſans ſçavoir où il fairoit jeu, que par un bruit confus de pluſieurs deſſeings, embroüillé à deſſeing. Mais ce qui plus le retarda en ſes volontés, & qui favoriſa les Retrenchements des Aſſiegeans, fut la ſeureté que les Eſpagnols concepvoient d'une Ville ſi forte; & ſur ce leurs excuſes à ne point marcher ſous autre General, que ſoubs celluy qui leur ſeroit donné par leur Roy. Ainſi le Comte, pour ne ſe rendre criminel, ne ſe voulut pas ingerer de ſoy-meſme; mais par l'advis de l'Infante, ſe contenta d'en eſcripre avec elle des lettres aux Aſſiegés, plaines d'eſperances incertaines & d'un temps indefini pour le ſecours. Encor furent elles interceptes & le porteur perdu dans les eaux. 1629.

Ce Meſſager portant les lettres dãs la garniture de ſon Chappeau, fut pourſuivi en ſorte qu'il ſe noya, ſon Chapeau trouvé & dans iceluy ſes lettres.

Cela rabillé quelque temps aprés par l'ordre d'Eſpaigne qui arriva, le Comte de Berghes parut deſormais en General, partit le troiſieſme de Juing de Bruxelles, aſſembla ſes Troupes à Luchrert village de Brabant, & dans le dixneufieſme ſe rendit à Turnhout, à huict heures du Camp. Là il fit paſſer monſtre à trente mille hommes de pied & à ſept ou huict mille Chevaux, outre ce qui le vint joindre de Breda, quarante pieces de tout calibre, fours, moulins, batteaux, ponts & pontons, qu'il faiſoit trainer ſur grand nombre de Chariots, pour l'experience des deſſeings non preveus. Telles forces accompagnées d'une gayeté incroyable, le General demandoit, *Sous quel gage les Hollandois avoient entreprins un tel aſſaire? s'ils eſtoient encore là? & s'ils n'avoyent point plié bagage?* Le ſucces l'en rendit ſage; & ces braveries raportées au Prince, furent froidement rembourcées en peu de mots, *Qu'il s'eſtonnoit beaucoup qu'on n'euſt encor combatu que de paroles. Que ceux qui ne pouvoient penetrer dans la Ville, ſe contentaſſent de menacer. Que ce qu'il preparoit, dependroit de l'evenement non de l'opinion des Ennemis; & qu'on ne pouvoit mieux reſpondre à des vanteries que par des effects.* A cela on adjouſte, Qu'il ne fut jamais plus aſſidu à viſiter journellement les approches, & à faire diligenter la main des ouvriers.

puis avec une grãde Armee. Se raille de ce grand deſſeing. Froidement reparty du Prince.

De fait le Comte dés le vingtunieſme de Juing, avancé à Haren à trois heures du Retrenchement, menaçoit tantoſt un coſté, tantoſt l'autre; tenoit en cõtinuele faction les Gardes du Camp, & ne ſe fatiguoit pas peu pour laſſer le Prince. Le Prince qui le recognoiſſoit vigilant, avoit touſiours l'œil ſur luy, & en continuele action pour ſon voiſinnage, aſſeure les Iſles de Hemert & de Bommel, de la perſonne du Comte Guillaume & de quelques troupes; double la Garde d'Engelen, comme plus importante pour la traite des vivres, & la donne au Comte de Solms; modere les gardes, pour ne mettre à la littiere ſes Soldats, à quoy l'Ennemy viſoit; donne ordre qu'on ſoit veſtu jour & nuict & en eſtat de combattre; propoſe ſa perſonne pour exemple aux plus delicats. De plus, outre l'ordinaire, il fait tenir en bataille chaſque nuict ſoixante Compagnies, depuis ſon Quartier juſques à celuy de Pinſen, toutes diſtinctes de l'une à l'autre par un eſpace de cinquante pas, ſouſtenues en queüe par partie de la Cavallerie; la Dique de Boſſe-ſloot, les Quartiers du Comte Erneſt & de Brederodes, gardés avec pareille diligence, bien que hors des ſurprinſes de l'Ennemy.

Le Comte rode à l'entour du Camp du Prince qui eſt en bon eſtat par tout.

Ainſi le Comte, en eſtat d'eſtre bien receu, ſe preſente en l'entre-deux des Quartiers du Prince & de Pinſen, comme le croyant avec peu de garde, & ſur le contraire, le menace ſans l'attaquer. En meſme temps le Duc de Bornonville, avec deux mille fantaſſins & ſix à ſept cents Chevaux, eſſaye par ſon ordre de paſſer le Dommel, & d'eſveiller par fauſſes charges les Quartiers du Comte Erneſt & de Brederodes. Toutes ces feintes, pour diviſer les forces retrenchées & pour donner plus libre accés au Colonel Dieſdorf, lequel avec trois mille hommes ayant traverſé nuitamment le Pays inondé du Dommel, ſe fit voir une heure avant jour à ſix cents pas du Quartier du Prince, ſur le point d'enfiler une levée eſtroite qui y avoit acces, s'il n'eut recogneu faux

Se preſente.

Il eſt vray qu'en ceſt endroit, il n'y avoit eu durant le jour qu'une Compagnie en garde: mais ſur la nuict on y en logea neuf par l'ordre que le Prince donna à Wits, Sergent Major General de l'Armée.

Le Prince pourvoit à tout.

l'advis

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1629. l'advis qu'il avoit eu, de n'y trouver qu'une Compagnie en garde. Obligé donc de faire retraicte ſans plus engager, il diſparut ſur le jour; & le Prince [illegible] en divers lieux la levée taſſée, la garnir de paliſſades, y [illegible] du Canon, hauſſer le retrenchement, & ainſi il luy retrenchea deſormais tout eſpoir de penetrer.

Le Comte eſſaye de penetrer.

Mais c'eſtoit trop peu hazarder, pour une Ville tant importante; & les forces Eſpagnoles eſtoient trop fleuriſſantes & de trop bonne humeur, pour ſe contenter d'un ſeul coup d'eſſay. Reſolu donc de tenter encor fortune, il ſe fait voir à l'improviſte ſur la Bruyere à portée du Canon du Camp, qui emporta Verreycken ſignalé au Siege de Grole: puis ſur la ſortie du Duc de Boüillon avec la Nobleſſe volontaire du Camp, il entame une eſcarmouche bien opiniaſtrée, avec perte de Mauve Capitaine François de Cavallerie, de la Turliere, & de la Force Gentilhomme du Duc de Bouillon, ſuivie d'un autre eſſay ſur l'entré de la nuict, entre le quartier de Pinſen & Engelen, par le Baron de Beauvois avec trois mille hommes, qui ne peut rien entreprendre; les Aſſiegés ne paroiſſans point de ce coſté là, comme il avoit eſté projeté, & bien pour luy: car contre ſa croyance, le Prince bien informé l'y avoit attendu avec des Troupes choiſies.

Eſcarmouche.

Autre eſſay inutile.

Boxtel prins par l'Ennemy, puis abandonné.

Le Chaſteau de Boxtel gardé ſeulement de cinquante hommes, & peu aprés abandonné par l'Ennemy, ſouda le meſcontentement de tous ces mauvais ſuccés. Et l'Ennemy pour attenuer la perte de Boiſleduc, ne fit pas ſcrupule d'en faire valoir la conqueſte à la Cour d'Eſpaigne, à peu prés de ceſte puiſſante Ville. Pluſieurs autres deſſeings, de perçer la dique d'Hollande & de paſſer par les lieux noyés, tentés inutilement, & avec penderie d'un Bourgmaiſtre de Bouchoven & d'un Payſan, pour en avoir oſé ſonder la profondeur; *a* il falut penſer à voyes plus aſſeurées & plus capables de divertir ce ſiege.

Perd l'eſperance de perçer le camp.

Perſeverance du Prince en ce ſiege & ſes motifs.

b Le Prince y eſtoit attaché, & parçe qu'il l'avoit entreprins, & parce qu'il ne pouvoit reuſſir en choſe plus glorieuſe, ny plus utile à ſa Republique. Comme il l'avoit commencé avec jugement & conduite; il croyoit ne le pouvoir achever qu'avec courage & vigueur: Et c'eſt ce qui le faiſoit admirer de la Nobleſſe Françoiſe, le voyant tous les jours en des lieux qui ne ſont pas recerchés par les Princes, & ſe porter dans les perils de meſme reſolution, que les autres en reviennent. Paſſer les nuicts ſans repos, le jour en ſollicitudes & prevoyances continuelles, eſtre par tout, viſiter tout; ce n'eſtoient qu'effects de ſes exercices ordinaires. Au ſeul branſle de l'Ennemy, eſtre à luy, pourvoir à ſes entrepriſes par prompts remedes; c'eſtoient là les preuves de ſa ſuffiſance. Exciter avec dexterité l'emulation Françoiſe & Angloiſe, pour s'en ſervir plus utilement, prendre ſoing des Soldats, loüer les courageux, tancer les pareſſeux & les timides, aiguillonner les uns par les pointes de l'honneur, les autres par celles du profit; tout cela dis-je & tant d'autres qui paroiſſent mieux en la ſuite de ſes actions, qu'en celle de ce diſcours, eſtoient des marques de la grace du Ciel envers ce Prince, & d'un Capitaine tel que le figuroit Timotheus, mis à plomb ſur ſa propre vertu, eſpuré par l'experience, ſage, prudent, & qui n'a jamais joüé manque à la pourſuite d'un deſſeing. Mais ce grand courage loué de tous, admiré des Eſtats, les tenoit en continuelle apprehenſion de ſa perte. Dans les hazards où il s'expoſoit, le Canon avoit ja emporté des hommes à ſes coſtés, pluſieurs boulets ralenti la violence de leur force à ſes pieds; Et l'Ennemy meſme ſi reſpecteux que de l'advertir, *Qu'il eſtoit Prince & que par une trop grande ſecurité il n'avançaſt ſes jours.* Ainſi les Eſtats en detreſſe & en angoiſſe de ſa vie, le ſupplient par lettres & par prieres, *de mieux meſnager ſa conſervation & celle de leur Eſtat qui en eſtoit indiviſible, & de garder ceſte grande partie pour une neceſſité, puis que de ſa ſeule Perſonne dependoit la ſubſiſtance de tout un Peuple.* Le Prince les paya de ceſte reſponce, *Qu'il avoit ſouvent recognu juſques où les ouvrages*

Son courage & ſes peines.

Sa prudence.

Sa conduite,

Dans les perils.

Et pourquoy s'expoſoit il.

a [illegible] *pendi ſolent.* [illegible]

b [illegible] entreprins quelque choſe de grand, ne ſe doibt pas laſſer, ni laiſſer ſon entrepriſe imparfaite. *Multa* [illegible] *agreſſis non dimittenda; quia magna* [illegible] *in utramque partē fiunt.* Ce fut la reponce que Marcellus fit a Fabius lors qu'il luy conſeilloit de quitter le ſiege de Caſilinum, pour la difficulté qu'il y voyoit à s'en rendre maiſtre. Que comme un grand Capitaine ne devoit pas entreprendre beaucoup de choſes à la fois; que de meſme quand il les avoit une-fois commencées, il n'en devoit pas deſiſter, qu'il n'en fut venu à bout, parce que touſjours cela battoit ſur ſa reputation. *Tit. Liv. D.3. lib.4. cap.19.*

Il conſte par l'experience, qu'une Armée n'eſt pas bien ordõnée qui n'eſt compoſée de diverſes nations; parce que par l'emulation que chacune a, d'emporter le prix, ils viennẽt facilement à bout des choſes qu'une ſeule nation ne pourroit, n'eſtant pas excitée par la gloire d'un autre. *Boter. de polit. Illuſt. lib.9. cap.13.*

Spintarus loüant Epaminondas diſoit, Qu'il n'avoit jamais trouvé hõme qui ſceut tant que luy, ni qui parlat moins.

 s'avan-

s'avançoient en ſon abſence. Et qu'il ne ſe repentoit pas d'avoir veu, combien ils s'augmentoient en ſa preſence. Que tant & de ſi grands frais ne ſe faiſoient point tous les jours; & qu'il luy ſeroit bien grief & faſcheux que le Public en fit perte pour eſtre mal employés. Que Dieu luy ayant donné ceſte charge, il s'en devoit bien acquiter. Qu'il n'avoit jamais enjambé ſur celle d'autruy, ny eſtimé la temerité. Qu'il eſtoit plus honnorable de mourir en faiſant ſa vocation, que de finir ſes jours en oiſiveté. Et qu'au reſte à un chacun eſtoit preſcripte la fin de ſa vie.

Les Princes, dit Plut. ſont Miniſtres des Dieux pour pourvoir aux affaires & au ſalut des hommes.

Arreſté donc ſur ſa propre inclination & nullement deſtourné de ſes exercices ordinaires; les approches s'avançent de plus en plus vers les Forts *Iſabelle* & *S. Anthoine*. Les François, les Walons & les Gardes, s'attachent aux dehors de ceſtuy-là. Les Anglois diſputent les advenues traverſées de celuy-cy. Les premiers pour vouloir gaigner chemin de haute lutte, avoient fait perte de pluſieurs des leurs dans ce jeu, de Famars Colonel des Walons & de Vitenval Sergent Major general de la nation Françoiſe entre autres. Cela les oblige de reprendre les travaux pied à pied. Le Duc de Candale Colonel d'un Regiment de ſa nation, & auquel eſcheut la garde du 23. Juin, fut celuy qui les recommença: car n'ayant pas jugé faiſable de plus donner ſur ces dehors qu'il recognoiſſoit retrenchés; Il fait couvrir une ligne, ſur le bord du foſſé de la Contreſcarpe, où il loge deux Corps de gardes avec du Canon. A la faveur de cela une galerie paſſe à travers le contrefoſſé, s'attache à la Contreſcarpe, la perce, & vient boire dans le foſſé, non loing de la fauſſebraye ou parapet horiſontal. L'Ennemy y donne en plaine nuict avec cinquante hommes, & peu s'en faut qu'il ne s'en rende maiſtre. Douchamp Lieutenant Colonel du Regiment de Chaſtillon qui en avoit la garde, rallie, redonne, & aprés un combat opiniaſtré le repouſſe avec morts & priſonniers. Ceſte gayeté redouble la diligence; les Bateries continuent; les grenades volent de tous coſtés; l'arcenal du Fort en eſt entierement fracaſſé, la fauſſebraye approchée, recognue, & ſur ce le Duc de Candale, bien que deſconſeillé, y donne au 17. Juillet & l'emporte. Ce ſuccés ouvre le chemin aux boulevards; on vient aux coups de main & de langue: les Soldats s'entrepreſtent du Tabac, & animent ainſi leur courage de quelque courthoiſie. Mais la Mine commençant à grater les pieds aux tenans; Ils craignent les menaces & les gaillardiſes des François en un aſſaut, & ſe ſentent obligés de leur abandonner le Fort à la ſourdine, pour ſe retirer à la deffence de la Ville, aprés un mois de tenüe. Ainſi ce beau Fort acquis avec beaucoup de peine, on s'en ſervit utilement le meſme jour, pour battre la Ville & le Fort S. Anthoine.

Avancement des approches.

Le Fort Iſabelle attaqué,

par un grand cõbat,

Ceſte prinſe couſta la vie à Vitenval Capitaine François, au Lieutenant de Douchamp, à un Volontaire, & à Maiſonneufve, autre que le Colonel; S. Vitte volontaire bleſſé.

puis abandonné.

Ce Fort attaqué comme il a eſté dit par les Anglois, eſtoit d'accés difficile & mareſcageux, & on n'y pouvoit venir que par un chemin eſtroit, coupé d'une traverſe bien faite & bien retranchée. Le Chevalier Aſtelé Lieutenant Colonel, qui croyoit de ne ſe pouvoir mieux ſignaler que par la prinſe de la Traverſe proffite le jour de ſa garde, avec ordre du Prince, pour en deſnicher l'Ennemy, & à travers les Galeries ja faictes, y fait donner deux Lieutenants avec 50. Soldats, qui la gaignent contre leur eſperance, n'avans penſé qu'à attirer l'Ennemy ſur la mine preſte. Mais les Aſſaillis, à la faveur du Fort, s'y relançent en plus grand nombre, repouſſent les occupants & regaignent leur Traverſe. Aſtelé fait joüer la mine, croyant de les enlever en l'air; mais avec ſi contraire ſuccés, que ſes galeries en ſont fracaſſées ou emportées, pluſieurs des ſiens accablés, luy meſme bleſſé, Theodore Niels Ingenieur celebre enterré juſques à la teſte ſauvé par miracle. Harwood Colonel Anglois ſignalé par ſes actions, repara ceſt eſchec peu de jours aprés; & les Galeries rabillées, Il gaigna ſans beaucoup de reſiſtance une ligne Ennemie qui en retardoit le cours, & en ſuite la Traverſe tant diſputée, abandonnée ſans coup ferir. Cela luy fit beau jeu contre les Boulevards du Fort, vers lequel continuant ſans interruption une galerie, la priſe du Fort *Iſabelle* ſurvint, qui fit abandonner *S. Anthoine* & faire place vuide aux Anglois.

Attaque du Fort S. Anthoine

avec grande reſiſtãce,

en ſuite abandonné de meſme.

Ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1629.

Les François & Anglois aux autres approches travaillent à l'envi.

Ces deux prinſes relierent les deux nations en meſmes approches vers la Ville ; & ce fut là, que recommença la diligence par l'emulation. Les Boulevards de la porte de Vucht eſtoient leur viſée : mais pour y arriver, il falloit paſſer par un chemin eſtroit, bordé d'un coſté du Dommel, de l'autre d'un grand & large foſſé aboutiſſant à des mareſcages, coupé en teſte de plusieurs travaux, traverſes & retrenchements bien tenaillés ; tout cela forcé pied à pied, par les moyens que nous deſduirons, Il faut voir par quels divertiſſement l'Ennemy pretendoit de reſtaurer la Ville, qu'il n'avoit peu ſecourir de vive force.

Par lettre interceptée du Comte de Berghes au Gouverneur aſſiegé, on vit ces mots, *Que le Camp retranché extraordinairement, ne ſe pouvoit forcer par ſes Gens, mais il l'avoit trop tenté, & qu'il falloit tenter autre moyen.*

Diverſiõs de l'Ennemy contre le ſiege.

Les troupes de l'Empereur, obligé à l'Eſpaignol de l'authorité qu'il avoit acquiſe en Allemagne, branloyent ſur la frontiere, & par forme de ſecours devoient joindre le Comte de Berghes, pour eſtre à tout ce qu'il ordonneroit ; Weſel indict pour Rende-vous, pour place d'Armes & pour principal Magaſin à ceſte Armée. Le Comte de ſon coſté avec ce qu'il avoit, tenoit Grave en jalouſie de ſiege, ville entierement reguliere en ſa fortification, de grande opportunité au Prince & aux Eſtats. Ceſte Ville mal pourveüe de gens & de vivres, crioit ouvertement à ſes deffauts ; on ne fut pas long temps à y pouvoir, mille tonneaux de farine y coulent par la Riviere, & par ordre du Prince, le Colonel Varick quitte la garde des bords de l'Yſſel, & ſe jette dedans avec vingt Compagnies ; le Comte de Stirum deſtaché incontinent du ſiege, avec cinquante autres & vingt Cornettes de Cavallerie, pour remplir ſa place & deffendre les paſſages de la Riviere ; le Comte Guillaume dés peu de temps logé à la garde de l'Iſle de Hemert, rappellé au Camp & ſaiſi derechef de ſon quartier à Orthen.

Eludées par le Prince.

Autres deſſeings de l'Ennemy,

Mais le ſiege de Grave n'eſtoit pas la ſeule viſée de l Ennemy eſchars en finances, & hors d'eſtat de riẽ entreprendre de longue halaine, & de trop difficile. Quelque choſe de plus aiſé à ſon compte & de plus conſiderable, luy rouloit bien dans l'eſprit. Le Comte de Berghes deſia ſçavant par ſa propre experience, ne jugeoit rien de plus preſſant, pour faire une puiſſante diverſion, que de ſe jetter dans la Veluwe. Il conſideroit ce Pays là en ſes richeſſes, en ſes abondances, en ſa ſcituation ; dans le Cœur des Provinces, ſur l'entrée de la Hollande, au milieu de pluſieurs belles & grandes Villes, deſnuées de forces & de defence, ſujettes à changements & à mutations, par accidents preſſants & non preveus. Il ſe voyoit à la teſte d'une grande & puiſſante Armée, compoſée de differentes nations capables de ſe diſſiper d'elles meſmes, inflexible ſous une diſcipline militaire, encline au gain & au pillage à defaut de paye ; le Prince attaché à ſon advantage, hors de recompenſe, que par les efforts de quelque grand deſſeing, dont l'utilité prevalut aux doubtes d'un infortuné ſuccés. Ce deſſeing devoit commençer par le paſſage de l'Yſſel dans la Veluwe, puis, une ſuite par la prinſe d'Arnhem, qui entraineroit celles de Rhees & d'Emmerick, ouvriroit l'entrée au Betauws en l'Iſle de Bommel, & conſequemment au ſecours de Boiſle-Duc.

ſur la Veluwe & pourquoy ?

Executés avec ſuccés, bien different.

L'execution en ces formes, fut d'un ſuccés bien different aux penſées. Lucas Cairo Gouverneur de Linghen, aprés s'eſtre ſaiſi de Goch place neutre, eut ordre de s'y loger avec deux milles hommes ; Et le Prince de Barbançon és environs du Chaſteau de Gennep avec ſix mille, pour par incertitudes tromper les opinions & couvrir le jeu des principales Troupes conduites par le Comte de Berghes General ja deçà la Meuſe, par le paſſage de Moock. L'Ennemy ainſi diſpercé par Brigades, le Comte de Stirum principalement atténtif à la deffence des bords de la Wahale ; celuy de Berghes s'y preſente à l'oppoſite avec ſes forces, & l'amuſe par eſſays. Cairo & Dulcq proffitent ce temps là pour recognoiſtre un paſſage de l'Iſſel negligé, à ce guidés par un Cavalier transfuge ; & à l'ayde de 900. hommes pourveus de quelques Eſchifs, eſſayent de paſſer vis à vis d'Yſſeloorde, endroit ſans garde à eux indiqué par un Preſtre deſguiſé. La veüe d'une Cornette de Cavallerie

& de

& de deux Enſeignes, qui ſe preſenterent fortuitement à la defence, les deſbaucha de ce deſſeing, & les fit couler une lieüe au deſſous pour tenter s'ils y trouveroient plus de fortune. Là à l'abry d'un Ravelin qui les couvroit & de deux petites pieces qui battoient l'autre bord de la Riviere, ils commencent à faire valoir les Eſchifs qu'ils portoient ſur des charettes, & à paſſer la Riviere ſans obſtacle. Sur ces entrefaites arrive Dapſe Capitaine Anglois avec ſa Compagnie, qui chargeant les deſia paſſés, y eſt tué des premiers & les ſiens refroidis par ſa perte. Le Vaiſſeau de guerre qui battoit le long de la Riviere, donne auſſi ſur ces hommes de paſſage: mais ou par vent contraire, ou par infortune, la plus part de ſes hommes perdus, il ſe rend inutile au combat, bruſlé & coulé à fonds par ſon Pilote. Pluſieurs autres reſiſtances parurent à ceſt abord; mais repouſſées avec perte, l'Ennemy groſſi de douze cents hommes de Weſel, s'avança vers Iſeloorde, & là battu par la ſurvenue de trois Cornettes ſoubs le Comte de Swartſembourgh, ſe retrencha ſur le Bord qu'il avoit gaigné, & y fit ferme contre tous ceux qui le relancerent. Le Comte de Stirum arrivé tantoſt à Arnhem, à deſſeing de les combatre en ces commencements, les pouvoit repouſſer ſans grand effort; mais le temps qu'il employa à joindre Varick qui luy amenoit quatorze Compagnies d'Infanterie, rendit l'Ennemy plus puiſſant & mieux retrenché, & cauſa la defaite de cinq mille hommes & de dixhuict Cornetes Hollandoiſes qui l'attaquerent.

Sur tels gages, le Comte de Berghes s'avance avec toute l'eſlite de ſon Armée, & par un Pont ſur l'Iſſel, entré en la Veluwe, vient loger à Dire, Village commode; emporte un Fort entre Doesbourg & Zutphen ſans reſiſtance, le fortifie d'une bonne garniſon & de nouveaux ouvrages; pour mieux aſſeurer ſa retraite, & laiſſe Diefdorf ſur l'autre bord à l'oppoſite avec trois mille hommes; Un pont dreſſé ſur pilotis, pour communiquer d'un bord à l'autre. En tel eſtat il commence à baſtir des eſperances, par des raiſonnements bien eſloignés du ſuccés. *Entre en la Veluwe*

Trois Armées ſuffiſoient à ſon compte, pour reduire un peuple ſi fort de teſte ſoubs la main de ſon Roy, l'une qui aſſiegeroit Deventer, Doesbourgh, & fairoit peur à Utrecht: l'autre en Friſe contre Embden, ou Groeninghen; la troiſieſme pour le ſecours de Boiſleduc. Quelques autres de contraire advis batiſſoient des chimeres, & tant d'irreſolutions les amenerent au juſte point des deſordres qui ſuivirent. Leur premiere colere, deſnuée de canons & de munitions, eſclata ſur le Pays par cources, pilleries, ravages, ſans diſtinction, ſans ordre, ſans humanité, juſques aux Fauxbourgs d'Arnhem, viſités par ces Picoureurs, non ſans alarme de la Ville & des autres principales de la Province. *Ses jactances & ravages*

Le Prince en receut la nouvelle, avec les plaintes de ceux qui en ſentoient les piqueures; oüit les opinions des plus timides & des moins experimentés, à quitter ce qu'il tenoit ja dans la main, pour accourir aux bleſſures plus morteles: Et non ſans deſdain ſe plaignit il juſtement, de ceux auxquels il en avoit commis la garde. Sa conſtance digera ces difficultés, ſes ordres pourveurent à ces deſordres, le ſiege continua, le cours des Ennemis fut arreſté, & en fin eſludé à leur perte & confuſion. *portés au Prince avec plaintes des ſiens.*

Marcellus ſur ce que Fabius luy cóſeilloit de quitter le ſiege de Caſilinum, pour la difficulté qu'il y voyoit à s'en rendre maiſtre, il luy fit ceſte reſponce, *que comme un grand Capitaine ne debvoit pas entreprendre beaucoup de choſes à la fois, que de meſme quand il les avoit une fois commencées, il n'ẽ debvoit pas deſiſter, qu'il n'en fut venu à bout, parce que tousjours cela battoit ſur ſa reputation.* Liv. D.3. lib.4. cap.19.

Le Comte Erneſt-Caſimir de Naſſau, dont les experiences militaires avoient eſprouvé la conduicte, fut delacé du Camp, avec cinquante-cinq Enſeignes d'Infanterie & quatorze de Cavallerie, pour s'oppoſer à ces invaſions. Le Prince luy preſcrivit ſes ordres generaux. *Qu'il eut en principale recommandation la garde du Betauw, comme plus importante. Qu'il fournit d'hommes & de proviſions neceſſaires les villes Capitales plus expoſées à l'Ennemy. Et qu'il tachat par tous moyens de luy couper toute ſorte de commodités.* *Qui y pourvoit.*

Par meſme ordre, les troupes levées pour les Indes Occidentales, qui n'avoient encor fait voile, furent diſpoſées à la garde d'Utrecht, dont Brederodes

eſtoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1629. eſtoit Gouverneur ; quelques unes licentiées de Dannemarck retenues en ſervice ; le Regiment Anglois de Morgan logé à Swol & à Deventer ; trois mille hommes levés par le Suedois employés pour le Pays ; Haultain Gouverneur de l'Eſcluſe placé & retrenché ſur le Canal d'Utrecht, en eſtat de ſecourir la Betuwe ; l'eſcluſe de Muyden ouverte, & tout ce qu'il y avoit de là juſques à Utrecht inondé & hors de prinſe d'Ennemy ; le Comte Erneſt à Arnhem, avec celuy de Stirum ; trois Regiments François, Anglois, Hollandois, en garde ſur le Rhein, depuis Arnhem juſques à Culembourgh ; tout ce qui eſtoit de garde, gardé ; tout ce qui pouvoit eſtre utile aux Aſſaillans, deſolé ou bruſlé.

Ainſi ceux de Nevers en coupant les chemins & abbatant les arbres vouloiẽt empeſcher l'entrée de leurs terres à la Cavallerie de Cæſar. *De bello Gallic. 2.*

Contre les grandes forces de l'Ennemy accreues

Soubs telles deffences, le Comte de Montecuculli à la teſte des Imperiaux, entre par la meſme porte dans la Veluwe, & fortifie le Comte de Berghes, de dix mille hommes de pied & de trois mille Chevaux ; tantoſt joints à ſix mille pietons menés par le Comte Jean de Naſſau, eſtabli Lieutenant General des Troupes Imperiales, non ſans deſpit du Comte de Berghes, qui eſtoit ja en poſſeſſion de leur commander.

& menaçans de faire pis

A la faveur de ſi grandes forces comptans quarante mille hommes, Montecuculli aiguiſoit la pointe de ſon courage, faiſoit mine d'en vouloir à Doesbourg, & ne demandoit que d'eſtre logé devant quelque Place, d'où il ne receut pour ſolde que le butin ; tant il eſtoit bien informé de l'eſtat d'un Pays bien different d'Allemagne, où le Maiſtre de la Campagne l'eſt auſſi des Villes ſans beaucoup d'effort. D'ailleurs les Eſpaignols hauts à la main, tranſportés de la vanité de leurs penſées, inſultants ſur tout ce qu'ils ſe fantaſioyent de leurs forces, aſſeuroient, *Que c'eſtoit le jour qui mettroit fin aux labeurs de ſoixante ans.* Un des Principaux entre autres abreuvant Rome de ſa vanité, eſcrivit à un de ſes amis, *que la Hollande eſtoit gaignée. Preſage*, replicqua le Cardinal Barbarin maintenant Pape ſoubs le nom d'Urbain VIII. *de quelque ſiniſtre evenement qui ſuit le plus ſouvent les Rodemontades faſtueuſes de ceſte Nation.* Montecuculli, plus moderé que ceſt Eſpaignol, demandoit, *quelle diſtance il y avoit de ſon Camp à Amſterdam*, ſans compter la difficulté du chemin, ny à combien de teſtes il auroit à faire, ravageant, pillant, brullant tout, avec des formes de cruauté inoüies, practiquées par les Croates de ſon Armée, preſſés de la neceſſité & d'un ordre qui les vouloit ruiner ſans les combatre. Amersfort petite Ville de la Province d'Utrecht, deſnuée de proviſions & de deffences raiſonnables, battue de deux pieces de Campagne, & rendue aux menaces de ces Barbares, avec toutes les ſeuretés d'une bonne compoſition, en reſſentit les violences, & fut en exemple aux voiſines, des duretés inſuportables de la ſervitude.

avec vanité & oſtétation

& cruautés.

Les Eſtats à Utrecht pour y pourvoir.

Les Eſtats Generaux ſe tranſporterent de la Haye à Utrecht, pour avoir l'œuil & la main plus prompte aux viſées Ennemies, raſſeurerent les cœurs esbranlés de ceſte belle Ville, & contribuerent leur ſoing pour en eſloigner un ſi facheux Ennemy. D'ailleurs le Prince par lettres interceptes ayant ſceu le fonds de leur deſſeing & de leurs neceſſités, apporta l'antidote neceſſaire à tous ces maux, & par vives exhortations pleines de fermeté & de courage, redoubla ſes efforts contre les Aſſiegés opiniaſtrés à tout desbatre.

Le Prince preſſe de plus fort les Aſſiegés

Deſlors les approches, qui ne s'eſtoient encor faites que de ſon Quartier, ſe commencerent des autres trois. Pinſen tira ſa Ligne droit à la Porte Sainct Jean ; le Comte Guillaume à celle d'Orthen ; Et du Quartier du Comte Erneſt, fut entreprins une grande Galerie ouverte, bordée & traverſée de gabions à preuve de Canon, parſemée de Corps de garde & de batteries, pour à travers les pays mareſcageux, aller mordre la courtine en l'entre-deux des portes d'Orthen & de Hintum.

par approches.

D'ailleurs les François & les Anglois Maiſtres de leurs Forts Iſabelle & S. Anthoine, ceux-cy avoient gaigné d'effroy la premiere traverſe, & ſur icelle pointé quatre demy Canons. A l'abry de cela, les deux Nations avancent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

maintenant par approches deux cents pas vers la ſecõde, & parvenus au Foſſe, le paſſent ſur un pont de jonc, vont à la mine, & dans deux jours la rendent preſte. Douchamp Lieutenant Colonel François, par ordre du Prince, y fait donner dans la fumée deux Officiers, chaſcun à la teſte de trente hommes. Ceux-cy gagnent le haut de la breche, & aprés un rude combat repouſſés, ſe logent au pied d'icelle : la nuict ſuivante, reſollus d'y redonner avec plus de vigeur, l'Ennemy en prend l'alarme & l'abandonne. Elle ſert comme l'autre pour y pointer du Canon & venir à la troiſieſme, mais comme elle ſe trouva la derniere & la plus forte, auſſi fut elle plus longuement diſputée.

Les approches en eſtoient deffendues par un chemin eſtroit, bordé d'eaux, battu en flanq de la Ville, & en teſte des travaux oppoſés, par conſequent bien difficile à croiſer ſans coups & ſans perte : neantmoins le courage s'y fit jour, & preſque touſiours animé de la preſence du Prince ; ces difficultés ſont ſurmontées par un pont de jonc, & le paſſage fait aux Mineurs, la mine ne tarde pas d'eſtre en eſtat, & de joüer. Un Sergent avec trente hommes, par ordre du Prince, ſe porte à la breche pour s'y loger, & ſoudain ſuivy de grand nombre de Volontaires François, la meſlée y eſt rude & le carnage grand ; les uns avancent, les autres reculent ; tantoſt en bas, tantoſt en haut ; mais enfin ceux-cy defavoriſés de leurs armes & de leur precipitation, reprennent le retour beaucoup diminués en leur nombre. Le jour ſuivant, ſous la caution d'une nouvelle mine, l'aſſaut y eſt renouvellé avec ardeur, repouſſé de meſme ; mais le Prince ayant par precaution fait eſlever entre ſes approches & celles de Pinſen, une Batterie de cinq Canons juſtement pointée ſur la ſortie de la demy-lune de Vucht, qui communiquoit à ceſte traverſe, la premiere volée emporte tel nombre des Tenans, & les ſuivantes font un ſi grand abbatis du reſte, que le Gouverneur en donne advis à l'Infante, & luy en exaggere la perte ; la traverſe toſt aprés gaignée ſans beaucoup d'effort, & l'Ennemy coigné dans la demy-lune.

Attaque de la derniere traverſe.

l'aſſaut renouvellé

avec ſuccés.

Tous ces dehors ainſi gaignés, huict pieces ſont pointées ſur le dernier, & d'iceluy on commence à partager les approches en trois lignes ; l'une contre la demy-lune ; les deux autres contre les deux faces du baſtion à main droicte. La demy-lune, aprés avoir perdu ſon contre-foſſé & ſa Contreſcarpe ſoubs la garde de Herbert Lieutenant Colonel Anglois, ſouffre deux mines à la faveur d'une galerie à travers ſon Foſſé, endure un premier aſſaut, le repouſſe, & au ſecond ſe laiſſe ſurmonter au courage de Harcourt Capitaine Anglois qui la gaigne & s'y loge, bien ſuivy & ſervy de ceux de ſa Nation, loüés & remerciés par le Prince de leur courage & de leur ordre. Le Marquis de Courtomer & Eduard Veer, François & Anglois, tués peu aprés, l'un d'une mouſquetade au ventre, l'autre à la teſte, ſur le point qu'ils ſe ſeparoient du Prince, affoiblirent le Camp de deux Chefs de condition & de courage.

Autres approches cõtinuées

avec pareil ſuccés

& perte de gens.

Cependant Pinſen avançoit auſſi de ſon coſté & avoiſinoit la Porte Sainct Jean. Le Comte Guillaume Maiſtre de ſon Quartier, & de celuy du Comte Erneſt en ſon abſence, preſſoit avec plus d'effort, tirant de l'un vers la Porte d'Orthen, de l'autre vers celle d'Hintum ; la Courtine de l'entre-deux de ces deux Portes menacée par l'approche de la grande Galerie qu'il faiſoit avancer par un travail monſtreux. Deſja eſtoit-il parvenu au dehors de la Porte d'Hintum, & par galerie & mines s'en eſtoit rendu maiſtre ; quand par un dernier coup de deſeſpoir, les Aſſaillis reſolus de couper la Dique de la circonvalation entre les quartiers de Brederodes & du Comte Erneſt, ſortent en pleine nuict en nombre de quatre cents, enfilent les Tranchées d'Hintum, deffont les Gardes, pourſuivent leur deſſeing, s'attachent à la Dique, ſans en pouvoir eſtre deſtournés que par la Compagnie de Cavallerie de Beaumont, ſecondée d'un Sergent & de vingt-quatre Eſcoſſois, qui par leur reſiſtance rompirent ce deſſeing à peu prés achevé & ca-

Autres traverſées par les Aſſiegés

en une ſortie

Il ne s'en falloit plus qu'un pied & demy, que la Dique ne fut coupée.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1629. & capable de ſuites peu fortunées. Le doute d'eſtre mis entre-deux par nouvelles troupes, obligea ceſte ſortie de ſe réſermer, & fit veiller avec plus de diligence ſur leurs actions.

qui ſe retira.

Un meſcontent du Gouverneur eſvadé fortuitement, aſſeura le Prince de leurs defauts & de leurs eſpoirs : lettres interceptes en meſme temps cautionerent ſon dire, & deſlors les moulins à eau pour aſſecher les lieux inacceſſibles de nature, furent praticqués pour preſſer ces neceſſités, enſemble le vis d'Archimede, & autres pareilles inventions.

Nouveaux artifices du Prince.

Grand cōbat de ſa Cavallerie avec perte des Ennemis & prinſe d'Eyndhoven. Autre deffaite d'iceux par le Duc de Boüillon.

Le Duc de Boüillon & Staeckenbrouck battans la Campagne avec partie de la Cavallerie, eſgayerent les Compagnons par un grand Combat, & deffirent avec peu de perte deux cents Chevaux Ennemis eſpaulés de quelque Infanterie, rencontrés entre Lire & Breda. Cela ſuivy de la prinſe de la Ville & du Chaſteau d'Eyndhoven par Staeckenbrouck, d'où le Prince de Barbançon meditoit d'autres deſſeings contre le Camp, & d'une autre deffaite de quelques gens de Pied ſe retirans à Breda, ſuivis, attrappés, taillés en pieces, par le Duc de Boüillon, aprés un rude combat entre des foſſés & des hayes favorables à telles gens; la ſurprinſe de Weſel, dont nous apprendrons les circonſtances à la fin du Siege, vint aprés, dequoy acertenés les Aſſiegés par les feux de Joye du Camp, cela attiedit de beaucoup leur reſiſtance & anima le courage des Aſſaillans.

Les Aſſiegeans aux mines

Ils eſtoient deſja parvenus ſur le bord du Foſſé de la Ville, par un travail indicible à travers les marais; maintenant ils s'aheurtent aux Galeries, & enfin baiſent les deux faces du baſtion de Vucht, ja tout deſbiſé de la violence des batteries, à travers un foſſé de deux cents pieds de largeur & huict de profondeur, en partie rempli des eaux du Dommel, battu de tous coſtés d'une greſle de basles & de boulets. On vient aux mines à la forme ordinaire; & les ſouſtenans aux contre-mines. Les Anglois plus diligens à ceſte fois, ſoubs la garde de Herbert, ſont les premiers à l'aſſaut, & ja trois cents eſtoient preſts ſur l'entrée de la Galerie pour donner, chaſque rang mené d'un homme de commandement; les batteries pointées à fleur de breche, les autres troupes diſpoſées pour rafraîchir; quand par ordre du Prince, ſur l'advis du travail des Aſſaillis à eſventer la mine, ils font

qui joüet.

joüer la leur dés le point du jour, & donner un Sergent ſuivy de quinze

La breche recognue

Soldats plus pour recognoiſtre, que pour pouſſer outre. Ceſte breſche eſtoit telle qu'on pouvoit voir les Ennemis à deſcouvert : les Recognoiſſans voyent & remarquent le deſordre, doublent le pas; trente autres les ſuivent pour les arreſter; les Aſſaillis ſe reprenent au ſon du tocſain,

les Aſſiegés y accourent avec tel effroy

les Habitans y accourent en telle multitude, que tout fait ferme ſur le Rentrenchement à dos du Baſtion ja preparé contre l'aſſaut; mais l'alarme fut telle, l'effroy ſi general, la nouvelle de la ſurprinſe de Weſel arrivée preſque en meſme temps ſi extraordinaire, les attacques des

qui les obligea à demander compoſition

autres Quartiers ſi preſſées, que le Gouverneur commence de ſoy-meſmes à ſe porter à un pour-parler par voyes indirectes, puis à donner ouvertement Oſtages Appelman & Obremont ſon Beau-frere & Lieutenant, pour Brouchum Capitaine de Cavallerie & Cardy Anglois, dont l'un d'iceux abordant le Prince lors dans la Galerie, couvert de pouſſiere parmy les Travailleurs & les Soldats, luy tint ce

au Prince.

diſcours ſoldat & eloquent. *Juſques icy, Monſeigneur, n'ayans peu eſtre vaincus par armes, & n'ayans point degeneré en ce Siege de la valeur de nos Anceſtres, Nous avons en fin eſté reſervés pour vous; ce qui ne nous peut eſtre honteux, veu voſtre vertu, & ne nous peut eſtre que ſalutaire veu voſtre benignité en telles occaſions. Nous ne ſtipulons point encore pour le principal des conditions; deſquelles on convient aiſéement quand les Supplians ont à faire à des Eſprits genereux. Nous ne demandons, que quelque peu de jours*

nous ſoyent oẞtroyés, durant leſquels nous puiſſions donner advis certain à noſtre Princeſſe, de l'Eſtat de nos affaires; afin que comme elle n'ignore pas qu'il nous faut bien toſt venir à compoſition, elle le puiſſe ſçavoir de nous, & qu'ainſi à la calamité publique ſon authorité ſubvienne: car ceſte diſgrace arrive encore ordinairement aux affaires humaines & à la miſere de l'adverſité, que ceux auſquels la fortune a manqué, ſoient tenus pour avoir manqué à eux meſmes & à la Fortune. Nous demandons un peu de temps, & qui n'oſtera rien du reſte au vainqueur. Que ſi nous l'obtenons vous avés vaincu deux fois, vous que les armes & la clemence rendent invincible. Ce diſcours couronné de loüanges peu communes, mais bien meritées, & enfin d'une priere de quinze jours de reſpit, pour deliberer & pour eſcripre, cela dextrement refuſé par ceſte habille Prince, en paroles animées du ſentiment de ſes propres advantages, mais attrempées de douceur dans une bienſeante gravité aſſaiſonnée de franchiſe, comme jadis ce brave Scipion parlant aux Ambaſſadeurs Eſpaignols, *Vous demandés*, dit-il, *choſes nouvelles & iniques, & poſſible telles que vous n'oſeriés eſperer*; Ils réentrent, & ſur leur rapport d'autres ſont envoyés, pour rabolir les Articles, qui furent clos & finalement arreſtés, entre le Prince, l'Eveſque, & les Eccleſiaſtiques de la Ville, aprés un ſiege de quatre mois & demy, aux meſmes ou ſemblables ſeuretés, exemptions, & Sauvegardes accordées par le Marquis Spinola quatre ans au paravant à la Garniſon & aux Habitans de Breda.

1629.

Brave repartie d'iceluy.

Tit. Liv. dit de Scipion, que parlant aux Ambaſſadeurs Eſpaignols. *Loquebatur inquit ita elato ab ingenii virtutum ſuarum fiducia animo, ut nullum ferox verbum excideret, ingenſque omnibus quæ ageret, cum majeſtas inesset, tum fides.*

Renditiõ de Boiſleduc & condition d'icelle.

Trois jours aprés le Gouverneur en remit la poſſeſſion entre les mains de celuy, à qui elle appartenoit par le droict des Armes, en ſortit en bon ordre, diminué en ſes troupes de douze cents morts & quelque peu plus de bleſſés, fit la reverence au victorieux à la veüe de ſon Eſpouſe, au milieu de quarante Princes, ou grands Seigneurs, & luy dit comme en paſſant, *qu'on l'avoit deſniché*; loüé par luy d'avoir ſouſtenu *un long & heureux Siege*. On remarqua au port de ce Gouverneur de la vanité & de la colere, qui eſclaterent envers une multitude innombrable de peuple, accouru de toute la Hollande pour le voir ſortir. *La Hollande*, dit-il, *eſt à ceſte heure bien ſage deſchargée de tant de ſots.* On croit qu'elle provenoit de ce que ſes gens avoient laiſſé embourber trois groſſes pieces & trois moyennes à luy accordées par la capitulation; neantmoins rendues & delivrées depuis ſelon les promeſſes. Le Prince n'entra dans la Ville conqueſtée qu'au lendemain, aprés avoir auſſi receu le Fort de Pettelaer à compoſition. Là il rendit publicques actions de graces à Dieu, dans l'Egliſe Sainct Jean, en grande & ſolemnele aſſemblée, pourveut à la garde & aux proviſions, ſur tout des poudres qui ny abondoient pas, puis tourna ſes penſées ſur l'Ennemy, qui eſtoit encor dans la Veluwe & dans le cœur de l'Eſtat.

Le Gouverneur en ſort à la veue du Prince en grande compagnie.

En ceſte ſortie vit on enſẽble le Roy & la Reyne de Boheme, le Prince de Dannemarck, les Ducs de Wirtembergh, de Holſteyn, & autres juſques au nõbre de quarante, tant Ducs que Comtes & grands Seigneurs.

Qui y entre & pourvoit aux deffauts,

Deſja Harderwijck, Wijck & autres bonnes places avoient eſté ſommées de recognoiſtre l'Eſpaignol; Amersfort pillé, ravagé, avec des cruautés eſtranges contre la foy promiſe, puis abandonné; Hattum recognu, aſſiegé, & quitté ſur le ſecours d'hommes & de proviſions qui y eſtoit entré; preparatifs faits par l'Ennemy pour hyverner dans le Pays, Forts & paſſages fortifiés contre toutes les attaintes d'une grande puiſſance: tout cela diverty par la ſurprinſe de Weſel, qui coupa les veines à ce grand corps, & le rendit en fin la proye de la diſette & du deſordre. Mais encor les autres ſoings & les diligences extraordinaires, que noſtre grand Guerrier contribua de ſa perſonne, avec tant de ſageſſe & de prevoyance, aneantirent ce grand deſſeing, contraignirent l'Ennemy ſi importun de pençer à la retraicte, & luy firent perdre l'envie d'y revenir, comme nous verrons en ſuite, aprés avoir touché quelque particularités de ceſte ſurprinſe.

Comme à expulſer l'Ennemy hors de la Veluwe.

Amentia eſt eos adoriri quos neque victor officio retinere poſſis, & ad quos poſtea ſemel victus redire non poſſis. In Orat. Niciæ ad Athen. apud Thucid.

Ceſte Ville l'une des principales du Pays de Cleves, Frontiere d'Allemagne, jadis ſurnommée des Eſpagnols une autre Geneve: prinſe auparavant par Spinola, contre le droict de neutralité dont elle joüiſſoit; par luy depuis fortifiée à l'imprenable; rendue le ſiege de la guerre par le Comte de Berghes;

Surprinſe de Weſel & Eſtat d'icelle,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1629. Berghes ; fournie d'un beau & parfaict Arcevai, de garniſon mediocre ; ſoubs le commandement de François Loſano Eſpagnol de Nation : eſtoit negligée en ſa garde, ou pour ſentir le Prince occupé ailleurs, ou pour croire les Hollandois plus obligés à conſerver le leur qu'à conqueſter l'autruy. Quelques uns de ſes Habitans, reſpirans encor l'ancienne liberté de leur conſcience, aigris de la rude domination Eſpaignole, s'eſtoient ouverts depuis quelque temps du deſir qu'ils avoient de revenir libres ; & Otho de Gent Seigneur de Dieden Gouverneur d'Emmerick, par ordre du Prince en avoit eſcouté les propoſitions & icelles communiquées à Henry Meſchede Ayde de Major de la Garniſon, & à Anthoine Tendel Lieutenant du Capitaine Heſſel. Il y avoit parmy les Habitans un certain Pierre Muller, Foulon de ſon Meſtier, qui en fut le principal autheur : cetuy-cy ayant remarqué les deffauts aux Fortifications, en la garde, aux proviſions, en avoit fait rapport à Dieden ; Dieden au Prince, qui pour n'y voir pas encor aſſés de jour, avoit ordonné de ſurçeoir l'affaire.

Par quel moyens formée.

Inconſulta celeritas nocet, cunctatio ſperatam affert utilitatem Philo. Iud.

In cunctatione excelluit Q. Fabius Maximus & Iulius Caſar.

Fuerunt in omnia intenti Scipio & Annibal temporum obſervatores, preoccupatoreſque occaſionum, ubique cauti, ubique perſpicaces.

Et encor

L'occaſion ſe preſente maintenant plus favorable ſur l'occupation des forces Ennemies en la Veluwe, purgée de tout ſoupçon, par la preſence du Prince & de ſes principales forces au Siege de Boiſleduc. Loſano ordonne la demolition d'une Tour de bricque, entre les portes de Bruyne & de Demic, pour y jetter un Baſtion. La demolition faite, l'ouverture demeure, & faute d'argent l'ouvrage eſt negligé ſoubs la caution d'une ſimple paliſſade ; & en tel eſtat, partie de la garniſon envoyée de renfort à ceux qui avoient gaigné l'entrée de la Veluwe. Ce brave Muller touſiours aux aguets pour la liberté de ſa Patrie, remarque ce defaut, & prend permiſſion pour y eſtendre quelques pieces de drap, qu'*il* avoit foulées, pour en apprendre plus exactement les avenues, & les commodités, & deſchiffre le tout à un Confident de Dieden, ſoubs pretexte d'aller voir ſes Abeilles en un ſien Jardin.

Le Prince donne ſes ordres pour l'execution.

Dieden en garde dans la Betuwe, lors qu'il receut l'advis, le va communiquer au Prince, & en requiert ordre pour l'execution. Le Prince y pence, conſidere la ſimplicité de l'Autheur, s'y confie & donne ſes volontés. Reſtoit à faire choix des Troupes, hors de cognoiſſance & d'ombrage à l'Ennemy, & qui n'affoibliſſent ny le Camp ny la garde des autres lieux plus expoſés. Cela eſt remis au ſoing & à la conduite de Dieden, qui les tire des garniſons voiſines, de Nimmeghe, de Grave, de Gennep, de Raveſteyn, & de la Betuwe, en nombre de neuf cents hommes de pied, ſoubs les Capitaines Marquette, Huguens, les deux Lauwicx & Dricz ; & de huict Compagnies de Cavallerie ſoubs Quaet de Wickenrad : l'attaque d'un Convoy pour couverture ; le Fort de Schenck pour Rende-vous à ceſte Troupe.

Accidens ſurvenus.

Elle en partit le dix-huictieſme d'Aouſt ſur le midy, & fit ſon premier alte à Mellinghe : la incommodée d'une nuict pluvieuſe & orageuſe, elle ſe vit diſſipée ſur le matin en pluſieurs parcelles, & ſur le Soleil levant en veue de la Ville, ſans ſe pouvoir deſguiſer. Les Soldats en conceurent du rebut, & marmotoient *qu'on les menoit à la boucherie* ; Dieden employa ſes prieres & ſon authorité pour les animer, & dans tel deſtroit, jugea que toute la fortune du ſucces dependoit de la diligence.

Dieden ſe prepare.

Ainſi de ſon Infanterie il en fait cinq troupes, chaſcune de cent cinquante hommes, & un Capitaine en teſte. Meſcede, & deux des Habitans faiſans la pointe avec trente, eſcortés du Lieutenant Tendel, & de quatre-vingts bonnes teſtes : Meſchede & ſa Troupe s'accroche le premier à la paliſſade & en met partie par terre, ſans reſiſtance du dedãs, & cõtinue ceſt abbatis : tel bruit alarme le Corps de garde plus prochain, qui y accourt, donne ſur luy teſte baiſſée, luy fait quitter la paliſſade, & le renverſe ſur le Lieutenant Tendel : Huyghens avec ſes cent & cinquante à qui par ſort eſtoit eſcheüe la premiere des Compagnies, ralie, arreſte ceux qui reculoient, redonne, regaigne la paliſſade & le baſtion, met en pieces ceux qui s'y trouvent en deffence. Dieden

Premiere attaque, repouſſee, ſouſtenuë.

le ſeconde oportunement, penetre dans la Ville par ce trou, commande à Lauwich, de donner avec ſes cent cinquante à la Porte de Demic pour l'ouvrir à la Cavallerie, laiſſe Marquette avec pareil nombre pour bien garder le baſtion gaigné, & luy d'un coſté, Hughens de l'autre, commencent à battre le pavé pour rompre tous les raliements de la garde. Hughens attacqué le premier par deux Compagnies Eſpagnoles, on vient aux mains, la meſlée eſt rude & ſanglante, & en fin deſadvantageuſe aux Eſpagnols, tués ou eſcartés; la place du Marché gagnée pour arres d'une plus entiere victoire. Muller avec ceux de ſon halaine, taſche de ſon coſté de ſouſlever les Habitans; briſe & fracaſſe portes avec un maillet dont il eſtoit armé, & dans la chaleur, la poictrine d'un Soldat qui l'avoit oſé affronter. En meſme temps Quaed avec ſa Cavallerie entré par la Porte gaignée par Lauwick, ſe joint à Dieden qui les retient en gros, doutant encor quelque reſiſtãce. Avec cela il donne à la porte de la Pierre, y trouve en deffence le Gouverneur Loſano avec ſes Allemans, s'acharne contre luy, le defait, & par ſa prinſe devient maiſtre abſolu de la Ville; tout cela exploicté dés les quatre à cinq heures du matin, donna ſuject à pluſieurs d'interpreter ces accidents à miracles; & aux plus Religieux, de donner la gloire d'un ſi heureux ſuccés à la ſeule providence du Dieu des Calviniſtes. Les raliements des Hollandois pluſieurs fois eſgarés par la Ville & fortuitement unis; un coup de Canon tiré par les Aſſaillis contre ceux qui gaignoient le Baſtion, & ſi favorable, qu'il leur avoit fait plus grande entrée qu'ils n'euſſent oſé eſperer; les outils par leſquels on pouvoit faire tomber la Herſe de la Porte par où la Cavallerie entroit, eſgarés, ſans pouvoir eſtre trouvés; nulle Sentinelle qui eut tiré ſon coup aux approches des Entrepreneurs, pas meſme en traverſant la Cõtreſcarpe: Tout cela eſtoient des teſmoignages aux vainqueurs de la protection Divine, & des excuſes aux vaincus, pour rejetter leur malheur ſur ceſte volonté celeſte.

Secondée.

Autre combat & meſlée ſanglante.

Autre & deffaite du Gouverneur, qui rend maiſtres les Aſſaillans.

Le prix de ceſte belle prinſe fut de treize cents Priſonniers, nombre plus grand que de ceux qui les avoient prins; le butin particulier à la diſcretion du Soldat; le Public, comme l'Arcenal, les Magaſins de guerre & de bouche, reſervés aux Eſtats Unis; les deux Forts voiſins, l'un ſur la Lippe, l'autre ſur le Rhin, occupés le meſme jour par Dieden; ceſtuy là quitté d'effroy par les Tenans, ceſtuy-cy par compoſition ſans armes; Et tout ce grand exploit aux deſpens de la vie d'un ſeul Lieutenant & de vingt-huict Soldats, partie bleſſés, partie tués, cõpenſés de la mort de trois Capitaines Eſpagnols, de cent & huict de leurs Soldats, & de quatre Drapeaux. Wolf Gouverneur de Bredevoort, approché peu aprés de la Ville avec des Troupes, mit bien en peine ces nouveaux maiſtres; mais recognu des leurs, tout s'y paſſa avec plus d'ordre, & la place demeura plus aſſeurée à leur party, au gré de la plus part des Habitans, qui deſarmés par les Eſpaignols, aydoient de leurs vœux & de leurs prieres ces nouveaux Conſervateurs de leur liberté.

Nombre des Priſonniers.

Butin.

Les Forts voiſins gaignés de meſme.

Morts de part & d'autre.

Coup ſur coup deux ſi notables conqueſtes eſtourdiſſoient les deſſeings Eſpaignols; tout le reſte du Brabant à deſcouvert; les autres places de leur obeiſſance eſtoient devenues Frontieres aux Eſtats, expoſées aux invaſions & aux courſes des armes du Prince: tout ce qui luy obeiſſoit en ces contrées mis à couvert des contributions Ennemies, les peuples en ſeurté; les Pays en liberté; mais il faloit deſnicher de la Veluwe ces nouveaux Hoſtes, pour aſſeurer du tout le repos publiq, & mettre à recoy ceux qui reſſentoient les incommodités de leurs viſites. Il faloit bannir de l'Eſtat ces avenaires, & en leur expulſion retrencher les terreurs & les tremeurs qui avoient ja ſaiſi les cœurs de pluſieurs crians *à la Paix, ou à la Trefve.* C'eſtoit à leur compte le ſouverain remede pour faire vomir du milieu des entrailles du Pays ces humeurs eſtranges, qui s'y eſtoient gliſſées. Tels expedients partoient de la bouche des plus ſages, ou qui ſe portoient pour tels, qui n'avoient point des yeux pour voir, ny des oreilles pour oüir l'importance des propres

Fruicts de ces grandes conqueſtes.

Contentions inteſtines ſur la Paix ou ſur la Trefve pour expulſer l'Ennemy de la Veluwe.

1629. advantages qui leur revenoient de ces victoires : Et au contraire tous yeux & tous oreilles, pour voir & pour ouïr tout ce qui eſtoit paſſionné, ardemment pourſuivy & deſiré de l'Ennemy. Les plus fols & les plus eſtourdis crioient hautement, que telles conqueſtes avoient pluſtoſt attiré qu'abbatu l'Eſpagnol, & que tandis qu'on s'amuſoit à le chaſſer de la frontiere, on luy laiſſoit prendre poſſeſſion au milieu des Provinces.

Le Prince y pourvoit par la force.

Le Prince ne tarda pas de diſciper telles creances erronées, en la diſcipation de ces grandes forces Ennemies. Il donne un gros de dix mille hommes de pied & de trente-trois Cõpagnies de Cavallerie au Comte Erneſt, tiré des Troupes qui eſtoient en garde ſur le Rhein, de la garniſon d'Utrecht & de celles qu'il avoit luy meſmes ſoubs ſon commandement, avec ordre de camper entre Doesbourg & Keppel, à une heure de l'Ennemy. Là ſe fit voir le Comte Jean de Naſſau General des Troupes Imperiales à la teſte de l'Armée, qui l'ayant voulu harceler par quelques legeres eſcarmouches, Erneſt ſe rendit bien toſt paiſible dans ſon retranchement, tandis que Frederich ſe prepara auſſi de ſon coſté pour ſe meſler en Perſonne de la partie, reſollu de s'avancer avec ſon Armée victorieuſe, pour camper en lieu advantageux, mettre l'Ennemy au millieu, & là le combattre avec advantage, ou le faire perir de male faim. Le Comte Jean cognoiſſoit bien le rude jeu de ſon Parent, ſa prudence & ſa valeur luy eſtoient en ombrage & en crainte de tous les ſiens. L'Infante bien advertie de tout, de tous les ſuccés, & de la ſcituation des Armées, eſcrit au Comte Jean de ſe retirer, laiſſant à ſa volonté d'en advancer ou reculer le terme d'un ou de deux jours. Soudain il deſcampe, le Pont qu'il avoit baſty ſur pilotis pour la commodité de ſon Camp, ſes Retrenchements, ſes Forts, tout eſt abandonné, & ſon Armée diſpercée dans les Pays de Berghes & de Juliers, pour y hyverner, le repos & la ſerenité reacquiſe à ceux qui en eſtoiẽt n'agueres moleſtés & travaillés, ces Pays-Unis deſchargés d'un peſant fardeau de tant de grandes Armées ; le Prince viſita Arnhem, Weſel & autres places Frontieres & donna ſes commandemens par tout.

Nouveaux exploicts par Haute-rive.

Haute-Rive par ſon ordre, avec quatre mille hommes de pied & douze Compagnies de Cavallerie, debuſca dans deux jours des Chaſteaux d'Iſſelburg & de Ringelbert, les garniſons qui par courſes ordinaires branquetoient le Voiſinage; Et peu aprés Burick rangé de meſmes à obeiſſance par ſes armes, ſoubs la conduite de Staeckenbrouck, il reprint ſon chemin vers la Haye & y arriva le troiſieſme de Novembre, comblé d'honneur, de gloire, & d'acclamations.

Le Prince ſe retire victorieux.

Ainſi la Frontiere eſloignée, le Pays à delivre, il ne reſtoit plus à ces Republicains, que de joüir à l'aiſe des labeurs de noſtre Hercule Belgeois, prendre le temps à gré, & faire bonne chere. Mais ce peuple par trop amateur de nouveauté; en inquietude dans ſon propre repos; touſiours aſpirant au changement de ſa condition ; jamais las de noiſe, de trouble, de diviſion, ſe rendit facilement ſuſceptible de divers ſentiments. Sur le bruit des Treſves que l'Ennemy ſemoit artificieuſement parmy la commune, les feux de diſſention commencent de s'eſpendre par tout ; la crainte du mal ou l'eſperance d'un plus grand bien, partage les jugements, les ſentiments, les volontés ; qui pour la Treſve ; qui pour la continuation de la guerre: chacun ſe porte ſelon ſon inclination, s'en explicque ouvertement, & s'il y a quelque humeur peccante ou corrompue dans le Corps de l'Eſtat, elle ne manque de s'eſmouvoir en des mouvemens ſi ſoudains. Les raiſons eſtoient diverſes. Pour la Treſve; Qu'il n'y avoit plus rien à craindre, l'Eſtat eſtant borné par des fortes Places, d'une loüable eſtendue, qui luy ſervoient comme de barriere pour le fermer. Que les Finances eſtoient eſpuiſées, le peuple ſurchargé d'Impoſitions, & ne ſe pouvoient remettre, ny recepvoir ſoulagement que par une ceſſation d'armes. Que les Peculats ſoufferts, le luxe des particuliers en eſtoit fomenté, & tout cela tolleré ſans remede dans la licence de la guerre, mere de confuſiõ.

Suites des ſentimẽts divers ſur la Treſve.

Pour la Treſve.

Pour

Pour la guerre.

Pour la Guerre. Qu'il eſtoit impoſſible de ſubſiſter ſi on pendoit les Armes au croc. Que les factions inteſtines de l'Eſtat y cauſans pluſieurs diſcordes & diſſentions, il en demeuroit fort affoibly. Qu'il eſtoit neceſſaire de l'appuyer, & ne ſe pouvoit autrement que par la puiſſance des Armes. Qu'ayant eſté formé par celles-cy, il n'y avoit point d'autre moyen pour le ſouſtenir. Que dans les ſimultés des particuliers, le Pays ſe trouvant deſarmé, pluſieurs ſe lairroient mener par le nés à la haine de l'Eſtat preſent, & delà au deſir de l'ancien, & à l'affection du vieux Seigneur du Pays, qui ne porteroit plus le nom d'Ennemy mortel & irreconciliable. Les plus Sages diſoient, Qu'il ne faloit pas ſeulement donner l'oreille aux Eſpaignols, d'où il n'y a point de bien à attendre, & beaucoup de mal à craindre. Les temporiſeurs, Qu'il les faloit oüir, mais ne rien faire par precipitation, tout avec grande retenue; ramaſſer les forces de la Republique, pour agir plus puiſſamment en ſuite, & cependant ne rien gaſter du coſté des Alliés, auſquels la puiſſance de l'Eſtat devenoit ſuſpecte par tels accroiſſements. Les Scamberlats enclinoient, à accepter des conditions moderées & equitables de l'Ennemy.

Sageſſe du Prince ſur les opinions diverſes

En tel conflict d'opinions, ce ſage Prince tenant le loup par les oreilles, ſe contentoit de les eſcouter, & gardant les gages les laiſſer dans leurs vaines & frivoles diſputes. Il ne s'expliquoit point pourtant de ſon ſentiment, ny ne panchoit pas plus d'un coſté que d'autre. Il le faloit ainſi, & treſprudemment, pour conſerver parmy les ſiens ceſte grande reputation qu'il s'eſtoit acquiſe ſur l'Eſtranger. D'ailleurs il vouloit prealablement voir où alloit l'inclination des Eſtats. Dans ceſte prudente neutralité, ſelon les rencontres, il reſonnoit ſur les inconveniens qui pouvoient naiſtre de part & d'autre; Et ſur la conſtitution preſente des affaires, jettoit des propoſitions vagues & indefinies; tantoſt, *Qu'il faloit ſçavoir bien au vray l'eſtat des Finances, comme des vrais nerfs de la guerre, ſans leſquels on ne la pouvoit demener comme il faut. Que pour bien faire la guerre, il faloit attaquer ſon Ennemy à l'offenſive, autrement on eſtoit aſſeuré d'en recepvoir du dommage, dans les evenements doubteux & incertains d'icelle. Que le principal des affaires ne doibt jamais eſtre reglé par des eſperances vagabondes, mais par moyens ſolides & certains. D'autre part, qu'il ne faut jamais faire croire à ſon Ennemy, qu'on ſe ſoit porté à quelque choſe par crainte ou par neceſſité. Que pour bien traiter de la Paix il ſemble qu'on doibt eſtre preparé à la guerre, y ayant plus d'advantage, ou pour la bien faire, ou pour la bien finir. Qu'en tous cas, ſi on jugeoit les propoſitions de la Treſve advantageuſes, il valoit mieux les voir venir que les anticiper.*

En la guerre, celuy qui n'agit point à l'offenſive, met en compromis le ſien & rejette ſur ſoy tout le peril de l'evenement.

dans une apparente Neutralité

Ceſte apparente neutralité du Prince fut le ciment qui reunit les deux partis & concilia ces diſcrepantes volontés, tandis qu'il n'obmettoit rien de tout ce qu'il jugeoit neceſſaire pour le ſouſtien de l'Eſtat, & pour le bien des affaires; mais avec peu de bruit, ſans eſclat & ſans ombrage aux uns & aux autres. La liberté laiſſée à chaſcun d'en pencer & d'en dire ce que bon luy ſembloit, ou bien induits à cela par des raiſons ſecretes & dextrement ſemées, ramenoit les plus reveches au bon chemin, & les plus opiniaſtres dans le debvoir. Les mouvements qui faiſoient pour la Treſve rejetés, les plus laſſés des charges, revindrent gayement aux contributions pour la guerre; les Alliés intereſſés en la ſubſiſtance de l'Eſtat, ſe remirent à leur premier train; le peuple ſe contint de plus fort dans les termes de l'obeiſſance, & l'authorité des Eſtats, en devint plus grande & plus abſoluë. Mais aprés tout, la crainte de ceſte grande puiſſance d'Eſpaigne, que ceſte nouvelle Republicque a offencée à la mort, quoy que juſtement & avec grande raiſon, doibt eſtre un frain & un caveſſon perpetuel aux plus forts en bouche, pour les deſtourner de leurs eſgarements.

Le Peuple revient plus facilement à ſoy par ſa propre opinion, que par crainte; ou bien quand il y eſt induit par quelque ſecrete inſtigatiõ. diſent les Politiques.

La juſte apprehentiõ des forces d'Eſpaigne, proffite beaucoup aux Provinces-Unies, pour tenir leurs peuples plus volontaires à ſi oppoſer.

Appendix ſur la cloſture de l'année.

Icy faut-il adjouſter, pour appendix qui fermera ceſte memorable année, l'admiration de ces grandes conqueſtes au delà de toute creance humaine; le peu de temps employé, à les entamer & achever; la force & la puiſſance

1629. de ceux qui les tenoient; l'experience des autres qui les deffendoient; les advātages de leurs forces, en nombre d'hommes, de canons, d'armes, de ſituatiō, au dedans; au dehors toute l'eſlite des forces Imperiales & Eſpagnoles, accourues à leurs ſecours & à leur delivrance. Une place pour s'eſtre rendue reveche à tant d'autres attaques, declarée inexpugnable par un jugement univerſel, neantmoins icy environnée d'un ſiege par des forces diſproportionnées aux ſiennes, & dans peu de mois ſubjuguée, par moyens extraordinaires, & qui ſemblent renverſer l'ordre de la nature: Le cours des fleuves arreſté & deſtourné; les grands mareſcages aſſechés, les tertres & les lieux montueux applanis, par des ouvrages qui ſembloient pluſtoſt le labeur des Demons que des hommes, ſi prodigieux qu'ils ſurmontent toute creance humaine. L'autre, bien que ſiege de la guerre, & retraite plus favorable de l'Ennemy, emportée de ſes mains d'emblée & de force. Les Provinces paravāt ſous la verge maintenant en eſtat de s'en faire à croire ſur le Pays Ennemy; le Rhein ſubjugué; le paſſage des rivieres libre; la condition des Pays-Unis advantagée en toute ſorte. Et tout cela ſans aucune ayde de forçes eſtrangeres, mais ſous les auſpices de ce grand Prince, dont la conduite, la valeur, la conſtance & les travaux, ont icy & par tout ailleurs prevalu, à tous ces autres grands Chefs des Armées Ennemies, triés parmy les plus capables & experimentés, que l'Eſpaigne luy a oppoſé en meſme temps. Victoires & conqueſtes qu'il ne tient humainement que de ſa propre vertu, non de la fortune, ny du ſort des Armes; mais d'une juſte diſpenſation tres-bien meritée de ſes ſoings & de ſes veilles, dirigées par le droit fil de ſa vaillance, qui ne luy font par porter le ſourcil plus haut, les rellevant toutes en humilité d'eſprit, de la benediction du Dieu des victoires.

Suites du Gouvernement Tyrannique d'Orange

Cependant l'affaire d'Orange n'avançoit point, ny d'un coſté ny d'autre; l'authorité du Prince demeuroit deſſous: le Gouverneur authoriſoit journellement ſon uſurpation; Et il y avoit du peril à le laiſſer plus long temps le Maiſtre. Deux ans s'eſtoient ja paſſés depuis le traicté, & pendant iceux rien n'avoit eſté obmis de la part du Gouverneur & de l'Advocat General pour en pourſuivre l'executiō. Les minutes des lettres eſcriptes de leurs propres mains au Roy & à tous ſes principaux Miniſtres, en font pleine & entiere foy. C'eſt ſur elles & ſur le crayon de telles infidellités, que j'ay dreſſé l'hiſtoire de leurs recerches ennuyeuſes à ce grand Æſculape de la France, leſquelles il negligeoit, meſpriſoit & abhorroit. Julien qui avoit fait l'office d'entremeteur, ſe rend ſolliciteur de l'accompliſſement d'iceluy; fait un voyage en Cour à S. Germain, & depuis à Valēce pour le faire haſter. Le Gouverneur & luy depeſchent Courriers ſur Courriers, exaggérent l'affaire, ſe pleignent du retardement, en apprehendent pis; Et Valckembourg, *Je ne ſeray jamais* (dit-il) *en repos, que je ne ſois ouvertement au Roy, & que je ne voye ſon authorité recognue en ceſt Eſtat.* Puis ayant fait gros de toutes ſes perſuaſions pour eſtre advoüé de ſa Majeſté, ſi la maladie contagieuſe qui affligeoit la Ville & l'Eſtat d'Orange, venoit à s'attacher au Chaſteau, *J'oſe*, dit-il, *croire avec la perte de ma perſonne, l'Eſtat eſtre perdu au Roy; puis qu'il ne m'eſt pas permis d'employer ſon authorité, & le tenir ſoubs ſon nom, ni declarer ma qualité à tous ceux qu'il conviendroit, pour remedier à ceſt inconvenient. Ma commiſſion auſſi de Gouverneur expire à la fin de ceſte année, aprés laquelle je ſeray preſſé d'en prendre une autre, preſter ſerment nouveau, ou recepvoir recompenſe pour remettre la place à un autre, ſelon les advis qui m'en ſont donnés tres-certains. Et ne me reſte aucun pretexte particulier pour le refuſer: Car retenant la place ſans qualité cognue, je ſerois odieux & execrable tant aux Subjects qu'aux voiſins, de quelle Religion qu'ilz ſoient; & comme contre un uſurpateur, que quelques uns me publient desja, on ſe porteroit plus aiſement aux attentats ſuſdits, les eſtimans legitimes & ſans recerche; ſi qu'il eſt du tout impoſſible de diſſimuler plus avant la qualité que je porte de ſerviteur du Roy; mais ſeray-je contraint à toute force de l'advoüer publicquement.*

L'Hiſtoire eſt le Loyer des vertueux, & le ſupplice des vicieux. Toutes fois: *Plerique quæ delicta reprehenderis maleuolentia & inuidia dicta putant.* Saluſt. in Proœm. bell. Catil.

& des deſloyautés de l'Advocat General contre le Prince, juſtifiées par lettres du Gouverneur

En une lettre eſcrite de la main propre de Valckembourg à un des premiers Miniſtres de France, du 26. d'Octobre, 1629.

Il fut icy Prophete de ce qui luy arriva, car lors qu'il fut attaqué, le temps de ſon Gouvernement eſtoit expiré des la fin de 1629.

Voſtre grande prudence Monſeigneur peſera ces inconveniens & y pourvoira, s'il luy plait, par l'execution du traité, que je ſuis preſt d'accomplir de ma part, lors qu'il me ſera ordonné. C'eſt auſſi le deſir que j'en ay, & la neceſſité que j'y recognois eſtre pour le ſervice du Roy, qui m'ont fait depecher ce Courrier expres, par lequel j'attens une favorable reſponce à ma requiſition; vous ſuppliant me continuer l'honneur de voſtre protection, permettre touſiours que je m'advoüe voſtre Creature, & que je ſois juſques à ma fin.

Six autres lettres dudit Valckembourg, à divers autres Miniſtres, minutées de la main de Julien, tendantes à meſme fin, font voir l'impatience en laquelle il eſtoit, de ſe voir logé en un pas ſi gliſſant & dangereux. Et ce que Julien meſme en eſcript à un autre Miniſtre de l'Eſtat, teſmoigne les inquietudes de ſa conſcience. *Maintenant*, dit-il, *diverſes conſiderations bien importantes obligent* 70. *à vous remonſtrer ce que vous verrés par ſes lettres, & que ſon Courrier qu'il envoye expres vous dira de ſa part, auxquelles je m'aſſeure vous aurés eſgard, pour le peril qu'en un plus long delay il y auroit de voir deſtruire ceſte affaire, qui a eſté baſtie avec tant de ſoing. J'y ay de ma part contribué tout ce que j'ay peu.* Et aprés, *J'eſpere que voſtre bonté examinera le poids de ces ſervices, & ma promptitude & ſincerité à les rendre, pour ne m'abandonner ny d'appuy pour l'advenir, ny de recompence pour le preſent.*

&de l'Advocat meſme.

70. eſtoit le chiffre qui deſignoit Valckembourg.

Voila donc ces deux parfaits amis embarqués en meſme Vaiſſeau, ayans meſme vent, mais qui ne ſurgirent pas en meſme port, & ne coururent pas meſme fortune. De cent qui ont procedé de la ſorte, les quatre vingts & dix s'en ſont mal trouvés. Un bon ſubject ne doibt ſçavoir que ceſt de partager ſon cœur en pluſieurs affections. La moderation eſt un parfait ornement de l'ame: mais au debvoir d'un ſubject envers ſon Prince, il n'en faut point garder; tout le cœur y eſt requis. Combien donc eſt odieux celuy qui deſtourne ſon cœur de ſon Prince, & leve le talon contre ſon Souverain? Mais quelle aſſeurance pouvoient ils prendre l'un de l'autre, puis qu'ils avoient abandonné la foy, qu'ils avoient ſi ſolemnelement jurée à leur Maiſtre? Et quelle confiance pouvoient baſtir les Eſtrangers ſur leur fidelité, qu'ils venoient de violer envers leur Prince naturel, legitime & Souverain?

Le Gouverneur y perdit la vie: l'Advocat fut ſauvé s'eſtant rencontré hors la Ville & l'Eſtat.

Conſiderations ſur icelles.

Valckembourg ſe pleignoit ouvertement contre le Prince, du peu de recompence de ſes ſervices. Il publioit ſes meſcontentements, & adjouſtoit des menaces aux plaintes; parloit de S. A. avec moins de reſpect qu'il ne debvoit; & ſes plus familiers jugeoient ſes paroles à langue deſnoüée, inſolentes, & desbordées. C'eſtoit un vice qui luy eſtoit aſſés naturel que la meſdiſance: mais ſa condition preſente y contribuoit beaucoup, luy faiſant conduire ſes actions plus hautement que de couſtume. Trop d'aiſe le perdit, comme les plantes s'eſtouffent par trop d'humeur, & les lampes par trop d'huille. L'Eſcuyer de S. Sauveur, Caſſan ſon frere, & quelques autres de Courthezon, ayans voulu faire feu de joye, à l'honneur du Prince, pour la priſe de Boiſleduc; il fit proceder criminelement contre eux & les contraignit d'eſvader. Il ne faloit que boire à la ſanté du Prince, pour eſtre marqué ſur le livre rouge; & telles ſaletés avoient leurs garends & aſſerteurs, dont l'Hiſtoire eſpargnera les noms pour ce coup s'ils s'amendent. Son inſolence parut encore plus en ceſte action; s'eſtant un jour mis en fougue, contre le Threſorier Laurens, hors la Contreſcarpe de la Vignaſſe, à l'abry de ſes Mouſquetaires; *Je ne verray jamais*, dit-il, *le Prince que l'Eſpée à la main.* Il debvoit adjouſter *l'Eſpée de ſa juſtice*. Ainſi il ſe voulut precipiter par la cheute des premiers eſprits, qui s'oſerent eſgaler à leur Maiſtre; auſſi ne conſideroit il pas, quelle eſt la puiſſance des Princes, & la longueur de leurs mains?

Plaintes inſolentes du Gouverneur contre le Prince.

Mauvais traitemẽts aux Subjects.

Eſtrange diſcours contre le Prince.

Potentia Regis ſupra hominem eſt, & manus prælonga. Herod. in Urania.

Julien ne ſe contenta pas d'avoir employé ſes artifices à ourdir la trame de ceſte conjuration; il voulut encor deſployer ſon ſçavoir, pour la colorer ou pour la ſouſtenir de quelque plauſible pretexte. Que fait-il donc? Il ramaſſe

Eſcrit de Julien cõtre la Souveraineté.

tous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1629.

tous ſes eſprits & tous lés eſcripts qu'il avoit de longue main recueillis par-cy par-là, pour en former un diſcours contre la Souveraineté du Prince. C'eſtoient à ſon compte les moyens juſtificatifs, qui l'avoient induit de ſe ſouſtraire de ſon obeiſſance ; mais pluſtoſt un coliſée, & un memorial eternel de ſon infidelité. Un Advocat General qui porte ſur ſon front le caractere du Prince, qui tient en ſa main le bouclier de la ligitime authorité, qui doibt avoir dans ſa poitrine les principaux ſecrets de l'Eſtat, & la fidelité empreinte dans le cœur ; le Cenſeur publicq, dont la charge eſt de ſcindiquer les actions de chaſcun ; celuy qui doibt touſiours oppoſer un front d'airain & un courage d'acier, contre tous ceux qui veulent choquer la puiſſance Souveraine ; le perpetuel Conſervateur des droicts de ſon Maiſtre ; l'azile & le refuge de la liberté publicque ; qu'un tel homme face maintenant litiere de tous ces debvoirs, qu'il butte à l'aneantiſſement d'iceux, qu'il les contrediſe, les impugne de toute ſa puiſſance, & s'eſſaye en tant qu'en luy eſt, d'abbatre le plus beau fleuron de la Couronne de ſon Maiſtre.

Conſiderations ſur iceluy.

Ceſte Souveraineté appuyée d'une longue ſuite de tant de ſiecles, advoüée des plus grands Roys, recognue de chaſcun ; qu'un ſubject & Officier ait oſé la contredire par des eſcripts tracés de la pleume venale d'une main mercenaire, qui n'a travaillé qu'au branſle du lurre de quelque argent periſſable, plus pour y eſtaler le tableau de ſa cupidité, que pour produire des marques de quelque ſçavoir, n'ayant touché que l'eſcorce, jamais penetré à fonds la ſolidité de ſes fondements. Certes c'eſt le ſeing & le ſeau d'une ame qui a immolé à ſes appetits les intereſts de ſon Prince, de ſa Patrie, en un mot de ſa Religion. Et quand bien le Prince auroit eu quelque choſe à deſmeſler ſur ce ſuject contre un autre Prince, appartenoit il à un ſubject ou à un Officier, d'en donner la deciſion, d'en prononcer le jugement?

Autres, & ſes motifs ſans fondement

Mais l'intention de ces vendeurs n'eſtoit pas de ſe deſſaiſir de la choſe. Ils vouloient bien avoir l'argent & en joüir, mais à condition de garder le fonds. Valckembourg, comme nous avons dit, ne ſe contentoit pas de retenir à ſoy le Gouvernement durant ſa vie ; mais il le vouloit tranſmettre comme par heritage à ſes fils, & le perpetuer à ſa poſterité. Et quelle apparence qu'un Prince Eſtranger ſe fut fié en celuy qui avoit joüé manque à ſon Maiſtre ? Julien qui avoit eſté le gardien de ſes ſecrets durant ſa vie, eſtoit par luy nommé Adminiſtrateur des perſonnes & biens de ſes Enfans aprés ſa mort, le Conſeil & le Directeur du Gouvernement ; ſes enfans maſles appellés au Gouvernement l'un aprés l'autre, de l'ayné au puiſné, comme par forme de ſubſtitution graduele. Tout cela couché és termes ſuivans, en cinq Articles eſcripts de la propre main de l'Advocat.

mais à l'advãtage de leurs deſſeings,

& pour perpetuer le Gouvernemẽt

aux enfans maſles de Valckembourg:

Inſtructions ſelon leſquelles Meſſieurs les Lieutenant & Enſeigne de ma Compagnie en ceſte Garniſon autont à ſe conduire aprés ma mort, en conformité du Serment qu'ils m'en ont fait, lors que je les ay receus en leurs Charges.

Inſtructions ſur ce ſujet

I.

Premierement, conſerveront le Chaſteau Ville & Gouvernement d'Orange, ſoubs le nom & authorité de George d'Oſmael mon fils ayné, qui aprés moy doibt eſtre le vray unique & legitime Gouverneur d'Orange : & employeront leurs vies s'il eſt beſoing, pour luy conſerver ledit Gouvernement.

en faveur de l'ayné,

II.

En cas que devant ou aprés mon decés, mondit filz ayné George d'Orſmael vienne à mourir, ſurvivant mon ſecond filz ; ils tiendront & garderont ledit Chaſteau & Gouvernement d'Orange, pour mondit ſecond filz, le recognoiſtront en quel âage qu'il ſoit, pour le vray & legitime Gouverneur de ceſte Principauté, & employeront leurs vies à luy conſerver ledit Gouvernement, comme ilz m'ont promis & juré.

& en cas de predecés au puiſné,

III.

Fairont acc[illegible]plir au profit de meſdits Enfans par ledit ordre, le traicté que j'ay fait avec ſa Majeſté, & qui ſe trouvera parmy mes papiers en bonne forme, ſigné & ſéelé.

& d'accõplir le trãſport à l'Eſtranger

IV.

En toute leurdite adminiſtration & charge, que je leur laiſſe par les preſentes Inſtructions, & au regime de ce Gouvernement, ſuivront l'advis & conſeil de Paul de Julien, que je ſçay par preuves certaines eſtre mon parfait amy & ſerviteur; lequel eſt à plain inſtruit de mes affaires & de mes intentions les plus ſecrettes, auquel j'ay touſiours communicqué les moyens & conduicte que j'ay tenu en l'adminiſtration de toutes affaires concernant ce Gouvernement, & en la fidelité & ami[illegible]ié duquel je confie tant, que par mon Teſtament je l'ay fait Adminiſtrateur des perſonnes & biens de mes Enfans qui ſont en France.

le tout, par l'advis de Paul de Julien

V.

Et de tout ce deſſus fidelement accomplir, promettront & jureront entre les mains dudit Sieur de Julien, qui retiendra acte de leur Serment, qui ſera ſigné par tous eux.

Aſſerteur de l'affaire.

C'eſtoit diſpoſer bien avant dans l'avenir d'un Gouvernement qui n'eſtoit que triennel, & qui alloit expirer à la fin de l'année. Mais aprés tout; il y avoit bien à craindre, que le deſdeing que le Roy & ſes Miniſtres faiſoient de ces Marchands & de leur marchandiſe, ne les obligeaſſent par un dernier coup de deſeſpoir, de recourir à quelque autre Puiſſance Eſtrangere ou ennemie de la France, pour y trouver ſupport & adveu; où du moins que ceſte Place ne devint un drapeau rouge arboré en pleine paix, une table d'attente & comme un tiſon fumant d'une guerre civile, regardé des mutins attendants que quelque vent de midy l'alumat. On ne pouvoit mieux eſperer d'eux, pour le ſervice du Roy & pour le bien de la France, que ce qu'ils venoient de rendre à leur Prince, à leur Patrie; en ſomme, l'Eſtat periclitoit de tous coſtés entre leurs mains. Valckembourg avoit accomply ſon trienne avec ſes eſgaremens & ſes rebellions. Il n'eſtoit plus qu'uſurpateur & injuſte detenteur, contre le gré de ſon Maiſtre. Il importoit donc au Prince, à ſon Eſtat, à tous les Voiſins, au ſervice du Roy, au repos de ſes Provinces, de l'en deſnicher & d'en expulſer ceſte engeance cõtagieuſe, nourriciere de diſcorde & de diſcentions civiles, pour y faire refleurir la Juſtice, la paix & la tranquillité.

Neceſſité d'y pourvoir.

Verdoes ny Monteus n'eſtoient pas gens de cœur, ny à faire valoir leur pouvoir; plus propres à la chicane de Hollande, qu'au maniement des affaires d'Eſtat, ou à l'execution d'une genereuſe entrepriſe. Ils avoient negligé, comme nous avons dit, ou mal proffité les moyens de s'en faire à croire; mais encor n'eſtoit-ce pas affaire à eſtre manié de toutes mains. Il faloit une grande dexterité pour former le deſſeing, une plus grande reſolution pour l'entreprendre, un tres-grand courage pour l'executer, & ceuxcy n'eſtoient pourveus d'aucune de ces parties. La facilité qu'ils s'eſtoient imaginés d'y rencontrer, avec laquelle ils avoient aſſeuré le Prince de ramener ceſt eſprit detraqué, l'avoient porté à leur donner ceſt employ. Doncques bien loing de leur compte, ils ſe voyent plus environnés d'eſtonnement & de crainte, que de moyens ou de hardieſſe d'executer leur commiſſion. Tout le temps de leur ſejour à Orange, ne paſſa qu'en frivoles negociations de part & d'autre. La peſte qui depuis quelques années affligeoit les environs, attaqua finalement la Ville par la mortalité de plus de trois mille perſonnes. Courthezon & Jonquieres à proportion en furent quittes à meilleur marché. Tous

Verdoes & Montens impropres.

& d'ailleurs empeſché par la peſte.

les

1629. les principaux d'Orange contraints pour conſerver leurs vies, de prendre retraite à la campagne, dans leurs metairies qui y ſont en grand nombre, & ceux qui en eſtoient deſpourveus de ſe hutter; nos Commiſſaires ſe retirent à Beauregard avec le Threſorier Laurens & ſa famille; Montens y finit ſes jours d'une maladie qu'il avoit portée de Hollande, enſeveli dans l'Egliſe Parrochiale de Courthezon; Et Verdoes demeuré ſeul, deſnué d'ailleurs du conſeil & de l'adſiſtence de ſon Confrere, que pouvoit il exploiter digne de memoire, pour mettre à fin un tel affaire & pour deſgager l'authorité du Prince? Certes il faloit pencer à des inſtruments plus vigoureux, plus habiles & plus agiſſans. C'eſtoit donc au Prince à y pourvoir par les effects de ſa prudence & de ſon authorité.

Autres employés inutilemēt

Beauveſer Capitaine d'une Compagnie Françoiſe en Hollande, eut ordre de ſe rendre és environs d'Orange, pour entreprendre ſur la Place. Il y forma divers deſſeings, & requis par d'Aubigné ce vieux Routier de guerre, ſignalé par ſes Hiſtoires, lors reſidant à Geneve, de l'aller voir pour en reçepvoir quelques unes de ſes vieilles experiences, il y fut; & aprés avoir conferé & arreſté avec luy des moyens d'icelles, il y eut bien plus de difficulté en l'execution.

mais De-Knuyt opportunement choiſi

De Knuyt Hollandois, l'un des Conſeillers du Prince, bien cognu de luy pour eſtre homme de cœur & de bon ſens, actif & vigilant au poſſible, tres-fidelle & affectionné au ſervice de ſon Maiſtre, fut par luy choiſi pour s'y employer aprés tous autres. Ce fut la derniere anchre qui garētit noſtre navire de naufrage, dans ceſte dangereuſe tourmente; le feu S. Elme qui annonça & ramena le calme & la ſerenité ſur ceſte Mer orageuſe; le vray Phare qui eſclaira ceux qui ayans perdu leur route, ne faiſoient que floter parmy l'obſcurité de ces tenebres. Il ne faiſoit que d'arriver d'un autre employ auquel il avoit

du Prince,

reuſſi au contentement du Prince. *Ce n'eſt pas tout*, luy dit le Prince, *Il faut parler des affaires d'Orange, puis que tous mes ſoings & mes peines juſques icy pour ce regard ont eſté inutilles;* luy fait comprendre *le deſir qu'il avoit de ſe ſervir de luy en ceſte expedition*, & de ſçavoir, *ſi par ſineſſe, ou par des offres effectives, ou en cas d'extreme neceſſité par la force, il le pourroit rendre maiſtre de ſa Maiſon & ramener ceſt eſprit devoyé dans l'obeiſſance.* De Knuyt tache avec dexterité d'exquiver ceſte commiſſion, s'excuſe *ſur ſon incapacité, pour n'eſtre employ de ſa profeſſion, & pour lequel il faloit agir dans un Pays eſtranger à luy incognu.* Ce nonobſtant preſſé du Prince, il s'y engage ſoubs les ordres & inſtructions neceſſaires avec tout pouvoir.

s'y employe heureuſement avec grād ſecret & dexterité.

Le ſecret fut le ciment qui lia toutes les parties de ce deſſeing. Il ne fit pas comme ce Senateur Romain, qui pour contenter la curioſité de ſa femme affamée de ſçavoir ce qui s'eſtoit reſolu dans le Senat, luy donna une bourde pour une verité. Il ne luy dit rien de ſon deſpart, & fait courir un bruit ſourd qu'il eſtoit allé à Embden. Son ſejour un peu trop long, donne à croire à ſes amis, qu'il eſtoit ou mort ou perdu. Brouard Threſorier General du Prince en prend l'alarme, & la va donner à S. A. qui fait ſemblant de le prendre tout de bon, & luy commande de s'enqueſter ſoigneuſement du Perſonnage, tandis que l'autre gliſſe par le Brabant à Paris, & de là par la Poſte à Lion, puis ſur le Rhoſne juſques à Lers à deux lieües d'Orange, où il print terre, porté ſur les aiſles de ſa diligence & de ſon courage.

Se rend au Pays.

1630.

Difficultés cauſées par la peſte.

La difficulté des Voyageurs n'eſt pas petite en nos contrées en temps de peſte. De Knuyt donc s'eſtant avancé juſques à Sorgues, & arreſté à la porte ſur quelque difficulté de ſa billette de ſanté, voicy arriver fortuitement Salvajon premier Huiſſier du Parlement d'Orange, qui l'ayant enviſagé & cognu d'abord, pour l'avoir veu en Hollande, l'enquiert, *d'où il eſt.* L'autre reſpond, *qu'il eſtoit Brabançon.* Cetuy-cy ſe prenant à ſouſrire luy dit, *Qu'il l'avoit veu dans la Haye, & qu'il eſtoit Conſeillier de Monſeigneur le Prince d'Orange*, le ſuit ſans le vouloir laiſſer. De Knuyt ſe voyant deſcouvert, ſe declare à luy,

Ils vont tous deux coucher dans Sorgues & le lendemain à Mónt-dragon, à trois heures d'Oranges, où il trouve quelques Orangeois exilés, qui le font entrer dans la Ville par la faveur de Des Roys. Delà ils ſe rendent tous à Mornas vers Servant, pour y reſoudre des moyens de l'entreprinſe. Chacun dit la ſienne; les conſeils de robe courte & de robe longue ſe meſlent; pluſieurs moyens ſont propoſés; mais on n'y voit que ſcrupules & difficultés. Tous ceux-cy apprehendent que l'execution manquant, ils ne ſe voyent deſpoüillés de leurs biens, & que leur condition derniere ne ſoit pire que la premiere. Ils avoient à cœur leurs maiſons & leurs intereſts, & comme la femme de Loth tournoient ſans ceſſe la teſte devers Sodome. Ainſi de tous ces premiers pourparlers & conferences, il n'en reüſſit que vent & fumee. De Knuyt reprend froidement le chemin de Mont-dragon, ne s'y fait cognoiſtre que pour Marchand; mais ſi accord, ſi madré, ſi lurré, qu'on ne le print jamais pour autre. De là il fit cent voyages en pleine nuict, tout ſeul à pied, à l'entour du Chaſteau & de la Ville d'Orange, pour y mieux debiter ſa marchandiſe; s'abouche avec pluſieurs qu'il juge propres à l'acheminemẽt de ſon deſſeing, fait diverſes aſſemblées nocturnes avec autres, tracaſſe par-cy par-là, dans des peines & travaux incroyables, touſiours incognu, pour en derober la cognoiſſance.

Mais ce nonobſtãt il forme ſon entreprinſe.

Contredite par les abſents.

Il print le nom de Laurens, paſſoit pour Marchand Flamend, qui avoit eſté contraint de quitter Marſeille à cauſe de la peſte, & n'attendoit que la ſanté pour y retourner.

La meilleure & la plus aſſeurée conſulte qu'il fit, ce fut avec ſoy-meſme. Autrand ſe fait cognoiſtre à luy dans le terroir de Mornas, & luy fait cognoiſtre l'ayné Raphaelis & Itier de Nions. De-Knuyt forme ſon premier project, le communique à Verdoux & au Treſorier Laurans, qu'il n'avoit encor veus. Ceux-cy embarquent Ferracieres de Mont-brum, Des Roys, Mimet & Correge, qui prennent charge de faire quelques levées de gens de guerre, ſoubs pretexte de la guerre d'Italie, pour s'en ſervir au beſoing. Tous les ſuſnommés & pluſieurs autres furent faits participans du ſecret; chacun deſirant d'y donner part à ſes amis: Et c'eſt merveille comme il ne ſe diſſipa & ne ſe perdit en tant de teſtes & d'advis. Ils contribuerent tous en ceſte action les devoirs & les affections de gens de bien & d'honneur. Il eſt impoſſible de particulariſer ce que chacun fit, mais c'eſt choſe certaine que tous firent bien, & qu'ils ont tous dequoy ſe contenter en la verité, puis qu'elle ſe contente ſoy-meſme en ſa propre loüange. De Knuyt ſceut bien retirer de chacun, avec dexterité & ſoupleſſe, tout ce qu'il jugea pouvoir ayder à l'acheminement de ſon entreprinſe.

Pouſſe outre & forme des intelligẽces dedans & dehors.

Le ſecret fut ſi religieux en ceſte execution, que jamais on n'y ſceut penetrer. Celles qui ſont machinées contre les bons, ne ſe peuvẽt faire entre pluſieurs qu'elles ne ſe deſcouvrent incontinent: car la vertu & l'innocẽſe ſont ſi puiſſantes, qu'elles trouvent touſiours qui les favoriſe.

Multa quæ provideri non poſſunt, fortuito in melius cadunt. Tacit. Ann. lib. 2.

Avec grãde ſoupleſſe

Il n'abandonna jamais au hazard, ce qui pouvoit eſtre conduit par le jugement, bien qu'en tels rencontres la fortune y ayt bonne part & que pluſieurs choſes reüſſiſſent bien ſouvent contre l'intention & la prudence meſme de ceux qui les entreprennent. Ainſi il uſa de telle precaution, que toutes les fineſſes & les ſubtilités de Valckembourg ne luy ſervirent de rien. Il eſt adverti que le vent de ſon arrivée avoit eſté porté aux oreilles de ce Gouverneur; qui pour le ſçavoir mieux au vray luy avoit envoyé le Contreroolleur du grenier à ſel d'Orange, comme pour luy offrir des cloux de geroffle à vendre ſçachant qu'il en faiſoit emplete. Cela l'oblige de haſter ſon entreprinſe, & pour y marcher avec plus de certitude, il entre dans Orange incognu à tous fors à Autrand, qui l'ayant rencontré ne fit ſemblant de le cognoiſtre; viſite l'Eſtat de la Ville, recognoit les murailles & les foſſés.

& jugement.

Entre dãs Orange incognu, recognoit la Ville.

Ceſte hardieſſe fut ſecondée de ce trait de fineſſe, de ſe faire cognoiſtre à Valckembourg pour l'endormir, le tirer de l'ombrage qu'il eut peu concepvoir de ſa venue s'il eut demeuré incognu dans le Pays; & pour empeſcher qu'il ne ſe precautionnat. Ainſi donc peu de jours aprés, il ſe rend ſeul aux portes d'Orange, dans le Logis de la Roſe. De là il luy eſcript une lettre ſans ſignature, le priant de le venir trouver en ſon Logis, pour en apprendre choſe d'importance. Valckembourg luy envoye trois perſonnes l'une aprés l'autre; mais il ne ſe voulut deſcouvrir qu'au troiſieſme, qui fut le Medecin Pardun

Se fait cognoiſtre au Gouverneur avec grãde fineſſe.

ſien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1630. ſien cõpatriote de Middelbourg, vieux cog[illegible]ant & amy. DeKnuyt le prie, *de ne le deſcouvrir à perſonne qu'au ſeul Gouverneur ; & que lors qu'il luy fairoit le rapport de ſon meſſage, il luy dit en preſence de tous, qu'il ne l'a[illegible] ſceu cognoiſtre ; mais qu'en langage Flamand, il luy pouvoit dire ſon Nom & qui il eſtoit.* Pendant ces allées & venues, le temps couloit & la nuict eſtoit ja cloſe. Le Gouverneur renvoye Pardun à DeKnuyt, pour luy rapporter ſa reſponce & pour luy dire *qu'il le ſuivoit.* Lors il dit à l'oreille, comme un grand ſecret, à celuy qu'il avoit auparavant expulſé de la Ville & de ſa maiſon, puis remis par ordre du Prince ; mais plus pour le deſunir d'avec les autres abſents & pour le leur rendre ſuſpect que pour le favoriſer ; *Que c'eſtoit un Conſeiller du Prince, nommé Monſieur de Knuyt, homme riche de deux cents mille Eſcus, venu expres de la part de S. E. pour mettre fin à ces affaires. A la bonne heure,* luy dit l'autre, *allés y donc Monſieur, & pour Dieu! donnés contentement à voſtre Maiſtre : car de là depend voſtre honneur & voſtre ſeureté ; hors de là, rien que precipice & malheur.* Cetuy-la croyoit avec la plus part ; que tout le nœud de l'affaire ne conſiſtat qu'à reconcilier les deux maiſons de Servant & de Julien, & admettre dans la Ville les Conſeilliers abſens.

& par diſcours & privés entretiés luy expoſe ſa creance

Valckembourg ſe rend aux flambeaux au Logis de la Roſe, accompagné de quelques Habitans & ſuivi de ſa garde. D'abord ce ne furent que careſſes & conjoüiſſances avec ce ſien Compatriote, entretiens particuliers deux heures durant. De Knuyt luy expoſe partie de la creance qu'il avoit du Prince, luy fait des grandes & honnorables offres de ſa part, pour le ramener à ſon debvoir ; *deux cents mille livres en argent, le Gouvernement d'Orange ſa vie durant, pourveu ſeulement qu'il ſe rangeat à obeiſſance.*

& des grãdes offres.

Le Prince eſtoit reſolu de faire bon par force celuy qui vouloit eſtre meſchant, ſe ſervir de celuy qui avoit conjuré la perte de ſon Eſtat, & experimenter ſi les Eſprits ſe peuvent changer & revenir du crime à l'innocence. L'autre n'accepte ny ne refuſe ; mais pour le tenir en halaine, luy dit ; *Qu'il ne ſe peut engager à rien de nouveau, attendant le retour du Miniſtre Silvius qu'il avoit envoyé en Hollande vers le Prince pour ces meſmes affaires.*

Captieuſe reſponce du Gouverneur eſludée par une plus grãde fineſſe de De Knuyt

De Knuyt luy declare *ſon regret de n'avoir rien peu advancer avec luy, & le deſſeing qu'il a de ſe rendre à Lion, pour delà ſe retirer au Pays-bas, s'il en reçoit l'ordre du Prince.* Ce fait, ils entrent dans la Ville enſemble. De Knuyt va loger chés Pardun, par l'ordre du Gouverneur, & luy ſe retirant au Chaſteau, dit au meſme que deſſus qui l'accompaignoit. *Ceſt homme icy a entreprins de m'accommoder avec le Prince ; ceſt un fort brave homme ; il me fait des offres tres-advantageuſes ; tous les gens de bien ſeront contents. Monſieur* dit l'autre, *vous ne ſçauriés mieux tromper vos Ennemis, qu'en donnant ſatisfaction au Prince.*

De Knuyt ſe mania avec tant de dexterité qu'il rẽdit le Gouverneur ſatisfait de ſon voyage, s'excuſant *d'[illegible]* ſur une bleſſure feinte qu'il diſoit avoir receu en la jambe, par la cheute d'un cheval de Poſte.

Qui prend conged de luy

Dés le lendemain matin DeKnuyt monta au Chaſteau, pour prendre congé de Valckembourg & pour ſaluer ſa femme, laquelle ne prenoit nulle part aux menées de ſon Mary, n'avoit plus grande averſion qu'à ſes desbauches & à ceux qui l'y nourriſſoient, ny rien tant à cœur que le ſervice du Prince ; Reitere au Gouverneur, *les bonnes affections de S. E. & les grands advantages qu'il en pouvoit retirer ; s'il ſe remettoit dans l'obeiſſance :*

luy reitere ſes offres,

L'aſſeure derechef *du Gouvernement durant ſa vie & d'une tres-grande ſomme d'argent :* Luy repreſente ; *Que vivant dans la rebellion, il demeuroit noircy d'un blaſme perpetuel, d'avoir trahi ſon Maiſtre, ſon bienfaicteur ; en luy retenant le depoſt qu'il luy avoit mis en main ; & que la honte de ce crime rejaliroit ſur ſa Nation, & deſtendroit ſur ſa poſterité.*

la honte de ſon opiniaſtreté

Qu'il debvoit apprehender la colere de ſon Prince, laquelle eſt le meſſager de mort. Que cognoiſſant comme il faiſoit l'humeur & le grand cœur de S. E. il devoit croire qu'elle ne ſouffriroit pas une injure ſi ſenſible ; & finalement, qu'il devoit craindre que quelqu'un de ſes ſerviteurs pouſſé du zéele de ſon ſervice, ne mit la main ſur luy, & ne le contraignit de faire par la force ce qu'il pouvoit maintenant par ſa libre volonté, avec beaucoup d'honneur & d'avantage pour luy & pour ſa famille.

& le peril qu'il encouroit

Ces

Ces cordiales remonſtrances par tant de fois reiterées avec grande ſincerité & affection, de la bouche d'un vray Compatriote qui le vouloit tirer par la main du precipice où il s'alloit perdre, furent inutiles à ſon grand regret. Il cognut bien qu'il parloit à un rocher; que ſon cœur avoit eſté transformé à un diamant, & ſon ame rendue incapable de raiſon & du ſentiment de ſon propre bien. D'effect ceſt eſprit agité de paſſion, rejeta les meilleurs conſeils & ne retint que les plus perilleux; comme le ſas du Boulanger, qui laiſſe paſſer la fleur de farine & ne garde que le ſon & l'ordure. Il avoit engeolé ſes propres ſens de ceſte preſomptueuſe opinion, qu'il luy eſtoit loiſible de tout faire: Et ſe porta à tel excés de demandes ridicules & deſraiſonnables, que de declarer ouvertement à De Knuyt; *Qu'il deſiroit que S. E. luy accordat le Gouvernement, non ſeulement pour luy mais auſſi pour les ſiens*, comme en heritage perpetuel dans ſa maiſon; *Et au cas qu'il vint à le quitter, qu'il luy fut prealablement permis de faire abbatre le Chaſteau, demolir les Baſtions & les Fortifications*: c'eſt à dire, que le Prince conſentit à la perte de ſon Eſtat, & donnat quelque couleur à ſa violente uſurpation. Lourde faute contre ce precepte de Cour; *Qu'il ne faut jamais faire cognoiſtre à ſon Maiſtre tout le mal qu'on luy peut faire, ny luy demander tout le bien qu'il peut donner.*

mais inutilement.

Impune quælibet facere id eſt Regem eſſe. Saluſt.

Demãdes exceſſives du Gouverneur & du tout irraiſonnables,

De Knuyt donc part ſans rien avancer; & aprés avoir fait un carecol en cachette vers ſes Correſpondans, prend la route de Lion, comme pour y apprendre les ordres du Prince, ainſi qu'il avoit aſſeuré le Gouverneur, en redeſcend dans dix à douze jours, ſe rend derechef à Orange, monte hardiment au Chaſteau, parle au Gouverneur, luy declare; *Qu'il a ordre du Prince de ne bouger du Pays, qu'il ne voye le bout de la negociation de Silvius*; & luy ramentoit derechef ſon debvoir. Ce ne fut pas ſans y faire bonne chere, ny ſans y eſtre careſſé: mais à fin, fin & demy; chacun joüoit à trompe ſon compagnõ. Valckenbourg l'amuſoit de paroles & d'une vaine attente du voyage de Silvius, tandis qu'il faiſoit ſolliciter inſtamment par l'Advocat l'accompliſſement du Traité. Et à quoy faire le voyage de Grenoble? De Knuyt faiſoit ſemblant de bien eſperer de celuy de Silvius, & ſi tenoit il du tout ſuſpect celuy de l'Advocat à Grenoble; il ne penſoit qu'aux moyens de deſarçonner l'occupateur; & à la ſortie du Chaſteau, il porta ſa main dans la pochete pour eſtreiner les Compagnons; mais la preſence du Gouverneur l'en deſtourna. Ce ne fut pas non plus ſans y renouveller la cognoiſſance avec quelques Flamens, leſquels il vit depuis en campaigne: mais la partie eut eſté foible de ce coſté là. Car l'autre avoit changé la plus part de ceſte Nation, à des Fribourgeois qui n'avoient ferment qu'à luy. Il falut donc reprendre les premieres erres.

qui donnent congé à De-Knuyt,

Revenu dans dix jours.

Ils s'amuſent l'un l'autre par fineſſes.

Le delay eſtoit dangereux; car l'entreprinſe pouvoit eſtre deſcouverte. Le Gouverneur & l'Advocat preſſoient inſtamment l'execution de leur Traité; & il eſtoit à craindre que les choſes jettées en longueur, ou plus avant negligées & meſpriſées du coſté de France, ceux-cy ne reclamaſſent quelque autre puiſſance.

Le delay perilleux.

D'ailleurs Silvius qui eſtoit de retour d'Hollande, avoit apporté une lettre eſcrite de la propre main du Prince à Valckembourg, remplie de teſmoignages particuliers de ſa bonté. Mais a beau precher à qui n'a cure de bien faire. Il eſtoit trop avant engagé dans ce precipice, pour s'en pouvoir retirer. Les conjurations ſont comme des petits ſerpents; on les peut briſer & eſcacher ſans peine en leur naiſſance, mais devenus grands ils ſe rendent horribles & effroyables à ceux qui au commencement les meſpriſoient. Cetuy-cy tache d'amuſer Silvius par belles parolles; & pour tirer la choſe en longueur, luy fait des nouvelles propoſitions. DeKnuyt adverti de ſes mauvais deſſeings; la patience du Prince en eſt offencée; il ne veut plus croire aux paroles de ce Gouverneur, & commande à l'autre d'executer ſa commiſſion & de faire valoir ſon pouvoir. DeKnuyt met la main à l'œuvre; & ſans perdre temps

Retour de Silvius, d'Hollãde & lettre du Prince au Gouverneur ſans effect.

Cõmande d'executer ſa cõmiſſion.

s'aſſeure

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1630. s'aſſeure de quelques maiſons dans la Ville, pour y cacher des Soldats, & donne rende-vous aux ſiens à Beauregard. Itier de Nions s'y rend avec ſoixante-dix Compagnons; Mimet de Provence avec trente. Tout conſiſtoit à les introduire dans la Ville; mais quel moyen? nul eſtranger n'y eſtoit admis qu'à la faveur des billettes de ſanté, par deſignation de nom, ſurnom, & des lieux d'où il venoit, & le roole porté journellement au Gouverneur. La vigilance & la dexterité de DeKnuyt y avoit pourveu par ces moyens.

Projet de l'entreprinſe.

Il avoit eſté reſollu de faire entrer par eſcalade dans la Ville, vingthuict ſoldats commandés par deux Officiers; & dés le lendemain De Knuyt ſe devoit trouver dans une Grange prochaine, accompaigné de ſept ou huict Gentilshommes, pour delà y couler à meſure qu'il ſeroit adverti de la deſcente du Gouverneur; puis parvenu au devant de la porte de la Maiſon où le Gouverneur ſe trouveroit, il devoit eſſayer d'entrer pour le perſuader de ſe remetre dans ſon debvoir; & en cas de refus, on debvoit tirer quelques coups de piſtolets en l'aïr, pour donner à croire au peuple que le Gouverneur eſtoit mort, & qu'il ne reſtoit autre choſe qu'à reduire la Ville & le Chaſteau ſous l'obeiſſance du Prince. Tout cela pour eviter l'effuſion du ſang humain: car l'ordre donné par DeKnuyt à tous, tant habitans qu'eſtrangers, eſtoit *de n'entreprendre point ſur la vie de Valckēbourg, mais de s'ayder ſeulement à arreſter ſa perſonne.* Que ſi les Gardes faiſoient demōſtration de ſe vouloir oppoſer à DeKnuyt & empecher qu'il ne ſe rendit prés du Gouverneur, il eſtoit auſſi arreſté de les forcer, à l'ayde de ceux qui eſtoient ordōnés à ceſt effect. Mais l'hōme propoſe & Dieu diſpoſe, qui voulut par un divers ſuccés, bien que favorable à l'entreprinſe, rendre le Prince Maiſtre de ſon Eſtat & chaſtier la rebellion de ce Gouverneur.

Commencement d'icelle.

Mimet & ſa troupe eſcaladent la Ville.

De Knuyt donc ayant preparé les intelligences qu'il avoit dedans, il part de Beauregard à dix heures de nuict du Lundy dixieſme de Juing, avec 33. hommes choiſis ſur tous les autres, y comprins Mimet & Itier qui les commandoient; fait cinq troupes de ce corps, avec charge de marcher à deux cents pas l'une de l'autre, chaſcune adreſſée d'un Guide pour n'eſtre deſcouverte des Moiſſonneurs, qui vont plus la nuict que le jour en ceſte ſaiſon là, & par l'abbois des chiens des parcs des brebis; leur donne *Henry.* pour mot de guerre, & ſe met à la teſte, faiſant porter par un homme à cheval l'eſchelle de corde qu'il avoit fagotée luy-meſme. Tout cela conduit heureuſement au pied de la muraille; l'eſchelle eſt dreſſée à coſté de la porte du Pont-neuf; Mimet & les ſiens y montent, receus dans un grenier à foin joignant la tranchée preparé à ceſt effect, où ils trouverent vivres pour ſe rafraiſchir.

Ce Cōmiſſaire les voyans dedans, donne ordre de faire ſerrer eſtroitement à Beauregard tous ceux qui avoiēt ramené les chevaux, pourvoit à tout ce qui reſtoit du dehors, ſe va loger en une grange proche la Ville avec 7. ou 8. Gentilshommes qui l'adſiſtoient, attendant la deſcente du Gouverneur. Raphelis devoit ſaiſir la porte de Langes pour introduire De Knuyt & le renfort à point nommé. Autrand & Laurens eſtoiēt dans leurs maiſons, avec quelques uns de leurs amis, pour ſortir & faire main forte, là, où beſoin ſeroit; mais le Gouverneur n'eſtant point deſcendu ce jour là, cela fit ſoupçonner quelque advertiſſement, & rengea les eſprits de ces entrepreneurs dans des perplexités incroyables, qui falirent à tout rompre. De Knuyt avec ces Gentilshommes reprend le chemin de Beauregard. Là il reçoit advis, que De Roys de Valēce eſtoit arrivé avec environ 30. Soldats, en la Grange où il avoit eſté, pour favoriſer ſon entreprinſe. Mimet & ſa troupe eſtoiēt ſi mal logés dans ce grenier à foin, qu'il eſtoit à craindre qu'ils n'y fuſſent deſcouverts. Pour prendre jour & aïr, ils avoient oſté quelques tuiles du couvert, & peu s'en falut qu'ils ne fuſſent apperceus d'un Soldat du Chaſteau circuiſant les murailles de la Ville, d'où il les pouvoit voir là dedans; ceux de l'intelligence les tranſmarcherēt en une autre maiſon dés la nuict ſuivante. Le lendemain matin qui fut le Mercredy jour de l'action, De Knuyt ſe rend derechef en la meſme Grange & peu aprés ſelon ſa diligence & hardieſſe naturelle, entre dans la Ville incognu, pour voir la

Ttttt con-

Autres diſpoſés dans la Ville.

contenance & la poſture du monde; & n'y remarquant trace d'aucune alteration, il ſe retire vers ſes gens en la metairie d'où il eſtoit party, attendant l'opportunité de ceſte tant deſirée deſcente du Gouverneur.

Le Gouverneur en eſt adverty.

Cependant divers preſſans advis ſont donnés à celuy-cy; *Qu'il y a une entreprinſe contre luy, & gens cachés dans la Ville pour l'executer.* Un de ſes particuliers Amis luy en eſcrit une lettre, qui fut trouvée dans ſa pochete, aprés ſa mort. Un autre Eſtranger le fut rencontrer à la deſcente du Chaſteau l'advertit; & que Itier eſtoit party de Niõs avec gens de guerre pour agir contre luy. Deux autres Habitans courent à perte d'haleine à ſon rencontre, pour l'arreſter. Et un ſubject qui ſçavoit l'affaire luy va dire; *Monſieur ne deſcendis point en la Ville; il y a gens cachés qui vous attaqueront.* A ceſte parole il demeure coy, & dit à celuy-la, *par où pourroient ils eſtre entrés, ſans eſtre apperceus? ce ne ſont pas mouches pour voler par deſſus les murailles.* Son Eſcuyer luy dit, *Monſieur ſi vous voulés deſcendre, au moins prenés des Soldats pour vous accompagner.* Mais il ſembloit que luy meſme fut le complice de ſon malheur & le miniſtre de ſon infortune.

Meſpriſe les advis, deſcend en la Ville, va à ſa maiſon & de la meſdite d'aller voir l'Autheur.

Il ne pouvoit comprendre ce qu'on luy avoit declaré en termes aſſés clairs, *s'il n'obeiſſoit.* Il eſtoit comme entravé des propres liens de ſa conſcience; ſes eſprits eſtourdis & hebetés, & ſes propres ſens deſmis de leurs charges. Il ne laiſſe pas de pourſuivre ſon chemin, bien qu'il n'eut avec ſoy que cinq Carrabins de ſes Gardes, ſon Eſcuyer, ſon homme de chambre & quelques Va-de pieds. Il voulut faire voir qu'il ne craignoit rien tant, que de faire cognoiſtre, qu'il craignit ou qu'il eut peur; & de ce pas ſe rend en la maiſon du defunct l'Advocat Granetier prés la porte du Pont-neuf, qu'il tenoit à loüage pour s'y rafrechir ſur jour. Là il receut encor un autre advis *de ſe retirer;* comme il le pouvoit aſſés commodement par la porte du Jardin qui va reſpondre au Cire; & me mande dire par un Va-de pied, *qu'il me venoit voir.* Je l'attends pied coy; & en ceſte attente, ſe paſſerent des circonſtançes, auſquelles je ne prins lors garde, mais la ſuite m'a fait juger de leur fin. Qu'on ne croye pas qu'en la relation de ceſte Hiſtoire, je veüille donner celle de mes advantures: j'en doibs un compte particulier à la poſterité, puis que Dieu a voulu que ma maiſon ayt ſervy de Theatre ou ceſte tragedie a eſté joüée: j'en parle comme preſent pour avoir veu & oüy la plus part; le reſte par le rapport d'autruy, & tout ſous la caution de la verité. Que ſi ceſte action eſt plus particulariſée que les precedentes, auſſi fait elle la cloſture & le corollaire de nos brouilleries. Et puis, je n'ay pas fait deſſeing de paſſer plus outre quant à preſent, & pour cauſe.

Non multum licet tranſiſe, qua nec licet ſcire, nec prodeſt. Senec. 7. de benef. 1.

Conſiderations.

Me promenant donc à l'entrée de ma maiſon, un Habitant de la partie, qui avoit veu ceſt homme du Gouverneur parler à moy, creut d'abord qu'il eſtoit la venu pour m'advertir qu'il me venoit voir; & pour en eſtre mieux acertené m'accoſte, & ſous autres diſcours ſçait de moy, *que le Gouverneur s'en venoit me voir.* Aprés peu de paroles, il prend conged, & de ce pas va advertir Mimet & ſa troupe, de ſe tenir preſts; *que le Gouverneur qui eſtoit en la Ville s'en venoit en ma maiſon.*

Autre.

Cetuy-cy party, un Dauphinois eſtranger, qui avoit donné advis à Valckembourg de l'entreprinſe, paſſant par là, me vient ſalüer; je remarquis lors quelque alteration en ſon viſage, mais ne penſant à rien moins qu'à la ſuite, j'ay ſceu depuis qu'il avoit eu deſir de me donner advis de l'affaire, affin que je m'eſloignaſſe du Gouverneur, ayant auſſi oüy de ma bouche, *que je l'attendois.*

Autre.

Le Gouverneur demeura plus long temps à venir qu'on n'a de couſtume, quand on a fait advertir; Et j'ay creu depuis que ce dernier advis luy fit marchander ſa venue, & le mit en branſle ou de s'arreſter là où il eſtoit, ou de ſe retirer au Chaſteau, ou ailleurs; car auſſi ſes gens luy avoient conſeillé, de ſe barricader en ſon logis. Neantmoins pour divertir ſes penſées, comme il eſt à preſumer, ou pour s'acquiter de ſa viſite, ou pour ne s'arreſter en un lieu eſcarté, où il ſe voyoit tout ſeul avec ſes gens dans l'ennuy de ces facheux advis;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1630.

Autre & notable.

il part de ſa maiſon, s'arreſte en paſſant ſur le ſueil de celle de De-Rames comme pour y entrer, fait demander s'il y avoit Compagnie; & acertené qu'il n'y avoit perſonne, paſſe outre, touſiours ſeul avec les ſiens. Parvenu audevant de ma maiſon, je m'avance en dehors pour le recueillir: il parut à l'abord avec quelque perturbation d'eſprit & palleur au viſage. Trois ou quatre chevaux qu'il vit attachés par la bride devant la maiſon d'un mien voiſin, le firent arreſter court au milieu de la ruë, & me demander, *quels chevaux c'eſtoient?* Je luy dis, ne penſant rien moins qu'à ce qu'il penſoit; *qu'ils eſtoient ſans doubte de quelques Parens ou Amis Eſtrangers de cetuy là, qui l'eſtoient venu voir*, comme ils eſtoient: Ce nonobſtant il s'arreſte encor avec quelque eſtonnement, comme pour en vouloir apprendre quelque choſe de plus, & aprés entre.

Entre dans ſa maiſon.

Je l'accompagne en ma Salle haute, dont les feneſtres d'un coſté regardent ſur la ruë & ſur la grande porte de la Maiſon, ſes Gardes & domeſtiques demeurés en bas; il ſembloit que deſlors le ſoupçon commençat à luy battre le cœur plus rudement; mais la ſuite a verifié que s'en eſtoit fait: car il eſtoit envelopé de tous coſtés, & il eſtoit bien difficille qu'il eſchapat.

Ses entretiens avec l'Autheur.

Ayans tous deux prins place ſur des chaires contre les feneſtres de la ruë, un de ſes Lacquais met ſon eſpée avec le baudrier ſur la table joignant. Les premiers entretiens qui naſquirent entre nous, furent touchant l'Alchemie; ſur quoy je luy dis; *Que comme ceſte ſcience avoit ſouvent des mauvaiſes ſuites, auſſi donnoit elle des moyens excellens pour la conſervation de la ſanté & pour abreger les maladies.* Il me reſpondit; *Que le monde commençoit à l'ennuyer; qu'il eſtoit reſollu aprés avoir accommodé ſes affaires de ſe retirer, pour vivre en ſon particulier & s'addonner à l'Aſpergirique.* Là deſſus, comme la chaleur eſtoit tres-grande, je le conviay de faire collation, ce qu'il accepta volontiers.

De Knuyt l'apperçoit en la deſcente du Chaſteau, ſeprepare pour l'aller trouver, & avec grande precautiõ s'avance vers la Ville,

Sa deſcente avoit eſté attendue avec impatience. DeKnuyt l'avoit recognue & bien diſtinguée de la Metairie où il eſtoit. Maintenant il donne l'ordre neceſſaire aux Officiers & aux Soldats qui l'adſiſtoient, apperçoit de loing un homme venant à luy qui le confirme en ſa creance de la part du Threſorier Laurens, deſpeche haſtivement aux autres Villes de la Principauté, & en l'authorité du Prince leur commande, *de s'armer & d'accourir à luy avec le plus de forces qu'ils pourroient, ſous peine de confiſcation de corps & de biens;* puis monté luy-meſmes à Cheval accompaigné ſeulement du jeuſne Verdoes & de Maiſtre-homme ſon homme de Chambre, s'avance vers la Ville, commande quatre Soldats de la Troupe, *de le ſuivre doucement, pour en cas de neceſſité s'aſſeurer de la Porte de Langes;* & à DeRoys, *de ſe tenir preſt avec les Compaignons, pour ſouſtenir au bruit de la premiere mouſquetade ou de l'ordre qu'il recepvroit;* dit à ſon homme en chemin, *lors que je ſeray devant la porte, je vous commanderay d'aller trouver Monſieur Pardun; mais mon intention eſt, que vous alliés droit à Monſieur de Laurens, pour l'aſſeurer que je ſuis devant la porte de la Ville attendant les autres Gentilshommes pour aller droit au Gouverneur, le priant de tenir toutes choſes preſtes ſelon qu'avons reſollu.*

eſt arreſté à la Porte,

DeKnuyt arrivé à la Porte de la Ville; une des Gardes d'icelle luy dit, *qu'il ne pouvoit entrer ſans ordre du Gouverneur.* DeKnuyt replique, *qu'il ne ſe ſoucioit pas d'entrer;* & commande ſon homme, *d'aller appeller Pardun.* Cetuy-cy s'avançant pour obeir, eſt arreſté de la Garde par la bride de ſon Cheval.

fait avancer ſon homme,

DeKnuyt prie, *de laiſſer entrer ſon homme*, & à ſon refus menace *du Piſtolet.* L'autre contraint d'obeir, Maiſtre-homme donne un coup d'eſperon & entre; pique à toute bride le long de la grand ruë, prend à main gauche par la ruë de l'Hoſpital vers la Place, & paſſe haſtivement au devant de la Maiſon où eſtoit le Gouverneur:

Les Gardes du Gouverneur s'en formaliſent,

ſes Gardes qui eſtoient en bas s'en formaliſent contre luy, & luy deffendent, *d'y plus repaſſer, à peine d'eſtre mal traité.* Ce nonobſtant, l'autre ayant fait ſon meſſage vers le Threſorier, pour retourner à ſon Maiſtre, repaſſe devant les Gardes accompagné de Fermin autre homme du Commiſſaire. Ces gens là piqués de plus

fort, s'en vont à eux, comme tirans Fermin par le Manteau, *& que diable eſt cecy?* diſent ils. Voila deux ou trois piſtolets qui paroiſſent à la ceinture de Fermin: les Gardes ſacquent la main à l'eſpée & les chargent. Ceux-cy ſe mettent en deffence: on vient aux bouches à feu: Fermin eſt tué d'un coup de carrabine, & Maiſtre-homme griefvement bleſſé.

& au retour d'iceluy le chargent

DeKnuyt eſtant à la Porte

DeKnuyt cependant eſtoit à la Porte attendant le retour de ſon homme, & par maniere d'entretien faiſoit cognoiſtre au Portier ſes qualités & les careſſes qu'il avoit receues quelques jours auparavant du Gouverneur. Convenant ſien Eſpie de la Ville s'approche de luy comme pour le ſaluër, & ſous autre pretexte, luy dit à l'oreille, *Meſſieurs d'Autrand & de Laurens m'envoyent pour vous dire, qu'il eſt temps qu'on commence, bien que les Gentilshommes ne ſoient pas encor arrivés.* DeKnuyt luy replique tout haut, *Mon amy eſt-ce vous? je ſeray bien aiſe de vous voir tantoſt*, & remonte à Cheval pour entrer dans la Ville. Le Portier ſoupçonnant quelque deſſeing, hauſſe le Pont-levis pour l'empecher. DeKnuyt donne l'alarme aux autres de la Garde, leur commande, *de tuer le Portier & offre mille Piſtoles de recompence.* Mais les quatre Soldats qui l'avoient ſuivy, ayant ja gaigné la Porte, forcent la Garde & baiſſent le Pont-levis. DeKnuyt s'avance, & dés qu'il eut mis le pied ſur le Pont, entend ces premiers coups de carrabine dont Fermin fut tué & ſon autre homme bleſſé.

Entre avec peine.

Commẽcement d'alarme.

Mimet ſe prepare pour ſortir.

En meſme temps Mimet qui auſſi avoit long temps attendu la deſcente du Gouverneur, en eſtant acertené, s'eſtoit mis en eſtat de ſortir de la maiſon où il eſtoit, avoit fait ſa priere à Dieu, & diſpoſé les Soldats en ordre pour l'attaque.

Diſpoſition de ſes gens.

Capitaine Correge avoit prins à tache de garder le derriere de ma maiſon aboutiſſant vers la grand ruë, avec huict ou dix, & empecher que perſonne n'en ſortit.

Capitaine Goüyn avoit eu ordre, dés que Mimet ſeroit ſorty, de s'aller loger promptement ſur le coing de la ruë qui aboutit la montée du Chaſteau, & là arreſter tous ceux qui en voudroient deſcendre.

Premiere attaque.

Capitaines Maurice & la Baume ſortent les premiers, l'eſpée au coſté, les piſtolets cachés ſoubs le manteau, en teſte de ſix en meſme eſquipage, avec ordre de ſe ſaiſir de la porte de la Maiſon, ſacquent la main aux armes contre les Carrabins du Gouverneur eſchauffés contre les domeſtiques du Commiſſaire, les chargent avec furie à coups de piſtolet. Les Carrabins ſe mettent en deffence, & rendent quelque combat: on leur paſſe ſur la ventre, un des Carrabins du Gouverneur y laiſſe la vie, les autres bleſſés & eſcartés, on n'a peine qu'à les ſuivre à la trace du ſang, le long du degré, qu'ils tachent d'enfiler pour joindre leur Maiſtre. Un ſeul des Carrabins avec l'Eſcuyer & l'homme de Chambre, ſont aſſés vites pour gaigner la Salle haute, où j'eſtois avec le Gouverneur.

avec furie & violence ſur la Garde du Gouverneur.

Souſtenue par Mimet & ſa troupe.

Mimet & Itier ſuivis de dix-huict Soldats armés de piſtolets, halebardes & mouſquets, portans leurs armes hautes, l'eſpée à la main, marchent à vingt pas ſur les talons des premiers, crians aux Habitans, *Voila Monſieur le Prince qui entre dans la Ville, mettés vous en devoir de le ſervir, autrement vous ſerés punis;* & à grand pas ſe rendent à la porte de ma maiſon. Ces premiers coups tirés ſous les feneſtres avec grand bruit dans la ruë, me convient de mettre la teſte hors pour voir que c'eſtoit. J'apperceus ceſte troupe en deux files de gens en armes venans du coſté de l'Horloge, crians ces meſmes paroles en refrain reiteré, *Vive le Prince, tue le Traiſtre qui veut rendre la Place à l'Eſpaignol.* Je renferme la feneſtre ſans avoir cognu perſonne, & m'addreſſant à Valckenbourg, je luy dis, *he mon Dieu! Monſieur, voicy une grande rumeur.* Il ſaiſit aſſés froidement ſon eſpée, la deſgeigne, & envelope ſon bras gauche d'un petit manteau d'eſté, en poſture d'homme, qui ſe veut defendre. En meſme temps ſon Eſcuyer entre dans la Salle l'eſpée au poing, & dit, *ha Monſieur! vous eſtes*

ſurprins

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1630. Côtre leſquels le Gouverneur ſe barricade & met en deffence.

ſurprins ; je le vous diſois bien, je le vous avois bien dit. Le Carrabin & le Valet de Chambre de meſme, & tous barricadent la Porte de la Salle, avec tables, chaires & chenets, me convient de leur ayder : mais je fus ſi ſurprins que je ne ſçavois où j'eſtois. Je me prins neantmoins bien garde que le Gouverneur ne manqua point de cœur ny de jugement pour lors. Il s'addreſſa à moy & me dit, *Je vous prie d'envoyer quelqu'un pour faire venir le Secours du Chaſteau. Monſieur,* dis-je, *je n'ay icy perſonne;* puis me demanda, *ſi la porte de mon Eſcuerie du derriere de ma maiſon n'eſtoit pas ouverte? Non,* dis-je, *Monſieur ; je l'ay faite murer depuis quelques jours :* de fait je l'avois convertie en une maiſon de loüage.

Le Commiſſaire y accourt, donne ſes ordres, & fait ceſſer le ſang.

Dans la chaleur de l'action, le Commiſſaire continue ſon chemin en diligence, & ſe rend promptement audevant de la Maiſon où tout eſtoit en tumeur : les Attaquans en conſideration de monter en haut pour ſuivre leur pointe; comme voyant ſortir ſes Soldats, il demande au Capitaine Itier, *qu'eſt-ce qu'il faiſoit;* l'autre luy reſpond, *Monſieur ils nous tuent, & nous tuons tout ce que nous pouvons.* DeKnuyt crie, *qu'il ne veut pas qu'on procede de la ſorte,* fait ceſſer telles extremités, commande, *de bien environner la Maiſon & de monter en haut* per fas & nefas *pour s'aſſeurer de la perſonne du Gouverneur:* Et de ce pas ſe rend haſtivement vers la montée du Chaſteau, pour repouſſer le ſecours qui luy pourroit eſtre oppoſé.

Les Attaquans môtét en haut & avec rumeur demandent d'entrer. Adventure de l'Autheur.

La deſſus les Attaquans montés en foule le long de la galerie, ſe preſentent à la porte de la Salle, & la heurtent impetueuſement, crians, *Rendés vous Monſieur, vous n'aurés point de mal.* Je m'approche de la porte de la Salle, mais à coſté, craignant quelque coup de feu, pour parler à ces gens & pour apprendre mieux, à quoy tout cella tendoit. Valckembourg vient à moy & me dit avec parolles preſſantes, *ſi je ne voulois pas aller faire venir le Secours.* J'avois oüy les Attaquans *parler du Prince,* & cella me faiſoit opiniaſtrer à ne bouger de là à deſſeing de le ſervir ; & d'induire ce Gouverneur à le contenter. Il me preſſe de plus fort, *de partir de là.* Je paſſe en une chambre joignant la Salle, dont les feneſtres regardent la baſſe court & la galerie de la Salle qui eſt vis à vis ; me mets à la feneſtre, m'addreſſe aux Attaquans, les exhorte à douceur, & leur dis en meſmes termes, *Si vous voulés quelque choſe de Monſieur de Valckembourg, il vous fatra raiſon.* Mais pour toute reſponce, deux Soldats couchans en joüe leurs carrabines contre moy, m'obligent de renfermer la feneſtre & de deſmarcher à coſté d'icelle pour me couvrir. Lors m'addreſſant à ma Femme qui eſtoit prés de moy, je luy dis, *ces gens n'entendent point raillerie, penſons à nous ſauver.* Le Gouverneur me voyant encor là, s'en revient à moy & me preſſe avec grande eſmotion, *d'aller faire venir le Secours.* Je ne voyois pas plus de ſeureté pour moy dedans que dehors : car j'avoy eu opinion, que les paroles que l'Eſcuyer avoit lachées à ſon entrée, s'adreſſoient à moy, qui eſtois bien ignorant de l'affaire ; je me voyois ſans armes au milieu de leurs eſpées, & jugeois que le refus que je faiſois de partir de là, le pouvoit fortifier en ce ſoupçon; & que dans un deſeſpoir, ils pourroient bien deſcharger leur colere ſur moy. Je dis à l'oreille à ma Femme, *ces gens icy nous ſoupçonnent, & nous croyent de la partie, ſauvons nous ſoubs pretexte de faire haſter le Secours, auſſi ils me regardent de travers; il ne fait pas icy bon pour moy.* Ainſi je traverſe deux autres chambres; & par une particuliere aſſiſtance du Ciel, à l'ayde de ma Femme, je grimpe ſur un petit couvert, & de là je gaigne un plan nouveau.

La porte de la Salle eſt preſſée

Cependant les aſſaillans de leur coſté continuoient de heurter, crians touſiours, *Monſieur, rendés-vous, recognoiſſés le Prince, vous n'aurés point de mal.* L'autre ſembloit vouloir acquieſcer, & y a apparence qu'il l'eut fait ſans ſon Eſcuyer, qui le voyant branſler, prend la parole, & en ces meſmes termes, *Morbieu! Monſieur, j'ay mandé un Lacquay au Chaſteau; le Secours ſera icy tout à ſteure.* Ainſi les Attaquans preſſants touſiours la porte de la ſalle avec vigueur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

& ardeur;l'autre croyant qu'elle ſeroit bien-toſt forcée,il enfile une chambre joignant,pour s'y retirer avec l'Eſcuyer &ſon Valet de Chambre;le Carrabin laiſſé à la barricade de la Salle.

rompue & forcée.

Les Aſſaillans pouſſent outre, fraquaſſent & font voler en éſclats à grands coups de maillets la porte de la Salle; le Carrabin qui y eſtoit en garde ſe ſauve, & ſe jette dans une petite cour, ſur les immondices de la cuiſine, & delà dans un ſecret, par un trou joignant. Les autres devenus maiſtres de la Salle, ils n'y voyent perſonne; & rencontrans cinq portes qui y aboutiſſoient,ils ne ſçavent à quelle s'attacher. Les gands, le baudrier & le fourreau de l'eſpée du Gouverneur, demeurés ſur une table proche la porte d'une chambre qui ſe trouvoit ouverte du coſté du Levant, ils ſuivent ceſte piſte & entrés dans la chambre meſmes, oyent du bruit contre la porte metoyenne qui la ſepare de l'autre où eſtoit le Gouverneur empreſſé à s'y barricader. Mimet & Itier en teſte des leurs, la heurtent & ſe prennent à crier, *Monſieur de Valckembourg ne vous voulés vous pas rendre; rendés vous; ſi vous ne vous rendés, vous recepvrés du mal.* Le maillet joüe & emporte un des panneaux de la porte d'icelle. L'Eſcuyer la defend courageuſement l'eſpée à la main. Valckembourg & l'homme de chambre ſouſtiennent la barricade, faite avec des coffres; & l'Eſcuyer voyant encor Valckembourg chancelant pour ſe rendre, ne ſe peut tenir de luy dire tout haut, *Morbieu! nous aurons tout aſteure meſme le Secours.* A ce mot de *Secours*, Mimet dit, *tire, tire*. Defait, le Canon du Chaſteau joüoit contre la Ville, & le ſecours qui eſtoit aux mains contre l'autre troupe, ſe faiſoit bien oüir à ces Attaquans, auſquels tout delay eſtoit perilleux. Deux coups ſont tirés, un d'un mouſquet chargé de pluſieurs carreaux de bales miſes en quartiers, porte ſur l'eſpaule gauche du Gouverneur, qui dit alors, *Je me rends, dites que je ſuis mort*, & s'affeublant d'un manteau de drap noir qui eſtoit ſur la table, en ſe couchant à terre de ſon long ſur le coſté gauche, *ha!* dit-il, *mauvais conſeil! mauvais conſeil! pernicieux conſeil!* comme ſon Eſcuyer s'approchant pour l'ayder à s'eſtendre, reçoit un coup de piſtolet dans les feſſes. Et le Valet de chambre ouvre la porte, ſous la parole de *vie ſauve*.

De meſme la châbre où le Gouverneur s'eſtoit ſauvé.

Qui y eſt bleſſé avec ſon Eſcuyer & ſe rend.

Mimet, Itier, avec les leurs, entrent dans la chambre; Mimet donne la main au Gouverneur, le relleve & luy dit, *Monſieur vous avés tort, ſi vous vous fuſſiés rendu vous ne ſeriés pas en ceſt eſtat.* L'autre luy reſpond, *qu'il ne ſçavoit pas ce que c'eſtoit.* Mimet luy repart, *Dieu le vous pardonne; ſi vous euſſiés creu le conſeil des gens de bien, vous ne vous trouveriés pas dans le deſordre auquel vous vous trouvés.* L'autre luy reſpond encor, *ha mauvais conſeil!* on luy replique. *Il y a encor aſſés de temps; ſi vous eſtes ſerviteur de S. E. & vous demonſtrés tel, vous fairés aſſés pour vous.* A ces mots il dit, *Je n'en puis plus, je ſuis mort, qu'on me mein ſur un lict.* Cela fait, il demande *un Miniſtre & un Chirurgien*.

Mimet y entre & luy ſubvient,

Durant la chaleur de l'action, les autres qui y furent employés ne dormoient pas. Raphaelis l'ayné & ſa troupe paroit en ruë, criant *Vive le Prince*, pour groſſir ſa Bande. L'alarme eſt eſpendue par tout au ſon du Befroy: les Conſuls ſe font voir avec leurs Chapperons: la Bourgeoiſie eſt armée, & diſpoſée en ſes quartiers. Autrand & Laurens avec quelques uns de leurs affidés, ſe rendent à la porte de ma maiſon, comme pour la tenir blocquée. Quelques Domeſtiques du Gouverneur y ſont tués. Le Fils de Villeneufve accouru au bruit, pour n'eſtre de l'entreprinſe, & ſoupçonné d'eſtre bien veu du Gouverneur, eſt miſerablement charcuté de pluſieurs coups & laiſſé mort en place.

tandis que pluſieurs autres agiſſent dehors,

Les jugements de Dieu ſont incomprehenſibles; l'innocent ſouffre biē ſouvent avec le coulpable, & qui plus eſt, le coulpable eſt ſauvé, & l'innocent perit.

DeKnuyt ayant donné ſes ordres de ce coſté là, accourt en diligence vers le Chaſteau, n'ayant avec ſoy que le jeune Verdoes & Salvajon; rencontre en chemin un habitant, qui ne le cognoiſſant pas, luy commande avec eſmotion de crier, *Vive le Prince*; il ordonne aux Bourgeois en paſſant, *de fermer leurs portes, ſe tenir coy chés eux*; ſe fait oüir, *qu'il n'eſt venu que pour remettre la Principauté en l'obeiſſance du Prince & les mettre en liberté.* Parvenu devant la maiſon

& DeKnuyt vers le Chaſteau,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1630.

maiſon de Julien, la Fille de l'Advocat eſtant a la feneſtre, ſon Cheval bronche & ſon piſtolet qu'il avoit en main laſche de ſoy-meſme; arrivé au devant du logis de Perroquet, il trouve ſes gens en deſordre, ayans quitté leur poſte, qui vindrent droict à luy, repouſſés par un Sergent qui commandoit une

qui encourage les ſiens:

douzaine de Mouſquetaires du Chaſteau; *Et*, dit-il, *Meſſieurs, qu'allés vous faire? voulés vous ruiner le ſervice de S. E. & vous faire tous tuer?* tandis que les autres au lieu de s'avancer au ſecours de leur Gouverneur; contents d'avoir pouſſé juſques au devant de la maiſon de Sillal, entrent dans celle de Vidaud, qui eſt vis à vis, ſans eſtre aperceus des barricadés; le maſſacrent de ſang froid pour avoir crié *Vive le Prince*, ſaccagent ſa maiſon, en raviſſent

Repouſſe le Secours.

juſques aux bagues des doigts de ſa femme. De Knuyt fait reprendre leur poſte aux ſiens, tourne teſte contre les autres, & ſecondé de Raphaelis & de ſa troupe, les contraint aprés quelque combat, de reprendre la route du Chaſteau, & d'en laiſſer quelques uns morts & bleſſés.

& S. Laurens avec ſa troupe de renfort.

S. Laurens qui faiſoit la Charge d'Enſeigne du Chaſteau, voyant remonter ce premier Secours en deſordre, prend la deſcente avec cinquante Mouſquetaires, cuidant non ſeulement forcer les barricades, mais auſſi recourre ſon Gouverneur; deſtache de ſa troupe, une quinzaine commandés par un Sergent, qui vont attaquer De Knuyt & les ſiens à ſon poſte; mais ayant rencontré une maſle vigueur en teſte, aprés un combat de demy heure, il ſe voit auſſi contraint de faire retraite, eſcorné de pluſieurs des ſiens tués & bleſſés. De Knuyt s'avance en perſonne, pour arreſter la ſuite du Secours; s'adreſſe au Sergent, le ſaiſit par le colet, Luy reproche, *qu'il eſtoit cauſe avec les autres Officiers, de la rebellion; que les Soldats eſtoient gens d'honneur, mais ſeduits par leurs mauvaiſes perſuaſions à ſe bander contre le Prince*. Ils tombent tous ſur

Dexterité de De-Knuyt envers partie des vaincus.

leurs genoux, *& demandent pardon;* proteſtent, *de ne ſçavoir rien contre le ſervice du Prince, & qu'ils veulent vivre & mourir ſes ſerviteurs*. De Knuyt promet à l'oreille au Sergent, *une Compagnie ou quelque autre recompenſe, en cas qu'il ſerve le Prince*; Exhorte les Soldats, *à ſe porter en gens d'honneur*, les aſſeure *de quelques mois de paye*, & les congedie pour leur laiſſer reprendre la montée, contre l'opinion des ſiens, qui eſtoient d'advis de les retenir priſonniers, ne pouvans d'abord comprendre où alloit ſon deſſeing.

Ceux-cy ne diſent mot le long de la montée; ſont muets à la premiere Garde; mais arrivés dans le Chaſteau, ils deſclaquent haut & clair devant leurs Compagnons, *Que De-Knuyt leur avoit declaré, qu'il eſtoit envoyé du Prince pour remettre Monſieur de Valckembourg à ſon debvoir; Qu'il excuſoit tous les Officiers & Soldats de rebellion; Qu'il les croyoit ſi plains d'honneur, qu'ils ne ſe voudroient engager pour un particulier contre le Souverain.* Cinq autres Soldats, gaignés par De-Knuyt peu de jours devant, ſe prenent à dire, *De Knuyt a raiſon, nous ne voulons pas deſervir noſtre Maiſtre & Souverain Prince*. Quelques autres commencent à chanter la meſme chançon; mais les Officiers advertis

Arrivée de De-Roys & affection des Habitãs envers leur Prince.

de leurs inclinations, taſchent de les en deſmouvoir & leur font reprendre les armes. De Roys arrive avec ſa troupe, fortifié de Raphaelis & de quelques autres Habitans, qui ſaiſiſſent les principales avenues du Chaſteau, ſe mettent en deffence & en eſtat de ſouſtenir les barricades; la Mouſqueterie ſe fait oüir du Chaſteau à la Ville, & de la Ville au Chaſteau; le Chaſteau fait vomir ſon Canon à peu d'effect, tout cela par la perte de quelques Habitans, plus des Soldats du Chaſteau que de ceux de la Ville, qui choiſiſſoient les autres à deſcouvert ſur les baſtions.

Cependant le nombre des Habitans groſſit; le peuple accourt de tous coſtés en armes à De Knuyt, tous portent gayement leurs vies pour le ſervice de leur Prince. On luy demande preſſamment des poudres & des munitions; le public en eſtoit deſpourveu & les Conſuls à vuide; quelques particuliers affectionnés ſuppléent à ce deffault promptement & ardemment. La foule y fut ſi grande qu'avec la chaleur extreme de la ſaiſon, ce Commiſſaire faillit

à en

à en eſtouffer. Il ne ſçavoit rien encor de ce qui s'eſtoit paſſé avec le Gouverneur, & en alloit apprendre des nouvelles; l'ayné Raphaelis le rencontre; il l'informe du ſuccés: l'autre tarde à reſpondre & preſſé dit, *que Monſieur de Valckembourg eſtoit bleſſé*. Ceſte nouvelle d'abord receue avec eſtonnement du Commiſſaire, il teſmoigne du deſplaiſir de la bleſſure, pourſuit neantmoins ſa pointe avec vigueur, & pourvoit aux autres neceſſités.

De Knuyt informé de la bleſſure du Gouverneur.

Et ce fut Icy le ſecond coup de partie, où ſa preſence & ſa reſolution animerent chacun à bien faire par ſon exemple: car il ſouſtint leur affection, par vives & puiſſantes exhortations, & tous rendirent preuves de fidelité & de courage au ſervice de leur Prince. Tout d'une ſuite il fit continuer & fortifier les barricades, eſtablit des Corps de garde ſur les murailles & en tous les endroits neceſſaires de la Ville; & s'aſſeura de la principale Porte, en retirant les clefs des mains du premier Conſul qui en eſtoit gardien, pour les bailler à Autrand.

Sa diligence & ſon courage.

Icy faut il que je die encor un mot de ce que je devins, non pour parler de moy, mais pour rendre à Dieu ſeul la gloire de ma delivrance. Dés que j'eus grimpé le couvert & gaigné ce plan, je m'addreſſis à Dieu par priere ardente, *le ſuppliant de me conſerver; & que ſi ſa volonté eſtoit que je mouruſſe de la main de l'homme, qu'il me fit miſericorde, & manifeſtat mon innocence, de n'avoir en rien prins part aux deſſeings de celuy qui eſtoit aſſailly chés moy.* Ayant fait ma priere, je me relleve porté de curioſité de regarder par la feneſtre en ruë, & y fus veu d'un pauvre, qui eſtoit vis à vis à une autre feneſtre de la maiſon oppoſite. Je craignois d'eſtre ſuivy par quelqu'un des Attaquans de ma maiſon, qui avoient lors à mon jugement forcé ma Salle; J'apprehendois le meſme du coſté de la ruë où j'avois regardé. Il y avoit une grande eſchelle pour monter ſur le plan où j'eſtois, je l'abbatis pour deſtourner de moy ceux qui me voudroient aſſaillir de ce coſté, puis la remis pour me ſauver par là, ſi j'eſtois ſuivy par où j'avois paſſé. Dans ce conflict, combatu de juſte apprehention de tous coſtés, une troupe de gens armés qui parut au bas de mon Eſcuerie conteſtant avec mon Rentier & demandans de moy, ſe fit bien toſt ouïr; l'autre fit ce qu'il peut pour l'arreſter par prieres; mais menacé de mort, il falut advoüer que j'eſtois là, car le pauvre m'avoit denoncé. Je rebrouſſe promptement par le meſme chemin où j'avois paſſé; & reentré dans la premiere chambre, je vis paroiſtre dans les autres joignans pluſieurs eſtrangers ayans les eſpées nues en main, comme gens qui avoient fait force. Je pouſſe bellement la porte de la chambre, & gaigne une petite Galerie joignant, ferme le loquet de ſa porte avec un couſteau d'Angleterre que j'avois dans ma poche, & par une petite feneſtre je vois ſans eſtre veu, ceux qui me pourſuivoient l'eſpée à la main, qui avancerent juſques ſur le couvert. Je me recommande derechef au Seigneur, par une priere vehemente: je regarde en bas, j'y vois un homme caché tenant ſon eſpée en haut, comme en poſture d'attendre quelqu'un; mais c'eſtoit un des Carrabins du Gouverneur qui s'eſtoit ſauvé. En telle extremité, voicy trois hommes qui viennent aſſaillir ma porte. Je ne reſponds mot à l'abord; ils redoublent avec impetuoſité; je leur dis, *qui eſt là?* ils crient *ouvre, ouvre*. Je demande leur nom; lors un d'eux ſe fit cognoiſtre, pour eſtre fils d'un mien inthime amy de Nions. *Eſtés vous donc là?* luy dis-je, *& n'y a-il point de vie ſauve pour moy? ſi aura*, dit-il, *mais n'ouvrés pas encor: car il y a icy gens qui vous veullent tuer.* Il s'addreſſe à eux, *Et*, dit-il, *Compagnons, c'eſt Monſieur Dela-Pize, proche parent de Monſieur de Rocheblave que vous cognoiſſés; s'il luy arrive mal, il s'en reſſentira. Meſſieurs*, dis-je, *mettés en conſideration, que j'ay à ceſt heure ſix enfans hors la Ville qui vangeront ma mort ſur vous & ſur les voſtres, & pour toute courthoiſie, faites moy priſonnier: je ſuis content de ſouffrir la mort ſi je ſuis trouvé coulpable; Ce n'eſt rien que de mourir, mais en ceſte action, il y iroit de l'honneur de ma Maiſon & de ma poſterité.* Ils me donnerent tous la foy l'un aprés l'autre, ſoubs laquelle je me rendis à eux & obtins le large de la chambre joignant,

Suite des advétures de l'Autheur.

& du peril.

Ils me cercherent ſi exactement par tous les coings de la chãbre de mon Rentier avec les eſpées nues, qu'ils luy firent ouvrir juſques à des petits coffrets, où je n'euſſe peu metter la moitié de mon corps.

1630. joignant, les priant, *de prendre garde, que je ne fuſſe derechef attaqué par quelque Ennemy, qui auroit envie de faire declarer mes charges vacantes.* I eu aprés Mimet & Deſſonges mien Voiſin & Amy, me vindrent recourre par ordre de De Knuyt: & Deſſonges me recueillit dans ſa maiſon, où je trouvis ma Femme & l'ayné de mes enfans. Ceſte bande qui m'avoit pourſuivy au haut de mon Eſcuerie, rencontrant fortuitement en ruë J. Dela-Pize mien Parent, ſans manteau ny armes, le charge à coups d'hallebarde, le bleſſe en pluſieurs endroits, n'ayant eu que ſes bras pour ſe couvrir, & la providence de Dieu qui luy prepara la maiſon du Docteur Drevon pour retraite, & la Damoiſelle pour ayde & refuge en ſi preſſante extremité, ſuivie de guerison à ſes playes. Et ſi la paſſion de quelques uns n'eut eſté arreſtée, il s'y fut bien fait d'autre meſnage. Mes Ennemis euſſent bien deſiré, que ceſt accident eut deſcrié ma fidelité, renverſé mon honneur, ruiné ma fortune; mais parmy l'obſcurité de leurs haines, la clarté de mon innocence parut, comme celle de la Lune durant les plus eſpaiſſes tenebres.

dont Dieu le delivra.

Violences des particuliers

& leurs calomnies vaines cótre l'integrité.

Le ſang arreſté par la ſageſſe de De-Knuyt.

Une des grandes ſollicitudes de DeKnuyt, parut à empeſcher l'effuſion du ſang; ſa prudence & ſa prevoyance y opererent beaucoup. Elle eſtoit apparente en une Ville bigarrée de tant de ſimultés & diviſions; Et quel plus beau champ, ou pretexte plus plauſible, pour venger les querelles particulieres, que ſous ce grand manteau du ſervice de S. A? Mais tout cela bien loing des ordres & de la benignité de ce grand & incomparable Prince, qui vouloit conſerver ſes Subjects & eſloigner le mal de ſon Eſtat, ſans qu'aucun y receut du mal, non pas meſmes celuy qui en eſtoit l'autheur & la cauſe mouvante: tout cela encor, au de là de l'humeur pacifique, & de la douceur naturelle de ce Commiſſaire. Tout le public luy en eſt obligé; & pluſieurs particuliers qui furent recous par ſon moyen des mains ſanguinaires, en peuvent parler.

La rendition du Chaſteau par ſa diligence.

Reſtoit l'affaire principale, qui eſtoit la reduction du Chaſteau; à cela la diligence de DeKnuyt le fit admirer. Le temps eſtoit cher; il importoit de n'en perdre un ſeul moment; car il n'y avoit point d'apparence de pouvoir forcer le Chaſteau, qui eſtoit aux mouſquetades & aux canonnades avec la Ville. Cela menoit les choſes en longueur, qui eſtoit tres-perilleuſe, & ne pouvoit durer qu'à la ruine & ſubverſion de l'Eſtat & des ſubjects. DeKnuyt reſollu d'avoir par la douceur celuy à qui demeuroit le commandement de la Place, & de contraindre Valckembourg, dont les playes eſtoient apparemment incurables & le menaçoient de mort prochaine, d'y donner ſon conſentement; envoye un Trõpete au Lieutenant du Chaſteau, pour luy faire entendre ce qui s'eſtoit paſſé en la perſonne du Gouverneur: l'autre ne le veut ny voir ny oüir. De Knuyt le recharge par perſonnes qu'il juge luy eſtre plus familieres & plus agreables: mais à tout cela il ferme encor les yeux, bouche les oreilles, & continue de faire tirer contre la Ville. Ce Commiſſaire s'approche luy-meſme pour parler, s'expoſe en lieu où on ne ceſſoit de tirer. On fait ſemblant de le meſcognoiſtre; Et au contraire le canon du Chaſteau eſt pointé contre la Ville, avec telle animoſité & eſtourdiſſement, que par l'imprudence d'un Soldat, le feu s'eſtant prins à un barril de poudre, trois en ſont emportés: l'accident fini, la Mouſqueterie & les Canonnades ſe font ouïr plus que devant; finalement il ſe fait entendre au Commis Veer, qui ſe monſtra ſur un baſtion accompagné de ſept ou huict ſoldats, & luy declare; *Que tout ce qui c'eſt fait, procede des ordres du Prince;* l'exhorte à obeiſſance, & finalement le porte à conſulter avec le Lieutenant & à faire ceſſer tous actes d'hoſtilité juſques au lendemain matin. Ce fait il ſe rend à la place d'Armes, diſpoſe des gardes en tous les coings des ruës, avec ordre de ne laiſſer paſſer perſonne, & de ne bouger ſans que luy-meſme les vint changer.

Le Commis luy demanda, *s'il eſtoit De Knuyt*, qui luy reſpondit, *je vous ſuis aſſés cognu; C'eſt vous qui deſtournés les Soldats de leur debvoir, mais vous vous en repentirés, & je leur feray cognoiſtre l'eſtime que faits de leur probi je*

L'autre point, eſtoit de contraindre le Gouverneur à faire rendre la Place: car pour cela avoit il eſté arreſté, & ſembloit que ſon Lieutenant n'attendit rien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Les Chirurgiens n'oſoient ſortir de leurs maiſons à cauſe de la rumeur & falut y employer l'authorité du Commiſſaire, lequel commanda de ne rien obmettre pour la gueriſon du Gouverneur.

Ses ſoings envers le Gouverneur de faire rendre le Chaſteau.

rien que ſon ordre ou ſa mort, pour obeïr aux ſemonces de De-Knuyt. Icy la diligence eſtoit auſſi bien requiſe. Les Miniſtres & le Chirurgien long temps attendus, arrivent prés du bleſſé : chaſcun fait ſa charge; on le prie, on le preſſe, pour le porter à la rendition, mais pour neant, juſques à dire, *on me faira plaiſir de m'achever en me donnant un coup de Piſtolet dans la teſte*. On luy repart; *que ce n'eſt pas ſe repentir*; Et il reſpond, *vous ne m'apprendrés pas ce que je doibs faire*. Telle opiniaſtreté mettoit les Adſiſtans en grande peine.

On y employe ſa Femme.

Tandis que la tragedie ſe joüoit, la Gouvernante & ſes filles eſtoient dans un Bal, où elles en eurent les dernieres nouvelles. On ſe ſaiſit de leurs perſonnes avec beaucoup d'honneur : Le Baron de Malijay les conduit ſeparement en maiſons Bourgeoiſes, ſous ſeure garde. On fait entendre à la Mere; *que ſon Mary eſt mort; que c'eſt à elle de diſpoſer de la Place; qu'ayant cy devant promis de tres-bonnes volontés pour le ſervice de S. E. de laquelle elle a eſté bien informée, il eſtoit temps de les mettre à effect; qu'elle fairoit beaucoup pour elle & pour ſes enfans.* Elle requiert d'eſtre conduite à ſon Mary, pour en ſçavoir la verité: cela eſt fait par permiſſion du Commiſſaire. D'abord qu'elle eſt entrée dans ſa chambre où il eſtoit giſant, elle ſe met à genoux devant luy, le baiſe & luy parle par pluſieurs fois en ceſte ſorte; *Monſieur de Valckembourg parlés à moy je vous prie.* Il luy tient la main, met ſon bras ſur elle, & luy reſpond, *helas! vous voyés bien en quel eſtat je ſuis.*

Son refus avec opiniaſtreté.

Les Adſiſtans content les minutes; il n'y a plus lieu de remiſe, la choſe parle, & l'occaſion veut qu'on preſſe avec inſtance. *Il eſt temps*, luy dit-on, *Madame, de parler de rendre la Place, cependant qu'il peut encore vous declarer ſes volontés.* Elle prent la parolle & dit à ſon Mary, *Monſieur entendes vous, voulés vous pas qu'on rende le Chaſteau à S. E.* Il reſpond, *que non*; demande en Flamend, *de parler à elle à l'oreille.* On luy dit; *que cela ne ſe pouvoit ſouffrir, que premier il n'eut conſenty de rendre le Chaſteau à S. E.* Son opiniaſtreté fait qu'on uſe de quelques menaces, qui font peur à ſa Femme. Ainſi elle demande *un eſcriptoire & du papier pour eſcrire à celuy qui commandoit au Chaſteau en abſence de ſon Mary, à ce qu'il eut à obeir & à le rendre*: mais comme elle ſe veut mettre en ce debvoir, Valckembourg l'empeſche *en luy ſerrant la main.* Les Adſiſtans s'en eſmeuvent & redoublent leurs menaces avec plus d'aigreur contre telle pertinacité.

Exige des menaces des Adſiſtans,

Requiert de voir l'ordre du Prince, & De-Knuyt.

Ces conteſtations durerent juſques prés de la minuict, que Valckembourg ſe print à leur dire, *qui vous a donné charge d'entreprendre cecy?* La reſponce fut, *C'eſt l'ordre de S. E. qui veut eſtre Maiſtre de ſa Maiſon. Où eſt la commiſſion?* repartit l'autre, *faites que je la voye*. A ceſte demande, De Knuyt qui donnoit ordre au reſte des affaires par la Ville, inſtamment requis de la part du Gouverneur de l'aller voir, il reſpondit, *qu'il n'eſtoit plus temps, qu'il luy devoit avoir parlé quand il luy faiſoit de ſi belles & grandes offres de la part de S. E.* Neantmoins à la ſeconde recherche, il s'y rend nonobſtant qu'il en fut deſtourné par autres, le trouve dans le lict environné de ſa femme, de ſes filles & de beaucoup de monde; & à l'abord, *Monſieur*, luy dit-il, *je ſuis tres-marry de vous voir en ceſt eſtat. Oüy dea marry!* reſpond Valckembourg, & luy demande, *s'il avoit ordre de Monſieur le Prince d'Orange de le faire tuer.* DeKnuyt repart, *qu'il eſt eſtonné de ceſte demande; qu'il avoit aſſés cognu depuis quelques années par lettres du Prince, de ſes Conſeillers, de ſon propre Beau-Pere & de tous ſes amis, & particulierement de ſa bouche, les grandes offres & prieres qui luy avoyent eſté faites, pour le remettre dans ſon devoir avec toute douceur; partant que ni l'ordre de Mõſeigneur le Prince, ni la procedure de DeKnuyt n'eſtoient pas la cauſe de ſon malheur, mais bien ſon opiniaſtreté.* A ceſte parolle il s'eſcria, *ha! malheureux cõſeil! malheureux conſeil!* demande ſa Commiſſiõ à DeKnuyt, qui la luy exhibe; l'autre la regarde, & aprés avoir bien cõſideré le ſeing & le ſeau, & tout ce qu'il y voulut voir, il prie De Knuyt *de la luy lire.* DeKnuyt declare en langue Françoiſe aux Adſiſtans, tout le diſcours qu'ils avoient eu enſemble en Flamend; puis

Propos entre luy & le Commiſſaire,

com-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1630. commence à lire ſa commiſſion. Au premier & ſecond article, De Knuyt luy dit, *Cecy n'eſt rien, cecy n'eſt encore rien.* Au troiſieſme; *Monſieur qu'en dites vous.* Au quatrieſme & cinquieſme, *entendés vous cela? le reſte des articles parlent bien autrement.* Valckembourg reſpond, *Il ſuffit;* puis s'eſcrie derechef, *ô pernicieux conſeil!* De Knuyt s'eſſaye de le conſoler, l'exhorte *de ſe remettre; Et,* dit-il, *Monſieur vous avés encore la vie que le bon Dieu vous a donnée. J'eſpere que vous ſerés remis en ſanté; mais à tout evenement pour ſauver l'honneur de voſtre famille & prevenir le blaſme de noſtre Nation, je vous ſuplie de vous remettre au debvoir & de faire rendre ſa Maiſon à Monſeigneur le Prince.* L'autre repart, *ouy da! j'ay bien à faire de ma Femme, de ma Famille, ny de ma Nation quand je ſuis mort.* De Knuyt luy reſpond, *Monſieur je ne vous ay jamais cognu ſi mal apprins,* & le quitte; s'adreſſe à ſa femme, la prie *de perſuader ſon Mary, d'eſcrire ou bien de ſigner une lettre adreſſante à ſon Lieutenant, pour luy faire rendre le Chaſteau;* ce que reffuſant de faire, quelques uns des Adſiſtans reviennent aux menaces *de le tuer.* Valckembourg & ſa Femme s'en eſpouvantent, implorans l'authorité du Commiſſaire pour l'empecher. De Knuyt leur en donne parolle, arreſte ceſte violence, ſe retire pour pourvoir aux autres choſes, & tient tout en alarme juſques au point du jour. On donne un peu de reſpit au Bleſſé pour pencer à ſoy ſans le preſſer; puis derechef on l'exhorte *de permettre à ſa Femme d'eſcrire à ſon Lieutenant pour luy faire rendre le Chaſteau:* il ne reſpondit rien; & alors ceſte bonne Dame par la priere des Adſiſtans prent la plume, & eſcrit au Lieutenant van Englen; *qu'il eut à rendre le Chaſteau à ſon Excellence ou à Monſieur De Knuyt ſon Commiſſaire, l'aſſeurant qu'il ne recevroit aucun deſplaiſir.* Le Baron de Malijay accompagné du Medecin Pardun porte là lettre au Lieutenant, qui l'ayant leüe, ſe met en debvoir d'obeir; declarant, *qu'il ne tenoit que pour le Prince.* Et pour plus de ſeureté attendant le jour, Oſtages ſont donnés de part & d'autre.

L'autre maudit ſon conſeil.

Se roidit encor.

On reviét aux menaces.

Sa Femme eſcrit au Lieutenant d'obeir.

Le reſte de la nuict fut employé en prieres & exhortations prés de la perſonne de Valckembourg. Les Miniſtres y firent leur debvoir: Silvius en eut une bague de diamant de notable prix, que le Bleſſé portoit au doigt, & ſa monſtre de poche. Il diſpoſa de ſes affaires en toute liberté entre les mains de ſa Femme, *luy recommanda ſa Famille.* Trois de ſes filles à genoux devant luy, luy demandant pardon, *Il leur donna ſa benediction;* les exhorta *d'eſtre obeiſſantes à leur Mére, de ſe conduire touſiours par ſon conſeil;* dit, *qu'il l'avoit touſjours recognue pour une tres-ſage & vertueuſe Femme; qu'il eſtoit marry de n'avoir ſuivi ſes conſeils, que s'il l'eut fait il y a quatre ans, il ne ſeroit tombé en ce malheur.* Silvius le conſola; Chambrun luy frappa la conſcience, publia hautement ſes pechés: il en demanda ſerieuſement pardon à Dieu, les confeſſa, pleura ſur iceux, proteſta *qu'il mouroit de la Religion Reformée,* pardonna ſa mort, declara *Que ſi depuis un temps il avoit diſcontinué les preſches & n'avoit communié à la ſaincte Cene, que diverſes conſiderations humaines l'en avoient deſtourné, dequoy il ſe repentoit, & prioit Dieu le luy pardonner.* Il requit Chambrun, *de faire mettre par eſcrit ſes intentions & declarations, pour ſervir à l'advenir à ſa juſtification;* expira ſur les ſix heures du matin, fut enſeveli le lendemain au ſoir, à la forme de ceux de la Religion avec toutes les marques d'honneur qui ont accouſtumé d'accompagner les funerailles de ceux de ſa condition, concedées à la Veſve & aux enfans par la courthoiſie de ce Commiſſaire, ſauf les gens de guerre qui n'y marcherent point. Heureux de s'eſtre repenty avant ſa mort, quoy que bien tard, du mal qu'il avoit projetté de faire: ſa repentance donna joye au Ciel, conſolation à ſa Famille & contentement aux gens de bien.

Bon debvoir des Paſteurs à l'ayder à bien mourir.

Diſpoſe de ſa Maiſon.

Benit ſes enfans.

Se repent.

Meurt de la Religiõ

& enſevely honnorablemét.

Verdoés qui tenoit la campagne avec une Garniſon à Beauregard, dés qu'il apprint l'execution, fit filer à Orange le reſte des troupes ſous la conduite de l'Eſcuyer de S. Sauveur & de Caſſan ſon Frere, qui arriverent ſur la minuict; mais quant à luy il ne s'y rendit que le lendemain à l'heure du diſner, au meſme inſtant que les Conſeillers abſents, tres tous à deſſeing de faire vaillamment

Arrivée de Verdoés & des abſens

aprés que tout fut fait, c'eſt à dire trois jours aprés la bataille ; mais ſi preoccupés de crainte de quelques facheuſes ſuites, qu'ils porterent De Knuyt à accorder à ceux du Chaſteau une capitulation ſi advantageuſe, que les Officiers en furent gratifiés de liberalités, & les Soldats recognus ſelon leur rang & degré. La plus grande partie du jour fut employée à traiter des affaires de la Vefve ; tout ce qui luy appartenoit luy fut accordé & exactement gardé. De Knuyt print poſſeſſion de ſa conqueſte, receut nouveau ſerment de la garniſon au proffit de ſon Maiſtre. Perdun fut deſpeché de ſa part en Hollande, pour luy donner compte de tout ce qui s'eſtoit paſſé en l'execution. Le Prince l'advoüa *comme fait pour ſon ſervice*, & luy en fit deſpecher ſon adveu par eſcrit. Le Commiſſaire en advertit auſſi le Roy lors attentif à la guerre de Savoye & en donna advis aux Gouverneurs des Provinces voiſinnes, qui ſe conjoüirent avec luy par lettres, de la pacification de ceſt Eſtat.

Capitulation du Chaſteau & Rendition à De-Knuyt qui en dõne compte au Prince, en advertit le Roy & les Gouverneurs des Provinces.

On voit pluſieurs choſes tout autour de ceſte action, qui donnent ſujet de l'admirer & matiere de s'en eſtonner. C'eſt en vain que ces broüillons forment des intelligences contre leur Prince. Toutes les teſtes qui veullent hurter ce roc de diamant, ſont ſujetes à ſe caſſer comme verre. Tous les deſſeings de ces turbulans, n'ont eſté que cometes & feux volages, qui eſlevés de terre, ſe ſont perdus en l'air de leurs vanités, miſerables cahuetes baſties de bouë, cimentées de crachat & couvertes de chaume, ſemblables à des charbons qui paroiſſent ardents à l'ombre des tenebres, mais qui à l'apparition du Soleil s'en vont en cendres. Le ſuccés de ceſte grande action a eſté ſi heureux, ce qui s'eſt fait & quaſi ce qui s'eſt penſé ſi à propos, qu'il en faut rapporter la gloire à l'adſiſtence du Dieu fort Directeur des grandes entrepriſes. Grande a eſté la prudence de ce Prince, à retirer ſa Maiſon d'entre les mains de ceſt Vſurpateur; tres-grande la gloire d'y avoir reuſſi ; elle ne doibt gueres de retour à la conqueſte de Boiſleduc. La force & l'aſſiete de celle-cy, n'eſt moindre que celle de l'autre, bien que de nature differente; mais auſſi là il reduite ſous ſon obeiſſance, avec moins de cent hommes quoy qu'eſloignée de plus de deux cents lieües de ſa Perſonne, par les juſtes meſures qu'il a prins en ſes ordres, & par le courage & dexterité de celuy auquel il a donné la conduite de l'execution.

Circonſtances notables de l'actiõ.

La gloire d'icelle.

On eut dit à voir ce Gouverneur dans le Chaſteau d'Orange, que jamais il n'en debvoit ſortir. Il n'y eut qu'une nuict entre ſa gloire & ſa ruine. Ceſte fleur eſpanouïe en noſtre midy, ſe vit fleſtrie à l'arrivée de ce vent Septentrional. Auſſi ceux qui ſe cognoiſſent bien, & qui recognoiſſent d'où leur vient le bien qu'ils poſſedent, ſont touſiours ennemis de l'orgueil.

Eſtat du Gouverneur vivant.

Ce Gouverneur avoit des ennemis ; & les plus grands quil eut, eſtoient ceux qui avoient le plus receu de bien de luy, ou qui meſmes avoient eſté portés dans les dignités par ſon moyen. Ses Confidens qui ne vouloient point comme il a eſté dit, de compagnons ny de rivaux en leurs faveurs, n'eurent manque d'artifices pour le leur mettre en butte & les luy rendre irreconciliables ; c'eſt pourquoy les autres effacerent de leurs ames tout le ſouvenir du bien qu'ils en avoient receu, pour n'avoir autre ſentiment que celuy de leurs offences. Le ſervice du Prince fut la livrée de tous, l'object de pluſieurs : Et combien y en eut il qui ne ſe propoſerent que le reſtabliſſement, dans leurs proffits, honneurs & dignités ; d'autres, les promeſſes ou les eſperances du Gouvernement ? Vn des principaux & qui euſt bonne part en l'action, m'advoua quelque temps aprés dans des diſcours privés; *que ſi Valckembourg ne l'eut menacé de le chaſſer hors l'Eſtat avec un baſton blanc, il ne fut pas mort.*

Vrayes cauſes de la mort du Gouverneur.

Sa Femme eſtoit auſſi bien advertie que nul autre, qu'on le vouloit ſurprendre; mais elle n'eut pas creu que c'eut eſté au prix de ſa vie, qui luy eſtoit trop chere. Telles actions ne ſe peuvent entreprendre ſans grand peril d'icelle ; elle n'en fit pourtant aucun ſemblant ; ſon debvoir donna lieu à toutes les obligations de la nature; comme plus obligée au ſervice du Souverain, & à la con-

Bon debvoir de ſa Femme envers le Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1630. la conſervation de l'Eſtat, qu'à ſon propre ſalut & à celuy de ſes Enfans. Et ſi un deſſeing qu'elle avoit fait, avec quelques Serviteurs du Prince, eut eu ſuite; ſon Mary allant en Campagne debvoit trouver viſage de bois à ſon retour; les Officiers du Chaſteau appellés par elle en une chambre, où ils euſſent eſté deſarmés par ceux qu'elle y auroit introduits au gré du Prince, & cõtraints de donner entrée au renfort qu'on eut deſiré. Mais le cœur luy avoit failly, en ſi hardie entrepriſe.

Forme de ceſte mort

On ne pouvoit pas garder contre c'eſt homme les formes ordinaires de juſtice. Les Princes ſont les Maiſtres des Loix & commencẽt par l'execution, lors qu'ils le jugent convenable. Dans un ſi grand danger de la perte de l'Eſtat, il n'y avoit point de danger d'employer les remedes devant ou aprés midy, pourveu que la vie de l'Eſtat en demeurat aſſeurée: car ces grandes executions ne peuvent eſtre parfaites, ſi la langue parle touſiours ſelon le cœur.

predite

Ceſte ſanglante Cataſtrophe avoit eſté predite, prés de cent ans auparavant par Michel de Noſtre-damus Provençal, l'un des grands Aſtrologues de ſon temps, en ce ſixain:

Cent. 5. chap. 11. ſes predictions ne ſõt entẽdues qu'aprés l'accompliſſement d'icelles, ce qui a eſté verifié & l'eſt encore journellement en pluſieurs grandes occurrances, tant en Provence, qu'en la Principauté d'Orange & és Provinces circonvoiſines.

en ces Vers,

Celuy qui la Principauté
Detient par grande cruauté,
A la fin verra grand phalange
Par coup de feu tres-dangereux
Par accord pourroit faire mieux
Autrement boira ſuc d'Orange.

& la maniere d'icelle

Et encor la maniere de l'execution, dans ce Quatrain, en un autre endroict:

Vn deſguiſé viendra proche du Rhoſne
Pour verſer ſang, faira machination,
Deux bourgs ſeront en grand deſolation
Roy cholere, Cornet renverſé. Throſne.

On racompte de luy, que ſa Femme eſtant ſur le point de s'accoucher, il conſulta les aſtres, puis s'addreſſant à elle, luy dit, qu'elle fit ce qu'elle pourroit, pour arreſter un peu l'enfantement; *car*, dit-il, *ſi c'eſt un fils, il ſera pendu; & ſi une fille elle ſera une Putain*. Ce temps ne peut eſtre retardé. Sa Femme s'accoucha d'une fille, laquelle devenue en âage, a eſté auſſi celebre au meſtier de Venus, dans la Provence, que jadis Lais en Grece. Ce qui a eſté veu & cognu de noſtre temps.

Je puis bien affermer pour choſe tres-veritable, que plus d'un an & demy avant la mort de Valckembourg, & avant qu'il ſe parlat de De-Knuyt à Orange; je portis à Verdoés & à Montens le livre des predictions de Noſtre-damus, & luy marquis ce premier ſixain, en la lecture duquel ils furent merveilleuſement eſtonnés: mais ils n'eurent garde de le luy faire voir. C'eſtoit au temps que ces Commiſſaires croyoient mieux de l'accommodement des affaires.

De Knuyt en biſbil avec Verdoes

& pourquoy

De Knuyt avoit donc pris poſſeſſion de ſa conqueſte; mais il luy reſtoit encor pluſieurs difficultés à digerer, à toutes leſquelles ſa prudence & ſa bonne conduite pourveurent dextrement. Verdoés ſon Collegue, qui n'avoit rien fait en pluſieurs années, quoy qu'avec tres-grande deſpence, s'eſtant rendu emulateur de ſa vertu & comme envieux d'un ſi heureux ſuccés de peu de mois, ne ceſſoit de contrerooller ſes actions & de traverſer ſa conduite. Iceluy preoccupé de haine ou de vengeance contre quelques Subjects du Prince, il les voulut livrer à la diſcretion de l'inſolence ſoldateſque, & corner la violence contre eux; De Knuyt n'ayant pour but que le ſervice du Souverain & le repos des Subjects, s'y oppoſa virillement, & deſtourna par ſon authorité, un peu mieux reſpectée que celle de l'autre, toute voye de fait. Verdoés voulut comme mettre à l'enchere les Offices du Parlement qui reſtoient à pourvoir, & par des moyens contraires aux intentions du Prince & aux Loix de l'Eſtat, raſſaſier ſa convoitiſe; De Knuyt l'empecha formelement; on ny proceda que par voyes legitimes; tous abus contraires à ce qui ſe doibt inconcuſſement garder, bannis; De là naſquirent des contrepointes ſi animées de la part de Verdoés, qu'ils en vindrent aux parolles aigres, & falut que l'autre luy impoſat ſilence de la main; mais cela fut bien toſt pacifié.

pacifié.

Et ſi autem laudabile fuit apud Carthaginenſes & emere Magiſtratus & plures eodem tempore ſuſtinere, ſunt tamen in hoc reprehentione digniſſimi. Qua de cauſa Polibius Carthaginienſibus Romanos prefert.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Le Gouvernemẽt promis en advance.

On avoit ja fait bon marché en advance, du Gouvernement qui devoit vacquer par l'expulſion de Valckembourg, & la peau de l'Ours partagée avant ſa mort. Pluſieurs avoient eſté lurrés en l'attente d'une future vacance, affin qu'ils s'aydaſſent à la rendre impetrable; qui pour le Gouvernement en Chef; qui pour la Lieutenance; qui pour les autres Charges & de guerre & de paix; Et cela avoit aſſés long temps donné ſubject d'entretien dans Beauregard, & par tout ſon voiſinage. La ſaiſon eſtoit venue pour faire ſortir à effect toutes ces promeſſes ſtipulées: les attendans employés à garder la Place, en avoiét ja la ſaiſine en partie, & le commandement à tour de roole ſur la garde; ſi qu'il ne reſtoit qu'à bien peu qu'ils n'en fuſſent du tout les maiſtres, ſinon que la concurrence de pluſieurs qui avoient meſmes pretentions, ſe ſurveillans les uns les autres, les empechat entre eux, & qu'ils fuſſent arreſtés par quelque ſuperieure authorité. Mais De Knuyt ne tarda pas de les remercier tous de leurs bons debvoirs, & de leur faire cognoiſtre, qu'ils devoient prendre le retour de leurs maiſons. L'un de ceux qui avoient mõté l'eſchelle, ordõné pour la garde de la porte du Donjon avec ſes camerades, me croyant dans quelque meſcontentement, pour avoir l'action eſté executée dans ma maiſon, me vint trouver pour me dire, *qu'il avoit exhorté quelques ſiens amis de bien garder leurs poſtes; qu'il rendroit bon compte de la ſienne, & qu'ils avoient moyen de demeurer les Maiſtres.* J'en donne promptement advis à De Knuyt qui y pourveut par le jour. Ainſi tous ces hardis Entrepreneurs changés en la Ville, le Chaſteau luy demeura franc de tout ſoupçon au dedans, & aſſeuré en dehors par une exacte & tres-bonne garde.

DeKnuyt s'en deſmeſle dextrement.

Cependant Verdoés y eſtoit tombé malade, & ſa maladie empirant, il ſe fit porter en la Ville en ſon vieux Logis, où elle ne tarda pas de ſe rendre incurable & de luy donner la mort, regretée de pluſieurs, mais principalement de ceux qu'il avoit chargés de promeſſes & de bienfaits à venir. De Knuyt, aprés luy avoir fait donner une honnorable Sepulture, tourne ſes penſées ſur tout ce qui reſtoit à pourvoir, redonne l'authorité au Parlement, l'ordre à la Police, ſes reglemens au Domaine & en la diſpenſation des Finances (depuis mal obſervés) le repos aux Subjects, la Paix à l'Eſtat, & reſtablit par tout la tranquilité publique. Ainſi les orages appaiſés, les ondes miſes à l'eſgal, les flots reſerrés dans leur lict; la porte qui ſembloit debvoir eſtre la ſeule geole & priſon de ceux qui avoient monopolé contre le ſervice du Prince, demeura fermée à celuy qui avoit eſté le principal arc-boutant de la conjuration, aux autres par concomitance, ou par proximité.

Verdoés malade à l'extremité meurt.

DeKnuyt donne des bõs ordres ſur tout.

Orange & toutes les autres Communautés de l'Eſtat deputerent au Commiſſaire, pour luy repreſenter des tres-humbles remerciemens en leurs noms, *avec aſſeurance particuliere de conſerver à jamais la memoire des bienfaits qu'il avoit departis aux Subjects de S. E. par une ſi glorieuſe action; & que non ſeulement elles rendroient une fidelité perpetuelle à S. E. comme à leur Prince Souverain, mais auſſi une affection tres-entiere & tres-humble ſervice audit Sieur De Knuyt, en toutes les occaſions qu'il luy plairoit les honnorer de ſes commandemens.* De Knuyt les recueillit tous honnorablement & gratieuſement, & leur reſpondit par une mutuele conjoüiſſance de la proſperité de ceſte action, la rapportant à la gloire de Dieu & à l'advantage des armes du Prince, par la ſage diſpenſation de ſes ordres; *Que ſi,* dit-il, *on ſe veut ſouvenir des exemples rapportés par les Hiſtoriens, des perſonnes qui ont quitté leurs biens, amis & Patrie, pour avoir l'honneur d'eſtre Subjects & protegés des Princes renommés, je croy que les Subjects de Monſeigneur le Prince d'Orange trouveront plus de raiſon de ſe glorifier, d'un Prince que noſtre bon Dieu ſelon les affaires du Monde, ſemble maintenant avoir porté juſques au comble de tous ſes deſirs.* Tous les autres ordres de l'Eſtat, tous les gens de bien en particulier, luy rendirent des congratulations & des actions de graces; & il ſe retira glorieuſement prés de ſon Maiſtre, par luy receu à bras ouverts, & recognu pour ceſte action de courage & de vertu, de la Charge de Preſident &

Eſt remercié de toutes les Villes par Deputés.

Ce ſont les termes couchés en la cõcluſiõ ſur ce prinſe par le Conſeil ordinaire d'Orange, le 15. de Septemb. 1630.

Leur reception

Ce ſont les propres paroles de la reſponce de De Knuyt aux Deputés.

& ſa reſponce.

Se retire en Hollãde avec honneur.

de

1630. de premier Noble de Zéclande, & d'une penſion à vie, de deux mille livres par an. Ainſi la recompence doibt touſiours aller aux talons du ſervice & du merite.

Suite des actions victorieuſes du Prince deſormais briefvement traitées à

Ce prudent Prince portoit ſa veue par tout: les grands affaires du Pays-bas luy mettoient de nouvelle beſongne en main; la fin d'une entreprinſe eſtoit le commencement de l'autre. Il ne ceſſoit de donner de l'exercice à la puiſſance d'Eſpaigne, & de travailler ſon ambition: l'ordre de ceſte Hiſtoire voudroit qu'on les particulariſat comme les precedentes; je ſuis contraint avec regret de les reduire au petit pied, & de n'en dõner qu'une idée, par le ſeul defaut de memoires ou de perſonnes trop peu officieuſes pour me les donner. Il y a deux ans que je crie aprés, pour exciter la volonté ou la molleſſe de ceux qui me pouvoient ayder, nul ne m'a reſpondu. Je ſuis obligé de prendre le ſilence pour refus, attendant qu'un meilleur Genie les inſpire, de rendre ce debvoir à la poſterité, & ceſte courthoiſie à la recerche d'un eſtranger, qui s'eſt peiné de publier en François les merveilleux geſtes de leurs Conducteurs. Ce qui va ſuivre ne tient lieu que d'ombrage: ſi Dieu le me permet & que je ſois adſiſté des memoire, je feray voir un Tableau plus eſlabouré & plus parfait des actions de ce grand Prince. Les lettres des grands ſont des pourtraits de leur humeur comme de leur jugement; leurs diſcours & leurs eſcrits ſont les trompettes de leurs affections. L'hiſtoire de leur vie fait fonds de telles ſingularités. Je ne les ay peu recouvrer de ceux qui les avoient & ſçavoient. Je ſeray tres-aiſe qu'ils le proffitent pour eux meſmes, autrement on leur en faira reproche, & je ſeray contraint de les deferer au tribunal des temps & de les accuſer envers la poſterité.

Tunc enim laudanda eſt brevitas, cum moras rumpens intempeſtivas, nihil ſubtrahit cognitioni juſtorum. Amm. Marc. Rer. geſt. 15.

faute des memoires.

Les armes du Prince proſperent aux Indes Occidentales. Phernanbouck prins.

Ceſte année fatale à l'Eſpaigne comme la precedente, ne luy eſt pas plus heureuſe en l'autre hemiſphere qu'é celuy-cy: ſes Royaumes travaillés de miſeres & de pauvretés extremes, le balay de la peſte s'y promene par tout. La Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, fait ſentir ſes mains aux Portugais du Braſil, par la priſe de ceſte celebre Ville de Phernanbouck & de tous ſes Forts Havres & Chaſteaux, ſous la conduite du General Waerdembourg, qui met en deſordre le Trafic des Ennemis, aſſeure celuy des ſiens, & leur ouvre la porte à plus grandes conqueſtes, ſous le nom des armes de ce Prince. L'arrivée en ſuite de l'Admiral Pater & de quatre Vaiſſeaux d'Amſterdam, en donnerent les aſſeurances & firent reſoudre la Compagnie, d'armer plus puiſſamment pour y parvenir. Le Roy Catholique s'eſſaye, par le renvoy du Comte de Solre, de rellever les courages abatus de ſes Brabançons, & les eſchecs ſoufferts en la precedente. Monſeigneur le jeune Prince eſt declaré & recognu General de la Cavallerie des Pays-bas. Mulheim entreprins par le Comte Guillaume de Naſſau, ne peut eſtre prins. L'eſchange des priſonniers de part & d'autre reſolu en la conferance de Rooſendael, ne tarde pas d'eſtre executé. L'alliance de France avec les Provinces-Unies eſt renouvellée. Dieden Gouverneur de Weſel & Capitaine Iſelſteyn, ſignalent leur valeur en un combat proche le nouveau Canal du Rhein à la Meuſe, où le Comte Jean de Naſſau demeure Priſonnier, pluſieurs des ſiens du party Eſpaignol tués & arreſtés. En Orient les affaires ne ſont pas moins bien; la Compagnie des Indes en reçoit une tres-riche voiture de ſix de ſes Vaiſſeaux, qui en revienent chargés de richeſſes, meſlées du deſplaiſir de la mort par maladie de ſon Admiral. Les Deputés de l'Infante, qui de long temps mendioyent la Treſve avec les Pays-Unis, n'en ayants peu avoir reſponce cathegorique, l'interceſſion du Roy d'Angleterre ne leur eſt pas plus favorable. Le Duc de Nieubourg, qui avoit à cœur l'accommodement des Succeſſions de Cleves & de Juliers, ſe rend à la Haye, pour ſçavoir que deviendroient Weſel & les autres places de leurs appartenances, rencontré par le Prince au pont de Rhyſwijck, où ſe trouva le Roy de Boheme. Les Ambaſſadeurs du Marquis de Brandenbourg s'y font cognoiſtre en meſme temps. On leur

Autres actions du Prince & choſes cõſiderables de ceſte année briefvement rapportées.

declare

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

declare, que Weſel, Rhées & Emmerick ſont en bonnes mains. Le Duc ſe contente de Juliers, Bergh & Raveſteyn; le Marquis de Cleves & de la Marck; Ravensbourg demeurant encores indecis entre eux. Le Baron de Brederode, qui avoit eu le Gouvernement de Boiſleduc pour celuy d'Utrecht donné au Comte de Solms, avec cinq cents Chevaux & deux mille hommes de pied, va defier la garniſon de Breda qui ne voulut mordre au marché, s'eſtant contentée de les faire recognoiſtre par quarante Cavalliers, bien-toſt deſarmés & deſmontés. 1630.

1631. donne des teſmoignages authentiques, d'une continuelle proſperité de ceſte Republique, ſous le Gouvernement de ce Prince. Le Roy de Suede ce grand fleau de l'Empire, en reçoit une notable ſubvention de deniers pour la pourſuite de ſes conqueſtes en Allemaigne, & un preſent du Prince, de pluſieurs beaux Chevaux de grande force proportionnée à la grandeur de ſon corps, pour le porter dans les grandes occaſions. Le Cardinal Infant deſigné au Gouvernement de Flandres pour le ſoulagement de ſa Tante, le Marquis de Sainčte Croix remplit les charges de Spinola. Les forces d'Eſpaigne eſtrangement haraſſées de tous coſtés, Grands & Petits, Lays & Seculiers de toute condition, ſe voyent travaillés de diverſes impoſitions, levées & emprunts juſques lors inuſités. Les Provinces Belgiques de ſon obeiſſance n'en ſont pas exemptes. Ce qui reſtoit des affaires de la ſucceſſion de Cleves & de Juliers terminé, on met un pied aux Contributions, afin que chacun ſçache deſormais comme il aura à vivre. Les Electeurs de l'Empire marchans ſur les briſées d'Angleterre, ſollicitent les Eſtats de condeſcendre à une Paix ou à une Treſve avec l'Eſpaigne; tout cela inutilement; les deux partis font des grands preparatifs pour le ſouſtien des frais de la guerre. Les Pays-Unis augmentent leurs roolles de grandes levées. Le Prince ordonne à tous les Officiers de guerre de ſe rendre à leurs Charges dés le quinzieſme de Mars. Le Duc de Vendoſme y porte ſa perſonne & prend à honneur d'obeir à un ſi grand Capitaine. La prudence du Prince pacifie les differens qui eſtoient en la Hollande amatrice de nouveautés, entre les Magiſtrats d'une part & les Miniſtres & Conſiſtoires d'autre; afin que la Paix domeſtique eſtablie, il peut continuer la guerre eſtrangere. Les Eſtats d'Hollande donnent la ſurvivance du Gouvernement de leur Province à Monſeigneur le jeune Prince Filz unique de S. A. pour recognoiſtre en la perſonne du filz une partie des obligations qu'ils ont au Pere. Ceux de Zéelande ne leur cedent pas en affection, & leurs Ambaſſadeurs en delivrent l'acte à ce jeune Prince dans un coffret d'or. Utrecht & Gueldres en font de meſmes, chacun des Deputés honnoré d'un baſſin d'argent par le Pere. Les Pays Ennemis n'obmettent rien pour s'oppoſer aux deſſeings du Prince; chacun entre dans les Contributions; le peuple ſe ſeigne juſques aux ſyncopes; ſes Conducteurs aux eſcoutes, tout le reſte en allarme, ne ſcachant où doibt fondre ceſt orage. Le Brabant en eſt en peur, les autres Provinces en crainte, pluſieurs Places en tremblent. Le Duc de Vendoſme le ſuit en ceſte expedition. Le Fort de Schenck eſt le principal rende-vous, un autre à Boiſleduc, le troiſieſme à l'Eſcluſe: Et cependant qu'il deſrobe ſes briſées à ſon Ennemy, le voilà en Flandres avec une Armée de trente mille hommes & ſoixante Canons, qui occupent d'abord pluſieurs Forts; & ſi Bruges qui eſtoit l'object de ſes penſées, n'eut eſté opportunement renforcée d'une tres-groſſe garniſon de ſept ou huict mille hommes, ſouſtenue d'une Armée auſſi groſſe que celle du Prince, elle eut eſté ſans doubte le prix de ſa valeur. Sa prudence l'en retire par une tres-belle retraicte à la veue de l'Ennemy, contre lequel il demeure ferme, en reſolution de meſurer ſes forces aux leurs, s'il ſe fut avancé: Rembarque ſon Armée, remonte la riviere nonobſtant la contrarieté des vents du Nort, fait planter le piquet à Waelwyck & à Drunen, attendant quelque occaſion digne de ſa valeur. Breda ſe renforce contre l'apprehention du voiſinage

1631. Ce qui eſt arrivé de memorable en ceſte année.

Sic Divus Auguſtus ſoceris filium Marcellum, dein generum Agrippam, mox nepotes ſuos, poſtremo Tiberium privignum, in proximo ſibi faſtigio collocavit. Tac. 1. Ann. & 1. Hiſt.

C'eſt le vray moyen de retrencher toute ſorte de troubles & d'eſmotiõs aprés ſa mort & meſme durant ſa vie. *Sic Ioannes Comnenus Alexium filium ut ambitioſorũ quorundam motus & multorum ad quoſdam regii generis viros & concurſum reprimeret, vivus ab exercitu Imperatorem ſalutari juſſit.* Nicet. Choniat. 1. Ann.

1631. voiſinage de ſon Seigneur, & l'Armée Ennemie logée à Hooghſtraten & à Turnhout le couvre. Dans ces entrefaites la Garniſon de Weſel trouſſe un Convoy allant de Cologne aux Ennemis, de cent cinquante mille Richedalers, & de quantité de ſoyes ſur ſeptante charettes. Et tandis que les deux Camps ſe regardent, le Prince pourvoit ſes places plus expoſées contre les deſſeings de ſon Ennemy, & les Iſles plus voiſines de Brabant contre les preparatifs qu'il faiſoit de grande quantité de bateaux, barques, pontons, faſcines & machines de guerre, croyant bien qu'il leur en vouloit: ſa prevoyance ne le deçoit point. Les preparatifs durant deux années d'un grand armement de nonante voiles, portants prés de ſept mille hommes, avec ſon attrait & equipage, commandés par le Comte Jean de Naſſau, voulant faire deſcente en l'Iſle du Clunder, pour rompre la communication de la Hollande avec la Zéelande, ſe voit battu, diſſipé, partie mis à fonds, aprés un grand combat à trois reprinſes qui acquiert la victoire au Prince, & pour prix d'icelle, plus de cinq mille Priſonniers, parmy iceux cent vingt-trois Colonels, Capitaines & autres hommes de commandement par terre, trente-neuf Capitaines ou Officiers de Marine, & huict cents Matelots, cinquante Chaloupes à rame, dix-huict Pleytes ou batteaux communs, dix grands pontons, quatre cents petits canons d'une livre de balle, dix demy-canons, vingt tiercelets de Canon, quatre mille Grenades, pluſieurs autres munitions, & trois cents mille livres argent comptant; le Comte Jean General de la Flote, le Prince de Barbançon avec une douzaine ſauvés à toute peine dans une Chaloupe; tous ces Priſonniers eſlargis en bref ſous moderée rançon par la clemence de ce bening Prince, qui leur pouvoit donner la mort par la loy de guerre, comme prins en lieu où il n'y avoit point de quartier. A ceſte nouvelle quatre mille Eſpaignols ja entrés dans le Princen-landt à deſſeing d'y faire un Fort, le quittent, & les troupes logées à Rooſendael gaignent Anvers avec leur Comte. Staeckenbrouck apporte à ſon General, la deffaite de ſept cents hommes des Troupes revenants d'Italie, pour groſſir l'Ennemy. Et la Compagnie des Indes Orientales en ramene dans le Pays ſept Vaiſſeaux chargés d'un grand threſor, dont l'Admiral fait naufrage au Texel. La priſe de vingt-neuf Vaiſſeaux la plus part chargés de Bled, faite par les Duynkerckois ſur les Hollandois, leur vint bien à point, & ne leur fut pas conſiderable au prix des pertes qu'ils venoient de faire.

Le Prince avoit fait deſplanter & arracher toutes les marques & addreſſes qui ſervoient de guide aux vaiſſeaux du Pays, ce qui mit ces Eſtrangers en plus grand deſordre.

1632. Sommaire rapport des choſes advenues ſous le Gouvernement du Prince ceſte année.

1632. Le Prince ſe met en Campagne avec vingt mille hommes de pied, cinq mille Chevaux, & quatre-vingts pieces d'Artillerie. Nimmeghe eſt ſon premier rende-vous, ſon principal deſſeing incognu, l'Armée marche vers Venloo. Arſſen eſt prins chemin faiſant, Venloo ſe rend aprés une ſortie des Aſſiegés ſecondée de pluſieurs canonnades, trois cents pas de tranchée des Aſſiegeans pour les approches, une batterie de trois Canons, & trois jours de Siege. Stralen ſe remet ſans reſiſtance. Ruermonde aſſiegé par le Comte Erneſt avec ſix mille hommes de guerre, obeit à l'arrivée du Prince, mais au prix de la vie du Comte tué allant recognoiſtre la Place, extremement regreté, pour ſon courage & pour ſa conduite. Trois autres Forts ſur la Meuſe font joug aux Victorieux, tandis que le Comte Guillaume de Naſſau s'embarque à la rade de Rammekens avec trois mille Allemans, ſe rend Maiſtre de la Dicque de Couwerſteyn, du Fort Saincte Croix, Sainct Jacques, Beck-aff, Sainct Martin, & de tout ce qui couvroit Santvliet, & imprime les marques de ſa valeur ſur les Eſpaignols, qui s'y veulent oppoſer. Le Comte Henry de Berghes Maiſtre de Camp de l'Armée Ennemie, eſtourdi des progrés du Prince dans ſon Gouvernement de Gueldres, ſe caprice contre l'Eſpaigne ſe voyant mal traicté par ſon party, choiſit le Liege pour retraicte, & entre les Meſtiers celuy de Cloutier pour joüir du droict de Bougeoiſie de ceſte celebre Ville, fulmine les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1632.

Eſpaignols envieux de ſa vertu, & ſe plaint par manifeſte de ce qu'ils ont expoſé ſon Gouvernement à l'invaſion, en luy deſniant des forces pour le defendre; affin d'expoſer ſon honneur à la mediſance. Le Prince le conſole par lettres, & luy offre ſa protection. Maeſtricht devenu l'object de ſes Armes, fut un digne ſujet de ſa vertu. Tout ce que la valeur, la prevoyance & la conduite pouvoient exiger d'un grand Chef de guerre, il le contribue glorieuſement en la conqueſte de ceſte Place: icy ſon courage triompha du nombre & ſa prudence eſluda tous les artifices d'Eſpaigne; icy l'opiniaſtreté de trois puiſſantes Armées Ennemies à la ſecourir, fut ſurmontée par une plus grande conſtance, & la genereuſe defence d'une groſſe garniſon des Aſſiegés, vaincue par des attaques terribles & extraordinaires des Aſſiegeans, touſiours & par tout animés de la preſence de leur Chef, s'expoſant aux occaſions les plus perilleuſes. Le Marquis de Saincte Croix, Dom Gonzales de Cordua, & le Comte de Papenheim, trois grands & renommés Chefs de guerre, contraints de luy laiſſer la libre poſſeſſion de ceſte Ville tant importante, clef du Liege, paſſage de la Meuſe en Allemaigne, & qui luy ouvre tout le Brabant juſques à Bruxelles, aprés une grande perte de part & d'autre, & notamment des gens de Pappenheim, dans deux mois de Siege, non ſans peril maintefois de la vie du Prince, & au prix de celle du Comte de Hanault ſon Nepveu Seigneur Allemand de grande qualité, reputation & valeur, qui receut une honnorable Sepulture à la Haye l'année ſuivante; le Gouvernement donné au Duc de Boüillon. La plume de Pappenheim, n'a pas plus d'efficace envers luy, pour le deſtourner de devant Rheinberck & Orſoy, que ſon Eſpée en avoit eu devant Maeſtricht. La livrée de Caſtille & l'Aigle Imperial, forment deux Eſtandards qui ne different plus qu'en nom: le Prince le paye de meſme monnoye, demande des effects de Neutralité, le deſlogement des garniſons Eſpaignoles, & la demolition des Fortifications de ces deux Places. Les excuſes de l'Archeveſque de Cologne, touchant le paſſage donné à Pappenheim, ne ſont pas mieux receues. Les Eſtats luy demandent pareille contribution que celle qu'il a fournie à l'autre, & le deſdommagement des pertes ſouffertes par leurs Subjects & Alliés. Le Voiſinage du Prince armé le met en frayeur, & le Duc de Nieubourg ſon Compagnon de fortune en crainte. Ils requierent tous deux paſſeport du Prince, pour eſtre admis à un pourparler touchant leur Neutralité, qui fut plus accompagné de belles paroles & de compliments que de fruicts de leurs recerches. La conqueſte de Maeſtricht fut glorieuſe & advantageuſe au Prince. Les Liegeois la recognoiſſent de preſens; les Roys & les Princes s'en conjoüiſſent avec luy par leurs Ambaſſadeurs. Tout le Pays Ennemy juſques aux portes de Namur en ſent des fruits, par grandes contributions. Le Duc de Boüillon, Staeckenbrouck, & le Comte de Stirum, courent le Brabant: le Duc de Nieubourg n'eſt pas eſpargné, pour avoir eſpargné Pappenheim. Limbourg qui a un fort Chaſteau, ſe rend à compoſition aprés ſeize volées de Canon. Weert & quelques autres petites Villes d'outre Meuſe, ſont nettoyées des garniſons Eſpaignoles & obeiſſent au Prince. Orſoy fait plus de reſiſtence; nos Surpreneurs plus attentifs au pillage qu'à leur conſervation, ſont contraints de le quitter, & plus de deux cents la vie; mais aſſailly de plus fort par le Comte Guillaume, il ſe rend au bruit du Canon, ſentant le Prince à Ruremonde pour en faciliter la reddition. Tous les lieux circonvoiſins luy deputent pour eſtre receus aux Contributions. Ceux de Namur, la plus part de Luxembourg, & partie de Haynault obtienent permiſſion de l'Infante d'en venir traiter. Les Provinces de l'obeiſſance d'Eſpaigne le requierent de Paix ou de Treſves par leurs Deputés, au nom des Eſtats du Pays, ſans qu'il fut parlé du Roy d'Eſpaigne.

Ces trois armées contoient environ ſoixante mille hõmes. Les Aſſiegés avoient 30. Compagnies d'infanterie, deux mille cinq cents hõmes de la Bourgeoiſie, & une Cornete de Cavallerie, contre 18000. hommes de pied & 5000. Chevaux du Prince.

Un coup de Canon de la Ville porta dãs la Tente du Prince à l'heure du diſner, qui emporta les deux jambes à un des ſiens, & Dieu voulut qu'il ne s'y trouva point.

Ils firent preſent au Prince d'un tres-beau Cheval richement harnaché.

Le Conſeil d'Eſpaigne conſentit aux Eſtats de leurs Provinces de traiter de Paix ou de Trefve avec les Eſtats des Provinces-Unies, ce qui juſques lors n'avoit jamais eſté fait.

L'Arche-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1632. l'Archeveſque de Malines & le Duc d'Arſchot en portent la parole; mais tant de conferences renoüées par tant de fois, n'enfantent que vent & fumée de nouvelles defiances. L'arrivée du Prince à la Haye, fait retentir l'air de ſes loüanges, & remplit la Cour de Panegyrics de ſes victoires.

1633. Actions conſiderables de ceſte année

1633. Tandis que l'Ennemy taſche d'amuſer les Eſtats par nouvelles conferences de Paix; le Prince ſe prepare puiſſamment pour la guerre. Le premier de Mars indit pour marcher en Campagne, il deſtache le Duc de Boüillon & Staeckenbrouck, avec quantité de Cavallerie, ſur les trouſſes du Comte Jean dans le Pays de Juliers, qui ſembloit vouloir ſecourir la Ligue de Cologne contre les Suedes, avec ſix mille hommes de pied, dixhuict Cornetes de Cavallerie & ſix pieces de Canon. Honsholredick l'une de ſes maiſons de plaiſance, ne l'eſt pas touſiours de ſes divertiſſemens; s'il quitte par fois les affaires dans la Haye, les affaires ne le quittent pas à Honsholredick; ce n'eſt que pour y ramaſſer ſes forces, recueillir ſes eſprits, bander l'arc de ſon jugement, pour deſcocher ſes traits avec plus de roideur contre l'Eſpaigne. De là il donne encor le premier rende-vous de ſon Armée à Nimmeghen, le ſecond au Fort de Schenck & à Emmerick, où il ſe rend luy-meſmes accompagné de l'Electeur Palatin & du Prince Rupeſt ſon Frere, plante le Siege devant Rhinberck, Place de tres-grande opportunité au Pays; & pour faire diverſion des forces Ennemies, deſcouple le Comte Guillaume avec ſept ou huict mille hommes pour paſſer en Flandres. Ceſte Place tres-bien pourveuë d'hommes, de Fortifications, de Canons, de munitions, & d'un Gouverneur d'experience, prinſe à tache par ce Prince; les grands travaux des Aſſiegeans avancés en peu de temps, il ſurmonte la courageuſe reſiſtance des Aſſiegés, ſa diligence devance les preparatifs d'une grande Armée haſtée par le Marquis d'Aytone & par le Comte Jean de Naſſau pour le Secours; elle eſt contrainte de compoſer ſa rendition, & de recepvoir la loy de luy, aprés vingt-deux jours de Siege & la continuelle muſique du Canon, qui en eſſourda pluſieurs de part & d'autre. La garniſon de Ruremonde donne la camiſade dans Montfort aux Allemans du Colonel Rouvroy venant de Cologne; & d'iceux un Regiment & deux Compagnies de Cavallerie ſont trouſſés en malle. Le Duc de Boüillon taille en pieces deux autres Cornettes, & peu aprés une autre, avec deux Enſeignes d'Infanterie à Salen des troupes du Comte de la Motterie, qui ſe promenoit dans le Luxembourg avec ſept ou huict mille Eſpagnols. Leur voiſinage odieux à toutes Nations, oblige les Liegeois de les chaſſer de leur Ville & de tout leur Eſtat. Le Gouverneur de Huy ſe renforce d'hommes contre leurs deſſeings, à cauſe du Pont que le Comte avoit fait entre Namur & luy; & ſur leur retraite, le Prince les fait attendre & charger par le Marquis d'Allart, accompaigné de quelques autres Colonels avec leurs Regiments, & d'une partie de la Cavallerie, de telle furie que plus de ſix cents demeurent ſur la place, autant de bleſſés, tout le bagage, l'argent monnoyé, la Vaiſſelle d'argent emportée; bon nombre de Chevaux emmenés. En eſchange les Eſpaignols s'emparent de la Ville de Weert, Place de peu d'importance & deſnuée d'hommes. Aprés la prinſe de Rhinberck, le Prince tranſmarche ſon Camp à Boxtel en Brabant. L'Eſpaignol diviſe ſon Armée en trois, une à Stevenſweert ſous le commandement du Duc de Lerme, qui entreprend de le fortifier; l'autre s'en va loger à Dieſt; & la troiſieſme paſſe en Flandres. Les deux Camps ſe regardent long temps ſans rien exploiter, que ſur un Convoy de l'Infante qui alloit à Stevenſweert. Le Duc de Boüillon redouble ſur un autre de trente Chariots, qu'il enleve aprés un grand combat. Le General Milander Suedois renforce l'Armée. Le Duc de Boüillon s'y rend avec des Troupes. Pluſieurs y fluent encor des garniſons; Et deſormais toutes ces forces

Rhinberck entre les mains de l'Ennemy, luy ſervoit de porte pour entrer en Friſe, tenoit beaucoup de Pays ſous contribution & troubloit le cōmerce & la navigation des Pays-Unis. Spinola l'appelloit *la putane de la guerre*, parce qu'elle a eſté ſouvent prinſe & reprinſe, par l'un & l'autre party.

Le Prince Maurice avoit auparavāt employé 52. jours, & Spinola 42. à la prinſe de ceſte Place.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

content cinquante mille hommes de pied, dix mille Chevaux effectifs, quatre mille Chariots de bagage & de munitions, & ſeptante Canons. Le jeuſne general eſt indit & celebré pour la proſperité de ceſte grande Armée, tout le Pays Ennemy en tremouſſe, Maeſtricht en eſt aſſeuré contre les apprehenſions du Marquis d'Ayetone, qui la regardoit avec vingt mille hommes de pied & ſix mille Chevaux, ne ſe tenant que ſur la deffenſive, touſiours logé à l'advãtage. Soixante Navires de guerre des Eſtats tiennent en raiſon les Coſtes de Flandres, tandis que la garniſon de Gueldres, ſurprend le Chaſteau d'Arſſen, bientoſt contrainte de le ceder à celle de Venloo avec la vie de la pluſpart des ſurpreneurs. Le Comte Guillaume paſſe en Flandres, ſe rend Maiſtre des Forts de l'Eſtoille, de Philippine, qu'il renforce de munitions & de nouvelles Fortifications; mais celuy de l'Eſtoile bientoſt rendu aux Eſpaignols par la lacheté de celuy qui en avoit la garde, traité par le Comte ſelon ſes demerites. L'importance de l'autre, qui affranchiſſoit de contribution pluſieurs Places des Eſtats & y aſſujettiſſoit tout le Pays Ennemy juſques aux portes de Gand, attire ſur ſes bras des grandes forces pour le reavoir, b mais en depit d'elles il le conſerve, par un gentil ſtratageme d'un Secours feint & ſimulé. Le Prince viſite ces Places de nouvelle conqueſte en Flandres; la tourmente le ſurprend à ſon paſſage, & peu s'en faut qu'il n'y face naufrage. La negociation de la Treſve du tout rompue, & ces Deputés qui la mendioient à la Haye congediés, les Armées reprennent le couvert & l'Infante d'Eſpaigne Archiducheſſe d'Auſtriche eſpouſe la mort en la ſoixante&huictieſme année de ſon aage, regretée tant de ſes ſubjects que de tout les Princes voiſins, pour ſa bonté & pour ſes autres rares vertus. 1633.

1634. Le Marquis d'Ayetone appellé au Gouvernement General des Pays-bas Eſpaignols, ſe prepare à une guerre offenſive pour en reparer les pertes, viſite & fait fortifier pluſieurs Places Frontieres, marche en campaigne avec trente mille hommes de pied & de Cheval, qu'il diſtribue en divers poſtes. Le Prince ne tarde pas de s'oppoſer à ſes deſſeings, deſpeche en avance Pincen avec des troupes vers Rheinbergh & Orſoy, conſerve Limbourg des pratiques & des ſurprinſes Eſpaignoles. Les Eſtats des Provinces-Unies cimentent leur aliance avec la France par un nouveau traité. Le Baron de Charnaſſé, qui s'en eſtoit meſlé pour le Roy, honnoré par les Eſtats d'un preſent d'un Baſſin d'or avec ſon vaſe, & du Pourtrait du Prince, dans une boite couverte de quatre gros diamants. Le Duc de Nieubourg qui par des Levées mettoit les Eſtats en jalouſie, promet de ne ſe point meſler avec les Eſpaignols, ny avec la Ligue Catholique, mais de demeurer dans la neutralité. La diligence du Marquis à battre aux Champs le premier, ne ſe fait cognoiſtre que par rodomontades, payées de meſme monnoye. Argenteau ſeul ſe perd, plus par le defaut du Gouverneur que par faute de moyens de le conſerver. L'Eſpaignol fait mine d'en vouloir à Limbourg, tandis qu'il tache d'inveſtir Maeſtricht, pour le ſerrer en ſuite avec plus d'opportunité. Le Prince fait eſpier ſa demarche par des troupes tirées des garniſons voiſines, donne rendevous au gros de ſon Armée à Nimmeghen, pour s'oppoſer à bon eſcient à ſon Ennemy, tandis que Pauw & DeKnuyt Ambaſſadeurs extra-ordinaires des Eſtats en France, y forment avec les Miniſtres du Roy une Ligue offenſive & deffenſive entre les deux Eſtats à leur mutuel contentement, qui engage bientoſt la France à la guerre contre l'Eſpaigne. La Friſe ſe caprice contre quelques nouveaux ſubſides. Le populas de Leeuwarden Capitale de la Province, maſſacre deux de ſes Bourgmaiſtres, & fait courir fortune de ſa vie au Comte Henry de Naſſau ſon Gouverneur, tiré par un Mouſquet ſans eſtre atteint; ceſte fiebvre interne appaiſée en un inſtant. Le Marquis pourſuit ſon deſſeing contre Maeſtricht, l'aſſiege tout de bon par l'aſſignation des Quartiers, eſlevation de diverſes Bateries & Retrenchements; mais le Prince l'avoit ſi bien pourveue de gens & de munitions, qu'elle n'avoit rien à craindre.

Narration de ce que ceſte année a produit de memorable.

a Le Fort de l'Eſtoile eſtoit fatal à ceux qui en avoient la garde. Le premier ſur qui le Comte Guillaume l'occupa, euſt la teſte trenchée, & celuy qui le laiſſa reprendre aux Eſpaignols eut auſſi la teſte trenchée par commandement du Comte; tellement qu'il fut appellé le Fort de *Coupe teſte*.

b Il fit avancer en mer pluſieurs vaiſſeaux vuides, puis revenir ſur le ſoir, ayans chacun un Tambour qui battoit. Il eſleva encor au bout d'une perche la banderole d'un Trompette, faiſant mõter à Cheval une douzaine d'hommes, les Eſpaignols qui le ſçavoient ſans Cavallerie, croyant par là qu'il avoit eſté renforcé de Secours, quitent leur Camp en deſordre & confuſion, & le Comte continue ſes Fortifications à l'aiſe.

c Pluſieurs ſe liguent enſemble, parce qu'ils craignent tous une meſme puiſſance. La cauſe de la guerre Peloponneſiaque fut, parce que la puiſſance des Atheniens eſtoit ſuſpecte à tous les autres Grecs. *Thuc. hiſt.* 1. Ainſi les Lacedemoniens preſſoiẽt les Siciliens de ſe joindre à eux contre les Perſes, parce diſoient-ils, que ſi nous ſommes vaincus, vous ſupporterés tous ſeuls le faix de la guerre. *Herod.* 7. Ainſi Perſeus, ainſi Mithridates eſmouvoient les Roys & les Potentats de la terre contre la puiſſance Romaine. *Saluſt. in fragm.*

Le

1634. Le Duc de Boüillon y eſtant entré avec quatre ou cinq mille hommes de pied & quinze Cornetes de Cavallerie, les Aſſiegeans s'accommodent du Chaſteau de Luyt la proche, qu'ils font fortifier. Le Prince donne ordre à la ſeureté des Places plus expoſées, va & revient de la Haye à ſon Camp pour pourvoir à tout; le peuple l'accompaigne de vœux & de benedictions par prieres publiques & par la ſolemnité d'un jeuſne general. Ces dilayements incertains du Prince, tiennent le Marquis en cervele, ne ſçachant de quel coſté il voudroit donner occupé au Siege de Maeſtricht, mais beaucoup plus en peine pour la Flandres. L'entreprinſe qu'il fait ſur Rhinbergh, à la perte des plus hardis & à la honte de l'entrepreneur, oblige le Prince de renforcer d'hommes ſes Places plus eſloignées, qui affoibliſſent ſon Armée, & luy oſtent le moyen de faire. Le Siege de Maeſtricht, continue par diverſes ſorties & eſcarmouches à mutueles pertes. Le Marquis paſſe en Flandres, pour y donner ſes ordres. Alpen de meſme entreprins par les ſiens ſans effect, opportunement ſecouru par la prevoyance du Prince, qui pour le divertir, n'eſtant peu tomber d'accord avec le General Milander pour s'ayder des troupes du Landtgrave, renforce ſon Armée des garniſons de pluſieurs Places, leſquelles il pourvoit en leur lieu de la milice du Pays, ſe reſoult avec une Armée de douze mille hommes de pied & trois mille Chevaux, ou de delivrer Maeſtricht par une diverſion, ou d'aſſieger Breda & l'emporter; y diſpoſe ſon Camp, ſelon les Quartiers paravant ordonnés par Spinola en la prinſe de la Place, & preſſe en telle ſorte les travaux qu'ils luy en promettent une prompte reprinſe. Le premier deſſeing du Prince reuſſit, le Marquis leve le Siege de Maeſtricht, aprés y avoir roulé deux mois devant & chanté le triomphe ſans victoire: il rappelle à ſoy ſes forces de toutes parts, pour contraindre le Prince à lever le Siege de devant Breda. Le noſtre content de voir Maeſtricht delivré & ſon deſſeing accomply, fait une belle retraite en tres-bon ordre ſans rien hazarder, ſe voyant plus foible de la moitié que ſon Ennemy. Un de ſes Capitaines de gens de pied avec quatre Compagnies, laiſſé en ſon poſte ſans en eſtre relevé par celuy qui l'y avoit mis, bleſſé & mal mené par la garniſon de Breda, ne s'en peut deſgager qu'à l'ayde d'un ſien frere. Crock Mareſchal de Logis accompaigné de quarante Cuiraſſes, en prend raiſon ſur le Comte de Salazar, allant à Bruxelles, ſuivy de ſoixante Cavalliers & de vingt-cinq hommes de pied, qui y demeure Priſonnier, trente des ſiens morts, toute ſa vaiſſelle & ſon argent deſtiné à deux mois de paye pour ſa Compagnie, prins par l'autre & perdus pour ceſtuy-cy. Les deux Chefs ne tardent pas de donner le couvert à leurs Armées; & le Cardinal Infant d'Eſpaigne, aprés un long & perilleux voyage, ſe rend au Pays-bas pour y commander.

1635. Choſes remarquables de ceſte année.

1635. Fait voir des fruicts de la nouvelle Ligue avec la France, le Roy à Cheval contre l'Eſpaigne, qui cauſe une rupture entre les deux Couronnes. Les Mareſchaux de Chaſtillon & de Brezé, paroiſſent à la teſte d'une Armée Françoiſe, de vingt-cinq à trente mille hommes de pied & de Cheval leſtês & bien equipés, fortifiée de cinquante Canons de tout calibre, avec tout ſon attrait & munitions, traverſent le Luxembourg à deſſeing de venir joindre le Prince, pour d'une commune puiſſance exploiter quelque choſe de grand & de memorable. Orcimont & Rochefort rencontrés à leur chemin, ſe rendent aprés quelque berguignement. L'Infant Cardinal ſe prepare en diligence pour s'oppoſer à eux. Le Prince Thomas de Savoye eſt fait General d'une belle Armée, reçoit commandement de le combattre, & marche dans le Luxembourg au rencontre des François. Le Mareſchal de Chaſtillon qui avoit l'Avant-garde, s'accommode en paſſant de Marche en Famine. Les deux Armées s'approchent & s'affrontent en la plaine d'Avein, avec grãde reſollution & furie de part & d'autre. Le combat general eſt opiniaſtré depuis midy juſques à cinq heures du ſoir; la victoire & le champ de bataille demeurent aux François, par la mort de quatre mille Eſpaignols, prinſe de tout leur

Ceſte plaine s'appelle ainſi à cauſe du Bourg ou du Village proche qui s'appelle Avein, derriere la Ville de Hoye au Pays de Liege.

Canon, Argent, drapeaux, & de quelques Cornettes: leurs principaux Chefs 1635.
y ſont faits priſonniers : tout ce grand carnage, au prix ſeulement de la vie de
deux cents Pietons & de ſoixante Maiſtres François, ſans les bleſſés ; le Prin-
ce Thomas & le Comte de Bucquoy contraints de ſe ſauver à toute bride.
Le Prince ne tarde pas de battre aux champs avec ſon Armée, aprés avoir laiſ-
ſé ſes ordres ſur tout ce qu'il laiſſoit à ſes eſpaules. Nimmeghen eſt encor ſon
rende-vous general au penultieſme d'Apvril, non ſi toſt que la France l'eut
deſiré, mais aſſés toſt pour le bien de la cauſe commune, ſelon les affaires de
ſa Republique, & auſſi toſt qu'il le peut. Le vingtieſme de May le voit armé
à la plaine de Moock, à la teſte de ſon Armée compoſée de vingt-cinq mille
hommes de pied & de Cheval ; accompagné du Prince Rupert frere du Pala-
tin, des Comtes Maurice de Naſſau, de Solms, de Pinſen, Varic, & autres
Chefs & Colonels ; la renge en bataille; donne l'Avant-garde au Comte d'I-
ſelſtein; ſuit avec le reſte juſques à demy-heure de Maeſtricht; ſon Canon, ſes
vivres & ſes munitions, portés ſur ce grand cheval de la Meuſe. Le Duc de
Boüillon avec dix Cornettes de Cavallerie, va joindre les Mareſchaux de
Chaſtillon & de Brezé. Ceux-cy s'avancent vers le Prince avec une grande
ſuite de Seigneurs & Gentilshommes François pour le ſaluër, qui les reçoit
avec des grands compliments & courthoiſies. Tandis que les deux Nations
aliées ſe joignent; l'Eſpaignole tache de ſe ſignaler par l'attaque de la Philippi-
ne en Flandres, mais à ſa confuſion. Six mille hommes commandés par le
Comte de Fontaines l'environnent; Seroskercke ſon Gouverneur s'en depe-
ſtre bravement, nonobſtant la continuelle batterie d'une Redoute, ſur luy à
l'abord emportée. Un bon & opportun ſecours, de quinze cents hommes
de guerre & de deux cents Matelots, y coule de Zéelande & de l'Eſcluſe; Et les
Attaquans, aprés trois aſſauts conſecutifs vaillamment repouſſés, avec perte
de quatorze cents des leurs, ſans plus de mille bleſſés, contraints de prendre le
party du retour, & en ſuite de lever le ſiege, ſans attendre le Comte Guillau-
me, que le Prince avoit jetté en Flandres avec dix mille hommes pour un
plus grand ſecours. Toutes les Provinces de l'obeiſſance d'Eſpaigne en
eſpouvante de la journée d'Avein; le Brabant & la Flandres en eſmoy de tou-
tes ces grande forces qui viennent fondre ſur elles ; à peine le Cardinal peut
raſſeurer la Reyne-Mere & les Robes-longues de ſa Cour. Le Prince eſt de-
claré Generaliſſime des deux Armées Françoiſe & Hollandoiſe ; elles ſe joi-
gnent és environs de Maeſtricht & y paſſent la Meuſe. Le Brabant les voit en-
ſemble en nombre de plus de cinquante mille combatans, roullans aprés eux
cent cinquante pieces de Canon & grand nombre de chariots & charretes.
L'Infant avoit choiſi ſon poſte vers Tillemont & s'y eſtoit retranché, faiſant
mine d'attendre avec ſon Armée compoſée de ſes meilleures forces & des re-
ſtes de la deffaite du Prince Thomas ; mais il eſt contraint de lacher le pied
avec confuſion, abandonner ſes retrenchements & de prendre retraite à Lou-
vain. L'Armée des Confederés pourſuit ſon chemin; Sainct Trude, Laude,
Hale & autres Places, luy ouvrent leurs portes. Tillemont experimente la
fureur du glaive par la vaine preſomption & opiniaſtreté de ſon Gouver-
neur & de ſa Garniſon Eſpaignole, qui n'ayans voulu accepter les douces ſe-
monces du Prince pluſieurs fois reiterées, n'y une compoſition honnorable
& advantageuſe, ſe voit forcé de divers endroicts, ſaccagé & deſolé avec gran-
de tuerie & tout ce que les Villes prinſes d'aſſaut ont de couſtume de ſouffrir.
Les rigoureuſes deffences du Prince, ny celles des Chefs François à empe-
cher le deſordre, ny ſervent de rien: on veut prendre chaſtiment des infractai-
res, mais s'en eſtoit fait. Et quel moyen d'arreſter l'inſolence ſoldateſque qui
a forcé une Place? Dieſt Baronnie du Prince & Arſchot ſe rendent à com-
poſition. Le Cardinal Infant paſſe la Riviere avec cinq mille hommes de
pied & deux mille Chevaux de ſon Armée, & ſe jette dans Louvain. Trois
Regiments & dix Compagnies de Cavallerie qui faiſoient l'Arriere-garde
ſont

1635. ſont taillés en pieces au paſſage par la Cavallerie des Confederés. Neuf ou dix jours coulent inutilement, dans l'irreſolution des deſſeins où il faloit pouſſer, & donnent du reſpit au Cardinal. Il reprend cœur & ſon Pays ſe raſſeure; le Secours ſe haſte pour luy du coſté d'Allemaigne. Les Confederés font mine d'en vouloir à Bruxelles & ſe preſentent devant à la portée du Canon, comme pour l'aſſieger; mais c'eſtoit contre Louvain que viſoient leurs deſſeings. Le Chapeau-rouge accourt à Bruxelles avec ſes principales forces pour la deffendre, laiſſe deux mille hommes dans Louvain & Grobendonck pour y commander. Les autres tournent teſte contre ceſte grande Ville, l'aſſiegent & la battent; mais le defaut de vivres en l'Armée Françoiſe & l'approche de tous ces grands & extraordinaires Secours d'Allemagne, qui venoient fondre ſur ces Armées, dont la Françoiſe eſtoit ja recreüe de meſaiſes, les contraignirent bien toſt de lever le Siege. Le Marechal de Chaſtillon qui avoit ſon Quartier plus eſloigné du chemin du retour, eſſuye la plus part des Canonnades des Aſſiegés, un Cheval emporté à deux pas de luy; mais à luy touchoit de faire la retraite, dont il ſe demeſle heureuſemẽt. Ces Armées quittent le Brabant & ſe vont rafraiſchir és environs de Venloo & de Ruremonde. Le puiſſant Fort de Schenck Clef de la Hollande du coſté du Midy, eſt ſurprins par l'Eſpaignol. Ce que l'Amirant d'Aragon n'avoit peu en 1599. par la force, ni ſes ſucceſſeurs en 1630. par fineſſe; Adolphe Eynhout Lieutenant Colonel du Comte d'Embden, ſuivy de cinq cents hommes de ſa garniſon de Gueldres, l'exploite maintenant avec hardieſſe & valeur par les ordres du Cardinal. L'occupation du Prince en ceſte grande expedition du Brabant, & la foibleſſe de la Garniſon du Fort lors reduite à cent cinquante hommes, le reſte eſtant accouru à l'Armée, en facilitent l'entreprinſe; la ſechereſſe du Foſſé, l'abſence du Navire de guerre ordonné pour la garde du paſſage en favoriſe l'accés; & la paliſſade pourrie qui le bordoit, ne peut arreſter la violence des Attaquans. Ils ſautent par deſſus, grimpent courageuſement ſur le rampart, l'aſſaillent en deux endroits; & bien que repouſſés avec pareille animoſité, à deux reprinſes conſecutives par les Soldats & Habitãs, ils s'en rendent les maiſtres, aprés une tuerie preſque generalle de ceux du Fort, & la bleſſure en quatorze playes du Gouverneur, qui luy donnent tantoſt la mort.

Ce Fort eſt ainſi appellé du nom de Capitaine Martin Schenck qui le fit baſtir en l'an 1586. ſur la pointe de la Betuwe, là où le Rhein ſe ſepare en deux.

Ceſte ſurprinſe qui ouvroit la porte à l'Ennemy, eſtonne les Pays-Unis & ſes Habitans. Les Eſtats s'en allarment, mais la vigueur de leur Chef ſe ravive par ces nouvelles difficultés, comme d'un coup donné à un apoplectique pour l'eſveiller. Il quitte les grands deſſeings qu'il avoit ſur la Flandres, pour oſter ceſte eſpine du pied de ce Lion Hollandois. L'Armée Françoiſe qui ne battoit plus que d'une aiſle par le defaut de vivres, ſe diſſipe preſque du tout faute de ſolde, au grand retardement des affaires de la commune cauſe. L'Ennemy commun & tout ce grand Secours d'Allemagne, comme une grande ravine d'eaux inonde la France; les Provinces frontieres en ſouffrent un horrible degaſt, le cœur du Royaume en eſt menacé. Icy le Prince ſouſtient le faix preſque tout ſeul; ceſte glorieuſe reprinſe reſervée à ſes ſeules armes & à ſa ſage conduite, l'appelle devant. La valeur d'un Caporal logé dans le Tolhuys ou Maiſon du Peage là proche, qui la deffendoit vertement contre les attaques de ces nouveaux Voiſins, donne temps au Prince de le renforcer de vivres & de gens. Il ſuit luy-meſmes en Perſonne avec toute ſon Armée. Le Cardinal Infant s'y achemine de ſon coſté avec toutes ſes forces & ſes bandes Croatiennes. Erckelens & Stralen le recognoiſſent en chemin: ſes nouveaux Tenanciers du Fort tachent de s'aſſeurer leur poſſeſſion par nouveaux ouvrages. Le Prince deſcouple de ſon Armée le Comte Guillaume, qui gaigne le devant, ſe rend maiſtre en paſſant de Tolkamer, & luy va camper dans le Betauw. Le Comte par ſes ordres, prend à tache le Fort de Schenck, ſe retranche devant, pointe ſes batteries, le bat avec grande furie, repouſſe les ſorties des Aſſiegés. Le Prince accompaigné du Comte de

Berghes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Berghes ſon Couſin, viſite le Siege, fait ſerrer le Fort de pluſieurs autres Forts. 1635.
Le Cardinal Infant fait tous efforts humains pour le ſecourir. Le Pays & les Habitans de Cleves maudiſſent les cruautés de ſes Croates. Il campe entre Goch & Duffel, ſe rend Maiſtre de Griet; mais n'ayant peu paſſer le Rhein ſur le Canal de Santen, pour la bonne garde qu'on y faiſoit, il ſe contente de recognoiſtre la valeur de ce Lieutenant, de cinquante mille livres, qui ne s'en reſioüit pas long temps. Le Fort preſque tout en feu par le foudre du Canon, & le grand fracas des grenades des Aſſiegeans, obligent les Aſſiegés d'abbatre la Tour de leur Egliſe pour prevenir les ruines d'une cheute plus violente. Le Cardinal ne tarde pas de deſcamper, & le Prince de meſme. Cetuy-cy ſe rend à Arnhem avec les Deputés des Eſtats; puis va revoir le Siege pour y ordonner des nouveaux ouvrages. Le Comte Guillaume pourſuit ſa pointe, occupe en bref pied à pied les dehors des Aſſiegés, & pluſieurs de leurs Forts qui les couvroient. Le Gouverneur qui avoit cauſé la mort à l'autre, y rencontre la ſienne. Balançon General de la Cavallerie Eſpaignolle, ſuccede à ſa place. Le Prince aprés avoir ordonné des autres choſes ſe retire à la Haye, aſſeuré de regaigner bien toſt, ce qu'on avoit laiſſé perdre.

1636. Le Siege continue; le Comte Guillaume ſe va rafraichir avec ſes 1636.
Troupes haraſſées; DeVarich Gouverneur d'Emmerick ſubrogé à ſa place avec des nouvelles, tandis que la Garniſon du Ruremonde, taille en pieces les Croates logés à Waſembrugh, & leur enleve cinq Enſeignes & beaucoup de butin; & celle de Maeſtricht jointe avec celle-la, en eſveille d'autres en diverſes Places de Juliers, & en emmene plus de ſept cents priſonniers. Le Cardinal Infant s'oppiniaſtre à la conſervation de ſa conqueſte, envoye des nouvelles Troupes dans le Duffel, qui font mine de s'y vouloir fortifier, pour de la faire fluer ſans ceſſe nouveaux ſecours aux Aſſiegés, par la porte du derriere qui leur fut touſiours libre. Le Prince y deſpeche le Comte Guillaume avec quatre mille hommes, qui les en deſniche, & adſiſté du Comte Maurice contraint Griethuyſen aprés deux attaques de ſe rendre, & à 500. hommes de garniſon d'en ſortir, la Place demolie & ruinée. Les forces Ennemies jointes enſemble dans le Pays de Cleves en nombre de douze mille ſe ſeparent. Celles du Pays prennent leur route par le Brabant, Picolomini par Juliers. Icy le Siege continue avec reſollution, le reſte des Forts emportés par les Aſſiegeans, on vient aux mines & à l'aſſaut contre celuy de Schenck. Les Aſſiegés arborent leurs chapeaux en ſigne de ſubmiſſion, on commence à parlamenter; mais ne pouvans tomber d'accord, il falut revenir à la force. Cinq cents hommes reſollus, commandés par le Comte Maurice, ſouſtenans cent cinquante Ouvriers, preſts à donner contre la Fauce-braye, les contraignent finalement d'accepter une honnorable Capitulation, & d'en ſortir en nombre de cinq à ſix cents combatans, ſans les malades & les bleſſés, pour en laiſſer la Place vuide aux Victorieux, avec beaucoup de vivres & de munitions. La perte avoit faché le Prince, mais non tant qu'elle fit tort à ſa conſtance; la reprinſe le contente, mais elle ne luy enfle pas le cœur.

Recit des choſes notables advenues en ceſte année.

Fortitudo eſt immobilis inter adverſa, glorioſa animi claritudo, res arduas pulchre adminiſtrans, quæ nec adverſis infeſtando frangitur, nec proſperis blandiendo elevatur. Cic. Rhet.

1637. Porte des eſtreines d'honneur ſur le chef de ce grand Prince. Le 1637.
Roy Tres-Chreſtien en eſt le Diſpenſateur; ſon Ambaſſadeur ordinaire, le Truchement; l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, le lieu celebre, où le Tiltre *d'Excellence* jadis tres-rellevé, deſormais rendu commun, eſt changé en celuy *d'Alteſſe*, par le jugement d'un ſi grand Roy; preſages de tres-heureuſes ſuites. Ceſte inexpugnable Ville de Breda patrimoine du Prince, mais l'une des pieces plus importantes aux Provinces-Unies, & qui entre les mains de l'Ennemy les rendoit borgnes du coſté du Brabant, devient l'object de ſon courage & le prix de ſa valeur. Le premier rende-vous de ſon Armée à Rammekens, y attire comme par revulſion le Cardinal Infant avec ſes principales forces. La Flandres eſt menacée: trois cents batteaux chargés ſeulement de quelques Tambours, y font voile & mine d'y faire deſcente; tout le Pays en prend

Ce qui s'eſt paſſé de notable en celle-cy.

1637. prend l'allarme; mais Breda à la veille de ſe voir eſclairé de la domination
de ſon Seigneur, le Comte Henry de Friſe s'avance par ſon ordre, & avec
ſes Troupes blocque la Ville; tandis que luy d'une extreme diligence y coule
avec toute ſon Armée, plante ſon Camp devant, aſſigne les Quartiers, l'un au
Comte Guillaume de Naſſau, l'autre au Comte Henry Gouverneur de Fri-
ze, ſe reſerve le plus grand pour ſoy, ſe retranche, & par un grand & admirable
travail de huict ou neuf heures de chemin de la ligne de circonvalation, outre
les retranchements du dedans & du dehors, Forts, Redoutes, Demy-lunes,
Traverſes & autres ouvrages, ſe met en eſtat de ſouſtenir tous efforts internes
& externes. Les Aſſiegés par diverſes ſorties, eſſayent en vain de troubler les
ouvrages. Le Prince Electeur Palatin, le Prince Rupert ſon frere, ſuivis de
pluſieurs Seigneurs Anglois, ſe rendent au Camp, pour faire preuve de leurs
courages, & y prendre part aux actions de valeur. Le Cardinal Infant accom-
paigné du Prince Thomas de Savoye, du Cõte de Feria, & de tous les Grands
de ſa Cour, s'avance avec une Armée de quinze mille hommes de pied & de
Cheval, ſe fait voir à la portée du Canon du Camp, qui le ſaluant en emporte
quelques uns des ſiens. Les Aſſiegeans en bonne humeur de les recueillir: les
Aſſiegés en gayeté d'eſtre ſecourus: douze cents hommes diſpoſés pour ſe jet-
ter dans la Ville; tout cela eſt arreſté ſur cul par la prevoyãce du Prince, qui fait
harceler ſon Ennemy & tuer des hommes dans les quartiers d'iceluy. Le Fort
de Voorn entrepris par quelques Troupes du Cardinal ſur ſa retraite, ces ſur-
preneurs y ſont receus d'auſſi mauvaiſe grace que par ceux du Camp, y laiſ-
ſent pour marque de leur venue pluſieurs petits batteaux, eſchelles & autres
inſtruments de guerre. Le Prince jette ſur leurs briſées des Troupes pour
veiller leur deſmarche & fait diligenter les approches. Les premiers ef-
forts paroiſſent du Quartier du Prince: La premiere Batterie pointée du co-
ſté du Nort contre la Ville, pour les favoriſer. Les François & les Anglois
les prennent à tache, chacun de leur coſté, ceux-la à droite, ceux-cy à gauche;
le Canon entre-deux. Ces deux vaillantes Nations, comme à l'envi & à qui
mieux, s'eſſayent par une loüable emulation aiguiſée des pointes de l'hon-
neur, de ſe ſurmonter l'une l'autre, en ardeur & en valeur, pour tant plutoſt ſur-
monter leur Ennemy. Tout cela dirigé par la prudence du Chef, qui ne ſe
portoit que trop librement dans les perils, viſitant luy-meſme avec un ſoing
extra-ordinaire les approches, par chacun jour. Les Comtes ne demeurent
pas oiſifs en leurs Quartiers, & à l'exemple de leur General, remuent terre
pour s'approcher de la Ville. Les Aſſiegés s'eſſayent de les troubler de
toutes parts, par contrebateries, ſorties & deffences, à mutueles pertes. On
vient à la ſappe, aux mines & aux contre-mines. Les Mortiers vomiſſent leurs
bombes & leurs grenades; la Ville toute en feu, en ſouffre un horrible deſgaſt,
& les Aſſiegeans du dommage, par morts & pertes de pluſieurs de part &
d'autre; plus de ceux du dedans, qui demandoient treſve à chaſque fois pour
retirer leurs morts. Les Attaquans ſurmontent la largeur des foſſés par leurs
galeries, ſur tout les François & les Anglois. La preſence du Prince en acce-
lere le travail au peril de ſa vie; nonobſtant les remonſtrances de ſes ſerviteurs.
Le tonnerre du Canon ſe fait continuellement ouïr & horriblement ſentir au
dedans, ſur les hõmes & ſur les maiſons, les arbres des remparts en ſont coupés
& esbranchés; ce qui reſtoit pour la perfectiõ des galeries ſuppléé par faſſines
& embarras. Ainſi les Aſſiegeans ayans ja baiſſé le rempart, & la mine preſte
à joüer, les Aſſiegés craignans d'eſtre emportés d'aſſault, ſont contraints de ſe
rendre ſous capitulation honorable, qui leur eſt accordée par le Prince, au
prix de huict cents cinquante des ſiens tués, entre iceux du Baron de Charnaſ-
ſé faiſant ſa charge de Colonel, & de quelques autres de marque; de mille
trois cents cinquante bleſſés, aprés vingt-trois mille cent trente coups de Ca-
non, dans deux mois & quelques jours de Siege. Le Gouverneur en ſort
avec deux mille bons ſoldats, reſtés ſains & ſaufves du desbris & de la tuerie

Par les loix Grecques, celuy qui demãdoit à ſon Ennemy un corps pour l'inhumer, renonçoit à la victoire & ne pouvoit dreſſer Trophée.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Les Romains au cõtraire des Grecs n'eſtimoient rien de vaincre, ſi ce n'eſtoit par vaillance, rien par fineſſe. Et c'eſt ce qu'ils demonſtroient par leurs Enſeignes à un bras nud, tenant une eſpée nuë à la main.

Ce ſont les propres termes de la lettre du Roy eſcrite au Prince de S. Germain en Laye le 27. Oct. 1637.

On trouva ſur un Tableau, au deſſus de la porte de la grande Egliſe de Breda, ces mots, *Ambroſii Spinolæ vigilantia, Breda expugnata.* Un Gentilhomme Anglois y adjouſta ceux-cy. *In undecim menſibus; & virtute Henrici Principis Auriaci, ad priſtinam libertatem reſtaurata, in duobus.*

du Siege; Et le Seigneur & Proprietaire legitime, eſt hõnorablement reinſtalé dans ſon Patrimoine par la valeur de ſes armes, ſur la mouſtache du Cardinal Infant, à la barbe d'une puiſſante Armée, nonobſtant tous les violents & ſanglants efforts d'une forte Garniſon. Auſſi à l'exemple de ces braves Romains, il eſtime plus de vaincre ſon Ennemy, à bras nud, l'eſpée à la main, par le droit fil de la vaillance, que par fineſſe comme les Grecs. La perte de Venloo advenue pendant ce Siege, par la lacheté de ſon Commandeur, & celle de Ruremonde par la foibleſſe de ſa ſcituation, facherent le Prince & ſoulagerent les ennuis du Cardinal; mais rien de là qui peut balancer le prix ni la gloire de ceſte grande conqueſte. Le Roy Tres-Chreſtien s'en conjouït avec luy, par ſon Ambaſſadeur & par ſes lettres. Fermons le diſcours de ſes admirables actions, par ces paroles vrayement Royales. *Je vous aſſeure*, dit-il, *que perſonne ne prend plus de part que moy au contentement que vous devés avoir, d'avoir ſi promptement mis à fin une telle entreprinſe, le Marquis Spinola y ayant employé cy-devant quatre fois autant de temps; ce qui relleve la gloire que vous avés acquiſe en ceſte occaſion. Je ſouhaite que vous joüiſſiés long temps de celle qui vous appartient ſi legitimement, pour tant de ſignalées actions que vous avés faites, & dont vous augmentés tous les jours le nombre.*

Concluſion.

C'eſt un mauvais art de loüer les Princes en ne preſentant qu'un racourcy de leurs actions. Ceux qui ont conſeillé de me rebuter, ſous ceſte creance que je me jetterois dans des loüanges affectées, en demeureront la bouche cloſe: ma procedure ſervira de repoſte à leur attainte, leur ſcrupule ſera retranché par ma franchiſe, & le deſſeing de me nuire ne trouvera plus de pretexte ſur ce ſujet. Si j'ay ſatisfait à leur deſir, d'avoir parlé des actions de ce grand & incomparable Prince plus ſuccintement que je ne devois, qu'ils ſçachent que ce n'a eſté pour leur complaire, mais pour ne l'avoir peu autrement faute de memoires & d'inſtructions. Le plus grand deſplaiſir m'en demeure; ſi j'en euſſe eu la notice qu'ils en ont, je n'aurois tant fait languir le monde en l'attente. J'ay cueilly pluſieurs belles fleurs en ceſte grande preérie; mais il en reſte tant qu'un autre les pourra ramaſſer à poignée. C'eſt une abondante moiſſon où ma faux a coupé ce qu'elle a trouvé devant ſoy: ceux qui viendrõt aprés y trouveront les eſpis à braſſées. J'ay fait comme ceux qui navigeans en pleine mer deſcouvrent une grande eſtendue qui borne leur veue, mais cela n'eſt rien en comparaiſon de ce qui leur demeure caché. Si ce diſcours n'a pas eſté proportionné à l'excellence de ſes geſtes, ſi les Eloges que je luy ay rendus ſont au deſſous de ce que l'hiſtoire luy doibt; qu'on ſçache auſſi que les meilleurs Peintres ne peuvent bien ſouvent repreſenter à la perfection les ouvrages de la nature, encor meſmes qu'ils les ayent devant leurs yeux. Ma plume n'a pas eſté ſeulement arreſtée par la dignité du ſujet, mais par la modeſtie naturelle de S. A. qui ne peut lire ſans pudeur ce qu'elle a exploité avec tant d'admiration. Et que ne debvrions nous pas à celuy dont les actions n'aboutiſſent qu'au bien public, pour lequel il vit plus que pour ſoy-meſme, comme le Soleil qui ne luit & n'eſchauffe que pour les hommes & pour les Elemens? A un Prince, dont l'Eſprit tendu au ſalut de la Republique, fait touſiours la ronde pour aſſeurer les joyes de ſon peuple. A un Prince encore dont le naturel eſlevé dans la fatigue de la guerre, ſouſtient aujourd'huy le plus peſant faix des affaires de l'Europe, comme les arbres nourris parmy les vents, ſont plus capables de reſiſter à la tempeſte. Et ſi les Atheniens ont jadis erigé une ſtatue à Beroſus avec une langue d'or, en memorial des verités qu'il avoit proferées en ſes predictions; ce Tableau doibt eſtre expoſé à la veuë des paſſans, pour y contempler les traits veritables des merveilles du Tout-puiſſant en la conduite de ce Prince. En un mot, les loüanges ne ſont que pour les bons Princes, les blaſmes pour les mauvais.

Souhait.

Ainſi puiſſiés vous, Grand Prince, à touſiours vaincre tous ceux qui s'eſleveront contre vous & les voſtres. Que les Habitans des Villes Ennemies ſe courbent

courbent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

1637. courbent devant vous,& que vos adverſaires leſchent la poudre. Que ceux qui vous aiment vous beniſſent par chacun jour, & vous portent de l'or de Sceba par chacun an. Que voſtre renommée aille de pere en fils, & qu'elle ne ſoit terminée que par la durée du monde, ni bornée que par les extremités de la terre. Que ſous voſtre gracieuſe domination,noſtre hiver ſoit changé en Eſté,& les rigueurs des eſprits en douceurs aſſaiſonnées. Que vos ans trois fois redoublés, on vous voye à la teſte de vos Armées pour, tenant ces Provinces en calme, continuer le cours de vos victoires ſur le dos de vos Ennemis; affin que l'ambition eſtrangere du tout abbatue n'aille plus s'eſlevant contre voſtre gloire, & que vous ſoyés touſiours fidelement ſecondé de ceux qui n'ayans point d'affection eſtrangere dans le cœur, n'ont cœur ni affection qu'à en eſloigner les deſſeings de l'Eſtranger. En ceſte eſperance certaine, nous preſenterons nos requeſtes à Dieu & le prierons ſans ceſſe, Que voſtre courage ſoit touſiours accompagné de bon-heur, vos actions de gloire, vos affaires de bō ſuccés,voſtre perſonne de vigueur,&toute voſtre vie de proſperité. Et vous braves Belgeois ſous les auſpices d'un ſi grand Capitaine, puiſſiés vous fouler aux pieds les Ennemis de voſtre liberté, & eſtendre tous les jours plus avant les Frontieres de voſtre domination: puiſſiés vous à touſiours vivre en concorde unis d'interests & d'affections, favoriſer les lettres,la pieté,la Religion de vos Peres, entretenir l'equité & la juſtice, & eſtablir le repos de la Chreſtienté par les victoires de ce grand, ſage, & valeureux Prince. Et toy,chere Patrie,qui joüis du calme à l'ombre de ſes Lauriers, tandis que les autres Eſtats du monde ſont ſecoüés de la tempeſte, n'abandonne jamais ton Ourſe, & que la fidelité que tu luy doibs, ſoit le perpetuel phare de ta navigation.

Sur le ſepulchre d'Alcmene, on trouva pour preceptes de la durée de Lacedemone, ces mots en lettres Hieroglphiques. Dieu admoneſte les Grecs de vivre en union, favoriſer les lettres, & aimer equité & Juſtice.

La Toiſon de Gedeon eſtoit arroſée, tandis que le reſte demeuroit à ſec. *Iug. chap.* 6.

Action de graces.

Beni ſoit l'Eternel le Dieu de mes Peres, qui m'a donné de pourſuivre & d'achever mon entrepriſe,& duy ma plume à raconter les geſtes merveilleux qu'il a exploités par la main de nos Princes, en leurs jours & és jours de jadis. Ce n'a point eſté par mon induſtrie, ni par mon adreſſe, que mes doigts ont travaillé. La lumiere de ſa face m'a eſclairé, ſa dextre & ſon bras m'ont aydé. A toy ô Seigneur immortel,en ſoit gloire & loüange Immortelle. Une generation dira le lods de tes œuvres à l'autre generation;les Gents raconteront tes proüeſſes, & les Peuples reciteront la force de tes faits.

F I N.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

INDICE GENERAL.

A.

VAnder Aa Colonel. 649.684
Abruſze conqueſtée. 166.177
Academie eſtablie a Doüay. 288
Academie eſtablie à Orange. 413
Accords enrre le Prince Louis & le Duc d'Andrie. 115
Accords enrre la Principauté & le Comté. 412. 413 voyés Traicté, Item Paix.
Accord des Eſtats du Pays-bas avec Dom Jean. 433 avec le Duc d'Anjou. 536
Acerre prinſe. 168
Achaye Principauté. 82
Achum prins. 395
Acre aſſiegée. 93
Adelantado & ſa juriſdiction. 692
Geralt Adhemar Prince d'Orange. 59
Guyot Adhemar Eveſque d'Orange. 132
Hugues Adhemar. 81
Adrian Pape. 216
Adulrere. 171.227
Advis & diſcours importants ſur diverſes occurances. 679.680.739.740
Agde ſecouru. 306
Baron d'Aigremont. 310
Aiguemortes. 111.112
Aix en Dauphiné inſeparable de la Principauté. 80
Aix la Chapelle prins. 757
Alain Colonel. 528.538.607
Alatais Comteſſe d'Orange. 57
Albenas Chef Proteſtant. 305
Alberon Chaſteau. 70
Albert Archiduc d'Auſtriche. 558.560.644.573. 575. 659. 644. 650. 665. 682. 683. 685.686. 693.695.704.708.714.720.736.737.748.749
Albert Fort en Flandres. 681.691.715
Albez Comte. 689
Albigeois perſecutés. 71.273
Alcmaer. 394.409.746
S. Aldegonde. 395.406.439.443.445.465.521. 564.565.572.607.
Alemans. 161.173.404.452.144.368.246.247. 374. 375
Alexandrie en Italie. 165
Aliances contre l'Eſpaigne. 396.752.796.801
Aliances entre les Anglois & Flamends. 441
Aloſt en Flandres. 429.455.530.541
Alpen Ville. 609.652
Alten Ville. 758
Duc d'Alve Eſpaignol. 270. 271.346. 349. 350. 362.364.367.368.369.370. juſques à 376.395. 397.399.& ſuyvants.412
Frederich Duc d'Alve fils du ſuſdict. 372. 399.403 404.405.406. 409
Ambaſſadeurs du Prince Louis. 115.125
Ambaſſade du Roy d'Achem au Prince Maurice. 702.703. du Roy de Sione. 745. du Roy de Féz. 745
Charles d'Amboiſe. 140
Amersfort Ville. 220.258.861.&c.
Giraud Amic. 81
Amiens. 560
Amigdalare en Italie. 177
Amiraut d'Atragon au Pays-bas. 659. juſques à 663 668. juſques à 674.686. juſques à 690.698. juſques à 701.704
Amſteldam. 346,434.443.762
Ancedune Baronnie aux P. d'Orange. 117. 120.122
André d'Auſtriche Cardinal au Pays bas. 668.669. 672
Le Mareſchal S. André. 269.270
Cap. André de Vaulrias. 302
S. André Fort. 672.678
S. Ange Chaſteau du Pape. 162.163
Angleterre. 435.441.620. voy Edouard III. Elizabeth, Henry, Marie, Jacques.
Anglois. 107.& ſuyvants. 227.228.419.427.428. 610.& ſuyvants.
Anglois ſignalé. 715
Anhalt prins. 466
Jean-Erneſt P. d'Anhalt. 685.748.749.751
Anholt Chef Eſpaignol. 748
René d'Anjou D. de Bar. 128.129
Charles Duc d'Anjou I. du nom. 77.78.79
Charles II. Duc d'Anjou. 79
Louis II. Duc d'Anjou. 87. Voy Comtes de Provence.
François Duc d'Anjou & de Brabant. 444.446.519. juſques à 533 536.538.541
S. Anne Souveraineté aux P. d'Orange. 96
Mareſchal d'Annebaut. 255
Marquis d'Ansbach. 703
Anthon, Colombiers & S. Romans Baronnies aux P. d'Orange. 117.119.120. 122
Antiquités d'Orange. 13.14
Antrechaux lieu. 311
Anvers. 257.246.335.340. juſques à 349.419.423. 429.435.437.452.453.466. 522.524.530.540. 607.719.789. 799.800.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Apologie du P. Guillaume IX. 469 & ſuyvants.
Apt en Provence. 62.305
Aqueducs traicté d'iceux. 31
Aquille en Italie. 165.177.178
Aramond lieu. 309
Aramond Dauphinois. 560.561. juſques à 566. 572.580
Arc Triomphal à Orange & traicté d'iceluy. 23
Arces Capit. au Chaſteau d'Orange. 384.385
Ardembourg en Flandres. 710.733
Comte d'Arembergh. 243.367
Arembergh Ville. 369
Arenes d'Orange & traicté d'icelles. 29
Arethze en Italie. 181
Arles Royaume poſſedé par les Princes d'Orange. 71.76.77. Roys d'iceluy. 67
Arlon en Luxembourg. 256.257
Eleonor d'Armagnac P. d'Orange. 130
Cardinal d'Armagnac. 351.385.356.357.361.376. 385.388. 390.412.415
Armée invincible d'Eſpaigne. 620.621
Armeniens en Hollande. 761.762. &c. 775. &c. 780.789. &c.
Arnemuyden Ville. 417.418.615.616
Arnhem en Gueldres. 219.220.763.794
Vicomte d'Arpajou Gouverneur d'Orange. 376
Arragon & pluſieurs de ſes Roys en guerre avec la France. 145. 168. 114. 144. 146. 333.79
Duc d'Arſchot. 431.435.436.&c.
Arſchot Ville. 465
Comtes d'Arthois. 79.94
Arthois en guerre. 445.447
Aſcoli en Italie. 168
Aſſaſſins contre pluſieurs Princes d'Orange & autres. 70.218. 406. 408. 522.526. 537.542.&c. 578.638.658.749
Aſſenede Fort en Flandres. 681
D. Alphonſe d'Avalos Chef Eſpaignol. 661.670. 686.&c.
Sainct Auban Gouverneur d'Orange. 310. 311. 317
Avelin Comté. 77
Averſe en Italie. 168.175
Avignon & Avignonnois. 73. 80. 104. 108. 139. 179.274.298.308.600
Sancho & Bernardo d'Avila Chefs Eſpaignols. 245. &c. 366. 417. 688.694
Erneſt d'Auſtriche. 635.637.639
Ferdinand d'Auſtriche. 269
D. Jean d'Auſtriche Gouverneur des Pays-bas. 431. 433.&c. 441. 442.444.446
Iean Duc d'Auſtriche. 228
Leopoldt Archiduc d'Auſtriche. 748. & ſuyvants.
Mrguerite d'Auſtriche. 143.178.253
Marie d'Auſtriche. 256
Maximilian d'Auſtriche. 94.142.143
Philippes d'Auſtriche. 94
voy Albert d'Auſtriche, Philippes II. Philippes III. Charles V. André.
Maiſon d'Auſtriche eſtablie en Italie par la valeur du Prince Philibert. 176. obligee à celle d'Orange. 267. ſes menées. 748. &c.
Axele en Flandres. 540.609

B.

BAchlouck Colonel Eſcoſſois. 724
B. Paul & Marcel Bacx freres. 640.641.648. 657.685.&c. 710.711.723.&c.
Iean Bacx. 685
Marquis de Baden. 231
Baecle Place. 518
Baignols Ville. 62
Horace Baillon. 167.169.180
Lion Baillon. 180
Malateſte Baillon. 180.183.&c.
Bains anticqs & traicté d'iceux. 34
Balançon Bourguignon. 713
Balen Capit. de Caval. 640.685
Balfour Capit. 406.646
Comtes de Barcelonne tranſigent aveo les Princes de Baux pour la Provence. 69.70
Barchon Gouverneur d'Orange. 384.&c. 412.&c. 447.&c. 644
Bariols en Provence. 290.294
Comte de Barlaymont. 339.638
Barlette en Italie. 168.177.178
Barnevelt. 762.775.776.790
Bartock Colonel. 686.&c.
Baſta Eſpaignol. 649
Bataglia. 689
Batailles diverſes. 21. 26. 27. 51. 52. 121. 139. 143. 170. 175. 228. 238. 243. 367. 244. 368. 246. 268. 302. 409. 417. 682. 733. 795. 851
Batembourg. 368.406.727.733.609
Baudiné Chef Reformé. 305.308
Baudoüin. 308.319
Baudrichon ſacagé. 420
Ducs de Baviere. 212.106.111.112.&c. 113.228. 231
R. De la Baume Eveſque d'Orange. 259
Bauſſenc. 277. 278. 281. 314. 354
Baux Baronnie & Place tres-forte aux Princes d'Orange. 66.68.85
Seigneurs de Baux Barons de Brantouls. 72. 84. 85
Seigneurs de Baux & de Courthezon. 72. 80. &c.
Princes de Baux de la Maiſon d'Orange. 70.72.78. 79.80.83.73.81.85.86.87.109
Princes de Baux Comtes d'Avelin. 73.77.78.81. 115.79
Princes de Baux & de Tarente. 115
Princes de Baux Ducs d'Andrie. 115
Seigneurs de Baux. 66.67.68.69.72
Raymond de Baux Vicomte de Marſeille. 69
Bayard Capit. renommé. 241
Beaulieu. 304.399
Beauvois. 417
Bedarrides Place. 310
Bedarrides Orangeois. 386
Belgioſio. 696

Believre

Bellievre Chancelier. 389.536
Marquis della Bella. 707
Belloy bruſlé. 373
Benoict VIII. Pape. 105.108
Berchem Ville. 757
Marquis de Berghes. 339.445
Comte de Berghes beau-frere du Prince Guillaume IX. 362.394.395.403.541
Comte Herman de Berghes. 626.646.650.653
Comte Frederich de Berghes. 630. 656. 677. 705. 706.707.714.721.733
Comte Louis de Berghes. 629
Comte Adolphe de Berghes. 697
Comte Henry de Berghes. 733. 780. 793. 796. 819. 839. 843. &c. 845. 856. &c. 859. &c.
Berghes-op Zoom en Brabant. 436.521.656.657. 705.722. &c. 621.782
Bergheick en Brabant. 628
Bertrand I. II. III. Princes d'Orange. 61. 62. 65. 66. &c. 78.80.81. &c.
Beſançon. 97
Betauw. 219
Bethunes. 697.706.725
Biron. 528.532.538
Blacons le Vieux Gouverneur d'Orange. 451.555. 556.557.560
Blacons le Fils Uſurpateur d'Orange. 561. &c. 572. 573.577.578.580. &c.
Blankemberghe en Flandres. 625
Vencenlaus IV. Roy de *B*oheme. 228.229
Boiſleduc. 348. 436.452.611.635.674.528.519. 695.696.707.786.852. &c.
Boiſſot. 411.417.422
Bolsvaert Ville. 395.404
Bommel. 219.222.569.570.571
Bonnivet. 169.538
D. Inigo de *B*orgia. 713
*B*oſon Comte d'Orange. 58
Comte de *B*oſſu. 392.393.408.409.444
*B*oulene au Comtat. 57.300
*B*ouillarques. 305.308
Godefroy Duc de *B*oulion. 216
Henry Duc de *B*oulion. 552.863
*B*oullion. 241
Charles Duc de *B*ourbon. 158.161
Charlotte de *B*ourbon Princeſſe d'Orange. 424. 525.552
Eleonor de *B*ourbon P. d'Orange. 584.586.595. 596.602.765.766
Ieanne de *B*ourbon Princeſſe d'Orange. 138. 144
Cardinal de *B*ourbon. 356
*B*ourg S. Andiol. 292.300.308
Charles Duc de *B*ourgogne. 94.135.139
Eſtienne Comte de *B*ourgogne. 92
Eudes Duc de *B*ourgogne. 96
Iean Comte de *B*ourgogne dit le Sage. 93
Iean Duc de *B*ourgogne. 94.106.107.112
Marie heritiere de *B*ourgogne. 94.238.140.141
Philippes Duc de *B*ourgogne. 94.112.113.115
*B*oulotte Colonel. 644. 645. 648. 669. 677.686. 689.691.
*B*ouſſicquant. 114.129
*B*outeville. 799
Henry Duc de *B*rabant. 218
Iean I. Duc de *B*rabant. 219
Iean III. Duc de *B*rabant. 222
Vencenlaus Duc de *B*rabant. 222.223
*B*rabant & *B*rabançons. 238. 240. 437.256.611. 644.698.288.335.372.429.522.648.781
*B*racamonte. 367.714
Marquis de *B*randenbourg. 228. 231. 703. 721. 747.751.756.758
*B*reda. 237.238.239.241.260.436.437.518.522. 628.667.796. &c. 817. &c. 900. &c.
*B*rederodes. 339. 348. 362. autre. 564.572.854. 892
*B*refoort. 654.726.727
Anne de *B*retaigne. 143.153
Catherine de *B*retaigne P. d'Orange. 129
François Duc de *B*retaigne. 139. 141. 142. 143
*B*rille en Hollande. 392.456.760.764
*B*ringues Orangeois. 555.582
*B*rion. 158
*B*riſſonnet. 144
*B*rocum Capit. 710.711
*B*ruauté. 673.677.798
*B*rueis Capit. à Orange. 584
*B*ruges. 239. 440. 443. 454. 455. 530. 539.635. 892
Ducs de *B*runſwich. 726.758.793.817
*B*ruxelles & *B*ruxellois. 429. 435. 437. 453. 609
*B*ureau du Domaine à Orange. 594
Maximilian Comte de *B*ueren. 254.255.266
Anne Comteſſe de *B*ueren Princeſſe d'Orange. 266.268
*B*ueren. 394.424
*B*urich. 625
M. de *B*urgauw. 747.748
Comte de *B*ucquoy. 668.686.689.711.720.721. 725.729.730

C.

CAderouce au Comtat. 310.376
Cadſant en Flandres. 709.710
Calais. 270.375.560.644
Camaret. 57.62.75.80.309
Cambray. 348.431.436.452.463
Campen. 394.443.404.763
Canal du Rhein à la Meuſe. 839
Capoüe. 168.173
Carpen. 369
Caſteau-Cambreſis. 373.528
Catholiques d'Orange. 288. 290. 292. 294. 320. 321.361.376.379.380
Cavaillon. 305
Cayete. 168
Cenas Gentilhomme Provençal. 300.304
De Cere Italien. 185.158.160.161.177
Chabot. 254.259
Seigneurs de Chalon de la Maiſon d'Orange.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

ge. 110.115.155.157.217.240.144.130.132. 139.140.143
Seigneurs de Chalon Barons d'Harlay. 94. 95. 96. 97.104.103
Seigneurs de Chalon Comtes d'Auxerre & Tonnerre. 94.95.96.104.108
Comtes de la Chambre. 96.130.259.266
Charles VI. Roy de France. 105. juſques à 113
Charles VII. Roy de France. 111.112.113.114. 117.118.121.125.128
Charles VIII. Roy de France. 141.142.&c.
Charles IX. Roy de France. 324. 357. &c. 374. 376.384.389.390.396.397.399.419
Charles V. Empereur. 157. &c. 179. 183. 240. 250.258.259.262.266.&c.
Chaſt.au neuf de Pape. 290.310.311
Cardinal de Ch ſt llon. 306
Le Comte de Chaſt.llon. 712.725.voy Colligni. 778
Mareſchal de la Chaſtre. 750.751
S.Chaumont. 778
Chemin Romain & traicté d'iceluy. 36
Prince de Chimay. 436.539.540
Cirque & traicté ſur iceluy. 16
Ciſteron. 304
Clement IV. V. & VI. Papes. 78. 80. 85. 86. 87
Ducs de Cleves. 224. 221. 219. 220. 256. 257. 258
Pays & Ville de Cleves. 659.660.798
Cloet Capitaine de Cavallerie. 685.692.693.705. 708
Cloetinghen Colonel. 648.653
La Coche Dauphinois. 309
Cocqueville. 629
Cocquelmonde. 597.599
Coevoerden. 456.464.630.631.636
Comtes de Coligni. 158. 268.399.400.715.683. 694.714. voy Chaſtillon.
Louiſe de Coligni P. d'Orange. 537. 546. 655. 657
Colomnes Italiens. 171.183.185
Combat de Magni. 140
Combat de Maleſtroit. 142
Combats en Italie ſous le Prince Philibert. 166. 173.174.175.183.184
Combats és Pays-bas ſous le Prince René. 256. 258
Combats divers és Provinces voiſines d'Orange entre les Catholiques & Proteſtans. 303.304. 305.306.309
Combats és Pays bas ſous le Prince Guillaume IX. 372. 373. 400. 406. 464. 366. 417. 419
Combats és Pays-bas ſous le Prince Maurice. 640. 641. 648. 649. 668. 672. 677. 683. 704. 705.707.710.711.712.724.729.735.736.748. 760
Commiſſaires du Prince à Orange. 272. 318. 320. 323.448.577.769.846.&c.873.&c.
Compagnie des Indes Occidentales. 733
Comté Venaiſcin. 73.86. 114.179.302.311.314. 315.555
Comtadins contre les Orangeois. 279. 291. &c. 301.303.312.316.&c. 329.351. &c. 376.388. voy Avignonnois.
Conciles d'Orange. 38
Concile de Conſtance. 109.230
Concile de Trente. 333.335.338
Prince de Condé. 594.597.600
Condources. 73.80.122
Condources Orangeois. 562.&c.
Conjurations diverſes. 697.790
Conneſtable de Montmorancy. 268.269.329
Conſeils generaux à Orange. 280.281.350.
Conſulat acquis à Orange. 85
Conteler Capitaine de Cavallerie. 640. 641. 664. 668.685
Contributions generales pour Orange. 114
Convent des Capucins à Orange. 58
Cordoüa. 793
Coſſé Mareſchal. 366.374
Courthezon. 72. 80.82.83.84.85.122.299.302. 310.316.321.330.351.352.353.388.447.563. 564.581.582.583
Courtray. 456.465
Crakou. 609.692.725
Crevecœur. 625.670.674.677
Crimpen. 424.425
Croeſer Gouverneur d'Orange. 584.766.&c.
Comte de Culembourg. 339.364.431

D.

Dalem. 442
Damme en Friſe. 243
Dampmartin. 140
Dampville. 317. 377. 389. 390. 448. 449. 450
Damvilliers. 256.257
Roys de Dannemarck. 256.651.656
Dauphiné. 81.82.96.97. 117.121.122
Deffel. 729
Dela-Pize. 25.61. 66. 381. 388. 389. 413. 415. 448.449.556. 573.574.577.579.581.766.767. 768
Delft. 393.420.760
Denremonde. 398.403.530.607
Deſadrets. 290.299.300.302.&c.
Deventer. 217.396.443.464.604.610.626
Deutecum. 394.404.466.662.674
Duc de Deux-Ponts. 375.747.&c.
Dieſt. 239.400.403.465.538
Ditz Comté. 237.240
Dijon. 140
Diſcours du Prince Guillaume IX. 320.336.450. 452.533.434.457.521
S. Diſier. 259
Dixmuyden. 530.539
Doesbourg. 394.404.609
Dommerville. 685.704.724

Dor-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Dordrecht. 393
Dories, Italiens. 158.172.725.168.170
Doüay. 288.445
Duisbourg. 757
Dulcken. 692.693
Dure. 258,757
Duwenvoorde. 634.636.653
Duynkercke. 530. 538. 625. 691.693. 679.691. 795

E.

ECcleſiaſtiques d'Orange. 73.80.132.139. 105. 109.123.275.277.286.321.352.589
Edict contre les Proteſtans d'Orange. 274
Edict de Paix à Orange. 312.588
Edict contre les dueils. 597
Edoüard III. Roy d'Angleterre. 95
Comtes d'Egmont. 273. 287. 306. 320.331.346. 247.248.368.437.453.465.572
Eindhoven. 519 528.533.538
Eloges des ſucceſſeurs & devanciers du Prince Guillaume au Cornet. 54.55.56
Eloges des devanciers de la Maiſon de Chalon. 92.93.96.103
Eloges de tous ceux qui ont eſté de la grande & Illuſtre Maiſon de Naſſau. 209. 210. & ſuyvants.
Eloges des Princes Guillaume IX. Philippe-Cuillaume & Maurice. 548.602.807
Elizabeth Reyne d'Angleterre. 425.426. 428. 429. 433.435.441.444.521.522.533.607.608.613. 618.619.620.625.643.647.675.
Embden. 659.793.850
Emmerick. 217.664.668.674.679.757
Empoli en Italie. 183.184
Enckuiſen. 394.404
l'Eſcluſe en Flandres. 528.539.611.711.712.727. 780.839
Eſcoſſois. 688.710
Prince d'Eſpinoy. 452. 466. 519. 520. 522. 525
S. Eſprit en Languedoc. 104.111.112
Eſtats de la Principauté. 147.272.278
Eſtats Generaux des Pays bas. 425. 431.436.441. 444.519.558.607.612.637.639.643.651.658. 670.675.679.690.693.698.708.719.726.734. 736.745.758.763
Eveſques & Eveſché d'Orange. 38. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 71. 74.78. 79. 80. 84.108. 109. 124. 130. 132. 139. 155. 254. 259. 289

F.

FAmars. 396
Fauxbourgs à Orange. 18.72.85.113.122. 123
Roy de Féz. 745
Flandres. 238.430.441.539.682
Fleſſinghes. 348. 392. 517. 693. 518. 607. 760
Florence. 145.160.179.180.&c.
S. Florens Eveſque d'Orange. 57.58
Fontarabie. 158
Jean de France I. Dauphin. 98.&c.
France en guerre ſous divers Roys. 79. 85. 106. 112 158.175
François I. Roy de France. 155. 156. juſques à 160.&c. 165.183.254
Frederich I. Empereur. 69. 70. 92. 217. 224
Frederich II. Empereur. 71
Frederich-Henry Prince d'Orange. 552. 634. 638. 651. 657. 673. 679. 684. 687. 701.702. 711. 713. 720. 721. 724. 727. 730. &c. 737. 742. 748. 757. 758. 760. 771. &c. 777.781. 785. 789. 793. 796. 798. 800. 801. 802. 810. &c.
Frize. 221. 368. 395. 404. 431. 463. 464. 614

G.

GAleries, quand en uſage. 628
Gand. 429.430.431 436.438.&c. 445.447. 454.455.538.541.607
Vicomte de Gand. 465
Baron de la Garde. 322.357.358
La Garde Colonel. 424.518.519
Gaucourt. 121. 122.123.124
Genep. 798
Geneve. 85.105
Gertruydemberghes. 411.519.616.617.632.633. 657.692
Gigondas. 83.311.355
Ghiſtelles. 678.685.694.704.717
Glandaige. 413.&c.
Goch. 219.757.801
Gomariens en Hollande. 762.763
Goor. 394.404.654
Goreum. 393
Ter-Goude. 393
Gouvernet. 578.580
Gouverneurs d'Orange. 43. 106. 114. 123. 129. 131. 144. 147. 196. 274. 280. 329. 351. 359. 376. 377. 384. 414. 449. 450. 451. 561. 567. 597.766
Granvelle Cardinal. 272.287. 288. 289. 306.307. 319.320.350
Grave. 609.700.701.724
Grenoble. 300.309
Grevelines. 609
Grille Chef Reformé. 305
Grobbendonck. 695.705.853.&c.
Groeninghe. 244.367.431.443.456.464.625.626. 636.637.794
Grolle. 404.640.713.730.732.841.&c.
Groliée. 121.136
Marquis de Guaſt. 163. 167. 171. 177. 183. 184
Gueldres. 215.221.259
Gueldres Ville. 612.725
Guerres à Orange. 51.58.85.86.87.111.112.113. 114.123. &c. 291. juſques à 312. 316. juſques à 329

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

à 329. 351. &c. 556. en Levant. 60.93.217. 224. des *Tards-venus*, en France. 103. 104. en Italie. 72 79.86. 87. entre les Bourguignons & Liegeois. 106. 132. 140. 141. entre les Bourguignons & Hollandois. 114.115. pour la Provence. 68. pour le Dauphiné. 117. 121. entre les Maiſons d'Orleans & de Bourgogne. 106. 107. &c. entre les Maiſons de France & d'Auſtriche. 140.142.144.145.146. 157. &c. 254. 255. 256. 259. 260. 267. &c. 643 &c. pour la Bretagne. 142. 143. pour la Gueldres. 218. 219.220.21.22.23.256.257. entre les Maiſons d'Auſtriche & de Naſſau. 366. juſques à 375.391. juſques à 412. 416. juſques à 447. 451. juſques à 467.517. juſques à 553. 607. juſques à 764. 775. juſques à 786. 789. juſques à 803. pour la ſucceſſion de Juliers. 748. &c.

Guillaume au Cornet Prince d'Orange. 49. &c.

Guillaume II. Prince d'Orange. 61

Guillaume III. IV. V. VI. VII. VIII. Princes d'Orange. 62.70.72.73.129.130.131

Guillaume IX. Prince d'Orange. 260. &c.

Guillaume-Ville. 550

Guillaume nay Prince d'Orange. 838. 891. 892

H.

HAinault. 114.115.445.447. 817

Harambures.

Hardewick. 219.220.394.404

Harlem. 394.405.406.434

Hautepenne. 518.519.521

Heemskercke. 733

Heil. 622.625

Hein Admiral d'Hollande. 851

Heinsberg. 238.257.258

Helmont. 452.528.700

Hemert. 622.625.669

Henry III. Empereur. 67.215

Henry VII. Empereur. 219.220.228

Henry II. Roy de France. 254.269.270.271

Henry III. Roy de France. 578. 579. 583. 584. 597.748.643.737.742

Henry V. Roy d'Angleterre. 112.113

Herauguiere. 622.624.643.648

Herford. 758

Heſdin. 254

Heſſen. 209.210

Philippes de Hochebert. 140

Comte de Hoochſtrate. 344. 362. 366. 369. 372

Comte de Hohenloo. 464.465. 523.524.528.541. 552.612.624.631.632.633.648.652.653.662. 664.681.714

Hollande. 94. 115. 256. 268.272.392.393.520. 541.606

Comte de Horne. 273.306.368

Hoüy. 625

Hulſt. 540.609.627.644.647.839

Huſdam. 221.519.613.621.622.662.669

I.

IAcques IV. Roy d'Angleterre. 753.761.762

Jean I. Prince d'Orange. 92.104.&c.

Iean II. Prince d'Orange. 135.138.&c.

Ienlis. 372.396.399.400

Inquiſition d'Eſpaigne. 334.364.365

Ionquieres. 80.122.310.316.351.352. 354.355. 389

Iſendyck. 710

l'Iſle en Flandres. 445

Italie. 176.186

Iuifs. 153.286.338

Iuliers. 257.748.749.750.757.780

Iuſtifications du Prince Guillaume IX. 363.365. 411

K.

KErpen. 419.452.708

Kinski. 636.640.641

Knodſembourg. 624.627

De Knuyt Commiſſaire du Prince à Orange. 873. &c.

L.

COmte de Lalain. 437.438

Landais. 141.142

Languedoc. 51.109.111.112.113

S. Laurens des Aubres. 303.308

Lautrec en Italie. 164.165.166.167.168.174

Leeuvarden. 393.443.464.746

Leiceſtre en Hollande. 608. 609.610.611.612. 613

Leidiguieres. 449. 450. 555. 563. 568. juſques à 572.583

Lettres de divers Princes & autres. 275. 276, 289. 306.307.432.344.316.318. 345.363.389.390. 426.515.752.753

Anthoine de Leve. 362

Leyden. 393.407.421.422.613.762.764

Libertés d'Orange. 80.104.114

Liege, ſes ruines, malheurs & guerres. 106. 132. 140.215.218.220.222. 369.373.698

Lillo. 541. 845

Limbourg. 442

Linghen. 655.656.721

Lion. 291,305

Lochum. 404. 527. 528,730

Loüis XI. Roy de France. 130.135.137.139. 140

Loüis XII. 142.146. juſques à 151

Loüis XIII. 765.775.786

Loüis le Bon Prince d'Orange. 104. 109.110. &c.

Louvain. 397.403.442

Philiberte de Luxembourg Princeſſe d'Orange. 144. 153.163.253.254

Luxembourg Duché. 256.257.667.704

M. Mae-

M.

MAeſtricht. 348.370.422.435.454.466.628. 635.893
Malauſſene. 68.275
Malines. 221. 397. 401. 403. 445.453.455.456. 465. 609
Comtes de Mansfeldt. 343.528.538.621.624.625. 628.631.633.634.635.650.793.817
Comte de la Marche. 391. 392. 406. 407. 408
Robert Comte de la Marck. 240.241
Mariembourg. 267
Marſeille. 4.5.69.158
Comtes de Maſcon. 93
Maſſacre des Armagnacs à Paris. 110
Maſſacres des Reformés en Provence. 263. à Vaſſi. 290. à Orange. 378. 379. juſques à 387. en France. 400
Mathias Archiduc d'Auſtriche. 440.441.446.453. 519
La Matrice en Naples. 177.178
Maugiron. 300. 309
Comte de Maulevrier. 747. 748.& ſuyvants.
Maurice Prince d'Orange. 261.524. 554. 556.557. 558.560. 361.564.565.572.&c.
Maximilian Empereur. 411
Mayence & ſes Eſlecteurs. 228. 229.230. 231.232
Medemblick. 394.613.614
Catherine de Medicis. 179. 254. 323. 324. 325. 326.&c.
Meenen. 456.530.539
Duc de Medina-celi. 346.618.620.621
Comte de Meghen. 336.346.367
Meghen. 528.609
Prince de Melphe. 167.171. 177
Meſcontents és Pays-bas. 445. 533
Meurs. 679.609. 643.693
Michelade en France. 350
Middelbourg. 416.&c.522
Middelbourg en Flandres. 710
Milan. 130.160.216.217
Mons. 245.399.400.401.402
Mont-medy. 256.257
Montdragon. 68.302
Montdragon Eſpaignol. 417. 418. 424. 430.640. 641.643.
Montbrum Dauphinois. 275. 276.290.301.302. 304.308.432.449.778
Montcade. 158.163.167.168.170
Montecuculli. 861.&c.
Montelimart. 688
Montgommery. 396.407
Montigny. 339.452.540
Montpelier. 39.86
Duc de Montpenſier. 523.532
Mornas. 68.301.350.355
Mothe-Gondrin. 275.276 290
Mulheim. 801
Mouvans. 275.300.304
Mutinés és Pays-bas. 682.685.687. 704.706.708
Muyden. 614

N.

NAerde. 404.613
Namur. 115.436.526
Nantes. 141.142
Naples. 87.144.145.146.168.174
Narbonne. 51.54
Comtes de Naſſau & leurs prerogatives de preeminences. 208. Eloges de tous ceux qui en ont eſté. 209. &c.
Erneſt-Caſimir Comte de Naſſau. 640. 641. 644. 671. 681. 683. 694. 699. 703. 707. 710.711. 719. 720. 721. 726. 730. 731. 747. 763. 764. 793. 839. 842. 850. 854. &c. 860. &c. 867
Guillaume-Ludovic Comte de Naſſau. 464. 527. 528.552.627.629.631.635.636. 637.652.655. 662.670.674.680. 695.698.699.700.701.712. 722.754
Guillaume B. de Naſſau d'Orange. 842.845
Guillaume Comte de Naſſau Dilembourg. 854. 891
Iean V. Comte de Naſſau. 653.714
Iean VI. Comte de Naſſau Eſpaignoliſé. 799. 817. 867. 891
Iuſtin B. de Naſſau-d'Orange. 532.607. 620.685. 693.797.&c.
Ludovic Comte de Naſſau. 243. 244. 367. 368. 375. 396. 399. *juſques à* 402.419.319.339.362. 376.384.413
Ludovic-Gonthier Comte de Naſſau. 639. 640. 642. 652. 662.663. 664.668.673.676.677.684. 685.686.687.691.693.703.704.705.713
Palamedes B. de Naſſau d'Orange. 260.668
Philippes Comte de Naſſau. 628. 632. 636. 639. 640.641.642
Navarre. 158
Pierre de Navarre. 166.167.175
Neuf-chaſtel. 105
Duc de Nieubourg. 747.748.756.757. 891
Nieupoort. 539.682.juſques à 691
Nimmeghe. 217.219.609.627.667.765
Ninove. 465.528
Niſmes. 111.112
Nivelle. 400.442.465
La Noüe. 396.402.444.452.456.465.621.672
Nuys. 609

O.

OLdenzeel. 394.404.655.721.839
Orange. 34.6.9.52.54.61.72.74.80.85.86. 105.111.&c. 122.&c. 122.&c. 128. 129.135. 264.265.272.&c. 285.286.291.&c. 298. 300. 306.308.310.&c. 316.&c. 326. 330.350.&c. 376. 385. &c. 391.412.&c. 448.&c. 555.&c. 564.&c. 575.577.585.587.766. &c. 777.786. &c.821.&c. 846.&c.869.&c.

Oſtende. 530.539.644.714.& ſuyvants.786
Otmarſen. 629.655
Oudembourg. 625.681.683
Oudenaerde. 398.403.440.520.526
Oudewater. 393.424
Barons d'Oyſelay. 93

P.

PAix entre les Maiſons de France & d'Auſtriche. 141.143.178.269.270
Pardons Generaux es Pays-bas. 407.420
Parlement d'Orange. 41.132.133.134.135. 152.153.264.265.555.557.561.562.563.594. 821.&c.
Marguerite de Parme és Pays-bas. 155.320.332. 335.339.340.&c.346.348.349.350
Duc de Parme és Pays bas. 441.442.446.452. 454.455.463.464.466.517.519.520.526. &c. 537.&c. 543.607.609.611.618.&c. 624.&c.
Patience Fort en Flandres. 720
Pavie. 145.165
Peronne. 241
Perſecutions contre les Proteſtans en divers endroicts. 71.261.263.271.273.&c. 298.332. 364.365.379.&c.400.412.
Peſte à Orange. 58.254.717
Phernambouck. 891
Philibert Prince d'Orange. 152.153.&c.
Philippes Guillaume Prince d'Orange. 362.552. &c.
Pierrelate. 62.80.299
Plaquarts és Pays-bas. 335.338.340
Ponts admirables. 668
Le Prince de Portugal és Pays-bas. 771.774. 775. à Orange. 774.&c. 787.833.831. 838.851
Proces notable. 242.266.267
Proteſtans, leur Origine, guerres & perſecutions en divers endroicts. 285.286.291.&c. 308.&c. 339.&c. 350.353.&c. 361.376.379.&c. 400. 412.697.444.778
Provence & ſes Comtes. 67.68.69.76.158.137. 83.86.101.112.114.115

Q.

R.

RAmbaud I. II. III. & IV. Comtes & Princes d'Orange. 58.59.60.62.63
Ravensbourg. 851
Raymond I. II. III. IV. & V. Princes d'Orange. 73.74.78.81.83
Rées. 661.674.757
Regents à Orange. 83.129.147.152.153.376. 384
Reintegrandes des Princes d'Orange. 115.147. 148.149.151.155.178.255.263.271.384. 386
René Prince d'Orange. 188.197.198.207.&c.
Rennebergh en Frize. 443.456.457.464.466.467. 518.526.535
Requeſens au Pays-bas. 412.417.419.421.422. 426
Rheinbergh. 609.622.652.653.661.694.730. 731
Rochemaure. 303
Duc de Rohan. 834.&c.
Rome. 145.160.161
Roterdam. 393.762.764
Comte de Rouſſy. 817
Ruremonde. 218.219.220.258.397

S.

SAblet. 311
S. Salvador. 795
Marquis de Saluſſes. 83.105.122.160.173.174. 175
Sarrazins. 50.51.52
Sarrians. 310
Sas de Gand. 540
Comtes & Ducs de Savoye. 93.94.105.128.163. 270.325.833
Schenck Colonel. 464.628
Schenck Fort. 668.669
Serbellonne Gouverneur du Comtat. 291.&c.303. 309.310.316.317.324.329
Serignan. 62.75.80.129.309
Sevemberghe. 624
Comtes de Solms. 212.233.235.236.241.242. 625.627.635.636.644.647.&c. 662.685.&c. 694
Æmilie de Solms Princeſſe d'Orange. 802.803
Sommerive en Provence. 293.304.305.317.
Sonoy és Pays-bas. 394.443.518.613.614
Sorgues. 303
Spinola. 679.698.705.712.717.721.722.726. 728.729.&c. 737.738.757.777.780.782.796. &c. 817.&c. 840.849.&c.
Stakembroeck. 664.794.852.&c.
Steenwick. 394.404.466.467.528.628.629. 650
Steenberghe. 625.782.785
Comtes de Stirum. 839.840.851.852.&c. 860
Roy de Suede. 892
Suwol. 394.404.464.466
Suze. 68.87.124.293.296.300.302.304.316. 326.351.352.353.&c.

T.

VIcomtes de Talard. 83.122
Tendes en Provence. 166.304
Tergoes. 405.845
Ter-Heyde. 624.625
Terrail. 722.723.726.727

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Ter-Tholen. 411.436.621.646
Theatre d'Orange & traicté d'iceluy. 15
Thiel. 622.670.671
Tillemont. 400.625
Tilly. 793
Comtes de Toloſe. 54.55.56.70.71
Tonneire. 104.108.131
Tournay. 157.241.445.452.520
Turcs. 658.745.752.792.793
Turene. 72.115
Turnhout. 538.650.625

V.

Valenciennes. 348.396.431.445
Comte de Varax. 645.648.&c.
Varick Gouverneur d'Orange. 320.&c. 351.352. 355.&c.
Vaulrias. 302
Les Weer Anglois. 625.641.626.648.649.672. 685.&c. 694.699.&c. 712.714.&c. 724
Velaſco. 678.682.688.698.710.711.716.724. 782
Venetiens. 172.177.182.745.763
Venloo. 258.609.650.731
Verdugo. 527.528. 541.626.629.&c. 636.726. 727
Verdoes à Orange. 846.&c. 872.890
La Vere. 392.518.615.621
Viane. 348.424.431
Vienne en Auſtriche. 182
Seigneurs de Vignorri. 94
Viliers. 366.617.722.729
Vilvoorde. 530.607
Viſan. 80.82
Univerſité d'Orange. 39.86
Voorn Fort. 672.673
Vosberghen. 765.766.769.&c.
Utrecht. 431.452.464.625.747.764.861.&c.
Vachtendonck. 621.676.705.725
Weſel. 661.757.865.&c.
Worcum. 613.672
Wordem. 424
Woude. 538.610.720
Vicomtes & Ducs d'Uzés. 290.306.309.310.325. 594

Y.

Ypre. 443.559

Z.

Zeelande. 115.392.&c. 541.615.616.679. 702
Ziriczée. 392.426.430
Zutphen. 211.215.216.259.394.404.541.609. 626.763

F I N.

AV LECTEVR.

CHer Lecteur, ſuſpends un peu ton jugement, je te prie; arreſte tes yeux ſur ces obmiſſions & corrections; rapporte les à leurs pages, & donne au Compoſiteur Flamend les fautes qui ſeroyent bien pardonnées à un François. Ie n'en ay marqué que les principales, qui te pouvoient arreſter. Et je ne te crois pas ſi ſcrupuleux, que tu vouluſſes donner du poulce à un feüillet, pour n'y trouver ſi exactement toutes les lettres d'une Ortographe parfaite. Les a *pour les* e, *les* m *pour les* n, *un* c *moins ou un* q *trop, ſont fautes de trop peu d'importance pour eſtre rellevées par des eſprits bien-faits. Il n'y a que les Grammairiens qui s'en picquent; auſſi leur permets-je, de donner une augmentation à ceſte page. Ie n'y ſçaurois employer ny le temps ny la patience: Et aprés avoir contribué tout ce que j'ay peu en la correction (bien que le plus ſouvent mal obeï) je n'eſtime point qu'on me juge ſi mal-fait, que d'avoir peché contre la Grammaire par ignorance ou par malice: l'une & l'autre ſont dignes du foüet: & c'eſt à quoy je condamnerois volontiers, tous ceux qui par vaine opinion, veulent introduire une Ortographe à la mode, eſcrire* avet *pour* avoit, pene *pour* peine, *caſſer les diphtongues, changer les voyeles, & faire devenir Iargon noſtre langue, qui tient aujourd'huy rang entre les plus parfaites.*

Corrections & omiſsions.

l. ſeul, marque la ligne, li. ſignifie liſés. M. marque le grand marge, & m. le petit marge.

PAg. 1. l. 8. Parlement, Conciles, Eveſché & Univerſité. li. Conciles, Eveſché, Univerſité, Parlement, & Gouverneurs. pag. 2. l. 30. apprimée. li. oppreſſée. pag. 4. l. 38. toure. li. toute. l. 39. veut. li. vent. M. l. 11. Ball. li. Gall. pag. 13. M. l. 61. *Catatracta & deſerta.* li. *Cataracta & deſerta.* pag. 15. l. 22. Commene. li. Comnene. pag. 16. l. 33. trois cents. li. trois cents vingt & quatre. pag. 19. l. 8. des trois. li. de deux. l. 9. gaignées ſur les Ambrons, Theutons & Cimbres. li. gaignées en deux divers jours ſur les Ambrons & Theutons. l. 12. Ces Nations. li. les Cimbres & Theutons Nations &c. pag. 20. l. 16. en ttois armées. li. en deux armées. l. 19. les Ambrons & Theutons qui faiſoyent les autres deux prenent. li. les Theuthons prenent la route de l'Italie, ſe joignent aux Savoyards & Dauphinois des montagnes d'Ambrun appellés Ambrons, qui ne ſe pouvoient non plus contenter de leurs demeures, paſſent le long du Rhoſne, &c. l. 41 Vales. li. Valets. pag. 22. l. 45 trois memorables, &c. li. deux memorables Victoires, en deux ſanglantes batailles, ſur deux grandes & puiſſantes armées, des Ambrons & des Teuthons. l. 49. mais aſſés loing de la, &c. li. mais aſſés loing de là à Aix en Provence, diſtant de quinze lieües d'Orange, ſans qu'il ſe faille, &c. pag. 24. l. 17. eſcrimens. li. eſcrimeurs. pag. 28. M. l. 5. *nona.* li. *nova.* pag. 29. l. 32. nommes. li. nommées. l. 22. 38. 41. 50. la. li. là. Luteurs. li. Luicteurs. M. l. 37. *ſine.* li. *ſive.* pag. 33. l. 21. balles. li. belles. l. 36. foviller. li. foüiller. pag. 36. M. l. 16. pentinger li. Peutinger. pag. 37. M. *Flavius.* li. *Fulvius.* l. 57. *aquam.* li. *agrum.* pag. 39. l. 43. ovir. li. oüir. pag. 40. l. 24. recueil. l. recueilt. pag. 41. l. 13. joviſſance. li. joüiſſance. l. 24. l'armes. l. larmes. pag. 42. l. 51. preville. li. prevaille. pag. 43. l. 32. faut adjouſter ces mots; ils commencerent à eſtre eſtablis ſous la Maiſon de Chaló, les Princes des maiſons d'Orange & de Baux ayans eux-meſmes gouverné & commandé leur Eſtat. pag. 45. l. 12. Tableau de l'Hiſtoire. li. Tableau de l'Hiſtoire des Princes & Principauté d'Orange. M. l. 33. *invidioſaque.* li. *invidioſa.* pag. 49. Tableau de l'Hiſtoire. li. Tableau de l'Hiſtoire des Princes & Principauté d'Orange. pag. 50 M. l. 58. Mantone. l. Mantoüe. pag. 51. l. 5. ſur ſon eſcu. li. ſur ſon eſcu un cornet d'azur lié de gueules en champ d'or. pag. 52. l. 27. ſe. li. ſi. l. 36. r'emporté. li. raporté. l. 46. geure. li. genre. l. 51. langes. li. langues. pag. 60. M. l. 24. *qui* li. *quàm.* pag. 62. l. 37. *faut adjouſter aprés ce mot* Rambaud, qui luy ſucceda. pag. 63. l. 25. *faut adjouſter aprés ce mot* conventions. & des droicts ſouverains. pag. 67. l. 40. Gilbert. li. Gilbert Religieux. p. 68. l. 20. la Phare. li Laphare. Puy Ricard. li. Puyricard. l. 22. Rogue-vayre. li. Roque-vayre. l. 23. l'eſcalle. li. Leſcalle. l. 27. Tres Emynes. li. Tres-Emynes. Geuſon. li. Genſon. l. 49. dix ans. li. quatre ans aprés aſſavoir en 1160. pag. 70. l. 15. eſt. li. eſtoit. l. 34. le li. la. pag. 71. l. 21. *aprés* d'Orange, *adjouſtés* commencée depuis nonante ans. l. 22. en fut faicte par, &c. li. en fut faicte par Guillaume Eveſque d'Orange, Foulques Eveſque de Toloſe & par Iean Eveſque de S. Paul. l. 24. *aprés* le Prince, *adjouſtés* aſſis dans un Tribunal dreſſé dans la meſme Egliſe devant l'autel de S. Jean, la receut, &c. l. 33. Ce Prince proche parent du Comte. li. qui eſtoit gendre du Comte. pag. 72. l. 16. Il eut, &c. li. Il mourut en 1219. & eut deux fils Guillaume d'Eloy, & Raymond d'Ermengarde fille de Raymond VI. Comte de Toloſe & de Jeanne d'Angleterre ſœur de Richard Roy d'Angleterre & fille de Henry Roy d'Angleterre. pag. 73. l. 37. Raymond. li. Raymond fut Seigneur de Suze & de Courthezon puis Prince d'Orange. pag. 78. l. 22. Hugues de Baux. li. Hugues de Baux fils de Bertrand, fils du Prince Bertrand I. dotée de la Seigneurie de Gaudiſſard. pag. 85. l. 19. d'Orange. li. d'Orange, & de preſter nouveau ſerment de fidelité au Prince; ce qui fut fait. l. 22. & cinq filles. li. & ſix filles Blanche, Jeanne, &c. l. 26. Coland. li. Yoland à Aymeri VIII. l. 47. Bertrand. l. Guillaume. pag. 91. l. 1. Tableau de l'Hiſtoire. li. Tableau de l'Hiſtoire des Princes & principauté d'Orange pag. 92. Eloge d'Eſtienne, &c. li. Eloge d'Eſtienne Comte de Bourgogne & d'Auſſonne, Sire de Rochefort, Luxeul, Oyſelay & autres grandes terres. l. 31. fils de Gerard. li. fils de Guillaume Comte de Bourgogne & de Maſcon. l. 15. Eſtienne, &c. li. Eſtienne *deſcendu de grande Nobleſſe & du lignage des premiers Ducs de Bourgogne,* dit Paradin, eſtoit.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

eſtoit,l.34. Gerard,&c. li. Gerard Comte de Vienne ſon Parent. pag.93. l.7.& eſpouſa. li.& ſans l'aſſeurer on tient
qu'il eſpouſa. l. 20. Anne. li. Anne, on ne ſçait de quelle Maiſon. l.35. Eloge. li. Eloge de Jean Comte de Bourgogne,
de Chalon, Sire de Salins. l. 38. & de Beatrix. li. & incertainement de Beatrix. l.41. ſes enfans. li. ſes Enfans. Il fut le
premier de la maiſon de Bourgogne qui porta le tiltre de Comte de Chalon: on ne ſçait comme elle luy avint, mais
bien qu'il en porta les armes à la bande d'or,&c.l.45. il eut trois fils li. il eut un fils.l.49. à eſté parlé;li. a eſté parlé;de-
venant ainſi ſeul Comte de Bourgogne.l.51. Eſtienne. li. Eſtienne Otho mort ſans enfans;pag. 94.l.1. Cõteſſe.li. He-
ritiere de la Comté. l.6. Otho. li. fils aiſné de Hugues, fils de Iean, porta le Lion d'or en champ d'azur billeté d'or,
anciennes armes des Comtes de Bourgogne;l.53. Beatrix relaiſſée. li. Alix de Bourgogne ſeconde fille de Eudes de
Bourgogne & de Machtilde de Bourbon Comteſſe de Nevers, Auxerre & Tonnerre. pag.95. l.11. Raynaud. li. Ray-
naud de Bourgogne. l. 37. Il avoit eu.&c.li. Il fut accepté pour Protecteur de Beſançon en l'année 1224.& en 1237.
paſſa eſchange avec Hugues Duc de Bourgogne de la Comté de Chalon & de &c.l.48. Hugon. li. Hugues. pag.96.
l.32. de Viennois, li. de Viennois fils de Iean, fils de Humbert I. du nom Dauphin de Viennois. pag.97. l.7. rend
cinq. li. rend dans cinq, ſouſtenir. li. ſouſtenu. pag.107.l.1. Parent. li. Nepveu. pag.116.l.53. monant. li. moyenant.
pag. 122.l.45. devant Orange. li. devant Orange le jour de la Feſte S. Pierre & S. Paul vingt & neufieſme Iuin, qu'il
aſſiege,&c. pag.129. l.6. Catherine de Bretaigne. li. Catherine de Bretaigne fille de Richard Comte d'Eſtampes fils
de Iean IV. Duc de Bretaigne. pag.131. l.30. Richard. li Richard Comte d'Eſtampes fils de Iean IV. Duc de Bre-
taigne. pag. 136.l.9. Dauphiné. li. Dauphiné & ſe rend à Auberrive.l.48. en la groſſe Tour de Bourges. li. au Chaſteau
de Roüen en Normandie. pag. 139.l.8. Courtenay, li. Courtenay, Nogent-l'Artaut, Gandelus, Luſarches, avec mille
livres de rente à prendre ſur la recepte d'Orleans. pag.140 l.25. à Gy, &c. li. à Gy; Hugues d'Orange Seigneur d'Orbe
& qui print le nom de Chaſtel-Guyon aprés la mort de ſon frere, le vient ſecourir,&c.l.27. en campagne. li. en Cam-
pagne pour rencontrer le ſecours, ſort de Gy, les ſuyt juſques prés le pont de Magni,&c. l.31. victoire li. victoire, mais
bien celle de ſon reſſentiment contre le Roy, auquel il fit courre hazard de la vie. l. 38. hommes. li. hommes. Eſtienne
Baſtard d'Orange ſurprend Beaune. Verdun ſe declare contre le Roy & la pluſpart du Duché ſe perd pour luy. l.52.
deffenſive. l. deffenſive, ſe retire à Baſle & aprés, &c. p.144. l.9. de Chalon. li. d'Orange. pag.147.l.5. trois. li. deux.
pag. 152.l.30. legitimes, li. legitimes, à cauſe des autres biens, terres & ſeigneuries qui en dependoient. l.43. ſept. li.
huict. pag.167.l.48. fortifiée. li. fortifie.l.51. cavonna. li. canonna. pag. 168. l. 14. cajette. li. cayette. l.36. caujane. li.
canyane. pag.169.l.24. favonneaux. li. fauconneaux.l.38. valeuereux. li. valeureux. pag. 171.l.24. qui. li. eſt. pag.179.
l. 1.1530. li.1529. l.51. Medicis. li. Medicis, de laquelle il devoit eſpouſer Catherine qui fut depuis Reyne de France &
femme de Henry II. pag 180. l.1. 1530. li. 1529. pag.181.l.1.1530. li.1529. l. 26. Valdarne. li. Val d'Arne. M. l.7.
neceſſitudo,&c li. *neceſſitudo timidos fortes facit. dictum Catilinæ.* pag.182. l.1.1530. li.1529. pag.185.l.6. viel. li. viril. l.42.
envoyée. li. envoyé. pag.186.l.22. Pronthieſure. li. Ponthievre. l.37. là commence le narré de la pompe funebre du
Prince Philibert d'autre façon que de la miene. pag.199.l.36. promeſſes. li. proüeſſes. pag.210. l. 14. d'Ardoine. li.
d'Ardenne. l. 38. d'Ardoine. li. d'Ardenne. pag.215. l.26. d'argent. li. d'or. pag.216. l.28. Dotecom. li. Deutecum.
l. 36. *Camp*. li. *Zercamp*. pag.217.l.14. Mathieu. li. Mathieu de Flandres. pag.229.l.10, livrée. li. livré. l.13. celle. li. celles.
pag.230.l.10. Varderg. li. Valdech. l.13. d'Eſpire. li. de Spire. l. 28. Neyſſen. li Meyſſen conduiſant. l.34. ſon. li. bon.
pag.235.l.30. Philippes &c. li. Philippes II. Comte de Naſſau & de Weilbonrg, ſecourut de ſa perſonne & de plu-
ſieurs troupes l'armée de Guillaume IX. Prince d'Orange ſon Parent, luy ayda à tirer raiſon du tort qui luy eſtoit
fait par l'Eſpaignol & par ſon Emiſſaire le Duc d'Alve, eut deux femmes,&c. pag.245. l.30. maquerent. li. manque-
rent. l.41. gairir. l. guairir. l.54. ans. l. dans. l.55. pour. li. pour. pag.248. l. 2. qu'il. li. qu'elle. l.10. ſn. li. ſe. l.12. qui. li. qu'il
qu'il. li. qui. pag. 253.l.1. ayant ſi. li. aprés avoir. l.9. freſche. li. fraiſche. l.33. de ce. li. du. l.45. querelloit,&c. li. querel-
loit le revenu de. l. 46. les nuages. li. ces broüilleries. pag.254.l.5. dudit Empereur. li. ſienes. l.15. qu'il. li. qu'elle. l.25.
à la France. li. à la France;& un article par lequel noſtre Prince debvoit eſtre reintegré en ſa Principauté detenue par
ſon ayeule maternelle. l.39. la. li. leur. l.38. de France. li. de France; noſtre Prince touſiours. pag.255. l.33. ſentences,
li. ſentences, que le Roy.&c. pag.256.l.23. Bourbon, *adjouſtés.* dotée par ſon pere de cinquante mille eſcus d'or ſol, &
doüée par ſon mary de dix mille florins d'or de pention annuelle. pag. 259.l. 48. Rene Chef,&c. li. de mille Che-
vaux des ordonnances & de deux mille hommes de pied. pag.260.l. 55. en luy, *adjouſtés*, Anne de Lorraine ſa Vefve
tranſigea en ſuyte pour tous ſes droicts avec le Prince Guillaume IX. & eſpouſa en ſecondes nopces le Duc d'Ar-
ſchot. pag.262.l.30. Grouvendonck. l. Cranendöck. l.39. cœleſtes. li. terreſtres. l. *ead.* terreſtres. li. cœleſtes. pag. 312.l.28
tres-grand. *adjouſtés.* deſplaiſir. pag.332. M l. 12. *aperit.* li. *aperitur.* pag.437.l.34. magnificence. *adjouſtés.* & luy firent
preſent d'un cœur d'or, compoſé d'Oranges d'or. pag.441.l.22. publiques. *adjouſtés.* & pour marque d'une ſincere af-
fection luy fut fait preſent d'un cœur d'or avec ce mot au deſſus *ſincerité.* pag.445.l.15. par. li. par les,&c. pag.523.l.47.
maval. li. Laval. pag.524. l.28. les tous. li. tous les. pag.525.l.41. *oſtés depuis ce mot* il eſt *juſques à* briſé; *& puis au lieu*
de il *mettés* Et. pag.538.l.8. Ianvier. li. Febvrier 6. relevera. li. a relevé. pag.556.l.45. Regent. *adjouſtés.* & expoſé la
creance que Blacons luy avoit donnée. pag.560. M.l.17. *&* li. *quod.* pag.573.l.41. letiere. li. litiere. M.l.13. *audire.* li.
audiri. pag.576. M. l.35. *aprés ce mot* jugement *oſtés tout le reſte.* pag.581. *aprés* meſpris *oſtés* &. pag.601.l.31. ordon-
ne. li. ordonne un,&c. l.32. du. li. de. pag.608. l.40 intervallés. li. intervales. l.44. vaiſſeaux. li. vaiſſeau. pag.609.l.6.
Gueldres. li. Brabant. l 42. Bergues. li. Berghes ſur le Rhein ou Rheinbergh. m. ſes pragnes. li. ſes prinſes. pag.611.l.1.
comme une theriaque,&c li. comme du venin des viperes, ſe tire une theriaque tres-ſalutaire à la conſervation du
corps humain. l.42. tandis qu'il. li. tandis que de l'autre il. pag.612. M. ceſte place eſt capitalle. *oſtés* capitalle. pag.613.
l.36. Wolcum. li. Worcum, M.l.71. eſt. li. eu. pag.695.l.50. n'avoit de. *oſtés* de. pag 701.l.9. ſignalés. li. ſignals. l.49.
recueilles. li. recueillis. pag.705.l.34. navieres. li. navires. l.40. coigues. li. coignés. l.50. compte. li. Comte. pag.706.l.6.
arierages. li. arrerages. pag.716.l.22. les Aſſaillis là. li. là les Aſſaillis. pag.725.l.26. chexaux. li. chevaux. pag.729.
l. 24. Gorichem. li. Gorcum. pag. 742. l. 46. demonſiration. li. demonſtration. l.54. s'aſſaya. li. s'eſſaya. pag.
746.l.19. Marandaille. li. Maraudaille. l.40. Tribus. li. Tribuns. pag.747.l.33. congedirent. li. congedierent. Compai-
gnies. li. Compagnies. l.52. Relaiſſe. li. Relaiſſée. l.53. Manlewer. li. Maulevrier. pag.750.l.14. avancés. li. avancées.
pag.764.l.7. arriéc. li. arrive. pag.767.l.10. conferenca. li. conference. l.12. les. li. le. pag.768.l.45. dit il, *dit* oſtés *dit.*
pag.769.l.17. rencontré entre. li. rencontré en revenant d'Hollande entre, &c. pag.770.l.54. Suadres. li. Suarés. pag.
771 l.22. Zéelem. li. Olede. pag.789. M. l.15. la cordre. li. la diviſion & la diſcorde en faira la premiere ouverture.
pag.794.l.9. du Friſe. li. de Frize. pag.800.l.17. extrement. li. extremement. pag.803.l.20. dolourcux. li. douloureux.
l.38. environ. li. environs. l.50. Seigneurie. li. Baronnie. pag.811.l.7. Borgogne. li. Bourgogne. l.41. à le. li. à tout le.
pag.817.l.7. Valvic. li. Walvuic. pag.818.l.41. ne ſceurent y mordre. li. n'y ſceurent mordre. pag.821.l.24. 51. *& par*
tout ailleurs où vous verrés de Bic *liſés* de Bie. pag.823.l.45. legitime de. li. legitime & ſouverain de. pag.837. l.11. le
Gouvernement de Nort-Hollande, qu'il n'avoit jamais encor conferé à perſonne, avec la charge de Colonel des
troupes du Pays. li. le Regiment de Nort Hollande, qu'il n'avoit jamais encor conferé à perſonne. pag.843. M.l.21.
480. livres. li. 480. quintaux l.42. poids l. poids de. pag.873.l.19. Hollandois. li. Zéelandois. pag.882. l.42. Conuls.
li. Conſuls.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
116 B 18